

**AIGUISER, verbe** (aiguiser)

[T-L : *aguisier* ; GD : *aguisier* ; GDC : *aiguisier* ; AND : *agucer* ; DÉCT : *aguisier* ; FEW XXIV, 125b : \**acutiare* ; TLF II, 305a : *aiguiser*]

**I. - Au propre****A. - Empl. trans.**

**1. Aiguiser qqc.** "Tailler qqc. en forme de pointe" : A Colin vallet Pierart Aubri pour I jour pour *euwisier* les estakes et aidier a ferir sour le pillotich de l'atre par I jour, 18 d. (Comptes Mons P., t.1, 1332, 378). Tant fery de l'espee qui bien fu *esguisie* (Hugues Capet L., c.1358, 142). Si quist on grans baus de chesnes, et puis furent tantost ouvré et *aguisié* devant... (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 68). Et fu la nef dou prince tellement fourmenee de grans barriaus de fier *aguissiés* (...) que elle fu pertuisse en trois ou en quatre lieus et rendoit grande aige (FROISS., Chron. D., p.1400, 887). Nous vous mandons que païez... à Gillet Lebeuf la somme de XVIII s. IX d. pour cinq jours ouvrables qu'il a besongné... Au bout du havre, près la fosse de Leure, pour illec avoir *aguisé* et mis à point trois grans arbres nommés balises, pour les ficher et mettre en terre au long dud. havre (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1475, 376).

- Part. passé en empl. adj. *Aiguisé*. "Pointu, tranchant" : Mais ceulx de dessus leur gettent pierres de fais, grans bans [l. baus ?] traversains, pieux *aguisiez*, huile chaude, plonc fondu, pocons [l. poçons] plains de chaux vive, tonneaux plains d'estouppes engressiez et ensouffrees, tous ardans (ARRAS, c.1392-1393, 110). A Rigal est venus, amont dessus l'oiie Li at doneit I colp delle espée *aguisie* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 659). LA FEMME. (...) Et, vous menez tout à la foy ! Il y fault aller gentement. LE BADIN. Je ne sçauroys, par mon serment, Car mes dentz sont trop *aguisées*. (Bad. loue T., c.1500, 46).

. HÉRALD. [D'une figure verticale (pal, croix, pieu...)] "Dont l'extrémité inférieure est taillée en pointe" : Adonc present li princes et li rois dans Piètres (...) la banière entre leurs mains, et le desvolepèrent, qui estoit d'argent à un peu *aguisiet* de geules, et li rendirent par le hanste (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 34). ...vous monsieur Jehan Chandos et se route, banière desploie tout ventelant, qui estoit d'argent à un pel *aguisié* de geules (...) qui approche durement les François. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 200).

. [D'oreilles] "Pointu" : ...[d'un chien] les yeux bien petiz et blans et les narines blanches, les oreilles droites et *agusiees* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 125).

**2. "Affûter qqc."** : A Jehan Dou Caisnoit pour acherer martiaus et *euwisier*, 25 s. (Comptes Mons P., t.1, 1333, 400). Les maillès qu'om va *aguisant* Par lesquelz on maille le bis (DESCH., M.M., c.1385-1403, 250). ...Cestuy de rire, Garderons tout le fin premier. Vous cousteaux sont ilz *aguisier* ? (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 155). Je ne puis pas avoir loisir D'*aguser* ung peu ma daloire, Tant suis asté. (Pass. Auv., 1477, 98).

**B. - Empl. intrans. GÉOM.** "Devenir plus aigu" : ...car figure pyramidale est carree en .III. ou .IIII. costez et va contremont en *aguisant* (LA SALE, Sale D., 1451, 133).

**C. - Empl. pronom.**

**1. [Des bois du cerf] "Prendre une forme pointue"** : Et leur teste est molle et couverte de pel et de poil au commencement, et dessous celle pel elle se fortifie et *s'aguisse*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 60).

**2. Empl. pronom. à sens passif "Être taillé en forme de pointe, être affûté"** : Qui est la chose, dame, qui plus *s'aguisse* que le fer ? (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 396).

**II. - P. anal. au fig.****A. - Empl. trans.****1. Aiguiser qqc.**

**a) Aiguiser (une couleur).** "Rendre (une couleur) plus éclatante" : On souloit aussi ceste couleur *aguïiser* par le sanc d'un petit ver ainsi comme on *aguïise* le pourpre du sanc des moles ; et pour la cause de ce ver est ceste couleur appelée "vermeillon", sicomme dit Ysidoire. (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 378). L'ancre a escripre est atrempee et *agusee* par arrement (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 383).

**b) Aiguiser (un aliment).** "Aciduler (un aliment)" : Puis mettez boullir dedens espices, et ung petit de vinaigre pour *aguisier*, et dreciez en ung plat. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 206). Mectez cuire en eaue, et du lart avec pour donner appetit, et mettez percil, sauge, coq et ysope, ung petit de vertjus pour *aguisier*, et du gingembre bien petit, et saffran pour donner couleur. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 207). ...et que vous ayés vostre puree de pois grant foyson et bon claret, et que vous haiés ou jarle ou tine ou cornue selon la quantité que en ferés en quoy vous mectés tremper vostre pain, et du vin aigre pour *aguiser* - et vous gardés du tropt. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 170).

- *Aiguiser* (une matière). "Rendre (une matière) plus intense" : ...et se la matiere est visqueuse on l'*aguisera* de yerapigra et de pulpa colloquintida et de bdellium (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 5).

**c) Aiguiser (une maladie).** "Rendre (une maladie) aigüe, plus intense" : Toutes maladies sont faictes en tous temps de l'an, maiz aucunes d'icelles sont principalement faictes a aucun temps de l'an et *agusiees*, les autres sont faictes en aucuns des temps de l'an, maiz elles n'y sont pas *agusiees*. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 68).

**d) Aiguiser (un médicament).** "Rendre (un médicament) plus pénétrant, plus efficace" : ...unguent citrin *aguise* de litarge. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 24). Et apres les trois jours fay le saigner et garde qu'il ne regarde son sang et luy donne yeraruffus *aguisie* avec pulpa colloquintida (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 16).

- *Aiguiser son venin* : ...en l'autre [main] tenoit un glaive dont la pointe mordoit à dens, et sembloit qu'en iceluy *aguisoit* son venin (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 249).

**e) Aiguiser (un besoin organique).** "Stimuler (un besoin organique)" : S'un moyne ses heures me paye, Il n'en sueffre pas trop grant playe, N'il n'a pas trop grant pestilence En faisant signes de silence ; Ses jeünes aussi *aguisent* L'estomac plus qu'il ne luy nuisent. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 216). *Aguisier* son appetit et sa fain par sel ou par saulse pour plus manger et boire est ce pechie ? (GERS., Gourm. II, G., 1402, 807).

**f) Aiguiser (la langue).** "Rendre (la langue) plus acerbe" : Alons nos langues *aguisier* Pour percier eus cueur et gisier Et dë eux tant mesdison Qu'il aient honte aleeve ! (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 157). Quant il y a planté monnoye, L'advocat sa langue desploye Et l'*aguise* comme une espée. Mainte mençonge en est coupée Et colourée en rhetorique. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 284). Comment est dont homme mortel Si hardi qu'il donne mors tel Qu'il ose femme desprisier Ne sa faulse langue *aguisier* Pour en dire mal ne laidure ? (LE FÈVRE, Leesce V.H., c.1380-1387, 32). Job, sage et saint

homme, tu ne bouffis le cuer, tu ne *aiguissas* ta langue (MARTIN LE FRANC, Estrif D., 1447-1448, 158).

**g)** Arg. *Aiguiser le pellé*. "User la route, courir" (Éd.) : Vous qui tenez voz terres et voz fiefz Du gentil roy Davyot appellé, Brouez au large et vous esquarrisiez Et gourdemment *aiguisez* le pellé (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 343).

**Rem.** Pour une autre lecture : *avisez* au lieu de *aiguisez*, cf. G. Esnault, *Romania* 72, 1951, 299.

**h)** "Rendre qqc. plus vif, stimuler qqc." : A fin que fureur soit adreciee, menee et conduite par vertu, et que vertu soit enasprie, *aguisee* et enforciee par fureur. (ORESME, E.A.C., c.1370, 214). [La douceur de la grâce] va et vient et est une pregustacion de la gloire de paradis, laquelle Dieu t'envoie pour toy attraire et ton appetit et affection *aguiser* et enflamber a icelle (Etat perfection, c.1400-1500, f° 208).

**i)** "Rendre qqc. (la conscience) plus exigeant, plus sensible" : En ces trois considerations est *aguisié* l'aiguillon de conscience (Miroir âme, c.1400-1500, f° 195). Vous avez oÿ comment et par quele maniere par meditation vous devez *aiguiser* vostre conscience. Or entendez comment redrechier le devez (Miroir âme, c.1400-1500, f° 195 v°).

**j)** "Aviver, exciter (une faculté intellectuelle)" : Cil qui a le dessus en sa fortune s'orgueillist et s'endort et entroublie ez delitz de sa conquete. Et celui qui est au desoubz *aguise* son engin (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 139). La chair des volatiles est facile a digerer et par especial la chair de la perdrix, a cause qu'il engendre sanc cler et pur, enclin de augmenter et *aguiser* les operations de cerveau, c'est assavoir l'entendement, les cogitations, et la memoire. (Rég. santé corps C., 1480, 72). "Va", luy dirent ses compaignons, "Et *esguise* tout ton engin A nous rechauffer les roignons Et nous faiz boire de bon vin..." (Repues franchises K.V., c.1480, 102).

**Rem.** Dans *aiguiser son engin*, on reconnaît l'idée de *ingenium acutum* "esprit pénétrant". V. *aigu d'engin*, s.v. *aigu*.

## 2. *Aiguiser qqn*

**a)** "Aiguillonner qqn pour le faire agir" : "...Je te pri, disoit elle, que tu t'en ailles en Tarquinie ou en Corinthe dont ton pere vint. Retourne arriere a ta lignee ! Soiez semblables plus a ton frere que a ton pere !" En cestes et en autres menieres Tullie espoit et *aguyset* le juvencel (BERS., I, 1, c.1354-1359, 47.6, 79). [instigare]

- *Aiguiser de* + inf. : Desir me contraint et *aguise*, Seigneurs, d'aler sur les Persans (Mir. emp. Julien, 1351, 174). Chacun de vous son sens *aguyse* D'eslire ung pasteur qui nous duyse (LA VIGNE, S.M., 1496, 393).

**b)** "Exciter qqn (contre qqn)" : Mais puis qu'ilz ne porent le consul a ce mener que Julius Cesar fust nommé, si comme dist Saluste, ilz aloient a chascun et disoient que Vulterius et les François l'avoient nommez, et *aguisoient* tous ceulx qu'ilz pouoient contre Cesar (Faits Romains M., c.1400-1500, 88).

**c)** Part. passé en empl. adj. [D'une pers.] "Intelligent, averti" : Mais ceulx qui sont bien *aguisés*, Qui de mon art sont advisés, Ja pour aultrui ne feront trait Qu'ilz ne pensent a leur atrait. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 39).

## B. - Empl. pronom.

### 1. [D'une pers.]

**a)** *S'aiguiser*. "Devenir plus combatif" : Maximinus, j'ay les plus fiers [archiers] Qui soient jusques en Poulenne, Ils *s'aguissent* quant je les fiers, Aussi poindans que fer d'alenne. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 27).

- *S'aiguiser l'un l'autre*. "S'acharner l'un contre l'autre" : ...[les rois et les princes] *s'aguissent* et s'escharnent en l'un l'autre, s'entregnongnent [l. s'entregonnent ?] et s'entremenacent ensemble pour privées affections (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 250).

**b)** *S'aiguiser en qqc*. "Faire preuve de plus en plus d'acuité, de pénétration (dans tel domaine)" : Après l'examination de conscience, considerer vous fault et mediter en vous *aguissant* en le circumspection et congnoissance de vous meismes (Miroir âme, c.1400-1500, f° 195).

- *S'aiguiser à* + inf. "S'exhorter à" : Aprez se dispose et ordonne A son vouloir et a sa guise Et de ses biens or laisse or donne Et a les aumousner *s'aguise* Puis au povre puis a l'eglise (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 147).

**2.** [D'une chose] "Devenir plus vif" : ...[Espoir] est l'affilouere reluisant Ou Desir se va *aguissant*. (CHART., L. Dames, 1416, 261).

- [D'une faculté] *S'aiguiser à* + inf. "Faire preuve de plus d'acuité pour" : A ceste fable peuent estre mises plusieurs exposicions (...) et pour ce les firent les poetes que les entendemens des hommes *s'aguissassent* et soubtillassent a y trouver diverses exposicions. (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 235). ...les séditieux courages et légiers à mal faire s'y *aguissent* et enfellissent (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 325). [P. C.]

## AIGUISEUR, subst. masc. (aiguiseur)

[GDC : *aiguiseur* ; FEW XXIV, 126b : \**acutiare* ; TLF II, 307b : *aiguiseur*]

"Celui qui aiguise" : Acutor (...) : *aguiseur* (Aalma R., c.1380, 9). Acutor (...) : *aguiseur* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 7). *Aguseur* : acutor (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 181). [P. C.]

## AIGUISEUSE, subst. fém. (aiguiseuse)

[FEW XXIV, 126b : \**acutiare*]

"Poudre qui tombe d'une meule quand on aiguise qqc."

**REM.** Tilander, *Glanures*, 20 ; comme le ms. date du XIVe s. (*Romania* 116, 1998, 325), la datation du FEW (XVe s.) est à corriger.

V. aussi *aiguçure* [T. M.]

## AIGUISIF, adj. (aiguisif)

[\*FEW XXIV, 126b : \**acutiare*]

"Qui stimule, excite" : Vin *aguisif* et penetratif (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 226). [P. C.]

## AIGUISOIR, subst. masc. (aiguisoir)

[GDC : *aiguisoir* ; FEW XXIV, 126b : \**acutiare* ; TLF II, 308a : *aiguisoir*]

Au fig. "Ce qui rend plus vif un sentiment" : ...l'*aiguisoir* d'envie (Faits Lalaing K., c.1470, 258). [T. M.]

## AIGUITÉ, subst. fém. (aiguïté)

[GD : *aguété* ; FEW XXIV, 128b : *acutus* ; TLF II, 308a : *aiguïté*]

### A. - Au propre

**1.** "Pointe de qqc." : ...*agueste* [l. *aguesté*] (...) acumen (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 123).

**Rem.** *Jardin de santé*, c.1500 (*aux boutz et aguitez des rameaulx*), ds GD I, 170a.

2. "Propriété de ce qui est aigu, partie aigüe" : *Acutus* (...) : aguïsemens ou soubtivetés, *aguëtés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 7). *Aguëté* : *acuitas* (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 181).

**B. - P. anal.**

1. "Âcreté (d'une plante, d'une substance...)" : *Cardamommum* est ung fruit ou autrement et mieulx la semence de aucun arbre (...). Le plus grant est le meilleur. Et a aucun pou de *aguëté* meslee avecques douceur. (Jardin santé, c.1500, f° 49b [BnF/Gallica]).

**Rem.** CORBECHON (*l'aguesté de l'orine*) ; *Grant herb.* (*porreau point et mort les nerfz de l'estomac par son aguëté*) ds GD I, 170a.

2. MUS. "Propriété des sons aigus" : ...consonancie presuppose deux choses : l'une, diversité et inégalité de sons en gravité ou en *aguëté*, car de un seul son ou de plusieurs mesmes en un ton ne se pourroit consonancie faire, si comme dit Boece (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 55-56).

**C. - Au fig.**

1. [À propos de l'esprit] "Finesse, pénétration" : Et pour ce dist Saint Augustin en son livre qui est appellé Euchedion que les deables, par l'*aguïesté* de leur engin, si congnoissent les vertus et les natures des choses qui nous sont occultés et mucees, lesquelles ilz semment et espandent par convenables et attempés mixcions des elements (CORBECHON, Mauvais anges S., 1372, 490). *Acutela* (...) : *aguëtés*, engin (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 7). ...et tint l'une partie en suspens pour attirer l'autre, et l'autre en menasse d'alliance contraire pour plus la faire haster vers luy. Bien monstroït icy l'*aguïté* de son sens ; et bel avoir venir à ses fins (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 75).

2. [À propos de paroles] "Caractère acerbe, mordant" : ...qu'en nulle quelconque difficulté de matière, en nulle quelconque *aguïté* ou corrosivété de parole ou de sentence, où qu'elle soit assise, écrite, touchée, ne mise en question, je n'entends, ne n'entendis oncques attoucher la très-précieuse, la très-excelse, la très-sainte et très-digne majesté inviolée et inviolable. (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 299). [Autre ex. p.304] [P. C.]

**AIGÜEMENT, adv.** (aigüment)

[T-L : *agu* (*aguïement*) ; GD : *aguement* ; FEW XXIV, 128b : *acutus* ; TLF II, 308a : *aigüment*]

**A. - [Domaine de la perception sensorielle]**

1. *Voir aigüement*. "Voir distinctement, clairement" : ...le chat voit si *aguement* de nuit que la fouldre de son regart sourmonte les tenebres de la nuyt. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 471).

2. [À propos d'une douleur] "D'une manière aigüe, violente" : Lors n'i voit riens de seürté, Si que ses griés maus le repent Qui plus *aguïement* le prent Que se douceurs n'i fust venue Qui tantost est niens devenue. (MACH., D. Aler., a.1349, 379).

**B. - [Domaine intellectuel et moral]**

1. "D'une manière subtile, fine, intelligente" : Tant fust cheüs en grant pensée Pour faire chanson apensée, Plus *aguïement* ne pensa, Ne tous seuls par lui ne tensa, Ce m'est vis, ne que je tensoie, Quant a ce mal gerfaut pensoie. (MACH., D. Aler., a.1349, 387). Samedi quart jour Madame rescript à ceulz de Marseille asses *aguement* pour les Jannez, affin que les Marsillés accordent à eulz. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 192). Sophistique sont les exemples Soubz paraboles dictes amples, La foy y est pour argument Proposé bien *aguïement* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 109).

Maintenant plusieurs ne requierent Que les ars mettre en argument Et jamais entendre ne quierent Le sens de la lectre *agument*. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 93). Ung herege, qui estoit tresaigne disputeur et beau parleur, et disputa avecques le benoit Pierre en son vivant, et proposa ses raisons subtillement et *agument* devant tous (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 735).

2. "Vivement, sèchement" : ...ne sçay comment entray en une misterieuse vision, et me vint une voix semondre, ce me sembloit, disant *aguïement* : "Lieve toy sus, o George, lieve toy et vieng obeïr aux celestes ordonnances..." (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 7).

V. aussi *acuement* [P. C.]

**AIGUSIEEMENT, adv.** (aigusieement)

[GD : *aguïseement* ; \*FEW XXIV, 126a : \**acutiare*]

"De manière aigüe (au fig.), de manière percutante"

**Rem.** JEAN GOLEIN, *Rational*, c.1370-1372, ds GD I, 172a. [R. M.]

**-AIL, suff.** (-ail)

[FEW, Ø lat. *-aculum* ; TLF II, 310a : *-ail*]

[Suff. formateur de subst.]

**A. - [Suff. formateur de subst. concr. (avec ou sans idée instrumentale)]**

1. [Pour désigner un instrument, un outil (dérivés de verbes)] "Ce qui sert à"

**Rem.** V. *allumail* ; *amorsail* ; *arretail* ; *emouchail* ; *epouvantail* ; *estournail* ; *etoupail* ; *eventail* ; *fermail* ; *gouvernail* ; *mirail* "miroir" (sur *mirer*) ; *remirail* "miroir" ; *retenail* "tout ce qui sert à retenir" ; *soutenail* "ce qui soutient, appui".

2. P. ext. [Pour désigner un objet concr.] "Ce contre quoi, ce sur quoi, ce par quoi..."

**Rem.** V. *abuissail* "ce contre quoi on bute" ; *achoppail* "ce contre quoi on bute" ; *appuientail* "appui" ; *batail*, *battail* "battant (d'une cloche)" ; *bersail* "cible" ; *beusail* "dent d'une fourche" ; *bustail* "bois de lit" ; *corrail*<sup>2</sup> "verrou" ; *bondonail* "bondon" ; *cremail* "crémaillère" ; *devantail* "tablier" ; *dossail* "tenture" ; *frondail* "fronde" ; *groupial* "cordage servant à l'amarrage des bateaux par leur arrière" ; *parail* "agrès" ; *pavail* "pavois" ; *pestail* "pilon" ; *poitrail* ; *quartail* "baril contenant un quart de muid" ; *suppuail* "béquille, appui" ; *timail* "corde servant à soutenir la seine, le filet de pêche" ; *tramail* "filet de pêche" (finale homophone ?) ; *vantail* "battant d'une porte".

- [Pour désigner un lieu]

**Rem.** V. *arrivail* ; *cenail* "cénacle" ; *detournail* "chemin détourné" ; *esconsail* "cachette" ; *espirail* "ouverture où passent l'air, les gaz" ; *reponail*, *repostail*, *resconsail* "lieu où l'on dépose, où l'on cache qqc." ; *respirail* "ouverture d'aération" ; *soupirail* "ouverture d'aération" ; *terrail* "rempart, fosse".

**B. - [Suff. coll. (avec ou sans idée instrumentale)]**

**Rem.** V. *attirail* "ensemble d'objets nécessaires pour un usage donné" ; *bucaïl* "blé sarrasin ou blé noir" ; *plumail* ; *vitrail*. Proche de *-aille* : *murail*<sup>1</sup> "muraille" ; *perrail* "grève" ; *semail* "semaille".

- [Subst. de l'animé]

**Rem.** V. *betail*. Proche de *-aille* : *frappail* "canaille" ; *harpail* "jeunes cerfs".

C. - [Suff. augm. (formateur de subst. à valeur concr. et augmentative, avec ou sans idée instrumentale)]

**Rem.** V. *portail* "grande porte" ; *preail* "grand pré".

**REM.** Mis pour *-al* : *mestarail* ; *murail*<sup>2</sup> ; *ventrail* ; mis pour *-aile* : *devinail* "devinette". Finales homophones : *camail* (pièce de l'armure) ; *caravanserail* ; *émail*... [R. M.]

**AILE, subst. fém. (aile)**

[T-L : *ele*<sup>1</sup> ; GD : *aele/ele* ; GDC : *aile* ; AND : *ele*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 281a : *ala* ; TLF II, 311b : *aile*]

**A. - Au propre**

**1. "Ce qui permet de voler"**

**a)** "Aile (d'un oiseau)" : Sur lesquelles perchectes il [l'épervier] de sa propre nature vouldra de l'une a l'autre et passera par dessoubz, et sa nature lui enseignera a duyre ses *elles* et son vol (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 149). Et par ce l'esprevier branchier descend plus tost a la mucte, et tantost qu'il est ou filé il couvient, comment qu'il soit, qu'il soit pris bien doucement, et que l'un le tiengne par les *esles* du corps et l'autre le prent par le bec et le cillera. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 164). [À propos d'un paon, présenté sur la table]...le pavon doit estre assiz, jouste la fontaine d'Amours, et les *alles* estendant ; et de la cue lui face faire la roe, et le coul tieingne eslevé en hault, comme s'il estoit vif (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 147). ...Et puis bien dire que je semble En present la bonne geline Qui dessus ses poullez s'encline Et les habrye de ses *halles* (Pac. Job M., c.1448-1478, 199). Et, adonques, le pastour le prist [le corbeau] et lui osta ses *esles* et le porta a ses enfans pour eulx jouer. (MACHO, Esope R., c.1480, 192).

- "Aile (d'un insecte)" : De ce dit saint Augustin que cellui qui n'est songneux de eschever les inconveniens est semblable au papillon, qui tourne tant autour le feu de la lampe que ses *esles* se bruslent et puis est noyez en l'uile ; et a l'oiseil, qui tant volette autour le gluyon que il y pert ses plumes. (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 283). Maint homme monte sans eschelle Jusques au feu pour ce qu'il luyt, Comme le papillon de nuict Qui chet quant il s'est bruslé *l'esle* (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 128).

- "Aile (d'un ange)" : Cilz qui fit par division Les anges qui six *ailles* ont Que sustient la trinitey, Me doint... (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 199).

**b) Loc.**

- *Estre sur ailes*. "Voler" : Or me dit il que les faucons Ne sauront ja estre si bons Qu'il soient une heure sur *elles* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 487).

- *Voler de bonne/meilleure aile* : Car tous troiz vollent sanz planer Si hault comme on puet regarder, Vistement et de si bonne *elle* Que oncques fauconnier ne vit telle. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 430). L'ostrucier se mist tout devant, Qui va les ostarde querrant, Et porte le beau blanc ostour, Onc ne volla d'*elle* meillour (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 437).

. [Dans un contexte métaph.] : Estre devroyent diffamés [les yeux] S'il ne voloyent de bonne *elle* Vers lez grans biens qui sont en elle [la Dame] (CH. D'ORLÉANS, Car. C., c.1415-1440, 244).

- *Oiseau de haute aile*. "Oiseau de qualité" : [C'est le faucon (vexé par le fauconnier) qui parle] O gentil Faulconnier, qui par certaine et longue experience congnoissez ma nature, vous devés sçavoir que je suis oiseau de haulte *helle*, et ne viens pas pour reclamer ou appeller ["parce qu'on réclame ou appelle"], mays suis tel que de propre condicion je demande le leurre. Considerez que je ne suis autour, tiercelet ne esprevier, qui, pour sibler ou monstrier ["parce qu'on siffle ou montre"] *helle* de quelque pigeon, caille ou

perdrix, viennent incontinent sur le poing. (Livre fauc. M.R., c.1500, 275).

- *Voler de plate aile*. "Ne pas remuer beaucoup les ailes" : Povrement [un faucon de peu de valeur] se prist a voler De plate *elle* et souvent planer. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 171).

- *S'envoler à grande aile*. "S'envoler rapidement" : Mais [la cane sur le point d'être attrapée] a grant *esle* s'en vola (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 219).

- *Se remettre sur ailes*. "Recommencer à voler" : La grue se remist sur *elles*, Maiz les taharotes ["faucons"] inelles Si tost la retirèrent jus Qu'elle perdit pouoir tout sus. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 442).

**c) CUIS.** [L'aile comme denrée comestible] : Pour Dieu, donnez moy cuisse ou *elle*. Vecy bien dure kiriele ! Je croy que les bonnes gens dorment, Ou que les oreilles leur cornent, Car de moy ne tiennent il conte ! (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 112). De bien boire ne se faingnoit Ne de rongier ou cuisse ou *elle* (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 50). Pour me faire ma robbe belle, Au cousturier je porteray Ceste perdrix, avec une *aesle* De chapon que je luy donray (Coust. Esop. T., c.1500, 161).

**d) RELIG.** "Les ailes du Saint-Esprit (représenté comme une colombe)" : ...[les marchands de reliques] vendent les *elles* et plumes Du Saint Esperit lassus des cieulx. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 387).

- "Ailes avec lesquelles on se représente les âmes des défunts qui séjournent dans les limbes" : A vous, sancts peres, je vien Et vous porte bonnes nouvelles, Car vostre saulveur et le mien Tantost viendré. Levés vous *eles* Pour ses prudences et cautelles. Il a les diables deceu. (Pass. Auv., 1477, 113).

**e) MYTH.** [À propos d'un personnage, d'un oiseau myth.] : Ses *aeles* [le phénix] bat pour lui aidier. Ainsi se cuide refroidier. Et tant se bat, et plus a chault, Et tant se bat que le feu sault. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 165). Et dit l'istore qu'elles [les sirènes] auoient *aelles* et ongles pour senefiance de l'amour qui volle et fiert. Et conuersent en eaeu pour ce que luxure fut faicte de moisteur. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 491). ...il [Mercure] reprint ses *elles* argentees affin d'increper la tardité et lente progression de sez compaignons (Lyon cor. U., 1467, 27).

- "Ailes (fabriquées)" : Ung jour [Icare] lui dist, ne s'en pot taire : "Beau pere, prier vous vouldroie De l'art que volentiers prendroie, Que sur moy *eslez* mesisiez Et a voler m'apresisiez..." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 70). Et Dedalus, quant il voloit, Prendoit *elles* et se voloit Et haut et bas et pres et loingn, Selonc ce, qu'il avoit besoingn, Sans resongnier ne mer ne terre. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 222). Cestui en sa jeunesse, voulant fere comme Dedalus, fist et pour ce composa unes *helles* qu'il se mist ès piez et mains et vola du hault d'une tour à la distance d'une stade au bout de laquelle il tumba et se rompit une jembe et disoit venir la faulte de ce qu'il avoit houblié prandre la queue. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 v°).

**f) [À propos d'un poisson] "Nageoire"** : Oultre avoit, depuis lesdictes mains jusques à l'aisselle et de là jusques au bas du ventre, *esles* de poisson ainsi comme les poyssons, desquelles *esles* il nagoyt par la mer. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 74).

**g) [À propos d'un humain, p. dérision]** : Certes, dist elle, le pourpoint Si te fust bien taillie [l. taillié] a point, Se tu a point fusses taillies [l. tailliés] ; Mais a toi tient qui apointiez N'es pas a droit selonc son point, Quar trop es cras et as trop d'oingt Dessous l'*elè* et

trop es drus, Trop reveleus et trop pëus. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 122).

2. P. anal. "Éléments latéraux de différentes choses"

**a) ARCHIT.** "Côté" : Audit Pierre Hughezone, pour en oultre avoir ouvré de son mestier par trois jours, pour au palis qui est assiz dessus ou milieu et de travers icelle dos d'ane avoir fait à ch[ac]un bout d'icellui palis une *ele* de bois de chesne, afin que l'en n'y puisse passer aucunement (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 628). ...par dehors oeuvré et fait II *elles* de maçonnerie es deux costés de bloc et de plastre pour la [la cheminée] soustenir et la hauchier et enchapperonner par hault (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 165). ...à comprendre le conduit renfoncé tout de long et plusieurs flaches relevées aux deux *elles* d'iceluy tant d'un costé que d'autre (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1442-1443, 330).

**b) ART MILIT.** "Aile d'armée" : ...là fu ordonné que, quant che venroit à l'assembler, que on meteroit la bataille dou roi et l'oriflamme de France ou front premiers et li avant garde passeroit tout oultre sus *elle*, et li arriere garde ossi sus l'autre *elle*, et asambleroient as Flamens en poussant de leurs lances (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 52). ...li avant garde et li arriere garde à deux *elles* passèrent oultre et encloïrent ces Flamens (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 54). ...et se combatirent vaillamment et y fissent pluisseurs grans appertises d'armes. Ossi fisent Jehan Cresuelle, Richars Olme et Davis Holegrane et de le partie des Franchois, premierement messire Bertrans de Claiequin, messire Alains et messire de Biaumanoir qui se tenoient sus une *elle* et messire Joffrois de Quaremiel sus l'autre (FROISS., Chron. [Amiens], D., t.4, c.1375-1400, 241). Lors fist Anthoine arrester ses gens, tant que l'arriere garde feust venue, et ordonna sur les *esles* archiers et arbalestriers. (ARRAS, c.1392-1393, 183). ...et ne firent que une seule bataille afin de mieulx soustenir le fès de leurs adversaires, laissant derrière eulx leurs chevaux, chariotz et charètes, et mirent par manière de *eles* grant partie d'archiers et d'arbalestriers. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 358). ...et y avoit grant nombre de gens à cheval de notre parti, tant Lombars que Gascons, qui devoient ferir sur les *esles* des Angloys (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 17). ...et, quant on est à combatre ses enemiz, on peut bien avoir *alles* et les doit-on avoir et gens devant, selon la faculté et puissance qu'on a. Les *alles* doivent estre aux costez et les gens qu'on met devant doivent estre devant l'enseigne, affin qu'elle ne soit portée par terre (BUEIL, I, 1461-1466, 148). Et, quant vous allez à pié (...) vous devez mettre votre traict devant avec quelque peu de gens d'armes ou front, pour leur tenir pié et soustenir le faix. Encores dy-je que à pié le traict doit estre sur les *aelles*, si le paiz est assez large pour le porter, jusques ad ce que les derreniers les puissent secourir. (BUEIL, I, 1461-1466, 186). Je suis d'oppinion que vous mettez vostre *asle* de la main dextre plus forte que l'autre (BUEIL, II, 1461-1466, 201). ...les hommes d'armes à cheval tenoient une *helle*, à la main dextre, très grosse et très fiere (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 241). Duc d'Alanson, et vous, Vendosme, Vous tandrez l'*elle* de la destre. Richemont, et vous autres en somme, Vous tandrez le costé senestre, Qui garderont la ville champestre Que les Anglois ne s'i retrayent. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 650-651). Pour chevaucher sur les *ailes* pour se rendre à l'avant garde (Lettres Ch. VIII, P., Pièces justif., t.3, 1488, 384). ...puis après l'avantgarde marcha en moult belle ordonnance et conduyte, ses *esles* aux deux cotez (LA VIGNE, V.N., p.1495, 283).

**c) ASTR.** "Aile (d'une constellation, en partic. pour les oiseaux de la carte céleste (aigle, cygne...)) et la Vierge

zodiacale" : Chelles [les étoiles] qui sont ou couperon de le Virgene et ens u darain de l'*eile* de midi ont influence Mercure et un poi de Mars. (...) Et 2 estoilles luisans en l'*eile* septentrionale et celles qui sont u dos sont de Mercure et un poi de Mars. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 63).

**Rem.** Cf. A. Le Boeuffle, *Astr.*, 1987, s.v. *ala, penna, virgo*.

**d) CHASSE** "Palissades ou treillis disposés en V autour d'un trou, qui obligent l'animal à avancer jusqu'au piège, dans lequel le poussent des valets embusqués" : On fet une grant fousse de trois toyses de parfont, plus large au fonz que a l'entree, affin que la beste ne s'en puisse saillir, et la cuevre l'en de menues busches et d'erbes, et fet on *eles* dessa et dela, tout ainsi que on fet aux perdriz quant on chascé a la tonnelle (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 257).

**e) COST.** "Volants d'épaule, ailerons" : Tu es un jones davoudiaus, Hydeus en cuer, par dehors biaux. Amours as, mes Diex scet bien queles. Tes manchetes, tes longues *eles* Miex monstrent que soies Sathan Que de la maniere Nathan Qui estoit hons de sainte vie. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 107). ...une robe de 4 garnemens pour la feste de l'Ascension, pour le corps dudit seigneur ; pour les 2 seurcos, 2 fourreures de menuvaire, tenant chascune 386 ventres ; pour manches et poingnès, 60 ; pour le corps de la houce, 440 ; pour *elles*, 96 ; pour languètes, 6 ; et pour le chaperon, 110. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 98). ...pour les *èles* de la hosse, 110 ventres, et pour fournement, 188 ventres. Pour tout, mil 578 ventres de menuvaire (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 210). Item pour nous, le jour de Pasques, une robe de six garnemens : pour la houce, VIc ventres, et pour les *helles* VIxx ventres, pour le sercot cloz IIIc ventres (Mand. Ch. V, D., 1373, 537). ...[elle] estoit moult gentement ordonnée d'une coste juste de drap d'or bien trainant après elle et unes grans manches d'*ailes* de tabar fourres d'ermes (Cleriadus Z., c.1440-1444, 13-14).

**f) LITURG.** "Tentures qui abritent les côtés d'un autel"

**Rem.** Doc. 1371 (Cambrai, *pour les nueves éles du grant autel, qui sont de bleu samin et bordées des 3 lés d'un drap d'or et de soie...*) ds GAY I, 18.

**g) MOBIL.** *Ailes (d'un bureau)*. "Garniture de cuir ou de tissu sur les côtés" : ...à ung coffrier de la rue Saint Denis qui, le 16e jour de mars ensuivant, remist à point le bureau de Mesdits Seigneurs dont en avoit coppé les *elles*, du costé du banc neuf, en deux lieux, tant pour cloux, cuir que pour sa peine, 4 s. p. 6. d. t. (Comptes Paris M., t.2, 1473, 368).

**h) "Volant, aile du moulin"** : ...les voiles des *eles* du dit moulin (Doc. 1388. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 619). ...certain quantité de toile appellé "canevez" dont les *heles* du molin sont faiz (Doc. 1420. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 620). Et, par la reudeur de l'eau, il fut contraint de passer par dessoubz la roue de boys du moulin, et Dieu scet se les *elles* du moulin le batirent bien et s'il fut bien baigné ! (MACHO, Esope R., c.1480, 170).

**i) Aile de la croix** : Peu pense le pecheur de bien faire retrait, Pour quoy Dius nous monstra son coeur par doulz attrait Sur l'*esle* de la croix (Livre Rossignol. N., c.1400-1420, 73).

**j) Aile d'un bois.** "Lisière" : Et, quant il eurent tuit volé, En l'*ele* d'un bois sont alé. Une nape sur l'erbe vert Leur mist Largesce, qui les sert De pastés frois, de gros chapons (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 173). Car [les dames et damoiselles] püent aler aux accours Pour veoir les levriers le cours Et par les *elles* de

ses bois L'ambleure de leurs pallefroiz (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 457).

**k** [À propos d'une ville, d'un chemin...] "Côté, bord" : Si fu ordonné que on se traitoit celle part et que (...) li dus de Bretaigne et li contes de Flandres et leurs gens (...) prenderoient une des *elles* de la ville (...) et puis (...) li contes de Blois et li arrière garde sus une autre *elle* de la ville et ensi encloroient il là les Englès. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 129). ...le conte de Nazara (...) mist sus les deux *heles* des chemins et des pas plus de II<sup>M</sup> hommes puissans, tous tenans haches et grosses quigniés [i. quignies] pour coper les bois et clorre les chemins quant il l'ordonneroit. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 219).

**I** [À propos d'un défilé dans une cérémonie] "L'espace qui le délimite" : Et, aux *esles* du doel, de .C. à .Vixx. hommes vestus de noir et embronciéz, portans chescun ung flambel armoiyé ; aultres gens des villages dudit seigneur jusques au nombre de .IX. vins, samblablement habituéz, portoyent chescun ung flambel. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 407).

**B.** - Loc. fig.

**1.** [L'aile comme élément moteur]

- *Aller à hautes ailes*. "Aller vite" : Alors Proesse a haultes *elles* En tous lieux incongnus aloit Veoir dames et damoiselles, Et de peril ne luy chaloit (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 82).

- [À propos d'une femme mariée] *Battre ses ailes*. "Prendre son essor, son vol, son indépendance" : La mariée puet aler En tous lieux dancier et baler. S'elle est jeusne, elle puet attraire Ses compaignes par plaisir faire, Ou elle est attraite par elles. Car volentiers batent leurs *esles* Pour voler à leur volenté, Et avoir deduit à plenté (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 28).

**Rem.** Peut-être à rapprocher du terme de fauconn. *soi esbatre* ou *soi debatre* : "Battre des ailes pour s'échapper de la main ou de son siège, s'agissant du faucon".

- *Donner ailes à qqc.* "Stimuler, réveiller qqn" : Donnés *elles* a voz entendemens Et dilligens soiés a purger vice, Reconnoissiés voz meffais, povres gens (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 63).

- *Avoir/rapporter/tenir/tirer pied ou aile (de qqn/qqc.) (cuisse ou aile, v. Lexiques : cuisse)*. "Tirer quelque avantage de, participer à qqc." : [C'est un bandit qui parle] Dedans ses boys m'en vois guetter, Faisant le loup a la carriere. De present me puis bien vanter Que je luy [un passant] feray bonne chiere. Soit par devant ou par derriere. J'en attraperay pied ou *elle*. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 7). AGRIPPART. [Un des soldats cherchant des petits enfants, sur l'ordre d'Hérode] S'il y a enfant, il sauldra Et fust il bouté en ung puy. HERMOGENÉS. Avant, compaignons ! ACHOPPART. Se je puis, J'en rapporteray pié ou *elle*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 106). Il pert bien que vous estes lasches, Matz et plains de recrèandise ; S'en voz cueurs eust eu vaillendise, Vous en eussiés ou pié ou *elle*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 401). Combien qu'il [un oiseau] a mauvaise grappe Et la fasson fiere et cruelle, Se je puis, avant qu'il m'eschappe, J'en tireray ou pie [i. pié] ou *helle*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 80). La planete court de tel belle Que ung chascun fault qu'il mefface Ou qu'il y tiengne piet ou *elle* : Les bons de paour qu'on les defface, Les malvais pour entrer en grace. (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 11).

- *Estre sur aile pour + inf.* "Être prêt à..." : FORTUNE. (...) Mais touteffois, ou soit tost ou soit tart, Je suis sur *ele* pour ferir soir

et main, Sans espargnier ne noble ne villain. (LA MARCHE, Déb. Cuid. Fort. H., 1477, 291).

- *Perdre pied ou aile*. "Perdre une partie importante de ses biens" : "Or retournons", dist la chambriere Hardiesse, "au second besant empirant la precieuse forge de ma maistresse, le quel besant a son cours en parlement comme une loy divine, c'est assavoir des commissaires des causes, des syndiques et reformateurs plusieurs, par lesquelx tous ceulx qui ont affaire a eulx se tiennent pour salvez et ja n'en eschapperont sans perdre ou pie ou *helle*, en vendant et leur vin et leur blef..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 501-502).

- *Avoir le coeur sous l'aile*. "Être amoureux" (Éd.) : Meriadec (...) luy dist : Messire Henry, comment l'entendez vous ? Il samble a vous veoir que vous ayez le ceur soubz *ele* et que vous en volez a qui que ce soit. Tutevoyez Monsieur vous a il donné congié de porter emprinse... (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 133).

**Rem.** À rapprocher de l'ex. suivant à propos des oiseaux : *A tous vivans, ainsi que chascun voit, Amours si est passion naturelle. Ce des oyseaulx la nature apperçoit, Quand frapés sont d'amouretes soubz l'esle.* (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 30).

- *Mouvoir ses ailes à qqc.* "Donner libre cours à qqc." : Le vin la fait vomir et rendre. Se d'ommes avoit un millier, Tous les lerroit hurtebillier. Femmes yvres sont toutes teles ; Aux riotes muevent leurs *eles* (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 119).

- *Voler d'autre aile*. "Changer d'attitude ou d'opinion" : Lors seroit fort que n'entrissiez En maint estrange pensement Et qu'en pensant n'ordenissiez Vo priere quelle et comment. Mais au fait volerez d'autre *ele*, Car parole tele ne quele N'en direz, puis qu'Amours s'embat En vo cuer, par cui estincele Long temps serez en ce debat (Cent ball. R., c.1388-1396, 152).

- *Voler de haute aile*. "Entreprendre un projet de grande envergure ; avoir de grandes responsabilités" : Ainsy par amour fraternelle De vesture se ressemblerent Et pour voller de plus hault *elle* Ce jour ensamble s'assemblerent [les compaignons de la Toison d'or] (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 78). ...la royne de Cecille n'estoit pas contente que ledit president gouvernast ne qui volast de si haulte *aile* (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 121). ...avoit toutes les belles gens d'armes du royaume à son mand ; voloit de la plus haute *esle* en tout temps emprès son maistre ; gouvernoit et régentoit tout. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 162). ...messire Pierre de Brezé, angevin, grant sénéchal de Normandie, lequel de si haut *èle* vola longuement en France que piéça n'y ot son pareil, comme les escrits le tesmoignent assez en divers lieux. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 347).

- *Voler de son aile*. "Agir sans l'aide de personne" : Aucuns ont tres bonne fortune Au monde et les autres l'ont male Pour tant en ay hay fort une Qui m'a pesé plus qu'une male Quant j'ay assez volé de m'*ale* Ung point trouve en ma bulle tel Que le bran reste au bulletel. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 85).

- *Voler de trop d'ailes*. "Avoir des prétentions excessives" : Seés vous a qui trop en voulees [sic] Et qui de trop d'*elles* volees [sic], Qui a pincer m'est bien estrange ... Je ne le dy pas pour revange, Mes trop tost d'une vous saoulés. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 156).

- *Voler d'une aile seulement*. "Ne pouvoir accomplir qu'une partie de sa mission" : Telz gens [qui pensent que ce qu'on donne aux prêtres est perdu] arguent et maintiennent Que miex fust

es povres donnee L'offrende a la messe portee, Quar les prestres ont trop, ce dient. Assez appert qu'ilz les envient Par ceste envieuse parole. Cuident il que charité vole O une *elle* tant soulement ? (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 248).

- *Vouloir voler sans ailes*. "Entreprendre une chose dont on est incapable" : Car Dieu lez humbles enlumine Par grace et par vraye doctrine. [,] Et lez essauce et glorefie Et les orguelliex humilie Qui veulent sans *elles* voler (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 84). Et s'il quiert de maistrise user Sans droit, il veult voler sans *elles*, Et est vaincu sans accuser. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 88). VERDIER. Il cuyde ja voller sans *elles*, Que tu l'antendes. JAUNE BEC. C'est du moins ["Cela va de soi"]. (Pipée R., c.1470-1480, 153). Tel cuide estre avancé en court Incontinent de prime face Et, sans savoir quel stile y court, Pour ses beaulx yeulx ou belle face. C'est ce qui plus tost le dechasse Quant il n'a contenances telles Qu'appartiengnent pour estre en grace, Car il cuide voler sans *hesles*. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 40).

. *Vouloir voler avant d'avoir des ailes* : Vous avés (...) creu cel evesque de Norduich, qui quidoit voller anchois que il eust *elles*. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 132).

- Prov.

. *Oiseau ne peut voler sans ailes*. "Il ne faut pas vouloir entreprendre quelque chose si on n'a pas les moyens de le faire" : Oysiau ne peut voler sans *ailes* (Doc. a.1444. In : Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 590).

. *Qui ne vole haut perd son aile*. "Il faut avoir de grands projets si on ne veut pas perdre le goût d'entreprendre" : Et ce se faisoit pour l'amour D'une feste dont pour laquelle Fu crié en hault sans demour : L'eure est venue personnelle, Qui ne vole hault pert son *elle* ; Il fault comparoir en ce lieu Huy en action personnelle Au los des hommes et de Dieu. (TAILLEV., Songe thoï. D., 1431, 65).

. Loc. prov. *Si vous avez des ailes, volez*. "Si vous avez la capacité de faire telle chose, faites le ; si vous avez quelque chose en vous, réagissez" : Or faisons declaration De votre fait, se vous voulez : Par ma determination Advis m'est de peu vous doulez, De courroux vous vous affoulez Et vous mettez en grant martire, Se vous avez *aeles*, vollez ! (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 197).

## 2. [L'aile protectrice]

- *Estre/se trouver/voler dessous/sous l'aile/les ailes de qqn*. "Être/se mettre au service de qqn en bénéficiant de sa protection ; lui apporter son soutien" : ...car s'il savoit que vous ne voulsissiez estre dessoubz son *ele*, ains trois jours vostre pays seroit destruit. Mais ayez conseil d'obedience et vous le trouverez pieu et plain de conseil pour vous adrecier (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 139). ...le seigneur de Croy, bon gros léal homme, qui tant longuement l'avoit servi, tant l'avoit aimé et appris à cognoistre, tant avoit reçu d'honneurs et de bienfais en son service, tant de hautes auctorités et de gloires desoubs ses *èles*, et maintenant se veoit à tel désespoir, en telle peur et perplexité, comme pour l'avoir perdu noyé par adventure en un fossé ou mort de quelque autre male adventure (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 269). ...faites le despescher, et, quant il sera là, qu'il volle soubz l'*alle* dudit evesque d'Arras. (Lettres Louis XI, V., t.2, 1462, 87). J'en ay ouy dire merveille De son sens et de son savoir, Si veil estre dessoubz son *elle* Et la servir a mon povoir. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 523). Et s'aucuns vers vous sont rebelles, Ou que mestier ayez de nous, Nous nous trouverons soubz voz *elles* Incontinent et devant tous. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 564).

- *Sous les ailes de qqn*. "Sous la protection de qqn" : Ces mots droit-cy poignoient et donnoient fraeur souverainement à

aucuns ses serviteurs qui emprès lui estoient contraire du gré du roy son père, lesquels sentoient bien que ces mots se disoient pour eux, par quoy il leur besongnoit bien d'aviser en leur fait, ce leur sembloit, ains plus tost que plus tard, et de eux pourveoir sous les *èles* de leur maistre de telle seurté que si faites menaces ne pussent sortir leur effet en leurs personnes (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 169).

. *Tenir/supporter qqn dessous ses ailes*. "Prendre sous sa protection" : Chils dus se tenoit communement à Paris et subportoit dessous ses *elles* les Parisiens, pour la cause de ce que il avoient grant finance (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 170). Et que peulx tu faire contre nous toutes Qui le tenons ainsi dessoubz noz *elles* ? (Lyon cor. U., 1467, 53).

- *Faire ailes à qqn de qqc*. "Abriter" : Mais je, Desir, a toi desire, Franc Vouloir, moustrer et describe Les noces espirituelles, Dont Repertoire te fait *elles* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 321).

- *Couvrir de ses ailes*. "Protéger (comme une poule qui couvre/couve ses oeufs)" : Sicome la geline primes couve les oeufs, ensi couve Peresce les males penseez et les temptacions tantqe ils devenent poucyns, c'est a dire qe tant demurront celes malez penseez et les temptacions desouz le pecché de Peresce et tant les covre de ses *eles* et les repount, q'il y vient un consentement et donqes se moustre il a prime en sa propretee come le poucyn qe ist hors del oef. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 63).

3. [L'aile comme élément qui étouffe] [De qqn ou de qqc. d'hostile] *Tenir qqn sous son aile*. "Tenir à sa merci" : Le temps passé, j'estoye florissante, Propre, gente, gracieuse, advenante, Mais viellesse me tient dessoubz son *esle*, Mon cher amy (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 338). Une fille, croyez, n'est pas ; Ung dyable, qui est en lieu d'elle, Comme elle frappe a tour de bras, Qu'i n'est celuy qui ne chancelle, Depuis qu'elle tient soubz son *elle* Et qu'elle le peut atrapper. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 460).

- *Se trouver sous l'aile de qqn*. "Être à sa portée" : ...depuis Que vint en France ceste Pucelle, Anglois si ont esté sommis, Abatuz, cassez et desmys, Et si ont perdu leur querelle Que chacun s'enfuyt devant elle ; Nul ne se teuve soubz son *elle*, Ne nul ne l'ose plus atandre. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 605).

4. *Estre rouge dessous l'aile*. "Rusé, malhonnête" : L'en congnoist mal le mouton a la layne ; Tel malice leur voulenté amayne A leur effort ; rouges sont dessoubz l'*ele* : C'est droitement Jhesus sur une pele. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 10).

**Rem.** Attest. unique de cette loc., peut-être empr. au vocab. de la chasse au faucon. La notion de ruse apparaît associée à l'adj. *rouge* dans des ex. du XV<sup>e</sup> s. : *Ne vous hastez point de répondre : Il est rouge pour vous tromper* GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 224.

**C.** - P. allég. *Les ailes du désir, de l'âme* : ...cest amour [amour mondaine] est comme gluz qui empesche les *esles* espirituelles de l'ame, qu'elle ne puisse soi eslever en haut (GERS., Montagne contempl. G., 1400, 22). ...quant l'estoille journalle se doit prochainement lever a l'aube du jour, toute riens s'esgaye et s'esjouyst, les oysillons chantent, et la rousee descent, pareillement lors en ceste nouveauté le monde s'esjouy, et descendi plus habondamment la rousee de grace, et les saintes personnes eslevees en hault par les *heles* de bons desirs et devotes meditations, par prophecie chanterent (GERS., Concept., 1401, 391). [P. C.]

**AILER, verbe** (ailier)

[GDC : *ailier* ; AND : *elé* ; FEW XXIV, 285b : *ala* ; TLF III, 319b : *ailier*]

Empl. pronom. "Battre des ailes" : Et par tant s'en ala la maloustrue fille couscher avecques son dit père. Et en y allant se heurta par deux ou troys foiz en l'un de ses piez. Et si s'*esla* par troys foiz ung oyseau nommé la frezaye, qu'on dit estre precognoissante de mal heür. (Ovide mor. B., 1466-1467, 262). [R. M.]

**AILERON, subst. masc.** (aileron)

[T-L : *aleron* ; GD : *aleron* ; GDC : *aileron* ; AND : *aleron* ; FEW XXIV, 284a-b : *ala* ; TLF II, 322a : *aileron*]

**A.** - Au propre. "Aile, petite aile" : ...et quant elles [les perdrix] seront rousties si les tirés sur une belle et necte postz, et puis les prennés l'une après l'autre et les taillés par beaux membres et layssés les *alleurons* entiers et le blanc taillés bien minut ainsi comme on le tailleroit devant le seigneur (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 175).

**B.** - P. anal.

**1.** ARCHIT. "Ouvrage de soutènement" : ...et les *ailérons* des murs ausquels lesdis toys joignent, cimenter et torchier de bon franc mortier adfin que la pluie n'entrast entre les murs et les escailles (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409, 624). A thomassin lormel manouvrier pour avoir ouvre (...) a couvrir de terre un *aleron* qui a este fait au pont dauthie (Comptes Doullens W., 1470, 23).

**Rem.** Doc. 1456 (Lille, *les allerons de le porte St Salveur*) et 1481 (*allerons portant voussure*) ds GD I, 218b. GAY I, 23b enregistre, sous *aleron*, le sens de : «La partie d'un trumeau ou jambage contigu au vide d'une baie et dont l'extrémité supérieure se profile en saillie pour porter une voussure ou un linteau». V. *allée*.

**2.** COST. "Bordure [d'une jupe]" : Sauroit il faire un ongement, Une houce ou un vestement, Ou un jupel a *alérons* ? Cognoist il brebis et moutons, Les scet il garir de la rongne ? (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 159).

**3.** "Bordure (d'un territoire)"

**Rem.** Doc. 1388 (*Colin Murdrat tient de nous (...) es allerons de Condé une porcion de fief*) ds GD I, 218b.

**4.** "Parties saillantes prolongées en manière de cornes ou d'ailes sur l'arcade de garrot des selles" (GAY I, 23b, s.v. *alérons*)

**Rem.** Doc. 1341 (*pour madame de Guines une paire d'alérons pains à la guise d'outremer*), 1342 (*une selle de la taille d'Alemagne (...) le penel et les allerons pains de fines couleurs ouvrez de feuilles*) ds GAY I, 23b, s.v. *alérons*

**5.** "Nageoire [de baleine]" : Elle [la baleine] mouvoit les *aellerons*, le corps et la quehue par si bonne façon que se sembloit chose vive (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 197-198).

**6.** "Petite branche" : Item, ont le fez de herbe, hors deffens, pour XII d. Item, la mousse, le caillou, l'argille, le sablon, la maille, le genest, le genievre, la noire espine, le revolun des arbres et l'*aleron*, hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 110).

**Rem.** Cf. FEW : «Mfr. *aleron* "branchette" (Pin 1562-Oud 1660)». [P. C.]

**AILETTE, subst. fém.** (ailette)

[GD : *ailete* ; GDC : *ailete* ; AND : *alecte* ; FEW XXIV, 283b-284a : *ala* ; TLF II, 324b : *ailette*]

**A.** - Au propre. "Petite aile" : Dont li espriviers ses *elettes* [de l'oiseau] Choisi par entre les fueillettes. (MACH., D. Aler., a.1349, 274). Et quant sera la, son giron apprete Pour recueillir l'oisillon qui vollete Tout en cheant, car encores l'*ailete* Est si foible qu'il ne peut bien voller. (RENÉ D'ANJOU, Regn. et Jann. R., c.1457-1461, 52).

**B.** - P. anal. "Bande de tissu ajoutée sur l'épaule d'un vêtement" : ...pour la fourreure d'une robe d'escarlate vermeille, de quatre garnemens, pour ledit seigneur (...) : C'est assavoir, pour la housse, elles et *elletes*, 858 ventres de menu vair (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 157).

**REM.** Sur le costume militaire, cf. GD I, 188a et GAY I, 18a. "Pièce qu'on ajoute sur le côté d'un soulier, d'un bas, etc., pour servir de renforcement", ex. du XV<sup>e</sup> s. ds GDC VIII, 59a. [P. C.]

**AILIER, subst. masc.** (ailier)

[]

"?" : En chascune des dictes quatre gallées il y avoit LVI bans sans les deux bans de portenas qui sont les deux premiers bans et a chascun banc trois galios [rameur de galère] (...), VI *aliers* ou portenas (...), X nauchiers et leur varlet (...), VIII proyers ["matelot"] (...), XXX compagnons de scandrela, qui sont mariniers (Arch. Nord, 1462, B 17692, IGLF).

**Rem.** "Rameur au bordage de la galère ?" Rattacher à FEW XXIV, 283a-b, *ala* ? Ou sur *allier*<sup>1</sup> ? [R. M.]

**AILLE, subst.** (aille<sup>1</sup>)

[FEW XXIII, 14a : o.i.]

"Poutre, sablière" (Éd.) : A Jehan Millet pour 2 cordes de coy on saka jus et sus le *aille* et les tres en le maison de le pais, 16 s. (Comptes Mons P., t.1, 1331, 366). Item, a lui pour refaire les sayaus et le polette de le maison de le pais et pour l'*aille* refaire et autres pluiseurs ouvrages en pluiseurs lius pour le ville, 10 s. (Comptes Mons P., t.1, 1336, 461).

**REM.** À rapprocher de «Asav. *alée* f. "poutre placée à l'extrémité des murs d'une toiture sur les sablières" (1384)» (FEW XXIII, 14a : o.i.) ? [R. M.]

**AILLE, subst. fém.** (aille<sup>2</sup>)

[\*FEW XXIV, 333a : *allium*]

"Ail" : Ce ne vault une *ailhe* ! (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 48). [Altération de *aillie*, cf. éd. p.383] [T. M.]

**-AILLE, suff.** (-aille)

[FEW, Ø lat. *-alia* ; TLF II, 326a : *-aille*]

[Suff. formateur de subst.]

**A.** - [Suff. coll.]

**1.** [Pour désigner des ensembles de pers.]

**Rem.** V. *bonhommaille* "troupe" ; *ecuiraille* "écuyers" ; *flamengaille* "Flamands" ; *godonnaille* "troupe de soldats" ; *parentaille* "les parents, la parenté" ; *pauvraille* "les pauvres" ; *pietaille*, *pietonnaille*, *pionaille* "gens de pied, infanterie" ; *servaille* "troupe de serfs" ; *servantaille* "serviteurs" ; *tinardaille* "valets".

- [Valeur péj.]

**Rem.** V. *bigotaille* "troupe de chrétiens (pour les païens)" ; *brigandaille* ; *canaille* ; *cavestraille* "bande de coquins" ; *chetivaille* "gens de rien" ; *chevetaille* "chefs (des

mécréants"); *chienaille* "vauriens"; *chretienaille* "chrétiens (pour les païens)"; *cocaille*, *cocardaille*, *coquinaille* "vauriens"; *communaille* "menu peuple"; *crapaudaille* "vauriens"; *falourdaille* "vauriens"; *frappaille* "vauriens"; *friponaille* "fripons"; *garçaille*, *garçonaille*; *gloutonaille* "gloutons"; *gourmandaille* "gourmands"; *hardaille* "vauriens (dignes de la corde)"; *harpaille* "vauriens"; *jesuaille* "chrétiens (pour les païens)"; *larronnaille* "larrons"; *lopinaille* "bande de goinfres"; *merdaille*; *meurtraille* "engeance meurtrière"; *paillardaille*; *peautraille*<sup>1</sup>; *pelaille*; *pendaille*; *pifraïlle*; *poitronaille*; *racaille*; *ribaudaille*; *sottaille*; *souillardaille*; *truandaille*; *vilenaille*. Aussi (dans un contexte dépréciatif): *clergeaille* "les clercs"; *pretraïlle* "les prêtres".

2. [Pour désigner des ensembles d'animaux (parfois avec une valeur péj. plus ou moins marquée)]

**Rem.** V. *aumaille*<sup>1</sup> "gros bétail"; *betaille* "bétail"; *bichaille* "biches"; *bouvaille* "boeufs; bovins"; *brebiaille* "troupeau de brebis"; *carpaille* "carpes"; *couvaille* "cuvée"; *godaille* "petits poissons"; *matinaille* "troupe de mâtins, de chiens"; *poissonaille* "menu poisson"; *pouaille* "oiseaux de basse-cour"; *rampaille* "ensemble des bêtes à fourrure qui rampent aux arbres"; *rescaille* "menu poisson"; *rochaille* "gardons"; *volataille* "volaille"; finale homophone: *ouaille* "brebis" (pour *oueille*, lat. *ovicula*); *volaille* (pour *volille*).

3. [Pour désigner des ensembles de choses]

**Rem.** V. *blocaille* "tas de pierres"; *boscaille* "bocage"; *touaille* "entrailles"; *brouaille* "entrailles"; *chaudronaille* "marchandise du chaudronnier"; *coraille*, *couraille* "entrailles"; *cordaille* "cordage"; *drapaille* "vêtements, linge"; *epantaille* "assemblage d'éléments donnant l'apparence d'une forme humaine, épouvantail"; *fagotaille* "fagots"; *ferraille* "ensemble d'objets métalliques"; *finaille* "frontières, limites"; *frimaille* "morceaux"; *fruitaille* "fruits"; *futaïlle* "provision de bois"; *grenaille* "grains"; *marechaille* "marais"; *marsaille* "semences de mars"; *pierraille* "amas de pierres"; *pitaille* "pitance"; *postaille* "poteaux"; *quincaïlle* "ustensiles en fer"; *ramaille* "branchage"; *rocaille* "terrain rocailleux"; *sablonaille* "terrain sablonneux"; *terraïlle* "amas de terre"; *vaissaille* "vaisselle"; *ventraïlle* "entrailles"; *victuaille*, *vitaille* "provisions de bouche".

- [Pour désigner une chose non comptable]

**Rem.** V. *cliquaille* "monnaie, argent"; *herbaille* "gazon"; *laictaille* "laitage"; *moutaille* "vin nouveau"; *nivaïlle* "neige"; finale homophone: *pavaïlle* "toile pour pavillons, pour tentes".

- [Pour désigner une chose double]

**Rem.** V. *cisaïlle* "ciseaux"; *tenaille*.

- [Avec une valeur péj. plus ou moins marquée]

**Rem.** V. *antiquaille* "vieux murs, vieil édifice"; *buaille* "menu bois (pour chauffer la lessiveuse)"; *charpaille* "friperie"; *chauffaille* "menu bois"; *draperaille* "vieux vêtements"; *espaille* "menu bois"; *fouaille* "menu bois"; *frincaïlle* "argent (arg.)"; *fripaille* "vieux habits"; *mitaille* "petite monnaie"; *plucaïlle* "menu butin"; *sordaille* "gravats".

- [Avec une valeur augmentative plus ou moins marquée]

**Rem.** V. *muraille*.

4. P. ext. [Pour désigner une chose concr. (mis pour *-aille*)]

**Rem.** V. *aumaille*<sup>2</sup> "cavité creusée dans le mur, fermée par deux battants"; *avantaille* "partie saillante de la visière d'un bassinet"; *carcaille* "collet relevé autour du cou"; *cheveçaille* "partie du vêtement qui entoure le cou"; *cimaille* "cime (d'un arbre)"; *cramaille*, *cremaille* "crémaillère"; *escramaille* "écran devant la cheminée"; *etoupaille* "bouchon"; *evantaille* "vanne de moulin"; *fenestraïlle* "fenêtre"; *fermaille* (v. *fermail*); *frondaïlle* "fronde, catapulte"; *gitaille* "poutre"; *moraille* "charnière qui fixe la visière du casque"; *pectoraille* "poitrine"; *plumaille* (v. *plumail*); *touraille*<sup>1</sup> "étuve"; *touraille*<sup>2</sup> "monture de lunettes"; *vantaille* "battant de porte"; *ventaille* "partie du casque qui protège le visage"; *viraille* "courroie".

**B.** - [Suff. d'action (avec une idée plus ou moins nette de pluralité - pluralité des phases du procès, pluralité des objets...); p. méton. le résultat de l'action, ce qui la cause ou la constitue, le lieu de l'action...]

**Rem.** V. *adevinaille*; *arrivaille*; *cliquaille* "cliquetis"; *commençaïlle* "début"; *defiaïlle* "défi, déclaration de guerre"; *degouttaïlle* "ce qui tombe par gouttes"; *devinaille* "ceux qui prédisent, devins; ce que l'on prédit"; *empruntaïlle* "ce que l'on emprunte"; *epiaïlle* "action d'épier"; *fuitaille* "fuite"; *gageaille* "gageure, enjeu"; *gouvernaïlle* "gouvernement"; *lavaille* "eau qui a servi à laver"; *limaïlle* "parcelles détachées par la lime"; *mangeaille* "ce que l'on mange, nourriture; festin"; *misaille* "ce que l'on met en jeu, argent mis en jeu"; *mortaille*<sup>3</sup> "fait de mourir, mort"; *mussaïlle* "cachette"; *oraille* "ce qui borde, bordure"; *pechaille* "ce que l'on pêche"; *prouvaille* "ce qui prouve, preuve"; *repentaïlle* "repentir"; *reponaille* "lieu où l'on dépose, où l'on cache qqc."; *reposaille* "lieu où l'on séjourne"; *repostaille* "cachette"; *repesaïlle* "ce que l'on reprend de force; droit de reprendre par la force"; *retondaïlle* "ce que l'on coupe, parcelle de drap coupée"; *ripaille* "excès alimentaire"; *semaïlle* "action de semer"; *serraille* "serrure"; *sevraïlle* "fente dans une pièce de vêtement"; *sonnaïlle* "clochette attachée au cou des bêtes"; *tendaïlle* "palmure"; *tondaïlle* "tonte des bêtes à laine"; *tournaïlle* "lieu où l'on tourne, bout d'un champ"; *tronsaïlle* "tronçon"; *trouvaille* "ce que l'on trouve, objet trouvé"; *vestaïlle* "ce qui revêt, vêtement"; *viltaille* "ce qui avilit, honte, opprobre".

- [Avec une valeur péj. plus ou moins marquée]

**Rem.** V. *demeuraïlle* "retard"; *frevaïlle* "querelle, tumulte"; *hapaille* "pillage; pilleurs"; *japperaïlle* "troupe de braillards"; *musaille*.

- En partic. [Pour désigner des rites, des cérémonies, des fêtes familiales...]

**Rem.** V. *bronchaille* "veille de la noce"; *dechaussaïlle* "ce que la mariée donne pour boire, le jour des noces"; *mortaille*<sup>1</sup> "funérailles". [R. M.]

**AILLÉ, adj.** (aillé)

[GDC : *aillé*; AND : *aillé*; FEW XXIV, 335a : *allium*; TLF II, 328b : *ailler*]

"Assaisonné d'ail" : ...et se doit mengier ledit bourdon, c'est assavoir la dessusdicte lamproie, a la saulce lamproye, et l'anguille au verjust verd *ailliee* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 201). ...et doivent estre servies lesdictes tripes devant l'entremés, et l'anguille

au verjust verd *alliz* qui sera au deffault de la lamproye dudit entremés. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 199). [P. C.]

**AILLET, subst. masc.** (aillet)

[T-L : *aillet* ; GD : *aillet* ; FEW XXIV, 334a : *allium*]

**A.** - "Ail" : S'estiés jà mes prisons d'el tout à men commant, Ançois vous mengeroie à ung *allet* poignant, Que j'en presisse l'or que vous avés vaillant. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 471). Oes rosties, a l'*aillet* blanc en yver, ou a la jance. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 227). ...et quand ses amendres seront bien broyés si mectés ung petit d'*aillez* broyés parmy (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 175). Mais l'*aillet* vert et bons oygnons, Se prendre en voulez ung petit, Tost vous donra appetit : C'est droicte vivande a malades. (Serm. st Raisin K., a.1500, 538).

- [Avec valeur minimale] : Car ilh n'y gaingnerat valhisant .II. *alhés* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 597). De XX Romains ocire ne donne dois ["deux"] *ailhes* [l. *ailhés*], Ilh les trebuche à terre com fasoit Herculeis (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 547).

**B.** - "Sauce à base d'aulx" : Et si sont anguilles, les *aillés* vers faitz d'oysselle et de verjust (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 175). Alliatum .ati : *aillet*, sausse d'aux (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 15). [P. C.]

**AILLEURS, adv.** (ailleurs)

[T-L : *ailiors* ; GD : *ailleurs* ; GDC : *ailleurs* ; AND : *aillurs* ; FEW XXIV, 320b : *aliorsum* ; TLF II, 329b : *ailleurs*]

**A.** - Au propre

**1.** "En un autre lieu" : Et estoient pour le temps les estudians introduiz en grec et a Romme et *ailieurs*, et les sciences communelment bailliees en grec (ORESME, E.A., c.1370, 101). Et, ce fait, fu ledit Breton fait despouillier tout nu, mis en laditte question sur le petit et le grant tresteau en la maniere acoustumée, et estandu ; et pour ce que, illec ne *ailieurs*, ne volt autre chose congnoistre que fait avoit par devant ledit mons. le chancellier et autres messeigneurs du grant conseil du roy... (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 553). ...et ensamble se partirent d'illec en entencion de venir à Paris, et illec, ou *ailieurs* où il eust peu trouver son prouffit d'iceulx chevaux, les vendre. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 101). A brief parler, si fort s'acurent Que aux plus grans princes du monde heurent Aliances et mariages A leur enfens de haulx courages, Dont il est issu, n'en doubtons, De beaulx et de nobles gittons, En France et *alieurs*, n'en doubt mie. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 74). Exemple que j'ay veu advenir de mon temps, a Paris et *ailieurs* y a hommes mariez publiques adulteres (JUV. URS., Nescio, 1445, 501). De pluseurs bonnes praticques de guerre pour combatre ses ennemis estans en bataille à cheval, en passaiges estroits et *ailieurs*. (BUEIL, I, 1461-1466, 158). Tu devries bien lougis changer *Alheurs* qu'advec moy, mon seigneur. Ha, las, je suis ung grant pecheur, Indigne de ta compagnie. (Pass. Auv., 1477, 127). Vous [les disciples de Jésus] advés grace de comprendre Le réaulme de paradis. J'ay *alheurs* paraboles mis, Lesqueulx voyans aveugles sont, Et en ouyant sourtz deviendront. (Pass. Auv., 1477, 137). Et furent lesdittes parolles tenues tant en la chambre du roy, à Aigueperse, que *ailieurs* (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 189).

- *Partout ailleurs* : Mais, par tout *ailleurs*, chascun revendra à ses terres et héritaiges, comme dit est, sans ce que pour démolicion ou empiremens, gardes de place ou réparacions quelconques, on puist riens demander l'un à l'autre. (Doc. 1435. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 176).

- *Aller là ou ailleurs*. "Aller n'importe où" : Et, sur ce, tous respondirent : "Sire, nous sommes tous prestz d'aller là ou *ailleurs* où il vous plaira..." (BUEIL, II, 1461-1466, 170).

**2.** "À un autre endroit" : ...ilz le navrerent sur la main et lui firent plusieurs playes, tant sur la teste comme *ailieurs* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 223).

**3.** "Dans un autre ensemble d'objets" : A ce propos pourroye reciter histoires sans nombre escriptes tant es rommains et cronicques des anciens que *ailieurs*. (BUEIL, I, 1461-1466, 120).

**4.** "Chez une autre personne" : A quoy le dit galant pour ses dupliques disoit que de sa dite nourrice n'avoit cure et que, quant il voudroit, il trouveroit bien *alieurs* a jouer, en concluant come dessus. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 147). Mais en femmes d'onneur et nom Franc homme, se Dieu me sequeure, Se doit employer, *ailleurs* non. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 60). Et s'aucun, dont n'ay congnoissance, Estoit alé de mort a vie, Je vueil et lui donne puissance, Afin que l'ordre soit suyvie Pour estre mieulx parassouvyve, Que ceste aulmosne *ailleurs* transporte (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 141).

**B.** - Au fig.

**1.** "En une autre circonstance" : ...mais ce seroit bien fait que le roy vous deffendist que ne sellissiez aucunes lettres pour commettre causes *ailieurs* que devant les ordinaires (JUV. URS., Nescio, 1445, 540).

**2.** "Dans un autre esprit" : Touthoifoz y avoit aucuns seigneurs entre les autres qui en furent bien desplaisans pour ce qu'ilz vouloyent que le roy traictast *ailleurs* a leur plaisir et avantage. (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 68).

**3.** Loc.

- *D'ailleurs*. "Du reste" : Nous retournerons cy d'un accord ; En terre les mectrons parfon. *D'alheurs*, nulles gens n'y viendront, Ou ce seroit grant adventure. (Pass. Auv., 1477, 233).

- *Avoir ailleurs à entendre*. "Avoir autre chose à faire, d'autres chats à fouetter" : Ledit chevalier alleman leur fit aussi les comptes de pluseurs grandes et haultes besongnes que [messire Jehan de Rebremettes] faictes avoit en Barbarie (...); a quoy toutevoiez le bon chevalier ne pensoit guieres a celle heure car avoit bien *ailleurs* a entendre. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 165).

- *Songer ailleurs*. "Penser à autre chose" : En sa chambre elle s'est retraicte Pour son habillement changer. El veult que la curee soit faicte Avant que boyre ne manger. *Aailleurs* elle ne peult songer. (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 45). [P. C.]

**AILLEVAN, subst. masc.** (aillevan)

[GD : *aillevan*]

"Enfant abandonné"

**REM.** Doc. 1396 (*ledit Lorin se leva et lui tendi* [à qqn qui lui demandait à boire] *un gobelet d'argent plain de vin ; et a ce survint Jehan du Ponchel, qui lui destourna disant : Castis hardeaux, veulx tu bailler hors de mon hostel mes gobelles* [l. *gobellés*] *aus aillevans et castis d'aval le pais*) ds GD I, 188b ; même ex. ds DU CANGE I, 185a, s.v. *allevaticius*. [P. C.]

**AILLIE, subst. fém.** (aillie)

[T-L : *ailliee* ; GD : *ailliee* ; FEW XXIV, 334b : *allium* ; TLF II, 328a : *aillie*]

"Sauce à l'ail"

- [Comme auxil. de nég., objet de valeur minimale] : Tel mile en l'an en humilie, Que d'eulx ne douroie une *aillie* ; Quant sont passés, si vont leur voye, Et se contre eulx je me drechoye, Tost se porroient arrester Et moy par cest arrest gaster. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 9). Dame, je me rens mat, se Dieu me beneÿe, Car vous ne me devés vaillissant une *aillie*, Mais se desservy l'ay, ne me refusés mye. (Tristan Nant. S., c.1350, 314). Je cuidoie pour vray, ne tenez a folie, Qu'ilz fussent crestiens, sans nulle tricherie ; Adonc leur accorday quant j'eu leur voix oÿe, Car du serment que fis je ne donne une *allie*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 159). Quant rescourre me vindrent ma gent et ma mesnie, Et que il me baisa quant il fist departie, Dont semblant luy moustray qu'en fusse couroucie, Maiz pour ce ne le hay la monte d'une *aillie*, Car je l'ayme trop mieulx que je ne luy diz mye. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 132). Retraiez, dist, arier, folle gent esbahie ! Vous ne vallez trestout le monte d'une *aillie* (Hugues Capet L., c.1358, 74). Elle respont : "Alez, allez ! Je suy si bien acompaignie Que je ne vous doubte une *aillie*." (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 270). ...toute leur puissance ne valut une *allye* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 78). Mais onques n'y fourfist valissant une *aillie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 109). [Autres ex. v.5618, 6922...] Oncques homme n'y vint qui n'y perdist la vie. Aussi le perdrés vous, je le vous certifie. - Amis, ce dist Richart, ne te crains une *allie*. (Rom. Richart C., a.1496, 59).

**REM.** 1. Fr. Möhren, *Le Renforcement affectif de la nég.*, 1980, 43-45, reconnaît que la distinction entre *alie* "fruit de l'alisier", également objet de valeur minimale, et *aillie* est «quelque peu arbitraire». 2. L'Éd. de LE FÈVRE, *Respit Mort*, propose, avec un point d'interr., de comprendre comme *aillie* une forme *elie*, que le cont. invite peut-être à rattacher plutôt à *aille*, moyennant un jeu de mots : [Enoc et Elie, dans la Bible, sont montés au Ciel dans un char. On conseille au narrateur, qui ne veut pas mourir, de faire comme eux. Voici sa réaction :] Quant est d'Enoc et de Helye, Se je truis un porteur d'*elie* Qui après m'en peüt porter, Ce me porroit moult conforter. (LE FÈVRE, *Respit Mort* H., 1376-1380, 19). [P. C.]

### **AILLIER, subst. masc.** (aillier)

[FEW XXIV, 290b : *alarius*]

"Sorte de filet pour prendre les grives et les perdrix" : Et lors chiet elle [la perdrix] an uns *aliers*, Tant les seust et tant s'en costoie, Qu'il la moient la droite voie En la chauce de la tonnelle (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 200). Pour ce li ala au devant [le duc Charles au-devant du roi Griffon, qui cherche à l'attaque], Et par la pluie et par le vant, Un an, ou .II., ou .III., ou quatre, Se pot l'un a l'autre combatre, Tant que force aïda raison, Tant qu'il fu an une maison, Si comme li *alier* conduissent Les perdrix, tant qu'elles s'advisent An la tonnelle devaler ; Iqui ne peuvent avant aler. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 319). [P. C.]

### **AILLIET, subst. masc.** (ailliet)

[GD : *aillier* ; FEW, Ø gr. *haliaetos*]

"Aigle de mer" : De l'oysel nommé pygart et de l'*aliet*, qui nous enseigne que des povres et indigens devons avoir pitié et misericorde. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 86). [P. C.]

### **AILLOT, subst. masc.** (aillot)

[GD : *aillot* ; FEW XXIV, 334a : *allium*]

"Ail"

- *Ne pas valoir un aillot*. "Ne rien valoir" : YSEMBERT. As tu si longuement songié Pour dire ces belles nouvelles ? PELON. Se

tu n'en comptes de plus belles, Ton fait ne vault pas ung *aillot*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 67). [P. C.]

### **AILOT, subst. masc. et fém.** (ailot)

[\*FEW XXV, 1232b : *\*aviola* (?) (?)]

"Petit fils, petite fille" : Vint la filhe de sedite filhe, dont elle est *allot*, che resewant et debatant dedens l'année du trespas de sa grand dame ..., ladit *allot* tenus astoit de rendre l'argent si avant que les bins meublez de sa grandam eut aront ... jasoiche que les *alloux* astoient vivant (Doc. c.1450. In : E. Poncelet, Oeuvres de J. de Hemricourt, t.3, 1931, CCLIV).

**REM.** E. Poncelet cite d'autres réf. de chartes pour le même mot sous la forme *aylot*, mais sans donner le texte (p.CCLIV). Ces formes sont propres au wall. Les textes lorr. ont *avelet* pour "petit-fils". [P. C.]

### **AIM, subst. masc.** (aim)

[T-L : *aim* ; GD : *ain* ; AND : *ain*<sup>1</sup> ; FEW IV, 380a : *hamus*]

#### **A.** - Au propre

1. "Hameçon" : Et ainsy, par l'oraison de saint Dominique fut contraint [le diable] de s'en partir. Es parties de Tholose passant une riviere, ses livres, qui n'estoyent point couvers, cheurent en l'eau. Au tiers jour, un pescheur [var. geta son *aim* en l'yaue et] cuidant avoir pris ung gros poisson, tira ces livres sans estre mouilliez (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 697). [Var. ds VIGNAY, ms BNF fr. 241, a.1348] Tous maquereaulx prins as *hains* (...) ne doivent rien (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1396, 242). Cil qui songe qu'il ait pris poissons en la mer par *aing*, signifie qu'il ara richesses du roy selon la prise ; et s'il les prent a la roys, c'est chose manifeste que, par tout son service, il enrichira de par le roy, selon la quantité de la prise. (Expos. songes B., 1396, 193). *Hamus*, hami - *ains* a prendre poisson (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 204). Jadis fut un pescheur qui voulentiers le poisson prenoit a l'*aim* et a l'amorse. Pour quoy il s'en alla un jour sur la riviere atout ses instrumens et appareilz. Et, quant il ot jetté son *ain* dedens, vindrent illec le lus et la tencque. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 154). Ainsi que le poisson a l'*ain* Est pris a l'apast d'un achat, Vous prend le faulx dieu incertain (LA VIGNE, S.M., 1496, 297).

- CHASSE "Hameçon qu'on enfonce dans un morceau de viande pour tuer le loup ou le renard qui l'avale" : Une fois avint que ung goupil trouva en un pré une froissure en laquele avoit ung *aym* que ung chasseur y avoit mis affin qu'il preist le goupil s'il mengoit la froissure. (Livre bêtes L., c.1450-1500, 134).

. [Dans un contexte métaph.] : Car Jhesucrist mussa l'*ayn* de sa deité soubz la viande de son humanité. Et le dyable voulant prendre la viande de la char fut pris a (u) l'*ayn* de deité [var. Et quant il vout prendre le deable il le prist a l'*aim* de divinité souz le char d'unamité] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 386). [Var. ds VIGNAY, ms BNF fr. 241, a.1348] Tresbien te sceust un *aim* charité envoyer Quant te vault pour un homme a morir conseiller, Mais l'*aim* soubz la viande plaisant sot bien mucher Quant monstra que par ce debvoyes ames gaaigner. (Livre Rossignol. N., c.1400-1420, 69). ...Job dit (...) : "La sagesse de luy ferit l'orgueilleux et outre. Ne pourras tu pas prendre le dyable a l'*ayn* ?" Car Jhesucrist mussa l'*ayn* de sa deité soubz la viande de son humanité. Et le dyable voulant prendre la viande de la char fut pris a[u] l'*ayn* de deité (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 386).

2. Prov. *Poisson se perd qui approche aim* : Poisson se perd qui approche *hain*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 65).

3. *Attraire qqn comme on fait le poisson à l'aim* : Ce qui me attrait, Comme en fait le poisson a l'*ain*, Si est le Breviaire Alain Et le beau Psaultier a Michault (ALECIS, ABC P.P., 1451, 10).

**B. - Au fig. "Piège"**

- *Prendre à l'aim*. "Prendre au piège" : S'il y sont longuement nous sommes pris a l'*ain* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 755). Mort avez Savary qui nous vot prendre a l'*ain* (Hugues Capet L., c.1358, 110).

. [D'une pers.] *Pris à l'aim*. "Bien attrapé, séduit par duperie" : Lors la prant [sa femme] li homs prins a l'*ain*, Li cornebaux, li coquehus Et a force monte dessus (DESCH., M.M., c.1385-1403, 124).

. [En lang. courtois] "Séduire, envoûter" : Einsi porra savoir comment je l'*aim*, Comment son oueil a mon cuer pris a l'*ain* Par son resgart qui n'est fier ne villain (MACH., F. am., c.1361, 169).

. [Dans une métaph. filée] *Pris à l'aim (par accident) en la mer de*. "Tué" : Soubz ce tombeau gyst mort et prins a l'*ain* Par Accident en la mer(e) de ce monde Messire Josse, heritier de Lalaing (MOLINET, Epitaphe Josse de Lalaing T., c.1483-1486, 59). [P. C.]

**AIMABLE, adj.** (aimable)

[T-L : *amable* ; GDC : *aimable* ; AND : *amiable*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 382a : *amabilis* ; TLF II, 331b : *aimable*]

**A. - [D'une chose]** "Qui mérite d'être aimé, recherché, désiré" : Et de ce s'ensieut il que cils livres, qui est ainsi inquisitis des causes de plusieurs merveilles, entre les autres est appetables et *amables*, pource que li entendemens humains desire [naturellement] a savoir et congnoistre les causes de merveilles de nature, et en ce se delite souverainement. (Doc. c.1330-1405. In : G. Ouy, Le M. fr. (6e Colloque, Milan), t.1, 1991, 127). Il enquiert quoy est amistié et en met la diffinicion. Par aventure apperra la verité de ces choses se nous avon cognoissance quoy est chose *amable* (ORESME, E.A., c.1370, 415). Et par consequent il s'ensuit que la vie de cest homme est plus *amable* - de le devoir amer [glose embarrassée pour traduire "amabilis"] - que les pechiés ne sont odibles. (CRAP., Cur Deus, De arha B.H., c.1450-1460, 232). ...nostre cristienne loy nous apprend riens estre desirable ne *amable* que Dieu et qu'il n'y a que deux fins, paradis et enfer (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 187).

**B. - [D'une pers., de son apparence...]** "Bienveillant, agréable, prévenant" : ...mais encore ne le sont il pas se il ne sont quant est de soy vertueus et *amables*. (ORESME, E.A., c.1370, 420). ...je vous menray devers monseigneur, et croy que vous le trouverez tres *aimable* et aurez bon traitié a lui, combien qu'il soit bien informez contre Garnier moult durement. Mais je croy que, a vostre requeste, fera une partie de vostre peticion. (ARRAS, c.1392-1393, 208). Aux bons la phisonomie Jhesu Crist sembloit plaisante et *aimable* et a ce les esmouvoit : (...) Semblablement je dy que la phisonomie nostre Dame esmouvoit les regardans a toute pureté et chasteté, et mortifioit luxurieuse cogitacion. (GERS., Concept., 1401, 424). Soyez humbles, doulx et *aimables* non convoiteux ou avaricieus et luxurieux (JUV. URS., T. rever., 1433, 75). [P. C.]

**AIMABLEMENT, adv.** (aimablement)

[GDC : *aimablement* ; AND : *amiablement* ; FEW XXIV, 382b : *amabilis* ; TLF II, 337b : *aimablement*]

"Avec des dispositions d'esprit favorables, amicales" : ...et la dist il que il estoit venus secretement de par le consul pour traictier aveques eulx d'aliencie et de compaignie ; pour laquelle chose il feust *aimablement* traitiez et receus. (BERS., I, 9,

c.1354-1359, 36.8, 66). ...là ou vous vouldriez demourer dalez luy *aimablement*, vous trouverez en lui toute amour et courtoisie (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 235). ...vueille que ilz soient traictiez *aimablement*. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 137). Amabiliter - *aimablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 17). *Aimablement* il fu ainsi conclud. (Garin Mongl. K., c.1460-1465, 25).

**Rem.** Doc. 1421 (Picardie, *auquel respondi ledit suppliant aimablement que s'il vouloit il seroit son pleige*) ds GDC VIII, 59b. [P. C.]

**AIMABLER, verbe** (aimabler)

[GD : *aimabler* ; FEW XXIV, 382b : *amabilis*]

Empl. trans. "Aimer, estimer"

**Rem.** FROISS., Chron., éd. Kervyn, t.11, c.1375-1380, 227 (...*l'orgueil estoit si grant des Anglois, que ils ne aimabloient, ne attraioient nulle nation fors la leur* [Éd. M, 204 : avoient ; var. amoient, prisoient]). [T. M.]

**AIMABLETÉ, subst. fém.** (aimableté)

[GD : *aimableté* ; FEW XXIV, 382b : *amabilis*]

"Amabilité" : Amabilitas (...): *aimabletés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 17).

**REM.** Ex. 1389 ds GD I, 244c. [T. M.]

**AIMANT, subst. masc.** (aimant)

[T-L : *äimant* ; GDC : *aimant* ; FEW XXIV, 132a : *adamus* ; TLF II, 340a : *aimant*]

**A. - Au propre**

1. "Minéral caractérisé par sa dureté (désigne à la fois la pierre d'aimant et le diamant, plus ou moins confondus dans la description de lieux imaginaires dont on vante la richesse)" : Et les pierres du pavement Estoit d'or et d'*aymant*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 144). Li mur furent d'albastre, li pilier d'*aymant* [avec des pointes de diamant, c'est-à-dire des pierres taillées à facettes ?] (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 596). ...cing agneaux d'or, dont à l'un est un saffir, lequel il a mis en gaige à Paris, sur son hostesse des Maillez, ou carrefour du Temple ; un à un ruby, sur sondit hoste, à Laon ; un à *aymant*, sur Marot, Juif, demourant à Noyon, et lequel ycellui Marot bailla en gaiges à l'oste du Dragon (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 33). ...l'eglise et tout le pourpris de leans estoit tout fondé sur une roche d'*aymant* fin, et les murs furent tous faiz par desoubz de marbre bis et par dessus de jaspe bel et cler, et fut tout couverte de platines de fin argent gentement esmaillé a estoilles d'azur, sicque quant le souleil rayoit dessus, c'estoit belle beauté a veoir. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. espris W., 1457, 110).

- *Pierre d'aimant* : Magnes (...) pierre de *aymant* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 288).

- [Élément de compar.] *Dur comme l'aimant/la pierre d'aimant* : Et s'a cuer plus dur qu'*aymant* Ou que ne soit un diamant (MACH., J. R. Nav., 1349, 246). Par le liseur [entens] cil qui ne se congnoit, Par le viez tronc cuer plus dur d'*aymant*, Et par l'ente, dougour qu'om eseroit, Que le bois sec destruit et va seichant. (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 6). Plus dure qu'un dyament Ne que pierre d'*aymant* Est vo durté, Dame, qui n'avez pité De vostre amant (MACH., Ch. bal., 1377, 620). Seigneurs, regardez quel horreur, Comment ce meschant est traictié : N'est cuer qui n'en prengne pitié Et fust plus dur que l'*aymant*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 306).

- Prov. *A trop poindre fault l'aimant*. "Le diamant s'é mousse à trop couper" : La [en enfer] crient les ames

dampnees, En leur créateur blaphemant Pour leurs grans douleurs abondees, Car a trop poindre fault l'*amant*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 542).

**Rem.** Même prov. ds GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 211 et ds MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 204. Cf. *Prov. H.*, 33b.

2. [Ce minéral, en tant qu'il possède la propriété d'attirer le fer] "Aimant" : Il n'est bericles ne topasse, Rubis, saphirs ne dyamans, Escarboucles ne *aymans* Qu'on dist qui areste le fer, Qui me peüst faire escaufer (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 68). Et apres l'isnelet va en appetisant. Et se aucun obiçoit contre ce que dit est, quar le fer est meu vers l'*aymant* par violence et toutevoies, il est meu plus isnellement en la fin du mouvement quant il approche de l'*aymant*, je respon que les choses autres ne sont pas parelles, quar la vertu de l'*aymant* est plus grande et oeuvre plus fort pres de l'*aymant* que loing, et pour ce, elle attrait le fer plus tost de pres que de loing. (ORESME, C.M., c.1377, 146). ...ne grace sans voulenté, ne voulenté sans grace. Et en ce est le merite, que voulenté s'accorde a grace. Exemple de l'*ayment* qui attrait le fer : ainsy fait Dieu l'ame. (GERS., P. Paul, a.1394, 498). Et puis avoient faite le temple à IIII costeis, et le pavement et le vosure deseur de pire d'*aymant*, qui teilement de sa nature trahoit le feir de tous costeis, que ilh ne poioit traire à l'unc costeit ne à l'autre, ains demoroit pendant tout en aire. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 16). Et tout y chiet en mer perfonde Qui de celui gouffre s'approche, Ou tout froisse par dure roche D'*aymant*, qui atrait le fer (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 143). *Aymant*, magnés en latin, est une pierre rude et assez cogneue, et est nombrée entre les pierres précieuses pour sa grant vertu, car l'*aymant*, de sa propriété, attrait le fer merueilleusement ; laquele vertu peut estre liée par froter la pierre d'aulx, et a plusieurs autres vertuz qui seroient trop longues à déclarer. (LA HAYE, P. peste, 1426, 175). Aucuns dient que cestui Jectan fut ès Indes et trouva les roches de *aymant* et, par la subtilité de la science de astrologie, trouva moien d'en avoir et, par ce, icellui faisoit choses merueilleuses devant le peuple, de quoy il fut moult apprecié et renommé. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 16 r°).

- [Élément de compar.] *Attraire qqc. comme l'aimant attrait le fer* : Et son très dous plaisant regart Attraitoit mon cuer de sa part Tout aussi, par son dous attrait, Com l'*aimant* le fer attrait. (MACH., R. Fort., c.1341, 11). ...vostre parfaite biauté et vostre fine douceur, qui attrait moi et mon cuer aussi come l'*aymant* attrait le fer (MACH., Voir, 1364, XXXVIII). Car Beauté a en lui vertu d'attirer Le coer veant par nature plus forte (...) Que l'*aymant* n'ait d'attirer le fer. (FROISS., Orl., 1368, 86).

**B.** - Au fig. *Coeur d'aimant*. "Dur comme l'aimant, insensible" : Simple vis à cuer d'*aimant*, Regart pour tuer un amant, Samblant de joie et response d'esmay M'ont ad ce mis que pour amer murray. (MACH., Bal., 1377, 539). Femme n'a pas cuer d'*aymant* Comme "la Dame sans mercy", Qui n'eut cure de son amant. (Narcissus, p.1426, 299). [P. C.]

### AIMANTER, verbe (aimer)

[GDC : *aimer* ; FEW XXIV, 132b : *adamas* ; TLF II, 342b : *aimer*]

Empl. trans. "Donner la propriété de l'aimant à"

**REM.** Doc. 1386 (*aiguilles aymantrees*) ds GDC VIII, 59c. [P. C.]

### AIME, subst. (aime)

[T-L : *aime* ; GD : *aime* ; FEW IV, 379a : *hama*]

Région. (Nord-Est, Nord) "Récipient et mesure de capacité pour les liquides (surtout le vin)" : Si paiera uns marchans de VI *aimez* de vin de Rin II florins d'or petis (Arch. Nord, c.1400, B 146, 7e cahier, f° 6, IGLF). Si le presentat à roy Charle avec des altres salmons, bars et luches, et une cowe de vin de VI *aime* ; si le rechuit en grant greit, puis soy partit et s'en ralat vers Franche por Brabant. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 517). Et Waso astoit li plus profons theologiens qui fust à son temps, si que li juys li faisoit mult de questions, et se combatoient en arguant mult sovens, car li juys voloit metre I doit de diestre main encontre I *ame* de vin, se ilh astoit conclus, c'on li coupast. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 238). Item, en cel ain furent les vendenges bonnes, mains ons vendit le *ayme* rinois le vin IIII florins d'or (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 486). ...ly *ayme* liegeois de cleir vin doit tenir XLVIII bichiers (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 213).

**REM.** Cf. DU CANGE I, 211a, s.v. *ama*. Sur l'extension de la famille de *aime*, cf. G. Roques, *Aspects région. du vocab. d'a. fr.* (Thèse), 1980, 29-30. Cf. aussi A. Henry, *Langage oenol. en langue d'oïl*, t.2, 1996, 206. [P. C.]

### AIMÉE, subst. fém. (aimé)

[AND : *ameement*]

"Femme à qui l'on porte de l'amour"

- *Bien-aimée*. "Femme que l'on aime" : Qu'en dictes vous, ma bien *aymee* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 161). [A. B.]

### AIMEEMENT, adv. (aimément)

[T-L : *amer*<sup>1</sup> (*ameement*) ; GD : *ameement* ; AND : *ameement* ; FEW XXIV, 387b : *amare*]

**A.** - "Affectueusement, avec amour"

**Rem.** Ex. d'a. fr. et *De vita Christi* (ms du XVe s., *ameement*) ds GD I, 254c.

**B.** - "Volontiers" : Voulentiers et *améement* Y parleray certainement Sanz contredit. (Mir. parr., 1356, 19). CHATON. Seigneurs, a vostre dit m'assens Querir me fault un homme sage Qui sache faire ce message Et biau parler. BUZI, quart escolier. Maistre, je m'i offre a aler Voulentiers et *améement* (Mir. st Val., c.1367, 128). LE ROY PEPIN. (...) Un petit me conseilerez Et d'un fait avis m'en donrez Que vous diray. DEUXIESME CHEVALIER. Chier sire, alons. Je le feray *Améement*. PREMIER CHEVALIER. Aussi feray je vraiment Et sanz attente. (Mir. Berthe, c.1373, 164). [R. M.]

### AIMER, verbe (aimer)

[T-L : *amer*<sup>1</sup> ; GD : *amee* ; GDC : *aimer* ; AND : *amer*<sup>1</sup> ; DÉCT : *amer*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 386a : *amare* ; TLF II, 343b : *aimer* ; TLF II, 726a : *amé*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - [Dans les relations avec la divinité]

1. [Amour de Dieu pour l'homme] : Les ames sont qui se marient Au vray espoux, qui tant les *aime* Qu'amies et filles les clame (DESCH., M.M., c.1385-1403, 245). ...li doulz Dieux nous *ama* tant Que homs vout pour nous devenir (DESCH., M.M., c.1385-1403, 279). ...pour ce qu'il ama Dieu, Dieu l'*ama*, comme dit Seneque : "Se tu veulz estre amér sy aime". (GERS., P. Paul, a.1394, 487). ...[Philippe de Hainaut, 13 ans, au moment de son mariage avec Edouard III] fu en son temps aournée et pree de toutes nobles vertus et *amée* de Dieu et dou monde. (FROISS., Chron. D., p.1400,

157). ...Dieu (...) qui (...) commença a *amer* ains que l'omme l'amast (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 155). Et croy que Dieu *ayme* bien ceulx qui exposent leur corps à vouloir faire la guerre et faire la raison aux ingratz et descongnez (BUEIL, II, 1461-1466, 20). Mais Dieu, qui tousjours *ayme* ce royaulme, conduisoit les choses comme je diray cy-après. (COMM., II, 1489-1491, 11).

- Prov.

. *Celui est riche qui de Dieu est aimé* : Je tien celui a riche qui de Dieu est *amés* (Tristan Nant. S., c.1350, 119).

. *Tant aime-t-on Dieu qu'on suit l'Eglise* : Tant *ayme* on Dieu qu'on suyt l'Eglise ["qu'on respecte les enseignements de l'Eglise"] (VILLON, Poésies diverses T., c.1456-1463, 261). [Cf. p.262, n.29 pour d'autres hypothèses d'interprétation, par antiphrase, par ironie...]

. *Qui aime Dieu, aime ses saints* : Pour ce c'on a en tant maint lieu Et en mainte operacion Besoing de la grace de Dieu Pour obtenir sauvacion, Faire on doit salutacion A ceulx qui sont de grace plains Et humble supplicacion : Qui *ayme* Dieu, *ayme* ses sains. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 57).

. *Tout se passe, fors Dieu aimer* : Entre deux verdes une meure Te fera bruire et renommer : Tout se passe, fors Dieu *aymer*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 201).

**Rem.** Cf. Prov. H., 97a [D 100].

2. *Aimer* [un être spirituel] : Tresdoulce vierge puissans, Bon vous fait *amer* De cuer sanz amer. (Mir. enf. diable, c.1339, 18). Car d'*amer* Dieu est moult espris, Selon m'entente. (Mir. nonne, 1345, 316). Mere [Notre-Dame], je voy que de cuer fin Ces gens la vous servent et *ayment* (Mir. enf. ress., 1353, 6). ...les plantes ne l'apparçoivent pas ; et ceste fin est Dieu ou *amer* Dieu quant as choses qui ont entendement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 406). ...qui *ayme* plus ardemment (...) plus tost puet veoir son Dieu. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 240). Et en tous voz affaires reclamez l'aide de vostre Createur, et le servez diligemment, et *amez* et creniez comme vostre Dieu et vostre Createur. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Et se tu demandes que c'est *amer* Dieu sus toutes choses, je te diz grossement que c'est l'*amer* tellement que on ne voeult amer chose autre en aulcune maniere par quoy on perdit l'amour de Dieu (GERS., Tentations G., c.1400-1401, 357). Pour ce que *aymer* Dieu nous est commandement exprés (...) ont moult loable coustume les princes de France plus qu'ilz n'ont communement aultre part de faire aprendre a leurs enfans a oyr messe et a dire leurs heures. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 5). ...[Dieu] qui (...) commença a amer ains que l'omme l'amast (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 155). Car il est à croire et est chose vraye que ceulx qui *ayment* Dieu et ont bonne cause et sont repentans et confès de leurs pechiez, finalement auront victoire de leurs ennemiz (BUEIL, II, 1461-1466, 73).

**B.** - [Dans les relations avec autrui]

1. [Le lien est d'ordre affectif et moral]

a) [Le subst. correspondant est *charité* "amour du prochain"] *Aimer* [le "prochain" de l'Évangile] "Manifester à qqn des sentiments inspirés par la charité chrétienne" : ...nous devons *amer* les poures, eider et conforter a lour bosoigne, et les sofretous visiter et desporter par charité (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 188).

- *Aimer son prochain comme soi-même* : Mon proisme *amerai[e]* comme moy, Et lye de son auanchement (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 230). Et *amer* son proisme comme soy meismes est luy desirer la vie des cieulx ou paradis et grace en ce monde, et luy vouloir faire ce que raisonnablement et selon justice on voldroit que luy [soi] fut fait en cas samblable (GERS.,

Tentations G., c.1400-1401, 357). Qu'il soit ainsi que largece et liberalité soit vertu agreable à Dieu, appert par ce que il nous commande *amer* nostre proesme comme nous meismes (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 79). En ce avez crime commis Contre Dieu et contre sa foy, Qui veult chacun estre soumis Son prochain *aymer* comme soy. (Cene dieux, c.1492, 139).

. Prov. *Qui plus aime autrui que soi A la fontaine meurt de soif*. "Qui aime plus autrui que soi-même est l'artisan de son propre malheur" : Qui plus *aymè* autrui que soy A la fontaine meurt de soy ["soif"] (Liber Fort. G., 1346, 67). Jay [I. J'ay] trop mal garde [I. gardé] le proverbe que javoye [I. j'avoye] aprins en ma jonesse qui dist ainsy : "Qui plus *ayme* un aultre que soy a la fortune [var. fontaine] meurt de soy." Hellas ! j'ai [I. j'ai] trop ame [I. amé] mes deux filles (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 89).

- *Aimer l'un l'autre* : Deux hommes qui bien *ayment* l'un l'autre, jamaiz se tous deux menguent a une table et a ung escot, ne doibvent boire ensemble, mais l'un devant, l'autres après (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 140). MATHATIEL. Servons de cuer le createur, *Aymons* l'ung l'autre sans debatz Et nous aurons de la liqueur Des merites saint Nicolas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 159).

b) "Éprouver de l'affection pour (les membres de la famille)" : ...quar nature est tirans Et donne que on *ayme* tousdiz mieulx ses enfans C'om ne fait les estranges, quar le cuer habundans Est tousdiz par nature par raison enclinans A ce qui de son sanc et de luy est yssans. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 44). Et se aucun disoit que communement un homme *ayme* plus son filz que son pere de fait, mais il deüst plus *aymer* le pere, ceste response n'est pas vraie. (ORESME, E.A.C., c.1370, 460). ...se je des enfans lui fais, Qu'elle les *aymt*, garde et nourrice (DESCH., M.M., c.1385-1403, 27). ...son pere doiz tu a l'ongle Honourer, *amer*, conjouir (DESCH., M.M., c.1385-1403, 61). ...se tu as en ton couvent D'enfans un qui soit difformé, Ja ne sera de toy *amé*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 81). Et sachiez qu'il *amoit* tant Remondin que plus ne povoit, et l'enfant luy, et se penoit moult de servir le conte, son oncle, et de lui faire plaisir. (ARRAS, c.1392-1393, 17). Adont s'en vont les deux enfans agenoullier, et l'en remercient humblement. Et la dame les redreca, et baisa chascun en la bouche, tout plourant, car elle avoit grant douleur au cuer de leur departie, car elle les *amoit* d'amour de mere, non pas d'amour de faulse nourrisse. (ARRAS, c.1392-1393, 83). Lors fist appeler le roy Urien et la royne sa fille et leur dist : Mes enfans, pensez d'*amer* et honnourer et porter et tenir bonne foy ly uns a l'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 123). Je croy que ou monde n'a [Griseldis] pareille, Et se paravant n'eust esté A ses enfans tendre, et *amé* Les eüst de parfaicte amour, Et leur moustré toute douçour (Gris., 1395, 66). ...voz femmes et enfans que nature vous contraint a doucement nourrir et tendrement *amer* (CHART., Q. inv., 1422, 18).

c) "Éprouver une affection fondée sur l'estime, le respect (pour des personnes qui le méritent)" : Toutteffois, archevesque, nous vous en dittons et chargons bien que point vous n'y venez sans lui, car tous ceux qui l'*ayment* [Richard II] s'en contenteroient mal (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 76). Il doit avarice hair, Ouir messe, Dieu reclamer, Son prince et son seigneur *amer* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 76). A, sire, chascun l'*aymera* [la marquise] Et obeira, c'est raison. Tous et toutes la serviron En honneur et en reverence. (Gris., 1395, 18). ...se seigneur est ou grant terrien, à qui il appartient garde bien justice, car c'est ce qui seigneurie maintient, par tel discrecion gouverne ses subgiez qu'ilz le puissent *aymer* et aussi doubter (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 36). ...doit bien tout noble (...) Son roy, sa terre et ses amis *amer* Et

au besoing leur estre secourable (CHART., B. Nobles, c.1424, 401). Ainsi ordonnerent et constituerent le Jouvencel leur chief et gouverneur et lui promirent de le servir, *amer* et honorer comme leur chief et à toutes ses entreprises lui aider et secourir diligemment (BUEIL, I, 1461-1466, 100). Monseigneur, dit le conte, c'est ung homme d'or pour la guerre, et pleust à Dieu que vous l'eussiez aussi bien veu sur les champs comme nous avons ; car le *aimeriez* bien. (BUEIL, II, 1461-1466, 7).

- *Aimer qqn de (bon) coeur*. "Estimer beaucoup qqn" : L'un messire Jehan de Dormans Fut (...) De monseigneur le regent près, Son chancelier de Normandie, Qui l'*ama* de cuer en sa vie, Car saiges clers fut et preudoms. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 381). Et lors les barons du pays, qui la furent assemblez pour reconforter Remond, que ilz *amoient* de bon cuer, lui vindrent a l'encontre et la bienviengnerent forment, et lui compterent comment ilz ne lui povoient faire laisser sa doulour. (ARRAS, c.1392-1393, 254).

**d)** [Le subst. correspondant est *amitié*, avec une idée de choix motivé] : Et semble que *amer* ses amis soit une chose bonne et vertueuse (ORESME, E.A., c.1370, 414). ...qui treuve un tel ami prest, Il en doit faire son tresor, Garder et *amer* com fin or (DESCH., M.M., c.1385-1403, 5). La commença Prophilius (...) *Amer* son compaignon Athis (DESCH., M.M., c.1385-1403, 134). Et sachiez qu'il a deux moult saiges et vaillans chevaliers a filz, qui sont voz cousins germains, que le roy des Bretons *aime* moult. (ARRAS, c.1392-1393, 50). Parquoy ilz estoient *amez* et cheris de leurs amys, crains et redoubtés de leurs ennemis. (BUEIL, I, 1461-1466, 111).

**e)** *Aimer son ame*. "Se respecter soi-même" : ...[le Jouvencel] s'agenoilla et dist au Roy son père : "Monseigneur, je vous supplie très humblement qu'il vous plaise, en la presence de toute l'armée que j'ay amenée, faire le serement touchant vostre querelle tel que vous avez fait devant moy. Ilz en seront meilleurs et combattront de meilleur cuer ; car tout bon homme *aime* son ame comme ung roy..." (BUEIL, II, 1461-1466, 184).

**2.** [Le substantif correspondant est *amour* ; le lien est d'ordre affectif et/ou phys. entre pers. de sexe différent]

**a)** *Aimer qqn* : N'onques homme n'*ama*, ce croy, Autant femme aussi qu'il m'*amoit*. (Mir. enf. ress., 1353, 41). Et ne avient pas que l'en soit amy a moult de gens selon parfaite amitié, en la maniere que en fole amour charnel un homme ne *aime* pas plusieurs femmes. (ORESME, E.A., c.1370, 424). ...[le roi Ferrant de Portugal à Aliénor de Coigne, mariée et de petite noblesse] Dame, je vous feray royne de Portingal ; je vous *aime* ; ce n'est pas pour vous amenrir, mais vous exaulcier et vous espuseray. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 248). ...si je ne vous *aime*, et vous moy, ja n'averons enfans, par foy. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 124). Saiges homs doit sa femme *amer* Pour avoir hoirs (DESCH., M.M., c.1385-1403, 177). Et dist (...) que depuis ladite poudre bailliée et beue par sondit ami, elle s'est bien perceue que il l'a *amée* aussi parfaitement et de grant ardeur d'amour comme il faisoit paravant, et non plus. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 338). Lors fu le roy moult doulent, et lui dist : Hermine, belle fille, vous monstrez que vous ne m'*amez* gueires, quant la chose que je desiroye plus a veoir en ce monde devant ma fin, vous ne voulez acomplir ; or voye je bien que vous desirez ma mort. (ARRAS, c.1392-1393, 121). [Le marquis] O Griseldis, que tant *amay*, *Ay amee*, et *aim* de present (Gris., 1395, 51). En mon cuer je suis ferue D'ung amant qui d'*amer* sue (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 91). J'*ayme* qui m'*ayme*, autrement non ; Et non pour tant, je ne hay rien, Mais vouldroye que tout fust bien (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 326). Cuidiez vous

que un vray amant doive ainsin publier le nom de sa dame qu'il *aime* tant ? (LA SALE, J.S., 1456, 15). M'amy, dit il ; je n'*ayme* en ce monde aultre femme que vous. (C.N.N., c.1456-1467, 71). ...ne luy suffisit pas de l'*amer* et servir en cuer seullement, mais d'oroison, comme il a fait cy devant, la veult arriere reserver. (C.N.N., c.1456-1467, 116). Quant il eut ce fait et il congnut qu'il avoit tué son frere et fait mourir sa dame, qu'il *aymoit* autant que soy meismes, il entra en si grant frenesie et desplaisir de cuer que il se desespera et se tua lui-meismes. (BUEIL, I, 1461-1466, 127). C'est ung très beau roy. Il *ayme* fort les femmes. (COMM., II, 1489-1491, 68).

- Empl. abs.

• "Avoir un rapport sexuel" : Car c'est li encenciers d'umilité Qui par un saint divin inspirement Conçut, porta, enfanta sanz *amer* Dieu tout puissant c'on peut encens nommer (Mir. st Val., c.1367, 171). ...lui et elle estant seulz au jardin (...) l'eust priée d'*amer*, et icelle, sanz force, contrainte, violence ou efforcement, maiz de son bon gré et volenté, cogneue charnelment (Ch. VI, D., t.2, 1382, 21). J'appelle Dieu en tesmoingnaige, Le ciel, la terre et la mer, Car une vierge sanz *amer* Du ciel concevra ung hault prince (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 43).

• "Éprouver des sentiments amoureux" : Affection qui est desordonnee nourist charnalité, dont dist saint Augustin ou livre des Confessions : "Jadis quant je estoie josne, che m'estoit doulche chose d'*amer* et d'estre amé..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 270). Et que *amer* soit mieulx que estre *amé*, Aristote le preuve en ses Grans Moralités (ORESME, E.A.C., c.1370, 430). Car d'*amer* N'eut oncque puis son talent, Que Mort lui voulu oster La nomper Qui fust ou monde vivant. (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 108).

**b)** Loc.

- *Aimer d'amour*. V. *amour*<sup>1</sup>

- *Aimer par amour*. V. *amour*<sup>1</sup>

- *Aimer autre part*. "Commettre l'adultère" : ...vous *amez* autre part, Et voy que vous ne m'*amez* rien. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 32).

- *Aimer en un seul lieu*. "Être fidèle à la même personne" : Il jurera aussi secondement Qu'en ung seul lieu *amera* fermement, Sans point querir ou desirer le change (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 12).

- *Aimer en lieu de bien*. "Aimer des femmes honorables" : Je prens qu'aucun dye cecy, Sy ne me contente il en rien. En effect, il conclud ainsy, Et je le cuide entendre bien, Qu'on doit *amer* en lieu de bien. Assavoir mon se ces fillectes Qu'en parolles toute jour tien, Ne furent ilz femmes honnestes ? (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 61).

- *Aimer en lieu secret*. "Aimer un ami privé, auquel on se réserve" : Or [les fillettes] firent selon ce decret Leurs amys, et bien y appert : Ilz *amoient* en lieu secret, Car autre d'eulx n'y avoit part. Touthoiz ceste amour se part, Car celle qui n'en avoit q'um De celluy s'eslongne et depart Et *ayme* mieulx aimer chascun. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 62).

- *Aimer qqn pour ses beaux yeux*. "Aimer qqn de façon désintéressée" : C'est contre ces folz glorieux Qui cuident que pour leurs beaulx yeux On les doit *amer*. Quelle farce ! Narcissus (Narcissus, p.1426, 314). Et bien leur sembloit, et a bonne cause, qu'il n'estoit pas homme qu'on deust *aimer* pour ses beaulx yeulx. (C.N.N., c.1456-1467, 132).

- *Aimer qqn au petit doigt*. "Aimer très peu" : Quant J. hons a moullier qui l'*aimme* au petit doit, Quant avoec autre va,

jamais joie n'aroit Dessi jusqu'a chelle hoere que sa femme raroit (Bât. Bouillon C., c.1350, 195).

**Rem.** L'homon. *amer* (verbe)/*amer* (adj. e subst.) est encore exploitée couramment en m. fr., entre autres à la rime : Car je sens ma condicion Müee, et ma complexion, Si que ce que souloie *amer* M'est maintenant sur et *amer*. (Mir. enf. ress., 1353, 6). Vray Dieu, qu'amoureux ont de paine ! Paine ont plusieurs pour bien *amer* : *Amer* sy leur est bien *amer*. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 244). Il n'est nul bien ou n'ait aucun *amer* Fors seulement Dieu servir et *amer*. (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 322).

### 3. [Dans un contexte politique]

- "Avoir des relations positives (d'alliance, de cohabitation...) avec qqn" : Et disoient les aucuns anciens qui ramentevoient le temps passé : "Pour tel fait ou par le samblable a eu le royaume de France moult à faire et à souffrir, car le roy de Navarre fist occir messire Charle d'Espaigne, le connestable pour le temps d'adont de France, pour laquelle occision le roy Jehan ne pot onques depuis *amer* le roy de Navarre et luy tolly à tout son povoir toute sa terre de Normendie..." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 2). Mais depuis le relenquirent [les Flamands renvoient le duc de Flandres] et bouterent hors de Flandres, ensi que vous orés recorder en l'istore ; et ne le peurent onques parfaitement *amer* ; et disoient que il estoit trop françois et que il ne savoit estre en paix et en amour avoecques ses gens. (FROISS., Chron. D., p.1400, 180). ...et retournerent, qant il orent esté bien festoiet, arriere devant Calais, et recorderent tout ce que il avoient trouvé, oi et veu en Flandres au roi et a son conseil : des queles choses li rois se contenta grandement, et moult *amoit* cheuls de Flandres, et disoit que il estoient bien si ami. (FROISS., Chron. D., p.1400, 803).

- [Des habitants d'un pays] "Avoir des affinités (avec les habitants d'un autre pays)" : De quoi li Escocois en quidierent trop grandement mieuls valoir, mais li Englés ne l'entendoient pas ensi, euls qui ne pueent *amer* les Escos, ne ne fissent onques, ne ja ne feront. (FROISS., Chron. D., p.1400, 202). Onques nous ne peusmes *amer* les Englois, ne euls, nous (FROISS., Chron. D., p.1400, 237). A toutes ces paroles et remonstrances estoit et fu toutdis messires Robers d'Artois qui trop grandement fu resjois de ces nouvelles, et dist ensi au roi : "Monsieur, je le vous ai bien tousjours dit : vous trouverés plus d'amis et de bon confort dela la mer que vous ne quidiés, car onques Alemant ne peurent *amer* les François..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 265).

### 4. Prov.

- *Qui aime à vie, à mort n'oublie* : ...mais vous, Dieu mercy !, vous, devotes gens, qui estes yci venus, signifiez par vostre presence et par vostre entente, et demonstrez que vous n'avez pas du tout oublié voz amis trespassez : *Qui aime* a vie, A mort n'oblie. (GERS., Déf., 1400, 226).

- *Qui bien aime, tout endure* : Douce chose est que d'amer, - Qui ayme parfaitement -, Combien que maint grief amer Y ait. Mais qui loyaument S'i tient, viengne encombrement, Bien ou mal, joye ou pointure : *Qui bien ayme*, tout endure. (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 96).

- *Qui aime bien, chastie bien*. "Qui aime bien, reprend l'autre de ses fautes" : Et, ainsi, ceste fable monstre que le pere doit donner doctrine et bon exemple a son enfant et le chastier en sa jeunesse, car qui bien *aime* bien chastie. (MACHO, Esope R., c.1480, 122). "Mes seigneurs, vous me blasmés a tort, car ma mere est cause de ma mort et de ma perdicion, car, se elle m'eust chastié, je ne fusse pas venu a ceste vergoigne, car qui bien *ayme* bien

chastie." Et, pour ce, chastiez voz enfans, que ainsi ne vous en preigne. (MACHO, Esope R., c.1480, 202).

- [Sentences bibliques ou inspirées par la Bible]

. *Chastie le fou, il te haïra, chastie le sage il t'aimera* : Salemon : Chastie le fol, il te herra, chastie le sage, il t'*amera*, et dist outre : Fol ne voit riens que folie, pour ce n'y vault enseignement, et sermon qui n'a point d'ouye est si comme citolle en plomb. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 170).

. *Celui qui aime son fils l'accoustume de battures*. "Celui qui aime son fils l'habitué aux rigueurs de la discipline" : La seconde cause est pité paternelle, par laquelle est donnée aux enfans la dureté de discipline procedant d'amour, selonc le dit de Ecclesiastique ou .XXXe. chapitre : "Chilz qui *aime* son filz l'acoustume de baptures" (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 196).

. *Mieux valent les plaies de celui qui aime que les baisers pleins de fraude de celui qui hait* : Et c'est che qui est dit en Proverbes ou .XXVIIe. chapitre : "Mieulx vault magnifeste correction que amour qui est muchie", et de rechief : "Mieulx vaillent les plaies de chelui qui *aime* que baissiers plains de fraude de chelui qui het." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 196).

. *Il vaut mieux en dureté aimer que en douceur decevoir* : A che s'acorde le dit saint Augustin : "Celui qui pardonne n'est pas tousjours amy, ne chelui qui bat n'est pas tousjours ennemi. Il vault mieulx en dureté *amer* que en douceur decevoir" (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 196).

- *Qui m'aime me suive* : Regardons devant nous, voyons nostre ennemy, A eulx me combatray, se Dieu plest, aujourd'uy. Qui m'*ayme*, sy me suyve ! (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 152). Signifier a fait a trestoute sa gent Chascun monte a cheval tost et appartement ; Qui *amer* le voura, si le sieuve briefment, Car aux Englois s'en va, se dist isnellement (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 383). En Jherusalem droit au Temple Il nous covyent aler de pres. Je vois devant, venez après ; Qu'il m'*amera* avec moy vienne. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 125). Il est temps, l'eure est acomplie, Que nul n'en differe ne tryve ; Mes ayez tous chiere hardie Et cil qui m'*aymera* me suyve. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 438). En nom Dieu, je vois commancer Et qui m'*aymera*, si me suyve, Pour noz anemis dechasser, Afin que du royaulme on les prive. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 474). Monstrons nous comme gens de fait Et allon en belle ordonnance. Vecy l'estandart et la lance ; Or me suive qui m'*aimera*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 147).

**Rem.** Pour d'autres ex., cf. Z. rom. Philol. 110, 1994, 552

- *On ne peut estre aimé de tous* : Prince, nul ne doit desirer Pour le los du monde regner, Mais des biens de Dieu soit jaloux ; Ses officiers doit supporter S'ilz font bien et les contenter : On ne puet estre *amé* de tous. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 174).

- *Chacun aime son semblable* : ...et pour ce amoit il le mareschal, car, si que dit le proverbe commun, "chacun *aime* son semblable". (Bouciquaut L., 1406-1409, 296).

- *Contre vouloir nul n'est contraint d'aimer* : Essaye les, puis tu pourras choisir Se tu les veulx ou avoir ou laisser : Contre vouloir nul n'est contraint d'*amer*. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 3).

- *Onques bien n'aima qui ne douta*. "On n'aime pas bien sans un peu de crainte" : En verité, sire, respondy Lyonnel, telles manieres ont et scevent avoir tous vrays amans, car onques bien ne *ama* qui ne douta. Et pour ce dist on que les vrais amans sont en

leurs fais couars, simples et paoureux (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 12).

- *Qui bien aime, craint et doute* : Amour n'obéist pas à crainte, Ne nullui n'aime par contrainte, Car on craint bien ce que l'en het, Que ce soit voir, chascun le scet ; Mais qui bien *aime*, craint et doute. Aimes donc ton maistre et le sers Loyaument (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 22). ...qui bien *ayme* à la fois se doute. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 469).

- *Qui de peu aime, de peu hait* : Qui de peu *ayme*, de peu het, Et qui peu aprent, et peu scet (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 33).

- *Onques n'aima qui pour si peu hait*. "Jamais n'a aimé, qui pour si peu déteste" : Onques n' *ama* qui pour si po hay. Amours scet bien que je l'ay tant amé Et aim encor et ameray toudis Qu'on ne puet plus ; mais mesdisans grevé M'ont envers li (MACH., Bal., 1377, 550).

- *Qui que l'on hait au premier, on l'aimera au dernier*. "Celui (celle) qu'on commence par haïr, on finit par l'aimer" : ...car qui que l'en hee au premier, l'en *aimera* au desrain et prisera mille fois plus quant on verra sa grant prudence et sa constant bonté. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 103).

- *Qui (bien) aime, à tard oublie* : De sa perte avoit grant paour, Quar qui bien *aime* a tart oublie, Si com il apert en Marie. (Prop. choses Rosarius Z.S., c.1330, 88). Dames d'onneur, damoiselles aussi, Eustace, d'umble cuer vous mercie De voz biens faiz ; vostres sui, pour ce di, Car je voy bien : Qui *ayme*, a tart oublie. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 125). Car en moy joie n'est mie. Et on dit, je n'en doubt mie, Qui bien *aimme* à tart oublie. (MACH., Motés, 1377, 488). On pavoit bien aplicquer en celle heure a la benoïste Magdaleine le proverbe qui dit : "Cueur qui bien *ayme* a tart oblie." (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 118). Qui sa dame *aime* tart l'oublye (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 83). Qui bien *aime*, tart il oublie. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 198). Ilz ne pavoient bouter en oubliance Leur grant amour, n'en luy perseverer, Pourquoi estoient en moult dure souffrance ; Qui bien *ayme* a tart peut oublier. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 101).

- *Tel tu aimes, tel tu es* : Et, par proverbe, ot on retraire : "Veulx tu sçavoir quel tu es ? Tieul tu *aimes*, tieulx tu es." (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 31).

- *Le larron n'aimera jamais celui qui le ramene des fourches*. "Les mauvais sont ingrats" : Et joust ce est une regle vraie, que toutes foiz que l'en a fait bien ou courtoisie a .I. homme, se il est ingrat, c'est certain signe que il n'estoit et n'est pas digne de bien, mais indigne. Car les mauvais sont telz et ingras. Et pour ce dit l'en que le larron ne *amera* jamés celui qui le ramaine des fourches. (ORESME, E.A.C., c.1370, 473).

#### C. - [Dans les relations avec le monde animal]

1. [Qqn aime un animal] : Amour onc plus ne pot attendre De son faucon sor aler prendre, Qui bien a voler commençoit, Et pour ce encor mieux l'en *emmoit* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 214). Ly contes si *amoit* moult les chiens et les oysiaux, et avoit foïson de braques, levriers, chiens courans et liemiers, braconniers, faulconniers, oysiaux de proye et chiens chacerez de toutes manieres. (ARRAS, c.1392-1393, 17). ...comme il (...) regardast son cheval que tant *amoit*, il luy souvint du second advisement que son pere luy bailla (C.N.N., c.1456-1467, 332).

- Prov.

- *Qui aime son chien, connaît son bien* : La .XLVIIIe. euvangille La dist une autre vielle : Quoy que devant soit dit, qui

*ayme* son chien, congnoist son bien. Qui tue son chat, il tue son mal. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 129).

- *Qui m'aime, aussi mon chien*. "Quand on aime une personne, on aime tout ce qui lui appartient" : Qui *m'aime*, aussi mon chien. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 197).

2. [Un animal aime qqn] : Bon alant doit *amer* son maistre et suir et li aidier en touz cas et fere ce qu'il li commandera, quel que chose que ce soit. Bon alant doit aler tost et estre hardi a prendre toute beste sanz marchander et tenir fort sanz laisser (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 126). Baudinon Gorgette dist que celui qui approprie a soy les eeps ["abeilles"] sans les estriner, comme dist est ou texte, elles ne feront que picquier celui et jamais ne l'*aimeront* ne lui feront prouffit. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 93). Quant il [l'oiseau] se debatra et volatillera sur le poing, remetz-le agilement et paisiblement affin qu'il acoustume toy congnoistre et *amer*. (TARDIF, Art faulconn. J., t.1, 1492, 60).

3. [Un animal en aime un autre] : Et, quant ilz [les loups] sont bien las, elle [la louve] les leisse bien reposer jusques atant qu'ilz sont endormiz, et puis grate dou pié et esveille celui qui li semblera qui plus l'ait *amee* et plus ait travaillé pour elle, et s'en vet loing d'iqui et se fet aligner a li. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 93).

#### D. - P. anal. Aimer qqc.

1. [Une chose concr.] "Avoir du goût, une préférence pour qqc." : Cascune flours a par lui son merite, Mais je vous di, tant que pour ma partie, Sur toutes flours j'*aimme* la margerite. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 80). Damp prier, dist Gieffroy, grans mercis. Et sachiez que j'*aime* moult ceste place, et n'empirera pas de moy ne des miens, se Dieu plaist. Sire, dist le prier, Dieu le vous mire. (ARRAS, c.1392-1393, 277). Calais que il *ainme* tant (FROISS., Chron. D., p.1400, 873). ...telz en y a qui tant *aiment* les aises de leurs maisons (CHART., Q. inv., 1422, 57). ...vos princes ne sont point loyaulx ; compaignons de larrons, ilz *aimment* dons et retribucions. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 251). Ne m'as tu pas dit que la viande qu'en ce monde plus tu *ames* ce sont pastez d'anguilles ? (C.N.N., c.1456-1467, 83). O Goubellet, tu m'as la mort donnee ; Tant t'ay *aimé* que m'en suis enyvree. (Pass. Auv., 1477, 178). Et les avaricieux, qui sur toute riens *aiment* argent et peccune. Car comme dist l'Apostle : "Avarice est servitude des ydoles", car l'avaricieux fait de son tresor son Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 105).

- "Prendre soin de" : *Amer* mon corps, garder ma paix (DESCH., M.M., c.1385-1403, 27).

- CHASSE [D'un chien] *Aimer les routes*. "Suivre les voies, les routes, sans les quitter" : Aussi y a chienz qui *aiment* tant leurs routes que jamais ne la laisseroyent fors que tout droit par la ou la beste ira. Et, quant ilz sont au bout d'unne reïse que la beste aura fete, ilz ne scevent prandre autre tour ne autre avantaige fors que aler et revenir sus les routes. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 132).

#### 2. [Une chose abstr.]

- "Désirer, trouver agréable, apprécier qqc." : Onques n'ot entente ne cure A nul delit ou qu'elle alast, Que rien n'estoit que tant *amast* Que simplesce et humilité (Gris., 1395, 40). ...vos princes ne sont point loyaulx ; compaignons de larrons, ilz *aimment* dons et retribucions. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 251).

- "Être attaché à qqc, respecter qqc." : Et quant il dit oultre que le juge doit plus *amer* la conservacion du droit commun que le droit privé, etc., je di que il doit encore plus amer soy garder de pechier. (ORESME, E.A.C., c.1370, 320). Mes seigneurs, il est

verité que tous ceulx qui *aiment* honneur et chevalerie si doivent aidier a soustenir en leur droit les vefves, dames et les orphelins et orphelines. (ARRAS, c.1392-1393, 149). Et ot Melusigne, les deux ans après, deux filz, de quoy le premier ot a nom Fromont, et *ama* moult l'eglise, car bien le monstra a la fin, car il fu rendu moine a Malieres (ARRAS, c.1392-1393, 196). Mon ami, telles roses fait il bon mettre en son chappel. Le seigneur qui a son hostel garny de tele fleur de chevalerie et de gentillece, *amant* et craignant honneur, doit et puet seurement reposer. (ARRAS, c.1392-1393, 233). Un chevalier a ancien En ceste court, bon catholique, Et qui *aime* le bien publique (Gris., 1395, 9). ...et que on pourvoie oudit office de Chancelier, de bonne et ydoine personne, qui *ayme* le bien et utilité de la ville de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 374). ...des anciens (...) Qui au premier noble France fonderent ; (...) *Amans* vertus, de vices repreneurs, Regnans par droit, eureux et glorieux, Et contre tous fors et victorieux. Or ont regné en grant prosperité Par bien *amer* justice et equité (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 1). Encore nous est Boece aultre exemple, car pour trop *amer* et deffendre le publique bien et prouffit, fut il par le roy Theodorich emprisonné a Pavie, ou il composa son livre de Consolation, finant ses jours en prison miserable. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 10). ...ilz [des nobles] ont nobles ou clerics prés de eulx qui *aiment* leur honneur, seront ilz creu ? (JUV. URS., T. rever., 1433, 61). Cestui parla moult bien de la gueulle d'enfer qui apparut ou milieu de Romme, de laquelle les ellacions faisoient mourir innumerable nombre de peuple. A ceste cause, Marcus Curtius, *aymant* la chose publique, se voulut exposer pour icelle, sachant que par le moien d'un homme la grieve playe cesseroit, si se gecta dedans tout armé et cessa la maledicion. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 50 r°). De cestui est escript qu'il vaca nonante ans à l'estude de sapience et tant *l'ayma* que souventes fois obloit prandre sa refection. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 71 v°). Honneur de moy n'est point *amé*, Sinon d'aultant que l'ame touche. (LA VIGNE, S.M., 1496, 405).

- [D'une chose abstraite] "Accompagner normalement, aller avec qqc." : ...vraye amour ou vraie loyauté *aime* verité, en verité elle juge, et pour verité elle combat (JUV. URS., Loquar, 1440, 318).

3. Prov. *Qui tant l'aime, tant l'achete*. "Pour ce qu'on aime, on paye le prix" : ...et qui tant *l'aimera*, tant l'achetara. (Bérinus, I, c.1350-1370, 312). Car qui tant *l'aime*, tant l'achete. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 48). Qui tant *l'aime*, tant il l'achate. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 198).

- [Sentence biblique, maxime] *Qui aime peril, en peril perira* : Le secont celui qui aime perilz, c'est philokindinos. Le tiers, celui qui se met en perilz pour grans choses, c'est megalokindinos. Et du secont dit la Sainte Escripiture, "qui *aime* peril, en peril perira." (ORESME, E.A.C., c.1370, 253).

. *Ce qu'on ne connoist, on ne peut l'aimer* : De che dist aussi saint Augustin ou .Xe. livre de la Trenité : "Che que on ne congnoist, on n'en peut *amer*". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 83).

4. *Aimer* (à) + inf. : ...c'est a savoir, ceulz qui sont frans et liberalz, et qui ont nobles meurs et qui veritablement *aiment* bien faire. (ORESME, E.A., c.1370, 531). France, jadis on te souloit nommer, En tous pays, le tresor de noblesse, Car un chascun pavoit en toy trouver Bonté, honneur, loyauté, gentillesse, Clergie, sens, courtoisie, proesse. Tous estrangiers *amoient* te suir. (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 258). Il *aymoit* à demander et à entendre de toutes choses, et avoit le sens naturel parfaitement bon (COMM., I, 1489-1491, 130).

## 5. *Aimer mieux/plus cher*

a) *Aimer mieux qqc.* "Préférer qqc." : Adieu, l'amour que j'*ayme* mieulx Par qui souvent mon cueur souspire (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 93). Mais le roy luy fist response de deux choses l'une, c'est assavoir lequel il *aymoit* mieulx justice ou misericorde ? Et il luy respondit : "Sire, j'*ayme* mieulx justice." (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 156).

b) *Aimer mieux* + inf. : Vous y verrés, s'il vous plaist a la lire [une ballade], Le mal que j'*ay*, combien que vrayement j'*aymassé* mieulx de bouche le vous dire. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 37). ...c'est adire que il [l'empereur Honorius] *amoit* mieulx susciter les mors. (JUV. URS., Verba, 1452, 306).

c) *Aimer mieux/plus cher* (à/de) + inf. ... *que* (de) + inf./*que* + propos. sub. : ...j'*ayme* trop mieulx de morir à honneur que vivre à blasme. (FROISS., Chron., éd. Kervyn de Lettenhove, t.13, c.1375-1380, 169). j'*amasse* mieulx avoir donné Dix soulz que tel folie faire. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 113). Item, dit qu'il scet du duc de Lenclastre et autres gens du pays d'Engleterre qui lui ont dit, et des noms desquieux il n'est record, qu'ilz *aimeroient* mieulx combatre le roy de France en son royaume atout Xm bacinez et Vm archiers, qu'il ne feroit combatre les François ou pays d'Engleterre à XXm Engleiz contre Xm François (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 197). j'*ayme* trop mieulx a mourir que de souffrir ainsi martirier ma gent. (ARRAS, c.1392-1393, 162). Le prestre disoit qu'il *aymoit* plus chier mourir de fain que de cheoir en leur mains et trembloit de peur. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 4). Madame, je *aymeroye* plus chier estre mort que penser chose qui ne fust à l'onneur de vous et de monseigneur vostre pere. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 22). ...les nobles hommes, qui mieulx *amassent* vivre sur le leur, en leurs maisons (...) que estre hebergez (...) comme hostes en autruy dangier. (CHART., Q. inv., 1422, 33). Mays Laciros son filz (...) *ama* mieulx a voidier Chippre que combatre contre sa mere. (LA SALE, Sale D., 1451, 110). ...quant a moy, j'*aymeroie* plus cher morir mille foiz, si possible m'estoit, que d'avoir fait a ma dame si grande faulseté. (C.N.N., c.1456-1467, 177). ...il *aimeroit* mieulx estre mort et avoir perdu son vaillant et devenir en aussi grant captivité et povreté que fut onques Job, que de consentir faire ne estre fait quelque chose que ce feust qui fust au dommage ou prejudice du roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 364). ...plusieurs ont esté qui *aymoient* mieulx mourir en combatant que fuyr à leur deshonneur. (BUEIL, I, 1461-1466, 51). j'*aime* mieulx non rien besoigner Que ces cloux faire, par mon ame ! (Pass. Auv., 1477, 177). Quoy qu'il en soit, il fut souffisant astrologien et, lui estant en mer, congnoissant la tempeste et voyant l'influence contre lui, pour son sauver gecta grande somme d'or en la mer, disant qu'il *aymoit* mieulx sa richesse submerger que lui estre submergé par icelles. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 64 r°). j'*ayme* mieulx estre reclamé Moyne sur une povre couche, Vivant sans faire a Dieu reproche Qu'estre pape ne cardinal Qui trop aux biens mondains se couche. (LA VIGNE, S.M., 1496, 405).

Rem. Cf. R. Ling. rom. 61, 1997, 604.

- Empl. abs. : Et pui a dit au roy : "Mervellier se doit-on De chou que me rendés à Morgant, mon baron ! j'*amaise* miex o vous qu'avoeques le glottoen..." (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 2).

d) *Aimer mieux que* + subj. (*que* + subj.) : Faulx traître, rens toi ou tu vaulz prez que mort. Par foy, dist Oliviers, j'*aime* mieulx que tu m'occies, car a moy rendre ne puis je gueres conquerer. (ARRAS, c.1392-1393, 64). [Le roi Edouard III à sa femme qui le prie d'épargner les bourgeois de Calais] Ha ! dame, je *amaisse* trop mieulx que vous fuissies d'autre part que chi. Vous priés si acertes

que je ne vous ose escondire le don que vous me demandés ; et comment que je le face envis, tenés, je les vous donne, et en faites vostre plaisir (FROISS., Chron. D., p.1400, 848). Par le corps bieu, elle n'avoit garde De moy tirer a sa cordelle. *J'ameroye* mieulx que le corps d'elle Fut ars tout vifs soubz ung gibet. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 211). "Ha ! dist le Cappitaine, *j'ayme* mieulx qu'ils s'en voissent que, par faulte de gouvernement, ilz nous jettassent hors de la ville honteusement..." (BUEIL, I, 1461-1466, 101). *J'aymeroie* mieulx, par saint Gille, Que dedans ung feu vous boutasse. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 31).

## II. - Empl. pronom.

**A. - Empl. pronom. réciproque :** ...se ja n'eussent la esté Ou entrevez, ja ne *s'amassent*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 134). ...tant *s'amerent* d'ardant raige Que l'un devant l'autre buvraige Ne preist (DESCH., M.M., c.1385-1403, 176). Elles [ces bêtes] ne se peuvent *amer* ; Pour se les mangent leurs voisins. (Pass. Auv., 1477, 142). Et pour ce, le Saint Esperit est amour par lequel le Pere et le Filz se *ayment*. Quant on dist le Pere et le Filz se *aiment* par le Saint Esperit, il s'entent en deux manieres. Premièrement qu'ilz se *aiment* par le Saint Esperit, c'est a dire par l'amour qui est le Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 116). Oncques puis ces deux roys ne se *aymèrent* et se dressa de grans brouilliz entre les serviteurs du roy de Castille (COMM., I, 1489-1491, 138).

## B. - Empl. pronom. réfl.

1. "Éprouver de l'affection pour soi-même, se respecter soi-même" : Et pour ce, il s'ensuit que c'est bonne chose et convenable de soy *amer* en ceste maniere ; car par ce que un homme fait bonne oeuvre, il fait aide a soy meisme et as autres ; mais le mauvais qui se *aime* en la premiere maniere ne fait pas ainsi (ORESME, E.A., c.1370, 479). ...vos [du roi] ennemis, qui ne se *ayment* pas eulx mesmes et sont de mauvaise nature (JUV. URS., Verba, 1452, 236).

2. "Se féliciter, se réjouir, s'estimer heureux" : Quant elle fu parée, bien vous puis recorder C'on ne péüst plus belle, en che monde, trouver. "Mahon !" dient païen, "com chius se doit *amer*, Qui porra celle dame baisir et acoler..." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 145). Par ma foi, bien me doi *amer*, Quant Venus me dagne entamer Le coer de sa tres grant valour. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 66). Et a celle heure me sambloit Qu'Amours en mon cuer asambloit Tant de joye parfaitement Et d'amoureux esbatement, Par penssee ymaginative, Que, quant j'en ay la retentive, Je m'en *aime* forment et prise (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 32).

3. Prov. *Qui s'aime bien, qu'il se garde* : L'on dit tous[j]ours et toust et tart : "Qui se *aymera* bien, si se gart." La riens que mieulx te puit garder Si est bien faire sans tarder (Liber Fort. G., 1346, 74).

III. - Part. prés. en empl. subst. "Personne qui aime" : ...toute rien qui est noble et vertueuse en soy, doit aimer et affecter autre qui est semblable, et que amour doit estre lien entre l'aimé et l'*aimant*, et entre le noble et vertueux (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 298).

IV. - Part. passé en empl. adj. ou subst.

## A. - Empl. adj.

1. [*Aimé* associé à *feal*, en parlant d'une pers. à qui on marque sa déférence] : Charles, par la grace de Dieu Roy de France, à nostre *amé* et feal Chancellier, et à noz *amez* et feaulx conseillers (...) salut et dilection. (BAYE, II, 1411-1417, 155). ...nous envoyons presentement en nostreditte ville d'Amyens devers vous nostre *aimé* et feal roy d'armes Flandres avec ces presentes (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 266).

2. *Bien/très aimé*. "Respecté, apprécié" : Chis sires Jakes Chabos fut durement riches et poissans en la citeit, et estoit esquevins et grandement creüs et *binameis*. (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 31). De douleur suis au vif atteinte : Pour tant, mon tres *amé* mari, Pensés de moy, car, mon amy, Se vous me trouvés acouchie Au retour, vous serés marry S'a joie ne suis despechie. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 4).

B. - Empl. subst. [Au masc. et au fém.] "Personne aimée" : Mon cuer, ouvrez l'uis de Pensee, Et recevez un doulx present Que la tresloyaument *amee* Vous envoie nouvellement (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 53). Car ainsy com amans *s'amee* Attrait en la forest ramee Par doulx parlers, en promettant Garder s'onnoir et en flatant, Mais quant la vient, il la deflore, Tout ainsy et trop pis encore Fist Boscalus au pastour quoy (Pastor. B., c.1422-1425, 251). ...il peut donner le sien [son bien] et a son gré et telle charge a son *amé* que bon luy semblera. (Abuzé D., c.1450-1470, 27). Le conseil de nostre bien *amé* (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 119). Il luy couvient eslongier sa bien *amee* (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 152). La personne [tentée] doit beaucoup plus tost prendre confiance d'avoir espoir en Dieu et estre de ses *aymez* (Remèdes blasphème, a.1500, f° 57).

- [Désigne Charles VI] *Le Bien aimé* : ...et dudit roy Charles yssit le roy Ch. VI me dit le Bien *amé* pere de Charles a present roy de France. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 155).

- *Bien aimée*. "Femme aimée" : Qu'en dictes vous, ma bien *aymee* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 161).

V. - Inf. subst. "Faculté d'aimer, amour" : En *amer* n'a que martire, Nulluy ne le devoit dire Mieulx que moy (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 250). Certes, je ne cuidoye mie Qu'en *amer* eust tel changement ; Car chascun dit que c'est la vie Ou il a plus d'esbatement (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 89). Et peut on dire que tu as esté trop ennemie et trop a tost, et trop amie a peu y penser. Et sy te a porté grant grief ton haïr et ton *amer* peu de pourfit. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 161). Or on puet entendre que nous est adont donnee charité [...] par laquelle nous amons effectivement et de fait, car nostre *amer*, par lequel nous l'amons, il le cree et fait estre. (Somme abr., c.1477-1481, 118). [P. C.]

## AIMERESSE, subst. fém. (aimerresse)

[T-L : *ameor* ; GD : *ameor* (*ameress*) ; FEW XXIV, 395a : *amator*]

A. - [Sans compl. déterminatif] "Amante (dans les amours illégitimes)" : Et dierainement, en ses viez jours, en temps qu'il avoit environ de LXX ans d'eage, ilh s'acotat d'unne strange femme, qui estoit delle Boys le Duk ou là entours, de petit estat et de petit honeur, une povre *amerresse* pour amours, et le mist deleis ly. Et, de cely, at ilh plusieurs jovesnes enfans, qui tant ly ont plaisut que, pour l'amour d'eaz, ilh at, en ses anciens jours, la meire esposéez (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 414).

B. - [Avec un compl. déterminatif qui indique l'objet de l'amour] "Celle qui aime, qui recherche (telle chose)" : Marie ne fut ne ligière parlerresse (...) ne de laides paroles *ameresse* (Mir. Theod., 1357, 80). Ha ! tres *amee* et singuliere *Ameresse* de sapience [la sibylle de Cumes] (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 29). ...chiere amie *ameresse* du cultivement de mon bien (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 77). [P. C.]

**AIMERIE, subst. fém.** (aimerie)[\*FEW XXIV, 387b : *amare*]

"Amour" : Amamen (...) : *aymerie*, amour (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 17). [Même article ds LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 15]

- Péj. "Entreprise amoureuse" : Car j'ay entrepris la folie De ceste meschant *aymerie*, Dont il me fault, a dire voir, Souvent parler en resverie. C'est mauvaiz mal que de renchoir. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 472). [P. C.]

**AIMET, subst. masc.** (aimet)[GD : *amet* ; AND : *hamet* ; FEW IV, 380b : *hamus*]

"Piège, ruse" : SAINT PIERRE. Sauvons nous, freres, ou jamais. Vecy gent toute forsenee : Ja ne verrons autre journee S'ilz nous tiennent en leurs *amés*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 254). [Autre ex. p.431] [P. C.]

**AIMETERIE, subst. fém.** (aimeterie)[GD : *aimeterie* ; FEW IV, 380b : *hamus*]

"Métier de ceux qui fabriquent des hameçons (*aim*)" : Que nul dudit mestier ne puisse aucun aprendre à ouvrer dudit mestier d'*Aymeterie*, en tout ledit Bailliage et Ressort, se celui que il apprendra n'est filz de maistre, sur paine de cent solz d'amende ; mais les Maistres d'*Aymeterie*, pourront faire appoinctier les ains par qui que il leur plaira, pourveu que il soit deuement fait. (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1416, 391). [P. C.]

**AIMETIER, subst. masc.** (aimetier)[GD : *aimetier* ; FEW IV, 380b : *hamus*]

"Fabricant d'hameçons" : Lesdits Maistres de forge et faiseurs d'ains, pourront eulx et leurs hoirs aprendre à faire du fil à cardes, comme se ilz estoient filz de Maistres, sans ce que les Maistres du fil à cardes y puissent mettre contredit, pour ce que les Forgeurs et *Aymetiers* leur ont accordé la forge que ilz n'avoient pas. (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1416, 392). [P. C.]

**AIMEUR, adj. et subst. masc.** (aimeur)[T-L : *ameor* ; GD : *ameor* ; AND : *amatur* ; DÉCT : amëor ; FEW XXIV, 395a : *amator* ; TLF II, 355b : *aimeur*]

**A.** - [Sans compl. déterminatif] "(Celui) qui manifeste de l'affection" : Item, il est necessaire que il soit manifeste *amëeur* ou ami et manifeste ennemy et que il aime en appert, et se il hait que ce soit en appert (ORESME, E.A., c.1370, 254). *Amator* .toris - *ameur*, qui aime (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 17).

**B.** - [Avec un compl. déterminatif qui indique l'objet de l'amour]

**1. Aimeur de qqn**

- [À propos de Dieu] : Dieu d'Israël, tres fort, *aimeur* des ames fideles (Internele consol. P., 1447, 126). O mon très doulz espeux, Jhesucrist, *aimeur* très piteux, dominateur de toute creature (Internele consol. P., 1447, 131).

• *Aimeur de Dieu*. "Celui qui est aimé de Dieu" : Se selon Platon le philosophe est l'*ameur* de Dieu [celui qui est aimé de Dieu] et qui aime Dieu, quelle chose est philosophie fors que amour de divinité ? (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 358).

- [À propos d'une pers.] : Et que tu ne soies point *aimeur* de toy mesmes, mais soies couvoiteux et envieux de ma [de Dieu] voulenté accomplir (Internele consol. P., 1447, 100).

**2. Aimeur de qqc.** "Qui aime, recherche [telle chose]" : Et puisque il est ainsi, que une foiz loon celui qui aime honneur, autre fois le blasmon, il convient que amy ou *amëeur* de honneur soit dit en

pluseurs manieres. (ORESME, E.A., c.1370, 259). Il sont vendeurs de sapience, et non pas *ameurs* (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 360). ...si com de lui say et sens, Parfait *ameur* de sapience Estoit, et prudence et science Avoit en lui notablement (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 213). Philosophe estoit, car *ameur* De sapience en grant saveur Yert (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 213). Ainsi ce bon mareschal (...) se peut bien appeller philosophe d'armes, c'est a dire *ameur* de la science d'icelles (Bouciquaut L., 1409, 412). Filocalus .cali - .i. amator boni *ameur* de bien (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 174). ...en Dieu qui tout crea consiste toute ta beatitude et felicité, non mie telle comme elle est veüe et loee des folz *aymeurs* de ce monde, mais telle que les bons fideles de Jhesucrist le attendent (Internele consol. P., 1447, 115-116). Et celui succeda Loir son filz, *ameres* de paix et de equité (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 91). Mais, à la vérité, il l'a fait par pitié, comme *ameur* de paix, affin que le sang innocent n'en soit point espandu (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 217). Et donc, il est dit bouche de lampe pour sa clere predicacion, et bouche de mains par son assidue ouvrage et amateur [var. *ameur*] des choses souveraines pour sa celestielle contemplacion [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 466). Et, comme dit saint Bernard : "Dy moy ou sont maintenant les *ameurs* de ce monde, qui puis pou de temps estoient avec nous ! Certes, d'eulx ne nous demeure que ung pou de cendres." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 275). [P. C.]

**AIMI, interj.** (aimi)[T-L : *ai!* ; GD : *aimi* ; AND : *ensi* ; FEW XXII-1, 64b : o.i.]

[Exprime un apitoiement sur soi-même, (*mi* "moi"), après une déception, un chagrin... ; p. ext., synonym. de *hélas*, auquel il est dans la plupart des ex. associé ; les graphies agglutinées voilent l'aspect personnel] : *Aimy* ! De ma dame sui refusez (MACH., J. R. Nav., 1349, 279). *Aimy* ! las, vous savez mauvairement quel bois c'est que vous avez veü (Bérinus, I, c.1350-1370, 216). ...mes bons jours sont au sel et a l'yaue. *Hemy* ! hélas ! je vifs dolentement ; Bien doy hair qui ce fait m'a brassé (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 384). Si com je estoie paoureux, En disant : "hélas !" et "*emy* !", VIII. jours apréz le Saint Remy, Me doubtai de la mort prumiere (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 4). Or l'aim et il me het, *aymi* ! (MACH., Motés, 1377, 496). ...ilh y at coupeit le menton et le neis, tout jusques as dens et les sorchils, et li rois brait, et puis escrie : "*Hey ! mi* malawireuse ! ahi ! Mahon, li jeux vat mal pour moy" (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.3, a.1400, 298). Tousjours a subjugué citez, Entré villes ou prins chasteaulx, Sans avoir, c'est bien veritez, Par vous sentu gueres de mau. François, le coulpe de peresce Se marie a vous, las *he my* ! Nul de vous son cheval n'adresce A courir vers vostre ennemy. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 63). Et quant elle entre en pensement Du villain qui est son amy, Son noble cueur certainement Souspirant dist : "hélas, *hemy* !" (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 34). O malheureuse inconstance de femme, Eve dolente, *emy* las ! qu'as tu faict ? (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 674). [P. C.]

**-AIN, suff.** (-ain<sup>1</sup>)[FEW, Ø lat. -*anum* ; TLF II, 356b : -*ain*<sup>1</sup>]**A.** - [Suff. formateur d'adj. (ou d'adj. subst.)]

**1.** [Adj. ethniques] "De + nom de lieu (continent, pays, localité...)"

**Rem.** V. *africain* ; *chartain*, *chartrain* "de Chartres" ; *ciminiain* "du mont Ciminus" (aussi *ciminien*) ; *cumain* "de Cumos" ; *hierosolinitain* "de Jérusalem" ; *lorrain* ; *moretain* "mauritanien" ; *napolitain* ; *palermitain* "de Palerme" ; *piemontain* ; *poulain*<sup>4</sup> "de Pologne" ; *pygmain* "pygmée" ; *romain* ; *samaritain*.

- "Descendant de"

**Rem.** V. *ismaelitain* "descendant d'Ismaël".

2. P. ext.

- [Dérivés de subst.] "De + subst."

**Rem.** V. *bisain* "de la nature de la bise" ; *citain* "de la cité" ; *cloitrain* "de cloître" ; *culain* "du cul" ; *diocesain* ; *hortulain* "de jardin" ; *humain* "d'homme" ; *marquisain* "sous la juridiction d'un marquis ; habitant placé sous cette juridiction" ; *meloain* "qui se situe au milieu" (*locus*) ; *metropolitain* ; *mondain*<sup>1</sup> "du monde, de l'univers" ; *montain* "de montagne, qui pousse en montagne" ; *outremontain* "d'outre-monts" ; *parabolain* "de paraboles ; celui qui use de paraboles" ; *portelain* "à Naples, chargé de l'intendance des ports" ; *ramain* "de branchage, qui a beaucoup de rameaux" ; *silvain* "de la forêt" ; *terrain*<sup>2</sup> "terrestre" ; *urbain* "de ville".

- [Dérivés d'adj. (ou de formes adjectivées) ou bien d'adv.]

**Rem.** V. *aforain* "étranger" ; *aubain* "étranger" ; *aversain*, *terre aversaine* "terre en jachère" (*adversus*) ; *certain* ; *chartreusain* ; *citramontain* "qui habite en deçà des monts" ; *derrain* "dernier" ; *desorain* "de dessus" ; *dessousain* ; *dessurain* ; *douchain* "doux" ; *fauvain* "fauve ; cheval de couleur fauve" ; *forain* "extérieur, externe" ; *forestain* "étranger" ; *germain* ; *grevain* ; *grifain* ; *hautain* ; *lointain* ; *longain* ; *lonquain* "lointain, éloigné" ; *mondain*<sup>2</sup> "fourbi" ; *premerain* "premier" ; *prochain* ; *purain* "pur" ; *senestrain* "gauche" ; *solain* "seul" ; *soudain* ; *souverain* "situé plus haut" (\**superanus*) ; *subitain* "subit" ; *traversain* "situé en travers, transversal" ; *vilain* "vil". Adj. subst. (?) : *chassain* "bois de chêne" (\**cassanus*) ; *ataillain* "à Rome, sorte de pièce de théâtre" (*atellana*) ; *avitailain* "provisions" (*victualia*)

- [Finales apparentées ou finales homophones]

**Rem.** Lat. *-aneus* : *contemporain* (*contemporaneus*) ; *mediterranain* "situé au milieu des terres" (*mediterraneus*) ; *momentain* "qui ne dure qu'un moment" (*momentaneus*) ; *soltain* "secret" (*soltaneus*) ; *spontain* "spontané, libre" (*spontaneus*). Correspondant à la finale *-aigne* : *chastain* "qui est de la couleur de la châtaigne, châtain" ; à la finale *-an* : *tymphain* "du tympan" ; *titain* = *titan* ; à la finale *-end* : *reverain* "révérend". Autres finales homophones : *immain* "monstrueux, cruel" (*immanis*) ; *maritain* "marin" (*maritinus*).

**B.** - [Suff. formateur de subst. désignant une pers. qui tient tel ou tel rôle social, une pers. de tel ou tel état]

**Rem.** 1. V. *capitain* ; *chapelain* ; *chapitrain* ; *chatelain* ; *chevetain* ; *ecrivain* ; *hermitain* ; *hortolain* ; *hostelain* ; *oppidain* "citadin" (*oppidum*) ; *plebain* (*plebs*) ; *publicain* ; *questain* "celui qui fait la quête" ; *sacristain* ; *suzerain* ; *tambullain*. Aussi *busain*, le *mauvais busain* "le diable" (= *buisart*). 2. Finales homophones : *calain* "manoeuvre employé aux travaux des vignes" (\**calina*, région. Lorraine) ; *parrain* (*patrinus*) ; ancien cas régime de subst. fém. *nieçain*, *nonnain*, *putain*. [R. M.]

**-AIN, suff.** (-ain<sup>2</sup>)

[FEW, Ø lat. *-eni* ; TLF II, 358b : *-ain*<sup>2</sup>]

[Suff. formateur d'adj. (ou d'adj. subst.) à partir de numéraux]

**A.** - "De tel ou tel rang, de telle ou telle quantité"

**Rem.** V. *cinquain* "cinquième" ; *cinquantain* "les cinquante (classe sociale créée par Solon)" ; *dizain* "dixième ; dixième partie" ; *neuvain* "la neuvième partie" ; *quadrain* "le quart" ; *quarantain* "en quarante jours" ; *quartain*<sup>1</sup> "de quatre jours en quatre jours" ; *quartain*<sup>2</sup> "quaternaire" ; *quinzain* "de quinze" ; *septain*<sup>1</sup> "de sept" ; *sixain* "sixième" ; *tierçain* "de trois ; tissé de trois fils" ; *treizain* "treizième" ; *trentain* "ensemble de trente".

**B.** - RHÉTOR. [Pour désigner une pièce de vers, strophe ou poème, de tant de vers (ou de tant de syllabes par vers)]

**Rem.** V. *cinquain* ; *douzain* ; *huitain* ; *quatrain* ; *septain*<sup>2</sup> ; *sixain*.

**C.** - MONN. [Pour désigner une monnaie de telle ou telle valeur]

**Rem.** V. *douzain* "pièce de douze deniers" ; *onzain* "pièce de onze deniers" ; *septain*<sup>2</sup> "septième partie du marc". [R. M.]

**-AIN, suff.** (-ain<sup>3</sup>)

[FEW, Ø lat. *-amen* ; TLF II, 360a : *-ain*<sup>3</sup>]

[Suff. formateur de subst. à valeur concr.]

**Rem.** V. *affrain* "pré irrigué" (région. Wallonie) ; *airain* ; *andain*<sup>1</sup> "espace de pré qu'un faucheur peut faucher à chaque pas, à chaque enjambée" ; *andain*<sup>2</sup> "chenet" ; *audain* (mesure de longueur) ; *caucain* "talon du cheval" ; *avain* "endroit creusé" ; *clarain* "clairon" ; *clavain* (pièce de l'armure) ; *cochain* (embarcation) ; *couvain* "oeufs et larves" ; *cuirain* "peau" ; *esportain* (sac) ; *fibulain* "fer à cautériser" ; *funain* "cordage" ; *futain* "objet en bois" ; *levain* ; *lorain* "courroies du harnais" ; *merrain* "bois de construction" ; *pelain* "bain de chaux vive pour l'épilage des peaux" ; *poulain*<sup>2</sup> "assemblage de madriers" ; *poulain*<sup>3</sup> "pièce de l'armure couvrant le genou" ; *rouain* "ornière" ; *vervain* (filet de pêche) ; *villain* "chandelier de bois".

- [Subst. désignant une plante]

**Rem.** V. *fusain* ; *semontain*.

- [Subst. désignant un animal]

**Rem.** V. *auvain* "orvet" ; *buhorain* "bihoreau" ; *poulain*<sup>1</sup> (*pullamen* ou *pullinus* ?), *poutrain*.

**REM.** Il n'est pas certain qu'il s'agisse bien du même suff. dans tous les ex.cités. Finales homophones : *nourrain* "menu poisson" (*nutrimen*) ; *plantain* (*plantagimen*) ; *terrain*<sup>1</sup> (*terrenus*). Mis pour *-aine* (v. *fontain* "fontaine") ; pour *-an* (v. *aubestan*) ; pour *-ant* (v. *volain* = *volant*<sup>2</sup>). [R. M.]

**AIN, subst. masc.** (ain)

[GD : *aim*<sup>2</sup>]

*Sur l'ain de + inf. ou inf. subst.* "Sur le point de" : Dist Desirs : "J'en sui si plains d'ire Que droit sur l'ain dou marvoier..." (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 196). Et Florée li met devant Qu'elle est malade et dehetie, Et l'a esté celle nuitie Si fort que sus l'ain d'estre morte. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 20). Et ensi qu'il revint arriere, Il y avoit moult grant lumiere Par devant la table a sa dame ; Car on estoit sus l'ain, par m'ame, De lever et oster les tables. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 215). Je cognois bien a vo maniere Que vous estes sur l'ain dou dire. Pas ne me devés

escondire Telz choses que je vous demande (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 301). VII. jours fu en ce point (...), Pres que sur l'*ain* de mort, tant fu fort apressee. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 370).

**REM.** Peut-être adaptation de *estre en aines* "être en équilibre, suspendu en l'air" (suggestion de G. Roques). V. *aine*<sup>2</sup>. [P. C.]

**AÏN, subst.** (ain)

[FEW, Ø hébr. '*ain*]

"Seizième lettre de l'alphabet hébreu" : Adjoint apriés *Aim* la XVIe lettre est sur ceste partie et est interpretee, ciel [lire il, lat. oculus] ou fontaine et demande l'advenement de Jhesucrist en la personne des anciens (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 88). [H. G.]

**AÏNÇOIS, adv.** (ainçois)

[T-L : *ainçois* ; GD : *ainçois* ; AND : *anceis* ; FEW XXIV, 637a : *ante*]

**A.** - "Auparavant, avant, d'abord" : Nous n'irons plus avant, *anchois* Arai chanté un vielay (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 86). Cela voudrions nous volentiers savoir. Par foy, sire, dist Remondin, pour le vous faire savoir suiz je venus. Mais, s'il vous plaist, vous me promettez *ainçois* que vous me ferez toute raison et tendrez en droit. (ARRAS, c.1392-1393, 56). Et lors Gieffroy prent l'espee et l'empoigne de la main dextre, et escrie au chevalier : Encore n'as tu pas la bourse ne l'argent ; il t'aura *ainçois* cousté du sang de ton corps, mais certes je m'esmerveil comment tu te pues tant tenir a moy. Par foy, fait ce le chevalier, encore ay je plus grant merveille comment tu pues tant durer encontre ma puissance. Je te donne journee a demain, car il est huy mais trop tart. (ARRAS, c.1392-1393, 299).

- *Ainçois tost que tard*. "Plus tôt que trop tard" : Beaulx seigneurs, vous povez assez appercevoir que, au long aler, nous ne povons contrester a la puissance de cestui [le roi d'Ausay]. Pour quoy, s'il vous semble bon, il me semble que il seroit bon pourveoir de remede *ainçois* tost que tart, car l'estable est bien fermee a point avant que le cheval soit perdu. (ARRAS, c.1392-1393, 148).

- *Ainçois que*. "Avant que" : Car je le trouvai moult courtoise *Anchois* qu'elle passast oultre Oise. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 56).

**B.** - [Après une négation] "(Mais) plutôt, mais bien au contraire" : Cuides tu que je tiengne a sage L'omme qui aime par amours, Qui se dessoussie tous jours ? Certes, nennil, *anchois* je tieng A niche et a fol son maintieng. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 55). Il het le guerre, il fuit les armes, Ne voelt porter lanche ne targe, *Anchois* lui et les siens atarge De chevaucier et d'yaus armer. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 70). Mais le conte, qui moult doubta la mort, cuida saillir en une petite garite qui estoit prez. Et le pié lui failly, et tumba tout contreval le rochier, et fu tous desroez et mort avant qu'il venist aval. Gieffroy le regarde d'amont et le voit moult hideusement devoré. Mais sachiez qu'il n'en ot oncques pitié, *aincois* a dit : Faulx traître, par ta faulse jenglerie ay je ma mere perdue. Or l'as tu comparé. (ARRAS, c.1392-1393, 269). Il se monstre nostre adversaire Comme on peut juger par ce point : Puis qu'a nostre ennemy se joint, Il ne se monstre pas amy, Mais *ainçois* ce rent ennemy, Et est digne qu'on le bannisse Et tant que jamais ne se unisse A nostre congregacion. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 773).

V. aussi *ains* [R. M.]

**AINE, subst. fém.** (aine<sup>1</sup>)

[T-L : *aine* ; GDC : *aine* ; FEW IV, 691b : *inguen* ; TLF II, 361a : *aine*<sup>1</sup>]

**A.** - "Aine" : ...aprez la douleur des rains est plus grant es parties de derriere, et es hanches, et es *aignes*, que illiaque ou collique, qui sont plus en la partie de devant (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 201). Inguen, inguinis : *eingne* (Aalma R., c.1380, 205). ...et ledit Chappon d'un autre coustel fery samblablement icelle fille en l'*aine* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 242). Et fait à savoir qu'il en a biaucop des membres, comme (...) les costes, les flans, le dos, les os, l'eschine, le ventre, l'ombril, le penil, le vit, les cueillons, le cul, les hanches - vel nages -, les queses, la *lene*, les genoilles, les jambes. (Man. lang. G., 1396, 46). Les vaynes qui sont es platz des cuissez saigne l'on pour la enfleure des coullons, tant à dextre comme à senestre et aussi contre une maladie qui vient es *aynes* et es parties derriere. (LE LIÈVRE, Traité saignée W., a.1418, 17). Maiz, quant le mal monstre son signe En aucun lieu soubz la poitrine, Soit ventre, doz, cuisses ou *aines*, Il convient saignier des sophènes, Comme devant en cest escript Est naguères noté et dit (LA HAYE, P. peste, 1426, 119). *Aines* sont les lieux tendres entre les cuisses et le ventre, où vient la boce volentiers. (LA HAYE, P. peste, 1426, 177). ...aulcunefoys chascune d'icelles [rupture] est petite, qui ne passe pas l'*eyne* et telle est dicte vulgarement relaxacion. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.7). ...viennent aux *aignes* et a la hanche (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 5). Cancer [a] la poitrine les costes la ratelle et le polmon Lion l'estomac le cueur et le dos Virgo le ventre et les entrailles Libra le petit ventre les *hennes* le nombril et la partie desoulz les anches (Comp. kal. bergiers C., 1493, h I r°).

**B.** - MÉD. *Bosse en l'aine*. "Peste bubonique" : Mourir de peste appellé bosse en l'*aine* (Cene dieux, c.1492, 122). [P. C.]

**AINE, subst.** (aine<sup>2</sup>)

[T-L : *aine* ; AND : *eines*]

*Soulever/lever en aines*. "Soulever en l'air, maintenir en équilibre qqn/qqc. (?)"

- [Une pers.] : Et quant vous arés ce fait, vous retournerés a l'uis de la maison, et enchois que vostre feme passe le seul, vous la prendrés et la leverés en *aines* [var. soulever aux mains] et la passerés par desus le seul. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 57).

- [Une chose] : Et quant tout est cuit et decoupé et esmié, l'en met tout ensemble sus un mantel ou sus autre chose qui est soulevé en *eines*. Et un valet qui a ses manches rebrachies mesle le fouail, pain et char, tout ensemble, et quant tout est meslé, il est estandu en une belle plache, et fait l'en mengier les chiens (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 86).

**REM.** Il semble difficile de rattacher l'expr. à *aine* "partie du corps" (FEW IV, 691b, s.v. *inguen*). T-L met un point d'interr. à *en aines*. Ds *Ipomedon*, éd. A. J. Holden, 1979, 540, l'Éd. consacre une note à *en eines* que le texte illustre à cinq reprises, avec des sens fig. ("hésitation, indécision" et "angoisse"). Il évoque quatre étymol. proposées, parmi lesquelles il retient comme seule acceptable : *agina* "fléau de balance", tout en signalant l'objection d'ordre phonét. qu'avance F. Lecoy, *Romania* 82, 1961, 267. [P. C.]

**AINE, subst. fém.** (aine<sup>3</sup>)[GD : *aine*<sup>1</sup> ; FEW XV-1, 10b : \**aigan*-]Région. (Lorraine) *En aine et en fons, En aine et en treffons*. "En propriété personnelle"**REM.** Doc. 1345 (Metz, *ont acquasteit en aymne et en treffons*) et 1385 (Remiremont, *En ain et en treffons*) ds GD I, 191b. [P. C.]**AINSNÉ, adj. et subst.** (ainé)[T-L : *ainzné* ; GDC : *ainsné* ; AND : *ainzné* ; DÉCT : *ainzné* ; FEW XXIV, 645a : *antenatus* ; TLF II, 362a : *ainé*]**I. - Adj.****A. - Au propre**

**1.** [Comme épithète anté- ou postposée] : Et cilz qui beste point n'avoit, Son enfant mort il le trouvoit ; Meime li rois son *aigné* fil Trouva mort, dont se clama vil. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 245). ...car quant le frere *ainsné* est grandement plus ancien des autres, il leur doit estre comme pere. (ORESME, E.A.C., c.1370, 437). Venez avant, mon *ainsné* filz (Mir. ste Bauth., c.1376, 110). Lors appella ly preudoms ses deux filz, dont ly uns, qui estoit *ainsnez*, ot nom Alain, et l'autre Hervy (ARRAS, c.1392-1393, 52). Police la pucelle qui fut de bel parage Qui est *annee* fille de l'admiral auffage Reguerdoit de bon cuer Florent de bel estaige (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 527). Le premier enseignement est lequel bailla saint Louys, vostre predecesseur, a son *ainsné* filz : Monstrez vous tel que on vous ose dire verité, sans ce qu'il faille que on use de dissimulacion entour vous. (GERS., Noël, p.1404, 310). ...la princepce demeure vesve a tout son *ainsné* filz encore joenne et meindre d'aage (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 84). CHARITÉ. Esperance, m'amy, je n'y feray demeure. Je voy bien et congnois que le monde perille Se par moy n'est requeux, quil suis *s'aisnee* fille. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 46). ...avoit esté ordonné (...) que après le decez du Roy, son filz *ainsné*, en quelque aage qu'il feust, seroit Roy couronné (FAUQ., II, 1421-1430, 66). ...Louys filz *ainsné* du roy Philippe le conquerant combatist le roy Jehan d'Angleterre (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 179). Cestui Robert regna après le roy son pere, et par declaracion faite du pape Boniface VIIIe absolument, que il devoit succeder après son frere au royaume de Sicile, et non pas ledit Charles roy de Honguerie son neveu, et filz de Charles Martel son frere *ainsné*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 175). ...le dit Jehan avoit droit es dictes duchiez ou aultres terres estans en ce royaulme, ou Artus son nepveu filz de son frere *ainsné* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 95). ...et Alienor, seur de celluy Artus, fille de son *ainsné* frere (JUV. URS., T. crest., c.1446, 95). Oudit temps, le roy maria son *ainsnée* fille, que par avant il avoit promise au feu duc de Calabre, à monseigneur de Beaujeu, frere de monseigneur le duc de Bourbon. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 302). ...combien que on a dit depuis qu'il vesquit jusques à ce qu'il eust fait roy en son lieu son filz *ainsné*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 131). ...après ce que Charles le Gros *ainsné* filz du roy, eut occis et tué le filz du dit Ogier (...) icellui Ogier, avec le trouble de son filz, fut prins et mys en prison, mais non pas sans grant resistance. (BUEIL, I, 1461-1466, 76).

- *Estre ainsné de qqn de n ans* : Sire, se vous me vouliez faire ceste grace, je vous jure ma foye que je feroye Regnault, vostre frere, roy de Behaigne après le decez de mon frere le roy, qui est *ainsnez* de moy bien prez de XX. ans ; car sachiez que mon frere n'a plus de hoirs que une bele fille, qui a nom Aigentine, qui a environ

XV. ans, et celle donray je, s'il vous plaist, a Regnault, vostre frere. (ARRAS, c.1392-1393, 173).

- Au superl. *Le plus ainsné* : Lors vindrent le roy Regnault et le duc Anthoine saluer et faire bien venant a leurs freres. La fut la joye grant que les freres s'entrefont. Et se mettent au chemin ensemble, deux et deux, tousjours les plus *ainsnez* devant, OEudes et Anthoine vont devant, et puis le roy Regnault et Gieffroy, et après vont Remond et Thierry, et tout leur ost après, banniere desploiee. (ARRAS, c.1392-1393, 282). Beau frere, mectés vous devant, Car vous estes le plus sçavent Et le plus *haisné* de la feste. (Pac. Job M., c.1448-1478, 238). Adont par le commun acort Nestor le plus *aisné* fut couronné a grant joie roy de Norwegue (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1046). Et vous, Ysabel, qui estes la plus *aisnee*, qu'en dictes vous ? (LA SALE, J.S., 1456, 13). Ou soit de Vienne et Grenobles Ly daulphin, ly preux, ly senez, Ou de Dijon, Salins et Dolles Ly sires filz le plus *esnez*, Ou autant de leurs gens prenez, Heraux, trompectes, poursuivans, Ont ilz bien boutez soubz le nez, Autant en emporte ly vens ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 49). ...une maison que tient et a fait faire Jehan le Pelletier, laboureur, demourant en ladicte maison, à la vie de luy, Jehanne, sa femme, et du plus *aisné* de leurs enfans après leur trepas (Comptes Paris M., t.2, 1470-1471, 227). Jugement (...) que dit que le plus *ailnei* ou *ailnee* doit donner le don d'un aultei. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1353], 314).

**2.** [Comme attribut] : MELCHA. Ainsi, mon filz, vous estes deux Frères ; le quel est premier né ? JACOB. Certes, dame, l'autre est *esné*, Mais divine permission A estably et ordonné Que mon pére ait sur moy donné Le droit de benediction (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 194).

**B. - P. ext.**

**1.** "Qui est le plus âgé dans un groupe de personnes" : Mais passez, ma dame Alipson. - Non feray, vous estes *ainsnée*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 111).

- [Au compar. ou au superl.] : ...le plus grant et le plus hault jacobin, et le plus *ainsné*, estoit nommé frere Yves, et l'autre frere Estienne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 464). [Var.] ...avec trois pucelles quasy d'une grandeur et d'un eage, combien que l'une ne par estoit point si *aisnee* comme les autres deux (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 203).

**2.** [D'une rente] "Qui est la plus ancienne et la première en date" : ...le tout fait en la présence desdiz présentans et de leur consentement et comme de rente *ainsnée* et foncière (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1486, 337).

**Rem.** Cf. FEW XXIV, 645b ; Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], s.v. *ainsnée*.

**3.** *En ses ainsnés jours*. "Sur le tard" : Ly *ainsnée* fut nomée Phelippe, qui, après l'obit do dit monssaingnor Johan, son freire, succedat en la terre de Falcomont et soy mariat adont, en ses *ainsneis* jours, assavoir l'ain mil trois cens et LII, à monssaingnor Henry de Flandres, on noble baron et tres beal chevalier, cuzin al conte Lowy de Flandres. (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 162).

**II. - Subst.**

**A. - "Le plus âgé d'entre frères et soeurs"** : Item vuis et ordenois que se lidiz Regnaud, mes filz, trapassoit de cest monde sanz enffanz malle et lidiz Jehan, son frere, fourniquoit ou lessit enffanz maille, que li *annel* de ces enffanz malles fut sires et ehut la maison fort de Luigney et la grange de bois d'icelle maison, en façant recompensacion es filles dudit Regnaud a la valour de ladicte maison et demourance soulement (Test. Besanç. R., t.1, 1396, 525). ...je

[Mélusine] m'en pense a vengier, car aussi pou de soulaz qu'il [notre père] a empetré a nostre mere par sa faulseté, je lui pense a faire. Et les autres deux lui respondirent : Vous estes nostre *ainsnee*, nous vous suivrons et avouérons ce que vous en voudrez faire. (ARRAS, c.1392-1393, 11). Nous sommes trois seurs. L'*ainsnee* C'est Raison, la bien doctrinee. Mon autre seur c'est Souffissance, Et nommee suis Congnissance (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 22). Gorlubas fut appeilleit l'*ansneit* ; duc fut d'Ostrie et roy de Suaire et fut puys roy de Hongrie (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 9). ...li *aimés* ot nom Edouars (FROISS., Chron. D., p.1400, 45). ...li *aimés* fils dou roi (FROISS., Chron. D., p.1400, 373). Si se travaillera de tout son pouoir de les tenir et nourrir ensemble sans debat, et que tous les mainsnéz servent et honnourent l'*ainsné*, leur seigneur, si que raison est. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 84). ...il [Guillaume] bailla a son filz Robert, le quel n'estoit point l'*ainsné*, Normandie. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 80). Et puis, par cas de fortune et d'aventure, l'*ainsné* percha l'autre de sa lance soubz la visière et entra jusques au cervel ; si le tua. Et, quant il vit son frere mort, il eut si grant desplaisir qu'il ne sçavoit comment se vengier synon sur lui-mesmes. (BUEIL, I, 1461-1466, 126). Lequel monseigneur de Bourbon et le conte de Dampmartin depuis baillerent ledit Cueur à Jehan de Ferrieres l'*ainsné* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 182).

- [Apposé à un patronyme] : Charles, l'*aimés*, de Normandie Fu dus ; et s'ot la signourie De Vienne, qu'il fut dalphins. (MACH., P. Alex., p.1369, 25). Presens ad ce Olivier Roueilloy, Jehan Verdun, maistre Yves Hostellier, Huet de Tussé, Phelipot Morin, Jehan des Planches, maistre Guillaume Hue, Jehan Richart l'*ainsné* et Jehan Richart le joesne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 474). Lequel monseigneur de Bourbon et le conte de Dampmartin depuis baillerent ledit Cueur à Jehan de Ferrieres l'*ainsné* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 182).

**B.** - [Coutume de Normandie] L'*ainsné* (d'un fief / d'une vavassorie). "Celui qui, parmi les co-partageants d'un domaine, répond au seigneur pour l'ensemble du domaine, en se chargeant, par exemple, de recueillir les rentes dues par tous les autres" : Guillaume Regnier de la paroisse de Maygnie, *ainsné* du fief des Escrignolles, icelluy assis en la dicte paroisse, a es boiz et forestz de Jartel de Dieuffay à cause d'icellui fief c'est assavoir tout mort boiz, brisé et vollé et les chymaillez des arbres qui ont esté à terre XL jours après l'abbat de celluy arbre sans paier aucune amende. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 54). [P. C.]

#### **AINSEE, subst. fém.** (âinée)

[T-L : *ainznee* ; GD : *ainsnee* ; FEW XXIV, 645b : *antenatus*]

"Fait d'être l'ainé, ânesse"

- *Estre/issir de l'ainsee*. "Être l'ainé, avoir le droit d'ânesse" : La est le tour Babel et faite et machonnee. Li fors cors Esclamars, qui estoit de l'*ainsee*, A moult bien commandé sa ville soit gardee, Pourveüe si bien que ne soit affamee (Bât. Bouillon C., c.1350, 50). Li Bastart de Sebourc, qui estoit de l'*ainsnée*, Li rendi J. cheval ; lors li fist escriée : "Sire contes d'Ango, montés sans demorée, Et si vous enfuiés parmi celle ramée..." (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 222). ...espoir je puis eslire d'estre escanchier : issu suis de l'*ainsee*. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 493).

- "Portion de l'ainé"

**Rem.** Doc. 1413 (Cotentin, *trente et quatre ainsnees dudit fieu d'Orbant*) et 1451 (*les ainsnesses ou ainsnees des servages*) ds GD I, 193a. [P. C.]

#### **AINNESSE, subst. fém.** (ânesse)

[T-L : *ainzneece* ; GD : *ainsneece* ; GD : *ainnesche* ; GDC : *ainsneece* ; AND : *ainznesce* ; FEW XXIV, 645b : *antenatus* ; TLF II, 356a : *ânesse*]

**A.** - "Qualité d'ainé" : Et pource est elle appelle[e] Douce Amour, c'est Jesucrist et le doulx Saint Esperit, sans mectre ou entendre division ou temps de *ainnesse* ou de mainsnesse es deux personnes de la Trinite, c'est assavoir du Filz de Dieu, Jesucrist, et du Saint Esperit, ausquelx ces deux vertuz, Verite et Charite, sont attribuees. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 212). Ceulx princes qui par aage et par *ainnesse* devoient estre patron de honneur (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 66). Sy parla Garin de Monglenne, auquel bien appartenoit tant pour l'*ainnesse* de lui comme pour la consideracion qu'il avoit (Garin Mongl. K., c.1460-1465, 127).

#### **B.** - DR.

**1.** "Prérogative de l'ainé en matière de succession parentale" : Esau l'ainé perdi la beneïçon du pere et son *ainnesce* et Jacob qui tousjours demouroit a l'ostel la gaaigna. (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 284). ...s'il y a une femelle qui soit ainsnée, pourra elle reprendre sa porcion de son frere qui est mendres d'elle ? Par la coustume, elle en [l. ne] puet reprendre, car femme en reprise ["en matière de reprise"] n'a point d'*ainnesce*, mais l'emporte le males, combien qu'il soit mendres. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 201). Et pareillement seront tenus les porter et faire porter les enfans qui issiront du dict second filz, descendans perpétuellement d'eulx en ligne masle, c'est à dire qui reprendra l'*ainnesse* dudict second filz (Cartul. Laval B., t.3, 1424, 58). Car esditz lieux et pays (...), celluy qui est filz ainsné ou principal héritier masle ou qui le représente prant et doit avoir par avantage et *ainnesse* le principal chastel ou manoir ou aultre qu'il voudra eslire avecques ses appartenances (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 202). ...jadis y ot ung roy de France qui mourut, et après son trespas demoura deux filz, dont l'un par *ainnesse* succeda à la couronne et à l'autre fut baillé pour son appanage la duchié de Normandie (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 147). Respond Jacob : "Me voulez vous Vendre toute vostre *aynesse* ?" "Je meurs", dist-il, "la fain me presse. Quant ainsi mourir me faudroit, L'*ainnesse* ne me vaudroit." (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 201).

- *Droit d'ainnesse* : ...lesdiz roy d'Escosse et duc d'Albanie, qui estoient freres, estoient venus et yssus sur terre d'une ventrée, et que d'icelle ledit duc d'Albanie estoit le premier yssu et que par ainsy il avoit acquis droit d'*ainnesse* devant sondit frere audit royaulme. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 125).

**2.** [Coutume de Normandie] "Qualité et devoir de l'ainé (dans les domaines roturiers partagés entre plusieurs cohéritiers, supposés fils d'un même père)" : ...Pierres Touez, Denis Touez dit Pellet, les hoirs Ricart Paien, Guillaume de la Baille pour la mesure que souloit tenir Renouf Guillon, Colin Chapelle soubz l'*ainseeche* Pierres Dodeman, Guillaume la Balle pour les hoirs de la Huaudiere, et le dit Dodeman pour la Bouvetière, ont en la haie et forest de Saint Sever pasturage à toutes leurs bestez aubmailles en tout les temps de l'an par paient pour chacune beste un denier au jour de Pentecouste, et si ont pour chacune mesure un torel franc ou dit pasturage sans paier le denier (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 94).

**Rem.** V. *ainsné* II B. Doc. 1404 ds GD I, 199c. Cf. Fr. Ragueau, E. Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704], s.v. *ainnesse* et L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie*, [1851], 32-33. [P. C.]

**AISNETÉ, subst. fém.** (aîneté)[GD : *ainsneeté* ; FEW XXIV, 645b : *antenatus*]

"Aînesse" : Toutefois ces parolles chi se peullent et sont au peuple crestien à raporter qui prumiers contempnés ramembrens les justifications de dieu et prenant l'*aineté* du prumier ["premier"] fu fais et constitués. (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 100). *Aisneté* : le droit du primier né (...) primogenitura (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 109). [P. C.]

**AINONDER, verbe** (ainonder)[FEW IV, 785b : *inundare*]

"Remplir d'eau, inonder" : Derechief l'eaue de fontaine *ainonde* les eaues des viviers et des estans quant elle y sourt ou qu'elle court parmy. (CORBECHON, Propriétés, 1372, XIII, 1, 206 r°). [D. J.]

**AINS, adv.** (ains)[T-L : *ainz* ; GD : *ains* ; AND : *ainz*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 637a : *ante*]

**A.** - "Auparavant, avant" : ...*ains* morust josne homme, vivant son pere, et fust enterré a Napples, en l'esglise de Saint Dominicque, au costé de son ayeul. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 176).

- *Ains ne*. "Jamais ne" : Et convient pour sanner le greff mal qui l'aigrie Qu'elle manda l'enfant en sa chambre jolie, Et l'enffes y alla qu'*ains* ne pensa folie (Tristan Nant. S., c.1350, 639). *Ains* Constance ne mechey, Car fermement j'ay obey A mon pere jusqu'a la mort. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1078).

- *Qui ains ains*. "A qui ira le plus vite, au plus pressé" : Francois sont reculé tout aval le terrier, Qui mieulx mieulx, qui *ains ains* s'en sont fui arrier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 223).

- *Ains que*. "Avant que" : Sire soudant, se vous aviez veu le roy Uriien et le roy Guion, et leur fiere contenance, et le maintieng de leurs gens, et la grant, horrible et resoingneuse fierté de cellui au grant dent, son frere, il ne vous tendroit ja cure de les envahir comme vous dictes. Et sachiez bien, *ains* que la besoingne soit departie, vous n'en aurez pas si bon marchié comme vous en faictes maintenant. Et si ay tousjours ouy dire que tel menace a la foiz qui a grant paour et qui puis est batus. (ARRAS, c.1392-1393, 226). Par ma loy, sire soudant, se il n'est encontrez d'autre que de moy, il puet venir seurement, car je [le druceman] lui tourneray tous jours les talons devers lui d'une grosse lieue ou de deux loing. Et lors commença la risee grant entre eux, mais *ains* qu'il feust vespres, orent autres nouvelles dont ilz n'avoient talent de rire. (ARRAS, c.1392-1393, 226). ...et, beaulx seigneurs, sachiez que qui jamais rien n'encommenceroit, jamais ne seroit nulle chose achevee. Il fault avoir a la chose commencement et moyen *ains* que la fin. (ARRAS, c.1392-1393, 247). Siques ralés vous ent *ains* que mort vous astine, Et m'en menés o vous (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 68).

**B.** - [Après négation] "(Mais) plutôt, (mais) au contraire" : Seignour, de ses journées je ne vous voeil conter, *Ains* voeil nostre matère .j. poi plus abriéver (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 213). ...ne Remondin ne voit ne oit ne entent. En ce party passa par devant la fontaine ou les trois dames estoient, sans ce qu'il les veist, et ly chevaulx l'emporte grant aleure. Et lors la plus seignourie dist aux autres : Par ma foy, cil qui la passe semble gentil homme, mais il ne le monstre pas, *ains* monstre qu'il est extraiz de rudesse, quant il passe ainsi escouteement devant dames ou damoiselles sans les saluer. (ARRAS, c.1392-1393, 24). Lors fu Gieffroy assailliz de tous costez, et il se deffent hardi comme lyon,

que mal soit du Sarrasin qui a coup l'oze attendre, mais lui gettent de loing lances et dars, et lui traient sang en pluseurs lieux. Mais il ne semble pas qu'il lui en soit a riens, *ains* leur court sus comme le loup familleux fait a la brebis. (ARRAS, c.1392-1393, 232).

V. aussi *ainçois* [R. M.]**AINSÉ, (?)** (ainsé)[\*FEW XXIV, 666b : *anxia* (?) (?)]

"Soucieux, angoissé (?)" : Pour telz ambagez faisoit il samblant que li ennemi feussent trahis afin de rendre les couragez des chevaliers *ainsez* et pensis et esbahis aussi pour cause de la multitude des ennemis (BERS., I, 9, c.1354-1359, 37.7, 68).

**REM.** Cf. T-L I, 245, s.v. *ainse* et GD I, 193c, *ainxe* "angoisse, anxiété". [P. C.]

**AINSEMENT, adv.** (ainsement)[GD : *ainsement* ; FEW XI, 576b : *sic*]

"Également" : De la cité se part Ogier. Olivet le mont passe et Bethanie et Jherico, Galilee, la Morte mere *ansiment*. Aux fleux Jourdain ont fait arestement, dedens se sont baigneit, puis s'en vont. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 138). En ce pays font les gens en leur front enseig[ne] d'ung chaut fier pour reconnoistre. La passe Ogier et son oust *ainsement* ; jusques a Java n'ont atargier. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 160). Sedechias fut moult sage jadis Et philozophe en ses fais et en dis Par qui premier loi de Dieu fut receue Et sapience *ainssement* entendue (BAUDOIN, Instruct. vie mortelle M., c.1431-1439, 539). [P. C.]

**AINSI, adv.** (ainsi)[T-L : *ainsi* ; GDC : *ainsi* ; AND : *issi*<sup>1</sup> ; FEW XI, 574b : *sic* ; TLF II, 366b : *ainsi*]**I.** - *Ainsi*

**A.** - "De cette manière" : Si demanda as chevaliers, qui dalés lui estoient, comment li ordenance de leurs gens se portoit. Chil l'en recordèrent le vérité, et li disent : "*Ensi* et *ensi* est..." (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 178). [Les princes de Rome abandonnaient toute rancune lorsqu'ils étaient élus à une fonction publique] Faictes doncques *ainsin* (JUV. URS., T. rever., 1433, 72). Son mary, la voyant *ainsi* lamenter, ne se savoit assez esbahir (C.N.N., c.1456-1467, 470).

- *Ainsi va...* "C'est comme ça" : Sitos que il en fu enfourmés, il s'en vint devers messire Jehan le Boursier, le souverain cappitaine pour lors de par le roi d'Engletière, et li dist : "Sire, *enssi* et *ensi* va. Rogiers Evrewins et Jaquemes d'Ardembourg doivent demain, sus le point de wit heures, venir ou marchiet des devenres, la banière de Flandres en leurs mains." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 291).

. (II) *est ainsi que...* : Je vous dy, puis que *ainsi* est que Marcus tesmoingne le meffait de vostre fille, [que]... (Bérinus, II, c.1350-1370, 130).

- *Ainsi ou ainsi*. "D'une manière ou d'une autre" : Item, il [Aristote] ne fait pas mencion de celles [figures] qui sont en telles superficies plainnes et sont contenues ou terminees de ligne ou de lignes tortueuses et courves autrement que ligne circulaire, si comme *ainsi* ou *ainsi*. (ORESME, C.M., c.1377, 378).

- *Par ainsi*. "Ainsi, de cette manière" : Avoech tout ce, li contes Derbi leur fist jurer sus le teste qu'il ne conforteroient en riens chiaus dou chastiel de le Riolle, mès leur seroient ennemité et les greveroient de tout leur pooir. Il le jurèrent solennellement ; par *ensi* vinrent il à pais. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 84). ...et luy offrit qu'elle demourast à Chinon ou en quelque autre place de son

royaume qu'elle voudroit par *ainsi* que monseigneur le connestable son mari ne viendroit point devers elle. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 64). Et par *ainsi* les chevaliers tiraient tousjours outre jusqu'a Digon (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 31). Et par *ainsy*, le pere de l'un costé et le filz de l'autre tant acquirent de haynes et de murmuremens contre eulx qu'a peines tous les nobles de Bourgoingne d'une commune voix et bouce en firent leurs clameurs. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 111). Et *parainsi*, quant les chevaliers trouverent ceste responce si froide et que le roy ne se monstra gueires entalenté de les oÿr, jugerent bien que leur sejour droit la y seroit de petit fruit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 274).

- [Proche d'un empl. explétif] "Comme ça" : Or avint *ensi* que messires Jehans de Pinkegni (...) pourcaça tant par son subtil langage envers aucuns bourgeois d'Amiens (...) que il les eut de son acord. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 127). Et eussent volentiers veu que li François se fuissent avancié pour là prendre terre. Et avoient ordené *ensi* qu'il ne leur deveeroient point à prendre terre pour combatre mieus à leur aise. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 237).

- [Présente ou suit un résumé de paroles dites de telle ou telle manière] : Atant se departi la bonne femme, et li hons demora, qui ne mist pas en oubli ces parolles, mais s'en vint à la porte de Gand où les gardes veilloient, et les trouva jeuwans as dés, et leur dist : "Seigneur, avés vous bien fermé vos portes et vos barrières ? Une femme est venue à mi et m'a *ensi* dit." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 139).

**B.** - "De cette manière, dans ces conditions, à cette condition" : ...et *ainsi* en outre, je di que... (ORESME, C.M., c.1377, 570). "Sire, je preng et rechoi cel hiretage pour moi et pour mon hoir, à condition telle que contre tous hommes je vous servirai et ferai servir de mon hoir ensieuant, excepté contre l'ostel de Labreth (...) Li rois et ses consaulx respondirent que Dieux i eust part, et que *enssi* on li deliveroit." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 265). *Ainsi* chascun son renom amble, Se destruiet et apaillardit, Et par soy mesmes se laidit. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 256). ...la quelle eult ung filz nommé Jehan, qui assez tost après trespasa, et *ainsin* le royaulme vint a Phelippe (JUV. URS., T. crest., c.1446, 18).

**C.** - "De la même manière, aussi" : Ce fu le jour de le Trinité l'an de grace Nostre Seigneur mil trois cens soissante quatre que li rois Charles (...) fu couronnés et consacrés à roy en le grant eglise Nostre Dame de Rains, et *ensi* madame la royne sa femme. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 133). Il estoit ordonné que ces gens d'armes devoient aler de fait en le maison Jehan Lion et le devoient prendre et *enssi* le doien des blans capprons et siis ou siept de leur sexte des plus notables. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 176).

## **II.** - *Ainsi que. Ainsi comme*

### **A.** - *Ainsi que*

**1.** "Pour ainsi dire, presque" : J'à estoit tard, *ensi* que sus l'eure de vespres ou environ. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 92). "Tant me preecha et monstra de belles raisons en desirant de recouvrer son hiretage, que je m'asenti, *enssi* que par demie volenté, que il fesist son plaisir." (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 152).

- "Comme" : Adonc donna li rois congiet à toutes ses gens d'yaus traire à leurs logeis pour ce jour, et l'endemain, bien matin, au son des trompètes, estre tout apparilliet, *ensi* que pour tantost combatre, en la ditte place. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 166).

- "De manière que, pour que, en sorte que" : "En tamps passé à lui avons envoiet nostres lettres, *enssi* comme à nostre signeur souverain, *enssi* que il vosist faire la pais ; et sur quoi il pas ne respondi." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 277). Li Gantois qui coient et couvertement faisoient leur fait et emprise, avoient bien oï parler l'omme et la femme, *ensi* que de nuit on ot mout cler, mais riens ne sçavoient que il avoient dit. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 138). La quelle chose (...) j'ay faicte, *ainsin* se c'est vostre plaisir que pourrés veoir (...) ce que j'ay trouvé es croniquez (JUV. URS., T. crest., c.1446, 15).

**2.** "Pendant que, au fur et à mesure que" : Au chief de trois jours apriès ce que la première lettre fu envoiee aux commissaires dou roi, *enssi* que li signeur de Tournai estoient en la halle asamblé en conseil, vinrent ces secondes lettres. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 282). Si leur ouvrirent leur ville, et il i entrèrent ens par fous d'un village cent ou deus cens ou vint ou trente, *enssi* que les villes estoient peuplées ; et, *enssi* que il venoient en Londres, il se logoient. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 98).

### **B.** - *Ainsi comme*

**1.** "Comme" : Dedens Mortaigne estoit uns chevaliers gascons (...) par lequel conseil il ouvrirent *ensi* comme à leur capitaine. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 27). ...*ainsi* comme il avoit esté dit par Ysaïe, en Ysaïe, ou LIIIe chapitre, la ou il dist : "veritablement il a souffert noz languers et si a porté noz doleurs". (Songe verg. S., t.1, 1378, 78).

- [+ subj.] "Comme si" : Et puis s'en vinrent mettre le siège devant Montsach, et se commencièrent à logier bien et faitement, *ensi* qu'il deussent là demorer un mois. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 144).

- *Ainsi comme près.* "Tout près" : *Ainssin* come près du milieu de cedit jardin a une belle chappelle (Voy. Jérus., c.1395, 52).

**2.** "Au fur et à mesure que" : Ossi il se vendirent mout bien, car il ochirent plus de quatre cens Englès, et furent trouvé depuis chi dis, chi douze, chi vint, chi trente, *enssi* comme il encauchoient les Flamens, et cil Flament se requelloient, et à jeu parti il les combatoient et ochioient. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 106). [R. M.]

## **AINSNEAGE, subst. masc. (ainsnéage)**

[T-L : *ainzneage* ; GD : *ainsneage* ; FEW XXIV, 645b : *antenatus*]

**DR.** "Prérogatives de l'aîné en matière de succession parentale" : Et est à entendre touchant lesdits herbergemens quant au fait dudit *ainsnéage* que ce soient maisons et herbergemens ordonnez pour la demourance du seigneur, car au regard des maisons et herbergemens qui sont ordonnez et seroient nécessaires pour la demourance et recueil du labour d'aucune gaignerie et du labourage d'icelle tenue noblement, telles maisons ne sont pas censées pour herbergement ou maison. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 203).

- *Droit d'ainsneage.* "Droit d'aînesse" : Et semblablement, combien que l'ung des conjoings puisse donner à l'autre ou à ung étranger la tierce partie de son héritage, toutes voyes en telle donnacion quand c'est entre nobles, le chastel ou houstel principal qui doit venir à l'aisné filz ou fille par son droit d'*ainsnéage* tel qu'il voudra eslire ne choit point en telle donnacion (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 175).

**REM.** Doc. XIVE s. ds T-L I, 249 ; doc. 1376 (*o les autres noblesces et dignitez, avec la jurisdiction des terres contenues et subgites es Ainsneages du Chasteler...lesquels Ainsnages il didet estre des dependences de sadite*

*vavassourie*) ds DU CANGE I, 153b, s.v. *ainescia* ; ex. d'a. fr. et doc. 1499 (*en telles donations quant c'est entre nobles le chastel ou hostel principal, qui doit venir a l'aisné filz ou fille par son droit d'aisneage ne chet point en telle donation*) ds GD I, 193a. [P. C.]

**AINSNEEMENT, adv.** (ainsnement)

[\*FEW XXIV, 645b : *antenatus*]

"En premier lieu, d'abord" : ...que tout ce que coustera a fere et maintenir ledit cierge en la manere contenue esdictes lettres soit premierement et *ainsnement* prins sur la rente (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1430, 196). [Seul ex.] [P. C.]

**AINTES, (?)** (aintes)

[GD : *aintes* ; \*FEW XXIV, 637a : *ante*]

"Plutôt"

**Rem.** Doc1373 (Neuchâtel) ds GD I, 193c (...*uilliant je la dicte Verena aintes augmenter que descrestre*). Lire *aintz* (pour *ains*) ou *ainces* (pour *ainçois*) ? [R. M.]

**AIOLLE, subst. fém.** (aiolle)

[]

[Semble qualifier une embarcation légère] *Nef en aiolles* : ...nef en *aiolles* et chairrières portans de XII a XIII tonneaux de vin (Doc. 1332. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 405). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

**Rem.** Note de l'éd. : "yoles, petites embarcations manuvrées à la rame" ; glose considérée comme suspecte par FEW XVI, 287b, *jol*, n.1. Hapax enregistré sans commentaire ds JAL. [R. M.]

**AIR, subst.** (air)

[T-L : *air*<sup>1</sup> ; GDC : *air* ; AND : *air*<sup>1</sup> ; DÉCT : *air*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 221a : *aer* ; TLF II, 369a : *air*]

**A. - Au propre**

**1.** [L'air en tant que milieu naturel]

**a)** "Un des éléments de la physique ancienne" : ...Dieu (...) Qui le ciel fit, *air*, terre et mer (Mir. Clov., c.1381, 232). ...li faisertes Du ciel, de *l'air*, de l'eau, des terres (DESCH., M.M., c.1385-1403, 242). Premierement, par franchises agillitez, Le feu ara la plus haulte partye, Et *l'air* après, qui tient ses limitéz, Ara sa place dessoubz lui departye ; L'eau, en après, qui est toute espartie, Sera plus bas pour le feu eslongner (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 3). Et n'est de droit le seigneur a blasmer Qui bien use de ce dont il est maistre, S'il se sert donc du feu, *aer*, terre et mer, On n'en doit point sur luy le mettre [le blâme] (Cene dieux, c.1492, 111). La terre, l'eau, *l'air* [et le] feu font plainte Que chair humaine est de vice enflammee (Cene dieux, c.1492, 114). Tout le ciel se debvroit mouvoir, La terre, *l'air* et les planectes (LA VIGNE, S.M., 1496, 449).

- [En coordination avec *terre* : le couple représente dans sa totalité l'environnement naturel de l'homme] : Si apperoit Què *air* et terre le herroit Et Fortune sa mort querroit (CHART., L. Dames, 1416, 296). Celui (...) Qui quiert son plaisir en reprouche (...) n'est pas digne que on le nomme Ou qu'*air* ou terre lui atouche. (CHART., B. Dame, 1424, 343).

- *Haut air*. "Partie supérieure de l'air en contact avec le feu (dans la représentation de la physique ancienne)" : ...il [le mouvement du ciel] eschaufe le haut *aer* parce que le ciel meu meut le feu et le feu fait en le *aer* confrication, distraction et violence par

quoy il est fet plus chaut comme dit est. (ORESME, C.M., c.1377, 444).

- *Bas air/basse région de l'air*. "Partie inférieure de l'air, atmosphère terrestre" : Et Mars après, au vray compter, Qui trop est sec et forment chault, Les embrase [les vapeurs] par tant en hault, Dont descendent, pour la matière Estant pesant plus que légière, En forme de pouldre ou de cendre, Lesqueles certes au descendre Se meslent et font mixtion Au bas *air* en sa région, De quoy lui affiert et avient Qu'il nous doit disconvénient (LA HAYE, P. peste, 1426, 27). ...je vous conseille et enseigne, Que Juno faces appeller Qui signifie qui que s'en pleigne La basse region de *l'air*. (Cene dieux, c.1492, 129). Que la region de *l'air* basse Soit infecte et envenimee toute, Tant que je la tiens, qu'on luy boute Tous ces poisons dedens le corps, Sans en demeurer une goutte Maulgré elle et tous ses effors. (Cene dieux, c.1492, 130).

- *Ciel d'air*. "Sphère qui contient l'élément air" : Nous alasmes sanz cesser, tant Que le premier ciel trespasasmes Qui est d'*air* (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 76).

**b)** ASTR. [L'air associé à des représentations symboliques]

- *Triplicité de l'air*. "Constellation des signes de l'air (Gémeaux, Balance, Aquaire) qui, joints par des droites, forment un triangle équilatéral inscrit dans le cercle zodiacal" : Maderon de Egipte fut en ce temps et prenostica sur la conjuction qui fut l'an 3451, 169 jours, en triplicité de *l'air* c'est assavoir ou XXe degré du signe de Aquaire. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 20 v°). Guillaume de Mehung sur Loire (...) predist (...) l'orrible bataille (...) qui fut si vehemente que la mer fut tainte du sang des mors par plusieurs jours, comme dit a esté, sur une conjuction qui fut l'an mil IIIcLXV, le XXXe d'octobre, en l'uitiesme degré de l'Escorpion, qui fut des grandes, c'est assavoir de Saturne et Jupiter en mutacion de triplicité de *l'air* en aquatique, où Mars le pernicieux apliquoit. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 135 v°).

**c)** [L'air qu'on respire] : N'en parlons plus, car *l'air* empire De parler de si vil matire (MACH., D. Lyon, 1342, 201). Car *l'air* qui estoit nès et purs Fu ors et vils, noirs et obscurs, Lais et puans, troubles et pus (MACH., J. R. Nav., 1349, 148). ...li *airs* dou temps gracieus Qui tout le corps m'adoucissoit (MACH., J. R. Nav., 1349, 155). ...*l'air* atraid dedens est expellé, et fait son par dehors, pour ce qu'il yst par estroit pertuis. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 101). Et le landemain, environ heure de prime, le *air* fu pur et le vent fu attrempez et luisy le soleil beau et cler. (ARRAS, c.1392-1393, 128). Cedit jour, estoient presques touz messeigneurs de Parlement malades (...) par une pestilence d'*air* qui a couru et cuert puiz l'entrée de ce present moiz (BAYE, I, 1400-1410, 89). ...l'aspiracion [l'aspiracion] de sa tres grant gueule atraioit si grant *air* et vent que tout en estoit remplis de convenable frescheur (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 73). Des herbes un doulz flair yssoit, Qui *l'air* sery adoucissoit (CHART., L. Dames, 1416, 199). ...cité [Paris] tres riche en toutes choses, opulant en *air*, fleuve ou riviere (JUV. URS., Loquar, 1440, 357). ...le corbeau, après qu'il a pullulé et que les petis corbins sont nez, voyant qu'ilz ne sont pas semblables à lui (car ilz ne sont pas encores revestus de leurs pennes ne n'ont nulle coulleur noire comme luy) ; doubtant qu'ilz ne soient procedez d'autre oyseau que de soy, les delaisse et habandonne jusques au huitiesme jour et n'ont autre subtencion ou nourriture que de *l'air*. (BUEIL, I, 1461-1466, 58). Comme as tu si lasche vouloir De consentir estre deffaitz, Par infection mise en *l'air*, Ceulx qui par ta dextre sont faitz ? (Cene dieux, c.1492, 131). Cestui fut homme de grande et

gravide estime, estoit chevalier, medecin et grant clerc, excellent astrologien. Cestui predist la corrupcion de l'*aer* qui fut causée par la putrefaction de gens mors et de aucunes mouches. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 128 v°). Cest an là, tous les vins d'Italie estoient aigres, ce que noz gens ne trouvoient point bon ne l'*air* qui estoit si chault. (COMM., III, 1495-1498, 37). ...aucunes forfaitures, traïsons, violences et autres crimes par luy [messire Tristan] commis et perpetrez, lesquelz estoient sy grans et abhominables que quasi l'*air* seroit infect de les proferer (LE CLERC, *Interp. Roye*, c.1502, 212).

- [Considéré comme plus ou moins bon pour la santé] : ...[le duc de Lancastre, en Espagne, donne congé à tous ceux qui le souhaitent] Ceulx qui se sentoient entechié de maladie et foible de corps et qui desiroient à renouveler l'*air*, sy departirent du plus tost qu'il peurent (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 109). ...il est bleciés et ne poroit souffrir le cevauchier ne le carrier, ne prendre nul *air*. (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 784). Il doit choisir, à sa puissance, Pur *air* et cler à tout endroit (...) Et qui ne soit mal odorant, Caligineux ne trop plourant, Maiz à faire provision De bon *air* par discrétion. (LA HAYE, P. peste, 1426, 74). Et cil qui peut se maintenir, Doit soigneusement abstenir De s'exposer à l'*air* forain, Et mesmement de soir et main, Et se tenir celle saison Communelment en sa maison (LA HAYE, P. peste, 1426, 79). ...ledit lieu de Basle est bien convenable pour tenir ledit concil, et y a bon *aer* et sain (FAUQ., III, 1431-1435, 35).

- "Climat" : Ceulx qui estoient entechiez de la morille, quoyqu'ilz terminassent et quesissent nouvel *air* et nouvelles medicines, ne peurent fuir ne eschapper qu'ilz ne morurent. (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 111). ...Portingalois (...) sont dur et sech et fait de l'*air* de Castille [ils le supportent donc mieux que les Anglais] (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 93). On n' a point si tost apris une terre ne ung *air* où on ne fut onques, et voz gens, qui demourront, se tendront en Galisse et s'esparderont sus les villes et chastiaux qui sont en vostre obeysance, et passeront le temps au mieulx que ilz pourront. (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 96). Item, cel aucteur dist que les monstres des quelz saint Augustin fait question ou .XVIe. livre de La Cité de Dieu naissent en orient et met ou secont chapitre comment le *aer* de occident est plus benigne et plus convenable au salu de nature humaine que n'est celui d'orient. (ORESME, C.M., c.1377, 350). ...une maladie la print telle que a veue d'eul toute secchoit tellement que, selon le dit du phisicien de la royne, elle estoit brief eticque ou morte se son *air* naturel ne l'eust recouvree (LA SALE, J.S., 1456, 270).

. *Renouveler l'air*. "Changer d'air, de climat" : Ceulx qui se sentoient entechié de maladie et foible de corps, et qui desiroient à renouveler l'*air*, sy departirent du plus tost qu'ilz peurent, et prindrent congé au duc et au connestable (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 109).

- Loc.

. *Avoir l'air*. "Prendre l'air" : Si m'en alai par mi lé champs Pour oyr des oisiaus les chans Et pour avoir l'*air* ; quar, sans fable, Chose m'estoit moult profitable (MACH., *Voir*, 1364, 1117). Or devez sçavoir que en ce point que Estonné dist ces parolles, ilz se gisoient .III. jennes damoiselles en une chambre qui avoit la veue sur le praiel par fenestres pour avoir l'*air* et la veue (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 321). ...toutes lesquelles fenestres ont esté faites de voireière, excepté que en chacune des dites IX fenestres avoit ung feullet de bois pour clorre et ouvrir pour avoir l'*air* (Comptes Lille L., t.2, 1468, 297).

. *Avoir l'air du jour*. "Prendre l'air, respirer" : Ollivier se regarde ou valz que nous disons : Voit trois roy sairaisin qui moult furent felon Qu'a ceu maitin avoient laïssié lour pawillon Pour avoir l'*air* dou jour (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 769). Tartaire s'est partis de l'ost a ce matin Pour avoir l'*air* du jour (Tristan Nant. S., c.1350, 290). A merveilles olt chault (...) Et pour ce qu'il se volt ung petit esvanter, Avoir l'*air* du jour et reposer, Issy hors de l'estour tout seul sans escuier. (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 49).

. *Boire l'air*. "Respirer" : Se poet on bien penser et croire, Quant cilz peut .I. peu de l'*air* boire, Si n'en fu mies si adis ; Mais li samble qu'en Paradys Fust rentrés et issus d'Infier. (FROISS., *Méliad. L.*, t.3, 1373-1388, 43).

. *Changer air*. "Changer d'air, changer de lieu" : L'enfant, qui assez doubtoit et aymoït son pere, desirant sur toutes riens changier *air* et veoir païx et seignouries par nature, qui a ce l'amonnestoit (Garin Mongl. K., c.1460-1465, 65).

. *Cueillir (l')air*. "Respirer le grand air" : Ou partir du chastel li fault Et cueillir *air*, ou sanz deffault Ne vivra pas. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 257). Pour certain, dames, quant vouldrez Aler soubz l'ente l'*air* cueillir, Tant de soulas vous y prendrez Que jamais n'en porrez saillir (MARTIN LE FRANC, *Champion dames t.5, D.*, 1440-1442, 142).

. *Happer l'air*. "Respirer à l'air libre" : Je m'en vins cy endroit pour ung poy l'*air* haper (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 55). Et avoie, pour mieuls joïr De l'air et les oisiaus oïr, Sus les gardins une huisserie Ouverte, et pour le lecerie Seulement que de l'*air* haper Qui se venoit illuec fraper Parmi une delie tente De vermel cendal, belle et gente. (FROISS., *Pris. am. F.*, 1372-1373, 115).

. *Prendre l'air*. "Respirer à l'air libre" : ...et alerent jusques à la porte pour jouer et prendre l'*air* (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1333, 104). Et semblablement apres le dormir, qui n'estoit mie long, et mesmement par ses jardins de Saint Pol, qu'il faisoit tenir tant bien ordonné, en alant et venant pour prendre l'*air* expedioit ce qu'il avoit à faire. (CHR. PIZ., *Paix W.*, 1412-1413, 71). Sy rencontra en son venir Daniel des Mons, qui estoit yssu du tournoy pour prendre ung petit d'*aer* (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 55). Comme le bruit estoit en ce point pour ceulx d'Escoce, le Noir Chevalier se tira ung petit hors du tournoy pour prendre l'*aer*. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 116). ...et, quant il eult souppé, volenté luy prist d'aller prendre l'*air* tout de beau pié hors de la porte, car la saison estoit plaisante qui rendoit lez prez et champz couvers de fleurs (Comte Artois, c.1453-1467, 51). A celle heure que la povre Ysiphile fu jettee contre la nef, Herculés et Jason monterent en hault pour prendre l'*aer* et veyrent ce desolé corps tant richement atourné que l'or reluisoit par regorguemens des undes. (LEFÈVRE (R.), *Hist. Jason P.*, c.1460, 217-218).

- *Querir/querre l'air* : En vergier, en la pommeroie Qui a l'ostel Joachin roie, Nous aliens l'autre jour esbatre, L'*air* querir, la rousee abatre. (MACH., C. ami, 1357, 9). Après, il ira querre l'*air* et le serein du vespre pour le grant chaut qu'il a eu, et puis s'en ira boire et couchier en son lit, en biaux draps fres et linges, et dormir bien et sainement la nuit sanz penser de fere pechiez. (GAST. PHÉBUS, *Livre chasse T.*, 1387-1389, 56).

2. [L'air en tant qu'il circule autour des hommes et des choses]

a) "Air" : Et pour ce, un ange peut estre en un lieu sanz soy mouver nonobstant que en ce lieu plusieurs corps succedent un apres l'autre, aussi comme le ray du soleil qui passe par une fenestre n'est pas meu aveques l'*aer* que le vent emporte ou chace, mais samble

demourer tout un combien que non soit, car ce n'est pas du tout semblable. (ORESME, C.M., c.1377, 290). Les cris, les brays, les deulz amers (...) Vous dissiez que tout l'*air* en tremble. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 49).

**b) "Souffle, vent"** : Et pour ce choisissiez bien *air* qui soit continue et bien sec ; et tantost que vous verrez autre gros *air* seurveinir, avant qu'il soit venu vers vous, faictes mectre vos robbes a couvert (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 132). [On s'arrête de chevaucher, par mauvais temps brumeux] Entrués s'apaisera li *airs* et cera la bruine. (FROISS., Chron. D., p.1400, 434). ...[après un gros orage] li temps s'apaisa, la nuee passa, li *airs* chei, le ciel esclarci, li solaus commença a luire (FROISS., Chron. D., p.1400, 728). La .XXXVe. euvangille Quant en quelque chambre voulez adouber lit ou couche a dormir, mettez le dossal vers midi affin que, se quelque patient y couchoit, qu'il ait tousjours la clarté du jour sans grant veue de soleil, et au serain et au matin, le *air* de levant et ponent qui sentent *ayr* de montaignes et de fontaines ; et par ainsi moult tost peoult recouvrer santé a petis despens. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 140).

- *Air venteux* : La quinte cause de ptisis peut estre trop grant chaleur de dehors et froideur rompans les veines ou tomber et percussion, *air* venteux et trop demourer es cavernes de minieres ou de coste les fornaises la ou sont les metalz et ou on ceuvre d'argent vif (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 5).

**c) "Souffle vital, souffle exhalé"** : ...creature [qui va mourir] est si foible que on ne sent ne pouz ne *air* ne vertus (JUV. URS., Loquar, 1440, 428).

**d) Air volant. "Vapeur d'eau"** : ...[pour réchauffer dans son lit un vieillard frileux] on boutait une buisine d'arrain en son lit, et luy soufflait-on *air* volant. On dit que c'est aigue ardant (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 187).

### 3. [L'air en tant qu'espace entre le sol et le ciel]

**a) "Air"** : Je le vi [l'espervier] venir avolant Et de ses eles acolant L'*air* de quoy il se conduisoit, Esbanioit et deduisoit (MACH., D. Aler., a.1349, 270). ...le souverain roy celestre Qui est dou ciel seigneur et mestre De l'*air*, de la mer, de la terre, Et de quanque la nue enserre (MACH., C. ami, 1357, 30). Et Dedit de Chiens est terrestre, Maiz Dedit d'Oyseaulx a son estre En l'*aer*, amont, bien pres des cieulx, Ou a sa menantise Dieux (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 361). Apres, Juno fu appelée, Qui estoit si tres bien paree Que tous li *airs* resplendissoit De la clarté qui d'elle yssoit. (MACH., P. Alex., p.1369, 6). Et povons maitre exemple quant a la puissance de traire lez eaues de la mer, et quant a la generacion de la rousee en l'*ayer* (Songe verg. S., t.1, 1378, 171). Car il dist que, ainssi que l'*er* ne la clerté du solail ne puent estre divisés, aussi lez choses lezquellez Diex a volu estre communes ne puent estre divisees. (Songe verg. S., t.2, 1378, 135). J'ay cerché par mer et par terre, par l'*air* et par le ciel, et ay demandé a la terre se elle estoit mon Dieu : elle respond que non. J'ay demandé a la mer s'elle estoit mon Dieu : elle respond que non. J'ay demandé a l'*air*, au ciel, au soloeil et aux estoilles se aucune de ces choses estoit mon Dieu : tout s'est escrié a haulte voix : "Dieu nous a faiz..." (GERS., Trin., 1402, 156). ...et le noble chevalier Pierre ne changa pas moins couleur quant il vit l'incomparable beaulté de Maguelonne, et ne sçavoit en quelle maniere devoit commencer a parler ; car il ne sçavoit s'il estoit en l'*aire* ou en la terre (Belle Maguel. C., 1453, 18). Quant les anettes sentent la tempeste esmouvoir en l'*air*, et qu'elles vollent et crient sur l'eaue, bien scevent que pleuve aront sans tempeste ; mais quant se taisent, fort doubtent le tonnoire. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 128).

- Au plur. : Quant Saturne veioit son palais flamboyer d'or, veioit son peuple luy obeyr (...), veioit ses archiers ferir de leurs saiettes les oyseaux habitans es haulz arbres ou vollans par les *aers*, il pouoit embrachier grant gloire et eslever en hault trosne sa fellicité. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 132). Ay je follyé contre la magnificence des dieux ? Ay je offensé ou frapé les *aers*, les cieux, les planettes, le soleil, la lune, la terre, les mers ? (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 134).

**b) "Ciel ; espace céleste"** : Un pou aprez, leva la lune belle et clere, et les estoilles luisoient cler. Le conte, qui moult savoit d'astronomie, regarde ou ciel, et voit les estelles cleres, et l'*air* pur, et la lune estoit moult belle, sans tache, ne obscurté. (ARRAS, c.1392-1393, 19). Quant ce fut fait, Palas de l'*air* descent, Luy commandant en celle terre arer, Puis arracher et après les semer, Sans y faillir, les dens de ce serpent. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 85).

**c) Disposition de l'air.** "Situation météorologique" : ...selon plusieurs choses qui sont a considerer, comme la complexion de la personne, l'aage, la vertu, la maniere de vivre ; et aussi de la maladie la nature et les causes ; de la medicine, la qualité la quantité et le temps de la administrer, la disposicion de l'*air*, la constellacion du ciel et moult d'autres choses ou il puet avoir variacion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 149). Jehan d'Arques, medicin à Rouen, fut moult experimenté en la judicature des urines au moien de la science de astrologie et chacun an prenostica de la disposicion de l'*air*, moult precizement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 116 r°).

**d) Impressions de l'air.** "Phénomènes atmosphériques engendrés par l'action conjuguée des astres et des éléments" : Item, aucunesfois puet on conjecturer guerres, mors, pestilences, par estoilles, commees, par moustres, par merveilleuses impressions de l'*air* (ORESME, Divin. C., c.1366, 92). Se doncques du nombre des temps, des impressions de l'*ayr* et des pluyes, qui en l'*ayr* dessoubz le ciel s'engendrent et ne peuent estre empeschiez par humaine liberte, lesdiz astrologiens faillent a jugier, quelle haulte folie est ce de croire qu'ilz puissent certainement jugier de la fortune des hommes (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 614-615).

**e) Loc.**

- [Avec un verbe d'état ou de mouvement]

. *Par/parmi/par mi l'air* : ...je vi .I. homme qui menoit avecques lui plus de .IIII. mille perdriz. Cestui homme aloit par la terre, et les perdriz aloient par l'*air*. (VIGNAY, Merv. Terre Outr. T., c.1331-1333, 3). ...les tieules par l'*air* voloient Et les cheminees cheoient Et se chaÿ plusieurs maisons (MACH., Voir, 1364, 6545). Ainsi comme je vous ay dit, s'en va Melusigne en guise de serpente vers Lusegnen, volant parmy l'*air* et non pas si hault que les gens du pays ne la veissent bien (ARRAS, c.1392-1393, 260). Et pour lors sembla a ceulx qui la furent qu'elle [Mélusine] plourast moult tendrement. Et lors prist son chemin par my l'*air*, et s'en va le droit train d'Arragon, et avoit la queue longue a merveilles, et toute burlée d'azur et d'argent. (ARRAS, c.1392-1393, 288). Pegasus li chevaulx appers Chevaucha par l'*air* en volant, Et Andromeda en alant Il delivra de la belue, Si lui a a force tolue (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 165). Ainçoys que je me parte, sire, A la fin qu'en ayent memoire Ceulx qui après cent ans encore Naistront. Bien en orront parler, Voire, qu'on me verra par l'*air* Entour le chasteau Lusignen Trois jours devant en cellui an Que le chasteau changera maistre. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 242).

. *En (l')air* : Tantost senz demorer vint uns anges le cors Qui a la sainte dame fist aïde et secours : Li tinxel et la soille tuit droit en *l'air* se tindrent (Gir. Ross. H., c.1334, 270). Quant li Bastar oï dire si lait reclain, L'esquiekier a drechiét en *air* a une main, Sus le chief li assist (Bât. Bouillon C., c.1350, 131). La porte contre tère fu en .J. mont getée Et li porte-couliche qui de fer fu bendée Fu soustenue en *air*, ne poet faire versée (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 333). Car par tout tenebres seront, Toutes yaues retourneront, Li signe se combateront, Mer sechera, Li pierres par *l'air* voleront, Les IIII elemens finiront Et Nature par tout le mont Toute faurra (MACH., Voir, 1364, 5851). ...sus siege ne sus perron N'est assise [la croix du bon larron], mais purement Est en *l'air*, sans atouchement ; Et C. mil hommes l'ont veü, Qui l'ont aouré et creü. (MACH., P. Alex., p.1369, 10). Et lors [Mélusine] fist un moult douloureux plaint et un moult grief souspir, puis sault en *l'air*, et laisse la fenestre, et trespasse le vergier. Et lors se mue en une serpente grant et grosse et longue de la longueur de XV. piez. (ARRAS, c.1392-1393, 260). ...et le pavement et le vosure deseure de pire d'aymant, qui teilement de sa nature trahoit le feir de tous costeis, que ilh ne poioit traire à l'unc costeit ne à l'autre, ains demoroit pendant tout en *aire* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 16). ...chevaucher seurement Sus fiers chevaux, Tourner en *l'air* son coursier les grans saulx (CHART., D. Fort., 1412-1413, 168). ...si coururent sus l'un à l'autre et assirent leurs lances. Messire Bruns assist la sienne assez hault et la rompit tresgement. Messire Cleriadus assiet la sienne ung peu plus bas, mais ce fut de tel randonnee et force que il leva messire Bruns l'Amoureux de sa selle tout en *l'air* (Cleriadus Z., c.1440-1444, 222). ...une jeune fille de l'aage de XVIII ans ou environ, qui estoit en la ville du Mans (...) disoit que le dyable la tourmentoit, et sailloit en *l'air*, crioit, escumoit et faisoit moult d'autres merveilles (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 13). Vous yrés aux festes, aux dances, Saillir, saulter, bondir en *l'air*, Courir et vous faire valoir, Sans que nulluy s'y oppose. (P. moyne, a.1500, 46).

. *A grant air* : Et se tandiz que vos disnerez, dormirez, ou pour autre chose laisserez vostre esprevier, si soit perchié a grant *air* hors de la moiteur de la pluye et de l'ardeur du souleil (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 149).

- *Avoir* (une partie du corps) *à l'air*. "Avoir (telle partie) à découvert" : DEMANDE. Le dessus muchié, et le cul a *l'ayr*. RESPONSE. Ce est dit pour ung four, et pour la femme de village lors qu'elle chemine par lait temps. (Devin. R., c.1470, 57).

- *Lever qqn en air*. "Soulever qqn au-dessus des autres, en marque d'honneur" : Là fu sy grande joie et faite et establee. Que ly peuples voloit véoir la compagnie. Godefroys fu levés en *air* plus d'une fie (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 443-444).

- *Lever qqc. en air*. "Soulever qqc. pour le montrer" : La fust [le corps d'Aubéron] par Aimant en *air* bien eslever (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 438).

## B. - P. métaph. au fig.

### 1. P. métaph.

**a)** [Corresp. à A 2] : Aussi en yver le pluieux, Qui vens et broillars fait lever, *L'air* d'Amour epidimieux Souvent par my se vient bouter (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 151).

**b)** [Corresp. à A 3] *Air de* + subst. désignant une qualité morale : Lors par ymagination Perçoit dedens s'entention Sa dame monter par humblesse Tout au plus haut *air* de noblesse. (MACH., D. Aler., a.1349, 328). En haut *air* de grace et d'onheur (MACH., D. Aler., a.1349, 330). Or ne scevent a point voler, Ne *l'air* de merci acoler (MACH., D. Aler., a.1349, 332). ...elle est tout par grace

montée En *l'air* de bonne renommée. (MACH., D. Aler., a.1349, 335).

### 2. Loc. fig.

- *Estre en mauvais air*. "Être dans une situation pénible" : En verité, je le tesmoigne, Car tourmanté sont de la poigne De tous les mauz qu'en enfer sont, Ou tousjours en malvaiz *hair* sont. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 127).

- *Gesir en l'air*. "Être dans les nuages" : ...ces grans théologiens et ces gens devots qui riens ne savent des affaires du monde, ne sont experts des humaines convenables, ne par assay, ne autrement, et ne sont communément point profitables à royaux consaux, ne en affaires de princes, pour ce que leur spéculation et leur jugement gisent tout là haut en *l'air*, et n'ont point de pieds sur quoy ils reposent en terre (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 55).

- *Signe de bon air*. "Signe de bon augure" : Je vous assure et dy pour euvangile que quant agaches ou pies gargonnet dessus une maison, que c'est signe de tres mauvaises nouvelles. Mais se moussons y gargonnet ou y font leurs nyds, c'est signe de bon *air* et de bonne fortune. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 91).

**Rem.** Proximité de forme et de sens avec *de bon eur*. [P. C.]

## AÏR, subst. masc. (aïr)

[T-L : *aïr* ; GD : *air*<sup>1</sup> ; AND : *aïr* ; DÉCT : *aïr* ; FEW XXIV, 143a : \**adirare*]

**A.** - "Colère, fureur" : Quant Olivier ouÿ Roulant ainsi parler, Adonc l'ala *aïr* tellement surmonter Qu'a Roulant a couru en guise de senglier (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 192). Ja te soel Honnourer, löer et cherir, Mais je te maudis par *aïr*. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 45). Mais je ne les ose envayr Ne sur yauls monstres mon *ayr* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 136-137). [Le roi Jean] estoit soudains et hastieulz en son *aïr* (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 130). Li rois de France (...) estoit de grant conception hors de son *aïr* (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 137). Quant Ciperis l'entent d'*aïr* va fourmiant. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 101). Moult fut ly admirax dolans et plein d'*ahir* Quant v(e)oit si asprement ses barons recueillir (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 523). ...il creoit legierement fol conseil, et en son *air*, il fu crueuls et hausters (FROISS., Chron. D., p.1400, 182). [On conseille à Philippe VI de s'éloigner du champ de bataille de Crécy] Li rois de France, qui tous frémissait d'*air* et de merancolie, ne respondi point adont (FROISS., Chron. D., p.1400, 732). [Gautier de Mauni, et ses autres barons dissuadent Edouard III de faire périr les six bourgeois de Calais, de peur de représailles] nous vous prions que vous le voelliez croire et brisier et adoucir un petit la pointe de vostre *air* (FROISS., Chron. D., p.1400, 840). ...si le cuida ferir a .II. mains, par grant *aïr*, de la hache que il tenoit (Bouciquaut L., 1406-1409, 38). J'en crieve de dueil et d'*ayr*, Tout le cuer du ventre me tremble A peu que je ne m'en estrangle Par mon sanglant crapaut musel. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 92). ...car il eut encores volentiers veue la beste et la sieuvoit plus pour la noblesse de son col que pour *aïr* qu'il eust sus elle. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 221). Et Passelion, transmüé d'*aïr* pour ces parolles, mist pié a terre et vout courre sus au chevalier. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 769). Si descendirent les nobles barons François et commencerent a entrer en pays fierement arroiéz, la ou assez tost et sans gueires aller avant trouverent en barbe ung abbé nommé... atous VIm de communes, bons combatans et fors, lesquelz, voians François prendre pays et venir contre eulx fellement, commencerent

a courir sus ausdiz François et a les envaÿr en tout *ayr* de mort de leur trait (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 294). Alors, le laboureur commença a crier haultement comme celluy qui a le cuer plain de *air*, de courroux et de douleur, en disant telles parolles : "Ha ! mauldicte serpent..." (MACHO, Esope R., c.1480, 160).

- *Estre en (son) air* : ...se il fust venus avant deviers le roi, entrués que il estoit en son *air*, il eüst fait le dit messire Godemar (...) pendre (FROISS., Chron. D., p.1400, 716). [Jean de Vienne vient négocier la reddition de Calais ; Gautier de Mauni lui fait entrevoir un avenir sombre étant donné les mauvaises dispositions du roi d'Angleterre] "...ne sçai pas, en l'*air* et argu où il est et l'ai veu tousjours jusques a ores, se vous porés passer pour raençon, que il ne voelle avoir vos vies". (FROISS., Chron. D., p.1400, 837). ...dont le pervers et inhumain homme avoit grant mervelles, car oncques, lui estant en son *air*, homme nul ne l'avoit approuchié qu'il ne morust de sa corrompue fume. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 113).

- *Estre enflammé d'air/en air* : ...mesire Carle de Blois vei son cousin courechiet et enflamet en *air* [et l'invita à dîner pour le calmer] (FROISS., Chron. D., p.1400, 551). Ne pensez vous point au grant dangier que vous encherrez se vous homicidez ces povres prisonniers et que, se la mort d'iceulx vient à la cognoissance des Allemans enflamméz d'*ayr* et fort vindicatifz, tenez vous pour assurez que autant en feront ilz au seigneur de la Grutuse (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 42).

**B.** - "Ardeur, impétuosité (dans l'action, le combat)"

- *De/par* (+ adj.) + *air* : Au guichet buche par *ayr* ; Le prestre vint quant oit l'ensengne. Quant il vit Regnart, il se sengne Et dit : "Bien euré soye jé !..." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 24). Et Tristan se deffent par merveillex *air* ; Qui lui veïst les Turs de l'espee ferir, Bien lui peüst adonc membrer et souvenir Du plus hardi du monde pour estour maintenir. (Tristan Nant. S., c.1350, 410). Adonc par grant (*h*)*air* va la lance abaissant, Vers le roy Almauri va le cop adressant (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 330). Cescuns son cheval esporonne Et s'en viennent a l'eure bonne, L'un sus l'autre, par grant *air*. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 255). Bien croy que le grant desir Que tu as de revenir A fait bersaut De ton cuer et qu'il l'assaut Par grant *air* (MACH., Lays, 1377, 360). Quant Remondin ouy son oncle, si ot grant vergoingne, et sault du courcier a terre, l'espie ou poing, et s'en vint vistement devers le porc, et le fiert en l'escu, de grant *ayr*. (ARRAS, c.1392-1393, 18). Et lors point le cheval tout a un fais, et cuide venir hurter Remondin enemy le pitz. Mais Remondin lui gette l'estrier par grant *air*, et ataint le cheval ou front (ARRAS, c.1392-1393, 63). Lors [Anthoine] broche le cheval des esperons par grant fierté et tourne vers le roy, l'espee ou poing, et le fiert sur le bacinet par tel *air* et de telle force que il le fait embroncher sur le col du destrier, si estonnez que il ne sct se il est jour ou nuit, ne il n'a de force ne povoir de lui soustenir ne aidier. (ARRAS, c.1392-1393, 162). Et Regnault, qui en fu moult doulent, lieve l'espee a deux mains et fiert le roy Selodus par grant *ayr* sur le bacinet si grant coup qu'il fu si estonnez que l'espee lui vola des mains et s'enclina sur le col du cheval, et rompy par force la courroye du bacinet. (ARRAS, c.1392-1393, 185). Et celx qui se prindrent à fouir Furent pourseuz par tel *air* Que nul d'elx si n'eschappa (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 472). ...l'achier, qui estoit trenchant et envoyé par grant *ayr*, lui pourfendy l'escu en deux. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 376). ...en la matinee passerent par emprés ung grant estanc ou avoit assamblé une grant multitude d'oyes qui se tenoient en bataille contraire, l'une partie contre l'autre. Lesqueles, ainsi que le conte devoit passer par emprés, convindrent ensamble et combattirent par tel *ayr* et crie que

mervelles seroit a dire (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 218). Lors recommencèrent la seconde course et s'atteignirent par si grand *ayr*, que leurs lances froyèrent jusques aux poings. (Faits Lalaing K., c.1470, 66).

- *D'air*. "À toute vitesse" : Fuions nous an tantost d'*air* (Jour Jug. R., c.1380-1400, 243). [P. C.]

**AIRAGE, subst. masc.** (airage<sup>1</sup>)

[T-L : *airage* ; GD : *airage* ; FEW XXV, 1322a : *ager*]

"Race" : Si aigrement se relevoient [les Anglais] Qu'il ne lessassent en lor marche Nul qui fust né de Danemarche, Qui ne fust mort ou en servage, Tant que du noble anglois *herage* Vint Allestan, le filz Emont, .I. des plus prouz de tout le mont, Et fu nourri lonc temps en France. (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 25). Banerez sont de grant *herage* Et ont avec eulx grant bernage. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 235). [La graph. *herage* est due à un rapprochement avec *héritage* (cf. FEW IV, 412b, s.v. *heres*)] Plus dignes sont ceuls de ce noble *herage*, Par les raisons que j'ay touchié dessus, Que ne sont ceuls qui sont du serf parage (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 74). Or soit que tu, de noble *herage*, Prengnes vilaine en mariage (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 141). Balaac, Sadoc, et tu, Phérés, Qui vault mieulx que cil Jarés, A ton visage remulé. Tu es de *airage* a chat ullé ! Tu vaulx plus que ne semble. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 51).

**REM.** Le mot est à rattacher au lat. *ager* plutôt qu'à *area* (FEW I, 134b, *area*). Cf. FEW XXV, 166b, s.v. *area*, note. La graph. *herage* est due à un rapprochement avec *héritage* (cf. FEW IV, 412b, s.v. *heres*). [P. C.]

**AIRAGE, subst. masc.** (airage<sup>2</sup>)

[\*FEW XXIV, 227b : *aeramen*]

"Airain" : La coronne portoit pendant a filz d'*araige* ; Li cordel furent d'or tissus de bel ouvraige (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 251). [R. M.]

**AIRAIN, subst. masc.** (airain)

[T-L : *arain* ; GDC : *airain* ; AND : *arein*<sup>1</sup> ; DÉCT : *arain* ; FEW XXIV, 227b : *aeramen* ; TLF II, 377b : *airain*]

**A.** - "Alliage à base de cuivre, la proportion de cuivre variant selon la destination (fonderie, chaudronnerie...), airain" : Pour ce fist de nuit au serain Appareillier sa nef d'*arain*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 99). ...son cuer pensoit Qu'en l'eure que l'*arain* fort eschaufé seroit, Que leur cuir et leur char forment enpireroit, Lors le dous saint Euustace forment Dieu reclamoit (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 164). Lors dieus orent d'or et d'argent, D'*arein* et de pierre et de fust (MACH., C. ami, 1357, 25). Et quant est de celui qui seuffre que l'en li oste le sien ou le donne indeüement, si comme disoit Homerus le poëte de un appelé Glacus qui donna a Dyomedes armes d'or pour armes d'*araing* (ORESME, E.A., c.1370, 312). ...[pour réchauffer un vieillard frileux] on boutoit une buisine d'*arain* en son lit, et luy souffloit on air volant. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 187). ...des choses pesantes nous disons que une est plus legiere et l'autre plus pesante, si comme fust est plus legier que *aerain*. (ORESME, C.M., c.1377, 658). Laquele Gilete avoit fait certains vouz que elle mettoit sur le feu et faisoit frire en une paille, et remuoit iceulx à une cuillier d'*arain* ou de letton que donnée lui avoit icellui de Ruilly (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 318). ...les piez peust on querre De fer, d'*arain*, de plomb (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 75). Puyz tous quatre, pour les deffaïre, Comme la legende refere, Les fist lÿer et enfermer, Cuydant que la

chaleur horrible De l'*arain* leur fut impossible, D'endurer sans mourir soudain. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 221). Avec ce, dit que à clouer les aiz des nefz vallent mieulx clos d'*arain* que de fer, quoy que fer soit plus fort, mais l'*arain*, pour ce que plus a en soy de moisteur, mieulx se tient en l'eau et plus longuement sans pourrir. (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 71 v°). Avec ce, [Vegece] dit que à clouer les aiz des nefz vallent mieulx cloux d'*arain* que de fer, combien que fer soit plus fort. Mais l'*arain*, pour ce qu'il a en soy plus de moitteur que le fer, mieulx se tient en l'eau et plus longuement sans pourrir. (BUEIL, II, 1461-1466, 55).

**Rem.** La forme *azin* dans les extraits suivants est probablement une mauvaise lecture pour *arin*, *arain* : Item, deux chandeliers de cuivre, une paille d'acier, une cuillier de fer, ung fricquet, ung chauderon d'*azin*, le tout pour la somme de treze livres tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 532). ...le mesnage d'*azin* et d'estaing de la cuisine (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 627).

- *Airain mort*. "Variété d'airain (?)": Estevenoz de Saint Usaige doit a Andrié Finot CVIII s. VI d. (...) pour vendue de *arain* mort (Echevin. Dijon L., 1342, 59).

## B. - HIST.

1. [L'airain est le métal qui caractérise le troisième âge de l'humanité, l'âge d'airain]: Car en argent tel aage se remue; D'argent en fer li tiers aage innue, Et en *arain* le quart est nostre affin, Le cinq d'estain, plomc ou six s'esvertue Car li mondes est bien pres de sa fin [Inverse l'âge de fer et l'âge d'airain]. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 248). Mais Ovide dit que les gens d'icellui second aage furent meilleurs que ceulx du tiers, dont cy après sera parlé. Et puis dit que le tiers aage fut d'*errain* et que les hommes y furent meilleurs ou moins mauvais que ceulx du IIIe [I. IV] aage, et que de icelluy tiers aage sourdirent contens, riotes, debatz, guerres et batailles (Ovide mor. B., 1466-1467, 51).

2. [L'airain, symbole de dureté, de pérennité, est l'alliage dans lequel se gravent les textes importants]: Elynant dit que Zoroastes escripvit en son temps par vingt fois cent mil vers et que, pour doubte d'un second deluge, mist il en escript en sept coulones d'*arain* les VII ars liberaux et les autres VII en coulones de terre cuite et que d'iceulx ars magiques il monstra et que plusieurs en usoient. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 17 r°). Jason, filz Elleazar, fut environ ce temps envoyay par ceulx d'Israël devers les Romains pour confermer leurs aliances, pour ce qu'il estoit sage et grant praticien en la science des estoilles, et tant fist qu'il obtint et envoierent celle paix escripte en table d'*arain* en perpetuel memoire et rescrivirent à Demetrius qu'il se depportast de plus grever les enfans d'Israël. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 67 r°).

- [Pour représenter des dieux]: Je suis deffait, Malgré les dieux d'or et d'*arain*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 235). [P. C.]

## AÏRAISON, subst. fém. (aïraison)

[T-L : *äiraision*; GD : *airoison*; FEW XXIV, 143a : \**adirare*]

"Colère": Quant Richart qui fu preux se vit a ventrillon, Si grant ayr en prant et telle marrison Qu'il se dressa aprez par telle *airoison* Que la plaie seigna par tel division Que trestout afoibly dont chiet en paumoison. (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 63). Quant Regnaut le princhier perchut l'enfant Yvon Par dessus Escorfaude qui de forche ot fuison Grant dueil en ot li bers et grant *airison* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 830). Sire, se dist la belle, j'ay grande marisson [var. *airison*] Que tant vous laissés vivre

ce traîtreur glouton (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 249). A son carrier s'en vint esprits d'*airison* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 60). [Autre ex. v.18929]

- *Par grant aïraison*. "Avec colère, avec fureur": Lors broche le destrier du trenchant esporon, Es gens Fedris se mist par grant *airisson* (Hugues Capet L., c.1358, 49). Adont saqua l'espée par grande *ayrison* (Hugues Capet L., c.1358, 72). Quant Thierri l'Ardenois a choisi le glouton, Il broche le cheval, des rens ist a bandon, En l'escu a feru ung Sarrasin felon, Et le paien le fiert par grant *arreison*. (Galien D.B., c.1400-1500, 125). [P. C.]

## AIRAUT, subst. masc. (airaut)

[T-L : *eral*; GD : *eyral/hereau*<sup>1</sup>; FEW XXV, 169a : *arealis*]

A. - "Terrain vide qui est à l'entour d'une habitation": ...près de laquelle maison dudit Gazet a une place gaste appelée *ayraut*, close de deux boutz et d'un costé de petit mur de pierre (Doc. Poitou G., t.9, 1449, 120-121).

B. - P. ext. "Pièce de terre": ...nous aient humblement supplie [I. supplié] que nous pleust lour amortir une maeson et *erau* que ils tenent en nostre dicte ville (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1357, 179). ...une place et *herault* o tous leurs fonds et appartenances (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1362, 219).

**REM.** Cf. LA CURNE VII, 39, s.v. *héreau*, DU CANGE I, 503b-c, s.v. *ayrale*, IV, 177a, s.v. *hayrelium*, IX, s.v. *ayraut*, et T. Matsumura, *R. Ling. rom.* 62, 1998, 562 : «mot dont l'aire s'étend de l'Ouest au Sud». [P. C.]

## -AIRE, suff. (-aire<sup>1</sup>)

[FEW, Ø lat. *-aris*; TLF II, 381b : *-aire*<sup>1</sup>]

[Issu du lat. *-aris* (*-alis* après *-l*); croisé avec *-arius*]

I. - [Suff. formateur d'adj. (et d'adj. subst.)]

A. - [La base est un subst. (ou bien par emprunt au lat.)] "Relatif à, qui a rapport à, qui concerne (+ subst. de base)"

**Rem.** V. *actuaire* "qui concerne les actes, l'action"; *adversaire* (*adversarius*); *agraire* (*agrarius*); *anniversaire* (*anniversarius*); *annulaire* (*annularius*); *asinaire* "d'âne" (*asinarius*); *auriculaire* (*auricularis*); *axillaire* "de l'aisselle"; *basilaire* "de la base (du crâne)"; *caniculaire*; *capillaire*; *collimitaire* "qui confine à"; *concubinaire* "qui vit en concubin"; *consuetudinaire* "coutumier"; *consulaire*<sup>2</sup> "relatif au consulat"; *copulaire*; *corollaire* "supplémentaire"; argument supplémentaire"; *correlaire* "corrélatif"; *corsaire* "qui pratique la course en mer; armé pour la course en mer"; *duodenaire* "relatif au duodénum"; *ebauchaire* "propre à l'ébauche, propre à émonder"; *élémentaire* "qui se rapporte aux éléments"; *embolismaire* "qui se rapporte aux embolismes"; *eschapulaire* "qu'on met sur l'épaule"; *fabulaire* "relatif aux fables"; *familiaire* "familier" (*familiaris*); *fistulaire*<sup>2</sup> "qui a rapport aux fistules"; *fromentaire* "qui concerne les farineux"; *fructuaire* "propre à l'usufruit; usufruitier"; *furculaire* "qui concerne la clavicule"; *génitaire* "génital"; *hebdomadaire*; *héréditaire*; *honoraire* (*honorarius*); *hortulaire* "de jardin"; *hypothécaire* "qui concerne une hypothèque"; *imaginaire* "qui n'existe que dans l'imagination"; *infermaire* "qui concerne les infirmes, qui est destiné aux malades"; *inguinaire* "inguinal, de l'aîne"; *judiciaire*; *lapidaire*<sup>2</sup> "de pierre"; *latitudinaire* "en largeur"; *legionnaire*<sup>2</sup> "relatif à la légion, à l'armée romaine"; *lucidaire*<sup>1</sup> "brillant, précieux"; *lunaire*; *maxillaire* "de la mâchoire"; *militaire* "qui concerne l'armée";

*mobilier* "qui concerne les biens meubles" ; *molaire*, (*dent*) *molaire* (*molaris* littér. "de meule") ; *molinaire* "de moulin" ; *mortuaire* "de défunt" ; *naviculaire* "du talon" ; *nécessaire* (*necessarius*) ; *nephaire* (*nefarius*) ; *nolentaire* (lat. *nolle*) ; *oculaire* ; *onciaire* "d'une once" ; *opidaire*<sup>2</sup> "fortifié" (*oppidum* ; *opidaire*<sup>1</sup> "habitant d'une ville") ; *ordinaire* (*ordinarius*) ; *originaire* "qui tire son origine de" ; *palmaire*, *paumaire* "qui mérite les palmes, les honneurs" ; *panniculaire* "membraneux" ; *particulare* (*particularis*) ; *patibulaire*, *fourches patibulaires* "gibet" ; *polaire* "relatif au pôle" ; *populaire* "du peuple" ; *precaire* (*precarius*) ; *processionnaire* "propre aux processions" ; *pulmonaire* ; *pupillaire* "de pupille, de mineur" ; *pupitaire* "de pupitre" ; *saintuaire* "qui est saint, qui est sacré ; objet sacré" ; *sanctuaire*<sup>1</sup> "saint" (*sanctuaris* ; *sanctuaire*<sup>2</sup> "ce qui est saint, objet sacré") ; *seculaire* "du siècle, laïque, séculier" ; *seminaire* "séminal" ; *senaire* "du sénat" ; *singulaire*<sup>2</sup> "singulier" (*singularis*) ; *solitaire* (*solitarius*), *solitudinaire* "solitaire" ; *sollicitaire* "inquiet" ; *sommaire* "expéditif, hâtif" (*summarius*) ; *spatulaire*, *os spatulaire* "omoplate" ; *stationnaire* (*stationarius*) ; *tabernaire* "de taverne" ; *talaire* "du talon, qui pend jusqu'au talon" ; *temeraire* (*temerarius*) ; *testamentaire* "qui se rapporte à un testament" ; *titulaire* "qui fait partie d'une inscription" ; *topiaire* "qui se rapporte à l'ornementation des jardins" (*topia*) ; *tortionnaire* "tyrannique" (*tortio*) ; *traversaire* "qui est de travers" ; *tribunaire* "relatif au tribun" ; *tribuniciaire* "du tribunat" ; *tributaire* "qui est soumis au tribut" ; *trionphaire* "honoré du triomphe" ; *universaire*<sup>1</sup> "universel" ; *usuaire* "qui a rapport aux intérêts, à l'usufruit ; empl. subst. usufruit" ; *usufruitaire* "(celui) qui l'usufruit de qqc." ; *usuraire* "qui a rapport aux intérêts, à l'usufruit" ; *vaillaire*, *vallaire* "qui a trait à celui qui est vaillant (à celui qui entre le premier dans les retranchements ennemis)" ; *valetudinaire* "de santé fragile" (*valetudinarius*) ; *viaire*<sup>2</sup> "qui est à vie ; rente qui ne s'éteint que par la mort" ; *volontaire* ; *vulgaire* (*vulgaris*).

- En partic.

. "Qui constitue, qui forme, qui tient de (+ subst. de base)"

**Rem.** V. *angulaire* (*angularis*) ; *aquaire*<sup>1</sup> (*aquarius*<sup>2</sup> ; signe du zodiaque) ; *calaminaire* "qui tient de la calamite" ; *calculaire* ; *circulaire* (*circularis*) ; *colonnaire* "qui a la forme d'une colonne" ; *coutelaire* "semblable à un couteau" ; *datillaire* "qui a la forme d'une datte" ; *exemplaire*<sup>2</sup> "qui constitue un exemple" (*exemplaire*<sup>1</sup> "modèle") ; *lenticulaire* "qui a la forme d'une lentille" ; *medulaire* "de la nature de la moelle" ; *olivaire* "en forme d'olive" ; *orbiculaire* "qui décrit une orbite, un cercle" ; *portionnaire* "dont la propriété est une portion, dont la propriété est partagée entre plusieurs" ; *pecuniaire* "qui consiste en argent" ; *portionnaire* "qui donne comme fermage une portion de ses fruits" ; *premissaire* "qui constitue une prémisse, un préalable" ; *rentaire* "qui constitue une rente ; redevance foncière" ; *ridiculaire* "qui tient du ridicule" ; *similitudinaire* "qui forme une similitude, semblable, analogue" ; *subsidaire* "qui forme la réserve" (*subsidium*) ; *tabulaire* "en forme de tableau" ; *tumultuaire* "qui tient du tumulte".

. "Qui provoque, qui apporte (+ subst. de base)"

**Rem.** V. *incendiaire* ; *salutaire* "qui apporte le salut" (*salutaris*) ; *sanguinaire*<sup>1</sup> "qui verse le sang" ; *voluptaire* "qui procure le plaisir, qui sert au plaisir".

. "Qui relève de, qui dépend de (+ subst. de base)"

**Rem.** V. *arbitraire* "qui dépend du juge" ; *capitulaire* "qui appartient au chapitre".

**B.** - [La base est un numéral]

**1.** "Qui forme un ensemble de tant ; ensemble de tant"

**Rem.** V. *centenaire* "de cent" ; *millaire* ; *milliaire*<sup>1</sup> ; *milliaire*<sup>2</sup> ; *nonagenaire* "de quatre-vingt dix" ; *quarnaire* "groupe de quatre chiffres" ; *secondaire* "second, de moindre importance" ; *ternaire* ; *trentenaire* "ensemble de trente jours" ; *tricenaire* "ensemble de trente jours".

**2.** "Qui est âgé de tant ; celui qui est âgé de tant"

**Rem.** V. *quinquagenaire* ; *septuagenaire* ; *sexagenaire*. Aussi : *quartenaire* "celui qui souffre de la fièvre quarte"

**II.** - [Suff. de la terminologie botanique, dans des noms de plantes]

**Rem.** V. *apollinaire* (*apollinaris*) ; *coronaire* ; *cymbalaire* ; *encensaire* ; *flagiolaire* ; *faseolaire* ; *fistulaire*<sup>1</sup> ; *forniculaire* ; *gallinaire* ; *linaire* ; *parietaire* ; *pediculaire* ; *persicaire* ; *porraire* ; *pulicaire* ; *sanguinaire*<sup>2</sup> ; *savonnaire* ; *sacriolaire* ; *scrofulaire* ; *serpentinaire* ; *tagliasaire* ; *veraire* ; *vermiculaire*.

**REM.** Finale homophone : *lipaire*. [R. M.]

**AIRE, subst. fém.** (*aire*<sup>1</sup>)

[T-L : *aire*<sup>1</sup> ; GD : *aire/here* ; GDC : *aire* ; AND : *aire*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 160b : *area* ; TLF II, 378a : *aire*]

"Sol uni"

**A.** - Au propre

**1.** "Place, lieu" : Et li aulcun Ronmain ne finoient de braire Pour le roy, qui fu mors et qui gist en my l'*aire* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 167-168). En cele *ayre* furent gentz de poer, aldermans et autres, endités de faus conspiracie. (Chron. London A., c.1350, 42). Dame Aye d'Avignon estoit illec en l'*ayre*, Lors dist au roy soudant : "Fetes moy les dens traire, Se vous me baillés gens courtoise et debonnaire, Se dedens Ermenye ne m'en vois sans mestraire Combatre au roy Urbain..." (Tristan Nant. S., c.1350, 130). Et aussi li dis roys a geté et mis les fondemens de la meson de Jovis en l'*ayre* du Capitole, en segnefiant en son courage la future grandeur d'icelle, laquele il avoit voué au commencement de la guerre sabine. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 38.6, 66). C'est Cicile et Benoitte qui vestoient la haire, Qui puis furent abbesse ambdois de cel *aire* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 439).

- Parmi l'*aire*. "À travers le lieu, la campagne" : ...La lune luisait belle qui la choise desclairer, Armeis sont li Huois, s'en vont tout parmi l'*aire* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 686). ...Et le fist sy ardoir au verité retraire Que de son cors n'i a fors ques poure sur l'*aire*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 494). Rois Charlez ne se puet ne acoisier ne taire, Ains demande a se gent c'on li voielle retraire Qui cieus est qui la hors est logiez enmy l'*aire* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 414).

**2.** "Sol, plancher" : Ves là la darraïne, Poissance, Qui s'est bas coucie sous ["sus, sur"] l'*aire* Et de cryer ne se voet taire, Car elle a son effort pierdu. (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 16). L'enfant jeta en l'*aire*, par telle destinée Que petit s'en fali n'ot le gambe affolée. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 29). Sans plus dire, le seneschal et li autre s'en vindrent a l'ostel Hanibal et entrerent ens, mais il n'y trouverent riens fors que l'*aire* et les paroiz et la couverture, de quoy chascuns dist : "Par foy, or est Berinus trop malement assenez de prendre sa marchandise..." (Bérinus, I, c.1350-1370, 95). ...ilz cheirent eulx deux pasmez sur l'*aire* de la

chambre. (ARRAS, c.1392-1393, 257). A maistre Clais, filz Guillaume, maçon (...) tant pour avoir refait l'aistre et contrecuer de la cuisine, ensemble le mur d'un costé de l'uis de ladicté cuisine qui estoit tout derompu, refait les murés de la pissine de ladicté estable, l'*aire* d'icelle estable tout de nouvel pavé de pierres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 257). ...aud. Guillaume Héliez pour avoir vacqué (...) a eslire les plastreaux et iceulx porter au lieu ou on cuit le plastre, avoir drecé l'*aire* des prisons et emplie de terre (Comptes Archev. Rouen J., 1438-1439, 196). ...pour faire le planchier de la dite salle plus hault que l'*erre* de la dite place, (n')estoit à convenu [l. aconvenu ?] y amener beaucoup de terre et sablon afin que les eaues des lavasses de pluyes n'y feissent dommaige (Comptes Lille L., t.2, 1468, 298). ...clouit les yeulx, retint son esperit, tellement qu'il sembloit estre mort, et cheut tout soudainement en l'*ayre* de sa maison, là où sa femme le trouva quant elle arriva toute chargée de drappeaux. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 189).

**3.** "Salle, lieu entouré de murs" : Li hosteus fu de povre affaire. De late l'avoit on fait faire, Plaquiés de terre povrement, S'estoit mal ouvré li *aire*, Couverte estoit qui peu doit plaire De chaumie partout rudement. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 51). [C'est l'entremetteuse qui parle] "...Se ne voulés que retourne vers vous, Preste je suis de vostre plaisir faire. Mais avisés sagement a par vous Quel amoureux, des autres l'exemplaire, Vous refusés." Ce disant part de l'*aire* Et Lucesse toute seule laissa. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 36).

**4.** "Pièce de terre cultivée ; jardin" : Et disons que le dit costé de mur assis en terre motoienne, dont il est cheu une partie, est mauvaiz et perilleux, si fault qu'il soit abatu et refait depuis certain fons tout contremont, depuis l'*aire* du jardin jusques a neuf piez de hault, et depuis l'estable jusques a la maison qui est devers la rue, aux despens des parties (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1393, 669). Item, une lettre soubz ledit seel, par laquelle il appert Marie, fille feu Jehan le Foulon de Baye, et Jehanin, son filz, avoir vendu à Coleçon le Crantinat une *ayre* que ilz avoient, seant es vieilles *ayres*, contenant environ III hanées, à enhanner ongnons. (Invent. N. Baye T., 1419, CVI).

**Rem.** Cf. aussi GD IV, 459c, ex. de 1448. D'après J. Schneider, *La Ville de Metz aux XIIIe et XIVe s.*, 1950, XXVII, *aire* a pu désigner une subdivision de la mesure appelée *journal*, employée à propos de jardins. Cf. FEW XXV, 165a, s.v. *area*. Cf. aussi *aire de bois* "pépinière" (ex. de 1412 ds DU CANGE I, 376a, s.v. *area*<sup>1</sup>).

**5.** Au plur. "Champs" : De tous les mois de l'an septembre est li plus biaux, Que l'en voit en ces *heires* et fourches et fléaus Et en ces beles vignes roisins blans et vermaus Que boutent en leur bec [vieilles] et jouvenciaus. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 166).

**6.** *Aire de vent*. "Rumb, partie de cercle sur la rose du compas ; chacune des directions du vent"

**Rem.** Doc. 1394 (*icellui Bustor dit qu'il estoit bon maronnier, et qu'il savoit bien en quel are de vent la lune et le soleil estoient*) ds GDC VIII, 62b.

**7.** "Surface, superficie" : Il a difference entre cecele et ligne circulaire, car cecele est la superface ou espace ou *aere* qui est contenue en la ligne circulaire appelée circunference (ORESME, C.M., c.1377, 380). Se 88 me donnent 7 d'*ayre*, que me donneront tant qui est ma multiplicacion de la circonference par soy mesmes ? (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 105).

- *Mettre à aire*. "Aplanir (une surface)" : ...pour avoir rencauchiet les martiaux dont on avoit batu le lit du dit moulin au

mettre sus et reswisiet quand on le mist a *ere* (Doc. 1440. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 460). ...pour (...) avoir aydié a mettre a *aire* et a nivel les dictes deux meulles (Doc. 1453. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 460).

**Rem.** Dans l'ex. suiv., *aire* désigne un autel (cf. FEW XXV, 165b, s.v. *area*) : Adont Sebillé apella l'empereur et lui monstra ceste vision ; et ainsi comme l'empereur regardoit et se esmervelloit de ceste demonstrence, une voix fut oÿe qui dist ainsi : "C'est l'*aire* du ciel", c'est a dire c'est l'autel du ciel. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 232). Rattacher à FEW XXV, 76a : *ara*. Cf. GD I, 195a, s.v. *aire*<sup>2</sup>.

**B.** - En partic. "Surface unie et dure où l'on bat les blés" : [Parmi les moyens possibles d'assurer la perennité d'une tyrannie] Premièrement, occire les excellens. En puissance et en richces afin que il ne se esdrecent contre le tirant. Cest regle bailla Periandre par parabole en signifiant que l'en doit faire le *aere* plaine et oster les espis qui passent grandement les autres espis (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 244). *Area* (...) : *aire* a battre blé ou grange (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 29). *Aire* a battre blé : *area* (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 182).

**C.** - Au fig.

**1.** *Mettre en l'aire* (une affaire juridique). "Mettre en jugement, amener devant la cour (après de longs préliminaires)" : [C'est Avarice qui parle] Et par le moyen de mes loyaux advocaz, le pauvre clerc de son benefice bien assailly, ou par force de menasses et de longs plaiz, jusques a desesperacion, voire la cause finalement mise en l'*ayre*, le pauvre clerc ou bien ou mal sera condempne (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 333).

**Rem.** DI STEF. traduit par : "divulguer" (c'est-à-dire "mettre sur la place publique").

**2.** *Rapporter qqc. en l'aire*. "Parler de qqc. qq. part" : Umbrageus [var. Umbrages, Ambrageux, Ambigeus] sont exemplaire Affin què on en puist traire Vray tesmoing de la trinite, Car chose fausse ou contraire Rapportent souvent en l'*aire* Où ont tesmoingné verite [l. verité] (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 353).

**Rem.** Et non par *air*, comme dans le DMF 2012 (Gilles Roques).

**3.** [D'une chose abstr.] *Venir en l'aire*. "Se manifester, apparaître" : Mieulx amez oyr sa leczon [de male bouche] Que de l'euvangile le son. Se verité venoit en l'*aire*, On la gecteroit dedans l'*aire*. (ALECIS, ABC P.P., 1451, 37).

- *Jeter dans l'aire* (une chose abstr.) "Chercher à détruire qqc., à le rejeter" : Mieulx amez oyr sa leczon [de male bouche] Que de l'euvangile le son. Se verité venoit en l'*aire*, On la gecteroit dedans l'*aire*. (ALECIS, ABC P.P., 1451, 37).

**Rem.** Cf. FEW XXV, 161a, s.v. *area* : *mettre en l'aire* "enterrer" (XIIIe s.). [P. C.]

**-AIRE, suff.** (-aire<sup>2</sup>)

[FEW, Ø lat. -arius ; TLF II, 383a : -aire<sup>2</sup>]

[Suff. formateur de subst. masc. (à partir de bases subst. ou verbales)]

**A.** - [Suff. d'agent]

**1.** "Celui qui fait qqc., qui s'occupe de qqc., qui est chargé de qqc."

**Rem.** V. *accessaire* "assesseur" ; *apothicaire* ; *archivaire* ; *catechuminaire* ; *clavaire* ; *commissaire* "délégué" ; *compromissaire* "arbitre" ; *conjuraire* ;

*consulaire*<sup>1</sup> "consul"; *contributaire*; *cornemusaire*; *crestaire*; *cubulaire* "valet de chambre"; *entoxicaire* "empoisonneur"; *extorsionnaire*; *faussaire*; *fusulaire* "lanceur de fusées"; *genetaire*<sup>1</sup> "cavalier monté sur un genet"; *grossaire* "celui qui établit les grosses d'un acte"; *habitudoinaire* "celui qui a l'habitude de qqc."; *indiciaire* "historiographe"; *infractaire* "celui qui transgresse les lois"; *instrumentaire* "instrumentiste"; *islaire* "poissonnier de l'Isle à Saint-Omer"; *legionnaire*<sup>1</sup>; *libellaire* "celui qui est chargé de rédiger les actes"; *libraire* "celui qui s'occupe des livres"; *locataire* "celui qui prend une demeure en location"; *luminaire*<sup>2</sup> "celui qui est chargé de l'éclairage d'une église"; *mansionnaire* "tenancier, fermier"; *mercenaire*; *messaire* "charlatan"; *notaire* "celui qui note (en partic. les actes)"; *ostiaire* "portier, sacristain"; *pensionnaire* "celui qui touche une pension"; *positionnaire* "officier chargé de la répartition des impôts"; *proletaire* "citoyen exempté d'impôts"; *pullaire* "à Rome, celui qui est chargé des poulets sacrés"; *quartaire* "celui qui est chargé d'un quartier"; *rendaire* "celui qui doit rendre, qui doit une redevance"; *resignaire* "celui qui se démet d'une obligation"; *stipendiaire* "celui qui est à la solde de qqn"; *tailleaire* "celui qui perçoit la taille"; *tesseraire* "agent de liaison"; *tolenaire* "percepteur de tonlieu"; *vicaire*; aussi : *schaffenaire* "intendant" (finale homophone, *schaffner*).

- Subst. fém.

**Rem.** V. *brunissaire* "celle qui brunit, brunisseuse"; *illuminaire* "celle qui illumine".

- [Pour désigner un animal]

**Rem.** V. *dromadaire* (*dromedarius*); *suair*<sup>2</sup> "truie" (*suarius*).

- Empl. adj.

**Rem.** V. *communicaire* "qui partage qqc."; *fornicaire* "qui est hors du mariage"; *haussaire* "qui est fort, violent"; *insulaire* "qui habite une île"; *intercalaire* "qui s'intercale"; *interlignaire*, *interlineaire* "qui se place en interligne"; *pugilaire* "qui se bat à coups de poing".

2. En partic.

- "Celui qui est bénéficiaire de qqc., qui possède qqc., qui détient qqc."

**Rem.** V. *commendataire* "celui qui jouit d'un bénéfice en commende"; *feudataire* "titulaire d'un fief"; *fondataire* "tenancier d'un fonds"; *legataire* "celui qui bénéficie d'un legs"; *propriétaire*; *secretaire* "dépositaire d'un secret" (*secretarius*); *sigillaire* "dépositaire d'un sceau de justice"

- [Pour désigner des militaires (en partic. romains; finales -anus et -arius)]

**Rem.** V. *antepilaire*; *antesignaire*; *aquilaire*; *draglonnaire*; *fondibullaire*; *manipulaire*<sup>1</sup>; *millenaire*; *optionnaire*; *piquenaire*; *roraire*; *sagittaire*<sup>1</sup>; *singulaire*<sup>1</sup>; *tiercenaire*; *torquiduplaire*; *torquisimplaire*; *triaire*.

3. P. méton. [Suff. formateur de subst. d'action (parfois fém.)]

**Rem.** V. *commentaire* "exposé" (*commentarius*); *douaire* "dotation"; *inventaire* "dénombrement" (*inventarium*); *itinaire*; *miliaire* "éruption"; *revocaire* "révocation"; *salair*<sup>1</sup> "rétribution" (*salarium*); *universaire*<sup>2</sup> "sevice religieux d'anniversaire" (mis pour *anniversaire*).

**B.** - [Suff. formateur de subst. désignant des choses concr.]

**Rem.** V. *accointaire* (vaisseau); *aquaire*<sup>2</sup> "archal, laiton"; *arpagaire* "grappin"; *bersaire* "cible"; *caudiguair* (embarcation); *ceintuaire* "ceinture"; *chapulaire* "scapulaire"; *elemosinaire* "aumônière"; *épouvantaire* "épouvantail"; *flumaire* "fleuve"; *fluvaire* "fleuve"; *genetaire*<sup>2</sup> "sorte de javeline ou de lance"; *hostaire* "ciboire"; *luminaire*<sup>1</sup> "source lumineuse"; *mamillaire*, *mamillaires* "bulbes olfactifs"; *oneraire* "bateau de charge" (*onerarius*); *pulmentaire* "ce que l'on mange avec le pain"; *pulvinaire* (lit); *rivaire* "rivage"; *rosaire*; *sagittaire*<sup>2</sup> (navire); *scapulaire*; *suair*<sup>1</sup>; *viaire*<sup>1</sup> "visage"; *visaire* "visage"; v. aussi : *arair* "charrue" (finale homophone, *aratrum*).

- En partic.

. [Pour désigner des lieux, des contenants]

**Rem.** V. *armementaire* "arsenal d'armes"; *aulnaire* "aulnaie"; *calvaire*; *promptuaire* "lieu de conservation" (*promptuarium*); *reliquaire*; *revestiaire* "sacristie"; *sacraire* "sanctuaire"; *salair*<sup>2</sup> "salière"; *vestiaire*; aussi : *lupanaire* (finale homophone, *lupanar*).

. [Pour désigner des ensembles, en partic. des recueils, des livres]

**Rem.** V. *bestiaire*; *bibliothecaire* "bibliothèque"; *breviaire*; *cartulaire*; *chantuaire*; *collectaire*; *elucidaire* "ouvrage explicatif" (*elucidarium*); *epistolaire* "livre contenant des épîtres"; *formulaire* "recueil de formules"; *grammaire*; *lapidaire*<sup>1</sup> "traité sur les propriétés des pierres précieuses"; *lectionnaire*<sup>2</sup> "livre de liturgie qui contient les leçons"; *legendaire* "recueil de légendes"; *lucidaire*<sup>2</sup> "ouvrage contenant les élucidations"; *passionnaire* "livre contenant l'histoire des martyrs"; *vocabulaire*.

. [Pour désigner des remèdes]

**Rem.** V. *antidotaire*; *electuaire*; *lectuaire* "électuaire".

. [Pour désigner des armes]

**Rem.** V. *badelaire*; *baselaire*; aussi : *veuglaire* (bouche à feu; finale homophone, *vogelaer*). [R. M.]

**AIRE, subst. fém.** (aire<sup>2</sup>)

[T-L : aire<sup>2</sup>; GD : aire; AND : aire<sup>2</sup>; FEW XXV, 1318 : *ager*; TLF II, 378a : aire]

**A.** - Au propre "Espace plat où nichent les oiseaux de proie" : ...lesquels [éperviers] l'en peut trouver tant par leurs *aires* comme par leur charnier, car communement leur charnier est fait sur ung arbre qui a regard a leur *aire*, et est aussi au trait d'un arc de leur dit *aire*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 146). Toutefois, avant qu'il soit enoisé, peut l'en appareiller une belle place devant l'*aire* de l'esprevier, tendre ses pans et mettre en mucte poucin ou pigeon ou autre oisel a quoy il doye descendre. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 164). ...grant foison d'*aires* et de nis ou couvent espreviers (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B.-B., t.2, 1398, 274). L'oyseau de faulconnerie doit estre prins ou nid ou en l'*aire* quant il est fort pour se soustenir sur les piés. (TARDIF, Art faulconn. J., t.1, 1492, 30).

**B.** - P. anal. "Origine, souche, race, extraction" : Martin, pour son pere et sa mere (Bourgoiz furent de petit *aire*), Martin s'en alla a la porte, Ne point d'armures il n'y porte. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 253). Aies en toi manière douce, Soies courtois et débonnaire Comme uns homs extrait de bonne *aire*. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 11). Je feroie d'un chien qui mort Un aingnel simple et debonnaire, Et d'un esprevier de bon *aire* Feroie une chauve souris (DESCH., Oeuvres R., t.7,

c.1370-1407, 159). Chi comenchat li ples s'en diray l'exemplaire, C'est-à-dire des nobles et qui sont de halt *aire* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 633). ...A soy meïsmes dist le dame debonnaire Qu'il samble bien preudons et venuz de bonn *aire* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 507). Le prince entier, le conte debonnaire Qui tant estoit de noble et de bonne *ayre* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 317). ...sa grant beauté, son reluysant plumage, sa gente manière monstrant bien qu'il procède de une *ayre* noble, franche, louable et magnanime ! (Livre fauc. M.R., c.1500, 272).

**Rem.** Les ex. de E. Deschamps et du *Livre fauc.* rendent sensible la filiation de sens entre A et B.

**C.** - Au fig. "Nature, manière d'être, caractère"

1. [À propos d'un objet] "Sorte, nature" : C'est une pierre de telle *aire*, Si com l'en lit en lapidaire, Qu'el art s'el est de feu esprise Tant qu'elle soit toute remise, Sans ce qu'el puisse estre desteinte. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 219).

2. (*Estre*) de telle *aire*

a) De bon(ne) *aire*

- [À propos d'une pers.]

- "De bonne disposition, bon, doux" : Car je me vueil gouverner si à point Que par souffrir et estre de bonne *aire* Je la feray morir de dueil ou taire. (MACH., L. dames, 1377, 172). Car elle est de si bonne *aire* Et d'affaire Tel que traire Ne scet à mal ne meffaire (MACH., Les lays, 1377, 335). Et la debonnaire Qui est de bonne *aire*, Blanche, blonde et vaire, D'onneur exemplaire, Le tres dous repaire Me vée où elle repaire. (MACH., Les lays, 1377, 438). Noustre chier [seigneur] de bonne *ayre*, Nous ferons le mieulx que pourrons, Et [tous] le pouvres recepvrans (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 151). Bien sçay oussi qu'elle a grant fain De veoir quelque miracle faire A ce prophete de bon *aire*, Que le cuer des gens admollist (Pass. Auv., 1477, 134). Nous fussions plus toust revenuz, Mais nous avons eu a faire D'aucuns faiz qui sont survenuz A nostre roy plain de bonn *aire*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 114).

- [À propos d'une chose abstr.] "De qualité, de bon aloi" : Las, que de deul avrois et desplaisir, Quant je oroye de toy telz sermons faire ! Encor n'avons, graces dieu, que plaisir ; Nostre amour est secret et de bon *aire* (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 136).

b) De pute *aire/deputaire*. "De vile espèce, de mauvaise nature" : De parler d'eaus ne me puis taire, Car tant estoient de pute *aire* Et tant faisoient a blamer Que dela mer ne desa mer N'avoit gent qui fust si maudite, Plus vil, pieur, ne plus despite. (MACH., D. Lyon, 1342, 212). Dont dist .J. chevaliers, qui cuer ot de put-*aire*, Hainfrois avoit à non (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 30). Adont a haute vois s'escrie Susanne : "Aïe ! aïe ! aïe !" Et li faus vieillard deputaire [de pute *aire*] Contrë elle prirent a braire. (MACH., C. ami, 1357, 7). Cent gibés veul Faire drecier, tel est mon veul, Pour pendre ses gens de put *aire*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 232). [P. C.]

**AIRÉ, adj.** (airé)

[GD : *éré* ; AND : *eiré* ; FEW XXIV, 229a : *aes*]

"D'airain" : Vela comment l'eage argentee Fut pire que l'eage doree. On l'apperçoit evidamment. Survint enaprès l'eage *eree*, A cruauté moult preparee, Comme vous orrez prestement. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 33). La troiesime eage qui fut nommee *eree*, Par cruauté fut toute immoderee (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 33). [P. C.]

**AÏRE, subst. fém.** (aire)

[FEW XXIV, 143a : \**adirare*]

"Colère, fureur" : Et le lyon commença a branler la teste par grant *aire* [var. *ire*, *hayne*] (MACHO, Esope R., c.1480, 84).

**REM.** Ou simple var. graphique pour le subst. masc. *air* ? Le FEW ne cite que des attestations dialectales modernes pour *aire* subst. fém. [T. M.]

**AÏRÉ, adj.** (airé)

"En colère" : ...madame sa mère (...) fu toute ensonnie de lui rapaisier, tant estoit il escauffés et *airés* (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 196). [Louis d'Espagne voulait faire mourir deux chevaliers] tant estoit (...) courouciés et *airés* sur yaus (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 173). [J. P.]

**AIREE, subst. fém.** (airée)

[GD : *aireel/airie* ; GDC : *airee* ; FEW XXV, 161b, 163b, 164b : *area* ; TLF II, 385a : *airée*]

A. - "Aire de battage du blé" : ...Estienne a dit et juré par son serment que jeudi XXIIIe jour dudit moys [de mai] estoient en *airee*, et y estoient deux de ses petiz enfans, lesqueulx oyrent les grolles crier, et quant ilz les oyrent ilz allerent au cry, et sitost qu'ilz y furent la virent ung vermenier en guise de fouyne, et avoit si grans yeulx et si grant queue que ilz s'en esbahirent. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 84).

**Rem.** Doc. 1394 (*lequel Pierre avoit perdu deux solz ou environ, en une aree ou place ou l'en bat le blé*) ds GDC VIII, 62b.

- P. méton. "Quantité de blé que l'on bat en une seule fois sur l'aire de battage"

**Rem.** GD I, 195b.

- P. plaisant. *Escourre ceste airee*. "Fraper qqn à tour de bras" : Or ça, escoussons ceste *airee* Du blé. Vez com il baisse Son chief. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 52).

**Rem.** Cf. FEW XXV, 163b.

B. - "Espace sous les cloches dans un beffroi"

**Rem.** Doc. 1395-1398 (Tournai, *de laquelle thieule moulue fu faite l'aree dessoubz les cloques*) ds GDC VIII, 62. FEW XXV, 161b. [P. C.]

**AÏREE, subst. fém.** (airée)

[T-L : *äiree* ; GD : *airee*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 142b : \**adirare*]

"Ardeur" : Dont broche le destrier par moult grant *äiree* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 622). [Autre ex. p.646] [T. M.]

**AÏREMENT, subst. masc.** (airement)

[T-L : *äirement* ; GD : *airement*<sup>1</sup> ; AND : *airement* ; FEW XXIV, 143a : \**adirare*]

"Colère" : Et a veü Regnaut qui estraignoit les dens, Entour li escremist par grans *äiremens* A .IJ. mains, quanque il poet, aussi con pour faire rens. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 659). Mais Léonois par fiereté Et par bien grant *äirement*, Quant ne poent faire aultrement, A Lupal sont tost revenu, Dont trop lui est mesavenu (Pastor. B., c.1422-1425, 229).

**REM.** Probablement arch. : FEW ne signale pas d'ex. de m. fr. [P. C.]

**AÏREEMENT, adv.** (aïrement)

[T-L : *äirier* (*äireement*); GD : *aireement*; AND : *aireement*; FEW XXIV, 142b : \**adirare*]

"Impétueusement" : Et la beste lui vient moult *aireement*, De cy jusqu'a Tristan n'y fist arrestement ; (...) Et la beste lui vient moult *aireement*, Le gentil damoiseil par une jambe prent (Tristan Nant. S., c.1350, 316). Ceus rengiés s'en issirent tous ordonneement Et Sarrazins contr'eulx venoient roidement [var. B et C : S. c. (C : encontre) yaux par molt fier mautalent (C : y. m. *ayreement*)] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 328). ...si vint sur lui moult *aireement* et le feri en cousant de son glave, et li tresperça tout outre les deux cuisses, et puis retraist son glave. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 204). Mais celui, qui pou le doubtoit, le vint rencontrer de grant randon et l'attaint de sa lance sus l'escu tant *ayreement* qu'il la convint tronchonner en l'aer. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 250). ...puis tirerent bonnes espees et commencerent a ferir l'un sus l'autre sy *ayreement* qu'ilz sambloient mieulx forsennez que autrement. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 363). Lors haulce l'espee et en fiert le chevalier sus le comble de son escu tant *ayreement* qu'il le pourfendy tout jusques a la boucle. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 378). Mais Gerard se parti par la porte ou le Sarrasin avoit a luy parlé, et d'une lance qu'il tint l'assena le plus *ayreement* qu'il peust (Mabrien V., 1462, 74). [Nombreux ex. au gloss.]

**REM.** *Lancelot du Lac* (éd. 1488) ds GD I, 195b. [P. C.]

**AÏRER, verbe** (aïrer)

[T-L : *äirier*; GD : *airier*<sup>1</sup>; AND : *aïrer*; DÉCT : *äirier*; FEW XXIV, 142b : \**adirare*]

**I.** - Empl. trans. "Mettre en colère" : Et cause de joie desire Qu'on la courresse et qu'on l'*aire* (MACH., J. R. Nav., 1349, 203). Trop plus s'escaufe qu'il ne soelle, Car li cheval contre frain tirent, Qui moult le jonenciel [Phaëton] *aïrent*, Or les cuide il esmestrier Par batre et par escorjier, Mais il n'en poet a chief venir (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 98). On ne peut plus un bon cuer *ayrer* Qu'enfraindre Honneur qui l'omme a vertu dompte, Car c'est le bien qui les autres seurmonte. (CHART., B. Nobles, c.1424, 398). ...tu n'es sage ne de nul prix, ne de nulle quelconque provection à dignité, sinon à faire et à escrire fatras, multitudes de folies et de vanités, qui toutes ne servent, ne ne profitent, mais endorment les fols légiers esprits et les bons et les notables *ayrent*. (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 257).

**II.** - Empl. intrans. ou pronom.

**A.** - "S'emporter, se mettre en colère" : Et s'on les sert de brief refus, Estre n'en puelent que confus, Car parmi le refus s'*aïrent*, Pour ce qu'a senestre se tirent. (MACH., D. Aler., a.1349, 338). Pape Innocent, ainsi se fist il appeller, Mais c'est ung inocent qu'encor fera yrer Charles de France, et forment *ayrer* (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 38). Quant Berfuné l'oÿ moult se va *airant*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 634). Sire, dist Perlicas, or ne vous *airiez*, J'en veuil .lx.m., ne plus ne m'en chargiés (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 686). Quant l'empereur l'oÿ, forment luy ennoya [var. B : l'entent, moult forment s'*aira*] Pour ce qu'a Sarrasins sa force ne moustra. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 8). Et donques celui qui se *ayre* ou courrouce pour les choses pour quoy il le convient ou appartient a faire et as personnes a qui il appartient soy courroucier contre eulz et avecques ce en la maniere que il convient et quant il le convient et par tant de temps comme il convient, il est a loer. (ORESME, E.A., c.1370, 260). Et je ne le plaing mie, car il est adonnés A le fleur de ce monde, se ne vous *airéz* (Flor. Octav. L.,

t.2, c.1400, 818). Quant Hulin l'entendit, soy print a *airier* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 7).

- *S'aïrer de qqc.* "S'irriter de qqc." : Les mesages s'en revertirent, Et a Alixandre le dirent. De ce monlt forment s'*ayra*; Lors jure qu'il les destruira. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 117). De Sainte Eglise [l'apôtre] les lia Et touz les excommuniä, Dont moult durement s'*aïrent*. Touz ensemble lors s'alierent Et l'assaillirent a grant route. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 183). Quant la segoingne se fourfait, Et ses males en scet le fait, Je croy bien que moult s'en *aire* Et qu'il en a au cuer grant ire (MACH., J. R. Nav., 1349, 194). La ville fist ardoir et le fu y bouta, Dont li contes de Toulouse tellement s'*aira* Que d'assaillier Garscongne diuement s'asaia (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 270). Moult se peuent no gent de vo corps *aïrer* (Hugues Capet L., c.1358, 81).

- *S'aïrer à/contre qqn.* "Se mettre en colère contre qqn" : J'iray a lui pardon querir; Avec lui fineray ma vye, Mais qu'a moy ne s'*aire* mye. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 76). Ce baillif redoubt come fouldre Qui si s'*aire* et si s'esfoudre Contre moy. (Mir. femme, 1368, 213). ...et de fait se vanta contre Pallas, dont la deesse s'*ayra* contre elle si que pour ycelle vantance la mua en yraigne (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 289). Sire chevalier, respondy le traïtre, vous n'avez cause de vous *aïrer* ainsi a moy, car l'un d'eulx a mis a mort ung mien frere, sy n'est point merveilles se je l'en vouloie vengier. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 317).

- [D'un animal] *S'aïrer sur/vers/envers qqn.* "Se mettre en rage contre qqn" : Se il [le lion] se ire plus [var. B et C : Car s'enviers vous s'*aire*], ce sera grant meschief (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 42). Chien est larron et est murtrier, Car de mordre est trop costumier, Et si est traïteuse beste, Car fait samblant de faire feste De la queue, maiz, sanz mot dire, Mort les gens sur qui il s'*ayre*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 309).

**B.** - "Se chagriner" : J'ay si perdu tous mes deduis Qu'en riens resjoir ne me puis, Dont trop m'*air*. (MACH., Compl., 1340-1377, 245). La souspire, La s'*aire* Mes cuers qui tant a martire (MACH., L. plour, 1349, 288). Car quant son dous viaire voy Et je li doy Dire qu'en foy L'aim, en tel ploy Me més que parler n'os à soy. Dont moult durement m'*air* Et profondement souspir (MACH., Lays, 1377, 298).

**III.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - "Irrité, en colère, furieux"

**1.** *Aïré* : Mes par les iex le sanc tout hors Li saloit; adont fu iré. Quant il fut ensi *aïré* Li gaians, qui pas ne se faint, Hauce le cop, tant qu'il ataint Le Beau Chevalier sur l'escu. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 177). Et nous le voions es melodies sacrees ou saintes que quant aucuns ont usé de cestes melodies lors de ce que il estoient courrouciés et *aïrés*, les ames sunt restituées aussi comme se elles eussent sorti ou eussent acquise purification par ceste medicine. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 355). ...ma dame sa mère (...) fu toute ensonniée de lui rapaisier, tant estoit il escauffés et *aïrés* (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 196). Et se aucun demandoit en outre la cause pourquoy et la maniere comment confricacion fait chaleur, par aventure pourroit l'en dire que, par la violence qui est en elle, nature est escommeue et aussi comme *airee* et pour ce elle se eschaufe et engendre et cause chaleur qui est une premiere qualité parfaite et active. (ORESME, C.M., c.1377, 440). Et Gieffroy empoingne l'espee a deux mains et le fiert sur la coiffe d'acier si grant coup qu'elle ne le pot garantir, mais lui embat l'espee jusques a la cervelle et le rue mort. Quant Giron aperçoit ce meschief, si fu

moult *ayrez*, car il ne pouvoit advenir a Gieffroy fors que un au coup, et voit que il n'en y avoit mais que deux devant lui ; si ot grant paour, car il appercoit Gieffroy de grant puissance et de grant hardement plain. (ARRAS, c.1392-1393, 200). "Marcus," dit Dagoubert qui moult fut *airés*, "Laissies tout ce ester et plus ne m'en plaidiés..." (Cip. Vigneaux W., p.1400, 93). Musique (...) les *airés* courages Rappaise et furieuses rages Demoniacles (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 117). Et aincoires y a il un autre dangier, que quant il est *ayré*, la fumee qui part de lui est tant puante et corrompue qu'il n'est homme vivant que, s'il l'approche en tel estat, qu'il ne meure ou chie pasmé devant lui. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 107). Mercy ! dist-il, Jourdain, trop te voy *airé* Et d'ochire me gent prest et entalentié. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 524). Haste toy, je suis tout *ayré* Que je ne parfy cest office. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 267).

- [D'un animal] : Onques mais ourse ne sangler Ne beste, tant fust foursenee, Ne vi venir si *aïree* (MACH., Voir, 1364, 218).

2. *Airé de qqc.* "En colère, chagriné à cause de qqc." : Lequel Perrin, de ce *ayré* et courroucé, print un baston qu'il trouva en l'ostel d'icelle Jehennete, duquel il la fery un coup sur la teste droit en l'oyée, duquel coup elle chei à terre toute morte. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 118). La lui vindrent nouvelles (...) De quoy le roy fut moult dolans et *airiés*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 120). Lors Lyonnell, qui estoit moult *ayré* des termes qu'on leur avoit tenu, respondy et dist... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 202).

- *Airé de ce que/que* : D'eulx vous lairay ung pou, sy seray retournés Au riche roy soudant qui moult fut *ayrés* Que le roy d'Ermenie leur estoit eschappés. (Tristan Nant. S., c.1350, 202). Rommains, *ayrés* de ce que le pieur avoient eut au jouter, ilz ferirent sans doutance parmy leurs ennemis pour le secours qu'ilz actendoient (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 617).

3. *Airé contre / sur qqn.* "En colère contre qqn" : [Louis d'Espagne vouloit faire mourir deux chevaliers] tant estoit (...) courouciés et *airés* sur yaus. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 173). Item, comment le mareschal s'en ala a Jannes *ayrez* contre Veniciens (Bouciquaut L., 1406-1409, 176). Sy fut tellement *airé* sur Julius qu'il dist qu'il vengeroit cel oultrage, au moins s'il pouoit. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1010).

B. - "Ardent, impétueux" : Mais ilz estoient quatre contre ung et moult *aïrez*, pourquoy ilz lui donnoient si aspres coups et si pesans que ce sembloient quatre maresceaux qui forgassent sur ung englume. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 497). [var. ms. C] Quant ces trois veirent leur point, ilz se trairent es rens au devant des Bretons, sy picquerent leurs chevaux de toutes leurs forces, *airés* et encouragiés comme lyons. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 430).

- *Airé de + inf.* : Et li nobles barons ont lez chevaux brochiez, Es paiens se ferirent, de ferir attisiez [var. C : p. sont entré de ferir *ayrez*] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 128).

IV. - Inf. subst. "Colère, ressentiment"

- *N'(y) ot que aïrer* : "Dame, lessés ester, Car nul qui soit vivant ne nous scet recorder Ou Guy vostre filz est ; puis qu'i passa la mer, Ne le vit nesung d'eulx a Nanteul retourner." Quant la dame l'entant, en lui n'ot qu'*aïrer* (Tristan Nant. S., c.1350, 114). Et quant Karlo l'oÿ dont n'y ot qu'*aïrer* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 218). Quant no baron le voient en yaulx n'ot k'*aïrer* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 643). Dolans furent païens, en eulx n'ot k'*aïrer* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 708). Puis vont à Salfadin isnièlement parler, Et Tourniquant, son frère, où il n'ot qu'*aïrer*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 110). Moult fut dolant

Guion en lui n'ot qu'*aïrier* Pour son frere qui vit devant lui mort geter. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 130). O chastel du gaint (...) Furent les gens Hulin ou il n'ot c'*aïrer* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 102). ...en li n'ot qu'*aïrer* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 263). [Même tournure aux v.3103 et 11666] [P. C.]

**AIRETANGE, (?)** (airetange)

[GD : *airetange* ; \*FEW IV, 410b : *hereditare*]  
"Héritage"

Rem. Doc.1330 (*airetange*) ds GD I, 195b ; mot fantôme ; l. *airetance*, v. *heritance*. [R. M.]

**AIRETTE, subst. fém.** (airette)

[GD : *airete/ariete* ; FEW XXV, 165a-b : *area*]

A. - "Petit bout de terrain"

Rem. Doc. 1337 (Corbie, de .III. *airetes seans d'encoste le vier dame Maroie*) ds GD I, 195b.

B. - "Bassin carré d'un marais salant" : ...au lieu de ce seront faits certain nombre de sacs de toile tous d'un volume marquez et visitez chacun an une fois par nos officiers, et contiendront justement les mesures et quintaux dont ils seront limitez et taxez : dedans lesquels l'on chargera le sel sur les *arietes* et salins (Ordonn. rois Fr. P., t.21, 1499, 208). [T. M.]

**AÏREUSEMENT, adv.** (aireusement)

[T-L : *äiros (äirosement)* ; GD : *airosement* ; FEW XXIV, 143a : \**adirare*]

[Sur *aïreux*] "Avec ardeur, avec impétuosité" : Guillaume *aïrousement* Enquist et encercha briefment Et trouva le lieu bien honeste A telz gens qui n'ont pas grant feste De converser avec le monde. (Vie st Evroul S., c.1350, 140). [R. M.]

**AÏREUX, adj.** (aïreux)

[T-L : *äiros* ; GD : *airos* ; AND : *airus* ; FEW XXIV, 143a : \**adirare*]

A. - "Irrité, plein de colère" : Et d'ouïr mal d'autry joyeux Estoye et du bien *ayreux*, Si m'en repent, Vierge prisie. (JACQUES BRUYANT, Prière L., a.1350, 77). L'autre dit : "Ma femme est jalouse, Despitueuse, felle, *ayrouse* ; Avoir ne puis paix a l'ostel !" (DESCH., M.M., c.1385-1403, 29). Si sont aucunes gens qui ont condicion de leur propre nature à estre *ayreux* et n'ont pas sens de eulx refréner (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 173). ...mais, comme toute assuree et endurcie en son malaise, se baingnoit en appetit de nouvel hutin et monstra tousjours face rubiconde, *ayreuse* et furibonde (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 42).

B. - "Violent, ardent" : Pareillement remirés vostre coeur Ensanglanté d'*aireuse* amertume, Enflé de doeuil, noir comme contrecoeur (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 677). [P. C.]

**AIRIER, subst. masc.** (airier<sup>1</sup>)

[FEW XXIV, 1319a : *ager*]

"Terrier (de lapin)" : Puis bouteras un charbon alumé u pot par le pertuis qui est u fons du pot, puis bouteras le tuel u pertuis et souffleras tant que le sachet de papier soit alumé, puis osteras ton tuel et estouperas le pertuis, dont il sera yssu, de tesre, et la bouche du tesrier [var. bouche de l'*airier*] aussi. Et se as deus autieus pos a bouther en deus bouches, il n'est beste u monde qui en tesrier [var. *airier*] peust durer (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 165).

REM. Cf. T-L, I, 255 s.v. *airié* et GD I, 196a, s.v. *airiet*. [P. C.]

**AIRIER, verbe** (airier<sup>2</sup>)

[T-L : *airier* ; GD : *airier* ; AND : *eirer*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 1318b : *ager* ; TLF II, 385b : *airer*]

Région. (Picardie)

**I.** - Empl. intrans. [D'un oiseau de proie] "Se jucher" : Lors s'escrye et bat ses pammes, et son esprevier se commencha a debattre, quy dontés estoit et debonnaires. Sur ung ramssel [l. rainsse] *aerye* (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 91).

**Rem.** Doc. 1343 (*airier*) ds GD I, 7b.

**II.** - Empl. trans. p. iron. "Propulser dans les airs" (Éd.) : Ung nain (...) s'an vint a Lion quant qu'il pot desrengier. De la lance le fiert en l'escut de quartier Teillement qu'i l'ait fait es fossez trabuchier. (...) Quant il se vit du nain teillement *aerier*, Bien poués dire et croire qu'an li n'ot qu'ayrier ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 645).

**III.** - Empl. intrans. ou pronom. "Être installé, être juché" : Ainsi se puet asseürer, Mais à l'ostel se doit curer [var. des autres mss : *arier*], Ainçois qu'on le porte dehors, Jusqu'atant qu'ait les gens amors. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 351).

- Au fig. : Pot le Baudrain le di en qui tous biens s'*aaire* [var. *aire*]. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 117).

**REM.** Sur le caractère régional du mot, cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 60, 1996, 611. [P. C.]

**AIRIER, verbe** (airier<sup>3</sup>)

[T-L : *airier* ; FEW XXIV, 222b : *aer*]

**I.** - Empl. pronom. "Reprendre haleine, respirer" : L'ardeur fut tant grande que les chevaux ne leurs maîtres n'en pouoient plus endurer, dont convint le tournoy cesser, car le moindre chevalier en armes y avoit tant fait qu'il estoit bien eure de reposer. Sy se retraÿ la chevalerie arriere au lez pardevers la riviere, car il n'y avoit si joly qui n'eust bon mestier de soy *airier*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 459).

- *Airier le corps de soi* : Adès gait Gaufrroi pour savoir s'il ira *Airier* le corps de lui, ou s'il s'elongera (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 339).

**II.** - Part. passé en empl. adj. "Situé en plein air, offrant du bon air" : ...nous avons advisé de le faire mener [un malade qui a besoin de «grant air»] en l'un de noz chasteaux de Meleun ou de Saint Germain en Laye, qui sont deux belles places et bien *ayrées*. (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1487, 235). [P. C.]

**HAIROIS, subst. masc.** (äirois)

[FEW XXIV, 143a : \**adirare*]

"Tumulte"

*Le hairois monte* : ...là passèrent oultre, en esperonnant leurs chevaux. *Le hairois* monta en la ville, et la voix et renommée par places et hostelz, que les Anglois estoient aux barrières. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 94). A celle heur que l'estourmie monta et le *hairois*, il estoit en son hostel et se commenchoit à descouchier. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 194). [J. P.]

**AIRON, subst. masc.** (airon)

[GD : *airon* ; \*FEW XXV, 100b : \**arcio*]

"Arceau de filet pour la chasse" : La rois doit estre fichiee a ligne du pel du bout de la rois et des deus archons [var. *airons*] (...) Et a celle roy peut on amordre les oisiaus de riviere et oisiaus qui menguent charongne ou qui s'asieent entre les archons [var. *airons*]. Quant on tire ceste roi, elle cuevre hastivement ce qui est entre les archons [var. *airons*], soient perdris ou fesans ou autres oisiaus ou

lievres ou connins (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 292). [P. C.]

**AIS, subst. masc. et fém.** (ais)

[T-L : *ais* ; GDC : *ais* ; AND : *es*<sup>1</sup> ; DÉCT : *ais* ; FEW XXV, 1294b : *axis*<sup>2</sup> ; TLF II, 386a : *ais*]

**A.** - "Planche, latte en bois" : A Thomas Damet, pour VIIxx *es* de chesne prins de lui, tant pour la reparation dudict fort de Valloignes que pour la bastide de Beuseville (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 306). Aussi comme quant une *aes* de fust est tiree de l'eaue bien isnelement, l'eaue la suit afin que rien ne demeure vieu (ORESME, C.M., c.1377, 702). ...unes tables à pourtraire, dont les *aiz* sont de cor, à croissans d'or (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 98). ...ledit drappelet ainsy lié, et ouquel ledit charbon ardant estoit, elle qui parle bouta soubz la couverture de chaume et entre deux *ais* de la maison dudit Miserelle (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 63). ...que icellui Merigot, prisonnier, soit trainé sur une claye, comme gentilhomme, et, en après, assis en hault sur un *haiz* mis au travers des paumeles d'une charrete, et que, à trompes cornans, il soit menez tant ès haies de Paris comme aillieurs, aus notables portes de la ville de Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 208). ...entre deux *ais* d'une huche (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 517). ...je vuil que mon pourveour les fera achater, c'est à savoir : primierelement, pour ma chambre, d'*aes* bien espès, et aussi de pesas pour mon lit. Et quant ils seront achateez, je vuil qu'il fera venir ciens le quarreour ou le joignour pour appareiller, joingdre et faire les *aes* de mon lit, et après de bouter le paille [ou pesas] dedans les *aes*. (Man. lang. G., 1396, 48). ...il vinrent jusques as palis et rompirent les *aiz* (FROISS., Chron. D., p.1400, 587). ...a clous et a mortel Rejoing les *ais* et fort martel (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 52). ...et doivent fourir soubz terre plus parfons que les fossez et faire voye jusques aux murs, et doit on la voie estaier de pieces de marrein et *ais* affin que la mine ne chiée (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 230). ...à Jehan Doutré, charpentier (...) pour, par marchié à lui fait en tasche, avoir refait un planchier de grosses *ais* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 252). Item, un *ays* de noyer, de VII piez de long, pour faire table, trouvé ou retrait de la chambre aux turterelles, sur le jardin (Invent. N. Baye T., 1419, LII-LIII). ...et eulx là venus comme il avoit esté ordonné paravant avec les dessusdis ambaxadeurs, firent préparer ung grant parc où se devoit tenir la convencion. Lequel parc fut très-bien clos de bons *aiz* et haulx, apuiez de solives en aucuns costez, et si estoit environné de bons fossez, et joignoit d'un costé assez près de la riviere de Seine. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 319). ...une table d'*ais* avec les tréteaux (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 113). Soubz elle geins, plus q'un *aiz* me fait plat ; De paillarder tout elle me destruyt, En ce bordeau ou tenons nostre estat. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 125). Là sont traittes flesches ardantes enveloppées d'estouppes, de poix et d'uille, souvent et menu ; par quoy les *ais* des vesseaux, qui sont de bois seqq et toutes oinctes de poix, se alument de legier. (BUEIL, II, 1461-1466, 57). Et la ung prodomme il avoit, Qui en Jherusalem s'en aloit, Qui une *aes* aloit chercher Pour la teste Jhesu repouser. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 107). ...et en s'ejouant print ung *aiz*, en recullant arriere, l'*ais* fut plus pesant que le dit fol, parquoy elle l'emporta du hault en bas (LA VIGNE, V.N., p.1495, 258).

**Rem.** Sur la valeur minimale, cf. F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 45.

- *Scieur d'ais*. "Scieur de long" : Item, doit avoir en ladicté forest, hors deffens, le demourant du gloier et du cendrier, de l'espeureur, du sieur d'*aez*, de l'eschapeur et de tous les autres

ouvriers, quant la menneuvre en est ostée. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 88). Item à quatre syeurs d'ays, lesquels ont sié trois tronches des noyers dessusdiz, l'une des dictes tronches de 7 piés et demi, l'autre de 6 piés et la mendre de cinq piés. (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 176).

**B. - [Planche à usages particuliers]**

1. "Planche, poutre de navire" : ...les *ais* sont desclos Tant que l'eau a dedanz entrée (DESCH., M.M., c.1385-1403, 247). A Robert de Laigle, huchier, pour la vendue de 75 *aes* de haistre de lui achetees ou moiz d'avril derrain passé, pour fere les soubtes, l'estandelar et les autres chambres desdictes galees (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1389, 195).

2. "Planchette de bois du bouclier" : D'unne lance li vai sur son escut fraipper Que lez *ais* en ait fait frouer illuec et faulser (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 393). Et se viennent ferir des fers des lances aguz et trenchans sur le comble des escuz par telle maniere qu'il n'y ot nerf ne *aiz* qui ne feust perciez de part en part (ARRAS, c.1392-1393, 231). Atant ilz se vont ferir es escus des lances telz coups qu'ilz fausserent les *aes* et les haubers, et entrerent les fers des lances en leurs corps sy parfont, ains que elles rompirent... (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 302). Mais tant estoit preu qu'il ne daigna fleschir, si convint le bois rompre, ne de son emprinse aucunement ne se desvoya, ains actaint le chevalier au milieu de son escu tant angoisseusement qu'il lui perça les *aiz*, dont lui fist une grant plaie en l'espaule. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 776).

3. "Feuillet de bois employé en reliure" : Livres. Premièrement : Ung très bel petit Messel, qui fut Madame Marie de France. Item, unes très petites Heures couvertes de perles. (...) Item, un Evangelier et un Epistolier dont les *aiz* sont d'argent dorez, à ymages enlevez (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 155-156). ...deux *ayz* à livre garniz d'argent, d'ancienne façon. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 207). ...ungs *ays* d'or d'unes Heures, qui furent toutes arses ès quatre coings, desquelz *ayz*, et ou mylieu, sont les armes de France (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 293). ...unes petites heures, dont les *aiz* sont d'or esmailliées de une Annunciation et de la Gesine Nostre Dame, bordées de doze balaiz, petiz, dix saphirs et quarante perles. (Invent. Orléans I, G., 1389, 65). ...il encontra d'aventure un compaignon nommé Guillemin de Bourges, lequel lui bailla le breviaire donc dessus est faite mencion, lequel breviaire lors n'avoit aucuns *ays* ou fermaux d'argent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 215). ...d'illec [il] ala aus champs, rompi et froissa à une pierre les *ays* dudit breviaire, et les fermaillieres d'argent qui estoyent en icellui porta vendre (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 218).

4. "Planchette fixée sur le fer du cheval pour remédier à un défaut d'aplomb" : S'il va estrois devant, pour quoy il s'entrateigne, si soit li piés parés dehors et dedens. Et lessiez le pié croistre, et puis ferrer d'un fer a *ais* et puis une roel en cire ou en miel entre les ars devant. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 373).

5. *Ais percé*. "Planche de bois percé (du cabinet d'aisance)" : ...il s'efforça tant qu'il eracha l'*ays* percé du retrait (C.N.N., c.1456-1467, 437).

6. *Les deux ais*. "La croix" : Vous estes le roy des deux *ais*, Faulx glout parjux, outrecuidiez, Quil la loy abatre cuidiez, Mes vous en estes bien gardéz. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 211).

**C. - P. ext. "Plaque, feuille de métal"**

- *Ais* (de l'astrolabe). "Disque, généralement en métal, dont un côté, le dos, est plat, l'autre, la face, comporte un évidement circulaire, appelé matrice ou mère, dans lequel se logent les tympan, et un limbe extérieur" : Met ta table sur une

*ays* ou il y ayt une fosse affin que la table ne soit plus haulte que l'*ays*, ne aussi l'*ays* plus haulte que la table, et l'attache tres bien de ciment ou autrement. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 97). [P. C.]

**AISANCE, subst. fém.** (aisance)

[T-L : *aisance* ; GD : *aisance* ; GDC : *aisance* ; FEW XXIV, 156b : *adjacentia* ; TLF II, 391b : *aisance*]

**A. - Au plur.** "Abords d'une maison, dépendances" : ...deux archieres qui sont en la maison du dit Nicaise aus dessus de ses *aisances* les quelles ont veues et regart sur le jardin (...) dudit Jehan Gros Perrin (Industr. Paris F., 1371, 356). ...la bouverye, grange, maison, bergerie et pourprins (...) tenent à la maison ou *aisancez* de Renaudin Le Bohut (Trés. Reth. S.L., t.2, 1383, 289).

**B. - [Au sing. ou au plur.]**

**1. "Commodité, facilité, possibilité"**

- "Facilité (pour quitter un lieu)" : ...et firent faire et charpenter une très belle basride et environner de pallis et de portes, et cloient à ceulx de Brest tantost leurs aisemens [var. *aisance*] et yssues, fors celles de mer [var. éd. K, GD I, 196b] (FROISS., Chron. M.M., XIII, c.1375-1400, 182).

- "Liberté d'action" : Mes estandars en auront plus d'*aisance*. Si une foys les paillars abordons (LA VIGNE, S.M., 1496, 243).

- *Avoir l'aisance de* + inf. : Et pour oster l'occasion Que ja ce ne peust avenir, Ne qu'a nul n'en deust souvenir, Maria li roys bassement Sa fille et assez povrement, Affin que ja li hoir poissance N'eussent de ce faire, n'*aisance* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 192). De parler tu as bien l'*aisance* : Jamais de bien ne joÿrons. (LA VIGNE, Aveugle boiteux D., 1496, 59).

- *Estre aisance à qqn de*. "Être possible à qqn de" : A cestes tant aigres et injurieuses paroles me convenoit livrer ascout, et ne m'estoit *aisance* nulle de respondre à l'encontre par la peur qui me tenoit lors empeschée la parole (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 255).

- *À ses aisances*. "Selon ce qui l'arrange" : ...ledit preneur pourra ravoir et rachepter desdits bailleurs à tous ses bons poins et *aisances*, à une fois ou à deux, 40 s. p. seulement, et les autres 6 l. p. demeureront non racheptables, et si sera tenu icellui preneur mettre et emploier en reparations necessaires et convenables oudit hostel (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 642).

- *Faire à qqn toutes aisances*. "Procurer à qqn toutes facilités" : Par quoy (...) prestement manda (...) que (...) il lui fissent [et] a tous les siens toutes *aisances*, services et addresses de ce quil leur plairoit (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 242).

2. "Libre usage, droit de jouissance" : ...avons ottoiey au freires Nostre Dame dou Preit delez Louvreny, de l'ordre saint Guillaume, de la dyocese de Reins, avoir leur *aaisance* ou boys que on dit les aisemens de Louvreny, et que esdis boys il puissent aler et penre busche pour leur ardoir en leur maison dou Preit Nostre Dame (Trés. Reth. L., t.4, 1332, 186). Et sur bestes (...) Lui volt Dieu donner la poissance Et qu'il en peust avoir *aysance* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 135).

- *Faire ses aisances*. "Se servir de ce dont on a besoin (ici, de bois)" : ...premierement, que le dit my bourgeois et ly ayant cause d'eux puissent user et faire user par leurs certains commandemens en tout aige ["bouquet de bois"] appartenant à moy ou finaige de Mirebel, fors de mes bois, pour faire leurs *aisances* et necessitez, exceptez pommiers et poiriers : sauf et reservé à moy et à mes hoirs les aiges estans sur les grands chemins. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1372, 583).

3. "Satisfaction, bonheur" : L'AMANT. (...) Je n'ay desir (...) Fors que mon service vous plaise Pour eschanger (...) Deux plaisirs ou lieu d'un mesaise. LA DAME. D'amours ne quier courroux n'*aysance*, Ne grant espoir ne grant desir (CHART., B. Dame, 1424, 341). Tance a toy seul contre folle plaissance, *Aysance* nuyst aux dissoluz mondains (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 20). Tu es mon coeur, ma plaissance, Mon soulas et mon*aisance*, En naissance, Deifique pourtraiture. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 10). N'en ayez nulle desplaissance, Puisque c'est de Dieu la plaissance Que mourir au jour d'uy me faille, Pour avoir es cieulx mon *aisance*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 570). [P. C.]

### AI SANCIÉ, (?) (aisancié)

[\*FEW XXIV, 157b : *adjacentia*]

"Qui bénéficie de l'approvisionnement de qqc. (?)" : Premiers, le quart pour indiviz en la seignorie et en toute la justice haute, moyenne et basse de la ville et du ban de Lume ; item, la moitié en la forte maison de Lume es fosséz et en pourpriz d'icelle, lesdis fossés *aisanciés* de l'eawe qui y vient, sanz ce que on leur puist ycelle eawe oster ou empeeschier, maiz pueent ceulx à qui appartiennent ou appartenront lesdis fosséz faire ventals à l'entrée d'iceulx, pour tourner ladite eawe dedens lesdis fosséz (Trés. Reth. S.L., t.2, 1383, 293).

**REM.** Plutôt que de voir dans cette forme le part. d'un verbe *aisancier* hypothétique, comme y invite la transcription de l'éd., on peut suggérer une lecture *aisanc(i)es* et l'ajout d'une virgule après *fossés* : *les dis fossés, aisanc(i)es de l'eau* ("les dits fossés et la libre jouissance de l'eau"). [P. C.]

### AISE, subst. et adj. (aise)

[T-L : *aise* ; GD : *aise* ; GDC : *aise* ; AND : *aise* ; DÉCT : *aise* ; FEW XXIV, 143b : *adjacens* ; TLF II, 393a : *aise*]

#### I. - Subst.

A. - "État de satisfaction plus ou moins intense vécu par un sujet"

1. "Bien-être physique et moral" : ...om congoist le bien par le mal Et la douçour qu'on appelle *aise* Par la durté d'avoir mesaise (DESCH., M.M., c.1385-1403, 320). Le corps avez fait trop aisier, Sy est raison qu'il ait mesaise ; Car nulz ne puet du tout son *aise* En ce monde et en l'autre avoir, Ce nous font nos docteurs savoir. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 104). ...ung gentilhomme de ce royaume voulut savoir et esprouver l'*aise* qu'on a en mariage (C.N.N., c.1456-1467, 197).

- [Affiché de façon provocante] : ...[les seigneurs gascons venus présenter leurs réclamations à Paris et n'obtenant jamais une réponse toujours retardée] maudisoient l'orgoel de France et l'*aise* et le sejour ou li rois et si consilleur estoient (FROISS., Chron. D., p.1400, 622).

2. "Confort, absence de gêne" : Mestier d'armes (...) Plus perilleux est (...) Il n'y a *aise* ne repos (DESCH., M.M., c.1385-1403, 79). Je doute que au jour d'uy plusieurs en y a qui se donnent plus grant paine d'estre vestus pompeusement ou superflument, ou de avoir leur *aise* que de avoir vaillance de courage (JUV. URS., Verba, 1452, 246). Et puent [l. puet] plus enforcer le couraige d'un preudhomme par paine que par *aise* (BUEIL, I, 1461-1466, 74).

3. "Contentement, plaisir" : ...car certes je ne porroie avoir joie ne *aise* tant comme je vous sentisse a meschief (MACH., Voir, 1364, XXVI). L'*aise* que j'ay dire je ne sauroye, Quant Souvenir et vous me racontés Les tresdoux fais, plaisans et plains de joye De ma Dame (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 58). Serviteur plus

de vous, Merancolie, Je ne seray, car trop fort y travaille ; Raison le veult, et ainsi me conseille Que le face, pour l'*aise* de ma vie. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 445). ...madicte dame de Nerbonne, qui estoit fort grosse, qui, pour son *aise* avoir, avecques sondit mary et jusques au nombre de huit souperent en une chambre basse dudit hostel ou logis de Jehan de Roye (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 68). Puis demourerent le roy Amydas et son filz le Regent en grans aises, en grans plaisirs et en grans delices, le royaume bien uny et en grant justice. Et, pour ce que *aise* ne se peult souffrir, il y eust quelque filz de bonne mere qui dist au Jouvencel, pensant mettre quelque grant brouilliz et quelque grant debat entre le roy Amydas et lui, et lui remonstra comment il estoit trompé (BUEIL, II, 1461-1466, 252).

- "Bien-être d'ordre spirituel" : Et lez tourmens ly monstera Qu'aront ceulx qui seront dampnez, Et lez grans *aises* dez sauvez (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 89). Frere, il n'est main qui peust escripre, Cuer d'omme ne pourroit penser, Oreille oir, langue parler, Les grans *aises* ou ceulz seront Qui Dieu de bon cuer ameront Sur toutes choses sans faintise. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 146).

- *Faire son aise*. "Faire ce qui fait plaisir" : Monlt en eust le cuer esmeü Courecié, triste et a malaise Qu'elle n'ose faire son *aise* De ce que Nature clamoit. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 9).

- *Aise charnelle*. "Plaisir charnel" : S'il se conjoint a Venus, il signifie la loy des Sarrasins, qui est toute d'*aise* charnelle et de toute luxure. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 233).

. [P. personnif.] : *Aise*, Delit, tant com pouoient, Soufflés et charbon apportoient (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 259).

**Rem.** GD I, 196c cite le passage d'après LA CURNE et lit *ayse de lit* "plaisir de l'amour", d'où FEW 24, 144b

4. *Avoir aise de (faire qqc.)*. "Avoir l'occasion de faire qqc." : Ils se desduënt et solacent a grant joye, sans contredit a leur voulenté, si come jeunes gens seulent faire quant ilz en ont lieu et *aise*. Que vous yroie je contant ? Ilz orent la meilleur nuit que ja mais jeunes gens puissent avoir, et bien vouldissent que la nuit leur eust duré un an ; mais ce ne puet estre. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 43).

5. [Avec une idée nég.]

a) "Relâchement, inactivité, mollesse (obstacles aux valeurs viriles et guerrières)" : ...tous les anciens escrips, Qui des bons ont esté escrips, Dient que les bons point n'estoient Delicatifs, ainçois hantoient Rudes viandes et durs lis, N'il ne leur chaloit des delis D'*aise* de corps, en nul endroit (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 33). ...est escript es fais des Rommains que, quant ceulz de Romme orent deliberé que Cartage seroit destruite du tout, pour ce que trop estoit la condicion des Cartagiens rebelle, Scipio Basiqua, qui lors estoit consule, contresta tant comme il pot que elle ne fust destruite, mais que on la laissast pour l'exercitement des Romains, affin que par *aise* ou par paresce ilz ne perdissent leur force et abilité, quant ne trouveroient à qui combatre. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 195). Et quant il fut gary de ses playes, il ne peut plus endurer l'*aise*, sy s'en vint au bon homme et lui dist : "Beau pere, vous m'avez fait tant de biens que par vostre bonne ayde je me treuve en bonne santé..." (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 239).

b) "Confort, luxe, plaisirs, vie facile (obstacles aux valeurs morales, religieuses)" : Comme il soit voir nature humaine, pour cause de sensualité, estre encline à plusieurs vices, tous tendens au delit et *aise* du corps, lesquelles choses ne procurent

mie les proprietiez de l'ame intelletive (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 22). Toutes les choses dessus dictes, ou les semblables, sont les mets que temptacion administre a toute creature vivant en *aise* et delices. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 14). Et croy, mais qu'il ne vous desplaise, Que l'onneur n'est ne ne tient compte De nul home qui quiere l'*aise*, Et fust cent fois roy, duc ou conte. (CHART., D. Her., p.1415, 424). O ! vous mondains qui naturellement desirez souverain bien, et qui tant vous penez à avoir *aise*, repos et parfaite felicité, certes en vain vous travailliez, dont vous ressemblez à l'omme yvre qui toute jour quiert et trace et retourner ne scet à son droit lieu, quant vous la querrez en cestui monde où elle n'est mie. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 43).

## 6. Loc.

### a) Avoir/faire *aise*

- *Avoir aise de qqc.* "Profiter de qqc." : ...[les Ecosais abattent leur bétail avant de lever le camp] afin que les Englois n'en euissent *aise*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 150).

- *Faire aise à qqn.* "Procurer ses aises à qqn" : Sa, mon seigneur, vezci nostre hoste Qui nous fera *aise* (Mir. marq. Gaudine, 1350, 154).

- *Faire son aise.* "Satisfaire un besoin corporel (uriner)" : Le luiton, dist une autre moult vielle, quant j'estoie a marier, me suivoit de nuit ou que j'aloie et grant paour me faisoit. Une nostre voisine me dist : "Porte du pain avec toy, et quant volenté te prent de pissier, fay ton *aise* et toudis mengue de ton pain ; s'il te voit ce faire, jamais plus ne te suivra". (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 142).

### b) Verbe + à son aise/à l'aise de qqn

- *Estre à son aise*

. "Être content, être dans une situation agréable" : Si n'i sont du tout a leur *aise*, Mais, quoyqu'ilz y ayent mesaise, Tant leur agree et plaist la place... (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 4). Quel besoing est, quant on est a son *aise*, De se bouter en soussy et meschief ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 440). ...et se la contesse fu joieuse de la compaignie de son seigneur, il fault dire que sy fut le conte, cuidant avoir trouvé sy precieuse dame comme fille de roy et a la verité il la trouva tant entiere tendre, fresche etc. qu'il ne fu jamais mieulx a son *aise* ne plus joieux (Comte Artois, c.1453-1467, 133). Or dy, Jhesus, dy ; veulx tu rien ? Tu est [l. es] maintenant a ton *aise* ? Non es pas ? (Pass. Auv., 1477, 211).

. "Être libre" : ...s'il advient que aucun entreprenant soit surprins et mys en prison, il s'advise mainteffoiz de plusieurs choses, dont il ne s'adviserait point, s'il estoit à son *aise*. (BUEIL, I, 1461-1466, 70).

- *Estre + part. passé + à son aise.* "(Être + part. passé) de façon à être satisfait" : Ja ne quier estre departie De vous, dame (...) Tant que vous soiez relevée Tout a vostre *aise*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 220). Dedens la ville [de Caen] estoient logiet li connestables de France, li contes de Tanqarville et plus de .CC. chevaliers, tout au large et à leur *aise* (FROISS., Chron. D., p.1400, 688).

- *Estre à/en aise.* "Être heureux, satisfait" : ...se je savois En quel point ma besongne va Du dyable qui m'atent la, Mon cuer seroit a plus grant *aise*. (Mir. enf. diable, c.1339, 37). Ainssi parloient tres bonnement De leur amour li vrai ament Et en si tres grant *aise* sont Que a painne sevent qu'il font (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 370). Quant commanceray a voler, Et sur elles me sentiray, En si grant *aise* je seray Que j'ay doubte de m'essorer. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 331).

. (*Estre*) *à/en mal aise* : Se Dieu plaist, n'avez se bien non ; N'en soiez de rien a mal *aise*, Dame (Mir. abbeesse, 1340, 76). Et se ce ne fust la pensée et le souvenir que j'ai de vous, je fusse trop a mal *aise* (MACH., Voir, 1364, XXIX). Je vous voy assez a mal *aise* Du mal que vostre frère porte, Et ce forment vous desconforte Que nul ne li scet procurer Chose dont il le puist curer Ne qui sa maladie sanne. (Mir. emper. Romme, 1369, 298). Pour certain, a tort me blasmez, Car je ne suy plus en mal *aise* Que de vir mes corps diffamez Par vostre volenté mauvaïse (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 195).

- [D'une chose] *Estre à l'aise de qqn.* "Être à la convenance de qqn" : Tout nostre affaire Reviendré en bien. Dieu de bon haire - ne fist onc rien Que ne fut sien Et a son *aise* ; Pour ce je tien - que tout luy plaïse. (Pass. Auv., 1477, 242).

- (Faire qqc.) *à (son) aise*

. "Avec plaisir, en appréciant ce qu'on fait" : Et lors appresta le roy son erre, et entra en mer a belle compaignie, et tant erra qu'il arriva la nuit de devant la surveillance Saint Jehan ou chastel de l'Espervier, et fist tendre un bel paveillon devant, et souppa tout a son *aise*, et puis se ala couchier, et dormy jusqu'au lendemain, souleil levant (ARRAS, c.1392-1393, 302). Qant messires Jehans de Hainnau eut dormi et reposé tout à son *aise* (...), il se leva et apparilla (FROISS., Chron. D., p.1400, 63). Quand ils eurent mengié et beu à lor *aise* (...) il se traissent sus les camps (FROISS., Chron. D., p.1400, 718). "...Et faudra qu'il soit nuyt, avant que nous approuchions d'eulx plus près de demye lieue, adfin que les fourragiers ne nous sentent venir." Ainsi repeurent le Jouvencel et ses gens tout à leur *aise* ; et, quant ilz eurent repeu, lors se mirent à chemin, ainsi qu'ilz avoient ordonné (BUEIL, I, 1461-1466, 106).

. "Sans avoir à se retenir" : Vroy est que a fine force retenoit dedens son povre estomac la grant bataille que il avoit de souspirs et de plains ; et encores cela luy sembloit nyent ad ce qu'il avoit entencion de faire quant il se trouveroit seulet en sa chambre, car la vouloit il faire a son *aise* ses plains et ses lamentations pour bien desembraser son povre cuer, lequel estoit tout enflammé. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 616).

. "À son gré, à sa convenance, librement" : Damoiselle, ne vous desplaise, Se je vous resgarde a mon *aise*, Car pas ne vous hé si forment Com je vous regart laidement (MACH., J. R. Nav., 1349, 244). Dame, avant ! (...) Tristan, vueilles la soustenir, Et la laisse a son *aise* aler. (Mir. enf. ress., 1353, 39). [Le connétable de Castille permet aux blessés ennemis d'entrer ens es citez et bonnes villes de Castille pour y demourer à leur *aise*, tant comme ilz soient garis et raffresquis (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 115). Lors dist Jossellins : Or vous alez donques armer et vous mettez en tel estat que nul ne vous puist congnoistre, et nous vous actendrons au dehors de la ville, et si vous menrons en tel lieu ou vous vous pourrez bien vengier a vostre *aise*. Et il si fist, et retourna par devers eulx. (ARRAS, c.1392-1393, 57). ...et avoient li Flamenc fait un pont sus l'Escaut (...) pour aler et venir sus a leur *aise* et charrier sans peril (FROISS., Chron. D., p.1400, 417). [Les Anglais ont fait quatre cent prisonniers] et en recurent courtoisement les auquns sus lors fois, qui depuis paièrent [leur rançon] à lor *aise*, car en tels coses Englois ont esté moult courtois. (FROISS., Chron. D., p.1400, 768). Et, pour ce que vous estes demouré sur foy et sur equité, je vous assure ; et allez veoir mes gens tout à vostre *aise* et vostre bon plaisir ; car tous ceulx que voyez là sont à moy, mes parens et serviteurs. (BUEIL, II, 1461-1466, 240). Josep n'y a point fait d'abus, Car le corps [de Jésus] il a demandé A Pilate, qu'a ordené Qu'il l'ensevelit a son *aise* (Pass. Auv., 1477, 268).

. "Facilement" : Mais ceulx qui la douleur n'aqueult Si en parlent bien a leur *aise*. (CHART., D. Rev., a.1424, 308). Ung pas est mauvais et estroit tousjours ; et n'en peult-on pas bien saillir à son *aise*, quant les enemyz viennent charger dedans ce pas. (BUEIL, II, 1461-1466, 245).

. [D'une chose] : ...affin qu'elles [pièces d'or] puissent entrer a *aise* par l'enche ou goullete de ladicte anmolle [espèce de bain-marie] dessusdicte (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 188).

- (Faire qqc.) à l'*aise de qqn*. "À la convenance de qqn" : [Des envoyés du roi de France, dans l'impossibilité d'accéder à la ville de Calais viennent demander la bataille au roi d'Angleterre qui refuse de donner cet avantage à son adversaire] ...ne sui pas consilliés dou tout faire a sa devise ne a se *aise* (FROISS., Chron. D., p.1400, 831). LUCIFER. Je veul doncques sans espargnier Le gecter en la grant fornaise, Et le tourmentez a vostre *aise*. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 63).

. (Faire qqc.) à l'*aise de son corps*. "En garantissant le bien-être, la sécurité de son corps" : Mais pour ce n'est ce mie que je veuille que vous venés vers moi, se n'est a l'*aise* et santé de vostre corps ; ainçois vous pri, sur l'amour que vous avez en mi, que vous ne vous metés en chemin de venir jusques a tant que li chemins soit plus seurs, et aussi que vous soiés en milleur santé (MACH., Voir, 1364, V). ...vous prie je que vous ne vous mettés point en chemin de venir se ce n'est a l'*aise* de vostre corps, car les chemins ne sont pas bien segur, et je n'aroié jamais bien ne joie se vous vous metiés en chemin et vous aviés mal (MACH., Voir, 1364, 11).

. *Chevaucher à l'aise de son cheval*. "Chevaucher en respectant le rythme du cheval" : ...nous chevalchions bellement, à l'*aise* des chevaux (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 5).

- (Faire qqc.) à *bel aise*. "Librement" : Et s'il fait chose quil ne plaise, Parlons a luy tout a *bel aise*, Ainsi qu'on doit et a la lettre (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 389).

- *Se mettre à son aise*. "S'installer commodément" : "Il me couvient mectre a mon *aise*". Lors se veint seoir sur une moute. (CHART., D. Her., p.1415, 432).

### 7. Prov.

- *Aise fait le larron*. "Le fait d'avoir été gâté matériellement peut faire de vous un larron, quand l'argent vient à manquer" : Enfant mal enseignié Et trop nourry a l'*aise* Despent ce qu'est gaignié Par conduite mauvaise. Quant povreté le baise, Adieu le compaignon ; Souffrir ne puet mesaise : *Aise* fait le larron. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 60).

- *Aise fait l'homme estre festart* : S'elle [la nature humaine] treuve qui la dodine, Elle chome du jour la plus part. *Ayse* fait l'homme estre festart. (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 371).

- *Il n'est si fort qu'aise ne gagne*. "Il est très difficile de résister au confort, au bien-être" : Hanibal, se bien m'en souvient, Congneut jadis dont tel mal sourt Quant a Capuë, comme lour, Print ses plaisirs outre l'enseigne. Il n'est si fort qu'*aise* ne gaigne. (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 372).

- *Il n'est tresor que de vivre à l'aise* : Boire yprocras a jour et a nuytee, Rire, jouer, mignonner et baisier, Et nud a nud pour mieulx des corps s'aisier, Les vy tous deux par ung trou de mortaise. Lors je congneuz que, pour dueil appaisier, Il n'est tresor que de vivre a son *aise*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 117).

**B.** - P. méton. gén. au plur.

1. "Les agréments de la vie en général, bien-être" : ...et de ce faire est l'en paresceux et negligent, et l'en n'est mie paresceux de querir son plaisir et ses *aises*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394,

29). O tresredoutable et perilleuse acoustumance de voluptez et d'*aises* (CHART., Q. inv., 1422, 14). Puis demourerent le roy Amydas et son filz le Regent en grans *aises*, en grans plaisirs et en grans delices, le royaume bien uny et en grant justice. (BUEIL, II, 1461-1466, 252). Il avoit jà accoustumé ses *aises* et ses plaisirs douze ou treize ans plus que prince qui ayt vescu de son temps, car nulle autre chose il n'avoit en pensée que aux dames, et trop plus que de raison, et aux chasses et à bien traicter sa personne. (COMM., I, 1489-1491, 202). Aussi le roy avoit bonne congnoissance de la personne du roy d'Angleterre, lequel ayroit fort ses plaisirs et ses *aises*. (COMM., II, 1489-1491, 48).

- "Avantages matériels" : ...mes mains, qui ont porté le faiz dont les autres recueillent les *aises* en habondance (CHART., Q. inv., 1422, 21).

2. "Éléments de confort qui procurent le bien-être" : Seigneurs, en loing pais [l. pais] vous main : Toutes noz *aises* pas n'arons (Mir. roy Thierry, c.1374, 328). Il nous fault le jone Edouwart couronner et faire roi, et mettre dalés li hommes de sens et de vaillance, par quoi il soit espers et resvilliés, car nous n'avons que faire d'un roi endormit ne pesant, qui trop demande ses *aises* et ses deduis. (FROISS., Chron. D., p.1400, 94). ...il se traist a ostel et se ordonna la a demorer dou disner et dou souper, pour lui rafresqir et ses gens, et faire refierer ses cevas, et pour partir a l'endemain. On li sousfri a prendre toutes ses *aises*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 755). ...telz en y a qui tant aiment les *aises* de leurs maisons (CHART., Q. inv., 1422, 57). Et poulx et pusses et punaises Perdre me font toutes mes *aises*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 150).

- *Les aises du corps*. "Les plaisirs des sens" : Mais ilz estoient là mys et ordonnés pour apprendre le mestier de la guerre et pour eulx endurcir au travail ; car on ne puet mieulx apprendre le stille d'aucun mestier que de le frequenter souvent et fuyr les *aises* du corps, comme trop boire, trop mengier et trop dormir, et plusieurs autres delices charneulx, qui obfusquent et empeschent tout entendement de prouffiter à apprendre et retenir ce à quoy on est adonné, soit en operation pratique ou en science speculative. (BUEIL, I, 1461-1466, 26).

### 3. "Opulence"

- *Estre en (grand) aise*. "Être dans l'opulence" : Mes chieres seurs, or regardez la grant griefte et misere ou nostre pere a mis nous et nostre mere, qui eussiemes esté en si grant *aise* et en si grant honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 11).

- *Estre à ses aises*. "Être dans l'opulence" : Et, quant le Jouvencel eut fait son butin et ses hommes et ses chevaux bien reposez, le sejour lui ennuya et dist à lui-meismes et puis à ses compaignons : "Pourtant se Dieu nous a donné de bonnes et grandes fortunes et que nous soyons bien à nos *aises* et que nous ayons gaigné de l'argent, si n'est-ce pas pourtant pour nous reposer..." (BUEIL, I, 1461-1466, 149).

**C.** - ["Ustensile de cuisine : chaudière, chaudron ?"] : ...et, selon la quantité dudit boullon, si prennés l'*ayse* - c'est assavoir, chaudiere belle et necte, ou olle - pour le boullir et, selon la quantité du boullon, si mectés du succe bullir dedans (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 137). Et prennés ladicte char des espalles et cuisses et aschés tresbien menuz et, estre bien aschez, si la mectés en cornue ou *aise* belle et necte (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 186).

**Rem.** V. *aisement*. Cf. FEW XXIV, 145b, et *Gloss. patois Suisse rom.* I, 230b (ex. de 1372-1473).

### II. - Adj.

**A.** - "Tranquille, en repos" : Jamais jour tu ne seras *aise* : Les plaintes vers toy en venrront (DESCH., M.M., c.1385-1403, 70).

Mais, avant qu'il fust mynuyt, les chevaux commencèrent les premiers, et puis les gens ; et se tint-l'on bien *aise*. (COMM., III, 1495-1498, 170).

- *Paix et aise*. "Tout à fait tranquille" : Si leur servent d'un autre office, car aucunes foiz quant on fait la lessive a l'ostel, et la maistresse qui en sera bien enbesoignee cuidera que sa chamberiere soit a la riviere pour laver sa lexive, elle est aux estuves paix et *aise* (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 210). Et a ce malostru changon, Moutonnier, qui le tient en procès, Laisse troys coups d'un escourgon Et coucher paix et *aise* es ceps. (VILLON, Lais T., c.1456-1457, 19).

**B.** - "Content, satisfait" : Mieulx vault estre en tort cras et *aise* Qu'en droit chétif et à malaise. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 7). N'il ne doubtassent nul preudomme, Prince, roy, ne pape de Romme, D'estre bien *aise*, a pance plainne, VIII. jours ou IX. en la semaine. (MACH., D. Lyon, 1342, 203). Alez, douce amie, alez la ; Soiez tout *aise*. (Mir. st J. Cris., c.1344, 286). Nous y serons privéement Et a vostre conmandement *Aise* en touz cas. (Mir. st Guill., c.1347, 10). S'il ont merci, il sont moult *aise* (MACH., D. Aler., a.1349, 338). Treschière dame, or soiez *aise* Et s'oubliez vostre douleur (Mir. marq. Gaudine, 1350, 169). E ! mes amis, je suis bien *aise*, Voire, et bien liez quant je vous voy. (Mir. Clov., c.1381, 214). En la compaignie desquelz [jacobins] il qui parle fu environ III jours, beut et menga avecques eulx, et fu bien *aise*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 5). ...madame Antoine de Turene (...) ne vivoit pas *aise* loings de la presence de son seigneur (Bouciquaut L., 1406-1409, 205). Quant en France paix aviez, Clergié, moult *aysé* estiez, Car parmy ses beaulx monstiers Vous alliez, Et disiez Voz psaultiers, Sagement vous conteniez. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 73). Quand maistre cordelier (...) entendit la venue de sa dame, pensez qu'il fut joyeux et bien *aise* (C.N.N., c.1456-1467, 261). L'on peut penser quelle discension il y avoit entre les nobles et comme le commun estoit *aise* et bien traictié de telz seigneurs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°).

- Prov.

. *Mieux vaut estre en tort gras et aise* Qu'en droit chétif et à malaise : Mieulx vault estre en tort cras et *aise* Qu'en droit chétif et à malaise. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 7).

. *Ventre saoul n'est aise s'il ne dort* : Gloutonnie laisse toute haulteur Et seulement a soy paistre s'amort, Et ventre saoul n'est *ayse* s'il ne dort, Car d'autre bien ne songe, pense ou traite (CHART., B. Nobles, c.1424, 407).

. *Il n'est vie sinon d'estre aise* : Il n'est vie se non d'estre *aise*. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 195).

**C.** - "Vivant dans le confort et le luxe" : Plus ara esté tendre et *aise*, Plus sera pourrie et punaise (DESCH., M.M., c.1385-1403, 193). Et quelz comptes voulez vous que je oye donques, quant vous et moy nous sommes tout *aise*, et que mes forterescs sont bien retenues, et toutes mes besoingnes en bon point, et que vous me baillez de l'argent quant j'en demande, et en donnez ou je vous command, et me faites finance de ce que je vueil avoir ? (ARRAS, c.1392-1393, 295). Quant ces seigneurs la *aise* et gras Sont plains de vins et d'ypocras, De qui est ce qu'adont leurs comptes Ne tenissent ? (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 63). De ceulx viennent (...) les plaintes qui sont plus fourniz et plus *aises* que nous ne sommes (CHART., Q. inv., 1422, 29).

**D.** - Loc.

- *Estre bien aise de qqc.* "Être heureux de qqc." : ...les Mareschaulx (...) manderent querir le cappitaine de Crathor et lui dirent qu'il fit venir le Jouvencel et les cappitaines et gens de bien de la frontière, qui estoient à la ville, et que le conte de Parvanchières vouloit parler à eulx. Et aucunement en toucherent audit cappitaine de Crathor touchant celle charge qu'il vouloit bailler au Jouvencel ; et lui donna charge de lui en parler, dont le cappitaine fut bien *aise* ; car il le aymoit comme son enfant. Et fit la charge bien et volentiers. (BUEIL, II, 1461-1466, 4).

- *Estre bien aise de + inf.* : ...il n'avoit point d'ayde du Mareschal ne de Gervaise, pour ce que leurs gens s'estoient mys au pillage et estoient bien *aises* de gaignier et de prendre partout ça et là sans debat et sans coup ferir. (BUEIL, I, 1461-1466, 109).

- *Estre bien aise* (dans un lieu). "Être bien installé" : Et pour ce, s'ilz sont bien *aise* là où ilz sont, si se y tiennent. Et, au regart de nous, nous sommes bien logez et bien forniz de tout quanqu'il nous fault. (BUEIL, I, 1461-1466, 211).

- *Tenir/faire qqn aise*

. "Assurer le bien-être de qqn, traiter généreusement qqn" : Et pour ce suiz je venuz par devers vous pour vous prier qu'il vous plaise a faire a monseigneur et a moy tant d'onneur qu'il vous plaise a venir logier en vostre forteresse, et admener tant de gens qu'il vous plaira, car, monseigneur, par ma foy, il y a assez de quoy vous tenir bien *aise*, Dieu mercy ; et sachiez que moy et ma mesnie vous recevront tres volentiers et liement, comme nous le devons faire au filz de nostre droit seigneur naturel. (ARRAS, c.1392-1393, 208). Dames, faites lui tantost mettre La table et le tenez tout *aise*, Car il n'est rien qui tant me plaise Qu'oÿr de mon frere nouvelles. (Gris., 1395, 77). Et le roy hongrois appellat Beatris sa fille et luy dist qu'elle menast Ythiers en sa chambre et le fesist bien *aise*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 4). ...le duch...lor fist tres bonne chiere et les tint I jour tout *aise* dalés li (FROISS., Chron. D., p.1400, 264). ...[la reine d'Angleterre, après avoir obtenu la grâce des six bourgeois de Calais] les fist revestir et donner a diner et tenir tout *aise* (FROISS., Chron. D., p.1400, 849). Vous ne dictes riens, ma dame, ne vous autres soctes, de la bonne chiere de damp Abbés et comment il nous a festoïes et tenues *aises* de bons vins (LA SALE, J.S., 1456, 251). Le séneschal, le lendemain, fut festoyé de messire Adolf de Clèves, et grandement tenu *ayse* (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 356). Mais tant y avoit que Jehan de Paris tenoit le roy le plus *aize* que oncques en son vivant eut esté. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 38).

. "S'employer à satisfaire qqn" : Sy chevaucha tout ce jour sans trouver aventure, fors tant qu'à heure de nonne il menga chiés ung ancien chevalier qu'il trouva dormant sus le rieu de une fontaine, qui le tint bien *aise* et lui enseigna son chemin au mieulx qu'il peut. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 21).

. *Se tenir aise*. "Prendre soin de soi, de son confort" : Adieu, dame, sanz plus de plait. Pensez de vous tenir toute *ayse* ; Je revenray (...) Avant que relevez, ce croy. (Mir. enf. ress., 1353, 27).

**III.** - Empl. adv.

**A.** - *Aise*

**1.** "Facilement" : Car desormais commence peinne, Mais c'est peinne qui joie mainne, Pour moy deduire et deporter. Se la porray *aise* porter. (MACH., D. Aler., a.1349, 275). Si nous seïsmes, ce me semble, Pour plus *aise* parler ensemble (MACH., Voir, 1364, 437). Car il n'estoit mie a ses fres, S'en porte plus *aise* le fes. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 83). Et la fist on tout homme seoir sus escamiaux pour casqun veoir le roi plus *aise*, liquels estoit assis en

pontificalité, en draps roiaux, et la couronne en chief, tenant un septre roial en sa main. (FROISS., Chron. D., p.1400, 231). ...li rois Phelippes (...) [arrivé à Lyon] vint tout contreval la riviere dou Rosne en une nef en Avignon, pour ceminer plus *aise* (FROISS., Chron. D., p.1400, 241). Si encontra ung ost de leur gens qui retournoient et lui dirent que les Persans tiroient si druement les sagettes qu'ilz tolloient la veue du soleil. Celui bon capitaine qui vit bien qu'ilz avoient paour respondi hardiement vous me dites nouvelles car nous nous combaterons plus *aise* en l'ombre. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 132). MARCUS ANTHONIUS [un des soldats qui gardent le corps du Christ]. Je ne sçay, du fait des debaz, Qui aroit la part plus mauvaise, Mais ilz [ceux qui viendraient voler le corps] ne l'aront pas bien *aise* Qu'il n'y ait ung bel espouris. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 369).

- Prov.

. *Celui-là nage bien à qui on tient le menton* : Et chuis noe bien *aise*, on le m'a dit pièce a, Cui on tient le menton (Baud. Sebours B., t.2, c.1350, 352).

. *Bien aise plaidoye qui parle sans partie* : J'ay entrepris a l'ayde de Dieu prouver et demonstrier, comme advocat et ploidoyeur contre erreurs et vices, et comme estant en la chayere de verité crestienne, que Ceulz yci sont bienheureux Qui les cuers ont doloireux. Mais tantost par aventure on me dira le proverbe commun : "Bien *aise* plaidoye qui parle sans partie !", car il semble que nulz ne parle ou doye parler contre moy. (GERS., Déf., 1400, 221).

2. "Confortablement, agréablement" : ...bien serez hebergiez. Entrez ens et *aise* couchiez Et sans riote. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 154). Mais que nous arons beu, je vueil, Godeffroy, que couchier le maines, Et que de li couvrir te paines, Si qu'il dorme *aise*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 51). ...car il sejournerent mout *ayse* et en une bonne chité qui siet en trop bon pays et trop gras (FROISS., Chron. [Amiens], D., t.1, c.1375-1400, 53). Il ne me chault ne de chien ne d'oyseau ; Quant tout est fait, il fault passer sa vie Le plus *aise* qu'on peut, en chiere lie. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 490).

3. "Avec sérénité" : Par foy, dist le roy, j'en loue Jhesucrist quant il lui plaist que j'aye tant d'onneur devant ma mort que de faire chevalier si hault et si vaillant prince. Sachiez que j'en mourray plus *aise*. (ARRAS, c.1392-1393, 116). [Le roi d'Ecosse Robert Bruce n'a jamais pu accomplir son voeu d'aller en croisade à Jérusalem. À l'article de la mort, il demande à l'un de ses chevaliers d'y porter son coeur :] (...) qant vous le m'averés acordé, j'en mourrai plus *aise*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 165). Nous avons veu aucuns philosophes et congneu que, affin que mieulx et plus *aise* peussent enclorre par dedens eulx leurs cogitacions espirituelles, qu'ilz se tyroient et esracheoient les yeulx de leurs testes. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 105).

**B.** - À *aise*

- "Confortablement" : Et la Dame aux Cheveux Blons s'en entra en sa chambre, et deux de ses pucelles aussi, qui l'ont couchee aux mieulx qu'elles purent et au plus *aise*. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 42).

- "Facilement" : Or me couvient ce roy nomer, Qui est venus d'outre la mer, Car raisons est que je vous nomme Le nom de si vaillant preudomme ; Et pour ce le vous nommeray, Qu'assez plus à *aise* en rimeray. [Une lecture *plus aise* rendrait le vers octosyllabique] (MACH., P. Alex., p.1369, 43). Vuidiez, faites voie et espace Si que ma dame a *aise* passe. (Mir. emper. Romme, 1369, 245). Aussi doit il avoir un maillet pour fichier les chevilles ou les roiz s'astaient, aussi un petit tour pour tirier les cordes, quar un

homme les tirera mieulx a *aise* que ne feroient sis sanz tour. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 254).

- [D'un aliment] *Cuire/bouillir à aise*. "Cuire/bouillir facilement, sans déborder" : ...et puis le mectés boullir en chaudiere ou en olles belles et nectes en quoy ilz puissent a *aise* boullir, et sy y mectés du sucre grant quantité selon le boullon que vous haurés. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 143). ...et puis les mectés cuire bien et adroit en oulle ou chaudiere en quoy elles puissent cuire a *ayse*, et sy mectés du sel. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 183). [P. C.]

**AISÉ, adj.** (aisé)

[T-L : *aisier (aisié)* ; GDC : *aisié* ; AND : *eisé* ; FEW XXIV, 147b-148a : *adjacens* ; TLF II, 395b : *aisé*]

**A.** - [D'une pers.]

1. (*Estre*) *aisé*

a) "(Être) dans l'aisance" : Si preng en gré, puis qu'ainsi est, Qu'en fortune n'a point d'arrest. Soies en du tout rapaisie, Car, se tu n'ez a droit *aisie*, Ne d'abit richement paree, Ne seras tu ja separee De l'amour de Dieu, s'il lui plaist. (Gris., 1395, 87). Et ceulx qui trouvoient les moiens et les aidoint et favorisoient, et estoient tant *aisés* qu'ilz ne savoient que ilz avoient (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 247). ...trois bourgeois de la ville, riches, puissans et bien *aisiez*... (C.N.N., c.1456-1467, 373).

b) "(Être) au calme, tranquille" : Je seray tousjours bien *aisés* Et hors de ces aultres perils De foles femmes (DESCH., M.M., c.1385-1403, 28).

2. (*Estre*) *aisé de qqc.* "(Être) capable de, en avoir la possibilité" : LE SERGENT. (...) Garde bien qu'en nulle maniere Ta dame de ceens ne parte (...). LA DAME. Ja doubter ne vous en esteut, Tristan, n'en suis pas bien *aisie*. (Mir. enf. ress., 1353, 34). Sire chevalier, dist le seigneur, vous soiez le bien venu, et se je ne me lieve point a l'encontre de vous, ne vous desplaise, car je n'en suis point bien *aisé*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 43).

3. (*Estre*) *aisé de/pour* + inf./inf. subst.

a) "(Être) en mesure de" : [Le narrateur s'adresse à une femme :] Si vous voelliés humeliier Et ma dolour amolier Par vostre grande courtoisie, Car vous estes moult bien *aisie* [= aisiée] De moi donner grasse et confort, Se venus je sui a bon port. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 76). Et quant un po suis rapaisiés Et d'a li parler plus *aisiés*, Je prins congié et me parti (MACH., Voir, 1364, 2000). Non pour quant en celle cointise N'i a outrage ne vantise, Car bien doivent chil avoir soing, Qui d'iauls conforter ont besoing. D'estre joli et envoisié, Quant il en sont dou faire *aisié* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 45). ...[les Navarrais, accablés d'impôts, se plaignent à leur roi] remonstrant la povreté du royaume et comment la taille passée n'estoit pas encoires payée, et que pour Dieu il y vouldist remedier, car le pays n'estoit point *aysiez* de le faire. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 186). Et pour ce, dist Bruiant, que je ne me sens point bien *aisé* pour moy deffendre vous ay je lyé en ce point. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 173). ...puis que vous, monseigneur de Loissellench, ne vous sentez *aisié* pour les acomplir [les armes] selon le contenu de vos lectres d'armes, lui, comme vostre juge seul et competent vous ordonne que vous acquictiez de voz quatre pris (LA SALE, J.S., 1456, 167).

- "Avoir les commodités nécessaires pour" : ...laquelle defense a esté et est en leur grant préjudice et dommage, et du Commun de ladicté Ville ; mesmement que les menus menagers de ladicté Ville, qui ne sont pas *aisiés* de cuire en leurs hostelz, y prenoient leur esconvenuë de pain, pour chascune septmaine, et leur

estoit plus profitable icellui grant pain pour le ménage, que pain d'un denier et de maile (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1365, 593).

**b)** "(Être) content de" : Or soyés sur vo garde que le pire n'ayés, Car trop est Gaudion de vous mal fere *aisiés*. (Tristan Nant. S., c.1350, 157).

**4.** (*Estre*) *aisé à + inf.* "(Être) facile à" : Gardes [France] y bien que tu feras, car tu es trop *aisee* a decever. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 223). ...il monte sur ce beau poirier (...) et s'i embuscha si bien qu'il n'estoit pas *aisié* a veoir. (C.N.N., c.1456-1467, 307). Et, quant le Roy entra en la salle et vit Crathor le herault et tant de gens environ luy, il dist à ung sien chambellain : "Certes Crathor apporte quelque nouvelle ; véez comment ces gens sont assemblez environ lui. Nous sommes si *aisiez* à esmouvoir de peu de chose ; quant il nous vient bonnes nouvelles, nous faisons si grant chière ; quant elles sont mauvaises, nous sommes si esbahiz." (BUEIL, II, 1461-1466, 135). Pour ce dit Seneque que le noble homme, de sa nature, est plus *aysié* a mener que a tirer, c'est a dire que le courage du noble homme se laisse persuader et fera plus et plus tost par douce remoustrance qu'il ne fera par force ou par contrainte. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 190).

## **B.** - [D'une chose]

### **1.** *Aisé*

**a)** "Qui ne présente pas de difficultés" : L'autre chemin, a dextre, par ou je montay, est assez plus longs, mais il est beaucop plus *aysié* car il prent beaucop de tours (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 75).

- [D'un arc] "Facile à bander, flexible" : Et doit l'archier querre les bestes tout seul a cheval, et se il les treuve, il doit tendre son arc, lequel doit estre plus fieble et plus *eesié* que celui de quoi l'en trait a pié [ou est-ce *aisié* ?]. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 132).

**b)** "Facile à faire (ou à supporter)" : Et vous princes (...) ravisés vous et vous retournés a la maison dont vous avés tout l'onneur et bien que vous avés. C'est une chose bien *aisee* quia res de facili revertitur ad suam naturam. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 261). ...si je puisse quelque pou sentir avant ma mort, ma fin en seroit plus *aisée* et plus legiere a passer (C.N.N., c.1456-1467, 348). Venir n'estoit pas tout *aisay* (Sots gard., a.1488, 101). ...et qu'il ne mettra point de siege s'il ne le treuve bien *aisé* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 316).

- [Du pardon] "Accordé facilement" : ...il sauveroit la vie avant l'an a cent hommes ou plus et la perdition des ames des aucuns, qui seroit grand euvre meritoire pour luy, car les ligiers et *aisés* perdons donnent occasion aux gens de y retourner et de faire piz que devant. (Traité politique C., c.1492-1493, 158).

**c)** *Chambres aisees*. V. *chambre* "Lieux d'aisance" : ...Et il soit ainsi que pour faire icelles chambres *aisies* pour ladicté ville il conviengne mettre et asseoir oudit cornet dudit jardin dudit moulin (...) deux corbeaux de pierre (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1434, 276). Et ne pourra avoir en icelle place aisemens ou chambres *aisiées*. (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1434, 282). ...et de tous ceulx qui y estoient [dans le château] n'en eschappa que ung seul, lequel s'enferma dedens une chambre, et par ung tuyau des chambres *aisées* se laissa cheoir dedens les fossez et se saulva. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 86).

### **2.** *Aisé à/de/pour + inf.*

**a)** *Aisé à + inf.* "Facile à" : Se je veisse que par chevalereuses hardiesses de la guerre (...), les ennemis sentissent la perte et le dommaige, le mien en seroit plus *aisié* à soustenir (CHART., Q. inv., 1422, 23). ...il leur seroit grant honte de retourner, ad ce qu'ilz sont

venus sy avant, et que il creoit fermement que le battement de ces portes ne estoit ja plus perilleux que le dangier de la vayne du vent, ne le peril du pont, ne aussy la hideur des dragons, qui a esté tout sy *aisié* a passer. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 87). Ainsi le Roy n'eust eu à besongner que à celle part ; et, ceste part rompue, tout le surplus estoit rompu, qui *aisée* chose estoit à rompre ; car il failloit qu'ilz tournassent le doz ou ilz n'eussent point marché ; ce qu'ilz estoient contrains de faire. (BUEIL, II, 1461-1466, 235). ...et que, ce fait, toute sa puissance retourneroit sur les bras du duc, qui luy seroit mal *aisé* à soustenir (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 309). Et disoient les bons compaignons pour lors que les cordeliers, qui emportèrent le corps de Mons. le connestable, eurent la teste copée, qui est ung broquart assés *aisié* à entendre. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 353).

**b)** [D'un lieu] *Aisé pour + inf.* "Commode pour" : ...se d'aventure nous sommes repulsez, nous nous retirerons là à vous, et vous les garderés de rallier ; car vous tendrés la place où ilz sont acoustumé d'eulx assembler. Car communement gens de guerre se ralien au logis et au lieu du cappitaine. Et là où vous serez, c'est la plus large place et la plus *aisée* pour soy rallier et retraire ; et pour ceste cause s'i est logié leur chief et y ont mys leur estandart. (BUEIL, I, 1461-1466, 107).

**c)** *Il est aisé de + inf.* "Il est facile de" : ...à faire diverses choses et à complaire aux seigneurs, il y a bien manière de y tenir le moyen ; et est plus *aisé* de desvoyer que de tenir le droit chemin ; et advient souvent que, par cuider complaire, on desplait. (BUEIL, I, 1461-1466, 48).

**Rem.** Dans l'ex. suiv., d'apparence adv., il faut lire *aise* : : Et disoit qu'il vouloit estre celluy qui porteroit la première nouvelle à ses ennemiz ; s'ilz estoient les plus foebles, ilz s'enfuioient ; et, s'ilz estoient les plus fors, il les en desconfiroit plus *aisé*. (BUEIL, I, 1461-1466, 148). [R. M.]

## **AISEE, subst. fém.** (aisée)

[\*FEW XXIV, 147b-148a : *adjacens*]

"Aise, commodité" : ...pur seurtée de la ville et pur *esée* et profit de ceux qi y sont demorantz, le Roi ne voet mye que le capitagn ne le mareschal demandent ne preignent desore nul fee de nul soudoier, burgeis ne autre homme illoeqes conversant, pur chose touchante la garde de la ville ne pur trespas, mes en tiex cas soient les trespasours punitz par leur corps (Hist. dr. munic. E., t.2, 1347, 358). [R. M.]

## **AISEMANCE, subst. fém.** (aisemance)

[GD : *aisemance* ; FEW XXIV, 147a : *adjacens*]

Région. (Picardie, Wallonie)

### **A.** - "Libre usage, libre disposition"

**Rem.** Doc. 1447 (Fosses, *libertes, proprietes* [l. *libertés, propriétés*], *aisemenches, droictures*) ds GD I, 196c.

- *Avoir ses aisemances* : ...doient avoir leurs *aisemenches* de nos heraines ["fosse de mine"] et des vies [l. viés] bures si avant que nos les poions donner et qu'ilh en appartient a nos sens encombreir ne empechier ne faire tort a nos ovris de Molins (Doc. 1373. In : D. van Derveeghde, Le Moy. Âge 42, 1946, 80). [Il s'agit du droit accordé par l'abbaye du Val Saint-Lambert, d'aérer et d'éclairer un ouvrage, à l'aide d'une fosse voisine devenue inutilisable pour l'extraction de la houille] Item, XIIxx boniers ["mesure de terre"] de bos de raspe ["futaie"] esqueilz li homes de Rolliers ont leurs *aisemenches*. (Arch. Nord, c.1400, B 17473, f° 29, IGLF).

- "Ce qui facilite qqc. (ici l'exploitation d'une mine)" : Item, qui donne terre por cheirbons ovreir, ilh doit livreur terre, se mestier est, devens le sien por faire fosseis, por cherier, por toutes *assemmenches*, tant que ons ovrait dedens sedit terre dont ilh at le teraige (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 230).

- "Effets, ustensiles" (GD), plutôt "commodités":

**Rem.** FROISS. (ms., *vous voyes* [l. *voyés*] *toutes les aiseances de ceans. Vela mon lict et la hault gisent mes enfans*) ds GD I, 197a.

## B. - [Dépendances]

1. "Dépendances (d'un château)": Adont vinrent vers le castel, qui pais n'astoit de pirez, de calheauz, de bois, de terre manoevreis, mains si fait que vous oreis. Ilh astoit tres grans et tres fort ; IIII tours at et I dongnon ; les *asemenchez* at defors et dedens toutez doblez ; trois viviers qui encloient entour ; jardins y at mult delicieux (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.4, a.1400, 52).

2. "Terrains vagues autour d'une ville destinés à la pâture commune ; chemins, ponts et autres ouvrages publics" : ...les *aiseances* d'entour la ville (Comptes Mons P., t.1, 1330, 244). Item, des lis que ons appelle werischaps ou *aisemenche* de la citeit, disons et pronunchons que de tos cens et rentes et profis que chez de la citeit en common rechoivent al jour d'huy et que li sire et la citeit rechiveront le temps advenir en burse, sens male engien, de tous werischaps et *aisemenches*, soit de pons, de murs et de fosseis ou d'altre maniere de werischaps et d'*aisemenches* commons, dedens terre ou dehours, li sires ait d'hors en avant, por bien de paix, le motie, et chez de la citeit l'autre (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.6, a.1400, 467).

3. "Lieux d'aisance" : Pierart Chesant, de Binch, avoit fait brisier les viés murs de ycelli ville au deriere de se maison et en ychiaus fait trou pour son *aisenance*. (Arch. Nord, 1388, B 10331, f° 17, IGLF). [Ou est-ce le sens A ?]

C. - DR. "Taxe d'avouerie (droit perçu auprès des étrangers à la commune)" : Primirs dobvent les demorains es dites villes à jour Saint Remi por leurs *aysemence* d'afforaingnité unc viiez gros por IX deniers compteit de bonne monnoie [.] L s. bonne monnoie (Terre Jauche D., 1444, 170). [Autres ex. p.175 et 189] [P. C.]

## AISEMENT, subst. masc. (aisement)

[T-L : *aisement* ; GD : *aisement* ; AND : *eisement*<sup>t</sup> ; DÉCT : *aaisement* ; FEW XXIV, 146a : *adjacens* ; TLF II, 397a : *aisement*]

### A. - Au propre [Gén. au plur.]

1. "Dépendance d'une construction" : ...il disoit estre de l'appartenance de la Crote, portes, bondes, moulins, fours et pressouers, charioz, charrestes, charrues, forniaux à chaux, et autres nécessaires réparacions, eddeffices ou *aisemens* des dites choses, et plusieurs autres faiz et resons sans mere et sans monstrée. (Cartul. Laval B., t.2, 1377, 289).

2. "Lieux d'aisance, cabinets" : ...ala querre le chevestre du cheval pour avaler ledit Odart tout mort aval dedens les *aisemenz* (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1336, 119). Cedit jour, le graphier a delivré XX livres parisis à Michiel Salmon, marchand de merrien, pour les *aysemens* de Parlement refaire (BAYE, I, 1400-1410, 93). ...et en certaine alée, par laquelle l'en va de la maison dudit Me Guillaume aux *aisemens* qui sont en la court desdiz mariez (Sent. Chât. Paris M., II, 1407, 97). ...et par un treu qui est esdiz *aisemens* [il] s'estoit parti et laissié cheoir en un petit jardin (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 94). De Thomas Philippe, barbier, demourant au coing de la Vielz Pelleterie, pour une saillye yssant de sa maison et

entrant sous le pont Nostre Dame, où il a fait un *aisement* servant à sadicte maison (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1455-1456, 828). ...ledit suppliant ala en ladicte chambre, où il trouva deux moles à monnoye et appersceut bien que ledit maistre Loys s'estoit essayé gecter et faire de la monnoye en iceulz ; lesquelz moles qui estoient de verre ledit suppliant print, rompy et gecta ès *aisemens* dudit hostel (Doc. Poitou G., t.10, 1462, 403).

- *Chambre des aiseiments* : ...le dessusdit chevalier s'accorda avec la chevalerie de Chippre et occist son seigneur, lui estant son chambellain es chambre des *aisemens*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 228).

- *Aller aux aiseiments* : ...ou costé de la maison ou siet la fosse, devers la court comme les prisonniers vont aux *aesemens*, a esté fait un pavement de pierre pour cause des dégous de ladicte maison qui entraient en terre et abbevoient la fosse (Comptes Archev. Rouen J., 1412-1413, 80-81).

- P. méton. *Faire ses bas aiseiments*. "Faire ses besoins" : ...il osta ledit ymage hors de la paroit et s'en couru en une maison la plus voisine de luy, où les gens faisoient leurs bas *aisemens*, puis au deshonneur de Jhesus Crist et de la vierge Marie, il jecta dedens la merde le dit saint ymage et en soy asseant dessus, par le trou de son derriere, il purga son ventre sur la peinture de la Vierge et, ce fait, il se party de là. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 102).

. *Faire son aisement* : ...ledit Jehan s'en entra en l'eglise de Fontaines sur Boutonne oudit pais de Poitou, avec plusieurs autres pour doute de tonnoirre et fort temps, et après qu'il fut passé s'en ala en un jardrin pour faire son *aisement* (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 241). "...mais je vueil que aujourd'huy, quant vous yrés au retraict, vous facez vostre *aysement* dedans une jatte avecques le mien. - Et bien," dist la povvre femme, qui ainsi le fist sans penser à nul mal. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 230).

3. "Ustensiles, outils" : Aler mener leur vache paistre A la journée de leur maistre, Leurs *aisemens* faire aguisier (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 76).

- En partic.

. "Pièces du métier à tisser" : ...et art l'on ["brûle-t-on"] lors tous le mestier et toutes les choses de bois et de fer qui ont touchié au faulx drap et tous les *aisemens*. Et les tixerans qui l'ont tixé doivent amende aulx prevost (Chartes communes Bourg. G., t.1, c.1371, 356).

. *Aiseiments de cuisine / d'hostel*. "Ustensiles de cuisine/de ménage" : ...et [le voleur] anporta pluseurs *aisemens* de cuisine, et furent trovés en son hostel chachiés, et les confessa... avoir pris, non mie malicieusement, mas pour la coutume du lieu quant l'an fait noces ; pour ce condempné en 11 franz (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1371-1372, 271). ...par tele maniere que gie auray en tous telz en cui je avoie Taille, six Deniers de la Livre dou moible, chascun an, fors que en Armeure et en robes faites à lors cors, et fors que en *aisemens* d'ostel (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1390, 363).

- "Instruments (ici, pour une circoncision)" : Voy cy tous nos *aisements* prests. Josep, abregeons ce mistere. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 276).

### B. - Au fig.

1. "Possibilité, facilité, commodité"

- "Facilité (pour quitter un lieu)" : ...et firent faire et charpenter une très belle basride et environner de pallis et de portes, et cloirent à ceulx de Brest tantost leurs *aisemens* [var. *aisance*] et yssues, fors celles de mer [var. éd. K, GD I, 196b] (FROISS., Chron. M.M., XIII, c.1375-1400, 182).

- *Avoir/donner (l')aisement (de)* : Mais prochainement Les tiendra [mes membres], se j'ay *aisement* ; Et se ne le trouvoie point, Ung aultre tiendroit bien ce point. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 10). Belle soeur, ad ce ne fault mie, Car je suis a ung cler amie Qui souvent me fait le hary Tout en despit de mon mary. Plus en fesisse, se je peusse, Et se l'*aisement* en eüsse. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 186). Lors dis je : Dame, or ne vous desplaise Se je parle a vous a mon aise Et ce je parle nicement, Car j'en ay trop bien l'*aisement*. (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 115). Et dit que iceulx biens elle print en entencion de les rendre et restituer à ycelle sa maistresse quant Dieux lui donroit *aisement* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 129). Gardez vous que vous n'acroiez ja chose que vous puissiez bonnement paier. Et se par neccessité vous fault accroire, tantost que vous avez l'*aisement*, faictes en satisfaction. Et ainsi pourrez vous estre sans dangier et vivre honnourablement. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Roys, princes (...) Arriverent de toutes pars, Qui moult receups joyeusement Y sont ; bien en ot l'*aisement* Roy Assurus, qui les festoye (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 260).

. *Avoir l'aisement de + inf.* : Si me tins assés longuement, Que n'avoie pas l'*aisement* D'envoier vers sa douce face, Que toutes mes douleurs efface (MACH., Voir, 1364, 6238).

- *Selon l'aisement de qqn* : Faire vous ferai compagnie, Bonne selonch mon *aisement*, Chiés moy (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 106). Si vindrent a Aurench et fu le roy de Portingal logiez selon son estat et leur *aisement*, car tout estoit plain de chevaulx (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 87). Amez les gentilz hommes et leur tenez compaignie. Soyez humbles et humains au grant et au petit. Et, se vous veez un bon homme d'armes qui soit povres et en petit estat de vesture ou de monteure, donnez lui du vostre selon ce que vous sentirez vostre *aisement* et selon ce qu'il sera de value. (ARRAS, c.1392-1393, 85). Ne soiez pas entre voz compaignons comme sires, mais communs, et les honnouriez chascun selon son degré, et leur donnez du vostre selon vostre *aisement* et selon ce que la personne le vaudra. (ARRAS, c.1392-1393, 153).

- *Aisement de qqc.* "Commodité à se procurer qqc." : Et, s'il y a point de rivière près, vous la devez gaingner à vostre pouvoir ; car une rivière sert à merveilles à ung ost, tant pour sceurté que pour l'*aisement* des vivres ; on y abreuve les chevaulx et tout le bestial de l'ost ; on passe d'un costé et d'autre ; on s'en arme quant on veult ; on garde que ses ennemys ne s'en puissent aider. Se c'est rivière qui porte navires, on en recouvre des vivres. (BUEIL, I, 1461-1466, 154).

- À *aisement de qqn.* "Selon la commodité de qqn" : ...[il s'agit de percer les murs] là ou les mestres de noz euvres verront et regarderont pour nous que il pourront estre faites au moins de damage pour nous et pour lesdiz murs et au meilleur et greigneur profit et *aisement* desdiz ouvrouers. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1328-1350, 203).

. À *son aisement.* "Selon son aise, son rythme, son besoin" : Sy vous lo que faissiez tout a vostre talent [var. B et C : a v. *aisement*]. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 93). Entre nous deux hommes Vous suiverons tout bellement Et irons a nostre *aisement*. (Mir. st Val., c.1367, 137). ...et afin que les ennemis de ce royaume n'en puissent avoir usage à leur *aisement* ou besoing pour grever ladicte Ville et places voisines. (FAUQ., I, 1417-1420, 253).

2. "Plaisir, aise" : Oncques depuis n'euz au cueur *aisement* ; Oncques depuis mon cueur ne s'esjouy, Oncques depuis ne fus qu'en pensement (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 267). En la duché de Normandie Il y a si grant pillerie Que l'on n'y peult avoir foison

(...). Quant a moy je n'y serai plus, Car on n'y a point d'*aisement* (Vir. H., c.1400-1500, 89). BEUCOP. (...) Que querez vous ? JOYEULX. Mon *aysement*. (B. veoir, p.1480, 15). Aussi en douleur et (en) tempeste Uses ta vie en tourment, Et scés bien que l'homme est beste Ce il n'a ung peu d'*aisement*. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 471).

- "Réconfort" : Or se chauffoit le duc et se commença un petit à refaire devant le feu, dont, avecques celui *aisément*, nature demandoit sa réfection et lui ramentevoit sa faim. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 258).

### 3. DR.

a) "Libre usage, droit de jouissance (de qqc.)" : ...[les religieux] ont en ladicte forest pasturage à toutes leurs bestes, et autres *aisemens* de la forest, avecques le pasnage de leurs propres pors en icelle forest, excepté les deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 2). ...lesquelz Seigneurs et riches hommes ont fait de grans et nobles édifices en iceulx lieux, qui anciennement et ou temps desditz dons, estoient de petite essence et de petit coustement à tenir, et aussi ont mis et mettent chascun jour moult grans et excessifz nombre de bestaulx en nosdictes Forestz, et se trouvent souvent esdicts lieux pour l'*aisement* du bois qui leur convient pour leur chauffaige (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1402, 534). Courtoise. Jugement de saisine que parolle d'ung *aixement* dont une parsonne estoit en lonteinne saisine, et est audit jugement esclairiez que, quant on xeut une parsonne devant le maistre-eschevin, il ne se ait mie a deffendre comme pour dire : "Tu m'en as bien a demener par le droict", pour tant que le droict est le maistre-eschevin, et combien que on responce a principal, si comme il s'apert par ung jugement qui en fut dit par segneur Jehan Reingnillon de Allison Boinvaillat d'une pairt et de Marguerite-Domangin d'autre pairt. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1392], 571-572).

- *Avoir l'aisement de + inf.* "Avoir le droit de" : ...nous avons l'*aisement* de nagier pour mener à nef la widange de nos bois parmey le cour de la riviere de Bar, appartenant ausdiz religieux, sans troubler ne empeschier lesdiz religieux en la pescherie (Trés. Reth. S.L., t.2, 1345, 48).

b) "Droit à payer pour avoir la jouissance de qqc." : ...tout ce que li hommez et albitens de ladite ville li doivent, tent en cens, en rente (...) en *ayzement* pour ces beste traiens paisturer en preiz de ciaus de la ville (Trés. Reth. S.L., t.2, 1336, 32).

V. aussi *aaisement* [P. C.]

### AISEMENT, adv. (aisément)

[T-L : *aise (aisement)* ; AND : *eisément* ; FEW XXIV, 149a : *adjacens* ; TLF II, 397b : *aisément*]

"Facilement, sans difficulté"

- [À propos d'une action concr.] : ...un pas ou on pooit *aisement* passer eauve à piet (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 89). Et pour ce que aucuns n'avoient pas lieux pour *aiseement* destruire le peuple, ilz ont emparé places (JUV. URS., Loquar, 1440, 311). Car de tant plus que de maulx souffrez Et de tant plus qu'on vous fera douloir, Plus *aisement* es haulx cieulx entrez. (LA VIGNE, S.M., 1496, 358). Et, se ainsi le concluez, faudroit que vous envoissiez audit Amiens, pour ce que vous y envoieiez plus *aiseement* que je ne feroie d'icy, affin de veoir se ilz le voudront faire, et, se ilz le vueillent faire, les faire venir. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 294).

- [À propos d'une action plus abstr., intellectuelle, morale] : ...les ambassadeurs du roy d'Angleterre, qui avoient apporté lesdictes lettres de creance (...) requierent ledit president de

exposer ycelle creance, pour ce que chascun n'eust mie bien *aiseement* entendu leur françois langage. (FAUQ., I, 1417-1420, 368). Ce que en adviendra vous le pourrés bien *aisément* sçavoir par ce qui sera declairé en ce chappitre cy-après. (BUEIL, I, 1461-1466, 163). ...predist la famine merveilleuse qui fut en son temps, au moien de laquelle predicion tous les marchans voyagerent à dilligence et par mer et par terre et firent si grandes provisions, que le pais supporta plus *aiseement* l'infortune et sterillité de la terre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 37 r°). [P. C.]

### **AISER, verbe (aiser)**

[T-L : *aisier* ; GD : *aisier* ; AND : *eiser*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 147b-148a : *adjacens*]

#### **I. - Empl. trans.**

##### **A. - Aiser qqn (ou un animal)**

1. "Donner à qqn (ou à un animal) ce qui est nécessaire pour son bien-être" : Conme mon seigneur droiturier Vous vueil a mon pouoir *aisier* En vostre hostel. (Mir. femme roy Port., c.1342, 157). O mon chier filz, quant je te voy, Le cueur me sautelle de joye Ne jamais ne me saouleroye De ta tendre bouche baisier. Pour l'eure ne te puis *aisier* : Ce lieu nous est trop mal propice (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 78). Julicés manda adont tous ses hommes et s'accorda a eulx qu'ilz demourroient la endroit deux jours pour eulx bien reposer et leurs chevaux *aisier* et visiter (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 356).

##### **2. En partic.**

a) "Restaurer, réchauffer" : Il y fuit toute neut san boire et san mengier ; Assez pot il de fain plorer et larmoier, Car la neut n'ot norice qui lou venist *aisier*, Fors soulement Jhesu qui tout ait a jugier (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 476). Des soupes faites de brun pain En l'eau clere seulement Leur donnerent, et puis comment Ilz les *aisierent* par après Vous diray (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 402). Et apres ce, c'estassavoir au vespre, soient repuz habondamment comme devant et largement. Et se la saison le requiert, soient chauffez et *aisez*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 136). Et quant Madame et les dames et damoiselles de sa compaignie furent bien chauffees et *aisees*, Madame fist demander se les charios estoient prestz. (LA SALE, J.S., 1456, 247). Je suis très-battu de pluye et de mauvais temps et meurs de froit. Je vous prie que vous me *aisez* un petit, car il m'est bien besoin et ne fistes onques telle oeuvre. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 258). ...en fin le mena a terre en sa maisonnette, la ou le chauffa et *aysa* a son petit pouoir, le revesty de ses propres drappelés (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 113). Que vous ne fusttes hier bien *aisés* ne fut pas ma faulte mais la faulte de la grosse teste [Esope], mais venez aujourduy et nous aurons autres viandes. (MACHO, Esope R., c.1480, 34).

b) "Entourer de soins, de tendresse" : Et sachiez que Melusine venoit tous les soirs visiter ses enfans, et les tenoit au feu, et les *aisoit* de tout son povoir ; et la veoient bien les nourices, qui mot n'osoient dire. Et admendoient et croissoient les deux enfans si fort que chascun s'en donnoit merveille. (ARRAS, c.1392-1393, 262).

##### **B. - Aiser le corps / les membres / le coeur**

1. *Aiser le corps / les membres*. "Restaurer, soulager qqn" : ...demanday Mon enfant avoir pour baignier, Et pour lui ses membres *aisier*. (Mir. enf. ress., 1353, 37). Pensés de vostre corps *aisier* Et de vostre cheval ossi, Car vos mestres n'a nul soussi De vous, selonc ce qu'il me mande ; Je ne puis pas a sa demande Respondre demain ne après. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 83).

Moult y a de ceulx qui ne quierent mais que mengier et boire, dormir et *aisier* les corps (Faits Romains M., c.1400-1500, 32). Sy pouvez assez croire et sçavoir que l'hostel n'estoit pas impourvu, mais fort garni de vins et de viandes et de ce qu'alors on put trouver, ni recouvrer pour corps d'homme *aiser* et repaistre. (Faits Lalaing K., c.1470, 121-122).

- [Avec une idée péj.] "Procurer à qqn des plaisirs qui sont interdits ou qui avilissent" : Les chenoines sont unes gens Qui ont assés d'esbatement Ou monde pour lour corps *aisier*. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 53). Pour le corps *aisier* comme .i. chien, Jeta hors creinte et bonne honte, D'onneur, de raison ne tint conte (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 97).

2. *Aiser le coeur*. "Satisfaire le coeur, le soulager" : Et che (...) grandement mon coer *aisoit*, Quant je pooie en mon requoi Souhaidier (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 72).

##### **C. - Aiser qqn (ou un animal) de qqc.**

1. "Procurer qqc. à qqn (ou à un animal), le lui fournir" : Mais que venu soit mon vallet, M'amie, nous vous *aiserons* De tout ce qu'*aisier* vous pourrons (Mir. st J. Paulu, c.1372, 110). Dame, se voulons hebergier Ceens, nous pourrez vous *aisier* De vivre et de lis pour dis hommes (...) ? (Mir. roy Thierry, c.1374, 330). Et [les lévriers] doyvent estre gardez et *aisez* de bonne litiere et de bonne eau et autres choses, ainsi comme j'ay dit des chienz couranz. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 194). Et lors commanda a ung damoiseau qui estoit devant luy, moult gentil homme, qu'il la servist et *aisast* de tout ce que mestier luy fust (Chev. papegau H., c.1400-1500, 2). Si les mena en sa cité de Bonde ou grandement les honora et *aysa* de tout ce que il pot (Bouciquaut L., 1406-1409, 93). Beaulx seigneurs, allez vous en à Karadouce et là faciez bonne chiere, vous et les compaignons, et les *aisez* de tout ce que ilz voudront demander, car ilz l'ont bien gainné. (Clériadus Z., c.1440-1444, 328).

2. "Donner à qqn l'usage de qqc., le lui prêter" : ...duquelournel aussis ne devoit ledit Petit Jehan d'Arche *aysier* autre personne, quelque qu'elle fust, fors lui, ses gens et maignies et pour son hostel et pour pretin cuire tant seulement, sur peine de soixante solz d'amende (Trés. Reth. L., t.3, 1422, 44).

3. "Réconforter qqn par qqc." : Marie sui (...) Qui pour amenuiser t'amère Douleur et ton cuer apaisier, Te vueil de ma presence *aisier*. (Mir. Theod., 1357, 112).

D. - *Aiser qqn à + inf.* "Aider qqn à, lui rendre plus facile de" : Et d'icelui costé, au coing de la lice, avoit ung montoir de IIII degrés, pour aidier et *aisier* à armer et à désarmer les venans de dehors. (LA MARCHE, Tournoi Gand P., p.1470, 67).

#### **II. - Empl. pronom.**

##### **A. - S'aiser**

1. "Se reposer, retrouver ses forces, se donner de l'aise, se mettre dans une situation agréable" : ...Et vous deffens qu'en ce voyage Faisant de tant ne vous *aisez* Qu'en une ville plus gesiez D'une nuit. (Mir. mère pape, c.1355, 371). Mais il *s'aisoit* en sa maison Si que mieus ne *s'aysa* mais hom. (MACH., C. ami, 1357, 105). Chier compains (...) Vueilliez m'acoler et baisier, Et puis vous en alez *aisier* ; Car (...) Pour vous iray faire le gage. (Mir. Amis, c.1365, 34). Si vous prie le connestable que vous voulsissiez (...) faire ouvrir vos citez pour eulx laisser ens venir *aysier* et raffreschir et recouvrer santé (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 105). ...il *s'aisierent* et desarmerent (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 199). ...pour eulx reposer et *aisier* (FROISS., Chron. D., p.1400, 660). ...le seigneur du lieu les receut a grant honneur, et la se *aisierent*, car grant besoing en avoient (Bouciquaut L.,

1406-1409, 127). Saillons tous hors et laissons Madame chauffer et soy un peu *aisier* a son privé (LA SALE, J.S., 1456, 247).

- [Cont. métaph., d'une chose] : Et comme fine pierre et pure En l'or se resjouist et *aise*, Ainsy est dame par nature En amy leal a son aise. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 35).

2. En partic. "Se restaurer, se désaltérer" : Et si n'avoient pas vitaille, Ne gouvernance à leur plaisir, Qu'il n'avoient temps ne loisir D'eaus *aisier*, ne de l'aler querre, Ou de l'avoir en mer n'en terre. (MACH., P. Alex., p.1369, 95). ...il *s'aisierent* de che que il orent (FROISS., Chron. D., p.1400, 890). Et quant ilz oïrent ce desroy, ilz habandonnerent leurs vyandes, combien qu'ilz eussent eu meilleur mestier de eulx *aisier* et reposer. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 357). Mais si tost qu'ilz y arriverent, ilz mirent pié a terre, puis beurent a leur volenté. Tandis qu'ilz se *aisoient* a celle fontaine, ilz perceurent de bien loing tout prumierement un chevalier armé et monté a souhait (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 263).

3. [De deux amants] "Faire l'amour, se donner du plaisir" : Quant appointié ot tout l'affaire, Joyeusement s'entrebaiserent. Si se couchierent et *aisierent* A leur aise, je n'en doubt mie, Si com fait amant et amie. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 42). Jamais barbe ne fut plaisant Ne bonne aussi, pour tous debas, A soy *aisier* ne hault ne bas. Aussi qui bien se veult *aisier*, Quant deulx culz se veulent baisier Et ensemble faire devoir, Nul des deulx ne doit barbe avoir. (Barbes brayes A., a.1450, 254).

- *S'aisier des corps* : Et nud a nud pour mieulx des corps *s'aisier*, Les vy tous deux par ung trou de mortaise. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 117).

**B.** - *S'aisier à/de qqc.*

1. "Se servir de qqc." : Serpes, cousteaux sont moult bien en saison, Puis de panyers et de hoctes *s'aise* on (LA VIGNE, S.M., 1496, 333).

2. "Profiter de qqc., trouver du plaisir à qqc." : Au moins congneusse je la main Qui tant m'a escript soir et main Doulz mos de demain en demain, Si les baisasse Et quoy que trop ne m'en *aisasse* N'en cuer du tout ne m'envoyasse (CHART., L. Dames, 1416, 251). ...et voyaget loing pour querir sa praye sans prendre garde s'elle estoit ville ou honnorable mais quant elle lui plaisoit s'en *aisoit* fort sans courtoisie. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 478). A qui Dieu veult biens departir, Il est bien sot qui ne s'en *ayse*. Je vueil tant faire que je plaise A toutes gens : vela le point. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 125).

3. "Se régaler de qqc." : Or alons donc, si nous *aisons* En la taverne au meilleur vin. (Mir. st Guill., c.1347, 40).

4. "Se donner du bon temps avec qqc." : Tenez ceste plaine aumosniere De monnoie et vous en *aysiez*, Que bien est raison qu'en soiez Tresbien paiee et largement (Gris., 1395, 51).

5. "Se contenter de qqc." : ...[le duc] se logea dans La Ferté qui avoit esté bruslée nagaires, mais la muraille estoit remise saine et entière assez pour pouvoir porter garant encontre trait. Sy s'en *aisa* ledit duc au mieux qu'il pouvoit (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 249).

6. "Se débarrasser de qqc. (pour être à l'aise)" : Mais premier se fist le Cueur *aisier* de ses armeures, car tout a pié qu'il aloit, si ne se voulut il jamais dessaisir de son haulbert et de sa coiffe de fer ne de sa bonne espee, de quoy Desir le volt armer au commencement de la queste, comme vous avez ouÿ. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 118).

**III.** - Empl. intrans. "Avoir une vie agréable" : Grandement feroit a prisier Esperance, qui fait *aysier* Tel, qui peu en a l'aisement (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 93).

**IV.** - Part. prés. en empl. adj.

**A.** - "Agréable, plaisant, commode" : Et si a des enfans *aisans*, Très paisibles et appaisans (MACH., D. Aler., a.1349, 243). De celle part trop est plaisant Li chastiaux et moult *aisant* [ ou lire *aisant* ?] (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 110). Mais, cil, qui dompte toutevoye Le serpent, treuve celle voye (...) Tant delitable et si *aysant* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 117). Mais le deduit amoureux ne se lesse ; Tant est plaisant Qu'il se maine par semblans en taisant, Non pas en bruit et en noise faisant. Qui eur y a, il n'est rien si *aysant* (CHART., D. Fort., 1412-1413, 177).

**B.** - "Confortable" : Pour ce, je me vueil reposer Ad ce beau matinet plaisant Et mon corps noblement poser Sur ce beau lit mol et *aisant* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 371).

**V.** - Inf. subst. "Plaisir charnel" : ...il desire amer Et beaulx embrachiers et baisiers, Avecques les autres *aysiers*, Lesquelz je n'oz pour honte faire (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 10). ...de Titon, son mary, trop debile, Elle [Aurora] habandonne et laisse le cubile Pour recueillir en gratieux baisiers Son doulx aymant et faire les *aisiers* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 82).

V. aussi *aisé* [P. C.]

**AISIBLE, adj.** (aisible)

[T-L : *aisible* ; GD : *aisible* ; FEW XXIV, 147b : *adjacens*]

[D'une chose concr.] "Commode, confortable" : ...nous avons promis et promettons leur baildre at assair et baildrons et asseirons des le temps de present tout ce que en faudroit en nos terres de Bretagne en lieux *aisibles* et prouffitables pour les dis Mons. Olivier et Amice a levee levable chascun an sans dechairs ou pourchacer et procurer a la dicte Amice (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1343, 66). ...le roy nostre sire estoit en bon lieu et aaisié [var. *aisible*] la ou il se garissoit (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 187). ...et s'en alerent a la cité de Caerleir pour eulx reposer et aisiert, car il y faisoit plus plantureux [var. car il y avoit plus ample et *aisible* sejour] (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 319).

- *Aisible* à + inf. "Facile à" + inf. : ...si ques pour çou fu ordonné entre les signeurs que on se mouveroit de là, et rapasseroit on la ditte rivièrre sept lieues par deseure, là où elle estoit plus *aisieule* à passer. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 61). ...c'est un feus qui fuisonne, qui est legiers à esprendre et mal *aisulez* à estaindre et plus en .I. coer qu'un [l. qu'en] l'autre. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 180). Més la cité estoit forte et bien pourveue de gens d'armes et de tutte artillerie, si en estoit plus *aisieule* à deffendre (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 285). Vous sçavez aussi comment j'ay desja en ma main la moittié du royalme ou plus, pourquoi le demourant est plus *aisible* a conquerre. (Trois fils rois P., c.1454-1463, 274). ...plus aysié [var. *aisible*] a mener (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 190).

. *Aisible du* + inf. subst. : Et Baudewins lor gète quan qu'il poet esrachier ; Des pières, des caillos, qu'il gète du mortier. E Croissans li aporte caillos qu'il va chachier D'un mur qui fu *aisibles*, adont, du despésier. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 266).

- *En son aisible*. "Selon sa commodité"

**Rem.** Doc. 1406 (*en baillant a nostredit seigneur le duc ou a sadite seur ou a leurs heritiers, rescompensation pour autant au grand et vallant en leur aysible en la duché de Bretagne*) ds GD I, 197c. [P. C.]

**AISIBLEMENT, adv. (aisiblement)**[GD : *aisiblement* ; FEW XXIV, 147b : *adjacens*]

"Facilement" : Se tu veulx la verge ploier *Aisivement* ou redrechier, Quant jone elle est, a bon loisir, Ploier le puels a ton plaisir (THOMAS MAILLET, Prov. Alain H., c.1375-1400, 88). ...si fut ordonne [l. ordonné] quon [l. qu'on] feroit ancores une bastille en la forest de Compiengne de bois massis, pour ycelle amener *aisiblement* par eaue et le asseoir au coste [l. costé] de la ville quon [l. qu'on] verroit estre plus expedient, propice et proufitable (WAVRIN, Chron. H., t.4, p.1471, 324).

**REM.** Doc. 1370 (Fribourg, *que chascun puisse aysieblemant venir in la dicte chappale*) ds GD I, 197c. Cf. *Gloss. des pat. de la Suisse romande*, t.1, 1924-1933, 234b. [P. C.]

 **AISIBLETÉ, subst. fém. (aisibleté)**[GD : *aisibleté* ; FEW XXIV, 147b : *adjacens*]

"Facilité, commodité" : ENTENDEMENT. Dame, beau chemin large et ouvert est de léger passable, et est d'une mesme prestance et *aisibleté* à ung ydiot comme à ung sage (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 328).

**REM.** Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des princes*, 1444 (ms. déb. XVI<sup>e</sup> s., *considerer la faculté ou aisibleté de executer l'office*) ds ds GD I, 197c. [T. M.]

 **AISIE, subst. fém. (aisie)**[\*FEW XXIV, 149a : *adjacens*]

"Lieu d'aisance" : Savestier plain de punaysie(s) Plus que le trou d'unè *a[i]sie(s)*. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 32). [Ou faut-il lire *d'une[s] a[i]sies* ?] [P. C.]

 **AISIEMENT, adv. (aisiement)**[T-L : *aisier (aisieement)* ; GDC : *aisieement* ; FEW XXIV, 149a : *adjacens*]

"Facilement, sans difficulté" : ...il vey que il ne vendroit point *aisiement* à son entente (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 186). Car le mal qui si me fait teindre Plus *aisiement* porteroie, Si Amours ne me voloit destreindre, Se mon droit en mon tort savoie. (MACH., L. dames, 1377, 112). ...lui et ledit Jehannin Favas (...) se prindrent à chanter haut et cler de leur povoir, afin que les voisins ne peussent pas si *aisiement* oïr aucune noise, se lesdiz compaignons le faisoient (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 102). Plus fors merveilles chacun jour Fait infinies, sanz sejour, Et ce peut elle *aysieement* faire (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 42). Dilatacion de pensee est quant lentendement se extent et se espant en plusieurs choses mediter lesquelles on peult assez *aisiement* congnoistre comment, mais que on applique son engin et entendement. (CIB., p.1451, 185). ...la les poeult on bien vaincre assez plus *aysievement* que ailleurs (LA SALE, Sale D., 1451, 39). Après mes treshumbles et tresobeissans recommandacions, pour obeir a voz prieres qui me sont entiers commandemens, me suis delicté a vous faire quatre beaus traictiez, en deux livres pour les porter plus *aisiement* (LA SALE, J.S., 1456, 1). [R. M.]

 **AISIEUMENT, adv. (aisieument)**[GD : *aisieument* ; FEW XXIV, 147b : *adjacens*]

"Aisément, facilement" : ...ou la vertevele du faus las sera athachiee en telle maniere que, quant l'en tirera le faulz las, que elle s'en viengne aiesieement [var. *aisieument*] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 273).

**REM.** Pour l'ex. de MACH., L. dames, 1377, que cite GD I, 198c, *aisément* v. Lexiques. [T. M.]

 **AISIF, adj. (aisif)**[T-L : *aisif* ; GD : *aisif* ; FEW XXIV, 147a : *adjacens*]

**A. -** [D'une pers.] "Agréable" : Si fu Pités, la non cautieue, Et Humilités, qui est mieue, Patience sa fille *aizieue* (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 101).

**B. -** [D'une chose]

**1.** "Agréable, qui procure de l'aise" : Ilz illeuc acheterent tresgrandes et belles possessions et edifierent maisons *aisives* et tresbeaux manoirs et delectables (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 485).

**2.** *Mal aisif*

**a)** "Difficile d'accès" : En cel estat chevauciet ont Ilz et ses escuiers adont Viers une montagne moult roste Que on ne poet que d'une coste Approcier, tant est mal *aisieue* (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 100). ...[les murailles de Clermont ne sont pas] trop hault à monter ne trop mal *aysievé* [l. *aysieue*]. (...) ceste ville de Clermont est bien prendable. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 202).

**b)** "Qui rend une action difficile" : ...[la poussière était] si très grande et si mal *aisieue* que point il ne veoient l'un l'autre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 95). [P. C.]

 **AISIL, subst. masc. (aisil)**[T-L : *aisil* ; GD : *aisil* ; AND : *eisil*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 101b : *acetum*]

"Vinaigre (surtout en rapport avec la Crucifixion)" : ...a boire demanda : Ylloecq fiel et *aisil* la on li presenta (Flor. Rome W., c.1330-1400, 259). Et en la douce remembrance De ce que tu feus abeuvrez Avec le crueux cop de lance D'*aisil*, o fiel fut destrampe, Alons à genoux par penance, Loons dieu (Doc. p.1349. In : Ph. A. Becker, Z. rom. Philol. 25, 1901, 362). Couronnés de couronne qui pongnoit asprement, Et abuvrés d'*aisil*, qui pouit ordement, D'une lance ferus a vo coer droitement, Que li sans en sali contre val radement. (Bât. Bouillon C., c.1350, 206). ...avez confessé Vostre Crist de femme estre né (...) puis crucifié, De fiel et d'*ail* abuvé (Mir. st Sev., 1362, 228). Et qui vouldra lors composer Quelque saulse, doit apposer Quant il la fait et appareille Grant foison d'*aisil* ou d'oseille, En temps chault espécialment, Et y mettre courtoisement De la prédicte espicerie (LA HAYE, P. peste, 1426, 91). Aux nobles membres pectoraulx, Est un très bon expérimet, Pour éviter ce détrimet, Prendre des choses amiables Pour la poitrine et proffitables (...) Lesquelles choses doit-on prendre Aprez l'*ail* sans moult attendre, Maiz vin aigre riens ne meffait De franc roisin et sec extrait (LA HAYE, P. peste, 1426, 126). *Asil*, c'est vin aigre duquel trouveras vers la fin soubz la lettre de V, où il est escript de la nature de vin aigre. (LA HAYE, P. peste, 1426, 177). Parle a moy ung peu, hé ! ça viens, Fay apoter fiel et *aysil* Et sois au destemper subtil, Et si emplis une bouteille, Et avec ce je te conseille Que tu emplisses ung flascon Ou deux de bon vin de façon. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 183-184). ...et portoit sus la crupe ung bariseau plain d'escorpions, riagal, arsenic, uuille, plong boulant, harpois, *ail* et morteles poisons. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 138). [P. C.]

 **AISILBENDE, (?) (aisilbende)**[GD : *aisilbende*]

"?"

**Rem.** Doc.1366 ds GD I, 199a ; mot fantôme ; l. *pour fiers d'aisil, bendes mises as...* ; soit *fers d'aisil*, où *aisil* (*aissil*) est une forme du mot *essieu*. [R. M.]

**AISINE, subst. fém.** (aisine)

[GD : *aisine* ; FEW XXIV, 150b : *adjacens*]

Région. (Ouest)

- "Facilité" : ...car une forte place ne se doit point laisser sans bonne garde quelque temps que soit ou de paix ou de guerre car les voisins aucunes foiz pour ung bon morceau rompent bien leur jeune et *aisine* fait larron quant ilz voient la place mal garnie et aisee a pranre (Traité politique C., c.1492-1493, 161).

**Rem.** *Aisine fait larron* est à rapprocher du prov. *aise fait larron*

- *Avoir l'aisine de faire qqc.* "Avoir la facilité de" : Et bien sceut prendre mon glayve par meschief, Qui lors pendoit au plus pres de mon chief. Quant tout eut fait - car bien en eut l'*aysine* -, Les Grecz appelle et leur feist feal signe (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 337).

**REM.** Sur le caractère région. de ce mot, cf. Gilles Roques, *R. Ling. rom.* 53, 1989, 261, et T. Matsumura, *Trav. Ling. Philol.* 32, 1994, 110. [P. C.]

**AISIR, verbe** (aisir)

[GD : *aisir* ; FEW XXIV, 149b : *adjacens*]

Empl. pronom. "Être à son aise, être satisfait" : Je ne me puis pas *aysir*, Tant a les os ce puant natre Plus fors, plus durs, qu'autres quatre. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 60). [P. C.]

**AISIVETÉ, subst. fém.** (aisiveté)

[\*FEW XXIV, 147b : *adjacens*]

"Aise, satisfaction ; ce qui satisfait" : Et j'estoie en vostre presence Et remiroye vostre semblance, Bien me pouoit a souvenir De ceulz qui ne doutent mourir, Qui sont en paradis fermés En leur tres grant *aisivetés*. (THOM. SALUCES, *Chev. errant* W., 1394, 75). Ainsi furent bien logiez En leurs grans *aisivetés* Et firent leurs charrois mener Vers la ou on n'y puist aler Nul qui a eulz voulzist venir Pour leur faire nul desplaisir. (THOM. SALUCES, *Chev. errant* W., 1394, 232). [P. C.]

**AISNE, subst. masc.** (aisne)

[T-L : *aisne* ; GD : *aisne*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 108a : *acinus* ; TLF II, 361b : *aine*<sup>2</sup>]

**A.** - "Baie, grain de raisin" : ...pour cause de certain pressouer fait par le dit François en sa maison (...), ou quel il avoit pressouré ou fait pressourer les *esnes* des roisins creuz en ses vignes bannieres de pressourage aux pressouers banniers des diz religieux (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1393, 665).

**B.** - "Marc de raisin" : *Acinacium* (...) : lenne [l. *l'aisne*], le marc qui demeure après le pressurage (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 6).

**REM.** (Doc.1330 *les bonnes gens du pays (...) doivent tous les vins qu'ils pressent le disime pot, le disime muid ou le disime tonel et demeure tous les aisnes au seigneur*), 1337, 1386 (*et n'osent les diz banniers chargier leur esne depuis que le vin est foulé, de quelque chose que ce soit*), 1397 (*et ne porront presser, ne faire presser leur anne, que a nos pressoirs de notre eglise*) ds GD I, 199b-c. Cf. A. Henry, *Langage oenol. en langue d'oïl*, t.2, 1996, 206-208.

V. aussi *acine* [P. C.]

**-AISON, suff.** (-aison)

[FEW, Ø lat. *-atio* ; TLF II, 398a : *-aison*]

[Suff. formateur de subst.]

**A.** - [Suff. d'action (forme populaire correspondant à *-tion*) ; à partir de subst. et de verbes (principalement du 1er groupe) ; forme *-aison* ou *-oison* ; v. aussi *-ison*]

**Rem.** V. *abattaison* ; *accolaison* ; *accordaison* ; *affinaison* ; *aïraison* ; *apparaïson* ; *arretaison* ; *assemblaison* ; *avalaison* ; *avouaison* ; *battaison* ; *captivaison* ; *chaploïson* ; *comparaison* ; *conjuraison* ; *contralioison* "opposition contrariante" ; *coulaison* ; *courtoison* "comportement courtois" ; *donaison* ; *echauffaison* ; *enchantoison* "enchantement, sortilège" ; *equipaison* ; *etrangloison* "étranglement" ; *guidaison* "action de guider, de conduire" ; *lamentaison* ; *mangeoison* "démangeaison" ; *opproïson* "fait d'opprimer ; tort fait à qqn" ; *pamoïson* "évanouissement" ; *ploraison* ; *relevaison* ; *reparaison* ; *spasmoïson* "spasme" ; *tuaison* "tuerie"...

- En partic. [Pour désigner des opérations agricoles]

**Rem.** V. *cueillaison* ; *cultivaison* ; *entaïson* "action d'enter" ; *fauchaison* ; *fenaison* ; *grenaison* "récolte des graines" ; *sarcloïson* ; *semaison* ; *tondaïson* ; *vendangaison*...

**B.** - P. méton. [Pour marquer la durée, l'état résultant, le résultat...]

**Rem.** V. *aveproïson* "soir, crépuscule" ; *cervaison* "saison de la chasse au cerf" ; *chetivaison* "captivité" ; *combinaison* "ce qui est combiné" ; *doloïson* "douleur" ; *effroïson* "effroi" ; *fermoïson* "ce qui sert à fermer" ; *ivraison* "état d'ivresse" ; *lunaison* ; *moutoïson* "saison du moût, des vendanges" ; *paraïson* "bail à portion des fruits" ; *salaison* ; *venaison*...

**C.** - [Suff. coll.]

**Rem.** V. *clavaïson* "ensemble de clous" ; *ramoïson* "branchage" ; *travoïson* "ensemble de poutres, poutrage".

**REM.** Pour d'autres ex. de ce suff., cliquer dans "filtre" sur "texte en fin" et demander *aison*. [R. M.]

**AISSADE, subst. fém.** (aissade)

[GDC : *aissade* ; FEW XXV, 421a-b : *\*asciata*]

Région. (Sud) "Houe" : Deux petis *aissadons* de fer. Une *aissade* rompue. (Comptes roi René A., t.2, 1461-1462, 231).

**REM.** Doc. 1416 (Languedoc, *le suppliant avec son foçoïr ou hoe, appelee aissade au pais*) ds GDC VIII, 64a-b ; même ex. ds DU CANGE I, 155a, s.v. *aissada* (*foçoïr* y est lu *feçoïr*). Cf. FENIS I, 188. [R. M.]

**AISSADON, subst. masc.** (aissadon)

[FEW XXV, 422b : *\*asciata*]

Région. (Sud) "Petite houë" : Deux petis *aissadons* de fer. Une *aissade* rompue. (Comptes roi René A., t.2, 1461-1462, 231).

**REM.** Cf. FENIS I, 189. [R. M.]

**AISSAISSOIER, verbe** (aïssaissoier)

□

"Attaquer" (?) : ...le chastel fuist bien gardez et deffendus se on *l'aïssaissoiet* (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 216). [J. P.]

**AISSANTE, subst. fém.** (aïssante)

[GDC : *aïssende* ; FEW XXV, 1299a : *axis*<sup>2</sup> ; TLF II, 399a : *aïssante*]

"Petit ais, bardeau"

**REM.** Doc. 1352 (*emploier au dit chastel plusieurs milliers d'essentes sur les noes du degré des chambres*), 1479 (Rouen, *l'arcevesque de Rouen fit recouvrir d'essende neuve la tour de la chapelle*) ds GDC VIII, 64c. [P. C.]

**AISSAS, subst.** (aissas)  
[FEW XXIII, 103b : o.i.]

"Cordage (?)": ...une muelle de cordes pour faire huitagues, estays et escouttes pesant 258 lb. de fil, 4 muelles de corde pour faire haubens, pesans 663 livres de fil, 2 muelles de corde pour faire *ayssas* pesans 187 livres et demie de fil, et 4 coues pesans 125 livres et demie de fil... livré dedens la garnison dudit clos... pour la neccessité et estoremment des apparaux de 4 neuës bargos (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1379, 261).

**REM.** JAL<sup>2</sup> cite le même ex. avec la mention : «sens incertain». FENNIS, *Gal.*, 1234, s.v. *meule*, cite un ex. de 1384 (*Clos galées Rouen*, Bréard, 93). [R. M.]

**AISSE, subst. fém.** (aisse<sup>1</sup>)

[T-L : *aisse* ; GD : *aisse*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 417b : *ascia*]

"Herminette" : ...3 haches, 3 *aesses* (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1388, 324).

- *Maistre d'aisse*. "Charpentier de vaisseau" : Auvré de Gentilly, clerc des ouvrages des guerres, pour convertir et distribuer es reparations des nefes et galies, par 2 lettres l'an 41, de plusieurs parties accordées entre eulz 7430 l. 10 s. 8 d. Item a lui par lettre donnée 12 mars 340 par P. de Houpelines, pour plusieurs maistres d'*aisse* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 52). ...pour les vivres d'un moiz et autres choses neccessaires pour deux patrons, deux committes, deux sous-comittes, deux calfas, deux remolas, deux maistres d'*aesse*, deux escripvains, deux sous-escripvains, deux seneschaux, deux queux, deux sentomes et cinquante arbaletriers (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1385, 290). ...les maistres d'*aiche*, qui ont besoingné en la barque du roy (Comptes roi René A., t.1, 1477, 167). [R. M.]

**AISSE, subst. fém.** (aisse<sup>2</sup>)

[FEW XXV, 1296a : *axis*<sup>2</sup>]

"Planche" : A Jehan De Valenchiennes pour *aisses* de Danemarche, pour planks et latte pour le capielle, 110 s. 8 d. (Comptes Mons P., t.1, 1335, 444). ...*aissiez* de quesne deux polz d'espés, 36 piez de long et ung piet et demi de large (Doc. 1408. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 461).

- En partic. "Planchette de bois utilisée en reliure" : En la chambre ou gist le trésorier XVII. livres tant grans que petiz en *essez* et VIII. petis livres sans aes. (Doc. 1425. In : Ch. de Beaurepaire, Bibl. Éc. Chartes 20, 1859, 403).

**REM.** Ou est-ce *aisset* "petite planche", GD I, 200c ? Les dimensions dans le 2<sup>e</sup> ex., l'équivalence avec *ais* dans le 3<sup>e</sup> semblent exclure cette hypothèse.

V. aussi *ais* v. Lexiques [P. C.]

**AISSE, subst. masc. et fém.** (aisse<sup>3</sup>)

[FEW XXV, 1291a : *axis*<sup>1</sup>]

**A.** - "Arbre moteur, axe qui porte les ailes et le rouet dans le moulin à vent, la roue motrice dans le moulin à eau ; arbre à cames du moulin à huile hydraulique" : ...les deux verges du dit moulin ne tenoient pas bien leur lieu es pertuiz du *asse* (Doc. 1388. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 461). ...pour 2 pierres desur lesquelz li *asse* se tourne

(Doc. 1393. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 461). ...a lui, pour avoir fait une kenneve au petit debout de la dicte *asse*, cousta icellui 8 d gros (Doc. 1439. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 461). ...4 bendes de fer qui ont esté mises a la *asse* du dit moulin, laquelle estoit par le dit vent fendue (Doc. 1458. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 461).

**B.** - "Anille, pièce de fer qui est scellée dans l'oeillard de la meule courante et qui transmet la rotation" : ...pour avoir engravé une *aisse* en une meulle (Doc. 1411. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 463). ...pour ung grant fier pour le dit moulin tout noef et pour une noefve *aisse*, pesans les [deux] ensemble 414 livres, a [2 s] 4 d le livre (Doc. 1439. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 463). ...pour requerrier le grant *aesse* du molin et pour refaire le grant fier du dit molin (Doc. 1461. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 463).

**REM.** L'Éd. rattacherait le mot à *ascia* "doloire" (FEW XXV, 417b) plutôt qu'à *axis*, à cause de la ressemblance entre l'anille ancienne et la doloire. [P. C.]

**AISSEAU, subst. masc.** (aisseau)

[GDC : *aisseau*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 1297b : *axis*<sup>2</sup> ; TLF II, 399a : *aisseau*<sup>1</sup>]

"Petit ais, bardeau"

**REM.** *Gloss.*, Paris B. N. lat. 7692, c.1350 (*scandula, tegula, tabularis* (...): *esseau*) et doc. 1447 (*aissaults*) ds GDC VIII, 64b. [P. C.]

**AISSELEE, subst. fém.** (aisselée)

[GD : *esselee* ; FEW XXV, 1298b : *axis*<sup>2</sup>]

"Clôture faite de petites lattes"

**REM.** Doc. 1347 (*une estable tenant a la dicte maison close d'une esselee*) ds GD III, 570a. [P. C.]

**AISSELER, verbe** (aisseler)

[GD : *aissellé* ; FEW XXV, 1298b : *axis*<sup>2</sup>]

**A.** - DRAP. "Faire subir le catissage à un drap en le mettant en presse entre deux planches" : ...sçavoir faisons que nous, par grande et meure deliberacion de conseil (...), ordonnons, appoinctons et statuons (...), que d'ores en avant nosdicts bourgeois marchans drappiers de nostredicte ville de Paris (...), puissent et leur loyse achepter, vendre, delivrer et exposer en vente, par eulx, leurs gens, serviteurs et autres telles personnes que bon leur semblera, toutes manieres et sortes de draps qui seront bons, loyaux et marchans, pressez et *aissellez* par eulx ou par autres, pourveu toutesvoies que, devant qu'ilz soient pressez ou *aissellez*, ne exposez et mis en vente, ilz aient esté et soient tonduz à fin (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1473, 574).

**Rem.** G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 149.

**B.** - "Couvrir d'*aisselles*, de planches" : ...pour deuves de tonneauls mises et employes a *aisseler* le crepon du dit moulin (Doc. 1388. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 463). ...une loge toute neuve *aissellee* (Doc. 1388. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 463). [P. C.]

**AISSELETTE, subst. fém.** (aisselle<sup>1</sup>)[GD : *aisselete* ; GDC : *aisselette* ; FEW XXV, 1297b : *axis*<sup>2</sup>]

**A.** - "Petite planche" : ...XII paire d'*aisselletes* de bort d'Illande (...) pour mettre et presser VJ paires de manches de VJ corsès pour madame la Royne (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 227). Un poitrail d'or, fait à trois rengés de petites *asseletes*, doublées et entre icelles y a II rengés de raboz, assis à jour (Comptes Lille L., t.2, 1420, 250).

- "Petite lame de bois pour presser les draps avant de les tordre" : Que nuls Tondeurs, Drappiers, Foulons, Presseurs, ou autres qui s'entremettent du fait et marchandises de Draps, ne puissent mettre doresnavant aucuns *Esselletes* en Draps moulliez et tonduz ; sur peine d'un Marc d'Argent pour la premiere ou seconde foiz ; pour chascune piece de Drap où l'*Essellete* sera ou aura esté mise (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1384, 101).

**B.** - "Copeau, éclat de bois" : Astula. le : *escelle. escellete* ou *couepel* qui chiet de charpenterie (Aalma R., c.1380, 26). [P. C.]

**AISSELETTE, subst. fém.** (aisselle<sup>2</sup>)[\*FEW XXV, 1282b : *axilla*]

"Aisselle" : Ton royaume changia bien main Quant il vint a Sardanaple Qui n'eut entente soir et main Que de dormir plaine la dale, Et puis filer dedens sa sale Avecq ung tas de bachelettes Et faire l'amoureuse gale En castoullant leurs *aisselletes* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 75). [T. M.]

**AISSELIER, subst. masc.** (aisselier)[GD : *achelier/aisselier* ; AND : *aiseler* ; FEW XXV, 1298a : *axis*<sup>2</sup> ; TLF II, 399b : *aisselier*]

**A.** - "Pièce de bois, madrier"

**Rem.** Doc. 1450 (*esseliers*) ds GD I, 200b, s.v. *aisselier* ; doc.1498 (*acheliers*) ds GD I, 54a, s.v. *achelier*.

**B.** - "Pierre de taille, moellon" : ...faire de neuf une masse sur l'estallu du pont du chastel de Caen par où l'en va aux champs, devers l'abbée aux Dames de Sainte Trinité, de la longour de vint piés, de quatre piés d'espesse et quatorze piés de hauche, faicte de carrel nommé *esselier* tout de taille, en table de pierre de voisderil (Actes norm. H., t.1, 1399-1400, 102). Au dit Denis, pour sept vings onze piés de marches et cent et demy d'*esselier*, de luy prins et achatté par le dit maistre des oeuvres et par le dit maçon, employé en la réparation des dictes deux tours et eu dit cay fait de neuf entre icelles deux tours (Actes norm. H., t.1, 1399-1400, 104). ...5 ½ panes d'oeuvre de pierre crue, assavoir 2 *arceliers* et 1 boutijs, 200 pierres en chascune pane d'oeuvre (Doc. 1432. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 483). ...pierres de grez tant grandes planques, *asseliers*, cuings, boutis, quareaux et autres pierres de grés (Doc. 1457. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 482).

**Rem.** Le FEW XXV, 1300, n.19, fait dériver l'angl. *ashler* "pierre de taille" de *aisselier* ; cf. MED I, 452a. [P. C.]

**AISSELIN, subst. masc.** (aisselin)[GD : *aisselin* ; FEW XXV, 1298a : *axis*<sup>2</sup>]

**A.** - "Planche, planchette" : A luy pour avoir aidiet à querquier 7 tronchez en le Vallée des Bestez audit Parc pour iceux ouvrez, et avoir coppé et tailliet deux tronchez pour faire *aysselins* pour les portez dudit Parc (Comptes seigneurie Luchoux D.W., 1444-1445, 73). Et est à noter que, en tout siège, est expedient avoir certains engins, c'est assavoir : ung chat et ung beffroy, qui aura de VIII à IX toises de long et deux et demye de large. Pour lesquelz faire, convient avoir environ trois cens toises de bois quarré, ung millier

d'*aisselins*, vingt-quatre roolles et grant quantité d'aultre menu bois avecq les clous ad ce neccessaires (BUEIL, II, 1461-1466, 49).

**B.** - En partic. "Madrier, planche pour charpente et plancher" : A Jehan Gerart le soyeur pour 3 quarterons d'*aisselin* de coy on viesti les liches ou Parch et les pauffis, parmy 40 s. le cent, montent li troy quarteron, 30 s. (Comptes Mons P., t.1, 1334, 417). Premiers, a Sakedent pour soyer 223 piés d'*aisselin*, parmy 14 s. le cent, 31 s. (Comptes Mons P., t.1, 1337, 479). Item de X grans manteaulx à place, chascun manteau de .XXIII. piéz de lomg et de seze piéz de hault et sont tous fais de bois de ung pié de quarure et d'*asselin* de blanc bois et de .V. dois d'espés (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 59 v°). ...pour 1 q[ua]rteron d'*aisselin* de blanc bois employé a refaire le planque deseure du dit molin (Doc. 1413. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 464). Il nous faudra l'*aisselin* neccessaire pour les plankiers et aussi le bois de danemarche pour la couverture. (Arch. Nord, 1422, B 17633, IGLF). ...pour soijer un 100 et 5 piés d'*asselin* grande mesure et 3 quatrons et demi d'esquartelaghe (Doc. 1456. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 464). ...pour soijer 17 grans piés d'*asselin* de kenne pour rapointier les paroes du haut mollin d'une partie (Doc. 1458. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 464).

**Rem.** Doc. 1366 (Valenciennes, *gros bos que li ville fist copper pour faire aisselin*), 1425, 1436, 1498 (Lille, *pour houzer d'aisselin l'entree du puch*) ds GD I, 200b-c. [P. C.]

**AISSELINE, subst. fém.** (aisseline)[GD : *aisseline* ; FEW XXV, 1298a : *axis*<sup>2</sup>]

Région. (Flandres) "Planche, planchette" : ...pour cent et demi d'*asselline* pour retenir et faire les ventelles (...) et refaire et retenir les aues du dit mollin et ailleurs (Doc. 1406. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 464). ...pour 10 piez d'*asseline* de quesne (...) pour recouvrir l'arcure du molin a blé (Doc. 1418. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 464). [P. C.]

**AISSELITS, subst. masc.** (aisselits)[FEW XXV, 1298b : *axis*<sup>2</sup>]

"Paroi faite d'une rangée de planches, cloison de planches, palissade" : ...les aisselles de bois employez à un *aisselits* tenans lieu ou trau qui a esté fait en un mur devant le gardin en la basse court pour les joustes (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 611). ...39 aisselles d'anemarche, à une taille, employez en un nouvel *aissellits* faisant parroy et alee par devant lesdictes nouvelles estuves (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 612). [R. M.]

**AISSELLE, subst. fém.** (aisselle<sup>1</sup>)[T-L : *aisselle* ; GDC : *aisselle* ; AND : *essele*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 1281a : *axilla* ; TLF II, 399b : *aisselle*]

**A.** - "Aisselle" : Tien, boute ceste corde cy Dessoubz s'*essaille*. (Mir. st Panth., 1364, 351). Le roy entoise l'espee et fiert le soudant de si grant force qu'il lui envoye le bras jus, tant qu'il ne tenoit qu'a deux tendans dessoubz l'*aisselle*. (ARRAS, c.1392-1393, 236). .II. grosses bouteilles avoit Aux *esselles*, dont mieulx nouoit (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 12). Ascella (...) : *aissielle*, lieu soubz les bras (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 32). ...car aucuns des assaillans se boutèrent dedens les fossez où ils estoient en l'eaue jusques aux *esselles* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 87). La partie qui est dessoubz la jointure est dicte soubz *esselle*, laquelle est remplie de char glanduleuse en laquelle

emonctoire du cueur est assigné. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.4). Item, Glandules sont ennuées, venant communement aux *esselles*, aux aines, et au col. (Rég. santé corps C., 1480, 91). En la main grande, laquelle commence aux *esselles* jusques à la coulde sont vaines assignier, selon Rasis (Rég. santé corps C., 1480, 166). La vaine baselique evacue proprement des parties soub le col (...) et commence es *asselles* tirant vers la partie domestique du bras. (Rég. santé corps C., 1480, 167). Et puis, quant vous estes en ruyt, Comme ung bouc puez de *lesselle*. (Parn. sat. S., a.1500, 85).

- "Partie vulnérable chez un guerrier et facilement visée" : Et, quant nous serons pesle-mesle avec eulx [les ennemis], [que] chascun face dilligence de leur serchier les *aisselles* et la gorge et le descouvert. (BUEIL, I, 1461-1466, 145).

- *Pendre qqn par les aisselles* : Et puis fist saint Eustace par lez *essellez* pendre Et grans platez de fer toutez ardans estendre Sus son presieus cors, qu'il avoit asez tendre. (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 161). Messire Robert Trimilien fut delivrez au bourrel et (...) menez au gibet du roy et là decollez et puis pendus par les *asselles*. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 58).

**B.** - En partic. "L'aisselle comme endroit qui permet de cacher qqc, de l'emporter sous le bras, de le tenir au chaud" : Et quant tous biens avez soubz vostre *aisselle* Qui vous servent bonnement sans cautelle, Serés vous dont a mon depri rebelle ? (MACH., Voir, 1364, 6140). Dessoubz m'*essaille* emporteray Ce sachet (Mir. Clov., c.1381, 203). ...mistrent desoubz leurs *aisselles* Char de poules (DESCH., M.M., c.1385-1403, 336). ...quatre nouëz de poisons, lesquelx ledit frere Jehan atteint de dessoubz son *aisselle* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 478). C'est fait, or tenéz, damoiselle, Mectés cecy soulx vostre *esselle* (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 113). Quant mon drap eust soubz son *esselle*, Il se mist à chemin grant erre (Path. I, T., c.1456-1460, 311).

**C.** - P. anal. [À propos d'un oiseau] "Aile" : LA FEMME. A quoy, dea, le congnoissez-vous Ce il est masle ou fumelle ? RIFFLART. Regarder luy fault soubz l'*esselle*. Finette, là luy congnoist-on. (Obstin. femmes T., c.1480-1500, 57). [P. C.]

### **AISSELLE, subst. fém.** (aisselle<sup>2</sup>)

[T-L : *aisselle*<sup>1</sup> ; GD : *aisselle* ; AND : *essele*<sup>2</sup> ; FEW XXV, 1296a : *axis*<sup>2</sup>]

**A.** - "Toute sorte de planche (de taille et d'usage divers)" : ...le ville fu fremée à tous lés de bos et d'*asseles* de huis, de fenestres et de tonnelès emplis de terre. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 297). Quant ly Sarrasin ont véu les Taffurois, Qui d'uis et de feniestres, d'*assièles* et de bois Faisoient leur escus contre les ars turquois : "Mahom ! dient payen, sauvés-nous noz manois ..." (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 456-457). Tout ensi comme on s'aventure En le mer ou on puet nagier, Ou on se met en grant dangier, Car entre le vie et le mort N'i a q'une *asselle* de bort, Ensi en amours. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 55). On ot au dehors la cité De Tarbonne, pour verité, Fait carpenter sus estançons Cambres, logeis et maisons, Et toutes couvertes d'*aisselles*. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 99). [Comment attraper les rats] Primo, par avoir garnison de bons chatz ; .II<sup>o</sup>, par ratières et soricières ; terció, par engin d'*aisselles* appuiees sur buchetes que les bons serviteurs font (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 131). Mes mains boutoye en mes asselles Plus froides et secques qu'*asselles* (Ysaÿe Triste G., p.1400, 240). ...cent d'*aisselles* employees au lambrois dudit cantor (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 260). ...75 piez de planques de chesne, 32 solz ; à lui pour 100 planques d'orme, 27 solz, tous employiez ou planquits et

aux parois de ladicté pesterie, partout où besoing fu, et à lui pour avoir livré trois *aisselles* d'anemarche soiez (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 586). ...VIII *aisselles* de gaugniez dont on se aida à faire les courbes desdites tourelles (Comptes Lille L., t.1, 1419-1420, 158). Adonc fus de dormir enclin Sur couche dure comme *aisselle* Et m'endormy le chief enclin, Une de mes mains soubz m'aisselle (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 61). Lesquelles armes estoient de rompre l'un sur l'autre certain nombre de lances. (...) Si furent ycelles armes faites par cinq jours. Et estoit préparé ung grand parc couvert de sablon, ou milieu duquel avoit une lisse, garnie d'*assielles* adfin que les chevaux ne peussent rencontrer l'un l'autre. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 376). Et à chascun costé de la salle, ung drescheoir, dont chascun portoit XX piez de long, et si estoient sur deux pas de hault, et estoient très bien enclos d'*aisselles* de IIIJ piet de hault (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 160).

- [Comme expression d'une valeur minimale] : Mains deniers y ay conquesté, Tout ne me vaut mie une *aisselle*. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 248).

### **B.** - En partic.

**1.** "Planchette utilisée en reliure ; chacun des deux côtés de la reliure d'un livre" : ...unes Heures, les *esselles* d'or, couvertes de dyamans (Ch. VI, D., t.2, 1400, 277). Ung livre (de) couvert de *aisselles* a cuyr noir, intitulé : Sydrac (Arch. Nord, c.1470, B 3051, n° 123745, f° 97, IGLF).

**Rem.** Doc. 1370 (*unes heures couverte a asseilles d'argent*) ds GD I, 200b, 1478 (*deux anchiens livres et cartulaires en parchemin, l'un couvert de couvertures de cuir blanc, et l'autre couvert d'aisselles*) ds GD I, 200a ; même ex. ds DU CANGE I, 155a, s.v. *aissata*, 1479 (Valenciennes, *asselles*) ds H. Servant, *Artistes et gens de lettres à Valenciennes à la fin du Moyen Age*, Paris, 1998, 330.

**2.** "Planche de l'écu" : ...mais Mabrien, qui la hache avoit haulcée, le fery en l'escu, qui contre celui coup ne peust durer, car il fendit les *aisselles*, et le harnoiz semblablement jusques en la char, tellement que le vermeil sang en sailli. (Mabrien V., 1462, 313).

**3.** "Planchette utilisée comme cadran d'horloge" : A Jaspas de la Loye, pointre, demourant à l'Escluse, pour avoir point de nouveau l'*asselle* de l'orloge où les hueres sont pointées et le malmoset qui frappe sur l'orloge (Comptes Lille L., t.2, 1494, 232).

**4.** "Aube de la roue motrice (d'un moulin)" : ...pour avoir revestie d'*aisselles* le grant roe en l'iaue du dit moulin (Doc. 1391. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 466). ...faire potenghes, acourchier et arondir pour le grant roye qui tourne au molin en l'eau a clauer les *aisselle(s)* dessus (Doc. 1414. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 466).

**5.** *Aisselle d'escluse*. "Chacune des planches dont se compose une vanne" : ...l'*asselle* d'escluse devant la reue [a] eue ou dit molin a eue (Doc. 1403. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 467). ...pour avoir ouvré a faire travies et *aisselles* d'escluses pour le molin a eue du dit lieu de Menin, par 3 jours (Doc. 1413. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 467). [P. C.]

### **AISSENDRE, subst. masc.** (aissendre)

[T-L : *essendre* ; GD : *aissendre* ; FEW XI, 283b-284a : *scandula*]

"Bout de planche mince en forme de tuile qui sert à faire une couverture de toit, bardeau, aissante" (synon.

*essaule*) : ...grant quantité de bans, de selles, de tresteaux, de *aissendre*, de marrien, de bois (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 320). ...et quant ilz queuvrent leurs maisons d'*essenre* au dessus de la parne, ilz doivent V s., et au dessoubs II s. VI d., et les menues faisances acoustumées (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 11).

**Rem.** GD I, 200c. Var. de *eschangle* avec influence de *ais*.

V. aussi *essente* [P. C.]

**AISSERIE, subst. fém.** (aisserie)

[GD : *esserie* ; FEW XXV, 1299b : *axis*<sup>2</sup>]

**A.** - "Montage nécessitant des planches" : Item, peut vendre à son proufit aux potiers de la poterie du dit lieu tant pour *aesserie* que pour sechier leurs pos et autres ouvrages à leur mestier, des houvres de chesne et d'autre boiz à non vall[o]ir, et auxi leur vendre du plain bois pour *aesserie* et autre chose necessaire à leur mestier (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 63).

**B.** - "Poutres" : Item, reffourmer l'*esserie* de la chambre de dessus la porte du grant chastel et asseoir quinze ou seze giestes en la dicte chambre devant la ville. (Actes norm. H., t.1, 1399, 106). [P. C.]

**AISSETIER, subst. masc.** (aissetier)

[\*FEW XXIV, 147a : *adjacens* (?) (?)]

"Enceinte de ville (?)" : Nectier les rues et l'*assietiefz* de la ville [de Bordeaux]... qu'ilz ne mectent immundices en dedans led. *aissetier*. (Doc. 1470. In : M. Roques, Mél. J. Haust, 1939, 352).

**REM.** Ou a rattacher à FEW XI, 405a : *sedere* (cf. apr. *asetia* "placement, établissement") ? [P. C.]

**AISSETTE, subst. fém.** (aissette<sup>1</sup>)

[GD : *aissete*<sup>2</sup> ; FEW XXV, 418a : *ascia* ; TLF II, 400b : *aissette*]

"Outil de charpentier ou de tonnelier, herminette" : *Ascia* (...) : *asiette*, doloire (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 32). Item, quatre brochez pour le fourneau, et une broche pour la tuhière, 6 s. 3 d. Item, deux cuillières pour le dit fourneau, l'un neuf et l'autre vielz, 3 s. 4 d. Item, trois marteaux de molin, 6 s. 3 d. Item, deux tenailles de forge et une *ayssete*, 5 s. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 307).

**REM.** Doc. 1389 (*une douxaine d'aissettes a haver*), 1396 (*un outil a relier queues et une aissete*), 1405 (*une aissete de chapuis*) ds GD I, 200c et 1426 (*une doulouere et une Aissette à usage de tonnelier*) ds DU CANGE I, 155a, s.v. *aissata*. [P. C.]

**AISSETTE, subst. fém.** (aissette<sup>2</sup>)

[GD : *aissete*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 1298b : *axis*<sup>2</sup>]

"Petite planche, étagère, tablette" : ...une pinte d'estain, qu'il trouva sur une *aissete* ou cimaise ou bouge de l'ostel d'icelli Pichet (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 161).

**REM.** Doc. 1408 (*icelle femme print le plat d'estain, ouquel il y avoit encores des merises, et le porta sur une aissette empres* [l. *emprés*] l'uis de la chambre) ds GD I, 200c ; même ex. ds DU CANGE I, 155a, s.v. *aissata*. [P. C.]

**AISSIEN, subst. masc.** (aissien)

[GD : *aissien* ; FEW XXV, 1299b : *axis*<sup>2</sup>]

"Petite planche en forme de tuile pour couvrir les bâtiments, bardeau"

**Rem.** Doc.1360 (*aissien*) ds GD I, 201a. [R. M.]

**AISSIER, verbe** (aissier)

[GD : *aissier* ; FEW XXV, 1299a : *axis*<sup>2</sup>]

**A.** - "Couvrir d'*ais*, de planches" : ...et avec ce sera le dit wal bien et souffisanment *aisiert* de bonnes plancques de cuer de quesne (Doc. 1403. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 467). ...*assier* et reclore les pans du dit moulin (Doc. 1403. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 468). ...1300 piés d'aisselles de quesne pour en faire *aissier* la maison du dit molin (Doc. 1425. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 467).

**Rem.** Doc. 1494 (Béthune, *aissier et houser lees parvis d'une maison*) et 1494 (Noyon, *pour avoir aisiert et houzé le paroit de la maison*) ds GD I, 201a.

**B.** - "Couvrir d'une charpente ?"

**Rem.** Doc. 1424-1425 ds FEW. *Aissié* [d'une chambre] "lambrissé", doc. 1332 et 1338, cf. FEW. [P. C.]

**AISSIL, subst. masc.** (aissil)

[T-L : *aissil* ; GD : *aissil*<sup>2</sup> ; GDC : *essil* ; FEW XXV, 1298b : *axis*<sup>2</sup>]

"Bout de planche mince en forme de tuile qui sert à faire une couverture de toit, bardeau, aissante" : De la vendue de XIIIIm et demi d'aissanles faites es bois de Dampremont et de Vaux, de la remanence dou merrien, dont l'en fist lates et *aissil* (Comté Champ. Brie L., t.3, 1330-1372, 352). Scindula (...) : eschenge de quoy on ceuvre les tois (...) *essil* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 447). Lequel suppliant par la temptation de l'ennemi (...) fist un trou en la couverture d'icelle maison qui estoit couverte d'*essil* ou d'essaule vieille et pourrie (Paris domin. angl. L., 1427, 245-246). ...et sur ce on se advisa que l'abbaye estoit couverte d'*aissil* (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 103).

**Rem.** Doc. 1364 (*pour le coupage de .XII. m. d'essil, pour le dolage et aménage d'icellui essil*), 1389 (*clous de pointes a aicil*) et 1465 (*six milliers et demi d'essil pour recouvrer les galleries du jeu de paume*) ds GD I, 201a-b.

V. aussi *aissendre*, *essente* [P. C.]

**AISSIN, subst. masc.** (aissin)

[T-L : *aissin* ; GD : *aissin* ; FEW XXIV, 74b : *accingere*]

"Mesure (de terre, de grains...)" : Et en grain quatorze muis et un *aissin* de blé (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1352, 133).

**REM.** Doc. 1335 (*aissins de terre*), 1336 (*un aissin de bois*), 1377 (*seze muys et plain ainssi de grain*), 1398 (*trois aschins d'avoine*) et XVe s. (*un aysain de paltre*) ds GD I, 201c. Cf. K. Baldinger, *Z. rom. Philol.* 94, 1978, 434. [P. C.]

**AISSIR, verbe** (aissir)

[FEW XXV, 1299b : *axis*<sup>2</sup>]

(Synon. de *aissier*) : ...pour avoir fait tout noef le culach du dit moulin, y mises entretoizes et quatre croisures et le *assir* et abillier de tous poins (Doc. 1469. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 468). [P. C.]

**AISSOTE, subst. fém.** (aissote)

[\*FEW XXV, 418a : *ascia*]

(Synon. de *aissette*<sup>1</sup>) : 2 deloires, 1 *aichote*, 1 david, 4 david, que granz que petiz (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1363, 14). Une *aichote*, la teste despecie ; une eschaubre [un burin] à rouhier, 2 yvrons. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1366, 82). [R. M.]

**AI SYMNÈTE, subst. masc.** (aisymnète)[FEW, Ø gr. *aisymnêtêr*]

"Administrateur (d'une cité) : Et est tele maniere comme les anciens baillioient gardes a un qu'il faisoient gouverneur de la cité et le appelloient *aesymnetes* ou tirant. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 157).

**REM.** Du gr. *aisymnêtêr* "chef". [C. B.]

**AITOIRE, subst. masc.** (aitoire)[GD : *aitoire/aitour* ; FEW XXIV, 164b : *adjutorium*]

"Aide, secours"

**REM.** Doc. 1344 (Neuchâtel, *en censes, en tailles, en prises, en aytoires, en gaites...*), Fribourg (1371, *done consed ou aytour* [l. *aytoire*], 1372, *u li done consed ou aytoire ou savoir por exchaper*), 1373, 1410, 1418 ds GD I, 202a. [R. M.]

**AITRE, subst. masc. et fém.** (âitre)[T-L : *aitre* ; GD : *aitre* ; FEW XXV, 687b : *atrium* ; TLF II, 401a : *aitre*]

**A.** - "Parvis d'église, porche" : ...cils Jehans Balle avoit eut d'usage que, les jours dou diemence après messe, quant toutes les gens isoient hors dou moustier, il s'en venoit en [l'*aitre*] et là praiechoit (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 96). Dès ores mais ne me quier mettre Ne herbergier ailleurs qu'en l'*aitre* De l'église sainte Marie. (Mir. st Alexis, 1382, 322). Le dessusdit cardinal et les aultres seigneurs dessus nommés, acompaigniez de pluseurs gens de cheval, qui estoient allez au devant d'eulx sieuvierent, eulx estans a cheval, lesdictes processions jusques en l'*aitre* de ladite eglise de Nostre Dame. (LA TAVERNE, Journ. Paix Arr. B., 1439, 7).

**B.** - "Terrain entourant une église, servant souvent de cimetièrre" : Et se vuelliez tant faire, sire, se vous vollés, Que li corpz du vaissalz soit en *aitre* enbierréz, Et une soulle messe dire vous li ferés. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 162). En Jéricop a fait l'endemain chevaucier Plus de XV cent hommes armés sur le destrier, Pour les mors sevelir en *atre* ou en moustier. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 369). ...une plache en leur *aitre* Nostre Dame pour faire une eschoppe au costé devers la rue de la Feurerie (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1420, 20). ...et y avoient fait tres-grant damage de tuweir hommes et femmes et enfans sens piteit, et de violeir *aitres* et englieses, sens che que monsangneur, ly capitle ne les nobles y metissent remeide ne ayde (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 364). ...je diroye que c'estoient les vies, les meurs et les manieres de regner de ceux qui gisoient dedens l'*aitre* soubz les tombeaux (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 23). Qui se met a pissier contre un monstier ou en une *atre*... (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 96). Qui se met a pissier contre ung moustier ou en ung *atre* c'est grant merveille se avant sa mort il ne chiet en appoplisie, car du mains sera il graveleuz. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 127). ...par tout prenoit ce qu'il pouoit oster et ravir, indifferanment et mesmes, emprés les eglises, en l'*aitre* et terre sainte, et tellement que, pour ses mesfais et larrechins, il estoit de tous haÿz, car il avoit fait a tous mal. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 130). Dieu en ait l'ame : S'il veult qu'on en face priere, Desvalon le en ceste quarriere, Puis qu'il n'est digne d'estre en *latre* [l. *aitre*]. Il vault autant en celle enclastre Qu'emmy les champs. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 362).

**Rem.** Doc. 1360 (*l'aitre Nostre Dame de Rouen*) ds GD I, 202a.

- "Cimetièrre" : ...Grecz pareillement et Troyens par diversité de tiltres y avoyent approprié repos, et Rommains, dont la quantité me sembloit sans nombre, y occupoient l'*aitre* aussy en double sexe. Cha et la s'entrelachioient drument ebriennes sepultures avecques payennes et mainte imperial ymage en hault tiltre soubz triste dolereuse issue. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 11). Ce donques considéré, ruay mes yeux apprés sus la closture qui circuoit l'*aitre* et dont reverberoit lueur. Sy vis que bastie estoit de precieuse estoffe, liee de vertueux, indefallible chiment, fait et conduit par maistrie, la ou riens n'avoit trop ne peu, rien qui ne feist besoing et a cause, mes avecques beauté d'estoffe bien employee estoit pleine de dyasprures et de diverses fleurs par dehors ricement decoree(s). (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 15). [Le cimetièrre décrit par Chastellain est celui d'une vision qu'il a eue, lors d'un rêve éveillé.]

**Rem.** Doc. 1372 (Tournai, *en l'aitre ou cimetièrre de l'église de Froyennes*) ds GD I, 202b.

**C.** - "Cour d'une maison" : [Cont. biblique] JOATHAN. Caÿphe est nostre principal ; Mais, a cause d'antiquité, Il est bon qu'i soit presenté A Anne, son sire, devant NACHOR. Or le faictes marcher avant. Tout sus piedz serons en son *atre*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 714).

**Rem.** Cf. Jean XVIII, 15 : «introivit cum Jesu in atrium pontificis» ("il entra avec Jésus dans la cour du grand prêtre").

- "À Rome, passage couvert à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment, galerie" ? (synon. *galerie*) : Et aussi furent arses les latumes et le marché du poisson et l'*atre* [trad. lat. *atrium*] royal, et le temple de Veste fu a painnes deffenduz (BERS., XXVI.27, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 281c). [P. C.]

**AITRIE, subst. fém.** (âitrie)[GD : *aitrie/aitrie* ; FEW XXV, 688b : *atrium*]

Région. (Est, Nord)

**A.** - "Porche, parvis d'église" : Apportez a nostre signour touz pays des gens, apportez a nostre signour gloire et honour, apportez a nostre signour gloire a sou nom. Prenez hoistes et offrandes et entreiz en ses *aitrie*s, aoreiz nostre signour en sou saint lieu. (Psaut. lorr. A., 1365, 98). Et dit le dit maistre eschevin que le dit Jehan d'Anowe avoit encore fait plusieurs aultres monstrances par lesquelles il estoit bien excusez du dit fait. Et se faisoit le dit maistre eschevin, pourtant que les trèses avoient publiés le dit Jehan d'Anowe en la dite *aitrie* de S<sup>nt</sup> Gergonne, à l'yssir de leurs trèserie. (AUBRION, Journal L., 1483, 162). Et tenoient lor audience et lor entrée en l'*aitrie* S<sup>nt</sup> Girgonne, et ne lassoient venir devant eulx, à la foy, que deux parties, et les déterminoient incontinent. (AUBRION, Journal L., 1499, 419).

**B.** - "Cimetièrre situé dans l'enceinte d'une église" : Li iustes florirait ensicom li paumiers, et comme li cedre se multiplierait. Ceulz qui sont planteiz en la maison de nostre signour, en *aitries* de la maison nostre dieu floriront. (Psaut. lorr. A., 1365, 95). ... lesdits .III. freres diënt qu'il ont ung sercucl en l'*aitrie* Saint-Jaicque que lour vient de pairt lour ancessoire de si long temps come il puelte homme souvenir (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1391], 565-566).

**REM.** La forme est essentiellement attestée dans l'Est et un peu dans le Nord. (cf. FEW).

V. aussi *aitre* [P. C.]

**AVE, subst. masc.** (aive<sup>1</sup>)

[T-L : *aive* ; GD : *aive*<sup>1</sup> ; AND : *eve*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 1221b : *avius* ; TLF III, 1068a : *ave*]

"Ascendant au deuxième degré, grand-père ; p. ext. aïeul" : ...nos Sires et *Aves* Philippes Roy, pour certaines causes qui ad ce le meurent, avoit concedé et donné aux Gouverneur, Bourgois et habitans de laditte Ville, et à leurs successeurs, grace, privilege, libertés et franchises (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1410, 552). ...cellui gieu fust commencié de Romus et Romulus pour la joye qu'ilz orent de Numitor leur *aue* (LA SALE, Sale D., 1451, 176). ...c'estoit mal fait et chose non à tolérer, que luy qui estoit un des supérieures du royaume, et le plus avant en dignité d'estat, et venu d'*ave* et de trave et de toute ancienne production du noble lit des fleurs-de-lys, alloit quérir et prendre l'alliance des ennemis de ses vieux pères (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 340). Avec mon pere et *ave*, je suis icy renclus, Ainsi qu'en mon vivant m'y estoie conclus. Le bon Jesus fut guide en tous mes faitz et dictz, Priez lui, qui lisiés, qu'i me doint paradis. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 35). Le duc Phelippe de Bourgoingne, qui fut vostre *ave*, fut celluy que l'on nomma le bon duc Phelippe, et eut deux noms acquis et donnez. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 88). Et ainsi appert il que en toute cognation ordinaire ne se treuvent que .xii. degrés de lignie, cestassavoir tritave, attave, abave, proave, *ave* ou tasyon, pere, filz, nepveu, pronepveu, abnepveu, atnepveu et trinepveu. (MIÉLOT, c.1470, ms. Paris B.N.F. 17001, f° 32r, éd. A. Schoysman. In : MéL. Di Stef. 2004, 488).

- "Arrière-grand-père" : "Maistre Jehan, criiés merchi au roi, que il vos pardonne vos fourfais." Adont se retourna il et dist : "Jou ai servi au roi Phelippe, son *ave*, et au roi Jehan, son taion, et au roi Charle, son père, bien et loiaulment." (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 81). [P. C.]

**AVE, subst. fém.** (aive<sup>2</sup>)

[T-L : *aive* ; GD : *aive*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 1222a : *avia* ; TLF III, 1068a : *ave*]

"Grand-mère, aïeule" : ...madame Ysabelle, duchesse de Bourgoingne, vostre *ave* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 117). *Ave* doncques et *avie*, sa femme, sont pere et mere du pere ou de la mere d'aucun filz ou fille. (MIÉLOT, c.1470, ms. Paris B.N.F. 17001, f° 32r, éd. A. Schoysman. In : MéL. Di Stef. 2004, 488). [P. C.]

**AÏVEMENT, adv.** (aïvement)

[T-L : *äivement* ; \*FEW XXIV, 130b : *adaequare*]

"De façon égale, semblablement" : Coequa [l. coeque] : *aivement* (Abavus IV, R., c.1350, 285). [P. C.]

**AÏVER, verbe** (aïver)

[T-L : *äiver* ; GD : *aiver/ayever* ; FEW XXIV, 130a : *adaequare*]

"Mettre au même niveau ; associer" : Coequare : *aivver* (Abavus IV, R., c.1350, 284). Ne sçai dont comment me cevisse ["tirerais d'affaire"], Fors tant que d'eskieuer ce visse De desespoir, qui si m'aniuie ; C'est bon que je l'eslonge et fuie. Comment le porai je eskieuer, Ne nulle aultre a moi *ayeuer* ? (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 94).

- "Mettre au niveau du sol, abattre" : "...Pour Dieu, ne veilliez pas [Duc de Berry] en France retourner S'arez fait de Bonnon [ville occupée par les Anglais] le chastel araser ["Avant d'avoir fait..."] ; Avec vous irons pour les murs ayner [l. prob. *aiver*]..." (CUVELIER, Chron. Guescl. C., t.2, c.1380-1385, 282). [P. C.]

**AJACULÉ, adj.** (ajaculé)

[Ø]

"Rendu pénible par les coups des ennemis, les revers" : Or, est il mort, quelque biens qu'il ait eu, Sa vie fut longtemps à *jaculée* [l. *ajaculée*], Plus ne seras cestuy desormais veu (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 214).

**REM.** Lecture et trad. proposées par J. Lemaire, *M. fr.* 3 1978, 91-92. Si l'interprétation est bonne, à rattacher à FEW V, 24b : *jaculari*. [P. C.]

**AJAMBEE, subst. fém.** (ajambée)

[T-L : *ajambée* ; FEW II-1, 116b : *camba* ; TLF II, 402a : *ajambée*]

"Enjambée (comme mesure de longueur) : distance représentée par l'écartement des jambes quand on marche d'un bon pas" : Taillifers va ferir Evrart de Pierrelee ; Avoc Piron l'Ermite avoit le mer passee : Par mi le haterel est li espee entree, Le test[e] li a fait voler une *agambée*. (Bât. Bouillon C., c.1350, 55). Et li faus Sarrasins a dréchie l'espee, La teste, à un soel cop, li a jus tronchonnée Qu'en sus du corps li fist voleer une *agambée*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 14). Or dittes vo penssee. Mais ne vous aprociés de moy plaine *aganbee* (Chev. cygne P., c.1356, 86). Puist se mist Godefrois dedens une *agambée* ; Mais Corbadas y vient qui le pas ly dévée. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 66). [P. C.]

**AJAMBER, verbe** (ajamber)

[FEW II-1, 116b : *camba*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Enjamber" : DEMANDE. Adevinez pourquoi [sault] le lievre par coustume les fossez. RESPONSE. Pour tant que il ne le poeult *ajamber*. (Devin. R., c.1470, 114).

**B.** - *Ajamber terre*. "Mettre pied à terre" : Agamanor *ajamba* terre Et dedens la cambre revint, La ou Valienne se tint. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 361).

**II.** - Empl. intrans.

**A.** - "Marcher sur, avancer sur" : ...ly crestyen sont fier et desmesuré, Et se sont trop meffait contre ma dignité, Quant il sont sy avant sur ma gent *agambé*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 402-403).

**B.** - *Ajamber par dessus*. "Enjamber" : Et au pan de la fontaine, (...) entre II tiesles de machonnerie, doit avoir une escaille de III piés de lonc, de tel hauteur que le murés doit y estre, pour *ajamber* par deseure, par coy nulles biestes n'y puissent faire nulle ordure (Arch. Nord, 1390, B 12825, f° 8, IGLF). [P. C.]

**AJARRETER, verbe** (ajarreter)

[GD : *agareter* ; FEW IV, 67b : \**garra*]

"Couper les jarrets à"

**REM.** Doc. 1337 (Lorraine, *et fuit agarretei et ne puet jaimaix faire jornee*) ds GD I, 158c. [R. M.]

**AJET, subst. masc.** (ajet)

[T-L : *agiet*<sup>1</sup> ; GD : *aget*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 158b : *adjectum*]

**A.** - "Distribution d'une maison"

**Rem.** Doc. 1372 (*comme le suppliant avoit par plusieurs fois reparié audit hostel, et sceust les lieux et agiz dudit hostel*) ds GD I, 160b-c.

**B.** - "Passage pour arriver qq. part"

**Rem.** *Orose* (éd. 1491, *elle enseigna aux Egiptiens les portz, les passaiges et agectz de la mer de Grece par quoy pouvoient aller en marchandise avec les Grecz*) ds GD I, 160b-c. [R. M.]

**AJETER, verbe** (ajeter)

[T-L : *ajeter* ; GD : *ager/ajeter* ; DEAF, J291 : *jeter (ajeter)* ; FEW V, 20b : *jactare*]

I. - Empl. trans.

A. - "Renverser qqn"

**Rem.** Doc. 1404 (*ledit Engherran fut par ledit de Trepellammes et autres mescongnez ainsi agiettiez et feruz pour l'occire*) ds GD I, 160c.

B. - *Ajeter qqn à qqc.* "Pousser, encourager qqn à qqc." : Tant y fui, tant y pourtray Et tant y pris jou de plaisance, Voires, avoecques l'ordenance Des ouvriers qui m'i *ajettoient* Et qui de cuer le m'enseignoient, C'onques puis je n'en peus issir. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 351).

II. - Empl. pronom.

A. - "Se précipiter"

**Rem.** *Orose* (éd. 1491, *dessus l'espaule a Marcus Vallerius qui se combattoit au Gaulloys se agetta ung fort grant corbeau*) ds GD I, 204a.

B. - *S'ajeter à.* "S'adonner à, se consacrer à" : Et ainsi petit a petit ceulx du paiis, qui par nature a ce *s'ajettoient*, encommencerent a congnoistre les honneurs. (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 793). [P. C.]

**AJOLIER(S'), verbe** (ajolier (s'))

[GD : *ajolier* ; FEW XVI, 285b : *jol*]

Empl. pronom. "Se parer, se faire plus beau" : En regardant ces belles fleurs Que le temps nouveau d'Amours prie, Chascune d'elles *s'ajolie* Et farde de plaisans couleurs. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 309). [P. C.]

**AJOLIVER, verbe** (ajoliver)

[GD : *ajoliver* ; FEW XVI, 285b : *jol*]

I. - Empl. trans. "Décorer, parer" : Ses paiges estoient richement en point, et portoient divers harnois de teste garniz et *ajolivez* de parles, de diamans et de balais, à merveilles richement, dont une seulle salade estoit extimée valoir cent mille escus d'or. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 11).

II. - Empl. pronom. "Se parer, se faire beau" : Combien aussi qu'aucuns ne s'enorgueillissent point au pardehors par eulx parer et *ajoliver*, ils ont au pardedens ce nonobstant l'appetit de la loenge humaine. (MIÉLOT, Spec. hum. salv. L.P., 1448, 154).

**Rem.** FROISS. (ms., *pour eulx ajoliver et acointoier*) ds GD I, 205a. [P. C.]

**AJONC, subst. masc.** (ajonc)

[T-L : *ajo* ; GD : *ajou* ; GDC : *ajonc* ; FEW XXI, 105a : o.i. ; TLF II, 403a : *ajonc*]

"Ajonc" : ...Pierre Surre, sanz congié ou consentement du dit chevalier, en ycelle terre et fief avoit cueilli et emblé certains biens et choses du dit chevalier, appelez *ajoons*, selon le langage du pays, - *ajons* sont defenduz de cueillir et prendre sanz licence de celui à qui il appartient (Doc. Poitou G., t.5, 1386, 287-288). Et aussi, quant ilz [les chiens] chascient par maulx païs d'*ajoncs* ou d'espines ou de ronsces, et puis ilz passent rivieres ou pluet par aventure sus eulz, lors leur vient roigne. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 118). [Autres ex. p.76, 82, 118, 121, 149...] [P. C.]

**AJOUR, subst. masc.** (ajour)

[T-L : *ajor* ; GD : *adjour/ajor* ; DEAF, J582 : *ajor* ; FEW III, 105b : *diurnum*]

A. - DR.

1. "Assignment à comparaître en justice à une date déterminée" : ...de donc en avant luy poroit ons fouradjourner par lettres saelées des dois maîtres des esquevins, se ch'est sour aucun eskevin de Liege, ou par l'*adjour* de clerc des esquevins, se ch'est en franckes vilhes, ou par l'*adjour* de forestier, se ch'est en platte paiis, mains que ly quart *adjour* soit fait par dois des esquevins de lieu et al osteit del inobedient (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 97). ...est accordeis que les botellons, serjans et varlés des justiches aront, por cascon desdis *adjours* qu'ilh feront en leur lieu, une beghine, et de commant X sols por leurs peines et salaire, sens plus avant demandeir. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 31). ...ly varlés aussi dedens franchieze et banlieu, por adjourner les partiies por respondre, soient contens par chascun *ajour* de II sous VI deniers, et aultretant por chascun *adjour* fais aux tesmoins qui deveront tesmongnier, et defours franchiezes et banlieu soit pour chascun lieuwe contens d'avoir VII sous manioie de Liege. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 223).

2. "Droit à l'expédition vengeresse (de l'*abattis* de maison ou de l'*arsin*)" : Item, les bourgeois ne useront de leurs *adjours* plus avant que le plat pays, en la chastelerie et hors des villes previligies. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 308).

B. - "Convocation, rendez-vous" : Nous irons volentiers à nostre *ajour* à Paris, puisque commandé nous est dou roy de France, mès ce sera le bachinet en le teste et soixante mil hommes en nostre compagnie. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 96). [E. P.]

**AJOURNANT, subst. masc.** (ajournant)

[DEAF, J580 : *ajornant*]

"Lever du jour" : Et quant vint sur l'*ajournant*, les cors et les buisines de l'ost Asdrubal commencerent a corner pour saillir sur les champs. (LA SALE, Sale D., 1451, 83). [P. D.]

**AJOURNEE, subst. fém.** (ajournée)

[T-L : *ajornee* ; GD : *ajornee* ; DEAF, J581 : *ajornee* ; FEW III, 105b : *diurnum*]

A. - "Moment où la lumière luit et où apparaît le jour ; aube" : L'andemain au matin au point de l'*ajournee* A ly riche soudant sa besongne aprestee. (Tristan Nant. S., c.1350, 137). Au matin se leva, quant il fut l'*ajournee* (Tristan Nant. S., c.1350, 619). [Les troupes ont levé le camp une nuit de juillet] Et se hasterent grandement, celle *ajournee*, de venir à ce pasage (FROISS., Chron. D., p.1400, 131). L'endemain o matin o point de l'*ajournee*... (Jour. Blaye alex. M., a.1455, 288).

- À l'*ajournee*/à une *ajournee*/sus l'*ajournee*. "Au point du jour" : Et t'a il point dit qu'il sera a l'*ajournee* ? (Mir. abbesse, 1340, 68). Butor, demain a l'*ajournee* O .XX. paiens yrés a Rochebrune la lee Au bon roy Murgaffier qui tant a renomee. (Tristan Nant. S., c.1350, 389). Hui main matin me levai, Droit a l'*ajournee* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 144). Il se parti sus l'*ajournee* Et chevauca de randonnée Les adrees parmi le bois. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 18). [L'assaillant d'une ville se place en embuscade] sus l'*ajournee* (FROISS., Chron. D., p.1400, 303). ...[donne l'assaut] a une *ajournee* (FROISS., Chron. D., p.1400, 496).

- Toute *ajournee*. "Tout le temps du jour où il fait clair" : Quant vint entour minuit, il se leva et se appareilla et s'en parti le plus segretement qu'il peust et chevaucha toute *ajournee* et puis se mist en la forest de Brecelien en une prieuré (Ponthus Sidoine C., c.1400, 51). Deboult ! Lucas. Dormyrés-vous toute *ajournee* ? (Gent. moun. T., c.1500, 344).

**Rem.** Var. de *toute jour ajournée* (v. *ajourner*).

**B. - DR.** "Assignation en justice à un jour déterminé" : On me piquera en default Se je ne vois a m'*ajournee* (Path. D., c.1456-1469, 144). LE CRESTIEN. Vela ces cent escus en couche [dans le bâton creux]. Je m'en revois en m'*ajournee*. LE JUIF. L'heure avons par trop sejournee ; Le juge nous ferons atendre. MATHATIEL. On dit qu'il fault ou pendre ou rendre. Je ne sçay lequel ce sera, Mais le juge en appointera, Moyen beati garniti (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 127).

**C. - "Journée"** : La demourai mainte journee [var. *ajournee*] (MACH., Voir, 1364, v.7568). [E. P.]

**AJOURNEMENT, subst. masc.** (ajournement)

[T-L : *ajornement* ; GD : *ajornement* ; GDC : *ajournement* ; DEAF, J583 : *ajornement* ; AND : *ajurnement*<sup>2</sup> ; FEW III, 105b : *diurnum* ; TLF II, 405b : *ajournement*]

**I. - [Correspond à *jour* au sens de "lumière du jour"]** "Moment où la lumière luit et où apparaît le jour, aube" : Celle nuist fu Regnaut servi honnestement, Jusquez a l'endemain qu'i vient l'*ajournement* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 290). ...lez princes par l'ost ont prins herbergement Jusquez a l'endemain après l'*ajournement* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 94). A ung mardy matin, devant l'*ajournement*... (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 174).

- À / sus un *ajournement*. "Un matin" : ...[les Français] se departirent .I. soir (...) de Tournai et ceminerent tout le pas (...) et vinrent sus un *ajournement* devant Courtrai (FROISS., Chron. D., p.1400, 368). Et cevaçoient, tels fois estoit, ils et ses compagnons, vint ou trente lieues de nuit par voies couvertes et venoient sus le point de un *ajournement* la ou il voloient estre, et esqilloient le lieu (FROISS., Chron. D., p.1400, 858). Dont s'appresta le roy (...) Puis issist hors de l'ost a ung *ajournement* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 262).

- À l'*ajournement*. "Au point du jour" : En son lit est la dame, mais a l'*ajournement* Devoit estre au moustier menee noblement, Et au chef de trois jours avoir behourdement. (Tristan Nant. S., c.1350, 227). Sy s'allèrent coucher jusqu'a l'*ajournement*. (Tristan Nant. S., c.1350, 416). Decy me partiray droit à l'*ajournement*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 426). Et demain a l'*ajournement* T'envoieray tout bellement Berthe pour toy faire lever. (Mir. Berthe, c.1373, 167). Pour moy de tous dangiers oster, Mes bagues voudray aprestre Et demain, a l'*ajournement*, Moy partir tout soubdainement (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 60).

- [À propos d'une étoile] "Moment où elle luit" : Car aussi qu'en l'air affiné L'estoile, quant luist nete et clere, Ennoblist tout l'air et [le] pere, Samble il de cesti ensemment Que ce soit de l'*ajournement* L'estoile ; que, quant pert plenièr, Lez autrez perdent lor lumiere. (ACART, Prise am. H., 1332, 24).

**II. - [Correspond à *jour* comme intervalle de temps]**

**A. - "Fait de fixer un jour pour qqc."**

1. [À propos d'un combat] : ...après sommacions, *ajournemens* et deffiances (JEAN DE MONTREUIL, Lettre A ce que... G.O.O., p.1415, 155).

2. [À propos d'un rendez-vous amoureux] : A recommencer de plus belle, J'en voy ja les *ajournemens* Que font, vers vieulx et jennes gens, Amours et la saison nouvelle. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 336).

**B. - DR.** "Assignation en justice à un jour déterminé sur demande de la partie adverse"

1. [Le point de vue est celui de la pers. assignée] : Car, quant un homme lay si est troublé, en sa possession, par un cleric, se

le lay enpêtre *ajournement*, en cas de novelleté, devant le juge seculier, lez officiaux dez prelas, en enpechant et en troublant la juridiction seculiere a la requeste du cleric, si font conmandement au juge et a partie que ilz cessent de poursuivre celluy *ajournement*, sur poine de excomuniement et d'aucune poine pecuniere. (Songe verg. S., t.2, 1378, 152). Encores est assavoir que pour les *ajournemens* des parties et assembler les arbitres, les notoyres, les juges et conseillers, les testmoings, ou autres personnes, pour faire enquestes ou autres choses appartenans a la cause, aux contredisans es choses sustouchees et refusans ou dissimulans, l'amende est si tresgrande par le droit ordonnee a chacun selon son cas, que peu de fautes se treuvent. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 495). *Adjournement* est evocacion à droit d'aucune personne à la requeste de partie pour savoir et esprouver qui a tort ou droit. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 50). ...maistre François Halé, advocat du roy en ladict court de Parlement, soustint lesdiz *ajournemens* et arrestz pour le roy (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 97).

- Donner *ajournement* à qqn. "Assigner qqn en justice" : ...il [le roi] estoit astraint comme souverain seigneur de donner *ajournement* en cas d'appel ausditz appellans (JUV. URS., T. crest., c.1446, 127).

- Faire *ajournement* à qqn. "Notifier une assignation" : Des personnes qui se clament au maieur ou es eschevins, le maire doit avoir XIII deniers sur cellui qui sera trouvéz en tort et 1 denier pour le sergent qui fera l'*ajournement*. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 31). ...les diz prevosts et sergens de nostre dit païs de Bourgoingne font souvent *ajournement* et assignacion de journées à plusieurs parties par devant iceulx prevost ou leurs lieutenans (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 67). LE .I. SERGENT. Pour bien adjourner d'ung accord Et faire accorder les parties, N'est que moy. LE .II. SERGENT. Mais aux departies, Tes *ajournemens* faiz sans verge. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 99). ...nonobstant leur non comparence, nous eust requis icelluy bailly et procureur que, en suivant l'appoint par nous fait (...) a la fin (...) allassons avant à prendre et recevoir le rapport de plusieurs notables personnes prouchains voisins du lieu descordable, illecques venus sur la semonce et *ajournement* fait par ledit Planqueys, sergent (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1495, 354).

- Mettre qqn en *ajournement* : Ilz doubtent que par la procedure qui sera tenue a l'encontre d'eulx touchant les choses dessus dictes, leurs circunstances et deppendances, ilz ne soient tenuz en long procès et mis en *ajournemens*. (Arch. Nord, 1482, B 1703, f° 59, IGLF).

- Lettre d'*ajournement* : ...et pour ce requeroit ledit procureur du Roy que la Court lui vouldist sur ce pourveoir, et lui donner et octroier lettres de *ajournement* en cas d'appel (FAUQ., I, 1417-1420, 208).

2. [Le point de vue est celui de l'instance qui prononce l'assignation] : Item il dit que ledit Bouchart, de l'acort et assentement de lui qui parle et lui present et à son pooir, empetra un *ajournement* de la court de l'Église pour veoir asseurer Guillaume Jolis. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 55). ...dit que Alain le Breton empetra l'*ajournement* de l'official ["que l'official prononce"] pour adjourner ledit Guyart (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 64). ...contre icellui impetrant pendant ledit *ajournement* pour cause ou occasion du fait contenu en icelles lettres [l'*ajournement* pendant, c'est-à-dire l'*ajournement* étant prononcé] (Trés. Reth. S.L., t.2, 1388, 353). Et celuy huissier gardant son exploit jusques au jour saint Andrieu (...) et soy ruant à genoux le mandement en sa main, fit son exploit et son *ajournement* en sa

noble personne, en son neveu le comte d'Estampes, et [en] toute la haute baronnie là estant (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 289). [E. P.]

### AJOURNER, verbe (ajourner)

[T-L : *ajorner* ; GD : *ajorner* ; GDC : *ajourner* ; DEAF, J582 : *ajorné* ; AND : *ajurner*<sup>1</sup> ; DÉCT : *ajorner* ; FEW III, 105b : *diurnum* ; TLF II, 407a : *ajourner*]

I. - [Correspond à *jour* au sens de "lumière du jour"]

#### A. - Empl. intrans.

- [Du jour] "Se lever, briller, luire" : S'ensi est que jours y *ajourne*. Je vous pri que la me menés (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 59). Je me parti le lendemain, Mais je me levai si tresmain Com je vi le jour *ajourner* (MACH., Voir, 1364, 3301). Et nompourquant ceste journée Fu pour son honneur *ajournée*. (MACH., P. Alex., p.1369, 153). ...lui tarde bien que le jour *ajourne* Afin que d'elle Il puist oïr (...) nouvelle (CHART., D. Fort., 1412-1413, 162). Et le souleil fust couché, Et le jour n'*ajournast* ja, Et je vous tensisse, belle, Nue a nu entre mes bras ! (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 63).

. [Le suj. *jour* / *journée* est qualifié par un adj.] : Mais onques si bonne journée Ne fu pour amant *ajournee* (MACH., Voir, 1364, 3627). Mal jour fu pour moy *ajourné*, Ma dame, quant je vous vy onques. (CHART., B. Dame, 1424, 338). Le haultain jour est *ajourné* Que Dieu, mon pere, a ordonné Qu'en joye et exultacion Je face es cieulx ascension (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1007). Las, quelle dolente journée Fut pour moy faicte et *ajournee* Quant je prins sur terre naisçance ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 117).

- Empl. impers. "Faire jour" : Or l'emportons, sanz faire plait, Ou puis, ains qu'il soit *ajourné*. (Mir. femme roy Port., c.1342, 175). Einsi toute nuit se maintint Et l'ardant sierge en sa main tint, Jusqu'a tant qu'il fu *ajourné*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 250). Yris n'a pas atendum qu'il *ajourne*, Eins se depart et sans congié s'en tourne (MACH., F. am., c.1361, 165). Au matinet qu'il *ajourna*, Li roy bien et bel s'atourna Et trestuit li autre ensemment. (MACH., P. Alex., p.1369, 64). ...et pour ce que il *ajournoit*, nous ordonnames cent lances des nostres à demorer derriere et garder les chevaulx et les batiaux, et le demorant (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 103). Si tost qu'il sera *ajourné*, Je prandray le milleur des deux (DESCH., M.M., c.1385-1403, 340). ...quant il fu *ajourné* Le jour (,) que la bataille dot Estre, cil, qui le cuer gros ot, Vint en l'estour (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 122).

#### - *Ajourner* à *qqn*

. [Du jour] "Arriver, échoir, se lever pour qqn" : Las ! com maleureuse venue Et com maleureuse journée Nous est au jour d'uy *ajournée* ! (Mir. enf. diable, c.1339, 49). Vous dittes que bons jours m'*ajourne* Et qu'en grant aise je sejourne (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 54).

. [D'un événement, d'un état] "Naître avec le jour pour qqn, arriver" : Et quant bonne aventure *ajourne* A un amant, il le doit prendre. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 75). Mes, quant me sench emprisonnés Et ensus de ma douce amour, Et si ne sçai com long demour Je ferai la ou je sejourne, Grant merancolie m'*ajourne* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 145).

B. - Empl. pronom. [Du jour] "Se lever" : ...ledit jour, alerent à Pontoise au giste, en un hostel en l'Ostel-Dieu, ouquel hostel ilz chargerent, l'endemain très-bien matin, qui s'*ajourna* de dymenche, IJ lez, IJ huches, vaixelle d'estaing (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 349).

C. - Part. prés. en empl. subst. "Lever du jour" : Entens a moy, truant. Es tu ly estevelle, ne le me vas cellant, Qui voulsis avoir femme orains a l'*ajournant* ? Tu la voulois baiser et fere ton commant ; Et elle te couvry le visaige de sanc. (Tristan Nant. S., c.1350, 601). Et quant vint sur l'*ajournant*, les cors et les buisines de l'ost Asdrubal commencerent a corner pour saillir sur les champs. (LA SALE, Sale D., 1451, 83).

D. - Part. passé en empl. adj. [Du jour, de l'aube] "Dont la lumière luit" : Quant il fut jour *ajourné*, Cleriadus se lieve et s'arme et fait sonner les trompettes. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 283). Ardant amour, arche aornee, Ancelle annoncee, acceptable, Arbre apportant aulbe *ajournee* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 455).

- [Précédé d'un adv. de qualité] : Guillaume, je respon einsi Qu'il n'i a pas bien trois journées. Bel soient elles *ajournées* ! (MACH., J. R. Nav., 1349, 160). Il avint a une journée, Male pour celui *ajournée*, Qu'a lui s'en vint uns messagiers (MACH., J. R. Nav., 1349, 214). O journée tres desiree, Bien *ajournee* Et bien euree Pour les humains, Quant nous seras tu preparee, Que la coulpe soit reparee Dont valons moins ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 404).

- *Toute jour / chacun jour ajournee*. "Tout le temps du jour où il fait clair" : Après Souvenirs regardoit Comment toute jour *ajournee* Estoit sa biautés äournee De maintieng bel et gracieus, Dont li gens cors delicieus Est gardés plus seürement. (ACART, Prise am. H., 1332, 31). Aussy, quant je tenoye mon amye acolee, C'estoit toute ma joye toute jour *ajournee*. (Tristan Nant. S., c.1350, 262). S'en estoit sy hardis, n'est nul qui le vous die, Il ne lessoit durer ne main nē anuytie L'ost au bon roy Ganor a la barbe florée. Chascun jour *ajournee* leur faisoit assaillie Et issoit d'Auffalorne, baniere desploïe. (Tristan Nant. S., c.1350, 633). La fierent grant assault toute jour *ajournee*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 329). Celle enclume, qu'en mon cuer est entee, C'est le cler vis de ma dame honorer ; Et sez doux yeulx, toute jour *ajournee*, Soufflent le feu pour le fort eschauffer. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 325). ...chil signeur (...) pensoient que li desfendant ne poroient (...) soutenir la painne toute jour *ajournee* (FROISS., Chron. D., p.1400, 661).

Rem. Nombreux ex. de *toute jour* (lat. \**totum ad diurnum* ?) ds T-L IV, 1772 et de *...jour ajournee*, avec accord au fém., ds T-L IV, 1774. Anal. possible avec *toute la nuit*, cf. FEW III, 106b, note 18. V. *jour*.

. *Tous les jours ajournee* : Tous les jours *ajournee*, sy vray que Dieux fu nés, S'en aloit a le court... (Belle Hélène Const. R., c.1350, 412). Tous les jours [var. chascun jour] *ajournee* y fu assaus livrés (Belle Hélène Const. R., c.1350, 642).

E. - Part. passé en empl. subst. *Point d'un ajourné*. "Point du jour" : Et je le fis morir au point d'un *ajourné* [var. B : de l'a.] (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 920).

#### F. - Inf. subst.

- À l'*ajourner*. "Au point du jour" : Et pour actaindre a mon propos, Au matinet, a l'*ajourner*, Vous le peustes veoir mener Sus Caÿphe (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 756).

- À un *ajourner*. "Un matin" : Et .X.M. chrestiens qui moult font a doubter Yssirent d'Auffelorne droit a ung *ajourner* (Tristan Nant. S., c.1350, 114).

II. - Empl. trans. [Correspond à *jour* comme intervalle de temps]

A. - *Ajourner qqn*. "Convoquer, donner rendez-vous à qqn" : Et s'ensi est qu'il te couviegne Variier par trop sejourner, Si

me fes prendre et *ajourner* Ou que tu voes et de par toi, Se briefment ne te ramentoi Ce que tu as de pourveance, Ou tu n'as gaires de beance. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 63). N'ai ge amorty ceulx qui passerent Avec ton duc et trespasserent A sa doloieuse journee ? Sa char n'est pas seulle *ajournee* ! (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 113). U apres pluisieurs parolles, *adjournerent* l'un l'autre emmy les rues ou ilz s'entrebatièrent (Arch. Nord, 1486, B 1703, f° 153 v°, IGLF). Pour ce que le dit hoste ne le volt laisser entrer, [il] l'escria et *adjourna* hors de sa maison, disant qu'il lui romproit les boyaulx, en mectant tous les voisins en desroy. (Arch. Nord, 1496, B 1708, f° 83, IGLF).

- [Le compl. d'obj. désigne un groupe de pers.]

• Au passif. "Être convoqué" : Vers Bethleem nous faut traire Pour ce que la sont *adjournés* Touz ceuz du dyocese nés, Quar Cesar l'empereur nombrer Veut touz ceux du monde et conter (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 59). Se tu voys qu'il ne vueille mye Venir, assigne luy journee A la my-may, et *adjournee* Sera ma gent pour le combatre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 127).

- *Ajourner qqn à / pour* + inf. "Fixer une date à qqn pour + inf." : Si douze per li consillièreent qu'il apertenoit bien que li dis coens de Montfort fust mandés et *ajournés* par souffissans messages à estre à un certain jour à Paris, pour oïr ce qu'il en vorroit respondre. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 103). Mas me creez, tout sans nul sy ; Devant vous me mettray ainsi Comme doit le bon maronnier ; Suigrez ceste sans fourvoier ; Laissez celluy qui vous detourne, Car de tout point tous vous *ajourne* A morir, se vous le creés. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 183).

- Part. passé en empl. subst. "Celui qui a été convoqué" : MARIE. Bethleem representement Sera de tous communement, Aus quieux mon fil naistra tout prest De faire que mestier leur est, De faire distributions De sa misericorde et dons Selonc que seront disposés Les semons et les *adjournés*. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 60).

**B. - DR. *Ajourner qqn.*** "Assigner qqn à comparaître à un moment déterminé" : ...ou cas que iceulx debtors ne sont hoirs ou biens tenans du dit Pierre et confesseroient la dite debte, mais se opposeroient à la dite contrainte, *adjourne* les à certain et competant jour par devant noz dites genz de noz comptes à Paris (Doc. Poitou G., t.2, 1348, 406). En celle mesme heure se presenta ung gentilhomme (...) qui demandoit justice d'ung prisonnier qu'il disoit que ung nommé Gervaise Nardereau de la garnison de Crathor lui tolloit ; et supplioit au conte qu'il lui pleust commander à ung de ses sergens d'armes ou à ung de ses trompettes *adjourner* Gervaise à certaine heure pour ouïr les demandes qu'il faisoit ; ce que fist le conte, et lui bailla ung huissier pour incontinent à celle propre heure aller querir Gervaise (BUEIL, I, 1461-1466, 222). Ledict duc fut *adjourné* par ung huysier de parlement en la ville de Gand, comme il alloit à la messe. (COMM., I, 1489-1491, 175).

- [Dans un cont. métaph.] : Mon cueur vous *adjourne*, Viellesse, Par Droit, huissier de parlement, Devant Raison qui est maistresse Et juge de vray jugement. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 184).

- *Faire ajourner qqn.* "Faire comparaître qqn" : Notre amé et féal Guy de Laval et de Vitre, chevalier, nous a donné à entendre que Jean Ouvrouin avoient fait *ajourner* et mis en clain le dit sire de Laval èz assise du Mans (Cartul. Laval B., t.2, 1346, 219). Sy le fist en celle très grant douleur *adjourner* devant le Senat (LA SALE, Sale D., 1451, 152). ...Jehan Dauvet, auquel nous eussions donné pouvoir entre choses de mettre ou faire mettre en nostre main et en criées et subhastations les héritages et biens immeubles dudict

Jacques Cuer, et d'adjourner ou faire *adjourner* les opposans aux dictes criées par devant noz amez et féaulx les Conseillers de France ou nos conseillers sur le fait de la justice de nostre Thrésor en leur auditoire à Paris (Doc. 1453. In : Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 14). Que maudit soit il qui ajourne Telz folz ne ne fait *ajourner* ! (Path. D., c.1456-1469, 172).

- *Ajourner qqn à comparoir* : Comme, par vertu de certaines lettres de garde obtenues du roy nostre sire par les religieux abbé et convent de l'eglise de Saint Remy de Reins, Guyot Choffart, gardien député de par le roy no sire aux dis religieux, a la requeste d'iceulz religieux eust *adjorné* a comparoir par devant lui, en la maison du boys Nostre Dame, noble et puissant seigneur monseigneur le conte de Porciens, Jehan Nepos (...) pour oïr certaine complainte en cas de nouveletté que entendoit a faire le procureur des dis religieux... (Comté Porcien R., 1378, 181). ...envoyons presentement audit lieu de Saint Malo (...) maistre Anthoine Reynaut, pour se informer sur lesdictes entreprises et destrousses [faites par les Bretons], et de ceulx qui les ont faict ou fait faire, et les coupables *adjourner* à comparoir en personne par devant nous et les gens de nostre conseil (Lettres Louis XI, V., t.2, 1464, 194). ...et où apprehender ne les pourroit en leurs personnes, de les *adjourner* à son de trompe, cry public et autrement deument à comparoir en personne par devant ledit grant maistre, où qu'il fust, pour respondre au procureur du roy et ester à droit sur lesditz excès. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 249).

• Au passif : Et, après ces choses ainsy faictes, fut aussi *adjourné* à comparoir en ladicte court maistre Jehan Herbert, evesque de Coustances, pour respondre à plusieurs crimes et cas à luy imposez (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 98). ...et fut conclud, selon l'intention du roy, que ledict duc seroit *adjourné* à comparoir en personne en parlement à Paris. (COMM., I, 1489-1491, 175).

- *Ajourner qqn à comparoistre*

• [Dans un cont. métaph.] : Advint ung bon jour que dam regnart, comme devot hermite, alloit cherchant son aventure par les villages et vouloit executer certaine commission qu'il avoit de prendre au corps coqz, gelines et ouayes ou, a tout le moins, les *adjourner* a comparoistre en personne. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 72).

- *Ajourner qqn de main mise.* "Arrêter qqn pour le faire comparaître en justice" : Nous avons usé de menaces, Le temps passé, contre Jesus ; Mais, se nous venons au dessus, A ce cop, de nostre entreprise, Nous l'*adjourneron* de main mise Et le herseron de si gourte Qu'il sera bien gary du lourt S'il ne congnoist qu'il a mal fait. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 263).

- *Ajourner qqn de* + inf. "Assigner qqn en l'invitant instamment à + inf." : Sy fust *adjourné* d'aler respondre, et en personne veoir le jugement qui seroit de luy ordonné. (LA SALE, Sale D., 1451, 255).

- Empl. abs. : Cilz prevost pour gens barater Ont mis sergens pour desrober Le payz et la region. Deux vont devant pour *adjourner* Et deux après pour acorder, Ensin vivent par raençon. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 102).

- *Ajourner de qqc.* "Assigner en justice à propos de qqc." : LE .I. SERGENT. Pour bien *adjourner* d'ung accord Et faire accorder les parties, N'est que moy. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 99).

- Part. passé en empl. subst. "Personne qui a reçu une assignation à comparaître à un jour déterminé" : ...ou cas de l'heritage, l'*adjourné* ne seroit tenu de respondre sur le possesoire,

ains en sera celui qui fait faire l'adjournement du tout excluz, sauf à lui la propriété et le droit d'icelle ; mais ou cas de meubles et de chatelx, sera bien tenu de respondre, tout adés il aura ses fuites et ses loignes selon la coustume. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 148). Et si l'*adjourné* pour reprendre ou delaisser le procès de son dit predecesseur se deffault en l'adjournement à luy baillé pour reprendre ou delaisser avant ladicte reprinse, il sera pareillement dit des le premier deffault d'iceluy heritier que ledit deffaillant aura tel terme que son dit predecesseur devoit avoir. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1496, 395). [E. P.]

**AJOURNERIE, subst. fém.** (ajournerie)

[GD : *ajournerie* ; FEW III, 105b : *diurnum*]

DR. "Assignment en justice à un jour déterminé" : Il m'a parlé de vous, mon maistre, Je ne sçay quelle *ajournerie*... (Path. D., c.1456-1469, 140). [Seul ex.] [E. P.]

**AJOUT, subst. masc.** (ajout)

[FEW V, 97b : *\*juxtare* ; TLF II, 409a : *ajout*]

"Action d'ajouter une chose à une autre"

- *Par ajout*. "Par adjonction" : Qui ausera certiffier D'estre a toy garder bien expert, Quant pour ung [tout] seul point on pert Par *ajoust* ou soustracion ? (Moralité cincq pers. B., 1484, 93). [E. P.]

**AJOUTABLE, adj.** (ajoutable)

[GD : *ajoustable* ; FEW V, 98a : *\*juxtare*]

"Qu'on peut ajouter" : Adjectivus, va, vum *ajoutables* ou adjectif (Gloss., c.1400-1500. In : P. Nobel, Lexique 4, 1986, 167). [E. P.]

**AJOUTANCE, subst. fém.** (ajoutance)

[GD : *ajoutance* ; DEAF, J616 : *ajostance* ; FEW V, 97b : *\*juxtare*]

"Ajout" : Apposicio (...) : apposicion ou *ajoutance* (Aalma R., c.1380, 21). [T. M.]

**AJOUTEMENT, subst. masc.** (ajoutement)

[T-L : *ajostement* ; GD : *ajostement* ; DEAF, J614 : *ajostement* ; FEW V, 98a : *\*juxtare* ; TLF II, 409b : *ajoutement*]

A. - "Addition, ajout" : Sans faire nul *ajoustement*. (MACH., D. Aler., a.1349, 403). Et semblablement seroit il de toute la terre se *ajoustement* estoit fait d'une part et non d'autre. (ORESME, C.M., c.1377, 560). Additio .ditionis : *ajoustemens* appositio (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 7). Appositio .tionis : *ajoustemens* et quedam figura (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 27).

- *Ajoutement de qqc.* : ...car assez [souffit] le mal de temps passee sanz nul novel *ajoustement* de male. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 220). Mais pour avoir aucune congnoissance des lectres tu dois savoir que entre les lectres latines il en y a .V. qui sont appellees voieulx, c'est assavoir A E I O V, pour tant que elles font voix par elles meismes sanz *ajoustement* d'autre lectre (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 64). ...selon la simplece de mes sens non encore du tout parcreus m'informoye adés des coustumes, manieres et condicions de la ditte dame. Et comme ainsi ie le continuasse par l'espace de pluseurs ans croissant ma retentive je fus infourmee de la haute poissance et seigneurie d'ycelle de laquelle pour eschiver prolixité en brief ie tesmoigne pour verité sanz *adioustement* de menconge que sa contree m'apparu glorieuse de nom. (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 76).

B. - MÉD. "Prolongement, appendice" : ...pour la raison des jointures, ilz [les os] ont diversité en eulx car les aucuns ont *ajoustemens* qui entrent, les aultres ont vacuité qui recepvent, les aultres ont l'ung et l'autre et les aultres n'ont ne l'ung ne l'autre. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.5). Ceulx [les os] qui ont *ajoustement* et vacuités, les aucuns les ont clavales comme les dens, les autres les ont sarratilles comme le test, les aultres les ont nodoses en chascun boult comme ulna et la cuisse, les aultres les ont fovealles comme les focilles, les aultres ont l'ung et l'autre comme les doys. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.5). ...les coullatoires des nazilles qui sont partis par ung *ajoustement* d'os a maniere de creste de geline, en laquelle est dedans planté le cartillaige qui devise les nazilles. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1). ...esquieulx [les os pariétaux] sont les pertuis des oreilles et les *ajoustemens* ditz mamillaires des esmontoires (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1). ...la substance du cervel laquelle est molle, blanche et de figure ronde, excepté les *ajoustemens* qui sont en lui (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1). ...au [ventricule du] devant sont *ajoustemens* ditz mamillaires, esquieulx est fondé le sentement de l'oudoement. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1). ...deux addicions ou *ajoustemens* ditz rostralles (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.4). ...après commence la main en laquelle sont troys conjonctions ou *ajoustemens* d'os. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.4). ...le cerveau en la partie interiore sous l'os du front a deux *adioustemens* semblables aux testes des mamelles (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1). Et sous ces *adioustemens* sont les coyllons petits et larges (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 4). [E. P.]

**AJOUTER, verbe** (ajouter)

[T-L : *ajoster* ; GD : *ajoster* ; GDC : *ajouter* ; DEAF, J607 : *ajoster* ; AND : *ajuster* ; DÉCT : *ajoster* ; FEW V, 97b-98a, 99a : *\*juxtare* ; TLF II, 410a : *ajouter*]

I. - Empl. trans.

A. - "Mettre en plus de, à côté de, joindre à"

1. *Ajouter qqc.* (à / avec / en / sur qqc.)

a) [Une chose concr. à une autre] : Puis fut el par sa voiz trouvee Entre les braz d'un lou sauvage Qui la gardoit sans faire outrage ; Mais celx qui ainsi la trouverent La teste au corps li *ajousterent*. (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 31). Mais il ne couvient *ajouster* En ce quart ver lettre, n'oster, Car qui riens y *ajousteroit*, Mon nom jamais ne trouveroit, Qu'il n'i eüst ou plus ou mains. (MACH., R. Fort., c.1341, 156). Mes Tullés au contraire a aresoné Mecius benignement et li commanda car les tentes des [Albains] il *ajousta* aus tentes romeines. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.1, 48). Einsi donques Rome se prist a croistre par la ruine d'Albe, et se doubla le nombre du peuple d'icelle. Et, pour ce, on *ajousta* a la cité de Rome tele montegne qui a non Celius (BERS., I, 1, c.1354-1359, 30.1, 51). Et aussi a on *ajouste* a la cité la monteynge de Janiculus, non pas pour souffraite d'espace ne de lieu, mes afin que les anemis en temps a venir ne peussent occuper la forterece de celi lieu. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 33.6, 57). ...[Fortune] prent la petite chevaunce des povres pour *ajouster* au grant monceau des plus riches (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 8).

- *Ajouter qqc. avec qqc.* "Faire entrer qqc. [un élément] dans qqc. [un ensemble]" : ...[le duc de Bourgogne négocie] pour avoir l'Escluse en hiretage et *ajouster* avoecques la conté de Flandres (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 241). ...et que la moytié du residu de .b. soit faite encore plus tenve en tant que, quant elle sera *ajouste* aveques l'autre en figure circulaire, elle soit aussi large

comme le semydiametre de la premiere partie ou moytié ["elle" représentant une figure géométrique]. (ORESME, C.M., c.1377, 120).

- *Ajouter qqc. sur qqc.* : ...comme *adjouste* Dieu nouveau torment sur le fais de leur labour ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 43).

. [Le compl. marque la répétition rapide, l'enchaînement] : Ung livre faulx escript fait errer ceulx qui y lisent, et a ceulx qui le contreescripvent *adjouster* faulz sur faulz. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 45).

- [D'une chose] *Ajouté*. "Mis en plus, joint" : Et pour ce qu'elle iroit sans ordenance (...) Pour ce y fu par droite art ordonnee Une roe seconde et *adjouste*, Qui le retarde et qui le fait mouvoir Par ordenance et par mesure (FROISS., Orl., 1368, 88).

. *Ajouté à qqc.* "Joint à qqc." : Et une telle *adjouste* a chose plus pesante la fait plus pesante. (ORESME, C.M., c.1377, 594).

**b)** [Une chose abstr. à une autre] : ...toutesfois, affin que par leur coulpe nul plus grant mal n'y fust *adjouste*, chascun se prist en sa partie a ouvrir a la cloyson et a la deffension sanz admonnestement d'aucun (BERS., I, 9, c.1354-1359, 2.13, 4). Et toutesfois a toutes voz fraudes *adjouste* vous tousjours aucune semblance de droit et de justice ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 11.7, 20). *Adjouste* l'amour de la foy avec sapience (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 223). Comme dist Leo pape : a la simple nature de la divinité riens ne puet estre *adjouste* ne osté ou diminué, car tousjours est ce qu'il est. (Somme abr., c.1477-1481, 142).

- [Une mesure de temps] : Numa Pompilius, homme cler, second roy à Romme. Cestui, comme astrologien, *adjousta* deux mois en l'an que par devant n'avoit esté fait, c'est assavoir janvier et fevrier, car cestui ediffia le Capitol qui est euvre moult sumptueuse. Aucuns dient qu'il fut IIIImVcIX. Romulus n'y avoit mis que dix mois. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 38 v°).

- *Ajouter qqc. et qqc. en qqc.* "Réunir qqc. et qqc. en qqc." : Et se tu demandes quant il dit ces paroles, le Pere et le Filz, je te respns car ilz le dient toutes foilz et quantes fois ilz nous appellent et traient a la foy crestienne, quy est une vocation faitte par grant misericorde et sy grande que toute la terre en est plaine ; laquelle misericorde et justice ont delivré l'omme et ont fait *adjouster* verité et paix ensamble en une vraie et bonne concorde. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 255). [Ou est-ce *ajuster* ?]

- [Sans compl. second] : ...et ainsi sans fin en *adjoustant* tousjours de jour en jour mendre degré d'isneleté selon proporcionalité soudouble, il est certain que l'isneleté du ciel ne attaindroit onques en temps du monde siques a isneleté double (ORESME, C.M., c.1377, 426).

- *Ajouter qqc. à qqn.* "Attribuer qqc. à qqn" : Il m'a pleu de le faire ainsi et personne de vous ne nous eust ja recogneus, ne fust que nous voulons reconnoistre les deux chevaliers ou je *adjouste* grant proesse et valeur. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 31).

**c)** En partic. [Un mot, une phrase, un texte à d'autres mots, phrases ou textes]

- "Mettre en plus de, insérer dans" : Plus n'en di de ceste partie, Eins vorray d'une autre conter Pour a ceste ci *adjouster* (MACH., J. R. Nav., 1349, 170). De quoy elle sert, qu'elle fait, Compris la grant part de l'effait, Dont un bien pou vous compteray, Rien du mien n'y *adjousteray* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 104). ...Charles (...) institua XXIIJ chappitres de loys, et ces loys *adjousta* a la Loy sallicque (JUV. URS., T. crest., c.1446, 21). ...ung bien gracieux cas dont je fourmiray une petite nouvelle, sans y

descroistre ne *adjouster* aultre chose que servant au propos. (C.N.N., c.1456-1467, 454). Lequel traitté contendra les chappitres des Euvangiles des Quenoilles ensemble les gloses que aucunes sages et prudentes matrones y ont *adjouste* et aincoires feront en multipliant le texte. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 80). LE CAPPITAINE. (...) As tu parlay au dessusdit ? PERROQUET. Ouy, et *adjouste* ton dit A mes dictz. (Sots mal., c.1480, 79).

. "Joindre qqc. à qqc. dans le discours" : Il y est gramaire, logique, Geometrie, arismetique, (...) *Adjouster* y vueil arquemie Qui est une oevre moult soutive (MACH., F. am., c.1361, 217).

- [Sans compl. second]

. "Dire, écrire de plus" : En la saluant dictez les paroles proposees fors que au commencement, vous ne *adjoustatez* point ce nom icy, Marie, maiz après le nommastes. Ave, Maria, etc. (GERS., Annonc., a.1400, 228). Et, en la fin dudit roole, fust, par l'ordonnance de la Court et du chancelier de France, escripte et *adjouste* une clause (FAUQ., II, 1421-1430, 82). A tant me deporté de ce propos fors que je *adjouste* ceste conclusion (CHART., Q. inv., 1422, 52).

. *Ajouter que* : Et qui avecques ce vouldroit *adjouster* que ces choses durassent par toute sa vie et que il finisist sa vie en oeuvre de vertu selon la descripcion de felicité devant dicte, pour ce que les choses a venir ne sont pas certainnes, encore pourroit l'en dire a parler de present que un homme est beneuré (ORESME, E.A., c.1370, 136).

. [Pour introduire un énoncé en style dir.] : Et pour ce, après ce qu'il eut donné a son peuple le commandement de l'aymer, comme il est escript en Exode, il *adjousta* : "Je suis ung Seigneur desirant mon honneur..." (OLIVIER MAILLARD, Sermon., 1475. In : *Chrestom.* R., 218).

**d)** ARITHM. "Additionner (des nombres)" : Comment par algorisme on peut un nombre *adjouster* a l'autre pour faire une somme totale. Se tu vois deux nombres devant toy et tu veulx *adjouster* l'un a l'autre, tu le dois figurer l'un dessoubz l'autre tellement que la derreniere figure de l'un soit dessoubz la derreniere figure de l'autre, et la penultime dessoubz la penultime, et ainsi tousjours. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 242). Pour *adiouster* Il conuient premierelement poser les nombres que lon veult *adiouster* lung soubz laultre et en telle maniere que les primes soient alendroit lune de laultre et les secondes alendroit des secondes et une chascune figure alendroit de sa semblable. Et puis assembler primes avecques primes secondes avec secondes et ainsi des aultres. Toutesfois en *adioustant* les secondes les tierces quartes et aultres on les considere et nombre ton comme si elles estoient primes. (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, 594).

- *Nombres ajoutés*. "Nombres additionnés" : *Adjouster* si est deux ou plusieurs nombres joindre en ung qui tout seul soit egal aux nombres *adjoustez* (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 594).

**2.** *Ajouter qqn (à / avec qqn / qqc.)*

**a)** [Avec compl. second]

- *Ajouter qqn à qqn.* "Mettre auprès, unir, joindre" : Aprez ce que le duc d'Angou fut retourné de Bretaingne, il *adjousta* son host à l'ost de ses freres (Chron. Valois L., c.1377-1397, 246). ...personne *adjouster* a personne par propagation de char mue degré, mais non pas le genre d'abstinence, et persone *adjouste* a personne par copule charnele mue genre d'abstinence, mais non degré. (Sac. mar., c.1477-1481, 74).

. *Ajouter qqn à qqn en + subst.* "Placer qqn auprès de qqn comme" : Si fu continué le consulat a Fabius pour cause des

besoigne bien faites et Decius luy fu *ajoustez* en compaignon (BERS., I, 9, c.1354-1359, 41.1, 75).

- *Ajouter qqn avec qqn*. "Associer qqn à qqn" : Après dit que il *ajouste* Pallas avec Minerve qui bien y siet (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 223). Avec iceulx fut *ajouste* le roy de Boesme, comme septiesme, pour les accorder, se d'aventure, a l'eleccion faire, ilz estoient troys d'ung costé et troys de l'autre. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 226).

- [D'une pers.] *Ajouté à qqn*. "Uni, lié à qqn" : Si avint que Servius, de certain propouz, loueyt mout souvent le consentement de ceus d'Ayse et lez dieux a eulz *ajoustez* entre les barons des Latins avecques lesquelz il avoit privees et publiques amitances (BERS., I, 1, c.1354-1359, 45.2, 75). Le premier genre d'affinité est contrait de persone additee et *ajouste* a sanguinité par copule charnele juste et selon la rigle qui dist: personne adjoindre a personne par propagation de char mue degré, mais non pas le genre d'abstinence, et persone *ajouste* a personne par copule charnele mue genre d'abstinence, mais non degré. Et vecy le cas : je et ma soeur sommes une sanguinité. Ma soeur ait ung mary ou ung amoureux, ou lui samblablement. Cellui *ajouste* a personne de ma sanguinité par copule charnele mue genre d'abstinence, mais non pas degré. (Sacr. mar., c.1477-1481, 74).

- [Le compl. prép. désigne une activité] *Ajouter qqn avec qqc*. "Associer qqn à qqc." : Chiers et grans amis, j'ai receü de par vous unes lettres qui moult me donnent a penser pour tant que vous me tenés a vostre compaignon et appellés a vostre conseil et *ajoustez* avec vos joieuses et amoureuses aventures, et me nommés sage et discret et digne de ce valoir et faire ; c'est moult pour moi. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 60).

**b) [Sans compl. second]**

- [D'une pers. ; le compl. d'obj. désigne un collectif hum.] "Mettre de surcroît, rassembler" : ...car, ces, esmeue toute leur jouvente et avecquez ce grant partie des Etrusquez parforcie de rebellier, avoient *ajouste* si grant ost que en soy ventant et mesprisant les Romains il disoient que il lesseroient après euls Decius en Etrurie sanz que il se daignassent combatre a luy et que il s'en iroient tout droit a Rome pour l'assallir. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 41.9, 76).

- [D'une chose abstr. ; le compl. d'obj. désigne plusieurs pers.] "Rapprocher, réunir" : Si avint que le similitude de eulz deux, c'est a dire de Tarquin et de Tullie, les *ajousta* assés plus de le fier, car c'est bien chose acoustumee que mal a mal a grande convenence. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 46.7, 78).

**3. Empl. abs. *Ajouter à qqc***. "Faire un ajout, une addition à qqc." : Et chascun qui scet aucun art et s'i exercite, il y doit *ajouster* se aucune chose y deffaut. (ORESME, E.A., c.1370, 122). ...ancor y avoit une clause à la fin par laquelle les commissaires dessusdis se reservoient d'y pouvoir *ajouster* à leur adviz (BAYE, II, 1411-1417, 142).

**B. - *Ajouter qqc***. "Augmenter qqc., rendre qqc. plus important quantitativement" : Voir est que il est dit devant que en tous les habis desus diz ou vertus aussi comme en autres choses, c'est a savoir es arts, en chascun est un signe auquel tout homme qui a en soy droite raison regarde et selon ce il croist et *ajouste* ou appetice son oeuvre ou sa matiere. (ORESME, E.A., c.1370, 330).

**C. - [Dans des loc. marquant la confiance que l'on accorde à qqn / à qqc.]**

- *Ajouter creance / credence à / en qqc*. "Considérer qqc. comme digne de foi, comme véridique" : Li rois de France, si frère et li prelat de France (...) entendirent volentiers à ses parolles,

et leur samblèrent toutes veritables : pour tant i *ajousterent* il plus grant credence. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 147). Atant nostre damoysele *ajousta* telle creance en la vertu de ce dieu que devant nous tous elle dist qu'elle vouloit visiter ce temple adfin que ce souverain dieu la vouldist conforter de son desirier (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 870).

- *Ajouter foi à / en qqc*. "Accorder crédit à qqc., y croire" : Tres chiers compains et grans amis, j'ai receü de par vous unes lettres es queles je *ajouste* grant foi, car de vos secretes et amoureuses besongnes vous me segnefiés et escripsiés moult avant et plus que je ne soie tailliés ne sages dou consillier (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 73). Et dient les docteurs que *ajouster* foy a la dicte science [astronomie], c'est assavoir a la seconde partie [les jugements], est chose moult perilleuse et espirituelment et temporelment, et souvent est cause de male fortune (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 605). Item, il vouldt et ordena que le dit Jehan Sac soit creu en sa conscience de tout ce qu'il affermera à lui estre deu par le dit testateur, ou que il lui devra, et semblablement de tout ce qu'ilz ont eu à faire l'un à l'autre de tout le temps passé, et que aux papiers et escriptures du dit Jehan Sac soit *ajouste* plainne foy. (Test. Parlem. Paris T., 1407, 447). Les ungs s'en mocquent, et les aultres y *ajouste* foy (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 80). ...j'ay trop tost *ajouste* foy a voz semblans et decevables parolles (C.N.N., c.1456-1467, 235). ...ausquelles lettres fut foy *ajouste* pour ce que ledit Briçonnet estoit homme de bien et de credit. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 136). Puis le Jouvencel lui dist devant tous : "Mon cappitaine, je vous pry, allez-y ; car vous le ferez mieulx que nul autre. Je scay bien que le Roy *ajoustera* grant foy ad ce que vous lui direz." (BUEIL, II, 1461-1466, 140). Elle ne parloit que ou nom de ladicte damoysele, mais il estoit fait pour y *ajouster* plus grant foy. (COMM., II, 1489-1491, 194). ...tellement que les ennemys pensoient que la dicte bataille se descamperoit et mettroit en desarroy, en conformant et *ajoustant* foy ad ce que par autres foys ilz avoyent ouy dire des François (LA VIGNE, V.N., p.1495, 284).

- *Ajoutée foi à qqc*. "En ajoutant foi à qqc." : Et aussi par le conseil d'un home appelé Proculus, *ajouste* foy a la dicte opinion de deité Romulus, car cestui (...) appela le peuple en concion (BERS., I, 1, c.1354-1359, 16.5, 26).

- *Ajouter foi à / en qqn*. "Faire confiance à qqn" : Dame, je vueil que les gardez [les clefs] ; Pour l'enfant serez et pour moy. *J'ajouste* a vous bien tant de foy, C'est bien droiture. (Mir. st J. Cris., c.1344, 261). Li pueples qui la venus yere A eaus *ajousta* foy planiere, Car li jugè encien furent, Pour ce li pueples les creïrent, Et Susanne a mort condampnerent (MACH., C. ami, 1357, 10). ...comme saint Pol le dit en l'epistre aux Rommains, que les choses qu'il [Dieu] a faictes seront veues et sceues par la creature du monde. C'est l'omme qui voit les livres lire et *ajouste* foy es atteurs (ARRAS, c.1392-1393, 2). ...finablement li rois d'Engleterre, par l'avis de ses privileges asquels il *ajoustoit* grant foi, fu consilliés de escrire (...) lettres patentes (...), en recongnissant l'onmage tel que il le doit et devoit adont faire au roi de France (FROISS., Chron. D., p.1400, 191). A nous chascun *ajoute* foy Pour ce que gouvernons la loy (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 147).

- *Ajouter loyauté en qqc*. "Considérer comme digne de foi" : Phelippes (...) *ajoustoit* en toutes ces parolles grant loyauté (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 77).

- *Ajouter securité en qqc*. "Faire confiance en qqc." : Melyador ossi *ajouste* Grant segurté en ses .III. lances ; Car, pour furnir ces ordenances, La damoiselle de Montrose Li avoit fait,

c'est vraie cose, Pluiseurs fiers de glave assaiier (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 52).

**II.** - Empl. intrans. ou pronom.

**A.** - [De pers.]

**1.** "Se rassembler, se grouper, s'unir" : Cesti Evander, entendu comme les pastours *s'ajosterent* entour Hercule (BERS., I, 1, c.1354-1359, 7.9, 12). L'auctorité du roy Tarquin estoit ja mout grande entre lez barons latins, si a empris une journee et ordené que tous les princez du paÿs se *adjoustassent* en un certain lieu appelé le boyz de Ference afin de traiter des choses commuez. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 50.1, 83). ...mais la falangue et la bataille des Macedoniens estoit puissant et non mouvable et celle des Rommains estoit plus distinte et composte de diverses parties et preste et obeissant a soy partir ou a soy *ajouster* a la volenté de leur duc. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 19.8, 36).

- *S'ajouter avec qqn.* "Se regrouper avec qqn" : ...il commencierent envair et chassier non pas seulement les bestes sauvaiges, mes les larrons qui erent es montaignes [ausquix] il toloient les proiez qu'il avoient emblees et les devoisoient a leurs compaignons, c'est a dire aus pastours du desert, si que de jour en jour grant compaignie des juvencelz se *adjoustoient* avecquez eux (BERS., I, 1, c.1354-1359, 4.9, 9). ...car, en non Dieu, tout le païs entour avoyt senti la depopulacion et la pille du mont ciminien, si que les pueples d'Etrurie et avecquez eux les prochains de Ombrie *s'ajousterent* par grant indignacion, siques le plus grans os que onques mais n'i estoit venus arriva a Sutere. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 37.1, 67).

**2.** En partic. "Se rapprocher pour combattre, en venir aux prises" : Et quant vint l'heure qu'on se *adjoustoit* au champ et que le roy eut disné et ja estoit en son eschaffault et la royne et la belle Maguelonne, Pierre avec son varlet et son page sans autre compaignie vint et s'en alla mettre au plus humble lieu comme celuy qui estoit estranger (Belle Maguel. B., c.1400-1450, 8). Fol est qui trop s'est *adjouste* A force ou temps qu'il a vescu, Car celui qui mieulx a jousté Est souvent le premier vaincu. (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 157).

- Empl. intrans. "En venir aux prises, attaquer" : Mais sy tost qu'au parc sont venu Cil de l'ost, il y ont tenu Et mis le siege et *ajouste* Par hardement et fiereté (Pastor. B., c.1422-1425, 160).

**B.** - [De choses] *S'ajouter à qqc.* "Se joindre à qqc." : ...mais en longue vie et diligente labour n'est rien qui ne se mène à chief, quand bon vouloir s'y *ajouste* (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 268).

- [Le suj. et le compl. d'obj. désignent un fleuve] "Se rejoindre, s'unir" : Tullis (...) s'est mis aus chanz contre ceus de Fidene et a son ost assiz en celi lieu ou le fluve de Amene se *adjouset* o le Tibre (BERS., I, 1, c.1354-1359, 27.4, 46). [E. P.]

**AJOVENIR, verbe** (ajovenir)

[GD : *ajovenir* ; FEW V, 94a : *juvenis*]

**I.** - Empl. trans. "Rendre jeune, rajeunir" : Si que li dieu leurs viés parans, Pour estre jones et parans, Souvent a Hebe presentoient Et mout doucement li prioient Qu'i les volsist *ajovenir* (MACH., Voir, 1364, 5094).

**II.** - Empl. intrans. ou pronom. "Redevenir jeune, rajeunir" : Et aprez qu'il les a recouvees, il [l'aigle] va et quiert une roche de pierres, et tappe et fiert son bec a la plus aspre et dure pierre de la roche, tant qu'il oste son becq et lui en revient ung nouvel, et prend viande aussi bien qu'il fist onques, et ainsi se renouvelle et *ajovenist*. Et ainsi doit faire chascun pecheur et soy

renouveler. (Somme abr., c.1477-1481, 180). ...*juvenio/nis* (...) *aiuvenir* devenir ieune (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 209). [P. C.]

**AJUSTAGE, subst. masc.** (ajustage)

[GDC : *ajustage* ; DEAF, J788 : ajustage ; FEW V, 89a : *justus* ; TLF II, 412a-413a : *ajustage*]

"Droit d'ajuster les mesures, les monnaies, taxe correspondante"

**REM.** Doc. 1350 (*l'ajustage des mesures*) ds DU CANGE I, 80a, *adjustamentum* (GDC VIII, 66a). [R. M.]

**AJUSTEMENT, subst. masc.** (ajustement)

[T-L : *ajustement* ; GD : *adjutement* ; GDC : *ajustement* ; DEAF, J787 : ajustement ; AND : *ajustement*<sup>1</sup> ; FEW V, 89b : *justus* ; TLF II, 413a : *ajustement*]

"Fait d'ajuster (une mesure) à l'étalon"

**Rem.** Doc.1328 et 1331 ds TLF. FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516), ds GDC VIII, 66 (*adjustement*). [R. M.]

**AJUSTER, verbe** (ajuster)

[T-L : *ajuster* ; GDC : *ajuster* ; DEAF, J786 : ajuster ; FEW V, 88b, 89a : *justus* ; TLF II, 415a, 417b : *ajuster*<sup>1/ajuster</sup><sup>2</sup>]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Disposer qqc. de façon appropriée, ordonner qqc." : Cesar fondu, le pesant monde chut, Si le rechut Octovien Auguste ; Entre ses bras dormit en paix et jut ; Dieu fust conchut, son facteur, qui perchut Qu'on le dechut par deablerie auguste ; Le monde injuste et reforme et *ajuste* ; Fort et robuste alors devient : Sy hault crie on Noël qu'il vient. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 593).

**Rem.** Peut-être s'agit-il de *ajuster* pris dans ce sens (et non de *ajouter*) dans l'ex. suiv. : PILATE. (...) Seigneurs, comment entendés vous Que ses meschans que vous voyés Soyent au jour d'uy crucifiéz ? Les voulés vous tous d'une sorte, Ainsi que la coutume porte Et qu'on l'a faict au temps jadis ? Et cecy pour cause je dis, Car, selon le crucifiment, Il fault aussi pareillement Que les croix soyent charpentees. CAPHE. Les deux croix, qui sont *ajoutees* Pour les deux larrons a ffin mettre, Peulent bien d'une façon estre, Celon la forme acoustumee. Mais celle qui est ordonnee Pour Jesus, ce mauvais garson, Sera tout d'une autre façon Pour luy faire plus grande esclande. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 382). Correspond à GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 317 : *Les croix qui seront adresses* [var. *ajoutees, ordonnees, aditees*] *Pour les deux larrons a fin metre...*

- Part. passé en empl. adj. "Disposé de façon appropriée, conforme" : Lors fu leve un eschaufaut Sus la courtine tout en haut Sus le quel dehors se monstra Justice qui tost aporta Ses balances aprestees Et egaument *ajustees*. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 79). En après ce que le chevalier gardant le pas et iceluy de Boniface furent montés, armés et prests dedans les lices, les lances mesurées et *ajustées* par quatre escuyers devant et en la présence du juge (...) on bailla au chevalier garde du pas sa lance, et pareillement au chevalier sicilien. (Faits Lalaing K., c.1470, 209).

**B.** - "Rendre conforme à un étalon" : Quiconques veult vendre vin en la ville de Chastillon, il y peult vendre sanz licence de juge et (ne) n'en doit riens d'antrée aux seigneurs, ne ne prent point de mesure des seigneurs s'il ne lui plaist, mais *ajuste* de soy sa mesure. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 379). Et pareillement au regart des toilles grosses et dougées, voulons que ainsi soit usé

comme es draps de couleur et gros draps, et que lesdites aulnes soient merchées et *adjustées* par nos seneschaulx ou allouez ou leurs lieutenans chascun en son bailliage, et que deux estelons soient faiz des deux aulnes, de quoy les patrons soient mis en un post en lieu public à l'esgart du juge (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 391). ...afin que chascun y puisse prendre à y *adjuster* son picotin dont il aura affaire. (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 392).

- Part. passé en empl. adj. "Conforme à un étalon" : Bailleront li dit Seigneur ou Dames, ou feront baillier par le Sergent de ladite Ville et pooste, es diz habitanz, toutes mesures de blez et de vins, *adjustées* et seignées dudit Sergent ; et toutes autres mesures et aulnes pour mesurer draps, toiles et autres choses, franchement sanz rienz païer, et toutes fois qu'ils vouldront et qu'il les requerront audit Sergent ; lesquelles mesures et aulnes li dit habitant pourront prester à mesurer par toute la Ville, pooste et Justice dessus dictes, sanz nul dangier, et sanz faire Loy ne Amende ; car ainsi là l'en acoustumé avant cest present accort. (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1374, 61). ...lesquels picotins soient ordonnez par nostre seneschal de Rennes pour servir en tout nostre païs hors la comté de Nantes, et par nostre seneschal de Nantes ordonnez à servir par tout nostre comté, de quoy les estelons demeureront merchez et *adjustez* en nosdites villes es lieux où regarderont nosd. juges seneschaulx afin que chascun y puisse prendre à y *adjuster* son picotin dont il aura affaire. (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 392).

**II.** - Empl. pronom. [Se confond plus ou moins avec *ajouter*]

**A.** - [D'une pers.]

1. *S'ajuster à qqn.* "Être en accord, en union avec qqn" : ...en laquelle adversité on se doit à Dieu aherdre et *ajouster* plus qu'en prosperité (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 50). [Ou est-ce *ajouter* ?]

- Part. passé en empl. adj. [De pers.] "En accord, unis" : Ung homme une femme amera, L'ung l'autre monlt desirera, Et de bon coeur s'entr'amerioient, Se ensemble *ajoustés* estoient. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 153). [Ou est-ce *ajouter* ?]

2. *S'ajuster à qqc.* "Se conformer à qqc., suivre qqc." : Je (...) me *ajoustay* et aherdi de volonté, d'amour et de tout mon desir (...) à tes tesmoignages (...) qui par avant m'*ajoustoie* au pavement (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 36). [Ou est-ce *ajouter* ?]

- *S'ajuster en qqc.* "Se mettre, se placer dans (une situation)" : Ha, gens, vous ne regardés point En quel dangier juge *s'ajuste* Qui juge a mort ung homme juste ! Tel mort se doit bien soupezer Et a la balance peser : C'est grand chose que de mort d'omme. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 377).

- *S'ajuster pour qqc.* "Se disposer à qqc." : Qui pour couchier dessus ce lit *s'adjouste* Ne peut faillir d'avoir en brief la jousté (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 193). [Ou est-ce *ajouter* ?]

**B.** - Au fig. [Le suj. et le compl. d'obj. désignent des choses abstr.]

1. *S'ajuster à qqc.* "S'accorder à" : "Totesfoiz," dist Vienne, "certes, il m'est avis que ceulx qui portent les armes blanches le font mieulx que nulz des autres en ceste journee, et je te dy que leurs faitz *s'ajoustant* molt a ma volonté, et pour ce je te prie que si tu m'aymes, que tu y prenes garde..." (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 87-88). [Ou est-ce *ajouter* ?]

2. Empl. pronom. réciproque. "Se mettre en accord"

- *Faire (s')ajuster qqc. et qqc. ensemble* : ...misericorde et justice ont delivré l'omme et ont fait *ajouster* verité et paix

ensamble en une vraie et bonne concorde (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 255). [Ou est-ce *ajouter* ?] [E. P.]

**AKMÉ, adj.** (akmé)

[FEW, Ø gr. *akmês*]

"Stupide" : Car les enfans des viels aussi comme des joennes sunt imparfaiz en corps et en entendement et sunt selon entendement *akmês*. Selon un expositeur ce est a dire en estat ou en arrest. Et est quant as peres qui sunt en viellesce de moins vif engin. Et Albert le raporte as filz et dit que *akmês* ce est folz et de petit entendement. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 334).

- [Ex. définitoire] : *Akmes* : Ce est a dire sans acuiseté de engin ; et telz sunt ceulz qui ont l'entendement rebours et obtus. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 370).

**REM.** D'apr. le gr. *akmês* "inébranlable", d'où, peut-être, "insensible" et "stupide". [C. B.]

**ALABANDINE, subst. fém.** (alabandine)

[T-L : *alemandine* ; AND : *alamandine* ; FEW XXIV, 287a : *Alabanda* ; TLF II, 423b : *alabandine*]

"Variété de grenat rouge foncé" : Li blanc sont de cristal et de bericles, les faunes sont de toppasse, les rouges sont de rubis, de grenas et de *allandines*, les vers sont de esmeraudes et de perides, et les noirs sont de oniches et de geranthes (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 352). ...une vingne faite de fin or estendue, ou il a roisins blans, jannes, rouges, vers et noirs, de pierres precieuses, c'est assavoir les blans de cristal, de beril et de yris ; les jannes de topas ; les rouges de rubis, granas, *alabandines*... (Vers. liéq. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 122). [H. G.]

**ALABASTRIN, adj.** (alabastrin)

[GDC : *albastrin* ; FEW XXIV, 287b : *alabastrum* ; TLF II, 424a : *alabastrin*]

"D'albâtre" : ...Et receut moult devotement Et viatique et discipline. Puis vint a l'arche *alabastrine* Ou le chief son mari gardoit (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 92).

**REM.** Cf. aussi TLF II, 442b : *albâtréen*. [R. M.]

**ALABOURER, verbe** (alabourer)

[GD : *alabourer* ; FEW V, 106a : *laborare*]

"Labourer, cultiver"

**REM.** Doc. 1383 (*lesdis religieux alabeurent et font labourer*) ds GD I, 209a. [R. M.]

**ALABRE, subst. masc.** (alabre)

[Ø]

"Dévidoir (?)" : [Atropos] Beste barbare, rapace, tenebreuse, Gloute celindre, cocodrille vibreuse, Chymère amère, megerin candalabre, Arpie austère, theziphonic *alabre* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 389).

**REM.** HUG. I, 148b enregistre l'occurrence sans donner de déf. On peut proposer de rapprocher le mot du lat. chrét. *alabrum* "dévidoir" (ISID. 19, 29, 2 in GAFFIOT), avec l'image du fuseau des Parques. [A. B.]

**ALACIER, verbe** (alacier)

[T-L : *alacier* ; GD : *alacier* ; FEW V, 179a : *laqueare*]

**A.** - "Lacer, serrer" : Més se la boce du fi est lez le costé en .I. sommeton, prenés .I. fil de soie et une queue de poulain qui onques ne hurtast. Cordiés les ensembles et liés le fi estroit et quant li neu est *alaciez*, estraingniez le derechief, siques atant que il chiece. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 383).

**B.** - "Prendre dans ses lacs" : Maintenant n'y fais plus de presse, Et n'y a si belle maistresse, Tant porte plaisante figure, Simple ou composte, que je presse, Car certes je n'en ay plus cure. Nature plus mon corps ne abrase [var. n'*alaise* : la case] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 688).

**Rem.** Interprétation (vraisemblable) de l'éd. Mais il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'un verbe *alaisier* construit sur (*à l')aise* ("comblé d'aise"), qui serait à rattacher à FEW XXIV, 144b : *adjacens* ; ou encore, par substitution de préfixe, d'un verbe *aleecier* pour *esleecier* "réjouir" (GD III, 479b). [R. M.]

**ALACREMENT, adv.** (alacrement)

[\*FEW XXIV, 289a : *alacer*]

"Avec vivacité" : ...la lumiere que (...) ne treuve point le sommeilleux niches et precheux mais le sougneusement et *alacrement* veillant (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 103). [R. M.]

**ALACRITÉ, subst. fém.** (alacrité)

[GDC : *alacrité* ; FEW XXIV, 289a : *alacritas* ; TLF II, 425a : *alacrité*]

"Allégresse (une des manifestations de la joie spirituelle)" : La voix de joye se nomment autrement leesse, volupté, jocundité, hilarité, *alacrité*, liquefaction, deffeccion ; par joye, ebriété, sacieté, transformacion, saulter, regracier, loer, glorifier, manifier, beneir. (GERS., Canticordum G., c.1425-1430, 130).

**REM.** 1<sup>re</sup> attest. enregistrée par le FEW et par le TLF : VIGNAY, 1495. [R. M.]

**ALAIDIR, verbe** (alaidir)

[GD : *alaidir* ; FEW XVI, 440a-b : \**laiþ*]

Empl. trans.

**A.** - "Rendre (plus) laid" : ...ceux qui (...) quierent, soit a tort, soit a travers, soustenir - non pas soustenir, mais *alaidir* et acroistre ! - ta vanité. (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 70).

- Part. passé en empl. adj. "Enlaidi" : O beauté pure, Vostre figure - est *alaidie*. (Pass. Auv., 1477, 255).

**B.** - "Souiller par une injure, outrager, insulter" : ...de Julius Cesar leu Est (...) Qu'a toute gent fu si commun Qu'a homme ou noble ou de commun (...) ne dit Mot orgueilleux, ne l'*alaidit* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 35). [R. M.]

**ALAIDISSEMENT, subst. masc.** (alaidissement)

[GD : *alaidissement* ; FEW XVI, 440a : \**laiþ*]

"Enlaidissement"

**REM.** CHASTELL. (éd. Buchon) ds GD I, 209a ; on lit *enlaidissement* dans le passage correspondant de CHASTELL., *Chron.* K., t.4, c.1456-1471, 319. [R. M.]

**ALAIGNEUR, subst. masc.** (alaigneur)

[\*FEW V, 333a : *lignum*]

"Celui qui coupe les bûches et les fagots" : A la verte branche verte et sesche par un abateur et un *alaigneur*, tant seullement ou l'un d'eux, lesquieulx abateur ou *alaigneur* sont présents une foiz au verdier en ses ples pour estre jurés. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 242).

**REM.** Le subst. n'est pas att. dans les dict. de réf. mais on trouve ds GD : «*alaignier* "couper (en parlant de bûches, de fagots)"». [R. M.]

**ALAINIER, verbe** (alaignier)

[GD : *alaignier* ; FEW V, 333a : *lignum*]

"Couper (des bûches, des fagots)"

**REM.** Doc. 1427 (Douai, *allaigné*) et 1431 (Lille, *alaignier*) ds GD I, 209b. [R. M.]

**ALAIN, subst. masc.** (alain)

[FEW XXI, 103a : o.i.]

"Romarin" : Romarin... C'est une herbe qui croist a maniere d'ung arbre... La fleur de romarin est appellee anthos... Aucuns l'appellent libantis... autres *alain*. Elle croist volontier en lieux comme rousee jouxte la mer, et pour ce l'appellent l'en ros marinus, comme rousee de mer. (Grant herb. C., c.1450, 154). [R. M.]

**ALAISE, (?)** (alaise)

[GD : *alaise*]

"Lien" (GD)

**REM.** GD I, 209b cite MART. D'AUV., éd. 1492 (*Povres ames qui sont hors des alaises De ce monde*). Leçon *malayses* (*Povres ames qui sont hors de malayses De ce monde et de grandes masayses*) ds MART. D'AUV., *Mat. Vierge L.H.*, c.1477-1483, 149, v.5071. G. Merk, *Trav. Ling. Lit.* 11-1, 1973, 233. Mot fantôme. V. *malaise*. Cf. MotsFantomes : *alaise*. [R. M.]

**ALAISIER, verbe** (alaisier)

[GD : *alesier* ; FEW V, 198a : \**latia* ; TLF II, 486b : *alésier*]

"Donner plus de largeur, élargir" : *Alaisier* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 121).

**REM.** MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, ds GD I, 218b. [R. M.]

**ALAITTIER, verbe** (alaittier)

[\*FEW XXIV, 327a : *allectare*]

"Allécher" : ...roysins chault, doulz et *alaittant* (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 98). [J. P.]

**ALAMBIC, subst. masc.** (alambic)

[T-L : *alambic* ; GDC : *alambic* ; AND : *alembic* ; FEW XIX, 7b : *anbiq* ; TLF II, 427a : *alambic*]

**A.** - "Alambic, appareil servant à la distillation" : Les autres miroers sont appellés pyramidal pour ce qu'ilz sont semblables a une pyramide de ronde maniere, ou qu'ilz contiennent une partie d'elle ; et est ceste figure dessoubz large et ronde, et agu dessus come un *alambic* est, ou un clochier rond. (EVR. CONTY, *Eschez amour. mor. G.-T.R.*, c.1400, 701). Et aucun temps après ledit d'Arvoirs dit Grant Jehan, se trouva en la maison desdiz Girard et sa femme, en laquelle il fist ung fourneau et monstra a ladicte Guillemete ung instrument de verre qu'il avoit apporté avecques lui, lequel il appelloit *alenby*, pour tirer de l'eau de vie. (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 528).

- En partic. [Appareillage de l'alchimiste] : Trop y fault fournaises [var. *alembics*] et fours, Et du charbon plus de cent faiz : Pour faire [l'arquemye d'amours] (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 178). Sés tu comment il va de celle lecture ? Ainsy come des livres des arguemistes : les uns les lisent et les entendent d'une maniere, les autres qui les lisent les entendent tout au rebours ; et chascun cuide trop bien entendre. Et sur ce ilz oeuvrent et apprestent fourniaux, *alembis* et croisiaux, et soufflent fort, et pour ung petit de sulimacion ou congyeil qui leur appere merveillable, ilz cuident ataindre a merveille. Et puis quant il ont fait et fait et gasté

leur temps, ilz y scevent autant comme devant, - mais que coust et despence a la maniere de distiller et d'aucunes congelacions de nulle utilité. (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 126).

- P. plaisant. : Et puis, la chose consommee, En l'*alambique* on [trouvera] La pierre qui tantost fera De tes oeufz argent de fourmaige. (Arq. P., c.1500, 430).

**B. - P. métaph.** : Ce sont celles de corruption [les Deesses Fatales], Après l'effect de generation, Taschent mettre le sort en consequence, Qui desirent nouvelle impression Pour alumer une destruction Soubz le *lambic* de leur perseverence (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 181). [R. M.]

### **ALAMBIFICATION, subst. fém.** (alambification)

[FEW XIX, 8a : *anbiq*]

"Préparation dans l'alambic" : LE MARY. ...Gardez qu'on ne desrobe. Nostre *alambification*. LE SECOND PAIGE. Ne ceste amplification. Je affinera dans le fourneau. (Arq. P., c.1500, 435). [R. M.]

### **ALAN, subst. masc.** (alan)

[T-L : *alan* ; GD : *alan*<sup>3</sup> ; AND : *alant* ; FEW XXIV, 289b : \**alanus* ; TLF II, 426a : *alain*]

"Gros chien de chasse, de la race des dogues" : Lequel Deduit vint au secours Du commun pueple tout le cours Avecques levriers et *alans* Et grans matins et chiens courans (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 364). Chiens de chasse, *alans* et levriers (DESCH., M.M., c.1385-1403, 167). Lors vindrent en la forest, et commença la chace. Ly pors fu fiers et orgueilleux, et devoura plusieurs levriers et *alans*, et prist son cours par la forest qui estoit haulte et droicte, et commença grant la huee. Mais ly porcs ne doubtoit riens, mais rendoit estal tel qu'il n'y ot si hardy chien qui l'osast actendre, ne sy hardy veneur qui l'osast enfermer. (ARRAS, c.1392-1393, 18). Et a lor mengier vont parlant Sur toute rien d'un noir *alant* Qui cest jour pot seulz estrangler Trois ciers, deux dains et ung sengler. (Pastor. B., c.1422-1425, 165). ...au departir fit présenter le roi Henri au duc de Bourbon or, argent et vaissellement, mais de tout ce ne vult riens prandre, sinon chiens nommés *allans*, cuirs figurés, et tappis vellutés, et six beaulx chevaulx genests et à chascun des bannerés donna ung genest, et son ordre de la bande. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 111). ...Ymbert Deville qui maine ung *alant* que monseigneur envoie au roy (Comptes roi René A., t.3, 1479, 313).

- *Grand alan / gros alan* : ...et morut la dame par ung grant *alant*, qui l'aherdy par nuyt, ainsi que elle se levoit pour laisser de l'eaue dalés son mary (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 400). De chiens n'oÿ mais sy grant glay, Et ly bergier qui en sont gay Harent les chiens qui fort glatissent, Et cornent quant les bestes issent Des ronsois, vers les champs alans. Après courent ces grans *alans* Et sy asprement s'y emploient Que les ciers ataindent et ploient Et les ramainent et racoellent Vers la haie, voellent non voellent, Et en aterrent des plus grans, Tant sont il de chacier engrans. (Pastor. B., c.1422-1425, 165). Sy amenèrent iceluy messire Jacques en une grand campagne moult ample et large, où ils trouvèrent le roy, qui faisoit courre deux taureaux, et avoit fait mettre sus, pour les verser et destruire, plusieurs gros *alans*, à la manière du pays. (Faits Lalaing K., c.1470, 113-114).

- *Alan d'Espagne* : Loiemiers, grans *alans* d'Espaigne, Et plusieurs matins d'Alemagne (MACH., D. Lyon, 1342, 172). ...et li donna nulles et coursiés, et à ses autres gens biaux dons, et renvoia par lui au duc d'Angou IIII. levriés et deux *alans* d'Espaigne, si biaux

et si bons que on pouvoit trouver. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 59).

- *Alan gentil* : Les *alanz* gentilz si doivent estre fez et tailliez droitement comme un levrier de toutes choses fors que de la teste, qui doit estre grosse et courte. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 125).

- *Alan veautre* : L'autre nature d'*alans* veautres si sont auques tailliez comme laide taille de levrier, mes ilz ont grosses testes, grosses levres et granz oreilles. Et de ceulz s'aide l'en tres bien a chascier les ours et les porcz sangliers, quar ilz tiennent fort de leur nature, mes ilz sont pesanz et letz. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 126).

- *Alan de boucherie* : L'autre nature d'*alanz* de boucherie sont tieulx comme vous pouvez veoir touz jours es bonnes villes, les quieulx les bouchiers tienent pour leur aidier a mener les bestes qu'ilz achatent hors des bonnes villes, quar, si un buef eschapoit au bouchier qui le moine, son chien le va prendre et arester jusques atant que son maistre soit venu, et li aide a le remener a la ville. Et sont de pou de despens, quar ilz menjuent les ordures des boucheries. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 127).

**REM.** Cf. *M.fr.* 1996-1997, 39-40-41, 607. TLF : attestation de 1338. [R. M.]

### **ALANCER, (?)** (alancer)

[GD : *alancier/allancer* ; FEW V, 155b : *lanceare*]

"Frapper [avec la lance] (?) " : ...son cheval chut atout ly et incontinent aucuns compaignons pieton aborderte sur li, lesques le conmencherte a fraper et *alanchier* ou il estoit chut a terre, et li abatirte pres tout le visage jusques au nes u a la bouche, et fu merveilleusement fort navre des dites blecures (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.1, 1466-1477, 110).

**REM.** GD I, 210a : *alancier* "arracher, faire sortir" ; I, 225b : *allancer* «semble signifier ficher au bout d'une lance, dans un texte évidemment corrompu». FEW V, 155b : «Afr. *soi alancier* "s'élancer" (Blois 13. jh., R 44, 554)». Sans doute faut-il lire ici *a lanchier* ; cf. GDC X, 62a, s.v. *lancier*<sup>1</sup> «envoyer brusquement (un coup) à quelqu'un». [R. M.]

### **ALANGOURER, verbe** (alangourer)

[T-L : *alangorer* ; GD : *alangorer* ; FEW V, 163b : *languor*]

Part. passé en empl. adj. "Faible, affaibli, alanguï" : Toute semble estre *alangouree* De povreté, de froit, de fain (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 97). Mais il est si tres enlaidis Envers qu'estre souloit jadis Qu'onques riens si *alangouré* Ne fu, ne si descoulouré (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 103). ...pleurs n'y pevent riens monter. Tant ay plouré Qu'il ne m'en est plus demouré, Dont j'ay le cuer *alangouré* (CHART., L. Dames, 1416, 242). [R. M.]

### **ALANGOURIR, verbe** (alangourir)

[GD : *alangorir* ; FEW V, 163b : *languor*]

"Tomber dans la languueur" : Trop a langourir [l. *alangourir*] Sans me secourir icy me laissez. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 6). [Corr. suggérée par G. Roques, *Z. rom. Philol.* 95, 1979, 185]

- Part. passé en empl. adj. (Synon. de *alangouré*) : Que dis tu, peuple *alangoury* ? (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 75). Se suis malade, *alangoury* : Que soie bien tost par toy guery. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 227). [R. M.]

**ALAREB, subst. masc.** (alareb)

[\*FEW XIX, 9a : 'arab]

"Celui qui habite un pays arabe ou qui en est originaire, Arabe" : Et devés savoir que c'est au pays d'Arabie ou il ha une generacion de gens qui s'appellent *Alarebs* qui ne portent vestu que lez chamizes longues jusques a terre et sur le testu ung chapeau lié a une toille (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 39).

**REM.** L'éditeur indique dans l'index des noms propres, p. 117: « formed by the addition of the Arabic definite article which had not been understood. » [C. H.]

**ALARGIER, verbe** (alargier)[GD : *alargier* ; \*FEW V, 185b : *largus*]

*S'alargier de.* "S'éloigner de (la côte, un autre vaisseau)" : Et vont tousjours par rivièrre, ne jamais ne *s'alargent* de la terre (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 105). [GD I, 210b-c]

V. aussi *alarguer* [R. M.]**ALARGIR, verbe** (alargir)[T-L : *alargir* ; GD : *alargir* ; FEW V, 185b : *largus*]**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Élargir, étendre" : Tu ais estendut et *alargit* mes pas desouz mi (Psaut. lorr. A., 1365, 20). [Ps. XVII, 37] Quar ie suis tant soulement tou dieu et ton signour qui t'ai amoneit fuer de Egypte. *Alargi* et euuvre ta bouche et je l'emplierai (Psaut. lorr. A., 1365, 85). [Ps. LXXX, 10 ; autre ex. p.105] Laxo (...) : laixer, *alargir* (Aalma R., c.1380, 226).

**B.** - "Allonger" : Et puis li *alargir* le lian petit a petit et le suir belement et non pas trop tost, touz jours regardant a terre la ou il aura terrain que l'en puisse veoir ou par le pié ou par les foulees ou par les fumees ou par les portees ou en quelconques maniere qu'il en voye. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 172).

**C.** - Au fig. "Dilater" : l'ai allei et corru la uoie de tez commandemenz, quant tu ais *alargi* mou cuer et fait ioieulz (Psaut. lorr. A., 1365, 123). [Ps. CXVIII, 32]

**II.** - Empl. pronom. *S'alargir à qqn.* "User de largesse envers qqn" : ...et en ma tribulation il s'est *alargis* a mi (Psaut. lorr. A., 1365, 8). [Ps. IV, 2] [T. M.]

**ALARGISSEMENT, subst. masc.** (alargissement)[GD : *alargissement* ; FEW V, 185b : *largus*]

"Élargissement, prolongement" : Dilatatio (...) : *alargissemens*, prolongemens (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 123).

**REM.** Doc. 1417 ds GD I, 210c. [T. M.]**ALARGUER, verbe** (alarguer)[FEW V, 185b : *largus* ; TLF II, 430b : *alarguer*]*S'alarguer de.* "S'éloigner de (la côte, un autre vaisseau)"

**REM.** Passage Terre Sainte Piloti, ds JAL, t.1, 1970, TLF : ...ne jamais ne *s'alarguent* de la terre ; leçon *s'alargent* ds Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 105.

V. aussi *alargier* [R. M.]**ALARME, interj. et subst. masc. et fém.** (alarme)[T-L : *arme* ; GDC : *alarme* ; FEW XXV, 241b : *arma* ; TLF II, 432a : *alarme*]**I.** - Interj. *Alarme ! À l'arme !*

**A.** - [Comme appel à l'attaque ou à la défense] "Aux armes" : Or sus ! seigneur, alons en proie, Nostres maistres si nous envoie Moustiers et esglises destruire, Et les clergiez dont il n'a cure.

Or suz, seigneur, *alarme, alarme*, Que cilz faux pappes par son charme Ne s'en fuie hors de noz mains. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 235). LE PORTIER. *Alarme !* LE BOURGOIS. *Alarme !* LE TURC. A l'assault ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 232).

- *Crier alarme (à l'arme)* : Quant le conte l'oït, ses armes demanda, *Alarme* fist crier, chascun armer s'en va. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 267). *Alarme* y oïssiés la nostre gent crier. Cascuns s'ala drécier et sa lance combrer (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 473). Quant les gens de Gant apparceurent le malice des Galois, ilz laisserent le feu et crierent *alarme* et coururent sur les Galois et en occirent plus de quatre mil. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 13). Ceulx qui furent eschappez des vaisseaux vindrent courant a l'ost, criant *alarme* a haulte voix (ARRAS, c.1392-1393, 133). ...dont oïssiés tronpetes et claronciaus retentir et bondir et crier *alarme* et toutes gens sallir sus et euls armer (FROISS., Chron. D., p.1400, 553). ...les Picars se vorent asanler Et crièrent *alarme* pour eux espoenter (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 463). ...des si tost que l'en cria à *l'arme* et que mondit seigneur fut tué, il s'en ala avecques les autres, et laissa lesdictes bouges qui estoient ou chastel dudit Montereau, et n'avoit ledit suppliant ne les autres de la compagnie de feu mondit seigneur autres regres que de sauver leurs vies (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 469). ...consideré aussi que quant en ladicté ville fu crié *alarme*, trayson, ledit suppliant ala, armé et habillé souffisaument, sur les murs d'icelle ville come pluseurs autres. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 236-237). Malebouche ne sa guisarme Nē Envie qui la soustient Si n'oseroient crier *alarme*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 196). ...si tost que les guetz crierent *alarme*... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 179). Mais touteffois est il necessité qu'en une bataille a cheval (...) il y ait (...) et après l'arrière-garde aucun nombre de gens assez suffisans pour soustenir aucuns coureurs, s'ilz venoient par derrière pour faire crier *alarme*, et pour garder que bruyt ne viengne en vostre bataille. (BUEIL, I, 1461-1466, 159).

**Rem.** Cf. *faire un cri à l'arme* : Alors grant nombre des Angloys feront ung cry a l'arme, a l'assault, saint George, et entreront pres du bouloart dedan les fossez a lances traict et haches (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 160).

**B.** - [Comme appel au secours] : *Alarme, alarme, alarme, alarme !* A la mort, a l'ayde, a la mort ! Ha, hay ! ha, hay ! hay ! Il me mord. (Roy sotz, c.1450-1500, 216). *Alarme !* au meurtre ! je suis mort. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 125). Haro haro *alarme alarme* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 55).

**II.** - Empl. subst.

**A.** - "Signal pour annoncer l'approche de l'ennemi (p. ext., pour avertir d'un danger)" : Le vendredy, au point du jour, fut faicte ung *alarme* ; et se tira chascun à son enseigne, armé et embastonné comme il appertient (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 264). Si se retraïct chascun en son logis. Et certiffie que, avant qu'il fust midy, l'on eust deux ou trois *alarmes* en l'ost, suivans l'ung l'autre ; et sailloient les enseignes hors du logis, et les gens armez à pied et à cheval ; et, à ce que j'entendis depuis, ce fut par les chevaulcheurs, qui veirent saillir ceulx de Gand et leur charroy, se mettans en ordre autour de leur ville pour venir combatre leur seigneur (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 265). ...ce que le dit Seigneur ne peult faire, pour ce que à celle heure vint ung *alarme* pour les Bourgongnons que l'on disoit estre prestz pour combatre et envayr l'ost du roy (Archives servit. Louis XI, T., 1475, 83). *L'alarme* fut bien grant, cuydant que ce fust ce dont le paige avoit adverty la nuyct. (COMM., I, 1489-1491, 71).

- *Crier une alarme* : Et de là allasmes repaistre au Bourg-Saint-Denys, où l'on cria une *alarme*, faicte à propos pour en tirer les Almans, de paour qu'ilz ne pillassent la ville. (COMM., III, 1495-1498, 204).

- *Sonner (une) alarme* : Quant le roy eut ce dit, il retourna en son palais et sonna *alarme*. Et lors tout le pueple se pourvey d'armures et enquirent la cause de cest *alarme*, qui tantost fu toute commune. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 212).

**B.** - "Attaque brusque, action qui suscite l'inquiétude chez l'adversaire" : ...et si vous assugectisoient à mectre des gens dedans le Mont Saint Michel et dedans Pont Orson et à Avranches, et si vous pourroient souvant faire des *alarmes* sur vostre siege et sur voz vivres pareillement (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 144-145). Par noz assaulx et dangereux *alarmes*, Plusieurs gallans gecteront maintes larmes En combattant, tant d'estoc que de taille. (LA VIGNE, S.M., 1496, 229).

**C.** - Au fig. "État de trouble, d'inquiétude" : Longuement furent sans parler A gecter grands souspirs par l'air Et respandre force de larmes : Vraye amour ne se peult celer. Dieu scet les pitoyables termes Du chief de l'ost, de deux gendarmes Et d'une povre lavendiere, Qui bien contemple la matiere. Leurs coeurs eurent divers *alarmes*. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 216). [R. M.]

### ALARMEE, subst. fém. (alarmée)

[\*FEW XXV, 242a : *arma*]

"Alarme" : Ce mot de Bourgogne donna telle terreur à la garnison francoise, logie en divers quartiers, que, quant survint l'*alarmée*, n'eurent espace de donner le bonjour à leurs hostes et furent tellement precipitez de wydier la ville qu'ilz n'eurent loisir de dire le adieu. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 100). [R. M.]

### ALARMER, verbe (alarmer)

[GDC : *alarmer* ; FEW XXV, 242a : *arma* ; TLF II, 434a : *alarmer*]

"Troubler, inquiéter" : Car vos fins cuers mon vis *alarme*, Dont amours en moy se meüre. (MACH., L. dames, 1377, 120). Or diray de Gieffroy, qui repaire en l'ost, ou il fut moult festoiez de ses freres et de la baronnie. Et furent ses plaies tentees, mais les mires dirent qu'il n'y avoit chose par quoy il se laissast *armer* [l. *alarmer* ?], dont ilz louerent Dieu. (ARRAS, c.1392-1393, 233).

**REM.** Ces attest. (mais dont la seconde au moins est douteuse) antidentent sensiblement le mot (COTGR. 1611 ; l'ex. de A. d'Aubigné ds GDC est de 1616-1620 ; TLF II, 435b). [R. M.]

### ALAS, interj. (alas)

[T-L : *las* ; GD : *alas* ; FEW V, 196a : *lassus*]

"Hélas !" : *Alas*, dolens ! *Alas*, chetis ! *Halas*, saint Pere ! Or estes mort A trez grant tort et d'aspre mort. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 150). [J.-L. R.]

### ALASCHIER, verbe (alascier)

[T-L : *alascier* ; GD : *alascier* ; AND : *eslassisier* ; DÉCT : *alascier* ; FEW V, 231a : *laxicare*]

V. *alascier*

**I.** - Empl. trans. "Relâcher, détendre" : Grans est par maint lieu la tempeste ; Grans est l'effroy et le moleste Par les champs et la repugnance Que n'y a nulle retenance. Toute y est la bride *alascie*, Dont le pourpris a grant haschie (Pastor. B., c.1422-1425, 210).

**Rem.** DESCH. (ms.) et doc. 1473 ds GD I, 211a.

- Au fig. "Amollir" : Aussi li vueill aprendre a desjeuner les chienz a l'assemblee, et leur doit donner demi pain a chascun, affin que le grant chaut ne les yaues qu'ilz bevront en chassant ne leur puisse *alascier* [lecture *alascier* ds GD I, 211a] le cuer, quar j'ay veü moult de foiz chienz qui ne pouoient en avant, et on leur donnoit deux ou trois morsiaux de pain, et le cuer leur revenoit, et tantost se metoient en chasce. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 149).

**II.** - Empl. pronom. [D'une pers.] "Se desserrer, desserrer sa ceinture" : J'oÿ conter d'un, quant mengoit, Que sa courroie desceingnoit ; Ne refraingnait bouche ne ventre. Je cuist que pance ou tant entre N'a pouoir de vivre longuement. Uns li a demandé comment Tant boire pouoit et mengier Sans sa courroie point laschier. "Pour coy, dist il, m'*alasceroie* ? Quant je vois mengier, ma courroie Ainçois je gete sur mon lit ; Trop miex ma pance se remplit Que s'estoie forment estrait." [Il n'y a pas lieu de desserrer la ceinture ; celle-ci a été tout simplement enlevée] (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 163). [R. M.]

### ALASCHIR, verbe (alascier)

[T-L : *alascier* ; GD : *alascier* ; FEW V, 231a : *laxicare* ; TLF II, 424b : *alâchir*]

V. *alascier*

### I. - Empl. trans. "Relâcher, détendre"

- Au fig. "Amollir" : Aussi li vueill aprendre a desjeuner les chienz a l'assemblee, et leur doit donner demi pain a chascun, affin que le grant chaut ne les yaues qu'ilz bevront en chassant ne leur puisse *alascier* le cuer, quar j'ay veü moult de foiz chienz qui ne pouoient en avant, et on leur donnoit deux ou trois morsiaux de pain, et le cuer leur revenoit, et tantost se metoient en chasce. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 149).

**II.** - Empl. pronom. au fig. "Se relâcher, s'amollir" : ...fay liement Ta besoigne (...) Car nuls ne doit céans oser Soy *alascier* ne repouser (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 37). Plusieurs et presque tous les gens de guerre ont retrait de mesnages, envoyés [le roi] les y, jusques ad ce que les mandiés ; gaigneront ilz, et auront la chevence du peuple sans servir et riens faire, et se *alachiront*. (JUV. URS., Verba, 1452, 262). [R. M.]

### ALASSER, verbe (alasser)

[T-L : *alasser* ; GD : *alasser* ; AND : *alasser*<sup>1</sup> ; FEW V, 196a : *lassus*]

**A.** - "Fatiguer" : Fatigare : *alasser* (Abavus IV, R., c.1350, 334). Car mesmes dieus les ad forgiez, Dont sont tant fortz et adurez, Qe cil qui porte leur enseigne Pour nul travail ert *alassez* (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 166). Fatigare : *alasser* (Aalma R., c.1380, 334).

**B.** - "Blesser, endommager" : Hé, las ! Savez comment mon cuer avez eü Et comme il fu de moy premierement meü ? Par vostre douz regart fu le las deceü : Si tost vous aama comme il vous out veü. Si tost comme il vous vit, vous ama plus qu'assez ; Par l'oïl le me tresistes [le dard, la flèche d'amour] sanz estre en *alassez* ["sans que j'en sois blessé"]. Onques ne le senti quant outre fu passez Ne je n'en fui blechié ne l'oïl n'en fu quassez. (Le Débat du Clerc et de la Damoiselle, éd. A. Jeanroy, c.1370. In : Romania 43, 1914, 8). [Il se pourrait aussi (suggestion de G. Roques) que *le* dans *Par l'oïl le me tresistes* représente le coeur ("vous m'avez retiré le coeur") et l'on pourrait alors se demander si *alassez* n'est pas mis pour *eslassisiez* "élargi" (sans que l'oïl en soit élargi - par le passage du coeur) ; *le* de *le senti* représenterait aussi le coeur] [R. M.]

**ALAVANT, adv.** (alavant)[FEW XXIV, 3b : *abante*]

[Mot outil destiné au lemmatiseur] [LGERM]

**ALBANAIS, adj.** (albanais)[FEW, Ø n. de lieu *Albanie* ; TLF II, 438b : *albanais*]

"Originaire d'Albanie" : Ceste diminution d'armée venue à la cognoissance des Venissiens et Milannois, firent grans amas de gendarmes *albanois*, esclavons, lombars, estradios et aultres pour lui faire une venue et pour lui clorre le passage au pied des Alpes. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 414). A quoy faire, ilz envoyerent une grant quantité d'estradiotz *albanois* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 284). [R. M.]

**ALBANIEN, subst. masc.** (albanien)[GDC : *albanien* ; AND : *albanien* ; FEW, Ø n. de lieu *Albanie* ; TLF II, 439b : *albanien*]

"Habitant d'Albanie" : ...et jà soit ce que les *Albaniens* ayent toute une aultre langue diverse de celle des Latins, toutesfois ilz ont en usage et en tous leurs livres la lettre latine (MIÉLOT, Advis directif M.-L. S., 1455, 484). [R. M.]

**ALBAREIZ, subst. masc.** (albareiz)[GD : *albareiz* ; \*FEW XIX, 22b : *bara'a*]

"Cédule"

**REM.** *Ordonn. rois Fr.* V.B., t.12, 1383, 134 (*albareiz*, var. *albaraz*), ds GD I, 212a. [R. M.]

**ALBARAS, subst.** (albaras)[FEW XIX, 22b : *baras*]

"Affection dermatologique nécrosante" : ...le commun usaige tient entre nous que cestes infections quant sont plaines et ne ont inequalite ne ulceracion se elles sont noyres elles sont appellez morphea. Et celles sont blanchiez *albaras* (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.1, chap.3). ...et differe *albaras* de morphee blanche et roge et noire en ce que *albaras* profonde en la char et es nerfs mais morphee est superficielle et en la peau (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 64).

**REM.** Un autre ex., de 1480 (Lanfranc de Milan, *Le Grant Alenfrant* III, 1, 6), est cité par R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 86, 1970, 352. Cf. aussi *R. Ling. rom.* 63, 1999, 34. [R. M.]

**ALBATHIQUE, subst. masc.** (albatique)

[Ø]

"Cépage donnant un vin très rouge (servant ici à restaurer la couleur d'un autre vin)"

- *Albatique / vin albatique* : Et se le vin rouge n'est pas tout estaint, et lui demeure couleur rouge janne et corrompue, on le restaurera avecques le vin *albatique*, ou avecques aultre vin tres rouge, ou avecques laveure d'escorces seiches ou fresches de grappes d'*albatique* (Rustican H., 1373-1374, 106).

**REM.** De l'italien *albatica* (du nom de lieu *Alba*), éd., 95. [R. M.]

**ALBASTRE, subst.** (albâtre)[T-L : *aubastre* ; GDC : *albastre* ; AND : *albastre* ; FEW XXIV, 287a : *alabastrum* ; TLF II, 440a : *albâtre*]

**A.** - "Albâtre, variété de marbre, généralement blanc laiteux" : Alabastrites (...): *alebastre*, pierre blanche (...). Alabastrum (...): boiste d'*alebastre* plaine d'oignement (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 13). ...je me trouvay, ne sçay comment, en

ung cimier plain de tombes ricement depointes d'or et d'asur, armoyees de diverses armes de seigneurs et avecques multitude de divers tiltres en lettres de couleur ; estoient estoffees aussy de divers ymages de porphire et d'*albastre* et de maintes aultres precieuses materes. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 9). Adont les deux dames par meure deliberacion prindrent une *albeste*, c'est une pierre precieuse, et la mirent en pouldre. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 140).

- *Pierre d'albastre* : Mais l'en doit savoir que aussi comme d'une pierre d'*albastre* les vaines ou parties qui sont plus cleres et parmi lesquelles l'en verroit ausi comme parmi cristal, icelles samblent plus obscures et moins blanches que les autres, samblablement est des parties de la lune. (ORESME, C.M., c.1377, 458).

- *Blanc comme l'albastre***Rem.** *Prov. H.*, 34, A71.

- [Subst. désignant un objet (en partic. une statue) + d'*albastre*] : ...une tumbé d'*albatre* et de marbre (Mand. Ch. V, D., 1368, 243). ...ung pot d'*albastre* blanc garny d'argent, à lozanges esmaillées. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 223). Et aux piez de la tombe mist une ymage d'*albastre* de son hault et de sa figure, si bel et si riche que plus ne pavoit (ARRAS, c.1392-1393, 14). Et a ses piez avoit en estant une royne d'*albastre* (ARRAS, c.1392-1393, 265). Et en chevauchant leur compta Gieffroy comment il avoit trouvé en la montaigne de Brumberio la tombe du roy Elinas assise sur six colompnes de fin or, et la richesce du lieu, et de la royne Presine, qui estoit en estant sur la colompne, au piez du roy, et estoit figure d'*albastre* (ARRAS, c.1392-1393, 270). ...Olophernés tout a bout Faisoit tous leurs dieux jus abatre, Ou fussent d'or, ou d'*albatre* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 216). Au religieulx qui fait la vaisselle d'*albastre*, florin I (Roi René vie L., 1476, 375). ...et sans nombre d'autres choses sumptueuses y avoyt en icelle maison et chasteau (...) tant ymages, hystoires d'*albastre* fin que de mabre (LA VIGNE, V.N., p.1495, 263).

- *Faire l'albastre*. "Travailler l'albâtre" : Au moyne, qui fait l'*albastre*, pour une escriptoire à troys pilliers d'albastre (Comptes roi René A., t.1, 1478, 234).

**B.** - "Vase d'albâtre" : Alabastrum. stri : *alabastres*. vaseau a oignement (Aalma R., c.1380, 13). ...la maison Symon le lépreux, en l'esglise converse où Jhesuchrist mengeat quant Marye Magdelaine ouvryt sa *albastre* et expandit l'ongument precieulx sur son chieff (LANNNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 81). Vecy l'*albastre* tres digne, Tout plein de liqueur clere et fine, La plus precieuse du monde. (Icy luy presente une riche boete.) (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 115). Si veul l'*albastre* aprester Et ma chere oingture porter Dont son corps puisse valoir mieux. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 207).

**Rem.** Dans le même sens, MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, ds GDC VIII, 68b.

- P. méton. "Le contenu de ce vase (pommade, onguent, baume...)" : Qui t'a appris faire ce bien, (...) Munder ung chacun d'*albastre*, De cest oignement seullement Et que guerir entierement De cest oignement precieux, Amiable et delicieux, Souffrire puisse et a tous maulx (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 336). [R. M.]

**ALBAZAHAN, subst. masc.** (albazahan)[GD : *albazahan* ; \*FEW XIX, 32b : *bazahr*]

"Parties blanches du lapis veiné" (GD) : ...une petite boursette, où dedens sont pendans à une chaynette d'or, chascune, deux pierres en os bonnes contre le venin, c'est assavoir une petite

teste de serpent noire, nommé Lapis *Albazahar*, et ung autre petit osselet blanc carré. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 90).

**Rem.** Laborde, *Gloss. fr. du Moyen Âge*, 1872, 356, doc. 1380 (*lapis albazahan*); FEW XXIV, 311a, n.42, s.v. *albus*: pas de rapport avec *albus*. [R. M.]

**ALBE, subst. masc. et fém.** (albe)

[GD : *albe*; FEW XXIV, 307b : *albus*; TLF II, 444a : *albe*]

**A.** - "Peuplier blanc" : A enflurez, fai boulier fuelhes d'*able* en vin et mes sus, si garira. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 206).

**B.** - "Bois blanc" : Que l'on ne face ouvraige du mestier d'archerie où l'on mette bois de chaigne avec le bois de foul. Que l'on ne mette en icelle ouvraige aucun *albe*, c'est-à-dire bois blanc, c'est assavoir de bois de chaigne. (Anc. corp. dijonn. C., 1400, 459). [R. M.]

**ALBERNOUS, subst. masc.** (albernous)

[FEW XIX, 27a : *barnus*]

"Manteau des Arabes, burnous" : A Jehan Gilbert, marchand venu de Barbarie (...) pour (...) deux grans austures aux armes du roy, tirant chacune, quatre cannes de long et deux de large ou environ (...) deux grands catisses (...) troys *alberniches* [l. *albernuche* ?] de laine et de soye (...) une douzaine de peaulx de maroquins (Comptes roi René A., t.2, 1479, 372). ...ung *albernoux* (Comptes roi René A., t.2, 1480, 379).

**Rem.** Cf. GAY I, 149a, s.v. *berne, benir, bernuche*. [R. M.]

**ALBESTON, subst. masc.** (albeston)

[T-L : *asbeste*; GD : *abestos*; GDC : *asbeste*; FEW XXV, 407a : *asbestos*]

"Asbeste, variété d'amianté" : Ce que l'acteur faint aussi que le roy des eschecs dessusdiz estoit monté sur un cheval qui estoit d'une pierre appelée *albeston*, fu ainsy dit et faint pour ce que ceste pierre est d'une telle nature que, se elle est une foiz esprise et enflammee, jamaiz depuis ne pourra estre estainte, ainz demourra tousdiz la flamme et le feu perdurable, qui y sera boutés. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 682). ...entre autres singulieres choses, l'on dit qu'il eut une perre nommée *albeston*, laquelle, une foiz alumée, jamais ne se consulme et toujours brusle... (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 98 v°).

**Rem.** FEW : «Mfr. frm. *albeston* m. "pierre couleur de fer" (1517, Gdf)». [H. G.]

**ALBIFICATION, subst. fém.** (albification)

[GDC : *albification*; FEW XXIV, 309a : *albus*; TLF II, 446a-b : *albification*]

"Fait de devenir blanc"

**Rem.** *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC VIII, 69a. [R. M.]

**ALBIGEOIS, adj. et subst. masc.** (albigeois)

[T-L : *aubijois*; GDC : *albigeois*; FEW XXIV, 300b : *Albi*; TLF III, 446b : *albigeois*]

*Ne prisier qqn/qqc. un Albigeois.* "Ne le compter pour rien" : Je ne prisoie ung *Abigois* Gentil, ne vilain ne bourgeois. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 91). [R. M.]

**ALBRATIM, (?)** (albratim)

[Ø]

"?" : ...vers le doz en l'oz qui est apelé *albratim* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 226).

**Rem.** Faut-il lire *alkatin*, "vertèbre lombaire" ? Cf. FEW XIX, 89b : *qatan*. [R. M.]

**ALBRIMISTE, (?)** (albrimiste)

[Ø]

"?" : ...si comme dit Gerber au commencement de son livre *albrimiste* (CHR. PIZ., *Faits meurs* Ch. V, S., II, 1404, 164). [l. *alkimiste* ?] [R. M.]

**ALBRITE, (?)** (albrite)

[Ø]

"[Hydropisie]" : ...ceste espece de ydropisie est appelée *albrites* [l. *alscite* ?] car elle est le plus engendree d'aquosités (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 226).

V. aussi *ascite* [R. M.]

**ALBUGINE, subst. fém.** (albugine)

[FEW XXIV, 302b : *albugo*; TLF II, 449b : *albugo* (*albugine*)]

"Tache blanche affectant la cornée oculaire"

**Rem.** GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, et PREVOST, *Cir. Guill. Salicet*, 1492, ds TLF. [R. M.]

**ALBUGINÉ, adj.** (albuginé)

[GDC : *albuginé*; FEW XXIV, 302b : *albugo*; TLF II, 449a : *albuginé*]

"Blanchâtre"

- *Humeur albugine(e)*. "Humeur aqueuse de l'oeil" : ...il y a un petit d'umeur *albuginé* en l'oeil qui est tantost disgreigné et devisé par un pou de clarté (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 226). Et puis vient l'umeur *albuginee* qui est l'ordure et la superfluité de l'umeur cristalline et sont la pour deffendre la cristalline des grevances et des choses de dehors (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, III, 1).

V. aussi *albugineux* [R. M.]

**ALBUGINEUX, adj.** (albugineux)

[GDC : *albugineux*; FEW XXIV, 302b : *albugo*; TLF II, 449b : *albugineux*]

[De l'humeur de l'oeil] "Aqueux"

**Rem.** Doc. 1377 (*albugeneux*) ds TLF. [R. M.]

**ALBUGO, subst. masc.** (albugo)

[FEW XXIV, 302b : *albugo*; TLF II, 449b : *albugo*]

[Mot latin] "Tache blanche affectant la cornée oculaire" : Chapitre .IX. de sebel et de longle et de *albugo* en lueil (PREVOST, *Cir. Guill. Salicet*, 1492, I, 9). [R. M.]

**ALCACE, subst. fém.** (alcace)

[GD : *alcace*; FEW XXI, 182a : o.i.]

"Morelle"

**Rem.** *Grant herb.* (ms.) ds GD I, 212c (leçon *alkakenge* ds *Grant herb.* C., c.1450, 163).

V. aussi *alkekenge* [R. M.]

**ALCADE, subst. masc.** (alcade)

[GDC : *alcade*; FEW XIX, 75b : *qadi*; TLF II, 455b-456a : *alcade*]

"Magistrat espagnol (analogue au juge de paix)" : ...à l'arbitrage et ordonnance de honorable senor Alonse Dias de Cuenees, *alcalde* de la cité de Burgos (Doc. 1459. In : Louis Gilliodts Van Severen, *Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges* : recueil de documents concernant le commerce maritime et intérieur, le droit des gens public et privé, et l'histoire économique de la Flandre. Première partie de 1280 à 1550, Bruges, 1901, 82).

**REM.** Doc. 1323 (*arcade*) ds GDC VIII, 69c. [R. M.]

**ALCALI, adj.** (alcali)

[GDC : *alcali* ; FEW XIX, 82a : *qali* ; TLF II, 456b : *alcali*]

*Sel alcali*

**REM.** Ex. de c.1500 ds *Z. rom. Philol.* 97, 1981, 286 (R. Arveiller). La date de 1363 donnée comme première attestation par le TLF corresp. à une forme en cont. lat. (*ibid.*, 292). Ex. du XIIIe s. (Albucassis) ds *R. Ling. rom.* 63, 1999, 34. [R. M.]

**ALCAMIE, (?)** (alcamie)

[GD : *alcamie*]

"?"

**REM.** *Grant herb.* (ms.) ds GD I, 212c ; lire *alcanne* et rattacher à FEW XIX, 71a : *hinna'*. V. *alcanne*. [R. M.]

**ALCANNE, subst.** (alcanne)

[GD : *alcanne* ; AND : *alcanne* ; FEW XIX, 71a : *hinna'*]

"Henné ; drogue qu'on tire de cette plante et qui sert à teindre en rouge" : *Alcanna, alcanne*. Ceste herbe est trouuee es parties d'oultre mer, et si en trouve l'on grant quantité en Egipte et en Cecile. Et pource que l'on ne trouve mye en tous pays, ceulx qui l'ont la mettent en pouldre et la pourtent ainsi en diverses regions... Se tu veulx taindre les ongles ou les cheveux en rouge couleur, ou en autre partie, destrempe *alcanne* avec vin aigre ou eau. (*Grant herb.* C., c.1450, 76).

**REM.** Autre ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD I, 212c. R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 94, 1978, 294. [R. M.]

**ALCATIQUE, subst. fém.** (alcatique)

[GD : *alcatique* ; FEW XXI, 411a, 435b : o.i.]

"Infirmité féminine"

**REM.** Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD I, 212c (*alcatique est ausi comme li membres d'une fame qui n'est pertuissiez ou a trop petit pertuis*). [R. M.]

**ALCEE, subst. fém.** (alcée)

[FEW XXIV, 311b : *alcea*]

(Synon. de *altee*) : L'en fait de vin mol vin fort ainsi : les feuilles de une herbe que l'en appelle *altee* [var. *alcee*] ou *ibiscus*, ou les racines ou le tondron cuit, l'en gettera dedans (*Rustican H.*, 1373-1374, 109). [R. M.]

**ALCHIMIE, subst. fém.** (alchimie)

[T-L : *alquemie* ; GDC : *alchimie* ; FEW XIX, 93a : *kimiya'* ; TLF II, 461b : *alchimie*]

**A.** - "Alchimie, pratique ayant essentiellement pour objet la transmutation des métaux vils en métaux précieux" : Il y est gramaire, logique, Geometrie, arismetique, Et puis musique et retorique Et la soutive astronomie. Adjouter y vueil *Arquemie* Qui est une oeuve moult soutive (*MACH.*, F. am., c.1361, 217). De la vendue des biens ustensilz pour fere *accquemie* trouvez en l'ostel Jehan de Martigny à Dijon, ouquel avoit esté loigiez George de Bayne, du pais d'Aulemaigne, arquemien, lequel monseigneur avoit venu pour ledit fait et lequel George, apres peu de temps, s'en ala sanz le sceu d'aucuns, et, apres lequel departement, furent trouvez par maistre Guillaume Courtot et ledit receveur plusieurs menuz biens (*Comptes Etat bourg. M.F.*, t.2, 1419, 282). ...et depuis tant pourchassa qu'elle eut en ses mains aucuns livres de astronomie esquelz elle estudia, et tant enquist et demanda aux maistres pour

savoir les doutances qu'elle devint tres bonne astronomienne, avecq ce fut maistresse d'*arquemie* et de nigromancie. (*Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 518). ...car telles choses sont ainsi que venimeuses et lepreuses et cela sçait celui qui euvre en *alquimie* (*GORDON*, *Prat.*, c.1450-1500, II, 8). Fuiant vueilles estre tousdis De lieu infet d'epidimye ; Aultre que Dieu de Paradis Riens plus n'y scet ["en matière d'épidémie"] qu'en l'*erquemie* Ont ["Où"] n'a que saphisiquerie ["charlatanisme"] (*GARIN*, *Compl.*, 1460, 91). Et, pour ce, nous devons garder de nous entremectre de chose que nous ne sçavons, affin que nous ne soyons deceups ainsy que sont messeigneurs de l'*arquemye* ou, que je ne faille, de l'art qui n'est mye. (*MACHO*, *Esopé R.*, c.1480, 149). Cestui aussi s'entremist de *alkemie* et de composer divers metaulx ou transformer de nature en autre. (*SIMON DE PHARES*, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 107 r°).

- *Art d'alchimie* : La pratique d'art d'*arquemie* Les corps tenebreux clarifie, Quant du feu par purgation Les reduit a perfection. (*ALECIS*, *Passtemp* Alecis frères P.P., a.1451, 23).

. *Science d'alchimie* : La science scet d'*arquemie* Toute, s'il en vouloit user, Mais il ne s'y daigne amuser. (*CHR. PIZ.*, *Chem. estude* P., 1402-1403, 147). [J'ay leu qu'ilz] pratiquerent longtemps ensemble sur les sciences de astrologie et de *alchymie*... (*SIMON DE PHARES*, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 138 v°).

- *Argent / or d'alchimie* : ...il fist dire à nostre dit frere qu'il savoit maniere de faire argent d'*arquemye*, et qu'il feroit merveilles de y besoingner qui lui voudroit bailler place pour ce faire. A quoy, sur son donné à entendre, nostre dit frere acquiessa et lui bailla la capitainerie de la dicte Roche sur Yon (*Doc. Poitou G.*, t.8, 1446, 242). Si leverent les testes tout trois incontinant, car plus ne se pouoient tenir de regarder la tresgrant beaulté du beau chastel et regarderent le portal qu'ilz n'avoient encores veu, qui bel et riche estoit, et virent dessus la porte deux grandes ymaignes d'ambre jaulne, aornees d'or d'*alquimye* fait de la quinte escence, et de pierres precieuses moult richement entaillees et eslevees, qui tenoient ung mirouer d'une table de dyamant grande et large environ trois piedz de toutes escarreures, la ou on se pouoit mirer des la premiere barriere du chastel. (*RENÉ D'ANJOU*, *Cuer am. esprits W.*, 1457, 159).

. *Ecu d'alchimie* : ...ung des habilles hommes du monde, nommé Baratier, qui estoit le meilleur Arquemien que on peust trouver, et avecques faisoit escuz d'*Arquemie* les plus beaulx que on pourroit dire. (*Arch. nat. JJ 178*, n° 168, 1447. In : *DU CANGE*, s.v. *arquemia*).

**Rem.** Cf. R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 99, 1983, 325.

**B.** - P. méton. "Métal ou substance de composition alchimique ; argent"

- *Jouer de l'alchimie*. "Avoir beaucoup d'argent" : Que justice est bien a son ayse A estre en ce point endormye. Qui ne joue de l'*arquemye* On y a bien peu d'audience. (*Myst. jeune fille L.*, c.1413-1445 [c.1530], 44).

- *Faire (l')alchimie aux dents / avec les dents*. "Littéralement faire de l'argent ou de l'or avec les dents, c'est-à-dire faire des repas chimériques, déjeuner de vent" (d'apr. L. Sainéan, *La Lang. de Rabelais*, t.1, 1922, 405) ; "remplir sa bourse par l'épargne de sa bouche" (*LAND*. 1834, *Ac. Compl.* 1842, in : TLF II, 461b) : Ceulx qui font l'*arquemie* aux dens Ne practiquent point ceste loy. Ceulx aussi qui n'ont pas dequoy Ne pevent telz grans despens faire (*COQUILL.*, *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 228). Mais font du leur si grant destruction Qu'ilz en entrent en la subjection De faire aux dens l'*arquemie* sans failir En attendant pour tout production Que les repeues les vendront secourir.

(Repues franches K.V., c.1480, 82). Mainct en est a destruction Et fault, ains partir de leans, Qu'ilz fassent l'*arquemie* aux dens Ou emprunter qui a credit (Repues franches K.V., c.1480, 87).

**Rem.** Cf. DI STEF., 14b et GDC VIII, 70a.

### C. - Au fig.

1. "Intrigue, manigance" : "...il t'est demoustré," dist la royne, "Beau Filz, que par ta roialle mageste les longues plaidoyeries par toute France soient abregees et rabaissees, les bourdes des advocaz découvrir et destruire leur subtille *arquemie*, par laquelle leur bourse est oultrageusement emplie..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 324).

**Rem.** Cf. FEW XIX, 93b : *alquemie* "mensonge, promesse vaine" (1547-1579).

2. "Activité complexe, plus ou moins mystérieuse" : Pour faire l'*arquemye* d'amours, Il est si pou d'ouvriers parfaiz Qu'on y fait bien pou de beaulx faitz, Qui n'y scet bien tourner ses tours. Trop y fault fournaises et fours, Et du charbon plus de cent faiz : Pour faire [l'*arquemye* d'amours, Il est si pou d'ouvriers parfaiz] (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 177-178).

- *Fair /, souffler l'alchimie* : Il faudroit faire l'*arquemie*, Qui voudroit forger Fauceté Tant qu'elle devint Loyauté, Quant en malice est endurcie ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 389). Puis qu'estes de la confrarie D'Amours, comme moustrent voz yeux, Vous y trouvez vous pis, ou mieux ; Qu'en dictes vous de telle vie ? Souffler vous y fault l'*alquemye* (...). Ne cuidez par nygromancye Estre invisible (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 453).

**Rem.** Peut-être même sens dans les ex. suiv. : Par *arquemie* Tu auras force [de] ducas. (Arq. P., c.1500, 427). Après arrivent en frontiere Les grans folz portant la banniere Ou pourtraicte est dame Follie Qui sont ces sotz folz d'*arquemie* : Arquemistes, ce sont les folz Qui font de la lune cinq solz. (Serm. tous les fous K., c.1500, 280).

3. "Activité qui transforme la matière en créant des richesses (ici l'agriculture)" : Et soies debonnaire en pardonner. Soubtiens aussi et ayme ceulx qui euvrent de la grant *arquemie*, c'est assaioir les laboureurs des terres ; car n'est autre *arquemie* que labourer la terre avec plantes, semences et autres euvres de labour, par lesquelles le peuple est gouverne, et la cheualerie moultipliee, les maisons plaines de richesses et les royalmes subtenuz et gouvernez (...). Et qui mettera empeschement en ton regne ou en ta seignourie, fais le decoller publiquement affin que les autres y preignent exemple (GUILL. TIGNONV., Ditz moraux philos. E., a.1402, 919). [R. M.]

### ALCHIMIEN, subst. masc. (alchimien)

[GD : *alquimien* ; FEW XIX, 93b : *kimiya'*]

"Alchimiste, celui qui pratique l'alchimie" : ...aussi comme les *alquimians* sont communement deceus et infortunez, aussi sont ceulx qui se confient en devinacions... (ORESME, Divin. C., c.1366, 100). Or sont venus meschans devins, Sorceliers, *arquimans*, coquins, Qui cuident par art d'invoquer Sans Dieu les malades saner. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 11). De la vendue des biens ustensilz pour fere acquemie trouvez en l'ostel Jehan de Martigny à Dijon, ouquel avoit esté loigiez George de Bayne, du pais d'Aulemaigne, *arquemien*, lequel monseigneur avoit venu pour ledit fait et lequel George, apres peu de temps, s'en ala sanz le sceu d'aucuns, et, apres lequel departement, furent trouvez par maistre Guillaume Courtot et ledit receveur plusieurs menuz biens (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 282). Arquimista (...) : *arquemien* (LE

VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 30). ...mais ceste maniere appartient aux *alquimians* qui sçavent faire ladicte huylle (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 22). ...fut à cestui [Thiberius Prevignus], selon aucuns, que ung *alkymien* s'adreça et lui presenta une coupe de verre infrangible et ductible au mertel, dont nouvellement avoit trouvée la science. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 71 v°).

**Rem.** FEW : «*arquemien* (1447, DC)». [R. M.]

### ALCHIMIQUE, adj. (alchimique)

[GDC : *alchimique* ; FEW XIX, 93b : *kimiya'* ; TLF II, 463a-b : *alchimique*]

"Propre à l'alchimie"

**REM.** Ex. 2e moitié du XIVe s. (*matiere alkimique*) ds GDC VIII, 70a. [R. M.]

### ALCHIMISTE, subst. masc. (alchimiste)

[GDC : *alchimiste* ; FEW XIX, 93b : *kimiya'* ; TLF II, 463b : *alchimiste*]

A. - "Alchimiste, celui qui pratique l'alchimie" : La maniere de sublimer et distiller est laissee aux *alchimistes*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.6). Et est celle cendre moult prouffitabile aux *alkemistes* et es transmutacions des metaulx pour leur donner coulleur aureyne. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 149).

- [En mauvaise part] : Sés tu comment il va de celle lecture ? Ainsy come des livres des *arguemistes* : les uns les lisent et les entendent d'une maniere, les autres qui les lisent les entendent tout au rebours ; et chascun cuide trop bien entendre. Et sur ce ilz oeuvrent et apprestent fourniaux, alembis et croisiaux, et soufflent fort, et pour ung petit de sulimacion ou congeyil qui leur appere merveillable, ilz cuident ataindre a merveille. Et puis quant il ont fait et fait et gasté leur temps, ilz y scevent autant comme devant, - mais que coust et despence a la maniere de distiller et d'aucunes congelacions de nulle utilité. (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 126).

**Rem.** Ex. de 1442 (MARTIN LE FRANC) ds GDC VIII, 70a.

B. - [Dans un cont. allég.] "Celui qui produit une richesse spirituelle, qui multiplie les vertus chrétiennes" : ...Ardant Desir, acompaigne de sa suer Bonne Esperance, prins en figure pour le Vieil Pelerin en la personne de tous ceulx qui desirent que le monde, et par espécial la crestiente, soit reformee a bien fere, par le commandement de Providence Divine emprent son voyage pour trouver souverains *arquemistes*, et multiplier le besant de l'evngile (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 190). [R. M.]

### ALCITRONE, subst. masc. (alcitrone)

[\*FEW XIII-1, 316a : *thronus*]

"Trône élevé" : De Cupido este mere et patrosne, Dont n'appartient à princesse si haulte Faire telz plains en si noble *alcithrosne* Que vous n'eussez vers tous en ce grant faulte. (Chasse am. W., a.1509, 20).

**REM.** *Alci* = *alti* ? Cf. Huguet (*altiithrosne*), latinisme construit sur *altithronus* "trône élevé". [R. M.]

### ALCOCODEM, subst. masc. (alcocodem)

[FEW, Ø pers. *kāthuda*]

ASTR. "Seigneur de la maison ; planète qui se trouve dans la maison du zodiaque qui lui est propre et dans laquelle son influence est plus grande qu'ailleurs, planète qui détermine la durée de la vie" : Et quant non fortune sera cheant et

soubz terre ce signifie feibles ennemis et povre estat et despit. Et le mieulx de tout ce est quant le sire de l'ascendent et le sire de la .10. sont en angles. Et regarde son ylech et le planete a qui il apartient qu'il soit *alcocoden*. (HALY fils ABENRAGEL, *Le grand livre des jugemens de astronomie*, 1430, B.N. fr. 1352, f° 223 v°). ...et qui premier investgast les hilleaz et *allcocodem* (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 17 v°). ...recite que son *alcocodem* estoit Mercure et estoit lors ou signe de l'Escorpion et estoit Jupiter en l'air ou Cancre, et fist la direction dudict Mercurii ou degré opposite de Jupiter, qui est son cas, et fist la direction au quadre du degré de Mercure et en jugea moult vertueusement. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 20 r°). ...il conferme la partie des nativitez, mesmement l'ileg de vie et l'*alcocoden*, significateur des ans (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 26 v°). Cestui fist plusieurs notables prenostications et, entre les autres, predist le jour et heure de sa mort par la direction de son *alcocodem*. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 92 r°).

**REM.** Mot dér. du pers. *kāthuda*, de *kād* "maison" et *huda* "maître, seigneur". Cf. K. Lokotsch, *Etymol. W. der europäischen Wörter orientalischen Ursprungs*, 1927, n° 1123. Cf. aussi D. Jacquart, in : *Le Corps et ses énigmes au Moy. Âge* (Colloque), 1993, 79 : «l'alcochoden est la planète qui regarde ce degré [particulier qu'est l'hylech] selon un aspect, un angle favorable». [H. G.]

**ALCOOL, subst. masc.** (alcool)

[GDC : *alcool* ; FEW XIX, 98a-b : *kuhul* ; TLF II, 465b : *alcool*]

"Collyre, poudre très fine employée comme médicament pour les yeux" : Mais en cause froide, Azaram Gallef en la XXI. partie du grant Antidotoire met *alcohol* subtil aydent es lermes et es humidités et relachemens et griefveté des palpebres (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2). ...soient broies sur ung marbre et mis en poudre subtile comme *alcohol* par trois fois (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 11).

**REM.** Cf. R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 99, 1983, 348-354. [R. M.]

**ALCORAN, subst. masc.** (alcoran)

[GDC : *alcoran* ; FEW XIX, 99b : *qur'an* ; TLF VI, 171b : *Coran*]

"Livre qui contient la loi de Mahomet, coran" : Mahommet dist en son *Alchoran* - c'est en sa loy - que quiconques tuera chrestien, il en acquerra aussi grant merite comme se il en alast en pellerinage a Mech. (JEAN LE LONG, *Voy. Odoric A.M.*, 1351, 15). Et mesmes Macomet en son *Alcoran* dit souvent que l'en doit paier les dismes. (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 308). Tout ce dist leur *Alkoram* [l'incarnation de Jhesucrist et que Marie conçut et enfanta pucelle] et ilz le croient aussy. (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 80). Mais il dit en son *Alcoran* Que j'ay veu, n'a pas encore an, Que pas ne rechet mort penable, Mais fut ung aultre a luy samblable. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 375).

**REM.** Cf. R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 100, 1984, 324, pour des ex. plus anciens (fin XIII<sup>e</sup>, début XIV<sup>e</sup> s.). [R. M.]

**ALCYON, subst. masc.** (alcyon)

[T-L : *alcion* ; FEW XXIV, 311b : *alcyon* ; TLF II, 471a : *alcyon*]

"Alcyon, oiseau de mer fabuleux, au chant plaintif" : Si que Juno y ouvra tellement Que pour ses plains En deus oisiaus mua

leurs corps humains Qui sus la mer volettent soirs et mains. *Alchioines* les ont appellés mains (MACH., *F. am.*, c.1361, 168). *Alcione* ou milieu de yver post ses oeufs en la gravelle de la mer et les couve par .VII. jours, et par .VII. jours les pourmaine, et li a donné Dieu si grant grace que par ces .XIII. jours les mariniers ne doutent quelconque tempeste de mer. (FOUL., *Policrat. B.*, I, 1372, 135). ...et les muerent en oysiaux nommés *alchiones* qui frequentent et font leurs nids sur la mer. (LEGRAND, *Archil. Sophie B.*, c.1400, 198). Si volent encore sus la mer les oyseaux, qui *alchioines* [var. *alchione*, éd. P] sont nommez, et de blanc plumage sont (CHR. PIZ., *Ep. Othea L.*, c.1400-1401, 261). [R. M.]

**ALCYONITE, adj.** (alcyonite)

[\*FEW XXIV, 312a : *alcyon*]

*Jours alcyonites.* "Jours alcyoniens, sept jours avant le solstice d'hiver et sept jours après, pendant lesquels on dit que l'alcyon fait son nid sur la mer et qu'on prétend être des jours calmes" : ...quant tu verras, si comme ou milieu d'yver, les alciones faire leur nit et couver leur oeufs, ne doubtés point de .XV. jours que tu n'aies la mer serie et coie. Et les mariniers y prennent garde tres diliganment et les appellent jours *alcionites*, es quelz a poine l'en apparçoit quelconques petit vent. (FOUL., *Policrat. B.*, II, 1372, 135).

**REM.** Le FEW enregistre seulement *alcyonien*. De même TLF II, 471a. [R. M.]

**ALDARGUE, subst. fém.** (aldargue)

[FEW, Ø castillan *adarga*]

"Bouclier de cuir en forme de coeur" : Maint autres escuz et *aldargues* morisques et targes d'Almaigne avoit oudit portal, hault et bas, d'un cousté et d'autre (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. espris W.*, 1457, 132).

**REM.** GAY I, 6a. [R. M.]

**ALDERMAN, subst. masc.** (alderman)

[GDC : *alderman* ; AND : *alderman* ; FEW XV-1, 12a : *alderman*<sup>2</sup> ; TLF II, 472b : *alderman*]

**A.** - "En Angleterre, magistrat municipal adjoint au maire" : Le quele Wauter Hervi fu fait meire par election del comune coudre le volenté des *aldermans*. (Chron. London A., c.1350, 11). ...des ditz vynt et sis marchantz Engleis soient deux meirs et vynt et quatre *aldermannes*, par queux les burgeys et autres qi vendront à la dite ville seront resceuz et governéz (Hist. dr. munic. E., t.2, 1363, 363). Quartement, ledit chancellier fait ouverture que les Angloys auraient libertez a Bourdeaux, a Baionne, au prouffit des deux royaulmes de France et d'Angleterre, comme les marchans de la Hanse ont a Londre (lesquelz ont ung *aldrement* qui est du conseil de la ville avecques les autres *aldremens*, et a la garde de l'une des portes de la ville, la ou il peut entrer et saillir de ladite ville, quant il leur plaira) (Louis XI Anglet. C.P., 1461-1483, 305).

**B.** - "Chef d'une hanse" : A noz très chiers et bons amys les *aldremens* et autres merchans de la hanse d'Almaigne estans en Flandre. (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1463, 199). [Attest. déjà relevée ds W. Bartzsch, *Der Wortschatz des öffentl. Lebens im Fr. Ludwigs XI.*, 124 et reprise ds FEW] ... pour (...) de sadicte ville de Hesdin le 9e jour d'aout [14]70, porter ses lettres closes adressans aux *aldremans* de la Hanse d'Alemaigne estans lors assemblez a Lubeque, touchans affaires secretz dont il ne veult autre declaracion icy estre faicte. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 248).

V. aussi *hondreman* [R. M.]

**ALDERMANRIE, subst. fém.** (aldermanrie)[AND : *aldermanrie* ; FEW XV-1, 12a : *alderman*<sup>2</sup>]

"Fonction d'*alderman*" : En ce temps, par Henri Waleis, fut Wauter Hervi déposé de sa *aldermanrie*. (Chron. London A., c.1350, 13).

**REM.** Cf. aussi AND. [R. M.]**ALE, subst. fém.** (ale<sup>1</sup>)[GDC : *ale* ; AND : *aile*<sup>1</sup> ; FEW XV-1, 12a : *ale* ; TLF II, 473a : *ale*]

"Bière anglaise" : Du houppembier es parties de Bruges que on appelle grutghelt dont monseigneur lieve de chascun tunnel ung gros d'estrangne cervoise, hors miz brement et *ale* d'Engleterre (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 93). Et, pour ce faire, beurent tant de l'*alle* d'Engleterre qu'il se trouvèrent fort enyvrés (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 217). [R. M.]

**ALE, subst. fém.** (ale<sup>2</sup>)[T-L : *ale*<sup>2</sup> ; GD : *ale*<sup>1</sup>/*ale*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 420b : *ambulare*]

**A.** - "Parcours, voyage, p. méton., distance parcourue ou à parcourir" : Mais ma dame si les soustient, Qui en puissance les maintient (...) Ou plus a qu'a Romme grant *alle*, Mais leur chemin n'est pas seür L'un a nom Eur, l'autre Meseür (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 68). [Ou est-ce le sens B ?]

**B.** - "Ceux qui affluent, affluence, foule, multitude" : Si y a de tieulx gens grant *ale* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 112). [R. M.]

**ALE, subst. fém.** (ale<sup>3</sup>)[T-L : *ale*<sup>3</sup> ; GD : *ale*<sup>3</sup>/*alec*<sup>1</sup> ; FEW XV-1, 2b : *ael*]

"Anguille" : ...sur chascun panier de poisson, quatre deniers, exceptez Mourues, Seiches, *Allés* [l. *alles*] de mer, Saumons frez et salez, sur lesquies poissons exceptez, sera levé de la livre selon leur priz et value (Ordonn. rois Fr. V.B., t.12, 1337, 41). Item. Moruës, Saumons fraiz et salez, Seches, *Ales* de mer, Moules, Oïstres, Hauons, Pourpoir et Grapois payeront quatre deniers par livre (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1349, 319). *Ales* rosties en fillopant, mengees a la moustarde ; ou pelees, puis cuictes en l'eau ung trespetit, puis enfarinees, frictes a l'uille, et mengees a la jance ou aux aillelz. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 242). DEMANDE. Qui d'un seul pays osteroit le nom d'une anguille sallee, en verité tost il pourroit savoir comment madame est appelée. RESPONSE. Le seul pays est dit pour Allemagne. *Alle* est dit pour l'anguille, et ainsi reste Maigne, qui est le nom de madame. (Devin. R., c.1470, 52).

**REM.** GD I, 213b donne à tort le sens de "sardine" (all. *Aal*). V. aussi *Devin. R.*, c.1470, 5, et K. Baldinger, *Z. rom. Philol.* 100, 1984, 273. Doc. 1440 (Reims) ds GD I, 214a. [R. M.]

**ALEBIQUEUX, adj.** (alebiqueux)[GD : *alebiqueux* ; FEW XIX, 8a : *anbiq*]

"Querelleur"

**REM.** Doc. 1385 ds GD I, 213c (*alebiqueux ou rioteux*). [R. M.]

**ALEKONNER, subst. masc.** (aleconnier)[AND : *alekonner* ; \*FEW XV-1, 12a : *ale*]

Région. (anglo-normand) "Vérificateur des bières"

**Rem.** Cf. ; AND : *alekonner* ; anglais *aleconner*. [R. M.]**ALECTOIRE, subst. fém.** (alectoire)[T-L : *alectoire* ; GD : *alectoire* ; FEW XXIV, 312b : *alector*]

"Pierre précieuse que l'on peut trouver dans l'estomac du coq" : *Alectoire* est une pierre blanche pale, trahant un pau a jauneur. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 181). ...celui Milions fu vainqueur en tous les diz jeux, et dit que communement portoit une pierre, qui a nom *alectoire*, et naist ou petit ventre d'un coch (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 62). ...finablement il demoura victorieus en ce lieu. De cestui raconte Macor qu'il avoit une perre dicte *alectoire* qui se treuve ou ventre d'un coq, qui y fist beaucoup. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 r°). [R. M.]

**ALEFOIS, adv.** (alefois)[FEW XIV, 411a : *vices*]

[Mot outil destiné au lemmatiseur] [LGeRM]

**ALEMANDÉ, adj.** (alemandé)[T-L : *amendé* ; GD : *alemandé* ; FEW XXIV, 503a : *amygdala*]

**A.** - "Assaisonné aux amandes" : Sausse vert, sausse *alemandée* [var. *alemendé*] (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 187).

**B.** - Empl. subst. masc. "Préparation culinaire farcie d'amandes" : Cuer et corps lui va l'en offrir, sucre, chapons, *alemandé* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 331).

**Rem.** Cf. *TLF II*, 660b : amandé.

- "Boisson curative préparée avec des amandes ; lait d'amandes" : Qui le vous a commandé, Soussy, de me mener guerre ? Avant qu'on vous aille querre, Venez sans estre mandé. M'ordonnez vous *almandé*, Quant Mort de son dart m'enferre ! (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 460). [On peut comprendre ainsi : "J'en suis à l'article de la mort, et vous ne trouvez rien de mieux à me prescrire qu'un lait d'amandes !" Champion trad. par "homme mandé ou commandé" ; même chose pour J. C. Mühlenthaler, 683 ; G. Galderisi rattache la forme à *alamannus* "allemand". Cf. FEW XXIV, 508a, n.79]

**Rem.** Lettre de rémission de 1469 ds DU CANGE I, 179b, s.v. *alimanda*.

V. aussi *amande* v. Lexiques [R. M.]**ALEMANIQUE, adj.** (alémanique)[TLF II, 476a : *alémanique*]

"Alémanique, allemand" : Le lundi ensievant, deux Alemans, l'ung nommé Dorlengier, l'autre Havefousecdere, à la mode *alemanisque* (,) joustèrent et se donnèrent ensemble sy grans copz que ilz tresperchèrent escus et harnois (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 479). A l'après disner, le duc de Bronsvic jouta à la mode *alemanisque* contre ung chevalier de l'hostel de l'archevesque de Mayence (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 492). ...messire Guillaume fit sonner les gros tamburs *allemaniques* (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 299). [R. M.]

**ALEMILLE, subst. fém.** (alemille)[\*FEW V, 135a : *lamella*]

"Lame d'une arme blanche (en partic. de l'épée...)" : Tellement le féry entre espaule et oïe, C'ou hatriel ly es l'*alemille* ficquie (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 234). [R. M.]

**ALENAZ, subst. masc.** (alenaz)

[T-L : *alenaz* ; GD : *alenaz* ; AND : *anlaz* ; FEW XV-1, 16b : \**alisno*]

"Poignard, dague"

**REM.** Ex. d'a. fr. et *Gloss. rom.-lat.* XVe s. (Scheler) ds GD I, 217a. Doc. 1407 ds DU CANGE I, 174a, *alenacia* (*alenas*). [R. M.]

**ALESNE, subst. fém.** (alêne)

[T-L : *alesne* ; GDC : *alesne* ; AND : *aleine*<sup>2</sup> ; FEW XV-1, 16a : \**alisno* ; TLF II, 476b : *alêne*]

**A.** - "Poinçon muni d'un manche de bois (dont se servent en partic. les bourreliers, les cordonniers pour percer et coudre le cuir), alêne" : Parmi la court semé avoit Grans claus qui seoient tout droit Et entre deux d'autre partie R'ot maint espine qui poignoit, Et maint fer d'*alesne* y gisoit, Et candestrepes grant partie. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 38). Vecy Foy, le pasteur soubtilh, Qui poinchon at et escorgie, Flieme et pannetier[e] laichie, Waghe, iupilh et cappel gry, *alesne*, forche, aguye(l) et fy, Por ses soleir rataconneir (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 257). De poins d'aguiilles et d'*alesnes* (MACH., Voir, 1364, 8882). ...une *alesne* a cordouannier (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 202). *Alainne*, c'est l'instrument a quoy l'en queust les solers (Aalma R., c.1380, 400). La veissiez bergiers hordez De gans blans et d'aumosnieres Et de diverses manieres D'outliz telz qu'il appartient A bergiers qui gays se tiennent : Trenche pain, cysiaulx, forsetes, Boiste a ointure, esguilletes, *aloine*, cernoir, cordele, Une grande tace belle, Fil, aguille, et deel avec Y a, bergier n'est sanz hec (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 228-229). Oû dyable est mon bobelin, Mon *alaise* ? Ha ! la voicy. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 155). ...Aussi poindans que fer d'*alenne*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 27). Vecy ma houclete et mon crocq, Mon *alenne* et mon grant cousteau (Moralité cinq pers. B., 1484, 71).

**B.** - "Poinçon utilisé pour blesser ; sorte de poignard" : Et pourrons touz huit estrez armés comme a chascun plaira, et aurons chascun une lance, une espee, une dague et une haiche (...). Et ne pourrons avoir durant la journee sur nous, ne sur noz bastons, fers barbeléz ne pointes ne *alaynes*, rasoirs, ne nulz fers comme es escrips, ne aultre mal engin, et de ce ferons serment touz huit a l'entrer en place (WERCHIN, Corresp. G.-W., 1404, 156). Et si ne porterons sur nous quelque chose qui tourne à sort ou invocacion quelconques qui de l'Eglise soit défendue. Et n'y aura traict en ladicte bataille, fors que chascun se aidera du corps que Dieu lui a presté, armé comme bon lui semblera, tant à l'un costé comme à l'autre, pour sa seureté, aians bastons acoustumez. C'est assavoir lance, hache, espée et dague, et chascun de tel avantage comme besoing et mestier sera pour sa seureté et pour soy aider, sans avoir *alènes*, broches, crocqs, poinçons, fers barbelez, aguiilles, pointes envenimées, ne rasoirs (Doc. 1402. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 44). Et ilz entrerent en leurs paveillons [avant un combat tendant à prouver la bonne foi de l'un ou de l'autre]. Et ainsi qu'ilz entrerent, les mareschaulx et gardes du champ leur firent faire serement qu'ilz ne se aideroient riens de charroy ne de baston, qui ne fut de veue et de congneue, et qu'ilz n'aueroient *alesnes*, pouldres ne choses mussées qui ne feussent à la congnoissance des mareschaulx et gardes du champ. (BUEIL, II, 1461-1466, 109).

**Rem.** WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, c.1450, 224 et 281. [R. M.]

**ALESNER, verbe** (alêner)

[\*FEW XV-1, 16a : \**alisno*]

"Piquer (littér. au moyen d'une alêne)" : Sans espargner ne ung ne aultre, Il taille l'un, il coppe l'aultre, Il fait a l'un la trasse au viz. Brief, ilz enragent tous viz. Ceulx qui par avant l'acolloient Et les beaux bagués cuilloient En sont picqués et *alenés* Et s'en prendoient pas les nés [l. par les nés]. (Moralité cinq pers. B., 1484, 58).

**REM.** Cf. TLF II, 477a, s.v. *aléné* : "En forme d'alêne, pointu comme une alêne". [R. M.]

**ALESNIER, subst. masc.** (alênier)

[GD : *alenier* ; FEW XV-1, 16b : \**alisno*]

"Boîte à poinçons" : Et celles tant s'abandonnoient Qu'a ces pastouriaux redonnoient Botes, boistes et *aleniers* Qui valoient mains beaux deniers (Pastor. B., c.1422-1425, 47). [Autre ex. p.93]

**REM.** Doc. 1407 ds DU CANGE I, 174a, *alenacia* (*alennier*). [R. M.]

**ALESNIERE, subst. fém.** (alênriere)

[GD : *aleniere* ; FEW XV-1, 17a : \**alisno*]

"Étui à alènes" : Bergier qui ha pennetiere A bons clouans par derriere, Fermant par bonne maniere, Que lui faut il, quoy ? Il a son chapeau d'osiere, Son poinsson, son *aleniere*, Son croq, sa houlecte chiere (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 66). [R. M.]

**ALENTER, verbe** (alenter)

[T-L : *alenter* ; GD : *alenter* ; FEW V, 253a : *lentus*]

**I.** - Empl. intrans.

**A.** - "Différer, ralentir"

- *Sans alenter*. "Sans tarder" : Et lors ad fait, sanz *allenter*, Apparailler or et argent Et deniers pur paier sa gent. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 103).

**B.** - "Se relâcher, faiblir" : Si dist que celle est la serpente Que plus ressemble a son fals pierre : Car nuyt ne jour son cuer n'*alente* Sur l'autry mal, ainz atalente Tout autry bien mettre a derere (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 46). Par l'âme monseigneur mon père ! aujourd'huy nous verrons de bien près ces Armagnacs ; mais si la terre ne les sauve par dessous, en Roye n'a porte, ny mur et fust de fer, qui les garantist de nos mains, ou nos archiers nous faudront, et nous *alenteront* nos bras ardans à l'estour contre nostre espoir. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 92).

**II.** - Empl. pronom. "S'attarder (qq. part)" : Puis vous dourray remembrance Que qui en un lieu s'*alente*, En soy ente Plus Tristesse que Plaisance. (Cent ball. R., c.1388-1396, 138).

- "Tarder" : Or voy je bien que trop s'*alente*. Il fait, il fait trop long demour. (Pastor. B., c.1422-1425, 80).

- *S'alenter à qqc.* "Rechigner à qqc." : Car tousjours la paix desiroit Et fors a tout bien ne tiroit, Et tout tamps voloit comme sages Garder les communs pasturages ; Mais Lupal a ce s'*alentoit*, A son seul bien s'atalentoit Et ne curoit ou le preïst, Mais que son mont plus grant feïst (Pastor. B., c.1422-1425, 182).

**III.** - *Alenté en qqc.* "S'attardant à qqc., retenu en qqc." : ...or dit le sage Que li franc cuer qui sont entalenté De vray desir, en doulz plour *alenté*, D'eulx amer parfaitement Sanz contrainte, fors de leur mouvement, Se mesprannt, s'ilz changent le rebours (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 118). [R. M.]

**ALENTIR, verbe** (alentir)

[T-L : *alentir* ; GDC : *alentir* ; AND : *alentir* ; FEW V, 253a : *lentus* ; TLF II, 477b : *alentir*]

**A. - [Idée de lenteur, d'indolence]**

**1.** Empl. trans. "Ralentir, rendre qqc. plus lent ; alanguir (qqn, son corps...)" : Oiseuseté l'aneantist, Tous les membres lui afoiblist, Entamist, *alentist* et tue (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 1). Athis ne autre ne savoit Quelle maladie il avoit. Trestout le corps lui *alenti* Et tout le cuer lui dementi ["la maladie lui alentit, lui alanguit le corps" ; ou est-ce un empl. intrans. ?] (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 17). Le chault si les amatissoit Et forment les *allentissoit*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 143).

**2.** Empl. pronom. "Devenir plus lent, s'alanguir" : Si tost qu'Adam se repenty, De terre estoit, s'apesandy, Moisteur lyqueur, eaue devint, Par les yeulx sur la terre vint, Et tout le corps qui fut de terre Mouillyé fut par lycqueur amere. Quant mouillyé fut, s'apesandy, Ainsi par plourer *s'alenty*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 72).

**3.** Part. passé en empl. adj. "Lent, indolent" : Je croy que vous estes trop sages Devenus, ou trop *alentis*, Mausoingneus et mautalentis, De vos deduis apetisiez, Ou trop po les dames prisiez. (MACH., J. R. Nav., 1349, 163). Chier frere, dit li duc, pour l'amour Dieu, vous pry Prandés de mez gens d'arme jusqu'a soissante et dis, S'amenés tout devant per ung divers pays Florantine et Genovire, n'i soiez *alantis* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 272). Il ainsi devenu roy, devint par nature ou aultremant *alentiz*, pusillanime et nonchalant de punir les injures, crimes et oultraiges commis et perpetrez en son royaume (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 96). La pucelle qui c'endura En son ferme propos dura, Sans samblant de vie monstrier. Le roy, qui a ce moult cura, La pucelle ensepultura Pour sa noblesse demonstrer. Quant la belle au corps amaty Seullete de gens se senty, Graces rendy au dieu Marcus. N'eut pas alors cuer *alenty* Pour mal que l'on lui eust party, Ains sailli dehors le sarcus. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 356).

- "Amoindri, affaibli" : Or a Achillés foy mentie, En qui amours est *allentye* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 125).

- Part. passé en empl. subst. "Ceux qui avancent lentement ; ceux qui sont affaiblis" : ...pour garir les *allentis* Et les navrez et refoullez (...) Ilz prenoient a lonc temps treves (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 96).

**B. - En partic. [Idée de lenteur à agir, de retard pris, d'hésitation]****1.** [Idée d'hésitation, de retenue]

**a)** Empl. trans. "Retenir, calmer qqc." : Mais pour tenrement plourer Ne le [Desir] puis faire cesser Ne *alentir* (MACH., Ch. bal., 1377, 608). [Ou empl. intrans. ?]

- *Alentir de* + inf. : Ne plus qu'on porroit tarir Et tenir La mer sans nul mouvement Ne porroit on repentir *N'alentir* Mon cuer d'amer loyaument Li qui dessus tous m'agrée. (MACH., Ch. bal., 1377, 611).

**b)** *S'alentir de qqc.* "Se retenir de qqc." : Car tant vous aim, sans mentir, Qu'on porroit avant tarir La haute mer Et ses ondes retenir Que me peüsse *alentir* De vous amer (MACH., Ch. bal., 1377, 612). Ne fut pas de tost courre escharse, Car du fuïr ne *s'alenty*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 356).

**c)** *Ne pas estre alenti de faire qqc.* "Ne pas être lent à faire qqc., ne pas hésiter à le faire, ne pas y rechigner" : Et parle aus grans et aus petis - De ce ne soies *alentis* - Et porte honneur a toutes femmes (MACH., C. ami, 1357, 124). Si ne soies pas *alenti* De la noble science amer Par laquelle te pues sauver. (LA

BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 161). Honneur ne fu mie *alenti*, Quant leur venue ainsi senti, De soy gouverner saignement Et de bien ordonner sa gent. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 242).

**d)** Inf. subst. *Sans point de l'alentir*. "Sans hésiter" : Puis a traite l'espee sans point de *l'alentir* ; En le presse se fiert, si les fait departir. (Bât. Bouillon C., c.1350, 103).

**2.** [Idée de retard pris]

**a)** Empl. intrans. ou pronom. "S'attarder" : Seignour, ore vous ai devisée L'avantgarde et tut nomée, Qui ne se sont pas *alenti* Mais passerent le lundy, Quatorze jours en feverer. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 111).

- *S'alentir qq. part.* "S'attarder qq. part" : Ci ne me vueil plus *alentir* : A Dieu ! g'i vois. (Mir. st J. Cris., c.1344, 257). Et li roy Ollivier ne s'i volt *alantir* : Ver Ottinel s'an vait, si lou cudait ferir (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 842).

- *Laisser (son coeur) alentir à qqc.* "Laisser s'attarder à" : Nepourquant il ne cessoit mie De poursuivre sa lecherie, Puis qu'au desir desordené Out laissé son cuer non sené La premiere faiz *allentir*, Tout li feïst raison sentir Grant amertume en son corage. Et ainsi ont malvais usage Tous ceulx qui emploient lor vie En luxure et en gloutonnie (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 37).

- *Se laisser alentir en qqc.* "S'attarder à qqc., s'y alanguir" : Ceulx qui se laissent *alentir* En lors pechiez sans repentir, Quant ilz mains garde s'en prendront A confusion en vendront. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 74).

- *S'alentir vers qqn.* "Tarder à venir à l'aide de qqn" : Quant Dieux le vit bien repentir Vers lui ne se vaut *alentir*, Il le remist de mort a vie (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 131).

- *Sans alentir*. "Sans tarder, au plus vite" : ...il dit que sanz *alentir* Commencera. (Mir. abbeesse, 1340, 60). Ses arbalestriers fist traire sans *alentir* (Bât. Bouillon C., c.1350, 103). Melyador, sans *alentir*, Monta et se parti de la (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 141). Et lour pria sanz *alentir* Qu'ils pensaient de bien ferir Et qu'ils ne s'esparnassent mie D'avoir la bataille partie (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 77). My baron, faites ça venir Menestrelz de tous instrumens, Tant que li doulz ressonnemens Face le palais retentir, Et que chascun sanz *alentir* Face bonne chiere endroit soy. (Gris., 1395, 98). Presentement me lieuveray Pour faire de Dieu la plessir, Faire le doix sans *alantir*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 34). Or sus, faictes tantost venir Ysnellement, sans *alantir*, Tous ceulx quil sont a marier, Quil du lignaige et du santier Sont du tresnoble roy David, Puis que la voix du Saint Esperit Nous a volu demonstrer. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 51). Or sus, seigneurs, sans *alantir* Qu'en la fosse me soit bouté Juc a demain, puis lapidé Sera comme il appartenra. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 178).

**b)** Part. passé en empl. subst. fém. *Sans faire alentie*. "Sans retard" : Vers le tref Marssebille qui tant fu agencie S'en ala le vassal sans en faire *alentie*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 140).

**c)** Inf. subst. *Sans point de l'alentir*. "Sans retard" : Ja fausist l'ost de Franche sevrer et departir Quant heures et fortune leur fist cecours venir, Aussi quant vous orrez sans point de *l'alentir*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 335). [R. M.]

**ALENTISSEMENT, subst. masc.** (alentissement)

[GDC : *alentissement* ; FEW V, 253a : *lentus* ; TLF II, 478b : *alentissement*]

"Fait d'alentir, ralentissement (d'une activité)"

**REM.** Ex. du XVe s. (*De Vita Christi*) ds GDC VIII, 76a. [R. M.]

**ALEPH, subst. masc.** (aleph)

[AND : *Alleth* ; TLF II, 480a : *aleph*]

"Première lettre de l'alphabet hébreu" : ...la première lecture des Hébreux est nommée *Aleph* (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 59). [autres occurrences p. 59 et 60] *Aleph* est la première lettre de cette première partie laquelle est interprétée doctrine et démontre la voie à la vraie béatitude (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 20). [R. M.]

**ALERION, subst. masc.** (alérion)

[T-L : *alerion* ; GD : *alerion* ; GDC : *alerion* ; DÉCT : *alérion* ; FEW XV-1, 2a : \**aðalaro* ; TLF II, 480b : *alérion*]

"Alérion, grande espèce d'aigle" : J'ay ci assez, ce m'est avis, fait de *l'alerion* devis, comparé aux honneurs de dame et d'amant qui sans nul diffame vorroit amoureuxment vivre. (MACH., D. Aler., a.1349, 333). Aussi, se treuve million ou turquet ou *alerion*, en ta court les faces porter (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 120). Les turqués, les *alerions* sont vistes comme esmerillons et prennent faisans et perdrix et moult d'autres oiseaux petits. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 459). Il estoit grans et lons et fors, et plus vif c'un *alerion*, et s'ot corage de lion. (MACH., P. Alex., p.1369, 73). Et l'aigle, si comme elle est roy des oyseaux, se tu ne exceptes point *alarion*, qui par aventure est la plus puissante espèce des aigles, se elle parle et se muet contre les autres oyseaux, elle évacue et aneantist la foy et la puissance de la divination de tous les autres oiseaux. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 126). ...l'oiseau qui s'appelle *aleron*, lequel n'a point de piez (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 87).

**REM.** Ce dernier ex. oriente vers l'usage du mot en hérald. (XVI<sup>e</sup> s.), où l'alérion est représenté sans bec ni pattes (TLF II, 481a et FEW XV-1, 2a). [R. M.]

**ALERRESSE, subst. fém.** (alerresse)

[GD : *alerresse* ; FEW XXIV, 324a : *alitrax*]

"Sage-femme"

- *Mère alerresse* : Obstetrix (...) : baille, mère *alerresse*, sage femme (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 336). Mabelie, qui mère *alerresse* estoit, dist que, quant la femme porte sur le costé senestre et appete dansses et sons d'instrumens, que elle aura une fille. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 102).

**REM.** Cf. aussi GD V, 249c, s.v. *meralerresse* et T-L V, 1353, renvoi, *melalerresse*. [R. M.]

**ALESTAGE, subst. masc.** (alestage)

[GD : *alestage* ; FEW XVI, 446a : *last*]

"Lestage"

**REM.** *Ordonn. rois Fr. P.*, t.18, 1475, 163 (*alaitage*) ; GD I, 218b-c. [R. M.]

**ALESVAT, (?)** (alesvat)

[Ø]

"Vers l'aval" : Mes quant le Roy de France seut que les Engles aprochoient Roen pour venir devers luy en abasade, il se parti dudit Roen et sen ala tenir en un vilage a IIII u a sis lieues pres de Roen, en aprochant les dis Engles, lequel village il fit tresfort fortifier de fosses et de frequis par les avenues, et quant che fu fet, il sen party et ala encorre une lieue outre *alesvat*, en aprochant la ditte ambasade (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.1, 1466-1477, 199).

**REM.** Graphie pour à *l'esvat*, à *l'esval* (FEW XIV, 149a : *vallis*). [R. M.]

**ALEVIATIF, adj.** (alevatif)

[\*FEW XXIV, 332a : *alleviare*]

[Sur *alevier*] "Qui soulage, qui est de nature à soulager" : En tout flux quant est de sa nature, s'il n'est malicieux, on ne le doit point restancher ; s'il est *alleviatif* avec bonne souffrance et se il est sinthomac on ne le doit point soudainement restancher, mais petit à petit se la vertu le peut souffrir (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 4). [R. M.]

**ALEVAUX, subst. masc. plur.** (alevaux)

[GD : *alevaux*]

"Cuisiniers" (GD)

**REM.** Doc. XVe s. (1408-1460) ds GD I, 219a. Même mot que T-L I, 299 (*alevaut*, "rôdeur") ? L'hypothèse est rejetée par FEW XXII-1, 127a : *o.i.*, mais sans autre proposition. [R. M.]

**ALEVER, verbe** (alever)

[T-L : *alever* ; GD : *alever* ; AND : *eslever*<sup>1</sup> ; DÉCT : *alever* ; FEW XXIV, 330a : *allevare*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Relever, porter vers le haut" : Pour ceu essaucera il et *alleuerait* lou chief (Psaut. lorr. A., 1365, 116). [Autres ex. p.26 et 134] Jourdain vint a Charlon ains qu'il puist redrecier, Par son elme le print sans point de detriier, Par le forche que Dieux li a volut baillier *L'aleva* devant lui sur le courant destrier (Jour. Blaye alex. M., a.1455, 446).

**B.** - *Alever* [un enfant, un animal]. "L'élever, le nourrir" : Et Polibus qui le trouva De nourrir l'enfant se prouva, Et *l'aleva* et tint monlt chier, Com s'il fust filz de sa moullier. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 42). Li paonchiel qu'il a par carnal acointance, Qu'il nourrist et *alieue* et jete hors d'enfance [Rattaché par l'éd., sans doute à tort, à "allouer"] (BRIS., Restor paon D., a.1338, 95). Car la beste nourrit et pense a *alever* (Tristan Nant. S., c.1350, 124). Il est moult bien sceüs, le fait en est prouvé, Que .XVI. ans par la cerve fus ou bois *alevés* (Tristan Nant. S., c.1350, 424). ...depuis qu'il [ces enfans] furent sevez Les ay norriz et *alevez* : Pour ce m'appellent il leur père. (Mir. roy Thierry, c.1374, 307). Maiz qu'a la nourrice on le laye Encore un pou ; tost *alevez* Y sera pour estre sevez, Si en ferez vostre plaisir. (Gris., 1395, 61). Je congnois bien cestui grison (...) *Allevé* fut, nourry et né Dedens le séjour de Bourgogne (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 26).

**C.** - [Idée de causation et de développement] *Alever qqc.* "Susciter, développer qqc." : C'est une grant iniquité, Et si n'est gueres redoubtee, Que de malvaise renommee *Allever* si legierement. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 66). Doncque, pour ceu, amis, ne vuelliez chose *alever* Que vous ne puissiez bien bonnement voiturer (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 663).

- *Alever* [un impôt, une contribution, une redevance]. "Instituer, lever" : ...se nous faisons faire aucune armée par mer ou par terre ou que jà faite feust, ou feissions ordener ou *allever*, ou que jà feust *allevée* aucune maletote ou maletoutte soit de quatre deniers pour livre (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1341, 109). Tel coustume *alleva* ains l'année accomplie, De quoy en la cité fut la gent sy honnye Que d'un seul huis ouvrir qui sciet sur la chaussie Paioit on .VI. deniers la semaine accomplie (Tristan Nant. S., c.1350, 112). ...le prince de Galles (...) vult avoir et *alever* une

subside sur les Guiennois (Chron. Valois L., c.1377-1397, 195). Mais toutesfois gardez vous que, quelz qu'ilz soient [ceux que vous avez conquis], durs ou debonnaire, que vous ne leur *alevez* nouvelle coustume qui soit desraisonnable. Prenez sur eulx vostre droit, sans eulx taillier oultre raison, ne *alever* coustumes inraisonnables, car, se peuple est povre, le seigneur est mendiz, et, se besoing lui orisoit de guerre ou d'autre neccessité, il ne se sauroit de quoy aidier, dont il pourroit cheoir en grant servitude, et n'en seroit ja plaint ne d'estrangers ne de privez. (ARRAS, c.1392-1393, 86). Et, s'il estoit ainsi que iceulx acquis y feussent *alevez* et cueilliz, ce seroit ou retardement et destourbier des marchans, marchandises et bestaulx illec venans et affluans, pour le fait dud. passage. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1452-1453, 325).

- Empl. impers. *Se il alevoit que*. "S'il se produisait que" : Et se il *alevoit* que il leuassent leurs maisons devant sour rue, il doivent leur yauwe faire venir ou noghe de deriere, en tel maniere que il ne face damage a l'un des II. des hiretages. (Doc. 1346. In : Ch. Doutrepoint, Z. frz. Spr. Lit. 22, 1900, 127). [ou faut-il lire *se il avenoit que* ?]

**II.** - Empl. pronom. "Se développer" : Toutes choses qui poeuent estre, Qui ont ne peu ne grant de estre, Toutes ont pour eulx les estelles Et quant il en est temps contre elles. (...) Ainsi com toute riens qui viennent Ont estoilles qui les gouvernement, De qui leur noureture prennent Et *s'alievent* et entretiennent[,] Chascune se mesle du sien. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 133).

**REM.** V. aussi *allouer*, les deux verbes pouvant se confondre. [R. M.]

### ALEVIATION, subst. fém. (aleviation)

[GD : *aleviacion* ; FEW XXIV, 332a : *alleviare*]

**A.** - "Allégement, décharge" : *Alevacion* [var. *aleviacion*, *alievacion*] ou allegance en maladie (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 227). Mes se nous considerons comme cité est dicte en plusieurs manieres, ce sera aucunement *aleviation* de ceste inquisicion et question. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 118). [Même ex. ds GD I, 220b, d'après l'éd. de 1489]

**Rem.** GERS. (ms., *aleviacion*) et GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, V, 16 (*alleviacion*) ds GD I, 220a-b.

**B.** - "Soulagement moral" : Le siziesme fruit [de penitence], c'est allegement de la conscience (...) Et celle *alleviation* treuvent par experience grans et horribles pecheurs (Ordinaire chrét., 1469, f° 63). [R. M.]

### ALEVIER, verbe (alevier)

[GD : *alevier* ; FEW XXIV, 332a : *alleviare*]

"Soulager qqn, adoucir les peines de qqn" : ...toutes les foyes que sommes fatiguez des labeurs de ceste mortelle vie, il plaise a Dieu nous regarder par illustration de sa grâce, par laquelle nous sommes *alleviez* et soullegiez (CIB., p.1451, 178).

**Rem.** Ex. d'ORESME, *E.A.*, c.1370 (ms., *se leur tristece est aleege ou aleviee*) ds GD I, 220b ; leçon *se leur tristece est aleege ou amenrie* ds ORESME, *E.A.*, c.1370, 491.

- En partic. "Adoucir à qqn les peines du purgatoire" : "...Tantost convenra, Fit lors, me taire pour ma painne que grieve". Le prieur dit : "Afin que je *t'alieve* Est rien par quoy je te puisse aydier ?" (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, vers 6606). [R. M.]

### ALEVIN, subst. masc. (alevin)

[T-L : *alevin* ; FEW XXIV, 329a : *\*allevamen* ; TLF II, 489b : *alevin*]

"Menu poisson" : Mangé n'ont [pelerins du grant pardon] rousse ne gardon, Mais grans poissons sans *alevin*, Sauvagine, chairs et bon vin (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 214). [R. M.]

### ALEVINEAU, subst. masc. (alevineau)

[\*FEW XXIV, 329a : *\*allevamen*]

"Menu poisson" : ...pour l'achat de IIIc *d'alvinals* (Terre Jauche D., 1479-1480, 202). [R. M.]

### ALEVINER, verbe (aleviner)

[GDC : *aleviner* ; FEW XXIV, 329b : *\*allevamen* ; TLF II, 490a : *aleviner*]

"Mettre des alevins dans un étang"

**REM.** Doc. 1344 (*eleviner*) et 1386 (*alviner*) ds GDC VIII, 77c. [R. M.]

### ALEVOIRE, subst. fém. (alevoire)

[GD : *alevoire* ; FEW XXIV, 332a : *alleviare*]

"Sorte de bateau, allège" (GD) : ...aucune nef, nachelles, *alvoire*, bacquetz ne aultres vaisseaux quelconques servant à navier (Vie urbaine Douai E., t.4, 1353, 355). ...soit en nef, en *alevoire*, en car, en carette (Vie urbaine Douai E., t.4, 1368, 418). ...que ceux de la bonne ville de Tournay fussent tous prez, arciers et arbalestriers et aussi que tous canons, tentes, paveillons, artilerie et prouvances et aussi nes, bacquez et *alinoires* [l. *alivoires*, var. de *alevoires*] (Doc. c.1450. In : N. Dupire, Vox. rom. 11, 1950, 206). [R. M.]

### ALEXANDRIN, adj. (alexandrin)

[GDC : *alexandrin* ; AND : *alisdandin* ; DÉCT : alexandrin ; FEW XXIV, 314a : *Alexander* ; TLF II, 490b-491a : *alexandrin*/*alexandrin*?]

**A.** - "Relatif à Alexandre le Grand, qui fait penser à Alexandre le Grand" : Digne est d'avoir, pour guerdon magnificque, Des preux l'afficque et couronne aureÿne, Car sapience avoit salomonique, Dart dardanicque, escut hanibalicque, Don daviticque, amictié cesarine, Glore arturine, audace *alexandrine*, Force hectorine et triumphe romain : Toute vertus florissoit en sa main. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 363). Noblesse troyenne, Vaillance hectorine, Force herculienne, Gloire *alexandrine*, Glave achilienne, Gregoize doctrine, Et tout hault bien d'homme Reposent en Rome. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 1).

**B.** - "Relatif à Alexandrie ; de provenance orientale par la voie d'Alexandrie" : La chinture fut riche d'ovraige *alexandrins* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 610).

- *Diète alexandrine* : ...diète *alexandrine*, c'est a dire de diète moiste et liquide comme faisoient ceulx d'Alixandre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 227).

- *Paille alexandrin* : Trop grande richesse y avoit ; De dyappres et d'ostarins, Et de pailles *alexandrins* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 41). Tous estoient vestus d'ermines, De cendaulx et de sebelines, De diapres et d'ostorins Et de pailles *alexandrins*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 183).

- (*Rubis*) *alexandrin* : Item yl y a des rubis *alexandrins* ausy et des rubis grenas qui sont assés bielles pierres et ont assés de vertus, non mie tant que ly autre. Et les troeve on en la ryviere de Nyl entour Alexandre en Egypte. Et pour tant les nomme on *Alexandrins*. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 174).

- (*Satin / satanin / velvieu...*) *alexandrin* : Pour une autre piece de satin vermeil *alexandrin*, 10 l. t. (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1383, 78). Pour deux pieces de velvieu *alexandrin* sur soie... (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1385, 137). ...pour un satanin pers *alexandrin*, pour faire 2 jaquettes (...) 24 fr. ; [pour 2] satanins azurez, l'un suivant les *alexandrins*, pour faire cottes d'armes pour les dessusdiz, led. *alexandrin* à 24 fr. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1386, 243).

**C. - Lignes / rimes alexandrines / Vers alexandrins.** "Vers de douze syllabes (comme ceux du *Roman d'Alexandre*)" : Et par especial les rimes de .XII. syllabes sont a ce convenables dessus toutes les autres. Et pour ce est celle rime appelée d'aucuns *alexandrine* pour ce que l'Ystoire de Alixandre est presque toute par telle rime exprimée, et aussy sont plusieurs autres matieres. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 74). Rime *alexandrine*, pour faire rommans, est pour le present de douze silabes chascune ligne en son masculin et de .XIII. ou feminin (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 28). Cy s'ensuivent les tailles de lignes *alexandrines*. Et sont dites lignes *alexandrines* pour ce que une ligne des fais du roy Alexandre fu fait[e] de ceste taille. Et maistre Jehan de Meun en a fait son Testament, qui se fait par quatre lignes d'un son chascun couplet ; et doit avoir la ligne masculine .XII. syllabes et la ligne feminine .XIII. syllabes (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 197). Vers *alexandrins* sont de .XII. ou de .XIII. syllabes pour le metre, et n'a que une seule termination. Le nombre des lignes est a la volenté de l'acteur. Ilz sont nommez *alexandrins* pour ce que l'ystoire d'Alexandre fut traitie en ceste forme. (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 223). [R. M.]

**ALEXANDRINOIS, subst. masc.** (alexandrinois)

[\*FEW XXIV, 314a : *Alexander*]

"Habitant d'Alexandrie" : Seigneurs, li *Alexandrinois* Sont tuit mis a desconfiture. (MACH., P. Alex., p.1369, 97). [R. M.]

**ALEZAN, adj.** (alezan)

[GDC : *alezan* ; AND : *helzan* ; FEW XIX, 13b : *az'ar*]

[Du cheval] "De couleur fauve"

**Rem. Cf.** ; AND : *helzan*. [R. M.]

**ALEZE, subst. fém.** (alèze)

[GD : *eslaise/eslese* ; GDC : *aleze* ; FEW V, 198a : \**latia* ; TLF II, 493b : *alèze*]

**A. - "Élargissement, dilatation"**

**Rem.** Doc. 1340 (*eslaise*) ds GD III, 475c.

**B. - "Toile dont on garnit le lit d'un malade (ou drap plié en double), pour éviter que le lit ne soit taché"**

**Rem.** Doc. 1419 (*aleize*) ds GDC VIII, 78a ; doc. 1435 (*eslese*) ds GD III, 480a. [R. M.]

**ALGARVIE, subst. fém.** (algarvie)

[Ø]

"Langue arabe" : Certes de science scet plus Et en grec et en *algarvie*, Je croy, qu'homme qui soit en vie (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 342). Car en grec et en *algarvie*, Et en latin et en rommant Il a languaigé [l. languaige] a son commant Plus que jamais n'eut creature. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 345).

**REM.** Autres ex. vers 7661, 7664, 7941. «...emprunt à l'esp. *algarabia* ou *algaravia* "la langue arabe" (lui-même emprunté de l'arabe *al'arabiya*), dont *charabia* (...) est sans doute une altération.» (Éd., p. 334). Sur *charabia*, cf. cependant FEW XIII-2, 362b. [R. M.]

**ALGEBRE, subst. fém.** (algèbre)

[T-L : *algebre* ; GDC : *algebre* ; FEW XIX, 54b : *gabr* ; TLF II, 496a : *algèbre*]

"Algèbre" : Aussi monstreray le mistere D'*algebre*, selon la pratique Qu'on joue par arismetique. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 184). [R. M.]

**ALGORISME, subst. masc.** (algorisme)

[T-L : *augorisme* ; GD : *algorisme* ; AND : *algorism* ; FEW XIX, 73a : *Huwarizm*]

"Calcul au moyen des chiffres arabes, notamment zéro ; p. ext. arithmétique, art du calcul" : Arismetique est science de getter et compter par le nombre de *augorisme* et autre nombre commun (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 268). Et a parler plus proprement, elle [la figure qui est du tout sanz angle] est outre et precede unité quant est a angle et ausi comme le cifre en *argorisme* qui est devant unité. (ORESME, C.M., c.1377, 384). "...Derechief, qui bien voudroit estudier le papier des semonces d'office du livre des condempnacions avecques le grant papier du seel du prelat, et sceust par *argorisme* bien carculer des quatre papiers et livres les grosses sommes comme es huit poins doubles de l'eschequier multipliez, il trouveroit une si soutille et si grosse arquemie que a dire verite", dist la chambriere, "ma droicte reigle n'y auroit ja seigneurie" (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 623). *Algorisme* est une science qui aprent a compter. Bien est vray que dient aucuns que un philosophe nommé Algu trouva ceste science, et pour tant elle est appelée algorisme. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 233). Tant y sont mort que le nombrer Porroit *algorisme* encombrer (Pastor. B., c.1422-1425, 204). Par chiffres et par *argorisme* Quatre ans je comptay sans monnoye Ne plus ne moins que margot rime Et aussi pleumé que mon oye. (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 34). Je vy sur l'eaue ung tas de corps humains, Les ungs transis, autres joignans les mains, Sur mer flotant par merveilleux encombre, Et si estoit d'iceulx si grant le nombre, Qui bien eust sceu celluy art d'*algorisme*, Qui en eust peu d'iceulx compter la disme (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 91).

**Rem. Ovide mor.** B., 1466-1467, 106 (*argorisme*). Dans le titre d'un ouvrage : Et tout ce ay je autrefois declairé evidamment en un livret que je nommay *Algorisme de proporcons* et par demonstraison pure mathematique a laquelle nul ne pourroit par raison contredire. (ORESME, C.M., c.1377, 484).

- *Petit livret de algorisme. V. livret*

- *Estre un/comme chiffre en algorisme.* "Être comme zéro, n'avoir aucune valeur" : Uevre la bouche et chante haut ! Se tu ne chantes, cuer te faut Et ez com chiffre en *algorime*. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 108). C'est une chiffre en *angorime* [l. *augorime* ? Var. *argorisme*] Qui ne congnoit rente ne disme. (MACH., C. ami, 1357, 135).

**REM. Cf.** TLF II, 504a-b : *algorithm*. [R. M.]

**ALGUE, subst. fém.** (algue)

[GDC : *algue* ; FEW XXIV, 314b : *alga* ; TLF II, 505a : *algue*]

"Algue" : ...et les chevaliers et gens de cheval vivoient d'esrbes marines qui sont appelées *algas* après qu'ilz les avoient mouillees d'eaue douce. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 247). [R. M.]

**ALIAS, adv.** (alias)[GDC : *alias* ; FEW XXIV, 315b : *alias*]

**A.** - "Autrement [Chez MART. D'AUV. "introduit les conclusions de remplacement d'une partie, au cas que les premières ne seraient pas reçues"]" (Éd.) : Et oultre plus s'estoit tiré a la chancellerie d'Amours et en avoit tout entierement obtenues lettres de remission, qui estoient bien civiles et raisonnables, veu ce que dit est, dont il requeroit l'enterinement, *alias* concluoit affin d'absolucion et despens. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 215).

**Rem.** Autres ex. p. 76, 113, 144.

**B.** - "Autrement appelé" : ...Jehan Perout, *aliàs* de la Chanau, esquier du païs de Poitou (Doc. Poitou G., t.4, 1374, 342-343). ...Jehan Morinea, *alias* Armant Boulerea (Doc. Poitou G., t.5, 1385, 264). ...nous Guy de Salins, *alias* Chambier, chevalier, et Estienne du Paisquier, sa femme, ledit chevalier sains de corps et de pansee, et ladicte Estienne du Paisquier, malaide de corps (...). Nous eslisons noz sepultures, c'est assavoir... (Test. Besanç. R., t.2, 1416, 31). De Jehan de Montpellier, demourant à Tournuz, pour certains vins qu'il a euz des biens appartenans à Pierre d'Ausoir, *alias* de Cere (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1418, 81). ...la ville de Franchise, *aliaz* Arras (Hist. dr. munic. E., t.1, 1482, 9). Cobares fut environ ce temps ou du temps du roy Assuere, *alias* Artharxerxes, dont l'histoire Hester fait mencion. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 56 r°).

- "Autrement dit, en d'autres termes" : Et au regard de l'appel, dit que n'ont parties adverses appellé comme appert par la relation du sergent. Et conclud qu'ilz ne sont à recevoir comme appellans *alias* mal appellé et demande despens. (Doc. 1477. In : G. de Lhomel, Nouv. rec. de doc. pour servir à l'hist. de Montreuil-sur-Mer, 1910, 57). [R. M.]

**ALIBERT, subst. masc.** (alibert)

[Ø]

[Nom propre représentant le type d'homme dispendieux]

- *Bourse d'Alibert*. "Bourse ouverte aux deux bouts, à tous vents" : Et tele aide faire as povres est aussi comme une cruche ou une bouteille perciee. Car le vin que l'en met desus s'en va par dessous. Et ne peut estre emplie. Et est assi comme l'en seult dire de la bourse d'*Alibert*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 267). [C. B.]

**ALIBI, subst. masc.** (alibi)[GDC : *alibi* ; FEW XXIV, 316a : *alibi* ; TLF II, 506b : *alibi*]

**A.** - "Fait de s'être trouvé ailleurs au moment où un crime a été commis" : ...maistre Jehan Soudant presenta et bailla certaine informacion par lui faite sur l'*alibi* proposé par icelle Margot (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 346). ...commanda (...) que il alast sur le lieu, et se informast des excusacions et *alibi* proposez par ledit prisonnier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 243). Respont Froissart en personne et propose son *alibi*, en disant après serement fait de dire vérité, que le jour que sa partie adverse propose le fait avoir esté perpétré, ledit Froissart estoit alez avecques un esquier du pays pour estre présent à faire un certain marchié de héritages. (Ch. VI, D., t.1, 1394, 121-122). ...pendant lequel temps il fera sa diligence se bon luy semble, de me informer de son *aliby* et absence dudit lieu de La Rochelle au temps qu'on dit que lesdictes laynes furent fardelées (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 614). ...l'*alibi* du defendeur est tout notoire par les informacions qu'il a fait fere sur ses justificacions (Doc. 1472. In : A. Thomas, Bibl. Éc. Chartes 86, 1925, 136). Jaques

Legris s'excusoit fort, et prouvoit par ung *alibi* que le jour qu'il luy mectoit sus d'avoir la dame efforcée, il avoit esté au couchier du duc d'Alençon, son maistre, et l'endemain fut à son lever ; et eust faillu qu'il eust fait ung merveilleux chemin, pour exécuter ceste dampnable emprise. (LA MARCHE, Avis gage bat. P., c.1494, 16).

**B.** - [Gén. au plur.]

**1.** "Mauvaise excuse, échappatoire, faux-fuyant, prétexte" : JAQUINOT. Dame, le grant dyable y ait part ! Vous m'avez gasté (tous) mes habis. LA FEMME. Fault-il [...] tant d'*alibis*, Quant convient faire la besongne ? (Cuv. T., c.1475-1500, 63).

- *Alibi(s) forain(s)*. "Mauvaise excuse" : Que dirons nous plus de flateur ? Flateur n'est que ung envelopeur de parollez. Quant vient au point de dire la verite, il quiert yssue par parolles a deux visagez, par ung *alibiforam* [l. *alibi* forain], par ung expediant cornus. (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1163). ...m'avez forclos et seclus de telles manieres de respondre, disant que les femmes sont costumieres d'en user pour trouver leurs eschappatoires et *alibiz* forains (C.N.N., c.1456-1467, 566).

- *Alibis ambigu*. "Subterfuge, ruse" : Car tu [Venise] es tant playne d'illusion, Dont sont ourdis *alibis* ambigu, Que despriser plus que Symon Magus On te debvroit, que Neron et que Herodes, Ne que grant Turc qui onc assiege Rhodes. (LA VIGNE, Libelle cinq villes B., 1509, 179).

**2.** "Raisons imaginaires, preuves fantaisistes, imaginations" : [Les Apôtres disent à S. Thomas que Jésus est ressuscité et s'est montré à eux ; la preuve, c'est qu'il a mangé et bu en leur compagnie] S. THOMAS. Dire pouez, quant est de vous, Ce qu'il vous plaira : je l'orray, Mais jaméz riens je n'en creray Tant que j'aray veu les fichures Des clouz, les playez, les bleceures. (...) Je voudray estre plus subtil Quant j'aray bien veu ses cinq playez Dedens son corps, plainez et vrayez, Et mon doy bouté y aray : Lors dyray je qu'il sera vray. Mais, pour querir vos *alibis*, Je n'en cray rien. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 418). [Même ex. ds *Myst. Pass. Troyes* B., a.1482, 948-949. Sur cet ex. et celui de Cuv. T., *supra*, cf. M. Currie, *Z. rom. Philol.* 111, 1995, 28-29] DANIEL. Ha ! jamais N'adoreroie, je vous prometz, Une statue, ung vil ymage, Qui n'a sens, force ne courage ; A nul ne peult faire secours. NABUGODONOSOR. Comment ? Il menguë tous les jours Trois muys de blé pour son repas. DANIEL. Ha ! sire, ne le croyez pas ! Ostez, ostez telz *alibis*. (*Myst. Viel test. R.*, t.5, c.1450, 168). [R. M.]

**ALIBORON, subst. masc.** (aliboron)[GDC : *aliboron* ; FEW IV, 399b : *helleborus* ; TLF II, 507b : *aliboron*]

P. iron. "Personnage habile à tout faire" : Tu es bien maistre *Aliborum* Se tu ne crois qu'il se puist faire (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 129). [Ici nom propre]

**Rem.** L. Sainéan, *La Lang. de Rabelais*, t.1, 1922, 425-426 ; *Le Courier de Vaugelas* 7, 1880, 49-51

- [Appliqué par dérision à Jésus condamné] : ORILLART. Or, menez feste, Sire roy, maistre *Aliboron*. GRIFFON. He, salut, rex Judeorum ! N'est pas la terre de Judée Bien eueuse et bien admendee D'avoir ung tel gubernateur ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 307).

**REM.** Pour l'étymol., cf. TLF II, 508a. [R. M.]

**ALICAILLE, (?)** (alicaille)

[Ø]

"Autre chose ?" : Car sur moy ne trouveront goute D'or ne d'argent ne d'*alicaille*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 258).

**REM.** Ne figure pas ds FEW XXIV, 322a-b (*aliquid*), ni 324b (*alios*). M. Plouzeau suggère de lire *ne de clicaille* (cf. GD II, 154c : *cliquaille*). [R. M.]

**ALICES, subst. plur.** (alices)

[Ø]

"Action de s'étirer ou d'étendre (involontairement) les membres" : Estendement des bras, *alices*, ostitacions, rigour, sont garis par boire du vin atrempement. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 102).

**REM.** Mot lat. (DU CANGE I, 178b, s.v. *alices facere*). V. aussi SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 227. [R. M.]

**ALICIER, verbe** (alicier)[T-L : *alicier* ; GD : *alicier* ; FEW XXIV, 332b : *allicere*]

"Attirer, se gagner [qqn]" : Et, à chescune fois qu'il [le roi de France] nommoit le duc Philippe, il deffuloit son chapel pour *allicier* son audience [au pays de Haynau] (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 194). Les Egiptiens, qui premiers donnèrent speculation aux mouvemens du ciel, cognoissans sa proprieté, le nommèrent [Mercure] dieu de eloquence, duquel la statue portoit esles au chief et aux talons et tenoit une flute qui les gens endormoit ; par laquelle nous est segniffiét que les marchans, par leurs douces parolles, doibvent *allicier* les corages des hommes, courir sur terre et voler par mer comme les oyseaux, à la subvention de la chose publicque. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 530).

- *Alicier qqn à + inf.* "Entraîner qqn à" + inf. : Nous devons bien avoir regart A nous garder de la malice Du peuple, dont l'un l'autre *allice* Legierement a s'esmouvoir (Myst. Résurr. Angers S., 1456, 525).

- Inf. subst. "Fait d'attirer à, d'attacher à, de gagner à qqc. (ici à la puissance de l'empereur)" : Bien vous devons remercier, Senateurs, et vous estre amant ; Par vous et vostre *alicier*, Tenons nous l'empire romant. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 13). [R. M.]

**ALIDADE, subst. fém.** (alidade)[GDC : *alidade* ; FEW XIX, 73a : *'idada* ; TLF II, 508b : *alidade*]

**A.** - "Alidade, règle orientable munie à ses extrémités de deux repères, ou pinnules" : Puis y a l'*alidade* qui est une piece plate de environ ung petit doyt de large, qui torne ça et la sus le centre du reont. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 165).

**B.** - En partic. ASTR. "Règle mobile du dos de l'astrolabe servant à mesurer la hauteur d'un corps céleste" : ..et voulons trouver les heures inequales par la *alidade*, c'est la riulle sur le dos de instrument (PÉLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 46). Derreinerement y est la regle qu'on appelle l'*alidade*, en laquelle sont 2 tablettes qu'on appelle pynulles, et sont pertuisées de 2 petis pertuis par lesquelz doit passer les rays du soleil quant on veult prendre la haulteur du soleil (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 111). Mectez l'*alidade* ens au dos de l'astrolabe sur le jour du moys ou nous sommes, et la dicte *alidade* vous monstrera le signe et le degré ou le soleil est pour celle journée presente. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 112).

**Rem.** Pour une description, cf. E. Poulle, *Cah. Civilis. médiév.* 15, 1972, 29-30. [R. M.]

**ALIE, subst. fém.** (alie)[T-L : *alie* ; GD : *alie* ; AND : *alie* ; DÉCT : *alie* ; FEW XXIV, 318a : *\*alika*]

"Alise, fruit de l'alisier"

- [Comme auxil. de nég., objet de valeur minimale] : Se jamais n'avoie l'ottri De vostre amour jour de ma vie, Je n'y comperioe une *alie* (Mir. parr., 1356, 5). ...de ses besans ne de son voyage de Hierusalem je n'en donroye une *allie*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 589). Adviz vous sera c'on vous aime Ou doie amer, soit droit, soit tort, Mais Renommée qui vous claime Faulx amoureux vous point et mort, Sy bien que l'amoureux ressort N'arez le montant d'une *alie* (Cent ball. R., c.1388-1396, 58). DIEU. (...) De toy [Sathan] ny de ta puissance Il [Job] ne donne pas une *allye*. (Pac. Job M., c.1448-1478, 319). Je suis garmy de santé langoureuse ; J'ay liesse penible et douloureuse Et doulx repos plain de melencolie ; Je ne vy plus fors en seurté paoureuse : La clarté m'est obscure et tenebreuse ; Mon sentement est devenu folie. Comblé de dueil, pour faire chiere lie De tous esbas je ne donne une *alye* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 15).

**REM.** F. Möhren, *Renforcement nég.*, 1980, 46-49 (cf. aussi *alis*, 49). *Prov. H.*, 34-35 ; DI STEF., 15a.

V. aussi *alise* [R. M.]**ALIEN, adj.** (alien)[T-L : *alïen* ; GD : *alien* ; AND : *alien* ; FEW XXIV, 317b : *alienus*]

"Étranger à la vraie vie chrétienne (ou fugace, qui peut nous être enlevé ?)" : Des biens mondains ne me souvient Ne de royauté terrienne : Car c'est joie trop *alienne*, Que mors mort de morsure amère. (Mir. parr., 1356, 7). [R. M.]

**ALIENAGE, subst. masc.** (aliénage)[GD : *alienage* ; FEW XXIV, 316b : *alienare*]

DR. "Action d'aliéner, aliénation"

**REM.** Doc. 1398 (Troyes) ds GD I, 222b. [R. M.]**ALIENANCE, subst. fém.** (aliénance)[GD : *alienance* ; AND : *alienance* ; FEW XXIV, 316a : *alienare*][Sur *aliéner*]

**Rem.** Cf. ; AND : *alienance*. Sans doute autre mot (apparemment aun sens de "alliance", croisé avec *aliéner*) dans l'exemple suivant : Belle niece, nous avons bien vu ce que escrit nous avez dendroit les *alienances* de vostre pays de Navarre et du pays d'Arragon. Si voulons bien et nous plaist que vous faciez les dites *alienances* envers tous et contre tous (PHIL. VI VALOIS, Lettres closes C., 1330-1349, 136). [R. M.]

**ALIENATIF, adj.** (aliénatif)[GDC : *alienatif* ; FEW XXIV, 317a : *alienare*]

[Domaine mystique] "Qui provoque le ravissement et l'*aliénation de pensée*" : Et pour ce n'est pas l'ame devote alienee de son sens, mais est alienee en son sens par abondance de grant devotion ou par excès de spirituelle exultation ou par esbahyssance de vehemente admiration. Cy sont troys pointz *alienatifz* (Disc. amour divine, 1470, 196). [R. M.]

**ALIENATION, subst. fém.** (aliénation)

[T-L : *alienacion* ; GDC : *alienation* ; FEW XXIV, 317a-b : *alienare* ; TLF II, 510a : *aliénation*]

**A.** - "Éloignement, séparation, perte"

- *Alienation de soi* : ...quant le monde assemble ses richesses et ses delices, des quelles il nourrist ensemble douce demengeure et gratele et ardeur de personnes charneles, tendres et deliez et les enflambe par tel maniere que le cuer pris du barat et la tresgrant fraude de decevant lecherie et charnalité, aussi comme par une *alienacion* et descognoissance de soy deffailant des biens de dedenz soy (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 98).

- "Perte de ses caractères propres" : ...afin que l'esperit qui est mucié en la lectre ne soit pas encore revelé, c'est tres juste chose que l'ame soit adoucie et assouagiee par grace de prouchaine semblance et a lui convenable, et delaissier et non apprendre chose qui point la, estrange, par *alienacion*. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 114). Et ainsi l'en ne apperçoit pas la seduction ou *alienation* et mutation de la policie pource que elle ne est pas faite toute ensemble ne a une foiz. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 225).

**B.** - DR. "Transmission, cession, vente [d'une propriété, d'un fonds, d'un bien, d'un droit, d'un titre...]" : Et tout ce que il fait de sa chose, soit bien, soit mal, en donant ou en vendent, ou par aultre *alienacion*, vault et tient, ja soit ce que il peche se il abuse de sa propre chose (Songe verg. S., t.1, 1378, 207). ...sauf que le prince, de sa plaine puissance, pourret bien auctorizer tel transport ou *alienacion* dez armes, sanz le consentement de ceulx du lygnage. (Songe verg. S., t.1, 1378, 293). ...tant par les moyens dessusdiz que par les revocations faictes par les Roys de France noz predecesseurs de l'*alienacion* de nostre demaine (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1425, 77). ...et si lui interdit ladicte Court l'*alienacion* de ses immeubles jusques à ce que autrement en soit ordené. (FAUQ., III, 1431-1435, 59). ...et en faudroit parler au roy et le advertir, comme de *alienacion* de demaine, privileges et franchises contre droit commum, choses contre les drois de l'Esglise (JUV. URS., Nescio, 1445, 446).

- En partic. *Alienation d'un fief / de fief* : ...soubz ombre de certaine ordonnance, jà piècha faite par feu nostre très chier seigneur et père, le conte de Flandres, cui Dieux pardoint, sur le fait de l'*aliénacion* des fiefs mouvens de la dicte Salle, vous pourriès faire refus d'en recepvoir le deshirement, se par nous ne leur estoit sur ce pourveu de remède convenable (Hist. Lille T., t.2, 1391, 470). ...abournemens sont licites èsdiz pays et dont aucuns usent, c'est assavoir qu'il loist à tout seigneur de fief de mectre et abourner aucune foy et hommaige qui luy est deue à cause d'aucun fief ou héritaige, à ung petit devoir ou à une grouse rente inféodée ou grant devoir, les peut diminuer, appeticier, et en prendre deniers, teulx contractz font diminucion et abrèviacion et *aliénacion* de fief (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 463-464).

**Rem.** Sur le droit d'aliéner le fief, cf. Fr.-L. Ganshof, *Qu'est-ce que la féod.* ?, 1957, 187-188.

**C.** - MÉD. "Trouble, altération ; en partic. folie, égarement d'esprit, trouble mental" : Tremeurs qui vient en causon, *alienacion* est cause de garison. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 92). Et se la fievre cessoit et que l'*alienacion* demourast pour la matiere qui y va, on doit fomenter souvent le chief (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 3). ...car douleur est aucunefois tant fort que avec luy vient fievre et *alienacions* et vielles spasmes et les semblables (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 10). Item vecy signes mortelz en ictericie : intencion de jaunisse ou corps et remission de l'orine sans aucune *allienacion* et insomnité, ablacion d'appetit et mollificacion

de nerfz mouvans la langue (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 6). ...se après on voit multitude grant de gravelle avec *alienacion* c'est signe de mundificacion et que la pierre est rompue (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 13). Les douleurs des oreilles sont fortes et perilleuses ausquelles souventefoys ensuyvent fievres, *alienacion* et sincopisement et aussi la mort (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.2). ...tous mouvemens empeichés de vertus regitive (...) sont appellés *alienacions*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.1, chap.1). Daniel, tout le temps de son *alienacion*, deprioit Nostre Seigneur et faisoit oroisons pour lui et tant l'en pria que les sept ans, a sa priere, lui furent muez et relaxez en sept moys, esquelz il foursennoit par .XL. jours et par les autres .XL. il revint a la congnoissance de soy mesmes. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 92).

- *Alienation d'entendement* : ...le Roy estant malade en son hostel de Saint Pol à Paris de la maladie de l'*alienacion* de son entendement (BAYE, I, 1400-1410, 137). Et mainteffoys a tel apostume s'ensuyt *alienacion* d'entendement (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 14).

- *Alienation de pensee* : Aulcune fois la memoire est bleceue ou non, aulcune fois non si come dist est ou chapitre de memoire et selon la diversité des quantités du siege, selon ses diverses infections et corrupcions de courage sont engendrés et selon ce elles ont divers nons, si comme *alienacion* de pensee, corrupcion de sapience, stolidité cucubut ou chief d'eaue, yponcondria ou mirachia (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 18).

- *Alienation de sens et de pensee* : Sans faille, on treuve bien aussy en la science de medecine que telles mutacions et telles *alienacions* de sens et de pensee se peuvent souvent faire pour aucunes maladies. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 96).

**D.** - [Domaine mystique]

**1.** [Désigne, dans la théologie mystique de Richard de Saint-Victor, le troisième mode de la contemplation (également appelé *excessus mentis*, d'où en fr., *excès*) ; dans cet état de ravissement, l'âme est si profondément absorbée par le don divin que ses puissances défont, qu'elle perd en quelque sorte conscience du monde et d'elle-même et que son esprit sort en quelque manière de lui-même] *Alienation (de pensee)* : ...la personne contemplative est menee par la grace de dieu en ce ravissement, excès ou *alienacion* de pensee pour trois causes et en trois manieres. (CIB., p.1451, 190). Ie dy que aucunesfois la personne est menee et esleuee sur soy aussi comme en *alienacion*, en grandeur de deuocion quant elle est toute embrasee du feu et de lardeur de desir celestiel tellement que la flambe de lamour quelle a des choses diuines la fait liquefier et fondre et decourir hors de soy comme la cire deuant le feu et se transporte de son premier estat et est comme toute resoluë et satenuit et se affoiblit et se lieue en hault comme une fumee tant quelle est rendue deffailant en esperit. (CIB., p.1451, 191). Quant nous ne sentons en nous ces excès, quant nous navons ces *alienacions* de pensee, nous pouons bien dire que nous ne sommes pas assez fervens en lamour de Nostre Seigneur. (CIB., p.1451, 191).

**2.** *Alienation (des sens)*. "Suspension ou perte momentanée de la sensibilité corporelle qui se produit dans l'extase" : Telle *alienacion* en delaissant l'usage de ses sens n'est de soy meritoire ne salutaire (Disc. amour divine, 1470, 196). ...alienante pasmation ou pasmee *alienacion* (Disc. amour divine, 1470, 199). [R. M.]

**ALIENE, adj.** (aliène)

[GD : *alien* ; AND : *alien* ; FEW XXIV, 317b : *alienus* ; TLF II, 511b : *aliène*]

[D'un établissement religieux] "Qui dépend d'une abbaye mère siégeant à l'étranger"

- *Prieuré aliene* : Et plese a vostre dite hauteuse assavoir qu'il a pleu a mon tresredouté seigneur et frere, le Prince, moy signifier coment vous quidez maintenant avoir bon fin et conclusion du Priorie *aliene* de Tilforde joust Neuport Paynelle, pour laquelle vous avez fait faire long poursuit devant ces heures. (Lettres agn. L., 1369-1412, 414). ...sire Ric[hard], nadgairs Roy d'Engleterre, par ses lettres patentes comist le garde del manoir de Fromptoun ove les appurtenantz en le counté de Dors, appellé le Priorie de Fromptoun *aliene*, a dit suppliant (Lettres agn. L., p.1412, 36).

**REM.** Loc. anglo-norm. empr. au moy. angl. *priorie alien* (XV<sup>e</sup> s., v. MED, s.v. *alien et priorie*). [B. St.]

**ALIENER, verbe** (aliéner)

[T-L : *aliener* ; GDC : *aliener* ; FEW XXIV, 316a : *alienare* ; TLF II, 512a : *aliéner*]

**A. - Aliener qqc.**

1. "Éloigner qqc." : Il [Richard de Saint-Victor] met en especial en la cinquieme partie dou dit livre comment contemplation se forme et diversifie en trois manieres ; aulcune fois par ce que l'ame eslarguist et aulcunne fois eslieve plus son entendement, aulcune fois parce qu'elle l'a comme *aliéné* ou oublié [Proche du sens mystique, v. *infra* B 3]. (GERS., Montagne contempl. G., 1400, 40).

- (*Estre*) *aliéné*. "Être éloigné, perdu" : Sy dist a soy mesmes que le bon sang en gentillesse et en prouesse estoit tout corrompu et *aliéné*, et de necessité seroit qu'ilz eussent prince souverain estrange et de gentil sang qui les gentilz hommes du pays renouvellassent en toute gentillesse par bons exemples et par chevaleureuse vie (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 144).

- (*Estre*) *aliéné de qqn*. "Être étranger à qqn, être contraire à sa nature" : Car autrement il [Dieu] seroit dit estre veu injuste (...) ou non puissant de retribuer ; lesquelles deulx choses sont trop *alienées* et estranges de Dieu (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 251).

2. DR. "Transmettre, céder ; vendre (une propriété, un fonds, un bien, un droit, un titre...)" : Et voulons que, tantost emprès nostre decès, le dit Jehan, nostre filz, viegne aus foiz et aus homages, à la saisine et possession des diz chasteaus, chastelleries et terres tout entierement, sanz ce que nous en puissions riens *aliener*, charger ne amenuyser, ainsi que par cestui fet le dit Jehan, nostre filz, nostre viage, ne puet demander ne avoir les foiz, les homages, les saisines ne les usufruiz des dictes choses (Doc. Poitou G., t.1, 1331, 374-375). Item, il ne est pas a entendre que elle ait tele domination que elle les puisse *aliener* ou vendre fors aucunes petites. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 826). ...un propre et vray seigneur, en prenant proprement et estroitement seigneurie, si puet la chose vendre, engager et *aliener* come il luy vient a plaisir, come il est escript ou Decret (Songe verg. S., t.1, 1378, 207). ...ladite Colete a despendu et *aliéné* les biens dessus diz (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 526). ...et sera faicte inhibicion de par la Court audit Clouet par lesdiz conseillers que ne *aliene* aucuns de ses immuebles, jucques à ce qu'il aura verifié ses comptes (BAYE, I, 1400-1410, 46). ...il ne vouloit mie que on peust dire que le roy vouldist *aliener* a lui ne s'attribuer les terres et seigneuries de ses vassaulx (Bouciquaut L., 1408-1409, 317). ...prendre, retenir, recevoir et percevoir à

tousjours mais perpétuellement comme héritage, rente et revenue admortie, donnée et dédiée à Dieu et à son service, sans ce que jamais, ou temps avenir, ilz soient ou puissent estre contrains par nous (...) à les vendre, transporter, *aliéner* (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1409, 225). ...et par prenant telle somme de deniers pour le raquit d'icelle rente comme il verra bon estre, et de vendre, transporter et *aliener* icelles maisons ou aucunes d'icelles (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1430, 174). ...ung nommé Phisias (...) pour acquitter sa loyauté avoit vendu et *aliéné* plusieurs belles seigneuries qu'il avoit et estoit cheu en grant povreté (JUV. URS., Exort., 1458, 411). ...en grans pensions, en ambassades, et gens de bas estat et condicion, ausquelz, pour les exaulcer, ne se povoit tenir de leur donner argent, biens et possessions, en telle façon qu'il avoit donné et *aliéné* la pluspart du demaine de son royaume. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 138).

- "Renoncer à (un droit)" : ...toutes impositions, aides, gabelles, fouages, sousides et autres choses mal prisses, dont li roialmes estoit trop blechiés, furent abatues, quittées, ostées et *aliennées* (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 11).

- *Aliener ses armes*. "Se dessaisir de" : ...fut dit que ledit Florimont filz de l'aisné frère, devoit succéder et avoir les armes plaines, comme son père et ses devanchiers les avoient eues et portées ; et que le transport que ledit messire Guillaume de Brimeu avoit fait de ses armes audit de Poix, avoit esté de nulle valeur, et qu'il ne devoit porter préjudice au prochain des armes, c'est assavoir marle ; car femme peult bien avoir la seigneurie, mais les armes non. Et, se ne peult, par droit, homme nul vendre, transporter, ne *aliéner* ses armes, que elles ne voient tousjours d'homme à aultre, et de degré en degré. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 324).

- P. ext. "Vendre (un bien quelconque, une denrée)" : ...puis le mois de may ença, icellui prisonnier a vendu et *alienné* une sainture d'or avec un gobelet d'argent (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 358). ...mais lui abatirent, debrisisèrent et destruisirent jusques en terre une très belle maison, scituée en la ville de Bruxelles, vendirent les pierres, *allienèrent* le bois, dissipèrent et buttinèrent les couvertures d'icelle (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 77).

. "Se séparer de, gaspiller" : Le roy de Portingal (...) dist : "(...) il n'apert point pour celle saison que François ne Espaignolz nous combatent. Ilz nous lairont, à ce qu'ilz monstrent, lasser et degaster et *aliener* toutes nos pourveances." (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 96).

**B. - Aliener qqn**

1. "Éloigner qqn, le rendre comme étranger" : ...par plusieurs foiz luy avoient remonstré de la *alienner* et mectre hors de sa maison et que feme estoit d'icelui curé (Lettres rémission René II P.D.H., 1485, 145).

- (*Estre*) *aliéné de qqc.* "Être éloigné de qqc., séparé de qqc." : Et, en verité, j'ay experimé que je ne puis mieulx estre *alienée* de peché (...) que par moy retraire a moy et penser de moy (Disc. amour divine, 1470, 288). ...perpetuelement *alienéz* et privé de la grace du benoit Saint Esperit (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 126).

2. *Estre aliéné*. "Être troublé, altéré" : ...et estoit raides, hardis et de bonne volenteit, anchois qu'il awist les gottes d'article, dont ilh est forment travailhiez et *alienés* (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 472). Et selon verité, les mutations ne furent pas teles, mes par aventure aucuns pevent avoir esté perturbés et *alienés* en leur disposition corporele et en leur sens naturels par

malefices et par enchantemens (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 842). Quant un homme a engendré naturellement un enfant, s'il lui pouvoit lors souvenir le temps qu'il lui avint et il pensoit comment après le fait, il se trouva disposé, autre juge fors lui n'y faudroit, car quant l'omme engendre un filz, petit s'en change pour ce qu'il engendre son semblable ; mais a engendrer une fille, qui est hors de sa complexion, il s'en treuve fort *aliené* voire pour deux ou pour trois jours. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 102).

- *Estre aliené de son sens*. "Être privé de la raison, être fou" : ...il apporta à Paris la nativité de la royne, la communiqua à monseigneur le chancelier Rocheffort, mon calumpniateur, lui remonstrant qu'il faisoit mal de vouloir calumpnier astrologie, actendu les utilités d'icelle, dont il eut tel dueil que peu après en devint *aliené* de son sens et après deceda et mourut, quasi enragé ou incensé. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 164 r°).

. "Être comme fou, hors de soi" : Phiscian, .I. bon homme d'armes, estoit tout courroucié et *aliené* de son sens pour ce que li, qui estoit povre et trop souffroiteus, avoit .III. filles et il n'avoit de quoi les nourrir et le roy ne li aidait en rien (FOUL., Policrat., IV, 1372, 71).

- *Estre de pensee alienee*. "Ne pas être maître de sa pensée, être fou" : Item homme ou femme de pensee *alienee*, c'est quant ilz ne sont pas en bon sens, ilz ne peuvent vouer d'entrer en religion. (Sac. mar., c.1477-1481, 52).

3. [Sens mystique. L'âme est aliénée de soi-même ou s'aliène lorsque, dans le ravissement, elle fait l'expérience de l'*alienation*] *S'aliener, estre aliené* : Tiercement la pensee ou lame contemplative est leuee sur soy et *alienee* de soy mesmes par grandeur de iocundite et de exultacion desperit, et est quant lame arrousee et refectioonee de la consolacion et aussi comme enyuree de la suauité des choses diuines quelle gouste ou a gouste dedens soy par la grant leesse desperit elle se oublie du tout et ne luy souvient quelle est, ne quelle a esté. (CIB., p.1451, 191). Et en ce deduyt [l'alouette / l'âme contemplative] monte hault et tres hault, en soy deduyant et degoisant elle s'oublie et *aliene* et ainsi hault et tres hault montee, chiet comme morte et pasmee (Disc. amour divine, 1470, 183).

- *Amour alienant*. "Amour qui, par la contemplation, conduit au ravissement et à l'*alienation de pensee*" : ...quant elle a longuement volé et qu'elle est tres hault montee, elle se oublie et soudainement cesse, chet et descend imperceptiblement, en representant par ce de l'ame devote l'amour *alienant* (Disc. amour divine, 1470, 177). Mais amour *alienant* la fait monter si hault en chantant et jubilant qu'elle [l'alouette/l'âme contemplative] se oublie et aliene (Disc. amour divine, 1470, 195). Après que j'ay esté par amour excédent en meditation, par amour jubilant en devotion et par amour *alienant* en contemplation, amour simplifiant, uniant et gratifiant m'a fait entrer en la chambre de secret ou est la couche de parfaite dilection (Disc. amour divine, 1470, 301).

- *Alienante pasmation*. "Aliénation des sens dans l'extase" : ...*alienante* pasmation ou pasmee alienation (Disc. amour divine, 1470, 199). [R. M.]

#### **ALIENEUR, subst. masc.** (aliéneur)

[GD : *alieneur* ; FEW XXIV, 316b : *alienare*]

DR. "Celui qui transmet un bien par aliénation" : ...le dit pré muet et est tenu de trois seigneurs entremoiens entre le roy nostre seigneur et le dit *alieneur* (Doc. Poitou G., t.2, 1341, 209). [E. P.]

#### **ALIENIGENE, adj.** (aliénigène)

[\*FEW XXIV, 317b : *alienare*]

"Étranger" : Lors maudirás toute la nation Progredient du climat francigene, Qui te sera comme *alienigene*, Toy desplumant aussy net qu'un cucu (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 188). [R. M.]

#### **ALIENITÉ, subst. fém.** (aliénité)

[\*FEW XXIV, 317a : *alienare*]

"Bien étranger, bien d'autrui (p. oppos. au bien propre)" : ...car se veritablement tu aymes les bons, quelconquez chousez que tu leur bailliez de grans dons ou de beneficez en charité, celle charité n'est pas de *alienité* ne du bien d'autrui, mains du tien propre. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 270). [R. M.]

#### **ALIENTEMENT, subst. masc.** (alientement)

[GD : *alientement* ; FEW XXIV, 316b : *alienare*]

DR. "Action d'aliéner, aliénation"

REM. Doc. 1414 (Douai) ds GD I, 222b. [R. M.]

#### **ALIER, subst. masc.** (alier)

[T-L : *alier*<sup>1</sup> ; GD : *alier* ; FEW XXIV, 318a : *\*alika*]

"Alisier" : Les habitans des sept paroisses de Bleu ont acoustumé de prendre es bois apellés lez costumes ou circonsis dez villes estans es mettes de la verderie de Lonchamp, le bois cressant illec pour apliquer à leurs usages, réservés pommier, perier, mellier, cornouiller, *alier* et noire espine vers en estant qui sont réservés pour la garenne (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 18).

REM. Dernière attest. connue de ce mot. Cf. aussi Fr. Möhren, *Le Renforcement affectif de la nég.*, 1980, 49. [R. M.]

#### **ALIESSER, verbe** (aliesser)

[\*FEW V, 129b : *laetitia*]

Empl. trans. "Rendre joyeux, heureux" : ...les dons et les promesses, quant on les puet acomplir, les honneurs et les bonnes chieres, selon les gens qu'ilz sont[,] *aliessent*, lient et emprisonnent leurs cuers (LA SALE, J.S., 1456, 71).

REM. Cf. T-L : *eslëecier* et FEW V, 129b, s.v. *laetitia* : *liesser* et *aleece*. L'éd. n'a pas de virgule après *sont* ; *aliessent* serait un part. prés., ce qui n'est pas impossible. [R. M.]

#### **ALIGNAGER, verbe** (alignager)

[GD : *alignagier* ; FEW V, 353b : *linea*]

I. - *Alignager qqn*. "Le compter parmi ses parents" : Li povres est tenuz pour vilz Et a poul parens et amis ; Il ne se doit ja faire cointe. Cilz qu'est povre n'a point d'amis. Tout est li riche avant mis, Chascum l'*alignaige* et acointe. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 169).

- *Alignager qqn de*. "Déclarer l'appartenance de qqn à" : De noblesse, dame Vertu, monlt parlés haultement et l'aparentéz et *alignagés*, affin que par elle soyés mieulx soustenue. (MARTIN LE FRANC, Estrif D., 1447-1448, 189).

II. - Empl. pronom. "Se déclarer parent, prouver sa parenté" : Toutes successions, tant meubles comme heritages, venrront et escherront par succession, aus prochiens ou prochien qui *alinagier* se pourroit (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1354, 299). Si hommes et femmes de ladicté ville et franchise meurent sans hoirs apparoissans, nostredit chastelain doit, en la presence de bonnes

gens, faire inventaire des biens, et bailler à garder à gens souffisans de les rendre sans rien retenir, lesquels les doivent tenir et garder quarante jours ; et si dans lesdiz quarante jours nul ne s'est alignagé, ils seront venduz ainsi comme il est accoustumé. (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1462, 515).

**III.** - Part. passé en empl. adj. *Alignagé (de)*. "Qui est parent (de), qui est en lien de parenté (avec)"

**Rem.** N. GILLES (éd. 1492) et *Percef.* (éd. 1528) ds GD I, 223c. [R. M.]

**ALIGNÉE, subst. fém.** (alignée)

[GD : *aligniee* ; FEW V, 352b : *linea*]

"Alignement"

**REM.** Doc. 1335 ds GD I, 223c. [R. M.]

**ALIGNEMENT, subst. masc.** (alignement)

[GDC : *alignement* ; FEW V, 352b : *linea* ; TLF II, 514b : *alignement*]

**A.** - "Disposition sur une même ligne de plusieurs éléments"

- À *l'alignement de*. "Dans le prolongement rectiligne de" : ...et se fermera icelle place pardevers le jardin d'iceuls religieux a *l'alignement* du mur qui fait le bout de la maison des diz Raoul et sa femme pardevers le jardin d'iceulx religieux (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1368, 371). ...et parmi ce, ledit Pierre ou ses aians cause pourra ou pourront edifier ou faire faire ung mur au dessoubz de la dicte suspendue, devers Martin Massue, aussi avant en la dicte riviere comme est le mur Pasquier Premerole et a *l'alignement* de celui dudit Pasquier seulement (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1394, 676). ...ung mur qui est fait au travers de l'allée desdis murs, qui est ou doit estre à *l'alignement* du parement du pignon de la granche ou estables de l'ostel du Lyon d'argent (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1442-1443, 302).

- À *l'alignement à / en* : Sy disons que ledit Mons. de Bourbon a laissiée de la terre en droit le coing un pié de lé en accroissant le chemin ilec endroit pour la chose publique, en montant depuis ledit coing contremont la rue sur XII toises de lonc en venant au néant à *l'alignement* ou mur de l'ostel dudit Mons. de Bourbon, qui vault parmi son millieu demi pié de lé le large contre l'estroit, avalué à une toise sur le plat (Titres Bourbon L., t.2, 1397, 87).

**B.** - "Fixation, par l'autorité compétente, de la délimitation des voies publiques et des propriétés privées" : ...le woier de mons. de Paris, en qui fons de terre est ce present edifice assis, vinst sur l'atelier (...) pour *l'alignement* et pour le droit de lad. voierie (Industr. Paris F., 1387, 349). [R. M.]

**ALIGNER, verbe** (aligner)

[T-L : *alignier* ; GD : *alignier* ; GDC : *alignier* ; FEW V, 352b : *linea* ; TLF II, 516b : *aligner*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Disposer en ligne droite" (GD VIII, 80c)

**B.** - P. anal. [Des chiens, des loups, des lièvres... (le mâle *aligne* la femelle)] "Couvrir" : Et, quant une louve est chaude, s'il a lous ou pais, ilz vont touz après elle, ainsi comme font les chiens après une lisse quant elle est chaude, mais jamais nul ne *alignera* fors que un. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 92).

- [De la femelle] *Se faire aligner*. "Se laisser accoupler" : Et, si dedans troys jours que elle a levreté, elle ne treuve le masle pour se fere *alinhier*, les levretiaus seront mengez par elle. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 81).

**C.** - Au fig.

**1.** "Rendre droit" : Ainsi ne puet Barat durer, Car ne le pourroit endurer Droit qui tout adresse et *aligne* (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 28). Si me mena plus droit que lingne, Com cils qui se joint et *alingne*, Polist, deleche, amenevist, Si qu'onques mais ame ne vist Beste plus gente ne plus jointe, Plus esveillie ne plus cointe. (MACH., D. Lyon, 1342, 233). [Ou est-ce un empl. pronom. ? Mais dans quel sens ?]

**2.** "Développer, exposer" : Bien doit la gueule deviser Et ce c'on dit bien discerner Tout juge qui en veut jugier, Quar tout ainsi comme *alignier* Il a ouï, son jugement Doit il faire, non autrement. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 35).

**II.** - Empl. intrans. "S'accoupler (?)" : Pour vous conter en droite line D'Accidie, ove qui le Siecle *alline*, Celle ad cynk files enfanteez (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 62).

**III.** - Part. passé

**A.** - [Corresp. à *ligne*]

**1.** [D'une chose concr.]

**a)** "Droit" : Yeus vairs, nes droit et *aligniet* (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 115). Car ma lance est si *alignie* Et de jouter si costumiere Que vostre targe est trop legiere Pour les cops sentir et porter. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 252). Le vis a de couleur de terre (...) Le nez destaint et *aligné*, Le vis afflicte et rechigné (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 103). [ici en mauvaise part ; sens différent ?] ...se aucun charpentier ayant en la forest couppe du boys bien droit et *aligné*... (Inv. secte vaud. V.B. D., p.1460, 51).

**b)** "Plat, uni (p. oppos. à *arrondi*)" : [Il s'agit du levrier] Petit vit et pou pendant, petiz coullons et serrez, le ventre *aligné* pres des riebles come lamproye (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 129).

**Rem.** Dans les deux passages suiv., peut-être faut-il lire *aleguee(s)*, du verbe *aleguer* "élaguer" (étymol. *laga* et non *lignum*). Les autres mss donnent *alagueue*, *ellagueue*, *eslaguees*... (cf. C. Buridant, *R. Ling. rom.* 55, 1911, 443) : ...si treuve une route, Oui [l. Qui] tout droit celle part s'aroute, Qui est large et bien *alegnee* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 376). Et par routes grandes et lees, Qui soient tres bien *alegnees* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 457).

**2.** [D'une chose abstr.] "Parfait" : Tu es divin conseil et droiture *alignye* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 416).

**3.** [D'une pers.] "Élancé, mince, bien fait" : Avuec lui va Ganor, li damoisialz prisiér, Et li belz Morandis quy tant fuit *alignié*z. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 715). Belle fuit la pucelle dont je fais mencion : Li yeulle li sont ou chief aussi vair que faulcon, Droit est et *alignie* et s'ot fourchus menton (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 863). Oncque tel corpz de damme ne fuit esgardéz, Car elle est aussi blanche come la flour es prez (...) ; Elle est droit *alignie*, bien faite de costeit (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 1010). Sorelais n'estoit mies cras, Mais chevaliers bien *aligniés*. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 212).

**B.** - [Corresp. à *lignee*] "Apparenté" : ...oncques Verité ne menti, Ne si ne volu querir angles, Ne raconte[r] bourdes ne gengles, Et de tous temps est *alignie* De la celestiel lignie (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 147). [R. M.]

**ALIGNOIR, subst. masc.** (alignoir)

[GDC : *alignoir* ; FEW V, 353a : *linea* ; TLF II, 520b : *alignoir*]

"Ustensile pour fendre les blocs d'ardoise"

**REM.** Doc. 1410 (*alignouers*) ds GDC VIII, 80c. [R. M.]

**ALIMENT, subst. masc.** (aliment)

[T-L : *aliment* ; GDC : *aliment* ; FEW XXIV, 320a : *alimentum* ; TLF II, 521a : *aliment*]

"Ce qui sert à la nourriture et à l'entretien d'une personne" : Lesdis complaignans restablis Et leurs musiaux plains et rempliz (...) Et de viende avant toute euvre, A ce que il se taignent a l'euvre (...) Afin qu'il ne doie cesser Par deffaut de leur *aliment*, Vous donrez jour a l'oposant Ou opposans bon et certain Et partiez, d'ui a demain Par devant nous en toute assise, Après les plaiz, a table mise, Soit a diner ou a souper (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 10). ...et pourverront à icelle femme et comme de raison à ses enfans de vivres, vesteure et de toute autre maniere d'*alimens* necessaires et pertinens (BAYE, II, 1411-1417, 247). [R. M.]

**ALIMENTATION, subst. fém.** (alimentation)

[GDC : *alimentation* ; FEW XXIV, 320b : *alimentum* ; TLF II, 522b : *alimentation*]

**A.** - "Fait d'alimenter, de nourrir" : ...veu aussy la cherté et petite habundance de vivres, denrées et marchandises dont nostredicte bonne Ville a mestier d'estre garnie pour l'*alimentacion* et gouvernement des manans et habitans en icelle. (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1418, 482).

**B.** - "Nourriture, subsistance" : Dieu par sa divine bonté Vous doint sa benediction, Affin qu'ayés des biens planté Pour la vostre *alymentacion* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 93). [R. M.]

**ALIMENTER, verbe** (alimenter)

[GDC : *alimenter* ; FEW XXIV, 320a : *alimentum* ; TLF II, 523a : *alimenter*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Nourrir, fournir d'aliments ; fournir à qqn ce qui est nécessaire à sa subsistance" : ...afin que le peuple en soit aisié, *alimenté* et pourveu (FAUQ., II, 1421-1430, 54). Et vuilz et ordonne qu'elle, ladite Guillemette, ma femme, prenne, relieve, reçoive et perçoive tous les usufruis des biens et heritaiges que de moy demourront a madite fille et en face son bon plesir et que d'iceulx elle vive et en norrice et *alimente* madite fille jusques ad ce que madite fille soit mariee, sans en rendre aucun compte ne restituer reliqua, mais de ce l'en relieve dois maintenant pour tout le temps advenir, parmi ce qu'elle soingnera et administrera le vivre et estat de madite fille et sera tenue de tout la avancier en mariaige, quant le cas y adviendra, et de rendre les heritaiges de madite fille en bon estat, maintenant, ediffice et culturement. (Test. Besanç. R., t.2, 1425, 48-49). Oy, vrayment, Quant je voy que la mort amorte Mon enfant si villaynement. Hellas, je l'ay si tendrement En sa jeunesse *alymenté* ! L'ai ge nourry si chierement Pour estre a ung gibet porté ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 388).

- *Nourrir et alimenter* : ...pour nourrir et *alimenter* sa pouvre femme et petiz enfans (Lettres rémission René II P.D.H., 1499, 353).

- *Soutenir et alimenter* : Item, nous ne devons mie dire que tout le monde, ou temps de la Loy de nature, ait erré, quar, dez celluy temps, il fust ordené que dez publiques guarniers lez prestres fussent soubstenuz et *alimentés*, afin que ilz ne fussent mendyans. (Songe verg. S., t.2, 1378, 234). Item je vuilz et ordonne que mon vellet Jehan de Mimrey soit soubtenuz et *alimentés* sa vie durant selon son estat par mes heritiers cy après escript, et, ou cas qu'il ne luy vouldroyent songnier et administrer, je vuilz qu'il aye et tienne a sa vie tout ce que je tien et possede a la Grange de Vavre desoubz

Valgrenant a moy competant a cause de ma mere, ensambles les appertenances et appendices sans contredict quelconques. (Test. Besanç. R., t.1, 1400, 539). ...un muy de fromment de rente annuelle et perpetuelle (...) pour soustenir et *alimenter* les povres, estans et gisans malades en la dicte Maison Dieu (Cartul. Beauv. L., 1401, 698).

**B.** - Au fig. : [L'âme] par la sainte communion spirituellement vivifiée et divinement repeue et *alimentee* (Disc. amour divine, 1470, 112).

**II.** - Part. passé. "Rassasié, repu (?)" : [Mort] Affine affreuse, amoureuse affaictée, Antidatée, apocriffe, affectée, Acraventée, apostacque, afflictée, *Alymentée*, abhominable à voir (LA VIGNE, Compl. roy Bazoché M.R., 1501, 392). [R. M.]

**ALIMENTEUR, subst. masc.** (alimenteur)

[FEW XXIV, 320b : *alimentum* ; TLF II, 522a : *alimenteur*]

"Celui qui alimente, nourrisseur" : [Prince] Des indigens *alimenteur*, Des mendians grant bienfacteur (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 408). [R. M.]

**ALIMER, verbe** (alimer)

[T-L : *alimer* ; FEW V, 339a : *limare*]

Part. passé en empl. adj. [D'une chose] "Usé, détérioré" : Une table de noyer, ensemble les tréteaux et ung marchepié et ung banc à perche de mesmes la table, 61 solz. Ung licit *aslimé* de Lunel, du moïen lé, avec une couverte à barres noires et blanches de pou de valeur, 35 solz. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 370). [E. P.]

**ALINCKIN, subst. masc.** (alinckin)

[Ø]

Région. (Wallonie) "Vin vieux" (Éd.) : Li pouvre vont à la ceruoise, Leur, ilh font mult souent grant noise ; Et li aucuns, enle[nt] godalle, Qui ont pau d'argent en leur malle ; Et li plus riche vont à vin, Ou anueus, ou *alinckin* (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 216).

**REM.** P. oppos. à *anueus* "vin de l'année". Terme néerl., hapax. Cf. J. Wathelet-Willem, *Mél. J. Planche*, 1984, 489-490. [R. M.]

**ALIOSON, subst. masc.** (alioson)

[GD : *alioson* ; FEW XXI, 122b : o.i.]

"Cresson d'eau"

**REM.** *Grant herb.* (ms.) ds GD I, 224b. [R. M.]

**ALIPPE, subst. fém.** (alippe)

[GD : *alippe* ; FEW XVI, 468a : *lippe*]

"Coup sur les lèvres ou sur la joue" : Chascuns sera en male grippe S'ilz treuvent les gens maucourtois ; Horion aront et *dalippe* [l. d'*alippe* ?] (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 296). [R. M.]

**ALIPTE, subst. fém.** (alipte)

[GDC : *alipte* ; FEW XXIV, 321b : *aliptes*]

"Huile parfumée servant de base aux onguents et préparations médicinales destinées à purifier l'air" : Aprez s'ensuit autre mistière A faire autre pomme mains chièr Que celle d'ambre qui est dicte, A quoy faire prenez *alipte* Qui musquée soit et bien forte, Et de gallie icele sorte, Et de la pouldre, saine et fresche, D'olibane et de mente sèche Et de calame, avant nommée (LA HAYE, P. peste, 1426, 149). *Alipte*, en latin *alipita*, c'est une noble confection qui reçoit en soy, o les autres choses, muscque, et pour ce est dicte alipte musquée ou muscate et vault moult pour la poitrine,

et à faire fumigation contre la corruption de l'air. (LA HAYE, P. peste, 1426, 179).

- *Alipte muscate* : Prenés de la confiture de *alipte* muscate et de gallie muscate, de chascune une once (Doc. c.1350. In : R. Arveiller, Romania 94, 1973, 164).

**REM.** FEW XXIV, 321b ne relève que le sens «"celui qui, dans l'antiquité, frottait et parfumait les baigneurs" (1564, Rab; AcC 1838-Lar 1928), "celui qui, dans l'antiquité, oignait les lutteurs avant leurs exercices" (Cotgr 1611 ; Trév 1771-Lar 1928)» ; même sens ds GDC. [R. M.]

**ALIQUOTE, adj.** (aliquote)

[GDC : *aliquote* ; FEW II-2, 1547b : *quot* ; TLF II, 525b : *aliquote*]

ARITHM. "Aliquote"

- *Partie aliquote*. "Facteur" : Et dois savoir que partie *aliquote* est celle la quelle, pluseurs foiz repliquée, fait justement et precisement le nombre du quel elle est appelée partie *aliquote*. Exemple de ce nous pouns donner : car nous disons que .II. est partie *aliquote* de .VI., pour tant que .III. foiz .II. font .VI. justement et .VI. est partie *aliquote* de .XXIV., pour tant que .III. foiz .VI. font .XXIV. ; mais nous ne disons mie que .III. soit partie *aliquote* de .VII. : car deux foiz .III. font plus de .VII., et .VII. aussi n'est mie partie *aliquote* de .XX. : car deux foiz .VII. ne font pas .XX., et trois foiz .VII. font plus de .XX. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 230). Les parties *aliquotes* de .6. sont .1.2.3. qui jointes ensemble font .6. Les parties *aliquotes* de .28. sont .1.2.4.7.14. qui assemblees font .28. (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, 619). [R. M.]

**ALIS, adj.** (alis)

[T-L : *alis* ; GD : *alis*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 332b : *allisus* ; TLF II, 526a : *alis*]

**A.** - "Compact, serré"

- En partic. [De la pâte qui n'est pas levée]

. *Pain alis*. "Pain azyme (gén. pain de qualité inférieure)" : Trois pains *alis* prent et retourne, Et .I. ré de miel ensemment (Vie st Evroul S., c.1350, 67). ...un gros pain *aliz*, maucuit, pesant et pou levé (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1387, 190). ...il doit fuyr tout pain *alis* et toute viande froide, pasté et crostes de pasté ou tourteaux et tartres (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9).

**Rem.** *Ordonn. rois Fr. P.*, t.15, 1461, 77 ds GD I, 225a.

. *Gasteau / gastelet alis*. "Pain azyme, hostie" : ...par le gastiau *alis* se puet entendre la foy du saint Sacrement de l'autel, et par le petit livret se puet entendre la memoire de la sainte Evangile et des commandemens de l'Eglise (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 260). Et pour ce desoremais en avant nulle dame mariee malcontente ne les maris aussy ne creature crestienne malade ou passionnee d'aucune maladie ne se doit esbahir ne soy laisser cheoir en la fosse de desperation, car pour toutes maladies en nostre Fin Rubin, en nostre belle Perle, en nostre blanc Gastelet non fermenté mais *alis*, elle trouvera reparation et douce consolation et la voye de Paradis. (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 301).

**Rem.** Dans l'ex. suiv., *pain alis* semble désigner du pain léger, en tout cas de bonne qualité : ...et après il apporte les salers du seel et les voirs my plains d'yaue et les mette sur la table ; et puis s'en vait querre du pain, non pas chaufmosee, mais du bon pain levee et *alis*, aussi bial et blanc comme l'en peut trouver en tout le monde (Man. lang. G., 1396, 50).

**B.** - "Lisse" : LA MATRONNE. (...) Et vous qu'en dites ? SUER YSABEL. Non fas je moy, que trop *alistes* [l. *alisses* ?] A les costez et ventre plat (Mir. abbeesse, 1340, 93).

- P. anal. "Net, dégagé, sans obstacle" : Tant fist que le champ fu *alys* Pour avoir la veüe monde. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 276).

**Rem.** L'a. fr. connaît le sens de "fin, délicat", mais en parlant de la taille, de la peau, plus généralement du corps (T-L I, 305-306 ; GD I, 224c).

**C.** - "Ni trop gras, ni trop maigre" : Et Troncq eslut ung cheval grant et fort et bien *alys* [ms. *aly*], et estoit aussy blancq que nesge (Ysaÿe Triste G., p.1400, 422). [R. M.]

**ALISE, subst. fém.** (alise)

[GDC : *alise* ; FEW XXIV, 318b : \**alika*]

"Fruit de l'alisier, alise" : Item, pevent cueillir la veille de Notre Dame my aoust, nonne sonnée, en ladict forest, es essars, en taillez et en deffens, pommez, poirez, mellez, cormez, *alisez* et prunelles, et tout autre fruit, et à toutes heurez de jour (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 234).

**REM.** Cf. aussi TLF pour une synthèse des ét. étymol.

V. aussi *alie* [H. G.]

**ALITER, verbe** (aliter)

[T-L : *alitier* ; GD : *alietier* ; GDC : *aliter* ; FEW V, 237a : *lectus* ; TLF II, 528a : *aliter*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Faire prendre le lit" : On verroit te langue avaller Pour mettre les termes a roye, Ou de caux je *t'alitteroie* De cy jusques au my quaresme. (Mandel. T., c.1450-1475, 187).

- [De la maladie] : ...le premier varlet de chambre du conte fu feru d'une maladie qui *l'alita* au lit de mort et trespasa, de quoy le conte d'Artois fu moult mary (Comte Artois S., c.1453-1467, 109).

**B.** - "Faire une litière à (une bête)"

**Rem.** Doc. 1398 (*pour gouverner et alietier mesdites bestes*) ds GD I, 223c.

**II.** - Empl. pronom. "Prendre le lit, quand on est malade" : ...une maladie luy prist, dont il *s'alitta*, et fu XV. jours en fievre et en maladie et puis morut. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 3).

**III.** - Part. passé

**A.** - "Qui a pris le lit, en raison de sa maladie, de sa faiblesse..." : Pour ces jours, estoit de tous poins *alités* li contes Guillaumes de Hainnau de la maladie des goutes (FROISS., Chron. D., p.1400, 254). Je suis debilitee, Se j'estoye *alectee* Mieulx a point m'y viendrait. (Sots mal., c.1480, 90).

- [Du corps] : Quant nostre malleur je re[m]ire Excessive est l'adversité ; Car mal sur mal sur nous deux tire : En extreme perplexité, Par debilité Le corps *alité*, Mourant de famine Dont sur nous domine Desespoir par necessité. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 11).

**B.** - P. ext. "Couché, étendu" : Estocq de nobilité, Puisque, par mortalité, *Alité* Es en ce beau gardinaige, Nous doubtons mendicité Et perdre felicité (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 243). Musiciens se doibvent huy contraindre Et en grands pleurs leurs cueurs baigner et taindre En le voiant ainsi mort *allité* (GUILL. CRÉTIN, Déplor. Okergan, c.1495-1499. In : *Chrestom.* R., 284).

- *Alité à la mort*. "Conduit à la mort" : Roy d'Israel, cheif d'immortalité Pour noz meffaiz a la mort *alité*, Vray homme et Dieu, vray Messias et Crist, Preste moy sens a couchier par escript Ta dure

mort et passion cruelle (Doc. c.1480. In : Romania 108, 1987, 324). [R. M.]

**ALIVREMENT, subst. masc.** (alivrement)

[GDC : *alivrement* ; FEW V, 307b : *libra*]

"Fixation du taux d'une redevance, d'un impôt" (GDC) : ...en la ville et diocèse de Toulouse, et par-tout nostre pays de Languedoc, ont accoutumé de toute ancienneté faire les impôts des tailles et deniers qui sont mis sus par Nous en iceluy pays, principalement sur les possessions, rentes et héritages ruraux qui ne sont point nobles ; et ce, selon le papier de l'estime et *alivrement* des villes et lieux où sont faits lesdits taux et impôts, et où sont assis lesdites possessions et héritages (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1456, 418). [R. M.]

**ALIXANDRE, subst. masc.** (alixandre)

[T-L : *alixandre* ; GD : *alissandere* ; FEW XXIV, 313b : *Alexander*]

"Espèce de cèdre au bois rouge employé comme colorant dans la préparation de certains mets" : En ce faisant ayez des amandes peelees, et defaictes du bouillon de beuf, et coulez par l'estamine. Puiz ayez gingembre, clo de giroffle, cedre (autrement dit *Alixander* [var. *alixandre*]) defaictes du bouillon et coulez, et le graing cuit et trestout soit mis dedens ung pot, et bouly ensemble, et du sucre largement ; puiz dreciez par escuelles, et des especes dorees pardessus. (Cedre vermeil est ung fust que l'en vent sur les especiers, et est dit cedre dont l'en fait manches a cousteaulx.) (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 210). [R. M.]

**ALKEKENGE, subst. fém.** (alkékenge)

[GD : *alcange* ; GDC : *alkekenge* ; FEW XIX, 80a : *kakang* ; TLF II, 530b : *alkékenge*]

"Plante ornementale de la famille des solanées (*physalis alkekengi*), alkékenge" : Solatrum rusticum, c'est morelle mortelle ; l'en l'appelle aussi la grant morelle ; son droit nom est *alkakenge*. Le fruit qu'elle pourte ressemble a une cerise et est enclos dedens une taiete rouge. (Grant herb. C., c.1450, 163).

**Rem.** Cf. R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 97, 1981, 279 ; ex. à partir de la 2<sup>e</sup> moitié du XIV<sup>e</sup>. [R. M.]

**ALKENAMIE, subst. fém.** (alkenamie)

[AND : *alkenamie* ; \*FEW XIX, 19 : *kimiya'* (?) (?)]

Région. (anglo-normand) [Désigne un alliage qui a l'apparence de l'or]

**Rem.** Cf. ; AND : *alkenamie*. [R. M.]

**ALLABLE, adj.** (allable)

[GD : *alable* ; AND : *alable* ; FEW XXIV, 422b : *ambulare* ; TLF II, 531a : *allable*]

**A.** - "Par où on peut passer, que l'on peut traverser" : Adibilis (...) convenables a aler, *alables* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 8).

- *Non allable* : Si commencierent lors a dire chascuns par soy que ce n'estoient pas les Fourches caudines ne les rochiers non *allables* ou fraude avoit vaincu erreur orgueilleusement, mais que ce estoit la vertu rommainne, laquelle cloison ne fossé ne pouvoit retenir (BERS., I, 9, c.1354-1359, 14.10, 25).

**B.** - *Avant allable*. "Qui doit précéder, préalable" : ...ilz [les autres acquereurs] ne puissent deffendre par tenement que sa rente ou debte ne soit preferée, premier poyée, et avant *allable* en matere

de execucion que la rente ou debte des autres (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 419). [R. M.]

**ALLAITAGE, subst. masc.** (allaitage)

[FEW XXIV, 325b : *allactare*]

"Allaitement" : Et quant la revolution des trois ans et le temps de son *alactage* fu acomply, ilz amenerent ceste vierge au temple de Nostre Seigneur atout leurs oblations. (MIÉLOT, Mir. N.D. A., 1456, f° 6 v°).

**REM.** FEW : «Nfr. *allaitage* (1875, P. Féval, La bande Cadet 1,20, Bb)» [H. G.]

**ALLAITEMENT, subst. masc.** (allaitement)

[T-L : *alaitement* ; GDC : *alaitement* ; FEW XXIV, 325b : *allactare* ; TLF II, 532a-b : *allaitement*]

"Action d'allaiter"

**REM.** RAOUL DE PRESLES (éd. 1531) ds TLF. [R. M.]

**ALLAITER, verbe** (allaiter)

[T-L : *alaitier* ; GD : *alaitier* ; GDC : *alaitier* ; AND : *alaitier'* ; DÉCT : *alaitier* ; FEW XXIV, 325a : *allactare* ; TLF II, 532b : *allaiter*]

**A.** - "Nourrir (de son lait)"

**1.** Au propre : La douce vierge (...) Qui le filz Dieu vierge enfanta, Et qui vierge aussi l'*alaita* Du vierge lait de sa mamelle (Mir. ev. arced., c.1341, 137). Je te couchay de ces mains belles, Je t'*alaitay* de ces mamelles (Mir. ev. arced., c.1341, 133). Si vint une leue sitibunde dez montaignes pour boire au fleuve et trova lez enfanz exposez a la rive et se traïst vers eux, et par la volenté divine elle leur extendi debonnairement ses tetez et les *alaita* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 4.6, 8). ...Eneas parti de Troie, Son filz et son pere et sa proie Que dou feu de Troie getta, Et la franche Thegneÿta Qui l'*alaita* de ses mamelles Qui estoient blanches et belles (MACH., Voir, 1364, 6871). Aussi la vierge l'*alaita* et norry Joyusement. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 148). De bonne eure m'anguïtes, Et *alaitastes* et norrites, Je vous (ayme) [aim] tant comme mon cuer, Ma douce mère, douce suer, Ne soïés pas desconseillie (Jour Jug. R., c.1380-1400, 246). ...lequel enfant, depuis le departement de ladite femme, fu emprès elle qui parle bien deux heures jusques à ce que une norrisse vint à ladite aveugle qui lui dist : Je croy que cel enfant est un trouvé ; je le vueil *alaiter*. Laquele norrisse l'*alaita*, et depuis fu porté à la couche de Nostre-Dame par ladite norrisse ou par autre. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 530). Si fu (...) bien amee De ma mere a joyeuse chiere, Qui m'ama tant (...) Que elle meismes m'*alaita*, Aussitost qu'elle m'enfanta (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 21). D'une lisse le rescouÿ Grande et fiere, qui l'*alaitoit* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 193). ...jadis (...) advint que deux freres furent nez à Romme, qui pour lors estoit dicte Neufve-Troye, dont l'un fut nommé Remus et l'autre Romullus. Si furent nourris aux champs et *allaitiés* du laict d'une loupve. (BUEIL, I, 1461-1466, 128). Au feu d'enfer soit myse la mamelle Et la nourrice qui oncques l'*alaita* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 368).

- [Dans un contexte métaph.] : Je repaise les despaisiez ; Je les norri ; je les *alaita* ; Je leur sui mere, amie et gaita (MACH., R. Fort., c.1341, 78).

- Empl. abs. : Car nous oston a la femelle Josne la senestre mamelle, Pour ce qu'elle puist maintenir Et escu et lance tenir ; Et de l'autre fait nourechon Et en nourist son enffanchon. Aultrement ne porroit nourrir, Nourechon convenroit perir, Se n'avoit de quoy *allaitier* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 145). Ypocras disoit le lait estre frere a la menstree pour quoy selonc luy-mesmes une

femme n'est pas bien *alecter* et avoir les fleurs. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.7).

**Rem.** Dans l'ex. suiv., fut *allaitié* a le sens d'un accompli (il faut une virgule après *allaitié*) : Et quant saint Jehan fut *allaitié* en eage assez tendre, il s'en alla au dezert ou il fist merveilleuse penitance jusquez au tempz que Dieu avoit ordonné qu'il se devoit monstrier au peuple. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 228).

2. P. anal. part. prés. "Nourrissant" : ...roysins (...) chault, douz et *alaitant* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 98).

**Rem.** Cf. A. Henry, *Langage oenologique* II, 160 (note du v. 95 de la *Desputoison du vin et de l'iaue*, texte de la fin du XIIIe ou du déb. du XIVe s.).

3. Au fig.

a) "Choyer (?)" : Perdu avons, et mis a l'adventure Noz grandes cures d'*alecter* noz mynons. Pourroit on veoir plus griefve forfaiture Que de les veoir tomber de leurs pynons ? (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 11).

b) "Fournir une nourriture spirituelle" : En après de la pitié et debonnaireté du vray amoureux saint Pol envers tous, qui en pourroit assés parler ? N'avons nous pas qu'il se nommoit mere et nourrice qui enfantoit et *allaictoit* tous ceulz qui se convertissoient ? (GERS., P. Paul, a.1394, 510). Or, pour en Dieu vous *alaitier*, Deux motz de predicacion Qui pourront vos cueurs nectier De faire j'ay intencion. (LA VIGNE, S.M., 1496, 420).

**B. - "Boire"**

1. Au propre "Boire le lait de, téter" : ...la beste qui me vit petit, car je suis nain, cuida que je fusse jeunes et me bouta de sa teste vers une de ses mamelles qui encores estoit toute plaine, et je qui avoye soif, fis ce que la beste vouloit et si l'*alaitay* et trovay le meilleur lait et le plus douz que oncques mais eusse mengé. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 84). N'avez vous pas en voz escrips De voz prophetes ces beaux dis Que par la bouche des enfans Petis et leur mere *alaitans* Ma loenge seroit parfaite ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 126). Et durant le chemin prinrent plusieurs enfans *alaitans* leurs meres (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 266). Et quant Ruys, lendemain, revint pour veoir son pere, les gardes furent en agait et veÿrent qu'elle lui donnoit ses tettes a *alaitier* (LA SALE, Sale D., 1451, 154). Ha ! hommes, donnez moy entree que je voye mon filz, le confort de mon ame qui teta [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : *alaita*] mes mamelles ! (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 612).

- Empl. abs. : Et quant l'enfant senti la molece de la mamelle, ainsi come nature luy enseigna si *alaita* fort et bien. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 83).

- Inf. subst. : Et j'avoye moult fain, car le *alaitier* me tenoit povrement le cuer. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 84).

- Part. prés. "Qui tête" : Petis enfans *alaitans* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 226).

. *Agneau allaitant*. "Agneau de lait" : Bergiers garderent grans tropeaux Jadis d'aigneletz *allaitans*, Mais maintenant sous leurs jupeaux Gardent bestes a grises peaux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 73).

. Part. prés. en empl. subst. "Nourrisson ; animal de lait" : Car les choses acoustumees en enfance a peine se peuvent delaissier. Et que tele chose soit agreable a Dieu dit le psalmiste que en la bouche des enfans et des *alaitans* Dieu a parfaite sa loenge, c'est a dire qu'il [l']a agreable. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 5). ...et par especial la chair de chevreau et de viau, petis *alaitans*, et d'agnel d'un an. (Rég. santé corps C., 1480, 67).

**Rem.** Cf. aussi : Quel douleur a si noble royaume perdre et perir tel chevalerie - hélas ! - et qu'il convenist que ce povre pueple comparast le pechié dont il est innocent, et que les povres petiz *alaitans* et enfans criassent après leurs lasses de meres, vesves et adolues, mourans de fain, et elles, desnuees de leurs biens, n'eüssent de quoy les appaisier ! (CHR. PIZ., Epistre a la royne, 1405. In : Le M. fr. 6e Colloque, Milan, t.1, 1991, 137).

2. P. ext. "Sucer" : Les coulevres son coul prandront, Et les serpens l'[la femme] *alaitteront* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 193). ...et auprez d'elle avoit un enfant bel et jenne qui *alaitoit* le doy de sa mere. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 728). ...une damoiselle couchant en son lit *alaittie* du doy d'un jenne enfant ["dont le doigt était sucé par un jeune enfant"]. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 729).

3. Au fig. p. métaph. : ...prenons autre mere (...) *Alaittons* par benignité Les mamelles de Charité (DESCH., M.M., c.1385-1403, 171). Chilz est villain qui Villonnie *alaitte* En tous ses faiz. (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 116). [R. M.]

**ALLAITON, subst. masc.** (allaiton)

[FEW XXIV, 325b : *allactare*]

"Porcelet, jeune porc qui tête encore sa mère" : Pour lesquelles choses, lesdits habitans sont tenus païer chacun feu (...) pour chacun porc obole deux *alaitons* pour un porc (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 252).

**REM.** Att. comme région. ; cf. aussi FEW V, 112a : *lac* : *laiton*, etc. [H. G.]

**ALLAITUDE, subst. fém.** (allaiture)

[\*FEW XXIV, 325b : *allactare*]

Au fig. "Nourriture" : Doncques venez cy escouter Que dit saigesse, et gouster De toutes ses soifves pastures, Douleurs et bonnes *allaictures* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 757). [R. M.]

**ALLAQUAIS, subst. masc.** (allaquais)

[GD : *alacays* ; FEW XIX, 195b : *ulag*]

"Vallet d'armes" : ...inclinans a la suplicacion et requeste dudit Jehan Seicheteste, qui est jeusne filz aigé d'environ vingtz ans, et que par aucunes annees il a esté *allaquaye* de nostre chier et amé cousin le bestart de Calabre... (Lettres rémission René II P.D.H., 1499, 341).

**Rem.** Doc.1477 (*halagues, alagues, alacays*) ds GD I, 209a. [R. M.]

**ALLEAL, subst. masc.** (alleal)

[GD : *aleal* ; FEW XXIII, 81a : o.i.]

"Chemin" : ...et puis en desquendant tout solont les haïies de Votemme en passant deleis le Boxeteal, tout le Tiege jusques aux grans aveaux [var. *aleal*] deseur Bernalmont à main seneïstre... (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 261).

**REM.** Synon. de *alloir* ? Croisement avec *aveal* ?

V. aussi *aveau* v. Lexiques [R. M.]

**ALLECHEMENT, subst. masc.** (allèchement)

[GDC : *alechement* ; FEW XXIV, 327b : *\*allecticare* ; TLF II, 535b : *allèchement*]

"Moyen par lequel on allèche (au propre ou au fig.)"

- "Séduction, plaisir, attrait" : Oblectamen (...) : delitemens, *alechemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 334). [L'âme] humblement et sobrement et castement et spirituellement se plaist et delecte en le sentir [Dieu], baiser et embracher, qui sont *allichemens*

d'amour (Disc. amour divine, 1470, 30). Grans *allichemens* de devot et espirituel amour sont a l'ame devote (Disc. amour divine, 1470, 42).

- "Séduction, tromperie" : ...le Romain seurmonte la mauvaistié des Griex, qui l'*aleschement* de flaterie en tant enseigna que du commun peuple et d'un petit enfant il est treslegierement trespassé et eschevé. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 228). ...Ulixes n'eschapa pas les voiz des seraines pour cause que rien qui fust plaisant et douz si li fausist et ne fust a sa grace, mais pour ce que encontre les aguillons de delices charneles et *alechemens* de ribaudie et de vanité il opposa l'escu de forte et ferme vertu. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 230). Elle n'estoit pas venue pour luxurier, et pour ce elle (...) usa de luxure estrange ; et pour la delivrance de son peuple elle occist des armes de charité la cruauté de celui que elle avoit une fois endormi par ses blans *allechemens*. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 109). ...l'ardeur de luxure (...), les *alechemens* de gloutonnie (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 279).

**REM.** GD I, 214a : *alechement* (a. fr.) "action de lécher" est à rattacher à FEW XVI, 458b : *lekkon*. [R. M.]

### ALLECHER, verbe (allécher)

[T-L : *alechier* ; GD : *alechier* ; GDC : *alechier* ; FEW XXIV, 327b : \**allecticare* ; TLF II, 535b : *allécher*]

I. - Empl. trans.

**A.** - *Allecher qqn* [ou un animal]. "Attirer qqn (par qqc. de séduisant, d'appétissant)" : Quant l'oyssel est en bien grant fain, On le doit souvent abechier, Avec chaude char *alechier* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 342).

- *Qqc. alleche (qqn)* : Et toutes ces choses atraient et *aleichent*. (Mir. st Panth., 1364, 308).

- Au fig. : ...eulx *allechiez* de samblable appetit... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 220). ...il, *allechez* en partie pour amour et en partie par le doulz confort de Gisipe... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 1170). ...comme te peult si *alecher* la lecherie dez delitz de ce monde (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 97). La court *alesche* frauduleusement cheus qui y viennent en leur usant de faulsez promesses. (Curial B.-H., a.1447, 371). [L'ame devote] ne peult estre de chose quelconque vicieuse *allichee* (Disc. amour divine, 1470, 116). Elle [l'âme] est *allichee* et affriandee des choses concupiscibles et delectables tellement qu'elle ne peult ou veult retourner a soy et en sa voluté (Disc. amour divine, 1470, 202). ...les princes de tenebres qui nous nourrissent [var. *alechent*] par les delitz du monde (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1141). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

**Rem.** BERS. ds GD I, 214a.

**B.** - *Allecher qqn à qqc.* "L'y inciter, l'y encourager" : Loé soit Dieu, qui m'a geté Hors d'erreur et de fausseté, Qui m'a a sa grace apellé, Qui m'a sez secrés revelé, Qui en moy a tout mal sechié, Qui m'a a tout bien *alechié* (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 91). Et ce est pour les sevrer de plaisir charnel [les commençants] et les retraire de desir mondain, pour les *allicher* a vertuz et atraire a amour divin (Disc. amour divine, 1470, 46). Curiosité sensuelle et aussi charnelle plaisance dont [l'ennemy] se ayde pour *alecher* l'ame devote a volupté (Disc. amour divine, 1470, 95).

- *Allecher qqn à + inf.* : Ceste matere ert forgie Et dicte pour lui *alequier* As haultes honneurs convoitier. (Dit prunier B., c.1330-1350, 64).

- Empl. abs. *Allecher à qqc.* : Et, combien que je [Magdaleine] ne soye mye Digne de luy faire priere, Toutesfoys, las, je considere Qu'il est alteré de challeur Et fort travaillé du labeur. Par

quoy, je veul que mes odeurs, Mes ongnemens et mes liqueurs, Qui pour me parer ont eu lieu, Soyent jectés sur le filz de Dieu Pour commuer en penitence Ce qu'ay apliqué a plaisance Et a folz delictz *alescher*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 163).

**II.** - Empl. pronom. *S'allecher à qqc.* "S'y laisser attirer, s'y laisser prendre, s'y livrer" : ...la femme peche Contre loy, qui a ce [l'adultère] *s'aleche* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 347). La court par erreur oublie souvent cheus qui mieux servent et despend follement le sien pour enrichir cheus qui n'en sont dignes et qui l'ont tres mal desservy, et l'homme malostru qui s'y est *allecié* y aime mieulx perir que [s'en] yssir (Curial B.-H., a.1447, 373).

**III.** - Part. passé

- *Alleché à qqc.* "Tenté par, entraîné vers" : ...leurs pechiez, Dont ilz sont si fort entechiez Et aux delices *allechiez*, Les ont a bien faire empeschiez (CHART., L. Dames, 1416, 281). [R. M.]

### ALLECTIF, adj. (allectif)

[Ø]

Au fig. [D'une idée, d'une promesse] "Alléchant, séduisant" : "...Ceste presupposicion *allective* proposee," dist Droicture la chambriere, "je reciteray une figure et morale parabole, que de prime face sera bien *allective*, et en la fin purgative comme une medecine amere, pour parvenir a la fin de ma relacion a vraye et sainte consolacion." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 537). "...je ne pourroye dissimuler", dist la chambriere Droicture, "de parler d'un faulx besant, qui par dehors se moustre apparant et a petite ou nulle existence ; par lequel besant, qui en promesse est fort *allectif*, maint grant clerc et plusieurs grans seigneurs ont este enfatuez et grandement deceuz..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 594).

**REM.** À rattacher à FEW XXIV, 332b : *allicere*. [H. G.]

### ALLECTION, subst. fém. (allection)

[GD : *allection* ; FEW XXIV, 328a : *allectio*]

"Admission à la bourgeoisie"

**Rem.** JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486 ?), ds GD I, 225b (*Allection, c'est la reception d'aucun en quelque ville au droit de la cité, et bourgeoisie d'icelle*). [R. M.]

### ALLEE, subst. fém. (allée)

[T-L : *alee* ; GD : *alee*<sup>1</sup> ; GDC : *alee* ; AND : *alee*<sup>1</sup> ; DÉCT : *alee* ; FEW XXIV, 419b : *ambulare* ; TLF II, 536b : *allée*]

**A.** - [Subst. d'action] "Fait d'aller"

**1.** "Fait d'aller, de se mouvoir"

**a)** "Mouvement, déplacement" : Le lundi matin se leverent, Et seur la place s'en alerent Pour considerer les *alées*, Les yssues et les entrées Des Sarrazins (MACH., P. Alex., p.1369, 150).

- *Pas et allees* : Perfaiz mes pas et mes *allees* en tes sentiers. (Psaut. lorr. A., 1365, 17). Et [notre signour] ait mis mes pieis sus ferme pierre, et ait mes pas et mes *allees* conduit et adrecieit. (Psaut. lorr. A., 1365, 43).

- *D'allée et venue*. "Par un mouvement qui va dans un sens et dans l'autre" : ...se aucun est mors de chien esragié, soit homme ou beste quiconques, hastivement, que l'en prengne un viel coc et que l'en le plume entour le cul et que l'en le courbe par les jambes et par les elles, et que l'en mete le trou du cul suz le pertuis de la morsure et que l'en apleinne au coc le ventre, d'*alee* et de venue, a la main, affin que le cul du coc suppe le venin de la morsure. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 103).

**b) "Départ" :** Et quant Beuve de Tarse a le cose escoutée, Adont vausist il bien (...) Qu'il fust dedens son tret jusques à le vesprée Se ly déuist donner C. mars à sen *allée*. (Hugues Capet L., c.1358, 127). Mon doulz cuer, si m'est et sera trop dure chose de vostre *alée* (MACH., Voir, 1364, XIII). Pour ce, mon filz, je vous supplie tant amyablement comme je puis et que mere peut faire a son enfant, que de vostre *allee* ne parlés plus. (Belle Maguel. C., 1453, 3). Or cza, seigneurs, que brief vous me comptez De vostre estat ne comment vous portez Puis mon *allee*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 120). Et sans dire adieu s'en alla en la maison de ses parens. Et pour ce que Xantus fut couroucé de son *allee*, Esope lui dist... (MACHO, Esope R., c.1480, 31). Et l'eussent faict aisément, si n'eust esté l'*alée* du roy, car jà estoient en Rommaigne, comme avez oy. (COMM., III, 1495-1498, 49).

- *Faire son allee*. "Partir, prendre congé" : Quant s'intencion fut finée, Chascun tend a faire *s'alée*, Chascun a grant fain de partir Et de en sa maison venir (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 9).

- *Bien allee*

. "Souhait que l'on formule au moment du départ ; départ" : Mais vous ne pourriez croire que la joye fut leans grande celle vespree pour la bien *alee* du roy Perceforest, qui le matin se parti, acompaigné de ses deux nepveux. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 190). Là estoit la Vierge Marie, Infiniz gens de Gualilée, Les Maries en grant compaignie Tous venuz a sa bien *allée*. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 87). Il suffist, il s'en fault aller. Chantons hault à la bien *allée*. Et adieu, vogue la galée ! (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 272).

. "Cadeau que l'on fait, repas que l'on offre au moment du départ" : ...ilz payeront nostre bien *alée* ; c'est raisons. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 130). Item le samedi à dîner (...) 18 d.p. Item le dimence ensuivant pour sa *bienalée* donna davantage aux compaignons pyonniers et aydes (...) 5 s.p. (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 182). ...lequel curé demanda audit Michault où il aloit et s'il paieroit point sa bien *alée*. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 240). Voycy une verge bien fine Que ly donré de bien *allée*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 26).

. P. iron. : CAPTURE DE DON PEDRO. (...) S'arés vo bien *alee* a mon vouloir paie. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 345).

**2. "Fait d'aller qq. part" :** Et dist au roy : "Sire, vez la Vostre fil en ceste galée ; Ne say quel part sera *s'alée*..." (MACH., P. Alex., p.1369, 17). Dedens sa galée monta [le roi], Et toute sa gent avec li. Mais homme n'i avoit que li Qui sceust rien de sa pensée, Ne quel part seroit son *alée*. (MACH., P. Alex., p.1369, 131). ...14 onces et demie de franges d'or de Chippe et de soye vert qui furent converties en la cote d'armes ouvree de brodeure que mondit seigneur fist faire en l'an mil CCCC et huit avant son *alee* à la bataille du Liege (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 81). ...faire le passage et *alee* en Angleterre... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1445, 185). Si vous prions très acertes, très hault et puissant prince et nostre très chier oncle, qu'il vous plaise aucunement differer l'*alée* de voz ambassadeurs que avez entencion de envoyer à Lion avec les autres, jusques à la venue de noz gens et ambassadeurs (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1447, 167). ...mais la principale occasion de mon *allée* ausdictz lieux estoit pour parler à aucuns particuliers de ceulx qui estoient là et pour les convertir pour le roy. (COMM., II, 1489-1491, 165).

- [P. oppos. à *retour*] : Pour le louage du cheval que le dit Jaquet chevaucha a Boulongne en menant le dit argent, pour *alee* et pour retour (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 126). ...son voyage

et *alee* vers France et pour son retour audit Bruges (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 562). ...ledit Jehan Fraignot, lui VIe de personnes, tant clers que autres (...) mena le XIIe jour du mois de mars et continuellement oudit fait vacqua jusques au XIXe jour dudit mois tout inclus, où sont huit jours entiers, et six jours pour ses *alee* et retour, et que plus est, pour ce que à son partement de Mascon le paiement desdictes gens d'armes ne soit par parfait mais avant la perfeccion d'icellui pour les autres affaires de mondit seigneur le commit de partir pour lui en retourner audit Dijon (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 344).

- [P. oppos. à *venir*] : ...douze deniers pour l'*allée* et douze deniers pour le venir (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1451, 407).

- [P. oppos. à *venue*] : Bien ai veü sa descendue Et son *alée* et sa venue (MACH., Voir, 1364, 4104).

- [P. oppos. à *revenue*] : ...tu as traversé et passé (...) non pas une lieux ne dix, ne vingt, ne trente seulement : mais au nombre de sept ou de huit cens lieux, a comprendre tant ton *allee* que ta revenue. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 298).

- *Faire son allee qq. part*. "Aller qq. part" : JHESUS. Mes amis, faisons departie D'icy et faisons nostre *allee* Oultre la mer de Gallilee : Le peuple y fault endoctriner. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 169).

- *Tourner son allee vers...* "Aller vers..." : Li chevaliers Thieris a sacquet son espee, Viers Flourenche tantos a tourné son *alee* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 250). Mon *alee* Doncques vers la je veuil tourner (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 336).

**3. En partic.**

**a) "Traversée" :** L'*alee* qu'avoit fait Fabius oultre le bois cimminin fist autant de joie et de leesce entre les Sammites comme elle avoit fait a Romme de paour et de doubte (BERS., I, 9, c.1354-1359, 38.4, 69).

**b) "Voyage" :** ...car mult bon serroit un homme envers vous, Sires, avant qe jeo eusse de luy envye, ne d'aler plus sovent al moustre, en pelerynages, n'en autres bons lieux, par la quele *alee* jeo purroie gagner l'amour de vous, douz Sires, et le roialme de paradys (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 72). Li clers fist son commandement Volentiers et diligemment, Et moult liez fu de ceste *alée*, Pour voir le Quaire et la contrée. (MACH., P. Alex., p.1369, 127). Si aroit par la bonne *alee*, Pour hault jusques au ciel monter (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 148). ...et fu appelée celle *alee* le voyage de l'Escluse, pour ce que la vouloit le roy monter en mer et jusques la ala (Bouciquaut L., 1406-1409, 55). ...luy reproucha qu'il avoit par malice conclu ceste faincte *allée* pour l'esprouver [cf. plus haut : ...dist a sa femme qu'il s'en *alloit* a ung chasteau (23)] (C.N.N., c.1456-1467, 28).

**c) "Expédition, campagne militaire" :** Si fu ordonné que le consul Publius s'en allast et cerchast Puille. Si fu ainsi que a celle *allee* il conquist plusieurs pueples, desquelz les uns il conquist par force, les autres il reçut en la societé rommainne par dedicion. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 15.2, 26). Quant le Roy eust oy parler le conte et le Chancellier, il entendist très voullentiers ad ce qu'ilz lui dirent ; car il savoit bien que le roy Amydas estoit un bon preudomme et que on lui tenoit son royaume à grant tort. Et, sur ce, conclut l'*alée* du Jouvencel, comme vous orrez cy-aprez. (BUEIL, II, 1461-1466, 159). Hermabon de Lothoringe fut en ce temps moult apprécié de Gayus et Malius en l'*allée* qu'ilz firent contre ceulx d'Almaigne, qui s'estoient rebellés contre ceulx de Romme. Cestui, par la science des astres, predist leur desconfiture finale, jaçoit ce

qu'ilz firent grande resistance par plusieurs journées (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 67 r°).

#### 4. P. anal.

a) Au plur. *Allees et venues*. "Démarches" : Et après ce que ledit Buymont a recité ses *alées* et venues et les diligences par lui faictes envers le Roy et les gens de son Conseil estans à Rouen (FAUQ., III, 1431-1435, 14). ...le roy envoya Francon (...) devers Raoul ou Rollo a sçavoir s'il se vouloit faire crestien (...) le quel après plusieurs *alees* et venues en fut content. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 64).

b) "Partie de jeu" : Auquel lieu et jour, ledit Barraut, suppliant, avoit fait partie à jouer à la paulme, lui tout seul, contre ung nommé Micheau Thipheneau, dudit lieu, et Guion Bordier, frère dudit Jehan Bordier ; et estoit l'emprinse telle que ledit Barraut, suppliant, jouoit à l'encontre des autres deux, chacune *allée* pour ung cartier de chevreau. Et advint que ledit Barraut, suppliant, perdit deux emprinses, entre lesquelles ilz furent en debat d'une chasse que ledit suppliant avoit jouée (Doc. Poitou G., t.9, 1451, 210). ...lesquelz ainsi assemblez commancèrent par esbat à jouer pour le vin aux transchouers, pour les mettre et gecter au plus près d'une merche qui estoit sur une table ; avec lesquelz ledit suppliant joua par aucun temps et y guaigna plusieurs *alées*. (Doc. Poitou G., t.9, 1455, 413).

#### B. - [Possibilité ou manière d'aller]

1. "Allure" : Te lo que (...) Vers une cité t'achemines Qui Alixandre est appelée, Et t'avance de ton *alée*, Se salvacion trouver veulz (Mir. parr., 1356, 43). [Ou est-ce le sens de "départ" ?]

- (*De*) *grant allee / à grant allee*. "À toute allure" : Li uns escrie "Ronme !" tout hault a le volee, Li aultres se rent pris moult hault a grant *alee*. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 183). ...le singe fuyant de grant *allee* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 26). Lors nous levames grant *alee*, Car nous estions comme mort De peur et de desconffort. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 259). Je croy que je ne me fain mye De vous batre de grant *allee*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 239).

2. *Avoir l'allee et la venue*. "Avoir la possibilité d'aller qq. part" : Jugement (...) que dit que ung homme vult avoir une cleif, ou il ait son *allee* et sa venue toute fois qu'il li plait d'une porte qui est en son hosteis ; et li autre dit qu'il n'en ait point a avoir, pour ce que ciaulz que ont demourés en la maison n'en o(r)lrent onsque point, ni ne li vult point empelchier *l'allee* ne la venue qu'il i ait. Il fut dit que le premier n'ait a avoir la cleif qu'il demande. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1370], 451).

#### C. - [Lieu de l'action d'aller]

1. "Passage, chemin" : [Ventadour est assiégé, mais bien approvisionné et], nonobstant ces sieges et ces bastides, se yssioient-ilz à le foiz hors par une posterne, qui euvre entre deux roches à la couverte, aulcuns compaignons aventureux (...) et ce ne pouvoit-on leur clorre de nul costé ceste yssue ne ceste *alée* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 191). ...et [Remond] regarde dedens, et voit Melusigne qui estoit en une grant cuve de marbre, ou il avoit degrez jusques au fons. Et estoit bien la grandeur de la cuve de XV. piez de roont tout autour en esquarrie, et y ot *alees* tout autour de bien V. piez de large. (ARRAS, c.1392-1393, 241). ...lesquelles eaues dessus dictes, de present, cheent en la court de la maison desdiz mariez, assise a Paris en la rue de la Cordouennerie, ladite court joignant et contigue audit pignon, et de plusieurs veues et fenestres estans oudit pignon, et en certaine *alée*, par laquelle l'en va de la maison dudit M<sup>e</sup> Guillaume aux aisemens qui sont en la court desdiz mariez (Sent. Chât. Paris M., II, 1407, 97).

2. "Couloir, corridor, galerie" : ...pour III pierres plates pour faire la couverture ès *alées* au tour du cuer et VI autres pierres à faire pavement (Doc. cathéd. Troyes A., 1379-1380, 233). Lequel maistre Pierre (...) lui dist qu'il entrast plus avant, pour ce que l'*alée* d'icelle maison estoit et est longue, et que le varlet estoit loings (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 311). ...soir, environ jour faillant, tempté de l'ennemi, saichant les *alées* et entrées de l'ostel dudit Jacquemin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 158). ...et estoient toutes les cambres dou chastiel de Calais, la salle et les *allées* encourtinées (FROISS., Chron. D., p.1400, 852). En venant en sa chambre, avoit une *allee* [var. *aleure*] où estoient les .XIII. povres (Ponthus Sidoine C., c.1400, 121).

3. "Chemin de ronde" : Autres missioms pour faire une *alées* sur les murs dou chastel de Juilly, darriers la granche au foin, pour ce que la gent, par deffaut de cloison, y entroient (Comté Champ. Brie L., t.3, 1330-1372, 232). ...les ungs des compaignons de Geronnet aloient et venoient dessus les *alées* du mur pour savoir s'ilz orroient riens. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 213). L'ystoire dit que entretant que Remondin fu en Bretagne, Melusigne fist bastir la ville de Lusignen et fonder les murs sur la vive roche, et la fit estoffer de fortes tours ; drues, machicoles et a terrasse, et les murs machicolez, et *alees* au couvert dedens la muraille pour deffendre a couvert par les archieres autant bien par dehors comme par dedens, et parfons trenchiez et bonnes brayes. (ARRAS, c.1392-1393, 66).

4. "Quai" : ...et aussi pour reparer, soustenir et entretenir les *allées*, pons, pallées et bouticles appartenans a ladite marchandise [le poisson d'eau douce] en nostredite ville de Paris (Mét. corp. Paris L., t.1, 1484, 453).

Rem. P. anal. "Ruban (?)" : ...laquelle robe et aussi la pate dudit chapperon sont toutes couvertes de petites découpures de noir drap, faictes d'un menu fer en manière de quareaulx, et tout lesdictes découpures atachées d'une grande *alée* d'or de Cypre double, et a assis en chascun desdiz quareaulx une pièce d'or sauldis en laquelle est un rabot, eslevé hors et au long de ladite *alée* d'or de Cypre. (Comptes Lille L., t.1, 1416, 126). Ou est-ce un autre mot ?

#### D. - "Celui / ce qui va"

1. "Ceux qui vont qq. part, affluence" : Nouvelle s'espandi et cascuns en parla, Dont telle *allee* avoit que cascuns y ala. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 273).

2. "Dans un moulin, engrenage, ensemble des alluchons et/ou des fuseaux" (d'apr. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 469 ; doc. de 1403, 1410, 1423, 1437...)

Rem. Sans doute s'agit-il d'un autre mot dans l'ex. suiv., à rattacher à *aile*. "Côté d'un pilier sur le vide d'une baie" : ...à maistre Anthoine Colas, maçon de l'église, pour deux jours à tailler pour les *alées* d'ung pillier d'emprès la chappelle Droyn (Doc. cathéd. Troyes A., 1473-1474, 403). Cf. DU CANGE I, 173b : *alea* et GAY I, 24a : *allees* et 23b : *alleron*. V. *aileron*. [R. M.]

#### ALLEGABLE, adj. (allégable)

[GDC : *alegable* ; FEW XXIV, 328b : *allegare*]

"Qui peut constituer un argument" : ...on ne s'i [à ce traité] doit arrester, et n'y chet aucune responce, comme d'une chose illusoire et non *allegable* ne soustenable. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 184).

REM. En agn. (1345) au sens de "qu'on peut alléguer" ds *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 608 (D. Trotter). [R. M.]

**ALLEGANCE, subst. fém.** (allégance)

[T-L : *alegance* ; GD : *alegance* ; FEW XXIV, 328b : *allegare*]

**A.** - "Fait d'alléguer qqc., de citer [un texte, un auteur...] comme preuve" : ...dit Boëce que les vertuz ont fait et formé le corps et l'ame d'une sainte personne. Et point ne me vueil chargier de *allegances* ou concordances, combien que en matiere quelconque plus grant habondance avoir je ne pourroye, car a gens qui point n'entendent latin peu sont plaisans, proffitables ou edifiants, et si en seroit mon fait trop plus long et obscur. (GERS., Concept., 1401, 390). Je laisseray maintenant cecy aprez les *allegancez* et concordancez de l'escripture, pour despecher mieulz ma matiere. (GERS., Fête St. Antoine G., 1402, 564).

**B.** - "Allégation" : Aprez, quant il dist et extime Thamar et aultres concubines Des roix, imputant tout a crime, Ses *allegances* sont peu fines (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 76). [R. M.]

**ALLEGATION, subst. fém.** (allégation)

[T-L : *alegacion* ; GDC : *alegation* ; FEW XXIV, 328b : *allegare* ; TLF II, 537b : *allégation*]

**A.** - "Citation que l'on fait pour se justifier, comme preuve de ce que l'on affirme" : Si exposeray ung secret parlement et comme ung personnaige ou ung dyalogue de l'Ame devote avec sa suer Raison la saige pour monstrier aucunement la maniere de parvenir a la congnoissance de Dieu (...) et me arresteray plus en raisons que en *allegacions*. (GERS., Trin., 1402, 155). Et comprendrai le sens des quatre evangelistes ensemble, sans moi arrester longuement a *allegacions* ou quotacions ou histoires impertinentes ou aux doubtes et questions qui se pourroient faire (GERS., Passion I G., 1403, 453). Vos argumens sont tous notoires : On voit la faulte de l'aval Dont le premier procede mal. Car, en vostre *allegacion*, David ne fait pas mencion Du temps que ces roys se rendront ; Trop bien dit il qu'il y vendront, Mais combien l'enfant ara d'aage Lorsqu'ilz vendront paier hommaige, Nous n'en sommes pas bien instruis. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 120). Pour eviter l'implication et distraction du petit entendement des simples gens, je mettray en teste du livre en plusieurs passages les auctorités, connotations et *allegations* qui se font en latin (Ordinaire chrét., 1469, 5 v°).

- "Exemple que l'on cite à titre de preuve" : ...ramantevoir (...) les exemples qui sont de fresche memoire seroit plus narration superflue que *allegation* necessaire. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 147).

• *Mettre qqc. en allegation* : Et quant il dist que femme donne a boire Soubz la douceur de miel venin mortel, Je diz que c'est menterie nottoire Qui n'a coulleur par qui on le doie croire : Mais son acteur pourroit bien estre tel Qu'il bailleroit de tel fer tel coutel, En machinant telle decepcion Qu'il a cy mis en *allegacion*. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 53).

- "Illustration par l'exemple" : *Allegacion* est le droit parement de toute rethorique et de toute poetrie, et puet estre nommee la souveraine couleur [de sentence], car par elle tout langage se demontre meilleur, plus souverain et plus auctentique. Si dois savoir que *allegacion* n'est autre chose n'emais a son propos aucunes hystoires ou aucunes fictions alleguer ou appliquer (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 156).

**B.** - "Argument que l'on avance, affirmation argumentée" : Raisons cleres contre l'*allegation* des Angloys maintenans avoir le transport du roy de Navarre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 51). Combien qu'i doit, il doit payer Sans autres *allegacions*. (Sots gard., a.1488, 108). M'amy, tout incontinent,

Pour pitié et compassion, Au juge ou a son lieutenant Diray vostre *allegacion*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 525).

- [Pour soutenir un droit, une initiative, ici une entreprise militaire] : Messeigneurs, nous avons ouye Cy present l'*alegacion* Requerant en ceste partie Par nous consultacion. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 95).

- [Souvent au plur.] : ...car il doit les justes causes norrir et douner bon et droit conseil et geter sentence selon les *allegacions* sanz faveur de nulle personne (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 204). Donques par les raisons dessus mises et par autres raisons et *allegacions* asquelles l'en pourroit respondre par ce qui sera dit après, il sembleroit a aucuns que le juge deüst condempner celui que il scet innocent ou cas dessus dit. (ORESME, E.A.C., c.1370, 317). ...lesdiz presidens et conseilliers ordonnerent que ledit m<sup>e</sup> J. Aguenin, president, seroit present et demourroit au conseil et deliberacion sur la matiere dessusdicte, nonobstans les *allegacions* et excusacions d'icellui president (FAUQ., II, 1421-1430, 204).

- *Faire une allegation / des allegations* : J'ay fait une *allegation* Qui porra a m'entention Venir a propos ci après. (MACH., D. Aler., a.1349, 307). Et sus ceste devision Il fait une *allegation*, Pour prouver par un fait contraire : La Chasteleine debonnaire N'avoit son ami riens meffait (MACH., J. R. Nav., 1349, 265). ...après plusieurs altercacions et *alleguacions* par lui sur ce faites (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 85). Mais enfin, après plusieurs *allegacions*, parlemens et répliques faits tant d'ung cousté que d'aultre, finalement appointèrent ensemble, consentirent et furent d'accord (...) que... (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 157-158). ...je veux porter Toutes nous informacions Car il fait d'*allegacions* Plus qu'il ne feroient cent mille (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 74).

**C.** - "Parole digne de foi, qui fait autorité ; p. ext. affirmation, déclaration" : ...ausquelz [li Samnicien] parlans et supplians moult humblement fu respondu que, se li Samnicien n'eussent tant de fois demandé pais en appareillant guerre, il estoit bien possible traitier et ordener de la paiz par oiroisons et *allegacions* covenablez faites d'unne partie, mes puis que ainssi estoit que leurs parolez avoient touzjours esté vainez jusquez a celuy temps covenoit il que l'en regardast plus as fais que aus parolez. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 45.2, 84). Nous ottroyons tout au premier de grace especiale l'umble supplicacion que Oroison a faicte pour noz bonnes gens de nostre bonne ville de Nazareth, Joachim et Anne, attendue la bonne et veritable relacion que vous de commun accort avez faicte d'eulx. Et voulons, non contrestant l'*allegacion* de nostre fille Nature sur leur sterilité, que parens ilz soyent a celle de qui nous voulons humainement estre enfant. (GERS., Concept., 1401, 405).

**D.** - "Prétention que l'on formule" : Et renoncha quant a ce fait a toutes excepcions, decepcions, fraudes, fuites, erreurs, malices, baras, cautelles, cavillacions, *allegacions*, oppositions et deffenses par quoy il pourroit retarder ou empescher le contenu en ces presentes (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1427, 129).

**REM.** Ds l'ex. suiv., qui peut se rapporter au sens C, *allegation* se rapproche de *allegance* (FEW XVI, 463a : \*let- et FEW XVIII, 6a : *allegiance*). *Faire allegation à qqn*, c'est lui faire une déclaration d'allégeance : ...lesquieulx evesque et seigneur Daudelay firent leur *allegacion* au Roy, puis partirent. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 277). [R. M.]

**ALLEGE, subst. fém.** (allège)

[GDC : *alege* ; FEW XXIV, 331b : *alleviare* ; TLF II, 538a : *allège*]

**A.** - "Ce qui sert à alléger" (GDC VIII, 72c)

**Rem.** Peut-il s'agit-il de ce mot dans l'ex. suiv. (pour désigner un coffre où sont conservés à part certains documents ?) : A Rogier le hugier, pour .I. *aleche* faite pour maistre Arnoul pour mettre les lettres dou douaire me dame. (Doc. 1335. In : Romania 31, 1902, 352). FEW XXIV, 331b présente une forme *alleche*.

**B.** - "Embarcation servant au chargement et déchargement des bateaux" : ...s'ilz estoient chasses de leurs ennemys ou que fortune de temps les sourprenist et contraignist d'entrer devant aucun port ou havre de cedit pais, ou d'entrer ou frapper à terre pour la salvacion d'eulx, leur navire et biens, faire le pourront sans aucun préjudice, et aussi se pourront aider, s'ilz voient l'avoir affaire, de *allége* ou *allégez*, et de loman ou lomans. (Doc. 1464. In : P. Marchegay, "Documents relatifs à l'histoire maritime au XVe siècle" dans Revue des sociétés savantes des départements, Paris, 6e série, t. 2, 1876, 166). [R. M.]

**ALLEGANCE, subst. fém.** (allégeance<sup>1</sup>)

[T-L : *alejançe* ; GDC : *allegance* ; AND : *allegance*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 331b : *alleviare* ; TLF II, 539a : *allégeance*]

V. *allégement*

"Atténuation (d'un mal physique ou moral), soulagement" : La doucement m'a repeü De tous les biens qu'elle a peü, Et d'*aligence*. (MACH., R. Fort., c.1341, 121). *Alegiance* ou *agrevance* qui vient en maladie (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 227). Et pour ce humblement te depri Que veuillez oïr mon depri Et que tendez sans nul depri A m'*aligance* (MACH., Voir, 1364, 3944). Depriez qu'aucun lieu nous quière (...) Ou faire puissions penitance, Qu'à noz ames soit *alejançe* De noz pechiez. (Mir. ste Bauth., c.1376, 156). J'avoie le Saint despité De siens trop vilainement, Sy me escheï malement, Mais tantost que m'en repenty, *Alegence* du mal senty. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 38). ...quel soulagement donneras tu a nostre petite foyblesse, quel confort du temps advenir, ou quel espoir d'*allegance* nous prometz tu (...) ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 86). ...le pere et la mere, parens et voisins s'enqueroient par tout pour *allegence* de la fille [Il s'agit d'une jeune fille en proie à une "aspre douleur et langueur forte"] (C.N.N., c.1456-1467, 34).

- *Avoir allegance (de qqc.)* : Car vraiment, je murray d'amer ci, Se de vo cuer, qui a le mien merci, N'ay *aligence*. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 76). ...sanz ja avoir *allegence*, Seroit le monde confondu (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 151). Car si grant finance Toute ma chevançe Ne pourroit fournir, Plus n'ay esperance D'avoir *alegançe* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 97). Las ! me tarde que en bisme fonde Se n'ay de mon mal *alleigence* (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 87). "Haa, dea !" fait la contesse d'Artois, "ma dame, vous n'estez pas encore ou je veul venir et ne vous desplaise, car mon intencion n'est mie que mon seigneur ait *allegance* de sa maladie par aultre que par moy et Dieu l'en gard..." (Comte Artois S., c.1453-1467, 125). Qu'apres ma tribulacion Je puisse avoir remission Et aussi de bref *allegance* Sans estre en desolacion, Par la vostre permission, Donnez moi plaine delivrance. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 101). De ceste grant adversité Jamais *alegence* n'aurai ge ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 465).

- *Trouver allegance (de qqc.)* : Quant la segoingne se fourfait, Et ses males en scet le fait, Je croy bien que moult s'en aïre Et qu'il en a au cuer grant ire ; Mais trouver en puet *aligence* En ce qu'il en atent vengeance. (MACH., J. R. Nav., 1349, 194). Par Loiauté trouver pourroie *Alegence* (Cent ball. R., c.1388-1396, 104). Requerés la grace haultaine, Faisans penitence certaine, Et vous trouverés *allegance*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 168).

- *Mettre allegance à qqc.* : Et la raison de ce grant desconfort Estoit telle, car ilz ne avoient puissance Par leur engin, subtilité ne effort, De mettre a leur maladie *allejançe*. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 101).

- *Demander / requérir allegance (de qqc.)* : Et [Esperance] me tense, Quant en tristesse je suis. Jours et nuys, Se lui demande *alegence* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 322). ...nature en lui requeroit aucun pou d'*allegance*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 30). En requerant d'elle vengeance A tous les dieux venerieux, Et du grief d'amours *allegence*. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 12).

- *Faire / donner / envoyer allegance (à qqn)*. "Le soulager, le reconforter, le secourir" : Si priie Dieu, de vraie desir(e), Qu'il me doinst vraie repentance Et de mes pechie *aligance* (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 230). ...la vierge benoite est comparée à la nue pour quatre choses (...) secondement, la nue fait *alejançe* aux malades languissans (Mir. st Ign., 1366, 72). Et vout mourir pour touz les bons attraire Et nous donner de touz maux *alejançe* (Mir. st Ign., 1366, 115). Mez c'est bien vray que aucunes herbes et melodies si ont vertu naturele de mitiguer et de donner *allegence* au lunatique, pour un temps (Songe verg. S., t.1, 1378, 391). Par ceulx retarde sa vengeance Le hault Dieu, qui donne *alegence* Aux enfermes, qui le requierent (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 152). Et si se vouldroit bien pener De *alegence* lui donner (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 80). Cy suppli, doux Pere, ta digne magesté, Je, ta petite fille quil ay non Esperance, Qu'à ma povre requeste leur envoie *alegence*, Et par ta sainte grace envers toy les racorde. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 46). Et de cela si lui avient Ainsi que les Acteurs le dient Qu'elle a vertu confortative, Et aussi multiplicative, Des esperiz et leur substance, Et si donne grant *allégance* Et reconfors espéciaux Aux quatre membres principaux (LA HAYE, P. peste, 1426, 147). Qui n'y ait ne femme ne fille Qui soit si baulde ne hardie, Sur peinne de perdre la vie, De conforter ne visiter Les prisonniers, ne ministrer Quelxconques bien n'alegement, Ne leur donner aucunement Aÿde ou aucune *alegence* De leur mal, ou douleur, meschance [l. ou de leur meschance], Car ainsi veult qu'il soit garder. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 136). Pluseurs a prins plaisirs a moy estaindre Et me rendre de tous povre le maindre Par son Envie et fole Oultrecuidance. Las ! ou iray je pour avoir recovrance, Ne qui donra ung petit d'*alegence* A mon labour ? Mat, doloireux et feible, Je ne vois nul que tant soit peu s'avance Pour me pourter. Je suis en obliance. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 197). Dame, Dieu vous doint *alegence* Et vous veille reconforter ! (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 73).

**Rem.** Cf. aussi : Voy les armes en purgatoire Oû elles sont en penitance. Pour eulx fay euvre meritoire, Ce leur peut donner *allegance*. (Le Mors de la pomme, éd. F.-E. Schneegans, a.1468. In : Romania 46, 1920, 569).

- P. personnif. : Rescouez ces deux povres yeulx Qui tant ont nagé en Plaisance Qu'ilz se nayent sans recouvrance ; Je les tiens mors ou presque tieulx. Vidés les tost, se vous ait Dieulx, En la sentine d'*allegance* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 336).

- *Le sang d'allegeance*. "Le sang de J.-C., le sang de la Rédemption" : ...car le sanc d'*alejançe* Rendi [le filz Dieu] pour nous faire plaine quittance (Mir. prev., 1352, 277).

- *Vierge d'allegeance*. "Notre Dame de Bon Secours" (Scheler, *Gloss.*, 25) : Une maison d'evesque fist à Huy, qui se lanche Par-deleis le mostier la Virge d'*aliganche*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 685).

- *Maison d'allegeance*. "Maison de secours, asile (?)" (Scheler, *Gloss.*, 25) : Son grant palais à Liege par mult belle muanche Rengrandist, et si fist la maison d'*aliganche* Qui joiendoit à la sale, qui fut de grant substanche. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 685).

**REM.** Parfois *allegeance* est proche de *allegrance* "joie" (GD I, 215a, s.v. *allegrance*). Ainsi dans l'ex. suiv. : : Atant les Romains, en faisant joie et feste, ont pris le dit Orace et orent *alejançe* de tant plus grant comme il avoient esté plus prés de peril et de creinte. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 25.13, 43). Ou encore dans celui-ci (où le ms. permet de lire aussi *allegrance*) : : Je me truffoye de Jhesus Et des gens de sa alliance. Ce sont ceulx qui ont *allegiance*. Je brule avec Cerberus. (Pass. Auv., 1477, 249). [R. M.]

**ALLEGANCE, subst. fém.** (allégeance<sup>2</sup>)

[FEW XVIII, 6a : *allegiance* ; TLF II, 539b : *allégeance*<sup>2</sup>]

"Homage" : Obiert, li nostre evesque, en cuy ilh at fianche, At mandeit par sez letrez et fait notifianche De che que je ay dit, et qu'ilh n'ait ignoranche ; Mains à une certain jour dont li fait acointanche, Soit par-devant Melant pour luy faire *aliganche*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 610).

**REM.** V. aussi H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 63. [R. M.]

**ALLEGEMENT, subst. masc.** (allègement)

[T-L : *alegement* ; GD : *alegement* ; GDC : *alegement* ; AND : *alegement*<sup>1</sup> ; DÉCT : *alegement* ; FEW XXIV, 331b : *alleviare* ; TLF II, 540a : *allègement*]

V. *allégeance*

- "Atténuation (d'un mal physique ou moral), soulagement"

. [D'un mal phys.] : Quant mon corps estoit en maladie au monde, tu, mon enfant, et vous, mes autres amis, plouriez et monstriez cuer moult doloireux, et vous offriez faire tout vostre pouoir pour mon *alegement*. (GERS., Déf., 1400, 228).

. [D'un mal moral] : Quant ce dous passage senti Et que mes cuers se consenti Au penser debonnairement, Je congnu mon *aligement*. (MACH., D. Aler., a.1349, 385). Car ma santé et mon *aligement* Me vient de vous, douce dame honnorée. (MACH., L. dames, 1377, 80). Je viens vers vous humblement requérir Vostre grace pour mon *allegement*. Je sui vostre, sans nul departement ; Vous me povez de mes mauux conforter. (...) Ma princesse, ma dame recellee, Le bien de vous, vostre grant renommee, M'a mis es mauux ou guerir ne pourroye, Se par vous n'est la guerison trouvee, Ma seule amour, ma souveraine joye. (GARENC., Poésies N., 1389-1415, 19). Item, pour mettre à execucion de point en point et acomplir le contenu cy dessus selon mon ordonnance, telement que mon ame en soit alegée, je esliz mes executeurs (...) en suppliant iceulx mes chiers et especiaux seigneurs et amis de toute amour et especialité que ami doit avoir à autre, que de leur speciale grace et humilité leur vueille plaie à prendre la charge de ma dicte execucion et de tant faire, comme ilz voudroient estre fait pour eulx, au sauvement et *allegement* de mon ame. (Test. Parlem. Paris T., 1415, 573-574). ...elles voulsissent telement La conforter, qu'*allegement*

Prenist pou a pou bellement, Quant une d'elles Respondit (CHART., L. Dames, 1416, 230). Oez tous ! Plus ne soit celer ! De par monseigneur l'emperere, Qui m'envoye en place planiere Dire et crier par ceste ville Qui n'y ait ne femme ne fille Qui soit si baulde ne hardie, Sur peinne de perdre la vie, De conforter ne visiter Les prisonniers, ne ministrer Quelxconques bien n'*alegement* (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 136). Le siziesme fruit [de penitence], c'est *allegement* de la conscience, car nulle autre chose est si pesant que celle qui a fait cheoir les diables et autres damnez au parfont d'enfer (Ordinaire chrét., 1469, 63). Piteuse mere, je vous prie Que vous preighnés *alegement*, Pour consouler la companie En la foy asseurement. (Pass. Auv., 1477, 254).

. [Des tourments du Purgatoire] : ...ceux qui sont en purgatoire de plus grant merite ont plus grant *aligement* de tant que ilz ont plus grande amour (GERS., Déf., 1400, 233). Ce saint sacrement est aux pecheurs pardon meritoire, aux justes accroissement de grace et *allegement* ou delivrance aux ames du purgatoire (Disc. amour divine, 1470, 259).

. *Avoir allegement (de qqc.)* : ...je ne puis avoir *aligement* Ne reconfort n'esperance d'aïe (MACH., L. dames, 1377, 137). ...de tans vous en dis bien veritablement, Quant mon pere fust mort de la fransoise gent, Je vouay a Mahom (...) Que des faulx crestiens j'eüsse *allegement* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 145). Oyez vostre povre bailly (...) Necessité l'a assailly Pour avoir servy loyaulment, Se par vous n'a *alegement* Vivre le fault en grant souffrance (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 173). J'ey tant de poyne et travaux Que ne desire que sancté. Pourtant je suis tout dispousé De le servir toute ma vie, Mesque de ma grant maladie Je puisse avoir *aligement*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 136). ...mais le maniere des malades et desolés est, quant ilz souvient [sic] de leurs desfortunes, de soy plaindre et soupirer ; et est le plus grant *allegement* qu'ilz peuvent avoir. (Belle Maguel. C., 1453, 52).

. *(Re)querir allegement (de qqc.)* : Qu'onques n'osay requerre *aligement* De ma dolour. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 75). Or ne scet cils quel part ira Pour querir son *aligement* (MACH., J. R. Nav., 1349, 197).

. *Faire / donner allegement (à qqn)*. "Soulager qqn, le réconforter, le secourir" : L'AME AU CORPS. "...En tous temps a moi contraire En tout ce qu'avoie a faire. A faire en ai èu asses Et ai encor tant que lasses En sui et serai longuement, Se Dieu aucun *aligement* Ne m'en fait, et loe soit il, Quant grace m'a fait du peril Ou estoie de dampnement Acquis par ton pourchassement." (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 136). D'inspirement saint et divin Est inspirés si largement Que conseil et *alegement* Te pourra bien donner et faire (Mir. parr., 1356, 34). Car il n'est riens qui me peüst donner *Aligement* pour ma dolour garir (MACH., L. dames, 1377, 83). Lors vindrent avant les dix chevaliers qui moult le blasmerent [Geoffroy] et dirent que Fromont estoit en bon propos, et que encores par son bien fait et par sa priere il pavoit faire grant *allegement* aux ames de ses amis. Par les dens Dieu, dist Gieffroy, ne il ne moine ne abbé qui soit leans ne chantera jamais ne messe ne matines, car je les arday tous. (ARRAS, c.1392-1393, 251). Et la prieray Dieu qu'il lui plaie faire *allegement* a ma moillier [Raymond prie pour que la condamnation éternelle de Mélusine soit allégée]. (ARRAS, c.1392-1393, 271). Le messe ala oïr (...) Et fist priere a Dieu (...) Que selon le sien droit lui face *alesgement*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 13). Et en toutes tribulacions esperance en Dieu donne *allegement* (JUV. URS., Verba, 1452, 224). Ung grant secours et grant *alegement* Soyez certain que ferons au pays. (LA VIGNE, S.M., 1496, 240).

. P. méton. *Estre l'allegement de qqn* : ...loez soiez, sire Diex, Qui (...) des povres l'alegement (...) Estes (Mir. ste Bauth., c.1376, 155).

. RHÉT. : La premiere couleur [de sentence] si est louenge, la quelle apprend a louer. La seconde est vitupere ou blasma, la quelle apprend a blasmer ou vituperer. La tierce est *allegement*, la quelle apprend a alligier et supporter le meffait ou le vice d'aucun. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 87). [R. M.]

### ALLEGEOIRE, subst. fém. (allégeoire)

[\*FEW XXIV, 331b : *alleviare*]

[Partie d'un moulin] : ...la cheville de l'*alegouere* (Industr. Paris F., 1408, 157).

Rem. Également ds GD IV, 757b, s.v. *legouere*. [R. M.]

### ALLEGER, verbe (alléger)

[T-L : *alegier* ; GD : *alegier* ; GDC : *alegier* ; AND : *aleger*<sup>1</sup> ; DÉCT : *alegier*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 331a : *alleviare* ; TLF II, 541a : *alléger*]

#### I. - Au propre

A. - Empl. trans. *Alleger qqc.* "Rendre plus léger" : Et donques la chose qui fait et engendre aer de eue eschaufe et rarefie et *alegie* la matiere et apres introduist la forme partie apres autre comme dit est. (ORESME, C.M., c.1377, 682).

- [Dans un cont. métaph.] : ...a hault cry, Brayrent, quant virent plungier Cellui en mer, qui *allegier* Souloit la nef et jour et nuis De tous encombriers et d'ennuis. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 48).

B. - Empl. pronom. "Devenir plus léger" : Nostre charge s'*alegera* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 36).

#### II. - Au fig.

A. - Empl. trans.

1. "Rendre moins pénible à supporter, calmer, adoucir"

a) [Une maladie] : ...la maladie est *alegee* ou abreege (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 226).

b) [Une souffrance phys. ou morale, une épreuve...]

- *Qqn alleger qqc.* : Sire, nuls ne m'en puet aidier, Ne nuls fors Dieus ne porroit *alegier* La grief douleur Qui fait palir et teindre ma colour (MACH., J. R. Beh., c.1340, 61). ...vos cuers de legier Puet tous mes maux garir et *alegier* (MACH., L. dames, 1377, 170). ...*aligier* poués mon tourment (MACH., Ch. bal., 1377, 624). La grant douleur, que mon cuer sent, Veuilles, s'il te plaist, *alegier* ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 269). Helas, se suis en prison Ne me vueillez oublier, Apportez moy guerison Pour ma douleur *allegier*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 142). ...la povreté de vostre [du roi] peuple, chargé de tailles, aydes, et de plusieurs a proprement parler pilleries et roberies, lesquelles se il vous plaist a vostre nouvelle venue faire cesser, ou au moins *alleger*. (JUV. URS., Prop. II, 1468, 430). Mon povre cuer forment souspire Quant je ne puis trouver sejour Pour *alleger* ma grief douleur (C. Riff., c.1480-1520, 59). Se vous n'*alegez* mon tourment Et ma douleur tresmiserable, Je mourray veritablement D'une mort trop innumerable. (LA VIGNE, S.M., 1496, 490).

- *Qqc. alleger qqc.* : Or vous commande je a tous et a toutes que vous laissez ce dueil ester, et tendez et appareilliez ceste sale, et menez joye ; et faites appareillier la messe ; et après le service faites drecier les tables, et après disner faites cy, devant moy present, la feste comme se je feusse sur piez, car sachiez que ce me *allegera* moult mon mal. (ARRAS, c.1392-1393, 121). Helas, mon doulx enfant, pourras tu refuser a ceste povre mere une goutte

d'eue, une seule larme qui tant luy puet proffiter et sa douleur *alegier* ? (GERS., Déf., 1400, 227).

- *Alleger les membres.* "Soulager (les membres) d'une douleur physique" : ...le jour du Vendredi Aouré Notre Seigneur luy [à la femme malade] rendit sa veue et *allegea* tous ses membres, et premierement elle aperceut l'ymage de madame sainte Katherine (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 10).

c) [Un péché, une faute] : Il apert donc clerement comment le pechié se puet *allegier* non mie seulement selon les condicions du faisant, mais aussi selon les condicions du pacient. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 108). Telle impuissance [de réparer la faute] ne *alege* point le peché (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 202).

d) Au passif. *Qqc. est allegé.* "Qqc. est rendu plus léger, est adouci" : Car quant les infortunés sont tristes, leur tristeece est *alegiee* par ce que leur amis se contristent et doloient avecques eulz. (ORESME, E.A., c.1370, 491). Vostre mal est il *alligé* ? Comment vous sentez vous ? (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 343).

2. *Alleger qqc. à qqn.* "Rendre qqc. plus léger à qqn, moins pénible" : Car li vens des soupirs l'espire Et li rent vigour et alainne Qui moult li *alege* sa peine (MACH., D. Lyon, 1342, 195). Las ! au meins s'elle sceüst Ma dolour et congneüst, Certes, petit me neüst Et moult *alegié* m'eüst Ma dolente destinée (MACH., Lays, 1377, 298). Lors [Mélusine] dist en hault : A Dieu vous commant, tous et toutes, et vous plaise a prier Nostre Seigneur qu'il Lui plaise a moy *alegier* ma penitence. (ARRAS, c.1392-1393, 259). Avant luy donnes a mengier, Car de tant qu'il ne t'ayme mye Est ton aulmosne plus flourie Devant Dieu, pour quy tu le fais, Et plus t'*alegera* le fais Des faultes que tu as commises (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 81).

3. *Alleger qqn de qqc.* "Soulager qqn de qqc." : Ne je ne say à qui faire clamour De la dolour qu'en desirant endure, Pour ce que riens, fors ma dame d'onnoir, Ne me porroit *aligier* de m'ardure. (MACH., L. dames, 1377, 93). ...c'est li glorieus patrons [St. Louis] (...) Qui (...) protege Ledit royaume, et qui l'*alege* de pluseurs maulx par sa saincté. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 310). La IIIJ e consideracion est de trouver moyen et de *alleger* vostre [du roi] peuple de ses aides et charges que ilz payent (JUV. URS., Verba, 1452, 404). Et meure Paris ou Elayne, Quicunques meurt meurt a douleur Telle qu'il pert vent et alaine, Son fiel se crieve sur son cuer, Puis sue Dieu scet quel sueur... Et n'est qui de ses maulx l'*alege*, Car enfant n'a, frere ne seur, Qui lors vouldist estre son pleige. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 43). CALBAIN, en chantant. *Allegez* moy, douce, plaisant brunette, *Allegez* moy ! *Allegez* moy de toutes mes douleurs ! Vostre beaulté me tient en amourettes : *Allegez* moy ! (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 143).

- *Estre allegé de qqc.* : ...qu'il puisse estre *allegié* Des maulx (CHART., L. Dames, 1416, 239). ...mon compaignon et moy avions conclud de envoyer le palestrame et l'escripvain dedens, et escripre au cappitaine, quel qu'il fust, qu'il nous envoiast des vivres ou assureast pour en aller querir, dont nous estions en grant penssement ; dont, se ainssy est, sommes ores tous *allegiez*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 148). Commant serez vous *alegee* De ceste bataille, ma mere, Ne de l'emprise soublagee Qui est a une femme amere ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 523).

- *Estre allegé de son vivre.* "Être délivré, soulagé du poids de la vie corporelle" : M'est advis que je soye *alegiee* de mon vivre et m'est advis que je commence a estre abstraite et eslevee [lat. abalienari a semetipsa] (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 290).

4. *Alleger qqn* [son corps, son âme, son coeur...]. "Soulager qqn" : ...mais que t'essaies A ta char pugnir et purgier Pour gairir t'ame et *alegier*. (Mir. parr., 1356, 26). Qu'en joie puet mon mal changier Et *aligier* Moy de legier, Sans damagier Vostre honneur, dame de vaillance (MACH., Lays, 1377, 287). Et cil mieulx ama verité Tenir que son cuer *alleger*, Par soy de la cité vengier. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 26). Le Dauphin, voyant que sa fille Vienne demouroit moult triste pour ce que [ne] pouvoit scavoir qui estoient ses menestriés, va faire crier unes joustes en la cité de Vienne pour *aleger* sa fille, de laquelle chose Vienne fust moult joyeuse et en eust grant plaisir (Paris Vienne B., c.1400-1450, 62). Vous serez tantost *alegiez*, Se Dieu plest que vous dont sainté. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 105). Et pour ce (...) vous direz au chevalier, de par moy, que pour l'*alléger* et oster hors de ce danger, si c'est le bon plaisir du duc mon seigneur, je luy accompliray de bon vouloir le contenu de son emprise (Faits Lalaing K., c.1470, 73).

- *Alleger et garder qqn*. "Soulager qqn et le protéger" : Si l'ont trestuit prié devotement que il [Romulus] leur veullet doner pays et que il li place son peuple et sa lignie *alegier* et garder. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 16.3, 26).

- *Alleger un pays / une contree* : ...et demoura ladicté cyté et ledit chastel ès mains du Roy, vostre pere, où fut prestement mise bonne et grosse garnison qui moult *allega* le pays de Haynnaut. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 161).

- *Qqc. alleger qqn* : Au lieu de mort qui tousjours dure Sans son patient *allegier*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 210). ...et n'avoir point de honte de monstrier sa douleur devant l'especial amy, car cela *allège* le cuer et le resconforte, et les esperitz reviennent. (COMM., II, 1489-1491, 130).

- *Qqn* [son âme, son coeur...] *est allégé* : ...Si que ma douleur cesseroit Et ma grant joie doubleroit, Et que je seroie *aligiez* Des maus dont mes cuers est chargiez. (MACH., D. verg., a.1340, 51). Je di qu'il seroit *alegiez* De ce qu'il seroit solagiez Pour l'onneur sa dame honnorée Ou elle seroit demourée. (MACH., D. Aler., a.1349, 381). Item, pour mettre à execucion de point en point et acomplir le contenu cy dessus selon mon ordonnance, telement que mon ame en soit *alegée*, je esliz mes executeurs, mon tres chier et amé seigneur et cousin, maistre Jehan Jouvenel, (...) mon tres chier et especial et parfait ami, messire Jehan Berthe, Gauthier de Resson, espicier, Gilet de Resson, son filz (Test. Parlem. Paris T., 1415, 573). Vous serez tantost *alegiez*, Se Dieu plest que vous dont sainté. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 105).

**B.** - Empl. intrans. ou pronom.

1. [D'une pers.]

a) "Se soulager" : La me faut pourpos cangier, Sans muer et fretillier, Trambler, fremir et songnier Comment me puisse *alegier* Et couvrir mon destourbier. (FROISS., Lays am. M., c.1362-1394, 72).

b) *Alleger (de qqc.)*. "Guérir, être soulagé (d'une blessure, d'une maladie...)" : Et, se de mon mal n'*alejaie*, Longuement vivre ne pouroie. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 303).

2. [D'un mal, d'une maladie, d'une faute...] "S'adoucir, se trouver allégé, soulagé" : Mez, posons par exemple que l'Anemi demaine une creature humaine et tourmante de tres forte tritesse, certes, elle ne sera ja si grande que, se tel lunatique prent aucunes herbes, lezquelles aient vertu de donner grant liesse, ou se il ot aucune douce melodie, que sa maladie ne s'en *alege*. (Songe verg. S., t.1, 1378, 391). Mal s'*allege* par accuser ; Qui grant doel a a soustenir, Loing de gens ne se doit tenir (Pastor. B., c.1422-1425, 81). Je vueil que mes debtes se payent Premierement et mes torsfaiz,

A toutes gens [:] amendes oyent [l. ayent "aient" ?], Si s'en *alegera* mon faiz. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 128). ADAM. Eve, seur, Je sens mon mal qui point n'*alege*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 28). Tout nostre dueil *alegera* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 36).

- *Qqc. alleger à qqn* : Mais quant Remond scot par les norrices que Melusigne venoit visiter ses enfans tous les soirs, si lui *alega* moult sa douleur pour l'esperance qu'il ot d'encore recouvrer et ravoier Melusigne. (ARRAS, c.1392-1393, 262).

**C.** - Part. prés. "Qui soulage, lénifiant" : Lors souvent et assez tost il sentoit une aultre douleur ou tristesse dedens soy, qui deboutoit hors celle qui y estoit par avant, qui le grevoit moult ; et par ainsi male tristesse se muoit et bonne et douce et *alegeant* douleur (GERS., Canticordum G., c.1425-1430, 121).

**D.** - Part. passé. "Soulagé, frais et dispos" : Par moy [Vertu] est rendue saine et *alegiee* l'ame en tous sens (GERS., Dial. spirit. G., c.1407, 175). Je te respond certes, o cuer mondain, que je ne suis point triste ou melencolieux ; ainsoys suis toudis joyeux, *aliegé*, lye [l. lyé] et amoureux (GERS., Canticordum G., c.1425-1430, 113). [R. M.]

**ALLEGERIE, subst. fém.** (allégerie)

[\*FEW V, 288a : \**leviarius*]

"Soulagement" : ...Maix cil est bien perdue qui sant grief maladie Dont il ne puet trouver nezune *aligeria*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 45).

**REM.** Cf. aussi FEW XXIV, 332a : *alleviare*. [R. M.]

**ALLEGERIR, verbe** (allégerir)

[GD : *alegerir* ; FEW V, 288a : \**leviarius* ; TLF II, 543a : *allégérir*]

"Alléger, soulager" : Et pour ces maus *alegerir*, Unne complainte prent a dire (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 209). C'est grant chose que d'amour et moult grant bien lequel *alegerist* toute chose pesant, et porte equalement toute chose inequale. (Internele consol. P., 1447, 77).

- *Allegerir une ville* : ...[on fait sortir de Calais les bouches inutiles] pour *alegerir* la ville (FROISS., Chron. D., p.1400, 746).

**REM.** Cf. aussi FEW XXIV, 332a : *alleviare*. [R. M.]

**ALLEGIEMENT, adv.** (allégierement)

[GD : *allegiement* ; \*FEW XXIV, 331b : *alleviare*]

"Facilement"

**REM.** *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GD I, 225c. [R. M.]

**ALLEGIMER, (?)** (allégimer)

[Ø]

Empl. trans. "Donner pour argument (?)" : Et quant l'homme et la femme sont separéz, divorce puet estre celebree, quant impuissance de habiter est *allegimé* ou a cause de frigidité ou de malefice ou deffection de membre viril ou d'artation en la femme. (Sacr. mar., c.1477-1481, 78).

**REM.** Lat. *allegatur impossibilitas coeundi*. Faut-il lire *allegi[ti]mé* ? Ou *alleguee* et rattacher à FEW XXIV, 328 : *allegare* ? [R. M.]

**ALLEGIR, verbe** (allégir)

[T-L : *alegir* ; GD : *alegir* ; FEW XXIV, 331b : *alleviare* ; TLF II, 543a : *allégir*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - Au propre "Alléger" : ...en emplant tel vaisel le aer estoit alteré et engroucié et refredi et appesanti, et aucune fois estoit alteré au contraire et *alegi*. (ORESME, C.M., c.1377, 690).

**B.** - Au fig. "Alléger, soulager"

- [Qqc. de pénible] : Ainsis *alegist* ses dolours Et revient en convalescence. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 332). Princesse, dame la plus belle de France, Par vo beauté, par vo douce semblance Pouez briefment tous mes maulx *alegir* (Cent ball. R., c.1388-1396, 225). ...ça, messeigneurs, retracez vous Et pensez de vous refrachir ; Si prenez ung peu de repoux Pour voz grans travaux *alegir*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 255).

- [Qqn, son cœur] : Pour mon cuer un pou *allegir* (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 76). Et quant ce fut fait [la récitation de trente Ave], il les remercia Et dit que moult l'avient lors *allegy* (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, vers 6611). Vous serez ung petit baisee, Et puis el vous *allegira*. (P. Juh. D.R., a.1488, 37).

**Rem.** *Myst. process. Lille K.*, t.2, a.1485, 25/85.

**II.** - Empl. pronom. "Devenir léger ou échapper à ses entraves (?) [*exsultare*]" : Veritablement ma conscience se esjoit et si oublie toutes mes douleurs et miseres passees. Mon ame si se *alegit*, mon vif entendement se esclarsit, mon cuer se enlumine (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 290). [R. M.]

**ALLEGORIE, subst. fém.** (allégorie)

[T-L : *allegorie* ; GDC : *allegorie* ; AND : *allegorie* ; FEW XXIV, 329a : *allegoria* ; TLF II, 544a : *allégorie*]

**A.** - "Discours figuré qui présente à l'esprit un sens caché sous le sens littéral, allégorie" : A present nous crestiens, par la grace de Dieu enluminez de vraye foy, povons ramener a moralite les oppinions des ancians, et sur ce maintes belles *allegories* pevent estre faites. (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 155).

- En partic. *Ramener qqc. à allegorie*. "Donner à qqc. un sens allégorique, allégoriser" : Pour ramener a *allegorie* le propos de nostre matiere, appliquerons la Sainte Escripiture a noz dis a l'edificacion de l'ame estant en cestui miserable monde. (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 156-157).

**B.** - "Sens spirituel (des Écritures) ; en partic., système d'exégèse qui consiste à lire dans l'Ancien Testament la révélation anticipée du Nouveau" : Par *allegorie*, c'est a dire selon l'entendement esperituel [le samedi] figure le repos du corps de JC ou sepulcre (Somme abr., c.1477-1481, f° 181).

**Rem.** Sur l'allégorie, notamment dans l'exégèse biblique, cf. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 43b-45a. [R. M.]

**ALLEGORIQUE, adj.** (allégorique)

[GDC : *allegorique* ; FEW XXIV, 329a : *allegoria* ; TLF II, 544b : *allégorique*]

**A.** - "Qui ressortit à l'allégorie, en tant que sens symbolique (p. oppos. à littéral)"

- "Qui est de la nature de l'allégorie" : ...c'estoit ung sot autentique Prest a jouer et a tout faire, Tant en lourdoys qu'en rethorique, Car pour ung sens *alegoricque* Il faisoit rage d'exposer. (Vig. Trib., c.1480, c.1480, 234).

- "Qui est relatif à une allégorie" : Exposition *allegorique* dessus le precedent dyalogue. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 129). Addition *allogorique* a cestui dyalogue. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 130).

- Empl. subst. "Explication d'une allégorie" : *Allegorique* dessus le dyalogue precedent. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 119).

**B.** - "Qui ressortit à l'allégorie, en tant que sens spirituel" (synon. *spirituel*) : Je diz, donques, que celle auctorité dez deux luminaires, qui est mise en la decretale Solite, n'est mie exposition touchent le senz litteral, mez seulement le senz mistique et *allegorique* ; et, pour tant, l'en n'en doit traire aucun argument. (Songe verg. S., t.1, 1378, 171). ...aux trois sens de la sainte et divine Escripiture, comme tropologique ou moral, *allegorique* ou spirituel, anagogique ou supernaturel et divin (Disc. amour divine, 1470, 282). Mariage est distingué en quatre manières. Le premier est charnel entre l'homme et la femme. Le second est moral entre Dieu et l'ame en l'Eglise militante par grace. Le tiers est *allegorique* entre Crist et l'Eglise (Sac. mar., c.1477-1481, 46). [R. M.]

**ALLEGORIQUEMENT, adv.** (allégoriquement)

[GDC : *allegoriquement* ; FEW XXIV, 329a : *allegoria* ; TLF II, 545a-b : *allegoriquement*]

"De manière allégorique"

**REM.** *Mer des hist.* (éd.1491) ds TLF. [R. M.]

**ALLEGORISER, verbe** (allégoriser)

[GDC : *allegoriser* ; AND : *allegorizer* ; FEW XXIV, 329a : *allegoria* ; TLF II, 545b : *allégoriser*]

"Expliquer la signification allégorique, spirituelle, symbolique (d'un texte)" : ...mais non obstant que bien entendist le latin et que ja ne fust besoing que on lui exposast [à Charles V], de si grant providence fu, pour la grant amour qu'il avoit à ses successeurs, que, au temps à venir, les vult pourveoir d'enseignemens et sciences introduisables à toutes vertus ; dont, pour celle cause, fist par solempnelz maistres, souffisans en toutes les sciences et ars, translater de latin en françois tous les plus notables livres, si comme la Bible en .III. manieres, c'est assavoir : le texte, et puis le texte et les gloses ensemble, et puis d'une autre maniere *alegorisée* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 43).

- Part. passé en empl. adj. "Interprété de façon allégorique" : ...la Bible en III. volumes, c'est assavoir le texte, et puis le texte et les gloses ensemble, et puis d'une autre maniere *alegorisée*. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 142).

**REM.** Cf. le titre d'une oeuvre de CHR. PIZ. : Les sept psaumes *alegorisés* (CHR. PIZ., *Psaumes allég.* R., 1409). [R. M.]

**ALLEGESSE, subst. fém.** (allégresse)

[GD : *allegresse* ; FEW XXIV, 288a-b : *alacer*]

"Allégresse, joie" : De plus en plus je vueil estre soingneux De la servir de toute ma puissance. En actendant que j'en aye *alegrance* Suis et seray adés plus envieulx (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 394). Bien soyés venu, my seigneur, Et receu az grant *alegrance*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 22). Le bon jour [sy] vous soyt donné, Mes seigneur, [et] bonne *alegrance*. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 103). Sire, prenés en voustre cuer *Alegrance* et bom corage (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 132). Tes grans maulx me font grant plesir Et une tresgrant *alegrance* Quant je bien remire et pance Les grans joyes de paradis. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 259). Tu venoyes tousjours en ma mayson Moy promettre que j'aroye *alegrance*. Or ay esté par ma fole creance Trop bien deceu pour vouloir obeyr As requestes dont tu ses bien servir. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 195). Treshault Dieu, bonté souveraine, Ou j'ay mon cuer et ma fiance, Car tu es la douce

fontaine De amoreuse joyissance, Veulhe moy donner *alegrance* ! (Pass. Auv., 1477, 279).

**REM.** Mot très répandu dans les dial. provençaux et fr.-provençaux. Aussi *Myst. Conception* L., c.1481-1494 (Xavier Leroux, *R. Ling. rom.* 72, 2008, 379-381 ; Sud-Est). Cf. aussi : Vien t'en, m'ame, vien t'en, m'amie ; Ta penitencè est complie. Monte lassus en paradix Avec mes anges et amys, Quar je t'ay [fait] a ma semblance. Vien demourer en *alegrance* En mon royaulme delectable (Sept paroles Christ en croix B., c.1400-1500, 273). BERS. ds GD I, 215a. [R. M.]

**ALLEGRE, adj.** (allègre)

[T-L : *haliegre* ; GDC : *alegre* ; AND : *halegre* ; FEW XXIV, 287a : *alacer* ; TLF II, 547a : *allègre*]

**A.** - [D'une pers., de son être, de son humeur]

**1.** "Dispos, plein de vitalité" : Je sui du corps sain et *alègre*, Combien que vous me veez maigre (Mir. st Lor., 1380, 135). Il par aucuns jours la fist estre servie diligemmant, par quoy elle estoit toute renforcee et *alegre* [var. *alegee*]. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 201). SAINCT MARTIN. Encor n'ai ge meritè D'estre si bien comme je suis (...) Et je suis en terre rendu Sans avoir ne mal ne meschief (...) Et je n'ay nul mal, fors qu'*alaigne* Ne suis par ceste maladie (LA VIGNE, S.M., 1496, 567). Combien que soyez jeune, agille, Robuste, puissant et pugille, *Allegré* et tout sain de ton corps... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 606).

- "En bonne condition, sauf" : La bataille fu emprise, mes ne l'une partie ne l'autre ne s'en ala [*aleigre*], car l'ost dez Rutiliens fu vaincus et chassés, et de l'autre part li roys Latins fu mors en la bataille. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 2.2, 5). "Si ge non justement et non deument repete cestes choses estre renduez et restituées au pueple romain et a moy, tu, Jupiter, jamés ne me lesset seyn ne *alegre* entrer en mon païs !" (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.7, 55).

**2.** "Plein de vivacité, de gaieté" : ...un (...) Vy, qui n'estoit pas mourne ne songeux, Maigre, palle ne melencolieux, Mais en bon point, sain, *alegre* et joyeux (CHART., D. Fort., 1412-1413, 164). Si durement se demenoit Son cuer, et son corps tant penoit Que pasmee lors devenoit. Pallie et maigre Fut sa façon gente et *allegre*, Tant lui fut la pasmoison aigre. (CHART., L. Dames, 1416, 254).

**3.** "Heureux (parfois avec l'idée d'une satisfaction qui dépasse ce qu'on pouvait attendre)" : Et li Samnicien de l'autre part estoient si *alegre* que en choses si prosperes ne savoient il prendre conseil d'eulz meismes (BERS., I, 9, c.1354-1359, 3.4, 5). ...De coer resjoÿ et *halagre* (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 285). ...Dont leur cuer ont trop plus *alegre* Que n'ont par Dieu ces gras pourceaux Qui ont le nez si rouge et negre De ces gros vins et gras morceaux. (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 138).

- *Estre allegré de qqc.* "Etre heureux de qqc." : Tanaquil fut meu *alegre* de cest prodige et de ceste merveille celestiale, comme femme qui mot savoit de la science d'augurement et deviner selonc la coustume des Etrusques, dequels elle estoit nee. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 34.9, 59). Liquel [les chevaliers romains] furent *alleigre* et joieux non pas seulement de la victoire heue mes aveques ce que contre leur esperance il trouverent leurs tentes saines et entieres (BERS., I, 9, c.1354-1359, 23.17, 43).

- "Rempli d'allégresse spirituelle" : Et se tu te contemples bien en toutes ces choses (...) [tu] te troveras toute joyeuse, toute *alaigne* et plus esjoyssans que oncques tu ne fuz ne penser pourroies (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 284).

- "Aimable" : Les legas des Albains avoient esté courtoisement receu de Tullus et les avoit blandement et benignement et a *alegre* face convié a son hostel (BERS., I, 1, c.1354-1359, 22.5, 35).

**B.** - [D'une chose]

**1.** *Estre allegré à qqn.* "Être agréable à qqn" : Or devient maigre, Chagrin, felon, et rioteux et aigre ; Chascun lui nuit, rien ne lui est *alegre*. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 184).

**2.** [D'un songe] "Heureux, favorable" : Certes ainsi couvenoient que fust la fin de celle besoingne et que eulz, aussi comme par aucun songe plus *alegre* que leurs pensees ne povoient comprendre, feussent frustré et deceu de leur vaine esperance (BERS., I, 9, c.1354-1359, 9.14, 17). [R. M.]

**ALLEGREMENT, adv.** (allègrement)

[T-L : *haliegre (haliegremen)* ; GDC : *alegremment* ; AND : *halegremment* ; FEW XXIV, 288a : *alacer* ; TLF II, 548a : *allègrement*<sup>2</sup>]

**A.** - "Avec vivacité, promptement" : Et car en ceste feste il y a aucuns grans seigneurs ou dames comme dessus est dist qui ont leurs maistres queux aux quelz ilz commandent que pour eulx se appareillent et apprestent aucunes choses, pour tant soit livré et administré audit maistre queux bien tost, amplement, a grant habundance et *alegremment* tout quanque il demandera et que luy sera mestier pour ledit son seigneur ou dame ou tous deux affin que il les puisse servir a son gre. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 135). Alacriter (...) : isnelement, *alegremment* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 13).

**B.** - "En manifestant de la joie, de l'allégresse" : Le lui donne jusque à dix mille Escu vielz (...) ; Je ly octroye *alegremment* (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 25). Pour le corps Dieu, receu nous ont [en cest hostel] *alegremment* (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 29). Tant de la ville que d'autres plusieurs lieux La seigneurie vint hors plus d'une lieux Luy apporter les clefz tres humblement, *Alaignement* et de cuer tres joyeux (LA VIGNE, V.N., p.1495, 223). [R. M.]

**ALLEGREER, verbe** (allégreer)

[T-L : *halegrer* ; GD : *alegrer* ; AND : *halegrer* ; FEW XXIV, 288b : *alacer* ; TLF II, 548a : *allégreer*]

**I.** - Empl. trans. "Rendre dispos ; alléger, soulager" : Point ne la viz, maiz quant vint le matin, De mes maulx fu *allegré* grandement. J'en mercyay Amours piteusement. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 458). Prenez [ms. *prenant*] en gré Le don que n'ayez a regré, Car il est selonc mon degré, En vous priant que *allegré* Soye demain Par vostre jugement a plain Donné au long, car pas ne crain Pour vray. (RENÉ D'ANJOU, Regn. et Jann. R., c.1457-1461, 98).

**Rem.** De même que *alegrance* et *allegeance*<sup>1</sup> ont tendance à se confondre, de même le sens de *allegreer* se rapproche fortement de celui d'*allegreer*.

**II.** - Empl. pronom. "Se réjouir" : Or te *alegre*, Luxifer, Quant nous sommes si diligens. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 300). [R. M.]

**ALLEGRESSE, subst. fém.** (allégresse)

[T-L : *halegrece* ; GDC : *alegresse* ; FEW XXIV, 288a : *alacer* ; TLF II, 548b : *allégresse*]

"Joie, entrain"

- *Donner allegresse à qqn* : Toutesfoys la contesse se tenoit fort contente et apaisée des parolles que luy avoit dite l'ospitaliere. Et luy pria que elle allast veoyr souvent pour luy donner *allegraice*. (Belle Maguel. C., 1453, 42). [R. M.]

**ALLEGRET, adj.** (allégret)[\*FEW XXIV, 288a : *alacer*]

"Vif, qui rend gai" (Éd.) : Oÿ dya, j'en ay [du vin] de plusieurs, De blanc, de vermel, de soret, D'ung et d'aultre plus *alegret*. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 47).

**REM.** Le FEW enregistre ce mot en a. provençal, en moyen dauphinois (Drôme) et à Nice. [R. M.]

**ALLEGRETÉ, subst. fém.** (allégreté)[GD : *alegreté*; AND : *halegreté*; FEW XXIV, 288a : *alacer*]

"Allégresse" : Columen... minis : *alegreté* ou force (Aalma R., c.1380, 73). Et ainsi en grant *alaigneté* et leesse de cuer il s'en retourna en son hostel. (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 71). [H. G.]

**ALLEGRISER, verbe** (allégriser)[GDC : *alegrisé*; FEW XXIV, 288b : *alacer*]

**I.** - Empl. pronom. "Se réjouir, se livrer à la joie" : Droit a Troies sont repairié ; La se sont il *alegrissié* Dehors Troyes, en la prarie (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 352).

**II.** - Part. passé en empl. adj. : Le père eut ses faitz moult prisez, Et furent tous *allegrisez* Quant eurent ouy la promesse ; Leur courroux mua en lysesse ; Departirent joyeusement, Et print congé incontinent. (Vie st Mathurin M.R., 1489, 380).

**REM.** Mais peut-être faut-il lire *asegrissié* ds le 1er ex. et *assegrisez* ds le second. V. *asserisier*. Cf. aussi GD I, 215c : *alegris* "allégresse". [R. M.]

**ALLEGRIUS, (?)** (allegrius)[\*FEW XXIV, 288a : *alacer* (?) (?)]

Arg. "Agile, habile à tromper (?)" : Gueulx affinez, *allegrius* et floars (VILLON, Ball. jarg. S., c.1455-1460, 137).

**REM.** L'éd. Thiry donne *allegrius* (p. 353) : «Sens conjectural : Gueux rusés, vifs, floueurs, adroits (?), agrippeurs (?), effrontés, malicieux (?) et farceurs». [R. M.]

**ALLEGUEMENT, subst. masc.** (allégument)[T-L : *aligement*; GD : *aleguement*; AND : *allegement*; FEW XXIV, 328b : *allegare*]

**A.** - "Ce que l'on peut alléguer, avancer au titre d'exemple" : Sy fait à croire que sur une telle matière, à un tel prince qu'il estoit, il falloît prendre advis et conseil et délibérer sur le meilleur fait et laisser ; car par sens et advis plus que par force estourdie se consomment toutes hautes et difficiles besongnes, et prennent les débattues et avisées emprises, bonne et joyeuse fin, et les présumées en force et folle baudeur, povre termination souvent ; ce que trop a esté vu en ce royaume, dont les exemples, hélas ! et les *alleguemens* douloureux sont. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 252). Si on me demande nuls exemples, ne *alleguemens*... (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 346).

**B.** - "Document produit en manière d'allégation, pour argumenter en justice" : Et ladicté Odille disoit que le don c'ons avoit fait audit Jehan estoit de nulle vallour, pour tant que le seigneur Estenne Cruquellin, qui estoit l'un des maimbour de celui qui avoit donnei lesdictes C lbz pour ledit autel fondeit, lequel devoit donner ledit autel toute sa vie et estoit encor en vie, sans ce qu'il heust point fait le don fait audit seigneur Jehan, qu'elle n'avoit point a respondre. Et ledit seigneur Jehan disoit que por tant que ledit seigneur Estenne s'avoit mis en l'ordre dez frerez de l'Observance, que le don c'on li avoit fait, estoit de bone vallour. Il fut dit pour droit que ladicté

Odille avoit a respondre, et dit encor coment que ledit seigneur Jehan n'avoit point a monstreï l'*alignement* [l. *aligement*] de celui que li avoit fait ledit don. (Jug. maître-échev. Metz S., t.3, a.1494, 1454, 139). [Ed. : "document écrit"] [R. M.]

**ALLEGUER, verbe** (alléguer)[T-L : *aleguer*; GDC : *aleguer*; AND : *allegger*<sup>1</sup>; FEW XXIV, 328a : *allegare*; TLF II, 550a : *alléguer*]**A.** - *Alleguer qqn*

**1.** "Citer qqn comme autorité (pour se justifier, pour faire admettre qqc. ...)" : ...lequel Varro *alleguoit* .II. anciens nobles mathematiciens... (ORESME, C.M., c.1377, 86). Et pour ce les anciens le tenoient et reputoient le souverain Dieu. Et Macrobes, ou livre appellé De saturnalibus, *allegue* a ce propos les theologiens paiens et recite comment par Joves il ne entendoient autre chose que le soleil (ORESME, C.M., c.1377, 510). Autres, pour monstrier que ilz ont biaucoup veu d'escriptures, se fondent sur ce qu'ilz ont trouvé en livres et dient après les autres et *aleguent* les auteurs. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 643). De l'eslection de celles vierges escript Agellius en son .XXe. livre des Nuis de Athaines, et y *allegue* l'abbés Anstitus qui dist que on ne les recevoit point mendres de .VI. ans (LA SALE, Sale D., 1451, 153). Item, devez savoir que le bon chevalier ne se doit fier en sa force ne soy glorifier en sa noblesse, mais doit estre saige et subtil et doit croire et user de bon conseil. A ce propotz, dit Egezibus en son Ve livre et *alegue* Titus, qui disoit que à chevalerie est aussi neccessaire sens que force de corps. (BUEIL, II, 1461-1466, 72). Encores en ce pas me fault *alleguer* nostre maistre en deux choses (COMM., I, 1489-1491, 251). ...jaçoit ce que en icelui livre, dit somme, sont plusieurs choses senestres, qui à present sont prohibées, mais lors non, quoyque male doctrine soit d'elle prohibée de tous temps, se cestui *allegue* plusieurs astrologiens que je laisse et pour cause de breveté, pour ce que n'en ay parfaite memoire et que, estant escolier, je ne fiz que passer icelui livre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 r°). Cestui n'escripvit riens dont soit memoire, mais en plusieurs livres est moult loé et *alegué*, en plusieurs livres ignoré. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 r°).

- Empl. pronom. à sens passif : ...et pour abreger plusieurs auctorités se pourroient *alleguer* (JUV. URS., Loquar, 1440, 341).

- *Alleguer qqn de qqc.* "Citer qqn pour faire admettre qqc." : ...et pour ce sacreffioient ilz a Pan Liceus et faisoient le jeu de Luparcal, selon saint Augustin qui en *allegue* Varro (LA SALE, Sale D., 1451, 177).

**2.** "Citer qqn en tant qu'exemple" : ...et quant l'en parlera de faulse justice et de tirant, il sera partout publié et *alleguïé* en soy mocquant de luy. (LA SALE, Sale D., 1451, 43).

- *Les dessus allegués.* "Les personnes citées ci-dessus" : ...et par ainsy les dessus *alleguez* qui n'ont eu que mal de morsure non mortele et sont sanez et garis (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 125). ...les *alleguez* dessus sont de semblable nature avecques toy et toy avecques eulx. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 141).

**B.** - *Alleguer qqc.*

**1.** "Citer, invoquer (un texte)" : ...[Frère Jean de Rochetaille, en prison à Avignon] il pesoit ses choses si parfont et *aleguoit* tant de haulte escripture que espoir eust-il fait le monde errer. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 232). Et femmes crient qu'on *allegue* ung livre, Et qu'Envie ung assault leur livre ! (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 68). Et conclut expressement, ou tiers livre ja

*allegué*, que honesteté doit estre preferee a prouffit et a tous aultres biens (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 208). Et, ad ce, fait la raison [de] Ciceron ou tiers livre Des Offices ja *allegué* (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 216). Pour ce, sur toute rien devons labourer a avoir charité, car qui n'a charité il n'a rien, jouxte ce que dit monseigneur saint Paol ou lieu *allegué* : "Se je n'ay charité, je n'ay rien." (OLIVIER MAILLARD, Sermon., 1475. In : *Chrestom.* R., 217).

2. "Invoquer qqc., mettre qqc. en avant, pour se justifier, pour en tirer argument" : Et de Guillaume, qui entais A esté d'*alliguer* s'entente, Parleray - car il me talente -, De son plaidié seulement, Et se m'en passeray briefment, Foy que devez tous vos amis. (MACH., J. R. Nav., 1349, 263). Faulx ennemy, pour nient t'affaites A si *alleguer* son meffait (Mir. prev., 1352, 261). Li dieu oïrent ces nouvelles Si vinrent oïr le debat, Comment chascune se debat, Car nous *alliguiens* nos biautez Assez plus que nos loiautez. (MACH., F. am., c.1361, 205). ...les denegacions par lui faites, sans autres clerificacions ou responcez dire, proposer ou *alleguer* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 375). O tu qui dis ainsy et *alegues* cecy, certes tu loues saint Pierre quant il, qui estoit pape et pasteur de l'Eglise universale, souffrit estre repris, et le porta paciemment, et y obeit humblement, ce qui est contre l'orgueil de pluseurs qui ne veulent, tant soyent petiz, souffrir de riens estre repris ou corrigiez (GERS., P. Paul, a.1394, 490). ...nonobstant l'empeschement miz à ce par les dessusdiz maistre Oudart et Nycholas, pour certaines causes que ilz *allegoient*. (BAYE, I, 1400-1410, 55). ...pluseurs apparances, nommeement cele qu'aucuns ont *allegué* (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 6). ...si l'appel est fait d'autre chose que de sentence diffinitive, on doit plaidoyer tout au long pour ce que ce n'est pas procès par escript, et doit l'appellant *alleguer* le tort que on luy a fait, et l'intimé soustenir l'exploict (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, a.1458, 50). Il est tres utile et proffitable, dit Ysocrates, *alleguer* [var. *allegier*] en conseil exemples des choses passees, car on prent legierement conjecture es choses incongneues par ce que on congnoit (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 144). ...nonobstant quelzconques confiscacions jugées et non jugées, et tous dons, verifications ou expedicions, et toutes autres choses qu'on porroit *alleguer*, dire ou obicer contre ces dictes presentes (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 425). ...et *allegua* la grande quantité de gens blesséz qu'il avoit veu de ceulx de monsieur de Charroloys, en monstrant par ses parolles en avoir pitié (COMM., I, 1489-1491, 42). ABBE. Vous aurez une region Et ung moult grant pays avecque Et de gens une legion, Si vous voulez estre arcevesque. SAINT MARTIN. Pour Dieu, mettez ses motz illecque, Pere abbé, se me vollez croire. C'est mal a vous, note Senecque, D'*alleguer* telle vayne gloire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 406). ...car il leur avoit esté remonstré que icelle ville n'estoit point tenable pour les causes qui leur furent *alleguées* [aux autres cappitaines] (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 289).

- [Pour en tirer une leçon, un exemple] : Nostre maistre, esgardez vous pas Une chose de grant merveille Qui tous sy fort nous esmerveille Qu'i n'est qui le sceust *alleguer* ? [cf. Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 614] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 228).

**Rem.** Il s'agit de la malédiction par Jésus d'un figuier stérile (*Marc II*), miracle dont les disciples voudraient comprendre le sens afin de pouvoir en tirer la leçon et le citer en exemple.

- *Alleguer qqc. par un texte.* "Avancer qqc. en s'appuyant sur l'autorité de" : Maintes gens sont au jour d'huy qui *alleguent* et auctorisent leurs paroles et raisons par les Euvangiles des Queneules,

qui gaires ne scevent de quele importance et auctorité elles sont ne qui en furent les sages doctores et premieres inventeresses. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 77).

- *Alleguer un exemple* : ...car telz pechez ont fait destruire mains nobles, je vous en *allegueroye* maintes exemple (JUV. URS., T. rever., 1433, 75).

- *Alleguer une raison / des raisons.* "Avancer un argument, des arguments" : Ma dame, par ses damoiselles, A *alligé* raisons très beles Et toutes choses veritables, Fermes, seïres et estables, Toutes traites de l'escripture (MACH., J. R. Nav., 1349, 263). ...la dame Qui mère Dieu est appellée Par la raison qu'ay *alleguée*. (Mir. mère pape, c.1355, 352). Et *alegoit* à ce assés de raisons, ensi que cilz qui cognoissoit mieulz le condition et le nature des Englès et l'estat dou pays d'Engleterre que moult d'autres. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 158). Et quant ilz eurent tous *allegué* leurs raisons d'une partie et d'autre ilz furent comme obstinés (JUV. URS., Loquar, 1440, 341). Lequel Paulo des Ursins puis *allegua* pluseurs raisons contraires a ladicte poursuite. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 192). Ceulx qui l'avoient perdu [le prisonnier] disoient (...) qu'ilz ne le devoient point perdre. Beaucoup de raisons furent *alleguées* d'une part et d'autre ; et, en conclusion, il fut dit par le Jouvencel et autres, tant de gens de guerre que de gens de justice, qu'il estoit à ceulx qui l'avoient recouvré (BUEIL, II, 1461-1466, 94). Ayez plus de prudence en vous, J'ay les registres des cieus tous Où sont redigees et escriptes Les raisons que chacun a dictes Et pour sa partie *alleguees*, Qu'il fault pour estre divulguees Devant le juge reciter. (Cene dieux, c.1492, 113).

- *Alleguer de qqc.* : Si ne me devés pas estre rebelles, ne *aleghier* dou contraire, que je ne soie dus de Bretagne, car la succession m'en vient de par monsieur mon frere le daarin mort. (FROISS., Chron. D., p.1400, 469). ...[Valerius Seranus] des vers de quoy saint Augustin *alegue* a son propos a prouver qu'il n'estoit qu'un soeul Dieu (LA SALE, Sale D., 1451, 174). ...pour chose qu'il leur peust remonstrer, il vit bien qu'il n'y faisoit rien. Et, pour ce, voulut *alleguer* des faiz de Octovien Cesar, comme vous orrez (BUEIL, II, 1461-1466, 225).

- *Alleguer que.* "Mettre en avant que" : Cestui Luce Tarquins commença a regner, et li a on mis non Tarquin l'orgueilleux, pour ce car le pere sa feme, c'est le roy Servius, il priva de sepulture, en *allegant* que Romulus estoit peris et mors sans ensevelir. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 49.2, 82). Si a esté debatue la appellation devant le peuple, et ont esté les gens forment meus en celi jugement pour la partie Orace, et especialment car son pere crioit et *allegoit* que sa fille avoit esté par son filz occise justement et que, se son fil ne l'eust tuee, lui par son [droit] paternel eust mis meins en lé (BERS., I, 1, c.1354-1359, 26.9, 44). ...il avoit dit et *allegué* qu'il eust eu tonsure d'evesque. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 81). ...car les ungs vouloient avoir Dico filz de Sapience, et *alleguoient* que oncques roy ne gouverna si haultement ne si grandement que fist Salmon par le moyen de Sapience (JUV. URS., Loquar, 1440, 331). ...travailloit aussi bien que le roy nostre maistre fort envers ledict duc de Bourgogne pour le rompre, *allegant* que ledit roy nostre maistre n'avoit point de filz (COMM., I, 1489-1491, 224). Et dirent que, comme ilz *allegoyent* au roy qu'elle estoit deliberée de tous pointz se conduire par le conseil des troys Estatz (COMM., II, 1489-1491, 197).

. Empl. impers. : Et il apert le contraire par la decretale qui conseille que non face pour eviter pechié mortal et qui suppose que il est *allegué* et prouvé ou cogneü que il l'a espousee et que il ne peut prouver que elle est sa cousine. (ORESME, E.A.C., c.1370, 318).

. *Alleguer ce que* ("ceci ... à savoir que") : Et pou me muet ce que *allegue* Nature(.) que brehaings et steriles ilz sont, car ta puissance est infinie, et mieulz appartient, ce semble, que celle qui doit estre la plus merueilleuse des autres en toute beauté et bonté soit de toy formee merueilleusement et par miracle, que seulement par Nature. (GERS., Concept., 1401, 397).

- *Alleguer* + prop. inf. : La vis je pareillement le roy de Hongrie, Lancelot, lequel usant de mesmes termes de cestui, prophera une mesme question contre fortune par infelicité de court regne et porta occultement aucunes boistes, ce sembloit, desquelles *allegoit* proceder sa mort non attainte en rachine. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 69). ...et, *allegans* devoir estre recheus en ce temple, prouverent leur estat mettable aussy en record de livre. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 49).

3. "Prétexter" : ...icelui Saulcet se empara d'une javeline qu'il trouva contre la maison d'un nommé Jehan Germain et ladite javeline print en sa main et vint parler à ung de ceux qui estoient venuz avec ledit Mainot et lui dit : "Que *allegues* tu ?" ou parolles semblables. (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 137).

- *Alleguer une raison*. "Avancer comme prétexte" : Tullus, dist il, je oi dire du roy Civilius avant que il morist car les causes de ceste guerre estoient les choses ravies et robeez qui avoient esté repetees, non pas rendues, et aussi croi je, Tulle, que vous mesmes *alegués* ceste [raison] de par vous. Mes pour [verité], ja ce soit que il ne soit pas bele chose a dire, la cause veritable, laquele deus peuples cousins et vesins stimulent et espoynent a faire ceste guerre, est couvoitice que de regner et de segnorir. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 23.7, 37).

4. "Affirmer, avancer, proposer" : ...dictes cause et *alleguez* Pour quoy le plus (...) Le moins du tout ne subjuga (DESCH., M.M., c.1385-1403, 359). LE PREVOST. Sus l'autel Sainct Nicolas ferez [i]tel Serment ainsi qu'il est de faire. LE CRESTIEN. Point je n'*allegue* le contraire. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 131).

- "Proposer, avancer l'idée de qqc." : Et puis fu parlé dou mariage [entre le comte de Flandres et une princesse d'Angleterre] ; et la ot certains tretiés *aleghiés* et proposés. (FROISS., Chron. D., p.1400, 804).

**Rem.** Dans l'ex. suiv., *alleguer* (la *benivolence*) signifie "attirer, susciter" : Après ce Ragan qui estoit la seconde fille, voulant a l'exemple de sa seur *alleguer* la benivolence de son pere, respondit en jurant qu'elle ne le pouoit autrement exprimer, qu'elle l'amoit sur toutes creatures. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 93). Il s'agit sans doute d'un croisement avec *allicier* (v. *alicier*), lat. *adlicio* "attirer à soi, se gagner qqc."

- DR. *Alleguer suspicion sur qqn*. "Faire tenir qqn pour suspect, le disqualifier" : Et ainçois que Vray Rapport eust entamé sa matiere, Faulx Parler vult *alleghier* suspicion sur dame Raison, disant qu'elle estoit femme et qu'elle ne pouoit estre que partie et non juge en ce cas. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 46).

5. Empl. abs. "Argumenter" : Sires juges, or m'entendez : Pour la fin a quoy vous tendez, De rendre loial jugement, Je vueil un po viser, comment On a *alligué* de ce plait. (MACH., J. R. Nav., 1349, 262). ...et que il soit venus Por *allegier* encontre, et bin soit che sceut Que le grasce li fay que ne li feroit nus (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 680). Plus brief *aleguer* ne pour[r]oyes (GARIN, Compl., 1460, 71).

**REM.** La forme *alleguez* fait difficulté ds l'ex. suiv. : Lors sans demouree on maria la pucelle a Brennio, et les princes du pays se submirent a luy et les sieges du royaume lui sont donnez. Ne l'an ouquel ces choses furent faites ne fut pas

entierement passé, quant le derrain jour vint qu'il [le duc, qui a marié sa fille à Brennius] mourut. Lors Brennius les princes du pays, lesquelz il avoit devant *alleguez* par amistié, ne deffui pas a faire eulx non nuisables a luy en donnant a eulx le tresor du duc (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 107). Est-ce un verbe *allegier*, synon. de *esligier*, "choisir" ? Ou *aligier* "acheter, payer" (ici d'amitié), FEW XVI, 463b : \**let* ? Ou tout à fait autre chose ? [R. M.]

**ALLEGUEUR, subst. masc.** (alléguer)

[GD : *allegueur* ; FEW XXIV, 328b : *allegare*]

"Celui qui allègue toutes sortes de raisons"

**REM.** Doc. 1417 (*allegueur*) ds GD I, 225c. [R. M.]

**ALLELUIE, subst. fém.** (alléluia<sup>1</sup>)

[T-L : *alleluie* ; GD : *alleluie* ; FEW IV, 378b : *halleluia*]

"Alléluia" : Et qu'il font trop plus grant plaisance A qui bien a d'eux congnoissance Que ne feroit une *alleluye* Chantee par douce harmonie En la chappelle au roy de France (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 461). Aprez ce chante l'en le gree ou *l'allelye*, ou le traict en Karesme, et dit on la sequence. C'est demonstrance que ce sont les menestriers qui viennent devant et monstrent que le Seigneur est ja sur le chemin, et qu'ilz cornent pour resjoir les cuers de ceulx qui actendent et ont esperance en la venue du souverain Seigneur. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 13). Et ce nous est significacions que en ceulx qui sont ainsy acoustumés et endurcyz en aucune folie, ne raison ne beau chant n'y pevent avoir lieu. Et pour ce fu il dit que "celly pert bien son *alleluye*, qui au cul du beuf la chante" [Autres ex. de ce prov. ds *Thesaurus proverbiorum Medii Aevi*, t.5, 1997, 355]. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 729).

**REM.** La rime du 1<sup>er</sup> ex. et la forme du second montrent que l'accent est sur le *i*.

V. aussi *alleluia* [R. M.]

**ALLELUIA, subst. masc.** (alléluia<sup>2</sup>)

[GDC : *alleluia* ; AND : *alleluia*<sup>1</sup> ; FEW IV, 378b : *halleluia* ; TLF II, 551a : *alléluia*]

"Petite plante (famille des Oxalidacées) de goût acide, fournissant le sel d'oseille et fleurissant vers Pâques dans les bois humides" (TLF) : Pran la racine de la dicte herbe dessus dicte et la racine de enulla campana et sanemonde et aigremoinne et *alleluia* et toutes ses herbes pile et am vin blanc en fais buvrage (Livre secrets nature D., a.1400, 318). [J.-L. R.]

**ALLELUIE, subst. fém.** (alléluie)

[T-L : *alleluie* ; GD : *alleluie* ; FEW IV, 378b : *halleluia*]

"Alléluia" : Et qu'il font trop plus grant plaisance A qui bien a d'eux congnoissance Que ne feroit une *alleluye* Chantee par douce harmonie En la chappelle au roy de France (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 461). Aprez ce chante l'en le gree ou *l'allelye*, ou le traict en Karesme, et dit on la sequence. C'est demonstrance que ce sont les menestriers qui viennent devant et monstrent que le Seigneur est ja sur le chemin, et qu'ilz cornent pour resjoir les cuers de ceulx qui actendent et ont esperance en la venue du souverain Seigneur. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 13). Et ce nous est significacions que en ceulx qui sont ainsy acoustumés et endurcyz en aucune folie, ne raison ne beau chant n'y pevent avoir lieu. Et pour ce fu il dit que "celly pert bien son *alleluye*, qui au cul du beuf la chante". (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 729).

**REM.** La rime du 1<sup>er</sup> ex. et la forme du second montrent que l'accent est sur le *i*.

V. aussi *alleluia* [R. M.]

**ALLELUIET, subst. masc.** (alléluïet)

[GD : *alleluiet* ; FEW IV, 378b : *halleluia*]

"Livre d'église où figure l'alléluia"

**REM.** Doc. c.1469 ds GD I, 225b. [R. M.]

**ALLEMAGNE, subst. fém.** (Allemagne)

[GDC : *Alemaigne* ; FEW XV-1, 11b : *alamannus*]

"Danse allemande" : Et a dextre En autre lieu me tiray, Me vesti et atiray Pour dancier sus l'*Alemaigne*. (CHR. PIZ., Duc vrais amans F., a.1405, 89).

**REM.** Toponyme *Allemagne* : *Gérard de Nevers* L., c.1451-1464, 7 ; *Charles de Hongrie* C., c.1495-1498, 15... [R. M.]

**ALLEMAND, adj. et subst.** (allemand)

[T-L : *alemant* ; GDC : *aleman* ; AND : *aleman* ; DÉCT : *alemant* ; FEW XV-1, 11 : *alamannus* ; TLF II, 552a : *allemand*]

**I. - Empl. adj.** "D'Allemagne" : ...la Court avoit eu plainte d'une juesne fille, d'environ VIII ans, née de Bourges, de bourgeoisie, que voloit marier icellui duc à un peintre *alemant* (BAYE, I, 1400-1410, 248). Les Ruyers *allemands* de Brabant qui y furent... (LA SALE, J.S. E., 1456, 317).

- *Faire les cheveux allemands*. "Les garder longs (comme le font les Allemands, à la suite des Germains)" : Car devons (...) Porter bas cheveux sur le pigne Sans jamais les faire *alemands*. (Amant cord. M., 1490, 64).

**II. - Empl. subst.**

**A. -** "Celui qui est d'Allemagne" : Puis le menez sanz contredit A maistre Josce l'*alemant* (Mir. st J. Cris., c.1344, 267). Se la pais fust bien affermée, Il est certain qu'en leur contrée Venissent gens de toutes pars, François, *Alemans* et Lombars, Et de mainte autre region. (MACH., P. Alex., p.1369, 184). Quel *Allemand* ! (Copp. lard., a.1488, 167).

**B. -** "Langue allemande" : François, breton et *alemant*, Lombart, anglois, oc et norment Et meint autre divers langage, C'estoit a oïr droite rage. (MACH., R. Fort., c.1341, 144). Et avoit avec eulx un escuier de la duchié de Lucembourg qui bien savoit *alemant*. (ARRAS, c.1392-1393, 285). Les parolles rapportées en *allemand* par le seigneur de Fenestranges aux ambassadeurs, ilz dirent que le duc parloit bien notablement et en prince de vertu (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 28). Qui parloit si bien l'*allemand* ? (Tr. Men., c.1480-1500, 288). Et parla a eulx le conte de Nevers Engillebert monsieur de Cleves, avec le bailly de Dyjon, et parlerent en *allemand*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 252). [R. M.]

**ALLEMENT, subst. masc.** (allement)

[T-L : *allement* ; GD : *allement* ; AND : *allement* ; FEW XXIV, 419b : *ambulare*]

"Action d'aller, de parcourir" : *Alement*, environnement, vagacion : peragracion (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 186). [R. M.]

**ALLER, verbe** (aller)

[T-L : *aler/tresaler* ; GD : *alant<sup>1</sup>/alant<sup>2</sup>* ; GDC : *aler* ; AND : *aler<sup>1</sup>* ; DÉCT : *aler* ; FEW XIV, 116b : *vadere* ; FEW XXIV, 414a : *ambulare* ; TLF II, 553b : *aller<sup>1</sup>/aller<sup>2</sup>*]

**I. - Empl. intrans.**

**A. -** [Verbe de mouvement, sans indication de terme ou de direction, sans compl. "interne"]

**1.** [D'un être animé] "Se mouvoir, se déplacer" : Oultre ilz ne pevent tenir ordonnance en *allant* ; ilz trouveront tant de hayes, de passaiges, de chemins, par quoy il fault que les premiers soient les derreniers. (BUEIL, I, 1461-1466, 199).

- *Ne faire qu'aller*. "Ne faire que se déplacer, aller et venir, sans rien d'autre" : Il me met sus grant mesprison, Et dit que je ne fais qu'*aler* ! (DESCH., M.M., c.1385-1403, 103).

- *Il n'y a qu'à aller* : Les chevaliers prindrent congé du seigneur du chastel et s'en retournerent en leur païs, car il ne y avoit que a *aller*, car près estoit l'un de l'autre. (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 106).

- Prov. *Qui va, il leche, qui repose, il seche* (J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 2144, 78 ; N. Dupire, *Jean Molinet, la vie, les oeuvres*, 1932, 206 ; *Prov. H.*, 243) : *Qui va, il lesche* ; qui siet, il seche. (MIÉLOT, *Prov. U.*, 1456, 198).

- [Avec un compl. de manière, de moyen...] : ...ordonnement, ensi que gens d'armes doivent *aler*. (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 589). Et Lucius Tucius fut condempné a *aller* nuz piez sans compaignie parmy l'ost (CHART., Q. inv., 1422, 55). Et [Maguelonne] monta sur une haquenee d'Angleterre qui *alloit* moult bien. Et puis Pierre monta sur son cheval qui estoit bien legier pour chevaucher et s'en allerent prestement toute la nuyt (Belle Maguel. C., 1453, 29). Si *alloient* moult bellement et coyement. Et n'eurent gueres chevauchié en ceste manière que vecy venir le compaignon de Gervaise (BUEIL, I, 1461-1466, 66). Car, se nous marchons de nuyt, il faudra peu de gens en cest effroy pour nous rompre et à nous desconfire. Mais, quant le jour sera levé, nous verrons qui nous assauldra et pourront *aller* plus sceurement. (BUEIL, I, 1461-1466, 71). Et est vray que le Jouvencel ne mettoit jamaiz nulz coueurs devant, sinon gens desarmez, qui *alloient* en tappinaige et en façon qu'on ne les appercevoit point à leur povoir. Et, se on les véoit, ilz *alloient* par telle manière que leurs ennemiz ne se effraioient point. (BUEIL, I, 1461-1466, 147). ...tant estoient serrez et *alloyent* en belle ordonnance. (BUEIL, I, 1461-1466, 215). Et incontinent le Jouvencel envoya devers le roy Amidas ung balinier équipé de gens de guerre ce qu'il en peust porter, pour plus seurement *aller*, par lequel il manda sa venue (BUEIL, II, 1461-1466, 177). Se les aucuns *vont* par sursum corda ["pompeusement"] (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 190). De moy jour et nuytee Ja tant l'ay agistee Qu'*aller* la feray droict. (Sots mal., c.1480, 90). Partir veulx ains qu'il soit plus tart Ne ne (ne) sera chose forfaicte En moy, quoy que *voise* a l'escart. (LA VIGNE, S.M., 1496, 375).

. *Aller à pied / à cheval / sur un cheval* : ...mais *alloient* très souvent deux à deux sur ung cheval, et la pluspart *alloient* à pié. (BUEIL, I, 1461-1466, 23). ...il *iroit* desoremaiz à cheval. (BUEIL, I, 1461-1466, 25). Et, quant vous retournez, vous le devez mettre devant et les lances derrière, tant que vous estes à cheval. Et, quant vous *allez* à pié, tout le contraire : vous devez mettre votre traict devant avec quelque peu de gens d'armes ou front, pour leur tenir pié et soustenir le faix. (BUEIL, I, 1461-1466, 186). Se voulez *aller* a cheval Et estre homme de grant affaire (Sots triumph., c.1475, 45). Du monde la nature est telle ; Traÿson y est et cautelle, Qui sans celle *Vont* a cheval par tout paÿs. (Pass. Auv., 1477, 111). ...car j'ay veü un duc de Cestre *aller* à pied sans chausses (COMM., I, 1489-1491, 191).

. *Aller le grant / le petit trot / l'amble / l'amblure / aller grand amble / aller son beau pas...* : Et atant [Garnier] se part

par une faulse poterne, monte sur un appert coursier, et prent le couvert des fossez, et passe joint a joint des logeiz, que oncques ne fu congneuz, mais cuidierent que ce feust un de leurs chevaliers qui se alast esbatre, car il *aloit* tout le petit trot. Mais quant il fu un pou esloingniez, si fiert le cheval des esperons tant comme il puet, et le cheval l'emporte moult raidement. (ARRAS, c.1392-1393, 206). A lui [Adenin], qu'il a païé à Henry de Conflans pour les despens d'une haquenée, qui fu messire Regnier, qui a demouré en l'ostel dudit Henry, depuis le XXVIIIe jour de mars jusques au XIIIe jour d'avril ensuivant tout inclus, aprendre à *aler* l'ambleure, par XVII jours, à 2 s. 6 d. t. par jour, valent : 2 fr. 2 s. 6 d. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 38). Aussi de peur de tresbucher Il *alloit* son beau pas : tric, trac. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 37). ...nous mismes au chemin pour aller au roy, que ne savions où il estoit, et *allames* le grant trot. (COMM., III, 1495-1498, 189).

- [Avec un compl. de durée, d'intensité...]: Tant a *allé* le duc qu'en la forest antie Entra ung samedi ung peu après complie. (Tristan Nant. S., c.1350, 329). Mon coer voelt que toutdis je erre Et, com plus *voi*, et plus m'enserre En estat ou ne puis conquerre Un seul frelin. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 110). ...car elle [Mélusine transformée en serpent] s'en vient, tel doulour menant, et faisant si grant escroiz que c'estoit grant hideur a veoir et a l'ouïr. Et en estoient les gens du pays tous esbahiz. Et tant *ala* qu'elle vint a Lusegnen (ARRAS, c.1392-1393, 260). ...tant *alerent* que il ariverent assés priés de Camperle (FROISS., Chron. D., p.1400, 539). Messires Carles de Blois (...) avoit ses messages *alans* et cevauçans nuit et jour (FROISS., Chron. D., p.1400, 569). ...XXXIII ans et demi *ala* Dieus Jhesu Cris par terre (FROISS., Chron. D., p.1400, 894). J'ay tant *allé*, la Dieu mercy, Que j'ay trouvé le lieu et l'estre Du noble paradis terrestre. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 29).

. Empl. impers. : Tant fu *alé*, parlementé et tretté [qu'on conclut une trêve] (FROISS., Chron. D., p.1400, 592).

- [Avec un compl. de lieu] : Quant vous verray Ençainte *aler* par my la voye, Tous li cuers me rira de joye ! (DESCH., M.M., c.1385-1403, 125).

. *Aller loïn* : N'ont gueres loings *allé* par la forest antie, Quant ilz ont encontre Tristan, chere hardie. (Tristan Nant. S., c.1350, 331). De sa bonne adventure, il n'eut pas loing *allé* quand il trouva ses bons disciples (C.N.N., c.1456-1467, 158). Elles ne furent gueres loing *allées* qu'en plaine rue la voisine (...) dist a sa compaigne qu'elle vouloit avoir sa part de leur don. (C.N.N., c.1456-1467, 523).

. *Aller par / parmi...* "Parcourir" : Lors envoya deux chevaliers de hault affaire devers Remondin, assavoir mon qu'il queroit en *alant* par my le pays de Bretaigne ainsi armez, ne se il vouloit point de mal au roy ne a son pays. (ARRAS, c.1392-1393, 51). Et touteffoiz le roy de Bretaigne scot que telz gens *aloient* armez par son pays. Si ne scot que penser (ARRAS, c.1392-1393, 51). Et [Geoffroy] *ala* par le pays, visitant les fors et les villes. (ARRAS, c.1392-1393, 211).

. *Aller en voie*. "Emprunter un chemin" : Et après, se mist a *aleir* en voye jusques a Paris (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 222).

## 2. En partic.

a) "Marcher" : ...les autres [mouvements] sont faiz par vertu d'ame de beste ou de homme, si comme *aler*, voler, noer (ORESME, C.M., c.1377, 414).

- [D'un enfant] : ...quant l'enfant commence a *aller*; les effans qui ne pevent encore *aller* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 227). Lors fut esbahie la gent De si jeune enfant qui parloit, Qui a paines encores *aloit* (DESCH., M.M., c.1385-1403,

147). Car combien que l'enfant qui de nouvel est apris a *aler* ait de ce faire le povoir de soy, si a il tousjours l'oeil et le cueur vers sa mere, pour doubte qu'il a de trebuchier par son impotence (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 152). Jason doncquez crut de beauté en plus grande beauté, son pere prinst grant plaisir a le nourrir. Tamps se passa, Jason crut et sceut *aler* et parler (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 126).

b) "Cheminer" : Melusine prist congié du conte et de la contesse et de la baronnie moult honnourablement, et s'en retourna a moult belle et noble compaignie. Remondin convoya tousjours le conte. Et en *alant* le conte lui dist : ... (ARRAS, c.1392-1393, 43).

- [Suj. personnifié] *Aller par la voie* : Triste plaisir et douloureuse joye, Aspre doulceur, reconfort ennuyeux. Triste plaisir et douloureuse joye Sont avec moy en *allant* par la voye Et si semble que je soye joyeux (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 155).

c) "Naviguer" : ...ilz furent tous noyéés fors Ythier, a cuy Dieu fist miracle, car il *alit* sus une planche que le conduisit droit a Malgarnie (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 5). Si rencontré, par plusieurs foiz, Vaisseaux, ainsi que je passoye, Qui singloient leur droicte voye Et *aloient* legierement, Pour ce qu'eurent, comme veoye, A plaisir et a gré le vent. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 154). ...comme la nef degetee par tempeste de mer qui *va* la voille baissee ou le vent et les vagues la dechacent. (CHART., Q. inv., 1422, 13).

3. [Avec un compl. d'accompagnement] *Aller avec qqn / à qqn / o qqn*

a) "Accompagner" : Par foy, dist le duc, je me donne merveille quelz gens ce sont. Se le roy d'Ausaiz n'eust esté l'autrier desconfit devant Lucembourg, je pensasse que ce feust il qui alast aidier le roy Fedric, son frere, contre les Sarrasins. Et, par mon chief, se ce feust il, je *alasse* avecques lui pour le secourir. (ARRAS, c.1392-1393, 178). Monseigneur, le duc Oste de Baviere si m'envoye par devers vous savoir mon que vous querez en son pays et se vous lui voulez se bien non ; et aussi qui vous estes qui menez si noble compaignie comme je voy cy assemblee, car il scet bien que vous n'*alez* mie a tel route que vous n'aiez grant affaire. (ARRAS, c.1392-1393, 179). A ces parolles s'accordent ses compaignons d'*aller* avec lui (BUEIL, I, 1461-1466, 61). Et moy aussi, sans plus d'espace, Maintenant avec luy *yray* (LA VIGNE, S.M., 1496, 555).

b) "Fréquenter" : O les chevaliers *va* ma femme souventefoys. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 555).

## 4. *Aller après / avant / devant...*

a) *Aller après*. "Suivre" : Et un deciple lors avoit [S. Jean Baptiste] Qui Andrieu appelé estoit (...) [lequel] tost *ala* Apres li [Jésus] et pelerina, Et appela et fist venir Pierre, son frere, et li stüir. Et l'endemain Jhesus trouva Phelippe qu'aussi appela. Et furent les premiers ces troiz Ses deciples a celle foiz. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 141). Ainsi qu'il *alloit* aprez ledit Guillaume, ledit Guillaume lui monstra ledit messire Jehan Helphy et lui dist... (BUEIL, II, 1461-1466, 238).

b) *Aller devant*. "Précéder" : Daniel (...) Dit qu'en ma mesaventure N'est aïdeur que toi [S. Michel] èu ; Dont faut il, se t'ai desplèu, Que je commence avant hëu Pour ma tresgrant mespreisure Que placebo, qui est scëu Devant *aler* comme t. u. *Va* devant en apressure. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 38). Ilz ont prié au Chevalier du Papegau qu'il luy plaise que ung d'eulx *aïlle* davant pour conter les nouvelles a leur dame. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 18). Devant sont *allez* mes fourriers Pour appareiller mon logeis (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 165).

Gervaise et son compaignon *iroient* devant et les deux autres après environ la longueur d'un ject de pierre. (BUEIL, I, 1461-1466, 65).

- *Aller devant*. "Se présenter" : Que chascune son droit deffende par son advocat et se taise, sans que l'une a l'autre contende, car nous n'aurions meshuy que noise, qui doit aller devant, y *voise*. (Cene dieux, c.1492, 109).

c) *Aller avant*. "S'avancer, se présenter" : Charlez le voit, sy *alait* avant [forme de parfait], luy et ses barons, et ilz luy ont dit le fait. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 165). Quelquonques personne *aile* avant Est receüe sanz dongier (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 136).

### 5. [Mouvement d'éloignement]

a) [P. oppos. à *venir*] : ...et, ce fait, s'en retourna coucher en l'ostel de sadite mere, *ala* et vint parmi la ville de Paris le landemain dudit fait advenu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 276). Pour savoir qu'il voet dire, maint prinche y auera, Et tout à son voloir bon sauf-conduit auera Pour *aler* et venir et pour demorer là. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 311). Ahay, Jhesu Crist, trop est fort ; Contre toy ne vault nul effort. Tu m'as trop lourdement coyssy. Je suis tout rous et tout froyssy. Je ne puis *aler* ne venir, De male mort me fault mourir. Ou feu d'enfer m'en fault aler. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 132). ...justice soit gardée entre nous et loyauté tenue tant à amys que à ennemys, en tant que touche les saulfconduitz et seuretés (...), adfin que les marchans et gens de labour puissent *aller* et venir entour nous sans destourbier. (BUEIL, I, 1461-1466, 95). Pour aussy vray que nous sommes icy assises, dist une autre fileresse, moult de fois puis dix ans, quant de nuit j'aloie a la serie, je rencontroie mon chat qui me venoit au devant, et si oiye après lui friente comme de ours ou de vache *alant* et venant de loing après moy. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 142). ...car jà y avoit gens de la cité *allans* et venans pour appoincter. (COMM., I, 1489-1491, 147). Pour maintenant nous *allons* et venons, Mais a la fin trop y aura a dire. (LA VIGNE, S.M., 1496, 143).

- Prov. *Bien va qui s'en revient. S'il est qui va, il est qui vient.* (Prov. H., 243).

- *Usage d'aller et venir (qq. part)*. "Droit de passage (qq. part)" : Item, une aultre lettre soubz ledit seel de Chastellet, par laquelle il appert que Gilete la Castelle, veufve de feu Richart Castel, demourant à Vanves, a vendu audit deffunct maistre Nicole un quartier de vigne, en une piece, assez près du jardin de l'une des maisons dudit deffunct, avec l'usage d'*aler* et venir par la ruelle Jehan de la Croix. (Invent. N. Baye T., 1419, C).

- [Dans un cont. métaph.] : Par lez portes dez yeulx et dez oreilles, Que chascun doit bien sagement garder, Plaisir Mondain *va* et vient, sans cesser, Et raporte de diverses merveilles. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 332).

b) [P. oppos. à *reculer, retourner...*] : Se je puis seurté trouver Pour *aler* et retourner, Il fault qu'en haste la quiere (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 143).

- Prov. *Celui va loin qui jamais ne retourne* (Prov. H., 243).

. Prov. : Nullui ne doit si loing *aller* dont il ne sache retourner. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 190).

c) *Aller avant*. "Avancer, aller plus loin" : Et ly vint chevaliers vont Honoree menant, Mais ne savoient mye ce qu'elle aloit pensant, Car sè ilz le seüssent, n'*allassent* plus avant, Ains feussent retourné et Guy feussent tuant. (Tristan Nant. S., c.1350, 95). Et leur pria Remondin comment ilz le recommandassent au roy de Bretagne, et aux barons, et a Alain, leur pere. Et print congié d'eulx, dont ilz furent moult doulens de ce qu'il ne les laissa plus

avant *aler*. (ARRAS, c.1392-1393, 74). ...quant il quidoient *aler* avant, li vens les ramenoit, maugré euls (FROISS., Chron. D., p.1400, 88). Item ayent foyson de sayettes à large fer, qui soient traictes ou voille et percie tellement qui le deschireront qu'il ne pourra vent retenir ; si ne pourront avant *aller*. (BUEIL, II, 1461-1466, 58).

- *Aller arriere*. "Reculer" : L'un ploure, l'autre fait la moe, L'un sault, l'autre dance devant, L'un *va* arrier et l'autre avant (DESCH., M.M., c.1385-1403, 284).

d) *Aller dehors*. "Partir en voyage, aller loin de chez soi" : Autre mise de deniers delivrez par l'ordonnance de Adenin Geolier et par sa certification (...). Comme nous vous aions ordonné et commis à recevoir, pour nous et en nostre nom, certaines finances lesquelles par nostre ordonnance ne devez pas despenser, se sur ce n'avez lettres de mandement de nous ; et il soit ainsi que pour ce que nous entendons *aler* dehors au plaisir de Dieu, et ne porrions pourveoir à noz besongnes qui entre deux porroient survenir, qui nous porroient tourner à préjudice et dommage, nous vous mandons que toutes les choses que nostre bien amé clerc, Adenin Geolier, vous dira et ordonnera de bailler pour noz affaires et besongnes, vous paieiz, baillez et delivrez sans aucun deffaut (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 31).

e) *En aller*. "Partir" : Quant les deux chevaliers se furent esloingniez d'une veue de Remondin, si dirent l'un a l'autre : Par foy, veez la moult honnorable gent. Certes ilz ne viennent pas en ce pays sans grant affaire. *Alons* en par Quemeninguant, et dirons leur venue a Alain. (ARRAS, c.1392-1393, 52). Atant est venus a ses gens, qui bien veoient qu'il ne revient pas si freschement qu'il en *ala* (ARRAS, c.1392-1393, 306). ...chil signeur, liquel s'en devoient aler avoecques monsieur Carle de Blois (...) en *alerent* les uns apriés les aultres (FROISS., Chron. D., p.1400, 492). Ma seur, je l'en ay veu *aler*, Droit ches Simon le phariseu. (Pass. Auv., 1477, 151).

### 6. [D'une chose]

a) [D'une chose concr.] "Se mouvoir" : Item, se ceste ligne fluoit et *alait* ou estoit meue et elle lessast après soy une estrace, ce seroit superficie qui seroit longue et lee sanz parfondeur ou sans spissitude (ORESME, C.M., c.1377, 46). Faire te fault une grant arche De bois ligier cy que mieulx *aile* Dessus l'eaul quant temps sera. Chanbrettes la dedans ara, De poil et de cymant l'oindras ; De trois cens couldes la feras De long, et de large cinquante, Et la hauteur sera de trencte (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 27). Quant je voy que desrunément La charue *va* devant les beufz Et qu'on forge ces nobles neufz, Je pers tout mon entendement. (ALECIS, Passetemps Alecis frères P.P., a.1451, 16).

- *Aller et venir* : De plus en plus, Tout vient et *va*. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 484).

. *De va et de vient*. "Dans un sens et dans l'autre, dans tous les sens" : [S]e leurs portes ne sont fermées, Tout y court, de *va* et de vien. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 509).

- [Du vent] "Souffler" : ...un vent fraiz gentement *alens* qu'ainsi faisoit la marine fremir. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 103).

- [De l'eau] "Couler" : Sept fontaines d'Israel sont, Qui toudis decourent et *vont* Et arrousent par leur douceur Les amis de Nostre Seigneur (DESCH., M.M., c.1385-1403, 213).

- P. compar. : ...nous *allons* comme la nef sans gouvernail et comme le cheval sans frain. (CHART., Q. inv., 1422, 56).

b) [D'une chose abstr.] "Se propager" : Et tant *ala* la nouvelle par le pays que Uriiens le scot. (ARRAS, c.1392-1393, 81).

### 7. Laisser aller

**a) Laisser aller qqc.** "Laisser partir qqc." : Par les fenestres de mes yeulx Le chault d'Amours souloit passer ; Mais maintenant que deviens vieulx, (...) Fermées les feray tenir, Lessant le chault du jour *aler* Avant que je les face ouvrir. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 151).

- "Lâcher" : Semblablement celui qui a laissé *aler* et jecte une pierre, il ne li est pas possible de la remuer, arrester ou retraire (ORESME, E.A., c.1370, 200). ...comme yceulx deux compoingnons s'en vouloient retourner audit leu de Louveceines, et que ledit Olivier ot laissé *aler* la lance que tenoit ycelui Eustace, ledit Eustace recula en la court de lui qui parle, et d'escourse vint ferir ledit Cristot en la poitrine de ycelle lance (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 417). Quant Charles vit ce, sy prist ses II gans. Des saintez fleurs I des gans emplissoit et sy donat a Turpin, qui ne prist point, car il ne le vit mie. Et le roy le lait *alleir*, qui cuidoit que Turpin le tenist (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 82).

- [Un projectile] "Tirer" : Et cilz tendent leurs arbalrestes, et mettent bons viretons en coche, et laissent *aler* tout a une foiz, et en mirent mors a ce poindre sur le pont jusques a XII. (ARRAS, c.1392-1393, 101).

**b) Laisser aller un animal.** "Lâcher un animal" : Et, à l'eure que le roy passa, on laissa voler parmy ledit pont plus de CC douzaines d'oiseaulx de diverses sortes et façons que les oiseleurs de Paris laisserent *aler* comme ilz sont tenus de ce faire (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 29).

- CHASSE "Laisser poursuivre" : ...et lesse *aler* deus ou trois de tes plus sages chiens (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 69). Et puis doit laissier *aler* un chien sanz plus sanz dire mot, et le chien qui aura le vent des sanglers, quar il sera au dessoubz du vent, les ira tantost abaier. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 235).

**c) Laisser aller qqn**

- "Ne pas le retenir" : Et lors monta Remondin a cheval moult legierement, et prist la lance. Et, d'autre part, monta Oliviers moult vistement, et prist la lance au fer trenchant. Et lors cria un herault par trois foiz : Laissez les *aler*, faictes vostre devoir, faictes vostre devoir. (ARRAS, c.1392-1393, 62). Laissez moy *aller*, je me rens. (Sots gard., a.1488, 103).

- "Le libérer" : Sire, pour Dieu, lessiez-moy *aler* ! (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 43). ...et que partant il feust mis hors de prison et leissié *aler*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 279).

**d) Qqc. laisse aller qqc.** "Laisser échapper" : ...si [l'estomac] lesse *aller* la viande avant qu'elle soit digeree (...); elle [la vessie] les lesse *aller* [humeurs pongnens et aguës] malgré soy (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 227).

**8. À l'impér.**

**a) [Avec idée de mouvement, plus ou moins marquée] :** *Alons, alons*, nous trouverons en ce villaige assez à fourer, tant que nous serons tous riche. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 93). *Va*, la Mayne la jument sanz deffaulte, Et fay que mes chevaux l'assaulte Secretement. *Va* et revien, Et n'en di a personne rien. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 15). Et *alez*, amis, et ne vous doutez de rien. Atant s'entracolent et baisent. Et se part Remondin d'elle, et monte a cheval. (ARRAS, c.1392-1393, 36). *Allez*, a coup, pencez de cheminer ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 370).

- *Allez à / en la garde Dieu / de par Dieu...* : Beaulx seigneurs, dist Remondin, *alez* en la garde de Dieu, qui vous conduise, et me vueilliez recommander au roy tres humblement. (ARRAS, c.1392-1393, 52). Et le chevalier luy respond : *Alez*, de par Dieu. Atant se part le roy Urien et a tant exploictié qu'il

aproucha de l'ost (ARRAS, c.1392-1393, 135). *Alez* a la garde de Dieu, dist Anthoine. L'escuier se part et vint en la cité (ARRAS, c.1392-1393, 179).

- CHASSE [Cri du chasseur pour exciter le chien à la poursuite] *Va la / vauci / va avant...* : A son levrier chascun dit a : *Va la, va la, va la, va la* ! (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 405). La, *vaulcy, va* avant, Briffault ! (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 46).

. [Cri pour exhorter le chien à poursuivre le cerf fuyant] *Vau le fui* : Si, [si] fuyra, chiens ! *Vau* lou fuy ! (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 38).

- *Va-lui-dire*. V. *dire* "Messenger"

**Rem.** C.N.N., c.1456-1467, 24, 47.

**b) [P. affaiblissement, comme forme exhortative] :** Vecy la tierce fois que nous avons parlé de ceste entreprinse et tousjours y avons trouvé quelque chose meilleure que devant. Or, *allons* ! De par Dieu, nostre entreprinse est bien entendue, ainsi qu'il me semble. (BUEIL, I, 1461-1466, 132). Or *allés*, Mort, qui mort et rue, Faictes donc ceste diligence Car de mercy ne d'indulgence Ne fault plus parler es humains. (Cene dieux, c.1492, 127). *Allons, allons*, il en est temps ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 181).

- *Di va*. "Allons !" : La biauté te deçut, dy, *va* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 148). Dis *va*, François, par le tien Dieu, qui est le prince qui est de telle proesse et qui est le miedre du monde ? (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 189).

**B.** - [Verbe de mouvement, avec indication de terme ou de direction]

**1. Qqn va qq. part**

**a) Aller à.** "Se diriger vers, se rendre à"

- [+ subst. de lieu] : De laquelle église, ou dit jour, il se parti et vint à Paris, et d'ilec *ala* à Saint-Marcel-lez-Paris, en une taverne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 4). ...au departyr de Saint-Arnoul, il print son chemin à *aler* droit au Mans (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 429). Alain manda grant foison de ses amis, et se mirent en grant estat pour *aler* a la court du roy, et partirent a un mardy devant la veille de Penthecouste. (ARRAS, c.1392-1393, 54). Et, depuis ce, le roy envoya en la ville de Mante grant quantité de gens de guerre et de frans archers. En ce temps, le roy fist *aler* la royne à Orleans, qui lors estoit à Amboise. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 131). Gervaise (...) *alla* et vint plusieurs foys à Escallon pour celle finance payer. (BUEIL, II, 1461-1466, 123).

. *Aller à Montpipeau* [sur *piper*] "Piper, tromper" : Se vous *alez* a Montpipeau Ou a Rüel, gardez la peau ["veillez à votre peau"] (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 129).

. *Aller à Rueil* [sur *ruer*]. "Escroquer (sans doute par vol accompagné de violence)" : Se vous *alez* a Montpipeau Ou a Rüel, gardez la peau ["veillez à votre peau"] (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 129).

**Rem.** Cf. M. Roques, *Romania* 43, 1914, 102-105.

. *Aller à Mortaigne* [sur *mort*] : ...ung soir, comme en son lit en l'ostel d'elle estoit couchée, tant fort oppressée de mal qu'on cuidoit bien qu'elle *allast* à Mortaigne (C.N.N., c.1456-1467, 458).

**Rem.** Cf. FEW VI-3, 147b ; Z. rom. Philol. 100, 1984, 273, n. 187 ; Trav. Ling. Philol. 33-34, 1995-1996, 34.

. [+ subst. désignant un objet] : ...et *ala* à un coffre, lequel il en cuida deffermer et ouvrir (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 20). ...il (...) *ala* au lit de la dame, et à sa petite cote print les clefs (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 32). ...maistre Estienne Chevalier (...) et aussi maistre Dreux Budé, audienier de la chancellerie de France,

se partirent de la ville de Paris pour *aler* au corps dudit defunct audit lieu de Meun (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 19).

• CHASSE *Laisser* (l'oiseau) *aller au leurre* : ...celui qui tendra le faucon pour le lessier *aler* au loirre doit estre a pié (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 186).

• [+ subst. désignant une pers.] : ...se ly at dit qu'il *vouse* [pour *voise*] A noble roy franchois (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 564).

- [+ subst. désignant le lieu où se déroule une activité ou bien + subst. d'action ou subst. équivalent] : Pour ce vueil que congié lui donne D'*aler*, quant temps le requerra, Aux festes, ou elle verra Les honeurs et les courtoisies, Et celles qui seront proisies De sens (DESCH., M.M., c.1385-1403, 108). Le dimenche vint, chascun s'appareilla pour *aler* aux nopces. (ARRAS, c.1392-1393, 37). Lors fist crier a la trompe que tout gentil homme, de quelque pays que ilz feussent, qui voudroient *aler* aux gaiges d'Anthoine et de Regnault de Luseignen se traisissent dedens un jour nommé a Lusignen, et la seroient paieez pour un an de leurs gaiges. (ARRAS, c.1392-1393, 151). Parlons de chevauchier et d'*aller* à la guerre (BUEIL, I, 1461-1466, 45). Et ainsi *alerent* à la messe au plus matin. (BUEIL, I, 1461-1466, 189). ...et, se n'estoit le butin que le cappitaine y met, les gens se desroyeroient pour *aller* au pillage (BUEIL, II, 1461-1466, 216).

• *Aller à l'école*. "Suivre un enseignement" : ...lequel evesque lui demanda s'il savoit lire ; et il et sediz amis respondirent que non, et promistrent audit evesque qu'il le feroient *aler* à l'escolle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 94). Vieulx suis pour a l'escolle *aller* : J'entans assés bien mon latin (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 324). En la cité de Bourges le jour de pasques le filz d'un Juif *ala* a l'eglise avec ses compaignons, enfans de Crestiens, avec les quelz il *aloit* a l'escolle. (Fils Juif W., c.1450-1500, 124).

- *Aller à confesse, à confession* : Quant je vueil *aller* à confesse, J'attens qu'il y ait bien grant presse (C. Riff., c.1480-1520, 58). Qui ne doit juner en caresme Et *aller* a confession. (C. Riff., c.1480-1520, 58).

- [+ subst. désignant une chose que l'on veut se procurer] : Or s'en va a la relevée D'une gisant nouvel levée ; Or va aux soupes, ore aux baings, Ore aux pastés (DESCH., M.M., c.1385-1403, 119). Car pensez que cela est laid Qu'il fault que tousjours je *voyse* Au vin et à la cervoyse, Comme une pauvre chambriere. (Bad. loue T., c.1500, 38). *Yrai*-ge au vin ? Je voy bien que Monsieur a soif. (Gent. Naudet T., c.1500, 274).

- [Avec une indication de point de départ] : ...traitieur et moiien *alant* de l'un a l'autre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 832). Messeigneurs, je vous ay dit aux champs la manière de vostre logeiz pour *aller* d'icy à Crathor. (BUEIL, I, 1461-1466, 180). ...vous devez faire trenchées pour *aller* d'ung siège à autre (BUEIL, II, 1461-1466, 41).

• *En aller à*. "Partir pour" : Finablement, le lendemain au matin en *alerent* a Charlon après messe (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 3).

#### b) *Aller en*. "Se rendre en"

- [+ subst. de lieu] : ...il qui parle se absenta de ladite ville de Paris, *ala* ès païs de Laon, Soissons, Noyon, Meaulx et environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 276). Et avoit coustume qu'il *aloit* tous les matins en la forest qui joint a la forteresse, disant ses heures tous seulz. (ARRAS, c.1392-1393, 58). ...car ce jour estoit passé une damoyse par Callaix, qui *alloit* en France devers madame de Clarence, laquelle portoit ouverture de paix de par le roy Edouard. (COMM., I, 1489-1491, 199). Saiches que pas ne mefferas Si a la

loy de Dieu t'adonne, Ains a la fin es cieulx *yras*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 450).

• *Aller en prison*. "Être mis en prison" : LE SERGENT. Se je ne suis pendu en croix, Avec luy en prison *iras*. LA LAITIERE. Par la croix bieu, tu mentiras, Je n'*iray* pas pour ta puissance. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34).

• *Aller en paradis* : Veez la ma fin, n'autre chose desire Qu'en paradis nous deux *voions* ensemble. ["allions" ; l'interprétation par "voir" comme le propose l'éd. en note, paraît peu crédible] (HAUTEV., Compl. H., c.1441-1447, 66).

- [+ subst. d'action ou subst. équivalent] : ...pour moy *aler* en essil, Je le feray comme ton fil (DESCH., M.M., c.1385-1403, 39). Mon propre mari me diffame, Qui ne me laist en compaignie *Aler* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 59). ...environ l'an quatre vins et un, que le roy nostre sire *ala* premierement en la guerre de Flandres (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 7). Lors dist aux ambassadeurs de Norhombellande : Seigneurs, il fault que vous m'attendez ycy tant que je revendray, car il me fault *aler* en un mien affaire qui forment me touche. (ARRAS, c.1392-1393, 250). Item, comment Agamenon (...) precha tant Achillés qu'il consenti ses gens *aler* en la bataille. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 3). ...voulut partir pour *aller* en ceste entreprinse du seigneur Constantin qui l'attendoit (COMM., III, 1495-1498, 105). ...je vous veulx requerre (...) Que vous me donnez la licence D'*aller*, par vraye obediencie, En ung devost pellerinage (LA VIGNE, S.M., 1496, 374).

• *Aller en pelerinage* : ...environ le jour de l'an darrenierement passé, il *ala* en pellerinage à Nostre-Dame de Pontoise, et de là à Chambly, où il fu un jour et une nuit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 17).

• *Aller de ... en* : Et sachiez que c'estoit grant beauté a veoir de la bonne contenance des gens d'armes et des deux freres, qui *aloient* de bataille en bataille, et ou il y avoit faulte d'ordonnance, ilz lui mettoient. (ARRAS, c.1392-1393, 156).

#### c) [Autre prép.]

- *Aller après* : Ceulx qui s'en rusent, A jeu de dez, ou pis, souvent s'amusement (...), Ou a chacer corps, temps et robes usent. Le corps leur sue D'*aler* après la povre beste mue (CHART., D. Fort., 1412-1413, 177). ...et se print à crier : "Petillano, Petillano !" et *alla* après ceulx qui fuyoient (COMM., III, 1495-1498, 193).

- *Aller autour (de)*. "Faire le tour (de)" : Mais il advint une adventure de quoy les freres furent moult esbahiz, car la serpente se monstra sur les murs, si que tous la povoient veoir, et *ala* tout autour par trois foiz. (ARRAS, c.1392-1393, 288).

- *Aller jusqu'à* : Beau doux sire, vous *yre*z bien en deux petites journez jusques au chastel perilleux (Chev. papegau H., c.1400-1500, 70). Aprez la messe et que chascun se fut myz en bon estat, *alerent*, en la manière que j'ay dit, jusques à Crathor. (BUEIL, I, 1461-1466, 189). Ainsi *allerent* jusques à la porte de la ville (BUEIL, II, 1461-1466, 179).

- *Aller outre* : Alors chargay en la nef d'Esperance Tous mes souhaitz, en leur priant d'*aler* Oultre la mer, sans faire demourance (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 122).

- *Aller par* : Quant les deux chevaliers se furent esloingniez d'une veue de Remondin, si dirent l'un a l'autre : Par foy, veez la moult honnorable gent. Certes ilz ne viennent pas en ce pays sans grant affaire. *Alons* en par Quemeninguant, et dirons leur venue a Alain. (ARRAS, c.1392-1393, 52). Et [Geoffroy] *ala* par le pays, visitant les fors et les villes. (ARRAS, c.1392-1393, 211).

- *Aller sur* : Ledict duc *alla* sur le marché et monta en une maison pour parler à eulx. (COMM., I, 1489-1491, 118).

- *Aller vers* : Je di que, selon droit ordre de mouvement circulaire, sa destre main doit *aler* ou mouver vers le devant de lui et la palme de sa main destre devant le dos de celle meisme main destre (ORESME, C.M., c.1377, 340). Et encore appert autrement ceste chose, car (...) se cest homme *aloit* tout droit vers le pole arctique et passast outre tout droit vers les antipodes, le soleil et les estoilles lievent a sa destre (ORESME, C.M., c.1377, 572).

- *Aller par terre*. "Tomber" : Mais Remondin lui gette l'estrier par grant air, et attaint le cheval ou front de si grant force que le chanfrain d'acier fu effondré, et convint le cheval par la force du coup *aler* par terre des jarrez derriere. (ARRAS, c.1392-1393, 63).

- *Aller pour son pain*. "Mendier" : Qui porroit trouver, dist Marotte Ridee, l'erbe qui resveille les niches maris, j'en donnoie jusques a ma chemise, et deusse *aller* pour mon pain. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 103).

- *Aller pour ses faits*. "Aller s'occuper de ses affaires" : *Va* pour tes fays et me laisse ester. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 174).

**d)** *Aller* + adv. ou loc. adv.

- *Aller (de)hors*. "Sortir" : ...et lors li dist ledit visconte que s'il se sentoit proudome, il faisoit folie de prendre francise de l'eglise, et qu'il *alast* hors et parlast à luy (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 382). ...et retourna audit deffunct, qui estoit à son huis, et le mist dedens son hostel, et fist traire une choppine de vin, affinn de le desmouvoir, et qu'il ne *alast* hors (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 413). *Va* hors, va ! (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 220). ...pensons d'*aller* dehors et de travaillier. (BUEIL, I, 1461-1466, 150).

- *Aller hors*. "Évacuer le ventre" : [Titre] Une autre maladie que chiens ont qui sont costuvez, et ne peuvent *aler* hors et desechent. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 101).

- *Aller par là*. "Passer par là" : Par foy, dist Gieffroy, cy est le plus court chemin pour aler en Arragon, mais puis que mon pere *ala* par la, nous yrons aussi. (ARRAS, c.1392-1393, 275).

- *Aller partout* : S'ilz meurent, c'est tristesse et plour, Courroux de cuer et desconfort ; S'ilz sont nourriz et ilz sont fort Grant, parcreu et par tout *voisent*, Et ilz batent, tacent ou noisent, Que leur nature soit mauvaise, Jamais jour tu ne seras aise (DESCH., M.M., c.1385-1403, 70).

- *Aller autre part* : Je vous pry qu'aultre part *allez* (LA VIGNE, S.M., 1496, 406).

- *Y aller* : Et sachiez que mon compaignon et moy voudrions bien avoir trouvé qui y voulzist *aler* en telle compaignie que vous dictes, et nous y deussions prendre l'aventure avecques lui. (ARRAS, c.1392-1393, 82). Il y en *alla* par adventure vingt. (COMM., I, 1489-1491, 35). LISON. *Va* querir du boys, Maumysert, Que je mettes le feu au four. NAUDET. Bien, je y *voys*. (Gent. Naudet T., c.1500, 269).

- Prov. *Qui n'y va n'y chiet* (Prov. H., 243).

**e)** [Avec un mot indéf., interr. ou relatif] : Or dit l'ystoire que tant porta le cheval Remondin, ainsi pensif et plein d'ennuy et de meschief qui lui estoit advenu, qu'il ne savoit ou il *aloit*, ne il ne conduisoit pas le cheval, mais le portoit partout la ou il lui plaisoit a *aler*, sans ce que il lui tournast le frain a dextre ne a senestre ; ne Remondin ne voit ne oit ne entent. (ARRAS, c.1392-1393, 24). Et lui demanda tantost Anthoine, pour le bien qu'il avoit ouy retraire de lui, se il lui plairoit a aler avec lui et avec Regnault, son frere, en voyage, la ou ilz avoient intencion d'*aler*, et il en seroit bien guerredonnez. (ARRAS, c.1392-1393, 149). ...car ceulx qui sont

retournez ne lui scevent a dire quel part il *ala*, ne en quel region. (ARRAS, c.1392-1393, 274). Laboureux ont du mal foison Car ilz n'ont borde ne maison Ou ilz se sachent maintenir, Ilz ne scevent que devenir, Nè ou *aller*, nè eulx tenir. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 61). Or *allez* la où il vous plaira A vostre plaisir, douce amye. (P. Jouh. D.R., a.1488, 26). Où *allez* vous ainsi ? (P. Jouh. D.R., a.1488, 27).

- Prov. *Va où tu veux, meurs où tu dois* (Prov. H., 243) : *Va* ou tu pues, muers ou tu dois. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 199).

**f)** Empl. impers. [D'une chose] : Plus *va* de pierres a la tour Par l'engin, plus se froisse entour Que quant une seule la fiert. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 344).

**g)** Empl. abs. : Et, quant chascun eust ouy parler le Roy si bien, si loyaulment, si cordialement et de si bonne amour, chascun dist : "Je *yray*" (BUEIL, II, 1461-1466, 168). Ledict duc Jehan avoit ung grant amatz et *alloit* en intention de lever ce siège qui estoit devant Rouen (COMM., II, 1489-1491, 61).

- Prov. : C'est bien *allé* quant on revient. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 192).

**2.** *Qqn va à / au devant de / à l'encontre de / contre / sur / vers / par devers qqn*. "Aller à la rencontre de qqn"

**a)** [Sans intention hostile] : ...et fut ordonné de *aler* à l'encontre de luy aussi honnourablement et grandement (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 78). Enfants, montez a cheval et *alez* au devant de ces estrangiers, et les recevez tres honnourablement (ARRAS, c.1392-1393, 52). Et quant Guyon scot sa venue, si *ala* contre et s'entrefirent grant reverence. (ARRAS, c.1392-1393, 125). Remond fist grant et noble appareil pour recevoir son frere, et moult estoit liez de sa venue. Quant Remond scot que il fu prez, il lui *ala* a l'encontre et le bienviengna moult liement. (ARRAS, c.1392-1393, 241). ...il ne trouvoient qui lor *alast* au devant. (FROISS., Chron. D., p.1400, 745). ...[ayant appris la victoire de la flotte anglaise, la reine fit] alumer fallos et tortis et widier gens a force pour *aler* contre son signour et ses enfans et les aultres qui venoient (FROISS., Chron. D., p.1400, 890). ...se parti ledit Bobache dudit de Bourgongne et *ala* pardevers le duc de Bretagne, duquel il se disoit estre parent (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 12). ...quant il avoit esté a sainte Katherine du mont de Sinay, que en passant les desers avoi perdu par mortalité toute sa compaignie, il vey de loing une creature a laquelle il *ala* et lui demanda son chemin en flameng. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 116). Il est tart, frere ; il nous fault *Aler* vers ce bon Jhesus. (Pass. Auv., 1477, 135). Comme le roy approcha de la ville de Peronne ledict duc luy *alla* au devant, bien fort accompaigné (COMM., I, 1489-1491, 126).

- *Aller à une femme*. "Avoir des relations sexuelles avec une femme" : Exemple d'ung homme marié fort devocieux, mais par la voluptuosité de la chair *aloit* a sa femme en autre maniere que nature ne l'enseigne (Fleur command. Dieu, c.1450-1500, 12 v°). Car tel pechié [inceste] a bestes ressembler Fait la personne, qui ne scevent garder Sanguinité, mais *va* le frere a la sueur (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, v.5059).

- [D'un animal] *Aller* [à la femelle]. "Rechercher la femelle, s'accoupler avec elle" : Quant le connill veult *aler* a la connille, il fiert si grant coup de pié en terre que c'est grant merveille, et en cela s'eschaufe et puis saut sus. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 82). La saison de l'ours commence en may et dure jusques a tant qu'il *vet* as ourses. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 87). Si devise du sangler et de toute sa nature. Ilz *vont* en leur amour as truyes environ la Saint Andrieu et

durent en leur grant chaleur trois semaines (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 88).

- *Aller à tous les diables*. "Être damné" : Son ame *ala* a tous les dyables (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 53).

**b)** [Avec une intention hostile] : ...[les Escoçois] ne quidoient pas que nuls ne lor deuist *aler* au devant ne resister lor cemin (FROISS., Chron. D., p.1400, 772). Et, pour ce, on ne doit envoyer nulles gens devant, quant on *va* sur ses ennemyz, qui ne les envoie en tappinaige ou en maniere qu'on ne les voye point. (BUEIL, II, 1461-1466, 92). Et manda au Jouvencel qu'il *allast* au devant d'eulx, lequel y *alla* et les rencontra et destroussa (BUEIL, II, 1461-1466, 131).

- "Attaquer" : C'est Richer et Anthoine qui bien scevent *aller* Sur la gent sarrasine que Dieu puist craverter ! (Tristan Nant. S., c.1350, 113). Adont fist assembler son host, Et *aler* sur les Juifs volt (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 229). [Titre] Ci dit le grant ost, que assembla le roy Adrastus, pour *aler* sus la cité de Thebes. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 301). ...li rois Phelippes avoit celle devotion de convertir ces armes et esbatemens a *aler* sus les incredules et conquerre la sainte chité de Jherusalem (FROISS., Chron. D., p.1400, 240). ...comme vous savez, beaux oncles de Bourgongne a intencion de brief *aller* sur le Turc à la deffence de la foy catholicque (Lettres Louis XI, C., t.1, 1456, 77).

### 3. *Qqc. va qq. part*

- Prov. : Tant *va* le pot a leau qui brise (MART. D'AUV., La Dance des Femmes, éd. L. Götz, 1460-1508. In : Z. frz. Spr. Lit. 57, 1933, 328).

- [D'une voie de communication, d'un chemin] "Conduire qq. part" : ...nous venismes sus ung chemin croisiet (...) où il y avoit deux voies, dont l'une *alloit* à Tours en Touraine où je tendoie à aller et l'autre à Mailli où il vouloit aler (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 12). ...car il n'a voie ne sentier en ceste forest que je ne saiche bien ou ilz *vont*, et vous fiez tout seurement en moy. (ARRAS, c.1392-1393, 25). Après si ont serchié son chemin qu'il faisoit quant il venoit en la contree, si troverent que son chemin *aloit* en mer tout droit. (Chev. papogau H., c.1400-1500, 24).

- *Qqc. va à qqn*. "Qqc. revient à qqn" : ...car c'est plus convenable chose que les biens *voisent* aux prochins que aux estranges. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 62). ...ancien patrimoine des comtes de Flandres, et qui de tout temps avoit acoustumé de *aller* à filles comme à filz. (COMM., II, 1489-1491, 163).

**C.** - [Verbe de mouvement, avec compl. "interne"]

**1.** *Aller sa voie / le chemin (de / que)*... "Cheminer" : Ainsis que les piez portent l'omme En *alant* le chemin de Romme Ou ailleurs a sa volenté (DESCH., M.M., c.1385-1403, 220). ...et ainsi comme ilz furent alez ensemble environ demie lieue, aconceurent un homme de pié qui *aloit* le chemin devant eulx (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 134). ...en alant en laquelle ville, ainsi qu'il furent à demie lieue loings de Veily, et qu'ilz passerent l'eau, virent et aperceurent un homme de village qui *aloit* devant eulx le chemin qu'il *aloyent* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 155). Sire, dist ly uns, vous estes bien ou chemin ; il n'y a pas plus de cinq lieues de cy. Et sachiez que vous y trouverez Alain de Leon, qui vous fera bonne chiere, et si trouverez deux chevaliers, qui sont ses filz, qui sont moult honnourables et gens de bien et d'onneur. Et vous en *alez* tout ce chemin, vous ne povez faillir ; et nous en alons a vostre congié. (ARRAS, c.1392-1393, 52). Point nous n'*allions* le chemin large, Errer nous convint toute nuyt.

(RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 10). Allons nous en, il en est temps Et le laissons *aller* sa voye. (LA VIGNE, S.M., 1496, 348).

- *Aller qq. part la plus courte voie*. "Se rendre qq. part par le chemin le plus court" : Or y *alons* la plus courte voye ! (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 127).

- *Aller toudis la voie*. "Continuer son chemin" : Amys, dist Ogier, *aleiz* toudis la voie, vous encontreiz le roy (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 228).

- [Avec un verbe de commandement] *Aller sa voie*. "S'en aller" : ...et alata a l'oust des paiens en disant qu'ilz en *allassent* leur voie, car la bataille estoit vencue (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 80). Maiz Carahus les at commandeit d'*aler* leur voye (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 186).

- *Aller le bois*. "Aller à travers bois, parcourir les bois" : Et tout dis le bois *alions* Et les flourettes quellions. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 75).

**2.** *Aller une lieue* : Par dela Advignon avoit exploité tant Qu'il ot *allé* .VII. lieues, par le mien essient (Tristan Nant. S., c.1350, 675). ...et si truis Qu'a cel yssir a tel meslée Qu'on aroit une lieue *alée* Avant qu'om soit hors de cel estre. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 112). ...si n'a pas *alé* une lieue en sus de l'eau quant il se pasma pour l'angoisse du venin qui le destraignoit (Chev. papogau H., c.1400-1500, 68).

**D.** - *Aller* + inf.

**1.** [L'inf. est intrans., trans. indir., trans. dir. en empl. abs.] : Au jour d'ui suy *alée* orer (DESCH., M.M., c.1385-1403, 188). ...lui estant couchié en l'ostel de la Clef, près Saint-Eustace, en une chambre (...) se leva de son lit pour *aler* pissier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 168). ...*alons* disner quant il vous plaira. (ARRAS, c.1392-1393, 277). Mon seigneur, si vous est agreable D'*aler* disner, nous vous suivrons. (Pass. Auv., 1477, 90). Presentement je *yray* sçavoir De nostre eglise (LA VIGNE, S.M., 1496, 360).

**2.** [L'inf. est trans.] : Or ne poet il pas tout dis ensi estre Que je vous oie ou voie a la fenestre, Ne hors ne ens esbatre *alant* vo corps. (FROISS., Orl., 1368, 103). ...une eschelle qu'il *ala* querre assez prez de l'ostel dudit chevalier (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 32). Remondin *ala* ouir messe a l'abbaye du Moustier, et la pria Dieu qu'il lui laissast son fait achever (ARRAS, c.1392-1393, 33). Mon amy, dist il au chevalier, *alez* dire ces bonnes nouvelles a ma fille. (ARRAS, c.1392-1393, 103). ...et les fist entrer en mer pour *aler* savoir se ilz orroient nouvelles que Sarrasins remeissent armee sus pour venir sur son pays. (ARRAS, c.1392-1393, 123). ...pour doubte qu'il n'*alast* combatre le jayant (ARRAS, c.1392-1393, 239). Madame est *alee* ce matin a l'abbaye oir messe et puis disner la. (LA SALE, J.S., 1456, 271). Nous deux *allons* veoir les esbatz. (Sots, c.1480-1500, 275). Toutesfois ledict conte de Charroloys *alla* passer la riviere et loger au pont Saint Clou. (COMM., I, 1489-1491, 17).

**3.** [L'inf. est pronom.] : Mais les bestes sauvages se combatent pour tristece et pour les plaies que ilz ont ou pour la paour de les avoir ; car se ilz estoient ou bois ou en une palu, ils ne s'en mouvoient pas pour eulz *aler* combatre (ORESME, E.A., c.1370, 214). Mais sur tous ceulx qui a celle feste furent on portoit le pris a Remondin d'estre ly plus beaulx et des meilleures contenances. Et ainsi passa jusques a la nuit, que chascuns se *ala* reposer. (ARRAS, c.1392-1393, 33). Ledit conte se *alla* monstrier devant Paris et y eut très grand escarmouche (COMM., I, 1489-1491, 15).

**4.** *Y aller* : Or sus, qu'elle soit tantost preste ! *Va* y [faire la croix], tu et tes compaignons. (Pass. Auv., 1477, 176).

**E.** - Au fig.

1. [Sans terme indiqué, transposition fig. de l'idée de mouvement]

a) *Qqc. va qq. part.* "Qqc. a lieu qq. part" : ...pour en entretenir d'autres qui estoient à Arras quant le siège y *alla* (COMM., II, 1489-1491, 206).

b) *Il ne va point.* "Ça ne va pas" : Seth, mon enfant, il ne va point : Vieillesse m'a fort assailly (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 27).

c) *Laisser aller*

- *Laisser aller qqc.*

. "Se désintéresser de qqc." : ...[discours de Robert d'Artois au roi d'Angleterre sur ses droits au trône de France] se vous estiés de vostre peuple reprociés que, par defaute de corage et par paour, vous averiés laissiet *aler* le vostre, (...) il le vous tourneroient en grant prejudisce (FROISS., Chron. D., p.1400, 230).

. *Laissez aller* : ...[les Français se soucient peu d'une défaite des Gascons] "Ha ! Dieu ! Laissiés *aler*. Ces Gascons sont Englois a moietie ; il ne desirent a avoir aultre signeur que le roi d'Angleterre." (FROISS., Chron. D., p.1400, 622).

. "Se défaire de qqc." : ...veulliez laissier ce dueil *aler*, et je vous en pry. Quant Remond entedy parler Melusigne, si scet bien qu'elle lui dit voir de quanqu'elle lui avoit dit, et que c'est le meilleur selon raison. Mais il fu si tresperciez et outrez de yre que raison naturelle s'en estoit fuye de lui. (ARRAS, c.1392-1393, 255).

. "Laisser qqc. se rabaisser, se dégrader" : Dame *aler* doit et damoiselle Devant les bourgeois et bourgoises, Et se telz gens sont plus courtoises Et laissent leur honeur *aler*, On ne les doit point ravalier, Mais leur doit on plus faire honour. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 297).

. "Laisser passer (du temps)" : Bon fait laissier *aler* un espace de ton brief aage pour toy preserver de cheoir en viellesse et povreté. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 20).

- *Laisser aller qqn.* "Laisser qqn tranquille" : Laissez moy *aller*, je me rens. (Sots gard., a.1488, 103).

d) *Aller + adv.*

- *Aller bien* : ...tant que il ait le conseil qu'il tient delez lui, les choses ne puevent bien *aler*, car ung royaume ne puet estre bien gouverné (...) de mescheans gens. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 19). Par vo conseil riens bien *aler* Ne puet (DESCH., M.M., c.1385-1403, 356). Car partout fault ung maistre, ou la besongne n'yra ja bien. (BUEIL, II, 1461-1466, 4). Se Dieu plaist, nostre besongne *ira* bien. (BUEIL, II, 1461-1466, 127). ...tout bien *yra* Et a l'empereur parlerons Qui de rien ne nous desdira. (LA VIGNE, S.M., 1496, 503).

. *C'est bien allé !* "Quel beau coup !" : C'est bien *alé* ! Le beau nisi Ou ung brevet y ont oeuvré (Path. D., c.1456-1469, 84).

. Empl. impers. : Il *va* bien, mais il ne vient rien (P. Jauh. D.R., a.1488, 28).

- *Aller mal* : ...il vit que tout *aloit* mal (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 195). DAME BERNOLINE. Il me semble que j'ay ouï Mon seigneur plandre : qui y a ? L'ESCUIER. Hélas ! ma dame, très mal *va*. Bernard s'en est alez anuyt. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 90). La Chose publicque a mon aage Si tresmal *aller* je ne vids. (Sots mal., c.1480, 86). Et sembloit bien audict duc que le fait d'Angleterre ne pouvoit *aller* mal pour luy (COMM., I, 1489-1491, 212).

. *Aller mal à point* : Principal, dictes mon seigneur, Après toutes choses bien veuz Il fault que voz gens soient pourvez Ou la chose *ira* mal a point. (Sots gard., a.1488, 111). Ton cas *yra* trop mal a point Se tu es de mes mains tenu. (LA VIGNE, S.M., 1496, 293).

Luciffer, tout *va* mal a point, Tout est perdu, tout est gasté (LA VIGNE, S.M., 1496, 486).

. *Aller malement* : Fille, se dist ly rois, il vous *va* mallement ; Vous estes toute ensainte, bien le sçay proprement. (Tristan Nant. S., c.1350, 10).

. *Aller meschamment* : La chose *va* trop meschamment [il s'agit d'un vêtement] (P. Jauh. D.R., a.1488, 125).

- *Aller ainsi* : Ainsi en *ala* de ceste aventure (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 195). Ensi *ala* de ceuls de Saint-Amant (FROISS., Chron. D., p.1400, 428). Et ainsi *va* de guerre ! Lez uns en sont povrez, lassez et travilliez et lez aultres richez et sy duis que c'est tout leur joieux repoz et ne demanderoient a fin souhait aultre mestier faire (Comte Artois S., c.1453-1467, 33). Dieu a voullu qu'il en soit *allé* ainsi (BUEIL, II, 1461-1466, 150).

- *Aller autrement* : Mais autrement *va* des barons Et des aultres qui prannent femmes (DESCH., M.M., c.1385-1403, 54). ...car elle veoit bien que le meschief que Gieffroy avoit fait ne pouvoit pour le present autrement *aler*. (ARRAS, c.1392-1393, 254). ...pour lors l'en tenoit les vielles gens en grant reverence. Glose : Mais maintenant, la chose *va* tout autrement. Les jennes se presument devant les vieulx et se moquent de ceulx qui sont parvenus en viellesse, disans qu'ilz sont esvuidiez de sens. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 157). ...qu'ilz eussent mieulx aymé que le fait dudit duc fust *allé* autrement. (COMM., II, 1489-1491, 161).

- *Aller comme / comment.* "Se dérouler de telle manière" : ...en eulx mandant comment la chose estoit *alee* de son oncle (ARRAS, c.1392-1393, 67). ...mesires Ainmeris (...) li remonstra toute la besongne, comment elle *aloit* et demenee elle estoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 862). ...mais il se determina enfin qu'il yra devers la dame, gouverneresse de la fille du roy, et savra illecq comment il *alloit* a la verité de tout son caz (Comte Artois S., c.1453-1467, 148). ...le bon homme racompta l'ystoire comme elle *alloit* (C.N.N., c.1456-1467, 544). Et du fait du roy d'Angleterre ne leur challoit au demourant comme il en *allast*, mais qu'ilz en feissent leurs besongnes bonnes. (COMM., II, 1489-1491, 44). Aha ! par la foy de mon corps, je sçay comment il *va* de tout (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 393).

. *Comment y allez vous !* "Comme vous y allez !" : Hé Dieu ! comment y *allez* vous ! (P. Jauh. D.R., a.1488, 30).

. *Comme / comment qu'il aille.* "Quoi qu'il en soit, quoi qu'il advienne" : Or vient son mari et deffent Que l'en ne face nulle noise A sa femme, comment qu'il *voise*, Et qu'om seuffre sa volenté Jusques ara elle enfenté (DESCH., M.M., c.1385-1403, 125). Certes, chiers sire, il me semble Qu'i veult guerroyé les Romains, Lesquelx sont d'orgueil trestous plains, Sy que pour fornir la bataille Vous fault haster, comme qu'il *aille*, Car, il vous veult tel chose dire Qu'i ne vous a peü rescripre. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 16). A mal gibet me puet om pandre Se je ne fiers, comment qu'il *aille*, Encontre eulx d'estoch et de taille, Sans ung tout seul pas desmarchier ! (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 20). Savoir le veulx, voire commant qu'il *voise*, Car ton parler ung peu trop fort me poise (LA VIGNE, S.M., 1496, 334).

. *Aille comme / comment (en) pourra (aller)* : En *voise* comment il pourra (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 258). *Aille* comme en pourra aller ! Je voy les Anglois la devant ; Ne cessent eulx appareiller Et se fortiffient la dedans. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 336).

. *Comment il en ira.* "Ce qu'il en sera" : Une foiz vous'n arés du pis, Et croy que Dieu vous punira. Bien voy coment il en *iré*. Plaise a Dieu de garder les bons ! (Pass. Auv., 1477, 269).

. *Comment va ?* : Dieu vos veul[e] gardeir d'anoy, Foy et Loyalté, coment va ? (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 255). Or vient au lit de sa maistresse : "Comment va ? - En si grant destresse L'ay mis qu'il venrra tantost cy Pour vous crier de tout mercy." (DESCH., M.M., c.1385-1403, 122). Bonjour, Aultruy, comment va ? (Jehan A., c.1400-1500, 131).

. *Comment leur / vous va ?* : Amis, pour Dieu, commant vous va ? (Tristan Nant. S., c.1350, 302). A monseigneur et a ma dame Comment leur va ? (Pac. Job M., c.1448-1478, 195). Commant vous va, quelle est vostre liesse ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 188).

. *Comment en va ?* "Qu'est-ce qu'il en est ?" : Est tout perdu ? Comment en va ? A yl tout pillié de part en part ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 351).

. *Aller* [+ autre adv. ou compl. circ.] : Ton fait *ira* tout ce devant derriere (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 39). Le diable y ait part : Que vous y *allez* rudement. (P. Jouh. D.R., a.1488, 18). Tout *yroit* sen devant deriere. (Gent. moun. T., c.1500, 335).

. *Aller avant*. "Avancer en âge, vivre" : Je croy que cest homme rassote, Plus *va* avant et tant mains vault. (P. Jouh. D.R., a.1488, 17). Le sang bieu ! plus *allez* avant Et plus estes fricque et jolye. (P. Jouh. D.R., a.1488, 28).

. *Aller avant en qqc.* "S'engager dans qqc." : Monseigneur, dist Remondin, ne vous en vueille desplaire, car amours a tant de puissance que il fait faire les choses ainsi qu'il lui plaist, et je suis si avant *alé* en ce marchié que je n'en puis reculer ; et, se je pavoie, bien pour certain ne le feroye je pas. (ARRAS, c.1392-1393, 36).

. *Aller avant de qqc.* "Continuer à agir selon qqc. ; faire aboutir (ce qui avait été convenu)" : Jugement (...) que dit que une jonne fille fut minse a maistre a annee et .XL. lbz. avec lei, par tel que, au chief des annee, on li devoit rendre les .XL. lbz. ; maix ansoit que les annee fuxent fuer, la fillaitte fut fiancée a filz son maistre et les semonte faicte a l'esglise, et pués reffurent departis par devant l'official ainsois que la messe fut chantee, se volt on ravoire lez .XL. lbz. ; et on s'en deffendoit en disant que la departie des enffans n'estoit mie par lui, ains volloit bien *aller* avant dez convenance. Li maistre-eschevin dit qu'il l'ait bien a paier. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1337], 156-157).

. [Désigne un contrat, un accord] *Aller devant*. "Prévaloir, l'emporter sur" : Cens par escript d'airche. Jugement (...) que dit coment les cens par escript *vont* devant que lez cens sans escriptz. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1330], 80). Premières obligations precedent. Jugement de l'abei de Saint-Arnoult d'une pairt, et don segneur Estenne, de Nommenei, le prebtre, d'autre pairt, faisant mention que les premier obligation *vont* devant. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1340], 197). Jugement de Gererdin, de Friaville, d'une pairt, et de Poincignon-Guenerdin d'autre pairt. Ledit Gererdin disoit que ledit Poincignon li avoit affaire paiement de sertainne estaies et aidras d'un .VI. sols .III. mailles de cens qu'il disoit avoir par vertus de sertainnes parsons sur heritaige ; et ledit Poincignon disoit que son cens estoit *allant* devant le cens dondit Gererdin par vertus d'alcuns escript. Il fut dit que le cens ledit Gererdin *alloit* devant le cens de Poincignon (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1346], 253).

e) *Aller autour de*. "Éviter d'aborder (une question, un problème)" : Et pour non longuement *aller* autour de ceste matiere et venir au fondement de la possibilité de mectre fin en ces griefves discentions (...), considerons que a prince qui maine guerre et a puissance de gens convient avoir trois choses principales (CHART., Q. inv., 1422, 45).

f) [P. oppos. à *venir*] "Disparaître" : ...le mouvement du ciel fust venu en cressant par temps infini passé et que il *alast* en retardant par temps infini a venir. (ORESME, C.M., c.1377, 424).

- [P. oppos. à *reculer*] "Avancer" : Son procès n'en *va* ne recule (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 41).

- [P. oppos. à *retourner*] : Toutesvoyes veult la loy d'amitié que son emolument soit reciproque, et doit retourner a celui dont il vient par egal gratitude. Or est le tien *allé* sans retourner. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 9).

g) *Tout est allé*. "Tout est fini" : ROUSSIGNOL. N'en parlons plus. SOTIN. Tout est *allé*. (Sots Magn., a.1488, 211).

h) *Aller de soi*. "Fonctionner de soi-même" : Et pour ce que li orloges ne poet *Aler* de soi, ne noient ne se moiet, Se il n'a qui le garde et qui en songne, Pour ce li fault a sa propre besongne Un orlogier avoir, qui tart et tempre Diligamment l'aministre et attempre (FROISS., Orl., 1368, 105).

## 2. [Avec terme indiqué]

a) *Aller de... à* + subst. : ...s'il avenoit chose que li contes Regnault de Guerles *alast* de vie a trepas... (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 150). ...un nommé Thiebaut qui ouvroit avecques eulx esdiz aigoux, fu par ycellui Perrin, qui lors avoit hayne audit Thibaut, fait cheoir en yceulx aigoux, esquelx il *ala* de vie à trespasement (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 13). ...le roy d'Armenie avoit une tres belle fille qu'il avoit eu de sa moillier, laquelle estoit *alee* de vie a trespasement n'avoit pas encores deux ans (ARRAS, c.1392-1393, 126). ...une maladie qui lui fut incurable, dont et de laquelle maladie il *ala* de vie à trespas (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 16). ...se ung lieutenant ou officier du Roy avoit donné aucuns saufconduiz et le lieutenant ou officier *alloit* de vie à trespasement (BUEIL, II, 1461-1466, 29).

- *Aller de deux en trois*. "Chercher midi à quatorze heures" : ...ne luy cela gueres ce qu'il avoit sur le cueur, et, sans *aller* de deux en trois, luy demanda l'aumosne amoureuse. (C.N.N., c.1456-1467, 120).

- *Aller de mal en pire* : Ha ! Dieu, je *vois* de Mal en Pire ! (Gens nouv. T., c.1461-1500, 339).

- *Aller de main à main*. "Passer de main à main" : Ceste noble forteresse de Lusegnen en Poictou est depuis, tant *alee* de main en main qu'elle est venue en la main, par raison et par conquete d'espee, de hault, noble et tres puissant prince Jehan, filz du roy de France (ARRAS, c.1392-1393, 307).

- *Aller de vie par mort*. "Mourir" : Et le roy son pere *ala* tantost après de vie par mort (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 17). Celui Nabin estoit *alé* de vye par mort (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 581).

## b) *Aller à* + subst.

- [De pers.] "Évoluer vers un certain état ou résultat" : Et par la coulpe des pasteurs, Sont les ouailles en peril D'*aler* a perte et a essil (DESCH., M.M., c.1385-1403, 169). ...li doulz Dieu se rapaise Et nous soit si larges et doulz Que sa fille n'ait qu'un espoux, Qui tant est a declin *alée*, Sique qu'adultere clamée Ne soit de ce jour en avant (DESCH., M.M., c.1385-1403, 172). Nous sommes nez soubz justice ; nous vivons soubz justice et à la fin nous *allons* à justice. (BUEIL, II, 1461-1466, 33). Je voy *aller* à dampnation et à deshonneur l'ung de ces deulx. (BUEIL, II, 1461-1466, 107). Car, quant je pence maintes fois Qu'il fault *aller* a pourriture, L'ame me tremble plusieurs foys De sa perilleuse adventure. (LA VIGNE, S.M., 1496, 415).

. *Aller au contraire à qqn.* "Contredire, s'opposer à qqn" : Or sui ge venu a mon droit Car je suis maistre orendroit. Quil m'en peut *aler* au contraire ? (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 8).

. *Aller au contraire (de qqc.)*. "Agir à l'opposé de qqc." : ...ceux qui seroient trouvez avoir fait ou *alé* au contraire feussent griefment punis (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 219).

. *Aller à l'encontre de qqc.* : Et ainsi eut tel feauté a ses subgés, et tel amour a tenir ce qu'il avoit promis, que il eslut avant la mort qu'il *alast* a l'encontre [d'une servitude]. (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 138). Le roy Amydas entendit bien son conseil, ses amy, conseillers et serviteurs et ne voullut pas *aller* à l'encontre ; car il estoit homme qui vouloit user tousjours par conseil (BUEIL, II, 1461-1466, 230).

- *Aller au devant de qqc.* "Aborder qqc." : ...le roy estoit jonne (...) et en volenté de travaillier et bien l'avoit monsté en Flandres et ailleurs, comment de bonne volenté il *aloit* au devant de ses besoingnes (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 229).

. "Prendre les devants" : ...[il s'agit des cruautés du roi Jean] Et n'i eut baron ne chevalier en France (...) qui osast *aler* au devant ne dire "C'est mal fait" (FROISS., Chron. D., p.1400, 594).

. *Aller au devant (dans une situation difficile)* : ...la contesse de Montfort, qui bien avoit coer d'onme et de lion, *aloit* trop fort au devant (...) et au jour que son mari fu pris (...) ne fu noient esbahie, et manda (...) ceuls dont elle pensoit a estre amee, aidie et servie. (FROISS., Chron. D., p.1400, 501).

- *Aller à qqc.* "Se tourner vers qqc." : Je ne dy pas cecy sans cause ; *voise* chascun a sa conscience. (GERS., Noël, p.1404, 297).

. "Aborder (une question)" : Mes neentmoins, celui qui veult avoir aucun art et estre en tel art operatif et speculatif, il doit *aler* as propocisions universeles selon ce que il est possible (ORESME, E.A., c.1370, 535).

- [De choses]

. "S'étendre jusqu'à" : Il at tant alleit qu'il at assiegeit Grippage, qui siet sur la haulte mere, qui luy *vat* aux murs. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 102).

. "Évoluer vers un certain résultat" : Le temporel *va* a declin Par mort, ou par aultre ordonnance, Ou par fortunele puissance ; Mais l'espirituel demeure Perpetuel (DESCH., M.M., c.1385-1403, 240). ...chacun y fu si en hait Et si *ala* tout a souhaid Que me dos [l. dois ?] de cel lieu louer, Ou me volt Fortune alouer. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 39). Mon ame *yra* a l'aventure. (LA VIGNE, S.M., 1496, 316).

. *Aller à neant.* "Se réduire à rien" : Si se degasta ceste ordenance et *ala* toute a noient (FROISS., Chron. D., p.1400, 895).

. *Aller à rebours* : Il [Cupido] fait aydance aux vrays amans, J'auray de luy aucun secours, Mon fait *ira* fort a rebours, S'aucun petit ne m'en depart. (P. moyne, a.1500, 45).

c) *Y aller.* "Y procéder" : Mais il luy fut conseillé qu'il y devoit *aller* [entreprendre une guerre] par aultre moyen et que il y devoit envoyer premierement ses ambaxadeurs. (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 52). C'est une trop grant lascheté D'y *aller* par ce moyen cy. (LA VIGNE, S.M., 1496, 528).

d) *Aller + autre prép. ou loc. adv.* : ...[il s'agit du jeune duc de Normandie, furieux que son père, le roi Jean, veuille faire pendre Gautier de Mauni] ce estoit la cose dou monde qui pour ces jours li *aloit* plus priés dou coer (FROISS., Chron. D., p.1400, 757). Ainsi le trop qui *va* d'une part n'a point de contrepois, si ne peut la balance soy tenir droicte ne la mesure estre gardee. (CHART., Q. inv., 1422, 51). ...se Dieu ne vous aimoit, la commune renommée ne *iroit* pas de vous en bien (BUEIL, II, 1461-1466, 25). Helas, qui ne les

congnoistroit Qu'elle *voise* en devotion, Quant telle est leur entencion Il n'y aura si bon couvent Qui ne soit visité souvent (P. Joux. D.R., a.1488, 33). ...mais leur congnoissance n'*alloit* point jusques là. (COMM., II, 1489-1491, 207). ...et qu'ilz ne pouvoient faire ceste ligue, dont on parloit, que ce ne fust *allé* contre leur promesse. (COMM., III, 1495-1498, 120).

- *Aller en* [telle année de son âge]. "Y entrer" : Sy avoit d'eage XIII ans et *aloit* en la XVe. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 60).

- *Aller contre qqc.* "S'opposer à qqc." : Dix commandemens par moy te mande A garder sans point trespasser ; Garde, peuple de les casser. Quil contre ceste loy *ira*, Cil de son peuple perira. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 39-40). Dieu ayme bien ceuls qui exposent leur corps à vouloir faire la guerre et faire la raison aux ingratz et descongnez, aux prosternés et orgueilleux, et qui *vont* contre bonne equité. Ceuls qui se peinent de les reprimer sont à louer. (BUEIL, II, 1461-1466, 20).

. *Aller contre* [un serment, une promesse]. "Renier" : ...pour avoir *alé* contre leurs sermens et feaultez à nous fais par cy devant (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 70).

- [D'une chose]

. *Aller dans.* "Convenir à" : ...[la clef] *aloit* [dans la serrure] (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 215).

. *Aller entre* [des pers.]. "S'installer, avoir cours" : Que quant nostre gent bien saura Ce descort qui entre vous *va*, Ilz n'auront doubte ne paour De crestianté mettre en cremour (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 20).

. *Allers vers.* "Se trouver, s'étendre" : ...vers medis *vat* la grant mere d'Affricque (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 93).

3. *Aller autre chemin.* "Se passer autrement" : Il serat pendus, n'yrait aultre chemin. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 31).

4. *Aller + inf.* : Si ce jeune prince fol ou enraigé s'est *allé* perdre, ne perdons pas sa maison ne le fait de son père ne le nostre. (COMM., I, 1489-1491, 83).

5. *Il y va de qqc.* "Qqc. y est en cause" : Mais sans nulle doubte, là où il y *alloit* de l'honneur, il n'eust point voulu estre reprins de couhardise. (COMM., I, 1489-1491, 160).

II. - Empl. pronom. *S'(en) aller*

A. - *S'en aller*

1. "Quitter le lieu où l'on se trouve pour se rendre ailleurs, partir" : Et, sur ce, parti et s'en *ala* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 287). Et atant s'en *ala* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 287). Et print congé ly contes et la contesse, et toute la baronnie pour eulx en *aler*. (ARRAS, c.1392-1393, 43). Et ceuls se partent de lui grant dueil demenant, car il [Remondin] ne leur vult oncques dire quel chemin il feroit. Mais sachiez qu'il s'en *ala* bien garny de finance, et tant chemina qu'il vint en Nerbonne. (ARRAS, c.1392-1393, 271). Ains pouez crerre Que pour honte de ceste guerre, S'*aler* ne s'en peüst grant erre (CHART., L. Dames, 1416, 294). ...lequel s'en *alla* sans dire adieu à son maistre, pour la craincte de sa personne (COMM., I, 1489-1491, 11). Pencez tost de vous en *aller* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 578).

- *S'en aller de qq. part* : ...de quoi raconte Josephus que, devant la destruction de Jerusalem, l'en ouit voiz disantes ; *alons* nous en de ci (ORESME, C.M., c.1377, 294). ...il mit la selle sur ledit cheval et s'en *ala* d'icelle abbaye, et avecques lui emmena ycellui cheval (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 4). ...ledit duc de Bourgongne (...) s'en parti et s'en *ala* de nuit et honteusement de

devant icelle ville sans l'avoir peu conquerir (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 340). Sus, ma mie, *va t'en de ce lieu En bonne paix de ta conscience !* (Pass. Auv., 1477, 156).

- *S'en aller de lieu en lieu* : Et ainsi s'en *ala* Uriien de lieu en lieu par my son royaume. (ARRAS, c.1392-1393, 124).

- *Se aller*. "Partir" : Et le duc le vit, sy luy dist : "*Alons nous.*" (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 148). ...se *ala* et (...) feri ceval des esporons (FROISS., Chron. D., p.1400, 435).

- *S'en aller devant*. "Partir en avant" : Lors commence a penser a la beauté de la dame, et la print si fort a amer que il ne scot quel contenance prendre et dist a ses gens : *Alez vous en devant, et je vous suivray assez tost. Et cilz s'en vont qui bien apperceurent que ly roys avoit trouvé quelque chose.* (ARRAS, c.1392-1393, 8).

- CHASSE *S'en aller devant les chiens / les lévriers*. "Fuir poursuivi par les chiens, les lévriers" : ...ilz [les chiens] ne peuvent mie si bien assentir de hautes erres comme ilz font au matin quant une beste s'en *va* devant eulx. ["fuir poursuivi par les chiens, les lévriers"] (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 210).

2. [D'une chose] "Disparaître" : Quant tumeurs apperent en aucun corps en vulneres, ilz se spasment pou, ne si n'encheent pas en manie ; et quant telles tumeurs s'en *vont* soudainement, se telles vulneres sont en la partie derriere, la patient enchieit en spasme et en thethane (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 88). Et ainsi s'en *va* leur chevance, Et leur commence leur meschance. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 52).

- [Du jour] "Décliner" : ...le jour s'en *va*. (BUEIL, II, 1461-1466, 194).

- [Du temps] "S'écouler" : Le temps s'en *va* sanz revenir (DESCH., M.M., c.1385-1403, 6).

## B. - [Avec idée de terme]

1. *S'en aller qq. part* : L'ystoire nous dit que, quant Presine party de Elinas atout ses trois filles, qu'elle s'en *ala* atout elles en Avalon, nommé l'ille Perdue, pour ce que nulz homs, tant y eust esté de foiz, n'y sauroit rassegner, fors par aventure. (ARRAS, c.1392-1393, 10). ...[le] conte de Forez, qui s'en *ala* en son pays atout ses deux filz ainsnez et sa mesnie (ARRAS, c.1392-1393, 16). ...l'un [des espies] se party et s'en *ala* vers le recept ou le chastellain et le lignaige Jossellin estoit. (ARRAS, c.1392-1393, 69). Et si advint en ce temps audit lieu de Paris que une belle jeune femme nommée Jehanne du Bois, femme d'un notaire du Chastellet dudit lieu de Paris, se party et absentia hors de la maison de sondit mary et s'en *ala* où bon lui sembla, et depuis par long temps fut perdue. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 33). ...et à ceste cause s'en parti dudit pays de Picardie et s'en *ala* à Rouen et autres lieux de Normandie. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 35). Les ungs s'en *vont* en enffer, les aultres autour de l'oratoire saint Martin ou il [prie] (LA VIGNE, S.M., 1496, 370).

- *S'en aller qq. part par terre / par mer* : Et puis, après disner, rentra ledit Warwik esdiz basteaulx, et s'en *ala* ledit Warwik par la riviere de Seine, et le roy s'en *ala* par terre lui et sa compaignie jusques audit Rouen. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 170).

2. *S'en aller* + subst. d'action ou subst. désignant le lieu d'une action : Et la nouvelle est espandue par le pays comment Remond s'en estoit *alez* en essil pour le grant dueil qu'il avoit eu de sa moillier qu'il avoit perdue. (ARRAS, c.1392-1393, 274). Ainsi se despartirent d'une part et d'aultre, et s'en *alla* chascun à son affaire, le conte devers le Roy et les aultres à la ville. (BUEIL, II, 1461-1466, 7). Cependant sourdit grant differand entre ledit seigneur Ludovic et seigneur Robert de Saint-Severin, comme est bien de

coustume : car deux gros ne se peuvent endurer ; et demoura le pré audit seigneur Ludovic, et l'autre s'en *alla* au service des Venitiens. (COMM., III, 1495-1498, 14). Car je m'en *voys* à mon affaire. (Bad. loue T., c.1500, 46).

3. *S'en aller à qqn / vers qqn / devers qqn* : *Alez vous ent devers mon frere et lui dictes que je me desloge pour aler combatre les ennemis de Dieu.* (ARRAS, c.1392-1393, 134). Guyon, il fault que nous en *allons* devers le conte. (BUEIL, I, 1461-1466, 207). Ilz s'en *vont* a l'empereur. (LA VIGNE, S.M., 1496, 500). O ! que la tenir sus un lict Pou [l. pour] la ribaulder quinze jours ! Vers elle m'en *voys* tout le cours (Gent. moun. T., c.1500, 342).

- *S'en aller après qqn*. "Suivre le même chemin que lui, partir à sa recherche" : Madame, je m'en vueil *aler* aprez monseigneur mon frere, faictes moy avoir quelque bon maronnier qui bien sache la contree de ceste mer, par quoy je ne faille pas a trouver mon frere, et je vous en pry tant comme je puis ne scay. (ARRAS, c.1392-1393, 216).

C. - *S'en aller son / le chemin / sa voie*. "Cheminer" : ...à quoy le dit exposant recuilloit le plus qu'il pouvoit et s'en *aloit* touzjours son chemin, en lui disant qu'il le laissast en payx et qu'il auroit raison de lui par justice, et qu'il faisoit mal de le assailir. (Doc. Poitou G., t.5, 1385, 265). Sire, dist ly uns, vous estes bien ou chemin ; il n'y a pas plus de cinq lieues de cy. Et sachiez que vous y trouverez Alain de Leon, qui vous fera bonne chiere, et si trouverez deux chevaliers, qui sont ses filz, qui sont moult honnourables et gens de bien et d'onneur. Et vous en *alez* tout ce chemin, vous ne povez faillir ; et nous en alons a vostre congié. (ARRAS, c.1392-1393, 52). Puy sont partis et s'en *vont* leurs chemin (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 141). ...je lui dy [à Souci] : Dieu te convoye, Lesse m'en paix, *va t'en ta voye* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 337).

D. - *S'en aller* + inf. : ...il lessa icelui conte de Savoye, et s'en *ala* chevauchier comme gros varlet en la compaignie dudit messire Amaury. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 116). ...il s'estoit absentez d'icelle ville, et avoit dit qu'il s'en *aloit* gaignier à soyer là où il pourroit trouver à gaignier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 251). Et s'en *alla* chascun retraire en sa maison. (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 72). Et ainsi s'en *ala* faire son oroison en l'eglise Nostre-Dame de Paris (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 29). Pinselardon, verse a boere, Et puis t'en *va* querir la viande. (Pass. Auv., 1477, 90). Sirius, *va t'en faire la croix*, Et l'aporte quant sera faicte. (Pass. Auv., 1477, 176). Et s'en *alla* loger en un villaige près Paris, appelé Longeumeau (COMM., I, 1489-1491, 19).

- *S'y en aller* [où y représente un synt. inf.] : CALBAIN. M'amy, je ne veulx plus chanter ; Mais donnez moy doncques à boire. LA FEMME. Je m'y en *voys* sans accessoire ["sans tarder"] ; Vous en aurez tout maintenant. CALBAIN. J'en auray à boire, vrayement ? (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 157). NICODEMUS. Il fault doncques premierement A Pilate le corps demander. JOSEP. Je m'en y *vays*. (Pass. Auv., 1477, 234). Monseigneur, auray acomply Vostre message incontinant. Je m'y en *voys*, adieu vous dy, Sans arrester ne tant ne quant. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 189). Il y a long temps que n'issy Hors du logis, pour aler veoir Mais gens et faire mon devoir. Je m'y en *voy* tout maintenant. (Mère Ofic. T., c.1500, 95).

## E. - Au fig.

1. "Mourir" : Et a ce mot clouy les yeulx et s'en *ala* si doucement qu'il leur sembla qu'il feust endormis. Mais quant ils se apperceurent qu'il fu mort, lors commença grant la douleur. (ARRAS, c.1392-1393, 123).

- *S'en aller mort* : Je m'en yroye Tout fin droit heurter a sa porte, Et en pleurant je luy diroye Que brief ma femme s'en va morte (LA VIGNE, S.M., 1496, 408).

## 2. [De choses abstr.]

a) "Disparaître" : Donc, quant vices sont des gens hors, Lors entrent vertus en leurs corps, Non pas quant les vices y sont, Car adonc les vertus s'en vont (DESCH., M.M., c.1385-1403, 238). ...car communement choses qui viennent legierement et en pou de temps, aussy s'en vont legierement et en pou d'eure. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 64).

b) *S'en aller à*. "Évoluer vers" : Tout s'en va a dempnacion, A payne et tribulacion, A misere et a grant tourment (LA VIGNE, S.M., 1496, 294).

**Rem.** *Allons m'en*. Sans doute s'agit-il au départ de *en aller*, employé avec la désinence *-on, -ons, -omes* (FEW XXIV, 418a, 428b, n. 24bis et *R. Ling. rom.* 46, 1982, 196). Palsgrave y voit le pendant au cas régime de *je pour nous (j'allons bien)*. *Allons m'en* peut s'expliquer par le croisement de *allons-en* et *je m'en vois* : De ce grant deul vous fault tenir. Pour Dieu, ma dame, cessés vous. *Alons* man, ma dame au cuer doulx, Vous sçavéz bien qu'il [Jésus] nous a dist Briefment arons joie sans respit ; Bien sçay qu'il nous conffortera. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 227). Frere, *alment*, je vous en pry, Estudier ceste matere, Car c'est pour nous grant vitupere Que nostre loy est deffoulee. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 112). BRUYANT .Iie. sergent. *Alons* m'en faire noz approches, Portons noz battons contre bas. ESTONNÉ .Iie. sergent. A quoy faire ? BRUYANT. Pour les debaz ! Que scet on du rencontrement ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 536-537). *Allons* m'en. (Sots Magn., a.1488, 199).

## III. - [Empl. périprastiques]

### A. - *Aller* + gérondif (périphrase durative)

#### 1. [Avec idée de mouvement, plus ou moins perceptible]

##### - [D'êtres animés]

. [Gérondif intrans. ou trans. en empl. abs.] : Quant les chars furent eschaufées, Si commencerent a puir, Et les ennemis a courir Pour femmes prandre et violer, Pour pillier et pour desrober : Ly uns robe, ly autres taste, Trassant *vont* par la cité d'Aste (DESCH., M.M., c.1385-1403, 336). ...et *allerent* devisant tant qu'ilz virent Callibor (BUEIL, II, 1461-1466, 178).

. [Gérondif trans.] : Que vous *iroy*-je serchant ? Moy qui porte armes, à qui me dois-je combatre, sinon à ung homme d'armes ? (BUEIL, II, 1461-1466, 81).

. [Gérondif pronom.] : Quant aux vieulx leur humeur perie, Au jeune est forme reperie. Ainsi se *vont* renouvellent ; Et li oiselet ne sont lent Chascun an de leurs niz viser Et par nature eulx aviser De pondre (DESCH., M.M., c.1385-1403, 7).

. *S'en aller* + gérondif : Ensi s'en va chevauchant le Chevalier du Papegau et sa damoiselle (Chev. papegau H., c.1400-1500, 12). Doleur, Desplaisir et Tristesse s'en *vont* fuiant ; ilz n'osent demourer Ne se trouver en vostre compaignie (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 58). ...les seigneurs s'en *vont* chevaluchant devant et saint Martin les suyt de loing. (LA VIGNE, S.M., 1496, 194).

- [De choses] : Uns enfes devient tantost sage, Croist ou devient malicieus Et jouvenel, et puis est vyeux, Et puis est tantost decrepis, Et n'a lors bras, jambes ne pis, Cuisses, costez, teste, forcelle Qui ne lui dueille, et sur sa celle Tuit si membre *vont* deffluent, Et est lors en estat d'enfant (DESCH., M.M., c.1385-1403, 209). Allez vous musser maintenant, Ennuyeuse Merencolye, Regardez la saison jolye Qui par tout vous *va* reboutant. (CH.

D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 439). Puisque mort vous *va* assaillant (LA VIGNE, S.M., 1496, 563).

## 2. [Sans idée de mouvement]

### - [D'être animés]

. [Gérondif intrans. ou trans. en empl. abs.] : Cuidiés vous que je *voisse* dormant ? (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 73). Je seroye riche marchant, Ha seurement *g'iroye* marchant Parmy les rues de Paris, Faisant monsieur du gros bis... (S. fol, c.1480-1490, 7). ...sur tout le sciecle empirant Qu'en aspirant, En respirant Soit gerre humain Poison tirant, *Aille* mourant, Riant, plorant, Sans faire point de demourant. (Cene dieux, c.1492, 132).

. [Gérondif trans.] : ...Quar belle estoit et bien nourrie, Riche d'avoir et d'eritage, Dame delie, de jenne aage Et de maint hault baron requise Qui *alloient* en mainte guise Escommovant et regardant. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 92). Au lit sa dame le mena Et ycelle lui assena Qui estoit ja couchée nue. Dedenz se boute de venue, Et celle le *va* attendant (DESCH., M.M., c.1385-1403, 96). Ainsi *alla* resconfortant la compaignie. (COMM., I, 1489-1491, 73). Mais la pratique dessusdicte s'entretenoit entre le roy et ledict seigneur de Charroloys ; et *alloient* envoyans gens de l'un à l'autre, nonobstant qu'il fust guerre. (COMM., I, 1489-1491, 77). Tu *va* hurlant, cryant : patic, patac ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 138).

. [Gérondif pronom.] : Car, se la belle au corps vaillant, Pour qui je me *voi* travaillant, Trouvoie mariee ou morte... (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 139).

- [De choses] : La raison se delite en tant Que la pensée contemplant *Va* par le ray de discipline (DESCH., M.M., c.1385-1403, 217). Endoctriner je vous vueil maintenant Et demonstrer ma grant begnivolence Qui, en substance, *va* ces motz contenant... (LA VIGNE, S.M., 1496, 163). Durer ne puis, tant me *va* boursoufflant Et, sans cesser, plus c'un crapault enflant, Le villain cuer qui est dedens ma pence. (LA VIGNE, S.M., 1496, 350). Pis c'un dragon ta langue *va* sifflant (LA VIGNE, S.M., 1496, 350).

. Empl. impers. : Vous l'arés, dist le roy, quoy qu'i *voise* coustant. (Tristan Nant. S., c.1350, 691).

### B. - *Aller* + inf.

#### 1. [*Aller* est au prés.]

a) [*Va* + inf. est l'équivalent d'un passé simple (surtout dans les textes proches du domaine provençal ou franco-provençal ; fréq. pour introduire le discours dir. : *et lui va dire...*)] : Et le mena en la ville et *vont* entrer en la cave d'un riche homme, laquelle estoit remplie de tous biens. (MACHO, Esope R., c.1480, 85).

- [L'inf. est un verbe déclaratif] : Et son levrier le regardant piteusement tout courroucié se *va* escrier d'ung cry tout esroué et luy *va* dire en ceste maniere :... (ROB. HERL., Déb. fauc. lévr. H., c.1470-1500, 29). Si (...) le roy d'Espagne (...) *va* commancer a dire (...) criant a haulte voix (Jehan de Paris W., 1494-1495, 4). Et la royne, qui moult sage dame estoit, *va* dire telles parolles (Jehan de Paris W., 1494-1495, 11).

**Rem.** V. aussi G. Hasenohr, *Vie de nostre benoit saulveur Jhesus Crist, Romania* 102, 1981, 368 : ...*et le tres saige enfant vit que c'estoit pour prendre congié, si leur bailla la main a baiser et leur va rire (...)* quant saint Jehan vit la volonté de Nostre Seigneur, il luy *va* obbeir a son plaisir, si le baptiza.

b) [*Va* + inf. est l'équivalent d'un prés. (prés. historique ou autre)] : Adont se *vont* leveir roys, cuens, et ducs, qui en cestuy oust

avoient amenez IIIIxx milz hommez (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 48). ...maiz la mere se *vat* avironner la cité sy qu'on n'y peult aller. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 167). A ses parrolles, *va* venir le roy et entre en la salle ; si se taist messire Cleriadus et ses compaignons que plus ne parlent de la chose. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 74). Et, tandis que le taison quiert sa proye, le renart entre en sa caverne et lui *va* pourpisser et faire son ordure partout et mesmes en son giste. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 204).

c) [À la première pers., *aller* + inf. semble avoir déjà la valeur de fut. proche qu'il a en fr. mod.] : Je *voys* faire bouillir le pot Pour soupper, dont il me remort. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 127). Helas ! besoing, je les *vois* frire, Et si (je) *vois* allumer le feu. (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 109). Se fait mon que tuer le *vouée*. [Éd. : "Il est certain que je vais le tuer"] (Gent. moun. T., c.1500, 377).

- [À la forme nég.] : Pren bien a loysir ton repas Et regarde qu'en mauvais pas Ne *voise* tumber [var. Je n'*aille* tumber] par tes fais ! (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 108). Je n'y *voys* plus du cul froter ["hésiter"] (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 90).

- *S'en aller* + inf. : Je m'en *vois* fere occire devant vous d'un glouton (Tristan Nant. S., c.1350, 116).

2. [*Aller* est au passé simple. Périphrase inchoative, marquant la soudaineté] : Par devers le jone homme ala Et ly peres s'*ala* partir (Dit prunier B., c.1330-1350, 50). Maz Gerait de Fraite baise la lance et broche. Il *alat* brochier contre luy Griffons d'Aultrefueilhe (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 29). ...li rois Carles *ala* mourir la nuit de la Pentecouste (FROISS., Chron. D., p.1400, 174). Or avint que messires Jehans d'Eltem (...) *ala* morir assés soudainement. (FROISS., Chron. D., p.1400, 182). Qant messires Ainmeris de Pavie oy parler de messire Joffroi et des François, se li revinrent toutes angousses au devant ; et li *ala* souvenir dou vendage que fait avoit dou chastiel de Calais, et les avoit decheus (FROISS., Chron. D., p.1400, 893). ...il luy *alla* souvenir que folz, yvres et enfans ont de coustume de vray dire (C.N.N., c.1456-1467, 153). ...et madamoiselle *alla* dire : "Or, monseigneur, vous avez perdu la gaigeure..." (C.N.N., c.1456-1467, 185).

**Rem.** Cf. G. Gougenheim, *Étude sur les périphrases verbales*, 1929, 92-97.

3. [*Aller* est à l'imp. Périphrase de l'action imminente] : Ainsis que l'en *alait* jugier, Et la mener a son tourment, Estes vous un petit enfant... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 146). Sans bieu ! y ne s'en falut guere Que je ne mise au pertuys. Sans une de deriere l'huys, *J'alés* mesler mes deulx genoulx. ["faire l'acte charnel"] (Gent. moun. T., c.1500, 382).

**IV.** - Part. prés. en empl. adj. ou subst.

**A.** - Empl. adj.

1. *Allant et venant*. "Qui vient et qui repart" : ...et s'*aucun* des freres de ladicté priouré ou autre quelconque personne y estoit mis pour garder ledit moullin, il lui appartendra mort bois sans livrée pour chauffer, et herbages à ses bestes en ladicté forest *allantes* et venantes par ladicté haie d'Ambenay, sans contradiction. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 283).

- *Venant et allant* : L'ostellerie de Pensee, Plaine de venans et *alans* Soussis, soient petis ou grans, A chascun est habandonnee. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 481).

- *Marchand allant et venant*. "Marchand itinérant" : Et outre, avons octroyé et accordé, octroyons et accordons par ces présentes que lesdites foires, et chacunes d'icelles, et Marchans

*allans* et venans, demourans et séjournans en icelles, soyent privilégiées, usent et jouissent de tels et semblables privilèges que les foires de Champagne, de Brie et du Lendit, et tous les Marchans et autres *allans* et venans, demeurans et séjournans en icelles foires et marchez publiques, nous avons prins et mis, prenons et mettons d'abondant par ces présentes en la seure et spéciale sauvegarde et conduite de mondit Seigneur et de nous (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1419, 47).

- *Allant et retournant* : ...il luy manda qu'il luy feist avoir de chascune ville de son pays de Hollande deux barges pour la conduite de son armee par mer ; compris battelaige et cariage *alant* et retournant. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 172).

2. *Bien allant / tost allant*. "Qui se déplace vite, qui court vite" : Bon chien est viste et tost *alant*, Et si est tost appercevant. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 292). Car uns homs, qui bien scet le fait Du deduit de la leverrie, Les fait rengier et ne faut mie A prendre de tres bons levriers Pour lievre, vistes et legiers, Bien *alans* et tres bien prenans, Et aussi sont il bien suyvens. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 398). ...coursiers bien *alans* (FROISS., Chron. D., p.1400, 386). Eslisez asnes bien *allans* Et legiers, sur lesquelz montez (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 220).

**B.** - Empl. subst.

1. [À propos d'une chose]

a) *Allant*. "Élément qui tourne, rouage" (cf. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 469 ; ex. de 1388 et 1404)

b) "Distance" : Le maire (...) fait sonner a journe haute le grand sain de la commune, bien l'*alent* d'une lieue (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1373, 679). [GD I, 210a]

c) *Sauf allant*. "Sauf-conduit" : Li rois a moult grant gent, ja n'ert par moy ochie, Sauf *alant* manderay en se tente jolie (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 857). Faites venir à court le fort roy Corbarant Et tous les crestyens, car il ont sauf-*alant* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 299).

- *Sauf allant et (sauf) venant*. "Sauf-conduit" : De tous les Sarrasin qui cy sont habitant, Je vous feray donner sauf *alant* et venant (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 487). Par foy, dame, s'il [Glaude de Sion] se puet excuser qu'il n'ait pas erré contre son serement ne faussé ne enfrainit l'ommage que il doit, j'en seray tous liez, et seray cellui qui voutentiers le recevray en ses excusacions, lui et ses complices. Et viengnent seurement. Je lui donne sauf *alant* et sauf venant de cy a huit jours, lui LXme. (ARRAS, c.1392-1393, 209).

2. "Celui qui va"

a) *Les allants et venants*. "Ceux qui vont et viennent, les passants, plus partic. les clients d'un marché, d'une foire" : Derechief, au Roy appartient en tout son royaume, seul et pour le tout, et non a aultres, donner et otroier toutes foyres et touz marchiés, et lez *alans*, demorans et [l. en ?] retencion sont en sa sauvegarde et proteccion. (Songe verg. S., t.2, 1378, 201). La XIIIe reigle du chevetaine si est que les marchans et *alans* et venans en l'ost soient bien gardez de toute oppression et des ennemis aussi par certaines gens d'armes de l'ost, qui seront a ce ordonnez (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 517). Et quant elle se vist au chemin, elle se retourna prestement dedens les boys et cercha ung lieu qui estoit hault et ramé dedens les arbres et se bouta dedens. Et d'illec veoyt les *allans* et venans et nully ne la pavoit veoir. (Belle Maguel. C., 1453, 38).

**b)** *Un allant.* "Celui qui s'agite, qui est fin et rusé" : DENTART. Dieu, quelz gallans ! GADIFFER. Quelz quatre levriés ! ROULLART. Quelz *allans* Pour secourre ung vilain de champs ! (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 258).

- En partic. "Homme rusé et coureur de femmes" : LE MARY. Ho, ho ! quel bonnet est-ce là ? C'est le bonnet en grand gallant. LE BADIN. C'est mon, c'est mon : c'est un *alland*. Il a luyté à ma maistresse ; Mais de la premiere luyte adresse ["directement, sans tarder (?)" (Éd.)], Il la vous a couchée en bas. (Bad. loue T., c.1500, 62).

**Rem.** Dans l'ex. suiv., *alans* est sans doute un part. prés., mais il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'un subst. ("Homme rusé" - ou "vagabond" GD I, 210b ?) : Chantres chantans a plaisances, sans loy, Galans, rians, plaisans en faiz et diz, Coureux *alans* francs de faulx or, d'aloï, Gens d'esperit, ung petit estourdiz, Trop demourez, car il meurt entandiz. (VILLON, *Poèmes variés R.H.*, c.1456-1463, 68).

**c)** "Celui qui va qq. part" : ...il (...) s'apoya a une fenestre qui regardoit en la court du palais (...) et là (...) veoit les *alans* et retourans (FROISS., *Chron. M.*, XIV, c.1375-1400, 53). Or tous vous compaignons vagans, Aultres hommes subtilz vagans, Courez, courez et convoions : La nef s'en va, nous le voions. Beguines, suivons ses *allans*, Soions ce grant mer devallans (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 809).

- "Messenger"

**Rem.** GD I, 210a.

**d)** Au fig. *Allant contre* : Oudit temps 1456, le pape, voulant pourvoir de quelque remède pour contribuer en quelque sorte, de son costé, à la destruction et ruine des mescréans Turcs et autres *allans* contre la foy de Jésus-Christ, donna et octroya des indulgences et pardons, exprimez en certaines bulles, en faveur de ceux qui combatroient contre eux, lesquelles bulles il envoya par toute la chrestienté. (CHART. J., *Chron. Ch. VII, V.*, t.3, c.1437-1464, 57).

**V.** - Part. passé en empl. adj. ou subst.

**A.** - Empl. adj. au fig. "Qui a fait son temps, qui n'a plus cours (?)" : Combien que tu ne le vois mie Et que tu l'appelles amye, N'est t'amyé certainement, Ains est ton propre dampnement ; Car elle t'apport par flaterie Perte de corps, d'ame et de vie, Et tu cruelment te dechois Quant tu point vielle putain crois. Ne vois comme elle est *tresalée*, La vielle qui sent la fumée ? Quel soulas as en lui taster ? Quel coeur te tient de lui amer ? [Éd. : "Qui a de l'allant"] (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 31).

**Rem.** Il faut comprendre "C'est mal allé" (ou "c'est mal aller" ?) dans l'ex. suiv. : Nous aurons [donc] Picque devant, C'est mal *allay*, par Nostre Dame. (Berg. agn. France L., 1485, 42).

**B.** - Empl. subst.

**1.** Subst. masc. *Retourner son allé.* "Faire demi tour, revenir sur ses pas" : Adonc sonnent leurs trompes et soy sont rassemblés, Tous en eulx deffendant retournent leurs *allés* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 302).

**2.** Subst. fém. V. *allée*

**VI.** - Inf. subst.

**A.** - "Le fait de se déplacer, de se mouvoir" : Chaussement fault et solers, Pour les venues, pour les *alers* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 48). ...il estoit si grant qu'il ne trouvoit cheval que pourter le peust puis qu'il fust armé ; et mieulx va a pié et plus tost que nulle beste sauvage, et pour ce ne pourtoit il mie ses chausses de fer, car elles luy casseroient les piés a *aler*. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 46). ...ceulx qui les voient et vont aprez et concevent à l'oeil leur *aller* et leur marcher (BUEIL, I, 1461-1466, 200).

- *A tout aller.* "À toute allure" : ...le marissal de Gey et aultres conducteurs expérimentez des subtilitez de guerre avoyent préparé leurs embusches pour empeschier leur entrée et se portèrent sy vaillamment qu'ilz separèrent les Bourgoignons et donnèrent dedens à tout *aller*. (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 188).

**B.** - "Action d'aller, le fait d'aller qq. part" : ...Ains ait l'avis si prest et si seür Qu'en tous ses fes on le voie meür, Soit en *aler*, venir, parler ou taire, Selonc l'estat qui li est neccessaire. (FROISS., *Orl.*, 1368, 92). Or pense de *aler* ; Fuy t'en tost : tu verras merveilles, Onques ne furent les pareilles. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 89). Ainsi fault conclure que ce voyage fut conduit de Dieu tant à *aller* que au tourner (COMM., III, 1495-1498, 3).

- *L'aller hors* : Se tu *aler* hors leur deffens, Qu'elles aient petis enfans (DESCH., M.M., c.1385-1403, 100).

- *A l'aller coucher.* "Au moment du coucher" : Item por celui qui n'oit pais bin cleir, R. saïn d'enwilhe et lait de femme et feules de poriaus, se broies tot ensemble, et puis en meteis en l'oïe a *l'aleir* kouchiir et le stopeis de laine a tot le sure, et che fait sovent. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 203).

- (*Passer qqn*) *de haut aller.* "En allant très haut ; monter plus haut que qqn" : Car avec l'autre vint voller Et le passer de hault *aler*, Combien qu'il feust pres de la nue (LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 428).

- *D'aller ou de venir.* "En avant ou en arrière" : Et se ton limier n'encontre d'*aler* ou de venir, tu pues bien savoir qu'il est demouré en ton enchainte, et c'est a dire destorné de pres. (HENRI FERR., *Modus et Ratio, Livre deduis T.*, c.1354-1377, 30).

**C.** - P. méton.

**1.** "Faculté de se déplacer" : Tu appelleras le nom de luy Jhesus, c'est le nom qui donne aux aveugles clarté, aux sourds l'ouyr, aux boiteux le *aler*, aux muetz parler (BATALLIER, *Lég. dorée D.-L.*, 1476, 195).

**2.** "Chemin pour aller à un endroit donné" : ..les deux premièrez tenans ensemble et joingnans l'un à l'autre (...) butent à Jehan Aumont, le coustour, sauf et excepté le coulombier et *l'aller* et venir à icellui, par où il est accoustumé, et lieu et place convenable auprez d'icellui coulombier pour mettre matierez et allours à icellui reparer, touteffoiz que mestier en sera, et le mailleiz d'icellui et d'autre costé au mur desdiz religieux (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1431, 248).

**D.** - Au fig.

- *Au bref aller.* "Bientôt, très vite" : Et lors vint la grosse flote de noz gens, et leur coururent sus de tous costez. La ot grant occision et, au brief *aler*, Sarrasins furent desconfiz et leur navire pris et eulx gectez a bort. Et estoit le navire plain de moult de biens. (ARRAS, c.1392-1393, 124).

- *Au fort aller.* "De toute façon, quoi qu'il en soit" : N'ai ge bon droit se de toy me marris, Quant contre moy d'arguer tu ne cesse ? Au fort *aller*, j'escuse ta jeunesse Et de legier me fault passer ce poinct (LA VIGNE, S.M., 1496, 166). LE MARQUIS. Il le vous fault avecques noz trois mectre Si vous voulez que quelque chose vaille. LE DUC. Au fort *aller*, monsieur, vaille que vaille, Je suis certain qu'il n'en peult valoir pis. (LA VIGNE, S.M., 1496, 187). De compaignye je suis bien en soucy ; Au fort *aller*, Martin n'est pas trop loing ; Notiffier je luy voys tout cecy (LA VIGNE, S.M., 1496, 238). Nostre fait ne vault une maille, Car la dedens poinct n'entrerons Au fort *aller*, vaille que vaille, Puisqu'a ce coup rien ne ferons. ["Même dans le meilleur des cas"] (LA VIGNE, S.M., 1496, 502).

- *Au long aller*. "À la longue, finalement" : Et, si comme l'ystoire dit, il [Remondin] y trouva un jour, sur une fontaine, une belle dame qui lui dist aucques toute s'aventure. Et, au long *aler*, ilz s'entrainerent, et lui fist la dame moult de confors. (ARRAS, c.1392-1393, 15). ...au lonc *aler* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 23). En ce temps, les Brughelins qui se sentoient grandement avoir offensé vers le duc de Bourgogne leur seigneur (...) se commencèrent fort à esmayer et avoir doubte que au long *aler* ne peussent résister ne eux deffendre contre le dessusdit duc. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 307). Et ne creez que, se ainsin est, que au long *aler*, qui qu'elle soit, se elle n'est sur toutes la plus cruelle (...) que elle ne ait cognoissance, pitié, mercy et misericorde de vous ou qu'elle ne vous en saiche tresbon gré (LA SALE, J.S., 1456, 16). Puis au long *aller* fut faicte composicion, et se rendirent les Angloys, leurs vies sauves et leurs biens, et encores eurent-ilz de l'argent. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 201). Lendemain les assegies tristes en ceur de ceste adventure, doubtans que au long *aller* ne peussent garder la ville pour sa grant circuite, firent retraire les biens dycelle au marchie (WAVRIN, Chron. H., t.2, p.1471, 393). Au long *aler* par mes mains passer fault. (LA MARCHE, Déb. Cuid. Fort. H., 1477, 285).

- *Au par aller*. "À la fin, finalement" : Poitevins sont fors et durs, aspres et fiers comme Lyon, et leurs deux seigneurs si puissans que nulz ne les ose actendre. Et voit bien le roy au par *aler* qu'il ne puet souffrir leur force. Mais le roy, qui moult par fu vaillans homs et fort et roides, cria en hault : Ausaiz ! Avant, seigneurs barons, ne vous esbahissiez pas, la journee est a nous. (ARRAS, c.1392-1393, 161). Je leur prometz qu'au par *aler*, Quant leur chaleur est refroidie, Ils trouveront que, sans doubter, Ce [Amour] n'est [fors que plaisant folie.] (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 147). Mais il faudra qu'au par *aller*, Commant qu'il en doye tarder, Que nous, ou eulx, en pleure ou rie : (...) Or ça, il fault parachever (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 542).

- *Au pis aller*. "Dans le cas le plus défavorable" : L'ospital [ne] nous peut faillir ; [Au] pis *aller* c'est ung refuge. (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 187).

- *Par long aller*. "À la fin, à la longue" : ...je pour certain cuydant venir du tout à bout de mes travaux par long *aller* et peine prendre, me suys au laberinte mys de tous dangiers (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 182).

**Rem.** Dans l'ex. suiv. *c'est à l'aller* est dit à propos de la mort. Peut-être faut-il comprendre "c'est imminent" : Car sachiés que je muir, venés moi acoler ! Le mort sens, dous amis, hélas c'est à l'*aler*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 221). [R. M.]

**ALLETRAIN, subst.** (alletrain)

[FEW XIX, 90b : *qatran*]

"Goudron" : Item, a .iiij. lieues de Jherico est la Morte Mer, entour la quelle il croist moult de aloin et de *alletrain* [var. *albetrain*]. (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 60).

**Rem.** De l'ar. *al qatran*, avec agglutination de l'article. [H. G.]

**ALLEU, subst. masc.** (alleu<sup>1</sup>)

[T-L : *aluè* ; GDC : *aluef* ; AND : *alué* ; DÉCT : *aluè* ; FEW XV-1, 17b : \**alôd* ; TLF II, 560b : *alleu*]

[P. oppos. aux terres tenues en fief par un vassal] "Terres possédées en pleine propriété, exemptes de droits féodaux" : Partie taings de toy de mon grant heretaige Et d'*aluef* en taings jé la tres plus grant partie (Gir. Ross. H., c.1334, 128). S'ilh

estoit alguns qui tenist fiifs de monsaingnour de Liege et, encontre sa feaulte et seriment, ilh le relevast d'autre saingnour, ou en festist *allouz* ou mesure sens le greit de saingnour, por le fiief denatureir et le saingnour deshireteir, ons le poroit appelleir al Anneal de palais, pour cely forche et deshirtanche à radrechier. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 73). Le duc de Bourgoingne doit avoir la court et la congnoissance de toutes les choses où il doit avoir droit ; c'est à entendre que, se discension, est de fief ou d'arriere fief, nait entre parties, la congnoissance en appartient au prince et non à autre. La cause si est : car il est sires d'*aleux*, de fiiefs et d'arriere fiiefs ; et ceulx qui tiennent en fief ou es refiefs ne sont que seigneurs utiles. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 198). Item, Ogier donat a la ville de Tongre franchisez teillez quellez la cité les avoit, tant en osiere, en *alou* ["alleu" ?], en oust comme en mesures, en pessans, en justice et aultrez chosez exercer, pourtant que Tongre anciennement avoit esteiz le chief du pays (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 68). Item, com par ceste meismes indiscrete et desordinee maniere sont acoustumeit par les *alluens* jugans entre Sainte-Marie et Sains-Lambert, engliese de Liege, de jugier des *allues* gisans fours frankies... (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 64). Jugement (...) que dit que Thomet avoit bien a avoir lez fiedz que furent Thiebault Wiel, et Marguerite, pour Jennette, sa fille, avoit bien a avoir les *alluef*. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1334], 112).

- *Gens d'alleu / homme d'alleu*. "Personne(s) de condition serve, tenue(s) de fournir des services au seigneur alleutier dont elle(s) dépend(ent)" : Gens d'*alluef* et de condition. Jugement de ville, faisant mention qu'il est ung homme que demande a plusieurs hoirs une debte de IIIIXX et XI s. de met. que le pere de ceulx que se deffendent doit, ou l'esxurement de l'eritaige et dez bien meubles que fuit lour pere. Et le segneur de cil que mort estoit vint avant et dit que ladicte debte estoit de nulle vallour, pour tant qu'elle n'estoit mie faite par son crant. Ly sire Jehan Abrion, maistre eschevin de Mets, ait dit pour droit que parmei ce que cil que se deffent ait bien monstrei que cil que ladicte debte devoit par escript estoit son homme d'*alluef* en partie, et que cil que ladicte debte devoit nez avoit mie fait et crantee par le crant de cil que se deffent qui estoit son segneur, comme dit est, n'ont lesdictes debtes a estre de nulle vallour. (Jug. maître-échev. Metz S., t.3, a.1494, 1400, 2-3).

**REM.** 1. Un fief (ou arrière-fief) reste alleu si l'on se place au point de vue du seigneur alleutier : «Le vassal tient son fief d'un alleutier : le roi, un alleutier laïque ou une église (la "franche aumône", *franca* ou *libera elemosyna*, française est une forme privilégiée d'alleu ecclésiastique)» (Fr.-L. Ganshof, *Qu'est-ce que la féod. ?*, 1957, 170) : ...lesdis hommages desdis *alleux* arrierfiefz dudit fief du Fail. (Trés. Reth. L., t.3, 1441, 197). 2. Sans doute s'agit-il du mot *alleu* ds l'ex. suiv. ; le subst. *alleu* fait office ici de compl. "interne" par rapport au verbe *aller* (v. *aller* : *aller le bois*, "aller à travers bois, parcourir le bois") : Gardés vous dou Nouvieu Fort, Vous qui alés ces *alues* ; Car laiens prent son deport Messires Jehans d'Evrues. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 202). [R. M.]

**ALLEU, subst. masc.** (alleu<sup>2</sup>)

[GD : *aleu*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 337b : *allocare*]

**A.** - "Location, bail"

**Rem.** Doc.1449 ds GD I, 218c (*par l'aleu sur ce fait et passé*).

**B.** - "Droit payé à un maître pour un apprenti" : ...du louage ou *alieu* de son apprentiz... (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1382, 743). [R. M.]

**ALLEUR, subst. masc.** (aleur)

[GD : *aleor*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 422a : *ambulare*]

"Celui qui va qq. part, marcheur, voyageur" : Item, rechiut des *aleurs* par nuit par le main des siergans qui les cachierent, 6 lb. (Comptes Mons P., t.1, 1330, 236). ...chemineur, *aleur* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 109).

- *Aleur sur corde*. "Funambule" : ...funambulus. li : *aleur* sur corde (Aalma R., c.1380, 157).

**Rem.** GARBIN 1487 ds GD I, 217c. [R. M.]

**ALLEVATION, subst. fém.** (allévation)

[\*FEW XXIV, 330b : *allevare*]

"Prélèvement" : ...des fouaiges, des traictes et autres *allévacions* de deniers consentiz et ordonnez par les Estaz pour le bien de la chose publicque de son païs (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 149). [R. M.]

**ALLI, subst. masc.** (alli)

[GD : *alli* ; FEW V, 327b : *ligare*]

"Fait d'être lié à qqn ; alliance" : La li monstrent grant service Li sien, dont ne furent pas nice, Car, a fin qu'il ne le perdissent Et qu'avoec lui il se tenissent, Il s'allierent tout a li Et l'un a l'autre. En cel *ali* furent trouvé en bon arroi Mort et navré dalés le roi. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 40).

- *Faire alli* : Amours m'a donné le pouoir En hiretage com son hoir, En l'eure qu'on vient deviers li Pour faire hommage ne *ali*, Je sui pour tous avantparliere (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 51). [R. M.]

**ALLIANCE, subst. fém.** (alliance<sup>1</sup>)

[T-L : *aliance* ; GDC : *aliance* ; AND : *alliance* ; FEW V, 327b : *ligare* ; TLF II, 564a : *alliance*]

**A.** - "Fait de s'allier, accord entre des personnes ; le lien qui en résulte"

1. [Relation entre des personnes] "Entente entre deux ou plusieurs personnes, rapprochées par une communauté de sentiments, d'idées, d'intérêts" : Mais tout ainsi qu'elle tenoit Mon doy, soudeinement venoit Entre nous deus Douce Esperence, Pour parfaire ceste *aliance*, Dont moult lié et moult joieus fumes (MACH., R. Fort., c.1341, 150). Et je certes ne le contredi mie que il ne sachent bien, o vous, pere conscript, que sponssions et *aliances* sont choses saintes entre ceulz hommes par lesquelz joste les divines religions la foy humaine est coustivee. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 9,4, 15). ...ledit mons. le prevost fist venir par devant lui le dessus dit prisonnier Merigot Marchès, et, après plusieurs interrogatoires à lui faites sur la maniere des foyes et serement, et aussi des *aliances* qu'il puet avoir et a à aucuns gens tenans le parti et bienveillans du roy nostre sire... (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 203). Cestui, selon aucuns, fut maistre de Rogier Bacon ou fut son disciple ou compaignon, car j'ay leu en une couverture de livre qu'ilz avoient grande *aliance* ensemble et grande amour et pratiquerent longtems ensemble sur les sciences de astrologie et de alchymie et que icellui Bacon en eut vraye experience. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 138 v°). Si bonne amour et parfaicte *aliance* furent entr'eulx deux (...) Que bras soubz bras devisant a plaisance En compaignon l'un a l'autre parloit (LA VIGNE, V.N., p.1495, 235).

- *Commune alliance*. "Fait d'être alliés l'un à l'autre" : Le Saint Esperit les arma [les apôtres] du tout en tout de commune

*aliance*, c'est a clerement dire qu'il les fist estre uns ensamble pour resister aux adversaires de Dieu plus constamment (GERS., St-Esprit G., c.1392, 441).

- *Estre d'une alliance*. "Être unis, associés" : Puis que sommes d'une *alyance* Par dessus l'erbe jolyete, Chantons ung petit a plaisance. (LA VIGNE, S.M., 1496, 265).

- *Estre de bonne alliance*. "Être constant, fidèle dans l'union" : Tres vouluntiers, a chere lye Iray o vous par compaignye De cueur entier sans demourance, Car au besoing ne fauldray mye A ceulx qui sont de bonne vie Et qui sont de bonne *aliance*. (Pac. Job M., c.1448-1478, 377).

- *Estre de l'alliance de qqn*. "Être uni, allié à qqn" : Folle largesse pour croire faux semblant M'a dessaisi du miex de ma chevance Par doulz regart qui va maint cuer emblant Oû fausseté s'embat par decevance Avec biauté qui est de s'*aliance* Dont povreté m'a fait donner congé. (MACH., App., 1377, 644). Infame Bourguignon salé Lequel est de vostre *aliance*. (S. fol, c.1480-1490, 8). N'esse pas fait d'un mauvais homme, Luy qui est de nostre *aliance*, De nostre loy et congnoissance, De soy alier a l'emblee A celle maudicte assemblee De Jhesus et ses compaignons, Qui tousjours tant hay avons ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 772).

- *Faire alliance / une alliance à / avec qqn*. "S'allier avec, s'unir à qqn" : Mes loyaus cuers ha fait une *aliance* A Loyauté qui meint loial amant Lie en amours et fait meinte aligence. (MACH., L. dames, 1377, 109). ...[Amours], qui seme ses vertuz ou mieulx luy plaist et bon luy semble, fist *allyance* a une jeune fille, belle, gente, gracieuse et en bon point (C.N.N., c.1456-1467, 191).

• P. personnif. : ...nous avons fait *aliance* avec la mort, et avecques enfer avons fait paction et convenance. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 238).

• *Faire alliance ensemble* : ...veu l'*aliance* faite par iceulx serourges ensamble (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 513).

• *Faire alliance entre qqn et qqn* (d'autre) : Belle, bien avez souvenance (...) De la tresplaisant *aliance* Qu'Amour fist entre vous et moy ; Son secretaire, Bonne Foy, Escrist la lectre du traictié (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 49).

• *Faire une alliance (en)contre qqn* : Dangier m'a joué de ce trait, Mais se je puis avoir puissance, Je feray, maugré qu'il en ait, Encontre lui une *aliance* ; Et si lui rendray la grevance (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 41).

• *Faire alliance de + inf.* : Et si firent en ung meisme jour tres grans *aliances* de garder l'onneur l'ung de l'autre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 123).

- *Prendre alliance avec qqn*. V. *alloyance*

- *D'une alliance*. "Tous ensemble, en même temps" : Mais après ce Justice et Veritez, Misericorde et Paix d'une *aliance* Firent que Dieu tramist par sa puissance Dedanz sa librarie un breviaire (Mir. prev., 1352, 276). ...une grande route de Bretons et de Poitevins d'une *alliance* (...) chevaucièrent caudement (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 71). ...finablement, consaulx se porta tout de un accord et de une vois et de une *aliance* que on esliroit (...) douse hommes notables et sages, liquel iroient deviers le conte (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 181). Je vous prie doncquez, messeigneurs, Allons a luy sans demourance, Tous ensemble d'une *aliance*, Affin que soyons en sa grace. (Pac. Job M., c.1448-1478, 256). Allons y donc d'une *aliance*. Il nous fera chere tres grant (Pac. Job M., c.1448-1478, 291). Vueilles avoir bel maintenir En parle[r] et en contenance : Plus belle vertus retenir Tu ne pourroyes sans doubtaunce ; Tous tes membres d'une *aliance* Vueilles a droit et bien

conduyre - A ung chascun sa contenance - Pour les tous a vertus reduyre. (GARIN, Compl., 1460, 96).

2. En partic. [Domaine de l'amitié, de l'amour ; domaine matrimonial]

a) "Lien d'amitié" : Cy parle comment Saintré fut chambellan du roy, et des *alliances* de lui et de Maingre, escuier, dit Boussicault. (LA SALE, J.S., 1456, 141).

- *Par alliance d'amour*. "En raison de liens d'affection" : Un roy Loïs adonc reneit C'um chanoine a Paris avoit ; Foubert out non, un os aveit De l'eschine del saint ; s'aveit Volenté de s'en delivrer. Un chapelain lui fist livrer. Au rei Herri qu'ert lors de France Emblé l'out, et par *aliance* D'amour le lui avoit donné (Vie st Evroul S., c.1350, 144).

b) "Lien d'amour" : Le plus heureux qui soit en France Me suis trouvé, par l'*aliance* Que j'ay faicte nouvellement, Avec celle que j'ayme tant. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 239). Helas ! icy monstres bien ta vengeance D'avoir osté ma Dame et ma plaisance A qui j'avoie sur tout plus de fiance Et que j'amoie en ce monde plus cher. Entr'elle et moy n'y avoit difference : C'estoit ung corps, .I. cuer, une *aliance*, Pareil vouloir et samblable puissance, Deux personnes en une mesmes cher. (HAUTEV., Compl. B., c.1441-1447, 29). ...l'accointance et *alliance* que le clerc eut a sa maistresse a laquelle diligemment servoit et complaisoit... (C.N.N., c.1456-1467, 92).

- "Liens de complicité amoureuse" : Ma damme, avisez vous point mon cousin B. ? Il tient trop bonne compaignie a celle fille la ! Je cuide qu'il y ait entre eulx deulx aucunes gracieuses *alliances* ! (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 46).

- *Bailler l'alliance*. "Susciter une rencontre amoureuse ; faire fréquenter" : [Une dame ne réagit pas à des déclarations enflammées, alors que sa chambrière a laissé entendre à l'amant qu'il était aimé] Et pour ce requeroit le dit galant demandeur que celle dame declarast s'elle le vouloit prendre a serviteur ou non, affin qu'il n'y pensast plus ; et que au surplus la dite chamberiere, qui ainsy luy avoit baillé l'*aliance* et fait trembler les fievres blanches tout du long d'une nuyt, sy fut gagniee et condempnee a le amender envers luy et de telle amende honorable et proufitable que la court adviseroit. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 200).

c) Au plur. "Fiançailles" : Ce vouloir rongea tant autour de la teste du pere (...) que jamais ne cessa jusques ad ce que les *allyances* et promesses furent faictes (C.N.N., c.1456-1467, 545). ...quand il fut venu, elle luy compta les *allyances* faictes d'elle et de l'autre ancien chevalier (C.N.N., c.1456-1467, 546).

d) "Union par le mariage [qui peut être, en même temps, un acte politique, v. *infra*]" : Tu ne feras nulle *aliance* Avec eulx ; aussi ne t'avance De faire mariaige o eulx (DESCH., M.M., c.1385-1403, 226). Gautier, marquis de Saluce (...) Voulsist une autre dame prendre De hault estat, dont l'*aliance* Lui creüst honneur et vaillance (Gris., 1395, 72). ...[Hugues Spencer craignait que] se ceste *aliance* se faisoit, que li jones Edouwars d'Engleterre fust mariés en France et presist sa cousine germaine, il ne poroit longement estre ne demorer que, dou costé de France, il n'eüst a faire (FROISS., Chron. D., p.1400, 51). ...se lors sires li rois Davids pooit avoir a femme et espouse la serour le roi d'Engleterre, par ceste *aliance*, ou temps avenir, il en deveroient mieuls valoir (FROISS., Chron. D., p.1400, 171). ...les *alliances* dou mariage poroient estre bonnes et moult vous deveroient valoir ou temps a venir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 451). ...par le moien du mariage et *aliance* dudit feu roy d'Angleterre et de la fille de France, royne d'Angleterre (FAUQ., II, 1421-1430, 73). Tous ses amis et parens loerent et

accorderent beaucop ceste *alliance* (C.N.N., c.1456-1467, 169). Puis [le roi Creonte] ordonna du jour de leurs espousailles et fist faire illec une feste grande et notable, qui dura jusques au soir que le roy et Jason et les dames s'en issirent de ce gardin a grant joye, car chascun faisoit feste des *alliances* de Jason et de Creusa, et en especial Creusa. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 226).

- *Alliance de mariage* : Secondement je dy qu'il vint pour espousailles par *aliance* de mariage traitter. (Mir. fille roy, c.1379, 7).

- *Faire privee alliance avec qqn*. "S'allier à qqn par mariage" : Et ilecquez chiés les dieux privez et en maisons privees a li roys Latins avecquez Enee fait privee *aliance*, laquele il a adjoint a l'*aliance* publique premierement faite, c'est a dire car il li a doné a mariage une fille que il avoit seule heritee, qui estoit appelé Lavinie (BERS., I, 1, c.1354-1359, 1.9, 5).

- *Verges d'alliance*. "Bagues d'alliance, alliances" : Aneaux, ou verges d'*aliance*, Ou soit escript : Mon cuer avez. (Amant cord. M., 1490, 65).

3. [Lien entre deux puissances - ou leurs représentants. Domaine diplom. et milit.] "Engagement de défense mutuelle ; accord d'ordre public ; traité" : *Aliances* en divers lieux se font en diverses menieres, ja ce soit que toutes autres choses se facent en une guise. La maniere de ceste *aliance* fut tele car de plus ancienne couvenance n'est il nule memoire. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 24.4, 38). Comme (...) je veisse le roy anglois (...) fortifier les volentez a son *aliance*... (CHART., Q. inv., 1422, 4). ...messires Charles de Boesme, rois d'Allemagne et emperères de Romme, avoit tant fait par son or et par son argent et par grans *aliances*, que li eslisseur de l'empire d'Allemagne avoient juret et seelet à tenir roi son fil de toute Alemaigne apriès sa mort (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 208). ...le roy seroit deument adverti de ladicte *aliance* aux Anglois (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 200). ...mais en riens n'entendoyent cette *alliance* au prejudice du roy et de son royaume, mais pour le servir et soustenir, se besoing en avoit (COMM., I, 1489-1491, 7). ...et nous estoient pleiges les quatre principales villes d'Angleterre pour l'entretenement de ces *alliances*. (COMM., I, 1489-1491, 210). Pour quoy fut accordé entre nous que les *alliances* demourroient entières, que nous avions avec le royaume d'Angleterre (COMM., I, 1489-1491, 210). ...que le roy Loys leur avoit commandé à Florence se mectre en ligue avecques le roy Ferrande, du temps du duc Jehan d'Anjou, et laisser son *aliance*, disant que... (COMM., III, 1495-1498, 43). ...ilz ne pouvoient laisser l'*aliance* de la maison d'Arragon (COMM., III, 1495-1498, 43).

- *Publique alliance*. "Traité de l'État" : Et ilecquez chiés les dieux privez et en maisons privees a li roys Latins avecquez Enee fait privee *aliance*, laquele il a adjoint a l'*aliance* publique premierement faite (BERS., I, 1, c.1354-1359, 1.9, 5). Sanguine estoit une herbe que on usoit lors en cerimonies des publiques *aliances* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 24.4, 39).

- *Alliance et compaignie*. "Traité d'association et d'amitié (comme *socii*)" : ...et la dist il que il estoit venus secretement de par le consul pour traictier aveques eulx d'*aliance* et de compaignie (BERS., I, 9, c.1354-1359, 36.7, 66).

- *Alliance et convenance*. "Traité (au point de vue de l'obligation juridique et morale)" : Fecial estoit appelés celui prestre qui avoit pooir des *aliances* et des convenances de par les dieux (BERS., I, 1, c.1354-1359, 24.4, 39). Faite et fermé l'*aliance* et la couvenance entre lez deus peuples, si comme dit est (BERS., I, 1, c.1354-1359, 25.1, 41). Je peusse, dit il, se je voulsisse, seigneurs Latins, traitier avecquez vous par droit mout antieyn et demander

que, comme tous les Latins soient nez de la cité d'Albe, il doivent estre tousjours tenus en celle *aliance* et couvenance, par laquelle la cité d'Albe avecquez tout son peuple fu translatee et s'osmise jadis par le roy Tulle en l'empire de Rome. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 52.2, 86). ...tous les signeurs qui convenance et *aliance* avoient au roi d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 292).

- *Alliance et paix / alliances et traité de paix*. "Traité de paix" : Si leur tendit sa destre main en signe et en foy de future amistié, et fit avecquez eux *aliancez* et pays ; et se entresalurerent les deus duz et les deus os, et fu Enees receus en l'ostel du roy Latin. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 1.9, 4). ...lesquelles processions furent ordonnées pour regracier Dieu des *aliances* et du traictié de paix et union entre messeigneurs le Dauphin et le duc de Bourgongne (FAUQ., I, 1417-1420, 307).

- *Alliance et treves*. "Traité (dans son obligation d'arrêt des combats)" : Prise et occupee, comme dist est, la cité de Gabie, li roys Tarquins fist pays avec les Equins et a renouvelee *l'aliance* et treves avecques les Tuscains, et puis se est convertis aus negoces de la cité. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 55.1, 91).

- *Avoir fortes / grandes alliances / avoir alliance à / avec qqn, avoir qqn de / en son alliance* : ...le duc de Guerles (...) a les Anglois et les Allemans en son *aliance* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 180). Un prince je y vi (...) Poissant et moult entremettans En guerres (...) Si ot mainte grant *aliance*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 11). ...il avoient l'acord et *aliance* des Flamens (FROISS., Chron. D., p.1400, 342). ...quant Sillon vit leur [des Corinthiens] maintien, s'en partit et dist qu'il n'avoit cure d'avoir a eulx *aliance* (JUV. URS., T. rever., 1433, 76). ...ceulx de ta terre qui ont tant forte *aliance* avecque eulx [les Anglais] ne puevent ilz souffrir (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 223).

- *Avoir alliance ensemble* : ...quant vous venrez à l'entrée de Navaire, si envoie devers le roy. Il est nostre cousin et si avons eu, en temps passé, grandes *aliances* ensamble (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 115).

- *Estre de l'alliance de qqn* : ...les seigneurs et les cités et bonnes villes qui de *l'aliance* et de l'acord au roy estoient (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 279). Tous estoient de *l'aliance* ce [l. de ?] Clai Dennequin (FROISS., Chron. D., p.1400, 177).

- *Estre d'une alliance (à l'encontre de qqn)* : Sa mort [du roi] estoit ja pourparlée De ses annemis et jurée, Qui estoient d'une *aliance*, Einsois qu'onques alast en France (MACH., P. Alex., p.1369, 248). Les oncles du roy d'Angleterre (...) et l'archevesque de Cantorbie estoient tous d'une *aliance* à l'encontre du roy et de son conseil (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 19).

- *Faire / ferir / fermer / confermer les alliances* : Le prestre Fecial a prié Tulle et dist en tel meniere : "Me commandes tu, royz, avecquez le pere patrat du peuple albain ferir et fremer *aliance* ?" (BERS., I, 1, c.1354-1359, 24.4, 39). *L'aliance* fu faite et confermee, et si i ot mout de paroles et de conjuremens (BERS., I, 1, c.1354-1359, 24.6, 39). Les Latins avecquez lezquelz Tullez avoit jadis fait *aliancez* faucerent leur couragez et courirent dedens les finz et les contrees des Romains. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.3, 54). Et s'il avenoit que la plus grant partie se assentist a la guerre, lors li prestes Fecials, qui estoit establis aus *aliances* confermer, prenoit une haste ferree ou sanglente bruslee par devant, et s'en aloit a celle terre ou cité ou devoit estre la guerre (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.12, 56). En ce voyage il fist grandes *aliances* au roy d'Angleterre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 176). ...pluseurs firent *aliance* Contre lui (...) De ses pers et de ses barons. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 308). Et se feît ladict *aliance* par la

conduycte du roy et à son prochatz et à ses despens, comme avez veü ailleurs (COMM., II, 1489-1491, 100). Jason, filz Elleazar, fut environ ce temps envoyay par ceulx d'Israël devers les Romains pour confermer leurs *aliances* pour ce qu'il estoit sage et grant praticien en la science des estoilles (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 67 r°). ...ilz envoierent leurs ambaxateurs partout pour faire *aliance* contre le roy et mesmes à Venise, où j'estoys (COMM., III, 1495-1498, 286).

- *Garder foi et alliance* : Lors a Tulles adreché ses paroles a Mecius leur prince et li a dit cez mos : Mecius, dist il, se tu peusses aprendre a garder foy et *aliancez*, je te chastiasce en toi gardant la vie (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.9, 49).

- *Jurer / passer / promettre alliance à qqn* : ...les *aliances* faictez, jurées et passées solempnelment (Ch. VI, D., t.1, 1419, 404). ...affin de trouver aucun bon accord entre eulx sur lesdiz differens, lesquelz ses ambassadeurs estoient retournez dudit voyage et avoient rapporté que ledit roy de Castille estoit bien content du roy et luy avoit promise et jurée bonne amour et vraye *aliance* (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 79).

- *Prendre alliance(s)* : ...non que (...) il nous conviengne prendre *aliances* ailleurs ; nennil (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 181). ...disant que, puisque par le commandement dudit roy avoient prins ladite *aliance*, qui duroit encores par aucunes années (COMM., III, 1495-1498, 43).

- *Querir alliances* : [Les Flamands] querent *aliances* à estragne signeur (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 284). Nostres cousins d'Engleterre (...) quiert grandes *aliances* en Alemagne, et nous vodra faire guerre (FROISS., Chron. D., p.1400, 268). Puis, le duc d'Ath se retira en fors chasteaulx et fortes places et quist *aliances* de princes voisins ad ce qu'il peust. (BUEIL, II, 1461-1466, 250).

- *Renouveler alliance / les anciennes alliances* : Toutesfois, afin que les injures aus dessus diz legas fussent expiees ou pardonees et aussi la mort du dit roy, [l'en] renovela *aliance* entre Rome et Lavine ne ne fit point Romulus de bataille contre eux, anchois fu pays entre eux contre l'esperance de tous. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 14.3, 23). Et en celi an furent tramis legat des pueples sanniciens aussi comme tous pour renouveler les anciennes *aliances* ; mais comme le senat les eust regeté au pueple et li pueples leur eust devoyé *aliances*, a la parfin empetrerent il treves de deux ans (BERS., I, 9, c.1354-1359, 20.1, 38).

4. [En mauvaise part] "Complot, coalition, ligue subversive" : ...comme feu Estienne Marcel, nagaires prévost des marchanz de la ville de Paris, et plusieurs autres bourgoys et habitanz d'icelle, ses complices, aliez et adhérens, eussent, ou temps passé, fait, commis et perpétré, de leurs mauvaises volentez, plusieurs conspirations, monopoles, traïsons, rebellions armées, invasions, *aliances* et chevauchées contre nostredit signeur et père, nous et la couronne de France, en commectant force publique et crime de lèze-magesté, dont se sont ensuiz plusieurs et divers inconvenianz (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 191). ...deslie lez lygues et lez *alyances*, lezquelles ne sont mie de pitié, mez sont injustes [traduit ici "colligations"] (Songe verg. S., t.1, 1378, 338). ...accusé de estre de la condicion et *aliance* des empoisonneurs qui aloient par pays. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 2).

- *Folle alliance* : Mal nous vint quant onques nous aliasmes a Glaude, car nous savions bien que lui et ses freres estoient tous de mauvaise vie, et que nul ne passoit par leur terre qui ne feust desrobez. Jhesucrist nous en veulle par sa grace gecter a nostre honneur. Beaulx oncles, il fault avoir adviz sur ce fait. Il est bon que

nous le mandons a noz amis et parens et a tous ceulx qui ont esté de ceste fole *aliance*. Et Garnier respont : C'est verité. Et lors le manderent a tous. (ARRAS, c.1392-1393, 207).

**Rem.** Désigne notamment l'alliance anglo-bourguignonne, à la suite du traité de Troyes de 1420 (Moralité cinq pers. B., 1484, 112).

- *Mortelle alliance* : Les barons corit sus, par mortel *aliance* En at ochis XVIII (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 672).

5. [Entre Dieu et les hommes, domaine biblique] "Pacte conclu par Dieu avec l'Homme ("Nouvelle alliance" chrétienne, p. oppos. à l'"ancienne alliance" de l'Ancien Testament)" : ...quant Moise amena les enfants d'Israel hors d'Egipte, nostre seigneur leur donna une nue (...) en signe d'*aliance* et d'amour. (Mir. emp. Julien, 1351, 186). Mais ainçois par sa grant puissance Mettra amour et *aliance* Entre Jhesus, son filz, et nous (Mir. emp. Julien, 1351, 188). Et est et [sera] comme dit est, le signe d'*aliance* entre Dieu le Pere et creature humaine, si comme Il dist par son prophete Ysaïe (ORESME, C.M., c.1377, 728). ...on y pavoit lire clerement les *aliances* et reconciliations de Dieu a homme (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 27).

- *Tabernacle d'alliance*. "Tente où était enfermée l'Arche d'alliance" : La nue est eslevée du tabernacle d'*aliance* (Mir. emp. Julien, 1351, 186).

**B.** - Rare. "Union (de deux choses ; cohésion)" : Après moult diligenment il aguectent les conseils des planetes, car il dient que il gouvernement tout le monde en terre, si comme, par leurs regars et *aliances* et movemenz et applicacions de l'une a l'autre et les quarolles des estoilles, en peut legierement trouver et savoir. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 163). ...Des jugemens l'ordonnance, L'*aliance* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 36). ...ou Saint Esperit est conjointure et *aliance* de unité et de bonté, laquelle est l'amour des deux, c'est a scavoir du Pere et du Filz. (Somme abr., c.1477-1481, 160).

**C.** - P. méton. "Ceux qui sont alliés"

1. "Groupe de personnes unies par un certain lien" : Or cognoiz je tous mes habus, Et de mon corps l'oultrecuidance. Je me truffoye de Jhesus Et des gens de sa *aliance*. (Pass. Auv., 1477, 249).

**Rem.** V. *supra* A 1 et 3 (*estre de l'alliance de qqn*).

2. "Parti, troupes" : Vez vous cy le marquis d'oustrance [Oustrance ?] Et aultres de son *aliance* Bien armés, tous appareillés Pour bien cellez gens esveiller, Destruyre et mettre a nyant. (Pac. Job M., c.1448-1478, 259).

3. "Puissance alliée" : Ceulx qu'on appelle en ce quartier les Nouvelles *Alliances*, ce sont les villes de Basle et Strasbourg et autres villes imperialles qui sont au long de ceste riviere de Rin (COMM., II, 1489-1491, 100). Passé que fut ledit duc de Lorraine, comme j'ay dit, après avoir chevauché aucuns jours, arrayva vers lesdictes *Alliances* peu d'heures avant la bataille et avecques peu de gens (COMM., II, 1489-1491, 120). Sur l'heure qu'il fut arrivé, marchèrent les batailles d'ung costé et d'autre, car lesdictes *Alliances* avoyent jà esté logéz troys jours auprès dudict duc de Bourgogne, en lieu fort. (COMM., II, 1489-1491, 120). Theodolle Teutonin fut en ce temps moult apécié des IIII *aliances* d'Almaigne et resida à Berne ; fut medicin et souverain astrologien. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 151 v°).

4. [Terme d'affection]

- [adressé par Joseph à Marie] : JOSEPH. M'amyé et ma douce *aliance*, Ma tres tendre société, Vous a il tousjours bien esté

Puisque vous partistes d'icy ? [cf. Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 176] (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 58).

- [adressé par J. C. à sa mère] : JHESUS. Ma mere et ma douce *aliance* A qui obeissance doys, Ne vous desplaise ceste fois S'il fault que je desobeisse Et vostre requeste escondisse. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 220). [R. M.]

**ALLIANCE, subst. fém.** (alliance<sup>2</sup>)

[Ø]

"Allégation, discussion, contestation" : Sire, n'y acomptéz riens, proposeiz vostre fait, sy responde ce qu'il luy plait ; il pourat noyer et s'il fait aulcune *aliance*, sy le pr(o)ueve. ["s'il fait quelque allégation, qu'il en fournisse la preuve (?)"] (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 23).

**REM.** Dér. de *alloier* "alléguer, se justifier, se disculper" (Éd., p.CCXXXII). Cf. T-L I, 312 : *aloier*. Ni le verbe, ni le dér. n'ont été trouvés ds FEW V, 292b, s.v. *lex* (qui a seulement a. prov. *aleiar*), V, 241b, s.v. *legare* et XXIV, 328a-b, s.v. *allegare*. [R. M.]

**ALLIANCER, verbe** (alliancer)

[GD : *aliancier* ; AND : *alliancer* ; \*FEW V, 327b : *ligare*]

Empl. pronom. "S'allier, faire alliance" : ...se ne fust la tresgrant puissance et defense, secours et aide de mondit seigneur mons. Challes et de ses bons amis, qui se sont *allanciez* contre la force des diz mes adversaires, annemis et malvolanz (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1343, 72). [R. M.]

**ALLIÉ, adj. et subst., v. ALLIER<sup>1</sup>** (allié)[LGERM]

**ALLIEMENT, subst. masc.** (allielement)

[T-L : *aliement* ; GD : *aliement* ; AND : *alaiement* ; FEW V, 328a : *ligare*]

**I.** - (Synon. de *aliance* v. Lexiques)

**A.** - "Fait de s'allier, alliance" : Lors fu faite ly pays par loyal serrement, Et se mirent as camps par droit *aliement*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 96).

- *Estre (tout) d'un allielement*. "Être d'une même alliance, être unis, être d'accord" : Se la estoit venu et qu'il fut ensemment, Et mon pere Regnier (...) Et mon oncle Girart et mes autres parent, Et mon frere Olivier (...) Feussent a vous d'acort et d'un *aliement* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 166). A la porte qui va droit à l'arbre qui fent Se logirent Grigois (...) Et furent bien X mil tout d'un *aloielement*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 344).

. "S'entendre, être complices" : Or sont li traitour tout d'un *aloielement*. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 18).

. *(Tout) d'un allielement*. "D'un seul accord, tous ensemble" : Et cent aultre glouton tout d'un *aloielement* Pour occire Herpin s'avancerent forment (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 6).

- *Faire (un) allielement*. "Faire alliance, s'allier"

. *Faire allielement à qqn*. "S'allier avec qqn" : ...Car li bourgeois leans per obligacion On[t] fait *aliement* au lignaige fellow. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 962).

. *Faire un allielement de + inf.* "Faire alliance pour" + inf. : A ceulx de s'amittié fist ung *aloielement* D'occire et mettre a ffin la chrestienne gent. (Tristan Nant. S., c.1350, 581).

. *Faire allielement que*. "Faire alliance pour" : Doulx duc et quatre conte ont lour foid creantee Et fait *aliement* per fiance affiee Que Lion ossiront san nulz demoree. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 228).

- [Alliance de Dieu avec les hommes] : ...la se fist humblement, purement, Tresglorieux et noble *aliement* De Dieu a homme en substance de vie (Mir. st Sev., 1362, 237).

#### B. - P. méton.

1. "Ceux qui s'allient" : Le connestable aussi y ira temprement, Et trestouz les barons de son *aloieient* (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 414).

2. "Obligation que crée l'alliance ; fidélité" : Tout ensi com je vous devise, Sans mettre terme ne devise, Rescripsi je moult liement, Par bon et droit *aliement*, Que d'or en avant voel tenir A Rose, qui voelt devenir Mon compaignon et mon secré. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 62).

C. - P. ext. "Soutien" : Puis lui dit de Guion (...) Comment saisi Paris et son couronnement Par l'accord dez bourgeois et leur *alliement*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 122).

D. - Au fig. "Lien" : Maiz s'ilz sçavoient bien qu'eüssiez *allyment* A la loy de Mahon n'a la paienne gent, On vous en blasmeroit (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 138).

II. - "Alliage" : Cuidiez vous tel feu allumer Ne sçavoir les *alliements* Qu'il fault au vray metal fourmer Selonc tous ses fournissements ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 199). [R. M.]

#### ALLIER, verbe (allier<sup>1</sup>)

[T-L : *aliier*<sup>2</sup> ; GD : *alier* ; GDC : *alier* ; AND : *allier* ; DÉCT : *aliier* ; FEW V, 326b : *ligare* ; TLF II, 565b : *allier*]

V. *alloyer*

#### I. - [Union de personnes]

##### A. - Empl. trans.

1. *Allier qqn (à qqn)*. "Unir qqn à qqn" : Vecy mon filz le quel je vous amayne, Propre et subtil, pour aux champs gambier Et pour deffendre la querelle rommayne. Puisque viellesse maintenant me promayne, Mon heritier je vous veulx *alyer* (LA VIGNE, S.M., 1496, 172).

- "Marier qqn à qqn" : Advint que ledit chevalier et sa dicte femme eurent, comme ont communement peres et meres, grant voullenté et grant desir de *allier* et marier leur fille a ung seigneur leur voisin, qui estoit assez ancien, riche, puissant et yssu de bien noble lieu. (RASSE BRUNH., Flor. Elvide B.N., a.1456. In : *Chrestom.* R., 154). Lors le seigneur de Lalaing, très-content de la réponse de son fils, luy dit : "Guillaume, la response que vous m'avez faite vous sera valable, car je mettray peine de vous *allier* en tel lieu dont moy, vostre mère et vous, serez content." (Faits Lalaing K., c.1470, 5).

- *Allier* [des personnes, des coeurs...]. "Unir, rassembler" : ...je conseil le donc que touz les dis escuiers et hommes d'armes soient en une seule compaignie *aliez* (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 71). Einsi Amours leurs cuers *alie*, Tant qu'il ont par ceste aliance Li uns a l'autre grant fiance. (MACH., D. Aler., a.1349, 327). Amours nous doctrina, Et qui en compaignie sy bien nous *alia* Qu'ains puis ly ung a l'autre parolle ne monstra Qui lui puïst desplaire. (Tristan Nant. S., c.1350, 419).

- *Allier qqn à soi*. "S'attacher qqn, se gagner son amitié" : Souverainement il mist paine a acorder et a *alier* a soy les peuplez des Latins, afin que par aydez de gens estranges il fust plus seur entre [ses] subgis. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 49.8, 83). Las ! com vous estiés blonde et vaire ! Ne comment vous oublieroie Ne aultre a moi *alieroie*, Tant fust belle, courtoise et sage (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 92).

. *Allier qqn avec soi* : Craindre ne fault Fortune la diverse Qui Passe temps avecques elle *alie* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 540).

. [En vue d'une entreprise] : Or est ainsi que nostre homme avoit pourpensé et pourjecté une entreprinse, comme dit est, sur les chevaulx de Verset. Et compta le cas à six ou sept compaignons de la garnison de Luc, et les *allia* avec soy. Et les mena et guyda si bien de nuyt, qu'il arriva au pré où paissoient les chevaulx (BUEIL, I, 1461-1466, 31).

2. *Allier qqn*. "Se rallier, s'unir à qqn" : ...pour c'estes et fustes Fleur que par odeur *alion*, Velut rosa vel liliun (Mir. parr., 1356, 36).

#### B. - Empl. pronom.

1. *S'allier à / avec / de qqn*. "Se lier, s'associer à qqn, s'unir à qqn par alliance"

a) *S'allier à qqn* : ...li amie est la vierge Marie Et li amans est Dieu de paradis, Qui *s'alia* a ceste amie fine (Mir. st Sev., 1362, 239). Mal nous vint quant oncques nous *aliasmes* a Glaude, car nous savions bien que lui et ses freres estoient tous de mauvaise vie, et que nul ne passoit par leur terre qui ne feust desrobez. (ARRAS, c.1392-1393, 207). ...il m'est vis que vo cuer se depart De moy, et on m'a bien dit qu'il *s'alie* A un autre (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 119). ...Plaisance (...) n'est n'ingrate n'eschace, Ains a Largesce se *alie*. (CHART., L. Plais., c.1412, 150).

- [L'alliance est politique, militaire] *Estre allié à qqn* : ...et tout le surplus de Ytalie lui estoit soubmis et *alliez*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 191). ...le roy delibera de aller en Bretagne et y mener son armée pour faire guerre au duc, qui estoit *allié* au duc de Bourgoigne (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 287).

. *Estre allié à qqn par treve*. "Être tenu envers qqn par un accord de trêve" : Et aussi eurent il aucunes aides des povres gens qui vindrent a leurs gages, mes il n'eurent onques nulle publique aide, c'est a dire car nule cité ne se mist onques apertement pour euz, ne aussi ceus de Vege pour ce car il estoient *aliez* aus Romains des temps Romulus par trevez de cent ans. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 30.7, 52).

- "S'engager auprès de qqn" : ...oudit retour, il se *alia* à un escuier demourant à Recé, prez de Chaalons, pour le servir comme vigneron, avecques le quel il ne demoura que deux mois (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 242).

b) *S'allier avec qqn* : ...ilz s'estoient de long temps *aliez* avec le roy d'Angleterre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 160). Et que depuis plusieurs villes et cités se sont *aliées* ou apatissées ou composées avec eulz. (FAUQ., III, 1431-1435, 47). Et, ce fait, toute l'esglise se *allyerent* avec ledit seigneur roy Loys, duc d'Anjou (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 191). ...n'estoit il [le roi Edouard] point deliberé de soy nommer et porter roy de France, et leur [les Flamands] fit sçavoir que s'ilz se vouloyent *alier* avec luy, qu'il se alieroit avec eulz (JUV. URS., T. crest., c.1446, 36). Audit lieu d'Escouys fut aussi le roy adverty que mondit seigneur le connestable avoit envoyé à monseigneur le duc de Bourbon son seellé pour suborner et tant faire que mondit seigneur de Bourbon vouldist devenir et estre contre le roy, et de soy *alier* avecques ledit duc de Bourgonne. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 334).

- *S'allier avec qqn contre qqn* : Et, par lesdiz appointemens, iceulx seigneurs de Bourbon et autres dessus nommez promettoient de faire tout devoir, de faire faire la paix au roy par les autres seigneurs avecques eulz *aliez* contre lui (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 54).

- "Pactiser avec qqn" : Mais pour ce qu'elle avoit un jour mengié une souppe avec Venus, faite ou chauderon d'amours, oncques depuis ne cessa de excercer son service avec les subgez d'icelle. Et en sa viellesse s'estoit retraits et *alliee* avec le curé de la ville qui de nuit et de jour oyoit sa confesse, pourquoy toutes celles de son voisinage l'avoient en grant reverence. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 89).

c) *S'allier de qqn*. "Faire alliance avec qqn" : ...pour soy *alier* des ennemis et destruire les bien vueillans et subgetz du roy (JUV. URS., Loquar, 1440, 311).

- *S'allier de qqn à + inf.* : ...Sebenique a forgé contre vous pour non perdre sa legation, et s'est *alyé* de Tournay à ce faire. (Lettres Louis XI, V., t.8, 1480, 286).

2. *S'allier (à qqn) (par mariage)*. "Épouser qqn" : ...le dit roy (...) s'estoit *alié* si haultement par mariage comme a la fille du roy de France (JUV. URS., T. crest., c.1446, 154). ...et ce luy dist il pour ce que *alier* ne se vouloit fors a une fille qui fust du sang au noble Roy Meshaignié. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1047).

- *Estre alié à + subst. coll.* "Être uni à ... par le mariage de l'un des siens" : ...[ledit chevalier] se renommoit de la maison de Bourgoingne a qui Portingal estoit *allié*, ainsi que vous savez, par la ducesse mere au conte de Charolois. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 78).

### 3. *S'allier*

a) "S'unir" : Quant Alixandres a veü Que le cheval l'a congneü, Dedens la cave s'est boutés, Et du cheval s'est acottés. Quant plus approche, plus *s'alie* Et le cheval plus s'humilie. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 108).

b) "Se lier, s'engager" : Prince, une dame qui *s'alie* Sy avant, faire ne le doit Mais elle fist, c'estoit folie, Pour ce que loyaulment l'amoit. (TAILLEV., Congé am. D., p.1440, 254).

c) *S'allier en qqc.* "Se lier en qqc." : D'iloec se partent, chier ont le chevalier, Tout en s'amour se voellent *alyer*. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 132).

C. - Part. passé en empl. adj. ou subst.

1. Empl. adj. "Uni" : ...en moy Paours par Dangier se resveille Et Desespoirs, qui d'un consentement Sont *alié* pour moy faire tourment. (MACH., L. dames, 1377, 27).

- *Allié contre qqn* : Et se Desirs voloit faire le maistre, on ne l'i soufferoit mie, puis que vous et moi et Loialtuté et Bonne Esperance sommes *aliés* contre li (MACH., Voir, 1364, XXV).

- [Dans le domaine pol. et milit.] : ...nous voions les estrangiers *alliez* de nostre royaume qui passent les fortunes de mer pour venir a nostre secours (CHART., Q. inv., 1422, 57). ...mais après tousjours ont dit [les Bourguignons] (...) que sans les Anglois ilz ne traitteroient point, et que ilz sont fors *aliés* par serement. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 224).

. *Alliés ensemble* : ...les ducs de Berry, d'Orleans, de Bourbon et les contes d'Alençon et d'Armignac (...) estoient assemblez et *alliez* ensemble pour ce venir monstrier au Roy (BAYE, I, 1400-1410, 332).

. (*Estre grandement alié*. "Avoir beaucoup d'alliés" : ...et apparçoivent que tes bien vueillans sont les plus fors, et que tu [la France] es si grandement *aliee* et que chascun met peine de present a toy aidier (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 223).

- *Estre alié (par mariage)* : ...c'est grand chose de veoir ses enfans *allyez* en sa plaine vie. (C.N.N., c.1456-1467, 295). Ce (...) chevalier, voyant sa dicte fille avoir attainit l'eage habile et ydoine pour estre *allyée* et conjointe par mariage... (C.N.N., c.1456-1467, 545). Et se l'un d'eulz entre en religion qui s'entent de ceulz qui sont

*alliez* par mariage sans le consentement de l'autre, l'un, c'est le mary ou la femme, puet son mary revoquier qui est entrez en religion sans son consentement. (Sacr. mar., c.1477-1481, 52).

. (*Estre bien alié*. "(Être) bien marié" : ...le seigneur de Moncalde, demourant ou roialme d'Arragon (...) sachant la mort de monseigneur, le conte de Cardonne, et que de tous enfans il n'a laissié que ceste belle jone damoiselle, pensant que s'il pooit tant faire que la peüst avoir en mariage ou autrement ce seroit bien son fait et aussy seroit il bien *alyé*, pourquoy, tout mis en somme, il a assemblé tout ce qu'il a peu avoir de gens, tant par priere comme par argent, dont il a assez, et est venu devant la ville de Cardonne ou ma dame se tenoit et a fait parler de l'avoir en mariage (Comte Artois S., c.1453-1467, 49).

### 2. Empl. subst.

a) "Celui qui est uni à qqn par des liens affectifs" : Ces deux estoient tant amys, *allyez*, et donnez l'un a l'autre, que d'habillemens (...) tousjours estoient pareilz. (C.N.N., c.1456-1467, 362).

- Au plur. "Les proches" : ...vous ne devez avoir aucune accepcion de personnes ne freres, amis, parens, *alliez* privez, estranges (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 27).

b) "Celui qui est du parti de qqn, qui lui apporte son soutien, qui est uni à qqn par une alliance, un engagement" : ...Edouart d'Angleterre, soy disant duc de Guienne, et ses gens ou *alliez* (Doc. Poitou G., t.4, 1369, 30). ...c'est pour les grans domaiges que le roy de France a fais et fait faire en Flandres, et la cause que les gens de Flandres ne regardent pas ne ne peuvent veoir que autrement ilz puissent grever ne avoir vengeance du roy de France ne de ses *alliez* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 472). Or nous delivrons de faire nostre mandement [tuer Remondin] si brief et si celement que on ne le saiche se le moins non que on pourra. Et ainsi le firent ilz, et orent, dedens le second jour, jusques a IIIIc. hommes d'armes, que de leur lignaige, que *alliez*, et les firent logier en un bois, ou moult pou de gens les sceurent. (ARRAS, c.1392-1393, 70). Comment Remond et ses parens desconfirent le chastellain et ses *alliez*, et autres parens de Josselin de Pont le Leon. (ARRAS, c.1392-1393, 71). Ce sont ceulx [les Anglais] qui se sont adjoins (...) a voz desloiaux et rebelles de ce royaume, dont a la desraison de leur querelle ilz ont adjousté desloiauté, en soustenant les oeuvres desloiales de leurs *alliez* et compaignons. (CHART., Q. inv., 1422, 18). Tu diras (...) que tu es fort d'amys, et appuyé d'*alliez*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 104). [Mahomet] subrilla son engin a soy faire croire (...) message de Dieu, et soubz ce nom gaigner adhesion et suyte de peuple ; et pour tel se fist honorer et reputer par ses *alliez* et facteurs (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 119). Et plusieurs ses *aliés* et complices avecquez Mons. de Nemours avoient fait une grande conspiration à l'encontre du roy (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 164).

- [En partic., par une alliance, un engagement pol. ou milit.] : ...ceulx de Messine (...) N'avoient Rommains relainqui, Ains estoient leur *alliez* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 211). ...en lui suppliant que, en y perseverant, il vouldist soy employer avec le Roy, ses subgiez, *alliez* et bien veullans à secourir et defendre la ville de Paris et ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 261). Et avoit ses *alliez* le duc de Millan, les Venissiens, les Genevois et les Sennoiz, et generalment tous les seigneurs et communaultez d'Ytalie, excepté la cité de Florence (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 190). Or est venu le jour et l'eure que le roy Amydas et son filz le Regent ont assemblé leurs amy, conseillers et serviteurs, ainsi que vous orrez, en la ville du Don. Et declarerent ce qu'ilz ont ouy de leurs enemyz,

c'est assavoir qu'ilz faisoient une très grosse armée, tant d'eulx que de leurs *aliez*, et qu'il estoit en volenté de les aller combatre là où ilz estoient. (BUEIL, II, 1461-1466, 229). Mesmement que le duc de Millan et ses *aliez* requeroit estre d'acort avec le roy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 308).

. *Ami et allié* : Lors fait le roy son ost semondre et mande par tout ses amis et *aliez*. Et en pou de temps assembla bien de VJ. a VIJ. mil hommes. Et se part de son pays et y laissa bon gouverneur. (ARRAS, c.1392-1393, 173). ...sachiés qu'il ne fu lent De faire partout mandemens, Par priere ou commandemens, A ses amis et *aliez* Et a ceulx qui furent liez Par feaulté et par hommage. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 241). ...en soy declairant amy, frere et *alié* du duc de Bourgogne (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 234). Quant au fait de voz ennemiz, gardez l'onneur du Roy, tant en ses saufconduitz que ès vostres meismes, que injustice ne leur soit point faicte ; car le Roy veult soy acquitter envers tous et premièrement à ses subjectz, à ses amiz et *aliez*, et aprez à ses ennemiz. (BUEIL, II, 1461-1466, 28).

**II.** - [Union d'une pers. et d'une chose]

**A.** - Empl. trans. *Allier qqc.*

1. "S'attacher qqc. (de favorable)" : Volentiers sceussent ilz la guise De leurs dames entr'oublÿer ; Et faire comme fist Moÿse Qui fut le maistre d'oublÿer. Cestui cas doit on publÿer, Car il sceut par astronomie Ou verge ou aneau *allÿer*, Propice a oublÿer s'amy. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 102).

2. "Attirer qqc. (de défavorable)" : L'homme fraudeux grant torment trop *allye*, Enfin se mect com bon vin a la lye. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 81).

**B.** - Empl. pronom. *S'allier à qqc.* "Prendre le parti de qqc." : Maix se li seneschault que si en moy se fie Me vult avoir covent de sa foy fiancie Que se l'onneur avons ou nom sainte Marie Et qu'il en ait le pris de la chevallerie, Qu'i prande le royaume dou tout en sa partie, Que ja n'an vult avoir de la terre demye, Et j'aie la pucelle qui tant est adressie ; Se ceu vult acorder, il ait ma compaignie, Car honnis soit mez corpz s'aultrement s'i *alie* ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 44).

**C.** - *Allier qqn à + inf.* "Inciter qqn à, l'engager à" : ...Amours qui les siens *alie* A tous biens faire (MACH., D. Aler., a.1349, 303). SAPIËNCE. (...) Par quoy mieulx le puis *alier* A l'omme reconcilier (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 48).

- Empl. pronom. *S'allier à + inf.* "S'attacher à + inf." : Qui argent vont thesaurisant, Et or, ou les hommes se fient, Sanz fin a acquerir *s'alien* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 498).

**D.** - Empl. pronom. [D'une chose] *S'allier en qqn / en son coeur.* "Prendre qqn, le saisir" : Dame, grant dueil en moy *s'alie* Quant ainsi laissier me voulez (Mir. nonne, 1345, 346). Hé ! Vierge qui portastes le tres doulx fruit de vie, Veilhés vous filz prier par sa grant cortoisie Qu'il me tiegne en sa foy, que ne soye perye ! Quar bien sçay de certain qu'Ennemy m'engarrye, Sy ay peur que despoir en mon cueur ne *s'alye* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 29).

- P. personnif. *Qqc. s'allie qq. part.* "Qqc. se trouve qq. part, s'y attache" : Quant je vous voy en viz [l. voz ?] plus beaux atours, Ou autrement en contenance lie, Et je remir les simples beaux tours (...) De vous doulx yeulx, ou Plaisance *s'alie*, De moy se part toute merancolie (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 61).

**III.** - [Union de choses]

**A.** - Au propre

- *Allier qqc. de qqc.* "Mélanger qqc. de qqc." : Item, de puree *aliez* vostre poree de bectes et sera tresbon potage, maiz que

vous n'y mectez point d'autre eau, et est pour poree de Karesme. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 198).

**B.** - Au fig.

- *Allier qqc. à qqc.* "Lier qqc. à qqc." : Et bonne Amour me chastia, Qui dès lors mon cuer deslia Des pensers qui mains bons cuers lient Et aus grans grietés les *alien*. (MACH., D. Aler., a.1349, 367).

- Part. passé : ...quant patience fault (...) qui tient les autres vertuz *alieez* et conjointes (CHART., Q. inv., 1422, 23).

- *Qqc. est allié à qqc.* "Qqc. est associé à qqc." : Et neantmoins que icelluy vent soit aucunefois *alié* ou surmonté d'aucunes influences infectes et corrompues... (Abuzé D., c.1450-1470, 21). [R. M.]

**ALLIER, subst. masc.** (allier<sup>2</sup>)

[GD : *alier*<sup>3</sup> ; AND : *allier* ; FEW XXIV, 422a : *ambulare*]

"Voie de passage" : Parties d'ouvrage fait au pont a Troulle, as ars et as *alliers* c'on a remis a point (Comptes Mons P., t.1, 1334, 432). ...pour refaire les *alliers* des grans fossés de le porte de Havrech (Comptes Mons P., t.1, 1335, 448). [R. M.]

**ALLIX, subst. masc.** (allix)

[GD : *allix* ; FEW V, 336a : *lilium*]

*Fleur d'allix.* "Représentation stylisée de la fleur de lys" : Et (...) avoit deulx homme, dont l'ung portoit ung healme de fin argens dorés, et une fleur d'*allix* au plus halt (AUBRION, Journal L., 1473, 66).

**REM.** Cf. aussi FEW III, 631b : *flos* (*fleur de lys*). [R. M.]

**ALLOCATION, subst. fém.** (allocation)

[GDC : *allocation* ; FEW XXIV, 338a : *allocare* ; TLF II, 572a : *allocation*]

"Inscription, enregistrement dans un compte" : ...vous mandons (...) que se, en veant les comptes de Nicolas de Voisines (...) vous trouvez aucunes parties de deniers deux foiz prinnes, mal prinnes (...) vous (...) faictes (...) recouvrer tous telz deniers (...) en contraignant à ce tous telz qui seront à contraindre comme pour noz propres debtes, nonobstant que aient esté allouées, car en tel cas l'*allocacion* erronée ne prejudiceroit à ung privé, aussi ne fera elle à nous (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1478, 410). [R. M.]

**ALLOCUTEUR, subst. masc.** (allocuteur)

[\*FEW XXIV, 338b : *allocutio*]

"Avocat" (Éd.) : Car nous craignons que pour le temps futur L'en nous baillast ung recuperetur Se nous n'avons partout *allocuteur* Sur noz partiez. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 96).

**REM.** D'apr. *allocution* au sens de "discours, exhortation, harangue". Lat. *allocutor*. [R. M.]

**ALLOCUTION, subst. fém.** (allocution)

[GDC : *allocution* ; FEW XXIV, 338b : *allocutio* ; TLF II, 573b : *allocution*]

**A.** - "Discours (pour convaincre)" : Comme li liegat s'en feussent venu a Fabius et il luy eussent baillié le senat-consult et aveques ce il eussent fait une *allocucion* et oroison covenable aus mandemens que l'en luy faisoit, le consul, sans mot sonner et les iex enclinez, se departi d'ilec (BERS., I, 9, c.1354-1359, 38.13, 71).

- "Exhortation" : Nagaires je m'esbanoyoye par le plaisant et fructifiant jardin de la sainte Escripiture, tant pour mettre en oubly les

miseres (...) comme pour ouyr la louenge des sains et saintes, affin que par leur exemple, *allocucion* et par bonne doctrine, je peusse plus legierement et seurement passer le tres brief et tres perilleux pelerinage de ce mortel monde (GERS., Concept., 1401, 388). T'ay fait emprendre en outre cent épistres où l'univers estat du monde est compris dedans, et en quoy chascun, homme ou femme, de quelconque condition si puissent estre, trouveront *allocution* (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 268).

**B. - RELIG.** "Propos doux et tendres" : Secondement, il [le coeur] se doit dilater en rendant graces et louanges. Tiercement, il se doit eslever a complacente et familiere *allocution*, comme l'espeux et l'espeuse, l'amy et l'amy (Miroir âme, c.1400-1500, f° 198 v°). "Tu es, dict il, toute belle ; tes yeulx de coulons simples et amoureux ont mon cueur d'amour navré." Telles et semblables *allocutions* et spirituelles collocations sont occasion de douceur et devocion a l'ame qui les peult suyr souvent par foy et divine inspiration (Disc. amour divine, 1470, 32). Sa devote *allocution* et interiore collocation [de Jésus] m'est tournée en dure increpation et aspre correction (Disc. amour divine, 1470, 51). [R. M.]

**ALLODIAL, adj. et subst. masc.** (allodial)

[GDC : *allodial* ; FEW XV-1, 18a : \**alôd* ; TLF II, 574b : *allodial*]

**I. - Empl. adj. DR.** "Qui est possédé en alleu" : ...immeubles feudaux et *alodiaux* (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 51). Chose *allodiale* (Doc. 1494. In : K. Baldinger, Z. rom. Philol. 67, 1951, 18).

**II. - Empl. subst. DR.** "Possesseur d'alleu" : ...à ceste assemblée des trois estats de nostre Dauphiné et comté de Valentinois et Dyois, (...) nous vous avons mandez y estre comme les autres *alodiaux* de nosdits pays qui s'y sont trouvés en grand nombre (Lettres Louis XI, C., t.1, 1449, 38).

**REM.** FEW ne mentionne le subst. qu'au sens de "bien allodial" (dans un texte du XVI<sup>e</sup> s., puis à nouv., très sporadiquement, à partir du XVIII<sup>e</sup> s.). Le subst. lat. médiév. *allodialis* "possesseur d'un alleu" est att. dans plusieurs textes (cf. J. Balon, *Gd dict. du dr. du Moy. Âge*, 1973, 456, s.v. *allodialis*). [R. M.]

**ALLODIALEMENT, adv.** (allodialement)

[\*FEW XV-1, 18a : \**alôd*]

"De manière allodiale, comme alleu" : ...et doit toute la propriété appartenir à icelle [la court et église de Éverbode], et non à aultre, absolument et *allodialement*, c'est-à-dire comme aloès (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 382). [R. M.]

**ALLODS, subst. masc.** (allods)

[\*FEW V, 210a : *laus*]

"Droit de lods" : ...toutes tierces de bled, censives menues et grosses, *allotz*, quant les cas y escherront, rentes de vins, de bled que l'on doit à nous Philibert dessus dicz annuellement en icelle ville de Massingy et appartenances. (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1397, 499).

**REM.** Seul ex. Cf. TLF X, 1317a : *lods* et FEW V, 210a : *lods*, s.v. *laus* ("louange", d'où "consentement"). [R. M.]

**ALLOIR, subst. masc.** (alloir)

[T-L : *aleoir* ; GD : *aleoir*<sup>2</sup>/*aleor*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 421b : *ambulare*]

**A. - "Chemin, passage" :** Ly fors roys Corbadas (...) Parmy les *aleoirs*, où Dieux fu mors et vis, Chevauchoit richement armés et

fiers viestis, Et rehaite sa gent en disant... (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 65). ...a cause et pour raison d'une maison et *alleur* tenant ensemble que avoit acquis en son vivant ledit deffunct (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1442, 352).

**REM.** LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 286 (I, 359).

**B. - "Passage, corridor, chemin de ronde sur les murailles" :** ...Esqueÿ en l'*aloir* dalez le maistre tour. (...) Pour veïr le dragon sont en l'*aloir* montez. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 748).

**REM.** Ex. d'a. fr., *Chev. cygne* R., c.1356, v.20807 (*aleoir*), et doc. 1438 (*alieurs*, l. *alleurs* ?) ds GD I, 217c-218a. LE MUISIT, c.1347-1353, ds T-L I, 286 (II, 32).

**C. - "Galerie" :** ...a Jehan Hue pour II canlates mises l'une en la cage aux pouchins et l'autre en pallés (...) a Simon Lecavellier, estaimmier, pour X l. de soudeure de plonc mise es goutières d'entour ledit paleis et es *aleurs* (Comptes Archev. Rouen J., 1402-1403, 53). Ambulatorium .torii : idem est galerie, alee, *aloir* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 18).

**D. - "Échafaudage de maçon ; planches sur lesquelles circulent les maçons autour de l'édifice en construction" :** Septimana (...) in qua dicti operarii cooperuerunt super capellam beate Helene que fuerat delacerata per lathomos ecclesie ad faciendum les *allours* (Doc. cathéd. Troyes A., 1366-1367, 231). Pour faire les *allours* pour lever la maçonnerie au long doudit joubé (...). Pour six grans cloyes pour faire *allours* (Doc. cathéd. Troyes A., 1386-1387, 234). Item pour Le Pellé, de Camberton, pour XXXV clés, pour fere les *allours* pour lever le fest (DU MAREST, Comptes L., 1412, 54). Item pour cordage de despense, *allours*, plastre, plon, carbon et la pierre de le croisillon (DU MAREST, Comptes L., 1412, 58). ...les deux premières tenans ensemble et joingnans l'un à l'autre (...) butent à Jehan Aumont, le coustour, sauf et exsepté le coulombier et l'aller et venir à icellui, par où il est accoustumé, et lieu et place convenable auprez d'icellui coulombier pour mettre matierez et *allours* à icellui reparer, touteffoiz que mestier en sera, et le mailleiz d'icellui et d'autre costé au mur desdiz religieux (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1431, 248).

**REM.** Doc. 1379 et 1386 (*alours*) ds GD I, 218a.

**E. - "Engrenage, ensemble des alluchons et/ou des fuseaux" (Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 471 ; ex. de 1392) [R. M.]**

**ALLONGANCE, subst. fém.** (allongance)

[GD : *alongance* ; \*FEW V, 417a : *longus*]

"Prolongation, délai" : Puis se rencontrent de venue En joustant de dars a trois pointes, Dont maint chieent a ces enpointes Sy durement, et tant se grievent Que jamais jour ne se relievient ; Puis sans *alongance* querir Main a main voelent fort ferir De hocs aux pointes amourees Et de ces houles acerees En amenant de hault en bas Grans cops a la force des bras. (Pastor. B., c.1422-1425, 201). [R. M.]

**ALLONGE, subst. fém.** (allonge)

[T-L : *aloigne* ; GD : *alonge* ; GDC : *alonge* ; AND : *alonge* ; FEW V, 412b : *longus* ; TLF II, 575b : *allonge*]

**I. - "Allongement, prolongement (dans l'espace)"**

**REM.** Doc. 1340 ds GD I, 233c (*pour l'alonge de leur manoir*).

- "Pièce de bois qui prolonge la vergue"

**REM.** Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 470 ; doc. 1440, 1471, 1473, 1478.

- *Allonge de/du volant*

**Rem.** Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 470 ; doc. 1379, 1380, 1399....

**II.** - "Retard, délai, lenteur, longueur"

- *Proceeder par allonge*. "Temporiser" : ...requeroit le Pape que monseigneur entrepreist ce fait et en ce cas plus ne procedast par *alonges*, mais procedast virilement (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 12). [R. M.]

**ALLONGEABLE, adj.** (allongeable)

[GD : *alongeable* ; FEW V, 413a : *longus* ; TLF II, 576a : *allongeable*]

"Ductile, malléable" : Ductilis (...) : *alongables*, qui de legier s'estent, come fer (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 134). Productilis (...) : *alongiables*, estendables (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 398). [R. M.]

**ALLONGEMENT, subst. masc.** (allongement)

[T-L : *alongement* ; GDC : *alongement* ; FEW V, 413a : *longus* ; TLF II, 576b : *allongement*]

**A.** - "Augmentation dans le sens de la longueur" : ...la grant escluze qui a esté de nouvel faite au travers du hable ou dehors de ladite ville pour tourner les eaues des rivieres qui passent parmi ycelle ville et pour garder que les eaues de la mer ne puissent entrer oudit port, afin que l'on puisse besongner es ouvrages de carpenterie de l'*alongement* du planchié de la barre d'icellui port. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1396, 331).

**B.** - [Dans le temps] "Fait d'allonger, prolongation" : Par ce doulx *alongement* Plus forment A tousjours maiz l'aimerez. (Cent ball. R., c.1388-1396, 84). Que vaulroit le long compte ne faire *alongement* ? (Cip. Vigneaux W., p.1400, 136). Il jure Mahommet ou se creance apent, S'il en voit .I. fuïr et faire *alongement*, Qu'il en prendra le tieste. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 786). La trève faillit entre le roy et ledict duc de Bourgogne, par quoy le roy eut très grant regret, car il eust myeulx aymé ung *alongement* de trève. (COMM., II, 1489-1491, 17).

- "Délai, retard" : N'y font deffault n'*alongement* ; Tout et toutes viennent briefment (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 6). [R. M.]

**ALLONGER, verbe** (allonger)

[T-L : *aloignier* ; GD : *alongier* ; GDC : *alongier* ; AND : *alonger* ; FEW V, 411b, 416b-417a : *longus* ; TLF II, 577a : *allonger*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Rendre plus long, allonger" : ..une aulne et demie de blanchet (...) pour *alongier* VJ corsès de drap d'or pour ladite madame la Royne, baillié audit tailleur. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 135). De quoy Phebus fut si mal content que pour s'en vangier il luy *alongea* les oreilles en semblance d'oreilles d'asne (Ovide mor., 1466-1467. In : *Chrestom.* R., 204).

**B.** - *Allonger* (une sauce). "Diluer (une sauce)" : ...et se vous veoés qu'il n'y ait assés de boullon pour faire ladite daudine ["dodine, sauce à base de graisse de rôti"], si le *alongier* de vostre bel boullon de beuf (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 175).

**C.** - [Dans le temps]

**1.** "Retarder, différer" : ...nous qui ne vous voulons faire faire missions senz grant cause ne avant que besoins et lieux en soient vous *alongons* la dicte journee du mois de la septembreche [où le comte de Savoie et ses gens d'armes devaient rejoindre le roi à Amiens] duques a la Toussaint apres ensuiant prochainement (PHIL.

VI VALOIS, Lettres closes C., 1337, 67). Mais j'*alonge* trop mon propos Premier, et dont parler propos, Si vueil ma matiere reprendre Et au continuer entendre. (MACH., F. am., c.1361, 149). Tant de parolles eut de l'une part et de l'autre que la court fut toute toublee [l. t[r]oublee] et l'election empeschee. Et l'Ours, le Lupart et l'Once qui avoient esperance chascun en droit soy d'estre esleu a roy, dirent que la court fust *alongee* jusques a ung autre temps, si que ils eussent déterminé laquele des bestes estoit plus digne d'estre Roy. (Livre bêtes L., c.1450-1500, 54).

- *Avoir terme allongé de qqc.* "Disposer d'un délai" : ...s'a li [à Dieu] ne me remainne Penitence en ma derreine, De mort n'ai plus terme *allongé*. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 358).

**2.** "Prolonger" : ...temps de l'accès *alongez* (...) maladie *alonguee* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 227). Si comme celui qui esliroit a *alongier* sa vie par un temps incertain plus que la salvacion d'un royaume ou d'un pays. (ORESME, E.A.C., c.1370, 481). ...afin d'eschever la punicion et contrainte d'icelle, et pour *alonger* sa vie, disant que, pendant le temps que l'en lui donneroit terme de prouver et montrer qu'il avoit eu tonsure, Dieux le ayderoit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 70). ...et n'estoit riens de chose qu'il eust dite touchant ceste matiere, mais l'avoit dit afin d'*alongier* sa vie. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 70). ...pour ce donner le meilleur consseill qu'ilz pourroient par le mer ha *alongier* le vie (CAUMONT, Voy., p.1420. In : *Chrestom.* R., 72). Prorogier, c'est à dire *allongier*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 221). Et fut par eux advisé que les dictes treves seroient *alongees* et continuees tant qu'il plairoit au roy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 307).

- *Allonger son chemin*. "Prolonger son chemin" : Mieulx vault eschever ce dangier Pour no chemin plus *alongier*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 49).

**3.** *Allonger qqn.* "Faire attendre qqn" : Et a ce sui avolentee Que plus ne vous *alongeray*, Mais finaument responderay Adont, sans faire nul detry. (Dit prunier B., c.1330-1350, 76).

**II.** - Empl. pronom. "S'étendre, s'agrandir" : C'est ta puissance que s'*alonge* : Tu auras tantost tout le monde. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 128-129). [R. M.]

**ALLONGEUR, subst. masc.** (allongeur)

[FEW V, 413a : *longus* ; TLF II, 581b : *allongeur*]

"Celui qui prolonge qqc. dans le temps" : ...et croy en ma conscience que vous povés et devez de present sens autre sommation ou dilation metre et faire metre a execution conclusion de particulere et de totale substraction ou cessation d'obeissance du pape, et croy en ma conscience que se je consciloie en ce aucune dilation, je seroye *alongeur* du scisme et cause par aventure d'empescher toute la poursuite de l'union, et de la perdition de mil corps et de plus de X milles ames. (Vote soustr. obéissance M.P., 1398, 223).

**REM.** Le FEW n'enregistre ce mot qu'en 1608 au sens de "celui qui porte une estocade en allongeant le bras". [R. M.]

**ALLONGUIER, verbe** (allonguier)

[GD : *alongier* ; FEW V, 416b : *longus*]

"Produire (des documents, des pièces...)" : Par ung autre rolle en la fin duquel est le mandement de mondit seigneur avec lesdictes quittances et certificacions *allonguez* en chascune partie (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 282). [R. M.]

**ALLONGUIR, verbe** (allonguir)

[GD : *alongir* ; FEW V, 413a : *longus*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - *Allonguir* [une chose concr.] "Rendre plus long"

**Rem.** Doc. 1409-1410 (*alonguir les verges de fer* ; *alonguir les barriaux*) ds GD I, 234b.

**B.** - "Accroître" : Et ainsi advint, tant avoyent grant amour a leur pays que avant vouldrent *alonguir* leur seigneurie que leurs vyes. (LA SALE, Sale D., 1451, 101).

**C.** - "Prolonger, rendre plus long dans le temps" : ...ly bers se deffent pour sa vie *alonguir* (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 59). ...et aussi a tous hommes alongner [var. *alongir*] leurs vies (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 4). Et pas ne vous devra estre grief ne ennoy se en parland je *allongis* [var. *alonge*, *eslonge*] ceste nouvelle (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 738).

**Rem.** L'ex. de *Modus* que cite GD I, 234b, se lit *et alongnoient leurs vies* dans l'éd. T (p.143). V. *aloigner*.

**II.** - Empl. intrans. "S'allonger" : ...comme on eslongne l'equinocial les jours d'esté *alongissent* (Comp. kal. bergiers C., 1493, f° 63 v°). [R. M.]

**ALLONGUISSABLE, adj.** (allonguissable)

[\*FEW V, 413a : *longus*]

"Qui peut être allongé, étendu" : Productilis (...) : produissable, *alongissable* (Aalma R., c.1380, 331). ...produissables *alonguissables* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 165). [R. M.]

**ALLONGUISSABLEMENT, adv.** (allonguissablement)

[\*FEW V, 413a : *longus*]

"De manière étendue" : Productiliter (...) : *alonguissablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 398). [R. M.]

**ALLOPHYLE, adj.** (allophyle)

[FEW XXIV, 339a : *allos* ; TLF II, 582a : *allophyle*]

"Étranger ou d'autre race" : Se le roy songe que on li aporte beufs sauvages et *allophiles* loiez, signifie qu'il recevra princes a grant joie ; et s'ilz sont desloiez et separez, signifie qu'il ara dominacion de grans gens de vilages (Expos. songes B., 1396, 259). [R. M.]

**ALLOTEMENT, subst. masc.** (allotement)

[GD : *alotement* ; AND : *alotement* ; FEW XVI, 482a : \**lot*]

"Action de lotir"

**Rem.** Cf. ; AND : *alotement*. V. aussi *alloter*. [R. M.]

**ALLOTER, verbe** (alloter)

[GD : *aloter* ; AND : *aloter* ; FEW XVI, 482a : \**lot*]

Empl. trans. "Diviser en lots (une marchandise), disposer en tas réguliers une marchandise pour la vente" : Interrogué si fist point *aloceter* et trier lesdiz cuirs par les alocteurs jurez de ladicté ville de La Rochelle, et en quel temps, dit que non (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 613). [E. P.]

**ALLOTEUR, subst. masc.** (alloteur)

[FEW XVI, 482a : \**lot*]

"Celui qui est chargé de répartir la marchandise en tas réguliers pour la vente (en partic. en tannerie)" : Lors requiert li tanneurs ou *alotierres* au compaignon du vendeur ou a son clerck : ... (Hist. industr. commerce F., 1339, 76). Disoit ledit procureur que lidit tanneur avient mesprins et exerceltée juridicion en tant comme il avient fait jurer par plusieurs foiz les *aloteurs* esleuz par eulx qui tanrient et garderient les ordonnances du mestier, etc. (Hist. industr. commerce F., 1339, 78). Interrogué si fist point *aloceter* et trier lesdiz cuirs par les *alocteurs* jurez de ladicté ville de La Rochelle, et en

quel temps, dit que non (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 613). [R. M.]

**ALLOUABLE, adj.** (allouable)

[GD : *aloable* ; AND : *alouable* ; FEW V, 207b : *laudare*]

"Digne d'approbation, légitime"

**Rem.** Cf. ; AND : *alouable*. V. aussi *allouer*<sup>2</sup>. [R. M.]

**ALLOUAGE, subst. masc.** (allouage)

[GD : *aloage* ; FEW XXIV, 337b : *allocare*]

**I.** - [Sur *louer*]

**A.** - "Loyer"

**Rem.** Doc. 1379, 1410, 1416 ds GD I, 228c.

**B.** - "Droit de pâturage perçu pour les animaux étrangers à une paroisse ou à un fief et jouissant, par exception, du droit de banon (droit de vaine pâture) ; p. ext. droit de pâture de tous les animaux d'une paroisse ou d'un fief" : Item, il y a une partie d'iceulx hommez dessus diz qui point ne paient d'iceulx *allouages*, mez paient avoinez par an, par ainsi que se lez maisons à iceulx estoient destruitez par aucune aventure, ladicté avoine seroit morte et ne seroit plus paiez. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 103). Item, doivent paier en argent pour *alouages*, c'est assavoir tout homme qui a II chevaulx ou plus doit paier II s. VI d. à deux termes, moictié à la saint Michiel et moictié à Pasques, et un homme qui n'a que un cheval paie XVIII d. aux diz termes, et qui n'a point de cheval paie XII d. semblablement. Et y a partie d'iceulx hommes (...) qui ne paient point d'argent d'iceulx *alouages*, mais paient avaines et autres rentes... (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 113).

**Rem.** Sens absent de FEW XXIV, 337b ; cf. cependant «Bresse *alouage* "droit seigneurial en avoine" (1698, s. Rich 1732-1759)» ; pour le sens "droit de pâture", cf. L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie*, [1851], 160.

**II.** - [Sur *allouer*] "Fait de donner un travail à forfait" : ...pour l'*alouage* que avoit fait le dit bailli, comme il disoit, de trere une galie qui estoit afondree en l'eau d'Olné et amener a Caen. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1345, 164). ...une taache de XLV perques de diqueries sur la riviere d'Ouve, alloée aus dessus dis par Martin l'Ours en la presence de Thomas Ventlove, procureur de Monseigneur, et de Thomas Ybert, sergent du lieu, à ce commis de Monseigneur le Captal ; et fut le dit *alloage* bany et crié à rabat, comme tout ce appart par le mandement de Monseigneur le Captal, lettre de tesmoignance des dis procureur et sergent (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 220). Item à Johan Le Fevre, machon, pour le vin de l'*alouage* du dit pignon et pour autres machonneries, pour asseer les dictes fenestres... (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 160). [R. M.]

**ALLOUAGEUR, subst. masc.** (allouageur)

[\*FEW XXIV, 337b : *allocare*]

**A.** - "Fermier qui perçoit le droit dû par les habitants dont les bêtes sont admises à paître en forêt" (synon. *alloueur*) : ...et pour chacune vache que ilz ont, [ils paient] IIII d. t. le jour de la saint Jehan d'esté à l'*alouageur* de ladicté forest, quant lesdictes vachez sont herbagiez dez herbes de ladicté forest (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 101).

- P. ext. "Fermier qui perçoit les taxes pour tout usage professionnel du bois de la forêt" : Item, s'il y a aucun fevre forgant ou boullengier ou ouvrier de boiz, ilz paient chacun de soy à l'*alouageur* V s. Item, s'il y a aucun qui face maison ou rapareil qui y

apere par dehors, il paie par la main de l'*alouageur* au roy notre sire cinq solz. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 111).

**B.** - "Celui qui doit payer le droit de pâturage pour ses bêtes" (synon. *alloui*) : Item, il y a aucuns d'iceulx *alouageurs* qui ne paient point de allouages, maiz paient avainez, ainsi que se leurs maisons estoient destruitez par aucune aventure, ladicte rente d'avaine seroit morte et paioient pour icelles avainez argent au prix des autres *alouageurs* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 111). [H. G.]

**ALLOUANCE, subst. fém.** (allouance<sup>1</sup>)

[GD : *aloance*<sup>1</sup> ; AND : *alouance* ; FEW XXIV, 337b : *allocare*]

"Location" : Locatio : *alouance* (Abavus IV, R., c.1350, 387). [T. M.]

**ALLOUANCE, subst. fém.** (allouance<sup>2</sup>)

[GD : *aloance*<sup>2</sup> ; AND : *alouance* ; \*FEW V, 207b : *laudare*]  
"Approbation"

**REM.** Mot anglo-norm. Cf. AND, s.v. *alouance* et GD I, 228c : "Approbation, ratification, déclaration authentique". *Faire due allouance de qqc.* "Donner l'approbation en bonne et due forme à qqc." : ...le dit hostiel [de la reine Isabelle] (...) finist et departy, fesantz a eux [aux exécuteurs du testament d'Esthephen Ingram, receveur de la reine] deue *allouance* par leur seurementz de touz maniers costages et dispenses par le dit E. faitz en mesme l'ostiel ensemblement avec les fees et robes de touz maniers officiers du dit hostiel deinz le temps susdit (Lettres agn. L., p.1401, 9).. [R. M.]

**ALLOUÉ, subst. masc.** (alloué)

[GD : *aloé* ; FEW XXIV, 337a : *allocare* ; TLF II, 584a : *alloué*]

**A.** - "Personne qui est chargée d'agir au nom d'une autre ; fondé de pouvoir" : Et deffendons, de par nostre dit seigneur, au dit lombart et à ses procureurs, message et *alloe*, et porteurs des dictes lettres et caucions, et à touz ceulz qui ont ou auront cause du dit lombart (...) que il ne usent ne exploitent, ne ne facent user ne espleter, par eulz ou par autres, des dictes lettres ou caucions (Doc. Poitou G., t.3, 1351, 69). ...se celi de nous deux, sur lequel le dommaige seroit fait en son païix ou sur ses subgiéz, requeroit son *alloyé* de aidier ceste chose à vengier (Trés. Reth. S.L., t.2, 1366, 178). Et si estoit très bien loué Ce que l'évesque et l'*aloué* Vouloint dire et soustenir (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 542).

**B.** - "Substitut d'un juge, d'un sénéchal" : ...nous mandons et commandons à noz sénéchal et *alloué*, procureur et receveur de Rennes, et à touz noz autres justiciers et officiers, et à chacun d'eulx, tant comme lui touche, que touz et chacun les faitz et appointemenz dessus ditz ils tiennent, gardent, entérinent (Cartul. Laval B., t.2, 1394, 349). Il apparu coppie des lettres de la baillee et confirmee par Olivier de Blois et aussi informacion faicte par l'*alloe* et procureur de Lamballe et pour ce n'est pas charge de celz XIX s. I d. [Note marginale] (Comptes Lamballe C.-L., 1422-1423, 309). De vous, lieutenans de grans barres Et messeigneurs les *alloe*, Je me taictz, car vos faictz sont garres Des ce qu'aucun vous a louez Par grans dons ; mais tres mal ouez Les povres, qui n'ont d'argent source. Il n'est plus d'amys qu'en la bourse. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 63). ...nos sénéchal, *alloué*, procureur, lieutenant, recepveur, châtelain, vendeurs, segraié et autres justiciers et officiers dudit lieu de Vitré (Cartul. Laval B., t.5, 1486, 106). Charles etc. à

notre très cher et amé cousin le prince d'Orange, nostre lieutenant général en noz pays et duché de Bretagne, à nostre chancelier et garde de noz seaulx en icelluy pays, aux sénéchaux, baillifs, *alloe* ou lieutenans de Nantes, Rennes, Vennes, Dynan et autres nos justiciers, officiers et subjects oudit pays de Bretagne, salut et dilection. (Doc. 1492. In : Bibl. Éc. Chartes 115, 1957, 152).

V. aussi *alouer*<sup>1</sup> [E. P.]

**ALLOUEMENT, subst. masc.** (alloument)

[GD : *aloement*<sup>1</sup>/*aloement*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 338a : *allocare*]

**A.** - "Mise en compte" : ...se par les papier, cedula, mandemens, compte et autres choses dessus dictes il leur appert deuement ladicte reste ou acquit d'icelle estre deue, competer et appartenir audit exposant, eulx icelle mesme reste, montant ladicte somme de deux mille six cens vint sept livres deux solz pariziz dicte monnoye, alloent et passent en ce mesme compte sanz contredit, par rapportant sesdictes lettres patentes, ledit mandement de feu mondit seigneur son pere sur l'*alloument* desdictes parties (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 660). ...les difficultez qui peuvent survenir en examinant ou closant icellui compte, tant en *alloument* des acquitz et decharges, arrestz sur aucuns articles des comptes et chapitres de mises ou de recettes (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 320).

**B.** - Au fig. "Prodigalité" (Éd.) : Laisse ! Je n'ait armure ne nulz belz paiement ! Vandus sont mez chevalz et my adoubement ; Et s'ait perduit mon perre per mon *aloueement* Quant qu'il avoit vaillant, dont j'a le cuer dollant. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 38). [R. M.]

**ALLOUER, verbe** (alouer<sup>1</sup>)

[T-L : *alöer*<sup>2</sup> ; GD : *aloer* ; GDC : *alouer* ; AND : *aluer*<sup>1</sup> ; DÉCT : *alöer* ; FEW XXIV, 335b : *allocare* ; TLF II, 583a : *alouer*]

**A.** - Empl. trans. *Alouer qqc.*

**1.** *Alouer qqc. (qq. part).* "Placer qqc. (qq. part)" : Et quant elle fu levee si *alloa* elle meïsme la chansson [la chanson d'amour qu'elle venait de composer], car elle ne vouloit mie que elle fust misse avec les autres qu'elle avoit faites. (Cardenois C., c.1380-1400, 126). ...ay (...) *alloé* Sur mon lit escarlatte d'Ypre (DESCH., M.M., c.1385-1403, 189). ...voycy une grande et large pierre que je vueil qui soit la premiere assise ou fondement de ta cité, et saiches que Nature propre la pourtray par les signes d'astrologie pour estre mise et *aluee* en ceste oeuvre. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 676). ...et puis après prennés vostre grein et le *aloés* par voz platz, et de vostre boullon par dessus. (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 137). ...et puis que vous ayés vostre platz d'or et d'argent et d'estaing a la suite, et par voz platz *alloés* vostre pain bien et doucement et le fromaige par dessus. (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 153).

- *Alouer sa voie.* "La situer" : Car sans nous et nostre pover Ne peus ta voyé *alouer* Ne ton corps garder de diffame (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 50).

**2.** *Alouer [une somme] [dans un compte].* "Placer (une somme) dans un compte, l'y inscrire" : ...nous donnons en mandement a noz amez et feaulz les gens de noz comptes a Paris que les dictes cent livres *alloent* en voz comptes et rabatent de votre recepte. (PHIL. VI VALOIS, Lettres closes C., 1332, 46). Item sont à deduire qui oudit compte fait entre li et moy sont comprins, XII fr. pour Monseigneur Loys, dont je nay cedulle ne ensaignement aucun quilz soient ou fussent deuz audit Robert, et pour ce nont point esté

*alooez* en compte (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 421-422). ...la Court a ordonné et ordonne que, ce que J. de la Chappelle a païé des ouvrages faiz par maistre Robert de Hellebuterne, lui sera *aloué* en ses comptes (BAYE, I, 1400-1410, 180). ...icellui Jehan de Noident, qui à present est sur l'affinement et conclusion de ses comptes de tout le temps qu'il a exersé ledit office de recepte, nous a humblement supplié que de ladicte somme de 1612 frans 19 solz 10 deniers tournois, il le nous pleust relever et icelle faire mettre et *alouer* en la despense de ses comptes (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 134). ...il lui sera *aloué* en ses comptes où et ainsi qu'il appartendra (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419, 9). ...tout ce que païé auez a ladicte cause sera *aloué* en voz comptes et rabatu de vostre dicte recepte par ceulx qu'il appartendra (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1443, 372). Et en rapportant ces présentes, signées de nostre main, avec quittance générale sur ce dudit de Berry, nous vous promectons *alouer* et faire *alouer* ladite somme de trois cens livres tournois en voz comptes (Archives servit. Louis XI, T., 1476, 23). ...vous mandons (...) que se, en veant les comptes de Nicolas de Voisines (...) vous trouvez aucunes parties [de deniers] deux foiz prinses, mal prinses (...) vous (...) faictes (...) recouvrer tous telz deniers (...) en contraignant à ce tous telz qui seront à contraindre comme pour noz propres debtes, nonobstant que aient esté *alouées*, car en tel cas l'allocation erronée ne prejudiceroit à ung privé, aussi ne fera elle à nous. (Lettres Louis XI, V.M., t.10, 1478, 410).

### 3. P. ext.

**a)** "Dépenser (une somme); engager (de l'argent), l'employer" : A Ghombault, le laron, a le ghourle donnée, Mais n'y avoit monnoie qu'iestre puist *aleuuee* : N'estoient que jectoir qui ne valent riens nee (Flor. Rome W., c.1330-1400, 265). Les haulx princes terriens vous ont donné les biens et les possessions et les richesses pour servir Dieu, et vous les dispensez et *alevez* [l. *aleuez* ?] en orgueil, en beubans, en pompes et en superfluitez. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 231). ...c'est ung mol chevalier qui ne veult autre chose que ses aises, de boire et de mengier et de *aloer* le sien folement (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 69). Et dist que d'icelle monnoye il ne mist ou *aloua* oncques denier aucun, parce que quant il avoit aucune chose gangnié icellui Robinet le payoit de bonne monnoye et de bon argent. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 490). ...ce qu'il a receu l'argent comptant soubz ombre d'icelle faulseté et en *aloué* partie tant en soy acquictant comme pour son estat soustenir (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 492). On fait bien nostre sire despendre et *aleuer* son argent pour noient et perdre le temps (FROISS., Chron. D., p.1400, 336). ...tous leur avoirs et tresors Ont trestous mis ensemble lors, Car moult en furent desnüé, Tout l'avoyent ja *aliüé* Pour la guerre (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 218). ...li dus d'Orlyens (...) Acata as Englois en droit argent contant Deus ou trois forteresces et fu tout sec paiant, Rout et Blaves, et là fu *alouant* Le grant trésor de France, c'on ot estet taillant (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 302). Et quant ilh apairat par ses lettres que tous les biens moibles des testateurs sont justement *alloweiz* et despandus... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 50).

**b)** "Mettre en circulation (une monnaie)" : ...pour fausse monnoye qu'il avoit forgée et *alloée* (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1345, 175). En oultre et qui encores est de plus grant inconvenient, l'on n'a regard aux deniers du Roy qui sont rongniez et desrobez de leur premier poix, et si les *alouent* les possessans au mesme pris de la course des bons qui ont leur vray poix. (ORESME, Monnoies W., c.1365, XXII, XXIII).

- Empl. pronom. à sens passif. [D'une monnaie] "Être mis en circulation" : ...les monnoies nommées flourectes, qui se *alouoient* pour .XVI. deniers (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 44).

**c)** "Vendre, céder qqc." : ...Tant que tout le trouppelz vandit et *alouait*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 478). ...pour acquitter la foy et convenencez de sondit seigneur et marit, toutez les chosez par lui faites, venduez, *alouées* et accordées es chosez dessus dites, voloit, looit, consentoit et accordoit (Trés. Reth. S.L., t.2, 1373, 203). ...la garnison n'estoit pas sienne, et (...) l'iretaige du roy d'Engleterre il ne pavoit vendre ne donner ne *alouer* que il ne fust traitres (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 58). ...et puis l'avez *aloué* [l'anneau], si m'est avis que ce n'est point fait de chevalier (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1077).

### 4. P. anal.

**a)** "Employer qqc." : Pluseur de moy mieulz le feroient [le livre que je suis en train de faire], Mais de tel fer que fevre *aloient*, Fault que le coutel soit forgies. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 23). [Ou s'agit-il de *alloyer* "mélanger" ? Mais ce verbe s'utilise plutôt en double constr. (*alloyer qqc. à qqc.*)] ...et sensiblement Devers la royne *alua* Son parler et la salua De par la mere souveraine (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 111). [Est-ce bien *alouer* ?]

**b)** "Employer (le temps); le dissiper" : Seignor, cascun[s] de vous por nient son tans *aliue*. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 120). Garde t', amis, qu'aus dez ne joues Et que pas ton temps n'i *aloues*, Car c'est chose trop deshonneste A prince qui quiert vie honneste (MACH., C. ami, 1357, 138). Monsieur, ceste guerre que vous tenés au royaume de France est moult merveilleuse et trop fretable pour vous. Vous gens y gaignent, et vous y perdés et *alewés* le temps. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 4). Mal n'ay tout mon temps *aloué*. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 47).

- "Épuiser, dépenser, passer (le temps)" : Hé autompne, saison tresnoble, Saison qu'on ne puet trop louer, Plaine de blés et de vignoble Pour ses jours en joye *alouer* (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 152). ...cruelle bataille est delivree de l'une part et de l'autre. Et comme ilz eussent *aloué* moult du jour en faisant la bataille, Corineus eut honte que les Acquitains resistoient si hardiement (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 80).

**c)** "Employer (l'artillerie)" : Tant ont trait ceu jour, c'est chose averee, Que li artillerie fuit trestoute *alouuee* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 488). ...et passa oultre par dalés le cité de Biauvais, et n'i veult point arester pour assallir ne asseger, car il ne voloit mies travillier ses gens ne *alewer* sen artillerie sans raison (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 152). ...ceulx de dedens l'artillerie que ilz avoient *alouerent* si nettement, que ilz ne savoient plus que traire ["n'ont plus de munitions"] (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 40).

- *Allouer qqc. à qqc.* "Employer qqc. à qqc." : ...et *aleverent* [l. *aleuerent* ?] chil dedens toute lor artillerie au traire (FROISS., Chron. D., p.1400, 494).

**Rem.** Ou s'agit-il de *alever* ? Mais la double constr. n'y semble pas naturelle.

### 5. *Allouer qqc. (à qqn)*

**a)** "Accorder qqc. (à qqn)" : Je vous jure sur Dieu qui le monde estorait Que je vous randerait quant qu'*alouér* vous ait (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 41). Quant que j'avoie vaillant trestout *alouér* m'a (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 42). Nostre besongne est bien sortye, Mais que l'exploict soit *aloué*. ["Nos affaires ont bien

marché, à condition qu'on nous accorde nos gains" Trad. de J. Orr, Rom. Philol. 19, 1965, 379] (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 401).

- Inf. subst. "Le fait d'accorder qqc." : ...son amy charnel doit on aidier de corps et d'avoir et de conseil en quelque maniere que ce soit, mais qu'il ait juste cause. Et s'il avoit mauvaise cause, on luy puet deneer le *alouer* le corps, mais non le conseil (Percefc. I, T., c.1450 [c.1340], 408).

**b)** "Accuser qqn de qqc." : Et fist aprocher la damoisel[le] de son pere et de sa mere et leur dit : - Sire, tenés voustre fille pour celle comme vous devés, car j'ay bien veü la grant mauvestié qui li estoit *alleuee*. (Cardenois C., c.1380-1400, 93).

**Rem.** Là aussi, il peut s'agir de *alever*. Faut-il lire *alvee* ?

## B. - Allouer qqn

### 1. Empl. trans.

**a)** *Allouer qqn (qq. part)*. "Placer, mettre qqn (qq. part)" : Et si ala tout a souhaid Que me dos de cel lieu louer, Ou me volt Fortune *alouer*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 39).

- Au fig. "Mettre dans telle ou telle situation" : Et ne s'atargent point illec, ne n'atendent point la fuite des anemis (...) (et) il lez *alouent* en telle maniere que il vont aus forterescs ou a la terre des dis anemis, si et en tele guise que il ne se recueuvrent pas ne s'assemblent ensemble quant il veulent, et au matin il se treuvent folant, et ne scevent la ou il sont, ne ou il veulent estre. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 96).

**b)** "Engager qqn, le prendre à gage" : ...lundi darrainement passé, il *alloua* ledit prisonnier pour estre son varlet et le servir pour ledit jour, parmi la somme de XII d. par. et ses despens. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 393).

- [Le compl. d'obj. désigne des prostituées] : ...fammes habandonnees Sont a Paris ou *alouees* Les a ce fault [l. faulx ?] maistre enrimé (S. fol, c.1480-1490, 8).

- Empl. abs. "Salarier" : ...s'il c'estoit joué A le tenir sans *alouer*... (Path. D., c.1456-1469, 158).

**c)** *Allouer qqn à / pour* + inf. "Engager qqn pour" : Mais avant leur mort m'*alouérent* Pour vous ces lettres apporter (Mir. roy Thierry, c.1374, 329). ..pour lequel temps il avoit esté *aloué* a estre apprentiz et servir ledit Dary ou dit mestier (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1433, 268).

**d)** *Allouer [un écolier] à qqn*. "Confier (un écolier) à qqn" : [L'abbaye envoyait à Paris des étudiants dont elle payait la pension] Lan XLVIII au mois d'ottobre le vendredi devant feste St-Simon et St-Jude fu mis a lescolle a Paris et *aloué* a mestre Herbert de Liviller, Phelipe de Courdemenche jusques a un an pour le pris de XVI lb. parisis bone monnaie, et recevra nos cens de Paris pour soy chaucier et vestir. (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1344, 91).

**2. Empl. pronom.** *S'allouer à / avec qqn*. "Se mettre aux gages de qqn, au service de qqn" : ...lequel et elle se feussent pieça *allouez* ou acuillis à certain temps avec le conte de Ronnay, pour le servir et gagner leur povre vie et de leurs petis enfans (Doc. Poitou G., t.7, 1405, 85). Saint Jehan Baptiste ainsy le fist, Quant l'Aignel de Dieu descela. En ce faisant pas ne mesfist, Dont sa voix es tourbes vola, De quoy saint Andry Dieu loua, Qui de lui cy ne sçavoit rien, Et au Filz de Dieu *s'aloua* : On doit dire du bien le bien. (VILLON, Poésies diverses T., c.1456-1463, 285). Que plust a Dieu qu'il vouldist aller avecq vous aux nopces, car tout vostre estat en seroit honoré, mais que il se vouldist *allouer* a vous, en luy donnant une bonne somme d'argent. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 40).

- *S'allouer à / pour faire qqc.* "S'engager à" : ...il s'estoit *aloué* à mener les brebiz d'un homme (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 566).

**Rem.** Synon. *alloyer*, avec lequel *allouer* peut se confondre.

### 3. Part. passé en empl. subst.

**a)** "Serveur à louage, celui qui est engagé au service de qqn" : Vien t'en, tu es mon *alloué* (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1428, 107). Estoit il point vostre *aloué* ? (Path. D., c.1456-1469, 158). Aussi [suis-] je vostre *alloué* Deux ans sans loyer. (Coust. Esop. T., c.1500, 153).

**b)** "Personne chargée d'agir au nom d'une autre, fondé de pouvoir" v. *alloué* [R. M.]

## ALLOUER, verbe (allouer<sup>2</sup>)

[T-L : *alöer*<sup>1</sup> ; GD : *aloe*<sup>1</sup> ; AND : *aluer*<sup>2</sup> ; FEW V, 207b : *laudare*]

**A. - Allouer qqn.** "Faire l'éloge de qqn" : ...moult estoit *aloez* ou royaume de Castille par ces proeces. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 12).

**B. - Allouer qqc.** "L'approuver, y consentir" : ...et si lui promirent les generaux de lors faire *allouer* ladictre creue. (FAUQ., II, 1421-1430, 64).

**Rem.** Le B appartient peut-être à *allouer*<sup>1</sup> (sens fig. à partir de I A 2 "Inscrire [une somme] [dans un compte]") : ici les deux verbes se confondent plus ou moins. [R. M.]

## ALLOUEUR, subst. masc. (alloueur)

[GD : *aloeor* ; FEW XXIV, 337a-b : *allocare*]

**A. - "Celui qui prend ou qui donne en location"**

**Rem.** Doc. 1440 ds GD I, 229c.

**B. - "Fermier qui perçoit le droit de pâturage et d'affouage et les taxes dus pour une utilisation professionnelle des produits de la forêt"** (synon. *allouageur*) : Pour lesquelles franchises dessus desclarées, lesdis hommes et tenans sont tenus païer au roy notre sire, à l'*aloueur* de ladictre forest, c'est assavoir quiconque fait maison ou rappareil qui appere par dehors, il paye cinq solz (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 97). ...item, à Pasquez, pour ledit affouage, et chacun de soy, derrée d'oeufz. Item, lesdis hommes et tenans desdis religieux doivent et paient par chacun an au roy notre sire à la saint Jehan-Bastiste XV soubz tournois pour feuille. Item, pour chacune caraitte desdis hommes, et paie par chacun an à l'*aloueur* II s. VI d. se va au bosc, et se elle n'y va et ne doit riens. Item, se il y a aucun qui fache maison ou reparrel qui apaire par dehors, y doit audit *alloueur* cinq soubz. Item, s'il y a aucun boulenguiier fournant ou braseur ou fevre forgant ou aultre ouvrier ouvrant de mestier qui touche le fait de laditte forest, il paie chacun an audit *aloueur* V soubz au terme saint Michiel, et se il n'en y a nul, ilz ne paient riens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 112). [R. M.]

## ALLOUI, subst. masc. (alloui)

[GD : *alouy* ; FEW XXIV, 337b : *allocare*]

**I. - "Habitant d'un fief qui moyennant le paiement d'une taxe peut bénéficier des produits de la forêt et dont les bêtes sont admises à y paître"** : Pour lesquelles franchises dessus desclarées, iceulx partie de habitans, comme *alouys*, sont tenus païer chacun an au roy chacun XII d. en la main de l'erbagier, moictié à Pasques et moictié à la saint Michiel. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 117). [Les personnes citées] partie parroissiens et habitans en hamel des Noées et partie en hamel du Taq en la paroisse

d'Espreville nommés *alouys*, ont en la forest de Montfort la mousse, le caillou, la blanche marne. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 121).

- "Celui qui tient la place d'un sénéchal, d'un juge, substitut"

**Rem.** Doc. 1337 (Loiret, *alouy*) ds GD I, 236c. Cf. L. Delisle, *La Classe agric. en Normandie*, [1851], 8, note 34 : «Dans le *Coutumier des forêts* (...), on donne le titre de "alouys" aux hommes du seigneur du lieu». V. *alloueur*.

**II.** - "Droit qui, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, se percevait dans la seigneurie de Keurs ; il était de six deniers tournois vieux par charrue, et d'une obole seulement pour qui ne labourait pas" (GD)

**Rem.** Doc. 1365, 1399 et 1436 ds GD I, 236c. [R. M.]

**ALLOUIRE, subst. fém.** (allouire)

[\*FEW XXIV, 337b : *allocare*]

Région. (Ouest) "Attribution, allocation" : Nous Jehanne, duchesse de Bretagne (...), faisons savoir a touz que considere les pertes et dommages de Alain Guillemot, nostre bien ame, et que il a guerpi lui, sa femme et enfanz tout lour heritage et biens des le commencement de guerres, et que en recompensacion de ce mons. de Bretagne lavoit établi son alloué a Nantes, de la quelle *allouyre* avons ordene a autres, et pour certain cause en deliberacion sur les dites choses avons établi, commis et depute, établissons, commectons et deputons le dit Alain chastellain de nostre chastellenie de Toufou (Actes Ch. Blois J. Penth. J., 1348, 110). [R. M.]

**ALLOUVI, adj.** (allouvi)

[GD : *alouvi* ; FEW V, 459a : *lupus*]

**A.** - "Affamé comme un loup" : Du sixième assault bien te gardes, Contre cestuy fay bonnes gardes. Gloutonnie en est conduiseur (...). Nul temps ne puet estre assouvis, Mais toujours semble estre *allouvis* (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 13). Tantost après, veiz acourir Sept beufz gras et de chair reffaiz Tant que on eust dist : "Dieu les a faiz". Sept autres maigres, *alouvis* De famine, survenir veiz, Qui aux sept gras menèrent guerre Tant qu'ilz les tumbèrent par terre En les devorant comme lousps Enraigez. [Éd. : "Efflanqué comme un loup" : interprétation possible] (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 98). ...*allouvis* de faim (Ovide mor. B., 1466-1467, 236).

**B.** - Au fig. "Avide" : Il li convient forment curer, Car com plus li croit son avoir, Tant convoite plus a avoir, Et enchie en un vilain vice Qui est appellé avarice. En son fait est sy *alouvis* Que ja n'en sera assouvis. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 77). Le clergié nous mangust tous vis, Char et sanc, tant est *allouvis* (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 177).

- *Alouvi de* : Si qu'en toy regardant des yex Du chief, mes cuers soit assouvis Du desir, dont si *alouvis* Est de toy veoir (Mir. emp. Julien, 1351, 216). Ainsi seroit mon desir assovis Qui du veoir est si très *alouvis* Qu'il n'en craindroit peine, je vous plevis, Pour prendre mort. (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 199). Bien sçay que tout *alouvis* Es de vaillance amasser (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 108). [R. M.]

**ALLOIANCE, subst. fém.** (alloyance)

[GD : *aloiance* ; FEW V, 327b : *ligare*]

[Var. de *alliance*<sup>1</sup>] : Chascuns dist : "Nous le voulons faire !" L'un d'eulz, qui avoit a non Gilles, Leur apporta les evangilles Et les bailla a Verité, Qui tout premier c'est acquité, Car elle a jeuré

*l'aleance* Et des diz banis la grevance (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 221). ...se poissance ne se pooit mies estendre si avant (...) se il n'avoit *alloiances* ailleurs. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 56). Le plus heureux qui soit en France Me suis trouvé, par *l'aléance* Que j'ay faicte nouvellement, Avec celle que j'ayme tant. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 239). Tant y a que vous desiroye Pour prendre avec vous *aleance* ! (Gal. Sancté P., c.1485, 185).

- *En l'alloiance de*. "Sous le lien de" : Se n'estoit obeissance Qui le tient en *l'aloiance* De bonne perseverance, Mal tamaint A dur estaint L'assaudroient d'abondance. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 71).

- *Par alloiance d'amour*. "En gage d'amitié" : Et luy presente par *aloiance* d'amour ung beau present qui fut mult riche, que Charlez at receipt favorablement, et les ambassadeurs avecques. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 117).

**REM.** *Faire à terre alloiance*. "Se jeter par terre" : Car luy et le deistrier fist à terre *aloianche* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 591). ("Étrange application du mot" ; Scheler, *Gloss.*, 25). [R. M.]

**ALLOYER, verbe** (alloyer)

[T-L : *alier* ; GD : *aloier* ; AND : *alaier*<sup>1</sup> ; FEW V, 327b-328a : *ligare*]

**I.** - [Var. de *allier*]

**A.** - Empl. trans.

**1.** "Lier, attacher (au sens propre)" : ...et descendirent de leurs chevaux ; et les *alloièrent* as arbres (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 68). Ilz arouterent et *aloierent* leurs prisonniers deux et deux (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 223). ...pour *ahuyer* [i. *alloyer* ?] les cinquante gerbes de liens (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 150).

**2.** *Alloyer qqc. à/de qqc.*

**a)** "Mélanger qqc. à qqc." : Poree noire est celle qui est faicte a la ribellecte de lart. C'est assavoir que la poree est esleue, lavec, puis mincée, et esverdee en eue boullant, puis fricte en la gresse des lardons, et puis *alayer* d'eue chaude fremiant. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 202). [Autres ex. p.118, 204, 206, 214. Ou est-ce un tout autre verbe, à rapprocher de *délayer* ? Cf. T-L I, 272, *alaiser*]

**b)** "Lier qqc. à qqc." : Bauduins, qui tenoit maint royaume en servage, A bailliét Taillefier a l'adurét corage Bauduin de Sebourc, qui fu de son linage, Car li roys le tenoit plus loial et plus sage Que chiaus qui ne sont pas estrait de son parage ; Car d'estrainge boiel, che dist on par usage, *Aloier* fort au sien souvent en vint damage. (Bât. Bouillon C., c.1350, 79). Mais touteffois trop merveilleuse erreur Vous voy tenir et a moy anoncier, Qui m'avez dit que je, pour le meillour, Doy mon anoy et mon dueil oublier, Puis que celle qui tant fait a prisier Son doulz voulloir a leulté n'*aloye*, Et que pour plaindre et plourer je n'aroye Jamais secours qui me puist conforter. (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 337).

**c)** [Dans un cont. de personnif.] : Car nous sommes tuit herbegiet En Orgueil, le puant pechiet, En Despit, en Iniquité, En Desdaing, et en Fausseté, Par mauvaise fragilité Qu'Orgueils a en nous *aloiet*. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 140).

**3.** Au fig. *Alloyer qqc.* "En faire l'objet d'un engagement" : ...tous les jours y avoit parlemens et nouvelles ordenances, en reconfermant et *alloiant* le paix. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 53).

**4.** P. personnif. *Alloyer qqn (à qqn)*. "Allier" : Mais le veu Fezonas emprendre n'ozeroie, Car contre Fortune est, se moustrer le

savoie, Contre Droit et Amors qui tout sorvaint et ploie, Car Fortune avoec Droit Amors a li *aloie*. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 114).

- "Marier" : A envis marioit et *aloioit* en un ostel li dus de Bourgongne deus de ses enfans à une fois (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 189).

- "Réunir, associer (?)" : [Il s'agit de maris qui confient leur femme volage à des religieux peu fiables pour qu'ils les accompagnent dans un pèlerinage] Pour ce que gueres loings n'*aloyent* ["parce qu'elles ne vont pas chercher bien loin leurs compagnons ?"], Souvent trouvent ses ["ces"] rumuages, Ses veuz et ses pelerinaiges [ces pèlerinages qui ne sont que des tromperies] (GARIN, Compl., 1460, 111).

## B. - Empl. pronom.

1. *S'alloyer à qqn*. "S'allier à qqn" : Pour coi je sai certainement Que ne me puis mius emploier Qu'a li moi rendre et *aloier*. Ce me sera santés et vie. (ACART, Prise am. H., 1332, 18). Or me puist Diex aidier, a cui mes coers *s'aloie* (Bât. Bouillon C., c.1350, 201). ...il s'estoit *aloiez* de foy et d'ommaige au roy Richard d'Angleterre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 156). ...a ceuls et a celles qui tenoient la partie dou conte de Montfort, et qui s'estoient *aloiiet* et aconvenenchiet a li (FROISS., Chron. D., p.1400, 501).

- *Estre alloyé à qqn* : Qant li rois d'Angleterre ot esté assés festiés (...) de ces signeurs, (...) il (...) lor demanda qant il seroit heure de commenchie ce que il avoient empris et dont il estoient tout obligiet et *aloiiet* a lui (FROISS., Chron. D., p.1400, 287).

. P. personnif. : Bien vieignes tu, loiaus amis, Bien vieigne tes fais et tes dis, Bien en soies tu essauchiés, Boine soit l'eure que veïs Humilité que tu creïs ; Et Pitié ou fus *aloiés* (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 131).

- "Épouser qqn" : Quant Bietris oyt et dire et retraitier Que lou roy prenoit une teille mollier, Adont li commansait forment a annoyer, Et dit tout bellement : "A quoy panse Ollivier Que a une teille femme il se vult *aloyer*..." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 929).

. *S'alloyer par mariage* : Or prens ta main, et si le baillies A Plaisance, t'espeuse chiere, Et li jures a lie chiere Foi, loyauté a tous jours mes, Car saches bien que tu te mes Et *aloies* par mariage En fille de noble linage (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 118).

2. [Suj. plur.] *S'alloyer*. "S'allier" : ...la ou li Londriens s'acordent et *aloient*, nuls n'ose resister (FROISS., Chron. D., p.1400, 84).

- *S'alloyer ensemble*. "S'assembler" : L'empereur Charlez regarde Ogier, Rollant, Charl[ot], Pepin, Aimery de Nerbongne qui(lz) *s'aloient* ensemble contre les Sarasins. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 71).

### 3. *S'alloyer à qqc.*

a) "S'engager dans qqc., s'attacher à qqc." : Dont plus fist Aristés quant a ce *s'aloioit* Que chil qui tous les veus ensamble aüneroit. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 109). En jone amour ne se doyt nul fier. (...) Prince, je tien, puis qu'enfance foloye, Que cilz est folz qui s'y croyt ne *aloye* Et qui la sert (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 240). ...il nous le faut faire et a ce nous sonmes *aloiiet* et obligiet de trop grant temps (FROISS., Chron. D., p.1400, 300).

- *S'alloyer à + inf.* "S'attacher à" + inf. : ...et puis chescun *s'aloie* A assalhir Huon (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 590).

b) "S'accorder à qqc., en être plein" : Quant aperçupt l'enfant qui a honneur *s'aloie*, De ses enfans luy membre, adonc le roy lermoye : ... (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 91).

**Rem.** Synon. *allouer*, avec lequel *alloyer* peut se confondre.

4. *S'alloyer que*. "Se rallier à ce que" : Je ne me pués *aloyer*, Que se Lion retourne que je lou doie laissier, Que ne li messe en main son noble hesritier (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 728).

## C. - Part. passé. "Allié"

1. *Alloyé sur*. "Allié à, mélangé à" : Visage de mirouer ardent De rouge *alayé* sur le noir... (Parn. sat. S., a.1500, 67).

2. Empl. subst. : ...dou roy englès et de tous ses *alloiiés* (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 157). ...tous leurs ahers et *alloiiés* (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 157). Les Flamens (...) envoioient souvent deviers le roi d'Angleterre, en li remonstrant comme si soubject, amic et *aloiiet* que (...)il le venroient (...) servir (FROISS., Chron. D., p.1400, 770).

## II. - [Corresp. à *aloï*]

A. - "Mettre [les monnaies et autres objets de métal précieux] au titre prescrit par les règlements" : Orfaverie et espichiers, Ce sont ores deux bons mestiers. Mais ly orfevre ne m'est preu, Car, foy que je doy a saint Leu ! Ilz sont ores trestous hurtés A faire de grans obscurtés, En saulder et en *aloyer* (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 42). ...les orfevres (...) seront par lesdiz gardes examinez (...) c'est assavoir, à quans deniers et grains ilz doivent ouvrer, et s'ilz scevent *aloyer* leur argent et en faire essay (FAUQ., II, 1421-1430, 305). ...ledit argent blanc ainsi fondu et *alayé* et transporté ausdiz Sarrazins par ledit Jacques Cueur ou sediz gens et servictours ne fust de pareille loy comme cellui qui avoit et a cours en nostredit royaume, mais de moindre loy beaucoup (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 7). ...et sera donné pour marc d'argent qui y sera ouvré pour chascun marc d'argent *allayé*, ainsi que dessus est dit, dix livres tournois. (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1478, 433).

- *Alloyer* [une monnaie] à la loi de... "Mettre une monnaie au titre de" : ...le billon (...) seroit *allayé* à la loy des Doubles dessusdits (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1351, 450). ...et auront les marchans et changeurs frequentans lesdictes monnoyes, du marc d'argent *allayé* à ladicté loy, huit livres quinze solz tournois. (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1467, 14).

- "Vérifier [un métal] pour s'assurer qu'il est au titre prescrit" : ...et que l'estaing soit bon, loyal, bien et deument *alloyé*, et qu'il ne soit aucunement souspeçonné d'avoir esté mal prins et emblé ou achepté de gens souspeçonnez (Mét. corp. Paris L., t.3, 1496, 390).

B. - Au fig. "Vérifier, légitimer" : Car je ne vous dis rins (...) que veriteit n'*aloie* Et confirme del tout (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 642).

**REM.** T-L I, 312, enregistre un verbe *aloier* "se justifier". V. *alliance*<sup>2</sup> [R. M.]

## ALLU, subst. masc. (allu)

[FEW XXIV, 421b : *ambulare*]

"Passage, corridor, chemin de ronde sur les murailles"

**REM.** Doc. 1426 et 1435 (Montbél. *alu, aulu*) ds FEW. [R. M.]

## ALLUCHON, subst. masc. (alluchon)

[GDC : *alluchon* ; FEW XXIV, 285a : *ala* ; TLF II, 585a : *alluchon/alichon/alochon*]

MOULINS. "Dent d'une roue de moulin" : ...auquel suppliant icellui Robin dist que s'il venoit aucun qui lui demandast dont il vensist, qu'il deist qu'il venoit dudit moulin de fere des *alleuchons*. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 283).

**REM.** Cf. la discussion étymol. ds TLF II, 585a. Même ex. (le seul) ds GDC VIII, 82c, provenant de DU CANGE I, 175a, s.v. *aleuba* ; doc. 1468 (*aloichon*), cf. FEW. La forme *alençons* de *Mense épisc. Cout. D.*, 1440, 13v., est sans doute à lire *aleuçons* : elle semble désigner le même objet. [R. M.]

**ALLUDER, verbe** (alluder)

[GDC : *alluder* ; FEW XXIV, 340a : *alludere* ; TLF II, 585b : *alluder*]

**A.** - *Alluder qqn de sa grace*. "Accorder sa grâce à qqn" : Le filz de paix et de dilection Voelle les bons en bien consolider Et les tenir en sa protection, Eulx propinant ferme tuition Et de sa grace humblement *alluder* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 189).

**B.** - *Alluder à qqc*. "Faire allusion à qqc."

**Rem.** GDC VIII, 82c ; ex. du XV<sup>e</sup> s. ? [R. M.]

**ALLUITÉ, adj.** (alluité)

[GD : *alluité* ; FEW V, 439a : *luctari*]

"Souple, maniable"

**Rem.** *Farce des femmes* (XVI<sup>e</sup> s. ?) ds GD I, 226a. [R. M.]

**ALLUMAGE, subst. masc.** (allumage)

[FEW XXIV, 343b : *\*alluminare* ; TLF II, 585b : *allumage*]

"Illumination, clarté" : Arbre benoict, vif estocq glorieux, Tronc precieux, paré de vert ramage, Ton noble fruit est tant fort vertueux, Tant somptueux que tous chevalereux, Preux, valeureux te doibvent faire hommage ; Tu es l'image a qui donnent dismage Et *allumage* aer, feu, mer, terre et unde : Car tu es seul seigneur de tout le monde. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 238). A digne saint fait on grand *allumaige*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 273). [R. M.]

**ALLUMAIL, subst. masc.** (allumail)

[T-L : *alumail* ; GD : *alumail* ; FEW XXIV, 341b : *\*alluminare*]

"Ce qui allume (ici ds un contexte métaph.)"

**REM.** Ex. de LA TOUR LANDRY ds GD I, 243b (et T-L I, 318). Cf. aussi GD I, 243b : *alumaille* (ex. d'a. fr.). [R. M.]

**ALLUME, subst. fém.** (allume)

[FEW XXIV, 343b : *\*alluminare* ; TLF II, 586a : *allume*]

"Torche (?)" : MAILLOTIN. (...) Tousjours en emportent les plumes. MARTELET. S'il n'avoit riens que deux *alumes*. Se l'emportent telz quetinaillies [l. *quetivailles*]. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 343).

**REM.** FEW enregistre *allume* "flambart pour éclairer dans le four d'une boulangerie" (Ac. 1762-DG). [R. M.]

**ALLUMÉE, subst. fém.** (allumée<sup>1</sup>)

[GD : *alume*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 341b : *\*alluminare*]

"Torche"

**REM.** Doc. XV<sup>e</sup> s. (Lille) ds GD I, 243b. [R. M.]

**ALLUMÉE, (?)** (allumée<sup>2</sup>)

[GD : *alume*<sup>1</sup>]

"Chaperon" (GD)

**REM.** Doc. 1420 (*ledit Charles mist tantost la main a son allumee*) ds GD I, 341b. Lire *almusse*, "aumusse" ? [R. M.]

**ALLUMEMENT, subst. masc.** (allumement)

[T-L : *alumement* ; GD : *alumement* ; AND : *alumement* ; FEW XXIV, 341b : *\*alluminare* ; TLF II, 586b : *allumement*]

"Fait d'allumer, de s'allumer" : Accensus (...) : embrasemens, *alumemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 4). *Alumement* : accencio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 181).

**REM.** Ex. de GUILL. DIGULL. (impr. XVI<sup>e</sup> s.) ds GD II, 243b-c (même sens, et non pas "objet allumé", cf. O. Jänicke, *Vox rom.* 39, 1980, 277) ; GD cite par ailleurs des ex. d'a. fr. au sens de "clarté". [R. M.]

**ALLUMER, verbe** (allumer)

[T-L : *alumer* ; GD : *alumer* ; GDC : *alumer* ; AND : *alumer* ; DÉCT : *alumer* ; FEW XXIV, 340a : *\*alluminare* ; TLF II, 587a : *allumer*]

**I.** - "Éclairer"

**A.** - Au propre

**1.** Empl. trans.

**a)** [D'une source lumineuse] *Allumer un lieu*

- [D'une chandelle, d'une torche ...] : Item je donne et legue par une fois a l'eglise parrochial de Sainte Susanne quatre livre de cerre, pour faire et composer une torche pour *alumer* le precieux corps de Jhesu Crist a chescune messe que se dira en ladict eglise chascun lundi, tant comme ladict torche pourra durier. (Test. Besanç. R., t.2, 1427, 55).

- [D'une source lumineuse quelconque, d'une fenêtre ...] : Tresdoulz amis, quant ce advenra Que mes fins cuers te changera, Li solaus jamais ne luira Lassus amont, Ne lune nuit n'*alumer*a (MACH., Voir, 1364, 5843). Quant Nostres Sires fist le monde, Ou tous biens naist, croist et abonde, Il fist premiers le firmament, (...) Les estoiles cleres et nettes, Et la lune, pour *alumer* Par nuit l'air, la terre et la mer (MACH., P. Alex., p.1369, 190). Item, pour avoir mis sur une grande fenestre, qui estoit ou toit de la chambre de Monseigneur qui *alumoit* icelle chambre et occupoit grandement ledit toit... (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 614).

**b)** P. méton. *Allumer qqn* : [C'est Dieu qui] A creé et que fet tourner Le firmement et les estoilles, Qui sont si cleres et si belles, Le souleil et ausi la lune, Qui de sa clarté nous *alune*, Et nous donne vie et estre (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 112).

- Au passif "Illuminé, éclairé" : Avance toy, viens avant, Renommee, Crois mon conseil et ma theologie ; Je sçay maison fort clere et sans fumee Ou tu seras ricement *allumee*, Tres honoree et haultement logie (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 201). DEMANDE. Quelz sains sont ce ou moustier, qui font a toutes gens plus de ayde et plus de prouffit, et qui moins sont *alumez* ["éclairés (par des chandelles brûlées en leur honneur)"] et honnuez et plus durement traittiés ? RESPONSE. Ce sont les sains qui sont sur les verrieres, a la pleuve et au vent, au chault et au froit. (Devin. R., c.1470, 160).

- Empl. pronom. à sens passif : Et plus aux quatres angles de la caige avoit quatre escharboucles qui valoient ung grant tresor ; car ilz gectoyent de nuit si tres grand resplendor et grant clarté que cent chevaliers et cent dames s'en peussent bien *alumer* a grant honneur. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 13).

- *Qqn allume qqn* : Il est .I. petit avanciés, Et se part et s'en va avant, Et la damoiselle devant, Qui l'*alume* et entre en sa cambre, Qui estoit listelée d'ambre. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 240).

**2.** Part. passé en empl. adj. [De la luminosité d'une matière en feu] "Éclatant, brillant" : Maiz ilz n'appèrent que de

nuit Pour le soleil, qui de jour luit, Et, pour la chose icy retraite, Est assavoir que la Comète Est un feu, peu accoustumé A apparoir, fort *allumé* Hault en l'air en une matière Terrestre, visqueuse et légèrre (LA HAYE, P. peste, 1426, 54).

## B. - P. anal.

1. Empl. impers. "Faire des éclairs" : Or nos dist li romans Qu'ilh *alumat* et pluit et tempestes si grans Fist (...) Que... (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 675). Et le jour de sa nasenche, deseur la maison où ilh nasquit, fut en l'aire une gran feu durant environ de trois heures, lyqueis chait à terre et s'entendit sens nulluy a greveir, et oyt-ons des mervelheux vois en l'aire, et tonnat et *allummat* (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 516).

**Rem.** Cf. aussi Scheler, *Gloss.*, 26, et FEW XXIV, 344a.

2. *Allumer qqn* [un aveugle]. "Rendre la vue à qqn" : Par ce miracle est entendu Que Longis ne fust pas dempné Quant il fut si toust *aluméz* [var. enluminez] De la clerté dont n'avoit point. (...) Sa misericorde [celle de Dieu] est si grant Que nul ne pourroit tant pechier, S'il le vouloit purifier Par v[e]raie confession Que Dieu ne lui f[e]jist pardon, S'il estoit v[e]ray repentant, Si comme Longis fut a ce temps Quant [il] eut parcié le cousté A Jhesucrist, qui sa clerté Lui rendit par sa grant puissance. (Liber Fort. G., 1346, 186).

- V. *alluminer*

- Empl. intrans. "Recouvrer la vue" : Si prindrent [les Juifs] ung veil chevalier Aveugle et lui firent bailler Ung glaive et celui tantoust le print. Puis l'ont mené a Jhesucrist Et lui aprocherent au cousté. Devers destre cil a bouté : Le fer lui mist a grant bandon Ou corps, le sanc a grant foison Et l'eaue yssirent sens dengier. Quant Longis le santit couler Aval sa lance, si moilla Ses yeulx et tantoust *aluma*. (Liber Fort. G., 1346, 212).

C. - Au fig. "Éclairer, illuminer" : ...la perceverence Du penser qui tout *alumoit* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 200). Amours, contre qui nul ne se peut deffendre (...) est celluy qui *alume* mon cueur d'un gay et d'un joyeux plaisir par lequel j'ay tous les autres cessez et esloignez de moy (BEAUVAU, Troyle, c.1455. In : *Chrestom.* R., 90). Mais on l'apelle [la grâce] l'envoy du Filz, quant l'ame est enluminee ou *alumee* par grace pour congnoistre Dieu, et est apellee mission ou l'envoy du Saint Esperit, quant l'affection et la volenté est enflamnee et embrasee pour amer Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 119).

- *Allumer l'Église*. "La remplir de lumière (en tant que lieu) ; l'enflammer de l'amour de Dieu (en tant que communauté des Chrétiens)" : Eulx deux [saint Pierre et saint Paul] sont deux beaus clers luminaires luisans devant Dieu, et *alumans* l'Eglise. (GERS., P. Paul, a.1394, 485).

## II. - "Mettre le feu à, brûler"

### A. - Au propre

#### 1. Empl. trans.

##### a) "Mettre le feu à qqc. pour éclairer"

- [À une source lumineuse] : Je vueil la chandelle *alumer*, Pour miex (...) aviser Quelz homs il est. (Mir. femme roy Port., c.1342, 174). Si me vesti et acesmay Et *alumay* de la chandeille (MACH., F. am., c.1361, 151). Et a mienuit fis *alumer* chandelles (MACH., Voir, 1364, XXXI). Adont s'armèrent li seigneur et missent leurs bachinès et boutèrent leurs banières et leurs pennons hors de leurs hostels, et *alumèrent* falos et se traissent tout sus les quarières (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 29). ...il estoit lors ainsi comme heure d'entre chien et leu, c'est assavoir que l'en *alume* chandeilles, un pou devant Noël. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 181). Quand le bon seigneur fut dedans, et il eut *alumé* de la chandelle... (C.N.N., c.1456-1467, 213).

- [Dans un cont. métaph. où la lumière est celle de la foi] : Leurs mains de ce monde laverent Confesseurs, martirs, saintes vierges, Qui devant Dieu tiennent leurs cierges, Dont il est escript d'iceuls sains Et saintes : "Soient (...) voz lumieres *alumées* Et de charité emflambées (...) Et vostre lanterne *alumer* Signifie que la lumiere Leur devez moustrer sanz priere ["sans même en être sollicités"], Afin que par leur obscurté Ne voient ou lieu d'impurté Et ne chéent aux infernaux Par leurs pechiez et par leurs maulx..." (DESCH., M.M., c.1385-1403, 252).

- Empl. abs. : ...*alume* y, Car gouste n'i voy (MACH., C. ami, 1357, 142).

- [Comme signe de la vente aux enchères, du marché en adjudication] *Allumer la chandelle* : ...et par leurs avis et deliberacion fere la premiere baillee desd. formes a qui plus en voudra bailler et au plus pres de la vraye valeur desd. fermes et ce fait faire *alumer* la chandelle et recevoir les boutz de ceulx qui voudront mectre sur lad. premiere baillee (Comptes Lamballe C.-L., 1476-1479, 151).

b) "Mettre le feu à" : ...et sercherent ycelle sa chambre, mirent du feurre du lit en la cheminée et le *alumerent*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 509).

- En partic. [Avec un compl. d'obj. interne (*feu*)] : Sa ! vezci du feu ou j'ay mis Depuis grant peine a l'*alumer* (Mir. st Ign., 1366, 85). Si entra li dis messires Jehans Chandos en un hostel et fist *alumer* le feu. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 198). Remondin, qui avoit *alumé* le feu, et qui bien avoit ouy ce que ly conte Aymery avoit dit, en partie, lui dist : Monseigneur, le feu est esprins, venez vous chauffer. (ARRAS, c.1392-1393, 20). Mais les prestres (...) oncques tel pouoir N'orent que il peüst avoir Feu sur l'aulter, ne qu'*alumer* Le peüssent (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 156). Pour lesquelz canons garnir (...) Item trois milliers de charbon de saulle, deux milliers de sacz de charbon de chesne, vingt bacinetz, à trois piez chacun et une queue, pour le feu *allumer* pour lesdis canons, et vingt souffletz. (BUEIL, II, 1461-1466, 47).

c) "Brûler, consumer" : LE JUGE. Puisque nous en faictes ordonnance, Tantost seront ars et brulés, Et en ung grant feuz *alumez* Tellement, que jamaiz nouvelle Vous n'en avrez telle ne quelle, Et brief vous en apparevrés. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 160).

- En partic. "Brûler en sacrifice" : Ce blefz icy *alumeray*. Cy droit que ira la fumiere Voit m'orison a Dieu le Pere Qu'ell'est bien digne d'exaucier. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 22).

#### 2. Empl. intrans. ou pronom.

a) [D'une chose] "Se mettre à brûler, s'enflammer" : Quant messires Gautiers de Mauni senti les gens de Mortagne esmouvoir, il se retraist tout bellement devers le porte, mais il fist bouter le feu en le rue contre le chastiel, qui tantost s'esprist et *aluma*. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 155). Au temple de Venus s'en ala Pymalion et tant lui fist devote clamour que la deesse en ot pitié et, en demonstrence de ce, le brandon que elle tenoit a par lui s'esprist et *aluma* [var. s'*aluma*] (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 235). Là sont traittes flesches ardantes enveloppées d'estouppes, de poix et d'uille, souvent et menu ; par quoy les ais des vesseaulx, qui sont de bois secq et toutes oinctes de poix, se *alument* de legier. Ainsi les ungs perissent par fer ; aultres sont ars (BUEIL, II, 1461-1466, 57).

- [Dans un cont. métaph.] : En meditacion y a labour et fruiet et ce sauoit dauid qui disoit (...) en ma meditacion le feu se *alume*, cest charite qui se embrase par sainte meditacion. (CIB., p.1451, 181).

##### b) "Brûler"

- [Dans un cont. métaph.] : ...pareillement saint Pol embrasé tout de l'amour de Dieu enflammoit ceulz ausquelz il estoit joint en tant que jusques au ciel il getta sa flamme sans ce que les eaues d'aversité la peussent estaindre : Aque multe etc. Mais plus cuidoit on estaindre ce feu, et plus fort s'*alumoit*. (GERS., P. Paul, a.1394, 512).

### 3. Part. passé en empl. adj.

**a)** "Qui brûle" : ...si [les Sarrasins] prindrent un vaissel que ilz avoient prins sur ceulz de Rodes, et gecterent les gens a bort, et l'emplirent de busche, de huile, de graisses et de souffre. Et, quant ilz virent noz gens approuchier, si bouterent le feu dedens. Et, quant ilz le virent *alumé*, ilz esquipperent vers nostre gent. (ARRAS, c.1392-1393, 89). Combatteurs en mer doivent estre garniz de vaisseaux plains de poix noire, de raisine, de souffre et d'huyllé et tout ce confit ensemble, enveloppé en estoupes ; et ces vaisseaux *alumez* et embrasés doit-on lancer ès nefz et gallées des ennemiz, et tantost est temps de les assaillir fort, affin que loysir n'ayent d'estaindre le feu. (BUEIL, II, 1461-1466, 57).

- [D'une fournaise] : ...une fournaise *allumee* (...) Giecte tousjours flamme ou fumee. (CHART., L. Dames, 1416, 270).

- [D'une chandelle, d'une torche ...] : Et d'ilec iroient tenans en leurs mains cierges *alumés*, chascun d'une livre de cire (...) en l'église de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 377). ...et ceulz qui faisoient lesdictes publicacions, en icelles publiant, tenoient en une main une espée toute nue et en l'autre une torche *alumée* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 184). ...trois des disciples devant et trois derriere atout leurs torches *alumees*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 566).

**b)** "Qui est brûlant" : Mais quant il fut revenu ung petit a lui, il se leva sus ses piez, mais tant trouva l'air chault et *alumé* entour soy qu'il ne sçavoit en quel lieu aller. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 757).

**B.** - P. anal. [D'un mal] : Que le feu saint Anthoine l'arde, Et le mau saint F[a]ront la farde, Et le mau saint Jehan si l'*alume* ! (Tr. Men., c.1480-1500, 293).

- Part. passé en empl. adj. [Des yeux] "Qui est comme embrasé, qui jette comme des flammes" : ...ung grand monstre, horrible et terrible, ayant grandes et longues cornes, les yeux plus *alumez* que flambe de fornaisie (C.N.N., c.1456-1467, 428).

- Part. prés. en empl. adj. [D'un tourment] "Qui brûle, qui embrase" : [La nativité Madame Lienor] Francz Bourgongnons, qui lealment servés Et observés du prince le command, Fort grandement esjoir vous debvés, Car vous avés celle par qui serés Tout desserrés de tourment *alumant* ; Dieu nous aimant, pere et roy triumpant, Devint enfant et si grand eur nous vient Que l'archiduc enfant pere devient. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 350).

### C. - Au fig.

#### 1. Empl. trans.

**a)** [Domaine de l'amour] "Enflammer qqn, son coeur, le remplir d'amour, d'une passion ardente" : Il [Désir] l'art, il l'*alume*, il l'esprent, Et puis d'autre part le repret, Car il le fait palir et teindre (MACH., D. verg., a.1340, 37). Venus en estoit maquerelle Et dou brandon qu'art sans fumee Dame Helainne a si *alume* Qu'elle n'i savoit quel tour prendre Dont elle se peüst deffendre. (MACH., F. am., c.1361, 190). Et par especial quant desirs l'*alume* et esprent et le contraint a desirer ce qu'il ne puet veoir ne avoir (MACH., Voir, 1364, XI). ...l'ardure qui m'*alume* et esprent. (MACH., L. dames, 1377, 94). ...Amours *allume* Un cuer en son grant feu qui fume (CHART., L. Dames, 1416, 268).

- *Allumer son feu*. "Exciter sa passion" : ...plus pensoit a son clerc, et plus *alumoit* et esprenoit son feu. (C.N.N., c.1456-1467,

570). [Ou est-ce un empl. intrans. ("et plus s'alumait le feu de sa passion") ?]

- [Cont. erotique] *Allumer sa chandelle* : ...veez cy maistre curé qui vient pour *allumer* sa chandelle, ou pour mieulx dire pour l'estaindre (C.N.N., c.1456-1467, 442).

- *Allumé de*. "Épris de"

- *Allumé de / du feu d'amour* : Damp Abbés, qui estoit de feu d'amours tout *alumé* comme par moquerie a Madame dist : ... (LA SALE, J.S., 1456, 279). ...pour ce qu'il se sentoit si esprins et *alumé* du feu d'amours... (C.N.N., c.1456-1467, 439).

- *Allumé du feu de concupiscence* : Cessez vostre sermon, dirent les loudiers, tous *alumez* du feu de concupiscence charnelle (C.N.N., c.1456-1467, 549).

**b)** [Domaine relig., mystique] "Embraser (l'âme, l'affectivité) de" : Charité est comparee a Dieu qui *alume* l'ame (Somme abr., c.1477-1481, f° 166). Se ung angele puist enflamer et *alumer* l'affect et la volenté ou le desir humain... (Somme abr., c.1477-1481, f° 58 v°).

**c)** "Animer, enflammer qqn" : Pour ce que le disciple c'estoit espouenté d'avoir ouy le commencement de la passion et bataille de son amé seigneur, et sa tres bien amee dame Sapience l'avoit conforté et *alumé* par plusieurs exemples et induit a suivre son Seigneur, maistre et roy, comme loyal chevalier et bon champion, maintenant il poursuit son hystoire et racompte le Crucifiement de Nostre Seigneur Jhesucrist en lieu deshonneste et entre deux malfaitteurs larrons. (Déclar. Hyst. S., a.1449, 155). Ma dame, vous m'avez fait assez de courtoisiez et offert de grans dons de peccune, dont je vous remercie combien que les tiens de petit extime, car convoitise ne avarice ne m'ont point *alumé* de leur feu. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 150).

- "Exciter (?)" : Males oeuvres ne feissent mie, Se creussent en Dieu et Marie. Mainte gent voient leur folie Et sont de si mauvese vie, Rempli d'orgueil, boben, envie, Que *alumer* il n'estuet mie ["qu'il n'est pas besoin (pour qu'ils soient mauvais) de les exciter (?)]. Tiex choses ne font la personn[e] Devant Dieu ne plaisant ne b[onne] (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 47).

- *Allumer qqn à qqc*. "Pousser qqn à qqc." : Vray est que Raison n'estoit pas seule, ainsoys avoit pris avec elle Foy, la bonne crestienne, qui *alumoit* les yeulz de Raison et de l'Ame a mieulx congnoistre ce qui reluisoit ou miroir et en l'imaige de l'ame (GERS., Trin., 1402, 166). Offrir vous vueil, ad ce desir m'*alume*, Joyeusement ce qu'aux amans bon semble : ... ["le desir m'excite à cela"] (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 111).

**Rem.** Sans doute faut-il comprendre le passage suiv. à la fois au sens propre et au sens fig. : : Ainsi le bon temps regretons Entre nous [la belle Heaumière et les autres], povres vielles soctes, Assises bas, a cruppetons, Tout en ung tas, comme peloctes, A petit feu de chenevoctes, Tost *alumées*, tost estainctes... (VILLON, Test. T., 1461-1462, 133). "*Chenevoctes* désigne la partie ligneuse du chanvre, utilisée comme combustible à défaut de bois" ; mais les vieilles sont aussi *tost alumées* "par le souvenir du bon temps" et aussitôt éteintes "par la contemplation de leur triste réalité présente" (Éd. T).

- *Allumé de joie* : Mon cuer avez mis en tel voie Que tout est *alumé* de joie (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 266).

- "Excité, animé de" : N'avons nous pas du roy Assuerus, qui fut moult courroucé et *alumé* de fureur, ne se vout pas croire mais manda son conseil (JUV. URS., Verba, 1452, 312).

#### 2. Empl. intrans. ou pronom.

**a)** *S'allumer à qqc.* "S'éprendre pour, s'enflammer pour" : Les desirs d'amours *s'alument* aux choses celestes, et toutevoies ilz ne sont point frans de temptation de charnelle affection (Internele consol. P., 1447, 215).

**b)** *S'allumer contre soi.* "S'exciter, s'enflammer contre soi-même" : *Alume* toi contre toy et ne seuffre point orgueil vivre en toy (Internele consol. P., 1447, 107). [Ou faut-il lire *Anime* toi ?] [R. M.]

**ALLUMERIE, subst. fém.** (allumerie)

[T-L : *alumerie* ; GD : *alumerie* ; FEW XXIV, 343b : \**alluminare*]

Région. (Picardie) "Illumination" : Si alèrent prestres et clers, à croix et confanons, en grant *allumerie*, au-devant. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 337). ...si tost que ces nouvelles furent venues et espandues parmi la ville de Gand, toutes gens cessèrent de ouvrir et prendrent à faire hours pour historier, à faire feus et *allumeries*, à sonner instruments et faire danses et caroles (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 380). Esdictes rues aussi, qui ne fait à oublier, estoient aulcunes maisons en especial decorées de taintures et riches draps, et grans *alumeries* de torsres (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1468, 103). ...et, ce lundy des festes de la Pentecouste, entrèrent en Malines où ilz furent rechuptz de grande affection de coer et sumptueusement festoyés *d'alumeries*, hystoires, joyeusetéz et esbatemens (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 39). [cf. aussi t.1, 559]

**REM.** Doc. 1466 (Lille) ds GD I, 244a. [R. M.]

**ALLUMETTE, subst. fém.** (allumette)

[GDC : *alumette* ; FEW XXIV, 342b : \**alluminare* ; TLF II, 591a : *allumette*]

**A.** - "Brin de bois ou de chanvre, enduit de soufre, qui prend feu au contact de l'étincelle produite par la pierre à fusil"

- *Brusler comme allumettes* : Voicy du boys sec a merveille (...); Il brullera comme *allumettes*. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 35).

- *Poudre d'allumette. V. poudre*

**Rem.** Cf. GAY I, 25 (*allumettes soufrées*).

**B.** - "Bout de papier pour allumer le feu (?)" : Item, le camus seneschal, Qui uneffoys paia mes debtes, En recompence mareschal Sera pour ferrer oyes, canectes, En lui envoyant ces sornectes Pour soy desennuyer ; combien, S'il veult, face en des *alumectes* : De beau chanter s'ennuyt on bien. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 138). ["Pourtant, s'il veut qu'il en fasse des bouts de papier pour allumer le feu", c'est-à-dire "qu'il les jette à la corbeille" (Éd. Rychner-Henry). Ou est-ce une allusion au jeu des allumettes (Éd. Thiry, 236) ?] [R. M.]

**ALLUMEUR, subst. masc.** (allumeur)

[GDC : *alumeur* ; AND : *alumenur* ; FEW XXIV, 341b : \**alluminare* ; TLF II, 592a : *allumeur*]

**A.** - "Personne chargée de l'allumage (des chandelles)" : ...pour le divin cultivement plusieurs manieres de gens sunt neccessaires (...). Et ce touche Aristote ou tiers de Rethorique, ou il recite comment un fu appellé par despit *alumeur* des lampes, car, dit il, tel office et la sacerdotal sunt toutes .II. vers Dieu ; mes une est honorable et l'autre non (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 306). ...Jehan de la Voirie, sonneur des petites cloches en l'eglise Nostre Dame de Paris et *allumeur* de la chandelle qui art jour et nuit en ladite eglise Notre Dame, devant sa presentation (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 49).

**Rem.** FEW : «1321, LespMét 3, 327» ; ex. de 1374 ds GDC VIII, 94c.

**B.** - Au fig. "Celui qui suscite qqc." : ...si comme dit Lelius, celui n'est pas ordeneur de loy d'amistié, ains est pourchaceur des batailles civiles et *alumeur* de noises et forsaneries, qui est appellé des autres "doulz, lent et tardif" (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 213). [R. M.]

**ALLUMINER, verbe** (alluminer)

[GD : *aluminer* ; AND : *aluminer* ; FEW XXIV, 344b : \**alluminare* ; FEW IV, 560a : *illuminare*]

**A.** - "Allumer [du feu, une chandelle, un cierge...]" : ...cierges grans, moyens et petiz, chandeilles et petites torches (...), qui furent *alluminez* durant les vigilles et services dudit enterrement (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 162). ...il *allumina* du feu qu'il y trouva et rompit d'une hache qu'il avoit la serre du chancel, et de la vint a ung latry estant audit chancel qui fait armaire et l'ouvrit a la main, et en icelle armaire il print ung calice et quatre gros qu'estoient en une boiste. (Lettres rémission René II P.D.H., 1486, 156).

**Rem.** GD I, 224b ; ex. de GUILL. DIGULL. (impr. XVIIe s.).

**B.** - "Rendre la vue à" (synon. *enluminer*, *esluminer*) : Après, il tenoit la voie de charité, quer guarisoit les malades et enluminoit [var. *esluminoit*, *aluminoit*] les aveugles. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 189).

**C.** - "Enluminer [un livre]"

**Rem.** GD I, 244b ; doc. 1479. [R. M.]

**ALLUMINEUR, subst. masc.** (allumineur)

[GD : *alumineor*<sup>1</sup> ; AND : *aluminour* ; \*FEW IV, 560a : *illuminare*]

"Enlumineur"

**REM.** Doc. 1479 (Valenciennes, *alumineur*, *alumineur*) ds GD I, 244a-b. Cf. aussi, pour l'agn., *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 608 (D. Trotter). [R. M.]

**ALLUMOIR, subst. masc.** (allumoir)

[AND : *alumere* ; FEW XXIV, 344a : \**alluminare*]

Région. (Wallonie) "Éclair" : Celle nuyt fist ourage et teile tenebrouer Tonoir et *alumoir* et plueve à grande ardour (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 694).

**REM.** Croisement de *allumure* et *tonoir*.

V. aussi *allumure* [R. M.]

**ALLUMURE, subst.** (allumure)

[FEW XXIV, 344a : \**alluminare*]

Région. (Wallonie)

**A.** - "Éclair" : Coliseum fut I temple de la Lune et del Soleal (...) chis temple fist Virgile de grant bealteit et de mult grandeche, et diverses cavernes convenables ; et astoit tout coviers de unc chiel de erain doreit, par où les tonieres et les *allumeurs* et les clarteis venoient, qui se fasoient par buses de plonc subtils (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 70). ...l'an milh et LXXIX, en mois de avrillh, fist I grant tempieste trois jours durant, de thonoir et d'*alumure*, en roialme de Franche, de Soison à Paris ; et furent destruite et arses totez les vilhez et les casteals. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 269).

**B.** - P. méton. "Foudre" : En cel an meismes Elminus, uns borgois de Romme, avec sa femme et sa filhe alloit de Romme en Pulhe ; et ly *alumure* consuit sa filhe, si morut ; et gisoit despoullhé de ses

vestimens tout nue, et ses vestimens gisoient d'autre part sains et entiers, dont chu fut grant merveille del veoir. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 191).

**REM.** FEW : «*allumur* "foudre" (1459, Cart. de l'église St-Lambert de Liège 5, 151 n 1)».

V. aussi *allumoir* [R. M.]

**ALLURE, subst. fém.** (allure)

[T-L : *alëure* ; GD : *aleure* ; AND : *alure*<sup>1</sup> ; DÉCT : *alëure* ; FEW XXIV, 420b : *ambulare* ; TLF II, 593b : *allure*]

**I.** - [Manière de se mouvoir]

**A.** - "Manière d'aller, de se mouvoir, train" : Autre maniere de chien y a qui chascent lentement et pesamment, mais de leurs *aleüres* ilz chasceroient tout le jour. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 131). Si a louche regardeure, Ne n'a pas hastive *aleure* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 69).

- "Manière d'aller du cheval" : Lors le doit hon fere ferrer et galoper et poindre et demener pour aprendre les *aleüres* (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 367).

**B.** - "Vitesse de déplacement"

**1.** *Grande allure*. "Grande vitesse" : A ceste Xe course, fortune vult que tous deux croiserent leurs lances, et de la grant *aleure* des destriers l'un hurta a l'autre (LA SALE, J.S., 1456, 118).

- *Estre d'une allure*. "Courir à la même vitesse" : Adonc se va mettre en la sieute Avec .L. chiens de muete, Si bien chaçans c'om ne pourroit Si bons trouver, qui les vouldroit, Car onc de couple ne vola Meilleur chien, que maint en y a. D'unes *aleüres* sont tuit Sanz recroire jusqu'a la nuit. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 374). Or est voir que chiens püent faire Tout ce que ci m'oés retraire, Car il font maint divers accort En chantant, de ce me faiz fort, Et vont et chantent par mesure, Car souvent sont d'une *aleüre*, Saiges, raides et bien chaçans (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 463).

- *Retourner l'allure*. "Changer de rythme (?)" : "...Alons disner, plus n'y pensons." Atant s'en voelent retourner *L'aleüre* devant disner, Et soubz toit brun pain et blanc bure Mengüent avoec craime sure (Pastor. B., c.1422-1425, 187).

**2.** Loc. adv. (*De*) *grande allure / bonne allure*. "Très vite"

**a)** [Avec des verbes de mouvement]

- (*De*) *grande allure* : Et s'en fuioit grant *aleüre*. (MACH., D. Lyon, 1342, 214). Aler m'en vueil grant *aleure* La ou la vierge si m'envoie (Mir. femme roy Port., c.1342, 197). ...sans *aleure* [l. grans *aleure*] A luy m'en voys sans sejourner. (Myst. st Christophle R., c.1350-1380, 5). Et puis tirerent les voiles et s'en vont grant *aleure* vers Chippre. (ARRAS, c.1392-1393, 130). Messagier, va legierement A Roan sans faire demeure Et fais bien mon commandement Sans arrester ne pas ne heure. Tu t'en yras de grant *aleuze* Au sire Tallebot noncer Comment, mais que Dieu nous secourre, Nous arriverons demain au soir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 111). Y nous fault aller grant *aleure* Devers les princes des Anglois, Qui sont de grant estature Et fort terribles gens a voys. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 427).

. [À propos d'un animal] : En ceste partie nous dit l'ystoire que, quant Remondin vint a l'encontre du senglier pour destourner qu'il ne venist sur son seigneur, que alors que le sengler l'apperceut, il se destourna de sa voie et vint vers le conte grant *aleure*. Et quant le conte le vit venir, si regarde lez soy, et vit un espie, et boute l'espie ou feurre, et print l'espie, et le met soubz la plante du pié et l'abaisse. Et ly sengliers vint grant *aleure*. (ARRAS, c.1392-1393, 22).

- *Aller / cheminer bonne allure* : Alons y tost bonne *aleure*. (Mir. st J. Cris., c.1344, 262). Chiere mere, bonne *aleüre* Alez y, car il me plaist bien. (Mir. enf. ress., 1353, 60). Or tost ! Pité et Droiture, Alés vous ent bonne *alure* A ma dame, et ceste injure Comptés lui sans atargier. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 72). Tu Gabriel, et toy, Michiel, Levez sus ; descendez du ciel ! Alez moy bonne *aleure* querre Mez .II. apostres Pol et Pierre, Et leur portez ces .II. chapiaux Et ces vestements bons et biaux (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 154). Je m'en voys mourir bonne *aleure* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 302). Chemine je point bonne *alleure* ? (Copp. lard., a.1488, 166).

- *Tout de cette allure* : De la faire sommes contant, La bombarde spacieuse, Sans delay et incontinent, Qui gectera pierre outrageuse. Si m'en voys, tout de ceste *aleuse*, La commander a ung ouvrier, Qu'i l(e)[a] nous face plantureuse, Au mieulx qu'on le pourra ouvrir. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 197-198).

**b)** [Avec des verbes impliquant le mouvement] : La dame se leva qu'en lui moult souvent jure Qu'el en emportera l'enfant grant *aleüre* (Tristan Nant. S., c.1350, 153). ...il fist mander grant *aleüre* Erudice, et si la rendi Au pouette qui l'atendi (MACH., C. ami, 1357, 90). Seigneurs, li Alexandrinois Sont tuit mis à desconfiture ; Armez vous tuit grant *aleure*, Et ociez le remenant, Qui sont en la ville manant. (MACH., P. Alex., p.1369, 97).

**c)** [À propos du cheval]

- (*De*) *grande allure*. "Au galop"

. [Le suj. du verbe désigne un cheval] : La dame ouy la frainte du cheval au roy Elinas, qui venoit grant *aleure*. (ARRAS, c.1392-1393, 8). ...ne Remondin ne voit ne oit ne entent. En ce party passa par devant la fontaine ou les trois dames estoient, sans ce qu'il les veist, et ly chevaulx l'emporte grant *aleure*. (ARRAS, c.1392-1393, 24).

. [Le suj. du verbe désigne le cavalier] : Pluto s'en va grant *aleüre*, Mais ne va trot ne ambleüre, Eins samble que ce soit la foudre (MACH., C. ami, 1357, 87). Alors fu le messaige mis hors par une autre porte, et passe tout par derriere l'ost, au trait d'un arc, que oncques ne fu apperceuz, et chevauche grant *aleure* vers son oncle, car moult lui tarde que il y puist estre pour dire ces nouvelles. (ARRAS, c.1392-1393, 98). Le roy meismes (...) Sur un destrier fuit grant *aleure* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 7).

- *Douces allures*. "Au trot" : Vous devez courrir froidement [dans un combat singulier] et avoir cheval loyal et hardy, qui ait bonne puissance et aille douces *alleures*. (BUEIL, II, 1461-1466, 101).

**d)** *Mettre qqc. à son allure*. "Rendre qqc. à même de tourner" (Doc. 1439. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 471)

**C.** - Au plur. CHASSE "Traces (d'un déplacement)" : Erres sont les *aleüres* par ou une beste va (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 151).

**D.** - Au fig. "Manière de se conduire, de se tenir" : Chault, furieux en nul cas n'estoit trouvé, ains amoderé en tous ses fais, contenences et maintiens, touz telz qu'appartiennent a rempli de sagece hault prince. Ot belle *aleure*, voix d'omme de beau ton (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 49).

- *Bonne allure*. "Comme il convient (?)" : Mais puis que la mort obscure Qui n'a cure De droiture A ainsy getté son sort Sur la dame de hault port, Prions a Dieu bonne *alure* Qu'en closture Saine, pure Pour conclure Mette en son royal ressort. [Éd. : "Avec confiance"] (TAILLEV., Lai mort Cath. Fr. D., 1446, 249).

**II.** - [Équivaut à *allée*] "Lieu de passage" : En venant en sa chambre, avoit une allee [var. *aleure*] où estoient les .XIII. povres (Ponthus Sidoine C., c.1400, 121). [R. M.]

**ALLUSION, subst.** (allusion)

[GDC : *allusion* ; FEW XXIV, 344b : *allusio* ; TLF II, 596a : *allusion*]

*Sous allusion de.* "En évoquant, en prétextant qqc." : ...jurons et promectons comme dessus, par la foy et serement de nostre corps, en parole de roy et sur nostre honneur, que, soubz ombre ne *alucion* de nostredite prinse, de nostre longue détencion, de prison, de ladite rançon que paierons à nostredit cousin de Bourgoingne ne des autres choses dessus touchées ou aucunes d'icelles ne autrement, soubz quelque couleur ou occasion que ce soit, nous ne nous armerons ne ferons guerre (Roi René vie L., 1437, 231).

**REM.** GDC VIII, 82c ne donne que deux attest. du XVII<sup>e</sup> s. pour ce mot. [E. P.]

**ALMANACH, subst. masc.** (almanach)

[GDC : *almanach* ; FEW XIX, 119a : *manah* ; TLF II, 600b : *almanach*]

"Calendrier contenant des renseignements astronomiques et des prédictions" : Quant la figure a chascune racine des jugemens est dressee et les commencemens des 12 maisons assignees, donques convient mettre les planetes 7 et le chief de dragon et la keue dedenz la figure, chascune en telle maniere comme sera le signe qui tient le planete dedenz le *almenach* sur la journee sur quoy nostre racine et nostre figure est dressee. (PÈLER. PRUSSE, Élect. L.F., 1361, 98). Toutefois il est plus seure chose prendre le lieu du soleil par le *almanach*. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 40). ...pour 2 *almanachs* que Mgr fit faire pour li à Paris, c'est assavoir l'un en nombre commun et l'autre en chiffre (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1375, 420). ...la coppie de l'*armenat* fait de l'année (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1465, 470).

- *Grant almanach.* "Document plus détaillé que le simple almanach planétaire ou lunaire (petit almanach), fournissant des informations complémentaires qui permettent d'en faire une sorte de guide quotidien de l'ensemble des initiatives individuelles de l'utilisateur" : Cestui fut souverain astrologien et composa ung *almanach* pour certain temps audit Pippin, ouquel il prenoit les ellections de toutes ses haultes euvres (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 104 v°).

- *Almanach perpetuel.* "Almanach fournissant les vrais lieux correspondant au cycle complet de la révolution de chaque planète. À la différence des autres almanachs, il est normalement accompagné de canons indiquant les corrections appliquées à chaque révolution planétaire qui permettent de le pérenniser" : Maistre Prophace le Juif (...) fut dilligent calculateur, et composa ung *Almanach* perpetuel, en y faisant aucunes petites addicions à la fin de certaines revolucions des ans du monde. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 97 r°).

**REM.** Par ailleurs, chez SIMON DE PHARES, graph. *almanac* (f° 161 v°) et *armanal* (f° 124 v°). [R. M.]

**ALMANDIER, (?)** (almandier)

[GD : *almandier*]

["Partie d'un vêtement", GD I, 227a]

**Rem.** Mot fantôme ? L. *almonier* ? V. *aumônier*. [R. M.]

**ALMANDIN, subst. masc.** (almandin)

[GD : *amandin*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 287a : *Alabanda* ; TLF II, 423b : *alabandine* ; TLF II, 602a : *alma(n)din*]

"Pierre précieuse, variété de grenat" : ...trois chatons d'or garny l'un d'un saphir, l'autre d'un amatiste et l'autre d'un *amandin*. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 20).

**REM.** Même ex. (le seul) ds GD I, 247c. [M. C.]

**ALMATIQUE, subst. fém.** (almatique)

[T-L : *amaticle* ; FEW III, 8a : *dalmatica*]

"Étoffe précieuse" : ...elle ouvri ung coffre d'ivoire moult riche et bel duquel elle tyra une couronne de fin or, aournee de dyamans, et y avoit une moult riche *almatique* brodee de fin or, estellee d'asur et enfresellee de pierres precieuses (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 438).

V. aussi *dalmatique* v. Lexiques [R. M.]

**ALME, adj.** (alme)

[GDC : *alme*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 345a : *almus* ; TLF II, 602a : *alme*]

"Saint, divin" : O belle femme, O douce dame, O Vierge *alme*, Donne aux pecheurs, Jeunes et vieulx En corps et ame Secours joyeux. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 167). [R. M.]

**ALMESHOU, subst. masc.** (almeshous)

[AND : *almeshous* ; \*FEW III, 211b : *eleemosyna*]

Région. (anglo-normand) "Hospice"

**Rem.** Cf. ; AND : *almeshous*. [R. M.]

**ALMESQUITE, subst. fém.** (almesquite)

[\*FEW XIX, 122a : *masgid*]

"Mosquée" : Et lors, en la grant *almesquite*, c'est leur grant temple (...) chascun de nous se retraist. (LA SALE, Reconf. De Fresne H., 1457, 29).

**REM.** Cf. T-L V, 1675 : *mesquite*. [R. M.]

**ALMUCANTARAT, subst. masc.** (almicantarat)

[GDC : *almicantarat* ; FEW, Ø ar. *al muqantara*]

ASTR. [À propos de la représentation stéréographique sur l'astrolabe] "Chacun des cercles de la sphère céleste parallèles à l'horizon servant à déterminer la hauteur des astres" : *Almucantarac* sont 360 cercle qui issent hors du pol de l'equateur et si devisent et departent ingaument ycheli equateur, et sont appiellé li cercle de l'elevacion (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 60). Apres a il pluseurs cercles figurés sur les tables, des queles a une maniere qui sont un greigneur de l'autre, et aucuns sont entiers et tous reondes, et les greigneurs ne sont pas entieres. Et tous ces cercles de ceste maniere sont appelés "*almucantherat*" en langue de Arabie. (...) C'est assavoir que chascune table de chascun astralabe doit avoir 90 *almucantherat*, mais il faut pour ce faire le instrument trop grant, au mains de largeur d'un pié. Et ainsi les instrumens fussent trop pesans et non portatis. Et pour ce les oeuvrers font aucune fois *almucantherat* pour 2 ou pour 3 ou un pour 4 ou pour 5, selonc la grandeur de l'instrument. Et quant la table tient 45 *almucantherat* chascun vault 2. Et se il tient 30 chascun vault 3. Et se la table tient 18 chascun vault 5. Et s'il tient 15 chascun est de 6. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 36). ...mect l'un pié de ton compas et estend l'autre pié jusques a ung des poins et fay ung cercle selonc celle grandeur ; et ce cercle sera le premier *almucantherat* et l'orzon de ta region. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 98).

Après en la moitié de dessus de ces tables sont plusieurs cercles qui sont appellez *almicantharaz* c'est a dire cercles de elevations et hauteurs, desquelz les aucuns sont parfaiz et les autres imparfaiz, les aucuns grans et les autres petis ; et le point qui est au meilleu du plus petit est appellé cenith c'est a dire le point qui est au ciel droit apelom audessus de notre teste (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 111).

**REM.** Mot absent de FEW XIX ; att. par Littré, de l'ar. *al-muqantarât* "arche de pont". Le changement de *u* en *i* est dû à une erreur de lecture dans les mss lat. d'astron. au Moy. Âge (d'apr. Corominas). [R. M.]

**ALMICIDE, subst. masc.** (almicide)

[GD : *alicide*]

"Celui qui tue l'âme" : ...car le justicier, comment que on ne le doie mie dire estre homicide, mais appeler malicide [mss *malide* ; var. *malice*] (...), pour ce que qu'il n'entent que a destruire le mal principalement ; mais celui qui occist l'ame, il entent a mettre l'ame a dampnement ; si doit estre nommé *alicide* [l. *almicide* ; var. *alixide*], dampneur de ame. (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 536). [R. M.]

**ALMIFIQUE, adj.** (almifique)

[FEW XXIV, 345a : *almus*]

"Doux, aimable" : Or, mes frères, chacun s'aplique A louer Dieu devotement, Qui par son devoir deificque Et par sa vertu *almifique* Garde son peuple seurement. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 318). En doubte suys prins se elles ont Face humaine ou visaige angelicque. Celestielz faces certes elles ont, Comme s'ilz avoient nature deifique, Vergongneuse maniere mirifique, Les yeulx embas regardans simplement. Pour leur beaulté et face *almifique* Croistre, elles avoient simple contenment. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 4).

**REM.** FEW : «*almifique* adj. "bienfaisant" (1536)». HUG. I, 173a. [R. M.]

**ALMONIE, subst. fém.** (almonie)

[Ø]

*Almonie sauvage*. "Mûre" : ...III jours III nuis fut ensi travelhieuz qu'ilh ne mangat de pain, ains mangoit pommes grenates et pommes d'arannes, et des *almoniez* salvages que ons nomme autrement meures qui croissent sus les rossiers (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.3, a.1400, 220).

**REM.** Sans doute à rapprocher du wallon *amon* "framboise" (FEW XXI, 94a : o.i.). [R. M.]

**ALMOSHOMME, subst. masc.** (almoshomme)

[AND : *almoshomme* ; \*FEW III, 211b : *eleemosyna*]

Région. (anglo-normand) "Aumônier"

**Rem.** Cf. ; AND : *almoshomme*. [R. M.]

**ALMUCANTARAT, subst. masc.** (almucantarar)

[GDC : *almicantarar*]

ASTR. [À propos de la représentation stéréographique sur l'astrolabe] "Chacun des cercles de la sphère céleste parallèles à l'horizon servant à déterminer la hauteur des astres" : Après a il pluseurs cercles figurés sur les tables, des queles a une maniere qui sont un greigneur de l'autre, et aucuns sont entiers et tous reondes, et les greigneurs ne sont pas entieres. Et tous ces cercles de ceste maniere sont appellés "*almucantarar*" en langue de Arabie. (...) C'est assavoir que chascune table de chascun astralabe doit avoir 90

*almucantarar*, mais il faut pour ce faire le instrument trop grant, au mains de largeur d'un pié. Et ainsi les instrumens fussent trop pesans et non portatis. Et pour ce les oeuvrers font aucune fois *almucantarar* pour 2 ou pour 3 ou un pour 4 ou pour 5, selonc la grandeur de l'instrument. Et quant la table tient 45 *almucantarar* chascun vault 2. Et se il tient 30 chascun vault 3. Et se la table tient 18 chascun vault 5. Et s'il tient 15 chascun est de 6. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 36). ...mect l'un pié de ton compas et estend l'autre pié jusques a ung des poins et fay ung cercle selonc celle grandeur ; et ce cercle sera le premier *almucantarar* et l'orzon de ta region. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 98). Après en la moitié de dessus de ces tables sont plusieurs cercles qui sont appellez *almicantharaz* c'est a dire cercles de elevations et hauteurs, desquelz les aucuns sont parfaiz et les autres imparfaiz, les aucuns grans et les autres petis ; et le point qui est au meilleu du plus petit est appellé cenith c'est a dire le point qui est au ciel droit apelom audessus de notre teste (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 110-111).

**REM.** Att. par Littré, s.v. *almicantarar* ; de l'ar. *al-muqantarât* "arche de pont". Le changement de *u* en *i* est dû à une erreur de lecture dans les mss lat. d'astron. au moy. âge (d'apr. Corominas). Cf. aussi *Cah. Civilis. médiév.* 15, 1972, 32 et 35. [R. M.]

**ALMURI, subst. masc.** (almuri)

[FEW, Ø ar. *al mur'i*]

ASTR. [Sur l'astrolabe] "Index fixe de l'araignée qui permet de lire la position des étoiles par rapport aux heures représentées sur le limbe par des arcs de 15°" (synon. *ostenseur*) : ...nous devons mectre le degré du soleil sur la journee sur la ligne de midi en astrelabe et considerer le *almuri*, en quel endroit il touche le limbe. (PÈLER. PRUSSE, Élect. L.F., 1361, 94). Pour ce devon mectre le commencement du signe sur l'orison orientel et signer le lieu de *almuri* sur le lymbe, et devons tourner le rethe a tant que la fin du dit signe touche le orison. Et tant d'espace et degrés que le *almuri* fait du limbe, a tant de temps se lieve le dit signe en faisant de 15 degrés une heure. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 48). Item au zodiaque de ceste yraigne a l'endroit du commencement du signe de capricorne y a ung petit dentelet que on appelle *almuri* ou ostenseur, car il monstre les 15mes des heures dessusdites. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 110).

**REM.** Mot absent de FEW XIX ; cf. H. Michel, *Traité de l'astrolabe*, 1947, p.33 : de l'ar. *al-mûri* = "l'index" et p.38 : «Les araignées des astrolabes arabes portent, sur ce cercle, à l'origine du signe du Capricorne (c'est-à-dire à l'endroit où cet éclipique est tangent au limbe), un petit index fixe : le *mûri*'. (...) nous appellerons dorénavant l'index fixe des instruments arabes le *mûri*', et l'index mobile des instruments européens l'*ostensor*'. Cf. aussi R. E. Latham, *Dictionary of Mediev. Lat. from British Sources*, 1975, 68b ; R. E. Latham, *Revised Mediev. Lat. Word-List from British and Irish Sources*, 1965, 15b ; R. Dozy, *Suppl. aux dict. arabes*, t.1, 1881, 498a. [H. G.]

**ALMUTES, subst. masc.** (almutes)

[GD : *almutat*]

ASTR. "Planète dominante de la nativité du sujet" : Le *almutes* de ceste nativité, c'est a dire le planete plus puissant du ciel tant par dignetés naturelles comme accidentelles a l'eure de ceste nativité. Et cellui est nommé d'aucuns astrollogiens le roy du ciel,

altres victorieux, altres le duc de cyel, altres le plus puissant, mais tous ces noms se racordent a ung effet. (Jugement anonyme sur la naissance de Charles VII, a.1461, B.N. lat. 6967, f° 112 v°). [D. J.]

**ALNECHE, (?)** (alneche)

[Ø]

"?" : Nul serrurier ne peut faire serrure de bois se tout quanque il y a en la serrure n'est forgé, excepté les pailletes, car le fer tenué [l. *tenve*] n'est pas souffisant d'en faire garnison ; et se en chascune serrure de bois n'a deux piez de girait ["tour de clef" (Éd.)], l'un d'un costé et l'autre d'autre, se ce n'est en une serrure *alneche* ; et se autrement sont trouvées faictes, elles seront faulses et paieront cinq sols d'amende au Roy, et si seront arses. (Mét. corp. Paris L., t.2, 1393, 472).

**REM.** Mauvaise lecture pour *serrure à huche* (Lecture *serrure de huche* dans une autre version du même doc., *Anc. corp. dijonn. C.*, 1407, 338). [R. M.]

**ALOBER, verbe** (alober)

[GD : *alober* ; FEW XVI, 473b : \**lobbôn*]

"Se moquer de"

**REM.** FROISS. (ms.) ds GD I, 229a. Mot fantôme. Lu *alober* dans FROISS., Pris. am. F, 1372-1373, 76 (v.1108, *Et elles a moi a lober : Que vous faut il ? ...*). V. *lober*. Cf. MotsFantomes : *alober*. [R. M.]

**ALOÈS, subst. masc.** (aloès)

[T-L : *alöès* ; GDC : *aloes* ; AND : *aloe*<sup>1</sup> ; DÉCT : *alöé* ; FEW XXIV, 345b : *aloe* ; TLF II, 603a : *aloes*<sup>1</sup>/*alöès*<sup>2</sup>]

**I.** - "Plante grasse exotique (liliacée) dont les feuilles contiennent un suc amer employé comme tonique ou comme purgatif"

- *Aloès chicotin* : Aussi pour certain on appreuve Pillules faictes, que l'en treuve, De pur *aloe* cicotrin, De bon myrre et de saffren fin, Et aucuns savans Maistres dirent Par exprez que onques ne virent Aucun mourir d'épidémie Qui usast souvent en sa vie De ceste noble médecine (LA HAYE, P. peste, 1426, 136). Mierres y a pour odoré, Encens et *aloes* cicolin (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 193). Car vecy mirre cler et fin Et bon *aloes* cicotrin (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 430).

- *Aloès hépatique* : Prenés *aloes* epatic, aussi gros comme un pois, et soit broié en une escuelle et soit destrempé d'eve tiede (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 205).

- P. méton. "Suc d'aloès" : *Aloe* est le jus ou le suc d'une herbe qui devient espez tant par bouillir sur le feu que par séchier au soleil, et est une chose soubz noire et moult amère, de sèche et chaude nature, et entre volentiers ès médecines laxatives, et de sa nature conforte l'estomac, la cervelle et la marriz (LA HAYE, P. peste, 1426, 176).

. [Cont. métaph.] : Le brevage d'amours ne soient bevans, Ou d'aloès plus que miel est mis. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 145).

**II.** - (Bois) (*d'*)*aloès*, *lignum aloès*. "Bois exotique odoriférant, de saveur amère, entrant dans des préparations médicinales" : Et mestes avecques cella ung poy de pouldre de *aloe*, lequel est dit en latin *lignum aloe*. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 139).

- *Lignum aloès* : Une fontaine y sourt, selonc l'Esriture, mais ilz ne la veirent mie, qui jecte III flus : ly unc est Phison, qui passe tout parmy Ynde, qui porte mine d'oir et d'argent et de *lignum*

*aloes* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 174). ...du portal sy partoit ung hault paliz tout fait de boys de cedre et de lignum *aloes* gentement de menuserie de toutes pars ouvré. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 206).

- *Lin aloès* : ...deux petits escrinetz de cuyvre, ouvré à ouvraige de Damas, plains de lin *alenez* [l. *alouez* ?] et d'ambre. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 233). Unes patenostres de lin *alouez*. (Doc. 1456. In : Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 233).

- [Utilisé pour des fumigations] : Le boiz à ce plus convenable Si est boiz sec et odorable, Comme aiglentier, junièvre et fresne, Ciprez, rosmarin, vigne et chesne, Et, à maire protection, Fault faire fumigation, Dedens la maison ou la chambre, De boiz d'*aloe*, musc ou ambre Pour les riches et les puissans (LA HAYE, P. peste, 1426, 80).

- [Entrant dans la confection des pommes d'ambre] : Maiz en yver temps, sans mentir, Vault moult odoré et sentir Choses chaudes et odorans, Et au cuer de soy sereinans, Et, quant à ce, sont fort loez Ambre simple et boiz d'*aloès*, Gale muscade et cynamome, Et l'artificiele pomme De bonne ambre faicte et confite (LA HAYE, P. peste, 1426, 139).

- [Entrant, avec la myrrhe, dans un baume] : Fait est de mirre et d'*aloe*, .i. oignement bon et loé. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 256). ...Comment Joseph d'Armathie L'a despandu furtivement Et mis en ung beau monument, Enoingt de mirre et d'*aloué*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 370). Et je vaiz achapter De mirre et *aloes* livres cent Pour garder le corps Jhesus longuement De sentir mal, aussi de porrir. (Pass. Auv., 1477, 235).

- [Estimé pour sa valeur marchande] : ...le roy lui envoya sa courone dès ce qu'il fut entré en son païs et lui fist presenter cent mille livres d'argent pesant, cent espées richement garnies (...) Ilc livres de bois *aloe*, mille aubergeons et autant de heulmes, affin que Alexandre le laissast vivre et son peuple en paix. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°).

**REM.** Le nom *aloès* s'applique à deux plantes exotiques différentes, l'une de la famille des liliacées (I), l'autre du genre *Aquilaria* (II). Mais la confusion est très ancienne (TLF II, 603a-b). Le partage des ex. est parfois malaisé. Cf. FEW XX, 19a : *agalochon* et V, 33b : *lignum*. Cf. R. Arveiller, *Romania* 94, 1973, 167, 172 et *R. Ling. rom.* 37, 1973, 494. Au point de vue morphologique, noter les deux formes *aloe* et *aloès*. [R. M.]

**ALOGER, verbe** (aloger)

[T-L : *alogier* ; GD : *alogier* ; AND : *aloger* ; FEW XVI, 450a : *laubja*]

V. *allouer*

**I.** - Empl. trans. "Loger" : Je pense, par mon serment, Que Argent auré trouvé lotgis, (...) Quelqu'ung l'aura colloqué : Je vois cercher tout a l'eure Se quelc'un me voudra lotgier, Qui sera bien grant aventure Si puis nulli trouver ! Or je vois a celluy parler Que voy la, en celle plasse, S'il me voudra point *alotgier* Par une speciale grasse. (OLIOU, Mess. Arg. A., c.1470, 472).

- Au fig. : Du monde, certes, je suis soulz, Car tous maulx y sont *allouez*. (Pass. Auv., 1477, 120).

**Rem.** Formes provençales (cf. *Z. rom. Philol.* 99, 1983, 520, G. Roques). CAUMONT, Voy., p.1420 (éd. La Grange, 122), et doc. 1459 ds GD I, 231b.

**II.** - Empl. pronom. "Se loger, s'installer" : Ce fu ung dimenche, mais le lundi vint là Grant plentet de ses gens, cascuns s'i *aloga*.

(Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 311). ...la grant bergerie *S'alog* en la prairie (Pastor. B., c.1422-1425, 141). [R. M.]

**ALOI, subst. masc. (aloi)**

[T-L : *aloi* ; GD : *aloi* ; GDC : *aloi* ; FEW V, 328a : *ligare* ; TLF II, 604a : *aloi*]

**A. - [Domaine des monnaies, des objets précieux]**

1. "Alliage, titre légal (d'une monnaie, d'un objet d'orfèvrerie...)" : ...ils avoient usé et mis en fait de change et en autres manieres par marchandise, de monnoie d'autre coing et *aloy* que de celle de Guienne, taillée et marquée du coing du dit prince, et que celle monnoie estoit false et contrefaite (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 255-256). Tierchement il voloient que li rois de France fesist là forgier florins et monnoie d'otel pris et *aloy*, sans nulle exception, que on forgoit à Paris. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 82). Laquelle vente des deux fiefs dessus declairiés a esté faite pour et parmi le pris et somme de deux mil et vint escus couronnez du coing, poix, forge et *aloy* du roy nostre sire, courans ad present pour dix huit sols Paris le piece, frans deniers a la ditte dame (Comté Porcien R., 1411, 242). Laquelle Jaquette (...) cuidoit de vray que ilz feussent du coing et *aloy* du roy nostre sire. (Paris domin. angl. L., 1423, 91). ...ledit Mingot lui demanda se il vouloit ouvrer cinq ou six marcs de lingoz d'*aloy* (Paris domin. angl. L., 1431, 330). ...la somme de quatre cens mil escuz d'or vielz, de LXIII au marc de Troies, huit onces pour marc et d'*aloy* à XXIII karaz, un quart de karat de remède, ou d'autre monnoie d'or coursable à la valeur. (Hist. Lille T., t.2, 1435, 96).

- *De bon aloi* : Et se tu fais forgier monnoie, Pour Dieu, fai la tele qu'on oie Dire qu'elle est de bon *aloy*. (MACH., C. ami, 1357, 136). ...les besans du pais, qui nobles sont appellez et les esterlins, combien qu'ilz fussent d'une grant apparence, toutesfois ilz n'estoient pas telz ne de si bon *aloy* que les besans jadis qui se forgeoient ou pays ou temps du benoist saint Encelme et du venerable Bede (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 396). Item, se lesdictes ceintures ou autre euvre d'orfavrerie (...) est trouvée non estre de bon *aloy*, selon les ordonnances, elle sera cassée (FAUQ., II, 1421-1430, 303). Et pour ce leur faisoit requerre et prier très instamment, qu'ilz lui vouldissent aidier à reconquerre ycelle ville de Calais, laquelle (...) estoit moult préjudiciable à toute la contée de Flandres, parce que les laines, estain, plont et fromages, et aultres marchandise que ceulx de Flandres y achetoient, on ne pavoit payer de quelque monnoie, tant fust de bon *aloy*, à leur plaisir. Et leur convenoit baillier or ou argent fondu et affiné, ce que ne fesoient point les aultres pays. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 214-215). ...ledit changeur fist copper ledit florin par ledit Babin hostellier ou par l'un de ses varlez et fut trouvé faulx et qu'il n'estoit pas de bon *aloy*. (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 534).

- *D'aloï suffisant* : ...comme Alaïs, femme fuit Estiene Perre (...) soit ahue prise et restee pour aucune somme d' argent (...) acourdéz est que en soit absoulte (...) comme la dite monoie fuit de *esloy* suffisant (Echevin. Dijon L., 1342, 12-13).

- *De mauvais / de bas aloi* : ...tant à l'occasion du foiblaige des escuz forgez en noz monnoyes, qui sont chacun jour lavez et roignez, que aussi des monnoyes d'or et d'argent estranges d'autre coing que des nostres, estans de bas et mauvais *aloy*, feoibles de prix (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1493, 346).

- [Dans un cont. métaph.] : ...les siens [ses hommes] signe Jhesus Qui mist en l'eglise telz us Telle ordenance et telle loy Que feulx crestiens sont eslus, Tous aultres reproches refus Comme metal de faulx *aloy*. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., App.,

p.1358, 377). ...le grant Maistre de la Monnoie (...) doye mander (...) la seconde princesse et royne de sa divine forge, c'est assavoir Verite la royne (...) voire pour adnuler la puissance des forges de la faulse arquemie en forgeant les fins besans et ramenant a leur premiere estampe sans aucune palliacion foraine ne faulx *aloy*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 217). Autres lieutenans et sans nombre se treuvent de Bonne Adventure qui forgent en la forge bons besans apparans, lesquelx s'ilz estoient mis a l'essay, par adventure on les trouveroit par dehors dedorez ou mal dorez et par dedans de cuivre ou de vil *aloy* ; c'est assavoir ilz font justice apparant et souvent la cause legierement ventilee, les uns pour vaine gloire, les autres pour amour charnelle ou hayne ou pour cr[u]aulte et vengeance, et aucuns pour complaire au seigneur (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 381). Vessel forgié de mais *aloy*, Convient il que Dieu te responne ? (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 113).

2. "Monnaie d'alliage (p. oppos. à la monnaie d'or ou d'argent)" : ...depuis ce que iceulx coings furent forgiez et gravez par la maniere que dit est, eulx deux ensamble ont fait et fondu billon d'argent et de cuivre ensamble, et fait de l'*aloy* de icelle matiere, et icelui *aloy* fait, ont ordonné billes de ladite monnoie, qu'il qui parle a aplaties, rongnées, arondies et blanchies (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 489). ...l'argent dont ilz faisoient ledit billon ou *aloy* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 489). Et, semblablement, par cautelle, Meslon souvent tare et *aloy*, En fraudant le prince et la loy Quant au cours de son monnoyage. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 56). Je renonce au mestier de change, Je renonce a tous manymens De monnoyes et de payemens, A tout billon, a tout *alloy*, De peur de transgresser la loy. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 57).

**Rem.** C'est vraisemblablement le sens qui convient dans l'ex. suiv. de Villon : : Chantres chantans a plaisances, sans loy, Galans, rians, plaisans en faiz et diz, Coureux alans francs de faulx or, d'*aloy* ["qui allez exempts de faux or et même d'alliage" (Éd.)], Gens d'esperit, ung petit estourdiz, Trop demourez, car il meurt entandiz. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 68). Dans cette interprétation, *d'aloy* se rapporte à *francs*. Pour un commentaire différent, cf. J. Frappier, *Romania* 87, 1966, 380 et l'éd. Thiry, 292.

**B. - P. ext.** "Mélange quelconque" : Mais elle respont que "sa loy Briseroit, se quelconque *aloy* Ou appareil d'aucun mengier Lui estoit fait par estrangier, Qui de sa loy mesmes ne fust..." (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 224).

**Rem.** Dans l'ex. suiv., il s'agit peut-être du mélange de matériaux formant le verre : En mer se fist geter en un tonnel voirrois, N'i ot autres droimons, barges, sales ne tois Que le tonnel de voirre et ces foibles *alois*. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 62).

**C. - Au fig.**

1. [À partir du sens A, à propos de pers. ou de choses] "Valeur, force (comme a de la valeur la monnaie de bon aloi)" : ...mais, celle loy N'avoit sur les grans point d'*aloy*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 58).

- *De bon aloi* : Sur le pré le kay li brans de bon *aloy* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 548).

- *De faux aloi, de petit aloi, de put aloi* : ...s'ilz [les prêtres] sont de petit *aloy*, Ne doutez, que Dieu congnoit tout (DESCH., M.M., c.1385-1403, 160). Nous fais tu belle erreur entendre, Homme infame de put *aloy*, Mauldit de Dieu et de la loy ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 193). Juge, tu pues entendre assez Que cest homme de faulx *aloy*, Mauldit de Dieu et de la loy, N'avons pas icy admené Qu'il ne soit bien examiné D'examinacion tres forte

(GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 286). C'est tres grande prodicion A ses Juifz de faulx *aloy*, Qui ont fait sy noble convoy A nostre maistre [Jésus] en cestuy jour ; Mais, quant est venu au sejour, Il n'a eu amy sy certain Qui ung tout seul morceau de pain Luy ait donné. Sont il bien chiens ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 577).

- *De mauvais aloi* : ...si ont visitté les boulangers, thonneliers et autres, pour leur excès et tromperie qu'ils faisoient en leurs mestiers, et mesmement les dicts boulangers sur lesquels les dicts supplians ont accoustumé de donner le pain qu'ils trouvent de mauvais *alloy* et de moindre poid pour Dieu (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1456, 324).

2. [À partir du sens B, à propos d'une pers.] "Nature (physique ou morale)" : Par Mort qui n'a loy Et qui est de dur *aloy* ! (TAILLEV., Lai mort Cath. Fr. D., 1446, 244). Mort terrible de dur *aloy* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 29). Seigneurs, pas n'estes d'aultre *aloy* Que le povre peuple commun : Faites vous subgetz a la loy, Car certes vous mourrez comme ung Des plus petis, ne bien aucun, Pour vray, ne vous en gardera. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 57). Car il me semble, quant a moy, Que Pilate est trop inhumain Et qu'il est de trop fort *alloy* Pour nous gouverner souz sa main. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 32). [R. M.]

**ALOIDE, subst. fém.** (aloïde)

[FEW V, 264b : \**leuxos*]

Région. (Lorraine) "Éclair, fulguration" : Tes *alloïdes* ont luit et esclaircit sus terre et sus tout lou monde, commeute est et ait trembleit li terre (Psaut. lorr. A., 1365, 78).

**REM.** Cf. T-L et GD : *esloïde*. [R. M.]

**ALOIERE, subst. fém.** (aloïère)

[T-L : *aloiere* ; GD : *aloiere* ; FEW XXIV, 337b : *allocare*]

A. - "Petite sacoche attachée à la ceinture, servant en partic. de bourse" : La bonne dame aprez diner Dedens sa chambre le mena, Beaux mos lui dist, puis ly donna Riche chainture et *aloyere* Qu'aucun appellent gibessiere, Et s'y trouva, dont fist grant joye, De l'or avec aultre monnoye. (Dit prunier B., c.1330-1350, 54). [Ou sens B ?] Puis présenta joiaus, aniaus, à mainte pière ; Coupes, hannas(,) d'argent ; ou bourse, ou aumoisière, Empliez de fin or ; mainte riche *aloïère* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 26). Jamais ne deust entrer en ce chemin, Ne charruier en si parfonde ourniere : Car de cent un n'y voy pas pelerin Qui n'y laisse bourdon et *alouyere*, Escharpe et tout jusques au cymitiere (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 55). Une petite *aloïère* oeuvre, Qui estoit tresoriere et garde De mon ymage (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 114). Sy tost qu'elle eut dit ces parolles, elle tira de son *aloiere* ne sçay quel pourre et le jecta dessus Lyonnel (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 26).

**Rem.** Doc. 1339 (*une aloyere a ens mettre aucuns escrips*) ds GD I, 232b. Cf. aussi GAY I, 25a et M. Beaulieu, J. Baylé, *Le Cost. en Bourg. de Ph. le Hardi à Ch. le Téméraire*, 1956, 98.

B. - [Dans la chasse aux oiseaux pratiquée avec l'épervier] "Sacoche attachée à la ceinture, destinée à recevoir le produit de cette chasse"

**Rem.** Doc. 1425 (*allouyere*) et 1443 (*aloiere*) ds GD I, 232b.

- *Aloïère d'espriveteur* (ici utilisée pour un tout autre usage) : Or portoi je adont par maniere Une moult petite *aloïère* Que d'espriveteur on appelle, De blanc samis : moult estoit belle. La

lettre y mis, que m'eut tramis Rose qui s'escript mes amis (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 64). [R. M.]

**ALOIGNABLE, adj.** (aloignable)

[GD : *aloignable* ; \*FEW V, 405a : *longe*]

"Que l'on peut étendre"

**REM.** *Gloss.*, Paris B.N. lat. 7679, c.1400-1500 (*alongnable*), ds GD I, 232b. [R. M.]

**ALOIGNABLEMENT, adv.** (aloignablement)

[\*FEW V, 405a : *longe*]

"De manière *aloignable*" : Ductibiliter (...) : *alongnablement*, estendument (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 95). [R. M.]

**ALOIGNE, subst. fém.** (aloigne)

[T-L : *aloigne* ; GD : *aloigne* ; AND : *alonge* ; DÉCT : *aloigne* ; FEW V, 405a : *longe*]

A. - "Délai, répit" : Ferme sera vostre besongne, Moult vous chaudra po d'une *alongne* (Cent ball. R., c.1388-1396, 129). Ce sont entroignes D'y comparer autres besoignes Ou il a conseil ou *aloignes* [var. *esloignes*], Car Mort n'a remede n'exoignes En nulz endroit. (CHART., L. Dames, 1416, 292). Des povres languissans es causes, Donnez delais, *alongues* [l. *alongnes* ?], pauses (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 168).

- *Sans (point d') aloigne*. "Sans délai" : Et si te diz bien sans *along[n]e*, Que mal se porte ta besongne (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 49). Prenon orde de penitance Et de seürté, sans *alloigne*. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 148). Que li uns de nous homs deveigne Et qu'ï[l] voist droit en Babiloine, Et qu'il face sanz point *daloigne* [l. *d'aloigne*] Que il gise a une femme Qui soit plainne de tout diffame, Et qui au bourdel ait esté Tous jours, et yver et esté. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 218). Et sanz *esloignes* [var. *alongne*] (...) ilz donnerent ordre et maniere a toutes les choses que ilz avoient a faire pour leur departement. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 28).

- *Sans plus d'aloigne* : Quant sans cesser Me va cherger De tant de hongne, Allay penser Me revenger Sans plus d'*alongne*. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 199).

- *Sans querir/querre aloigne* : En Cracoe la metterons, Et, se Dieus plaist, nous y serons Sans querir essoïne, n'*alongne* Pour parler de ceste besongne (MACH., P. Alex., p.1369, 38). Si convient que chascuns entende Secretement à sa besongne, Sans querir jour, terme, n'*alongne*. (MACH., P. Alex., p.1369, 112). Seigneurs, toute raison s'acorde Que ceste pais et ceste acorde Soit publiée par la terre Dou soudan sans *alongne* querre (MACH., P. Alex., p.1369, 175). ...sanz plus longue *alongne* querre (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 121).

- En partic. "Trève" : Nous sommes bien trompé, Aux Anglois n'avons paix n'*alongne* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 47).

B. - [Dans l'espace] "Prolongement" : Premierement il esconvient faire au bout du jardin dudit hostel une *aloigne* de palleys de bois pour ce que il est pourry et cheu en icelui endroit (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1440, 344). [R. M.]

**ALOIGNEMENT, subst. masc.** (aloignement)

[GD : *aloignement* ; FEW V, 405a : *longe*]

"Retard, délai" : Car feron son commandement. N'i mettons plus d'*aloignement* [var. *esloignement*, *eslongnement*, *delaiement*] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 177). Cesar demandoit chascun iour a ceulx d'Ostun froment qu'ilz lui avoient promis a departir en commun a ses chevaliers (...). Ceulx d'Ostun prenoient

respit de iour en jour et disoient : "Lors sera le froment païé ; lors viendra sans faille." Quant Cesar vit leur *alougnement*... (Faits Romains M., c.1400-1500, 185).

**REM.** *Coust. Norm.* éd. 1483 (*allongnement*) ds GD I, 233a. [R. M.]

**ALOIGNER, verbe** (aloigner)

[T-L : *aloignier* ; GD : *aloignier* ; AND : *esloigner* ; DÉCT : *aloignier* ; FEW V, 404b : *longe*]

**I.** - [Idée d'éloignement]

**A.** - Empl. trans.

**1.** "Éloigner qqm/qqc."

**a)** [Dans l'espace] : Quant on le chasce a force aux chiens couranz [le loup], il ne fuit gueres loing d'eulx, si mastins ou levriers ne l'*aloignent* [var. l'esloinhent] (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 96). Pere, je fera tout ton plaisir. La mort je vouldroye *alongnier*, Et non pourtant monlt voluntier, Pere, feray ta volenter. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 78).

**b)** [Dans le temps] "Différer qqc." : ...nous voudrions moult et nous sembleroit bon que le voiage que vous avez empris a faire en Grenate en ceste prochaine nouvelle saison vous *aloignessez* jusques a un an (PHIL. VI VALOIS, Lettres closes C., 1331, 39).

- *Sans plus aloigner.* "Sans plus tarder" : Je voys veoir, sans plus *allongner*, S'il est mort ou s'il est en vie (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 125). Besoignons sans plus *aloigner*. Le prince des cieulx que tout fist Nous doit grace de besoigner ! (Pass. Auv., 1477, 134).

**c)** [En paroles] "Éloigner qqc. de la vérité, l'exagérer" : Si se doit on monlt merveillier Quant Amour d'Oiseaulx *aloignier* [v. esloingner, aleguer] Scet ainsi le fait des oiseaulx En parlant des deduis royaulx (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 473).

**d)** *Aloigner qqm de + inf.* "Amener qqm à refuser de ou à renoncer à" + inf. : Li mors de mon enfant m'*alongne* A li faire ottri de pardon (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 134). Il nous fault les gens *aloigner* De digner, Don je suis doleureux et triste. (Pass. Auv., 1477, 92).

**2.** "S'éloigner de, quitter"

- [qqm] : ...Et le grant doel, que au coer a Pour sa dame, qu'*alongiét* a. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 184).

- [un animal] "S'éloigner de" : ...lors [le cerf] *aloigne* il les chienz en faisant ses reüses et esteurses (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 203).

**B.** - Empl. pronom. "S'éloigner" : Sire pourquoi es tu *aloigniet* de nous et nos despites a besoing quant nous sommes en angoisse et en tribulation. (Psaut. lorr. A., 1365, 13). Et tu sire ne t'*aloignier* mies de mi (Psaut. lorr. A., 1365, 24). ...et se acheminerent sanz eulx esloigner [var. *alongner*] de plus de deux miliars de la cité. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 28). Ore se *aluignerent* les nefz ung poy que l'on n'i povoit plus trere (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 71).

- *Estre aloigné (de).* "Être éloigné (de)" : Si vous pri que vous atendez, Ainçois que vostre oysel getez, Qu'il soit eslongnié [var. *aloigné*] vers le vent (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 358). ...les voilles furent levees amont. Le vent s'i boute de grant randon si furent tantost les nefz *allongnees* du port et venues en plaine mer (Cleriadus Z., c.1440-1444, 688).

**II.** - [Idée d'allongement, de prolongement] (Synon. de *allonger*)

**A.** - *Aloigner qqc.*

**1.** [Dans l'espace] *Aloigner une ligne.* "La faire aller au-delà d'une limite antérieurement fixée" : Et puis *alongne* si

loing que tu pourras la ligne ac sur ton ays. Et puis fay les almucantharatz par ceste maniere. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 97).

**2.** "Allonger [une boisson]" : ...ne aussi mettent eue es caques pour icelles servoises ou bieres *alongnier*, mais les vendent pures (Mét. corp. Paris L., t.1, 1435, 619).

**3.** "Prolonger [dans le temps]" : ...Dieu *aloingna* le jour ou temps de Josué par arrester le mouvement de la terre (ORESME, C.M., c.1377, 536). ...l'en *aloingna* les trevez de Pasques l'an mil trois cens soixante seize jusquez à ung an (Chron. Valois L., c.1377-1397, 256). ...celui qui heit avarice *aloigne* ses jours et sa vie. (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 363). [Autre ex. p.387] ...ont travaillé a *alongner* leur brief aage (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 137).

**4.** *Aloigner* [un discours, des paroles]. "Prolonger (inconsidérément)" : Que vous yroye je *alongnant* les parolles ? (Chev. papegau H., c.1400-1500, 35). Et que vous *alongneroy* je le conte ? (Chev. papegau H., c.1400-1500, 88). ...sanz ce que j'*alongne* plus ma matiere pour deviser l'assiete des coups d'un chacun (Bouciquaut L., 1406-1409, 54).

- Empl. abs. "Être prolix" : Maiz, se autre chose avez a dire, Qui bien face a vostre matiere, Si le vueilliez dire briefment, Car je vous di certainement Que tant vous pourrez *aloignier* Que on vous laira pou repliquer. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 395).

**B.** - Empl. intrans. "S'allonger" : Et, quant il ot passé l'accours De demie lieue le cours, Celle teste li abaissa, Et le col fort li *aloigna* [var. esloigna], Si sent bien qu'il est eschauffé Et qu'assés tost sera lassé. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 378). [R. M.]

**ALOIGNIR, verbe** (aloignir)

[FEW V, 405a : *longe*]

Empl. pronom. "S'éloigner" : Or est hors du bois le fuyant Et va par un accours fuyant, Si chaceront de forloigny Les chiens, car d'eux c'est *aloigny* [var. esloigni]. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 378). [R. M.]

**ALONC, adv.** (alonc)

[T-L : *alonc* ; GD : *alonc* ; AND : *alonc* ; FEW V, 408a : *longus*]

"À côté" : Et le bon apostole qui Maugiz olt a nom Fist le roy adestrier en la chambre *alon* (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 37-38). [R. M.]

**ALOPECIE, subst. fém.** (alopécie)

[GDC : *alopécie* ; FEW XXIV, 346a : *alopécia* ; TLF II, 605a : *alopécie*]

"Alopécie, pelade" : *Alopiecie* est quant les cheveulx cheent avec ulceres ou scames et furfures (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 1). Edouard, prince de Gaule, morut ydropicque, Henry Derby, Roy d'Angleterre, ladre de terrible et infecte ladrerie. Henry le Quint fut malade de *alopisie*, qui est ladrerie ou cueur et à la teste. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 180).

V. aussi *alopice* [R. M.]

**ALOPEMENT, subst. masc.** (alopement)

[AND : *alopement* ; \*FEW XVI, 480b : *lôpen*]

Région. (anglo-normand) "Fugue amoureuse"

**Rem. Cf.** ; AND : *alopement*. [R. M.]

**ALOPICE, subst. fém.** (alopice)[AND : *alopice* ; FEW XXIV, 346a : *alopicia*]

"Alopécie, pelade" : ...et est nommée ceste maladie *alopice*, qui vaut autant comme goupil ou regnart, car telle depillacion est es regnars, aucunefoiz pour la malle humeur corrompue existent ou cuir corrompant la racine des peux (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 187).

V. aussi *alopécie* [R. M.]**ALORS, adv.** (alors)[T-L : *alors* ; GDC : *alors* ; AND : *alors* ; FEW IV, 475b : *hora* ; TLF II, 605a : *alors*]

**A.** - "À ce moment-là" : *Alors* te volt on baptisier : Ly dyable sanz delaier Dit que se l'en te baptisoit Toy et ta méré estrangeroit. (Mir. enf. diable, c.1339, 27). Requis se, au temps qu'il fiança icelle Marguerite, elle estoit pucelle, dist par son serement qu'il n'est record se *alors* elle estoit pucelle ou non. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 205). *Alors* fu le messaige mis hors par une autre porte (ARRAS, c.1392-1393, 98). C'estoient *alors* gens de bien, Or ne valent maintenant rien ! (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 85). Par faulte d'un huys g'y perdiz Ung grez et ung manche de houe. *Alors*, huit faucons, non pas dix, N'y eussent pas prins une aloue (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 87). Et Olivier respont *allors* :... (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 47).

- [Dans un énoncé générique] : Lors que le nouveau rainseau croist en la verde escorce, il se plaie ["ploie"] de toutes pars a peu de vent. Mais quant elle est endurchie, *alors* elle resiste au vent. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 165).

- *Et alors* : *Et alors* ne sos que penser, Si dis pour ma vie tenser Que la marquise estoit m'amie. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 153). Elle fut contente, et *alors* il la fist garder et en une chambre mener (C.N.N., c.1456-1467, 70).

- *Alors comme alors*

• "On verra quand le terme sera venu" : "Sire, je cognois bien que mes terres se tiennent de vous nuement et que vous estes mon souverain seigneur, et est bien raison que je vous serve et obéisse ; mais je ne tins oncques que un parti et ne cognois que un prince par service, à qui me suis donné. Sy me seroit chose estrange, si demain ou après me convenoit estre contre celui-là où mon affection est assise. - Par la Pasque Dieu ! ce dit le roy, lors toutesfois conviendrait-il que vous le fissiez, et vous et plusieurs autres. - Saint-Jehan ! ce dit le sire de Moreul *alors*, nous ne sommes pas là. *Alors* comme *alors* ! mais d'ici jusques que l'on soyt là, je ne sens autre." (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 400). Et le duc respondy qu'*alors* comme *alors*, du demain on s'aviserait comme des autres jours (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 32).

• "Quoi qu'il en soit" : ROILLART. Luy [Jésus (dans la tombe)] qui fait miracles si fors, S'il a puissance, viengne hors ! GADIFFER. Il est de travers et de tors Si fort l'yé, le faux musart, Qu'il sçara beaucoup de regnart S'il s'en fuit. DENTART. *Alors* comme *alors* ; Os tu que je luy dis, Roillart ? S'il a puissance, viengne hors Et desploye son mauvais art ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 262). Je ne sçay se c'estoit de paour Qu'el ne feist folie de son corps, Combien qu'elle s'abusoit, fors Qu'on ne la laissast point aller. Non pourtant, *alors* comme *alors*, Avecq les folz il fault foller ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 32).

**Rem.** Même passage que GRÉBAN, *Pass.* : *Alors* comme *alors*, Entends tu que je dis, Rouillart ? (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 736). *Allors* comme *allors*. Os tu que je luy dis, Dentart ?

(MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 308). Cf. DI STEF., 17c. V. aussi *lors* (*lors comme alors*).

**B.** - *Alors que*. "Lorsque" : Et si dist que *alors* qu'il print celle houpelande, elle valoit bien XVJ s. ou environ. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 147). Et se vous faictes le contraire, vous et voz hoirs decherront petit a petit, et la terre que vous tendrez *alors* que vous ferez la faulte, se il est ainsi que vous le faciez, ce que Dieu ne veuille ja consentir, ne sera jamais tenue par nul de voz hoirs ensemble. (ARRAS, c.1392-1393, 42). Mais *alors* que Lyonnell et ses compaignons veirent que le trespreu Perceforest et son nepveu les avoient tous preservez de mort, ilz se jetterent tous aux piez du noble roy, disant :... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 216).

- *Jusques alors que*. "Jusqu'au moment où" : Or a cousté, et couste encores, Et coustera jusques *alores* Qu'il sera coustumier tenu. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 73). [R. M.]

**ALOSE, subst. fém.** (alose)[T-L : *alose* ; GDC : *alose* ; AND : *alose* ; FEW XXIV, 293b : *alause* ; TLF II, 607a : *alose*]

"Alose, poisson marin, voisin du hareng" : A Jehan Lestuveur, poissonnier de mer, pour demi cent oyres en l'escaille (...). A Geuffroy Tardieu, pour une pleiz (...). Pour reste d'*aloses* salées (...). Pour IIIc et demi celerin (...). Pour vin blanc à faire gelée (...). Pour cinq cent de gluis (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1398-1399, 316). Item, ledit prevost doit avoir tous les poissons des pescheriez du roy, excepté l'esturgon, le saumon, la morue, les *aloses* et les anguilles d'avaloyson. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 94). ...le bastard d'Orléans fist une entreprise sur la ville de Chartres, laquelle estoit tenue par les Angloiz, et fist aller par ung matin plussieurs charroiz à la porte d'icelle ville, et entre les autres choses avoit en aucunes d'icelles charettes des *aloses*, lesquelles avoient esté promises aux portiers d'icelle affin de faire ouvrir bien matin la porte, et d'aucuns en y avoit qui savoient bien l'entreprinse, lesquelz disoient : "Il fault ouvrir hastivement ; si aurons des *alozes*." (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 141-142). Et les deux dessus nommés, qui conduisoient la besongne, amenoient chars et charrettes de vins et d'autres vivres, et avec ce y avoit une quantité d'*alozes*. Si estoient pour conduire les chars et charrettes et chevaux, à guise de charetons, aulcuns experts saquemans, armés à la couverte. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 22).

**REM.** *Alose marine* ds TARDIF, *Apologues R.*, c.1493-1498, 77. Cf. aussi Fr. Möhren, *Le Renforcement affectif de la nég.*, 1980, 50. [R. M.]

**ALOENGIER, verbe** (aloesengier)[FEW XVI, 452b : \**lausinga*]

"Flatter" : Et procureurs furent donné Par quoy tout seroit ordonné. De ceulx Juliz s'est aprochiez, Et monlt lez a *aloesengiez* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 213).

**REM.** Sur *loesengier*, cf. T-L V, 679. [R. M.]

**ALOSER, verbe** (aloser)[T-L : *aloser* ; GD : *aloser* ; AND : *aloser* ; DÉCT : *aloser* ; FEW V, 210a : *laus*]**I.** - Empl. trans.

**A.** - *Aloser qqn*. "Louer qqn, faire son éloge" : Ne le dy pour lui *alouser*, Mais pour voir dire, sanz ruser (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 18).

- *Se faire aloser*. "Se faire louer" : Et tant se firent *aloser* Qu'on entent d'eulx sans les nonmer ["sans qu'on fasse mention de leurs noms"] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 283).

- *Estre alosé*. "Être loué, tenu en haute estime" : Il a dit a Regnault : "Moult estes *aloses* !..." (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 281). Moult estoit Huez preus, noblez et *alosse* Et de ceus de Paris conjois et amez. (Hugues Capet L., c.1358, 96). Il n'est ne blasmés ne haÿs, Mais *aloses* et renommés, De toutes et de tous amés (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 111). ...s'abandonnoient li aucun moult folement pour estre mix *alose*t (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 10). ...uns grans chiés et moult creus et *aloses* des barons de Bretagne (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 154). ...[Yeuwains de Galles] quant la guerre fu renouvelée, il retourna en France et s'i porta si bien que il fu grandement *aloses* et amés dou roi de France (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 77). Je me suis esleeve ou eslevé et ay eu orgueil des grans despens que j'ay aucune foiz faiz, ou des grans outrageis et superfluitez, comme de viandes grandes et outrageuses, comme a donner grans mengiers et belles chambres, assembler grans compaignies, donner joyaulx aux dames et aux seigneurs et a leurs officiers ou menestrez pour estre *alose*z d'eulx, et pour dire de moy que je fusses noble et vaillant et large. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 24). Le pere Ciperis qui tant fut *allosé*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 77). ...messires Gautelés de Manni, liquels estoit ja moult *aloses* et avoit fait des grans apertisses d'armes (FROISS., Chron. D., p.1400, 275).

- *Aloser Dieu, la Vierge*... "Louer, célébrer" : Aussi faisoit il autre chose Dont s'ame Dieu prise et *alose* (MACH., C. ami, 1357, 121). O la beneuree pucelle En qui tel fleur sera posee, Tres sainte et precieuse ancelle, Combien digne es d'estre *alosee* ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 50).

- *Aloser qqn de qqc*. "Honorer qqn de qqc." : O Dieu qui de tout disposés Et qui voz servans *alozés* De vertus ainsi qu'il vous plest, Sire, si trop sommes ozés De vous requerir, supposés Nostre piteux cas tel qu'il est. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 109).

- [Figure étymol.] *Estre alosé de grant los*. "Être honoré" : O de mere, de grant los *allosee*, Et de vierge la portee portee, Que mon ame de rousee enrousee Soit, qui purge toute laide laidure. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 443).

- [Empl. abs. ?] : La teste a d'or [Fortune], se dire l'ose, Ou toute richesse est enclose, Ce samble aus musars qu'elle *alose*, Qui en erreur Vivent tele qu'il n'est gringnour (MACH., R. Fort., c.1341, 37).

### B. - *Aloser qqc*.

1. "Célébrer" : Tant est roy de plus grant puissance Et tant doit estre sa naissance Plus haultement solempnisee Et par consequent *allosee* Par tout son regne universel. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 116). A peine trouveras ja dix Vaillans gens comme ou temps jadis : N'y avoit jaloux ny jalouse, Et pource leur vie j'*alouse*. (ALECIS, ABC P.P., 1451, 34). Manne du ciel, dedens nostre arche enclose, Que tant j'*alose*, est Amour qui nourrit Nostre archiduc (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 353).

2. "Approuver" : O Dieu ! o sains et saintes ! o devote court de crestienne religion ! o les meurs du temps present ! Entre les païens un juge païen et incredule condempne un païen qui escript doctrine attraiant a fole amour, et entre les crestiens et par les crestiens telle et pieur euvre est soustenuée, *alosee* et deffendue ! (GERS., Traité R. Rose, 1402. In : *Chrestom.* R., 48). Ce qu'il dira je lui *alose*, Ne je ne vueil point d'autre arbitre. (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 153).

3. *Aloser qqc. à qqn*. "Conseiller qqc. à qqn (comme une chose louable), recommander qqc. à qqn"

**Rem.** GD I, 235b ; ex. de G. de Charny.

### II. - Empl. pronom.

A. - "Se rendre digne de louange" : Et illoec comme bon pastour Le bois gardent, dont il s'*alose*t (Pastor. B., c.1422-1425, 148).

B. - "Se vanter" : Pluseurs seront pour eulx vanter Contre moy, pour eulx *alouser* [var. alluser] Qui cest livre contrediront. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 43).

### III. - Part. passé en empl. adj. ou subst.

#### A. - Empl. adj.

1. "Estimé, honoré, digne de louange" : Dame au gent corps, courtoise et *alosee* (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 247). Tant estoit noble dame, la roÿne *alosee* (Tristan Nant. S., c.1350, 122). Noble dame *tresalozée* (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 293). Prince *alozé*, Honneur soit a vostre personne ! (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 284).

2. "Réputé, de grande valeur" : En France avoit esté, cest terre *alosee*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 989). C'est à celui qui a le teste couronnée Du royaume de France, celle terre *alosee*. (Hugues Capet L., c.1358, 213). Mais le bon duc Regnier qui tant fut *alose*z Lui donna Marchepin, le cheval *alose*z (Galien D.B., c.1400-1500, 28). Je requier cil qu'i nous convoye Pour qui l'estoille est composee, Affin que sa force *alosee* Puissons veoir et magnifier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 74). O hault Pasteur, o Pasteur souverain, Ce beau jardin si fort *alozé*, Povoit divin, tu es le premerain, Car sans toy riens est. Tu l'a composé Pour Excellence ; tu y es honoré. Et nuyt et jour, sans point sourpulentir. (Exc., Science A.R., c.1465-1468, 67). Par traicts, par armes, espringalles, Ils eurent victoire *alosee*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 197).

**Rem.** *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455.

B. - Empl. subst. : Sansson em porterons (...) Et puis si le mettrons sur unne targe lee, Si l'en ferons porter en Ronme l'*alosee* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 188). ...France l'*alosee*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 565). Par toutes bonnes villes de France l'*alosee* Fu par yaus la copie de la lettre monstree (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 376). ...En Jherusalem l'*alosee* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 438). ...pour le roy qui prent paine E bon temps mettre en France la losee [l. l'*alosee*]. (Entrées roy. G.L., p.1485, 265). [R. M.]

### ALOUÉ, subst. fém. (aloue)

[T-L : *alœ* ; GD : *aloe* ; AND : *aloue* ; DÉCT : *alœ*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 291a : *alouda*]

"Alouette" : En tous temps Marie Dieu loe, Pource ressamble a l'*aloe* La quele est dite de loer. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 96). Car il ne doute assault, noise ne tanson[,] Niant plux que l'*alloe* redoubte l'oxillon Ne redoubte l'estour ne lou grant chaipisson. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 617). [L'amant rejeté souhaite que la femme qu'il aime n'aille pas, au moins, vers un autre que lui] Se par souhait estre je puisse *aloe* [,] Devers elle chascun jour voleroye : Aux envieux feroye lors la moe. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 11). *Aloes* il [les oiseaux] sont apelles Et de loer a droit nomes, Purement veulent Dieu loer Et loing de terre haut chanter. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 285). Si treuvent tant de perdrioux, Kailles, *aloes*, d'autres oiseaulx Que chascun vole a son devis, Car sont cheüs en bon païs. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 453). Entre prime et tierce se commencha li jours à rescauffer, et li sollaux à luire et à monter, et les *aloes* à canter. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 41). ...[le roi a accordé à

trois de ses clerks le droit] de prendre ou tuer en quele manere q'ils saveront mielx des phesantz, perdriz, plovers, quaylles, *allowses* et toutes autres oisels de garenne en noz forestes, chaces, parcs, bois et garennes, et de tout manere de venisoun et volatil q'ils averont ensi pris ou tuéz, avoir et amener avec eux quele part que leur plerra (Lettres agn. L., 1384, 237). ...ces *aloues* belles En l'air sery disoient les nouvelles Du doulz printemps (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 163). Quant l'aloette choisy la pierre, quy estoit moult clere et luisant, en son bec le prist, sy l'escoust tant que l'anel luy glacha par my la teste et chey autour du col. Alors l'*aloe* prist son vol par my une petite fenestrelle, dont Euryant fu moult dolante (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 83). Alors, huit faucons, non pas dix, N'y eussent pas prins une *aloue* [(il faisait si noir que) "ni huit, ni même dix faucons n'y auraient pris une alouette"] (VILLON, Test. T., 1461-1462, 171).

- *Prendre l'aloue à la source*. "Au moment de l'envol, à la montée".

**Rem.** V. *source*.

- *Prendre l'aloue à l'estorse*. "Prendre l'alouette qui, ayant monté le plus haut qu'elle peut, plonge ensuite à terre croyant se sauver de l'épervier".

**Rem.** V. *estorse*.

- *Convoiter qqc. comme l'espervier (convoite)* l'*aloue* : Plus convoitent l'estour que l'*aloé* [l. *aloe*] l'espervier. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 211).

- *Fuir comme l'aloue (fuit) l'espervier* : Tuit li fuient sans arester Con l'*aloe* a l'espriver. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 201). Ossi le vont fuyant que l'*alloe* l'espervier (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 354). La commença la bataille fort. Et le roy Uriien se peine moult de exillier ses ennemis. Et y fait tant d'armes que il n'y ot si hardy Sarrasin qui l'ose attendre, mais le fuient comme l'*aloe* l'espervier. (ARRAS, c.1392-1393, 137). ...Turs et Suriens Lui fuient comme a l'espervier L'*aloe* (COUDRETTE, Mélys. R., c.1401-1402, 161). ...mais le fuyoient les Anglois comme eroient *aloes* devant l'espervier. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 85).

- *Durer comme aloue au faucon / contre l'espervier*. "Durer, résister très peu" : Car s'ossi hardis est qu'il a grande fachon, Je ne durai à lui nès qu'*aloe* au faucon. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 297). Ne dureriez contre lui, selon le mien cudier, Nes que petite *alloe* contre grant espervier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 524).

- [Dans une compar. (p. allus. au vol rapide de l'alouette)] : Messires Bremons de la Vote Ot la siste [galère], qui par mer flote Plus legierement c'une *aloe* Ne vole, dont chascuns la loe. (MACH., P. Alex., p.1369, 144). Les biens mondains, les honneurs et les gloires Qu'on ayme tant, desire, prise et loe Ne sont qu'abus et choses transitoires, Plus tost passans que le vol d'une *alloe*. (TAILLEV., Rég. fort. D., c.1445, 234).

- *Ne priser/monter qqn/qqc. une aloue / n'en donner une aloue* : Car je vif en tresdoulz espoir De veoir ma dame, et s'espoir Qu'elle me fera bonne chiere Et ne me sera pas trop chiere, Et par ce porrai percevoir S'elle m'aime sans decevoir. Mais si elle li faisoit la moe, Elle n'en donroit une *aloe*, Car ja ne s'en percevera, Ainçois tousdis perseverra En l'amour dont il est souspris Pour amer sa dame et son pris (MACH., Voir, 1364, 134).

**Rem.** Cf. Fr. Möhren, *Le Renforcement affectif de la nég.*, 1980, 50.

- [Sert à évoquer une hypothèse absurde] *Si les nues cheoient* (si le ciel tombait), *les aloues seraient prises*

**Rem.** Cf. : Si les nues chéoit, Les *aloès* [l. *aloes*] sont toutes prises (Prov. c.1400-1500. In : Le Roux de Lincy, Le Livre des prov. fr., t.1, 1859, 139). [R. M.]

**ALOUETTE, subst. fém.** (alouette)

[T-L : *alöete* ; GDC : *aloete* ; AND : *alouet* ; DÉCT : *alöete* ; FEW XXIV, 291b : *alauda* ; TLF II, 608b : *alouette*]

"Alouette" : ...grant piece devant le jour M'esveilla li dous rossignos, Qui jolis estoit et mignos, Li tarins avec l'*alouette*, Le chardonnerel, la linnette (MACH., D. Lyon, 1342, 160). Mon seigneur, j'ay oy la vois De l'*aloete*. Il est grant jour. (Mir. nonne, 1345, 328). Maiz que cuidiez vous que je prise L'*aloete* que l'espervier Prent quant vient ou temps de gibier, Ne le perdrüel ne la kaille ? (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 392). Enssi voellent Flament estre mené, ne on ne doit entre euls tenir conte de vies d'ommes ne avoir pité nient plus que des arondiaux ou *aloettes*, c'on prent en leur saison pour mengier. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 83).

**Rem.** *Ysaye Triste* G., p.1400, 419 ; *Percef.* IV, R., c.1450 [c.1340], 1057...

- *Faire l'alouette*. "?" : Sans point faire icy l'*alloucte*, Il te fault avoir ta brouette Et nous les mectrons [les sottes] brief dedans. (Feste roys, c.1475-1500, 306). [Interprétation de E. Philipot, qui renvoie à E. Rolland, *Faune pop. de la Fr.*, t.2, 1967, 219, n.2 : «rester tapi, rester en place» (ds E. Rolland, il s'agit de l'*amagoun* «du verbe *amaga* "se tapir" (...) Cette alouete est ainsi appelée parce qu'elle a l'habitude de se tapir») ] [R. M.]

**ALOURDEMENT, subst. masc.** (alournement)

[GD : *alourdement* ; FEW V, 466b : *luridus*]

"Tromperie, abus" : Et s'ilh avenoit que par seduction ou *alourdement* de couratiers ou couratresses, ou par aultre maniere queileconque, filhe desous l'eage de XII ans fut emenée par alcunne personne, que chis ou celle qui ensi l'emeneroit ou l'auroit alourdee, fust une ou plusieurs, fussent chascuns, outre l'amende que ly loy donne, à une voie d'outre meir à payer com dit est (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 200). [R. M.]

**ALOURDER, verbe** (alourder)

[T-L : *alorder* ; GD : *alourder* ; FEW V, 466b : *luridus*]

**I. - Empl. trans.**

**A. - "Tromper, abuser"** : "Fiex à putain," dist-il [Bauduins], "me vas-tu dégabant ? (...)" "Par Dieu," dist Bauduins, "tu me vas *alourdant*..." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 232). Nous cuide-il *alourder* Maguerite et Mahaut ? Che ne sont qu'alourdeur pour aler à l'assaut ! Chuis qui se fie en prestre, trestous ses sens li faut. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 116). Je ne puis conter tous leurs crimes [des hommes mariés], Leurs despis, leurs baras, dont sourdent Males divisions et scismes, Et que d'aultres femmes se hourdent, Que les leurs battent et *alourdent*, Menassent, tempestent, affolent, Tant qu'elles du lit ne ressourdent. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 253). ...il y avoit ung guet sur la plus haulte tour qui sonnoit une grosse payelle d'arain pour *alourder* [var. pour abuser, *alourder*] et empescher ceulx de la ville (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 107).

**B. - "Séduire, abuser"** : Quant li Rouges-Lions oï sa soer parler, Qui dist qu'elle se voelt volentiers marier, Si dist à Brighedant : "bien savez *alourder*..." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 144). Li hons qui se marie, chertes, est rassottez ! Sé je me marioie, li prestrez couronnés Me feroit fiancher, che est la véritez, A tenir à ma femme et foy et loïautez : Ains qu'il passast .J. mois, seroie

parjurés, Car je trouve puchelles, dont je suis *alourdés* ; Ensi mes séremens seroit tantost faussés. Sé ma femme savoit que fuisse aillours alés Esbanoier à dames, pour acomplir leurz grés ; Au revenir, seroie tenchiés et ruihotés. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 160). Mes fui li bien venus entre elles, Et des plus frices et plus belles Fui en riant pris et saisis Et en milieu d'elles assis. La commenches a bourder Et elles moy a *alourder*. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 76). Chevalier fait celui quicunques Scet tromper dame et *alourder*, Et n'ait il pas vaillant .II. conques, Il est prince de bouhourder. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 22). Renoncier doys a court qui m'*alourda*, A or de Cypre et a drap de Damas (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 458).

**Rem.** STAVELOT, *Chron. B.*, a.1447, 200, ds GD I, 236a-b.

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - "Se tromper, s'abuser" : Mais certes en vain cy t'*alourdes* (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 41). [Cet ex. est mis par GD I, 30c, sous *abourder*.]

**B.** - *S'alourder à qqc.* "Se laisser séduire, abuser par qqc." : Baron, che dist Maugis, bien vous doit on moquier Quant vous vous *alourdés* aussi a che paumier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 808). Si me delitoie en che fait, Aussy que li papeillons fait, Qui se joue entour la chandeille Et tant y tournie et travaille, Que finalement il s'y prent Par le fu, qui l'art et sousprent. Tout en tel guyse m'*alourdoie* Au päon, que je regardoie ; S'en oublioie a moy desfendre. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 129). Voirs est que volentiers m'*alourde* A toutes choses de nouvel. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 307). Ainsy ne fait pas a blasmer Jalousye, mais qu'elle sourde De bien et loialment amer Et que trop on ne s'y *alourde*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 233). [R. M.]

**ALOURDEUR, subst. masc.** (alourdeur)

[GD : *alourdeur* ; FEW V, 466b : *luridus*]

"Celui qui abuse, qui trompe" : Nous cuide-il alourder Maguerite et Mahaut ? Che ne sont qu'*alourdeur* pour aler à l'assaut ! Chuis qui se fie en prestre, trestous ses sens li faut. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 116). [R. M.]

**ALOURDIR, verbe** (alourdir)

[GDC : *alourdir* ; FEW V, 466b, 469b : *luridus* ; TLF II, 609b : *alourdir*]

Part. passé en empl. adj. "Frappé d'une sorte d'engourdissement, étourdi" : Mais en l'eure os le vis palli, Car il me vint une freour Qui estoit fille de paour Et de penser plus de X. paires, A mon fait amoureux contraires. Toutefois je me levai Et mon vis et mes mains lavai, Car j'estoie tous estourdis, Tous pesans et tous *alourdis* (MACH., Voir, 1364, 290). [v.2291] [R. M.]

**ALOURDISSEMENT, subst. masc.** (alourdissement)

[GDC : *alourdissement* ; FEW V, 466b : *luridus* ; TLF II, 610b : *alourdissement*]

"État de ce qui est alourdi, pesanteur, étourdissement" : ...toutevoies en son cervail demoura ung *allourdissemant* [var. eslourdissement, desburdissement], par quoy il fut tout attonnez et esbloiz (PREMIERFAIT, Décameron D., 1414, 556). [R. M.]

**ALOYAU, subst. masc.** (aloyau)

[T-L : *alöel* ; GD : *aloel* ; FEW XXIV, 292b : *alauda* ; TLF II, 611a : *aloyau*]

**I.** - [Dimin. de alo] "Alouette" : Au commencement de juillet Aiez esprevier ramaget(.) Que aucuns appellent pasquerés, Bien l'aurez, se bien le querrez, Duquel prendrez les perdriiaux Aussi ses joennes *aloyaulx*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 493).

- *Aloyau de mars / de mai.* "Petit de l'alouette" : Ansois sont bien gros *aloyaulx* [var. *aloiseaux* ; semble dû à une mauvaise lecture (Cl. Buridant, *R. Ling. rom.* 55, 1991, 443)] De mars [var. de mai], kailles et perdriiaux, Qui sont si tres bon a mengier Qu'il n'est ou mont si bon mengier (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 455).

**II.** - "Morceaux de boeuf ou de veau cuisinés (enveloppant de la moelle et de la graisse et rôtis à la broche), sorte de paupiette" : *Allouyaux* de beuf. Faictes lesches de la char du trumel, et enveloppez dedens mouelle et gresse de beuf ; embrochiez, rostissiez et mengiez au sel. (Ménager Paris B.F., c.1392-1394, 225). *Alouyaux*. Prenez mouelle de beuf ou de la gresse qui est ou rongnon de beuf et trenchier par morceaux longs et gros comme le doy d'un homme, et reffaire la mouelle de beuf en eaue chaude - et ne faire que boutter et tirer, et la gresse plus largement ; et avoir ung trumeau de veau et oster la chair des os le plus emsemble qu'on pourra, et la mettre par lesches tenves comme une espesse oublee et les estandre sur ung dressouer net ; et enveloper les morceaux de mouelle en ses lesches de veau et ung petit de sel blanc et de pouldre fine ou blanche ; puis avoir une broche de fer bien gresle et les embrocher ; puis avoir de la paste tele qu'il convient aux petites crespes et les en dorer quant ilz sont bien cuitz au regart de ceulx de mouelle. (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 258). [R. M.]

**ALOZE, subst. fém.** (aloze)

[\*FEW V, 210a : *laus*]

[Droit de mutation] : ...l'usage des *alozes* pour les biens vacans, la lede, amendes et compositions, cens, hors ladicte ville de Beaucaire (...) et generalement tous autres droiz (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1482, 15).

**REM.** Mot provençal ? L'éd. trad. par "locations". [R. M.]

**ALPE, subst.** (alpe<sup>1</sup>)

[Ø]

MOULINS. "Aube d'une roue hydraulique" : A Jehan Rose, maistre charpentier de monseigneur audit lieu de Harlebeke, pour oudit mois avoir ouvré de son mestier (...) pour cinq *alpes* mettre au waterwiel, pour mettre une nouvelle boiste ou molin à eau, pour mettre les grans fers hors et ens (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 631).

**REM. 1.** *Alpe* est la forme francisée du flam. *alpen*. **2.** À rattacher à FEW XXIV, 290a : *alapa*. [E. P.]

**ALPE, subst. fém.** (alpe<sup>2</sup>)

[FEW XXIV, 346b : *Alpes*]

"Montagne" : Ceulx qui avoyent faicte leur mansion En rocqs et *alpes* par avant longuement (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 36).

**REM.** Cf. : ...traversant estranges contrees, *Alpes* haultaines, landes sauvaiges, forests parfondes (CHR. PIZ., Avison R.D., 1405, 5). [R. M.]

**ALPHA, subst. masc.** (alpha)

[GDC : *alpha* ; FEW XXIV, 348a : *alpha* ; TLF II, 613b : *alpha*]

**A.** - "Première lettre de l'alphabet grec" : Outre plus tu dois savoir que les lectres grecques sont correspondans aux notes (...) : car ilz mectent *Alpha* pour A, *Betha* pour B... (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 63).

**B.** - Au fig. RELIG. [De Dieu] *Alpha et omega*. "Commencement et fin" : Puis voudray a l'exemplaire Dè *alpha* et .o. pourtraire Trois en un(e) metre et confire. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 360). ...et pour tant Dieux dit en l'Apocalypse : "Je suis, dit il, *Alpha* et O" c'est assavoir commencement et fin de toute creature (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 62). Dieu est en soy mesmes comme *alpha* et o, principe et fin. (Somme abr., c.1477-1481, 139). Comme dist ung philosophe apellé Mercurius : sola monas, c'est a dire seule ceste essence ou substance apellée monas, pour ce qu'elle est singulere souveraine et principale, est *alpha* et o, c'est a dire principe sans principe, et fin sans fin. (Somme abr., c.1477-1481, 140).

**Rem.** Cf. : Jhesus, qui es *alpha* et o (*Les sept paroles du Christ en croix*, c.1400-1500. In : S. Boynton, *Romania* 111, 1990, 271) [R. M.]

**ALPHABET, subst. masc.** (alphabet)

[GDC : *alphabet* ; FEW XXIV, 348b : *alphabetum* ; TLF II, 614b : *alphabet*]

**A.** - "Ensemble des lettres rangées suivant un ordre convenu" : Et considerant ce que Vegece en son prologue de L'Art militaire escript que nul autre ne doit choses meilleures sçavoir que le prince de la chose publique, auquel iceli exemple prenant, a vostre nom composay ung livre nommé Le Compendieux de grammoire, elegance et rhetorique, commencent a l'*alphabet* et tout, par ordre facile, assouvissent. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 59).

**Rem.** Cf. : ...cascon des XXIII lettres del *alphabet*, c'este li A.B.C. (JEAN D'OUTREM., a.1400. In : A. Goosse, *R. belge Philol. Hist.* 44, 1966, 986).

**B.** - Au fig. "Ensemble ordonné d'éléments (ici célestes)" : Recab, grant phillosophe et astrologien (...) lequel tant specula le ciel, qu'il trouva aucunes lettres pour les Grecz, ou grant *alphabe* celeste, escript ou zodiac et hors icelui, et les joingnit et assembla par si bonne maniere, que encores s'en servent les Grecz (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 31 v°). [R. M.]

**ALPHABETIQUE, adj.** (alphabétique)

[GDC : *alphabétique* ; FEW XXIV, 349a : *alphabetum* ; TLF II, 616a : *alphabétique*]

"Rangé selon l'ordre de l'alphabet" : ...se elle [ma mère] m'eust chastié et reprins du tableau *alphabétique* leque[l] je prins et desrobé a l'escole quant je estoie enfant, je n'eusse pas perseveré a desrober comme j'ay fait (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 86). [R. M.]

**ALPHONSIN, adj. et subst.** (alphonsin)

[GDC : *alphonsin* ; FEW XXIV, 349b : *Alphonse*]

**I.** - Adj. "Qui appartient à Alphonse, roi de Naples" : Force *alphonsine* estimez a rien estre, Car mieulx vaudroit qu'elle fust a renaistre (LA VIGNE, V.N., p.1495, 155).

**II.** - Subst. "Monnaie à l'effigie d'Alphonse" : ...troys doubles moresques, les deux vallent ung *alfonsin*, et l'autre deux ducas (Comptes roi René A., t.2, 1477, 366).

**Rem.** Cf. DU CANGE I, 200c, s.v. *alphonsinus*. [R. M.]

**ALPHIS, subst. masc.** (alphos)

[FEW XXIV, 349b : *alphos*]

"Ulcération de la peau" : En ver sont faictes manies, melancolies, epilencies, flux de sang, squinance, corize, brauci, toux, lepre, lichines, *alphi*, rongneux ulcereux, pustule, gouttes arthetiques. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 68). *Alphi* (...) c'est defedacion de cuir avec ulceracion qui est causee de colle rouge (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 227). [R. M.]

**ALPON, subst. masc.** (alpon)

[\*FEW XXIV, 290a : *alapa*]

"Aube d'une roue hydraulique"

**REM.** Doc. 1440. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 471. [R. M.]

**ALQUANT, pron. indéf.** (alquant)

[GD : *alquans* ; FEW XXIV, 321b : *aliquantus*]

"Certains" : Si vauriemes moult bien a savoir le valour Et le predicament de vostre Creatour. Se vous nous em poés enseigner le droit tour, Bien s'i assentiroit *auquant* et li pluisour (Bât. Bouillon C., c.1350, 78). Bien ressemblez une coquesague, Barbe n'avez, et si dient *auquant* Que vous avez la creste si ague Qu'en voz fourreaux n'a marteau ne sonnans (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 32).

- *Li alquant* : Si vous pri et requier (...) Que me fachiés morir (...) Si con faisons morir .J. gentilhomme franc Quant il a desservit, si que font li *auquant*. (Bât. Bouillon C., c.1350, 203). Or se voelt marier, che dient li *auquant* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 57). Seigneur, par dedens Londre, le chité honnable, Espousa rois Henris Elaine l'amiable. Maint nobile baron y ot che jour a table. (...) Ensy disoit ly rois, que le cuer ot regnable. Quant vint après mengier, ly *auquant* amoureuse Ont fait les bons destriers enseller en l'estable, Pour faire le behourt en le chité estable. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 181). Oncques nul jour ne m'assenty Ne consenty par dis ne fais Que de rien foulés ne deffais Fust le pourpris ne tant ne quant ; Ains quant je voy que ly *auquant* Par oultrage le despreissent Et au hault bergier n'obeissent, Tant m'en poise et en ay tant d'ire Que je ne le sçaroie dire. (Pastor. B., c.1422-1425, 250). ...Y avoit en Bordiaux celle cité poissant Manant .I. traïteur cuvert et soudoiant : Fromont le quetivel [var. l'eskaitivet] l'apellent li *auquant*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 18).

**REM.** Archaïque depuis la seconde moitié du XIVe s. [R. M.]

**ALTARIS, subst. masc.** (altaris)

[GDC : *altariste* ; FEW XXIV, 352b : *altare*]

"Prêtre desservant un autel, une église, une chapelle" : Et, mandont quérir les chappitres collégéal, les abbés, les curés, les ordre mendians, et après, les *altaris* ; et leur demendont comment qu'il estoit bon de faire, du fait des dites bulles. (AUBRION, *Journal L.*, 1467, 22). ...les curés, et tous les chappellains et *altaris* de Metz (AUBRION, *Journal L.*, 1484, 167). [R. M.]

**ALTEE, subst. fém.** (altée)

[GDC : *althaea* ; FEW XXIV, 569b : *althaea* ; TLF II, 635b : *althaea*]

"*Althaea*, guimauve" : L'en fait de vin mol vin fort ainsi : les fueilles de une herbe que l'en appelle *altee* [var. *alcee*] ou ibiscus, ou les racines ou le tendron cuit, l'en gettera dedans (Rustican H.,

1373-1374, 109). Altea. C'est haute mauve (*altee* aute) ; autrement est appelée euscus (Grant herb. C., c.1450, 78).

**REM.** Ex. du XVe s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GDC VIII, 92a (*altee*). [R. M.]

**ALTERABLE, adj.** (altérable)

[GDC : *alterable* ; FEW XXIV, 356b : *alterare* ; TLF II, 623a : *altérable*]

[D'une chose] "Susceptible de s'altérer, de se modifier ; instable, changeant" : Se elle [l'assemblée de trois personnes qui ne font qu'un, dans la Trinité] semble variable, Muant ou entr[e]changable, La vëue achoisonnee En doit estre qui muable Est souvent et *alterable*, Non la chose regardée. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 348). *Altérable*, muable d'une qualité en autre. (LA HAYE, P. peste, 1426, 175). ...la nature du ciel et des corps celestiaux est telle qu'elle n'a en soy aucune contrariété par quoy le ciel et iceulx corps soyent muable, *alterable* et corrompable, car il ne sont en quelconques maniere sujet aux qualitez et impressions qui sont cause de corrupcion et de alteracion. (PIGNON, Commenc. seigneurie V., c.1428-1432, 145).

- En partic. [De la santé] : Mais le principe ou la vertu motive est hors le corps meu, si comme de celui qui est *alterable* a santé et de celui qui est transmutable en quantité et en cressance, combien que aucune foy par .I. petit mouvement fait par cause dehors [telz] corps soient transmuéz de eulz [meismes] et vient l'un a santé et l'autre en cressance. (ORESME, C.M., c.1377, 678). Mais homme et femme en tout leur aage Sont privez de cest avantage, Car leur nature est si passible, Si *altérable* et corruptible, Qu'ilz ne pevent nulle saison, En champs, n'en boiz, ne en maison, Estre ne vivre bonnement Sans avoir robe ou vestement (LA HAYE, P. peste, 1426, 67).

**REM.** Cf. aussi *Rég. santé corps C.*, 1480, 49. [R. M.]

**ALTERATIF, adj.** (altératif)

[GDC : *alteratif* ; AND : *alteratif* ; FEW XXIV, 356b : *alterare* ; TLF II, 624a : *altératif*]

**A.** - "Qui altère, qui apporte des changements" : Item, aussi comme le subject qui peut estre alteré et celui qui peust estre augmenté different en tant comme telz, [aussi different] la vertu *alterative* et la vertu augmentative. (ORESME, C.M., c.1377, 674).

**B.** - MÉD. [D'une substance] "Qui, dans l'organisme, transforme la matière ou la complexion" : ...cirop *alteratif* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 227). En outre est a noter que les prunes recentes sont plus *alteratives*, mais elle sont de moindre nourrissage et de grandes superfluités. (*Rég. santé corps C.*, 1480, 89).

- Empl. subst. : ...et se male complexion froide seule en estoit cause, il souffist de y mettre *alteratifz* (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 4). [R. M.]

**ALTERATION, subst. fém.** (altération)

[T-L : *alteracion* ; GDC : *alteration* ; AND : *alteracion* ; FEW XXIV, 357a : *alterare* ; TLF II, 624a, 625a : *altération*<sup>1</sup>/*altération*<sup>2</sup>]

**I.** - "Changement"

**A.** - "Changement, modification (détérioration)" : Et donques pour la contrariété qui est en corps humain et pour l'*alteracion* et mouvement des esperilz corporelz, il s'ensuit paine, labour, fatigacion ou travail, par quoy il convient que l'operacion cesse. (ORESME, E.A.C., c.1370, 519). ...Et toutes *alteracions* De l'air, des yaues, des rivieres (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 17).

*Alteracion* a son lieu es qualités, et est ceste *alteracion* une mutacion par laquelle la chose qui se altere acquiert ou pert aucune qualité successivement, une partie après l'autre, sy come nous veons, quant l'yaue froide est apliquie au feu, que elle se eschaufe petit a petit et acquiert la chaleur successivement, l'un degré après l'autre ; et aussi veons nous, quant elle est eschaufée et loings mise du feu, que elle pert sa chaleur aussi successivement, l'une partie après l'autre, tant que elle s'en revient finalement a sa naturele froidure. Et ainsy peut on dire de blanc et de noir et de toutes les autres qualités semblables qui par succession, l'une partie après l'autre, se engendrent, car en telz qualités est *alteracion* tres proprement trouvee, combien que elle puist bien aussi estre en plusieurs autres manieres de qualités. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 217). *Altération*, mutation de qualité en autre. (LA HAYE, P. peste, 1426, 176).

- [Domaine de la méd.] : ...sans *alteracion* ne mutacion de la viande (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 227). La chaleur naturele et les humeurs du corps en demeurent miex en leur mesure et en leur naturalité sans *alteration* (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 49, 236 v°). Tu le sces bien, Sire, que en ma char et mes osts n'a santé, car cellui n'est pas sain ou quel est ancores demouré alteracion [l. *alteration* ?] de fievre [L'éd. trad. par "soif". Sens peu assuré ; ce serait une première attest.] (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 95-96). Donc la cure si est en *alteracion* de la matiere antecedente et en evacuacion d'icelles par choses qui ont regart a la matiere et au lieu (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9). ...il est triple *alteracion* : une qui est faite de chaleur naturele en bonne viande et louable, l'autre qui est faite de chaleur estrange en matiere pourrissable et la tierce est faite de chaleur mixte en matiere moyenne. (PANIS, Guidon, 1478, tr.IV, doct.1, chap.1). ...je racomptera par distinction celles [médecines des dents] qui me sont plus approuvées a appaiser la douleur par voye de *alteracion* et resolucion et les aultres par voye de stuppefaction. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2).

- [À propos du climat] : Desquelz signes le plus notable, Plus manifeste et cognoissable, Est estrange mutation Par soubdaine *altération* Des temps et jours, heures et moiz (LA HAYE, P. peste, 1426, 51).

- [Domaine philos., théol.] "Changement de la qualité (en tant qu'accident de la substance)" : ...yre est attribuee a Dieu non pas pour *alteration* qu'il reçoive en soy (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 158). Item en Dieu n'est nulle *alteration*, c'est a dire qu'il n'est pas aultre, aucune fois liet, aucune fois triste, aucune fois doulz, aucune fois amer, car tousjours est ung sans changier. (Somme abr., c.1477-1481, 143).

**B.** - Au fig.

**1.** "Trouble, agitation" : ...et par changement de juges ou par mutation d'opinions est souventefois advenu que l'en y faisoit rendition contraire en grant scandale de justice et de quoi sont ensuivies plusieurs debats et grandes *alterations* entre les parties [ou faut-il lire : alter[c]ations ?] (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1451, 415).

**2.** "Trouble d'ordre moral, agitation intérieure" : ...luy estans en cestes *alterations* couvertement en ses haulz jours, lesquelz tousjours il avoit conservéz purs a son pooir jusqu'a celle heure (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 92).

**II.** - "Soif" : Le regnart et le chevreau, ung jour d'esté ouquel faisoit grant et excessif chault, estoient alterés et mors de soif et, pour subvenir a leur *alteration*, firent diligence de cerchier aucune riviere

ou autre eue en laquelle ilz peussent boire. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 61). [R. M.]

**ALTERCAT, subst. masc.** (altercat)

[GDC : *altercas* ; FEW XXIV, 357b : *altercatio* ; TLF II, 625b : *altercat*]

**A.** - "Altercation, débat" : Pour éviter tous *altercas* Et besoingner par equité, Bon seroit de compter le cas A l'evesque de la cité. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.7401). Par compas et pas à pas Fus longuement à penser ; Par compas et pas à pas, Sans boire ou prendre repas, Sans mesure trespasser, Pensay qu'en si noble cas N'ouys oncques *altercas*, Ne debatre ne tencer. (Livre fauc. M.R., c.1500, 271).

**Rem.** Doc. 1494 ds TLF II, 625b.

**B.** - "Revers, graves difficultés" : DEUS. Ma souverainne Providence A desja pourveu sur ce cas. Croscus aura brief apparence D'intollerables *altercas*. Il sera rendu mact et bas Et surprins par cruelle embuche (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.6574). [R. M.]

**ALTERCATION, subst. fém.** (altercation)

[T-L : *altercacion* ; GDC : *altercation* ; AND : *altercacion* ; FEW XXIV, 357a : *altercatio* ; TLF II, 625b : *altercation*]

**A.** - "Dispute, contestation entre deux ou plusieurs personnes" : Quant fut faiz li servises tres bien et autement (...) Une *altercations* est entre aux ancontree (...) Quar li noble et li clerlc le corps porter voloient Estre mis a Poutieres si com juré l'avoient. (Gir. Ross. H., c.1334, 284). ...li emperere Henri (qui ancors n'avoit le coronne del pape ne sa benediction) (...) amendeir voloit chu que ilh avoit forfait, et refusoit ["renonçait"] al donacion des evesqueis et abbeis et altrez clers, et à tout chu dont li empererez, ses predicesseurs, *altrication* ne matere ne debat poioient avoir eut al papez le temps passeit (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 305). ...pour ce que autrefois avoit esté grant *altercation* d'entre le Borgne de la Heuse, d'une part, et messire Olivier de Mauny, d'autre part, sur la capiteinnee de S. Maalo (BAYE, I, 1400-1410, 189). Et pour oster toute *altercacion* qui sur ce se porroit mouvoir, est ordenné et accordé que se aucun domesticque (...) estoit bany en temps passé ou advenir par nous maire et eschevins, pour aucuns cas dont à nous appartenist la congnoissance, il ne porroient avoir retrait ou refuge ou dit chastel (Hist. dr. munic. E., t.2, 1413, 519). Après ledit serment fait, le chancelier de France luy dit qu'il devoit et estoit homme-lige du roy, à cause de sondit duchié. A quoy fut respondu par le chancelier dudit duc que, sauf la révérence du roy et de luy, il n'estoit pas homme-lige à cause d'iceluy duchié. Sur quoy ils furent en grande *altercation* par aucune espace de temps. Finalement le roy le receut à foy aux us et costumes ainsi comme ses prédécesseurs ducs de Bretagne avoient fait. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 248). ...auquel lieu eut grant *altercacion* entre les religieux de Saint Denis et les havouars... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 418). "Monseigneur, je vous avertis, car on veult faire mauveise compaignie à monseigneur Gilles votre nepveu, et je m'en descharge." Et incontinent monseigneur le vint dire au duc, et y eut grant *altercacion*, et lui demanda qui le lui avoit dit ; et il dist que ce avoit esté monseigneur de Montauban, et lors le duc se courroucza très fort o monseigneur de Montauban, et lui vout courir sus, qui ne l'eut destourbé. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 203). Nous sejournalmes huyt jours audict lieu en grandes *altercacions* et doubtes. (Voy. Hierus. S., 1480, 43). Thibault de Blois, en ce temps

moult apprecié de l'empereur Arnol, fut envoyé comme ambaxade devers Formose, pappe, pour le differant et *altercacion* qui lors estoit en l'Eglise et y fist peu toutefois. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 89 r°).

- P. ext. "Discussion, débat" : ...et ces choses sçay-je certainement par la relacion de mon pere, qui, comme philosophe, serviteur et conseiller du dit prince, fu à celle ditte collacion, en laquelle ot plusieurs *altercacions* et arguemens de la Sainte Escripiture et des substances natureles (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 96). Du Filz de Dieu dist Anastasius docteur moult catholique de Grece en ung sien libelle, qui est intitulé et nommé "du debat et *altercation* contre ung heretique apellé Arrius", que Dieu le Filz est le sens, par lequel toutes choses sont cogitees et pensees (Somme abr., c.1477-1481, 109). Le regnart et le liepart estoient ung jour aux champs, a l'ebat. Et, en parlant de plusieurs choses, eurent question et *altercation* entre eulx touchant leur beaulté. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 62).

- Faire *altercation* (de langage)

. "Discuter, disputer" : Quant messire Floridan ot fait fin a sa parolle, les diz quatre loudiers ne firent plus quelque noize ne quelque *altergacion* de langaige, mais eulx tres bien furniz d'espees, de dars et de aultres bastons commencerent a assaillir de fait et tres rudement le dit messire Floridan (RASSE BRUNH., Flor. Elvide B.N. C., a.1456, 16).

. "Se disputer, se quereller" : Et pour ce, les povres et les riches funt *altercation* de la policie. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 129).

- Mettre *altercation* à qqc. "S'y opposer" : ...cil de delà y poroient mettre *atergacion* Et nous mettre ens ou teuxte de réprobation (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 339). ...ne differez aucunement pour les *altercacions* et empeschemens mis à la requeste de frere Benoist de Monferrand (Lettres Louis XI, V., t.4, 1471, 293).

- P. personnif. : Brief Conseil, Faulx Entendement, Sens Obstiné, Presumption, Devis Paillart, Ort Pensement, Baverie, *Altercation*, Menterie, Derrision, Folye paree de houche, Gens de tele condicion Furent souldars de Malebouche. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 81).

**B.** - DR. "Dans un litige, échange de raisonnements contraires" : ...après plusieurs *altercacions* fu accordé entr'eulx que, parmi certaine quantité de vins et somme d'argent, qui lors par les dis maistres furent baillés realment et de fait aux dis Jamet, Manin et autres leurs consors (...) yeulx (...) dessus nommés quicterent et quicte clamerent à tous jours les dis maistres de la dicte prinse et des vins, billon, nef et marchandises (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 145). ...après plusieurs replications et *altercations* proposées entre les parties, traictié fu de paix, du consentement d'icelles, et autorisié de nous (Trés. Reth. S.L., t.2, 1374, 213). Lequel prisonnier Colin Petit, sur ce juré aus sains Euvangiles de Dieu de dire verité de tout ce qui lui sera demandé, dist et afferma par serement, sur ce requis, après plusieurs *altercacions* et variacions par lui faites et dites, que jeudi derrerement passé... (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 137). Lesquieulx maistres Jehan Jouvenel et Pierre de Vé, après plusieurs debas et *altercacions* dites entre eulx, furent d'opinion que... (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 338). Ensuite il leur fut par luy récité et raconté toutes les *altercacions*, différens, plaintes et remonstrances qui, sur cette matière, avoient esté faites (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 106).

**Rem.** FEW XXIV, 358a.

**C.** - "Soutenance de thèse (*disputatio*)" : [Il s'agit des faveurs et des promotions que les gens d'Église obtiennent "do das", "donnant donnant", en faisant de somptueux cadeaux ; ils ne savent pas le latin, mais peu importe ; en revanche] Logicien decretaliste ["les docteurs en droit canon"] N'aroint jamais a ce titre Pour leur seule *alteracion* Sanz "do das" impetracion (DESCH., M.M., c.1385-1403, 169). [R. M.]

**ALTEREMENT, subst. masc.** (altérement)

[\*FEW XXIV, 357a : *alterare*]

**A.** - "Modification de la qualité d'une chose par rapport à son aspect initial, à sa nature" : ...[dans le ciel] n'i a nuls *alteremens*, Nuit ne sepmaine, mois ne temps. Un jour perpetuel y est Qui n'appetice ne ne croist (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 316).

- *Qqc. prend* + adj. (d'intensité) *alterement* : Le fer de la terre est issu Et de terre est et terre fu, (...) Mes c'est moult dissemblablement, Car pris a grant *alterement* Sa fourme qui est muee En aultre et transfigurée. La terre est mole et le fer dur Et devenu ferme et seur. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 268).

**B.** - *Faire un alterement de qqc.* "Modifier [une chose établie par l'usage ou par les lois]" : JÉSUS À SAINT JEAN BAPTISTE. Ja a baptisier apris as En faisant un *alterement* Et un grant ensaisinement De circuncision oster. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 157). [R. M.]

**ALTERER, verbe** (altérer)

[T-L : *alterer* ; GDC : *alterer* ; AND : *alterer* ; FEW XXIV, 356a : *alterare* ; TLF II, 626a, 627b : *altérer*<sup>1</sup>/*altérer*<sup>2</sup>]

**I.** - "Rendre autre"

**A.** - "Changer, modifier" : Celui qui doit faire l'essay du vin ne doit avoir mengié viande amere ne salee, ne chose qui *altere* le goust (Rustican H., 1373-1374, 101). Item, se le ciel ne puet crestre ne estre fait plus grant ne plus petit, l'en doit entendre par semblable rayon que il ne puet estre *alteré*. (ORESME, C.M., c.1377, 82). ...il [Mahomet] usa du nom de paradis (...) et *altera* la chose du tout pour loy bestourner. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 120). ...et l'angele a pouoir sur ce et encores de muer et changer ou *alterer* l'entendement (Somme abr., c.1477-1481, 161). La puissance de Dieu appert ez choses espirituelles, car comme ainsi advient que le deable aist pooir en nous de muer le sens et la fantasia, et l'angele a pouoir sur ce et encores de muer et changer ou *alterer* l'entendement, Dieu seul a puissance non seulement sur les trois choses sus dictes, mais aussi de muer la volenté. (Somme abr., c.1477-1481, 161).

- *Alterer qqc. de qqc.* [de défavorable] "Défaire qqc. de qqc." : ...parquoy il est bien requis en temps froit, pluvieux, obscur et nebuleux faire bon feu soir et matin, pour renover l'air et *alterer* de sa mauvaise qualité... (LE FORESTIER, Rég. epid. pest., 1495. In : *Chrestom.* R., 281).

- Part. passé "Changé" : Helas ! Je su[i]s tant desnüé, Tant *alteré*, tant (de) estrangé Que je me sens du tout changé, Tout malade et [en] mauvais point. (Moralité 1427 B.B., 1428, 138). Fortune m'a tant mis au bas Que je me sens en toux estas *Alteré*, changé et müé. (Moralité 1427 B.B., 1428, 149). En lysant le sang luy monte et le cueur luy fremist, et devint tout *alteré* de maniere et de couleur (C.N.N., c.1456-1467, 180).

- *Estre alteré à qqc.* "Être transformé en qqc." : Et semblablement est meu et *alteré* un corps a santé. (ORESME, C.M., c.1377, 682).

**B.** - "Changer en mal, amoindrir" : Et ainsi sa felicité n'est en riens *alteree* ne muee. (ORESME, E.A.C., c.1370, 135). Mez pour ce que, a la conservacion de corps humain naturel et pour querir santé quant il enquert aucune maladie, Diex si a donnee et trouvee une art, laquelle est appelée Medicine, pour le corps tenir en sancté et pour le ramener quant il est aucunement *alteré*, aussi en ce corps de Sainte Eglyse, Diex a donnee science par laquelle, quant aucuns membres du corps sont *alterés*, l'en puet lez ramener a leur santé, et aussi pour lez y tenir et garder. (Songe verg. S., t.2, 1378, 168). Catarre (...) estoupe lez entrailles, et *altere* tout le corps. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 45). Le corps de l'omme en est evisceré [par l'avarice] Et de pensee est du tout *alteré*. L'avens aussi gist en aveuglement Car il ne met ailleurs son pensement (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, vers 3009).

- Empl. abs. : *Alterer* fault en ung moment dieurne Pour tous humains estre par mort deffaictz. (Cene dieux, c.1492, 107).

- *Estre alteré de qqc.* "Être amoindri par qqc., être incommodé par qqc." : Le joeudi absolu ensieuvant, le roy Edouart d'Engleterre s'en alla faire ung pelerinage, comme il avoit de coustume, pour benir les aneaux ; il fut *alteré* de chaleur, il se cuida rafreschir d'une salade et se refroida tellement qu'il termina le .IIIIe. jour aprèz Pasques. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 414).

**C.** - "Troubler" : Levez sus, pute progenie ! Vous a ja la crainte *alteré* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 253). Hellaz, mon doulx amy (...) ? Vous souvient il plus de l'acointance de nous deux ? Maist Dieux, nanil, car vous estes diversement changié et sy *alteré* qu'en vous n'y a sens ne raison ; mais dont vous est venue ceste folie (Comte Artois S., c.1453-1467, 116). ...sa tresbelle et bonne dame et espouse, qui fut bien esbahie, et de tous ses sens tant *alterée* et soupprinse qu'elle ne savoit sa contenance. (C.N.N., c.1456-1467, 424). ...ledit Faucquet, sans estre *alteré* ne de couleur ne de maintieng, mais comme ferme, constant, innocent et sans coulpe, respondy bien et francement audit mayeur que... (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 95).

- *Alteré de son entendement.* "Troublé, dérangé dans son esprit" : ...Jacques Mignon, povre homme, perturbé et *alteré* de son entendement (Doc. Poitou G., t.10, 1459, 92).

**II.** - "Rendre assoiffé"

**A.** - Part. prés. en empl. adj. "Qui excite la soif" : Par carrefours, tables rondes propices, Combles de vins, d'ypocras et d'espices, De coriandes et d'autres nouveaulx metz, Pour soullager les *alterans* supplices (LA VIGNE, V.N., p.1495, 191).

**B.** - Part. passé en empl. adj. "Assoiffé" : Le regnart et le chevreau, ung jour d'esté ouquel faisoit grant et excessif chaut, estoient *alterés* et mors de soif (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 61).

- P. anal. *Alteré d'humeur.* "Assoiffé de liquide" : Dont oncques soret de Boulongne ["hareng saur de Boulogne"] Ne fut plus *alteré* d'humeur. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 14). [R. M.]

**ALTERITÉ, subst. fém.** (altérité)

[GD : *alterité* ; FEW XXIV, 358a : *alteritas* ; TLF II, 628b : *altérité*]

THÉOL. PHILOS. "Qualité de ce qui est distinct, diversité"

- [Caractéristique de la nature angélique, les anges différant spécifiquement les uns des autres] : Mais en l'angele et en l'ame difference est entre ce qui est et ce par quoy est. Et pour tant en iceulz est une maniere de diversité qui se dist *alterité* au regard de l'estre et de la maniere d'estre. Et est en eulz une

composition, combien que ce ne soit pas mesure de quantité. Pour tant dist ung philosophe apellé Mercucius : en la nature qui surmonte les natures celestiennes est unité. Es natures celestiennes est *alterité*, une maniere de diversité. Es natures et choses qui sont dessoubz les celestes est pluralité. (Somme abr., c.1477-1481, 146-147).

**REM.** Sens de "altération, changement" ds GD I, 240a ; hapax XIII<sup>e</sup> s. Cf. S. Dörr, *Der älteste Astronomietraktat*, 1998, 90 ; *Introd. d'astronomie*, texte de c.1270 ; "caractère de ce qui susceptible de se modifier, de changer au cours d'une durée". [R. M.]

**ALTERNATIF, adj.** (alternatif)

[GDC : *alternatif* ; FEW XXIV, 358b : *alternare* ; TLF II, 630b : *alternatif*]

**A.** - "Qui s'exerce tantôt d'un côté, tantôt de l'autre" : ...la cause de ceste *alternative* punition (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 44).

**Rem.** Ex. de Raoul de Presles (1375, éd. de 1531) ds TLF II, 631a.

**B.** - "Qui présente, au cours du temps, plusieurs modifications, variable, changeant" : De son fait doivent estre faiz certains, et de fait d'autruy pevent estre faiz *alternatifs*. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1464, 333).

**C.** - DR. "Qui procède par alternance (en partic. pour la collation des bénéfices ecclésiastiques)" : ...afin qu'il plaise à la Court de ordonner et declarer que l'ordonnance touchant la collation des benefices par distribucion *alternative* soit observée, executée et gardée selon sa forme et teneur (FAUQ., III, 1431-1435, 95).

- *Ordonnance alternative*. "Ordonnance fixant l'attribution des bénéfices ecclésiastiques à plusieurs personnes alternativement" : ...et que, nonobstant son opposition, ladicte ordonnance *alternative* ait son cours (FAUQ., III, 1431-1435, 96).

. *Constitution alternative* : ...pour empescher le cours de la publication de certaine constitution *alternative* que l'on dit avoir esté nagaires octroiée par Nostre Saint-Pere le Pape (FAUQ., III, 1431-1435, 100).

**Rem.** Ex. de 1403 et 1408 ds GDC VIII, 91b. [R. M.]

**ALTERNATION, subst. fém.** (alternation)

[GDC : *alternation* ; AND : *alternacioun* ; FEW XXIV, 359a : *alternare* ; TLF II, 629b : *alternance (alternation)*]

"Alternance, succession alternative" : S'en merveille dyialectique Que les aucuns nomment logique. Il y faut *alternacion* (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 109). Et ceste chose et *alternation* ou mutacion de tes consolacions [de Dieu] n'est pas nouvelle (...) car les anciens sains et prophetes souvent sentoient celle *alternacion* [consolations/sécheresse] (Etat perfection, c.1400-1500, f° 204 v°). Certes, ces .II. femmes, comme elles fussent moult instruictes en la discipline de chevalerie, partirent entre elles les provinces par ceste maniere que l'une gardoit le royaume et l'autre avec grande multitude aloit combatre, subjuguier et soubmettre a leurs seigneurie les parties voisines ; et ainsi faisoient l'une après l'autre par *alternacion*, dont par aucun temps acreurent moult la chose publique. (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 45). Las ! pardurable Fust printemps sans mutation. Certes, trop ne nous est grevable Temporele *alternation*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 159). Quant la consolacion te sera tolue ne t'en desespoire ja tantost, mais en humilité et en patience aten la celeste visitacion, car Dieu te peut redonner plus ample consolacion. Ceste chose n'est nouvelle ne estrange a ceulz qui la voie de Dieu ont esprouvé, car es grans sains

et es anciens prophetes fut souvent telle maniere de *alternacion*. (Internele consol. P., 1447, 31).

**Rem.** RAOUL DE PRESLES (éd. 1531) ds TLF.

- *Faire altercation*. "Se modifier (ici du mouvement des planètes)" : ...l'en ne voit es planettes N'en tout le ciel mutacion Par quoy nos natures mal nettes Plus tost prengnent corrupcion. Le ciel a une mocion, Celle mesme du premier jour, Et ne fait *alternacion* Dont nous ayons mendre sejour. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 28).

**REM.** Ex. plus anciens en agn. (1315, 1353-1380), cf. *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 611 (D. Trotter). [R. M.]

**ALTERNATIVE, subst. fém.** (alternative)

[GDC : *alternative* ; FEW XXIV, 358b : *alternare* ; TLF II, 631a : *alternative*]

**A.** - "Succession de choses qui alternent"

**Rem.** Doc. 1401 ds GDC VIII, 91c.

**B.** - DR. "Attribution des bénéfices ecclésiastiques à plusieurs personnes alternativement, à tour de rôle" : ...pour ce que de present la Court n'a pas en intencion de deliberer sur l'approbacion de l'*alternative* ne des lettres revocatoires touchans les collacions des benefices (FAUQ., II, 1421-1430, 6). En oultre, maistre Jehan Challiau, ou nom ou comme soy disant procureur de l'eglise de France, a dit, en effect, que l'eglise de France ou ceulz qui la representoient ou concile general de Constances avoient appellé des *alternatives*, reservacions et constitutions faictes et à faire ou prejudice des libertés, drois et franchises de l'Eglise et personnes ecclesiastiques de France (FAUQ., III, 1431-1435, 67). [R. M.]

**ALTERNATIVEMENT, adv.** (alternativement)

[GDC : *alternativement* ; AND : *alternatiment* ; FEW XXIV, 358b : *alternare* ; TLF II, 632a : *alternativement*]

"Successivement" : Et dire que *alternativement* le monde est une foys et autre foys est destruit et apres refait, ce n'est autre chose fors affermer qu'il est pardurable mais il transmue sa forme. (ORESME, C.M., c.1377, 184). Item audit lieu de Nuefbourc a droit de ban le quel appartient *alternativement* à moi, et au dit seigneur de Combon l'un après l'autre, chacun une foiz de trois en trois ans (Doc. 1403. In : L. Delisle, Etudes sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge, Évreux, 1851, 88).

**REM.** GDC VIII, 91c cite un ex. de BERS.. [R. M.]

**ALTERNE, adj.** (alterne)

[GDC : *alterne* ; FEW XXIV, 359a : *alternus* ; TLF II, 632b : *alterne*]

**A.** - "Qui se rapporte à l'un et à l'autre, qui se présente tour à tour" : De la redempcion *alterne* et reciproque des deux freres jumeaulx parle plus haultement Albericus (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 83).

**B.** - "Qui se présente comme une alternative" : Et si Pollus son frere racheta De mort *alterne*, et au luy se gecta Dedans le ciel en astres lumyneuses (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 300).

**REM.** Le sens de "alternant, qui alterne" est plus tardif (l'ex. de GDC VIII, 91c, date de 1555 ; cf. FEW XXIV, 359b, note 1). [R. M.]

**ALTERNER, verbe** (alterner)

[T-L : *alterner* ; GD : *alterner* ; FEW XXIV, 358a : *alternare* ; TLF II, 633a : *alterner*]

"Changer, altérer" : La jointure trop se haucha Lors, quant le masle chevaucha. Le gouverneur fu gouverné Et le gendre fu *alterné*. Elle est agent et il souffroit ; A hennir sous elle s'offroit. [genus alterutatur] (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 33).

**REM.** Autre attest. isolée, du XIII<sup>e</sup> s., ds GD I, 240a. [R. M.]

**ALTERNITÉ, subst. fém.** (alternité)

[GD : *alternité* ; FEW XXIV, 359a : *alternitas*]

"Succession alternative"

**Rem.** Ex. d'afr. et JEAN GOLEIN, *Rational*, c.1370-1372, ds GD I, 240a. [R. M.]

**ALTERQUER, verbe** (alterquer)

[GDC : *alterquer* ; FEW XXIV, 357b : *altercatio*]

"Se disputer" : Le loup contredisoit et affermoit que bien le guariroit. Ainsi *altercant* l'un contre l'autre de si et de non, ilz mirent gaiges en la presence de pluseurs illecq assistens. Tandis que ces choses se faisoient, dedens huit jours le malade morut, dont le loup, tout confuz, demoura despoullé de son gaige et de son honneur (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 133).

**REM.** Ex. tiré d'une lettre de rémission de 1459 ds DU CANGE I, 206c, s.v. *altergare*. [R. M.]

**ALTIMÉTRÉE, subst. fém.** (altimétrée)

[Ø]

"Mesure de la hauteur" : Puis te fault faire l'eschelle de *althimétrée* qui vault a mesurer, laquelle tu feras par ceste maniere. Mect ta regle d'une part sur le centre "e" (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 107).

**REM.** À rattacher à FEW XXIV, 375a : *altus* qui atteste seulement : «Mfr. *altimetre* adj. "(échelle) qui sert à mesurer la hauteur" (1561 ; 1562). Nfr. *altimétrie* f. "science de la mesure des hauteurs accessibles ou non" (seit Fur 1690)». [H. G.]

**ALTIMETRIE, subst. fém.** (altimétrie)

[FEW XXIV, 375a : *altus* ; TLF II, 637a : *altimétrie*]

"Science de la mesure des hauteurs, accessibles ou non, altimétrie" : L'aulture maniere de mesurer icelle [ligne droicte] si est par le quadrant ou par le doz de l'astrolabe comme appert cy apres ou traictié de *altimetrie*. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 102).

**REM.** TLF et FEW datent ce mot de 1690 (FUR.). [R. M.]

**ALTISSONNANT, adj.** (altissonnant)

[GDC : *altissonnant* ; FEW XXIV, 375a : *altus*]

[De Dieu] "Qui a une voix puissante" (synon. *altitonnant*)

- Empl. subst. "Dieu" : Laisse faire l'*altissonnant*, Le puissant Dieu des cristiens, Tout ce fait a point consonant Par les secrés celestiens (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 224). [R. M.]

**ALTITONNANT, adj.** (altitonnant)

[GDC : *altitonnant* ; FEW XXIV, 375a : *altus*]

[De Dieu] "Qui tonne d'en haut" (synon. *altissonnant*)

- Empl. subst. "Dieu" : ...de paix, laquelle nous voeulle octroier par sa grace le supernel *altitonnant*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 99). O pauvre fol matematicque, Vouloir inscavent qui t'aplicque, Scavoir les faictz l'*Altitonant* ! (RIVIÈRE, Nef folz

D., 1497, 419). Du hault Seigneur l'*Altitonant* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 664). [R. M.]

**ALTITRONE, subst. masc.** (altitrône)

[Ø]

"Trône suprême, siège d'un pouvoir tout puissant" : Premeditant l'essence d'Egeus, La deligence au soubdain Peleus Et d'Ercules le sacré *altithrosne* Qui es enfers fut avec Theseus Pour Proserpine. (LA VIGNE, Honn. dames H., c.1500, 90). Pleurez, Palais, saint siège imperial, Temple royal, sacré lieu curial, Droit et loyal, souverain *altitrosne*, Très glorieux, divin, prethorial, Seigneurial, théâtre historial, Memorial du sempiternel prosne (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 397). [A. B.]

**ALTITUDE, subst. fém.** (altitude)

[GDC : *altitude* ; FEW XXIV, 367a : *altitudo* ; TLF II, 637b : *altitude*]

**A.** - "Hauteur" : Il n'a pas dix ans que au tres fructueux et opulent vignoble de Bourgonne flourissoit un gros arbre de admirable *altitude* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 232). Comme le cedre excede en *altitude*, Odeur, verdeur, liqueur et saintitude Tous arbres grans et est leur propre roy... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 272).

**Rem.** Cf. aussi MOLINET, *Chron.* D.J., t.1, 25 et t.2, 592.

**B.** - "Altitude (comme terme de géogr.)" : Fist le livre de Cent parolles et le Cosmographe ouquel toute la mer et la terre est describe, c'est assavoir toutes regions, villes el citez, pors, destrois, havres et passages, isles, fleuves, montagnes, lacs, desers, forestz, chacune chose selon sa longitude, *altitude* et latitude et profondeur (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 85 r°).

**C.** - Au fig.

**1.** [À propos de Dieu] "Grandeur, majesté" : Nous [Dieu le Père], ung en vraye trinityté, Trin en egale eternité, Dieu regnant sans fin ne mesure, Sans indigence ou mespresure, Nostre *altitude* amendrissant, Tout bon, tout saige, tout puissant, Tout beneuré, tout glorieux, Esmeu d'un vouloir desireux, Voulons faire créacion (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 13). Louez, loués son *altitude* [,] Sa vertu, sa magnificence, Son immense beatitude Et sa grande grace et clemence. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 168).

**2.** "Grandeur, immensité (de qqc.)" : Nous ne faisons injure ne contumelie a Dieu, mais de tout nostre cuer rendons graces a celui et le louons comme nous debvons et reconnoissons le ineffable *altitude* de sa misericorde (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 168). [R. M.]

**ALUCHEMENT, subst. masc.** (aluchement)

[\*FEW V, 432a : *lucere*]

"Fait d'*aluchier*, séduction, manoeuvre" : Si deboutez arriere les losengeurs decepvables qui par divers attraiz taschent par maint tours a soubztraire ce que tant souverainement devez garder, c'est assavoir voz honneurs et la biauté de vostre loz. (...) Ains soyés certaines que, quoy que les *aluchemens* en soyent decepvables, que tousjours en est la fin a vos prejudices (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 1035).

**REM.** À rattacher à FEW V, 432a : ?*lucere*. [R. M.]

**ALUCHER, verbe** (alucher)

[T-L : *aluchier* ; GD : *aluchier* ; FEW V, 431b : *lucere*]

**I.** - [Idée d'installation]

**A.** - "Installer, établir" : La, souveraine dyaletique : Ce est disputer autentique-Ment contre vices et pechiez, Ou li mondes est *aluchiez*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 109). [Ou est-ce le sens II ?]

- Empl. pronom. "S'établir" : Veü a esté Dieu ou monde, La gent vit bien sa vie monde. Pour destruire mort et pechié En no país c'est *aluchié*. Ou ventre s'est mis de Marie, Pour destruire la mort la vie. (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 79).

- Au fig. "Favoriser, encourager qqc." : ...le sage roy anobli de nature par longue genealogie continuée en triomphe, avec ce de Dieu par grace doué de noblece de courage, laquelle lui fist delaissier ignorance en jeune aage, par vertu née d'admonnestement de grant discrecion, jugiant et cognoissent les folz delis estre prejudiciables, dampnables et hors ordre de faame deue à digneté et trosne royal, desirant delaissier les choses basses et tendre aux hautes beatitudes, porpensa comment et par quel maniere pourroit attirer et *aluchier* meurs vertueux par continuation de vie salutaire (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 36-37).

**B.** - En partic. "Planter, cultiver" : Faisons le bon plant *aluchier*. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 156). ...et pour et parmy ce que ledit Robert sera tenuz, gaiga et promist planter, *alucher* et maintenir en vingne bien et souffisamment, et labourer chascun an de toutes façons un arpent de ladite terre de complans de morillons dedans deux ans (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1374, 449).

**Rem.** Ex. de 1343, 1347, 1395, 1410 ds GD I, 242a-b.

**II.** - [Idée de séduction, de tromperie]

**A.** - "Séduire" : La, souveraine dyaletique : Ce est disputer autentique Ment contre vices et pechiez, Ou li mondes est *aluchiez*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 109). A Dieu cil qui *aluchie[e]* M'a, puis fausement me tue (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 131).

**Rem.** Ex. de A. CHARTIER ds GD I, 242c (éd. de 1617 ; *alecher*, sans var., ds CHART., *L. Esp.*, c.1429-1430, 97).

- Part. prés. en empl. adj. "Séduisant" : Mais ne say entendre ne adviser que ramantevoir et commander en figures *eluchans* et plaisans aux charneulx (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 52).

**B.** - "Duper" : Trop grant actrait fait amuser Souvent, et deçoit et *aluche* (CHART., D. Rev., a.1424, 317).

**REM.** Cf. DU CANGE : *alucari*. [R. M.]

**ALUDEL, subst. masc.** (aludel)

[T-L : *alutel* ; GD : *aludel* ; FEW XIX, 197b : *utal* ; TLF II, 640a : *aludel*]

"Alambic servant à sublimer"

**REM.** Ex. d'a. fr. et trad. de Bruno de Longoburgo (XVe s., *aluthel*) ds GD I, 242c. [R. M.]

**ALUE, subst. fém.** (alue)

[T-L : *alue*<sup>2</sup> ; GD : *alue*<sup>2</sup>/*alve* ; DÉCT : *alue* ; FEW XXIV, 378a : *aluta*]

"Cuir tendre (préparé avec de l'alun)" : ...aluta... te : *alue* ou cordoan (Aalma R., c.1380, 16).

**REM.** Cf. TLF II, 640a, s.v. *alude*, *alute*. [R. M.]

**ALUINE, subst. fém.** (aluine)

[T-L : *aluine* ; GDC : *aluine* ; AND : *aloisne* ; FEW XXIV, 346a : *aloxinum*]

"Absinthe" : Et fetes emplastre de fuillez d'*aluyne* (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 385). Car selon la verité, combien que les mauvais flourissent en leur oeuvres et aient en leur vie grant prosperité, et fortune leur serve a leur plaisir, toutesvoies a la fin elle

leur trebuche tout et finalement leur est amere comme *aluyne*. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 221). ...almendes ameres, et *aluyne* et gomme de pin (Rustican H., 1373-1374, 109). ...absinthium (...) : herbe amere. *aloinne* (Aalma R., c.1380, 7). ...absinthium (...) : herba amara *aloinne* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 3).

**REM.** Cf. aussi : Et les mouches qui paissent les herbes fortes et ameres, si comme *aluyne* et leurs semblables, font le miel moins douz (CORBECHON, éd. B. Ribémont, 1372. In : R. Lang. rom. 98, 1994, 363). [R. M.]

**ALUMEE, subst. fém.** (alumée)

[FEW XXIV, 377a : *alumen*]

"Bain ou bouillon d'alun" : ...que nuls ne faiche kierke sur viese waude, ne sur viese waranchure ne ossi sur vieses *alumées*. (Drap. Valenc. E., c.1344, 278). ...4 cuves d'*alumée* (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1363, 314).

**REM.** Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 173 et t.2, 1951, 5. [E. P.]

**ALUMELLE, subst. fém.** (alumelle)

[T-L : *alemele* (*lemele*) ; GD : *alemele/alumele*<sup>2</sup> ; AND : *alemele* ; DÉCT : *alemele* ; FEW V, 135a : *lamella* ; TLF II, 640b : *alumelle/allumelle*]

**I.** - [Lame]

**A.** - "Lame (d'une épée, d'un couteau...)" : ...a touz les plus hardis, Puis qu'il se monstrent rebelles, Ferons sentir les *alumelles* De noz espées par les flans (Mir. emp. Julien, 1351, 174). Pour faire et forger la garnison toute blanche d'une espée dont l'*alemele* estoit à fenestres. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 127). Se ferirent par tel vertu, Sus leurs targes bonnes et belles, Que tout outre les *anemielles* fisent passet [l. passer] en abandon. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 162). Messires Archebaux de Douglas (...) mist piet à terre et prist à son usage une longhe espée qui avoit d'*alemielle* bien deux aulnes. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 43). La lemelle [l. *alemele*] et l'espée eschappa en glissant sur le porc, et vint actaindre le conte qui estoit versez a genoulx, par my le nombril, de part en part. (ARRAS, c.1392-1393, 22). Et cil se party d'eulx, esprins de mal talent, et s'en vint, l'espée toute nue tenant d'une main par la poignée, et de l'autre main par l'*alemele*, en lui escriant : A mort, a mort, faux traître ! Et cuida ferir mon pere d'estot par my le corps (ARRAS, c.1392-1393, 58). Quant le jayant sent le coup, si lui escrie : Maudit soit le bras qui de tel vertu scet ferir. Et le fevre qui forga ceste petite *alemele* soit pendu par la gorge, car oncques mais je n'euz sang trait par taillant, tant feust bons. (ARRAS, c.1392-1393, 264). Au poing luy est tourné le riche branc d'acier Et l'*alumelle* en vole contreval le terrier. (Galien D.B., c.1400-1500, 94). Et pour ce le dit Josselin, doubtant que le dit Bigot qui estoit mal meu le vousist injurier de corps, comme il estoit vray semblable et ne savoit à quelle occasion il le faisoit, sacha un petit coustel d'un espan d'*alumelle* ou environ, qui estoit ataché à sa tasse, et en fery un cop seulement le dit Bigot sur la teste auprès du front (Doc. Poitou G., t.7, 1410, 185). Une espée de parement, toute d'or, excepté la lemelle [l. *alemele*] faicte en manière de haye (Comptes Lille L., t.2, 1420, 257). Et quant le prince est servy d'oublies, l'escuier trenchant doit rasssembler les coutteaux et les envelopper, et couvrir l'*allumelle* de sa serviette dont il les a nettoiez, et tenir la pointe en hault et les doit rendre au varlet servant, qui les doit recevoir moult humblement en sa main dextre (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1474, 47). Mais on fourbira *alemeles* Pour faire effusion de sang (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482,

68). Vecy dagues, vecy cousteaux, Forcettes, poinçons, *allumelles* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 344). TIERS. Tout par dessus Le fin milleu de sa cervelle (...) Luy donray de mon *allemelle*. (Icy met l'espee toute nue droit sur le mill[eu] de la teste sans y toucher...) (LA VIGNE, S.M., 1496, 278).

**Rem.** Aussi *Jourd. Blaye alex. M.*, a.1455, gloss. (nombreux ex.).

- "Lame d'un couteau (instrument ou arme)" : ...Quant li frans damoisialz se vait apourpansant De saichier ung coutelz que lou feir ot tranchant ; Ung piet ot d'*allemelle* selon mon ensiant. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 518). Et pour ce le dit Josselin, doubtant que le dit Bigot qui estoit mal meu le vousist injurier de corps, comme il estoit vray semblable et ne savoit à quelle occasion il le faisoit, sacha un petit coustel d'un espan d'*alumelle* ou environ, qui estoit ataché à sa tasse, et en fery un cop seulement le dit Bigot sur la teste auprès du front (Doc. Poitou G., t.7, 1410, 185). Et quant le prince est servy d'oublies, l'esquier trenchant doit rasssembler les couteaux et les envelopper, et couvrir l'*allumelle* de sa serviette dont il les a nettoiez, et tenir la pointe en hault et les doit rendre au varlet servant, qui les doit recevoir moult humblement en sa main dextre (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, p.1474, 47). Ce cousteau pent a ung cordon de soye, Le manche doux, l'*alymelle* aserree (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 40).

**Rem.** 1. Peut-être s'agit-il du même mot dans l'ex. suiv. : Il point comme *al(e)mire* de fer, Il mort comme dragon d'enfer. (Moralité cinq pers. B., 1484, 58). 2. Le type *la lemelle* peut se lire *l'alemelle* comme dans les ex. suiv. : Qui ayme hault, c'est peril et paour (...) Et s'om le scet ou qu'il en soit nouvelle, Passer en fault la mort par la *lemesle*. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 194). N'i a lance que la *lemelle* D'acier n'ait bien d'un piet entier. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 189).

**B.** - "Plaque métallique clouée sur l'arbre moteur"

**Rem.** Doc. 1411. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 470.

**C.** - [Sens obscène]

1. "Membre viril" : Hé, adieu, Amours, Adieu, dames belles ! Tournois et behours Et joustes sans selles, Escus fais d'aisselles, Pains de maintes larmes, Adieu sans cautelles ! Je me rens aux armes. Adieu, beaulx atours D'armures nouvelles, Adieu fors estours, Batailles jumelles, Masles et femelles, Lances et guisarmes, Couteaux, *allumelles* ! Je me rens aux armes. (TAILLEV., Moral. D., 1435, 282).

2. "Sexe féminin" : Tousjours me souvient de la belle Et de son plaisant crennequin, De le gouge a brune *allumelle*, De sa dure et poindant mamelle Et de son fort ribaudequin (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 621).

**II.** - "Omelette" : Et puis ayez seize oeufz bien batuz ensemble - moyeux et aubuns - et broyez et meslez ou mortier avec ce que dit est. Puis partez en deux, et faictes deux *allumelles* espesses qui seront frites par la maniere qui s'ensuit : premierement vous chaufferez tresbien vostre paelle a huille, beurre, ou autre gresse que vous vouldrez ; et quant elle sera bien chaude de toutes pars, et par especial devers la queue, meslez et expandez vos oeufz parmy la paelle, et tournez a une [palecte] souvent ce dessus dessoubz ; puis gectez de bon frommage gratuisé pardessus. Et sachez que ce est ainsi fait pour ce, qui brayeroit le frommage avec les herbes et oeufz, quant l'en cuideroit frire son *alumelle*, le frommage qui seroit dessoubz se tendroit a la paelle. Et ainsi fait il d'une *alemelle* de oeufz, qui mesle les oeufz avec le frommage. Et pour ce l'en doit premierement mectre les oeufz en la paelle, et mectre le frommage

dessus, et puis couvrir des bors des oeufz ; et autrement se prendroient a la paelle. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 244). [R. M.]

**ALUMETTE, (?)** (alumette)

[GD : *alumette*]

"Omelette" (synon. *alumelle*) : ...*alumecte* frite au sucre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 244).

**Rem.** V. *alumelle* II. [R. M.]

**ALUMINÉ, adj.** (aluminé)

[GDC : *aluminé* ; FEW XXIV, 377a : *alumen* ; TLF II, 642a : *aluminé*]

"Qui comporte de l'alun" : Et a ce vault aussi baignier en eaue de mer et eaue de soufre et eaue *alluminee*, soyent naturelles ou artificielles (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 23). [R. M.]

**ALUMINEUX, adj.** (alumineux)

[GDC : *alumineux* ; FEW XXIV, 377b : *alumen* ; TLF II, 645a : *aluneux*]

"Qui contient de l'alun"

**REM.** PANIS, *Guidon*, 1478, et ex. 1490 ds TLF. [R. M.]

**ALUMNE, subst. masc.** (alumne)

[FEW XXIV, 377b : *alumnus*]

**A.** - "Nourrisson, enfant" : Ô le mien enfant et *alumpne* que j'ay tant chier, à qui je vueil de si bon cueur obtemperer, pour te faire aise (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 156). Bien deu aussi regarder la parsonne De Tycion qui fut filz et *alumpne* De la Terre (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 343).

**B.** - "Élève ; disciple" : ...la cause de leur assemblée, qui estoit sur le dolent et lamentable cas de la mort de feu messire George Chastellain, leur suppost et *allumpne*, ymitateur de leurs faictz et vray scrutateur de vertuz et de claire doctrine. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 161).

**REM.** Cf. HUG. I, 178b. [R. M.]

**ALUN, subst. masc.** (alun)

[T-L : *alun* ; GDC : *alun* ; AND : *alum* ; FEW XXIV, 376b : *alumen* ; TLF II, 644a : *alun*]

**A.** - "Alun" : Toutes vignes heent les navés, et les choux, et les porrés. Et quant telles choses sont pres de la vigne, elle en vault pis. Le voirre, et *alun*, et yaue de la mer et ce que l'en oste des feves et de la vesce sont venin de la vigne, si comme dit Plinius (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 56). Et doit on tousdiz refuser Toutes eaues et non user Des rivières et des fontaines Qui décourent parmi les vaines De souffre, métaulx et *allume*, Et couvertes de forte brume ; Car teles eaues, quoy que soit, Sont mauvaises en cest endroit (LA HAYE, P. peste, 1426, 101). ...porter lettres closes (...) par lesquelles il leur mande de faire publier certaine crie es mettes de leurs offices touchant le ferme de *l'alung* encloses dedans lesdictes lettres [Cf. l'*Ordonnance concernant l'alun étranger*, in : *Ordonn. rois Fr. P.*, t.21, p. 486 - 489, datée de 1512 (...pour donner cours aux *alungs* qui se sont trouvés et trouvent en plusieurs mines de notredit royaume)] (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 73).

**Rem.** Faut-il comprendre "ferme de l'alun" dans l'ex. suiv. (?) : ...touchans ce qu'il avoit besongnié sur le fait des *alungs* (...) ...touchans aucunes traversses que aucuns marchans genevoix contendoient faire ou fait desdiz *alungs* et a la rompture du traictié

fait par mondit seigneur avec nostre Saint Pere le pape. (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 132).

- [Utilisé comme cosmétique] : Rien n'y vaudront leurs visages fardez De plomb, d'*alun* (LA VIGNE, S.M., 1496, 221).

- [En médecine (utilisé notamment contre les chancres, les gencives enflées, la gale...)] : Item *alun* melle avuec aisil ou fiens de *alun* trilees avuec aisil oste la dolour. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 206).

. *Alun saccharin*. "Préparation pharmaceutique faite d'*alun*, d'eau rose, de blanc d'oeuf et de sucre" : Et apres lincision faite et que la matiere sanieuse sera euacuee soit remply le lieu de *alun* zuccarin trit et meslé avecques du vin (Doc. 1492. In : R. Arveiller, Z. rom. Philol. 107, 1991, 365).

- [En oenologie] *Alun de sucre*. "Préparation faite d'*alun* et de sucre" : Aussi le puet l'en clarifier tres bien et purgier par ceste maniere : prenez demie livre de *alun* de roche et demie livre de *alun* de sucre, et en faites pouldre tres deliee ensemble ; et a chascun corbillon de vin metez en demie once, se il n'est que un petit trouble ; et se il est trop trouble, si en mettez une once (Rustican H., 1373-1374, 107).

- [En hippiatric] : Le viel soros cuire en .I. oignement de pois ou de cire ou de sain d'oie et d'un pou de souffre et d'un pou d'*alun* et de vert de grisse fondu ensemble. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 371). Et s'il advenoit que l'en ne le puisse luer ne estancher de seigner, prenes de la pouldre faicte d'*alun* de glace cuite avecques du poil de lieuvre ; puis soit mise ceste medecine sur la plaie ou vaine qui seigne avecques blans d'eufz et estoupes. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 134).

- [En draperie (comme teinture)] : ...des marchandises appartenans au fait de draperie, comme voyde, garence, *alun*, laynes, chardons, escardes, gresse de saing (Roi René vie L., 1461, 293).

- [En peausserie] : Et quant vous aurez tout fait, l'endemain, vous trouverez un homme qui portera en un sac un cuir de sers courree [l. courré] a *alun*, et achetez le tout ce qu'il le vous fera, puis en faites taillier un corion tout d'une piece soubtilment, le plus delié que on pourra bonnement. (ARRAS, c.1392-1393, 31).

**B.** - *Alun de roche*. "Alun chauffé jusqu'à la fusion aqueuse et refroidi, d'aspect vitreux" : Un maistre tres expert si dit que le vin est tres bien clarifié et ramené a bonne saveur se l'en met en un tonnel demie livre de *alun* de roche, bien pouldré, et autant de sucre rosat, avecques .VIII. livres de miel. (Rustican H., 1373-1374, 107). [V. *supra alun de sucre*]

- *Alun de glace*. "Alun refondu pour former de grandes masses qui ressemblent à des blocs de glace" : Item, les bouquerans et *aluns* de glace, XVI deniers. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 1).

**C.** - *Alun de plume*. "Alun naturel impur qui se présente en petits filaments blanchâtres, semblables aux barbes d'une plume, inaltérables au feu [asbeste ou amiante ?]" : ...l'on dit qu'il eut une perre nommée albeston, laquelle, une foiz alumée, jamais ne se consulme et toujours brusle, et, j'ay [l. jay] qui parle, ay veu et encore ay devers moy une maniere de roche, en maniere de tallz fort transparant et luisant que jamais feu ne peut consumer et se peut filler comme *alun* de plume et s'en fait des bourses et se mectent dedans le feu et se en tirent sans damage. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 98 v°).

**D.** - *Alun moussu*. "Amiante (?)" : Celui an, j'estoye ou pays de Valoy en Aganoys, où je fuz ès montaignes de Morcles de Salanches, ès glaciers et autres devers Berne et Monseigneur

Bernard, serchant aucunes herbes et arbres, dont parle Aristote en son Epistre à Alexandre, et là trouve la mesche en semblance d'*alun* moussu, qui jamais ne se consume ou feu. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 160 r°).

**REM.** Cf. GAY I, 27 ; G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t. 1, 1951, 170-171 (ex. de *alun de roche*, Tourn., 1368, t.2, 174). [R. M.]

**ALUNEUX, adj.** (aluneux)

[GD : *alunneux* ; FEW XXIV, 377a : *alumen* ; TLF II, 642a-b : *alumineux*]

"Qui contient de l'*alun*"

**REM.** *Grant herb.* (éd. Nyverd, *baing alunneux*) ds GD I, 244b. [R. M.]

**ALUSER, verbe** (aluser)

[\*FEW XXIV, 340a : *alludere*]

Empl. pronom. *S'aluser à qqc.* "Perdre son temps à qqc." : ...musé J'ay après gens, plus d'un mois, Qui me maint a la nois Pour un ennuyeux affaire Que j'ay un petit a faire. A ce me suis *alusé* (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 112).

**REM.** À rapprocher de *eluser* (GD III, 23c). [R. M.]

**ALUVÉ, adj.** (aluvé)

[Ø]

"Baigné ?" : LA BAZOCHE DE GRENOBLE. Que cy dessoubz soit nostre Roy credo Sacrophagué, dont, de cueur ancré, do Consensum net, par Mort qui l'atourna Pourquoi plaisir in crementum cedo Et *aluvée* ancrement recedo Car puis cent ans ung cas tel ne tourna La mort (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 407).

**REM.** HUG. I, 178b cite l'occurrence sans donner de déf. Peut-on proposer "baigné, inondé (de larmes)" sur le lat. *adluere* ? Cf. J.-P. Chambon, *Mél. Paul Fabre*, 1997, 115-116. V. *ancrement* ("baignée amèrement"). [R. M.]

**ALVILIE, (?)** (alvilie)

[Ø]

"Béquilles" : Il est ausi saint comme nous Sen santir nulle maladie Et est plus jeune la moytie Et plus sanc qu'il ne fut jamés, Et si non n'a pas des jours troys Qu'il aloit avec les *alvilies* [l. *alnilies* ou mieux : *alnilles*, sinon le vers est faux]. Je ne scey pas quieulx drugaries L'om gueri si legieremant. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 128).

**REM.** Correction proposée par J.-P. Chambon, *Mél. R. Martin*, 1997, 75. V. *anille*. A rattacher à FEW XXIV, 528b : *anaticula*. L'éd. propose, avec un point d'interrogation, la déf. "béquilles" et précise en note que ce mot est peut-être composé de *auve* et *illies*, ce qui n'éclaire guère la question. [R. M.]

**ALY, interj.** (aly)

[Ø]

[Cri de guerre (Éd.)] *Aly, aly* : Sus, sus, ribaux, *alyaly*, Qu'esse cy, dia ? vous rendés vous ? (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 126). Il sera fait, sus, creatures De mal faire, *aly, aly* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 185). [R. M.]

**AMADOUR, adj.** (amadour)

[FEW XXIV, 395a : *amator*]

"Qui aime"

**Rem.** Seul ex. : Beau Sire, Dieux ! quel très souesve ardour  
Rend doulz regard au vray cuer *amadour* Quant il s'espart sus  
l'amant ! Onque odour Tant precieuse Ne fu a corps d'omme si  
gracieuse (CHR. PIZ., Le Débat de deux amans, c.1400. In : Oeuvres  
poét., éd. M. Roy, t.2, 1891, 84). Le FEW relève également cette  
seule attest. ; à rapprocher de l'anc. occ. *a(y)mador*, provençal  
mod. *amadou*, marseillais *amadour*, peut-être par l'italien  
*amadore* (LEI II, 532-533). [M. C.]

**AMAGI, (?) (amagi)**

[GD : *amagi*]

"ʔ"

**Rem.** Doc.1355 ds GD I, 245a. Mot fantôme. Sans doute  
à lire *amasi*, v. *amaisir*. [R. M.]

**AMAGISTRER, verbe (amagistrer)**

[\*FEW VI-1, 39b : *magister*]

Empl. trans. *Amagistrer qqn* (le sens de qqn) à *qqc*.  
"Former, instruire qqn à" : O Dieux glorieux, qui jusques cy as  
esté aideur à mon oeuvre terminer au mieulz, selon le volume de la  
matiere et l'engin, que tu m'as presté, vueilles mon senz *amagistrer* à  
plus grant besoing, c'est que me donnes entendement de cognoistre  
et forme de parler de si haulte chose (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V,  
S., II, 1404, 7). [Seul ex.]

**REM.** Le FEW mentionne une forme approchante en anc.  
prov. : «Apr. *amajestrar* v.a. "disposer" (hap. 14. jh.)». Cf  
l'italien *ammaestrare* et v. *amaistrer* (dont *amagistrer* est une  
réfection étymol.). [M. C.]

**AMAIGER, verbe (amaiger)**

[FEW XXIII, 120b : o.i.]

*Amaiger (un vin)*. "Appliquer la taxe de l'*amaige* (ici à  
partir d'une évaluation fausse du volume)" : Jugement de l'abel  
et couvant de Saint-Vincent d'une pairt, et don segneur Forque  
Burtrant, princier de la Grant esglise, d'autre pairt, que dit que, se nul  
vend vin *amaigié* a malvaixe mesure, que li amende en est a l'abbei  
de Saint-Vincent, ne ne les en puënt li segneur don Grant monstier  
pourteir paix. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1349],  
276).

**REM.** Cf. GD I, 245b, *amaige* "droit sur les tonneaux mis  
en perce pour être vendus en détail" (attest. du XIII<sup>e</sup> s.,  
domaine wall., Namur). J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy.*  
*Âge*, 1973, 497b, s.v. *amaigier* donne notre attest., avec le  
sens de "mettre du vin en fût pour sa taxation" et p. 528a, s.v.  
*ammage*, cite deux textes du XIII<sup>e</sup> s. de Namur avec le sens  
de "droit perçu sur les fûts de bière à la vente au détail". V.  
aussi *aime* et DU CANGE I, 211a, s.v. *ama* : "mesure pour le  
vin". [M. C.]

**AMAIGREUR, subst. fém. (amaigreur)**

[\*FEW VI-1, 7b : *macer*]

"État qui résulte de l'amaigrissement" : *Amesgreur*  
(LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 202). [Seul ex.] [M. C.]

**AMAIGRIEMENT, subst. masc. (amaigriement)**

[GD : *amaigroiement* ; FEW VI-1, 7b : *macer*]

"Amaigrissement" : Flaccor... ris : *amesgriement* (Aalma R.,  
c.1380, 145).

**REM.** FEW signale *amêgrih'min* (Liège). [M. C.]

**AMAIGRIR, verbe (amaigrir)**

[T-L : *amaigrir* ; GDC : *amaigrir* ; FEW VI-1, 7b : *macer* ;  
TLF II, 654a : *amaigrir*]

**I.** - Empl. intrans. ou pronom. [D'une pers. ou de l'un de ses  
aspects] "Devenir maigre" : Mais il voient bien les foraines,  
Comment Phenonée *amagrist* Et de sa couleur amenrist, Qui soloit  
estre de bon taint, Et maintenant elle s'estaint. (FROISS., Méliad. L.,  
t.2, 1373-1388, 298). On peut veoir que celle penance Qu'il lui a  
couvenu souffrir N'a fait son visage pallir Ne *amaigrir* de maladie  
(CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 127). ...les cuisses se  
*amaigrissent* (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9).

- P. métaph. : ...ceux qui languissent D'amours dont les cuers  
*amaigrissent* Des plus puissans Qu'Amours fait vrays obeïssans  
(CHART., L. Dames, 1416, 237).

**II.** - Empl. trans. "Rendre maigre (une personne, une partie du  
corps...)" : Ainsi Fortune se chevist Que l'un norrist, L'autre  
*amaigrist*, L'un enrichist, L'autre apovrist ; Se l'un en pleur, l'autre  
rist (MACH., Lays, 1377, 416). ...[Amours] les muè [les jeunes  
gens], *amaigrit* et affame (CHART., D. Fort., 1412-1413, 176).  
Jehannot, a qui la prison avoit *amaigri* la char... (PREMIERFAIT,  
Décameron D., 1414, 187). Adieu, Bon Temps, mon repos est sonnè,  
Adieu amours, adieu chevaux et chasse, Vieillesse m'a de tous  
pointz estonné, Tourné le dos et amesgrier [l. *amesgry* d'apr. ms. fr.  
1196] la face (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 266).

- [Un animal] : ...se on l'*amaigrist*, il ne le peut porter ; se on  
l'angresse il s'enfuit ; pour tant tel austour riens ne vault. (TARDIF,  
Art faulconn. J., t.1, 1492, 29).

**III.** - Part. passé en empl. adj. [D'une pers. ou de l'un de ses  
aspects] "Devenu plus maigre" : ...toutes fames qui sont grasses  
oultre mesure naturelle (...) ne conçoivent point, car la gresse qui est  
environ zirbus estoupe la bouche ou l'orifice de la marriz de dedens ;  
et ainsi, jusqu'a tant qu'elles soient ateneves et *amesgries*, elles ne  
pevent concevoir (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365,  
126). Il me semble estre de la face Trop *amegriz*. (Mir. emper.  
Romme, 1369, 261). Il convient qu'il soit *amesgriz* ; Il a trop grace la  
ventraille. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 141). Mais les  
interiores du corps Qui verroit et assez avent (...), Sont de mal talent  
*amesgries*, De rigueur infectes, aigries. (RIVIÈRE, Nef folz D.,  
1497, 318). [M. C.]

**AMAIGRISSEMENT, subst. masc. (amaigrissement)**

[GDC : *amaigrissement* ; FEW VI-1, 7b : *macer* ; TLF II,  
655a : *amaigrissement*]

"Action de maigrir ; résultat de cette action" : ...lui mesmes  
se voulut pluseurs fois vendre pour rachater les pouvres, donnant  
mains par *amaigrissement* du corps, car il donnoit tousjours mains a  
son corps qu'il ne couvoitoit. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476,  
691). Les signes de alchites sont *amagrissement* des parties  
superiores et inflection des parties basses (PANIS, Guidon, 1478,  
tr.II, doct.2, chap.6).

**REM.** Ds GDC VIII, 95c, ex. d'a.fr. (Macé, *Bible*, c.1300)  
et gloss. du XIV<sup>e</sup> s. : Flactor. *amagrissemens*. (Gloss. de Salins).

V. aussi *amaigriement* [M. C.]

**AMAIGROYER, verbe (amaigroyer)**

[T-L : *amaigroiier* ; GD : *amaigroier* ; FEW VI-1, 7b :  
*macer*]

**I.** - Empl. intrans. "Amaigrir, maigrir" : Macerare : *amegrier*  
(Abavus IV, R., c.1350, 389). ...le corps quant il n'admenuise ne

*amesgrie* point, c'est mauvaiz signe ; aussi *amesgrier* plus que raison est mauvaiz signe (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 61).

- [D'un animal] : Se vostre faucon desechie et *amegrie* et ne peut on savoir que il a, vous li ferés en ceste maniere. Donnés li a mengier petis oisiaux (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 211). Or convendra ces luz *amaigroier*, Car plus n'aront pasture qui affiere, Et le plus fort le plus foible mangier (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 190).

**II.** - Empl. trans. *Amaigroyer* [une pers., une partie du corps]. "Faire maigrir" : Les gras gloutons en enfer mainne, Qui cy souffrir ne vueulent painne Et qui de penance n'ont cure, Mes il la soufferront plus dure. *Amesgroie* ta crasse pance Par amesuree penance ! (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 135). ...trop pis vaudroit Qui soudement le restraindroit, Maiz pou a pou li soit ostés De la char dessus les costés Sans le trop fort *amegrier*, Car nulz ne me pourroit nier Que faucon trop maigre afaitié Puisse faire son maistre lié. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 349). ...Jusques vers Karesme prenant, Que jeusne les gens *amaigrye* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 439).

**III.** - Empl. pronom. "S'amaigrir, devenir maigre" : Oisel trop cras point bien ne vole ; Ne fame qui est crasse et fole Ne puet voler ou ciel en haut. Qu'el s'*amesgroie*, ce li faut. Se haut vieus voler com la grue, Ne soies crasse ne charnue, Quar cilz qui ont ici grant fain Ou ciel mengeront le vrai pain Que li charnel point ne menguent, Mes cilz qui cresse en mesgreur muent. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 93). [M. C.]

#### **AMAISSIER, verbe** (amaissier)

[T-L : *amaissier* ; GD : *amaissier* ; FEW VI-1, 247a-b : *mansio*]

"Rassembler sous un même toit, admettre dans la famille, d'où concilier, apaiser (qqn ou qqc.)" (synon. *amaisir*)

**REM.** CHR. PIZ. (éd. M. Roy, t.1, 160 ; *Mais or suis liez quant elle* [ma dame, qui était courroucée] *est amaissée*) ; GD I, 245b-c. [R. M.]

#### **AMAISSIR, verbe** (amaisir)

[T-L : *amaisir* ; GD : *amaisir/amesir* ; FEW VI-1, 247a-b : *mansio*]

"Rassembler sous un même toit, admettre dans la famille, d'où concilier, apaiser (qqn ou qqc.)" (synon. *amaissier*) : L'AMANT. (...) Pour ma douleur un petit *amesir*, Il me souffit qu'aye le nom d'amy (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 56). [R. M.]

#### **AMAISSNIER, verbe** (amaissnier)

[T-L : *amaissnier* ; GD : *amaissnier* ; FEW VI-1, 247a-b : *mansio*]

**I.** - Empl. trans. *Amaissnier* qqn. "Accueillir qqn chez soi"

- P. métaph. [Le compl. d'obj. désigne une chose personnifiée] : Plaisance est bien souverain Et haultain, Qui rent joie souveraine Et haultaine ; Car, qui l'ensuit soir et main, Main a main A fin loyale l'amaine Et *amaine*. (CHART., L. Plais., c.1412, 151).

**Rem.** Cf. R. Deschaux, *Romania* 96, 1975, 572, qui propose de rattacher le premier *amaine* à *amener* et le second (avec un point d'interr.) à *amaissnier*. Le sens de ce second *amaine* reste cependant problématique : on peut considérer aussi que *A fin loyale* se rapporte aux deux ; dans ce cas, le sens pourrait être, au fig., "mettre qqn en accord avec qqc."

**II.** - Empl. pronom. "Se réconcilier" (Éd.) ; "s'accorder, s'entendre" : L'Inioranche vous fait errer et desvoier, Ou Cuidiers ne vous laist le voir certefier, Ou Plaisance vous fait vers le tort atachier, Ou tout a enscient volés le droit niier, Ou vous le debatés por moi contralhier. Pensés se je di voir, si vous laissiés brisier, En aucune maniere vous couvient *amesnier*, S'en voir cognoistre n'a blasme ne reprovier. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 116). [M. C.]

#### **AMAISSONNEMENT, subst. masc.** (amaissonnement)

[\*FEW VI-1, 241b : *mansio*]

"Construction, édifice"

**REM.** Cf. : Willame de Sainct Baulsomme, escuier, et demoizelle Katherine, sa femme, (...) recognosent et confessent qu'ilz... ont venduis (...) toute telz partie d'aritaiges... comme ladite Katherine avoit de part Jehan de Prinei, son peire, en la grant maison de Nancei (...) C'est assavoir toute la plaice, *amaissonnement* et édifice qui est desoubz le hault toict de ladite grant maison (Doc. 1414. In : Mém. de la Soc. d'archéol. lorr. 3e sér. 15, 1887, 157). [M. C.]

#### **AMAISSONNER, verbe** (amaissonner)

[T-L : *amaissonner* ; GD : *amaissonner* ; FEW VI-1, 241b : *mansio*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - *Amaissonner* qqn. "Loger, installer dans une maison" : Car le poeuple qui estoit venu a Benuicq se arresta la endroit (...) ilz ordonnerent rues et chemins pour aller des uns aux autres, et maissonnerent (...) tant qu'en dedens aucun pou de tamps il y eut une grande cité, et fut nommee Benuicq sus le nom de leur seigneur, qui demoura avecquez eulx un an entier ains qu'il s'en partist pour eulx *amaissonner* et ordonner et donner loy (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 855).

- Part. passé "Logé, installé" : ...nous sommes bien *amaissonnez* pour ung an. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 319). "Beau filz, dist la dame, de ceste maison ne me partiray, (...) se m'en plaist mieulx le lieu. Aussi il est bien pourveu d'eaue, de venoison (...). - Dame, (...) humblement vous prie, s'il vous faut aucune chose, que n'espargniés nul messagier, car vous l'avrez appareillie. - Beau filz, dist elle, je ne le reffuse pas, car plusieurs choses me font mestier que j'ay intention de demander tant que ung pou mieulx seray *amaissonnee*." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 841).

**B.** - *Amaissonner* qqc. "Bâtir, construire ; remettre en état, aménager" : Elle le *amaissonnera* et edifiera pour tousjours admiendrir la sustentacion d'elle et de ses dis enfans (Arch. Nord, 1454, B 17648, dossier Dumortier, IGLF). ...desirans la decoracion de notre ville, et obvier de nostre pover à la desolacion et ruyne d'icelle et des esdifices et maisons, (...) ordonnons et declairons, de nostre grace especial et auctorité royal, par ces presentes, à ce que les maisons de nostre ville séans ès rues publiques et aboutissans à icelles qui seroient en ruyne, soient réedifiées et *amaissonnées* (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 158).

**Rem.** Doc. XIV<sup>e</sup> s. ds GD I, 246b : Lesdiz preneurs prendrent a rente et a certain cens une place ou jadiz ot une maison, laquelle il ne doivent point *amaissonner* se il ne leur plaist. (Arch. MM 31, 1392, f° 159 r°)

- *Bien amaissonné*. "Bien bâti, bien aménagé" : Mais elles n'eurent pas longuement alé quant elles se trouverent en ung tresbel lieu et bien *amaissonné*. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 59).

**II.** - Empl. pronom. "Se loger, s'installer" : Et quant ceulx de l'ost se furent *amaissonnez* pour demourer a tousjours, se besoning leur

donnoit, ilz commencerent a avoir leurs deduitz en chasses de bois, car ilz avoient les forestz aux dos. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 159).

**Rem.** *Hist. de B. du Guesclin*, 1382 [1618], ds GD I, 246b. [M. C.]

**AMAISTRE, (?)** (amaïstre)

[GD : *amaïstre*]

[Mot fantôme]

**Rem.** L'article de GD I, 246b, est à supprimer. Cf. *amaïstre*. V. *amaïtrer*. [R. M.]

**AMAISTREMENT, subst. masc.** (amaîtrement)

[GD : *amaîtrement* ; FEW VI-1, 38b : *magister*]

"Enseignement, instruction, formation (notamment en matière de chevalerie)" : Ainsi que dit Pollicrato : que les *amaîtrements* et disciplines furent moult recommandez entre les Rommains (...). Ainsi que ancores recite Valere, ou il dist des exemples en quelle guise les peres de leurs propres mouvemens pugnissoient leurs filz quant ne vouloient observer discipline de chevalerie (LA SALE, Sale D., 1451, 123). [M. C.]

**AMAISTRER, verbe** (amaïtrer)

[GD : *amaïstrer* ; AND : *amestrier* ; FEW VI-1, 38b : *magister*]

*Amaïstrer qqn.* "Instruire, former"

- Au passif. *Estre amaïstré de* + subst. : ...samblablement de Discipline se lit de Octavien empereur, que par grans disciplines volt que ses enfans fussent *amaïstrés* de toutes choses convenablement : comme de science, tout premierement, et puis des armes (...) et tous aultres essays que corps humain se porroit employer ; aussi de tous instrumens les fist apprendre, et puis de tous mestiers (...). Ainsi que dit l'Ecclesiastique, et est escript en la Polleticque qui dist : "Ensenge ta maisnie : sy la conserveras". (LA SALE, Sale D., 1451, 123). [Seul ex.]

**REM.** Par ailleurs synon. de *emmaïtrer*. [M. C.]

**AMAISTRER, verbe** (amaïtrier)

[T-L : *amaïstroier* ; GD : *amaïstroier* ; AND : *amestrier* ; FEW VI-1, 36b,38b : *magister*]

**I.** - *Amaïstrer qqn/qqc.* "Soumettre à son pouvoir" : ...ces seigneurs (...) ne se sont point tant travilliet pour vous mangier Qu'il ont fait pour warder le règne d'essillier, Que Flamens en pourpos avoient par quidier ; Car forment s'en vantoient, bien vorent commenchier, Il firent Hem et Nielle ardoir et essillier, Et pensoient des autres ensemment apointier. (...) Car enpensé avoient de tout *amestrier* Et de vous desrober et le vostre pillier (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 496).

**Rem.** Cf. aussi : Jehan de Monfort (...) s'en ala devant le chité de Limoge, qui avoit estet au dux Jehan, et tant fist, qu'il le prist et tout le país d'autour (...) et s'en ala en Bretagne, et tant fist, par les seigneurs et barons du país, qu'il fu receus à Nanthes, à Rauennes, à Dinant et à pluseurs aultres villes et forteresse. Là il mist garnison pour *amestryer* les communes, qui se voloient tenir à Charle de Blois, comme leur droiturier seigneur (Doc. 1458. In : Chron. des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournay, éd. J. J. de Smet, t.3, 1856, 155).

- [Domaine abstr.] : Mais ceste loy est en amour enfrune Qui par force de loy fait obeir Cil qui avant vouloit amours servir ; Et par ainsis est amour asservie Par loy qui veult nature anientir (...). Prince, Amour veult equalité tenir, Amer c'om l'aimt franchement, et

non mie *L'amaïstrer* ; chascun ait son desir (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 226).

**II.** - *Amaïstrer qqn.* "Instruire, former"

- Empl. pronom. *S'amaïstrer à qqc.* "S'instruire de qqc." : ...toutes créatures de la foy crestienne, lesquelx li seront présentées à vendre, promet de les acheter et subitement poyer, et ancore les envoyer acheter de loings, toutes celles que il porra avoir, et puis les envoyer à l'escolle desoubz maïstre pour quatre ans, à ce qu'il se puissent *amaïstrer* et prendre amour alla foy de Mahommet. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 34). [M. C.]

**AMALADI, adj.** (amaladi)

[T-L : *amaladir*]

"Pris de maladie" : Et comme le dit roy Jehan se vit *amaladi*, comme vray catholique il requist les sains sacremens (Chron. Valois L., c.1377-1397, 143). [D. L.]

**AMALADIR, verbe** (amaladir)

[T-L : *amaladir* ; GD : *amaladir* ; AND : *amaladir* ; FEW VI-1, 92a : *male habitus*]

**I.** - Empl. intrans. "Tomber malade"

**Rem.** Cf. GD V, 107c, s.v. *maladie* ; doc. 1408

**II.** - Part. passé en empl. adj. "Rendu malade, pris de maladie" : Et comme le dit roy Jehan se vit *amaladi*, comme vray catholique il requist les sains sacremens (Chron. Valois L., c.1377-1397, 143).

- P. anal. "Affaibli" : Le vent tant bouta et hurta Que le chesne a terre jetta. Tant a a bouter entendu Qu'a terre l'a tout estendu : Tout en my la riviere aval, Le chesne s'en va contreval Tout *amaladi* et vaincu (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 7). [M. C.]

**AMALAISÉ, (?)** (amalaisé)

[Ø]

"Malade" : Toutesfois, devant que les medecins fussent venus, il se commença a guerir (...) et ne fut *amalaisé* que trois ou quatre jours (LA VIGNE, V.N., p.1495, 323).

- Au fig. "Atteint moralement" : L'empereur des Jaloux voit comment Palamides plus souvent vient au dessus de son chevalier que son chevalier au dessus de Palamidez ; (...) il lui semble au contenance et aux grans coups qu'il donne souvent et menu a son chevalier que au derrain ne pourra durer qu'il ne reçoive tel honte que tous les Jaloux ne soient vergondéz ; et de ce seroit il si *amalaisé* comme vous pouez croire. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 560).

**REM.** Mot douteux. Sans doute faut-il lire, dans les deux ex., (*estre*) à *malaise*. [M. C.]

**AMALER, verbe** (amaler)

[\*FEW VI-1, 124b : *malus*]

Empl. trans. "Irriter, tourmenter"

- *Estre amalé de qqc.* : Ce est de la dame jolie Laquelle maine male vie Pour amour de son amy Que longtems a que ne le vy, Dont elle fu grant temps *amalée* En son pays en la contrée (...). Son chevalier a demandéz : "Foy, amis, ça entendés. (...) Alés mon amy compter Comment je suis haitié Et de ma personne bailliée, Car puis qu'a moy feustes revenus Mon cuer fu si yrascus Que en present cuidoit mourir..." (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 110).

**REM.** Cf. FEW VI-1, 124b : «Apr. *amalar* v. a. "irriter" LvP. Apr. *amalir*, "rendre mauvais" (ca. 1100), Puiss.» et 126a : «Afr. *maler* v. a. "faire tort (à...), tourmenter"

(12-anfang 13. jh. (...)), norm. "malmener, harceler, fatiguer"». [M. C.]

**AMALGAME, subst. (amalgame)**

[GDC : *amalgame* ; FEW XIX, 3b : *amal al-gamaa* ; TLF II, 656a : *amalgame*]

ALCHIM. "Alliage de mercure avec une autre substance" : Sçavoir doibs par Astronomie (...) Que Mercure est des sept metaulx La matiere, et le principaulx : (...) Qui en veult medicine auoir Mercuriale en son vessel, Le mettra dedans le fournel Pour faire sublimation, Qui est de Dieu vng noble don, (...) Car si ne fais purs corps et ame, Ia ne feras bonne *amalgame*, N'aussi bon paracheuement. Mets y donc ton entendement. (LA FONTAINE, Font. amour. sc. G., 1414, 58).

**REM.** Sur *amalgamer* ds FEW et TLF (non pas du XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s., mais de c.1516), cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 38, 1974, 454. [M. C.]

**AMAMMENT, adv. (amamment)**

[GD : *amamment* ; FEW XXIV, 387b : *amare*]

"Affectueusement, avec amour" : Amanter - adverbium : *amamment* .i. en amant, par amour (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 17).

**REM.** Illustré par un ex. du XVI<sup>e</sup> s. ds GD I, 247a, et ds HUG. I, 179b. [M. C.]

**AMANANDIE, subst. fém. (amanandie)**

[\*FEW VI-1, 185a : *manere*]

"Richesse" : N'aies ja d'autruy mort envie Pour avoir ne pour menandie [var. ms. D : *amanandie*] Qui après t'en deige advenir. Tel desirre autruy signorie Par le desir de ceste vie Qui pourroit bien avant morir. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 175). [Seul ex.]

**REM.** Le FEW enregistre le subst. fém. *manantie* "richesse", avec les formes *manandie*, *menandie*, etc., mais pas *amanandie*. Cf. aussi *amanantir* "enrichir, devenir riche" ds T-L et GD (a. fr.). [M. C.]

**AMANANDIR, verbe (amanandir)**

[\*FEW VI-1, 185a : *manere*]

"Installer" : ...ilz tous se amaserent entour luy et en firent leur seigneur, puis emprindrent a faire grans manandies pour son demourer. Et quant ilz eurent leur seigneur *amanandy*, ilz vindrent a l'entour faire leurs manoirs et leurs maisons (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 792). [R. M.]

**AMANCE, subst. fém. (amance<sup>1</sup>)**

[T-L : *amance* ; GD : *amance* ; FEW XXIV, 387b : *amare*]

"Affection, amour" : Pour vous doy avoir grant douleur Comme pére, se je n'ay tort, Qui vien ci pour vous mettre a mort Sanz ce que m'aiez riens meffait. (...) Pour ce, mise jus toute *amance*, A cestui ci sanz delayance La gorge en l'eure copperay (Mir. Amis, c.1365, 60).

**REM.** Peut-être est-ce le même mot que *amance*<sup>2</sup>. GD I, 247b le traduit en effet par "trouble, émoi, effroi" ; en revanche, T-L I, 323 présente une entrée *amance* "Liebe", où est cité ce seul ex. ; c'est l'interprétation la plus vraisemblable, Amille (c'est lui qui parle) étant contraint, par reconnaissance pour Amis, de tuer ses deux fils ("C'est pourquoi, oubliant tout amour de père, je..."). Cf. aussi *aimance* ds TLF II, 338b. [M. C.]

**AMANCE, subst. fém. (amance<sup>2</sup>)**

[GD : *amance*<sup>2</sup> ; FEW XV-2, 93b : \**exmagare*]

**A.** - "Émotion, trouble" : Quant Jehan ot bien entendu Ce que fortune li ot rendu, Et de son frère le grant outrage, Le grant ourgouill, le hault langaige, Si fut tretous esmerveillié Et de touz points bien esveillié, Et va dire par grant *amance* : "En Dieu ai toute ma fiance ; De cuer li pri dévotement, Quanque je puis en souppirant, Que il me vueille, par sa grâce, Reconforter en toute place..." (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 492). Adonc envers eulx il s'approuche, Et les va lever doucement, Et les bèsa en souppirant, Et les salua tous ensemble, Et si ploura, comme il me semble, De grand *amence* qu'au cuer avoit, Quant devant lui là les véoit. (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 522).

- *Avoir amance*. "Être ému" : Mais nature le pourforçoit, Tant que plourer li convenoit ; Ceulx qu'y estoit, avoit *amance*. (SAINT-ANDRÉ, Livre Jean de Bret. C., c.1400, 469).

**B.** - "Honte" : Pudor, pudoris : honte, vergongne, *amanche* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40).

**REM.** La distinction avec *amance*<sup>1</sup> n'est pas assurée (cf. FEW XXIV, 388b, n. 11). Le sens rend tout de même plus vraisemblable le rattachement à \**exmagare*. Cf. aussi *amaiance* ds GD I, 245a, dont *amance*<sup>2</sup> pourrait être une contraction. [M. C.]

**AMANCEUSEMENT, adv. (amanceusement)**

[\*FEW XV-2, 93b : \**exmagare* (?) (?)]

"Avec honte, vergogne" : Pudor, pudoris : honte, vergongne, *amanche*. (...) Pudorose - adverbium : *amanceusement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40). [Seul ex.]

V. aussi *amance*<sup>2</sup> [M. C.]

**AMANCEUX, adj. (amanceux)**

[\*FEW XV-2, 93b : \**exmagare*]

"Qui éprouve de la honte, de la crainte" : Pudoratus, .ta .tum : .i. pudore suffusus, verecundus, pudibundus, verecundatus, pudens .i. vergongneux, honteux, *amanceux* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 40).

V. aussi *amance*<sup>2</sup> [M. C.]

**AMANCHER, verbe (amancher<sup>1</sup>)**

[T-L : *amanchier* ; GD : *amanchier* ; FEW VI-1, 222a : *manicus*]

**I.** - Empl. trans. dir. "Munir d'un manche, emmancher" : ...Hervieu de Longaunay, lieutenant à Saint Lo (...) eust fait faire au dit lieu de Saint Lo le nombre de deux cens maillés de plon, en chascun desquelz avoit une dague, et iceulx maillés fait *amanchier* bien et convenablement (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1440, 123).

**Rem.** Noter un empl. abs. de la forme *amenger* ds GD I, 247b : Au royer des Ardillers pour *amenger* et bailler les manges de 11 piz (pics). (Compt. de Nevers, Arch. mun. Nevers, 1401, CC.10, f° 12 v°)

**II.** - Part. passé en empl. adj. "Muni d'un manche, d'une poignée ; emmanché" : ...Hervieu de Longaunay (...) eust (...) iceulx maillés fait *amanchier* bien et convenablement, ainsy qu'il appartenoit, lesquelz ainsy fais et *amanchiés* il eust gardés (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1440, 123).

**Rem.** Cf. : ...chargier ès deux barges Guillaume de la Hogue, (...) les choses qui s'ensuivent : (...) IJc houyaux *amanchiez* ; IIJc piquoiz *amanchiez* ; (...) IIIJxxXVIIIJ falos tournans prestz et

*amanchiez* (Clos galées Rouen B., 1385, 139). Doc. 1412 ds GD I, 247b.

- [Dans un cont. hérald.] *Amanché de* + subst. désignant la matière. : Abzin, le Grant Turcq de Persse qui (...) en sa baniere portoit de geulles a une grant espee turquoise d'argent en bande, *amanchee* d'azur (LA SALE, J.S., 1456, 216). [M. C.]

**AMANCHER, verbe** (amancher<sup>2</sup>)

[FEW VI-1, 211b : *manica*]

*Amancher qqc.* "Mettre dans sa manche, dans sa bourse" : Bo, bo ! Gens qui aiment argent Oultre raison par desir chault Et enflamé, et ne leur chault S'il sourt ou de croc ou de hanche Mais que tousjours or on *amanche*, Comme sont larrons, rapineurs, Usuriers, et ces deceveurs (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 237). [Seul ex.] [M. C.]

**AMANDE, subst. fém.** (amande)

[T-L : *amande* ; GD : *alemande* ; GDC : *amande* ; AND : *alemande* ; FEW XXIV, 498-502a : *amygdala* ; TLF II, 659b : *amande*]

**A.** - "Fruit de l'amandier" : ...et, selon la quantité dudit potaige que vous voudrés faire, prennés grant quantité d'*amandes* et soient plumées, lavées et bien broyés, et en broyant les pour les arousés si prennés du boullion dudit chapon (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 137). ...*amandes* sucrées et peées (LA SALE, J.S., 1456, 252). Ainsi qu'il cheminoit parmy les champs, il trouva deux vaisseaux plains, l'ung de *almandes* et l'autre de *avelines* et de sa trouvee fut fort joyeux, car, tant come ilz durerent, il ne cessa de mengier et jouer des mascheures et ne retint que les escailles des ditz fruitz pour presenter et offrir a Jupiter (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 85).

- *Amande amere* : L'en fait vin nouvel estre aussi vielz, se l'en met et frote dedans *almandes* ameres (Rustican H., 1373-1374, 109). Amidalis amare - *Amandes* ameres. (Grant herb. C., c.1450, 79).

- *Amande douce* : ...de bonnes *amendres* douces grant quantité selon la quantité des pomes qu'il ha mis cuire, et les plume, nectois et lave tresbien et mectés broyer au mortier qui ne sante point les aulx, et si les broie tresbien et les arouse du boullon en quoy cuisent lesdites pomes (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 194).

- Loc. adj. *D'amandes*. "Fait à partir d'amandes"

. *Boire d'amandes* : ...ung borre d'*amendres* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 190).

. *Huile d'amandes* : ...de l'oille d'*amendres* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 196).

. *Lait d'amandes* : ...lait d'*amandes* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 228).

**B.** - MÉD. [P. anal. de forme] "Amygdale" : ...et le chief de ceste arthere trachée ou canne du poulmon est appelée epiglottum, et la voye qui est entre ces deux conduis est appelée la gorge ; et une chose qui pent sur ces II conduis, a maniere d'un doit, est appelé uvette ou uvula, et II petites pieces qui sont adjoustées en la racine de la langue sont appelées duo *amigdala*, *amendes*, car elles sont en maniere de II amendes (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 192).

**Rem.** Ex. plus ancien ds *R. Ling. rom.* 63, 1999, 38. [E. P.]

**AMANDELÉ, adj.** (amandelé)

[GD : *amandelé* ; FEW XXIV, 502b : *amygdala*]

"Mêlé d'amandes"

**REM.** Ex. du XV<sup>e</sup> s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD I, 247c. [R. M.]

**AMANDIER, subst. masc.** (amandier)

[T-L : *amendelier* ; GD : *alemandier/amandelier* ; GDC : *amandier* ; AND : *alemander* ; FEW XXIV, 502b : *amygdala* ; TLF II, 661a : *amandier*]

"Arbre dont le fruit est l'amande" : Et s'avoit environ planté D'aubres qui y furent planté, Assis a ligne et a compas (...) Caurriers, figuiers et chastingniers, *Amendeliers* et frans meuriers (MACH., D. Aler., a.1349, 393). ...Florebit amigdalus (...) l'*alemandier* flourira (...) par l'*alemandier* qui doit florir j'entens la glorieuse vierge (Mir. prev., 1352, 231). ...et mengerent [les hannetons] tellement [vignes], *allemandiers*, noyers et autres arbres, que (...) n'avoit, especiallement es noiers, nulles feuilles XV jours devant la Saint Jehan Baptiste. (Journal bourgeois Paris T., 1428, 224). ...en celle année, les *almandiers* ne flourissent point que pou, ou neant pour vray. (Journal bourgeois Paris T., 1435, 304). Peches... Elles croissent en ung arbre qui a les feules pareilles a *amandiers*, mais elles sont ung poy plus grandes. (Grant herb. C., c.1450, 146). ...un oyseau nommé sarchon yssit une fois de la terre et s'en volla tout le jour par les *amandiers* de [cf. note de l'éd. ; l. et ?] fleurs de liz et rosiers chargiez de fleurs moult souef flairans. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 200). ...Ung parc tout clos ou sont maints herbes saines, Beaucoup plus grant que le Boys de Vincennes, Plains d'oliviers, orenghiers, grenadiers, Figuiers, datiers, poiriers, *allemandiers* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 249). Allons soubz cest *amandelier* Affin que quelc'un on actrape. (LA VIGNE, S.M., 1496, 308). [R. M.]

**AMANDOLE, subst. fém.** (amandole)

[GD : *amandole* ; FEW XXIV, 504a : *amygdala*]

"Amande"

**REM.** Doc. 1411 (*amandolle*) ds GD I, 247c. [R. M.]

**AMANDRE, subst. fém.** (amandre)

[GD : *amandre* ; FEW XXIV, 503b : *amygdala*]

"Apostume de la gorge"

**REM.** Ex. du XV<sup>e</sup> s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GD I, 247c. [R. M.]

**AMANDUIR, (?)** (amanduir)

[GD : *amanduir*]

[Mot fantôme]

**Rem.** Cf. *amanduir*. V. *diamantin*. [R. M.]

**AMANEVIEMENT, adv.** (amaneviement)

[\*FEW XVI, 515b : *manwjan*]

"Ardemment, alertement" : Quant li boin le verront et penseront comment Lor boin ancestre i ont voué si hautement (En) [Et] l'ounor qu'on acquist en l'asouvissement [var. achevissement], Il enprenderont plus *amaneviement* Un grief fais plain d'ounor, se besoins (le) [les] sousprent. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 119). [R. M.]

**AMANEVIR, verbe** (amanevir)

[T-L : *amanevir* ; GD : *amanevir* ; FEW XVI, 515b : *manwjan*]

**I.** - Empl. trans. *Amanevir qqn de* + inf. "Préparer qqn à" + inf. : Cent mille crestiens conduisoit li marchis, Mes a .IIIIc. mille de paiens maleis, Se combaty che jour, se nous dist li escrips. Mes de bien assalar les a *amenevis*. Cascun de hardement avoit le ceur espris. N'accontent a leur vie vaillant deux paresis, Car le roy les

enorte de bien faire toudis. Oncques n'y ot cheluy qui ne soit aastis, Et d'ochire le sien ne se soit entremis. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 150).

- Empl. pronom. "S'apprêter, se préparer" : Si me mena plus droit que lingne, Com cils qui se joint et alingne, Polist, deleche, *amenevist*, Si qu'onques mais ame ne vist Beste plus gente ne plus jointe. (MACH., D. Lyon, 1342, 233). [Ou est-ce un empl. abs. ?]

**II.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - [D'une pers.] "Préparé, prêt" : La fée respondi : "Non ferés, mes dous fils, Mais demourés encore avecques vos amis, Et n'amés pas si tost, si avrés bon avis, Tant que soiés plus grans et plus *amanevis*, Et que vous soiés plus montés en plus haut pris." (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 98).

- En partic. "Prêt à se battre, armé" : Aussy s'en va armer toute la baronnie, (...) Nos chrestiens barons, que Jhesus beneÿe ! S'adouberent tantost comme gent bien hardie : Tristan et le bastart ou tant ot seignorie, (...) Cil sont appareillés con gent *amanevie*. (Tristan Nant. S., c.1350, 469). Oncques nulx homs ne vit gens mieulx *amanevie* ; Tous estoient armés icelle compaignie De haubers, de hëaulmes, et d'espee fourbie (Tristan Nant. S., c.1350, 472).

- *Amanevi de* + subst. "Pourvu de" : Son gentil corps *amanevi* D'onneur, de grace et de science (MACH., J. R. Nav., 1349, 162).

- *Estre amanevi de/pour* + inf. "Être disposé, préparé à"

. *Estre amanevi de* : Que chuis moisnes est grans, fors et fiers et franis ! Qu'il est bien aprestés et bien quianevis [l. *amanevis* d'après GD I, 248b] De rassurre nonnains, par nuit, ens en leur lis ! (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 90). Tiebaut point le destrier de coure *amaneviz* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 112). [Autre ex. v.2831]

**Rem.** Cf. GD I, 248b : Qui de prendre est *ameneviz*, De donner doit estre hardiz. (Quatrains moraux, tirés d'un ms. du XVe s., 2e sér., X)

. (*Estre*) *amanevi pour* : Adonc fut Malaquin de tous poins esbahis, Il a livré son gaigne, et le bastart l'a pris. Le bastart lui escrie : "Va t'en armer, amis. Car pour combatre suis trestous *amanevis*." Et sil a respondu : "Tout a vostre devis." (Tristan Nant. S., c.1350, 568). Seigneurs, lequel ira au roy de Saint Denis Dire qu'il viengne sci pres et *amenevis* Pour eschieler la tour du tout a son devis... ? (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 221). Avoueucq lui furent IIII qui furent bien garny, Pour entrer em bataille pres et *amanevy*. Et attendent les freres qui estoient joly, Qui n'estoient armés fors que du branc fourbi. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 6).

**B.** - [Avec une idée d'habileté]

**1.** [D'une pers.] "Adroit, expert, expérimenté" : Prendez ung mesaiger saige et *amenevy*, Et mandez le roïne au gens cors eschevy Que vous le prendrez et se gent à merchy (Hugues Capet L., c.1358, 88). Aussi i comprend il et nonme Les bestes qui servent a homme (...) En disant que les gens avoir Ne pourroient itel avoir, Se les chiens ne les deffendoient Et a les garder n'entendoient (...) Quel cil qui bien sert a Dedit De Chiens il en est plus hardis, Plus appert, plus *amenevis* En assaillant bestes terribles, Qui a regarder sont orribles, Et si en est mieux combatant (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 416). ...sur touz hommez est Jourdain *amanevy* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 453). [Autres ex., cf. gloss.]

- [De la parole] "Habile, bien approprié" : A Ogier respondit parolle *amanevie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 420).

**2.** [D'un animal] "Bien dressé" : Venus est à l'abé dessus ung cheval gris, Grant et haut, bien courant et moult *amanevis*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 35).

**C.** - [Avec une idée d'impétuosité, de pugnacité ou d'empressement]

**1.** [D'un homme d'armes ou d'une armée] "Ardent au combat, gaillard" : [Li roy] Voit venir la baitaille dez blan vailssalz vestis ; Ains maix ne vit telle compaignie hons qui soit vis ! Li champz en relusoient comme se fuit or polis, Et vont ver la baitaille corrant *amenevis* Et traite lez espee, lez blason avant mis. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 528). Li roy paise lez boix, joians et abaudis, (...) Li saillit au devant Lion li posteis A vingt mille Bairiez tres bien *amenevis*. (...) Lors se fiert es Fransois come loup es berbis. (...) Chescun dez sien y fiert, grant fuit li poingneis ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 674). Beau filz, dist Lucion, vous seriés bien chetis, S'encontre se vassal aviés ce champ emprins. Regardés qu'il est grant, fier et *amanevis*, Se semble ung liepart qui le regarde ou vis. Les espauls a lees, les bras gros et massis, S'a lui vous combatés, vous en arés du pis. (Tristan Nant. S., c.1350, 568). Cil ont roy Corbarant, il a lonctemps, hay ; Et sy sont fort et grant, fier et *amanevy* [l. *amanevy*] : Cil doy vous vengeront contre vostre anemy. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 278). ...ja fust mort ou pris Quant Huez y survint qui fu *amanevis*, Et fery l'Alemant .I. cop par tel devis Que l'espee ly fist couller dusquez ou pis. (Hugues Capet L., c.1358, 51). "Sire, jettés vos yex sus dextre Et regardés droit chi devant .I. chevalier moult avenant. (...) Car contre nous vient droitement. Jouster vous couvient erranment, Il ne vous demande autre cose" Et Agamanor, qui bien ose Attendre et recueillir ossi Le chevalier *amanevi*, Respont tantost : "Diex y ait part !" (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 133).

**2.** [D'une pers. en gén.] "Empressé" : La estoit Aigentine trestoute *amanevy*, Et queroit son enfant, mais il n'y estoit mye (Tristan Nant. S., c.1350, 256).

**D.** - "Alerte" : Car c'estoit uns alerions Si bel et si *amanevi* Qu'onques plus gracieus ne vi (MACH., D. Aler., a.1349, 395). Ses gens corps est assevis De toute oeuvre de Nature, Gens, joins et *amanevis* (MACH., Lays, 1377, 325).

**REM.** Ne survit au XVe s. que dans les remaniements et presque exclusivement à la rime. Sans doute même mot ds l'ex. suiv. : LI ANGELE EN TERRE Abstinence, veneis auant ; Parleis droit chi à Gloternie. ABSTINENCE OU SOBRIETÉ. J'en suy trestout ainancevie [l. *amanevie* ?]. Or me dit[es] dont que cy viens. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 238). [M. C.]

**AMANGER, (?)** (amanger)

[FEW VI-1, 170a : *manducare*]

*Amanger qqc.* "Manger" : Le temps ou l'en treuve mieulx l'escureul, c'est quant la feuille [est] cheue des arbres et que il ne treuvent que mangier [var. ms. B : *amengier* ; l. *a mengier* ?] es arbres, adonc descendent a terre pour mangier et pour faire leur garnison pour l'iver. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 166).

- Empl. abs. : Pou aboire et pou *amengier* [l. *pou a boire et pou a mengier* ?], Pou reposer, bien travaillier Deceplines et batemens, Oroisons et gemisemens, (Les) instrumens de penitance T'en feront droit et venjance ; Il t'en feront estre victeur [de ton corps], Veulle et ne veulle a grant honneur. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 198). Et se il prennent l'oiseil, donne li a mengier enmi la poiterine et li donne le cuer, et le fai mengier [var. ms. Y : *amengier*] [l. *a mengier* après *faire* ?] avecques l'autre faucon.

(HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 192).

**REM.** L'existence de ce verbe est loin d'être assurée. FEW VI-1, 180b, n. 83, s.v. *manducare* envisage cependant l'agglutination de la prép. à à partir de formes comme *donner* à *manger*. [M. C.]

**AMANIERÉ, adj.** (amanieré)

[GD : *amanieré* ; FEW VI-1, 280b : *manuarius*]

[D'une pers. ou d'une chose personnifiée] "Qui a des manières convenables, dont le comportement est conforme à la morale, à l'usage" : ...a grant paine, a jour d'uy, en moult de milliers en treuve on ung en disputation qui soit *amanierés* ou attrempéz, mais a peu pres tous estrivent et bataillent et pour che plustost tourblent la verité que ilz ne le mettent en clareté. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 144). Aussi de pacience prouee par discipline dist Prudence ou livre du Debat des vices et des vertus : "J'ay veü pacienche *amanierée* qui moustroit viaire actrempé, elle estant ou milieu des batailles en diverses noises, et regardoit les yeulx abaissiés et tousjours demouroit joieuse. Et demeure pacience en repos par dehors a toutes les pleuves qui viennent du chiel, et dure sans estre perchie, et se acompaigne a toutes vertus..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 203).

- (*Estre*) bien *amanieré*. "Avoir de belles manières, de bonnes moeurs, un bon comportement" : Gouverneur fu d'Artois, bien fu *amanierés* ; Saiges et de biel langaige estoit endotrinés. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 354). ...devant sa bataille laquelle s'en venoit serree et rengie moult adviseement comme gens bien *amanierés*, lesquelz veans les premiers (...) entretouillés les uns es autres s'en vinrent de belle tyre (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 498). Il estoit vestu de pourpre, la jarretiere en la jambe, et ung gros baston en sa main, et certes il sembloit bien personaige digne d'estre Roy, car il estoit ung beau prince, et grant et bien *amanieré*. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 49).

- *Estre amanieré de/en* + subst./inf. "Avoir un comportement correct en [telle ou telle chose] ; être mesuré, modeste en [tel domaine] ; être réservé dans [tel aspect de la pers.]" : "...Gravité ou honnesteté me fait congnoistre une vierge quant chasteté va devant, et qu'elle ne va gueres en publiques, et qu'elle est *amanierée* en viaire, et que les signes de entiereté precedent les signes de virtus. Et n'est pas la vierge assés approuee laquelle on desire quant elle est regardée, ou que l'en requiert", par che que pas n'est en sa conduite bien ordonnée. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 401). Soit aussi en icelle tout maintieng honneste et meür, principalement le regart (...). Soit *amanierée* en parole sans estre plaideresse, mais plus soy taisant, non tenceresse mais paissible. Car plenté parler en femme est signe de legiereté et de non chaste (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 420). Et Licanor et Lyon, qui ces gens conduisoient, estoient tresbien *amanierés* de tel cose faire. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 196). Et en ces estiquis n'y avoit celuy des .II. qui ne fuist moult fort travilliés, car se ly ung estoit fort et bien *amanierés* de telle cose, ossi estoit ly aultre, non obstant que Floridas estoit plus fort que le Bauldrain. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 201).

- Empl. subst. "Personne qui a des manières convenables, qui garde la mesure" : ...on est tenu d'obeïr aux seigneurs charnelz, comme l'Apostle commande (...), et samblablement saint Pierre en sa premiere Epistre ou second chapitre : "Serviteurs, dist il, soiés

subgés a toute cremeur a vos seigneurs, non pas seulement aux bons et *amanierés*, mais aussi aux desrigrés". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 236). [M. C.]

**AMANIEREMENT, adv.** (amanierement)

[\*FEW VI-1, 281b : *manuarius*]

"Convenablement, correctement" : De rechief cheulx qui sont enfans roiaux, qui doivent en temps a venir commander aux aultres, de experimenter que c'est de obedience et aussi de l'aprendre, comme dist Tulle ou livre des Loix ou .IIIe. chapitre : «A chelui qui bien commande, il est de necessité avoir obeÿ ; et qui obeïst *amanierement*, il samble qu'il soit digne en temps a venir de commander» (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 214).

V. aussi *amanieré* [H. G.]

**AMANNETTE, subst. fém.** (amannette)

[FEW VI-1, 288a : *manus*]

"Menotte" : Manica... ce : manche de robe ou *amannette* comme chaiene de fer a metcre en prison par les mains (Aalma R., c.1380, 246).

**REM.** Att. ds DU CANGE VIII, 30b et LA CURNE I, 371b. [M. C.]

**AMANOQUEMENT, subst. masc.** (amanoquement)

[GD : *amanocquement* ; FEW XVI, 766a : *mande*]

"Action de pourvoir de gouttières"

**REM.** Doc. 1398 (Abbeville) ds GD I, 248c. [R. M.]

**AMANT, subst.** (amant<sup>1</sup>)

[T-L : *amant* ; GDC : *amant* ; AND : *amer*<sup>1</sup> ; DÉCT : *amant* ; FEW XXIV, 387a : *amare* ; TLF II, 662a : *amant*]

I. - [Gén. au sing.]

A. - Rare. "Ami, allié" : Pour bien estudier lire se [l. ne ?] souffist mie, Mais convient escouter les *amans* de Sophie : Car mieulx vaulx sens d'autrui oïr diligemment Que plusieurs choses lire en brief et couramment. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 50).

- *Estre amant à qqn.* "Se montrer ami, manifester à qqn de l'estime, des dispositions favorables" : ZENON. Tres hault empereur redoubtés, S'il vous plaist nous liscencier, Nous retournons en nos hostelz Pour nous ung peu solacier. MAXIMIEN. Bien vous devons remercier, Senateurs, et vous estre *amant* ; Par vous et vostre alicier, Tenons nous l'empire romant. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 13). [Mais n'est-ce pas plutôt le verbe *aimer* (*estre aimant*) ?]

B. - [Dans le domaine relig.] "Celui qui aime d'un amour spirituel ; Dieu en tant qu'aimant sa créature" : ...ce donateur [Dieu] doit estre d'avoir a amer, quant tant ha voussu donner et tant ha peu donner ; et monlt t'a amez et donné grant signe d'amour. Et te vuil bien dire que tel *amant* bien doit estre amer. Je ne sçay plus folle chose ne plus mauvaïse ne tant perverse que de non voulloir amer si puissans et si bons et si larges *amans* et donnans. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 264). O ma douce ame, donne toy garde que tu ne soye appelée folle meretrice, (...) se tu aimes plus les dons de ton *amans* que l'afettion de l'*amans*, tu fais injure grant a la bonne et grant charité de ton *amant* ; et tu ne seras pas vray *amans* se tu ne rens semblabe amour a ton pouoir. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 265).

- Rare au fém. [À propos de la Grâce divine] : Ô Dame [Grâce divine] transcendant les haulx rochiers de tout humain entendement pour voz vailleurs, (...) d'amour pourveue, de pitié pleine, à paix encliné, preste à ouyr, à venger lente, et trop mieulx

aymant obeissance que sacrifice. Ô vraye *amante* des humains (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 151).

C. - [Dans le domaine de l'amour]

1. "Celui qui aime une femme et qui recherche son amour" : L'écriture si nous raconte (...) Que il ne soufist pas a l'*amant* Quant une fois va regardant Ce qu'il aime, mes plusieurs fois. [Cet ex. rappelle un prov. cité ds A.-J.-V. Le Roux de Lincy, Livre des prov. fr., t.2, 1859, 363 : «En (on) regarde volontiers ce qu'on aime»] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 151). Uns *amans* si se puet meffaire De petit, bien dire te voel, Son coer, si penser et si oel Doivent estre en obediense, Tout enclin et en pasciense, Et est tenus de recevoir Quanqu'il plaist a sa dame, voir, Quoi qu'elle soit dure ne fiere. Che n'est pas drois ne qu'il affiere Que dame doinst du premier saut Sa grace sitost qu'on l'assaut. Amours ne li plaist pas ensi. Ordenance y met et ossi Souvent le fait pour esprouver L'*amant* (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 50). Pour commencer joyeusement l'annee (...) Est au jour d'uy mainte dame estrenee De son *amant* qui la veult honnourer. Et d'autre part, pour plus s'enamourer, Dame qui est de servant assignee A de long temps quelque chose ordonnee Pour son *amant* courtoisement parer. (CHART., L. Plais., c.1412, 148). Comment avez vous d'orgueil tant Que vous osez, sans achoison, Tourmenter aucun vray *amant* Qui, de cueur et d'entencion, Sert Amours sans condicion ? (...) Quel mal ou ennuy vous fait on, Se par amours on veult amer, Pour plus aise le temps passer En lyee, joyeuse Plaisance ? (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 66). L'amoureux sa dame menoit Dancer quant venoit a son tour, Et puis s'ëoir s'en revenoit (...). J'ouÿ l'*amant* qui sospiroit, Car qui plus est pres plus desire, Et la grant doleur qu'il tiroit Ne savoit taire et n'osoit dire ; Si languissoit auprès du mire (CHART., B. Dame, 1424, 337). ...que il a bien a penser, le cuer d'un nouvel *amant* deliberé de loialement servir (...), de bien choisir et soy du tout asservir aux entiers commandemens de sa dame, s'il n'est d'amours bien grandement amy (...). Cuidiez vous que un vray *amant* doive ainsin publier le nom de sa dame qu'il aime tant ? (LA SALE, J.S., 1456, 13-15). Puis qu'el ne me veult impartir Sa grace, il me convient partir. Par elle meurs, les membres sains ; Au fort, je suys *amant* martir, Du nombre des amoureux sains. (VILLON, Lais D., c.1456-1457, 66). Mais en son cueur Lucesse contenue Estoit tousjours, plus que parens ne proesmes. (...) Lucesse ainsy le suivoit en dormant (...) Quant de sa mort eut lettres en ses mains, Com vray *amant* mena douleurs et plains, Robe de deul vestit, sans confort prendre (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 144).

**Rem.** Cf. aussi : Si avint cas comme elle devoit Qu'un autre *amant* durement la pressoit Qu'il fust amez et souvent lui disoit Qu'il l'amoit tant Qu'a toujours mais seroit sien, mais pour tant (...) Cil ne finoit de lui faire plaisir Ne pour reffus ne cessoit son desir, Ains lui disoit que, sans autre choisir, Son vray *amant* A tousjours mais seroit en elle amant, Ferme et loyal com pierre d'aymant. (CHR. PIZ., Le Livre des trois jugemens, p.1400. In : Oeuvres poét., éd. M. Roy, t.2, 1891, 122). Dans certains ex., il n'est pas impossible de percevoir un écho de l'amour courtois (où la femme aimée est mariée et n'accorde pas les dernières faveurs).

- Au fém. "Celle qui aime un homme et qui recherche son amour" : ...ma tristece est plus pesante Et suis plus douloureuse *amante* Trop, que nesune De vous. Son ami mort plaint l'une ; L'autre la prise et la fortune Du sien que Adversité fortune (CHART., L. Dames, 1416, 259). ...Laquele plus triste eslisez De quatre *amantes*, Dames belles, bonnes, savantes (CHART., L. Dames, 1416, 303).

- En partic.

. "Fiancé" (Éd.) : LA BRU. Je viens de querir ma poupine, Que maistre Mymin, mon *amant*, Me donna. LUBINE. C'est entendement. Regardez que c'est que d'aymer ! (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 242).

. "Épouse" : ...Hypsicratee (...) fut femme de Mitridate le Grant et noble royne de Ponce ; et fut bien fourmee et composee de doulx maintien et de tresgrant beauté (...). Ceste dame, pour certain, se pensa et juga que en son absense nul homme ne pourroit (...) si loialement servir a son seigneur comme elle feroit ; (...) la ditte dame, comme loyale *amant*, (...) en soy prinst le conseil de tousjours le ensuir. (Cleres nobles femmes B.H., t.2, 1401, 82).

2. [Idée d'amours illégitimes ?] "Celui qui aime une femme et qui entretient avec elle des relations hors du mariage" : Maleureux sont ceuls qui se fierent A leurs femmes, comme les bestes, Par nulles voies deshonestes. (...) Plus sont grosses, et plus desirent Les hommes qui enfans leur firent ; Plus veulent ce chetif mestier Et la compaignie traictier De leur mari ou leur *amant*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 178). Car quant dames veulent avoir pitié De leurs servans, leur moustrant amitié, Et de bon cueur aucun reconfort donnent, En ce faisant leurs honneurs abandonnent Soubz fiance de trouver leurs *amans* Secrez, ainsi qu'en font les convenans. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 12).

- *Estre l'amant de qqn*. "Entretenir avec qqn des relations sexuelles hors mariage" : Et toutdis regardoit li rois le gentilz dame si ardamment que elle en devenoit toute honteuse et abaubie. (...) "Ha ! ma chière dame, dist li rois, (...) la grant noblèce et la fine biauté que jou ay veu et trovuet en vous m'ont si souspris et entrepris qu'il covient que je soie vos *amans*. Si vous pri que ce soit vos grés, et que je soie de vous amés, car nulz escondis ne m'en poroit oster." La gentilz dame fu adonc durement esbahie et dist : "Très chiers sires, ne me voellies mokier, ne assaiier, ne tempter. Je ne poroie cuidier ne penser que (...) si nobles ne si gentils princes que vous estes deust querre tour ne penser pour deshonnerer moy et mon marit, qui est si vaillans chevaliers..." (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 133).

**Rem.** Ces ex. semblent bien montrer que ce sens est att. av. 1644 (TLF) ou 1794 (FEW).

3. Loc. *Maladie de saint Amant*. "Jalousie" : ...j'entens que jalousie prend en la teste par faulse imagination, puis s'avance en la memoire, qui est du quartier de derriere, si que finalement descend jusques au fel amer du coeur. Aultres maintiennent que jalousie est maladie de Saint *Amant*, fort furieuse, ung petit caducque, engendree en la region de Rains (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 885).

4. Prov. *Oncques ne fut ne laid amant ne laide amie* : Et sitost qu'amant s'entrevoient, De douls regards il se convoient Qui lors coers leur passe et les perce (...). Et pour un tant est dit ensi : Oncques ne fu, n'en doubtés mie, Ne lais *amans* ne laide amie. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 52).

**Rem.** Prov. H., 35a. Cf. aussi : Nul *amant* ne peut estre let, Mais que ses taches soient bonnes, De loialtuté suive les bonnes, Si sera digne que l'en l'aime Et que sa dame ami le claime. (CHR. PIZ., Jeux à vendre, a.1400. In : Oeuvres poét., t.1, 1886, 193).

II. - [Au plur.]

A. - Rare. [Dans le domaine affectif, avec une valeur coll.] "Ensemble de ceux qui éprouvent des sentiments amicaux" : Et ceuls qui aiment leur ami pour la grace de luy, ilz aiment le bien de euls meisme qui sont *amans*. (ORESME, E.A., c.1370, 423). [Mais n'est-ce pas plutôt le verbe *aimer* (*estre aimant*) ?]

**B.** - [Dans le domaine relig., avec une valeur coll.] "Ensemble de ceux qui aiment Dieu" : Car au gré Dieu avez en gouvernance Touz vraiz *amans* pour donner bon salaire. (Mir. prev., 1352, 278). Grans deduis est de bien oir parler De la cité de touz biens plantureuse Ou Amours vult un saint temple sacrer Pour espouser no vierge suer piteuse, Qu'il fist joindre par euvre vertueuse A son doulx filz sanz le fait de nature. Ceste cité j'enten, par l'escripture Sophonias, l'umble vierge Marie En qui temple de ses precieux flans Le fil Dieu prist char vierge et d'omme vie Pour mettre en paix amies et *amans*. Pour les *amans*, c'est ligier a prouver, Touz delivrer de prison tenebreuse Maria Dieu son fil, qui vint muer No guerre en paix, mort en vie joieuse. (Mir. Theod., 1357, 129).

**C.** - [Dans le domaine de l'amour]

**1. Les deux amants**

**a)** "Couple formé d'un homme et d'une femme s'aimant d'amour réciproque" : ...plus eurent de grief mal et contraire Les deux *amans* a leur departement Que cil qui n'a que un corps, qu'il puisse atraire A mort sans plus endurer de tourment. (...) Laudomia presque morte tumba Quant elle vit partir Prothelae, Son doulx amy (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 142).

**b)** "Couple d'époux aimants" : ...on enmena l'epousee couchier en un tres merveilleusement riche paveillon (...). En ce party admenerent Remondin au paveillon, et fu couchiez assez brief. Et lors vint ly evesques qui les avoit espousez, qui beney le lit. Et lors prist chascun congié, et furent les courtines tirees. (...) L'ystoire nous dit en ceste partie que tant furent et demourerent les deux *amans* ou lit que ly soulaux fu levez. (ARRAS, c.1392-1393, 42). Et a ce mot le lieve, et l'embrace et l'acole de ses bras, et [Remondin et Mélusine] s'entrebaissent, et orent entre eulx deux si tres grande douleur qu'ilz cheirent eulx deux pasmez sur l'aire de la chambre. Et qui lors veist dames, damoiselles, chevaliers et escuiers plourer et mener douleur, et disoient tous de commun : Faulse fortune, comment es tu si faulse et si perverse que de faire la departie de ces deux loyaulx *amans* ? (ARRAS, c.1392-1393, 257).

**2. [Avec une valeur coll.]**

**a)** "Ensemble des hommes qui aiment d'amour" : Ilz amoient en lieu secret, Car autre d'eulx n'y avoit part. Touteffoiz ceste amour se part, Car celle qui n'en avoit q'um De celluy s'eslongne et depart Et ayme mieulx aimer chascun. (...) six ouvriers font plus que trois. Or ont ces folz *amans* le bont Et les dames prins la vollee. C'est le droit loier qu'*amans* ont, Toute foy y est viollée (...) Pour une joye cent doulours. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 63). Je regnye Amours et despote Et deffie a feu et a sang. Mort par elles me precepcte, Et ne leur en chault pas d'un blanc. Ma vielle ay mis soubz le banc, *Amans* ne suivray ja maiz ; Se jadis je fuz de leur renc, Je declaire que n'en suis maiz (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 69).

- *Amants par amour*. "Ceux qui aiment d'amour" : La eut une autre vielle qui dist : Je me donne grant merveille de ces *amans* par amours qui suivent leurs amies longtemps, puis reviennent et cuident estre amez comme devant. Mais certes ilz n'en ont garde, je ne le sçay que par moy mesmes ; et puis prient, et s'aucune chose leur est ottroyee, ilz ne comperent point et faillent de promesse, puis vuellent revenir par excusation. Jamais après ce, bien a femme ne feront. - Par ces croix, dist une autre vielle toute ridee, (...) se le plus beau de tous autres m'avoit prié et en eust acquis quelque ottroy, et il defailloit de sa promesse, jamais a temps n'y revendrait. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 143).

**b)** "Ensemble des hommes et des femmes qui (s')aiment d'amour" : ...en avision, Lui vint la deesse Venus, Par qui les *amans*

sont tenus. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 63). Tu ne congnois l'onneur et les grans biens Que peus avoir, si tu es amoureux. Tu as oy parler les maleureux, Non pas *amans* qui congnoissent qu'est joye ; Car raconter au long ne te sauroye Les biens qu'Amours scet aux siens departir. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 3). CUPIDO (...). A tous *amans*, mes serviteurs loyaux Tenans de moy par justice royalle Scavoir je fais qu'a ma court principale Comparoissent sans estre desloyaux, (...) Viennent a moy toutes sexes du monde, (...) Et toutes gens qui en amours se fondent (...). LA FILLE. Or suis je seule demeuree, Maintenant, je n'ay point d'amy (...). Mieulx me vault faire tout honni Et prendre en moy desesperance, Combien que j'aye encor fiance A Cupido, dieu des *amans*. Il fait aydance aux vrays *amans* (P. moyne, a.1500, 45). [M. C.]

**AMANT, subst. masc.** (amant<sup>2</sup>)

[AND : *amer*<sup>1</sup> ; FEW IV, 427a : *himás*]

MAR. "Cordage amarré au milieu des antennes des voiles et servant à les fixer ou abaisser" (d'apr. Éd.) : ...1 *amant*. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1359, 148). Pour la Migenne. (...) une pièce de corde contenant XII braches pour faire J. *amant* et une prime (Le Compte du clos des galées de Rouen, éd. Ch. Bréard, 1384, 45). ...les appareulx non rendus de la galée Saint-Nicolas (...) *amans* vieulx et usés (Le Compte du clos des galées de Rouen, éd. Ch. Bréard, 1384, 113).

REM. Cf. JAL<sup>2</sup>, 19b. [M. C.]

**AMANTELE, adj.** (amantelé)

[FEW VI-1, 276a : *mantus*]

"Revêtu, recouvert (comme d'un manteau)"

- HÉRALD. *Amantelé de France*. "Recouvert des armes de France" : Une autre très belle gibecière à papillons *amantelez* de France. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 338).

REM. Cf. LA CURNE I, 372b. [E. P.]

**AMANTIN, subst. masc.** (amantin)

[T-L : *amentin* ; GD : *amantin* ; FEW XXIV, 432a : *amentum*]

"Ficelle enroulée autour de la toupie pour lancer sa rotation" : Aussi en cest avenement Jueiens nous au roi qui ne ment, Aux barres et a l'agnelet (...). De la tourpoie as *amantins* M'esbatoie soirs et matins (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 55). [Seul ex.]

REM. Contrairement à ce qu'affirme GD («mot obscur désignant une sorte de toupie»), «l'*amantin*, ou plutôt l'*amentin*, n'est pas la toupie, mais la corde dont on l'enroule pour la lancer» (A. Delboulle, "Amantin, amentin. - Amenter ?", *Romania* 12, 1883, 104-105). [M. C.]

**AMAR, subst.** (amar)

[FEW XXV, 257b, 259a : *armarium*]

"Réduit pratiqué dans l'enfoncement d'un mur et fermé par des portes, placard (?)" : Item, a l'en fait pluseurs *amars* et gantiers, en cinq caves prises en la ville, emprès l'ostel de MdS, pour y mettre le surplus de la garnison des vins qui ne povoient entrer en celle de l'ostel. (Comptes Lille L., t.2, 1468, 301).

REM. D'apr. FEW XXV, 257b, s.v. *armarium*, les formes *amar* sont localisées dans le Nord. [E. P.]

**AMARCIR, verbe** (amarcir)[\*FEW VI-1, 306b : *marcere*]

[Suj. inanimé] "Perdre de la force" : ...car nous voions que le feu est corrompu en .II. manieres : une est quant il est destaint par son contraire, et autre est quant il se *amarsist* et defaut en soy meisme. (ORESME, C.M., c.1377, 630).

REM. Cf. T-L, s.v. *marcir*. [C. B.]

**AMARENE, subst. fém.** (amarene)[\*FEW XXIV, 393b : *amarus*]

"Cerise aigre" : ...il en y a de telles [des cerises] qui sont tres aigres et sures, qui aucunement traient a saveur amere avec celle aigreur, que aucuns appellent *amarenes*, les autres agriotes (Grant herb. C., c.1450, 97).

V. aussi *merise* [R. M.]

**AMARICANT, adj.** (amaricant)[GD : *amaricant* ; \*FEW XXIV, 389b : *amaricare*]

[D'une pers.] "Qui cause de l'amertume, qui est malfaisant" : "...Il n'a ne foy ne loy entre les Crestiens, fors que tant seulement en aucune apparance. Nous veoyons bien", distrent les dames, "que de liever noz precieuses forges en ceste *amaricant* generacion catholique, ce seroit chose perdue..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 353). Tu cognois assez comment tu es eslieve au gouvernement d'une generacion *amaricant* selon le dit saint Augustin. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 389).

REM. GD I, 249a ne cite que le 1<sup>er</sup> ex. de Mézières avec un point d'interr. Le FEW donne une seule attest. qui est un empr. isolé à l'ital. : «Nice *amaricant* adj. "un peu amer"» ; cf. aussi DU CANGE I, 212c, s.v. *amaricare* : «exasperare, exacerbare, *Amarum facere, vel defatigare*» ; *Mittellat. W.*, t.1, 535, s.v. *amaricans* : «maleficus».

V. aussi *amarication* [H. G.]

**AMARICATION, subst. fém.** (amarication)[\*FEW XXIV, 389b : *amaricare*]

"Amertume" : "...ce sont ceulx", dist la royne Verite, "qui de toutes guerres et discordes et de mille tribulacions font ung emplastre a leur cuer, qui a nom papillon, qui appaise et adoulast et refroidist le cuer, et toutes plaies de toutes douleurs et admiracion [l. *amarication*, var. ms. B]..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 492).

REM. Cf. DU CANGE I, 212c, s.v. *amaricatio* : «dolor, nos dicimus *amertume d'esprit*».

V. aussi *amaricant* [R. M.]

**AMARINE, subst. fém.** (amarine)[FEW XXIV, 432a : *amerina* ; TLF II, 668a : *amarine*]

Région. (Provence) "Osier"

REM. Cf. : ...inventayre du chastel des Baux fait, receu et escript par moy Brisset le Roy, notaire du dit lieu, le XIIIe du mois d'octobre l'an mil IIIIeXXVJ (...) en l'entrée du chastel, c'est assavoir en la court a une grand conche de couvre plate à deux anses, ung grand peirol à quatre aneaulx, quatre serrias d'*amarines* (Doc. 1426. In : R. des Soc. sav. des départ. 6e sér. 6, 1877, 131). [M. C.]

**AMARITUDE, subst. fém.** (amaritude)[T-L : *amaritude* ; GD : *amaritude* ; GDC : *amaritude* ; FEW XXIV, 391b : *amaritudo*]

A. - Au propre

1. "Saveur amère et désagréable" : Item il est verité que par plusieurs et divers conduis une partie de l'eau de mer court par dessoubz terre et aucunefoiz une partie passe et coule par terre sablonneuse et douce, par quoy elle pert sa salure et son *amaritude* et puis sourt comme une fontaine douce. (FUSORIS, Traité cosmogr. G., 1432, 24). Dont commanda Alixandre que on leur demandast en lengaige indoien ou il pourroent trouver eue douce, car il ne pouvoient boire de l'eau de ce fluve pour la grant *amaritude* d'elle. (WAUQUELIN, Conq. faits Alexandre, c.1448. In : Chrestom. R., 106). Le sang mal est celluy qui se devoie de cestui [du bon sang] comme celluy qui se decline a subtilité a citrinité et *amaritude* et en odeur ague et est dit collericque, et celluy qui se decline a grosseur et noyrdeur a odeur acetose il est melancolicque (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.1).

2. "Sensation d'aigreur" : ...mais les signes de l'estomac sont assés clers, car *amaritude* signifie colere et douceur fleume doux et salsedine fleume salse et ainsi des autres. (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 5). De noble troncq, d'exquise fortitude, D'ardues meurs, de flagrant saintitude, Fut Natalie en son jeune et bas eage ; En chartre obscure entra par abitude, Draps y porta de rice valitude Pour mitiguer des fains l'*amaritude* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 508).

- [Dans un cont. métaph.] : ...car cestui livre que je t'ay presente puet estre figure au livre qui fut presente a Hieremie le prophete, qui estoit escript et dedans et dehors, et lui fu commande qu'il le mangeast. Et quant il l'ot mangie, il senty grant *amaritude* a son ventre et grant douceur en sa bouche. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 175).

B. - Au fig.

1. "Sentiment durable de tristesse, de douleur (lié à une déception, une perte)" : Et si devoient en voz cuers et en voz entendemens estre comme une *amaritude* et amere ploracion les horribles contraires aux fins besans... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 486). ...quant tu voudroies bien issir hors, c'est a dire ton ame du tabernacle de ton corps pour contempler et savourer mieux ma beauté et clarté [de Dieu], sans l'*amaritude* de ceste vicissitude et variacion que tu souffres maintenant [dans cette vie] (Etat perfection, c.1400-1500, f° 182). ...et parleroy en la tribulacion de mon esperit et en l'*amaritude* de mon arme, ainsi que faisoit Job in loco theumatis. (JUV. URS., Loquar, 1440, 301). Je suis tout pleim de pouvreté, D'*amaritude* et d'aspreté, Par mes meffés certeynement. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 89). Ne m'appelés plus que Marie, C'est a dire mer tres amere, Car j'ay amertume de mere Et suis en mer d'*amaritude*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 255).

2. "Sentiment de mécontentement, de rancœur (lié à une injustice, à une insatisfaction)" : En recollant doncques ces jours En douleurs et *amaritude*, Maudit cent mille fois Amours, Et quant il vit onc son estude ! (Résol. am. M.R., c.1480, 315). O peuple plain d'ingratitude, Suffocqué en *amaritude*, Trop vaxillant sans rectitude, Obnubilé sans clartitude, Sans savoir, sans mansuetude, Sans fruit, sans foy, sans fortitude Et soumis a la servitude Du demoniacque matin. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 104). Gens de maledicion pleins Qui, soubz ombre de doux miel, Portés dedens vos cueurs fiel Plain de mauditte *amaritude*, Jamais n'aurés beatitude Se ne corrigés vos erreurs. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 14).

- Au plur. "Injustices, douleurs, souffrances" : Et prens en la dicte playe des especes aromatiques, qui sont confites, selon le dit de saint Bernart, de toutes les *amaritudes* que le doux Aiglelet

voult humblement, par le besant de ma forge, souffrir pour la redempcion de ton ame. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 457). Mais les aucuns sont semblables a la singesse qui, quant elle est montee sur ung noyer et elle trouvat l'escorche de la noix estre amere, elle gette et l'escorche et le fruit en voiz et ainsi ne gouste point de la douceur de la noix. Pareillement, moult de folz gettent ensuz d'eulx les tribullacions tandiz qu'ilz sentent les *amaritudes* d'icelles et pour ce ne gouteront ilz point de la douceur ne du bon loyer de la vie eternelle, laquelle sera donnee a ceux qui paciaument soustiendront pour l'amour de Dieu les tribulacions de ce monde. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 105). [E. P.]

**AMARRE, subst. fém.** (amarre)

[GDC : *amarre* ; AND : *amarre* ; FEW XV-1, 3a : \**aenmarren* ; TLF II, 669b : *amarre*]

MAR. "Amarre ; cordage, chaîne servant à fixer un navire"

REM. Cf. : ...grappins à IIIJ *ameres* (Clos galées Rouen B., 1384, 54)...se la nef estoit en lieu ou elle fust amaree, de .IIIIJ. *ameres* il pueent bien issir hors (Dr. mar. d'Oléron, ms. de Troyes, éd. H. Zeller, a.1400, 13) [M. C.]

**AMARRER, verbe** (amarrer)

[GDC : *amarrer* ; FEW XV-1, 2b : \**aenmarren* ; TLF II, 670a : *amarrer*]

I. - Empl. trans. *Amarrer* un navire. "Fixer en un lieu par des amarres" : Nous plaist et voulons, pour ce que le hable de ladite ville de Harefleu pourroit empirer, dont il convendroit les diz marchans et gens leurs nefz *amarer* en ladite ville de Leure et ilecques leurs deniers et marchandises deschargier (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1341, 114). ...il a été mis dans les "fermetez" de Harfleu "huit de ses dictes barges (...), lesquelles y ont depuis ledit temps demouré et encores demeurent, pour laquelle longue demeure, qui est sur pierre et dur pais, et aussi pour ce que petite garde et pourveance, tant de geter les eaues qui dedens pouvoient entrer, comme de les *amarer* et autrement, une partie des dictes huit barges sont du tout tournees en non valoir de leur corps..." (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1382, 270).

Rem. 1. Cf. : Une nef Le XIII. est en .J. conuers [conuers/convers "abri"] tendue et *amaree*, vne nef vient qui est en son pays, si que la nef est en dompmage ducop que l'autre li donne (Dr. mar. d'Oléron, ms. de Troyes, éd. H. Zeller, a.1400, 20). À noter ds GDC VIII, 96c, s.v. *amarre*, un ex. du même empl. au XV<sup>e</sup> s. : Si la nef estoit en lieu ou elle seroit anree et *amarree* de deux ou trois amarres. (P. de GARCIE, Grant routtier de mer, 1484, f° 65 v°). 2. GDC VIII, 96c, traite également un empl. où le compl. d'obj. dir. désigne une chose quelconque, avec le sens de "attacher par une amarre, des cordages" : Et ilz ne l'ont pas *amaré* (le tonneau) a cordes a bord de la nef. (Cout. de Dieppe, c.1400, f° 3 v°, A. S.-Inf.)

- Empl. abs. "Fixer l'embarcation par des amarres" : Il Nous pliait [l. plaist] et voulons pour ce que le Hable de ladite Ville pourroit empirer, dont il convendroit lesdiz Marchanz et leurs Gens *amarer* en la Ville de Leure, et illecques leurs danréez marchandises descharger (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1362, 579).

II. - Empl. pronom. "Fixer son embarcation par des amarres"

- *Estre amaré* : Et les bons maronniers se furent moult hastés Par le vent qu'ilz avoient tout a leur volenté Qu'au Tresport sont

venus, droit la sont aramés [var. amares, l.*amarés* ds GDC VIII, 96c]. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 25). [M. C.]

**AMARRI, subst. masc.** (amarri)

[FEW VI-1, 501b : *matrix*]

"Utérus ; douleur utérine" : L'une dit : "La mary [l. l'*amary* ?] me prent !" L'autre dit : "J'ay mal en la teste !" (...). Et sur ce fait vient sa voisine Qui dit : "Qu'avez vous, ma commere ?" - "Helas, j'ay mengé une amere Sauce en mengeant Sainte Andouille Je vous supplie que l'on escuille Le larron qui la sauce a faicte..." (Serm. st Jamb. K., c.1460, 54).

REM. La correction proposée (cf. R. ling. rom. 49, 1985, 250) se justifie par les nombreuses attest. d'*amarri* au XVI<sup>e</sup> s. Cf. LA CURNE I, 373a, et HUG. I, 180b-181b. L'existence de *amarri* semble assurée par un ex. comme celui-ci : Elle disoit qu'avoit fait veu, Pour le mal de son *amarry*, Ne coucher avec son mary Les vendredys ne samedys, Et sembloit, à oyr ses dictz, Qu'elle eust mal en son petit ventre ; Mais je croys bien que l'on y entre Assez souvent sans chausse-pied. (Le Caquet des bonnes chamberières, c.1530. In : Rec. de poésies fr. des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s., t.5, 1856, 79) Cf. aussi (mais sans que l'ex. soit convaincant) DDL, 1, 116 : «*amarri*, s.m. (méd. : matrice)» : Remedes pour *la maris*, pour faire courre les fleurs ou pour les retraindre. (Platearius, Livre des simples medecines, 1432, ms. fr. 12319,19 v°) [M. C.]

**AMARRIR, verbe** (amarrir)

[GD : *amarrir* ; FEW XVI, 535b : \**marrjan*]

I. - Empl. trans. *Amarrir qqn*. "Remplir de chagrin, affliger qqn" : Car il ont, a Saint Thierry, Faicte la foire brehaingne, Qui est de Saint Bertremy. Maint marchand ont *amary* Et robé sa propre gaigne, Mercerie, draps de layne, Chevaux, c'est chose certaine ; Fiertre, bras et crucefy De l'eglise ont sans deffy Appliqué a leur demayne. Les Bretons ont fait campagne (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 211).

II. - Empl. intrans. "Se lamenter" : Jusques a trois jour paissés que ne le vaut venir. Florie fuit en chambre ou il n'ot qu'*amarir*, Et dit : "Per Mahommet, ma vie doie hayr, Car li guersons dou cuec [l. cuer ?] ne me daingne cherrir !" (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 80).

III. - Part. passé en empl. adj. "Affligé, triste" : Gamaus s'est retournés, dolans et *amaris*, Et jure Mahommet a qui il est subgis Que tous cheux fera pendre qu'en le bataille a pris. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 684).

REM. Substitution de préf. (*es-/a-*). [E. P.]

**AMARRISON, subst. fém.** (amarrison)

[FEW XVI, 535b : \**marrjan*]

"Amertume, affliction" : Ne creez point qu'il ait eslit Rien qui ne soit a son honneur, Car certes j'en avroye au cueur Grant douleur et *amarrison* (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 105). [Seul ex.]

REM. Cf. A. Tobler, Z. rom. Philol. 20, 1896, 412. V. *amarrir*. [R. M.]

**AMAS, subst. masc.** (amas<sup>1</sup>)

[GDC : *amas* ; FEW VI-1, 446b : *massa* ; TLF II, 671b : *amas*]

A. - "Action d'amasser, d'entasser" : Tous les moyens de force et pillerie, D'extorcion et dē indeu *amas* Qui sont servans a faulse roberie, Sont descendans de cē Ablatif cas (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 107). LE CHARTIER. Nous n'emportons

riens de ce monde, Riens ne prouffitent les *amas* ; Vers Dieu aurons cueur net et munde Des merites saint Nicolas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 159).

**B.** - "Réunion, accumulation de choses"

**1.** [À propos de choses concr.]

**a)** "Richesses, trésor" : C'est l'amenistrasresse de ses pourveances et de son *amas*, c'est celle qui treuve les voies d'attirer ses finances et faire ses contras. (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 46). Et tu meismes, qui sces que petit me chault des *amas* et assemblees de tresors ne de croissance d'estat fors soustenir cellui venu de mes devanciers (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 115). Tout mon *amas* que j'assemble et amasse En ma grand masse est par toy desmassé ; Quand j'ay argent, tu foellies en me tasse, Ce que j'entasse ung autre le detasse, Autant j'amasse estre mon chief cassé. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 96).

**b)** *Amas de qqc.* : Plusieurs maison furent moult bien tendues De toutes soyes, tant veloux que damas, Dont on avoit ung tres grant *amas* Comme on vëoit, par pieces estendues. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 198).

- *Faire amas de qqc.* "Faire provision de" : ...ce duc d'Irlande et messire Symon Burlé faisaient leur *amas* d'or et d'argent (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 40). Puis quant on a assez benefices - Dieu scet qu'ilz en font grant *amas* d'or et de finance - les ungs en marient leurs niepces ou leurs nepveuz. (Livre Regnart S.-H., c.1460, 81). Il n'est costurier ne barbier Ne fermier, Mareschal ne faiseur de draps (...) Qui sceussent jeunesse regir, Si elle veult faire pas a pas Grans *amas* De biens mondains pour s'enrichir. (Pass. Auv., 1477, 119). Semblablement pas n'eult pensee vayne Pour soulager noz peines et travaux De faire *amas* tant de foin que d'avoine (LA VIGNE, V.N., p.1495, 183).

**2.** [À propos de choses abstr.] *Amas de qqc.* : D'un [grant pecheur] en vueillez avoir pitié Qui ceens est tristes et mas Pour ses pechiez, dont grant *amas* Avoit ou cuer (Mir. parr., 1356, 58). Donnés silence en tous lieux haulx et bas A vos esbas, gentilz bergiers des champs, Ayés les coeurs dolentz, tristes et matz, Faictes *amas* de pleurs, ne dansés pas Ne tour ne pas, ne faictes nulz deschantz, Filles chantans, le feu d'amour sentans (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 410).

**C.** - ARM. "Réunion, regroupement (d'hommes de guerre, de moyens matériels)"

- *Faire son amas.* "Constituer son armée" : ...après que le mareschal de Bourgogne eust fait son *amas* et asssemblée ès pays de Bourgogne et à l'environ, il se tira à tout yceulx vers Lengres. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 459). ...les seigneurs de son royaume (...) s'en estoient tous retournés en leurs païs pour faire leur *amast* et tachoient de attirer à eulx tous les autres seigneurs du royaume. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 164).

- *Faire (son) amas de* + subst. désignant des soldats/des moyens matériels. "Faire une levée d'hommes/de matériel en grande quantité" : ...et aussi comment le roy Urien avoit ouy nouvelles qu'ilz avoient entencion de lui venir faire guerre ou royaume de Chippe. Et faisoit le roy son *amas* de gens d'armes et de navire pour eulx combatre par mer ou en leur pays mesmes, s'il ne les trouvoit sur la mer, car il n'avoit pas entencion de les laisser arriver en son pays. (ARRAS, c.1392-1393, 212). Li contes de Hainnau fist sen assemblee et sen *amas* de gens d'armes a Mons (FROISS., Chron. D., p.1400, 357). ...car ja avoit fait moult grant *amas* de gens d'armes (Bouciquaut L., 1406-1409, 93). ...du bon roy Henry d'Engleterre qui fist son *amas* d'Englois à grant puissance et

tant qu'il en assembla bien .Cm. tant à pié comme à cheval, tous bien armez et abiliez pour combatre. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 82). [Autre ex. p.351] ...le roy fist le plus grant *amas* d'artillerie, pouldres, pionniers, gens de guerre et autres preparatifs que jamais on avoit veu (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 44). ...les ennemiz font un grant *amas* de tout ce qu'ilz pevent finer, tant de gens que d'artillerie, pour mettre le siège à Crathor (BUEIL, I, 1461-1466, 163). Le daulphin, pour secourir ses gens, fist ung grant *amas* de guerre et de traict (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 255). Le seigneur de Albrecht (...) fit *amas* de gens à son choix (...) et par l'adherence de ses fauteurs et familiers, se mit au dessus du chasteau, lequel en pou d'espace il furny merveilleusement de gens, d'engiens et de vivres. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 215).

- *Faire amas de* + subst. désignant des bateaux. "Constituer une flotte" : Et fist faire tantos grant *amas* de naves et de vassiaus et de nefes passagieres, et traire viers les pors de Pleumude, de Wesmude et de Dardemude, et fist un moult grant mandement de gens d'armes et d'archiers. (FROISS., Chron. D., p.1400, 577).

- [De plusieurs capitaines] *Faire leur amas.* "Faire une assemblée de troupes (à un endroit précis) ; se réunir" : ...et estoient toutes les cappitaines des fors de cy environ mis ensamble, et avoient fait leur *amas* à Prilli (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 6). [E. P.]

**AMAS, subst. masc.** (amas<sup>2</sup>)

[FEW VI-1, 264a : *mansus*]

"Demeure"

- Au fig. : Vierge sacree, a qui Dieu conceda Porter son fils que chierement amas (...); Or puisque grace en toy tant abonda Que deit en ton ventre imprimas Et que de dons divins te prebenda, Jamés que la ne feray mon *amas*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 457). [Ou faut-il rattacher à *amas*<sup>1</sup> ?] [M. C.]

**AMAS, adj.** (amas<sup>3</sup>)

[GD : *amas* ; FEW VI-1, 264a : *mansus*]

"Couvert de bâtiments, bâti, habité"

**REM.** Cf. GD I, 249b : Se il advenoît que le tenement cheist en ruine comme non *amas*, et que aucune residence y fust faite... (Reg. du chap. de S.-J. de Jerus., 1355, Arch. MM 28, f° 15 r°). V. *amaser*. [R. M.]

**AMASEMENT, subst. masc.** (amasement)

[GD : *amasement* ; FEW VI-1, 264a : *mansus*]

"Édifice, construction, corps de logis"

**Rem.** Cf. [La Grande-Maison avait également été aliénée au profit de Jean de Prény, receveur de Nancy, des mains duquel elle passa dans celles de ses héritiers. Ceux-ci s'en firent le partage par un acte daté du 6 mai 1403] Encor enportent (...) du tout le remenant danrière de ladite maison deshault murs des craineilz en arrie courcelle et tous *amazemens* (Doc. 1403. In : Mém. de la Soc. d'archéol. lorr., 3e sér. 15, 1887, 156). Doc. 1338 ds GD I, 249b, qui relève par ailleurs la graph. *amasement* : Plusieurs mesures et *amassements* (Arch. MM 32, 1409, f° 27 r°). Tout le demeurant est heritage, si come le sault du moulin, l'estanchement qui porte le moulage soit de bois ou de pierre, l'arche du moulin tant seulement, car se autre *amasement* y avoit, ce seroit tenu pour meuble, si come chambre, cuisine et

autres *amassements*. (BOUT., Somme rur., éd. 1486, I, f° 114a)

- *Faire amasement (sur)* : Pierre le Grant de ce fait about, de III mencedées de terre qu'il tient de Madame, esuelles il doit faire *amasement* pour ce que elles sont en l'aisement des dictes terres et que a ycelles n'a point de manoir. (Arch. Nord, 1361, B 14400, f° 9 v°, IGLF).

**Rem.** Cf. GD I, 249b : Lesquels enffans porront fere *amasements* et edefier a leur plaisir. (Arch. MM 30, 1375, f° 191 v°). Sera tenus ledit preneur de faire boin *amasement* sur ledit lieu. (Arch. MM 31, 1396, f° 191 v°). [M. C.]

### AMASER, verbe (amaser)

[T-L : *amaser* ; GD : *amaser* ; FEW VI-1, 263b : *mansus*]

I. - Empl. trans.

A. - *Amaser qqc.*

1. [Un lieu] "Bâtir, couvrir de constructions" : ...la charge de le faire *amaser* [le fonds de terre] en dedans quatre ans (Doc. 1493. In : N. Dupire, Romania 65, 1939, 1).

2. [Un local] "Construire" : Vous ne faictes chouse qui vaille, Il n'y a que luy qui travaille A nostre maison *amasser*. Chascun de vous y deust pincer ! (Pac. Job M., c.1448-1478, 225).

**Rem.** Cf. GD I, 249c : Et si doit li dis Jehans le dite mesure *amaser*. (Arch. S. 5061, 1338, pièce 55, Suppl.)

3. [Une chose] "Installer" : Delez l'eau du Rosne (...) Font la tente Charlon drescher et *amasser* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 135).

B. - *Amaser qqn*

1. "Établir, loger" : Se Lion repairoit qu'il peust retrouver Seulement ceu chaistel pour son corpz *amaïsser*, Reporoit per cestui lez aultre conquerer. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 721). [Proche de l'empl. pronom.]

- Au fig. : ...du pere Döon diray le verité, Qui dedens l'hermitage ot son coeur *amasé*. (Enfances Doon de Mayence P., c.1450-1500, 271).

2. "Retenir à la maison" (Éd.) ; "garder chez soi" : ...posé qu'elle beust et mengast, si avoit elle tousjours le cuer a lui [l'amant], et lui faisoit bien mal quant il luy convenoit tant attendre a l'uy et la qu'elle ne pavoit parler a luy, mais n'en estoit maïstresse pour la crainte de Dangier qu'il failloit cheoier et *amaser* [Puttonen, Neuphilol. Mitt. 56, 1955, 59 : «L'explication de l'éditeur a été sans doute inspirée par l'article de Tobler-Lommatzsch (I, 325) : "sich niederlassen, Wohnsitz nehmen". "Amaser" est un mot peu attesté et convient mal au contexte. Il faut un quasi synonyme de "choyer" : ce sera "amuser". "Amaser" est une corruption» ; en fait, "amaser" est relativement bien att. et l'explication de l'éd. paraît donc plausible] (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 20).

II. - Empl. intrans. "Se fixer, s'installer" : ...ce duc d'Irlande estoit venu logier et *amasser* comme ung homme enfuys et enchacié hors d'Angleterre et en sa ville de Dourdrecht, si pensa sus ung petit et ymagina que il ne séjourneroit pas là longuement (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 73).

III. - Empl. pronom. réfl. *S'amaser* + compl. circ. de lieu. "S'établir, se loger" : A un village s'est li siens corps *amaséz*, Ne say cinq jours ou sis apriès s'est desevréz (Flor. Rome W., c.1330-1400, 263). En l'abbye est entréz ly et cez sergens. En cez estable vont lour chevalz establant. N'i ot bergerie qu'i ne voissent emplant, Ne saulle ne cusine ou ne voissent logant. (...) Bien poc y vait Marie, maix bien vit l'aparant Du pueple qui s'alloit droit leans *amaissant*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 369). Je vous dit que vous

perre, que Herpin on clamait, Fuit en ung hermitage ou pays per desa ; Assez pres fuit de Romme, que doulx lieue n'i ait. Or vint a ce tempz la, que illuec s'*amessait*, Vinrent li Sairaisin ou malvaïse gens ait Assegier ceste ville et le pays gaistait (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 424). La royne gentilz deden Pallerne entrait, Chiez ung riche borgois la dame s'ostellait. Ysatos ot a nom, seize ans y demourait (...).La androit la royne, bialz signour, s'*amaisait* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 503). Le seigneur de Nanteul c'ou celler s'*amasa* Avecques Honoree ou il se heberga. (Tristan Nant. S., c.1350, 100). Ainsy roy Guintelins ou chastel s'*amasa*, Et pour le temps d'iver deux mois y séjourna. (Tristan Nant. S., c.1350, 386). ...ilh s'en allat tout plorant, et vient en une vilhe qui astoit asseis pres de la vilhe où ses enfans astoient nouris. En cest vilhe s'*amassat* Eustause en la maison de unc proïdhons (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 518). Et la tint Lyonnel grant court des bonnes gens de la ville. Aussi y estoient venus demourer plusieurs gentilz hommes, chevalliers et autres, qui y faisoient edifier des belles edifices de maisons (...). Car tous s'amassoient en beaulx lieux et delicieux (...) le gentil chevalier les receut moult honnorablement et moult les remercia de l'onneur qu'ilz lui faisoient quant se daignoient venir *amazer* lez son chastel (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 289). ...le poeuple qui estoit venu a Benuicq se arresta la endroit et *amaza*, et par le conseil de Benuicq et de Zellande sa mere ilz ordonnerent rues et chemins pour aller des uns aux autres, et maisonnerent selon ce qu'ilz sceurent et peurent tant qu'en dedens aucun pou de tamps il y eut une grande cité (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 855). Et t'en vas *amasser* o boz de Talemon (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 794). Et le gent Damedieu y estoit *amasee*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 844).

IV. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'un lieu, d'un local] "Couvert de constructions ; bâti" : ...le parc qui premiers fu pris Par les Léonois ou pourpris Et qui fu ars et arasés, C'est Hen qui or rest *amasés*. (Pastor. B., c.1422-1425, 264). ...et, pour tant qu'ilz y eurent de leurs gens mors, ardèrent la ville, qui estoit puïssamment *amassée*, et puis se tirèrent vers Clermont (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 336). David regnant sups Sion la montaigne Et de Belghes les tours bien *amassees*, Lors vint Arthus de la haulte Bretagne Qui te brulla, mieux que verte castaine, Chaintures, tours et murailles cassees (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 133). ...ilz ardient la ville, quy estoit puïssamment *amasee* (WAVRIN, Chron. H., t.2, p.1471, 277).

B. - Au fig. [D'une chose] "Édifié" : C'est la racine et arbre de Jessé, Pere des roix, geniteur de David, Qui, comme luy, s'il n'est interessé, Portera fruit de proesse *amassé*, Le pomme d'or dont Allemaine vit (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 274).

C. - [D'une pers.]

1. *Amassé qq. part*. "Installé, logé qq. part" : La ossient l'un l'autre comme gens dervee. Cis que ceste gerre avoit a tort brasee Doit bien deden enfer avoir s'arme ostellee ! Et je croy moult trez bien qu'elle y est *amaissee*, Car telz quairante mil en ont gut sur la pree (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 488). "...Dite vous chaïstellain que si est *amassés* Que parler viengne a my per dessus cez fossez (...)." A la tante Henry s'an est briefment allér. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 718). ...chils Lombars (...) estoit *amasés* en une petite belle maison (...) dalés Calais (FROISS., Chron. D., p.1400, 892). Et est telle la franchise et la noblesse de ceste cité que quiconque y vient demourer, soit noble ou non, il n'y est si tost *amassé* qu'il ne soit en la sauve et franche garde de la cité (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 137).

2. "(Bien) établi" : A soy en ot [des sénateurs] baty plusieurs Des plus poissans et des greigneurz, Fors et jones et *amassez*, Vains, faintis, et aultres assez (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 213). Ouÿ, fait le sergent, sire, vous le sarés. Il a mort ung vostre home qui bien ert *amassés*, Et richë hostelliers et moult tres bien meublés. (Tristan Nant. S., c.1350, 225). ...et Henry, li senneis, Dist puis qu'ilh en at letres, ne serat refuseis De paiier celle debte ; et li fut jour nommeis De raporteir la letre et prendre ces chateis. Ly conte ne vint point, orguilheux fut asseis ; Si prist desus Ligois dois marchans *amasseis* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 688). ...Fieux d'un grant marceant manant et *amasé* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 219).

**Rem.** Il n'est pas certain que les formes avec *-ss-* soient toutes à mettre ici, en partic. celles de IV C 2. *Amasser* v. Lexiques.

**V.** - Part. prés. en empl. subst. "Personne établie en tel ou tel endroit"

**Rem.** Cf. GD I, 249b : Par la teneur de ces presentes donnons, baillons, et delivrons por nous et por nous successours a tousjours mais perpetuellement en heritaige perpetuele a nos bien aimez Perrin le Thiellez de Vars et a tous ses enfans et pour lour hoirs et lour *amaisant* soubz nous et nostre ditte Eglise, c'est assavoir une maison qui siet en nostre grange de Vars. (Richel., 1366, Moreau 873, f° 214 r°)

V. aussi *amas*<sup>3</sup> [M. C.]

**AMASIATION, subst. fém.** (amasiation)

[GD : *amasiation* ; FEW VI-1, 264a : *mansus*]

DR. "Bail à ferme"

**REM.** Doc. 1388 ds GD I, 250a. [R. M.]

**AMASSE, subst. fém.** (amasse)

[GD : *amasse* ; FEW VI-1, 446b : *massa*]

"Action d'amasser, d'entasser ; résultat de cette action"

**Rem.** Cf. GD I, 250a ; ex. de FROISS. (ms.).

- *Faire son amasse de qqc.* "Faire provision de qqc." : Les chariotz qui les vitailles amenèrent, affin d'employer leur voyage et de non retourner à widengue, chargèrent illec diverses fachons d'artillerie, dont les Franchois avoyent fait leur *amasse*, comme bouletz de fer, manteaux, taudis, petis bacquetz de bois et de cuir. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 568).

- *Se mettre en amasse.* "S'amasser, s'attrouper"

**Rem.** Cf. GD I, 250a-b ; doc. XV<sup>e</sup> s. (*Chron. de la noble cité de Metz*). [E. P.]

**AMASSEMENT, subst. masc.** (amasement)

[GD : *amasement* ; FEW VI-1, 447a : *massa*]

**A.** - "Amas de choses (de richesses)"

**Rem.** Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478 (*amassemens*), ds GD I, 250b.

**B.** - "Rassemblement de personnes"

**Rem.** Doc. 1340 (*amessementz*) ds GD I, 250b. [R. M.]

**AMASSER, verbe** (amasser)

[T-L : *amasser* ; GD : *amasser* ; GDC : *amasser* ; AND : *amasser* ; DÉCT : *amasser* ; FEW VI-1, 444b-446a : *massa* ; TLF II, 673a : *amasser*]

**I.** - [Réunion de choses]

**A.** - Empl. trans.

1. "Prendre par terre (des choses de même nature) et les réunir en une masse"

**a)** "Mettre en tas (de la poussière, du foin...)" : Car qui vertuz en lui assemble Sanz humilité, il ressamble A celui qui la pouldre *amasse* Au vent, et le vent la detasse Et la gaste (Mir. st Ign., 1366, 92). Terres labourables es lieux où lesdits pasturages sont communs en la forme susdite, dès ce que le blé est semé jusques ad ce qu'il soit cuilli et hors desdites terres, sont deffensables, et encores deux moys après pour *amasser* le chaume et buailles pour faire lestières aux bestes là où on les a acoustumé cueillir. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 245). Sensuit la despence des fenoysons, et tant pour faulchier, que pour fener et pour faire recueillir et *amasser* et estrenier les foings de notre sire le roy, à Gardane seulement (Comptes roi René A., t.1, 1473, 90).

**b)** "Recueillir (ce qui est dispersé sur le sol, dans la nature)"

- [Des fruits de la terre] : Puis sur le vert marchons a contrepois Pour *amasser* febves en contre poys, Pois contre febves es jardins et aux champs (LA VIGNE, S.M., 1496, 331).

- [Des paillettes d'or au fond d'une rivière] : ...quant lesdicts habitans cueillans et *amassans* ledict or [de paillole] ne se veullent composer et payer lesdicts truaiges, ou qu'ilz ne veullent prendre congié d'eulx ou de leurs juges de cueillir et *amasser* ledict or, lesdicts seigneurs spirituelz et temporelz, ou leurs officiers pour eulx, les executent réaument et de fait, en leur ostant leurs engins ou instrumens necessaires audict mestier, prennent et emportent leurs robbes ou vestemens, les constituent ou font constituer prisonniers, les travaillent par procès de nouvelleté (...) et les chassent et mectent hors d'icelles rivières (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1472, 487).

**c)** P. anal. "Relever une chose tombée à terre, ramasser" : En ce cas, il conviendra qu'il trote a pié et qu'il soit toujours quant et quant, et encore lui demande elle souvent des prunelles des bussons, des serises ou des poires, et toujours lui donne paine, et avant lesseroit elle cheoir son fouet ou sa verge ou aultre, afin qu'il les *amasse* pour les lui bailler. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 70). Et ainsi que ledit suppliant *amassoit* à terre sadicte dague, ledit Jehan Payneau qui avoit prins une grosse pierre en son poing, luy donna de ladicte pierre ung cop par la teste (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 164).

2. P. ext.

**a)** "Accumuler (des biens, des richesses)" : Car grant scens ne fin or en masse, Dont Juno a tant et *amasse*, Ne valent en ceste besongne, S'il ne me plaist, une escalongne. (MACH., F. am., c.1361, 207). ...prier pour les trespassez Qui ont acquis et *amassez* Les biens dont j'ay si largement (Mir. chan., c.1361, 144). ...et me feray du nombre Des povres pour ma vie avoir, Ne quier *amasser* autre avoir (Mir. st Alexis, 1382, 323). ...plus engrans (...) d'*amasser* argent en somme (DESCH., M.M., c.1385-1403, 153). Par celle porte fault passer Qui grant avoir veult *amasser*, Sanz lui nul bien ne se chevit (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 79). Pour quelque paine que je mette A cabasser n'a ramasser, Nous ne pouons rien *amasser* (Path. D., c.1456-1469, 48).

- Part. passé : Gardés vos tresors *amassés*, Vostre scens et vostre clergie (MACH., F. am., c.1361, 219).

- Empl. pronom. à sens passif : ...pecune, qui communement se *amasse* par la desloyauté dez acquerans (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 104).

- Empl. abs. "Thésauriser" : ...aussi com j'ay erré Par avarice en *amasser*, Aussi mon temps vueil dispenser En vous servir (Mir. pape, 1346, 386). Mais depuis qu'il penserent a *amasser*, batailles perilleuses sont sources, et moult de pechiez ; puis que la povreté de

Rome fina, il n'est pechié qui ne regne. (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 144). En mon temps j'ay trop peu pensé A *amasser*, dont je suis nice, Helas, se j'eussè *amassé* A present me fust bien propice (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 12). Sy habondant richesse superflue Ne doit nourrir le cueur en avarice, Maiz convient bien qu'elle passe et defflue Plus promptement qu'elle n'est obtenue, Pour eviter ce tresmaleureux vice. Et puisque ell'est a vostre estat propice, Joissez en et la faitez passer En main de temps qu'on ne peut *amasser*. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 34). Il fait bon *amasser* en l'esté pour vivre en l'iver, ainsi que tu peuz veoyr par ceste fable d'une sigaille qui alla demander, le temps de l'yver, a la formys du blé pour menger. (MACHO, Esope R., c.1480, 145).

**Rem.** Prov. : Bourgois, hastes vous sans tarder. Vous n'aves avoir ne richesse Qui vous puisse de mort garder. Se des biens dont eustes largesse Aves bien usé, c'est sagesse. D'aultrui vien tout, a aultruy passe ; Fol est qui d'*amasser* se blesse. On ne scet pour qui on *amasse*. (GERS., La Danse macabre, c.1423. In : Oeuvres compl., éd. P. Glorieux, t.7, 1967, 292).

**b)** "Réunir, rassembler, accumuler (des éléments dispersés)"

- [Des choses abstr.] : Je faiz tresor de regrez que j'*amasse* (CHART., Compl., 1424, 325). C'est une dangereuse espergne D'*amasser* tresor de regrés (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 347). Qui est au monde le record Qui plus me pourroit esjouir ? Quel nouvelle pourroy ouÿr Par quoy plus de plesir *amasse* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 419). LE CHRESTIEN (...). Consideré le cours du temps passé Que j'ay passé, de bon cueur trespasé, Mal compassé, d'honneur pou *amassé*, Tout bien pensé, ne sçay que doye faire. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 73).

. Part. passé : Se laissay les tourbles pensées, Qui a moy furent *amassées* (MACH., D. Aler., a.1349, 343). ...les griés pensées Qui sont en son cuer *amassées* (MACH., Voir, 1364, 8497).

. Part. passé [De nombres] "Ajoutés les uns aux autres" : Car, comme il est ailleurs escript, Arresté, noté et descript, Les Planètes, expressément Cy nommées prouchainement, Qui occupent les plus haulx lieux En leur ordre dedens les Cieulx, Aprez que Dieu par charité Voulit recevoir humanité, Trèze cens ans desjà passez Et quinze troiz foiz *amassez*, S'assemblèrent en Parlement, Qui fut tenu piteusement En temps d'yver, quant la froidure Déust régner par sa droiture Dedenz le palaiz ou manoir De Saturne, hideux et noir, Au contraire d'umain lignage (LA HAYE, P. peste, 1426, 24).

- "Réunir en collection (des livres, des lois...)" : ...car ilz cuident que a mectre les loys il ne convient autre chose fors congregier, *amasser* ou assembler et concueillir les loys anciennement approuvees, et après eslire celles qui semblent estre tres bonnes. (ORESME, E.A., c.1370, 538). Cestui sceut de la science des estoilles bien largement et fut ententif à *amasser* livres d'icelle science et vaquoit moult à l'estude d'icelle. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°).

- *Amasser les deniers*. "Collecter les redevances" : ...luy avons octroyé et accordé que les gens de la chambre des comptes de nostredict frere et de sesdicts hoirs masles tant qu'il y en aura, de hoir masle en hoir masle, auront pouvoir et auctorité irrevocable, de par nous, de ouyr, clore et affermer tous les comptes de grenetiers et de receveurs et autres quelconques officiers qui seront commis à recevoir et faire venir, cueillir, lever et *amasser* les deniers desdicts greniers, gabelles, tailles, aydes, impositions et aultres subsides extraordinaires qui se leveront audict duché (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1465, 400).

**3.** *Amasser qqc. à qqc.* "Adjoindre, ajouter qqc. à qqc. (pour former un tout)" : ...[Mahomet] voulut prendre et *amasser* a sa doctrine de toutes lez loys pour gaigner gens de toutes parties (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 120).

**B.** - Empl. pronom. [D'une chose abstr.] *S'amasser qq. part.* "Être rassemblé qq. part" : Mais n'ommes pas loisir de sejourner La longuement ne gaires d'esrener, Quant la soingneuse Et très vaillant, noble religieuse, Ma redoubtée dame gracieuse, Marie de Bourbon, qui est prieuse De celle place, Tante du roy de France, en qui s'*amasse* Toute bonté et qui tout vice efface, Si nous manda de sa benigne grace Que allissions Devers elle (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 166-167).

**II.** - [Réunion de pers., d'animaux]

**A.** - Empl. trans.

**1.** "Rassembler (une collectivité)" : Et, adonques, Xantus, ayans fiance des parolles de Esope, l'endemain s'en va a la place de Samye et *amassa* tout le peuple (MACHO, Esope R., c.1480, 50). Et Esope fist *amasser* tout le peuple a une heure certaine et, adonques, se mist au siege et leur recita les lectres realles comment le roy les remetoit en leur liberté et franchise. (MACHO, Esope R., c.1480, 57).

- Part. passé [De plusieurs pers. ou animaux] "Rassemblé, réuni" : Cis bestriages *amassés* Entour moi contreval ces roches (MACH., Voir, 1364, 7018).

**2.** En partic. "Assembler (des hommes de guerre) pour constituer une armée" : ...toutes ces gens qu'il avoit là assamblez et *amassez* n'estoient point tous d'ung courraige (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 66). Et, quant le roy ouÿt ceste responce, fut moult couroucé et *amassa* ses gens d'armes avecques tous les nobles de son royaulme et assembla une grant armee pour destruire les Samyens. (MACHO, Esope R., c.1480, 54). Cestui Myno fut très subtil astrologien et beau personnage et ot don de langue. A ceste cause il fut envoyay par icelui Xerxes *amasser* gens et navires, pour venger la honte que les Grecs avoient faite à son pere et, quant tout fut ensemble, en mer se trouva IIIIm nefz et XIIc gallées, et en terre des subjectz dudict Xerxes VIIc mil hommes et des terres voisines IIIc mil hommes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 46 v°). ...et avoit le duc de Bourgoigne fait publier son mandement en ses pays pour *amasser* ses gens d'armes (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 233).

- *Amasser l'ost* : A Cirus le couvint passer, Et l'ost, qu'il ot fait *amasser* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 200).

**B.** - Empl. pronom.

**1.** [De deux pers.]

**a)** "Se réunir, se rencontrer" : Li rois Phelippes et li seigneur de France (...) se *amassoient* a Paris (FROISS., Chron. D., p.1400, 700). De le trasser Je vois penser Par ses desers, Et tracasser Fort, sans cesser Tort et travers. Ilz sont divers, Bois y sont vers Et dangereux a traverser, Mais, soit a l'endroit ou l'envers, S'il n'est mort et mangé des vers, J'ay espoir de nous *amasser*. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 267).

**b)** [Avec idée d'hostilité] *S'amasser l'un à l'autre*. "En venir aux mains" : Forte fut la bataille, de nulle rins n'abasse, Mais enforche todiz ; l'un à l'atre s'*amasse*. Qui là veist Franchois, coment cascun s'entasse Plus fort entre ces Huenx que relique en la casse. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 558).

**2.** [D'une collectivité]

**a)** "Se rassembler" : Le marchés n'yert pas trop parfont, Maiz des oiseaulx y ot assés, Qui c'estoient la *amassés* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 430). Pour ce [amour] en telz lieux

femmes *s'amassent*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 134). [Var.] Et quant Esope se fut partit du pais de Delphie tous les faulx traistres mauvais et desloyaulx se vont *amasser* et tous s'en vont courir après le bon Esope... (MACHO, Esope R., c.1480, 70).

**b)** [Avec idée d'hostilité] *S'amasser contre qqn*. "Se réunir, se liguier contre qqn" : Puis que son mal [l'amant] lui a fait dire, Et après lui pour temps passer J'ay voulu ses plaintes escrire Sans un seul mot trespasser, S'en doit tout le monde *amasser* Contre moy a tort et en vain, Pour le chestif livre casser Dont je ne suis que l'escrivain ? (CHART., E. Dames, 1425, 369).

**III.** - Part. passé en empl. adj. [Idée de masse]

**A.** - "Qui a thésaurisé, qui est riche, nanti"

**Rem.** *Boece en rime A.*, c.1350-1375 (J. K. Atkinson, R. Ling. rom. t.75, 2011, 477).

**B.** - "Qui présente des formes ramassées" : Il sont petis et vermeillez Aussi comme deux tercelez, Beau pié, beau bec, bien *amassés*, Bien tailliez et bien colorez. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 441). Merveiller me puis Par ou ce geant est passez, Car il est gros et *amassez* ; Bien say qu'il entra cy ou la. De la ? Non point ! par cy coula ; Veez cy la place tout a point Ou il entra, je n'en doubt point. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 268). SAINT PIERRE. Sire, quant vous parlez de glaives, Veez en cy deux bien *amasséz*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 245).

**C.** - *Or amassé*. "Or en masse" : Alixandre ne donnoit seulement Qu'argent ou or, moulu ou *amassé*, Mais madame sy y met proprement Son cuer, son corps par son humilité, Et de ses biens charge si grant plenté, Par son franc cuer et par sa grant noblesce, Que maint en ont sus le fardel sué (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 89). Helas, s'aucuns ou temps passé Ont riens fait pour avoir offices Ou pour avoir or *amassé* Ou pour avoir des benefices, Certainement ilz sont bien nices Se leur temps n'ont bien compassé, Car on rendra compte des vices Après qu'on sera trespassé. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 73). [R. M.]

**AMASSERESSE, subst. fém.** (amasseresse)

[GDC : *amasseresse* ; FEW VI-1, 447b : *massa*]

"Celle qui amasse, qui accumule"

- *Amasseresse de* + subst. désignant des choses abstr. : Blanche est et pure comme nois, Noble duchesse d'Orlénois, De Valois la douce contesse, Et de tous biens *amasseresse*. (Doc. 1345-1348. In : Bibl. Éc. Chartes 66, 1905, 506). [E. P.]

**AMASSEUR, subst. masc.** (amasseur)

[T-L : *amasseur* ; GDC : *amasseur* ; FEW VI-1, 447b : *massa* ; TLF II, 674a : *amasseur*]

**A.** - "Celui qui accumule, entasse, thésaurise (des biens, des richesses)" : Si font li *amasseur*, qui les deniers musis Gardent, en leurs escrins, et les vairs, et les gris. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 238). Car d'eulx mesmes, que valent les tresors Fors d'esmouvoir a douleur et a paine Les *amasseurs* qui en languissent lors ? (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 7).

- *Amasseur d'honneurs* : Aussi ti bon predecesseur Qui furent plus grant *amasseur* D'onneur, et trop plus en avoient Que nuls, resgarde qu'il faisoient, Et tu feras tout le contraire De quanque tu vois ores faire. (MACH., C. ami, 1357, 129).

**B.** - "Celui qui recueille, ramasse (les paillettes d'or dans les rivières)" : ...qu'ilz ne contraignent aucunement lesdicts ouvriers et *amasseurs* dudict or à leur payer aucuns taulaiges ne grasselaiges, ne les raençonnet ne exigent sur eulx aucunes sommes de deniers, ne

lievent ne emportent leurs tables ne autres engins à cueillir ledict or (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1472, 485).

**C.** - "Celui qui collecte (un impôt)" : Que Regnaut Daguenaute, *amasseur* du pati de Mortaigne en ceste annee, ayet pour son travailh et salaire XVI livres pour tout l'an (Doc. 1393. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 405). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [E. P.]

**AMASSIS, subst. masc.** (amassis)

[GD : *amasseis* ; FEW VI-1, 447a : *massa*]

"Atroupement tumultueux, sédition"

**Rem.** Doc.1374, 1388, 1404 et 1407 (Fribourg, *amassis*) ds GD I, 250b. [R. M.]

**AMASSURE, subst. fém.** (amassure)

[GD : *amasseure* ; FEW VI-1, 447a : *massa*]

"Action de ramasser, de rassembler"

**REM.** *Jardin de santé*, c.1500, ds GD I, 250c. [R. M.]

**AMATER, verbe** (amater)

[T-L : *amater* ; GD : *amater* ; AND : *amater* ; FEW VI-1, 519a : *mattus*]

Empl. trans. *Amater qqn*. "Accabler, assommer" : Troiz choses sont, ce vous veul dire, Qui moult forment font desconfire Gens d'armes quant ilz se combatent Et qui trop les cuers leur *amaten*. Premièrement, quant assailliz Sont non ordonnez et soupris. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 262).

- Au passif : Quand ceste noble chevalerie (...) se vey tant cauteusement seduitede, abusée et decheue, n'est à doubter qu'il y eubt plusieurs coers dolens et furent tellement aguillonéz de tristresse qu'à peu s'ilz avoyent force ne hardement ; et, avec ce, et les hommes et les chevaulx estoient tant traveilliéz par longues veilles par ce qu'on les avoit chariéz du long la sepmaine que plusieurs en estoient fouléz et *amatéz* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 574). [M. C.]

**AMATEUR, subst. masc.** (amateur)

[GDC : *amateur* ; AND : *amatur* ; FEW XXIV, 396a : *amator* ; TLF II, 675a-681a : *amateur*]

**A.** - *Amateur de qqn*. "Celui qui porte de l'affection à qqn, en partic. qui éprouve pour qqn un amour d'ordre spirituel" : O, mon Dieu, mon createur, (...) Soyés mon consolateur, *Amateur*, Curateur (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 206). O ma douce ame, par tans de temps je parle a toy (...). Or me enteng car ton bon espoux et *amateur* tres saige t'a tellement proveu de lui qu'il n'est rien que faille en quoy que tu te dois ja glorifier (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 271). Et pourquoy, ma douce ame, encommence tu a penser telles choses que tu dis ? (...) Et ton redempteur et grant *amateur* devant tous ceulx quy sont estez cy t'a preferer, quant ceste grace il te donna (...). C'est donc ton espoux qui t'a esleue et preeslute devant tous et de tous et sur tous et t'a assumie a son amour. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 278). Prince qui voeult acquerre honneur (...) Doibt craindre Dieu son guerdonneur Et estre legier pardonneur, (...) Des vesves doulx consollateur, Des indigens alimenteur, Des mendians grant bienfacteur, (...) De son peuple vray *amateur* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 408). Saint Anthoine, vray *amateur* de Dieu (Prières saints R., t.1, c.1488, 34). Par la puissance au prothoplasmateur, Seul, sans pareil, d'umain genre *Amateur*, Au trosne assis d'excellence eternelle (LA VIGNE, Honn. dames H., c.1500, 101).

**Rem.** VIGNAY (éd. 1531) et *Mer des hist.* (éd.1488) ds TLF.

- Empl. abs. : Saintz et glorieux confesseurs De Dieu et parfaitz *amateurs* (Prières saints R., t.1, a.1400, 178). Pater noster, vray *amateur*, Nostre Dieu, nostre plasmateur, (...) Sur tous nous te devons amer, Servir, ensiuvir, reclamer, Redempteur d'humaine nature (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 491).

**B.** - *Amateur de qqc.* "Celui qui éprouve pour qqc. de l'inclination, un attrait d'ordre moral" : ...la guerre commença un peu de affoiblir (...) et fut maniere trouvee par aucunes notables personnes, *amateurs* du bien commun, qui sentremeslerent entre les partyes, quilz se abstenroient eulz et leurs gens, bienvoeillans et alyez de plus grever ne porter dommage lun a lautre (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 169). ...Philippus signifie aussy *amateur* de choses haultes, .IX. nobles, vertueuses et haultes dames de lui bien aymées (...). C'est asscavoit, Proesse, Hardiesse, Justice, Largesse, Intelligence, Poissance, Paix, Verité et Souffisance. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 586). Faisons bouquets en violette Pour les presenter aux seigneurs : Dieu leur accroisse leurs honneurs, Et apres la fin Paradis. C'ils sont de Troyes *amateurs*, Elle y aura ung bon taudis. (Entrées roy. G.L., p.1486, 271). Si advint que icelui Dauphin estoit *amateur* de science et avoit deux medecins, experts astrologiens, lesquieux il ayma moult et plus que lui, pour ce fut il esmeu d'envie et fut qui le meut à escrire, lui sembloit qu'il estoit le plus sage du monde. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 152 v°). ...les choses vraies sont lies et joieuses souefves et plaisantes cest assavoir à *amateurs* de verité comme les choses faulses cavilleuses et desloiales sont à *amateurs* de menchonnet et de faulseté (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 40). [M. C.]

**AMATICLE, subst. fém.** (amaticle)

[T-L : *amaticle* ; GD : *amaticle* ; FEW III, 8a : *dalmatica*]

LITURG. "Dalmatique, chasuble" : ...tous les curés de Metz et du paix de Metz, à belle procession, portant croix et relicques en leur main, et la pluxpart vestu en chappe, en tunicque et *amatique*. (AUBRION, Journal L., 1473, 58).

**REM.** Noter ds GD I, 251a, une attest. de la graph. *ammatique* : A Guillaume le chasurier, marchand d'ornemens d'église, pour l'achat a luy fait d'une chasuble, une tunicque, une *ammatique* et les aournements qui lui appartiennent. (Comptes de N.-D. de Chalons, Paris, Aubry, 1389, 14). [M. C.]

**AMATIF, adj.** (amatif)

[FEW XXIV, 388a : *amare*]

"Qui aime" : Bonté divine et perfective, Je te faicts depreccacion Que ta sainte grace *amative* Soit faicte a ma salvacion. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 154).

- P. ell. empl. subst. fém. *Amative d'honneur*. "Une des douze vertus chez Aristote, appréciation raisonnable de l'honneur" v. *amative* [M. C.]

**AMATION, subst. fém.** (amation)

[GD : *amacion* ; FEW XXIV, 395a : *amatio*]

"Fait d'aimer qqc."

- *Amacion de qqc.* : Et comme .III. causes soient pour lesquelles aucunes choses sont amees, nous ne dison pas que *amacion* de choses qui sont senz ame soit amistié (ORESME, E.A., c.1370, 416).

- Empl. abs. : Item, *amacion* ou amer est semblable a faccion ou a faire. (ORESME, E.A., c.1370, 475). [R. M.]

**AMATIR, verbe** (amatir)

[T-L : *amatir* ; GD : *amatir* ; AND : *amater* ; FEW VI-1, 519a,520a,521a : *mattus* ; TLF II, 682a : *amatir*]

**I.** - Empl. trans. dir.

**A.** - *Amatir qqn*

**1.** "Abattre physiquement qqn"

**a)** [Par des coups] "Assommer, terrasser" : Pausains si lui vint au devant ; De l'espée tel lui donna Que tout le chief lui estonna ; De l'autre coup si l'*amaty* Que jus a terre l'abaty En my le champ com presque ochis ; Pour ce son ost s'est desconfis. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 112).

**b)** [Par des maux divers] "Miner, ruiner la santé de" : ...Ou Regnaut fu couchiés qui longuement languit, Car tant l'avoit le mal minné et *amathy* Que goute ne veoit a thierche n'a midy. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 456). ...les triumphans prouesses d'eux cesserent, car le fruit qui avoit esté vert es coeurs et courages des chevaliers jennes et gaillars commença a amoindrir. Car viellesse les *amaty* et fist changier couleur et saveur (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 482). ...Pour le caleur du jour qui forment l'*amaty* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 276). ...de fain moult *amatie*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 403).

**2.** "Accabler moralement" : ...le royaume des Assyriens fut le flael que Dieu appareilla pour *amatir* son peuple de Israël (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 43).

**B.** - *Amatir qqc.*

**1.** [Une plante, sa couleur] "Rendre plus mat, faire pâlir, flétrir" : Chils Buissons dont je vous pourpos Avoit une couleur tres propre (...), Anchois se traioit sus l'azur Cler et fin et resplendissant. Riens ne l'aloit *amatissant*, Mes a chief de fois il s'ondoie Sus le blanc. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 95). ...Fortune qui durement s'opose Contre ceste douce flour Pour *amatir* sa coulour et s'odour. (MACH., Bal., 1377, 556). Ou temps d'yver, felon, mal gracieux, (...) Et que l'esté a perdu sa verdure, (...) Tant qu'il convient que sa doullour se lasse, Dont se tourmente, Et si en a sa pensee dolente, Quant le gresil que l'yver luy presente Luy *amatist* sa couleur belle et gente (WERCHIN, Songe barge G.-W., c.1404-1415, 77).

**2.** [Une chose abstr.] "Diminuer, anéantir la force de" : Car en terre fut sy eueuse Que la legion tenebreuse Desconfit, et les abatist Tant que leur orgueil *amatist*. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 54). ...le souverain bien dez jeunes (...) est de *amatir* leur desir volentif par paine contraintive (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 77). Or, pour frustrer de tous pointcs son erreur Et *amatir* son superbe courage, Nous yrons tous monstret nostre valeur En son pays et la, nous ferons raige. (LA VIGNE, S.M., 1496, 233).

**II.** - Empl. trans. indir. [D'une partie du corps ou de l'aspect extérieur d'une pers.] *Amatir à qqn*. "Faire défaut, (venir à) manquer à" : Tantost que le roy oÿ ceste response, il regarda le chevalier plus asprement qu'il n'avoit fait paravant et le recognut (...). Se lui en *amati* ung petit la couleur et ne lui en monstra nul samblant (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 33). Les membres me *amatissent*, le cuer m'est failly et le hardement qui en moy souloit estre s'est esvanuy par faulte de la soustenue qui me procedoit de la belle ! (...) ains demourray malade sans avoir confort de personne qui vive. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 106). ...Famine, la diseteuse de tous biens, le assailly de plus en plus, et tellement qu'il senti que sus son corps n'avoit membre qui ne lui deffaillist, dont il eut grant mervelles, car tous lui devoient foiblez et vains, car Nature failloit en lui par faulte de nourreture. (...) le cuer, qui des ja en sçavoit les nouvelles, lui commença à *amatir*, et tant que par

destraite il lui remonstra qu'il valoit mieulx qu'il fillast qu'il morust de faim. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 357).

### III. - Empl. intrans. ou pronom.

**A.** - [D'un animé] "Se fatiguer" : ...quant le faucon qui vole est enmi son haut, il doit oster le chaperon a son faucon nouvel, et se il bat pour aler a l'autre, il le doit lessier aler, il tirera contre le vent droit a l'autre contremont, et enchiés que il s'*amatisse* d'aler après l'autre, que l'en li sourde les oisiaux (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 192).

**B.** - [D'une pers. ou d'un aspect de la pers.]

**1.** [Considérée dans son état phys.] "Défaillir, s'avachir, s'amollir" : Par devant, en mi la poitrine, Sont ausi que par ahatine Les mameletes estahies, Dures, poignans, entre[s]longnies. (...) Et sont, pour tenir en valeur, Gardees par moiste caleur Qui les maintient sans *amatir*. Tasters ne les fait pas bletir (ACART, Prise am. H., 1332, 31). ...Passelion se sey sur le bort de la fontaine, moult doulant de la mort de son pere et de son cheval qu'il avoit perdu. Mais il n'eut guaires la esté quant l'air venymeus de la fontaine fist le chevalier *amatir*, si que l'ancien preudhomme (...) dist : "Haa ! chevalier, tu morras illecq se tu n'ez mieulx advisé de ta vye garder..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 887). [cf. aussi Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 646]

- P. méton. [D'une pers. considérée dans son aspect extérieur] "Devenir mat, pâle" : Quant je veille, ma joye fault perir Qui en douleur est trop ensevelie Pour le depart de ma dame jolie ; (...) Car se le jour n'est mué en nuitie Mon corps languist, quelque part que je soie. C'est ce qui fait *amatir* ma couleur, Plaindre mon temps, ma joye aneantir, Et regreter vostre tresgrand douceur (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 248).

**2.** [D'une pers. considérée dans son état moral]

**a)** "S'affliger, être ou paraître accablé" : Il dit : "Filz, ne croy tien de my Point ton ancien anemy, Car combien que il s'*amatisse*, Il ne le fait que par faintise Et pour prendre couvertement Ce qu'il ne pouet avoir deument. (...) Ton anemy pleure lez toy, Mais s'il vëoit le temps venir Que soubz lui te peusist tenir, Il ne se porroit saouler De ton sang, de ta char fouler." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 60). ...Et dy qu'elle te veult murtrir, Pour li faire plus *amatir* (Mir. Berthe, c.1373, 167). Quant la grant peine considere Par laquelle me fault passer, J'ay paour qu'i n'est point a penser. Mon ame s'*admatist* moult fort Et est triste jusqu'a la mort (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 248).

**b)** "Rabattre son orgueil, ses prétentions ; s'humilier" : Souviegne toi du corps ton pere Qui mors est et pourist en tere. Par Dieu, ensi pourras tu ; Li habis que tu as vestu Ne te vaurront pas un festu. (...) Pechierres, pense et *amatis* Qui es en orgueil enfouis Pour tes grandes possessions (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 138).

**C.** - [D'une plante] "Dépérir, faner, perdre son éclat" : ...[la rose] pert ses feuilles de legier, Que le vent fait (...) *Amatir*, perdre et mettre a fin. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 191). ...[les] jeunes et tendres florettes se sechent et *amatisent* quand aucun petit accident leur survient (C.N.N., c.1456-1467, 573).

**Rem.** Il s'agit peut-être d'une var. de *amoitir*, avec le sens "devenir moite", dans le texte suiv. : Item se vous aportés venin en la presenche de fin dyamant, il *amatissera* de saour. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 176). Cf. A Goosse, *Les Dial. belgo-rom.* 17, 1960, 80 : trait dial. wallon.

**IV.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - [D'une pers.]

**1.** "Abattu physiquement (et parfois aussi moralement) par des maux divers" : Illoeques fuit lonc tamps, pour le sien mal curer ; Grant paine et grant angoisse li convient endurer (...). Bauduins de Sebourch fuit masement servis. Diex ! que la maladie li taindi corps et vis ! Maigres devient, et foibles, et forment *amatis*. (Baud. Sebourch B., t.1, c.1350, 332). ...et si jeunoit deux ou trois jours la sepmaine, parquoy il estoit tresfoible et *tresamatis*. (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 189). Quant la belle au corps *amaty* Seullette de gens se senty, Graces rendy au Dieu Marcus. N'eut pas alors cuer alenty Pour mal que l'on lui eust party, Ains sailly dehors le sarcus. La belle, qui eut la chair arse Et dehaitie comme farse, De joye nul mal ne senty (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 60). Au jour d'uy, mondit seigneur a esté devant ladictie ville de Gand, à toute sa puissance ; et estoient lesdiz de Gand bien *amatiz*, et ne sont point partis de leur ville pour venir courir sur mondit seigneur. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justifi., 1453, 422). ...ilz se portèrent et deffendirent tant vaillamment qu'ilz tindrent une bonne demie heure avant qu'on les peusist deffaïre (...); mais, avec ce qu'ilz estoient lasséz et travailliéz, anoyéz, seduis, trahis et *amatis*, ilz furent tout vigoureusement entasméz et enchargiéz qu'ilz ne peuvent soustenir le fais, ains furent mis à desconfiture (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 576).

**Rem.** MARTIN LE FRANC, *Estrif D.*, 1447-1448, 260, 29 (*amaty*).

- [D'une partie du corps] : ...en grant travail de ses membres doulz et tendres, si perdus et si *amatis* que plus elle ne pouoit (WAUQUELIN, Belle Hélène Const. C., c.1448-1452, 53).

- *Amati de* + subst. ou inf. : Assez ot paines et doulours Jusques environ quinze jours Qu'il se sentit mal et matiz, Flesbes et frois et *amatis* De fort juner et de veillier, De mal vivre et de travaillier, D'aler deschaulx, de maiz repos. Lors se tint il chetifz et sos (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 75). Car au cuer estoit fort ateinte Et ou viaire pale et teinte Et si de son corps *amatie* Et de ses membres amortie, Qu'einc puis ne s'en pot soustenir, Ne des mains nulle riens tenir (MACH., J. R. Nav., 1349, 201).

**2.** "Accablé moralement ; qui a rabattu ses prétentions" : Lors fu li puelles de Flandres moult *amateis*, et espécialement chil de Bruges pour che qu'il estoient deffermé et leurs portes abattues. (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 216). Alors, quant les Angloiz virent que ce n'estoit pas monseigneur Philippe de Navarre, si furent moult *amatiz* (Chron. Valois L., c.1377-1397, 92). Li peres fu touz esperduz, (...) Ne pouoit son orgueil [de son fils] abatre, Sa juvenesse ne sa folie. Voit que ses cuers ne s'amolie (...). Li uns li dist : "Par Nostre Dame, (...) S'il est ainsi qu'om le marie, Que vous le verrez *amaty*, Bien debonnaire et amorty : Ainçois que li ans soit passez, Sera si vaincu et lassez Que vous n'orrez jamais nouvelle Que sa folie renouvelle." (...) Il souloit saillir com chevriaux, Mais plus doulz devint c'uns aigniaux, Maigres, sès et descoulorez, Tristes, dolens et explorez ; Domptez fut com beuf a charue (DESCH., M.M., c.1385-1403, 31). Par lesquels trois inconveniens [famine, mortalité et guerre] pluseurs nobles hommes, et généralement tout le peuple dudit royaume et des pays à l'environ, furent en grande et doloireuse perplexité, et fort *amatis*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 339-340).

- *Amati de* + subst. ou pron. : He ! Fortune, que je doy bien hair Et maudire ta grant furosité, (...) Quant tu m'as fait par grant iniquité, Soudainement, dont je suis *amatiz*, Perdre le mien et a Reins la cité, Cappitaine de la foire aux chetifs. Je n'ay robe que je puisse vestir, Cheoir me fault en grant aversité (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 349). Qu'onques je ne vi lettre nulle (...) De par

mon tres grant ami Rose ; Se les soloit il envoier De mois en mois, sans delaiier. Dont j'estoie tous *amatis* Et forment ymaginatis Qu'i li pooit estre avenu (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 109). Lesquelz Liégeois généralement demourèrent en leur pays très dolens et *amatis* de la meschance qui leur estoit advenue. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 371). ...le roy, la royne (...) ne sçavoient sur son fait que penser sinon qu'ilz disoient que ce luy venoit par eschauffure de la guerre ou il estoit par aventure fourfait et ne leur sembloit paz chose possible que il vesquist en ceste paine longuement, dont ilz estoient comme tous *amatis* et assimplis et ne se fussent jamais doubtez que ce luy venist d'amours. (Comte Artois S., c.1453-1467, 112).

### 3. P. méton.

**a)** [De l'aspect extérieur d'une pers.] "Qui manifeste de l'accablement par son air épuisé, sa pâleur..." : Quant Fedri voit sen frere de courour agremy, Sy li a dit : "Biau sire, trop vous voy *amati*..." (Hugues Capet L., c.1358, 28). Puis quant batie Ont leur faintise, Amour atie Prent encontre eulx et les chatie, Dont ilz portent chiere *amatie* Et souvent plourent. (CHART., L. Dames, 1416, 238).

- *Estre amati à qqn* : Car Bruns de la Montaigne ert en melencolie Pour quoy sa mère estoit de lui esmanevie (...). Et quand la dame vit la couleur Brun changie, Si li a dit : "Biax filz, or ne me mantez mie, Dont vient ceste couleur qui vous est ci faillie ? - Dame," respondi Bruns, "elle m'est *amatie* Pour ce que j'ai perdu la plus lealle amie (...): C'est ma mère de lait que ne me heoit mie, Si que pour ce fais je la chiére si marrie." (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 100).

**b)** [D'un aspect moral, psychol.] "Dont l'intensité est diminuée, amortie" : Je ne fui mie moult hastis De respondre, car *amatis* Estoit mon sens et mon memoire Plus assez qu'on ne porroit croire, Car tuit li membre me trembloient (MACH., Voir, 1364, 7403). Ces maulx hastiz M'a Fortune a durer bastiz, Et Desir tient tout a pastiz Mon vouloir qui est *amatiz*, Dont il se venge. (CHART., L. Dames, 1416, 253). ...la pluspart de ses barons, veans la destruction de leur paÿs, terre et seignouryes, euissent bien volu que l'acord s'en fust fait, car bien veoyent, se aulcun secours ne leur estoit fait, que impossible leur seroit resister ne aler a l'encontre : les ceurs et corrages d'eulx estoient tous *amattis*. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 78).

**B.** - [D'une chose concr.] "Dont la force est affaiblie, annulée" : ...s'il ne fait que le sanc qui chai à terre remonte dont il parti, et le coup ne soit *amatis* aussi comme s'il ne fust avenu, jà pais n'en sera faicte. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 22).

- En partic. [D'une plante] "Fané, flétri" : ...la rose (...) naist ou temps d'esté, Enmi le jour s'espant, lors desclose Odoure un pou et plaist, mais la nuit close, Flour et bouton et rose est *amatie* En mains d'un jour est sa beauté perie (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 204). ...et par force de gelee et grant froidure les fleurs qui estoient fresches et nouvelles furent en une nuyt toutes *amaties*, flaitries et perdues. (Horloge de sapience S., c.1389, 97). [M. C.]

### AMATISSEMENT, subst. masc. (amatissement)

[\*FEW VI-1, 521a : *mattus*]

"Action, fait d'amatis, de dépérir, de se flétrir" : Flaccor .coris - i. marcor : flamissure, mateur, seschetés, *amatissemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 176). [M. C.]

### AMATIVE, subst. fém. (amative)

[FEW XXIV, 388a : *amare*]

*Amative d'honneur*. [Une des douze vertus chez Aristote] : Aristote aussi en son livre d'Ethiques fait mention de .XII. notables vertus qu'i nomme aussi, c'est assavoir prudence, justice, force et actrempance, qui sont les quatre vertus cardinaulx et principaulx de toutes, et avec ce sont liberalité, magnificence et magnanimité, *amative* de honneur, debonnaireté, verité, amiableté et jocundité, lesquelles vertus servent de reprimer les .XII. dessusdites passions (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 442). Magnanimité, c'est a dire vertu de grant et de noble courage, et une autre vertu aussi que Aristote appelle *amative* de honneur, nous enclinent aussi a nous bien contenir et raisonablement es mondaines honneurs, sanz excéder en ce et sanz les trop fuir (...). Maiz l'autre vertu, que Aristote appelle *amative* de honneur, regarde les honneurs moiennes, et cely aussi qui s'y maintient a point et par bonne mesure est de grant honneur dignes, et par ceste vertu pourroit estre entendue humilité. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 443).

**Rem.** Cf. la trad. du même concept par Oresme : Car telz honeurs mendres ou moiens, l'en les puet appeter et querir plus ou moins que il n'appartient. Et celui qui superhabunde en desirer tels honeurs, il est *philotime* et celui qui y deffaut est *aphylotime*. Et le moien est innommé et aussi les vices sont innommés. Toutesvoies, nous feignon que il aient nom *phylotimie* et *aphylotimie* (ORESME, E.A., c.1370, 166). [H. G.]

### AMATOIRE, adj. (amatoire)

[GD : *amatoire* ; FEW XXIV, 397a : *amatorius*]

"Relatif à l'amour" : Tu sces assés que j'ay bailliet l'art *amatoire* et conscilliet, Mais pour ce que [moult] perilleuse Estoit la cose et damageuse, J'ay mis raison et atemprance Pour eschievr[e] de desperanche. (Ovide remede amours H., p.1300 [1400-1430], 38). Doulz enfez, je dy de ce voir, Je ne te voeil pas decevoir Ne destruire l'art *amatoire* ; Ains voeil qu'il soit mis en histoire, Ne l'oeuvre passee [e] confuse Ne fera ma nouvelle muse. (Ovide remede amours H., p.1300 [1400-1430], 38).

- Empl. subst. "Boisson qui rend amoureux, philtre"

**Rem.** *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XVe s.) ds GD I, 251c. [H. G.]

### AMATONNER, verbe (amatonner)

[GD : *amanteneir* ; FEW VI-1, 522b : *mattus*]

"Coaguler"

**Rem.** *Gloss.*, Paris B.N. lat. 4120, c.1400-1500, ds GD I, 249a (*coagulare*, *amanteneir*). Sans doute à lire *amatonneir*, *amatonner* (FEW I-1, 526b, n.18).

V. aussi *matonner* [R. M.]

### AMAZONE, subst. fém. (amazone)

[GDC : *amazone* ; FEW XXIV, 397b : *Amazon* ; TLF II, 683b : *amazone*]

MYTH.

**A.** - [Avec une valeur coll.] *Les Amazones*. "Peuple de femmes guerrières et chasseresses" : ...Theseus (...) avoit eu (...) une autre noble dame a fame, appelée Ypolite, laquelle estoit royne des *Amasones*, dont il avoit un fil (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 424). Panthesilee vierge fut royne des *Amazones* et succeda a Orichie et Anthiope, roynes de ycellui pays des *Amazones* (...). Ceste femme (...) despitant la beauté du noble

Octon et surmontant la feblesce et la tendrure du corps humain, vestoit armes et assailloit les plus grans, couvroit aussi sa cheveleure doree de heaume et garnisoit son costé de flesches et carreaux, et selon la coustume des hommes chevaliers, non des femmes, montoit chars et chevaux (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 101). ...Theseus assailli les *Amazonnes* avec Hercules le preu, et eulx deux avec leur ost repoulerent les grans efforts d'icelles. Et après ce que ilz les eurent battues par grieve et pesante bataille, Theseus comme victorieux en amena avec son aultre praye Ypolite royne des *Amazonnes* qui sont femmes qui ne ont entre elles aucuns hommes et neantmoins elles ont royne et loix et policie selon lesquelles elles vivent, et est leur pais environné de la mer Egee que l'en dit le bras saint George, et sont assez pres des Scitois et des Gethes. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 147-148). ...ceste Marpesia et Lampedo, suers germanes et ambedeux roynes des *Amazonnes*, furent jadis si glorieuses et si vaillans en armes que elles se appellerent filles de Mars qui est le dieu des batailles, et tans firent victorieuses batailles aux peuples voisins que elles conquererent grans pays en Asie et Europe. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 172).

**B.** - [Avec une valeur partitive] "Femme appartenant à ce peuple" : ...les escriptures et anciennes histoires font mencion de plusieurs dames qui furent moult vaillans et moult prestes as armes et moult chevalereuses, sy come il peut assez apparoir par les histoires de Thebes et de Troye, de plusieurs *Amazonnes* et de Semiramis (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 6). Hercules le vaillant, et le preux Theseus, En deux femmes armées trouverent telz vertus (...). Puisque deux *amazonnes* et deux feminins corps Contre deux si puissans soubstindrent telz efforts, Exemple est qu'on doit craindre et bataille et discors, Son ennemy doubter, foible, menchet ou tors (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 169).

- Empl. adj. : ...là furent veues deux damoiselles *amazonnes* à cheval, richement armées, et leurs espées scinctes (...). Leurs chiefz estoient parez de leurs cheveux, blondz et beaulx, moult noblement, et portoient chappeaux de violettes pardessus ; et derriere elles avoient femmes à pied (...) dont les unes portoient les bacinetz, les escuz et les glaives desdictes damoiselles (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 168). [M. C.]

**AMAZONIE, adj. fém.** (amazonie)

[\*FEW XXIV, 397b : *Amazon*]

"Des Amazonnes"

**REM.** SAINT-GELAIS (*amazonye*) ds *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 559. [R. M.]

**AMBADE, (?)** (ambade)

[Ø]

"Saut" (Éd.) : Ce vent leur souffle a l'horeille Et les faisoyt sailir en hault Faire un tour, un souple sault. (...) S'il eust plus longuement soufflé, C'estoyt pour prendre la brigade De ce vent, qui fait ceste *ambade*. (Serm. quatre vents K., c.1500, 519).

**REM.** L'Éd. suggère de rattacher au provençal *amblar* (cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 23). C'est difficile pour des raisons de forme et de sens. Peut-être *ambade* pour *anbade*, mauvaise lecture de *aubade*, tout comme dans l'ex. suiv. : Souventes foiz Paris et Edardo aloient de nuyt soubz la chambre de Vienne, faisant oubades [var. ms. C : *ambades*] de leurs chanssons (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 77). [Cf. le commentaire de G. Roques ds *R.ev. Ling. rom.* 58, 1994, 180-181] [M. C.]

**AMBAGES, subst. masc. et fém.** (ambages)

[T-L : *ambages* ; GDC : *ambages* ; AND : *ambage* ; FEW XXIV, 398a : *ambages* ; TLF II, 684b : *ambage(s)*]

**A.** - "Ambages, circonlocutions, paroles ambiguës" : ...lors commença il a appeler les chevaliers a pou de parolez, et si commença a eslever les bataillez des Samniciens et a magnifier d'autre part les Etrusquez et [toutefois] a dire que les bataillez des uns n'estoient pas semblablez aus autres et que multitude a multitude, ennemis a ennemis, ne fesoient point a comparer, mes que tutezfoiz y avoit il une chose reposte que il sauroient tout a temps, mes quant a present la covenoit il taire. Pour telz *ambages* faisoit il samblant que li ennemi feussent trahis (BERS., I, 9, c.1354-1359, 37.7, 68). Tous les dieux prant en tesmoignage Que point ne ment en son langage. Si ne sçay que je doie croire, De la chose soit bourde ou voire (...). Car quant la vieille coustumiere, De toutes, la plus grant mensongière, M'ot tant de fois si assené, Et par *ambages* demené, Que plus en oultre reculer Ne pouvoit, pour dissimuler Trouva engin et une voie, Par quoy la belle que j'amoie, Seroit briefment circonvenue (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 143). ...et durant ce que, selon leur coustume, [les Anglais] eussent tenu en vain le temps de dilatoires d'*ambages*, c'est de paroles obscures et douteuses, par l'espace de VJ sepmaines [Interpolation, milieu du XVe s. ?] (JUV. URS., T. crest., c.1446, 147). Par grant deliberacion [Jésus-Christ] A toutes chouses ordonnees. Contre ly ne foys mencion De nulle argumentacion. Ses chouses sont determinees. Soubtis *ambages* ne sophismes, Ne aultres falaces silogismes Ne le pouroient decepvoir. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 27). Quant Appolo eut tel responce dicte De son profond et tenebreux adite, Lors la Sybille cumee luy expouse Par *ambages* meinte diverse chouse, Et en cest antre mugist et si revolve Choses obscures qu'aux vrayes elle involve (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 298).

**Rem.** Autre ex. de BERS. ds GDC VIII, 98a.

**B.** - Rare. "Ruses, stratagèmes" : ...quant li samnicien Postumius feri du genoul le legat rommain, li dieu jugierent et crurent que le legat rommain fust violé et que des lors peussent li Rommain faire contre [nous] juste guerre. He, dist il, et n'avez vous honte de meitre avant telles moqueries de religions et de choses divines et que pour escuser vostre foy telles manieres d'*ambages*, (...) vous, villart consulaire, volez faindre et querir ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 11.12, 20). [M. C.]

**AMBAGOIS, subst. masc.** (ambagois)

[FEW XXIV, 398a : *ambages*]

"Manière de parler pleine d'ambages, de détours ; langage obscur, ambigu" : ...pource que vous desirez a savoir ma volenté, je vous dy que j'ayme le naufragé deceu par fortune de mer. Mais, affin que je ne voise point par *ambagois*, c'est Apolonie (Apoll. Tyr Z., c.1400-1500, 98). HOLOFERNÈS. Trespuissant, Sur le monde seigneurissant, Roy souverain sur tous les roys, Vers vous vueil estre obeissant, Soutenir, maintenir noz loys. (...) LE SENECHAL. Quel *ambagois* ! LE CAPITAIN. Il est rusé. (...) NABUGODONOSOR. Sans differer, ainsi nous plaist, L'espée prendrez a ceste foys, Et besongnez sans *ambagois* (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 250). Maistre François, devés [le] croire Emprunta deux grans bros de bois Disant qu'il estoit necessaire D'avoir du vin par *ambagois*. L'ung fist remplir de belle eue clere Et vint a la Pomme de Pin Atout ses deux bros, sans renchiere Demandant s'il avoient bon vin Et qu'on luy emplist du plus fin, Mais qu'il fust blanc et amoureux (Repues franchises K.V., c.1480, 97). Où, comme on dit en *ambagois*,

Qui part de sa place il la perd. (MAXIMIEN, Avocat dames Paris M.R., c.1485-1490, 28). [M. C.]

**AMBAINCE, subst. fém.** (ambaince)

[FEW XXIII, 156a : o.i.]

"Aumusse" (Éd.): Messire Bernard, de present Je vous vesteray le surplis Et celle *ambaince* de fin gris. (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 81).

**Rem.** Note de l'éd.: "*Ambaince* est évidemment une altération du mot *aumusse*. Ce vêtement était, comme l'on sait, toujours en fourrure, et constituait l'insigne particulier des chanoines". [J.-L. R.]

**AMBARDE, (?)** (ambarde)

[GD : *ambarde/aubarde* ; FEW XIX, 25a : *barda'a*]

"Courtepointe" : Et à ces mos il prist à bras le roy Henri son frère et le tira à lui en luitant, et fu plus fors de li et l'abati desous lui, sus une *ambarde*, que on dist en François une coute de matelas de soie. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 81).

**REM.** Autres ex. de Froissart ds GD I, 252a. FEW XIX, 26a, n. 19, s.v. *barda'a* cite Froissart (d'apr. GD I, 492c, éd. 1559) sous la forme *aubarde* : *une aubarde qu'on dit en François coestes de materats* [de soie], "lit de plume". Mot occitan francisé. Toutes les formes occitanes étant en *au-* (cf. FEW), *aubarde* est vraisemblablement la bonne leçon : *ambarde* est mis pour *anbarde* (avec normalisation de *an-* devant *b*), mauvaise lecture de *aubarde* (hypothèse suggérée par J.-P. Chambon). [M. C.]

**AMBASSADE, subst. fém.** (ambassade)

[GDC : *ambassade* ; AND : *ambassiate* ; FEW XV-1, 19b : *andbahti* ; TLF II, 685b : *ambassade*]

**A. - Au propre**

**1.** "Mission officielle (consistant à transmettre un message) dont on charge une ou plusieurs personnes" : ...ilz conterrent au gentil conte et à son frere leur *ambaxade* pour quoy il estoient expressement envoyez à eulx (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 122). Vous avez bien et bel parlé, Avoir il nous convient Annas, S'orrons son conseil sur ce cas, Et aussi nous lui chargerons Ce fait cy et lui prierons Qu'il fournisse ceste *ambaxade*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 145). ...et y eut fait des sommacions, tant du Roy que du duc, et *ambassades* d'un costé et d'autre. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 196). ...il fut mené de belles paroles et par *ambassades* au moien de quoy il [le roy] cuidoit avoir bonne pacificacion et accord avecques ledit duc de Bretagne, sans effusion de sang ne perdicion de ses gens de guerre (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 283). Monseigneur, vous estes bon et saige, et vous estes bien grandement et honnourablement, la mercy Nostre-Seigneur ! gouverné jusque yci et, si Dieu plaist, vous ferez encores mieulx. Oultre, monseigneur, je vous veulx dire XII petis vers de maistre Alain Chartier, qui ne sont pas de mon *ambassade* ; mais c'est un bel advertissement pour messeigneurs qui suivent les armes (BUEIL, II, 1461-1466, 30).

- *Faire une ambassade* : Adont eut Lyonnel conseil qu'il se bouteroit hors de la forest et toute l'armee, et manderoit aux Rommains qu'ilz se partissent de celle terre tantost ou qu'ilz ne pouoient faillir a bataille. Ainsy qu'il fut dit, il fut fait, et fut esleu Estonné pour faire l'*ambaxade*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 360). Aprez que maistre Nicolle, monseigneur de Chamblay et monseigneur maistre Jehan Bienassiz eurent fait leur *embaxade*, qui bien et notablement se estoient acquitez, ainsi que chargé leur estoit

et qu'ilz le savoient bien faire, le Jouvencel se retira (BUEIL, II, 1461-1466, 80). Pour faire une telle *ambassade* N'est homme que Lucinius Avec le bon Maximinus : Ilz ont plus de science ensamble Que tous ceulx d'ung ost (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 65). Contre voz ditz point ne replique, Puissant prince sacerdotal ; Je feray mon povoir total Puis que la charge nous donnés Et que present vous ordonnez Que nous façons ceste *embaxade*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 18).

- Verbe + *en ambassade*

. *Aller en ambassade* : ...les dessusdis (...) avoient esté esleuz et nommez par ladicte Court pour aler en *ambassade* par devers le Roy et le duc de Bourgogne, lors estans à Beauvès (FAUQ., I, 1417-1420, 228). ...considéranz auxy l'ennuy, prison et detencion de corps que ledit reverent père a eu et suffert par la capcion que ledit de Bloys et ses complices firent à sa personne là où il aloit en *ambaxade*, pour nostre delivrance (Doc. 1420. In : Bibl. Éc. Chartes 8, 1846-1847, 240).

. *Envoyer qqn en ambassade* : ...se aucun estoit envoyé en *ambassade* devers les adversaires, ou pour les espier, et il revelloit sa legacion, il encouroit pareille peine. (BUEIL, II, 1461-1466, 13). Cestui fut envoyay en diverses regions en *ambaxade* et predist le tremblement de terre qui fist tant de maulx et la merveillie qui fut en Italie, c'est assavoir femme enfanter homme en semblance et forme de chien velu derriere, et par devant comme un autre homme. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 111 v°). Maistre Jehan de Zerixee, Allemant, florit en ce temps à Tournay, qui fut envoyé en diverses *ambaxades* comme homme excellent, theologien et astrologien. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 152 v°). Toutesfoiz il fut conclud d'envoyer plusieurs hommes en *ambassade*, et moy entre les aultres à Venise. (COMM., III, 1495-1498, 46).

. *Estre en ambassade* : ...lequel congnut (...) avoir eu (...) la somme de (...) estans en *ambaxade* en Bretagne devers le duc (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1427, 126-127).

. *Venir en ambassade* : ...XV aulnes III quartiers de velours sur velours noir à VII salus l'aulne, que tout MS donna aux gens et ambassadeurs de l'archevesque de Coullongne, quand lors ils vindrent devers luy en *ambassade* (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 289). En ce temps, es mois d'octobre et novembre, se firent de grans alées et venues par les Flamens de la ville de Gant, et qui vindrent en *ambassade* devers le roy (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 122).

**2. P. méton.**

**a)** "Ensemble des personnes chargées d'une mission officielle" : Et des Alemaignes aussi arriva à Paris *ambassade* dont estoit chef le duc en Baviere. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 311). Et, quant vint comme environ la my-may, l'*ambaxade* vint devers le Roy et apporterent toutes les seurtez que le Roy demandoit touchant le fait du mariage du Jouvencel ; lesquelles seurtez le Jouvencel envoya au Roy. Et davantaige apporterent lettres de par le roy Amidas au Jouvencel, belles et honnestes, lesquelles il envoya pareillement au Roy. (BUEIL, II, 1461-1466, 176). L'Ange avoit la nuyt visité Saint Mathurin et recité Qu'il venoit vers luy *embassades* De Romme, à cause des malades, Et qu'il allast vers eulx seurement, Car c'estoit le mandement De Dieu, et que tout gariroit Et Dieu tousjours o luy seroit (Vie st Mathurin M.R., 1489, 378). Ledict seigneur de Lescun, le principal de leurs serviteurs, avoit maint *ambassade* allant et venant au roy et à eulx deux (COMM., I, 1489-1491, 92). Dudit archiduc et, en sa faveur, grand *ambassade*

vint de par l'empereur Federic, voulant se faire mediateur dudit accord. (COMM., III, 1495-1498, 25).

- *Ambassade de* + subst. désignant ceux qui envoient (pays, souverain, collectivité) : ...les prieurs (...) ordonnerent que deux d'eulz a damp Abbés yroient parler de par le couvent, et qui diroient les parolles qui s'ensuivent. L'*ambassade* du couvent... (LA SALE, J.S., 1456, 285). ...oudit an LXXIX, vint et arriva à Paris une moult belle et honneste *ambassade* du pays d'Espagne (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 89). ...le roy estant en son camp pres Versay, les *ambassades* de la seigneurie de Venise vindrent devers luy (...) Lesquelz, après tout recueil fait par le roy, ilz luy prièrent que son plaisir fust de leur donner treves de quatre jours seulement. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 304). Le seigneur de Barbazan et autres de l'*ambassaide* du conte d'Armignac (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 236).

- *Envoyer une ambassade* : ...la somme de 10000 livres qui deuz estoient à monseigneur le duc pour prest par lui fait comptant au roy nostre sire, pour convertir ou paiement des gens d'armes qu'il a de present en sa compagnie et en son service pour la seurté de sa personne à l'encontre des Angloiz, ses anciens enemis, et de plusieurs *ambaxades* que le roy et mondit seigneur envoient presentement en plusieurs regions (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 15). Et se doulut moult fort le roy d'Engleterre, et envoya *ambaxade* devers le roy en forme de complaincte (JUV. URS., T. crest., c.1446, 128). A ! vray Dieu, quel ambassadeurs ! Pluseurs [nom propre] a il le cuer sy sade De m'envoyer telle *ambassade* Comme Flaterie et Envie ? (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 220). ...pour ce que la treve, qui sur ce avoit esté entre luy, d'une part, et le duc en Auteriche, d'autre part, estoit presque faillie, et que par ledit d'Auteriche n'avoit esté aucune *ambassade* envoyé devers luy pour accord faire entre eulx sur leurs differens, et pour conclure de ce qu'ilz avoient à faire après la fin d'icelle treve. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 85). Je croy que ilz [les Etats de Languedoc] concluront vous envoyer [au roi] une *ambassade* de quelques gens honnestes et en petit nombre. (Pol. Louis XI, G., Pièces justif., 1462, 416). Et envoya ledit Edouart devers le roy certaine *embassaide* et luy escripvit lettres missives touchant laditte matere pour sçavoir qu'il avoit à faire sur ce. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 382).

. Au masc. : ...lesdiz bourgeois et gens de mestier de Rouhen envoient devers le roy ung *ambaxade* de seigneurs d'eglise et de bourgeois en grant nombre (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1466, 99).

- *Faire partir une ambassade* : ...[le daulphin viennois et le duc de Bourgoingne] ordonnerent ensemble de faire partir leur *ambassade* ains plus tost que plus tard (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 29).

b) "Ambassadeur" : Ainsy que dist Frontin en son premier livre, quant Sipio l'Affricquant envoya, au roy Siphaz, Bellius son preteur pour *ambaxade* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 49). Le chancelier Philippe de Montauban venoit à Rennes tenir chancellerie et conseil. Avoit pour gens de conseil maistre Allain Berart, Cojalu, l'*ambaxade* [ambassadeur] qui vint dernièrement d'Espagne..., messire Morice de Guenekervelic pour gens à robbe longue ; à robbe courte Chambellan et Keranré. (Doc. 1492. In : Bibl. Éc. Chartes 115, 1957, 145, n.1). Thibault de Blois, en ce temps moult aprecié de l'empereur Arnol, fut envoyé comme *ambaxade* devers Formose, pappe, pour le differant et altercacion qui lors estoit en l'Eglise et y fist peu touteffois. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 89 r°).

B. - P. ext. "Mission, démarche dont on charge qqn" : Je vy le temps qu'aymé j'estoie ; Maintenant il semble autrement, Mais c'est le monde qui mondaye, Je l'aperçoy evidamment. Quant je sçuis sain, non pas granment, J'avoye oevré [l. oeuvre ?] en autre *embassade*, Mais je congnois certainement Qui m'ayme mieulx sain que mallade. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 280). Or veult l'amant faire dis et balades, Lettres closes, secretes *ambaxades* (CHART., D. Fort., 1412-1413, 167). Il sera ja tost engaigié En la taverne ou nous yrons, Pour deffrayer les compaignons Au revenir de l'*ambassade*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 256).

- *Accomplir une ambassade* : Et quant la damoiselle eut acompli son *ambaxade*, elle retourna envers Blanchette et lui dist qu'elle avoit fait son messaige et qu'elle l'avoit trouvé reposant lez une fontaine. "Et vous prommés, dist elle, que quant il sceut que le present venoit de vous, il fut tant joyeux que plus ne pouoit. Mais quant j'eus fait mon message, je m'esvanuy de lui sy soudainement qu'il ne peut sçavoir que j'estoie devenue..." (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 222).

- *Faire une ambassade* : Pour faire ceste *ambaxade*, a lendemain l'une d'elles se mist au chemin (C.N.N., c.1456-1467, 139).

REM. On rencontre dans la docum. l'ex. suiv. où *ambassade* est interprété par M. Dalmer, *Z. frz. Spr. Lit.* 60, 1936, 180-181 et *Z. frz. Spr. Lit.* 64, 1940-1942, 46, par "réunion, compagnie gaie" : : Sy habondant richesse superflue Ne doit nourrir le cueur en avarice, Maiz convient bien qu'elle passe et defflue Plus promptement qu'elle n'est obtenue, Pour éviter ce tresmaleureux vice. (...) Comme passer a deux ou a trois dés, Suyant tousjours ces joyeuses brigades ; Et s'il advient que vostre avoir perdez, Heritaiges et bons meublez vendez Pour mieulx a déz faire voz estricadez. Faitez fournir diverses *ambassades*, Et si donnez robez, manteaulx, fourrures, Tout submectant a rudes aventures. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 34). [E. P.]

**AMBASSADEMENT, subst. masc.** (ambassadement)

[GD : *ambassadement* ; \*FEW XV-1, 20a : *andbahti*]

"Ambassade, mission d'ambassadeur"

REM. *Ancienneté des Juifs* (ms. fin XV<sup>e</sup> s.) ds GD I, 252a. [R. M.]

**AMBASSADER, verbe** (ambassader)

[GD : *ambassader* ; FEW XV-1, 20a : *andbahti*]

I. - Empl. intrans.

A. - "Accomplir une mission officielle au nom de qqn"

- *Aller ambassader* : : La chose en sera trop plus gente, Sire Helenon et Mirmidon, Bucifal, plain d'honneur vigente, Et Galiot de mont guerdon [Mont Guerdon ?], Compaigniés Adon et Radon, Allés en France *ambassader* Et lessiés Rome en habandon (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 372).

- *Venir ambassader (pour qqn)* : Ne comment ose tu venir *Ambassader* pour la paillarde Que je feray en ung feu morir, Et le luy promes, que qu'i tarde ? (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 428).

B. - P. ext. "Accomplir une mission (ici d'espionnage)" : Par quoy il avoit envoyé espyer et *ambassader* par les ports ou devoit passer ladicté gallée des pellerins. (Voy. Hierus. S., 1480, 42).

C. - "Envoyer une ambassade à qqn"

- *Ambassader à qqn*.

. [Dans un cont. métaph.] : ...comment les loups *ambassaderent* aux brebis. Le temps que les bestes convenoyent, les

lous firent guerre aux brebis et, pour ce que les brebis ne se pouoyent garder, demanderent ayde aux chiens, lesquelz, bataillant pour les brebis, faisoient fouyr les lous. Et, pour ce que les lous ne pouoyent avoir proye ne gagner sus les brebis pour les chiens qui les gardoyent, transmirent une ambassade aux brebis pour avoir ensemble paix perpetuelle. (MACHO, Esope R., c.1480, 54).

**II.** - Part. passé en empl. adj. [D'une chose] "Négocié, traité par l'intermédiaire d'un ambassadeur" : Aprèz tout *ambassadé*, tout argué, tout replicié et tout disputé, l'appointement dudit comté fut fait aux Franchois, par la manière qui s'ensieut. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 176). [E. P.]

**AMBASSADERESSE, subst. et adj. fém.** (ambassaderesse)  
[\*FEW XV-1, 19b : *andbahti*]

**I.** - Subst. "Celle qui est chargée d'un message" : De cez parolez oyr fu tout le conte resconforté et prist tel espoir en son fait qu'il devint comme a demy gary et ne savoit assez remercier son *ambaxadresse* (Comte Artois S., c.1453-1467, 127).

**II.** - Adj. "Qui est chargé d'un message" : ...et les envoya France en priant Dieu devotement que il luy pleust que lesdittes deux dammes *ambassaderesses* luy apportent les nouvelles qu'elle desire (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 217). [E. P.]

**AMBASSADERIE, subst. fém.** (ambassaderie)

[GD : *ambassaderie* ; FEW XV-1, 20a : *andbahti*]

**A.** - "Mission de négociation auprès d'un personnage important" (synon. *ambasserie*) : ...ce scevent plusieurs gentilz hommes du pais meismes commis a celle *ambassaderie*. (CHR. PIZ., Avison T., 1405, 166).

- *Aller en ambassaderie* : Ces trois chevaliers furent chargiez de faire le message et de aler en *ambassaderie* devers le roy de Castille (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 103).

- *Faire une ambassaderie* : Pour faire celle *ambassaderie* fu ordené le mareschal et le seigneur de la Trimouille (Bouciquaut L., 1406-1409, 121).

- *Venir en ambassaderie* : Nennil, dist Anthoine, vostre mort ne vueil je pas, mais je vous rendray a la mercy de la pucelle sans doubte. Et lors appelle les deux chevaliers qui furent venuz a Luseignen avecques le gentil homme en *ambassaderie*, et autres XII. chevaliers de Poitou, disant : Menez moy cestui roy en la ville de Lucembourg, devers la pucelle, et lui dictes que je lui envoie son ennemy pour en faire sa volenté. (ARRAS, c.1392-1393, 163).

**B.** - "Message confié à un ambassadeur" : ...parla le doien de Coulongne (...) et remonstra toute leur *ambassaderie* du long au long (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 148).

- *Dire une ambassaderie* : Et, quant il ot bien pensé, il se fist apporter du sang d'un sanglier et le but ; et, tantost qu'il ot beu le sang, il fist hastivement appeller les ambaxiateurs devant lui, pour dire leur *ambaxiaterie* pour quoy ilz estoient venus. (Doc. 1403. In : Bibl. Éc. Chartes 55, 1894, 443).

- P. ext. [Dans les livres de compte] "Charge des gens envoyés en ambassade" : Voyaiges, *ambassaderies* et achat de chevaulx. (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1418, 108). *Ambaxaderies*, grosses messaigeries, gaiges par jour et voyaiges de plusieurs gens et officiers de monseigneur et autres. (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 101).

**C.** - "Ensemble des personnes chargées d'une mission" : Monseigneur, véez-ci l'*ambassaderie* de Burgues, qui ci est, qui dit que les Anglois ont assiégé la ville, et dient qu'il y a forte

mortalité entre eux ; si advisez qu'il est de faire. (CABARET D'ORV., Chron. Loys de Bourb. C., 1429, 193). [E. P.]

**AMBASSADEUR, subst. masc.** (ambassadeur)

[GDC : *ambassador* ; AND : *ambassateur* ; FEW XV-1, 19b : *andbahti* ; TLF II, 687b : *ambassadeur*]

**A.** - "Personne chargée, à titre officiel, de transmettre un message à une ou des personnes importantes" : ...les dis de Dourlans supplient a vous, nosseigneurs les *ambassadeurs*, que de votre bonne et haute discretion vous plaise remontrer audit monseigneur le duc, afin que provision y soit mise (Comptes Doullens W., 1386, 12). ...tu doys estre moyen et cause efficient en ce monde de la restauracion de la Crestiente, ilz auront grant joye d'estre tes vrais amis et d'otemperer a ta sainte requeste, faicte par tout par tes solennelz *ambaxadeurs* et messaiges honnourables (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 293). Gieffroy erra tant qu'il vint en Norhombellande avecques les *ambaxadeurs* et ses X. chevaliers. Lors que les barons du pays scorent sa venue, si vindrent a l'encontre de lui moult honnourablement (ARRAS, c.1392-1393, 262). Et en ce pendant vindrent les *ambassadeurs* de Lucembourg qui firent moult honnourablement la reverence a Raymond et a Melusigne et a toute la compaignie. Et ilz furent moult liement receuz, et fu tantost recongneu le gentil homme qui avoit esté a la conquete de Chippre de plusieurs qui la estoient, et fu grandement festoiez. (ARRAS, c.1392-1393, 149). ...et outre persuaderent lesdiz messages ou *ambassadeurs* à la Court qu'elle vouldist conseiller le Roy de rendre l'obeissance à nostre Saint Pere le pape Benedic XIIIe (BAYE, I, 1400-1410, 31). La Court a commiz maistres Ja. du Gard et O. Gencien pour aler à Compiegne devers monseigneur le Dauphin, avecques les *ambaxateurs* de l'Université de Paris (BAYE, II, 1411-1417, 276). ...Fabricius, qui n'ot point de honte d'estre veu des *embassadeurs* notables de ses ennemis mengier à table seant sus une petite fourme, servi en escuelles de bois (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 102). A ! vray Dieu, quel *ambassadeurs* ! Plusieurs [n. propre] a il le cuer sy sade De m'envoyer telle ambassade Comme Flaterie et Envie ? (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 220). Ung *ambassadeur* ne doit mye Avoir aucun mal, sus ne jus. Pour quelque façon ou abus Ou quelque chose qu'il apporte, N'en doit avoir aucun rebus ; Tout temps messagier en supporte. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 427-428). ...les noms des seigneurs, capitaynes, conducteurs, gouverneurs, maistres d'ostelz et *ambassadeurs* de la conduycte, charge et gouvernement de ceste entreprise. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 129).

- En partic. "Personne chargée d'une mission officielle auprès d'un souverain étranger" : Il avoit de bons chevaliers Et de notables escuiers, Riches gens et de grant arroy En la compaignie dou roy, Qui moult humblement li prierent Par plusieurs fois et supplierent Qu'avecques les *embassadeurs*, Qui de la pais furent traiteurs, Peüssent aler pour veoir Le Quaire et le païs (MACH., P. Alex., p.1369, 177). De l'autre part, a la senestre se seioient les *ambaxadeurs* et messagiers du royaume de France, d'Escoce, d'Espagne... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 306). En tant que de la dispensation, li *ambasadour* d'Engleterre s'en cargierent (FROISS., Chron. D., p.1400, 157). ...et aussy les arcevesques de Pise et messire Nycolas de Robertis, chevalier, *ambaxiateurs* du Pape en France (BAYE, I, 1400-1410, 338). Si avint une fois que cellui roy, ou autre sien successeur, avoit envoyé ses *ambassadeurs* en une autre contree (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 201). ...frais d'armees de mer, voyages d'*ambassadeurs*, presens aux estrangiers (CHART., Q. inv., 1422,

51). ...c'est chose a luy [au roi] honorable et prouffitable de entendre a certain traictié de paix ouvert par les *ambassadeurs* de luy et du roy d'Angleterre (JUV. URS., Loquar, 1440, 301). ...le reverend pere en Dieu monseigneur messire Jehan Michiel, presentement évesque d'Angiers, qui fut secretaire a la poursuyte dudit royaume avec messeigneurs les *ambassadeurs* du roy Loys second (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 5). En l'année mil IIIIc quatre vingtz, passerent la mer d'Angleterre pour venir en France pardevers le roy le seigneur de Hauart, ung protonotere, et autres *ambassadeurs* anglois, pour le fait de l'entretènement de la treve d'entre le roy et le roy d'Angleterre. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 95). Ainsi furent despeschez les *ambaxadeurs* et chevaucherent devers le Roy tant qu'ilz furent devant luy. (BUEIL, II, 1461-1466, 140). Si les *ambassadeurs* secretz et publicques viennent de par princes où la hayne soit telles comme je l'ay veüe continuele entre tous ces seigneurs (COMM., I, 1489-1491, 219). Le jeudi, premier jour d'octobre, vindrent les *ambassadeurs* du duc de Millan et des Venyciens devers le roy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 308).

. *Ambassadeur de la paix* : ...Que de chascune ville ala Vers le soudan une personne Notable, diligent et bonne, Qu'estre doivent *embassadeurs* De la pais et mediateurs Entre le soudan et le roy (MACH., P. Alex., p.1369, 221).

. *Envoyer ambassadeur* : ...messire Edouart de Guerles (...) envoya *ambassadeurs* devers le duc de Braibant (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 157). Et tandiz que le roy Petre estoit avecquez le prince, il envoya messagiers et *ambaxadeurs* au roy de France (Chron. Valois L., c.1377-1397, 172). Voicy donc par quelle cautelle Frauder et prandre le pourrons [Jésus] : *Embassadeurs* luy envoyrons Pour luy demander et prier Que il nous dye s'on doit payer Tribut a l'empereur de Romme. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 608).

. *Envoyer ses ambassadeurs pour* + inf. : Et est la chose alée si avant que, en ceste année, nous avons envoyé devers lui noz *ambaxadeurs* pour accorder le mariage de nostre dicte très amée fille Anne, vostre niepce, avec nostre beau cousin le prince de Pymont, son filz aisé. (Doc. 1432. In : Bibl. Éc. Chartes 35, 1874, 141). ...ilz envoièrent leurs *ambaxadeurs* partout pour faire aliance contre le roy et mesmes à Venise, où j'estoys (COMM., III, 1495-1498, 286).

**Rem.** On rencontre un seul ex. où *ambassadeur* a le sens de "conseiller d'un prince" : : ...[le roy Amydas] estoit homme qui vouloit user tousjours par conseil ; et, posé ores que son oppinion eust esté la meilleure, si vouloit-il prendre celle de son conseil, affin qu'ilz lui aidassent de meilleur cuer à soustenir ses affaires contre ses ennemyz ; et tint l'oppinion telle qu'elle avoit esté. Mais il y eust aucuns *ambaxadeurs* particulliers qui le desmeurent de sa bonne volenté, comme vous orrez. [Repris p. 233, par «aucuns conseillers à part»] (BUEIL, II, 1461-1466, 231).

**B. - P. ext.** "Celui qu'on envoie pour apporter un message, messenger" : ...veez cy nostre chaperon fourré qui envoie ses *ambaxadeurs* devers sa dame la cordoaniere (C.N.N., c.1456-1467, 415). [E. P.]

### **AMBASSERIE, subst. fém.** (ambasserie)

[GD : *ambasserie* ; FEW XV-1, 20a : *andbahti*]

"Mission de négociation auprès d'un personnage important" (synon. *ambassaderie*) : Charle entent Olivier, si dist à vois serie : "Olivier, beaux douz sire, n'en areis chire irie, Car vous fereis Rollant à Lanchon compangnie." "Sire, dist Olivier, vous dites cortoisie, Sens moy n'en irat pais en celle *ambasserie* Par tous les

sains de Franche." (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 704).

**REM.** Ex. de 1403 et 1428 (Fribourg) ds GD I, 252b. [E. P.]

### **AMBASSEUR, subst. masc.** (ambassadeur)

[T-L : *ambasseor* ; GD : *ambasseor* ; FEW XV-1, 19b : *andbahti*]

(Synon. de *ambassadeur*) : Vous, *ambasseur* et messagier, Qui alez par le monde es cours Des grans princes, pour besongnier, Vostre voyage n'est pas cours, Car on quiert tant de divers tours, De puis que vous serez ois, De journées, de mos polis, De venir au soir et au main (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 116). ...quant les *ambassadeurs* que j'avoie envoyé devers le roy de Chipre orent fait la paix (Bouciquaut L., 1404, 278). Très hault et très excellent prince et très cher sires et cousins, plaise vous [le roi de Castille et de Léon] savoir que j'ay receu [Louis, duc de Bourbonnais] vos lettres que envoyées m'avez par vos *ambaxeurs* qui naguères sont arrivez par deça, par lesquelles j'ay sceu le bon estat et santé de votre personne (Titres Bourbon L., t.2, 1404, 147). ...pour lesquelles choses offrir ont envoyé, comme l'en dit, leurs *ambaxeurs* especiaux (BAYE, II, 1411-1417, 123). ...par ces présentes faisons, créons, constituons et ordonnons noz *ambaxeurs*, procureurs et entremecteurs de noz besoingnes cy après déclairées : ... traicter de bonne et vraie aliance, ligue et confédération (Roi René vie L., 1445, 259). Et, le samedi ensuivant [24 août], furent tous les dessus nommez *ambassadeurs* en l'ostel de ladite ville, où y estoient assemblez plusieurs notables personnes pour oyr ce qui leur avoit esté dit par les dessusdiz princes et seigneurs. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 91). Et, pour appointer des differens du roy et ledit de Bourgogne, y ot *ambassadeurs* ordonnez, et pour appointer des debats et questions des gens de guerre de chacun des deux costez. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 258). [E. P.]

### **AMBASSIE, subst. fém.** (ambassie)

[\*FEW XV-1, 19b : *andbahti*]

"Mission d'ambassadeur, ambassade" : Ce jour ambaxieurs de la cité de l'Aquile en Secile (...) desploierent leur *ambaxie* et puis baillerent un instrument subscript de XL noms de citaiens et un sexterne de papier contenant les articles de leur *ambaxie*. (LE FÈVRE, Journ. M., c.1380-1390, 172). [R. M.]

### **AMBASSEURE, subst. fém.** (ambassure)

[GD : *ambasseure* ; \*FEW XV-1, 20a : *andbahti*]

"Ambassade, mission d'ambassadeur"

**REM.** Doc. 1447 (Savoie) ds GD I, 252b. [R. M.]

### **AMBE, adj. num.** (ambe)

[T-L : *ambes* ; GD : *ambes* ; AND : *ambeparz* ; FEW XXIV, 409b : *ambo*]

"Deux" : Qui savera juer d'*ambes* meins, Si l'une falt, de l'autre au meinz Porra juer (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 219).

- [Gén. dans un cont. jur. ; à propos d'un conflit, d'un procès]

. *Les ambes parties*. "Les deux parties opposées" : Et par tant, ma treshonree et tresnoble dame, vous plesse ordeigner et commandéz que semblablement soient reparéz et amendéz les attemptatz queux voz subgitz ont faitz as liges mon dit seignur le Roy, et ce norrira bone pees et accord entre *ambes parties* (Lettres agn. L., 1403, 418).

**Rem.** FEW enregistre : «Mfr. *ambe partie* "les deux parties (exp. notariale)" (...), *les ambes parties*», uniquement dans le Jura et dans la Suisse romande.

. *D'ambes parties*. "Des deux parties opposées" : Par quoy volons et vous mandons fermement en chargeantz que par les causes susdites n'atemptéz riens contre les ditz maire et communs jusques a tant que nous de l'avys de nostre dit conseil puissens ordenner de tiel fin en celle partie que soit a bonne quiete d'*ambes* partiez. (Lettres agn. L., 1404, 46).

. *D'ambe part*. "Des deux côtés" : Ces choses donques, d'*ambe* part Par ces termes et par grant art En ceste forme débatues Et bien par le Juge entendues Sans la matière réfriquer... (LA HAYE, P. peste, 1426, 38). [M. C.]

**AMBEDEUX, adj. num.** (ambedeux)

[T-L : *ambedos* ; GD : *andeus* ; AND : *ambedeus* ; FEW XXIV, 409b-410a : *ambo*]

**I. - Adj. num.** "(Les) deux, tous deux"

- *Ambedeux* + subst.

. *D'ambedeux parts*. "Des deux côtés" : Alixandre vint celle part ; A Porrus manda qu'il se gart Et que sa gent face issir hors, Pour eulx combatre corps a corps. Ainsi fut il ; ilz s'assamblèrent Et d'*ambedeux* pars se meslerent. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 146). Et Arges n'en ot gaires mains (...). *D'ambedeux* pars ot grant martire ! Dessoubz Arges, la s'assembla L'ost, qui redoutable sembla. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 309). Quant les treves faillies furent *D'ambe .II.* pars, adont s'esmurent Au mortel chaple, au dur tournoy (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 124).

- *Ambedeux les* + subst. / *les* + subst. + *ambedeux* : Cilz n'ot [pas] Sainte Yglise chier : L'evesque d'Ostun saint Legier Fist il *ambedeus* les yax traire Et assez d'autres tormans faire. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 230). Et retourne sur le chastellain, et le fiert de l'espee sur le bacinet si rudement (...) qu'il fu si estourdiz qu'il perdy les estriers *ambedeux* (ARRAS, c.1392-1393, 72). Adonc s'acheminèrent *amdoy* li chevalier (Galien D.B., c.1400-1500, 77). Charles se fit armer tout a sa devison, Et Balinguant s'arma auxi a sa façon. Quant furent bien armés *amdoy* li champion, Chascun monte au destrier a force et a bandon (Galien D.B., c.1400-1500, 134). L'aigle, une fois, acompaignié de ses oyseaux, avoit mis ses ostz en ung champ a l'encontre du lyon et de toutes ses bestes. Et journellement se combatoient les ungs contre les autres et faisoient courses et envaïes de toutes pars ou prejudice d'*ambedeux* les parties. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 163).

**II. - Pron. indéf.** "Les deux (êtres animés dont il est question), tous deux" : Celle la crut, atant l'an moine De ses honneurs se va vantant, Et l'autre se va guermantant, Et tant leurs paroles maintindrent Qu'*ambedeus* chiès le borgois vindrent. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 240). Adont *amdoy* Courtoisement, en riant, sans effroy, Prirent chascun l'un des deus par le doy. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 112). Et s'en vont, si comme il me samble, Par acort *ambedui* ensamble. (MACH., D. Aler., a.1349, 331). Maint dous baisiers le temps durant Donnoient li fin vrai amant L'un a l'autre sans mal penser, Ne sans l'un l'autre contrester ; Car amours, qui les siens constraint, *Andeux* les a si en un paint Mis et espris ; d'amour loiale L'un est vermel et l'autre pale. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 153). Tant l'ainme le Beau Chevalier, Et le Petit Afiléf lui Qu'ensemble il s'en vont *andui*. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 239). Une grant piece et longue vont ensamble hurtant Et d'ossire l'un l'autre s'alioient bien travaillant. Or sont li champion enemy le champz *endoï* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 1024). Quant li doy

chevalier a la terre versérent, Et cheval teste a teste *ambedeus* encontrérent, Et que li chevalier ainsi s'entrehurtérent, Les dames es hourdis asés s'en murmurérent (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 75). Un faucon fiz amonlt geter Qui moult bien savoit son voler, Et assez tost un laneret Geté de l'annee sore. *Ambedeus* volerent si bien Que en leur voler ne failli rien (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 218). ...malgré Sarrazins, *ambdoy* Sont venu d'encoste le roy. (MACH., P. Alex., p.1369, 72). "Damoiselle, n'atargiés point. Montés, faites monter vo page (...)" Adont sont monté *ambedoi*, Florée sus .I. palefroi Que ses pages la li tenoit. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 237). Et Lansonnet, qui moult bien ose Parler a son mestre a son gré, S'arreste tous quois sus .I. pré Ou il chevaucioient *andoï* (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 15). Ce n'est d'hier ne d'ui Qu'à li amer dui Mon cuer, si qu'*endui* Nous amiens adès plus fort, Qu'à li toute fui Et seray et sui, Sans part de nelui, Dès que vi son gentil port. (MACH., Lays, 1377, 366). Si que plus ne vueil plourer, Mais fermement esperer Qu'encor *endoy* La douleur que je reçoy Verrons finer Et ma grant joie doubler (MACH., Lays, 1377, 450). ...*enduy* n'ont c'une vie, C'un cuer ne c'une pensée... (MACH., Motés, 1377, 516). Les femmes Jacob sont louées Et *endeux* assez esprouvées, En la premiere, sa feconde, Beauté de face en la seconde ; Aux aucuns plaist Rachel la vie, Aux autres plaist la face Lie (DESCH., M.M., c.1385-1403, 224). On le devoit vif enterer Ou ardoir en un feu d'espines Pour ses dolereuses doctrines ; Car s'on ne le puet, il est voir, Que nulz homs ne puet femme avoir Sanz loy, s'a li gist charnelment, Qu'*endeux* ne peschent mortellement, Le franc avec la femme franche, C'est un pechié qui deux entranche, Et chascuns d'eux en son corps tel En conçoipt un pechié mortel (DESCH., M.M., c.1385-1403, 312). Deux chappellains avoit o lui, Moines estoient *ambedui* (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 192). Enfans [les deux fils], je ne vous scay plus que dire, fors tant que vous tenez verité en tous voz affaires (...). Et lors les baise *ambedeus* amoureusement comme mere. (ARRAS, c.1392-1393, 154). Et lors [les deux frères] vindrent au chastel et descendent devant la sale. Crestienne la pucelle (...) leur est venue a l'encontre au pié du degré, et les honnoura et receipt moult humblement et les prist *ambedeus* par les mains et se mist entre eulx deux. (ARRAS, c.1392-1393, 166). Quant elle revint de paumoisson si (...) manda sa mere que tantost vint. Et quand elle fut devant luy, toutes wyderent la chambre et les laisserent *ambeduy* seul a seul. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 96). Ilz ont pris II lances et ont brocheit, sy sont *aideux* cheux a terre atout leurs chevaux et sont releveiz *aideux* aussy. (...) Atant les ont pris et ont assenneiz par telle maniere qu'i sont *aydeux* ch(e)eulx sy roidement qu'ilz sont palmeis. Charles le voit et ses gens ; sy dist : "Vray Dieu ! ilz sont *aydeulx* mors." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 153). D'autre part, ne sçarez tenir Differense en l'offense d'eulx [l'ange et l'homme], Car par orgueil sont cheuz *ambdeux*. Tant aussi que l'offensé touche, Quelque differance n'y touche, Car l'offense des deux s'adresse Contre l'infinie haultesse (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 42).

**REM.** *Ambedeus* désigne plus rarement des choses : Covoitise et melancolie Sont touzjours d'une compaignie. *Endeux* [ici des choses personnifiées] sont annexez ensamble ; L'un pense, l'autre s'estudie. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 130). ...meton que .II. lignes finies, .a. et .b., intersequent une l'autre et que par mouvement une passe l'autre et se separe de elle, posé que une soit meue et l'autre non ou *ambe .II.* (ORESME, C.M., c.1377, 100). [M. C.]

**AMBELOBE, subst.** (ambelobe)[\*FEW XXIV, 409b : *ambo* ; \*FEW XVI, 473b : \**lobbôn*]

"Galimatias" (Éd.) : FESCENNIN. Il dit blafardes et injures (...); Faites les tous trois despoullier ! (...) MASQUEBIGNET. Il nous ont servy d'*ambelobes*. C'est raison qu'ilz soient paieiz. (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 95). [M. C.]

**AMBESAS, subst. masc.** (ambesas)[T-L : *as* ; GD : *ambesas* ; FEW XXV, 398b : *as* ; TLF II, 690a : *ambesas*]

"Double as (le plus malheureux coup)" (anton. *sines*) : [De l'avocat] Car povere droit, qui donne nient, Pour null clamour escoulte pas, Mais riche tort, qui parle bass, Vers luy se tret isnele pass, Escoulte, et de sa part devient : Car jammais pour tes *ambesas* La juste cause que tu as Encontre sisnes ne maintient. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 111). Abusé m'a [la femme aimée] et fait entendre Tousjours d'un que ce feust ung autre : De farine que ce feust cendre, D'un mortier ung chappel de faultre, De viel machefer que feust peaultre, D'*ambesas* que c'estoient ternes - Tousjours trompeur autruy engautre Et rend vecyves pour lanternes (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 67).

- *Faire ambesas. jeter ambesas*

. "Amener deux as dans un coup de dés" : L'un des joueurs gette *ambesas*, Et vit que la table trembla ; Le coup pert, puis regardé l'a, En regniant Dieu et sa mere, Disant : "De male mort amere, Puist mourir cilz qui est au bout !..." (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 256). ...par les tavernes Desormais gauldir conviendra Et pour faire *ambezas* et ternes. (LA VIGNE, S.M., 1496, 273).

. Au fig. *Jeter ambesas*. "Jouer de malheur" : Le nouvelle a conté au fort roy Perlicas, Comment de se cité a jetté *ambezas* Et comment noz barons y mainent grant esbas (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 715). Allemans le voient qui sont taisans et quas En fuye sont tourneis[,] getteit ont *Ambresas*. Ligois s'en vont apres, là fut mors Johan Das (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 519). S'en vat fuant le conte, si lassat ses harnas ; Ilh at le jeux perdue, getteit at *ambresas*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 641). Et Olivier ochist d'Avengnon Nycolas, Symon de Vyenois et Guy de Carpentras ; Ottineal chis donnoit si puissans hatiplas, Que plus de X en at fait getteit *ambresas* ; Basin et roy Ogier y mainent grant solas. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 722).

- *Faire ambesas et ternes*. "Mener la belle vie" (DI STEF., 18b) : QUART. Que grant deable esse que tu foille ? PREMIER. Vecy de quoy ; par les tavernes Desormais gauldir conviendra Et pour faire *ambezas* et ternes. (LA VIGNE, S.M., 1496, 273).

V. aussi *besas* [H. G.]

**AMBE-/AMBI-, préf.** (ambe-/ambi-)[FEW, Ø lat. *ambe-ambi-* ; TLF II, 690a : *ambi/ambo-*]

[Marque le redoublement, le dédoublement (au propre ou au fig.)] "Les deux en même temps"

**Rem.** Cf. FEW XXIV, 409b, *ambos*. V. *ambedeux* ; *ambelobe* ; *ambesas* ; *ambidextre*. Non analysé dans *ambiger*, *ambigu*, *ambigieux*, *ambiguïté* (lat. *ambiguus*, de *ambigere*, *amb-* + *agere*). V. aussi *ambe*, adj. num. [R. M.]

**AMBIDEXTRE, adj.** (ambidextre)[GDC : *ambidextre* ; AND : *ambidextour* ; FEW XXIV, 398b : *ambidexter* ; TLF II, 692b : *ambidextre*]

"Ambidextre" : ...c'est ce que Ypocras apelle *ambidextre* de deux destres, que l'une [main] soit aussi forte que l'autre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 228).

**Rem.** Cf. aussi *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 612 (agn.). [M. C.]

**AMBIER, verbe** (ambier)[T-L : *ambier* ; FEW XXIV, 399b : *ambire*]

"Aspirer" : Pour chou qu'on voit que pluseur haut *ambient* (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.1, c.1347-1353, 260). [R. M.]

**AMBIGER, verbe** (ambiger)[GDC : *ambiger* ; \*FEW XXIV, 399a : *ambiguus*]

"Balancer, hésiter, être en contestation" (GDC VIII, 98c)

**REM.** Cf. : Comme les plus grans et puissans des Juidz se debateissent entre eulx ou temps que Anthiocus Epiphanes, filz du noble roy Anthiocus, *ambigeoit* et contendoit de toute la seigneurie de Syrrie encontre Tholomeus le VIe... (GUILL. COQUILL. (père), 1463. In : Oeuvres, éd. Ch. d'Héricault, t.2, 1857, 309) [M. C.]

**AMBIGU, adj.** (ambigu)[GDC : *ambigu* ; FEW XXIV, 398b : *ambiguus* ; TLF II, 693a-695a : *ambigu*]

**A.** - [D'une chose] "Ambigu, équivoque, que l'on peut interpréter dans deux sens" : ...et à ceste cause, aviez envoyé par deçà ung seellé de vous deux, bien *ambigu* et où y pouvoit cheoir beaucoup de difficultez (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1448, 176). Pour ce qu'aucuns pronosticqueurs (...) ne voeuillent ou n'oizent qu'a demy et soubz termes *ambigus* esclarchir les pitoyables et tres perilleux inconveniens... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 888). Je, toutes icelles *ambigues* difficultez en l'argumentation de mes pensées à memoire reduysant, sur toute chose ayant au cueur de faire au moins ou essayer à parfaire aucun petit oeuvre si grant... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 36).

**Rem.** VIGNAY (éd. 1531) ds TLF.

**B.** - [D'une pers] "Dont les propos sont à double sens" : Et saint Bernard aussi dit ou .Ve. chappitre de Consideracion que vous estes *ambigue* et pouez estre deceue (CHR. PIZ., Avision R.D., 1405, 90). ...on doit éviter l'amitié de ceux qui sont doubles et *ambigus* en parole et desquelz la parole n'est pas pure et simple, ains dient maintenant de ung et tantost du contraire (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 79). [M. C.]

**AMBIGUEUX, adj.** (ambigieux)[GDC : *ambigieux* ; FEW XXIV, 399a : *ambiguus*]

[D'une pers. ou d'une chose] "Ambigu, équivoque, douteux" : ...la dame *ambigieuse* et caulte, (...) voulant aussy par beaulx motz et fresches parolles jusques au giste entretenir [ma volenté], desploya lors sens et sçavoir pour me compter de la forest que se peult estre (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 173). Accidieuse, avare, ambicieuse, *Ambigieuse* amertume, agrotée (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 392). [M. C.]

**AMBIGUÏTÉ, subst. fém.** (ambiguïté)

[GDC : *ambiguïté* ; AND : *ambiguïté* ; FEW XXIV, 399a : *ambiguus* ; TLF II, 695a : *ambiguïté*]

"Caractère de ce qui est ambigu, susceptible de recevoir plusieurs interprétations" : ...Nous voulons sur ce estre remedié, et pour oster l'*ambiguïté* et esclarcir en ceste partie, le vray texte desdites Ordenences et Instruction... (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1396, 123). ...depputons par ces présentes, appelez avecques [vous] les officiers des barons et chastelains, anciens coustumiers, et autres expérimentez de nostredit païs d'Anjou que verrez estre à faire, à interpréter et déclairer lesdites coustumes, par manière que pour le temps advenir ne puisse avoir *ambiguïté* ou différance (Roi René vie L., 1458, 287). Diverses façons et moyens Nous mettent en proplexité. Aux deux gist contrariété Que a peine peult on decider, Aux deux gist *ambiguïté* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 269). ...var vraie amitié doit estre pure et simple, sans quelque contrariété ne *ambiguïté*. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 79). [M. C.]

**AMBIERGE, subst.** (ambierge)

[AND : *ambierge* ; \*FEW XXIV, 403b : *ambitus*]

Région. (anglo-normand) (Synon. de *andain*<sup>1</sup>)

Rem. Cf. ; AND : *ambierge*. [R. M.]

**AMBITIEUSEMENT, adv.** (ambitieuusement)

[GDC : *ambitieuusement* ; FEW XXIV, 403a : *ambitiosus* ; TLF II, 696a : *ambitieuusement*]

A. - "Par désir de grandeur" : Et a la journee li diz Tarquinius a demandé *ambitieuusement* le royaume et ordena une oroison et une meniere de parler au peuple sur ce pour leurs corages reconcilier et acorder a soy. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 35.2, 61).

B. - "Par désir de richesse" : Les autres qui deles eux [les avaricieux semblables aux loups] sont, Qui les gueules baees ont, Usurier sont qui haut nommer N'osent leur mestier ne crier, Et toux ceux qui generaument Leur cueur *ambitieuusement* Ont mis a argent amasser Et a li sens cause garder. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 174). [E. P.]

**AMBITIEUX, adj.** (ambitieux)

[GD : *ambitieux* ; GDC : *ambitieux* ; FEW XXIV, 403a : *ambitiosus* ; TLF II, 696a : *ambitieux*]

A. - [D'une pers.] "Qui a un désir passionné de réussite matérielle, de gloire, de fortune..., qui montre de l'ambition" : Donques par semblable sont pluseurs convoiteus de honeurs et *ambitieux* que pusillanimes, et ainsy pusillanimité est moins commune. (ORESME, E.A.C., c.1370, 257). Qui France souloit conduyre ; Mais par voye vicieuse, Ennuyeuse, Furieuse, Ennimeuse, Toy qui es *ambitieuse*, De tous pointz la [France] veulx destruire. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 64). ...les gayans, Qui longuement menerent guerre aux dieux Et se dirent heritiers cause ayans De nostre lieu, tant sont *ambitieux*. (Cene dieux, c.1492, 110).

- *Ambitieux de* + subst. désignant l'objet du désir : [Vous] fustes trop curieuse, et pour vous dire vray, trop *ambitieuse* de vaine plaisance, mondaine louenge et de vostre propre consolation (Disc. amour divine, 1470, 70).

- *Ambitieux de* + inf. : ...car ilz ne vouloient eulx monstrier *ambitieux* de dominer pour acquerir pecune mais seullement pour acquerir gloire (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 251).

- Empl. subst. "Celui qui recherche la réussite, la gloire" : La fraulde des *ambitieux* Qui d'honneurs sont trop couvoiteux. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 250). Se gardent

donc telz *ambicieux*, a l'exemple du cahuan, qu'ilz ne escheent en pareille paine (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 210).

B. - [D'un comportement, d'une attitude, d'un état, d'une action de la pers.] "Qui vise obstinément la réussite" : ...plantés en nous ces trois belles vertus : Verité, Chasteté, Humilité. Deboutés hors ces trois traitres : Flateur mensongeur, Delit luxurieux, Estat *ambitieux* ou oultrageux, tellement que nous soyons sans excommeniement, dignes d'estre resaluez de vous, Vierge tres benigne (GERS., Annonc., a.1400, 240). ...mais plusieurs, Par *ambicieuses* labeurs Ou hastiveté, aux derraines Sciences commencent (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 127). Ambicion contencieuse, Contencion *ambicieuse* M'ont de tous biens desherité. Secours en ceste mort honteuse Par ta sainte nativité. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 76). Laissez (...) Orgueil, fierté, vouloir *ambicieux* (...), Pensez que tout n'est que une vanité (CHART., L. Paix, a.1426, 419).

- "Obstiné, entêté" : Ta parolle malicieuse Ne ta fierté *ambicieuse* Ne t'y vallent rien (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 9250, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 481). J'ay bel atrait et chiere precieuse Pour rude acueil, fier et *ambicieux* (Myst. st Vincent L., 1471 (1476), v. 10864, X. Leroux, R. Ling. rom. t.77, 2013, 481). [E. P.]

**AMBITION, subst. fém.** (ambition)

[T-L : *ambicion* ; GD : *ambition* ; GDC : *ambicion* ; AND : *ambicion* ; FEW XXIV, 402b : *ambitio* ; TLF II, 697a : *ambition*]

"Désir passionné de réussite matérielle, de gloire, de fortune... ; volonté orgueilleuse de se montrer supérieur" : ...et la superhabundance est chaymot, c'est *ambicion*, et la deffaute est pusillanimité. (ORESME, E.A., c.1370, 166). Pour ceste presemcion fole et *ambition* orgueilleuse par laquelle il [Lucifer] vouloit estre pareil a Dieu (...), il despleut a Dieu (GERS., St Michel G., 1393, 624). N'il n'est *ambicion*, ne vice, Mauvais pechié (...) Que le renom ne cuere a plain Qu'aulcuns en soient comble et plain (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 6). ...richesses du clergié, qui sont nouritures de *ambition* et d'envie (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 56). Et, quant le deable veoit qu'il ne puet autrement ouvrir la voye de discontion, il met en termes ceste furie infernalle [l'envie] par le moyen de flaterie ou d'*ambicion*. (BUEIL, I, 1461-1466, 124).

- P. personnif. : *Ambicion* contencieuse, Contencion *ambicieuse* M'ont de tous biens desherité. Secours en ceste mort honteuse Par ta sainte nativité. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 76). ...après ce que France eust ainsy parlé, Angleterre, et Orgueil et *Ambicion* qui estoient ensemble, se commencerent a eschauffer (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 216). *Ambicion*, de hault courage, Fait entreprendre maint oultrage. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 233). Dectraction, *Ambicion*, Orgueil, Envie, Polucion, (...) Sy les convie, D'amour ravie, Par sodomyte infection, Pechant contre le fruyt de vie (LA VIGNE, S.M., 1496, 326).

- *Ambition de* + subst. désignant l'objet du désir : Pour voir cestui home, qui en autres choses estoit vertueux et nobles, a *ambicion* et couvoitise de honeur acompegné, tout le tempz que il regna, si comme elle avoit en demandant le regne... (BERS., I, 1, c.1354-1359, 35.6, 61). ...il [Mahomet] conceut a son cueur l'*ambition* de seigneurie [var. seigneurir] ez partiez de Turquie et de Arabie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 118).

- *Ambition de* + inf. : Ainsi ne fist pas Romulus, car, pour le seul regart de couvoitise et pour *ambition* de dominer luy seul, il fist mourir son frere. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473,

213). Que dirons nous de Alexandre, lequel, par son *ambition* qu'il avoit de estre riche et puissant [et qu'il], postposa justice et honesteté pour son propre prouffit en opprimant les hommes, dont il vint en tele hayne du monde que chascun machinoit a sa mort ? (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 222). ...pour la faction et doublese ou *ambicion* de regner (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 266).

- *Ambition de* + nom propre désignant une ville convoitée : Or avoit ledict duc passé ce terme de beaucoup de jours, et ceste seulle craincte et *ambicion* de Nancy luy fist bailler ledit connestable (COMM., II, 1489-1491, 140).

- *Par ambition* : Comment approuvera-il la maniere du fait qui fu par aguet, par fait pourpansé, par trayson, par flaterie, par *ambition*, par convoitise, par envie, par feintise et simulation... (BAYE, II, 1411-1417, 261). ...tu, mahometiste (...) N'as tu vergoigne d'ouir et croire comme messagier de Dieu celui qui par rapine, murtrerie, *ambition* et tromperie usurpe le nom de prophete ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 119). Vostre vaillance et courage [du roi] que avés n'est point par *ambicion*, convoitise ou avarise, mais par ung vaillant corage (JUV. URS., Prop. I, c.1438, 289). C'est vanité desirer honneur par *ambicion* et de soy eslever en hault (Internele consol. P., 1447, 272). Cil n'est digne principauté tenir qui par *ambicion* y content parvenir (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 180).

- P. méton. au plur. "Intrigues que suscite l'ambition" : Assez y vi je de tel gent, Mais, en fait d'excecutions, Dieu scet les grans *ambicions* Et dalmages, qu'on y faisoit, Trop plus qu'au cas il ne loisoit, Pour les devoreurs dissipens, Et tout pour accroistre despens Dessus les simples gens menus ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 58). [E. P.]

#### **AMBLAI, subst. masc.** (amblai)

[GD : *amblai/emblay*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 407b-408a : *amblacium*]

**A.** - "Branche d'osier pliable servant à divers usages ; en partic. lien, anneau en branches flexibles ou en osier servant à rattacher le timon de la charrue, de la charrette... avec le joug ; claie ou ridelle en osier, dont on entoure une charrette pour y voiturer des choses minces" : Voulons et octroyons que lidit habitant aient hernoix de cherruës, puissent prendre et coillir hars, rortes et *amblaix*, en touz noz bois de Jonville, pour maintenir les charuaiges, par tout le mois de Mars, pour chascune année ; et non en autre temps ; se n'estoit en cas de necessité : Que se uns *amblaix*, hars ou rorte rompoit aus champs, en autre temps que endit mois, qu'il le puissent coillier pour faire ladict hart, rorte ou emblaix, senz enchoison d'amende. (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1354, 300).

**Rem.** Doc. 1479 (*ambleiz a charrete*) ds GD I, 258b.

**B.** - P. anal.

1. "Barre d'un pressoir à vis"

**Rem.** Cf. GD III, 31c ; doc. 1441 (*emblay*).

2. "Longues rouettes destinées à la confection des bennes"

**Rem.** Cf. FEW ; doc. 1354. [E. P.]

#### **AMBLE, subst. masc.** (amble)

[T-L : *amble* ; GDC : *amble* ; FEW XXIV, 425a : *ambulare* ; TLF II, 701a : *amble*]

**A.** - "Amble, allure d'un quadrupède qui se déplace en mouvant simultanément les membres situés du même côté, alternativement avec l'autre côté"

1. [D'un quadrupède]

- *Aller l'amble / les ambles*. "Se déplacer à une allure modérée, entre le pas et le trot" : Erard avoit ung très bon cheval qui aloit très bien les *ambles*. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 72).

. P. métaph. [D'une chose abstr.] : Desir, qui si tresfort me tente, (...) Art mon cueur, esperonne et chasse. (...) Pis [me] mene que cerf en chasse. Et d'autre part vient Craincte et Honte, Qui tiennent mon cueur si tresdonbte Que je n'ay la chair si hardie Faire de ma pensee compte, Combien que Desir la surmonte, (...) Ne l'ung ne veult que je desdie L'autre, tant sont fiers et despiz. (...) L'ung veult paix, l'autre veult la guerre, (...) L'ung est hardi, et l'autre tremble, L'ung veult courir, l'autre aler *l'amble* (Narcissus, p.1426, 283).

**Rem.** FEW date *aller les ambles* de 1530 et note pour *aller l'amble* : «dp. Marot».

- [Aller] *grant amble*. "[Aller] au trot"

. P. anal. [D'une pers.] "[Aller] au plus vite" : Or t'en va publier *grant amble*, Par ceste cyté haulte et bonne, Que, s'il est huy quelque personne A qui ce Jhesus ait meffait, Si se viengne opposer au fait Plainement a sa delivrance. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 273). La guerre tramble et l'ennemi s'estrange, Courant *grant amble*, il se boute en enfer (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 376). Faictes les chevailleurs retraire Et vuyder du parquet *grant amble* (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 888).

- *Venir les ambles*. "Venir à l'amble" : ...il ouyt ses deux chevaux venir les *ambles*, et s'en rendit ung a droit des fenestres de sa chambre, et getterent chacun un bret, et l'autre cheval se rendit à l'uy devant. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 21).

2. [D'une pers. ; le compl. d'obj. désigne un cheval] *Mettre aux ambles*. "Dresser à aller l'amble, faire prendre l'allure de l'amble" : Audit Henry de Conflans, (...) pour les despens de deux chevaux que Monseigneur a acheté de Perrin Perricon et d'une haquenée qui fu messire Regnier, que ledit Henry a mis aux *ambles* pour aler à Dijon (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 39).

**Rem.** FEW date l'expr. de 1563.

**B.** - Au fig. *Bouter en tel amble*. "Mettre dans telle situation, soumettre à telles contraintes" : AGRICOLAN. (...) Après cela fut travailliet, De tous ses membres enversé, De rasteaux de fer resveilliet, (...) De fel venin envenimé, Mais riens qu'on face n'y profite. MAXIMIEN. O que nostre vie est maudite, Quant n'y poons mettre la main. N'estoit ce que, sans contredite, Il nous fault retourner demain Au tres noble pais romain, On l'iroit bouter en tel *amble* Qu'il seroit spectacle inhumain Aux cristiens et vif exemple. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 200). [M. C.]

#### **AMBLER, verbe** (ambler)

[T-L : *ambler* ; GD : *ambler* ; GDC : *ambler* ; AND : *amblant* ; DÉCT : *ambler* ; FEW XXIV, 425a : *ambulare* ; TLF II, 700b,701b : *amblant/ambler*]

**I.** - Empl. intrans.

**A.** - [D'un cheval (ou du cavalier)] "Aller l'amble" : Souvenirs part, si com me samble, Sus son palefroi qui bien *amble*. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 140). La roïne, si comme je croy, Chevaucioit .I. blanc palefroy Si biel, si bon et si joli, Ordené ensi que pour li. La ducoise de Cornuaille, Estoit montée ossi, sans faille, Richement et bien a son gré. La *ambloient* parmi le pré Cil palefroi de grant façon (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 256). Or, le maine [l'enfant] a ma bonne amie Et suer, de Panice contesse, Si doucement qu'il ne se blesce, Sur un cheval souëf *amblant* (Gris., 1395, 67). DEMANDE. Entre deux jambes le vif *amble*, Entre deux

fesses le vif trepple, Et quant il vient a la porte, Son maistre hurte a l'anel. RESPONSE. C'est ung chevalier qui est monté sur ung cheval venant de hors, qui treuve sa porte fermee. (Devin. R., c.1470, 70).

- [D'un mulet] : Avec les esclaves trouva Le vallet ferré qui ouvra, Et à son col portoit la terre Dont li cuers le destreint et serre. Li roys n'en fist onques samblant, Einsois seur son mulet *emblant* Passa le chemin et la voie Sans faire nul samblant qu'il voie Son povre estat ne sa misere (MACH., P. Alex., p.1369, 265).

**B. - P. anal.** [D'une pers.] "Avancer, s'en aller avec une certaine rapidité" : Un angle y avoit, ce me samble, Qui pardessus le feu *ambloit* Et fil de Dieu estre sambloit. (MACH., C. ami, 1357, 599). Sains Georges tua le serpent Qui avoit de lonc un erpent ; Sains Blaises sus le lac *embla*, Qui terre ferme li sambla... (MACH., P. Alex., p.1369, 14). JHESUS [à Pierre]. Reboute t'espée en ta gaine, Pierre, pour moy plus ne le sacque, Car celui qui d'espée frappe Si sera d'espée feru. Sçavoir dois que s'eusse volu Que XII legions descendre D'angles feroie a moy deffendre, Humblement et sans resistance Vueil morir pour vostre deffence. (Adonc dist aux Juifz qui le loient :) (...) Vous ay je fait nul deplaisir Por quoy me deussiez hayr, N'estre vers moy si rigoureux ? LE II<sup>e</sup> DE JHERUSALEM. Sus, sus, d'*ambler* soiez soigneux. Riens ne ty vault le sermonner, Se d'ingremance scez jouer, Monstre le nous tout maintenant. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 138).

**Rem.** T-L I, 328, l. 37-38, et GD I, 253c, notent un empl. trans. : *Ambler* [un cheval], "faire prendre l'allure de l'amble" (ex. d'a. fr.).

**II. - Part. prés. en empl. adj.** [D'un cheval] "Qui est capable d'aller l'amble" : ...nous li donnasmes un cheval ou courcier bay *amblant* (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1346, 278). Clarindé est montee ou palleffroy *amblant* (Tristan Nant. S., c.1350, 511). Et la dame entra ens qui moult bel se deporte, Sur son cheval *amblant* qui moult souef la porte (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 65). Vous avez draps flairans les roses Et queuvrechiefs plains de lavende (...); Vous avez palefroiz *emblans*; Chascun vous moustre beaux samblans (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 55). Et au partir, mais qu'il vous plaise, Il leur donnerent grans jeuiaus, Et palefrois *amblans* moult biaux. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 75). Et si me fault bien, s'il vous plest, Quant je chevaucheray par rue, Que je aye ou cloque ou sambue, Haguenée belle et *amblant*, Et selle de riche semblant A las et a pendans de soye (DESCH., M.M., c.1385-1403, 44). ...si fist aprester trois bons chevaux, ung pour soy, l'autre pour Olivier, et l'autre pour ung page, qu'il menoit, et deux bons paleffroys *amblans*, l'ung pour Vienne et l'autre pour Ysabeau. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 179). [M. C.]

**AMBLURE, subst. fém.** (amblure)

[T-L : *amblëure* ; GD : *ambleure* ; AND : *ambleure* ; DÉCT : *amblëure* ; FEW XXIV, 425b : *ambulare*]

**A. -** [À propos d'un quadrupède] "Amble, allure modérée" : Car [les dames et damoiselles] püent aler aux accours Pour veoir des levriers le cours Et par les elles de ses bois L'*ambleure* de leurs pallefroiz Et par routes grandes et lees, (...) Pour eulx deduire et soulacer (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 457).

- *Aller (l')ambleure* : Quant la pucele fu richement atornee Li dus Aimes monta quant elle fu montee Sor .I. ceval norois qui ot la crupe lee, Plus soëif va l'*ambleure*, c'est verités prouee, Et si bien cevauchierent et soir et matinee, Que d'Efezon coisirent la

souveraine entree (BRIS., Restor paon D., a.1338, 86). A lui [Adenin], qu'il a païé à Henry de Conflans pour les despens d'une haquenée, qui fu messire Regnier, qui a demouré en l'ostel dudit Henry, depuis le XXVIII<sup>e</sup> jour de mars jusques au XIII<sup>e</sup> jour d'avril ensuivant tout inclus, apprendre à aler l'*ambleure*, par XVII jours, à 2 s. 6 d. t. par jour, valent : 2 fr. 2 s. 6 d. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 38). Et quant il vint a la plaine champaigne, le cheval sur quoy le roy estoit monté, qui estoit fort, fier et orgueilleux et de grant coeur, ne daignoit aler ne trot ne pas ne *ambleure* par la radeur de luy, ainçois aloit poursaillant la champaigne, car pou prisoit le faiz qui dessus luy estoit. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], ).

- *Porter l'ambleure* : Se n'ai haguenée seüre Ou mulet portant l'*ambleüre* (MACH., Compl., 1340-1377, 263). Lors fui hors d'esmay et d'effroy, Se montay seur mon palefroy Grisart qui portoit l'*ambleüre* Moult souëf et de sa nature. (MACH., J. R. Nav., 1349, 154).

**B. - P. méton.** [À propos d'une pers. chevauchant une monture] "Allure" : ...puis print le chevalier la dame entre ses bras et le mist sur le pallefroy. (...) la dame, qui bien savoit le chemin, regarde derriere et voit le chevalier venir, ce dont elle fut moult joieuse, car elle cuidoit que ce fust son amy, et pour ce erra elle de randon, desireuse d'estre hors des destrois de son païs et de son mary. (...) la dame le senty assez pres d'elle, se lui dist : "Matam, avez-vous vostre chiennet ? - Ouy!, madame, dist Passelion, amoindrissiez vostre *amblure* et me laissez parler a vous." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 766).

- Verbe de mouvement + (*l'*)*ambleure* : Pluto s'en va grant aleüre, Mais ne va trot ne *ambleüre*, Eins samble que ce soit la foudre ; Il fait entour lui si grant poudre Qu'elle vole jusqu'a la nue. (...) Ses chevaus hasté et son erre Et durement, sans mot dire, erre. (MACH., C. ami, 1357, 87). ...toute la chevalerie qui la estoit assemblee monta et toutes les dames et les pucelles avecques eulx si noblement atournees que c'estoit ung deduit a regarder, car tous tenans par les mains, dames et chevaliers et pucelles aloient ordonneement tous chevaulchans l'*ambleure*, chantans et faisans merveilleuse joye a l'encontre du gentil roy (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 152).

- Verbe de mouvement + (*la*) + adj. + *amblure* : Puis se mist en son chemin le chevalier, entre ly et sa pucelle et son nain et son papegau (...). Ainsi s'en vont chevauchant par la forest bellement la petite *ambleure*, pour ce qu'il estoit navré en plusieurs lieux. (...) il virent yssir de ce chastel quatre damoiselles qui chevauchent encontre eulx grant aleure. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 50). Je suis armé pour tous perilz, J'en vois ung peu plus grant *emblure*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 456).

**C. - P. anal.**

**1.** [À propos d'une pers. à pied] "Pas, vitesse de marche" : JHEROBOAM. Trotemenu, plus ne sermonne ; Il te fault faire ce voyage. (...) TROTEMENU. Dieu leur envoie sanglante estrainne ! Me fault il courir sur les champs Pour admener telz deux meschans Ou il n'a gagnage ne pluc ? (...) De boire bons trais et souvent, C'est une rigle en medecine Pour avoir tantost sa poitrine Plate comme ung beau gros barril. Je suis armé pour touz perilz S'en vois ung pou plus grant *amblure*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 191).

**2.** *Par trot ou par amblure*. "D'une manière rapide ou plus lente" : Le cervel, le cuer et le foye Sont par dedens ; et toutevoie Ces .III. gardent la vie ou corps. Et les couillons sont par dehors Pour aidier a l'engendreüre ; Ou par trot ou par *ambleüre* Se

joignent pres de l'orifice. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 35).

**Rem.** Il y a peut-être dans cet ex. une allus. au sens de "coït" signalé par FEW. [M. C.]

**AMBOSCHEDEN, subst. masc. plur.** (amboscheden)

[\*FEW XV-1, 19b : *andbacht*]

[Au sing.] "Chef d'un *ambacht* qui a la responsabilité des juges chargés de l'organisation des digues et du paiement des impôts." : A maistre Paule Meusin (...) tant pour avoir esclarchy et tenu comptes particuliers avec les *amboscheden* ou leurs clerks ouït Zellande de vielles restes non beridees par eulx deues a mondit seigneur de l'annee [14]68 et de par avant, montans a grans sommes de deniers, comme aussi pour avoir inventorié et vendu les biens delaissiez par feu Henry Janssonne de Wissenkerke... (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 371).

**REM.** Il s'agit probablement d'une déformation du moy. néerl. *ambachtshere*, *ambochtshere* (pluriel *ambachtsheren*). Merci à Piet van Reenen et à Tineke Reijnders pour ces précisions ; cf. aussi J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek*, 1964, 39a, s.v. *ambachtshere*. [H. G.]

**AMBOURS, subst. masc.** (ambours)

[GD : *ambours* ; DEAF, H110 : *hambourg* ; FEW XVI, 137a : *Hamburg*]

**A.** - Région. (Nord) "Boisson fermentée du Nord, espèce de bière" (GD I, 254a) (synon. *amboursebier*) : Que aucuns brasseres ou brasseresse de mies, (...) briemart et *ambours* en ceste ville ne brasse aucun brassin des dis bevrages en une maison (Arch. Lille, 1398, BB 1, n° 374, f° 374 v°, IGLF). Lors de brimbes emplie une corbeille Me presenta ma chiere dame Kale, Et pour faire sa paix, en ung escale Boire me fit *hambours* et waghebart (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 176). Fy de perré, d'*ambours*, de houppe-dalle, De cherise, de cidre, de goudalle Et de fonteine a tous abandonnee, Car desormés, pour mieux emplir me dalle, Je me tenray a la bonne vinee (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 801).

**Rem.** «Le mot signifie d'abord "bière de Hambourg" et nous est venu, comme la chose, par la Hollande ou Anvers» (N. Dupire, *Jean Molinet, la vie, les oeuvres*, 1932, 240). Doc. 1402 (*ambours*), 1420 (*hambours*), 1421 (*ambours*) ds GD I, 254a-b ; ds DU CANGE IV, 162a, s.v. *hamburgus* doc. 1456 (*Hambourg*).

**B.** - P. méton. "Tonneau pour la bière et, p. ext. tonneau" : ...caques et *hambours* de poissons salez admenez par terre (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1403, 614). Et auront lesd. jurés pour la visitacion de chacune tonne de harens soit bonne ou malvaïse sur le vendeur cinq deniers ; pour chacun *auboure* de salmon deux deniers tournois (Anc. corp. dijonn. C., 1490, 102). Que aucun brasseur ne pourra entonner cervoise ou bierre en barils ou *hambourgs* estrangers... (...) ...soit en barilz ou *hambourgs* marqués de leur mercq (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1495, 499). [M. C.]

**AMBOURSEBIER, subst. masc.** (amboursebier)

[GD : *embourgebie* ; FEW XVI, 137a : *Hamburg*]

Région. (Nord) "Boisson fermentée du Nord, espèce de bière" (synon. *ambours*) : Item, sur chacun tonnel des cervoises estranges appellees ostrebier, *amborchbier* et houppebier (Arch. Nord, 1386, 131597, f° 1, IGLF). Fy de brassin, de queute, de briemart, De fourdrine, de cervoise et de let ; Fy de galant, de miel,

de hacquebart, D'*amboursebier*, de bierre et citouillet (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 801).

**REM.** Doc. 1463 ds DU CANGE IV, 162a, s.v. *hamburgus* (*embourgebie*). [M. C.]

**AMBRE, subst. masc. et fém.** (ambre<sup>1</sup>)

[T-L : *ambre* ; GDC : *ambre* ; AND : *ambre* ; FEW XIX, 7a : *'anbar* ; TLF II, 704a : *ambre*]

**A.** - [Substance organique]

**1.** *Ambre (gris)*. "Matière molle, gris cendré, au parfum musqué, provenant des excréments du cachalot" : *Ambre*, ambra en latin, est une chose (...) que l'en treuve en la mer, et dient plusieurs que c'est le sperme de la balaine ; (...) c'est une chose de chaude et sèche nature, moult bien flairant et a haulte propriété de resjouir et conforter le cuer et la cervelle, les autres membres et les esperiz qui sont dedens le corps. (LA HAYE, P. peste, 1426, 176). Ambroise est dit d'une espece qui a nom *ambre* et est moult souefve, odorant et precieuse (...). Ou Ambroise est dit de *ambre* et de "sios", qui vault autant a dire comme Dieu, si que Ambroise est autant a dire comme *ambre* de Dieu (...). Ou il fut dit de "ambor" en grec, qui vault autant a dire comme pere de lumiere, et de "sior", qui est autant a dire comme petit (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 412).

- *Fin / fine ambre*. "Ambre gris réputé pour la finesse de son parfum" : Car je vi des plus vaillans hommes Qu'on peüst veïor ne nommer, fust deça mer, fust dela mer, Que qui leur donnast de fin *ambre* Reins et Paris, en une chambre Sans compaignie ne geüssent Pour neccessité qu'il heüssent. (MACH., F. am., c.1361, 147).

**Rem.** Peut-être s'agit-il ici d'ambre jaune (v. *infra* B) de qualité supérieure et considéré comme précieux. Mais dans les ex. suiv., *fin / fine ambre* doit désigner plutôt l'ambre jaune réduit en poudre et utilisé dans la confection de poudre à canon, l'ambre jaune ayant la propriété de s'électriser au frottement (?) : Inventoire de l'artillerie, pourveances et autres moebles que Mgr a en son chastel de Ruppellemonde. (...) 57 livres de poudre de canon en (6) sacs. (...) 60 livres de souffre ou environ. (...) 50 livres de salpêtre et 16 livres d'autre estoffe, comme riagal, arsenic, *embre* et orpiement et vif argent. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1388, 338). A Zibrecht Van der Heiden, demourant à Bruges, pour cent livres de fine *ambre* envoie d'icelle ville de Bruges en la ville d'Arras à Colart de L'Aubelet pour en faire pouldre de canon, parmi la voiture, 64 solz (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 683).

- Adj. + *comme ambre* ; plus + adj. + *que* (...) *ambre* : Lor s'esjouyst et euvre sa grant chambre Plus redollant (,) souef, que ne fait *ambre* (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 81). Mais toutesfoys tant avant [l. avoit] osé dire Que son alaine estoit flairant comme *ambre*, Son ris si doulx que je n'eu nerf ne membre, Qui ne fust sien et hors de ma franchise (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 109).

- [Cette matière utilisée en pharm.] : En oultre prenez d'*ambre* grise Demie dragme toute clère, Et de musc une dragme entière Et de camphre, luisant et net, Le poiz de six grains, ou de sept. (LA HAYE, P. peste, 1426, 155).

- Rare. [Cette matière travaillée et utilisée dans la fabrication d'objets divers] : ...unes pastenostre d'*embre* gris, qui sont en une boueste (Invent. biens Ch. Savoie T., 1484, 430).

**Rem. 1.** À noter aussi ds GAY I, 28b : A Michel Thomas, marchand de Paris, 17 l. 10 s. t. pour unes heures garnye d'*ambre* gris et un mirouer (...). (Cpte des menus plaisirs du roi, 1491, 82). **2.** Ds les ex. suiv., *ambre musquet* et *ambre de senteurs* semblent

correspondre à *ambre gris* : ...patenostres à signaux dor et d'*ambre musquet* (Fortune au M.A, 1431, 171, IGLF). Ung tableau fait de *ambre* de senteurs (Vie privée Anne Bretagne, 1499, 33, IGLF).

**2. Ambre blanc.** "Substance blanche qui se trouve dans la tête du cachalot et de la baleine, utilisée dans la fabrication d'objets divers" : Le 5 novembre, Jaques Thobin, marchand, demourant a Bruges, [donne quittance de 534 fr. 8 s. p. à lui dus] pour plusieurs patenostres et autres choses d'*ambre blanc* que Mgr a achetées de lui, c'est assavoir : pour unes patenostres et 2 grosses pieces d'*ambre blanc*, 14 fr. ; pour 5 paires d'autres patenostres d'*ambre blanc* et 2 myaiges [l. ymaiges] d'*ambre*, 37 fr. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1386, 240). A Charles, mercier, sur neuf escus qui luy sont deuz pour plusieurs patenostres de gest, deux saint Sébastien en verre cristalin, une boette de cristal, une patenostre d'*ambre blanc* (Roi René vie L., 1476, 375).

**Rem.** À noter aussi ds GAY I, 28a : : Affirment lesd. executeurs que le roy nostre sire avoit eu une parure d'*ambre blanc* du prix de 12 fr. d'or. (Testam. de Jeanne d'Evreux, 1372, 135). Nostre Dame gesant, les 3 roys de Cologne et Joseph, et saint Anasthase, tous d'*ambre blanc* en petis ymages sans nulle garnison. (GS:XXX 1379).

**B. - Ambre (jaune).** "Substance résineuse fossile, de couleur jaune mordoré, provenant de certains conifères, notamment en bordure de la mer Baltique" : ...l'*ambre* decline aucunesfoiz a la blanche couleur, aucunesfoiz il decline a la jaune, et telle foiz est aussi a la vermeille. (...) Ce que l'*ambre* a aussi propriété especial de attirer a soy les pailles, aussi que l'aymant de attirer a soy le fer, nous segnifie la grant auctorité et la force d'amours (...). La resplendeur aussi et la grant luminosité de l'*ambre* segnifie la joye et la plaisance, la gloire et le delit que on a aucunesfoiz en l'amoureuse vie (...) la souef odour aussi qu'il rend quant on le frote, qui delite le sens odoratif, nous segnifie que la joye d'amours et le delit, qui sont bien corporel, sont toutes choses vaines (...). Ce que les patenostres sont communement faites de l'*ambre* dessusdit nous segnifie que les humbles prieres et les beles paroles aimables et douces sont de grant efficace (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 627-628). *Ambre*, ambra en latin, est une chose moult précieuse, de jaune ou rousse couleur, (...) c'est le fruit d'un arbre qui croist subz la mer (LA HAYE, P. peste, 1426, 176).

- Adj. + *comme l'ambre* ; plus + adj. + *que* (...) *ambre* : Que j'estoie tout ravi De joye d'emprés elle estre : (...) Avons dancié grant partie De la nuit, quant s'est partie La feste, car temps estoit (...). Lors la blonde comme l'*ambre* Je convoyay en sa chambre. (CHR. PIZ., Duc vrais amans F., a.1405, 91). Le roy des roys preux entre ung million, Plus net que ung voirre et plus franc que n'est l'*ambre* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 321).

- [Cette matière utilisée en pharm.] : Description dun electuaire cordial qui preserue lair venimeus (...) : prenes de canele, vne drame et demie, (...) de tous les pelles, de iaccintes, de esmeraudes, de couraus, de *andre*, de chascun demie scrupule (Traité peste S., 1349, 55).

- [Cette matière travaillée et utilisée dans la fabrication d'objets divers] : ...pour 2 paires d'autres patenostres jaunes, 4 fr. ; pour une grosse boucle d'*ambre* jaune, 8 fr. ; (...) pour ung lion d'*ambre* vermeil, 6 fr. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1386, 240). ...pour avoir refait et mis à point une croix d'*ambre* garnie d'or, pour madame la Royne (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 203). ...il vit et aperceut unes patenostres d'*ambre* que la dame de l'ostel où il buvoit avoit mises et leisées sur un dreçoir

(Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 133). ...l'en li avoit prins et osté unes patenostres d'*ambre* qui bien valoient XL s. par. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 426). ...de riches dames (...) qui achatent patenoustres de coral, de gest ou d'*ombre*, anneaux ou aultres joyaux. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 69). Succinus .ccini : *andre* de quoi on fait paternostres d'*andre* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 483). Les murs sont dragent [l. d'argent ?] metalin Les fenestres de crestalin Et le comble dont me merueil Fut couvert dun *ambre* vermeil Qui Rendoit clarte et lueur Si grant quon ne scet la valeur (LA MARCHE, Chev. délib. L., 1483, 27).

**Rem.** Il serait hasardeux d'affirmer que tous les ex. cités désignent bien l'*ambre* jaune. Dans les ex. suiv., la distinction de l'*ambre* gris et de l'*ambre* jaune est encore plus difficile : Apposer, o les médecines Qu'on veult prendre, tant soient fines, Unes choses especiales Que l'en appelle cordiales, Pour reconforter en partie Le cuer, la fontaine de vie, à quoy valent les margarites Qui sont unes pierres petites, Nommées perles en vulgaire, Et aussi valent à ce faire *Ambre*, coural, citron et roses (LA HAYE, P. peste, 1426, 118). Et fait-on bien la confiture De seule *ambre*, très bonne et pure, Pour les Roiz et les autres Princes, Qui ont à gouverner Provinces ; Car l'*ambre* pure et excellente A propriété véhémement à donner confort et léescce Et à tollir toute tristesse, Et est à ce plus autentique Pour sa nature aromatique (LA HAYE, P. peste, 1426, 146).

**C. - Pomme d'ambre.** "Objet en forme de pomme (peut-être constitué d'*ambre* jaune), servant à décorer, à diffuser un parfum (celui de l'*ambre* gris ou celui d'autres produits incorporés)" : Aprèz fuit la forme planière Et la devise et la manière A composer la pomme d'*ambre* Pour flairer hors et en la chambre (...) ; Mais, pour cela que l'*ambre* pure Est à trouver chose moult dure Et seult couster une grant somme, Peut on composer une pomme De mainte autre bonne matière (LA HAYE, P. peste, 1426, 146).

**Rem. 1.** Ds FEW IX, 156a, s.v. *pomum*, *pomme d'ambre* est défini : «Petit vaisseau sphérique d'orfèvrerie, pour les parfums» ; Fr. Möhren, *Le Renforcement affectif de la nég.*, 1980, 50 note : «Lecoy définit "objet, bijou en forme de pomme où l'on enfermait du parfum", Langlois "pomme d'ambre" (donc plutôt : boule formée par la matière elle-même) ; la variante *escaille d'ambre* laisse croire que ce scribe pensait à de l'*ambre* jaune». **2.** À noter aussi ds GAY I, 28a : : Une pomme d'*ambre* couverte d'or à fleurs de liz et à osteaux, non pesée pour ce qu'il y a pou d'or. (Inv. de Charles V, 1379).et ds GAY II, 252b : : Une pomme d'*ambre* enchassée d'orfavrerie et de pelles, et deus saffirs aus deus bous, et pent à une chaine doree. (Inv. de Jeanne de Boulogne, 1360, n° 84). Une pomme d'*ambre* à quatre bandes d'argent doré. (Inv. de Charles V, 1380, n°s 2260, 2413, 2415). Cf. également *Encyclop.*, t.13, 1765, 4 : «*Pomme d'ambre*, (Parfum.) on fait les *pommes d'ambre* avec des poudres odoriférantes, auxquelles on joint des huiles essentielles qu'on reçoit dans de la cire, du storax liquide, ou du mucilage de gomme adraganth, avec un peu de térébenthine pour les rendre ténaces au besoin ; ensuite, en les humectant de quelque liqueur convenable, on leur donne telle figure et telle grandeur qu'on juge à propos. On y mêle aussi quelquefois de l'*ambre*, dont elles ont pris leur nom. Cette espèce de parfum n'est plus d'usage» ; H. Havard, *Dict. de l'ameubl. et de la décor. dep. le XIII<sup>e</sup>s. jusqu'à nos jours*, t.1, 1887, 68 : «Ces objets luxueux [les pommes d'*ambre*], qu'on retrouve en nombre dans les Inventaires d'Alix de Frolois,

abbesse de Jouarre (1369), de Charles VI (1418-1420), de Charlotte de Savoie (1483), d'Anne de Bretagne, etc., faisaient partie des pommes de senteur que les plus hauts personnages d'alors portaient sur eux pour se parfumer», et t.4, 1890, 447 : «On portait sur soi ces sortes de pommes, et quand on se trouvait dans un endroit contaminé, on avait soin de les placer sous ses narines. De cette façon on évitait, paraît-il, d'absorber les miasmes ambiants». [M. C.]

**AMBRE, subst.** (ambre<sup>2</sup>)

[FEW XXI, 93b : o.i.]

"Framboise" : ...autre piece de vin, de vervins, de vinaigre, de miel, de *ambres* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1408, 555).

**REM. 1.** Peut-être même mot et même sens dans l'ex. suiv. : A François Revenu, cordier, pour CIX l. de cordes (...) Item pour deux fés de mousse (...) Item pour ung fés d'*ambres* (Entrées roy. G.L., p.1350-1501, 237). **2.** Cf. E. Rolland, *Flore pop.*, t.5, 1967, 195. [M. C.]

**AMBRIN, adj.** (ambrin)

[T-L : *ambrin* ; GD : *ambrin* ; FEW XIX, 7a : '*anbar*' ; TLF II, 707b : *ambrin*]

"Qui caractérise l'ambre ou qui rappelle l'ambre par sa couleur, son parfum" : ...mectez dedens en ung petit drapellet delié le quart d'une once de saffran pour donner couleur *ambrine* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 251). [M. C.]

**AMBROISE, subst. fém.** (ambroise)

[GDC : *ambroise* ; AND : *ambroise* ; FEW XXIV, 412b : *ambrosia* ; TLF II, 708a-b : *ambrosie*]

"Plante aromatique consacrée aux dieux, ambrosie" : L'interprétation du nom saint Ambroise (...) *Ambroise* est dit d'une espece qui a nom ambre et est moult souefve, odorant et precieuse (...). Ou Ambroise est dit de ambre et de "sios", qui vault autant a dire comme Dieu, si que Ambroise est autant a dire comme ambre de Dieu ; car Dieu sentit bon par luy en tous lieux (...). Ou il fut dit de "ambor" en grec, qui vault autant a dire comme pere de lumiere, et de "sior" (...). Ou, si comme il est dit au glosaire, Ambroise est odeur et saveur celestiel ; ambrosienne est viande des angelz et raye de miel celestiel. Il fut odeur de ciel par renommee ; odorant saveur par contemplacion dedens soy ; raye de miel par douce exposicion des saintes Escriptions, viande d'angelz par sa glorieuse vie. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 412).

**REM.** Regnaud Lequeux, *Baratre infernal* [1480], ds TLF. [R. M.]

**AMBROUELLE, subst. fém.** (ambrouelle)

[\*FEW XXI, 96b : ]

"Myrtille" : Tu m'ayderoy bien a chanter. L'espouse se peult bien vanter Qu'elle sera mal assenée. Il estoit meillieur l'autre année. Les aranez et *ambrouelles*. Est il icy de maquerelles, Ma feulyarde, d'environ ? (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 33).

**Rem.** Pour P. Aebischer (*Augusta Praetoria* 7, 1925, 49-61, reproduit ds P. Aebischer, *Neuf études sur le théâtre médiéval*, Genève, 1972, pp. 110-111), il s'agit d'un mot du Val d'Aoste, comme son correspondant actuel *ambre calle*. ROLL. *Flore* 7, 236 mentionne plusieurs var. de ce mot dans les dial. de Suisse romande, de Savoie et du Val d'Aoste (V. aussi J. Jud ds *Romania* 52, 1926, 337-341 ; PIERREH., s.v. *ambroche* ; *Gloss. des pat. de la Suisse romande*, t. 1,

1924-1933, 384a, s.v. *ambrezala* et 384b, s.v. *ambrohlya*). [J.-L. R.]

**AMBROSIEN, adj.** (ambrosien)

[GDC : *ambrosien* ; FEW XXIV, 413a : *ambrosia* ; TLF II, 708b : *ambro(i)sien*<sup>1</sup>]

"Qui est de la nature de l'ambrosie ; qui rappelle la douce odeur de l'ambrosie"

- Subst. fém. [Dans un cont. métaph.] : L'interprétation du nom saint Ambroise (...) Ambroise est dit d'une espece qui a nom ambre et est moult souefve, odorant et precieuse (...). Ou Ambroise est dit de ambre et de "sios", qui vault autant a dire comme Dieu, si que Ambroise est autant a dire comme ambre de Dieu ; car Dieu sentit bon par luy en tous lieux (...). Ou il fut dit de "ambor" en grec, qui vault autant a dire comme pere de lumiere, et de "sior" (...). Ou, si comme il est dit au glosaire, Ambroise est odeur et saveur celestiel ; *ambrosienne* est viande des angelz et raye de miel celestiel. Il fut odeur de ciel par renommee ; odorant saveur par contemplacion dedens soy ; raye de miel par douce exposicion des saintes Escriptions, viande d'angelz par sa glorieuse vie. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 412). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

**REM.** Le cont. suggère aussi une attraction possible de *ambre* (v. *ambre*<sup>1</sup> et FEW XIX, 7a, s.v. '*anbar*') ; préfigure par ailleurs l'empl. plus tardif (1704, TRÉV.) d'un autre adj. *ambrosien* "qui a rapport à saint Ambroise" (cf. FEW XXIV, 413b, s.v. *ambrosius* et TLF II, 709a, s.v. *ambro(i)sien*<sup>2</sup>). [M. C.]

**AMBULACRE, subst. masc.** (ambulacre)

[GDC : *ambulacre* ; FEW XXIV, 413b : *ambulacrum* ; TLF II, 710a : *ambulacre*]

"Lieu où l'on se promène, promenoir" : Pour les passans du long cest *ambulacre* Est et sera pourtraict le simulacre Du noble Roy, que Mort nous veult oster (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 406). [R. M.]

**AMBULATIF, adj.** (ambulatif)

[FEW XXIV, 426b : *ambulare*]

MÉD.

**I.** - "Qui se déplace" : Secondement se different, car en illiaque est douleur plus *ambulative* vers dextre et senestre (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 17). Et se elle [les ulcères] s'estant ça et la par la cher et ne se profondent pas moult, elles sont dictes *ambulatives* et se la malice de le ulcere est tant acruë qu'elle deguaste le membre, elle est dicte manducative et d'illec passe ad luppum et cancrum. (PANIS, Guidon, 1478, tr.IV, doct.1, chap.2).

**II.** - Empl. subst. *Ambulative*. "Fonction de la marche" : ...car telle emplastre defend qui ne se face corruption de *ambulative* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 48). [D. J.]

**AMBULATION, subst. fém.** (ambulation)

[AND : *ambulation* ; FEW XXIV, 426b : *ambulare* ; TLF II, 713b : *ambulation*]

**A.** - [À propos d'un mouvement, d'une chose concr. mise en mouvement] "Déplacement, parcours" : Et ne puet l'en dire en quelconque partie du temps durant l'edificacion ou mouvement que le mouvement soit parfait en son espece (...). Semblablement est il en mouvement local et en autres mouvenenz ; car ilz different en espece selon les termes dont ilz sont et es quelz ilz tendent et selon diverses especes et manieres de mouvoir, comme sont voler, aler,

saillir et teles choses. Et ne different pas seulement ainsi, mais en une *ambucion* ou aler ; si comme en l'espace d'une estade, les parties du mouvement different selon ce que une partie d'estade differe de l'autre et a autre terme. (ORESME, E.A., c.1370, 505). Or avon donques premierement que delectacion n'est pas mouvement, et est a entendre de mouvement proprement dit lequel est acquisition d'un espece ou d'autre chose partie après partie, si comme *ambucion* ou calefaccion. Mais a prendre mouvement improprement pour une maniere de tentence ou fonction ou cognoissance plaisant de aucune chose, l'en pourroit dire que delectacion est mouvement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 506).

**B.** - [À propos d'une pers.] "Marche" : ...l'acteur declare .V. choses qui se doibvent observer environ la fleubothomie (...). Le Ve est mouvement, *ambulation* attempee faite devant la saigné et pour dissoudre et subtilier les humeurs, et après pour resolver les reliques des humeurs deleissies de la saigné. (Rég. santé corps C., 1480, 156).

- Au fig. "Démarche" : A luy succedera le boucq venerien, cest a dire plain de luxure (...). Et les femmes en leurs sens seront faites serpens et en toutes leurs *ambulations* seront plaines d'orgueil (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 245). [M. C.]

**AMBULATOIRE, adj.** (ambulateur)

[GDC : *ambulateur* ; FEW XXIV, 426b : *ambulare* ; TLF II, 713b : *ambulateur*]

**A.** - "Mobile, que l'on peut déplacer"

- *Tour ambulateur. V. tourA*

**B.** - [D'une juridiction, d'une assemblée] "Qui n'a pas d'emplacement fixe ou qui fait l'objet d'un déplacement" : ...ont ordonné nostredicte court de parlement en Languedoc estre d'ores en avant *ambulateur*, et qu'elle seroit remuée et transportée de nostredicte ville de Thoulouse audict lieu de Montpeslier ; laquelle ordonnance par eulx faite, (...) n'avons pas eue agreable ne icelle approuvée ne confirmée (...), et que ladicte court sera d'ores en avant *ambulateur*, laquelle ordonnance nous ne voulons avoir ne sortir aucun effet ne ce qui s'en est ensuy, ainçois voulons et nous plaist qu'elle soit tenue et reputée comme non faite et de nul effect et velleur, que nostredicte court de parlement demourera et sera d'ores en avant tenue et exercée en nostredicte ville de Thoulouse ferme et estable (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1471, 443). ...grans et innumerables inconveniens se pourroient ensuir ès parties pledoyantes en nostredit conseil s'il estoit *ambulateur* de place en place et de lieu en lieu, où facilement lesdites parties ne pourroient recouvrer logeix ne conseil pour la conduite de leurs matieres (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1496, 525). [M. C.]

**AMBULER, verbe** (ambuler)

[GDC : *ambuler* ; FEW XXIV, 425b : *ambulare* ; TLF II, 711b, 714a : *ambulant/ambuler*]

**I.** - Empl. intrans. [D'une pers.]

**A.** - "Se déplacer, marcher" : LE PARALITICQUE. O hault pere du firmament, (...) Senté m'est plainement rendue Quant, sans empeschement quelconques, J'*ambule* mieulx que ne fis oncques. Je vois sainement par la voye, Sans quelque mal qui me convoye. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 168). Aucuns mots sont desquelz ne la signification ne la maniere de signifier est convenable a Dieu comme courir, aler, *ambuler*, car mouvement signifie une diverse inclination du courage en demonstrent les diverses affections d'icellui. (Somme abr., c.1477-1481, 153). Combien que Dieu est toutpuissant, toutevoies on lui a donné point aucuns fais coupables comme mentir

et vouloir mal, ne aussi les passions penibles comme cremir et douloir, ne les corporeles come dormir, mengier et *ambuler* se non par adventure par maniere de transsumption (Somme abr., c.1477-1481, 161). Boistoux fit courir ca et la, Paralitiques *ambuler*, L'eau en vin, qui gens merveilla, Fist convertir par son parler. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 175). SOTIN. Allons noz coppieurs farcer. TESTE CREUSE. Allons noz lardeurs renverser. L'ESCUMEUR. Pargez ["commencez"] priers. SOTIN. Qu'esse qu'il dit ? TESTE CREUSE. Priers ? en portons nous l'abit ? L'ESCUMEUR. *Ambulés*. (Copp. lard., a.1488, 175).

- RELIG. [P. all. à Jean XI, 9-10 : *si quis ambulaverit in die* "si quelqu'un marche le jour, il ne trébuche pas, parce qu'il voit la lumière de ce monde, mais si quelqu'un marche la nuit, il trébuche, parce que la lumière n'est pas en lui"] : Dont celluy qui de jour *ambulle* Ne doit doubter offense nulle, Car la lumiere le conduit ; Mais cil qui chemine de nuyt, Tost offense ou commect deffault Pour tant que lumiere en luy fault. Et ainsi jamais ne pensez Qu'en ma compaignie offensez : Lumiere vous suis et confort. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 198). Celuy doncq qui de jour *ambule* Ne doit doubter offence nulle, Car la lumiere le conduit (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 496). Toutesfoys, qui bonne oeuvre suyt, Ayme le jour, non pas la nuyt ; Et celuy qui de jour *ambule* Se tient seur sans offence nulle. (...) Car, si moy qui suis le cler jour Ensuivés par fervente amour, Jamais le dangier de la nuyt Ne craindrés de peché qui nuyt. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 187).

**B.** - *Ambuler* + prép. + compl. circ. de lieu/de maniere. "Passer, circuler (en tel endroit/de telle maniere)" : Se vous croyez ma volenté, Nous nous tendrons, entre nous hommes, Encore ung petit ou nous sommes, Sens *ambuler* par le paÿs, Car nous sommes forment haÿs De cez Juifz et peu améz. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 417). ...les deux chevaliers commencerent a regarder celle part et veirent que dames et chevaliers se pourmenoiert aval la chambre, et leur sambloit bien qu'ilz ne touchoient point de leurs piez a terre, ains leur estoit advis qu'ilz *ambullassent* tant proprement sus leurs personnes sans eulx remouvoir qu'il sambloit qu'ilz fussent portez en l'aer. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 31). Guaires de gens ne faisoyent le guait (...), ilz trouverent .II. hommes, l'ung dormant et l'autre veillant ; le dormant estoit ung bourgeois et le veillant estoit Francois, *ambulant* dessus les terres, lequel se rendy prestement bourgongnon et, que plus est, ayda à parmonter les aultres. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 247). ...Quant la deesse des enfers tenebreux Marcher commence et chemyner entre eulx. (...) Ainsin doncques obscurs par meintz encombres Soubz seule nuyt alloyent par les umbres (...). Devant la porte et premier vestibule Et a la gueulle d'Orchus ou l'on *ambule*, Ont leur cubile Pleur, Lamentacion (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 313).

- Au fig. *Ambuler en* + compl. circ. "Évoluer dans" : Ainsy, vint en nostre region le souverain des rois [Maximilian], l'honneur et la clarté de l'universele fabricque du monde. Le peuple, qui *ambuloit* en tenèbres, fut souspris de grant lumiere, laquelle illumina ceulx qui habitoyent en l'ombre de mort. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 234). Sire Dieu, moustre moy tes voies Et si m'enseignes tes sentiers, Maine moy, sire, qui m'avoies, En ta voie et chemins entiers Et j'*ambuleray* volentiers En ta verité et monjoye. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 211). Sire Dieu tout puissant qui en la montagne de Sinay, affin qu'en ta loy tes fiables *ambuleroyent* et tes tesmoignages escrutineroient et tes comandemens garderoient, iceux comandemens vousis escripre... (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 120). Helas, qu'en mon

cueur je plains Ces humains de grans vices plains Tout leur corps, leur cuer juc aux lebres, Aveuglez en obscurs tenebres, Qui *ambulent* en mains quartier, Et ne vont le chemin entier, Combien que Dieu monstrent leur voye De foy (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 610).

**II.** - [Empl. trans.] *Ambuler (un lieu)*. "Parcourir (un lieu)" : Bien doit estre fructueuse et delectable la terre qui fu arousee et mouillee del precieux sanc Nostre Seigneur Jhesucrist et qui de ses benois piez fu *ambulee* et avec ses disciples inhabitee (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 2). [M. C.]

**AME, subst. fém.** (âme)

[T-L : *ame* ; GD : *ame* ; GDC : *ame* ; AND : *alme* ; DÉCT : *ame* ; FEW XXIV, 581-583, 584b-585a : *anima* ; TLF II, 715b : *âme*]

**A.** - "Principe premier de vie et de mouvement"

**1.** Au propre "Principe de vie qui anime l'homme et les êtres organisés, animaux et plantes (lié au corps, il disparaît avec lui)" : ...car je te voy Sanz *ame* en ce lit jesir mort. (Mir. st Alexis, 1382, 366). ...le corps humain n'est pas moins a louer s'il exerce les operations de vie quant il est conjoint a la vie, c'est a dire a son *ame*, car aultrement ne les porroit accomplir (GERS., Dial. spirit. G., c.1407, 166). Et puis que Dieu et Nature vous ont creez plus parfaiz des autres choses qui ont *ames*, ne soiez pas plus desordonnez que les mendres besteletes, ne plus negligens ou mains enclinez a vostre commune salvation, utilité et defense, que sont les mouchetes a miel, que chascune en leur essaim gardent leurs offices et leurs ordres et mectent leur vie pour deffendre et entretenir leur assemblee (CHART., Q. inv., 1422, 64). Il doit estre entier et rassis A tousjours mais sans departie. Si tost qu'amours est mypartie, Tout le hault plaisir en est hors ; Si ne sera par moy partie, Tant que l'*ame* me bate ou corps. (CHART., B. Dame, 1424, 353). Tant de mal me fault sentir Et suis en tel pestilence Que l'*ame* s'en veult partir Se brief je n'ay delivrance. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 20). ...les bestes apres leur mort n'ont point de peine car cest leur condicion de tourner en terre corps et *ame* (CIB., p.1451, 200). [L'*ame*] donne vie au corps, et par ce elle est dite *ame*, et est la plus basse condition [des deux conditions de l'âme], car ainsi les *ames* des bestes vivifient leur corps (...); elle a operacion spirituelle et intellectuelle, et pour ce est elle appelle esperit (CIB., Ame raisonnable, c.1452-1458, f° 227 v°). Pareillement un chascun cristien doit respondre au dyable, qui est le tres ancien serpent et le plus cauteleux de toutes autres creatures ayans *ame* qui soient souz le ciel (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 156).

- [Envisagé dans ses facultés]

. *Ame sensible / sensitive*. "Principe qui fait croître, mouvoir et sentir les animaux" : La seconde partie de l'*ame*, c'est l'*ame* sensitive, qui fait vivre les bestes et sentir ; pour ce est elle plus parfaite et plus noble que la premiere n'est, car avec la vertu vegetative elle comprend la vertu sentitive qui connoissance et sentement leur donne. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 229). L'*ame* de beste est sensitive ; L'*ame* d'omme est intellectuelle. L'*ame* de beste, sans ressort, Est morte, quant le corps est mort. Mais l'*ame* d'omme dessevree Du corps ne sera ja finée. (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 105). L'*ame* vegetable qui est ez arbres et ez plantes et l'*ame* sensible donnant sentement, qui est ez bestes, ne doit pas estre apelée *ame* en l'homme apres la venue de l'*ame* raisonnable (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 110). Ne aussi composition de gendre, comme en cest gendre animal aiant *ame* sont contenues diverses especes, c'est a scavoir homme, cheval,

beuf, asne et toutes bestes, qui ont *ame* sensitive par les sens corporelz, voyant, oyant, flairant, goustant, tastant. (Somme abr., c.1477-1481, 147).

. *Ame vegetable / vegetative*. "Principe qui fait vivre les plantes" : La siziesme partie parle de l'*ame*, de sa nature et de ses proprietés et de ses diversités. Pourquoi nous devons savoir qu'il est troiz manieres ou poissances d'*ame*, dont la premiere et la mains parfaite est l'*ame* vegetable, qui fait vivre les plantes ; et ceste *ame* leur donne troiz poissances, c'est assavoir poissance de norrir, poissance de augmenter et de croistre, et poissance de engendrer leur semblable. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 229). L'*ame* vegetable qui est ez arbres et ez plantes et l'*ame* sensible donnant sentement, qui est ez bestes, ne doit pas estre apelée *ame* en l'homme apres la venue de l'*ame* raisonnable (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 110).

- Loc.

. *Expirer / rendre l'ame*. "Mourir" : "Hé ! douce mere, je m'en vois. A Dieu vous commant, douce dame !" Et droit a ce point rendi l'*ame*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 206). Je te di de ta femme : Pour verité rendue a l'*amme* (Mir. Theod., 1357, 123). Comment aussi fut circoncis Et, puis, les innocens occis Par Herode, le fel tyrant, Qui ainsi les fut martirant Souz ombre du sauveur haultain Qu'il cuidoit trouver pour certain Lors et luy faire expirer l'*ame* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 136). ...la pucelle (...) se trencha la gorge et rendit l'*ame*. (C.N.N., c.1456-1467, 553). ...et le trouvoit-l'on couché sur une pouvre paillasse, dont jamais ne partit jusques il eust rendu l'*ame* (COMM., III, 1495-1498, 307).

. *Jusqu'à l'ame rendre / jusqu'à / au rendre l'ame*. "Jusqu'à la mort" : Le comte, fort prudent et attempré, respondy moult sagement qu'il lui monsteroit qu'il seroit yssu de bonne maison et, combien qu'il ne veoit apparence n'esperance de vaincre les ennemis, se la victoire ne venoit de main celeste, il lui tenroit fidelité, se besoing estoit, jusques à l'*ame* rendre. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 164). Ceux que j'acolle et tiens en mon escolle Si bien recolle et en amour enflamme, Qu'ilz ne m'oublient jusques au rendre l'*ame*. (Cene dieux, c.1492, 108). Laquelle [fin du Seigneur de Vendosme] fut la plus belle, la plus constante et la plus saige, voire jusques a rendre l'*ame* qu'on vit jamais ne qu'il est possible de voir pour mort de prince. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 312).

. *Remettre une ame au corps*. "Rendre vie au corps" : S. NICOLAS. Pour faire a mon serviteur [le juif] joye, Ceste *ame* [du chrétien mort] remettray au corps. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 147).

. *Rendre l'ame à un mort*. "Ramener qqn à la vie" : Or ça, ça, il n'a en Surie Tel ongnement qu'ay apporté. Il est fin, je l'ay esprouvé, Il n'a meilleur jusqu'a Damas ; Droit en la cyté de Bandas [l. Baudas] L'aloys querir, ou croist le balsme, Il renderoit a ung mort l'*ame*, N'a plus fin jusqu'en Orient. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 118).

. *Reprendre son ame*. "Revenir à la vie" : La Mors ne vous puet plus tenir, Corps qui par li estes passé, Levez suz, trop estes lassé De sa jus en terre gesir. Or suz, sans panre autre respit, Trestuit voz *amez* reprenez, Et avec moy vous en venez Au jugement le Tout Puissant. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 247).

. *Sans ame*. "Sans vie" : ...et les romaines legions, aussi comme se il fussent sans *ame*, toute esperance mes non pas toute cure deguerpirent et lessierent (BERS., I, 1, c.1354-1359, 25.6, 42). ...et quant ilz virent la charoingne du dit Abel senz *ame*, le corps

gisant sur terre et baingnié de chault sang, ou quel aucun sentement n'estoit (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 99).

- [Formule de jurement pour renforcer une affirm.] *Par l'ame de mon cheval*. "Sur la vie de mon cheval" : ...et pour ce dit Galien que, par l'ame de son cheval, il n'en dira autre chose que il en a dit ou comment de cel amporisme Vesicam incisam, et aussi n'en diray je plus. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 174).

2. Au fig. "Principe qui anime une chose abstraite, qui lui donne vie" : ...Phoroneus ou temps dez Grecs, et depuis Justinien et lez aultres empereurs romains ourent établi lez loys, ilz reserverent aux princes le pover de les interpreter et soustenir. Aultrement ellez eussent esté faittes en vain. Car la loy escripte est de soy morte et sans vigour ; mais le prince est la loy vive, l'ame et l'esprit des loys, qui leur donne pover et vertu, et par son sens et adrecement lez vivifie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 74). ...et est le roy l'ame de la chose publicque, la quelle ne se peult abdicquer du corps et luy baillier aultre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 52). ...nous veons le plus communement advenir que le prince qui est le chief, mais l'ame, du corps politique, de la chose publicque, est sans lettres et sans science. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 155).

### B. - "Principe spirituel constitutif de l'être humain"

1. "Partie spirituelle de l'homme considérée comme unie au corps" : Mais nature le corps ordonne Et appreste pour recevoir L'ame (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 30). Le plus du temps, je semble ung corps sans ame, Hors de pover d'accorder ou desdire (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 173). FOY. O tu, Entendement, fait au patron de la Trinité par ces troys puissances, Congnoissance, Volenté et Memoire, unies en la substance d'une seulle ame, qui par les creatures faictes en ce visible monde congnoys par reflection, comme en ung mirouer obscur en lumiere de foy, lez invisibles oeuvres de Dieu, que après la glorification verras face a face, as tu memoire du sacrement que tu me feis en la reception du saint baptesme, ou tu renonças aux pompes et deceptions de l'ennemy de char humaine (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 30). L'ame est creature spirituelle, de nature intellectuelle, de vie perpetuelle, qui ne peult vieillir ou mourir, ains vit d'elle et donne au corps vie naturelle et sensuelle. Elle n'est longue ne large, haulte ne basse et n'a quelque forme ou figure corporelle, mais est simple et indivisible, toute partout le corps et en chascune partie d'iceluy (Disc. amour divine, 1470, 189). ...maintenant disons de lui [l'homme], comme composé de l'ame et du corps (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 138). Encores en Dieu n'est aucune composition de substance corporelle et incorporelle, comme en l'homme, qui est composé du corps et de l'ame (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 148). Et est le cuer, de toutes les vertus du corps, instrument et parfait lieu de l'ame. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.5).

- [D'où procèdent l'esprit, l'intelligence] *Ame intellectuelle / ame de intelligence / ame raisonnable / ame rationnelle*. "Principe de la pensée et des mouvements volontaires de l'homme" : Un homme n'est pas precisement ame intellectuelle. Mais il est ame et corps. Et aucunement il est plus son ame intellectuelle que autre partie, pour ce que c'est la partie plus principal. (ORESME, E.A.C., c.1370, 464). Tu (...) qui as ame intellectuelle Perpetuel, saige et soubtive (DESCH., M.M., c.1385-1403, 9). Et la tierce ame, c'est l'ame raisonnable ou l'ame intellectuelle qui est deue as homes, et ceste ame est incomparablement la plus noble de toutes, car elle en soy comprend la vertu des deux autres et avec ce l'entendement humain dont la noblesce ne peut estre nombree, car

par ceste vertu est ly hons ressemblable aux angres et mesmez a Dieu, sy come il a esté par devant dit. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 229). L'ame de beste est sensitive ; L'ame d'omme est intellectuelle. L'ame de beste, sans ressort, Est morte, quant le corps est mort. Mais l'ame d'omme dessevree Du corps ne sera ja finee. (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 105). ...tout ainsy comme l'ame raisonnable avec le corps est dit ung homme, ainsy Dieu et homme ensamble est dit Jesu Crist. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 214). Quant l'ame de interligence Mit en ton corps pour toy conduire, Bien te fit noble creature (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 128). L'ame raisonnable veult estre tres bien, et pour tant jamais ne repose jusques a ce qu'elle est conjointe avec ce qui est tres bon. Et pour ce par force d'amour elle se moeut, tendant en Dieu comme au centre (...) et en icellui centre tres bon, qui est Dieu, souverainement se delitte et complest (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 109). Toutesfoys sera icy commancé a la teste, especialement au cervel et a l'ouille contenant icelluy pource que il est le lieu et l'abitation de l'ame racionale (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1).

- [D'où procède la conscience morale] : ...mon maistre, vous mande que vous vous teniez bien en vostre bonne verité, et que, pour chose qu'il soit du monde, vous ne chargiez homme se il n'y a coulpe ; car petite chose est de la vie de ce monde. Sy devez bien regarder que vous ne chargez vostre ame pour chose qu'il soit, ne pour homme qui à vous parle, et gardez l'ame sur toutes choses. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 538). Et fut baillé audit Hardi, pour la conduite de son ame et conscience, ung notable docteur en theologie, nommé maistre Jehan Hue. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 309). ...pour le present (...) viendray à parler des corruptions qui chargent l'ame et l'honneur de l'homme et sont pires que larrecin. [Suit l'évocation du comportement intéressé de l'homme de cour] (BUEIL, I, 1461-1466, 49).

. *Selon son ame et conscience* : Et ont juré les davant diz esleus sur sains evangiles que (...) il treteront, ordeneront et determineront les dites chouses selon leur ame et conscience (Doc. 1332. In : P. Rézeau, Cah. Lexicol. 56-57, 1990, 132).

- [D'où procèdent les sentiments] : ...les accidens de l'ame, si comme joye, liece, doulour, tristece (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 222). De rechief, mutacion de couleur se fait es choses sensibles, et en cuir et en yeux et en poueil, et en ungles et en moult d'autres manieres ; car la couleur du cuir se fait aucune fois par dedens : elle se fait aucune fois des humeurs, aucune fois elle se fait de passions de l'ame (CORBECHON, Couleurs S., 1372, 373). Et la bonne ame est noureture De joie et de perfection Et a tous jours affection, Ensi que dient li acteur (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 229). E ! mon tresdoux enfant, pour quoy Avez m'ame ainsi courroucié, Ne pour quoy mon cuer adressié Avez en si grant dueil et mis ? (Mir. st Alexis, 1382, 366). ...tous mouvemens de courage comprennent en ly deux choses, c'est assavoir une mutacion qui en l'ame se fait premierement par l'apprehension d'aucun bien que elle avise ou d'aucun mal aussi, et outre aussi une alteracion qui s'en ensuit ou corps, qui est samblable et proporcionnee a l'apprehension de l'ame dessusdite. Et pour ce, selon ce que celle apprehension de l'ame est de diverses manieres, selon ce s'en ensuient diverses passions aussi et diverses mutacions et en l'ame et ou corps. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 739). ...n'est point de mal de resjouyr la vertu qui gist en l'ame et en l'entendement pour recreer et reconforter aucunement la sensualité du corps, mais que il ne face point de pechié ne chose vicieuse ; ne il ne desplait point a Dieu, car n'est il pas escript mesmement que un saint preudomme

hermite, quant il avoit esté une piece en oraison, il prenoit sa recreacion et son esbatement en petis oysellés que il nourrissoit ? (Bouciquaut L., 1405-1409, 435).

- Loc.

. (*Son ame et corps / corps et ame*. "Toutes les ressources de l'être" : A Dieu, seigneurs, qui corps et *ame* Vous gart de mal ! (Mir. chan., c.1361, 156). ...il puisera de corps et d'*ame* Joye devers Nostre Seigneur. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 11). Et, toutesfoiz que pestillence Prent sa racine, ou sa naissance, De Divin vouloir seulement, Doit un chascun certainement Son *ame* et corps du tout commettre Dévotement au Roy Célestre Sans delessier remède querre Par les choses qui sont en terre (LA HAYE, P. peste, 1426, 62). Lettre de son sang proprement [Theophilus] Fist au dyable par grant diffame En luy donnant generalment Quant qu'il avoit, et corps et *ame*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 116).

. *De coeur et d'ame / (de coeur), de corps et d'ame*. "Du plus profond de l'être" : ...ma très douce chiere dame Que j'aime de cuer, de corps et d'*ame*. (MACH., D. Lyon, 1342, 170). Susenne avoit a non la dame, Qui Dieu doubta de cuer et d'*ame*. (MACH., C. ami, 1357, 4). Grizeldis, nostre bonne dame, Qui si bonne est de corps et d'*ame* (Gris., 1395, 69). Il servoit Dieu de cuer, de corps et d'*ame* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 314).

. *En ame et en corps / en corps et en ame*. "Dans tout son être" : Car s'il se fust converti, les deables l'eüssent perdu, mes car il le devoient avoir, il l'eürent tout entier en cor et en *arme*. (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 211). Elle [dame Charité] art et brulle en divin amour, ne quiert riens qui soit dehors, elle aime chascun comme soy mesmes, soeuffre tout par humilité, de riens n'a murmure, de riens envie ne dueil, de riens n'a angoisse ne clameur, for[s] de ce qui contourne a la gloire et a la sempiternelle laudation divine, la ou elle pend en *ame* et en corpz. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 183). Je pryé Dieu que puissez trouver De dela en corps et en *ame* Tous [deux] ensamble, par mon *ame*, Le sergent et le savetier. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 37).

. *Le coeur et l'ame / le corps et l'ame*. "L'être en entier" : Qu'a sapience de nature A grand honneur se puet deduire, Le corps et l'*ame* vit en joie. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 81). Si vous dirai la maladie Qui me perse le cuer et l'*ame* : J'aime par amours une dame (MACH., F. am., c.1361, 194).

- [Formule de jurement utilisée comme renforcement d'une affirm.] *Par / sur mon ame* : En nostre hostel n'a pire nonne, Par m'*ame* je le vous promet (Mir. abbesse, 1340, 78). Sire, on li a fait grant ennuy, Sur m'*ame*, a tort. (Mir. abbesse, 1340, 94). Sire, par m'*ame*, je feray Bon serement c'onques encore... (Mir. enf. ress., 1353, 29). A tresgrant joye yrons, par m'*ame*, Que nous l'eure moult desirons Que dame et marquise ayons (Gris., 1395, 33). Comment requerray je la chose Que je n'ay hardement d'escrire ? Au povre prisonner, ma dame, Donnez l'aumosne de liece. J'ay du tout, en ceste destraisse Despendu mon plaisir, par m'*ame*. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 375). Tenez moy pour excusé Se ne vous voy, ma douce dame, Car prisonnier suis, par mon *ame*, Fortune si m'a abusé. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 37). Du peché d'envie me confesse, De ce que quant j'ay veu liesse Avoir a autre que ma Dame, Habit neuf, aneaux ou richesse, J'en ay eue envie et tristesse Et m'en a despleu, sur mon *ame*. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 31). Mais ung estronc. Aussi tost que les gens l'orront Appeller macquereau, siffler, Par mon *ame*, ce sera f[er] ! Il n'en fault point parler du pris. (Obstin. femmes T., c.1480-1500, 49).

. *Par mon ame et par mon corps* : Il faut que vous i pourveés. - Par m'*ame*, et par mon corps, respondit li rois, voirement

i sera pourveu. (FROISS., Chron. D., p.1400, 683). [Cf. aussi p.727 et 820]

- Prov. : [Var.] Et ainsi m'aït Dieu, j'ay plus chier ma desserete en ung gentil coeur qu'en ma bourse pour l'amour d'un vocable qui dist : mieulx vault povre *ame* que l'amasement d'un villain. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 240). Nous tenons une fame a folle Qui son corps et son honneur vent Pour argent ; mais cecy m'afole, Car vous faictes pire souvent. Vos langues tornent comme vent Au plus donnant : c'est grant diffame. Il perd assez qui pert son *ame*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 64).

2. "Ce principe spirituel considéré comme incorruptible et immortel (p. oppos. au corps)" : ...c'est a dire la pardurable estableté de l'*ame* (Mir. femme roy Port., c.1342, 150). D'autre partie, il me semble, sauf meilleur jugement, que quant l'*ame* est separee du corps, la personne qui estoit devant *ame* et corps et qui estoit homme, elle n'est plus *ame* et corps ne homme. Mais elle est *ame* et non pas corps. Et après la resurreccion ceste personne qui fu homme et est *ame* resera homme (ORESME, E.A.C., c.1370, 465). ...dedans l'omme est une *ame* parfaite, immortelle et digne quant elle est faicte a congnoistre la Divinité, pour la louer et honnorer. Pour ce elle est dicte faicte a l'imaige de Dieu et a sa semblance (GERS., Trin., 1402, 152). FOY. (...) Car tu ne sçais pour quoy fut faicte l'assemblee de *ame* pardurable a corps mortel, ainçoys veuls l'usage du corps chalengier par droit pour demeure seure et permanent ; autrement va : car le corps est ung herberge de ton pelerinage, et t'est baillié a excerciter ta vertu et ta constance esprover. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 33). C'est voirement grant semblance que ta volenté a auecques l'eternité de dieu, car ta volenté ou franc arbitre est incorruptible et immortelle et jamais ne fauldra, et pour quelconque misere ne peult estre destruit ne appetissé car l'*ame* est immortelle et incorruptible... (CIB., p.1451, 223). Talles de Milesie, cité très encienne, autrement dicte Millete, fut l'un des plus notables de Phenice en Grece, lequel, pour la profundité de la science des estoilles, fut mandé et envoyé honnorablement querir par les Rommains, et fut très speculatif et devost, et fut le premier que j'aye veu escript, qui dist l'*ame* estre immortelle. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 39 r°). Du corps mon *ame* partira (LA VIGNE, S.M., 1496, 378).

3. "Ce principe spirituel considéré dans son destin, une fois séparé du corps"

a) [Chez les Romains] *Ames des gens morts*. "Les Mânes" : ...et aussi voloit il que au dit evesque appartenist enseignier, non pas seulement les cerimonies celestiaus, mes encorez celles qui appartenoient aus justes mortales, et a apayer les *ames* dez gens mors (BERS., I, 1, c.1354-1359, 20.7, 33).

b) [Dans la relig. chrét.] "Ce principe spirituel qui, une fois séparé du corps, est destiné à être jugé par Dieu, selon les actes de la vie terrestre, pour être voué au bonheur éternel ou bien à la damnation" : Et puis se desespera et se pendi, et l'*arme* s'en ala en enfer. (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 49). Alons devers eulz tant bracier Que l'*ame* de chascun soit moie [dyable]. (Mir. enf. diable, c.1339, 6). Sainte Marie ou mon ceur c'est donnés, Convoiés m'*arme* es cieulx, ce s'est vo grés. Dieu, guerissez Tristan qu'i ne soit affinés. (Tristan Nant. S., c.1350, 438). Dame, deffendez moy d'annuy, Et me donnez grace de vivre, Si que m'*ame* s'en voit delivre De pechié, quant il avenra Que de mon corps departira, S'il vous est bel. (Mir. enf. ress., 1353, 3). ...le triste palais D'enfer ou mainte *ame* dolente Pleure, sospire et se demente. (MACH., C. ami, 1357, 81). ...l'en doit prandre tele fame Qui ne trouble du pere l'*ame*, C'est assavoir la bonneuré Du pais d'eternalité

(DESCH., M.M., c.1385-1403, 225). Fut l'*ame* du corps departie Et couronnée au partement Ou ciel (DESCH., M.M., c.1385-1403, 325). Lors commença Gieffroy fort a penser a ses pechiez. Et dist bien que, se Dieu n'a pitié de lui, l'*ame* de lui est en grant peril et en voye de dampnacion. Lors entra Gieffroy en une chambre, et commence a mener grant douleur et a plourer ses pechiez. (ARRAS, c.1392-1393, 274). ...l'office que doivent et devront faire perpetuellement lesdictz freres pour l'*ame* de ladicte Perrenelle (BAYE, I, 1400-1410, 10). ...ces troys enchanteresses maudites, car plus seroies digne de grant paine en les suivant, comme Dieu t'a plus donné de science pour les eschever. Leurs noms sont Indignation, Deffiance et Desesperance. Certes ellez furent nourries es tenebres d'enfer, ennemies de la paix des consciences et adversaires du salut dez *ames*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 23). ...et, selon sa grand repentance, il est à esperer que son *ame* est glorieuse en paradis. (COMM., III, 1495-1498, 86).

- Loc.

. *Ame damnee / ame morte*. "Âme damnée" : Nous sommes seigneur de touz hommes Et de toutes les *ames* mortes. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 221). Et plusieurs ont veu visions des *ames* dampnees, qui ne s'en sont pas amendez. (GERS., Déf., 1400, 242).

. *Damner son ame* : ...vous ne pavez ignorer qu'en ce faisant vous ne damnez vostre *ame*. (C.N.N., c.1456-1467, 81).

. *Donner son ame aux diables / à tous les diables* : Les parolles dudit Robin, de prime face, furent jettées fort loingz, doubtant la piperie qui en advint, mais il jura, creancha, promit et donna son *ame* à tous les deables (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 357). Ilz ne font leur sanglante fièvre, Les paillars pouacres infames, Ilz donnoient aux dyables leurs *ames* Premier qu'ilz ne fussent larrons. (Rapp., c.1480, 62).

. *Mettre son ame en danger* : LE PREVOST. Faulx homme plain de convoitise, Ta mauvaistié icy se monstre. Or est ton *ame* en danger mise Par ceste fortuné rencontre. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 142).

. *Perdre (son) ame* : ...en peril, pour celle femme, De perdre corps, honneur et *ame* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 184). Le Roy parla et demonstra les grans et bons services que ses gens d'armes lui avoient fais et que (...) se on ne les peust employer en bonnes euvres et charitables, qu'il ne voudroit pas que aucunement ilz y allassent et qu'ilz perdissent ne corps ne *ame*. (BUEIL, II, 1461-1466, 158).

. *Recommander son ame à Dieu* : Lequel prisonnier (...) recommanda l'*ame* de soy à Dieu, à la benoite Vierge Marie et à toute la sainte Trinité de Paradis, en eulx requerant que ses meffais, torfaiz et peschez lui vouldissent pardonner (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 22).

. *Rendre l'ame à Dieu* : ...la croix entre ses braz bien serrement reposant, rendit l'*ame* a Dieu, sans plus mot dire. (C.N.N., c.1456-1467, 460). Et incontinent s'en ala getter dessus une couchete estant en la chambre, dessus laquelle il rendit l'*ame* à Dieu incontinent après. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 49).

. *(Au) salut de l'ame* : Remondin ala ouïr messe a l'abbaye du Moustier, et la pria Dieu qu'il lui laissast son fait achever, au salut de l'*ame* et prouffit et honneur du corps, et demoura en sa devocion au Moutier jusques après heure de prime. (ARRAS, c.1392-1393, 33). ...il n'est que deux manieres de armes : les unes spirituelles, proffitables pour le salut de l'*ame* et du corps, "est asçavoir" la croix avecques les clouz et la lance ou Nostre Sr. souffrit mort et passion (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 191).

. *Le sauvement de l'ame* : C'est que ligniee puisse avoir, Telle que vous et vo doulz hoir En puissez estre loez, dame, Et que le

sauvement de m'*ame* Y puist estre, et non autrement. (Mir. enf. ress., 1353, 4). Et toute telle qu'elle [Mélusine] est, elle me plaist. Et sachiez que c'est ly sourgons de tous mes biens terriens, et aussi croy je que c'est la voye premiere du sauvement de l'*ame* de moy. (ARRAS, c.1392-1393, 44).

- [Dans des tours exclam. ou optatifs pour recommander le salut d'un défunt à Dieu] : Or en wueil commenchiez et raison en wueil rendre De la noble bataille que on a dit dez trente ; Sy pri à celluy Dieu, qui sa char laissa vendre, Qu'il ait mercy des *armes*, quer le plus sunt en cendre. (Bat. Angl. Bret. B., a.1355, 36). ...le bon Roy de Behaingne, Dont Dieus ait l'*ame* en sa compaigne ! (MACH., F. am., c.1361, 148). Li roys Jehans, dont Dieus ait l'*ame* (MACH., P. Alex., p.1369, 24). Fils fu dou bon roy de Behaingne, Dont Dieus ait l'*ame* en sa compaigne (MACH., P. Alex., p.1369, 33). Tres chiers sires, je vous requier, en remuneracion de tous les services que je fiz oncques a monseigneur vostre pere, dont Dieux ait l'*ame*, qu'il vous plaise a moy donner un don, lyquelx ne vous coustera ne forteresse, ne chastel, ne chose nulle qui guerres vaille. (ARRAS, c.1392-1393, 32). Par foy, dist Alain, or est bien le pays de Bretagne essarpez de la lignie Jossellin. Dieux en ait mercy des *ames*, combien que ilz ne nous amassent onques. (ARRAS, c.1392-1393, 74). Et celle lui respond : Sire, il ne me puet estre gueres bien, quant monseigneur mon pere est trespasé de ce siecle. Jhesucrist, par sa sainte grace, lui face pardon a l'*ame*. (ARRAS, c.1392-1393, 144). ...si tost que les moines sentirent le feu, ilz commencerent a faire piteux criz et tres amers et doulereux plains ; mais ce ne leur vault riens. Ilz reclamant Jhesucrist et le prient devotement qu'il ait mercy des *ames* d'eulx, car des corps est doresnavant neant. (ARRAS, c.1392-1393, 251). Nostre Sauveur Dieu ait mercy de son *ame*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 22). Messire Pierre de Saint Vallerien, chanoine de Paris, expert en medicine et en astrologie, predist sur la revolucion de l'an mil IIIcXXXV le grant yver et fut envoyé en Escosse avecques autres pour admener madame Margarite d'Escosse en France qui esposa Loys Daulphin de France, qui gueres ne vesquit. Dieu aye son *ame* ! (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 154 v°).

- [Dans des formules de serment solennel] *Jurer par / sur (le peril de) son ame* : Et je vous jure par mon *ame* Qu'avoir ne puet plus grant tourment. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 35). Je le vous jure par ma foy Et sur le peril de mon *ame* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 305). Atant estes vous venu un ancien esquier qui estoit au duc Oste : Monseigneur, par l'*ame* de moy, je vieng de devers les marches de Mellumge (ARRAS, c.1392-1393, 178). Mon chier frere, a ce ne fauldrz vous pas, car, par m'*ame*, je vouldroye qu'il m'eust cousté mil besans pour tous perilz eschever, et vous et vostre navire feussiez ensemble avec le monseigneur, car je scay bien que de vostre venue il aura grant joye, comme droiz est. (ARRAS, c.1392-1393, 216). Mon chier frere, par l'*ame* que j'ay a Dieu a rendre, il n'a personne ceans qui oncques le me conseillast (ARRAS, c.1392-1393, 251). Dieu preng a tesmoing sur mon *ame* Que tousjours me suis reputez Ta povre ancelle et demoree. (Gris., 1395, 81). ...car sur mon *arme* et par le serement que je vous ay fait je cuide bien dire et faire (JUV. URS., Verba, 1452, 187). Puis le conte l'embrassa et dit : "Jouvencel (...) Il fault faire ung coup aprez ho." - "Sur mon *ame* ! dit le Jouvencel, il est encores assez du jour, s'il vous plaist, pour faire beaucoup de choses." (BUEIL, I, 1461-1466, 193).

. *Prendre sur Dieu et sur son ame que* : Je prens sur Dieu et sur mon *ame* Que grandement vous avez tort Se vous pensés que je vous ame. (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 217).

- *Jour des ames*. "Jour des morts, jour consacré à des prières pour le repos de l'âme des défunts" : Lequel traictié fut fait le dimenche, jour des *âmes*, et le lundi ensuivant fut confermé (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 100). ...XL solz et six stiers de bled sur le moulin de Belleval pour donner aux povrez le jour des *ames*. (Trés. Reth. L., t.3, 1449, 267). Après icelles choses faictes, le duc s'en tira à Véselay, là où il séjourna jusques au jour des *ames* (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 283). Mais, environ le jour des *ames* ensuevant, an mil .IIIIcLXXIX., une armée de Francois de plusieurs guernisons rassemblées se mit sus, en nombre de .VI. à .VIIc. lanches, pour venir courre sur le Haynau (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 319).

4. [Représentation de ce principe spirituel] : ...ung autre joyau ouvré de maçonnerie, où au dessoubz est le Trespasement Nostre Dame, et au dessus, en ung tabernacle, est Nostre Seigneur, en estant, tenant l'*âme* Nostre Dame, et tout au dessus, le Couronnement et plusieurs autres ymages à l'environ, lequel joyau est tout garny de grant foyson de perles, esmeraudes, saphirs et ballaiz (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 248). Nota que saint Nicolas et Sathan et les anges tiennent l'*ame* l'ung contre l'autre. [Note qui suit le vers 1341] (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 145).

#### C. - P. méton.

1. "Chrétien" : Si veez quel mal est de excommenier une *ame*, et comment pour riens je ne le feroye sans grande cause. Et dy aussy que la messe du bon vault en deux manieres, et celle du mauvais en une seulement, et puet nuyre en autre maniere pour son pechié. (GERS., Déf., 1400, 238). Certes les inclinacions des personnes sont moult diverses, et a vne *ame* qui veult prouffiter a vertu il est moult utile saouvoir a quoy on est enclin par complexion, affin que on se convertisse a user de raison au contraire et que on ne se donne pas a ensuiuir la mauuaise inclinacion se elle est en la personne. (CIB., p.1451, 218).

- Au plur. *Avoir cure d'ames*. "Avoir la charge d'une collectivité ecclésiastique" : ...quant il a cure d'*ames* A gouverner comme curez (DESCH., M.M., c.1385-1403, 302).

2. P. ext. "Individu, être humain" : Ne cure n'ay par nul tour Des yeux Argus ne de joie gringnour, Car pour plaisance et sanz ayde d'*ame* Je voy assez, puis que je voy ma dame. (MACH., Bal., 1377, 561). Il servoit Dieu de cuer, de corps et d'*ame* Sans mauvais bruit ne hayne acquerir d'*ame*, Ains en tous lieux, et par terre et par l'er, Qui seulement oyoit de luy parler Aymé estoit et désiré de voir (LA VIGNE, V.N., p.1495, 314). Mons. le grant maistre, se vous savez *ame* qui voit à Guise, Bohain et Beaurevoir, si vous plaise leur faire savoir que noz gens d'armes sont venus. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 324).

- Déterminant + *ame* : J'ameroye miex a mourir, Que ce que je vous encusasse Ne qu'a nul *ame* j'en parlasse (Mir. femme roy Port., c.1342, 176). Vous doutez vous d'estre en peril Contre nul *ame* ? (Mir. enf. ress., 1353, 55). Se Dieu plaist, assez tost venra Aucune *ame* qui nous fera Gaingner monnoie. (Mir. femme, 1368, 185). Dame royne, or tost bonne erre Envoiez me voz deux filz querre Par aucun *ame*. (Mir. ste Bauth., c.1376, 110). Or revient aucune *ame* estrange : Si fault aprester a mangier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 62). Lors [Dieu] fist le deluge venir Et par tout grans eaulx courir ; Tout le monde cy fut noyé, Il ne demora fors Noé, Sem, Caym, Jaffet, ses drois enffens, Des *ames* quil couroient les champs. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 4).

- [En tournure nég. ; empl. comme pron. indéf.] "Personne" : Mais de ce fu trop eüres Qu'*ame* n'i avoit, fors nous

deus, Qui s'en peüst apercevoir, Ne qui riens en peüst savoir. (MACH., R. Fort., c.1341, 28). Mais je ne vi *ame* laiens (MACH., R. Fort., c.1341, 29). Si qu'onques mais *ame* ne vist Beste plus gente ne plus jointe, Plus esveillie ne plus cointe. (MACH., D. Lyon, 1342, 233). Puis que vous avoir la [fille] voulez, Ja pour *ame* ne la lairez : A vous en est. (Mir. femme roy Port., c.1342, 168). Ne le vueillez sur *ame* mettre. Car en verité j'en descoulpe Tout le monde. Moye est la coulpe, Ne nulz fors moy coulpe n'y a. (Mir. enf. ress., 1353, 36). Ne fu vaillans Lancelos pour sa dame, Tristans, Paris et Perchevaus, qui *ame* Ne congnoissoit de bien ? oÿl, par m'*ame* (MACH., Voir, 1364, 6105). Sevestre, il est bien matinet. Egar : encore *ame* n'y est Qu'entre nous deux. (Mir. femme, 1368, 185). Ainsi Raimondin s'excusa, *Ame* du fait ne l'accusa, Car jamais homme n'eüst creu Que le fait lui fust avenu (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 134). Au povre prisonner, ma dame, Donnez l'aumosne de liece. C'est pour trop craindre et doubter blame Que si dure prison me blesse. Faites ycy voustre largesse, Car oncques mais [je] n'en requis *ame* (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 375). Si le crocqua si simplement qu'il ne fut de *ame* apperceu. (C.N.N., c.1456-1467, 44). Mon frere, c'est tout ce que j'aime Que de mener vie joyeuse, Amoreuse, Sans faire domage a *arme*. (Pass. Auv., 1477, 135). Le cas est tel : Marcus juiz se veult faire baptizer. Il ne treuve *ame* qui le baptise, ne eaue aussi. A scavoir s'il puet contraire mariage avec Geneviefve cristienne. Response : il ne puet, car baptesme est la porte de tous les sacremens, et sans icellui nullement ne puet. (Sacr. mar., c.1477-1481, 68). Il en fut fort esbahy, car il ne cuydoit point qu'il y eust plus *ame* de deffence, et tourna à costé pour gaingner le champ (COMM., I, 1489-1491, 30).

• *Ame nee* : Lever n'oseray mais le chief Contre *ame* nee. (Mir. enf. ress., 1353, 63). Sire, ou est le Roy et la Roigne maintenant ? Par Dieu, dame, Dieu le scache, je ne scay. Sire, ou tiendront ils leur nouel ? Vraiment, sire, *alme* nee ne scait encore. (Doc. 1399. In : E. Stengel, Z. frz. Spr. Lit. 1, 1879, 14).

3. [Terme d'affection] : Adieu, mon *ame* ; Adieu, mon filz (Pass. Auv., 1477, 240).

D. - P. anal. [À propos d'une chose concr., partie considérée comme essentielle d'une chose située à l'intérieur de cette chose]

- "Billet inclus dans une lettre" : ...j'ai receu voz lettres et veu bien à plain le contenu en icelles, aussi en la petite *ame* qui estoit dedens (Lettres Louis XI, V., t.4, 1470, 110). Nous vous envoyons cy dedens enclos le double d'une *ame* qui estoit en unes lettres que ledict seigneur Desqueurdes nous a escriptes (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1486, 119-120).

REM. GD I, 254c (doc. de 1430) enregistre le sens de "partie d'un moulin" ; sans doute à lire *alve* ou *avle* pour *aube* (GDC VIII, 68c : *albe*<sup>3</sup> ; cf. Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 486). [E. P.]

#### AMECHER, verbe (amecher)

[GD : *amecher* ; FEW VI-3, 324a : *myxa*]

Empl. trans. "Munir d'une mèche [une chandelle]" : L'en mettra en la dicte chandelle deux fiz de couthon, et deux filz linges en la mendre chandelle, et la plus grosse sera *amechée* à la value (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1403, 599).

REM. Seul ex., également cité par GD I, 254c. Attest. dial. ds FEW. [M. C.]

**AMEILLEUREMENT, subst. masc.** (ameilleurement)[GD : *ameillorement* ; FEW VI-1, 674b : *melior*]

"Amélioration"

**REM.** Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478 (*ameilleurement*), ds GD I, 254c. [R. M.]**AMESLER, verbe** (amêler)[T-L : *amesler* ; GD : *amesler* ; AND : *amedler* ; \*FEW VI-2, 162b : *misculare*]

I. - Empl. trans. "Mêler"

**Rem.** EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD I, 262b.

II. - Empl. pronom. [De choses] "Se mêler, se réunir"

**Rem.** EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD I, 262b. [R. M.]**AMELETTE, subst. fém.** (amelette)[T-L : *amelete* ; GD : *amelete* ; FEW XXIV, 586a : *anima*][Dim. de *âme*]**Rem.** *De l'amour divine* (XIIIe s.) et ex. du XVIe s. ds GD I, 255a. Pas d'ex. ds la doc. du DMF. [R. M.]**AMELIORATION, subst. fém.** (amélioration)[GDC : *amelioration* ; FEW VI-1, 675a : *melior* ; TLF II, 727b : *amélioration*]"Amélioration, action de rendre meilleur ; résultat de cette action" : Reçue avons la supplicacion de nostre amé Jehan Courtillier, commis de par nous à recevoir une partie des mars d'argent pieçà par nous et nostre grant conseil ordonnez estre ceuilliz et levez en nostre ville de Paris pour l'*amelioracion* de noz monnoyes (Ch. VI, D., t.1, 1421, 415). ...delaissons audit Geoffroy Cueur icelles terres et seigneuries, appartenances et appendances, en tel estat qu'elle sont de present, (...) avec toutes les reparacions et *amelioracions* faictes en icelles (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 62).**REM.** Pas d'ex. dans notre docum. de *améliorer* (GDC VIII, 101b ; FEW VI-1, 674b, s.v. *melior* ; TLF II, 728a). [M. C.]**AMELIORER, verbe** (améliorer)[GDC : *ameliorer* ; FEW VI-1, 675b : *melior* ; TLF II, 728a : *améliorer*]"Rendre meilleur, améliorer" : S'il advient que celui qui est deceu est par deux ans sans soy reclamer ou demander emprès ce que le barat est fait, il ne peut emprès riens demander si non de tant comme celui qui fist le bart [l. barat] est meilleur ou *amelioré* de la chose. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 109). [R. M.]**AMELIORISSEMENT, subst. masc.** (améliorissement)[GD : *ameliorissement* ; FEW VI-1, 675a : *melior* ; TLF II, 730a : *améliorissement*]

"Amélioration"

**REM.** Doc. 1386 (*amellorissement*) et 1462 (*ameliorissemens*) ds GD I, 254c-255a. [R. M.]**AMELLE, subst. fém.** (amelle)[GD : *amelle* ; FEW XXIV, 498a : *amygdala*]

Lait d'amelle. "Lait d'amandes"

**Rem.** GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, impr. Ste-Gen. (XVIe s. ?), ds GD I, 255a. [R. M.]**AMELOTTE, subst. fém.** (amelotte)[FEW XXIV, 586a : *anima*]"Âme" : LUCIFER. Sallés sus, deables sans pité, De vos traux et de vos demeures, Diabls dampnés, plus noirs que meures, Sonnés la chaudiere a vollee, Assamblés toute l'atelee, S'amenés vaisseaulx, cars, carettes, Traineaulx, civieres et brouettes, Bieres, pannieres, hottes, ravaches, Mandes, corbelles et besaches, Allés querir les *amelottes*, Par gallees, par grosses mottes, De ce pape Marcellinus, De Claudien, de Quirinus, Qui aront les gorges coppees (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 164). [E. P.]**AMEMBRER, verbe** (amembrer)[T-L : *amembrer* ; GD : *amembrer* ; AND : *amembré* ; DÉCT : *amembrer* ; FEW VI-1, 696b : *memorare*]Empl. pronom. *S'amembrer de*. "Se souvenir de" : Et li belz Ollivier que Dieu puist honorer Se fiert a la baitaille a loy de baicheller ; (...) Que li voit cez Turc ossire et decoper, Cez hialme froissier et cez teste effronder, D'un gentilz chevalier se puist *amembrer* : Il ne samble qu'il eut aprins lez vaiche a garder. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 774). [M. C.]**AMEN, interj.** (amen)[T-L : *amen* ; GDC : *amen* ; AND : *amen* ; FEW XXIV, 431a : *amen* ; TLF II, 730b : *amen*]RELIG. [Formule exclam. prononcée à la fin d'une prière, d'une invocation relig., pour exprimer l'adhésion à ce qui vient d'être dit] "Ainsi soit-il, qu'il en soit ainsi" : E ! Mere Dieu (...) Veuillez me regarder, et (...) En puissez estre loez, dame, Et que le sauvement de m'ame Y puist estre, et non autrement. *Amen*. (Mir. enf. ress., 1353, 4). Or prions a Dieu de cuer fin Qu'il le preingne et mette en sa gloire, S'ara noble et digne victoire. *Amen*. (MACH., P. Alex., p.1369, 274). Si pri Amours qu'en tel acort Soit, pour ce que miex l'aim que mi, Qu'elle me teingne pour ami. *Amen*. (MACH., Motés, 1377, 524). Par foy, dist ly contes, ma dame, je croy que vous dictes verité, car j'ay ouy dire que a la fontaine de dessoubz icellui rochier, a l'en veu advenir de maintes merveilleuses adventures. Mais, quant a lui [Remondin], je pry a Dieu qu'il lui en laisse bien joïr, a son preu et a son honneur. *Amen*, dist la dame. (ARRAS, c.1392-1393, 34). Or vous ay dit et devisé (...) comment la noble forteresse de Lusegnen en Poictou fut fondee, et retrait la noble et puissant lignie qui en est descendue des nobles gens qui la fonderent, dont Dieu vueille avoir les ames recommandees en son saint paradis qui est es siecles des siecles. *Amen*. (ARRAS, c.1392-1393, 307). Apres est le pater nostre qui nous enseigne que nous le devons appeller Pere (...). Et aussi lui prions qu'il ne nous laisse point pechier ne estre temptez, maiz nous delivre de mal, *Amen*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 14). ...Et, par sa digne volenté, Garder un chascun en sa vie De tous les maulx d'épidémie. *Amen*. Hunc librum clausi, Christo laudes, sub Aprili. (LA HAYE, P. peste, 1426, 172). Prions à icellui Dieu, qui est vray juge, pere de misericorde et de consolacion, qu'il vueille cestuy corps mistique conseillicier, nourrir, deffendre et diriger finablement à la vie eternelle, à laquelle nous vueille conduire le Pere, le Filz et le Saint Esperit. *Amen*. (BUEIL, II, 1461-1466, 79). Si je [Jésus] suis lié, mis en ostage, O filhes de Jherusalem, Par verité vous dy "*Amen*", Q'ung temps sera que vous arés Tant de maulx que vous mauldirés Vostre naiscence et vostre vie. (Pass. Auv., 1477, 190). LE PRESTRE. Et en ceste foy vous baptise In nomine Patris et Filii Et Spiritus sancti. LES PARRAINS TOUS ENSEMBLE. *Amen*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 155). LE PRESTRE. Au departir, tous je vous pry Que

vous ayez intelligence Des saints faitz en vostre presence. Honnorez le saint (...) Entretenez ce lieu et place Ou vous avez receu tel grace Que puissons tous assemblement Avec luy pardurablement La sus le veoir en Paradis. LE PREVOST. *Amen*, monseigneur. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 157). LE PREMIER MAISTRE (faisant le signe de la croix). In Nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, *Amen* (LA VIGNE, S.M., 1496, 331).

- [Avec une nuance iron.] : ...[le comte] ne y mist point son entendement, ains se prist a rire et luy dist [à la comtesse déguisée en valet] : "Pensés du bien faire, doulx amis ! Que Dieux vous doinst bonne aventure et bon jour." "*Amen*" dit la dame (Comte Artois S., c.1453-1467, 108). Item, a Thibault de la Garde... Thibault ? je mens : il a nom Jehan, Que lui donrai ge que ne perde ? - Assez j'ay perdu tout cest an, Dieu y vueille pourvoir, *amen* ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 109).

- P. iron. *Dire / répondre amen*. "Connaître, pratiquer le strict minimum d'usages religieux nécessaire pour pouvoir exercer une fonction ecclésiastique" : Maint foul et maint coquart a mis Et met chascun jour en office, Et fait tenir maint benefice A pluseurs qui ne scevent pas A la lettre que c'est do das [Éd. : «donnant, donnant»], Car decliner ne le sçaroient, Mais a la pratique s'arroient (...); Mais qu'il saiche après dire *amen*, Passer doit, estre archediacre, Acolite, prestre ou dyacre, (...) Cathedral : c'est bien sa besoigne Que de ce mot interpreter Pour grant benefice impetrer. (...) Mieux vault a court que fort latin. (...) Or l'ont tant aprins un a un Ceuls qui en avoient mestier ; Dignes sont d'avoir un moustier Et de faire la beneïçon (DESCH., M.M., c.1385-1403, 168). Et moy je seroye soubz prier, De chanter je ne craindroye femme, Fut ellë abessë ou dame, Et si respondroye bien *amen*. (Est., p.1460, 24).

- *Jusques amen*. "Jusqu'au bout" : Et du premier commendement, De la Loy, qui dit qu'on doit croire, (Non pas l'escot quant on va boire, Cela s'entend,) en ung seul Dieu : Jamais ne me trouvay en lieu Ou j'y creusse mieulx qu'à ceste heure, Mais qu'à ce besoing me secueure. (...) Je suis aussi simple, aussi coy Comme une pucelle, car quoy Dit le second commendement ? Qu'on ne jure Dieu vainement : Non ay je en vain, mais tresferme, Ainsi que fait ung bon gendarme, Car il n'est rien craint, s'il ne jure. (...) Et, pour Dieu, mon amy, que j'aïlle Jusques *amen* ! Miséricorde ! Relevez ung peu vostre corde, Ferez que le traict ne me blesse. Item, morbieu, je me confesse Du cinquiesme sequentement (Fr. arch. B., c.1468-1480, 43). [M. C.]

### AMENABLE, adj. (amenable)

[AND : *amenable* ; \*FEW XXIV, 462b : *amoenus*]

"Agréable, harmonieux (à la vue, à l'oreille)"

- [D'une chanson] : Et par dedans les courtines soient troys ou .IIIIe. jeunes enfans tresbien touchans l'un le rebeth, l'autre le leut, sauterion et arpe, et d'autre part qu'ilz aient bone voix pour chanter chansons acordables, douces et *amenables* affin que il soit advis proprement que ce soient serennes dedans mer pour leur clerement chanter. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 148).

- [D'un lieu] : Ce fol prent sur luy grant envie, Et s'il eslist lieux delectables Pour faire biens et *amenables*, Tous les jours l'uche et fort le crie, Tormente, infeste, et arie (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 704). [E. P.]

### AMENAGE, subst. masc. (amenage)

[T-L : *amenage* ; GDC : *amenage* ; AND : *amenage* ; FEW VI-2, 107b : *minare* ; TLF II, 731a : *amenage*]

A. - "Fait de transporter qqc./qqn en un autre lieu ; transport d'un point à un autre" : A Perrin Denis, maçon, soy faisant fort de Robin Lupereau, couvreur de tieule, pour avoir refait les deux covretuers des cheminées estans en la galerie sur le jardin, plusieurs trous rompuz aval l'ostel de Paris ; pour IIIc de tieule vielle mise et employée par ledit Robin oudit hostel de Paris ; pour l'*amenage* de ladite tieule (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 81-82). ...l'*amenage* de la dicte pierre depuis les cays de Rouen jusques à l'ostel (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 43). ...et aussi tous iceulx hommes et femmes demourans en iceulx lieux (...) a faner, rateler et mectre en mulle iceulx foings et aussy a les amener et conduire en la grange desdis religieux (...) lesdis foings croissans esdiz prez de Bois Chety et voiterer a ce fere, c'est assavoir au regard dudit *amenage* tant eux comme leurs beufs, voitures et charroys par ung jour tout entier (Doc. 1411. In : Bibl. Éc. Chartes 117, 1959, 127). ...la despense de l'*amenage* du corps de feu monseigneur Jehan, duc de Bourgoigne, que Dieux absoille, de Mosterau jusques à Dijon (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 693). ...auquel Lajasse il qui parle bailla 27 escuz d'or pour paier les mariniers des fraiz de l'*amenage* desdictes laynes et draps (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 510). Sy conclurent tout quoyement leur retour devers leur prince le duc dont ils désiroient mieulx l'*amenage* en leur pays que à tenir le siège (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 289).

B. - "Droit prélevé sur les marchandises transportées en un lieu" : Les habitans de la ville de Beaune, ne ceulx qui ont maisons en la dite ville qui vaille plus de X livres, ne doivent en la dite ville ne ventes, ne paages, ne portages, ne *amenages* en quelque maniere qu'il vendoyent, ne achetoient, ne charroyent. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 29). Item, que les marchans, caoursins, ou quelconque il soient, qui kerqueront aucunes marchandises es neifs de la seignorie de Castelle, soient tenus et constrains de paier les *ammenages* et treuwaiges petis et grans ainsi comme il sera contenu es chartres faictes desdiz afretemens et *amenages* selon coustume de le mer. (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1384, 37). [E. P.]

### AMENAGEMENT, subst. masc. (aménagement)

[GD : *amenagement* (*aménagement*) ; FEW VI-1, 193b : *manere* ; TLF II, 731a : *aménagement*]

A. - "Action de construire ou de réparer une maison" : ...que le bois ou charbon, tan, cendre et arbres qui seroient apportez et amenez en laditte Ville et Banlieue, pour leur usage et *admenagement*, seroient entrez en laditte Ville et Banlieue, lesdiz exposans ne aucuns d'eulx, aians ou amenans ledit bois, ne feussent par lesdiz Sergens mis en procès (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1396, 101).

Rem. Doc. 1327, 1339, 1394, 1423, 1450, 1451 ds GD I, 262b-c.

B. - "Action de rendre habitable un lieu" : ...plusieurs euvres de sondit mestier que ledit viconte lui avoit fait faire pour la reparacion et *amenagement* dudit chastel (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1436, 305). [E. P.]

**AMENAGER, verbe** (aménager)

[T-L : *amanagier* ; GD : *amesnagier* ; GDC : *amenager* ; AND : *amesnagier* ; FEW VI-1, 193 : *manere* ; TLF II, 731a : *aménager*]

**I. - Empl. trans.**

**A. -** "Pourvoir, garnir" : ...de la vesselle, tapicerie, et autres choses pour parer et *amesnager* son dit hostel pour la venue de mon dit seigneur le cardinal (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 137). ...et actendoit le dit Cueur à la bien *amesnager* [la maison] jusques à ce qu'elle fust parfaite, car les ouvriers qui aloient par tout l'ostel eussent tout gasté et s'en fust perdu beaucoup. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 152).

**B. - "Loger"**

- *Amenager son corps qq. part.* "Se loger" : Si enmerra sa fille, o lui maint chevalier, S'ira a Mont Oscur son corps *amanagier*, Car li chastiaus [est] fors, seans sus le rochier (Bât. Bouillon C., c.1350, 174).

- Au fig. *Amenager qqc. en soi.* "Accueillir, susciter qqc. en soi" : Mais je croy que cil .IIII. (...) Ne Judas Maquabeus, ne Alixandre le fier, Ne peurent tant de bien en yaus *amanagier* Qu'à cestui se péussent de proesche apairier. (Hugues Capet L., c.1358, 58).

**II. - Empl. pronom.**

**A. -** "Se pourvoir de ce qui est nécessaire pour la construction ou les réparations d'une habitation destinée à son logement" : A Jehan Bernart de Gavray, pour certaine quantité de pierre quil avoit achetée pour soy *amesnagier*, laquelle Robert Vibet, pour lors connestable de la dicte ville de Gavray, fist prendre pour enforcer la dicte ville, en laquelle il fist faire le couronnement d'une tour à la porte devant (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 307). Item, [les hommes et tenans du fieu de Vallequierville ont en ladite forest] la pierre, la maille, le sablon et l'argille pour eulx *amenagier*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 152).

**B. -** "S'installer, s'établir" : La fist ses varlès leur estable En .I. lieu moult inhabitable De fueillies et d'arbrissiaus. (...) Ensi se sont droit la logiet Et fricement *amanagiet*. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 188). Quant messires Jehans de Viane, qui chapitainne estoit de Calais, vei que li rois d'Engleterre s'ordonnoit et *amanoit* pour là tenir le siège (...) si fist une ordenance (...) tèle que toute[s] manières de menues gens, qui pourveances n'avoient, voidaissent sans point d'arrest. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 2).

- *S'amenager avec qqn* : Ung tel homs ne se doit o vous *amesnager*, Car vous n'estés [I.estes] taillez que de gens desrober (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 29). Car ma tres belle fille que j'avoïe laissie Par dedens la chité de Bordeaux l'enrichie, S'en estoit venu cy et bien *amainagye*, Avoueucq le bel Pieron a la chiere hardie (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 475).

- *S'amenager qq. part* : ...Qu'a Orlens fust *amainnagiez* (MACH., J. R. Nav., 1349, 217). Moult fu liez qui se pot laiens *amenagier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 674). Quant che vint sus le soir, il s'en vinrent tout logier et *amainnagier* en le place que on dist Sainte Katerine, devant le Tour et le castiel de Londres. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 108). ...et lui dist qu'il aloit oudit pays de Saint-Florentin querre aucuns pou de biens qu'il y avoit, et aussi pour vendre certain heritaige qu'il avoit oudit lieu, et pour avoir de l'argent qui lui estoit deu, afin que de ce ilz se peussent *amenager* bien et convenablement, selon leur estat ensemble, en ladite ville de Paris. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 377). Qant li rois d'Engleterre et toutes ses gens furent la venus, il se bouterent et *amanagierent* en une grande place wide, qui sciet au dehors de

Calais, et conmenchierent la a faire et a carpenter maisons et loges (FROISS., Chron. D., p.1400, 744). ...passerent toutes ces gens la riviere de Gravelines et de Calais et se logierent et *amanagierent* entre ces deus villes (FROISS., Chron. D., p.1400, 827). Dedens un fort castiel se vot *amanaigier*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 286).

**III. - Part. passé en empl. adj.** [D'une habitation] "Garni, meublé" : Dit oultre que pour ce que la dicte maison n'estoit parachevée, elle n'estoit encores comme point *amesnagée* (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 152).

- *Amenagé de* + subst. : ...Raoulin Le Vasseur (...) avoit leissie sa chambre, assise en ladite Truanderie, bien et competement ordonnée et *amesnagée* de biens meubles, utenciles d'ostel, armeures et autres biens (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 260).

**IV. - Inf. subst.** "Action de construire ou de réparer une maison" : Colin de Caumont, escuier, a en la forest de Gravenchon, à cause de son manoir de Bebec, par le don de Philippe, jadis roy de France regnant en l'an mil II c et VIII en moys de février, boiz pour son ardoir et *amesnagier* par livrée du verdier. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 159). [E. P.]

**AMENCE, subst. fém.** (amence)

[GD : *amence* ; FEW XXIV, 431b : *amentia*]

"Démence"

**REM. CORBECHON** (*amance* ; éd. 1485 : *amence*) ds GD I, 255b. [R. M.]

**AMENCIER, verbe** (amencer)

[GD : *amencer* ; FEW VI-2, 133a : *minutiare*]

"Diminuer" : Pour tant presche leur bien souvent, Sans riens du leur a cop sachier Ne leur substance *amencier*, Car qui leur substance osteroit, Pasteur pas dit il ne seroit Mais leup. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 274). [J.-L. R.]

**AMENDABLE, adj.** (amendable)

[GDC : *amendable* ; AND : *amendable* ; FEW III, 218a : *emendare* ; TLF II, 733a : *amendable*]

**A. -** "Qui peut être amendé" : Inemendabilis (...) : non *amendables*, incorrigibles (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 233).

**B. - DR.** "Passible d'une peine pécuniaire"

- [D'une pers.] : Non pourtant un chascun seigneur puet prendre ou faire prendre en sa terre faulses mesure, et son poix et ses mesures faire ajuster au marc du prince ; et s'il estoit trop grant et il en ait mesusé en delivrant, il est *amendable* en simple amende, comme de V solz, par le trespassement du duc. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 85). ...ou cas qu'il seroit trouvé ou temps avenir que d'icelle somme il eust ja eu autrefois dudit Fraignot lecture de recepte ou autre acquit, paiemens ou satisfacion à sa descharge, il la rendroit audit Fraignot, cassé et de nulle valeur, sans lui aidier aucunement de ces presentes, à peine d'estre *amendable* envers mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1419, 216). ...il avoit ledit anffant, mais qu'il estoit si griefment malaide que les pieds ne povoient porter le corps, et que quant les parans et amis sont venus apres ledit anffant, que par composition faicte avec eulx il en a laissier aler, et que ce veu, il ne doit en riens estre *amandable*. (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 498). Et si ledit subgiect sans garder cette solempnité emporte aucune chose sans terrager, il est *amandable* d'amande de soixante solz tournois si le seigneur a telle jurisdiction, et sinon d'amande simple (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 158).

. Empl. subst. : ...à noz procureurs et à chascun d'eulx, si comme à lui appartendra, que ou cas qu'il trouveront faisant le contraire, qu'il poursuiue les *amendables* selon les dites ordonnances (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 82-83).

- [D'une chose] *Bois amendable*. "Bois interdit d'enlèvement et dont la prise donne lieu à un dédommagement (seulement si l'on est pris sur le fait et avant de l'avoir utilisé)" : ...se ilz avoient prins boiz *amendable* par coustume en icelle forest et ilz l'eusse emporté en leurs maisons sans estre trouvés, et icelui boiz soit carrey et que la plate hache y ait couru ou que il soit converti en edifice, la semonce en est hors. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 256). [E. P.]

#### AMENDANCE, subst. fém. (amendace)

[T-L : *amendace* ; GD : *amendace* ; FEW III, 218a : *emendare*]

"Correctio" : Correctio (...) : *amendace*, chastience ou couleur de rhétorique (Gloss., c.1400-1500. In : P. Nobel, Lexique 4, 1986, 165). [R. M.]

#### AMENDATION, subst. fém. (amendation)

[GD : *amendation* ; FEW III, 218a : *emendare*]

##### A. - "Réparation (d'un dommage causé)"

- *Faire amendation* : : Tant greverent le roy et firent cuisenchon Qu'il se rendi a iaulx et fist acordizon, Et vint au tref Yvon faire *amendassion* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 929).

B. - "Fait de s'amender" : Parle a moy pour quelque consolacion donner a mon ame et pour l'*emendacion* de toute ma vie, et te soit a loenge, a gloire et a honneur perpetuel. (Internele consol. P., 1447, 67). [E. P.]

#### AMENDE, subst. fém. (amende)

[T-L : *amende* ; GD : *amende* ; GDC : *amende* ; AND : *amende* ; DÉCT : *amende*<sup>1</sup> ; FEW III, 217b-218a : *emendare* ; TLF II, 733b : *amende*]

##### A. - "Réparation (d'une faute, d'un péché)"

1. "Réparation d'une faute matérielle ou morale" : La coustume escripte et gardée dit que gentil homme fait troys *amendes*, l'une de la loy, la seconde de son meuble, et la tierce de son fief, qu'il peut perdre selon les cas cy après touchez. Et s'il tranche boys ou forest, il en fait *amende* selon la coustume de la forest, comme les autres. Et ne sont point comprins les *amendes* des excès et délictz qui sont à l'arbitration de justice. En simples actions, péticions réelles ou personnelles, comme de debtes, dommaiges de bestes, et autres telles actions, le demandeur ou deffendeur fait *amende* de la loy. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 443).

- Loc. verb.

. *Avoir amende de qqc.* "Obtenir réparation de qqc." : Or, estes-vous venu à ce que vous vous pouvez vengier de moy, car je vous mets mon corps en vostre main et n'en aurez autre *amende*, ne réparement. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 182).

. [De plusieurs pers.] *Faire amende*. "S'accorder sur une réparation" : Guiffroy Caretier, d'une part, et Johan Fourré et Robert Le Pannier d'autre, firent *amende* pour acort fait entr'eulz procès et jugement relaschié (Mémor. Echiq. Archev. S., 1381, 4). Thomas Desmons, vers Adam de Vyme. (...) Le desrain jour de fevrier, firent *amende* de main commune, pour procès relaché entr'eulx (Mémor. Echiq. Archev. S., Pièces justif., 1391, 42).

. *Faire amende de qqc.* "Réparer qqc." : Ja rien ne li vaudra sa guile Qu'a ta volenté ne se rende Pour faire de ses tors *amende* Ou nous le te rendron lié. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339,

81). Venés avant entre vous troi Delés Avis, qui taxera Quele *amende* il nous en fera (MACH., Voir, 1364, 4285). ...j'ay envoyé mes explorateurs devers luy, nobles hommes et clerks, et par lesquels, pour le contenter desdites lettres et pour le mettre hors de toute suspicion, je luy ay envoyé lesdites lettres en renonçant à icelles, et pour en faire son plaisir ; et du surplus j'ay offert d'en faire telle *amende* comme à son noble ordonner semblera bon. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 326).

. *Prendre l'amende (de qqc.)*. "Accepter ou obtenir réparation (de qqc.)" : Car je ne donroie II. pommes D'un homme qui ne prent *amende* Et reçoit, quant on li demande, Especiaument à sa guise (MACH., P. Alex., p.1369, 238). Ma chiere dame, ne vous desplaie de l'outrage qu'il m'est advenu, car ce a esté sans penser aucun mal, pourquoy je mez mon corps en vostre bonne volenté et veez cy mon espee pour en prendre l'*amende*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 230).

. *Prendre amende de qqn.* "Obtenir réparation de qqn" : Je croy qu'abuté ilz avoient Qu'*amende* n'oseroie d'eulx Prendre pour ce qu'estoient deux. (Mir. prev., 1352, 242). Ma dame, qui vous a meffait ? Monstrez le ; j'en prendray de fait Tantost l'*amende*. (Mir. Berthe, c.1373, 216).

. *Recevoir amende de qqc.* "Obtenir réparation de qqc." : Et puis après, pour vous donner confort, Vous promettra que recevrez *amende* De tous les maulx qu'avez souffers a tort, Et que c'est droit qu'aucun guerdon vous rende (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 102).

. *Reparer l'amende.* "Faire réparation" : Je sçay bien que ma langue m'a porté grant dommaige, aussi m'a-elle fait quelquefois du plaisir beaucoup. Toutesfois c'est raison que je repare l'*amende*. (COMM., I, 1489-1491, 69).

- Loc. adv.

. *En nom d'amende.* "À titre de réparation" : De la main dont je vous jettay, Sire, hors de vostre eveschié, En quoy j'ay moult griesment pechié, Pour faire satisfacion, Vous en met en possession En nom d'*amende*. (Mir. st Guill., c.1347, 21). ...en nom d'*amende* et de pais, cilz sires de Mauni en deubt aler, ensin qu'il fist, à Saint Jakeme de Galisse (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 86).

. *Par forme d'amende* : : ...tellement qu'ilz orent leurs vies et biens saulfz et paierent en ce faisant par forme d'*amende* pour leurs defaultes XLm escuz (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 75).

2. "Réparation d'un péché" : ...j'ay pechié si grandement Que pour paine ne pour tourment Que porter puisse ny avoir Je n'en puis faire mon devoir Ne paier souffisant *amende*. (Mir. mère pape, c.1355, 376). Or va, car autrement l'*amende* Ne peuz a Dieu satisfier De l'orgueil qui glorifier A fait ton cuer en gloire vaine (Mir. parr., 1356, 27).

B. - "Punition imposée ou consentie, en réparation d'une faute, d'une mauvaise action, d'un outrage" : Mais de vostre descouvenue, Qui est contre dames si grande, Afferroit bien crueuse *amende* (MACH., J. R. Nav., 1349, 168). S'il avenoit que aucune cohorte guerpist son ost en bataille, il [Octave] les faisoit jeuner en pain d'orge ; et, se c'estoit centurions ou manipulaires, ilz perdoient le chief. Pour aultres meffais, il faisoit diverses *amendes*, comme d'estre tout le jour devant le prestor deschaulx et descieintz. Aux chevaliers, qui meffais s'estoient en bataille aucunefoiz, faisoit porter pierres à leurs colz ou blocz. (BUEIL, II, 1461-1466, 226). Et ainsi le roy se condampna en ceste *admente*, congnoissant qu'il avoit trop parlé. (COMM., II, 1489-1491, 72).

- *Mettre qqn en amende.* "Punir qqn" : FRANCEQUIN. Humblement pardon vous demande De prandre vers vous telle

audace. SAINCT MARTIN. Point n'en serez mys en l'*amende* ; Sus, a coup, prenez vostre place Devant moy ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 204).

- *Sur grande amende*. "Sous peine de punition sévère" : Que chascuns d'eaus seur grant *amende* A Daniel le compte rende De sa recepte et de son fait, Qu'einsi li plaist ; et li l'ont fait. (MACH., C. ami, 1357, 35).

### C. - DR.

1. "Imposition d'une peine pécuniaire pour un crime ou un délit, ou pour avoir fait appel mal à propos, ou avoir engagé une affaire en justice sans fondement (le montant de l'imposition est soit laissé au libre arbitre du juge, suivant la nature de la faute, soit fixé, tarifé par les autorités compétentes)" : ...pardonnons (...) les cas (...) avec toute peine, offense et *amende* corporele, criminele et civile (Ch. VI, D., t.2, 1390, 254). ...il [le juge] peut exiger *amende* d'ung cleric (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 30). Encores vullons et ordonnons que le deffendant (...) puisse dire au contraire et requier les injures par l'appellant a lui estre amendees de telle *amende* et paynne qu'il deveroit porter, se il avoit fait les choses qu'il a dittes (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 211). En Poitou par l'ancien gouvernement d'icelluy n'a que troys *amandes*, c'est assavoir la simple, la grosse et l'arbitraire. La simple et la grosse ont lieu communément en causes civiles, et l'arbitraire en cause de crimes ou deliz. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 250). ...condemné en belles et grosses *amendes*. (C.N.N., c.1456-1467, 532).

- *Amende* + adj. / *amende de* + subst.

. *Amende arbitraire*. "Peine déterminée par l'instance qui l'impose" : ...et sera l'orfevre outre puny de *amende* arbitraire. (FAUQ., II, 1421-1430, 303). Mes comme fortune l'avoit mené au sommet de le perilleuse roche, la ou le monter plus hault luy estoit impossible et le descendre naturel et de grant peril, ly (...) fut accusé et atteint de crieme commis, fut mis en prison, co[n]demné a mort par sentence, tout le sien confisqué au roy et jugié finalement a la restitution de IIIc. mil d'*amende* arbitraire. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 57). Veillez tous ouyr et retraire, De par le conte de Suffort, Sur peine d'*amende* arbitraire, Escoter tous sans nul deport (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 534).

. *Amende nombree*. "Peine pécuniaire fixée, tarifée" : Celui qui retient et recelle espaves meubliaux de huit jours fait XX s. d'*amende* ou Maine et X s. en Anjou ; et se plus les recelle, il fait VI l. ou Maine et LX s. en Anjou, car il est veu qu'il les vieult retenir ; et il les doit apporter à justice. Et devez savoir que toute *amende* nombree est doublée ou Maine au regart de celle d'Anjou. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 511).

. *Amende pecuniaire*. "Peine pécuniaire" : ...et jà soit ce que li roys nostre sire ait mandé nagaires audit prevost que se il estoit ainsi comme devant est dit, que il se cessast de molester lesdiz supplians et les lessast joir et user de leur mestier sans nul empeschement, en la maniere acoustumée, et leur rendissent leurs courroies et leurs molles pour ce pris, et adertes contrainsist tous ceus qui contre ledit arrest yroient ou avoient alé par *amendes* pecuniaires (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1331, 121). Accordé est entre monseigneur de Flandres, d'une part, et Jehan de Hale, dit Le Rouere, d'autre, sur la garde dou Chastel Regnaud, que ledit Jehan devra garder bien et souffisamment ledit chastel d'aussaut et d'eschiele pour et ou nom doudit monseigneur de Flandres, et pour ce faire, ledit Jehan, et pour toutes autres choses qu'il porroit demander à cause de la garde doudit chastel levera et rethenra cascun an, par ses mains et à son proffit, toutes les rentes (...) et

avec ce, les menues *amendes* pecuniaires reservé audit monseigneur de Flandres (Trés. Reth. S.L., t.2, 1364, 168).

. [P. oppos. à *amende honorable*] *Amende profitable*. "Peine pécuniaire imposée à qqn" : La Court a condempné ledit Gendreau à faire *amende honorable* audit Boschet (...) et aussy en *amende* prouffitable, la taxation à icelle Court reservée (BAYE, I, 1400-1410, 171). ...il sera dit que la Court taxe l'*amende* prouffitable à X livres (BAYE, I, 1400-1410, 171). Pour l'*amende* prouffitable, offrent lesdiz de Gand que ou cas que lesdiz membres adviseront et accorderont avec lesdiz de Gand aucune chose raisonnable, de laquelle mondit seigneur se contente, pour recompensacion desdiz dommaiges et interestz dont en l'article precedent est faite mencion, ladite *amende* prouffitable sera de deux cens mille ridres (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 103-104).

. *Amende volontaire*. "Peine déterminée par l'instance qui l'impose" : ...sur peine d'estre repputez parjures et d'*amende* volontaire (Mét. corp. Paris L., t.1, 1396, 550). Les habitans de Lorrey ont en la forest de Meré le boiz sec en estant et le vert en gesant ; tout fruit qu'ilz pourront cuillir en ladite forest pour leur usage après la my aoust, hors gland et fayne, et se ilz estoient trouvés cuillant gland et fayne, ilz seroient en *amende* volentaire (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 221).

. *Amende de gage de loi*. "Peine encourue par un vassal pour n'avoir pas satisfait à un devoir dû à son seigneur" : Celui qui nye son jour en court et puis le cognoist, il ne doit point d'*amende* : mais s'il le nye et il est prouvé contre lui, il doit *amende* de gage de lay. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 514).

. *Amende de justice*. "Peine fixée par la justice" : ...delibererent et furent d'opinion que, pour *amende* de justice, tous iceulx prisonniers fussent menez dimenche prouchain venant en ladite ville de Rungy, et que illec, à la pourcession que feroit le curé d'icelle ville, ilz feussent menez tous nus piez, et sanz chapperon et chemise, chascun tenant un cierge ou chandelle de cire en sa main, et, en après ce, eulx... (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 246).

. *Amende de loi*. "Amende fixée, tarifée" : Coustume est en Bourgoingne que touz officiers du prince et de ses subgiéz doivent obeir le plus bas et le plus hault, selon ce qu'il est en degré ; et cellui qui ne obeist à cellui dessoubz qui il est, il est amendables selon l'office et selon le cas. Les uns sont amendables en *amendes* de loy ; les autres en *amende* arbitraire, selon la qualité des faiz et la faculté des personnes. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 116). En simples demandes et actions reelles ou personnelles comme de debtes, de dommaiges de bestes, et autres telles actions, le demandeur ou deffendeur fait *amende* de lay. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 514).

. *Amende de volenté*. "Amende déterminée par l'instance qui l'impose" : ...sur peine de perdre les denrées et d'estre en *amende* de volenté. (Mét. corp. Paris L., t.1, 1351, 25).

. *Sur peine d'amende* : ...sur peine d'*amende* et jugement volontaire (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 254). LE SERGENT. Sur peine d'*amende*, Congnefestu, tost a l'esbat ! Sans songer ! Le prevost te mande. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 49). ...et que chascun tenist de jour devant son huis ung seau d'eau, sur peine de prison et de LX sous parisis d'*amende*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 49). LE SECOND SERGENT [au chrétien]. Voysin, je vous viens adjourner A la requeste de ce juif, Pour ouyr de luy son motif, Devant le prevost a cest heure. LE CRESTIEN. Le povre homme en vain si labeure ; Je sçay bien toute sa demande. LE

.I. SERGENT. Venez y sur peine d'*amende*, A ceste heure hastivement. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 116).

- Loc. verb.

. *Condamner en amende* : Et oultre condempne les dessusdiz Raoul en *amende* envers le Roy, c'est assavoir Raoul en la somme de Vm fr. et Barbery en la somme de IIIIm (Ch. VI, D., t.1, 1401, 200).

. *Devoir et commettre amende* : ...quicomques est reffusant de payer icellui portage a moy, a mon commis ou fermier, que moy ou l'un d'eulz lez povons gagier par la prinse d'aulcuns de leurs biens tant dedans le portage comme dehors a chaude poursuite ; et s'ilz font force pour ce a moy ou a mesdis commiz ou fermiers, ilz qui font icelle force me doibvent et commettent *amende* envers moy de la somme de vingt deux solz six deniers par. (Trés. Reth. L., t.3, 1443, 218).

. *Encourre amende* : ...commettons que vous faites commandement à tous les boulangiers dudit Maisieres, et à chacun d'eulx, et à tous autres habitans de ladite ville cuisans pains, que doresnavant ilz cuisent leurs pains aux fours de nostredit seigneur, en leur deffendant qu'ilz ne cuisent pain à autres fours, soubz painne d'encourre *amende* de LX s. p. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1405, 513).

. *Engager / gager l'amende*. "Mettre en gage un bien destiné à payer l'amende" : [Le Dieu d'amours s'adresse à l'acteur] ...Tolir aux dames leur puissance, Toutes vertuz et tous bienffaiz, Quant ainsi leur pitié deffaiz, Par qui maint loyal cuer s'amende ; Si vueil chastier tes meffaiz Ou que tu m'engages l'*amende*. (CHART., E. Dames, 1425, 366). Mettez jus, je gage l'*amende* ! (Fr. arch. B., c.1468-1480, 38).

. *Estre à amende* : Mais en ce faisant fut trouvé que plusieurs riches bourgeois de la ville et marchans avoient mis argent à usure avecques eux, ce que point ne devoient, par quoy le prince confisqua tout à luy, et en furent encore à grand *amende*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 315).

. *Lever / prendre (l')amende* : Ces accenseurs ensin demandent. Les povres gens ensin tormentent ; Ne vivent que de roberie. Ce sont perilleuses provendes. Ilz lievent les faulses *amendes* ; Tropt sont plains de malvaie vie. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 102). Item comme nous soiens certains et enformé que le bois de Palianges est et appartient et a tousjours esté desdiz hommes du chastel et de la ville de Bourbon (...) nous [Pierre, duc de Bourbonnois] voulons que d'ici en avant il le puissent garder et deffendre et tenir comme leur propre et gaiger comme devant est dit, et de ceulx qu'il prendront l'*amende* soit nostre et la correpcion et li forfaiz esdiz habitans. (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1343, 403). [Troubles à Gand, assassinat du bailli du comte de Flandres] Nonobstant toutes ces parolles, il n'estoit nuls qui en vausist faire fait ne osast, pour lever ne prendre *amende* ne corigier ceuls qui ces outrages avoient fait (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 180). Je vous commande a faire justice aussi bien et faire raison au petit comme au grant. Ne desirez pas a vengier tous voz tors faiz, mais prendre *amende*. Ne despisez ja nul de voz ennemis, tant soit il petit, mais soiez sur vostre garde a toutes heures. (ARRAS, c.1392-1393, 86). [J. d'Arteveld est assassiné] ne on ne trouva onques en Gant homme ne justice qui en vosist prendre ne lever *amende* (FROISS., Chron. D., p.1400, 639).

. *Mettre en amende* : ...il [le juge] doit demander [se] les sergens ou prevosts subgés de la juridicion sont presens, et les deffaillans tenir et mettre en *amende* (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 28-29). ...ledit prieur fut mis en *amende* esdiz grans jours pour delés de certaine appellacion qu'il avoit faite (Cartul. St-Victeur B., 1393, 230).

. *Payer (l')amende* : Partie leur fera demande [aux enfants poursuivis en justice] : Si te faudra paier l'*amende* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 70). Et je vueil payer grosse *amende*, Sans en ravoier amendement, Së aucun d'eulx rien si me mande Se je faulx a leur mandement. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 208). LE JUIF [au Chrétien]. Tout droit a la justice iray Et en auray vostre serment. Je congnois bien evidemment Que crestiens si sont parjures. Saint Nicolas de ces injures Me vengera, quoy qu'il attende, Et si en payera grosse *amende* En justice, ou je fauldray. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 112).

. P. ext. *Payer l'amende (de qqc.)*. "Réparer qqc." : Mais pour ce que je ne vueil mie Que m'*amende* ne soit païe, Pour la paier vueil sans delay Commencier un amoureux lay. (MACH., J. R. Nav., 1349, 282). Se bien tost ne vous esventez, Vous pourrez payer ung *amende*. (Feste roys, c.1475-1500, 301). LE JUIF. Vivre et mourir vueil avec toy Et le saint baptesme demande, Et proteste payer l'*amende* Et faire satisfaction De l'erreur, variation Que j'ay eu encontre la foy. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 152). SATHAN. Haro, haro, vella ma prise, Vella tout ce que je demande Pour poursuyvre mon entreprise. Gallant, vous en payrez l'*amende* ! Je veulx qu'au gibet l'on me pende Se je n'atrappe le mastin ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 286).

. *Traire à amende* : Plusieurs nobles de ladite baillie sont venu à nous et nous ont monstré en complaignant que vous les voulez traire à *amende*, pour ce qu'il ne viene[nt] sy arréez en nostre dite guerre comme il appartenist selonc leur estat, avec ce les voulez contraindre par testez et de telz finances que il ne pouvoient soustenir. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1338, 236). ...que le dit absolz ou condempné ne soit en oultre molesté ne trais à *amende* civile ou corporelle, prins, arestés ou emprisonnés, approchiés ou poursievus par adjournement (Hist. dr. munic. E., t.2, 1347, 103).

. *Traiter à + adj. + amende* : ...et avecques ce en traittent ou veulent traittier à grosses *amendes*, certains marchans dudit pays qui en ont mené vendre puis un peu esdites mettes, qui seroit ou grant dommaige et prejudice desdiz marchans et supplians, et mesmement desdis habitans qui prennent sur la vente desdiz lars grant partie de leur substantation et de leur vivre (Trés. Reth. S.L., t.2, 1408, 561).

2. *Amende honorable*. "Peine infamante qui oblige un coupable à reconnaître publiquement son crime" : ...il est venu à ses fins et n'a en riens esté contraint de paraccomplir ce par quoy non fait, on pouvoit justement restiver à sa demande : c'estoient les *amendes* honorables et les diverses fondations qui se devoient faire, lesquelles on a laissé couler maintenant par discorde entrevenue (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 407).

- *Faire amende honorable (à qqn)*. "Faire (à qqn) une réparation publique en reconnaissant publiquement les fautes commises à son égard" : ...ceulx qui avoient esté chief et principalx en la besongne, et le dit Robert, sont devenuz hommes dudit évesque et de ses successeurs à cause de son église, et lui ont fait *amende* honorable (Ch. VI, D., t.1, 1383, 39-40). ...et illec feront *amende* honorable un genoul à terre (Ch. VI, D., t.1, 1404, 263). Par quoy elle concluoit a l'encontre de luy qu'il fut condempné a lui faire *amende* honnorable et pourfitable. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 9). Et, veue icelle, le principal malfaiteur et prononceur desdictes parolles fut condempné à faire *amende* honorable, devant l'ostel de ladite ville, au procureur d'icelle pour toute ladite ville, nue teste, desseint, une torche ou poing, en disant par lui que faulusement et mauvairement il avoit menty en disant lesdictes parolles, en priant et requerant icelles lui

estre remises et pardonnées. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 103).

- *Ployer l'amende honorable à qqn.* "S'acquitter de l'amende honorable vis-à-vis de qqn" : Ce jour, Jehan le Moine, huissier ou sergent des requestes du palais, ploia en la main de la court et aussi à messire Jehan de Ravigny, l'un des seigneurs de Parlement, l'amende honorable a quoy il avoit tantost esté condamné par arrest dudit Parlement (Doc. 1373. In : Bibl. Éc. Chartes 47, 1886, 382).

- *Reciter l'amende honorable.* "Dire la formule d'aveu de ses fautes" : ...que, à ung jour de diemanche, qu'il viennent tout nuz et deschaulx, chascun, une torche en leurs mains, pesant trois livres, devant la porte Guillaume, par laquelle, ilz traynèrent led. maistre Pierre Destain hors de led. ville, et illec cryeront mercy, tous à genoulx, à mess. les maieur et eschevins, qui seront pour ce appelez devant led. porte, cryant mercy aussi à toute le ville, en confessant que le prinse par led. seigneur et par eulx dud. maistre Pierre ilz ne le devoient point faire, et puys reciteront l'amende honorable (Doc. 1456. In : Bibl. Éc. Chartes 7, 1845-1846, 263).

- *Reparer d'amende honorable* : Et en tant qu'ilz sont demandeurs en cas d'excès, conclud à ce que parties adverses soient contrainctes aler réparer d'amende honorable, à la discrécion de la court, proffitable chacun de mil livres parisis (Doc. 1499. In : Bibl. Éc. Chartes 3, 1841-1842, 575).

3. "Peine pécuniaire imposée, en réparation d'une faute, aux membres d'un métier" : ...qu'il ne soit nuls dou dit mestier qui puist tistre ne renoer, maistres ne varles, devant le clocque dou matin sonnée ne depuis le clocque dou disner jusques au resson (...). Et se li varles le faisoit avoecq le maistre, que li maistres avoecq cui il ouveroit payast l'amende telle que de 5 s. a cascun qui y enkerroit et pour toutes fois que li cas advenroit, et les prendre et rechevoir toutes fois et a fait que ce eskera et par chiaux d'iaux qui commis y seront pour mettre en boiste a oels et pourfis dou mestier (Drap. Valenc. E., 1403, 57).

4. "Redevance à tarif fixe payable pour certains bois et autres produits de la forêt (si l'usager est pris sur le fait par le sergent forestier)" : Item, ilz ont le mort bois, hors deffens et landes, sans amende. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 13). Item, il peult escouepeller un arbre vert et sec du long sans ferir au vert ne au travers, et se il chiet, il le peut remporter sans amende s'il n'est rescoux du sergent : et quant il fait une maison, il doit avoir un arbre pour le festage par livrée du verdier ou son lieutenant, hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 65). Les omosniers de l'ospital de Saint Julien de Caudebec, sur la riviere d'Ambion, demourans à Saint Gille de Cretot, ont en la forest du Trait et de Maulevrier le quesne et le hestre en plaine forest pour l'amende (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 147). [E. P.]

#### AMENDEMENT, subst. masc. (amendement)

[T-L : *amendement* ; GD : *amendement* ; GDC : *amendement* ; AND : *amendement* ; DÉCT : amendement ; FEW III, 217b-218b : *emendare* ; TLF II, 734b : *amendement*]

#### A. - "Amélioration (d'une chose)"

##### 1. [À propos d'une chose concr.]

a) [D'un outil, d'un instrument, pour le rendre plus performant] : Ung fer lime l'autre, et ung pecheur chastie son semblable, et devient instrument de la divine justice. La lime se use et puis est degettee comme inutile, et le fer limé par l'amendement du

maistre est reabillité et mis a prouffit. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 42).

##### b) [D'un bien]

- "Travaux de remise en état, réparations" : Mestre Phelipe Le Lampier (...) a appareillié nostre lavouer et i a mis XVI clés nueves du sien, dont il a eu XXXVI s. p., en tele maniere que si les clés et le lavouer ont besoin d'amendement, et en li ["si on lui"] mande que il les viegne amender, il a promis de venir les appareillier a ses coutz (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1333, 32). Quant une nef par viellesce perit Qui par mer a couru treslonguement, Le feste bas et le bois se pourrist Et les costez branlent legierement ; Les estoupes, la poiz et le cyment Desjoignent, l'eau alors a son entrée, Ne charpentiers n'y scet amendement : Par ce vaisel no vie est figurée. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 49). ...et si sont tenus de mettre et employer en reparations necessaires et convenables au soustenement et *admendement* de ladite maison dedans trois ans prouchains entrevenant la somme de 12 l. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1443-1444, 350).

- "Travaux faits sur un bien pour en augmenter la valeur" : Si gentil home ou coustumier avoit prins fame par mariage, et il eust fait en sa terre belles mesons, ou planter belles vignes, et la fame morust sanz heir descendant de sa char, tout celuy *amendement* seroit au lignage de devers sa fame, et ne li en feroient la [l. ja] retour se ilz ne voulient. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 343). Si aucun faisoit grans edifices en heritaige de sa femme ou grans *amendemens*, la femme estant morte le fons et touz les edifices et *amendemens* vendront aux heritiers de la femme, sans ce que le mary eust ja retour desdiz *amendemens* ; car le fons trait à soy les edifices. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 274).

##### c) [Du sol ou des produits du sol]

- [Dans un cont. métaph.] : De si long temps l'ay arrousé [l'arbre de la plante d'amours] de plours Et de lermes tant doloirement, Et si n'en sont les fruiz de riens meilleurs Ne je n'y truis gaires d'amendement. Je les recueil neantmoins songneusement (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 388).

- P. méton. "Substance incorporée au sol pour l'améliorer" : Letamen (...) dicitur : fiens, *amendement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 271).

##### 2. [À propos d'une chose abstr.]

a) "Fait d'apporter des améliorations à qqc. en corrigeant ou modifiant ce qui ne convient pas" : Amours, pour verité certaine, Mort vous guerrie fellement ; Se n'y trouvez *amendement*, Ce monde n'est que chose vaine. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 85). Sy nous amenderons, et par ainsi tournera ceste adventure a bonne fin. Et laissons passer ceste adventure parmy espoir d'amendement, et faisons joye de nous meismes, car la journee le doit. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 396).

- "Amélioration, correction (de propos tenus)" : [Le roi exige un conseil difficile à donner] Sire, volentiers, puisque vous le commandés, et ce sera par l'amendement et corretion de mes signeurs et compagnons (FROISS., Chron. D., p.1400, 722).

b) DR. *Amendement de jugement.* "Réévaluation, réformation d'un jugement" : Nul gentil home ne puet demander *amendement* de jugement que l'en li face, ainz convient que il le fause tout oultre, ou que il le tiengne pour bon ; si ce n'est en la court le Roy (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 299).

c) FIN. "Fait d'améliorer l'évaluation de qqc." : Nous voulons que le Bailli de Caux qui sera pour le temps, ou son Lieutenant, face ausdis Marchans et Gens dudit Royaume de Portigal et d'Algarve qui descendront en ladite Ville, livrer maison et celiers

pour eulx et pour leurs biens par pris convenable, et que le pris soit fait par deulx Bourgeois de ladite Ville eleuz par lesdiz Marchans et par deux Marchans de ladite Cité eleuz par le Bourgeois de ladite Ville : Quatre feront serement devant nostredit Prevost, que bien et loyaument feront le pris selon le temps, et ne pourra croistre le pris se ce n'est par aucun *amendement* puis fait qu'il sera prisé par lesdis esleus comme dit est (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1362, 575).

- *Amendement des monnaies*. "Opération visant à corriger une monnaie en lui donnant une valeur plus grande, réévaluation" : ...recevoir les mars d'argent ordonnez estre levez pour l'*admendement* de noz monnoies (...) en nostre ville de Paris (Ch. VI, D., t.1, 1422, 414-415).

## B. - "Amélioration (d'une pers.)"

### 1. [Sur le plan phys.]

a) "Amélioration de la santé, guérison" : Et moult estoit doulente qu'elle ne veoit point de *amendement* en la personne du chevalier, se lui dist : "Sire chevalier, je me donne grant merveilles comment vous estes ainsi rengrevé, veu qu'on vous fait tout le mieulx qu'on peut. Car il n'y a ceans damoiselle ne moy aussi qui ne fussent moult joyeuses de faire chose parquoy vous peussiez recouvrer bonne santé, car moult serions doulentes se vous trespasissiez icy." (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 112). Après ce que dessus est dit, l'histoire fait mention que quant le preu Lyonnell fut apporté en son nouveau chasteau, moult agravé des navrures qu'il avoit conquises a l'encontre du chevalier rommain, comme dit est, il ne demoura gaires qu'il se commença moult a amender (...). Mais quant ilz veirent qu'il estoit grandement au retour, ilz s'assamblèrent et tous quatre vindrent devant lui et lui commencerent a dire : "Certes, sire, nous sommes moult liez de vostre bon *amendement*..." (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 9).

b) "Progrès, profit" : Et d'autre part vous sçavés par ses nourrices qu'il n'a failly nuit depuis sa nativité que Zephir ne l'ait visité et frotté de herbes, sy devons penser que c'est aussy a l'*amendement* de l'enfant. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 268).

2. [Sur le plan moral] "Progrès, perfectionnement" : Et, comme dit Tulle : "qui clot ses oreilles a verité, par especial de ses amis, il est a delaissier comme celuy auquel on ne attent salut ne *amendement*". (GERS., Noël, p.1404, 310). Or je delesse Celle raison et viens a la léesce, Ayse de cuer et haultaine richesce Que un amant puet avoir de sa maistresse Si largement ; Au bien aussi et a l'*amendement* Que jeune cuer en son commencement Reçoit d'Amours pour son avancement, S'il a vouloir N'entencion de jamais rien valoir. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 166). Cil qui tombe et se ressourt a mains de vergoigne que cil qui par honte de relever demeure souillé en la fange, et plus est louable bon *amendement* que vicieuse faulte n'est reprochable. Car faillir est humaine imperfection, maiz discipline et correction sont oeuvres divines. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 106). Maintefois je me suis efforcé de me perdre de tous pointz, et tousjours, Sire, te es efforcé de me radreecer et reduire, attendant mon *admendement* (ALECIS, Dial. crucif. pèler. P.P., 1486, 35).

- *Amendement des moeurs* : ...il estoient icy venus pour tout le bien commun et par especial de ce royaume, et à la loenge et exaltation de la foy, à la correction des vices et *amendement* des meurs (BAYE, II, 1411-1417, 260).

- *Venir à amendement* : La mort du pecheur nullement Dieu si ne veult ne ne demande, Mais veult qu'il vive longuement Pour venir a *amendement*, Et qu'en vivant tousjours s'amende. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 107).

### 3. "Ce qui améliore la situation de qqn"

a) "Progrès, prospérité, profit" : Mais j'atendoie bonnement Adès de lui l'*amendement*, Aussi comme uns vrais amans fait Qui aime de fin cuer parfait Sa dame, et a adès amé (MACH., D. Aler., a.1349, 378). S'amours me doinst joie et *amendement* De vous, a qui mon vrai cuer recommande, Vos pensées me sont commandement, Si ferai ce que vos cuers me commande (MACH., Voir, 1364, 1826). Ainsi furent faittes les noepces de Pallidés de Hurtemer et de Dace de Cornuaille, et furent ensamble l'an ensievant en grant paix et *amendement*, car ilz restorerent le royaume de Cornuaille et fonderent la une cité (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 875).

- *Avoir amendement de qqc*. "Tirer profit de qqc." : Et pour ce fere sans aucun deffaut, ledit Guillot doit avoir de nous 17 liv. parisés et un muid de bled, et avec ce nous devons fere demourer une de nos vaches en notre dite maison, de laquelle vache ledit Guillot aura le fruit, et aussi afin que nos gens en aient *amendement* quand ils iront. (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1454, 174).

- [De Dieu] *Octroyer amendement à qqn*. "Accorder la prospérité à qqn" : Lors ot le roy grant joye, et se dreca en son seant, et print l'espee par la poingnie que Uriens lui tendoit et lui donna la collee en disant : Ou nom de Dieu, chevalier soiez, qui vous otroit *amendement*. Et puis lui baille l'espee. (ARRAS, c.1392-1393, 119). Et lors Gieffroy prist Hervieu, son nepveu, qui estoit a un genoil devant lui, et le leva entre ses bras en lui disant : Beau nepveu, Dieux vous octroit bon *admendement*. Et l'enfant lui respont : Grans mercis, beaulx oncles. (ARRAS, c.1392-1393, 216).

. *Octroyer amendement de corps et d'ame à qqn*. "Accorder la santé et la prospérité à qqn" : Seur soit vostre cuer et fiz Que c'est un fiz, ma chiére dame. Diex li octroit de corps et d'ame *Amendement* ! (Mir. Clov., c.1381, 248).

- *Par amendement*. "En constante amélioration" : Mes enfans, pensez d'amer et honnourer et porter et tenir bonne foy ly uns a l'autre. Je ne vous puis plus tenir compaignie. Je vous commande au vray Roy de gloire qui vous octroit paix ensemble et bonne vie et longue par *admendement*, et vous octroit bonne vertu et puissante victoire contre les ennemis de Dieu. (ARRAS, c.1392-1393, 123). Or deprion la noble Dame Qu'elle soit garde de nostre ame, Et son Filz, nostre Creatour, Qu'il nous dont saulvement a touz, Et vivre par *amendement* En penczant ou Trespasement De celle Virge glorieuse (Trespasement N.D. G., 1484, 518).

- [D'une chose] *Estre amendement à qqn*. "Profiter à qqn" : CAYPHE. (...) Si nous seroit reproche a voir Ces larrons pendre toute jour. Par quoy, sans faire long sejour, Faictes leur froisser les genoulx Pour les faire mourir de coups, Puis les faictes jecter arriere. PILATE. Ha, messeigneurs, vostre priere M'est *amendement* ! Mais pensez Que j'ay du desplaisir assez Du faict de Jesus le prophete Et, si j'en ay sentence faicte, Si n'en suis je point consentant. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 422).

b) "Aide, assistance, soutien" : Mettez y vostre *amendement*, Dame, par vostre doulx plaisir. (Mir. enf. diable, c.1339, 12). La maniere de la feste, ce vous racompteray je par l'*amendement* de Benuicq, de Lyonnell et de Gadifforus. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1135).

## C. - "Dédommagement, compensation"

1. "Compensation, gratification" : La vi leurs cours plaine de gent, Et tout pour pourchacier argent, Atout boites a mandemens ; Mais bien petis *amandemens* Je vi a plusieurs avoir (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 66).

2. "Réparation" : Si s'en traioient par devers le roy d'Engleterre comme au plus droiturier seigneur de toute crestienté, pour avoir vengeance et *amendement* de ce fait qui regardoit à trop grant cose.

(FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 185). Hellas, messieurs, veillez a mercy prandre Ce povre homme qui pour l'*amandement* De ses meffaitz a voz piedz se vient rendre (LA VIGNE, S.M., 1496, 371).

- *Avoir amendement de qqc.* "Obtenir réparation de qqc." : Se je n'en ay plus tost *amendement* - De t'en poursuivre et en faire action Sans faillir, soies en seure, hardiement, En soustenant qu'a tort, malvaisement, Tu l'as occise et tuee faulsement Et vueil mourir en ceste entencion. (HAUTEV., Compl. H., c.1441-1447, 59).

- *Prendre amendement sur qqn.* "Avoir réparation" : [Une rixe] Nous ne le poons sousfrir, et n'en savons prendre millieur *amendement* que sus ceuls qui ont esmeu la rihote (FROISS., Chron. D., p.1400, 120).

- *Venir à amendement.* "Réparer une faute, s'amender" : ...ces Espagnolz (...) nous ont fais pluseurs despis ; et encores n'en vièment il à nul *amendement* (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 88). [E. P.]

### AMENDER, verbe (amender)

[T-L : *amender* ; GD : *amender* ; GDC : *amender* ; AND : *amender* ; DÉCT : *amender* ; FEW III, 217b-218b : *emendare* ; TLF II, 735b : *amender*]

I. - [Idée d'amélioration, de progrès]

A. - *Amender qqc.*

1. "Améliorer qqc."

a) "Apporter des améliorations, des embellissements à qqc., enrichir qqc." : Les parroissiens et habitans d'Espinay ont acoustumé prendre et avoir en ladicte forest (...) le bois sec en estant et en gesant en plaine forest, sans amende ; la pierre, la marle, le sablon et la terre en forest costumiere pour eulx hebergier et leur terres *amender*, sans amende (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 156). La fonda la cité qui Troye Fu puis dicte, com nous ottroye L'istoire, mais puis *amandee* Fu d'autres, tout l'eust il fondee. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 26). Aussi comme en aucun cas le vassal puet empirer le fief de son seigneur comme dessus est dit, il advient bien souvent que le vassal *amande* le fief de son seigneur. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 225).

- Part. passé [D'une chose] "Qui a reçu des améliorations" : He, salut, rex Judeorum ! N'est pas la terre de Judee Bien eueuse et bien *admendee* D'avoir ung tel gubernateur ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 307). Quant ceste chose fut passee, Passelion ala voir la ville, qui mout estoit repoeplee et *amendee*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 885).

- [Un écrit] "Améliorer, perfectionner" : Et sur ce je vous envoie un vielay, le quel j'ai fait ; et se yl y a aucune chose a *amender*, si le veulliez faire, car vous le sarés miex faire que je ne fais (MACH., Voir, 1364, III). Et sur l'autre chanson baladée, je en ai fait une autre. Et s'il vous semble que elles se puissent chanter ensemble, si les y faites. Je n'en ai encores fait que une couple, car les vostres sont si bonnes que elles m'esbahissent toute, si vous pri que vous y veulliez *amender* ce qui y sera a *amender* (MACH., Voir, 1364, V). ...se il avoit en cest accord aucunes paroles obscures, doubles ou autres par quoy il y faulst déclaration, les dites parties veulent et se assentent que elles soient interprétées, déclarées et *amendées* à l'entencion de maistre Jehan Canard (Cartul. Laval B., t.2, 1384, 313). Avicenne (...) fut prince d'Aboaly ; et son envieux Averrois, commentateur d'Aristote, estoit dez ducz de Grece. Julius Cesar, eueux de victoires et glorieux en empyre, n'estoit il orateur et philosophe excellent ? Et trouvons ses oreisons escriptes, et des

oeuvres d'astrologie par luy *amendez*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 73). Victorien, souverain clerc, fut en ce temps, à cause de sa science de astrologie, mandé par le pappe Hillaire pour *amender* le Paschal de l'abbé Denis, qui moult est neccesaire à l'Eglise, qui jà avoit beaucoup couru, lequel Victorien l'*amenda* et ordonna pour cent ans ensuivans très precizement. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 92 r°).

b) "Rendre plus important (ce qu'il y a de favorable)" : L'OSTE. Payés a vostre voulenté. Mais je n'entens point vos affaires : Vous estiez icy trois nagues ; Ou est le troisieme sally ? CLÉOPHAS. Ne vous chault ; nous ferons pour luy. Vela troys deniers de Scezar Et, se le taux est trop eschar, Nous sommes prestz de l'*amender*. L'OSTE. Plus n'en voudroye demender : Vous me payés tres largement. Mais il me poise grandement Que mesui vous partés d'icy. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 413).

c) "Améliorer en modifiant (ce qu'il y a de mauvais ou d'insuffisant)"

- [Un aspect de la vie intérieure, le comportement, la vie de la pers.] "Réformer, perfectionner" : Pour Dieu, entendés chi, s'*amendés* vostre vie, Et s'entendés comment, et par quelle maistrie, On akiert Paradis, chelle joie essauchie. (Bât. Bouillon C., c.1350, 19). Si dois tantost envoyer Obeissance pour lui ouvrir, c'est a dire que tu te dois corrigier, tu dois *amender* ta vie selonc les commendemens de Dieu. (GERS., Pent., p.1389, 77). Car sans *amender* nostre vie, j'ay paour que Dieux ne nous aydera, et sy doute que les Sarrazins durement ne griefvent crestianté, se autrement nous ne retournons a la mercy, pitié et misericorde de Dieu ; car tout appertement il est adviz qu'il soit courroucé contre son pueple, par especial quant il nous a osté la tres clere lumiere de sainte Eglise et laissié prendre tel avancement aux ennemis de nostre foy. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 2). ...emunder et *amender* sa conscience (CIB., Ame raisonnable, c.1452-1458, f° 236 v°). ...l'omme qui vit en pechiez et en vices vit sans conseil ne de luy ne de aultruy, car s'il se sçavoit conseiller, il laisseroit ses vices ou, s'il vouloit croire conseil, il *amenderoit* sa vye. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 150). Roy, ta vye est desplaisante a Dieu, mais tu la peus *amender* se tu veulx. Et, pour ce, je te conseille que tu rachattes tes pechiez par penitence et tes iniquités par largesse de aulmosnes que tu donras aux povres indigens. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 202).

- [Une situation] "Modifier, corriger" : ...pour ce que folie esprouvée Est en tout homme qui se duet De chose qu'*amender* ne puet (MACH., J. R. Nav., 1349, 141). Car nuls ne se doit tourmenter De ce qu'il ne puet *amender* (MACH., F. am., c.1361, 240). *Amender* ce courrous (MACH., Voir, 1364, XL). Et s'on congnoit que j'ay face esplourée, Ce poise moy, ne le puis *amander*, Car grant douleur ne puet estre celée (MACH., L. dames, 1377, 231). L'ystoire dit que le roy fu moult doulens quant il vit sa fille mener telle douleur. Si lui a dit moult amiablement : Ma fille, laissez ester ce dueil, car, en chose qu'on ne puet *amender*, c'est folie de s'en donner trop grant courroux, combien que c'est raison naturelle que la creature soit doulente de son amy ou de son proesme, quant on le pert. (ARRAS, c.1392-1393, 120). De ces nouvelles fu li contes tous courouchiés, mais *amander* ne le pot et porta ses anois assés bellement (FROISS., Chron. D., p.1400, 609). O mon chier filz, trop se humilie Ta haultesse pour ceste foiz ; Trop simplement logié te vois, Roy divin, pure magesté, Quant il fault que, par povreté, En la cresche des beufz te couche. Ton indigence au cueur me touche Et si ne la puis *admender*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 73). Et est bien

vray, pour ce que la noble pucelle ne peut sçavoir qui le chevalier estoit, nécessité lui fut d'attendre jusques a l'endemain, ce qu'elle fist a tres grant paine, au moins se elle l'eust peu *amender* ! ["Ah, si seulement elle avait pu faire passer plus vite le temps" (Éd.)] (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 320). Or (...) je suis d'opinion que nous les aillions ainsi assaillir que j'ay dit. Touteffoys, Monseigneur, se je faulx en aucune manière, *admendez-le*, s'il vous plaist, et messeigneurs qui sont en vostre compaignie, qui sont plus saiges et meilleurs que moy. (BUEIL, II, 1461-1466, 201). Comme doncques une ame expiree n'est en faculté de pooir merir et conjointe aveucques le corpz, toudis peut multiplier et croistre en mieulx, semblablement tu, vivant encore, peux attendre toudis commutacion de ta fortune en nouvelle prosperité, la ou les mors qui estains sont en dolereuse ombre, sont hors du possible d'*amender* leur adventure. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 129). A tout regarder, La chose ne quiers retarder. Puis qu'ainsi la convient traicter, Dieu vueille mon duel *amender* Et moy de reproche exempter ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 51).

. "Améliorer (la vie, l'ordinaire...)" : Item, je laisse aux religieux d'Essomes pres de Chastel Thierry Vc escus d'or (...). Item, outre je les charge de XII messes chanter à note solennelment au grant autel (...). Et pour ceste charge je leur laisse encores Iic escus, et veul que de cestui argent de VIIIc escus ilz achetent rente pour eulx, ou *amendent* leur temporel. (Test. Parlem. Paris T., 1402, 309).

- DR. *Amender un jugement*. "Modifier, rendre meilleur" : En *amandant* le jugement, la court dit que les dites menues pensee faicte a parles seroient premierement ostés du dit cordon et baillies au dit demandeur pour en faire ce que bon luy semblera. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 37).

## 2. "Réparer qqc."

a) [Une chose concr.] "Remettre en bon état (ce qui a été endommagé, abîmé), corriger (ce qui a été mal fait)" : Encores n'avés vous pas tout vostre harnas, (...) il le vous fault *amender* (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 79). Messeigneurs, c'est grant simplece a vous de ainsi faire travaillier voz gens d'armes pour neant. Comment ! dist Anthoine. Quant vous faictes faire un habit nouveau, ne le faictes vous pas essayer savoir se il y a qu'*amender* ? Et ceulx respondent : Par foy, monseigneur, c'est raison. Dont, dist Anthoine, ay je droit d'avoir essayé mes compaignons, pour savoir comment je les auray prests a mon besoing, veu que nous approchons de noz ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 157). ...ceulx de la cité de Royalville y avoient envoyé demourer plenté de gens de tous mestier pour *amender* la ville et le chastel pour ce qu'ilz amoient Lyonnell de bonne amour et non sans cause, veu qu'il les avoit de Juvenis Pater vengiez et de ses hommes qui avoient arse la ville (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 289). ...pour avoir *amandé* et remis à point les tableaux des armes de MSS de Molembais (Comptes Lille L., t.1, 1451-1452, 412). Et, le lendemain, XXVe jour dudit moys de juing, fut ordonné en ladicte ville de Paris que toutes les chaynes des rues de ladicte ville seroient abatues et laissées gesir sur terre es lieux où elles sont ordonnées, pour estre toutes prestes, et regardé là où il y avoit faulte, pour les *amender* et y pourveoir à les trouver toutes prestes, quant besoing en seroit (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 49). Et, quant voz bombardes commenceront [a battre], faictes que les veugloires et la menue artillerie tirent quant et quant aprez le coup de la bombarde, affin que ceux de dedans n'ayent puissance de riens boulevarder ne de *amender* le dommaige que la bombarde leur aura fait. (BUEIL, II, 1461-1466, 41).

b) "Réparer (une faute, un outrage) par un dédommagement ou un comportement approprié" : Se tort avez, si l'*amendez*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 195). Mesfait ai, si l'*amenderai* (MACH., Voir, 1364, 6038). Li sires de Lesparre est cy Qui a le cuer teint et nercy Pour ce que trop vous a meffait. Si *amendera* son meffait A vostre gré et à mon dit (MACH., P. Alex., p.1369, 238). Si tost comme injure appert ou est faite, raison dit que elle est a rappeler ou a adrescier et *amender*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 383). ...tout a coup par la s'en saillent, Sanz avoir loisir d'*amender* Leurs maulx et pardon demander. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 105). Dolens et honteux s'en retournent. Quant ilz pourront, l'*amenderont*, De leurs amis y manderont. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 183). A trestous pardon je demande, *Amender* vueil tous mes meffaitz, En mesprison n'affiert qu'amende. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 4). Sy remés en vostre volenté mon corps et tous mes biens, repentant et tresdoulant de ce que je puis avoir commis a l'encontre de vostre magesté. Parquoy veez moy icy tout prest pour l'*amender* de mon corps et veez cy mon espee dont me pouez occire ou laissier vivre, s'il vous plaist, combien que avant tout oeuvre je vous requiers mercy de mon meffait comme tresdoulant que j'en suis. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 268). ...et, s'il [le duc d'Ath] tenoit aucun tort au roy Amydas (...) il estoit prest de l'*amender*, son corps et son heritaige sauf. (BUEIL, II, 1461-1466, 250). JHESUCRIST. (...) Tu voys comme je meurs ici ; Bien doit avoir le cueur merci, Se tu pense en la douleur Que je souffre pour toy, pecheur, Pour toy hoster hors de prison Et *amender* la mesprison Que Eve [et] Adam firent premier. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 146). Sire, en honneur des graces et victoires que Dieu vous faict, plaise vous la me faire, et je vous serviray bien et si loyaulment que vous congnoistrez que suis vray repentant et que, de force de bien faire veul *amender* mes deffaultes. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 369).

- *Faire amender qqc.* : Las ! or ay ge si bien servy, Et encores comme serf vy, Qui me vouldroit riens commander, Sans qu'on m'ait nul bien deservy ; Ains pour ce que suis asservy Me fait on les maulx *amender*. (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 143). Je puisse estre ars en une forge, Se je ne te coupe la gorge Et puis le te fais *amender* ! (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 147). Nous lysons es croniques d'un evesque de Clermont auquel le duc de Guyenne faisoit tort, non mie en sa personne mais en aucun demaine de l'esglise, lequel le denonça au roy, qui vint hastivement en personne en Auvergne et fist par force *amender* et reparer le tort qui avoit esté fait audit evesque. (JUV. URS., Nescio, 1445, 486).

- *Amender qqc. à qqn.* "Faire réparation à qqn d'un tort qu'on lui a fait" : ...vous et voz gens passez Estes par ma terre qui est Près de vous, dont il me deplaist. C'est ce pour quoy vous ay mandez, Car je vueil que le m'*amandez* Congnoissanment. (Mir. prev., 1352, 238). Et dist : "Dame, se mespresure Vous a fait, il le vous *amende* Car en meffait ne gist qu'amende : Prenés la, je le vous conseil !" (MACH., Voir, 1364, 4277). Si vous venez pour l'*amender*, Nous ne volons plus demander ; Et se vos roys le nous *amende*, Nous seron courtois de l'amende. (MACH., P. Alex., p.1369, 117). ...ladite Marguerite (...) lui disoit que lesdiz Hennequin et sa femme lui avoient fait et dit plusieurs injures et villenies, et que elle ne mengeroit ne recevoit jamais Nostre Seigneur jusques à tant que ilz lui ["le lui"] eussent *admendé* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 259). ...mais lui qui parle lui retint le cop, et tint à une main ledit glayve, et l'autre mist sur ladite espee et taloche, en disant que se ledit deffunt leur avoit riens meffait, il leur ["le leur"] *amenderoit* à leur volenté. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 414).

Sire roy, je suiz cy envoiez devers vous de par Anthoine et Regnault de Lusegnen, son frere, pour vous monstrier la faulte et l'oultrage que vous faictes et avez fait a ma damoiselle de Lucembourg ; dont ilz vous mandent se vous lui voulez restablir ses dommages et lui *amender* raisonnablement l'injure et la vilennie que vous avez faicte a elle, a ses gens et a son pays, vous ferez ce que vous devez. (ARRAS, c.1392-1393, 158). Par mon chief, dist Anthoine, sire roy, qui vous puniroit selon raison, vous n'avez pas de quoy *amender* a ceste damoiselle l'injure que vous lui avez faicte ; mais pour tant que vous reconnoissiez verité, vous en aurez plus legiere penitence. (ARRAS, c.1392-1393, 167). ...si estoient tenus les ditz Edouart et prince a *amender* au roy tous les dommages que leurs gens avoyent faiz ou royaulme (JUV. URS., T. crest., c.1446, 131). ...ceux qui tiennent lesdites terres à terrages estans audit pays de bouchage en doivent à tout le moins *amander* audit seigneur ses intérestz pour non les avoir labouré ainsi et par les années qu'elles doivent estre labourées. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 159).

### B. - *Amender qqn*

1. "Apporter une amélioration à qqn sur le plan moral ou matériel"

a) "Rendre meilleur, améliorer" : ...Amours, pour moy plus *amender*, Me fait servir et honnorer Loyaument, sans penser folour De toutes les dames la flour. (MACH., D. verg., a.1340, 17). ...un autre amant qui fust solables Envers li et si honorables Que mieus *amender* n'i saroit (MACH., D. Aler., a.1349, 381). Mais chose que je vous envoie ne vous puet *amender* ne embelir, quar vous estes des dames la flour, le fruit d'onneur, l'estoc de bonté et de toute biauté (MACH., Voir, 1364, VI). ...[si vous séduisiez la femme d'un de vos meilleurs barons] Certes, vous seriez del cas petit prisiés et *amendés* (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 134). Mais, toutesfoiz, il est à croire que le sçavoir *amende* plustost ung homme qu'il ne l'empire (COMM., II, 1489-1491, 211).

- P. méton. : Les plaisans ennus qu'amours rendent Les cuers afferment et *amendent*. Cil qui y ferme Son cuer, il le trempé et afferme (CHART., L. Dames, 1416, 287).

b) "Aider, favoriser, soutenir" : Et nompourquant tost m'arez *amendé* Par vo puissance, Car riches sui de bonne volenté Et bien garnis d'amour, de loyauté, Et desirans de faire vostre gré Sans decevance. (MACH., F. am., c.1361, 158). ...et pria moult Gieffroy a son pere comment il voulzist retourner a son heritaige. Beaux filz, dist Remond, ce ne puis je faire, car je vueil ycy user ma vie, et prieray Dieu pour ta mere et pour moy, et aussi que Dieu te veulle *admender*. (ARRAS, c.1392-1393, 278). SAINT POL, aux philosophes. Seigneurs, Jhesu Crist vous *amant*, Qui fist et terre et firmament, Qui pour nostre redempcion Print humaine incarnation, Nasquy, mouru, resuscita, Et Diex et homme es cielx monta. (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 103). Raison est que l'on sace le sien bon testament ; Le preudhomme a donnée s'ame au hault firmament, A Dieu le createur, qui nous trestous *ament*. (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 52).

- Loc.

. *La Dieu merci qui t'amende* : Bien, mon enfant, la Dieu mercy Qui t'*ament* et te doint santé ! (Gris., 1395, 96).

. *Que Dieu vous amende* : DIEU. (...) Venez tous, que Diex vous *ament* ! Ce est du novel testament (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 133).

. *Si Dieu m'amende* : Mais ce fu si très doucement Qu'il me sambla, se Dieus m'*ament*, Qu'elle m'amast de fine amour. (MACH., R. Fort., c.1341, 125). L'EVESQUE GUILLAUME. Sire conte, voir, vous pechiez Trop grandement. GILLE DE TUSCULAN. Ains a

bon droit, se Dieu m'*ament*. Quant le dedites. (Mir. st Guill., c.1347, 10). Sire, je vois, se Dieu m'*amant*. (Mir. enf. ress., 1353, 44). ...N'il n'est d'elle plus vrai amant, Ainsi le croi, se Dieu m'*amant* (MACH., Voir, 1364, 7700). C'est bon conseil et bien dit, sire ; Car certes soubz le firmament N'a plus mais homs, se Diex m'*ament*. Rendons ly selonc sa desserte ; Car telz homs perdre n'est pas perte, Qui n'est bon ne jeune ne viex. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 153-154).

. *Si Mahomet t'amende* : Dy me voir, se Mahon t'*ament*, Quelles sont elles ? (Mir. st Panth., 1364, 344).

2. "Dédommager qqn, rétribuer qqn pour un service rendu" : Ha ! ma voisine, ie vous pry Qu'il y viengne une demye heure. Et se plus avant il demeure, Je suis contant de l'*amender* A vostre gré [ou *le* est-il neutre ?]. (Jehan A., c.1400-1500, 133).

C. - Empl. intrans. ou pronom.

1. [D'une chose] *Qqc. (s')amende*

a) "S'améliorer, devenir meilleur" : La pert l'omme son nom et sa fiance, Et le bon los tantost se brise et casse ; Mais qui a droit ses affaires compasse, Oultre poursuit cē a quoy il s'ordonne Et jusque au bout en loyauté foisonne, Dont ses bienffaiz au parfournir s'*amendent*. (CHART., B. Nobles, c.1424, 409). Et devroit on attendre que les choses peussent *amender* et qu'elles vaulsissent aucune chose (JUV. URS., Nescio, 1445, 507). J'ay grant joye quant je regarde Le beau temps qu'il faict et fera. Nostre vente s'*amendera*, Celcidon ; le peuple s'assemble De toutes contrees et me semble Que nous ferons nostre profit. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 73).

- [Du temps] : L'orage est choit, le temps *amende* : De ci partir nous esconvient. (Mir. emper. Romme, 1369, 289).

b) [D'une douleur phys.] "S'améliorer, s'atténuer" : Mon cousin, dictes moy, s'*amende* Vostre douleur ? [ou lire *dictes moy s'amende Vostre douleur ? "dites moi si"*] (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 221).

c) [D'une chose favorable] "Croître, grandir" : ...et que dou tout m'atende Aus dieus d'amours et qu'humblement leur rende Grace et loange Dou bon espoir qui en mon cuer *amende* (MACH., F. am., c.1361, 174).

2. [D'une pers.] *Qqn (s')amende*

a) [Sur le plan phys.]

- "Aller mieux, se rétablir" : Et le patient, qui avoit receu medecine propice a sa maladie, devint incontinent en bonne santé. Car il *amenda* de jour en jour pour ce qu'il estoit souvent visité de la creature qu'il amoit le mieulx en ce monde (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 116). ...le preu Lyonnell fut apporté en son nouveau chasteau, moult agravé des navrures qu'il avoit conquises a l'encontre du chevallier rommain, comme dit est, il ne demoura gaires qu'il se commença moult a *amender* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 9). Demandez, disoit il, a ceste belle fille qui l'a veu chacun jour, comment il *amende*. [Il s'agit d'un médecin qui soigne l'oeil malade de l'ami de la jeune fille] (C.N.N., c.1456-1467, 504). "Veoir, mais il est si songeart Que a peine se peult remuer. Il est a cheval pour rimer Au refrain de quelque balade, Il ne sert que d'estrivier Ou de dire qu'il est malade." "Baillez lui" dy je, "quelque aubade, Quelque secousse, il s'*amendra*." (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 281). Je vous envoie la lettre que vostre medecin m'a envoyée ; cela gist à vostre discretion ; si vous semble que vostre filz en *amende*, vous le pourrez essayer ; si vous semble aussi qu'il en empirast, vous le povez en envoyer. (Lettres Louis XI, V., t.7, 1479, 256).

. *Amender de* + subst. désignant le mal : Requis se, depuis que il les trouva, il est empiré ou *amendé* de sa maladie, dit qu'il s'est

tousjours trouvé en un estat. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 340). Fu mis en sa litiere et porté à Beauté-sus-Marne, que il moult prisa, et y *amenda* de sa goute (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 125).

. Empl. impers. *Il amende à qqn*. "Qqn va mieux" : Or faictes ce qu'il vous plaira ; Mais quant bien son mal vous sarez, Et ung peu vous y penserez, Je croy qu'il luy *amendera*, Quelque jour, [quant temps il sera.] (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 101). En ce lieu cy m'arrestera Et mes yeulx boés laveray Ainsi comme il m'a commandé. (Ycy lave ses yeulx et puis dit :) O Dieu, qu'il m'est bien *amendé* ! Je voy present cler, la Dieu grace, Haut et bas et en toute place. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 171).

. Part. passé [D'une pers.] "Dont l'état s'est amélioré, rétabli" : Le cinqme jour après, le seigneur de Loissellench, qui fut aucunement plus *amendé*, pria Saintré et aucuns seigneurs et dames pour le landemain a la façon de Poulayne disner avecques lui. (LA SALE, J.S., 1456, 170).

b) [Sur le plan matériel ou moral ; idée de profit matériel ou moral] "Gagner, profiter" : En Jherusalem les menras Et moy aussi sanz point d'atente, Car ne pourra estre (...) Que n'y prouffites et *amendes* (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 266). Il croist, multiplie et *amande*, En usant de ce mariage En chevance et en heritage (DESCH., M.M., c.1385-1403, 331).

- *Amender de qqc*. "Tirer profit de qqc., s'enrichir de qqc." : Sera ce bon (...) Qu'a la mère au roy me transporte Et que ces nouvelles li porte ? Je tien que j'en *amenderay* D'aucun bon don ; et pour c'yray (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 40). ...pour ce que fille fu nee, Ce n'estoit pas chose ordenee Que en riens deusse *amander* Des biens mon pere (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 21). Pour lesquelles causes ilz dient que dure chose leur seroit paier ce dont ilz n'ont aucunement ou que très pou *amendé*, et mesmement, attendu ce qu'ilz ont tousjours esté vraie subgetz et obeissans du Roy nostre dit seigneur, et fait leur devoir en toutes choses. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1449, 369). ...des grants et excessives charges qu'ils [les habitants de ladite ville] ont par cy-devant supportés en plusieurs manieres, tant au moien desdites guerres et divisions durant lesquelles leurs heritaiges et les revenus d'iceulx ont esté pilliez et mesme bruslez en telle maniere qu'ils n'en ont comme de point, au moins de très-petit, *amander* (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1484, 372). Et si chelz moy quelque chose pensoit Qui soit a luy d'estymacion grande Ou s'au pays quelque bien aperçoit, Commant qu'il soit, je veulx qu'il le demande. C'est bien raison que de mes biens *amende* Puisque la paix est a nostre advantaige. (LA VIGNE, S.M., 1496, 254).

- Inf. subst. "Gain, profit" : C'est bien dit : n'y voy qu'*amender*. Alons, amis. (Mir. Clov., c.1381, 200).

- (*S'*)*amender de qqn*. "Tirer profit de qqn, tirer bénéfice de qqn" : [Le roi d'Angleterre fait des dépenses inconsidérées ; le duc de Brabant en profite] il le mainne et pourmainne, et suesfre que ses gens *amendent* trop grandement de ce roi d'Angleterre. Il ne le soutient pour aultre cose que pour le pourfit (FROISS., Chron. D., p.1400, 337). "Sire chevalier, vecy deux miens cousins qui me requierent que je les face chevaliers, et j'en suis prest. Sy vous prie que me aidez, car tant ay ouy dire de vous de bien qu'ilz n'en pourront que de mieulx valoir. - Sire, dist Ourseau, de moy peuvent ils pou *amender*, mais toutesvoie leur aideray je a vestir leurs armez." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 801). ...icelluy Jacques Cuer luy avoit promis et accordé que sur le prouffit de ladict compaignie, il qui dépose prendroit avant tout euvre la somme de mil escuz d'or ; dit aussi que ledit Jacques Cuer luy fist délivrer, en

l'Argenterie, par Guillaume de Varye, le drap d'une robe ou de deux, quant il qui parle fut marié, et que oncques d'autre chose n'*amanda* dudit Cuer. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 38). ...ung escuier avoit esté son lieutenant, dont elle avoit en or, en argent et en bagues beaucoup *amendé*. (C.N.N., c.1456-1467, 464). ...le roy le vouloit mener premier avecques luy à son entrée à Rouen, qui se faisoit le XIIe d'aoust LXI. Et de fait l'y mena coste à coste de luy, par un singulier honneur à luy fait après sa prison. Dont le peuple de Rouen fut tant esjouy et en telle exultation de coeur qu'à peine leur estoit plus de luy que du roy. Car onques homme tant aymé ne se trouva en ville, ne en marche comme cestui en Rouen, tant y avoit noblement vescu, et tant s'estoient *amendés* et mieux valus de luy et de sa gouvernance. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 230). Je ne ditz pas que les princes et les grans seigneurs ne puissent avoir des serviteurs et que, lorsqu'ilz sont en leur grace, ilz n'en puissent assez *amender* et qu'ilz ne facent que saiges de les servir. (BUEIL, I, 1461-1466, 42). ...lesdictes villes et particuliers desditz Suysnes ont *amendé* du roy nostre dit maistre d'un million de florins de Rin (COMM., II, 1489-1491, 116).

. *Amender de qqc*. "Tirer profit de qqc." : Et toutesfois, neantmoins, l'ame humaine en *amende* [de la musique] et en est ramenee en meilleur disposicion et en meilleur estat, ja soit ce qu'elle feust devant passionnee. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 87-88).

- *S'amender de* + inf. "Gagner à faire qqc." : ...si ouvrray par conseil S'il est bon ou non que je vende Ceste robe ou que m'en *amende* De la vestir. (Mir. st Alexis, 1382, 322).

- Empl. impers. *Estre amendé à qqn de* + inf. "Être profitable à qqn de" : Vrayment, il m'est bien *amendé* D'avoir rencontré tel docteur. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 413).

- *Se faire le plus amendé*. "Avoir le plus grand profit, le plus grand avantage" : ...et là où effort d'homme n'eust pu atteindre par armes, par sens souventteffois [ce chancelier] fit ploier envers luy autrui puissance, et tellement qu'en conduisant son maistre le plus glorieux régnant de la terre, se fist aussi, desoubs son èle, le plus *amendé* en son service. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 330).

c) [Sur le plan intellectuel ou moral]

- "Se perfectionner" : G'iray donc par vostre doctrine Afin qu'il m'enseigne et dottrine Comment j'*amende*. (Mir. parr., 1356, 27). Il est verité qu'il a pleu a Dieu que fortune m'a a ce meü que par vostre haulte prouesce je sui desconfiz et suiz vostre prisonnier. Et vrayement je ne m'en prise ja moins, quelque dommage que j'en doye avoir, car il a en vous tant de bien, de honneur, de vaillance et de prouesce que de vous veoir ne puet on fors *amender*. Or veulliez savoir que a moy longuement tenir prisonnier ne povez gueres conquerer. Si vous pry humblement qu'il vous plaise a moy mettre a finance si raisonnable que je ne soye pas destruis de ma seignourie (ARRAS, c.1392-1393, 167). Amours refait les nices et resourt, Ne il n'est si sot, si simple ne si lourte Qui n'*amende* de venir a sa court [la cour d'amours] (CHART., D. Fort., 1412-1413, 178). ...les mauvais empirent de beaucoup sçavoir et les bons en *amendent*. (COMM., II, 1489-1491, 211).

- "S'épanouir, progresser" : Hellas ! la cause qui tant me fait douloir, E[s]t raisonnable, car de mon franc vouloir Pour bien vouloir Fors vous amer j'ay tout abandonné, Pensant par vous *amander* et valloir ; Maiz il n'en veult a vostre cuer chaloir Qui trop valoir Pourroit au mien, s'il avoit ordonné. (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 56).

. *Amender en qqc.* "Devenir meilleur en qqc." : Et s'aucun en vertuz *amende*, Greignours graces a Dieu en rende, Dont tel pouair li est venu, Quar il est a li plus tenu (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 160). Maiz ja maiz un seul mouvement Ne un seul semblant de tristece Il [le marquis] n'y trovast [la marquise], maiz que l'yece Et vraye amour continuelle ; Et s'il l'a huy trouvee tele, Encor l'a meilleur l'andemain, Qu'adez *amende* en souverain Maintieng, et en obeissance, Comme s'onques n'eust desplaisance Eü puis que fu espousee. (Gris., 1395, 70). ...quoique il se soit mesfais (...). Encores se pora il *amender* en conscience, de qoi, tant c'a Dieu, il en vaudra grandement mieuls (FROISS., Chron. D., p.1400, 89).

- *S'amender.* "Faire en sorte de devenir meilleur, se perfectionner" : Pour ce que je me puis moult *amender* De vous servir loyaument et amer. (MACH., L. dames, 1377, 88). ...combien que de bon lieu vous estes, tant plus croissiez, si ne vous *amandez* et plus chetiz et meschans serez. (LA SALE, J.S., 1456, 70). Mes freres, il faudra regarder D'en rendre a Dieu grace et louenge Affin qu'il se puisse *amender* Et tousjours a bien il se reнге. (LA VIGNE, S.M., 1496, 385).

. "Se corriger" : Mais t'*amende*, eins que on te somme, Si feras oeuvre de pseudomme. (MACH., C. ami, 1357, 127). Et d'autre part, monseigneur, nous avons assez, Dieu mercy, pour faire refaire l'abbaye [que Geoffroy, notre fils, a brûlée] meilleur qu'elle ne fut oncques, et renter mieulx et plus richement, et y mettre plus de moines qu'il n'y ot onques. Et Gieffroy s'*amendera*, se plaist a Dieu et au monde, si que, mon chier seigneur, veulliez laissier ce dueil aler, et je vous en pry. (ARRAS, c.1392-1393, 255). Et plusieurs ont veu visions des ames dampnees, qui ne s'en ["à cause de cela"] sont pas *amendez*. (GERS., Déf., 1400, 242). Naturellement la personne s'*amende* plus tost et plus pourfitablement par douceur que par trop grant rigueur (GERS., Tentations G., c.1400-1401, 345). ...pour admonition quelconque ou commination d'adversité ou pour douceur de prosperité que Dieu envoie ilz [les obstinés] ne se veulent convertir ou *amender* (GERS., Passion I G., 1403, 462). ...appert qu'elle [Paix] eust cause de soy partir et qu'elle n'a cause de soy retourner jusques ad ce que on se *amende*. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 249).

. *S'amender de qqc.* : ...afin que vers Dieu m'*amende* Des grans meffais et des pechiez De quoy j'ay esté entechiez... (Mir. ev. arced., c.1341, 140). Après laquele condempnation ainsi faite par ledit mon. le prevost contre ledit Jehannin Drouet, prisonnier, icellui Jehannin, par devant lui, en la presence des dessus nommez, et en soy corrigan et *amendant* des autres confessions par lui faites, et nonobstant icelles, cogneut et confessa que... (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 218).

### 3. [D'un être vivant]

#### a) "Se développer, croître"

- [D'un enfant] : Evroul par non l'ont apelé Et cel non ne fu pas celé ; Et l'esfant crut et *amenda* ; Le pere a Dieu le commanda. (Vie st Evroul S., c.1350, 40). Et, au second an aprez, ot un filz qui fu nommez Guyon, et fu moult bel enfant ; mais il ot un oeil plus hault que l'autre. Et sachiez que Melusigne avoit si tres bonnes nourrices, et estoit si tres soingneuse de ses enfans, qu'ilz croissoient et *amendoient* si fort que chascun qui les veoit s'en donnoit merveille. (ARRAS, c.1392-1393, 79). [L'enfant] Soit bailliez a bonne nourrice Qui tressouëfment le nourrisse Si qu'il croisse fort et *amende*. (Gris., 1395, 60). MEDUSA nourrisse. Sabine ! SABINE sa chambriere. Que vous plaist, maistresse ! Je m'esbatoye ung petiot. MEDUSA. Aprestez moy le chariot Pour aprendre aler monseigneur ; Il

*admende* fort en grandeur Et si ne va ne champ ne voye. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 107).

- [D'un animal] : ...le dit estang fu lors alegié de grand quantité de blanche peschaille qui y fu prise et mise ou petit estang devers la sale, afin que l'autre poisson du dit estang peust mieus *amender* (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 429). Quant le vent d'escorchevel vente, les femmes sages et bonnes mesnagieres doivent taillier le debout de l'oreille dextre de leur jone veau et jeter celle piece a l'encontre du vent, affin que leur veau croisse et *amende* comme il fera. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 96).

. Part. passé [D'un animal] "Grandi, développé" : ...il feust commenciez à peschier es avans de Noel derrien passez, es quelz avans il ne fu rien vendu pour ce que le poisson estoit petitement *amendé* (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 429).

- [D'un végétal] : Par tous les murs dedens avoit, Si long que le palais estoit, Vignettes toutes eslevées, De fin or bien enluminées, A foeulettes, a rains pendans, Qui sambloient estre croissans Et *amendans* de jour en jour. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 144). ...au XVe jour d'avril, vint le chalt temps poc à poc successivement, et fist bien chalt. Et encommensont les vigne très bien à ysser, et furent en verjus, VIII jours devant la S<sup>nt</sup> Jehan ; maix les avoinne et les prey n'*amendoient* point pour la séchour qu'il faixoit, et qu'il ne pluvoit point. (AUBRION, Journal L., 1470, 39).

b) [D'un animal] "S'améliorer, gagner en force ; augmenter d'ardeur" : Moult de foiz avient que le vallet qui suyt ne vient pas au lit d'ou la beste s'en va, quar le limier tret au vent aucune foiz aux meilleurs routes qui l'emportent. Et, s'il avient einssi, il doit mettre l'ueill a terre et regarder si c'est son droit. Et pourra connoistre s'il s'en va fuyant a son limier, qui *amendera* et doublera sa guele et s'efforcera de tirer quant qu'il pourra. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 175).

- Empl. impers. *Il amende à ton limier.* "Ton limier a plus d'ardeur" : Quant ton limier sieura du cerf que tu auras destourné, (...) se tu veulz savoir quant il s'en ira de ton limier, regarde a terre, et se tu vois que il marche le pié devant overt et que la terre soit esmeue de nouvel et que il *amende* a ton limier, c'est a dire que il tire et sieuve plus asprement que il ne fesoit devant, c'est signe que il s'en voise de ton limier. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 37).

## II. - [Idée d'amende, de punition (pour améliorer)]

### A. - *Amender qqc.*

1. "Réparer, par obligation de justice (un tort, un dommage, un outrage...), avec éventuellement une amende pécuniaire" : Et pour ce qu'en a abusé En tant comme a du nom usé, Je vous requier qu'il li *amende* De telle et de si grosse amende Comm'est de dix mille mars d'or. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 414). Et se le plège nye au créancier que il ne soit point plège, ilz jureront de vérité et cherront en prouve. Et se le plège en chiet, il paiera et demoura parjure, et fera amende à justice, et *amendera* à l'autre ses dommages. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 328). ...les contraingnés ou faites contraindre à *amander* à nous et à partie, les excès, abuz, griefz et dommages dessus dis, en faisant faire restitution à partie, ainsy et par la maniere qu'il appartenra (Trés. Reth. S.L., t.2, 1395, 390). ...ledit Chantepime avoit autresfois requis ceans que ledit de Vitry feust condempné à lui *amender* certaines injures verbales (FAUQ., II, 1421-1430, 218). En possession et saisine Que se ung quidam, je ne sçay qui, Ou quelque femme tant feust fine, Pretendoit droit a cest amy, Pour jouyr, user d'icelluy Et en recevoir les prouffis, De le rendre dés au jour d'huy Piteux comme ung beau crucefis ; Et s'ilz faisoient aulcuns poursuis

De la troubler ou empescher, Contredire aulx drois dessusdictz, De le faire reintegrer, Remettre sus et restaurer Au premier estat deurement, *Amender* tout et reparer Par justice et aultrement. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 21). Jugement de l'abel de Saint Vincent, pour lui et pour son couvant, d'une pairt, et de Lorratte Withier, d'autre pairt, pour une force que l'abel volloit avoir pour une bonne c'on avoit mis et le torfaiz a *amender*; dont li maistre-eschevin dit pour droict que on n'avoit mie la force a paier ne le torfait a deffaize. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1348], 272).

- *Amender qqc.* "Payer une amende pour qqc. (un dommage causé, un dégât, un tort...)" : Item, ilz peut descrouer un arbre quant il est encroué sur un autre sans meffaize à celui sur quoy il est encroué, et se il lui meffet, il l'*amendera*, et si n'aura pas l'arbre qui estoit encroué; et s'il est premièrement trouvé par le sergent et qu'il soit croisié, le coustumier ne l'aura pas. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 73).

- Empl. abs. : Pasturage à toutes ses bestes en lieu de livrée [l. delivrée ? ] ; et [se] ilz [les bêtes] sont trouvées eschappées ou sans garde, il *amende* comme les autres coustumiers. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 279).

- [Dans un cont. métaph.] "Réparer (un manquement)" : Seulement qu'elle l'eust mandé, S'il eust esté oultre la mer, Il s'en venoit royde et bandé, La lance au poing, joyeux, grant chiere - Aultrement il l'eust *amendé* (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 10).

- Inf. subst. *Pour l'amender.* "Au titre de dédommagement, de compensation (?)" : Item, ont en ladicte forest le fou et le chesne, pour l'*amender*, c'est assavoir la charettée de chesne à trois chevaux pour dix soulz, hors deffens (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 121).

2. En partic. "Réparer auprès d'un juge l'outrage d'un appel non fondé; payer l'amende réglementaire dite de *fol appel*" : ...ou quel eschequier il fu leu de leur acort et diligeamment entendu, tenu pour bien jugié en la dicte assise, mal appelé et confirmé oudit eschequier. (...) pour quoy fu dit audit Grant[homme] et a sa dicte fame, heritiers comme dit est, que ils l'*amendassent*; lesquieux l'*amenderent* presentement, comme après la lecture d'icellui attendue, bien jugié en ladicte assise, mal appelé, et confirmé oudit eschequier (Mémor. Echiqu. Archev. S., 1381, 13). Il a esté dit par arrêt qu'il fut bien procédé et ordonné par ledit prévost et mal appellé par lesdiz appellans, et l'*amenderont* d'une amende de soixante livres, et ont esté renvoiez audit prévost pour mettre à exécution ce dont il fu appellé. (Ch. VI, D., t.1, 1402, 245). Si a la court finalement veu le procès et tout ce quy a esté produit en icelluy a grant et meure deliberacion. Et, tout veu et considéré ce que fait a considerer, la court d'Amours dit que, autant que le dit amoureux est appellant, il a esté bien jugé par le dit prévost de Dueil et mal appellé par luy, et l'*amendra* (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 13). De laquelle sentence c'est sentu agrevé et en a appellé en la court de ceans ou le dit procès a esté receu pour juger. Si a la court veu icelluy procès et tout ce qu'i failloit veoir en ceste matiere. Et, tout considéré, la court dit qu'il a esté bien dit et apointié par le dit vigier et mal appellé par le dit amant et l'*amendra*. Et sy le condempne la court es despens de la cause d'appel, la tauxacion reservee par devers elle. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 21). Et après que par ladicte court le procès d'icelle eut esté veu et visité fut dit, par arrest d'icelle et en confirmant ladicte sentence, que ladicte Perrette avoit mal appellé et l'*amenderoit* et que

ladicte sentence seroit executée (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 5).

**B.** - *Amender qqn.* "Soumettre qqn à l'amende"

- Inf. subst. "Fait de punir, punition" : Si vueil presentement mander icy Commentenon et Chose Et sur peine de l'*admander* Que nul a venir ne s'oppose. (Bataille st Pens. A., a.1485, 12). [E. P.]

**AMENDEUR, subst. masc.** (amendeur)

[T-L : *amendeor*; GD : *amendeor*; FEW III, 218a : *emendare*; TLF II, 737a : *amendeur*]

**A.** - "Celui qui corrige, qui réforme" : A brief parler, si adrecier Les scot (...) Que "le .Ile. Romulus" Le nommerent, et "refondeur De la Cité et *amendeur*." (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 198).

**B.** - "Celui qui est condamné à une amende" : Aux *amendeurs* du guet, qui firent un bardeau en la doue de la ville afin que l'ayve ne soubrast ceulx qui estoient au bien [corvée], leur fut donné en vin XX d. (Doc. 1425. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 407). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis] [E. P.]

**AMENDIE, subst. fém.** (amendie)

[T-L : *amendie*; GD : *amendie*; FEW III, 218a : *emendare*]

"Réparation (d'un dommage causé)" : Et je vous dons ma terre du tout en vo baillie [trestoute en *amendie*] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 323). [R. M.]

**AMENDING, subst. masc.** (amending)

[AND : *amending*; \*FEW III, 217b : *emendare*]

Région. (anglo-normand) "Réparation, remise en état"

**Rem. Cf.** ; AND : *amending*. [R. M.]

**AMENDIR, verbe** (amendir)

[GD : *amendir*; \*FEW III, 217b : *emendare*]

Empl. pronom. "Se corriger" : Que vous semble de cellui la, qui nous regarde, et de ses compaignons qui ne cessent de perseuerer en mauuaises oeuvres et dampnables sans auoir nulle quelconque cremeur de moy et si ne se vueillent mettre au bien faire pour lamour de moy, ja soit ce que par pluseurs foiz je les aye fait sommer quilz *samendissent* ? (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 33). [Seul ex.] [E. P.]

**AMENDISE, subst. fém.** (amendise)

[T-L : *amendise*; GD : *amendise*; FEW III, 218a : *emendare*]

**A.** - "Réparation [d'un dommage causé], compensation" : Lors a prinse la lettre, devant tous la lisy : Aussi quant aux barons trestous requiert mercy Que par devers le roy vueillent estre pour ly, Et la grant *amendise* a coy Regnaut souffry. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 421). Lors se tourne monseigneur Jehan vers son prisonnier et luy dist : "Or cha, sire chevalier, ce poise moy que la chose ainsy va, c'est a sçavoir que vous eustes oncques la male volenté, mais toutesvoies madamoiselle m'a donné la cause a en faire ma volenté, dont je l'en remercie. Or regardez se vous voulez accepter l'*amendise* ainsy comme je l'ay bastie". (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 137). ...les jugemens, condempnations et *amendises* en seront jugées par le bailli et frans hommes de l'eglise de Saint Bertin. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1469, 249).

**Rem. Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 543 (v.14075).**

- *Demander amendise de qqc.* : Item, demande satisfacion et *amendise* de ce que la cité a par force de menace et constraint ses subgetz de les non vouloir lasser, rappeler a Arles le Blanc de jugement ou santances de Mets pourtant que desdict appel il doit avoir la congnoissance ad cause de la seigneurie de ladicte Arle que

luy appartient. (Doc. 1444-1445. In : Bibl. Éc. Chartes 102, 1941, 148).

- *Faire amendise (à qqn de qqc.)* : ...regardez a quelle paine Je me suis donnée et soubzmise Pour faire vous ent *amendise*. (Mir. mère pape, c.1355, 397). ...pour cas civilz l'en ne pourra doresnavant en nostredicte Chastellenie prendre à hostage (...) fors seulement les deux principaux ou les complices, lesquelz et non autre feront l'*amendise* du meffait, par ainsi qu'ilz ayent des biens assez (Ordonn. rois Fr. V., t.9, 1411, 586). Toutefois, le duc de Bourgogne, pour les grans affaires que pour lors avoit, ne fut point conseillé de les corriger [les Gantois en émeute], ne contraindre de faire *amendises* par sa puissance. Mais traictié fut fait avec eulx par ceulx de son conseil (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 37).

. *Faire amendise honorable à qqn*. "Faire amende honorable à qqn" : ... estre alé a Lille ou il a esté present ou monseigneur de Bours fist l'*amendise* honnorable a Garin Courtois, provost de Beauquesne, en ensievant certaine condempnation sur ce nagaires donnée par mondit seigneur (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 382).

- *Livrer amendise* : Et qui se sent meffais ne se voit hontoiant De livrer *amendise*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 461).

- *En nom d'amendise* : Pour perte, pour dommage, ne le leray ester Qu'adés ne soye o lui et main et avesprer. De cy endroit vous doins quanqu'ay a gouverner, Babilone, Ermenie pourrés bien pocesser ; C'est en non d'*amandise*, nel devés reffuser. (Tristan Nant. S., c.1350, 577).

- *En signe d'amendise* : En laquelle armée on fist porter au roy et au duc de Guienne la bende et ensaigne du conte d'Erminacq ; dont pluseurs se donnèrent grant merveille que il avoit laissié son enseigne anchienne et que ses prédécesseurs avoient tousjours porté en armes ; c'est assavoir la blanche croix. Dont pluseurs furent mal content, veu que [c'estoit] en son royaume ; et veu aussi la bende du conte d'Erminacq, laquelle il portoit par condempnacion d'un pappe, en signe d'*amendise* de l'un de ses prédécesseurs, pour ung fourfait que il avoit commis contre l'Église. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 159).

**Rem.** Doc. 1369, 1432, 1436, FROISS., *Chron. L.*, V, c.1375-1400, 386, et STAVELLOT, *Chron. B.*, a.1447, 82 (*amendiese*), ds GD I, 257a.

**B.** - "Apprentissage" : Que lesd. maistres ne pourront tenir pour une fois que ung ou deux apprentiz dud. mestier, lesquels serviront par le temps de leur *amandise*, et paiera chacun apprenti pour une fois et pour sa bien venue aud. mestier la somme de trois gros au prouffit de lad. confrairie. (Anc. corp. dijonn. C., 1490, 218).

**Rem.** Sens absent des dict. [E. P.]

**AMENE, adj.** (amène)

[GDC : *amene* ; FEW XXIV, 462b : *amoenus* ; TLF II, 737a : *amène*]

**A.** - [D'un lieu] "Agréable, plaisant" : ...en Angleterre a trois choses de grant et singuliere plaisance : Belles dames, belles chasses et beau deduit. (...) [le dit] royaume d'Angleterre est si *amene* et delictable eu regart es plaisances susdictes, que vous le devez bien approuchier d'Onneur, ca[r] Honneur ayme bien beaultés et plaisances, et aussi sont choses bien seantes auprès d'un grant seigneur. (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 3). Je vous menray vers Aganon Sus la Rone, ung lieu delitable, Tres *amene*, assés convenable A ma legion de six mille, Il n'y a de ce lieu manable D'espace environ que vin mille. (MOLINET, Myst. st Quentin C.,

c.1482, 91). Ilz entrerent aux lieux beaux et jocundes, Champs verdoyans, *amenes* et fecundes, Boys fortunez et sieges bienheureux. La pour certain l'air doux et planctueux Pare et reveist de clarté purpree Les champs joyeux et la terre honnourée (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 348).

- [D'une chose concr.]

. P. métaph. : France a nom, laquelle doit estre Exemptée de tous tribuz, En laquelle, par grant leesce, Com aiant de tous biens la flour, Pallas, de science deesse, Situa sa treshaute tour [Éd. : «l'Université de Paris»] Qu'avoit edifiée Athenes, De toutes pierres precieuses Ournée[,] douces et *amenes*, Par ses sciences gracieuses. De celle noble tour accroissent Toutes vertuz par bonnes estude, Qu'engins ne quassent ne ne froissent, Tant soient lours, aspre ne rude. Et tient l'en qu'en trestout le monde N'est champ de lui plus delectable (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 87).

**B.** - [D'une qualité, d'une chose abstr.] "Qui produit une impression de douceur, qui séduit par son charme" : Depuis la belle Camille (...) mist main aux armes et par fieres et aspres batailles reconquist son heritaige. Jadis Jepté (...), Arthemise, et autres escollieres d'armes militantes soubz l'estandart de Pallas, deesse armigere, te doibvent donner vif exemple, solide espoir et *amene* confortatif pour recouvrer joye pristine, terre perdue et paix entre les hommes. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 85). Zizanieux preside en la brigade Ung vieux luton, barbu, rebarbaticque, Qui du recuit Philomene angelicque Repudie l'*amene* consonance (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 855). [M. C.]

**AMENÉE, subst. fém.** (amenée)

[T-L : *amenee* ; GD : *amenee* ; FEW VI-2, 107b : *minare* ; TLF II, 740a : *amenée*]

**A.** - "Action d'amener le bras pour porter un coup" : Sire, nous somez d'ung actord [l. accord]. Puisqu'il vous plaist et vous agree Je fierray de telle *amenee*, D'estoc, de tranche et de taille, Tant que la cervelle leur saille. (Pac. Job M., c.1448-1478, 261).

**B.** - "Action d'amener, de faire venir"

1. "Action de faire venir qqc./qqn d'un endroit à un autre"

- [Des objets] : ...[les religieux] ont en la forest de la Londe de trois ans en trois ans, pour l'usage et reparation de leur parc et manoir dudit lieu des Faux, un quesne avec son *admenée*, livré par le verdier d'icelle. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 78).

- [Des pers.]

. P. méton. "Groupe de personnes qu'on a amené" : Haa, vrayment, je suis bien deceus Ou il est de son *amenee*, Car il est né de Galilee, Du païs de cestuy prophete, Et son langaige manifeste Qu'il est son disciple et affin. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 317).

2. DR. "Action de faire venir qqn, par sommation, devant un tribunal" : Et outre que cependant sur lesdits faits, en ce qu'ils verroient estre pertinent et convenable, à enquerir et savoir verité, nostre amé et feal Conseiller Maistre Giles de Maudslour Maistre des Requestes de nostre Hostel, et Henry d'Estouteville Chanoine de Roïen, qui à ce furent acceptées desdites parties, enquerroient ou se enfourmeroient par bons tesmoings et convenables, sans saon, et sans suspeçon ; qui sur ce seroient pris et esleuz par eux par voie d'office, si comme ils regarderoient qu'il seroit à faire, sans ce qu'ils venissent par *amenée* de aucune desdites parties (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1350, 397).

- En partic. "Sommation faite par le seigneur suzerain à son vassal de se présenter, lui et ses sujets, à son tribunal" : Item, paroillement, si mondit seigneur entendoit

évoquer les causes pendantes audit seige de Rennes par l'*admenée* de madite dame, ce seroit tollir et empescher à madite dame le renvoi des causes de ses subgiz, qui de droit, selon la coustume du païs, luy appartient. (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 148).

. P. méton. "Groupe de personnes conduit par un vassal au tribunal du seigneur" : Dit madite dame que, à cause de sadite baronnie, elle et sesdits subgiz doyvent et sont tenuz obbéir pour mondit seigneur à sondit seige et barre de Rennes, qui est leur seige ordinaire et ont acoustumé y estre traitez aux plez généraux de ladite court, et se y délivrer a congié pour la personne de madite dame et de son *admenée* davant le sénéchal dudit lieu tenant lesdits plez, et non davant autre. (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 148). [E. P.]

**AMENEMENT, subst. masc.** (amènement)

[GD : *amenement*<sup>1</sup> ; FEW VI-2, 107b : *minare*]

"Action d'amener, de mener"

REM. Doc. 1406 ds GD I, 257c. [R. M.]

**AMENER, verbe** (amener)

[T-L : *amener* ; GDC : *amener* ; AND : *amener* ; DÉCT : *amener* ; FEW VI-2, 106b-107b : *minare* ; TLF II, 737b : *amener*]

I. - Au propre.

A. - *Amener qqn* (*qq. part / à qqn*)

1. [D'une pers.]

a) "Conduire qqn qq. part, faire venir qqn qq. part"

- *Amener qqn* (*avec soi*) : *S'amena* une sienne fille (MACH., J. R. Nav., 1349, 201). ...qu'il *amaine* avecques soy Toutes mes gens. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 141). ...car se il eust *admené* aveuques lui ceulz que il avoit conquis en Oriant, Persanz et Indiens, il li eussent fait plus d'empeschement que de pourfit (BERS., I, 9, c.1354-1359, 19.5, 36). *Amenés* aveuc vous de vos gens ceulz en qui vous vous fiés le mieulz (MACH., Voir, 1364, XXXIX). Desir un po me compaigna, Folie avec lui *admena* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 339). Mais, beaulx seigneurs, je vous pry que il vous plaise a dire a mes deux seigneurs que il leur plaise a venir logier ceans et *admener* avec eulx de leur baronnie tant comme il leur plaira. (ARRAS, c.1392-1393, 164). Or vous diray du duc Anthoine et de son frere Regnault et du roy d'Ausaiz et du duc Oste de Baviere, qui *admenoient* leur ost bien hastivement, car bien avoient ouy dire la misere ou ilz estoient en la cité, mais pas ne savoient la mort du roy Fedric. (ARRAS, c.1392-1393, 182). La fu grant la foule, car les deux soudans y *admenerent* leur puissance, et cuidoient bien redrecier l'admirault, mais pour neant s'en peinent, car il est mort. (ARRAS, c.1392-1393, 235). Et si vueil qu'en especial Y soit semons a grant noblesce Le noble conte et la contesse De Panice (...) Et qu'avec lui grand gent *amaine* Des nobles de sa naciõ. (Gris., 1395, 22). ...Ysabel vint en France et *amena* son filz Edouart (JUV. URS., T. crest., c.1446, 27). ...et fut bien besoing qu'il arrivast à ceste heure-là atout son armée. A son arrivée, ses gens, qui estoient devant, prindrent couraige ; ses enemyz se esbahirent. Aussi *amenoit*-il la force avec luy et la force luy demoura. (BUEIL, II, 1461-1466, 130). Messire Pierre de Saint Vallerien, chanoine de Paris, expert en medicine et en astrologie, predist sur la revolucion de l'an mil IIIcXXXV le grant yver et fut envoyé en Escosse avecques autres pour *admener* madame Margarite d'Escosse en France qui esposa Loys Daulphin de France, qui gueres ne vesquit. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 154 v°).

- *Amener qqn* + adv. de lieu : Grant erre Fu Susanne la *amenee* (MACH., C. ami, 1357, 8). Tu es des enfans de Judee Que

mes peres *amena* ça (MACH., C. ami, 1357, 28). Et, sire, se Dieux me doint joie, Pour le milleur conseilleroie Qu'à la porte vous treïssiez, Et vos gens y *amenissiez*. (MACH., P. Alex., p.1369, 87). ...vaz me dire errant Morin que cy mon frère *admaine*, Et que de venir il se peine (Mir. emper. Romme, 1369, 273). [Entendement s'adresse à Esperance] Si me tenoye pour abandonné, et pensoye que l'abitation de cestui nostre royaulme te fust de tous pointz interdite de Dieu, comme terre condamnee et mauldite, jusquez a ce que Foy, qui eslieve l'esprit en la contemplation du povoir misericordieux de lassus, t'a cy *amenee*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 90). ...j'euze hier tort de vous dire villannie devant les estrangiers que j'*amenay* ceans. (C.N.N., c.1456-1467, 267).

- *Amener qqn* à / devant / en / jusqu'à + indication de lieu : ...consideré que elle est du pays d'Arragon, et que quant sondit mary l'*amena* en ce pays, il lui dist qu'il la meneroit demourer en la ville de Compiegne (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). Ly cent mille deables t'ont bien *admené* en ce pays. (ARRAS, c.1392-1393, 264). ...si furent *amené* à Paris (FROISS., Chron. D., p.1400, 372). ...il les *amena* et aconvoia jusques à Bruges (FROISS., Chron. D., p.1400, 459). Ou temple, ou Hector fu en biere, L'*amenerent* [Panthasselée]. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 142). Tantost Camillus les *admena* a Rome pour faire assavoir au senat ceste chose. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 34). Comment, estant lieutenant du Roy à Crathor, fut devant lui faitte question d'un gentilhomme qui avoit *admené* ung prisonnier en ladictie ville et l'avoit mis dedens sans le congié du cappitaine (BUEIL, II, 1461-1466, 8). ...et y fut priz ung chevalier de l'ostel du duc Baudouyn, nommé messire Hemon de Rivières, lequel le Jouvencel fist *amener* devant le chastel avecques plusieurs aultres (BUEIL, II, 1461-1466, 131). ...et là fut prins et *amené* à Namur, et y est demouré prisonnier jusques au trespas du duc de Bourgongne, que les Gantois le misdrent dehors. (COMM., II, 1489-1491, 4). ...[Pietre le Gallois] fut envoyay en Advignon pour conseiller Loys, filz du roy Phelippe, contre le roy Jehan d'Angleterre, dit le Mauvais, si à son moien et des bons et loyaulx chevaliers de France fut desconfit ledit roy d'Angleterre et *admené* à Paris. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 123 v°). Et mesmement par aucuns de mes gens que j'avoie envoiez à Dunckerke, qui est port de mer, m'a esté dict que ilz ont parlé à aucuns Anglois qui estoient prisonniers et que aucuns de Chierbourg avoient prins sur la mer et les avoient *admenez* audit lieu de Dunckerke (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 332).

- [Avec indication du point de départ]

. *Amener qqn de* + lieu de départ : Et s'en vint le roy a Famagouste, o lui son frere et le maistre de Rodes et ses barons qu'il *admena* de Poittou, et tous les haulx barons de son royaume. (ARRAS, c.1392-1393, 140). Et, à l'après-disnée, *amena* le Jouvencel et tous les gens de bien qu'il peust trouver de la frontière, tant cappitaines que aultres. (BUEIL, II, 1461-1466, 4).

. *Amener qqn de* + lieu de départ + *en* + lieu de destination : [Edouard III, le jour de son couronnement] fu ensi *amenés* de l'eglise dedens le palais, liquels estoit aournés si ricement comme on pooit (FROISS., Chron. D., p.1400, 104). Le jour dessusdit, le conte d'Armaignac fu *amené* du Petit Chastellet de Paris en la grosse tour du Palais pour tenir prison. (FAUQ., I, 1417-1420, 134). Et, en l'*amenant* de sa prison en la chambre de la question dudit Chastellet... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 225).

- [Avec indication sur la finalité du mouvement] *Amener qqn* (*pour*) + inf. : ...congneut que sondit pere le *admena* bien petit enffent demourer en la ville de Harfleu, en laquelle il aprint mestier

de mareschal (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 56). La pucelle se tenoit lors au Cruq avecques le roy son pere. Et lui avoit on compté les nouvelles des vaisseaux qui estoient arrivez, et aussi quelles gens c'estoient, et que le roy son pere les *admenoit* au Cruq pour eulx festoier. (ARRAS, c.1392-1393, 126). ...a l'endemain il iroient querir la roine d'Angleterre a Buignicourt et son fil et (...) les *amenroient* disner a Bouçain (FROISS., Chron. D., p.1400, 64). ...je vous ai *amené* jusques a chi pour faire auqune emprise d'armes (FROISS., Chron. D., p.1400, 375). LE JUIF [au prêtre]. En somme, Je vous diray en brief le cas. Dessus l'hostel saint Nicolas, Ce crestien *amaine* jurer De bien loyaulment me payer Cent escus que luy presteray (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 91).

- *Amener qqn à / devant / devers qqn*. "Conduire qqn auprès d'une autre personne" : Quant trouvé l'aras, si te peines Et fai tant que tu le m'*amines*, Ou mort ou vif. (Mir. enf. ress., 1353, 29). Vez cy la femme que j'*amaine* Devant vous, sire. (Mir. enf. ress., 1353, 66). Li rois commanda qu'on les aille Tantost querre, et on li *ameinne* (MACH., C. ami, 1357, 20). Ha ! beaux sires Dieux, quelle noise Est ce que j'oy ci en viron ? Ma fille, ce croy, m'*amen* on (Gris., 1395, 85). Ne m'*amenez* Margot ne Ysabelet ; Je ne quiers plus que l'aise et le repos. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 223). ...et [le prévôt] *amena* avec luy au roy les obstages (JUV. URS., T. crest., c.1446, 70). *Admenez* le moy, le paillard. (Roy sotz, c.1450-1500, 221). "Or avant, dist le Jouvencel, allez lui dire qu'il retourne et aux deux autres semblablement. Car je vueil que nous parlons ensemble avant que aller plus avant." Ainsi le retourna querir et l'*admaina* au Jouvencel. (BUEIL, I, 1461-1466, 67). Ainsi se achemina la dame, bien seure de son mari, et parla à son pere si bien et si saignement que le pere adjousta foy à ce qu'elle dist. Puis retourna devers son mari et le *amena* devers le Roy, acompagné de tous ses capitaines (BUEIL, II, 1461-1466, 256). Qui nous *amaine* ce couart Qui s'en va courir aux champs ? (P. Jouv. D.R., a.1488, 16).

. *Aller amener qqn à qqn*. "Aller chercher qqn et le conduire à qqn" : Mais le roy se bouta ou lit soudainement, et dist qu'il ne se sentoit nul mal. Et commanda a deux chevaliers que on lui alast *admener* Hermine, sa fille ; et elle vint au mandement de son pere. (ARRAS, c.1392-1393, 119).

. *Amener qqn à qqn pour + inf.* : Sire, cest enfant vous *amaine* Pour estre de vostre chappelle. (Mir. st J. Cris., c.1344, 266).

**b)** "Prendre avec soi en allant ailleurs, emmener" : Pour ce, seigneurs, je la vous livre Et d'elle du tout me delivre. *Amenez* l'en ysnel le pas (Mir. Clov., c.1381, 221). Sy se levat Gaufroito de leiz sa moullhier sour l'an VIIIc et XCVIII, le premier jour de l'an, assavoir le XXVe jour de mars. Et après le mois sont tous departis et son raleziz en leurs terres ; et Gaufroito meisme est partis de Hongrie, sy *amenat* Beatris sa moullhier avec luy. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 12). Mais le cuen de Lowain, oncle a Ogier et filz l'antain le roy Charles, et les aultrez, quant voient le debat, ont Radus *ameneit* du chasteau. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 178). S'il avient que a aultre qu'a moy on vous vueille marier, faites moy savoir, s'il vous plaist, le jour d'espouser ; et je vous prometz que sans sejour a vous vendray a telle fontaine, pour vous *amener* et espouser (Nouvelles inéd. L., p.1452, 11).

**c)** DR. "Conduire devant un tribunal, traduire en justice" : LE XXVJe jour d'aoust l'an mil trois cens quatrevins et dix, fu *amené* Pierre de Thoulouse par devant Thibaut Le Miant, juge ordinaire d'Anjou et du Maine, et messire Pierre de La Gresille, chevalier, lieutenant de mons. le seneschal d'Anjou et du Maine ; Robin Heriçon et Gervaise Auderon, conseilliers de la court ; Jehan Le Baudroyer, procureur au Maine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392,

470). En ce temps furent *admenez* Jehan Boudeau, officier du conte de Dampmartin, et Martin Roy, recepveur dudit conte, à la requeste d'un ladre de Ver sur Dampmartin, faulx accusateur contre les dessusdits de quelque charge que on leur vouloit imposer envers le roy (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 369).

- *Amener qqn prisonnier*. "Se saisir de qqn pour qu'il soit traduit en justice" : La fut *admené* prinsonnier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 34). ...au Bourget (...) où il fu trouvé par le varlet dudit maistre d'ostel, qui sur lui trouva tout ledit larrecin, et pour lequel il l'*amena* prisonnier en ladite ville de Pampelune (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 251). Et se alcuns sorseans ou non sorseans dedens la citeit et paiis, qui poront les devantdites tuweir, auront IIIe griffons ; et qui les *amonront* prisonniers, com dit est, auront Ve griffons. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 319). Et de fait bruslèrent une belle esglise où s'estoient retraits aucuns bons hommes riches atout leurs biens, lesquels ils *amenèrent* prisonniers, et de tels et semblables maux, commencèrent à faire beaucoup de travail sur le pays. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 242).

**2.** [D'une chose] "Pousser, faire venir qqn, motiver le déplacement de qqn" : La lor fu demandé quel besongne les *amenoit* pour ces jours en Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 204).

- *Amener qqn à qqn* : Treshault, bonté de gloire plaine, Ou j'ay mis toute m'esperance, Ta charité a toy m'*amaine*. (Pass. Auv., 1477, 279).

- [Dans des formules d'adresse] : Vien avant ; trai te près de moy. Qui ["qu'est-ce qui"] t'*amaine* ci, dy le moy (Mir. march. larr., c.1349, 115). ...qu'est ce Qui t'a si matin *admené* ? (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 230). Quel bonne nouvelle t'*amainne* ? Que fait mon frere de Menton ? (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 7). Mes biau seigneur, oure qué vent Vous *amene* en ceste mayson ? (Myst. st Bern. Menth. L., c.1450, 22). Mes amys, quel vent vous *admayne* ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 469). Bien soyez vous venu, m'amy ! Qui ["qu'est-ce qui"] vous *admayne* ceste part ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 524).

**B.** - *Amener* [un animal]

**1.** "Mener avec soi, transporter" : Et tantost vallet et sergent Trestous leurs chevaus *amenerent* Et ès naves les hostelerent. (MACH., P. Alex., p.1369, 205). ...se parti dudit pays de Flandres sans le sceu ou congié dudit Henriet, son maistre, et avec soy en *admena* un des chevaux dudit Henriet, qui estoit de poil gris, et en la valeur de XX frans ou environ (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 36).

- *Amener à / en / jusqu'à + indication de lieu* : Vas dire au senac qu'il m'*amaine* Les lions (Mir. st Ign., 1366, 109). ...un cheval de poil bail, lequel il qui parle *admena* en la ville de Chartres, et illec le vendi (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 36). Lors boute Remond la table, et vient en la court, et demande son cheval, et on lui *admena*. (ARRAS, c.1392-1393, 253). Or est ainsi que nostre homme avoit pourpensé et pourjecté une entreprinse (...) sur les chevaux de Verset. Et compta le cas à six ou sept compaignons de la garnison de Luc, et les allia avec soy. Et les mena et guyda si bien de nuyt, qu'il arriva au pré où paissoient les chevaux ; et tant feirent qu'ilz *admenerent* et chasserent leur prinse jusques à leur garnyson, où ilz partirent leur butin. (BUEIL, I, 1461-1466, 31). De ces parolles fut moult joyeux le roy Amydas et fist monter le Jouvencel sur une mulle et plus de cent ou six-vins de ses gens sur mulles et chevaux qu'il avoit fait *amener* au port quant et lui. (BUEIL, II, 1461-1466, 178).

- *Amener* (à *qqn*) pour + inf. : Et encor leur *amena* l'an Chevaus pour aler eu chastel (MACH., P. Alex., p.1369, 194). Item, tous marchans qui *admenront* d'ores en avant le bestail à pié fourchié pour vendre en nostre dicte ville de Paris (...) prenons et mettons de nostre dicte grace en nostre proteccion (Paris domin. angl. L., 1431, 337).

2. CHASSE. "Pousser devant (des proies)" : A toute heure diligemment traveilles, Et en chasse vaulz autant q'un limier, Tu *amaines*, au tiltre de levrier, Toutez bestes, et noires et vermeilles (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 386).

- Empl. abs. "Traquer" : L'en fait les bissons aus ars en deus manieres : l'une si est aus chiens, l'autre se fait aus gens a *amener*, et se fait en ceste maniere. Quant l'en veut faire un buisson ou l'en cuide que(s) bestes demeurent, l'en regarde de quel part le vent vient, puis doivent aler les archiers au(s) dessous du vent pour eulz afuster. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 123).

C. - *Amener qqc.*

1. "Apporter qqc., faire venir qqc. à destination, transporter qqc." : "Vesci riche don. Bien est dignes de guerredon". Et au vallet qui l'*amena* Quinze de ses florins donna. (MACH., F. am., c.1361, 184). Et s'*amenez* des armeüres Quan que vous en porrez avoir (MACH., P. Alex., p.1369, 52). ...Margot du Coignet, Ancel, tesmoing precedent, et un charrestier (...) se partirent ensemble de Paris atout une charreste et III chevaux, et s'en alerent à Pontoise, et l'andemain, environ heure de disner, retournerent et *amenerent* plusieurs biens meubles en ladite charreste. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 350). Et fist le duc donner a ceulx qui avoient *amenez* les presens moult de riches dons, autant ou plus que les presens qu'ilz avoient *amenez* valaient, car il ne vouloit pas que ceulx de la ville pensassent qu'ilz voulzist rien du leur. (ARRAS, c.1392-1393, 176).

- *Faire amener qqc.* : Et font *admener* le curre ou le jayant estoit, a VJ. beufs, et errerent tant qu'ilz trouverent les chevaliers Gieffroy et bien la plus grant partie de ceulx du pays. (ARRAS, c.1392-1393, 267).

- *Amener qqc. à / en* + indication de lieu : ...mais toutesfois la memoire de la felicité du dit Appius est plus descendue aus derreainz que de l'autre pour ce que il garni la voie et *amena* l'iaue en la cité (BERS., I, 9, c.1354-1359, 29.6, 53). ...il (...) avoient *amené* et acharriet lors millours meubles a Valenchiennes (FROISS., Chron. D., p.1400, 379).

- *Amener qqc. à qqn* : ...[le vieux chevalier de Mélusine] avoit bien advisié qu'ilz ne pourroient pas bien tous logier en la ville, et avoit fait tendre en la pree sur la riviere grant foison de tentes et de paveillons, et avoit envoyé tout environ le pays querre vivres, foings, avoines et toutes pourveances de vivres et de vins, et paioit si largement que on l'en lui *admenoit* plus largement que il ne lui en failloit. (ARRAS, c.1392-1393, 52).

- Empl. abs. : LE CAPITAINE. Vous serez (tres) bien pourvez. PERROQUET. Et quant ? LE CAPITAINE. Ains que passe la sepmaine. LA CHOSE PUBLICQUE. *Admaine, admaine, admaine* (Sots mal., c.1480, 85).

2. En partic. [Le compl. d'obj. désigne une chose douée de mouvement] "Acheminer qqc." : Puis yssy le maistre de Rodes de la mer a cent freres de la religion, et s'en vint au logeiz, et compta au roy et a son frere et aux barons l'aventure et comment payens furent mors et leurs vaisseaulx *admenez* au port, et comment le gallaffre et l'admiral de Bandas estoient eschappez en la galleotte. (ARRAS, c.1392-1393, 139). ...le chareton (...) fist si grand

diligence qu'il *amena* deux voictures plus que nul des jours paravant (C.N.N., c.1456-1467, 65). Or avoit perdu le roi Amydas la pluspart de son artillerie, et celle que le Regent avoit *amenée* estoit toute menue (BUEIL, II, 1461-1466, 207). Avec cela furent *amenéz* plusieurs grandz bateaulx de Seine, qui eussent peu passer grand nombre de gens de pied au coup. (COMM., I, 1489-1491, 63). Lequel Galiach en s'en reteurnant, rencontra de ceulx de Noarre davant dictz qui *amenoyent* aucunes pieces de l'artillerie (LA VIGNE, V.N., p.1495, 307).

II. - Au fig.

A. - *Amener qqn à*

1. [D'une pers.]

- *Amener qqn à l'encontre de qqn.* "Pousser qqn à la révolte contre qqn" : ...et là s'efforcèrent, et à tout pouvoir, d'enaigrir et *amener* le peuple à l'encontre de eux, par peur que avoient que guerre arriere ne sourdist pour ce bastard. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 150).

- [Le compl. second désigne un état psychol.] *Amener qqn à qqc.* "Entraîner peu à peu qqn à" : Depuis y ot aultres parolles retournées pour *amener* le duc à raison (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 17).

• JEUX. *Amener qqn à mat* : Et, pour ce que perilz seroit, Qui oyseuse le laisseroit, Car le gieu porroit oublier, Dont trop me porroit anoiier, Je voeil, que l'assallent souvent Li deciple de no couvent, Tant qu'elle ait son pareil trouvé, Car par che, que j'ay esprouvé, Je say, qu'elle en matera maint, Anchois que nulz a mat l'*amaint* (Echecs amour. K., c.1370-1380, 930).

- *Amener qqn à ce que.* "Pousser, faire en sorte que qqn fasse qqc." : Maiz ses barons tant l'ennortèrent Par leur senz qu'a ce l'*amenerent* Qu'il s'accorda a femme avoir (Gris., 1395, 4).

2. [D'une chose]

- *Amener qqn à qqc.* : Vostre bonté souveraine, (...) Vraix Diex, moult est excellente, Puis qu'(...) a ce desir l'*amaine* [la personne humaine] Que de vous servir se paine. (Mir. Amis, c.1365, 62). Puis que fortune nous a a ce *admenez*, il nous en convient attendre ce qui en advendra. (ARRAS, c.1392-1393, 205).

- *Amener qqn à* + inf. : Revenons ad ce que aux oppinatres et obstinez est esperance oppinative tendue comme ung fillé. La se prennent ilz par cuider, et quant leur sage follie lez a *amenez* a non vouloir sobrement savoir, leur fol sens lez tire a ignorer perileusement. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 105).

B. - *Amener qqc.*

1. [D'une pers.]

a) "Présenter, fournir (à titre d'argumentation)" : Et a monstrier que aer comprimé peut soustenir choses pesantes, les devant dis *amaint* pluseurs exemples ou arguemens, si comme de uns vaisseaux appelléz clepsedres par quoy l'en fait que l'aer est dedens l'eau et desouz eau. (ORESME, C.M., c.1377, 544). La VI<sup>me</sup> question : Se les executeurs ne payent le testament, l'ame du testateur en est elle retardée ? Response : Oy. Si veez le mal des executeurs qui attendent sans cause, et le peril que c'est d'attendre a faire bien après sa mort. On pourroit *amener* l'ystoire du chevalier en l'ystoire de Charlemaine, qui apparut a son compaignon. (GERS., Déf., 1400, 235). Decius se voua a mort pour sauver les legions qu'il conduisoit et Sanson le fort, pour les Philistiens ennemis du peuple d'Israël acravanter et confondre, abbati sur soy et sur eulz par sa grant force la maison ou ilz tenoient leurs grans conviz. D'autres histoires pourroit on assez *amener*, mais il me suffist d'avoir monstrier que chevance et avoir ne sont que accessoires et serves a vertu et comme chamberieres qui ministrent ce qu'est necessaire a fragilité

humaine et si sont fortes a avoir, dangereuses a garder, a distribuer perilleuses, douloureuses au perdre et necessaires a princes et seigneurs a leurs guerres conduire et achever. (CHART., Q. inv., 1422, 54). ...cent mille raisons luy *amene* par lesquelles il dit et veult conclure que le monde est perdu (C.N.N., c.1456-1467, 296).

- Empl. pronom. à sens passif : Un autre exemple se peut *amener* a ce pourpox d'un nommé Gyrard, qui estoit reputé ainsi comme fol. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 162).

**b)** *Amener qqc. à qqc.* [d'abstr.]. "Conduire par une opération de l'esprit vers" : Si vueil ceste division *Amener* a conclusion (MACH., D. Aler., a.1349, 364). Pour faire certain jugement, Vous me deüssiez dire en quoy J'ay forfait, et tout le pourquoy *Amener* a conclusion. (MACH., J. R. Nav., 1349, 166). Je me suys ensonniez au traittier ceste matiere au long, tant pour renforcer nostre hystoire que pour le *amener* au point et au fait, là où je tens à venir (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 171).

- [Le compl. d'obj. désigne un état, une manière d'être, un sentiment...] : Incontinent que tu *ameines* pechié mortel en ton hostel, conscience [personnifiée] fait une tele noise qu'elle en chasse le Saint Esperit : Non est pax impiis. (GERS., Pent., p.1389, 81). Vive la bonne Phelippe de Hainnau, la roine d'Engleterre, nostre chiere et redoubtee dame, car elle *amena* et aporta entre nous et en Engleterre, honnour, pourfit, grace et tranquillité (FROISS., Chron. D., p.1400, 788). Gloire vous soit, Sire, es cieulz la sus quant en terre par vostre bienheureuse nativité vous avez fait cesser l'orrible guerre qui estoit entre vous et tout l'umain lignaige, et y avez *amené* paix, voire aux hommes de bonne volenté ! (GERS., Noël, p.1404, 291).

**2.** [D'une chose abstr.] "Entraîner une conséquence, produire" : ...bonne vie est continence, Qui *amaine* repos et paix (DESCH., M.M., c.1385-1403, 82).

- *Amener* à. "Conduire, mener" : Souvent honneur *amaine* a honte. (Mir. emper. Romme, 1369, 292). [E. P.]

**AMENEUR, subst. masc.** (ameneur)

[GD : *ameneur* ; AND : *amenour* ; FEW VI-2, 107b : *minare* ; TLF II, 740a : *ameneur*]

CHASSE "Celui qui empêche les bêtes de sortir du bois et les force d'aller dans la direction où se trouvent les filets ou les chasseurs, traqueur" : Et doivent aler chiens et deffanses et *ameneurs* ensamblez, et doit un aler devant a cheval qui doit asseoir ses archiers et deffensses, et doit clorre et taillier le buisson en la maniere que autre(s) fois vous a esté dit a faire les buissons pour les bestes noires. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 123). Nous avons demoustré comment l'en brise les buissons que l'en fait aus ars par chiens, si deviseron comment il est fait a gens sans chiens. Quant les archiers sont afustés, ainssi comme dist et moustré avon, chelui qui afuste doit aseer les *ameneurs* a travers le buisson, et les doit faire crochier aus deus bous et les doit asseer [assés] dru, au giet d'un palet. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 127). [E. P.]

**AMENIQUE, adj.** (aménique)

[\*FEW XXIV, 462b : *amoenus*]

[D'une chose abstr.] "Amène, plaisant, agréable" : Ainsy decoivent plusieurs hommes, Et pour leurs langues et doux sommes, Qui semble estre doux, *amenique*, Avillent la chose publicque (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 680). Combien que mon oeuvre n'est fait Sciemment en stile, ne parfait, Ce neautmoins fut il plaisant,

Plus doux, *amenique* et taisant (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 822). [M. C.]

**AMENIT, adj.** (amenit)

[Ø]

"Affaibli, diminué" : Et pour mon corps mieulx experimenter, Il le me fault de tous pointcs tourmenter, Retrogradant mon *amenyt* spectacle. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 111).

**REM.** Sens donné par l'éd., sans doute sur le verbe *amenuir*. Peut-être pourrait-on rattacher le mot au rad. de *amoenitas* et comprendre "agréable". [A. B.]

**AMENITÉ, subst. fém.** (aménité)

[GDC : *amenité* ; FEW XXIV, 462b : *amoenitas* ; TLF II, 740b : *amenité*]

**A.** - [À propos d'un lieu, d'une chose concr.] "Caractère de ce qui est amène, agréable, plaisant" : Lieu et stabilité donnons Du centre de nostre facture Affin que sa griefve estature Luy doit reposer ou moyen De ce beau lieu celestien Ou toute *amenité* redonde. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 13). ...vne ville ou le roy dengleterre [l. d'Engleterre] reparoit souent et volentiers pour *lamenite* [l. *l'amenité*] et pour la plaisance du lieu (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 11). Vray est que, ou moys de mars, qui est commencement du printemps (...) toutes choses naturellement se resjouissent et renouvellent par *l'amenité* et suavité du temps (BUEIL, I, 1461-1466, 18). Dieu (...) J'ay resplesdy de ma divinité Le cueur des cieulz et, en humanyté, L'immunde monde ay fait solacieux, Le souleil plain de toute *amenyté* (LA VIGNE, S.M., 1496, 208).

**Rem.** GUILL. DIGULL. et *Myst. Viel test. R.*, t.1, c.1450, 72, ds GDC VIII, 103a.

- P. méton. "Lieu agréable" : ADAM. Helas, beau paradis terrestre, Doux lieu de beaulté refussy, Te delaisserons nous ainsi Par nostre coulpe orde et inmundé ? EVE. Adieu, le plus beau lieu du monde, Adieu, *amanité* seraine, Adieu, terre douce et feconde Pour toute plaisance mondaine. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 20).

**B.** - [À propos d'une chose abstr.] "Douceur, charme" : ...la pensee donnee au monde qui est soubz espines, pour ce qu'elle ne vit oncques ne gousta la suavité ne la internele *amenité* de vertu (Internele consol. P., 1447, 128). Comme ainsy soit que, pour le grant commun bien de tous cristiens, de nous et de toute Ytalie, lequel en repos de *amenité* et tranquillité de paix sur toutes choses desirons estre observé, Dieu acteur, avons fait alliance et confederation entre nous et nos très chiers enfans en Jhesucrist, Maximilian, roy des Romains, et Fernande et Elizabeth, roy et royne d'Espagne (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 410). [M. C.]

**AMENTATION, subst. fém.** (amentation)

[GD : *amentacion* ; FEW VI-1, 732b : *mente habere*]

Région. (Picardie) "Fait de porter à la connaissance, de rappeler à la mémoire (de) ; récit, description" : En toute Callabre n'ot plux belz donsillon, Plux grant ne plus herdit, ne de teille faisson, Ne plux belz damoiseil trouver ne peust on. La damme quant oyt tel *amantacion* Et qu'elle oyt parler du riche duc Lion, Oncque maix n'ot au cuer si grande confusion. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 736). ...j'ai pardessus moy ung aniel biel et bon, Qui vous est présentés à vous et à vo non D'une gente pucielle et de bielle façon, Qui de vous a oit vraie *amentacion* De la vostre valour et de vostre grant non. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 376).

- *Faire (telle) amentation de qqc./qqn ; faire (telle) amentation que.* "Faire mention de, relater" : ...Elaine le roine

qui tant a le cuer bon, Selonc che c'on m'a fait vraie *amentacion* D'une fame afolee de povre establison Qui dessous vos degrés a fait se mansion. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 582). Or scet bien de certain que ch'est se norechon Dont ly angles luy out fait *amentacion*. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 634). "Clement, dit Foucquerés, n'en faite cellisson ! Ung jonne chevalier icy vous demandon (...). Moustrez le moy, bialz sire, pour Dieu vous en prion !" Et Clement respondit : "Sire, a vous devision ! Il est en cest loge avuec son compaignom (...)." Et quant Foucquerés l'ot, si escrie a hault ton : "Or avant, mes ammi, prandez moy le glouton Que de Herpin ait fait tel *amantacion* !" (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 656). Mettés vostre vitalle devant ou premier fron, Sy quideront la jens que ce soit garnison, Car je leur en ay fait vraie *amentascion*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 183). Sire, j'ay bien ouï faire *amentassion* Que messagier ne doit, par nesune acquoison, Recepvoir nesung mal de prince ou de baron (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 115).

**REM.** Relevé uniquement ds l'épopée tardive. [M. C.]

**AMENTEVEUR, subst. masc.** (amenteveur)

[GD : *amenteveur* ; FEW VI-1, 732b : *mente habere*]

"Celui qui porte qqc. à la connaissance, qui rappelle à la mémoire (de)" : Ore veit homme du temps jadis Qe ceux qui faisoient beaux ditz Estoient tenu pur aucteur Ou pur ascun *amenteveur* (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 49).

**REM.** Doc. du XV<sup>e</sup> s. ds GD I, 259a. [M. C.]

**AMENTEVOIR, verbe** (amentevoir)

[T-L : *amentevoir* ; GD : *amentevoir* ; AND : *amentiver* ; DÉCT : *amentevoir* ; FEW VI-1, 732b : *mente habere*]

**A.** - *Amentevoir qqc. (à qqn)*. " Rappeler à la mémoire de, remémorer ; porter à la connaissance (de), raconter" : Je te di voir, qui que te bourde, Et t'*amentoy* [var. *ramentoy*] ce qu'on doit faire (MACH., C. ami, 1357, 117). A Dieu, voisin ! bien faites De le moy si *amantevoir*, Et j'en feray bien mon devoir (Mir. march. juif, c.1377, 186). Et ne vous vueille desplaire se je vous ay ceste adventure *amenteue*, car c'est pour raison de l'histoire de quoy je pense a traictier, de quoy j'ay dessus parlé. Et desormais vueil entrer en la droicte matiere de la vraye histoire. (ARRAS, c.1392-1393, 14). "Seigneurs," dit Gualien, "n'y a que du mouvoir, Vers les felons paiens ay je le ceur bien noir Qui ont mon pere mort, dont mout me doit douloir. Bien doit chascun de nous dire et *amentevoir*, Que ["évoquer (cela), afin que..."] nous peussions venger avant que vienne le soir..." (Galien D.B., c.1400-1500, 128). Ou tempz passé que (...) parfaite proëce estoit entee et enrachinee au plus fort ez cuers des nobles hommez pour lez faire luyre et seignourier au monde par l'exercité de chevalerie (...) estoit ung conte en Arthois, bel, grant, riche et puissant, nommé Phelipe, tant habondant en touttez bonnez teschez que sez vertus resplendissoient par desus tous aultrez de son tempz, et estoit son loz *amenteu* et son nom congneu en tous pays (Comte Artois S., c.1453-1467, 2). ...il se mist avecquez sez hommez a sievyr lez coueurs crestiens qui, comme genz bien apris et conduis, se tirerent a leur premiere embusche et la furent fais de moult beaux faix d'armez c'on ne porroit bonnement *amentevoir* ; sy s'entretindrent lez Crestiens sy serrez et en telle ordonnance que par leur force ilz recullerent lez payens (Comte Artois S., c.1453-1467, 74). ...sez fais, dignez de loëngez, estoient *amenteus* devant lez dames en la presence de la fille du roy qui ne lez escoutoit paz a regret (Comte Artois S., c.1453-1467, 98).

**Rem.** À noter dans l'IGLF un ex. du XIV<sup>e</sup> s. avec la même constr. : Jakemart Grigore avoit estet a Tournay pour faire *amentevoir* a Mons<sup>r</sup> de Bourgogne que li doaires de Medame de Neviers n'estoit mies tous acomplies. (Arch. Nord, 1387, B 10928, f<sup>o</sup> 18 v<sup>o</sup>, IGLF). Ainsi qu'un ex. du XV<sup>e</sup> s. avec la constr. *amentevoir à qqn de + inf.* : Madame la ducesse s'estoit traite a Mons Amand viers Mons<sup>r</sup> de Braibant, se lui avoit *amenteu* li dis baillux de lui parler des dickes (Arch. Nord, 1414, B 10372, f<sup>o</sup> 42, IGLF).

**B.** - *Amentevoir qqn (à qqn)*. "Rappeler qqn à la mémoire, mentionner qqn" : De toutes les dames gentieulx C'on me pourroit *amentevoir*, Certes je n'en vouldroie avoir Nulle pour ceste, tant l'ay chier... (Mir. ste Bauth., c.1376, 93). ...dame jamais amee De lui n'iert, fors vous, n'*amenteue* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 22). [M. C.]

**AMENTIR, (?)** (amentir)

[T-L : *amentir* ; GD : *amentir* ; FEW VI-1, 744b : *mentiri*]

**I.** - Empl. trans. "Démentir"

**Rem.** Ex. de *Restor du paon* ds GD I, 259c ; var. douteuse de *amenrir*, cf. *Voeux Paon*, éd. Ritchie, v.4303 ; texte antérieur à 1312.

**II.** - Empl. intrans. "Mentir" : ...mais ces fables samblables a monstrez sont les mensonges de la gent de Grece, laquelle est tousjours pour faindre et pour *amentir* [l. pour à mentir ?] appareilliée (LA SALE, Sale D., 1451, 164).

**III.** - Part. passé en empl. adj. "Trahi (?)" : ...aussi tost que l'amour commune fust convertie a la propre, la chose publicque fust si *amentie* que j'ay de mes yeulx veu aux Rommains payer le trehut a Surianne (LA SALE, Sale D., 1451, 35).

**Rem.** G. Roques suggère une lecture *avieutie* "avilie" (GD I, 526c : *avieutir*) ; la lecture *avieutir*, sous II, n'est pas non plus à exclure. V. *avieutir*. [M. C.]

**AMENU, (?)** (amenu)

[GD : *amenu* ; FEW VI-2, 137a : *minutus*]

"Menu"

**REM.** CORBECHON (éd. 1485, *amenues* ; mais ms. *menues*) ds GD I, 259c. [R. M.]

**AMENUIR, verbe** (amenuir)

[GD : *amenuir* ; FEW VI-2, 137a : *minutus*]

Empl. trans.

**A.** - "Diminuer"

- Empl. abs. : Et se plus y ai de terre de par madite femme en icelle ville, si les advoe je à tenir, comme dit est, en faisant protestacion que se trop ou po avoie mis en mon present denomement, que je y puisse accroitre ou *amenir* sens prejudice ainsi que il appartenra. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1350, 134).

**B.** - "Affaiblir, ôter de sa valeur à qqc." : ...je, voiant et considerant la condicion de la terre de l'empire de Grece et de la devant dite seigneurie, comment et en quelle maniere elle estoit : premierement, apprainte et grevee de guerre avec ses voisins grans et puissans, tant crestiens comme paiens, et mauvesement ordenee selonc la fourme des armeürez et le cours de nature (...) ; et lezquelz chosez toutez *amenuissent* et degastent chascune seigneurie et chascune terre. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 107). [E. P.]

**AMENUISANCE, subst. fém.** (amenuisance)

[T-L : *amenuisance* ; GD : *amenuisance* ; AND : *amenuisance* ; FEW VI-2, 132b : *minutiare*]

"Diminution" : Minoratio : *amenuisance* (Abavus IV, R., c.1350, 397). [R. M.]

**AMENUISEMENT, subst. masc.** (amenuisement)

[T-L : *amenuisement* ; GD : *amenuisement* ; GDC : *amenuisement* ; AND : *amenuisement* ; FEW VI-2, 132b : *minutiare* ; TLF II, 741b : *amenuisement*]

**A.** - [À propos d'une chose concr.] "Action de diminuer, de réduire en quantité" : ...par la maniere que dit est sans dechié ne *amenuisement* aucun (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1430, 196).

- *En amenuisement de* + quantité à diminuer : A Jehan de Vingnaut, marceant de Moissac, en *admenisement* de 220 l. t. qui lui estoient deus pour 22 tonneaux de vin rouges de Gascoigne achetés de lui par le dit Thomas en la dicte ville de Dieppe pour les dictes garnisons (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1344, 65-66).

- P. méton. *En amenuisement de* + subst. désignant une pers. à qui l'on fait subir une diminution de biens : Dame n'est que bail de son héritage puis que elle a heir masle : elle ne puet donner, cesser, changier, ne accensier, pour quoy ce soit en *amenuisement* de l'ayr masle (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 266).

**B.** - Au fig. "Fait de s'affaiblir, de perdre de sa force"

**1.** [À propos d'une pers.] : Et je conseille que il soient adonc allegiés et gouvernés en telle maniere que leur seigneur ait tousjours envers li leur amour et leurs cuers, si que pour l'*amenuisement* des gens de la dite terre, les anemis qui le sentiroient n'i feïssent aucun damage ou ravir et oster la dite terre. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 58).

**2.** [À propos d'une entité] : Et la je trouvai grant murement et grant damage de la condicion de mes gens pour ma devant dite absence et pour les oeuvres de leur mauvez voisins, qui, quant il voient leur profit, il font le damage et l'*amenuisement* de cele marquiseté. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 111).

**3.** [À propos d'un processus] : ...par les accessemens ou *admenisemens* des paroximes (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 228). [E. P.]

**AMENUISER, verbe** (amenuiser)

[T-L : *amenuisier* ; GDC : *amenuisier* ; AND : *amenuiser* ; DÉCT : *amenuisier* ; FEW VI-2, 132a-b : *minutiare* ; TLF II, 742a : *amenuiser*]

V. *amenuir*

**I.** - Empl. trans. dir.

**A.** - "Diminuer le nombre, la quantité de qqc." : L'autre ydolatre meschant fol Craint a batre sur teste ou col Son ydolle ; cestuy briser Ne vould, son or n'*amenuyser*, Et, par sa maudicte avarice, Doubte tousjours qu'il appetisse. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 196). L'ASTROLOGUE. Je diz : ce les grans pilleries Qui ont couru on n'*amenuise*, Il sera plus de mengeriez De povretez et diableriez Que en Sayne il n'y a de menuise. (Astr. P., 1498, 229).

- Empl. abs. : Et ce plus ou mains y avoit es choses dessus dites, si les avoue je a tenir de mon tres chier et redoubté singneur, mongsingneur de Flandres, de ses fiéz de la chatellerie de Maisieres et des fiéz de l'avouerie de Donchery en faisant protestation de croistre et de *amenuisier* toutes fois que il vanroit à ma connoissance, sauf le plus et le mains ; et ce plus y savoie, plus y denommerie, et ne

vorroie mie perdre le plus pour le mains, ne le mains pour le plus. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1345, 60).

- [Le compl. d'obj. désigne un groupe de pers.] "Réduire en nombre" : Nous confians à plain de vostre sens, loyauté et diligence, vous faisons, ordenons et établissons par ces Lettres, nostre Lieutenant en toutes les parties de la Languedoc et de Gascoigne, et vous donnons povoir de mander et assembler Genz d'armes et de pié, de les croistre et *amenuisier* toutes et quantes foiz que bon vous semblera (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1352, 162).

**B.** - "Diminuer l'intensité de qqc., affaiblir qqc."

- [Une émotion, une sensation, une qualité de la pers.] : Pour sa douleur *amenuisier* (Mir. enf. ress., 1353, 72). Marie sui (...) Qui pour *amenuiser* t'amère Douleur et ton cuer apaisier, Te vueil de ma presence aisier. (Mir. Theod., 1357, 112). Estain de desir la chalour, *Amenuise* sa grant rigour Qui estaint toute ma vigour (MACH., Voir, 1364, 4668). Durs est li jours du juise Aux mauvais, mais l'entreprise Des bons doit on bien prisier ; Qui ne l'a, par lui soit prise Et en faisons no reprise, Que Dieux nous vueille espuisier Et tous mauulx *amenuisier*, S'il lui plaist, par tele guise Qu'en sa grace et sa franchise Nous vueille en ciel ravisier. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 303). Et par quoy nulz n'ait pouvoir *D'amenuisier* le gracieus voloir Qui me fait dire : "Amis, soiés certains, De vous me vient li souvenirs prochains". (MACH., L. dames, 1377, 126). Mon desir croistre faisoit Et toudis *amenuisoit* Mes dolours. (MACH., Motés, 1377, 487). ...pourrez entendre la diligence, desir et volenté ou ma petite puissance s'estent a soustenir par deffenses veritables contre aucunes oppinions a honnesteté contraires, et aussi l'onneur et louenge des femmes (laquelle pluseurs clerks et autres se sont efforciéz par leurs dittiez *d'amenuisier*, qui n'est chose loisible ne a souffrir ne soustenir). (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 6).

- [Un processus] : ...et si est cause de garir la maladie ou *admeniser*, car elle admenise la matiere (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 166).

- [La qualité d'un élément naturel]

. [Dans un cont. métaph.] : Doulz Diex en qui est tout delit, Tout bien, tout sen, toute valeur, Qui m'as fait vaincre la chaleur De l'ardant feu de convoitise, L'ardeur de ce feu *amenuise* Par ta doulce benigne grace Sy que nul mal il ne me face. (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 106).

- Empl. abs. "Affaiblir" : Et de ces .IIII. couleurs ont affaire advocas et toutes gens qui veulent aucun mal allegier ou aggreger, ou qui veulent aucun bien magnifier ou deprimer, qui vault autant a dire comme appeticier ou *amenuisier*. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 96).

. [De Dieu] *Croistre et amenuisier*. "Élever ou affaiblir" : Vray dieu qui sus tous es puissant De croistre et *d'amenuyser* Pour ce pauvre homme te requier Combien que grant folye a faict (Myst. st Martin K., a.1500, 280).

**II.** - Empl. trans. indir. *Amenuiser de qqn / qqc.* "Réduire la part de qqn ou qqc." : Et ce [que tout clerc marié soit tenu pour clerc] a il [le pape Boniface VIII] ordené en sa Decretale pour *aminuisier* et detraire de la juridiction seculliere. (Songe verg. S., t.1, 1378, 105). ...gentil fame ne puet riens donner en *amenuissant* de son heyr. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 266).

**III.** - Empl. intrans.

**A.** - [D'une chose]

**1.** [De choses quantifiables] "Diminuer en nombre, en quantité" : Helas ! bien va du tout mon pris *Amenuisant*. (Mir. ev. arced., c.1341, 115). Par si qu'en li ne voie *amenuisier* Les biens que

Dieus et Nature ont plus chier. (MACH., L. dames, 1377, 24). Vezei les tresors pardurables Qui touz jours sanz *amenuiser* Croissent (Mir. st Lor., 1380, 177).

**2.** Au fig. "Perdre de sa force"

- [D'un affect, d'une sensation] : Las ! cilz desirs ne laist *amenuisier* La grant douleur qui longuement me dure (MACH., L. dames, 1377, 37).

- [D'un processus] : Et quant il [le faucon] le voudra endurer et que plus ne se debatra au mestre ne a l'oster et que il mengusse atout le chaperon et que il seufre que [on] le li mete et oste sans soi mouvoir, donques li *amenuise* sa vie, c'est que tu li donnes mains a mengier et de chars qui ne soient mie si orgueilleuses, comme de l'elle d'une poulete, et li en donne au matin, si que il ait en gorge un poi. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 221). Et je lui diray qu'il m'avient, Car bien m'avise Que pensee de dueil seurprise Son mal maintes foiz *amenuyse* Et descroist, quoy qu'on en devise, Car Dueil destraint Et muce le cuer trop contraint Quant la bouche fort se refraint. (CHART., L. Dames, 1416, 213).

- *Faire qqc. amenuiser*. "Faire perdre de sa valeur à qqc." : Les meurs que chevalier avoir Doit, Valere le fait savoir : Honnestes, chastes, voir disans, Droituriens et non mesdisans Et eulx bien garder de luxure. Car quant tel vice leur cuert sure, Leur renom fait appeticier ; Et leur prouee *amenuisier*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 186).

**B.** - [D'une pers., d'un aspect de la pers.]

**1.** "S'amaigrir" : ...le corps quant il n'*admenuise* ne amesgrie point, c'est mauvaiz signe (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 61).

**2.** Au fig. "S'affaiblir, perdre de son autorité" : Car chascun jour me fault *admenuisier*, Par le default de vraie congnoissance, Et par Dedit qui tient en son dangier Cellui qui doit en moy faire deffense, Par le jeune conseil qu'il a d'enfance (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 266). Et pour ce, le princey des Romains est venu en *aminuisant* et appetizant depuis que le peuple translata ou donna au prince toute le posté (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 178).

**IV.** - Part. passé en empl. adj. "Rendu plus faible, atténué"

- [De la qualité d'une pers.] : Nul ne le tint puis en vité, Chascun le prist a honorer ; Mais il n'y vout plus demourer, Quar l'en li porta reverence, Et il cremut sa conscience Qu'el n'en fust aucun poi blecee Ou sa merite *amenuisee*. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 94).

- [De la qualité d'un élément naturel] : Aultres orent aultre pensée Et dirent ce fu advenu Dès que Adam fu deceü, Que la Lune fu entachie Et sa clarté *amenuisie*. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 130). [E. P.]

**AMENURER, verbe** (amenurer)

[Ø]

Empl. trans. "Diminuer, amoindrir" : Car tout pleyn de foize, beau Sire Dieux, ai jeo mys avant le piee, pur *amenurer* le bien ou le pris d'autri et avancer le myen par droite envye, pur estre le meillieur tenu en cest siecle (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 72).

**REM.** Dérive de l'agn. *menur* "moindre" (FEW VI-2, 124b-125a : *minor*), comme *amoindrir* est dérivé de *moindre*. Ou faut-il lire *amermer* (région. Ouest), FEW VI-2, 113b : *minimare* ? [H. G.]

**AMER, adj. et subst. masc.** (amer)

[T-L : *amer*<sup>2</sup> ; GD : *amer* ; GDC : *amer* ; AND : *amer*<sup>2</sup> ; DÉCT : *amer*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 391b-393a : *amarus* ; TLF II, 743a : *amer*]

**I.** - Au propre.

**A.** - Adj.

**1.** [D'une chose concr.] "Qui a une saveur âpre, désagréable" : ...et se la fame sent sa sallive douce, c'est signe qu'elle est ensainte de masle ; et s'elle sent sa sallive *amere*, c'est signe de femelle (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 123). ...car telz trop replés se esjoissent et delitent en choses agües, sures et *ameres*, desquelles nulle n'est delitable ne simplement ne selon nature. (ORESME, E.A., c.1370, 402). ...de viandes non *ameres* Les paissent, reschaufent et gardent (DESCH., M.M., c.1385-1403, 210). Est a scavoir, toutevoies que entre les choses congnoissibles les aucunes sont en dessoubz raison, comme celles que nous congnoissons par les sens corporelz comme les choses blanches, noires et verdes, douces, *ameres*, dures, moles, les aultres sont prochaines a raison lesquelles nous percepvons moyennant raison, comme les choses vraies et faulses, justes et injustes. (Somme abr., c.1477-1481, 136). ...au pyé de ladicté fontaine avoit deux gargolles distillans, dont de ce que l'une distilloit estoit appellé amer ; et a celle gargoule estoit une fille richement habillée d'une robe de drap d'argent et d'autres joyaux precieulx, laquelle parloit a Hercules, le requerant boyre a la fontaine du quartier d'elle, ou estoit le beuvraige *amer*, en disant... (Entrées roy. G.L., p.1490, 302). O *amer* bruvaige, Venimeux potaige (Cene dieux, c.1492, 131).

- [Dans un cont. métaph.] : Mais cils dons a saveur *amere* (MACH., C. ami, 1357, 68). Douceur fine à mon goust *amere* (MACH., Bal., 1377, 539). Quant un amant est si estraint, Comme en resverie mortelle, Que force de mal le contraint D'appeller sa dame crüelle, Doit on penser qu'elle soit telle ? Nenny, car le grief mal d'amer Y met fievre continüelle Qui fait sembler le doux *amer*. (CHART., E. Dames, 1425, 369).

**2.** *Bouche amere*

- *Avoir la bouche amere*. "Avoir une sensation d'amertume dans la bouche" : L'ivrogne a les joues pendans et le visaige rouge, et les yeus plains de sanc et les paupieres chacieuses ; les mains lui tremblent ; la langue est liee ; l'alainne lui put plus que un sepulcre ; le chief lui fait mal ; et si a la bouche *amere*, et a soif avant qu'il lieve de son lit, et aussi comme la sansue, tant plus boit et tant plus veult boire. (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 62).

- [Contexte métaph.] *D'amere bouche* : En regehissant noz erreurs De cuer constrict, d'*amere* bouche (DESCH., M.M., c.1385-1403, 173).

. *Faire bouche amere à qqn*. "Laisser à qqn un goût amer" : Douce suer, foy que je vous doy, Bien le verrez, n'en doutez ja ; Car demain ceens dignera Pour l'amour ma fille, sa mére, Qui souvent me fait bouche *amere*, Quant de nous s'est ainsi perdue. Lasse ! puis qu'elle n'est venue, Je croy qu'elle est morte d'annuy. (Mir. st J. Cris., c.1344, 289).

**B.** - Subst. masc.

**1.** "Goût amer, saveur désagréable de qqc." : Alors estoient rivieres et fontaines, Sans point d'*amer*, tres douces, et certaines : C'estoit leur vin, c'estoit leur ypocras (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 29).

**2.** "Sensation désagréable" : Et li faites cen au matin a jeun, et après grant pieche li donnés une cuisse de poulete jeune moullie en yaue avec chucure, quer le chucure oste l'*amer* de la gorge. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 206).

### 3. P. méton. "Chose amère"

**a)** "Boisson, beuvrage amer" : ...au pyé de ladite fontaine avoit deux gargolles distillans, dont de ce que l'une distilloit estoit appellé *amer* ; et a celle gargoule estoit une fille richement habillée d'une robe de drap d'argent et d'autres joyaux precieulx, laquelle parloit a Hercules, le requerant boyre a la fontaine du quartier d'elle, ou estoit le beuvrage amer, en disant... (Entrées roy. G.L., p.1490, 301).

- [Contexte métaph.] *Boire l'amer du vaisseau*. "Boire la coupe jusqu'à la lie" : ...le gentil amoureux ne beut point tout l'*amer* de son vaisseau a ce disner (C.N.N., c.1456-1467, 372).

- Prov. : Qui chose douce veult guster de l'*amer* doit premier taster. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 105). [Cf. note de l'éd.]

**b)** "Bile, fiel" : Un serpent il a en la mer, Rempli de venim et d'*amer*, Qui ses faons devourer vieut, Mes a la mere cuers en dieut (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 45). Certes, enfantomez nous ha ! Boire ly donrray, se voulez, Buvrage qui oncques coulez Ne fu ; ja bien ne li fera ! Or escoutez quelx il sera : Pour ce que Jhesu voy sy maigre, D'*amer* de beste et de vin aigre Sera destranpé ce buvrage ! (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 208). Au commencement des soupes de lyevres fault que les lyevres soient escorchés bien et nectement, et les buchés sur beau feu cler, et puis fendre les bien et soubtillement et boutés l'ordure dehors ; et soit advisé celles qui seront entieres que on creve les boyaulx et leve les feies dedans, et en oster l'*amer*, et si soient lavés en tresbon vin claret (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 152).

- *Bourse du fiel ou de l'amer*. "Vésicule biliaire" : ...la bourse du fiel ou de l'*amer* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 151).

- P. métaph. *Boire de l'amer*. "Subir la peine, les mauvaises conséquences de qqc." : Or en Dieu soit le surplus ; et en luy je remets tout ; et par saint George ! il en buvera de l'*amer* avant que je meure, ne jamais ne recouvrera ce que je luy ai offert. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 191).

### II. - Au fig.

#### A. - [Idée de rudesse]

**1.** Adj. [D'une pers., d'une personnif.] "Qui manifeste de la rudesse, blessant, cruel"

- [D'une pers.] : Item, en cest vice sont ceulz qui sont appelléz *amairs*, et sont ceulz desquelz le yre est forte a oster et dure longuement (ORESME, E.A., c.1370, 262). Maiz qui toute jour la veïst [Griseldis], Onques maiz ne vi moins *amere*, N'avoir plus grant douceur en mere Qu'en lui ont les enfans eü, Tant comme elle les a tenu Et eü en sa compagnie. (Gris., 1395, 67). Item en Dieu n'est nulle alteration, c'est a dire qu'il n'est pas aultre, aucune fois liet, aucune fois triste, aucune fois doulz, aucune fois *amer* car tousjours est ung sans changier. (Somme abr., c.1477-1481, 143).

- *Amer à qqn* : ...a l'issir dou ventre ta mere Elle ne te fu pas *amere*, Einsois te fu moult amiable, Douce, courtoise et charitable (MACH., R. Fort., c.1341, 96). Vierge royal (...) Douce a touz, a nulle *amere*... (Mir. prev., 1352, 259).

- *Amer de coeur* : Haa, dist Presine, (...) faulses et mauvaises, et tres *ameres* et dures de cuer, vous avez mal fait, quant celui qui vous avoit engendrees vous avez ainsi pugny par vostre faulx et orgueilleux couraige (ARRAS, c.1392-1393, 12).

- [D'une personnif.] : Ce te demoustré chose clere, Que Fortune est douce et *amere* (MACH., R. Fort., c.1341, 88). Aveugle Fortune, dure, sure et *amere*, bien m'as mis du hault siege de ta roe ou plus bas et ou plus boueux et ort lieu de ta maison ou Jupiter

abeure les laz, chetifs, doulereux et maleureux. Tu soies de Dieu maudite. (ARRAS, c.1392-1393, 243).

- *Amer à qqn* : Fortune m'est dure, *amere* et diverse (MACH., Compl., 1340-1377, 252). He mort, com tu es *amere* Hui au fil et a la mere. Trop *amere* es quant occis l'as, *Amere* quant occis ne m'as. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 214).

**2.** Subst. masc. "Rudesse, méchanceté, aigreur" : Quant vo douceur adoucir Vuet mon *amer*. (MACH., Ch. bal., 1377, 612). Dont dire puet : "Je me muir pour amer, Puis qu'en amer ne puis trouver qu'*amer*" (MACH., L. dames, 1377, 39). Jhesus en cui tous biens habunde, Qui d'enfer rachetas le monde, Aprens mon cuer a toy amer Et m'oste de piechié l'*amer*. (Prières saints R., t.1, c.1400-1500, 143). Parleray jë, et di devant quiconques Qui bien aiment et qui amerent oncques, Que en bien amer - Dont nul ne doit le hault los entamer, Qui que s'en loe ou s'en vueille blasmer - Y a trop plus du doulx que de l'*amer*. Je l'ose dire. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 164).

- *Plein d'amer* : David ou Psaultier nous en touche, Et dit : "De l'Envieux la bouche, Est pleine de maleïchon, D'*amer* et de pugnicion." (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 128). Elle tira son frain, si cuida retourner. Mais Milles li traittres, qui estoit plains d'*amer*, Dou plat de son espee va la bielle fraper, Que sur l'archon devant fist son corps souviner (Flor. Rome W., c.1330-1400, 209). Quant Danemont l'entent le cuer ot plain d'*amer* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 672). Ilz furent en ung port de mer, Cuidans commencer leur voyage, Ou les mariniers plains d'*amer* Voulurent follement amer Theospite et la diffamer Par trop desordonné courage. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 201). Mes bons subjez a la guerre submis Sont pris et mis a mort et mes amis Sont endormis, ne sçay quel saint clamer ; Plains sont d'*amer*, qui me doibvent amer, Pour entasmer mes vergiers et pastis : Les grands poissons mengüent les petis. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 80).

- *Point d'amer* : Et quant einsi les maus d'amer Sen pour vous, dame, point d'*amer* Ne me devez faire sentir (MACH., D. Lyon, 1342, 192). Vraiz Diex, en qui n'a point d'*amer*... (Mir. st Ign., 1366, 104). ...le dous viaire cler Qui n'a point d'*amer* (MACH., Lays, 1377, 420). ...ça, messeigneurs, et mes amys, Il est temps de monter en mer, Pour Dieu, soyons bons et unys Et qu'en nous n'y ait point d'*amer* ; Que nous soyons tous confermez A soustenir ceste querelle Pour nostre roy qu'on doit aymer D'amour lealle et naturelle. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 107).

- *Sans amer* : Tresdouce vierge puissans, Bon vous fait amer De cuer sanz *amer*. (Mir. enf. diable, c.1339, 18). Quiconques sert il doit amer Son maistre de cuer, sans *amer*, Et de si loial cuer servir Que s'amour puisse desservir. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 23). Quant le damoiseil olt Esclarmonde parler, Molt en ot grant merveille ne ne scet que penser ; Sans mot dire la va longuement regarder Car molt amoit la dame de bon cuer sans *amer*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 373). M'amour, ellas, veuilliés amer Cyl qui vous ame sans *amer* D'amour tresamoureusement (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 202).

- *Sans point d'amer* : Et elle aussi tant l'amera Comme dame puet homme amer, Entierement, sans point d'*amer*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 189). Moustra, à bon entendement, Comment on doit son Dieu amer Et son proisme sans point d'*amer* (MACH., P. Alex., p.1369, 241). Nymphes des bois, deesses de concorde, Dieux amoureux, et seraines de mer, Chantés de voix douce, sans point d'*amer*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 127).

#### B. - [Idée de souffrance, d'affliction]

##### 1. Adj.

a) [D'une pers.] "Qui manifeste de l'affliction, de la tristesse" : Si demeinent grant marrement Ses chieres serours et sa mere Et belle Helayne, qui *amere* Et dolente yert de la meslee (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 81).

- P. méton. : ...chascuns a cuer *amer* En ce cas, de vieillesse amer. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 192).

b) [D'une chose abstr.]

- [D'une action, d'une annonce] "Qui cause de la douleur, de l'affliction (par les conséquences qu'elle entraîne ou peut entraîner), blessant, néfaste" : ...il me vaulsist miex C'onques ne fusse né de mère Qu'avoir fait euvre si *amère* Com j'ay fait de ce basme vendre. (Mir. pape, 1346, 368). Las ! Qu'est ce que m'alez disant ? Cousin, vez cy parole *amere*. Ay je perdu et filz et mere (Mir. enf. ress., 1353, 56). Car l'aventure est si *amere* Que noyé l'a sa propre mere... ? (Mir. enf. ress., 1353, 63). Nouvelle vous apport *amère*. Vostre fille a perdu son pris, Car toute prouvée l'ay pris Avaic Amilles en son lit (Mir. Amis, c.1365, 26). Tout ce que je souloie amer Me semble sur et trop *amer* (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 40). Ce fut sentence trop *amere* De lui sus mettre un adultere (DESCH., M.M., c.1385-1403, 146). Leurs faiz [des prélats] sont plus *amer* que suye (DESCH., M.M., c.1385-1403, 170). Mais Dieu, qui les choses prevoit Et a son vouloir y pourvoit, A Joseph le fait revela, Qui en Egipte s'en ala Et mena l'enfant et sa mere, Doubtans ceste entreprinse *amere* Que le fel Herode encouru, Dont puis villainement mouru. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 136). ...les *ameres* temptations des ennemis invisibles (Disc. amour divine, 1470, 15).

. *Estre amer à qqn* : ...que forfais li soit *amer* (MACH., D. Aler., a.1349, 350). Car je sens ma condicion Müee, et ma complexion, Si que ce que souloie amer M'est maintenant sur et *amer*. (Mir. enf. ress., 1353, 6). Et en alant d'acort chantons ; Ce ne nous doit pas estre *amer*. (Mir. st Ign., 1366, 104). Car se mais samblant faisoie, Sans doute, en dous mueroie Ce qui tant leur est *amer*. (MACH., L. dames, 1377, 123). ...mais ne me fust *amer* Le mourir, quant j'ouy l'escry Des maronniers (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 48).

. *Estre amer à + inf.* "Être pénible, douloureux à" : Mais pour ce que ceste sentence A qui ne sceit de la science Seroit a croire trop *amere*, Vez ci une raison bien clere Qui l'en fait demonstracion (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 101). Car c'est dure chose et *amere* A croire qu'avenist a mere Qu'a mort mist son enfant jamais (Mir. enf. ress., 1353, 47). Toutes ces choses sont cogneues et notoires et m'en rapporte a Dieu qui les voit, et neantmoins je les passe, car *ameres* sont a ramentevoir, fors tant que je ne me pourroye tenir de dire que la legiere foy muable et petite loialtè des subgez a ceste seigneurie est mouvement et occhoison de la venue de noz ennemis sur nous, qui autrement n'en eussent prins le hardement. (CHART., Q. inv., 1422, 28).

- [D'une situation soc. ou personnelle] "Qui s'accompagne de souffrances ; pénible, dur à supporter" : ...la misere De la presente vie *amere* Et ses paines après la mort (DESCH., M.M., c.1385-1403, 215). Romps doncques le lien de ta vie qui te tient en cest *amer* servage, et te delivre a coup de meschiez infinis par ung tout seul meschiez ; eschappe a une foiz les dangiers de fortune, et oublie tout, fors que aussi bien tost ou tart te convient il mourir. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 20). Pouvre maleureux veillart, (...) de qui la fortune et destinée sont dures, *ameres* et malgoustables (C.N.N., c.1456-1467, 555). Neantmoins faut-il [mieulx] premièrement avoir du malheur que de l'heur, et doit-on prendre en pascience les choses *ameres* et les diversitez de fortune, qui vult parvenir à hault estat. (BUEIL, I, 1461-1466, 22).

. [De la mort] : ...la tres *amere* passion que Il souffry pour vous en l'arbre de la croix tres precieuse (GERS., Cendres G., c.1402, 976). La chouse luy doit bien desplaire, Car *amere* Est la mort d'un homme parfait, Juste, sanct, doulx et debonnaire (Pass. Auv., 1477, 109). Les dames avec les pucelles, Adolescents, tendres pucelles Perdront leur fleur par mort *amere* (Cene dieux, c.1492, 133). ...tant qu'ilz ne se fussent peu tenir de plorer, souspirer, ou du moins regretter ceste piteuse et trop douloureuse *amere* mort. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 310).

. [P. méton. du subst. qualifié] *Voie amere*. "Chemin difficile, qui cause beaucoup de souffrance physique" : En grant yver, par voye *amere*, Au duc Mauclerc mistrent le siege (DESCH., M.M., c.1385-1403, 308).

. P. métaph. : ...pour ce dois clamer A Dieu que de ce lac *amer* (...) oster te vueilles (DESCH., M.M., c.1385-1403, 212).

- [D'un état moral ou psychique, d'un sentiment] "Qui traduit un sentiment de tristesse, d'amertume ; empreint de douleur, d'affliction" : Car en mon cuer li maulz d'amer Est si poignant et si *amer* Qu'il fait nuit et jour enflamer Mon dueil et m'ire (MACH., Compl., 1340-1377, 241). Et si senti douleur si dolereuse Que je croy bien qu'onques femme ne mere Ne senti mal ne douleur plus *amere*. (MACH., Compl., 1340-1377, 253). Cy a douleur dure et *amere*, Que l'enfant est mort par la mere (Mir. enf. ress., 1353, 32). Mon cuer, ma suer, ma douce amour, Voi ma tres *amere* tristour (MACH., Voir, 1364, 4679). O tu, qui blasmes saint Pierre pour ce qu'il renia son maistre, ou qui pour ce veulz tes pechiez excuser, avise, je te prie, comment a ung seul regart de Jhesu Crist, il se converti soudainement a repentence tres *amere*, en pleurs et en gemissemens continuelz. (GERS., P. Paul, a.1394, 489). Helas, pour bien loyalment vous aymer, J'ay eu du mal et du dueil tant *amer* Que de pasmer J'estoye contrainct, sans dire mot a ame. (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 264). Son contraire [le contraire de la vérité] tient autre chemin, car son entree leur est attraiant et plaisant [aux haultes seigneuries], mais sa conclusion est triste et plaine d'*amere* repentance qui a tart leur vient. (CHART., Q. inv., 1422, 43). Las, que dira son bon seigneur de pere (...) Quant ses piteuses nouvelles ilz orront ? Et puis sa seur, las, quelle douleur *amere* ! Et que dira le frerè a son frere ? (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 181). Je ne vous sçavroye dire la feste que fist le Chevalier Doré a Estonné, veu qu'il maintenoit qu'il l'avoit mis hors du plus grant et *amer* doel que chevalier peut avoir et mis du tout en deduit et soulas, car a present il ira veoir sa maistresse sans avoir doute de cheoir en blasme ne reprouche. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 20). O temple, il te fault fondre Et sur terre toy abismer. Obeys a Dieu et t'effundre Pour monstrier deul grant et *amer* ! (Pass. Auv., 1477, 225). Cet s'ilz eussent eu à faire, ilz ne l'eussent jamais fait : qui leur estoit une aultre *amère* douleur (COMM., III, 1495-1498, 298).

. [Des manifestations du sentiment] : Dont Heleine ot meint dur remors Et ploura meinte larme *amere* O Ecuba, sa chiere mere. (MACH., C. ami, 1357, 94). La peussiez oir et veoir grant pitié, car, si tost que les moines sentirent le feu, ilz commencierent a faire piteux criz et tres *amers* et douloureux plains ; mais ce ne leur vault riens. Ilz reclament Jhesucrist et le prient devotement qu'il ait mercy des ames d'eulx, car des corps est doresenavant neant. (ARRAS, c.1392-1393, 251). Comme la doulour excessive De mon intollerable dueil Me contraigne, par la lessive Du tres *amer* plour de mi ueil, A mes doulours specifier A toy, la mere d'equité, Dont pour les te signifier, Mon cuer en sera acquité. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 113).

**2.** Subst. masc. "Douleur, affliction, tristesse" : Las ! chetif, plain de tout *amer*, Las ! or ne sçay je que je face. (Mir. pape, 1346, 378). Ilz habonderent de maint hoir, Multiplians sanz nul *amer* Plus que la gravelle de mer, Vivens du leur en bonne vie, Sanz avarice et sanz envie (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 263). ...tu y trouveras l'*amer* Et au derrain le glaive agu (DESCH., M.M., c.1385-1403, 185). ...de ses souspirs vient l'*amer* Du cri Axa (DESCH., M.M., c.1385-1403, 215). [E. P.]

**AMERCIABLE, adj.** (amerciable)

[GD : *amerciable* ; AND : *amerciable* ; FEW VI-2, 16a : *merces*]

Région. (anglo-normand) [Sur *amercier*] "Passible d'amende"

**Rem. Cf.** ; AND : *amerciable*. [R. M.]

**AMERCIEMENT, subst. masc.** (amerciement)

[GD : *amerciement* ; AND : *amerciement*<sup>1</sup> ; FEW VI-2, 16a : *merces*]

**A.** - "Amende pécuniaire infligée à la suite d'un délit ; rachat d'une peine" : Et qu'ils eient toutes les fines, ranceons, *amerciementz*, issues de court et toutes autres profitz et avantages qi eux pouront avenir par cause des plees, articles et queeles avant ditz. (Hist. dr. munic. E., t.2, 1363, 365).

**Rem. 1.** Ce sens se rencontre en anglo-norm., plus rarement en norm. (cf. AND, s.v. *amerciement*). **2.** Ex. de 1453 (*amerchiemens*) ds GD I, 261a.

**B.** - P. méton. "Revenu provenant des amendes ainsi infligées" : ...par la grande affection quele nous portons envers nostre bienamé R. de W., et confiantz de sa discrecion et loialtee, luy avons ordenéz, constitut et assignéz nostre attourné et resceivour en la court de la Mareschalcie nostre tresredouté seigneur le Roy, donantz et grantantz au dit R. plain poair, auctorité et mandement a demander, lever et prendre toutz les *amerciementz* et fins a nous duz provenantz de noz tenantz en la court avantdite (Lettres agn. L., 1383, 449).

**Rem.** Seule attest. en ce sens. À rattacher au m. angl. *amerci(a)ment*, *amercement*, même sens, att. dep.1325 (cf. MED, s.v. *amerciment*). [M. C.]

**AMERCIER, verbe** (amercier)

[GD : *amercier* ; AND : *amercier*<sup>1</sup> ; FEW VI-2, 16a : *merces*]

Empl. trans. [D'une juridiction] *Amercier qqn*. "Condamner qqn à l'amende" (GD I, 261a ; ex. de *Stat. de Henri V*)

- Au passif. *Estre amercié en* + subst. désignant la somme d'argent due. "Être condamné à une amende de" : ...ils sont *amerciez* en diz li. par nostre justice de Northgales (Lettres agn. L., p.1412, 317).

**REM.** Mot anglo-norm. (cf. AND, s.v. *amercier*, qui cite l'ex. *supra*). [M. C.]

**AMERDER, verbe** (amerder)

[FEW VI-2, 25b : *merda*]

Part. passé en empl. adj. "Couvert d'excréments" : Pour ces boucher[s] a grosses lipes Prions qu'i puissent sans arés Estre de leurs plus ordes tripes *Amerdés* jusques aux jarés ! (Serm. quatre vents K., c.1500, 511). [M. C.]

**AMEREMENT, adv.** (amèrement)

[T-L : *amer* (*ameremen*) ; GDC : *amerement* ; AND : *amerement* ; FEW XXIV, 392b : *amarus* ; TLF II, 744a : *amèrement*]

**A.** - "Avec dureté, avec violence (dans le comportement, dans les propos...)" : ...l'encens de sainte deité Qui puis fu mis en croiz *amèrement* (Mir. st Val., c.1367, 172). ...ce duc d'Irlande avoit une dame de mere, vaillante dame, et prude femme (...) laquelle n'estoit pas de l'accort de son filz, mais luy blasmoit *amerement* ses folies et luy disoit que Dieux s'en courceroit (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 47). ...[les Anglais] herioient *amèrement* le plat pays (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 104). [Les médisants] seullent tuer *Amerement* L'amant, comment qu'il soit absent, Et tourmenter (MACH., App., 1377, 650). ...que tant me tarde que je la regrete chascun jour, comme cellui qui couroux, fain et defiance de confort, maintent douloureusement a son derrenier jour. Du sourplus ne fault faire enquete ne demande, les oeuvres sont publiques et le tesmoing en est intollerable famine, qui encourt et courra sus a ung chascun si *amerement* que tart sera de regretter la passee habondance et vouloir par raison departir le demourant des choses consumees par oultrages, et s'en ensuivra que Nature, qui chascun ensaigne à conserver sa vie par la recreation de mengier, laschera la bride et la licence de la ravir par force ou il sera (CHART., Q. inv., 1422, 22). Sy tost que ces deux chevalliers s'entreveirent, ilz furent esmeuz l'un contre l'autre, car ilz tenoient tous deux que chascun pretendoit a avoir la pucelle, parquoy ilz se deffierent et puis picquerent bons chevaulx, les lances couchees, l'un contre l'autre. Carados, qui estoit trespreu chevallier, fery Ticon tant *amerement* qu'il l'emporta par terre tout estendut. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 53). Le mary, bon et sage, (...) se courroussa *amerement* encontre l'Escossois qui deshonorer le vouloit (C.N.N., c.1456-1467, 48). ...commença a soy dementer et crier plus *amerement* que devant. (C.N.N., c.1456-1467, 552). Celuy [Jésus-Christ] qui la doit juger [l'âme], l'a tant aymee et ayme qu'il a voulu mourir amoureusement et *amerement* pour la sauver (Disc. amour divine, 1470, 119). Et le cheval leva le pié et, ainsi que le lion le regardoit, le cheval le frappa au front tellement qu'il luy rompit toute la cervelle et tomba le lyon a terre si *amerement* que a grant payne se peut il lever. (MACHO, Esope R., c.1480, 113).

**B.** - "D'une manière qui manifeste la peine éprouvée, avec affliction" : Et qu'avez vous, ma douce suer, Qui si *amèrement* plorez ? (Mir. Theod., 1357, 84). Saint Pol le signifia en plusieurs des ses epistres : oncques homme ne ploura pour ses pechiez tant diligemment et *amerement* comme saint Pol plouroit pour ceulz d'aultruy. (GERS., P. Paul, a.1394, 511). [Les conditions de la reddition de Calais] Quant il oient ce raport, il commenchièrent tout et toutes a crier et a plorer si tenement et si *amerement* que il ne fust si durs coers ou monde, se il les veist et oist euls demener, qui n'en eust pitié (FROISS., Chron. D., p.1400, 842). Quant le cheval se sentit ainsi excessivement chargé, il fist de grandes lamentations, en se repentant merveilleusement et *amerement* qu'il n'avoit aydé et supporté le dit asne de son excessive charge (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 78). Messieurs, je vous veulx declairer Ung cas venu nouvellement, Duquel pouons bien souspirer Et lamenter *amerement*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 575).

**C.** - "Avec un sentiment amer, avec amertume" : ...Sire, monseigneur de Bourgogne vous fait supplier le plus humblement que faire peut que ne prenez à desplaisance, si présentement et autrefois il vous requiert et a requis de grâce pour monsieur d'Alençon, car Dieu lui est tesmoin qu'il est *amèrement* desplaisant

que monseigneur d'Alençon ait présumé faire chose que faire ne dust (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 469). [R. M.]

**AMERER, verbe** (amerer)

[FEW XXIV, 392b : *amarus*]

Part. passé en empl. adj. "Devenu amer" : Et ne soietz mye escarce de celles ameres chaudes lermes qe si largement vous aboundoient. Et sicome le vyn doit estre un poy chaud pur laver les plaies, si estoient les lermes chaudes un poy, et outre mesure, et mult *amereez*, et de tant sont meultz apropiiez a laver et nettoier mes plaies qe si outre mesure sont ordes et venymez. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 148). [E. P.]

**AMERIR, verbe** (amerir<sup>1</sup>)

[GD : *amerir*<sup>1</sup> ; FEW VI-2, 29b : *merere*]

"Être considéré comme devant faire l'objet d'une sanction (positive ou négative), être passible de, mériter" : Et quy te demanderoit pourquoy esce que t'a preferé devant tous justez quy furent avant son advenement, que en diras tu ? Es tu plus fors qu'y ne furent ? Es tu plus saige ? Es tu plus noble ? Es tu plus riche ou plus sain que tous ceulx quy furent en tous cez temps ? Je demande dont par quelle cause as plus *amerie* ceste grace speciale devant toutes aultres. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 278). Et depuis cy t'a il voussu *amerir* reparacion. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 285). Et m'est advis que de tant que tu pueulx tu proforce de *amerir* ce que tu n'as point commencié de estre. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 290). Ça, seigneurs, l'empereur me mande Qu'en armes et trespuissanmant Le voise servir tresbriefment Sur tout tant que je suis doubtans De luy desplaire et en tout temps D'*amerir* sans remission La sienne indignacion (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 46). [E. P.]

**AMERIR, verbe** (amerir<sup>2</sup>)

[T-L : *amerir* ; GD : *amerir*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 392b : *amarus*]

"Devenir amer" : Et sicome le vyn doit estre un poy chaud pur laver les plaies, si estoient les lermes chaudes un poy, et outre mesure, et mult *amereez*, et de tant sont meultz apropiiez a laver et nettoier mes plaies qe si outre mesure sont ordes et venymez. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 148). [Comme on sait, les apparents changements de classe des verbes en anglo-normand sont fréq. et relèvent plus de la phonét. que la morphol. ; cf. E. J. Arnould, *Ét. sur le livre des saintes méd.*, 1948, p. CLXXXVI et suiv.]

**REM.** CHART., *L. Dames*, 1416 (éd. 1617) ds GD I, 261b ; mais lecture *amenrie* ds l'éd. L., 239. [R. M.]

**AMERITER, verbe** (amériter)

[GD : *ameriter* ; FEW VI-2, 34b : *meritum*]

"Mériter" : Lazer, mon amy, mon bon frere, Comme scavés, nous devons ayder Es grans pecheurs pour les retraire De mal et a bien les tirer, Fin que puissions *admeriter* Le saulvement de nostre arme (Pass. Auv., 1477, 133). Je te dis tout pour verité Que se tu as *amerité* La gloyre tu seras sauvés (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 56). [J.-L. R.]

**AMERMER, verbe** (amermer)

[T-L : *amermer* ; GD : *amermer* ; FEW VI-2, 113b : *minimare*]

"Amoindrir, diminuer"

**REM.** Ex. d'a. fr. et doc. 1468 ds GD I, 261b-c. [R. M.]

**AMERTÉ, subst. fém.** (amerté)

[T-L : *amerté* ; GD : *amerté* ; AND : *amerté* ; FEW XXIV, 391a : *amaritas*]

**A.** - Au propre. "Amertume" : Après ce, elle est sans fiel de *amerté* nulle. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 510). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

**B.** - Au fig.

**1.** [À propos d'une pers.] "Douleur, tristesse, humiliation" : Mais puis que je veoie et comprenoie apertement que toute la gent de celi empire estoit mal ordenee contre le dit monseigneur et pere, pour l'occasion du devant dit gouverneur, et que il ne faisoient point leur faiz par raison ne par maniere, ou par l'usage des armez ne de guerre, ne ne faisoient nulle oeuvre par quoy il peüssent avoir victoire, si ne vueil pas de ma science et de ma propre volenté mettre moy et les nobles qui estoient avec moy es devant ditez choses, ne moy meller en nulle maniere, ne mener les dis nobles en si grant *amerté* de mort soudaine, ou en grief et perpetuel chartre (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 111).

**Rem.** Doc. 1430 ds GD I, 262a.

**2.** [À propos d'une chose] "Caractère de ce qui suscite l'affliction, la tristesse" : Et ilecques, sans demourance, Davant toute la compagnie, Trespassa la Vierge Marie. De fait les apoustrés la prindrent, Et en ung gent cercueil la misdrent, Et la portèrent sans debat En la valee de Josaphat. Et quant ilz furent la venuz, En la valeë descenduz, Vidrent une si grant clarté, Remplie de joye, sans *amerté*, Qu'ilz en cheirent trestous a terre, Sans savoir qu'ilz debvoïent querre. (Trespassement N.D. G., 1484, 514). [E. P.]

**AMERTEUR, subst. fém.** (amerteur)

[T-L : *amertor* ; GD : *amertor* ; FEW XXIV, 391a : *amaritas*]

Au fig. "Amertume (?)" : Et soions en nous fort constant De resister a tout instant, Que nostre volenté requiert, Laquelle tout nostre mal quiert, Cest infection et venin, Et tout *amerteur* en la fin (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 296). [E. P.]

**AMERTUEUX, adj.** (amertueux)

[GDC : *amertueux* ; FEW XXIV, 391b : *amaritudo*]

"Qui engendre l'amertume ; triste" : Aussi telles voluptueuses, Lesquelles plusieurs gens commovent De ses amours *amertueuses* Et laisser toutes meurs s'emovent, Toute ordure et grant fian movent En charnelle felicité : Maleureux aime vilité. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 19). Visez comment ignellement Virgille du bon sapient, Luy qui estoit hault et scient, Dit, qu'il est fort indubitable, Bon et hardi soit a la table Non celant verité ; vertueux Qui dit tous les *amertueux* Faiz et crimes des imparfaitz Rempliz de vices et infaitz. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 697). [E. P.]

**AMERTUME, subst. fém.** (amertume)

[T-L : *amertume* ; GDC : *amertume* ; AND : *amertume* ; DÉCT : *amertume* ; FEW XXIV, 391a : *amaritudo* ; TLF II, 749a : *amertume*]

**A.** - Au propre

**1.** "Saveur amère de qqc." : De tenebres vient a clarté, Et de paour en seürté, D'*amertume* en douce liqueur, De fragilité en vigueur (MACH., D. Aler., a.1349, 298). Cestui fleuve vint ung jour devers la mer et lui dist : "Certes, tu es a bon droit ditte mer, c'est a dire amere, car en *amertume* tousjours vifz. Et comment n'est point grande ton amaritude et ingratitude quant, journellement et a toute heure, tu bois et es arrousee de ma douceur et tousjours me retribues

et donnes *amertune* pour ma suavité! (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 104).

- [Dans un cont. métaph.]: ENTENDEMENT. (...) Leurs noms sont Indignation, Deffiance et Desesperance. Certes ellez furent nourriez es tenebres d'enfer, ennemies de la paix des consciences et adversaires du salut dez ames. L'ACTEUR. Par telles parolles me admonnoistoit en gros et en trouble, moy [Entendement] estant encores pesant de trop dormir et desgousté par l'*amertume* des poisons de Melencolie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 23).

2. "Sensation éprouvée par qqn (au niveau de la bouche)": Es corps ou il n'a point de fleume, qui ont fastide, mors du cuer, tenebres es yeulx, et *amertume* en la bouche, toutes ces choses signifient que cel corps a mestier d'estre purgié par haut. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 73).

### B. - Au fig.

1. "Sentiment de tristesse, de douleur, mêlé de découragement, de rancœur": Amours, par ton art doucement Me feïs l'espriver amer, Dont j'ay orendroit moult d'amer, Amer qu'on appelle *amertume*, Par quoy mes cuers en amer tume. (MACH., D. Aler., a.1349, 291). Pindarus fu un grant sage, philosophe et poete. Et par ce vouloir dire que le memore de la bonne vie que telz gens ont menee leur fait avoir une tres douce delectation au cuer sans *amertume* de remors de conscience. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 846). Par une, gist malade, mis Ou lit d'*amertume* et grevance, Requerant tous ses bons amis, S'il meurt, qu'on demande vengeance. Quant a moy, j'ay ja deffié Celle qui le tient en tourment (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 497). Et là donna le comte à entendre à son père plusieurs grans secrets, lui desliant tout le sac de son *amertume*; et toutes les causes de ses doléances et plaintes mit devant ses yeux, par vérité approuvée; mena le père à compassion et à fréer en l'esprit des choses oyes. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 197). Car cellui ne scet que c'est de douleur, qui n'a esprouvé et experimenté de l'*amertume*. Et, tant plus a eu l'homme de adversité, tant plus reçoit à grant joye la prosperité succedant (BUEIL, I, 1461-1466, 22). De cela m'esbahis assez Que de mort doye estre aterré Sans plus pour avoir enterré Ung homme juste et innocent; Quant il y en auroit ung cent, Il n'y chet pas tel *amertume*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 793).

- *Amertume de coeur*: Bien, mais touzjours est pour ton père En grant *amertume* de cuer (Mir. st J. Cris., c.1344, 256). Pour aucunement trouver remede et medicine à la griefve maladie et enfermeté d'*amertume* de cuer et tristece de pensée (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 17). Tu en as l'exemple par Sigismond, l'empereur, pareillement et par Alphonce, roy d'Arragon et aultres lesquelz, après avoir porté tribulation et *amertume* de cuer sont remontez en benediction temporele plus clere que la perdue. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 129). ...tant et si très humblement et en grant *admertume* et concontrion de cuer que je puis (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 368).

- *Choir / enchoir en amertume (de coeur)*: N'esse ung precieux estor que celluy et le quel, tant que tu l'aras en ta fruition, com parfont que tu soyes enchute en *amertume*, sy viveras tu en possible de plus recouvrer de joye que tu n'eux oncques d'annuy. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 105). Par affliction et trop grant labeur, je suis cheute en turbation et *amertume* de cuer, par quoy je me suis trouvee souvent fastidiee et ennuyee de l'operation qui estoit bonne et bien commenee (Disc. amour divine, 1470, 294).

- *Mettre qqn en grande amertume*: Derechief en grant *amertume* tu m'as mis et sy m'as frappez de paour tres grande. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 282).

- Au plur. "Humiliations, souffrances": Et pour ce que lez prelas et lez aultres ministres de l'Yglise n'ont souffert lez tribulations ne lez *amertumes* dez Apostres, il n'est pas raison que ilz soient participans dez douceurs et de la joe laquelle est deüe auz Apostres (Songe verg. S., t.1, 1378, 18). ...car qui est cil ou celle, quelque grant qu'il soit, qui vanter se puist de passer sa vie ou sans diverses maladies, ou sans grant travail de corps et occupacion de pensée, ou sans aucune desplaisant subjection et soussy en quelque guise où il ait maintes *amertumes* et desplaisans ennuis? (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 25).

2. "Caractère pénible, douloureux de qqc. qui est dur à supporter": Certes nul ne pourroit plus oultrageux vitupere penser que desapointer son roy de toute auctorité, et le desgarder reprouchablement de honneur et de l'estat et enseignez de chevalerie. Ce fut fait sans cause a cestuy debonnaire roy et empereur. Et se le fait estoit injurieux et detestable de soy, la condition des faiseurs aggravoit l'*amertume* de la desplaisance (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 144). Hé Dieu que j'ay tant remancier [l. remarier ou romancier] En mes grans douleurs maintefoiz, Plaise vous, tresdoulx roy des roiz, Conforter vostre povre encelle A qui l'en appourte nouvelle Crueuse et d'*amertume* plainne. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 105). Dont, avec l'*amertume* de sa playe, il prenoit plus cuisance de courroux et en fondoit en annuy. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 123). ...l'*amertume* de penitence, le labour de continence (Disc. amour divine, 1470, 344). [E. P.]

### AMERTUMEEMENT, adv. (amertumément)

[FEW XXIV, 391b : *amaritudo*]

"Avec tristesse, douleur": Lors prie, et si crie mercy De cuer si tresparfaitement Et si *tresamertument* Que tout de larmes se mouilla (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 71). [Seul ex.] [E. P.]

### AMERTUMER, verbe (amertumer)

[T-L : *amertumer*; GD : *amertumer*; FEW XXIV, 391a-b : *amaritudo*; TLF II, 749b : *amertumer*]

Part. passé en empl. adj. "Rempli d'amertume, rendu triste, malheureux": Par quoy mes cuers en amer tume. Tume ? mès y est ja tumés Et malement *amertumés* var. a mort tumes (MACH., D. Aler., a.1349, 291). Entre tous biens je suis de mal quintaine; Alangoré, entre les vigoreux; Entre esbanoys, de regretz cappitaine; *Amertumé*, entre les doulcereux (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 200). [R. M.]

### AMERTUMETÉ, subst. fém. (amertumeté)

[GD : *amertumeté*; FEW XXIV, 391b : *amaritudo*]

"Amertume"

Rem. *Horloge de sapience* ms., c.1389, ds GD I, 262a. [R. M.]

### AMERTUMEUSEMENT, adv. (amertumusement)

[\*FEW XXIV, 391b : *amaritudo*]

"Avec aigreur"; d'où "vivement": Regnault, ce dist Ogier, se ferez folement, Car le roy vous hait trop *ammertumusement*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 374). [R. M.]

**AMERVEILLER, verbe** (amerveiller)[GD : *amerveillier* ; FEW VI-2, 146a : *mirabilia*]

**A.** - "Admirer" : ...elles le servent [le roi] et *admerveillent*, et toutes l'environnent a grant compaignie (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 231).

**Rem.** BERS. (*admerveillier*) ds GD I, 262b.

**B.** - *Amerveiller* + interr. indir. "S'étonner"

**Rem.** GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360 ds GD I, 262b. [R. M.]

**AMÉS, subst. masc.** (amés)[GD : *amet* ; FEW XXIV, 158a : *admittere*]

**A.** - [À propos d'une chose concr.] "Mets, plat" : TARQUIN. Chastelain, les dieux tous puissans Vous facent retribucion Des biens dont entre nous passans Avés fait la reception. LE CHASTELAIN. Seigneurs, vostre refection Est povre et de petit *amés*. Prendés en gré, l'affection Est plus grande que l'entremés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 221).

**B.** - [À propos d'une chose abstr.]

**1.** "État, situation" : Ça, venez, je vous conduiray Et boutez fort quant je diray ; Je vous metray en bon *amais*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 355). Glais, tranlines, aubespines, mugués, Beaux englentiers, doulx frambaisiers, jennettes, Oeuillés barbus, boutons d'estrange *amés*, Les plus douces pensees de jamés, Fins genestres, roses et violettes (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 105). Qui a bon espoir d'allegier Cil qui l'homme rachetter vault, Me voeulle envoyer tel bregier Qui ma douleur puist abregier, Ou je languis en dur *amés*, Car il vault mieux tard que jamés. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 668). Marcellus, n'en parlons jamais, C'est honte a nous d'en tenir compte Et de veoir le dur *amés* De Marcellin qui se forconte (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 113).

**2.** Péj. "Ce que l'on prépare, ce que l'on réserve à qqn ; intrigue" : SAINT PIERRE. Sauvons nous, freres, ou jamais. Vecy gent toute forsenee : Ja ne verrons autre journee S'ilz nous tiennent en leurs *amés*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 254). Vous y estes sy tres propice Et si subtil en tous *ametz* Que je ne creroie jamais Que l'empereur vous en deboute. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 431).

**Rem.** Cf. N. Dupire, *Romania* 65, 1939, 2 et G. Roques, *R. Ling. rom.* 48, 1984, 512. [E. P.]

**AMESRI, adj.** (amesri)[T-L : *amesrir* ; FEW VI-2, 167b : *miser*]

"Attristé, affligé"

**Rem.** Cf. : Certes mes cuers est *amesris* De ce qu'entre nous sy trestuit Avons perdu ce hault conduit Qui nous conduisoit et menoit. (La Nativité et le Geu des Trois roys, éd. R. Whittredge, c.1430-1440, 171). GD I, 249a cite cet ex. (avec d'autres ex. des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et déb. XIV<sup>e</sup> s.) sous la vedette *amarrire*. Cette hypothèse n'est pas à rejeter ; v. *amarrire*. T-L I, 348, envisage une hypothèse *amersis* (*amarescere*). Ou est-ce *amerir*<sup>2</sup> ? [M. C.]

**AMESSEMENT, subst. masc.** (amessement)[GD : *amessement* ; FEW VI-2, 172b : *missa*]

"Fête des relevailles (marquée par la première messe à laquelle assiste l'accouchée)" : Le suppliant avoit entencion de tuer ung pourceau et certain chevreaux qu'il vouloit abiller pour faire le festaige de la messement [l. *amessement*] d'une sienne fille qui estoit acouchée d'enfant, laquelle devoit aller le lendemain a messe (Doc. 1474. In : R. Vaultier, *Folk.* pendant la guerre de Cent ans, 1965, 6).

**Rem.** Seul ex. (Touraine), également cité par GD I, 263a. [M. C.]

**AMESTE, subst. fém.** (ameste)[GD : *ameste* ; FEW XXIII, 114a : o.i.]

"Quartier, paroisse"

**Rem.** Doc. 1454 ds GD I, 263b. [R. M.]

**AMESTRER, verbe** (amestrer)[GD : *amestrer* ; FEW XXII-2, 45a : o.i.]

"Ensemencer"

**Rem.** Doc. 1377 ds GD I, 263b. [R. M.]

**AMESTRIR, verbe** (amestrir)[GD : *amestrir* ; FEW XXII-2, 45a : o.i.]

"Ensemencer"

**Rem.** Doc. 1377 ds GD I, 263b. [R. M.]

**AMESURANCE, subst. fém.** (amesurance)[GD : *amesurance* ; AND : *amesurance* ; FEW VI-1, 727b : *mensurare*]

"Mesure" : ...et si ne souffrez pas que Fortune soit tousjours meneresse de l'estat des hommes, la quele ne donne pas ses biens selon adviz ne saigesse, mais le plus des foiz elle les donne a l'adventure et sanz *admesurance* (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 669). [T. M.]

**AMESURE, subst. fém.** (amesure)[T-L : *amessure* ; GD : *amesure* ; AND : *amesure* ; FEW VI-1, 727a : *mensurare*]

DR. "Estimation conforme à une mesure, à une proportion équitable, d'un dédommagement dû pour une transgression de la coutume"

- *Cas d'amesure*. "Cas où l'on proportionne la peine au délit"

. [Dans un cont. métaph.] : Et, qui plus est, homs qui n'y scet du hourt, Mordre, blandir, soy tenir aux plus fors, Dissimuler, muyaux, aveugle et sourt Estre souvent, ja n'y sera ressors Ne n'aquerra vaillant .II. harens sors ; Qui grans y est, il est en adventure De perdre tout par un cas d'*amesure* Et l'ame aussi, s'il n'a fait son devoir De servir Dieu, pour acquerir ordure : Bon fait sans court vie et chevence avoir. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 203).

- *Par amesure*. "En proportion" : Or m'estes sure Par *amessure*, Ne n'avés cure De moy qui à vous me rens pris. (MACH., Lays, 1377, 282).

**Rem.** Cf. FEW VI-1, 729, notes 31 et 32. [E. P.]

**AMESUREMENT, subst. masc.** (amesurement)[T-L : *amesurement* ; GD : *amesurement* ; AND : *amesurement* ; FEW VI-1, 727a : *mensurare*]

"Modération, mesure, retenue" : Mais pour une maniere de moderacion et *amesurement* de raison quant est en soy reputé digne... (ORESME, E.A.C., c.1370, 248). Mes est a garder la moderacion et *amesurement* qui est mise en ce chapitre et apres. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 292).

**Rem.** Autres ex. ds GD II, 263c. [E. P.]

**AMESUREMENT, adv.** (amesurement)[T-L : *amesurer* (*amesurement*) ; GD : *amesurement* ; FEW VI-1, 727a : *mensurare*]

"Avec mesure, de façon adéquate" : Elle est de tel condition Que qui en soy correction Ne met *amesurement*, Elle s'y met si

lourdement Qu'elle honnist tout à un cop. Et vraiment elle het trop Gens où il fault qu'elle se mette, Et pour ce tout au brouvet gete Sans querre y terme ne respit, Si tost comme on lui fait despit. (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 11). Car tout ainsy que blanc et noir, qui font les deux extremitez contraires de couleurs, offensent la veue, le blanc pour sa luminosité et le noir pour sa grant obscurté au contraire, et c'est pour ce qu'ilz sont trop eslongniez et trop distans du moien des couleurs ou equalité gist et attrempance, maiz les couleurs moiennes qui plus *amesurement* approchent le moien dessus dit plaisent a la veue et lui sont agreables, et par especial la couleur verte excede en ce les autres (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 57). L'ACTEUR. Quant la dame oÿ ce langage, Elle [la dame] resplyd bassement, Sans müer couleur ne courage Mais tout *amesurement* : LA DAME. Beau sire, ce foul pensement Ne vous laissera il jamais ? Ne penserez vous autrement De donner a voustre cuer paix ? (CHART., B. Dame, 1424, 339).

- [Le verbe sur lequel porte l'adv. est un verbe de mouvement] "Avec régularité, à vitesse uniforme" : N'est rien en terre ne en mer Qui tantost alteré n'en fust Ou qui vie n'en recüst Au mouvement du deferent Tournant *amesurement*. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 313). [E. P.]

### AMESURER, verbe (amesurer)

[T-L : *amesurer* ; GD : *amesurer* ; AND : *amesurer* ; FEW VI-1, 726a-727a : *mensurare*]

**I.** - Au propre [Idée de mesure, d'évaluation ou d'adaptattion]

**A.** - Empl. trans.

**1.** "Mesurer, compter, estimer (une somme d'argent)" : Guillaume de la Chappelle print un homme ou grant chemin de monseigneur et le mist hors du duchié ; il en fu condempnéz en cent mars d'argent d'amende ; l'en les lui *amesura* en LXV [livres]. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 244).

**2.** *Amesurer qqc. à qqc.* "Régler, adapter, proportionner qqc. à qqc." : Déà ! bien fait à prisier l'homme qui aime avoir pour faire devoir, et qui entend à son cas, et qui sçait *amesurer* sa libéralité à la grandeur de son pouvoir, user de temps et de lieu et de tout [ce] qui fait à regarder en prince, garder et restraindre, tenir court et eslargir, et aimer amas par provision contre les estranges aventures (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 364).

**3.** *Amesurer qqn à + inf.* "Régler, discipliner, former qqn à + inf." : Ancor fait par le preschement Des prescheurs de sainte Escripture Et par la loy, qui *amesure* Les gens a gouverner a droit (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 131).

**B.** - Empl. pronom.

**1.** [D'une chose]

**a)** *S'amesurer.* "Être fixé dans le temps" : Li senescals respont : "Sires, fors de mesure Aleis, car à demain droitement *s'amesure* Le jours de la bataille qui vint de grant ardure, Dont li fais est honteux." (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 668).

**b)** *S'amesurer à qqc.* "Se mesurer, se comparer à qqc." : ...toutes les griefs passions C'om peut en ce ciecle endurer Ne se peuvent *amesurer* N'estre dignes (...) N'equipoler a celle gloire Infinie que j'en aray Quant Dieu face a face verray (Mir. st Ign., 1366, 98).

**2.** [D'une pers.]

**a)** *S'amesurer à / en / selon qqc.* "Se mesurer, se régler sur qqc., tendre à qqc."

- *S'amesurer à qqc.* : Mais bonne chose est de mesure, S'est sages qui s'i *amesure*. (MACH., D. Aler., a.1349, 352). De la briefté de l'aage. A bien vous *amesurez*, Que .LX. ans ne durez, - Pou passent oultre le seuil - Dont vint ans mescongnoissiez, Dix ans vous esjouissiez, Dix ans dittes : "L'avoir cueil," Dix ans dittes : "Je me dueil" (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 264).

- *S'amesurer en qqc.* : Dont doit vraiz cuer qui en bien *s'amesure* Estre touz diz en telle audicion. (Mir. femme, 1368, 233).

- *S'amesurer selon qqc.* : C'est a savoir a tout pechié ou transgression des loys, et tel pecheur est appelé inequal a parler largement, pour ce que il fait plus ou moins que il ne doit et ne se *amesure* pas selon les loys. (ORESME, E.A.C., c.1370, 278).

**b)** *S'amesurer à + inf.* "Tendre à, se mettre en situation de + inf." : Eustause de Harsta à ferir *s'amesure*, Tout abat devant luy par-dessus la mossue, Plus de XX en at mors à celle entrepresure (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 638).

**C.** - Part. passé en empl. adj. [D'une chose]

**1.** "Bien proportionné" : Mais tout avec le grant delit Qui au veoir tant m'abelit, Il n'est homs qui peust penser Ne dire, et deist sanz cesser, La melodie et le doulz son, L'armonie et belle chancon Que la font ces biaux movemens Celestiaux aux tournemens De ces clers cercles mesurez, Qui sont si tres *amesurez* Et par proporcions assis Qu'il en yst un doulz son rassis, *Amesuré* et parfait (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 87).

**2.** *Amesuré pour + inf.* "Régulé pour" : ...et le seigneur de Charny estoit grant et puissant chevalier, et l'un des renommez de son temps, et tenoit sa hache près de luy, le bout d'embas haulcé et *amesuré* pour deffendre et pour assaillir (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 301).

**II.** - Au fig. [Idée de mesure, de modération]

**A.** - Empl. trans. *Amesurer* [une pers., un aspect de la pers.]. "Modérer, tempérer, contenir"

**1.** *Amesurer qqn*

- [D'une pers.] : ...si j'eo doie demander ceo qe bosoigne me serroit, qe vous, Sire, ma demande *amesuretz* ensi qe, la ou j'eo trop ou tropoy requeroi, j'eo feusse par vous, douz meistes, attemprez et *amesurez*. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 192).

- [D'une chose] : Garde dont, que tu ne t'amuses A cheste art, je voeil, que tu uses, Ainsy que je t'ay exposé. De biau parler, bien composé Par sens et par bonne mesure ! Garde, que raisons t'*amesure*, Car parole, tant soit flourie, Ne vault une pomme pourrie, Se raisons n'est avoec li jointe, Car raisons l'adresche et l'apointe Et toute sa vertu li donne ! (Echecs amour. K., c.1370-1380, 225).

**2.** *Amesurer* [un attribut de la pers., un comportement, une action...] : *Amesure* ta voluntey, Corrige ta legieretey, Pense a la vie de nature. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 93). ...si j'eo doie demander ceo qe bosoigne me serroit, qe vous, Sire, ma demande *amesuretz* ensi qe, la ou j'eo trop ou tropoy requeroi, j'eo feusse par vous, douz meistes, attemprez et *amesurez*. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 192). *Amesures* dont ton corage. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 55). Veez qu'il [Diex] a *amesuré* Le grant orgueil desmesuré Qu'aviez pris contre pére et mère (Mir. ste Bauth., c.1376, 154). Pour quoy rompt il la jointure De si digne creature, Que Dieu fist a la figure De l'eternel exemplaire, Pour lui plaire Par son sens *amesurer* ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 21).

- *Amesurer qqc. en qqc.* : *Amesure* ton cuer en bonne voluntey Et atrempre ta lengue par saignement parler. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 234).

**B.** - Empl. pronom. [D'une pers., d'un aspect de la pers.] *S'amesurer.* "Se modérer, se contenir" : Tout aussi comme le

lion Prent tout par li correction, Quant devant li voit le chien batre, Et li fait son orgueil abatre Le regart d'aultri bateüre, Tout aussi franc cuer s'*amesure* Et de Dieu corocier se garde, Quant il considere et regarde Les tormens et la paine dure Des malvés qui en l'escripture Sunt diz chiens pour lor felonnie (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 24). Je mis premiers en mon avis Que j'en feroie un lonc devis, Et puis tantost m'*amesuray*, Car en mon cuer consideray Que trop y couvenroit viser, Quant aus parties deviser. (MACH., D. Aler., a.1349, 255). De Franc Motif, pour expedicion, Le cuer gentil, c'est sa peticion, Par Hault Desir qui l'embrace et enflame, Prent a monter grant delectacion. Mais quant il est en exaltacion, S'il sent que grain Villonnie le lame, Tost a Honneur se veue et se reclame Comme au droit saint que cuer doit aouer ; C'est le chemin a quoy on doit tirer. Honorer Dieu, L'aymer comme Il nous ayme, Chascun priser, a nul faire diffame, Laisser tout mal et soy *amesurer*, C'est le chemin a quoy on doit tirer. (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 120).

- [D'un aspect de la pers.] *S'amesurer en qqn.* "Être discipliné, contenu chez qqn" : Seigneurs en qui sens s'*admesure*, Sçavoir et vraye congnoissance, Par nostre simple demonstrence Et assez simplement bastie (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 266).

C. - Part. passé en empl. adj.

1. [D'une chose abstr.] "Qui relève d'un juste milieu, modéré" : ...mais les choses qui sont *amesurees* et ont moien senz excés et senz deffaute font, causent et accroissent, gardent et sauvent les vertuz corporeles dessus dictes. (ORESME, E.A., c.1370, 150). Si pouvreté desmesuree Jeune m'a esté adolente Et que fortune *amesuree* Viel ne porte sur mon dos lente, Que me vault une vie dolente ? (CHAST., Temps rec. D., 1451, 57). ...mais à l'entour des haulx et des grans à qui les yeux sont extollés en l'aer et ne regardent en bas, si petit non, se confient en leurs puissances et seignouries, se fondent en leur félice et amie fortune, quant celle parilleuse moqueresse mensongière leur peut tourner le verroul de sa roue et faire sentir aucune confusion, de ceux-là elle se rit, de ceux-là elle se déllice et dégoise, et quant [elle] les a tous enveloppés d'adversités et d'obprobres, lors elle s'en moque et les monstre au doy, lors, en repreuve de leur présomption non *amesurée*, leur fait la moue de dérision (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 379).

2. [D'une pers.] "Modéré, prudent" : Juenes hons qu'est a marier Doit son corps gentement mener. Gart soy de folle compaignie. Courtois soit et *amesurez* Et a touz soit doulx de parler. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 94). Einsy d'un fol desmesuré Fais un sage homme *amesuré*. (MACH., D. verg., a.1340, 24). Je sui Mesure mesurée, En tous bons fais *amesurée* (MACH., J. R. Nav., 1349, 259). Je voi en partie toute la fleur de nostre armée qui se sont mis en dur parti. Certes je voroie estre mors, quant je voi que il ont fait un si grant outrage ! Ha ! mesire Loeïs de Sansoïre, je vous quidoie plus atrempré et mieux *amesuré* que vous ne soiés ! (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 17). ...et vouloit le Roy de France que je fusse mis en sa main, pour estre pugny à son desir de ce qu'il me mectoit sus que je avoie esté cause de la prinse du bastard de Rubempré, et aussi que le duc de Bourgoingne s'estoit party de Hesdin sans dire adieu au Roy de France ; mais le bon duc, qui fut *amesuré* en tous ses faiz, leur respondit que j'estoye son subject et son serviteur, et que se le Roy ou aultre me vouloit riens demander, il en feroit la raison. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 4). [E. P.]

**AMETER, verbe** (ameter)

[GD : *ameter* ; FEW VI-2, 54b : *meta*]

"Borner, limiter"

**REM.** Doc. 1377 (*de laisser amettees les terres de...*) ds GD I, 264c. [R. M.]

**AMETHYSTE, subst. masc. et fém.** (améthyste)

[T-L : *ametiste* ; GDC : *ametiste* ; AND : *ametiste* ; DÉCT : *ametiste* ; FEW XXIV, 436a : *amethystus* ; TLF II, 750a : *améthyste*]

"Améthyste, pierre précieuse de couleur violette" : *Amatiste* de propre coulour est com la goutte de vin vermeil. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 179). Nul Orfevre ne puet mettre sous *Amatitre*, ne sous Garnat feüille vermeille ne d'autre couleur, fors seulement d'Argent. (...) Nul Orfevre ne peut mettre *Amatitre* avec Balais ne Emeraudes, Rubis d'Oriant ne d'Alixandre, si ce n'est en maniere d'envoïrement (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1355, 11). ...ung autre signet d'un gros *amatiste* rond, où dedens est taillé ung homme nu qui a une teste devant luy, assiz en une teste de mauvaiz or, à fillet. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 105). Une bouteille de voirre de jaspre, garnie d'argent, dont le couvècle est d'une pierre appelée *amatistre*, garny tout autour de petites *amatistres* et proesmes de emerauldes (Ch. VI, D., t.2, 1418, 296). Une petite nef de jaspre rouge (...), garnie ou pié (...) de *amatisques*, saphirs (Ch. VI, D., t.2, 1418, 321). Une petite *amitice*, carrée, garnie d'or. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 348). Semblablement, [où est] le roy scotiste Qui demy face ot, ce dit on, Vermaille comme une *emastiste* Depuis le front jusqu'au menton (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 46). ...trois chatons d'or garny l'un d'un saphir, l'autre d'un *amatiste* et l'autre d'un amandin. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 20). ...une petite salière d'or, où i a au fons par dedens une petite *amastice* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 40). Et est bien grant richesse pour parer l'eglise, avecques maints aultres choses d'or qui y sont ès potz de jacinte, d'*amathiste*, de aguatte (COMM., III, 1495-1498, 112). [M. C.]

**AMEUBLER, verbe** (ameubler)

[GDC : *ameubler* ; FEW VI-3, 2b : *mobilis* ; TLF II, 751b : *ameubler*<sup>1</sup>]

"Rendre (la terre) meuble"

**REM.** Ex. du XVIIe s. ds GDC VIII, 104c. Le TLF date de 1479 l'ex. de GORGOLE ; mais ce texte est de 1551 (BBG. Gdf, s.v. *Gorgole*). Pas d'attestation ds la doc. du DMF. Cf. aussi TLF II, 752a : *ameublir*<sup>1</sup>. [R. M.]

**AMEUBLIR, verbe** (ameublir)

[GDC : *ameublir* ; FEW VI-3, 2b : *mobilis* ; TLF II, 751b : *ameublir*<sup>2</sup>]

"Donner la qualité de biens meubles (à des biens immeubles) en les faisant entrer dans la communauté"

**REM.** Doc. 1409 (*ameublir*) et 1435-1438 (*ameulir*) ds GDC VIII, 104c. [R. M.]

**AMULONNER, verbe** (ameulonner)

[T-L : *amuloner* ; GDC : *ameulonner* ; FEW VI-3, 308a : *mutulus*]

"Mettre en meule" (synon. *amuler*<sup>2</sup>) : A plusieurs faucheurs qui en lan LXVI faucherent, fanerent et *amullonnerent* XXIII charetées de foin qui furent mises oudit chastel de Brethueil pour la garnison dicelui (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 314).

**REM.** Doc. 1339 ds DDL I, 123 : "Et leira en la darraine année les fains et les pailles *amullonnez*", in Joubert, *Vie agricole dans le Haut-Maine*, 29. Ds GDC VIII, 104c, doc. de 1387 et un autre du XV<sup>e</sup> s. avec la graph. *ameulonner* [influence secondaire de *meule*] : «Et les doivent fener et *ameulonner*. (1406, *Denombr. de la chastell. d'Andely*, A.N.P., 307, f<sup>o</sup> 3 r<sup>o</sup>)» ; FEW VI-3 : *mola*. [M. C.]

**AMEURTRI, adj.** (ameurtri)

[\*FEW XVI, 583a : \**murþrjan*]

"Triste, affligé" : A Rome demora quatre ans tous acomplis Maiz tant fut par sa dame dolant et *amurtris* Car on n'en pouvoit traire ne beaux jeux ne beaux diz (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 513). [Seul ex.] [E. P.]

**AMEUTER, verbe** (ameuter)

[GDC : *ameuter* ; FEW VI-3, 170b : \**movita* ; TLF II, 753a : *ameuter*]

Empl. trans. [Le compl. d'obj. désigne des chiens] "Réunir en meute ; regrouper les jeunes et les vieux pour les dresser à chasser ensemble"

- Au passif : ...quant les chiens vendront a toy, si les areste, et descouple premierement les plus viex chiens et les plus sages et les plus lens, et soient contre[te]nus les plus jennes et plus rades tant que les autres saient bien *ameutés*, et puis soient les autres lessiez aler (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 40). [M. C.]

**AMI, subst.** (ami)

[T-L : *ami* ; GD : *ami* ; GDC : *ami* ; AND : *ami*<sup>1</sup> ; DÉCT : *ami* ; FEW XXIV, 445b : *amicus* ; TLF II, 754a : *ami*]

**A.** - [Dans le domaine affectif, excluant la relation amoureuse]

1. "Celui (ou celle) qui est lié à qqn par des affinités personnelles, l'estime, le dévouement..." : ...l'*ami* veult a l'amé et fait tant et tel comme l'amé veult a l'*amy*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 426). Haro ! haro ! j'ay esté batu. Lesquelles parolles par lui oyes, il qui parle, pour l'amitié qu'il avoit à lui, qui est son compere, *ami* et voisin, et qui demeure au devant de lui, print en sa main le baton dont il faisoit son lit, en entencion de aidier à sondit compere (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 410). Ma fille, laissez ester ce dueil, car, en chose qu'on ne puet amender, c'est folie de s'en donner trop grant courroux, combien que c'est raison naturelle que la creature soit doulente de son *amy* ou de son proesme, quant on le pert. (ARRAS, c.1392-1393, 120). Ung pseudomme fut qui a son filz demanda une foys quans *amis* il avoit. Le jouvencel respondit que plus de L, voire plus de cent, car il cuidoit comme inexpert, que tous ceulz feussent trop bien ses *amis* qui luy monstroyent beau semblant de chere, de parole ou de bras. "C'est grant merveille, dist le pere, car (...) je n'en ay peu acquerir que ung demi". (...) "Certes, pere, bien as dit verité, (...) car je suis alé au premier que je cuidoye estre mieulx ton *amy* pour les biens que tu luy fais. Il m'a respondu qu'il te feroit compaignie jusques au gibet (...). Le tiers a dit que volentiers te pendroit". - "Or va, dit le père, a celui qui est mon demy *amy*, car moins l'ay servi que les autres". Ainsy le feist ; la trouva tout confort, et dist qu'il le delivreroit, et deust mourir pour luy. (GERS., *Concept.*, 1401, 415). Que diras tu de tes congnoissans acointes, que tu as servis comme tes *amys*, fors que nom d'*amy* a esté commun a eulx et a toy, maiz l'amitié t'est a toy seul demouree. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 9). Or viennent les parens, *amis*, voisins de ce dolent hostel visiter et conforter la compaignie (C.N.N.,

c.1456-1467, 32). Il n'estoit contraire a nul ; jamais ne se mectoit devant ne vouloit estre au dessus d'aucun, et telement se gouvernoit qu'il vivoit sans envie et qu'ilz estoient *amis* egaulx lui et ses compaignons. (...) Il a establi et commencé sa vie bien sagement, car en ce temps cy, service acquiert *amis*, et verité hayne. (RIPPE, *Andrienne*, a.1466. In : *Chrestom. R.*, 207). ...ilz me avoient promis Que pour l'honneur de leurs *amis* Desquelz ilz ont aide et support, Aujourd'huy feroient leur rapport Commè ont de bonne coustume. (Rapp., c.1480, 58). LE CRESTIEN. Nous n'avons parens ne *amys* Pour refuge ; tous ennemys Nous queurent sus. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 75).

- En appellatif : ...a vous, messire Guillaume Douglas, compains et tres grans *amis*, je vous ai tousjours trouvé fiable, de bon conseil et de haute emprise ; je vous prie que vous me voelliez donner .I. don (...). Chiers compains et *amis*, (...) je voloie faire un voiage sus les ennemis de Dieu (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 165). Vous me verrés a mort donner Advant que la journee passe ; Pour ce advisés une place Pour mettre mon corps, mes *amis*. (Pass. Auv., 1477, 87). Qu'advés entre vous disputé ? Dictes, *amis* ! (Pass. Auv., 1477, 162).

- Au fém. "Celle qui est liée à qqn par des affinités personnelles, l'estime, le dévouement" : Si fait qu'on puist par bien servir Bon guerdon et los desservir Ou bon ami ou bonne *amie*, Mais a moy ainsi n'en prist mie. Je ne sçay s'en servant mespris, Car moult petit loyer y pris. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 11).

. En appellatif : Or ça, dist elle, mes bonnes voisines et *amies*, en continuant nostre propos du soir precedent, je vous prie que silence soit faitte (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 89). MARIA. (...) Or adieu, Jhesus, mon amy ! Magdaleine, vien sans enuy, Embrasse moy, ma douce *amie*, Et baise la pouvre marrie ! (...) Humblement je vous rens mercy, Mes bons seigneurs et bons amis, Du service fait a mon filz. (Pass. Auv., 1477, 265). LA SECONDE FEMME. Mais trop tard. Que pensés-vous, commere ! Anne ? Le peché est tout pardonné Quant on ne le fait que en cachettes. (...) Par mon serment, m'*amye* la belle, L'eau benoiste efface tout. LA PREMIERE FEMME. Vous le dictes. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 436).

- Adj. + *ami*

. *Bon / grand ami* : ...et pour ce cuidoit les Stoyciens que ce fust une chose estre bons et estre bons *amis*. (ORESME, E.A., c.1370, 414). [Le roi d'Angleterre apprend l'assassinat de Jaquemon d'Artevelle] son grant *amic* et son chier compere (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 640). ...c'est ung sages homs, de bon conseil, et bon *amy* (C.N.N., c.1456-1467, 297). On parle de trouver secours Vers les parens ou bons *amis*, Mais je les ay trouvé sy cours Que l'ung a l'autre m'a remis. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 47).

. *Faux / vrai ami* : Le vray *amy*, se tu faiz mal, Lui saichant, par especial Le te dira pour toy garder. (...) Mais le faulx *ami*, par ma teste, Blandist, flatte et va decepvent, Et se tourne avecques le vent Et consentira ta folie Pour toy plaire : a ce ne te lie ; (...) Mais s'adverse fortune vient, Et le requiers par adventure, Tu trouveras response dure, (...) De paroles et non de fait Est maint ami qui ainsi fait. Si doit on l'ami tenir chier Qui son avoir fait desmarchier, Et qui l'apporte de son coffre A son ami, ainçois qu'il l'offre, Quant il voit que mestier li est ; Et qui treuve un tel ami prest, Il en doit faire son tresor, Garder et amer com fin or Et le croire, amer et cherir (DESCH., M.M., c.1385-1403, 4-5). Nouvelles ont couru en France Par mains lieux que j'estoye mort ; Dont avoient peu deplaisance Aucuns qui me hayent a tort. Autres en ont eu desconfort, Qui m'ayment de loyal vouloir, Comme mes bons et vrais *amis*. (CH.

D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 133). ...les faux *amis* ne usent que de parolles flateuses. (JUV. URS., Verba, 1452, 320).

- Loc. nom.

. *Ami à la foi de Lorraine* : Sy m'est (...) venue présentation d'un viel proverbe des sages qui disent que l'on se doit garder de son amy réconcilié, car tousjours demeure quelque peu de rancœur, quelque petite racine de souvenir à l'injurié (...), comme maintenant nouvelle matière me donne à congnoistre icy, là où je me voy constraint d'escrire des Liégeois (...), puis la victoire que Dieu envoya sur eux au duc Jehan par bataille, ils ont esté amis réconciliés à cestuy duc Philippe, voire *amis*, Dieu scet comment, à la foy de Lorraine, ayans toujours une cuisance et un couvert remors d'amertume en leurs coeurs. [Note de l'éd. : «Au moyen âge, la foi punique était oubliée, et l'on disait : Foi de Lorraine. M. Leroux de Lincy a recueilli, dans son livre des Proverbes français, ce vieux dicton : Lorrain, mauvais chien, Traître à Dieu et à son prochain»] (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 57).

. *Ami de Pasques fleuries*. "Ami d'un jour, des jours de prospérité" (DI STEF., 19c) : Je croy bien que par trop contendre En amytié viennent des troubles, (...) C'est grant dangier que d'amys doubles. (...) De telz gens te faudra garder, Car, combien qu'ilz te salueront, S'ilz te voyent riens amander, En cueur pas joyeux n'en seront, Et en mengeant te trahiront Et en feront leurs moqueries ; Pour bien faire mal te rendront : Sont *amys* de Pasques flories. (ALECIS, Déb. omme mond. P.P., c.1500, 150).

. *Ami en voie*. "Ami en action, qui se dévoue" (cf. DI STEF., 20b) : ...je vous feray ung compte qui vous approuvera que *amis* en voie est aucunesfois propice. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 194). [Ou *voie* est-il à prendre au sens propre ?]

- Appeler qqn *ami(e)*. "Désigner, reconnaître qqn comme étant l'objet d'une relation amicale" : S'*amie* vous veuil apeller, Trop simple nom vous bailleroye, Celle [que je ne sçay nommer Com a mon gré desireroye.] De ma dame nom vous donner, Orgueilleuse je vous feroye ; Maistresse point ne vous voudroye ; Comment dont doy je a vous parler... ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 352).

- Loc. adv. (*Fait*) à l'*ami*. "De manière complaisante" (cf. DI STEF., 20a) : LA FEMME (quant elle a forgiet). Sçay je riens a le forgerie ? Je croy qu'il [les clous qu'elle a forgés] sont fait a la my [l. *ami*]. Tenez, portez les mon amy, A vostre maistre Cayphas Dictes lui et a sire Annas Que moy meismes les ay forgies. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 182). Ains le saige qui a scavoir, Vertuz, science, sans avoir, C'est le riche de tous les riches (...). Nul ne luy demande son bien, Car aussi ne possède rien. Et je te pry, mon doulx amy, Qu'ensuivez cestuy à l'*amy*. Oyz-le et entends de bon cueur, Et prens l'affectueux liqueur De sa juste correction Et admirable fruition. Si te corrige aigrement, Souffre-le bien paciamment (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 329).

- Prov.

. *Ami pour autre veille* : Non pourtant, Bonne Amour conseille - Et moult souvent le dit on bien - Q'un bon *amy* pour l'autre veille Au gré d'autrui, non pas au sien. (CHART., D. Rev., a.1424, 307). Sire, on dist en ung commun parler que "l'un *amy* pour l'autre veille". Je le dy pour moy, qui suis congnoissant des grans services que au duc, mon seigneur, avés fais, et que par deux fois m'avés la vye sauvee (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 168).

**Rem.** *Ami pour ami veille* : T. Matsumura, *Trav. Ling. Philol.* 37, 1999, 174, n.2, 4.

. *Ami acquis vaut mieux que vingt prochains parents* : ...sans cousin ne parent me voy estre demourant entre les

sarrasins. Car ung seul homme je ny cognois en qui je puisse avoir fiance se ce nest en hertan [l. Hertan] (...). Gilion faisoit ses piteuses complaints et hertan [l. Hertan] le reconfortoit ou mieulx quil pavoit (...). Et pour ce dist on aucune foys que ung *amy* acquis vault mieulx que ving prouchain parent. (Gil. Tras. W., c.1450, 70).

. *Ami de vraie amitié suit l'ami en adversité* : ...l'*ami* de vraie amitié Suit l'*ami* en adversité (DESCH., M.M., c.1385-1403, 4).

. *Au besoin connoist / voit on l'ami* : Et pour tant vous ai dit le meskief que je sai, Qu'au besoing voit li hons son *ami* de coer vrai. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 181). Fier vous povez seurement En moy, tout, non pas a demi, Au besoing congnoist on l'*ami*. (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 272).

**Rem.** Cf. aussi T. Matsumura, *Trav. Ling. Philol.* 37, 1999, 175, n.6.

. [Montrer] *au besoin qu'on est ami* : Pour ce dit ung parler, souvent l'avéz ouÿ, Tel ne fait au premier ne noise ne grant cry Qui bien monstre au besoing qu'il est léal *amy*. (Enfances Doon de Mayence P., c.1450-1500, 632).

. *On doit esprouver son ami* : On dit communement que en necessité on doit esprouver son *amy*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 248). C'est ung dit commun qu'esprouver convient l'*amy* ains que l'amer. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 249).

. *Celui ne semble pas estre ami, qui ne tient ce qu'il a promis* : Si tu promés riens, si le tien, Soit d'autrui service ou du tien. "Celui ne semble pas estre *amis*, Qui ne tient ce qu'il a promis." (Liber Fort. G., 1346, 88).

. *Il n'est ami si ce n'est dans denier* : Charlon et tout cez perre yrai(t) si guerrier Qu'i ne li demourait ville pour habergier. Li duc Herpin mon perre vorai(t) si bien vangier Que ja n'an averai(t) nulz villain reprouver : Il n'est nulz *hamis* se ceu n'est dans denier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 153).

. *Il n'est plus d'amis qu'en la bourse* : De vous, lieutenans de grans barres Et messeigneurs les allouez, Je me taictz, car vos faitcz sont garres Des ce qu'aucun vous a louez Par grans dons ; mais tres mal ouez Les povres, qui n'ont d'argent source. Il n'est plus d'*amys* qu'en la bourse. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 63).

. *Il n'est secours que de vrai ami* : LE CRESTIEN. (...) N'est secours que de vray *amy*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 149).

. *Il ne sait qui ["ce qu'il"] perd, qui perd ses bons amis* : De la mort de Bertran en valu France pis, Car il ne scet qu'i pert, qui pert ses bons *amis*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 53).

. *Nul ne connoist qu'est d'ami jusqu'à tant qu'il l'a perdu* : Mais sans cesser larmoy, Quant le roy de fierté, Fleur de chrestienté, Pris et suppeditté Par ses ennemis voy. Nulz ne congnoist qu'est d'*ami*, Jusqu'à tant qu'il l'a perdu. (MACH., Lays, 1377, 475).

. *On ne sait que un ami peut valoir jusques à tant que on l'a perdu* : ...quant ilh est mors, si en ay teile duelh que je ne puy metre refrain ; partant, dist I proverbe, c'on ne sait que I *amis* puet valoir jusques à tant que on l'at perdu. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.3, a.1400, 279).

. *Qui perd son bon ami, plus perd qu'à perdre son avoir* : Le tres grant doel pris en parfont Qu'illoec Pompal et Lupal font Pour la mort de lor chier ami, Ne puis dire a quart n'a demi. (...) Et tout lor compaignon et per Autressy ne se faindent pas A plorer pour celly trespas (...). Qui pert son bon *ami*, pour voir, Plus pert qu'a perdre son avoir. (Pastor. B., c.1422-1425, 106).

. *Long demeurer ami changer fait plusieurs fois* : ...elle (...) commença le lay comme il s'ensieut : Long demourer *amy* changier Fait plusieurs fois et estrangier, Mais le bon cuer envis l'estrange (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 275).

. *Mieux vaut (trouver) un ami en chemin / voie que denier en courroie* : Que te vaudra celle monnoie Quant seras au tour de ta roie, Qu'en terre seras enfouis ; (...) Donne et rend ce que tu as pris ; Car mieus vault en chemin *amis* Que ne font denier en corioie. (JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 141). Ensi fu respitez l'enfès, qui Diex doint joye. Pour ce, dist .J. proverbes, miex vaut trouver en voie Un boin certain *ami*, que denier en corioie. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 31). Si vueil prendre le dit du sage Qui dist : mieulx vault *amy* en voye Que ne fait denier en courroye. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 138).

. *Mieux vaut un bon ami que...*

**Rem.** T. Matsumura, *Trav. Ling. Philol.* 37, 1999, 192-193.

. *Meilleur fait amis acquerre que nulle chevance conquerre* : La grant richoise du roy Mide Qui tout en or muoit par touche, Ja ne fust vallable la bouche Ne les mains de loial amy, Non pas du monde le demy, Dont millour fait *amis* acquerre Que nulle chevance conquerre. (Pastor. B., c.1422-1425, 122).

. *On doit aider ses amis* : L'ÉVESQUE DE LAON (...). C'est raison que nous contendons De nous tirer en son quartier, Puisque sçavons et entendons Qu'il a de nous si grant mestier. LE DUC DE NORMANDIE (...). On doit ses bons *amys* ayder, Si concludz qu'aler y faudra, Et le glorieux Saint Didier A cent doubles nous le rendra. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier C., 1482, 351).

. *On doit garder son ami quand on l'a* : Naymes, ce dist le roy, vous n'y entrerés ja, Tenez vous pres de moy (...) ! Vostre conseil me vault et a valu pieça, Ung autre messaiger querre nous convendra. Car j'ay tousjours ouy dire et bien m'en souvendra Qu'on doit trop bien garder bon *amy* quant on l'a. (Galien D.B., c.1400-1500, 34).

. *On doit pour son ami faire priere* : Par Dieu, c'est mon voloir et toute ma priere. Si m'a le roy mandé qui tient France a banriere, Et pour l'amour de luy pourteray ma banriere Dessus ces ennemis, que plus ne m'en requiere : On doit pour son *amy* fere a peu de priere. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 7).

. *On ne peut avoir trop d'amis* : La chevalerie et les nobles (...) dois chiers tenir et en amour et leur faire des biens afin de les plus obliger à toy. (...) si que dit Tullies, on ne puet avoir trop d'*amis* ne pou ennemis (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 92).

. *Pauvre homme ne trouve ni ami ni parent* : Maiz ce fait ne pourroye acomplir nullement Se n'avoyè or fin assés et grant argent Pour tenir grant estat et mener noble gent, Car povres homs ne treuve ne *amy* ne parent. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 209).

. *Plus est leger à conquerre ami que à tenir*

**Rem.** T. Matsumura, *Trav. Ling. Philol.* 37, 1999, 186.

. *Plus vaut ami qui point que flatteur qui oint*

**Rem.** Cf. : Cellui veoit bien que il ne pouvoit eschapper, et que tous ne le conseilloyent fors que pour lui plaire seulement. Sy lui va dire le chambellan : "(...) departez à ses povres des biens que Dieu vous a donnez, tellement que il n'ait que reprouchier sur vous." L'empereur escouta et dist deux motz : "Plus vault *amy* qui point que flatteur qui oint." Et fust pour ce que ses amis ne lui avoient parlé que de l'esperance de la santé du corps pour lui plaire ; mais cestuy-cy lui parloit du sauvement de l'ame (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 184).

. *Qui n'a amour et amis, il n'a rien.* V. *amour*<sup>1</sup>

. *Tels amis sont comme ceux qui chantent deux et deux* : ...en amistié de compaignons qui sont nourris ensemble d'enfance, un seul n'est pas amis à pluseurs. Et pour ce dit l'en en proverbe que telz *amis* sont comme ceulz qui chantent II. et II. Mais ceulz qui sont amis a pluseurs et qui se rendent familiaires a tous, il semble que ilz ne soient amis a nul. Toutesvoies, l'en puet dire que il sont amis politiques, et telz sont appelléz plaisans. (ORESME, E.A., c.1370, 490).

. *Un ennemi fait plus que cent amis* : PARSEVERANCE. (...) S'ennemis a, ilz ne seront point neux, Et quant viendra a rabatre et compter Amis pourront ennemis surmonter. ENVIE. Ung ennemy fait plus que cent *amis* Et contre mil[le] un ennemy souffit. Tout le travail que cent amis ont mis Ung ennemy renverse sans prouffit Car l'ennemy qui en son cuer confit Tout faulx moyen ne doubte point l'amy, Et ne puet on avoir feble ennemy. [Note de l'éd. : «À rapprocher de : "Souvent sont plus fors deux amis que ne soient quatre anemis" (Morawski, Diz et proverbes des sages, Paris, Presses Univ., 1924, p. 11)»] (Lyon cor. U., 1467, 54).

. *Vrai ami plus fait et moins dit* : ...Ses bergiers qui pas ne tristoient Quant voient lui et sa compaignie, Ains font tel bruit que la champaigne De la joie qu'il vont menant En vait trestoute resonnant. Pour ce sont sy liet quant le voient Que de ly entendu n'avoient Qu'illoec sy tost les rataindist. Vrais *amis* plus fait et mains dist. (Pastor. B., c.1422-1425, 148).

. *Vrais ne sont pas les amis doubles* : Au iourduy parents et amys Promettent et mons et merveilles Mais quant voient quon est bas mis Ilz baissent trestous les oreilles (...) Et que vallent promesses telles Vrais ne sont pas les *amys* doubles (Danse macabre femmes H., p.1480, 88).

- Empl. adj. rare. *Estre* + adv. + *ami* : Et par aventure est ce bien que l'en ne quiere pas estre tres *amy* a grant multitude de gens. Mais en doit l'en querir tant comme il souffist a convivre et a bonne conversacion, car il ne semble pas que .I. homme puisse estre tres *amy* a pluseurs pour ce que il ne puet pas amer pluseurs. Car amistié veult et requiert superhabondance d'amer et tele superhabondance ne peut estre fors a un ou a tres petite multitude. (ORESME, E.A., c.1370, 490). [Robert d'Artois part pour l'exil] Li contes [de Hainnau], qui fu moult *amis* et honnourables et qui avoit grant pitié de li, (...) li fist delivrer et baillier or et argent pour paiier ses menus frés, car il s'en voloit aler en Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 198).

- [Dans une litote] : (Or parle ung juis es autres.) Segnieurs, sça tous venés ! Monlx bien avons expletier, Le truant [Jésus-Christ] en la croys avons mys. Ce n'estoit pas nostre *amys*, Ency que sçavés. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 201).

2. "Celui (ou celle) qui entretient un lien favorable avec qqn, de manière durable ou épisodique, dans les rapports idéologiques, politiques, notamment dans la lutte armée ou plus rarement dans les rapports sociaux, ce lien se traduisant généralement par des services rendus" : O, vous, Romain, se onquez me avint que vous fuissies en bataille ou vous deussies rendre gracez (...), ce fu, pour verité, la bataille d'ier, car hier vous eustes bataille non pas seulement o vous anemis, mes, que plus est perilleus, o la fausseté et traïson de vos compegnons et fains *amis*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.4, 48). Lors se arriverent et ancrerent au port, et manderent a l'abbaye que ilz ne se doubtassent pas, car c'estoient *amis*, et estoit le maistre de Rodes avec. Et quant ceulz sceurent les nouvelles, si furent moult joyeux (ARRAS, c.1392-1393, 91). Les cardinaulx trouverent l'art Pour ce qu'en eüssent leur part, Et pour eulx et pour leurs *amis* Avoir l'eglise a leur

devis. S'en ont tant prins a toutes mains Que par le monde les plus grans Ont ilz eüz pour leurs *amis* Ou pour eulx, tout a leur devis. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 47). Et encor se sont conseilliez Rommains, tout ainssy exilliez Comme ilz sont, de faire une armee ; (...) Grant foyson serfs, aultres debtors Orent, si les ont tous franchis (...); Chevaliers en font, les enortent De bien faire, et gent a souldee Pregnent. Celle chose ont mandee A tous leur *amiz* et affins. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 218). ...je produiroye exemples en lieu de raisons et nommeroye les lieux et les villes ou pluseurs des tiens ont habitè tant come les vivres et les rappines des biens qu'ilz n'avoient pas acqiz les ont peu soustenir, mais ilz ont failly aux places quant la proye leur a failly, et prins des *amis* ce qu'ilz n'eussent ozé sur les ennemis chalengier pour laissier les lieux aux ennemis qu'ilz s'estoient chargez de garder aux *amis*. (CHART., Q. inv., 1422, 39). En laquelle treve estoient comprins les *amis* et aliez d'icellui de Bretagne (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 286). ...les aultres, qui sentent en leur conscience ne povoir accomplir le voyage et sont vieulx et en estat de ne povoir servir, viennent à moy [le Roy] et se facent tous mettre en escript et soit bien certifié et tesmoingné des bons services qu'ilz ont fais, affin que aucuns trompeurs soubz ombre des bons ne se presentent. Et, quant je les congnoistray, je les recueilleray et pourverray comme mes bons et especiaux *amys* et serviteurs. (BUEIL, II, 1461-1466, 167). Aussi, dit le Roy, tout ce qu'elle a fait, c'est par la force de son chastel et de son beau langaige et de la subtilité et mauvaistié dont elle est pleine. Je n'entens point que par son enchanterie elle sceust rien faire ; mais elle seduiroit tout le monde par son engin. Et, pour ce, renvoyez-la ; car je vous certifie qu'elle a des *amyz* entour de moy. (BUEIL, II, 1461-1466, 210). Et vous, le conte de Suffort, A quelque renson soyez mis, Je vous auray, soit droit ou tort, Par force d'argent ou *amis*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 570). ...qu'il fust fuy devers les Suysses ou devers le duc de Millan, Francisque, qu'il repputoit son grant *amy* et bien luy monstra par le secours qu'il luy envoya (COMM., I, 1489-1491, 57).

- Empl. exclam. [En réponse à une question sur l'identité de la pers. concernée] : LE PRESBTRE DE LA LOY, garde du temple. (...) Hau, poutier ! ALIFERNÈS. Qui est la ? CUSTOS YDOLORUM. *Amis*. Je suis celluy qui est commis Pour garder le temple immortel. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 30).

- En appellatif. [Surtout dans les rapports soc., notamment professionnels, impliquant une certaine hiérarchie, *ami* pouvant prendre une nuance fam. dans les rapports entre supérieur et inférieur (ou considérés comme tels)] : LE FILZ. (...) Faites moy voie, je vous pry : Chascun en arez deux ; tenez. PREMIER SERGENT D'ARMES. Il [florins] sont bon, mon *ami* : passez. (Mir. enf. diable, c.1339, 31). LE CHEVALIER [à l'écuyer]. Perrotin, il m'est moult a fort De ce qu'estre autrement ne peut (...). Doulz *amis*, a toy me complaing. (Mir. nonne, 1345, 332). LE SERGENT. Sire, par m'ame, je feray Bon serement c'onques encore, (...) Ce que vous dites ne m'avint ; Ne du faire ne me souvint, Ne je ne quier. LE JUGE. Je vous en croy bien, *ami* chier ; Voir, vous estes le nonpareil. (Mir. enf. ress., 1353, 29). ...à mon très-chier et grant ami messire Jehan de Foleville, conseiller du roy et garde de la prevosté de Paris. Très-chier et grant *ami*, le roy m'a commandé que je vous die de par lui, comment sur quanque vous le doutez, que vous faciez mettre à question Le Breton, son chevaucheur (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 523). [Le marquis aux barons] Mes feaulz subgez et *amis*, La pitié que je ay de vous Et la bonne amour qu'ai a tous... (Gris., 1395, 16). [La comtesse de Montfort encourage les gens de Hainbon à ne pas abandonner sa cause] Bonnes gens et mi

bon *ami*, li corages me dist que nous averons proçainement bonnes nouvelles d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 522). [À un valet]. Vous dittes tresbien, mon *amy*, dist le roy (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 165). Que respondez vous, mon *amy* ? dit le prevost au prisonnier (C.N.N., c.1456-1467, 160). Et, quant ilz furent devers le Roy, il les fist venir en son conseil, premièrement les cappitaines des gens d'armes de la terre. Et commanda à ung chascun amener deulx ou trois hommes de bien avecques lui. Et leur dist : "Mes *amiz*, je congnoys les bons et grans services que vous avez fais à ceste seigneurie et à toute la chose publique de ce royaume ; et n'y en a nul, de quelque estat ou condicion qu'il soit, qui ne soit tenu à vous, et de ma personne je m'y repute plus obligé et tenu que le plus petit..." (BUEIL, II, 1461-1466, 165). LE SERGENT. Foy que [je] doy à mes rentiers, Je m'en voys sus Gaultier La Haire Luy porter mes soulliers reffaire. (...) Hau ! Dieu te gard, *amy* Gaultier ! Comment te va-il puis l'autrier ? Est point le broullas abatu ? (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 230). JOUAN. Et s'il advient que ung seul mot D'aventure ysse de mes dens, Vous direz qu'elle [ma femme] est hors du sens : Elle jure, elle tempeste (...). LE SOT. Helas ! Dieu te doint patience, Mon *amy*, tu en as mestier. (P. Jouv. D.R., a.1488, 40).

**Rem.** Cf. M. Plouzeau, *Rev. langues rom.* 100, 1996, 314-315.

. Au fém. : LA DAME [à la chamberiere]. Adieu, chiere *amie* Agnesot, Tu n'as mais en moy point de dame (...). Jamais cy ne retourneray. Pour ce a Dieu te commanderay, M'*amie* chiere. LA CHAMBERIERE. Lasse ! J'ay bien de mate chiere Faire cause et raison sanz faulte Pour vous, ma dame. Adieu ! (Mir. enf. ress., 1353, 39-40). [La marquise à la nourrice] Veoir vous vieng pour secourir Vous et l'enfant, ma douce *amie*. (Gris., 1395, 50).

- Loc. verb.

. *Avoir / tenir qqn à ami*. "Avoir / tenir pour allié" : La .I.Ie. en Macedoine yere, Dont le roy a secours venoit De Hanibal, qu'a *amy* tenoit (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 219). Ainsi, Sire (...) se vous le povyez remettre en sa seigneurie [le roi Amidas dépossédé], vous (...) auriez le roy Amidas à *amy* et tous les Amidoyens, le Jouvencel et toute leur puissance tousjours à votre service. (BUEIL, II, 1461-1466, 159).

. *Se declarer ami de qqn*. "Se présenter comme l'allié de" : ...et disoit on que c'estoit pour ce que auparavant ledit duc de Bretagne avoit prinse la Toison d'or, en soy declairant *amy*, frere et alié du duc de Bourgongne (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 234).

. *Se departir bons amis*. "Se quitter en bons termes" : Et, après ledit pourparlé ensuivant, le roy leva sa main dudit arrest et fist tout ledit paiement delivrer audit monseigneur le connestable, et puis s'en departirent d'ensemble bons *amys*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 313).

. *Devenir bon ami à qqn*. "Devenir partisan de qqn" : ...mons. Charles, son frere, et le duc de Bretagne s'estoient reunys et devenus bons *amis* et bienvenus au roy (...). Et ledit duc de Bretagne offrit bailler au roy les villes que lui et ses gens tenoient en Normandie, en lui rendant et restituant les autres villes et places que les gens du roy tenoient en Bretagne (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 210).

. *Estre ami à qqn*. "Être en bonnes relations avec qqn" : Et dient ainsi : "quel proffit seroit ce estre *ami* a un puissant et riche qui ne recevroit nul bien de luy ?" (ORESME, E.A., c.1370, 450).

**Rem.** Dans cet empl., *ami* tend vers l'adj.

. *Estre (l')ami / le bon ami de qqn.* : Et, chier sire, pour le grant honneur et la grant noblesce qu'ilz ont veue en vous, ilz desirent a estre voz bons *amis* et que vous les ayez pour recommandez, et vous envoient quatre cens hommes d'armes et cent arbalestriers d'estoffe, paieez pour VIII. mois, pour aler avecques vous tout partout ou il vous plaira. (ARRAS, c.1392-1393, 177). ..c'est vostre povre peuple [du roi] qui vous a loyallyment servy et esté vostre *ami* (JUV. URS., Loquar, 1440, 368). ...c'estoit qu'il luy conseilloit, s'il vouloit estre *amy* d'Angleterre, qu'il meist peine de mettre la paix, non point la guerre (COMM., I, 1489-1491, 199).

. *Trouver qqn bon ami.* "Bénéficiaire des bonnes disposition de qqn" : Le Regent respondist : "(...) Mais vous estes bon et saige ; je ne vous en conseille ne commande riens et m'en rapporte à vous. Mais soyez seur que, se vous avez à faire de moy, vous me trouverez bon *amy* tousjours et ne vous faudray point." Le Mareschal respondist : "Monseigneur, je le scay bien ; n'en parlons plus." (BUEIL, II, 1461-1466, 219).

- Prov.

. *Amis doivent l'un l'autre à leur besoin aider* : C'est le roy Dagoubert qui France a a baillier, Qui maint a emcombrier et main et a nuytié, Quar Vendres et payans l'ont venu assiegier Et luy font son royaume gaster et eschiler (...) : Or vous requiert et prie que luy veulhés aider (...) ; Quar j'ay souvent ouï ung parler retraittier : *Amis* doivent l'ung l'autre a leur besoing aider. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 6).

. *Il n'est secours que de loiaux amis* : Et de Castille ung prince redoubté, Fort augmenté, sera graffé, enté, Mis et planté sus ung margaritier, Pour exauchier Noblesse et renforchier Et rabaissier orgueilleux ennemis : Il n'est secours que de loiaux *amis*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 338).

**Rem.** Quoique sa valeur affective s'affaiblisse en I A 2, *ami* reste teinté d'affectivité et semble garder une connot. cordiale, même dans les rencontres occasionnelles entre étrangers.

3. "Celui (ou celle) qui est lié à qqn par des rapports familiaux, proche parent" : Après lesqueles vendues, delaisement et quittance ainsi faites, touz les freres, oncles, cousins et *amis* dessusdiz, lesquies sont les plus prochains de char desdiz enfanz, ont juré devant nozdites genz et tresoriers, lesdites ventes, quittance et delaisement estre proufitable ausdiz enfanz (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1340, 70). ...Glaude, avant qu'il eust fait ceste fole entreprise ne encommencié, nous assembla et nous dist : Beaulx seigneurs, vous estes tous de mon lignaige, et je du vostre ; c'est bien raisons que nous nous entramons comme cousins et *amis*. (ARRAS, c.1392-1393, 210). A trespuissant prince et cremu, Le noble conte de Panice, Mon chier frere, que Dieu garisse, Et a sa femme, la contesse, Ma suer, a qui Dieu doit l'yece, Je, de Saluce le marquis, Leur feal freres et *amis*, Salus mande et dilection. (Gris., 1395, 23). Leurs corps en terre sera mis, Les biens demeurent aux *amys*, Souventesfois aux estrangiers. (...) L'avaricieulx se meurt : lor Aux heritiers demeure l'or (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 46).

**Rem.** Dans l'assoc. *amis et parents* ou *amis et prochains*, on ne sait trop si *ami* renforce l'idée de proche parenté ou s'il se réfère aux sens I A 1 ou I A 2 : : ...le duc Aubert et son frere et l'evesque de Liege (...) trouverent le duch qui estoient tous esbahis (...) car on luy avoit dit que ceste grosse assablée que l'empereur de Romme avoit fait et faisoit encoires, se retournerent toutte sur luy, se ses bons *amys* et prouchains n'y pourveoient. Quant ces seigneurs furent venus devers le duc, il en fut tous resjois et grandement

reconfortez et, par especial, pour la venue de ses deux cousins germains, le duc Aubert de Baviere et le duc Oste son frere, car bien sentoit que ilz ne luy lairoient avoir nul deshonneur (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 168). Il est bon que nous le mandons a noz *amis* et parens et a tous ceulx qui ont esté de ceste fole aliance. (ARRAS, c.1392-1393, 207). ...pareillement qu'il se sentoient assez seurs d'aucuns de la compaignie de monseigneur de Torcy, desquelx monseigneur du Lau avoit pour lors la charge, et dont aucuns estoient ses *amis* et parens (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 185).

- Au fém. : LE MARQUIS [au sergent]. (...) Or, le maine [l'enfant] a ma bonne *amie* Et suer, de Panice contesse. (...) LE SERGENT [à la comtesse de Panice]. (...) Dame, le marquis mon seigneur Et vostre chier frere et amé, (...) Cestui enfançon vous envoie (Gris., 1395, 67).

- *Ami charnel / ami de chair* : ...sera chargié un de noz *amis* de char à lour accoistre et parfaire sur notre dite terre là où nous voudron, si ils en avoient mains que lour droit (Cartul. Laval B., t.2, 1334, 185). Si seroies trop mieulx servis De celui qui tes servens est (...). Ne te puelent plus de bien faire Tes *amis* charnelz, tes parens Et tes serviteurs apparens, Qui sont par nature obligez Les aulcuns, les autres liez Par loier et par droit servaige A toy garder en ta malaige Mieulx c'une femme, qui toudis Gette de grans mos et despis Au languissant qu'elle despoire (DESCH., M.M., c.1385-1403, 66). ...notre bailli de Menreville, acompaigniez du frere du dit Grart Du Baquelerot, de deux ses cousins germains et autres ses *amis* charnelz, prinrent de fait ou dit pays de Laleue Gauwain Du Bos, subget et justiciable d'icelui pays (Hist. dr. munic. E., t.3, 1395, 65). ...et a ordonné et ordonne que les *amis* charnelz dudit Deniz s'assembleront et esliront un curateur (BAYE, I, 1400-1410, 199). Or, estoit le bastard de noble et haute parenté et avoit des *amis* beaucoup en court et acquis et charnelz (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 105). Et aprez, quant vous retournerez, vous trouverez la terre où vous avez esté nez, puissante de vous nourrir ; voz *amys* charnelz, qui seront en vie, vous recueildront doucement et à grant honneur (BUEIL, II, 1461-1466, 167).

**Rem.** Cf. J.-M. Turlan, *Amis et amis charnels d'apr. les actes du parlement au XIV<sup>e</sup> s.*, in : *R. hist. de dr.* 4<sup>e</sup> sér. 47, 1969, 645-698. «Qui sont ces "amis charnels" ? (...) Il semble qu'il s'agisse plutôt de la parenté par le sang à laquelle s'ajoute l'alliance limitée au conjoint (...). Sous le règne de Charles VI, au Parlement, on énumère les amis charnels, père, mère, soeur, frère, puis les consorts ; ainsi à Tournai, ils se trouvent nettement distingués des alliés» (Cl. Gauvard, *De grace especial : crime, État et société en Fr. à la fin du Moy. Âge*, 1991, 643). «L'ami peut donc être un parent, et en particulier un parent par le sang. (...) On peut se demander si, plutôt que de désigner une parenté large dont les liens seraient vaguement perçus (...), la référence à l'amitié ne trace pas au contraire le cercle choisi au sein de la parenté. Les amis seraient alors les proches par le coeur et par le sang, élus privilégiés dans le réseau de parenté» (Cl. Gauvard, *De grace especial : crime, État et société en Fr. à la fin du Moy. Âge*, 1991, 675).

- En appellatif : LE SEIGNEUR. A Dieu, chier filz et *ami* doux, Vous conmant jusqu'au reveoir. (Mir. enf. diable, c.1339, 28). ...orendroit dit le pere a son filz et le voisin a son prouchain : "Beaux *amis*, le temps est merveilleux et ne savons comment l'estat des choses presentes tournera, si fault mucier (...) noz avoires et noz chevances." (CHART., Q. inv., 1422, 32). ...quant le Jouvencel eust prins port, le roy Amydas vint au devant de lui et le acolla et print

entre ses bras et lui dist : "Mon filz, mon *amy*, vous soyez le très bien venu ; je vous offre ma fille, je vous offre mon royaume..." [Ici futur gendre, ami par alliance] (BUEIL, II, 1461-1466, 178). Mons. le grant maistre, mon *amy*, vous m'avez bien monsté que m'aymez et m'avez faict le plus grant plaisir et service que vous pourriés faire (...) A nostre très chier et amé cousin le conte de Dampmartin, grant maistre de France. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 216).

. Au fém. : Bon seroit, douce *amie*, de vous communier chascune sepmaine ou au mains a la quinzaine, se faire le pouez sanz l'escandre de vos sereurs. [«Le "Chastel perilleux" est (...) écrit (...) par un chartreux pour sa cousine, nonne à Fontevault. (...) s'adressant à sa cousine, la "belle amie" des manuscrits les plus anciens, vers 1400, disparaît dans les manuscrits plus tardifs au profit de "suer" ou "cousine", preuve d'une évolution sémantique» (P. Bourgain-Hemeryck, Bibl. Éc. Chartes 136, 1978, 136-137). Toutefois, on peut se demander si dans cet empl. de "amie" à propos d'une cousine religieuse, l'idée de relation spirituelle, de communion dans une même foi ne l'emporte pas sur l'idée de parenté] (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 120).

- Prov. *Gens hors de leur pays sont amis comme freres* : ...et ainsy que l'en dit communement : gens hors de leurs païs sont *amis* comme frerez (Comte Artois S., c.1453-1467, 108).

4. [Dans le domaine relig.] "Celui (ou celle) qui voue sa dévotion à tel être spirituel ; être spirituel accordant sa protection à tel individu"

a) *Qqn est ami de Dieu / Dieu est ami de qqn* : E ! glorieux martir et vray, *Ami* de Dieu, sire saint Pry, M'ame en ta sainte garde ottry (Mir. prev., 1352, 234). Autrement fait ton bon *amy*, o ame devote, et vray Dieu de sainte amour, et le Filz de ceste Vierge au jour d'uy saintement conceue, car en luy n'a riens de faintise, et en adversité point ne deffault, et si ne demande fors ton amour. (GERS., Concept., 1401, 409). O dont, ame inprudente, (...) tu devroies mieulx perdre tout le monde que la compaignie de l'amour du dateur des [var. : de] ces biens (...). Et certes, se tu aymes lez choses mondaines, tu les dois amer comment sujettes, et les dois amer comment dons et aires de ton espoux ou comment guerdon de ton bon *amy* ou benefice de grant seigneur. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 265). Et regardant soy en ceste povre misere et extreme necessité, abandonna vertu et courage (...), pensant seulement a dieu, en luy priant qu'il eust mercy de son ame. Mais luy qui est tant misericordieux, qui esprouve et essaye ses *amis* en diverses peines et tribulacions en ce monde et puis les esleve quant les trouve fermes envers luy et entiers, ainsi comme luy plut permit que en iceluy lieu vint une barque de pescheurs (Belle Maguel. C., 1453, 88). LA FEMME. Saint Nicolas, *amy* de Dieu, Requerons ton ayde et confort. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 77).

- Prov. *Dieu sait bien au besoin ses bons amis aider*

**Rem.** T. Matsumura, *Trav. Ling. Philol.* 37, 1999, 181.

- Au fém. *Amie (de Dieu)* : ...l'umle vierge Marie En qui temple de ses precieux flans Le fil Dieu prist char vierge et d'omme vie Pour mettre en paix *amies* et amans. (Mir. Theod., 1357, 129). De grant eur vint li voloir plaisans D'amours, d'amant et de dame sanz per, Quant Dieu, qui est amours pour touz amans, En dame vult amant son fil fourmer (...), Lors fu de nient en vierge humain corps pris, Et lors fu dame en grace resjoie Pour resjoir *amies* et amis. (Mir. st Sev., 1362, 237). Puis doncques que ainsy a esté la loy faicte par toy souverain juge et droiturier, que toute la lignie de Adam et Eve (...) sera sujette a pechié originel comme dit est, se ton *amie*, que tant belle veulz faire, est conceue par Joachim et sainte Anne, (...) je fais doubte pour Justice que elle ne feust

conceue en la tache de pechié originel et qu'elle n'eust pas ceste purté, innocence et beauté qui appartient a celle qui doit estre ta mere, ton espouse et *amie* singuliere. (GERS., Concept., 1401, 399). ...je expedieray la seconde partie de nostre sermon en faisant une amonicion a toute ame devote que elle soit belle et *amie* de Dieu perseverement. (...) He Dieu ! comme a icy haulte noblesse de estre *amie* ! De qui *amie* ? Non pas *amie* de homme mortel, non pas d'ange ou d'archange, mais de Dieu, le Roy des roys, et des seignourissans le Seigneur. C'est le bon amy qui oncques ne faillit au besoing, qui oncques ne reproucha son amour, qui ne requiert de son *amie* fors estre amé (GERS., Concept., 1401, 408-409). MARIA. (...) Plus ne tiendrey entre mes bras Le Messias, Mon filz, tout le bien de ma vie. Las, mon amy ; moy, vostre *amie*, De cuer vous prie Que me veulhés arregarer. Adieu, ma plaisance jolie ; Plus ne me fie En ce monde vous embrasser. (Pass. Auv., 1477, 199).

- En appellatif. *Ami Dieu* : *Ami* Dieu (...) Et vous, mere Dieu debonnaire, Jettez me hors de ceste haire (Mir. enf. ress., 1353, 21).

- Loc. verb.

. *Avoir Dieu ami*. "Être en relation d'amour spirituel avec Dieu" : Roÿne des cieulx, qui en vous Servir met son entencion, Dieu a *ami* et les sains touz (Mir. enf. ress., 1353, 62). Par ce point sauverez vostre ame, Chier sire, et arez Dieu *ami*. (Mir. Clov., c.1381, 268).

. [De Dieu] *Estre ami à qqn*. "Être le protecteur bienveillant, le guide moral de" : Priez vo fil [de Nostre Dame] qu'il me sequeure E qu'a m'ame vueille estre *ami*. (Mir. mère pape, c.1355, 397). Entres en la chaudière a plain Et je [Dieu] te tenray par la main, Et verras que pour toy feray Et combien *ami* te seray. (Mir. st Panth., 1364, 355). Or me vueille Dieux estre *amy*, Pour eslire la meillour voie (DESCH., M.M., c.1385-1403, 340).

**Rem.** Dans cet empl., *ami* tend vers l'empl. adj.

. [De Dieu] *Clamer qqn ami(e)* : Les ames sont qui se marient Au vray espoux, qui tant les aime Qu'*amies* et filles les claime (DESCH., M.M., c.1385-1403, 245).

. [De Dieu] *Tenir qqn à ami(e)* : Du vray espoux (...) Qui tient la bonne ame a *amie* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 236).

- P. ext. "Celui (ou celle) qui est lié à une autre pers. par l'intermédiaire de la foi en Dieu, coreligionnaire"

. En appellatif : DEUXIESME NONNE. Chiére dame, s'il vous agréé, Un petit ici demourray, Car uncore un po a dire ay De mon service. L'ABBESSE. M'*amie*, je seroie nice Se dire ne le vous laissoie. (Mir. nonne, 1345, 330).

. *Mon ami (en Dieu) / (mon) ami* + adj. : Mes chiers *amis* en Dieu et freres, Vous savez comment nos sains peres, Mes seigneurs saint Pol et saint Pierre, Vindrent cy nostre salut querre, Et comment furent desprisiez, Tourmentez et martirisiez (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 160). LE JUIF. Touchant le siege apostolicque, Le chef capital de l'eglise, G'y crois fermement. MATHATIEL. Sans faintise. LE PRESTRE. Or, vous despouillés, mes *amys*, (...) Si serés dedans ces fons mis Pour recepvoir crestienté. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 154). LE PRESTRE [à Riffart]. Bel *amy*, j'ay de toy pitié, Or vien ung peu plus près de moy Et tout premier confesse toy (...). Beaux *amys*, de tous tes pechez Dont tu as fait confession Requiers tu absolution ? (...) Tu es absoubz presentement, Mais mon doux *amy* debonnaire, Il te fault penitence faire. (C. Riff., c.1480-1520, 60).

b) [À propos d'êtres spirituels autres que Dieu] : Or ne peut estre uns cuers amans fievez De biens par quoy soit en gloire meriz, S'il n'est de ceste vierge *ami* trouvez (Mir. enf. diable, c.1339, 55).

LE JUIF. Sainct Nicolas est mon *amy* Et ay en luy tres grant fiance (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 92).

- En appellatif : O princesse, douce Vierge Marie, Ma deesse, ma maistresse, m'*amye*, Gardez moy bien que je ne me mescompte (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 179).

- Loc. verb.

. *Estre ami(e) à qqn* : Je requis la vierge Marie Que garant vous fust et *amie* (Mir. enf. ress., 1353, 26).

. *Faire de qqn un ami*. "Établir une bonne relation spirituelle avec qqn" : [Ici p. antiphr. dans la bouche du diable] SATHAN. (...) Car tous deux [les deux chrétiens] les emporteray En Enfer sans point de respit, Et pourchasseray, en despit De Nicolas, mon enemy, D'en faire quelque bon *amy* Dedans la grant salle infernalle. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 123).

. *Tenir qqn [ou un être spirituel] un vrai ami / à son ami*. "Considérer qqn comme digne d'un amour spirituel" : NOSTRE DAME. Pseudomme, entens a mes recors : Saches a toy cy endroit vieng Pour tant qu'a mon *ami* te tieng. (Mir. abbesse, 1340, 88). MATHATIEL [à Saint Nicolas]. (...) Gardes moy que jamais je erre, Seure pierre, Car en terre De Dieu te tiens ung vray *amy*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 156).

5. P. anal. [À propos d'un animal]

- En appellatif : ...si son limier tret au vent (...), il ne le doit pas suyr mes doit demourer tout coy et le retirer arriere aux routes et li fere mettre le musel a terre, en moustrant au doy et disant "vez le ci aler, biau frere" ou "mon *ami*" (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 174). Et quant j'euz tout le cerf deffait, La teste je prins et le cuer, Car a mon chien doit estre faict Le premier devoir par honneur. (...) "La, vaulcy, va avant, Briffault ! A route, a route, aller y fault ! Cy fuyra, compaigns, cy fuyra ! Vous estes celui qui tant vault. Briffault, mon *amy*, la yra !" (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 46).

6. Au fig. [À propos d'une chose]

a) *Qqn est ami de qqc. / qqc. est ami de qqn*. "Qqn/qqc. est en affinité avec qqc./qqn" : Il n'est pas *amis* de nature Ne prodoms, qui tant de maulx dit Des femmes (DESCH., M.M., c.1385-1403, 276).

- *Ami de* + subst. (à valeur favorable ou défavorable) : Mout sont d'amis et de parens Qui se moustrent plus apparens De paroles a leurs amis, Quant Fortune hault les a mis, (...) Ce sont les *amis* de Fortune, Qui suient l'estat et l'avoir, Non pas le corps, je vous di voir, Mais l'*ami* de vraie amité Suit l'*ami* en adversité, Non pour remuneracion, (...) Ne pour chose que cilz li donne, Fors pour l'amour de sa personne (DESCH., M.M., c.1385-1403, 4). C'est le bon amy qui oncques ne faillit au besoing, qui oncques ne reproucha son amour, qui ne requiert de son amie fors estre amé seulement, et non pourquant tres habondamment guerdonnee. Ce n'est pas icy l'*amy* de bouche seulement, l'*amy* de bras, l'*amy* de bourse, l'*amy* de court, l'*amy* de cheminee, l'*amy* de genlerye et de adulacion et de flaterie. (GERS., Concept., 1401, 408).

b) *Qqc. est ami à qqc.* "Qqc. a des analogies, des rapports favorables avec qqc." : Chaut (...) aide tres grandement a ceulx qui ont plaie en la teste, aide a tous les membres qui sont mortiffiez par froidure (...) ; et aussi comme le froit leur est anemy, le chaut leur est *amy* ; chaut est *amy* de nature et vivifiant, froit est anemy et occiant. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y.L., 1362-1365, 83).

- Empl. adj. "Favorable, bénéfique" : En Jourdain baptesme rechut Par Jehan et ne donnoit mie Ouye aux sours, jadis perie, Lumiere aux cecz tant seullement N'aux langoureux santé *amye*,

Mais suscitoit mors plainement. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 175).

. *Estre* + adv. + *ami de qqc.* : Le sanguin quant il est pur et net a bon sens subtil et chault mouement pour les operacions corporelles et a lentendement bon et bien arreste, et si est le sang plus *amy* de vie naturelle..., car la vie se tient et est conseruee en chaleur et en moiteur. (CIB., p.1451, 218).

**Rem.** *Ami* s'applique fréquemment à des abstractions personnifiées. Ainsi dans le tour *tenir (pour son) ami qqc.* : Raison est et sera des miens (...), Et Espoir mon chier *amy* tiens, Qui a maintesfois, par proesse, Bouté hors d'avec moy Destresse (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 48). Plaisant Beauté mon cuer nasvra (...), Un bon medecin qu'on appelle Nonchaloir, que tiens pour *amy*, M'a guery, la sienne mercy (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 90). ...se tu n'aimmes l'*amie* de Paix, c'est assavoir Justice, Paix ne te aimera ja (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 236). C'est le cas notamment dans le tour *estre* (+ adv.) + *amie à qqn* "se montrer favorable à qqn" : Et aussi, se fortune et bonne aventure nous vouloit estre *amie*, nous avons bien volenté de conquerir terres et pays. (ARRAS, c.1392-1393, 82). Ainsy leur fu Fortune *amye* Un tendis, qui leur fu rebourse Après moult durement... (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 74). Las, Fortune m'est ennemie, Qui est aux desloiaux *amie*, Quant lessier ne me pouoit mie - Dieu la confonde - Une seule joie en cest monde, Qui en mal a nul ne redonde. (CHART., L. Dames, 1416, 220). ...pour ce que Fortune ne nous est pas si *amye* que de nous avoir permis longuement vivre (C.N.N., c.1456-1467, 166).

. En appellatif : Comment Repertoire de Science (...) escript une epistre a Franc Vouloir, son disciple (...). Chers *amis*, j'ay ta lettre veue, Bien advisée, et bien leue, Et te voy ja plungié en l'onde Des flos perilleus de ce monde (...). Treschier filz, enten que tu fais Et des nopces le grant dommaige Qui puet venir par mariaige (DESCH., M.M., c.1385-1403, 40). Servitude, *amie*, parlez (DESCH., M.M., c.1385-1403, 327). M'*amye* Esperance, Pour quoy ne s'avance Joyeux Reconfort ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 475).

**B.** - [Dans le domaine des relations amoureuses]

1. "Celui qui est lié à une femme par un attachement essentiellement sentimental, par un amour platonique, courtois ; bien-aimé, chevalier servant" : Le premier [point] est que le loial amant, quant ce vient a l'amer, doit s'amour mectre et son cuer tout entier en une seule singuliere personne (...). Le second point de bonne amour loial, c'est que elle, de son droit, doit estre perdurable et doit durer sanz fin, tellement que fortune ne autre chose n'en puist separacion faire, fors la mort seulement, car "tousdiz aime cely qui est bons *amis*", sy come il semble que Aristote veult dire. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 594). Belle que je tiens pour *amye* (...), Non pour tant, volentiers j'auroye Le guerdon de loyal *amy*, Qu'oncques ne trouvay jusqu'à cy En vous, se dire je l'osoye. Je vous ay longuement servie, Si m'est advis qu'avoir devroye Le don que de sa courtoisie Amour a ses servans envoye (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 33). ...ung josne chevalier nommé messire Floridam estoit tres fort embrasé en l'amour de la dicte pucelle, (...) messire Floridan et la pucelle ne estoient que ung coeur, une amour et une voullenté. Le dit josne chevalier frequentoit et visitoit sa belle et douce amie, la dicte pucelle (...). Entre leurs douces et amoureuses paroles estoit souvent regardé et devisé par quel art (...) leur souverain desir porroit estre acomply, c'est assavoir comment ilz porroient estre jointz et unis par bon et leal mariaige ; (...) elle envoya (...) secretement querir

messire Floridam, son *ami* pour traictier et savoir (...) comment elle porroit estre conjointe par mariage a son dit *ami*. (RASSE BRUNH., Flor. Elvide B.N. C., a.1456, 6). ...Madame en sousriant a ses femmes lui dist : "Or ça, maistre, ça, par la foy que j'ay de vous, dictes moy, tout premiers, combien a il que vous ne veistes vostre dame par amours ?" (...) Et tant l'en pressèrent qu'il dist : "Ma dame, je n'en ay point." - "N'en avez vous point ?" dist Madame, "et qui seroit la bien eueuse qui un tel *ami* avroit ? Puet bien estre que n'en avez point, bien le croy. Mais de celle que plus vous amez et vouldrié qui fust vostre dame, puis quant ne la veistes vous ?" (LA SALE, J.S., 1456, 8).

- En appellatif : DEUXIESME NONNE. (...) Doulz *ami* chier, A vous m'en vien. LE CHEVALIER. Doulce amie, puis que vous tieng, Je sui hors de toute tristesse Et plain de joie et de leesce (...). Pour Dieu, dame, que vous hastez, Car pour voir espouser vous vueil (Mir. nonne, 1345, 334). Je ne vous puis ne sçay amer, Ma Dame, tant que je vouldroye ; Car escript m'avez pour m'oster Ennuy qui trop fort me guerroye : "Mon seul *amy*, mon bien, ma joye, Cellui que sur tous amer veulx, Je vous pry que soyez joyeux En esperant que brief vous voye." (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 56). Autre balade que le prisonnier donna a une damoiselle pour l'envoyer a son amy. Adieu, mon *amy* gracieux, Adieu, celluy que je desire, Adieu, l'amour que j'ayme mieulx Par qui souvent mon cuer souspire, Moulte me tarde que puisse rire Avecques vous joyeusement, Car je vous ayme loyaulment. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 93).

- Loc. verb.

. *Clamer / nommer qqn (son) ami*. "Désigner, reconnaître qqn comme étant l'objet de son amour" : Et comment me puis je excuser Nullement de cellui amer Qui, sans sejour, M'apelle sa dame et sa flour (...) ? J'aroye en moy trop grant rigour, Quant il m'a cuer, corps et vigour Fait presenter (...), Se je ne faisoye parler Octroy pour ly reconforter De sa dolour. Pour ce a li me doing sans folour Et le veil mon *ami* clamer. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 232). Contez moy comment fait la belle : L'avez vous point oy parler De moy, et *amy* me nommer ? A elle point mis en oubly Ce qu'il lui pleut de m'acorder, Quant me donna le nom d'*amy* ? (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 50).

. *Faire (de qqn son) ami*. "Choisir un soupirant (en la personne d'un tel)" : La Roynne de Hongrie oÿ La grant honneur et le grant cri Que partout aloit le sermon Du Beau Chevalier au Lyon. En son corage se pensa Que son *amit* elle en fera, Car le plus bel le vit du monde Et que tout bien en li habonde (...). La roynne ne pot longuement celer l'amour qu'en li avoit (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 272). S'amant s'esloigne Ou qu'il meurt en haulte besoigne, L'onneur la loyauté tesmoigne ; Maiz je pers le mien en vergoigne Honteusement, (...) Vif et sain, je pers mon servant Et son honneur qui va devant (...). Au renouvel, La premiere [dame] en fin de l'anvel, Pour recouvrer joie et revel, Sans tort puet faire *ami* nouvel. (CHART., L. Dames, 1416, 291).

. *Retenir qqn pour ami* : Guy, qui tant la veoit belle et douce au regart des autres, et qui encores ne savoit qu'estoit nature d'amour, par son doulx regart fu alors si esprits soudainement de l'amour d'elle que bien luy semble que s'il ne peut venir jusques a aquerir sa grace, et qu'elle ne le vueille pour *amy* retenir, que sa fin couvient estre prouchaine. (Guy Warwick, c.1400-1450. In : *Chrestom.* R., 96).

. *Tenir qqn pour son ami*. "Considérer qqn comme son chevalier servant" : La fleur, de tous biens enrichie, Qui estoit ma

Dame, m'amie, Et qui de sa grace m'amoit Et pour son *amy* me tenoit (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 86).

- Prov. *Il n'est point loyal ami qui n'aime le bien de sa partie comme le sien* : ...ilz estoient ensamble disans aucunes gracieuses devises, mais la pucelle en fin dist qu'elle doubtoit moult la venue du roy son pere (...). "Ma treschierie maistresse, dist le chevalier, je vous responderay sus ce. Et vous dy que je me vouldroye emploier a garder vostre honneur comme le mien propre, car il n'est point leal *amy* qui n'aime le bien de sa partie comme le syen. Et puis qu'il plaist au Dieu Souverain et que nous avons telle amour ensamble que jamais ne peut estre departie, nous devons vouloir le bien et l'onneur l'un de l'autre tellement qu'en nous ne ait que un vouloir..." (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 117).

2. Au fém. "Celle qui est liée à un homme par un attachement essentiellement sentimental, par un amour platonique, courtois ; en partic. celle à qui le chevalier fait hommage dans les tournois ; bien-aimée, dame" : ...le roy Artus (...) demanda a la dame quelle part elle vouloit aller, et la dame luy respondi : "Beau sire, je vous vouldroye mener (...) a une des plus belles cours que vous veissiez oncques (...). Et si avra bien .Vc. chevaliers des meilleurs de la contree, qui sont ja venus pour voir la court, qui est ordonnee en tel maniere que celluy qui avra la plus belle *amye* et le pourra monstrier pour armes, si avra un papegault (...). Mais il y vient un chevalier qui tous les aultres de la contree a conquis par armes. (...) et leur fait faire a luy hommage par force et sans droit et sans raison, et puis après il a une *amye*, la plus laide creature que vous oncques mais veissiez, et il leur fait dire par force qu'elle est la plus belle et la plus courtoise..." (Chev. papegau H., c.1400-1500, 5). N'a pas longtemps qu'escoutoye parler Ung amoureux qui disoit a s'*amye* : "(...) Je meurs pour vous, je le vous certifie !" Lors respondi la plaisante aux doulx yeulx : "Assez le croy, dont je vous remercie, Que m'aymez bien, et vous encores mieulx. (...) Je ne vueil pas de ce vous destourber Que ne m'amiez de vostre courtoisie ; Mais que pour moy doyez mort endurer, De le croire ce me seroit folye..." (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 167).

- En appellatif : E ! douce *amie*, en convenant M'aviez d'estre a moy venue : Par deux nuiz vous ay attendue Et a toutes deux musé ay (...). Doulce *amie*, pour vostre amour Ne m'en vueil je pas courroucier, Mais je vous pri, dame, et requier Ennuie venez. (Mir. nonne, 1345, 330). LA FIANCÉE. (...) Or dictes : M'*amye*, ma mignonne... MAISTRE MIMIN (respond si cler). "Or dictes : M'*amye*, ma mignonne." LA BRU. Mon cuer et m'amour je vous donne. MAISTRE MYMIN. "Mon cuer et m'amour je vous donne." (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 265).

- *Belle amie*. "Femme à laquelle un homme rend hommage" : Ne luitery je aux pastoureux Quant vouldray en lieu de tournoy ? Je pense estre de tel conroy Que g'y conquerray belle *amie*. (Gris., 1395, 47).

. Prov. *Couard (homme) n'aura jamais belle amie*. "Un homme timoré ne saura jamais se faire aimer d'une femme" : Mes savés vous de quoi je me soussi ? De ce qu'on dist, oubliié ne l'ai mie, Que couars homs n'avra ja belle *amie*. Mes sans faille, dame, ma couardise Ne me vient point de mal ne de faintise, Fors que de tres parfette loyauté Que Bonne Amour a en mon coer enté. (FROISS., Orl., 1368, 90). Ja couart n'ara belle *amye*. On ne poeult aidier les chetifs, Fortune leur est ennemye Et tousjours aide les hardis, Qui de ruer ne sont tardis, Ou ardant desir les semont. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 659).

**Rem.** Cf. T. Matsumura, *Trav. Ling. Philol.* 37, 1999, 182.

- Loc.

. *S'appeler l'amie de qqn* : Pour le plus eueux soubz la nue Me tiens, quant m'*amye* s'appelle ; Car en tous lieux ou est congneue Chascun la nomme la plus belle. Dieu doint que, maugré le rebelle Dangier, je la voye briefment (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 70).

. *Avoir qqn à amie* : ...elle [Hermine] ne puet yssir de la pensee de Urien, et le desire tant a veoir, pour le bien que on lui dit de lui, qu'elle dit a soy mesmes que, se il avoit le visaige plus contrefait C. foiz que il n'a, si est il tailliez, pour sa bonté et pour sa prouesse, d'avoir la fille du plus hault roy du monde a *amie*. Et ainsi pensa la damoiselle toute la nuit a Urien, car amours la fait penser par son hault povoir. (ARRAS, c.1392-1393, 104).

. *Estre l'amie de qqn* : Unne dame aim plainne de grant beauté. Lonc temps avoit, que ne l'avoie veue, Trop me doutoi, coer de femme tost mue. Quant ving vers li, doucement m'apella (...) - Amis, dist elle, en vus n'a demouré, Que n'aie fet amit nouvel et gai, En verité de mot n'en mentirai, Un chevalier faitic a grant devise Si me requist par la soie francise *S'amie* fusse, ne l'en falisse pas, Et a ce faire n'estoit il mie gas. Quant m'ot requise, que je fusse sa dame, Et miens seroit sans penser a diffame, Lors je li dis hardiement m'amast, Mes que mon bien de riens n'en enpirast. (...) Mon anelet li donnai volentiers (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 139). Avez vous point ma Dame veue ? (...) Pour m'oster de merencolie, M'escrivy amouusement : "C'estes vous de qui suis *amye*." (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 69).

. *Tenir qqn pour amie* : Tous maux suy contant de porter, Fors un seul, qui trop fort m'ennuye, C'est qu'il me fault loing demourer De celle que tiens pour *amye* ; Car pieça, en sa compaignie Laissay mon cueur et mon desir ; Vers moy ne veulent revenir (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 61).

3. "Celui qui est lié à une femme, notamment par des relations charnelles hors mariage" : ...ledit Hainsselin, son *ami*, nonobstant qu'il feust mariez, retourneroit à elle, et l'ameroit autant comme fait avoit paravant. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 339). ...et, en après, merlast lesdites cire et poix ensamble, et, iceulx ainsi par elle merlez, meist auprès et lez du lit où elle et son *ami*, ou celui que elle vouldroit avoir à mary, coucheroit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 323). Et la avoit dedens la forterece une damoiselle gentil femme, qui enclose s'i estoit pour l'amour de son *ami* Jehan de Manni (...) et estoit des damoiselles de l'abeie de Denain. Et estoit si enchainte que sus ses jours et moult avoit esté destourbee (...) tant que tout li compagnon en avoient eu grant pité. (FROISS., Chron. D., p.1400, 398). Le mary avoit la bouche seullement, et son *amye* le surplus ; et si d'aventure le mary se servoit aucunesfoiz des aultres membres, ce n'estoit que par maniere d'emprunt, car ilz estoient a son *amye* par le don de sa dicte femme. (C.N.N., c.1456-1467, 318). ...si fut sa bonne femme contrainte (...) en lieu de mary user d'*amye*, actendant le rappaisement de son dit mary (C.N.N., c.1456-1467, 421). Jehanneton la Chapperonniere, Gardez qu'*amye* ne vous empestre ; Et Katherine la Bourciere, N'envoyez plus les hommes paistre (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 58). Pour aussi vray que euvangile, quant une femme voeult estre de son baron ou de son *ami* bien amee, se elle lui fait mengier rachines d'erbe de chat, il sera de elle tres amoureux. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 122).

- En appellatif : L'ABBEESSE. (...) Je croy convenant bien vous tieng, *Amis*, quant je si tost revieg. Or venez en ma chambre ça Seurement : nul n'y venra, Je n'en doubt mie. LE CLERC. Ha !

ma chiére dame et amie, Deceu m'avez et trahy Se vous n'avez de moy mercy, Que vous vueillez par vostre grace Que de vous ma voulenté face (...) ? L'ABBEESSE. Certes, *amis*, tant de soubtil Sens n'ay pas que le contredie, Car vostre amour si me maistrie Que tout mon sens surmonté a : Faites tout quanqu'il vous plaira, *Amis*, de moy. LE CLERC. Je vous mercy de cest ottroy (...). Vez la donc : delez vous me couche (Mir. abbeesse, 1340, 72). LA FEMME. A ! mon Dieu, *amye*, entrés dedens Hardiment. Mon mary est dehors, S'en est alé ; ne craignés fors Que de faire le passe temps. Mon mary est alé aulx chans ; Aujourd'uy pas ne reviendra. Par quoy, *amye*, il vous plaira Coucher ensemble entre deulx dras, Tous nus, nous tenans par les bras. Voulés-vous point ? L'AMOUREULX. Ma douce *amye*, Vous obéir pas ne denye (...). Baisés moy. (Retraict T., c.1490, 212).

- Loc. nom. *Ami par amour*. "Amant" : ...ung gentilhomme (...) tant et si longuement se trouva en la compaignie d'une belle fille qu'il luy fist le ventre lever (...). Si fut force a nostre gentilhomme d'abandonner sa dame et avecques les aultres aller au service de mon dit seigneur (...). Et quand vint environ ung mois après le partement de son amy, desir luy eschaufa le cueur (...), Amour envoya nostre marchant devers sa patiente (...). Il ne fut pas escondit (...). Et tant trouva en luy de bonne chevalerie, de proesse et de vertuz, qu'elle oublya de tous poins son *amye* par amours, qui a ceste heure gueres ne s'en doubtoit. (C.N.N., c.1456-1467, 146). Belle, se vous prenez *amye* Par amour, au jour la journee, Vous serés vestue, aournee Autant a l'endroit qu'a l'envers (P. moyne, a.1500, 46).

- Loc. verb.

. *Clamer qqn son ami*. "Désigner, reconnaître qqn comme étant son amant" : On m'a dit (...) Que nostre abbeesse le cleric ayme Et qu'autrement point ne le clame Que son *ami*. (...) Dame, encore est si grant ce cas Qu'elle est grosse, ce me dit on, Et n'a qu'un po que l'enfençon Senti mouvoir. (Mir. abbeesse, 1340, 73).

. *Faire (de qqn son) ami*. "Prendre un amant" : Si est vray qu'au commencement Une chacune de ces femmes Lors prindrent, ains qu'eussent diffames, L'une ung cleric, ung lay, l'autre ung moyne, Pour estaindre d'amours les flasmes Plus chaudes que feu saint Anthoyne. Or firent selon ce decret Leurs *amys*, et bien y appert : Ilz amoient en lieu secret, Car autre d'eulx n'y avoit part. Touthoiz ceste amour se part, Car celle qui n'en avoit q'um De celluy s'eslongne et depart Et ayme mieulx aimer chascun. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 62).

4. Au fém. "Celle qui est liée à un homme, notamment par des relations charnelles hors mariage ; amante, amoureuse, maîtresse" : Honnie soit qui ne sera Ceste nuit *s'amie* et sa drue (DESCH., M.M., c.1385-1403, 95). Pis vault avoir femme qu'*amie*, Car d'*amie* se depart on Franchement, mais de femme non (DESCH., M.M., c.1385-1403, 98). ...amour excellente (...) ne peut estre a pluseurs, come Aristote dit, ainz doit de son droit tousdiz estre d'une seule a un seul et d'un tout seul aussi a une seule (...). Pour ceste cause aussi dit Ovide ailleurs que "qui a une *amie*, il en a cent, et cely qui en a cent, il n'en a nulle". Et pour ce aussi conseille il au contraire, entre pluseurs autres regles qu'i baille a cest propos, que cely qui se vouldroit d'aucune fole amour retraire doit procurer, s'il peut, pluseurs *amies* et mectre en pluseurs lieux l'ymaginacion, car l'une amour l'autre divertira. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 678). La eut une autre vielle qui dist : Je me donne grant merveille de ces amans par amours qui suivent leurs *amies* longtemps, puis reviennent et cuident estre amez comme devant. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 143). Il fait bon aymer, non pas trop aussi, Auprés de *s'amye* fait il bon dormyr. (LA VIGNE, S.M., 1496,

264). LE MARY. (...) Je m'en voys tout à cest heure A mes affaires pourveoir (...). L'AMOUREUX. Si fault-il que je voise veoir, Quelque chose que l'on en dye, Se je trouveray mon *amye* Pour affin de la gouverner ["avoir un commerce coupable avec elle"] Et avec elle raisonner. (Bad. loue T., c.1500, 47).

- En appellatif : Puis qu'ainsi est que loingtain de vous suis, Ma maistresse, dont Dieu scet s'il m'ennuie, (...) Qu'il vous plaise de vostre courtoisie, Quant vous estes seule, sans compaignie, Me souhaidier un baisier amoureux (...). Quant en mon lit doy reposer de nuis, Penser m'assault et Desir me guerrie ; Et en pensant maintesfois m'est advis Que je vous tiens entre mes bras, m'*amye* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 29). LA FEMME (se rend en disant :) Je ne sçay si rude personne De femme, pour le faire court, S'une foyz l'oreille abandonne, Qu'on ne gaigne la basse court. Plus ne puis faire le cueur sourt (...). L'AMANT. Repeu suis de tous entremetz, Puis que vo cueur ay d'abandon (...). Prenez en gré ce petit don De vingt escus que je vous baille ; Et de Colin, le bon preudon, Vostre mary, plus ne vous chaille (...). M'*amye*, de tout mon avoir Vous serviray, je vous affy (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 155). L'AMOUREUX. Certes, m'*amye*, je vous assure Que, depuis environ huit jours, J'ay fait plus de quarante tours Icy entour vostre logis. Mais tousjours vostre grand longis De mary present y estoit. LA FEMME. Il me pense tenir estroit Les mains, comme on fait une oye. (Bad. loue T., c.1500, 51).

- Loc. nom. *Amie par amour / belle amie*. "Maîtresse" : ...durant le temps desdites espousailles, elle a plusieurs fois ouy dire audit de Ruilly, son mary, que une femme venderresse de poisson, demourant à la porte Baudet, nommée Gilete La Verriere, avoit esté longtemps son *amie* par amours, et de li avoit eu deux enfans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 317). L'AMOUREUX. Nul en ce monde tel temps n'aura Jamais, car j'ey tout à souhait Se c'un amoureux doit avoir. J'ey belle *amye*, j'ey or, monnoyee, J'ey jeunesse, sancté et joyee. (...) Or sus, ma mye, faisons grand chere (...). LA FEMME. Grand mercy, syre. (Retraict T., c.1490, 214).

- Loc. verb.

. *Avoir (à) amie / tenir qqn amie*. "Avoir / considérer qqn comme (sa) maîtresse" : L'ABBEESSE. (...) Que feray je sainte Marie ? Amours m'assault et me guerrie Pour mon clerc qui de cy s'en va, Car sodainement monsté m'a Son maintien, qui par est si gent Qu'il doit bien plaire a toute gent (...). Et quant je repense a la joie Qui de mon clerc me peut venir Si me veult *amie* tenir, Qu'amours me face tant valoir, Ce me fait mettre en nonchaloir Touz autres maux et touz annuiz. (Mir. abbesse, 1340, 66). Car tu verras en maint histoire Plus de chevaliers et de clers Larges, vaillans, saiges, appers, Qui a leurs temps mariez furent Et qui firent mieulx ce qu'ilz durent Que ceuls qui ne le furent mie Ne que ceuls qui eurent *amie*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 317). ...jà pieça, lui ayant à *amie* une fille de pechié nommée Museau de Brebis (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 143).

. *Estre à qqn vraie amie*. "Se comporter en amante fidèle, loyale" : L'ABBEESSE. Biaux doulx amis, pour sainte Helaine, Esté avons grant pièce ensamble, Si qu'il est bien temps, ce me samble, Que je revoise a mes nonnains. Pour Dieu vous pri a jointes mains, Si chiérement com vous m'amez, De moy estes sur touz amez Et si vous seray vraie *amie*, Que reveler ne vueillez mie Nostre secré. LE CLERC. Ma chiére dame, a vostre gré Faire du tout en tout m'atour. (Mir. abbesse, 1340, 74).

. *Faire une / des amie(s)*. "Prendre une/des maîtresse(s)" : ...et fu mis exemple de fole amour charnel contre

laquelle, selon Ovide, un remede est faire plusieurs *amies*. Et donques l'en ne puet pas chascun de plusieurs amer parfaitement. (ORESME, E.A., c.1370, 490). Dame [Yole] ! Bien sçay que chier avez Vostre mary [Hercule] et bien devez L'amer, car, certes, bien le vault, Mais il fera maint divers sault Par le monde. Ne croyez mie Qu'il ne face encore autre *amie* Que vous, et vous oubliera, Et une autre dame amera (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 22).

- Prov. *Onques ne fut ne laid amant ne laide amie*. V. *amant*

**Rem.** Ce prov. peut se rattacher également à II B 1.

. Prov. : Car longue demoree, on le dit mainte fie, Fait mainte foyz changer et amant et *amye*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 371).

**Rem.** Cf. T. Matsumura, *Trav. Ling. Philol.* 37, 1999, 182 et 188.

5. "Celui qui est lié à une femme par des rapports matrimoniaux, époux" : De telz manierez d'entremetz estoit la noble contesse servie pour l'absence de son seigneur ; (...) elle se prist a faire sez lamentacions et dire : "A ! A ! Mort aspre et rigoureuse qui riens ne espargne, est ta puissance perdue ? (...) mon *amy* m'a seule hanbandonnee sans donner esperance d'estre en sa gracieuse compaignie jamais !" (...) s'y n'en passoit la leale dame comme en riens son anoy, anchois continua sez regrés par l'espase de .VI. mois aussy dolereusement a painez que le premier jour du partement son tres amé mary (Comte Artois S., c.1453-1467, 100). Pourquoi donques veulx tu habandonner et delaisser moy [Dido] ta donnee desconfortee, preste a mourir, et t'en fouir oultre passant (...) ? Hee ! Je apparçoy bien que de toy je cuidois mon *amy*, mon loyal espoux et mari et ne me demeure de present fors seulement que le nom de hoste. (Eneydes, 1483. In : *Chrestom.* R., 232). Après que les nopces furent passees, le roy de France vint au roy d'Espagne et la royne, present leur fille sa femme, si leur dit : "Beau pere, et vous, belle mere, vous sçavez comme j'ay grant charge de mon royaume gouverner (...). Pource, si est de vostre plaisir, me donnerez congié, et doubtant vous desplaire, ne vous oze demander licence d'emmener ma mye, car si c'est vostre plaisir qu'elle demeure, je la vous recomande (...)." En disant ces parolles la jeune dame fondoit en lermes, voyant qu'elle estoit pour demeurer, et que son *amy* s'en alloit sans elle. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 92).

- En appellatif : LE MARI. Ma suer, ma compaignie loyal, M'*amie* chiere, acole moy ! Certes, j'ay moult esté pour toy Plain de tristesse. LA FEMME. E ! Diex, or double ma leesce ; Mon chier seigneur, mon *ami* dous, Voir quant il m'a membré de vous, Plus grief douleur au cuer sentoie Que de la mort que j'atendoie (Mir. enf. ress., 1353, 74). Haa, Remond, la journee que je [Melusigne] te vy premiers fu pour moy moult douloureuse (...). Las ! Mon *amy*, or sont noz amours tournees en hayne, noz doulceurs en durté, noz soulaz et noz joyes en larmes et en plours, nostre bon eur en tres dure et infortuneuse pestillence. Las ! Mon *amy*, se tu ne m'eusses faussee, je estoie gettee et exemptee de paine et de tourment, et eusse vescu le cours naturel comme femme naturelle (ARRAS, c.1392-1393, 256). Il (...) trouve sa femme qui se plaignoit (...). "Comment va, dit il, m'*amye* ? - Je me meurs, mon *amy*, dit elle." (C.N.N., c.1456-1467, 136). Et adonc parla le Jouvencel à sa femme et lui dist en ceste manière : "(...) Pour ce, je vous pry, madame ma mye, que vous lui dictes qu'il [le roi, son pere] n'ait point de souspeçon contre moy (...)." Et adonc la dame lui respondist en disant : "Mon *amy*, qui vous a dit cecy ?" (BUEIL, II, 1461-1466, 254). LA FEMME [au chrétien, son mari]. Fort je prise Vostre opinion, cher *amy*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 83).

- Loc. verb. *Estre vrai ami à qqn.* "Être un mari fidèle pour qqn" : LE CHEVALIER. Douce amie, espousé avons Et esté si lonc temps ensemble Que deux enfans, si com me semble, Avez de moy qui sont ja grans (...). DEUXIESME NONNE. Mon treschier seigneur, je m'assens A tout ce qui vous plaist a faire (...). LE CHEVALIER. Dame, de ce vous croy je bien ; Et je vous seray vraie *amis*, Si com je le vous ay promis, Jusqu'en la fin. (Mir. nonne, 1345, 337).

- P. iron. *Nos amis.* "Maris trompés" : Le marchand de blé faindit retourner de son voyage (...). Si vint hurter a sa porte et hucher sa femme, qui se trouva bien esbahie (...). Et tant ne le fut qu'elle ne print bien le loisir de mucer son amoureux le curé en ung casier qui estoit en la chambre. (...) Le bon homme (...) voulut aller en sa chambre (...). Premier dit que pour la suspicion qu'il avoit de la desloyauté d'elle, craindoit tresfort estre du reng des bleuz vestuz, qu'on appelle communement noz *amis*, (...) le curé estoit son lieutenant tantdiz qu'il alloit marchander. (C.N.N., c.1456-1467, 443). ...une foiz, ainsi que son mary avoit demouré deux ou trois jours routiers (...), cuidant que pour ce jour ne deust point retourner, (...) mist son amoureux au logis, et commencerent a boire d'autant et faire grand chere. Gueres n'avoient [esté] assis a table que nostre mary vint buquer a l'huy (...): "Ouvrez, ouvrez, dit le mary. - Ha mon mary, (...) les sergens ont esté ceans plus de deux heures et demye pour vous mener en prison. (...) - Voire mais, disoit noz *amis*, ne vous ont ilz point dit quelle chose ilz me vouloient ? - Nenny..." (C.N.N., c.1456-1467, 508).

. Loc. *Estre de nos amis / se trouver nos amis* : - Monseigneur, dit elle, quand il me veult baiser et parler d'amours me fait en ce point habiller (...). - Madame, dit il [le clerc], vous avez raison ; et aussi vous me faictes souvenir que c'est la maniere des chevaliers d'en ce point faire adouber leurs dames. Mais les clerks ont tout aultre maniere de faire (...). Lors la fist despoiller (...), et il pareillement se deshabilia, et misrent a point le beau lit qui la estoit, et se coucherent tout dedans et se desarmerent de leurs chemises et passerent temps deux ou trois heures bien plaisamment. Et avant partir, le gentil clerc monstra bien a madame la coustume des clerks (...) depuis luy monstra foison d'aultres tours, dont monseigneur en la fin se trouva noz *amis*. (C.N.N., c.1456-1467, 282). Faulte se doit dire tout hault (...). Mais nos dames ont a reprove Quant leur deffailance se prove, En disant que par nos blasphemés Elles sueffrent dolleures extremes. Et, par ma foy, qui ne diroit Ce que sur femme on scet et voit, (...) Toute femme bien cuideroit Que nulz homs ne le congnoisteroit : Aussy tout leur seroit permis. Il seroit bien de noz *amis*, Celui qui tant seroit soumis A celer leurs faultes couvertes Que meismes en auroit les pertes [Note de l'éd. : «On qualifiait de "nosamis" les gens qu'on regardait comme des sots, par opposition à "nosseigneurs", qui se disait des personnes auxquelles on devait obéissance et respect», mais le sens exact n'est pas ici celui de "benêt, sot" (K. Baldinger le signale à juste titre ds *R. Ling. rom.* 46, 1982, 39), même si l'on peut considérer qu'un mari trompé est parfois un benêt] (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 68). LE SOT. Qu'est ce la ? je n'en parle mye. Il en est bien de noz *amys*. (P. Jauh. D.R., a.1488, 19).

**Rem.** *Nos amis* peut désigner simplement un niâs, sans qu'il soit question d'infidélité conjugale, quoiqu'il y ait bien une innocente tromperie dans le texte suiv. : ...nostre gouge, auprès de son mary couchée, se commença a plaindre et faire si tresbien la malade qu'il sembloit que une fievre continue luy rongeast corps et ame. Noz *amis*, son mary estoit bien esbahy et desplaisant ; si ne savoit que faire ne que dire. Si manda tantost sa

belle mere (...). "Pour Dieu ! n'y espargnons rien, dit elle ; j'ay encores de l'argent que je n'ayme pas tant que ma fille. - Espargner ! dist noz *amis* ; creez, si on luy peut aider pour argent je ne luy fauldray pas..." (C.N.N., c.1456-1467, 134-135).

6. Au fém. "Celle qui est liée à un homme par des rapports matrimoniaux, épouse" : Gentil chevalier Pierre, mon cher et doux seigneur, donnez vous plaisir et joie, car veez cy vostre loyale femme et *amie* Maguelonne (Belle Maguel. C., 1453, 95). Si se devalla l'ame dudit Orpheus en enfer, ou il retrouva sa femme et *s'amy* Erudice. (Ovide mor., 1466-1467. In : *Chrestom.* R., 202).

- En appellatif : Ensi fuit Ollivier d'Espaigne corronné, Et si ot la pucelle ou grande est li bialteit, Et l'espousait li anffe qui tant fuit naturéz. (...) "Sire, dit la pucelle, pour Dieu ne me cellez, Dite moy le pays ou vous futez nez (...)." Et Ollivier respont : "Damme, vous le sarez. Je vous jure sur Dieu qui en croix fuit penéz Que je ne sa, *amie*, ou mez corpz fu nez..." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 785). Mais quant il fu un pou revenu en sa memoire, et il voit Melusigne devant lui, si s'agenoille et joint les mains en disant ainsi : Ma chiere *amie*, mon bien, mon esperance, mon honneur, je vous supply (...) que vous me veulliez pardonner ce meffait, et veulliez demourer avec moy. Mon doulz amy, dist Melusigne... (ARRAS, c.1392-1393, 257). JOUHAN [à sa femme]. Que voulez vous avoir *M'amy*, ma douce rassotee ? AFFRICQUEE. Sus, sus, que soye frotee Doucement, ung peu au front, Malade suis (...). JOUAN. Voulentiers, ma tresdouce *amy*. Par bieu, elle me fait bien paistre (P. Jauh. D.R., a.1488, 37). MUNYER. Vous allez Puis chetz Gaultier, puis chetz Martin ; L'un gauldissez, l'autre gallez, Aultant de soir que de matin. Pencez que, dans mon advertin, Les quinze joyes n'en ay mie. FEMME. L'avez-vous dit, villain mastin ? Vous en auez ! (Elle fait semblant de le battre.) MUNYER. Dictes, *m'amy*, Au nom de la Vierge Marie, Maintenant ne me batez point (LA VIGNE, Munyer T., 1496, 199). LA PREMIERE FEMME. Je ne suis que trop advenante Pour le saint à qui je suis offerte. (...) LE PREMIER MARY. Dea, *m'amy*, je ne vous dis rien. (...) Ma femme, ma douce poupine, Corps advenant, plaisant, et belle, Fassonnée comme une chandelle, Je vous ayme tant que c'est raige. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 454).

- Loc. *Appeler / clamer qqn son amie* : Ha ! Mon bon seigneur, quant ce fait Sarez, au cuer arez grant rage. (...) Ne jamais ne venrez a temps Que plus vous voie, ami loyal. (...) C'est ce qui plus me desconfit, Car onques homme tant ne fist Pour femme come il a pour moy ; N'onques homme n'ama, ce croy, Autant femme aussi qu'il m'amoit. Touzjours *s'amie* me clamoit. (Mir. enf. ress., 1353, 41). LA FILLE. Plourer doy bien : mes bonnes heures Et touz mes bons jours sont passez, Car je voi qu'Aubin [mari de la fille] trespassez Est. Lasse ! lasse ! que feray ? (...) Lasse ! mère, il ne m'appelloit Touz jours que *s'amie* ou sa suer (Mir. femme, 1368, 193). [M. C.]

#### **AMIABLE, adj.** (amiable)

[T-L : *amiable* ; GDC : *amiable* ; AND : *amiable*<sup>1</sup> ; DÉCT : *amiâble* ; FEW XXIV, 437b : *amicabilis* ; TLF II, 763a : *amiable*]

**A.** - [Dans le lang. cour. ; d'une pers. ou d'un aspect de la pers.]

1. "Qui éprouve de l'affection, de l'amitié ; amical, indulgent ; qui manifeste de l'affection, de la bienveillance"

a) [D'une pers.] "Qui éprouve de l'affection, de l'amitié ; amical, indulgent" : Li second commandement voir Est a ce premier ci semblables, C'est que tu soies *amiabes* : Car il dit :

"Aime ton prouchain Com toy mesmes" (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 238). Job fut tres doulx et *amyable* Et en tous ses faitz raisonnable, Nul plus estre ne le povoit (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 104). Job, mon serviteur loyal Sur tous les aultres le plus feal Ou certes n'a point son semblable, Car ill est doulx et *amyable*, Simple, pacient et debonaire (Pac. Job M., c.1448-1478, 232). Se la reverence de vous Faulte y voit, dessus ou dessoubz, Trop dit ou faulte de langaiges, Soyez *amiabes* et doulx Et nous corrigez sans courroux S'en serons autres foiz plus saiges. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 33).

**b)** [D'une pers., ou p. méton. du subst. qualifié, d'une expr. de la pers.] "Qui manifeste de l'affection, de la bienveillance" : ...toute princesse et haulte dame (...) doie estre en bonté et sagece, meurs, condicions et maniere excellente sur toutes (...); ait haulte maniere, humble chiere, et grant port; soit a tous de douce response et *amiable* parole; (...) parlant a dongier, non trop accountable, de regard tardive et non volage; a nulle heure n'appere male, felle ne despote, ne a servir trop dangereuse; a ses femmes et serviteurs humaine et amiable, non trop haultaine (CHR. PIZ., Duc vrais amans F., a.1405, 172). Le sanguin de sa complexion est simple, joyeux, modere, doulx et *amiable* et liberal, et si est chault et moite, de corps bien dispose, bien couloure, et est la meilleur complexion car le sang est humeur conuenable a nature, et pour tant les philosophes dient que le sang est le siege de lame. (CIB., p.1451, 218). Visaige ne trop long ne trop court et qui n'a mie grant gresse et a bonne couleur, segnefie personne veritable, *amyable*, saige et de bon engin, serviable, debonaire (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 266). Vostre cueur soit devocioux, Humble, courtois et *amiable* (LA VIGNE, S.M., 1496, 300).

## 2. "Digne d'être aimé, aimable, avenant"

**a)** [D'une pers.]: Quant le roy sera a sa table Et il sera bien *amyable*, Lors tu devant lui tumeras, Et de tumer le serviras; De danser, trepper et tumer Feras le roy en joye entrer. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 60). Et quant on la cuide *amiable*, Lors est amere. (MACH., R. Fort., c.1341, 34). S'en parleray a vostre honneur Au juge, ce noble signeur, Qui est courtois et *amiabes*, Sages, vaillans et honnourables. (MACH., J. R. Nav., 1349, 258). Uns chevaliers plaisant et agreable, Vaillans du corps en tous fes *amiable* (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 133). Quant est de l'autre delectacion qui est en soy avoir et contenir en conversacion de vie humaine, celui qui le fait selon ce que il convient et appartient, il puet estre apellé *amiable* ou afable ou agreable. (ORESME, E.A., c.1370, 168). ...ce duc (...) fut largues, doulx, courtois et *amiabes* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 159). ...se vous trouvés le roi de France si *amiable* que il reçoive vostre hommage (FROISS., Chron. D., p.1400, 484). Car tant fu belle creature L'enfent et de gente faiture, Tant gracieux et *amiable* Qu'il n'estoit rien plus agreable. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 193). Nully n'est notable S'il n'est acointable, Plaisant, *amiable*, Joyeux, secourable. (CHART., L. Plais., c.1412, 153). PYLATE. (...) Ha, qu'il me poise en mon courage De la mort de cestuy prophete (...) ! Bien soy qu'en la fin en mourray De mort honteuse et villenable. LA FEMME PYLATE. Haa, mon tres cher sire *amiable*, Vous estes tant prudent et saige : Comment dittes vous tel langage ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 429). Le sanguin a nature de l'air, moite et chaut; si est large, plantureux, atrempé, *amyable*, habondant en nature, joyeux, chantant, riant, charnu, vermeil en chiere, gracieux. (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom.* R., 265). Par moy [Vertuz] ont joyeux habandons Ces mes *amiabes* servans, Et qui sont de moy conservans. O juvenceaulx, mes bien amez, Combien que ne vous

tiens blasmez, Si continuez mon service, Je vous pry, expellez ce vice Et ordure de vostre corps ! (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 790).

- *Estre amiable à qqn* : Elle ne te fu pas amere, Einsois te fu moult *amiable*, Douce, courtoise et charitable (MACH., R. Fort., c.1341, 96).

- P. antiphr. : LA PREMIERE FEMME. Et toy au dyable ! Qui te puisse rompre le col ! LE PREMIER MARY. Escoutez qu'elle est *amiable*. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 456).

**b)** [P. méton. du subst. qualifié] "Agréable, plaisant"

- [Du comportement, de l'activité...]: Toute bonté en vous est prise, Courtoisie y est tant parable Que tout me met en vo justise. Et pour vos dous vis *amiable*, Ciertes, je ne di mie fable, Souvent en ai grant ramenbrance (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 276). Ce m'esjoist, dame, quant je puis vir Vo doulc samblant, courtois et *amiable*, Vo doulc regart, humain et honnourable, Vo bel accueil et vo friche jonece L'umilité de vous et la liece, Car g'i conçoit d'esperance matere. (FROISS., Orl., 1368, 96). Et la duchesse en tel maniere Li fist si *amiable* chiere, Et toutes les dames aussi (...), si Que raconter ne le saroit, Tant menoit chascuns feste et joie. (MACH., P. Alex., p.1369, 44). C'est la bonté qui soy mesmes espart Et qui acquiert autry cuer pour le sien. Hayne porte le feu dont elle s'art; Qui n'a Amour et amis, il n'a rien. Si la doit bien tout noble reclamer Et [tout noble doit] querre amis par service *amiable* (CHART., B. Nobles, c.1424, 401). Femmes doibvent couvrir la table, Mettre dessus linge honorable; Aux gens de bien, s'on les admeine, Monstrer un semblant *amyable* Et faire chere convenable. (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 82). Lors, treshumblement me descoeuve, Et m'agenoillay devant luy [Honneur], Lors, Bon Vouloir faisant appuy A mon imbecille couraige, Me fist *amiable* passage, Et par luy fut leu la teneur De ma requeste chez Honneur. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 254).

. [En assoc. avec un terme nég.] "Qui cherche à plaire sous une apparence trompeuse" : Et vint le premier à lui ledit Empereur du Houx soubz feinte *amiable* qui le print par dessoubz le bras icellui Petit Jehan, en le tenant fermement et lui disant qu'il n'eust point de paour des dessudiz et qu'ilz ne lui feroient point de mal. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 59).

- [D'un moyen d'expr.]: "...Et que Dieu te doint bonne vie Et puis le regne pardurable." Après cest parler *amiable* Humblement congié demanderent (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 84). ...je vueil (...) que vous a ly parlez, Non pas par maniere *amiable*, Mais par parole espoventable (Mir. pape, 1346, 377). Je vous mercy de vo douces et *amiabes* escriptures (MACH., Voir, 1364, 1). Vo douces, courtoises et *amiabes* lettres (MACH., Voir, 1364, 22). Le roy de Castille, sus les parolles courtoises et *amiabes* des deux chevaliers (...) se reconfortoit grandement (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 92). Plus n'i a, se Diex me gart, Fors *amiable* langage, Doucement tramis (MACH., Lays, 1377, 385). Jë ouy un chant si tresbeau, Si gracieux et si nouveau, Si plaisant et si delictable, Si tresjoyeux et *amyable* (Trespassement N.D. G., 1484, 516). Toutesfois, il avoit bon sens (...) et la parolle douce et *amiable*. (COMM., II, 1489-1491, 41).

. En partic. "Qui mérite la bienveillance" : "...Li princes de Galles est bien si nobles et si gentilz de sanch et de corage que, quant il sera enfournés de vos anois et tribulations, il y prendra grant compation. Et se il vous voloit aidier et remettre en vostre royaume, il n'est aujourd'hui sires qui le peust faire avant lui (...)." A ce conseil s'accorda legierement li rois dans Piètres, et furent lettres escriptes moult piteuses et moult *amiabes* (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 195).

- [D'un lieu habité] "Dont les habitants sont hospitaliers" : ...un si bon pais, si dous, si courtois, et si *amiable* et raempli de bonnes gens, et qui dou tout s'enclinent a nous amer (FROISS., Chron. D., p.1400, 788).

3. Empl. subst. "Personne aimable" : Les douz, les beaux, les *amiabes* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 174). Ceulx dont venoit cest avantage, Ilz m'aymoient [moi, Voluptuosité] comme la plus saige, Et si a leur deduit m'avoient Apres toutes choses pouvoient. (...) Et entre nous gracieux jeunes Ne sommes affamez, car jeunes Ne faisons en aucun endroit, Et jamais nous surpent le froit. Ains sommes tousjours challeureux En ce monde et les plus eueux (...). Doncques vous jeunes *amiabes* Qui aimez choses delectables, Tous noz soulas, desirs mondains, Et noz grans esbatemens sains, Prenez icy noz avantages ! (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 775).

4. P. anal. [D'un animal ; dans un cont. allég.] "Dont le comportement est plaisant" : LA PICQUE. Enfans, ne vous doutez de moy, Baillez le moy tous seurement. LE SECOND [en poussant vers elle l'agneau]. Tenez, menez le doucement, Il est *amiable* et courtoys. LA PICQUE. Puis que je tiens l'agneau françois [Charles VIII], J'auray grant bruit et grant renom. (Berg. agn. France L., 1485, 33).

**B.** - [Dans le domaine relig. ; de Dieu ou d'un autre être spirituel]

1. "Plein d'amour divin, miséricordieux, secourable" : Ancelle de courant fontaine, D'amour et de grant douceur plainne, Aye mon ame en ta baillie, Enluminee et esclairie. O precieuse vierge *amiable*, Sainte Barbe, ma maistresse honorable, Qui de ton pere fus celee, Qui te chassait a la montee, Pour l'amour de ton douz espous Que tu avoie donnez l'amour, De quoy tu fus a mort livree (Prières saints R., t.2, c.1400-1500, 76). Quant naistra celui qui sera Redempteur de nature humaine ? Quant naistra la vierge puraine Qui en fera l'enfement Tant purement et chastement Que Nature en aura merveille ? (...) Viens donc, rousee souveraine, Viens, tendre fleur et *amiable*, Secourir la perte dempnable Qui sans toy ne se puet reffaire. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 36). NOSTRE DAME [à Jésus]. Filz, vostre vouloir est le mien (...) ; Je sçay vostre bonté parfaicte Qui jamais ne puet devyer : (...) Mon chier filz *amiable* et doulx, A joye vous puisse reveoir ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 139). Dieu est tout amour, amoureux et *amiable* (Disc. amour divine, 1470, 346). Il [Dieu] est aussi ez esleuz comme gardeur et gardant de mal et les aidant en bien. Comme dist Saint Bernard : "Dieu est ez creatures merveilleux, ez hommes *amiabes*, ez angeles desirable, en soy mesmes incomprehensible, ez reprouvéz intollerable..." (Somme abr., c.1477-1481, 139). O pere, sans fin regnable, *Amiable*, Et misericordieux ; Vray créateur, immuable, Charitable, Benig [l. bening] et compacieux ; Je mercy de cuer piteux, Angoisseux, Ta grant bonté qui tout passe (Prisonn. desconf. C., c.1488-1489, 64).

- *Amiable à qqn* : Je vous pri de moy vous recorde, Et me veuillez estre *amiable*, Dieu du ciel, pére esperitable (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 218). Le Dieu qui fist le firmament Vous conduise joyeusement Et vous soit *amyable* et doux. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 36). Mon Dieu, soyés nous *amiable*. (Feste roys, c.1475-1500, 304).

- [P. méton. du subst. qualifié] "Qui manifeste l'amour de Dieu pour l'homme ou de l'homme pour Dieu" : Se fils es de la majesté Comme [l. Or comme] fil de Dieu parole A moy d'*amiable* parole, Convertis ces pierres en pain, Se menge, se tu as fain, Or avant fay que je le voie. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440,

80). Or rendons graces *amiabes* A Dieu, puis levons de la table. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 130).

2. "Digne d'amour mystique, de vénération religieuse" : Car je l'ay tant belle veu [Nostre Dame], Tant gracieuse et delittable, Tant parfaicte, tant *amiable*, Que se retraire me vouloie De li amer, je ne pourroie Pour nulle rien. (Mir. emp. Julien, 1351, 212). ...et par ce [dans la contemplation] nous assauurons et goutons par experience que dieu est souef et begnin, ainsi que disoit le psalmiste : Gustate et videte quia suavis est dominus. Goustez et congnoissez que nostre seigneur est souef et *amiable*. (CIB., p.1451, 179).

- [P. méton. ; de l'amour divin] : ...l'amour *amyable* de Dieu aymant en l'ame aymee (Disc. amour divine, 1470, 5).

**C.** - [Dans le domaine des affaires jur., financières, pol. ; à propos d'une querelle, gén. d'intérêts matériels]

1. Rare. [D'une pers.] "Conciliateur, conciliant"

- (*Estre amiable à qqn/qqc.* : Li juges dist : "Je suis commis A estre bons juges fiables, Aus deus parties *amiabes*..." (MACH., J. R. Nav., 1349, 255). Auquel saint père li dus de Bourbon fist sa prière, à laquele li papes descendi et donna au dit duch l'evesquie de Wincestre à faire ent sa volentet ; et, se il trouvoit tel le roy d'Engleterre que *amiable* à se composition, il voloit bien que li dis Wikan l'eust. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 102).

- *Amiable compositeur*. "Celui qui accommode un différend, sans recourir à la procédure judiciaire" : Mais l'en ne peut reclamer de l'*amiable* compositeur, ne il peut sentencier se il n'y a foy ou peine ; mais puet seulement traicter accord entre les parties se il puet. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 85).

**Rem.** Cf. GDC VIII, 105a, ex. du XIV<sup>e</sup> s. : «Arbitres arbitrateurs ou *admiavles* [l. *admiavales*] compositeurs. (1<sup>er</sup> avril 1332, A. Abbev., CC 7)».

2. [D'une chose abstr.] "Qui se règle par transaction entre les intéressés, en dehors de toute procédure judiciaire"

- *Amiable composition / amiable traité* : ...tant fist messires Carles de Blois devant la ville de Craais, que durement l'appressa et constraindi de famine. Et quant cil de Craais veirent que il ne seroient autrement conforté ne secourut de par la comtesse, il se doubterent de plus à perdre ; car il veoient monseigneur Carlon de Blois fort durement. Si traitièrent deviers lui par *amiable* composition que il leur volsist pardonner son mautallent, et il le receveroient à signeur et li feroient feaulté et hoummaige pour tous jours. Mès chilz tretiés fu si sagement demenez que li dessus dis messires Carles les rechupt par l'ordounnanche dessus ditte et entra dedens la ville (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 403). Quant cil de le Rocelle veirent que c'estoit tout acertes que on les avoit assegiés, si y pourveirent couvertement de conseil et de remède ; car il tretièrent secretement devers Yewain de Gallez et dan Radigo de Rous tretiés *amiabes* par composition tele que il voloient bien estre assegié, mais il ne devoient riens fourfaire l'un sus l'autre (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 65). ...et [les Sarrasins] vous donnent trieves trois jours depuis ce que vous serez logiez. Et cependant, d'un commun accort, vous adviserez la place ou la bataille se fera ; et, par adventure, quant vous aurez veue leur puissance, vous trouverez aucun *amiable* traictié a messeigneurs, car a leur force ne pavez vous contrester. Quant Gieffroy au grant dent l'ouy dire ceste parole, si lui a dit : Va t en a tes roys, et a tes soudans, et a ton gallaffre, et leur dy que s'il n'y avoit que moy et mes gens, si les royce je combatre, et leur dy que de leurs trieves n'avons nous que faire. (ARRAS, c.1392-1393, 222). As signeurs prist congigié, mais on le rapella Par traitiet *amiable* que entriais feirent là. (Geste ducs

Bourg. K., c.1410-1419, 314). ...le lendemain, se rendirent, leurs corps et leurs biens sauvez, parmi payant *amiable* composition qui fut de .IXc. escus, lesquelz furent distribuéz par l'advis du roy aux frans archiers, pour rescompense du butin de la ville (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 194).

- (*Par*) *voie amiable*. "(Par) conciliation, accommodement" : Comme entre noz amez et feaus l'evesque de Paris, d'un part, et le doyen et le chapitre de l'eglise Nostre Dame de Paris, d'autre part, ait esté et soit encores debat sus pluseurs et divers articles contencieux entre euls, desquels ou d'aucuns d'yceuls la cause pent en nostre parlement ; et autrefois nous aions voulu et accordé que nostre amé et feal chancelier, maistre Guy Baudet, à present evesque de Lengres, peust apaisier lesdites parties et mettre accord entre euls sus lesdites choses, et de ce, li feismes commandement de bouche, et sus ce, il ait ja ordené en partie par voie *amiable* entre lesdites parties (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1337, 296). ...il les appaisera par voie *amiable* se faire se peut (Ch. VI, D., t.1, 1402, 234). ...tous jours contendoit qu'il peust avoir trouvée Que par voie *amiable* fust la cose ordenée, Siques confusion de sanc n'en soit jetée. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 343-344). ...de proceder par toutes voyes et manieres possibles, soit par force d'armes, par voye *amiable* ou autrement... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1423, 126). Le roy Henry dernier mort, combien c'on luy offrist toutes voyes *amyables* de traictier, vint descendre en Normendie (JUV. URS., T. crest., c.1446, 161). ...par voye *amiable* ou de justice (Doc. 1453. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 101).

- P. méton. *Journee amiable*. "Journée de conciliation" : Si soit requis que l'on face fere reparacion desdiz vaisseaux, et que journée *amiable* soit prise ès marches de par delà, ou soient lesdis de Dieppe atout pouvoir souffisant, et que pareillement y seront les députés des païs de Flandres, Hollande et Zellande, et que ce pendant toute voye de fait cesse d'une part et d'autre. (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 185). ...la duchesse de Savoye, mere tuteresse de nostredict cousin, nous a fait savoir que à cause de ceste matiere se doit en brief tenir certaine *amyable* journée, en laquelle vous devez trouver (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1493, 333).

**D.** - [D'une chose ou d'un lieu]

1. [D'une chose concr.] "Qui plaît par ses effets bénéfiques" : ...il [l'arc-en-ciel] segnefie une pluie doulcete et *amiable* qui s'en ensuit après communement. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 282).

- *Amiable* à : La veue corporele est empeschié [l. empeschie] (...) par aversion de la chose visible, come celui qui tourne le doz au soleil ou a la chandaille, pareillement se empesche la veue spirituele au regard de la congnoissance de Dieu. (...) et ce advient quant on delaisse le bien non muable, qui point ne se mue, pour le bien muable et transitoare. Aux yeulz de telz, pour tant qu'ilz sont malades, la lumiere est nuisible et hayneuse, laquelle est *amiable* et gracieuse aux yeulz purs et sains. (Somme abr., c.1477-1481, 135).

- *Amiable pour* : Pourtant aussi que le vin aigre De sa poignant nature et maigre Peut nuire et porter aucuns maulx Aux nobles membres pectoraux, Est un très bon expérimet, Pour éviter ce détrimet, Prendre des choses *amiabes* Pour la poitrine et proffitables (LA HAYE, P. peste, 1426, 125).

2. [D'un lieu] "Qui agrée par son caractère propice" : ...si elles [les lièvres] fuient le couvert, chiens en assentiront mieulz que si elles fuient la champaigne ou le chemin, pour ce que elles touchent de tout le corps as herbes ou païs fort. Et, quant elles vont les champs ou les champaignes, elles n'i touchent que dou pié, dont

les chiens n'en peuent pas tant bien assentir. Et aussi di ge que un païs est plus doulz et plus *amiabes* que n'est un autre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 80). Cesar Auguste, aigle saint et royal, (...) Vois mon naufrage oblicque et anormal ; Se je voys mal, monstre moy port real, Vray et leal, sy que je l'avironne ; Azuré throsne, o franchoise matrone (...). Sexe piteux, muliebre coraige, Quiers moy ancrage et *amiable* port (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 82).

- *Amiable* à + inf. : Espaigne n'est pas douce terre ne *amiable* à chevalchier ne à travaillier (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 86).

3. [D'une chose abstr.] "Qui plaît pour sa conformité avec un certain idéal" : Sire ou il n'a ne sel n'amer, Vous soiez bien venez soiens ! (...) Se souvent seans venissiez, J'en eüsse joie *amiable*. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 125). Dire que les fortunes des filz ou neveux ou amis ne redontent ne ne touchent en rien ceuls de qui lignage ou amisté ilz sont, ce semble chose neent *amiable* et seroit contre les communs opinions. (ORESME, E.A., c.1370, 137). ...celle tresdouce et tres *amiable* vertu de largesse, qui est amie de Dieu et honnoree du monde (LA SALE, J.S., 1456, 23).

4. MATH. [Idée d'affinité] *Nombres amiables*. "Nombres dont chacun est égal à la somme des diviseurs de l'autre" : Entre les nombres imparfaiz il s'en treuve *amyables* et de merveilleuse familiarité l'ung avec l'autre car les parties aliquotes de l'ung prises ensemble rendent l'autre et par l'opposite les parties aliquotes de l'autre font l'ung (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 621). [M. C.]

**AMIABLEMENT, adv.** (amiablement)

[T-L : *amiable* (amiablement) ; GDC : *amiablement* ; AND : *amiablement* ; DÉCT : *amiablement* ; FEW XXIV, 438a : *amicabilis* ; TLF II, 764b : *amiablement*]

"De manière *amiable*"

**A.** - [Dans le lang. cour. ; dans les relations de pers. à pers.]

1. "Avec de bonnes dispositions affectives ; affectueusement, amicalement" : Et je vueil qu'*amiablement* De vostre anel au mien changons, Et que ce soient nos changons. (MACH., R. Fort., c.1341, 149). Pardonnez li doi de legier Et le faire *amiablement*, Doucement et courtoisement (MACH., Voir, 1364, 8403). Et se vinrent rendre au dit roy Henri pluseur hault baron et seigneur, qui avoient en devant fait hommage au roy dan Piètre ; car, quel samblant d'amour qu'il li euissent moustré, present le prince, il ne le pooient amer, tant leur avoit il fait de grans cruaultés jadis (...). Et li rois Henris les avoit tenus *amiablement* et porté doucement, et leur prommetoit bien à faire : pour tant se retraioient il tout devers lui. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 72). Tout ce accorda-il legierement. Ainsi *amiablement* se esparde l'assamblee (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 32). Et atant vint Melusigne qui moult doucement le bienviengna [Remondin] et receipt moult *amiablement* en disant : Monseigneur, je suiz moult joyeuse de ce que vous avez si bien besoingnié et si honnorablement en vostre voyage. (ARRAS, c.1392-1393, 78). ...lequel fut receu du roy moult honorablement, debonnairement et *amyablement*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 306).

**Rem.** Employé except. de manière analogue à propos d'une pers. et d'un être supposé divin : - Roïne, et je vous dy pour voir Que les dieux vous voellent avoir ; Tant leur plaisiez et tant vous aiment, Que leur droite amye vous claiment. D'eulx, de vous ung roy sera nez (...). - Dittes, maîtres, en bonne foy, Cil dieu qui doit gesir o moy, Dont est il, et comment a nom (...)? - Dame,

droit est que le vous dye : Amon a nom, dieu de Libie (...); Rechevez le dieu humblement, De bon coeur, *amiablement* Avesquez vous encore nuit (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 101). Ou encore d'une pers. par rapport à elle-même : ...telz mauvais ne ont esjoissement ne compassion quant a eulz meïsmes ; car leur ame est en contencion et comme en bataille contre eulz ; (...) ainsi appert que le mauvais n'est pas disposé quant a soy meïsmes *amiablement* ; car il n'a en soy chose amable ou qui soit d'amiableté. (ORESME, E.A., c.1370, 468).

- En partic. "Avec des marques d'affection, d'amitié"

. *Amiablement* + verbe traduisant un mode de comportement : La quarte (...) Estoit Pais qui tenoit Concorde Par le doy, *amiablement* (MACH., J. R. Nav., 1349, 178). Si ot à leur bien venue grans semblans et approchemens d'amour et là conjoirent le roy et le duc, l'un l'autre moult *amiablement* et les chevaliers de Portingal aussi qui là estoient. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 87). Ce mesme jour, la Court a enjoint audit de Besze qu'il traicte sa femme *amiablement* et ainsi que mary doit traictier sa femme, et non autrement. (FAUQ., I, 1417-1420, 308). ...le filz (...) lui fit la reverence et honneur telle que filiale obeysance est tenue de faire à seignourie paternelle, en soy enclinant le plus que possible lui fust ; et le père, en disant aucuns motz, embracha le filz *amyablement* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 473).

. *Amiablement* + verbe traduisant un mode d'expr. : Auec ceulz qui heyoient paix i'estoie paisible, et quant ie perloie a eulz *amiablement*, il m'essailient et corrient sus senz cause (Psaut. lorr. A., 1365, 130). ...Jehannot avoit singuliere amistié avec ung tres riche juif (...) Jehannot *amiablement* commença lui prier qu'il laissast les erreurs de la loy judaïque (PREMIERFAIT, Décaméron, 1414. In : *Chrestom.* R., 66).

2. "De façon à produire une impression favorable, par des qualités naturellement plaisantes ou par la volonté marquée d'être agréable" : Gerame (...) Fist tant a marchëans par son demainement, Qu'il l'entrent en loeur nef moult *amiablement*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 171). ...la royne presente, qui tres *amiablement* tous aquillist (LA SALE, J.S., 1456, 148). Icelles lettres furent présentées au roy par le roy d'armes de Flandres, lequel les receut *amiablement* et agréablement. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 136). Advint environ sept mois après que Ismaël vint devers Godolias qui le receipt *amiablement*, et mengerent et burent ensemble. Et après qu'ilz eurent mengié et que Ismaël vit son opportunité, tyra son espee et tua Godolias (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 201). ...se y vint retirer six ans ou temps du bon duc Philippes, qui *amyablement* le receüt. (COMM., II, 1489-1491, 157). ...enhortez si fut pourtant ma requeste, telle que j'ay cy dessus mys par Bon Vouloir à Honneur leue et présentée, qui de sa grace, non de mon deu, de son plain gré, sans mon merite, *amyablement* la receut (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 257).

- En partic. "Avec des démonstrations manifestes de la volonté d'être agréable"

. *Amiablement* + verbe traduisant un mode de comportement : Ainsi com il s'entrencontrerent, Ceulx de Sardaine saluerent Les blans armez paisiblement Et celx moult *amiablement* Leur salu tantost leur rendirent. Quant ceulx de Sardaine ce virent, Si lour ont rendu leur message. Après sans parole d'oultrage Lor respondirent doucement (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 79). Qui seignourir veult *amiablement*, Et en grace tenir son heritaige, De tel douçour doit gouverner sa gent, Non pas contr'eulx user divers langaige, Eulx retranchier et soubmettre

(DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 254). Quant le duc et le conte s'encontrerent, ilz se conjoyrent grandement et se recueillierent grandement et *amiablement*, ainsi que telz haulx seigneurs scevent bien faire, car ilz y sont tous nourris. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 126). Après vint la pucelle Laurine, soeur de Pallidés, atout grant compaignie de dames et damoiselles, dont ne pourriez croire la tres grant feste qu'ilz s'entreferent après ce qu'ilz se furent entresaluez. Laurine alla *tresamiablement* bien veignier Pallidés (...). Et puis elles se mirent a chemin devers le chastel, ou ilz furent receuz en grant amour et a tresgrant noblesse du roy Pallidés (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 151).

. *Amiablement* + verbe traduisant un mode d'expr. : Le Beau Chevalier apella Le Chevalier Feé, se li a Donné le pays entierement, Et li dist *amiablement* Que molt estoit a li tenu Et que par li tout avenu Li sont les honneurs que il a. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 325). Et li dist moult courtoisement Et moult tres *amiablement* (MACH., P. Alex., p.1369, 237). ...il (...) escripsi unes lettres moult douces et moult amiables devers le roi de France et son conseil ; et les baillièrent [à] un mesagier (...) ses mesagiers point ne retournoit : si le prist en grant indination, et fist venir devant lui toutes les cappitaines de l'ost, et leur dist : "Or, veés vous quelle honneur li rois de France nous fait, quant si *amiablement* nous li avons escript, et sur ce il a retenu nostre mesagier !..." (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 261). Je t'ay demandé Autre foiz *amiablement*, Encors te demande comment Il est (...) Des tresors (...) Qu'a avoir quier. (Mir. st Lor., 1380, 174). Quand messire Jacques de Lalaing oy ainsy parler le roy et tant *amiablement*, il se mit à un genouil et le remercia de l'honneur qu'il luy faisoit (Faits Lalaing K., c.1470, 130).

**B.** - Rare. [Dans le domaine relig.] "Avec bienveillance, compassion, charité chrétienne" : Et pour ce ot bon mot en l'oure Ceste qui parla humblement, Quar saint Pierre *amiablement* Li dist : "Vien t'en o moi en gloire. De tes pechiez, bien le peuz croire, Jhesu Christ plain pardon t'ottroye." (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 98). ...je say (...) Que sur les pecheurs pas n'envoies Ta justice (...) Pour les destruire oultrément, Mais pour eulx *amiablement* Relever (Mir. st Guill., c.1347, 41).

**C.** - [Dans le domaine des affaires jur., financières, pol.] "Par voie amiable, par conciliation, accommodement, en dehors de toute procédure judiciaire" : Le bon roi te comont Qu'atant lesses ses gens ester ; Et se par mon amonnester Ne le fais *amiablement*, Saches que dolorosement En brief temps il te mescharra. (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 33). ...en lui disant que s'il ne cognoissoit doucement et *amiablement* les crimes par lui commiz et perpetrez, que il seroit mis à question (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 144). Et semble ausdis ambaxadeurs du Roy (...) que lesdis seigneurs estans à Vernueil et ceulx de leur conseil ont grant desir que toutes choses s'appaisent *amiablement* par l'assemblée (BAYE, II, 1411-1417, 121). ...les evesque de Syon et Vallisans detiennent et occupent sans juste titre une partie du païs et duché de Chablays appartenant à nostre très cher et très amé cousin et filleul le duc de Savoye, (...) la duchesse de Savoye, mere tuteresse de nostredict cousin, nous a fait savoir que à cause de ceste matiere se doit en brief tenir certaine amyable journée (...) ; et nous seroit grant plaisir que la matiere se peult conduire *amyablement*, plustost que autrement, au bien d'icellui nostredict cousin. (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1493, 333).

- *Traiter amiablement* : Li uns d'eaus dist que sans gaitier Traitassent *amiablement*, Pour pais avoir et pleinement. (MACH., P. Alex., p.1369, 134). Soiez doulz et debonnaire a voz subgiez, et a

voz ennemis fiers et crueulx, tant que ilz soient soubzmis en vostre obeissance, se par force le fault faire. Et se c'est par traictié, si traictiez *amiablement* et prenez raison et l'offrez aussi selon le cas. Mais ne tenez ja longs traictiez, car par ce ont esté maint prince deceu. (ARRAS, c.1392-1393, 153).

- *Se composer amiablement à qqn* : ...il [le roy dan Piètre] s'estoit *amiablement* composés au roy de Grenade et au roy de Bellemarine et au roy de Tramesainnes, qui estoient ennemi de Dieu (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 186).

**Rem.** Cf. GDC VIII, 105b, ex. avec la graph. *admiablement* : Oyes le debat des dites parties, et ycellui *admiablement* terminez. (A. N. JJ 77, 1346, f° 10 r°).

**D.** - [Dans les relations des pers. aux choses]

**1.** [Aux choses concr.] "De façon propre à satisfaire sur le plan matériel (notamment esthétique)" : Saint Emont *amiablement* Acesmé d'un blanc vestement A merveilles resplendissant (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 288). ...il est nécessité que dores-en-avant ladicte bonne Ville de Paris soit plus nettement tenuë et gardée (...), affin que les demourans, repairans et habitans en ycelle puissent plus seurement et *amiablement* aller par ycelle (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1356, 97).

**2.** [Aux choses abstr.] "De bon coeur, avec longanimité, bonne humeur" : Et a dire verité, nous cuidons que tout homme bon et sage soustient et porte *amiablement* et convenablement toutes fortunes (ORESME, E.A., c.1370, 135). [M. C.]

**AMIABLER, verbe** (amiabler)

[FEW XXIV, 438a : *amicabilis*]

"Se rendre aimable" : ...l'orgueil estoit si grant des Anglois que ilz ne *amiabloient* ne ne attraioient nulle nacion fors que la leur (FROISS., Chron. [Besançon] A., c.1375-1400, 325). [H. G.]

**AMIABLETÉ, subst. fém.** (amiabilité)

[T-L : *amiabilité* ; GD : *amabilité/amiabilité* ; GDC : *amiabilité* ; AND : *amiabilité* ; FEW XXIV, 438a : *amicabilis*]

**A.** - [Dans le lang. cour.]

**1.** "Disposition affectueuse, amicale (envers qqn d'autre)" : Fille, se tu prens garde a la condicion de l'enfant, de sa nature il aime *amiabile* et douceur. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 656). Adonc fust le duc merveilleusement joieux (...) Si acolla son chevalier estroitement par grande *amiableté*, disant... (Chastel. Vergier S., c.1450-1480, 94).

- Rare. [Envers soi-même] *Avoir amiabilité à soi-mesme* : ...ceuls qui ont fait moult de maulx tresgrans et tres durs et qui pour ce sont haïs presque de tous, ilz fuient vivre et leur ennuye de leur vie, en tant que aucuns telz se occient eulz meïsme. (...) puisque ilz n'ont en eulz chose qui soit amable ou digne d'estre amee, ilz ne peuvent avoir *amiabilité* a eulz meïsmes. (...) au contraire, les bons ont *amiabilité* a eulz meïsmes ; (...) les mauvais n'ont pas concorde a eulz meïsmes. (ORESME, E.A.C., c.1370, 467).

- P. méton. au plur. "Procédés affectueux, attentions que l'on a vis-à-vis de qqn" : ...chacun doit avoir a soy meïsme toutes les autres choses par quoy l'en doit un homme estre amy et par quoy amistié est determinee. (...) toutes choses amiables que un homme a a autres, il sont derivees et viennent des *amiabilités* que il a a soy meïsmes. (ORESME, E.A., c.1370, 477). ...il est certain que chacun aime soy meïsmes plus que nul autre. (...) les *amiabilités* que l'en

fait a ses amis viennent des *amiabilités* que l'en fait a soy meïsmes (ORESME, E.A.C., c.1370, 466).

**2.** "Amabilité, caractère plaisant" : ...justice est de soy sy trespoentable et rigoreuse qu'il n'est sy grant que ne face trambler, quant a lui touche, et misericorde est sy tresdouce et amiable que elle confforte et assure les doubteux ; dont est chose estrange de acompaignier rigour avec *amiabilité*, qui sont deux choses contraires (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 9).

**Rem.** Cf. GD I, 244c, ex. de 1389 avec la graph. *amabilité* : «Elle me tendit la main par grant *amabilité*. (*Orloge de sap.*, Maz. 1134, I 6)».

**B.** - [Dans le domaine relig.] "Amour divin, bienveillance, charité chrétienne" : Certes Jhesu Crist ne s'en vengea point et ne le refrappa neant, ains il souffri ceci en toute *amiabile* et mansuetude. (MIÉLOT, Spec. hum. Salv. L.P., 1448, 137).

**C.** - [Dans le domaine des affaires] *Par amiabilité*. "Par voie amiable, par conciliation" : Et d'amistié pour utilité legal, l'une est par convencion ou convenances des parties et comme en marchandant de main en main ; et l'autre est plus liberal quant l'en donne a son ami temps de rendre (...). Mais la dilacion est faite par *amiabilité*. Et pour ce est il ainsi d'aucuns telz que il ne convient pas que ilz en aient lectres ou que ilz requierent leur debte par justice (ORESME, E.A., c.1370, 447).

**REM.** Cf. TLF II, 651a, s.v. *amabilité*, étymol. [M. C.]

**AMICABILITÉ, subst. fém.** (amicabilité)

[\*FEW XXIV, 439a : *amicabilis*]

"Amabilité, gentillesse" (Éd.) : Mais de cestui don tant souef, tant bon, tant utile et si très nécessaire [l'amitié] sont les gens de court privé, car veu que presque tous sont très vicieux, entre eulx ne pourroit estre *amicabilité*, mais quelque fiction et aucunefoiz conspiracion. (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 116). [H. G.]

**AMICAL, adj.** (amical)

[FEW XXIV, 440a : *amicalis* ; TLF II, 766b : *amical*]

"Bien disposé, aimant, confiant"

**REM.** Contricion engendre compunction et compunction engendre contemplation *amicale*, c'est assavoir dous et humbles desirs de foy et esperanche en la misericordieuse bonté de nostre maistre Jhesus (Ms. Londres, B. L., Add. 17715, c.1400-1500, f° 9 v°) Attest. isolée relevée par G. Hasenohr (les dict. datent *amical* du XVIII<sup>e</sup> s.). [M. C.]

**AMICITÉ, subst. fém.** (amicité)

[\*FEW XXIV, 440b : *\*amicitas*]

**A.** - [P. oppos. à *concupiscence*] "Amour de dilection envers Dieu, le prochain ou soi-même, charité" : Ce bien [l'amour gratuit] est divisé et party en *amicice* [l.*amicité*] et *concupiscence*. Selon l'*amicice* [l.*amicité*] on aime Dieu tres purement, non considerant sa propre utilité, mais la bonté de l'amé. Et par ceste maniere, l'homme aime plus Dieu que soy mesmes. (Somme abr. M., V, c.1477-1481, 266). ...il [l'amour naturel] se devise et partist en amistié ou *amicice* [l.*amicité*] ou *concupiscence*. Selon l'*amicice* [l.*amicité*] nous amons nous mesmes et nostre perfection et conservation (...) Cest amour nous est commun et aux bestes. (Somme abr. M., V, c.1477-1481, 266).

**B.** - [À propos de Dieu] "Amour empreint de bienveillance et de confiance (envers la créature)" : Nous perdismes par le pechié la propre excellence de nostre ame, l'*amicité* de Dieu et innocence (Somme abr. M., IV, c.1477-1481, 213). Le *amicité* ne se pouvoit

reformer [après le péché originel] si non par ung moyennneur tres convenable (Somme abr. M., IV, c.1477-1481, 213). [M. C.]

**AMICT, subst. masc.** (amict)

[T-L : *amit* ; GDC : *amit* ; AND : *amice* ; FEW XXIV, 445a : *amictus* ; TLF II, 771b : *amict*]

RELIG. "Pièce de vêtement liturgique placée sur le cou et les épaules de l'officiant, amict" : ...21 aunes de toille bourgoise (...) pour faire et livrer pour la chappelle de la Noble-Maison 3 aubes et 3 *amicts* (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 95). Item, tunicque, dalmatique de satanin blanc pour prélat, orfroisiez d'or traict avec estolle et fanon sur champ d'or lozengé de perles blanches et yndes, et des armes de Charlemaigne, de Navarre et de Bar, avec l'aulbe parée, sur champ d'or à ymages par dessoubz et en la poitrine, et orfroisié le colet ; et est l'*amict* d'un parement d'ymages d'appostres, d'or traict (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 135). ...pour faire parer et déparer aubes et *amiz* des chapelles du Roy (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1380-1381, 96). A Jehanne La Lingiere, demourant à Lille, la somme de cinquante gros vielle monnoye de Flandre que mondit seigneur lui devoit pour la façon de deux surpeliz, deux aubes, deux *amis* et pour avoir reparé plusieurs aubes et nappes de sa chappelle (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 86). Item, une aube et ung *amict*. (FAUQ., II, 1421-1430, 118). ...pour la façon de VI nappes d'autel, deux aubes, deux *amits*, ung surplis XXX s. (Comptes Lille L., t.1, 1432-1433, 273). Item ung chasuble de toille blanche doublé de toille noire et ungs orfraiz d'or de Luque, une aube, ung *esmyt* (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 22). ...un parement d'autel de hault et le paremens de aubes, *emitz* et touailles (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1442, 358). Adonc s'agenouillent ung poy prians a basse voix et tost après se leve le prestre et se vet de *amit*, aube, et cetera, casuble et mittre (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 243). Car ou soit ly sains appostolles, D'aubes vestuz, d'*amys* coeffez, Qui ne seint fors saintes estolles Dont par le col prent ly mauffez De mal talant tous eschauffez, Aussi bien meurt que cilz servans, De ceste vie cy buffez (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 48). Se il [le prêtre] a celebré messe en laissant scientement aucuns des vestemens a ce requis, comme est l'*amyt*, l'aube, le manipule (...) c'est peché mortel (Ordinaire chrét., 1469, f° 89 v°). ...une aube et ung *amy* pour la chappelle (Comptes roi René A., t.3, 1479, 239). L'ARCEVESQUE. Or soyez doncques diligens De luy vestir ce beau surpliz. (En vestant le surplis dit :) Seigneur Didier, mon amy doux, Ce beau surplis bien actincté Si represente, quant a vous, Toute ignoscence et purité. (A l'amys :) Par l'*amyt* est representé Le bon regime et bon usaige De penser a utilitey, Repudiant mauvais lengaige. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.2336).

**REM. 1.** Noter ds GDC VIII, 106c les graph. *admit* et *aulmis* : Aulbe et *admit*. (Inv. du Trés. de S. Sepulcre de Paris, 1374, 303, Mém. Soc. Hist. Paris, II, 278). Doit garnir leur grand autier de touailles, corporaux, aubes et *aulmis*. (Pruilly, 1432, A. Ind.-et-L). **2.** «Introduit dans le costume ecclésiastique au huitième siècle, l'amict prit la forme, maintenue jusqu'au commencement du treizième, d'un carré long de toile fine et sans garnitures apparentes ; mais fort antérieurement à cette époque et jusque vers 1450 on commença à le porter d'une façon quelque peu différente. Elle consistait dans l'adjonction d'un orfroï ou parement historié de broderies, rabattu sur le cou et formant un collet comme celui de l'aube, de la tunique et de la dalmatique, dont le très grand développement

caractérise l'iconographie du quatorzième siècle» (GAY I, 28b-29a). [M. C.]

**AMIDON, subst. masc.** (amidon)

[T-L : *amidon* ; GDC : *amidon* ; AND : *amidon* ; FEW XXIV, 510a : *amylum* ; TLF II, 772b : *amidon*]

"Amidon" : ...il avoit II medecins les meilleurs de Romme qui lui appliquoient un collire de ceruze de *amidum* et de opium ; mais Galien ne loa pas telle medecine (...). Icy endroit povons noter que Galien reprove toutes choses narcotiques mettre es yeux, comme opium, ceruze, *amidum* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 183). ...savon, *amidon* et feurre (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1374, 365). ...flaons ont saveur de frommage quant l'en les fait de laitances de lus, de carpes, amandes ou *amidon* broyez (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 250). ...destrampés et coulés vostre *amidons* en la seille audit boullon ou avés coulé vostre couleur d'azur, et puis le mectés en l'olle (...). Ou blanc mangier parti d'argent si prennés vostre *amydon* et le desfaictes ou lait (CHICQUART, Cuis. S., 1420, 61). *Amidon*, en latin *amidum*, c'est la moele du fourment lavée, et est de froide et moiste nature. (LA HAYE, P. peste, 1426, 179).

**Rem.** Cf. aussi *Vivendier* S., c.1450, 40 (*amidun*) et 58 (*amigdum*). [R. M.]

**AMIELLER, verbe** (amieller)

[GD : *amieler* ; FEW VI-1, 651a : *mel*]

Au fig.

**A.** - *Qqc. amielle qqn.* "Rendre doux, clément" : Revenon a la bele Marie Qui a toutes gens est amie. Se amender vueulent leur vie ; Mes a dragons est ennemie. Li dragons ce sont li croté Qui par lui de nous sont osté, Qui se mucent en leur tainiere Quant il voient ceste panthere (...). C'est la panthere coronnee, De toute douceur *amielee*. Les vertus si sont la couleur, Pitiés si est la grant douceur, Qui furent et sont en Marie (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 11).

**B.** - *Péj. Qqn [ou une chose personnifiée] amielle qqn de/par qqc.* "Attirer, allécher, séduire" : Et le loudier pugnaiz Agriffallus Vous *amyelle* par ses engins gaillars. (LA VIGNE, S.M., 1496, 350).

- Empl. abs. : Ha, Fortune, tu es la pire De toutes aultres, car donnes regne A aucun que tiens en ta regne, Lequel va tremblant de grant peur, Que ne luy engendrez douleur. Aussi es-tu bien fort a craindre, Car tu viens *amieller* et oindre, Soubz couleur de bonne raison, D'ung oignement de trahison. Donnass a aultruy de grans biens Qui luy as ousté et n'a riens. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 227). [M. C.]

**AMIELLEUR, subst. masc.** (amielleur)

[\*FEW VI-1, 651a : *mel*]

Au fig. "Celui qui use de paroles mielleuses, de propos flatteurs" : MICET. Par noz dieux, ta mort me desplait, Aman ; mais, pour venir au point, Bien gourte me sera ce pourpoint. (...) Pour vous le voullioie despouiller Vrayment, mais ung tout seul denier Je n'en eusse pris sans doubtaunce, Car je croy, sur ma conscience, De cela que c'est tout a vous. GOURNAY. Hellas ! Micet, que tu es doux ! Quel ouvrier ! Quel *amielleur* ! MICET. Je vous dy vray. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 175). [M. C.]

**AMIEMENT, (?)** (amiement)

[GD : *amiement* ; FEW XXIV, 448a : *amicus*]

"Amicalement, aimablement" : ...il asembla se gent, Dont il estoit siervis tousjours ouniement [leçon *amiement* ds GD I, 266a]

(Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 410). [Seul ex.; lecture suspecte] [R. M.]

**AMIENOIS, adj.** (amiénois)

[Ø]

"D'Amiens" : La vigne est meure et fault, ains que je meure, Que je demeure et abaisse la noise D'idolatrie en cité *amiénoise*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 77). DIEU. Donnés escout a ma raison, Raphael, vray consolateur, Allés hoster hors de prison Quentin, mon leal serviteur, Soyés sa garde et protecteur, Delivrés le de tous anois, Pour convertir peuple *amiénois*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 172). [E. P.]

**AMIETTE, subst. fém.** (amiette)

[T-L : *amiët* ; GD : *amiët (amiète)* ; FEW XXIV, 448a : *amicus* ; TLF II, 774a : *amiète*]

"Amie, amante, amoureuse, épouse" (synon. *amiotte*) : Il vieut qu'a Dieu et au ciel p[ense]. Petit s'en faut qu'a lui ne tenc[e]. Je penseray a m'*amiète* Qui est et cointe et joliete. Tart m'est que la bese et acole Et o lui dance a la karole. (Prop. choses Rosarius Z.S., c.1330, 134). Et li bregiere as blons cheviaus, Qui gardoit maint mouton joli, Les fist de celle part tourner. Thieris le prist a regarder (...) Et dist au fil dame Noirete : "Di moi, plus lours q'uns kokevieux, Se elle voet estre t'*amiète*, Oserois te demander mieus ?" (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 157). Quant je dance a la musette Du biau Robin qui chevrette Pour moy d'un si joly son, Quanqu'il fait me semble bon. Si veil estre s'*amiette*. Par ma foy, dist Robinette. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 234). Congié de leurs *amietes* Prenent li joli pastour (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 233).

- En appellatif : Mauldit soit Calbain, qui ne donna A sa femme une robe grise ; Car elle n'eust point sa main mise Dessus ma bource pour la rober. Mais, m'amyte, pour abreger, Rendez ma bource, m'*amiette*. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 160). SOPHIE (chambriere). Oy, oy, Muguët, quel chiere ? (...) Bayette, m'*amiette* chiere, Il te fault mettre en celle mande Nostre buée noire et grande (...). BAIETTE (meschine). Je feray ce qu'on me commande. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 214).

**Rem.** Seul ce dernier ex. est dénué de toute connot. amoureuse et se rapporte à des relations purement amicales. [M. C.]

**AMIEUDRIR, verbe** (amieudrir)

[GD : *amieldrir* ; FEW VI-1, 665b : *melior*]

Empl. intrans. ou pronom. "S'améliorer, devenir meilleur moralement" : Sa grant beauté fu achoison De maint cuer d'onneur enrichir ; Son gent corps, sa plaisant façon Faisoit les tresbons *amieudrir* Et maint hault penser acueillir (Cent ball. R., c.1388-1396, 7). Ne durera point telle paix longuement qui est quise par dehors, se l'estat du cuer vacque de vray fondement, c'est a dire se tu ne te tiens en moy ; tu te peulx parmuier, mais tu ne te peulx *amieudrir* (Internele consol. P., 1447, 151).

- S'*amieudrir de* + subst. "S'amender au sujet de (?)" : Quant l'evesque l'entent ne se puet sostenir, Humelement suppliat, et en mult grant desier, A pape que de Liege n'elle fache departir, Car de tous ses meffais se vorat *ameirir* ; Mais li pape jurat rins n'y valt li blandir Ne nulle altre excusanche. [Scheler, Gloss. 27 : «Mot insolite. À moins de lire "amendir" (...) ou "amenrir" (amoindrir, fig. humilier), il faut y voir une formation arbitraire p. "amieldrir" (améliorer)»] (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 692). [M. C.]

**AMIGAUT, subst. masc.** (amigaut)

[T-L : *amigaut* ; GD : *amigault* ; FEW XVI, 586b : \**musgauda*]

COST.

**A.** - "Gousset, ouverture sur les côtés ou au milieu de la partie supérieure d'un corsage de robe" (GAY I, 29a) : Adonc Raison bouta sa main Par un *amigaut* en son sain Et une boiste ataint en a Dont unes letres hors sacha (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 162). Ainsy a tressaillir se prit L'ymage qui n'eut froit ne chault ; Et puis mit en son *amigault* La main, dont la bouche clooit (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 187).

**B.** - "Pièce d'ajustement posée devant l'aisselle, ou autour de la partie du corps qui l'enveloppe" (GAY I, 29a) : ...12 aunes de fine toille de Morigny (...) pour lier colès et *amigaux* de ladicta taillerie (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 93). ...à Jehan Maudole, pelletier (...) pour poignez et *amigaux*, II douzaines de letices au dit pris, VIII frans. (Mand. Ch. V, D., 1373, 508). ...pour les pourfilz de dessoubz, manches, tours de bras et *amigaux*, de garnison, sans prix. XIIIJ douzaines X lettices. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 163). ...après seront Messeigneurs les presidens, deux et deux, vestuz c'est assavoir Monseigneur le premier president de son manteau a lambeaux sur les espauls et a *amigaulx* (Entrées roy. G.L., 1484, 97).

**Rem. 1.** Le partage des ex. est difficile. Ont été classés sous **B** ceux qui n'évoquent pas l'idée de "fente", d'"ouverture". Ex. sûrs : *Comptes argent. rois Fr.* où il est question de "manches", de "tours de bras" et *Entrées roy.* où il est question de "espauls". **2.** Noter ds GAY un ex. avec la graph. *esmigaux* : Armilla, aournement de bras comme manches ou autres *esmigaux*. (Cathol. parvum., 1489). [M. C.]

**AMIGNONNEMENT, subst. masc.** (amignonnement)

[GD : *amignonnement* ; FEW VI-2, 142a : *min-*]

"Ce qui sert à la toilette, à la parure" : MAGDALEINE. Mon esponge et l'eau pour laver, Mes fines liqueurs et mon basme. PERUSINE. Je croy que au monde n'y a femme Qui ait plus d'*amignongnemens*. MAGDALEINE. Qui n'en auroit, ce seroit blasme De soy trouver entre les gens. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 131).

**REM.** Noter le verbe *amignonner* ds TLF II, 774a (1<sup>re</sup> attest. 1280 en empl. pronom. "se parer, s'ajuster"), ainsi que ds FEW VI-2, 142a et GD I, 266b. [M. C.]

**AMIGNOTER, verbe** (amignoter)

[T-L : *amignoter* ; GD : *amignoter* ; GDC : *amignoter* ; AND : *amignoter* ; FEW VI-2, 139b : *miñ-* ; TLF II, 774a : *amignarder (amignoter)*]

Empl. trans. *Amignoter qqn.* "Caresser, choyer" : Hellas, s'on m'eust donné doctrine Lors que j'estoye en jeune eage, Chastyement et discipline, J'eusse evicté ce dur passaige ! Oy, ma mere fut peu sage De m'avoir tant *amygnoté* (LA VIGNE, S.M., 1496, 320).

**Rem.** Cf. aussi *Isopet I B.*, c.1345, 279.

- P. anal. *Amignoter* [un animal]. "Apprivoiser, cajoler"

. Au passif : Laquelle [dame] sur son poign tenoit ung gent faulcon, lequel tant cherssoit que plus ne pouoit estre, et sembloit bien que fort *amignoté* estoit sondit gentil et mignonnet faulcon, car semblant ne faisoit de soy pour riens debatre n'estre effarouché de

chose qu'il veist. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 168). [M. C.]

**AMIGOT, subst. masc.** (amigot)

[FEW XXIV, 448a : *amicus*]

"Ami" : LE PREMIER. Le filz a la grosse Margot... Qu'as tu fait de son *amygot* ? LE DEUSIESME. Qui parloit si bien l'allemand ? (Tr. Men., c.1480-1500, 288). [Seul ex.] [M. C.]

**AMINER, verbe** (aminer)

[T-L : *aminer* ; GD : *aminer* ; FEW VI-1, 644a : *\*meina*]

Région. (Nord)

**I.** - Empl. trans.

**A.** - *Aminer qqc.*

**1.** [Le compl. d'obj. désigne une chose concr.] "Ruiner, détruire" : Il a tout aloué Sen meuble, sen trésor ; il a tout *amyné* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 414).

**Rem.** CUVELIER, *Chans. Guescl. C.*, c.1380-1385, 20166 ds GD I, 266c. *Myst. process. Lille K.*, t.2, a.1485, 27/235.

**2.** [Le compl. d'obj. désigne une chose abstr.]

**a)** [Une institution] "Saper la puissance de qqc." : Or ne sai se il est du linage le Chisne Qui par dedens Surie le nostre loy *amine* ? (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 21). Qui veult la lettre examiner, On treuve qu'empereurs romains Veulent nostre loy *aminer* Pour servir leurs dieux soirs et mains, Qui sont fais de piés et de mains, Comme on fait aultres marmousaiges (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 23).

**b)** [Un mal] "Anéantir, supprimer" : Encore n'est pas *aminee* La racine de ma langleur, Car se sa vie est terminee, Posé que vengeance ait vigeur, Quentin, le desir de mon ceur, Ne vient pour tant devant ma face, Encore en monte la liqueur De larmes a l'oeil qui s'efface. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 170).

**B.** - *Aminer qqn.* "Saper la puissance de qqn, affaiblir qqn" : ...aler vous faurra par delà le marine, Car au duc Godefroys, qui ensy nous *amine*, Nous faurra marier (...) Et partant ara pays la gieste sarrasine. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 532). Princes puissans, qui tresors affinez Et ne finez de forgier grans discors, Qui dominez, qui le peuple *aminez*, Qui ruminez, qui gens persecutez, Et tourmentez les ames et les corpz, Tous vos recors sont de piteux ahors (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 140). Venus sommes pour demourer En ta terre ; car plus trouver Ne peuent de herbe les brebis De tes serviteurs ou païs De chanaan, pour la famine Qui trop chascun griefve et *admine*. (*Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 469). Se nous sommes dont fourmenéz et aguillonnéz de famine, Qui les pluisseurs de nous *amine* et que nous ne puissons fuïr, N'esche point pour vous ensievir Et par vos amonestemens ? (*Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 483).

**Rem.** Chev. *cygne R.*, c.1356, 18636 ds GD I, 266c.

**II.** - Empl. pronom. "Se réduire, s'anéantir" : Ha, fiere famine, Par ton fait se *amine* Ma joie et mon bien ! (*Myst. process. Lille K.*, t.1, a.1485, 440).

**III.** - Part. passé en empl. adj. [D'une pers.] "Affaibli, ruiné" : Puis sa mort sont povres gens hutinés, Tauxés, tanés, pourjectés, pourbondis, Aguillonnés, bustinés, batonnés, Batus, minés, abattus, *aminés*, Matz, matinés, malmenés et mauldis, Chetis, doubtis, accroupis, apovris, Deffais, demis, deschirés, descousus : Qui hait son chien luy met le raige sus. (MOLINET, *Faictz Dictz D.*, 1467-1506, 175). [E. P.]

**AMIOT, subst. masc.** (amiot)

[GD : *amiot* ; \*FEW XXIV, 448a : *amicus*]

"Ami, amant, amoureux" : Elle me dist : "As tu loisir Ne vouloir de moy remener ?" Adont luy dis sans arrester Qu'autre chose ne desiroie (...). Princes, sachés qu'en celle voye M'acorda que tousjours seroie Son *amiot* sans escondit. (LANNOY, WERCHIN, *Ball. P.*, 1404, 334). [R. M.]

**AMIOTTE, subst. fém.** (amiotte)

[FEW XXIV, 448a : *amicus*]

"Amie, amante, amoureuse, épouse" (synon. *amiette*) : A nostre ducasse ou j'estoie Devant la belle que servoye (...), J'abaty le gay du nit. M'*amiotte* en ot grant plaisir, Bien l'aperceuz a son viz cler. (LANNOY, WERCHIN, *Ball. P.*, 1404, 333). Mais Florentin, le grignour d'iaux, (...) Dist lors, non pas sans eslecier : "Une chainturelle de laine, (...) Donray a celli qui fera Rondel ou le plus loera S'amie, car lors en present Lui en sera fait le present Par Belligiere la courtoise." (...); Puis venoient hastivement Betris et Floure de Perselles Et plusours aultres pastourelles Les chapiaux sy tres indoians Presenter a ces rimoiens, Adfin que chascuns prende cure De gagnier la belle chainture Pour en s'*amiote* doër. (Pastor. B., c.1422-1425, 50). [R. M.]

**AMIRAL, subst. masc.** (amiral)

[T-L : *amiral* ; GD : *amiral* ; GDC : *amiral* ; AND : *admiral* ; FEW XIX, 4b-5a : *amir* ; TLF II, 777b : *amiral*]

**A.** - "Commandant, chef militaire chez les peuples musulmans" : Riche compagnie sieuoit Qu'a son estat monlt bien duisoit De filz de contes et de roys, Dont estoit nobles ses conrois. Luy sieuoient ly vavassour Et *amiraut* et aumachour (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 183). La ville fut troublee environ et en lés, Puis fut par la roïne ung bans fais et criés Que tous roys, *admiraulx* et soudant et cassés Qui pour le tournoy fere estoient ens entrés, Vuidassent maintenant et logassent es prés, La estorassent loges cil qui n'avoient trefz, Et que se nulz estranges y estoit point trouvés, Que trestout maintenant lui soit le chef coupés. (Tristan Nant. S., c.1350, 616). Adonc Ernault oÿ qu'on fait si fier assault, A la fenestre vint a guise d'*amirault* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 6). Li soudans estoit en un lit Basset, bien paré pour delit ; Et à sa destre coste estoient Deux grans *amiraus* qui tenoient Chascuns une hache en sa main. (MACH., P. Alex., p.1369, 195). Lors, quant ly *admiraulx*, qui estoit maistre de l'artillerie, vit la desconfiture tourner sur paiens, si fist gecter hors de la grant nef une petite galleote a VIIIJ. runs, et y entra, o lui de ses plus privez environ XX., et prindrent l'avanture du vent. (ARRAS, c.1392-1393, 129). ...lequel *admiral* avoit esté envoyez par le Soudam, lui cinquantesme de chevalliers, pour iceulx robeurs prendre et destruire et en faire justice (Voy. Jérus., c.1395, 75). Ung frere avoit cil Marsilh, qui fut nommé Baligant, qui estoit roy de Bures, qui joindoit au royaume de Saragosse, qui avoit cités en son regne : Bures, Ventoile, Capaire, et tant de chasteaux et de borch que c'estoit sans nombre, ou il avoit amachour, *admirail*. (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors G.*, a.1400, 94). Leurs ducs et tous leurs *admiraulx* Et tous princes a eulx paraulx (...) Sont la (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 131). Puis fiert ung *admiral* qui tenoit Montgranier Que mort l'a abatu de son courant destrier. (Galien D.B., c.1400-1500, 55).

**B.** - MAR.

**1.** [En France] "Officier de la Couronne, membre de la Chambre du roi, chef suprême de la flotte du roi de France, ayant autorité (au civil et au criminel) sur les flottes et armées

de mer et sur les côtes" : Pour l'estat dudit monseigneur Loys du 13e jour de mars l'an 340 qu'il fu establi *admirail* jusques au 28 de decembre qu'il se desmit dudit office, par 291 jours au fuer de 3000 livres par an (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1341-1342, 29). Si nous a humblement supplié ledit Martin Masse, que comme durant ledit temps du bannissement il a souffert moult de poines et de travaux et grant povreté, et nous ait aucune foiz servi en la mer en la compagnie de nostre amé et feal *admiraut*, et encore ait grant volenté de nous servir... (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1347, 290). Il [le roi] commanda tantost à faire Par son *amirail* une armée Si grant et si bien estofée Com faire porra bonnement. (MACH., P. Alex., p.1369, 201). ...environ la mi-aoust eut un an, il estoit passés en Engleterre en la compagnie de mons. *l'amiral*, avec plusieurs autres seigneurs ; et dist que là il fu pris des Englès (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 382). Et au regard des armées et entreprises qui se feront par ladite mer, nostredit *Admiral* demeurera en icelles armées Chef, ainsi qu'il appartient à sondit Office, et comme nostre Lieutenant général ès choses touchantes et dépendantes du fait de ladite guerre par la mer, aura toute cognoissance et Jurisdiction luy et ses Lieutenans, et en sera obéy par tous les lieux, Places et Villes de nostre Royaume, et en icelles pourra tenir et faire tenir toute sa Jurisdiction, prendre prisons et faire justice, si besoin est, pour ce que nul autre n'en cognoist, ne doit cognoistre. (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1400, 644). ...les connestable, marchaus, *admiral* et maistre des arbalestriers, desquelz sera faicte mencion ou fait de la guerre (JUV. URS., Nescio, 1445, 513). Après furent les autres ducs et contes, ainsi que aller devoient par ordre en leur pairie, puis les évesques et les prélas, le chancelier de France assis aux piés du roy, puis tous ceux du parlement en leur lieu député et tout ce qui en dépendoit, maistres des requestes, advocats, secrétaires, multitude de haulx et nobles barons en leur renc aussi, comme les deux marissaulx de France, *l'amiral*, le grant sénéchal de Normandie (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 477). ...et ilec, sur la coste de la mer, fist aussi arriver et avitailler sa nef, la nef monseigneur *l'admiral* la nef de Colon et autres plusieurs beaulx navires (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 244).

- [Employé comme titre]

. [Suivi d'un nom propre] : Ne le croyez pas de tout ce qu'il vous dira. Car c'est ung tel menteur que ce jouvenceau qui fut à *l'amiral* de Bueil. (BUEIL, I, 1461-1466, 219).

. [Dans les formules d'adresse, directement ou précédé d'un nom honorifique] : Messeigneurs, dit le conte, que vous semble-il qu'il est à faire en ceste matière ? Dictes nous en quelque chose, monseigneur *l'Admiral* ; vous n'en avez encores point parlé. (BUEIL, I, 1461-1466, 184). Mareschal, dit le conte de Parvanchières, vous savez le paiz ; mettez vous devant demain avec voz quarante lances, messeigneurs les Mareschaulx aprez vous o toute leur avant-garde, le Maistre des arbalestriers sur la main dextre o tout le traict, et l'arrière-garde aprez la bataille. Et vous, *Admiral*, nous serons en la bataille, vous et moy. (BUEIL, I, 1461-1466, 188). *Admiral*, j'ay receu voz lettres, et pour ce que je vous verré bien toust, je me tays touchant le vent de Bretagne. (Lettres Louis XI, V., t.2, 1462, 46).

- *Amiral de France* : ...avons esté advertis par la grievve et piteuse complainte de plusieurs notables Marchans tant de nostre Royaume comme de noz Alliez, que irréparables maux, meurdres et pilleries et cruels maléfices se font et sont faicts chacun jour sur la mer, tant et principalement par aucuns qui soubs ombre de nostre grace, ont mis et mettent sus navires de guerre, et les amplient et fournissent de gens de petite valeur, qui pour eux enrichir, sont la

plus part d'iceux abandonnez à tout mal, et de leger enclins de commettre lesdicts meurdres et larrecins sur nosdits Subjects ; et en ce faisant, sont soustenus et portez, ou au moins favorisez et receus par ceux qui ainsi les ont mis sus, pour le profit qu'ils y attendent, mesmement par aucuns legers Lieutenans particuliers de nostre *Admiral* de France, par faveurs et dons à eux faits par lesdits preneurs, et pour faire bon le dixième de nostredit *Admiral* (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1400, 640). Carle Grimaus, *amiral* de France (FROISS., Chron. D., p.1400, 306). Sur laquelle nostre supplicacion et requeste eust esté ordené par mondit seigneur le Roy et son conseil, que son *admiral* de France et aucuns de sondit conseil se transportassent en sa cité de Tournay à certain et compétent jour (Ch. VI, D., t.1, 1407, 303). ...le seigneur de Bueil, *amiral* de France (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 381). Et eut conseil avecques le conte du Maine et le grant senechal de Normandy, qui s'appelloit de Breszé, et *l'admiral* de France (COMM., I, 1489-1491, 21). ...predist la douloureuse desconfiture des François, qui fut l'an mil IIIcLXXXVI, où il mourut plus de cent mil chrestiens sans les prisonniers, entre lesquelz fut le duc de Bourgogne et le conte de Nevers et le *admiral* de France. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 145 v°).

. *Office d'amiral de France* : Ce mesme jour, messire Charles de Lens fu receu en l'office de *admiral* de France ou lieu de messire Robert de Braquemont, et fist le serement acoustumé. (FAUQ., I, 1417-1420, 134). ...le roy luy avoit osté l'office d'*amiral* de France pour le donner au seigneur de Montauban (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 176).

- *Amiral de la mer* : ...auquel nous donnons pouvoir, auctorité et mandement especial du dit clos garder et des diz navire, abillemens et apparaux prendre et recevoir de quelconques personnes qui les aient en garde, ou pour nous servir en la mer, et d'iceulz garder et gouverner, d'en acheter autres et d'en faire faire de neufs (...) et d'en faire fere et acheter autres nouvelles touteffois qu'il en sera besoing, par l'ordonance et commandement de noz [amez] et feaulx les generaux consellhers sur les ordenees aides pour noz guerres ou de nostre amé et feal chambelan Jehan de Vienne, nostre *admiral* de la mer, ou autres que a ce deputerons (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1374, 158). Johan de Bruges, chevaucheur, envoié porter lettres du Roy, de Paris à Rouen, à messire Johan de Vienne, *admiral* de la mer. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1383, 218). ...messire Renaut de Trie, *admiral* de la mer (BAYE, I, 1400-1410, 66).

. *Amiral en la mer* : Le Baudrain de la Heuse, *admirail* en la mer... (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1359, 149).

- *Amiral du roi* : *L'amirail* du roy et Nicolas Behuchet a Thomas Fouquez, garde du clos des galiez du dit seigneur ou a son lieu tenant, salut. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1340, 16).

**Rem. V. vice-amiral.**

2. [En Angleterre] "Chef suprême de la flotte, ayant autorité (au civil et au criminel) sur les flottes et armées de mer" : ...le sire de Berkeley, *admiralle*, par male enformacion et faulx suggestion d'un Johan Cacoce, son député a cel temps, et d'autres ses officers pour lour singulier profite detient le dit craier ovesque son batelle come forfaitz (Lettres agn. L., p.1412, 39).

- *Amiral de la mer* : ...Bahuces fu pris en vie ; et pour tant que il avoit esté tousjours fors leres et roberes sus la mer, li *amirauls* de la mer d'Engleterre le fist sachier amont a une polie et pendre a .I. mas et estrangler. (FROISS., Chron. D., p.1400, 408). Et estoit li contes de Warwich *amirauls* de la mer, de par les Englois (FROISS., Chron. D., p.1400, 884).

**Rem. Cf. OED I, 119a.**

3. P. métaph. [Du Christ] : ...en nef faite de l'umaine faiture Vint l'*admiral* de vraie deité Pour sauver toute humaine creature (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 301).

**Rem.** FEW XIX, 5a ne signale que tardivement la forme avec *d* épenthétique (d'abord isolément en 1305, puis à nouv. à partir de 1462) ; en fait, cette forme est bien répandue à partir de la 2<sup>e</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> s. [E. P.]

**AMIRALE, subst. fém.** (amirale)

[\*FEW XIX, 4b : *amir*]

"Épouse d'un amiral"

- *L'amirale de France* : ...nostre très chiere et très amée seur l'*admiralle* de France nous a fait dire et remonstrer que la voulez contraindre à faire les terriers et reconnoissances des terres et seigneuries qu'elle tient en nostre païs de Daulphiné (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1486, 133).

- *Madame l'amirale* : ...madame de Touars, madame l'*admiralle* et plusieurs autres dames, damoiselles et gentilz femmes (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 124). ...madame l'*admirale*, femme du seigneur Loys, bastart de Bourbon, portoit le chresmeu où estoit une escarboucle et aultres pierreries de grant valeur. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 331). [E. P.]

**AMIRANT, subst. masc.** (amirant)

[T-L : *amiral* ; GD : *amirant* ; FEW XIX, 4b : *amir*]

"Commandant, chef militaire chez les peuples musulmans" : N'arestera, s'aray veu Rochebrune la grant, Car j'oÿ raconter l'autre jour ung Persant Que mes taions, le roy Murgaffier, l'*amirant*, Avoit une sereur, toute la plus plaisant Qui soit en tout le monde par dessous Dieu manant. (Tristan Nant. S., c.1350, 559). L'amenay a Beulande et lui fis entendant Que lui feroye avoir la fille a l'*admirant*. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 26). Ces III espees emblarent III geans : le roy Pharis de Basquans, de quoy yssit, loing temps après Sians, roys Brunaulmont, dont je seray disans cy après ; cil oit Tremblante. Et Gaifriel, de Glisterne *ammirans*, dont puyssit le roy d'Espaigne Galaffre, oit Durendal (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 51). En ce point va illoeuques Auberon souhaidant Ung castel hault et bel (...). Et en ce chastel la souhaide de biens tant (.) Que pour bien gouverner ou roy ou *amirant* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 39). "Sire," dit l'archevesque, "bien est apparissant, Mais avec vous mourrai, ja n'y auray garant". Atant et l'Augalie, nepveu a l'*admirant*, Il broche le cheval, en guise de Perchant (Galien D.B., c.1400-1500, 60). [E. P.]

**AMIRATOR, subst. masc.** (amirator)

[\*FEW XIX, 4a : *amir*]

"Émir" : Pour aider Baligant vindrent paiens le cours, Et François d'aultre part pour Gualien le doulx ; Moulte avoit Gualien grant ire et grant couroulx, Grant fut la bataille et pesans li estours, Qui il peut consuïr, moulte est son terme cours. Occiz leur a ung roy et ungs *admiratour* ; Mais plus seuffre de coups que ne feroit ungs ours. (Galien D.B., c.1400-1500, 131).

**Rem.** Cf. aussi GD I, 279a, *amourit*. [E. P.]

**AMIRAUTÉ, subst. fém.** (amirauté)

[GDC : *amirauté* ; AND : *admirauté* ; FEW XIX, 4a : *amir* ; TLF II, 778a : *amirauté*]

MAR.

**A.** - "Charge d'amiral" : Comme par lonc temps noz bien amez Ricart de Brumare, d'une part, et Robert de Chisi nostre poissonnier, d'autre, aient pretendu chascun apprehender a lui et se efforcier tenir,

occuper et exercer l'office de garde du clos des galees en Rouen, aus drois a ce appartenans et en la maniere acoustumee ; c'est assavoir, le dit Ricart par provision et don a lui fait de ce comme souffisant, ydoine et tres convenable a ce par nostre amé et feal chambellanc et conseiller Le Baudrain de La Heuse, admirail en la mer, a qui de ce la disposition, a cause et pour raison de la dicte *admirauté*, en appartient (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1359, 149). Disoyent outre que la renommée de son mesuz estoit espandue par le monde à son deshonneur, laquelle tot seroit abolie par le moyen d'ung bon traictié ; lui firent plusieurs belles raisonnables offres, comme de le leissier en possesse des .II. chasteaulx, de le reintegrer en son *amiralité* et lui rendre sa pension annuelle, en payant les arrierges. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 216).

- *Office d'amirauté* : ...faictes adjourner des plus coupables jusques au nombre de deux des officiers de chacun desdicts lieux, reservé les personnes des seigneurs d'iceux à comparoir en personne en nostredicte cour, et les autres simplement, pour icelles voir dire et revocquer, casser et annuller, si estre le doivent, et ouyr telles requestes, sommations et conclusions que nostre procureur, si partie se veut faire, ou nostredict fils, à cause de sondict office d'*admirauté* (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1480, 584).

**B.** - "Jurisdiction avec compétence absolue de toutes les causes pénales et civiles concernant les gens de mer ; ressort de cette juridiction" : Et au surplus, informés-vous ou faictes informer diligemment, directement et bien des et sur lesdicts abus, excès et entreprises, qui contre et au prejudice des droicts de nostredicte *admirauté* ont esté faictes, comme l'an de devant, par les officiers desdicts lieux de Saint-Vallery-sur-Somme, Boulogne, le Crotoy, d'Estaples, et autres qui plus à plain, si mestier est, vous seront baillées par escrit et declaration (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1480, 584). [E. P.]

**AMIRÉ, subst. masc.** (amiré)

[T-L : *amiral* ; GD : *amiral* ; FEW XIX, 4b : *amir*]

"Commandant, chef militaire chez les peuples musulmans" : Du venger se pena le bon roy honorés ; Oncques ne fist tant d'armes ne roy nē *admirés*. (Tristan Nant. S., c.1350, 616). Quant les espieulx sont froissés, maint branc y ot sachés, Mout se sont de deulx pars fierement acointés, La eut maint escu brisé et maint heaume perciés Et maint baron cheoir qui oncquez puis ne fut relevés, La eut maint Sarrasin mort et tresbuché. Atant et par l'estour Esclamart l'*amiré*, Qui tenoit ung fausart trenchant et asseré (Galien D.B., c.1400-1500, 124). ...Gaudisse l'*amiré* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 177). [E. P.]

**AMISABLE, (?)** (amisable)

[Ø]

"?" : Pour ce est bien vraye la conclusion de Byas - et bien verifiée par Socrates - que hastiveté est tres nuysable [var. nuisible, *amysable*] a bon conseil. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 236).

**REM.** Lire *anuysable* (sur *nuire*) ? [R. M.]

**AMISE, subst. fém.** (amise)

[T-L : *amise* ; GD : *amise* ; FEW XXIV, 168a : *admittere*]

Région. (Picardie, Wallonie)

**A.** - DR. "Action en justice par laquelle on désigne qqn comme coupable devant un tribunal ; imputation, accusation" : L'evesque les a mist encors en plateis, Les rentes les demande pour l'englise de pris ; Cascun noiat l'*amise* et le fut escondis, Les mains desus les sains ont jureit, che m'est vis, Qu'il en

leur ancesseurs valhant dois paresis Ne furent obligiés al englise gentis. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 578). Sachent tout presens et advenir que comme ensi soit que aucune fame et renommee aist courut sus Gerart Cortiaul le monnier Bertan del Tour Renart, laquele renommee astoit que li dis Gerart devoit avoir acatte de le bleid a boin marchiet de l'argent que plusieurs bonnes gens li avoient bailliet et delivreit pour yaus a acatteit et celi bleit revendu a yaus plus chier que acatteit ne lavoit de leur propre argent, et pour celi cause Monss. de Rohengnies, chevalier, maïeur de Nyvelle pour le temps, aist le dit Gerart amijs et occuppeit davoit fourfait cors et avoir de le quele *amuse* li dis Gerart se soit tous iours dit et maintenu yestre fours couples, purs et innocens et diffameis a tort et sens cause. (Rég. jur. Belg. B., 1406, 406). Item, se cel *amise* est apres plainte faite, purgier s'en poirat et devrait par II personnes dignes de foid, qui avec ly jurreront, et ilh ensi, qu'ilh n'at chis faitule sourtenut et nelle sourtient, et jurrat encore chis enculpeis par li soilement que ilh ne le sortenrat, ne confort ne ayde ne li ferat de donc en avant, son banissement durant devant dit. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 86).

**B. - P. ext.** "Accusation (généralement calomnieuse)" : Tant se monteplierent ces parolles et *amises* que messire Symon Burlé fut grandement aggrévé (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 41). Ja ont-ilz fait morir ce vaillant chevalier et preud'omme, sans nul tiltre de raison (...) et ont trouvé faulses *amises* sur luy, qu'il vouloit livrer le chastel de Douvres aux François (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 60). [Le roi Philippe fait pendre comme traître, à son retour, tout chevalier prisonnier] Et par tels violences et *amises* de traïsons avinrent depuis moult de mesciés (FROISS., Chron. D., p.1400, 630). [E. P.]

**AMISSIION, subst. fém.** (amission)

[T-L : *amission* ; GD : *amission* ; FEW XXIV, 457b : *amittere* ; TLF II, 779a : *amission*]

**A. - DR.**

1. "Fait de priver qqn de la jouissance ou de la possession de qqc., confiscation" : Se li rois qu'est tes sires te vuet en pas soffrir Par les belles requestes c'on li voudra offrir, *D'amissions* quesconques bon droit hastis prandras (Gir. Ross. H., c.1334, 204).

- *Amission de* + subst. désignant la chose sur laquelle porte la privation : Et que lors soient adjourné De par nous de bouche et main mise, Soit homs seculiers ou d'eglise, A comparoir au parlement Dessus dit, sanz excusement (...), Sauf grief essoigne, et sur la hart, Ou du moins sur la langue perdre, Et de no procureur aerdre Contre lui a pugnicion De corps et toute *amission* De biens, et d'estre reputé Homs plains de toute iniquité Et forfaiz a nostre vouloir (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 357). Mais quant à l'*amission* de ses privileges aucuns dient qu'il n'est pas bigame. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 50).

2. "Condamnation pécuniaire prononcée en justice" : ...se aucuns defaloit de mon ost ou de ma chevauchée, cil qu'il deffaudroit, le m'amenderoit as Us et as Coustumes dou Nuef-chastel ; et se promet en bonne foy, que je ne semonray en ost ou en chevauchée, pour aux achoissonner, fors que pour mon besoing propre de mi et de mes amis ; et se vo-je que chevaux à chevauchier et Armeures, à ces de la Commune dou Nuef-chastel, ne soient pris por debtes ne por pleges, ne por autres *amissions*. (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1390, 364).

**B. -** "Fait, pour une personne, d'être privée momentanément ou définitivement de la jouissance de qqc. (ici la perte affecte

une partie de la personne)" : *Amission* ou ablation de voix (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 228). [E. P.]

**AMISTABLE, adj.** (amistable)

[T-L : *amistable* ; GD : *amistable* ; FEW XXIV, 443b : *\*amicitas*]

[D'une pers.] "Plein d'amitié, bienveillant" : S'es drois que vos cuer [de Dieu] s(e) humilie Vers eaux, solonc l'humanité ; Ons doit à sa carnalité Y estre *amistable* et debonnaire. (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 223). Ogiers salt sus trop corochiet et at dit : "Oncle, jà ne le celeray, de vostre sotie orguilh et cruaulteit est grant damage (...)." Respont Gerars : "Faux garchon parjureit quant tu en as parleit, j'en feray piez." Ogier dist adont mult corochiet : "Oncle Gerart, dist-il, riens ne valt à vos ne estre gracieux ne *amistable*..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.3, a.1400, 92).

- "Cordial, affectueux" : Bon se fait de pechiet retraire Pour yceulx biens a soy attraire, Esquels est enclose plaisance Plaisir de vraye concordance, Concord uny par amisté *Amistoable* charité, Caritativement unie, Universelement partie, Participant a toute gloire De tres glorieuse memore. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 87). [M. C.]

**AMISTABLEMENT, adv.** (amistablement)

[T-L : *amistable* (*amistablement*) ; GD : *amistablement* ; FEW XXIV, 443b : *\*amicitas*]

"De manière *amistable*, avec amour" : Li fors rois Briquedans, dont j'ai fait parlement, Se baptiza le jour, moult *amistablement* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 133). [Seul ex.] [M. C.]

**AMISTAGE, subst. masc.** (amistage)

[T-L : *amistage* ; GD : *amistage* ; FEW XXIV, 443b : *\*amicitas*]

"Amitié" : Quant Herpin se trouvait tout seulz en l'ermitaige, Si fort li annoiait per deden son corraige Qu'a soi meysme dit : "Trop ait fait grant follaige Que tant ait demourér per deden ceu boucaige ; (...) J'ai trop si demourés, dont me tient a poc saige, Mais c'est pour le prier ou j'avoie *amistaige*..." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 94). ...en le cambre du roy qui est de biel ouvrage Les alastes veoir par samblant d'*amistaige* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 823).

**REM.** *Chev. cygne* R., c.1356, 6627, ds GD I, 268c. [M. C.]

**AMISTANCE, subst. fém.** (amistance)

[T-L : *amistance* ; GD : *amistance* ; FEW XXIV, 443b : *\*amicitas*]

**A. -** "Amitié, lien privilégié entre deux personnes, fondé sur des affinités particulières, l'estime, le dévouement" : Il vault confort ne demy. Combien qu'ilz sont de grant vantance, A toute heure on est en doubtance, Quant secours on y cuide acquerre, De soy trouver, par leur meschance, De deux selles le cul a terre. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 71). C'est quelq'ung qui a bien de quoy, Terres et pres a grant puissance, Et ne quiert vivre qu'a par soy, Sans avoir a nul congnoissance. Il ne serche point d'acointance, Mais tousjours pratique en son art. Quant en luy n'a nulle *amyntance*, On l'appelle ung riche pinart. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 79). En grant risee ou beau samblant Ne doit pas avoir grant fyance : Tel est festeyeur ressamblant Qui point tresbien sans deffiance. A paine auroit on congnoissance Le quel a bon ou faulx remort, Car on

treuve peu d'*amistance* : Tel rit aulcunesfois qui mort. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 81).

- *Par amistance* : Mais, se vers elle fist offense, Maintenant bien la recompense Quant sy tres grant baudour li livre Qu'elle est par ly quitte et delivre De ceux qui la tinrent enclose. Belligere pour ceste chose A Léonet la mort pardonne De son ami, mais mot n'en sonne ; Et avoec lui par *amistance* S'en va jouer sans arrestance Par pars, cavaues et champiaux, Tout chantant et faisant chapiaux, Sans penser vilain pensement (Pastor. B., c.1422-1425, 215).

- Au plur. *Privées amistances*. "Relations amicales d'ordre personnel" : Si avint que Servius (...) loueyt mout souvent le consentement de ceus d'Ayse et lez dieux a eulz adjoustés entre les barons des Latins avecques lesquelz il avoit privees et publiques *amistances*, pour ce car il avoit esté nés de celi peuple (BERS., I, 1, c.1354-1359, 45.2, 75).

**B.** - "Lien favorable dans les rapports politiques, sociaux ; alliance, solidarité" : ...a la requeste des dames qui avoient esté raviez, elle s'en ala a lui et le prist a prier que aus parens d'icelles il vousist pardonner et les recevoir avec soy par dedens la cité, et dit car par tel voie se porroit engendrer *amistance* et concorde (BERS., I, 1, c.1354-1359, 11.2, 18). Filz, a chevalier s'affiert bonté pour ce qu'il ne soit mal. Et lui affiert loyauté pour ce qu'il ne soit mesprisié (...). Et lui affiert sagece pour ce qu'il ne soit deceu. Et a chevalier affiert tout ce par quoy soit *amistance* entre prince et son pueple. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 1104).

- Au plur. *Publiques amistances*. "Bonnes relations sociales" : ...les barons des Latins avecques lesquelz il avoit privees et publiques *amistances* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 45.2, 75).

**C.** - [Dans le domaine relig.] "Relation spirituelle entre les hommes par l'intermédiaire de la foi en Dieu" : Donne loiers de joye, donne dons de graces, deslie liens de ire, assemble nous *amistance* de pais, enlumine mon cuer, car autrement, Sire, j'ay trop pechié devant toi. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 33). L'amistié de David et de Joache leur seront adversitez. O, comme grant amistié est entre eulx ; car Dieu les aime comme ses filz et ilz aiment Dieu plus que eulz meismes ! (...) L'*amistance* de David et de Jonatas seroit entre eulx male volonté. O quant douce *amistance* les joint ensemble, car Dieu les ame comme ses filz et ilz ament Dieu plus que eulx mesmes (Élucidaire V, K., p.1400, 615). [M. C.]

**AMISTEABLE, adj.** (amisteable)

[\*FEW XXIV, 443b : \*amicitas]

[D'une chose abstr.] "Cordial, affectueux" : Bon se fait de pechiet retraire Pour yeulx biens a soy attraire, Esquels est enclose plaisance [,] Plaisir de vraye concordance, Concord uny par amisté *Amistoable* [l. *amistèable* ?] charité, Caritativement unie, Universelement partie, Participant a toute gloire De tres glorieuse memore. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 87). [Ou est-ce *amistable* ? Mais le vers serait faux] [R. M.]

**AMITIÉ, subst. fém.** (amitié)

[T-L : *amistié* ; GD : *amistiee* ; GDC : *amitié* ; AND : *amisté* ; DÉCT : *amistié* ; FEW XXIV, 440b : \*amicitas ; TLF II, 779b : *amitié*]

**A.** - [Dans le domaine affectif, excluant la relation amoureuse]

1. "Lien privilégié entre deux personnes, fondé sur des affinités particulières, l'estime, le dévouement" : ...l'ami de vraie *amité* Suit l'ami en adversité (DESCH., M.M., c.1385-1403, 4).

...et crioit ycellui Eustace : Haro ! haro ! j'ay esté batu. Lesquelles parolles par lui oyes, il qui parle, pour l'*amitié* qu'il avoit à lui, qui est son compere, ami et voisin (...) print en sa main le baton dont il faisoit son lit, en entencion de aidier à sondit compere (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 410). De quoy parlons nous ? Telle loy d'*amitié* dont lez anciens userent est pieça revoquee par la sentence de dame Court ; et se tu veulx congnoistre les amys de maintenant, met paine premier a congnoistre ta fortune ; car elle et tes amys sont mesurés d'une mesme mesure et de pareille duree. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 9). ...lequel disoit que on devoit demener *amistié* ensemble en telle maniere que on eust tousjours memoire que celle grant *amistié* porroit estre convertie en tresgrant hayne. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 31). Vous savez bien la grand *amitié* qui est despieça entre luy et moy, et qu'il n'y a celuy qui ne dye a son compaignon tout ce qu'il a sur le cuer. (C.N.N., c.1456-1467, 210).

- Loc.

. *En amitié*. "Par attachement envers une personne à qui l'on veut du bien" : [Isabelle de France, reine d'Angleterre, raconte qu'elle et son jeune fils sont pris en haine par Edouard II, tombé sous l'influence de Hugues Spencer] il nous fu dit en grant *amisté* par chiaus qui savoient aucunes choses dou conseil ce dit chevalier, que nous estions en grant peril de nos vies (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 17).

. *Avoir amitié à / avec qqn* : Cestui Jehannot avoit singuliere *amistié* avec ung tres riche juif appellé Abraam (...). Jehannot considerant la droiciture et veritableté de cestui juif commença soy tres fort douloir que l'ame d'un si vaillant, si saige et bon homme alast en perdicion par deffault de foy cristianne. Et pour tant Jehannot amiablement commença lui prier qu'il laissast les erreurs de la loy judaïque (PREMIERFAIT, Décaméron, 1414. In : *Chrestom.* R., 66). Oultre plus, vueil que la richesse Des biens d'Amours qu'avoir souloye Departie soit a largesse A vrais amans, et ne voudroye Que faulx amans, par nulle voye, En eussent part aucunement ; Oncques n'euz *amistié* a eulx (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 97).

- Prov. : Petit voit on grant *amittié* avoir Entre le riche et le povre d'avoir. (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 323).

- [À propos d'une chose personnifiée] : En la mort na point d'*amytie* Et si ne fait riens pour requeste Or argent priere pitie Len sen ront pour neant la teste Qui y veult resister est beste La mort a nulluy ne complaist (MART. D'AUV., La Dance des Femmes, éd. L. Götz, 1460-1508. In : Z. frz. Spr. Lit. 57, 1933, 326).

- P. personnif. : Son corps gisoit sus couche bien patee, Environné de maint grand personnaige (...). Entre les haulx hostellains d'exellence Faisant grand doeuil de l'annoy qui nous blesse, Estoit Honneur, Grace, Benivolence, Misericorde, *Amité*, Sens, Prudence (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 169).

- P. méton.

. "Trait de comportement qui manifeste ce lien" : ...elle vit que au partement que firent iceulx compaignons de ladite Marguerite, l'un d'iceulx, par maniere d'*admitié*, si comme il est advis à elle qui parle, le fery de sa pallme en la poitrine. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 264). ...Jehan et Thomas Brampton se entreaymoient autant ou plus que pourroient faire deux freres germains ensemble ; car de vestures, harnois et habillemens estoient tousjours d'une façon au plus près que ilz pouvoient ; et la plupart du temps ne faisoient que ung lict et une chambre, et oncques n'avoit on vu entr'eulx deux que aucunement y eut quelque courroux, noise ou maltalent. (...) nonobstant les privaultez et *amistez* qui estoit [l. esto[en]t] entre ces deux seconds et compaignons d'armes, le dit

Jehan Stotton, au deceu du dit Thomas, trouva maniere d'avoir entrée et faire le gracieux envers leur dite hostesse (C.N.N., c.1456-1467, 386).

. *Faire une amitié*. "Accorder une marque d'amitié, une faveur" : ...disans qu'ilz avoient honte de porter vendre icelle cendrée, pour l'estat de leurs personnes, et que ceste courtoisie et *amicité* il leur vouldist faire. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 395).

. Au plur. "Amis" : ...sui tenuz de lui faire et procurer le bien qui je puisse parmye toutz mes *amysteés* et bienveullantz. (Lettres agn. L., c.1396-13, 60).

. Au sing. à valeur coll. "Ensemble des amis" : Dire que les fortunes des filz ou neveux ou amis ne redondent ne ne touchent en rien ceuls de qui lignage ou *amisté* ilz sont, ce semble chose neent amiable et seroit contre les communs opinions. (ORESME, E.A., c.1370, 137).

- P. anal. rare. "Lien affectif privilégié qu'une personne entretient avec elle-même" : Qui n'a a soy mesme *amitié* De toute amour est deffiez ; Et se de vous n'avez pitié, D'autruy pitié ne vous fiez. (CHART., B. Dame, 1424, 354). ...il [l'amour naturel] se devise et partist en *amisté* ou amicece [l. amicité] ou concupiscence. Selon l'amicece [l. amicité] nous amons nous mesmes et nostre perfection et conservation (...) Cest amour nous est commun et aux bestes. (Somme abr. M., V, c.1477-1481, 266).

2. "Lien favorable avec qqn dans les rapports politiques, sociaux, ce lien se traduisant généralement par des services rendus ; accord, alliance, solidarité" : Si leur tendit sa destre main en signe et en foy de future *amisté* (BERS., I, 1, c.1354-1359, 1.8, 4). Item, il semble que les citéz soient maintenues par *amisté* (ORESME, E.A., c.1370, 413). ...selon *amisté* politique un homme puet bien avoir plusieurs amis, non pas seulement comme a le vicieus dessus dit appellé plaisant, mais comme vraiment vertueus (...). Car tele *amisté* n'est pas *amisté* proprement dite, mais est concorde (...). Et un vertueus puet bien avoir concorde a plusieurs quant as choses qui resgardent vie politique. (ORESME, E.A., c.1370, 490). [Le roi d'Angleterre fait de grandes promesses aux Flamands] pour detenir leur *amisté* et abatre l'opinion dou roi Phelippe, qui trop fort [les] pressoit d'yaus retraire à sen amour (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 31). ...car plus acquist par sagement tenir voies douces et d'*amisté* que ne fist par armes et fais de guerre (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 93). ...desormais auroit entre les deux peuples paix, union, tranquillité, concorde et affeccion mutuelle et *amicités* fermes et estables (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 194). Se ung prince demande gloire en ce monde (...), qu'il face que son peuple le ayme. (...) par faire bien a son peuple, le prince acquiert leur *amité*. Et se il n'a la faculté ou la puissance de leur faire ou procurer le bien qu'ilz desireroient avoir de luy et il leur moustre ceste benivolence que s'il estoit en luy de leur acomplir leur desir il le feroit, ceste benivolence ainsi demoustree acquiert l'*amité* du peuple comme s'ilz avoient obtenu le benefice qu'ilz desirent. [Éd. : «Forme pic. (Flutre, Moy. pic., § 153, 4)»] (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 229). ...ilz ordonnerent faire paix avec les cités voisines et confirmer *amitié* avecques elles (...), et esleurent pour mectre a fin ces choses Orgenthorix en leur chief, lequel entreprint de aler en ambassade devers les aultres cités. (GAGUIN, Comment. César, 1485. In : *Chrestom.* R., 251). ...tant que finablement Cela fut cause du bon appointement, De l'*amitié*, de la douce acointance, De la parfaicte et bonne congnoissance, Qui tost après (...) On vit regner par grant benivolence Entre le pape et le vertueux roy. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 231). Dict qu'il entendoit que par lesditz scellés y eust eu

*amitié* et entendement entre eulx (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 351).

- Loc.

. *En amitié*. "En bonne entente" : Ung mois dura la feste par dedens la cité, Adonc fut le pays trestout en *amisté*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 202).

. *Par amitié* : [Le marquis aux barons] Maiz pour vostre amour suis tournez Et me submet par *amisté* Du tout a vostre voulenté. (Gris., 1395, 16). [Le roi d'Angleterre prie le duc de Brabant] par *amisté* et lignage [de soutenir sa cause] (FROISS., Chron. D., p.1400, 288).

. *Avoir amitié avec qqn / estre en bonne amitié avec qqn* : Les requestes et fins des seigneurs estoyent d'entrer dedans Paris pour avoir conversation et *amitié* avec eulx sur le fait de la reformation du royaume (COMM., I, 1489-1491, 56). Et estoit monsr de Guyenne avec le roy en bonne *amitié*, comme il sembloit. (COMM., I, 1489-1491, 173).

. *Porter amitié à qqn* : ...le roy ayant doubte que ledit grant maistre ne portast *amitié* audit duc (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 336).

. *Prendre amitié avec qqn/ensemble* : ...il estoit vray que ledict duc de Bretagne et luy avoyent prins alliance et *amitié* ensemble (...) ilz s'estoient faitz frères d'armes (COMM., I, 1489-1491, 7). ...et vindrent devers luy à Sainct Jehan de Luz, et print grant intelligence et *amitié* avecques eulx et peu estima leur roy. (COMM., I, 1489-1491, 137).

- P. méton.

. *Faire une / des amitié(s)*. "Offrir un bon office, rendre des services" : JOSEPH. Pour Dieu, serons nous cy logié ? Pourrons nous avoir place, frere ? (...) Helas, sire, s'il se puet faire, Faictez nous aucune *amisté*, Regardez ung pou en pitié Ma femme qui est tant ensaincte Et de lasse tant pale et tainte Qu'a pou s'elle se puet aidier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 64). ...deux pos d'argent doré (...) furent donnés et présentés a Madame la Chancelliere de France (...), en consideration de plusieurs plaisirs et *admistés* que mon dit seigneur le Chancelier a par cy devant fais a icelle ville et aussy que tousjours icelle ville et ses drois et privileges lui pleust avoir en sa grace (Entrées roy. G.L., 1464, 199).

. [Dans une formule de politesse, notamment épistolaire, en assoc. avec *salut*] : ...a vous moult se [roy Robert] reconmande, Et moult de foiz salut vous [emperiére] mande Et *amisté*. (Mir. emper. Romme, 1369, 298). "Vous ordonnerés, j'escrirai. Si com vous dirés, je ferai." (...) Si escrit apriès la devise De Florée qui li devise : "Salus et toutes *amistés* Au chevalier qui se dist telz Qu'il se voet mettre en no service..." (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 62). Se devoisoient et disoient ces lettres avoecques salus et *amistés* que (...) il s'estoient composé enviers les François, par foy et sierement, de yaus mettre en l'obeissance dou roy de France (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 99). A ce temps aussy, vinnent ambassadeurs du roy Aaron de Persie qu'il envoit a Charlez, qu'il luy mandoit par lettres a luy presenteez salut et *amisteit* et luy metoit toutez ses terres de Persie, de Torquie et le royaume d'Amasoine en sa main et desiroit a estre son amys perpetuellement. Et luy presente par aloiance d'amour ung beau present qui fut mult riche, que Charlez at receipt favorablement, et les ambassadeurs avecques. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 117).

. "Ensemble des alliés" ; "parti politique" (FEW XXIV, 441a) : ...il faudroit que vous euissies de vostre acord trois ou quatre bourgeois de ceste ville de vostre *amisté*, et pourveues vos maisons de bons compaignons tous armés (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400,

88). ...quarante de l'*amisté* et de la secte du dit prouvest lesquels, à l'endemain, on leur coppa les testes comme traites. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 339).

**3.** Rare. *Amitié charnelle*. "Affection familiale, lien de proche parenté" : Il se faut garder que l'en ne soit deceu par *amytié* charnelle et socialle (Fleur command. Dieu, c.1450-1500, f° av 6°).

- P. méton. "Ensemble des parents" : Une damoiselle de la moie *admister* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 412).

**4.** [Dans le domaine relig.] "Dévotion dédiée par telle personne à tel être spirituel ; protection bienveillante accordée par tel être spirituel à telle personne" : ...s'en li servir Et sa tresdoulce chiére mère Perseverez en la manière Qu'avis m'est qu'avez commencié, Je ne cuit pas qu'a *s'amistié* Deffailiez (Mir. ev. arced., c.1341, 106). Si te [vierge Marie] pri que de t'*amistié* Monstre aucun petit a ce las, Que toute joie et touz soulas Ont eslongié. (Mir. enf. ress., 1353, 60). Et Couars ly escrie : "Faulx garçon assotés, Cuidés vous donc avoir contre moy poëtés ? - Ouil, ce dist ly enfes, ainsi l'ay en pensés, Et sur le droit que j'ay soit Dieu en *amittés*." (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 291). Doulx Jhesu (...) Du tourment que je pors victoire Me donne (...) Car cruelment pour t'*amistié* Sui par tout le corps tourmenté (Mir. st Lor., 1380, 181). ...pour parvenir jucquez a la division de l'ame jointe au corps sencitivement et de l'esperit eslevé a Dieu par spirituelle grace et feu embrasé de vraye amour et crainte de celui qui nous appella de son *amitié* pour soy enamourer de nous le premier (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 86). L'ame d'amour vivifiée y prent, gouste et savoure la viande spirituelle (...) par souefve, douce et spirituelle *amytié* et devote familiarité adherer a luy [Jésus-Christ] et estre avecques luy continuellement (Disc. amour divine, 1470, 169). Et de luy [Dieu] a moy y a telle *amitié* qu'il ne veult pas que riens soit secret entre luy et moy (Disc. amour divine, 1470, 303). ...voloir amyable et volonté d'amour gratuite, qui est dicte et appelée *amytié*, dont je veulx et ayme Dieu et paradis comme souverain bien et toute bonté (Somme abr., c.1477-1481, f° 164).

- *Par amitié* : Telz grans effectz monstre et révèle Par la carte célestie, Comme jadis, par *amité*, Démonstra sa nativité Par une clère et noble estelle (LA HAYE, P. peste, 1426, 61). Et se Dieu du ciel n'y pourvoye, Nous sommes bien en adventure De estre encores en ceste ordure. Si luy prie, par *amytié*, Qu'il en vueillè avoir pitié (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 78).

- P. ext. rare. "Relation spirituelle entre les êtres humains par l'intermédiaire de la foi en Dieu" : ...j'ai beisee mon proeme en manere de bon *amystee*, et n'ai mye cella entierment portee en coer, mes a la foize volu son damage plus qe son bien (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 178).

• *En / par amitié*. "Par charité chrétienne" : Et nient moins il pert sa victoire Et est vaincu, c'est chose voire, Quant cruauté tant le surmonte Que d'avoir pitié ne fait compte. Si vous pry cy en *amistié* Que nous trestouz vainque pitié, Et s'elle nous vaint nous pourrons Bien dire que vainqueurs serons (Mir. st Sev., 1362, 199). Pour ce, mes maîtres, vous supplie Tant com je puis, par *amytié*, Ou nom de la vierge Marie, Que vous ayez de moy pitié (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 12).

**5.** Au fig. rare. [À propos d'une chose et d'une pers. ou à propos de choses] "Rapport favorable, affinité" : Si comme Empedocles disoit que par *amisté* qui mouvoit les elemens estoient faites et engendrees moult de testes sans couls. (ORESME, C.M., c.1377, 604). Lequel [air] corrompt par violence Nul des membres en sa substance, Muant la forme gracieuse En une autre trop

vicieuse, Dont la mauvaise qualité Assault le cuer sans *amité* (LA HAYE, P. peste, 1426, 119).

**B.** - [Dans le domaine des relations amoureuses]

**1.** "Attachement essentiellement sentimental ; amour platonique, courtois" : Quant Belle Aude l'ouy, le sang lui est mué, A Galien a dit : "Beau nepveu, entendez ! Roulant m'a fiancee, se le me saluez, Luy souviengne de moy et de noz *amitez*, Et que le cuer de moy s'est a lui affichez En ausi bonne amour, c'est fine veritez, Que le jour proprement [que] fut de moy sevez." (Galien D.B., c.1400-1500, 28). Douleur, courtoisie, *amitié* Sont les vertuz de noble femme, Et le droit logeis de Pitié Est ou cuer d'une belle dame. (CHART., E. Dames, 1425, 365).

**2.** "Attachement coupable, hors mariage" : D'une garce s'est acointié Qu'il a en si grant *amistié* Qu'il ne scet d'elle partir. (Mir. Oton, c.1370, 344). ...je lute a ma char et a mon couraige, que de cuer ne de langue ne de euvre je ne te courrouse (...). Plaise toy donc, mon doulz Createur (...), que nulle *amistié* en pechié je ne tieigne. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 51). Car quant dames veulent avoir pitié De leurs servans, leur moustrant *amitié*, Et de bon cuer aucun reconfort donnent, En ce faisant leurs honneurs abandonnent Soubz fiance de trouver leurs amans Secrez, ainsi qu'en font les convenans. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 12).

**3.** "Amour conjugal" : Et ainsi appert que *amistié* de mariage est naturele (ORESME, E.A.C., c.1370, 443). Haa, Melusine, dist Remond, dame de qui tout le monde disoit bien, or vous ay je perdue sans fin. Or ay je perdu joye a tousjours mais. Or ay je perdu beauté, bonté, doulcour, *amistié*, sens, courtoisie, charité, humilité, toute ma joye, (...) ma douce amour. (ARRAS, c.1392-1393, 243). De la grant *amisté* que la noble contesse avoit aprez son mary fu tres joyeux le gentil Olivier qui respondy de bonne volenté qu'il luy tenra volentiers compaignie tant qu'elle venra a chief de sa queste amoureuse. (Comte Artois S., c.1453-1467, 102).

- *Par amitié*. "Par amour" : AFFRICQUEE. (...) Suis je bien ? JOUHAN. Ouy dea, ma femme, M'amyé et ma douce assotee (...). AFFRICQUEE. Tirez plus bas ma gorgurette. (...) JOHAN. Et se elle rompt ? AFFRICQUEE. (...) Que deable vous en doit chaloir ? JOHAN. Helas, si je fais devoir Je n'auray paix, ce n'est par *amytié*. (P. Juh. D.R., a.1488, 23). [M. C.]

**AMITIGUER, verbe** (amitiger)

[GDC : *amitiguer* ; FEW VI-2, 182b : *mitigare*]

Empl. trans. *Amitiguer qqc.*

- "Adoucir, apaiser (une disposition de l'esprit, un trait de caractère)" : L'autre cause [pour ne pas prendre plaisir à la musique] peut estre pour ce qu'ilz sont espoir sy plains de grant orgueil et de sy fier courage que nulz ne les pourroit ramener a mesure ne *amitiguer* leur grant ferocité pour quelconque beau chant ne pour douce parole. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 87). [Le gloss. de l'éd. propose "mitiger", déf. critiquée par K. Baldinger, *Z. rom. Philol.* 102, 1986, 653]

- "Atténuer, modérer (une difficulté, une chose abstr. en gén.)" : Mes Dieu selong la disposition du cas assez remedeablement y pourveit, et *amitigua* misterieusement la difficulté de la matere [élection contestée à un évêché] par prudence du chapitre non cheant en oppinion commune, comme vous orez. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 269).

**Rem.** FEW : «mfr. *amitiguer* "adoucir (une douleur)" (1535)». GDC VIII, 107a. [M. C.]

**AMIXTION, subst. fém.** (amixtion)[GD : *amistion* ; FEW VI-2, 196a : *mixtio*]

**A.** - Au propre "Mélange" : *Amixcion* avec l'orine (...) le fleume, pour l'*amixcion* des autres humeurs (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 228). ...l'yaue de la mer est plus pure et plus nette et mielx d'une nature sans *amixtion* de estrange chose (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XIII, 8, 158 v°). ...de sang naturel par *admixon* sont engendrés troys especes d'appostemes selonc que troys humeurs peuent estre meslees avec luy : comme se colere y vient, flegmon hersipillades est engendré et se flegme y vient, flegmon udimiades y est engendré et se melencollie y vient, flegmon sephirodes ou sclirosis y est engendré. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.2).

**Rem.** Cf. aussi GD I, 268c, graph. *amistion* : Quantes oculacions font ilz des faulcetes de leurs marchandises, quantes faulces *amistions*, combien de faulx poix et de faulces mesurez. (FERGET, Mirouer de la vie humaine, éd. 1482, f° 114 v°).

**B.** - Au fig. : ...en la vierge Marie a six grains de charité (...) premièrement, elle l'ama [Dieu] doucement sanz *amixtion* (Mir. femme roy Port., c.1342, 151). [M. C.]

**AMIXTIONNER, verbe** (amixtionner)[GD : *amistioner* ; FEW VI-2, 196a : *mixtio*]

"Mélanger, mêler"

**Rem.** Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVIe s.), ds GD I, 269a (*amistionnee*). [R. M.]

**AMMAN, subst. masc.** (amman)[GD : *aman* ; FEW XV-1, 19a : *amman* ; TLF II, 787b : *amman*]

**A.** - [En Flandres, dans le Nord de la France] "Officier de justice (subordonné au bailli) dont les fonctions principales sont de garder les prisonniers, convoquer les juges, citer en justice, opérer des saisies, arrêter les débiteurs insolubles" : Quant il se trouvèrent en la marce de Brouxelles, il envoièrent de leurs gens tous désarmés devant l'*amant* de Brouxelles et les jurés, en dissant, pour Dieu, que on eust d'eus pitié et que il eussent des vivres pour leur argent (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 203). A quoy, li dis maire et eschevins ne veulent souffrir qu'il y ait nulli de par nous que seulement l'*aman*, en quel justice la chose chiet. (Hist. dr. munic. E., t.3, 1378, 431). Depuis, cestui chevalier se mit arrière en faire une harangue au duc, sur charge comme touchant recommandation et telles choses ; mais tant estoit son langage gros, à la nature du pays, qu'à peine le pouvoit-on entendre. Le seigneur de Lannoy ensemble et l'*amman* de Bruxelles en furent expositeurs à bien grand peine. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 424). Les eschevins jugeront des choses qui appartiennent à eschevinage et, pour ce faire, compareront en jugement à la Court à toutes journées de plaix, qui par l'*amand* leur sera intimé ou signifié en l'église (Hist. dr. munic. E., t.1, 1469, 242). Et adonc, monseigneur Philippe de Clèves, qui lors avoit les Bruxellois en son commandement, le petit *amant* de la ville, le seigneur de Saint-Bernard, le seigneur de Monfaulcon et plusieurs aultres chief d'escadez, Flamengz, Franchois, Brabanchons et Liegois, tant à cheval comme à pied, jusques au nombre de .V. et .VIm. combatans, se mirent sus, bien accoustréz pour achever leur emprinse (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 130).

**B.** - [À Metz et dans sa région] "Officier élu par les bourgeois d'une paroisse et chargé de la rédaction et de la garde (dans

l'arche paroissiale) des actes privés" : Item, tantost le lendemain de la S<sup>nt</sup> Vincent, s'en allit le s<sup>r</sup> Jehan de Heu, filz Collignon de Heu, l'*amant*, visiter lez saint lieu de Romme, de Saint Nicollais du Vau, et de Jherusalem. Et enmenit avec luy Joffroy Papperel, filz s<sup>r</sup> Nicolle Papperel, *amant* et eschevin. (AUBRION, Journal L., 1464, 3). Jugement de Collignon Roillenat, l'*amant*, pour lui et pour ces freres, d'une pairt, et de Maithiatte la Gournaix et de Poincignon, son fil, d'autre pairt, pour le fait don grant torneux et don petit torneux de Mets. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1331], 91). Jugement de segneur Jaicques, de Hombourch, chanoine de Nostre-Dame-la-Ronde, et de ces consors d'une pairt, et des hoirs segneur Willaume-Bourcal le prebtre d'autre pairt, que dit que ung homme vult avoir aucuns cens d'un prebtre dont il est maimbours par devise de notaire, et li hoirs diënt qu'il n'en a niant a avoir, pour ce que li devise n'est mie faicte par crant d'*amant* et qu'elle est de nulle valleur et que le prebtre est menant en Mets. Il fut dit que li devise n'ait a estre de nulle valleur. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1343], 226).

**REM.** Ex. plus anc. ds GD I, 247a. [E. P.]

**AMMANDERIE, subst. fém.** (ammanderie)[GD : *amanderie* ; FEW XV-1, 19a : *amman*]

"Charge de l'amman"

**REM.** Doc. 1436 (*amenderie*) et 1499 (*amandrie*) ds GD I, 247c. [R. M.]

**AMMANIE, subst. fém.** (ammanie)[\*FEW XV-1, 19a : *amman*]

"District de l'*amman*" : ...du fief appelé l'escoutettrie et *ammanie* de Thielt (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.1, 1468, 218).

**REM.** Cf. Reine Mantou, *Toponymie et Dialectologie*, 51, 1977, 207. [R. M.]

**AMMANSCAP, subst. masc.** (ammanscap)[GD : *amanschif*]

ADMIN. [En Flandres, dans le Nord de la France] "Charge et district d'un amman" : De la recepte d'Anvers, du grand et du petit tonlieu d'Anvers, du nouvel tonlieu du borchrechts d'Anvers, de l'*ammanscap* d'Anvers (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 31). De l'*ammanscap* de Bruges, que Louis de Le Zaerte a prins à ferme trois ans commençans à la Chandeleur (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 67). ...au regard de l'institution des officiers que le conté d'Artois a acoustumé de instituer, comme bailli, soubz bailli, burgrave, *amanscip*, procureur, receveur, sergens et autres (Hist. dr. munic. E., t.1, 1482, 9).

**REM.** À rattacher à FEW XV-1, 19a : *amman*. [E. P.]

**AMMANSCHIF, subst. masc.** (ammanschif)[GD : *amanschif* ; \*FEW XV-1, 19a : *amman*]

"Charge et district de l'amman"

**REM.** Doc. 1331 (*ammanschep*) et 1499 (*amanscep*) ds GD I, 248c. [R. M.]

**AMMEISTRE, subst. masc.** (ammeistre)[GDC : *ammeistre* ; \*FEW XVI, 548b : *meister* ; TLF II, 788a-b : *ammeistre*]

"Échevin (à Strasbourg)"

**REM.** Doc. 1482 ds GDC VIII, 107b. Pour l'étymol., cf. TLF. [R. M.]

**AMMONIAC, adj. et subst. masc.** (ammoniac)

[T-L : *amoniac* ; GDC : *ammoniac* ; AND : *amoniac* ; FEW XXIV, 459a : *ammoniakós* ; TLF II, 789b : *ammoniac*]

**I.** - Adj. *Sel ammoniac*. "Chlorure d'ammonium" : Pour escrire sur le papier lettre que nul ne verra se le papier n'est chauffé, prenez sel *armoniac* ou *salemoniac* et mettez tremper et fondre avec eaue. Puis escripez de ce et laissez seicher, et ce durrera environ huit jours. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 272). ...prenez une demie once de sel *armoniac* et le mettes dedans ledit lavement. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 136).

**Rem.** Ex. du XV<sup>e</sup> s. (Trad. de Bruno de Longoburgo) ds GDC VIII, 107b (*sal armoniac*).

**II.** - Subst. masc.

**A.** - "Sel ammoniac, gomme ammoniacque" : *Armonial* [l. *armoniac* ?], 3 livres, 6s. - Litarge d'or, 4 livres (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 236). De salpêtre, de vitreol luisant, D'*armoniac* et de bol armenique (DESCH., Oeuvres R., t.10, c.1370-1407, XXXI). *Armoniac*. C'est la gomme d'ung arbre qui est appellé pareillement *armoniac*. (Grant herb. C., c.1450, 82). Pour *armoniac*, à estoffer les dictes banerettes, les penons et blasons (Comptes Lille L., t.2, 1468, 357).

**B.** - P. méton. "Arbre qui produit la gomme ammoniacque" : *Armoniac*. C'est la gomme d'ung arbre qui est appellé pareillement *armoniac*. (Grant herb. C., c.1450, 82). [M. C.]

**AMMOTEUR, subst. masc.** (ammoteur)

[\*FEW VI-3, 170b : \**movita*]

"Celui qui soulève le peuple, meneur" : ...le roy les receut a mercy, et se informa diligemment des principaulx *ammoteurs* de cestuy peuple, et trouva que quatre des plus grans barons d'Espagne avoient cecy machiné pour parvenir au royaume a leur vouloir. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 11). [Seul ex.] [E. P.]

**AMNISTIE, subst. fém.** (amnistie)

[GDC : *amnestie* ; FEW XXIV, 462a : *amnestia* ; TLF II, 794b : *amnistie*]

"Amnistie" : Et une foies apres ce qu'il [les Lacédémoniens] avoient enduré et soustenu tant de mals par guerres et par divisions, il establirent une chose que il appelloient *amistié*, et estoit que chescun jurast que jamés ne avroit memoire quant a vengeance des injures passees. Et semblable chose firent aucunes foies les Atheniens, si comme Justin recite ; et tele chose fist Claudius Cesar, si comme dit Orosius. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 100).

**REM.** Cf. Orose, *Hist.*, 7, 6, 5 dans *Thesaurus Linguae Latinae*, I, 1941 : *praeclaram et famosam Atheniensium amnestiam*. [J.-L. R.]

**AMODER, verbe** (amoder)

[GD : *amoder* ; FEW VI-3, 172b : \**movitare*]

Part. passé en empl. adj. *Amodé en douceur*. "Adouci" : Englés sont de merveilleuses conditions, chaut et bouillant, tos esmeu en ire, tart apaisié ne *amodé* en douçour ; et se delittent et confortent en batailles et en ocisions. (FROISS., Chron. D., p.1400, 42). [E. P.]

**AMODERANCE, subst. fém.** (amodérance)

[GD : *amoderance* ; FEW VI-3, 5a : *moderari*]

"Art de tenir dans la mesure, de régler, diriger, contrôler" : Car il avoit grant esperance Que science et *amoderance* Aprist de lui, et que son maistre Fust ; si en vouldroit mieus son estre. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 248).

- *Amoderance de raison* : Et se a prosperité de fortune injure vient, et ire du ciel, aux enchartez pour autrui crime, et quiconques desconfortez par deffault tresangoissant, suffrages administrons par francs courages. Non pas pour certain que nous apparoissons, mais pour voir que nous profitons a autrui, non pas que nous gagnons, mais que nous nous eslargissons, sont a distribuer de celles manieres choses profitables ; et par telle *amoderance* de raison que quant aux estranges nous secourons, pas ne nous devons procurer deffaute, par laquelle deffaute nous soions contrains, non pas je diray tant seulement de mettre les mains en autrui biens par violence, mais pour certain, ne devons y beer ne y muser. (Cleres nobles femmes B.H., t.2, 1401, 55).

**REM.** Autres ex. de CHR. PIZ. ds GD I, 269b. [E. P.]

**AMODERATION, subst. fém.** (amodération)

[GD : *amoderacion* ; FEW VI-3, 5b : *moderari*]

**A.** - "Fait d'atténuer, de modérer, de tempérer" : Ma dame Raison, qui ruine Deffendez a ou monde avoir, Puis qu'il vous plaist, diray le voir De mon avis sus l'ordenance De la mondaine gouvernance. Dont par deliberacion, Pour plus *amoderacion* Des vices qui y sont menans, Un tout seul prince y soit regnans, Comme vous et vostre conseil Deliberastes au conseil. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 133). Quant est venu cestui bon duc en aage de meureté, toute celle jolie jeunece a tournée en sens et *amoderacion*, en bon conseil, devocion et coustance, et combien que ses condicions aient tousjours esté louables, encore à present toudis en croissant les degrez de vertus sont ses meurs et ordre de vivre moult dignes de recommandacion et los (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 157).

**Rem.** Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des Princes*, 1444 (ms. déb. XVI<sup>e</sup> s.), ds GD I, 269b.

**B.** - "Fait de mettre qqc. dans des limites raisonnables" : ...nommez et escriptz iceulx habitans, imposez et assiz audit emprunt esd. papiers et chartreaux de lad. assiete, et de certaynes *admoderacions* et réductions d'iceulx impostz, sur ce depuys fectes (Doc. 1473. In : Bibl. Éc. Chartes 43, 1882, 469).

**Rem.** Doc. 1330 et 1442 ds GD I, 269b. [E. P.]

**AMODEREMENT, adv.** (amodérément)

[GD : *amoderement* ; FEW VI-3, 5a : *moderari*]

"Avec modération, sans excès" : Cy dit comment le roy Charles respondi *amoderement* à ceulx qui le hastoient. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 50). ...car plusieurs se desertent et mettent a povreté par telz oultrages qui fussent bien aiséz, se *amoderement* vouldissent vivre. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 158). Ceste parolle s'entent aux princes et puissans hommes et veult dire au propos du peuple dont nous parlons soupplioier ou espargner que comme il soit bien en la puissance du seigneur de pugnir son peuple s'il a mespris, neantmoins, s'il si [l. s'i] maintient *amoderement* c'est plus ferme chose à sa seigneurie que s'il estoit moult vindicatif (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 125). Adont, les trompetes et clairons sonneront *amoderement*, et marcheront les ungs contre les autres tout vellement jusques ad ce qu'i se entre-renconteront de lances. Et romperont chacun sa lance contre leur homme. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 314). [E. P.]

**AMODERER, verbe** (amodérer)

[T-L : *amoderer* ; GD : *amoderer* ; FEW VI-3, 5a-b : *moderari*]

**I.** - *Amoderer qqc.*

**A.** - Empl. trans.

**1. "Tenir dans la mesure, régler, diriger, contrôler"**

**a)** [Le compl. d'obj. désigne un mécanisme] : Et pour ce que li orloges ne poet Aler de soi (...) Pour ce li fault a sa propre besongne Un orlogier avoir, qui tart et tempre Diligamment l'aministre et attempre (...) Et les roes *amoderer* et ordonne (FROISS., Orl., 1368, 105). ...pour cause que tu ne puez *admoderer* ton mouvement a chacune heure ung tour pour ce qu'il va trop tost, tu doiz faire ung paignon en l'arbre de la roe du mouvement ou il ait 6 dens ou plus ou moins selon que tu verras estre a faire (...) et si tu y faiz 12 chevilles, tu doiz faire 108 dens. Manieres bonnes pour petiz horeloiges pour ce, come dit est, que on ne puet pas *admoderer* la roe du mouvement qu'elle ne face plus d'un tour a chacune heure (Traité d'horlogerie Z., c.1380, 279).

**b)** [D'un astre ; le compl. d'obj. désigne le mouvement des planètes] : Finablement, il [le soleil] *amoderer* et rigle les movemens de toutes les planettes et toutes leurs vertus et les accorde ensamble. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 16).

**Rem.** L'éd. glose "modérer". Interprétation critiquée par K. Baldinger, *Z. rom. Philol.* 102, 1986, 653 qui corrige par "gouverner".

**c)** [Le compl. d'obj. désigne l'action d'une pers.] : Mais avient ainsi qu'il s'en fuyent tousjours pour la paour de ce qu'il est si grant, et lors court il après et en courant les fiert ou boute de son tinel et arrant les a mors, car il est si fort a outrage qu'il ne scet son coup *amoderer*, et si me dist aussi que telx y a qui se veullent combatre a luy et le veullent ferir d'espees ou d'apches et de lances, et il lez ocist errant s'il en y avoit cent, car tant est fort que nul ne pouroit durer encontre luy. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 81). ...et par plusieurs fois l'atteindit de coups si pesans, que ung moins puissant l'eust à grand meschief soubstenu sans cheoir à terre. Mais l'Angloix avoit assez puissance, et beaucoup hardement et couraige ; et quand il veit que le chevalier l'assailloit si fierement, il *amoderer* sa bataille, et se gardoit et contregardoit plus froidement qu'il n'avoit commencé (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 126).

**2. "Atténuer l'intensité, la violence de qqc."**

- [Le compl. d'obj. désigne un sentiment ou sa manifestation, une passion] : Si *amoderer* son courage et manda ledit messire Henry par devant luy (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 28). A cestuy point commancerons Et, premier, nous vous monsturons Les plaintes que faire pouoient Les peres qui ou limbe estoient, Actendans leur redemption Par la haulte incarnation Du doulx et benoist filz de Dieu Qui leurs plains, en temps et en lieu, Entendit et *amoderer* Par la mort qu'il en endura. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 33). ...*amoderer*, *amoderer* vos murmures, et venez à jugement de saine raison, qui vous donne à cognoistre qu'en dure et violente mort peut avoir bonne fin (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 28). Pareillement remirés votre coeur Ensanglanté d'aireuse amertume, Enflé de doeuil, noir comme contrecoeur, Hatif vengeur, qni ne demande qu'heur De batallier, ne luy chault ou il thume ; Sainctes dames, changiés luy sa coustume Attemprés vous, *amoderer* vos ires, Crevés son enfle et lavés l'en vos buires. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 677).

- *Amoderer qqc. de / par* + compl. de moyen : Pour ce la sage ancienne dame, quant elle sentira que son courage sera enclin a tencier ou se corroucier, elle l'*amoderer* par celle sage discrecion (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 198). Se hommes estes, sages et fors, Vaincquez doncques la grant ardeur Et la luxure de vos corps, Et l'*amoderer* de froideur. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 251). Il fault que je me contregarde De

procurer crismes infectz Et *admoderer* mes forfaiz Par penitence et oroisin (LA VIGNE, S.M., 1496, 498).

**3. "Mettre qqc. dans des limites raisonnables ; limiter en nombre"** : Gardes du chastel de la Ferté, lesquelles gardes nous avons prises es rooles de la Chambre des Comptes, lesquelles aucuns cognoissent, si comme il est contenu en leurs denommemens, et les autres ne les veullent congnoistre pour ce que de trop grande ancienneté ne furent requises. Si avons prises les plus cleres et icelles *amoderer* en la maniere et ainsi que dess[o]us est exprimé. (Comté Champ. Brie L., t.2, 1368, 559). La dame par une prompte et plaisant response delivra soy du dangier de justice seculiere, et si fist *amoderer* [var. moderer] et refreindre l'estatut de la loy au commun prouffit des dames. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 726).

- *Amoderer qqc. au nombre de*. "Réduire qqc. au nombre de" : ...les diz habitans de la dicte parroisse de Solignac, qui par avant la dicte informacion estoient assis et paioient pour onze feux par an, *amoderer* et ramenez au nombre de sept feux par an. (Mand. Ch. V, D., 1380, 928).

- *Amoderer* [un groupe] *en nombre*. "En diminuer le nombre" : Cy traicte la royne Verite ou VIIe point du quart quartier du royal eschequier d'*amoderer* en nombre les lieutenans et chevetaines du roy. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 400).

**B.** - Empl. intrans. ou pronom. [D'une phénomène naturel] "Être moins intense, diminuer" : ...et que lesdictes gelées, neges, glaces et froidures se fussent *amoderer* dès venredi derrain passé pour la nouvelle conjunction lunaire (BAYE, I, 1400-1410, 215).

- [D'un sentiment] "S'atténuer" : Sy en fut le fils si convoitié à y estre vu que nul désir ne s'y pouvoit *amoderer* de conjoissement, à l'heure quand il s'y estoit trouvé. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 189).

**C.** - Part. passé en empl. adj. [D'un phénomène] "Progressif (et non pas brusque)" : La premiere condition est qu'il soit acoustumé. La seconde : qu'il ne soit pas incontinent après mengier. La tierce : qu'il ne dorme point la teste basse. La quarte : que le sommeil ne soit pas de longue duree. La quinte : que le resveil ne soit pas subit mais *amoderer*. (Rég. santé corps C., 1480, 9).

**II. - Amoderer qqn**

**A.** - Empl. trans. "Calmer, contenir, apaiser qqn" : Ensi a grant meschief les *amoderer* et refroidoit de lors folies li sires d'Antoing (FROISS., Chron. D., p.1400, 384). ...li rois d'Engleterre est moult courchiés sus vous tous et ne sçai pas comment on le pora brisier ne *amoderer* (FROISS., Chron. D., p.1400, 838). Si ton prince est cruel, tu le dois *amoderer* par bons exemples. (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 258).

**B.** - Empl. intrans. ou pronom. "Se modérer, se tempérer" : Je ne poroie aler non plus avant En cel estat, ne moi *amoderer*, Quant tous mes fes voeil bien considerer (FROISS., Orl., 1368, 108). Certes, dame, l'autre est esné, Mais divine permission A estably et ordonné Que mon père ait sur moy donné Le droit de benediction, Et sommes en division, Mon frere et moy, pour cest esdict ; Lors ma mère Rebecque a dit, Pour le lesser *amoderer*, Que je me vienne retirer Vers vous a secours doucement ; Et si vous requiers humblement Que de moy pitié vous ayez. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 194). [Var.] La seur du roy (...) rendoit toute paine a la rappaisier en la priant qu'elle se vouldist reconforter et *amoderer* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 401). Et par ainsi jusques à maintenant que le duc avoit fait descendre ses gens d'armes au pays, et dont ils en voioient si grant multitude, ne s'estoient oncques voulu ploier, ne *amoderer* en leur fierté, sur l'espoir qu'avoient toudis en

leurs favorisans et forts passages (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 127). Dieux, comme fut Aymery dolant du commandement que celui chevalier lui fist! (...) Au fort il s'*amodera*, puis pensa a ce que son oncle Gerart lui avoit dit a Vienne (Garin Mongl. K., c.1460-1465, 68).

**C.** - Part. passé en empl. adj. [D'une pers., d'un de ses attributs, de son comportement... ; d'une personnif.] "Modéré, tempéré, pondéré" :...ceste parole fu d'une *amoderée* reprehencion. (Mir. Theod., 1357, 80). Justice, or entendez a nous, Vous qui estes a deux genoux, Doresnavant je vous command, Or entendez bien mon command, Que vous soyez bien actemprée, Plus douce et plus *amoderée*, Que par cy devant vous n'avez Esté, et sur piez vous levez, Et contemplez Misericorde Et se soit finée discorde. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 284). Faulte de sens et trop aise estre Le firent sortir de son aistre Comme homme peu *amoderé* (Abuzé D., c.1450-1470, 90). Je luy donnay entendement haultain, Engin subtil, parler doux et humain, Apprehensive et memoire tenable, Corps sobre et nect, travaillant soir et main Pour mettre en oeuvre laborieuse main Dont sa vertu estoit communicable, Regard courtois, propoz ferme et estable, Cueur magnanime, franc et *amoderé*, Dont ennobly estoit et decoré. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 169). ...Marcus Rustilius, estant sensor de Romme, et Lucius Quintus Cinciatius furent en leurs offices si très *amoderé* (LA SALE, Sale D., 1451, 75). Sy y alla ledit président, homme bien *amoderé* et doux-parlier. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 278). En ce tempz, fina de ce siècle Frederic, seigneur de Montigny, filz du comte de Hornes et frère de l'evesque de Liège, fort chevalereux de corage, agille de corpz, homme sans paour et hardi entreprenant ; et, s'il eusist esté autant *amoderé* qu'il estoit chault et boulang, on le eusist compté pour ung noble chief d'oeuvre. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 555). [E. P.]

**AMODESTER, verbe** (amodester)

[GD : *amodester* ; FEW VI-3, 7b : *modestus*]

"Tempérer"

**REM.** BERS. ds GD I, 269c (influence de *amoderer*). [R. M.]

**AMODIATEUR, subst. masc.** (amodiateur)

[GDC : *amodiateur* ; FEW VI-3, 13b : *modius* ; TLF II, 797a : *amodiateur*]

DR. "Celui qui prend un bail à ferme" : ...receveurs et *amodiateurs* (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1416, 363).

**REM.** Doc. 1381 (Aube, *admoidiators*) ds GDC VIII, 107c. [R. M.]

**AMODIATION, subst. fém.** (amodiation)

[GDC : *amodiation* ; FEW VI-3, 13b : *modius* ; TLF II, 797a : *amodiation*]

**I.** - "Bail à ferme" : ...pour la cause de l'issue dou droit qu'il hont ou paige de Dyjon et des appartenances (...) li diz Estevenoz quitte les dessus nommez (...) de toutes chouses en quoy il peurent onques estre tenuz es diz freres pour cause de la dite *admodiacion* (Echevin. Dijon L., 1342, 60). ...ung nommé Guillaume Boichot, dit de Pollans, soubz ombre de certaine *admodiacion* qu'il dit à lui estre faite par les gens et officiers dudit seigneur de Saint Georges de la vente du marchié des chevaux, qui se vendent audit Seurre chacun mardy et autres jours, si a voulu maintenir tous acheteurs et vendeurs de chevaux mesmement de trait audict lieu de Seurre, à iceulx mettre en trait ou en limon, estre tenu de essayer en ses charrettes et à

ses bourreaux et harnois seulement, comme en tel cas est acoustumé faire, pour veoir et savoir s'ilz sont bons de trait ou non, et pour ce avoir droit de lever et percevoir par chacun cheval, ainsi essayé et esprouvé, certaine somme d'argent (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1435-1436, 248). ...la congnoissance et *admodiacion* desquelles amandes voulons et déclarons appartenir à nostre bailly de Dijon ou à son lieutenant à Nuys, excepté de celles du dit pain et aussy celles dont nostre dit prévost a accoustumé de jouir et que d'elles mesmes sont adjudgées. (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1456, 326). ...contenant qu'il a certain temps que ledit Jehan, son marit, admodiait des mains de noz tabellions de Mirecourt, qui ont la garde de nostre seel dudit tabellionnage, de seeller par aucun temps touz les creatz qu'il recevroit durant le temps de son *admodiacion* (Lettres rémission René II P.D.H., 1481, 118). ...il peult avoir environ huit ans u'il eut par *amodiation* le moulin de Frain en la prevosté de Lamarche, et le tint par l'espace d'environ troys ans. (Lettres rémission René II P.D.H., 1492, 231).

**II.** - "Modération" : Sy s'en vint remoustrer droit cy a teste encline et criant que de grace peust estre receu ou college des malheureux, s'accusa de sa deffaulte, quant de sa haulte fortune n'avoit sceu user en cremeur de Dieu et en *amodiation* [var. *moderation*] de sa convoitise par trop extreme. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 59).

**REM.** Sur la relation entre I et II (croisement de *modius* et *modus*), cf. FEW VI-3, 14a, n. 17 ; "fait de modérer [une obligation]" dans doc. de 1419 cité par GDC VIII, 107c. [E. P.]

**AMODIER, verbe** (amodier)

[T-L : *amodier* ; GD : *amodier* ; GDC : *amodier* ; FEW VI-3, 13a : *modius* ; TLF II, 797b : *amodier*]

**I.** - "Donner à ferme ; prendre à ferme" : Nous ont supplié nos diz hommes que, attendu que les dites tierces ne nous pevent revenir chascun an à plus de deux émines de grains pour ce que les amodiateurs ausquelx nous avons acoustumé de les *amodier* chacun an preignent que nous devoit appartenir (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1436, 543). ...contenant qu'il a certain temps que ledit Jehan, son marit, *admodiait* des mains de noz tabellions de Mirecourt, qui ont la garde de nostre seel dudit tabellionnage, de seeller par aucun temps touz les creatz qu'il recevroit durant le temps de son *admodiacion* (Lettres rémission René II P.D.H., 1481, 118).

- *Amodier qqc. à temps et à terme* : Lesdis eschevins peullent et ont acostumer de bailler, *admodier* à temps et à terme, tel comme bon leur semble, acensir, eschangier et permuer, par le conseil et advis des jurés de la dicte ville tous les biens appartenant à la dicte communaultey (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1369-1418, 438).

**II.** - [Le compl. d'obj. désigne une disposition mentale] "Modérer, réfréner" : Ces deux frères donques de Croy, aians en coeur le fait qui se présentoit à leurs yeux, froidement et en grant avis, vinrent devers le duc, non pas plaintis, mais remonstrans doucement leur lésion et prians que par sa haute prudence, comme père et recteur de sa maison, il voulsist *amodier* la volonté de son fils, lequel, sans avoir riens déméry envers luy, les vouloit déprimer (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 230). Par quoi, tout considéré, et sa première venue en court et sa première chevance de patrimoine et la haute montance depuis où il se trouvoit soubz l'ombre de son maistre, devoit bien *amodier*, ce me semble, son courage, mettre raison devant ses yeux, soi tenir en règle et en mesure, et avoir peur de maints grands et horribles exemple de

devant luy et de son temps mesmes (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 180).

**Rem.** Doc. 1389 ds GD I, 270a. Sur la relation entre I et II, v. *amodiation*. [E. P.]

**AMODIEUR, subst. masc.** (amodieur)

[GD : *amodiour* ; FEW VI-3, 13a : *modius*]

"Officier d'un grand seigneur qui s'occupe de ses terres" : ...se n'estoit par le deffaut desdiz *amodiours* ou officiers (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1354, 296). [R. M.]

**AMODOIER, verbe** (amodoyer)

[GD : *amodier* ; FEW VI-3, 13a : *modius* ; TLF II, 797a : *amodier*<sup>2</sup>]

"Modérer (une redevance)"

**REM.** Doc. 1389 (*amodoier*) ds GD I, 270a. [R. M.]

**AMOINDREMENT, subst. masc.** (amoindrement)

[\*FEW VI-2, 124b : *minor*]

*Amoindrement de* + subst. "Diminution, allègement de qqc." : Ne aultre bien ne veulh que fassés pour mon ame, car se je muers et mon ame va en paradis, et je puisse sentir que pour vous soit donné aucun confort a ladicté Vienne, ce sera a mon ame acroyssment de gloire, et se elle est en dampnation, ce luy sera *amoindrement* de poynes. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 242). [Seul ex.] [E. P.]

**AMOINDRER, verbe** (amoindrer)

[GD : *amendrer/amoindrer* ; FEW VI-2, 124b : *minor*]

**I.** - Empl. trans. "Amoindrir, rendre moins important, réduire" : Vive le roy ; vive comme il est acoustume, sans retrancier son estat ou *amendrer* sa seigneurie royale ; n'est aultre meilleur seigneur. (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1153).

**Rem.** Doc. 1405 (Vienne, *amendrer*) et 1420 (Fribourg, *amindrant*) ds GD I, 257b.

**II.** - Empl. intrans. ou pronom. "S'amoindrir, s'affaiblir, perdre de sa puissance" : Vous estes li grans aigles , haulz doit estre vo nons, Mais il *amenroit* trop pour che que nous veons Que griffons et serpens mengüent voz faucons (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 786).

**Rem.** BEAUVAU, *Troyle*, c.1455 (empl. pronom., d'une chose), ds GD I, 270b.

**III.** - Part. passé en empl. adj. *Amoindré de qqc.*

**A.** - [D'une pers.] "Privé, dépouillé de qqc." : Si doit avoir a ce regard et penser quantes personnes sont ou peuent estre taillees ou *amandrees* de leurs biens pour l'entretènement d'icelluy seul dont les fais ne seront, s'il eschet, de nulle utilité. (Abuzé D., c.1450-1470, 27).

**B.** - [D'une chose] "Diminué" : Et ne est pas de la intencion de nous, Guillaume de Vienne dessus dict, que par cest présent publique instrument, les libertéz, privileges, franchises de la dicte ville de Seurre, soient de rien innovées, cassées, *amoindrées*, ne corrompues ne en aucuns pointz d'iceulx. (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1341, 236). [E. P.]

**AMOINDRIEMENT, subst. masc.** (amoindriement)

[\*FEW VI-2, 124b : *minor*]

"Diminution" : Minoramen (...) : *amenriemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 304). Minutio (...) : minution, *amenriemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 304). [T. M.]

**AMOINDRIER, verbe** (amoindrier)

[T-L : *amenroier* ; GD : *amendroier* ; FEW VI-2, 124b : *minor*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Affaiblir, diminuer qqc." : Oiez, s'ai dit li duc, comme volrait exploier : A Romme m'en yrait au pape plaidoier ; Si me volrait a ly teillement acointier Qu'il manderait Lion pour la gerre *amenrier*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 410). Car vous avez regné si tres eureusement, Que au gré de vostre Dieu, le pere omnipotent, Vous avez conquesté a vo commandement Villes, chasteaulx, citez, tant et si largement, Que nostre loy avez *amendrié* [*l.amendrie*] forment, Et vostre loy en est montee haultement. (Galien D.B., c.1400-1500, 32). ...et n'est pas pour doute de *amendrier* mon tresor que je vous ay conseillé de non aller en la guerre. (Jehan d'Avennes Q., c.1465-1468, 61).

**B.** - "Affaiblir qqn ; abaisser qqn" : Noblesse regardoit d'ung oeul Amours, doucement soubriant. Honneur n'en devoit avoir doeuil, Car c'estoit en appariant, Et non pas en *amenriant* Ou l'une ou l'autre en son degré, Car tousjours Noblesse en riant Prenoit le fait d'Honneur en gré. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 21).

**II.** - Empl. intrans. "S'affaiblir, perdre de sa puissance"

- [Du désir] *Amoindrier moins* : L'amant ne s'estime pas digne de celle qu'il aime Et toutefois ja pour ce mains N'en *amenrioit* soirs ne mains Mes desirs, mais tant plus ardoie, Com plus la chose estre cuidoit Forte a parfaire et dangereuse ; S'estoie en douleur languereuse Chel tans durant et acroupis, Comme Tantalus est ou pis. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 166). [R. M.]

**AMOINDRIR, verbe** (amoindrir)

[T-L : *amenrir* ; GDC : *amoindrir* ; FEW VI-2, 124a-b : *minor* ; TLF II, 798b : *amoindrir*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Rendre moindre, rendre moins considérable [une chose mesurable, quantifiable, évaluable]" : Ainsi sanz dette *amenrir* n'avoir paine Acomplir ce paiement (Mir. prev., 1352, 279). Ors vos puet apparoir que, des enfans Noyel, qui furent reformeur et repareur de noveal siecle après la duluve, sont extraites tout les generations de monde, bonnes et males. Et, par tant que ly peuple montepliat, sy convient ilh les saingnories astrechier et *amerrier*, ensi que nos veions que les possession d'on riche homme, qui at planteit d'enfans, amerissent, quant elles sont devidées en plusieurs parties. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 53). Et puis qu'il fault comparoir mal a mal, cest avantaige ont les populaires que leur bourse est come la cisterne qui a recueilli et recueult les eaues et les agoutz de toutes les richesses de ce royaume, qui es coffres des nobles et du clergié sont *amendriz* par la longueur de la guerre, car la fieblesce des monnoies leur a diminué le paiement des devoirs et des rentes qu'ilz nous doivent, et l'outrageuse chierté qu'ilz ont mise es vivres et ouvraiges leur a creu l'avoir que par chascun jour ilz recueillent et amassent. (CHART., Q. inv., 1422, 34). Le diamant naïf par sa bonté, on ne le peult ne rompre n'*amenrir* ; Le diamant a de propriété : Qui le porte, c'est comme une seurté, Et ne peult on ne froissier ne perir. (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 50).

- DR. *Amoindrir le fief* : Et se plus i avoit et pooit estre seu, se l'avoue je à tenir, car m'intencion n'est mie d'*amenrir* le fié, maiz de l'avancier et de l'agrandir selonc droit et raison. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1348, 104).

**B.** - "Réduire qqc. en intensité, rendre moins actif, modérer"

1. [Une propriété, un processus, l'effet de qqc.] : ...les premiers heurs desdictes glaces et glaçons (...) par ce ont esté debrisés et leur impetuositè *amandrie* (BAYE, I, 1400-1410, 217). Et pour ce dist il apres : Dois tu atourner et atremper ta voix, ton esperit et tous les mouvemens du corps et de la langue à *amendrir* les parolles à l'issue de ta bouche en telle maniere que elles ne soient enflées ne decassées au parler trop resoinans ne de fiers voix (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 167). Sy la commença a sieuvir tant que la dame le senty assez pres d'elle, se lui dist : "Matam avez vous vostre chienet ? - Ouy, madame, dist Passelion, *amointrissiez* vostre amblure et me laissez parler a vous." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 766). Car telz pensers *amointrissent* force et vigueur à tout humain qui les pourchasse et font souvent les sens troubler aux plus estables. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 161).

- [D'éléments naturels] : Ne le soleil pour sa chalour N'*amenrissoit* point la coulour De l'erbe, qu'adès ne fust verte, De l'ombre des arbres couverte. (MACH., D. Lyon, 1342, 163). Item ase, comme l'en dit, La malice de air *amendrit* Et défent de corruption De sa propre condition (LA HAYE, P. peste, 1426, 81).

2. [Une sensation, une émotion, un sentiment] : L'ardant desir Qui vuet ma joie *amenrir* Par subtil sort (MACH., R. Fort., c.1341, 25). Lors appellay tout maintenant Ung mien tresloyal serviteur Que j'aymoie de tout mon cueur, Qui autrefois avoit esté Vers celle ou est ma volenté, Et lui diz que tantost alast Vers ma damè et se hastast Bien en haste de retourner, Et, s'a elle pouoit parler, Qu'il luy requist treshumblement Qu'*amaindrir* vouldist mon torment. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 403). Et sa fine douçour Adoucist ma dolour, *Amenrist* mon labour (MACH., Vez ci, 1364, 273). ...ne pour riens *amenrir* La grief dolour que je port ne porroit Autres confors, se de li ne venoit. (MACH., L. dames, 1377, 83). Pour tant vous fault esbat querir ; Mieux conseillicier je ne vous sçay Pour vostre douleur *amendrir* (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 71).

C. - "Réduire qqc. en valeur, rabaisser qqc. ; affaiblir, abaisser qqn ou ce qui fait la valeur de qqn"

1. *Amoindrir qqn/qqc.*

- *Amoindrir qqc.* : Je dis ainsi que mon enfant, Que sur tous humains est puissant, N'est pas venu ça jus au monde, Ou toute pestilence habonde, Pour la loy Moyse *amenrir* Mais pour le du tout accomplir. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 29).

- *Amoindrir qqn* : [...le roi Ferrant de Portugal déclare son amour à Aliénor de Coigne qu'il veut épouser] "ce n'est pas pour vous *amenrir*, mais vous exaulcier" (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 248). Puis doncques que les grans conquereurs en la grant gloire de leur victoire ont esté avillez et *amendriz* par acueil de voluptez, quelle sceurté peuent avoir ceulx qui soubz les dangiers de trespervers fortune s'endurcissent a delicieuse vie et corruption de leurs meurs ? (CHART., Q. inv., 1422, 15). Je ne dy point que le chevalier ne face en ce cas a loer pardessus ceulx qui ont esté es joustes, mais, affin qu'il ne soit trop *amoindry* ne trop loé, pour moy je l'ottroye bien nommer le Roy des Jousteurs jusques a ce qu'il en vendra avant ung plus vaillant de lui. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 338).

. *Amoindrir* [un groupe, une collectivité] : Passelion, qui pou pouoit souffrir de son ennemy, donna tel coup de poing a celui qui le tenoit qu'il l'enversa a terre, puis tira l'espee et en fery un autre tellement que la teste lui tumba aux piez. Les autres assaillirent Passelion de fier courage, mais l'asseuré chevalier leur livra estel en telle maniere qu'il occist les deux des trois et le quart qui fuir vouloit fut en tel point mis qu'il y laissa le bras senestre (...). Quant il eut ce

dit, il s'en vint a la damoiselle, qui tout avoit veu, et lui dist : "Damoiselle, j'ay *amoindry* les ennemis de la royne." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1031).

- *Amoindrir* [ce qui fait la valeur de qqn] : Sans l'onneur ma dame *amenrir* (MACH., R. Fort., c.1341, 123). ...la morut Dieux en humanité Sanz *amenrir* sa divine substance (Mir. femme, 1368, 232). Sans vostre honneur *amenrir* n'empirer (MACH., L. dames, 1377, 77). Et comment, sire, ne estes vous pas assez saige pour scavoir ce qui est a faire ? Voulez vous *amendrir* vostre estat ? Voulez vous estre gouverné comme ung enfant ou pucelle soubz la verge des autres ? (GERS., Noël, p.1404, 307). Jà soit-il toutes-voies que je ne veux, et n'est pas mon intention d'*amendrir*, ny déprimer en nuls de mes termes l'honneur, ny la gloire du vaillant prince, le roy anglois, en qui valeur et vertu maintes reluisoient, séant à haut conquéreur (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 312). Pource je suis de vostre oppinion, pourveu toutesfoiz que au plus hault estat que faire ce pourra vous y alliez, si cas d'aventure advenoit que le mariage se fist, car monseigneur vostre pere en vint en grant triumphe et honneur, par quoy ne fault pas *amoindrir* vostre estat, car il est besoing que y soyez fort et en grant triumphe pour tousjours honorer et faire craindre vostre royaume. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 25).

2. *Amoindrir qqn de qqc.* : Lors [le roi d'Aussay] tourne devers le duc Anthoine, en disant : O tu, tres nobles et tres vaillans homs, or me va de mal en piz. Vostre haulte, noble et puissant chevalerie ne m'a pas tant seulement maté ne *amenry* de mon honneur, mais avec moy le plus preudomme et le plus vaillant roy qui feust en toute la langue tudesque et qui plus vaillaument a deffendu nostre foy catholique contre les ennemis de Dieu. Or est ainsi que je ne le puis secourir devers ses ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 172). Et adfin que Passelion ne soit par eulx *amoindry* de sa beneureté, ilz delibererent tous ensamble que tantost le feroient chevalier. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 277).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - [D'une chose mesurable, quantifiable, évaluable] "Devenir moindre, moins considérable" : ...car ilz veoyent que leurs pourveances *amendrissoient* moult fort (LE BEL, Chron. V.D., t.1, 1352-1356, 192). Ors vos puet apparoir que, des enfans Noyel, qui furent refoirmeur et repareur de noveal siecle après la duluve, sont extraites tout les generations de monde, bonnes et males. Et, par tant que ly peuple montepliat, sy convient ilh les saingnories estrechier et amerir, ensi que nos veions que les possession d'on riche homme, qui at planteit d'enfans, *amerissent*, quant elles sont devidées en plusieurs parties. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 53). ...se aucun a terre en autre justice, le sire de la justice ne lui puet defendre, par la raison de sa justice, qu'il ne face molin à vent en la justice. La raison si est, car la justice du seigneur ne s'en *amendrist* point, pour ce que molin à vent n'en porte point de seignourie. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 165). ...messires Aghos des Baus vei que nuls secours ne li venroit de France, et si *amenrissoient* grandement ses pourveances (FROISS., Chron. D., p.1400, 630). De pis avoir encor se doubte, Car trop voit *amenrir* sa route (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 317). Quant ce vint vers la minuit que le riviere commença a *amenrir*, ensi qu'elle a d'usage, ycelluy Daire fist crier que cascun s'aprestat pour passer (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 203). ["baisser, décroître (du niveau de la rivière)"]

- *Faire amoindrir qqc.* : Orgueil, despense, oultrageus dons, Que l'en suelt et faire et donner En plusieurs lieux, que nous perdons Sanz cause, par desordonner, Nous feront fous larges nommer Et

*amenrir* nostre finance, Que nous ne sçarons recouvrer Par cuidier et fole plaisance. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 52).

**B.** - "Devenir moins intense, moins actif, se modérer"

**1.** [D'une propriété, d'un processus de l'effet de qqc.] : LE I<sup>er</sup> DE SIDON. Et qui jette ung [aux dés]? LE II<sup>e</sup> DE SIDON. C'est le pieur, Toudis le meilleur va montant Et le pieur *amenrissant*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 192). Et quant les sept roys veirent que le tournoy *amenrissoit*, il s'en vindrent au Chevalier au Blancq Cisne pour avoir cognoissance de lui, et lui dirent qu'il fust content atant et qu'il avoit moult vaillamment fait son devoir et qu'il s'en venist au chastel. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 271).

**2.** [D'une sensation, d'une émotion, d'un sentiment] : Et quant li desirs *amenrit*, Cuers qui faussement aime en rit (MACH., Voir, 1364, 6302). Et où porroit on querir La joie qui *amenrir* Ne puet ne finer Et qui ne fait que doubler En joieus plaisir ? (MACH., Lays, 1377, 406).

**C.** - "Perdre de sa valeur, de sa qualité, s'affaiblir"

**1.** *Amoindrir/s'amoindrir*

- [D'une chose] : ...car l'or, l'argent et le plomb sont metaulx qui, par fondue et souvent manier, *s'amenrissent* et affoiblissent (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 312).

- [D'une pers.] : Si me donnés vo fil, pour Dié, je vous empirie [l. em prie], Si le menrai o moy par dedens Tabarie, Se li donrai honneur et riche manandie. Roys, vechi bon conseil, se vos corps s'i otrie ; Et s'ensi ne le faites, pour voir je vous afie, Forment *amenrirés* vous et vostre lignie. (Bât. Bouillon C., c.1350, 151). Sy ne pensez et ne croyez autrement fors que tous ennemis de ceste maison sont bien ayses et bien joyeux de vostre débat, et ne voudroient point qu'amour, ne union y eust plus grande ; car par la division espèrent de voir ce que, long temps a, ils désirent : c'est de vous voir *amoindrir* et fondre comme neige au soleil, quand par nul sens, ne engin, ne par force, ne autrement ne vous ont sçu ployer (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 319).

- [D'un groupe, d'une collectivité] : Dolans fu li Bastars, du sens cuida issir, Souvent crie "Buillon" pour les siens resbaudir ; Ne pooit tant devant lui de paiens venir Que li Bastars ne face a le terre flastir, Mais paiens [font] ses gens tellement *amenrir*, Qu'entour lui ne pot mais creature veir (Bât. Bouillon C., c.1350, 163).

- "Déchoir, se rabaisser" : Et pour ce que considéré ay la grant excellence de ma personne, qui suis exempt et souverain dieu, je ne puis trouver femme de tant haulte venue, se je l'espouse, que je ne m'en *amendrisse*. Et pour ce me suis advisé que je me mariray et prendray a femme Flamine ma fille pour la plus souveraine du monde, sy vous advertis que ce sera demain au matin. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 110).

- [De ce qui fait la valeur d'une pers.] : ...ce que nous vous cuidons tel que bien vous savez excuser et deffendre de ceste charge quant vous en serez adverti, nous vous envoions le double, esperans que vous metrez peine a vous geter hors de ce blasma a voustre honneur et a l'esjouissement de ceulx qui plus volentiers verroient voustre los croistre que *amendrir*. (Lettres Chart., 1425, 360). Madame, ce dist la pucelle, ja Dieu ne plaise que je face chose dont mon honneur puist en rien *amoindrir* ou aucunement reculer (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 330). Et s'en devroit on abstenir, et vostre puissance et auctorité royal [du roi] en pourra *amendrir* (JUV. URS., Verba, 1452, 214).

- *Faire amoindrir qqc.* : S'amours tous amans joir Au commencement faisoit, Son pris feroit *amenrir* (MACH., Motés, 1377, 493).

**2.** *Amoindrir/s'amoindrir de qqc.* : Saciés, au pere et a la mere Desplait forment li ordenance, Car leur fille tendrete et blanche Voient *amenrir* de santé. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 293). ...il se fourferoient trop grandement et *amenriroient* de leur honneur, se il ochioient ne travilloient Piètres dou Bos (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 296).

**III.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - [D'une chose mesurable, quantifiable, évaluable] "Devenu moindre, diminué" : ...aians compacion et regars as persecutions et inconveniens que les tisserans et ceuls de le draperie de nostre ville d'Yppre ont par plusieurs fois fais à nos boines gens de la draperie de Longhemarke, en destruisant yceulz, leurs ostilles, rames et commes, dont nostre dicte ville de Longhemarke a esté par grant espace de temps en péril d'estre destruite et nostre seigneurie et rentes grossement *amenris...* (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1348, 14).

**B.** - "Devenu moins intense, moins actif"

- [D'une propriété, d'un processus] : ...la challeur naturelle est *amendrie* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 228).

- [D'une sensation, d'une émotion, d'un sentiment] : Et se leur tristece est alegiee ou *amenrie* pour l'une cause ou pour l'autre, nous n'en diron plus a present. (ORESME, E.A., c.1370, 491). Or est bien la joie *amenrie* Que douce amour avoit nourrie, Sans que jamaiz je chante ou rie, Se Dieu n'y oeuvre Et que le mal qu'a paine coeuvre Cesse, par si que le recoeuvre (CHART., L. Dames, 1416, 239).

**C.** - [De la valeur de qqn/de qqc./de ce qui fait la valeur de qqn] "Affaibli, diminué"

**1.** *Amoindri*

- [D'une pers., d'une collectivité] : Quant les autres orent apris Que ly papes avoit ce fait, Ilz commencerent nouvel plait, Sy dirent que la foy du pape Ne estoit bonne ne valable, Et ainsy, par despit de luy, Firent Mahommet Sarrazin Leur cappitaine souverain, Et il les enseigna tant bien Qu'il leur fist laissier nom crestien Et prendre nom de Sarrazin. Tout le dommaige que vous dy Vint seulement par tirannye. L'Eglise en fut *amendrye*. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 50). En la duché de Normandie Il y a sy grant pillerie Que l'on n'y peult avoir foison. Dieu vueille qu'el soit *amandrie*, Ou il faudra que l'on s'en fuye Et laisser chascun sa maison. (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 66).

- [D'un savoir] : Il [Dieu] sctet aussi toutes choses ensemble, car en soy voiant, qui est present a soy mesmes, il voit toutes choses. Parfaitement, car sa congnoissance ne puet estre *amenrie* ne agrandie. (Somme abr., c.1477-1481, 164).

- [De ce qui fait la valeur de qqn] : Vous avés le nom et renonmee de souverainne gentillece et noblece. Or ne voelliés dont faire cose par quoi elle soit noient *amenrie* (FROISS., Chron. D., p.1400, 847). Encores nostre souverain seigneur, que se tel, mon adversaire, avoit sur soy ou portoit armes forgees par malvais art (...) que mon bon droit et honneur n'en peust estre empeschié ne *amendry* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 215).

**2.** *Amoindri de/en qqc.*

- *Amoindri de qqc.* : Et pour c'iés tu einsi peris De scens et de force *amenris* (MACH., D. verg., a.1340, 52). ...et lors, tous, simples, confus et *amenris* de puissance et de trait, comme gens sans bras et sans bastons, prindrent espoir contre desconfort et aventureuse audace contre pusilanime desespoir si proposèrent eulx raffreschir de nouvelles gens et amasser plenté de pouldre pour recouvrer leurs dures pertes. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 53).

- *Amoindri en qqc.* : Et de fait, aucuns qui aimoient le comte et qui en avoient douleur en coeur, voyans les apparences et les suspicions qu'on y mettoit, le mandoient au comte et luy signifioient que s'il ne pourvéoit en son cas et trovast voie de contenter son père, il s'en trouveroit *amendry* en succession (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 410). [E. P.]

**AMOINDRISSANCE, subst. fém.** (amoindrissance)

[GD : *amendrissance* ; FEW VI-2, 124b : *minor*]

"Diminution" : Minoracio. cionis : *amoindrissance* (Aalma R., c.1380, 258). Item hec minoratio, onis (...) *amaindrissance* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 22). [R. M.]

**AMOINDRISSEMENT, subst. masc.** (amoindrissement)

[T-L : *amenrissement* ; GDC : *amoindrissement* ; FEW VI-2, 124b : *minor* ; TLF II, 799b : *amoindrissement*]

"Diminution, réduction" : ...une chose est toute qui n'a aucune diminution ne *amenrissement* et n'a riens dehors de lui. (Somme abr., c.1477-1481, 141).

- *Amoindrissement de* + subst. désignant la chose ou la pers. diminuée

. [D'une chose abstr.] "Fait d'affaiblir qqc., affaiblissement de qqc." : Et dit saint Bernard sur Chantiques que ingratitude est ennemie de l'ame, *amenrissement* de vertus, dispercion de merites, perdicion de benefices. (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 276). Quant une piece ot esté celle Cleolis ou dit ostage, elle se pensa que moult estoit grant *amenrissement* de l'onneur de la cité de Romme que tant de nobles vierges fussent tenues comme prisonnieres d'un roy estrange. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 719). O ! paresse, fait il, marrastre de vertu, ceulx qui par blandisses s'atraient à toy cheent continuellement de pis en pis, si que noctes l'enchoite de ceste parece estre l'ameurissement [l. *amenrissement*] de toute gloire, pour ce fait à fuir de toute puissance à homme par especial qui veult tendre hault. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 178). Et en aviendra dommage et esloignement aux humbles servans et *amandrissement* de voustre pouoir se par vous n'y est pourveu. (Lettres Chart., 1425, 362). Quant j'eux consideré ces nobles propriétés je ne fus aucunement esbahy se ung tel oyseau tymbroit les blasons d'un tel hostel car la stabilité d'iceluy n'eust peu avoir si longue estendue, si continuelle ampliation de terre, ne si singuliere entretenue, se la noctue n'eust juchié par jour sur le heulme d'iceluy et volé par nuyt sans sommeillier a la garde de ses subgetz et se par sa prudente souffrance il n'eust enduré l'abbay et soustenu les crys de ses ennemis qui tousjours finalement ont esté prins et desconfiz a leur coustange, et a l'*amendrissement* de leur honneur et puissance. (Lyon cor. U., 1467, 29).

**Rem.** CHR. PIZ., *Paix W.*, 1412-1413, 178 (*ameurissement*, l. *amenrissement*). PREMIERFAIT, *Décameron D.*, 1414, 503 et 1119.

. [D'une pers.] "Fait de déconsidérer qqn, dépréciation de qqn" : Et aincoires qui pis est, [maintes gens] les alleguent [les Evangiles des Quenouilles] plus par derrision et en mocquerie qu'ilz ne font par affection qu'ilz ayent a la grande substance qu'elles contiennent. Et ce font ilz tousjours en l'*amoindrissement* et reboutement des dames, dont c'est pechié et grant honte pour ceulx qui ainsi le font, car ilz ygnorent la grande noblesse des dames et les grans biens qui d'elles procedent. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 77).

**Rem.** Cf. : Nous, par meure et très grande déliberacion, avons ordonné et par ces présentes ordonnons à tous noz amoureux subgès, de quelconques puissance, seignourie, auctorité ou estat qu'ilz soient,

sans aucun excepter, qu'ilz ne facent ou par autre facent faire dittierz, complaintes, rondeaux, virelays, balades, lays ou autres quelconques façon et taille de réthorique, rimée ou en proze, au deshonneur, reproche, *amenrissement* ou blame de dame ou dames damoiselles (Doc. 1401. In : B. de l'Ac. royale des sc., des lettres et des beaux-arts de Belgique 3e sér. 12, 1886, 213).

. *Estre en amoindrissement de*. "Déchoir de" : Car fornication est abusion de son propre corps, selonc le dit de l'Apostole en la premiere Epistre aux Corinthiens ou .Ve. chapitre : "Cilz qui fait fornication peche en son corps". De che aussi est dit de rechief en Ecclesiastique : "La file fole", c'est a dire indisciplinee et dissolue, "sera en *amenrissement*" de son honneur et de ses parens. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 358).

- *Amoindrissement de* + subst. désignant le responsable de la diminution

. *Amoindrissement de vieillesse*. "Affaiblissement dû à la vieillesse" : Je le dis pour ce que jusquez a present avons parlé et racompté les fais de maint preu et vaillans hommes en armes selon l'apparence de leurs fais que paravant avons recordé, mais pour ce qu'il y a a grant difference entre le verdeur de jennesse et la meurison de vieillesse, combien qu'il y ait grant distance entre les fais de ceulx dont nous avons parlé du tamps de jennesse envers celui advenir selon ce que chascun sent en lui par la froideur et *amoindrissement* de vieillesse. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 482). [E. P.]

**AMOINDRISSER, verbe** (amoindrisser)

[FEW VI-2, 124b : *minor*]

Empl. trans. "Rendre moindre" : Minoro. ras... : *ameindrissier*, faire mendre (Aalma R., c.1380, 258). [E. P.]

**AMOISONNÉ, adj.** (amoisonné)

[GD : *amoisoner* ; FEW VI-1, 712b : *mensio*]

DRAP. "Qui a la mesure prescrite par les règlements" : Tous draps qui seront rompuz aux poulies par fortune ou par mesgarde, et où il n'aura autre faulte, cautelle ou malice, seront séelez en la rompure, et le séel mis sur les deux rompures et non pas ou chief comme ès autres draps marchans qui seront séelez en ladicté Ville, pourveu que premierement lesdiz draps ainsi rompuz aient esté veuz et visitez aux poulies par les Jurez et Gardes de ladicté Drapperie, et que par eulx aient esté trouvez, bons loyaulx et marchans, et bien *amoisonnez* de longueur et de largeur juxte l'Ordonnance sur ce faicte (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1406, 173). [Seul ex.] [E. P.]

**AMOISONNEMENT, subst. masc.** (amoisonnement)

[GD : *amoisonnement* ; FEW VI-3, 8b : *modiatio*]

"Bail à ferme, moyennant une redevance en nature" : Deception d'oultre moitié de juste pris ne doit estre proposée fors en contractz de vendicion ; et en *amoisonnement*, en consentement, ne en ferme n'a lieu car combien que l'*amoisonnement* baille sa chose qui vault dix livres de rente pour vingt solz de cens il n'y peut avoir deception d'oultre moitié de juste pris (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1388, 530). [E. P.]

**AMOISONNER, verbe** (amoisonner)

[GD : *amoisoner* ; FEW VI-3, 8a : *modiatio*]

**A.** - *Amoisonner qqc.*

**1.** "Donner à bail, affermer" : Or y a ung aultre servage Du quel n'a cure homme sage : S'ung bourgeois voeult *amoisonner* Ses biens ou les aliéner, Terres, vingnes, ou prez, ou bois, Selon ce qu'il

lui vient a chois, Laissier le poeut a .XIX. ans, Voire certes a .XXVII. ans, Selon le chaté et le pris (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 165).

**Rem.** Ex. d'a. fr. et doc. 1354, 1356, 1365 ds GD I, 270c-271a.

2. "Prendre à ferme"

**Rem.** GD I, 271a ; doc. 1383 et 1403.

- *Tenir pour amoisonner*. "Avoir à titre de ferme, percevoir les fruits comme fermier"

**Rem.** GD I, 271b ; doc. c.1433-1439, avec réf. à 1353.

3. "Affermer, soumettre au paiement d'un droit" : Les deux bans de Vertus, c'est assavoir que deux foiz l'an aucuns de la dite ville ne peuvent vendre vin certain espace de temps, sans les *admoisonner* ; croissent et descroissent, prisez pour an C lb. t. (Comté Champ. Brie L., t.2, 1368, 533).

4. Part. passé [D'une chose] "Donné à bail, affermé ; soumis à droit" : Les grosses amendes jusques à LX lb. *admoisonnées* par an ; croissent et avallent, prisées L lb., et, ou cas que le ressort des villes dessus dites y seroit, LX lb. t. (Comté Champ. Brie L., t.2, 1368, 533). ...la mairie de ladite ville est *amoisonnée* ad present, pour an, XXXIII frans, et puet monter et appetisier par années (Trés. Reth. S.L., t.2, 1382, 279).

**B.** - *Amoisonner qqn*. "Soumettre qqn à un droit" : Les Pescheurs demourans et habitans en nostre Ville de Nogent-sur-Saine, et en la paroisse d'icelle, Nous avoient supplié que comme environ XXXV. ans a, ouquel temps feu Pierre Chasteillain tenoit à Ferme nostre Prevosté dudit Nogent, pour ce que nostre dit Prevost ne vouloit souffrir yceulx supplians peschier en la riviere de Saine, à aucuns engins ou Filez, jusques à heure de soleil levant, et que abonné et *amoisonné* fussent envers lui à certaine somme d'argent (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1380, 471). [E. P.]

**AMOISONNEUR, subst. masc.** (amoisonneur)

[GD : *amoisoneor* ; FEW VI-3, 8b : *modiatio*]

"Celui qui prend à ferme sous le régime de l'*amoisonnement*" : ...environ XII ou XVIII sestiers de blef de moison, tel comme on le puet avoir des *admoisoneurs* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1382, 280). [E. P.]

**AMOISTIR, verbe** (amoïtir)

[T-L : *amoïtir* ; GD : *amoïtir* ; FEW VI-3, 184a : *mucidus*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Rendre moïte, humide ; imbiber, humecter, humidifier"

1. [Une chose concr., notamment une terre] : ...pour ce doit hon donner son cheval a mengier aucune viande (...). Et se li blés est trop durs, l'en le doit *amoïtir* bien .III. fois (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 394). ...c'est plus legier de dessechier aucune chose moïste que d'*amoïtir* aucune chose seche (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 195). Nostres Sires y mist un flueve, (...) Pour *amoïtir* et arrouser La terre (MACH., P. Alex., p.1369, 191). Et en bruyant par la vallee Un petit ruisselet passoit, Qui le païs *amoïstissoit*, Dont l'eaue n'estoit pas salee. La bevoient les oyseillons (CHART., L. Dames, 1416, 200).

- Part. passé : ... es ampoules qui se font sur l'yaue pour l'air qui monte amont, li airs enclos dedens a l'issir hors n'en ist point *amoïstis* (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXV, 11, 194 r°). Encor y a dedans celui jardin fonteines bonnes et belles, par lesquelles il est arrouvés et *amoïtiz* (Voy. Jérus., c.1395, 52).

- Empl. abs. : ...et nous voions par experience que le soleil seche et que la lune *amoïstist* et plusieurs telles operacions diferentes (ORESME, C.M., c.1377, 462).

2. [Une pers., sa constitution phys., une substance organique...] : Es constitucions cotidianes borreales, les corps sont plus fors, bien mouvables, bien coullourez, et les font mieulx oir ; font les ventres secs (...) ; quant elles sont austrines cotidianes, elles dissolvent les corps, les *amoïstissent* (...), font les ventres moïstes. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 68). ...il *amoïstist* les humeurs froides et dures dedens le corps (CORBECHON, Propriétés, 1372, XI, 3, 185 r°). ...en esté et en chaude region, on doit user de petit vin et floible et y mettre de l'iaue, var tel vin refroidie et *amoïstist* le corps [var. *amortist*, sur le même ms.] (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 60). Se on ne chauffe telz gens et *amoïstisse* ainsi quil appartient, ilz mouront en la fin (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 14). Après vient la gresse qui est comme huile eschauffante et *amoïtissante* les membres (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.2).

- Au passif : Mais Adam qui de moïsteur fu, Tost ploura, tost *amoïsti* fu. De terre fu et de lyqueur : Pour ce vint il si tost a pleur. (...) Si tost qu'Adam se repenty, De terre estoit, s'apesandy, Moïsteur lyqueur, eaue devint, Par les yeulx sur la terre vint, Et tout le corps qui fut de terre Mouillyé fut par lycqueur amere. Quant mouillyé fut, s'apesandy (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 72).

**B.** - Au fig. "Diminuer la force de qqc., atténuer (une chose abstr.)"

- Au passif : Qu'*amoïstie* soit l'ardour De mon desir Et que son aspre vigour Puisse amenrir. (MACH., Ch. bal., 1377, 607).

**II.** - Empl. intrans. ou pronom. "Devenir moïte" : Les anges ne le porent estre [sauvés], Anges qui de nient faiz estoient : Nulle moïsteur en eulx n'avoient (...). Et anges *amoïstir* ne peurent, Car nulle moïsteur en eulx n'eurent. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 72). [M. C.]

**AMOITISSANCE, subst. fém.** (amoïtissance)

[GD : *amoïtissance* ; FEW VI-3, 184a : *mucidus*]

"Action de rendre humide" : Humectio : *amoïtissance* (Abavus IV, R., c.1350, 353). Humectio : *amouetissance* (Abavus V, R., 1388, 353). [T. M.]

**AMOISTISSEMENT, subst. masc.** (amoïtisement)

[Ø]

MÉD. "Action d'humidifier" : Et soubz elle [la langue] sont chars glandulleuses esuelles sont deux entrees par ou yst la salive (...) et sont ordonnez pour l'*amoïtisement* d'elle. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.2).

**REM.** À rattacher à FEW VI-3, 184a : *mucidus* [D. J.]

**AMMOLE, subst. fém.** (amole)

[GD : *amole* ; FEW IV, 379b : *hamula*]

"Récipient" : ...preng lymaces jeunes qui sont sans escaffottes et les metz en une *ammole* de voyrre et metz sur lesdites limaces pouldres de sal gemme et eaue de lymons et estoupe l'*ammole* et la metz au souleil et la laisse ainsi tant que tout soit comme unguent et en oindés la face (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 25). [D. J.]

**AMOLLE, subst. fém.** (amolle)

[GD : *amole* ; FEW IV, 379b : *hamula*]

**A.** - "Vase liturgique" : ...le jour le Pentechoste fut publiet et pronunchiet le fais de sainte Elizabeth del eistre canonizié (...), et fut là mise en I fietre d'or et d'argent, où ilh rendit oyle qui tant fut

delitable, dont cascon des prelais qui là estoient en prisent en I fiolle de voile [var. en une *amolle* de voile] [Éd. : «Ce doit être la traduction du mot latin "ama, amula", vase particulièrement destiné au service de la messe. Voir Ducange, v° Ama»] (JEAN D'OUTREM., Myr. histos B.B., t.5, a.1400, 226).

**B.** - "Récipient, grande fiole renflée servant à contenir, chauffer, faire macérer divers ingrédients" : ...pour donner entendement a celluy qui fera le restaurand sy face qu'il hayt une belle et grand *ammolle* de voyre double (...). Et puis face qu'il hait ung gros chappons (...), puis le mectés dedans ladicte *amolle*, et dimy pitit voyre ou environ de bone eaue rose (...); et encour plus avecques (...) pieces de fin or, ducatz et joyaux (...), et puis une chescune desdictes pieces d'or repleyt en rion affin qu'elles puissent entrer a aise par l'enche ou goullete de ladicte *ammolle* dessusdicte; et sy les y mectés soubtillement et doucement et qu'elles tombent sur la char dudit chappon affin qu'elles ne despiecent la dicte *ammolle* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 188). ...si les portés [les amandes] rompre sur les belles pierres en lesquelles l'on fait l'oylle de nois et face faire l'oylle desdictes amendres; et, estre fait, si les mectés en une tresbelle et bonne *ammolle* en quoy il le tieingnie (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 192). ...preng lymaces jeunes qui sont sans escaffottes et les metz en une *ammole* de voyrre et metz sur lesdites limaces pouldres de sal gemme et eaue de lymons et estoupe l'*ammole* et la metz au souleil et la laisse ainsi tant que tout soit comme unguent et en oindés la face (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 25).

- [Avec valeur minimale] : La roialme de Tongre duroit jusqu'à Baolle, De Rens jusques à Trive le commans le roy volle; (...) Mains encor en at tant ne li grieve I *amolle*. Ly plus riches roy fut de monde, la capitolle Delle empire exceptée qui les autres tribolle. Des autres souveraine est, et se les defolle, Et ne tint de nuluy, fors Dieu, une cybolle (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 615). Quant ly Danois le voit, si dist une parolle : "Singnour, veiés l'evesque qui tot le cuer m'afolle, Prestres est consacreis et, par saint Agricole, Jà ne le tocheray." Dont salt avant Typolle Fils Gobiert de Jupilhe, et dist : "Le cuer me crolle Que je assemble o luy, quant en sa capitolle Ilh n'est tuis revestis, et qu'il vint en la bolle D'armes, je ne donroie de aige plaine une *amolle*." (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 757).

**Rem.** GD I, 271c, cite un ex. qui désigne un récipient utilisé en horticulture : ... lez crestiens jardiniers avecques lez mains estraignent lezdictes branches, et recollent cellui sueur, et subitement lez mettent en *amoules* de voire, et de jour en jour, tant que le mois de septembre dure et qu'ilz ont emplies plusieurs *amoles*. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 79).. Sans doute sens B ds l'ex. suiv. : La tieste li fendit ensi com une *amolle* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 714). [M. C.]

### AMOLLETTE, subst. fém. (amollette)

[\*FEW IV, 379b : *hamula*]

"Petite boîte (?)" : ...deux douzaines d'*aumosletes* de poudre de Chippe et quatre petit potz plains de savon muscat (Comptes roi René A., t.2, 1476, 362). [*Amole, amoule*, boîte, Cf. Godefroy, *Dict. de l'anc. langue fr. Aumouletes*, petites boîtes], mais ce mot ne figure pas ds GD. D'autre part, le sens de "boîte, moule, forme" étant contesté (à juste titre, semble-t-il) par Scheler, *Gloss.* 27, pour *amolle*, on peut penser que le sens de "petite boîte" est également contestable pour *amollette*, et qu'il s'agit plutôt de "petites fioles"; la poudre de Chypre est «un parfum fort recherché. Elle se composait,

suivant Richelet, de racine d'iris, de civette et de musc» (Éd., n. 3 et 4)]

**REM.** Cf. GD I, 271c, s.v. *amole*. À rattacher à FEW IV, 380a : *hamula* où est att. le n. prov. *amouletto* "petite ampoule".

V. aussi *amolle* [R. M.]

### AMOLLIABLE, adj. (amolliable)

[GD : *amoloiable* ; FEW VI-3, 53b : *mollis*]

"Qui peut être amolli" : Et donc commenda que les cuisses lui fussent coupees de congnies et le piez avecques, mais le fer qui est non *amoliabile* sans feu fut tantost converti en molesce de plon (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 438). [Pas de var. ds l'éd. ; le mot est sans doute ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [T. M.]

### AMOLLIEMENT, subst. masc. (amolliement)

[T-L : *amolliement* ; GD : *amolliement* ; AND : *amolliement* ; FEW VI-3, 54a : *mollis*]

**A.** - "Action de ce qui mouille, amollit" : Les paupieres et la pupille Des oeulx, plaisans entre cent mille, Monstrent que don d'amours promette, La semispere pure et nette, Les enclot si jollement, Que lermes n'*amolliement*, Ne moullent point des yeulz la rive (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 130). Mollificatio (...) : *amolliemens*. (...) Mollitio (...) : *amolliemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 308).

**B.** - "Action de rendre moins ferme, moins rigide [un sentiment, une attitude...]" : JUSTICE. Se rigoureuse j'ai este Et le droit du segneur gardé, (...) Ma rigueur *amololement* A pris et grant atrempelement Pour ceuz que [la] a rachatés Le fil Dieu et d'enfer getes (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 338). [E. P.]

### AMOLLIER, verbe (amollier<sup>1</sup>)

[T-L : *amoliier* ; GD : *amolier* ; FEW VI-3, 53b : *mollis*]

V. *amollir*

**I.** - Au propre

**A.** - Empl. trans. *Amollier qqc.*

**1.** "Rendre mou, souple (un corps solide)" : (La) pluie terre sablonnace Endurcist, et terre crasse *Amoloie*, s'ell'est dure. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 322). Chaut en toute plaie est de tres grant seurté, quant il fait sanie : tel *amollie* le cuir, il est mittigatif des rigours, des spasmes, des thetanes, garit la groscece de la teste (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 82). La chaleur si *amollie* aucunes fois les choses dures (CORBECHON, Propriétés, 1372, IV, 1, 48<sup>o</sup>). ...car ainsi comme l'en ne pourroit joindre l'un fer a l'autre se tous les .ij. ne sont eschauffez et *amoliez* [var. *amoloyés*] au feu, ainsi ne pouons nous autrui redrecier se nostre cuer n'est amoli par compassion. (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 317).

- [Dans un cont. métaph.] : Reboute ensus de toy icelles vesves plaideresses comme pestilence, qui vont de maison en maison en huiseuse, curieusement, qui ne ont aultre soing que de leur ventre. Plainnes de vin et de mignotise, sont exemple de tout mal et *amollient*, a tout mal et delices, pensees comme de fer. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 390).

- *Amollier qqc. de qqc.* "Ramollir qqc. avec qqc." : Ou prenés bol armenic [et] terre seellee egaument et soient *amolliés* d'uille rosat, et de ce soit le pié oint tout entour. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 209).

- [D'une chose concr.] *Amolié.* "Assoupli"

- [Dans un cont. métaph.] : Trop est le yen dur dont mon cuer est lié ; S'il ne plaist a la bele, ja n'iert *amollié*. Or vous cri je merci, douz fin cuer delyé ; Que mon cuer, s'il vous plest, soit par vous

deslié. (Le Débat du Clerc et de la Damoiselle, éd. A. Jeanroy, c.1370. In : Romania 43, 1914, 7).

**2.** En partic. [Le compl. d'obj. désigne une partie du corps]

- "Rendre moins dur, moins ferme" : Et Gualien Pinart si roidement hurta Que le haubert du dos tout derompu lui a. Jusques a la char nue le riche fer ala, Mais la char eut si dure qui oncques ne l'empira. Quant Galien le vit en hault lui escria : "Haÿ ! paien," dit il, "celui Dieu qui tout fourma Confunde le tiens corps. Car je ne vy pieça Si dur comment tu es." Lors Pinart dit luy a : "Folie," dit Pinart, "y cy vous amena, Je suis le roy Pinart qui le chief vous toldra, Car ja la vostre espee si ne me mesfera ; Car plus ay la char dure qu'acher c'om trempera." "Par Dieu," dit Gualien, "qui le monde estora, Floberge que je tien si l'*amoliera* Que de tous les costés le cler sang en sauldra !" (Galien D.B., c.1400-1500, 72).

- "Rendre plus souple, plus malléable" : Seigneurs, dist le roy, pour ce le vous ay dit, car j'ay vouloir de establir et ordonner ung tel esbanoy entre les chevaliers en terre pour eulx introduire es armes et les membres *amolier* et aprendre a eulx deffendre au besoing. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 168).

**B.** - Empl. intrans. [D'une chose concr.] "Perdre sa consistance solide, ramollir" : A la boce que li chevaux a dessous la gueule, prenés de son fiens et de vin aigre et metés par dessus tout chaut et lessiez une nuit et .I. jour. Et se vous la sentés *amolier*, si la poigniez de l'autre part et amenés la boe au pertuis et le tenés chaut. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 380). Ou hault sommet de la haulte montaigne Ne fait pas bon maison edifier, Que li grant vens ne la gaste et souspraingne ; Ne ou bas lieu ne la doit pas lier : Car par eaues pourroit *amolier* Le fondement et perir le merrien (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 185).

**C.** - Empl. pronom. "Ne plus être en érection" : Quant une femme se lieve de nuit pour pissier devant que le coq chante la tierce fois, et elle engambe par dessus son mari, sachiez que s'il a aucun de ses membres roide, qu'il se *amolliera* s'elle ne retourne en son lieu par ou elle est engambee. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 104).

**II.** - Au fig.

**A.** - Empl. trans.

**1.** *Amollier qqc.* "Rendre moins intense, atténuer, adoucir"

**a)** [Une passion, une sensation, un sentiment, une qualité] : Tout orgueil [Fortune] *amolie* et donte. (MACH., R. Fort., c.1341, 36). Si vous voellies humeliier Et ma douleur *amoliier* Par vostre grande courtoisie (...) Se venus je sui a bon port. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 76). Sire, sire, trop longement Vous tenés en merancolie. Je voel qu'on le vous *amolie*, Car elle vous grieve et fourmainne (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 132). Ces paroles douces et traittables *amolierent* grandement le pointe de la ire que l'empereur avoit avant sa venue (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 169). A ce monstroit elle bien qu'elle l'amoit et pensoit a le retraire de sa fole volenté. Et pouez veoir comment sagement en la parfin elle *amollia* le courage d'icelluy, et comment la bonne dame sans cesser pourchassa, par divers intervalles, et exploicta tant qu'elle l'appaisa du tout. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 113). ...Son dueil un petit *amolient*. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 249). Et s'elle naturellement Se doibt a l'omme humilier, Scez tu pourquoy ? C'est seulement Pour son orgueil *amolier* Et avec elle l'alier, Car se aussy fiere elle estoit Comme l'omme est, jamais lier Avec elle il ne se porroit. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 188). Car Broudelibus endurcy En ses maulx, se myst a merchy Et Billouart

*amollia* Son ire et se [r]amollia, Plourant de son oeil de pité (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 564).

- [D'une passion] *Amolié*. "Atténué, calmé" : Dame, d'aymer confortés l'amoureux, Qui nuit et jour vit en melancolie, Le plus martir et le plus angoiseux Qui soit vivant ; hellas ! coeur doloireux, Jecte soupirs, larmes, se t'humilie, A ceste fin que puisse estre *amollie* L'ire de Dieu [Ou est-ce le verbe *amollir* ?] (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 472).

**b)** [Une activité, un phénomène naturel] "Rendre moins pénible" : Je croy qu'onques ne fut si fort vassaulx Qui a un coup peust faire chevauchie De .II. chevaux, tant fust hardiz ne baux. Qu'en valent tant ? certes, c'est grant folie, Un seul cheval le travail *amolie* D'un laboureur com sil d'un seneschal, Et despent moins, n'en tele seignourie Homme ne voy chevauchier c'un cheval. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 21). Printemps qui tout le froit d'eulx *amolie* (Mir. Berthe, c.1373, 255).

**c)** [Une qualité, une disposition] "Affaiblir" : ...ung roy ne doit point avoir en effect trop grant foison chevaux, ne femmes qui *amolient* son courage (JUV. URS., Verba, 1452, 208).

**2.** *Amollier qqn / amollier le coeur.* "Adoucir, attendrir"

**a)** [D'une chose] : [Raison à Moïse :] Souviengne toy quë oins tu fus, Avant que tu fusses cornus, Avant que ëusses aguillon, Que ëusses verge ne baston ; Ce te doit mont *amollier*, Quant tu veus aucun corriger. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 22). [S'il tue ses prisonniers, les François en feront autant des prisonniers anglais] Chils exemples et langages *amoliam* grandement le coer dou roi d'Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 840).

**b)** [D'une pers. ou d'un être personnifié] : ...pluseurs sont venu A leur entente seulement Par souffrir bien et humblement ; Qu'humblement souffrir a la fie Maint dur cuer veint et *amolie* [var. humelie] (MACH., R. Fort., c.1341, 68). Adonc l'abbé Guerin pour querre L'abbé Noël a prins son erre Tout seul, et sez .II. compagnons Lessa ovec lez feulz gaignons Qui au premier mont lez douterent, Mez entr'elz si bel se portèrent Et o eulz si bel se bouterent Que trestouz lez *amolierent*, Et furent bons amis ensemble (Vie st Evroul S., c.1350, 146). Mais li diex d'Amours, dont je conte, Tous les aultres passe et sourmonte En dignité et en hautesche, Si que cascuns pour sa noblesce Vers li s'encline et se humilie, Car il n'est coer, qu'il n'*amolie* Et qu'il ne maistrise et soubsmette, Mais que s'entente a droit y mette, Ja ne sera si orgueilleus, Tant est ses pooirs merveilleus. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 103). Las ! je ne puis son cuer *amolier*, Ains est plus dur Encontre moy que de marbre un gros mur. (CHR. PIZ., Dit Poissy R., 1400, 216). Le cuer esjoie et soulace, Et l'homme d'ennuy deslie. Les haults princes humilie, Et fait faire mainte chace Et [Plaisance] mainte bonne grimace, Et maint dur cuer *amolie*. (CHART., L. Plais., c.1412, 150). Il fault que Raison *amolye* Vostre cuer, et plus ne se cource, Ainsi pourrez avoir ressource, Mais que vostre mal sens deslye. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 456). Mon enfant, ton dieu tres parfet Nous a le cuer *amolié*, Nous cognoissons d'euvre de fet Que long tamps avons folié. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 88).

**B.** - Empl. intrans. ou pronom.

**1.** [D'une pers., du coeur, d'un sentiment...] "S'adoucir, fléchir" : Eins a Bernart tant prié Le roy qu'il c'est *amolié* Et veut que l'ost soit departi (Vie st Evroul S., c.1350, 115). Aymon cil de Dordonne ot moult le cuer marry Quant le roy ne se veult *amoloyer* vers luy (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 376). Et, quant ont perdu la veüe De leur baniere qui est cheue Et le panoncel abatu Et il [se] sentent bien batu, Adoncques Orgueil s'umilie Et Yre un petit

*s'amolie* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 246). Nulz ne s'en doit merveillier, Car je ne faiz que villier Pour la maladie D'amours qui me fist lancier Doulx regart pour moy blecier Par dame jolye, De sens, de douceur garnie, Doubtée, amée et chérie De moy, maiz *amolier* Ne se veult, ne humilier Son cuer, dont je pers la vie. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 176). Mais vos cuers point ne *s'amollie*, Dame jolie (MACH., Lays, 1377, 279). Et tant la truis dure et fiere, Sans *amollier*, Qu'adoucir de ma priere Ne puis son dangier. (MACH., Lays, 1377, 406). Ceulx qui Paix desdient. Nature et Droit crient Et font assavoir Que tous se rallient - Les fiers s'umilient ; Les durs *s'amolient* ; Les rigoureux plient (CHART., L. Paix, a.1426, 418). Il respondit moult de choses au contraire, et en la parfin se *amolia* et tant en dist que, se le roy se tiroit vers Orleens, il pourroit offrir tel chose à quoi il entendroit. (CAGNY, Chron. M., 1437, 246). Que pleust a Dieu qu'elle seust a demy et sentist l'amour dont mon cuer fu espris par le regart de son doulz vis angelique, alors que tu, Fortune ma maistresse, le me monstrez ! Je ne fay nulle doute que son cuer ne *s'amoliant* et supportast aucunement mon martire. (Comte Artois S., c.1453-1467, 7). La personne est bien ingrante et malheureuse et le cuer bien dur ou de pierre d'aymant qui (...) ne *s'amolie* et attendrit pour toy recongnoistre et aymer (ALECIS, Dial. crucif. pèler. P.P., 1486, 39).

- *Le coeur amollie à qqn* : ...si luy commença ung petit le cuer à *amollier* (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 167). Li roi atendi un petit a parler et regarda la bonne dame sa femme qui moult estoit enchainte et ploroit devant lui en genouls moult tenement. Se li *amolia* li coers (FROISS., Chron. D., p.1400, 848). Sire, tout le cuer m'*amolie* Quant bien a mes pechiers je pens ; De trestout mon cuer me repans Quant j'ay esté cy outrageuse. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 162).

2. [D'une pers.] *S'amollier de qqc.* "S'apaiser au sujet de qqc." : Esclamars et si frere li vont briement prier Que de le mort son fil se voeille *amolier* (Bât. Bouillon C., c.1350, 132).

C. - [D'une pers.] *Amolié*. "Adouci" : Balthasar, tu qui es ses fils, N'as pas ton cuer, j'en sui tous fis, Encliné et humilié Humblement ne *amolié* Vers le souverain roy celestre (MACH., C. ami, 1357, 30). Comme la cire s'elle n'est amollie ne puet forme recevoir, ainssi l'omme par la conduite de aultrui ne peult estre ploïé a la forme de vertu, se anchois par humilité n'est *amolié* et osté de la rigueur de orgueil et de contradiction. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 159). Tutevoyes, de ce jour en advant, le roy mitigua sa fureur et fut très fort *amolié*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 270). [E. P.]

### AMOLLIER, verbe (amollier<sup>2</sup>)

[GD : *amolier*<sup>1</sup> ; \*FEW VI-3, 27b : *mola*]

"Mettre sur la meule, aiguïser"

REM. Doc. 1334 (*amollier*) ds GD I, 271c. [R. M.]

### AMOLLIR, verbe (amollir)

[T-L : *amolir* ; GDC : *amolir* ; AND : *amollir* ; FEW VI-3, 54a : *mollis* ; TLF II, 800b : *amollir*]

V. *amollier*

#### I. - Au propre

A. - Empl. trans. *Amollir qqc.* "Ramollir, rendre souple"

- [Dans un cont. métaph.] : Fruit suis d'yver qui a meins de tendresse Que fruit d'esté ; si suis en garnison, Pour *amolir* ma trop verde duresse, Mis pour meurir ou feurre de prison ! (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 131). ...ung homme qui a

Prudence jamais ne se esbahit ; les choses douteuses il expedie, les dures *amollit* les aspres adoucit (JUV. URS., Loquar, 1440, 334).

- [D'une chose] *Amolli*. "Rendu mou et maniable" : Chelui qui est a enseigner, sans humilité ne puet recevoir competanment le erudition de meurs. Car comme dit Hugue ou livre de la Erudition des novices : "Comme la cire s'elle n'est *amollie* ne peut forme recevoir, ainssi l'omme par la conduite de aultrui ne peult estre ploïé a la forme de vertu, se anchois par humilité n'est amolié et osté de la rigueur de orgueil et de contradiction..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 159).

- [D'une partie du corps] *Amolli*. "Rendu souple" : La machoere est aulcunefoys *amollie*, aulcunefoys spasmee et aulcunefoys desloyee. (PANIS, Guidon, 1478, tr.V, doct.2, chap.2).

B. - Empl. intrans. ou pronom. *Qqc. (s') amollit*. "Perdre de sa rigidité, devenir souple" : ...car il est mol et *amolust* et sy est chault et moiste (CORBECHON, Propriétés, 1372, XI, 3, 185 r°). ...fu monstré au roy, et luy bailla l'on une petite verge d'argent pour toucher le dit sang qui estoit dedens l'empole de voirre, dur comme pierre ; ce que le roy toucha de la verge d'argent, laquelle fut mise sur l'autel devant le chef du dict glorieux Saint. Incontinent commença a eschauffer et *amollir* comme le sang d'un homme en l'heure bouillant et fremissant (LA VIGNE, V.N., p.1495, 261).

- [Dans un cont. métaph.] : Pimalions qui moroit pour amer Pria ses dieus par tele affection Que la froideur de l'image tourner Vit en chalour et sa dure fasson *Amolir*, car vie avoit Et char humeine et doucement parloit. (MACH., L. dames, 1377, 183).

#### II. - Au fig.

A. - Empl. trans.

1. *Amollir qqc.* "Atténuer, affaiblir ; assouplir"

- [Une activité psychique, un sentiment] : ...l'amour de Dieu nous exite A nostre pensée *amolir* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 216).

- [Une qualité, une disposition] : Et ainsy font li devos qui se donnent ou font donner disciplinez, baturez et corrections et par ainsy *amollissent* aucune fois la durté de leur cuer et s'esmeuvent a devocion et pitié (GERS., Mendicité G., 1400-1401, 237).

2. *Amollir qqn / son coeur / son ame...* "Adoucir, calmer qqn" : Se tous les pracheurs qui ou monde sont ne cessoient chascun jour de preschier a l'ame qui est en ce point mise, c'est assavoir en mauvaise acoustumance et en durté de cuer, ilz ne l'amolliroient pas a bien faire (...) Riens n'y valent douces paroles pour l'*amolir*, ne dures pour la rompre ou flechir, car elle est sourde a tous biens (GERS., Purif., 1396-1397, 66). ...car ainsi comme l'en ne pourroit joindre l'un fer a l'autre se tous les .ij. ne sont eschauffez et amoliez [var. amoloyés] au feu, ainsi ne pouons nous aultrui redrecier se nostre cuer n'est *amoli* par compassion. (CHR. PIZ., Ep. Othea P., c.1400-1401, 317). ...ce prophete de bon aire [Jésus], Que le cuer des gens *admollist* (Pass. Auv., 1477, 134). D'autre part, l'avarice de ces cinquante mil escuz renduz tous les ans en son chasteau de Londres luy *amollissoient* [var. admortissoit] le cuer. (COMM., II, 1489-1491, 246). Mon Dieu, veillez a moy entendre Et m'aydez, sans plus actendre, A *amollir* cest empereur Qui me fait sa porte deffendre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 504).

- *Amollir qqn à qqc.* "Fléchir qqn à qqc." : Tiercement le Saint Esperit vient à l'uis de nostre hostel en semblance de la columbe quant il nous envoie prosperité pour nous adoucir et *amolir* a son amour. (GERS., Pent., p.1389, 80).

- *Amollir qqn à + inf.* "Fléchir qqn à faire qqc." : Se tous les pracheurs qui ou monde sont ne cessoient chascun jour de preschier a l'ame qui est en ce point mise, c'est assavoir en mauvaise

acoustumance et en durté de cuer, ilz ne l'*amolliroient* pas a bien faire (...) Riens n'y valent douces paroles pour l'amolir, ne dures pour la rompre ou flechir, car elle est sourde a tous biens (GERS., Purif., 1396-1397, 66).

**B.** - Empl. intrans. ou pronom. [D'une pers., du coeur, d'un sentiment...] "Perdre de sa rigidité morale, s'adoucir, fléchir" : ...Du fier orgueil ou tu te lies Si fort qu'onques ne t'umilies Ne n'*amolis* (Mir. parr., 1356, 12). ...onques son cuer n'en *amoli*, Ains a touzjours perseveré En son malice (Mir. parr., 1356, 21). Quant tu la voudras servir [la dame], *amolir* Te fault tout a sa plaisance. (Jeu quatre pers. L., a.1465, 183). Quant je suis deliberee a aymer Dieu seulement pour sa bonté (...) je sens en moy une douce, devote et amoureuse liquefaction et mon cuer *amolir* et fondre au feu d'amour et de devotion (Disc. amour divine, 1470, 250). Je dy q'un cuer si dur que pierre S'*admolliroit* veyant cecy. (Pass. Auv., 1477, 155). Son cuer ne se *amollit* jamais, mais jusques à la fin a estimé toutes ses bonnes fortunes procedans de son sens et vertuz. (COMM., II, 1489-1491, 95). [E. P.]

**AMOLLISSEMENT, subst. masc.** (amollissement)

[GDC : *amolissement* ; FEW VI-3, 54a : *mollis* ; TLF II, 801b : *amollissement*]

"Action d'adoucir le coeur, douceur, miséricorde" : Le Saint Esperit hurte a l'uis de la sainte ame par grant son de cremeur et d'espouement - factus est repente -, par langues enflamees de prechement - apparuerunt etc. -, par la columbe qui signifie douceur et *amolissement* - in columbe -. (GERS., Pent., p.1389, 76).

**REM.** FEW : «1538 - Wid 1675». [R. M.]

**AMOME, subst. fém.** (amome)

[GDC : *amome* ; AND : *amome* ; FEW XXIV, 463b : *amomum* ; TLF II, 801b : *amome*]

"Plante aromatique des pays chauds (du genre gingembre), amome" : ...choses aromatiques comme sont cassia lignea, costum, *amomum*, cinamomum (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 232).

- P. méton. "Extrait de cette plante, utilisé notamment en oenologie" : Une merveilleuse confection, que l'en appelle panicia, pour garder vin : prenez de alloés deux onces, et deux onces d'encens, et deux onces de *amomi*, et deux onces de melilot, une onche de cassia (...). Quant le vin aura esté purgié, tu en mettras, en chascun vaissel, une cuilleree de ces especes (Rustican H., 1373-1374, 104). [M. C.]

**AMONCELANCE, subst. fém.** (amoncelance)

[\*FEW VI-3, 119a : *monticellus*]

"Action d'amonceler, ce qui est amoncelé" : Glomeratio : *amoncelance* (Abavus IV, R., c.1350, 348). [T. M.]

**AMONCELEMENT, adv.** (amoncelément)

[GD : *amonceleement* ; FEW VI-3, 119a : *monticellus*]

"En monceau, en tas" : Accumulativum - adverbium : *amonchelement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 6). Aggrestivum - adverbium : *amonchelement* adunativum (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 11). [cf. aussi s.v. *conglobativum*, *exaggerativum*, *glomerativum*, p.85, 151 et 197.] [E. P.]

**AMONCELER, verbe** (amonceler)

[T-L : *amonceler* ; GD : *amonceler* ; GDC : *amonceler* ; AND : *amunceler* ; FEW VI-3, 119a : *monticellus* ; TLF II, 802a : *amonceler*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - [Le compl. d'obj. désigne des choses concr.] "Mettre en tas" : Lors il *amoncelle* du bouays (...) Assez de gros et de deugie (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 119). En ensuivant les anciennes ordonnances, aucun amoncheleur ne pourra *amoncheler* qu'il n'ait l'escantillon de haulteur, le tour du cercle signé par justice et ung martel pour remplir les vuidanges, lesquels amoncheleurs seront tenuz de renouveler leur serment chacun an devant justice. Item. Et pour ce que par lesdits amoncheleurs de plastre puevent estre commises de grandes fraudes en faisant et *amonchelant* les mons de plastre, lesdits gardes seront tenuz de visiter iceulx amoncheleurs (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1478, 419).

**B.** - [Le compl. d'obj. désigne des pers.] "Rassembler en nombre" : Som amy fait trop bom havoir et sa querele, Quar la douce parole les amis *amoncelle*. (Gir. Ross. H., c.1334, 146).

**II.** - Empl. pronom. [De pers.] "Se mettre les uns sur les autres, tomber les uns sur les autres" : Tous trois ly ung sur l'aultre se sont *amoncelez* Et pausmez a grant destresse (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 71).

**III.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - [De choses concr.] "Mis en tas" : ...celle pierre *amoncelée* Ne puet tost estre consummée (DESCH., M.M., c.1385-1403, 262).

**B.** - [D'une substance organique liquide] "Amassé, coagulé" : ...sang *amoncellé* et par pieces amorcelé et coagulé (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 228). Et pour ce, qui a le sanc *amocelé*, ou le let, dedens l'estomac, il en guerist pour boire du vin aigre (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 63). [E. P.]

**AMONCELEUR, subst. masc.** (amonceleur)

[GD : *amonceleur* ; FEW VI-3, 119a-b : *monticellus* ; TLF II, 803a : *amonceleur*]

"Ouvrier qui met en tas" : En ensuivant les anciennes ordonnances, aucun *amoncheleur* ne pourra amoncheler qu'il n'ait l'escantillon de haulteur, le tour du cercle signé par justice et ung martel pour remplir les vuidanges, lesquels *amoncheleurs* seront tenuz de renouveler leur serment chacun an devant justice. Item. Et pour ce que par lesdits *amoncheleurs* de plastre puevent estre commises de grandes fraudes en faisant et amonchelant les mons de plastre, lesdits gardes seront tenuz de visiter iceulx *amoncheleurs* (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1478, 419). [E. P.]

**AMONCELLEMENT, subst. masc.** (amoncellement)

[GDC : *amoncellement* ; AND : *amuncellement* ; FEW VI-3, 119a : *monticellus* ; TLF II, 803a : *amoncellement*]

"Action d'amonceler, ce qui est amoncelé" : *Amoncement* : cumulacio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 184). [R. M.]

**AMONCELEMENT, adv.** (amoncelment)

[\*FEW VI-3, 119a : *monticellus*]

"En amoncelant, en tas" : *Amoncelment* : cumulate (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 184).

V. aussi *amonceleement* [R. M.]

**AMONDE, subst. fém.** (amonde)[GD : *amonde*]

"Engin de pêche prohibé" : Courbre [l. Combre], ramée et fagos de bois sont defenduz en tous temps à faire en riviere, les bas rebouer, le siffre, guarnis de valeiz, *admendes*, le pluseur, la truble à bois, la bourache, la chasse, le marcheplet, le cliquet, le rouable, braye à chauce orbe ; les pescheurs à truble pour loche, ables, satoilles, verons ou autres poissons non defenduz puent peschier de troubles espeszez qui ne sont mie truble à bois ne à marchepié (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 296). Et pour ce que dez diz engins lez quelx Nous voulons estre quis et enchersés de jour et de nuit, les noms sont mescongneux, et plusieurs, et en beaucop de lieux, Nous les avons cy fait escrire et dénommer ; c'est assavoir, le bas, rebouer, le siffre, garnis, valais, *amondes*, le poinsouer, la truble à boiz (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1388, 779). ...il Nous plaist et voulons que lesditz Maistres de nosdictes Forestz et Eauës prennent ou facent par leurs députez prendre garde saagement sur tous ceulx où ilz trouveront toutes les fillez cy-dessoubz nommez et déclairez, et iceulx facent brusler et ardoir (...). Et pour ce que lesditz engins lesquelz Nous voulons estre quis et encerchez de jour et de nuyt, les noms sont mescongneus de plusieurs et en beaucoup de lieux, Nous les avons cy fait escrire et nommer : c'est assavoir, le Bats-Robouoir, le Ciffre, Garins, Valais, *Amondes*, le Puisouir (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1402, 535).

**Rem.** Cf. GD VIII, 140a, s.v. *valais*, les graphies *amende*, *amande*, *amonde*. [E. P.]

**AMONT, adv., prép. et subst. masc.** (amont)[T-L : *amont* ; GD : *amont* ; GDC : *amont* ; AND : *amunt* ; FEW VI-3, 84-86b, 88 : *mons* ; TLF II, 803b : *amont*]**I.** - Adv.**A.** - [Empl. seul]

**1.** [Indiquant une situation dans l'espace] "En haut, là haut" : ...encontrerent a l'entree de la Sale *amont* le conte de Hainnau (FROISS., Chron. D., p.1400, 66). ...sus le mast *amont* avoit une grant couronne d'argent doré et d'or (FROISS., Chron. D., p.1400, 407). Chil qui estoient *amont* traioient et jettoient as assallans (FROISS., Chron. D., p.1400, 471). Après, il avoit un royaulme en Espaingne qui avoit nom Conniendre, qui seoit sur la mere d'Affricque, ou Machomés fist une collompne de pire large et alant en stroitissant *amont*, et fut sy haulte que un oiseaulx ne vouleroit mie a la point dessus. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 97). Et dedens estoit elle haulte et clere, faicte a voutes, si n'est de nulle maniere de pierres hu monde qui ait vertu, qui ne soient au ciel de la chambre *amont*, ouvrees a bestes et a oyseaulx et a fleurs et a maintes hystoires des anciens fais. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 28). Car il vey *amont*, au milieu de la sale, la gaiolle plaine de ampoules de voire et de plusieurs malefices qui destournoient a veoir le chastel pour les enchantemens dont plaines estoient. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 211).

- "Vers la partie la plus haute (d'un cours d'eau), celle qui est près de la source" : Et, se il ne le puet drescier, tantost il doit repasser l'yaue et ressentir la ou il est entré en l'yaue, et puis se doit arriere dedanz l'yaue bouter et flairier toutes les branches et rains qui sont sus l'yaue pour en assentir et tenir les rives une foiz *amont* et autre aval et puis dessa et puis dela bien longuement sanz soy annuier jusques atant qu'il l'ait drescié. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 133). ...li Escoçois avoient passet la riviere dou Thin *amont* viers les montagnes (FROISS., Chron. D., p.1400, 113).

**2.** [Avec un verbe marquant un déplacement]

**a)** [Mouvement ascendant] "Vers le haut (à partir du bas)" : L'esquier (...) monta les degrez *amont* en la chambre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 55). Si estoit yssus hors de la maison et avoit rampé *amont*, et d'encontre il trouva ces compaignons qui aloient et venoient. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 213). ...donques l'aer qui est desus elle ne l'empescherait pas que elle ne peust estre meue *amont* (ORESME, C.M., c.1377, 546). On doit prendre le chien quant il a demi an passé et li tenir bien les quatre piez et li metre un baston au travers de la bouche, affin qu'il ne puisse mordre, et puis prendre la lengue et le ver, que vous trouverez dessoubz la lengue. Li osez et fendez un pou la lengue, et puis passez une aguillee de fil entre le ver et la lengue, et puis tirez le fil *amont* a tout le ver. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 114). Lors [ceux de la galère] tournent tout court a noz gens qui ja s'estoient mis en ordonnance, et leur dirent les nouvelles, et tantost tyrent les voiles *amont*. Et s'en vont a force de vent et de voiles (ARRAS, c.1392-1393, 124). Et ainsi se rassurerent les moines un petit. Mais quant ils le sceurent en convent, qui les veist aler et venir par leans et faire nett [l. net] partout et appareillier a leur povoir si richement comme se Dieu y feust descenduz. Et manderent au prier, qui estoit embas a Quillebaston comment il venist *amont*, et que Gieffroy au grant dent estoit venuz layens en pellerinaige, a moult belle compaignie. (ARRAS, c.1392-1393, 277). ...elle les enmena *amont* ou chastiel (FROISS., Chron. D., p.1400, 526). Montons *amont*, car il vous demandent et se voellent rendre (FROISS., Chron. D., p.1400, 692). S. MATHIEU. Il n'est mais saison de tarder ; Montons *amont*, petits et grans. JOSEPH LE JUSTE. Vous dictez bien. (Icy montent *amont* et la s'appert Jhesus de rechief.) (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 426). Et aucunefois ilz veoyent venir *amont* grans crappaux qui avoient en largeur par le corps un grant pié et tant estoient terribles a veoir que c'estoit horreur ; lesquelz, quant ilz se trouvoient en l'eau coye, les poissons serpentins les engloutissoient. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 168). ...s'il estoit ore en un lieu, incontinent courroit en un aultre, puis *amont*, puis aval ; chascun de sez ennemis le craingnoit tant qu'il leur sembloit que tousjours au doz lez sievist et, a vous dire, il n'avoit point d'arrest (Comte Artois S., c.1453-1467, 43).

**b)** "Vers la partie haute (d'un pays, par rapport à la partie basse qui est en aval)" : Item, en montant *amont* vers Galilée, a la senestre partie est le lieu ou les anges apporterent a la douce vierge Marie la palme, le jour de son Assumption (Voy. Jérus., c.1395, 17). Maiz l'evesque et Radus des Preis le faisoient faire del avoir le Danois, car au temps qu'on refaisoit Tongre alat le Danois avec Charlez en Saxoingne, ou il (les) desconfi[t] les Saynes, et remontat *amont*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 67). Et monterent sus lors cevas a la vespree, et cevauchierent *amont* (FROISS., Chron. D., p.1400, 305). Mais telle coustume y avoit En cel temps (...) Que charretier, ne li cheval, Alassent *amont* ou aval, Ja de nul ne fussent feru (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 179).

**c)** "En arrière (sur un chemin), dans le sens du retour" : Et, si ses chienz ne le drescent [le lièvre] ne d'une part ne d'autre [du chemin], si preigne [le veneur] *amont* le chemin, ainsi comme il a fet aval, ou d'une part ou d'autre, le plus pres qu'il pourra du chemin, quar un lievre demuere bien aucune foiz pres dou chemin. Et, s'ilz ne le drescent ne aval ne *amont*, si preigne encore plus long tour et aval et *amont*, touz jours pres du chemin, et ainsi le devroyent drecier, quar un lievre fuyt aucune foiz trop longuement le chemin. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 224).

3. Au fig. [À propos d'une situation soc.] : De ses maistres ses subgetz fist, Et dessoubz luy trestous les mist, A son voloir mist et osta. Tant de degrés *amont* monta Que il fu des tresoriers maistre. Le plus grant de la court vault estre (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 31). L'un se fist gentilz, l'autre non ; L'un sur l'autre vault avoir non, Le plus fort au fesble tolly. Ains furent les corps poly, L'un bien vestu, et l'autre mal ; L'un fu *amont*, et l'autre aval ; Qui plus tolly, plus fu greigneur, Qui plus ot, plus fist du seigneur. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 37).

#### B. - Loc. adv.

##### 1. *Amont et aval*

###### a) "En haut et en bas"

- [Avec un verbe indiquant un mouvement des yeux] : Si regarderent *amont* et aval, pour les enseignes raviser qu'ilz y avoient veües, maiz oncques ne sceurent tant querir qu'ilz sceüssent trouver la maison, pour ce qu'ilz avoient les enseignes perdues. (Bérinus, I, c.1350-1370, 417). Et quant ilz furent sur la rive, qu'ilz ne porent plus aler avant, si s'aresterent et regarderent *amont* et aval, les ungs en mer et les autres en terre. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 24). Je regarde aval et *amont* Se les clouz tiennent bien dedens. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 332). Le chevalier trouva Richart en ung grant val ; Le duc le regarda et *amont* et aval, Plus noir le vit que meure et luy et son cheval ; (Et) avoit les dens plus blanches que neige ne cristal. (Rom. Richart C., a.1496, 54).

b) "En tous sens, partout" : Il doit mettre son cuer si hault Qu'il voie *amont* et aval Touz les pays et les contrees. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 48). Atant monta Famius a cheval, lui tiers de compaignons, et alerent querir Berinus *amont* et aval parmi la cité de Rome (Bérinus, I, c.1350-1370, 32). Il couroit *amont* et aval (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 186). Li feux en plusieurs lieux se boute De par eulx aval et *amont* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 380). Courez, ribaulx, courez, courez Comme chiens *amont* et aval ; Qu'en l'orrible puis infernal Puissiez vous retourner a joye ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 231). Daru, si Jupiter te gart, Va-t-ent crier de randonnee *Amont* et aval ma contree A touz mes baillifz et provostz Que devers moy viengnent bien tostz Pour cas et chose necessaire. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 138).

2. *Amont ou aval*. "Dans une direction ou une autre" : Bien est voir que chienz viennent aucune foiz chassant jusques a une voye qui sera foulee et usee et batue et poudreuse, et donc les chienz passent la voye tout oultre, et le cerf aura fouy et refouy la voye ou aval ou *amont*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 199).

3. *Çà-(a)mont*. "Là-haut" : Accop, vien t'en a ceste feste ? Monte *sa mont* par ceste eschelle ! (Pass. Auv., 1477, 208).

4. *Là-(a)mont*. "En haut, là-haut" : Pas ne les veulhes habandonner Pour ce qu'ilz ne sçavent qu'ilz font. Veulhe leur ta grace donner, Tu, mon pere, qui es *la mont* ! (Pass. Auv., 1477, 216).

5. *Lassus amont*. "Là-haut" : Et quant ilz furent acordez ensemble, ilz dirent au Chevalier du Papegau ; "Beau sire, vostre courtoisie vous a fait pardonner vostre mort. Alez, si esprouverez vostre aventure lassus *amont*. Nous avons tant de chevaliers ocis et d'autres gens, que nous n'en voulons plus ocire, se dieu plaist, ainçois voulons nous entrer en peril de mort que faire plus de maulx." Moul fu liez et joyeux le Chevalier du Papegau de ce qu'ilz luy dirent, car il doubtoit moul la meslee d'eulx deux. Si est monté en une sale en hault (Chev. papegau H., c.1400-1500, 73).

#### C. - [Précédé d'une prép.]

##### 1. *D'amont*

a) "D'en haut, de la partie supérieure de qqc." : Une chappelle de samyt blanc pourtraicte de noir, en la table d'*amont*, de

l'Annunciacion, du Crucifiement et du Couronnement, et, en celle de descoubz, Dieu en sa majesté ou mylieu, les quatre Evangélistes autour et plusieurs ymages (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 147). ...et au bout d'*amont* d'icelle montée faire une huisserie et un huis tout neuf de bonnes planches de chesne. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 618). Vomir, c'est expulsion de matiere contenue en l'estomac par les parties d'*amont* soit viande ou beuvrage ou sanie ou acetosité ou humeur quelconque sicomme sang etc. (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 10). ...ou c'est pour l'estomac ventosité et corrupcion faite es aultres membres qui sont envoyees après a l'estomac, si comme il avient en opilacion des veines miseraiques, aussi comme il avient pour les intestins d'*amont* ou pour mirac, de qui vient manie et mirachia comme dit est devant (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 11). Je vous vueil advertir d'une chose, qui est bien neccessaire à ung chief de guerre et sert en logeis, en champ et à mettre sièges. Ce sont une manière de chaynes où il y a paulx ferrez d'ung bout, pointuz pour entrer en la terre, et de l'autre bout d'*amont*, ilz sont ferrez [en] moulgnons, affin que on les puisse cogner avecques un mail de fer. (BUEIL, II, 1461-1466, 39).

b) "D'en haut (vers le bas)" : Mais le conte, qui moult doubtta la mort, cuida saillir en une petite garite qui estoit prez. Et le pié lui failly, et tumba tout contreval le rochier, et fu tous desroez et mort avant qu'il venist aval. Gieffroy le regarde d'*amont* et le voit moult hideusement devoré. Mais sachiez qu'il n'en ot oncques pitié, aincois a dit : Faulx traite (ARRAS, c.1392-1393, 268). ...une pierre d'*amont* li fu jettee sus le brac et li rompi l'os (FROISS., Chron. D., p.1400, 359). ...le get des pierres qui venoient d'*amont* (FROISS., Chron. D., p.1400, 533).

- [Dans un cont. métaph.] : Jadis d'Amour fus ou haut de la roe, Quant bien amés parfaitement amoye : Las ! et or suis d'*amont* cheux en la boe, Car Fortune me destourne la voye Vers la belle, ne ne veult que la voye, Dont au cuer ay plus de mille douleurs. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 11).

- [Par rapport à un cours d'eau] "De la partie la plus haute" : Je ne poroie aler non plus avant En cel estat, ne moi amoderer, Quant tous mes fes voeil bien considerer, Comme poroit une grosse riviere Venant d'*amont* prendre son cours arriere (FROISS., Orl., 1368, 108). ...une petite riviere qui vient d'*amont* et rechiet en la Tamise (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 68). Premierement passé Guichert Chivillart ung navey qui venoit d'*amont*, et menoit ung cent et demi de duelle et une bote de vin qui estoit a Johan Blanc de Villefranche... (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 107).

- [Par rapport à un lieu géogr.] "(Qui vient) de l'intérieur des terres, (qui vient) de l'est" : C'est un tres bon deduit et plesant, et vaut mieux quant le vent vient d'aval que il ne fait quant il vient d'ailleurs, et que le temps soit un poi orbe et sans grant vent ; et dont passent miex les pinchons et plus bas que il ne font par cler tans, ne quant le vent vient d'*amont*. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 301).

. *Vent d'amont*. "Vent d'est" : ...d'une part devers le vent d'*amont*... et d'autre part devers le vent de soulerre (Doc 1481. In : R. Ling. rom. 25, 1961, 421).

2. *En amont*. "Vers le haut" : ...quant le cerf est pris et on le veult escorchier, on doit mettre la teste du cerf contre terre et puis tourner tout le corps du cerf sus la teste, les quatre piez et le ventre en *amont*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 177). ...et pour ce entra du corps Moyse grant partie dedans ladite roche, si comme il est apparant, especialement dès les cuisses en *amont*. (Voy. Jérus., c.1395, 50). ...icelle cheminée refaire toute nueve de

bas jusque hault, depuis le mantel en *amont* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 602). ...telle dame devroit estre despoillee toute nue dez la ceinture en *amont* et toute reze (LA SALE, J.S., 1456, 305). L'onocentaure est une beste moitié homme et moitié asne, portant en *amont* forme humaine et en bas forme d'asne, si comme dit Huguice. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 228).

3. *Par amont*. "Là-haut" : Regardez, sire, vous plaist il ? Est il bien l'yé par *amont* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 304).

**D.** - Interj. [Accompagnant un mouvement qui demande un effort pour remonter qqc.] "En haut, hisse, levez" : PYLATE. Prenez moy lances et paffus, Juisarmes, picques, estendars, Eschelles pavillons et dars ; Chascun saudars la main y tiengne Et chascun son cousté soustiengne De bonne puissance et réalle. *Amont* ! GRIFFON. *Amont* ! CLAQUEDENT. Halle bois ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 333). ST JACQUES MINEUR. A peu tient que la roiz ne rompt. Sus, compaignons, *amont* ! ST ANDRY. *Amont* ! Les poissons sy tres drux y sont Que toute l'eschine me ploye. Sus, compaignons, *amont* ! (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 964).

**II.** - Prép.

**A.** - *Amont* + subst. "En haut de" : ...elle qui parle (...) vint au bout des degrez en hault de sadite chambre (...) son huis fu rompu en pieces, et entrerent et monterent *amont* ycelle chambre quatre compaignons qu'elle apperceut bien (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 508). Et lors [Geoffroy] monte *amont* la tour et vint au plus hault estaiage. Et ses freres et les barons demourerent dessoubz en moult grant freour que Gieffroy ne feust periz. Mais Gieffroy, qui ne creint rien, attent ou plus hault estage de la tour grant piece de temps et regarde s'il verra rien venir. (ARRAS, c.1392-1393, 297). Charlez le roy fut noble, puissant et hardis : il sault en piéz et fiert Gerart de Durendal s'espee *amont* son heaulme sy qu'il l'at tout trenchie[t] jusques la chaire. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 30).

- [Le subst. désigne un cours d'eau] : Et, s'ilz sont deux veneurs ou plus, l'un doit requerir et estre avec une partie des chienz de l'une part de la riviere, et l'autre de l'autre. Et, s'il voit qu'il ne fuye aval, il doit requerir *amont* l'yaue par la meisme maniere, puis d'une part et puis d'autre, touz jours cornant requeste, afin que les compaignons vieignent la. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 207). Et doit faire aler quatre varlez en queste, deux *amont* l'eaue et les autres deux aval l'eaue, les uns d'une part de l'eaue et les autres de l'autre part. Et, s'il a loutres ou pays, li uns ou li autres en encontrera, car loutre ne puet tousjours demourer en l'eaue qu'il n'en saille hors la nuyt (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 247).

**B.** - Loc. prép.

- *Amont de* + subst. "En haut de" : Mais Barat est ja une liue Loing et Malice et Fauceté, Qui s'en fuient com ver beté, Et Couvoitise *amont* regarde D'un larris, si se prent bien garde Du pillage, qui la estoit, Que Honneur fait mettre y avoit, Si l'a moustré a Pillerie. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 251).

- [Le subst. désigne un cours d'eau] : Et le vallet du limier et les autres doivent touz jours querir par les rives et racines pres de l'yaue juques tant que aucun des chienz le trouvent. Et doivent estre deux ou trois vallez *amont* de l'eaue (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 249).

- *Amont dessus* + subst. "Au sommet (qui est celui) de" : La Virge de grant signorie Fut ravie ou siegle de vie *Amont* dessus la trinitey. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 218).

- *Amont parmi* + subst. "En haut, au milieu de" : Et lors feri le Chevalier du Papegau son ennemy *amont* parmy son heaulme, de toute sa force, qu'il luy a tranchié le heaulme par milieu tout droit (Chev. papegau H., c.1400-1500, 52).

- *Amont sus* + subst. "En haut sur" : Et quant il s'en aperceut, si s'efforça et fiert celluy a cuy il se combat ung grant coup et merueilleux *amont* sus son heaulme, si que il luy a toute fendu, et lui enbarre l'espee parmi la teste (Chev. papegau H., c.1400-1500, 60).

**III.** - Subst. masc. "Partie la plus haute de qqc." : ...et de là en amont commençoient marches de degrez chargez de vaisselle, dont par les plus bas estoit la plus grosse, et par le plus hault estoit la plus riche et la plus mignote ; c'est assavoir par bas l grosse vaisselle d'argent dorée, et par l'*amont* estoit la vaisselle d'or garnye de pierrerie, dont il y avoit à très grant nombre. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 120). [E. P.]

**AMONTANCE, subst. fém.** (amontance)

[AND : *amuntance* ; \*FEW VI-3, 111a : \**montare*]

"Action de monter" : ...Sique le deable ove s'alliance Est desconfit del agarder, Qant n'ad du quoy dont puet grever Par contrepois a l'*amontance* [la charité dans la balance de saint Michel]. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 154). [H. G.]

**AMONTER, verbe** (amonter)

[T-L : *amonter* ; GD : *amonter* ; AND : *amonter* ; FEW VI-3, 111a, 114b : \**montare*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - [Dans une accept. spatiale]

1. *Faire amonter qqc.* "Déplacer qqc. dans un mouvement ascendant" : ...il n'y pourra par le chimetiere faire *amonter* en sadicte maison foyn, bois ne autres choses qui puissent empescher ne nuire a icellui chimetiere (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1427, 115).

2. [D'un bateau] "Remonter (une rivière), aller en amont de"

**Rem.** Doc. 1413 ds GD I, 274b.

**B.** - Au fig.

1. *Amonter qqc.*

a) "Augmenter, accroître" : Et dit que par amours il vous vourra amer, Et vourra tellement son corps pour vous pener Que du riche soudant se fera tant loer Què il vous acquerra pour son pris *amonter* Et pour ce qu'i vourra vos ennemis grever. (Tristan Nant. S., c.1350, 342).

- *Amonter qqc. à*. "Amasser, recueillir pour, accroître pour (?)" : Charle toutes les deismes entire abandonnat Al engliese d'Avroit qu'à l'empire *amontat* (...) ; et Ogier n'arestat, Grans rentes à l'engliese aveque che acquistat (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 674).

b) "Élever, mettre à un degré plus élevé" : Se ne laissez nullui en Monmiral entrer Qui ne veulle m'onneur et mon pris *amonter*. (Hugues Capet Lab., c.1358, 279). ...s'aucune chose vous fault Pour l'estat de vous *amonter*, Dame, sanz taillier ne compter, Je vueil qu'il [le frère] l'ait. (Mir. emper. Romme, 1369, 247).

**Rem.** Chev. cygne R., c.1356, 24110 ds GD I, 274b.

c) "Faire valoir (un droit)" : Car contre ces nuisans iert mes cors esprouvez Et se terre gardee et cez drois *amontez* (Hugues Capet Lab., c.1358, 161).

d) "Glorifier, exalter" : Et vorent ly paien Jhesus Crist aourer, Et fist roy Blanchandin droit a Rome mander Ung gentil cardinal qui de la volt passer A ffin què on allast la loy Dieu *amonter*. (Tristan Nant. S., c.1350, 579). Dame, je sui d'estragnes terres, Poursieueans

et tournois et gerres, Si com la queste nous ensengne, Ne mies de la Grant Bretagne Dont tout li bon chevalier sont, Mais d'un pays pour quoi cil vont, Qui en sont hors, aventurer Pour leur gentillece *amonter*. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 350).

## 2. *Amonter qqn*

**a)** "Élever qqn (en dignité)" : Si faitement fu Huëz la endroit *amontez* (Hugues Capet Lab., c.1358, 161). Moulte estoit Huëz preus, noblez et allossez Et de ceus de Paris conjois et amez, De le roïne oussi fu forment *amontez* (Hugues Capet Lab., c.1358, 162). [Autre ex., v.3739] Ensi fina d'Arvelle, qui en son temps fu si grans mestres en Flandres. Povres gens *l'amontèrent* premierement, et meschans gens le tuèrent en le parfin. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 103). ...Quant a sy haut honneur l'estuet estre *amontee*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 287).

- *Amonter qqn de qqc.* "Doter, gratifier qqn de qqc." : Vezcy mil livres bien comptez (...) Or fais qu'*amontez* Puisses estre brief d'autre mille, Si c'on te tiengne par la ville Pour homme sage. (Mir. march. juif, c.1377, 193).

**b)** [D'une chose] "Rendre qqn orgueilleux, présomptueux" : Ceste desconfiture enorghilli et *amonta* si les Navarois et leurs routes, qu'il chevaucièrent par tout le pays à leur volenté, et emmenèrent le plus grant partie de leurs prisonniers à Cray. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 125).

## II. - Empl. intrans.

**A.** - [D'une dépense] *Amonter* à + somme due. "S'élever à" : ...le mesme temps qu'il fuist issi baillif il paia pour diverses necessaires et costages al oepe et profit des priour et covent par lour commandement *amontantz* a la somme de XXXIII li. VIII s. VJ d. (Lettres agn. L., p.1412, 30).

## B. - [D'une pers.]

**1.** "S'élever, s'enrichir" : Damme, vostre filhe serait damme apres moy de tout mon paiis, car tout ay donneit à mon fil, son marit ; et partant vos devriés aidier les enfans ensauchier et *amonteir* de chu que vos poriés faire, car mon paiis si est en grant servaige (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 506).

**2.** En partic. "S'élever en dignité" : Par mon chief, dist Maugis, j'ay ouÿ deviser C'on ne verra jamais .I. preudons *amonter*, Car de faire raison voit on sac afubler ! (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 265).

**III.** - Empl. pronom. "S'élever, s'enrichir" : Bien est voirs que li chevalier et bon escuier, gentil homme d'Engleterre obeient et se partirent des villes et des fors qu'il tenoient ; mais il y avoit Alemans, Flammens, Braibenchons, Haynuiers, Bretons, Bourghignons, mauvais Franchois, Normans, Pickars et Englés de basse venue qui s'estoient *amonté* de le gherre et qui n'avoient riens à perdre, fors chou qu'il tenoient. (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.3, c.1375-1400, 254).

## IV. - Part. passé en empl. adj.

### A. - [D'une chose]

**1.** *Amonté de qqc.* "Accru, augmenté de qqc." : ...car ses vestemens de parement estoient *hamoteis* sor les espalles de bons yermiens. Ilh estoit foreis de costables pennes, et de samis et de cendal, selon l'atempement do temps, et avoit estat de chevaz et de mayniiez alle avenant. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 226). Et, adont, tous les riches borgoys de Liege, et maiement les ainsneis, on lez nommoit saingnor, et en y avoit gran nombre qui portoient vers et gris et estoient *hamotés* [var. *hamontez*, hault montez] de vayre, ensy que ly bannerés soloient estre d'antiquiteit. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 305).

**Rem.** Ou s'agit-il ds ces ex. de *haut monté* ?

**2.** Au fig. "Exalté, glorifié" : Douche Vierge sauvee Qui du corps Jhesucrist feïs vraie portee, Vray Dieu, sy vray qu'en crois fu te char lapidee, Or me soiés aidans huy en celle journee ! D'ore mais en avant ert te loy *amontee*, Exauchie par moy et tres bien gouvrenée (Belle Hélène Const. R., c.1350, 493). Se par vous, sire, est verité contee, Si ne vous vault ce rien d'avoir vo proie, Se bontez n'est en vous plus *amontee* Qu'en celluy qu'elle aime, et mon coeur vous proie Ne vous tenez au meilleur, mais au pire Des bons, eüssiés de Romme l'empire, Qu'Orgueil n'en ait vo valeur diffamee (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 84).

**B.** - [D'une pers.] "Élevé (en dignité, en richesses)" : Pour eulz arez telles soudées (...) Qu'en honneur serez *amontez* Pour touz jours mais. (Mir. Amis, c.1365, 13). Ceste ordonnance fu moult griefs pour les pluisseurs qui avoient pris à pillier et à rober et qui estoient tout *amonté* et [l. el ?] fet de le guerre et qui, en devant çou, estoient povre garchon et varlet. Si leur ressambla que, s'il retournoient, il ne saroiert vivre seloncq l'usaige dont il estoient parti dont li pluseur ne veurent mies si tost obeir et fissent moult de maux ens où royaume de Franche (FROISS., Chron., [Amiens] D., t.3, c.1375-1400, 254). [E. P.]

## AMONTRER, verbe (amontre)

[T-L : *amotrer* ; GD : *amonstrer* ; FEW VI-3, 98b : *monstrare*]

### I. - Empl. trans.

**A.** - [D'une pers.] *Amontrer son corps*. "Se présenter" : Et quant li bers Richars a le roy escouté, Regarde cha et la, s'a veüt ens ou tré Corbarant d'Oliferne, qui tant ot poësté, Qui devant lui n'avoit pas son corps *amonstré*. (Bât. Bouillon C., c.1350, 32).

- *Estre amontré (à/devant qqn)*. "Être mis en présence de qqn" : Mais de son hardement estoit mon corps parés, Car quant il avoit mors les Sarrasins dervés, De ses armes estoie fervestus et armés Et par devant le roy j'estoie *amonstrés*. (Tristan Nant. S., c.1350, 425). Il voudroit que je fusse penduz et traÿnez ; Maiz ains qu'il me eschape lui seray *amonstrez* ! (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 32).

**Rem.** CUVÉLIER, *Chans. Guescl. C.*, c.1380-1385, 18782, ds GD I, 273b. Cf. aussi *Flor. Octav. L.*, t.1, c.1356, var. v.8625-8630, p.856.

### B. - [D'une chose]

**1.** *Amontrer qqc.* + adj. "Faire apparaître qqc." + adj. : Après ce que la rouyne se fut appercheue de ces lances et du pavement qui *amonstroient* l'entree du temple tant terrible que personne ne se ouzoit embatre dessus, elle commença a regarder dont la clarté venoit dedens le temple, car il n'y avoit fenestre ne raiere, ainçois estoit la clarté de nuit et de jour egalle sans quelque difficulté. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 552).

**2.** *Amontrer qqc. à qqn*. "Montrer, faire voir qqc. à qqn" : ...deffendre lors sinon du dent, qu'il avoit si grans et si aguz que c'estoit grant hideur a veoir sa geule ouverte qu'il *amoustroit* au preu Lionnel. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 492). [var. ms. C] Or vueil je que vous sachiez que depuis un an me sont venues pluisseurs visions qui en mon dormant me *admonstroient* la restauration de ceste terre. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 917).

### II. - Empl. pronom.

#### A. - [D'une pers.]

**1.** "Se montrer, se présenter (?)" : Et firent ung fait d'armez sy noble et souffissant Ains qu'a Huon [s'] allassent *amoustrant*, qu'il ly firent honneur et au cuer joie grant (Hugues Capet L., c.1358, 85). [Autres ex. v.2142, 5660, 5805, 5814, 5919] As camps chevalier se

logoient, A le mesure qu'il venoient, Priès d'un bois, dalés une lande Qui regarde devers Irlande La estoient li chevalier Qui s'appelloient estragnier, Mais il ne s'*amoustroient* point Dedens la ville (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 98). ...chil de dedens ne s'osoient *amonstrer* ; et se il s'*amonstroient*, il estoient enpallé tout outltre de ces saietes barbees. (FROISS., Chron. D., p.1400, 587). Beau sire, dist Thelamon, il ne sera pas perdu tousjours, quant il sera gary, qu'il ne se doive *amonstrer* et qu'il ne doive avoir pitié de son paÿs, qui est ainsi anienty par deffaulte de luy. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 144). ...je ne suys pas homme qui me puisse *amonstrer* devant bonnes gens ou point ou je suy . (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 137). Or advint a ce penultime jour de la mort du pervers murdrier qu'il s'*amonstra* a ses guerites, monté en orgueil et fierté, pour ce qu'il n'avoit mais a passer le lendemain pour faire mensongniere la deesse Venus (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 284). "...Ung pou me voel *amonstrer*, adfin que de moy ait souvenance." Alors la pucelle Aigentine se monstra tout a plain a la fenestre de sa chambre. Gerars, quy a aultre chose ne pensoit, l'apperche[u] assés tost ; moult fort le prist a regarder. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 78). Kalefrin voit Tiebaut qui a lui s'*amonstra* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 875). Car en tous temps lui fut propice, En tant que vers lui s'*amoustra*, Comme on le vous declarera, S'il vous plaist a faire silence Et donner ung peu d'audience. (Myst. process. Lille K., t.1, a.1485, 158).

- *S'amontre* + adv. de manière : A ycelle parolle Esmeréz s'en tourna, Es chitez de Hongrie fierement s'*amoustra* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 270).

2. *S'amontre* à qqn. "Se présenter à qqn" : S'il lui plaist que je croye en luy, Pour quoy ne s'*amonstre* il a my Aussi bien qu'il a fait a vous ? (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 272).

- *S'amontre* à qqn + adv. de manière ou attribut : Et au chief de .III. jours de mort ressucita, Et a l'assention lassus es chius monta, Et a le Pentecouste ses amis conforta, En sa[m] blanche de feu a iaus tous s'*amonstra* (Bât. Bouillon C., c.1350, 111). Mais quant Jhesu de gloire de la mort surexi A Marie sa mere (...) Et aux appostres vrais s'*amonstra* com ammi (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 301).

**B.** - [D'une chose] "Apparaître" : ...le jour s'*amonstra*. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 21). Or advint, en icelui point que le comette s'*admonstra* ou ciel comme je vous ay dit, que la saïge rouine estoit de nuit a une sienne fenestre regardant vers le ciel (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 518).

- *S'amontre* + attribut. "Apparaître" + attribut : Oncques plus horribles enseignes Ne furent en terre monstrees : Tenebres se sont *admonstrees* Encor plus fortes que devant. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 347). Ainsi parlant a son nepveu entra le noble roy au tref ou les choses merveilleuses s'*amoustroient* sy somptueuses qu'il n'est personne qui les vous sceust aucunement racompter. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 19). Celle matiere se ala esprendre par chaleur desordonnee et s'*amonstra* ou ciel en maniere d'estoille dont le ray du feu faisoit a l'estoille queue de trois toises en longueur (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 518).

- *S'amontre* à qqn. "Apparaître à qqn" : Et que plus est, il y avoit dedens le tref telle clarté que les ymages et histoires qui estoient ouvrees a l'entour des pans s'*amonstroient* aux regardans comme parmy une voiriere, pourquoy c'estoit une merveilleuse chose a veoir et moult nouvelle. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 10). [E. P.]

**AMORABAQUIN, subst. masc.** (amorabaquin)

[Ø]

**A.** - [Surnom du sultan Bayazid I<sup>er</sup> (Bajazet) ; p. ext. façon de désigner le sultan ?] : L'AMOUREUX. Tousjours me souvient de la belle (...) De sa dure et poindant mamelle Et de son fort ribaudequin ; Elle a, sans l'*admiral Bacquin*, Mis cent rois a obeissance. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 621). Et, se le peuple vulgaire se donna merveille pour la nouveleté du cas, de voir ung roy de France, très cristien, avoir deux femmes vivans pour ung jour, sy fut il fort esbahy de veoir le filz du pape Alixandre, .VIIe. de ce nom, lors regnant, faire son arrivée en France, ossy triumpamment que feroit l'*admiral Bacquin*, s'il vivoit en prosperité. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 456). Comment rebouffés vous les gens ? Il samble que soyés regens Du grant roy, l'*amiral Bacquin*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 232).

**Rem.** Cf. aussi : Tu n'es mendyant ne coquin, Mais te souffit que ton nom voise Jusques a l'*amorabaquin*, Et se vin n'as ayes cervoise (MARTIN LE FRANC, Complainte Champion dames P., c.1450, 432).

- [Gén. ds un contexte où l'on fustige la présomption, l'outrecuidance] *Tuer/pourfendre/com battre l'amorabaquin*. "Faire des prodiges au combat, accomplir des prouesses" : Vous tuerés la mort *abacquin*, Certes, quil ne vous congnoistroit [Ici, p. iron. : l'aveugle Longin, chargé de percer le côté du Christ avec sa lance, serait bien incapable de nuire à qui que ce soit en raison de son infirmité. L'éd. E. Roy lit "l'amorat Bacquin" et donne la leçon du ms. : "la mort abacquin"] (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 207). De grant langaige trop avez, Dont vous usez soir et matin, Et semble tousjours que devez Combatre *Lamoral Bacquin* (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, p.1441, 29). Vassal, moult avez fier langage, Me semble, et le cuer bien despit, Mais avant qu'il soit nuit, je gage, Vous l'abbesserez un petit. (...) Il sembleroit a voz coustumes, Qui s'en vouldroit a vous actendre, Que vous devez manger enclumes Et l'*amiral Basquin* pourfendre. (Chev. dames M., c.1462-1477, 137).

**Rem.** É. Picot, *Rec. gén. des sotties*, t.3, 1912, 347, cite un poète normand : Je croy qu'il vouldist revengier La mort a l'*amourast Baquin* (JEHAN MUNIER, c.1461)

**B.** - "Personnage de carnaval" : L'*admiral Baquin* a jousté Contre le roy des ferineaulx. (Menus propos P., 1461, 94). LA JEUNE. C'est donques quelque viel taquin Qui ne peult plus ses rains trayner. C'est un droict *amyraquin*, A luy veoir ses mos desrimer. Il me vouldit faire arimer A son plaisir, et je ne daigne. (Malcont. T., c.1500, 324).

**REM.** *Amorabaquin* est le surnom donné au sultan turc Bayazid I<sup>er</sup> (1347-1403) qui succéda à son père Murat I<sup>er</sup> et vainquit à la bataille de Nicopolis en 1396 les Occidentaux engagés aux côtés du roi Sigismond de Hongrie (cf. l'évocation de cet événement ds B. Poissenot, *L'Esté*, éd. G.-A. Pérouse et M. Simonin, 1583, 205). Ce désastre, dû à l'impétuosité aveugle et téméraire des Occidentaux, donna lieu à de nombreuses expr. telles que *combattre, tuer l'amorabaquin*, stigmatisant la présomption, la témérité, la vantardise. *Amorabaquin* ne figure ni dans GD, ni ds GDC, ni ds FEW, mais se trouve ds LA CURNE I, 414b et HUG. I, 197b. Ce nom, prob. issu par déformation du turc *Murat-beg* "seigneur Murat", a été également donné par la suite à un personnage de carnaval. [J.-L. R.]

**AMORÇAGE, subst. masc.** (amorçage)[FEW XXIV, 172a : *admordere*]

" (?) "

**REM.** *Reg. just. Choisy-le-Temple*, éd. par le Centre d'Étude d'Histoire Juridique, Paris, Champion, 2000, 125 (*ledit demandeur demande pour l'amorsage de troys cochons VI d. p. et ausi la garde de IIII pourceaux : condamné ledit deffendeur à V d. t. pour ledit armorssaige*). Sans doute même sens que *amorsse* ds le doc. de 1376 (Lille) que cite GD I, 277b, s.v. *amorsee*<sup>1</sup> "arrhes ?" ; sens difficile à préciser. [R. M.]

**AMORCE, subst. fém.** (amorce)[T-L : *amorce* ; GD : *amorsee*<sup>2</sup> ; GDC : *amorce* ; FEW XXIV, 171a : *admordere* ; TLF II, 807a : *amorce*]

**A.** - "Appât destiné à attirer un animal en vue de sa capture" : Et se tu vois que che soit du fesant, si oste toutes les autres *amorses* excepté une ou deus de celles ou il ara mengié. Et quant il ara mengieez chelles que tu li aras lessieez, atent un jour ou deus avant que tu li redonnes a mengier, et ne met en tes *amorses* que dis ou douze grains de ble. Et se tu vois que il ait bien mengié en tes *amorses*, si en fai une en lieu couvert, si pres des autres que il la puisse veoir, et depieche celle qui sera la plus loing d'iceli lieu. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 288). BRUYT. Te fault il point de chahuas Ou quelque oyseau demy cornu ? CUIDER. Ne chouete ne chat cornu Ne me servent pas d'une escorce. Il nous fault bien une aultre *amorsee* A prandre verdiers si rusés. (Pipée R., c.1470-1480, 171).

- [Dans un cont. métaph.] : Et Léonet flate et blandist Et le maine com l'oiselier Fait la caille au son du caillier Dessoubz la rois, tant que soit prise. Bien en scet Boscalus la ghise ; Ja ly met l'*amorsee* au guichet Pour le prendre a son trebuschet. (Pastor. B., c.1422-1425, 248).

- *Prendre à l'amorce* : Le pavelon pour prendre les perdris a l'*amorsee* doit estre de telle facion comme est chelui qui est cy pourrait, et doit estre lachié de fil qui ne soit mie trop delié. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 290). Vous voulissiez que feussent pris A quelque *amorsee* friande ? Fissiez ? (Pipée R., c.1470-1480, 168). Jadis fut un pescheur qui volentiers le poisson prenoit a l'aim et a l'*amorsee*. Pour quoy il s'en alla un jour sur la riviere atout ses instrumens et appareilz. Et, quant il ot jetté son ain dedens, vindrent illec le lus et la tencque. Et, tantost qu'ilz en passant veÿrent l'*amorsee*, ilz la convoiterent moult. (COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 154).

- *Venir à l'amorce* : Et leur dourras a mengier avaine en garbe ou yesrre ou visc de poumier, et tant plus fera froit de noif ou de gelee, et plus volentiers vendront a l'*amorsee*. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 161).

**B.** - Au fig.

1. "Ce qui attire, attrait"

**Rem.** Cf. *Isopet I B.*, c.1345, 233, et *Romania* 101, 1980, 58 (P. Ruelle).

- [Dans un cont. grivois] "Appât" : ...disant la chansonnette jolye, pour veoir s'il reviendroit point a l'*amorsee* (C.N.N., c.1456-1467, 483). LE MOUNYER. Par sainte Croys, Je vous voudrois bien demander, Sy je vous voulois embraser, Sy vous me lesseriés point faire. LA PREMIERE DAMOYSELLE. Deportés-vous de cest affaire, Car on n'oserions en se lieu. LE MOUNYER. Et pourquoi ? LA PREMIERE DAMOYSELLE. C'est ofence Dieu ! LE MOUNYER. Ofence Dieu. A ! ce n'est rien.

D'aultres que nous l'ofencent bien. Lesés moy goustier de l'*amorsee*. (Gent. moun. T., c.1500, 374).

- [Dans un cont. d'hostilité] "Piège, embuscade, attrape" : Le peuple tant de grief mal soustenoit, Tant de rapine et de cruelle estorce, De tyrannie, de volontaire *amorsee* Que plusieurs gens (...) Furent contrains d'eulx retirer en France. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 130).

2. "Désir, envie" : ...et desiroit moult le duc de trouver les aultres [Suisse] aux champs et de les combatre ; et pour leur donner *amorsee* de venir, il envoya ses archiers de corps dedans le chastel de Vaumarcou (LA MARCHE, *Mém.*, III, c.1470, 209).

3. "Élément qui entraîne qqc., qui sert de début à qqc. ; début d'une entreprise" : Mais par la bonne *amorsee* que nous avons aprins sur eulx volons nous parfurnir nostre emprise (WAUQUELIN, *Faits conq.* Alexandre Hé., a.1440, 342).

- *Amorsee de* + subst. "Indice, présage de qqc." : Ce furent doncques deux *amorses* jà de mauvaise interprétation, ce sembloit, pour ce duc malade, comme de son chancelier mort à l'heure proprement que mort mesme le venoit menacer, lequel chancelier avoit esté le chief de son sens et de sa conduite, et de quoy l'honneur, la félicité et la gloire que eues avoit au monde, lui estoient ensieuvyes. (CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 216).

- *Amorsee de* + inf. "Promesse, engagement de" + inf. : ...certes ne leur loisoit et duisoit eulx transporter vers nulluy, pour faire service hors de leur commission, si ce n'estoit que premièrement sentissent que ce fust ou pust estre du gré du Saint-Père, et qu'il en eust l'avertence ; car autrement eussent failli et fait honte au duc leur maistre, qui les avoit donnés au vicaire de Dieu, pour une *amorsee* de venir mesme après. (CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 51).

**Rem.** Sans doute faut-il rattacher ici *amorsee*<sup>1</sup> de GD I, 277b (doc. 1376, Lille, "arrhes ?"). V. *amorçage*. [E. P.]

**AMORCEL, subst. masc.** (amorcel)[GD : *amorcel* ; \*FEW XXIV, 172a : *admordere*]

"Ustensile d'amorçage"

**Rem.** Doc.1376 ds GD I, 275b. [R. M.]**AMORCELÉ, adj.** (amorcelé)[FEW VI-3, 146a : *morsus*]

[Du sang] "Fragmenté, coagulé" : ...sang amoncellé et par pieces *amorcelé* et coagulé (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 228). ...tourbes [l. tronbes ?] de sang c'est a dire sang *amorcellé* (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 349). [R. M.]

**AMORCER, verbe** (amorcer)[T-L : *amorser* ; GDC : *amorcer* ; FEW XXIV, 171b : *admordere* ; TLF II, 808b : *amorcer*]

**I.** - Empl. trans. [Le compl. d'obj. désigne un animal] "Attirer avec un appât" : Le fesant erre volentiers les petites senteletes parmi les bois ou il sont, et en ches senteletes dois tu regarder se tu trouveras de leur fiente, qui est autelle comme la fiente d'un chapon ou d'une geline privee. Et se tu treuves telles fientes, tu dois savoir que il hantent en chelui bois, si les *amorseras* en ceste maniere. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 287).

- [Dans un cont. métaph.] : Une mont grant merveille vi Dont grandement fu esbahi. Saint Augustin vi qui estoit Haut aus carniaus et [se] sëoit, Et bien sembloit estre oiseleur Ou d'oiseles apasteleur. Aveques li avoit plusieurs Autres grans mestres et docteurs Qui

aidoient a *amorser* Les oysaus et apasteler, Quar pour (les) pasteaus qu'il tenoient Et (la) semence qu'espandoient, Pour leurs enmieles morsiaus Et leurs diz doucereux et biaux Maint(es) gens oysiaus devenoient Et en haut puis (droit) s'en voloient. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 4).

**II.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - [D'un animal] "Appâté" : Et quant il [le sanglier] sera bien *amorsé* et duit de venir mengier en cil leu, fai piex autiex comme de haie et les fiche de renc, a plain pié l'un de l'autre, a un des costés du lieu ou tu li donnes a mengier, et que celle renga ait huit piez ou neuf de lonc. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 158).

**B.** - P. anal. [D'une corde fixée à une entaille] "Attaché, fixé (comme pour mordre dans l'entaille)" : Regarde ou il perche et pren deuz pans d'iragne a trois verges, de quoi les deuz bous des deuz pans se tendront a une des verges et es deuz autres bous ara deuz verges. Et seront tendues en trepié, aussi comme a quatre afours de ou l'esprevier perche, et seront tendus en la plus clere plache et en la mains encombrée de bois que l'en pourra. Et soient tendus et les cordiaus si poi *amorsés* es oches que il chiee legierement, se l'esprevier se fiert dedens. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 278). [E. P.]

**AMORÇOIR, subst. masc.** (amorçoir)

[FEW XXIV, 172a : *admordere* ; TLF II, 810b : *amorçoir*]

"Appât" : [Cont. métaph.] N'a pas lons tamps que li vi tendre Ses *amorsoirs* pour la gent prendre. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 135). [R. M.]

**AMORDRE, verbe** (amordre)

[T-L : *amordre* ; GD : *amordre* ; AND : *amordre* ; FEW XXIV, 170b-171a : *admordere*]

**I.** - [Idée de morsure, d'attaque]

**A.** - Au propre

**1.** Empl. trans. "Attaquer, tourmenter" : Le dueil qui maintenant m'*amort* Fera de toy le sang esandre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 447). [Ou est-ce *amortir* ?]

- Part. passé [D'une pers. ou d'un de ses attributs] "Acharné" : Dist Achillés lors (...) A Hector que "moult grant desir De, tout desarmé, a loisir, Le veoir, avoit, pour la force Qu'en lui estoit, qui trop *amorse* Estoit sur lui..." (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 91).

**2.** Empl. pronom. [D'un chien] *S'amordre vers* [un animal]. "S'attaquer à (un animal) [par morsure]" : Quant cilz chien oÿrent les porcs, Tantost vers eulx se sont *amors*, Et quant aux pourceaux entendoient, Les gens de glaves les tuoient. Lors dedens la cité entrerent (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 140).

**B.** - P. anal. empl. pronom. [D'une chose] *S'amordre à qqn*. "S'attaquer à qqn" : Sa tyrannie execrable et honnie, Par felonnie, a Concorde *s'amort*, Qui de battons plombés fut mise a mort. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 518).

**II.** - [Idée d'armorce, d'appât et, au fig., d'attrait, d'attachement à qqc. ou qqn, de stimulation, d'effort en vue de qqc.]

**A.** - Au propre empl. trans.

**1.** "Attirer (un animal) avec un appât" : En yver quant il gielle fort et que il fait noifs, l'en doit prendre garde ou il hante une grant volée de perdris, et u païs ou il hantent, soit em païs couvert ou aus chans, l'en doit faire une amorse ou deus, en la maniere que nous l'avon devisé d'*amorde* les fesans. (HENRI FERR., Modus et Ratio,

Livre deduis T., c.1354-1377, 289). Et a celle roy peut on *amordre* les oisiaus de riviere et oisiaus qui menguent charongne ou qui s'asieent entre les archons. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 292). ...3 berbiz que Mgr fit pranre pour metre ou petit parc [d'Aisey], pour *amordre* les loux (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1366, 92).

- Part. passé [D'un animal] "Appâté" : Encore dist Modus a ses aprentis que l'en prent perdris bien *amorses* a une rois volant, de quoi les gielles n'ont que quatre piés et demi, a pié main. Et la faut getier bien couvert, si comme nous avon devisé du tumberel, qui est tres bon engin. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 292).

**2.** "Attirer qqn (par qqc. d'appétissant, de séduisant) ; le stimuler"

- "Exciter l'appétit de qqn" : On le pourroit bien desjeuner De plus joyeux metz pour l'*amordre*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 279).

**B.** - Au fig.

**1.** Empl. trans.

**a)** "Attirer qqn (par qqc. de séduisant)" : Mondaine court, qui faiz les dolereux, Fuir te doit un chascun et chascune. Car par deliz attraiz gens et *amors*, En promettant estat et seigneurie (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 237). Aucune fois ces gens illecques Monstrent semblant d'amer tresfort, Ou il aient ung homme *amort*. Je ne me fye point en luy [Ou faut-il lire : *il aient* [de *hair*] ung homme à mort] ? (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 181).

**b)** "Stimuler, aiguillonner qqn" : Aristote, le bien sage homme, Ou petit Livret de la Pomme Qu'i tenoit au lit de sa mort, Ses comphilosophes *amort*, Et par grant raison leur ensaigne... (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 9).

- *Amordre qqn à / de + inf.* "Inciter qqn à + inf." : Il ne me fault plus enhorter. La vostre bonté si m'*amort* De vous servir et acorder M'i voel, et j'en sui ja d'acort. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 133). Quiconque voit en la maison De son voisin le feu bouter, Bien doit de la soie doubter. Paour a doubter nous *amort*. La char malade crient la mort. La paour se nourrist ou ventre Quant chaleur dedens le cuer entre (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 11). Couvoitise homme met a mort Et a maint vice faire *amort*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 28). Je suis celui qui desire sa mort Incessamment, par Maleur qui m'*amort* De la vouloir si souvent requerir : N'esse pitié ? (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 88). ...raison nous *amort* A devoir nyer son regime. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 117). Je puis dire que je suis mort, Quant dure Fortune m'*amort* D'aymer ce qui ne m'ayme pas. (Narcissus, p.1426, 315).

**2.** Empl. pronom. "S'attacher à"

**a)** *S'amordre à / en qqn*. "S'attacher à qqn" : C'est ce pourquoy tristece a moy *s'amort* ; C'est ce qui fait que tuit mi bien sont mort (MACH., F. am., c.1361, 156). ...car, se procheinne mort A moy *s'amort*, Si que moy mort Par son dur mort (MACH., Lays, 1377, 284). Foulz est donc qui a lui [la femme] *s'amort* Ne qui en tel lieu se marie (DESCH., M.M., c.1385-1403, 232). Puisque la terrible mort Me rend mon chier amy mort, Grand angoisse en moy *s'amort*, Qui me mort Le coeur en larmes plongiet. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 528).

- *S'amordre à soi* : En charité si a tel ordre Qu'a soi se doit chascuns *amordre* Plus quë autrui, ne faites doubte (Ysopet I-Avionnet, B., c.1339-1348, 322).

- Empl. abs. : O mort dure et fiere, En mainte maniere Tu tiens tant chiere. La on te vieult fort. Par toy, aversiere, En piteuse chiere Je comperray chiere Ceste dure mort, Car desja *s'amort* Le

dueil qui me mort, Lequel se fait fort De moy mectre en biere. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 197).

**b) S'amordre à qqc.** "S'attacher à qqc., s'appliquer à qqc." : Pour nouvel avoir assamblé Se met homs en voye d'emblé ; Tant s'i acoustume et *amort* Qu'ains son tamps est livré a mort, Dont est raison, et droit l'apprent. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 56). Et puis qu'Amours et la belle que j'ains, Ains autrement a pitié ne s'*amort*, Mort pour s'amour seray, j'en suis certains. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 94). Dieu (...) Face que male mort me morde Avant qu'a tel pechié m'*amorde*. (Mir. Theod., 1357, 71). Foulz est qui a telz biens s'*amort*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 99). Le mauvais n'aura de salaire Sinon enfer après sa mort. Ou soit dela ou decza Layre, Fol est qui a bien ne s'*amort*, Car l'ennemy ceulx pieça mort Qu'il a prins en ses mains et las. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 66).

**c) S'amordre à / de + inf.** "S'appliquer à, s'efforcer de, s'attacher à + inf." : Il n'est douleur, quelle que soit. Sachez le tout certainement. Que bien ne porte ci liement Qui a Dieu bien amer s'*amort* (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 29). Car il n'est nul, s'il se prent ou *amort* A desirer ce qu'il ne puet avoir, Et le desir le mestroye si fort Qu'il ne se puist partir a son vouloir Qu'en grant tristour n'en conviegne manoir, Et a meschief sa vie use et efface (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 55). Il dit que sont mal entechié, Car mordent et gient le pié Et sont mauvaiz a la cuirie Et ne seuffrent pas compaignie. Bien est voir li aucun s'*amordent* De geter le pié et si mordent, Si parleray premier du mordre Pour mieux li respondre par ordre. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 341). Car cilz est trop folz qui s'*amort* A dire chose qui desplaie A son signeur quant il est aise (MACH., Voir, 1364, 7945). ...De penser lors Si grant outrage, Ahors ! Ahors ! Certes, je ferai traire hors Le sanc de moi, qui s'est *amors* Et mis en painne A moi donner tous desconfors. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 101). Seingneurs, cy at grand desconfors se les trahitres s'*amordent* ainsy a faire sur nostre linaige et ons les souffre : ilz nous feront avoir tort. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 179). Car je croy que fin cuer d'amie, Quant a bien amer il s'*amort*, Ne laira s'amour jusqu'a mort (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 94). Gloutonnie laisse toute haulteur Et seulement a soy paistre s'*amort*, Et ventre saoul n'est ayse s'il ne dort, Car d'autre bien ne songe, pense ou traite (CHART., B. Nobles, c.1424, 407). S'il y a homme qui s'*amort* D'aler contre nostre vouloir, Nous l'en ferons si chier douloir Que jamais ne l'admendera. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 301). Prendés congiet en traversant Ce coing de rue et s'on s'*amort* A vous faire riens d'aversant, Ne vous lairons jusqu'a la mort. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 211). L'un de vous s'applique et s'*amort* De trouver ma fin et ma mort (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 655). Jamais ne seray bien ouy Tant que Jesus soit mis a mort, Car tant a me nuyre s'*amort* Que je pers toutes mes pratiques. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 194). Contant suis d'endurer la mort, Puisque chascun de vous s'*amort* A me procurer tel tourment (LA VIGNE, S.M., 1496, 343). Pour quoy esse qu'elle s'*amort* De m'avoir son gaige gecté ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 528).

**Rem.** Cf. aussi : Plus vit li homs, plus crient sa mort Et de tant plus son fais aggrieve. Sages est qui jenne s'*amort* De penser que sa fin est brieve. (Le Mors de la pomme, éd. F.-E. Scheegans, a.1468. In : Romania 46, 1920, 561).

### 3. *Estre amors à / de*

- *Estre amors à qqn.* "Être attaché à qqn" : Toutteffois lui fai ge avantage Et ceste vertu toudis ai ge Qu'a lui fay ses amis congnoistre, Soient seculiers ou de cloistre, Qui devant si de coeur

crëoit Quant beau parler ilz les ooit Et promette vyes et corps ; Mais tantost qu'a moy sont *amors*, Tous ces amis s'en vont fuiant Siqu'entour lui ne voit neant. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 114).

- *Estre amors à qqc.* "Être enclin à qqc." : Cayn et les siens sont *amors* Present a tous vices et blasmes Et aux plaisances de leurs corps, Qu'il ne pensent point de leurs ames. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 132).

• *Estre amors de + inf.* : ...par ce j'oz puissance et force Et du veoir fus si *amorse* Qu'en corps ne me grevoit n'a l'ueil Trop chault ne leur de souleil. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 78).

### III. - [Idée de fixation et, au fig., d'habitude]

**A. - Au propre empl. trans.** *Amordre qqc. qq. part.* "Fixer qqc. qq. part" : Car il m'est vis que vos regards m'essaie Ou qu'il me vuet tollir tout mon deport, Quant pour ma mort plaisance ailleurs l'*amort*. (MACH., L. dames, 1377, 65). ...aux enfers [la femme] met et *amort* Ses semences par ses meffais (DESCH., M.M., c.1385-1403, 185).

### B. - Au fig. [Idée d'habitude]

#### 1. Empl. trans.

**a) Amordre qqc. à qqn.** "Faire prendre à qqn l'habitude de qqc." : Qui veult donquez honneste vie A son enfant faire mener, D'*amordre* li se doit pener En sa jennesce bon usage Et ne doit a son fol courage Obeir en nulle maniere. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 226).

- *Amordre à qqn de + inf.* "Donner à qqn l'habitude de" : Pour Dieu ! boutons la hors Ceste Merencolie (...). Trop lui avons *amors* D'estre en sa compaignie, Ne nous amusons mie A croire ses rappors (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 409).

- *Amordre à [un animal] que.* "Habituier (un animal) à ce que" : Il te faut nourrir un escoreul jenne et le aprivoisier, et que il giese tous jours en un petit cofret carré, et que l'en li *amorde* et acoustume que, quant l'en overra le cofret, que il truisse a mengier entour le cofret, lequel cofret doit avoir couvrecle coulant. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 166).

**b) Amordre qqc.** "Prendre l'habitude de qqc." : Après li faut deus sonnetes, affin que il [le faucon] les *amorde* et que on le puisse oir remuer et grater. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 178). Ha, mestre, si eussies veü Commant il ont eü remors Des pechiés qu'il ont *amors*, Vous fussies hors du sen sailli. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 149).

- *Faire amordre qqc. à qqn* : Quar pour ce qu'il li souvenoit De menger la nuit ot corage. L'ennemi de l'umain lignage Li fist un malvais us *amordre* (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 36).

- "Apprendre qqc., l'assimiler, le fixer en soi" : Je l'ay *amorse* [la clergie] et si aprise Que la laissier n'est pas m'entente. (Mir. chan., c.1361, 143).

#### c) Amordre qqn

- [D'un animal] *Amordre qqn [ou un animal]*. "S'habituer à qqn (ou à un animal)" : Et s'i peut bien veoir les gens, si le velle toute la nuit que il sera lachié, et que il ait le chaperon hors de la teste, affin que il voie les gens et que il les *amorde*, et quant tu li metras, si li donne deux ou trois bechies de char. [GD I, 275b : «mordre»] (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 221). ...pour li [le faucon] faire *amordre* les chiens et les chevaux, tu le dois pestre entre eulz et pres de eulz. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 224). Illeuc le doit on abechier Et le faire souvent mengier Et li oster le chaperon Toutteffois que on voit qu'il est bon Et ce faire si longuement Qu'il ait acoustumé la gent. Ainsi se puet asseürer, Maiz a l'ostel se doit

curer, Ainçois qu'on le porte dehors, Jusqu'atant qu'ait les gens *amors*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 351).

**d)** Part. passé en empl. adj. "Habitué, accoutumé" : *Amors*, c'est à dire acoutumé. (LA HAYE, P. peste, 1426, 177).

**2.** Empl. intrans. *Amordre* à + inf. "S'habituer à faire qqc." : Et toutes fois que tu le pestras et reclameras, tu dois piper et sifler, affin que il *amorde* a revenir quant il orra sifler ou piper (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 224).

**3.** Loc. verb. *Estre amors* à / de

**a)** *Estre amors* à / de + inf. "Être habitué à faire qqc., avoir l'habitude de faire qqc." : Se tu veuz prendre tel sainglier qui est *amors* a mengier tes pommes, il te faut faire cuillir toutes les pommes qui sont a terre, et faut que tu li donnes une garbe de veche ou d'avaine a mengier. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 157). Et quant il seront bien *amors* a venir mengier et en chelle plache, tu tandras ton tumberel, lequel destandra tout par lui quant le chevreul tirera a la viande que tu li aras donnee (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 161). Sans estre *amort* D'estre en ame ort, Parfaict enhort M'y a submys (LA VIGNE, S.M., 1496, 475).

**b)** *Avoir amors* (à / de)

- *Avoir amors*. "Avoir l'habitude" : Si remeray, com j'ay *amors*, Suivant mon stile premerain (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 175). Moul de Romains y ot de mors, Qui tel chaleur n'orent *amors* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 262). Avec moy venir vous faulra Et faictes comme avez *amors*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 676).

- *Avoir amors* à / de + inf. "Avoir l'habitude de + inf." : Et saches que c'est mauvaise chose de le mener trop matin es tailles ne parmi le bois, pour ce que, s'il assent d'aucune beste et y crie, toutes les bestes qui sont ou païs en sont effrees, et aucune fois ne demeurent mie en leurs bissons, ou il ont *amors* a demourer. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 25). "Chertinement," dist Nature, "je sui si diligative que, se il me faloit jeuner ne aler en langes, je sui si fieble que je seroie tost morte, quer j'ai *amors* a vivre de bons vins et de bonnes viandes..." (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 126). Car le baign chault, je vous assure, Lasche le corps de sa nature, Et le rend plus foible et passible Comme de soy est perceptible. Maiz, s'aucun homme avoit *amors* à baignier et laver son corps, Continuer le peut et doit, Maiz mains beaucoup qu'il ne souloit, Car maintes foiz il est mestier à coustume satisfier. (LA HAYE, P. peste, 1426, 86). Jamais Dieu n'ait de moy mercy Se ne luy metz dedans le corps Ce cousteau ! Il a trop *amors* De nous voulloir suppediter. Il veult au royaulme buter, Comme on dit, Asserdon, mon frère, Pour cause qu'il ayme sa mére Mieulx que la nostre (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 77).

**Rem.** Cf. J.-P. Chambon, *Trav. Ling. Philol.* 31, 1993, 312. [E. P.]

**AMORER, verbe** (amorer)

[T-L : *amorer* ; GD : *améré* ; \*FEW VI-3, 231b : \**murr-* (?) (?) ; \*FEW VI-3, 26a : *mola* (?) (?) ; FEW XXII-2, 186b : o.i.]

**I.** - "Poindre ou faire poindre" : Salio, lis... : saillir, (...) *amourer* (Aalma R., c.1380, 362).

**II.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - [D'un objet tranchant, notamment d'une arme] "Aiguisé, affilé" : Et son precieus costé fendre D'un dur fer tranchant *amouré*

(JEAN DE LE MOTE, Voie d'enfer P., 1340, 99). Et le lanche ens ou poing, de fraisne bien plasnée, Dont la pointe devant fu d'achier *amourée*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 196). A cheval ne faut que l'espee Forte et longue et bien *amouree*, Un poy largete et bien taillant (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 388). Aians durs fers a pointes gresles (...) En joustant de dars à trois pointes, (...) De hocs aux pointes *amourees* Et de ces houles acerees (Pastor. B., c.1422-1425, 201).

**B.** - [Dans un cont. métaph.] : Douce dame, j'ay bien assavouré Ce doulz regart par tel savouement Qu'encor en ay le dart tout *amouré* Dedens mon cuer ; ce sachiés vraiment. (MACH., L. dames, 1377, 101).

**REM.** Sans doute dér. de *more* "pointe de l'épée, de la lance, du javelot, du couteau, de la flèche" (hypothèse de T-L). Cf. FEW XXII-2, 186b, s.v. *aiguille à coudre* ; FEW VI-3, 231b, s.v. \**murr* (cf. *morre* "museau, groin", *moure* "pointe saillante de la visière du casque" ; cf. *Gloss. des pat. de la Suisse romande* t.1, 1924-1933, 361 : «*amora* (...) Émousser la lame d'un instrument tranchant (...). Dérivé de *moro* "museau, mufle". Le dével. sémantique a pour point de départ l'image d'un coup qu'on applique sur les lèvres proéminentes d'un museau tendu») ? Autre hypothèse encore : FEW VI-3, 26, s.v. *mola* (cf. *amouler* "passer sur la meule, aiguiser" et les formes dial. *amourar, amurar*). [M. C.]

**AMORNER, verbe** (amorner)

[GD : *amorner* ; FEW XVI, 566a : \**mornôn*]

**I.** - Empl. trans. *Amorner qqn.* "Attrister, assombrir" : Je sçay assez vostre penssee Et la cause qui vous *amourne* Et pourquoy elle est commancee, Et de combien elle y sejourne. (Chev. dames M., c.1462-1477, 67).

**II.** - Part. passé en empl. adj. [D'une pers.] "Triste, sombre" : Essoiés vous tretoux, frans chevaliers membrez, Tintiniat le bon, le preux et l'alosés Et Gui de Rochefort, Charuël l'*amornez*, Tretoux nous compaignons, que Dieu crosse [en] bontez, Vengiez vous dez Englois, tous à vo(u)s volentez ! (Bat. Angl. Bret. B., a.1355, 66). [E. P.]

**AMORS, subst. masc.** (amors)

[T-L : *amors* ; FEW XXIV, 171a : *admordere*]

**I.** - "Appât, leurre" : Ly chalemeaulx, qui chalemelle, C'est la bouce qui les appelle ; Ly malvais viennent a tel son Com ly poisson a l'amechon Et comme l'oisele a l'*amors* Qu'on fait saillir du buisson hors, Et comme la quaille au caillier ; Ainsi en convient il taillier. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 138).

**II.** - "Morsure (au fig.) ?" : LA VEFVE. Mort mordant qui les vifz et mors Mortellement de tes dens mors Et mortiffie de mort mortelle, De rechief, par divers *amors*, Tu les masche, ronge et remors D'une remorsure immortelle. (LA VIGNE, S.M., 1496, 487). [R. M.]

**AMORSAIL, subst. masc.** (amorsail)

[GD : *amorsail* ; FEW XXIV, 172a : *admordere*]

"Amorce, appât"

**REM.** MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.*, c.1479-1480, ds GD I, 277b. [R. M.]

**AMORSON, subst.** (amorson)

[GD : *amorson* ; FEW XXIV, 172a : *admordere*]

"Amorce, appât ; tentation"

**REM.** LA TOUR LANDRY ds GD I, 277b (p.12 : *Mais ce n'estoit que mauvaise amorson*). [R. M.]

**AMORSURE, subst. fém.** (amorsure)

[T-L : *amorsure* ; GD : *amorseure* ; FEW XXIV, 172a : *admordere*]

"Appât" : ...pour faire *admorsures* à loups, mis en plusieurs pieges par les dites forès, et pour le charroy de plusieurs reis et fillès pour tandre yceux à panre loups par le temps dessus dit (Comté Champ. Brie L., t.3, 1340-1341, 310). [E. P.]

**AMORTER, verbe** (amorter)

[T-L : *amorter* ; GD : *amorter* ; AND : *amortir* ; DÉCT : *amorter* ; FEW XXIV, 173a : *\*admortare*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Faire cesser de brûler ; éteindre" : Ou navire orent ja bouté Le feu de legier *amorté* ["facilement éteint"] (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 81). J'allumay ce feu de bois vert En cuydant la cendre ravoir, Mais eschauffé s'est et couvert Tant que riens je n'en puis avoir. Si chault est qu'il me fait douloir Et croist tousjours, qui me fait craindre ; De *l'amorter* faiz je devoir, Mais je ne le sçaurois esteindre. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 115).

**B.** - Au fig. [Le compl. d'obj. désigne une chose abstr.] "Faire cesser d'exister, effacer, détruire" : Arme mon cuer de ta vertu, expurge ma pensee, saintifie ma vie, emende mes costumes, illumine mon cuer de la celestial sagesse, *amorte* ire et chalour charnel, attrempé et refrene ma langue de vain parler. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 31). Roys glorieus, *amorte* en moy le desirier de la char, et avive la vigour de ta amour. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 39). La sera plaint et regreté Son grant bien que Renom *amorte* Par vo parler desordené Qui en mesdire se deporté (Cent ball. R., c.1388-1396, 77). Il semble advis que douloureux chant preigne Vostre doulx cuer et que si fort l'espreigne Que son soulas et sa liësse *amorte* (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 115).

- [Le compl. d'obj. désigne une pers.] : ...Quant je voy que la mort *amorte* Mon enfant si villaynement... (LA VIGNE, S.M., 1496, 388).

**II.** - Empl. pronom. "Cesser de brûler" : S'il est de nuyt, torches *s'amortent* Aux mains des servans quilz les portent, Combien ce n'est gueres souvent, Aucunes fois il court tel vent ! (GARIN, Compl., 1460, 114). [E. P.]

**AMORTIER, verbe** (amortier)

[GD : *amortier* ; \*FEW XXIV, 173b : *\*admortiare*]

DR. "Éteindre (une rente) en remboursant peu à peu le capital"

**REM.** Doc. 1339 ds GD I, 277c. [R. M.]

**AMORTIFIER, verbe** (amortifier)

[GD : *amortefier* ; AND : *amortefier* ; FEW VI-3, 151a : *mortificare*]

Empl. trans. "Faire périr, détruire" : "Je ne mengeray jamés. Je suis mort" (...) ...ahurté en ce pourpos desesperable (...), il *amortifia* sa nature malgré elle et la mist ou point tel que, quant il l'eust volu refociller par aulcune substance, jamais ne lui eust restitué vye (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 309). [Seul ex.]

**REM.** Ce sens n'est pas relevé ds les dict. ; GD I, 277c et FEW attestent, en a. fr., la forme *amortefier* au sens de "concéder à titre de mainmorte". [E. P.]

**AMORTIMENT, subst. masc.** (amortiment)

[GD : *admortiment/amortiment* ; FEW XXIV, 174b : *\*admortire*]

"Action de se libérer d'une dette ; extinction d'une dette" : ...icelluy d'Oyrevau congnoissoit et confessoit avoir eu et receu dudit Jehan Bizet la somme de quatre vings livres tournois, pour *l'admortiment* de soixante dix solz tournois de rente que lui devoit ledit Bizet (Doc. Poitou G., t.12, 1483, 594).

**Rem.** Doc.1403 (*admortimens*) ds GD I, 106c. Ex. d'afr. et doc. XVe s. (*admortimens*) ds GD I, 277c-278a. [E. P.]

**AMORTIR, verbe** (amortir)

[T-L : *amortir* ; GD : *amortir* ; AND : *amortir* ; FEW XXIV, 173b-174a : *\*admortire* ; TLF II, 813a : *amortir*]

**I.** - Au propre *Amortir qqn.* "Mettre qqn à mort, livrer à la mort, tuer" : Les Rommains feray *amortir* Qui vers nous ont si mal couraige. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 139).

- *Amortir mortellement qqn* : Maudicte Mort, dure et mortelle ! Mortellement *amorty* l'as, Car occy l'as d'une mort telle Qu'onques ne fut pareille, hellas ! (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 110).

- *Amortir qqn mort* : Je l'ay plus servy que tu n'as, En plusieurs lieux, a sa requeste, Sans porter lance ne harnas, N'y armeure en nulle conquete. J'en ay, par son commandement, *Amorty* mors si largement, Que par non sçavoir ne les nomme. Mort ne redoubte femme ne homme. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 113).

**II.** - P. anal. ou au fig.

**A.** - [Idée de mort]

**1.** *Amortir qqc.* "Frapper comme de la mort (une oeuvre, le coeur, la pensée...)" : ...[la voye de pechié] est aussi moult dommageable et perilleuse, car elle mortifie les bienfais, sicut paralisés membrum ; elle *amortist* les oeuvres que l'on fait, sicut gelu fructum (GERS., Cendres G., c.1402, 575). Par quoi il appert que les bonnes pensees qui nous esveillent a bien faire, nous ne devons pas *amortir*, ains nous devons diligemment esveillier a bien faire pour eschever le peril de la serpent, c'est assavoir de l'ennemy qui nostre mort pourchace. (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 333). D'autre part, l'avarice de ces cinquante mil escuz renduz tous les ans en son chasteau de Londres luy amollissoyent [var. *admortissoit*] le cuer. (COMM., II, 1489-1491, 246).

**2.** Empl. intrans. "Devenir comme mort"

- [D'une pers. ou d'une partie du corps] : Certes je li venderay chier Ce que les mains m'a fait sechier Et *amortir*. (Mir. st Panth., 1364, 359). Ne le laissez nuyt ne jour *amortir*, Mais vous penez de bien l'aguillonner Et grans tourmens luy veillez subvertir (LA VIGNE, S.M., 1496, 370).

- [D'une chose abstr.] : Car, depuis l'eure que ma Dame frapas, Tout mon plaisir ne cessa d'*amortir* Et de ce cop lors ma vie usurpas (HAUTEV., Compl. B., c.1441-1447, 33). Je ne lairay *admortir* ma querelle (Lyon cor. U., 1467, 36).

**3.** Part. passé en empl. adj. [D'une pers.] "Comme mort, anéanti, défait, sans vie" : Car au cuer estoit fort ateinte Et ou viaire pale et teinte Et si de son corps amatie Et de ses membres *amortie*, Qu'einc puis ne s'en pot soustenir, Ne des mains nulle riens tenir (MACH., J. R. Nav., 1349, 201). ...par la froidure de petite foy (...) estoit tout pasmé et *admorti*, mais a la naiscence du soleil pardurable (...) il revesqui. (Mir. prev., 1352, 231). ...vous le verrez amaty, Bien debonnaire et *amorty* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 31). O mon tres chier seigneur, delaissiés vostre doel et me voelliés

dire la cause de vostre doleance, car tant vous voy pale et *amorty* que jamais joye n'aray au cuer jusques ae [l. ad] ce que le m'arez dit. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 91).

- [D'un groupe de pers.] : Ensy poiés perchivoir que cest noble branche de bon monssaingnor Henry de Fexhe, qui estoit tres riches hons et un drois Alixandre de corage, est presque toute *amortie* et en perilh que jamais ne soit relevée, puysque ly dis Rigaz est disposeis à demoreir clers. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 65).

- [D'une partie du corps] : Et tant fu la Bertran, li filz de chatelaine, Que la mort, qui a tous est et sera prochaine, L'assailli tellement qu'il n'ot ne cuer ne vaine Qui ne fust *amortis* ains la sepmaine plaine. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 474). ...elle veult user des yeux pour regarder aucune vanité, mais elle lez treuve clos et obscurs ; elle quiert prandre aucun confort par se complandre et parler de la bouche, ou par gouster aucune douce viande : elle treuve les dens serrez et la langue *amortie*. (GERS., Pent., p.1389, 85).

#### B. - [Idée d'affaiblissement, d'extinction progressive]

1. Empl. trans. *Amortir qqc.* "Rendre moins vif, atténuer" : ...si fist adonc, en che temps, de celi qui puis fu li rois de France, la plus belle cure que on euist onques oï parler, car il *amorti* tout ou en partie le venin que il avoit pris et rechu sur li. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 281).

- *Amortir la soif.* "Étancher" : ...paraillement celui qui craint le soif par trop boire du vin doit boire de la cervoise, car elle *amourtist* le soif mensongier, et est appelee soif mensongiere pourtant qu'elle procede de la chaleur du vin prins excessivement. (Rég. santé corps C., 1480, 53).

#### 2. Empl. pronom. "S'éteindre, dépérir"

a) [D'une plante] : Las, je soloie remirer Ou bois la jolie verdure, Et or *s'amortist* sans froidure, Car Tristifer l'esrace et coelle Et des chennes abat la foelle Et prent entre pins et espines Les flours flairans, fresches et fines. (Pastor. B., c.1422-1425, 97).

b) [Du feu] : ...[un homme] dist que le jour Saint Urban, [le feu] se print a La Roche Menier, et ardit environ XVI mesnaiges, et sa femme voua le sien a madame sainte Katherine et tantost le feu *s'amortit*. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 39).

3. Empl. pronom. [D'une pers.] "Se laisser fléchir, devenir moins dur" : C'est le plus orgueilleux qui de mere nasquy, Car oncques par priere son cuer ne *s'amorty*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 275).

4. Part. passé [D'une pers.] *Amorti de qqc.* "Privé de, dépourvu de" : Mes souvent, quant Pité et Francise voient l'amant en che parti et *amorti* de toute joie, il li pourcachent sa pais enviers sa dame (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 174). Une place de grant effort bastie Oultre le Tybre et sur le port de mer, Qui n'estoit pas de vivres *amortie*, Ne d'autres choses pour compaignons armer. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 229).

5. Part. passé [D'une chose] "Qui a perdu son éclat, éteint, flétri" : Ma leesce est *amortie*, Et ma vertu afflebie (MACH., Voir, 1364, 8479). ...mais leur grant vaillance, qui autres fois et en tant de lieux se estoit grandement demonstree, ne fu mie adonc *amortie* (Bouciquaut L., 1406-1409, 263). Sont *amortis* tous mes deduis Que j'ai si longuement deduis Pour mon passetemps et plaisance. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 8). Quant a mon fait veul bien penser, Trouver n'y puis nulle remede, Se le bon Jhesus ne m'y ede, C'est le refuge des blechiés, Le vray reconfort des courciés, Le cours de fontaine de vie, Vivifiant chose *amortie*, La joie des cuers anoyeux (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 117). Jusques

vers Karesme prenant, Que jeusne les gens amaigrye, Et la saison est *admortye*, Ne vous monstrez, ne tant ne quant. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 439). ...et finalement, toutes les vertus sont du coeur arrachies par elles, seiches et *amorties*. (LA SALE, Sale D., 1451, 246).

- [D'une couleur] "Rendu moins vif, atténué" : L'escu sera de noir baty Sur ung champ bleu tout *amorty*, Dedans lequel entre deux M. M. Y aura ung cuer my party, De dueil et de douleur sorty Et le champ tout batu en larmes. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 71).

C. - ARCHIT. "Faire l'amortissement d'une construction" : Despense pour recouvrir d'escaille et later ce qui estoit à faire ou pignon dessus l'osteau nuef et ou faultoit qui ont été dressés pour faire les alours des massons pour *amortir* la vis et le pilier des deux pignons de costé l'ostiau nuef A Simon Grivel, espicier, pour IIIXXIII l. de plonc en table, pour plomber la voye autour de l'amortissement de la viz et du pilier dessus le dit ostiau (Doc. cathéd. Troyes A., 1409-1410, 239). Et la quelle estoit toute couronnée d'estain en ouvrage d'arches, cleres voyes, et cetera, et fiolles en l'amortissement desditz grans pilliers *amortis* d'espiz. (Entrées roy. G.L., p.1485, 249).

#### III. - Au fig. DR.

A. - Empl. trans. "Éteindre définitivement les droits et obligations attachés à un bien en permettant qu'il devienne propriété de gens de mainmorte, en échange d'un dédommagement ou à titre gracieux" : Tout lequel vendage... nous Gauchiers de Chastillon, contes de Porcien dessus nommés, en tant comme a nous comme seigneur puet et doit touchier et appartenir par quelconque cause, voie ou raison que ce soit ou puist estre, nous loons... *amortissons*, et prions et supplions estre *amortis* par les seigneurs et souverains qui cause pevent et doivent avoir sur ce. (Comté Porcien R., 1336, 150). Item donne et laisse a covent des moignes dudit mostier de Balme en almone perpetuel dix livrees de terre estevenens de rente a prendre, lever et percevoir chascun anz perpetuellement par leurs sus ma terre et rentes de Boisjehan, et vuies et ordonne (...) et auxi li dessus ditz qui tiendront ledit leu de Boisjehan seront tenez de pourchacier envers les seigneurs de cuy fiez est lidiz leu de Boisjehan de *amoitir* [l. *amortir*] les choses sus quoy seront assignees et assetees lesdictes dix lyvrees de terre estevenens, pour lesquelles dix lyvrees de terre je vuies et ordonne que li moignes dudit covent de Balme soient chargiez et tenez de celebrer en ladicte chapelle par expecialx trois messes chascune semayne a touz jours maix perpetuellement ou remede des armes de mes ancesseurs, de moy, de mes successeurs et de tous ceux que je hay a ma intencion. (Test. Besanç. R., t.1, 1363, 440). Et saiches que ce que j'en ay fait, ce n'a esté que pour le prouffit de ton pere et de son ame. Il est vray que le pape lui avoit enjoint penitence pour le parjur qu'il avoit fait a ta mere, laquelle il n'avoit pas enterinee. Or est ainsi, se tu veulz faire fonder un hospital et *amortir* une chappellerie pour l'ame de ton pere, ta tour demourra paisible, combien que jamais ne sera heure qu'il n'y avieingne plus de merveilleuses choses que en lieu de tout le chastel. Et Gieffroy lui respond, s'il cuidoit qu'il feust de par Dieu, qu'il le feroit volentiers. (ARRAS, c.1392-1393, 300). Et en ce tamps, par la prière d'aucuns desdiz seigneurs fu despendus ly corps dudit feu Montagu et la teste ostée des halles de Paris et tout mis en terre sainte en l'église des Célestins à Marcoussy, laquelle il avait fondée, *amortie* et fait un couvent de religieux. (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 216). ...car il cherroit plus grant pris de *admortir* terres et heritages tenez sans moien du Roy que d'autres (FAUQ., III, 1431-1435, 113).

- *Amortir une rente*

. [En la rachatant] : ...comme Henry dit Baillif, chapellain de Saint Franbout de Senliz, et plusieurs autres bonnes gens, aient donné ausdiz religieux vint livres de rente pour Dieu et en aumosne et pour prier pour euls et pour leurs amis, à acquerre par euls ensamble ou par parties, en quel lieu que il les pourront trouver à acheter dedens les mettes de la viconté et prevosté de Paris, en tele maniere que lesdiz religieux les *amortissent* par devers nous, et il soient povres mendianz ne n'aient de quoi vivre ne de quoy soustenir les povres que il herbergent, ne n'aroient de quoi paier finance à cause dudit amortissement ; par quoy il nous ont fait supplier que, en regart de pitié et en aumosne, de nostre grâce especial, leur veilliens amortir lesdittes vint livres de rente. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1339, 9).

. *Faire amortir une rente* : Et depuis les dits consilliers du Tresor par leur sentence condempnerent le dict amoureux deffendeur a faire *amortir* a ses despens la dite rente et avecques ce ordonnerent et appointerent qu'il seroit tenu de baillier des trois bourse l'une et pareillement la tierce partie des cordelieres, soursaintes et boucquetz et autres chose que celle religieuse luy envoiroit, jusques a ce que la dicte fondacion fust deument amortie. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 33).

. [De la part du bénéficiaire, en l'annulant à titre gracieux] : ...comme Henry dit Baillif, chapellain de Saint Franbout de Senliz, et plusieurs autres bonnes gens, aient donné ausdiz religieux vint livres de rente pour Dieu et en aumosne et pour prier pour euls et pour leurs amis, à acquerre par euls ensamble ou par parties, en quel lieu que il les pourront trouver à acheter dedens les mettes de la viconté et prevosté de Paris, en tele maniere que lesdiz religieux les amortissent par devers nous, et il soient povres mendianz ne n'aient de quoi vivre ne de quoy soustenir les povres que il herbergent, ne n'aroient de quoi paier finance à cause dudit amortissement ; par quoy il nous ont fait supplier que, en regart de pitié et en aumosne, de nostre grâce especial, leur veilliens *amortir* lesdittes vint livres de rente. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1339, 9). ...et desmaintenant nous par ce present testament, en tant que faire le povons, les dites rentes *amortissons* et voulons estre tenues et reputées pour amorties (Test. Ch. V, D., 1374, 191).

- *Amortir qqc. à qqn* : Lesquelles cinquante livres de rente ou terre nous avons *amortiez* et *amortissons* ausdiz religieux de noz et de noz successeurs. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1347, 85). Des femme, hoirs et executeurs du testament de feu maistre Regnault Goubaut, jadiz conseillicier et maistre des comptes de mondit seigneur, par la main de maistre Jehan Bonnost, l'un desdiz executeurs, la somme de sept vins dix livres tournois, pour l'admortissement de trente livres tournois de rente que mondit seigneur lui a *admorties* pour la fondacion et dotacion d'une chapelle en l'eglise de Saint Estienne de Dijon (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1418, 80).

- *Amortir (qqc.) de qqn*. "Obtenir un amortissement de qqn" : ...l'eglise ne puet tenir aucune chose, soit de fief ou de franc lieu, plus hault d'un an, sanz *amortir* de cellui à qui l'amortissement en appartient ou doit appartenir (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 96).

- Au passif

. [De biens matériels] "Être l'objet d'un amortissement" : Et toutevoie le roi envoya ja pieça ung mandement pour saisir tous les temporelz des gens d'esglise, si ne monstrent qu'i fut *amorty* par le roy (JUV. URS., Nescio, 1445, 507). ...les gens d'esglise (...) combien que leurs terres soyent *admorties*

(...) ilz vous doivent [au roi] serement de feaulté (JUV. URS., Verba, 1452, 375).

. [De gens de mainmorte] "Être bénéficiaire d'un amortissement" : Si disoient les dis relligieux, pour avoir leur conclusion, qu'il estoient noblement fondé *amorti* soux le Roy en se sauve et especial garde et personnes en qui de droit commun manoit justice et seignourie, avoient pluseurs villes esquelles et es terroirs d'icellez il avoient toute juridiction haulte, moienne et basse, exepté trois cas, rat, murdre et arsin appartenans à Madame d'Artois et le souveraineté au Roy no sire (Hist. dr. munic. E., t.1, 1374, 387).

- Empl. abs. : Item, au Roy appartient *amortir*, en tout son royaume, a ce que lez choses puissent estre dittes amorties, car, supposé que lez pers, barons ou aultres subjez du Roy, *amortissent* en tant que il leur touche, toutevoies lez choses par eulx amorties ne puent ne ne devent avoir effect d'amortissement juques a tant que le Roy lez amortisse, mez puet le Roy faire contraindre lez possesseurs a lez mettre hors de leurs mains, dedans l'an, et yceulx mettre en son demaine, se ilz ne le font. (Songe verg. S., t.2, 1378, 201). ...se aucun vent aucune chose à gens de religion ou à gens qui ne puissent acquerir sanz *admortir*, se le seigneur dessoubz qui la chose est assise y met la main pour celle cause et le souverain y assiet sa main par dessus icelle, elle se doit lever (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 131).

B. - Empl. pronom. "Donner ses biens en échange de son entretien" : A leurs filz ne *s'amortiront* : Aient tousjours possession De leurs biens (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 110). Prince, de grant folie est plains Qui *s'amortit*, et petit plains, Et s'il a angoisse a effors, C'est a bon droit s'il est restrains : Soit tousjours hoirs du sien certains ; Qui *s'amortit*, pis vault que mors. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 112).

C. - Part. passé en empl. adj.

1. [D'une rente, d'une dette] "Éteint, annulé" : Et s'il avenoit que les maisons des dessus diz qui paient lesdictez avoinez fussent destruites par quelque aventure ou que ilz allassent demourer ailleurs, la rente seroit nulle et *amortie*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 114).

- [Dans un cont. métaph.] : La donna sanc et yaeu a tel planté Que des humains fu la debte *amortie*. (Mir. chan., c.1361, 186).

2. [D'un bien passant aux mains de gens de mainmorte] "Racheté" : A tous ceuls qui ces presentes lettres verront Jehans de Chastillon, contes de Porciens, salut. Comme religieuses persones et honestes li abbés et li convents de l'eglise de Signy, de l'ordene de Cistiaus, de la diocese de Reins, eussent une maison en la ville de Chastel en Porciens, qui fu damoiselle Sacalie, ainsi comme elle se comporte devant et derriere, avec la domination d'icelle, justice et signourie haute, moyenne et basse, seuls et pour le tout, sens parsonnier, si comme il le disoient, et tant ait esté traitiet entre nous, d'une part, et lesdis religieux, d'autre, que pour le très grant pourfit et utilité apparant de nous et desdis religieux, lidis religieux par droit tytle de pur et loyal eschange fait entre nous et eulx sens rappel nous aient transporté, quitté et delaissé pour nous et pour nos hoirs a tousjours mais perpetuellement et heritablement ladite maison, les appartenances d'icelle, la domination, justice et signourie, l'action, saisine, possession et propriété que il pooient avoir et devoient en ladite maison et appartenances, lesqueles choses estoient et sont *admorties*, sans ce que nous ou autres les peussions traitier de le mestre hors de leur main (Comté Porcien R., 1347, 153). ...sur le refus que faisoit l'evesque de Paris de baillier denombrement de son temporel, disant que de raison escripte n'y estoit tenu, pour ce que le temporel dudit eveschié estoit *admorti* (FAUQ., II, 1421-1430, 78).

- *Rente amortie* : ...Bons de Singny, chevalier, jadiz fondast en son vivant, en l'église Sainte Croiz de Loudun une chapellenie, la quelle il doa de cent soulz de annuel et perpetuel rente, la quelle n'est encores *amortie* (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 369). ...au Bois de Vincenes fonda chanoines, leur assena leur vie par belles rentes *amorties* (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 38). ...ladicte rente n'est *amortie* ne des fiefz dudit hospital (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1433, 260). ...en l'église de Moustreau, en laquelle fut premièrement enterré le corps dudit feu monseigneur le duc Jehan, sera fondée une chapelle et chapellenie perpétuelle d'une messe basse de Requiem chascun jour perpétuellement, laquelle sera rentée et douée convenablement de rentes *amorties* jusques à LX livres par an, et aussi garnie de calice et aournemens d'église, bien et souffisamment, et tout aux despens du Roy. Et laquelle chapelle sera à la collacion de mondit seigneur de Bourgongne et des ducs de Bourgongne ses successeurs, à tousjours. (Doc. 1435. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 157).

- *Rente amortie et non rachetable* : ...la Court a deliberé et conclu de dire que ladicte rente est *admortie* et non rachetable (FAUQ., III, 1431-1435, 163).

**Rem.** Le paiement des droits d'amortissement ou d'indemnité rend ces rentes non rachetables.

3. [D'une somme] *Amortir pour*. "Réservé pour [l'entretien de qqn]" : Pour laquelle messe fondera soixante livres parisis *amortiz* pour le vivre d'un chappellain que le duc et ses hoirs y ordonneront à leur bon plaisir et volenté, et garnira ledit roy ladite chappelle de galices, livres, casubles, nappes, touailles et tous autres aournemens qui à ladite chappelle appartiennent. (Doc. 1450. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 195). [E. P.]

#### **AMORTISATION, subst. fém.** (amortisation)

[GD : *amortisation* ; FEW XXIV, 175a : \**admortire*]

DR. "Transfert en mainmorte de biens dépendant d'un seigneur féodal, en échange d'un dédommagement ou à titre gracieux ; droit payé en compensation" (synon. *amortissement*) : Ci commencent les *admortizations* de la conteit de Rethest. (Trés. Reth. L., t.4, 1330, 175). Et les dis executeurs nous aient affectueusement prié et requis que en tant comme en nous estoit et comme y nous pooit touchier a cause de nostre dit fiez, le quel les frere et suer tenoient et tiennent de nous, nous la ditte *admortisacion* vocissions greer, loer et confermer ; sachent tuit que, en l'onneur de Dieu et de sainte Eglise, en la faveur dou service divin, bienfais et orisons qui perpetuellement seront celebraz en la ditte chappellerie, se Dieu plait, et pour cause de certain profit pecuniaire que nous en havons heu et recehu des dis executeurs, nous le dit *admortissement* et toutes les choses contenez en lettres ci dessus transcriptes avons loé et approuvé, loons, greons et approuvons, ratiffions et confermons (Comté Porcien R., 1361, 165). ...ycelle rente volons que ilz en joissent paisiblement après nostre deceps, comme dit est, et leur amortissons a tousjours et a jamais, et prometons en bonne foy pour nous et nos successeurs et sur le veu de nostre religion et l'obligacion de tous nos biens presens et advenir lesdites donacion et *amortisacion* tenir et observer et non venir contre. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1398, 735).

**REM.** Doc. 1403 ds GD I, 278c. [E. P.]

#### **AMORTISER, verbe** (amortiser)

[GD : *admortizer* ; AND : *amortizer* ; FEW XXIV, 175a : \**admortire*]

"Amortir"

**REM.** Doc. 1336 ds GD I, 106c. [R. M.]

#### **AMORTISSABLE, adj.** (amortissable)

[GDC : *amortissable* ; FEW XXIV, 174b : \**admortire* ; TLF II, 816b : *amortissable*]

"Qui peut être amorti, concédé en mainmorte"

**REM.** Doc. 1465 ds GDC VIII, 111a. [R. M.]

#### **AMORTISSEMENT, subst. masc.** (amortissement)

[T-L : *amortissement* ; GDC : *amortissement* ; AND : *amortissement* ; FEW XXIV, 174b : \**admortire* ; TLF II, 817a : *amortissement*]

**A.** - "Perte de force, d'intensité"

1. [À propos d'un arbre] "Dépérissement" : Item, ilz ont le boiz vert en estant par entrée, tant de fou que de chesne, laquelle entrée est à entendre quant il y a sec en pié de l'arbre, en doit l'abatage dudit arbre qui viengne par *amortissement* d'icellui arbre et sans fraude, tant que l'en y puisse mettre le pas de la congnee, c'est assavoir le trenchant tout par le sec sans atouchier au vert (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 291).

2. [À propos d'une pers. ou d'une partie de la pers.] "Affaiblissement extrême" : Dont au secours nully ne sault, Et n'a ne souldart ne vassault Qui a reschapper sache sault ? Gemissemens Y sont, cris, pleurs, hericemens Et crüelz *amortissemens* De cuer ; pensez se de ce mens. (CHART., L. Dames, 1416, 262).

**B.** - DR.

1. "Extinction des droits et obligations liés à un bien passant à la propriété de gens de mainmorte, en compensation d'une certaine somme d'argent ou à titre gracieux" (synon. *amortisation*) : ...comme Henry dit Baillif, chapellain de Saint Franbout de Senliz, et pluseurs autres bonnes gens, aient donné ausdiz religieux vint livres de rente pour Dieu et en aumosne et pour prier pour euls et pour leurs amis, à acquerre par euls ensamble ou par parties, en quel lieu que il les pourront trouver à acheter dedens les mettes de la viconté et prevosté de Paris, en tele maniere que lesdiz religieux les amortissent par devers nous, et il soient povres mendianz ne n'aient de quoi vivre ne de quoy soustenir les povres que il herbergent, ne n'aroient de quoi paier finance à cause dudit *amortissement* ; par quoy il nous ont fait supplier que, en regard de pitié et en aumosne, de nostre grâce especial, leur veilliens amortir lesdittes vint livres de rente. (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1339, 9). Et les dis executeurs nous aient affectueusement prié et requis que en tant comme en nous estoit et comme y nous pooit touchier a cause de nostre dit fiez, le quel les frere et suer tenoient et tiennent de nous, nous la ditte *admortisacion* vocissions greer, loer et confermer ; sachent tuit que, en l'onneur de Dieu et de sainte Eglise, en la faveur dou service divin, bienfais et orisons qui perpetuellement seront celebraz en la ditte chappellerie, se Dieu plait, et pour cause de certain profit pecuniaire que nous en havons heu et recehu des dis executeurs, nous le dit *admortissement* et toutes les choses contenez en lettres ci dessus transcriptes avons loé et approuvé, loons, greons et approuvons, ratiffions et confermons (Comté Porcien R., 1361, 165). Item, au Roy appartient amortir, en tout son royaume, a ce que lez choses puissent estre dittes amorties, car, supposé que lez pers, barons ou aultres subjez du Roy, amortissent en tant que il leur touche, toutevoies lez choses par eulx amorties ne puent ne ne doivent avoir effect d'*amortissement* juques a tant que le Roy lez amortisse (Songe verg. S., t.2, 1378, 201). ...l'église ne puet tenir aucune chose, soit de fief ou de franc lieu, plus hault d'un an, sanz amortir de cellui à qui l'*amortissement* en

appartient ou doit appartenir (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 96). De maistre Guillaume Le Bois, secretaire de monseigneur le duc de Bourgoingne, Guillaume Le Guespet, chastellain de Verdun, la somme de cinquante livres tournois qu'il devoient par composicion faicte avec messeigneurs des comptes de mondit seigneur à Dijon pour l'amortissement de dix sept soitures de pré revenans par an à unze frans six gros 12 deniers, que mondit seigneur leur a admorties pour dire et celebrer deux messes par sepmaine et ung anniversere chacun an au lieu de Saint Jehan de Verdun pour leur devocion (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 653). ...le tout jouxte et ainsi qu'il appert et est contenu es lettres et escriptures d'icelle acquisition et amortissement sur ce faictes (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1442, 358). ...nul ne peut faire amortissement ou fié prouche d'autre, sans le consentement d'iceluy prouche seigneur de fié (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 152). ...nous vous avons commis et deputez pour besongner avec autres au fait des admortissemens, legitimacions, anoblissemens, francsiefz, nouveaulx acquetz (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1491, 185).

- *Lettre d'amortissement*. "Acte officiel qui accorde, aux gens de mainmorte, d'acquérir un bien" : ...Monseigneur (...) a amorti [un couvent], comme apparoir vous pourra par lectres d'amortissement de mondit seigneur. (Lettres Louis XI, C., t.1, 1446, 29).

- *Prendre amortissement de qqn* : Et pour ce requeroit le procureur d'Amours, demandeur, que le dict amant deffendeur fut condempné a rendre et baillier de trois bources l'une selon les ordonnances et qu'il fut enjoinct au dict deffendeur de prendre amortissement d'Amours de la dicte rente ou d'en vidier ses mains. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 32).

- *Renter qqn par amortissement perpétuel* : ...y a moult grant convent, qui moult devot service rendent à Nostre-Seigneur, lesquelz il renta moult richement par amortissement perpetuel (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 37).

2. "Rachat d'une rente, d'une pension, d'une redevance" : ...de la somme de VIIc escus, qui estoient en depos par devers la Court pour estre emploiez et convertiz en rentes et revenues au prouffit de l'evesque qui à present est et de ses successeurs, pour cause d'un admortissement fait par ledit evesque (BAYE, I, 1400-1410, 347). ...on avoit seellé et publié à Paris certaines royaulz ordenances touchans les aquisicions et amortissemens des rentes et heritages de l'Eglise (FAUQ., III, 1431-1435, 66). Et sembloit que la teneur d'icelles lettres n'avoit mie esté assez adverty, et mesmement ou regard du pris qui seroit à baillier pour yceulz admortissemens, car il cherroit plus grant pris de admortir terres et heritages tenuz sans moien du Roy que d'autres, et de heritages tenus en censive, portans lotz et ventes, que d'autres. (FAUQ., III, 1431-1435, 113).

C. - ARCHIT. "Ce qui termine, ce qui finit le comble d'un bâtiment" : ...il faut faire I arc boutant endroit la chappelle Monseigneur l'évesque (...) qui mouvera dessus l'enchappement, et convient que il voise tant haut sus la queue derrière comme jusques à l'amortissement de la première fillole (Doc. cathéd. Troyes A., 1362, 226). Et du troisieme estage desoubz lesditz sieges sur quoy estoient lesditz assis, ainsi entabernaclez, partoient ars boutans ricement fais a cleres voyes jusques au hault de la dicte establee. Et la quelle estoit toute couronnée d'estain en ouvrage d'arches, cleres voyes, et cetera, et fiolles en l'amortissement desditz grans pilliers amortis d'espez. (Entrées roy. G.L., p.1485, 249). [E. P.]

**AMOTION, subst. fém.** (amotion)

[GD : *amocion* ; FEW VI-3, 161a : *motio*]

"Action d'écarter qqc."

**Rem.** Ex. d'afr. et JEAN GOLEIN, *Rational*, c.1370-1372, ds GD I, 269a (*celui mucement ou amocion de celle dicte lumiere*). [R. M.]

**AMOULÉ, adj.** (amouflé)

[\*FEW XVI, 575b : *muffula* (?) (?)]

"Enmouflé ; au fig. engourdi (?)" : Sui je pour vous si *amouflez*, Qui d'un viés soufflet me soufflez ? (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 63).

**Rem.** Il s'agit d'un rustre, sur qui on souffle comme on souffle sur la braise pour la ranimer. Autre hypothèse formulée par les Éd. : "faire gonfler comme si c'était de la pâte" ; serait alors à rattacher à FEW VI-3, 185b, *muff*. [R. M.]

**AMOULLER, (?)** (amouiller)

[GD : *amoiller*]

*Amouiller qqc. de qqc.* "Mouiller, imprégner qqc. de qqc." : Il a la langue trop friande Pour ung homme saint et divin ; Il amast trop mieulx de bon vin *Amoullier* ung petit ses dens. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 416). [Seul ex.]

**REM.** Sans doute à lire *amast ... à mouillier*. L'art. \**admolliare* de FEW XXIV, 168b se rapporte tout entier au verbe qui se dit de la vache qui s'apprête à vèler. [E. P.]

**AMOULE, subst. masc.** (amoule)

[GD : *amole* ; \*FEW VI-3, 17b : *modulus*]

"Sorte de bois, bois de moule"

**REM.** GD I, 271c : *Amoules*, a. XXVIII. s. le cent. (1445, Lille, ap. La Fons, Gloss. ms., Bibl. Amiens) [R. M.]

**AMOULTEPLIER, verbe** (amoulteplier)

[\*FEW VI-3, 204b : *multiplicare*]

"Multiplier" : ...ledit empereur laissa et donna en espérance de cresser, moultiplier et augmenter l'estat de la foy crestienne. Et quel chose est accresser et *amoultiplier* la foy crestienne ? La raison et l'entencion dudut empereur si fust... (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 163).

**Rem.** *Amoulteplier* est à *moulteplier* ce que *accresser* (forme de *accroistre*) est à *cresser* (forme de *croistre*, sur *cressant*, *cressoit*...). [R. M.]

**AMOUR, subst. masc. et fém.** (amour!)

[T-L : *amor* ; GD : *amor* ; GDC : *amour* ; AND : *amur* ; FEW XXIV, 464a : *amor* ; FEW XXIV, 470b : *Amor* ; TLF II, 819a : *amour*]

A. - "Lien affectif (en dehors de toute attirance sexuelle)"

1. [Dans les relations familiales] "Affection profonde entre personnes liées par la parenté"

a) Au propre : ...en espece humaine l'*amour* du pere est plus noble et meilleur. (ORESME, E.A.C., c.1370, 442). Et ainsi la felicité D'avoir enfans te destruira (...). Qui enfans desire, il est sot, Car sanz grant paour ne puet vivre. S'ilz sont a aprendre delivre [,] De bon engin, de bonnes mours, Tant y est plus grans ly *amours* : (...) Moult leur fault poursuir clergie Jusqu'a my lieu de leur eage. S'ilz n'ont prebende ou advantage, Trop sont leurs despens sumptueux (DESCH., M.M., c.1385-1403, 71). ...je [Mélusine] m'en pense a vengier [de notre père], car aussi pou de soulaz qu'il a

empetré a nostre mere par sa faulseté, je lui pense a faire. Et les autres deux lui respondirent : Vous estes nostre ainsnee, nous vous suivrons et avouérons ce que vous en voudrez faire. Par ma foy, dist Melusigne, mes suers, vous monstrez *amour* de vrayes filles a vostre mere, et c'est moult bien dit. (ARRAS, c.1392-1393, 11). Or sont venus meschans devins, (...) Pour paix et *amour* departir Entre prouchains et parens chiers, Treuvent cas orribles et fiers Pour troubler les cuers des menus (...). C'est la soutilté du deable (...) Qui tousjours par division Fait perdre le tant noble don De paix, d'*amour* et de concorde (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 12). ...de plus en plus croissoit en eulz l'ardent et parternel *amour* que a leur tresbelle et tresamée fille portioient. (C.N.N., c.1456-1467, 31). ...en l'an sommes et au jour Que toute fraternelle *amour* Sera corrupue en ce point. (Cene dieux, c.1492, 135).

- *Amour naturel*. "Relation affective propre à la famille, plus rarement à la parenté par alliance" : *Amour* est treble et de trois manieres. Le premier est apellé gratuite, sans aultre regard, le second naturel, et le tiers vicieuse et charnel. (Somme abr. M., V, c.1477-1481, 266). ...la mère (...) en eut [de la mort du Dauphin] le plus grand dueil qu'il est possible que femme puisse faire ; et longuement luy dura. Et croy que outre l'*amour* naturelle que les mères ont acoustumé d'avoir de la perte de leurs enfans, que encores luy jugeoit le cuer quelque grant dommaige advenir. (COMM., III, 1495-1498, 257).

**Rem.** Cl. Gauvard, *De grace especial : crime, État et société en Fr. à la fin du Moy. Âge*, 1991, 648-649 : «La référence à l'"amour naturel" que peuvent évoquer les suppliants pour justifier leur intervention dans le crime relève d'un concept juridique proche de celui des "amis charnels". (...) le qualificatif "naturel" s'applique aux rapports de filiation qui unissent les parents aux enfants, les frères, les oncles et les neveux, ou les cousins entre eux. Mais l'amour naturel peut aussi concerner l'alliance. Voici un "paratre" et un "fillatre" de la région d'Orléans qui vont à une noce avec des compagnons (...). Une altercation fait choir le "paratre" dans l'eau ; il est blessé. "Meu d'amour naturelle", son "fillatre" intervient et pour le sauver devient meurtrier [note 135 : JJ 127, 285, novembre 1385 (bailliage d'Orléans)]. (...) deux laboureurs s'insultent et les coups suivent. Le fils du suppliant intervient "meu d'amour naturelle, ala a son dit pere pour lui aidier et secourir comme tenuz y estoit" [note 139 : JJ 165, 25, octobre 1410, Zudausques (bailliage d'Amiens)]. (...) le fils bâtard d'un prêtre est tenu aux mêmes devoirs d'assistance [note 140 : *Ibid.*, 6, novembre 1410 (bailliage de Caux)]».

- Rare [Synon. de *amitié charnelle*] *Amour charnel*. V. *amitié* : Le cler soleil [de] Venus s'approça, Se l'embraça par amour fraternelle ; Faisant l'honneur, la lune s'abeissa Qui le baisa, Venus le consola Et l'accolla a joye solennelle ; *Amour* charnelle et paix fresche et nouvelle Se renouvelle entre France et Austrice ; (...) Crudelité en extreme amité, (...) Noise en douceur sont convertis ce jour (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 374).

- *Signe d'amour* : Et a l'approchier de Gieffroy, elle s'enclina tout jus a terre. Et aussi fist Gieffroy et la dreca en l'embracant moult doucement, et la baisa. Et après lui dist : Ma dame ma seur, Dieu vous doint joye de quan que vostre cuer desire. Et celle le bienviengna en monstrant grant signe d'*amour*. (ARRAS, c.1392-1393, 215).

- *Aimer d'amour* : Je croy que ou monde n'a [femme] pareille, Et se paravant n'eust esté A ses enfans tendre, et amé Les eüst de

parfaicte *amour*, Et leur moustré toute douçour, Je cuidasse que feust durté A quoi son cuer feust ahurté, (...) Maiz qui toute jour la veïst, Onques maiz ne vi moins amere, N'avoir plus grant douceur en mere Qu'en lui ont les enfans eü (Gris., 1395, 67).

- *Avoir amour à qqn* : ...Rollant dist : "Danois, (...) n'at point comparaison vostre proesse a la mienne : vostre force ne seroit riens a la mienne. Par quoy je vous dis que jamaiz n'avray bien au coeur, ne se n'avray *amour* a vous s'avray proveit par force d'armez le miedre de nous deux." Ogier entent Rollant, sy rist (...). Sy luy dist : "Cusin Rollant, pour quoy dittez teille chose ? (...) Laisons envie, sy prendons loiaulteit et soyons toudis bons compaignons, sy que nous avons jureis." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 106).

- *Par fine amour* : Lors que la dame entendi que Aigres estoit filz de son frere, si ot telle joie qu'elle ne pot parler, et lui getta par fine *amour* les bras au col et le baisa moult doucement par plusieurs foiz. (Bérinus, I, c.1350-1370, 360).

- *Pour l'amour de qqn* : [Le marquis à son frère et à sa soeur] Si vous prie treschierement Et tresaffectüusement Que vous et ma suer y soiez Et avecques vous ameniez Seigneurs et dames de noblesce ; Et ils seront a grant lyece Receüz, pour l'*amour* de vous. (Gris., 1395, 23). Belle serour, pour l'*amour* de vous (...), je li manderai notoirement que il se mete a raison et eslonge de li son mauvais conseil et vous tiengne en paix et en estat, ensi que uns rois doit tenir sa fenme, ou je li ferai guerre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 50). Laquelle pierre je vous pryé que portez de par moy à mon petit filz, auquel dictes que je lui pryé qu'il la garde bien pour l'*amour* de moy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 366).

- Prov.

. *Amour de mere est plus grande que de nourrice. Il n'est amour que de mere* (cf. Prov. H., 38a.) : ...l'en dist que *amours* de mere est plus grande que de nourrice, ainsy comme se l'en vouldist dire qu'il n'est *amour* que de mere. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 77).

. *Amour de pere au filz est tost esprise* (cf. DI STEF., 22a) : La belle lune esclairant sour la [plaine] Ronde, fort plaine, accoucha d'ung enfant ; Elle apperchut du soleil qui le maine Splendeur romaine, autant que Charlemaine, Sa face humaine et son bruit triumphant ; Mars fort puissant, cler et resplendissant, Lune croissant et soleil aime et prise : *Amour* de pere au filz est tot esprise. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 375).

**b) P. méton.**

- "Comportement empreint d'affection familiale"

. *Faire (toute) l'amour à qqn*. "Donner (tous) les signes possibles d'affection" : Et si [Griseldis] couche son pere et lieve Et soustient, que point ne lui grieve Sa vieillesce, treshumblement ; Et lui fait, pour dire briefment, L'*amour* toute et l'humanité, Qu'elle puet en sa povreté : Et tele en a la renomée. (Gris., 1395, 30).

- "Personne qui est l'objet de cette affection"

. En appellatif : Je pers mon filz (...) Bien fui despite et orgueilleuse (...) Quant a l'ennemi don en fis. Ha ! mes *amours* et mon chier filz ! Se pour ce n'avez de moy cure, Vous avez raison et droiture (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 29). LA FILHE. Ma mere, m'*amour* tresparfaicte, Que vous plait il que je demande ? (Pass. Auv., 1477, 96).

**2.** [Dans les relations amicales]

**a)** Au propre [Entre deux pers.] "Amitié fondée sur des affinités personnelles et sur l'estime, se traduisant par des marques de dévouement" : ...Damon et Sicias (...) tant furent loyaulx compaignons ensemble et de grant *amour*, que quant Denis le cruel tirant ot jugié l'un de eulz à mort, le dit jugié requis que on

le laissant [l. laissast] un pou de terme aler en son hostel pour ordonner son testament et ses besongnes, son compaignon laissa en ostaige pour lui en la prison (...). L'autre retourna selon la promesse pour recevoir mort, s'esmerveilla forment ledit tirant de cest loyauté, foy et grant *amour* des II. compaignons (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 153). ...quant ad ce que vous avéz dit et fait pour moy, (...) je puis bien dire que d'enfer vous m'avez mis en paradis. Mais je vous prie, sur toute l'*amour* que vous me portéz, que vous ne cuidéz point que je pense que vous ayéz secouru vostre amy au besoing en esperance de guerdon (...). Vous avéz fait comme amy doit faire pour l'autre, quant il le voit en tribulation. Et affin que vous congnoisséz l'*amour* que je vous porte, j'ay ma seur Policenne (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 586). ...quelque malcontent qu'il fust pour ung temps, tant qu'il fut ung peu refroidi, tout son courroux fut converty en cordiale *amour*. Et (...) il la fist marier tresrichement et bien, a la contemplacion seullement de la franchise et loyauté qu'en elle avoit trouvé, dont il eut la vraye cognoissance par le refus (C.N.N., c.1456-1467, 158). ...en mengeant, le dict Jehan regarda sur les mains du dit Thomas, qui avoit en ung de ses doiz le dict dyament (...). Et le dit Stotton maintenoit que depuis peu de temps l'avoit perdu, et que, s'il l'avoit trouvé en leur chambre ou ilz couchoient, qu'il ne faisoit pas bien de le retenir, attendu l'*amour* et fraternité qui tousjours avoit esté entre eulx (C.N.N., c.1456-1467, 392). ...le conte de Saint Pol, connestable, qui en riens ne s'estoit meslé de ceste venue, mais luy en desplaisoit, car pour lors le cueur luy estoit creü et ne se trouvoit pas humble envers ledict duc comme autresfois, et pour ceste cause n'y avoit nulle *amour* entre les deux. (COMM., I, 1489-1491, 126).

- *Aimer d'amour* + adj. : Ledit Paris avoit ung sien compaignon, qu'il amoit de grant *amour*, et le tenoit moult chier (...). Paris le tenoit a son grant amy, quar ilz estoient nez tous deux en ung temps et en une saison. Et pour ce se fioit il moult en luy et luy disoit touz ses secretz et tout son courage. Ilz portoient robes semblans (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 76). JHESUS. Le cueur de pitié me fremist Tant que, pour approuver ce dueil [de Lazaron], Les lermes me chëent de l'ueil : Amistié veult qu'ainsi le face. (...) MOAB. Bien pouons jugier par ces termes Qu'il l'amoit de lëalle *amour*. TUBAL. Je n'entens point ceste douleur. (...) Ne pouoit il faire aussi fort Que son amy ne fust pas mort Puisqu'il l'amoit tant chierement ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 200).

- *Avoir (de l')amour à qqn* : ...icellui filz estoit et appartenoit audit feu Jehannin du Bois, durant la vie duquel il a ycellui tenu pour son filz, l'a aidié à gouverner bien et grandement, et elle qui parle aussi. Et depuis le trespasement d'icellui defunct, ledit feu tresorier, pour contemplacion et *amour* qu'il avoit à sondit clerc, a icellui enfant, et elle aussi, gouverné et eulx donné de l'argent bien et grandement, jusques en la fin de ses derreniers jours. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 126).

. P. iron. : ...pour l'*amour* Qu'ilz ["aucuns faintis"] ont a moy de bon courage M'ont admonnesté mariage (DESCH., M.M., c.1385-1403, 6).

- *Avoir amour* + adj. + *ensemble* : Cestui, selon aucuns, fut maistre de Rogier Bacon ou fut son disciple ou compaignon, car j'ay leu en une couverture de livre qu'ilz avoient grande aliance ensemble et grande *amour* et pratiquerent longtemps ensemble sur les sciences de astrologie et de alchymye (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 138 v°).

- Verbe + *qqn en amour* : ...quant Tarquinius fust baniz de Romme, il disoit qu'onquez devant n'avoit congneu lez quelz l'amoient loialment et lez quelz non ; (...) ne il pot remunerer la

bonne affection qu'ilz avoient a lui quant il volt. Pour ceste cause ci, doit on accueillir en *amour* homme ferme et constant (...). En peu de choze voit on a la foiz la constance ou la mutabilité d'un homme ; par ainsi ne se fait il nul fier en amour d'enfant, car elle est trop muable. (COURTECUISSÉ, Serm. D., 1397-1418, 182).

- *Par* + adj. + *amour*. "Par amitié" : Quant le seigneur entendi que c'estoit Estonné qui seoit auprès de lui, il fut tant joyeux de sa venue qu'il ne se pot tenir de larmoier. Et par grant *amour* le tira au pres de lui, sy le baisa en la joe, puis lui dist : "Ha ! preudhomme et especial amy, ou avez vous tant demouré ?..." (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 44).

- *Pour l'amour de qqn*. "Par amitié pour qqn" : ...l'ami de vraie amitié Suit l'ami en adversité (...) pour l'*amour* de sa personne (DESCH., M.M., c.1385-1403, 4). ...quant le preu Lyonnell fut apporté en son nouveau chasteau, moult agravé des navrures (...), il ne demoura gaires qu'il se commença moult a amender ; pourquoy les quatre barons qui lui tenoient compaignie pour l'*amour* de lui en furent moult joyeux et tindrent leur paine a bien employee. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 9).

- *Pour l'amour que*. "En considération de l'amitié que" : ...il [le conte] appella Guyonnet par devant son pere. Et (...) luy dist ainsi : "Beau filz Guyonnet, il est vray que je vous ay aussi que nourry, et tant pour l'amour de vostre pere que pour le bien que j'espere qui au plaisir de Dieu encores sera en vous (...). Or soyés de telle gouvernance que j'aye toute cause de vous amer de mieulx en mieulx ; car pour la grant *amour* que j'ay en vous, vueil que vous soyés a elle [ma fille] comme a la riens du monde que je plus ayme." (Guy Warwick, c.1400-1450. In : *Chrestom.* R., 95). Si tost que madame la royne me eut entendu, elle commença tendrement a larmoier, et puis dist : "Certes, gente pucelle, pour l'*amour* que j'ay eu de long temps a vous, ce poise moy qu'il vous en prent ainsi, mais je vous diray que je feray pour l'amour de vous, combien que par la volenté des dieux il convient que le chevallier face sa penitance..." (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 68).

- Prov.

. *Amour ne se peut celer* (cf. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 87, 4 ; *Prov. H.*, 37b) : Léonet au grant temple ala (...) : Mais Florentin qui s'esbatoit, Quant l'a veü, moult s'eslecha Et par fine amour l'enbracha (...). Bon *amour* ne se poet celer. (...) Il ne met pas en oubliance Ses bons amis, sur ma fiance. (Pastor. B., c.1422-1425, 149).

. *Qui n'a Amour et amis, il n'a rien* : Amour retourne a cil qui ayme bien. Homme haÿ doit vivre en grant esgart ; Qui n'a *Amour* et amis, il n'a rien. C'est amittié qui trop tost se depart, Quant elle fault des qu'on ne dit plus : "Tien". Priez donq Dieu que de ce mal vous gart ; Qui n'a *Amour* et amis, il n'a rien. (CHART., B. Nobles, c.1424, 402).

. *Tant dure / vaut amour comme argent dure* (cf. DI STEF., 22b) : ...ceulx qui sont superhabondaument riches (...) ne se congnoissent pas bien ne qui leur est amis ne ennemis, car ja soit ce qu'ilz aient entour eulx plusieurs qui se presentent et offrent come amis et de leur faire honneur, reverence et service, sy come on fait communement as riches - car come le poete dit : "tant que la richesce croit, tant l'onneur croist du riche, et aussi fait l'amour que on a a ly" ; et pour ce dit le proverbe : Tant vault *amour* com argent dure ; quant argent fault, amour n'est nulle (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 280).

b) P. méton.

- "Démonstration d'amitié"

. *Faire amour à qqn*. "Donner des marques d'amitié" : Sire, je ne suys pas d'icy, Non est mon compaignon aussy, (...) Avons dormy et fait sejour Cheux une femme icy entour Qui nous a plaisir et *amour* Grandement fait, Et sy nous a dict en effect Qu'elle avoit ung mary parfaict (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 214).

- "Personne qui est l'objet de cette amitié"

. En appellatif: Franc Vouloir escript a son vray ami Repertoire de Science (...). Treschers amis, vrayz et secrez, Saiges et courtois et discrez, M'*amour*, mon bien, mon esperance, Mon confort, toute ma fiance (DESCH., M.M., c.1385-1403, 37).

c) P. ext. *Amour privé / solitaire / propre amour / amour de soi*. "Relation affective avec soi-même" : ...il semble que celui qui est mauvais face toutes choses pour l'*amour* de soy. (ORESME, E.A., c.1370, 477). Car ne chaut a propre *amour* comme tout aille, mais qu'elle ait son prouffit et escheve son dommaige (GERS., St Antoine G., c.1396-1403, 946). ...Narcisus (...) moru pour l'*amour* de son ymage, (...) par ce nous est il demoustré que nulz sages amans ne doit metre son cuer en amour impossible (...), il la doit telle eslire qu'il en puisse concevoir raisonnable esperance de joir ent enfin, car autrement il aimeroit son ombre et perdrait son temps. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 594). ...ainsi comment en ce monde il est miserable (...) quy aultre ne veult ou ne puet amer, ainsi seroit l'*amour* solitaire non amans aultre que soy (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 260). Que l'*amour* privee retarde grandement du souverain bien. (Doc. 1488. In : DDL 18, 9).

**Rem.** L'expr. *amour-propre* semble plus tardive (1<sup>re</sup> attest. 1521 ds DDL 18, 9).

d) P. anal. "Relation affective de l'homme avec l'animal ou des animaux entre eux" : Or vous ai je parlé du sens Des chiens et dit ce que j'en sens. Après je vous racompteray De leur loyauté ce qu'en say Et de leur tres parfaite *ameur* Qui de toutes est la greigneur. (...) Tice Sabin estoit nommés, Si fu a Ronme emprisonnez. Le chien avec lui demoura. Finalment l'omme trespasa, Adonc se print fort a uller Le chien et grant duel demener. Uns homs a mengier li geta Du pain, maiz tantost le porta Tout droit a la bouche son maistre (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 294). ...ilz [les loups] envoierent une ambassade devers les brebis pour faire paix avecques elles (...) : "Se vous nous voulés bailler les chiens, nous vous jurerons que jamais ne vous ferons guerre." (...) pour ce que les brebis avoient baillé les chiens aux loups (...) furent mengees des loups. (...) se les brebis eussent gardé l'*amour* des chiens, jamais les loupz ne les eussent mengees. (MACHO, Esope R., c.1480, 124).

- [Dans un cont. allég.] : A ! gentilz levriere Esperance, Nous faulras tu a ce besoing ? Se tu l'attains [le cerf], m'*amour* te doing. (Gris., 1395, 26).

- *Avoir amour à [un animal]* : ...son maistre, qui ait *amour*, cure et diligence aux chienz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 139).

- *Mettre (le chien) en amour*. "(Lui) inspirer de l'amour envers son maître" (Éd.) : ...tant plus seront ensemble son maistre et le limier, et l'un saura mieulx les coustumes de l'autre et mieulx se connoistront. Et li pourra enseigner (...) choses pour le mettre en bonne creance et doubance et *amour*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 191).

- [D'un animal] *Montrer signe d'amour à qqn* : ...la beste vint, qui me monstra moult grant signe d'*amour*, et je demoura emprés elle. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 84). ...son compaignon descendit de l'arbre et dist a son compaignon : "Je te

prie, dy moy quelle chose t'a dit l'ours. Pour ce qu'il a tant parlé a toy, a mon advis, il t'a monsté signe d'*amour*." (MACHO, Esope R., c.1480, 211).

- *Pour l'amour de qqn* : ...ung homme (...) prist une mustelle (...), elle lui cria mercy en luy disant : "Mon seigneur, je te prie que tu me pardonnes et que tu me rendes le grant service que je t'ay fait, car j'ay tousjours chassé les ratz de ta maison." Et l'omme luy dit : "Tu ne l'as pas fait pour l'*amour* de moy, mais tu l'as fait pour remplir ta pence..." (MACHO, Esope R., c.1480, 108).

- Prov. *On ne doit avoir cher amour d'espervier / amour d'espervier est fort a accointer* (cf. DI STEF., 22b) : On voit, qui oysel mal ataiche Au bloc ou mal le lie a parche, Combien que volentiers se parche, Tantost s'en volle en autre lieu (...). Et, s'il fait un peu de gros vent, Ill oublie tantost leur maistre, Qui les aime et qui les scet paistre, Et tellement batent de l'ele Que l'en n'en ot jamaiz nouvelle. Briefment, leur amour ne vault rien. Le proverbe le nous dit bien, Qui dit que on ne doit avoir chier Nullement *amour* d'espervier, Car on la pert trop de legier, Et si est fort a accointier. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 302).

- Au fig. p. iron. *Amour de chiens et de chats*. "Inimitié" : Toutes les gens sont convoiteux, Chevalerie est incertaine (...). Je voy chascun estre a par soy Et trop accroistre les estas, Le bien commun en petit ploy ; *Amour* voy de chiens et de chas (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 266).

- P. méton. *Faire amour à [un animal]*. "Donner des marques d'amitié à" : ...a les bien nourrir [les petits d'un paon] mettoit la geline toute sa cure et son entente pour ce qu'elle veoit le seigneur y prendre son plaisir pour la beaulté d'eulx. Et aussi elle estoit fort amee d'icellui (...). Quant les petiz pouchins furent aucunement parcreuz, ilz delaisserent la geline sauvage (...). Le seigneur, ce voyant, ne fist point tant d'*amour* a la geline comme il souloit, ains la laissoit seullement (...) paisturer sans en faire aultre estime. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 193).

**3.** [Dans les relations idéol., pol., soc.]

a) "Disposition favorable entre alliés politiques ou autres, entre supérieur et inférieur, se traduisant par un échange de bons procédés" : Et l'*amour* du Roy au subject est *amour* d'amitié pour la grace du subject et pour li bien faire (ORESME, E.A.C., c.1370, 437). ...il encontrèrent monsieur Jehan Chandos et toute se route (...). Si se fisent là grans recognissances et grans approcemens d'*amour*. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 180). Le joenne duc de Guerles (...) mist en termes qu'il raueroit les trois chastiaux (...). Et envoya pour traittier devers la duchesse de Braibant (...). La dame respondy (...) que elle les tenroit pour luy et pour ses hoirs, comme son bon hiretaige, mais, vouldist le duc de Guerles nourrir *amour* et bon vinaige à Braibant (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 174). Et gardez, tant que vous aurez a estre conquerant, que entre vous compaignons ne vous maintenez comme sire, mais commun au grant et au petit, et parler et tenir compaignie a chascun selon sa qualité, car ce fait les cuers enflammez d'*amour* a ceulx qui ainsi sont humain en seignourie. (ARRAS, c.1392-1393, 87). Et ceulx leur compterent toute la pure verité et la grant puissance et la valeur des deux freres, et comment Renault estoit roy de Behaigne. Quant ceulx de Couloigne entendirent ces paroles, si dirent qu'ilz estoient bien eueux d'avoir acquis l'*amour* de telz deux princes. Et lors font faire grant appareil pour recevoir le duc Anthoine et le roy d'Ausaiz et leurs gens. (ARRAS, c.1392-1393, 194). ...à bonne et juste cause avoit fait mourir le duc d'Orleans, et en devoit estre prisez et remuneré d'*amour*, d'onneur et de richesses. (BAYE, I, 1400-1410, 222). Sire, jusques a cy vous avez eu l'*amour*

de vostre peuple (...) plusieurs ont obey et sont pres de obeyr a voz commandemens quant est de vostre royale personne et de vostre royaume jusques a morir de fain ou autrement, pour vous ayder et secourir a vostre besoing. Sire, vous ne pouez avoir plus bel tresor que telle *amour* et obeysance. (GERS., Noël, p.1404, 313). [Orlians a Bourgogne] Pour ce que je suis a present Avec la gent vostre ennemie, Il fault que je face semblant, Faignant que ne vous ayme mye : Non pour tant, je vous certiffie (...) Que je seray, toute ma vie, Vostre loyaument, sans faulser (...). Faignez envers moy mal talant, A celle fin que nul n'esprie Nostre *amour* ; car par ce faisant, Sauldray hors du mal qui me anuye. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 149). Maiz sans ceulx en sont d'autres qui se affient en l'*amour* dez princeps, et aux conjouissemens des fortunés ; auxquelz suffise la reprouce de David, qui defent de soy fier es princes et es filz des hommes sans salut. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 104). Et ne sauroient subgetz miex monstrier leur loyauté et *amour* vraye a leur prince (JUV. URS., Loquar, 1440, 317). Il [le Roy] veult bien mettre Dieu et la raison devers luy et avoir l'*amour* de ses bons subgez et loyaux amis. Pour ce, faites pour luy ce que vous pourrez, et il employera son corps, sa vie et toute sa chevalerie et le surplus de tous ses biens pour vous mettre hors de la main de ses ennemyz et des vostres. (BUEIL, II, 1461-1466, 98).

- *Bonne amour*. "Bonnes dispositions, entente" : ...tous chevaliers doivent aidier les vefves, les orphelins et les pucelles en leur droit gardant. Et on nous avoit bien informez que le roy vous tenoit guerre a son tres grant tort, et pour ce y sommes nous venus. Et ne vous doutez, car du vostre ne voulons nous vaillant un petit denier, mais que vostre bonne *amour* sans villenie. Quant la pucelle entendy ces paroles, si fu moult esbahie de la grant honneur que les freres lui faisoient, non pourquant respondy : Par ma foy, beaulx seigneurs, ce ne seroit pas raison au moins que je ne payasse voz gens qui cy sont venuz a voz souldees et gaiges. (ARRAS, c.1392-1393, 166). ...il [le duc de Bourgogne] ne s'en voulut aler ne desemparer son ost (...). Et, pendant certain temps qu'ilz y furent, furent envoiez par diverses foiz audit duc de Bourgogne de par le roy plusieurs ambassadeurs (...) pour tousjours cuider trouver moien de bonne *amour* et pacificacion de paix du costé du roy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 211). Et pour faulte de foy et de bonne *amour* sont les guerres et questions qui tousjours durent ; et ceulx qui ont bonne foy la treuvent voullentiers, et Dieu leur aide, quant ilz ne tendent à riens avoir de l'autrui. (BUEIL, II, 1461-1466, 258).

- *Male amour*. "Inimitié" : Phelippes d'Artevelle, qui se tenoit à host devant Audenarde, (...) se repentoit de ce que parellement ou plus doucement il n'avoit escript aux prevois et jurés de Tournai, en faindant et en monstrant amour, quoique petit en i eust. Par voie de disimulation il dist que il i escriroit, car il n'i voroit mie nourrir toute le haïne ne male *amour* que il poroit bien. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 281). Basin, se dist Charlez, vostre requeste feray : je socouray mes hommez et vous promet : a mal le pensat Jehan, car il serait destruis et tout son linaige mis en servaige ! Je ay la mal *amour* Ogier pour eulx trop soutenir. Or manderay Ogier a Tongre qu'il viengne a Lanchon prendre vengeance de Jehan et destruire tout son linaige. (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 223).

- *Estre en male amour de qqn* : ...une foiz mons. le connestable avoit esté en male grace et *amour* de nosseigneurs les ducs de Berry et de Bourgogne (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 516).

- [Synon. de *journée amiable*] *Jour d'amour*. "Jour de conciliation, où les différends se traitent à l'amiable"

**Rem. 1.** Pas d'ex. dans notre docum., mais une attest. dans un texte avoisinant notre période : Les countes e barons d'Engleterre virent la grant mortalité e damage qe fust avenu, e uncore entre eux de jour en jour avynt ; pristrent un jour d'*amour* entre sire Water e Joce, e yleoge furent totes grevances redressez, e les parties acordeez, e devant les grantz seigneurs furent entrebaysez. (Fouke le fitz Warin, éd. E. J. Hathaway, c.1320-1340, 14). **2.** Cf. J. Waters Bennet, *Speculum* 33, 1958, 351-370.

- *Signe d'amour* : Là fu pourvus à grant joie messires Bertrands de Claiekin de l'office de le connestable de France ; et pour li plus exaucier, li rois l'assist dalés lui à sa table, et li moustra tous les signes d'*amour* qu'il peut ; et li donna en ce jour avoech l'offisce plus de quatre mil frans de revenue, en hiretage (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 255).

- *En signe d'amour* : ...le roy des poissons lui commença a faire moult de admiracions en signe de humilité et de paix, et tant que le chevalier cognut tresbien son intencion, pourquoy il rebouta son espee. Et le roy tourna sa pointe et son espee sus son dos en signe d'*amour*, et puis aproucha le chevalier en soy aprivoisant de lui (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 282).

- (*Avoir amour à/en qqn*). "(Avoir des) dispositions favorables envers qqn" : [Le chevalier au marquis] Sire, la grant affection Et l'*amour* grant qu'a vous avons, Qui vous et les vostres amons Chascun endroit soy fermement (Gris., 1395, 11). Le Roy a voulu que je vous deisse aucuns avertissemens touchant la guerre, combien que vous estes mieulx adverty que moy ; mais la grant *amour* qu'il a à vous et à tous ses bons serviteurs, dont vous estes chief en ses marches, le lui fait faire. (BUEIL, II, 1461-1466, 31). ...[tout chief] doit estre large, honnorable, franc et liberal et familier à ses compaignons ; car il fault ces choses, especialement à gens d'armes pour bien les faire combattre, qui s'ensuivent, c'est assavoir : obéissance, crainte et *amour* à leur chief. Pour ce fault-il qu'il les tiengne en justice. (BUEIL, II, 1461-1466, 33). ...aussi devez vous [mercier] le Roy, nostre souverain seigneur, de la grant *amour* et confiance qu'il a en vous et l'honneur et le bien qu'il vous veult de plus en plus. Il a ceste confiance en vous qu'il vous veult baillier la conduite et charge de toute la puissance de ses gens d'armes. (BUEIL, II, 1461-1466, 160).

- *Entrer en l'amour de qqn*. "Obtenir la faveur de qqn" : ...se il voloit calengier le couronne de France, il mousteroit bien par droit que il en estoit plus proçains que li rois d'Engleterre ne fust. Et sachiés que ses sermons et ses langages fu volentiers oys et moult recommandés. Ensi petit à petit entra il en l'*amour* de chiaus de Paris, et tant que il avoient plus de faveur et d'*amour* en lui, que il n'eussent ou regent le duch de Normendie (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 98).

- *Estre à amour devers qqn*. "Être en bon accord avec/au service de qqn (?)" : ...nouvelles vont venir à Amiens que François Acremen avoit pris et eskiellet le ville dou Dam (...). Adont furent mis clerks en oeuvre, et mesagier envoiet (...) commandant que le premier jour d'aoust cascuns fust venus en Picardie pour aler devant le Dam. Cil mandement s'espardirent parmi le roialme de France. Si se ordonnèrent et aparillèrent chevalier et escuier pour estre à *amour* devers le roi. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 238).

- *Estre espriz d'amour à qqn* : Et [le Jouvencel] dist au conte : "Monseigneur, s'il vous plaist, vous me donnerez congïé jusques à demain de pratiquer avec vous et monseigneur le Chancelier ces matières ; car je suis si espriz d'*amour* au Roy et à vous, qui estes cause de mon bien, que meshuy je ne vous sauroye

que répondre, tant que mon sang soit rapaisié." (BUEIL, II, 1461-1466, 162).

- *Faire bonne amour entre* [telle et telle pers.]. "Établir l'entente entre" : Il [Charles VII] a eu des plus grans fortunes et adversité que jamès pourroit avoir roy, (...) par son grant sens il a trouvé maniere d'accorder les seigneurs de son sang et rappaiser la guerre qui trop avoit duré, et a fait bonne *amour* entre eulx. (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 23).

- *Tenir qqn à / en amour*. "Avoir de l'estime, des dispositions favorables pour qqn" : Si s'en vint li dis contes (...) en France devers le roy Phelippe et les François, asquelz il compta ses aventures et com, par grant soutilleté, il estoit escapés ses gens et les Englès. Li rois de France en eut grant joie (...). Et li Englès, d'autre part, disent que il les avoit trahis et deceus. Mès pour ce ne laissa mies li rois d'Engleterre à tenir à *amour* les Flamens, car il savoit bien que li contes n'avoit point ce fait par leur conseil (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 37). ...le sire de Corasse li dist comment ne par qui toutes telles nouvelles il savoit et par quelle incidence il y estoit venu. Quant le conte de Foeis en sceut la verité, il en ot trop grant joye et li dist : "Sire de Corasse, tenez-le en *amour*. Je vouldroie bien avoir ung tel messagier..." (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 176).

- *En* (+ adj. positif +) *amour*. "En bon accord" : ...vint li rois à Saint Dominige. Contre sa venue issi hors li rois Henris à grant gent, qui en *amour* et par bonne pais l'attendoit ; et fu li rois de Navare moult honnerés de li et de ses gens, et li donna che soir à soupper moult hautement. Apriès soupper, nouvelles vinrent que uns senglers estoit ens es landes asés priès de là (...). A celle cache furent li doi roi et leurs veneurs, et fu li senglers pris ; et retournèrent en grant *amour* che soir à Saint Dominige. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 125-126). ...quant on savoit que les ennemis venoient ilz se vivoient en bonne *amour* et se accordoient a combatre et destruire les ennemis (JUV. URS., Loquar, 1440, 412).

. [P. affaiblissement ; p. oppos. à *par force*] *En amour*. "De bon gré" : ...mieux leur valloit à rendre leur cité en *amour*, puisque requis de leur seigneur en estoient (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 64).

- *Par amour*. "Par communauté d'idées, d'intérêts et par solidarité d'action" : ...le duc de Jullers et messire Edouart de Guerles qui s'escrisoient freres et lesquelx avoient les cuers trop grandement anglois, car ilz s'estoient de long temps aliez avec le roy d'Angleterre ou les roys, et conjoins par *amour* et faveur et ahers à leurs guerres (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 160). ...vous envoyerez au roy de Pentexoit et au roy de Manchi et les mandeiz qu'il vous viengnent socourir par *amour*, s'il les plaît, car se vous et vostre regne esteiz par Cristiens conquis, incontinent yront vers eulx l'ung après l'autre. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 162).

. [P. affaiblissement ; p. oppos. à *par force*] *Par (bonne) amour*. "De plein gré, de bon coeur, volontiers" : ...demandèrent aus habitans d'icelle ville et voisins dudit curé qu'ilz vouldissent tant faire par devers ledit curé qu'ilz eussent icelle fille, et que se par *amours* ilz ne l'avoient, qu'ilz feroient tant, feust par force ou autrement, qu'ilz l'auroyent. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 236). ...le roy d'Ausay l'a demandee a femme [la demoiselle de Lucembourg], mais elle ne s'i est pas voulu assentir (...) [il] en a eu tel despit qu'il a deffiee la damoiselle et son pays, et y est entrez a force, et banniere desploiee, faisant guerre de sang et de feu, par son oultraige, sans cause et sans raison, et l'a assegee, lui et ses gens, en la ville et chastel de Lucembourg, et a

juré que jamais ne s'en partira jusques a ce qu'il l'aura prise. Et dit, comment qu'il soit, que il l'aura par force ou par *amours*. (ARRAS, c.1392-1393, 150). ...quant le roy, qui estoit moult ancien, les vey venir, il leur demanda ou estoit son bon cheval. "Sire, respondy l'un d'eulx, ung estrange chevalier qui porte ung escu doré l'emmaine (...). Et se vous mande qu'il ne vous en desplaise et que a son retour il le vous ramenra. - Par ma foy, ce dist le roy, le chevalier a bien monsté qu'il est mieulx employé en lui qu'en moy (...) et lui donne par bonne *amour*." (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 201). ...[le Jouvencel] dit que ung serviteur est lasche de servir son maistre outre son gré, et fault dire, quant il ne le sert par *amour*, qu'il le sert par haine et pour lui faire mal. (BUEIL, II, 1461-1466, 260). ...voyant que eschapper ne pouoient, ilz se rendirent obeissans, disans : "Mieulx il vault obeÿr par *amour* que d'estre constraint par douleur." Par ceste fable pouons aprendre a faire toutes choses caritativement et liberallement sans contrainte (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 232).

. [Empl. gén. exclam.] *Par amour (fine) / par bonne / fine / grand amour*. "De grâce, s'il vous plaît" : SUER YSABEL. (...) s'elle savoit comment Nous nous sommes pour lui penées, Que nous arions males soldées Huy au retour ! SEUR MARIE. Suer Ysabel, par grant *amour* Gardez que semblant n'en faciez (Mir. abbeesse, 1340, 80). HERIPPÉ. Amis, detrier Nous souffrez un petit icy, Mon frère et moy et vous aussi, Par fine *amour*. PREMIER SERGENT. Mais que ne faciez long demour (Mir. st Panth., 1364, 362). (Maistre Jehan parle.) Mon maistre le prescheour, Je vous prie par bonne *amour* Qu'encorez dittes un pou plus (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 54). Dittes, je vous prie, sans sonner, Par *amour*, faictes moy venir maistre Pierre. (Path. D., c.1456-1469, 98).

- *Par / pour l'amour de qqn*. "Par considération, fidélité envers qqn ; par connivence, alliance avec qqn" : ...et seray celui qui vouldentiers le recevray [Claude de Sion] en ses excusacions, lui et ses complices. Et viengnent seurement. Je [Geoffroy] lui donne sauf alant et sauf venant de cy a huit jours, lui LXme. Et la cause pourquoy je le faiz, c'est pour l'*amour* de vous et de voz enfans. Monseigneur, dist la dame, Dieu, par sa grace, le vous veulle merir. (ARRAS, c.1392-1393, 209). [Le marquis aux barons] Maiz pour vostre *amour* suis tournez Et me submet par amisté Du tout a vostre vouldenté. (Gris., 1395, 16). Par vostre *amour* avrat son corps respit d'estre arse, tant esteiz mon amys, tant qu'elle avroit son fruit au siecle mys dont est ensainte. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 123). Et, quant le chevalier s'en voulut venir, le duc lui voulut faire dons ; mais le chevalier s'excusa et dist qu'il lui avoit fait trop peu de service pour prendre guerredon de lui. Puis le duc lui fist envoyer par la duchesse ung très bel dyament, et le chevalier le prist pour l'*amour* de la dame. Et prist congié du duc et de la duchesse et moult la mercya de son dyament (BUEIL, II, 1461-1466, 151). ...nous avons estez advertiz que nostre très chier et amé cousin le conte daulphin, fait venir sa femme par deçà ; et, pour ce, nous vous prions tant que faire povons, que, pour l'*amour* de nous, la vueillez recueillir et recevoir et luy faire tous les plaisirs et honneurs qu'il vous sera possible (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481, 20). ...finablement, le vray homicide et qui avoit occiz l'homme, voyant la grande amistié des deux compaignons, vint devant le juge et confessa le murdre estre fait par lui et non par aucun des deux. Pour quoy le juge, ce voyant, pardonna au murdrier pour l'*amour* des deux autres. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 172).

. [P. oppos. à *par force*] *Pour amour*. "De bonne grâce" : Seigneurs, ne vous desplaise, quar se vous ne voulés venir

pour *amour*, il vous faudra venir pour force. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 81).

. [P. affaiblissement] *Pour l'amour de qqn*. "Grâce à, à cause de qqn" : Sire, dit le vassal, ce soit a bon destin ! Se Dieu plaist, aux payens je faray tel hutin Que grant partie d'eux je mettray a declin ; Pour *l'amour* Fernagus que j'ocis hier matin, En mon escu aray le chief du Sarrazin (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 108). Et [Marseille] s'escrie a Florent clerement a hault cri : "Crestien, or pouvés jeuner, je vous affi, Vous n'y arés vitaille qui vaille ung parisi (...)." Ainsi dit Marseille ses mos par couverture Pour *l'amour* des paiens, maiz la chose trop dure Luy estoit pour Florent qui si griefz maulx endure (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 545).

- Prov.

. *Amour de cour est amour de chien* (cf. DI STEF., 22a) : ...un seigneur ou une dame qui ne veult oÿr que chose plaisant a soy et a sa loenge nourrit flateurs entour soy et deboute tous aultres au moins de fait (...). *Amour* de court c'est amour de chien : c'est toute envie et flaterie. (GERS., Annonc., a.1400, 236).

. *Amour de seigneur n'est mie heritage* ( cf. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 84, 4 ; cf. DI STEF., 22a) ; *amour de seigneur est ombre de buisson* (cf. *Prov. H.*, 37b) : Celluy qui est en grace, Pour bien croistre et honneur, Garde que l'oeuvre face De subtil gouverneur. S'il n'est bon conduiteur, Il prent ung herisson, Car *amour* de seigneur Est ombre de buisson. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 64).

. *Mieux vaut l'amour que la richesse* (cf. *Prov. H.*, 38a) ; *mieux vaut amour que coffre plein d'avoir* (cf. DI STEF., 22b) : Donques, comme cest exemple puist servir à demonstrier que mieulx vaille *amour* que richesse, dist Tullus parlant aux princes, que il n'est chose qui plus face obtenir seigneurie que actraire les subgiéz à leur prouffit, c'est à dire avoir leur amour en leur bien faisant, laquelle chose est contre convoitise. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 153). Son diocese et ses obeyssans Vingt et deux ans a fort bien regenté ; Il a trouvé par discors fort cuisans Gens desplaisans et assés de nuisans Contredisans fort a sa volenté ; S'a inventé, en temps d'hostilité, Neutralité, pour bonne paix avoir : Mieulx vault *amour* que coffre plain d'avoir. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 385).

. *Paisible amour met jus guerre et discorde* (cf. DI STEF., 22b) : Manne du ciel, dedens nostre arche enclose, Que tant j'alose est Amour qui nourrit Nostre archiduc qui est, bien dire l'ose, Doulx comme rose et prudent comme Orose, Qui bien propose et fort bien seignourit ; Le ciel nous rit, Dieu nous saigne et benit, Qui nous unit avec lui en concorde : Paisible *amour* met jus guerre et discorde. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 353).

. *Bonne paix tire amour à sa cordelle* : Or puisque Dieu, par sa misericorde, Les princes corde et loie en bons accords, Et met Espaine et Austrice en concorde, (...) Chascun s'acorde, accordons lutz et cors (...) : Bonne paix tire *amour* a sa cordelle. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 340).

b) P. méton.

- "Marque de bienveillance ; grâce, faveur, service" : De ces offres et de ces *amours* que li Liegois offroient de bonne volenté as Gantois furent il tout resjoï, et les en remerchièrent grandement, et dissent bien que de tels gens et de tels amis avoit bien la ville de Gand à faire. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 204).

. *Faire (l')amour à qqn*. "Se conduire avec courtoisie, civilité envers qqn" : ...messires Charles (...) ne savoit riens des rancunes mortèles que li rois ses pères avoit sus le roy de Navare et le conte de Harcourt et monsigneur Godefroy son oncle, mès leur

faisoit toute le bonne compagnie qu'il pooit, *l'amour* et le [vicinage]. Et avint que il les fist prier par ses chevaliers de venir disner avoecques lui (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 176). Encores se dissimuloit ce qu'il pooit li dus de Braibant, quel *amour* ne compagnie que il fesist ne monstrast au roi d'Engleterre son cousin. (FROISS., Chron. D., p.1400, 297).

. *Faire telle amour à qqn*. "Montrer telle marque de civilité à qqn" : ...Maix qu'i n'y praingne mort, tant vous ferons d'onour Que vous grez en ferez san mort et san dollour : (...) Banissié le de France que jamais n'i soit jour ; U non de son lignage li faite ceste *amour*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 9). François Acreman et li bourgeois de Gand (...) prissent congiet as maistres de Liège, liquel ordonnèrent avoecq eux certains hommes pour aler sour le país (...). Au retour que François Acremen fist à ses gens qui estoient sus le frontière de Louvaing, il leur recorda *l'amour* et le courtoisie que cil de Liège leur avoient fait (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 205).

**Rem.** Noter aussi ds J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1973, 534b : ...et eussent faites plusieurs *amours* et courtoisies l'un a l'autre en boire, en mengier, en esbatement. (Chartoph. reg., 1405, reg 160, ch. 122).

. *Tenir qqn à amour*. "Donner des marques de cordialité, de bonne entente" : ...li rois d'Engleterre gissoit a grans frés et as grans coutages deça la mer ; car il tenoit plus de .II.M. chevaliers et esquiers, et environ .VIII. mille archiers. Et tous les mois estoient paiiet de lors gages, sans les grans coutages et frés qui li venoient de costé, a tenir ces signeurs d'Alemagne a *amour*, car il n'en fesissent riens, ne pour linage ne autrement, se li denier n'alaissent toutdis devant. (FROISS., Chron. D., p.1400, 297).

- [Expr. littér. de l'entente, de la concorde] : Paix (...) A vous, Princes (...) Transmet ce lay d'*amour* et d'amitié (CHART., L. Paix, a.1426, 412).

- "Groupe d'alliés (?)": Ains est la terre gouvernee D'ung homme d'estrange paÿs (...), La terre a prins et usurpee (...). Il nous maintient en son *amour* Tant qu'il puet, affin que n'aillons Contre luy et nous rebellons, Sentant qu'a nostre sang deffault Et a nostre loy, qui pis vault. Herode par nom est nommé (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 84).

#### 4. [Dans les relations spirituelles]

a) "Sentiment de bienveillance, de compassion accordé à l'homme par Dieu ou par un autre être spirituel ; dévotion vouée par l'homme à Dieu ou à un autre être spirituel" : [Notre Dame à Dieu] ...je vous pri qu'ilz desservent Qu'ilz aient leur petticion, A fin qu'en leur affeccion Soit miex causee en vraie *amour* Raison de servir nuit et jour Vous et moy, sire. (Mir. enf. ress., 1353, 7). Dame, li Dieux qui ne devie, Qui tous nous a creez et faiz, Vous otroit s'*amour* et sa paix, Et vous doint bonne vie et longue (Gris., 1395, 62). Que voulez que plus en die ? [Marie] Tant apparut belle, tant pure, tant nette que le vray Dieu de sainte *amour* incontinent fut embrasé de son *amour* et de son ymaige (GERS., Concept., 1401, 407). Joye parfaite n'est point sans parfaite *amour*, et parfaite *amour* n'est point sans compaignie ; si fault que en la Divinité soit compaignie (...). Il convient que celui qui m'a fait de neant (...) soit tres puissant (...) de grande liberalité, coursoie et benivolence : et si ne congnoys point sensiblement quelle chose est ceste liberalité, ceste *amour* et benivolence. (GERS., Trin., 1402, 168). ...l'esperit eslevé a Dieu par spirituelle grace et feu embrasé de vraye *amour* et crainte de celui qui nous appella de son amitié pour soy enamourer de nous le premier (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 86). O ma tres douce ame, (...) Congnois tu l'amour ? Du feu certes c'est ardoir, et

ardour est le nourrissage du feu. (...) certes la vigueur de bonne *amour* cy est quar il te convient necessairement tel estre comme celui que tu ayme et qu'est cellui auquel par affection tu te conjoines parfaitement, car aucunement par socialité de dileccion en icelle [semblance] tu es transformés (...). Icellui souverain espoux ne c'est point ancor voulu presenter a toy, mais mains dons il t'a envoie et maintes airres en gaige de vraie *amour* il t'a donné quel [sic] signe de grant dileccion. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 263). Pareillement [pourroie reciter ung exemple] la grant foy et bonne esperance des pers de France, qui moururent es plains de Roncevaux durant le regne de Charles-le-grant pour soustenir la foy crestienne, laquelle estoit moult traveilliée des infidelles, en esperance d'acquérir l'*amour* de Dieu et la gloire du paradis. (BUEIL, I, 1461-1466, 52). ...comment l'on doit Dieu aymé : selon les theologiens (...). Premierement (...) en considerant sa souverainne puissance, son inestimable sapience (...) et l'on desire qu'i soit servy, loué, honnoré, craint et aymé comme celui en qui est tout bien et qui est digne de toute bonne *amour*. (OLIVIER MAILLARD, Serm., 1475. In : *Chrestom.* R., 219). Je vaiz ad Jhesus le saulveur ; Ses beaulx ditz m'ont navré le cuer. Je suis du tout de s'*amour* prise ; En penitence me suis misse, Affin qu'aye plus tost sa grace. (Pass. Au., 1477, 151).

- [P. oppos. à *amour mondaine / terrienne* "amour des biens terrestres"] *Amour divine / amour de Dieu*. "Amour pour Dieu, source des biens célestes" : [Les autres] font en eux dure bataille et grant division. De quoy ? De la volenté charnelle contre l'espirituelle, de l'*amour* mondaine contre l'*amour* divine. Mais l'*amour* de Dieu est encores moult petite et feble, et l'*amour* mondaine fort et puissant (GERS., Montagne contemp. G., 1400, 31). L'*amour* de Dieu, qui est depurer de toute *amour* terrienne et de toute affection charnelle met le cuer en pes, car ele le met et assiet en son propre liu, c'est en Dieu (Somme abr., c.1477-1481, f° 257).

- *Amour personnelle / amour (de Dieu)*. "Saint-Esprit" : ...Veü que la tierce personne Que devons aouer et doubter *Amours* en toutes pars se donne. (...) *Amours* est, en la Trinité, Le Saint Esprit qui coeurs esprouve. *Amours* est Dieu en unité. Du pere et du filz tresamé Ressourt ung *amour* personele, Saint esprit, vray dieu renommé, Vray dieu en puissance eternele. Ne de la seule paternele Personne, mais des deux ensemble Procède, aux deux coeternele. Des deux part, et aux deux ressemble. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 122). ...entre le pere et le filz y a vng *amour* qui procede tant du pere que du filz personnellement pour ce quilz se ayment en vne nature, en vne equalite. Et est cest *amour* equal au pere et au filz (...) Et cest *amour* personnelle est le saint esperit qui procede du pere et du filz par la bonne volente que le pere a au filz et que le filz a au pere. (CIB., p.1451, 202). Le Saint Esperit est appellé l'*amour* de Dieu par III. manieres et tresblement, c'est a scavoir selon l'essence et essencelement, personnellement et exemplairement. (Somme abr., c.1477-1481, 115).

- [Un des noms de Dieu] *Dieu d'amour / Amour* : De grant eur vint li vouloirs plaisans D'*Amour* qui vult l'umain salut amer. *Amour* est Diex qui comme vraiz amans Fist Dieu son fil pour nous regenerer Prendre humain corps... (Mir. prev., 1352, 278). ...c'est l'excellente vierge Marie, Mére d'*amours* et d'amans vraie amie (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 301). ...les paroles proposees que disoit celui vray Dieu d'*amours*, le benoit Filz de Dieu, de sa nouvelle espouse et amie qui au jour d'uy fut conceue (GERS., Concept., 1401, 389). Car je suis esmeue d'*Amour* originalement de tendre et parvenir a la

perfection d'amour finalement par les moyens ordonnez d'*Amour* tres sagement (Disc. amour divine, 1470, 285).

- [P. réf. à Jean IV, 8 : *Celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car Dieu est Amour*] : Dieu est tout *amour*, amoureux et amiable (Disc. amour divine, 1470, 346).

- [D'une pers.] *Aimer/prier d'amour* + adj. : Trop mielx a bien amer s'adreice Qui aime Dieu de cuer loial ; Cest amour est noble et roial, Sans desconfort, sans amertume ; (...) Quar Jesu Crist en son empire Coronne glorieusement Pour regner pardurablement Ses amies et ses amis. Cel regne est a tous nous pramis, Se nous l'amon d'*amour* certaine. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 7). O glorieux amy de Dieu, Saint Mathieu, je pri d'*amour* fin Que me impetres en chacun lieu La grace du hault roy divin. (Prières saints R., t.1, c.1488, 35).

- [De Dieu] *Avoir amour à qqn* : Mais l'*amour* que Dieu a as hommes n'est pas amistié en la maniere que amistié est prise ja. (ORESME, E.A.C., c.1370, 428).

- *Tenir qqn en son amour*. "Garder qqn en sa bienveillante protection" : Doulx Jhesu Crist (...) je te proy Qu'en t'*amour* nous tiengnes si fors (...) Que pour paine ne pour martire C'on nous face, ne perdons, sire, Ta vision. (Mir. st Panth., 1364, 362).

- *En amour*. "Par grâce spéciale, par faveur" : PREMIER DYABLE. Faites nous droit, sire, en *amour*, Se vous [Dieu] voulez, de ceste dame [Notre Dame], Qui nous tolt chascun an mainte ame (Mir. enf. diable, c.1339, 46).

- *Par amour* (+ adj. positif). "Par bienveillance divine ; par dévotion envers Dieu" : O eternité estable, Et pouvoir incomparable, Bonté qu'on ne peult comprendre, Qui (...) par *amour* charitable Et charité amiable Formas homme a toy semblable D'ame, vie esperitable, Conjointe a ung peu de cendre, Et veult que l'un l'autre engendre, Et y mis vertu d'entendre, Et vouloir pour a toy tendre (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 16). DIEU. (...) Gabriel, allez le adnoncer A Joseph, qu'il vueille penser De faire en Judée retour. GABRIËL. Je le feray par bonne *amour*, Pere, comme faire le doy. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 110).

- *En partic. Par fine amour*. "Par amour parfait, total" : Et, s'il s'abandonne de fait Par fine *amour* de cuer parfait, A louer Dieu, son createur, Comme bon filz et orateur... (LA HAYE, P. peste, 1426, 38). Je te prie donc mon ame (...) que tu congnoisce ung espoux que tu vueille amer, que tu veullie enseugvre, que tu tienne et embrassoye par fines *amours* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 291). La tres cruele et piteuse passion que si doucement et benigement par fine *amour* [Jésus-Christ] vult et daigna souffrir (RENÉ D'ANJOU, Mortif. Vaine Plais. L., 1455, 27).

- *Pour l'amour (de)* + nom propre désignant un être spirituel autre que Dieu. "Grâce à la protection de, eu égard à la bienveillance de" : Mout estoit saint Euustace presié en la contree, Car onquez ne forfist a creature nee ; En .XV. ans qu'il i fu, n'i out onquez anee Que lez bienz n'i venissent a plaine desiree, N'ez .XV. ans n'i cheÿ ourage ne tornment, Pour l'*amour* saint Euustace, que Dieu amoit forment : Tel saint fait bon requerre de bon cuer fermement. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 147). Elle [la Vierge] (...) m'a (...) si doucement enorté Que pour s'*amour* cy demourray, Et la grace a Dieu requerray, Que m'a promise. (Mir. enf. ress., 1353, 65).

- *Pour (l')amour de Dieu / Pour l'amour Dieu*

- "En considération de l'amour porté par Dieu à sa créature et de l'amour que l'homme doit porter à son Créateur" : Celles ne sont pas droitement vesves qui ne se remarient pour ce qu'elles ne treuvent a qui (...) et ne le font pour *amour* de Dieu (LA SALE, J.S.,

1456, 3). [L'ame] est si tres fort sourprins de fine amour qu'elle n'ayme nulle chose (...) sinon tant seulement pour l'*amour* de Dieu (Disc. amour divine, 1470, 8).

. "Par similitude avec l'amour divin, sans exigence de contrepartie, gratuitement" : Et, après ce, mengierent du pain que on leur avoit donné parmi le país pour l'*amour* de Nostre Seigneur (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 447). ...auquins [des prisonniers de guerre] on laissa aler pour l'*amour* de Dieu (FROISS., Chron. D., p.1400, 369). "...Monseigneur, je suys d'opinion, pour l'amour de lui et esperant de faire chose qui lui plaise, que vous lui pardonnez et ne poursuivez plus à sa destruction. Et, s'il retourne plus, le tort vendra de lui ; sa puissance sera petite contre vous, quant Dieu ne luy donnera secours." A ces parolles le roy Amydas se accorda et pour l'*amour* de Dieu lui pardonna. Et croyez seurement que cruauté ne valut oncques riens (...) ; car, ung homme sans pitié, Dieu n'aura jamais pitié de lui. (BUEIL, II, 1461-1466, 251). Les advocatz de maintenant Ne veullent plus prendre d'argent, Ilz font tout pour l'*amour* de Dieu. (Rapp., c.1480, 64).

. [Formule de prière, de supplication, dans le sens de : "je vous en prie, je vous en supplie"] : ...fay la venir tantost, Pour l'*amour* Dieu. (Mir. enf. ress., 1353, 19). Sire conte, je vous requier Et vous pri, pour l'*amour* de Dieu, Qu'arrestons ycy en ce lieu (Mir. enf. ress., 1353, 68).

- Prov.

. [P. réf. au *Cant.* VIII, 6-7 : *L'amour est fort comme la Mort, (...) Les grandes eaux ne pourront éteindre l'amour ni les fleuves le submerger*] : Bien est verifié en luy que *amour* est forte comme la mort (...). Et tout ainsy comme le feu plus a de matiere, et plus s'espart et s'efforce, pareillement saint Pol embrasé tout de l'amour de Dieu enflammoit ceulz ausquelx il estoit joingt en tant que jusques au ciel il getta sa flamme sans ce que les eaues d'aversité la peussent estaindre (GERS., P. Paul, a.1394, 511).

. (*L'Amour ne fut onc sans crainte* (cf. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 86, 4 ; *Prov. H*, 37b) : Dieu immortel, regent gubernateur (...) Or est ainsy que j'ay mon esperance En toy, et t'ayme d'amour sans quelque faincte, Et si te crains, car en dit en substance Que vraye *amour* ne va jamais sans craincte. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 1).

**Rem.** Cf. au contraire *Jean IV*, 18 : *Il n'y a pas de crainte dans l'amour ; au contraire, le parfait amour bannit la crainte, car la crainte suppose un châtement, et celui qui craint n'est pas consommé en amour.* V. *infra* B 1 e.

. À *peu d'amour petit pardon* (cf. *DI STEF.*, 22b) : JHESUS. (...) En ta maison je suis entré, Et tu ne m'as pas baisé ; Et ceste femme mes piés baise (...). Pour ce je te dy maintenant Que, car elle m'a bien amé, Mains pechés luy ay pardonné A peu d'*amour*, petit pardon. (Pass. Auv., 1477, 154).

**b)** P. méton. "Dieu, objet personnel d'adoration" : ...car amour ne doute riens, jusques a tant que elle se joigne a Dieu, son *amour*, sa douceur et plaisant desir, et que elle soit si une avec luy que ce soit d'eulz deuz ung esperit (GERS., Trin., 1402, 171). Veritablement celuy est ton vray espoux et toute ton *amour* qui te vivifie et a toy vient invisiblement et occultement (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 290). Or varrey je piteux desroys En grans esfroiz, Quant ceste injustice et oultrage J'adunciarey en mort visage A celle saige Douce virge, piteuse mere. (...) Car trop amere Te sera la nouvelle, m'amie ! Helas, il fault que la te die, Fin qu'en vie Tu voyes tes belles *amours*. (Pass. Auv., 1477, 181).

- En appellatif : Cremeteus Creatour et tout puissant, je te beneis de tout mon corps et de toutes mes entrailles. Mon Dieu, ma

douce *Amour*, je te desire. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 61).

**c)** P. ext. "Relation spirituelle entre les êtres humains par l'intermédiaire de la foi en Dieu" : Per humanitez sumes freres Et tuiz d'un pere et d'une mere Et tuiz semblablez de figure. Loyal *amour* et droituriere Devons avoir par tel meniere Que soit sens yre et sens rancure (...). Cilz vivra pardurablement Qui servira Dieu parfettement. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 188). Aucune foyz soubz ombre de saincteté et de devotion et d'*amour* spirituelle envers gens religieuses, l'ennemi (...) fait que l'*amour* se tourne et glasse en amour ville et charnelle (GERS., Tentations G., c.1400-1401, 352). Regardons toute l'evangelique doctrine de nostre Dieu et de nostre maistre, et nous n'y trouverons si non admonnestement d'*amour*, de justice, et de paix, conseilx de sainte purté, de innocence, de aide a son prouchain (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 127). De charité procede *amour*, pitié, grace, paix, benignité et debonnaireté (Fleur command. Dieu, c.1450-1500, 4). ...*amour* est proprement a nature et est dit *amour* comme union des couraiges ou des cuers. Cest *amour* fait reposer l'appetit en la chose amee. Dilection est *amour* du proxme, et est dicte comme loyant deux choses ensemble, car elle conjoint l'amant et l'amé et les compaigne en *amour* afin qu'ilz s'entreament. Charité est *amour* en Dieu. Ceste determine l'ami et le juge plus chier de tous, et pour tant est dicte chiere unité comme faisant estre chier a Dieu (Somme abr. M., V, c.1477-1481, 266).

- *Pour amour*. "Par charité chrétienne" : Il vient une douceur au cueur de loyauté et de pitié de veoir son amy, qui si vaillamment expose son corps pour faire et acomplir le commandement de nostre Createur. Et puis on se dispose d'aller mourir ou vivre avec luy, et pour *amour* ne l'abandonner point. En cela vient une delectacion telle que, qui ne l'a essayée, il n'est homme qui sceust dire quel bien c'est. (BUEIL, II, 1461-1466, 21).

**Rem.** *Par / pour (l')amour* peuvent s'employer dans un cont. analogue, mais sans réf. partic. à Dieu, avec le sens voisin de "par compassion, par déférence" : Si m'avisai que par douçour Et par priere et par *amour* Les deus dames apaiserioie Et merchi je leur crierioie. Adont en genous me jettai (...). Che dist li une a sa compaigne : "Je lo qu'a merchi on le pragne, Car voir dist. Nous ne sommes nees Ne dedens ce monde ordonnees Que pour faire misericorde Au suppliant qui se recorde De son meffait et merchi prie. Pités est dedens nous nourie..." (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 46). Lesquelles entreprinses, venues à la congnoissance du duc Phelippe de Bourgogne, en eut au ceur grand desplaisance, tant pour l'*amour*, du temps de la famine, comme pour les mortalités qui estoient en pluseurs lieux de ses pays. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, 1444-1453, 340).

- [P. personnif. (?)] "Concorde entre les êtres humains par communion avec Dieu" : Il nous fault degré, puye ou corde, Pour estre au mont que desirons. Or l'avons par paix et concorde, Car par *Amours* au ciel tirons, Que, quand bien nous adviserons Le premier pas, c'est Dieu cherir, A l'autre tantost monterons, C'est au proesme secourir. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 137).

**d)** P. anal. [Relation de l'homme à des divinités] "Bienveillance [d'une divinité]" : Ung homme, par sa diligence, fist tant qu'il acquist l'*amour* d'ung dieu champestre nommé Satyrus. (...) Satyrus luy dist : "Veue ta confession, je proteste que jamés je n'auray amitié avecques toy, attendu que d'une mesme bouche tu produitz, engendre et rejettez froit et chault, qui sont choses contraires." (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 79).

- *Par amour(s)*. "Par bienveillance" : Tant y pensai qu'il me souvint Qu'il y avoit ja des nuis vint Que par usage a mon couchier Morpheüs aloie prier, De dormir le dieu agreable Et des songes le raisonnable, Que, par *amours* et par pitié Et par sa debonnaireté, Je qui lors ne dormoie point Endormir me felist ou point Ou s'endorment li travilliet D'amours et li dur consilliet. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 81).

- *Pour l'amour de qqn*. "En vertu des dispositions favorables manifestées (par tel dieu) envers qqn" : ...environ la minuit mauvais esperis m'emporterent en estranges contrees pour me mettre a mort. Et de fait ilz me eussent emporté en exil, n'eust esté ung mauvais esprit qui sus eulx survint et se nommoit Zephir, qui me sauva la vie pour *l'amour* d'un chevalier nommé Estonné, que Dieu gard ou qu'il soit. Et volentiers le verroye pour lui dire le message qu'il me chargea de lui dire et pour le remercier de la courtoisie que Zephir me fist pour son *amour*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 19). ...quant il vit le personnage sur le poirier, il dit a sa femme : "Ha ! malereuse, jamais je n'aurai bien avecques toy." Et, pour ce que la femme estoit pronte et malicieuse, elle respondit a son mary : "Mon amy, tu es bien obligé a moy, car, pour *l'amour* de moy, les dieux te donnent clarté, car je rens graces aux dieux et aux deesses qu'ilz ont exaulsé ma priere..." (MACHO, Esope R., c.1480, 249).

**B.** - [Dans les relations amoureuses entre homme et femme]

**1.** "Attachement essentiellement sentimental, platonique (avant ou sans accomplissement du désir physique, à l'intérieur ou non du mariage)"

**a)** Au propre : Et pour ce voelt bonne *Amour* et loyelle Que cils Desirs soit a point refrenés Par Attemprance, et si bien ordenés, Que par raison a l'amant ne mesviegne. Pour ce fault il que Paours y sourviegne, Car Paours est le foliot d'*amours* Qui a l'amant fait attemprer les mours (FROISS., Orl., 1368, 88). Lequel qui parle, me de *l'amour* que son cuer avoit desjà mise en icelle Marguerite, promist et enconvenança lors à icelle Marguerite, par la foy et serement de son corps, et leurs mains destres pour ce bailliés li uns à l'autre, que il seroit son mary (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 205). ...la femme ne se peut miex decevoir ne plus deshonnorer que (...) departir son cuer en pluseurs lieux, car ce ne se peut faire fors affin de luxure ou de grant convoitise, qui sont deux vices grans et deshonnorables et qui ne pevent estre signe de bonne *amour*, (...) le delit charnel ne doit pas estre quis en bonne *amour* loyal come la fin principal de *l'amour* (...), il avient bien aucunesfoiz que les amans loyaux et les dames honestes, pour leur honneur garder et pour miex entendre a vertu, mettent en nonchaloir du tout le delit dessusdit et du tout s'en deportent, come il fu dit devant des dames de la Grant Bretagne et des bons chevaliers du temps le roy Artus. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 678). Quelles nouvelles, ma maistresse ? Comment se portent noz *amours* ? De ma part je vous fais promesse Qu'en un propos me tiens tousjours (...) : C'est que seray toute ma vie Vostre du tout entierement (...). Soiés seure, ma douce amie, Que je vous ayme loyaument. Or, vous requier et vous supplie, Acquittiez vous pareillement. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 31). Ainsy que pour gage d'*amours*, Ly bergieret plain de bons mours Aus bergierettes panetieres Donnoient belles et entieres ; (...) Et les doulz yex s'entrefaisoient Par contenances qui plaisoient, Et s'entr'estraindoient les dois Tout douç, non pas en boufardois (...) : *Amours* tolt dormir et mangier. (Pastor. B., c.1422-1425, 47-48). Sire, devez vous choisir dame qui soit de hault et noble sang, saige, et qui ait de quoy vous aidier et mectre sus a voz besoins, et celle tant servir et loialment amer, pour quelque peine que en aiez a souffrir, qu'elle

cognoisse bien la parfaite *amour* que sans deshonneur lui pourtez. (LA SALE, J.S., 1456, 16). ...ung aultre jeune chevalier (...) estoit tresardent et fort embrasé de *l'amour* d'icelle pucelle ; et pareillement elle, pour la vertueuse et noble renommée de luy, en estoit tresfort enlassée. (...) d'aultre chose ne tenoient leurs devises que de pourpenser et adviser moien par lequel leur souverain desir pourroit estre accomply par legitime mariage. (C.N.N., c.1456-1467, 546). Tant me pourrois de vous amer passer Com le soleil peut reculer arriere (...). Que les hommes puissent si de legier Leurs vrays *amours* oublier, c'est erreur. (...) Et avés bien memoire et souvenance Que plusieurs Grecz en retournant chiés soy Ont recouvert *amours* et alliance, De leurs dames tant aymé la plaisance Qu'en leur pays jamais n'ont retourné : Plus ont aymé avoir peine et souffrance Que leurs dames avoir abandonné. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr., c.1490. In : *Chrestom.* R., 260-261).

**b)** *Dieu d'amour(s) / Amour(s)*. "Divinité, allégorie ou personnification de ce type d'attachement" : Ens ou douls viaire parfait De ma dame et de sa semblance (...) Fui en peu d'eure si atains Qu'encor en est mes coers tout tains (...). Lors m'en fui, et sans demeure, Au dieu d'*Amours* mon souverain Et li dis : "Ha, chiers sires, j'ain La flour sur toutes aultres flours, Mais je ne sçai se c'est folours, Car m'amour je ne li dis onques. Li diex d'*Amours* me dist adonques Que tantost l'en fesisse hommage..." (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 54). Or pri *Amours*, qui ses servans avance, Qu'il me pourvoie en sens et en langage Telement que la belle, bonne et sage Voelle en bon gré ce dittié recevoir. (FROISS., Orl., 1368, 85). ...Doulz Regard avise la beauté et les graces amables qui pevent estre en femme, qui sont aussi come saiectes amoureuses (...) il convient en la fin qu'il se rende a *Amours*, pour ce est il ainsy faint et raisonablement que Doulz Regard porte et garde les arcs et les saiectes dont le dieu d'*amours* trait. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 555). Mais *amours* a pour lui plaidié Si que de mort fu garentis. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 331). ...*Amours* luy font souvent muër couleur, et la justice et destraint si fort pour l'amour du Chevalier du Papegau qu'elle ne puet arester en ung lieu (...). *Amour* l'assaut et luy dist que le Chevalier du Papegau est le plus bel et le meilleur et le plus loyal chevalier qui soit au monde et qui plus loyaument aime (...). Et lors dist qu'elle le mandera ceste nuyt par elle et s'abandonnera du tout a sa volenté. Et puis dist a soy mesmes qu'il ne la voudroit mie. Et *Amours* luy dist que si fera bien (Chev. papegau H., c.1400-1500, 33). Lors Jenesse me dist : "Cy est la place Ou *Amour* tient sa court et se soulace (...)." Sans nul delay le portier nous ouvry (...) : "Tous deux estes cyens les bien venus ; Aler m'en vueil, s'il vous plaist, vers Venus Et Cupido : si leur raconteray Qu'estes venuz et ceans mis vous ay." (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 4). "Ma dame," respondy la damoiselle, "quant vous serés devant Jason, *Amours* vous aprenneront a parler..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 154).

- En appellatif : Pour ç'a toy m'en complains et claime, *Amours*, car com plus la desir, (...) plus ay peine sanz sejour, Et n'est qui me puist esjouir Fors seulement d'elle jouir (Mir. Theod., 1357, 70). *Amour* ! faites moy si eureux Que mettez mon cueur en liesse ; Laissiez Dangier et Dueil tous seulx Ou purgatoire de Tristesse. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 43).

**Rem.** «*Amours*, nom de divinité ou personnification, était marqué par le *s* analogique du cas sujet, usage fixé très tôt dans la lyrique courtoise et devenu par la suite une habitude graphique (Frappier 1967 : 458-459)» (HAUTEV., *Compl.* H., 68, note du vers 41). Il est suivi d'un verbe accordé gén.

au sing., quelquefois au plur. La forme *amours* n'est pas limitée à la fonction suj. ; elle est particulièrement fréquente dans le régime prép.

e) En partic. [Ce type d'attachement ou de personnif. (les deux niveaux étant très proches, parfois difficiles à distinguer) dans des cont. à connot. affectives fortement marquées]

- [Comme puissance irrésistible, force stimulante, antidote de la peur, de la faiblesse] : Mais bacheller legier qui aime sans faintise Doit bien faire et est drois, car *amours* l'en astise Et le mest a pansser touldis a haulte emprise (...). Car jeunesse et *amours* et cuider follement Mettent bien en tel voye ung homme qu'il emprent A faire ce tout seul que ne feroyent cent. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 772-773). ...vous vous mariez sans ce que nous en ayons rien sceu jusques a l'espouser (...). Et nous cuidions, se vous eussiez eu voullenté de femme prendre, que nous feussions le premier a qui vous en eussiez prins conseil. Monseigneur, dist Remondin, (...) *amours* a tant de puissance que il fait faire les choses ainsi qu'il lui plaist, et je suis si avant alé en ce marchié que je n'en puis reculer ; et, se je pavoie, bien pour certain ne le feroye je pas. (ARRAS, c.1392-1393, 36). Et sachiez, puis que le soudant a ceste emprise encomencee par force d'*amours*, tant fait il plus a doubter, car *amours* a tant de puissance qu'elle fait aux couars faire grans emprises, et de telles que ilz n'oseroient penser. (ARRAS, c.1392-1393, 94). ...le amant qui est vaillant et preux (...) doit ymaginer que (...) s'il aime loyalment et qu'il soit diligens en poursievant s'*amour* secretement et par bonne maniere, tant que elle l'aperçoive estre bon et loyal, qu'il vendra a s'entente (...), ainz convient vaillaument et viguerusement continuer jusques a la fin. Et pour ce dit Ovide que "*amours* est aussi come une maniere de proesce et de chevalerie, et que les paresceux en doivent estre de tous poins deboutés". (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 553). *Amours* son estre Prent es haulx cuers comme seigneur et mestre (...). Ilz voient bien les laz qu'*Amours* leur tendent, Maiz de leur gré dedens les laz se rendent (...) Et vont cerchant leur tresplaisant dommage (...). *Amours* a qui de leur pouoir ne chault Leur fait sentir un desir trop plus chault Que feu de pailles (...). Si fait valoir Les cuers des bons et croistre leur vouloir Et mettre paour et crainte en nonchaloir (CHART., L. Dames, 1416, 160). *Amours* toute joye nourrit, *Amours* ennuy vaint et appaise, *Amours* en souspirant soubzrit (...). *Amours* en attendant est aise (...), *Amours* se chierit et se baise Par ung gracieux souvenir. *Amours* est vraye medecine, *Amours* est aide et secours brief (...). *Amours* en adversité chante, *Amours* en plours est a la danse, *Amours* en povreté se vante, *Amours* solitaire tous hante, *Amours* en plus vivant plus vit (...). *Amours* fait avoir aux preux gloire, *Amours* les hardis encourage, *Amours* donne aux amans victoire (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 120-121). ...d'ou sont venues les grans vaillances, les grans emprises et les chevalereux faiz de Lancelot, de Gauvain, de Tristan, de Guron le courtois, et des autres preux de la Table Ronde (...), sinon par le service d'*amours* acquerir et eulz entretenir en la grace de leurs tres desirees dames ? Dont j'en cognois aucuns qui, pour estre vrays amoureux et de bien loialment servir leurs dames, sont venus en si hault honneur que a tousjours en sera nouvelles (LA SALE, J.S., 1456, 9).

- [Comme générateur d'impressions, de réactions contradictoires] : Mon cuer y est si atachiez Et mes pensés tant enlachiez, Noz biens, noz maulx entrelachiez Que, sans mentir Et sans jamaiz s'en repentir, Bonne *amour* me fait consentir A pareilz maulx ou biens sentir Que sont les siens, Et puis que tout mien je le

tiens, Je les reçoÿ comme les miens A butin, noz maulx et noz biens (CHART., L. Dames, 1416, 233). *Amours* est lieres De cuers, ou au moins un changierres (...). C'est un beau soleil et puis pluye ; Une foiz plaist et l'autre ennuye. (CHART., L. Dames, 1416, 270). Mais Panalus trop se soussie Pour Florymaie la proisie, En souspirs souvent la regrette (...) Ou se plaint et loe d'amer : (...) Ainsy *Amours* tost contrairie Le pastour et son coer varie, Or le fait liet, puis anoieux, Mais plus est tristes que joieux. *Amours* en tout coer ou converse Joie en doel, doel en joie verse. (Pastor. B., c.1422-1425, 192). *Amours*, leesse enlangouree, *Amours*, charité envieuse, Esperance desesperee, *Amours*, coulour descoulouree, Ris plourant, enfer glorieux, Felicité tresmalheuree, Paradis merancolieux, *Amours*, pensement sans pensee, Regard sans yeulx, sens insensible, (...) Glace ardant, printemps sans flourettes, (...) Tourment gracieux, fin sans bout, *Amours* est reaulté faintive. *Amours* n'est rien et semble tout. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 118). ...les fais d'*amours* ne sont point egaulx car souvent y a du doulx et de l'amer, et tel cuide avoir bonnes nouvelles qui les a sures et mal agreables. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 105). ...*Amours* donne a la foiz pour plaisir desplaisance (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espr. W., 1457, 125).

- [Comme source de souffrance] : *Amours* est droit maistre de l'oeuvre. (...) C'est maladie de pensee, Ou toute joie est despensee En desirant ; C'est le mal qui, plus va tirant A santé, plus est empirant (...). Joie et deul en sont les deux bous, Maiz dueil est le bout de dessoubz, Car *amours* finent En deul lors que leurs cours terminent (CHART., L. Dames, 1416, 268). Prince d'*Amours*, prince de fain, Prince de la sanglante estraine, Qui repaist amoureux de fain (...) Et n'y a joye sy certaine Qui n'ait incontinent sa tumbre (...). Moul de biens anonce et promet : Faites, rymez, dictez, farsez ! Labour aux amoureux commet Qui, en fin, s'en trouvent farsez. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 128). Je le feiz [rompre la très amoureuse prison] en telle façon, Voyant celle devant mes yeulx Consentant a ma deffaçon Sans ce que ja luy en fust mieulx ; Dont je me dueil et plains aux cieulx, En requerant d'elle vengeance A tous les dieux venerieux, Et du grief d'*amours* allégeance. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 12).

. En appellatif : *Amours*, ainsi fault voz dons acheter, Et vous donnez souvent sanz ordonnance Assez douleur et petit de plaisance, Tout a rebours de ce qu'on vult trouver. Pour un court temps, le gieu est agreable. Mais trop par est encombreux a user, Et, ja soit il a dames honorable, A leurs amis est trop grief a porter. Toudiz convient souffrir et endurer (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 212). Faulse beauté [m'amy] qui tant me couste chier, Rude en effect, ypocrite douceur, *Amour* dure plus que fer à macher, Nommer que puis, de ma deffaçon seur, Cherme felon, la mort d'un povre cuer, Orgueil mussé qui gens met au mourir, Yeulx sans pitié, ne veult droit de Rigueur, Sans empirer, ung povre secourir ? (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 83).

- [Comme agent d'asservissement, de folie, de mort] : ...*amours* le constraindoit si fort que elle vaincoit et sourmontoit honneur et loyauté (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 135). Or, enten, c'est droicte tempeste Qu'*amour* de femme, par ma teste, Et une unde qui plonge l'omme Es mortelz perilz, et l'assomme, Et le lie en toute saison (DESCH., M.M., c.1385-1403, 40). Chascun scet d'*Amours* la maniere (...). Il a desservy et dessert D'estre pendu et n'est sy fol Qui ne sache que la gent pert Et joue d'eulx au capefol. *Amours* murdrier, comment permet Dieu que tu son peuple decheupves, Et en soulfre ardant ne te met Que ta penitence recheupves ? (MARTIN LE FRANC,

Champion dames I-II, P., 1440-1442, 117). Pour ce, ayez tant que vouldrez, Suivez assemblees et festes, En la fin ja mieulx n'en vouldrez Et n'y romprez que voz testes. Folles *amours* font les gens bestes : Salmon en ydolatria, Sanson en perdit ses lunectes. Bien eueux est qui rien n'y a ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 63).

. En appellatif : LA FILLE. *Amours*, mon corps trop fort tenez : D'Amille ne le puis oster. (Mir. Amis, c.1365, 24). *Amours* murdrier, comment permet Dieu que tu son peuple decheupves, Et en soulfre ardent ne te met Que ta penitence recheupves ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 117).

**d) Loc.**

- *Fine amour / amour fine*. "Amour relevant de l'idéal courtois, impliquant respect, maîtrise de soi, loyauté, fidélité, obéissance, dévouement..., notamment de la part de l'amant qui aime, dans le secret et de loin, une dame souvent inaccessible, et aux qualités de laquelle il rend hommage, au prix de multiples souffrances, par un désir constant dans l'insatisfaction même et par l'accomplissement de prouesses héroïques" : Li preudons qui estoit en vie L'ama durement et prisa Et ce vergier ci baptisa Qu'il fust appelez a tous jours : "L'Esprueve de fines *amours*" (...); Car nuls n'i vient qui ne se prueve Tous tels comme il est, sans contrueve. Si que je vous lo moult et pris, Quant tant valour avez et pris, Cuer loial, volenté seüre, Vray desir et pensée pure, Et quant vo dame avez servi Si que vous avez desservi La grace d'estre receüs (MACH., D. Lyon, 1342, 222). Vers la cité Ymeneüs En alions, mais ja bien savoit Quieulx gens vers lui venir devoit (...). Sagement se sçot contenir Le dieu de tres haulte valour. (...) Adont me prist par la main nue (...). Un anel de fin or me tent Et par fine *amour* le me mist Ou doy et a lui me soubzmist, Car c'est sa guise et son usage Que, quant femme va en message Vers lui, tant soit ou povre ou riche, Un anelet ou doy lui fiche, S'en sa court la veult retenir. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 38). Et si rassis Est Amours qu'autant a assis De pouoir en une qu'en six. Plus lui plaist et mieulx lui a sis En une mectre Son cuer, que partout s'entremectre De servir, soffrir et soubmectre, Rien tenir et foison promectre. Telz ne pourroient Savoir qu'est bien. Pou s'en dourroient Garde que telz gens secourroient, Quant ilz diroient qu'ilz mourroient Pour *amours* fines, Et feroient si tristes signes, Manieres humbles et benignes, Pour rober ce dont ne sont dignes. (CHART., L. Dames, 1416, 221).

. [P. allég. ou p. personnif.] : Mais Fine *Amour* Qui vit que pris estoie par le tour De Plaisance qui m'ot mis en sa tour, En remirant son gracieus atour, Sans menacier Un dous regart riant me fist lancier Par mi le cuer, et moy si enlacier, Qu'il me sousmist en son très dous dangier (MACH., J. R. Beh., c.1340, 73). Premierement je considere ensi (...) Que la maison qui porte et qui soutient Les movemens qu'a l'orloge apertient (...), Proprement represente et segnefie Le coer d'amant qui Fine *Amour* mestrie. Car la façon de l'orloge m'apprent Que coers d'amant, qui Bonne *Amour* esprent, Porte et soutient les movemens d'amours Et tout le fais, soit joie, soit dolours, Soit biens, soit mauls, soit aligance ou painne, Que Bonne *Amour* li envoie et amainne. (...) Le coer loyal est la droite maison, Au dire voir, et la principal loge Ou quel Amours plus volentiers se loge. (FROISS., Orl., 1368, 84).

- *Amour de feu de paille*. V. *feu*

- *Biens d'amour* : De ceulx qui ont la puce en l'oreille Que Faulx Danger si fort travaille Qu'i n'ont bien ne goust a espice, Je prie Amours qu'i les conseille (...). Souvant après telz maulx passez Sont les biens d'*amours* enchassez Qui font sembler la durté bonne. Mais quant a moy, j'en suis lassez (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 63).

- *Cour d'amour*. V. *cour* v. Lexiques

- *Dame par amour*. "Femme aimée, courtisée" : Cellui qui estrine sa dame par *amours* le jour de l'an de couteaux, sachiez que leur amour refroidera. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 93). ...il donneroit a entendre aux dames qu'il auroit trouvé certaine medecine par laquelle il auroit fait venir ses dis cheveulx (...), commanda que on luy abillast ses cheveulx, car temps estoit de prendre l'air et de faire ostension par les rues des biens qu'il avoit recouvers, desquelz il vouloit faire la feste a ses dames par *amours*, et autres amis (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 89).

- *Lacs d'amour*. "Liens amoureux dont il est difficile de se défaire" : Belle, prenez temps et espace De regarder mes piteux cas ! (...) Je me suis pour vous mis es laz D'*Amours* et de leur grant dangier. (GARENC., Poésies N., 1389, 82). Se je me plains, j'ay bien raison (...), Car *amours* m'a fait grant parchon D'ennuy, de paine et de tourment, Mais j'ay mis peine vrayement Que de ses las je puisse yssir (LANNOY, WERCHIN, Ball. P., 1404, 355). Monseigneur le curé ne fut pas trop joyeux de ceste response absolue (...). Toutesfoiz, luy [qui] estoit prins ou las d'*amours* et feru bien a bon escient, ne veult pas pourtant sa queste abandonner. Si dit a sa dame : "Or ça, m'ame, estez vous en ce fermée et conclue que de rien faire pour moy si vous n'estes mariée ? - Certes oy, dit elle..." (C.N.N., c.1456-1467, 294).

- *Prince d'amour*. V. *prince* v. Lexiques

- *Puits d'amour*. V. *puits* v. Lexiques

- *Aimer qqn d'amour* + adj. : ...tantost que je fus advertie de la male fortune du chevalier, que j'aime de tant bonne *amour* que je ne pourroye vivre se je ne partoie a la moitié de sa penitance, j'en fut tant doullente que j'en devins malade. (...) la plus grant consolacion que je pourroye avoir, ce seroit que sa penitance fust du tout sur moy (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 67). ...mon bon amy, vous m'avez parfectement et de bonne *amour* amée, non pas deshonestement, comme j'avoie presumée de vous amer. Pour quoy je vous tien (...) mon treschier et tressingulier amy, qui avez gardé et moy aprins et enseigné a garder mon entiere chasteté et ma chaste entiereté, l'onneur et la bonne renommée de moy, mon mary, mes parens et amys. (C.N.N., c.1456-1467, 578).

- *Aimer / baiser par amour(s)* : ...Yseut la Blonde, celle pour laquelle amour morut Queadins le filz au roy Aloël de la Petite Bretaingne quant il vit qu'il ne pouoit joir de s'amour. (...) Yseut qui si parfaitement ama par *amours* Tristan (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 261). ...la dame fait criër ung tournoyement l'uitiesme jour, en telle maniere que celluy qui avra le pris du tournoyement la baisera par *amours* une foys devant toute la baronnie, et si le tiendra ung an pour son amy (...). Moult furent liez tous les barons de ce que la dame avoit octroïé le baisier a celluy qui seroit plus prisé au tournoyement, et cuident bien que celluy qui la baisera qu'elle le prendra a mary. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 27). J'en aime, dist Estonné, une qui je tiens pour la meilleure du monde, mais elle m'a fait tant a souffrir en ceste nuit qu'elle et toutes autres je recomande a tous les dyables, car il n'est point de tant penible enffer que de amer femmes par *amours* ! (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 25).

- *Avoir l'amour* (+ adj. +) *de qqn*. "Obtenir l'amour de qqn" : Ma chiere dame, puisqu'il vous plaist, je le vous diray. Je desire tant que nulle autre chose plus, d'avoir vostre bonne *amour* et vostre bonne grace. Par ma foy, dist la dame, a ce n'avez vous pas failly, mais que vous n'y pensez fors toute honneur, car ja homme n'aura m'*amour* en soingnentaige. (ARRAS, c.1392-1393, 9).

- *Estre esprits de l'amour de qqn / d'amour + adj.* : Fors et loyaux pour bien servir, Je me voel a vous asservir (...). Et, a fin ossi mieulz c'on voie Que de bonne *amour* sui esprits, Avoech ces lettres que j'escries J'ai mis .I. rondelet chi bas, Ou souvent au canter m'esbas, Pour vous, ma dame souverainne. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 27). Haa, ma tres chiere dame, dist ly roys Elinas, je ne pense a nul cas deshonneste. Dont, dist la dame, qui bien savoit qu'il estoit esprits de *s'amour* : Se vous me voulez prendre a femme (...), je suiz celle qui obeiray a vous comme loyal moillier doit obeir a son espoux. (ARRAS, c.1392-1393, 9).

- (*Estre*) *transi d'amour* : A Chartreux et a Celestins (...), A servans et filles mignoctes Portans seurcoz et justes coctes, A cuidereaux *d'amours* transsiz Chauçans sans mehain fauves boctes, Je crye a toutes gens mercys. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 148).

- *En amour* : ...la femme honnorable, non mie seulement en mariage maiz en *amours* mesmez, come la teurtrelelle doit amer chasteté, et son cuer et *s'amour* entierement, quant ce vient a l'amer, en un tout seul lieu mettre, car amour excellente, telle que elle doit estre en vraie *amour* loyal, ne peut estre a pluseurs, come Aristote dit, ainz doit de son droit tousdiz estre d'une seule a un seul et d'un tout seul aussi a une seule. Et pour ce fu il dit ou Romant de la Rose que le cuer qui *S'amour* en pluseurs lieux depart, Partout en a petite part. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 678). Le siziesme point et le derrenier Est qu'il sera diligent escolier, En aprenant tous les gracieux tours, A son povair, qui servent en *amours* : C'est assavoir a chanter et dansser, Faire chançons et balades rimer, Et tous autres joyeux esbatemens. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 13). Vous les appelez vos amyces, Vos dames, vos haultes princesses, Vos confors, vos desirs, vos vies, Vos biens, vos joyes, vos richesses ; De meschines faictes duchesses ; Toutes sont dames en *amours* (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 49).

. *Estre malheureux en amour* : J'ay esté maleureux en *amours*, et suis encores pour mon pechié, et ceci m'est advenu pour ce que je n'ay pas aymé secrettement comme vous faictez. (BEAUVAU, Troyle, c.1455. In : *Chrestom. R.*, 90).

- *Pour l'amour de qqn* : Sire chevalier qui avez porté le noir lupard en achevant le veu que vous feistes pour *l'amour* de la pucelle Cordille, qui siet illecq et qui temprement vous en rendra le guerdon (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 7). Aprez le Roy le mena à sa fille et lui dist : "Vecy vostre dame et vostre femme. Or aperra comme vous ferez bien la besongne pour *l'amour* d'elle." Et le Jouvencel lui respondist : "Sire, qui n'auroit point de cuer au ventre, vecy assez pour y en faire venir. Dieu ne m'a pas fait tant de grace de venir jusques à la veue de ceste belle dame, qu'il ne m'ait donné voullenté de la servir tellement que vous et ses autres amis serez bien contens de moy..." (BUEIL, II, 1461-1466, 179). ...ma fille (...) estoit belle et gracieuse et chaste a merveilles, laquelle ung jeune filz ayma tant et fut si grandement ravy de *l'amour* d'elle que, pour ce que elle le reffusa, il mourut pour *l'amour* d'elle. (MACHO, Esope R., c.1480, 247). Si vueil chanter a chiere lye, Sans plus faire chiere marie, Une joyeuse chançon, Pour *l'amour* de Marion. (C. Riff., c.1480-1520, 61).

#### e) Prov.

- *Amour ne fut oncques sans jalousie* : Cleriadus, mon amy, j'ay ouy dire que vous devez avoir à femme la seur du roy d'Espagne. (...) elle avoit paour que on fist le mariage de eulx deulx, car on dit tousjours que bonne *amour* ne fut oncques sans jalousie.

Et, se elle avoit paour de perdre Cleriadus, elle n'avoit pas tort (Cleriadus Z., c.1440-1444, 206).

- *Oncques amour et seigneurie ne se tinrent compaignie* (cf. Prov. H., 38b) : ...orgueil est un des plus grans ennemis que amours ait, car amours ne desire que humilité, paix, douçour et concorde et debonnaireté et toute courtoisie, et orgueil ne demande que desdaing et fierté et rigueur et discorde (...). Orgueil aussi veult seignourir partout et surmonter les autres, et "vraie *amours* ne peut seignourie souffrir", sy come dit Ovide. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 561).

- *Amour ne se peut celer* (cf. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 87, 4 ; Prov. H., 37b) : ...les amans et les dames aussi doivent estre secret et bien celans, et sy couvrir leur amour et leur fait que nul vivant ne puisse appercevoir ne veir leur pensee (...), c'est ce que amours demande de son droit, et combien que ce soit aussi come chose impossible ou au moins forte a faire, car nul ne cele bien *s'amour*, sy come dit Ovide, neantmoins les sages amans y doivent mettre paine tant qu'i leur est possible, car Malebouche et dame Jalousie sont anemy mortel a tous amans (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 673).

- *Amour ne voit goutte* (cf. Prov. H, 37b et le prov. toujours actuel : *L'amour est aveugle*) : Chil doi coer estoient si fin, Si gai, si jone et si nouvel, Si abuvré de tout reviel Et si garni d'aveulement, Qu'il ne cuidoient nullement Enviellir, comment que li tamps Ne fust point sus yauls arestans, Car, quant entre yauls se regardoient, Leur coer de droite amour ardoient, Et cheste amour, de sa poissance, Leur ostoit toute congnaissance Et leur esconsoit leur veüe (...). On dist qu'*amours* ne voient gouttes (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 118).

- *L'amour qu'on ne voit s'esloigne* (cf. Prov. H, 38a ; cf. le prov. toujours actuel : *Loin des yeux, loin du coeur*) : A vo cousin je manday (...) Que point ceans ne venist (...) ; Si pourra prochainement Y venir - mais bonnement Croy qu'il vault mieulz qu'il s'en tiengne, S'il pense a moy, et n'y viengne, Car sicom chacun tesmoigne, *L'amour* que on ne voit s'eslongne. (CHR. PIZ., Duc vrais amans F., a.1405, 132).

- *Tost est l'oeil là où est l'amour* (cf. DI STEF., 603b) : ...par regarder doucement, et par especial quant telx regard est souvent repetés, est significacion prise d'amour et de douçour, car on regarde volentiers ce que on aime. Et pour ce dit le proverbe commun que "l'oeil volentiers est ou *amours* est". Et pour ce aussi dient aucuns que "les yeulx sont les messages d'amours", pour ce que "amours par regard se commence et par veir est amours engendree" (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 555).

- *Amour sans si jamais ne sera* (cf. Prov. H, 38a) : Ayme qui voudra, Le mieulx qu'il porra, Ce n'est que soussy, Car *Amour* sans sy Jamais ne sera (...). Ou Dangier nuira Ou tousjours aura Cela ou cecy, La chose est ainsy, Amour ainsi va Ayme qui voudra. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 877).

- [P. réf. au *Cant. VIII, 6-7*] *L'amour est fort comme la mort* : Amis, vous ne me pouez mettre Miex a mort que par escondire. Certes je ne l'osasse dire (...) Se droit du cuer ne me venist Dont fine amour m'a deceue, Quant a ce dire m'a meue : Mais c'est voirs, lasse ! il me remort : Quant si fort est *amours* que mort, Certes a mort suis je livrée, Se par vous ne suis delivrée (Mir. abbeesse, 1340, 70).

- *Amour vainc tout que coeur vilain* (cf. E. Legris, *Bibl. Éc. Chartes* 60, 1899, 574). *Amour vainc toute rien ; amour vainc tout fors coeur de felon* ( cf. J. Morawski, *Prov. fr.*,

1925, n° 89-90, 4) : ...amours par sa force attrait les cuers mesmez qui sont dur comme fer, (...) l'eschiquier amoureux, c'est a dire l'amoureuse pensee et la consideracion des personnes amans, qui est le champ et le lieu proprement ou les amoureuses batailles se font communement, estoit fait d'une pierre d'aymant, pour nous segnifier la grant vertu d'*amours* qui toutes choses vaint, sy come dit Virgiles et aussi fait le proverbes commun. [«Il s'agit naturellement du célèbre "omnia vincit amor" de l'Eglogue VIII, 108» (R. M. Bidler, *M. fr.* 33, 1933, 180)] (EVR. CONTY, *Eschez amour. mor. G.-T.R.*, c.1400, 615). Tristifer ainsy supploia Belligere et s'y emploia De tout son sens et sa poissance, Quoy qu'assés eüst cognoissance Que par doulz regards sans clamour Donné lui ot celle s'amour Des qu'au vert pouplier flajoloit (...). Et quoy que son fait ainsy conte Tristifer, la belle erramment Respont : "Mon coer entierement Vous doing, car *Amours* qui tout vaint A fine force m'y convaint..." (Pastor. B., c.1422-1425, 68).

- *Au battre faut l'amour* : On dist que au batre fault l'*amour*. (MIÉLOT, *Prov. U.*, 1456, 197).

- *Pour amour ne s'étend amour en parage*. "L'amour n'a pas à viser la noble naissance pour être un véritable amour (amour véritable et noblesse de naissance n'ont pas de rapport)" : ...povre home de terre estrange n'ose pas bien haulte dame pryer ne requier d'amours, mais se tant est sages que a gré le sache servir, et que du tout ne le voelle escondire, bien luy doit dire son corrage. A moy n'attient vostre haultesse, pour ce que fille estes de duc, mais pour *amour* ne s'estent *amour* en parage. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 132).

- *Amours de femmes et ris de chien Ne valent rien, qui ne dit : tiens* (cf. E. Legris, *Bibl. Éc. Chartes* 60, 574 ; J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 83, 4 ; J. Morawski, *Les Diz et prov. des sages*, 1924, n° 241, 77 et *Prov. H.*, 37a).

- *La nouvelle amour chasse la vieille* (cf. DI STEF., 22a) : ...toute ceste cité est plaine de belles et gracieusez dames ; (...) il n'y en a nulle tant soit elle fiere ne entiere que, se elle veoit que vous soyés d'elle amoureux, qu'elle n'ait mercy de vous ; (...) comme maintesfois ay ouy dire, la nouvelle *amour* chasse tousjours la vieille : le nouveau plaisir que vous aurés chassera cest present martire que vous sentéz, (...) ne vieulléz point pour ceste cy mourir, ne estre ennemy mortel de vous mesmes ! Que cuidéz vous faire ? Croyéz vous par force de pleurs la ravoir, ou la retenir, et garder que elle ne s'en aille ? (BEAUVAU, *Troyle B.*, c.1455, 601).

#### f) P. méton.

- "Aspect du comportement, manières qui exprime(nt) ce type d'attachement" : La royne Ysiphile moult estoit joyeuse de veoir Jason et desiroit souverainement soy aprivoisier de lui. Si lui fist plusieurs samblans d'*amours* par plusieurs jours et par plusieurs fois. Mais Jason, qui son cuer avoit aultre part assiz, ne s'en pavoit donner garde. Toutesvoyez elle ardoit en son amour, et sy ne lui osoit dire. (LEFÈVRE (R.), *Hist. Jason P.*, c.1460, 171). ...Pamphile exanime monstra bien l'amour celé et dissimulé qu'il avoit ou cuer. Il accourt et embrasse ceste femme par le mylieu du corps, disant : "A ! m'amour Glicerium, que faiz tu ? Pourquoi te vaz tu perdre ?" Et adonc elle se regecta sur lui en maniere que tu eusses bien congneu l'*amour* acoustumee, plourant tres familierement. (RIPPE, *Andrienne*, a.1466. *In : Chrestom. R.*, 208).

. [Dans le domaine de la danse] : Telles dances ne sont plus en train A noz mignons du commun cours, (...) Ilz ne veulent danser que "*Amours*". "*Amours*", on ne fait tous les jours Aux tabourins aultre pourchas, "*Amours*", se sont dances de cours, Telles qu'il appartient au cas..." [Éd. : «On trouve une mention d'une danse

nommée "Amours" (tout comme du "Petit rouen") dans un traité du début du XVI<sup>e</sup> siècle, "Manner of dancyng of bace dances after the use of France" de Robert Copeland. Une danse du même nom figure dans la liste dressée au "Cinquiesme Livre" de Rabelais (éd. Jean Plattard, Paris, 1948, p. 132)»] (COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 201).

- "Ornement qui symbolise ce type d'attachement"

. *Lacs / noeud d'amour*. "Noeud à entrelacs bouclés en forme de rosette" (GAY II, 163b) : Si lui donne Meliadice une longue chaisne d'or, faicte à neux d'*amours*, moult gentement faicte, et lui prie que, sur ses armes, il la porte. Cleriadus la print (Cleriadus Z., c.1440-1444, 208).

**Rem.** Cf. GAY II, 62a, ex. de 1420, illustrant *laz d'amour*.

- [Expr. littér. de ce type d'attachement] : Ci s'ensieut un dittié d'*amours* qui s'appelle le orloge amouereus (FROISS., *Orl.*, 1368, 83). ...il commença a chanter des damoiselles en tel maniere : "Je seroie plus volentiers deux mois entiers avec vous que en nul lieu du monde." Et puis commença ung lay d'*amour* si adroit et si doucement que toutes les damoiselles prirent a chanter encontre luy (Chev. papegau H., c.1400-1500, 61). ...pluseurs en y eut qui se trouverent en la plaine grace de leurs dames et les servirent des termes d'*amours* (LEFÈVRE (R.), *Hist. Jason P.*, c.1460, 171).

- "Personne qui est l'objet de ce type d'attachement" : Las ! congnoissance N'ay se m'*amour* et ma fiance Est mort, prins ou mis a finance. Entre espoir et desesperance Ainsi chancelle, Plaine de doubtes, comme celle Qui a douleur et ne scet quele. (CHART., *L. Dames*, 1416, 263). LABAM. Mon nepveu, je te certifie (...) Que Rachel tu espouseras, Mais sept ans après tu seras Serviteur, ainsy que as esté (...). JACOB. Par ce moyen je me submectz A sept ans de vostre service, Affin que une fois avoir puisse Ma parfaicte *amour* souveraine. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 217). La pucelle Cordille (...) prioit au Dieu Souverain qu'elle fust autant bien fortunee comme ses quatre soeurs avoient esté, qui de leur bon eur estoient mariees a leurs *amours* (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 2).

. En appellatif : Ma princesse, ma dame recellee, Le bien de vous, vostre grant renommee, M'a mis es mauux ou guerir ne pourroye. Se par vous n'est la guerison trouvee, Ma seule *amour*, ma souveraine joye. (GARENC., *Poésies N.*, 1389-1415, 19). ...la belle Ydorye, estant entre les bras son amy, leurs deux bouches serrees ensamble, dist a Loÿs de Gavres : - Amys, moult m'est bel quant icy vous tiens ; se tant je me suis enhardye que premiere vous ay requys et ottroyé mon amour, pour tant ne m'en tenés plus legiere. Loÿs luy respondy et dist : - Ma treschiere *amour*, ma santé et ma vye, tant que viveray vous voldray servir. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 132). Mon cuer, m'*amour*, Lucesse, Dieu vous gard, Par vos escriptz qui tout sain me rendés (...). Ung bien grant feu causé d'une estincelle Petite assés avés fait et causé, Car quant j'ay leu et veu vostre epistelle Amours m'ont plus que devant embrasé. (SAINT-GELAIS, *Eurial. Lucr.*, c.1490. *In : Chrestom. R.*, 259).

2. "Attachement sentimental et charnel, ou seulement charnel, marqué notamment par des relations sexuelles hors mariage ou en situation d'adultère"

a) Au propre : Il a amé aucune fois, Et s'est riche, je le sçay bien ; S'il amoit, n'espargneroit rien A donner ou s'*amour* seroit (...). Mais je voy qu'il est esbahis Pour vostre *amour* que tant desire, (...) Et m'a dit de sa propre bouche Que s'avec vous ceste nuit couche, Tresriches vous et moy fera. Honnie soit qui ne sera Ceste nuit s'amie et sa drue ! (DESCH., *M.M.*, c.1385-1403, 95). ...dist icelle Perrete à lui qui parle, que (...) il ne vouldist plus aler ne venir vers

elle ; quar pour ce que son mary se souspeçonnoit des *amours* qui estoient entre eulx, avoit-elle esté batue par lui (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 275). Quant dame de son aie fait monstre A amant et lui baille en garde, C'est par ainsy qu'il ne le monstre, (...) Car elle veult que seul regarde Le bien dont elle l'enrichist. *Amour* de dame, c'est relique, Laquelle veult estre enchassée En cueur tres secret ; n'en publique Monstree, ains a seule pensee (...). Comme l'escharboucle reluit En la nuit secreta et obscure, Ainsy l'*amour* de dame luit En cueur qui de celer a cure. (...) Je n'en voy nul couvrir sa flame, Ne dissimuler sa destresse, Et qui le plaisir du corps n'ame Plus que l'onneur de sa maistresse. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 45). ...si tresroide sa besoigne poursuyt qu'en pou de temps il joyt de ses *amours*. L'*amour* de la maistresse au clerck et du clerck a elle estoit et fut longtemps si tresardente que jamais gens ne furent plus esprins (...). En ce tresglorieux estat et joyeux passetemps se passerent plusieurs jours qui gueres aux amans ne durerent (...), après les treshaulx biens que *amour* leur souffrit prendre, (...) se devisassent (...) comment ceste leur joye impareille continuer se pourroit seurement, sans que l'embusche de leur dangereuse entreprinse fust decouverte au mary d'elle (C.N.N., c.1456-1467, 92). ...au commencement Une chacune de ces femmes Lors prindrent, ains qu'eussent diffames, L'une ung clerck, ung lay, l'autre ung moyne, Pour estaindre d'*amours* les flasmes Plus chaudes que feu saint Anthoïne. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 61).

- [Avec une nuance iron.] *Dieu d'amour(s) / Amour(s)*. "Divinité, allégorie, personnification de ce type d'attachement" : ...desir luy eschaufa le cueur et si luy vint ramantevoir les plaisans passetemps qu'elle souloit avoir, dont la tresdure et tresmaudicte absence de son amy, hélas ! l'avoit privée. Le dieu d'*amours*, qui n'est jamais oiseux, luy mist en bouche et en termes les haulx biens, les nobles vertuz et la tresgrand loyauté d'un marchant son voisin (...), *Amour* envoya nostre marchant devers sa patiente, et luy presenta comme aultrefois chiens et oyseaux, son corps et ses biens, et cent mille choses que ces abateurs de femmes scevent tout courant et par cueur. Il ne fut pas escondit. (C.N.N., c.1456-1467, 146).

- En partic. [Comme agent d'asservissement, de déchéance, de folie, de souffrance] : L'histoire dit et si raconte Qu'elle [Elayne] fut a force ravie ; Mais verité ne le dit mie, Que, quant l'ardent *amour* senti, A son depart se consenti (...). Et en la fin, par ceste garse Fut Troye destructe et toute arse, Et les Grioux periz en la mer, Pour Paris qu'elle vult amer (DESCH., M.M., c.1385-1403, 90). ...et jouoient les ungs aux dés et autres jeux pour argent ou on se courrouce, les autres devoient et parloient de ribauderies et puteries que on appelle *amours* et en disoient paroles deshonestes (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 247). Charles sourrioit de ouyr les parolles de la pucelle, laquelle estoit tres belle fille ; mais pour nulle rien n'eust faulcé son serment. Et maint chevalier ou compaignon, s'ilz eussent esté a cest choix, je me doubte que a ceste heure la qu'ilz eussent oublié leur loyauté et promesse, qui n'eust pas esté bien fait. Ainsi va d'*amours*, ensi en est il par le monde ! (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 51).

- *Amour* + adj. à valeur nég. (notamment *faux / fol*). "Amour à prédominance charnelle" : A touz freres predicateurs Et a touz bons religieux Qui font signe de penitance, Doit l'on servir par grant honneur De Dieu, le vray createur, Et faire moult grant reverence. Proudhommes sont tuit li plusieurs. S'aucuns y a de faulse *amour*, Yl soffreront grief penitance. [Éd. : «luxurieux»] (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 63). Et ne avient pas que l'en soit amy a moult de gens selon parfaite amitié, en la maniere que en fole *amour*

charnel un homme ne aime pas plusieurs femmes. (ORESME, E.A., c.1370, 424). Par ces deux freres, filz, retien En homme avoir deux mouvemens : Concupiscence de tourmens En la char, l'autre est l'esperit Qui pas ne moeurt, mais tousjours vit. Par les femmes d'Esau prandre Pouons la louenge et entendre De l'*amour* naturele immonde Et du mauvais sens de ce monde ; Par les femmes de Jacob truis La vie active, après et puis La contemplative ensemment. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 222). Et quoy que dient aucuns folz oultraigeux et dampnez hommes que ung chevalier ne vault riens s'il n'est amoureux de fole *amour*, c'est faulcement et villainement dit et blasfemé contre Dieu, car oncquez ne fut si fort, si sage ne si puissant entreprise (...) se elle est faicte par folle *amour*, n'est point vertueuse mais tres vicieuse et semblable a idolatrie (GERS., Pent., p.1389, gl. n° 340, 436). ...la malvaïse fame aime communement, ou fait semblant d'amer, pour deux malvaïses fins : la premiere est pour partir au delit que elle quiet et desire, et la seconde pour partir a l'avoir ou elle tend et tyre. (...) tant que le delit et que l'avoir durent, tant et non plus dure telle *amour* fainte, faulse et deshonnorable ; car des lors que la dame qui de telle amour aime voit le delit faillir et que le fol musart n'y peut maiz riens et qu'il est sy plumés qu'il n'y a maiz que prendre, elle le laisse en ce point et s'enfuit de l'autre part ailleurs pour nouvel delit querre et pour plumer un autre (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 245). LUXURE-FAUSSETÉ. Bellofon fu priéz de sote *amour* de sa marrastre nommée Cenolé, mais pour tant qu'il la refusa, elle lui mist sus qu'il l'avoit voulu enforcier, et monstra sa robe desciree a son mari Preto de Libie et pere au dit Bellofon : lors son pere le vouloit mectre a mort. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 168). Je [Priam] suis dollent pour elle [Exionne, sa soeur], Et pour son deshonneur (...). Thelamon la maintient, Qui ung royaulme tient Ou pays des Gregoys (...). Il la tient avec soy, Non pas par bonne foy Mais par *amour* vilaine. (MILET, Destruct. Troye, c.1450-1453. In : *Chrestom.* R., 127). Laquelle femme se conduisit en la lescherie de sa pute charongne avecques ribaulx particuliers durant sondit mariage, et entre autres entretint en sa dicte lescherie ung jeune garsom (...). Laquelle femme le print en son *amour* desordonnée et, pour l'entretenir, en vendit et engaiga de ses bagues et vaisselle de sondit mary, et si print aussy de l'argent de sondit mary larcineusement pour l'entretenement de sondit paillard. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 115).

- *Ami par amour / amie par amour. V. ami*

- *Dame par amour(s)*. "Amante, maîtresse" : Mais m'en alay, mon paige et moy, (...) Veoir ma dame par *amours*. (...) "Comment vous va, mon musequin ? Ou est monsieur vostre mary ?" "Par ma foy, monsieur mon amy, Il s'en va en commission." "Or, ça, ça, j'ay occasion De coucher ennuit avec vous." "Ha ! monsieur, que dictes vous ? Je seroie deshonnoree !" "Ne faictes point tant la succree..." (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 311).

. *Estre la dame de qqn par amour/en fait d'amour* : L'ABBESSE. (...) Mais dy voir : a il ceens femme, Que vouldissies qui fust ta dame En fait d'*amour* ? (...) De Dieu je te vueil demander, S'une en vouloit estre t'amie, Se tu ne l'ameroyes mie Puis qu'elle a toy son cuer donroit. (...) LE CLERC. Je ne say pour quoy vous le dites, Mais je ne sache seens dame Pour quy du tout et corps et ame Je ne meisse en son bandon, Se de s'amour m'avoit fait don. (Mir. abbesse, 1340, 68). Le dit Richard estoit marié, et estoit sa femme de la nacion du pays de Hollande, qui estoit belle, gracieuse, et bien luy avenoit a recevoir gens. (...) Jehan Stotton (...) trouva maniere d'avoir entrée et faire le gracieux envers leur dite hostesse, et y continuoit souvent en devises et semblables gracieusetes que on

a de coustume de faire en la queste d'amours, et en la fin s'enhardit de demander a sa dite hostesse sa courtoisie, c'est asavoir qu'il peust estre son amy et elle sa dame par *amours*. A quoy, comme feignant d'estre esbahie de telle requeste, luy respondi tout froidement (C.N.N., c.1456-1467, 386).

- *Aimer / enamer qqn d'amour + adj.* : ...le roy Ferrant en sa veue enama ardamment de forte *amour* une dame, femme d'un sien chevalier, lequel on nommoit messire Jehan Laurent de Congne. Celle dame, pour sa beaulté le roy de Portingal la vout avoïr de force, car la dame s'en deffendi ce que elle pot, mais en la fin il l'eut (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 248). ...icelle Jehennete lui dist que ledit Jaquotin l'amoït de très-grant et parfaite *amour*, et qu'il ne povoit durer s'il n'avoit compaignie à elle. Et tant fist par ses paroles, que ledit Jaquotin et elle qui parle ont eu compaignie charnelle ensamble par trois foiz et plus (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 265).

- *Estre enamouré / feru de l'amour de qqn* : ...[le duc d'Irlande] estoit si enamouré et si aveuglé de l'*amour* de la desusdicte [une demoiselle d'honneur de sa femme] que il se vouloit desmarier (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 47). ...ung gentil chevalier (...) devint amoureux d'une damoiselle de son hostel, voire et la premiere après madame sa femme (...); tousjours l'entretenoit, tousjours la requeroit, et bref nul bien sans elle avoïr il ne povoit, tant estoit il au vif feru de l'*amour* d'elle. La damoiselle, bonne et sage, voulant garder son honneur (...), ne prestoit pas l'oreille a son seigneur toutesfoiz qu'il eust bien voulu. (C.N.N., c.1456-1467, 73).

- *Aimer par amour(s)* : La roïne Sinagloire, li moillier le roy Morgant, amoït par *amour* Raymon, et avoït eut sa compaignie charnelle deis qu'il fist le batalhe à Agolant, et n'astoit venue en l'oust se por Raymon non (JEAN D'OUTREM., Myr. histoirs B.B., t.3, a.1400, 385). Il y avoït ung bon, simple, rude paisant, marié a une plaisant[e] et assez gente femme, laquelle laissoit le boire et le menger pour amer par *amours*. Le bon mary d'usage demouroit tressouvent aux champs (...) et laissoit sa femme prendre du bon temps a la bonne ville, comme elle faisoit. Car affin qu'elle ne s'espantast, elle avoït tousjours ung homme qui gardoit la place du bon homme et entretenoit son ouvrouer de paour que le rouil ne s'i prenist. (C.N.N., c.1456-1467, 507).

- *Avoir amour + adj. + à qqn* : NAUDET. Et je n'en parle pas, Lison ; C'est tout ung se vous estes s'amy (...). LISON [femme de Naudet]. Garde toy donc de le plus dire, Meschant ; il nous faict tant de biens ! Toutes les foys qu'il vient ceans, Il te saulle de vin et rost (...). LE GENTIL HOMME. Le grant *amour* Que j'ay à la belle Allison, Tien[t] mon coeur en si forte prison Que je n'en puis (ar)rester en (nulle) place. (Gent. Naudet T., c.1500, 270).

- *En amour(s)* : LA FEMME [à l'amant]. Tant prescher engendre ranqueur ; Il n'est possible qu'on ne fasche. Combien que vous monstrez en cuer Qu'en *amours* vous n'estes rien lasche, Quant pour le present je vous masche Que plus ne m'en soit sermoné : A tenir tant l'ouvrage en ta[s]che, C'est trop l'atelier ramonné. L'AMANT. Ung rost, s'il n'est souvent tourné, Il se brusle et pert sa saveur. (...) Si, de vostre amour en chaleur Mon povre cuer frit et frisonne. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 152).

- *Pour l'amour de qqn* : ...environ deux heures de nuit, mons. l'evesque d'Evreux, Balue, fut guetté et acueilly par aucuns ses ennemis (...) aucuns disoient depuis que ce avoït fait faire mons. de Villers le Boscage, pour l'*amour* de ladicte Jehanne du Bois, dont il estoit amoureux. [Éd., 113 : «l'ex-lieutenant général du roi à Paris fut formellement accusé d'avoir commandé cette "bapture" de l'évêque

d'évêque, dont il était le rival auprès "d'une jeune femme de Paris que le cardinal ay moit bien et veoit volontiers"»] (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 112). Car lors il n'estoit homme né Qui tout le scien ne m'eust donné (...), Mais que lui eusse abandonné Ce que reffusent truandailles. A maint homme l'ay reffusé, Qui n'estoit a moy grant sagesse, Pour l'*amour* d'un garson rusé, Auquel j'en feiz grande largesse. (...) Or ne me faisoit que rudesse Et ne m'amoït que pour le mien. Sy ne me sceust tant detraîner, Fouller aux piez, que ne l'aymasse (...). Le glouton, de mal entaichié, M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse ! Que m'en rest'il ? Honte et pechié. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 53).

- Prov.

. *Amour par dons vit et dure* (cf. Prov. H., 37b) : Je quier tousjours femme nouvelle Et de plus grant joliveté, Dont il est a moult grant plenté. A celle qui me plaist tout donne, Quant a mon vouloir s'abandonne, Quoy que soie de grant laidure, Car *amours* par dons vit et dure. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 236).

**Rem.** Noter ds DI STEF., 22b, une var. : *qui ne donne en amours n'aura ce qu'il desire*, avec un ex. du XV<sup>e</sup> s.

. *Tant dure amour comme argent dure* (cf. DI STEF., 22b) : LA FEMME. "Mon amy, je vous aime tant Que ne le vous sauroye dire. Tousjours vouldroye en m'esbatant Demourer avecq vous, beau sire. - Par ma foy, vous me faites rire ! C'est pour avoïr une sainture ; N'y veuilliés jamais contredire : Tant vault *amour* comme argent dure." (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 67).

**Rem.** R. M. Bidler, *M. fr.* 33, 1993, 177 (EVR. CONTY).

. *D'oiseaux, de chiens, d'armes et d'amours, pour un plaisir mille douleurs* (cf. R. M. Bidler, *M. fr.* 33, 1993, 180) ; *en armes et amour, pour une joie mille douleurs...* : ...il y a en amours communement plus de mal que de bien et de deul que de joye, sy come dit Ovides ; et ce pretend aussi le proverbe qui dit que En armez et *amours*, Contre une joye a mil doulours. (...) la joye d'amours et le delit, qui sont corporel, sont toutes choses vaines et choses transitoires, ou nul hons raisonnables ne se doit arrester, car en telx n'a point de felicité vraie (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 628). Veu que je suis Cellui qui a moy mesmes nuys Par mon mal eur ; n'oncques depuis Mon enfance n'eu fors ennuis, Et en *amours* Courte joie et longues doulours. (CHART., L. Dames, 1416, 207). Tuteffoiz ceste amour se part, Car celle qui n'en avoït q'um De celluy s'eslongne et depart Et ayme mieulx aimer chascun (...). Or ont ces folz amans le bont Et les dames prins la vollee. C'est le droit loier qu'amans ont, Toute foy y est viollee. Quelque doulx baisier n'acollée, De chiens d'oiseaux, d'armes, d'*amours*, C'est pure verté devollée, Pour une joye cent doulours. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 63). Puis [Amour] me pourvut mieux quë Hector De dame ou je prins loyal soing ; Mais il m'est fally au besoing, Envers moy s'est tres mal prouvé (...). De chiens, d'oiseaux, d'armes, d'*amours*, De behours, de joustes et vaultes Faut il payer les malletautes ; Pour ung plaisir mille dolours, Après les chantz viennent les plours (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 578).

**Rem.** LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, v.8365.

**b)** P. méton.

- "Trait de comportement exprimant le désir physique ; acte sexuel" : Les gens communs, les jouvenciaux, Les vierges, femmes et pucelles, Les dames et les damoiselles Aloient en ce lieu commun [au théâtre], Chascune pour veoir chascun, Et en celle place commune Advisoit chascun sa chascune. La estoit li commencement Des regars et des parlemens, Des *amours*, de joliveté (DESCH., M.M., c.1385-1403, 134). Mon lit tissu est ordonné Et pour ton

*amour* aourné (...): Vien au lit de nouvel paré Que je t'ay ainsi préparé ; Enyvrons illec nos mamelles D'embraciers et des baisiers d'elles ; Usons des delis et douçours Du corps jusqu'a ce que li jours Luira clers, n'ayons achoison De paour, hors est de maison Mon seigneur a tout sa pecune : Jusques au decours de la lune, Ne revendra, je le sçay bien... (DESCH., M.M., c.1385-1403, 189).

. *Prier / requerre qqn d'amour(s)*. "Demander, rechercher les faveurs de qqn" : ...ledit Jehan du Poiz se avança et entra en la chambre de ladicte voisine, laquelle il requist et pria d'amours et d'avoir sa compaignie (Ch. VI, D., t.2, 1382, 228). De vous me feray dessevrer (...). Vous avez nostre chamberiere Requis d'amour .II. foiz ou trois ; Vous estes alez plusieurs fois Veoir Helot et Eudeline, Ysabel, Margot, Kateline Et couché aux femmes communes. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 130). ...tant en fait que force est a la bonne fille d'en advertir bien au long sa maistresse. La dicte, advertie des nouvelles amours de monseigneur, (...) charge a sa damoiselle que a la premiere foiz que monseigneur viendra pour la prier d'amours, que, trestous refus mis arriere, elle luy baille jour a lendemain se trouver devers elle dedans sa chambre et en son licit : "Et s'il accepte la journée, dit madame, je viendray tenir vostre place..." (C.N.N., c.1456-1467, 74).

. Au plur. *Les amours se font*. "L'acte sexuel s'accomplit" : Nostre bon marchant dessusdit estant dehors, comme il avoit de coustume, sa femme le fist tantost savoir a son amy, qui (...) luy mist en terme plusieurs et divers propos amoureux. Et pour conclusion, le désiré plaisir ne luy fut pas escondit neant plus que aultrefois, dont le nombre n'estoit pas petit. De mal venir, tout a ce beau cop que ses *amours* se faisoient, veez bon mary d'arriver, qui trouve la compaignie en besoigne (C.N.N., c.1456-1467, 290).

- [Expr. littér. de ce type d'attachement] : Ovides, qui traicta d'amours, Dit que l'en treuve trop de tours Pour accomplir sa volenté, Et recite et a raconté Que premierement au theatre S'aloient les dames esbatre. La commença Prophilius De Romme, s'Ovide leu as, Amer son compaignon Athis (DESCH., M.M., c.1385-1403, 134).

- "Personne qui est l'objet de ce type d'attachement (?)" : Illes sont [très] belles et gentes, Demourant à Saint Generou (...). Mais i(l) ne di(t) proprement où Yquelles pensent tous les jours. M'arme ! i(l) ne suy moy si treffou, Car i(l) vueil celer mes *amours*. ["Amour", dans ce texte peu clair, ne peut prendre un sens méton. que si "celer" a bien le sens de "cacher"] (VILLON, Test. T., 1461-1462, 177).

. En appellatif : LE II<sup>e</sup> GENTIL HOMME. A ! mon tetin, m'amour, ma rose, Te tinsai-ge à ma volenté ! Tant j'ey le coeur entalenté D'accomplir se que je veuil dire ! Où est le mounyer ? LA MOUNYERE. Il dort, sire. Il est un peu mal disposé. (...) Il n'a ozé Le temps passé rien emprunter, Et c'est bien lessé endeter (...). LE II<sup>e</sup> GENTIL HOMME. Sy vous plaist me laisser joyr De vostre corps un jour sans plus, Je presteray sis vins flipus Aveques sent soubz de monnoyee. (Gent. moun. T., c.1500, 350).

### 3. "Attachement conjugal"

a) Au propre : Vous devez, mere, estre certaine Que je sçay et voy leur entente [au mari et à la dame], Qui moult me plaist et atalente, Car en vraie *amour* est fondee (Mir. enf. ress., 1353, 80). ...ne pouoit une seule heure Sanz sa femme faire demeure, Tant estoit plains d'ardant *amour* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 176). Las ! Mon amy [Remondin], or sont noz *amours* tournees en hayne, noz douceurs en durté, noz soulaz et noz joyes en larmes et en plours, nostre bon eur en tres dure et infortuneuse pestillence. Las ! Mon amy, se tu ne m'eusses faussee, je [Mélusine] estoye gettee et exempte de paine et de tourment, et eusse vescu le cours naturel

comme femme naturelle (ARRAS, c.1392-1393, 256). Car en ce monde rien ne say, Ne parens ne ma propre vie, Que je acomparaisse mie A l'*amour* de toy, mon seigneur. (Gris., 1395, 64). Et croy que soubz le ciel n'ait homme Qui, par tant d'experimens comme Je t'ay ferme et constant trouvee, Ait en autre femme esprouvee La bonne *amour* de mariage. (Gris., 1395, 95). Hypsicratee (...) fut femme de Mitridate (...) et d'*amour* loyale (Cleres nobles femmes B.H., t.2, 1401, 82). ...celles qui après le trespas de leurs premiers maris jamais plus ne se vouloient remarier, ains, pour la tresgrant et loiale *amour* qu'elles leur portoient, vouloient garder honnesteté et entiere chasteté. (LA SALE, J.S., 1456, 3). Mariage conseille les ennemis, le heritier procede de mariage. Il loye l'homme et la femme. Il signifie saintes choses. Mariage acroist *amour* entre l'homme et la femme. (Sacr. mar., c.1477-1481, 46). ...les *amours* de mariage Ne sont pas des plus excellentes. (P. moyne, a.1500, 45).

**Rem.** Noter que dans cette catégorie, *amour* est souvent associé avec des adj. à connot. favorable : *bon / grand / loyal / noble / vrai...*

- *Amour naturel* : MICOL [épouse de David]. Ha ! mon amy, tout le couraige Me fault, quant je vous voy partir ! Je vous ayme, sans point mentir, D'une *amour* qui est naturelle. DAVID. A Dieu vous dy, la bonne et belle. MICOL. Adieu, m'amour, mon esperance Et ma singullière alliance, A vostre grace me submeetz. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 151).

**Rem.** *Amour naturel* s'emploie dans cette catégorie plus rarement qu'en A 1 : «Le même recours à "l'amour naturel" peut justifier l'intervention auprès de l'épouse. Ce suppliant est venu délivrer sa femme des mains des Anglais "meu de bonne et veritable amour naturelle envers sa femme" [note 136 : JJ 98, 594, janvier 1366, (baillage de Vermandois)]» (Cl. Gauvard, *De grace especial : crime, État et société en Fr. à la fin du Moy. Âge*, 1991, 649).

- *Aimer d'amour* + adj. : ...quant Elinas ot perdue Presine et ses trois filles, il fu si esbahiz qu'il ne scot que faire ne que penser. (...) il ne faisoit que plaindre, gemir et soupirer, et faire griefz lamentacions pour l'amour de Presine, qu'il amoit de loyal *amour*. (ARRAS, c.1392-1393, 10). La endroit molt avoit de vermine et d'ordure ; Maiz la dame [Marseville] loyaulx qui l'amoit [Florent, son époux] d'*amour* pure De son corps delivrer se mettoit en grant cure (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 545).

- *Avoir amour à qqn* : Portie, fille Cathon, deffunct Brutus, ne voullu veoir face de homme ; (...) elle avalla les vifz charbons ardans, qui fut cas piteux, procedant de la grant et irrefragable *amour* qu'elle avoit à Brutus. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 156).

- *Tenir qqn en amour*. "Éprouver (ici manifester) des sentiments propres au lien conjugal" : Aucune riche vieille advise (...) Et fay d'elle ton espousée : Pran lors argent, or et finance, Et ton corps en honneur advance. Honoure la selon son temps ; Elle fera petis depens. Quant d'un voyage revendras, Finance preste trouveras. Tiens la en *amour*, se tele est ; (...) Et pour ce tousjours t'amera. Et s'elle muert, pour heriter Te pues a femme marier, Qui avra des enfans de toy. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 144).

- *Pour l'amour (de)* + nom propre ou pron. poss. : En la chartre l'en mainent [Florent] ly felon Arabi ; Marseville [épouse de Florent] est avec qui son vouloir couvri, (...) Le chartrenier errant l'uy de la chartre ovri Et Florent y entra qui fut fort rejoÿ, Pour l'*amour* Marseville mist ses maulx en obli. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 544). (Balade que le dessus nommé fit a la requeste de damoiselle Ysabeau Chrestienne, sa femme ; en l'an mil CCCCLX.) Et l'en requist la dicte damoiselle, comme en luy disant : "Mon amy,

nous avons esté longuement ensemble et tousjours vescu joyeusement et pour l'*amour* de moy avez faictes chansons et autres joyeusetez..." (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 222).

**b) P. méton.**

- "Personne qui est l'objet d'un attachement conjugal"

. En appellatif : ...l'aide de Dieu et la vostre m'en a gectee, dont je vous mercie, quant vous avez daigné prendre pour moillier si mendite pucelle que je suis. Et quant Regnault oit qu'elle se humilie ainsi, si lui respont. Par ma foy, ma douce *amour*, vous avez trop plus fait pour moy que je n'ay pour vous, quant vous me avez fait le don de vostre noble corps et herite de vostre noble royaume, et avecques moy n'avez rien prins que mon corps. (ARRAS, c.1392-1393, 192). (Comment le marquis reprist Griseldis a grant joye, en la reconnoissant pour sa vraie espeuse :) O Griseldis ! assez souffist Ta vraye foy et loyauté. La constance et l'umilité Et l'*amour* qu'à moi as eüe (...). Pour ce, m'*amour*, t'embraceray je, Qui tant es bonne et vertueuse, Comme ma seule et vraye espeuse (Gris., 1395, 95). LA FEMME [de Calbain]. Mon amy, je ne demande sinon Q'une belle et petite robette. CALBAIN (en chantant). M'*amour* et m'amyette, Souvent je t'y regrette. (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 145). COLIN. Feste à gogo, S'on joue de la sacqueboute. LA FEMME [de Colin]. Ah ! povre perdu. COLIN. Somme toute, Boire fault ; vela mais raisons (...). Avant ! catin ; m'*amour*, allons ! (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 163). LE SECOND MARY. (...) Et puis, m'*amour*, que vous en semble ? Suis-je celui que vous querez ? LA SECONDE FEMME. S'il vous plaist, vous me baiserez (...). LE SECOND MARY. Je le feray De bon cueur et de bon couraige. (Il baise sa femme.) (...) LA SECONDE FEMME. Mon mary, à mon appetit, Que nous banquetons ung petit. (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 461).

- "Acte sexuel, accouplement" : Martine Tost Preste dist a ce propos que, se vous faittes tourner a vostre mari son visage vers orient tandis qu'il est embesoingnié ou fait d'*amours*, s'il fait generation, ce sera un filz. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 103).

**4. P. anal.** "Rapport entre animaux de même espèce évoquant la relation amoureuse entre humains" : Il [les cerfs] tuent et blescent et se combattent l'un a l'autre quant il sont au ruit, c'est en leur *amour*, et chantent en leur langaige, ainsi comme fet un homme bien amoureux. [Ou est-ce amour<sup>2</sup> ?] (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 59). Si m'arrestay en un pourpris D'arbres, en pensant au hault pris De Nature qui entrepris Ot a les faire ainsi harper [des oiseaux] ; Mais de joie les vy surpris Et d'*amour* nouvelle entrepris, Et un chascun avoit ja pris Et choisy un seul loyal per. En ce chemin retentissant De doulz accors, alay pensant A ma maleuree fortune (CHART., L. Dames, 1416, 199).

- P. métaph. *Amour de renard*. "Amour plein de fausseté, de vilenie (?)" : Je me complaing de toute creature, Mais des bestes me puis assez louer, Qui ensuivent et aiment leur nature Et vont entr'eulx pour leur forme garder, Et tous oiseaulx vont leur femelle amer ; Mais seulx homs, dont je me dueil, Ne veult amer dame, par son orgueil, Ains la defuit et son per aime a part, Tant que je voy par tout tristece et dueil : Amour n'y voy fors l'*amour* de Renart. Ou temps jadis tesmoigne l'escripture Que l'en souloit dancier et karoler, Et que dames avoient leur droiture Des chevaliers veoir et honorer, Et eulx aussi des dames entramer Et estre de bel acueil ; Mais dame n'est qui ose lever l'ueil, Car de dolour ont dolereuse part ; De leur hostel n'osent passer le seuil : Amour n'y voy fors *amour* de Renart. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 35).

**C. - Au fig.**

**1. [Relation d'une pers. et d'une chose] "Goût"**

**a) [Relation d'une pers. à une chose abstr.]** : Mais plusors diront au contraire Qu'aucunes gens, clers preschëeurs, Sunt mainte faiz grans pechëours Et si aiment ilz l'escripture, Mais lor *amour* n'est mie pure. Ceulx qui ce font, bien dire l'ose, Ont lor *amour* en autre chose Qu'au fruit de la sainte escripture. Ceulx donques qui par lor lettreure Tendent a avoir gloire vaine Ou a quelque chose mundaine Lor *amour* est fole et musarde (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 103-104). La quarte est *amour* de verité et desir de savoir les causes des choses. Et ceste quarte maniere est a louer. (ORESME, C.M., c.1377, 406). ...l'*amour* de gentillece (FROISS., Chron. D., p.1400, 629). Personne qui a les cheveux noirs, bon visaige et bonne couleur segnefie droicte *amour* de justice. Les fors cheveux segnefient que la personne ayme paix et concorde (Comp. kal. bergiers, 1493. In : *Chrestom. R.*, 265).

- (*Avoir*) *amour* à *qqc.* : ...l'estude de tous livres engenne et embat, ou acroist es cuers de ceulx qui y entendent, affection et *amour* au bien publique (ORESME, E.A., c.1370, 99). Regulle fut en ce temps moult estimé en Romme pour l'*amour* et science qu'il eut à la science des estoilles. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 64 v°).

- *Pour l'amour de qqc.* "En l'honneur de, à cause de qqc." : Ly contes Emeris manda moult noble baronnie pour l'*amour* de la chevalerie de son filz. Et manda lors au conte de Forestz qu'il venist a sa feste, et admenast trois de ses filz ainsnez, car il les vouloit veoir. Le conte de Forez vint a son mandement le plus honnourablement qu'il pot, et admena ses trois filz. La feste fu moult grant (ARRAS, c.1392-1393, 16). ...furent les messagiers receuz a grant joye de tous costez et orent de beaulx dons. Et en renforca la feste et dura plus VIII. jours tous entiers pour l'*amour* des haultes et nobles nouvelles. (ARRAS, c.1392-1393, 145). ...et pour ce, sire, lieuve toy, aide nous, rachate nous, et sinon pour l'*amour* de ton peuple au moins pour l'*amour* de ton nom (JUV. URS., Loquar, 1440, 374). "...vous vivant, jamaiz aultre de vous n'espouseray. Je vous en faiz de rechief serment (...)" A tant il se departy, le cuer joyeux, dolent et merry ; joyeux pour l'*amour* de la promesse, dolent pour le departement. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 12).

. *Pour l'amour de ce que* + prop. à l'ind. "Du fait que, pour la raison que" : Encore plus ta fame et tez .IJ. fis perdras En .J. pais sauvaige, ou riens ne connoistras, Et entre gens estrangez ta chevance querras. Mez pour l'*amour* de cen que tout en gré prendras Trouveras tu ta fame avequez tez .IJ. fis, Et si seras a Ronme plus c'onquez mez chieris. (Vie st Eust. 1 P., c.1350-1400, 140). ...ung chamel (...) se pleignit a Dieu Jupiter de ce que les bestes se mocquoient de luy pour l'*amour* de ce qu'il ne avoit point si grant beaulté que elles. (MACHO, Esope R., c.1480, 210).

. *Pour l'amour que* + prop. à l'ind. : Mais, touteffoys, elle [la feste] fina ung pou plus tost que celles de devant pour l'*amour* que les chevaliers estoient las et travaillez de la jouxte (Clériadius Z., c.1440-1444, 664). Comment le septieme tournoy fut prolongé pour l'*amour* que le chevalier aux papegais estoit navré (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 130). Porter la fault pour faire feste Au temple devant tous noz dieux, Pour l'*amour* qu'ell'a dit que miex Vault le pouoir de Dieu qu'il ont Que tous noz dieux la ou il sont. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 325).

- P. méton. "Chose abstraite qui est objet d'amour"

. Loc. prov. *Penser en ses amours*. "Absorber sa pensée dans un objet de prédilection" : Quelle chose est elevation de l'ame, et unité et simplece. N'est mie a entendre que l'ame ysse hors de corps selonc sa substance (...); mais est ditte estre ou tout son cuer est, et tout son amour ; (...) Aristote le dist que aulcune fois une

personne sera en si forte pensée de aulcune choses qu'elle ne verra mies a yeulx ouvers ce qui passera par devant elle (...). Dont avient aucunefois que on dist de telle personne en proverbe commun : il pense en ses *amours*. (GERS., Montagne contempl. G., 1400, 39).

**b)** [Relation d'une pers. à une chose plus concr., mais gén. à valeur symbolique] : ...l'*amour* dou pelerinage (FROISS., Chron. D., p.1400, 616). Je te pourroye nombrer les durs services, les perilz de corps et d'ame qu'il fault souffrir pour acquerir et garder la tres muable, incertaine et deffaillable *amour* des richesses de ce monde. (GERS., Concept., 1401, 411). Helas ! tant est es anciens couraiges prouchaine et si inseparablement enracinee l'*amour* naturelle du paiz que le corps tent a y retourner de toutes pars comme en son propre lieu, le cuer y est donné come a celle habitacion qui plus lui est agreable, la vie et la sancté y croissent et amendent l'omme y quiert sa sceurté, sa paix, son refuge, le repos de sa vieillesce et sa derreniere sepulture. (CHART., Q. inv., 1422, 11). ...quelle chose doit estre la plus amee sur toutes les aultres, je ne l'ay encore point trouvé, car par maintes experiences j'ay trouvé l'*amour* du monde faulce et d'avoir a fuir comme toute decepcion : car, comme je vois une chouse monlt plaisant, je la preng a amer ; mais se il me sourvient une aultre chose plus plaisant que celle que [j'ameye], je m'efforce de prendre la plus affectueuse, non obstant que bien l'ameye. Et par ainsi mon *amour* est fluctuans par desirs en ce monde comme une nave sur la mer ; et suis tous temps incertains de parfaite *amour* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 259).

**Rem.** Les ex. de Gerson et de Crapillet ont un rapport implicite avec A 4 a, *Amour divine*...

- *Avoir amour à qqc.* : ...il avoit grant desir de combatre et *amour* as armes (FROISS., Chron. D., p.1400, 870). Je croy que vous amez le royaume (...); car, se vous n'y eussez eu *amour* naturelle, vous n'y eussez peu faire les grans fais que vous y avez faiz. Et, pour perseverer en l'*amour* que vous y avez, il fault faire chose qui soit au bien du royaulme (BUEIL, II, 1461-1466, 166). ...les ungs n'ont point d'esperance d'avoir recueil et seüreté ès pays voysins ; les autres ont trop d'*amour* à leurs biens, à leurs femmes et à leurs enfans. (COMM., II, 1489-1491, 74).

- *Prendre qqc. en amour* : Regarde le monde et toutes choses qui en lui sont, car maintes choses y sont, de especes belles (...) quy attraient tous humains desirs et affections humaines, et par diverses dileccions estudient de monter es plaisans desirs resplendissans (...). Dy moy dont, je te prie, de toutes ces chouses laquelle veulx tu eslire et embracier pour tous jours user en elle. Je suis certains que des chouses que vois aucunes tu en prengs en *amour* ou, par aventure, selon ton propos tu aimes toutes chouses universellement. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 259).

- *Pour (l')amour de qqc.*

• "Par attirance pour ; grâce à ; à cause de" : Nomme moy ung commandement de Dieu, ton amy, plus fort a faire comme par exemple vivre chastement : je ose dire que pour *amour* de argent ou de vaine gloire s'accomplira. (GERS., Concept., 1401, 413). ...le roy Thoas et le roy Thiconés, qui regardoient celle feste, avoient deliberé de venir saluer le chevalier pour l'*amour* des tres haultes proesses qu'ilz lui avoient veu faire le jour devant. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 4). [Var.] ...j'ay plus chier ma desserte en ung gentil coeur qu'en ma bourse pour l'*amour* d'un vocable qui dist : mieulx vault povre ame que l'amasement d'un villain. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 240). Quant à moy, je croy qu'on va plus à la court pour l'*amour* de la croix d'or ou d'argent que pour l'*amour* de celle de boys de cedre, de cyprez ou de sapin ou d'autre croix, où Dieu

souffrit mort. (BUEIL, I, 1461-1466, 52). ...l'evesque, pour l'*amour* de l'argent, donna absolucion au prestre et consentit la sepulture du chien. Et, pour tant, argent fait tout. (MACHO, Esope R., c.1480, 266).

• "Pour prix de, en compensation de" : Adonc fu ly califfes a l'enfant presentés, Si vint a l'armurier et luy dist : "Entendés, Pour l'*amour* de voz armes ce prisonier avrés, Et s'il ne vous suffit demain a moy venés Et je l'amenderay ainsi que vous voudrés. - Sire, dist l'armurier, il me souffit assés, Cetuy change est molt bon, Dieu en soit adourés !" (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 214).

**2.** [Relation de choses concr.] "Affinité"

- En partic. [À propos de minerais, de métaux] *Prendre amour à qqc.* "Se mettre en affinité, s'allier avec (?)" : ...en che [ung bain de deux ou IIIe de plonc] vous pourés tres bien ploinghier VI ou VIIe de mynne le jour, ou cas que on ait fort vent et fort feu et que le grant vent des soufflés deceuvre le ploncq dilliganment fin, lequel la mynne aura esté jettée et qu'elle ait pris *amour* et doucheur au plonc, affin de mieux passer sans ardoir et revenir en goutte parmy le fourniau coullant (...) plus est le baing larghe et mieux s'estent la mynne contreval et conjoint avec ledit plonc (Doc. c.1450. In : J. Rigault, Actes du 98e Congrès nat. des Soc. sav., t.1, 1975, 106).

**Rem.** Cet empl. relève prob. de l'étymon *amor* (cf. FEW XXIV, 464b, avec un sens mod. analogue : "affinité que l'étain a pour le fer"). Ou peut-être de l'étymon \**amor* (cf. FEW XXIV, 471b, avec le sens mod. de "onctuosité du plâtre, qui se fait sentir à la main quand on le manie") ; dans le texte cité *supra*, *amour* pourrait avoir le sens approchant de : "consistance molle, tendreté propice à la fusion avec un autre corps" et se rattacher à *amour*<sup>2</sup> dans ce sens. Il semble peu probable qu'il s'agisse de l'étymon \**murr-* (cf. FEW VI-3, 236b, avec le verbe «*amouner*, "entasser", (...) *amourrer* v.n. "se dit des roues quand la terre molle se prend entre les rais" (...) *amoura* "être appuyé contre"» ; d'où l'on pourrait déduire, mais non sans artifice, que *amour* a eu le sens de : "tassement, intrication avec"). Il ne semble pas non plus y avoir ici de rapport avec l'étymon *admordere* ( cf. FEW I, 36b : « afr. *amort* "anbi" »).

- Loc.

• *Par amour*. "Par affinité, par accord de parties ou de propriétés semblables" : ...aucuns anciens cuiderent que ce monde eust commencement parce que tout estoit devant en une masse confuse sanz ordre, sanz forme et sanz figure. Et apres ce, par *amour* ou par concorde, ceste masse fu desmelee et formee et ordenee, et ainsi fu fait ce monde. Et apres un grant temps, finalement ce monde sera deffait par discorde et retournera en telle masse confuse (ORESME, C.M., c.1377, 166).

• *Pour l'amour de qqc.* "À cause de, par rapport à" : [Var.] Mais il faisoit ancoires si brun par la forest pour l'*amour* des branches et des feuilles qui empescoient la clareté du jour qu'ilz ne sçavoient tenir la route des chevaulx (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 243). Cestui farcin vient en plusieurs manieres et en plusieurs lieux subz le cheval, la ou l'en n'ose point donner le feu pour l'*amour* des nerfs et des veines. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 129). Quant la cuyssse est blessee la playe en est dangereuse pour l'*amour* du lacert et du grant muscle qui illecques sont (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 18). ...plusieurs aultres fourrures (...) c'estoient retraictes pour l'*amour* de l'eaue, et le lendemain eussiez veu le drap que floctoit sur lesdictes fourrures qui estoient gastees et retraictes. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 39).

**D.** - ["Plante, peut-être du genre mélilot"] : Je m'y levay par ung matin La fresche matinée Et m'en entray en ung jardrin Pour cuillir giroflée (...); Et je trouvoy le myen amy Qui dormoit sur la prée; Et je luy feis ung oriller D'*amours* et de pensée (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 131).

**Rem. 1.** FEW XXIV, 464b, s.v. *amor* signale le sens de "mélilot" et précise en note 3, p. 469b : «dan. suéd. *amer* "mélilot"». **2.** «En Danemark et en Suède, le mot français *amur*, souvent déformé en *amer*, *amber* (...), s'est employé dès le moyen âge pour désigner le mélilot, aux fleurs jaunes et très parfumées, dont on aimait alors à joncher la salle des châteaux (...). Entendait-on par *amour* toutes les fleurs ou plantes, odorantes ou non, dont on jonchait (...) le sol ? C'est possible, mais peu probable : dans les vers français cités plus haut, l'auteur avait certainement en vue une fleur, une plante déterminée. La concordance du sens entre le danois et le suédois peut naturellement s'expliquer par un emprunt entre Scandinaves, mais bien plus naturellement encore par la signification botanique du mot en France même. Il y a donc lieu de penser qu'on l'y appliquait bien au mélilot» (P. Verrier, *Romania* 50, 1924, 591-592). **3.** On peut penser aussi au sens B de *amourette*<sup>2</sup>, car les textes cités dans cette accept. semblent répondre aux mêmes conventions poétiques, évoquant pareillement la giroflée et la pensée. L'empl. de l'expr. prob. équivalente, *fleur d'amour*, dans un cont. où *amourette* est également utilisé paraît ajouter qq. poids à cette hypothèse : Si cheminay legerement Et tellement que j'arrivé Droit devant l'uis du parlement D'Amours, ou je dis mon salve. Le portail estoit eslevé A fleurs d'*amours* entrelassees, Et le bas de la court pavé De carreaux de menues pensees. (Les Erreurs du Jugement de l'Amant banny, éd. A. Piaget, a.1500. In : *Romania* 34, 1905, 413). Cependant, il faut noter que *fleur d'amour* a pu désigner également le souci : Si en print icelle Clitie tel despit que (...) s'en courrut come forsennée, couchant de nuyt sur la terre dure, sans autre couverture que du ciel, et mourut au bout de neuf jours. Mais cependant tousiours clinoit elles sa face devers le soleil, quelque part qu'il se tournast, et s'aherdit son corps à la terre tellement qu'il en yssit une herbe appelee "soulsie", en quoy fut mué son dit corps. Et à cause de ce dit on que icelle herbe, autrement nommée "flour d'*amors*", se cline tousiours vers le soleil, quelque part qu'il soit. (Ovide mor. B., 1466-1467, 140). [M. C.]

### **AMOUR, subst. masc.** (amour<sup>2</sup>)

[AND : *amur* ; FEW XXIV, 471a : \**amor*]

"Rut" : Lievres n'ont point de saison de leur *amour*, quar il ne sera ja mois en l'an qu'il n'en y ait de chaudes. Toutes voies comunement est leur grant *amour* ou mois de jenvier, et en celui mois vont elles plus tost que en mois de l'an, et masles et femelles. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 81). ...deux petiz chiens [...] suyvoient une chienne en *amours* (Doc. 1399. In : P. Rézeau, R. Ling. rom. 78, 2014, 406). [Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis]

- *Sans point d'amour*. "Sans être en état de rut/en période de rut (?) : Quant les femmes voient que leurs veaulz ne veulent boire le lait leur mere au doy ne autrement, elles maintiennent que le toreau engendre telz faons sans point d'*amour*. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 131).

**Rem.** Noter que FEW XXIV, 471b, s.v. \**amor* enregistre (*sans point d'*)*amor*, à propos de plantes : «(sans) sève».

- *Aller en (son) amour* (a). "Aller s'accoupler (avec)" : Ils [les ours] vont en leur *amour* en decembre (...) et durent en leur grant chaleur quinze jours. Et, tantost comme l'ourse a conceü et se sent grosse, elle se met en une caverne de roche et demeure dedanz jusques atant que elle ait faonné (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 84). Et touz seulz demeurent jusques a l'autre bout de l'an qu'ilz vont as truyes (...). Et aucune fois un grant sangler a bien un autre sangler aveques luy, mais c'est a tart. Ilz naissent en mars, et une foiz l'an vont en *amour*. Et pou de truyes portent deux foiz l'an (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 89). Lou est assez commune beste (...). Ilz vont en leur *amour* en fevrier as louves et font en la maniere que font les chiens, et sont en leur grant chalour onze ou douze jours. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 92). Mais parlons de ces leus warous, qui n'est riens si dangereux que leur rencontre. (...) Je ne sçay que penser, ne nul remede n'ay trouvé fors un seul. C'est de mon chat qui va par nuit en *amours*, car il me deffend contre tel peril et se met au devant de iceulx, et a toute heure deffend son ami. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 142).

- *Estre/demeurer en (son) amour*. "Être, demeurer en rut" : Lisses sont chaudes et en leur *amour* comunement deux foiz l'an, mais elles n'ont nul terme, quar touz temps en trouverez de chaudes. Toutes foiz, quant elles ont leur an, elles devienent volentiers chaudes et demeurent en leur *amour* depuis que elles attendent le chien, sanz fere nulle deffense, onze jours au moins (...), se on leur donne trop a menger, elles demoureront plus en leur chaleur que si on leur en donne pou. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 111). ...arietes modo sunt in luitu .i. : sunt en saut, en ruit, en *ameur* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 285). Le puy d'*amours*, le puy du diable, (...) Rien n'y vault qu'a rostir et frire Les coeurs et seschier leur humeur, Les faire courre, saulter, bruire, Comme cerfs qui sont en *ameur*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 129). Ou temps que les oyseaux sont en *amour*, Quant ilz s'apariant pour faire generation, toutes especes d'oyseaux de proye s'assemblent avec l'austour (TARDIF, Art faulconn., 1492. In : *Chrestom.* R., 236). [M. C.]

### **AMOURABLE, adj.** (amourable)

[T-L : *amorable* ; GD : *amorable* ; FEW XXIV, 467a : *amor*]

#### **A.** - "Aimant"

**1.** [D'une pers.] "Qui aime" : Le cuer qui a amer s'applique Aime Dieux et tient en chierté. Mais il het orgueil et fierté. Dieux aime le cuer *amourable*. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 97).

**2.** [D'une qualité] "Qui est inspiré par l'amour" : Or s'en va par le bois la roïne au corps gent, (...) Et sy tost c'une espine lui fait au ceur tourment, A nuz genoux se gette d'*amourable* tallant Et dit : "Dieu, je t'aoure et te graci granment De quanques que m'envoyes ; mon corps en gré le prent. Je veul ou non de toy endurer le tourment En l'onneur de Tristan et de son sauvement. (...) Ains veul pour son amour vivre sy povrement C'on ne sache mon non ne qui sont my parent..." (Tristan Nant. S., c.1350, 534).

#### **B.** - "Aimable"

**1.** [D'une pers.] "Digne d'amour, d'amitié, d'estime" : Seigneur, par dedens Londre, le chité honnerable, Espousa rois Henris Elaine l'amiable. Maint nobile baron y ot che jour a table. (...) Ensy disoit ly rois, que le cuer ot regnable. Quant vint après mengier, ly auquant *amourable* Ont fait les bons destriers enseller en l'estable, Pour faire le behourt en le chité estable. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 181).

2. [De l'aspect extérieur d'une pers.] "Plaisant, désirable" : Gaufer voit le Bastard qui fu grans et furnis, De membres bien tailliés et s'avoit fier le vis ; (...) Belle bouche petite, les dens blans et petis, Le nés droit et bien fait, et déliés les sourchis ; Les iex vairs et rians, *amourables*, traits (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 176).

**REM.** Mot région. (Nord), G. Roques, *R. Ling. rom.* 60, 1996, 297. [M. C.]

**AMOURABLEMENT, adv.** (amourablement)

[T-L : *amorable (amourablement)* ; GD : *amourablement* ; FEW XXIV, 467a : *amor*]

"Avec amour ; d'une manière propre à attirer l'amour (?)" : Chuis fieux régna chà-jus moult *amourablement* ; Il fist de l'iawe vin et ressucitement (...). Pour nous à recheter volt morir povrement Et respandre son sanc qu'il donna à sa gent (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 259). [M. C.]

**AMOURACHEMENT, subst. masc.** (amourachement)

[GDC : *amourachement* ; FEW XXIV, 468b : *amor*]

"Amours" : Le roy Guillaume, qui ja vieil estoit, n'avoit sentu aucune chose des *amourachemens* de Gerbin et de Rosane (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 495). [T. M.]

**AMOURACHER, verbe** (amouracher)

[T-L : *amoracier* ; GDC : *amouracher* ; AND : *amurasser* ; FEW XXIV, 468a : *amor* ; TLF II, 838b : *amouracher*]

**I.** - Empl. trans. *Amouracher qqn.* "Courtiser, mettre dans des dispositions amoureuses" : Et si tost qu'ils auront soupez, le signeur comencera d'*amourasser* la damoiselle, et pour avoir son amour et sa pucelage, il fait, pour le grant brasier d'amour qu'il en a envers li, le plus gracios et le plus amerous chanson qui peut estre en tout le monde (Man. lang. G., 1396, 64).

- Empl. abs. : "...Voulantiers, mon signeur, à vostre comandement". Doncques fait le signeur acoler et doucement baiser la damoiselle en la bouche, et puis il li dit gracieusement de bon et fervent amour, et par maniere d'*amourasser*, les paroles qu'ensuient... (Man. lang. G., 1396, 62).

**II.** - Empl. pronom. *S'amouracher de qqn.* "S'éprendre de qqn"

**Rem.** Cf. : Ceste vieille *s'amouracha* D'ung prisonnier estant dedans, Et pour jouyr de lui tacha A le mettre hors de leans. (MART. D'AUV., Les Vigiles de Charles VII, c.1477-1483, Ms. Paris, B.N., fr. 5054, f°18, IGLF). [M. C.]

**AMOURACHERIE, subst. fém.** (amouracherie)

[GD : *amouracherie* ; FEW XXIV, 468b : *amor*]

"Amours" : Il advisant la chose deslaissa les *amouracheries* [var. amours] que il avoit aux femmes de dehors (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 603). [Autre ex. p.889, cité par GD I, 278c] ...et ensamble eulx trois ordonnerent ce que ilz lui vouloient faire en celle *amouracherie* (...) ...l'*amouracherie* de Calandrin... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 1042). [T. M.]

**AMOURER, verbe** (amourer)

[T-L : *amorer* ; GD : *amourer* ; AND : *amurer*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 467a : *amor* ; TLF II, 839b : *amourer*]

**I.** - Empl. trans. *Amourer qqn.* "Aimer qqn, éprouver de l'attachement sentimental et/ou charnel pour qqn" : ...ung chevalier bel et plaisant (...) Pour une povre chamberiere Si ardemment s'enamoura Et par amour tant l'*amoura* Qu'il l'espousa

par mariage. Forment l'amoit en son courage. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 59).

**Rem.** *Percef.* éd. 1528 ds GD I, 279a.

- Empl. pronom. *S'amourer de qqn.* "S'éprendre de qqn" : Puis quant batie Ont leur faintise, Amour atie Prent rencontre eulx et les chatie, Dont ilz portent chiere amatie Et souvent plourent. Si s'en venge Amours qu'ilz *s'amourent* De teles qui ne les secourent Pour les mauvaiz noms qui d'eulx courent, Dont ilz reçoivent Tel guerredon qu'ilz se deçoivent Quant les autres decevoir doivent. (CHART., L. Dames, 1416, 238).

**Rem.** GD I, 279a, ex. de 1492.

- Inf. subst. "Amour" : Car chascuns endroit soy s'aproie De li servir et honnourer, Considerant son *amourer*. (MACH., D. Aler., a.1349, 280). Maiz bien plourer Doy d'après la mort demourer De cil qui pour s'enamourer [var. son *amourer*] De moy s'est fait tant honnourer ; Si suy donnee A Desconfort et adonnee. Si m'a Amours guerredonnee Qu'Espoir m'a toute abandonnee (CHART., L. Dames, 1416, 228).

**II.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - [D'une chose] "D'amour, relatif à l'amour" : Mais en la bove [Guyon] estoit dolant en sa pensee Pour Esglante la belle ; s'attant soulas et bee, Moult estoit convoiteus de plaisance *amouree* Dont il sera deceus ains sa vie finee, Car, qui veult croire femme, s'en a la chere yree. (Tristan Nant. S., c.1350, 96).

**B.** - [D'une pers.] "Épris, amoureux" : Mais quant el vit Guyon a la fasson rosee, Qui estoit beaulx et doulx, dont fut sy *amouree* Qu'elle dist : "Chevalier, homs de grant renommee, Commant avés a non en la vostre contree ?..." (Tristan Nant. S., c.1350, 88).

**REM.** Dans l'ex. suiv., il faut lire *enamoura* (T-L III, 164, s.v. *enamorer*) : ...de ceste forteresse ycy après, par succession de temps, par droit de paternité, fut seigneur Girard de Roussillon ; et de là lui vint la donation de son surnom, car à son vivant il en *amoura* tellement la dicte place, que il la esleut pour sa demeurence (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 57). Impossible de considérer *amouree* comme un subst. ds l'ex. suiv. (il faut lire *enamouree*) : Pourquoi ne m'a il peu durer ? A quoy s'ala aventurer ? Tant honnoree Fusse, se me fust demouree Celle joie. Or suis esplouree Sans ja vëoir, en *amouree* Plaine d'angoisse Et de vain desir qui me froisse [Éd. 451 : «En amouree "As one in love"»] (CHART., L. Dames, 1416, 224). [M. C.]

**AMOURETTE, subst. fém.** (amourette<sup>1</sup>)

[T-L : *amorete* ; GDC : *amourette* ; AND : *amurette* ; FEW XXIV, 466b : *amor* ; TLF II, 840a : *amourette*]

**I.** - [Sentiment ; gén. au plur.]

**A.** - "Attachement sentimental à qqn, relation affectueuse avec qqn (ou avec soi-même)" : Mais au devant des Léonois Vient les bons Florentinois Qui a Léonet font grant feste (...), Disans en hault sans faire fainte : "Léonet d'amer ne fine or Le chapeau luisant de fin or Et Florentin et ses flourettes. Aillours n'a mis ses *amourettes*." (Pastor. B., c.1422-1425, 149). Folles amours font les gens bestes (...). Et Narcisus, ly beaulx honnestes, En ung parfont puis se noya Pour l'amour de ses *amourettes*. Bien eueux est qui rien n'y a ! (VILLON, Test. T., 1461-1462, 141).

- *Par amourette* : : Filz, il fault que je te baise, Que je t'embrace à mon aise Et appaise De ma douce mamelette (...) Que je te porte et alaitte (...). Je te prie par *amourette*, Tres jonne et belle flourette, Trop tenrette, Que je t'embrace a mon aise. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 11).

- P. méton. [Expr. littér. de dispositions favorables envers qqn] : Au beau verger quand le roy veult venir, Les belles filles chantoient belles chansons Du noble temps qu'elles voyoient a venir : L'une on voyait ung beau tableau tenir, Qui contenoit huit vers faicts d'*amourettes*, Et demandoient leurs douleurs a finir. Escoutez les, ils sont beaux et honnestes : "Rejouissons-nous, pucelletes, Veci la fin de nos douleurs ; Faisons bouquets en violette Pour les presenter aux seigneurs : Dieu leur accroisse leurs honneurs, Et apres la fin Paradis (...)." (Entrées roy. G.L., p.1486, 271).

**B.** - [Dans les relations entre un homme et une femme]

1. "Amour, relations amoureuses" : L'omme secré aime la dame, Qui sagement se scet couvrir Et leurs *amourettes* nourrir En douchour et en courtoisie, Sans nulle riens de jalousie. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 58). Ainsi estoie es champs tous seulx, Et entre les pastours vy ceulx Qui s'amerent et autour d'eulx Leurs brebietes. Si firent par leurs *amourettes* Tant de gracieuses chosetes, Et s'entredonnoient fleurettes Et chapeaulx vers ; Et puis dançoient au travers, Tous de fleurs estranges couvers (CHART., L. Dames, 1416, 204). Et, se bien amer te delite, Va t'en aux bois, plains de flourettes, Et voy quelque belle a l'eslite A cui contes tes *amourettes*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 120). Quant il eut tout ce deschanté En chant tout remply de flourettes, Il pipa de l'autre costé (...) ; Et certes il ne failly mye De raconter les *amourettes* De Coronis, sa belle amy. A haulte voix racontoit il Que Coronis, dont j'ai parlé, Lui enfanta ung vaillant fil (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 149). Mais en celle saison, quant ilz se retrouvent aux champs gardans leurs moutons, Robin prie d'*amourettes* la belle Annechon en radoubant sa panetiere (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 484). [var. ms. C] ...il ne luy estoit honeste [au mari] d'avoir ainsi journellement et continuellement le repaire du curé, (...) ce ne se pavoit ainsi continuer sans le grand deshonneur de sa femme (...), force luy fut de dire au curé qu'il se deportast de hanter en sa maison (...). La defense despleut au curé (...), pourtant ne furent les *amourettes* rompues, car elles estoient (...) parfond enracinées es cueurs des ambedeux parties (C.N.N., c.1456-1467, 440). Vostre beauté me tient en *amourettes* (Sav. Calb. T., c.1475-1500, 143). La [l. Ha !] blanche chair et deliées mains, Riz amoureux, oeillades d'*ameurettes*, De vous ay fait eschange et siremains [l. si remains], Chassé d'espoir et banny d'*amourettes*, Cestes, je fuz tout tel comme vous estes, Gens de loisir et vous n'y pensez pas Si faudra il que vous passez le pas (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 266). Et sur ce point par nous [les pucelles] te sera mis Dessus le chief, ainsi qu'il est permis, Le chapellet comme le roy des dames (...). Dessus son chief mirent le chapellet De franc lorier et de nobles fleurettes Honnestement, lequel n'estoit pas let, Fait a couleurs de blanc et violet Pour le nommer paragon d'*amourettes*. (...) Puis en après comme humbles sadinettes, Prenant congié : "Vive le roy !" crierent. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 172).

- [Dans le domaine relig. ; à propos du *Cant. des Cant.*, appelé traditionnellement *Le Livre d'/des amourettes*] [Avec une valeur allég. probable, l'amour profane pouvant évoquer l'amour mystique] : ...comme je me delictoye a regarder ce delicieux et celestiel champ et tres flourissant jardin de la divine Escripture (...), avint que je descendi en une partie de ce jardin, la plus gaye et florissant, qui se nomme Cantiques ; la je oÿ le saige roy Salomon qui, en la personne du vray Dieu d'amours, chantoit joyeuse chancon de ses *amourettes*, et comme seroit chancon de nouveau[x] espoux et espouse. (...) Mon espouse, ma seur, ma mie, [Tu es de toute beauté garnie] (GERS., Concept., 1401, 388).

- *Par amourettes*. "Par amour" : Un chappellet de violettes, Fait et donné par *amourettes* (MACH., Voir, 1364, 5226).

2. En partic. "Amour superficiel, passager ; relations sexuelles sans passion" : Il n'y a si meschant homme mescanique qui ne veullent porter martres, et leurs femmes gris ou menu ver, voire les fillettes vendans *amourettes* en gros et en detail (JUV. URS., Nescio, 1445, 547). Tel veult que sa femme soit gente Qui pour ung aultre la polist ; (...) Tel scait que sa femme frequente Chieux quelque ung et luy [l. luy] voit aller [,] Le quel toutesfoys s'en contente Pource qu'il n'en ose parler. (...) Tel voit a sa femme colier Qu'elle a conquis en *amourettes* (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 89).

- *Par amourettes* : ...ledict roy Edouard, estant fort amoureux d'une dame d'Angleterre, luy promist l'espouser pourveü qu'il couchast avec elle et elle se y consentit (...). Et depuis espousa le roy Edouard la fille d'ung chevalier d'Angleterre appelé mons<sup>r</sup> de Rivieres, femme vefve, qui avoit deux filz, et aussi par *amourettes*. (COMM., II, 1489-1491, 232).

**Rem.** FEW XXIV, 466b définit : «*Par amourette* "avec une personne de condition inférieure" (Commines...)». Cette connot. d'infériorité n'est pas évidente.

3. "Dédruit amoureux, ébats érotiques"

- *Art d'amourettes*

**Rem.** TARDIF, *Facéties Pogge* D.H., c.1490, LXXXIV, 1.

- *Jeu d'amourettes*. *Tour d'amourettes* : ...dame Fleurie estoit jeune de XX ans pour ce temps, gente, gaye et jolie. Tout avoit ce qu'elle vouloit, excepté le jeu d'*amourettes*, dont elle avoit souvent disete, car Guido gueres n'en pouoit et pour son aage volentiers s'en deportoit et pour la santé garder s'en contregardoit (Nouvelles inéd. L., p.1452, 18). ...si mist tost Raymonnet la dame sur son ventre, en faisant le gieu d'*amourettes*. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 29). PUOC FILE. (...) O mestre Marmet, venés a moy, Je vous amerey am bonne foy En despriet de jalousie. MARMET. Savés de moy que dittes, amie ? Pour ma foy vous este bien joulie, Honeste, gracieuse e belle, E savés bien le tourn D'*amourettes*, de joye e d'amour. (Trois comm. M., c.1475, 539). Car la dame de bien aymer pensa Ung estrangier que jamès n'avoit veu, Et son mari hors de s'amour lansa ; De *amourettes* trop desiroit le jeu. Quant la dame fut esprinse du feu Qui la bruloit par cure langoureuse, Et ne pavoit en place ne en lieu Prendre repos, tousjours estoit songneuse De remembrer la face gracieuse De Eurialus, qui l'a navré a oultrance. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 11).

- Prov. *Aussi bien sont amourettes Sous bureaux comme sous brunettes* : ...ce n'est pas, quant as meurs, vices ne blasmes que nul, tant soit vaillans ne noble, doie reprochier ne reprendre et pour ce que tel vilenie, ou estre ainsy vilain, n'est pas aussi chose a amours contraire, selon ce que le proverbe dit car Aussi bien sont *amourettes* Soubz buriaux come soubz brunettes. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 450). Et estre vouldroye amoureux D'une leale pastourelle, Sy seroie trop plus heureux Que d'amer n'en tour n'en tourelle. Aussi bien sont les *amourettes* Douces, leales, avenans, Soubx bureaux comme soubx brunettes, Voire, et plus longuement tenans Dangier, fortune, mesdisans, Laissent bergieres et pastours Et vont tourmenter les amans Qui sont es chasteaux et es tours. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 115).

**Rem.** Cf. E. Legris, *Bibl. Éc. Chartes* 60, 1899, 576. Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., *amourette* ne prend que rarement le sens, aux connot. péj., de "légèreté", de "frivolité". En B comme en A,

*amourette* n'est gén. qu'un simple «dim. d'*amour*, employé souvent comme *amour* même» (GDC VIII, 112b), avec peut-être une nuance supplémentaire de familiarité, de gracieuseté. Toutefois, l'amointrissement qualitatif de *amourette* par rapport à *amour* semble se dessiner dans la 2<sup>e</sup> moitié du XV<sup>e</sup> s. ; ainsi, Molinet utilise de façon récurrente l'expr. *Amours deviennent amourettes* pour marquer la dégradation d'une situation naguère florissante : VERTUS. Amours deviennent *amourettes*. O le duc Philippe, ou es tu Et le duc Charles, son enfant ? Comme je te vis advestu De renommee et de vertu Et de haultain bruit triumpant ! Ou trouveroit on maintenant Ta force a nulle accomparee ? RENOMMEE. (...) Leur trespas m'a descouloree, Aincoires en suis je esplouree, Toutes les fois qu'il m'en souvient. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 199). Trop anoyés, en larmes de oeul noyés Et desvoyés furent bergiers des champs : En temps de doeul ne servent nulz deschans. (...) Pommes et poirettes, Jadis fort tenrettes, Nous sont trop durettes : Amours *amourettes* Deviennent souvent. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 209). Joieux sons plus ne se oyent ; Amours, ou qu'elles soient, Deviennent *amourettes*. (...) Depuis la paix rompue, il est tout cler Que ne vëons sinon espantement, Chasteaux rendus, grosses villes trembler (...); Se ce temps dure, on chantera briefment En mainte ville et cité mal muree Doeul angoisseux, rage desmesuree. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 266). Vous aurés cent milles crinchons Qui vous rongeront le cervelle, Commandemens, longues lechons, Passions, souffrance, tenchons (...). Donner fault a sa bien aimée Joiaux et bagues par monceaux (...). Brief oncques homme n'eschappa De mariage sans rihotte (...). Les francz basiers sont convertis En poires d'angoisse durettes (...), Ris en crys, danses en noizettes, Amours deviennent *amourettes* ; Oncques marier ne se oza Dieu, pourquoi ? Qui femme a, noize a. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 828).

#### 4. P. méton.

a) "Femme aimée, aimable, plaisante" : C'est [la fille d'Hérodiade] une douce *amourette* Et l'amie du Dieu d'Amours. (Pass. Auv., 1477, 91). Des dames, lors, estoye recueilly, Entretenant mes douces *amourettes*, Amours m'avoit son servant acueilly, Portant boucquetz de boutons et fleurettes [Dans ce texte, "amourette" hésite entre le sens "amour" et le sens "personne aimée", avec un penchant pour ce dernier] (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 264). La [l. Ha !] blanche chair et deliées mains, Riz amoureux, oeillades d'*ameurettes*, De vous ay fait eschange et siremain [l. si remain], Chassé d'espoir et banny d'*amourettes*, Cestes, je fuz tout tel comme vous estes, Gens de loisir et vous n'y pensez pas Si faudra il que vous passez le pas (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 266).

b) [Expr. littér. de l'amour] : A faire dis et chansonnettes Pleinnes d'onheur et d'*amourettes* (MACH., Prol., c.1377, 6).

II. - (*Tremblant*) *amourette*. "Graminée à petits épillets en cœur, brize" : Je ne les prise pas deux blans Tous les biens qui sont en amer, Car il n'y a que tout amer Et grant foison de faulz semblans. (...) Ilz ne sont a riens ressemblans, Car un jour viennent entamer Le cueur et après embasmer : Ce sont *amourettes* tremblans (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 233). Mais sachiez, hommes, que vous estes Comme les arbres durs et secs Entre les douces violettes, Ou entre tremblans *amourettes* Esquelles point de rigueur n'a. Nature par saintes marettes Ainsy douces les nous donna. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 217).

**Rem. 1.** Cet empl. de *amourette* au sens de "graminée" est probablement att. pour la 1<sup>re</sup> fois dans le texte de Ch. d'Orléans cité *supra*. Bien qu'il soit toujours vivant de nos jours, il ne figure apparemment pas ds FEW (ni ds T-L ou GD). Il pourrait se rattacher à l'étymon de *amourette*<sup>2</sup>, mais plus prob., c'est la possibilité d'un rapprochement anal./métaph. entre certaines formes d'amour et la graminée aux épillets tremblant sous le moindre souffle qui semble avoir fait naître l'appellation pop. de la brize, et qui a inspiré d'autres poètes après Ch. d'Orléans (cf. Michel Thom, *Mél. C. T. Gossen*, 1976, 897-904, et Alice Planche, *Ch. d'Orléans ou la recherche d'un langage*, 1975, 195). **2.** S'agit-il de la même plante dans le passage suiv., où la métaph. est très sensible ? Ou s'agit-il d'un synonyme de *amour* ? : Je suis mieulx pris que par le doy, Et fort enserré d'un anneau. S'a fait ung visaige si beau, Qui m'a tout conquesté a soy. Je rougis et bien l'aparçoy, Ainsi qu'un amoureux nouveau, Je suis mieulx [pris que par le doy.] Et d'*amourettes*, par ma foy, J'ay assemblé ung grant fardeau, Qu'ay mussees soubz mon chapeau (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 329). **3.** Dans l'ex. suiv., il peut s'agir du sens II ("s'asseoir parmi les *amourettes*") ou bien du sens I B 3 : Dames, il fait plaisant soubz arbre Quant emprez la fontaine sourt (...) Et vivement par le pré court. (...) Meismement quant sur flourettes Sans faire tapis du giron Se peut on soir par *amourettes* Ensemble tout a l'environ (MARTIN LE FRANC, Champion dames V, D., 1440-1442, 135). [M. C.]

**AMOURETTE, subst. fém.** (*amourette*<sup>2</sup>)

[FEW XXIV, 383a : *amalocia* ; TLF II, 840a : *amourette*]

A. - "Camomille des champs, camomille puante" : *Amarusca* : *amouroite* (Abavus IV, R., c.1350, 250). Item hec *amarusca*/ce (...) *amoureste*. (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 129).

**Rem. 1.** Ds *Abavus* et J. Lagadeuc cités *supra*, il pourrait s'agir aussi de la marjolaine (cf. FEW XXIV, 384b, s.v. *amaracus* ; J. André, *Les Noms des plantes dans la Rome antique*, 1985, 12-13 ; DU CANGE I, 213b : «*amarusta, usca, uscus, ustus* : canum herba, Marjolaine») ; ds T. Hunt, *Plant names of Mediev. England*, 1984, 19, s.v. *amarusca*, c'est la camomille puante qui a pour équivalent "fenouil des chiens", tandis que *amaracus* se rapporte à la marjolaine, origan vulgaire. **2.** Quoi qu'il en soit, la 1<sup>re</sup> attest. de *amourette* dans cet empl. (bien distinct de *amourette*<sup>1</sup> II et de l'empl. *infra* B), semble remonter à 1350 au moins, avec la graph. *amouroite* (v. *supra* *Abavus*).

B. - [Plante cultivée à fleur ornementale] : Le cercueil si sera tandu D'un poelle de vert perdu, Ouvré d'armeries et fleurettes, Sur lequel sera estandu Ung mort couchié et espandu En girofflees et *amourettes*. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 74). Item dans le jardin d'emprés, Ou l'en aloit jouer et rire, Avoit ung billard de ciprés (...). Item deux arpens de violettes, De girofflees et d'armeries, Ung quarreau de fleurs d'*amourettes* Et de menues pensees fleuries (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 53).

**Rem. Cf.** aussi : Au saut d'un bain a paveillon, Couvert d'*amourettes* jolies Gettans et miel et aguillon, De soucies et fleurs d'ancolies, M'en entray en telles folies Que feuz lors, comme il m'est advis, Tant par joies que merencolies, Ou pays d'amours tout ravis. Au saut d'un bain a paveillon, Couvert d'*amourettes* jolies Gettans et miel et aguillon, De soucies et fleurs d'ancolies, M'en entray en telles folies Que feuz lors, comme il m'est advis, Tant par joies que

merencolies, Ou pays d'amours tout ravis. (Les Erreurs du Jugement de l'Amant banny, éd. A. Piaget, a.1500. In : Romania 34, 1905, 412)

- P. méton. [Représentation de cette plante à des fins décoratives] : Item sur le rabat d'emprés L'en trouva ses belles heurètes Couvertes sur bois de ciprés D'un drap cendré plein d'amouretes (HAUTEV., Invent. biens B., c.1441-1447, 72). Item, juré semblablement Que ne prenez dons, ne baguettes, Mouvans a esjouissement, Sursainctes pers ne violettes, Lacetz a fleurs de violettes, Bourses de perles enlassées, Cordons a boutons d'amourettes Ou souspirs de menues pencées. (Amant cord. M., 1490, 64).

**Rem.** R. M. Bidler glose *amorecte* ds HAUTEV., *Confess. Test. am. tresp.*, 74, *supra* : "fleurs de quelques plantes de champs, mimosa". Dans les textes cités en B, il s'agit manifestement de plantes cultivées, ce qui écarte l'interprétation au sens A (à moins qu'il ne s'agisse de camomille cultivée, mais celle-ci ne paraît pas avoir une valeur ornementale suffisante pour entrer dans un décor funéraire ou galant ; v. *supra* HAUTEV. et *Les Erreurs du Jugement de l'Amant banny*). Si l'on se réfère à des appellations pop. des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s., susceptibles d'avoir été utilisées depuis très longtemps, *amourette* pourrait désigner dans ces textes : **a**) le lychnis fleur de coucou (dict. des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s. ; E. Rolland, *Flore pop.*, t. 2, 1967, 234 et *Mél. C. T. Gossen*, 1976, 901) ; **b**) la marguerite, le chrysanthème matricaire (cf. FEW XXIV, 384a, s.v. *amalocia*) ; **c**) le muguet (D. Aichele, *Quelle est donc cette fleur ?*, 1975, 78) ; **d**) l'oeillet (*Mél. C. T. Gossen*, 1976, 901) ; **e**) le réséda (E. Rolland, *Flore pop.*, t. 2, 1967, 190 et *Mél. C. T. Gossen*, 1976, 901) ; **f**) la saxifrage (dict. du XIX<sup>e</sup> s. ; E. Rolland, *Flore pop.*, t. 6, 1967, 113 et *Mél. C. T. Gossen*, 1976, 901).

**C.** - (Tremblant) *amourette*. V. *amourette*<sup>1</sup>

V. aussi *amourouque* [M. C.]

**AMOUREUSEMENT, adv.** (amouusement<sup>1</sup>)

[T-L : *amoros* (*amorosemen*) ; GD : *amorosement* ; GDC : *amouusement* ; AND : *amerusement* ; FEW XXIV, 476a : *amorosus* ; TLF II, 841a : *amouusement*]

[Gén. à propos d'une pers. ou d'un trait de son comportement] "De manière amoureuse".

**A.** - [Dans le domaine affectif]

**1.** [Dans les relations familiales ; corresp. à *amoureux*<sup>1</sup> I A 1] "Affectueusement" : Enfans, je ne vous scay plus que dire, fors tant que vous tenez verité en tous voz affaires (...). Et lors les baise ambedeux *amouusement* comme mere. Et ceulx l'en mercient et prennent congé de leur pere, qui moult fut doulent de leur departie. (ARRAS, c.1392-1393, 154).

- P. anal. [À propos de personnages myth.] : Par desus la fontaine ainsi se demenoient Les fées qui l'enfant ce destiné avoient, (...) Il sembloit tout adès qu'entre elles .IIJ. tençoient, Mais *amouusement* l'enfançon regardoient, Et li en regardant doucement gracíoient, Et tous dis en leurs cuers parfaitement pensoient Comment si petis dons a li doner ossoient ; Mais ens ou regarder l'enfant se delitoient, Et après les regars a la foys le baissoient. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 37).

**2.** [Dans les relations soc., pol. ; corresp. à *amoureux*<sup>1</sup> I A 2] "Avec le désir d'entretenir de bons rapports, cordialement ; de manière civile, courtoise, affable" : ...honorablement li rois d'Engleterre et la royne reçurent le roy de France (...) et le

recueillièrent en grant reverense. Et ensi fu amenés, en grant fuison de menestraudies, jusques en l'ostel de Savoie (...). Si se tint là li rois de France une partie de l'ivier entre ses gens liement et *amouusement*, et le visetoient souvent li rois d'Engleterre et si enfant (...). Et furent par plusieurs fois en grans reviaus et recreations ensamble, en diners et en soupers (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 96). [Le comte de Foix] très acointable à toutes gens estoit, doucement et *amouusement* à eulx parloit (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 77). ...il qui parle, le plus doucement et *amouusement* qu'il pot et sceut, pria ladite Marion que se elle avoit prinses lesdites patenostres, vendues ou engagées, que elle le deist et il les raimbroit volentiers et li paieroit son vin (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 426). ...fist Remondin crier une grant feste et noble. Et la fu le conte de Poitiers, et la contesse et sa fille, et les barons du pays (...). Et fu la feste bien joustee et bien dancee, et menerent moult joyeuse vie, et moult *amouusement* furent ensemble. Et quant Melusine vit son point, si a dit aux deux contes et aux barons moult humblement : Mes beaulx seigneurs, nous vous remercions de la haulte honneur que vous nous avez faicte de venir a nostre feste. (ARRAS, c.1392-1393, 46). ...se l'un de vos serviteurs chiet en maladie, toutes choses mises arriere, vous mesmes pensez de luy *tresamouusement* et charitablement, et se le revisetez et pensez de luy ou d'elle *tresamouusement* en avançant sa garison (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 136). O partie adverse ! tu as visité plusieurs fois monseigneur d'Orléans. Item, tu as mengé et beu avecques lui ensemble especes en ung mesme plat en signe d'amitié, et en la parfin, le mardi, dont il fut occis lendemain, il te pria *amouusement* que tu disnasses aveques lui le dimanche prouchain ensuivant (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 306). Aulcuns, qui se sont mal gardez, Par oultrageuse hardiesse Ont esté ferus et dardez D'Ire et d'Envie la traitresse (...). D'entre celle gent larronnesse Sans playe n'en sault ung de cent. Siques, Humanité la douce Leurs playes debonnairement Cure, medecine et adoulce. Et Charité semblablement Et les aultres diversement Font leur debvoir de les guerir, Adfin qu'en *amouusement* Vivant puissent gloire merir. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 73). ...lors la dame print le roy par la main et l'emmena laver premier pour ce qu'il estoit plus ancien (...). - Mon nepveu, dist lors le roy, (...) pour ce que nostre hostesse m'a receu tant *amouusement*, je ne me veul point celer d'elle. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 193). Les Romains, pour les apaisier, leur escripent doucement et *amouusement*, les requerans de benivolence, et qu'ilz ne eussent point de mal talent ne de hayne vers eulx, car ce qu'ilz avoient fait tournoit a bon effect (...). De ceste rescripcion lez Albins n'en estoient pas contens, lez deffierent de rechief, et assemblerent ung grant ost (Nouvelles inéd. L., p.1452, 81). ...l'aultre hausse et de bon poing charge sur le visage de sa voisine, qui ne le tint pas longuement sans le rendre, apellans l'une l'autre ribaulde. Quand les gens de la rue virent la bataille de ces deux compaignes, qui peu de temps devant avoient passé par la rue ensemble *amouusement*, furent tous esbahiz (C.N.N., c.1456-1467, 524). ...il [Zethephius, jaloux d'Appollon] s'employa de tout son pouoir a complaire a une partie des citoyens (...) et leur dist : "Mes freres et amis ! Vous congnoissiez assez que je suis de vostre lignage et que toute ma vie j'ay conversé *amouusement* avec vous ; meisement mes ancestres avec les vostres ont eu tousjours entiere alliance. Ce consideré, le cuer me juge que vous me devez bienvouloir et desirer mon honneur..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 184). En ce disant, elle se tourna vers moy et moult *amouusement* me requist

que son secretaire voulsisse estre et pareillement de toutes les autres, et qu'elles me feroient guerredonner par aucunes d'elles des plus jones et a mon chois, duquel guerredon je les remercie et dont desja je me tiens pour content. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 81).

- En partic. [Avec un verbe exprimant une volonté, une décision ; v. *amour*<sup>1</sup> A 3 ; synonym. *par amour*] "De plein gré, volontiers, de bon coeur" : ...le roy se print a dire : "Sire chevalier, (...) vous avez moult fait pour moy. Sy demandez hardiement, et je le vous ottryeray tres *amoureuement*..." (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 196).

- P. anal. [À propos d'animaux] "D'une manière qui évoque les bons rapports sociaux entre humains" : Il avoit une chienne, laquelle vouloit faire ses petis chiens, laquelle vint en la maison d'une aultre chienne en luy *amoureuement* priant par douces parolles qu'elle luy prestast ung lyeu pour faire ses petis chiens. Et l'aultre tres volontiers luy presta son lyt et sa maison, cuydant bien faire. (MACHO, Esope R., c.1480, 83).

3. [Dans les relations spirituelles ; corresp. à *amoureux*<sup>1</sup> I A 3] "Avec une disposition morale et un comportement qui relèvent de l'amour spirituel" : ...non obstant mortalité d'amis, perte d'enfans ne de lignage, desconfiture par ennemis (...), tousjours le doit on souffrir paciemment, et retourner, prendre et rappeler *amoureuement* et actraient a l'amour du souverain, immortel, eternal et pardurable Seigneur (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 72). ...ame devote, créée de Dieu a sa semblance, et de son precieux sang *amoureuement* rachetée, chasse hors, pour Dieu ! chasse hors ceste maudicte hostesse Cruauté, et reçoÿ Misericorde. (GERS., Purif., 1396-1397, 67). ...quant Dieu lui donne [à la créature] ou a donné faire aucune chouse licitement et non faire, il lui donne l'un et l'autre (...) ; et combien que l'une soit milieur que l'aultre, toutesfois il ne requiert point par neccessité l'un plus que l'autre. (...) et en ce faissant, c'est assavoir ou l'un ou l'aultre, non obstant que l'un est milieur que l'aultre et que le millieur il laisse, toutesfois sera il reguerredonné et acquiert merite, pourtant que agreablement et de son franc vouloir il donne ce quy est en soy *amoureuement*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 248). Celuy [Jésus-Christ] qui la doit juger [l'âme] l'a tant aymee et ayme qu'il a voulu mourir *amoureuement* et amerement pour la sauver (Disc. amour divine, 1470, 119).

**B.** - [Dans les relations d'amour entre homme et femme]

1. [Corresp. à *amoureux*<sup>1</sup> I B 1]

a) "Avec un amour à dominante sentimentale, qui reste (encore) platonique ; d'une manière qui exprime ce type d'amour" : Ma chiere dame, à vous mon cuer envoy Qui vous dira les maus que je recoÿ, (...) Pour vo gent corps cointe et de bel aroy Que j'aim cent fois plus qu'autre ne que moy, (...) Sans retollir sui vostre ligement Et se vous aim si *amoureuement* Qu'einsi ne puis endurer longuement, Se ne vous voy. (MACH., Bal., 1377, 565). ...la dame ne dist mot, ains est allee apoier sur ly en le regardant si *amoureuement* que il print ardemment en soy et l'estraint si que ilz cheurent tous deux sur le lit, et s'entrebaiserent et s'acollerent a leur voulenté sans contredit. Et sy croy bien que la dame eust perdu le nom de chasteté se ne fust une damoiselle qu'ilz oïrent venir vers l'uy de la chambre (Chev. papegau H., c.1400-1500, 29). Avez vous point ma Dame veue ? Contez moy quelque chose d'elle. Dittes moy, n'est elle pas telle Qu'estoit, quant derrenierement, Pour m'oster de merencolie, M'escrivy *amoureuement* : "C'estes vous de qui suis amye." (...) Bien le moustre, sans que le celle Qu'elle se maintient leaument, Quant lui plaist, dont je la mercie, Me mander si tresdoulcement : "C'estes vous de qui suis amye." (CH.

D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 69). ...lors jour et nuÿt ne cessa de faire abillier ses gens, et lui aussi et ses chevalz, pour plus *amoureuement* complaire a celle qui tout son cuer avoit (LA SALE, J.S., 1456, 271). JOYEULX. Des faiz d'amours je suis tout plain (...) Je quiers vivre *amoureuement*, C'e[st] là où je veulx parvenir. (...) Quelque mignonne ou plaisant(e) dame, Je ne voy chose, sur mon ame, Que mieulx me viengnè a plaisir. (...) En chantz, en riz, en jeuz, en dance, Je ne quiers que dame a plaisance Où je me puisse resjouir. (...) Je suis gent, mignon et parfait Et pour mieulx acomplir mon faict, Amoureux je veulx devenir. (B. veoir, p.1480, 15).

b) "De manière à inspirer l'amour, à rendre amoureux" : Et Cupido lors aministre Son arc et si traist de la flece, Dont *amoureuement* il blece Lé douls coers dont il s'entremet. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 52).

2. [Corresp. à *amoureux*<sup>1</sup> I B 2] "Avec un amour à dominante charnelle, notamment marqué par des relations sexuelles hors mariage ou en situation d'adultère ; d'une manière qui exprime ce type d'amour" : Et assez tost après que nostre amoureux perceut qu'elle [son épouse] dormoit, se coula tout doucement jus de son lit, et s'en alla combattre ou lit de sa dame la chambriere tout prest pour son veu accomplir, ou il fut bien receu et rencontré. Et tant rompirent de lances qu'ilz furent si las et recreuz qu'il convint qu'en beaulx bras ilz demourassent endormiz (...). Toutesfois, assez tost après, la compaignie des vraiz amans s'esveilla, et se despartirent l'un de l'aultre *amoureuement*. (C.N.N., c.1456-1467, 367).

3. [Corresp. à *amoureux*<sup>1</sup> I B 3] "Avec des sentiments et un comportement qui relèvent de l'amour conjugal" : Et lors print Remondin congïé d'elle [de Mélusine] en la acoulant moult doucement, et la baisa tres *amoureuement*, comme celle ou il se confie du tout ; car il estoit ja si sousprins de s'amour que quant qu'elle lui disoit, il lui affermoit toute verité (ARRAS, c.1392-1393, 27). [M. C.]

**AMOUREUSEMENT, subst. masc.** (amoureuement<sup>2</sup>)

[\*FEW XXIV, 476a : *amorosus*]

"Ce qui concerne l'amour" : ...Paris (...) tenoit l'amour secrete en son cuer et ne l'ausoit dire : pour quoy passoit sa vie en grant paine et en grant douleur. Et en ceste maniere il passoit son adventure et aloit tousjours en la conpaignie de l'evesque de Saint Laurens et ne faisoit semblant de rien et voulentiers laisseroit l'*amoureuement* se il povoit. (Paris Vienne B., c.1400-1450, 67). [M. C.]

**AMOUREUSER, verbe** (amoureuser)

[GD : *amoureuser* ; FEW XXIV, 476a : *amorosus*]

A. - "Traiter qqn avec bienveillance, douceur, amitié, lui manifester des dispositions favorables" : Adonc dist un ancien chevalier (...) : "(...) Faites *amoureuser* paisiblement ce sauvage et bellement et doucement le faites tenir." (...) Le chevalier le prist et le commença à *amoureuser* par bellez parollez, et le galoit et le planioit. Le sauvage regarde celui qui bien lui faisoit et que ainsi l'*amoureusoit*. (...) cil chevalier le prenoit et le touchoit, et puis demandoit les autres barons qui ce regardoient et les faisoit venir pres du sauvage. Adonc le touchoient par doulz semblant et en faisoient leur voulanté par debonnaireté et sanz rigour. Ains furent les deux sauvagez aprivoiséz (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 494-495).

B. - "Rendre qqn amoureux"

**Rem.** GD I, 279a : Tout aussy fait l'ennemy par sa temptacion la desguiseure aux hommes et aux femmes, pour ennamourer [var.]*amoureuse* les uns des autres (LA TOUR LANDRY, Enseign. filles M., 1372, 294). [R. M.]

**AMOUREUSETÉ, subst. fém.** (amoureuseté)

[FEW XXIV, 476a : *amorosus*]

"État de celui qui est amoureux" : Amorositas .tatis : *amoureusetés*, plenté et abundance d'amour (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 19). [M. C.]

**AMOUREUX, adj. et subst.** (amoureux<sup>1</sup>)

[T-L : *amoroin/amoros* ; GD : *amoros/amouras* ; GDC : *amouros/amoureuse* ; AND : *amerus* ; DÉCT : *amoros* ; FEW XXIV, 474b : *amorosus* ; TLF II, 842b : *amoureux*]

**I. - Adj.**

**A. -** [Dans le domaine affectif (hors de toute attirance sexuelle)]

**1.** [Dans les relations familiales ; corresp. à *amour*<sup>1</sup> A 1]

**a)** [D'une pers.] "Qui éprouve une affection profonde" : Las ! Amours me soloit estre Douce, courtoise et po fiere, et de ses dous biens repaistre, Com vraie *amoureuse* mere. (MACH., L. dames, 1377, 68). MARIA [à Jhesus]. Mon enfant, monstrés vostre face A vostre mere doloireuse ! De tristesse le cuer me casse, Car de vous suis tant *amoreuse* Que, quant vostre cher precieuse Voy souffrir ung si grant martire, La passion m'est si trespeneuse Que d'eure en heure, las, j'espire. (Pass. Auv., 1477, 220). MARIE JACOB (à la Vierge Marie). Treschier seur Marie, Regardeis vostre fils comme y ry ! (...) Tres doulce seur, que vous asteis aiwereuse D'auoir ung sy beaul fils et sy *amoureux* ! (...) SAINTE ANNE (à ses II filles). (...) Ille est plaine de toute grasce, de sapience, de bonteit[t] (...). Or ameil bien, me douches filles, je vous en prie, Car par luy nous yrons en paradis. (Jeu nat. suite C., c.1480-1500, 197).

**b)** [P. méton. du subst. ; d'une disposition morale ou du comportement] "Qui est empreint d'affection, qui marque l'affection" : "...Pour quoy a cest enfant avés amour monstree Sy grande con je voy ? J'en suis toute effraee. - Dame, dist Blanchandine qui bien fut emparlee, C'est filz a une dame de la moye contree, Fille est de ma sereur, c'est verité prouee, Sy que, se j'ains l'enfant d'*amoureuse* pensee, C'est bien droit et raison ; nature s'y agree. Car se je ne l'amoye, je seroie desguisee." (Tristan Nant. S., c.1350, 460). Et [le roi] le tint [son fils] IJ. mois et IX. jours En prison. Tels fu ses sejours (...). Mais Dieus, li peres, qui savoit Quel volenté l'enfant avoit De li servir, le delivra ; Car le roy son pere enivra D'une douce larme piteuse, Paternelle et *amoureuse*. (MACH., P. Alex., p.1369, 18). ...Ou elle fu bien recueillie Dou roy et toute sa mesnie. Sa cousine vint contre li Qui grandement le conjoÿ. Faire ne voel nulz parlemens Des *amoureux* approcemens Dont entre yaus la se recueillierent (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 44).

- [D'une pers., désignée métonymiquement par un terme exprimant une disposition morale] : MARIA. Helas, que ne sommes nous mortz, Ensemble Jhesus, mon amy, (...) Adieu, m'amour et ma plaisance ! Adieu, ma joye et mon desir ! Adieu, mon bien, mon esperance ! Adieu, mon *amoreux* plaisir ! Avec vous me vaiz sevellir. (Pass. Auv., 1477, 263).

**2.** [Dans les relations soc., pol. ; corresp. à *amour*<sup>1</sup> A 3]

**a)** [D'une pers.] "Qui a un caractère aimable, qui se fait apprécier en manifestant les qualités nécessaires pour agréer

en société, en se comportant de manière courtoise, généreuse" : Or y a enfans esbatans, Gais, gens, jolis et embatans, *Amoureux*, dous et amiables Et en tous leurs fais agreables (MACH., D. Aler., a.1349, 242). Si ne devés pas le temps plaindre Ne vous soussiier ne complaindre : Vous avés vescu jusqu'a ci, Onques ne vous vi desconfi, Mes plain de confort et d'emprise Et, - c'est un point que moult je prise -, Je vous ai veü si joiou, Si joli et si *amoureux*, Que vous viviés de souhedier. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 182).

- En partic.

. [D'un homme] "De bonne compagnie, animé de vertus chevaleresques, d'un esprit aventureux, vaillant au combat" : Et Beraus li contes daufins D'Auvergne, qui tant par est fins, *Amoureux* et chevaleres ! Il n'est felenés ne ireus, Mais enclins a tous bons usages, Secrés, discrés, loyaus et sages, Acointables a toutes gens, Et ses maintiens friches et gens. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 57). ...et furent perit messires Jehans d'Arondiel, li cappitaine de tous, dont che fu damages, car il estoit vaillans chevaliers, hardis, courtois et *amoureux* et entreprendans, et messires Thumas Bonnestre (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 210). ...il eut toutes les nobles vertus que uns gentils chevaliers doit avoir : il fu liés, loiaux, *amoureux*, sages, secrés, larges, preux, hardis, entreprendans et chevalereux. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 132). Et fu cils sires (...) li plus jolis chevaliers, li plus courtois, li plus honnourables et *amoureux* et bachelereux assés qui fust en toute Engleterre, et li plus larges de donner le sien la ou il veoit que il estoit bien emploiet, et qui m[i]euls sceut vivre et dou plus biel estat et bien ordonné. Et oy dire en mon temps les plus hautes et notables dames dou pais que nulle feste n'estoit parfaite, se li sires Espensiers n'i estoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 108). ...le chevalier (...) est l'un des preux de tout le monde (...), le plus doulz et le plus debonnaire et le plus *amoureux* des autres, qui est l'onneur de chevalerie, pour lequel tous gentilz hommes, dames et pucelles devoient avoir tres grant pitié (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 41).

**Rem.** Quand il s'agit d'un chevalier, le sens paraît hésiter parfois entre I A 2 a et I B 1, le chevalier ayant particulièrement à coeur de démontrer ses valeurs soc. par désir de faire honneur et rendre hommage à une dame.

. [D'un homme ou d'une femme] *Estre amoureux à / envers qqn.* "Avoir de bonnes dispositions envers qqn, le traiter favorablement, cordialement" : "...Je jousteray à vous de IJ fiers acérés ; Et se dedens IJ cos n'estes mors et finés, Je luitray à vous ensy com vous volrés." Et dist Cornumarans "Chus fais est acordés." (...) "Mahom ! dist Corbarans, Godefrois est faés Qu'ensy va déportant ses anemis mortés. Se Cornumarans fust ensemment surmontés, Il l'eüst mis ad fin, jà n'en fust déportés." Il a dit au soudant : "Biau sire, regardés Le poissance et l'onneur que chy véoir poés. Se Godefrois volsist, il est bien vérités, Ly roys Cornumarans fust ore délivrés." Dist ly rices soudans : "Godefrois est moult preus. Enviers Cornumarant a estet *amoureux*..." (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 39). ...la contesse Florence de Bisquaie se parti de son pays a petite mesnie, (...) elle vint ceens devers monseigneur, et li compta toute s'aventure. Le conte, qui est à toutes dames et damoiselles *amoureux*, en ot pitié et la retint de costés luy ; voire il la mist avecques la dame de Kerasse, une haulte baronnesse en ce pays, et la pourveoit de ce que il appartenoit à luy ; messire Pierre de Berne, son frere, estoit lors jone chevalier (...). Si fist le mariage de celle dame et de lui et li recouvra sa terre. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 90). Envers nullui [cette jeune femme] n'est

orgueilleuse, A touz est humble et *amoureuse*, Douce en parler et en faiz sage (Mir. ste Bauth., c.1376, 90). Baptisiés fut Paris, li prinche sawereus ; Si fut nomeis Gondulphe, si en fut awireus, Car li dus de Lotringe li fut si *amereus*, Qu'il en fist son enfant plaisant et gratieus (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 588). L'empereur vint hors la porte (...), Disant : Mon amy feal ! Helas ! Qui t'a tant tenu ? Tousjours m'as esté loyal, *Amoureux* et cordial : Tu soyés le bien venu ! Chevauche de costé moy (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 211).

**b)** [P. méton. du subst.] "Rempli de cordialité, qui exprime ou inspire la cordialité, qui est favorable (à qqn)"

- [D'une disposition morale] : Tantost c'on ot mengé, la jousté fut crieé. Heraulx la vont nonçant d'*amoureuse* pensee, En disant hautement : "Franche gent alosee, D'amours et d'armes doit huy estre l'assemblee. Le pris est souffisans de la jousté estoree." (Tristan Nant. S., c.1350, 656). La tierce [fée] prist l'enfant, si l'a envelopé (...), Et puis si le baissa de bonne volenté ; Et puis dont .J. anel de fin or esmeré Li a moult doucement dedens son doit bouté (...). Et quant elle li ot ennelet donné, .IIII. foyes le baissa, et par l'*amoureux* gré, Quant elle l'ot baissié, a Dieu l'a commandé, Et après le congé tendrement a pleuré. "Dame," dist la mestresse, "il vous a enchanté ! Il a entre vous .II. si très grande amistié Qu'encor en ferés vous, je croy, vostre privé. - Dame, ne vous en chaut se je l'ai enamé (...)." Mais celle qui avoit son cuer enamouré Por le petit enfant, l'a encore esgardé (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 38). Je, Gentillesse, *amoureuse* vertu, Fais assavoir par mes lettres patentes A ceulx qui sont de mon blason vestu Et ont mis hault leurs cuers et leurs contentes (...) Que je ne veul grain souffrir n'estre faicte Chose par quoy mon honneur soit deffaite. Oste son cuer de tout vice et le donte A moy amer d'entiere amour parfaite Qui aime Honneur et craint villaine Honte. (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 115).

- [De l'aspect phys.] : Le conte de Foeis (...) avoit environ cinquante neuf ans d'eage, (...) je n'en vey oncques nul qui fust de si biaux membres, de si belle forme ne de si belle taille, viaire bel et rouvelent et riant, les yeux viers et *amoureux*, là où il ly plaisoit son regard à asseir. De toutes choses il estoit si très parfait que on ne le pourroit trop loer ; amoit ce que il devoit amer, et haïoit ce oultre mesure que il devoit haïr. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 76). L'euvre fait tel reprouver Vilain qui gentil se faint (...). Les courtois font approuver Leur bien par mainte et par maint ; Et en eulx ne peut couvrir Mauvaistié qui n'y remaint. Ilz n'ont jamais semblant faint Ne maniere desdaigneuse, Mais chiere *amoureuse*, De tout bien soigneuse, A nul dangereuse, Et sans escondis (CHART., B. Nobles, c.1424, 403). Grandement honoura le roy en ceste jour Pierre ; et si firent tous les aultres seigneurs. Car chescun qui le povoit tenir pour solacer avecques luy estoit bien joieux et grandement content de luy ; car ainsi ne se povoit saouler de le regarder tant estoit bel. Car il estoit bien forny et hault de tous ses membres et sa cher estoit blanche comme lis, et les yeulx vers et *amoureux* (Belle Maguel. C., 1453, 26).

- [Du comportement] : Si fu la roine [d'Engleterre] requelloite moult honnorablement de ceuls de la ville [d'Anvers] (...). Se vint li rois contre li et le rechut liement. Si furent moult belles et moult *amoureuses* les aquintances dou roi et de la roine (...). Si fu la roine visetee des chevaliers et des dames de Hainnau et de Braibant ; et elle, qui estoit pourveue toute sus, les requelloit liement et doucement, et les remercioit de lor bonne visitation (FROISS., Chron. D., p.1400, 296). ...les douces concordances, amistiés et alyances quy de grant anchiennete ont este continuees entre nos progeniteurs, royaulmes et pays, et les princes qui ou tempz passe

ont eu seignourie de Hollande, Zeelande, et Frise, moiennant laquele amistie bonne paix et union, tranquillite et sceurete de marchandise, *amoureuse* continuation, profittable conservation de loyaulte et de foy ont este gardees dun costé et dautre auz reboutemens de toutes divisions, haynes, debas et envyes (WAVRIN, Chron. H., t.4, p.1471, 118).

- [D'un mode d'expr.] : Si vous prie le roy d'*amoureuse* ordonnance, Que a merci le prenés, si arés la finance (Galien D.B., c.1400-1500, 33).

. P. ell. subst. fém. : Mais quant Porus entend qui cel gieste ireuse Avoit assegié Treit, trop melancolieuse En olt la volenteit qui fut chevalereuse. Erant est delogiés, menant sa gens songneuse Vers ces Romains falis, cohars et famelheuse. Deffianche envoiat par lettre gracieuse, Puis chevalchat avant tot parmy le terreuse. Quant Dyoclecien at entendu l'*amereuse*, Si dist : "Mar le pensat ycelle gens francheuse ; Crestins seïront destrus anchois je m'en reveuse..." [Éd. : «L'adjectif se rapporte à la lettre de défi, qui, sans doute, est qualifiée ici par antiphrase ironique.»] (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 545).

. *Mal amoureux*. "Peu plaisant, désagréable" : Si [le saige] te corrige aigrement, Souffre-le bien paciamment, Car l'on a plus grant avantage Recevoir correction saige Et a prendre mal *amoureuse*, Que la parolle dangereuse Du fol flateux, blandie et soifve (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 329).

- [D'une chose concr.] : La lou garde li belz qui m'ait fait honnorance, Et je prie a celui qui fuit ferut de lance Que puisse tant trouver d'eur et de chevance Que li puisse merir l'*amoureuse* habundance Qu'a moy ait demoustrés, car tout sans atenance M'ait norit et aprins en grant humilliance ; Et li ai(t) despandut quant qu'il ait de finance. Mais se jamais acquiere terre ne recevance, Si bien li merirai(t) l'*amoureuse* habundance Que j'ai n'arai(t) honneur dont il n'ait la tenance. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 152).

**3.** [Dans les relations spirituelles ; corresp. à *amour*<sup>1</sup> A 4]

**a)** [D'un être spirituel ou, plus rarement, d'un être hum.] "Qui éprouve de l'amour spirituel et/ou qui est le digne objet de ce type d'amour" : Hé ! tresdoux glorieux Jhesu, Misericors et *amoureux*, Ce pecheur, ce las dolereux, Jugiez a vostre volenté. (Mir. ev. arced., c.1341, 139). Doulz, *amoureux*, pére haultismes, Qui seul Dieux es en trinité, Je voi merveilleuse clarté Descendre des cieulx (Mir. emp. Julien, 1351, 194). NOSTRE DAME. Amis, celle suis qui vouldray Toy donner confort gracieux. Fay bien ; je m'en revoys es cieulx Vers mon enfant celestiel. Raphael, et vous, Gabriel, Ma douce *amoureuse* mesnie, Ralons ent en la compagnie De deité. (Mir. parr., 1356, 39). ...tresbenignes et tres *amoureux* Diex, creatour et gouverneur de toutes creatures, a ta tres grant bonté je confesse touz mes pechiés, (...) trespiteus Seignour et tresmisericordieus Dieus (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 35). ...pour ce que l'amour de Dieu purifia l'*amoureuse* ame de saint Pol, et la pacifia, il ot cler entendement pour sa pureté de cuer, (...) le saige *amoureux* saint Pol avoit tout relenqui, tout debouté dehors en tant que le monde estoit tout mort a luy (...). "Je viz, dit il, non pas moy mais Jhesus vit en moy." Il vivoit d'amour (GERS., P. Paul, a.1394, 513). Dieu est tout amour, *amoureux* et amiable (Disc. amour divine, 1470, 346).

- [De Dieu, d'un saint] *Estre amoureux à qqn*. "Être bienveillant, miséricordieux envers qqn, lui accorder ses bienfaits" : Acomply ce que deïssiés, Comme saint Jan l'Euvangeliste, Qui a Dieu fut si bon ministre (...), Pluiseurs bonnes gens le sievoient Pour le grant bien qu'en lui vëoient, Tant estoit bon et gracieux, Que a tous estoit *amoureux*. (Renart contref. R.L., t.1,

1328-1342, 75). *Amoureux* et courtoys et doulx, Sire, vous soit le roy celestre ! Elas ! Or va li son corps mettre Pour l'amour Dieu en penitance. (Mir. emp. Julien, 1351, 214). Je vous supplye, tres glorieuse, De toutes graces plantureuse, Ma tres chere damme sainte Anne, Que devers vostre tres gracieuse Fille, me soyez *amoureuse*, Pour avoir de grace la manne. (Prières saints R., t.2, a.1500, 26).

- [P. personnif. (et assimilation à un être spirituel)] : FOY (a genoulx). Je vous requier a jointez mains, Mon Dieu, mon pere souverain, Que luy veillez donner confort (...). Le faulx Sathan luy a fait tort, Batu l'a et tormenté fort, Mes point ne me veult oblyer (...). En telx gens se doit on fier. C'est mon servent, mon amy cher, Qui m'a servy sans varier Et qui est *amoureux* de moy. (Pac. Job M., c.1448-1478, 374).

**b)** [P. méton. du subst.] "Qui a la nature de l'amour spirituel, qui en est rempli ou qui en provient, qui le manifeste"

- [D'une disposition morale] : E ! mère Dieu, piteuse et tendre, Et preste de grace donner A cuer qui se veult ordener A toy amer, a toy servir (...). Mais l'*amoureuse* litargie Dont mes cuers est feruz et tains Pour vous, dame de touz les sains, M'a mis en vie si petite Qu'en ce desert sui comme hermite (Mir. emp. Julien, 1351, 216). Que doibt doncquez yci faire et penser tout cuer devot, tout cuer religieux, vray, noble et *amoureux* ? Bien se doibt esjoir de sobre leesse, de especiale consolation ! (GERS., Annonc., a.1400, 228). ...Raison (...) avoit pris avec elle Foy, la bonne crestienne, qui alumoit les yeulz de Raison et de l'Ame a mieulx congnoistre ce qui reluisoit ou miroir et en l'imaige de l'ame, puis y survint *amoureuse* Devocion ou Contemplacion (GERS., Trin., 1402, 166). Aucunes foyes (...) viennent en nostre cuer unes affections *amoureuses* d'amer Dieu, qui est le souverain bien que l'en doibt amer et desirer, et ces *amoureuses* affections sont tres semblables a l'affeccion caritative ou gratuite (Vie contempl., c.1450-1500, f° 45). ...les philosophes, les poetes et autres saiges payens qui encores n'avoient senti par vraye cognoissance la tres sainte et tres *amoureuse* grace de nostre vray Dieu (LA SALE, J.S., 1456, 28). Quant je suis deliberee a aymer Dieu seulement pour sa bonté (...) je sens en moy une douce, devote et *amoureuse* liquéfaction, et mon cuer amolir et fondre au feu d'amour et de devotion (Disc. amour divine, 1470, 250). Nous sommes atenus a luy [Jésus]. Pour sa charité *amoureuse*. (Pass. Auv., 1477, 243). NOSTRE DAME. Helas, mon beneuré enfant, Se de mort estes triumpant, Celle mort seule souffira. JHESUS. Soyés vostre cuer appaisant (...). Vivant suys a perhennité Et, en *amoureuse* unité, Tousjours avec vous demourray. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 835).

- [Du comportement] : Ta mort tant me contralie Et tant de maus me repart, Amis, que li cuers me part ; (...) Humblement mes cuers supplie Au vray Dieu qu'il nous regart De si *amoureux* regart Qu'en livre soiens de vie. (MACH., L. plour, 1349, 291). ...aucune penitence est *amoureuse* et parfaite, qui se fait pour les autres, comme fait Jhesus Christ en la croix pour nous tous, non pas pour lui ; autre penitence est fructueuse et pour soi et de son gre ; l'autre est contre son gre et infructueuse. (GERS., Passion I G., 1403, 503).

- [D'un mode d'expr.] : Que voulez que plus en die ? Tant apparut belle, tant pure, tant nette que le vray Dieu de sainte amour (...) contenir ne se pot que joyeusement ne chantast ceste *amoureuse* chancon dessus dicte (GERS., Concept., 1401, 407).

• *Mal amoureux*. "Qui ne traduit pas (ou guère) l'amour spirituel" : Ilz [les Pharisiens] faindent une vie sainte (...) Et

mectent loiz si rigoreuses, Si rudes, si mal *amoureuses* Quant eulx mesmes n'en tiennent rien ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 222).

- [D'une manifestation divine] : Et pour ce que le Pere est fontaine de bonté, l'emanation, c'est a dire le decours et le communiement de sa bonté doibt estre tres parfaite. Et celle est par generation eternele, par laquelle il engendre Filz, et l'emanation, decours et proces tres *amoureux* et joyeux, qui procede par maniere de benignité et de liberalité. (Somme abr., c.1477-1481, 123).

**c)** P. ext. [D'une pers., d'une disposition morale] "Qui est charitable, pitoyable envers autrui pour l'amour de Dieu" : Quant en bataille sera mis, Soit crueux a ses ennemis Jusqu'après la desconfiture ; Ce fait, soit de douce nature Aux vaincus et aux exilliez, Et s'il avoit les oeulx mouilliez De pitié, la Byble recorde Que ce n'est que misericorde, Et si est telz prins, qui puis prent ; Et Dieux aux cuers *amoureux* rent Leur bonté a mort ou a vie. Cruaulté lui est ennemie, Moulit lui plaist bien a espargnier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 77).

- *Estre amoureux à qqn*. "Être compatissant, indulgent envers qqn par charité chrétienne" : MISERICORDE. (...) Leur cause [des humains] n'est pas si mauvaise Que sentence doiez donner Seulle sur eulx pour les dampner, Sans que ma voix y soit oÿe. JUSTICE. Aussi ne le soustiens je mie, Mais tenir me fault rigoureuse. MISERICORDE. Pour moy, je leur suis *amoureuse* Et ilz ont a moy leur reffuge. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 38).

**B.** - [Dans les relations d'amour entre homme et femme]

**1.** [Corresp. à *amour*<sup>1</sup> B 1]

**a)** [L'amour est considéré en soi ; d'une pers.] "Qui éprouve un amour essentiellement sentimental (avant ou sans accomplissement évident du désir physique)" : Et Amours, qui tout scet et voit (...) Me pourvera, je l'en requier, De tout ce qui me fet mestier, De sens et de discretion, A fin qu'en recreation Entre les *amoureuses* gens Soit chils dittiers tenus a gens, Fes et dittés par tel langage Que la belle, plaisans et sage, Ma dame, que tant ains et pris, Pour quele amour je l'ai empris, En bon gré recevoir le voelle (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 44). Prince *amoureux*, des amans le greigneur, Vostre mal gré ne vouldroye encourir (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 84).

- *Estre / devenir amoureux* : Or vous ay dit le voir sans fable De la fonteinne delitable, Se vous pri (...) que vous en buvez. Je respondi que non feroie Et que si *amoureux* estoie Que la fonteinne ne son mestre Ne porroient d'amours plus mettre En mon cuer qu'il i en avoit (MACH., F. am., c.1361, 194). ...la parfaite douçour De ma dame pour qui sui *amoureux* (MACH., L. dames, 1377, 53). Par dous espoir me font estre *amoureux* Loyaus pensers et desirs deliteus. (MACH., L. dames, 1377, 74). Tiengne soy d'amer qui pourra, Plus ne m'en pourroye tenir, *Amoureux* me fault devenir, Je ne sçay qu'il m'en avendra. (...) Mon cuer devant yer accointa Beauté qui tant le scet chierir Que d'elle ne veult departir ; C'est fait, il est sien et sera ! (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 205).

- Il se peut tresbien faire, dist lors Lyonnell, mais il me samble que n'avez besongne dont ne vous puissiez bien passer, au moins se vous n'amiez par amours. - Comment, sire, dist Estonné, pensez vous que je ne soye point *amoureux* ? (...) je y suis aussi avant bouté que homme qui vive, et n'est point qu'en dormant ne en veillant je n'y soie du tout bouté. Sy en ay grant despit pour les aspres poinctures qui tant me donnent d'affaires (...) que, se tenir je pouoye Amours aux graux, je le mettroye en tel point que une autre fois il ne me travailleroit. Et toutesfois (...), je suis constraint d'aller voir celle dont il me donne tant de penibles plaisirs. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 11). Et, au surplus, le party maintiendrez Ou que soyez,

des gorgïases dames ; S'il est besoing, en joustes et faiz d'armes, Vous soubstiez leur honneur valeureux ; Vella le point qui vous fera aux armes, Se m'est advis, monstrez chevaleureux. Ung jeune cuer estre doit *amoureux*, Car, par amours, jeune enfant s'abillite En dances, lustes et saulx adventureux (LA VIGNE, S.M., 1496, 191).

- *Estre / devenir amoureux de qqn / l'un de l'autre* : ...mieulx eust valu pour luy le meffait d'ung home, en tel cas peust avoir esté, que aucun bien qu'il pot veoir en la fame dont il fut si fort *amoureux* qu'il en aura les ydoles. (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 135). Alors Maguelonne (...) luy dit [à son ami Pierre] : "Mon noble frere et seigneur, (...) je suis la plus heureuse qui jamais fust d'avoir trouvé ung si tresnoble chevalier (...), le non pareil de proesse, de beaulté et de saigesse. Et doncques que ainsi est que nous sommes ainsi tous deux *amoureux* l'ung de l'autre ; et aussi mon tresnoble seigneur que vous estes seulement parti de vostre pays pour mon amour (...), je m'en doy bien tenir eureuse. Car pour moy avés pris tant de peine (...). Pourquoi vecy la toute vostre Maguelonne, et vous fais maistre de mon cuer, en vous priant humblement que la vueillés garder secretement et honnestement jusques a nostre mariage..." (Belle Maguel. C., 1453, 19). ...le conte de Foix, qui nouvellement estoit venu à Paris, ou mois de decembre ensuivant devint merueilleusement *amoureux* d'une moult belle et honneste bourgoise de Paris, nommé Estiennette de Besançon (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 221).

**b)** [P. méton. du subst.] "Qui a la nature de ce type d'amour, qui en est rempli ou qui en provient, qui le manifeste"

- [D'une disposition morale, d'une impression] : Je te di que celle saiette, Que je tien, en pluseurs cuers gette (...). Et comment que li fers tranchans En soit devers les fins amans, Si n'est mie le cop mortel (...); Com plus fort point, et plus agréé. C'est fins deduis, joie esmerée, Qui vient d'une douceur parfaite Qui tous en deduit les affaite, Jusques a tant qu'une chaleur, Qui naist d'une *amoureuse* ardeur, De ceste peinture s'engendre Es cuers qui aiment sans mesprendre (MACH., D. verg., a.1340, 31). Or te vueil ces couleurs aprendre, Comme en Amours les dois entendre : Saches que le pers signifie Loiauté qui het tricherie, Et le rouge *amoureuse* ardeur Naissant d'amour loial et pure (MACH., R. Fort., c.1341, 68). En amer a douce vie Et jolie, Qui bien la scet maintenir, Car tant plaist la maladie, Quant norrie Est en *amoureux* desir, Que l'amant fait esbaudir Et querir Comment elle monteplie. C'est dous maus a soutenir, Qu'esjoir Fait cuer d'ami et d'amie (MACH., R. Fort., c.1341, 105). Damme, s'ai dit Lion, or sus moult eureux Quant de vostre gens corpz qui tant est graicieux Poroie avoir le dont se j'estoie soingneux De ferir vaillamment ains ou tornoy crueux. (...) Car comment que tres grant ne soit point mes contour, S'ai ge cuer desirans, ardant et *amoureux* Que je puisse veyr la paire de nous deux. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 192). Et par ce l'*amoureux* tourment Et les pensees qui forment Puelent grever, legierement Oublierons, Et s'en vivrons plus liement (MACH., F. am., c.1361, 224). N'a pas long temps qu'alay parler A mon cuer, tout secretement, Et lui conseillay de s'oster Hors de l'*amoureux* pensement ; Mais [il] me dist bien fellement : "Ne m'en parlez plus, je vous prie ; J'amery tousjours, se m'aist Dieux, Car j'ay la plus belle choisie..." (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 22). Helas ! ne doit prendre plaisir L'amant, qui bien lealment ame A penser a son beau loisir, A l'amour de sa chiere dame ? (...) Penser, nonobstant les desirs Qui font plus ardans que la flame, Est ung des *amoureux* plaisirs. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 59).

. En partic. [Associé à un terme désignant p. méton. la pers. aimée] : Belle, bonne, douce, plaisant et sage, Mon reconfort, mon *amoureuse* joye, Je vous supply de treshumble courage Que, supposé que prisonnier je soye, Vostre vouloir de moy ne se forvoye (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 86).

- [De l'état, gén. pénible, douloureux, de celui qui ressent ce type d'amour] : S'aim mieulx languir delès son noble atour En *amoureux* dangier et en cremour, Qu'ensus de li morir pour li amer (MACH., L. dames, 1377, 19). A son mal est si ententis Qu'il entroublie le cler vis, Par qui il est en ce point mis, Si qu'il vorroit estre banis De l'*amoureux* servage. (MACH., Lays, 1377, 454). Et l'*amoureuse* maladie Sera dedens mon cuer chierie (MACH., L. dames, 1377, 96). Et se de l'*amoureuse* plaie Que j'ay au cuer m'estuet morir, Si vueil je, belle, bonne et gaie, Après ma mort vous obeir Et amer de cuer enterin. (MACH., L. dames, 1377, 158). Elle dira que, s'Amours delaissez, Vous ne povez mieulx vostre cuer destruire ; Car vous n'aurés lors a quoy vous deduire, Et tout plaisir a nonchaloir mettrés, Ainsi le temps en grant ennuy perdrés, Qui pis vaudra que l'*amoureux* martire. (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 102). En ce temps que j'ai dit devant (...), Me prinst le vouloir de briser La tres *amoureuse* prison Qui me souloit bien debriser. (...) En requerant d'elle vengeance A toulx les dieux venerieux Et du grief d'amours alegence. (VILLON, Lais D., c.1456-1457, 65).

- *Amoureux lacs*. "Lacs d'amour" : Amours, sachiez que pas ne le vueil dire Pour moy getter hors des *amoureux* las, Car j'ay porté si longtemps mon martire Que, mon vivant, ne le guerpiray pas. Il me souffist d'avoir tant de soulas Que veoir puisse la belle et gracieuse. Combien qu'elle est envers moy dangereuse, De lui servir ne seray jamais las. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 212).

- [Du comportement ou de ce qui en résulte] : ...et n'aray creature Qui me conforte Ne qui me doint joieuse norriture Ne repaisse d'*amoureuse* pasture (MACH., Compl., 1340-1377, 259). Cuides tu que je tiengne a sage L'omme qui aime par amours, Qui se dessoussie tous jours ? Certes, nennil, anchois je tieng A niche et a fol son maintieng. Car, saces, l'*amoureuse* vie, Qui est deduisans et jolie, Voelt estre bellement menee, Et, s'elle est en riens fourmnee, On piert son temps et sa saison. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 55). Quant est de moy, qui peut chacer si chace (...); Mais oncq ne fut si gracieuse chace Que du deduit qui parle face a face, Bel comme un ange. (...) Mais le deduit *amoureux* ne se lesse ; Tant est plaisant Qu'il se maine par semblans en taisant, Non pas en bruit et en noise faisant. Qui eur y a, il n'est rien si aysant (CHART., D. Fort., 1412-1413, 177). Ha ! Dieu d'Amours, ou m'avez vous logié ! Tout droit ou trait de Desir et Plaisance, Ou, de legier, je puis estre blecié Par Doulz Regart et Plaisant Atraiance (...). Or en suis hors : Dieu me doint la puissance De me garder que n'y rentre jamais ! Car, quant congneu j'ay les *amoureux* faiz, Retrait me suis de vie si peneuse, Comme lassé de la guerre *amoureuse*. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 172). Item, a ces gentils galans Je laisse avoir les cuers vaillans En la noble *amoureuse* queste, Rire de ungs doulx yeulx fretillans Et estre tousjours assaillans Pour avoir du bien par conquete. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 58). ...pensez vous qu'en ce monde cy soit medicine qui plus puisse aider et susciter la maladie d'entre nous femmes que la douce et *amoureuse* compaignie des hommes ? (C.N.N., c.1456-1467, 517). ...Ysiphile d'autre part continua en ses *amoureux* samblans et regards. Mopsus (...) vey pluseurs attrayans regards qu'elle donnoit a Jason et se perçoit tresbien que amer le vouloit. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 172).

- [D'un mode d'expr.] : Si estoit ceste dame jone et avoit enamouré monsieur Eustasce (...). Et le temps que messires Eustasses se tint en Campagne, la ditte dame li envoya hagenées et coursiers pluseurs, et lettres *amoureuses* et grans segnefiances d'amours : par quoi li dis chevaliers en estoit plus hardis et plus corageus (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 160). Ma musette accorder feray, Et avecques toy y diray, S'aidier me vult ceste toussette, Une *amoureuse* chançonnette. (Gris., 1395, 100). Entre leurs douces et *amoureuses* paroles estoit souvent regardé et devisé par quel art, par quelle raison et par quelle voye leur souverain desir porroit estre acomply, c'est assavoir comment ilz porroient estre jointz et unis par bon et leal mariage (RASSE BRUNH., Flor. Elvide Vat. C., a.1456, 160).

. *Ballade / chanson / complainte amoureuse*. "Ballade, chanson, complainte dont le thème se rapporte à ce type d'amour" : Item, quant est aux pastourelles et sotes chansons, elles se font de semblable taille et par la maniere que font les ballades *amoureuses*, excepté tant que les materes se different selon la volonté et le sentement du faiseur ; et pour ce n'en faiz je point icy exemple pour briefté et pour abregier ce livret. (DESCH., Art dictier R., 1392, 287). En ceste maniere doit estre chant royal, dont le maistre en dit ce present nota, pour ce que chant royal est mesure de tous serventoyz et de toutes chansons *amoureuses* et aussi de sotes chansons (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 24). Une autre taille avons qui est de 3 et 1, sy comme le Temps Pasquour, ou ainsi qui s'ensuit cy dessoubz ; et est pour complaints *amoureuses* ou grans lays ; et sont les lignes de 10 et de 11, et, qui vult, de 8 et de 9, et le 4e vers est coupepez. [Éd. : «C'est celle du "Jugement du bon roi de Behaigne", de Guillaume de Machaut»] (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 33). Complaintes *amoureuses*. Pour *amoureuses* complaints et autres doleances mist avant maistre Arnould Greban ceste taille de rethorique. A vous, dame, je me complains, Je voy plourant avant les plains, Car je n'eux que pleurs et que plains Puis que je vis Vostre gent et gracieux vis. [Éd. : «Étienne Pasquier a reproduit les trois premiers quatrains de cet exemple dans ses Recherches de la France, liv. VII, chap. V ; les éditeurs du Mystère de la Passion d'Arnoul Greban l'ont reproduit tout entier. "Il s'en faut bien", ajoutent-ils, "que Greban ait inventé cette forme de vers, familière à Rutebeuf et que nous trouvons déjà employée au douzième siècle ; on pourrait croire qu'il l'a régularisée ; cependant le Dit de Poissy, de Christine de Pisan, nous montre, aussi bien que le fragment de Greban, des groupes de vers égaux en nombre et rattachés de même ; il faut donc supposer que toute l'invention d'Arnoul consiste à avoir appliqué cette forme à la complainte amoureuse. En tout cas il est à remarquer qu'il s'en est aussi servi, avec diverses variations, dans le Mystère" (Le Mystère de la Passion d'Arnoul Greban, publié par G. Paris et G. Raynaud. Paris, 1878, in-8° ; page XIII). La vérité est que cet exemple n'est pas d'A. Greban ; je l'ai montré ailleurs (Romania, XXIII, 254)»] (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 225). Pour *amoureuses* complainte est [l. et] autres doleances est bonne ceste taille de ryme ensuyvant, que mist en avant maistre Arnoul Greban ; et est de quatre lignes en une termination, la premiere brisée en quatre sillabes le masculin et en feminin de cinq ; la quelle se trouvera plus riche et mieulx ornée si on y procede l'une termination et ryme en masculin et l'autre en feminin, puy masculin, puy feminin (Traité rhétor. L., c.1482-1500, 283).

. *Sotte amoureuse*. "Poème du XV<sup>e</sup> siècle (...) qui présente l'amour sous des dehors grotesques" (H. Morier, *Dict. de poét. et de rhét.*, 1975, 990) : Cy s'ensuit la taille d'une

sotte *amoureuse*, lesquelles se font a Amiens, le jour de l'an noeuf, ou il y a tous les ans prince d'icelles sottes *amoureuses* ; et tant plus sont de sos mos et diverses et estranges rimes et mieulx valent. Sotte *amoureuse*. Je suis de tous les sos amans qu'on s[ace] Le mains eueux et qui plus se travail[le], Pour dame amer, qui fait faire grimac[e], Quant je luy viens crier en son oreille Comment s'amour en mes boiaux s'avale (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 175).

. P. ell. subst. fém. "Poème dont la forme est celle d'un chant royal, sans refrain, et dont l'amour est le sujet" (Éd. de BAUDET HER.) : Mais non obstant que le chant royal soit mesuré ou mesuré de toute haultes tailles, nyent moins les choses ne sont pas d'un sens, car les une[s] sont d'amours et les autres de sotie, ainsi que nous donrons par regle. [*Amoureuses.*] *Amoureuse* couronnée a Abeville, faite par B. Pour avoir paix et parfaite plaisance, Doit vrais amans en son cuer affermer Que dame tient et a en gouvernance Touz les haulz dons qu'Amours a a donner (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 24). Taille d'*amoureuse*. S'amant veult vivre en consolation Et acquerir des biens grande habundance, Il serve Amours en vraie entention [Éd. : «La taille de l'amoureuse est identique à celle du serventois ; le sujet seul est différent. Dans l'une c'est l'amour profane, dans l'autre c'est l'amour de Notre-Dame. Il est évident que l'amoureuse rapportée ici a été présentée au pui de Lille en même temps que le serventois qui suit»] (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 168). Et est dit serventoyz pour ce qu'il doit estre servant devant et derriere a une *amoureuse*, comme il s'ensuit, car cestui serventoyz est servant devant et derriere. (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 170). Les serventoyz servent pareillement aux puis royaulx, ausquelz il y a certaines regles que les princes desdis puis y mettent, affin de contraindre le facteur sans trop ouvrir a sa plaisance. Et avient souvent qu'il prent les terminations et premieres lignes d'une *amoureuse*, laquele *amoureuse* traite de matiere d'amours, et contient .V. couplès et l'envoy, sans reffrain, mais lesdis couplès de pareille consonance. (MOLINET, Art rhétor. L., c.1482-1492, 245).

**Rem.** «On ne peut de la ballade séparer le *chant royal* (...). Cette "taille" comporte diverses variétés, moins fréquentes : le *serventois*, d'argument marial et dépourvu de refrain ; l'*amoureuse*, courtoise (ou, parfois, parodique)» (P. Zumthor, *Le Masque et la lumière*, 1978, 231).

c) [L'amour est considéré par rapport à l'agent extérieur qui le suscite]

- Rare [D'une pers. ou d'un personnage myth.] "Qui inspire l'amour" : Dame, de moy tres loiaument amée, Sans repentir, de cuer et de voloir, Vo grant bonté, vo biauté fassonnée, Vo noble corps, vo grace et vo savoir Aavec amours font que, sans decevoir, Je suis vos sers, comment qu'il m'en aveingne. (...) Humble biauté, parfaite, enluminée De toute honneur qu'on puet apercevoir, Sage, courtoise, *amoureuse* et secrée Et tres plaisant, je ne me scay doloir Ailleurs qu'à vous, que vous avez pooir De moy garir dou mal qui me mehaingne. (MACH., L. dames, 1377, 104). En la forest d'Ennuyeuse Tristesse, Un jour m'avint qu'a par moy cheminoye, Si rencontray l'*Amoureuse* Deesse Qui m'appella, demandant ou j'aloie. (...) - Hélas ! dis je, souverainne Princesse, (...) C'est par la Mort qui fait a tous rudesse, Qui m'a tollu celle que tant amoye (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 88). L'AMANT. Se ma loyauté s'esvertue D'amer ce qui ne m'ayme mie Et tant cherir ce qui me tue Et m'est *amoureuse* ennemie, Quant Pitié qui est endormie Mectroit en mes maux fin et terme, Ce gracieux confort d'amie Feroit ma

loyauté plus ferme. (CHART., B. Dame, 1424, 351). Venus, Dame *amoureuse* (TAILLEV., Deb. cuer ueil D., c.1444, 223).

- [De l'aspect phys., du comportement] "Qui suscite ce type d'amour" : Mes yeulx cligniez et mon oreille close Tendray, afin que n'y entrent jamais, Par Plaisance, les *amoureux* atrais : Tant les congnois qu'en eulx fier ne m'ose ! Qui bien se veult garder d'*amoureux* tours, Quant en repos sent que son cuer sommeille, Garde ses yeulx emprisonnez tousjours (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 103). ...et se prendrent les pucelles a parer les chevaliers chascune celui qui mieulx lui plaisoit de chapelets de fleurs, (...) ung homme qui des le tamps du roy Perceforest avoit esté herault (...) se print a crier tout hault : "(...) sus, seigneurs, regardés les pucelles plaines de honnourables beaultez qui se painent de vous parer de parures plus gayez et *amoureuses* que de fin or ne de peintures ! (...) se voulés estre preux, il vous couvient enamourer !..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 966).

- [D'une chose concr. ou d'un phénomène phys. pris dans un sens métaph.] "Qui est l'instrument, le facteur généralement douloureux de ce type d'amour" : Lors estoit mors d'*amoureuse* morsure Mes cuers et poins de joieuse pointure (MACH., J. R. Beh., c.1340, 75). Et adont il me prist a dire Que ce fu jadis li demours De Cupido, le dieu d'amours, Et que Jupiter et Venus Y sont par maintes fois venus Pour eaus deduire et solacier, Pour acoler, pour embracier, (...) Et aussi qu'elle est destinee Si qu'il n'est creature nee, S'elle en boit, qu'il ne li couveingne Estre amoureux, comment qu'il pregne. "En maint lieu va sa renommee Et pour c'elle est ditte et nommee Partout la Fonteinne *amoureuse* Qui mainte dame a fait joieuse Et maint amant pleindre et plourer, Quant pour servir et äurer Ne pooient avoir mercy..." (MACH., F. am., c.1361, 193). Certes bien doy amer l'eure et le jour Que je senti l'*amoureuse* pointure, Quant j'aim la flour de toute creature. (MACH., L. dames, 1377, 23). Et aussi vueil miex de l'*amoureux* dart Morir pour li qu'autre aime ne desire. (MACH., L. dames, 1377, 167). Helas ! dame, vostre tres dous regart Navra mon cuer de l'*amoureuse* lance (MACH., L. dames, 1377, 219). Amours par mi le cuer m'a trait Et feru d'un *amoureux* trait (MACH., Lays, 1377, 369). ...li dieus d'Amours, qui mes sires Est et des maus *amoureux* mires (MACH., ProL., c.1377, 6).

**d)** P. ext. [D'une chose abstr.] "Relatif à ce type d'amour (éprouvé ou inspiré)" : Car tost ou tart, aspre ou sery, Bienfait n'est en amours pery, Ne mal qui ne soit remery Quoy qu'on actende, Car Amours qui les cuers amende Veult des meffaiz avoir l'amende Et qu'a chascun son louyer rende Comme vray juge Qui des *amoureux* debaz juge. (CHART., L. Dames, 1416, 238). Et estoit ladicte bourgoise moult honnorée entre toutes les femmes de bien de ladicte ville, et fort priée et requise de estre et soy trouver en tous banquetz (...). [Si] communiqua avecques ledit seigneur de Foix de questions joieuses et *amoureuses* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 222).

## 2. [Corresp. à *amour*<sup>1</sup> B 2]

**a)** [L'amour est considéré en soi ; d'une pers.] "Qui éprouve un amour sentimental et charnel, ou seulement charnel, marqué notamment par des relations sexuelles hors mariage ou en situation d'adultère" : ...courrous et concupiscences charnels et quelconques teles choses tiennent la pensee liee ; et avecques ce aucune fois, il transmuent le corps manifestement. (...) Si comme aucuns que l'en dit *amoureux* ou amer par amours en tant que il en affolent et sont malades d'un mal que les medicins appellent amor hereas. (ORESME, E.A.C., c.1370, 372).

- *Estre / devenir amoureux de qqn* : Ne lis tu oncques mais, compere, Qu'en sa luxure chaloureuse Son masle estrangle la vipere ? Ainsy femme serpentineuse Plus sera de toy *amoureuse* ; Plus l'ameraz, plus tost le col Te rompra. Vierge glorieuse ! (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 133). ...ung gentil chevalier (...) devint *amoureux* d'une damoiselle de son hostel, voire et la premiere après madame sa femme. Et car Amours si fort le contraignoit, jamais ne savoit sa maniere sans elle ; tousjours l'entretenoit, tousjours la requeroit, et bref nul bien sans elle avoir il ne pavoit, tant estoit il au vif feru de l'amour d'elle. (C.N.N., c.1456-1467, 73). Cest evesque mist en avant à ce duc de Clocestre que ledict roy Edouard, estant fort *amoureux* d'une dame d'Angleterre, luy promist l'espouser pourveü qu'il couchast avec elle et elle se y consentit. (COMM., II, 1489-1491, 232).

- *Estre amoureux de qqn plus fort que les oreilles ne tiennent en la teste*. "Éprouver ce type d'amour au plus haut point" : - "Vous la laisserés pour telle qu'elle est", dist Corfus, "et n'amerés jamais femme que pour une nuyt. Vous en aurez tous les jours une nouvelle : Il n'est point de tel plaisir que de changier souvent." - "Haa Corfus !" respondy le roy. "Leal amant n'usa oncques des termes que vous dittes. Quant un prince poeut parvenir a l'amour d'une dame, belle a l'oeil, sage et de bonne maison, n'est ce assez pour luy ? (...)" - "Je le vous diray" dist Corfus. "Prenez la plus belle dame qui vive, soyez ent *amoureux* plus fort que les oreilles ne vous tiennent en la teste : tantost que vous aurez joy d'elle quelque pou, vous en serés tané. Elle vous samblera laide..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 141).

**b)** [P. méton. du subst.] "Qui a la nature de ce type d'amour, qui en est rempli ou qui en provient, qui le manifeste"

- [D'une disposition morale] : LE FRÈRE. Certes, dame, quant je vous voy, *Amoureux* vouloir me contraint, Et Desir m'enlace et estrait (...). Tart m'est que de vous puisse oir : "Amis, or peuz de moy joir Com de t'amie." L'EMPERERIS. Qu'est ce ? ne vous moquez vous mie ? Vous semble il que je soie femme Que vous doiez traire a diffamme Pour vostre lechois acomplir ? Nanil, ce ne peut avenir. J'ameroie miex estre en Tarse Seule et esgarée, voire arse, Que brisasse mon mariage (Mir. emper. Romme, 1369, 263). En la bonne et douce conté de Saint Pol (...) avoit ung bon simple laboureur marié avec une femme belle et en grand point, de laquelle le curé du village estoit tant amoureux que l'on ne pourroit plus ; et (...) se pensa qu'il ne pavoit bonnement parvenir a la joissance d'elle sans premier avoir celle du mary (...). C'est advis descouvert a sa dame pour en avoir son oppinion, qui luy conseilla souverainement estre propice et tres bon[ne] pour mener a fin leurs *amoureuses* intencions. Nostre curé donc (...) se fist, par gracieux et subtilz moyens, accoincté de celui dont il vouloit estre compaignon (C.N.N., c.1456-1467, 439).

- [Du comportement] : Il [Persant le glouton] est lait et mauvais et plain de boiserie (...) ! Or me prent a mouller. Mon pere m'y ottrye, Mais ja en son vivant, je ne seray s'amye (...). Bien le povés tuer ; je vous feray aÿe, Puis menrons moy et vous tres *amoureuse* vie ; Partout ou vous yrés vous feray compaignye. (...) Oncques m'amour ne fut a nul hom ottröye, Fors seul a vo gent corps que haïr ne doy mye (Tristan Nant. S., c.1350, 369). Lequel [Thomas] luy dist que trop bien avoit enconré ung homme, mais il ne savoit qui il estoit, ou son mary ou aultre (...). Et quand elle eut ce oy, elle print hardement de le baiser, et luy dist qu'il fust le bien venu. Et assez tost après, (...) le dit Thomas trousse la damoiselle sur le lit (...) ilz firent armes en sacrifiant au dieu d'Amours et rompirent

pluseurs lances (...). Et quand ilz eurent esté ensemble jusques a lendemain de matin, (...) il se leva, et en partant s'entreacolerent ensemble d'un baiser *amoureux*. (C.N.N., c.1456-1467, 391). LA MAGDALEINE. Veez cy bon temps pour soy baigner Et pour mener joyeuse vie ! (...) Je suis coinde et jolie (...). De plaisance me veulx souler, Pour consouler Mon corps a tout son beau plaisir. (...) Mon frere, c'est tout ce que j'aime Que de mener vie joyeuse, *Amoureuse* (...). Je ne charche qu'estre gracieuse Et sans neuse. Certes, je suis d'amour la dame. Je sçay bien qu'on me diffame Et infame, Mes certes il ne m'en chault. Pour ce le Dieu d'Amours clame que... (Pass. Auv., 1477, 135). Quant a moy je vueil soustenir Qu'il a desjà son temps passé Et qu'il est rompu et cassé Pour suivre les *amoureux* trains, Et qui pis est, le jeu des rains Ne luy est duisant ne propice. (P. moyne, a.1500, 49).

. *Amoureuse lice / amoureux mestier*. "Amour charnel" : C'est meschef et pitié, selon le mien cuider [de moi, la reine], Quant par faulte de prestre ne me voulés toucher (...). Bien povés pres de moy venir et aproucher, Mettre vo bras sur moy et ung peu donoier. - Dame, dist Blanchandin, tout ce devés lesser, (...) Quant serés baptisee, vous vourray embrasser, Doucement acoller et vo bouche baiser, Et fferre ce qu'affiert a l'*amoureux* mestier ; Mais ne vous oseroie nullement atoucher, Se vo corps ne faisies et sains fons baptiser. (Tristan Nant. S., c.1350, 517). ...a Perrenet Merchant (...), Pour ce qu'il est ung bon merchant, Luy laisse troys gluyons de feurre Pour estendre dessus la terre A faire l'*amoureux* mestier, Ou il luy fauldra sa vie querre, Car il ne scet autre mestier. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 22). [Que sont devenus] ces mains traictisses, Petiz tetins, hanches charnues, Eslevees, propres et faitisses A tenir *amoureuses* lices, Ces larges reins, ce sadinet Assiz sur grosses fermes cuisses Dedens son petit jardinet ? (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 55).

**Rem.** Dans l'ex. de VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 22, «on pourrait voir dans *ou* un relatif neutre reprenant toute l'expression *faire l'amoureux mestier* : "où (en quoi) il lui faudra assurer sa subsistance" ; cette interprétation ajouterait encore aux allusions méprisantes de ces vers» (J. Rychner, A. Henry, *Le Lais Villon et les poèmes variés*, t.2, 1977, 30). «Expression volontairement ambiguë. "Ou bien Perrenet sera entremetteur, ou bien ce sera un gigolo qui monnaie ses faveurs" (...) ou peut-être les deux ! De toute façon, la médiocrité de la couche dénonce une activité sordide» (Cl. Thiry, *François Villon. Poésies complètes*, 1991, 74).

. P. plaisant. *Aumosne amoureuse* : Il n'eut gueres esté en son logis (...) qu'il ne perceust tantost que la chambriere de leans estoit femme qui devoit faire pour les gens. Si ne luy cela gueres ce qu'il avoit sur le cuer, et, sans aller de deux en trois, luy demanda l'aumosne *amoureuse*. Il fut de prinsault bien rechassé des meures (...). Et qui l'oyoit, elle ne le feroit pas pour aussi gros d'or. (C.N.N., c.1456-1467, 120).

- [D'un mode d'expr.] : Nostre bon marchand dessusdit estant dehors (...), sa femme le fist tantost savoir a son amy (...). Et affin qu'il ne perdist temps, au plustost qu'onques peut ne sceut s'approcha de sa dame, et luy mist en terme pluseurs et divers propos *amoureux*. Et pour conclusion, le désiré plaisir ne luy fut pas escondit (C.N.N., c.1456-1467, 290).

e) [L'amour est considéré par rapport à l'agent extérieur qui le suscite ; d'une pers.] "Qui inspire un amour sentimental et/ou charnel, qui exerce un attrait sexuel" : Florée par le main l'enmaine, O lui sa cousine germaine, Qui avoit environ .XIII. ans. Rien n'estoit de li plus plaisans, Plus *amoureuse*, ne plus frice.

Vestie estoit d'un drap moult rice, Fricement tailliet a son point. (...) Si [li chevaliers] se taist et fort le regarde. En ce regart li vient la darde D'amours, c'onques senti n'avoit (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 7).

- *Femme / fille / fillette amoureuse*. "Femme galante qui pratique le commerce de ses charmes" : ...Guillette la Damoiselle, qui lors estoit coustumièrre de tenir et avoir en son hostel, à Rouen, fillettes *amoureuses* pour esbatre les compaignons. (Ch. VI, D., t.2, 1382, 236). ...ceintures et habis dissolus, defenduz aux femmes *amoureuses* (FAUQ., II, 1421-1430, 163). ...Debutz et Desmier demandèrent ausdiz Havet et suppliant où ilz aloient, et ilz leur firent responce qu'ilz alloient querir une fille *amoureuse* (...); et d'ilec se transportèrent tous ensemble (...) à Saint Supplicien, auquel lieu, une nommée la Rousse, femme *amoureuse* et mariée, fait sa résidence. (...) ledit suppliant yssit hors dudit hostel avecques ledit Havet, et lesdiz Corgnou, Desmier et Debutz et leursdiz varletz entrèrent au dedans dudit hostel et envoyèrent le mary de ladite Rousse dehors ; et ce pendant firent leur plaisir de ladite Rousse (Doc. Poitou G., t.10, 1460, 226-227). En petiz baings de filles *amoureuses* - Qui ne m'entant n'a suivy les bordeaux - Soient frictes ces langues ennuyeuses ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 115).

d) [P. méton. du subst.]

- [De l'aspect phys.] "Qui séduit de manière sensuelle, érotique" : Le souhet de Maniere. (...) J'iaie le corps jone, friche et gaillart, Tres *amoureux* et plaisant en regart, Et que li bons et li biaux, qui Diex gart, Que j'ai amé et aime sans faus art, Sente que c'est parfaitement dou dart Dont Bonne Amour les siens enflame et art ; A tout le mains, S'atainte en sui, il en puist estre atains. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 217).

e) [D'une chose]

- "Qui a des vertus aphrodisiaques" : ...le preu Pallidés print a femme la pucelle selon l'ancienne coustume de adont, qui n'estoit autre que : "Je te vueil. - Et aussi fay je toy." Sy vueil bien que vous sachiés que les nuepces ne furent point trop orgueilleuses (...) la plume du lit et les linsceuz furent de poulieul et de muguet et de toutez herbez *amoureuses* dons [l. dont] les deux amans se devoient bien resjouir (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 875).

- "Qui suscite le désir charnel" : Mais il n'est ame, N'homme vivant qui aime si sans blame, S'il est tapez de l'*amoureuse* flame, Qu'il n'aime mieus assez le corps que l'ame. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 121). Et pour ce que sa douceur, beaulté et gracieuseté singuliers estoient cogneues par toute la cité de long temps, si tost que les jeunes gens sceurent du departement de son mary, ilz la vindrent visiter (...). En escoutant les chansons et dances, prenoit a la foiz si grand plaisir que amours emouvoit son courage tellement que chaleur naturelle souvent l'induisoit a briser sa continence. (...) en la fin sa concupiscence et desir charnel la vainquirent, et fut du dart *amoureux* bien avant touchée. (C.N.N., c.1456-1467, 567).

3. [Corresp. à *amour*<sup>1</sup> B 3]

a) [Associé à un terme désignant la pers. aimée p. méton.] "Qui est l'objet d'un amour conjugal" : AFFRICQUEE [épouse de Johan]. Si fault qu'a vous je me desquite, Je vous mettray tout en beau point. JOHAN. M'amy, ne vous courcez point Car le temps est trop dangereux. Que voulez vous, cuer *amoureux* (...) AFFRICQUEE. Sus, sus, que soye frotee Doucement, ung peu au front (...). JOUAN. Voulentiers, ma tresdoulce amy. Par bieu, elle me fait bien paistre (P. Jouv. D.R., a.1488, 36).

b) [P. méton. du subst. ; d'un trait du comportement] "Qui manifeste l'amour conjugal" : "Nanil dia," fait la dame, "Olivier, (...) Vous sçavez comment il me va pour le departement de mon

seigneur (...) je me partiray brief de ceste terre et mettray mon corpz en vostre guide et conduite pour cerchier par toutes regions celui sans lequel je ne pourroye longuement vivre (...)." De la grant amisté que la noble contesse avoit aprez son mary fu tres joyeux le gentil Olivier qui respondy de bonne volenté qu'il luy tenra volentiers compaignie tant qu'elle venra a chief de sa queste *amoureuse*. (Comte Artois S., c.1453-1467, 102).

**4.** P. anal. [Corresp. à *amour*<sup>1</sup> B 4] [D'animaux ou du comportement animal] "Qui évoque la relation d'amour entre homme et femme": Cardeneruels, merles et rossegons Et tels oisiaus *amoureux* et mignos (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 220). ...ung papegault (...), le meilleur oysel du monde pour chanter doulx champ *amoureux* plaisant et pour parler mieulx et adroit [l. a droit ?] ce que vient a plaisir a cuer d'omme et a cuer de femme. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 5).

**C.** - Au fig. [Corresp. à *amour*<sup>1</sup> C 1]

**1.** [D'une pers.] *Estre amoureux de qqc.* "Éprouver du goût pour qqc.": Puis le tirerent à part et lui firent de grans promesses comme se dist, ausquelz il respondit que les seigneurs sont ennemis des traittres et *amoureux* des traysons (LA SALE, Reconf. De Fresne H., 1457, 15).

- *Amoureux de* + inf.: Et ja soit ce que nul ne doie sa mort procurer, neantmoins par les dictes hystoires il appert comment les anciens estoient moult *amoureux* et diligens de bien garder justice. (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 354).

**2.** [D'une chose] "Qui procure un certain agrément"

**a)** [D'un état] "Bénin, bénéfique": ...vous avez a roy et a seigneur le dieu Aroés (...) qui vous peut garir de toutes mauvaises maladies. Et en après, quant vous ne voudrez plus vivre, je vous feray morir de tant douce et tant *amoureuse* mort que vous ne sentirez nulle paine ne douleur. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 88).

**b)** [D'un thème] "Qui charme l'esprit": Adont tournai sus une glose Qui nous approeve et nous acorde, Si com Ovides le recorde, Les oeuvres de Pynoteüs (...), Se j'avoie tous mes escrips, Nouvellement et viés escrips, Quis et cerchiet de cief en cor, Et plus que je n'en ai encor, Se ne peüisse je trouver Nulle matere pour ouvrir Si *amoureuse* ne si belle, Si jolie ne si nouvelle, Comme ceste est. Mieuls ne demans. Je le recommande as amans [Éd.: «agréable»; il faut noter pourtant que le cont. peut évoquer aussi le sens I B 1] (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 84).

**c)** [D'un lieu] "Plaisant, accueillant": Et doucement le conduira Ou très dous vergier *amoureux* Qui est plaisans et savoureux. (MACH., D. Aler., a.1349, 399). ...cesti paais plaisant et *amoureux* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 604). Et li conte montat dedens la sale ombreuse; Le duc Cloverius en sa chambre *amereuse* Trovat, se li requist à chire frumeteuse Qu'il li fache socour, contre gens despiteuse (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 621).

- P. ell. subst. fém.: Car vous estes en lieu joieus: Ja est ceste cambre appelée "*Amoureuse* li bien celee." (...) Einsi passe je le saison. En mendre place bien s'aise on Que je n'estoie herbégiés, Car de cambres et de vregiés, D'esbatemens et de delis, Tant de viandes com de lis, Estoie assés affuisonnés. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 144).

- *Estre amoureux à voir.* "Être agréable à voir": ...estoit de joie pleins Li lieux dont il estoit enseins Et a vëoir si gracieus, Si nobles et si *amoureux* (MACH., D. verg., a.1340, 15).

**Rem.** Pour ce sens, v. aussi *amoureux*<sup>2</sup>.

**II.** - Subst. masc.

**A.** - [Dans le domaine affectif]

**1.** Rare. [Dans les relations soc., pol.; corresp. à *supra* I A 2] "Homme valeureux, dévoué, cordial, aimable": ...Que cudoie estre filz ung vaillant *amoureux*, Baudouin de Monclin, ung chevalier vassours, Qui de moy a norir ait esté bien soingneux Dis et sept ans tout plain, dont c'est petit cez preux (...); Se j'avoie aucun bien n'an seroit besoingneux, Car ver my ait esté aussi doulx et piteux Que se fuisse cez filz, per Dieu le glorieux. [Ou est-ce un adj.? Éd.: «amoureux, adj. 6115 (...) Cordial, aimable»] (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 193).

**2.** [Dans les relations spirituelles; corresp. à *supra* I A 3]

**a)** [Gén. au sing.] "Celui qui est le sujet et/ou l'objet d'un amour spirituel": ...les vertus, excellences et merites du glorieux et honnoré amy de Dieu, du saige *amoureux*, monseigneur saint Pol, pere et patron de ceste eglise. (GERS., P. Paul, a.1394, 492). Je parle de nous, mondains, qui ne scavons que c'est fors d'amour mondaine, de quoy advient que nous jugons les autres *amoureux* de Dieu estre folz amoureux. (GERS., P. Paul, a.1394, 515). Lors le doulx Jesus, vray et loyal *amoureux*, voyant son amye l'ame devote afflictee et esplouree pour l'amour de luy (Disc. amour divine, 1470, 60). MARIA. Or fussent mon corps et mon ame Avec Jhesus, mon doulx enfant! Ou qu'il soit, doulx est come craime. Bon fait avec luy maintenant, Pour ce qu'il n'est riens qu'aime tant! Tout temps voudrois cy demeurer. Las, mon *amoureux*, et coment Vous porrey je ycy laiser [l. laisser]? (Pass. Auv., 1477, 264).

**b)** Au plur. [Avec une valeur coll.] "Ensemble de ceux qui aiment d'un amour spirituel": Et pour c'en foy pensez d'amer Le doulx Jhesus, li savoureux, Ly souverain des *amoureux* (Mir. st Ign., 1366, 92).

**B.** - [Dans les relations d'amour entre homme et femme; corresp. à *supra* I B]

**1.** [Au sing. ou au plur.] "Celui qui est le sujet et/ou l'objet d'un amour sentimental et/ou charnel; amant, galant, soupirant": Uns poètes, qui moult fu sages, (...) Nous recorde encor un exemple D'un *amoureux* qui fu jadis, Qui loyaument ama toutdis. (...) Car loyaument ama Orphane, Qui fu deesse et serour Dane. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 119). Quant un *amoureux* escrira Son dueil, qui trop le tient de rire, Au plus tost qu'envoyé l'aura A celle qui est son seul mire (...), Elle peut veoir clerement Son doloireux gouvernement; Et lors Pitié lui scet moustrer Qu'il dessert bon guerdonnement, Pour bien et loyaument amer. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 39). ...elle commença a plourer, disant qu'elle estoit la plus infortunee de toutes les autres, au moins de celles qui estoient mariees, veu qu'il n'y avoit celle qui de son bon eur n'eust espousé son amy. Et a elle, comme maleureuse, en advenoit autrement, car elle sçavoit certainement l'inconvenient de son *amoureux*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 141). Ung gentil compaignon (...) vint rencontrer ung jour ceste bonne damoiselle, qui gracieuse, belle [et amoureuse] a bon escient estoit, et luy dist (...) le bon vouloir qu'il avoit de luy faire service, plaignant et souspirant pour l'amour d'elle sa maudicte fortune, d'estre allyée au plus jaloux que la terre soustiene (...). Elle l'escouta volentiers (...). L'*amoureux* print congé, assez joyeux (C.N.N., c.1456-1467, 257). Jennes filles jamais ne doivent mengier cerises a la darraïne avec leurs *amoureux* ne autrement, car souvent advient que cellui a qui vient la darraïne demeure le derrenier de tous a marier. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 120). Et vecy le cas: je et ma soeur sommes une sanguinité. Ma soeur ait ung mary ou ung *amoureux* ou lui samblablement. Cellui ajousté a personne de ma sanguinité par copule charnelle mue genre d'abstinence, mais non pas dégré. (Sac.

mar., c.1477-1481, 74). Mais je pourrois des amans assigner Qui des dames ont esté relenquis. (...) Par ses herbes et faultx enchantemens Ses *amoureux* en bestes [Circes] transformoit. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 48).

- *Faire de l'amoureux*. "Adopter le comportement propre à un homme qui aime d'amour": Piramus et Tisbé amerrent Moul secretement. Toutesfois Dure aventure rencontrerent (...). Doncq je te dy, galin galois, Se tu me fais de l'*amoureux*, Veritablement tu ne dois Estre arragié aventureux. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, D., 1440-1442, 32).

- *Amoureux* + adj. : ...li vrais *amoureux* considere Qu'il est loyal en s'amour et sera, Et paciens, et qu'il persevera A son pooir tres diligemment, Et se vodra tres honnorablement Estre courtois, larges et bien celans, Et si sera, s'il poet, preus et vaillans Tant qu'il ara bon renom et bon los. (FROISS., Orl., 1368, 93). Eins vueil morir, com loyaus *amoureux* A qui la mort est jugie à grant tort (MACH., L. dames, 1377, 107). Je n'ay bouche qui puisse rire Que les yeulx ne la desmantissent, Car le cuer l'envoyeroit desdire Par les larmes qui des yeulx yssent. Je laysse aux *amoureux* malades Qui ont espoir d'alegement Faire chançons, diz et balades, Chascun a son entendement (CHART., B. Dame, 1424, 332). Je ne vy jamais si fol *amoureux*, ce dit Gerard. Et pensez vous que je n'aye (...) passé par la, comme vous. Certes si ay ; mais je ne fuz oncques si enragé que d'en perdre le dormir ne la contenance, comme vous faictes a present. Vous estes beste, et ne prise point votre amour ung blanc. (C.N.N., c.1456-1467, 176).

. *Amoureux transi*. "Amoureux figé par la timidité" : Je laisse aux *amoureux* transis Jecter l'ueil tousjours es chassis Pour veoir par les trous et touranges Celle ou leur cueur si est assis, Puis, c'elle leur rit, estre transis Et rire atout par eulx aux anges. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 58).

- [Avec un démonstr.] : ...ou cloistre des blancs moynes avoit ung jeune et bel religieux qui devint amoureux, si fort que c'estoit rage, d'une nonnain sa voisine, et de fait eut bien le courage, après les premisses dont ces *amoureux* scevent les femmes abuser, luy demander a faire pour l'amour de Dieu. (C.N.N., c.1456-1467, 105).

- Prov.

. *Pauvre amoureux se doit prendre à gros grain*

**Rem.** DI STEF., 22c. Cf. aussi : Croyez, pour vray, il advient bien souvent Que ung compaignon qui n'avra point d'argent Avra plus tost part aux amoureux biens Que ung qui avra or et argent en main. Povre *amoureux* se doit prendre a groz grain. Qui ne s'avance au jourd'ui, il n'a riens. (Les Coquards, éd. A. Piaget, c.1481. In : Romania 47, 1921, 187).

. *Ja ne sera vrai amoureux Un coeur, s'il n'est un peu jaloux* : Ja ne sera vrais *amoureux* Uns coers, s'il n'est un peu jaloux. Car Jalousie a tel vertu Et sus che porte son escu Que le coer amoureux enflame. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 56).

- *Amoureux de* + subst. ou nom propre

. *Amoureux de l'observance*. V. *observance*

. Péj. *Amoureux des dimanches*. "Amoureux de mise très/trop recherchée" : DANDO. Et maintenant ces grans chappeaulx Que portent ces dimenchereaulx, Et ces beaulx souliers sans tallons (...). MAISTRE ALIBORUM. Scavez pour quoy il ont si longs Les bords ? et c'est pour peu[r] du hasle, Veu qu'il ont les cheveux si blons, Leur visage deviendroit palle. DANDO. Dea, voirement tant de brouillis, Ces vrais *amoureux* des dimanches Quant ilz regardent ung trillis Ilz s'en vont tous riant aux angelz. (Sots Magn., a.1488, 197).

. *Amoureux de Portingal*. "Galant vêtu à la mode portugaise" : SOTIN. Ay je point trop larges espolles ? MALOSTRU. Aussi droit, par Dieu, comme gaulles. NYVELET. Quarray comme une belle fluste. TESTE CREUSE. Semblé jè ung amoureux ? MALOSTRU. Juste. NIVELET. Voire, *amoureux* de Portingal. MALOSTRU. Quel lardon ! NYVELET. Il n'y a rien de mal (...). TESTE CREUSE. Que vous semble de ma personne ? MALOSTRU. Ung petit seigneur, sur mon ame. (Copp. lard., a.1488, 166).

**Rem.** FEW IX, 225b, s.v. *Portugal* : «habillé à la portugaise "à la mode portugaise" (1524)» ; FEW IX, 226a, s.v. *Portugal* : «geht auf die portugiesische kleidermode zurück, die Isabella von Portugal nach ihrer vermählung mit Philipp dem Guten an den burgundischen hof brachte».

. *Amoureux de village*. "Amoureux de costume et de moeurs rustiques" : A ces *amoureux* de villaige Je laisse au bras porter ta targe Et au bonnet ung bouquet gay, Saulter, dancier et faire raige, Marcher l'un pas court l'autre large Et crier après "oupe gay !" (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 59).

2. Au plur.

a) "Couple formé d'un homme et d'une femme s'aimant d'amour réciproque" : Quant Leauté et Amour sont ensamble Et on les scet a deu entretenir En tems et lyeu et pour lui retenir, Il font, par Dieu, feu grejois, ce me semble. (...) Que jamais mal entre *amoureux* n'assemble Quant Leauté [Et Amour sont ensemble.] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 430). Le dit josne chevallier frequentoit et visitoit sa belle et douce amie, la dicte pucelle, non point tant de foiz que plaisir fust a l'un et a l'autre (...), pour ce que le pere de la pucelle, qui aucunement se doubtoit de la dicte muctuelle amour, leur coppoit et ostoit a son pouvoir le lieu et espace convenable aux *amoureux*, adfin qu'ilz ne parlissent ou devisassent aucunement ensemble. Neantmoins les diz *amoureux* ne estoient point pour ce sy fort privez ne fourcloz du (du) doulx et agreable regard ne des gracieuses devises de l'un a l'autre qu'ilz ne parlissent et devisassent ensemble (RASSE BRUNH., Flor. Elvide Vat. C., a.1456, 160).

b) "Ensemble des hommes qui aiment d'amour" : Par foy, dist ly contes de Poictiers, beaulx cousins de Forests, vous avez pieca ouy dire que l'amour aux dames donne peine et travail aux *amoureux*, et la mort aux chevaux. (ARRAS, c.1392-1393, 41). Amour, qui tant a de puissance Qu'il fait vieilles gens rassoter Et jeunes plains d'oultrecuidance, De tout estas se scet meller. (...) Quant un amant vient demander Confort de sa dure grevance, Que voudroit il faire ou trouver ? (...) Au fort, il fault que je le dye : Ce qui fait le ventre lever, Ce n'est fors que plaisant folie. Bien sçay que je fais desplaisance Aux *amoureux* d'ainsi parler (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 146). *Amoureux* ont parolles paintes Et langage frois et joly ; Plaisance dont ilz sont accointes Parle pour eulx ; en ce party J'ay esté, or n'est plus ainsi (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 119). ...ainsi advient des *amoureux*, car en poursievant leurs besongnes ilz baissent souvent le col devant les personnes, qu'ilz ne le daigneroient penser, s'ilz estoient sans amer. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 324).

**Rem.** Dans cet empl., *les amoureux* peut limiter son ext. à un groupe restreint : En celle place avoit plusieurs chevaliers qui regardoient ce noble hourt a merveilles. Et en ce faisant, leurs cuers leur esmouvoient a proesse et a desir de acquerre honneur, car il leur estoit bien avis que celui qui pourra par proesse acquerre l'onneur de la moindre d'elles, il ne devra demander autre paradis. Ainsi eut la jenne chevalerie plaisir jusques a ce qu'il fut heure de commencer le

tournoy, car les preux et les *amoureux* ne pouoient plus attendre (...). Entre les chevaliers qui avoient eu le regard aux nobles pucelles, il en y avoit ung qui y avoit prins grant plaisir. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 3). Dans cet ex., *amoureux* n'est pas sans évoquer également l'empl. II A 1, et pourrait aussi s'interpréter par le sens : "hommes de mérite, chevaliers vaillants au combat, ardents à défendre la cause de telle(s) dame(s)", les valeurs de la chevalerie et celles de l'amour étant souvent associées.

- Au plur. "Ensemble des hommes qui aiment d'amour" : Briefment, se mesdisant n'estoient, Nulle honte *amoureux* n'aroint. (MACH., Compl., 1340-1377, 268). [Venus] Qui dame, roïne et maistresse Est des *amoureux*, et deesse. (MACH., F. am., c.1361, 194). Si suis comme les *amoureux* Bien ardans et bien desirieux, Qui ne pevent veoir, n'ouyr Ce dont desirent a jouir (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 22). Je, qui suis Dieu des *amoureux*, Prince de joyeuse plaisance, A toutes celles et a ceulx Qui sont de mon obeissance, Requier qu'a toute leur puissance Me viengnent aidier et servir (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 126). Esbatemens de harpes et tabours Pour resjouyr le cueur des *amoureux*, Les ungs heureux, les autres maleureux (LA VIGNE, V.N., p.1495, 173).

C. - Au fig. [Corresp. à *supra* I C] *Les amoureux de qqc.* "Ensemble de ceux qui sont passionnément attachés à qqc." : ...mais il me souffist que tu preignes garde au martire que les *amoureux* d'argent ou de vaine gloire soustiennent. (GERS., Concept., 1401, 411).

### III. - Subst. fém.

A. - "Celle qui éprouve une profonde affection pour qqn" : Hermondine, com esbahie (...) Dist, et prie et li moustre signe D'amours, trop plus grant que devant, En disant : "Cousine, or avant. Dittes qui vous a couroucie." (...) Et quant ceste entent qu'en la voie Est sa cousine et *amoureuse*, Si en fu grandement joieuse (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 234).

B. - "Celle qui aime un homme ; amante, maîtresse" : En ladicte bonne ville avoit ung maryé, de qui la femme estoit belle, douce et gracieuse, et avec tout ce tresamoureuse d'un seigneur d'eglise, son propre curé et prochain voisin, qui ne l'amoit rien mains qu'elle luy (...). Ceste bonne et entiere *amoureuse* (...), s'advisa qu'elle employroit avecques son curé le temps qu'elle estoit habandonnée de son mary, et que a telle heure son dit amoureux la pourroit visiter sans le sceu de son dit mary (C.N.N., c.1456-1467, 492). ...M'en entray en telles folies Que feuz lors, comme il m'est advis (...), Ou pays d'amours tout ravis (...). C'est ung droit paradis terrestre Et ung des plus beaux lieux du monde. La verriez tenir table ronde De vrais amans et *amoureuses* (Le Jugement du pauvre triste amant banny, éd. A. Piaget, c.1475-1500. In : Romania 34, 1905, 412).

- Prov. *Tant prie on amoureuse qu'elle octroie*. (Prov. H., 39a) : Tant pryé on malade qu'i hume Et *amoureuse* qu'elle octroie ; Au monde n'est si dure englume Que soubz le marteau ne se froye (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 661).

- "Ensemble des femmes qui aiment d'amour" : Disoient outre les dits gens d'Amours que (...) la Mort n'a que congnoistre sur amans [et] *amoureuses* qui sont en la sauvegarde d'Amours et qu'elle ne les pouvoit prendre ou faire mourir synon qu'ilz fussent ou soient hors d'aage ou que ilz aient renoncé a la amoureuse aliance d'Amours (...) [se] ces amoureux et *amoureuses* n'estoient exemptés de la Mort au moien des dits privileges, jamais ne se mettroient au service, veu qu'ilz seroient tous les jours en dangier de leurs

personnes. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 154). [M. C.]

### AMOUREUX, adj. (amoureux<sup>2</sup>)

[GD : *amorus* ; GDC : *amouros* ; AND : *amerus* ; FEW XXIV, 477a : \**amorosus* ; TLF II, 842b : *amoureux*]

[D'une chose comestible] "Tendre, moelleux, savoureux" : Et si la belle fleur ne cuyt L'arbre portera noble fruyt, Bel et plaisant et *amoureux*, Et a manger moult savoureux [Éd. : «qui possède toutes les qualités»] (Pac. Job M., c.1448-1478, 200). Je m'en vois mes bestes chasser Vers Oreb ; la je trouveray Quelque champ ou les saoullery D'aucune *amoureuse* peusson, Et, tant que je les lesseray Paistre, peult estre dormiray Soubz quelque verdoiant buysson (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 267).

- En partic. [D'un vin] "Onctueux, velouté, liqueureux" : Maistre François, devés [le] croire (...) vint a la Pomme de Pin Atout ses deux bros, sans renchiere Demandant s'il avoient bon vin Et qu'on luy emplist du plus fin, Mais qu'il fust blanc et *amoureux* On luy emplit pour faire fin D'un tresbon vin blanc de Baigneux [«qui porte à l'amour»] (GDC VIII, 112c) ; «Inexactement traduit par Gdf» (FEW XXIV, 478a, n. 8). (Repues franchises K.V., c.1480, 97). LE TAVERNIER. Voyla ung vin tant *amoureux* ; Vous diriés, c'est sucre à le boire. LE CHAUDERONNIER. J'ay esperance de bien boire. LE SAVETIER. Et moy, en empliray ma pance ; Car j'en auray meilleur(e) memoire. (Chaulder. T., c.1500, 210).

. *Estre amoureux* à + inf. "Être doux, agréable à"

Rem. Cf. : Chevaliers, donnez-nous à boyre De tel vin come vous sçavés Qu'il faut à seigneurs honnourer ; Faictes bien tost sans nul demeur Nous avoir de tout [le] meilleur De ceans. (...) Onc vin plus *amoureux* à boire Ne fut, certez, que cestuy est. (Le Myst. de saint Louis, éd. Fr. Michel, c.1470, 27)

REM. Proche de *amoureux*<sup>1</sup>, par le biais du sème commun "plaisant". Les deux mots se recourent. [M. C.]

### AMOURIE, subst. fém. (amourie)

[GD : *amorie* ; FEW XXIV, 467a : *amor*]

"Affaire d'amour" : "Hélas !" dist la pucelle, "or est-ce grant pitez Quant eslongier me faut, outre mes volentez, Cellui que j'aime miex, par Diu qui fu pénés, Que ne faiche tous cheulz de che siècle mortez ! Hé ! Bauduins, amis ! qui nous a accusez ? Cha [l. Ch'a] fait li escuïers (...)" (...) Li contes des Flamens, et qui Haynau maistrie, S'est avisés adont d'une grant déruerie [l. derverie] : Car à guise de femme a-il sa char vestie (...). Li escuïerz messagez, par cui sot l'*amourrie*, L'aide à apareillier, en la cambre jolie (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 90).

- P. iron. : Quant li Rouges-Lions a sa serour coisie, Avoec le cristien, le chière en ot irie (...) : "Par foy, pute mauvaise, vous en serez bruie ! Et si en ferai pendre toute la compaignie." Quant li prestrez l'oï, ne li agréa mie : "Hélas ! mesquans !" dist-il, "m'entente est avérie ; Je pensoie moult bien, sé Diex me bénée, Que j'aroye, en le fin, ma part de l'*amourrie*, Que maugrez en ait Diex, et le Vierge-Marie !" (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 154).

REM. Mêmes ex. ds GD I, 276c, qui donne comme déf. "le règne d'amour, les choses d'amour". FEW : "intrigue amoureuse". [M. C.]

**AMOURIR, (?)** (amourir)[GD : *amorir* ; FEW VI-3, 134a : *mori*]

"Mourir ?" : ...le conte de Charolois manda au conte de Sain Pol quil avoit choisi belle et bonne plase pour combatre, et que luy et l'avangarde alaiste laendroit. Mes le conte de Sain Pol luy remanda arriere que pour *amorir* il ne desmarcheroit point et qui li voroit laendroit trouver, quon li trouveroit (JEAN DE HAYNIN, Mém. B., t.1, 1466-1477, 55).

**REM.** Sans doute à lire *pour à mourir* ; cf. T-L VII, 1454, 37. Même correction pour FROISS., Chron. [Amiens] D., t.2, c.1375-1400, 198 (cf. *Romania* 117, 1999, 567, P.-Y. Badel). On préfère également à *mourir* (*avoir plus cher à + inf.*) dans les deux ex. suiv. : Mais ja sy n'aviengne le jour Que tu soies a tel honneur Que toy nous conviengne servir ; Je aroie plus chier *amorir*. (Myst. process. Lille K., t.1, a.1485, 339). Gardez vous ent bien orendroit, Ou nostre amistié defauldroit. Plus on ne me poroit marir. J'aroy plus chier *amorir* Que le sceuisse de certain. (Myst. process. Lille K., t.1, a.1485, 367). Sans doute faut-il lire *amendrissent* ds l'ex. suiv. : ...delices de corps et toutes choses de volupté, comme les occupacions en telz besongnes soient vaines, non licites et deshonorables, et qui *ameurissent* et derompent toutes bonnes euvres en personne qui s'y amuse (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 173). V. *amoindrir*. L. aussi *amenrir* "amoindrir" ds l'ex. que cite J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1973, 564b, s.v. *anichiller* ? ...et sy ledit ne pouvoit trouver *segurte*, se il est seant en mannant au pays, se peut choisir sur le sien et le sien part de pays et avoir en convent de le sien nien a amourir ne anicheler four de boir et de manger (*Limbourg* 2, c. 1400-1500, 152). [M. C.]

**AMOURIT, (?)** (amourit)[GD : *amourit*]

[Mot fantôme]

**Rem.** BRIS. (*de l'amourit du temps*) ds GD I, 279a. R. L. G. Ritchie, *The Buik of Alexander*, Edinburgh - London, t. 4, 1929, 385b : *Et li trop empressés, de mourir la doutans, Jetent cri si oribles que tous li firmamans...* (c. 1312 ; DEAF : VoeuxPaonR). [R. M.]

**AMOUROUQUE, subst. fém.** (amourouque)[T-L : *ameroke* ; GD : *ameruche* ; GDC : *amourouque* ; FEW XXIV, 383b : *amalocia*]

"Camomille des champs, camomille puante" (synon. *amourette*<sup>2</sup>) : *Cotula fetida*, c'est une herbe qui ressemble moult a camomille, mais elle a tres mauvaise oudeur et puant, et camomille l'a souef. Ce devroit estre *amourouque* (Grant herb. C., c.1450, 102).

**REM.** Cf. aussi *amouroustre*, subst. fém., ds GD I, 279b, avec un ex. du déb. du XIV<sup>e</sup> s. et qui pourrait avoir le même sens. [M. C.]

**AMOUVOIR, verbe** (amouvoir)[GD : *amouvoir* ; AND : *amover* ; FEW VI-3, 167a : *movere*]

A. - "Exciter, inciter qqn"

**Rem.** Doc. 1413 (Metz) ds GD I, 279b.

B. - "Remuer, soulever qqc. (au fig.)"

**Rem.** Doc. 1439 (Lorraine) ds GD I, 279b. [R. M.]**AMOYENNEMENT, subst. masc.** (amoyennement)[\*FEW VI-1, 584b : *medianus*]

"Intermédiaire" : ...de tant li vertus sans *amoiement* de raison plus malaisiement soudainement chiet (ARKEL, Art d'amour P., t.1, c.1350, 298). [R. M.]

**AMOIENNER, verbe** (amoyenner)[T-L : *amoiener* ; GD : *amoiener* ; FEW VI-1, 584b : *medianus*]

Région. (Picardie)

A. - *Amoyenner qqc.*

1. "Arranger qqc. par intercession, négocier qqc." : Et li prie qu'elle [la Vierge Marie] voelle estre Pour moi advocate et moienne A son Fil, [le Christ] qui tout *amoiene* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 229). A la fois homs couars se claime, Quant il ne li a pieça dit, Ou fait a Florée un despit Qui en est toute gardiène. Tout ensi Camelz *amoiene* Ses coses et fait ses debas. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 22). ...pour *amoiener* toutes ces besongnes et sçavoir la pure intension de ceuls de Bruges (...) J. parlemens fu assis et ordonnés a estre a Brouselles (FROISS., Chron. D., p.1400, 338).

2. "Diriger [la corde d'un cerf-volant]" : Et li maistrez aloit le dragon gouvernant Et va desouz le vent le corde *amoienant* Tout deseure le ville qui tant est souffissant (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 747).

B. - *Amoyenner qqn*

1. "Faire entendre raison à qqn" : ...se il n'est pas bien raisonnable, si le *amoienneront*-ilz et adoucheront à leur pover nostre deux seigneurs monseigneur de Berry et monseigneur de Bourgoingne (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 14).

2. *Amoyenner qqn vers qqn*. "Servir qqn à titre d'intermédiaire auprès de qqn" : Cilz voit qu'il ne poet aultrement Finer par nul encéement : Si li accorde et se li prie, Ens ou nom de chevalerie, Que *amoiener* il le voelle Vers ceste, ançois que plus s'en doelle. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 118). [E. P.]

**AMPHEMERINE, subst. fém.** (amphémérine)[FEW XXIV, 479b : *amphemerinós*]

"Fièvre quotidienne rémittente" : Contre *amphimerine*, c'est fievre quotidienne. Soit premierement faicte purgation. Et après cuyt agaric avecques jus d'ache en la pomme de coloquintide. (Jardin santé, c.1500, f° 22 r° b [BnF/Gallica]). [P. C.]

**AMPHIBOLIE, subst. fém.** (amphibolie)[GD : *amphibolie* ; GDC : *amphibolie* ; FEW XXIV, 481a : *amphibolia* ; TLF II, 862a : *amphibolie*]

"Amphibologie, ambiguïté, discours à double sens" : Que diront les logiciens De leurs sophismes anciens, Quant leur docteur et leur seigneur Fu a confusion greigneur Qu'oncques mais ne fu fol tondu ? Plus ne pot estre confondu. Las ! que dira philosophie, Quant figure d'*amphibolie* A le grant maistre deceü ? (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 35).

**REM.** Cf. aussi *Isopet I B.*, c.1345, 299. [M. C.]**AMPHIBOLIQUE, adj.** (amphibolique)[GD : *amphibolique* ; FEW XXIV, 481a : *amphibolia* ; TLF II, 862b : *amphibolique*]

"Amphibolique, ambigu" : ...leurs paroles sont aucunefois doubles, *amphiboliques*, a deux visages (ORESME, Divin. C., c.1366, 94).

**REM.** Même passage ds GD I, 279c (Richel. 994) ; GDC VIII, 113a et LITTRÉ donnent *amphibologique* pour ce même extrait, cité d'après Meunier. Cf. aussi GD I, 279c : *amphibologiques* (ex. de N. Gilles, éd. 1492). [M. C.]

**AMPHIBOLOGIEUX, adj.** (amphibologiqueux)  
[GD : *amphibologiqueux* ; FEW XXIV, 481a : *amphibolia*  
"Équivoque, ambigu"

**REM.** N. GILLES, éd. 1492, ds GD I, 279c. [R. M.]

**AMPHIBOLOGIQUE, adj.** (amphibologique)  
[GDC : *amphibologique* ; FEW XXIV, 481a : *amphibolia* ;  
TLF II, 863a : *amphibologique*  
"Équivoque, ambigu"

**REM.** ORESME (Thèse de Meunier) ds TLF. [R. M.]

**AMPHITHEATRE, subst. masc. et adj.** (amphithéâtre)  
[GDC : *amphitheatre* ; FEW XXIV, 483b : *amphitheatrum* ;  
TLF II, 868a : *amphithéâtre*]

**I.** - Subst. masc. "Édifice circulaire à gradins, occupé au centre par une arène, et destiné à divers spectacles, en particulier aux combats de gladiateurs, amphithéâtre" : Et encores dois tu savoir la difference du theatre et de l'*amphitheatre*, car l'*amphitheatre* estoit tout ront et y faisoit l'en tous giex qui appartenoient a exercice d'armes et de personnes, et y donnoit l'en pris au miex faisant ; et le theatre estoit fait en la fourme de la moitié de l'*amphitheatre*, et la se faisoient les jeux sceniques, les baleries et danseries et les personnaiges des traigedies et commedies (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, I.31, glose, f° 37c-d). Ces theatres ou *amphitheatres* aucunes foys sont appellés les araines, pource que la se faisoient les giex de pris et de exercitement, dont tu as encores a perpetuelle memoire de ce les araines de Nimees [sic] (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, II.4, glose, f° 45c). ...en l'*amphitheatre* se faisoient les giex de ces gladiateurs qui se combatoient entre eux, ou pour cause d'eulz habiliter et exerciter, ou pour cause de gloire, ou pour cause de aucun loyer. Et aucunes foiz se combatoient contre les bestes sauvages en l'araine ou sablon qui estoit dedens cel *amphitheatre*, que l'en appelle aucunes fois les araines, si comme sont encores les araines de Nymmes et ailleurs. Et estoient ces araines ou *amphitheatres* tous rons, et y avoit sieges pour veoir tout entour en montant, aussi comme de degré en degré, afin que chascun peust veoir sans empeschement. (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, III.14, glose, f° 121c-d). Il avoit une grant place a Romme, çainte de haulx murs, que on appelloit cercle ou *emphiteatre* ; car voirement theatres n'est pas rons, ains est comme demie roe, mais li *emphiteatre* est rons comme un cercle. En cel *emphiteatre* avoit deux portes, une vers orient, l'autre vers occident. Parmy ces deux portes entroient deux chevaliers sur deux blans chevaux tous armez, (...) et s'entreferoient grans coups des espees et se combatoient tant que l'un coupoit le chief a l'autre. (Faits Romains M., c.1400-1500, 50). Le tierc office est edile. Ceulz cy estoient deputez a ordonner les gens a la chasse, constituant les jours et heures propices a chassier et a jouer decentes, assignant les lieux ou l'en devoit ce faire. Si avoient aussi la charge et gouvernement de entretenir et reparer les lieux communs comme le Capitole, les cours senaires, les temples, les theatres et les *amphitheatres*, qui, a mon entendement, estoit ung office de grant labour et petit fruit. (DUCHESNE, César, 1473, I.5, f° 11b).

**Rem.** GDC VIII, 113b, ex. du XV<sup>e</sup> s. (*aphiteatre*).

**II.** - Adj. "En forme d'amphithéâtre, arrondi (?)" : Cestuy fist le grant sacrifice de Vm bestes à la dedicacion du temple *amphitheatre* qu'il ediffia. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 75 v°). [M. C.]

**AMPHORE, subst. fém.** (amphore)  
[FEW XXIV, 484b : *amphora*]

HIST. ROMAINE "Récipient utilisé pour des liquides" : ...laquelle loy estoit que nulz des senateurs ne qui peres eust esté de senateur ne peust avoir nef en la mer qui peust contenir plus de trois cens *amphores* [trad. lat. *amphora*]. (BERS., XXI.63, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 213b).

**REM.** Dans le texte-source, *amphora*, employé au gén. plur., a le sens de "tonnage". [F. D.]

**AMPLE, adj.** (ample)

[T-L : *ample* ; GD : *ample* ; GDC : *ample* ; AND : *ample* ;  
DÉCT : *ample* ; FEW XXIV, 487a : *amplus* ; TLF II, 871a :  
*ample*]

**I.** - Empl. adj.

**A.** - [D'une chose concr.]

**1.** "Qui est de dimension importante"

**a)** [D'un objet, du point de vue de sa surface]  
"Grand" : ...un coffre ganne ["jaune"] long a fermeure (...) ouquel estoient les biens qui s'ensuivent : Primes, une nape *empe* (...) Item, une aultre ouvrée (...) Item, un doublier (Invent. test. beauv. L., 1397, 47).

**b)** [D'un lieu, d'un espace] "Qui a une grande étendue, dans quelque sens que ce soit ; vaste" : ...et li rois et li connestables entroient en che bos à grant paine, et tant aloient que il venoient en une trop *ample* lande, et là veoient le faucon qui cachoit hairons et abatoit (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 257). Li rois de France qui avoit la plus belle gent d'armes que on peüst veïr ne imaginer, et la plus grant fuission, s'en vint ens uns biaux plains, *amples* et larges, devant Bourbourc, et là s'ordonnèrent tout li signeur. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 134). Seigneurs, bien vray est que Le Roux du Pin vostre frere fut envoyé, luy vingtiesme de chevaliers dont je fus l'un, pour garder les entrees de la forest par devers l'*ample* pays que nul n'y entrast ne yssist. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 210).

**c)** [D'un chemin] "Qui a de l'ampleur, large" : Et puis se misent au retour devers l'ost et par un autre chemin que il ne fussent venu, car il leur convenoit tenir le plus *ample* chemin pour leur caroy. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 9). Adont venoient li varlet qui les poursueoient, qui ramenoient leurs chevaux ; si montoient sus, et trouvoient un chemin bel et *ample* qui les ramenoit à Arras. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 258).

- [P. cont. métaph.] : Voire, mais s'il vient a payer, La voye a trouver n'est pas *ample*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 901).

**d)** [D'une construction, du point de vue de son volume]  
"Spacieux" : Le roy Ninus y fist fonder (...) .I. riche temple Grant et bel, noble, riche et *ample*, Et garni de tout parement Et de tout noble estorement (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 183). Sy m'an voy doncq diligemmant, Sans arester, jusques au temple De Pantheon, qu'est large et *empe*, Ouquel tous les dieux sont assis De toute province et pays, Par la vertu de nigromance, De laquelle l'art et science Je monstray jadiz a Virgille, Qui en savoit moult bien le stille (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 29). Grans galleries, longues, *amples* et larges (LA VIGNE, V.N., p.1495, 248).

e) [D'une mesure] "De grande dimension" : ...leur grandeur, *Ample* largeur [des blessures], - ressemble le tro du grant puis. (Pass. Auv., 1477, 256).

2. P. anal. [D'un phénomène naturel] "D'une grande amplitude" : Exemple nous avons en la mer lequel se offre et presente selon sa grandeur totale a nostre veue, et toutevoies selon la reondeur et circuité de lui ne puet du tout estre veu de nous. La cause si est pour sa lueur et pour l'indisposition non proportionnee a tant grande et *ample* lueur et extencion au regard de nostre veue. (Somme abr., c.1477-1481, 134).

**B. - Au fig. [D'une chose abstr.]**

1. "Qui est qualitativement important" : Toy doncques, o roine, qui es encore au chois, qui es en ton franc arbitre d'eslire le bien ou le mal, d'aller la voye de perdicion ou de salut, d'abandonner joye pour doeuil, repos d'ame pour regret de coer, vertu pour vice et noble, glorieuse renommee pour honteux reproche et as les biens de nature *amples* en toy qui te donnent nobles meurs, les dons de fortune qui te font estre roine et fille de roy et les biens de grace en sens et cler entendement... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 189).

2. [D'une information donnée dans un écrit ou oralement] "Fourni, détaillé" : ...les exemples Que tu as devant grans et *amples* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 272). Ma parole est bien clere et *ample* : L'un de vous s'applique et s'amort De trouver ma fin et ma mort (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 655). Le roy d'Angleterre, qui avoit eu grant joye de ces nouvelles de mons<sup>r</sup> connestable (combien que desjà paravant en pouvoit bien avoir quelque sentement, mais non pas si *ample*)... (COMM., II, 1489-1491, 38). Alzakelis et Beulopes furent en ce temps souverains astrologiens et, pour avoir *ample* congnoissance de la science des estoilles, alerent en diverses terres, par especial cestui Arzakellis, lequel fist la saphée, qui est ung très subtil instrument et moult convenable en la science, et en fist la theorique et pratique par escript. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 74 v°). Aucuns dient qu'il fist une composition de astrolabe bien *ample* contenant XLIII chappitres, qui ce commence : "Nomina instrumentorum" et finist : "Talis est comparacio stature tue ad planiciem". (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 r°).

3. "Étendu dans sa portée, large, important"

- [D'un accord, d'une promesse..., du point de vue de leur réalisation] : ...et en oultre qu'ilz et chascun d'eulz voulsist penser et adviser diligemment en ce que touchent les advis dessusdiz pour y adjoüster et y faire plus *ample* provision, se mestier est. (FAUQ., I, 1417-1420, 233). ...et combien qu'ils y demandassent composition bien *ample*, néantmoins ils n'emportèrent de ce lieu que chascun ung baston en leur poing. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 132). ...[les ennemis] essaient a les pervertir [les sujets du roi], en parlant et faisant parler a aucuns particuliers, aucunesfois par douceur, aucunesfois par menaces executees et reeles, en essayant a les prendre de jour et de nuyt, en leur faisant offres tant *amples* que on pouvoit (JUV. URS., Loquar, 1440, 314). Et si firent en ung meisme jour tres grans alliances de garder l'onneur l'ung de l'autre, "de non recevoir les annemis" l'un de l'autre, et aultres choses *amples* et larges contenues es lectres (JUV. URS., T. crest., c.1446, 124). Et, pour plus *ample* promesse, ilz s'en obligerent es mains de deux notaires apostoliques, voulans et accordans estre incontinent excommeniez, se par eulx ou l'un de eulx estoit fait le contraire. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 54).

- [D'une faculté, d'une disposition] : Tant donne nature aux hommez de inclination a luxure, que plus eussent mestier de loy

pour les en retraindre, que lez y contraindre. Pour ce veult rayson que le povoir de nature qui est *ample* et commun soit conditionné par l'autorité de la loy. Or as tu voulu par tes exemples amplir le povoir de nature et deslier l'autorité de la loy. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 123). ...nous avons ordonné envoyer audit lieu du Pont-de-l'Arche (...) notables ambaxeurs, bien à plain instruis de nostre volenté, et qui de par nous auront bon et *ample* povoir pour besongner avec les vostres, tant sur le fait desdiz attemptas et des fruis desdictes eglises, leurs circonstances et deppendances, que en ladicte matière principale de paix. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justifi., 1449, 215). Et non obstant que grant felicité est d'estre en la consolacion de vraie amour, toutevoiez trop plus grant felicité et beatitude est quant en plusieurs telles agreables et delectables amours sont communiées, car de tant il est plus *ample* en la joye de charité et en la joye de suavité (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 270). De bon cuer, de volenté *ample* Aux ydoles renoncés, De les aurer en quelque exemple Jamais ne vous avancerés (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 88).

**II. - Empl. adv.**

**A. - *Ample* + adj.** "Largement" : Et ne demorèrent dedens le chastiel fors que varlet et meschines, et vuidièrent le porte et [le] laissièrent toute *ample* ouverte, pour ce que il y cuidoiert tantost retraire (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 79).

**B. - *Ample* + verbe**

- "Abondamment" : Chescune creature tramble, Si me semble, Quand les pecheurs Dieu punit, Les bons et mauvaiz ensemble, Car fort *ample* La justice Dieu reluit. (Pass. Auv., 1477, 224).

- "Largement" : Et luy escripvit ledict duc une lettre de sa main portant seüreté d'aller et tourner bien *ample*. (COMM., I, 1489-1491, 125).

**Rem.** Dans ces ex., l'interprétation adj. est également possible ("fort ample, la justice de Dieu reluit" / "seüreté bien ample de...").

**III. - Empl. subst.** "Étendue, longueur" : Pain de trancheours .III. douzaines de demy pié d'*ample* et .IIII. doye de large, de hault, cuit de .IIII. jours devant (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 185).

- *Par ample*. "À travers tout (le pays), toute (la contrée...)" : Or chevauche Tristan par *ample* la contree, Droitement vers Nanteul, celle cité fermee. Ne sçay que vous en feust la chançon devisee. (Tristan Nant. S., c.1350, 358). Et les coureurs aloient par *ample* le paÿs, Il ardent les maisons et les hamiaux de pris (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 170).

**Rem.** Sur cette loc., cf. T-L I, 373, l.20-28. [E. P.]

**AMPLECTER, verbe** (amplecter)

[GDC : *amplecter* ; FEW XXIV, 485a : *amplecti*]

Empl. trans. *Amplecter qqc.*

**A. - [D'une pers.]** "Embrasser qqc., s'attacher à qqc." : Et, revolvant en son ymaginative plusieurs volumes des anciens hystoriographes dont il avoit imprimé les lectures en sa memoire, voyans beaucop de puissans règnez tresbuchiez avec les regnans en miserable ruïne, tous enervéz de royal majesté par trop *amplecter* les plaisans et folz delices du femenin sexe (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 61).

**B. - [D'une chose]** "Comprendre en soi, contenir, englober" : ...entre lesquelles [brayes] et lesdis murs, y avoit certains fosséz assez parfons et, de rechief, estoient devant lesdites brayes aultres grans fosséz d'extrême profondeur, cuvéz les aucuns et plains d'eau à grant largesse, lesquelz *amplectoyent* la ville et ses fors jusques aux rivières courans. (MOLINET, Chron. D.J., t.1,

1474-1506, 31). Le firmament decoré de mille millions d'estoilles, qui *amplecte* et excède les espères des .VII. planettes, represente l'estat des nobles vertueux haulz hommes trespasséz de ce siècle (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 532). [E. P.]

**AMPLECTEUR, subst. masc.** (amplecteur)

[GDC : *amplecteur* ; FEW XXIV, 485a : *amplecti*]

"Celui qui prend possession de qqc." : ...deffendeur de l'Eglise, flayel des infidèles, augmenteur de la foy, *amplecteur* de la terre chrestienne... (CHASTELL., Entrée Louis nouv. règne K., p.1461, 11). [R. M.]

**AMPLECTIF, adj.** (amplectif)

[FEW XXIV, 485a : *amplecti*]

"Qui comprend tout en soi, qui est complet" : Parole ampleative, qui est parole complecte ; et en descent Parole *amplective* (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 58).

V. aussi *ampliatif* [R. M.]

**AMPLEMENT, adv.** (amplement)

[T-L : *ample* (*amplement*) ; GDC : *amplement* ; FEW XXIV, 487b : *amplus* ; TLF II, 872b : *amplement*]

**A.** - [À propos de manifestations concr.] "Abondamment, en faisant étalage" : Bien lez sarez monstret et porter *amplement* [les armes] (Hugues Capet L., c.1358, 140).

**B.** - Au fig.

**1.** [À propos d'une information donnée par écrit ou oralement] "De manière développée, circonstanciée" : ...et pour declairer plus *amplement* et particulièrement a baillié par escript ung roole en papier contenant au long ses griefs (FAUQ., II, 1421-1430, 300). Cest exemple met saint Jeroime mon greffier ou prologue de la prophecie Abacuth, qui, en escripvant, a la persone dez chetifz desirs humains, contre la tardive et longue souffrance dez jugemens de Dieu, forma la demande pareille a la tienne ; et la en trouveras la response plus *amplement*, et entendas comme ignorance humaine demande souvent a Dieu contre son salut. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 51). ...lequel article (...) on la [hiatus d'un mot environ ds le ms.] trouve recité en aucuns livres, par Charles le grant nommé Charlemaigne ; et le desclera expressement plus *amplement* car il ordonna en oultre que... (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 156). ...il [le Jouvencel] fut très bon escollier en sa science et n'estoit point endormy ; mais nuyt et jour veilloit et travailloit pour faire aucune belle entreprinse, ainsi qu'il est apparu par cy-devant et pourra cy-après plus *amplement* apparoir. (BUEIL, I, 1461-1466, 60). Mais encores, pour plus *amplement* vous dire les raisons, je les vous vueil bien declairer, ainsi que j'ay tousjours ouy dire aux anciens guerroyeurs. (BUEIL, II, 1461-1466, 244). ...et plus encore de laquelle science aucuns d'iceulx ont esté sçavans et expers, comme il sera deduit cy après plus *amplement* de chacun en son temps, ordre et aage (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 v°). ...fist ce beau livre qui s'appelle Summa anglicana, qui est impressé et tout commun et contient de moult singuliers secretz d'astrologie et traicte totalement d'icelle science, bien et *amplement*. Bien est il que ung quidam à Montpellier la volut abrevier (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 139 r°). ...Ou de son faict *amplement* il parla. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 226). Digression ou discours, aucunement hors de la matière principale, par laquelle Philippe de Commynes, autheur de ce present livre, parle assez *amplement* de l'estat et gouvernement de la seigneurie de Venise (COMM., III, 1495-1498, 108).

**2.** "Largement, de façon plus que suffisante" : DIEU. J'ay entendu les pleurs et piteux diz De Nathalie, que j'ayme chierement, Laquelle voy perseverer toudix Ferme en la foy, du cueur entierement, Que me pry cy du cueur devotement Et de bon cueur, que ne puis escondire, De ly passer sa requeste *ement*, En luy donnant ce que son cueur desire. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 90). Car il [Dieu] a sa grace estendue presentement si *amplement* que... (Chron. conq. Charlem. G., t.2,2, 1458, 95). Il est certain que tu me as assez *amplement* et haultement colloqué, pour quoy je vous en rendz graces... (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 99). [Autres ex. p.104 et 243]

**3.** *Plus amplement*. "Mieux, plus pertinemment" : Et, en parlant veritablement, veu qu'il [Alexandre] vouloit avoir le sien et l'autruy, on le pavoit plus *amplement* appeller persecuteur ou tirant que empereur ou triumpnant. (BUEIL, I, 1461-1466, 122). [E. P.]

**AMPLESSE, subst. fém.** (amplesse)

[T-L : *amplece* ; GD : *amplece* ; FEW XXIV, 487b : *amplus*]

**A.** - [À propos d'une chose concr.] "Étendue, grandeur"

**Rem.** GD I, 280a ; GARBIN 1487.

**B.** - [À propos d'une chose abstr.]

**1.** "Étendue, importance" : Combien que maint aille querant Partout de son hault vueil l'*amplesse* Et des faiz du monde enquerant, Point ne luy vient que de noblesse. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 88).

**2.** "Latitude d'agir" : [Malgré les trêves, des bandes de brigands continuent la guerre] toutes tels coses et apertises d'armes, furent parmi le roiaulme de France, escoles de toutes iniquités et mauvestés ; car trop fort se mouteplierent par le laisseur et *amplece* que il orent de commencement (FROISS., Chron. D., p.1400, 857). [E. P.]

**AMPLET, (?)** (amplet)

[GD : *amplais* ; \*FEW XXIV, 487b : *amplus* (?) (?)]

"Ample, large" : ...cause de la generacion de sang et de l'atitudo *amplecte* de voines (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 228). [Seul ex.]

**REM.** Ou s'agit-il du mot *ampleté* (l. *latitude* [ou] *amplecté de veines* ; suggestion de M. Plouzeau) ? [R. M.]

**AMPLETÉ, subst. fém.** (ampleté)

[T-L : *ampleté* ; GD : *ampleté* ; AND : *ampletet* ; FEW XXIV, 487b : *amplus*]

"Ampleur, étendue" : Latitudo. dinis : *ampletés*, largetés (Aalma R., c.1380, 225). [E. P.]

**AMPLEXEMENT, subst. masc.** (amplexement)

[Ø]

"Embrassement, enlacement, étreinte amoureuse"

**A.** - [Au sens physique] : De l'artation et indisposition qui est en la femme, par quoy elles ne sont convenables a *amplexemens* viriles, il fault tenir, jassoit que ce viengne de nature, se on leur puet aidier et subvenir par benefice de medecine, il n'empesche pas le mariage. (Sacr. mar., c.1477-1481, 76).

**B.** - [Au sens mystique] : Ilz [les prouffitans] aspirent a l'*amplexement* et acolement, ilz demandent le baisier [Jésus-Christ], ilz desirent de le veoir et experimentablement guster la divine douceur, adfin que par suavité de douceur et en la force de ceste viande ilz puissent cheminer jusques a la montaigne de Dieu, jusques a felicité et beatitude eternele. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 176-177).

**REM.** 1<sup>re</sup> attest. ; à rattacher à FEW XXIV, 485a : *amplexare*, où seul est att. : «Mfr. *amplexation* "embrassement" (1486) (...) emprunté à lt. *amplexatio* "embrassement, *actus amandi*", mais dans un emploi tout religieux». [H. G.]

**AMPLIATIF, adj.** (ampliatif)

[GD : *ampliatif* ; FEW XXIV, 485b : *ampliare*]

**A.** - [D'un aliment] "Qui augmente l'activité du corps"

**Rem.** *Chron. et hist. saintes et profanes* (ms. du XVe s.) ds GD I, 280a.

**B.** - [D'un mot] "Qui précise le sens" : Parole *ampliative*, qui est parole complecte (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 58).

V. aussi *amplēctif* [E. P.]

**AMPLIATION, subst. fém.** (ampliation)

[GDC : *ampliation* ; FEW XXIV, 486a : *ampliatio* ; TLF II, 875b : *ampliation*<sup>1</sup>/*ampliation*<sup>2</sup>]

**A.** - [À propos d'une chose concr.]

**1.** "Action de rendre plus vaste, d'augmenter l'étendue de qqc. ; augmentation en étendue" : Comme le Roy nostre sire pour l'*ampliation* de la fortifficacion de son palaiz de Rouen ait appliqué et atribué a lui certain Jehan Marcel... (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1442, 360). ...la bonté de Nostre Seigneur vous a en ce donné plus de biens que aux aultres ; c'est assavoir prudence en vos besoignes et affaires, prosperité en batailles, magnificence de personne, flourishant jeunesse d'age, habundance de biens, paix et concorde en vostre royaume, *ampliation* de vostre seigneurie, et vray propos et desir de tout bien, se ne vous le voulez delaissier, que jà Dieu ne plaise. (MIÉLOT, *Advis directif M.-L. S.*, 1455, 380). Quant j'eux considéré ces nobles propriétés je ne fus aucunement esbahy se ung tel oyseau tymbroit les blasons d'un tel hostel car la stabilité d'iceluy n'eust peu avoir si longue estendue, si continuelle *ampliation* de terre, ne si singuliere entretenue (Lyon cor. U., 1467, 29).

**Rem.** Ex. de 1339 ds GDC VIII, 114a.

**2.** "Action de compléter, de développer [un acte écrit], amplification" : Et ainsi est la cause de nostre amphorisme et son *ampliation* ou eslargissement. (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 117). Car ainsi nous plaist il estre fait, saulf et reservé à nous et à noz successeurs, contes et contesses d'Artois, la moderation, *ampliation*, correction, declaration et interpretation de ces dites presentes (Hist. dr. munic. E., t.1, 1466, 112).

**B.** - [À propos d'une chose abstr.]

**1.** DR. "Extension [d'un privilège, d'un droit, d'un accord...]" : ...contre les adversaires desobeissans, pour les reduire en subjection et obeissance du Roy à l'*ampliation* de ladite paix et à la tranquillité des vrais subgiez et obeissans du Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 145). ...nous avons octroyées certaines noz lectres patentes, en forme de chartre, aux conseilliers et habitans de nostre ville de Lion, touchant l'*ampliation* et declaracion des franchises des foires par nous ordonnées audit lieu de Lion (Lettres Louis XI, V., t.2, 1463, 109).

- *Lettre d'ampliation*. "Acte officiel qui accorde l'extension d'un privilège, d'un droit" : ...nous avons sceu le refuz que avez fait de enteriner les lectres de privilege ou *ampliation* que avons de nostre mouvement donné à nostre (...) oncle le roy de Secille, (...) de seeller lui et ses successeurs ducs dudit duchié en cire jaune. (Lettres Louis XI, V., t.3, 1469, 348).

**2.** "Action de donner plus d'éclat à qqc." : ...ainsy comme Dieu mesmes a préparé ung regime sy excellent sur tous les

royaulmes du monde, samblablement vous, mon souverain seigneur, roy victorieux, fort champion et vaillant chevalier de Nostre Seigneur, espandez bien au large, par tout le monde, l'*ampliation* de son saint nom glorieux, loé et beny par temps et siecles infinitz. (MIÉLOT, *Advis directif M.-L. S.*, 1455, 380). [E. P.]

**AMPLIEMENT, subst. masc.** (amplément)

[GD : *amplément* ; FEW XXIV, 485b : *ampliare*]

"Accroissement"

**REM.** Doc. 1346 ds GD I, 280a-b. [R. M.]

**AMPLIER, verbe** (amplier)

[T-L : *amplier* ; GD : *amplier* ; FEW XXIV, 485b : *ampliare* ; TLF II, 875b : *amplier*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Augmenter, accroître (en particulier en étendue)"

- [Une chose concr.] *Amplier qqc. de qqc.* : Avec ces quatre très illustres princes descendus du champ des fleurs de lis, sont quatre nobles Marguerites de meisme sorte, lesquelles ont grandement *amplié*, enricy et augmenté ceste maison, tant de sales, chambres, clostures, vignes, hayes, jardins, préz, pastures comme tenemens et aultres appendences, dont elle a bruit et los par dessus toutes aultres. (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 27).

- "Rendre plus vaste (un domaine), augmenter son étendue, sa puissance" : ...après que Visance, cité de Trace, qui maintenant est dicte Constantinoble, fut *ampliee* et augmentee par l'empereur Constantin, premier de ce nom, exaltée et adoptee pour cité capitale de l'empire (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 225). ...et ne se trouvera point que la jurisdiction ecclesiastique eust esté en riens empeschee aux prelatz (...) Ce vaillant empereur Charlemagne leur eust avant *amplié* que empesché (JUV. URS., *Verba*, 1452, 352). Dames vous ont *amplié* vostre terre, Multiplié voz eureuses chevances, Tant par vertus que par leurs gouvrenances. (MICHAULT, *Procès honn. F.*, p.1461, 54). Icelui Nynus eut de sa propre mere un filz qui fut nommé Babilio, qui moult *amplia* la cité de Babilonne. (COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 177).

- "Compléter (un écrit, un discours...)" : ...pour *amplier* et eslargir la sentence de l'e[mphorisme] (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 360). Sire roy, c'est tres bien congneu Et jugié de bonne prudence. Et, pour *amplier* la sentence, Il n'est oppinion qui mette Ne qui la tiengne estre comette (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 73). Sy m'est bien dur certes et amer en coeur, quand les conséquences encore de son vice avenu me contraignent que je *amplie* la matière par son propre pourchas, quand luy-mesme, sciemment et tout de gré, donne matière de parler contre luy (CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 73).

**B.** - "Rendre plus important, plus considérable" : ...celluy Aristote en donne une autre reigle par laquelle le royaume se peult longuement garder laquelle est que le prince n'*amplie* pas trop sa seigneurie sur ses subjectz (ORESME, *Monnoies W.*, c.1365, LXXX). Il ne te doit pas estre ses De tes besongnes *amplier* (FROISS., *Joli buiss. F.*, 1373, 50). Maiz, pour recongnoistre que tousjours avoient ilz et auroient mestier de celuy qui leur avoit donné, ainsi comme lez dons divins furent de plus en plus congneus, les oblations et les sacrifices furent plus faitz et *ampliez*. (CHART., *L. Esp.*, c.1429-1430, 172). Pour accroistre et *amplier* mon nombre des nouvelles que j'ay promis compter et descripre, j'en monstrey cy une (C.N.N., c.1456-1467, 515). Pensés doncques de vous retraire, Vous, de Noyon les supplians. Eloy sera sans nul contraire

Evesque, tous biens *amplians*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 366).

- "Élargir (une grâce, les droits et privilèges accordés par une autorité...)" : Et avec ce, en *ampliant* nostre dicte grace, voulons et leur ottoirons que durant ledit an il aient les deux deniers sur ce qui sera levé de l'imposicion de douze deniers pour livre en la dicte ville (Mand. Ch. V, D., 1369, 293). ...en *ampliant* nostredite grace, nous avons ramené et ramenons à la somme de cent frans d'or, que iceulx exposans en paieront pour une foiz à nostre receveur de Retheloiz, en leur donnant et quittant, par ces presentes, le demourant qui pour ce nous en doit appartenir (Trés. Reth. S.L., t.2, 1397, 439). ...li rois d'Engleterre tint a amour les Flamens et ne lor osta nulles des grasces faites ne donnees en devant, mais les *amplia* tousjours en bien pour euls (FROISS., Chron. D., p.1400, 641). Pourquoi nous, ce considéré.. et, en *ampliant* nostre dite grace, nous plaist et voulons que le corps dudit deffunct soit baillié et delivré à ladicte suppliante (Paris domin. angl. L., 1423, 112). ...nous, en *ampliant* nostre dicte grace (Paris domin. angl. L., 1425, 195). Mais combien que nous ayons perdu le trespreux et le tresexcellent chevalier Darnant l'enchanteur, qui chief estoit de nous et qui noz franchises *amplioit* tousjours... (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 402). Laquelle promesse est bien grande et a *amplier* (JUV. URS., Verba, 1452, 352). ...nous avons (...) octroyé aux gens d'eglise, nobles, bourgeois, citoyens et habitans de la ville et cité de Besançon, en *ampliant* leurs privileges, franchises et libertez (...) qu'ilz puissent tenir et possider leurs benefices, offices laiz et seculiers et dignitez en noz royaume (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481, 27).

. [Une paix] : ...le bien de la paix des deux royaumes de France et d'Angleterre, à laquelle entretenir et *amplier* le feu roy regent Henry, roy d'Angleterre, et, après son decez, ledit duc de Bedford, son frere, avoient exposé corps, amis et chevanche (FAUQ., II, 1421-1430, 144).

**C.** - "Augmenter en intensité, donner plus d'éclat à qqc."

- [Une cérémonie, une fête] : Il te doit souvenir que le saint roy [David] print le fondement de sa gloire et de sa puissance et prouesse ou service de Dieu, car oultre l'office que Moysse avoit ordonne, il accreut et *amplia* de nouvel l'office divin, grandement et tresdevotement ordonne (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 251). Et de fait le roy commanda aux jennes chevalliers qu'ilz chantassent pour *amplier* la feste, comme ilz firent. Car ilz commencerent a chanter les ungs après les autres en telle maniere que tantost que ung jenne baceller avoit dit aucun reffrain, une pucelle ou damoiselle lui respondoit. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 265).

- [Une réputation] : Et à toy, o Montferrant, est immortele gloire deue, qui soyes digne d'avoir recombé ["de remonter"] sur le hault Parnasus mouillié de la liqueur de la tresclere fontaine pegasienne, dont George en son bers fut par les Heliconides enyvvré, et depuis par le conferer, tu en as esté embeu pour magnifier ta nature et *amplier* ton los. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 131). ...vous orrez (...) en la deduction de ceste nouvelle, la chose de quoy j'entens *amplier* et accroistre sa tresseureuse renommée. [Le narrateur va raconter l'histoire d'une femme "notable et vaillant"] (C.N.N., c.1456-1467, 241).

**II.** - Empl. intrans. ou pronom. "S'accroître, se répandre" : Nostre loy *s'amplie*, Tost sera emplie De vostre couvent. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 113). Puis que nostre gent affoiblie, Puis que nostre sens y deffault, Puis que sa loy croit et *amplie*, Puis que durement nous charie, Puis qu'il est deable

et non pas home, Sans ce que plus il nous herie, Envoyez le en cité de Rome. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 207).

**III.** - Part. passé en empl. adj. [D'une qualité d'une pers.] "Exalté, glorifié" : Pour brief procès, la vielle acorda a Jupiter qu'il auroit grace de parler a la pucelle et le mena vers elle a tout ses presens. Jupiter avoit lors plus de joye que je ne scairoye descrire. Quant il fu monté en la tour d'arain, en regardant l'*ampliee* beauté de Danés, sa joye doubla. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 195). [E. P.]

**AMPLIERE, subst. fém.** (amplière)

[\*FEW XXIV, 485b : *ampliare*]

"Médiatrice, intermédiaire" : Ce n'est pas drois qu'elle se torde D'estre moiienne et *ampliere* Pour celi qui le tient a ciere Amie et dame souverainne. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 110).

**REM.** Ds DU CANGE VI, 549b, s.v. *prozenetarius* (lat. *proxeneta*), attest. de 1306, au masc. : «curtiers vel ampliers». Le FEW enregistre, mais au XVIIe s., le sens de "retarder la condamnation (d'un criminel), donner plus de liberté (à un prisonnier)". [E. P.]

**AMPLIFICATION, subst. fém.** (amplification)

[GDC : *amplification* ; FEW XXIV, 486b : *amplificare* ; TLF II, 877a : *amplification*]

**A.** - "Action d'augmenter, d'élargir qqc. ; résultat de cette action"

- Au fig. "Accroissement" : ...aux parfaiz elle donne de la lumière de gloire la largesce et l'*amplificacion*. (Mir. ev. N.D., c.1348, 60). ...chose qui puist tourner et pourfiter a l'*emplificacion* de la vaillance et recommandacion de vostre noble personne (Gérard de Nevers M., c.1451-1464, 107).

**B.** - ALCHIM. "Corps primitif augmenté d'autres corps" : LE MARY. (...) Gardez qu'on ne desrobe. Nostre alembification. LE SECOND PAIGE. Ne ceste *amplification*. Je affineray dans le fourneau. (Arq. P., c.1500, 435). [E. P.]

**AMPLIFIER, verbe** (amplifier)

[GDC : *amplifier* ; FEW XXIV, 486a : *amplificare* ; TLF II, 877b : *amplifier*]

Empl. trans.

**A.** - Au propre

**1.** [Le compl. d'obj. désigne une chose] "Agrandir, rendre plus vaste, développer"

- [Une ville] : Cestui fut maistre de Omere. Cestui bailla ellection de rediffier ou *ampliffier* Ylion par les filz de Hector et aussi Cartage à la royne Dido, comme contient son traicté des ellections ou il meit plusieurs exemples, comme de Venise et Padue par Anthenor. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 30 r°). Cestui, au moien de sa science, *ampliffia* Jherusalem, predist quatre ans devant la destruccion des Juifs soubz Philopater, et aux Romains leur transquilité, qui IIIcXL ans avoient esté en continuel labour de guerre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 61 v°). Cestui prenostica la destruction de Jherusalem à l'empereur Adrian et en escripvit choses incroyables, c'est assavoir que lui mesmes la feroit restaurer et *ampliffier*, c'est assavoir agrandir et fere circuir et enclorre de mur en icelle le lieu où fut acomply le merite de la benoiste Passion Nostre Seigneur Jhesu Crist (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 76 v°).

- [Un ouvrage de l'esprit] : Sibille Amalthée fut environ ce temps, très experte en tous les sept ars liberaux et de ses sciences escripvit IX volumes à Tarquin, le roy des Romains, entre lesquieux

en avoit un des corps celestes, sur lequel l'on dit Albumazar avoir *ampliffié* le sien. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 45 v°). Johannes de Monte Regio, Alemand, excellent astrologien (...) fut envoyé querir par le pape Sixte pour *amplifier* le Paschal de l'abbé Denis, dont dessus est faite mention, qui, puis la correction de ce notable cardinal, estoit demouré intacte (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 162 v°).

**2.** [Le compl. d'obj. désigne, p. méton., un ensemble de pers.] "Augmenter, accroître en nombre" : Nostre seigneur te doint semence, Anne, qui croisse et multiplie ! Ta volenté soit accomplie, Helcana, en *amplifiant* La terre et la multipliant, Selon que Dieu l'ordonnera. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 55).

**B.** - Au fig. "Rendre plus important, donner plus d'éclat à qqc." : Après vindrent belles processions Mettant avant grans intercessions Pour mieulx au vray leur cas *amplifier* Et dehument faire receptions (LA VIGNE, V.N., p.1495, 223). [E. P.]

### AMPLIR, verbe (amplir)

[GD : *amplir* ; FEW XXIV, 487b : *amplus*]

Empl. trans.

**A.** - "Augmenter, accroître"

- *Amplir le nombre de* + subst. : Car quant il [Scipion l'Africain] vault une fois de l'isle de Sicile passer en Auffricque, il vouloit de IIIe de ses meilleurs gens de piet *amplir* le nombre de ses gens de cheval (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 25).

**B.** - [Le compl. d'obj. désigne une chose abstr.] "Rendre plus ample, accroître" : Or as tu voulu par tes exemples *amplir* le pouvoir de nature et deslier l'auctorité de la loy. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 123). [E. P.]

### AMPLITUDE, subst. fém. (amplitude)

[GDC : *amplitude* ; FEW XXIV, 487a : *amplitudo* ; TLF II, 879a : *amplitude*]

**A.** - [À propos d'une chose concr.] "État, qualité de ce qui est très vaste, très étendu ; grande étendue" : Et a ce propos aucuns pevent dire que l'air n'est point corrompu si le peuple ne meurt communement en grant multitude, et *amplitude* de pays. (LE FORESTIER, *Rég. epid. pest.*, 1495. In : *Chrestom.* R., 279).

**B.** - [À propos d'une chose abstr.] "Caractère de ce qui a un grand développement en qualité, en valeur ; grande qualité" : Dedans ceste magnifique cité Riche et puissant d'excellent pulcritude Paix, ioye, honneur, gloire et félicité Tousjours y sont et de biens plénitude. Nul n'y entre s'il n'est en gratitude De ce grant Roy et lui soit acceptable, Nul mal n'y a, mais de vie *amplitude* Car cité est sur toutes délectable. (JORET, *Jardrin salut.* V., 1483, 135).

**C.** - [À propos d'une pers.] "Sentiment de grandeur, de prestige"

**Rem.** VIGNAY (éd. 1531) ds TLF II, 880a (*par ambition seculiere et amplitude*). [E. P.]

### AMPLUMMUS, subst. masc. (amplummus)

[FEW XV-1, 22a : *\*appelmoes*]

"Marmelade de pommes" : Pour faire un *aplummus* : prenez pommes pelleez et copez par morceaux, puis mis boullir en belle esve fresce... (Vivendier S., c.1450, 46). [R. M.]

### AMPOULE, subst. fém. (ampoule)

[T-L : *ampole* ; GDC : *ampoule* ; AND : *ampuille* ; FEW XXIV, 488a : *ampulla* ; TLF II, 880b : *ampoule*]

**A.** - "Récipient arrondi, de matière diverse, servant à contenir du liquide notamment ; flacon, fiole" : ...les Juifs trouverent une

ymage de Jhesucrist (...) ilz le ferirent d'un coustel au costé ; et tantost sanc et eaue en issi a grant habundance. Et quant ilz veïrrent ce, ilz le vont recoeuillir et mettre en *empoles* et en arrouserent les malades (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 264). ...quatre *empoules* d'or torses, et en chascune a un esmail ront, sur le couvescle, des armes de France (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379-1391, 67). Deux *ampolles* d'argent doré, à une longue tige cizelée à vignettes, et sont les freteles des couvescles de deux lyoncaulx. (...) Trois autres *ampolles* plus petites, d'argent vérees, pour mettre eaue rose (Ch. VI, D., t.2, 1380-1422, 317-318). ...une paix d'argent atout I crucifix d'or et deux *ampulles* d'argent (Comptes Lille L., t.1, 1385-1386, 8). ...entre les plus notables choses, fu trouvée une petite *ampole*, où avoit escript grec et latin que ce estoit du propre sang du precieux corps de Jhesu-Crist (CHR. PIZ., *Faits meurs* Ch. V, S., I, 1404, 95). ...une *ambolle* couverte de palme plaine d'yaue du fleuve Jourdein. (CAUMONT, *Voy. N.*, p.1420, 82). ...prenés II. *ampoules* l'une pleine de vin et l'autre d'eaue (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 5).

- En partic.

. (*Sainte*) *ampoule*. "Flacon renfermant une huile sainte, apportée sur terre par voie surnaturelle, à l'occasion du baptême de Clovis, et utilisée par la suite pour le sacre des rois de France" : Et descendi li jones Charles de France devant l'église de Nostre Dame de Rains (...), et là fu à haute solempnité de la haute messe de l'archevesque de Rains sacrés et beneïs, ch'est de la sainte *ampoule*, dont mesires sains Remis consacra Clovis, le premier roi qui fu en France, et fu ceste unction envoïe de Dieu et des chiaux par un saint angle, et depuis tousjours li roi de France en ont esté consacré (FROISS., *Chron. R.*, X, c.1375-1400, 10). ...le roy Clovis se fist crestienner a la requeste de Clotilde, sa femme, pour une bataille que il avoit contre Alemans et Senes, dont il ot la victoire ; et en le crestienner envoia Diex la sainte *ampole*. (Mir. Clov., c.1381, 195). Considerés les graces que Dieu vous a faictes [au roi Charles VII] en vostre salvacion de la ville de Paris (...) ; et après vostre partement, combien que voz ennemis ayent tousjours esté fors, toutevoye y avez vous resisté tellement que avez honnorablement esté consacré en vostre ville de Reins de la Sainte *Ampole* (JUV. URS., *Loquar*, 1440, 321). En ladicté année mil IIIIc quatre vings et trois, le roy delibera d'avoir et luy estre portée la Sainte *Ampolle* qui estoit en l'eglise Saint-Remy de Reims, et qui avoit esté apportée par grace divine dès l'an cinq cens par une coulombe blanche au bon Saint-Remy de Reims, pour en oindre et sacrer à roy de France le roy Clovis, qui fut le premier roy chrestien (ROYE, *Chron. scand.*, II, 1460-1483, 134). Auquel Clovis monstra Dieu par moult de fois qu'il le vouloit appeller en son service, comme de luy envoyer (...) miraculeusement la sainte *ampole*, qui encoires est à Saint Remy à Rains, dont luy et les aultres Roys de France furent sacrez et enoincts. (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 56).

. *Ampoule de verre* : ...il vey amont, au milieu de la sale, la gaiolle plaine de *ampoules* de voire et de plusieurs malefices (...). Alors il leva la lance contremont parmy la gaiolle tant fort qu'il la rompi et les fiolles qui y estoient plaines d'enchantemens cheurent par terre (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 211). ...on alla querir de son precieux sang en une grant *ampole* de voire (LA VIGNE, V.N., p.1495, 261).

**Rem.** Noter ds GAY II, 458a, s.v. *verre*, un ex. de 1456 mentionnant «plusieurs ampoules de verre, garde mangiers de terre».

- P. méton. "Contenu de ce récipient" : Si vit venir un blanc gerfaut Qui aporloit unne fiole Toute d'or et plainne d'*ampoule* Et d'onguement si presieux Et de bonté tres vertueux. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 334).

**B.** - [P. anal. de forme]

**1.** P. iron. "Tête, crâne (?)" : Dist ly cuen Baldwin : "Garde ta mesparolle, Faux trahitour punaix, et par s. Agricolle ! A pou que ne toy donne une teil capitolle Que li cervel ychi en chaireit sous l'*ampolle*." Quant Henry l'entendit, forment la tieste crolle : Une hameide prent qui astoit de beolle, Vers Baldwin s'en vat pour donneir une holle (...) : La tieste li fendit ensi com une amolle, Le chervel li gettat tout enemy le cytrolle [*«Je ne saisis, pas plus que Bormans, le sens de ce terme. Mon savant confrère, M. Le Roy, explique "ampolle" par "épaule", mais forme et sens me laissent des doutes légitimes»* (Scheler, Gloss., 28) ; le sens "tête, crâne" paraît plus plausible, p. réf. à des empl. arg. (du type "carafe", "carafon", "fiole", "citron"...), type qui a existé de tous temps] (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 714).

**2.** "Bulle" : Quant il appert *ampoules* en l'orine au dessus, c'est signe de passion es rains et de longue maladie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 99). ... es *ampoules* qui se font sur l'yaue pour l'air qui monte amont, li airs enclos dedens a l'issir hors n'en ist point amoistis (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXV, 11, 194 r°).

**3.** MÉD. "Boursoufflure épidermique formée par l'accumulation de sérosités sous la peau" : Vecy les signes : fievre lente est plus grande de jour que de nuit, rougeur de maxilles, eschauffement des piés et des mains, generacion de *ampoules* es piés, tousses avec faulx repos (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 7).

**REM.** Graph. *ampuelle* ds IGLF (Arch. Nord, 1447). [M. C.]

**AMPOULETTE, subst. fém.** (ampoulette)

[T-L : *ampolete* ; GD : *ampolete* ; FEW XXIV, 489a : *ampulla* ; TLF II, 882b : *ampoulette*]

"Petite ampoule, petit récipient arrondi" : ...le dit de Mendosse eut en avision que l'ymage de Nostre Dame s'aparessoyt a luy. Et luy sembleit qu'elle luy aporloit une *ampolecte* de basine de laquelle *ampolecte* luy en onguet sa playe et sur cela le dit de Mendosse s'esveilla (...). Et le cyurgyen qui le pasoit estant avec les diz serviteurs regarda sur la table la ou estoient ses oinguemens entre lesquels il vit une *ampolette* pareille de celle que le dit de Mendosse divisoit dont le cyurgien fut mout esbahy (WERCHIN, Corresp. G.-W., 1402-1409, 147). ...tant pour ung garnymment d'espée, ung mantelet, pour peignere, que pour des gorgias pour madame et madamoyselle, et pour *empouletes* d'uille de naffe (Comptes roi René A., t.2, 1479, 357). ...troys *ampolettes* de pouldre de violette (Comptes roi René A., t.2, 1479, 374).

**REM.** Noter ds GAY I, 31b un ex. de 1485 avec la graph. *ampoulette* et ds IGLF un ex. de 1426 (*R. des Soc. sav.*, t.6, 1877, 129) avec la graph. *ampulecte*, un ex. de 1452 (Arch. Nord) avec la graph. *ampullette*. [M. C.]

**AMPUTATION, subst. fém.** (amputation)

[GDC : *amputation* ; FEW XXIV, 494a : *amputatio* ; TLF II, 883b-884a : *amputation*]

"Action d'amputer"

**REM.** PANIS, *Guidon*, 1478, ds TLF. [R. M.]

**AMPUTER, verbe** (amputer)

[GDC : *amputer* ; FEW XXIV, 494a : *amputare* ; TLF II, 884a : *amputer*]

"Ôter, enlever, faire disparaître" : Mais veult bonté supporter, Conforter, Et justice executer, Disputer Contre ceulx qui font injure ; Les vices doitb *emputer* Hors bouter, Tousjours les persecuter Sans doubter, Car Dieu du tout les conjure. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 78). Dont il s'ensieult (...), *ampute*, trenche et coppe, cest adire remeuve et oste de la faulte de ta grace (...) mon obprobre (...) ; que temerement et presunptueusement (...), j'ay des aultres souspechonné iceux jugans à bien faire et bien ouvrer non point pour dieu mais pour la loenge humaine ou pour le loier temporel laquelle suspicion est moult grief pechié (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 40). [E. P.]

**AMUCELET, subst. masc.** (amucelet)

[Ø]

"?" : ...de sauve et especiale garde brisée, violences, painnes commises, portement d'armes indeument, vuée de genz, les quelles choses le dit nostre procureur et le procureur des diz doyen et chapitre disoient avoir esté faites aus diz doyen et chapitre, en leurs genz et biens (...) et avoir batu leur gardian, appellé Pierre de Brie, et lui desrobé de son *amucelet* (Doc. Poitou G., t.2, 1342, 247).

**REM.** Peut-être dimin. de *aumusse* ?. À rattacher, dans cette hypothèse, à FEW I, 75a : *almucia*. [E. P.]

**AMUÏR, verbe** (amuïr)

[T-L : *amüir* ; GD : *amuïr* ; AND : *amuïr* ; DÉCT : *amüir* ; FEW VI-3, 311b : *mutus* ; TLF II, 885b : *amuïr*]

**I.** - Empl. trans. *Amuïr qqn.* "Rendre muet ; réduire au silence" : Or m'ôés piteusement Cuers dous, il n'i a c'un tour : Ne puis vivre, bien le senc, Se je n'ai briefment retour D'estre secourus (...). Se Mors me devoit *amuïr*, Convenra il qu'Amours me prengne Par vous, et estuet que j'ategne Vostre voloir, quant pris m'arés. (ACART, Prise am. H., 1332, 35). Ains dit à Biaumanoir par moult grant estoutie, "Rent toy tost, Beaumanoir, je ne t'ochiray mie (...)." Et Beaumanoir respont, "Je le te sourenvie (...). Or giete tost le dé et sy ne te faing mie ; Sur toy sera hazart, courte sera ta vie." Alain de Carromois si l'a bien entendu Et luy dit, "Glout trichierre, qu'est ce que pensez tu ? Penses tu *amoïr* homme de tel vertu ? Le mien corps te deffie au jour d'uy de par lu ; Mointenant te ferray de mon glayve esmoulu." [Éd. : «silencer» ; forme "amoïr" (poit.) ds FEW] (Bat. Angl. Bret. B., a.1355, 58).

**II.** - Part. passé en empl. adj. "Qui a été rendu muet, devenu muet" : Il devint sours et *amuï* (MACH., J. R. Nav., 1349, 215).

- "Réduit au silence (?)" : Et comment se char fu de lontans *amuïie* Et comment elle fu en Gadres esquarnie (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 351). [M. C.]

**AMULAINE, subst. fém.** (amulaine<sup>1</sup>)

[GD : *amulaine*<sup>2</sup>]

"?" : Par le conseil Bertran, qui proesce demaine, La bonne bourgeoisie no gent françoise saigne. Atant es vous Bertran dessus une *amulaine*, Une branche en sa main de fuelles toute plaine, Ce signifie paix que François ont a paine. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 443). [Seul ex.]

**REM.** GD I, 281b : «cheval précieux». Ou s'agit-il d'une mule (*une mulaine*) ? FEW VI-3, 212a-b, s.v. *mulus* ne présente rien de comparable. Cf. cependant GD V, 446b, s.v. *mulain* (mais apparemment pour désigner un muletier). [E. P.]

**AMULAINE, subst. masc.** (amulaine<sup>2</sup>)[T-L : *amulaine* ; GD : *amulaine*<sup>1</sup> ; FEW XIX, 4b : *amir*]

"Gouverneur d'un pays musulman" : L'*amulaine* d'Orbric alèrent encontre (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 157). Salatre abati et le payen Gringnart, L'amulame [l. *amulaine* (?)] d'Orbric, ung soudan Achoppart. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 145). Comment après ce que le soudan Salhadin fut receu a seigneur de tous ceux la seignourie l'*amulaine*, il assambla grand ost et s'en alla devant le Crac en Ermenie qu'il ot de force (Saladin C., c.1465-1468, 29).

**REM.** *Chev. cygne* R., c.1356, 3191 et 3588 ds GD I, 281b. [E. P.]

**AMULER, verbe** (amuler<sup>1</sup>)[GD : *amuler* ; \*FEW VI-3, 211 : *mulus* (?) (?)]

Empl. pronom. "S'abrutir"

**REM.** DESCH. (ms.) ds GD I, 281b. [R. M.]**AMULER, verbe** (amuler<sup>2</sup>)[GD : *amuller* ; FEW VI-3, 308b : *mutulus*]

"Mettre (les foins, les pailles) en meule" (synon. *ameulonner*)

**REM.** LE MUISIT, c.1347-1353, ds FEW ; doc. 1406 (Conches, *amuller*) ds GD I, 281b. [R. M.]

**AMULONNER, verbe** (amulonner)[GDC : *ameulonner* ; FEW VI-3, 308a : *mutulus*]"Mettre (les foins, les pailles) en meule" (synon. *amuler*<sup>2</sup>)

**REM.** Doc. 1387 ds DU CANGE I, 235b, s.v. *amulgare* (*amulonner* ; GDC VIII, 104c).

V. aussi *ameulonner* v. Lexiques [R. M.]**AMUREMENT, subst. masc.** (amurement)[\*FEW VI-3, 244b : *murus*]

"Murs, muraille" : ...et a esté payé ledit [maçon] pour plusieurs réparacions audit chastel et au Parc, avoir relevé plusieurs brèques autour des hayures dudit Parc et en plusieurs lieux, recomblé les *amuremens* et ressoliné le maison du braconnier (Comptes seigneurie Lucheux D.W., 1427-1474, 24). [Seul ex.] [M. C.]

**AMURER, verbe** (amurer)[GD : *amurer* ; FEW VI-3, 244b : *murus*]

Empl. trans. "Murer, entourer de muraille"

**Rem.** GD I, 281b ; doc. 1359.

- Part. passé en empl. adj. : Led. sgr la fit mener à Bethencourt et là il la mist en vne prison tout *amurée* et la fesoit passer de boire et menger. (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 196).

**REM.** Cf. aussi TLF II, 886b : *amurer*, terme de mar. [M. C.]

**AMUSARDER, verbe** (amusarder)[GDC : *amusarder* ; FEW VI-3, 281b : *musus*]

Empl. trans. *Qqn amusarde qqn*. "Rendre musard, faire sortir du droit chemin, dévoyer, débaucher" (synon. *amusardir*) : Fame qui est fole musarde Trop bien resamble a la laisarde Qui est dite de despecier ; Ne cesse de sac plain vuider. (...) Male fame est un mauferas. Quant tele fame homme *amusarde*, Il faut c'ou feu d'enfer en arde (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 162).

**REM.** «Le substantif *amusarderie*, ainsi que les verbes *amusardir* (...) et *amusarder* (...) semblent être des innovations lexicales» (Éd.). [M. C.]

**AMUSARDERIE, subst. fém.** (amusarderie)[\*FEW VI-3, 281b : *musus*]

"Action d'*amusarder*, de débaucher ; résultat de cette action" : Je pri Dieu et dame Marie Que me gart d'*amusarderie* De fame qui musart conchie. De musarde ne fai t'amie, Mes de la pucele Marie Qui ne t'amusardira mie, Ne a la mort ne a la vie, Mes te rendera gracieus (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 162).

**REM.** «Le substantif *amusarderie*, ainsi que les verbes *amusardir* (...) et *amusarder* (...) semblent être des innovations lexicales» (Éd.). [M. C.]

**AMUSARDIR, verbe** (amusardir)[\*FEW VI-3, 281b : *musus*]

Empl. trans. *Qqn amusardit qqn*. "Rendre musard, faire sortir du droit chemin, dévoyer, débaucher" (synon. *amusarder*) : El ne vieut mes que sauver t'ame ; Ce ne quiert pas dame Rebourse, Mes s'esforce a vuider ta bourse (...). Or es vuידés de toutes pars. Dire pués : "Je sui un musars." Mout ont fames *amusardi* Et homme et couart et hardi, Mes fame n'*amusardi* mie Qui vieut aidier dame Marie (...). De musarde ne fait t'amie, Mes de la pucele Marie Qui ne t'*amusardira* mie (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 162).

**REM.** «Le substantif *amusarderie*, ainsi que les verbes *amusardir* (...) et *amusarder* (...) semblent être des innovations lexicales» (Éd.). [M. C.]

**AMUSEMENT, subst. masc.** (amusement)[GDC : *amusement* ; FEW VI-3, 281a : *musus* ; TLF II, 889b : *amusement*]

**A.** - "Action d'amuser, de détourner l'attention et/ou l'action de qqn en l'occupant d'autre chose ; état de distraction ; ce qui dérive l'intérêt de qqn vers un objet secondaire" : Je fus de joye sy espris Qu'a paine je pris hardement De danser comme bien apris, Et l'eusse fait certainement Se je n'eusse eu l'*amusement* De Valentin qui me survint, Qui me fit ung long preschement Du chasteau Venus dont il vint. De ce chasteau tant me compta Mon compaignon que tant amoye Qu'en la voulenté me bouta De veoir Venus et sa joye. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 39). ...prestement (...) commença un tel discord et desroy entre ceux qui l'avoient prise [la reine] et desconfite, pour cause du butin et du gagnage de sa despouille, que furieusement tuans l'un l'autre, comme gens enragés, n'entendoient plus à la très-douloureuse desconfortée royne (...). Par quoy, quand ceste povre royne vit ce, (...) parla piteusement à un escuier qu'elle vit là, et luy pryra qu'en l'honneur de la passion de Nostre-Sauveur Jésus-Christ il prist pitié d'elle (...). Sy monta [sur son cheval] la royne et son fils. Et donna Dieu tel *amusement* à tous les autres que nul d'eux oncques ne perçust leur partement (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 301).

**B.** - "Action de détourner du vrai, de jeter dans l'erreur ; état d'égarement, d'illusion" : Quant je la vi si hautement Assise, et si très noblement De grans richesses acemée (...), Dedens mon cuer venirent doubttes Qui y entrerent par folie Et par droite merencolie. Car j'estoie trop esbahis (...) Et d'erreur telement temptez, Que je cuiday estre enchantez. Mais en si fait *amusement* Ne demouray pas longuement ; Car j'usay dou conseil d'Avis Qui fist retourner mon avis Justement par devers Raison, Qui est tout adès en saison Des loiaus cuers remettre a point Qui sont issu hors de leur point. (...) Si que depuis en sa garde a Mon cuer, mon sens et mon penser, Pour resister et pour tenser Aus fausses cogitations, Et oster les temptations Qui cuidoyent avoir victoire A moy faire fausement

croire. (MACH., J. R. Nav., 1349, 183). ...avec le mauvais langage et blasme qui puet sourdre a femme par abit desordenné et par maniere malhonneste, y a un autre plus perilleux inconvenient : c'est l'*amusement* des folz hommes qui peuent penser que elle le face pour estre convoitee et desiree par fole amour. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 179).

**C.** - Rare. "Ce qui fait passer le temps agréablement, ce qui divertit, égaie" : ...ma dame Sensualité, qui me charroye le demy temps [Demy Temps, nom d'une plaine] en douces parrolles ycy devant narrées et en petitz *amusemens* et folz aisiers (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 237).

**REM.** Cf. aussi *amuserie* en agn., *M. fr.* 39-40-41, 1995-1997, 635. [M. C.]

### AMUSER, verbe (amuser)

[T-L : *amuser* ; GDC : *amuser* ; DÉCT : amuser ; FEW VI-3, 280a : *musus* ; TLF II, 891a : *amuser*]

**I.** - "Détourner l'attention de qqn, le retarder"

**A.** - Empl. trans. *Qqn / qqc. amuse qqn.* "Détourner l'attention, l'action de qqn en l'occupant ailleurs à des choses secondaires ; en partic., dans le domaine militaire, détourner l'attention (de l'ennemi), le tromper, le retarder par des escarmouches, des actions dilatoires" : ...lesquels s'y gouvernèrent fort vaillement et chaleureusement, mesmement les francs-archiers, qui avoient esté logez près desdits chastel et ville de Honnefleu, l'espace de dix ou douze jours, pour toujours escarmochoer et *amuser* iceulx Anglois, en attendant que la seigneurie sus mentionnée y vint. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 188). ...faignant qu'il vousist passer par la, pour *admuser* les François... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 236). ...Bourgongnons et Anglès qui ne cherchoient que la bataille (...), marchèrent toujours à l'encontre de leurs ennemis, comme pour les contraindre à combattre. Mais François qui ne cherchoient point ce que les Bourgongnons désiroient (c'estoit de combattre à pied), ne firent riens que livrer escarmuches auxdits Bourgongnons pour les *amuser* toujours et tenir en travail (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 99). Bien vingt-cinq jours demora à Hesdin, à grans frais et despens du duc de Bourgogne ; et disoit-on que, avecques ce qu'il devint malade de gouttes, mal [fut] en estat pour partir de là. Sy en vint l'aventure bien au gré du roy, de son long séjour, car c'estoit ce qu'il désiroit, pour tant plus *amuser* le duc là en attendant l'octobre (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 42). Et le Jouvencel (...) congneust qu'ilz [ses ennemis] s'en retournoient et ce qu'ilz avoient fait n'estoit que pour le *amuser* tant que leur puissance aloit combatre l'autre logeiz. Et sus piedz demande son cheval en disant : "Tout le monde à cheval ! Car seurement ces gens yci vont combatre noz gens, et, pour ce petit bruit qu'ilz ont fait yci, nous cuident *amuser*. Sus ! tost ! faites dilligence et passons le pont." (BUEIL, I, 1461-1466, 144). Et le prindrent [mons<sup>r</sup> de Lingny] ceulx de Senes pour leur cappitaine et luy promisdrent certaine somme d'argent l'an, dont il n'eut riens, et cecy *amusa* le roy six ou sept jours. (COMM., III, 1495-1498, 144). J'ay envoyé des gens où estoit l'advangarde veoir s'ilz le font pour *admuser* quelc'un. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 315).

- *Qqn amuse qqn de qqc.* : Et sur ce vint ung compaignon, qui dit : "Messeigneurs, vecy ung herault qui vient devers vous o sa cotte d'armes et desire parler à monseigneur le conte." Et le conte dist : "Il nous *amusera* de quelque chose, tandiz que ses gens tireront

aux champs. C'est la cause de sa venue. Mais ouir le fault..." (BUEIL, I, 1461-1466, 209).

- P. ext. rare. *Qqn amuse qqn.* "Décaler l'action de qqn dans le temps, le retarder" : ...voulons et ordonnons, que tous les Fermiers qui auront fait adjourner aucunes parties, soient tenues d'icelles faire appeller et expédier au jour de leur assignation, sans acunement les délayer ne *amuser* (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1452, 242).

**B.** - Empl. intrans. ou pronom. "Se détourner de faire le plus important en se laissant accaparer par qqn / qqc., perdre son temps en portant son attention, son action sur qqn / qqc. de peu d'intérêt ; en partic., dans le domaine milit., se laisser dévier de ses objectifs par des manoeuvres fallacieuses" : Le roy se fery en l'ost, et y porta moult grant dommage, car il avoit commandé a sa gent, sur paine de la hart, que nul ne prensist prisonnier, mais meist tout a mort, quanqu'il en pourroit aconsuivre. Et ce fist il pour ce que ilz ne *s'amussent* par avarice, a la fin qu'il les peust tenir ensemble pour retraire sans perte. (ARRAS, c.1392-1393, 105).

- P. anal. [D'un animal] : En ung pays de vieilles ventes S'en vint devant les chiens ruser. Il va et revient par ses sentes Pour cuyder les chiens abuser, Mais garde n'ont d'eulx *amuser* Pour bestes qui devant eulx saillent (...). De le relancer se travaillent Et y mectent tout leur effort. (BRÉZÉ, Chasse T., c.1481-1490, 38).

- *S'amuser* + compl. de lieu. "S'attarder en un lieu sans obligation primordiale" : Vous pavez partir d'ici au matin et chevaucher tout le jour, et vous en yrez repaistre à ung petit villaige (...) Il n'y a que cinq ou six maisons ; et tant mieulx vault, affin que vos gens ne s'i *admurent* pas. (BUEIL, I, 1461-1466, 178). De noz gens plusieurs sont blessez, Et mors une grant quantité ; Dont de plus icy se *amuser* Il n'est point de neccessité. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 543).

- *S'amuser à qqn* : Puis lui dist qu'il retourmast, lui et Gervaise, mettre leurs gens en ordonnance pour retourner en la ville de Crathor, et qu'ilz ne *s'amussent* point à lui ; qui ainsi le firent. Et ordonnerent que le Mareschal fust porté par les archiers en une maison du villaige conquis, où l'en lui fist une licrière. (BUEIL, I, 1461-1466, 110). LE LARRON RESSUSCITÉ. (...) Pour ce, ceulx qui ont leur actente icy, ne qui a moy ["à ma nature mortelle, à ma dépouille"] *s'amurent* Sur la sepulture presente, Ilz perdent leur temps et s'abusent ; Leur saison despendent et usent Ainsi que bestes et follastres (LA VIGNE, S.M., 1496, 429).

- *S'amuser à qqc.* : Noz gens ont fait beaucoup de petites diligences qu'il n'est jà besoing de vous racompter ; car ce ne seroit que perte de temps (...). Et vault mieulx que vous exploictez le temps à ordonner que ferez demain, que de vous en compter : nous avons fait cela, nous avons dit cela ; à quoy gens se *amurent*. (BUEIL, II, 1461-1466, 87). Or vous en allez ; et je pry à Dieu qu'il vous vueille conduire. Et, affin que nul ne se *amuse* au pillage, nous serons tous à butin. (BUEIL, II, 1461-1466, 126). ...le roy devoit tirer son chemin et ne se *amuser* à ces folles offres qui ne sauroient durer une sepmaine (COMM., III, 1495-1498, 143).

. P. anal. [D'un animal] : ...quant il verra que le videococ commenchera a errer, donques le parsieue, et se le videococ s'areste sans avoir la teste levee, il doit ferir ses deus bastons l'un contre l'autre tout en pais, et le videococ s'i *amuse* et afolle tellement que celui qui le parsieut l'aproche de si pres que il prent sa verge et li met tout bellement le las qui est u bout de la verge u col, et ainsi est prins. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 294).

- *S'amuser à + inf.* : Et à l'endroit que vous verrez que je chargeray et que je donneray dedans, venez tous après moy et me suivez de bien prez. Je vais devant sur vostre sceureté. (...) Et ne vous *amusez* point à prendre prisonniers, ne chevaux, ne pillage, ne à chacer personne pour fuitte que vous voyez, pour paour du raliement, tant que vous voyez bien que soyez les maistres. (BUEIL, I, 1461-1466, 145). ...se vous aviez vostre entendement de donner [un coup] tousjours à vostre adversaire en ung lieu et vous veissiez qu'il y donnast provision, pareillement devez changer propos ; car j'ai veu beaucoup de gens, pour tousjours se *amuser* à faire une chose, estre deceupz et leur en advenir mal. (BUEIL, II, 1461-1466, 102). Aprez ceste bataille faicte, il sembla au duc Baudouyn que le Jouvencel estoit *amusé* à veoir faire armes et à faire du seigneur et qu'il ne lui souvenoit plus de la guerre. (BUEIL, II, 1461-1466, 112). ...lequel [duc d'Autriche] vint frapper sur les frans archiers, dont aucuns se *amuserent* a pillier le bagaige et les autres estoient hors d'ordre. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 392).

- *S'amuser en + gérondif* : ...mais il ot sur la porte une grosse tour et assez haulte, et estoit bien couronnee, et monstroït grant deffense ou lez febles et bas murs estoient. Mais Gieffroy avoïoit de venir pourveu de manteaux et de cloies pour les pierres de faiz. Et ainsi qu'il *s'amusoit* en ce pensant, il entra en une estroicte charriere qui remontoit la montaigne, a revenir autour de la forteresse, pour repaier a son logeiz. (ARRAS, c.1392-1393, 199).

**II.** - "Détourner l'attention du vrai, tromper qqn, l'abuser"

**A.** - Empl. trans.

**1.** *Qqn amuse qqn* : Mes li aucun sont betourné Et de leur grant avoir mal usent, Quar les povres souvent *amusent*. Marie ne les *amusa* ; De ce qu'ele avoit bien usa. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 35). De ceaus qui si très bien savoient Requerir, flater, losangier Et leurs paroles arrangier, Aucunes en y avoit d'elles Qui savoient tours et cautelles Et faindre si très proprement Qu'il cuidoiēt certainement Meinte fois qu'elles les amassent La ou penser ne le deingnassent, N'il ne pouoient de parler Tant savoir, ne de bas voler, Qu'il ne fussent d'elles rusé, Acornardi et *amusé* ; Car on doit ruser les ruseurs (MACH., D. Lyon, 1342, 215). Lors parfis je ma traison Quant tant, frère, vous *amusay* Que si aigrement l'acusay Que la feistes a mort mettre Sanz raison (Mir. emper. Romme, 1369, 307). ...il a ainsi rusé Franc Vouloir et si *amusé* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 327). Peuple croit, se on l'apercevoit, Plus mensonges que ce que on voit ; Ainsi deboutent Verité, et droit ne redoubtent. Les trouveurs des bourdes escoutent, Qui en sedicion les boutent. Lors *amusez* Sont les simples et abusez Par gens en mauvaistié rusez, Et pour leurs delis refusez Occasion Leur donnent par decepcion Et faulse machinacion De querir leur destruction (CHART., L. Dames, 1416, 295). Espoir, confort des malheureux, Tu m'estourdis trop les oreilles De tes promesses non pareilles, Dont trompes les cueurs doloireux. En *amusant* les amoureux En faissent baster aux corneilles, Espoir, confort [des maleureux, Tu m'estourdis trop les oreilles.] (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 460). Se celle que jadiz servoye (...) Se dit m'eust au commencement Sa voulenté, mais nennil, las ! J'eusse mis paine aucunement De moy retraire de ses las. Quoy que je lui voulsisse dire, Elle estoit preste d'escouter Sans m'acorder ne contredire. Qui plus, me souffroit acouter Joingnant d'elle, pres sacouter... Et ainsi m'aloit *amusant* Et me souffroit tout raconter, Mais ce n'estoit qu'en m'abusant. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 67).

**2.** *Qqc. amuse qqn* : Voulsit Dieu que vous, François, ne fussez point *amusés* par ceste sophistique esperance, ne legiers a

souhaitz fantastiquez, et inutiles desirs, ainçois meissés l'engin a l'esgart, et la main a l'oeuvre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 102).

- *Qqc. amuse qqn à + inf.* "Inciter fallacieusement à" : Il est encores une quarte desesperable esperance, que je ne scay proprement nommer, sy non que je la dye frustrative. Et ceste [l'esperance frustrative] *amuse* les legiers en crainte a esperer leurs secours, et attendre leur bien, de chose qui ne peult prouffiter ne aider. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 113).

**B.** - Empl. intrans. ou pronom. "Se (laisser) détourner du vrai, s'égarer sur une fausse piste, être victime d'une illusion" : L'AMOUREUX. Helas ! Je n'ay pouoir n'espace D'aler avant ne de retraire. Je suis le poisson en la nasse, Qui entre ens et ne s'en puet traire (...). LE DORMEUR. En actendant sans soy lasser, Nè autre que vous acuser, Vous convient il le temps passer ; Actendre bien n'est pas muser. Trop grant actrait fait *amuser* Souvent, et deçoit et aluche (CHART., D. Rev., a.1424, 317).

- *S'amuser à + inf.* "S'abuser à" : Pour Dieu ! boutons la hors Ceste Merencolie (...). Trop lui avons amors D'estre en sa compagnie, Ne nous *amusons* mie A croire ses rappors (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 409). ...assez de gens, comme vous savés, ont été miz hors de villes et chasteaux par deffault de gouvernement ; et, pour se *amuser* à cuider gaigner, ilz perdoient tout. (BUEIL, II, 1461-1466, 126).

**III.** - "Capter l'intérêt, occuper l'esprit par des choses plaisantes (généralement considérées comme frivoles et vaines, détournant des choses sérieuses)"

**A.** - Empl. trans.

**1.** *Qqn amuse qqn* : L'ABUZÉ. Des petiz dons m'entretenoit, Par ce point m'estoit *amusant* : L'ung jour ung pourpoint me donnoit Ou quelque drap a l'avenant. [Éd. : «estre s'amusant : s'amuser, s'occuper à des vanités» ; s'il s'agissait ici d'un pronom. on aurait : m'estois, et non : m'estoit] (Abuzé D., c.1450-1470, 96).

- *Qqn amuse qqn à + inf.* : ...aucuns ont escript en vers rimez certaines nouvellectez (...). Et ont tant fait, comme on dit, pour destorner aux autres la joie a quoy ilz ont failli que leurs escrips sont venuz en voz mains et pour l'attrait d'aucunes parolles doulces qui sont dedens vous ont *amusees* a lire leur livre que on appelle la Belle dame sans mercy. Ou quel, soubz ung langage affaitié, sont enclos les commencemens et ouvertures de mettre rigueur en la court amoureuse (CHART., B. Dame, 1424, 36).

**2.** *Qqc. amuse qqn* : DESESPERANCE. Fol *amusé* a neant, deceu par la vanité de ceste briefve vie, qui prens ton plaisir a vivre pour trainer en langueur et angoisse porter, pour quoy te plaist ce qui te tormente, et comme ne laisses tu de bon grey ce qui maugré toy te laissera ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 17). ...cestuy seigneur a nom Abuz et madame nostre maistresse est appelée la Court, car en son hostel et service nous nous tenons. Auquel lieu a monseigneur Abuz plusieurs personnes menees, tant hommes que femmes, qui bien s'en fussent sceu passer. Mais la delicieuse compagnie et le nom de monseigneur seulement, avecques la tresbelle et gracieuse entree que madame nostre maistresse leur a monstree, les a tellement *amusez* que a peine s'en sont sceu ne se voudroient departir (Abuzé D., c.1450-1470, 35).

**B.** - Empl. intrans. ou pronom. "Prêter son attention à des choses vaines (au lieu de mieux occuper son temps) ; se laisser distraire par des choses plaisantes (en oubliant l'essentiel)" : De l'esgarder ne fust lassez (...); La, remirant la beauté d'elle, Se prent com mouche a la chandoile ; De sa façon trop s'esmerveille, Car onq ne vid beauté pareille ; La, *s'amuse*, la, se

remire, De s'ennemie fait son mire. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 114).

- *S'amuser à qqc.* "Se plaire à qqc." : ...sachiés que videocos sont les plus fouz oisiaux du monde, auquiel oisel moult des gens de ce monde ressemblent, qui sont si folz que il s'*amusent* aus delices terrianes, et ne leur souvent de Dieu ne des biens celestieus, et dont, le diable, qui les dechasse, leur met le las u col et les tire a soi. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 294). Ainssi prent le diable homme a la foletore, quer il li met devant les yex, pour lui faire affoler et dechevoir, les choses en qui il est plus enclin, qui sont contre son ame, et tant home s'*amuse* au fait de l'anemi que il li met le las u col. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 308). Achillés la belle regarde ; De tous ses maintiens se prent garde ; Sa contenance moult lui plaist (...). Achillés arrier s'en repaire (...). Des yeulx celle qui lui plaisoit Suivoit cil, qui s'i *amusoit*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 115). Si pevent estre comparez lesditz juifz au roy Mydas, qui par sa convoitise desordonnee se mist en peril de mourir de fain. Car ilz ont refusé le pain et la chair de vie eternelle pour eulx *amuser* a l'ombre qui tousjours fuit sans arrester et point n'apporte de viande salutare. (Ovide mor., 1466-1467. In : *Chrestom.* R., 203). Ostez de vous toute folie Qui les pensees des folz lie. Serchez doctrine par laquelle Vous vient salutare sequelle. Serchez douce philozophie En qui tout homs saige se fie ; Que volenté n'ayez aucune De vous *amuser* a pecune, Mais vous joignez a Sapience (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 145).

- *S'amuser à + inf.* "Se donner du bon temps en..." : ...il envoya en France le seigneur de Craon pour avoir de la pecune vers sa femme, lequel, la pecune receue, se *amusa* à fere bonne chere et son maistre et tous ses gens estoient nudz et mors de fain (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 v°).

- *S'amuser en qqc.* "Trouver de l'agrément dans" : Moult prist le roy grant plaisir en ceste histoire et en plusieurs autres qui y furent. Et ainsi se deduisi jusques au tiers jour qu'il aloit par leans. Et appercoit une tres belle chambre (...), et y voit grant foison de chevaliers pains, armez de leurs cottes d'armes toutes armoiees de leurs armes (...). Tant s'*amusa* le roy en la chambre que pour poy qu'il ne sommeilla. Mais il s'appercoit, et vint hors, et voit que le soleil estoit ja tout bas. (ARRAS, c.1392-1393, 304).

. [D'une chose personnifiée] : Qui hier cuidoit que fortune eust osé attrister la fille d'un roy, la mignonne d'un empereur françois dont le trosne respand comme le ciel ? O folle abusée, rencontrée de ta mesme folie qui te frappe au front, or te appert que ny de toy, ny de luy, elle fait estime, ny si elle ressongne la menasse de l'un, ny si elle s'*amuse* en l'amitié de l'autre. Certes nenny ! ny de ton ris, ny d'autrui couroux ne luy est si peu non. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 53).

**C.** - Part. passé en empl. subst. "Personne qui s'occupe de choses vaines, qui se laisse facilement distraire" : ...certes j'ay bien esperance que moy, a l'aide de Dieu et de Folcuider, ensemble avec nous Follebobance, te conduirons en tel estat, se nostre conseil tu retiens, que le despartir d'avec nous te sera en fin desplaisant (...). Après Abuz plusieurs s'amused, Abuz les *amused* abuse, Par Abuz suivir ceulx s'abusent Dont peu est sage qui si muse ; Au dangereux son de ma muse Fais les abusez amuser (Abuzé D., c.1450-1470, 38). [M. C.]

**AMUSERIE, subst. fém.** (amuserie)

[GD : *amuserie* ; AND : *amuserie* ; FEW VI-3, 281a : *musus*]

Région. (anglo-normand) "Amusement"

**Rem. Cf.** ; AND : *amuserie*. [R. M.]

**AMUSIF, adj.** (amusif)

[GDC : *amusif* ; FEW VI-3, 281b : *musus*]

"Qui trompe, fait illusion, induit en erreur" : ...il me livra et le tyra [un bourdon] de son tresor ensemble une *amusive* escharpe, tyssue de folles oeuvres et de mauvais pensemens, et si me dist. (...) de ceste escharpe precieuse et riche vous veulx parer. Si vous dy bien que maint passant fust roy, fust prince, fust fol ou saige de telle ou semblable armoyrie au partir pour son cours parfaire s'est bien voulu fort decorer (...). Icelle donc que de bon cuer vous offre, non desdaigneusement accepterés, car en tous lieux où passerés par l'advenir serés loué et regardé de maintz et maintes pour telle enseigne, et se nomme sans faillir ceste escharpe Oultrecuydance. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 80).

**REM.** L'éd. traduit à tort par «Hidden» ("caché, secret"), comme si *amusif* venait de *amuser* "cacher" (GD I, 281c). J. Lemaire, *M. fr.* 3, 1978, 101 le définit par "trompeur" : «God. (...) fait erreur sur son sens en le traduisant par "qui sert d'amusement". Le *F.E.W.* (...) le date erronément de 1509». Le cont. gén. de l'histoire (où le héros est sans cesse abusé, détourné de la bonne voie) oriente effectivement l'interprétation vers l'idée de tromperie. [M. C.]

**AMUSTANT, subst. masc.** (amustant)

[T-L : *amustant* ; GD : *amustant*]

"Gouverneur d'un pays musulman" : Ly *amustans* d'Orbrrie le va advironner, et l.m. homes celui volt amener. (Tristan Nant. S., c.1350, 486). Et Regnaut li ala et dire et recorder Comment a l'*amustant* fist le vie finer Et comment les païens vorent desbareter (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 618). En Olifierne von ly mehigniet criant. L'*amustant* de la ville leur est venu devant (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 259). Atant sault sus ly *amustans* Bragons, qui parlat a Carahus et dist : "Sire, (vous) trop vous blammons quant vous souffreiz que cil garçon blasme nostre loy. Et vous disons, sy n'en prendeis vengeance, que nous la prenderons, car le sien Dieu ne vault ung denier : miedre est Mahon..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 185). Moult y avoit païens et gran cevalerie, *Amustans* et soudans (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 171). L'istoire a ia declaire cy deuant comment le roy Amagon et Esperan furent iusticiez et condempnez a estre detrais a cheuaulx comme traittres par le conseil du roy Agoulant, pour tant qu'ilz estoient eschappez de la bataille ou Heaulmont estoit demoure. Vous auez aussy ouy comment l'*admustant*, qui estoit leur oncle, grant seigneur et puissant, n'auoit peu, pour son pouoir, remedier qu'ilz ne fussent decapitez villainement (Chron. conq. Charlem. G., t.1, 1458, 333). Par mon chief, dame, fait il, vostre pere Fortin s'en va en l'ayde de l'*amustant* Sorbarré, lequel a une guerre moult griesve, et a bon besoing de ses amis, a ce que je voy. (Mabrien V., 1462, 67).

**REM.** *Chev. cygne* R., c.1356, 10284, 21798, 23143 ds GD I, 281c. [E. P.]

**AMYGDALE, subst. fém.** (amygdale)

[GDC : *amigdale* ; AND : *amigdeles* ; FEW XXIV, 504a : *amygdala* ; TLF II, 898a : *amygdale*]

**MÉD.** "Amygdale, glande du gosier" : ...et si y a aulcune chair en la racine de la langue qui est adjoustee que on appelle les deux *amigdales* (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 1). Derriere celle langue vers le palastre, soubz les joes [lat. fauces] et *amigdalles* est uvulla pandante a appareiller l'aier par son aydement. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.2). La ingrossacion ou grandeur des

*amigdalles* et des joes est curee et en celle mesme maniere avec medicine comme l'ingrossacion de l'uvule (...) et se elles ne sont ainsi curees, il est necessaire que soyent tranchees. (PANIS, Guidon, 1478, tr.IV, doct.2, chap.5).

**REM. 1.** Noter la forme *amigdala* (lat. *amygdala*) : ...II petites pieces qui sont adjoustees en la racine de la langue sont appelees duo *amigdala*, amendes, car elles sont en maniere de II amendes (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 192). **2.** Le sens "amande" est att. ds T-L I, 333, s.v. *amende* (sous les formes *amidalum / amigdalum*) et ds GDC VIII, 105c (sous la forme *amigdale*, ex. du *Grant Herber*, XV<sup>e</sup> s.). [M. C.]

### AMYT, verbe (amyt)

[AND : *an*<sup>1</sup>]

"?" : La chance ne sera pas telle, Si je puis avoir dix VIII [au jeu de dés]. Haro, le grant diable m'*amyt* ! Je non ay que quines et deux. (Pass. Auv., 1477, 202).

**REM.** L'éd. voit dans cette forme un subj. prés. du verbe *amoier* "aider, arranger". G. Roques, *Z. rom. Philol.* 99, 1983, 520 rejette cette interprétation et propose de lire *ayt*, du verbe *aider* (ce qui est corroboré par d'autres passages où les joueurs demandent à Satan de les faire gagner aux dés, p. ex. p. 205 : *Aydés moy, Satan, Astarot* !). [J.-L. R.]

### AN, subst. masc. (an)

[T-L : *an* ; GDC : *an* ; AND : *an*<sup>1</sup> ; DÉCT : *an* ; FEW XXIV, 623a : *annus* ; TLF II, 900a : *an*]

**A. - ASTR.** [Selon la conception géocentrique de l'époque] "Temps que le soleil met à accomplir sa révolution autour de la terre ; période de douze mois" : Cestui, comme pur astrologien, devisa les temps par *ans* et par moys, plus convenablement que fait encores n'avoit esté. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f<sup>o</sup> 20 r<sup>o</sup>). ...il [Jules César] fist condescendre les plus sages de toute Egipte à son oppinion touchant le cours du Soleil, et, selon ce, il ordonna et divisa l'*an* en trois cens soixante cinq jours et VI heures ou environ, desquelles heures parties en quatre ans se fait le jour du bissexe, lesquieux jours il partit en XII mois, desquelz il nomma l'un de son nom juillet. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f<sup>o</sup> 69 v<sup>o</sup>).

**B. -** "Cette période commençant à une date déterminée (généralement le 25 mars, jour de l'Incarnation du Christ) et constituant une unité du calendrier"

**1.** [Comme compl. circ., pour dater]

**a)** [Avec l'art. déf. ; accompagné d'un numéral]

- (*En*) l'*an* + numéral : Telz crimes (...) traitreusement fut fet L'*an* mil. CCC. cinquante et sept (DESCH., M.M., c.1385-1403, 369). Ci fine le livre de l'Estoire de la marquise de Saluce, miz par personnages et rigmé l'*an* mil CCCIII<sup>XX</sup> et quinze. (Gris., 1395, 100). Comme doncques, en l'*an* mil III<sup>CXXII</sup>, je veisse le roy anglois (...) soy glorifier en nostre ignominieux reproche (CHART., Q. inv., 1422, 4). Balade que ledit prisonnier fist en l'*an* mil CCC<sup>XXXIX</sup>, a la requeste de la royne de France (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 209). ...et me trouva, le premier jour de may l'*an* mil III<sup>CXXXV</sup>, "a Biauvés" (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 146). L'*an* cinquante dernier passé, le clerc d'[un] village du diocese de Noyon... (C.N.N., c.1456-1467, 283). Pierre de Suze, penitencier de l'eglise de Romme, jugea en ce temps sur la significacion de la commete qui apparut l'*an* mil nonante sept, la premiere sepmaine d'octobre, et predist les grandes innundacions des eaues qui furent en

autompne et la sterillité des fruiz subsequente (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f<sup>o</sup> 113 r<sup>o</sup>).

- (*En*) l'*an* de grace + numéral : ...en l'*an* de grace Nostre-Seigneur mille III<sup>c</sup> LX et XI (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 166). L'*an* de grace mil trois cens quatre vins et neuf, le lundi VJe jour de septembre, en jugement sur les carreaux par devant mons. le prevost (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 1). Et commencay ceste hystoire a mettre en prose le mercredi devant la Saint Cleyment en yver l'*an* de grace mil CCCIII<sup>xx</sup> et XII. (ARRAS, c.1392-1393, 2). Ceste justice fu faite l'*an* de grace mille trois cens et vint siis par un venredi (FROISS., Chron. D., p.1400, 86). Donné à Paris, le XXVe jour d'octobre, l'*an* de grace mil CCCC et treze, et de nostre regne le XXXIII<sup>e</sup> e. (BAYE, II, 1411-1417, 156). Et laquelle [cronicque] a esté escripte l'*an* de grace mil cinq cens et deux, le vendredi de devant Noel, vingt troisieme jour de decembre, par la main de Jehan Lebourg, natif lés Vallongnes, ou pays de Coustantin. (LE CLERC, Interp. Roys, c.1502, 400).

. *Sus* l'*an* de grace + numéral : ...sus l'*an* de grace mille trois cens III<sup>IXX</sup>. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 3).

- (*En*) l'*an* de l'Incarnation N.S. + numéral / de la Nativité N.S. + numéral : Escript en Rodes, le quars jour d'Aoust, l'*an* de la Nativité Nostre Seigneur mil ccclxvij. (MACH., P. Alex., p.1369, 231). En l'*an* de l'Incarnation Nostre Seigneur M. III<sup>c</sup> et III<sup>xx</sup> et six (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 226).

- *En* l'*an* de J.C. + numéral : Pour quoy notez que cest escript Fut fait en l'*an* de Jhésu Crist Mil quatre cens, à droit compter, Et vint et cinq, sans plus monter (LA HAYE, P. peste, 1426, 168).

- *Depuis* l'*an* + numéral : ...depuis l'*an* mil quatre cens soixante que regnoit à roy de France Charles, septiesme de ce nom, jusques au trespas du roy Loys, unzieme de ce nom, filz du dit roy Charles, qui fut le penultime jour du mois d'aoust mil quatre cens quatre vingtz et troys (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 1).

- L'*an* (...) courant + numéral : L'*an* de l'Incarnacion courant Mil. III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup>. et huit, Des jours il estoit dix huit De ce beaul joly mois de may, Ung dimanche après dimay, Ceste notable Passion Fust par grande devocion Achevee du tout d'escripre Sans riens y trover que redire Ne d'y avoir faulte d'ung mot. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 269). ...depuis le premier jour du moys de decembre l'*an* courrant mil CCCC et XXIII. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 97).

- [Dans le comput d'un autre calendrier] : Donné en nostre present capitole le XIIe jour de septembre en l'*an* de la fondacion de Rome VII<sup>c</sup> LII ans, et de nostre regne imperial l'*an* XLII. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 20). Cestui Abraham engendra Ysaac environ le Xe orbe, l'*an* du monde trois mil II<sup>c</sup> quatre. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f<sup>o</sup> 18 r<sup>o</sup>).

. *En* l'*an* de la création du monde + numéral : ...en l'*an* de la creation du monde. II<sup>m</sup> VII<sup>c</sup> III<sup>xx</sup>. ans, Abdon estant juge en Israel, Bavo, roy de Frige, cler astronomien et de singulière devotion aux dieux, cousin germain du roy Priam, son commilitant et frère d'armes, se party de Troyes bien acompaignié (MOLINET, Chron. D.J., t.I, 1474-1506, 230).

**b)** [Avec l'art. déf. ; accompagné d'une détermination autre que numérale]

- *En* l'*an* devant : ...en l'*an* devant (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 227).

- L'*an* ensuivant : Le premier an, le sort advint à Romullus ; et, quant il se vit au-dessus de son frere, il se pourpensa de le faire mourir, pour usurper la seigneurie totale et adfin que, l'*an*

ensieuvant, il ne fut destitué du gouvernement. (BUEIL, I, 1461-1466, 128).

- *L'an* + rel. déterminative : Mil IIIc, l'année de grace LXXV, en la grant place, à Paris, que l'en nomme Greve, *L'an* que fut fait aux Angloys tresve (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 366). Et mourut *l'an* qu'il trespassa. (Fr. arch. B., c.1468-1480, 40).

**c) [Avec un dém.]**

- *En / dedans cest / cel an* : En cest *an* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 227). En cel *an* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 228). ...dedens cel *an* li rois d'Engleterre envoieiroit [des negociateurs] (FROISS., Chron. D., p.1400, 456).

- *Celui an* : Et le duc Anthoine demoura avecques sa moillier. Et ot la dame celui *an* un filz qui fut appellez Lohiers (ARRAS, c.1392-1393, 195).

- *Cest an là* : Cest *an* là, tous les vins d'Italie estoient aigres (COMM., III, 1495-1498, 37).

- *Tout cest an* : Item, a Thibault de la Garde... Thibault ? je mens : il a nom Jehan, Que lui donrai ge que ne perde ? - Assez j'ay perdu tout cest *an*, Dieu y vueille pourvoir, amen ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 109).

- *Ne ... de cest an* : Il [un pommier] n'y fut planté (...) Il n'y fut planté de cest *an* (Feste roys, c.1475-1500, 310).

**d) [Avec un indéf.]**

- *En tel an* : Le roy y entre et regarde par my la chambre, et y voit grant foison de chevaliers pains, armez de leurs cottes d'armes toutes armoiees de leurs armes. Et estoient dessoubz leurs noms escripz, et de quel lignaige et de quelle region ilz estoient ; et par dessus eulx avoit escript : En tel *an* veilla ceans cest chevalier nostre espervier, mais il dormy, et pour tant lui fault tenir compaignie a la dame de cest chastel tant comme il pourra vivre. (ARRAS, c.1392-1393, 304).

- *En l'autre an*. "L'année dernière" : Or, vien ça, declaire moy comme Tu t'es habillé en ce point, Qu'as tu trovay, quel ver t'a point, En l'autre *an* pourquoy ne vins tu ? (Sots gard., a.1488, 104).

**2. [Comme compl. circ., pour marquer la répétition dans le calendrier]**

**a) [Avec prép.]**

- *Par an* : ...son benefice qui puet bien valoir par *an* XLm. frans (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 44). Requis qu'il gaignoit par *an* à servir yceulx Jaquet et Blanchebarbe, et quel prouffit il avoit des prisonniers, etc., dit par son serement qu'il ne gaignoit aucun salaire prefix (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 60). A Cellui vouldroye je bien estre quitte pour X. s. par *an*. (ARRAS, c.1392-1393, 295). ...le roy luy founiroit en pension, par chascun *an* jusques à LXm livres tournois (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 199). ...mais, très volentiers, il luy laisseroit trois mil florins par *an* par condicion qu'il n'entreroit jamais dedans la duché (COMM., II, 1489-1491, 3).

- *D'an en an*. "Chaque année" : ...on rechevera d'*an* en *an* la moietie de leditte rente (Doc. 1388. In : T. Matsumura, Mél. T. Shimmura, 1998, 112). ...[Louis de Blois reçoit une pension du roi de France ; il fut] paiiés d'*an* en *an* tant que il vesqui. (FROISS., Chron. D., p.1400, 646). Et [le cerf] mue ses cornes d'*an* en *an* au temps de ver et de sa prudence n'a point volenté de combatre iusques a tant que ses cornes soient reuenues. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 468).

- *De n an à autre* : La veille du Noel, allèrent en pareille ordonnance oyr la messe à Nostre-Dame, et vespres qui se chantèrent devant disner ; et, à la requeste de l'empereur, fut monstré

les saintz reliquiaires de l'eglise, qui n'est acoustumé de faire que de .VII. *ans* à aultre. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 474).

- *De n ans en n ans*. "Tous les n ans" : Livrée de charetels de III *ans* en III *ans* par livrée du verdier, et pour clorre sur rue de III *ans* en III *ans*... (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 40). Cestui fonda une cité nomée Aclydem, assize au pié du mont Olympus, jouxte Macedone, et y ordonna les jeux que ce faisoit de V *ans* en V *ans* que l'on appella Olympiades, et fut le premier date des Grecs annuel. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 v°).

**b) [Sans prép.]**

- *Chacun an* : ...li oiselet ne sont lent Chascun *an* de leurs niz viser (DESCH., M.M., c.1385-1403, 7). Et, chascun *an*, deurent payer et donner au roy Urien XXXm. besans d'or. (ARRAS, c.1392-1393, 236). I. estrelin pour I. denier (...) a paiier cascun *an* as canges a Bruges. (FROISS., Chron. D., p.1400, 105). ...il ne savoit point annoncer les festes des sains qui viennent chacun *an* et a jour déterminé (C.N.N., c.1456-1467, 512).

- *Tous les ans* : ...tous les *ans* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 144). Lors orent conseil qu'ils envoieiroient devers Gieffroy et lui offreroient, s'il les vouloit delivrer de ce crueulx monstre, qu'ilz lui donnoient, tous les *ans* qu'il vivoit, Xm. besans d'or (ARRAS, c.1392-1393, 249).

- *An par autre / l'un an par l'autre*. "Bon an, mal an, une année compensant l'autre" : ...[un couvent a un excellent clos de vignes] car, *an* par aultre, ilz y ont bien eulx Freres entre C. et VIxx. keves de vins. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 221). Le cherriage, verjage et afforage et roage du dit lieu, trouvez valoir par le dit maistre Loys VIII l. par an. Il est rapporté par Jehan Le Houletel, qui les tient a ferme pour le present a VIII l. XVI s., et vault bien par le rapport dessus diz, l'un *an* par l'autre, VIII l. (Comté Porcien R., 1400, 215).

- *Tant de fois l'an* : V. ou VI. foiz *l'an* on les renouvelle. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 140). ...et qu'il le vendroit veoir une foiz *l'an*, tant comme il vivoit. (ARRAS, c.1392-1393, 279). ...le chancelier de droit ordinaire (...) avoit robes quatre foys *l'an* et manteaux en yver et chapeaulx (JUV. URS., Nescio, 1445, 449).

**3. [Dans des fonctions circonstanciennes ou autres (sujet, objet, compl. déterminatif)]**

**a) [Pour marquer le début, la fin, telle partie de l'année]**

- [Le début] : Et fu tout droit, selonc m'entente, *L'an* mil ccc. sept et sexante, Einsy com li *ans* renouvelle. (MACH., P. Alex., p.1369, 181).

- *Le jour de l'an (neuf)*. "Le premier jour de l'année, dans l'ancien calendrier, coïncidant plus ou moins avec l'arrivée du printemps ; ou bien le jour des étrennes (le 1<sup>er</sup> janvier)" : Le jour de *l'an*, par ce bon jour, En estrine vous voel donner Mon coer, ma pensée et m'amour (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 355). Ce jour de *l'an* renouvelle ma paine Ou par trop craindre ou par trop hault choisir. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 377). Cy s'ensuit la taille d'une sotte amoureuse, lesquelles se font a Amiens, le jour de *l'an* noeuf, ou il y a tous les ans prince d'icelles sottes amoureuses [le 1<sup>er</sup> janvier] (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 175).

- *Le premier jour de l'an* : Mes faire assavoir le fault dont A nostre maistre cappitaine, Que donner esbat nous volons A la seigneurie souveraine ; Qu'i nous veille a la bonne estraine Veille du premier jour de *l'an*, Donner congé, en my la plaine, Luyster a deux hommes de bien. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 299).

. *Le nouvel an* : En acquittant nostre temps vers Jeunesse, Le nouvel *an* et la saison jolie, Plains de plaisir et de toute liesse (...) Venez sommes (...) Prestz de dancier et faire chiere lie (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 128). Bien moustrez, printemps gracieux, De quel mestier savez servir (...) Vous estes venu esclersir Toutes choses et embellir ; Yver a sa peine perdue, Car l'*an* nouvel l'a fait bannir, A vostre joyeuse venue ! (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 130).

- [La fin] : Ainçois que li *ans* soit passez (DESCH., M.M., c.1385-1403, 31).

. *Au chief / au bout de l'an* : Au bout de l'*an* y a grant somme D'argent (DESCH., M.M., c.1385-1403, 115). Mais Gieffroy dist qu'il l'avoit en convenant a son pere, au partir, qu'il reseroit devers lui au chief de l'*an*, et s'il demouroit plus, il lui faudroit de convenant. (ARRAS, c.1392-1393, 238).

- *Les quartiers et points de l'an* : Maiz, ès autres quartiers et poins De l'*an*, valent pommes de coigns, Et poires nèfles et corneilles, Et les autres qui sont pareilles, Et à plusieurs Sages il semble Que les figues et noix ensemble Par leur vertu et leur puissance Font à venim grant résistance (LA HAYE, P. peste, 1426, 96).

- *Tous les jours de l'an* : Et si junent tous les jours del *ain*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 174).

**b)** [Avec des verbes comme *compter / partir* "partager"...] : ...[on conclut des trèves] a durer jusques au premier jour dou mois de marc, lequel on atendoit, que on compteroit l'*an* M.CCC.XL et I., jusques au marc ensievant l'*an* M.CCC.XLII. (FROISS., Chron. D., p.1400, 457). Tout ce que j'entends cy après à dire des famines, guerres, pestilences et autres dispositions du temps, advenues depuis l'*an* MCCCCXXXVII par chascun an, doibt estre entendu estre advenu en l'*an* compté selon l'usage de l'esglise de Rome, selon lequel usage l'*an* commence le premier jour de janvier inclus et finit le dernier jour de decembre inclus. (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1437, 24). Il [Romulus] fist le calendrier duquel nous usons. Il partit l'*an* en dix mois et le fist commancer en mars pour l'onneur de son dieu Mars et pour ce qu'il disoit femme porter IX mois et se delivrer au Xe (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 40 v°).

**4.** [Dans des loc. adv., avec un sens vague]

- *Ces ans*. "Cette période" : A .IIcXX. et .VIII. advint, De ce milliare et ces *ans* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 364).

- *En cest an*. "Un jour ou l'autre" : Et se il vient grant Thomas ne Jehan, Leur mescharra en cestuy *an* ! Je leur romprait toutes les anches A ses espees qui tresbien tranches. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 136).

- [En phrase hypothétique] *De cest an*. "À un moment donné, un jour" : Paix, villain, qu'*an* malle contree Ayez vous et mis en malan. Par Dieu, la teste en sera frotee Se tu en parles de cest *an*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 153).

. *Ne ... de cest an*. "Pas de si tôt, jamais" : Alons ! Dieu nous peul delivrer ; Quil ara poür cy ce couche. C'il y a nully quil l'aproche, Je ly bailleray tel baudee Que de cest *an* n'est amende ; Mieulx vaudroit celluy estre a naistre. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 144). C'est jugié ung peu trop en haste ; Je ne le croiray de cest *an*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 57). Jude, amy, vous avez raison Et ne le croiray de cest *an*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 860).

**C.** - P. ext. "Période de douze mois, commençant à une date quelconque"

**1.** [Pour situer dans le temps par rapport à un repère, pour établir une chronologie]

**a)** [Avec *après / ensuivant / le bout de...*]

- *Le / au n<sup>e</sup> an de... / Au n<sup>e</sup> an après... / Au n<sup>e</sup> an ensuivant...* : Le premier *an* de sa couronne [Pierre Ier], Il s'en ala en Ermenie. (MACH., P. Alex., p.1369, 20). Ceste annee fist la dame faire le chastel et le bourc d'Ainnelle, et fist faire Vuavent et Meurvent ; et puis fist faire le bourc et la tour de Saint Messent, et fist commencier l'abbaye, et faisoit moult de bien a povre gent. Et, au second *an* aprez, ot un filz qui fu nommez Guyon, et fu moult bel enfant ; mais il ot un oeil plus hault que l'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 78). Cy nous dit l'ystoire que, au VIIe *an* ensuivant, Melusigne porta le quint enfant, et enfanta a son droit terme un filz qui ot a nom Regnault. (ARRAS, c.1392-1393, 80). ...li jones rois d'Engleterre ot recheu ces desfiences ou premier *an* de sa creation (FROISS., Chron. D., p.1400, 111). Cy commence le livre de l'esperance maistre Alain le Charretier. Au diziesme *an* de mon dolent exil, Après maint deuil et maint mortel peril (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 1). Et quant vint au IIIe *an* de leurs amours, que il fut en son XVJe *an*, Madame se appensa qu'il estoit ja assez grant pour estre hors de paige (LA SALE, J.S., 1456, 65).

- *N ans après* : ...ung *an* aprez (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 4). Ne say quans *ans* aprez morut celle dame (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 155).

- *Les n ans après*. "Au bout de n ans" : Et ot Melusigne, les deux *ans* après, deux filz (ARRAS, c.1392-1393, 196).

- *Le bout de l'an de qqc.* "Le premier anniversaire de qqc." : Et de ce fut dit par plusieurs que ces choses signifioient le bout de l'*an* de la rencontre de Montlehery. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163).

**b)** [Avec *puis / depuis...*] : LE BOURGOIS. (...) Savez se rien de nouvel a Venu au dan ? LE COUSIN. Cousin, il n'i ot puis un *an* Tant comme il a de bonnes choses. ["il n'y eut (plus) depuis un an autant qu'il y a (maintenant)"] (Mir. enf. res., 1353, 12). ...depuis IX. *ans* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 30). ...laquelle [lettre] son pere print et ot en garde devers soy, auquel son pere il a, depuis trois *ans*, oy dire qu'elle avoit esté arse, en son hostel à Lysieux, par les Englois [l'événement est survenu à cette date] (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 74). ...Melusigne demoura puis environ deux *ans* sans porter enfant. (ARRAS, c.1392-1393, 80). ...il n'est pas memoire que puis quatre cens *ans* homs passast par le cavain (ARRAS, c.1392-1393, 267). ...il n'i avoit esté puis priés d'un *an*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 342). Nous voions nostre prince qui depuis quatre *ans* n'a cessé de voiajer sans guaires de repos ne d'arrest (CHART., Q. inv., 1422, 57).

- *Puis n an(s) en ça*. "Depuis n an(s)" : ...puis demi *an* ença, elle lui a esté baillée par ses pere et mere, afin de la aprendre le mestier et euvre de broderie. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). Et disoit le dict demandeur que ung sien frere et compaignon d'armes acquesta ja pieça d'une très belle dame ung baiser toutes les sepmaines, dont il a longuement joui. Et estoit vray que puis ung *an* en ça icellui, du consentement d'elle et pour son bon plaisir, avoit vendu et transporté le dict baiser et le droit qu'il avoit en cellui au dit amant deffendeur, sa partie averse, pour certain pris convenu entre eux. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 61).

**c)** [Avec (*il*) (*y*) *a* ou dans des tours analogues] : ...lequel (...) il ramena demourer à Paris, un *an* a ou environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 42). Sire chevaliers, sachiez que j'ay grant joye de vostre venue, car certainement vous ressemblez assez un mien frere, qui moult fu vistes et appers, qui se party de ce país il a bien

LX. *ans*, pour une noise qu'il ot, et ne scay pas la cause ne pourquoy, au nepveu du roy qui pour le temps regnoit en ce pays. (ARRAS, c.1392-1393, 53). De tous mes debtours denyer n'eu ge Trois *ans* a (LA VIGNE, S.M., 1496, 511).

- *Des ans a n* : Or te dirai ce qui m'avint Il ha ja des *ans* plus de vint (MACH., Voir, 1364, 7806). Il a ja des *ans* plus de vint (Mir. Clov., c.1381, 217). Des *ans* il y a sept et treize Que mon cueur en luy voulz pourtraire, Nē oncques puis n'en fut fortrait (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 118). Pource que scet bien mon entente Jehan de Calais, honorable homme, Qui ne me vist des *ans* a trente Et ne scet comment on me nomme, De tout ce testament, en somme, S'aucun y a difficulté, L'oster jusqu'au rez d'une pomme Je lui en donne faculté. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 140).

- *Environ n an(s) que* : Or avint que environ .I. *an* que li rois Phelippes eut esté couronnés a roi de France [il demanda l'hommage de son cousin le roi d'Angleterre] (FROISS., Chron. D., p.1400, 187).

**d**) [Avec des prép. de sens prospectif]

- *A n an(s)* : ...lesdiz prevost et eschevins l'avoient banni à III *ans* de ladicte ville (BAYE, I, 1400-1410, 262).

- *Avant n an(s)* : ...mais que, avant qu'il soit ung *an* il s'en repentira. (COMM., I, 1489-1491, 8).

- *De ce terme en n ans* : ...de ce terme en six *ans*, ilz ne s'armeront contre vous (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 106).

- *Dedans n an(s)* : Et [Geoffroy] dist a Remond et a sa mere que ilz lui voulzissent faire finance pour aler aidier a ses freres contre les Sarrasins. Et ilz lui accorderent par si que il leur jura que dedens un *an* il retourneroit par devers eulx. (ARRAS, c.1392-1393, 212). ...au plus tart dedens .II. *ans*, il seroient en l'ille de Rodos. (FROISS., Chron. D., p.1400, 241).

- *De ... en un an*. "Au bout d'une année" : ...ceulx de Flandres, considerans lesdis dommages, frais et interestz et ayans aussy regret à la desolation dudit pays, accorderont et consentiront à mondit seigneur d'Austrice une raisonnable somme de deniers à lever sur tout ledit pays, selon les transpors, en .III. *ans*, dont le premier payement et tierch eschera au jour de Noel prochain, l'autre tierch dudit jour en ung *an* et le .IIIe. au Noel ensuivant. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 461).

- *De ... en n an(s)* : Mais sachiez que nous, par la grace de Dieu, retournant de l'armée, vous, dedens la Saint Michiel qui sera de la Saint Michiel prochain venant en un *an*, trouverez à la court dou roy de France, qui vous respondera si comme il vous affiert (MACH., P. Alex., p.1369, 232).

- *De ... jusques à n an(s)* : Et pour ce que vous ne vous puissiez mie descencuser que vous ne puissiez estre par devant l'un des III., je vous doing terme de la S. Michiel prochain venant jusques à J. *an* (MACH., P. Alex., p.1369, 231).

- *Outre n an(s)*. "Passé n années" : Et, ains qu'il soit outre dix *ans*, Vous verrez que tout perira (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 204).

**e**) [Avec des verbes comme *accomplir / demeurer / passer...*] : Il avra demain quatorze *ans* Que de toy souffri les ahans ; Si n'as mais qu'un *an* a passer, Qu'au Sathan te doy delivrer (Mir. enf. diable, c.1339, 28). J'ay, passét a plus de X. *ans*, Oÿ dire que mesdisans Sont necessaires en amours (MACH., Compl., 1340-1377, 267). Quatre *ans* a passez au jour d'uy Qu'elle ot une fille moult belle, S'a plus de deux *ans* que nouvelle N'en ot de personne qui vive (Gris., 1395, 58). Combien que XII *ans* acompliz Y ait que sa fille nasqui. (Gris., 1395, 71). Depuis ne demora pas

demi *an* que madame la roine d'Engleterre et tous li consauls (...) adviserent (...) que il convenoit le jone Edouwart roi d'Engleterre marier. (FROISS., Chron. D., p.1400, 155).

**2.** [Pour marquer la durée]

**a**) [Sans prép.]

- *N an(s)* : Gardez le [vostre enfant] bien d'yaue et de feu, Sy c'on ne vous en puist reprendre, Set *ans* (Mir. enf. ress., 1353, 25). ...il y demoura IX *ans* sans partir ne retourner en France (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 9). ...et fut le siege plus d'ung *an* devant le chastel (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 191).

. [Avec le verbe *durer*] : Car l'en voit bien un mariaige Durer souvent .XXX. *ans* et plus. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 21). Et adont demanda Gieffroy de laquelle tour c'estoit que le pommel coustoit tous les *ans* X. s. Ne le povez vous faire si fort qu'il durast plus de X. *ans* ou de XX., afin que on ne le comptast pas si souvent ? Et ceulx respondent. Nennil, monseigneur, c'est rente. (ARRAS, c.1392-1393, 295). Et dura chils affaires bien .I. *an* (FROISS., Chron. D., p.1400, 271). ...le Parlement et les officiers, specialiter les conseilliers, ne souloient durer que ung *an* (JUV. URS., Nescio, 1445, 541). ...une petite montaigne où la riviere court au pié très douce, touteffois en icelle sont puis, non gueres parfons, osquelx l'eaue est très sallée et, quant est sur le feu cuite, devient dure à merveilles et se maine par la province ; touteffois ne dure que demy *an* car de Noël à la Saint Jehan ceste merveille dure et l'autre moitié de l'an ne s'en peut riens fere (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 90 r°).

- *Demi an*. "Six mois" : Et si ay douze mille gens d'armes, tous souldoyez pour demy *an* pour aller conquerre le royaume qui fu mon pere. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 123).

- *Un an et un jour* : Se il a trouvé en la mer aucune chose, soient vins, aultres, cables, coffres ou autres choses, il les doyt apporter au dict prevost, et icelluy prevost les doyt garder par ung *an* et par ung jour. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1387, 164).

- *Des ans n* : Maulbec, j'ay vescu des *ans* trante Et ne fis oncques que chasser. (Pass. Auv., 1477, 141).

- *L'espace de n ans* : L'ystoire dit que, quant Elinas ot perdue Presine et ses trois filles, il fu si esbahiz qu'il ne scot que faire ne que penser. Mais fu depuis, l'espace de VIII. *ans*, qu'il ne faisoit que plaindre, gemir et souspirer, et faire griefz lamentacions pour l'amour de Presine, qu'il amoit de loyal amour. (ARRAS, c.1392-1393, 10).

- [Marquant une durée de fait indéfinie, mais considérée comme très longue] .VII. *ans*, .X. *ans*, .C. *ans* ...

**Rem.** DI STEF., 22c ; Prov. H., 39 (A 135).

. [Pour marquer les revers de fortune] *Sept ans accru et puis perdu* : On dict en ung commun langaige, *Sept ans* acreu et puis perdu (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 306).

. *An et jour*. "Longtemps, régulièrement (?)" : ...faire armes a pié et a cheval, et laquelle je porteray *an* et jour en la plus grant partie du temps [Ou est-ce "un an et un jour" ?]. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 165).

. *An et demi*. "Longtemps" : Joneche, qui m'avoit hanté Et compaigniet *an* et demi (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 132).

. *Cent ans et un jour*. "Pour cent ans (c'est-à-dire indéfiniment)" : Et furent les trieves criees cent *ans* et ung jour, et en furent les chartres seellees. (ARRAS, c.1392-1393, 237). Son procès lui fut fait juridiquement et fut condempné d'estre en chartre cent *ans* et ung jour (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 570).

. *Avoir un an d'un jour*. "Avoir l'impression qu'une journée a la durée d'un an, trouver le temps long" : Car ceulx qui aises ne sont mie (...) Cuident avoir un *an* d'un jour. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 288).

. *An en an*. "Indéfiniment (?)": Considérés les durs enchans Que souffrirés petis et grans Bien tost, tenés vous en certains, *An an* et plus de mille ans Dont au cueur me viennent les [lancz], Penetrant mon corps et mes flans Pour les poisons ors et puans Qui tumberont sur les humains. (Cene dieux, c.1492, 124). [Ou est-ce l'interj. *han!* de plainte douloureuse, hypothèse suggérée, avec prudence, par Gilles Roques ?]

**b) [Avec prép.]**

- *D'un an*. "Pour un an" : Par ma foy, beaulx seigneurs, ce ne seroit pas raison au moins que je ne payasse voz gens qui cy sont venuz a voz souldees et gaiges. Damoiselle, dist Anthoine, souffrez vous ent, car monseigneur mon pere et ma dame ma mere les ont satisfais d'un *an* avant ce que ilz partissent de nostre pays ; si n'a il pas encores ung mois acomply. (ARRAS, c.1392-1393, 166).

- *Par n an(s)* : Et eslit plus tres bien vivre par un *an* que vivre par pluseurs *ans* telement quelement. (ORESME, E.A., c.1370, 481). En la compaignie duquel Jaquet il chevaucha comme gros varlet par un *an* ou environ (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 57).

- *Pour n an(s), jusques à n an(s)* : Lors fist crier a la trompe que tout gentil homme, de quelque pays que ilz feussent, qui voudroient aler aux gaiges d'Anthoine et de Regnault de Luseignen se traisissent dedens un jour nommé a Lusignen, et la seroient paieiz pour un *an* de leurs gaiges. (ARRAS, c.1392-1393, 151). Et, pour l'amour de toy, je quicte les gens de ton pere jusques a un *an* le treu qu'ilz me doivent. (ARRAS, c.1392-1393, 246).

- *Près de n an(s)* : Sire, se vous me vouliez faire ceste grace, je vous jure ma foye que je feroye Regnault, vostre frere, roy de Behaigne après le decez de mon frere le roy, qui est ainsnez de moy bien prez de XX. *ans* (ARRAS, c.1392-1393, 173).

**c) Un quartier d'un an**. "Trois mois" : Li rois d'Engleterre (...) se tint a Calais sans retourner en Engleterre bien un quartier de un *an* (FROISS., Chron. D., p.1400, 854).

**d) Ne ... de demi an / Ne ... en un an**. "Ne ... jamais, ne ... pas avant longtemps" : Certes dire ne vous porroie En un *an* la feste et la joie Qu'on faisoit en chambre et en rue Par le Quaire de leur venue. (MACH., P. Alex., p.1369, 193). POYLEUIN. Par iupin nostre createur Nous irons droit a millan S. MARTIN. Nous ny serons de demy *an* (Myst. st Martin K., a.1500, 159).

**D. - En partic.** "Cette période, à compter du jour de la naissance"

**1. Avoir n an(s) (d'age) / l'age de n an(s)** : Et se vous di Qu'onques encor en ma vie ne vi Corps de dame si très bien assevi. Mais elle avoit quatorze *ans* et demi Ou environ. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 72). Mais dites moy par vostre foy, Quans *ans* pensez vous bien avoir Et ou demourez ? (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 272). J'ay d'aage quarante cinc *ans* (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 272). ...soixante dix *ans* passez Avez d'aage (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 272). ...n'avoit pas XV. *ans* passez. (MACH., P. Alex., p.1369, 116). ...quant il eust XL. ou L *ans* de age. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 2). ...ung roy par droit, avant qu'il doye venir a terrene possession, ne gouverner royaume, doibt avoir vingt et un *ans* et doit estre jusques en cel eage au gouvernement de ses oncles (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 80). ...[femme] qui ait du mains De .XV., .XVI. ou a vint *ans* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 27). Et la nourry ses filles jusques en l'aage qu'elles orent XV. *ans*. (ARRAS, c.1392-1393, 11). ...Remondin, qui estoit trop durement

beaulx et gracieux, et bien entechiez. Et ou temps que cellui Remondin povoit avoir de XIIIJ. à XV. *ans* (ARRAS, c.1392-1393, 16). Comment se pourroit ce faire ? Vous n'avez pas bien l'aage de XXX. *ans*, et vous me feriez acointé [l. acointe ?] de la verité de cest fait que nulz ne scot oncques en cest pays (ARRAS, c.1392-1393, 53). ...Melide, sa fille, qui n'avoit pas encore deux *ans* accomplis (ARRAS, c.1392-1393, 173). ...elle avoit l'eage de .IX. *ans* (FROISS., Chron. D., p.1400, 107). Cinq *ans* d'aage avoie (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 9). ...mais [Alexandre] print vieulx et anciens chevaliers (...) dont le plus josne avoit LX *ans*. (JUV. URS., Verba, 1452, 236).

- *Avoir des ans* n : Port assurez, maintien rassiz Plus que ne peut nature humaine, Et eussiez [vous, Marie d'Orléans] des *ans* trente six ; Enfance en rien ne vous demaine. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 44).

- *Avoir accompli n ans (d'age)* : Cy define maintenant Ce livret le quel, Dieu donnant, Je, nommé d'Orleans Fiz quant je eus acompli .X. *ans*. (CH. D'ORLÉANS, L. péché C., 1404, 549).

- *Avoir son an*. "Avoir un an révolu" : Lisses sont chaudes et en leur amour communelment deux foiz l'an (...) quant elles ont leur *an*, elles deviennent volentiers chaudes (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 111).

**2. En l'age / en son age de n an(s)** : ...estoit en l'eage de quatorse *ans*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 267). Maistre Thomas Scropz, Anglois, en son aage de 83 *ans*, très notable docteur en theologie et grant astrologien, prenostica la division que fist en Angleterre, en l'an mille IIIcIIIxxXVIII et XIX, le duc de Lenclastre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 v°).

- *De n an(s)* : ...ung petit fils (...) environ d'ung *an*, qui dormoit en celle tour (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 11). C'est une fille de douze *ans* Et un beau filz qui en a huit. (Gris., 1395, 88).

- *Entre n et n' ans* : ...en l'eage entre trese et quatorse *ans* (FROISS., Chron. D., p.1400, 158).

**3. Le / au n<sup>e</sup> an (de son age)** : ...ou sessime *an* de son eage (FROISS., Chron. D., p.1400, 103). ...et le roy d'Engleterre Edouart estoit ou Ve *an* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 30). ...au trente cincquesime *an* de mon aage me delectay, en lieu de passe temps et d'eschever oysiveté, à escrire et faire memoire de plusieurs choses advenues au royaume de France et aultres royaumes voisins (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 1). Accorderent aussi sur la nativité et revolucions d'icelle et sur les faiz de Scipion dont parle Titus Livius, que, environ le XXIII<sup>e</sup> *an* de son aage, feroit choses dignes de memoire et qu'il surmonteroit Hanibal (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 62 r°).

- *En son n<sup>e</sup> an* : Et quant vint au III<sup>e</sup> *an* de leurs amours, que il fut en son XV<sup>e</sup> *an*, Madame se appensa qu'il estoit ja assez grant pour estre hors de paige (LA SALE, J.S., 1456, 65). ...ou temps que ce tresseureux bruyt et vertueuse renommée d'elle sourdoit, en son quinziesime *an* ou environ... (C.N.N., c.1456-1467, 31). Certes humaine creature Eust vescu le cours de nature, Et eust l'en veu mains beaulx enfans Vivre, qui en leurs premiers *ans* Mouront, dont se sera dommaige (Cene dieux, c.1492, 123). Cestui à difficulté comprint la science des estoilles en ses premiers *ans*, mais on lit qu'il fut à merveilles memoratif en ses vielx jours. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 55 v°).

**4. Estre garni d'ans** : Je croy qu'il fu mis dedens l'arche Noël, car bien est garnis d'*ans* (MACH., Compl., 1340-1377, 263).

- *Mineur d'ans, moindre d'ans*. "Plus jeune ou mineur" : ...des enfans (...) mendres d'*ans* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 67). Au tesmoignage de Lorete la Rigaude, povre

femme chargée de III petis enfans dont le plus ancien n'a que huit ans, l'un appelé Pierre, l'autre Guillaume et l'autre Jehannette, tous enfans mendres d'*ans* de ladicte Lorete et de Guillaume Rigaut son mari (Sent. Chât. Paris M., I, 1395, 769). Ce jour, Jaquin Le Marquant, tuteur des enfans mineurs d'*ans* de feu Jehan de Billy, dit le Charron, fist le serement acoustumé comme tuteur desdiz enfans. (FAUQ., I, 1417-1420, 284).

5. Rare [D'une chose, de sa fraîcheur] : Que son lait ait un *an* passé (DESCH., M.M., c.1385-1403, 101).

E. - P. méton.

1. "Ce qui se produit en un an" : Menasses, evesque d'Orleans, insigne clerc et vertueux en la science des estoilles, prenostica plusieurs *ans* et fist des almanachs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 123 v°).

- En partic. "Révolution annuelle d'un astre" : Mes pour ce que la lune n'acomplist pas son cours en trente jours chascuns moys, si que son *an* default plus tost que celi an se cuncte par le cours du soleil (BERS., I, 1, c.1354-1359, 19.6, 31).

2. "Ce qui est produit en un an ; récolte" : Vous avez les jardins plaisans De tous fruis et les tresdoulz *ans*, Ou nulz ne doit avoir fiance Qui trespasent en oubliance ["les belles récoltes qu'il faut bien se garder de traverser par oubli" (éd.)] (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 56). Jupiter dist lors : "Chiere fille, Saige, plaisant, subtile et belle, Qui toute forme renouvelle, Qui faictes les estez plaisans, Qui faictes venir les doulz *ans*, Qui formez de maintes couleurs Les arbres, les prez et les fleurs..." (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 318).

3. Au plur. "Partie de l'existence, vie" : Pour li ne vueil user jamais Qu'en pleur mes *ans*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 238). Ton eur (...) Ne tes *ans* a douleur ne met (DESCH., M.M., c.1385-1403, 186). ...c'est pour justice de publique honnesteté qui est contrainte par les espousailles, par les parolles de present ou de futur, ou de droit ou de fait, excepté le cas et c'est quant la pucelle ou l'enfant devant sept ans on contrait ensemble et par adventure. C'est chose especiale en ce cas, car en telz cas et les *ans* et le sentement et sens defaillent, comme il est touchié au droit. (Sac. mar., c.1477-1481, 72).

- Avec les *ans*. "Avec l'âge" : Le savoir raisonnable croist avecques les *ans* et la longue vie et grans experiences font les certains jugemens (CHART., Q. inv., 1422, 47).

- Les jeunes *ans*. "La jeunesse" : L'un de voz obeissans, Et entre les vrais amans, Voz servans, A despendu largement Le temps de ses jeunes *ans* Tresplaisans A vous servir loyaument (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 105). Helas, mon enfant et ma joye, Sur tous gracieux et plaisans, T'en vas tu, en tes jeunes *ans*, Finer en terre pourrir ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 161).

- Jeunes d'*ans*. "Dans sa jeunesse" : ...le duc d'Orlians, Nommé Charles, a present jeune d'*ans*, Nous retenons pour l'un de noz servans (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 14).

- Par mes *ans* ! "Par ma vie" : RIFFLARD. (...) Lors me mirent en leurs escrips Et me renvoyerent sans boire. ALORIS. Et sans mengier ? RIFFLARD. Par mes *ans*, voire (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 68).

#### 4. Bon an / Mal an

a) [Dans des formules de voeux] *Bon an* : Saint pére, Dieu vous doint bon *an*. A Dieu vous conment ; je m'en vois. (Mir. enf. diable, c.1339, 34). Bon jour, bon *an* et bonne vie, Bien et honneur sans villanie Doint Dieu a ma doulce maistresse (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 89).

- [Dans des formules de salutation] *Bon jour / Bon an* : Seignieur chanoyn du monstier, Bon jour, bon *an* vous soit donné. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 78).

- *Souhaiter qqc. à qqn en bon an*. "Souhaiter qqc. à qqn pour son bonheur, pour sa réussite" : J'estraîne de bien loing m'amie, De cueur, de corps et quanque j'ay, En bon *an* lui souhaideray Joye, santé et bonne vie. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 304).

#### b) Mal an

- *Mettre qqn en mal an*. "Le mettre en difficulté, le mettre en fâcheuse situation" : Ne te conseille par merdaille, Qu'il ne valent rien en bataille, N'a garsons, quar, se tu les crois, Je te jur sur toutes les crois Qui furent en Jherusalem, Il te mettront en si mal *an* Que tu n'i porras conseil mettre Par cop d'espee ne par lettre (MACH., Voir, 1364, 5357). ...et le Cueur regarda sa bonne espee et son aubert, dont il n'estoit point degarny, ne de sa coiffe de fer aussi, et dit bien a soy meismes que ennuyt mectroit Jalouzie et ses mesdisans en mal *an* s'il les pouoit actaindre. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. espris W., 1457, 187). S'est tresbien dit ; maiz je t'advise Que preignes avec toy Sathan Et Asmo pour mectre en mal *an* Jehan baptiste, nostre contraire. (Pass. Auv., 1477, 94).

. [Dans des formules d'imprécation] *Dieu (ou Mahon) le mette en mal an ! Qu'il soit mis en mal an !* : Je pri a Dieu qu'i les confonde, Et qu'i les mette huy en mal *en*. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 192). ...va t'en. Que Mahon te mette en mal *an* ! (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 256). HERESIE. Dieu mette en mal *an* la maniere ! Pleust a Dieu qu'ilz ne veissent goute ! (Concil Basle B., 1434, 87). Que Dieu mette l'ange en *malant*, Qui me menoit en paradis ! (Janot sac G.-Z. R., c.1450-1500, 74). Dieu mecte en mal *an* l'orde beste qui m'a encusé, dist le bon seigneur. (C.N.N., c.1456-1467, 213). Or le [le pot pendu à la crémaillère] haulsez donc, Dieu vous mecte en mal *an* ! (C.N.N., c.1456-1467, 543). Paix, villain, qu'an malle contree Ayez vous et mis en *malan*. Par Dieu, la teste en sera frotee Se tu en parles de cest an. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 153). Qu'en grant *malan* soient il entrés (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 77).

. *Renouveler le mal an de* : Veez ci Sathan, nostre adversaire, Qui nostre *malen* renouvelle. (Myst. Adv. N.D. R., c.1360-1365, 62). [Cf. A. Henry, Z. rom. Philol. 100, 513, n.1]

- *Avoir mal an* : Je puisse auoir malle iournee Mal *an* malle heure et malle ioye. Si plus tost me soustiendroye Sur la teste que sur les piedz. (Myst. st Martin K., a.1500, 191).

. *Entrer en mal an* : En mal *an* sont entré Sarrasin et Turcois (Bât. Bouillon C., c.1350, 70). En mal *an* est cellui entré Qui se veult mettre en tel servage (DESCH., M.M., c.1385-1403, 24). Ou entré je soie en mal *an*, Se je n'ay le georget de Aman (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 169). Tel cuide bien avoir bon eur Qui est en grant mal *an* entré (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 91). Ilz seront en aussi mal *an* Entrez que le Cul quoniam Qu'on refforma desrainement (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 84).

. *Souffrir mal an* : Sil vient il souffrira mal *an* (Myst. st Martin K., a.1500, 246).

. *Sanglant mal an* : Il a fait son sanglant mal *an* (Gaud. sot, c.1450, 9). Et c'est pour ce villain marpault A qui Dieu doint senglant mal *an* ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 282).

**Rem.** Sur *bon an / mal an*, cf. H. Lewicka, *Les Comp.*, 1968, 81-82, 87.

5. "Malheur" : Lasse ! pecherresse ! en quel *an* Sui je, lasse, plaine de rage ? (Mir. Theod., 1357, 81). [Seul ex.]

**Rem.** V. aussi *ahan*, avec lequel *an* peut se confondre en ce sens. [R. M.]

**ANABATRE, subst.** (anabatre)

[FEW, Ø lat. *anabathrum*]

**A.** - "Estrade" : Comment *anabatre* estoit une chaire sus laquelle il avoit un paile : ou un pulpitre sur quoy les senateurs ou autres juges de Romme par grant honneur seoient. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 97).

**B.** - P. méton. "Tenture qui couvre cette estrade" : *Anabatre* est une courtine Ou poile sur pulpite mise, Ou dessus la chaire assise, Qui est signe de grant honneur Pour le president ou seigneur Séoir (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 97). [R. M.]

**ANABULE, subst.** (anabule)

[FEW XXI, 191a : o.i.]

"Euphorbe cyprès" : Titimal... Il en est moult de manieres, mais il est dit devant de esule et de laureole, maintenant dirons de *anabule*. L'*anabule* qui croist es parties d'oultre mer est l'erbe dont l'on fait la scamonee, et est titimal babilonique. L'*anabule* de ce pais rent lait lequel l'en doit cueillir ou printemps et au commencement d'esté. [nunc de tanabula dicamus que in ultra maris tibus [l. partibus ?] est, de qua fit scamonea, et de anabulla nostra] (Grant herb. C., c.1450, 169). [R. M.]

**ANACARDE, subst.** (anacarde)

[GDC : *anacarde* ; AND : *anacardes* ; FEW XXIV, 513b : *anacardium* ; TLF II, 905b : *anacarde*]

"Fruit dont l'amande est comestible" : *Anacard*, 1 livre, 5s. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 236). [E. P.]

**ANACHORITE, subst. masc.** (anachorite)

[T-L : *anacorage* ; GDC : *anachorete* ; FEW XXIV, 514a : *anachoreta* ; TLF II, 906b : *anachorète*]

"Celui qui se retire du monde pour trouver Dieu dans une ascèse rigoureuse" : Saint Johan li *anachorite*... (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 160). L'autre ciel que vois estelé De crisolites et semé Est celui des sains hermites Quë on dit *anachorites*, Ceux quë on nomme confesseurs Et qui sont sains religieux. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 309).

**REM.** Cf. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 61-62. [R. M.]

**ANAGLIPHERE, adj.** (anaglyphère)

[FEW XXIV, 515a : *anaglyphus*]

[De la mort] "Âpre (ou corrosif ?)" : [Mort] Adverse, aguë, ardante, agonieuse, Accidieuse, avare, ambicieuse, Ambigueuse amertume, agrotée[.] *Anaglyphère*, acerbe, audacieuse (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 392).

**REM.** HUG. enregistre l'occurrence sans donner de déf. On peut rapprocher du lat. chrét. *anaglypharius* "sculpteur, ciseleur", *anaglyphus* att. dep. la Vulgate comme adj. "ciselé, en relief" puis comme subst. dep. Isidore "ciselures, bas-relief" (cf. DU CANGE II, 237). Cf. TLF II, 913a, s.v. *anaglyphe* ("ouvrage ciselé") ; ex. de J. de Vignay. [R. M.]

**ANAGLYPHE, subst. masc.** (anaglyphe)

[FEW XXIV, 515a : *anaglyphus* ; TLF II, 913a : *anaglyphe*]

"Ouvrage ciselé ou sculpté en relief"

**REM.** VIGNAY 1495 (*anaglyphe*) ds TLF. [R. M.]

**ANAGOGIE, subst. fém.** (anagogie)

[GDC : *anagogie* ; FEW XXIV, 515a : *anagoge* ; TLF II, 914a : *anagogie*]

"Recherche du sens mystique dans les textes sacrés" : L'*anagogie* si eslieve l'entendement en plusieurs manieres si que la lettre si ne serve pas seulement aus paroles mais as hautes choses. (FOUL., Policrat. B., VII, 1372, 374).

**REM.** VIGNAY (éd. 1531) ds TLF. [R. M.]

**ANAGOGIQUE, adj.** (anagogique)

[GDC : *anagogique* ; FEW XXIV, 515a : *anagoge* ; TLF II, 914b : *anagogique*]

*Sens anagogique.* "Sens spirituel et mystique (des Écritures)" : Et en ceste maniere ou sens que les docteurs appellent *anagogique* seroit lors acompli ce que nostre Seigneur promist a l'umain lignage (ORESME, C.M., c.1377, 728). ...aux trois sens de la sainte et divine Escripiture, comme tropologique ou moral, allegorique ou spirituel, *anagogique* ou supernaturel et divin (Disc. amour divine, 1470, 282).

**REM.** Autre ex. du XVe s. communiqué par G. Hasenohr : Sens *anagogique*, c'est a dire qui maine la en hault a Dieu (Traité vie spirit., c.1400-1500, f° 90 v°). [R. M.]

**ANALEMPSIE, subst. fém.** (analepsie)

[AND : *analempsie* ; FEW XXIV, 518b : *análepsis* ; TLF II, 918a : *analepsie*]

MÉD. "Épilepsie sympathique" : ...la matiere [fleume] est aucunefoiz ou chief et ceste est proprement dicte epilencie ; aucunefoiz est en l'estomac et pour cause de la colligence de l'estomac avec le cervel est causee ceste maladie et est *analempsie* de l'estomac ; aucunefoiz est la matiere dont elles sont causees es autres membres et ceste est appelé tachalempsia (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 345). ...l'autre epilencie peut estre causee de la compassion que le cervel a avec aucun des membres si comme a l'estomac, ou au foye ou a l'esplain ou a aucun des membres et adonc elle est appelée epilencie du foye ou de l'estomac ou d'autre membre ou tachalempsia ou *analensie* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 345). [R. M.]

**ANALOGIE, subst. fém.** (analogie)

[GDC : *analogie* ; FEW XXIV, 519a : *analogia* ; TLF II, 919b : *analogie*]

"Ressemblance entre deux ou plusieurs choses" : ...jucquez au souverain bien, oultre lequel ne fault riens querir, et qui est la fin de toute tendance et inclination des choses crees. Sy di que toutez noz attentes mondaines sont appelees esperance par *analogie* et par participation, en tant que leurs fins subalternez tendent en la final et infinie fin et participent de sa bonté, de laquelle lez aultres fins particuliers prennent leur nom et leur bien. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 87). [R. M.]

**ANALOYON, subst. masc.** (analoion)

[GD : *analoion* ; FEW XXIV, 519b : *analogium*]

"Lutrin"

**REM.** Doc. 1468 (*analoion ou metent sus les livres*) ds GD I, 282a. [R. M.]

**ANAPESTE, subst. masc.** (anapeste)

[FEW XXIV, 521a : *anapaestus*]

VERSIF. "Pied composé de deux brèves et d'une longue" : En ceste partie Valerius met encores deus costumes des

Lacedemoniens : l'une estoit que quant on se devoit combatre on buisinoit ou cornoit d'une maniere de son lequel on dist *anapeste* ; et est *anapeste* en mettre un piet de deus briefes ou briefs et la tierce longue (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, II.6.2, glose, f° 106a). Les gens d'armes de celle meismes cité ne se mettoient point a combatre devant que il oioient le chant d'une tybe Glose : c'est a dire tube ou buysine Tiexte : et que ilz eussent atrait a leur corage par la moderation du piet *anapeste* [trad. lat. *anapestus pes*]. (SIM. HESDIN, Val. Max., 1375-1383, II.6.2, texte et glose, f° 106a). [F. D.]

**ANARCHIE, subst. fém.** (anarchie)

[GDC : *anarchie* ; FEW XXIV, 522a : *anarchia* ; TLF II, 938a-939b : *anarchie*]

"Exercice du pouvoir où les faibles alternent avec les puissants" : *Anarchie* est quant l'en franchist aucuns serfs et met en grans offices. Et est dit de ana en grec, que est environ ; et de archos, que est prince. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 370). [GDC VIII, 117b-c] [R. M.]

**ANARCOSITÉ, subst. fém.** (anarcosité)

[\*FEW VII, 16b : *nárke*]

MÉD. "Pouvoir narcotique" : ...si pouons mettre avec ung petit de papaver, car pour cause de son *anarcosité* e[s]t il domestique, ce dit Avicenne (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 4). [R. M.]

**ANASARCHA, subst. fém.** (anasarque)

[GDC : *anasarque* ; FEW XXIV, 525b : *aná sárka* ; TLF II, 943a : *anasarque*]

"Hydropisie du tissu cellulaire provoquant un oedème généralisé" : ...espece ou maniere de ydropisie qui est apellee yposarcha ou leucofleumencia ou *anasarcha* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 356).

**REM.** Même cont. ds CORBECHON, *Propriét. choses* (éd. de 1521), cité ds TLF. [R. M.]

**ANASPERAGE, subst. masc.** (anasperage)

[FEW XXV, 463b : *asparagus*]

"Asperge" (synon. *sperage*) : Sperage ; on l'appelle autrement *anasperage*. Sperage a des choses tendres qui, quant on les cuyt, sont viandes delicatives. (Grant herb. C., c.1450, 164). [R. M.]

**ANATHEMESIS, subst. fém.** (anastomosis)

[\*FEW XXIV, 526a : *anastomosis*]

"Ouverture d'une veine qui cause une effusion de sang" : ...apparcion [de voine] est apellee *anathemesis* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 229).

**Rem.** «Mauvaise graphie pour *anastomosis* ; cf. Paré, I, 430» (Éd.). [R. M.]

**ANASTORIEN, subst. masc.** (anastorien)

[TLF XII, 98b-99a : *nestorien*]

"Partisan de la doctrine de Nestorius, Nestorien" : C'est assavoir des Cordeliers, des Grecs, des Armeniens, Georgians, Surians, Basins autrement ditz Indians, Jacopites, *Anastorians*, et des Maronites, qui sont les neufs especes des Crestiens susditz. (Pèler. D., 1486, 358). La huitiesme maniere sont *Anastorians*, ditz Anastorio, hereticques qui fut de Constantinapoly. (Pèler. D., 1486, 366).

**REM.** Cf. *nestorien*. [C. H.]

**ANASTROPHA, subst. fém.** (anastropha)

[Ø]

Latinisme. MÉD. "Expulsion vers le haut" : *Anastropha*, c'est expulsion legiere par les parties de dessus, mais catastropha, c'est legiere expulsion de viande par les parties de derrier, par bas, mais colique passion, c'est descendentement angoisseux de viande corrompue et puis on la boute hors par les parties de dessus et dessoubz (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 10). *Anastropha* c'est legiere expulsion de viande par les parties de dessus, mais catastropha c'est legiere expulsion de viande par les parties de bas (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 13).

**REM.** À rattacher à XXIV, 526b : *anastrophé* [D. J.]

**ANATHEMATION, subst. fém.** (anathémation)

[GD : *anathemation* ; FEW XXIV, 526b : *anathema*]

"Action d'anathématiser, excommunication" : Et quant le roy [Lothaire] fut venu à ce conseil, il [le légat du Pape] luy dist en telle manière qu'il eslisist de deux choses l'une, ou que il se réconciliast à sa propre femme Thiebergue et le represist, et boutast hors de son lict Waldrade sa concubine, ou il seroit battu de l'espée de excommunication et *anathémation* (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 420).

**REM.** WAUQUELIN, *Chron. ducs Brabant*, c.1447, ds GD I, 282b. [R. M.]

**ANATHEMATISATION, subst. fém.** (anathématisation)

[FEW XXIV, 527a : *anathematizare* ; TLF II, 945b : *anathématisation*]

RELIG. "Fait d'anathématiser, de prononcer l'anathème ; excommunication" : Bigame est prohibé sur peine de *anathematizacion* qu'il n'ait point de tonsure (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 50). ...et que tous soient de perpétuelle *anathématisacion* et excommuniement condempnés (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 368). ...iceulx proconsules, consules, eschevins, burghemaistres, doyens et les singulieres personnes coupables, les auxiliateurs, consultants et adherens du glaive de *anathematisation*, eternelle malediction de perpetuelle dampnation avec Dathan et Abiron, lesquelz la terre englouty tous vifz, nous soyent lyéz et enlachiéz et tant eulx comme les universitéz predittes excommuniéz, agrevéz, reaggrévéz, anathematisié, maldis et dampnéz (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 4).

**REM.** Cf. aussi : ...nous volons et consentons estre constrains et chascun de nous en droit soy, pour mieulx observer et acomplir les choses dessusdictes et chascune d'icelles, par voie d'escommeniement, *anathématisacion*, aggravacion, réaggravacion, interdict, en noz pais et terres et aultrement par lassensure de l'église (Doc. 1419. In : Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 276). [R. M.]

**ANATHEMATISEMENT, subst. masc.**

(anathématisement)

[FEW XXIV, 527a : *anathematizare*]

RELIG. "Fait d'anathématiser ; excommunication" (synon. *anathematisation*) : PIERRE (exorciste). Il n'est humaine creature, Cristienne ne paganique, Qui osast touchier la vesture De son tres saint corps dominique. Il en fit comme pape unique Son *anathematisement* Et Dioclés, le Romenique, En fist publier mandement. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 167). Si nous a tous absolz enfin De l'*anathematisement*. Lequel Marcellin fist :... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 203). [R. M.]

**ANATHEMATISER, verbe** (anathématiser)

[GDC : *anathematiser* ; FEW XXIV, 527a : *anathematizare* ; TLF II, 946a : *anathématiser*]

**A. - RELIG.**

1. "Prononcer l'anathème contre qqn" : Sovante foys aussi, pour la maladie dez membres, le chief a grandement a souffrir, et pour l'eniquité du pueple, le prince si est corrigié, et, aucune foys, l'université si est infecte pour le pechié d'un ou de deux ; car, pour le pechié d'Achor, le pueple fust excomunié et *anathematisié* (Songe verg. S., t.1, 1378, 240). Sicom fiez del englise s'en fut excommingniet, Car li pape Martins *anatematisiet* L'at (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 666). De quen li pape l'*athematizat* [l. *a[na]thematizat* (?)] (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 438). ...gens *anathematiziez* et maudis de Dieu et de sainte Eglise (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1147). ...par vertu d'une bulle de euresse et bonne recordacion pape Urbain quint de ce nom, (...) furent les dessusdz par toutes les églises d'icelle cité de Paris, à cloches sonnées et chandelles alumées, excommeniez et publiquement *anathématiziez*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 197-198). ...laquelle fondacion fut confermée par nostre Saint Pere le pape, lors estant, qui sur ce octroya bulle expresse, par laquelle, entre autres choses, il *anathematiza* tous ceulx qui presumeroyent oster ou diminuer aucuns d'iceulx livres (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 3 r°).

**Rem.** «L'anathème est la plus grave des peines ecclésiastiques ; non seulement il exclut le coupable de la communauté chrétienne, mais encore, selon Adrien II (IX<sup>e</sup> s.) qui ne faisait que reprendre une idée courante, "il [l']envoie dans l'enfer avec le diable". À partir du XII<sup>e</sup> siècle, l'anathème se confond avec l'excommunication majeure». (*Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 63). FEW XXIV, 527a cite comme 1<sup>re</sup> attest. la *Somme rural* de Jehan Boutillier d'apr. GDC, rédigée c.1395, mais l'éd. utilisée par Godefroy est celle de 1537 d'apr. le suppl. au *Bibl. Beiheft* du FEW.

2. "Condamner ce qui est un motif d'anathème" : Car quant ilz furent venuz en la présence de nostre saint père le pape, et qu'ilz eurent remonstré leur fait, après plusieurs demandes qu'on leur fist, leurs escripts et fais furent *anatematisiez* et condampnez. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 419).

**B. - P. ext.**

## 1. "Condamner violemment"

- [qqn] : Il nous fault avoir ung tel homme Qui tout ce pueple maudira Et *anathematizera* ; Par ainsi sera desconfit. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 409). Traistresse Mort, en qui fureur s'atise, Qui te maudit et *anathematise* (GRÉBAN (S.), Epit. Ch. VII, A., p.1461, 327). Regarde, Jupiter, regarde la fin de ton insurreccion. Toute loy positive, tout droit escrit te condampne a mort et te maldit et *anathematise*. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 213).

- [qqc.] : ...maudisant les langaiges de Jalousie, execrant les accusations d'Envie, *anathematizant* les querelles de Faulx-Rapport. (Livre fauc. M.R., c.1500, 296). ...Tremebundeuse, trape, trousse, traistresse, Qui suffiroit d'*anathematizer* Ton desarroy et mon theume atizer D'espiteton enormes et parvers ? (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 393).

- Empl. abs. : ...ce très miséreux Assinodée, homme de inexécable et non mie innoimeuse convoitise et lequell toujours *anathématise*. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 365).

## 2. "Repousser qqc. avec force, le rejeter"

**Rem.** Ex. du XV<sup>e</sup> s. communiqué par G. Hasenohr : Et pour ce que ilz [mes péchés] sont excommuniés, séparés et *anathematizés* de la compaignie de mon createur et de tous les saincts, pour ce je me offre de les fuir et eschever (GUILLAUME D'AUVERGNE, Rhétorique divine, f° 35 v°)

3. *Anathematizer que*. "Faire serment que...", en acceptant d'être excommunié si l'on ment" : Lors, celui qui la dicte piece prinse avoit [celui qui avait dérobé une pièce de viande chez un rôtiisseur] se print a jurer et *anathematizer* qu'il ne avoit ne sonstenoit la dicte piece et qu'il n'estoit pas du lieu venu. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 65). [R. M.]

**ANATHEMATISME, subst. masc.** (anathématisme)

[GDC : *anathematisme* ; FEW XXIV, 526b : *anathema* ; TLF II, 946 : *anathématisme*]

"Action d'anathématiser, excommunication"

**REM.** Doc. 1389 ds GDC VIII, 117c. [R. M.]

**ANATHÈME, subst. masc.** (anathème)

"Offrande votive" : Item, que les subjés soient occupés es ouvres cotidiannes (...) afin que il ne puissent vaquer ne entendre à machiner contre le tirant. Et de ceste chose sunt exemple les tyrannies de Egipte (...) et les *anathemes* des Kipsellides. Kipsellus fu tirant en Corinthe, si comme il fu dit ou .XXI<sup>e</sup>. chapitre, et ses sucesseurs estoient appellés Kypsellides. Et firent faire au pueple uns haus edifices appellés *anathemes*. Et est ce mot en ana en grec, qui est haut ; et thesis, qui est mise ; car il estoient mis haut. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 246). [C. B.]

**ANATHEMATISATION, subst. fém.** (anathémisation)

[FEW XXIV, 527a : *anathematizare* ; TLF II, 945b : *anathématisation/anathémisation*]

RELIG. "Action de retrancher de la communauté de l'Église" : Bigame est prohibé sur peine de *anathematizacion* qu'il n'ait point de tonsure (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 50). [E. P.]

**ANATIR, (?)** (anatir)

[Ø]

"?" : ...*anatissoient* (FROISS., Chron. D., p.1400, 448).

**REM.** Verbe supposé par l'éd. (p.968). V. *enatiser*. [R. M.]

**ANATOMIE, subst. fém.** (anatomie)

[GDC : *anatomie* ; FEW XXIV, 538a : *anatomia* ; TLF II, 948a : *anatomie*]

A. - "Dissection, autopsie" : Et Apion (...) dit que es corps tailliez et ouvers comme il estoit acoustumé et que l'en euvre pour veoir les ners et vaines, que [ce que] l'en appelle *anatomie* selon les Griex, il fu trouvé en ces corps que... (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 180).

- *Faire l'anatomie*. "Opérer une autopsie" : ...si comme il appert es bestes qui tombent de maladie, car s'on en fait l'*anatomie*, on y trouvera une aquosité horrible et fetide, qui va aux membres nobles (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 24).

**B. - "Anatomie ; étude de l'anatomie"**

1. "Organisation du corps, des parties du corps, anatomie" : ...l'*anatomie* de la marriz (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 229). ...et se celuy qu'ils [les maîtres-jurez] examineront, est scientifique et expers de l'*anatomie* de corps humain, des apostumes, fractures, rompeures, blessures, désolacions de membres, playes, chancres, fistules et généralement de toutes

autres maladies que peuvent avenir à corps humain, et de toutes autres choses nécessaires et appartenans à office et mestier de chirurgie. (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1457, 429). Les chirurgiens qui ne congnoissent l'*anatomie* errent plusieurs foys es incisions des nerfs et des colligacions. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.1).

- En partic. "Squelette"

**Rem.** Attest. XV<sup>e</sup> s., TLF II, 949a ; GDC VIII, 118a.

2. P. méton. "Étude de l'anatomie" : Et fut Galien a Rome au commencement du regne d'Athonien qui regna apres Adrien et composa le liure d'*anatomie* et moult d'autres traictiez. (GUILL. TIGNONV., Ditz moraux philos. E., a.1402, 1000). Doncques *anatomie* est droicte division et determinacion des membres de chascun corps, especiallement du corps humain (...) et est dicte de ana qui est chose droicte et thomos qui est division. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.1). Et environ ce texte est a noter que selon Avicenne en la premiere distinction du premier au chapitre d'*enatomie* des dens d'iceulx dens : les deux antérieures sont nommees duales et deux nommees quadrupli conjointz aux duales deulx en la partie senestre et deux au destre (Rég. santé corps C., 1480, 133).

- "Traité ou exposé d'anatomie" : Ceste *anatomie* nous l'avons mise briefment ainsi que nous avons peu afin que nous veons mieulx la maladie des yeulx (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 1).

. [Comme titre d'un ouvrage] : Et en ont un livre que il appellent *Anatomie*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 141). [R. M.]

**ANATOMIEN, subst. masc.** (anatomien)

[Ø]

MÉD. "Savant en anatomie" : Item les sages *anatomiens* veulent dire que le fete est enveloppé en ung pannicle ouquel sont receues les superfluités de la seconde digestion, siccomme est l'orine (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 17).

**REM.** À rattacher à FEW XXIV, 538a : *anatomia* [D. J.]

**ANATOMISER, verbe** (anatomiser)

[FEW XXIV, 538a : *anatomia*]

MÉD. "Disséquer" : Les os sont dernièrement *anatomisés* car ilz sont au parfont du corps et sont yeulx les plus dures particules de tout le corps et sont fondement et soubstenement de tout le cors. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.5). [D. J.]

**-ANCE, suff.** (-ance)

[FEW, Ø lat. *-antia-entia* ; TLF II, 951b : *-ance, -ence*]

[Suff. formateur de subst.]

[Suff. issu de *-ia* accolé à des finales participiales (*-ans, -antem + -ia = -antia*), ou bien issu de *-entia* ; formateur de subst. à partir de bases verbales, d'adj. en *-ant* ou *-ent* ou par des emprunts au lat.]

**A.** - [Suff. qualificatif : marque la propriété, la qualité] "Propriété (ou état) de celui ou de ce qui est + part. prés. ou adj. en *-ant* ou *-ent*"

**Rem.** V. *abondance* "propriété ou état de ce qui est abondant ; ce qui est abondant" ; *adolescence* "état d'adolescent" ; *arrogance* "défaut de celui qui est arrogant" ; *bienveillance* "qualité de celui qui est bienveillant" ; *bobance* "défaut de celui qui est présomptueux" ; *clemence* "vertu de celui qui est clément" ; *complaisance* "qualité de celui qui est complaisant" ; *concomitance* "propriété de ce qui est concomitant" ; *concordance* "propriété de ce qui est concordant, harmonie" ; *constance* "propriété de celui ou de

ce qui est constant" ; *contigence* "propriété de ce qui contingent" ; *corpulence* (sur *corpulent*) "propriété du corps humain qui détermine la stature, l'envergure" ; *decence* "qualité de ce qui est décent" ; *desseance* (sur *desseoir*) "caractère de ce qui ne convient pas" ; *dissonance* "propriété de ce qui dissonant" ; *elegance* "qualité de celui ou de ce qui est élégant" ; *eloquence* "qualité de ce qui est éloquent" ; *eminence* "propriété de ce qui est éminent ; ce qui est éminent" ; *entreprenance* "qualité de celui qui est entreprenant" ; *equivalence* "propriété de ce qui est équivalent" ; *flamboyance* "propriété de ce qui est flamboyant" ; *ignorance* "état de celui qui est ignorant" ; *importance* "propriété de celui ou de ce qui est important" ; *indolence* "défaut de celui qui est indolent" ; *inherence* "propriété de ce qui est inhérent" ; *innocence* "qualité de celui qui est innocent" ; *magnificence* "qualité de ce qui est magnifique" ; *perseverance* "qualité de celui qui est persévérant" ; *pupillance* "minorité (v. *pupillé*)" ; *resplendissance* "propriété de ce qui est resplendissant" ; *prudence* "qualité de celui qui est prudent" ; *ressemblance* "propriété de ce qui est ressemblant ; plénitude" ; *tolerance* "qualité de celui qui est tolérant" ; *tranparence* "propriété de ce qui est transparent" ; *vaillance* "qualité de celui qui est vaillant" ; *virulence* "propriété de celui ou de ce qui est virulent".

**B.** - [Suff. d'action]

1. [Souvent en alternance avec *-ement* ou avec *-tion*] "Action de, fait de + verbe"

**Rem.** V. *abaisseance* "fait d'abaisser" ; *abregeance* "fait d'abrèger, accélération" ; *abstinence* "fait de s'abstenir" ; *accroissance* "accroissement" ; *accusance* "accusation" ; *achetance* "achat" ; *achevance* "accomplissement" ; *acquittance* "fait d'acquitter" ; *adjurance* "témoignage" ; *administrance* "administration" ; *admonestance* "fait d'admonester" ; *affirmance* "affirmation" ; *aidance* "fait d'aider, aide, secours" ; *amenuisance* "diminution" ; *cadence* "chute" ; *concurrence* "fait de converger" ; *continence* "fait de se contenir" ; *decadence* "fait de tomber en ruine" ; *decroissance* ; *dedaignance* ; *defaillance* ; *delayance* ; *denumerance* "numérotation" ; *deshonorance* "fait de déshonorer" ; *machinance* "machination" ; *obedience* "obéissance" ; *partance* "départ" ; *reminiscence* "fait de se souvenir" ; *ressouvenance* ; *restaurance*...

2. P. méton. [Marque l'agent de l'action, l'instrument, le résultat, la manière, le lieu...]

**Rem.** V. *accointance* "résultat du fait d'*accointer*, familiarité, intimité, amitié" ; *accordance* "résultat de ce qui s'accorde, harmonie" ; *accoutumance* "résultat du fait de s'accoutumer, habitude" ; *affluence* "ce ou ceux qui affluent" ; *aggravance* "ce qui accable" ; *aisance* (sur *aisier*) "ce qui facilite, commodité" (aussi *aisemance*) ; *allegrance* (sur *allegrer*) "état résultant d'allégresse, de joie" ; *appendance* "ce qui dépend juridiquement de" ; *avilance* "ce qui avilit, parole vile" ; *chevance, chevissance* "moyen de se *chevir*, vivre, gains" ; *circonstance* "ce qui accompagne, qui entoure" ; *contenance* "ce que contient ou peut contenir qqc." ; *coustance* "ce que coûte qqc., dépense frais" ; *defigurance* "ce qui défigure, difformité" ; *différence* "ce qui diffère" ; *echeance* "ce qui échoit" ; *encombrance* "ce qui encombre" ; *lieutenance* "charge de lieutenant" ; *nuance* "ce

qui est dans tel ou tel degré de couleur" (sur *nuer*). Aussi *pitance* "nourriture donnée aux moines; portion de nourriture", sur un lat. médiév. *pietari* de *pietas*).

**REM.** Pour d'autres ex. de ce suff. (en très grand nombre), cliquer dans "filtre" sur "texte en fin" et demander *ance* ou *ence*. [R. M.]

**ANCEL, subst. masc.** (ancel)

[GD : *ancel*<sup>1</sup> ; FEW XIV, 60a : *urceolus*]

"Vase"

**REM.** Doc. 1381 (*l'ancel a l'iau benoite*) ds GD I, 282b. Cf. aussi GD I, 282c : *ancelet* "petit bénitier". [R. M.]

**ANCELER, (?)** (anceler)

[Ø]

"Flairer (?)" (Éd.) : Son pasté flaire, *ancelle* et sent, Pesant le troeuve et riens ne sent. Ne sent riens fors ce qu'il pesoit (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 98).

**REM.** Faut-il lire *anhelle* de *anheler* "respirer, inspirer" ? [R. M.]

**ANCELET, (?)** (ancelet)

[GD : *ancelet*]

"?"

**Rem.** GD I, 282c. Mot fantôme ? Pour *angelet* ? Ou sur *anse* ? [R. M.]

**ANCELLATION, (?)** (ancellation)

[Ø]

"?" : Touchant les benefices collatifs, on trouve qu'au royaume a pour le moins cent mil paroisses habitées. Et durant ledit temps n'y a eu celle [,] l'une portant l'autre, dont il n'y ait eu une personne qui n'ait levé une grace expectative à quelque benefice, laquelle grace a cousté, l'une portant l'autre, vingt-cinq escus, tant pour le voyage de ceux qui ont esté ou envoyé à Rome pour l'expédition desdites bulles ou graces, nonobstant les prerogatives, *ancellations*, et autres clauses especiales y comprinses, que pour les procès executiaux faits sur icelles. Somme deux millions et cinq cens mil escus. (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 205).

**REM.** Le sens d'"assujettissement" (*ancillare*) ne convient pas au contexte. Il s'agit d'une remontrance du Parlement : la prérogative en cause devait permettre à certaines paroisses de ne rien verser au Pape. À rapprocher de *ensëeler* (T-L III, 509-510) ? Mais la forme fait difficulté. [R. M.]

**ANCELLE, subst. fém.** (ancelle<sup>1</sup>)

[T-L : *ancele* ; GD : *ancele* ; AND : *ancele* ; FEW XXIV, 540b : *ancilla*]

**A.** - "Servante"

**1.** Au propre : Pour sa mere esprouver, conçut Qu'il parleroit a son *ancelle*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 94). Si pri tout homme et toute femme, Seigneur, varlet, *ancille* ou dame, Que... (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 18). N'onques ne me reputay digne D'estre seulement ta meschine, Ne t'espeuse en quelque maniere ; Et en ta court noble et pleniere, En laquelle tu m'as fait dame, Dieu preng a tesmoing sur mon ame Que tousjours me suis repute Ta povre *ancelle* et demouree. (Gris., 1395, 81). O la mauvaise femme ! o la mauvaise moullier ! o la faulse pute ! toy qui de *ancelle* fu faicte dame, as par faulse trahison telz euvres perpétrés... (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant, R., t.1, c.1447, 90). JACOB. Après, je vous

vueil declairer Des autres enfans les manières. Ce sont les filz de deux chambrières, Que mes femmes ont eu près elles ; Mais pourtant, s'ilz sont filz d'*ancelles*, Si esse de ma geniture, Et, selon le droit de nature, Comme miens les doys appeller. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 260). Chevalier, compte, damoiselle, Page et *ancelle*, De toute gens y voit compris. (Pass. Auv., 1477, 111).

- [Peut-être avec la valeur ancienne d'"esclave"] : Au contraire conclusivement a parler, erreur de condition deteriore ou male et servile empesche le mariage, mais erreur de condition de pareille ou meilleur condition ne l'empesche pas, comme se le serviteur et serf contrait avec une meschine qu'il cuide estre libere et franche, ou avec une franche qu'il cuide *ancelle* ou serve, il n'est pas deceut et le mariage tient. (Sacr. mar., c.1477-1481, 50).

- "(Dans la suite d'une reine), demoiselle d'honneur" : Pluseurs aultres (...) Y vi regnans devers midy (...) Et alieus, mesme en Allemaigne, Puis hault, puis bas menez par celle, A qui j'estoye lors *ancelle*. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 71). Attendu le temps que son filz fu endormy, elle ala a luy avecques ses *ancelles* [Il s'agit de la reine nommée Judan] (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 100).

- [Dans un cont. allég.] : Les deus precieuses vertus Que je t'ay nommé ci dessus : L'une est Souffissance la belle, L'autre est Pacience, s'*ancelle*. (MACH., R. Fort., c.1341, 102).

**2.** Au fig.

**a)** "Celle qui est entièrement soumise et dévouée à qqn" : Humble de cueur, parfaicte obeissance(.) Assuaire, roy d'Inde de velleur, Ton *ancelle* [Esther] te rent congru honneur, Humble de cueur, parfaicte obeissance. (Myst. Viel test. R., t.6, c.1450, 48). "Je suis la petite *ancelle* de mon très excellent seigneur. Puis qu'il lui plaist qu'ainsy soit, il me doibt très bien plaire". Sy tost que ces desirées nouvelles furent divulguées par le monde, les nobles vassaulx et subgez, souverainement ceulx qui devoient service, foy et leaulté indissoluble à la pucelle comme à leur naturelle princesse, furent joyeux et consoléz et les ennemis des pays fort anoyeux et desoléz. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 233).

**b)** *Ancelle de qqc.* (avec valeur positive ou nég.) : Ces douse nobles damoiselles Qui de tous biens furent *ancelles* (MACH., J. R. Nav., 1349, 182). Encor y ot une cautelle Qui est de traison *ancelle*, Pour mieux la fausseté couvrir, Que je vueil dire et découvrir. (MACH., P. Alex., p.1369, 185).

**c)** [Avec valeur défavorable, à propos de la Mort] : Par ceste Mort je sens guerre mortelle : Mort telle fut, desoncques tresrebelle, Belle n'est pas, gente ne advenante, Venante a coup et volentiers se cele, Celle fait tant que tout hault bien chancelle. *Ancelle* est donc dommageeuse et meschante (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 10).

**B.** - RELIG. [P. allus. à l'expr. biblique *ancilla Domini*, Luc 1, 38]

- [À propos de la Vierge Marie] : ...Dieu prendre char en une *ancele* (Propr. choses Rosarius Z.S., c.1330, 79). Glorieuse vierge pucelle, Fille de Dieu, mère et *ancelle* (Mir. parr., 1356, 25). NOSTRE DAME. Mon ame magnifie Dieu Et mon esperit se resjoye En Dieu, mon salu et ma joye, Car il a regardé l'umblisse De son *ancelle* et sa simplesse. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 53). NOSTRE DAME. Je vous mercie, puissance redoubtee, Je vous mercie, divin gouvernement Qui vostre *ancelle* avez huy acceptee A enfter vostre filz doucement. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 71).

. *Ancelle (de) Dieu* : Douce Damme, vus esteis celh Qui disist[es] : "Je suy *ancelh* De Dieu !" (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 237). Vierge pucele, Qui de Dieu es mere et *ancele*, Qui

portas ton filz et ton pere, Et si fut sa fille et sa mere (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 107). De Dieu *ancelle*, Vierge, glorieuse pucelle (MACH., P. Alex., p.1369, 271). Mere, à Dieu *ancelle* (MACH., Lays, 1377, 398). NOSTRE DAME. Ecce anxilla Domini, *L'ancelle* Dieu suis, s'il luy plaist. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 52).

- "Servante de Dieu" : Si l'arresna tout humblement Comme sage et devote *ancelle* : "Qu'est ce, mon cher seigneur", dist elle, "Me sunt mes pechez pardonnez ?" (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 97). Encor ly diront il : "Qui est ceste pucelle Qui de sy grand beaulté respent et estincelle Com soleil et com lune et com jornee belle ?" Elle leur respondra : "Je suys la Dieu *ancelle*." (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 85). Hé Dieu que j'ay tant remancier [l. remarrier] En mes grans douleurs maintefoiz, Plaise vous, tresdoulx roy des roiz, Conforter vostre povre *encelle* A qui l'en appourte nouvelle Crueuse et d'amartume plainne. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 105). SAINT MARTIN. Or sa, prenez doncq cest habit Pour estre de Dieu vraye *ancelle* Et puis, pas ne sera (pas) desdit Que je ne vous baille le velle. (LA VIGNE, S.M., 1496, 470).

- [Appliqué à l'âme dévote] : Entrez beau tres doulz pere, entrés dedens l'ostel de vostre petite et humble *ancelle* (GERS., Mendicité G., 1400-1401, 277). [Dieu] qui ayme purté, netteté et sainteté specialement en son *ancelle* l'ame devote (Disc. amour divine, 1470, 110).

C. - "Vierge" : O joyeuse *ancelle*, Gracieuse et belle, Sainte Geneviefve, Prie l'eternelle Court celestielle Qu'elle me receve. (Prières saints R., t.1, c.1488, 47). ...La pudicque, chaste ou *ancelle* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 19).

**Rem.** Même sens dans l'ex. suiv. (?) : - Amis, or me comptes le voir De celle qui tant fait doloir, Et me comptes l'estat d'icelle, S'elle est vielle, jone ou *ancelle*. - Sire, le voir vous en diron. Cinquante ans a ou environ Celle a qui trestout mon coeur tant. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 30). [R. M.]

#### ANCELLE, subst. fém. (ancelle<sup>2</sup>)

[GD : *ancelle* ; AND : *ancele* ; FEW XI, 283b : *scandula*]

Région. (francoprovençal, Suisseromande) "Ais, bardeau"

**REM.** Doc. 1408 (Fribourg) ds GD I, 282c. [R. M.]

#### ANCELLULE, subst. fém. (ancellule)

[\*FEW XXIV, 540b : *ancilla*]

"Petite servante, jeune servante" : ...la vieille femme Qui se tient avecques ta dame Et ton amoureuse Antiphile Dessoubz la couverture fille Incessamment sans faulte nulle ; Oultre elle y a une *ancellule* [trad. lat. *ancillula*], Laquelle luy aidoit a tixtre (Therence en fr., 1488, f° 174a [BnF/Gallica]). [Heautontimorumenos 293] [F. D.]

#### ANCESSERIE, subst. fém. (ancesserie)

[T-L : *ancesserie* ; GD : *anceserie* ; AND : *anceserie* ; DÉCT : *ancesserie* ; FEW XXIV, 643a : *antecessor*]

A. - "Ensemble des ancêtres, ascendance, lignée" : La terre qui me vint de men *anchisserie* Vous doins entirement et mes en vo baillie. (Bât. Bouillon C., c.1350, 215). Et pour cè y alla, sy con l'histoire crie, Que la terre venoit de son *ancesserie* (Tristan Nant. S., c.1350, 649). Ja sont mors et perdus la mienne *encesserie* (Tristan Nant. S., c.1350, 670). Tant sommes desconnuït qu'il n'est nulz hons qui die Que nous soions estrait de tele *anchisourie* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 237). Ainsi disoit Florent qui se merencolie, Et le traoit nature en son *encesserie* Combien qu'il ne seust point qu'il fust de tel lignie (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 51). Car s'y li atenoit en riens d'*anchisorie*... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 163).

Bien connois leur estat et leur *anchisorie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 693).

B. - P. méton. "Le temps des ancêtres" : Vous avez bien ouï qu'en vielle *ancesserie* Que roy et duc et prince, ou honneur est florie, Quant oient parler d'aucune faierie, Pour ce que destinée en leur hoirs fust norrie, Faissoient leur enfans porter par leur meisnie En forès et en bois par leur melancolie (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 2).

#### C. - "Statut hérité des ancêtres ; extraction"

- *D'ancesserie*. "D'ancienne (et noble) extraction" : ...notable homme de corps, de cavanche et d'*ancesserie* de la ditte ville de Calais (FROISS., Chron. D., p.1400, 845). Nobles rois, veés nous chi siis, qui avons esté d'*ancesserie* bourgeois de Calais et grant marceans par mer et par terre (FROISS., Chron. D., p.1400, 847).

- (*De/par*) *droite ancesserie*. "Par droit ancestral de succession" : Il estoient .V. frere de moult noble lignie, Qui Miekies gouvernoient par droite *anchiserie* (Bât. Bouillon C., c.1350, 5). ...C'il n'estoit hoir de Bourge de droite *ancesserie*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 11). Car cè est mes drois noms de droite *ennesserie* (Tristan Nant. S., c.1350, 266). Dont de mon filz seüstes la droite *ennesserie* (Tristan Nant. S., c.1350, 329). Ly enfant de Brabant ont dit à vois serie : "Amis, s'ainsi estoit, par le Verge Marie, Dont estez vous no freres de droite *anchisorie*..." (Hugues Capet L., c.1358, 99). ...tes drois n'y est mie, Ains me doit esqueïr par droite *anciserie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 79).

. *De droit d'ancesserie* : Il est vray que, de droit d'*ancesourie*, le royaume de Frize appartient aux contes de Henault (Chron. Valois L., c.1377-1397, 316).

- *De noble, de grant ancesserie* : Damaiseau debonnaire de noble *enchiserie*, Bien soyés vous venus en iceste partie ! (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 322). Cilz homs qui est son pere n'a point chiere taillie Qu'il soit point gentilz homs de noble *enchiserie* ! (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 338). Gentilz femme ellë est de grant *anchiserie* (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 490).

- *De vraie ancesserie* : Mais ainçois mourray cy tous les jours de ma vie Que n'aye la cité du tout en ma baillie, Car j'en suis ly drois hoirs de vraye *ennesserie*. (Tristan Nant. S., c.1350, 705).

- *De male ancesserie* : Ains ne futez estrait de malle *ancesserie*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 178).

D. - P. ext. [D'une chose] "Ancienneté, antiquité" : Seigneur, or entendéz pour Dieu, le fil Marie, S'oréz bielle canchon de bielle *anchisserie* ! (Flor. Rome W., c.1330-1400, 246).

- [D'une cité, d'un pays...] : Dy moy (...) Lyquel païs sont ly greigneur Et d'*anchiserie* et d'honneur (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 196). Au temps Noé fu commencie Celle place d'*anchiserie* Qui tant fu de grant renommée Qui Babilone fu nonmée. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 197). Or me deüsses donque dire Qui fonda celle Italie, Qui est de telle *ancesserie*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 333).

- *De vieille ancesserie* : Et li Callabrien, que Jhesu Crist maldie, Aloient dusqu'az mur de vielle *ennesserie* Et portoient martiaulz et levier per maistrïe Dont il feroient lez mur a ytelte partie (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 497). En la grande cité de vielle *ennesserie* Fut la franche roïne doucement convoïe. (Tristan Nant. S., c.1350, 108). En la tour sont entrez de vielle *ancesorie* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 40-40). Et s'en vint au palaiz de vielle *anchisserie*. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 321). ...quant Cornumarans voit qu'il n'escapera mie, A un arbre s'en vint, de vielle *ancisserie* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 64). Au palais sont montés de vielle

*anchiserie*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 86). Et a .I. hospital de viel *ancisorie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 41).

- *D'ancesserie*. "Depuis très longtemps" : En cel lieu qui d'*ancesourie* Fu apelé Bercoterie. (Vie st Evroul S., c.1350, 88).

**REM.** Ce mot se trouve surtout dans l'épopée tardive, parfois dans les chroniques. [R. M.]

**ANCESSOIRE, subst. masc.** (anceussoire)

[FEW XXIV, 643a : *antecessor*]

"Les ancêtres" : Jugement de Jehan, de Secourt, le coustellier, de Perrin et de Guersat, ces .II. frere, d'une pairt, et des eschevin de Saint-Jaicque d'autre pairt, de ceu que lesdits .III. freres diënt qu'il ont ung sercucl en l'aitrie Saint-Jaicque que lour vient de pairt lour *anceussoire* de si long temps come il puelt homme souvenir et qui est lour treffons et leur heritaige, ne onques nulz uzait de cellui sercucl, ne ne fut en saisine for quez eulz meismes et lour devantrien *anceussoire* (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1391], 565-566).

**REM.** Le FEW enregistre ce mot en renvoyant à ce même texte (Metz 1391). [R. M.]

**ANCESTREL, adj.** (ancestral)

[GD : *ancestrel* ; AND : *ancestrel* ; FEW XXIV, 642b : *antecessor* ; TLF II, 954b : *ancestral*]

Région. (anglo-normand) "Qui vient des ancêtres"

**Rem.** Cf. ; AND : *ancestrel*. [R. M.]

**ANCESTRIE, subst. fém.** (ancestrie)

[AND : *ancestrie* ; \*FEW XXIV, 643a : *antecessor*]

Région. (anglo-normand) "Ancêtres, ascendance"

**Rem.** Cf. ; AND : *ancestrie*. V. aussi *ancesserie*. [R. M.]

**ANCESTRURE, subst. fém.** (ancestrure)

[\*FEW XXIV, 643a : *antecessor*]

"Ascendance"

**Rem.** H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 204 ; ex. de *F. des Coquins* ; mais sans doute texte du XVIe s. [R. M.]

**ANCESTRE, subst. masc.** (ancêtre)

[T-L : *ancessor* ; GD : *ancesor* ; GDC : *ancestre* ; AND : *ancesur* ; DÉCT : *ancessor* ; FEW XXIV, 642b : *antecessor* ; TLF II, 955a : *ancêtre*]

**A.** - [Au sing. ou au plur.] "Aïeul, celui de qui on descend par le sang, plus éloigné que le grand-père (ou au moins le père)" : Je ne l'ai mie assemblé ne amassé ; maiz telle comme je le trouvay, l'ay-je gardé, car je le trouvai tout ensemble de mes *anchisseurs*. (JEAN LE LONG, Voy. Bieul B., 1351, 295). "En non Dieu", fait Renart, "moy ne mes *anciestres* [var. devanciestres, *ancensours*] ne mengames onques poison." (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 154). Bien venez de l'estrasse de faire villain tour, Car de Guennellon furent vo millour *anchessour* (Hugues Capet L., c.1358, 35). ...pour lesquelles dix lyvrees de terre je vuïs et ordonne que li moignes dudit covent de Balme soient chargiez et tenuz de celebrer en ladicte chapelle par expecialx trois messes chascune semayne a touz jours maix perpetuellement ou remede des armes de mes *ancesseurs*, de moy, de mes successeurs et de tous ceux que je hay a ma intencion. (Test. Besanç. R., t.1, 1363, 440). Je ne sçay pas s'elle me het ; Mais, comme dame a moy irée, M'a appellée esmoingnonnée, Et c'on ne scet de mon *ancestre* Qui il est ne qui il peut estre. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 28). ...trestoute la terre (...) qui fut a ses *ancesseurs* (DESCH., M.M.,

c.1385-1403, 384). Remondin, je ne vueil pas que tu laisses perdre l'heritaige qui est venuz de par tes *ancesseurs* en Bretagne. Car Guerrande, Pointievre, et toute celle marche doit estre a vous et a vostre frere. (ARRAS, c.1392-1393, 48). Il est vray que vostre pere, de par ses *ancesseurs*, doit avoir grant chose en la Brute Bretagne, laquelle vous sera declaree ou pays. (ARRAS, c.1392-1393, 48). Ainçois ont il la esté né Et leurs *ancesseurs* ont regné En ces palais (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 131). Mais moult lui requiert et lui pryre Qu'il die comment ce peut estre Qu'il soit venus de son *ancestre*, Si que de ligne lui attiegne (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 79). Or souviengne chascun de son bon *ancesour* ! (Galien D.B., c.1400-1500, 123). N'oncques n'eusmes ne pere nē *ancestre* Qui en son temps ne l'ait veu ainsi estre (CHART., D. Fort., 1412-1413, 160). ...en chose que le roy de France tiengne ou tenist oncques ou ses *ancesseurs* ou ses freres (JUV. URS., T. crest., c.1446, 98). Vos *ancesseurs*, vos peres, vos amis (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 91). Jule Cesar, ses *anchiseurs* Et nos vaillans predicesseurs Se conduirent par leurs science [des sénateurs] (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 3). Et quant au roy eult nommé ses *ancestres*... (LA VIGNE, V.N., p.1495, 157).

- *Ancestres (ancesseurs) et successeurs* : ...lesdis religieux preeur et frères sont et seront tenus dire et célébrer désormés perpetuellement en leur hostel Dieu messe à nocte des trespassez au vendredi à chacun des quatre temps de l'an, pour les ames des dessus diz, leurs *ancesseurs* et successeurs (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1408, 221). Item donne et legue aux povres de l'ospital du Saint Esperit de Besençon cent solz pour une foy, parmi ce que les religieux et chappellains desdictes iglises et de chascune d'icelles soient tenuz de fere ung anniversaire pour le remede de mon ame et de mes *ancesseurs* et successeurs. (Test. Besanç. R., t.2, 1417, 38). ...le salut de son ame et des ames de ses *ancesseurs* et successeurs (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1437, 322).

- Rare. "Ascendant direct" : Mais les loupz tuerent les chiens, qui estoient patrons des brebis, et les brebis ne firent que navrer les petis loupz. Pour quoy, quant les loups commencerent a croistre, se assemblerent de toutes pars et d'ung commun accord dirent a leurs *ancestres* : "Il nous fault menger les brebis." Et leurs *ancestres* respondirent : "Nous avons fait paix avecques elles." Et les loupz rompirent la paix et coururent contre les brebis et leurs *ancestres* après. (MACHO, Esope R., c.1480, 124). [Seul ex.]

**B.** - [Au plur.] "Ascendants lointains, générations antérieures (qu'il y ait ou non lien de famille)" : ...je ne croy mie Que ce Jhesus (...) Que clofichié ont en un fust Noz *ancesseurs*, onques Diex fust (Mir. march. juif, c.1377, 191). Et ne peuvent pas bien ou veulent laisser en leurs cuers l'ydolatrie et la loy de leur dieux et de leurs vieulx *ancesseurs*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 241). ...tous nos *ancisseurs*, nobles et gracieux, desquelz loenge durable est esparsé parmy le monde en divers lieux (Doc. 1401. In : B. de l'Ac. royale des sc., des lettres et des beaux-arts de Belgique 3e série 12, 1886, 202). ...son honneur croistre Doit vouloir chascun gentilhomme (...) Quoy que la sayson n'est pas comme Elle estoit du temps noz *ancestres* (CHART., D. Her., p.1415, 425). Que leur feïssent, Ou quele injure leur deïssent Leurs *ancesseurs* s'ilz les veïssent Ainsi fuÿr ? (CHART., L. Dames, 1416, 284). L'ame prudente et gracieuse, De savance moult curieuse, Et non puissant sans desplaisir Résister à si beau desir, Se paine fort, à son pover, à trouver, sentir et savoir, Les causes et occasions De teles admirations, Ainsi que firent les bons Maistres Ou temps jadis de noz *ancestres*, Tant que subtilz Phisiciens Que sages Astrologiens, Qui cellui Traicté composèrent (LA HAYE, P. peste,

1426, 16). Et ce fust l'achoisson qui si long temps endurcy les courages dez Romains contre la doctrine catholique (...) ains que les empereurs voulsissent recepvoyr le nom crestien, imputans a criminelle inconstance et mesprison contre leur sang et leurs *ancesseurs* se ilz trespassoient la religion de leurs peres et les traditions de leurs majours. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 115). "Ainsi le firent vos *ancesseurs*", ce respondy Bruyant le roy de Grece. Et qu'il soit chose veritable, l'en treuve que le roy Alixandre, duquel lignage vous estes issu, estoit le plus conquerant que oncquez fu. (Saladin C., c.1465-1468, 135).

**C.** - "Prédécesseur dans une fonction, une charge" : ...est aussi le prelat tenu de poier celles [debtes] de son *anceur* qui sont deuees à cause des negoces de l'Eglise. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 38).

**REM.** *Ancessor*, anc. cas régime, est rare dans la seconde moit. du XV<sup>e</sup> s. [R. M.]

**ANCHAFORMIE, subst. fém.** (anchaformie)  
[Ø]

"Plexus choroïde" : [Anatomie du cerveau] ...le ver du front et *anchaformie* (Chirurgie Chauillac B.-T., p.1472, 131). [Gloss. : "calque du latin *anchaformis*, terme vraisemblablement forgé par Chauillac sur le modèle de *vermiformis* (Nicolas de Reggio)", d'après McVaugh II, 31 (éd. du texte latin)] [R. M.]

**ANCHAIS, adj.** (anchais)

[T-L : *anchais/auçais* ; GD : *anches<sup>1</sup>/anches<sup>2</sup>/auquais* ; FEW XV-1, 21b : \**ankja*]

Au fém. "Difforme, tordue" : Elle est plaisant, mignotte et gente, Elle est a merveilles courtoise, Pour toy n'est pas si diligente, Il s'en fault bien plus d'une toise. S'aulcuns regars vers toy entoise, Cuides tu qu'elle y prengne garde ? Et veuls tu qu'elle soit *anchoise* Ou tousjours les parois regarde ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 228).

**REM.** Cf. : ...[dame] orde et punaise, Torte, bossue, borgne, naine et *enquaise*. ([Sotte chanson, XIVE s.]. In : *Parn. sat. S.*, a.1500, 11) Le terme, utilisé en a. fr. depuis le *Cour. Louis* pour décrire une laideur peu commune, est passé du registre littéraire à un style satirique et s'est spécialisé au fém. Cf. T-L I, 380 (*anchoistre*) et I, 664 (*auçais*) ; GD I, 284b, et I, 501a ; FEW XV-1, 21b, n.2. La forme *eschays*, PALSGR. 1530 "bancal" et COTGR. 1611 cité par FEW XXI, 439b, est sans doute un avatar de cet adj. La forme *anchoise* de MARTIN LE FRANC semble due à la rime (*courtoise*) [Gilles Roques]. [R. M.]

**ANCHAPLOTS, subst. masc. plur.** (anchaplots)  
[FEW II-1, 283b : \**cappare*]

"Enclume et marteau du faucheur" : I fessoul, une robe, I dart à soier aux prez, ensamble les *anchaploz*. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1371, 235). [R. M.]

**ANCHE, subst. fém.** (anche)

[GD : *enche* ; GDC : *anche* ; FEW XV-1, 20b, 21a : \**ankja* ; TLF II, 955b : *anche*]

**A.** - "Crochet (?)"

**Rem.** Cf. : Quatre autres grosses chevilles avecques quatre *anches* et quatre anneaux servans au dit mantel (Doc. 1428. In : Bibl. du XVe s., i, 127, Fonds Barbier).

**B.** - "Goulot (d'une fiole)" : ...et encour plus avecques .LX. ou .IIII<sup>xx</sup>, ou plus pieces de fin or, ducatz et joyaux et autres pieces que

soient par dedevant tresbien lavees en .III. ou en .IIII. eaues tiedes, et tres bien essayees et panees a ung canton d'une mappe de lin tresbelle, blanche et necte, et puis une chescune desdictes pieces d'or repleyt en rion ["repliée en rouleau"] affin qu'elles puissent entrer a aise par *l'enche* ou goullete de ladicte anmolle dessusdicte (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 93).

**C.** - "Tuyau d'un instrument de musique" : M'amie, affin qu'on ne te tence, Va toy mucier, on quiert les belles, Il ne fault plus souffler en *l'enche*, On voit cy beacop de rebelles. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 101). [R. M.]

**ANCHILLEER, (?)** (anchilleer)  
[Ø]

"?" : Veez cy le corps dame Concorde, Que ung payen m'a revellé. Nous ne l'avons *anchilleé*, Mais vous l'aportons, noble prestre. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 281).

**REM.** L'éd. propose la déf. "ensevelir", assortie d'un point d'interr., il s'agit peut-être du verbe *enseeler* (T-L III, 509-510 ; GD III, 229c), au sens de "enfermer" (cf. *Vie M. S. Nicholai*, éd. Monmerqué ds GD : le tombe u li cors saint (...) estoit *enseeles* ; Benoit de Sainte Maure, *Troie*, éd. L. Constans, 10386 var. : corps (...) *enseeez* [dans un cercueil]). Ou est-ce *anichillé*, v. *annihiler* "détruire" ? [J.-L. R.]

**ANCHISIADÉ, adj.** (anchisiade)  
[Ø]

"Descendant du prince troyen Anchise" : O tros *anchisiade*, Yssu des dieux, entens ma voix utile :... (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 300).

**REM.** Cf. *Nouv. Lar. ill.* I, 288b et *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 559. [R. M.]

**ANCHISON, adj.** (anchison)

[GD : *anchison* ; FEW XXIV, 643a : *antecessor*]

"De haute antiquité" : ...ilz vindrent a Beauvais au palais *anchison* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 11). [Seul ex.] [R. M.]

**ANCHOIS, subst. masc.** (anchois)

[GDC : *anchois* ; FEW XXV, 7b : *aphye* ; TLF II, 956b : *anchois*]

"Anchois" : ...tonine grasse, *anchoix*, et limons qu'avons envoyez à beau-frère l'arcevesque de Rins (Comptes roi René A., t.3, 1479, 313). ...une petite barille [d'] *anchoiz* (Comptes roi René A., t.3, 1480, 315). Maulditz soyent harens et *enchoitz* (Bataille st Pens. A., a.1485, 36).

**REM.** Mot fém. de même sens : ...*anchues*, anguilles, tant freis comme salés. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 135). ...les anguilles rousties sur le gril, au verjust, les *anchoyes* au Percy, oygnions et vin aigre et la poudre par dessus. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 164). [R. M.]

**ANCHURE, (?)** (anchure)  
[Ø]

"(?)" : Et sur mes mignons petis bras J'ay ma large manche a rebras, Ou dessoubz la courte ammanchure Jucque a demy bras et *l'anchure* Appert d'ung drap de veloux fin, Ou d'or ou d'autre soye, affin Qu'en soye beaucoup plus gorriere (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 768).

**REM.** Faut-il rapprocher de *anchue* "trame" (Savary des Bruslons, *Dict. univ. de comm.*, t.1, 1741, col. 663 ; *Encyclop.* t.1, 1751, 440a) ? Ou est-ce une partie de la manche ? [R. M.]

**ANCIADE, subst. fém.** (anciade)

[Ø]

"Impulsion" : ...aucunesfois elles [les spondilles du col] sont traictes ou tortes par dehors et boutees aux parties de derriere, et ceste impulsion est appellee *anciades*. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 229).

**REM.** Éd. : «*anciades* transcrit probablement les deux derniers mots du texte grec : *éisô ôsiés*». [R. M.]

**ANCIEN, adj. et subst.** (ancien)

[T-L : *ancien* ; GD : *ancien* ; GDC : *ancien* ; AND : *ancien* ; DÉCT : *ancien* ; FEW XXIV, 637b : *ante* ; TLF II, 957b : *ancien*]

**I.** - Adj. [Antéposé ou postposé]

**A.** - "Qui existe depuis longtemps"

**1.** [De choses (gén. abstr.)]

**a)** "Qui existe depuis longtemps, qui date de longtemps" : La sentence en est *anchienne* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 8). D'un exemple *ancien* de fait Qui bien a ramentevoir fait. (MACH., J. R. Nav., 1349, 208). ...si que par l'*ancienne* discipline de chevalerie ou il estoient duit il, sanz commandement d'aucun duc, se metoient en conroy. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 31.9, 56). Deus princez ot en la cité, c'est a dire Enee et Antenor, qui pour le droit de l'*ancien* hostel dont il estoient (...) les Grijois ne userent pas contre eux de droit de guere (BERS., I, 1, c.1354-1359, 1.1, 3). Fais est [le palais] en fourme d'une eglise, Et de l'*ancienne* devise, A pilers et à votes fais (MACH., P. Alex., p.1369, 195). Et encores en sont yssus [de la noble lignie de Lusegen] ceulx de Pembroc en Angleterre, et ceulx de Cabrieres en Arragon, comme j'ay dessus dit, et ceulx de Cassenages du Daulphiné, et la Rochefoucaut, et ceulx de Cadillac, si comme on le treuve es *anciennes* croniques. (ARRAS, c.1392-1393, 294). ...les privileges et estatus *anciens* de France (FROISS., Chron. D., p.1400, 52). ...comme l'en trouvoit par les *anciens* registres et les comptes de ladict eglise (BAYE, I, 1400-1410, 290). Les ungs s'en mocquent, et les autres y adjoustent foy, par l'*ancien* parler de la commune gent, et, ad present, par le rapport de V hommes dudit lieu de Montemonaco (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 80). O *ensiennes* macules, o ordes macules et peutez taches (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 288). L'autre monta, (...) et se vint trouver en ce petit garnier, qui estoit d'*ancien* edifice (C.N.N., c.1456-1467, 243). ...ung riche et puissant chevalier, noble tant par l'*ancienne* noblesse de ses predecesseurs comme par propres nobles et vertueux faiz. (C.N.N., c.1456-1467, 545). MERCURE. Qui desprime gens d'*anciennes* lignes Et esleve ceulx qui n'en sont pas dignes, Dont il se sourt aujourd'huy tant d'excès, Fors seulement le peché des mauvais ? (Cene dieux, c.1492, 120). JUPITER. Faisons rompre les *anciennes* loix, Et susciter et faire nouveaulx drois, A publier en assises et pletz, Si punirons le peché des mauvais. (Cene dieux, c.1492, 120). Talles de Milesie, cité très *encienne*, autrement dicte Millete, fut l'un des plus notables de Phenice en Grece (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 39 r°).

- *Age ancien / Ancien age*. V. *age* "Âge avancé" : ...lesdiz Tuillieres et Fouquere [furent d'opinion], qu'il feust pillorié et essorillié, sanz bannissement, seulement, pour cause de son *ancien* aage. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 525). ...considerant son *ancien* aage et foiblesse (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1431, 221). L'*ancien* aage dudit duc Philippes luy fait endurer patiemment (COMM., I, 1489-1491, 11).

- *Mes anciens jours*. "Mes vieux jours" : ...mais en mes *anciens* jours je demouray vef de femme et d'enffans. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 238).

- *Ancien temps*. "Vieillesse" : ...s'il a joy de son jenne temps, il possesse de son *anchien* [Avec possible jeu de mots, cf. G. Roques, *Rev. Ling. rom.* 55, 96, n.9 : *il po* ["peu"] *cesse de son* ["pet"] *en chiant*] (Devin. R., c.1470, 68).

. *De temps ancien*. "Depuis longtemps" : Ha, messeigneurs, je ne voy goucte, Vous le sçavez, de temps *ancien*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 353).

**b)** En partic. *L'Écriture ancienne*. "L'Ancien Testament" : ...qui des faulx tesmoingnages Des viellars delivras Susanne, Ce dit l'Esriture *ancienne* (Mir. emper. Romme, 1369, 291).

- *L'Ancien Testament* : ...en l'*Ancien* Testament et ou Nouvel (Cleres nobles femmes B.H., t.2, 1401, 150). ...de l'*Ancien* Testament et du Nouvel (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 726). O haulte essance enluminee De tout bien et de tout honneur (...). Regarde les promissions Que tu nous as faiz largement Par tout ton *Ancien* Testament (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 36). Ne sont-ce pas icy des vrays preparatifz que Dieu faisoit, de l'*Ancien* Testament, à ceulx desquelz il vouloit muer la fortune de bien en mal et de prosperité en adversité ? (COMM., II, 1489-1491, 94).

**Rem.** Pour qualifier des choses tout à fait concrètes, la préférence est donnée à *vieux*. Mais *ancien* n'est pas exclu : ...Ne chastel, n'*ancienne* porte Ne fu si belle, ne si forte Comme est ceste premiere face De ce chastel [celui de Fortune] (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 61).

**2.** [De pers.]

**a)** "Vieux, âgé (souvent avec l'idée d'expérience, de sagesse et conséquemment de respect dû à l'âge)"

- [Adj. antéposé] : Les pucelles sont violées, Les *anciennes* gens perillent (Mir. st Guill., c.1347, 39). Il avint que un *ancien* viellart, aussi comme a un jour certain sa cause se perdoit, il pria Cesar en lieu publique devant pluseurs gens que il y vousist estre (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 245). Et dist que pour certain il avoit veu en son temps ung *ancien* homme qui racontoit pour verité qu'il avoit veu en son temps grant foison de telles choses. (ARRAS, c.1392-1393, 3). ...Melusigne, qui moult fu saige, envoya au devant d'elles l'*ancien* chevalier qui avoit tenu compaignie au conte. (ARRAS, c.1392-1393, 39). ...li *ancien* homme qui avoient esté de ce temps (...) le menerent droit sus le lieu ou il avoit esté ensepvelis. (FROISS., Chron. D., p.1400, 629). En cette journée ledit Talbot estoit monté sur une petite hacquenée, dont il ne descendit point, et ne se mist à pié, pource qu'il estoit fort *ancien* homme, desjà vieil et usé. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 5). ...fut rencontré ung *ancien* cordelier qui borgne estoit, et en son temps avoit veu moult de choses (C.N.N., c.1456-1467, 34). ...ung *ancien* homme, bonnetier, nommé Jehan Marceau se pendit et estrangla en sa maison (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 45). L'un estoit le seigneur de Hautbourdin, *ancien* chevalier, frère bastard dudit conte de Sainct Pol (COMM., I, 1489-1491, 12).

. [Avec un nom propre] : Et aussi le dit du poete du quel li *ancien* Chartein [Bernard Sylvestre] usoit souvent en destroice de fortune : "Les destinees trouveront voie" et cetera. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 179). Si sont de s'aler pourveüs Vers l'*ancien* Ymeneüs (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 35).

- [Adj. postposé] : Sire, voulez vous point qu'envoie Querre vostre fisicien ? Conseil de preudomme *ancien* Fait bon avoir. (Mir. emper. Romme, 1369, 262). Le conte de Bresne *ancien* (DESCH.,

M.M., c.1385-1403, 387). Il est en guise d'un jeune enfant couchié en la cresche des bestes, acompaignié d'une pucellette et d'un homme *ancien*, Marie et Joseph (GERS., Noël, p.1404, 295). Naguieres q'ung prudent herault, Grant voyageur, homme *ancien*, Parloit a ung jeune vassault Qui ne savoit q'ung peu de bien (CHART., D. Her., p.1415, 421). Et si fut crié au son de la trompète par plusieurs lieux en icelle ville, que toutes personnes, de quelque estat qu'ilz feussent, qui avoient volenté de y demourer, feussent pourvez de vivres pour dix moys, et ceulx qui n'avoient puissance de ce faire, se partissent et alassent où bon leur sembleroit. Après lequel cry se départirent certain nombre de povres gens, et aussi plusieurs dames, damoiselles et bourgeois, avecques aucunes gens d'Église, et autres hommes *anciens* et non aidables. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 282). ...[un roi doit] avoir conseilliers *anciens*, sages et sobres. (JUV. URS., Verba, 1452, 210). Car c'est ung pseudomme *ancien*, Qui seul en la forest habite. (Moralité six pers. A., c.1490-1520, 515).

- [Adj. détaché ou adj. attribut] : Adonques la dame appella Un chevalier qui estoit la, Vieil, *ancien*, honneste et sage (MACH., D. Lyon, 1342, 188). ...dames et damoiselles, *Anciennes* et jouvencelles (MACH., D. Aler., a.1349, 402). ...pour ce que je suy une femme et desormais *ancienne*, il me vult assaillier et faire guerre. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 179). ...Thomas Chevalier povres homs et *anxiens* de l'aage de LXX ans ou environ (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 431). Un chevalier a *ancien* En ceste court, bon catholique, Et qui aime le bien publique, Saige de droit naturel senz, S'a plus veü qu'hom de ceenz. (Gris., 1395, 9). Et fera Gieffroy moult de biens Quant il devendra *anciens*. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 242). ...pour ce qu'il estoit vieil et *ancian*, et ne pavoit chevauchier en armes par sondit bailliage (FAUQ., II, 1421-1430, 126). ...elle se fist suslever par deux de ses damoysselles, car moult estoit *ancienne* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 804). ...ledit Vulquin, qui est *anxiens* et débilité de sa personne tellement qu'il ne peut chevauchier (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 440). Ung gentilhomme des marches de Flandres, ayant sa mere bien *ancienne* et tresfort debilitée de maladie... (C.N.N., c.1456-1467, 458). Et pour ce, nous, qui sommes venus icy à vostre aide et secours par le commandement du Roy, voulons avoir vostre conseil. Dictes, cappitaine de Crathor, vous estes le plus *ancien* et avez le plus veu, et est raison que vous parlez le premier. Que vous semble que nous ayons à faire (BUEIL, II, 1461-1466, 2). Ceste mesmes chose m'avint quant je portoie ma fille (...) dist Griele du Solier, et le me fist et a prist ma tante, qui estoit fort *ancienne* et moult renommee en plusieurs ars. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 84).

- [D'une entité personnifiée] : Povreté la tres *ancienne* De celle porte est gardienne (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 98).

- [D'un animal] : Engin vault mieulx que force, comme recite ceste fable d'une belete *ancienne*, laquelle ne pouoit plus prendre les ratz. (MACHO, Esope R., c.1480, 132). [Il s'agit du poisson nommé "vent marin"] Le temps d'affliction, c'est a dire de viellesse, vint qu'il fut fait inpotent et *ancien* tellement que par mer ne pouoit guaires nagier ne prendre sa proye et aussi par terre ne pouoit deambuler pour y trouver et prendre son past. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 146). Tandis que ces brochés ainsi se devoioient, se leva ung *ancien* brochet saige et prudent qui se reposoit illecq en ung trou. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 147).

- *Le plus ancien*. "L'âné" : ...le plus *ancien* filz retournant des champs refusa de entrer en la joye quy en la maison se faisoit du retour de son jeune frere. (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 163). Et,

alors, le plus *ancien* des freres dist :... (MACHO, Esope R., c.1480, 179).

b) "Expérimenté" : Mais avecques ce, a tout vieil homme ou *ancien* l'en ly doit faire reverence selon ce que il appartient a son aage, si comme en soy lever ou encliner contre eulz ou en teles choses. (ORESME, E.A., c.1370, 459). C'est ung bon juge coustumier, *Ancien* et de vie rusee (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 256).

- *Ancien en qqc*. "Expert en qqc." : ...le duc de Glocestre, quoyque ce fut le plus joenne des filz du bon roy Edouart, si estoit-il le plus *ancien* ens es besoingnes qui touchoient au pays (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 36). Buridarus aussi se trouva plus jeune, mais *ancien* en science. Fut l'omme de ce temps qui plus fut souffisant en philosophie et en astrologie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 135 r°).

- [Chez Bersuire] *Anciens chevaliers / Ost ancien*. "Vétérans" : Si se sont combatus, et a eu Romulus victoire, sanz avoir nule aide ne d'une part ne d'autre, par la force et par la vertu de l'ost des *anchiens* chevaliers que il avoit avec soi (BERS., I, 1, c.1354-1359, 15.4, 24). ...et li nouvel consul (...) reçurent l'ost de la main de Fabius le dictateur, et si laissierent grant partie de l'ost [*ancien*] et reçurent en supploiment grant quantité de nouveles cohortes. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 24.1, 43).

B. - En partic. [Gén. antéposé] "Qui est ce qu'il est depuis longtemps" : Maistre Pierre de Nantron requiert estre enregistré comment il est le plus *ancien* notaire à bourses entre ceulx qui ont requiz les gages que tenoit maistre J. de Crespy (BAYE, II, 1411-1417, 7). ...et de la destruction des vaillans hommes destruis par les *anciens* ennemis de ce royaume (Doc. 1417. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 221). Comme doncques, en l'an mil IIIICXXII, je veisse le roy anglois, *ancien* adversaire de ceste seigneurie, soy glorifier en nostre ignominieux reproche (CHART., Q. inv., 1422, 4). ...noz diz seigneurs sçavent bien et cognoissent qu'il l'est [l. qu'il est ?] expedient, voyre necessaire, au Roy avoir dez gens de guerre pour rebouter *ensians* ennemis et resister à leurs emprinses (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justifi., 1442, 72). ...les Anglois, *anciens* ennemis de la couronne de France (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 200).

- [En ce sens, plus rarement postposé] : Voz ennemis *anciens* et naturelz vous assaillent a leur entreprise et viennent chalengier vostre terre et vostre pays sur vous (CHART., Q. inv., 1422, 18). ...par plus forte raison ne le [le roi d'Angleterre] devoit on pas tenir habille a delaissier son royaulme a son enemy *ancien* et exhereder son seul et unicque filz (JUV. URS., T. crest., c.1446, 58). Laquelle [Jeanne d'Arc] me vult affermer Que brief elle feroit defermer Le siege clos devant Orleans, Dont iceulx estoient enfermez Par Anglois venuz d'oultre mer Qui sont anemis *anciens*. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 513).

- [D'un mal, d'une maladie] "Chronique" : En restraindre les emorrides *anciennes*, se il n'en laisse une, c'est peril de cheoir en ydropisie ou en ptisique ou en manie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 91).

C. - "Qui a existé autrefois"

1. [De choses] "Qui a existé autrefois (et qui n'existe plus au moment considéré, ou bien n'est plus en usage, n'est plus utilisé comme tel)" : ...comme ilz faisoient paravant, selon leurs ordonnances *anciennes* (BAYE, I, 1400-1410, 281). ...en quelque maniere ou pour quelconque cause elles ayent esté ottroyeez, ne il a quelconques personnes, et la chose mise en l'estat *ancien* (JUV. URS., Nescio, 1445, 550). Lors il n'i eult personne qui congust sa monnoie, tant estoit *anchienne* (MANSEL, Fleur hist., c.1446-1451).

In : *Chrestom.* R., 115). ...au gibet de Paris, nommé Montigny, [nouvellement] créé et estably pour la grant vieillesse, ruyné et decadence du precedent et *ancien* gibet, nommé Montfaucon. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 4). Item, a maistre Ythier Merchant, Auquel mon branc laissay jadiz, Donne, mais qu'il le mecte en chant, Ce lay contenant des vers dix, Et au luz ung De profundiz Pour ses *anciennes* amours, Desquelles le nom je ne diz, Car il me hairoit a tousjours. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 85). ...affin qu'il peüst remectre l'Eglise, les nobles et le peuple en leur *ancienne* liberté (COMM., II, 1489-1491, 31). Et refirent les *anciennes* aliances de Castille, qui est de roy à roy, de royaume à royaume (COMM., III, 1495-1498, 285).

- *L'ancien temps*. "Le passé (éloigné)" : ...pas ne souloit ainsis estre Comme il est, en l'*ancien* temps (DESCH., M.M., c.1385-1403, 264). En l'*ancien* temps (...) les prestres avoient toute jurisdiction (JUV. URS., Verba, 1452, 364).

- *De lettre ancienne*. "Dont la calligraphie dénote un style antérieur à celui de la période contemporaine" : ...ung Psaultier, de lettre *ancienne*, avec les Heures de Nostre Dame et de mors (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 232).

- "Qui est en passe d'être révolu" : ...sa pensée *ancienne* S'oste de chose terrienne (DESCH., M.M., c.1385-1403, 250). Qui voudroit garder en Parlement les formes *anciennes* on delivroit X procès contre ung (JUV. URS., Verba, 1452, 403).

2. [De pers.] "Qui a vécu à une époque antérieure ou éloignée" : ...des *anciens* Sabins, duquel peuple nul anciennement ne fu onques plus corrompu. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 18.4, 29). ...noz peres *anciens* Nous sont exemples et liens (DESCH., M.M., c.1385-1403, 41). Et se j'ay adjousté chose en ceste hystoire qui semble a aucuns increable, si le me veullent pardonner, car, selon ce que j'ay trouvé et peu sentir des *anciens* autteurs, tant de Gervaise comme d'autres *anciens* autteurs et philosophes, je repete ceste hystoire et la cronique a estre vraye, et les choses faees. (ARRAS, c.1392-1393, 310). Trop bien pourveurent a telz inconveniens les *anciens* Rommains quant (...) ilz establirent les tribuns du pueuple (CHART., Q. inv., 1422, 24). ...demoura avec le roy dessus dit l'un des douse nommé Ogier, duc de Dannemarche, qui fut l'un des grans hommes et des vaillans dont soit memoire es fais et hystoires des *anciens* François. (BUEIL, I, 1461-1466, 76). Et jadiz fut (...) Le Capitolle des *anciens* Rommains. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 233).

- *Nos grandes et anciennes mères*. "Nos aïeules" : ...il m'est avis, a correction de vous toutes, que bon seroit que a l'ayde de cestui nostre secretaire et ami, nous feissons un petit traitté des chappitres que volons tenir et mettre par ordre, lesquelz de pieça de noz grandes et *anciennes* meres ont esté trouvez, affin de les non mettre en oubliance, et qu'il puisse venir entre les mains de celles qui aincoires sont a avenir. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 80).

- "Qui a vécu dans l'Antiquité, païenne ou biblique" : ...ce il est dit des *anciens* péres (...) En patribus tuis aglutinatus est Dominus et amavit eos : que Dieu s'est a eulx adjoint et aglutiné et les a amez (Mir. st J. Paulu, c.1372, 92). En tous temps les docteurs instruis en la sainte Escripiture ont auctorité de l'exposer, et declairer les veritez qui d'elle s'ensuyvent, et comme avoyent les docteurs *anciens*. (GERS., Concept., 1401, 421). Ilz arguent par grant fallace, Car divine provision Ne fait pas spoliacion De la contingence ou franchise Qu'elle aroit en noz choses mise. Item les Sages *anciens*, Paiens et Juifz et Crestiens, Qui loiz et règles à délivre Establirent lors pour bien vivre, Rémunerèrent vertueux Et punirent les vicieux (LA HAYE, P. peste, 1426, 70). En ce ciel dymaginacion se font les reuelacions qui sont nommees visions

ymaginaires lesquelles ont et auoient les prophettes *anciens* quant soubz figures et semblances de choses materielles il leur estoit reuele ce qui estoit auenir. (CIB., p.1451, 214). Jergis, le pur astrologien, fut en ce temps moult apprécié à Romme, pour l'experience de sa science. Cestui composa divers traictiez moult utiles sur toutes les parties de astrologie ; à cause de quoy il est allegué de tous astrologiens *anciens* et nouveaulx. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 66 r°).

- THÉOL. *L'homme ancien*. V. *homme* "Le vieil homme".

## II. - Subst.

A. - "Personne âgée, d'expérience" : ...les aucuns *anciens* qui ramentevoient le temps passé (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 2). ...selonc ce que j'ay oy recorder les *anciens* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 8). ...li *ancien* et li sage (FROISS., Chron. D., p.1400, 220). Si est le pays eüreux (...) Qui bon seigneur a et (...) Diligent de garder les siens Par conseil des plus *anciens* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 141). ...ce nous afferme Valere en son livre que parle comment les *anciens* introduisoient les jeunes en bonnes meurs (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 11). Et ce, les *anciens* ne doubtent, Ainçois tiennent, et est certain : Science et vaillance se boutent Souvent en gens de basse main. (CHART., D. Her., p.1415, 430). ...les François feront que saiges de eulx bien conseiller aux *anciens*, s'aucuns en y a qui aient veu ce temps ou autre semblable. (Doc. 1417. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 14). ...print premier son pere par les cheveux et le mist l'espée ou corps et semblablement à sa mere, à sa femme, à ses enfans et à tous ses parens, sans avoir pitié des jeunes ne des *enciens* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 74 v°). Tant qu'il n'y eut ne jeunes n'*ancyens* Qui ne s'en tinsent totalement contens. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 189).

- "Vieillard" : Superflue purgacion es *anciens* n'est pas bon signe. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 100). ...c'est grant follye aux *anciens* d'eulx remarier (MACHO, Esope R., c.1480, 203).

- Au fém. : Quoy qu'on tient belles langaigieres Florentines, Veniciennes, Assés pour estre messaigieres, Et mesmement les *anciennes* ["et singulièrement les vieilles - qui ont du métier"]... (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 119). Sur cest article se puet faire un argument, car quant Joseph mena la Vierge Marie en Egypte, elle monta sur un asne et toutesfois elle n'en eut nul grief. Respondy dame Sibile du Fossé que aincoires n'avoit Jhesucrist point monté sur l'asne comme il fist depuis. Replicqua une *ancienne*, nommee Perrette du Trou Punais, que si avoit, et que Nostre Dame l'emporta avec elle monté sur l'asne. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 90).

. *Plus ancienne* : Dame Seville, Qui est nostre plus *ancienne*, Est devant sainte Julienne (DESCH., M.M., c.1385-1403, 112).

- *Les anciens*. "Les plus vieux" : Et ceulx mirent leur conseil ensemble, et par les *anciens* trouverent qu[e] ilz ne avoient oncques eu discort aux ducs de Lucembourc, ne a leurs complices, et que, puis qu'il estoit si vaillans homs et si veritables, qu'ilz le lerroient passer. (ARRAS, c.1392-1393, 175).

- Au plur. "Personnes âgées qui, en raison de leur expérience et de leur sagesse, constituent un conseil"

. En partic. "Conseillers de villes italiennes (Florence, Gênes)" : Et ainsi instituent lez Fleurentins leurs prieurs dez ars, et conseil des *anciens*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 69). A noz très chiers et bons amys les *anciens*, conseillers et université de la cité de Gennes. (Lettres Louis XI, V., t.3, 1466, 40). ...nous escripvons presentement à noz très chiers et grans amys les gonffanier, *anciens* et conseillers de la ville, communauté et seigneurie de Florence, en les pryant et requérant très affectueusement, que...

(Lettres Louis XI, V., t.4, 1471, 216). ...seroit bon que escripvissiez aux gouverneur et *anciens* de Gennes (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 162).

**Rem.** FEW XXIV, 637b : «*anciens* m. pl. "conseillers de la ville de Gennes (Bretagne)" (1466-1471, Ba)» (la glose *Bretagne* est erronée, il s'agit de Gênes en Italie). On note aussi le subst. masc. plur. au sens de "habitants les plus âgés d'une villa qui sont interrogés lors des enquêtes par turbe et sur l'application de celle-ci" dans des textes wall. de 1341 au XV<sup>e</sup> s. (cf. J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1973, 544, s.v. *anciens*).

**B.** - "Personne qui a vécu autrefois" : ...Marie preceda, c'est a dire fu avant les siècles, voire avant les siècles des anges, les siècles des *anciens*, les siècles de ceulx qui maintenant sont et qui jamais seront. (Mir. femme, 1368, 180). Jadis les *anciens* quidrent leur felicité en humaine vertu (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 99). ...et ainsi l'ont escript plusieurs *anciens* qui en ycelle [la loi salique] l'avoient trouvé escript, ordonné et constitué (JUV. URS., T. crest., c.1446, 41).

- "Ancêtre, parent, grand-parent..." : Nous avons oy raconter a noz *anciens* que en plusieurs parties sont apparues a plusieurs, tres familièrement, choses lesquelles aucuns appelloient luitons, aucuns autres les faes, aucuns autres les bonnes dames, qui vont de nuit. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Ogier j'ay nom. De vostre loy fuis jadis, et mes *anchiens* : de Danemarche fuy roy. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 100). ...et nous sommes six qui avons empris ceste besoingne et qui avons veu et oy recorder par noz *anciennes* pluseurs choses des viel et nouvel testament (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 81).

- Au plur. *Les Anciens*. "Les auteurs, les savants, les artistes anciens ; ceux de l'Antiquité" : Car tele fourme li donnoient Li *ancien* qui la figuroient. (MACH., R. Fort., c.1341, 89). ...car c'est une chose qui par les *anciens* a ja esté escripte et publié. (BERS., I, 1, c.1354-1359, Préf. 2, 1). Et pour ce vous veuil deviser, Seulement pour vous aviser, Comment li *ancien* entailloient L'ymage d'amour ou paingnoient (MACH., Voir, 1364, 7237). ...selon les *anciens* (ORESME, C.M., c.1377, 38). ...si comme saint Pol le dit en l'epistre aux Rommains, que les choses qu'il [Dieu] a faictes seront veues et sceues par la creature du monde. C'est l'omme qui voit les livres lire et adjoste foy es atteurs, entendre les *anciens* (ARRAS, c.1392-1393, 3). Or est il temps, comme je tiens, Tractier, selon les *Anciens* Et leurs belles tradicions, Des accidens et passions Ausquelz l'âme est tousdiz subjecte, S'elle n'est trop émée et nete, Comme sont paour, ire, tristesse, Audace espoir, joie et léescce (LA HAYE, P. peste, 1426, 108). A ce propos pourroye reciter histoires sans nombre escriptes tant es rommains [i. rommans ?] et cronicques des *anciens* que ailleurs (BUEIL, I, 1461-1466, 120).

- [En appos. à un nom propre] "Qui a vécu avant un autre personnage du même nom" : Yparcho l'*ancien* fut en Grece en ce temps, stipendié de Theseus et fist la nativité de son filz, nommé Ythis qu'il ot de Progné, fille du roy Pandion. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 r°). [R. M.]

**ANCIENNABLETÉ, subst. fém.** (anciennableté)

[GD : *ancienableté* ; FEW XXIV, 639a : *ante*]

"Ancienneté" : Se ce non, [nous laisserions] par l'esperit, par conseil, le juste tiltre de nostre heritage à prendre de nostre *anchiennableté*. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 219).

**REM.** Ex. de MONSTRELET (LA CURNE) ds GD I, 284b. [R. M.]

**ANCIENNAL, adj.** (anciennal)

[FEW XXIV, 639a : *ante*]

**A.** - "Ancien" : Presque tous ydolatres furent Les clerks du temps *anciennal* (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.4, 1440-1442, 204).

**B.** - "Vieux, démodé" : ...Et un huvel de bievre *anciennal*. ["Pièce attribuable à Deschamps"] (DESCH., Oeuvres R., t.10, c.1370-1407, XLII). [R. M.]

**ANCIENNÉ, adj.** (ancienné)

[GD : *anciené* ; \*FEW XXIV, 639a : *ante*]

"Vieux, hors d'usage" : ...[un] rampigoul *ancienné* (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1330-1418, 168). [R. M.]

**ANCIENNEE, subst. fém.** (anciennée)

[\*FEW XXIV, 639a : *ante*]

"Ancienneté" : ...les equites rommains, c'est les princes descenduz de l'*anciennée* des consulz et senateurs, qui estoient de grant auctorité (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 364). [R. M.]

**ANCIENNEMENT, adv.** (anciennement)

[T-L : *ancien* (*ancienemen*) ; GDC : *anciennement* ; AND : *ancienement* ; FEW XXIV, 638b : *ante* ; TLF II, 959a : *anciennement*]

**A.** - [Gén. avec l'idée d'une rupture par rapport au prés.] "Autrefois, dans les temps anciens, dans l'ancien temps" : Sus l'yaue de Gironde (...) Ont veüe une roche haulte (...) Tour y avoit heü ja *anchiennement*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 283). Le droit, dist Ances, dont les prestrez fecials qui sont institués aus aliances faire tenir et aus choses raviez en temps de treves faire restituer, vint *ancienement* d'une gent ancien que on disoit les Equitules. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 32.5, 55). Et furent *anciennement* aucuns qui n'estoient pas exercitez en science. (ORESME, E.A., c.1370, 125). Car les droiz *anciennement* nen dirent point tant legierement ne pour aussy petites choses donner excommeniement. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 66). Le livre du "Regime des princes" est bon, et aultres, qui sont faiz de moralité. Le second remede est fuyr usage de vins fors et de chaudez viandez. *Anciennement*, comme dit Valere, usaige de vin estoit defendu a femme sur peine de mort. (GERS., Annonc., a.1400, 237). On devoit regarder comment *anchiennement* de cel honmage si predicessour en avoient usé (FROISS., Chron. D., p.1400, 191). Et *anciennement* musique Ert entre gens sceue et publique (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 116). *Anciennement* les personnes ecclesiastiques estoient esleuz (JUV. URS., T. rever., 1433, 65). ...il estoit deument apparu que *anceannement* ladicte somme de LX l. t. ordonnée sur lesdictes sergenteries ne se povoit paier veue la diminucion dessusdicte (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1446, 387). ...par l'ordonnance du roy, aux relacions des plus anciens livres des Monjoyes, roys d'armes des François, qui *anciennement* en souloient avoir la cognoissance par les visitacions des marches du roiaume (LA SALE, J.S., 1456, 205). Et (...) *anciennement*, quant bataille se faisoit, le prestre de la loy estoit tousjours devant la chevalerie en priant Dieu, comme il appert ou livre [du] Deuteronomie, ou XXe chappitre. (BUEIL, II, 1461-1466, 72). Et ne faisoient *anciennement* les roys serement, sinon en parole de prince ; et cela estoit la plus grant promesse et la plus grant seurté qu'ilz peussent donner. (BUEIL, II, 1461-1466, 182). Laquelle chose est et fait fort contre

noz calumpniateurs, qui toujours crient et hurlent après ses graveures et sculptures et ne entendent pas ce qu'ilz cuident dire, car *anciennement* estoient aucuns ydollatres qui faisoient eslever aucuns simulacres ou ymages dont la representacion leur venoit premier en leur fantasie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 25 r°).

- "Dans l'Antiquité" : ...des anciens Sabins, duquel peuple nul *anciennement* ne fu onques plus corrompu. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 18.4, 29). ...il est vray qu'*anciennement* A Romme avoit cent cenatours, Nobles en meurs et en atours (MACH., F. am., c.1361, 237). L'isle est apellée Colcos, Et c'est li lieux, bien dire l'os, Oū *anciennement* Jason Conquist la dorée toison. (MACH., P. Alex., p.1369, 137).

**B.** - [Plus rarement, sans idée de rupture] "Depuis longtemps" : Après Saintré venoient les trois premieres banieres et plus *anciennement* levees (LA SALE, J.S., 1456, 205).

- "À une époque très ancienne" : Devers le Tour Abel qui haute est durement Ont pris li maronnier lor visees briement. Seignour, ch'est une tour faite *anchiennement* (Bât. Bouillon C., c.1350, 183). ...confirmez en paradis Fut leur droit *anciennement*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 268). [R. M.]

### ANCIENNETÉ, subst. fém. (ancienneté)

[T-L : *ancieneté* ; GDC : *ancienneté* ; AND : *anciené* ; FEW XXIV, 638b : *ante* ; TLF II, 959a : *ancienneté*]

**A.** - [À propos d'une pers.]

**1.** "Grand âge, vieillesse" : ...le vaillant roy Charlemaine (...) Estoit par *ancienneté* Moul affoibli et vieulx de jours (DESCH., M.M., c.1385-1403, 357). Sy tost que Lyonnell vey les deux pucelles droittes, il lui sambla qu'elles estoient moult anciennes et que a grant paine elles se leverent en estant. Pour ce marcha avant Lyonnell pour faire reverence a leur *ancienneté* et pour soustenir l'une qui se nommoit Blanche (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 181). ...et dez lors se party le conte d'Artois atout la charge de l'armee que volentiers il prist a conduire pour l'amour de l'*ancienneté* du conte d'Urgel et du bon droit qu'il y avoit. (Comte Artois S., c.1453-1467, 46). Et ce se fait pour debouter l'entendement charnel, c'est assavoir qu'on ne cuide ce que le Pere pour l'*anchienneté* de lui ne soit reputé impotent, le Filz a cause de sa jonesse ne soit reputé moins sage et le Saint Esperit a cause de sa soudaineté soit tenu estre cruel. (Somme abr., c.1477-1481, 159).

- *Venir en ancienneté*. "Devenir vieux" : L'en ne doyt point despriser les anciens ne on ne les doyt point debouter, car, si tu es jeune, tu dois desirer de venir en *ancienneté* et doys aymer et priser les fais que ilz ont fait en leur jeunesse. (MACHO, Esope R., c.1480, 98).

- *Prendre vieillesse et ancienneté* [ici à propos de l'amour] "Vieillir" : Et ceste amour s'appelle amour unique, a chascun commune singulierement et singuliers a tous ensamble, non point accroissans par participacion ne defaillans par usaige ne prenans vieillesse ne *ancienneté* par quelcunque succession de temps (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 271).

**2.** P. ext. "Âge" : Car se le noble a pouvreté Ou un pou d'*ancienneté*, Ou sa femme samblablement, Tant leur doit on plus humblement Laisser l'onneur et eulx offrir. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 297).

**3.** "Expérience, savoir" : Yssac Obenazem fut en ce temps moult aprecié par sa grande *encienneté* et moult bonne experience en la science des estoielles. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 66 r°).

**B.** - Loc. adj. loc. adv. [À propos de pers. ou de choses]

**1.** Loc. adj.

- Subst. + *de (grande) ancienneté*. "Très ancien" : ...ce estoit que elle racomptoit le pris, l'onneur, la haultece, noblece poissante et digneté dune princesse de grant autorite, couronnee de precieux dyademe a septre royal de grant *ancienete* et richece (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 76). Par quoy appert clerement deux choses de grant *ancienneté* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 104).

- *Estre d'ancienneté*. "Dater de longtemps" : ...puisqu'ung homme a donné sa foy, il ne peult plus prendre la foy d'ung aultre. Encore dist on plus que, selon les drois anciens des armes, il ne se doit ne se peut combatre ne armer jusqu'à ce qu'il soit quicte de sa foy. (...) Mais il fut trouvé par tous les cappitaines et gens de guerre que, se la chose estoit de *ancienneté*, encore estoit-elle telle, ne jamaiz n'avoient veu faire le contraire. (BUEIL, II, 1461-1466, 213).

**2.** Loc. adv.

**a)** *De (grande) ancienneté*. "Depuis longtemps, de longue date" : Car li trompeur et li corneur orent en despit ce que les censeurs derreniers leur avoient deffendu que il ne mengassent dedenz le temple de Jovis, combien que d'*ancienneté* il leur eust esté acoustumé et ottroué (BERS., I, 9, c.1354-1359, 30.5, 54). ...et leur fis solennelment jurer aux saintes ewangiles de Dieu, que loyaument a leur avis me diroient quel nombre de sergens y seroit bon et expedient que monseigneur meist en la dite conté, et quel nombre d'*ancienneté* il y doit et a acoustumé d'avoir (Comté Porcien R., 1400, 210). Ce jour, l'evesque et chapitre de Paris sont alez en procession à la benediction du Lendit, ainsi que est acoustumé d'*ancienneté*. (FAUQ., II, 1421-1430, 311). ...LX solz de rente que ledit Filleul prenoit d'*ancienneté* sur ledit hostel et heritage (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1442, 361). ...la duchié de Guyenne est d'*ancienneté* du vray demaine de la couronne de France (JUV. URS., T. crest., c.1446, 104). ...six sergenteries sur lesquelles ladicte somme fu comme dit est d'*anceanneté* crée et instituée (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1446, 386). ...en oultre ne voulons que, par vous, ou ledit contreroleur, ne autres, soient doresenavant faiz aucuns gratis, dons ou radiacions dudit emolument de nostre dit seel à quelzconques personnes que ce soient, sinon à noz serviteurs domestiques, aux officiers de nostre dicte court et Chambre des comptes, et autres qui ont acoustumé d'*ancienneté* en estre exemps. (Lettres Louis XI, V., t.3, 1468, 214). ...vous procedez à l'eslection des procureurs et commis au gouvernement de ladicte ville, ainsi que avez accoustumé faire d'*ancienneté* (Lettres Ch. VIII, P., t.1, 1485, 70). ...ce sont les villes de Basle et Strasbourg et autres villes imperialles qui sont au long de ceste rivièrre de Rin, lesquelles, d'*ancienneté*, avoient esté ennemyes desdictz Suysses (COMM., II, 1489-1491, 100). Senes la ville antique Dicte le vierge, pource que manifique Plus qu'autre ville, et d'*ancienneté* En son regime elle a tousjours esté. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 222).

**b)** *De toute ancienneté / De tout temps et ancienneté*. "De tout temps, depuis toujours" : ...on peult respondre que ce est une chose notoire, et ce que l'en dit de toute *ancienneté* (JUV. URS., T. crest., c.1446, 41). ...ne ne estoit venu au rayaume comme estranger, mais comme homme tres noble et issu de rayalle lignie et honnourée de toute *ancienneté* (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 627). Ou moys de janvier ensuivant dudit an LXXV, fut [publié] à son de trompe, par les carrefours de Paris, les lettres patentes du roy nostre sire, qui contenoient comme de toute *ancienneté* il ait esté permis aux roys de France par les sains peres papes que de cinq ans en cinq ans ilz peussent faire assembler tous les prelas du royaume de France pour la reformacion et affaires de l'Eglise, ce qui de long temps n'avoit esté fait (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 4). ...et leur direz ainsi

qu'il y a un proverbe commun, que chacun dit de toute *ancienneté*, que on ne doit riens faire à l'entreprise de son ennemy. (BUEIL, I, 1461-1466, 210). ...vous faisons scavoir que nostre plaisir et vouleté est que noz droiz (...) dont nous et noz predecesseurs, de tout temps et *ancienneté*, avons jouy et usé (...) soyent par vous entierement entretenus, observez et gardez, et que les infracteurs, et ceux qui ont fait et feroient doresnavant au contraire (...) soyent punis (Lettres Louis XI, V., t.2, 1463, 121). ...jaçoit que, de toute *ancienneté*, ignorance soit ennemie de science, neantmoins jamais ignorans ne osent tant descouvrir et monstrier si plainement leur ignorance, comme puis nagueres ont fait ses detracteurs, mes ennemis (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 9 r°). ...pareillement se lit que à Nostre Dame du Puy en Auvergne, en un refreteroier qui y est, nulle mouche n'y peut vivre et semblablement, en la Provence dicte Aqueuse, de toute *ancienneté* a un lieu où nulle mouche ne peut vivre, et, si d'aventure elle y est apportée d'aucun lieu, tantost est morte. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°). Et fault entendre que, de toute *ancienneté*, ilz estoient partisans de la maison d'Arragon et aultres ennemys du roy de France (COMM., III, 1495-1498, 72). [R. M.]

**ANCIENNOUR, adj.** (ancienour)

[T-L : *ancien* ; GD : *ancienor* ; AND : *ancienur* ; FEW XXIV, 638b : *ante*]

"Ancien" : Si sera il certainement Par les anciens proprement Qui sont du tamps *ancienour* (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 54). Seigneurs preudhoms *ancienour*, Tousjours vous voel porter honneur (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 114). Mais l'istoire nous dit ou livre *ancienour*... (Tristan Nant. S., c.1350, 708). ...le branc *ancienour*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 42).

**REM.** Att. également dans la *Geste Liège*. Cf. Scheler, *Gloss.*, 29 (*anchineour*, pour *anchienour*, *anchinour*). [R. M.]

**ANCILIE, subst.** (ancilie)

[FEW XXIV, 540a : *ancile*]

"Bouclier sacré, qui serait tombé du ciel sous le règne de Numa Pompilius, symbole des armes" : Celui souverain prestre commanda a Lucius (...) que (...) il portast l'escu ou armes (...) lesquelles choses il appelloient "*ancilie*" (LA SALE, Sale D., 1451, 62). [R. M.]

**ANCILIEN, adj.** (ancilien)

[\*FEW XXIV, 540a : *ancile*]

"Relatif aux boucliers sacrés confiés à des prêtres de Mars"

- *Armes anciliens*. "Boucliers sacrés de forme ronde confiés à des prêtres de Mars" : Empré il fit doze autres flamines ou evesques ou prestres a Mars le Gradiff et leur dona coteles peyntes par leur aornement (...); et leur dona armes celestiaus, les quels l'en apeloit armes *anciliens* [trad. lat. *caelestiaque arma, quae ancilia appellantur*], c'estoyent targes rondes, et commanda que les dictes armes il portassent pa[r] la cité en sautant et en balant et en chantant chanssons et dictés melodieus (BERS., I.20, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 170a).

- *Jours anciliens*. "Jours consacrés aux boucliers sacrés de forme ronde confiés à des prêtres de Mars" : ...si se demouret par aucun po de temps a Ellespont, pour ce que la religion dé jours *anciliens* estoit avenue dementrez que il estoient en la voye [trad. lat. *statiua deinde ad Hellespontum aliquamdiu habuerunt, quia dies forte, quibus ancilia mouentur, religiosi ad iter inciderant*] (BERS.,

XXXVII.3, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 91d). [F. D.]

**ANCILLE, subst.** (ancille)

[FEW XXIV, 540a : *ancile*]

"Bouclier sacré tombé du ciel" : Après dist il : "Ylecques sont les feux de Veste et avec ce les *entilles* [trad. lat. *ancilia*] qui furent tramises du ciel..." (BERS., V.54, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 113a).

**REM.** Raoul de Presles préfère ne pas traduire : Il [Numa] fist .xii. autres prestres qui portoyent robes de diverses couleurs ainsi comme chapes et avoyent fermaux d'arain en la poitrine, lesquies portoyent uns escuz rons qui s'appelloient "*ancilia*", et les portoyent chantant, balant et trippant par la cité, si comme dit Titus Livius en son premier livre (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, III.9, glose, f° 104c). [F. D.]

**ANCILULE, subst. fém.** (ancilule)

[FEW, Ø lat. *ancillula*]

Latinisme. "Petite servante, jeune servante" : ...quant elle vit son heure, en pleurs et en lermes faintes disoit a Neron aucunes fois que l'amour que vers lui avoit ne pouoit monstrier tout entierement, comme il fust ainsi que a Othon fust obligie par mariage et principalement qu'elle regardoit estre tenue et gardee de Actis *ancilule* et ainsi pas ne pouoit son desir acomplir. (Cleres nobles femmes B.H., t.2, 1401, 144).

**REM.** Lat. *ancillula*, dimin. de *ancilla*. [R. M.]

**ANCIPITRE, subst. masc.** (ancipitre)

[Ø]

"Épervier" : Nous sommes, mes compaignons et moy, c'est assavoir l'esprevier, l'autour, le gerfault, l'esmerillon, et l'*ancipitre* et pluseurs autres oyseaulx, de la tres noble lignee royale de l'aigle, et sommes d'ung mesmes art et de une mesme nature. (ROB. HERL., Déb. fauc. lévr. H., c.1470-1500, 29).

**REM.** *Ancipiter nisus* (*anceps*). Le texte lat. est celui-ci : *Sumus quidem ego et consortes mei, ancipiter nisus, astur, gerfardus, alietus et cetere aves, de nobilissimo et regio genere aquile eiusdemque artis et nature*. [R. M.]

**ANCOLIE, subst. fém.** (ancolie)

[T-L : *anquellie* ; GDC : *ancolie* ; FEW XXV, 73b : *aquileia* ; TLF II, 960a : *ancolie*]

A. - "Renonculacée à cinq pétales (en stylisation hérald. parfois à trois pétales), chacun prolongé à sa base en cornet enroulé, ancolie" : Moul par estoit li lieux jolis, *Anquellies*, roses et lis A l'environ d'illuech croissoient (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 41). Encor te voel je faire assai De l'*anquellie* et dou pione, De le soussie et dou betone ; Tu en trouveras plus de mille Au bois, as camps et a le ville. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 66). La rose rouge est espanie En un jour, douce et raplanie D'odeur, et la blanche autressi ; La violette donne aussi Douce odour ; si fait la soussie, La marguerite, l'*angorie*, Le glay, la douce flour de lis (DESCH., M.M., c.1385-1403, 191). ...De parvanches, et de *ancollies*, Et d'autres flourettes jolies Dont la terre fut enrichie (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 2). Gentilz Suysse, et chacun son col lye A griefz sanglotz, car la douce *ancolye* Du cloz de paix est submise à mort cève (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 396).

- [Souvent associé, surtout au XV<sup>e</sup> s., à la mélancolie, à la tristesse] : Roussignolet, de tes doulx chans Tes toy, tu ne me

resjouys mye ; En lieu de ce fay moy presans De soucy, pensée, *encollie*, Puisqu'est venue la journée Que de plus vivre je suis lasse. (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 121). Oultre y aura six cierges vers Au convoy du corps, tous convers De soucyes et fleurs d'*ancolies* Et a l'opposite ou travers Six autres noirs trestous divers, Empannez de merencollies. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 68). Dueil et Tristesse ont de soucyes cages Et d'*ancolies* aussi pareillement, En quoy y tiennent prison maints cuers volages (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. espris W., 1457, 183).

**Rem.** Cf. aussi *Ysaïe Triste G.*, p.1400, 236.

- [Dans un philtre d'oubli] : Pour tous voz mauulx d'amours guerir, Prenez la fleur de Souvenir Avec le just d'une *ancollie*, Et n'obliés pas la soussie, Et meslez tout en Desplaisir. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 358).

- [Représentation de l'ancolie (p. ex. en broderie, en tapisserie)] : Item, une chambre de Bretagne blanche, en deux pièces, l'une faisant demi ciel et dossier, l'autre couverture, faiz à *encolies*, sans garnison ["sans garniture ou sans doublure"] (Doc. 1422. In : J. Guiffrey, Bibl. Éc. Chartes 48, 1887, 402). Assez tost la messe chanter Fist l'en, ou il eut grant mistère, En laquelle devés noter Que l'amant en ung oratoire Estoit la, tendu de soye noire, Ouvré a grans fleurs d'*ancolies*, Puis sur luy avoit ung suaire Tout couvert de merencolies. (Amant cord. M., 1490, 53).

- A façon d'*ancolie* / en guise d'*ancolie*. "En forme d'*ancolie*" : Pour un gobelet et deux pintes d'argent dorez en façon d'*ancolie*, pesans XVII mars une once II esterlins et obole, à XIII frans le marc, IIc XXIII frans VII d. t. (Mand. Ch. V, D., 1376, 641). ...ung autre goubelet et une aiguière d'or à façon d'*acolye*, garniz de pierrerie (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 1391, 60). Un hanap d'or au couvercle poinçonné dehors et y a testes de diverses façons, et est l'esmail par dedans d'un homme sauvaige assis sur un lyon qui tient une lance en sa main, et est le couvescle environné d'unes obesvoyes, et est le fretellet d'une fleur en guise d'*acolie*, garnie de VI petites perles, et ou milieu un gros saphir percié (Doc. 1394. In : Bibl. Éc. Chartes 101, 1940, 223). Le cheval que chevauchoit le premier paige estoit couvert d'une courte houssure de velours noir, et pardevant à poictrail et à resnes ; et estoit chargé de campannes d'argent à façon d'*ancolies*. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 172).

**Rem.** Sur la poétique de l'ancolie, dep. le XIII<sup>e</sup> s., cf. "Le Temps des ancolies", A. Planche, *Romania* 95, 1974, 235-255.

**B.** - P. méton. "Drap bleu teint au bleu d'*ancolie*" : ...sur les trois manieres de draperies dessus dictes on taindera 5 manieres de bleus, c'est assavoir : brun asur, pour demourer bleu ; autre bleu pour vers ; bleu pour faire paonacs et *accolics* ; bleu pour faire moreis ; cler bleu pour faire sanguines ; ce tout de pure waides. Et des dessus dis choinc bleus, les estallons seront ou caltre et aussi en aura li drapiers par le maniere dicte, et en prendra li drapier tel marquée au taintulier que il en porra avoir. Et se il y avoit debat sur les couleurs, on verroit as escanteillons ou caltre. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, c.1350-13, 329).

**Rem.** K. Zangger, *Contrib. à la terminol. des tissus en a. fr.*, 1945, 24, s.v. *bleu* ; G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 167, 193 et t.2, 1951, 1.

**C.** - P. anal. "Ornement d'orfèverie en forme d'*ancolie*" : ...deux potz d'argent, verez aux piez et aux couvercles, et au dessus chascune une *aucolie* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 63-64). [R. M.]

**ANCONITAIN, subst. masc.** (ancônitain)

[FEW, Ø n. de lieu *Ancône*]

"Celui qui habite Ancône (en Italie) ou qui en est originaire, Ancônitain" : Et y a grant quantité d'icelles demorances, comme le fondique de France, le fondique des Veniciens, le fondique des Genevoix, le fondique des Castellains ou Arragonnois, le fondique des Chippiens, des Napolitains, des *Enconnitains*, des Marciliains ou Marcelle, des Candiens et des Nerbonnois. (Voy. Jérus., c.1395, 78). [C. H.]

**ANCRAGE, subst. masc.** (ancrage)

[GDC : *ancrage* ; AND : *ancrage* ; FEW XXIV, 543b : *ancora* ; TLF II, 961a : *ancrage*]

**A.** - "Lieu propre à jeter l'ancre"

- [Ds un contexte métaph.] : Tu es le port de vray et seur *ancrage* (CHASTELL., Louange Vierge K., c.1450, 280). Sexe piteux, muliebre coraige, Quiers moy *ancraige* et amiable port ; Bruit triumphant, dame de hault paraige, Donnés suffraige a mon dolent naufraige (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 82).

**B.** - "Action d'ancrer (au fig.)" : Là où par rigles et mesures J'observe poins, lieux, furnitures, Formes, maineres et jointures Duisans à contigue *ancrage*, Fondations je quiers segures, Productions non deffectures, Et dont les fins et pourgectures Sont d'un estre et d'un acoutrage (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 155). Au pere inclit, imperant patriarche, Chief de monarque et roy tousjours auguste, Le bon filz dit [l'adieu] et se desmarche, Affin qu'il marche en archiducal arche Et en sa marche entiere, non aduste, Son peuple juste, honnorable, vetuste, Jone et robuste attendoit son *ancrage* : Face de prince esjoyst le corage. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 379). [R. M.]

**ANCRE, subst. fém. et masc.** (ancre)

[T-L : *ancre* ; GDC : *ancre* ; AND : *ancre* ; DÉCT : *ancre* ; FEW XXIV, 542b : *ancora* ; TLF II, 962a : *ancre*]

**A.** - "Ancre, pièce d'acier que l'on jette au fond de l'eau pour fixer un bateau" : ...pour ung *ancre* servant a laditte carvelle, pesant deux cens cinquante livres de fer a 6 d. la livre, pour estoffe et fachon, 6 £ 5 s. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/2, 1470, 610). Trefz, avirons, *ancres*, voilles, cordaiges (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134).

- *Estre / demeurer / gesir ... à l'ancre* : ...[des vaisseaux gisent] issi li rois d'Engleterre de la navie qui estoit a l'*ancre* devant l'Escluse (FROISS., Chron. D., p.1400, 411). Et ilec demourerent à l'*anchre* par certain long temps, pendant lequel le roy, qui estoit à Amboise, s'en parti et ala au Mont Saint-Michel en pelerinage. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 243). Et, incontinent qu'ilz furent ainsi montez que dit est, près de partir et singler en mer, lesdiz Bourguignons, Anglois, Picars et autres, voians qu'ilz avoient longuement esté à l'*encre*... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 244). Et estant à l'*ancre* là devant, acoucha la duchesse de Clarence, fille dudict conte de Warvic, d'ung filz. (COMM., I, 1489-1491, 194).

- *Jeter l'ancre* : ...si jetterent lors *ancres* (FROISS., Chron. D., p.1400, 404). Et en celle grant tourmente fusmes toute celle nuit, gettans VII gros *ancres* en la mer pour retenir la nave (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 155). ...l'armee des Rommains s'en arresta sur la mer et jetterent leurs *anchres*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 593). ...et couperoit-on l'estroit du batteau et ne se asserroit le boys

que sur le large et au dernier couplet y auroit de grans *ancres* pour gecter en terre. (COMM., I, 1489-1491, 63).

- *Sachier / tirer / traire / retirer ... l'ancre* : Et cilz prennent congié de leur pere et de leur mere et entrerent en leur vaisel, et furent les *ancres* tirez et le voile levé. (ARRAS, c.1392-1393, 88). Si leverent li maronnier les voilles et sachierent les *ancres* amont, et se departirent dou havene de Londres ; et entrerent dedens la mer, et avoient le vent et la meree pour euls. (FROISS., Chron. D., p.1400, 286). ...il avoient croisiet tous lors vassiaus, il traissent les *ancres* amont, et laisserent les voilles aler (FROISS., Chron. D., p.1400, 405). Et, incontinent qu'ilz furent ainsi montez que dit est, près de partir et singler en mer, lesdiz Bourguignons, Anglois, Picars et autres, voians qu'ilz avoient longuement esté à l'encre sans avoir riens fait et mengié tous leurs vivres, retirerent leursdiz *anchres* et s'en retournerent à leur duc sur trayne boyau et sans avoir riens fait (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 244).

**B.** - "Objet en forme d'ancre" : Et l'autre main tenoit l'anel de la verge d'une *ancre* d'or dont le bec estoit fiché dedens lez cieulx (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 89).

- "Attache métallique" (Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 472)

- [Contexte grivois] *Attacher son ancre à/en qqn* : ...il vult atacher en elle son *ancre* une foiz, car la meschine estoit en fresche et de vive couleur (...); (...) elle ne refusa pas au baillif soi enancer (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 563). ...le baillif de Salerne avoit atachié son *ancre* a la juene servente du medicin (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 565).

**C.** - Au fig. [Idée de stabilité, de sécurité] : Quant il la fist vaisel de trinité, Lequel on peut comparer par figure A une nef preste en toute ordenance. Cors ot de paiz, cordail de concordance (...), *ancre* de sainte vie (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 300).

- *Nager sur un certain ancre*. "Être en sécurité" : ...puisque tu es es martires terriennes qui te causent pleur et que tu mengues le pain d'angoisse avec les miserables et que ta moisson gist en douleur et waucre ta nef en mer de tribulation et desires vray port et demandes reffuge en lieu sceur et de nagier sur ung certain *ancre*, pren donc ceste dame Esperance... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 181). [R. M.]

**ANCREMENT, subst. masc.** (ancrement)

[GD : *ancrement* ; FEW XXIV, 543b : *ancora*]

"Ancre pour soutenir des voûtes"

REM. Doc. 1497 ds GD I, 285a. [R. M.]

**ANCREMENT, adv.** (ancrement)

[Ø]

"Amèrement (?)" : LA BAZOCHE DE GRENOBLE. "Que cy dessoubz soit nostre Roy credo Sacrophagué, dont, de cueur ancré, do Consensum net, par Mort qui l'atourna Pourquoi plaisir in crementum cedo Et aluvée *ancrement* recedo Car puis cent ans ung cas tel ne tourna La mort" (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 407).

REM. HUG. cite l'occurrence sans donner de déf. Le mot est analysé par J.-P. Chambon, *Mél. Paul Fabre*, 1997, 115-116. Trad. proposée : «et, baignée amèrement (= baignée de larmes amères), je me retire». À rattacher à FEW XXII-1, 98b. «Le sens de base [de la famille d'o.i.] tourne autour de "amer, âcre, âpre au goût ; aigre, rance (fruit, lait, beurre)" (...) ce sémantisme est attesté dans deux zones : (i) en

franco-provençal (...) (ii) dans une aire bourguignonne et bressane» (p. 116). [R. M.]

**ANCRER, verbe** (ancrer)

[T-L : *ancrer* ; GDC : *ancrer* ; AND : *ancrer* ; FEW XXIV, 543a : *ancora* ; TLF II, 963b : *ancrer*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Fixer, retenir (un bateau) par une ancre" : Et en ce lieu là, communement *ancrent* les nefz, et y est le fons environ de deux braches de parfont (LANNOY, Voy. amb. P.H., p.1450, 104). Vierge Marie, mon seul confort, Faictes moy *encrer* a bon port Mon vaisel et le gouvernail (ALECIS, Dial. crucif. pèler. P.P., 1486, 122). ...et *ancrèrent* son navire, pour ce que la mer estoit retirée (COMM., I, 1489-1491, 204).

- Au passif. [Du bateau ou, p. méton., de ceux qui s'y trouvent] : Et estoient bien Normans, Bidaus, Genevois et Pikars quarante mille. Et estoient là *ancré* et arrêté au commandement dou roy de France, pour attendre le revenue dou roy d'Engleterre, car bien savoient qu'il devoit rapasser. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 34). Quant la navie dou roy d'Engleterre eut pris terre en la Hoge, et elle fu toute arestée et *ancrée* sus le sablon, li dis rois issi de son vaissiel. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 133). ...elle [la nave] ne puet estre *ancrée* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 247). En ceste partie dit l'ystoire que les Sarrasins qui estoient *ancrez* en la mer, si tost que ils apperceurent l'aube du jour, ilz se desancrerent et en vindrent tous d'une flote ou port, et prindrent terre. (ARRAS, c.1392-1393, 132).

- Empl. abs. "Jeter l'ancre" : L'ESCUIER A LA PELERINE. Mais d'*ancrer*, se le conseilliez, Soions prez et appareilliez Cy en ce lieu. LA PELERINE. Delez ceste roche, pour Dieu, Arrestons sanz plus faire nage (Mir. emper. Romme, 1369, 286). Sire, dist le maistre de Rodes, il seroit bon de *ancrer* a ce petit port, tant que nous eussions envoyé au Limeson pour savoir des nouvelles, et savoir se ilz nous voudront recevoir pour mettre nostre navire a sauveté dedens leur encloz. (ARRAS, c.1392-1393, 91). ...chil signeur (...) entrerent ens ou havene de la Geronde, et vinrent a Bourdiaus et la *ancrerent* (FROISS., Chron. D., p.1400, 602). Soient tous maistres de gouverner leurs voilles, tirer cordes à point et lascher, *ancrer* et desancrer, si que le besoing est ; que mainteffoys se soient trouvez en batailles de mer, en divers perilz et aultres adventures. (BUEIL, II, 1461-1466, 56). Mon Dieu, mon pere qui ne ment Se mon vaisel n'est convoyé Par vous a port de sauvement En peril suis d'estre noyé. *Ancrer* me fault en celle mer Tant qu'i a mon createur plaira (ALECIS, Dial. crucif. pèler. P.P., 1486, 121).

**B.** - Au fig. "Fixer solidement, comme par une ancre" : Il convient, sans plus de sejour, PATER SANCTE, vous consacrer Pour le peuple d'icy autour En vostre obeyssance *ancrer*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 417).

**C.** - "Consolider, fixer au moyen d'ancres" (v. *ancre*<sup>1</sup> B) (cf. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 472 ; ex. de 1399 à 1492).

**II.** - Empl. pronom. [Par redondance, le suj. désigne l'ancre] : Mais quant nostre nave eust feru ainssy bellement, alors noz ancres aux roches se *ancrerent* sy fusmes tous assurez (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 155).

**III.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - "Fixé solidement" ; d'où "obstiné, opiniâtre" : Les martistes, mis en bateille *ancree*, Tournèrent dos et te mirent en paix (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 188).

**B.** - "Solidement arrêté, déterminé" : LA BAZOCHE DE GRENOBLE. "Que cy dessoubz soit nostre Roy credo Sacrophagué, dont, de cueur *ancré*, do Consensum net, par Mort qui l'atourna Pourquoi plaisir in crementum cedo Et aluvée ancrement recedo Car puis cent ans ung cas tel ne tourna La mort" (LA VIGNE, Compl. roy Bazoches M.R., 1501, 407).

**Rem.** TLF II, 964a cite un ex. de 1470 (éd. 1537) dans ce sens. [R. M.]

**ANCRESON, subst. fém.** (ancreson)

[GD : *ancreson* ; FEW XXIV, 543b : *ancora*]

"Lieu d'ancrage" : Et de vostre part vous avez de belles *encrezons* et de beaulx havres, maiz ilz ne sont pas fermez (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 27). [R. M.]

**ANCRILLE, subst. fém.** (ancrille)

[GD : *ancrille* ; FEW XXIV, 543a : *ancora*]

"Petite ancre"

**Rem.** Doc.1463 ds GD I, 285a (d'après La Fons). [R. M.]

**ANCRO, subst. masc.** (ancro)

[T-L : *ancro* ; GD : *ancrel* ; FEW XXIV, 544b : *ancorago*]

"Saumon qui a atteint sa croissance" (Éd.) : ...et les fresses peissons de douches aighes tous aurat talhiet, soit samons, *ancras* [var. *ancraiw*, *ancrawe*] ou altres qui demorait le nuit (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.6, a.1400, 240).

**Rem.** Autre ex. p. 241. Cf. *Romania* 35, 1906, 168 (*ancoravus*). Pour GD I, 284c, il s'agit du saumon femelle. [R. M.]

**ANDAIN, subst. masc.** (andain<sup>1</sup>)

[T-L : *andain* ; GD : *andain* ; AND : *andeine* ; FEW XXIV, 403b : *ambitus* ; TLF II, 965a : *andain*]

**A.** - "Espace de pré qu'un faucheur, à chaque enjambée, à chaque pas qu'il fait peut faucher en long et en large, ce même espace fauché dans toute la longueur d'un pré, en allant du bout d'un pré à l'autre bout" (GD I, 285b ; ex. de 1335, 1398, 1481)

**B.** - "Enjambée"

- A *grands andains*. "À grandes enjambées"

. [Dans un cont. métaph.] : ...par les confessions sustouchees et par l'effect d'icelles nous veoyons et cognoissons clerement que la Crestiente catholique ensuivant la scismatique a grans *endans* va a perdition. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 352-353).

- A *son andain*. (cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 46, 1982, 186 : «1470 *Mon. Renouart Prose*, éd. W. Castedello, 97»).

**C.** - P. méton. [Comme mesure] : Oncques n'y osay approchier plus près qu'à VIII *andains*, si que je m'en remontay à l'autre lez sur un mont sablonneux. (JEAN LE LONG, *Voy. Odoric C.*, 1351, 491). Adonc dois desploier le cordel et toi traire ariere quatre ou cinc afours [var. *andains*] de chelui qui le tient et li dois branler le loirre, et celui qui le tient doit tenir a la main destre la tiroere du chaperon au faucon, et li doit oster le chaperon tout en pes. (HENRI FERR., *Modus et Ratio*, Livre deduis T., c.1354-1377, 185).

**Rem.** Sans doute même mot dans l'ex. suiv. : ...et sont ces roseaulz si grans que ilz ont bien quarante *audains* [l. *andains* ?] de long. (JEAN LE LONG, *Voy. Odoric C.*, 1351, 175). Leçon *andain* ds JEAN LE LONG, *Voy. Odoric A.M.*, 1351, 31.

**Rem.** Étymol. discutée. Cf. FEW XXIV, 406a et I, 84b ; TLF II, 965b. [R. M.]

**ANDAIN, subst. masc.** (andain<sup>2</sup>)

[FEW XXIV, 549a : *\*anderos*]

"Chenet" (synon. *andier*) : I *andain* goutot, I fessour, I bar à charroier, une surseselle, I bourreauul senz estelles. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1365, 65). ...[la duchesse mandate à un] vallet de chambre de madamiselle Bonne de Bourgne..., pour plusieurs partiez d'ovraiges et autres chouses qu'il a mises et fait faire en la chambre de mad. damiselle Bonne, c'est assavoir : pour deux *andains* de fer, une grant palle de fer, unes mohetes de fer et pour un trepier de fer, 3 fr. demi ; pour un souffloz, 10 blans (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1380, 80). [R. M.]

**ANDAUSE, subst. fém.** (andause)

[GD : *andanse* ; FEW XXII-2, 80a : o.i.]

"Serpe pour tailler les buissons"

**Rem.** Doc. 1457 (Dord., *andanse* ; FEW, correction : *andause*) ds GD I, 285c. [R. M.]

**ANDIEF, subst. masc.** (andief)

[GD : *andief* ; FEW XXIV, 548a : *\*anderos*]

"Landier, chenet"

**Rem.** Doc. 1452 (Metz) ds GD I, 286c. [R. M.]

**ANDIER, subst. masc.** (andier)

[T-L : *andier* ; GD : *andier* ; AND : *aundire* ; FEW XXIV, 548a : *\*anderos*]

"Gros chenet servant à la cuisine, landier" (synon. *andain*<sup>2</sup>) : ...12 gredils, 7 *andiers* (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1356, 145). ...a ycellui pour avoir reforgié les piés des *andiers* de la salle du tinel dudit hostel (Comptes Archev. Rouen J., 1405-1406, 60). Ipopirgium .gii : *andier* de queminee pour soustenir la buche ou feu (LE VER, *Dict. M.E.*, c.1420-1440, 254). Item deux *andiers* et ungs molletz (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 49). ...deux *andiers* (Archives servit. Louis XI, T., 1481, 130). ...unne caudière séant sur ung *andyer* (Cartul. Flines H., t.2, a.1500, 916).

**Rem.** Doc. 1412 et 1448 ds GD I, 287a. Cf. TLF X, 965a, s.v. *landier*. V. aussi *andain*<sup>2</sup>. [R. M.]

**ANDINAS, subst.** (andinas)

[Ø]

"Gourgandine (?)" (Éd.) : Marques de plant ["filles à «planter» (au sens érotique), prostituées"], dames et *andinas* (VILLON, *Ball. jarg. T.*, c.1455-1460, 353). [R. M.]

**ANDOUILLE, subst. fém.** (andouille)

[T-L : *andoille* ; GDC : *andoille* ; AND : *andouille* ; FEW IV, 652b : *inductilis* ; TLF II, 968a : *andouille*]

**A.** - "Andouille (charcuterie)" : La povre n'a que les os et la pel, Et si ne puis trouver medicin bon : *Endouilles* font pluseurs de son pourcel, Tantost n'ara ne boudin ne jambon (DESCH., *Oeuvres Q.*, t.1, c.1370-1407, 229). ...des eschines de porcs, *andoilles* saucites, et cotelletes de porc sauprises. (CHIQUART, *Cuis. S.*, 1420, 136).

- *Rompre andouilles aux genoux*. "Entreprendre qqc. qui ne peut pas réussir" : Jouons nous donc a jeu plus delictable, Sans vouloir rompre *andoilles* aus genoux (LA VIGNE, *Ress. chrest. B.*, 1494, 134).

**B.** - [Sens obscène, dans des cont. grivois ou équivoques] "Membre viril" : Et tant fist par son beau parler, Par dons, requestes et promesses Qu'ensemble vouldrent assembler Jambes, *andolles*, culz et fesses. La povrette en telle presse Fut mise que le cueur luy faillit. (COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 384).

- *Jambons et andouilles* : DEMANDE. Dont veult dame, sire preudoms, Après Nouel estre servie Et dont a elle grant envie ? Respondez, nous le demandons. RESPONSE. Voulentiers. Puisqu'il fault que die, Ce mangier ci lui est tresbons, D'une *andoille* entre deux jambons, Qui soit roide et non pas rostie. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 125). D'une *andoille* entre deux jambons Faisons services beaulx et bons, Avecques ce beau plat d'eschine. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 213). Item, a l'Orfevre de Boys Donne cent clouz, queues et testes, De gingembre sarrazinois, Non pas pour acoupler ses boictes, Mais pour joindre cuz et couëctes Et couldre jambons et *andouilles*, Tant que le let en monte aux tectes Et le sang en devalle aux coulles. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 94). "Voulez vous qu'on rotisse Pour le soupper ou perdris ou pingons ? - Nous aymons mieulx, respond une nourrice, Ung pié d'*andoille* entre les deux jambons..." (Parn. sat. S., a.1500, 121).

**Rem.** Cf. aussi *Serm. st Jamb.* K., c.1460. [R. M.]

**ANDOUILLEE, subst. fém.** (andouillée)

[\*FEW VII, 319b-320a : *oculus*]

(Synon. de *andouiller*) : Or vous diron de la teste du cerf (...) et sont les *andolieres* [var. *andeilliers*, *andoillies*] bien rengiees au long des perches (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 34). L'en encorne le cerf, c'est a dire que tu li meites les cornes au lonc du corps et le tourne envers, les quatre piés contremont, et que le corps soit entre deux cornes, qui doit estre envers, les *andouilliers* [var. *andoillies*, *andoilleries*] boutés en terre. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 50). [R. M.]

**ANDOUILLER, subst. masc.** (andouiller)

[T-L : *antoillier* ; GDC : *andouiller* ; AND : *antiler* ; FEW VII, 319b-320a : *oculus* ; TLF II, 969a : *andouiller*]

CHASSE "Ramification (cor) en forme de corne qui pousse sur le bois du cerf, du chevreuil, du renne" : Les branches qui sont es cornes du cerf sont apelees *andouilliers* singulierement, et en general sont apelees cors. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 17). Nous t'avon ja devisé les couleurs du poil que les cerfs ont et le nombre des *andouliés* [var. *andeilliers*, branches] de leurs testes, qui sont apellés cors (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 33). Or vous diron de la teste du cerf (...) et sont les *andolieres* [var. *andeilliers*, *andoillies*] bien rengiees au long des perches (...). Celle [la teste] qui est apelee teste de belle façon, c'est celle qui est haute et bien enarchiee et qui a la troucheure bien drue et les *andoliers* bien lons. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 34). L'en encorne le cerf, c'est a dire que tu li meites les cornes au lonc du corps et le tourne envers, les quatre piés contremont, et que le corps soit entre deux cornes, qui doit estre envers, les *andouilliers* [var. *andoillies*, *andoilleries*] boutés en terre. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 50). S'en doit estre plus vielle beste, Et gros et lons les *entoilliers* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 385). ...quant elle [la tête du cerf] est grosse et de merrein et d'*antoilliers* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 61).

- "Première ramification près des meules" : Et le premier cor qui est emprés les mules s'apelle *antoillier* (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 61). ...les *antoilliers*, qui sont les premiers cors, gros et lons et pres des mules et bien perreux, et les surantoilliers, qui sont les segons cors (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 158). [R. M.]

**ANDOUILLERE, subst. fém.** (andouillère)

[\*FEW VII, 319b-320a : *oculus*]

(Synon. de *andouiller*) : Or vous diron de la teste du cerf (...) et sont les *andolieres* [var. *andeilliers*, *andoillies*] bien rengiees au long des perches (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 34). [R. M.]

**ANDOUILLERIE, subst. fém.** (andouillerie)

[\*FEW VII, 319b-320a : *oculus*]

(Synon. de *andouiller*) : L'en encorne le cerf, c'est a dire que tu li meites les cornes au lonc du corps et le tourne envers, les quatre piés contremont, et que le corps soit entre deux cornes, qui doit estre envers, les *andouilliers* [var. *andoillies*, *andoilleries*] boutés en terre. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 50). [R. M.]

**ANDRAGUE, (?)** (andrague)

[GD : *andrague* ; AND : *andrage*]

[Plante]

**REM.** *Jardin de santé*, c.1500, ds GD I, 287a (l. *andragne*, *andrachne* et rattacher à FEW XXIV, 551b : *andrachne* ?). [R. M.]

**ANDRE, subst. fém.** (andre)

[GD : *André* ; FEW, Ø celt. \**andera*]

"Femme" : [Bauduin s'adresse à Blanche, conduisant à pied le cheval qui la porte] Mais pour vostre biauté, qui tant fait à prisier, Diroient tost ribaut, ou aucun fel loudier, Que seriés .J. André [l. *andre*] que je mainne en gibier. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 206).

**REM.** L'éd. (ainsi que GD I, 287a) y voit à tort le nom de l'apôtre André. A. Gier, *Mél. Hubschmidt*, 1982, 677-679 le rattache à \**andera*, mot celtique. Cet article n'était pas connu de Th. Gossen, auteur de la n. 21 de FEW XXIV, 550b, s.v. \**anderos*. [R. M.]

**ANDRIE, subst. fém.** (andrie)

[FEW, Ø gr. *andreaia*]

"Festin (entre hommes)" : Telz convis furent premierement appellés *andries*, car andros en grec signifie homme. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 106).

**REM.** D'apr. le gr. *ta andreaia* "repas publics des hommes". [C. B.]

**ANDRIVEL, subst. masc.** (andrivel)

[Ø]

MAR. "Cordage servant au halage"

**REM.** Ch. de La Roncière, *Hist. de la mar. fr.*, t.2, 1900, 503 cite un ex. de 1494 (*andrivet*). Cf. JAL, s.v. *andrivelle*, B.E. Vidos, *Z. fr. Spr. Lit.* 60, 1936, 155-158, et Fennis, *Gal.*, 1, 214, *andriveau*. [R. M.]

**ANDROGACHIE, subst. fém.** (androgachie)

[FEW, Ø gr. *andragathia*]

"Vertu" : Car par aventure, aucun pourroit dire que se tels princes estoient vertueux et souffisanment introduiz en *androgachie*, ce est a dire en bonté de homme, il seroit expedient a la cité qu'il ne peussent estre mués (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 103).

**REM.** D'apr. le gr. *andragathia* "vertu", déformé. [C. B.]

**ANDROGYNE, adj.** (androgynie)

[GDC : *androgynie* ; FEW XXIV, 552a : *androgynus* ; TLF II, 972a-973b : *androgynie*]

[D'une chose] "Composite"

**REM.** Ex. XIVE s. (*androgyn metal*) ds GDC VIII, 120a. [R. M.]

**ANDROKALGACHIE, subst. fém.** (androkalgachie)

□

"*Androkalgachie* est bonté de homme : car en grec andros, ce est homme ; et kagaton, ce est bien bon" (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 370) [R. M.]

**ANDWORP, subst. masc.** (andworp)

[FEW, Ø m. néerl. *antwerp*]

"Terrain clos de digues pour le mettre à l'abri des eaux" (Éd.) : Du nouvel scor entre la Neuse et le havene de Hulst qui est nouvel *andworp* et souloit valoir 24 livres parizis par an : le watergrave en est chargé et en doit respondre (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 58).

**REM.** Mot de m. néerl. (*antwerp* "digue, jetée" ; cf. J. Verdam, *Middelnederlandsch Handwoordenboek's*, 1964, 41b : *Antwerp* : (...) Het tegen het water opgeworpen land, dam). [R. M.]

**ANE, subst. fém.** (ane)

[T-L : *ane* ; GD : *ane* ; AND : *ane*<sup>1</sup> ; DÉCT : *ane* ; FEW XXIV, 523a : *anas*]

"Cane, femelle du canard (ou "canard, mâle ou femelle" ?)" : Aussy il y avoit une merveilleuse besoingne, car qui arrestoit ung petit a celle fontaine, il veoit saillir souvent ou boullon de l'eaue poissons a testes serpentines et deux piés a maniere d'*asne* [var. *cisne*], et estoient grans comme un saulmon. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 166).

- [P. oppos. à *mallard*] : Il n'a vacher en ces bruyeres, Tant soit fol ne tant soit cornart, Qui ne congnoisse *ane* et mallart Et qui ne sceüst bien getter Le faucon, dont on veult voler. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 386).

**REM.** Dans les ex. suiv., il peut s'agir aussi de *anet* (FEW XXIV, 523a) "petit canard" : *Anes*, grues, cappons, pawons vait achetant (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 167). De par Dieu donques, je m'en irai à pulletrie pour achater des chapons, pullés, *anes*, et des petis oiseaux sauvages pour son soper. (Man. lang. G., 1396, 58). [R. M.]

**ASNE, subst. masc.** (âne)

[T-L : *asne* ; GDC : *asne* ; AND : *asne* ; DÉCT : *asne* ; FEW XXV, 437b,438a,441a-443a,447b,450b,451a : *asinus* ; TLF II, 975a : *âne*]

**A. - Au propre**

**1.** "Âne" : Mais sur mon *asne* vous mettray Et a la ville vous menray (Mir. mère pape, c.1355, 394). Mais Phebus en prist grant vengeance, Car il fist tant par sa puissance Que Midos d'*asne* oreilles ot (MACH., F. am., c.1361, 203). *Asnes*, buefs, mules et mulès (DESCH., M.M., c.1385-1403, 9). Ilz ressemblent l'*asne* qui est fort derriere et foible devant (JUV. URS., Loquar, 1440, 407). J'en dy, beaus amis, c'on la devroit lyer sur un *asne* le viz devers la queue, et mener par la ville a grant desrision. (LA SALE, J.S., 1456, 305). Et, depuis ce, le roy lui envoya encores par Jehan de Lailler, mareschal de ses logis, ung *asne*, ung loup et ung sanglier. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 319). ...entre les povres estoit l'un des plus mal

habilliés et des plus povrement convayez. Si n'avoit ne cheval ne *asne* ; ainçois alloit à pié (BUEIL, I, 1461-1466, 23). Ne aussi composition de gendre, comme en cest gendre animal aiant ame sont contenues diverses especes, c'est a scavoir homme, cheval, beuf, *asne* et toutes bestes, qui ont ame sensitive par les sens corporelz, voyant, oyant, flairant, goustant, tastant. (Somme abr., c.1477-1481, 147). ...s'il vous fault point de lien Pour prendre bien hastivement Ung *asne*, j'en ay ung qui est mien, Tout a vostre commandement. (Sots Magn., a.1488, 200). Chevaux, muletz et jumens par monceaux, *Asnes* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 249). ...et croy qu'il passoit six mil sommiers, que mulletz, chevaux et *asnes*. (COMM., III, 1495-1498, 178).

- [Monture du Christ] : Une autre filleresse dit que nulz homs jamais ne debvroit monter sur *asne* tant en a despit pour tant qu'il porta le Saulveur du monde, mais tres bien sur cheval ; car qui chiet de sur *asne* par terre, l' *asne* dist : "Crieve !", et le cheval nous dist : "Lieve !". (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 123). DEMANDE. Qui porta jamaiz la plus digne portee de tout le monde ? RESPONSE. Ce fut l'*asne*, quant il porta Dieu et Notre Dame en Egipte. (Devin. R., c.1470, 144). Quant la benoiste Vierge Marie s'enfouit en Égypte de paour de Hérode, qui faisoit occire les Innocens, elle estoit montée sur ung *asne* et portoit son filz en son giron, par quoy l'*asne* porta plus grant fardeau que Monseigneur saint Cristofle, qui porta le filz seulement. (TARDIF, Facéties Podge M., c.1490, 248).

**2. Asne rayé**

**a)** "Onagre" : Ceste nuyt en faisant le guect que mon compaignon faisoit a son tour, et aussi que toute nuyt on faisoit pour peur des Arabes, fut veu ung *asne* rayé ; aussi on dit qu'il en y a la assez. (Pèler. D., 1486, 403).

**Rem.** Il ne peut s'agir d'un zèbre ; on parle du désert du Sinai. Il s'agit vraisemblablement d'un onagre.

**b)** "Zèbre" : Item, je laisse a Saint Amant Le Cheval blanc avec la Mule, Et a Blaru mon d'ymant Et l'*Asne* royé qui recule. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 16). ...print le herault son nom par escrit et luy demanda son logis, lequel il luy declaira à l'*Asne* Royé, emprès Saint Georges, dedans la ville de Chalon. (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 155).

**Rem.** Il s'agit dans les deux ex. d'une enseigne d'auberge.

**c)** *Estre mis à l'Asne rayé*. "Être mis à l'écart, être laissé en dehors" : Tel se sçait bien lever matin Qui au soir ne sçairoit veiller ; Tel porte parpoint de satin Qui ne l'a pas encor païé ; Tel cuide avoir part au butin Qui est mys a l'*Asne* rayé. (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 115).

**3. Asne rouge.** "Âne rusé, méchant" : Item, et pour ce que la femme De maistre Piere Saint Amant - Combien, se coulpe y a a l'ame, Dieu lui pardonne doucement ! - Me myt ou ranc de caymant, Pour le Cheval blanc qui ne bouge Lui changè a une jument, Et la Mulle a ung *asne* rouge. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 87).

**B. -** [Stéréotype de l'âne ; comme élément de comparaison ; dans des loc. des prov.]

**1.** [Comme élément de compar.]

**a)** [L'animal battu et pitoyable] : Je suis comme l'*asne* qui soustient fardel importable et si suis aguillonné et batu pour faire et souffrir ce que je ne puis. Je suis le bersault contre qui chascun tire sajettes de tribulacion. (CHART., Q. inv., 1422, 20).

**b)** [L'animal considéré comme stupide] : Pour conoistre au commencement Vous présente cy proprement Ces VI. mos figurés par ordre, Si clers c'uns *asnes* y puet mordre. (FONTAINE-GUÉRIN, Trés. vén. M., 1394, 12).

c) [Pour désigner qqn qui préfère les satisfactions matérielles à la recherche spirituelle] : Cil qui de luxure a la tache, D'enfer sera mis a l'attache. Tu peuz vaincre tes ennemis Si tu ne t'es comme *asne* mis A plus amer bran et chardon Que Dieu qui fist de sa char don. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 49).

2. [Loc. fondées sur des éléments objectifs]

a) [Caractères physiques]

- *Dos d'asne*. V. *dos*

- *Couleur dos d'asne*. V. *dos*

b) [Situation concr. couramment observée : l'âne battu]

- *Asne mort feru*. "Âne battu à mort" : LE FOL. Au chant d'un *asne* mort feru M'endormi ersoir a la lune. (Mir. parr., 1356, 46). Nient plus q'un *asne* mort feru Il ne dit mot. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 49).

- *Battre qqn comme asne de Chesaire* : La terre ahanneront mon frère roy Islaire, Et si seront batu comme *asne* de Chésaire. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 126).

- *Battre qqn comme asne à pont (passer)*. "Battre qqn comme on bat un âne à qui on fait franchir un pont" : Marchés, marchés, il vous fault courre ; Je vous batray com *asne* a pont. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 196). Je te batray de sens rassis Comme ung *asne* a pont passer. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 225).

- *Battre comme dos d'asne* : Ils ont tenus Francois en tel esmay Vers Luxembourg, depuis le mois de may, Qu'ils n'ont rompu ne trenchis ne dodenne, Mais plus batus, plus pellés que dos d'*esne*, En leurs pourpris, nous rendent Vireton : Cop après cop, gros quesnes abat on. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 132).

c) [Des traits de comportement]

- [Résistance physique] *Estre aduré comme asne à somme* : Mais il y a une chose, car ilz prennent celles paines pour joyes et liesses et y sont auxi adurez come *asne* a somme et semble qu'ilz soient bien aises, et pour ce est a doubter si ilz en avront nul merite. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 4).

- [Entêtement, caractère buté] *Qui asne et femme mene sans peine ne va mie* : Pour che dist .J. proverbez que dient li pluisour : Qui *asne* et femme mainne, sans paine n'ist du jour. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 196). Pour ce dit on parole qui est bien averie : Qui *asne* et femme maine sans paine ne va mye. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 123). Qui *asne* chasse et femme maine, De reposer il n'a que faire (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 76).

- *A pesant asne il faut dur aiguillon*. "Il faut traiter les gens comme ils le méritent" : Mars fier et frappe et, en tirant, attrape De son attrape et cruel tourbillon : A pesant *asne* il fault dur aiguillon. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 67).

- *A dur asne dur aiguillon* : A dur *asne* dur aiguillon. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 192).

- *Asne pesant*. "Périphrase désignant Richard III" : L'*Asne* Pesant sauldra hors d'Albion ; D'un des costez courra la fourmiere ; Combatre doit encontre le Lion : La doit Bruthus estaindre sa banniere. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 244).

- *On peut bien l'asne poindre tant qu'il va mordant et regimbant*. "À force d'aiguillonner l'âne, il finit par mordre" : Et si dist un autre sergent Qui parla moult bien hautement : "Ja de nous n'auoient mercy, Ainz nous voudroient faire marri. On puet bien l'*asne* poindre tant Qu'il va mordant et regibant." (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 255).

- [Ardeur sexuelle]

- *Jeu d'asne*. "Jeu d'amour, acte sexuel" : Item, varletz et chamberieres De bons hostelz - riens ne me nuyt ! - Feront tartes,

flans et goyeres Et grans raliatz a mye nuyt - Riens n'y font sept pintes ne huit Tant que gisent seigneur et dame -, Puis après, sans mener grant bruyt, Je leur ramentoy le jeu d'*asne*. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 122).

- *Il y a plus d'un asne à la foire [qui s'appelle Martin]* (cf. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 887, 32). "Il y a toujours toutes sortes de gens qui font la même chose, qui sont dans la même situation" (ici à propos d'une femme) "toutes sortes d'amants la fréquentent" : Amis, par Dieu, c'est chose voire Qu'il ha plus d'un *asne* a la foire, Car vo dame ha pluisieurs acointes, Juenes, jolis, appers et cointes, Qui la vont visiter souvent (MACH., Voir, 1364, 7361).

**Rem.** Cf. LA CURNE, s.v. *asne*.

- *Qui a asne tend à asne vient*. "Il est facile de s'avilir (par la lubricité)" : Qui a *asne* tend a *asne* vient. (Doc. 1429. In : E. Langlois, *Bibl. Éc. Chartes* 60, 1899, 593).

**Rem.** Morawski, n° 1777, 65.

3. [Loc. liées à des représentations négatives]

a) [Stupidité] : Et si come disoit Eraclitus le philosophe, un *asne* esliroit plus tost foin que or (ORESME, E.A., c.1370, 513).

- *Roi sans lettres est comme un asne couronné* : ...que jadis le roy des Romains envoia au roy de France qu'il le enortoit afin qu'il fesist instruire ses filz es liberales disciplines, c'est asscavoir es sept ars ; et entre aultres choses y ajouta : "Roy sans lettre est comme ung *asne* couronné". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 12). Je me recorde que es lettres que le roy des Romains escript au roy de France je treuve en l'une entre les autres, où il amonnestoit et conseilloit que il feist ses enfanz aprendre es ars liberaulz et en bonnes doctrines, que il disoit que roy qui n'est lettré est comme *asne* coroné. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 65). ...comme uns *asnes* couronnez Est uns rois terriens sanz lettre. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 269). Puis conclut que roy non savant Tout son fait n'estoit que droit vent Et qu'autant valoit au regné Com feist un *asne* couronné. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 217). Et prince sanz lettres se assort a l'*asne* qui couronne porte. (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 82). Sy ne sauroye reprendre ceulx qui dient que roy sans lettres est ung *asne* couronné. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 72). ...aussi Helynant dit que le roy non lectré est ung *asne* couronné. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 58 r°).

- [À propos de titulaires de charges ecclésiastiques jugés indignes par le locuteur] *Asne desferré*. "Personne sans instruction et sans discipline" : Mez qui seront ceulx que nous metterons en leur lieux [des docteurs en théologie] ? certes, bestes vestues, *asnes* defferres, soient de Limoges ou d'Auvergne, de la Ricordaine ou d'autre partie de Guyenne, sanz lettreire et sanz aucune discipline (Songe verg. S., t.1, 1378, 97). ...ou tres grant detrimet et damage dez amez a qui ilz [les frères mendiants] prechent et enseignent la parole de Dieu, et trop miex que ne sçaroient faire leurs curés, *asnez* defferrez de Lymoges, ou d'Auvergne. (Songe verg. S., t.2, 1378, 232).

**Rem.** Ce sens n'apparaît pas dans les ex. cités ds FEW III, 475a, s.v. *ferrum*, ni ds DI STEF. Si l'expr. connote l'ignorance, elle suggère aussi une certaine lubricité comme le fait *asne debasté*, loc. qui apparaît plus tardivement. Pour l'orig. géogr. de ces *asnes desferrés*, cf. F. Bar, *Mél. F. Lecoy*, 1973, 11.

- *Chantez à l'asne, il vous fera des pets*. "Il est inutile de vouloir convaincre un ignorant" : Il vous oit bien, mais il ne lui en chaut, Autant vaudroit battre son cul au chaut. Ou enseigner a

harper dix mulès Que de parler a lui ne bas ne hault : Chantez a l'asne, il vous fera des pès. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 210).

**Rem.** Morawski, n° 340, 13.

- *Faire ses chants au cul de l'asne. V. chant*

- *Estre l'asne à la harpe.* "Ne pas être à la hauteur de ce qu'on doit faire ; ne pas comprendre" : A merveilles me vient ceste exposition tant clere que je ne sceus oncques apparcevoir par si loing temps et tant de foys quant on chantait ce pseulme. Selon l'ancien proverbe, je estoie l'asne a la harpe : asinus ad liram, cum illis de quibus dicitur : aures habent et non audient ; vel qui judicant sicut fabulosus Midas cum auribus asininis. (GERS., Canticordum G., c.1425-1430, 132).

- *Estre beste comme un asne* : ...et tres bien luy sembloit qu'il estoit mieulx taillié de faire la besoigne que son mary. Et affin qu'el esprouvast si son cuider estoit vray, elle conclut en soy mesmes qu'el tiendra telz termes que, s'il n'est plus beste qu'un asne, il se donnera tantost garde qu'el en veult a luy. (C.N.N., c.1456-1467, 150).

- *Faire de l'asne à qqn.* "Traiter qqn comme s'il était stupide, tromper qqn" : Celuy jour mesme par maniere subtile Fut prins a Nosle le domp seigneur Virgile, Semblablement le conte Petillane, Qui aux François cuidoit faire de l'asne. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 248).

**b) [Aspect ridicule]**

- *Chevaucher l'asne.* "Être monté sur l'âne, face tournée vers la croupe de l'animal ; être l'objet de la risée publique" : ...il convenoit que ledit Vincent qui estoit le plus prochain voisin d'icelluy mary batu chevauchast un asne parmy la ville et feist penitence en lieu dudit batu, et lors le dict exposant qui estoit voisin et amis de celluy que le disoit ainsi avoir este batu de sa femme deist... qu'il avoit mal fait de diffamer sondit voisin (Doc. 1393. In : R. Vaultier, Folkl. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 41). ...pour ce que en ladite ville de Cocherel avoit une femme qui avoit batu son mary et... feussent alez avecques aucuns autres en la ville de Fermaincourt qui est pres dilecques acquerir un asne pour yceluy asne chevaucher et faire un esbatement que l'en disoit et a coustume de fere au pais quant les femmes batent leurs maris. (Doc. 1404. In : R. Vaultier, Folkl. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 41). Girault a dit publiquement a la cohue de Marempne que ma femme m'a batu et qu'il convient chevaucher l'asne, par le sang Dieu se je le trouve chevauchant l'asne, je luy donneray d'un coustel parmi le corps et les metteray les trippes au soleil. (Doc. 1417. In : R. Vaultier, Folkl. pendant la guerre de Cent ans, 1965, 41). Se quelque voisin c'est approché De ce debat la, sans faintise, Chascun en sera embousché, Et se ceste femme a touchié Son mary, il chevauchera L'asne tout au loing du marchié ; Ainsi chascun s'en mocquera (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 144).

**Rem.** Cette pratique de la chevauchée sur un âne à travers les rues d'une cité a lieu lorsqu'un mari est surpris en train de se faire battre par sa femme. Le chevaucheur est souvent un voisin, un témoin qui colporte ainsi la nouvelle.

- *Mener l'asne.* "Tenir la chandelle, n'être qu'un spectateur" : Je vous dis, par sainte Susanne, Sans estre armé ne pié ne cape, Chascun le fait, et je mene l'asne ! Nostre curé viendra au sanne Pour veoir comme on aura vescu : "Bon jour, Monsieur". "Dieu vous gart, Jehanne." Pour soupper il fonce ung escu. Messire Jehan, maistre locu De ces officiers de pardons, Fait trop tost marié coquou Soubz umbre de faire telz dons. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 325).

**c) [L'âne, animal inférieur]**

- *(Il ne faut pas) lier les asnes avec les chevaux* : "Pense doncques, Beau Filz, de honnorer les dessusdiz, chacun selon son estat, ses merites et ses condicions ; car il n'est pas chose afferable de lier les asnes avec les chevaux..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 343).

**Rem.** Morawski, n° 1494, 54.

- *(Il ne faut pas) joindre l'asne avec le boeuf.* "Il faut mettre ensemble ce qui va ensemble" : Au contraire, de la mauvaise compaignie dist ung nommé Plautus : "Plus legierement soustient on hayne que ung colliege." Pour che en la loy est deffendu joindre l'asne avec le boef, c'est a dire le fol avec le sage ou le rude avec l'obedient (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 262).

**d) [Par dérision, l'âne comme objet d'actions inutiles et absurdes]**

- *Laver la teste d'un asne* : La courtoisyse est deffendue Vers celluy qui l'effasse et plane, Car c'est bien lessive perdue D'en laver la teste a ung asne. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 66).

- *Parler à un asne sourd* : Mais iceulx chevaliers rapportèrent à Monseigneur le Daulphin qu'ils n'avoient pas eu bonne response du duc, et tant valoit parler à ung asne sourt comme à luy. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., p.1436, 219).

- *Prendre les asnes à la glu.* "Perdre sa peine, se donner un mal inutile" : Et lors vint a moy un bossus Qui me dit : "Dieu gart le varlet Qui prant les asnes a la glus ! Tu bas bien l'eaue d'un pilet. Veulz tu du doyr arer les champs ? Veulz tu planter bois de festus ? Au cul de l'asne fais tes chans..." (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 206).

- *Faire voler les asnes.* "Faire n'importe quoi pour obtenir qqc." : DAN GENESE. Tu es plus yvre que une soupe, Comment pourras tu ja douler ? LE CHARPENTIER. Je feray les asnes voler, Mez que je boive une foys seule ! DAN GENESE. Or tien, mal feu t'arde la gueule ! (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 141).

**e) [Ardeur instinctive] Délier l'asne.** "Libérer les instincts, les sentiments" : "Pere, tu as trouvé bons freres avecques toy." Et cil luy dist : "Je les ay trouvé bons, mais leur habitacion n'a point de porte, car quiconque veult, entre en l'estable et deslie l'asne". Et il le disoit pource que quantques ilz avoient au cueur estoit tantost en la bouche. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 225).

**4. [Loc. et prov. divers]**

- *L'asne pense une chose, l'asnier une autre* (cf. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 213, 8). "Les choses ne se passent pas toujours comme prévu" : Item, en ce temps, le regent de France fist asseger à l'entrée de juillet ceulx qui estoient dedens Yvry-la-Chaussée qui avoient pou de vivres, et estoit leur esperance toute de eulx garnir de vivres des biens qui estoient sur terre en cellui moys, especialment de tous blez et de potaiges pour toute l'année, car de char avoient ilz touzjours assez. Mais on dit bien souvent que ung pansse ly asgne et autre ly asgnier, et Dieu qui mua le propos de Oloferne, tourna leur joie, quant ilz cuiderent estre plus asseurez, en tristour (Journal bourgeois Paris T., 1405-1449, 194).

- *Laisser l'asne pour le bast.* "Laisser le plus pour le moins, le tout pour la partie" : Quoy que la proposition Ne doit de bonne part venir, Qui veult sans l'opposicion A la verité parvenir, Comment qu'il en doye avenir, Tel est bien hault qui parle bas Et lesse l'asne por le bas. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 56).

- *Perdre son asne pour un seul point/un seul poil* (cf. J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 1702, 62). "Pour un détail on peut perdre beaucoup" : Par trop pinchier, par trop mordre ou suchier, Peult on glichier en basse barbaquane : Pour ung seul point perdit Robin son asne. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 75).

Par ung seul poil perdit Baudet son *asne*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 605).

- *Qui l'asne est, par la queue le tienne*. "Il faut s'occuper de ses propres affaires, ne pas se mêler de choses qui pourraient causer des ennuis" : Mors est, ne plus ne m'en souvient, Ne plus a parler n'en convient. Cui bien fait a, si s'en souviengne, Qui l'*asne* est, par la queue le tiengne (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 226).

- *Sauter du coq à l'asne*. V. *coq*

- [D'un homme arrogant, présomptueux] *N'avoir pas laissé la moitié de son asne chez soi, le porter tout entier avec soi*. "Être particulièrement stupide" : ...mais je vueil bien qu'il saiche que j'ay dit qu'il n'a pas laissé la moytié de son *asne* à l'hostel ; il le porte tout quant et luy. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 28).

**C.** - P. méton. "Charge que porte un âne en une fois" : L'evesque de Baieux a en buisson du Verney quatre *asnes* pour son feu à tout boiz, hors le maistre cep, par le don de Henry roy d'Angleterre, duc de Normandie, d'Acquitaine et conte d'Anjou. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 63). Les religieux, abbé et couvent de Mondoye, à cause de leur eglise, ont en la forest du Bur le Roy ou buisson du Verney trois arnes [l. *asnes*] chargiez de mort boiz et sec et voleures chacun an et par chacun jour (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 65).

**D.** - P. anal.

**1.** TECHNOL. "Levée, châssis sur lequel on place la meule courante à la verticale pour la retourner avant de la rhabiller" (Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 472) : I *aene* de mollin sus on lieve le pierre (Doc. 1373. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 472). ...un *ane* pour les pierres du dit molin tourner sus quant on les rappoincte pour mieudre (Doc. 1403. In : Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 472).

**2.** ART MILIT. [Hist. romaine] *Asne sauvage*. "Machine de siège lançant des pierres" : En chascune legion doit avoir (...) dix engins qu'on appelle *asnes* sauvages qui sont portez en chascune cohorte, c'est a dire bataille de la legion ["engins... sauvages" trad. lat. *onager*] (VEGECE, 1380, II.24). Et doit l'en prendre en ces rivieres des pierres et galés roons (...) Et des mendres pierres on gette a la fonde ou fustibale ou a la main. Et des plus grans l'en gette par l'engin que on appelle l'*asne* sauvage pour occire les ennemis et pour despecier leurs engins ["engin... sauvages" trad. lat. *onager*] (VEGECE, 1380, IV.8).

**E.** - P. métaph. "Sot, ignorant" : Une autre chose est appelée synesie et son contraire asynesie, selon lesquelles nous dison les uns synés ou scenés, et les autres asynés ou non scenés et *asnes*. (ORESME, E.A., c.1370, 351). Tous les serviteurs que j'ai veux céans ne sont que *asnes* et ne sçavent rien. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 50). Ainsi se meut question, comme à present, contre les astrologiens, mais il leur monstra bien qu'ilz estoient *asnes* et ebethés, et plus que ignorans et non congnoissans en lettres. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 125 v°). Tu es des solars mal instructz. Penses tu faire, sot sauvage, Fin argent d'oeufz et de fromage ? Tu es bien un *asne* parfaict. (Arq. P., c.1500, 441). [P. C.]

**ANEANTANCE, subst. fém.** (anéantance)

[FEW VII, 87a : \**ne gentem*]

"Fait de vider, d'épuiser" : Exinanitio : *anientance* (Abavus IV, R., c.1350, 329). [R. M.]

**ANEANTER, verbe** (anéanter)

[T-L : *anienter* ; GD : *aneanter* ; AND : *anienter* ; FEW VII, 87a : \**ne gentem*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Anéantir" : Qui du cors sont *anienté* Et gasté comme sont tisque Et cilz aussi qui sont ethique, Tortue leur rent la santé. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 117). Festes tant que *aneyantee* Et destruite maintenant Soit la foy de tous les crestiens. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 64). JESUCHRIST. Aux sages et bien entendus ne fault que deux moz, mais aux gros et rudes entendemens fault il moult de parolles, et n'est pas de merveilles se ton entendement est gros pour concevoir choses cleres et bien certaines, le quel tu as par cy devant *aneanté* pour pratiquer et entendre choses tenebreuses et vaines. (ALECIS, Dial. crucif. pèler. P.P., 1486, 46).

**B.** - En partic. "Réduire à néant, annuler [un acte jur.]" : ...ore un J[ohan] Thorntoun viker du dite esglise, ymagenant et controuvant pur arreriser vostre dite povree maison et defaire la dite Chaunterie, ad persuéz devers la Court de Rome pur illoques adnuller, *adnientier* l'appropriacioun avantdite et de lui mesme ent provider par l'apostoille (...) a tresgrande enpoverissement de vostre dite povre maison et en overte enervacion de la Chanterie du dit Chapellain (Lettres agn. L., c.1402, 7).

**II.** - Empl. intrans. "S'anéantir, se réduire à rien" : Et si te dis que la sainte escripture nous enseigne et tesmoigne que, en quelconque lieu que la poudre de telz mauvais et detestables corps vole ou quiesce, jamais fleur, ne herbe, ne arbre ou feuille n'y fructifiera, mais sechera et *anientera* comme chose perdue et maudite de Dieu. (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 178).

**III.** - Part. passé en empl. adj. "Anéanti, réduit à néant" : Lonc temps après quant par nature Corps humain ainsi tourmenté Deüst tant estre *aneanté*, Il fut entier[,] sans nulle tache Des coupz qu'il receut à l'estache. (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 31). [R. M.]

**ANEANTERESSE, adj.** (anéanteresse)

[GD : *aneanteresse* ; FEW VII, 87a : \**ne gentem*]

"Qui réduit à néant, qui fait sombrer dans le néant"

**REM.** G. Hasenohr nous communique l'ex. suiv. : Helas, ame pecheresse et *anienteresse* de bons propos et wide de tous biens, que songez tu ? (Pierre de Luxembourg, Livret, ms. Metz 534, f° 292 v°). Même passage (ms. Epinal) ds GD I, 287c. Seul ex. [R. M.]

**ANEANTIR, verbe** (anéantir)

[T-L : *anientir* ; GDC : *aneantir* ; AND : *anienter* ; FEW VII, 86b : \**ne gentem* ; TLF II, 976a : *anéantir*]

**I.** - Empl. trans. "Réduire qqn / qqc. à néant, réduire à rien, détruire, ruiner"

**A.** - *Aneantir qqn* : La fussent des François tous *aneantiz*, Maiz Maugiz et ly sien les ont bien recueilliz (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 59). Onques a elle n'abitay, Ja soit ce que je m'en ventay, Dont je menty. OSTES. Traistre, bien m'as *anienté* ; Par toy l'ay je perdue (Mir. Oton, c.1370, 383). N'ose l'en plus les yeulz ouvrir, Pour regarder ce qu'on desire ? Dangier est bien estrange sire, Qui tant veult amans asservir. Vous lerrez vous *aneantir*, Amours, sans remede querir ? (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440,

235). Ce sont ceulx (...) qui de tele ligne sont issuz que naturellement convoient *anyentir* du tout vostre generacion. (CHART., Q. inv., 1422, 18). Conforte toy en ce (...) que le bruit de tes ennemys n'est pas pardurable, quant souvent, aprez tous les efforts de oultrage humain, de violens usurpateurs d'autruy regnes sont confundus et *aneantis* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 141). Mon pere, c'est unng grant desroy De ainsi *aneyentir* nous dieulx. Vous en pourés en temps et lieu Recepvoir unng tresgrant dommage. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 141). Bien mal content, qui se voit ainsy deshonoré et *adneanty* (C.N.N., c.1456-1467, 195). Voulez vous nous *anyentir* Et du tout femmes interdire ? (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 197). Et tant avoit le peuple diverty, Gasté, seduyt, destruyt, *aneanty* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 131).

- "Plonger dans un abattement total" : N'onques vos cuers n'ot tenrou Dou plour Qui m'a tout *anienti*. (MACH., Ch. bal., 1377, 594).

### B. - *Aneantir qqc.*

1. [Qqc. de concr.] : Et les larmes *aniëntissent* Le vent des souspirs et nourrissent Le cuer ou feu (MACH., D. Lyon, 1342, 195). Ceste mattiere seroit sanz quantité aussi comme .I. point indivisible. Et par consequant, elle seroit adnichilee et du tout *anientie*. (ORESME, C.M., c.1377, 252). Certes, sire, je seroie bien joyeuse se pouoie trouver navire qui vous y peust porter, mais tant a esté marchandise *aneantie* en ce país que je ne sçay navire qui y aille. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 811).

2. [Qqc. d'abstr.] : Mais li lieus fu si savoureux, Si biaux, si gens et si faitis, Que mes maus fu tous *anientis* (MACH., D. Aler., a.1349, 385). Cil trettieure, comme bien consilliet, ne voloient mies le roy lassier ne leur pourpos *anientir* (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 3). Pertes peut donner et victoires (...) Et estrangement a chief traire Choses qui semblent impossibles, Et *anientir* les possibles. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 10). ...il vous est advenu comme a gens mauldis, qui, si maleureux comme vous estez, ne povez ensemble vivre ne durer, et destruisés vous mesmez et *aneantissés* voz oeuvres par voz debas et envies plus que par lez glaives de voz adversaires. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 81). Et saint Loys Roy, qui fist la rudesse Des Sarrasins souvent *aneantir*, En son vivant, par travail et vaillance ! (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 260). ...parquoy le nom et bonne renommee qu'ilz avoyent acquise par avant ne fust aucunement perdue ou *aneantie* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 154). Vous scavés qu'au pais de Gaule Nostre foy est fort *anientie*, Depuis qu'elle fut convertie Par saint Denis et ses sochons. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 52).

- *Aneantir* [un acte jur., une convention] "Annuler" : ...[le roi Philippe VI renonce à un échange] nonobstant toutes autres choses par lesquelles l'en pourroit *aniantir* ou empescher nostre present don en aucune manere. (Doc. 1335. In : Bibl. Éc. Chartes 96, 1935, 60). ...voulons et accordons que les dictz privileges soient et demoeurent sainz et enthier selon leur fourme et teneur, sanz pour les dites reservacion ou exception estre aucunement empirié ne *anienty* (Hist. dr. munic. E., t.2, 1388, 138). Pucelle, les fautes de ce chevalier *aneantissent* les couvens qui sont entre moy et vous. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 910).

- [D'un propos] *Aneanti*. "Ruiné, sans crédit" : ...entrempt soudainement sa parole en la blasmant comme douteuse et *anneantie*, comme contraire au bien commun (GERS., Réf. roy. G., 1405, 1153).

C. - [Dans la langue de Marguerite Porete et des mystiques qui ont subi son influence, l'*ame aneantie* est l'âme qui,

totallement désencombrée d'elle-même, ayant abandonné son être propre et son identité individuelle (désir, volonté) pour se conformer exclusivement au vouloir divin, retrouve son être originel, qui est participation de Dieu. *Aneantie* à elle-même, elle est transformée en Dieu] (G. Hasenohr)

- *Aneantir* : Le tresor de celle seule bonté (divine) l'a si *aneantie* dedans elle qu'elle n'a nulz sentemens dedans ne dehors, en tant qu'elle ne fait plus nulles oeuvres ne pour Dieu ne pour elle (Disc. amour divine, 1470, 231).

- *Amour aneantissant* : Ainsy luy monstre amour *aneantissant* quoy elle est [l'âme], c'est neant, quant est d'elle. Avecques son neant et sa condition et inclination de son neant, elle se voit et congnoist estre moins et pis que neant par la mauvaistie et forfaiture de sa forfaitie et perverse volonté (Disc. amour divine, 1470, 222). ...jusques a ce que je seray et soye par amour *aneantissant* vrayement et parfaitement humilié et moy mesmes a moy mesmes de toutes choses *aneantie* (Disc. amour divine, 1470, 303). Par amour *aneantissant*, je sens et congnoys que je suis neant et moins que neant quant est de moy et de mes oeuvres et de tout quant que je fis oncques et que je pourroye faire (Disc. amour divine, 1470, 305).

- *Aneantir soi même à soi même* : Je ne puis estre vrayement disciple d'amour divine sans premierelement abneger, c'est a dire *aneantir* moy mesmes a moy mesmes par abdication de consolation et toute abjection de moy mesmes (Disc. amour divine, 1470, 305).

- *Estre aneanti à soi même* : Par amour deifient, Dieu a promis donner soy mesmes a ceux qui seront *aneantifz* a eulx mesmes totalement (Disc. amour divine, 1470, 221). Je suis moult esmerveillee et toute esbahie que je ne suis autrement parfondee en humilité et de toutes choses, mesmes de moy mesmes, en moy mesmes et a moy mesmes parfaitement *aneantie* (Disc. amour divine, 1470, 306).

- *Ame aneantie* : L'*ame aneantie*, franche, seure et paisible, qui a laissé son propre corps (...) est parfaitement assouvy de divine amour et amour de elle (Disc. amour divine, 1470, 8). L'*ame aneantie* de ceste parfaicte et parfonde humilité a pris fin du monde et le monde a pris congé et fin a elle. Et pour ce elle vit en Dieu (Disc. amour divine, 1470, 224).

- *Vie aneantie* : ...parfaicte humilité en vie *aneantie* contient et comprend en soy toute perfection (Disc. amour divine, 1470, 306).

II. - Empl. intrans. ou pronom. [D'une pers. ou d'une chose] "Se réduire à néant, s'effacer, disparaître" : Vostre biauté fait tarir Toute autre et *anientir* [var. amenrir] (MACH., R. Fort., c.1341, 127). ...et a aucunesfoiz veu que iceulx fermiers ou collecteurs menachioient les passans, traversans oudit port, de crier Haro sur eulx et de les faire aler à Rouen ou cas qu'ilz ne paioeroient leurs travers. Enquiz quelles gens il a veu fermiers ou collecteurs aud. port, ou travers de Moulineaux ? Dit qu'il a bien memore qu'il y vit ung surnommé Moreau, qui y fut longuement, et n'a point souvenance qu'il y en ait veu d'autre, pour le temps que les chariotz, charectes et chevaux y passioient. Et, quand led. Moreau fu trespassé, la chose commença à *aneantir*. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1452-1453, 328). Pareillement et tout en ung mesmes, pren pour exemple ton frere, le duc de Calabre, lequel, plus grevé de fortune et moins retribué de vertu que nul vivant, se doit plaindre de tous les deux et *anientir* soy meismes a paine de son hault vallereux courage nulle par sallairié (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 137).

- "Dépérir" : Item, se tu as tret ton faucon de la mue et ses grosses panes ne sont sonmees ou que il en y ait encore en tuel, ne li donne mie char lavez, mes li donne char d'oisiaux vis a bonne gorge

et le tieng a l'air, ou autrement ses panes pourroient afautier et *anientir*. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 203). Ainsis est il de l'omme quant il vit A ce monde qui est mer de tourment, De jour en jour son corps *anientit* Par travailler, par viellesce ensemment (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 50). Car cilz desirs me tient en son dangier Et me destreint adès si asprement Qu'*anientir* me fait tout et sechier Pour l'ardure qui m'alume et esprent. (MACH., L. dames, 1377, 94). Et de ce dit Job : Homme est de brieve vie plaine de misere et de povreté, legierement *aneantist* comme la fleur, et comme l'ombre de lieu en lieu s'en fuit, ainsi trespasse la vie de l'omme en briefveté et legierement. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 26). ...a court de prince surviennent tousjours choses nouvelles. Et par ainsi demoura Beufvon et se *aneantit* leans, car le roy n'en tint comme gueres de compte, ja soit ce qu'il eust moult cousté. Et comme une chose ne peut pas tousjours durer, se userent ses vestemens si qu'il estoit nu et dessiré et luy veoit on prendre les pieces de ses vestemens et la chair blanche parmy, comme au filz du plus povre homme du monde. (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 25).

. "Tomber dans le plus grand dénuement" : ...quant [l'estomac] retient la viande outre sa necessité, adonc il devient malade par trop grande repletion et fait devenir l'homme ydropique, et lors l'estomac s'enfle et tous les aultres membres deviennent gresles et chetifz ; et tout ce mal advient pour ce que l'estomac ne distribue pas la viande qu'il reçoit aux aultres membres du corps. Semblablement est du prince et seigneur convoiteux, lequel fait son payz povre et ses subjectz *aneantir*. (BUEIL, II, 1461-1466, 76).

- *Aneantir de force*. "S'exténuer" : ...brief, il perdy tout appetit de boire et de mengier et ce qu'il veoit aux aultres chanter, rire, danser et mener joye, ne luy estoit que contrariété et desplaisance ; le roy, la royne le veoient *aneantir* de force, palir de couleor de plus en plus fort (Comte Artois S., c.1453-1467, 112). [R. M.]

### ANEANTISER, verbe (anéantiser)

[GD : *aneantiser* ; AND : *anientiser* ; FEW VII, 87a : \**ne gentem*]

*Estre aneantisé*. "Être mis dans un état d'anéantissement" : ...mon treshonuré seigneur, vous supplie (...) que vous please (...) plus outre considerer le povere estat de dit Maistre J[ehan] Rykyngnale et de son povere college, quelx sont en poynt d'estre *anientiséz* si noun soit par le gracieuse aide et confort de vostre treshonorable seigneurie (Lettres agn. L., 1405-1406, 126).

**REM.** Mot anglo-norm. (cf. GD, FEW et AND, s.v. *anientiser*). [R. M.]

### ANEANTISSEMENT, subst. masc. (anéantissement)

[GDC : *aneantissement* ; AND : *anientissement* ; FEW VII, 86b : \**ne gentem* ; TLF II, 978a : *anéantissement*]

#### A. - "Action d'anéantir, destruction"

**Rem.** GOULAIN 1374 ds GDC VIII, 120c. Aussi *Lettres agn. L.*, 10 et 27 (*anientissement*) ; 24 et 64 (*anientissement*).

#### B. - "Fin mise à qcc."

##### 1. "Annulation (d'un accord)"

**Rem.** Doc.1309 ds GDC VIII, 120c.

##### 2. "Arrêt (d'un conflit)" : ...nous veuillez faire un prest de (...)

à ce que puissions (...) donner final *aneantissement* au fait des guerres et divisions presentes. (Lettres Louis XI, V., t.8, 1479-1480, 341). [R. M.]

### ASNEE, subst. fém. (ânée)

[T-L : *asnee* ; GD : *asnee* ; GDC : *asnee* ; FEW XXV, 435b : \**asinata* ; TLF II, 980b : *ânée*]

**A.** - "Charge que porte un âne en une fois" : Le prieuré de Saint Estienne de la maladerie d'Arquez, à cause dudit prieuré, a en la forest d'Arquez, par le don du roy Philippe, roy de France, regnant l'an mil IIIc et XXIX, en mois d'avril, chacun jour deux *aasnéz* de mort bois vert et sec. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 167). ...et pour son caufage ou arsin elle devoit avoir XXIIIIm *asinées* de busche et mille Vc muys de carbon et IIIc cornewées de chars. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.3, c.1447, 654). Ce molinet tant vermolu devient Que nul n'y vient apporter sa monnee, Il cline en bas, ame ne le soustient, Ni entretient, ne scet a quoy il tient Qu'on luy retient une demye annee ; Sa destinée est d'avoir une *annee* D'orge vanée, ou le port d'ung baudet ; A ung perdu, n'y fault point de godet. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 769). Le froment valut en Lionnoys un escu d'or *l'année*, c'est certaine mesure venant près à la charge d'un cheval et le vin valut II frans. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 161 v°).

#### B. - "Unité de mesure"

##### 1. "Mesure de capacité pour les liquides"

- [Pour le vin] : Des habitans de la ville de Vienne, lesquelx avoient semblablement présenté au Roy cent *asnées* de vin, estimées par les diz habitans à 6 queues de vin (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1389, 246). Premerement passé le premier jour dud. moys Machera de Toysses six pons de sapin et une *asnee* de vin, païé pour demi piage i blaffart. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 99). Des gaiges au bout de l'annee A plus despendre en vin qu'en cire Et cinq solz de perte *lasnee* Mes que ses drappeaulx ne dessire Il peult autant faire du sire Et delesses toute rapine Qu'une petit roy sur une espine. (CHAST., Temps rec. D., 1451, 62). Item, 25 *hasnées* et demi pot de vin, à 10 s. tournois pour chacune *hasnée* (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 246). Item, une pipe tenant cinq *asnées* ou environ, 10 s. tournois. Item, ung vaisseau tenant 12 *asnées*, 20 s. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 266). Item a la femme Jehan Audebert, pour VII *anees* de vin, tant blan que claret, pour le trousseur fait aux Changes, devers l'Empire, et au carré de l'ostel de lad. Audeberte (Entrées roy. G.L., 1476, 239).

- [Pour l'huile] : Premerement passé Mertin Guichon le Iie jour dud. moys pour Anthoine Hugan cinq quartes de sal, une *asnee* d'oye, cinq quintaux de fer, quinze benes de cherbon, ung balon de pege, deschargié ou port de Belleville, païé II bl. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 100).

**2.** "Mesure de capacité pour les céréales" : Item compté avec Perre Berert de Dracé led. moys de troys *asnes* avoyne et de deux *asnes* froment qu'il a amené entre plusieurs foys, païé III bl. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 99). Item plus passé Estient Girert de Guierens XXVI *asnees* de blé, païé VIII bl. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 102). Item plus passé le VIIe jour dud. moys madame la prioressse de Guierens Iic de boys et XX *asnees* de blé, doit le piage. (Journal Bellev. H.D., 1424-1425, 105).

**C.** - "Charivari, fête bouffonne où les mariés chevauchent l'âne"

**Rem.** Doc. 1447 (*pour payer leur part de ladite asnee ou dudit asne*) ds GD I, 418b. [P. C.]

**ANELETTE, subst. fém.** (anelette)

□

"Nièce" (Éd.) : Item, en la dite semaine, fiançait Collignon Remiate Jennette, fille sr Wiriat de Toul, *anellette* du sr Jehan Bandoiche (AUBRION, Journal L., 1467, 28).

**REM.** S'agit-il d'un dér. de *amita* ? (\**antelette* ?). [R. M.]

**ANEMARCHE, subst. masc.** (anemarche)

[GD : *anemarche* ; FEW XV-2, 53b : *Danemark*]

"Bois de Danemark (chêne)" : ...trois aisselles d'*anemarche* (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 586). Pere de vie, imperant patriarche, Chief de monarche, o soleil de justice, Tu es venu, ainsy qu'on se desmarche, En nostre marche enluminer nostre arche ; N'est d'*allemarche* arcure plus faitiche (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 215). Vers la chapelle de saint Ladre, sur la grosse rivière du Rin, estoit une très belle et grande forest, toute de *alemarche* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 52).

**REM.** Doc. 1393, 1402, 1406, 1415, 1421, 1424, 1427, 1462, 1491 ds GD I, 288b. Picardisme. [R. M.]

**ANEMATHISATION, (?)** (anématisation)

[GD : *anemathizacion* ; \*FEW XXIV, 527a : *anathematizare*]

[Lire *an[ath]emathizacion*]

**REM.** VIGNAY (*anemathizacion*) ds GD I, 288b. GD VIII, 349b, demande de biffer l'article, et de lire *anathematisation*.

V. aussi *anathematisation* [R. M.]

**ANEMOINE, subst. fém.** (anémoine)

[T-L : *anemoine* ; GDC : *anemone* ; FEW XXIV, 557b : *anemone* ; TLF II, 983a-b : *anémoine*]

"Anémone"

**REM.** Doc. XIVe s. ds T-L I, 387. [R. M.]

**ANENURE, subst. fém.** (anénure)

[GD : *anenure* ; \*FEW XXV, 435b : *asinus*]

[Droit, corvée]

**REM.** Doc. 1356 (Bret., *corvees et anenures*). A rattacher à FEW XXV, 435b : *asinus* (qui enregistre *asnage*, doc. 1254, "droit perçu sur le transport du blé ou de la farine à dos d'âne"). [R. M.]

**ANER, verbe** (aner)

[\*FEW XXIV, 400a : \**ambitare*]

Région. (Provence) "Aller" : ...maintenant Fort Despenseur se doit lever et *aner* par la place (OLIYOU, Mess. Arg. A., c.1470, 481). [R. M.]

**ASNERIE, subst. fém.** (ânerie)

[T-L : *asnerie* ; GD : *asnerie* ; FEW XXV, 439a : *asinus* ; FEW XXV, 435a : *asinarius* ; TLF II, 984a : *ânerie*]

**I.** - "Étable pour les ânes" : Chascun de vous pense a son fait. Bergier, va en ta bergerie ; Bouvier, garde ton *asnerie* Et les beufz, comme il appartient, Et toy, tes chameaulx (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 13).

**Rem.** "Métier de l'ânier" (a. fr.), cf. FEW XXV, 435a.

**II.** - "Caractère de l'âne" : *Asinitas* (...): *proprietas asini* ["le propre de l'âne"] (...) *anerie* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 32).

- Au fig. "Ignorance grossière" : Aussi il [Socrate] disoit que au monde n'avoit principalement que ung bien, c'est assavoir discipline et sciece. Par opposite qu'il n'y avoit que ung mal, c'est

assavoit ignorance et *asnerie*. (Mer des hist., t.2, 1488, f° 23d [BnF/Gallica]). [P. C.]

**ASNESSE, subst. fém.** (ânesse)

[T-L : *asnesse* ; GDC : *asnesse* ; AND : *asnesse* ; FEW XXV, 439b : *asinus* ; TLF II, 984b : *ânesse*]

"Femelle de l'âne" : ...il gardoit (...) les bestes aus champs, c'est assavoir : vaches, jumens, *ainesses* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 112). ...le propheete Balan, qui estoit venu de loings pour maudire ycellui peuple, fu repris de son *asnesse* qui parla, si qu'il est escript ou XXIJe du livre de Nombre. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 126). Le Seigneur de tout le monde s'en alloit en Jh[e]r[usa][e]m sur une *asnesse*, couverte de pouvres robes et avoit bride de cordes. (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 60). Crier Noël tresbien il appartient Quant en ce monde ung tel prince si vient A son peuple donner sa charité, (...) Luy qui est roy de toute majesté Qui naistre vult en grande povreté Emprès le beuf et en coste l'*asnesse*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 121). Mon tres chier maistre debonnaire, Vostre command fourny avons : Voicy l'*asnesse* et le fäon, Faire en pouez a vostre vueil. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 214). Or l'*asnesse* delierons Et l'ason tous deux mennerons. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 38). En oultre est assavoir que le laict d'une *agnesse* est plus propre aux ethiques que tout aultre lait, car le lait d'*agnesse* decline a froideur et humidité, et est subtil et fort penetrant, et legierement ne se coagule pas comme le laict des aultres bestes... (Rég. santé corps C., 1480, 81).

- *Plus vile qu'une vieille asnesse* : Je suy ung grant pecherresse, Plus vile que une vieille *asnesse* ! (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 101).

- [Expression d'une valeur minimale] *Le cri d'une asnesse*. V. *cri* [P. C.]

**ANETEAU, subst. masc.** (aneteau)

[GD : *anetel* ; FEW XXIV, 523b : *anas*]

[Dimin. de *ane*] "Jeune canard, caneton" : ...*anatinus* : *anetel* (Abavus IV, R., c.1350, 251). ...nul ne l'osoit approcher, mais s'enfuyoient comme *anneteaux* devant le faucon (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 269). [R. M.]

**ANETON, subst. masc.** (aneton)

[FEW XXIV, 523b : *anas*]

[Dimin. de *ane*] "Jeune canard, caneton" : Comment ung *aneton* mena aucuns pelerins au monastere du glorieux confés. (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 68). Advint aussi que une mere anette avec ses *annetons*, qu'elle avoit tyré et mené hors de son ny, rencontra aucuns pelerins, qui venoient d'ung renommé chastel qu'on dist Saint-Quentin, lesquelz prindrent l'un des diz *annetons* et le porterent ung pou avec eulx. (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 68).

V. aussi *aneteau* [H. G.]

**ANETTE, subst. fém.** (anette)

[T-L : *anete* ; GD : *anete* ; AND : *anete*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 523a : *anas*]

"Cane" : ...ainsi comme il est des oes, ainsi est-il des *annetes* et des gelines. Elles y sont si grandes que c'est merveille. (JEAN LE LONG, Voy. Odoric C., 1351, 246). C'est la male Peresce qe ausi chier ad les poucyns d'une *anete* come les soens a norrir et mener avant (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 64). Jacques, de la sausserie (...) pour 2 *annetes*, pour 1 malart vif qu'il avoit pris en rivière (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 234). A l'*ennete* tira tout hors La cuisse toute hors du corps, Et puis l'*ennete*

me geta. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 219). Ne mangez d'*anette* ne d'oe Ne de nul autre oisel qui noe (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 340). Et quant des moyne plus de vingt Lui demanderent qu'il musoit, Il respondy, comme il convint, Que vir les oyes lui plaisoit. Ou oisons, oyes ou *anettes*, Qui femmes ne voit, il n'a riens. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 176). Jamais on ne doit mettre oeulz de geline couvrir ne d'*anette*, le vendredi ne les deux jours que la lune se refait et deffait ; car certes ilz sont par coustume devourez par bestes et oiseauz la plus grant partie. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 138).

**Rem.** Doc. 1377 ds GD I, 288c.

- "Cane sauvage" : Il y a environ six moys que je tendy a une fontaine qui est près de cy ung amesson ou je mis bonne morson, pour prendre une *anette* ou aultre bestellette ; je voys veoir s'il y a riens prins (Nouvelles inéd. L., p.1452, 13). Et avoit trois chiens noirs comme charbon, et n'en trouvoit on nulz meilleurs pour bien courir et prendre, et avoient prins deux lievres et ung regnart ; et le faucon une *anette* et ung heron. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 34).

- "Oiseaux aquatiques présentés comme des fruits exotiques (?)" : ...teis mes y oit qui vient d'Indre, et de Persie, et de Libie, d'Etyoppe, de Nubie, de Babylone, et d'Ybernie, et d'Aquilone. - Car d'Yberne vinrent *anettes*, qui là croissent sour les arbres qui les portent enssi com fruis, qui sont solonc les rivières qui les gardes ; car quant ilh sont meurs, ilh chient ; se ilhs chient à terre, ilh purissent, et s'ilh chient en l'aighe, ilh prennent vie, et se noient tantoist. Et est viande que ons mangnoit maintenant le vendredi et en Quaramme, sicom fruis d'arbre. Virgile se les donnat rosties et stechinées de basmes qui vient d'Egypte. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 264). [R. M.]

**ANETTE, (?)** (anette<sup>2</sup>)

[Ø]

"Abeille"

**REM.** Chasse am. W., a.1509, 41, *anettes* "abeilles" : lire *avettes*. Cf. Trav. Ling. Litt. 31, 1993, 315 (J.-P. Chambon). [R. M.]

**ANÉVRISMAL, adj.** (anévrismal)

[FEW XXIV, 559a : *aneurysma*]

MÉD. "Caractérisé par la dilatation d'un vaisseau sanguin" : L'apparence du nombril ou hernia du ventre ensuyt ainsi le jugement des hernies des genetifz (...) la aulcune est zirbale, l'autre intestinale ; l'une aigouse, l'autre ventouse ; et oultre, aulcune est *anevrismale*, sanguine, pour le rompement d'aulcune arthere ou voyne qui luy envoie sang. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.6). [D. J.]

**ANEXE, (?)** (anexe)

[GD : *anexe*]

[Désigne un oiseau]

**Rem.** LA BUIGNE, Rom. deduis ms., 1359-1377, ds GD I, 289a. Mot fantôme ? Lire *anette*, v. *anette*<sup>1</sup> ? V. aussi *voler* ([Du faucon] *voler* à). Cf. LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 394. [R. M.]

**ANEYER, verbe** (aneyer)

[GD : *aneyer* ; FEW XXIII, 129a : o.i.]

"Prononcer"

**REM.** Doc. 1347 ds GD I, 289a. [R. M.]

**ANFRACTUEUX, adj.** (anfractueux)

[GDC : *anfractueux* ; FEW XXIV, 559b : *anfractuosus* ; TLF II, 987b : *anfractueux*]

"Qui présente des anfractuosités" : Les oreilles sont cartilagineuses et *enfractueuses* (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.2). [R. M.]

**ANFRACTUOSITÉ, subst. fém.** (anfractuosité)

[GDC : *anfractuosité* ; FEW XXIV, 559b : *anfractuosus* ; TLF II, 988a : *anfractuosité*]

"Creux, enfoncement irrégulier et sinueux" : Les aulcunes [maladies des oreilles] (...) sont ou propre organe d'ycelluy ouyement qui est porre nerveux et les aultres sont es particules aidantes qui sont les pertuys et les *enfractuosités* et substance de l'oreille. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.2). [R. M.]

**ANGAINE, subst. fém.** (angaine)

[\*FEW IV, 691b : *inguen*]

"Aine" : Et pource, Nostre Seigneur fut courrocé et envoia contre eux une grant pestilence la quelle il appellent apostume ou enfleure de l'*angayne*. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 491). [VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : *la gorge*]

**REM.** Formes comparables (dial. mod.) ds FEW. Ex. de 1409 (*anguenne*) ds GDC VIII, 60c, s.v. *aine*. [R. M.]

**ANGAL, subst. masc.** (angal)

[GD : *angal* ; FEW XVI, 604b : *ohmgeld*]

Région. (Bourgogne, francoprovençal) "Impôt sur le vin"

**REM.** Doc. 1370 (*angaul*), 1380 (*langal*) et 1482 (*angaux*) ds GD I, 289a.

V. aussi *onguel* [R. M.]

**ANGARDE, subst. fém.** (angarde)

[T-L : *angarde* ; GD : *angarde* ; DEAF, G162 : *angarde* ; DÉCT : *angarde* ; FEW XVII, 516a : \**wardôn*]

A. - "Éminence servant de lieu d'observation ; poste d'observation" : Il ha prise ma terre et mis par tout ses gardes, Bannieres et ansoignes par toutes mes *angardes* (Gir. Ross. H., c.1334, 147). ...et sy revint jusques en l'*engarde* ou Fernagus l'atendoit [lieu où un Sarrasin attend les Français qu'il a défiés à un combat singulier] (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 154). ...en l'*angarde* montent tous. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 155). Ainsy come ensamble aloyent devisant, le chevalier, monté sur ung noir destrier, dessendy de l'*angarde* (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 102).

B. - "Avant-garde" : Ceulx de l'*angarde* ynellement Vindrent compter ceste aventure A leur seignour (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 78). L'*angarde* du soudant sera par nous trouvée Assès priès d'Arrablois (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 456).

**REM.** Cf. DU CANGE I, 295b, s.v. *antegardia*. [R. M.]

**ANGARIE, subst. fém.** (angarie)

[GD : *angarie* ; FEW XXIV, 559b : *angaria*]

"Tourment, vexation, tracasserie" : Lesquelx inconveniens recitez et autres sans nombre, pour allegier les juges du seigneur et donner reparacion au peuple des *angaries* par les advocaz et procureurs des longues plaidoyeries, le dit decret par l'inspiracion divine, comme doucement se puet croire, saintement a este ordonne (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 498). Le pauvre homme de France, qui n'est pas franche, (qui) demande a son roy justice de sa querelle, et le roy consent, attendant soy a autrui, que

par les longues plaidoyeries et les dessus dictes *angaries* ses pauvres brebiz soient ainsi et tondues et escorchees (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 502).

**REM.** Attest. intermédiaire entre *Pamphile et Galatée* (c.1310) et celles du XVI<sup>e</sup> s., fournies par FEW. [H. G.]

**ANGARIER, verbe** (angarier)

[T-L : *angariier*; GD : *angarier*; FEW XXIV, 559b : *angaria*]

**I. - Empl. trans.**

**A. -** "Tourmenter, attaquer" : Quar bien sçay de certain qu'Ennemy m'*engarrye*, Sy ay peur que despoir en mon cueur ne s'alye, Se de Dieu n'ay confort (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 28). Ceulx de Bersele (...) livrèrent bonne guerre à ceulx de Bruxelles; sy les travillèrent plus amèrement que devant et tant les *angarièrent* qu'ilz mandèrent nouveaux engiens en France (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 75). ...icellui pasteur, par vray accord, lui offri la pruvosté de Barisy, qui valoît de .III. à .IIIIc. livres; mais il ne se contenta de lui et l'*angaria* plus fort que devant. Car, quand le bon prelat fut retourné à son abbaye (...), icellui damp Philippe, enflammé de malvais esperit, accompaignié d'aucuns satelites, vint de nuit, l'espée ou poing, hurter à l'huis de la chambre où couchoit son maistre, ouvri l'huis de force et saisy les clefz; et le bon prelat, voyant ces manières de faire, cuidant qu'on le voulsist tuer, se bouta en ung anlet de sa chambre et fut tellement espoanté et troublé d'esperit et de sang que oncques puis n'eut santé (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 570). [Dans l'éd., cet ex. est interprété par "accabler de charges, de corvées, de vexations" (*infra* sens B); le cont. fait préférer le sens A]

**B. -** En partic. "Accabler (de charges, de corvées)" : Et, quant il voulut passer outre mer, il ordonna par testament que ce seroit aux despens du patrimoine de sa couronne bien dispencé, afin que son peuple ne fust par tailles aucunement *angarié* ne chargé. (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 390).

**II. - Empl. pronom.** "S'accabler, se vexer l'un l'autre" : Lesquelz vers et mettre veuz et parlez de nostre saint-père le pape Innocent, il luy en rescripsy des aultres, telz qui s'ensuyvent : (...) Ainsy se *angarioient* à ce tamps l'empereur et le pape. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 380). [R. M.]

**ANGARIÉTÉ, subst. fém.** (angariété)

[\*FEW XXIV, 560a : *angaria*]

"Fait d'*angarier*, de charger (d'impôts)" : Item aussy auront encoire iceulx frères en le forest de Loe, emprès Louvain, et en toutes les pastures, par toute la terre du duc, là où leurs biens et leurs cours sont situez, usaige et plaine franchise de mener et de paistre leurs bestes, brebis, vaches ou pourcheaulx. Et les a ledit duc fait francs et quittes de toute *angariété* de tonlieux, de winaiges, de justices, de passaiges par terre ou par eue en sa duchié (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 276).

**REM.** La lecture *angariété* n'est pas à exclure, mais on peut préférer *angariete* (suivi de virgule), "sorte d'impôt", cf. GD I, 290a, et FEW XXIV, 559b. [R. M.]

**ANGARIETTE, subst. fém.** (angariette)

[GD : *angariette*; FEW XXIV, 559b : *angaria*]

"Corvée, imposition"

**Rem.** Ex. de Wauquelin ds GD I, 290a. V aussi *angariété*, peut-être à lire *angariete* et à placer ici. [R. M.]

**-ANGE, suff.** (-ange<sup>1</sup>)

[FEW, Ø lat. *-emia*; TLF III, 4a : *-ange, -enge*]

[Suff. formateur de subst.; forme des subst. à partir de bases verbales (pour marquer une action, ou, p. méton., son résultat, son origine...)]

**Rem.** V. *coutange* "frais, dépenses"; *melange*; *louange*; *vendange*; *vidange*. Peut-être aussi *modurenge* "blé de mouture"; *moitange* "mélange de froment et de seigle" (*medietas*); *moulange* "vanne"; *rotrouenge* (sur *Rotrou*; chanson à refrain). [R. M.]

**-ANGE, suff.** (-ange<sup>2</sup>)

[FEW, Ø germ. *-ing, -ung*; TLF III, 4a : *-ange, -enge*]

[Suff. d'origine germ. (-*ing, -ung*) qui se confond plus ou moins avec le suff. d'origine lat.; mais sa valeur est dépréciative]

**Rem.** V. *blastenge* "blâme, réprobation"; *laidenge* "injure, insulte"; *losenge* "flatterie, tromperie". Finale homophone, mais valeur comparable : *challenge* "accusation" (sur *calumniare*, v. *calonger, challenger*).

**REM.** Finales homophones : *fressange* "jeune porc châtré" (*friskinga*); *losange* (figure géométrique; \**laus*); *mesange* (\**meisinga*). [R. M.]

**ANGE, subst. masc. ou fém.** (ange)

[T-L : *angele*; GDC : *ange*; AND : *angle*<sup>1</sup>; DÉCT : *angele*; FEW XXIV, 561a : *angelus*; TLF III, 1a : *ange*]

**A. -** "Ange, être spirituel supérieur à l'homme, inférieur à Dieu, dont il est une créature soumise ou révoltée" : ...et comment Jhesu Crist luy avoit envoyé son *angel* qui le delivra (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 124). La sainte salutacion Que l'*ange* apporta a sa mère (Mir. abbesse, 1340, 61). NOSTRE DAME. (...) Chantez, seigneurs *anges*, or sus, Ce chant premier. (Mir. prev., 1352, 266). E ! Dame, de qui daigna naistre Li Diex (...) Qui tant en grace t'a parfait Qu'en corps et en ame t'a mis Lassus en son hault paradis, Ou de touz sains es honnoree, Des *anges* servie et loee, Comme leur dame et leur maistresse (Mir. enf. ress., 1353, 59). ...il appellent et semont les *aingres* en ayde (Psaut. lorr. A., 1365, 5). Et pour ce, un *ange* peut estre en un lieu sanz soy mouver nonobstant que en ce lieu pluseurs corps succedent un apres l'autre, aussi comme le ray du soleil qui passe par une fenestre n'est pas meu aveques l'aer que le vent emporte ou chace, mais samble demourer tout un combien que non soit, car ce n'est pas du tout semblable. (ORESME, C.M., c.1377, 290). ...a un point du jour, Un *angre* lui vint adnuncer, En dormant, qu'il alast prescher En Lymousin et en Guienne (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 191). Terre, que ne te euvres tu ! Si m'engloutiz et me met avec le plus obscur et le plus hydeux des *angels* [Satan], qui jadis fu ly plus beaulx de tous, car je l'ay bien desservi. En ceste doulour et lamentacion fu grant espace. (ARRAS, c.1392-1393, 22). Tres saint, beneuré colleege et court de Paradis, *angelz*, archangelz, cherubins, seraphins, trosnes et dominacions, saints apostres de Dieu, martirs, confesseurs, et toute l'université des beneurees saintes, martires, vierges et continentes, priez pour moy et soiez en mon aide. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 22). La bouche des prestres est une espargne de science et de doctrine, qui doit rendre compte de la bonne observance de la loy, car le prestre est comme ung *angle* messagier du Dieu victorieux. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 54). ...tu disoies que ainsi t'abatoit la vision de l'*ange* Gabriel qui t'aparoissoit visiblement invisible aux aultres, du quel ne povez sans tumber soustenir la lumiere.

(CHART., L. Esp., c.1429-1430, 124). Et quoy que tu diez, ne Dieu ne *ange* ne s'entremist oncquez de telle deverie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 124). Il vit une compaignie d'*anges* Qui sur le mort si arriverent, De cherubins et d'archanges (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 113). Et en ceste est le mont de Synay, ou fust porté par les *angles* le corps de la benoicte vierge madame sainte Katerine. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 160). ...banerettes petites, ou seront pourtrais nostre seigneur et nostre dame, les *angeles*, sains et saintes (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 212). ...et quant aux armes que me ordonnez, Dieu avant, Nostre Dame et monseigneur Saint Michiel l'*ange*, onques de chose, après vostre grace et amour, je ne fus si content (LA SALE, J.S., 1456, 82). Fais le ciel fendre et venir, sans attendre, Pour moy deffendre, *angeles* par legions (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 11). ...d'estoilles sans nombre, d'*angles* par millions (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 45). *Anges*, nous freres, Chantons en liesse Joye es peres, Qui sont en tristesse (Pass. Auv., 1477, 101). NOSTRE DAME. Voz *anges* ung dicté diront En vous donnant gloire et louenge. DIEU. En ce trosne il n'y a *ange* Qui ne chante joyeusement. Sus, Gabriel, diligemment ! Raphael, faictes tous devoir ! GABRIEL. Nous le ferons de bon vouloir, Souverain Dieu, a ton bon gré. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 102). Par ton serment, seroit ce du bon gré Du Dieu puissant c'un *ange* a sang rassis Fust aussi hault que luy au trosne assis ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 339).

- *Ange de Dieu / Ange du Createur* : Quant oyt l'*aingle* Dieu, ains telz joie n'eut on (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 86). ...il li estoit aussi revelé par l'*angele* de Dieu que Silvestre li devoit monstrier la voie de sa garison, car il estoit si malade de meselerie que il cheoit tout par pieces. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 231). La sentence est (...) donnée par l'*ange* Dieu (DESCH., M.M., c.1385-1403, 147). Escoute moy, femme de Dieu ; je suis ung *angel* au createur, qui devers toy m'envoye (C.N.N., c.1456-1467, 98).

- *Roi des anges*. "Dieu" : ...Vierge Marie, qui portas le Seigneur de tout le monde et le Roy des *angels* (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 49).

- *Dieu des anges* : Sire dieux des *aingres* et des uertus dou ciel (Psaut. lorr. A., 1365, 84).

- *Bon ange*. "Ange resté fidèle à Dieu et confirmé dans le bien" : Car nullement croire ne debvons les bons *angelz* estre confirmés en verité eternelle par la deceance des mauvailz *angelz*, mais sont conformés en bonté par leur merite : car se les bons avec les mauvailz eussent pechié, tous ensamble dampnés fussent (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 188).

- [Opposé à l'*ange de tenebres* "démon, esprit du mal", 2 Cor. XI, 14] *Ange de lumiere*. "Ange, esprit du bien" : Autrement (...) serions deceuz par l'ennemy qui se mue et transforme, comme dit saint Pol, en l'*ange* de lumiere, c'est a dire : en samblance de grant bien il cele sa malice, et decoit plus tost et plus perilleusement que se il la monstroient ouvertement (GERS., P. Paul, a.1394, 501). Le mauvais esperit et *ange* de tenebres se transfigure en esperit ou *ange* de lumiere (Disc. amour divine, 1470, 326).

- *Mauvais ange / ange cheu / damné / maudit / perdu / pervers / reprouvé...* : ...de ceste merveille je ne sçay jugier se elle advint par le fait d'aucun mauvais *angele* ou par le vouloir du Dieu Souverain (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 544). ...le nombre des *angelz* mauldiz (...) Ainsi, se le mauvailx homme ou *ange* vouloit fuir de desoubz la volenté de Dieu (...) d'*angelz* dampnés (...) pour la restauration des *angelz* perdus (...) des *angelz* reprouvez (...) la deceance des *angelz* pervers (...) la reconciliacion des *angelz* cheulx.

(CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 164, 186, 188, 189, 191, 255).

- *Le mauvais ange Lucifer* : Cil qui se vueult enorgueillir, Il peut bien exemple querir Au mauvais *ange* Lucifer, Qui fut depuis deable d'enfer (CH. D'ORLÉANS, L. péché C., 1404, 545).

- *Ange apostat*. "Ange déchu" : ...afin que par la vertu de la lumiere materiele enluminee de la lumiere divine (...) le prince des tenebres ne ses *angeles* apostas n'aient aucune poissance d'entrer en ladite chapele ne de tempter ne destourber le droit chemin au povre pelerin de parvenir a la benoicte vision du tresdoulz Jesu redempteur et sauveur de son ame pecheresse. (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 316).

**Rem.** Synt. absent de FEW XXIV, 561a : *angelus* et FEW XXV, 18a : *apostata*.

- [Assimilé à un dieu de l'Antiquité] : Il entent par les dieux les substances separees comme sont Dieu et les *angels* que les anciens appelloient dieux. (ORESME, E.A.C., c.1370, 428).

- *Demi-ange* : Dont, pour conjoir l'archiduc, elle chantoit seule chansons et motèz et juoit en chantant de lutz, harpe, rebelles et clavechimbalon, tant melodieusement, artificielement et de vraye mesure qu'elle sambloit mieulx estre demy *angel* que creature humaine. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 481). Ung homme saige est demy *ange*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 16).

- [Comme figure de la beauté] : Belle, qui *ange* ressemble, Dieux ! quant serons nous ensemble ? (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 88). La seconde roïne estoit belle de viaire, comme ung *angele* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 10).

- *Beau comme un ange* (Prov. H., 40 [A 149]) : Quant est de moy, qui peut chacer si chace (...) ; Mais oncq ne fut si gracieuse chace Que du deduit qui parle face a face, Bel comme un *ange*. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 177).

- [Comme figure de l'innocence, de la pureté]

- [P. oppos. au démon incubé] *L'ange de Dieu* : Je vous dy mes voisines, que quant on met blans draps en un lit, l'*angele* de Dieu s'i repose jusques a ce que on y a fait ou pet ou vesse. Glose. Marion Ort Trau dist a ce propos que tantost que l'*angele* s'est departis du lit, le dyable puant y entre, dont souvent en sourt grande noise entre homme et femme. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 97).

**Rem.** M. Jeay, *M. fr.* 10, 1982, 111-112.

- [P. oppos. au diable] : Adont Medee ploura et dist : "O Jason mon filz (...) Il vault mieulx que tu muieres *angle* en ta jennesse que deable en ta viellesse !" (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 237).

- *De jeune ange, vieux diable* (Prov. H., 10 [A 150])

- [Comme figure de la sainteté]

- *Saint ange* : Le saint *angle* qui vint a moy (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 321). ...je veÿ son ame estre par les sains *angels* de Dieu emporté en gloire (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 138).

- *Comme un ange*. "Saintement" : Et, ainsy mué d'apostasie en toute bonté de religion, se departi de ce monde comme un *angele*, a l'exemple de pluseurs. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 156).

- *Vivre plus saintement qu'un ange* : Il vit plus saintement c'une *ange* Ainsi qu'on dit communement (LA VIGNE, S.M., 1496, 361).

- *Vie d'ange* : Lez pechiez l'un l'autre devisent ; Il s'entredient plusieurs ledengez. Sachiez, ce n'est vie d'*engez*. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 127).

**Rem.** P. métaph. "Celui qui réalise la perfection de la vie spirituelle": Les ames ou les hommes qui ensuivent la vie angelique (...) non obstant que ilz sont icy bas, touteffoiz leur intencion et conversacion est au ciel avecques saint Pol (...) et tieulx hommes appelle saint Denis *angelz* (CIBOULE, Ame raisonnable, Verneuil 1, f° 237).

- [Comme figure de la spiritualité, comme être sans corps]

. *Estre homme et non ange* : ...il ne estoient ne *engle* ne esperit, mais homme fourmet à la samblance de leurs signeurs, et on les tenoit comme bestes (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 95). Tu es homme non pas Dieu, tu es char, non pas *angele*. (Internele consol. P., 1447, 254). Les pouvres simples femmes, qui mieulx cuidoyent ces bons freres estre *anges* que hommes terriens... (C.N.N., c.1456-1467, 216).

. [Doté de pouvoirs surnaturels (en l'occurrence militaires)]: Et devoient bien estimer les deux princes ceulx qui leur tenoyent bonne compaignye à ce besoing. Mais ilz en feirent comme hommes, et non point comme *anges*. (COMM., I, 1489-1491, 34).

. *Fils d'ange*. V. *filz*

- *Rire aux anges*. "Rire niaisement": Je laisse aux amoureux transis Jecter l'ueil tousjours es chassis Pour veoir par les trous et touranges Celle ou leur cueur si est assis, Puis, c'elle leur rit, estre transis Et rire atout par eulx aux *anges*. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 58). Je m'en alloye riant aux *anges*, Quant j'avoye bien esté fourby. (B. veoir, p.1480, 20).

**Rem.** Autres ex. ds DI STEF., 25b. Qualifie souvent l'attitude béate de l'amant qui se satisfait de peu (G. Roques, *R. Ling. rom.* 47, 1983, 192).

**B.** - "Ange gardien": Item, un *ange* par sa volenté peut bien estre meu avecques le corps, lequel corps et l'*ange* sont en un lieu ou proceins, et peut l'en dire que l'*ange* est en ce corps ou a destre ou a senestre de ce corps. (ORESME, C.M., c.1377, 290). Je te suppli, mon *Angel* et Esperit, au quel je suy pourveü par Dieu et commis, que tu me gardes sans deffaillement, et m'aide et me visite et me deffen de toute violence du Dyable, veillant et dormant, nuyt et jour et continuellement, heures et mommens. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 34). ...ung petit volume d'heures (...) auquel singulierement avés certaines moult brieves et devotes oraisons que vous ay composees pour au coucher et lever dire a Nostre Dame, ses deux seurs, la Magdalene, sainte Catherine, saint Jehan Baptiste, saint Hierome, pour les trespasés et a vostre *ange*. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 59).

- *Le bon ange de qqn* : Chascune personne a elle ung bon *ange* et un mal, l'un pour soy aidier, l'autre pour soy exercer ? (GERS., St Michel G., 1393, gl. n° 350, 630). Le remede general est penitence et propos de non rencheoir, et recourir a oroison a saintcs et a saintes, en considerant que Dieu et son bon *ange* voyent tout. Comment ause une creature faire, veant toute la court de paradis, ce qu'elle ne oseroit faire veant un homme estrange ? (GERS., Annonc., a.1400, 237). Le bon *ange* qui est deputé et ordrené pour la garde de l'ame, par lequel noz oroisons et noz bons desirs sont presentez devant Dieu (Vie contempl., c.1450-1500, fr. 1875, f° 3).

. [P. oppos. au *mauvais ange*, antagoniste de l'*ange gardien*]: Chascune personne a elle ung bon *ange* et un mal, l'un pour soy aidier, l'autre pour soy exercer ? (GERS., St Michel G., 1393, gl. n° 350, 630).

**Rem.** Autre ex. signalé par G. Hasenohr: Chascun et chascune a un bon *angle* et un mauvez qui esmeuvent souvent les

ymaginacions en dormant et donnent assez d'avisions (Second Lucidaire, 300).

**C.** - P. plaisant. arg. "Sergent du guet": Et par les *anges* suivans la paillardie Sont greffiz et prins cinq ou six. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323). Car en aguect sont, pour vous englotir, *Anges* bossus, rouastres et scaricles. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 343). Pouac ! cela sont mes coustumes, Ne les laisser gourpin ne hargne. Mais a Parouart la grant vergne Ung *ange* mist sur moy la poue Pour moy graffir ; et Gautier broue Des quilles (Gaut. Mart. A., c.1480-1500, 167).

**Rem.** Cf. aussi VILLON, *Ball. jarg.* T., c.1455-1460, 221 et 335.

**D.** - [Représentation d'un ange]: Le premier Denier à l'*Ange*... (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1346, 250). Deziroit a veyr la grant targe listee Qui fuit de noble azur noblement painturee, A ung *angle* d'ergens a couronne doree. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 815). ..Girart de Bourbon (...) sera contraint (...) et mettre en la main de ladict Court ou à mettre en la main du Roy les trois *angels* d'argent doré et autres parties qu'il a du reliquiaire du chief Saint-Denis (FAUQ., II, 1421-1430, 113). ...et le seizième jour du dit moys on plaيدا en parlement, et le vingt-troisième on seella du grant seel en quel estoient les armes de France et d'Angleterre, c'est assavoir ung roy assis en une chayere, tenant deux ceptres en ses deux mains, et au costé dextre estoit l'escu de France tout plain, et au costé senextre estoit l'escu d'Angleterre esquatellé de fleurs de liz et de liépars, et en contre-seel avoit ung *angle* tenant les deux escus de France et d'Angleterre (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 29).

**E.** - "Monnaie d'or (avec effigie d'ange) émise par Philippe de Valois": Le premier Denier à l'*Ange*, pour vingt sols dix deniers. Le second *Ange*, pour dix-huit sols quatre deniers. Le derrein *Ange*, pour seize sols neuf deniers. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1346, 250). Item en une tasse fu trouvé dix flourins d'or à l'aiguel, quatre moutons d'or du coing du Roy nostre sire et un a l'eigle, seze escuz de Philippe, quatre viez escuz à l'eigle ; item cinq flourins de Florence, un noble d'or, deux doubles d'or, un *angre* d'or, trois charères d'or, item cinq royaulx d'or. (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1361, 496). ROBERT. Qu'a il ci ? Vueilles me voir dire ; Sont ce florins ? LE PAISANT. Oil, *anges* et moutons fins ; Et vezci touz paris d'or, Et ci autre monnoie encor (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 9).

**Rem.** Ex. de 1340 ds GDC VIII, 121c.

- "Monnaie illégale frappée vers 1400 par Guillaume IV de Hainaut": Item, vueil que le jeune Marle Desormais gouverne mon change, Car de changer enviz me mesle, Pourveu que tousjours baille en change, Soit a privé ou a estrange, Pour troys escus six brectes targes, Pour deux angelotz ung grant *ange*, Car amans doivent estre larges. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 104). [R. M.]

**ANGELET, subst. masc.** (angelet)

[T-L : *angelet* ; GD : *angelet* ; FEW XXIV, 562a : *angelus*]

"Ornement représentant un petit ange" : ...sur les deux bouts de la nef a deux petis *angelez* (Ch. VI, D., t.2, 1418, 297). [E. P.]

**ANGELETTE, subst. fém.** (angelette)

[GD : *angelette* ; FEW XXIV, 562a : *angelus*]

HÉRALD. "Représentation d'un petit ange"

**REM.** Doc. 1409 (*angeltes*) ds GD I, 290a. [R. M.]

**ANGELICAL, adj.** (angélical)

[T-L : *angelial* ; GD : *angelical* ; FEW XXIV, 560b : *angelicus*]

"Qui a les caractères propres à un ange, angélique" (synon. *angelin*) : Car s'au jour d'uy venoit de paradis Homme ou femme, souz forme *angelical*, Parlans entr'eulx, y penseroit on mal, Tant est chascun plain de mauvese vie. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 181). LE DISCIPLE. Quelle chose est la nature *angelical* ? LE MAISTRE. Feu espirituel, selon que David dist. (Élucidair V, K., p.1400, 283). ...semblablement, Nonnettes, De renom nettes, Seurs collectes, jeunettes, Blanches, brunettes, de verbe *angelical*, Priez pour l'ame du Roy bazilical ! (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 401).

**Rem.** Cf. aussi *angeliciel* ds GD I, 290b (hapax, XIV<sup>e</sup> s.) et *L'annonciation angelicale*. "L'Ave Maria" (Berthold Le Teutonique, *Horloge de dévotion*, trad. B. Dumas, ms. fr. 1849, f° 3 v° ; réf. fournie par G. Hasenohr).

V. aussi *angeliel* [R. M.]

**ANGELIEL, adj.** (angeliel)

[T-L : *angelial* ; AND : *angeliel* ; \*FEW XXIV, 560b : *angelicus*]

"Angélique" : Et lors revint au peuple et commença a chanter ce chant angelique [var. *angeliel*] devant le peuple et tantost, celle tribulacion cessa. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 496). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348]

V. aussi *angelical* [R. M.]

**ANGELIN, adj.** (angelin)

[T-L : *angelin* ; GD : *angelin* ; AND : *angelin* ; FEW XXIV, 562b : *angelus*]

**A.** - "Propre aux anges, des anges" : Que Dieux ly tous poissans qui tous ly biens afine Vous veille herbegier en la gloire *angeline*. (Chev. cygne P., c.1356, 1). Tiele est sa vie acustummé, Ne la lerroit pour l'*angeline* : Mieulx ayme l'aise q'est terrine Que d'estre en paradis aisée. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 63). Seigneur, or entendés ou non de la Virgine Marie glorieuse (...) Qui porta en ses flans la car hauteine et digne Qui (...) jeta ses amis de l'oscure bruyne, Si les mena en gloire à la gent *angéline* (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 259). Pour faire accepte[r] sacrifice Aux dieux du hault ciel cristalin, Desquelz par mirable artifice Avons fiertre en troncq metalin, Ne fault mander que Marcellin, Son oiroison [l. oroison] sera recente, Devant le hault trosne *angelin*, Comme d'une bouche innocente. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 154).

**Rem.** Chev. cygne R., c.1356, 2067, ds GD I, 290b.

**B.** - "De la nature des anges, égal aux anges" : O tres glorieuse et digne, Anne tres sainte et benigne, O divine Mere en qui nous confions, Soies devers nous encline ; Tu es l'anne cristalline, *Angeline*, Devers qui nous affuyons (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 504). Madame, parlés a Pauline Qui scet les songes exposer, Elle est prudente et *angeline* Pour bien vostre fait proposer. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 241).

**Rem.** Cf. aussi : O Maria, vierge royne, O temple de virginité, O glorieuse char divine, Depriez pour crestienté. Vo filz nous a monsté le signe De croix par la mortalite : Rapaisiez-lo, dame *angeline*, Et prenez no penance en gré. (Doc. 1349. In : P. Runge, Z. rom. Philol. 25, 1901, 362). [R. M.]

**ANGELINE, subst. fém.** (angeline)

[GD : *angelin* (*angeline*) ; FEW XXIV, 562b : *angelus*]

"Ange"

**REM.** GD I, 290b : Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478. [R. M.]

**ANGELIQUE, adj.** (angélique)

[T-L : *angelique* ; GDC : *angelique* ; FEW XXIV, 560a : *angelicus* ; TLF III, 4b : *angélique*]

**A.** - "Propre aux anges, d'ange, des anges" : ...car Gabriel est angel, se il venoit en sa forme *angelique*, vous ne pourriez a lui toucher (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 469). ...si dois tu saouvoir que nature *angelique* quelle quelle soit a puissance sur lymaginatie pour ce quelle est aucunement corporelle. (CIB., p.1451, 214). Ces ydees et exemplaires ou raisons sont entendues non seulement de l'entendement creé humain ou *angelique*, mais aussi de l'entendement increé de Dieu. (Somme abr., c.1477-1481, 157).

- *Hierarchie angelique / Ordres angeliques*. "Les neuf ordres de la hiérarchie des anges" : Et le Comentateur dist, en celluy lieu, que toute iararchie, soit *engelique* ou humaine, si est parfaite et aconplie en Jhesuchrist qui est chief dez hommes et dez Angres, selon l'Apostre. (Songe verg. S., t.2, 1378, 124). Toutefois ne vueil je pas dire Ces choses affin de mesdire, Ne diffamer le tres noble ordre *Angelique* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 9). Oy les requestes autentiques De tous les ordenes *angeliques*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 10).

- *Creature / esprit / personne angelique*. "Être angélique, ange" : ...par aultre personne, comme *angelique* ou humaine (CRAP., Cur Deus, De arha B.H., c.1450-1460, 165). ...de tant profite len plus a la congnoissance de dieu et de toutes les autres creatures tant *angeliques* que matérielles. (CIB., p.1451, 184). Aucuns aultres disoient que Dieu avoit creé par luy mesmes les creatures souveraines, comme les esperis *angeliques* (Somme abr., c.1477-1481, f° 41 v°).

- "Qui vient d'un ange" : Lors luy va dire tout au long l'*angelicque* nouvelle que en ceste nuyt Dieu luy manda (C.N.N., c.1456-1467, 99).

. *La salutation angelique*. V. *salutation* : De la salutation *angelique* faite a la vierge Marie. (Somme abr., c.1477-1481, 92).

**B.** - "De la nature des anges, qui a la nature d'un ange, qui évoque un ange" : Bien est heureux cil donques qui vous hante [Clio], Ô dame immense, et qui peult concevoir La fontaine factée, pour tout voir, Que les saiges nommerent Pegasicque, Oû vostre corps celeste et *angelicque* Allez baignant (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 231). Ains seulement seroit sa creature Faicte et cree d'*angelique* stature, Comme une aultre ange ou aultre corps terrestre. (LA VIGNE, S.M., 1496, 339).

- [Du visage, du regard...] "Qui évoque la beauté, la pureté d'un ange" : ...elle estoit gente de corps et avoit beau visage, non mie toutevoies de ces visaiges *angeliques*... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 732). Cuides tu faire basiliques, Qui occient les gens des yeulx, Ces doulx visages *angeliques* Qui semblent estre faiz es cieulx ? (CHART., E. Dames, 1425, 365). Et puis bien avisé en soy Des lieux secrets et non publics, Luy estraingnoit ou pouce ou doy, Disant : "Voy-tu point que je voy Voler les regards *angéliques*, Dont tous les coeurs mélancoliques Qui sont dessous le firmament, Doibvent prendre esjouissement ?" (CHASTELL., Outré am. K., 1449, 112). Que pleust a Dieu qu'elle seust a demy et sentist l'amour dont mon cuer fu espris par le regart de son doulx vis

*angelique*, alors que tu, Fortune ma maistresse, le me monstrez ! Je ne fay nulle doubte que son cuer ne s'amolias et supportast aucunement mon martire. (Comte Artois S., c.1453-1467, 7).

- [De la voix, du chant...] "Qui est plein de douceur et de pureté" : Et en alant, selon l'usage, De voiz *angelique* chantez Chant qui de vous [anges] soit frequentez Et bien sceu. (Mir. st Ign., 1366, 102). ...il entrouy une voix qui chantoit si melodieusement que il ne cuida pas pour l'eure que ce ne feust voiz *angelique* (ARRAS, c.1392-1393, 6). Et lors revint au peuple et commença a chanter ce chant *angelique* [var. *angeliel*] devant le peuple et tantost, celle tribulacion cessa. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 496).

- *Vie angelique*. "Vie sainte, à la façon des anges" : ...un saint hermite (...) Qui ça en un desert repaire En vivant de vie *angelique* Selon ferme foy catholique. (Mir. parr., 1356, 6).

- "Perfection de la vie contemplative ici-bas (appellation traditionnelle de la vie monastique)" : ...car la vie claustrale Est *angelique* par chose espediale Qui lui avient, pour la grant purté Qu'est en yeulx quant gardent chasteté (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, vers 5284). [R. M.]

### ANGELIQUEMENT, adv. (angéliquement)

[GDC : *angeliement* ; FEW XXIV, 560b : *angelicus* ; TLF III, 6a : *angeliement*]

"D'une manière angélique" : ...a maniere d'angle, *angeliement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 21). Au propos, ja soit que Marie Ne fust concheue vilement, Toutesfois en humaine vie Elle souffrit humainement. Car se tout *angeliement* Le monde l'eust veu vivre en terre, On eust doubté diversement Se vraye femme estoit et mere. (MARTIN LE FRANC, Champion dames V, D., 1440-1442, 94). Ce duc Charles (...) avoit les yeux vairs et rians, et *angeliement* clairs, lesquels quand il musoit pensant, il sembloit que le père y fust dedans tout vif. (CHASTELL., Déclar. faits avent. Phil. Bourg. K., p.1467, 228). [R. M.]

### ANGELISER, verbe (angéliser)

[GDC : *angeliser* ; FEW XXIV, 562b : *angelus* ; TLF III, 6a-b : *angéliser*]

"Rendre semblable à un ange" : Saint m'as voulu *angéliser*, ce semble, Déiffier entre les mortels hommes (CHASTELL., Oeuvres K., t.7, c.1435-1475, 170).

**REM.** Cf. ce même ex. ds une autre éd. : Fainct m'as voulu *angeliser*, ce semble, Deiffier entre les mortelz hommes (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 163). [R. M.]

### ANGELLE, subst. fém. (angelle)

[GD : *angelle* ; FEW XXIV, 562b : *angelus*]

"Ange" : ...elle sambloit mieulx estre demy angel [leçon *angelle* ds l'éd. Buchon, GD I, 290c] que creature humaine (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 481). [Seul ex.] [R. M.]

### ANGELOT, subst. masc. (angelot)

[T-L : *angelot* ; GD : *angelot* ; GDC : *angelot* ; AND : *angelot* ; FEW XXIV, 562b : *angelus* ; TLF III, 7b : *angelot*]

**A.** - "Petit ange" : ...en douceur de visaiges sambloient *angelotz* (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 1143). Danceurs, mignons fringans et gentz, Chasseurs, volleurs, tous telles gens, Ung songe, ung bruit, ung *angelot*, Vous semble il que ce ne soit riens ? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 273).

- "Représentation d'un angelot" : ...un ymage de ND tenant son enfant et II *angeloz* de chascun costé (Comptes Lille L., t.2, 1420, 241).

- En partic. "Support de cierge représentant un angelot"

**Rem.** FEW XXIV, 562a-b : «Chartres 1415, v. BullArch 1889, 36-37».

**B.** - "Monnaie à l'effigie d'un angelot (Philippe de Valois ; monnaie d'or frappée par Henri VI d'Angleterre et interdite en France ; Louis XI, en 1467, en souvenir de la fondation de l'ordre de saint Michel)" : Item, deux *angelos* d'or. Un denier royal d'or. (Doc. 1347. In : Bibl. Éc. Chartes 39, 1878, 93). Premièrement une tasse d'argent (...). En laquelle tasse avoit XLV saluz d'or, saize *angelotz* et sept nobles de Bourgongne (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 47-48). Item, vueil que le jeune Marle Desormaiz gouverne mon change, Car de changer enviz me mesle, Pourveu que tousjours baille en change, Soit a privé ou a estrange, Pour troys escus six brectes targes, Pour deux *angelotz* ung grant ange, Car amans doivent estre larges. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 104). ...la somme de troys ducaz et demy, en deux *angeloz* d'Angleterre et ung quart de noble pour dorer une cuillier (Comptes roi René A., t.1, 1477, 331).

**Rem.** LA CURNE I, 447a. L'angelot de Henri VI valait 15 sols tournois d'apr. A. Blanchet, A. Dieudonné, *Manuel de numism. fr.*, t.2, 1916, 284 ; il représente un ange qui tient les écussons de France et d'Angleterre. L'angelot de Louis XI figure l'archange saint Michel terrassant le dragon (A. Blanchet, A. Dieudonné, *Manuel de numism. fr.*, t.2, 1916, 57 et 70).

**C.** - "Petit fromage, fabriqué dans différentes régions (Brie, Normandie, Pays d'Auge...), comparable à la pièce de monnaie (par sa forme ou peut-être par une empreinte représentant un angelot ?)"

**Rem.** Ex. tiré de Viollet le Duc, *Anc. th. fr.* VII, 462 (*Romania* 65, 1939, 3) : *Vin blanc muscat et vin vermeil, Pain de Gonesse et rost de Corbeil Avec force angelots de Brie*. Sur l'étymol. controversée de *angelot* pour désigner ce fromage, cf. FEW XXIV, 563b. L'hypothèse d'une lecture *angelot* pour *augelot* (sur [*Pays [d']Auge*]) semble peu vraisemblable. Le jeu sur les deux sens de "pièce de monnaie" et "fromage" est possible dans l'ex. cité *supra* de VILLON. Il est assuré dans l'ex. suiv. de MOLINET (N. Dupire, *Romania* 65, 1939, 3) : Le pot tu l'as au feu des potaigiers, Et l'*angelot*, au sac des fromagiers (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 767). [R. M.]

### ANGELOTE, subst. fém. (angelote)

[GD : *angelote* ; FEW XXIV, 562b : *angelus*]

"Petit ange" : ...et laquelle fille estoit si très belle et si plaisante à veoir que elle sembloit une petite *angelote*. (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.2, 1477-1478, 219).

- "Représentation d'un petit ange" : ...ung banquier dont le champ est blanc, contenant trois aulnes et demie de long et trois quartiers et demy de large, à une *angelocte* tenant les armes dudit Cuer, seymé à sa devise (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 633). [R. M.]

### ANGEMME, subst. fém. (angemme)

[FEW XXIII, 119a : o.i.]

HÉRALD. "Fleur stylisée à quatre, cinq ou six pétales étroits et pointus, réunis autour d'un coeur qui peut être ou

non ajouré" (d'apr. M. Pastoureau, *Traité d'hérald.*, 1979, 318); "pétales arrondis" (d'apr. G. de Crayencour, *Dict. hérald.*, 1985, 278): *Angeuines* sont faictes en la signifiante de fleur de bourresche ouassés pres laquelle represente fleur de loyauté et de esioissement et engendre bon sang et reconforte gens nouvellement leuez de maladie et a vertu contre poizon et fieblesce de cuer et est bonne contre melencolie et donne leesse et oste iannisse. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 504). Et ont estinchelles ceste mesme signifiante et estinchellé semblablement car c'est tout vne mesme chose si non que pour difference de nom l'*angeume* est entiere et l'estinchelle ou estinchellé est debrisée au parmy. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 504).

**REM.** «Whatever the ultimate etymon of our word may be, it was clearly influenced by OFr. *engigne* "ruse, trick", a derivative of Late Lat. *ingenium* in this sense» (G. J. Brault, *Early Blazon*, Oxford 1972, 107, in: *Z. rom. Philol.* 108, 1992, 462). Sens absent de FEW IV: *ingenium* et *gemma*, étymol. suggérée par Littré. Également rattaché à *ingemmare* "orner de pierres précieuses" par *Nouv. Lar. ill.* On relève par ailleurs les formes *angevine* / *amogime*: *Angeuines* sont faictes en la signifiante de fleur de bourresche ouassés pres laquelle represente fleur de loyauté et de esioissement et engendre bon sang et reconforte gens nouvellement leuez de maladie et a vertu contre poizon et fieblesce de cuer et est bonne contre melencolie et donne leesse et oste iannisse. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 504). Et se vous voulés savoir que c'est que *angevines* que plusieurs appellent *amogimes* regardés en cest livre les armes du Merle ou de Tanquerville. Et se vous voulés savoir que c'est que rayes, c'est chose semblable fors que entre deulx pampes a petites rayes et les appellent aucuns estoilles, et quant ilz sont debrisées au parmy sans tenir ensemble, ilz se nomment estinchelles comme l'en peult veoir aux armes de Hotot en Caux et ailleurs ou l'en dit estinchelle. (Doc. 1435-1450. In: *Romania* 112, 1991, 507). [R. M.]

### ANGERS, nom propre (angers)

[FEW XXIV, 564b: *Angers*]

P. plaisant. *Aller à Angers/venir d'Angers*. "Aller se livrer/s'être livré à des rapports sexuels (?)" : Planter me fault aultres complans Et frapper en ung aultre coing. Le regart de celle m'a prins Qui m'a esté felonnie et dure; Sans ce qu'en riens j'aye mesprins, Veult et ordonne que j'endure La mort (...) A Dieu! Je m'en vois a *Angers*, Puis qu'el ne me veult impartir Sa grace ne me departir. (VILLON, *Lais R.H.*, c.1456-1457, 13). Tel cuide avoir jeune cheval Qui achate une vieille roche (...) Tel dit: "Je viens de Bonneval [A Bonneval se trouvait une abbaye de bénédictins, d'après l'éd.] Qui vient de Bourges ou d'*Angiers*..." (ALECIS, *Faintes monde P.P.*, c.1460, 85).

**REM.** A. Burger, *Romania* 79, 1958, 490-493, retient comme plausible l'hypothèse selon laquelle Villon serait allé à Angers pour rompre avec une déception amoureuse (ou rechercher des appuis en haut lieu). D. Kuhn, *La Poét. de Fr. Villon*, 1967, rapporte cette expr. à un jeu de mots entre *Angers* et l'a. fr. *aengier* ("augmenter, s'accroître, se propager" LA CURNE I, 168b; T-L I, 162; GD I, 121a-b; FEW IV, 642a: *indicare*; *Romania* 33, 1904, 602-605, 47, 1921, 226-236 et 48, 1922, 585-592): «Villon nous explique qu'il va «a Angiers»; encore une équivoque usuelle, sur «ongier» *foutre*, et sur «engier» *augmenter*. L'expression «aller à Angiers» semble avoir été analogue à celle, moins connue, de «aller à Bourges» *se faire pédéraste*» (p. 109).

«Le mot «angier» est une var. orth. du mot «enger» ou «engier», primitivement «aengier», de sens équivoque, qui semble avoir été confondu avec l'ancien mot «ongier» (...). Le sens obscène du mot «engier» aurait pu être étayé par un souvenir de l'ancien mot «ongier», qui, sans aucun doute, voulait dire fréquenter une femme, faire l'amour» (p. 133). J. Rychner et A. Henry admettent que cette hypothèse du jeu de mots est séduisante, tout en faisant des réserves (cf. *Commentaire* pp.13-14). Cf. aussi HUG. I, 213b, s.v. *Angers*: «Venir d'Angers (expression proverbiale)» avec un ex. de Tahureau où il semble bien y avoir également une équivoque érotique. [M. C.]

### ANGEVIN, adj. et subst. (angevin)

[T-L: *angevin*; GD: *angevin*; GDC: *angevin*; AND: *angevin*; DÉCT: *angevin*; FEW XXIV, 602a: *Anjou*; TLF III, 9a: *angevin*]

**I.** - Adj. "D'Angers, d'Anjou" (GDC VIII, 122b): Monsieur Jehan de Rochefort, Qui est Bretons et tire fort à haute honneur et soir et main; Monsieur Jehan de Sovain, Qui est *Engevins*, là estoient, Et nuit et jour se compaignoient De Puignon qui est chevaliers (MACH., P. Alex., p.1369, 143).

**II.** - Subst. masc. "Petite pièce de monnaie frappée par les comtes d'Anjou (demi-denier ?)"

**Rem.** Cf. Fr. Möhren, *Mél. K. Baldinger*, 1979, 467. Ne semble plus avoir cours au XIV<sup>e</sup> s.

- [Avec valeur minimale]: Telz n'a vaillant un *angevin* Qui chascun jor viaut boire vin (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 366). Car li hons qui est ceulz ne vault ung *angevin*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 94).

**Rem.** Fr. Möhren, *Le Renforcement affectif de la nég.*, 1980, 51.

**III.** - Subst. "Habitant d'Angers, d'Anjou ou qui en est originaire": Borbonoys, Poictevins ont pratique, Les *Engevins* et les François, Casser les bestes comme noys Et emportent tous les noyaulx. (Pass. Auv., 1477, 142). [R. M.]

### ANGEVINE, subst. fém. (angevine)

[GD: *angevine*; FEW XXIV, 602a: *Anjou*]

"Petite monnaie d'Anjou": Et olt on grant penne de passer dez fossez pleins d'yawe, et estoit le prey desoure lez ponssel tout plain d'iawe, tellement qu'il convenoit entrer en l'yawe jusque au genoulz. Et y avoit deux hommes qui portoient outre ceux et celles qui ne vouloient point entrer en l'yawe; et en avoient de chacune personne qu'ilz portoient, deux *angevines*. (AUBRION, *Journal L.*, 1496, 373).

**Rem.** Doc. 1339 ds GD I, 291a.

- [Avec valeur minimale]: Lors qui m'euisse donnet de fin or une mine Je n'euisse enviens iaus meffait une *angevine* (Chev. cygne P., c.1356, 93). [R. M.]

### ANGIEN, (?) (angien)

[GD: *angien*]

[Mot fantôme]

**Rem.** GD I, 291a (*angien*). Lire *augien*, v. *augien*. [R. M.]

### ANGIPORTE, subst. (angiporte)

[FEW XXIV, 564b: *angiportus*]

**A.** - "Ruelle étroite": Puis après vis et tours et *angiportes*, Fors munimens preparez a deffence, Trous ensouffrez par les murailles

fortes, Gours embroynez en la circonference. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 4).

**B.** - "Entrée de l'Enfer"

**Rem.** Cf. : ...gardans l'*angiporte*, c'est le bolvert et l'entree de enfer (...) [À propos de Tisiphone] assise en l'*angiporte*, c'est a l'entree effraee du dit lieu (...) le *angyporte* de enfer et bolvert (REGNAUD LE QUEUX, Baratre infernal B., 1480, 166). [R. M.]

**ANGLAIS, adj. et subst.** (anglais)

[T-L : *englois* ; GD : *englesche* ; GDC : *anglais* ; AND : *engleis* ; DÉCT : anglais ; FEW XV-2, 87b : *Engle* ; TLF III, 11b : *anglais*]

**I.** - Adj.

**A.** - "Anglais, d'Angleterre" : Et li roi *angles* Andouart Avoit à nom, je ne doubt mie. (MACH., P. Alex., p.1369, 21). Adonc estoit uns sieges mis Par maniere d'une bastille Aux Tournelles, chastel habile, Qui a ce temps estoit *anglois*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 376). ...il a veu aler et venir paisiblement en la compagnie desdiz Englois, et [entrer] esdites forteresses *englesches* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 59). Li varlés *englois* cevauçà jusques a la, et raporta as signeurs que... (FROISS., Chron. D., p.1400, 77). ...il transversa l'isle *angloise* [var. *englesche*] (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 236). ...et messire Jehan de Honneforde, chevalier *anglois*, capitaine du Bois de Vinciennes (FAUQ., II, 1421-1430, 179). Et depuis qu'il fu roy, ot un filz nommé Karles qui fu compte d'Anjou, lequel en son temps prist la Rochelle qui estoit *englesque*, qui est encore ès mains de France. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 31). Et dit ung croniqueur *anglois* quod... (JUV. URS., T. crest., c.1446, 32). ...le duc [de Bourgogne] (...) portant la querelle du roy *anglés* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 124). ...il destroussa toutes les garnisons *angloises*, ses voisines. (TRING., c.1477-1483, 288).

- *Lieu anglaise*. (DU CANGE : *leuca anglica*) : Le roy monta à cheval et les autres roys, et allerent encontre lui bien à une lieue *englesche* en toutes manieres de menestreulx et de instrumens. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 175). ...et sy perchut la cité de Royalville, combien qu'elle fut douse lieues *englesches* long de ce mont. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 346).

**Rem.** Aussi LE BEL, *Chron. V.D.*, t.1, 1352-1358, 57-58 et *Percef. II*, R., t.1, c.1450 [c.1340], gloss. de l'éd.

**B.** - "Qui est partisan des prétentions du roi d'Angleterre en France contre le roi de France" : ...il [le daulphin] a avec ly le bastard d'Erminiac, qui a esté premierement *anglois*, depuis a servy en Armignac (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 57). ...[le duc de Bourgogne] ne se voutl determiner a demorer *anglés*, contraire de sa nature. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 124).

**II.** - Subst. masc. et fém. "Habitant du royaume d'Angleterre ou qui en est originaire ; combattant au service de ce royaume" : Encor vous di-je que li roy Donna congié à un *Anglois*, C'est messires Robers li Rous (MACH., P. Alex., p.1369, 178). ...il estant à une lieue près de ladictie ville de la Sousterrine, dont il fu nez, fu prins illec et emmenez, par les *Engleiz* estans de la garnison de Salucet, audit lieu de Salucet ; et là, un *Engleiz* nommé Le Biernois, capitaine dudit fort, lui fist promettre et jurer qu'il le serviroit bien et loyaument contre toutes personnes. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 123). ...il estant à une lieue près de ladictie ville de la Sousterrine, dont il fu nez, fu prins illec et emmenez, par les *Engleiz* estans de la garnison de Salucet, audit lieu de Salucet ; et là, un *Engleiz* nommé Le Biernois, capitaine dudit fort, lui fist

promettre et jurer qu'il le serviroit bien et loyaument contre toutes personnes. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 123). Et les *Anglois* menoient leur sabat En grans pompes, baubans et tiranie. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 157). ...car il failloit qu'il [Edouard d'Angleterre] feist quelque guerre pour donner occupation aux *Anglois* en faisant guerre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 32). A Castillon en Pierregort, les *Anglois*, beaucoup plus grande puissance que les François, marcherent et allerent requerir les François jusques en leur champ, où ilz les attendoient de pié coy ; et, par ce, les *Anglois* furent desconfiz. (BUEIL, II, 1461-1466, 65). ...les *Anglois*, anchiens ennemis de ce royanme, cescun jour s'esforcent et mettent toute leur entente plus que jaméz a invader les pays, seigneuries et subgéz du roy (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 66). ...le roy n'a point quis ne quiert treves avec les *Anglés* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 204).

- Subst. fém. : ...comme le feu pere Jehan de la Teste Noire, bourgeois de Paris, nez de nostre royaume, de Caon en Normandie, eust espoussée en Angleterre une *Englesche* née hors de nostre royaume... (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.2, 1341, 107).

- *Anglais caudé*. V. *caudé*

**Rem.** Sur les Anglais présentés comme convoiteux, envieux et orgueilleux, cf. *Prov. H.*, 40b-41a.

**III.** - Subst. masc. "La langue anglaise" : Qui les veïst troter et courre, Herbe apoter, tapis escourre, Braire, crier et ramonner Et l'un a l'autre araisonner, François, breton et alemant, Lombart, *anglois*, oc et norment Et meint autre divers langage, C'estoit a oïr droite rage. (MACH., R. Fort., c.1341, 144).

- *En anglais* : Il respont a la volee. Et parle de vois cassee Sans pourpos (...) Tout met en galimafree, Lombart, *Anglois*, Alemant, François, Picart et Normant (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 252). Et après le serement fait par les dessusdis, le Roy dist en *anglois* et fist dire par ledit conte de Warwich que le Roy les garderoit et maintendroit. (FAUQ., III, 1431-1435, 29). Par piedz, par mains es sepz estoit, François parler il ne scavoit A peine ne mot ne demy, En *anglois* toujours il disoit : God and oul lady helpemy. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 85).

- *Parler anglais* : ...tellement que a Londres trouvera l'an a peine home qui ose parler *anglois* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 261).

**REM.** Sur les deux fém. *angloise* et *englesche*, cf. Nyrop, t.3, § 279 et 351. Sans doute même mot ds l'ex. suiv. : Et en tant q[ue] [es]t la fenestre *englesque* qui est au hault estage (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1427, 114). Un rattachement à FEW XXIV, 572b, *angulus* ("fenêtre d'angle") semble peu vraisemblable (le suff. *-esque* étant du XVIe s. et ne convenant guère ici). [R. M.]

**ANGLANT, (?)** (anglant)

[GD : *anglant* ; FEW XXIV, 572b : *angulus*]

[Mot fantôme ; l. *cinglant*, v. *cinglant* ; cf. MotsFantomes : *anglans*]

**Rem.** GUILL. DIGULL. (ms., *verges anglans*) ds GD I, 291a. [R. M.]

**ANGLE, subst. masc.** (angle)

[T-L : *angle* ; GD : *angle<sup>1</sup>* ; GDC : *angle* ; AND : *angle<sup>2</sup>* ; DÉCT : angle ; FEW XXIV, 570b : *angulus* ; TLF III, 14a : *angle*]

**I.** - GÉOM. [et dans le lang. cour.] V. *angule* "Figure formée par l'intersection de deux lignes ou de deux plans" : Tous

triangles sont constitués par trois lignes droites dont l'une est prise pour la base et les deux autres pour les deux hypothénuses ; et la ligne descendant perpendiculairement de l'angle des hypothénuses sus la base est dite cathète. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 110).

- *Angle droit*. "Angle droit" : ...nous trouverons que la ligne B E devisera le demi cercle dessus dit en deux égaux moitiés et qu'elle aussi fera ou centre dessus dit deux angles droits semblables et avec ce devisera le diamètre précisément en deux égaux parties. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 79). Encores de ces triangles inégaux il y en a dont l'une des hypothénuses avec la base constituent un *angle droit*, et telz triangles sont appellez orthogones. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 111).

- *Angle oblique*. "Angle quelconque" : Les propriétés des lignes estans encloses en un cercle sont telles que deux lignes intersecans et divisans l'une l'autre en portions égales ou inégales, a angles droitz ou obliques, sont de telle nature que l'une portion multipliée par l'autre portion de la même ligne, et semblablement les deux portions de l'autre ligne multipliées l'une par l'autre, les deux multiplications sont égales. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 281).

- *Angle obtus*. "Angle obtus" : Li angles obtus et larges est plus grans (EVR. DE CONTY, 1380. In : M. fr. 33, 1993, 73).

- [À propos d'une éminence, d'une saillie en forme d'angle] : ...quar se le derrenier ciel estoit par dehors de figure autre que de spherique et qu'il eust aucune superéminence dehors en maniere [de] angle ou de boce et il fust meü si comme il est circulairement, il convendroit que cele boce passast par une espace qui seroit wide quant celle boce en seroit hors. (ORESME, C.M., c.1377, 176).

- *Tenir qqc. à l'angle*. "Respecter scrupuleusement, de manière stricte, sans concession" : Secondement, il appartient principalement au juge garder et tenir à l'angle tous telz droiz ; car c'est son office. (ORESME, E.A.C., c.1370, 316).

## II. - P. ext. "Coin"

A. - "Lieu de rencontre de deux choses ; coin" : ...la avroit .IIII. quignéz ou angles (ORESME, E.A., c.1370, 294). ...rivieres et marès Jusqu'à l'angle au grant lac (DESCH., M.M., c.1385-1403, 384). Sy advint que ly jardiniers planta au pié du datillier une courge, laquelle dedens pou de jours monta au plus hault du datillier, et avec ses filés commença à lier toutes les branches de ce datillier, et par tous les angles et branches de ce datillier se commença à espandre. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 64). Et plus aux quatre angles de la caige avoit quatre escharboucles qui valoient un grant tresor (Chev. papegau H., c.1400-1500, 13).

- "Angle, coin d'une pièce" : En cel angle la voy assis Un nostre servant, Alexis, Qui la s'est tenuz si long temps Qu'esté y a dis et set ans (Mir. st Alexis, 1382, 337).

- "Coin, détour" : ...tu les estendras par la terre es lieux et es places et es angles par ou les dames, et generaument toutes femmes, passent et cuerent, afin que celles qui sont farousches et dures a dominer puissent estre happees, prises et trebuschees en noz laz (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 8-9).

- Au fig.

- *Vérité ne quiert nuls angles*. "La vérité est sans recoin, sans détour" : Car c'est chose moult honnorable D'estre en son parler veritable, Et verité ne quiert nuls angles, N'elle n'a que faire de jangles. (MACH., R. Fort., c.1341, 9). Toutefois, pieça, je senti Que oncques Verité ne menti, Ne si ne volu querir angles, Ne raconte[r] bourdes ne gengles (LA BUIGNE, Rom. deduis B.,

1359-1377, 147). Vesci pour quoy je le diray Et ja ne vous en mentiray, Car verité ne quiert nuls angles, N'elle n'a que faire des jangles. (MACH., P. Alex., p.1369, 224). ...puisque vérité ne quiert nuls angles, ne absconsemens, ne lui est besoin aussi, pour estre soustenue, de quérir nulles fuites sans venir à réale response (CHASTELL., Vérité mal prise K., c.1460, 379).

- "L'endroit le plus caché" : Homme doit jugger le visage de toutz bestes communalment pur le plus bel, et le derriere pur le plus lede. Il ne covient my dire la cause, car chescun le seit par soi meismes. Ensi fait le peccché, qi tourne ses ordures en l'angle, et le plus beal mette contre la conscience pur soy defendre s'il poet et ceo lesse abaier au visage (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 111).

## B. - En partic.

### 1. "Coin de l'échiquier"

- *Mater en l'angle*. "Mater au coin de l'échiquier ; pousser à bout" : Cy parle l'auteur comment le Grant Serpent regnant a Mylan, par un Serpent de sa lignie fu macte en l'angle au jeu de l'eschequier. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 280). ...pour ce faint il et veult ainsy moustrer secretement, par le gieu des eschez, come il fu en sa jonesce au gieu finalement matés en l'angle d'une fierge, c'est a dire qu'il fu en sa jonesce espris et esmeus d'amer une plaisant et jone damoiselle par ses amoureux traiz. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 603).

- Au fig. "Pousser à bout, réduire à l'extrémité" : Et par ce point En mon desir d'esperance n'a point, Mais en li gist desespoir si apoint Que je seray matez en l'angle point (MACH., J. R. Beh., c.1340, 95).

- (*Mater et*) *empoindre en angle point*. "Pousser à bout" : Puis que tu fais si mal a point Que tu m'as maté et empoint Par ton meffait en l'angle point, Vueille ou ne vueille. La n'est il biens que je recueille (MACH., R. Fort., c.1341, 50). Car quant en vous de pitié point Ne truis, n'à point Amours me point D'un si dur point Que de joie tout me despointe Et d'un fier desdaing le cop oint, Qui mat m'empoint, En angle point, Dont la mort à mon cuer s'apointe. (MACH., Lays, 1377, 289). Einsois [Amour] m'en scet si à point Poindre par son art Que mon cuer empoint Mat en angle point. (MACH., Lays, 1377, 300).

### - Mettre qqn (mat) en l'angle

- "Pousser à bout" : Avant, seigneurs, avant ; je tiens Que cesser li ferez sa jangle. Mettez le me tost math en l'angle (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 283). ...je le pense en tel tiltre Mettre au jour d'uy et en tel angle Que li abateray sa jangle (Mir. Amis, c.1365, 36).

- "Réduire à l'oubli" : ...le bon Guychard d'Angle Qui ne doit estre mis en l'angle, Eins est bien droit qe homme s'en remorge (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 111).

- *Se tenir à l'angle*. "Être poussé à bout" : Et la fuist li bon Guichard d'Angle Qui ne se tenoit pas en l'angle. Ovesqe lui ot sez deux filtz, Et d'autres chivalers de pris Qui bien fesoient lour devoir. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 137).

### 2. CHASSE "Coin le plus reculé du terrier"

- [À propos de l'animal acculé] *Estre en l'angle / tourner son derriere en l'angle* : Et sicom le renard, quant il est en l'angle, q'il ne poet plus avant ne aillours ne vorreit estre, car la se tient mult asseur com celui qi s'est illoques meynt foize garranti d'autrez si faitz petitz chiens, il tourne son derriere en l'angle et le visage devers le chien pur soi meultz defendre contre le terrer (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 110). Mes quant lui meistre vendra pur fourir apres le renard, il trouvera aussi bien le derriere q'est en l'angle

com le visage qe le chien abaie, et par l'abaier de l'un si avient homme a l'autre. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 111).

- [À propos du chasseur] *Prendre en l'angle*. "Prendre (l'animal) acculé" : ...et ensi par grant labour vient homme au renard, si le prent homme en l'*angle* ou il s'en est fuy devant le petite chien qe homme appelle terrer et le sake homme hors a grande joie, ne soit il ja si puant ne de si petite value. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 110).

- [À propos des chiens] *Aboyer en l'angle*. "Alerter le chasseur et immobiliser le gibier au fond du terrier" : Si tost com ils ont oïé le chien abaire le renard en l'*angle*, il doit prendre un verge et bouter dedeinz la pertuz au plus pres de chien, et doit la verge estre pliante, siqe ele se ploie solonc qe le pertuz se court (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 105).

### 3. [Domaine de l'anatomie]

**a)** "Aïne" : ...luy tira de son arcque ung voulant en la cuisse a une paulme pres de l'*angle* (Lettres rémission René II P.D.H., 1496, 293). [aussi p.336]

**b)** MÉD. *Angle de l'oeil, angle lacrimonal*. "Coin de l'oeil" : Les vaynes des *angles* des yeulx saigne l'on pour les lermes des yeulx et aussi pour les paupieres renversees, mais sang conseil ne faictez telle saignee. (LE LIÈVRE, Traité saignée W., a.1418, 16). ...la seignié [l. seignie ?] de la vene du front et des venes des *angles* lacrimaux des yeulx (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, IV, 1).

**C.** - ASTR. [Synon. de *maison*] *Les quatre angles*. "Les quatre maisons principales du ciel" : Le 3e [profit de l'astrolabe est] pour trouver les heures de jours et de nuit et le signe ascendent et les 4 *angles*. (PÈLER. PRUSSE, Astrolabe L.F., 1362, 32). [R. M.]

### ANGLÉ, adj. (anglé)

[GD : *anglé* ; FEW XXIV, 572b : *angulus* ; TLF II, 17b : *angler*]

"D'angle" : ...et s'en alont à Bellefroït [l. a bellefroït "à la tour de guet"], en queil estoient ly trois freires deseurdis. Sy en tailhont et copont les *angleis* postez et, alle cheiior, ly uns d'eaz escapat et ly atres dois furent mors. (HEMERICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 17-18). [Traduction, avec l'aide de M.-G Boutier : "Et ils s'en allèrent au beffroi, dans lequel se trouvaient les trois frères susnommés. Ile en taillèrent et coupèrent les poteaux d'angle et, à la chute, un d'entre eux [des trois frères] s'échappa et les deux autres furent tués"] [R. M.]

### ENGLESQUÉ, adj. (anglèché)

[GD : *englesqué*]

"Occupé par les Anglais" : Et après grant temps, s'en ala à Toulouse qui estoit *englesqué*, et y mena grant baronnie (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 29). [D. L.]

### ENGLECHERIE, subst. fém. (anglècherie)

[AND : *englescherie*]

"Fait anglais, nation anglaise" : Si croy que Dieu ça jus l'adonne, Afin que paix soit par son fait. Si est tout le mains qu'à faire ait Que destruire l'*Englecherie*, Car elle a ailleurs plus son hait : C'est que la Foy ne soit perie. (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 36). [J. Bl.]

### ANGLEÇON, subst. masc. (angleçon)

[T-L : *angleçon* ; GD : *angleçon* ; FEW XXIV, 572a : *angulus*]

"Recoin ; petit coin" : C'est Regnart qui fut en deduit Soubz ung toit en ung *angleçon*. Quant il ouy du cocq le son, Ung peu se lieve pour sçavoir Se il porroit le cocq avoir. Chantecler l'a bien perceü, Le coeur en ot tout esmeü. Adont s'escria tout esrant : "Malvais leres, ne te demant. Ych, leres, hors de ce pourpris, Ou tost seras l'yez et pris !" (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 94). Certes l'esprevier percherioie En ma chambre en un *angleçon*, Pour mieulx oir de lui le son, Et le paistre quant je vouldroie. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 119).

- [Dans un cont. métaph.] : Ne par mentir ne doit nul decevoir, Verité doit garder en son affaire. S'il promet rien, s'en face son devoir ; Ne mente ja, ainçois se laist detraire, Car Verité, qui est le droit aumaire De toute loy, veult toudis estre estable Sanz mal querir, n'a nul *angle* contraire [l. n'a nul *angleçon* traire] : En tous temps doit homme estre veritable. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 197). [R. M.]

### ANGLEE, subst. fém. (anglée)

[T-L : *anglee* ; GD : *anglee* ; FEW XXIV, 572a : *angulus*]

**A.** - "Coin, angle" : ...gist en l'*anglée* dou Triés de Sebourk (Doc. 1388. In : T. Matsumura, Mél. T. Shimmura, 1998, 112). ...faire du costé icelle cheminée *anglées* de mur en cordelles (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409, 1410, 602).

- "Passage étroit" : ...si se doit l'en prendre garde ou les bestes releivent aus chans et par ou il revient au bois par aucun destroit comme une *anglee* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 137).

**B.** - Au fig. "Recoin" : ...tout ensi est le peché par my moi, cea et la, par bouche, mayn et piee, et par touz les autres lieux tantqe soit enanglez en coer et l'alme, car si tost come il est fermement en l'*anglee* en coer, il est en l'alme. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 110). [R. M.]

### ANGLET, subst. masc. (anglet)

[T-L : *anglet* ; GD : *anglet* ; FEW XXIV, 572a : *angulus*]

**A.** - "Coin, recoin d'une pièce (chambre, édifice, en partic. édifice religieux, église, chapelle...)" : Adonc en un *anglet* me tray De la chappelle (Mir. ev. N.D., c.1348, 84). La s'arresta Bayart (...) Et puis s'en est partis et vient vers .I. montier ; En un *anglet* ala et y print a flairier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 454). Mieulx vault seoir en l'*angulet* de la maison petite que avec femme litigieuse en maison commune (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 423). En cest *anglet* cy a genouz Seule veuil estre. (Mir. Berthe, c.1373, 230). Adont me trait-il à une part en ung *anglet* de la chapelle du chastel à Ortai et puis commença à faire son compte (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 172). Et dit [que] quant la femme dudit tavernier lui demanda ledit coustel, il l'ala jetter en la cuisine en un *anglet*. Et dit qu'il avoit entencion de le embler et emporter. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 94). ...a senestre main, atenant de l'eglise Nostre Dame, en ung *anglet*, est la place ou l'aignel fut rostis, lequel Nostre Seigneur donna a menger a ses appostres a la Sene. (Voy. Jérus., c.1395, 17). Le premier conseilier d'un prince vit en songe qu'il estoit en un tres noble temple ou Abraham ot son tabernacle, ce dit on. Et quant il fu monté en la plus haulte partie du temple, il vit, entre deux *angles*, un trosne, et ala pisser en chascun *anglet*. Et aussy, quant il issit hors, il ala pisser es .II. *angles* de la basse partie du temple par dehors. (Expos.

songes B., 1396, 88). Mais au jour d'uy nous l'avons receue en lieu publique, en lieu saint, en lieu ou tous generalment puent et doyvent venir, tant le povre comme le riche, c'est assavoir au temple materiel, et non pas en ung *anglet* de ce temple, non pas en ung lieu secret et mussié, mais ou milieu affain que tous y puissent approchier. (GERS., Purif., 1396-1397, 61). ...et le bon prelat, voyant ces manières de faire, cuidant qu'on le vouldist tuer, se bouta en ung *anglet* de sa chambre et fut tellement espoanté et troublé d'esperit et de sang que oncques puis n'eut santé (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 570). Et, comme en tout le pallais ne feust aucun lieu ou *anglet* qui ne feust couvert et paré de pourpre et de drap d'or, de soye et de toutes autres choses precieuses... (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 169).

**B. - P. ext.**

**1.** "Coin, recoin (souvent avec l'idée de cachette, d'obscurité...)" : En ung *anglet* me serray coy, Car nul n'ara de moy que faire. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 194). Tele est la fenme habondant en paroles et vague, et ne veult avoir repos en l'ostel mais s'en va maintenant dehors par les places, maintenant en *anguelés* en aguét (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 358). Saciés que pas ne tint a gale Li bleus chevaliers la response, Ançois tous courouciés s'esconse Et se met en un *angelet*. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 219). ...neant plus que une grant lumiere se pourroit si mucer que par aucun *anglet* ne fust aperceue (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 82). Honte le mena en ung *anglet* : jasoit ce qu'il pensa que personne ne le veoit, toutesvoies lui signiffioit Honte que trop secretement ne le pouoit faire. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 358). ...je laisse ung vil habitacle et reçoey ung precieux ; je donne ung bref *anglet* et prens ung trescler lieu. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1089). Or regarde en ce noir *anglet* Se jamais n'y seroit jouquiet. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 174).

- [D'un lit] : Sur ces mots, tournant ses yeulx vers l'obscur *anglet* de mon lit, il entrevit les troys infernaulx messagiers qui devant me avoient sermonné (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 22).

- [D'une bourse] : J'en mis l'autrier un [un franc] a jehine, Que je trouvai en un *anglet* D'un bourselot. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 178).

- [De la Terre] *Le (dernier) anglet du monde, de terre. Les anglets* (avec jeu sur *Angleterre*). "L'Angleterre" : En ce tempz, Bede l'Honorable, flourissoit en Engleterre, et combien qu'il fust nez ou derrain *anglet* du monde, toutesvoies par la clarté de sa doctrine, il enluminoit tout le monde. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 262). La seconde roïne estoit belle de viaire, comme ung angele, fort membre et plaine de sang, riche d'argent et de vesture, mais sembloit fiere de courage, prompte a tenchons et a noise et pour ce l'avoit Dieu separee arriere des autres en ung *anglet* de terre, dont elle porte le nom (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 10). Nagiés en mer, widiés de vos *anglés*, Vaillans Englés, amenés moy saint George, Laissiés cités, villes, chasteaux, palais (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 14). Et par icelle concqueste des Saxons fut depuis celle isle nommée Angleterre, pour ce qu'elle est assise en ung *anglet* de la terre. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 119).

- *Es anglets*. "En cachette" : ...souvante foys ceulx qui rungent, conme un chien, aucuns livres devant lez gens et en appert en dient mal, si lez lysent ez *anglez* en leurs estudes et lez ont bien chiers. (Songe verg. S., t.2, 1378, 271).

- Au fig. "Recoin [d'une chose abstr.]" : Nos maistres font ung debat trop perilleux et trop subtil à mon advis, car trop est forte

la disputation qui des droits veult serchier les *anglets*. (BOUVET, Arbre bat. N., c.1386-1389, 235). Ne peut doncques nulle paix estre vraye, appert, que de semblable à semblable, ne nulle de bonne attente, ne de grant espoir en *anguelet* de nature contraire. (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 383).

**Rem.** *Verité ne quiert point d'anglet* : R. Ling. rom. 60, 300 (MÉZIÈRES).

**2.** "Angle" : De chapiel ai veü donner mainte huee, Car li rondeurs de quoi la cierge est confremee Moustre perfection que pas n'est mesuree. Car fin n'i doit avoir, *anguelet* ne entree, Nient plus que la rondeurs quant bien est compassee (BRIS., Restor paon D., a.1338, 130). La pierre qu'ont reproueie li edifiant et despitieit. Elle est mise en l'*angleit* comme chief et principal (Psaut. lorr. A., 1365, 121).

**C. - En partic.** "Coin de l'échiquier"

- Au fig. "Endroit resserré d'où l'on ne peut plus s'échapper"

. *Mater en l'anglet*. "Mettre en échec, prendre au piège" : ...a un seul jeu d'eschez, trayant un auffin en travers, macta le Grant Serpent en l'*anglet*, et fu seigneur de l'eschequier commun, c'est assavoir de la droicte moitie du royaume de Lombardie (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 281). [R. M.]

**ANGLEUX, adj.** (angleux)

[GD : *anglos* ; FEW XXIV, 572b : *angulus*]

**A. -** "Qui forme un angle"

**Rem.** MONDEVILLE ds GD I, 292a.

**B. -** Au fig. [D'une pers.] "Au caractère anguleux, difficile"

**Rem.** Doc. 1419 (*homme engleux*) ds GD I, 292a. [R. M.]

**ANGLICAL, adj.** (anglical)

[\*FEW XV-2, 88b : *Engle*]

"Anglais" : A Saint-Sever ils s'estoint rebellés Et réduits en l'*anglicale* obéissance ; Mais bien tost furent conquis et debellés Par le bon prince (LESEUR, Hist. Gast. IV, C., t.1, 1477-1478, 23). [R. M.]

**ANGLICHEMENT, subst. masc.** (anglichement)

[\*FEW XV-2, 88b : *Engle*]

Péj. "Anglais" : Et sur ce conseil nous arons D'aviser la façon et guise Pour chasser hors ceste menuyse D'*Englichement* tres mal induicte (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 635).

**REM.** Empr. à l'angl. *Englishman*, plur. *Englishmen*, "Anglais". [J.-L. R.]

**ENGLIER, (?)** (anglier)

[FEW XXIV, 572b : *angulus*]

Empl. trans. "Enserer" : Ly paiens vont venir, voilè erant tornant, Devers les crestiens pour ce qu'ils vont cuidant Que ce fuss(i)ent paiens de la gens au soubdan ; Et nous frans crestiens qui alloient singlant Naigerent encontre eulx et les vont *engliant* Et quant les Sarrazins s'en vont aparcevant Les croix et les banieres qui sont resplendissent, Molt furent esbay, de paour vont tremblant. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 341).

V. aussi *enangler* [P. C.]

**ANGOISSANCE, subst. fém.** (angoissance)

[\*FEW XXIV, 574b : *angustiare*]

"Tourment, souffrance" : [Var. Et li voeille donner a son cuer *anguoissanche*] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 39). [Var. p.791] [R. M.]

**ANGOISSE, subst. fém.** (angoisse)

[T-L : *angoisse* ; GD : *angoisse* ; GDC : *angoisse* ; AND : *anguisse* ; DÉCT : *angoisse* ; FEW XXIV, 573a : *angustia* ; TLF III, 23a : *angoisse*]

**I.** - "Sensation oppressante, douleur physique oppressante"

**A.** - "Sensation de resserrement, d'oppression" : Se li traient lors a meschié Le tronçon qu'il avoit brisié En l'espaule et se li couvint Soier, et, si tost que hors vint Li tronçons avoecques le fier, Morenois en senti au cuer Grande *angoisse* et grande foiblece (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 173).

- **MÉD.** : Quant la fame ne sent nulle rigour ou fricon, et les purgacions lui laissent a venir, quant elles ont *angoisses*, abhominacions, defaut de vertu naturelle, ces signes vienent pour cause de impregnacion. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 87).

- *Angoisse de mort*. "Oppression du mourant" : Mais le Chevalier du Papegaulx le va ferant et suyvant la ou il le pot aconsuyvre, qu'il l'afebloya tant, qu'il ne se pot plus tenir en estant qu'il ne chee a terre par la foison du sanc qu'il avoit perdu, come cil qui *angoisse* de mort destraint (Chev. papogau H., c.1400-1500, 17).

**B.** - "Douleur physique oppressante, violente" : Ung chevalier y vint qui *angoisse* sentoit, Car il estoit navrez par le corps d'un espoit (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 217). Parmy le ventre ay douleur tant Et par les reins sanz tant d'*angoisse* Qu'il m'est avis c'on les me froisse (Mir. enf. ress., 1353, 18). ...et par autant de fois et aussi fort comme l'en piqueroit icellui botereau, la char de celui pour lequel l'en feroit ce sentiroit autant d'*angoisse* comme feroit icellui botereau. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 307). Quant il voit le roy qui ainsi malmenoit sa gent, si lui gecte le dart par grant air et le fier ou senestre costé tellement que il le perce de part en part. Le jaserent qu'il ot vestu ne le pot oncques garantir. Le roy senty grant *angoisse*, et trait le dart hors de son costé, et le cuida getter au soudant. (ARRAS, c.1392-1393, 105). Non, dist le roy, ceste douleur n'est pas neccessaire a mener. Je vous commande a tous que vous laissiez a mener ce dueil, si chier que vous avez que je demeure en vie encores une piece de temps avec vous autres, car vostre douleur me met au cuer plus de grieffté que l'*angoisse* de la bleceure que j'ay. (ARRAS, c.1392-1393, 120). Ogier at encontreit le roy Danemont, qui estoit le filz Corsuble, sy le fier tellement qu'il luy rasat chair et cheveux et luy trenchat l'oueilhe et le navrat sur l'espaille. Le paien brait, qui sentit l'*anguoise*, et sy se mist a la fuite vers Romme. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 41). Ogier le fier, le heulme faulsat et luy coupat et armez et chare jusque a teste ; sy palmat et chait a terre de l'*angouisse*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 96). Et le chevalier, quant il ot perdu le braz, il se laissa cheoir a la terre de l'*angoisse* qu'il a. (Chev. papogau H., c.1400-1500, 8). Et quant le Chevallier Sauvage le vey en ce point, il lui lance au col et lui emporte le heulme hors du chief tant angouisseusement que le chevalier en eut le viaire sanglant ; et avecques ce le laissa aller par terre tout pasmé pour la grant *anguoise* qu'il senti. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 41). Tandis que Estonné se touilloit en ces orties pour yssir hors, il se detordoit pour la grant *anguoise* qu'il sentoit (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 349). Et quant l'abatu eut passé son *angoisse*, commença a dire : "Sire chevalier, vous emporterez pour ceste fois l'onneur tant au joster comme a l'espee, car j'ay la jambe rompue, sy ne me puis bougier..." (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 777).

- "Douleur en l'enfantement" : ...preservé et gardé l'eust de morir, et sa vie corporelle luy eust ministré, sans sueur, peine ou labour, et point n'eust la femme enfanté par *angoisses*. Cy avoit beau don et bel heritage ! Mais hélas ! Adam et Eve, ingras de ce,

forfrent mou tost contre ta majesté royale, divine et imperiale, en trespasant ton commandement de non mengier la pomme, et en preposant leur volenté a la tienne par orgueil et fole rebellion. (GERS., Concept., 1401, 397).

- "Mal qui oppresse ; attaque de rage" : ...si chien est esragié, mes que il soit hors de son *angoise*, se son mestre li dist "vuide mon ostel et garde que tu n'y meffachez !", il s'en yra tantost sans meffaie en l'ostel de son mestre. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 61).

**II.** - "Sentiment d'oppression"

**A.** - "Angoisse, anxiété oppressante" : Et si voy qu'a destruccion Ma femme muert pour son enfant. Ou est le cuer qui ne me fent De dueil, d'*angoisse* et de meschief ? (Mir. enf. ress., 1353, 63). De honte et d'*angoisse* se porte Devant lui a la terre morte (DESCH., M.M., c.1385-1403, 334). Mais nul n'y passe qui n'y sue, Pour l'*angoisse* du trespasser (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 104). Le cuer m'estraint ; *angoisse* me queurt seure. (CHART., Compl., 1424, 327). Aussi vault moult, celle saison, Eviter, par toute raison, *Angoisse*, paour, tristesse, ire, Comme choses qui pevent nuire. (LA HAYE, P. peste, 1426, 111). LE CHRESTIEN. (...) Hélas, las, hélas, las, Consideré mon cas Qui sonne si trescas, N'est que desesperance. Fortune par oultrance Me tient icy en trance Sans nulle recouvrance, Mais malheur a grant tas. Quant je voy ceste dance Qu'i convient que je dance En *angoisse* et meschance, Je peulx bien dire hélas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 73).

**Rem.** Cf. aussi : Puis si fiz a Dieu ma prière Et mes petites oreisons, Que par sa grace vrais pardons Me fust donez de mes mesfaiz, Si qu'il li pleüst que le fais, L'enui, la peine et la dolor, L'*anguisse*, l'ire, la tristor Que me convenoit sostenir Me donast par son douz plaisir En paciënce recevoir (Le Songe vert, éd. L. Constans, c.1395. In : Romania 33, 1904, 502).

- *En angoisse de coeur* : ...en grant *angouisse* de coer (FROISS., Chron. D., p.1400, 522). [Les gens de Calais se désolent de voir partir leurs six bourgeois] Ensi en plours et en cris et en grans *angouisses* de cuers dolereus les amena mesires Jehans de Viane jusques a la porte et le fist ouvrir. (FROISS., Chron. D., p.1400, 845).

- "Angoisse métaphysique" : Lors est [l'âme] de souspirs tourmentée De la longue *angoisse* qu'elle a (DESCH., M.M., c.1385-1403, 214).

. *Angoisse interieure* : Car plusieurs chouses et aultres singulieres addicions y eusse adjoustees en plus grande declaracion, se paix, tranquillité, temps, espace et congruité me feust venue et opportunité, lesquelles j'ay differees a cause de briefté et d'*angoisses* interioires et de maintes passions exterioires. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 162).

- *Angoisse de + inf.* "Besoin oppressant de + inf." : Augustin (...) tesmoigne au livre des Confessions, disans : "Tous les livres que ilz appellent des ars liberaulx, orendroit j'ay, trefelon serviteur de couvoitise, leu par moy seul et les entendi. Tous ceulx de l'art de parler et de diviser, tous ceulx des divisions, des figures, de musique et des nombres, je les entendi et leu sans grant force et sans ce que nul le me monstrast. Tu sçais, mon Seigneur, mon Dieu, car la hastiveté de mon aprendre et l'*engouesse* d'entendre est ton don..." (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 798).

**B.** - "Souffrance morale oppressante, violente" : ...po estez senez Qui tel dueil ore demenez Ne telle *angoisse*. (Mir. emp. Julien, 1351, 181). [Un père s'adresse à son fils] Mais nous avons depuis eü Pluiseurs pencers [l. pensers] entrelaciés De grans *angouisses*, ce

saciés, Que de nous ensi partesistes, Pour tant que congié ne presistes A vostre mere, ne a moy, Ne a vostre sereur ; en foy Ne sçai comment, par nul affaire, Si briefment le peuistes faire. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 239). Hé ! mes amies, Je pert mon filz qui tant est gent, Tres bien le sçay, mon cuer le sent, Dont j'ay le cuer triste et noircy, Tellement qu'il me fault droit cy Pasmer d'*angoisse* que j'en ay. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 178). Et comme elle vey le chevalier en tel point, elle perdy toute contenance et fut tant outtree qu'elle ne regarda a honte ne a *angoisse*, car par le commandement d'Amours elle se aproucha sy pres du pacient que leurs deux viaires touchèrent ensamble, et comme ravie d'Amours dist : ... (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 116). Tu scez, mon filz, que ta puissance Conforte toute creature Qui pour toy *angoisse* tresdure Vuellent pourter et endurer (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 114).

- *Angoisse prevue est à demi passee* : ...*angoisse* preveue est a demy passee. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 14). ...je mettray avant ce que je porray sentir de l'art d'astronomie tout ouvertement et sans crainte nulle, affin que ceux qui en eux mesmes se jugeront parchoniers du malheur aient provision sur leur fait et soient deliberés d'attendre le cop, car *angoisse* prewue est a demy passee. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 905).

**III.** - "Tourment physique ou moral imposé à qqn" : Et si muast la nature De Refus et de Dangier, Car par ces deus tant endure De painne et d'*angouisse* dure Ne la diroit creature (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 72). ...et ainsi prant et pille ce que lez povres, en la sueur et grant *engoise* de leurs corps, ont loyaulment gainné et acquis : c'est de nostre chevalier la proye, c'est dont il se monte, c'est dont il se cointaie. (Songe verg. S., t.1, 1378, 15). Le Saint Esperit vous gart tous A tous jours de mal et d'*angusse*. (Gris., 1395, 23). Nommez en ung [parmi les saints], se vous pouez, qui soit venus a ceste bienheureuse gloire sans avoir cuer doloireux, sans souffrir peine, *angoisse* et tribulacion : Per multas tribulaciones oportet intrare in regnum celorum. (GERS., Déf., 1400, 220). Puiz a esté déclaré estre attaint et conveincu de crime de lese magesté (...) et condempné en chartre perpetuel à pain de doloire et eaue d'*angoisse* (BAYE, II, 1411-1417, 249).

- *Faire manger qqn de l'angoisse*. "Le livrer aux tourments" : Souventesfois me sert Dangier, Sifait Courroux outre mesure, Nuyt et jour si me fait manger De l'*angoisse* qui est trop dure (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 99).

- "Oppression, exaction exercée sur qqn ; vexation" : ...les faiz, labour, *angoisses*, tourmens et peines de cuer, de corps, de conscience, et perilx d'arme que tu [la couronne de France] donnes a ceulx qui te portent sur leurs espauls (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 162). Il se fait appeller Jhesus, Ung homme saint et vertuable : En tout nostre enffer n'y a dyable A peine qui ne le congnoisse Et a qui n'ait fait tant d'*angoisse* Qu'il n'est a dire ne sommer. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 312).

- *Poire d'angoisse*. V. *poire* v. Lexiques

- Au plur. "Tourments" : ...comme ta vertu soit si grande que par vraye foy sont reprimez toutez affections perverses, et toutes tribulations et *angoisses* tantost surmontés (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 33). Fortune ! sont ce de voz dons, *Engoisses* que vous aportés ? A present vous en deportés, Ce sont trop doloireux guerdons. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 442).

- *Par les angouisses Dieu* (Juron). "Par les tourments que J. C. a endurés lors de la Passion" : Par les *angoisses* Dieu, moy lasse ! (Path. D., c.1456-1469, 130).

**REM.** Sans doute faut-il lire *angouisce* dans l'ex. suiv. (Scheler, *Gloss. Geste Liège*, 29) : Là recomenche guerre d'*angouiste* et de miseire, Mais Flamens sont lasseis. (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.1, a.1400, 619). L'interprétation par un latinisme (*angustia*) serait peu vraisemblable. [R. M.]

**ANGOISSEMENT, subst. masc.** (angoissement)

[T-L : *angoissement* ; GD : *angoissement* ; AND : *anguissement* ; FEW XXIV, 574b : *angustiare*]

"Tourment (?)": Or parle JUDAS a Jhesus. Sire, ces oyniemant sont perdus. Meins denier l'oss ont vandus Pour donné ad ces gens Que après vous moront de faynt. Messire, dictes apertement Pourquoi avés sofrit tel *angoycemant*. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 174).

**REM.** Défini par "violence" (avec un point d'interr.) par l'éd. et par "importunité" ds FEW. Peut-être leçon fautive : comme le fait remarquer l'éd., le passage corresp. dans la *Passion des Jongleurs*, éd. A. Joubert Amari Perry, vers 139 et dans la *Passion du Palatinus*, éd. G. Franck, vers 101, présente la leçon *gastement* "gaspillage", qui s'accorde bien au texte évangélique (*Marc* 14, 4 ; *Math.* 26, 8). Ex. de CHASTELL. (éd. Buchon), au sens de "tourment", ds GD I, 292c ; leçon *dégoisement* ds CHASTELL., *Chron. K.*, t.4, c.1456-1471, 6.. [J.-L. R.]

**ANGOISSEEMENT, adv.** (angoissement)

[GD : *angoisseement* ; AND : *angoissément* ; FEW XXIV, 574b : *angustiare*]

"Violamment" : La le navra le fel sy [*angoisseement*]... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 71). Et sans aultre parlement, ilz commencerent illec une bataille felonnie et dure a si grans cris que l'en n'y eut pas oy Dieu tonner. Car toutes les femmes et les enfans de la cité y acoururent, en plourant et criant sy *angoisseusement* [ms. : *angoissement*] que l'en ne le sçairoit mettre par escript. (LEFÈVRE (R.), *Hist. Jason P.*, c.1460, 186).

**REM.** Cf. *R. Ling. rom.* 47, 196. [R. M.]

**ANGOISSER, verbe** (angoisser)

[T-L : *angoissier* ; GD : *angoissier* ; GDC : *angoissier* ; AND : *angoisser*<sup>1</sup> ; DÉCT : *angoissier* ; FEW XXIV, 574a : *angustiare* ; TLF III, 24b : *angoisser*]

**I.** - Empl. trans. "Tourmenter, harceler" : De toutes pars me tient *engoisse* Qui mon cuer destreint et *engoisse*. (MACH., C. ami, 1357, 7). ...un vaillant prince (...) Fu esleüs et apellez Pour aler (...) sur le riche roy Mitridatés le fort poissant, Qui les aloit moult *angoissant* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 7). Trop les vont les Grioux *engoissant*, Petit pevent, mais estre estable (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 250).

- [De souffrances physiques ou morales, de tourments...] : Car tes tourmens, qui sont apers Aus gens, me sont aussi ou cuer ; Et m'*engoissent* si pour toy, suer, Qu'a paine sçay je mais parler. (Mir. enf. ress., 1353, 57). Joseph, eu temps de son *angoisse*, Qui son cuer destreint et *angoisse*, Garda et tint le mandement De la loy son Dieu telement Qu'il en fu puis sires d'Egypte (MACH., C. ami, 1357, 58). Las ! mon mal m'est plus *angoissant* Qu'avant ce que fusse a confesse (Mir. emper. Romme, 1369, 305). NOSTRE DAME. (...) Mais, non obstant ta passion, Mon dueil, ma lamentacion Dont je fus et suis fort pressee Pour la cruelle extorcion, La pitoyable exaccion Ne m'a pas si fort *angoisee* Que j'aye en rien ma foy blessee Ne vraye esperance lassee, Mais

crois sans variacion Qu'en la journee commancee, A la joye de ma pensee, Verray ta resurreccion. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 386).

- [D'une insatisfaction physique (p. ex. la soif)] : Que nient qu'idropiques pert La soif qui l'*angoisse*, en bevant, Ensi quant Biautés est devant, Regars n'est de sa soif delivres, Ains a plus soif, com plus est ivres (ACART, Prise am. H., 1332, 40).

- [De la mort] : Bien scey que Dieu mon poair froisse Et sent ja la mort qui m'*angoisse*. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 116).

**II.** - Empl. intrans. "S'inquiéter, être tourmenté" : Et ainsi, maugré sien, croisçoit Cil en loz, dont il *angoissoit*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 29).

**III.** - Empl. pronom.

**A.** - "Être exaspéré" : Voirs est que lievre est une beste Duquel moult ennuye la queste, Maiz ce n'est [qu'] a ceulx qui n'ont mie De le bien querrir la maistrise Et qui ou lit ne le congnoissent. Pour ce trop plus tost s'en *angoissent*, Et leur tourne a grant desplaisir Quant longuement leur faut querrir. [Éd. : "être embarrassé"] (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 396).

**B.** - "S'inquiéter, être tourmenté" : Un priour i out ancien, Ascelin, un bon crestien. Quant lez vit plourer touz ensemble, Si va donc et si lez assemble Et dist : "Bien marriz ressemblez Pour nostre mestre qu'est emblez. Bien vei que le voulez suir Et ovec lui voulez fuir (...)". A tant sont departiz plourant ; Après leur mestre vont courant Lez moines, ou eulz leur mesnie, Entour .XXX., ne cessent mie. Puis vont après lez chapelains ; O eulz se tiennent, mes vilains Sont trop, quer point ne lez connoissent. Ce font semblant que trop s'*angoissent* Que de si pres lez vont suiant, Et vont o eulz par tout fuiant. (Vie st Evroul S., c.1350, 121).

**IV.** - Part. passé en empl. adj. "Tourmenté, harcelé" : Or suis j'*angoissée* de touz Les coustez que femme peut estre : Je voy mon compaignon mort estre ; Je voy pére et mère en peril D'estre a honte mis a essil ; Je mesme sui prise et liée (Mir. femme, 1368, 202).

**Rem.** L'ex. suiv. fait difficulté : ...tout l'air sambloit estre engroisiz [var. tout leur sembloit estre *angoissē*] et puant pour la puenteur des charoignes et des malades (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 15). "Angoissant" ? L. *angoisse* ?

V. aussi *angusté* [R. M.]

**ANGOISSEUSEMENT, adv.** (angoisseusement)

[T-L : *angoissos* (*angoissosement*) ; GD : *angoissosement* ; AND : *anguisusement* ; FEW XXIV, 575a : *angustiosus*]

**A.** - "Dans la souffrance, dans l'angoisse" : ...lequel doubz Jhesu par seule dilection si chierement et si *angoisseusement* son peuple charitablement a volu racheter (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 75).

- "En manifestant la souffrance, la douleur, l'angoisse" : ...j'entrouÿ, moult hautement, La voix d'un cueur qui se plaignoit Et disoit *angoisseusement*, Ains que son mal renforçoit, "(...) Je sui ainsi vestu de noir, Comme l'en me puet aviser, Pour ce que je ne puis savoir Se ma dame me doit amer..." (GARENC., Poésies N., c.1390-14, 76). Pour tant elle ainsi plourant et *angoisseuse* [var. ploura *tresangoisseusement*] appella sa chamberiere (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 516). Et sans aultre parlement, ilz commencerent illec une bataille felonnie et dure a si grans cris que l'en n'y eut pas oy Dieu tonner. Car toutes les femmes et les enfans de la cité y acoururent, en plourant et criant sy *angoisseusement* [ms. : *angoissement*] que l'en ne le sçairoit mettre par escript. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 186). Lors soupira la damoiselle En plorant *angoisseusement* (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 225).

**B.** - "Violamment" : Auquel logis devant Corbueil messire Mauroy de Saint-Léger fut féru d'un vireton parmy la jambe si *angoisseusement* qu'il en demoura affolé et en clocha grandement tout le temps de sa vie. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 227). Et puis se rencontrerent de ce coup tant *angoisseusement*, corps contre corps, qu'il n'y eust chaingle qui ne rompist (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 37). Et le Chevallier Sauvage, a chief nud, le fiert ou comble de l'escu tant *angoisseusement* qu'il le fait tumber et son cheval tout en un mont. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 59). Et de celle course se rencontrerent tellement de corps contre corps qu'ilz porterent l'un l'autre par terre estendus moult *angoisseusement*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 130). Et le chevalier, qui venoit de toute sa force, fery Troÿlus sy *angoisseusement* qu'il fist tumber cheval et maistre tout en un mont (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 294). ...et le chevalier fut atteint de tel randon que lui et son cheval tumberent par terre tant *angoisseusement* que le cheval rompi sa dextre jambe et son maistre fut comme tout desrompus du cop qu'il tumba. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 466). S'aherdi Jourdenet par flans et par costez Si *angoussusement* que tantos fust finés (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 32). Et a ces parolles s'est le chevalier teu, comme cellui qui a son plaisir ne pavoit mie bien parler par la mort et griefve malladie qui son cueur destraignoit *angoisseusement*. Si n'en fu Mabrien gueres joyeux pour tant que autant lui en pendoit devant ses yeulx comme il veoit advenir au chevalier. (Mabrien V., 1462, 227). Envoye moy ung glaive de ton trosne haultain, lequel me pugnisse et me bate fort et *angoisseusement* par penitence, car je suis digne de recevoir une grande discipline. (MACHO, Esope R., c.1480, 173).

- [Dans le domaine de l'amour] "Avec violence, avec passion" : Frere, se dist Tristan, la dame ay enamee Sy *angoisseusement*, c'est verité prouee, Que je ne puis durer ne soir ne matinee ; Mais pour l'amour de lui et sa beaulté paree Y sera tellement ma jouvente esprouee Que se bras ne me fault, ou brise mon espee, G'y feray tellement qu'el sera achetee. - Frere, dist le bastart ou proesse est entee, Et je vous aideray de bon ceur l'ajournee, A ffin que vous ayés mon antain espousee. (Tristan Nant. S., c.1350, 605).

**C.** - "Au plus haut point, d'une manière extrêmement pénible, gravement" : Quant Olofernez entendi qu'il avoit perdue la femme qu'il desiroit a avoir pour seulement la deffaulte d'un seul chevalier, si fut *angoisseusement* courrouciez (Bérinus, I, c.1350-1370, 333). ...du chevalier, qui estoit couché tout nud entre les blans draps, moult *angoisseusement* navré. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 136). Et quant le chevalier se vey enclos, il se sey sus l'un des poissons, las et traveillié *angoisseusement*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 279). ...car au choir il recouvra sus moy et me navra *angoisseusement* en mes genitoires. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 778). [R. M.]

**ANGOISSEUSETÉ, subst. fém.** (angoisseuseté)

[GD : *angoisseuseté* ; FEW XXIV, 575a : *angustiosus*]

"Angoisse" : Anelositas .tatis : *angoisseusetés* anxietas (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 21).

**REM.** Ex. de GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360, ds GD I, 292c. [R. M.]

**ANGOISSEUX, adj.** (angoisseux)

[T-L : *angoissos* ; GD : *angoissos* ; GDC : *angoissos* ; AND : *anguissus* ; DÉCT : *angoissos* ; FEW XXIV, 575a : *angustiosus* ; TLF III, 25b : *angoisseux*]

**A. - Sens actif**

**1.** "Qui tourmente, qui cause du tourment ; violent, cruel, poignant"

**a)** [De choses concr.] : Les oiseaulx en eulx se ferirent, Montl en portèrent et perirent, C'oncquez puis l'heure que ilz vindrent Sy horrible estour ne soustindrent, Sy mal, si chault, si *angoisseux*, Sy pesme, ne si douloureux. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 159). Or ne pouet plus porter la sayecte *angoisseuse* (Livre Rossignol. N., c.1400-1420, 77). Et dura la bataille si *angoisseuse* et si perilleuse des deux pars des l'eure de prime jusques a soleil couchant que on ne pouoit savoir qui en avoit le meilleur. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 52). Et s'entredonnerent sy *angoisseux* copz qu'il n'y eut escu ne haubert qui ne fut perché (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 365). Ja soit ce, tres hault et puissant prince, que la froide, merveilleuse, trenchant et *angoisseuse* bize ait convertit mon encre en glace, ma plume en corne et mon pappier en pierre blanche (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 277). Jamais je n'euz *angoisseuse* [l. *angoisseuse* ?] traverse Que par ses deux trop heureuses armeures. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 9).

**b)** *Douleur, deuil, peine, maux, déplaisir... angoissex* : Mais Rosane sur tous d'iceulx Mena ung fort doeuil *angoisseulx*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 175). ...car aucunes fois les tristeces et les douleurs que l'en actent ou que l'en creint sont grandes et *angoisseuses*. (ORESME, E.A., c.1370, 178). Et vous devez savoir que les bonnes gens du pays, qui orent leur seigneur perdu, furent moult doulens (...). Or il est bien verités qu'il n'est douleur, tant soit *angoisseuse*, qui ne s'adoucisse sur le tiers jour. Les barons du pays conforterent la dame et ses enfans a leur pouvoir, et tant firent que leur douleur s'assouaga. (ARRAS, c.1392-1393, 29). Las ! toutesfoiz mon mal present et celui de lors ne sont pas a comparer, car je soustiens tres plus *angoisseuse* peine que celle du monde. (GERS., Déf., 1400, 228). Cueur, a qui prendrez vous conseil ? A nul ne povez descouvrir Le *tresangoisseux* desplaisir Qui vous tient en peinne et travail ! Je tiens qu'il n'a soubz le soleil, De vous plus parfait vray martir. (...) Ce n'est que mort d'ainsi languir (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 308). ...se je ne voy le gracieux mire de mon mal *angoisseux*. (Comte Artois S., c.1453-1467, 106). ...tant et si tres tant sont les *angoisseuses* peines et dengiers (LA SALE, J.S., 1456, 28). Toutesvoves ledit chevalier, par maladie d'amour aggravée, longuement norrye en son cueur, a souffert l'*angoisseuse* et travaillable paine qu'il n'estoit plus puissant de porter ne souffrir (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 155). Il te vient bien de cuer parfont Et d'une bonté merveilleuse De pardonner a ceulx qui t'ont Donné poine si *angoisseuse* ! (Pass. Auv., 1477, 216). Et ta povre mere piteuse, Voyant ceste peine honteuse Qu'on te faisoit, Dieu scet lors s'elle se taisoit, Voyant douleur tant *angoisseuse*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 832-833). D'*angoisseux* deuil me veiz circonvenu (GUILL. CRÉTIN, Déplor. Okergan, c.1495-1499. In : *Chrestom.* R., 282). La fut certes la turbe de tous ceulx, Qui ont eu playes[,] souffert maulx *angoisseux*, Et enduré meinte mortelle offence (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 350).

**c)** [De la mort (cliché)] : A mort, lasse ! , voire honteuse, Et si laide et si *angoisseuse* Que du penser m'esbahis toute. (Mir. enf. ress., 1353, 70). Et morroient de mort honteuse, Dure, diverse et *angoisseuse* (MACH., Voir, 1364, 3189). ...par quoy destinez Estes

a mort perpetuelle, Si *angoisseuse* et si cruelle Que bouche ne la pourroit dire (Mir. st Ign., 1366, 97). Contre toy, Mort douloureuse et despite, *Angoisseeuse*, maleureuse, maudite, Et en tes fais merveilleuse et soudaine, Ceste complainte ay fourmee et escripte (CHART., Compl., 1424, 321). Bien est voir qu'en temps et en lieu Par sa grant doulceur, le vray Dieu Pour sauver home devint homme, Qui s'estoit forfait par la pomme, Et en la crois laide et honteuse Souffrit mort dure et *angoisseuse*, Toute vois bonne et profitable. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 142). ...contre Vous, Seigneur Dieu, j'ay grandement mespri(e)s, peché et offensé et tellement que je suis digne de souffrir ceste dure mort, et cent foys plus *angoisseuse*. (Belle Maguel. C., 1453, 33). LE CRESTIEN [à Saint Nicolas]. (...) Ressuscité a ton adveu Ay esté de mort moult piteuse, Douloureuse, *Angoisseeuse*, Pris des mains du faulx ennemy (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 155).

**d)** [Dans le domaine de l'amour] : Je sui jaloux et acoupi, S'ai l'*angoisseuse* flame ou pis, Qui autant m'art et grieve et cuit Que tous li feus d'enfer, ce cuit (MACH., Voir, 1364, 7139). Je meurs de soif en couste la fontaine ; Tremblant de froit ou feu des amoureux ; (...) Je joue et ris, quant me sens douloureux ; Desplaisance j'ay d'esperance plaine ; J'atens bon eur en regret *angoisseux* ; Rien ne me plaist, et si suis desireux (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 156).

**e)** [De pers.] : Femmes ont mal espirement, Lour coraige va comme vent. Tropt grandement sont perilleuses. Elles font guerres et content, Quart [var. car] plus sont males que serpent. Diverses sont et engigneuses [var. *angoisseuses*] (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 149). [Seul ex. ; l'Éd. trad. à tort par "tourmenté"]

**Rem.** On peut ajouter aussi l'ex. suiv. : : Helas ! helas ! dist-il, que poroy devenir, Quant de tous costeis voy mon paais envaiir ! A tous costeis me sunt *angosseus*, repentir Ne me puis des mals que j'ay volut bastir (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 616). Scheler, *Gloss.*, 29, traduit par "Des ennemis qui me pressent". L'Éd. propose de lire *angosses* (angoisses).

- [D'une abstraction personnifiée] : Car Desplaisir avec Dueil *angoisseux* M'accompaignent combien que seul je soye. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 156).

**2.** "Qui cause de l'angoisse, angoisissant" : L'estrage est puis de mauvese onde, *Angoisseeus* et tresperilleus (DESCH., M.M., c.1385-1403, 198). ...pour la instruction des personnes desirans resister contre (...) faulces opinions et mouvans questions en la foy catholique, vasillacions douloureuses et persuasions *angoisseuses* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 161).

**3.** "Hostile, contraire à qqc." : [Un courtisan flatteur prédit à Xersès ce qui adviendra à ses ennemis] Et l'autre disoit que les mers estoient *angoisseuses* aux navires [des ennemis], les chasteaux aux chevaliers, la terre ruide et champestre aux gens de pié et le ciel aux saiettes des Medois. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 144). [Seul ex.]

**B. - Sens passif**

**1.** [D'une pers., de son âme, de son coeur...]

**a)** "Qui est pressé d'angoisse, d'anxiété ; angoussé" : Si n'i osa mettre son eve Ne comment passer ne saveit, Quer pont ne planche n'i avoit. *Angoessous* fu, si pria Dieu Que il peüst passer cel lieu. (Vie st Evroul S., c.1350, 154). ...quant je me vy tout seulx, Triste devins et *angoisseux* Et tant dolent, voir vous diray, A po ne me desesperay. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 134). Les Rommains (...) Se logierent hors de la plaine, Entre la riviere et yceulx, Qu'ilz feront mas et *angoisseus*. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 2). LE PEUPLE. Haa, mere, jadiz habondant et plantureuse de prosperité et

ores *angoisseuse* et triste du declin de ta lignee (CHART., Q. inv., 1422, 20). DIEU. Or, est mon chier filz venerable Passé le pas tres destresseux De la mort, las et *angoisseux*, Par piteuse execucion. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 348). Dolente moy, maleureuse, Las, comment suis *engoyceuse* ! Jamais je n'y aray liesse, Maisque tousjours toutes tristece. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 119).

- *Estre angoisseux de coeur* : ...[la comtesse de Montfort, assiégée dans Hainnebont et sans espoir de secours était] moult *angoussouse* de coer (FROISS., Chron. D., p.1400, 523).

- [Dans le domaine de l'amour] : Mais ce qui plus le fait [mon coeur] estre *angoisseus* Et qui plus croist la douleur qui me dure, C'est qu'à chascuns est humbles et piteus Vos gentis cuers, hélas ! et il ne cure Ne pité n'a de ma douleur obscure (MACH., Bal., 1377, 543). Je n'ay nul mal fors que par vous, Ne ne puis guerir que par vous. Hélas ! je sui si *angoisseux* Que je ne fine, ainsi m'aist Dieux, De dire, mais ce n'est qu'a vous - (Belle, pourquoi ne m'amez vous ?) (GARENC., Poésies N., 1400-1415, 63). ...les tres *angoisseux* cuers des loyaus amans (LA SALE, J.S., 1456, 28).

**b)** "Tourmenté, harcelé" : Ilz jugent nices ceulz qui mettent toute leur cure a oyr parler de Dieu par Escripiture ou sermon, a parler a luy par sainte oroisson et meditacion, et sont nus, familleux, povres, souffreteurs, *angoisseux*, hayz, moquez pour son amour (GERS., P. Paul, a.1394, 515).

**Rem.** Il est difficile de distinguer les acceptions a) et b).

**2.** [De la manifestation d'un sentiment pénible, d'une souffrance...] "Qui est causé par l'angoisse" : ...des beaux parlers (...) je me passe pour venir aux secrez plains, pleurs et tres *angoisseux* souspirs que le tresdoleureux cuer de Madame faisoit du partement de son ami (LA SALE, J.S., 1456, 240). Et puis, après icelle lictiere, aloient à pié, deux et deux, tous les officiers de l'ostel dudit defunct, aussi tous vestus de dueil *angoisseux* lesquelz il faisoit moult piteus veoir (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 22). Or est vray qu'après plains et pleurs Et *angoisseux* gemissemens, Après tritresses et douleurs, Labeurs et griefz cheminemens... (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 29).

**Rem.** Cf. aussi : Icy commence l'oroyson De parfayte devocion Que [Bede] venerable prestre Escrisist de Jhesus son maistre ; Des sept paroles trespiteuses, Treshumbles et *tresangoyseuses*, Qu'il dist en l'Abre de la Croys. (Les sept paroles du Christ en croix, c.1400-1500. In : Romania 111, 1990, 269). [R. M.]

**ANGUELAGE, subst. masc.** (anguelage)

[Ø]

"Angle ?" : Soubz le ciel n'a ne voie ne mucette Que je n'y ceure et quiere l'*anguelage* [var. *angulage*], Et que droit là ne taste à ma loucette, Se riens y a qui me serve à molage, A pierre, à chaulx, à riche emmantelage, Selon l'object compris en ma pensee (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 151). [R. M.]

**ANGUILLARD, subst. masc.** (anguillard)

[FEW XXIV, 568b : *anguilla*]

"Pêcherie d'anguilles"

**Rem.** Doc. 1405, 1480 ds M. Roques, *Mél. J. Haust*, 1939, 348. [R. M.]

**ANGUILLE, subst. fém.** (anguille)

[T-L : *anguile* ; GD : *anguille* ; GDC : *anguille* ; AND : *anguille* ; FEW XXIV, 567a : *anguilla* ; TLF III, 27b : *anguille*]

**A.** - "Poisson d'eau douce qui a la forme d'un serpent, anguille" : Cestui fut envoyay en Flandres pour aucuns differans, l'an qu'il predist des grandes glaces et en veriffiant sa prenosticacion, trouva en Brebant inumerable nombre d'*anguilles* yssans des paluz pour la froidure et glace vehemente et se putreffierent... (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 115 v°).

- *Glisser comme l'anguille* : La lengue mal gardee glisse comme l'*anguile*, perce comme sayete, tolt amis et multiplie ennemis (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 224).

- [Dans les préparations culinaires] : ...pastez de saumons (...) et d'*anguilles* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 164). ...et puis prennés voz especes selon la quantité de vostre boullon (...) et lancés par dedans vestres *anguilles* (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 168). Pour l'endemain, la dinee pour ceulx qui ne mangent nulles chars : la saleure de grosses *anguilles*, grosses troictes salees, et de pallees et les arencs (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 169). ...de belles et grosses *enguilles* fresches (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 173). ...grans et grosses *anguilles* renversees a la galentine (LA SALE, J.S., 1456, 252). On ne doit point laisser [mengier] aux jennes filles de teste de mouton ne des piés, ne de creste de cocq, ne de nulle *anguille*, pour le mal saint Leu. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 119). LE PREMIER FOL (gentilhomme). Carpes, brochetz et esturgeons, Confites en belles especes, LE SECOND FOL (marchant). *Enguilles* rouges, LE TIERS FOL (laboureur). Escrevisses (Folle Bob. P., c.1500, 258).

- Prov. *Il n'est pas toujours cours d'anguilles*. "Tout ne passe pas toujours aisément (?) ; les gens habiles aussi peuvent se faire prendre" (cf. Prov. H., 41a et J. Morawski, *Prov. fr.*, 1925, n° 921, 34) : Quant les povres gens vous requierent, Vous ressemblez estre endormis, Mais les riches ont ce qu'ilz quierent, S'en voz mains ont foison d'or mis. Ung jour serez bien desdormis : On verra voz barrats et guilles. Il n'est pas tousjours cours d'*anguilles*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 64).

**Rem.** L'anguille se reproduit dans la mer des Sargasses ; ainsi l'anguille peut être classée aussi parmi les poissons de mer : L'en n'a de mer poisson qui le cuer taigne, Qui ne soit gros, deffendus et nuisens, Seiches, rayes, hanons, pesche villaine, Carpe, *anguile*, tanche, lymon flairens ; Uns malades en seroit hors du sens. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 182). Et pour tant que le daulphin est roy des autres poyssons de mer il se mectré premierement le daulphin, congres, mojons, merlus, soles, rogés, dorades, pleybs, turbo, langoustes, tont, esturjon, saumon, melletes, sardines, chatagnies, moles, *anguilles*, boz marins, ree, cepes, arany marine, anchues, *anguilles*, tant freis comme salés. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 135).

**B.** - P. anal. "Bateau allongé (de 40 à 45 pieds de long)"

**Rem.** cf. GD I, 294c : cite un ex. du XV<sup>e</sup> s. ; les autres sont du XVI<sup>e</sup>. [R. M.]

**ANGUILLÉ, adj.** (anguillé)

[FEW XXIV, 568b : *anguilla*]

"Qui ressemble à une anguille"

**REM.** Cf. H. Lewicka, *La Dér.*, 1960, 233 (*Jehan l'Anguillé*). Le FEW ne relève le mot qu'à partir de «AcC 1838». Peut-être est-ce l'*Anguille* ? [R. M.]

**ANGUILLERECH, adj.** (anguillerech)[GD : *anwillerech* ; FEW XXIV, 569a : *anguilla*]

"Propre à la pêche aux anguilles"

**REM.** Doc. 1395 (Valenciennes, *anwillerech*) ds GD I, 305b. [R. M.]**ANGUILLETTE, subst. fém.** (anguillette)[T-L : *anguilete* ; GD : *anguillette* ; FEW XXIV, 568b : *anguilla*]

"Petite anguille" : *Anguillectes* fresches. Estauvees et tronçonnees, cuictes en eauce avec foison de percil, puis mectre du frommage lesché. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 233). ...ou l'erbe nullement Ne couvroit l'eau, estoit si proprement Sur le gravier le poisson joliment Nageant parfois, La belle loche et le vairon ouvois Et l'*anguillette*, la truite et le vendois Et le gardon et le becquet tout cois... (RENÉ D'ANJOU, Regn. et Jann. R., c.1457-1461, 58). [H. G.]

**ANGULAIRE, adj.** (angulaire)[GDC : *angulaire* ; AND : *anguler* ; FEW XXIV, 570a : *angularis* ; TLF III, 29a : *angulaire*]

**A.** - "Qui forme un angle" : Se le ciel estoit de telle figure *angulaire* et il fust me circulièrement comme si est, il convendroit que les angles [passassent] par une espace wide (ORESME, C.M., c.1377, 388). ...et sy est aussi de la plus grant capacité, car qui comprimeroit le cercle et ramenroit a figure quarree ou a aucune autre *angulaire* figure, le cercle comprendroit plus grant espace en soy que ne feroit la figure *angulaire*, et aussi fait l'espero ou regard des autres figures corporeles. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 643).

**B.** - En partic. *Pierre angulaire*. "Pierre située à l'angle d'un bâtiment et jouant un rôle primordial dans le soutènement de celui-ci"

- Au fig. [Appliqué au Christ, cf. *Ephés. 2, 20* ; *Jere Ep. de Pierre 2,6*] "Fondement de l'Église" : ...et la pierre du philosophe, c'est assavoir la vraye pierre par l'apostre saint Paul declairee, qui est vraye pierre *angulayre*, qui conjoint les deux paroiz ensemble a la perfection de l'eglise et a vie pardurable. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 568). Et a l'edification de cestui precieux fondement de Saint Pol, c'estassavoir a l'incarnation du benoit fil de Dieu ou ventre de ceste benoite vierge, le Saint Esperit maistre masson, ceste benoite et souveraine vierge aminstra la prumiere pierre, qui est dite pierre *angulaire*, qui conjoint lez deux paroiz en un (MÉZIÈRES, Sustance H., 1396, 72). Je te salue, des doulx plus delicieux, Le plus des plus begnins, le plus piteux, Celeste pain, vraye *angulaire* pierre. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 92). Je te salue, monarce sur tous lieux, Celeste pain, vraye *angulaire* pierre Et, se je n'ay dons a toy bien decens, Excuse moy. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 309).

. [Appliqué à la Vierge] : OROISON A LA VIERGE MARIE. Vous estes du mondain fabricque Chief d'oeuvre exquis, colonne et bricque, Precieuse pierre *angulaire*, Pillier de la foy catholicque (MOLINET, Oroison a la Vierge Marie, c.1500. In : Dupire, Gloss., 488). [R. M.]

**ANGULATION, subst. fém.** (angulation)[FEW XXIV, 572b : *angulus*]

"Fait de se mettre/d'être mis dans un coin ; ce qui est dans un coin" : *Angulacion* est chose enanglée ou muciee. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 49). [R. M.]

**ANGULE, subst. masc.** (angule)[GDC : *angule* ; FEW XXIV, 572b : *angulus*]

MÉD. *Angule de l'oeil*. "Coin de l'oeil" : Item, il sont aucunes vaines es *angules* des yeulx vers le front et sont saigniés es passions des yeux, mais devant fault saigné la cephalique. (Rég. santé corps C., 1480, 169).

V. aussi *angleD* [H. G.]**ANGULEUSEMENT, adv.** (anguleusement)[GDC : *anguleusement* ; FEW XXIV, 570b : *angulosus* ; TLF III, 30a-b : *anguleusement*]

"De manière anguleuse"

**REM.** *Jardin de santé*, c.1500, ds GDC VIII, 123c. [R. M.]**ANGUSTE, adj.** (anguste)[GDC : *anguste* ; FEW XXIV, 575b : *angustus*]

"Étroit, serré" : Entre lesquelles isles ou montaignes, y a ung passage *anguste* appellé le destroit de Marrocq, par lequel l'Oceean, qui vironne le monde, par cours impetueux descend en la grant mer. (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 177). De la se transporta Herculés sur le rivaige de la mer, laquelle, comme Thymeus afferme, est si *anguste* et estroicte qu'elle n'a que treize estades de large. (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 181).

- Au fig. : ...de sa douleur *anguste* (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 112). [R. M.]

**ANGUSTÉ, adj.** (angusté)[FEW XXIV, 574b : *angustiare*]

"Tourmenté, harcelé" : Eurialus estant en ce torment, *Angusté* autant com pourroit dire, Prenoit conseil a soy avisement En meditant qu'il pourroit faire ou suyre (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 101).

**REM.** Cf. aussi GD I, 295a : *angusté*, subst. fém., "détresse, souffrance" (a. fr.). [R. M.]

**ANHELER, verbe** (anheler)[GD : *aneler* ; FEW XXIV, 579b : *anelare* ; TLF III, 32b : *anhéler*]

**A.** - "Respirer" : ...anelo. las : *aneler*, aspirer, travailler (Aalma R., c.1380, 18). Sa poictraine moult *anhelle* et respire (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 294).

**B.** - Au fig. "Aspirer fortement à qqc., désirer, viser qqc." : ...par les tabules que m'avez dirigees par le lateur de ces presentes, ostendez vous estre *anelant* que puisse fulcir et decorer vostre ditte festive matrimonie... (Lettre Philippe, c.1450. In : *Chrestom.* R., 113). Premièrement, trop grant appetit de vengeance qui est souvent le plus dommageable à celluy qui se veult vengier, comme il appert de Hector, qui sur tous aultres *haneloit* la mort et destruction d'Achilles, pour ce qu'il estoit le plus vaillant homme du party contraire. (MILET, Épître épilogative, éd. M.-R. Jung, 1452. In : Trav. Ling. Litt. 16-1, 1978, 255). [Dans les cours des princes :] Chascun est *anelant* et appetant potesté en court : entre les curiaux n'y a nulle seure foy ne n'est trouvé le frere assuree de son frere (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 87). [R. M.]

**ANHELIT, subst. masc.** (anhelit)[FEW XXIV, 581a : *anhelitus*]

**A.** - "Haleine" : ...et que le patient tire a luy son *anhelit* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 17). Tiercement elle [la lulette] vault a former la voix et pour ce elle est sur les pertuis de l'*anhelit*, ainsi comme est le doit du flagoleur sur le trou de la felutte (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 2).

- "Respiration, souffle" : Du *hanelit* aspirant, boursoufflé, Trop esronflé, par dormitoire enflé, De voir niflé, assombré, mytoutflé, Non desenflé, gisant sur une couche D'avoir le soir Bachus escorniflé, Venus rifié, Ganimesdes befflé, Vulcan soufflé, Midas l'asnyer nefflé Et berniflé son flajolet de rouche (LA VIGNE, Compl. roy Bazoches M.R., 1501, 389).

**B.** - "Respiration difficile" : La seconde maniere ou espece, c'est quant l'air ne peut estre tiré au cueur souffisamment, pour ce que la canne du polmon et le pis ne se peuvent eslargir et l'appelle on *anhelitus* ou *anhelosus* (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 8). La quarte espece [de difficulté de respirer] c'est *anhelit* double ainsi que *philocaptus* et en enfans qui pleurent que on appelle souspirer (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 8). [R. M.]

**ANIC, (?)** (anic)[GD : *anic*]

"?" : ...pour la cause del appiel que medame li chastelaine de Raisse fist dou jugiet fait par Thumas de Sare, adont bailliu de Lille, en l'ocquoison d'un pot et d'un *anic* (Cartul. Flines H., t.2, 1332, 555).

**REM.** GD I, 295a cite ce seul ex. avec un point d'interr. (*en l'ocquoison d'un frot et d'un anic*). Pourrait correspondre à T-L I, 209, *agniz* ("Streifen zum Zusammenbinden der Hefte eines Codex"). [R. M.]

**ANICHER, verbe** (anicher)[T-L : *anichier* ; GD : *anichier* ; FEW VII, 117b : *\*nidicare*]**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Mettre au nid, nicher" : Il les *anige* [les oiseaux], il les apaire, Il leur ensengne leur repaire (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 84).

**B.** - P. anal. *Anicher qqc. qq. part.* "Placer qqc. qq. part" : ...en l'anglet bas assis, La ou est *anicié* et mis... (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 36).

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - "Faire son nid" : Cest arbre hault de quoy le fruit germine, Florist, prospere et est fort exauchié, Fut tant illustre et de si noble mine Que l'aigle fort, qui triumphe et domine Sus tous oiseaux, s'y estoit *anichiet* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 271).

- [Après *laisser*, sans forme pronom.] : Et tout aussi com(me) l'agache Par son crier et agacier Nul oisel ne laisse *anichier* Pres de li, ainsi les fait fuir Et a eus touz se fait hair, Aussi chascun s'en va et fuit, Quant de ce cornart ot le bruit. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 245).

**B.** - P. anal. "Se cacher" : Ilz trouvèrent en ung fort buisson aucuns Alemans qui illec s'estoyent *anichiéz* et embuissonnéz, tirans sur laditte garde de serpentines et arbalestres (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 153).

**III.** - Part. passé. "Niché" : Qui voller poeult, hault doit estre *anichiet*, Pour les dangiers qu'il ne soit desnichiet (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 630). [R. M.]

**ANICIR, verbe** (anicir)[\*FEW VII, 105a : *nescius*]

Empl. pronom. "Être négligent" : Le monde promet choses temporeles et petites et il est servi par grant desir. Je promets choses souveraines et eterneles et les cuers des mortelz se *anichissent*. (...) L'on ne crient point soy lasser jour et nuit pour une vaine chose et pour une petite promesse, mais c'est trop grant honte qu'on est niche de soy travaillier un petit pour bien incommuable, pour pris inestimable, pour souverain honneur et pour gloire interminable. (Internele consol. P., 1447, 69). [Seul ex.]

**REM.** Dér. de *nice*. Le texte cité rapproche *se anicir* et *estre nice de faire qqc.* [R. M.]

**ANIÇOTE, subst. fém.** (aniçote)[GD : *aniçote* ; FEW XXIV, 528b : *anaticula*]

"Béquille"

**REM.** Doc. 1476 (*une aniçote ou potence, que le suppliant portoit pour soy apuyer*) ds GD I, 295b. [R. M.]

**ANIENABLE, adj.** (anientable)[AND : *anientable* ; \*FEW VII, 87a : *\*ne gentem*]

Région. (anglo-normand) [Sur *anéanter*] "Qui peut être annulé"

**Rem.** Cf. ; AND : *anientable*.V. aussi *anientissable* [R. M.]**ANIENISSABLE, adj.** (anientissable)[AND : *anientissable* ; \*FEW VII, 87a : *\*ne gentem*]

Région. (anglo-normand) [Sur *anéantir*] "Qui peut être annulé"

**Rem.** Cf. ; AND : *anientissable*.V. aussi *anientable* [R. M.]**ANIER, verbe** (anier)

[Ø]

"Anéantir" (Éd.) : Et si des pucelles le cueur Et la belle soifve liqueur De virginité dilanient (,) Leurs doulx lit et quasi *anyent...* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 746).

**REM.** Si l'interprétation est bonne, à rattacher à FEW VII, 83b : *negare*. [R. M.]

**ASNIER, subst. masc.** (ânier)[T-L : *asnier* ; GDC : *asnier* ; AND : *anier* ; FEW XXV, 434b : *asinarius* ; TLF III, 34b : *ânier*]

**A.** - "Personne qui conduit un âne" : Estes vous un *asnier* passer A qui si grant pitié en print Qu'en verité querre me vint. (Mir. mère pape, c.1355, 406). ...et disoit que, en despit d'eulx, il leur en feroit de pis, et que les gentilz hommes mesmes, maugré leurs deus [l. dens], feroit il paier comme *asniers* les aides des denrées que ilz vendroient (Doc. Poitou G., t.6, 1391, 50).

- En partic. "Celui qui loue ses services aux pélerins chrétiens de Terre Sainte" v. *moncre* : ...mais que nous gardissions bien d'aucune chose bailler a noz moncres ou *asniers* qui nous bailloient les asnes, que on avoit appointé a eulx pour toutes courtoysies a quarante et troys medins pour teste (Pèler. D., 1486, 333).

**B.** - P. métaph.

**I.** "Personne stupide, ignorante" : Que voulez vous que je vous die ? Je suis pour ung *asnyer* tenu (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 179). Ympositeurs ces grans *asniers* Si sont mis au destroit du vent. (Est., p.1460, 22).

2. "Rustre, grossier personnage" : Et s'il [le mari] est impotent ou piffre, Desnaturé ou tavernier, Sauldouvrer, qui semble une ciffre, Hasardeur, qui n'a ung denier, Ribault ou pire que monnier, Je tais les aultres mauvaistiez, Encor le malostru *asnier* D'elle se dira mal traictiez. (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 139). [P. C.]

**ANILLE, subst. fém.** (anille)

[T-L : *anëille* ; GD : *anelle/anille* ; FEW XXIV, 528b, 530b : *anaticula* ; TLF III, 35a : *anille*]

**A.** - "Embouchure du mors" : A Jehan de La Marche, varlet de l'Escuierie de monseigneur d'Orléans, qui avoit présenté à Monseigneur une selle et un fraing à *anille*, de par mondit seigneur d'Orléans. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1397-1398, 299).

**Rem.** Cf. GAY I, 34.

**B.** - [Dans un moulin] "Potelet, béquille ou autre décharge" : ...une potence pour l'arbre debout, deux viroles à quoy elle est fermée à l'arbre debout, le pailler sur quoy tourne la potence, la cheville qui soustient les routeaux, quatre chevilles dormans, qui soustiennent les III reilles, une cheville pour traire et pour laicher, deux chevilles servans à l'esclotouere, le fer du moulin, l'*anille*, le pailler sur quoy tourne le fer (Industr. Paris F., 1408, 157).

**Rem.** Doc. 1403 et 1457 ds Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 474. Autre sens : "Pièce de bois verticale à laquelle est suspendu le chemin de roulement inférieur" (doc. 1438 et 1497) ; *anille pendant* (doc. 1473).

**C.** - Au plur. "Béquilles" : [Tranquilin, qui était impotent, vient d'être miraculeusement guéri] Et est plus jeune la moytie Et plus sanc qu'il ne fut jamés, Et si non n'a pas des jours troys Qu'il aloit avec les alvilies [l. *alnilies*] (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 128).

**Rem.** Cf. J.-P. Chambon, *Mél. R. Martin*, 1997, 75.

**D.** - Région. (Ouest) "Arme non ferrée" : ...et convint audit Estienne, en tant qu'il combattoit avec ledit suppliant, recouvrer en ladite maison, pour eulx deffendre, une javeline et un baston non ferré appellé *anneigle*, au moyen desquelx bastons ilz se deffendirent au myeux qu'ilz peurent. (Doc. Poitou G., t.11, 1467, 80-81).

**Rem.** Cf. FEW XXIV, 528b, et P. Rézeau, *Dict. des régions de l'Ouest*, 1984, 203a, s.v. *ningle*.

**E.** - "Étai pour soutenir une voûte" (GD)

**Rem.** Doc. 1426 (*anylle*) ds GD I, 295b ; doc. 1459 (Noyon, *anelles*) ds GD I, 288a. [R. M.]

**ANIMADVERSION, subst. fém.** (animadversion)

[T-L : *animadversion* ; GDC : *animadversion* ; FEW XXIV, 588a : *animadversio* ; TLF III, 35b : *animadversion*]

"Observation, blâme" : Advertis ? dis je bien ? Pour vray, N'avez *animadversion*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 111). Comme de tant soyent les criemes griefves que les princes contre lesquelz sont perpetréz sont plus excellens et, se les delinquans ne les voeuillent amender, il est decent par le siège apostolicque de tant plus grant et griefve *animadversion* les vengier que le delict est grief et la personne blechée est plus grande (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 1). [R. M.]

**ANIMADVERTANCE, subst. fém.** (animadvertance)

[FEW, Ø lat. *animadverto*]

"Fait de prendre garde, surveillance" : O pechie de pugnicion Digne, et de *animadvertence* Ou est digne correction A si facinoreuse offence (Therence en fr., 1500, f° 56c [BnF/Gallica]). [R. M.]

**ANIMADVERTIR, verbe** (animadvertir)

[FEW, Ø lat. *animadverto*]

"Prendre garde à, constater" : Adonc le bon homme, bien *animadvertant* et congoissant pour quelle occasion son Prince luy vouloit injure imposer, plus desira pardonner à sa vie que à son or et argent, et dist :... (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 82).

**REM.** *Animadvertir* ou *animadverter* ? [R. M.]

**ANIMAL, subst. masc.** (animal<sup>1</sup>)

[GDC : *animal* ; FEW XXIV, 590b : *animal* ; TLF III, 36a : *animal*]

[P. oppos. à l'homme] "Animal" : ...celui haultiesme et delivre Chose a conquise, qui trespasse De ce tous les autres et passe *Animaulx*, c'est de la parleure. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 131). ...il avoit trouvé escript d'un lieu qui est entre Naples et Puteolum. C'est comme un mareschage sec, combien qu'il y ait terre luctueuse et bourbeuze. En aucun endroit d'icelui lieu, si aucun *animal* y est mis, de tant forte vie puisse il estre, incontinent est mort, et si, d'aventure, aucun oysel vole sur icelui endroit, incontinent chet mort à terre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 72 r°). [R. M.]

**ANIMAL, adj.** (animal<sup>2</sup>)

[GDC : *animal* ; FEW XXIV, 593a : *animalis* ; TLF III, 37a : *animal*]

**A.** - [Caractérise les deux parties inférieures de l'âme, végétative et sensitive, en tant qu'elles sont opposées à la partie intellectuelle, l'esprit] : Certes, en ceste division, ce qui est *animal* et bestial demeure en bas, et ce qui est subtil et spirituel en l'ame est sublimé et eslevé en hault, jusques a la speculation de la divine gloire (CIB., Ame raisonnable, c.1452-1458, f° 228).

- *Esprit animal*. "Esprit de l'animation, élaboré à partir de l'esprit vital et se rendant au cerveau" : ...rethe mirabille textu de seullles artheres venantes du cueur, esquelles est fait l'esperit *animal* par elleboracion de l'esperit de vie. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1).

- *Genre animal*. "Genre animé, homme et bête" : Ne aussi composition de gendre, comme en cest gendre *animal* aiant ame sont contenues diverses especes, c'est a scavoir homme, cheval, beuf, asne et toutes bestes, qui ont ame sensitive par les sens corporelz, voyant, oyant, flairant, goustant, tastant. (Somme abr., c.1477-1481, 147).

- *Membres animaux*. "Parties du corps assurant l'animation, siège ou véhicule de l'esprit animal, essentiellement le cerveau" : ...le cervel, et ceulx de la teste, sont apelez les membres *animaulx* ou de l'ame. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 136). Et mon maistre Berthucius la [l'anatomie] faisoit par ceste maniere : que le corps mort assis sur ung banc, il faisoit de lui quatre regions ou quatre parties : en la premiere partie, estoient traictiez les membres nutritifz car ilz sont les plus tost pourriz, en la seconde les membres spiritaulx, en la tierce les membres *animaulx*, en la quarte les extremités estoient traictiez. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.1, chap.1). L'oulle de la teste (...) est partie plaine de cheveux, en laquelle les membres *animaux* sont contenus et en ce appert son aidement. (PANIS, Guidon, 1478, tr.I, doct.2, chap.1).

**Rem.** V. aussi *animer* (*Membres animés*).

- *Vertu animale*. "Ce qui est propre à l'être animé, homme ou bête" : Après des vertus naturelles, Orrés des *animaulx* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 37).

**B.** - [Opposé à *homme spirituel*] *Homme animal*. "Homme attaché aux biens de ce monde" : Mais avoir son cuer ainsi separé de toutes choses, ce ne prent mie enferme corage, ne homme *animal* ne congnot oncques la liberté d'homme internel. Et toutevoies s'il veult estre spirituel, il le convient renoncier a toutes choses tant prochaines comme loingtaines, et soy garder de soy mesmes plus que de nul autre. (Internele consol. P., 1447, 234). Se taisent doncques les charnelz et les hommes *animaux* sans disputer de l'estat des sains, eulz qui ne congnoissent que amer privees joyes. (Internele consol. P., 1447, 258). [R. M.]

**ANIMALITÉ, subst. fém.** (animalité)

[GDC : *animalité* ; FEW XXIV, 593b : *animalitas* ; TLF III, 40a-b : *animalité*]

"Ensemble des facultés qui caractérisent l'animal"

**REM.** MARTIN LE FRANC, *Champion dames*, P., 1440-1442, ds GDC VIII, 124c (non retrouvé ds l'éd. D). [R. M.]

**ANIMATION, subst. fém.** (animation)

[GDC : *animation* ; FEW XXIV, 597a : *animatio* ; TLF III, 41b : *animation*]

**A.** - "Fait d'animer, d'insuffler le souffle vital" : L'œuvre de nostre redemption n'est pas apelée *animation* de par l'ame raisonnable qui donne vie humaine, mais est nommée incarnation, combien que communement la chose se denomme de la chose qui est plus digne en elle (Somme abr. M., IV, c.1477-1481, 210). ... en ung moment fut faite la separation du sang (...) le *animacion* aiant vie par l'ame, la deification, c'est a dire l'union de la nature divine et humaine (Somme abr. M., IV, c.1477-1481, 214).

**B.** - "Emportement, colère, émotion violente" : ...les deux parties nientmoins, le roy et le duc, espoir par divine inspiration, et par fréquent enhort aussy des sages et preud'hommes, premier que venir à confliction, ne à l'aspérité du meschief, se mirent en devoir d'envoyer l'un vers l'autre et d'essayer par paroles si leurs deux contraires *animations* et felletés se pourroient mitiger et un peu radoucir par moyens. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 425).

**REM.** Ex. de R. de Presles, *Cité de Dieu* (éd. de 1531) ds TLF III, 42b (sans doute au sens B, plutôt que A comme il est indiqué ; cf. *Vox rom.* 39, 1980, 278). [R. M.]

**ANIMER, verbe** (animer)

[T-L : *animer* ; GDC : *animer* ; FEW XXIV, 594a : *animare* ; TLF III, 43a : *animer*]

**A.** - "Douer de vie, d'esprit animal (un corps organisé)" : [L'ame ravie en contemplation] est plus vraiment ou elle aime que ou elle *anime*, c'est a dire que elle donne vie au corps. (GERS., Montagne contempl. G., 1400, 39). L'ame est ditte pour tant qu'elle *anime* le corps, c'est a dire qu'elle luy donne vye et sentement (Somme abr., c.1477-1481, f° 64).

- Part. passé en empl. adj. "Doué de vie, d'esprit animal" : Or avons donques monstré contre Aristote par raison naturelle que le ciel n'est pas vif ne corps *animé* (ORESME, C.M., c.1377, 318). ...se il est homme, il est *animé* ayant ame (Somme abr., c.1477-1481, 167).

. [Synon. de *membres animaux*] *Membres animés* : ...les membres *animés* ou de l'ame, c'est a dire le cervel et ceulx du chief (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 229).

. [D'une abstraction] "Personnifié, vivant" : ...car le juge doit estre aussi comme droit *animé* et vif. (ORESME, E.A., c.1370, 289).

**B.** - "Enflammer, encourager qqn"

**1.** *Animer qqn*

- "Enflammer (qqn, son coeur...)" : Et pour *animer*, exciter et esmouvoir les cuers des jeunes hommes qui ont subtilz et nobles engins et desir de science, afin que il estudient a dire encontre et a moy reprendre pour amour et affection de verité, je ose dire et me faiz fort que il n'est homme mortel qui onques veist plus bel ne meilleur livre de philosophie naturele que est cestui, ne en ebreu, ne en grec ou arabe ne en latin, ne en François. (ORESME, C.M., c.1377, 730).

- Empl. pronom. "S'enflammer, être zélé" : Et, ainsi, en tant, nous devons efforchier et *animer* [zélare] pour morir a honneur plus tost que vivre en honte. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 160).

- *Animé*. "Enflammé, excité, ardent" : Lors le vint prendre le Vert Chevallier par les costez, cuidant parfurnir son intention. Mais le Chevallier Sauvage, qui moult estoit puissant de corps et fort *animé* et qui aussi plus longuement avoit servi la pucelle que le Vert Chevallier, l'embrassa aussi par les costez de toute sa force ; et ainsi tenans l'un l'autre se efforcèrent de desmonter l'un l'autre. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 40). Et tandis les pucelles commencerent a venir sus les hours qui estoient fais sus les murs du chastel, tant nobles et tant richement parees que c'estoit ung triumphe de les regarder. Mais pardessus toutes autres Cresille estoit la plus somptueusement aornee, comme raison estoit. Et quant le Chevalier a la Fleur de Lys l'eut choisie, il en fut moult *animé*, et tant que force et courage lui doublerent. Lors se planta es estriers, puis print sa lance, disant : "Qui ne veult tournoier, sy le laisse, car plus n'attenderay !", et vout esmouvoir le tournoy. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 252). ...quant les huit princes qui vouerent la vengeance de la mort Estonné de courages *animez* furent en point de monter a cheval, ilz dirent l'un a l'autre que jamais n'arresteroient tant qu'ilz avroient acomply leur emprinse. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 204).

- "Inspirer qqn" : Quiconques donques croit que Phicius soit prince des muses et seigneur de raison, si entreprete la force et l'entendement de ce dicté, par le quel le chetif Julian fu *animé* en songent que il en avroit planiere victoire et volt destruire du tout les Galileans et si appareilla, mes toute voies le tres vil apostat si fu despité (FOUL., Policrat., IV, 1372, 120).

- "Encourager qqn" : En che sont les devos coragés et *animés* et les orgueilleux esbahis et espoentés (Psaut. Ludolphe le Chartreux D., c.1495, 107).

**2.** *Animer qqn à / en qqc.* "Pousser qqn à qqc., l'y exciter" : ...en aucuns lieux sunt lays qui provoquent et *animent* les gens a ceste vertu (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 280). ...il avoit plainement veu comment en soy vengant il avoit feru et navré huit des meilleurs chevaliers du monde, non pas qu'ilz s'en vouldissent vengier par mal voeillance, ains le faisoient pour esprouver le hardement et fierté de lui ; et pour ce l'avoient ilz a cela *animé*, si le trouverent tel qu'en son air il avoit le courage pour les envahir tous huit, s'il fust en eage d'homme. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 282). [L'ame devote] par sa prédication et conversation [de Jésus Christ] est *animee* a vraye obediencia et parfonde humilité (Disc. amour divine, 1470, 34).

- *Animer qqn à + inf.* : Et après prioit que aucun l'*animast* et esmeust a prendre la mort (FOUL., Policrat., IV, 1372, 101). Et pour

eulx *animer* a deffendre, un proupos couroit entr'eulx communement qui disoit en telle maniere : "Chantons, jouons, demain mourons, chier nous vendons !" (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 613). ...il sera, par le chancelier, de l'auctorité et par l'advis du souverain et des chevaliers, dit et exposé par manière de congratulacion, et pour le *animer* à tousjours bien faire, que ledit souverain et lesdis frères de l'ordre sont oultre liez et joyeux de la haulte et bonne renommée qu'ilz ont [eu] de lui et des biens de sa personne (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 229). ...affin ossy de *animer* les princes de la terre à faire aucune bonne croisée (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 483).

- (*Estre animé à / de + inf.* "Être poussé à, désireux de" : ...par ce le roy fu moult *animé* a bien faire (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 44). ...les Rommains *animez* de combatre, quant ilz verroient telles pompes et telz beubans, ilz en combateroient plus aigrement (JUV. URS., Verba, 1452, 247).

- *Animer qqn [ou un animal] en qqc.* "Pousser qqn à qqc." : Il racontent selon les anciennes hystoires que Ulixes fut aucteur du deduit des oyseaux et s'y occupoit, qui le premier, quant Troye fut destruite, aporta oyseaux arméz en Grece, les quelz, par une soeve et gracieuse merveille des regardans, il *anima* en la destruccion et exil de leur lignage et de leur prochains semblables. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 103).

**C.** - [Avec idée d'opposition, d'hostilité]

**1.** *Animer contre / encontre / sur*

**a)** *Animer qqn contre*

- *Animer qqn contre qqn.* "Exciter qqn contre qqn" : Et, a fin que il *animast* et armast prestement les Juyfs contre Jhesucrist, il commanda que... (FOUL., Policrat., IV, 1372, 116).

- Empl. pronom. *S'animer contre qqn.* "S'exciter contre qqn" : Contre grans roys me suis bien *anymee* [moi, Fortune] Le temps qui est passé ça en arriere : Priame occis et toute son armee, Ne lui valut tour, donjon ne barriere. Et Hannibal demoura il derriere ? En Cartage par Mort le feiz actaindre (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 64).

- (*Estre animé contre / sur qqn.* "Être irrité, emporté contre qqn" : Et quant les deux chevaliers eurent leur entendement recouvré, ilz saillirent sus piez encores tous estourdis, puis tirent leurs espees, *animez* l'un contre l'autre comme lyons. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 366). Ainsi que Bruiant avoisoit d'avoir paix aux quatres chevaliers, ilz estoient sus lui fort *animez* quant ilz se trouverent illecq arrestez par faulte de chevaux (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 322). Ilz sont contre nous *enniméz* Sy treffort que le cuer leur part. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 945).

**b)** *Animer qqc. encontre qqc.* "Susciter une chose à la place d'une autre" : Le per sans per aux exploitcz furieux Qui paix honteuse encontre guerre *anime* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 190).

**2.** *Animer qqn.* "Irriter, courroucer qqn" : O tres chiers freres bien amés, Tres sains pseudommes renommés, O que je vous ay *animés* Et ablamés Pour mon sacrifice aux faulx dieux. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 161).

- Empl. pronom. "S'irriter" : ...ilz *s'animoient* par ce que le roy ensamble son estat s'estoit long tempz tenu en Bruges, à la grant charge des hostelains qui les soustenoyent à leurs despens, sans recepvoir paye, dont ilz estoient fort mal contens (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 583).

- Empl. subst. "Celui qui est courroucé contre qqn" : Lucifer, tout va malle weue, J'avoie tant envenimé Maximien, nostre *animé*, Qu'il avoit mis a sacquemans Maurice et ceulx de ses commans (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 105).

**3.** P. méton. empl. pronom. [De l'action, de l'attitude d'une pers.] "S'envenimer, créer de l'animosité" : Item, durant le temps que les besongnes dessusdictes se commencèrent fort à enfélonnier et *animer* entre les deux parties d'Angleterre et de Bourgongne, comme dit est, pour tant, fut advisé par ledit duc et aulcuns de ses plus féables conseillers, qu'il seroit bon de trouver manière secrète que ycelles deux parties ne feysent point de guerre l'un contre l'autre, et que leurs gens, pays, amis et alyés, demourassent paisibles et comme neutre. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 209). [R. M.]

**ANIMEUR, subst. masc.** (animeur)

[FEW XXIV, 595a : *animare*]

"Instigateur" : A quoy tient il, dont viennent ces rumeurs, Vapeurs, clameurs, cris et gemissemens ? Helas, il tient aux terribles humeurs Vers et non meurs des mauvais escumeurs Et *animeurs* des guerres et tourmens (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 213).

**REM.** GD I, 295c-296a enregistre un mot *animor* au sens de "âme, courage", mais il faut sans doute corriger en *la clamor*. [R. M.]

**ANIMEUX, adj.** (animeux)

[GDC : *animeus* ; FEW XXIV, 598a : *animosus*]

**A.** - "Ardent, énergique, courageux" : Ancores ledit air a ung deffault, que lez hommes de celluy pays ne sont point hommes *animeux* ne bataillans, mais sont hommes de petit corage et de voloir vivre en paix. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 28). ...vous devez vous monstrier aussi invincible, c'est-à-dire fort et *animeux* en soustenant le poix des adversités (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 47). Et certes n'y ot, ny l'une partie, ny l'autre qui ne se monstrast fière et *animeuse*, chacune cuidant parvenir à la victoire (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 109). ...pour ce que [le duc de Bourgogne] begnin estoit, doux et humain en communication avecques eux [les Flamands] en temps de paix, et en temps d'estrif avec quelqu'un, prince redoutable moult et *animeux* pour les deffendre. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 143). ...toudis se treuve recullé en soy avanchant et du naturel cours de vertu en soy ensievir dont tous les haulx hommes du monde de jadis ont tiré aucun fruit, ly seul en demeure frustré et n'en peut tirer effect. Et non obstant toutesvoies que ce luy soit et ait esté longuement matere de desespoir, sy persevere il toudis en hault, *animeux* courage et en fiance de vaincre une fois soubz divine prestance. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 139).

**B.** - "Farouche, violent, emporté par la haine" : ...sy n'estoit ce que pour seule ardeur de vengeance dont il prioit Dieu pour avoir temps seulement de la mettre à fait ; car, avec ce que nature l'avoit forgé homme *animeux* et à sang, sy luy enfélissoit son courage cent fois double en sa fortune, peu à peu. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 51). ...Gecter parolles venimeuses, Et profunder voix *animeuses* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 397). [Mort] Adverse, aguë, ardante, agonieuse (...) acerbe, audacieuse, Aigre, angoisseuse, aquatique, *animeuse* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoché M.R., 1501, 392). [R. M.]

**ANNIMODAR, subst. masc.** (animodar)

[Ø]

ASTR. "Planète qui est le seigneur du degré du zodiaque où a lieu la conjonction ou l'opposition du Soleil et de la Lune précédant une naissance, et qui permet de connaître indirectement l'ascendant de cette naissance" : Et de ce ensient *animodar*, qui est l'encherchement du degré ascendent de la nativité

d'aucun (ALCHABIZ, *Introductoire*, c.1350-1364, III, 2, ms. Oxford, St John's College 164, f° 141 v°).

**REM.** Du pers. *nemudar*, méthode d'examen et de recherche de degré de fortune, de destinée, d'horoscope tel que l'*animodar* de Ptolémée et l'*animodar* de Valis, d'apr. *An Intermediate Persian Dictionary* by Mohammad Mo'in, t.4, Téhéran, 1975. [D. J.]

**ANIMOSITÉ, subst. fém.** (animosité)

[GD : *animosité* ; GDC : *animosité* ; FEW XXIV, 597b : *animositas* ; TLF III, 47a : *animosité*]

**A.** - "Ardeur, force d'âme, énergie" : Ly fins dyamans fait le portant fort et ferme contre les anemis, et ly donne hardement, grasse, *animozitet*, et garde tous les membres du corps entiers (MANDEVILLE, *Lap. M.*, c.1350-1390, 176). Car les gens qui sunt en lieux froiz et qui sunt vers Europe sunt pleins de *animosité* ou hardiesce et sunt gens de grant courage. (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 297). La tierce espece [de force], si est securité En grieve chose par *animosité* De supporter sans doubter nullement (BAUDOUIN, *Instruct. vie mortelle B.*, c.1431-1439, vers 1633).

**B.** - "Emportement, violence" : Ainssi dont adolescence est encline principalement a trois mauix. Premiers au mal de *animosité*, c'est de ire enflée ou orgueilleuse, selonc le dit Seneque :... (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 280). [R. M.]

**ANIS, subst. masc.** (anis)

[T-L : *anis* ; GDC : *anis* ; FEW XXIV, 599a : *anisum* ; TLF III, 48a : *anis*]

**A.** - "Anis (*Pimpinella anisum*)" : Item a tous et a poumon malade, R. semenche d'ache et d'*anis* et meleis bien ensemble en on pou de vin, si lez boleis bien sor le feu jusque soit bien espes... (Méd. nam. H., c.1400-1500, 195).

- *Anis vert* : ...3 livres d'*annis* vert, 15d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 206). ...plusieurs parties d'epicerie, tant sucre, avelaines, *anys* vert, pignons (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 174).

**Rem.** Cf. aussi *Myst. Pass. N.S.*, 255, vers 4169 : *anie glagie*, lu *anis glagie* dans l'éd. Jubinal, ainsi que ds l'éd. Gallagher, 260 (v.4168) ; cf. GD IV, 285b, s.v. *glagier*.

**B.** - *Anis (confit)*. "Grain d'anis confit" : *Annis*, madrian, noix confites (DESCH., M.M., c.1385-1403, 48). J'ay icy telle espicerie Pour revenir de mort a vie. J'ay poivre, canelle et guiginbre, Et saffrent odorent comme embre, *Anys* confit et pignollet, Et puis du sucre violet, Noix muguettes, pommes grenates, Giroffles, cintoual et dates, Eaul roses, et cy ay fristes, D'iadagram d'iagonistes. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 136). *Anis* confit, manuchristi, sucre rosat et citron à 16 sous parisis la livre, 66 livres 8 sous. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, *Fragm. hist.*, 1421, 320).

**Rem.** Cf. aussi : ...ung grant cornet à mectre *lanite* [l. l'*anite*] pour le roy (Comptes roi René A., t.3, 1476, 301). [R. M.]

**ANNAGE, subst. masc.** (annage)

[GD : *annage* ; FEW XXIV, 626a : *annus*]

DR. "Rente annuelle"

**REM.** Doc. 1364 et 1367 ds GD I, 296a-b. Doc. 1466 ds FEW. [R. M.]

**ANNAL, adj.** (annal)

[FEW XXIV, 606b : *annalis*]

"Relatif à une année"

- *Plait annal*. "Séance tenue une fois par an" : Jugement dez segneurs de Valliere d'une pairt, et de la faultei de Valliere d'autre pairt, que dit que le seigneur demandoit a ung homme qui n'estoit mie menans a ban l'aïdras dez *annal* plait, pour ce qu'il avoit faillit az plait, et ledit homme dit que, pués qu'il ne demoure mie a lieu, qu'il n'en avoit nul a paier. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1345], 242-243).

- ANTIQ. *Histoires annales*. "Ouvrage rapportant les événements dans l'ordre chronologique, année par année ; annales" (synon. *annuel*) : ...car certes les Grecz te regarderont ainsi vivant et telement qu'ilz cuideront ou pour la memoire des histores *annales* [trad. lat. *annales*] ou aussi ung homme divin estre descendu du ciel en la province (MIÉLOT, Ciceron, 1468, f° 10c).

V. aussi *annuel* [F. D.]

**ANNALEMENT, (?)** (annalement)

[GD : *annalment* ; \*FEW XXIV, 615b : *annualis*]

"Annuellement"

**REM.** Doc. 1499 (Bret., *anallement*) ds GD I, 296b ; lire *an[u]allement ?* [R. M.]

**ANNALES, subst. fém. plur.** (annales)

[GDC : *annales* ; FEW XXIV, 607a : *annalis* ; TLF III, 54a : *annales*]

"Récit d'événements classés année par année" : Si firent les enciens gouverneurs de toute bonne pollice, et mesmement les Grégeois, comme on le treuve es enciennes croniques, ordonner et establir hommes saiges et honnêtes, discrès et clerks, pour escripre, mémorier et mectre en beaul langaige, par manière de croniques, les fais, les advenues et les prouesses des nobles hommes des royaumes, des cités et des pays, et en faisoient faire livres que ils appelloient *annales* ; et la cause pourquoy on les appelloit ainsi estoit pour ce que on les lisoit et publioit en publique d'an en an (WAUQUELIN, *Gir. Ross. M.*, 1447, 23). ...le cronicqueur Des *Annales* de France (GRÉBAN (S.), *Myst. Actes Apôtres L.*, c.1475, Imp. A, f.introd. iii, b).

**REM.** Cf. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 77b. Cf. aussi GD I, 282a, *anal* (doc.1437). [R. M.]

**ANNATE, subst. fém.** (annate)

[GDC : *annate* ; FEW XXIV, 626b : *annus* ; TLF III, 55b : *annate*]

**A.** - "Taxe levée par la papauté à l'occasion d'une nouvelle collation d'un bénéfice mineur et dont le montant correspond en principe aux revenus de la première année" : Et li pape ordinat Adulphe subdyaque le jour de la Pasque florie, et le semedis apres fut dyaque par I cardinal qui astoit evesque de Penestre, et à la Triniteite sainte fut-ilh preistre et evesque. Et quant che fut fait, se at Adulphe impetret al pape de Marline à enwagier al conte de Henau, V ains de rachat, por paier XV milh florins à court qu'ilh devoit por son *annat* (JEAN D'OUTREM., *Myr. histors B.B.*, t.6, a.1400, 186). ...et tout veu par ladite cour, fut dict par arrest d'icelle, que telles exactions d'*annates* et vacans, et aussi decimes, que ledit Pape Benedict s'efforçoit faire lever sur lesdits sujets du royaume, cesseroient, et que defense seroit faite que desdits arrerages on ne payast aucune chose, et que ceux qu'on auroit excommuniez à ceste cause en seroient relaxez (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 197).

**Rem.** Cf. DU CANGE I, 257a, s.v. *annata*<sup>1</sup> ; *Dict. du Moy. Âge*, Hist. et société, 1997, 74-75 ; *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 77-78 ; F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.3, 1962, 174.

**B. - P. ext.** "Revenus annuels d'une prébende" : ...je laisse et donne à tous messrs les chanoines qui seront présens à convoier mon corps à porter en terre et à faire mon enterrement, à chacun 5 s. t., aux chappellains à chacun 2 s. t. et à chacun de ceulx de basse forme, enfans de ceur ou aultres 12 d. t., et se j'estoie enterré ailleurs, loing de ceste ville, vueil et ordonne que mes services soient fais bien et honnestement, selon la coustume de l'esglise où seray enterré et néantmoins vueil avoir ung service solennel en cested. esglise de Rouen jusques à la valeur de l'*annate* et fruiz que gagneray après mon trespas et se lesd. fruiz pevent servir et fournir pour avoir plusieurs services en cested. esglise de Rouen, en vueil avoir tant quilz en pourront fournir. (Invent. test. Surreau Foville F., 1476, 173-174).

**Rem.** Le FEW n'enregistre pas ce sens, mais relève (626a) *annage* "rente annuelle". V. *annage*. [R. M.]

**ANNÉ, adj.** (anné)

[GD : *anné* ; FEW XXIV, 626a : *annus*]

[S'applique aux fêtes principales de l'Église, Noël, Pâques, Penthecôte] *Feste annee*. "Fête annuelle" : ...ainsi ne plus ne moins fu le roy Robert de France si grant aumosnier que aux povres donnoit ses robes, que il laissoit aux festes *annees*. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 92).

- Empl. subst. "Messe annuelle pour un défunt" : ...avons remis (...) satisfaction faicte à partie adverse premierement et avant tout euvre, se faicte n'est, et par mi ce toutevoie que chascun des diz Estor, Jehan de Saint Germain et Perrinet de Fleet sera tenu de faire dire un *anné* pour le salut et sauvement de l'ame du dit feu Gressart. (Doc. Poitou G., t.6, 1391, 54). [R. M.]

**ANNEAU, subst. masc.** (anneau)

[T-L : *anel* ; GD : *anel* ; GDC : *anel* ; AND : *anel* ; DÉCT : *anel*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 554b : *anellus* ; TLF III, 55b : *anneau*]

**A. -** "Objet en forme de cercle, généralement métallique, servant à attacher, à retenir, à enserrer" : Adonc fist il ung tonnel faire, Sy comme ung tonnel par samblant De fin voirre cler et luisant ; A branches de fer bien border Que nulz efforts n'y puist entrer. Cilz qui dedens est poeult vëoir Toutes choses dedens paroir ; Ung *anel* de fer sus avoit A quoy la chaine le tenoit. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 167). ...une grant paelle à queue et à *ennel*, à fondre sein. (Livre raison St-Martin-de-Pontoise D., 1347, 109). ...pour le fust d'icelle litière, ouvré à peinture, pour les cloux dorés et autres qui y appartiennent, pour les pommeaux, *aneaux* et chevillètes à fermer ladicté litière, tout de cuivre doré (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 297). ...une grande corbille a deus *aniaus* [permettant à deux personnes de la porter ensemble] (FROISS., Chron. D., p.1400, 98). ...quatre grosses bendes de fer, deux *groz agneaux* et une serrure pour la trappe du cellier de la porcion dudit hostel que occupe le gueolier (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1430, 170).

- *Anneau de bois* (en l'occurrence servant à tendre deux rets) : Aussi, quant on veult lier l'une piece avec l'autre, faut il qu'il y ait un *anel* de bois a l'un bout et a l'autre une cheville qui passe par l'annel, et celle au travers, et face joindre l'un a l'autre. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 254).

- *Anneau* (de cuir). "Pièce de cuir percée d'un trou dans lequel l'archer engage son majeur" : Et me fist acheter des *aneaulx* et des poulciers pour tirer. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 83).

**Rem.** Cette pièce permet une meilleure préhension du talon de la flèche dans lequel est engagée la corde de l'arc. V. *poucier*.

- *Anneau de fer* : Et trouverent que le prieur en avoit bien fait son devoir, car il l'avoit fait ouvrir et enbasmer, et appareillier le cuer, et avoient ensevely les entrailles en la chappelle aux lampes, devant le maistre autel. Et estoit encores la fosse toute ouverte et bien maconnee. Et y avoit bons *aneaulx* de fer au travers, pour soustenir la biere, se on vouloit mettre le corps, car la avoit il ordonné sa sepulture. (ARRAS, c.1392-1393, 290). [Pour clore les logis et les passages] Il ne fault que deux chainnes parmy les paulx, qui passeront parmy *aneaulx* de fer qui tiendront aux paulx. Il en fault de grandes et de petites ; mais toutes s'entretiendront par crochetz de fer qui se mettront les ungs dedans les autres. (BUEIL, II, 1461-1466, 39).

- [Servant à attacher, à retenir] *Anneau d'or / d'argent* : Et si tenoit une herminette Trop gracieuse et trop doucette A une chainnette d'or fin, Et un *anel* d'or en la fin A lettres d'esmail qui luisoient Et qui : "Gardez moi bien" disoient (MACH., Voir, 1364, 2038). Et s'armoit li dis messires Henris de noir à cinq *aniaus* d'argent et crioit : "Viane !" (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 220).

- "Anneau de rideau, d'une courtine destinée à glisser sur une tringle" : ...un cent d'*anniaux* pour lesdictes courtines (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 267). En laquelle [chambre] il avoit trois grans K de broderie, assis et rapportez sus ladicté coustepointe, les roses et armoirie pourfillées de soye, ycelles rubannées, et mis *aneaulx* et franges. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 175). ...une courtine de toile blanche, sans *aneaulx*, contenant VIJ aulnes et demie de long et trois aulnes et demie de lé (Doc. 1422. In : J. Guiffrey, Bibl. Éc. Chartes 48, 1887, 81).

**Rem.** Il existe aussi des anneaux pour mesurer le bois (M. Devèze, *La Vie de la forêt fr. au XVI<sup>e</sup> s.*, 1961, 348). Sur l'*anneau* dans la technologie du moulin, cf. Y. Coutant, *Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre*, 1994, 473-174. Sur la *course à l'anneau*, dans les joutes, cf. J. P. Jourdan, *Pas d'armes, joutes et tourn. dans le royaume de Fr. et le duché de Bourg. au XV<sup>e</sup> s.*, 1981, 83.

**B. -** "Objet en forme de cercle, généralement métallique, constituant une chaîne" : Plus que les *aneaulx* d'une chayne Qui sont l'ung dedens l'autre enté... (Barbes brayes A., a.1450, 260).

- [Avec valeur minimale] : Amis, dit li vassaus, de si noble jouel Comme est li filz Butor ne donroie J. *annel* : Il en sera marris ainz qu'il voie Noel. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 14).

• [Dans un cont. métaph.] : Aprez, les murs tous appuyés d'estayes Fauldra abatre et faire maint crenel, Murs de plaisance et galleries gayes, Fossez autour de deduit sollempnel, Porte de joye et de soullas *anel*, Ymaiges pains de pierres entaillies, De doulx espoir parmi entretailies, Afin d'oster cuers de toute destresse. (TAILLEV., Ress. relèv. hôt. D., p.1440, 277).

- "Fers d'un prisonnier" : Ly nobles emperieres qui tant fut martiriaux, Othovien le pere et Florent ly dampsiax En une nef estoient fermés a bons *aigniaux* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 359). Et Basin vit ce, sy vint au duc son pere et luy gettat dedens l'oreilhe chose qui le fist tantost esvoilhier, et luy ostat les *aneaulx* [l. *aneaulx*] des jambez. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 148).

**Rem.** Le sens de "chaîne" pour *anneau* au sing. est proposé aussi par l'Éd. pour le passage suiv. : ...un tonnel De voire espeus, ou ot *anel*, Fist faire, atout lampes ardens. S'est mis

Alixandres dedens ; A chaines de fer devaler Se fist en mer (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 59). Mais la proximité de *chaines de fer* fait penser qu'il s'agit plutôt du sens A *supra*.

### C. - [Bijou]

1. "Bijou de forme circulaire qui se porte au doigt" : Et je vueil qu'amiablement De vostre *anel* au mien changons, Et que ce soient nos changons. (MACH., R. Fort., c.1341, 149). Plaise vous [nonne] cest *anel* a prendre Que par fine amistié vous tens Et qu'avec vous hui mais seans Me [chevalier] puisse esbatre. (Mir. nonne, 1345, 318). Et me sembloit, en mon dormant, Qu'un rubis et un diamant, Le jour devant, leissié avoie En un vergier, et lez devoye, Ad ce matin, aler chercher. Mais quant je vins près du vergier Ou cuiday trouver mez *anyaux*... (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 310). Je sçai moult bien aler aus champs Coeillier lettues et poriaus, Et se sçai moult bien faire *aniaus* De jons qu'on met dedens ses dois (FROISS., Past. M., c.1362-1394, 155). ...deux *anneaulx*, chascun garny d'un fin rubis, mis plantif en bisel, dont les verges sont néellées, et le tiers anel d'or, esmaillé de blanc. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 203). ...en la façon d'un doytier à quoy les orfèvres mettent leurs *anneaux*. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 424). Enfants, dist Melusigne, veez cy deux *anneaulx* que je vous donne, dont les pierres ont une mesme vertu. Sachiez que tant que vous userez de loyauté, sans penser ne faire tricherie, ne mauvaitié, et que vous les ayez sur vous, vous ne serez desconfiz par armes, mais que vous ayez bonne querelle (ARRAS, c.1392-1393, 84). ...et aussi un peu de menu fretin d'argent, tant en *aneaux* comme en signez (Paris domin. angl. L., 1424, 139). ...la bataille fust vaincue ; ou morut tant de gens, que Hanibal envoya a la cité de Cartage deux nuis de *aneaulx* et verges d'or des senateurs et nobles rommains (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 48). ...car en celluy temps, nul n'estoit noble ou en office de noble qui ne portast *anel* ou verge d'or. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 48). Puis remirés en vos glaches pollies Vos belles mains et vos dois plains d'*aigniaux* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 677). Laisés vous atours et *aneaulx*, Chaines, camailz, bagues, tourés, Veloux et soyes osterés, Pour faire de vous pechés deul. (Pass. Auv., 1477, 149). Coppons dois, s'arons les *agneulx* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 348). ...aussi fait Pline, qui dit qu'il fut le premier qui trouva la maniere de porter *aneaux* ès dois, fit porter aux nobles l'or, aux liberes l'argent, aux sers *aneaux* de fer et ainsi des autres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 21 r°). J'ay ung *anel* qui a deux sculptures, lequel je porte et n'en suis point plus joyeux, et si ung autre le porte, il rit continuellement et ne peut cesser à rire jusques ledit *anel* lui soit osté. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 77 v°). A tous amans, mes serviteurs loyaux Tenans de moy par justice royalle Scavoir je fais qu'a ma court principale Comparoissent sans estre desloyaux, Portant aux doys verges, sinetz, *aneaux*, Rubis, saphirs, turquoyses, dyamans, Faisans sonner menestriez (tous) nouveaux Pour se monstrier gens joyeux, esbatans. (P. moyne, a.1500, 45).

- *Anneau d'or* : ...un *annel* d'or à un levrier blanc (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 32). ...deux *aneaux* d'or, l'un à un rubis et l'autre à une grosse pelle (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 196). Enfants, je ne vous scay plus que dire, fors tant que vous tenez verité en tous voz affaires. Et tenez, je vous donne a chascun un *annel* d'or, dont les pierres ont une mesme vertu, car sachiez que tant comme vous aurez bonne cause, que vous ne serez ja desconfiz en bataille. (ARRAS, c.1392-1393, 153). ...et selon ce pourverroient ou feroient pourveoir ausdis orfèvres d'or pour dorer et faire verges d'or, fermaillès, signez, *aneaulz* d'or et autres telz menus ouvrages

(FAUQ., II, 1421-1430, 233). Item une *anel* d'or ouquel estoit assise une faulse pierre (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1447, 391).

**Rem.** «Tout personnage constitué en dignité avait, au Moyen Âge, un anneau avec lequel il authentifiait certains actes par la gravure qu'il portait et qui s'imprimait sur la cire du sceau» (*Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 79a). Cet anneau peut être transmis comme signe d'une cession de biens : ...Et en revestant mondit seigneur de Clermont de toutes les choses dessusdites et de tous leurs droiz et appartenances par parolle et de fait, et par la concession et octroy de ces présentes et par la teneur d'icelles et de l'instrument receu par les notaires dessus nommez et dessoubz escriptz, et par tradition d'un *annel* d'or, lequel ledit messire Jourdain, conte dessusdit, tenoit en sa main, et lequel il mist hors de son doyt et après le mist au doyt et en la main de mondit seigneur de Clermont, en signe de vraye et réalle possession et saisine de toutes les choses dessusdites, par luy vendues, ceddées (Titres Bourbon L., t.2, 1405, 154).

- *Anneau à pierres (precieuses)* : *Anneaulx* a pierres precieuses (DESCH., M.M., c.1385-1403, 167). Et estoit le corps sur une licrière moult noblement, par dessus lequel estoit ung paille de drap d'or à ung champ vermeil bordé d'asur semé de fleurs de lis d'or. Et par desus le corps avoit une pourtraicture faicte à la semblance du Roy, portant couronne d'or et de pierres precieuses moult riches, tenant en ses mains deux écus, l'un d'or et l'autre d'argent, et avoit en ses mains blans gans bien garnies d'*aigneaulx* à pierres. Et estoit icelle figure vestue d'un drap d'or à ung champ vermeil, à justes manches, et ung mantel pareil, fourré d'ermes. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 122).

- *Doigt de l'anneau*. "Annulaire" : ...entre le doy auriculaire et le doy de l'*annel* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 42).

- *Jeu de l'anneau* : Le jeu de l'*aneau*. En une compaignie de plusieurs personnes en a une qui a ung *aneau* ou une verge d'or ou d'argent. Se veulx sçavoir qui l'a, en quelle main, en quel doyt et en quelle jointe il est, fais que les personnes soient assises par ordre de nombre en telle maniere que l'une soit la premiere, l'autre la seconde etc. Semblablement les doytz soient mys par ordre ou nombre de .10. Et ce fait, soyes ung petit a part de la compaignie, et dys a l'ung d'eulx qu'il double le nombre de la personne ayant l'*aneau*, auquel double faiz adjouster .5. Et puis telle somme multiplie par .5. A laquelle multiplicacion faiz adjouster le nombre du doyt ouquel est l'*anel*. Et devant cellui nombre faiz mettre le nombre de la jointure du doyt en laquelle est cellui *aneau*, en telle maniere qu'il occupe le premier ordre du nombre, comme qui mettroit .2. devant .7., il avroit 72. Après demande luy le nombre qu'il tient, duquel oste 250. Car la reste te demonstrera ce que veulx sçavoir. Et saches que les centenes representent le nombre de la personne qui a l'*aneau*, les dixenes le nombre des doitz, et la premiere figure du nombre demonstre en quelle jointe. (NIC. CHUQUET, Triparty, 1484. In : *Chrestom. R.*, 240).

### 2. En partic.

a) "Anneau porté au doigt en signe d'alliance, d'amour ; anneau de mariage" : Et ton *annel* te restitue O lequel jadiz m'espousas. (Gris., 1395, 82). Un *anel* de fin or me tent Et par fine amour le me mist Ou doy (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 38). Et, après son retour audit lieu de Rouen, ceulx de ladite ville le receurent et le menerent en l'ostel de leurdicte ville, où ilec l'espouserent à leur duc, et en ce faisant lui baillerent ung *anneau* qu'ilz lui mirent ou doy (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 146). La cause de mariage est quadruple. La premiere cause, c'est que le consentement des volentés et des couraiges soient expriméz par les

paroles de present. La cause materiele sont les personnes, l'homme et la femme. La cause formele, c'est la benediction de l'*anel* et aultres misteres. La cause finale est double. (Sac. mar., c.1477-1481, 44). Ilz sont trois aornemens de l'espeuse : l'*anel* au doigt, la monile et affiquet au pics, la couronne au chief. (Sac. mar., c.1477-1481, 46). *Aneaux*, ou verges d'aliance, Ou soit escrit : Mon cuer avez. (Amant cord. M., 1490, 65).

- P. métaph. : Je suis mieulx pris que par le doy, Et fort enserré d'un *anneau*. S'a fait ung visaige si beau, Qui m'a tout conquesté a soy. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 329).

. *Mettre anneau en doigt à qqn*. "Épouser qqn" : Mais aussi vueil qu'il soit sceu Que se je suis ja pourmeu A femme avoir, j'aray pucelle Qui sera bonne et sera belle, Et avecques ce sera riche, Ou ja, ce vous jur et affiche, Ne li mettray *annel* en doit (Mir. chan., c.1361, 152).

. *Espouser qqn d'anneau benoit* : ...une foiz m'espousa, sire, D'*annel* benoit. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 78).

**b) Anneau (pontifical)**. "Bague portée par les évêques, signe de leur consécration" : Dignes sont (...) de faire la beneïçon, D'avoir *annel* et pelïçon, Mitre (DESCH., M.M., c.1385-1403, 168).

**3. "Boucle d'oreille"** : Leur osteray de leurs oreilles Les biaux *anneaulx* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 194). Et selon que elles sont riches, por[t]ent a leurs aureilles *anneaulx* d'or et de pierrerie, toutes selon leur estat, hommes et femmes. (LE BOUVIER, Descript. pays H., p.1451, 74).

**4. "Bracelet"** : ...il portoient en leur senestres bras armillez et *eneas* d'or avecquez pierres precieuses. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 11.8, 19).

**Rem.** L'Éd. reconnaît dans l'ex. suiv. un anneau sous *aigneau (d'or)* : LE COUSIN DE JOB. (...) O vous yra[y] luy fere feste Et si luy donray une beste, A savoir une belle ouelle, Et ung bel *ygnel* a merveille. (...) LA SEUR DE JOB. (...) Certenement j'ay grant desir De l'aler voir et luy porter De nos biens pour le conforter Et des maintenant je luy donne Une berbiz qu'est belle et bonne, Laquelle je luy porteray Et enrés cy luy donneray Ung *aigneau d'or* bel et plaissant Duquel je luy feré present En le remplissant de tout bien. (Pac. Job M., c.1448-1478, 392). Il est vrai que le texte biblique oriente en ce sens (*Job* 42, 11 ; Vulgate : *inaurem auream unam* ; Bible de Jérusalem et Bible d'Osty : *anneau d'or*). Il n'est pas exclu cependant qu'il s'agisse de l'*agnel d'or*, pièce d'or dont l'effigie est l'agneau pascal. V. *agneau*.

**D. - P. ext.** "Tout objet de forme annulaire"

**1. HÉRALD.** "Figure en forme d'anneau" : *Aneaulx* anelés est vne mesme chose et par l'*anel* est démontré amour et en celle senefiance en fait en les espousailles et les porte l'en volentiers en sa main pour ce qu'elle est volentiers au regart de l'eul plus que des autres membres pour ramenteuance d'amour. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 506).

**2. MÉD.** "Anneau constitutif des conduits pulmonaires" : ...et se la ulcere estoit en la substance de la partie anuleuse on ne le peut curer. Et il est entre deux *aneaulx* [des canaux du poumon], il peut recevoir cure (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 5).

**3. (Porter qqc.) en anneaux.** "En forme d'anneaux" : Or prent devise ou brouderie neuve De quelque mot, feuille ou lettre qu'il treuve, Et la porte, sans que nul l'en desmeuve, Fajte de point Ou sur sa robe ou dessus son pourpoint, Ou en *aneaulx* s'il ne se broude point, Ou quelque part, s'elle y siet bien a point, Sur lui ailleurs. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 172).

- *Qqc. fait un peu d'anneau au bout*. "Qqc. a le bout recourbé, en forme d'anneau" : ...[description du lévrier] les jarrez droiz et non pas courbes comme un buef, la queue de rat, faisant un pou d'*anel* au bout (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 129). [R. M.]

**ANNEE, subst. fém.** (année)

[T-L : *anee* ; GDC : *annee* ; AND : *annee* ; DÉCT : *anee* ; FEW XXIV, 623a : *annus* ; TLF III, 57b : *année*]

**A. - "Durée d'un an"**

- [Avec *tout(e)*]

. *Toute l'annee / toute celle annee...* : ...[Edouard III donne à son vaillant prisonnier, Eustache de Ribemont, son "chapelet" ou couronne de perles ] et vous pri que vous le portés ceste anee pour l'amour de mi. (...) Et toute celle *anee* il porta ce capelet de perles sus son chief (FROISS., Chron. D., p.1400, 875). Qui veult avoir de ses vaches et l'yver et l'esté burre frais, il doit quant elles sont en sault, les mener devant le thaur et les lui laisser flairier sans touchier, et mener la vache trois tours autour du thaur et puis lui laisser saillir, et pour vray vous aurez toute l'*année* frais burre. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 109). ...ses beufz et son charroy seront francs toute l'*annee* au dit Moncaillier. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 303).

. *Tout aval l'annee*. "Tout le long de l'année" : Maint bien de Dieu on y disoit, Mainte belle messe chantée Y estoit tout aval l'*année*. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 54).

. *Tout au long de l'annee* : De groz pain bis vivent, d'orge et d'avoyne, Et boyvent eaue tout au long de l'*annee* (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 118).

- [Précédé d'un indéf. : *mainte(s)* ou *plusieurs*] : Ainsi se demenerent pluseurs *années* ces choses (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 175). ...j'ay paeur (...) Que ne m'ayez, tresbelle nee, Mis en oubly ; car mainte *annee* Suis loingtain de vous longuement (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 78). ...il appella a son ayde les payens d'Auffrique et lez gens d'Engleterre, qui tourmenterent les Espaignez maintes *anneez*, et a grant ocision de peuple et desolation de la terre desja presque inhabitee. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 142). Quantes mortelles afflictions et playes intollerables soustint le royaume d'Escosse par plusieurs *annees*, ou temps de Robert de Bruz roy dez Escotz, ce te pourront reciter telz qui encor vivent. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 142).

- *En n'annees* : ...j'entendz cest argent contant, tant de luy que de son maistre, payé en quatre *années* (COMM., I, 1489-1491, 242).

- *A annee*. "Pour la durée d'un an" : Laiee de maison. Jugement de Lowiat-Clematte, de Cornei, d'une pairt, et Odelliatte et Lorratte, les .II. fille Badowin-Mignet le trippier, que fuit, d'autre pairt, que dit que ung home vult avoir une somme d'argent pour une maison qu'il a laiier a *annee*, pour ce qu'il est en escript que, s'on laixoit, il perdrait celle somme ; et li autres dit qu'il n'en a point a paier ne la maison a (p)tenir, pour ce que cellui a cui il laioit ladite maison est mors. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1364], 417).

- *Par longues annees* : ...lesquelz ont esté prisonniers en Bretagne par longues *années*. (COMM., I, 1489-1491, 239).

- *Demi annee*. "Six mois" : Cil jone cevalier ou jonesse est entree Ont ravisé l'enfant qui tant ot renommee, Voient que c'est le fol qui souz l'ente ramee Estoit muz et taisans n'a pas demy *anee* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 150). Avis m'est que tu ez trop matin enyree, Car li muiaux est mors yl a demy *anee* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 212).

**Rem.** FEW XXIV, 623b.

**B. - P. ext.** [Pour dater, par référence à une période de douze mois]

**1.** [Dans des fonctions circ.]

**a)** [Avec un dém. ou un art. déf. anaphorique, l'année dont il s'agit étant déjà déterminée par le contexte]

- *Ceste / celle (presente) année* : Ly rois Huez Capez (...) S'en ala à ce jour, droitement cel'année, En le cité d'Orliens (Hugues Capet L., c.1358, 184). ...mais il est voir que, en ceste presente année, il a dit par plusieurs fois à sadite fille que elle ne se meist en aucun dangier envers personne quelconques pour avoir du verjus (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 249). Ceste année fist la dame faire le chastel et le bourc d'Ainnelle, et fist faire Vuavent et Meurvent (ARRAS, c.1392-1393, 78). En Guienne, que ont ilz [les hommes de guerre] fait ceste année ? (JUV. URS., Loquar, 1440, 402). Advint que celle mesme année le voiaige de Prusse se tint. (LA SALE, J.S., 1456, 187). Le Temps en ceste année Fera aux compaignons Faire raige enragee... (Sots triumph., c.1475, 44). En ceste année Varrés plus doloireux martire. Or alons nostre office dire (Pass. Auv., 1477, 115). ...car il ne mua riens des pensions pour celle année qui avoit encores six moys à durer (COMM., III, 1495-1498, 314).

- *Ceste année*. "Pour cette année" : A Dieu vous comant ceste année. (Gris., 1395, 60).

- [En cont. nég. ou hyp.] ... *de l'année* : ...regnie je bieu se j'acroix De l'année drap ! (Path. D., c.1456-1469, 126).

- *Durant la dite année* : Et premierement, touchant le fait et utilité de la terre durant ladite année mil quatre cens soixante (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 3).

- *En ladite année* : En ladite année, es mois d'aoust et septembre, ung chevalier... (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 118).

**b)** [Dans un entourage déterminatif]

- *L'année passee* : ...l'année passée, environ le temps que le roy se ordenoit pour aler en Almaine, il (...) print et embla illec de nuit, en un fardeau de draps, deux demi draps de sanguine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 31). ...sans avoir regard au pris autresfois tauxé et limité par certaines ordonnances faictes l'année passée par le Conseil du Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 322). ...car nagueres, et l'année passee, vous [le roi] aviez ordonné a tenir voz trois estas en la ville capital de vostre royaume (JUV. URS., Loquar, 1440, 322).

- *L'année precedente / l'année ensuivant* : Item, l'année ensuivant, la ville et le chastel de Cognat... (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 209). ...à tel et semblable jouer IIIe d'Aoust en l'année precedente (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 55).

- *L'année devant / l'année en devant* : ...l'année en devant (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 185). ...la place ou l'année devant li rois d'Engleterre avoit mis son siege (FROISS., Chron. D., p.1400, 870).

- *L'autre année*. "L'année précédente" : En l'autre année, bien m'en souvient, je parlay de trois mirouers de nature, de l'Esriture et de humaine creature. A present je ne parleray principalement que du tiers mirouer de humaine creature, et de la belle ymaige de la benoite Trinité qui dedans y reluist quant il est purifié et nettoyé et bien poly par bonne vie (GERS., Trin., 1402, 155).

- *L'année de... / L'année que...* : Et la cité redifia L'année qu'il l'umilia. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 364). L'année du pardon de Romme nagueres passé estoit ou Daulphiné la pestilence si grande et si horrible que... (C.N.N., c.1456-1467, 347).

**c)** [Avec *mesme / propre...*] : ...dedens le propre anee que il fu la amenés, il fu mors (FROISS., Chron. D., p.1400, 90). En celle

propre anee avint que... (FROISS., Chron. D., p.1400, 185). ...en celle meisme anee... (FROISS., Chron. D., p.1400, 405). ...en son temps, celle mesme année, Tarquinius L'orgueilleux, qui fu le .VIIe. roy des Rommains, tua le roy Servius (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 168).

**d)** [Avec un ordinal] *À / apres la / celle premiere / derniere / nieme année* : D'ilec vint (...) Après la setiesme année, Et vouloit sa promesse avoir. (Mir. enf. diable, c.1339, 27). Quant c'est la derrenière année Que je doy avoir de respit ? (Mir. enf. diable, c.1339, 27). Que fist il la seconde année Que coronne li fu donnée ? (MACH., P. Alex., p.1369, 20). Or advint un tresgrant peril (...) Après celle premiere année (DESCH., M.M., c.1385-1403, 33). L'ystoire nous dit que, la VIIe année, enfanta Melusigne le VJe filz, qui ot a nom Gieffroy. (ARRAS, c.1392-1393, 80). En ceste partie dit l'ystoire que Melusigne demoura puis environ deux ans sans porter enfant. Mais a la XJe année, apporta un filz, le VIIe, grant a merveille. (ARRAS, c.1392-1393, 80). ...celle premiere anee dou resgne le josne roi Edouwart, avint que... (FROISS., Chron. D., p.1400, 107). Vecy jà la quaresme année Que m'avés prinse et espousee (C. Riff., c.1480-1520, 58).

**e)** [Pour marquer l'itération]

- *Chaque année* : Encores vueillent par oultraiges Avoir grant don chascune année (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 36).

- *n fois l'année* : C'est une relique Qu'on ne voit c'une fois l'année. (MACH., C. ami, 1357, 124).

**2.** [Dans des fonctions autres que circ.]

**a)** [Comme sujet] : Avant que soit toute passee L'année je l'aproucheray, Et puis a loisir conteray L'ennuy qu'ay quant m'est eslongnee (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 323). S'il est année de [grosses] noix Se Dieu plaist on fera de l'uille. (Est., p.1460, 22). Année ne fut onc si parverse. (Sots, c.1480-1500, 271). ...et disoit, quand il y avoit aspect de la Lune à la queue du Dragon en l'ascendant, que l'année devoit estre froide et pestillenciale, et, s'il y advenoit eclipse, doubtoit la mort d'un grant roy, ou lieu ou icelle eclipse se faisoit (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 r°).

- *L'une année portant l'autre*. "En établissant une moyenne entre les bonnes et les mauvaises années" : La pescherie du dit lieu de Chastel avecques la pescherie de la riviere de Vair trouvée par le dit maistre Loys valoir CX l. par an. Les dessus diz ont rapporté que elle vault bien le dit pris, l'une année portant l'autre, combien que de present elle n'est vendue pour an jusques a trois ans commençans a la Saint Pere et Saint Pol derrain passé que CII l. (Comté Porcien R., 1400, 214).

**b)** [Comme objet] : Je maudi l'eure et le temps et le jour, La semaine, le lieu, le mois, l'année, Et les IJ. yeus dont je vi la dougour De ma dame qui ma joie a finée. (MACH., L. dames, 1377, 192). Pour commencer joyeusement l'année Et en signe de bien perseverer, Est au jour d'uy mainte dame estrenee De son amant qui la veult honnourer. (CHART., L. Plais., c.1412, 148).

- *Demi année* : Ce molinet tant vermolu devient Que nul n'y vient apporter sa monnee, Il cline en bas, ame ne le soustient, Ni entretient, ne scet a quoy il tient Qu'on luy retient une demye année ; Sa destinée est d'avoir une annee D'orge vanée, ou le port d'ung baudet ; A ung perdu, n'y fault point de godet. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 769).

**c)** [Comme compl. déterm.]

- *Un / le + subst. de l'année*. "Né ou éclos ou fabriqué dans l'année en cours" : ...car tout ainsy que les grans seigneurs s'esbatent lors au plus gay gibier de l'année, aussy les clers, pour

fouyr parresse, negligence et oyseuse vie, se doivent parefforcier de vivre avec le gibier de leurz livres. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 2). Se une femme est malade des varoles, il convient que son mari achate un noir aigneau de l'année et qu'il couchie et lye sa femme en la peau d'icellui aigneau toute chaude, et qu'il face son pelerinage et offrande a sainte Arragonde, et pour certain elle en garira. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 113).

• *De l'année precedente* : ...et le vin qui creust en ladite année ne valut guieres et si se vendit bien chier. Et, à ceste cause, le vin de l'année precedente, qui aussi ne valoit guieres, fut vendu moult chier (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 108).

- *Un + subst. + de n année(s)* : ...une toison d'une année est plus prouffitable que celle qui est tondue trois foiz. (ARRAS, c.1392-1393, 86).

- *Le premier jour de l'année* : Ad ce premier jour de l'année De cuer, de corps et quanque j'ay, Priveement estreneray Ce qui me gist en ma pensee. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 323).

- *Moult d'années / peu d'années* : ...par moult de temps et par moult d'années... (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 45). Peu d'années après que nostre roy fut couronné... (COMM., I, 1489-1491, 134).

**C. - P. méton.**

1. "Annuité, paiement fait chaque année de ce qui est dû" : Encorez fit il entendant Que il avoit a faire tant Que pour l'eglise soustenir Il pouoit tres bien retenir De chascun vacquant prime *année*. Et se ly mors avoit laissée Grant richesse ne grant avoir, Il le pouoit prendre, pour voir. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 48). ...Benedict pape dessusdict et ses officiers cesseront ou royaume et Dauphiné de exiger les premieres *années* des fruiz et emolumens des prelatures et autres benefices quelxcunques vacans (BAYE, I, 1400-1410, 172).

2. "Échéance annuelle" : Et aussi vous ne pourriés Fornir a paier la taillee, Si au marché ne pourtiés Pour payer tout avant l'année ! (Pac. Job M., c.1448-1478, 189).

3. [Synon. rare de *mal an* ; v. *an E 4*] *Male année*  
- [Dans une formule d'imprécation] *En male année* : Marchez ! ce soit en malle *année*, Laurens, tant vous allez en paix. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 212). Dieu te mette en tres male *année* : Tu ne deusses point boyre vin (Serm. bien boire K., c.1500, 566).

- *Entrer en bonne année / en mauvaise année / en pute année*. "Avoir de la chance / de la malchance" : En toutes places fu sa force redoubtee, Cilz qui luy eschappa entra en bonne *année*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 109). Nul ne l'ose aprouchier qu'il n'entre en pute *année*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 142). Là sont Flamens entreis en si mavaiz *année* Qu'il en fut IIIIm getteis geule baée, Et IIm prisons de grande renommée (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 496).

**REM.** Dans le couple *an / année*, c'est *an* (au reste beaucoup plus fréq. que *année*) qui est la forme extensive. Le champ privilégié de *année* est celui de la durée, de la répétition ou de la quantification indéfinie, dans les conditions syntaxiques ci-dessus précisées. *Année* est limité aux acceptions B et C de *an* ; il est pratiquement exclu pour marquer l'âge. Un ex. comme celui-ci est exceptionnel : : ...jusques en l'aage de la XIIe *année*, en laquelle... (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 162). ; il est dû à l'infl. de l'ordinal et à l'idée de durée induite par la prép. *en*. Quand *année* sert à dater, il est en fonction anaphorique, la période de douze mois en cause étant déjà fixée par le cont., ou bien il figure dans un entourage déterminatif (*l'année de... / l'année*

*que*), tout partic. avec un ordinal (*après la première année*) ou avec *mesme* ou *propre* (*la mesme année*). Les exceptions sont rarissimes : : Mil IIIc, l'année de grace LXXV, en la grant place... (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 366). En l'année mil IIIc quatre vingtz et ung, le roy... (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 106). *Année* concurrence aussi le subst. *an* dans les fonctions autres que circonstancielles. [R. M.]

**ANNEIGLE, subst.** (anneigle)

[Ø]

"Bâton non ferré" : ...et convint audit Estienne, en tant qu'il combattoit avec ledit suppliant, recouvrer en ladite maison, pour eulx deffendre, une javeline et un baston non ferré appelé *anneigle*, au moyen desquelx bastons ilz se deffendirent au myeux qu'ilz peurent. (Doc. Poitou G., t.11, 1467, 80-81).

**REM.** Mot région., à mettre peut-être en rapport avec la famille de *anille* "béquille" traitée ds FEW XXIV, 528b, s.v. *anaticula* : «*ningle* "grande perche en bois dont se servent les maraîchins pour franchir les fossés de leurs marais" (...) Marais Vendéen». [E. P.]

**ANNEL, adj. et subst.** (annel)

[T-L : *anel*<sup>2</sup> ; GD : *annel* ; GDC : *annal* ; AND : *annual* ; DÉCT : *anel*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 606b : *annalis* ; TLF III, 53b : *annal*]

**I. - Adj.**

**A. - "Annuel"**

- *Annuel plaid* : Item, le lundy XXVIe jour d'avost, jour des *annal* plaît, espousit sr Claude Badoiche, chlr, filz sr Pierre Badoiche, amant et eschevin, Phelippe, fille sr Conrairt de Serrière, chlr. (AUBRION, Journal L., 1498, 407). [«Anc. mess. (...) "on y proclamait chaque année les droits de l'empereur" JAubrion Larchey gloss.» (G. Roques, *R. Ling. rom.* 48, 1984, 227)]

- *Feste annelle*

**Rem.** GD I, 296c ; ex. d'a. fr. et de SAINT-GELAIS.

**B. - "Qui dure un an"**

**Rem.** Ex. XVe s. (Nicolay) ds GDC VIII, 125b-c.

**II. - Subst.**

**A. - "Messe annuelle pour un défunt"** : ...avons remis (...) satisfaction faite à partie adverse premierement et avant tout euvre, se faite n'est, et par mi ce toutevoie que chascun des diz Estor, Jehan de Saint Germain et Perrinet de Fleet sera tenu de faire dire un *anné* pour le salut et sauvement de l'ame du dit feu Gressart. (Doc. Poitou G., t.6, 1391, 54). ...les héritiers du deffunct doivent faire le septiesme et l'*annau* et autres funéraires, et paier le droit du curé à leurs propres cousts et despens. (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 188).

**Rem.** Cf. DU CANGE I, 256c, s.v. *annalis*.

- *Annuel de messes*. "Série annuelle de messes, les cinquante deux messes qu'on fait dire, une par semaine, après la mort d'un parent" : ...à messire Jehan des Forges, chappelain et aumosnier de MdS le conte qu'il avoit et a bailliez à un chappelain pour un *annel* de messes pour feue mademoiselle Katherine de Bourgoigne (Comptes Lille L., t.1, 1416, 105).

**B. - "Le premier de l'an"**

**Rem.** M. Roques, *Mél. J. Haust*, 1939, 348.

**C. - "Rente annuelle"**

**Rem.** GD I, 297a ; doc. 1365 (*anneulz*) ; le second ex. de GD (*la value des anniex, Rec. des Hist.*, Paris, 1855, t.21, 529, devrait dater de c.1307-1314 (éd.)).

**D.** - [Civilisation romaine] "Annales" : ...et meesment car je treuve en aucuns *annés* que Poncius meismes, leurs empereres, fu mis soubz le jouc avec les autres (BERS., I, 9, c.1354-1359, 15.8, 27).

**Rem.** Cf. aussi : Mais certes se il vouloient faire comparoison de homme a homme, duc a duc, fortune a fortune, je porroie nommer moult de ducz rommainz qui onques n'orent adverse fortune ! Si cercheray et liray les histoires et les *annees* des magistras et des fascas et say bien que je en trouveray moult, et consuls et dictateurs, desquelz la vertu et la fortune fu telle que onques une seule fois elle ne desplut au pueple rommain. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 18.12, 34). [R. M.]

**ANNELETER, verbe** (anneleter)

[GDC : *aneler* ; AND : *aneler*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 556b,557a : *anellus* ; TLF III, 59b : *anneleter*]

Part. passé en empl. adj.

**A.** - "Muni d'un anneau"

**Rem.** Cf. GDC VIII, 121a ; doc. 1398 (Tournai, *qui est enneles*).

- En partic. [D'un porc] "Dont le groin est muni d'un anneau" : ...se aucuns pourciaus ou pluseurs sont treuvés es wareseais de le dite ville et eschevinage, sans estre *anelet*, j'ay, pour cascun pourciel, 3 s. de dousiens (Vie urbaine Douai E., t.4, 1369, 429).

**B.** - "Disposé en anneaux" : ...pour la fourreure d'une longue houppe de satin vermeil pour ledit seigneur (...) brodée à roses et à seinctures et plumes entrelacées et *annelées* d'or et d'argent, 656 ventres de menu vair. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 157).

**C.** - P. anal. "Bouclé" : La chevelleure avoit *anelee* (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 371). [R. M.]

**ANNELET, subst. masc.** (annelet)

[T-L : *anelet* ; GDC : *anelet*<sup>1</sup> ; AND : *anelet* ; DÉCT : *anelet* ; FEW XXIV, 556b : *anellus* ; TLF III, 60a : *annelet*]

**A.** - "Petit anneau" : ...pour faire et forger la garnison de garde-bras, avant-bras, coutes, cuissos, grèves, poulains et soulers ; pour tout, 5 milliers et 4 cens de clou au croissant, et 4 *anelès* avec 4 rosètes pour les cuissos ; et pour 104 bocettes rondes pour coutes et poulains ; et sont yceulz coutes et poulains poinçonnez de fueillages nervez (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 128).

- [D'une courtine, sur une tringle] : ...un bien grant ciel de tapisserie, couvert d'une grant courtine d'un bout a l'autre a *annelez* courans (LA SALE, J.S., 1456, 153).

- "Anneau servant à retenir l'agrafe d'un vêtement"

**Rem.** Cf. GAY I, 36b ; ex. de 1455.

- "Chacun des anneaux passés aux pattes d'un faucon" (synon. *vervelle*)

**Rem.** GAY II, 471a, ex. de 1392 ; GAY I, 36b, ex. de 1478.

- "Anneau de l'astrolabe" : Et aussi en la superieure partie d'icellui reond doit avoir ung *anelet* par lequel se puisse pendre cellui instrument perpendiculerement. (NIC. CHUQUET, Géométrie H., 1484, 166).

- *Jeu des annelets* : Et quant elle estoit devant les autres pucelles a jouer, elle consideroit la maniere du jeu et portoit tousjours honneur a Dieu, soubz celle occasion ou jeu des *aneles* et des auters jeux mectoit elle toute son esperance en Dieu (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1070).

**B.** - [Comme bijou ou comme ornement]

**1.** "Petit anneau porté à un doigt, bague" : Et pour ma pais je vueil savoir Dont cilz *anelès* vint, qu'avoir Ne vous vi onques mais anel. (MACH., R. Fort., c.1341, 148). En signe d'eüreus amant Me mist un trop biau diamant En mon doy, et prist l'*anelet* D'Esperence, tel comme il est. (MACH., R. Fort., c.1341, 150). Et quant elle li ot cel *ennelet* donné, .IIII. foys le baissa (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 38). Je fis moult que sages, Car se requis ne les eüsse Et fait a Juno sacrifisse Seulement d'un *anelet* d'or, Je croi que je villasse encor. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 40). ...De porter ces biaux *anelès*, Ces affikès, ces fremillès... (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 77). L'autre lui envoie dehors Chançons, lettres et rondez, Fermaulx, frontaulx et *annelez* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 57). Car c'est sa guise et son usage Que, quant femme va en message Vers lui (...) Un *anelet* ou doy lui fiche (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 38).

**2.** "Ornement de métal, en forme d'anneau" : Et adonc d'un cor de laiton A deux *annelés* dont l'un tramble, Qui n'estoit mie de lait ton Et d'une cloche tout ensemble Fu sonnè, si que me semble, Par maniere haulte et notable L'eure en laquelle on se rassemble Pour venir d'Honneur a la table. (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 65).

- *Annelet volant* ou *branlant*. "Sorte d'ornement de métal à deux pièces, montées sur charnières et battant l'une contre l'autre quand le cheval était en marche" (COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 284, n.224)

**Rem.** Cf. GAY I, 37a-b ; ex. de 1385, 1386, 1420. Peut-être allusion à cet objet dans l'ex. suiv. : ...Le hocqueton, pourpoint dessoubz, *Anneletz*, vous m'entendez bien, Les chausses perrees aux genoulx... (COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 284).

**3.** "Ornement en forme de petit anneau, employé en broderie" : ...pour la façon d'avoir fourré de gris une courte houppe de drap de soye vermeil, ouvrée de broderie à plumes et à *anelès*, pour ledit seigneur (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 315).

**4.** HÉRALD. "Petit anneau qui figure en nombre sur l'écu" : Aneaulx *anelés* est vne mesme chose ["la signification en est la même"] et par l'anel est demonstré amour et en celle senefiance en fait en les espousailles et les porte l'en volentiers en sa main pour ce qu'elle est volentiers au regart de l'eul plus que des autres membres pour ramenteuance d'amour. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 506). [R. M.]

**ANNELIER, subst. masc.** (annelier)

[\*FEW XXIV, 556b : *anellus*]

"Fabricant d'anneaux" : ...fu commandé (...) à Jehan d'Avalon, sergent à verge que il alast aus maîtres des *anneliers* de laiton et que il leur feist commandement que il n'en souffrissent plus neuls fere en leur mestier (Industr. Paris F., 1345, 299).

**REM.** GD I, 288a enregistre *anelier* adj. : "Où l'on met des anneaux, qui porte des anneaux" (ex. de CORBECHON, éd. de 1485 : [doigt] *annelier*) ; FEW XXIV, 556b : *anellus* : «Apr. *anelier* m. "fabricant d'anneaux" (13<sup>e</sup> s.)». [R. M.]

**ANNEEMENT, adv.** (annément)

[GD : *anneement* ; FEW XXIV, 626a : *annus*]

"Annuellement ; chaque année" : Item unes autres lettres, ennexes aux deux lettres dessusdites, passées devant led. Charitté [tabellion à Rouen] (...) contenant comme led. Jehan Morelet puisné avoit transporté aud. Daron X l. t. de rente à vie à prendre ainsnéement [l. *anneement* ?] en XX l. t. de rente à vie déclairez

esdictes lettres ennexes, esquelles trois lettres est ennexé ung mémorial donné es assises de Caudebec (...) contenant comme icelles lettres ennexes avoient esté leues en icelles assises. (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 111).

**REM.** Bien que l'éd. propose de comprendre *ainsnéement* "par aînesse" («L'on sait à quel point la coutume de Normandie favorisait les aînés dans le partage des successions»), plusieurs arguments entraînent à le remplacer par l'adv. *anneement* : il n'y a pas de relation familiale entre J. Morelet et Daron, la mention de *puisné* n'étant là que pour différencier deux frères qui portent le même prénom (cf. p.110) ; on ne trouve aucune attest. d'un adv. *ainsneement* dans les dict. consultés (T-L ; GD ; FEW XXIV, 545 ; LA CURNE ; DU CANGE ; Fr. Ragueau, E. de Laurière, *Gloss. du dr. fr.*, 1969 [1704] ; J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1973) et les termes consacrés pour désigner le droit d'aînesse sont des subst. [R. M.]

**ANNEQUIN, subst. masc.** (annequin)

"?" : Pois d'*annequins* pour vaincre les coquins Et les taquins Napolitains couars (LA VIGNE, V.N., p.1495, 134).

**REM.** À rapprocher de *hennequin* "esprit malfaisant, diable" (cf. GD IV, 448a, s.v. *hellequin*). [A. B.]

**ANNES, subst. fém. plur.** (annes)

[\*FEW XXIV, 623a : *annus*]

HIST. ROMAINE "Ouvrage rapportant les événements dans l'ordre chronologique, année par année; annales" (synon. *histoiresannales* : *annal*, *année*, *annuel*) : Et auci touz les *annes* [trad. lat. *veteres annales*], escripturez qui sont escriptes es livrez des magistratz que l'en appelloyt linytes [sic], li quel sont ordené en temple de Muoye, mettent celuy tytre (BERS., IV.20, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 257c). ...mes certes les autrez aucteurs latins et grisoyz des quels j'ay leu les *annes* [trad. lat. *annales*] diet que par Uilius ne fut fete nule chose notable (BERS., XXXII.7, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 19a). [F. D.]

**ANNEXATION, subst. fém.** (annexion)

[GDC : *annexion* ; FEW XXIV, 608b : *annexus*]

"Fait d'annexer" : ...après le trespas dudit seigneur roy dom Fernande, icelui nostredit saint père vouldist faire union et *annexion* perpetuelle desdis trois maistrisartz à ladite couronne royale de cesdis royaumes de Castille (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 581).

V. aussi *annexion* [R. M.]

**ANNEXE, adj. et subst.** (annexe)

[T-L : *annexe* ; GD : *annexe* ; GDC : *annexe* ; AND : *annex* ; FEW XXIV, 607b : *annexus* ; TLF III, 60b : *annexe*]

**I. - Adj.** "Attaché, joint, lié"

- *Annexe* à : Pour la tristece de l'absence de l'object delitable qui est *anexe* a la concupiscence. (ORESME, E.A.C., c.1370, 389). JESUS. Soyés fortes et vertueuses, Car fragilité est *annexe* Bien souvent au femenin sexe. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 253).

- *Annexe avec* : Et pour ce, fortitude est aussi comme chose triste et a fortitude tristece *annexe* et adjointe aveques soy. (ORESME, E.A., c.1370, 217).

- *Lettre annexe* (à). "Pièce jointe et attachée à d'autres pièces qu'elle concerne" : Item unes autres lettres, *ennexes* [l. ennexés ?] aux deux lettres dessusdites, passées devant led. Charité

[tabellion à Rouen] (...) contenant comme led. Jehan Morelet puisné avoit transporté aud. Daron X l. t. de rente à vie à prendre ainsnéement [l. anneement] en XX l. t. de rente à vie déclairez esdictes lettres *ennexes*, esquelles trois lettres est ennexé ung mémorial donné es assises de Caudebec (...) contenant comme icelles lettres *ennexes* avoient esté leues en icelles assises. (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 111).

- [De deux choses, de deux êtres] *Annexe entre soi* : Adonc nature les assamble Et la paire conjoint ensamble D'une confederacion Pour faire generacion Aussi comme d'une amour saige *Ennexe* entr'eulx par mariage, Et tantost après nidefient Et font eufs et puis pulleffient. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 323).

**II. - Subst.**

**A. -** "Pièce jointe (à un rapport, un procès-verbal...)" : J'é baillié à Bertran Heurtart, sergent du petit scel, la clameur dudit petit scel avec l'*annexe* du conseil du Roy de Secille, en Prouvance, pour excécuter les héritiers de feu missire Jehan Armentier, en son vivant seigneur d'Orgon, de la somme de mil cinquante florins (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 211).

**B. - Au plur.** MÉD. "Objets de la physiologie, attachés aux choses naturelles, comme l'âge, la couleur, l'aspect, etc." : ...des choses naturelles et non naturelles et de leurs *annexes*. (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing). [R. M.]

**ANNEXER, verbe** (annexer)

[T-L : *annexer* ; GDC : *annexer* ; AND : *annexer* ; FEW XXIV, 608a : *annexus* ; TLF III, 62b : *annexer*]

**I. - Empl. trans.**

**A. -** [Objet concr.]

**1. Annexer** [une terre, un territoire] à [un territoire plus grand] "Faire passer sous la dépendance de" : Le roy, doncques, avoit choisy ce mariage pour son filz, car plus noblement ne plus ricement ne le pavoit allyer ; et pretendoit *annexer* les pays à son royaume, les encercler et reduire à la couronne (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 210). ...nous avons (...) *annexé* à nostre couronne la conté de Boulongne et l'avons exemptée de tous ressors et juridicions, où par cy devant elle estoit subjecte et ressortissant. (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478, 207).

- *Annexer à soi* : ...l'autre Normandie, qui avoit Bretagne a soy *annexee* (JUV. URS., Loquar, 1440, 330).

- [D'un territoire ou de ceux qui l'habitent] *Estre annexé à / en* : Et fera vostres sires li rois foi et hommage lige a nostre sire le roi d'Engleterre, se il voelt demorer en paix. Et le feront aussi tout chil qui sont *enexé* et conclavé ens es terres, qui sont et doivent estre tenues et relevés de fois et d'onmage de nostre seigneur le roi d'Engleterre. (FROISS., Chron. D., p.1400, 215). ...les Angloix dient que Normandie estoit *annexee* a la couronne d'Engleterre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 86).

. [Domaine relig., d'un bénéfice ecclésiastique] : ...la pluspart de ces benefices sont *anexés* à l'archevesché (Lettres Louis XI, V., t.8, 1480, 294).

**Rem.** FEW XXIV, 608a relève le mot comme : «t. d'église (par ex. une cure à un prieuré) (JPreis, 2, 389, 390, Fur 1690-Ac 1932)».

**2. Annexer** [une pièce, un document] à [d'autres pièces d'un dossier] "Joindre à (à titre de preuve, de ratification, d'ordre d'exécution...)" : ...les noms contenus en un rooulle parmy lequel le mandement de Monseigneur d'Avrenches, lieutenant de Monseigneur le Captal, est *annixé* (Compte Navarre I.P.,

1367-1371, 279-280). ...ès lettres parmi lesquelles ces présentes sont *annexées* (Cartul. Laval B., t.2, 1384, 314).

- *Lettre (ci) annexee* : ...et ainsi que contenu est es lettres sur ce faictes (...) a Rouen en cest an le Ve jour d'octobre derrain passé cy *annexées* (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1430, 196). ...lequel conferma, ratiffia, approuva et oult agreable ladictie baille ainsi faicte audit Richier et aux siens dudit heritage en la maniere que contenu est esdictes [lettres] *annexées* (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1434, 282).

## B. - [Objet abstr.]

1. *Annexer qqc. à qqc.* "Rattacher qqc. à qqc." : Ce jour, j'eu les bourses et gages de l'audience par la mort maistre J. Bertaut, lesquelles furent et sont *annexées* à l'office de graphier et de nouvel. (BAYE, I, 1400-1410, 3).

- *Qqc. est annexé qq. part* : Tantost messires Nicolas Carnessuelle mist avant la chartre de le triewe, où li commission estoit *enexée* (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 211). ...et convint, à la trieuwe donner et accorder, que Gand demorast et fut enclose et *annexée* dedens (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 156).

2. *Annexer qqc. sous qqc.* "Classer une chose sous une autre de façon à en faire une sous-catégorie de cette dernière" : ...l'orrible et excecrable art de nigromance, soubz lequel sont incorporez ou *anexez* l'art de phitonisse, d'enchantement, de fascination, de invisibilité, de ligacion et illusion, qui sont tous ars supersticieus et divinatoires (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 9 r°).

3. *Annexer qqc. en son dit.* "Incorporer qqc. à son dire, l'y insérer" : ...me plaist que j'*ennexe* En mon dit un pou de la male Fortune, qui femmes ravale (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 91).

4. Au fig. *Annexer qqc.* "S'attacher qqc., en faire son auxiliaire" : Et des l'eure que je fus né De quoy j'ay vescu je ne scay Bien scay que j'ay tousdis funé Sans lesser maniere n'essay Ne bon vouloir que j'*anexay* A vivre droiturierement Ou vie droituriere ment. (CHAST., Temps perdu D., a.1450, 37).

5. [D'une chose] *Annexee à / avec / en une autre.* "Unie, liée, étroitement attachée à une chose, comme si elle en était une partie intégrante" : ...Par dedens soy tient et enserre Le feu et l'air, l'yaue et le terre. Leurs qualités sont *annexeez*, Et leurs vertus appositeez Par plusieurs contrarietéz Et diversez variétéz. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 30). Vous devés savoir que nous trovons, es choses, quatre causes. C'est assavoir la cause materiele et la cause formele, et cez deux causes sont intrinseques, c'est a dire qu'elle sont si *anexees* et conjointes a la chose qu'elles ne puent estre separrees de elle (Songe verg. S., t.1, 1378, 63). ...se le prince ne le fait noble par exprés, ou se il ne luy donne aucune dignité a laquelle soit noblece *anexee*, come seroit une duché, ou une conté, ou une baronnie, certes, il demeure tousjours plebeyen (Songe verg. S., t.1, 1378, 304). ...il [le Christ] denota, comme dessus a esté touché, misericorde *annexee* avecques justice (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 34). Le tiers personnaige estoit Communauté feminine, de basse vocation, indiscrete, suspitionneuse, barbare, zizanieuse, ruralle, rihoteuse, non docile, adonnee a toute garrulité et qui incessamment murmuroit sus l'estat de Noblesse, dont elle estoit pediseccue. Et combien qu'elle eust la teste verde, le puce en l'oreille et le bourlette au poing, se estoit elle indissolublement *annexee* en l'amour de la desconfortee adolescente (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 79). C'est le bien qui est tot commun, (...) Auquel bien Boÿce atribue, Par haultes contemplations, Termes de cinq perfections Convenans a vi[v]e substance. L'une est planiere

souffisance, Puissance, immobilité, Reverence et jocundité. *Annexies* [sont] de tel lien Que qui n'a les cinq, il n'a rien, Car ung est sans l'autre impossible (Moralité cinq pers. B., 1484, 45).

6. [D'une chose] *Annexé en qqn.* "Attaché à qqn" : Congnoissez la fraternité Qui est en nous deux *annexée*. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 268).

II. - Part. passé en empl. adj. [De deux pers.] "Lié, dépendant" : ...le roy n'y [à la souveraineté] pavoit renoncier, ne a l'ommage lige que doit le duc de Guyenne a la couronne de France, et sont tellement *annexez* et conjointz qu'ilz ne se peuent separer (JUV. URS., T. crest., c.1446, 133). [R. M.]

## ANNEXIEUX, adj. (annexieux)

[Ø]

"Connexe" : ...ou elles sont par aucune cause annexe a mouvement, si comme baing est *annexieus*, conjoint, avecques mouvement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 109).

REM. À rattacher à FEW XXIV, 607b : *annexus* [D. J.]

## ANNEXION, subst. fém. (annexion)

[AND : *annexion* ; FEW XXIV, 608a : *annexus* ; TLF III, 64a : *annexion*]

"Fait de joindre une chose à une autre ; ce qui est joint à autre chose" : *Annexion* est chose ferue dedens l'autre. (Règles sec. rhétor. L., c.1411-1432, 49).

REM. Doc. de la fin du XIV<sup>e</sup> s. ds TLF III, 64b (IGLF). Cf. AND, s.v. *annexion* "Fait d'annexer, de rattacher (un territoire à un autre)" (1397-1398).

V. aussi *annexion* [R. M.]

## ANNIF, adj. (annif)

[FEW XXIV, 624b : *annus*]

"Qui est de l'année" : Que nuls marchans ne marchande de waranche ne autres bourgeois ne manans de ceste ville et taille d'icelle ne accateche ne ne fache achater par lui ne par autrui, en apert ne en couvert, warance aucune quele qu'elle soit, mollue ou *annive*, se elle n'est dou crut de le chastelerie de Lille (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1382, 23).

REM. Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 178 et t.2, 1951, 6. Ou faut-il lire *annire* [*anniere*] ou *annine* ? [R. M.]

## ANNIHILABLE, adj. (annihilable)

[FEW VII, 139b : *nihil* ; TLF III, 65a : *annihilable*]

"Susceptible de disparaître, d'être détruit" : Et a propos, Plato disoit que les intelligences ou angelz eurent commencement et sont de leur nature corruptibles ou *adnichilables*, mais la bonne volenté de Dieu les maintendra touzjours en estre perpetuelment. (ORESME, C.M., c.1377, 208). Il met ceste conclusion principalment contre Plato, qui disoit que le monde et les anges eurent commencement et sont *anichilables* quant est de leur nature, mes il seront touzjours sanz fin par la conservacion et par le maintien de la volenté de Dieu. (ORESME, C.M., c.1377, 246). [R. M.]

## ANNIHILATION, subst. fém. (annihilation)

[GDC : *annihilation* ; FEW VII, 139b : *nihil* ; TLF III, 65b : *annihilation*]

"Fait de réduire qqc. à néant" : Et se *adnichilacion* [est] possible, creacion de noient est possible. Quant au tiers point, je di que l'en puet octroier que telle chose materielle est corruptible et non

pas incorruptible simplement, et nientmoins c'est possible que elle dure sanz fin, si comme il sera declairié ou chappitre ensuiant. (ORESME, C.M., c.1377, 252).

**REM.** Aussi *adnichilation* (*Rom. Rose moralisé*, c.1500. *In* : N. Dupire, *Jean Molinet, la vie, les oeuvres*, 1932, 271). [R. M.]

**ANNIHILER, verbe** (annihiler)

[T-L : *anichiler* ; GDC : *annihiler* ; FEW VII, 139a : *nilil* ; TLF III, 66b : *annihiler*]

**A.** - "Anéantir, détruire, réduire à néant (une chose perçue positivement)"

- [Une chose concr.] : Et par consequant, elle [matiere] seroit *adnichilee* et du tout anientie. (ORESME, C.M., c.1377, 252). Puis at Gemblous destruite et Nivelles gastée, Arse l'out et bruie et si *annicillée*, Semmeir y powist ons bleis se fuissent cheruwées. (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège B.B.*, t.5, a.1400, 616). ...je te prophetise, comme vraye sebillie, que ja ceste cité, que tu a nostre aide fonderas, ne sera ja *anichilee* ne decherra (CHR. PIZ., *Cité dames C.*, c.1404-1407, 631). Et plusieurs des choses creé[e]s Seront en fin *anichillees* Et toutes a neant reduytes (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 11). Phebus ay non qui porte en mon héalme L'auriflamme qui le trosne enlumine, Mais deposer me fault mes rays de flamme Que rien n'enflamme et que tout homme et femme, Que tant ayme, voye ma face divine, Si bien domine que par où je chemine Naige ou bruine *anichille* et deluge, Et pour cause m'ont fait les dieux leur juge. (Cene dieux, c.1492, 108).

- [Une chose plus abstr.] : Mais quant s'amour première ert a sa fin alée, Et que du tout en tout sera *anichillée*... (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 36). Et pour ce peut il estre que la tristesse seroit espoir sy grande et sy desordonnee qu'elle seurmonteroit et *adnichilleroit* toute la vertu de musique et la douceur de ses consonancies (EVR. CONTY, *Harm. sphères H.P.-H.*, c.1400, 87). ...dont les Anglois veans la prudence et valeur du souverain prince, garde de son pais comme bon pastour de ses ouailles, par lequel leur bonne fortune estoit malement *adnichilee* (...) n'oserent plus mettre pié en France (CHR. PIZ., *Faits meurs Ch. V, S., I*, 1404, 242-243). Je suis ta creature, povre ver de terre et non pas homme, car mon ame est *adnichillé* par pechié (CHR. PIZ., *Psaumes allég. R.*, 1409, 98). SATHAN. Marie trop mal me promaine. Par elle je suis confondu, Et tout mon brassin morfondu, Et *adnichilé* tout mon art (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 42). ...le quel duc (...) fit reconcilier au roy le duc de Bourgogne, les esforcemens de la tres infelicieuse mere tous *anichilez* (JUV. URS., *T. crest.*, c.1446, 72). Soubz ceste premiere doctrine se doivent comprendre les mellencolyes et marrissons, lesquelles samblablement font grand dommaige au corps humain, car par ce moyen le corps devient maigre et froit, le ceur est serré, l'entendement et engin obscuré, rayon parturbee, et la memoire *anichilee*. (Rég. santé corps C., 1480, 1-2). ...car assés souvent peut advenir que le plus foible, qui a cedé au plus fort, demeure en son entier et la force de celui qui plus fort estoit est froissee et *anichilee*. (TARDIF, *Apologues R.*, c.1493-1498, 67). ...l'onneur et sainteté de tous lesquelz ledict calumpniateur et ignorant detracteur s'efforce charger, fouller et diminuer en blasmant ladict science et aussi, en ce faisant, s'efforce confondre et *adnichiler* toute philozophie, dont elle deppend (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 4 r°).

• [Le pouvoir, la volonté de] : Car ceulz qui ne participoient es princeys evacuoient et *adnichiloient* le princey petit a petit, siques a tant que le princey premier fait fust transmué par les Anciens.

(ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 217). O geometrien, dy, parle a moy : Pourquoi as-tu si grant esmoy De si haultes choses comprendre, Celles en tes sens vouloirs prendre ? Je dy que ton entendement, Ton vouloir et ton sentement Tu *anichilles* et destruitz, Et n'ediffies ne construitz. (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 425).

- [Un être, une collectivité...] : ...doqueil monssaingnor Johan furent plusieurs beaz enfans, qui, al jour d'uy, sont presque toz *anichilleis* (HEMRICOURT, *Miroir Hesb. B.B.*, 1353-1398, 87). [Dieu] peut d'icelles [creatures] faire tout son bon plaisir et les *anichiler* ou les punir eternellement (GERS., *Cendres G.*, c.1402, 578). N'est il pas a toy advis que la raison soit assez neccessaire que si precieulx ouvrage que Dieu avoit fait, comme est l'umain lignage, lequel estoit en peril, qu'il deust restaurer et non laisser du tout *adnichiler*... ? (CRAP., *Cur Deus, De arrha B.H.*, c.1450-1460, 169). Cestui est mon ennemy et contraire a mon gendre, car il me a souvent consume et gastee et a neant reduitte. Et, maintenant, je m'en puis vengier se je veul et du tout *anichiler* et estaindre, mais, selon le conseil de l'Apostre, je ne veul rendre mal pour mal (COLART MANS., *Dial. créat. R.*, 1482, 102). Seigneurs, la cité est brulee, On n'y voit vivant creature Qui ne soit toute *anichilee* En pourre, en cendre et en ordure. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 35). Ilz seront attendus, Avironnés, assiégés, assaillis, Aguillonnés, assommés, abatus, *Anichilés*, agressés, appalis... (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 72).

**B.** - "Abolir, annuler, révoquer"

- [Une loi, un usage] : Biaux seigneurs, se viellart grejois Nos sacrefices et nos loys Destruit, confont et *anichile*, Il honnira toute la ville Se nous n'y metons tost remede. (Jeu st Den. S., c.1380-1400, 86). LA FEMME DE PILATE. (...) Pour quoy regardés que vous ferés, Quar tous vous serés degecter De Jherusalem la citer, Quar l'empereur de Romme Et tous ses saiges homme Cuyderont que la loy soit perdue, *Anichilee* et confondue. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 89-90).

- [Un droit, un privilège] : ...avons de certaine science affranchis et affranchissons, par la teneur de ces présentes, de grâce espécial à tousjoursmais et perpétuelement de la devant dite mainmorte, en ostant, *adnichillant* et mettant du tout au néant ycelle dès maintenant des hommes, femmes et enfans habitant et qui habiteront en nostre dite ville, par ainsi que toutes et quantefois qu'eulx ou aucuns d'eulx soient homes, femes ou enfans, se départiront d'icelle nostre ville pour aler demourer ou faire leur résidences autre part (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1409, 515). Loy est destruite et clarté morte Et tout bon droit *adnichilé* (ROBINET, *Compl. François H.*, p.1420, 59). ...les empereurs et roys ou temps passé (...) ont baillié et donné à l'Eglise plusieurs beaux privileges et drois temporelz, lesquelz ne doivent estre ostez ou *adnichillez* par leurs successeurs, qui ainçois les devoient augmenter. (FAUQ., III, 1431-1435, 102). ...en allant formeement contre les lettres dessus transcriptes, en *anichillant* et voelant *anichiller* les previleges de la dite ville, dont dessus est fete mention (Hist. dr. munic. E., t.3, 1459, 503).

- [Un engagement pris] : ...le roy des Anglois, desprisant sa legation, quelque chose qu'il leur promit il *anichila* tout et sa parole avec, c'est a entendre qu'il ne daigna faire nulle responce (JUV. URS., *T. crest.*, c.1446, 130).

• [En partic. un mariage] : Et Happefrens, ses freires, soy mariat à Houten premierement ; se fut ly mariages *anynchileit* par Saint Engliese, si que de noveal ilh est remarieis à Tinelemont. (HEMRICOURT, *Miroir Hesb. B.B.*, 1353-1398, 188). Et quant la dicte damoysele out par pluseurs années esteit avoekes son dit

marit en mariage, elle porkachat la dyvortion et separation par caze de proismetit, et fut par Sainte Engliese ly mariages *aninchilleis* et ly enfes jugies drois hoirs. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 213). ...les tesmoings [ouys], et la chose bien debatue, l'evesque *adnichilla* et jugea estre nul ledit mariage (C.N.N., c.1456-1467, 417).

**C.** - "Faire disparaître (une chose perçue négativement)" : Pour ce s'ala esbeneant Pour *anichiller* sun meschief Dont il ne peut venir a chief... (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 195). ...Font toutes douleurs oblier Et tous ennuis *adnichiler* (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 220). ...Pous [l. pour] lez diz Bretons, prez d'Escoce, Ramener a foy catholique, Et par escripture ententique [l. authentique] *Adnichiler* leurs heresies. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 62). Il me consola, Il *adnichila* Mes douleurs enfermes Qu'il desmoncela, Puis qu'il fit cela, J'emploiray mes larmes. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 275).

**D.** - "Tenir pour rien, ne faire aucun cas de"

- [Une chose] : ...le roy *aniceloit* les lettres ou Radus luy mandoit tout le fait. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. G., a.1400, 179).

- [Une pers.] : Et sa vaine gloire [Théodore Métochite] estoit si grant que il despisoit et *anichiloit* tous, fors li et cilz que de li estoient nez, et pourveoit continuellement cil qui de li estoient nés, et leur donnoit aide a son pouvoir. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 108).

**E.** - "Empêcher (une action à venir)" : SOPHONĪAS. Mes amys, voulez vous venir Au saint temple de Galilee Sacrifier ? LE PREMIER JUIF. *Adnichillee* Ne doit estre l'oblation Que en fervente devotion Les Juifz ont costume de faire. SECOND JUIF. Allons tel sacrifice faire Qu'i est acoustumé que on face. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 446).

- [Une demande] : Si vous requier pour Dieu qu'un seul don me donés, Et se je vous demande autre que ne vourés, Je vous en pri por Dieu qu'il soit *anicillés*. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 20).

**F.** - *S'annihiler de qqc.* "Se soustraire à qqc." : Se tu te sçavoies parfaitement *anichiler* et evacuer de toute humaine amour, lors je deveroie en toy espandre ma grant grace (Internele consol. P., 1447, 191).

**REM.** Les formes en *c(h)* viennent de la transcription médiévale *nichil* pour *nihil*. [R. M.]

**ANNIQUENOQUER, verbe** (anniquenoquer)

[\*FEW VII, 141b : *nik-*]

"Frapper" : Jalousie l'*anniquenoque* Tant qu'il croit que face ma poque Emplir par autre que par luy. (Parn. sat. S., a.1500, 215).

**REM.** Sans doute sur *nicnoque*, variété de tric-trac (cf. L. Sainéan, *La Lang. de Rabelais*, t.1, 1922, 287). [R. M.]

**ANNIVERSAIRE, subst. masc.** (anniversaire)

[T-L : *aniversaire* ; GDC : *anniversaire* ; AND : *anniversarie* ; FEW XXIV, 609a : *anniversarius* ; TLF III, 67a : *anniversaire*]

**A.** - "Anniversaire (de la naissance de qqn)" : ...pour moy faire Compagnie a l'*anniversaire* De leur ami. (Mir. prev., 1352, 245).

**B.** - "Cérémonie commémorant un jour anniversaire" : ...en alant à Sainte Katerine du Val des Escoliers en procession et pelerinage, par maniere d'*aniversaire* pour la paix de l'Eglise, du royaume et de la santé du Roy (BAYE, I, 1400-1410, 93).

**C.** - En partic. "Cérémonie à l'occasion de l'anniversaire d'une mort ; messe dite à cette occasion" : Et comme lidiz Jehans, mes peres, ait donei a ladicte englise cent soldees de terre pour son *anniversaire* faire chescun an en ycele englise, je wuil, comande et ordene lesdiz cent soz chescun an perpetuellement estre donez et paieiz a ladicte englise (Test. Besanç. R., t.1, 1333, 338). ...pour faire annuelment et perpetuellement l'*anniversaire* de feu Adeline sa mere (PHIL. VI VALOIS, Doc. paris. V., t.1, 1334, 198). ...ch'est asavoir que ju lais pour faire mon *anniversaire* et l'*anniversaire* de damoiselle Maroie ma femme jadis, en le eglise saint Johan Baptiste en Liege, en le capelle saint Lowi que fondat sires Louis Surles jadis mes peires, d'an en an perpetueiement, en temps que chascun de ces dois *anniversaires* venrat a faire, vintesiiez souls ligois bonne monoie de cens annueit et perpetueit (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1338, 50). Voulons et ordenons que, se l'obit ou *aniversaire* de nostre treschier seigneur et pere, que Diex absoille, n'est souffisamment fondé, que du nostre soit fondé (Test. Ch. V, D., 1374, 186). ...à cause de aumosnez et *eniversaires* lessez par noz predecesseurs en la somme de quarante solz (Chartes Bourbonn. M.F., 1383, 329). ...pour l'amortissement de dix sept soitures du pré revenant par an à unze frans six gros 12 deniers, que mondit seigneur leur a admorties pour dire et celebrer deux messes par sepmaine et ung *anniversere* chacun an au lieu de Saint Jehan de Verdun pour leur devocion (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1420, 653).

- *Chanter un anniversaire* : ...pour les offrandes et devocions de mondit seigneur par lui offertes le prochain mardi ensuivant, auquel jour fut chanté l'*anniversaire* de feue madame la duchesse, sa mere, cui Dieu pardoint (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 18).

- *Receveur des anniversaires* : Au chapitre de l'eglise Nostre Dame de Paris, 40 l. p. de rente, qu'ils ont droit de prendre chascun an sur la revenue de ladite ville, payé à Me Nicole Coufrant et Me Jehan du Drac, receveurs des *anniversaires* de ladite eglise (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1444-1445, 407).

**Rem.** Cf. *Dict. encyclop. du Moy. Âge*, t.1, 1997, 80b.

**D.** - P. ext. "Cérémonie à la mémoire d'un mort (même en dehors du jour anniversaire)" : ...et avec ce je laisse ausdiz religieux de Saint Pierre C s. t. pour dire et celebrer ung *anniversaire* solennel en leur eglise le plus brief qu'il se pourra fere apres mondit trespasement. (Testament de Guillaume d'Orgemont, 1417. In : L. Mirot, *Le Moy. Âge* 14, 1910, 320).

- P. iron. "Mort" : Au mains se Dieu te fait la grace Que ta femme muire, ha ! quel don ! Prye tousjours qu'ainsy le face, Plus ne te met en abandon. Helas ! et que se demande on ? N'est on pas bien sans adversaire ? Par Dieu, se bien y regard'on, Ta femme est ton *anniversaire*. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames I-II*, P., 1440-1442, 206). [R. M.]

**ANNIVERSEL, adj.** (anniversel)

[GD : *anniversel* ; FEW XXIV, 609a : *anniversalis*]

"Anniversaire" : Celle idole a une feste en l'an, et est le jour *aniversel* [ms. universel, corrigé d'après B] de sa fondation. (JEAN LE LONG, *Voy. Odoric A.M.*, 1351, 25). [R. M.]

**ANNO, interj.** (anno)

[Ø]

[Exprime sans doute la douleur] : LUBINE. Qu'il est sage ! Voicy merveille : Comme il y entre doucement ! MAISTRE MIMIN. *Anno* ! LUBINE. Il c'est blessé l'oreille. (Maistre Mim. T., c.1480-1490, 261).

**REM.** Sans doute *han ! et ho !* "äie, ho !" (Éd.). [R. M.]

**ANNONÇABLE, adj.** (annonçable)[\*FEW XXIV, 621b : *annuntiare*]

"Qui peut proclamer qqc., qui peut annoncer, rendre public qqc." : Et en mon ouÿe ne puist entrer fors les leçons de ta sainte doctrine, laquelle ma langue soit *anoncable* [l. *annonçable*], et toutes pars. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 100). [R. M.]

**ANNONCE, subst. fém.** (annonce)[GDC : *annonce* ; FEW XXIV, 620b : *annuntiare* ; TLF III, 68a : *annonce*]

"Ce qui sert à annoncer, ce qui annonce ; ici inscription circulaire que porte un sceau" : ...lequel seau est berlonc et en ycellui a empraint l'image de Saint Seurin en façon d'un abbé, lequel tient une crosse en la main destre, et ou costé destre a une fleur de lie et au senestre une rose, et à l'environ a escript le nom ou *annonce* "le seel de Saint Seurin" (Doc. 1399. In : L. Mirot, *Le Moy*. Âge 19, 1915, 130).

**REM.** GDC VIII, 128a : doc. de 1440 (*anunces*). [R. M.]

**ANNONCEMENT, subst. masc.** (annoncement)[T-L : *annoncement* ; GD : *annoncement* ; AND : *annuncement* ; FEW XXIV, 621a : *annuntiare*]

**A.** - "Fait d'annoncer qqc. à qqn ; ce qui est annoncé" : LE BERGIER. Mon maistre Job, Dieu vous conforte Et vueille que paciemment Portés le dur *anuncement* Qu'il est force que vous anunce ! JOB. Qu'i a il ? LE BERGIER. Piteuse responce Et pour vous ung tresgrant dommaige. Fouldre du ciel, feu et oraige Sont descendus du ciel soudain, Qui ont bruslé, pour tout certain, Voz brebis et leur pastourage. (Myst. Viel test. R., t.5, c.1450, 16). ...et d'abondant lui fit signifier par le dit messire Simon et dire de point en point tout ce qu'avoit esté fait, dit et conclu à Rainsebourg touchant ce cas, et tout ce qu'il y avoit eu de faute et d'adresse ès personnes des princes, et sur quelles conclusions le partement s'en fit, dont du tout pour avoir avis et conseil sur ce qui restoit à faire et pour corriger et changer en mieux ce que jà en estoit fait, il envoioit devers luy comme à son chief, pour en vouloir faire et laisser par son bon ordonner. Sy fut cest *annoncement* moult agréable au roy (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 15).

**B.** - En partic.

**1.** "Annonciation (à la Vierge Marie)" : Le Fil Dieu conceüpt par saint *annoncement*, En ses flans le porta neuf moys entierement Et en fut delivree sans nul empirement. (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 60). NOSTRE DAME. Haultement fus en mon cueur confortee De recevoir ton doulx *adnoncement*, Et d'un plaisir en plus hault transportee Quant, en mes flans, te senti purement. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 71). O tres noble et haulte puissance, Je te rends grace humblement, Quant par ta divine clemence M'est fait ce noble *annoncement*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 182).

**2.** "Prédiction" : Or est vray que la Pucelle (...) estoit entrée par nuit dedens Compiègne, laquelle, après y avoir reposé deux nuits, le second jour après donna à congnoistre plusieurs folles fantomeries que mist avant et dist avoir reçues aucunes révélations divines et *annoncemens* de grans cas advenir (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 46).

**3.** "Signe, volonté [de Dieu]" : ...par *anonchement* De Dieu le createur qui ne fault ne ne ment Fu Martins archevesque de Tours parfaitement (Belle Hélène Const. R., c.1350, 728).

**REM.** Cf. aussi GD I, 298c, s.v. *anonciement*. [R. M.]

**ANNONCER, verbe** (annoncer)[T-L : *anoncier/anonciier* ; GD : *anoncier* ; GDC : *anoncer* ; AND : *annuncier* ; FEW XXIV, 619a : *annuntiare* ; TLF III, 69b : *annoncer*]**A.** - [D'une pers.]

**1.** [Le compl. d'obj. désigne une chose qui existe au moment de l'annonce]

**a)** "Faire connaître (un événement, un fait qui a eu lieu, une volonté qui existe...)" : Vers euls s'en va la damoiselle Pour *anonchier* ceste nouvelle. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 312). Va t'en, dist [il], *annuncie* aus Romains que les diex celestiens veulent et ordenent que Rome la moye soit chieph de la rondece des terres (BERS., I, 1, c.1354-1359, 16.7, 26). Un mortel lay vueil commencier Et à tous amans *anoncier* Comment Amours me vuet traitier Et mettre de joie en misere (MACH., Lays, 1377, 371). ...devant m'ont fait avancer Pour vous compter et *annoncer* Ce qu'avons fait. (Mir. Clov., c.1381, 224). Or advint, si comme l'ystoire tesmoingne, que ly uns de ses forestiers lui vint *anoncier* qu'il avoit en la forest de Colombiers le plus merueilleux porc que l'en eust veu grant temps avoit ou pays, et que c'estoit ly plus beaulx deduiz qui y feust grant temps a. (ARRAS, c.1392-1393, 18). ...de quelque cousté qu'il [Remondin] ysse du país de Bretagne, il ne nous puet eschapper, car nous y avons bonnes espies qui le nous vendront *anoncier* quant temps sera. (ARRAS, c.1392-1393, 68). Mais tantost vint au chastel et *annonca* a la royne cest affaire. (ARRAS, c.1392-1393, 215). ...la mort du bon chien au curé fut par le village et les lieux voisins *annuncée*. (C.N.N., c.1456-1467, 540).

- "Faire connaître (ce qu'est telle ou telle chose, tel état de choses)" : Qui au Psaultier lit, il le troeuvre. *Anunciés* me sont mes refuges, Et que Dieu est tout le vray juges ; *Anunchye* m'est sa justice... (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 16). Et si m'a fait de ma dame estrangier Si cruelment que je ne la voy mais Ne que mes maus ne li puis *anoncier*. (MACH., L. dames, 1377, 39). JHESUS. (...) Je vous demande, messeigneurs, Se le baptesme que prescha Saint Jehan et si hault *adnonça*, Estoit don de Dieu supernel, C'est a dire venant du ciel Ou d'umainne institucion. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 224).

. *Annoncer une amende*. "Dénoncer (ce qui la motive)" : De Aubinet Cheron, hostellier, demourant à Paris, pour une autre amende en quoy il a esté condempné, le 1er jour d'avril oudit an 1442, taxée à la somme de 10 s. p., dont le quint en appartient à celui qui icelle amende a *annoncée* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1442-1443, 313). Autre recepte d'amendes et forfaitures venues, escheues et taxées en la jurisdiction de la Prevosté des marchans durant le temps de ce present compte, èsquelles celui qui les *annonce* y a le quint et le Roy et la ville le demourant par moitié. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1443-1444, 358).

**b)** "Proclamer" : Vierge, ta sainte gloire ne puest estre *anoncie* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 416). JHESUS. (...) Et, pour tant, cy après yrés Au monde et serés diligens De prononcer a toutes gens Du batesme le hault mistere, Les batisans ou nom du Pere, Du Filz et du Saint Esperit. Et comme autrefoys vous ai dit, Leur baillerez enseignemens A garder les commendemens Qu'autrefoys vous ay prononcés. Publicquement les *adnoncés* A garder a toutes et tous. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 427).

- *Annoncer les bans* : ...la hale (...) ou on *annonce* les bans (FROISS., Chron. D., p.1400, 413).

- *Annoncer une parole*. "Répéter, proclamer" : Par foy, dist le chevalier, monseigneur, vous parlez vaillaument et est vostre raison bonne. Lors se part de lui et *annonca* ceste parole a plusieurs,

tant qu'il en fu nouvelles tout parmy l'ost (ARRAS, c.1392-1393, 156).

- RELIG. *Anoncer* [la Bonne Nouvelle, la parole de Dieu...]. "Proclamer": On seult dire: Saint Gabriel, Bonne nouvelles! Bonnes nouvelles voirement nous *annonçastes* vous, saint Gabriel, quant, de par le hault conseil de toute la Trinité, vous, pour nostre redemption, descendistes a tel jour comme huy du ciel a terre en la cité de Nazareth en Galilee (GERS., Annonc., a.1400, 228). Ce mot du Pere est eternelement engendré de lui, temporelement et a certain temps promis par les prophetes, preschié par les apostles, *annonchié* par l'archangele Gabriel en l'incarnation, quant ledit angele fut envoyé a la vierge Marie pour *annuncier* ladicte incarnation dudit mot et parole du Filz de Dieu a prendre nostre nature humaine d'elle, en elle et par elle. (Somme abr., c.1477-1481, 113).

e) "Avertir (que qqc. d'attendu est arrivé)": ...ce prestre curé, (...) ne savoit point *annuncer* les festes des sains qui viennent chacun an (C.N.N., c.1456-1467, 512).

- *Annoncer de qqc.*: Ne sçavons se mais vous souvient De trois roys qui par cy passerent Et du fait Crist vous *adnoncerent* Et de l'estoille, somme toute, Qui le demonstroit né sans doubte Et venu en propre personne. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 98).

2. [Le compl. désigne une chose à venir]

a) "Faire connaître (un événement, un fait qui doit avoir lieu)": ...Dieu li péres ot envoyé son ange a la glorieuse vierge Marie *annuncier* que elle seroit mère (Mir. nonne, 1345, 314). Tant tindrent leur chemin qu'ilz y vindrent. Et *annoncierent* a Alain la venue de Remondin et de ses gens, qui s'en donne grant merveille. (ARRAS, c.1392-1393, 52). ...il avoit mis une gette ou chastiel de sa nef pour *anonchier* qant li Espagnol venroient. (FROISS., Chron. D., p.1400, 883). Bien doibs Jhesucrist mercier Qu'i te fait, par douleur vallable, L'eure de ta mort *annoncier*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 556).

b) "Prédire": ...tu [Marie] es la joie des anges, desquieux tu es saluée et *annoncée*; tu es l'onneur aux Juifs, desquelz tu es née et prophetisée (Mir. femme, 1368, 180). De rechief Jeremie et Ysaie prophetiserent de la servitude et captivité des Jufz, et *annoncierent* la restitution de leur liberté et restablissement a leur pays. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 108).

c) *Annoncer qqn.* "Annoncer (la venue de qqn)": Et vers vous me suis avoiee Pour vous *annoncier* tel personne Qui sera convenable et bonne Pour vo message parfournir (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 265).

B. - [D'une chose] "Faire présager, comme un signe précurseur": Y n'y a constellation Actuel(le) ne tant hault planet[e] Dont je ne say l'axion, Exceptée sest estoilette Qui chi bas en l'aier vollette. O (grant) Dieu des dieu, qu'*anonche* t ele? Sa clar(e)té sour tout aultre est nette, Pleyasant[e], reluyant et belle. (Jeu Etoile T., c.1400-1500, 104). Ce tresdesiré jour a chef de piece fut *annuncé* par les raiz du soleil (C.N.N., c.1456-1467, 99). [R. M.]

**ANNONCEUR, subst. masc.** (annonceur)

[T-L : *annonceor*; GD : *anoncieor*; GDC : *annonceor*; FEW XXIV, 621b : *annuntiare*; TLF III, 70b : *annonceur*]

V. *annonciateur*

A. - "Celui/ce qui annonce qqc.": ...ceste parole (...) appartient bien a l'*annonceur* de grace [saint Jean-Baptiste], au messagier de verité (FOUL., Policrat. B., VI, 1372, 172). Jhesucrist doit estre aourné de bonne predicacion et de parole de doctrine, est aussi doit amer et honorer les *annonceurs* d'icelle. (CHR. PIZ., Ep. Othea P.,

c.1400-1401, 221). Quelque tiltre que vous ayez, onques toutevoies ne me sambla que vous feussiez ne maistre ne docteur, ains me sambliez ung *annonceur* de pardons et de consecrations d'eglises et de festes, par ce que vous saviez si bien les jeunes des .iiij. temps et des vigiles des festes. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 284). Sire, dist le preudhomme, je ne suys pas garde, car meilleur garde y a que je ne suys, mais je suy *annonceur* du peril. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 58). [P]remiers seront les *annonceurs* [de la décrépitude physique] Les yeulx qui bericles demandent (LA MARCHE, Chev. délib. L., 1483, 65).

B. - "Celui qui proclame qqc." (Cf. DU CANGE I, 262c, s.v. *annunciatorium*: *annonceur de vin*, "Vendeur (de vin) à la criée", 1459)

C. - "Dénonciateur": Et certes je use le plus volentiers de la parole de Terence quant a eschauffer la fournaise de convoitise s'assemblent flateurs, raporteurs, *annonceurs*, detraieurs, envieux, convoiteus d'oneurs, orgueilleus, eslevéz, faintis, faux preudomes, pecheurs et trespasseurs de toutes loys et d'offices (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 211). De Philippot Courtillier, demourant à Paris, pour une autre amende en quoy il a esté condempné, le 27e jour de fevrier ou dit an 1442, tauxée à 16 s. p., dont le quint en appartient à l'*annonceur* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1442-1443, 313).

D. - "Instigateur": ...pour oster toute fole memoire, chaça d'environ soy tous les folz procureurs, administrateurs et *adnonceurs* des foles jeuneces passées (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 37). [R. M.]

**ANNONCIADE, subst. fém.** (annonciade)

"Annonciation de l'ange Gabriel à la Vierge": Sy fist le roy oster de Saint Erme les bombardes et les fist asseoir devant la tour de l'*Anonciade* et batre grant partie des murs. (LA SALE, Sale D., 1451, 244).

Rem. V. *nonciade*. [P. D.]

**ANNONCIATEUR, subst. masc.** (annonciateur)

[GDC : *anonciateur*; FEW XXIV, 621b : *annuntiare*; TLF III, 71b : *annonciateur*]

V. *annonceur*

A. - "Celui qui prédit, qui annonce qqc.": Et tu celestiel Ysaie qui en la loy de Moyses eubz esperit crestien et sembles mieux escripveur d'Evangile que *annunciateur* de prophecie... (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 79).

B. - "Dénonciateur": De Jehan Berthier et Robin Prevost, marchant d'eschallas, pour une autre amende en quoy ils ont esté condempnés oudit Hostel de la ville ledit, 4e jour d'avril, tauxée à 32 s. p., dont il en appartient le quint à l'*anonciateur*... (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1445-1446, 442).

C. - "Instigateur": ...comme jeunece soit de soy incline à mains movemens hors ordre de raison, encore quant elle est conduite et exortée par mauvais et sanz conscience *adnonciateurs* plus tendens à l'adulacion du jeune courage du prince pour leur gré acquerre que à le conduire par pure et deue voye, c'est un grant meschief et peril entour grant seigneur (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 17). [R. M.]

**ANNONCIATION, subst. fém.** (annonciation)

[T-L : *anonciacion*; GDC : *anonciation*; AND : *annunciacion*; FEW XXIV, 622b : *annuntiatio*; TLF III, 72a : *annonciation*]

A. - [Cont. relig.]

- "Annonce, message" : Car au saint ray d'*anunciacion* S'ajoint à lui Diex (Mir. st Val., c.1367, 170). Dame, ve cy trois compaignons Qui sont ce me semble pastours, Comme je voy a leur atours, Qui par l'*annonciation* D'un angle, en grant devotion Viennent aouer vostre enfant Qu'ilz croient estre Dieu tout puissant. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 26).

- "Prédiction" : Devant Jhérusalem sont venu ly baron (...) Voient les portes oires qui sont à ung coron, Et la porte dorée (...) Oû sainte Anne encontra Joachim son baron, Et qui Dieux avoit fait l'*anonsciacion* Qu'elle conceveroit par inspiracion De la Virge Marie (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 451).

**B.** - En partic. RELIG. "Révélation de l'ange Gabriel à la Vierge qu'elle serait la mère du Christ" (synon. *annontion*) : ...saint Augustin dit u premier sermon de l'*anonsciacion*... (Mir. fille roy, c.1379, 7). Une chappelle de samyt blanc pourtraicte de noir, en la table d'amont, de l'*Annunciacion*, du Crucifiement et du Couronnement, et, en celle de descoubz, Dieu en sa majesté ou mylieu, les quatre Evangélistes autour et plusieurs ymages (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 1391, 147). La premiere se nomme discrete et saige Verité ; la seconde pure et nette Virginité ; la tierce obeissant Humilité. La premiere fut celle qui la fist penser sagement quelle estoit la salutation de l'ange, et enquerir diligemment la manière d'accomplir son *annunciacion* (GERS., Annonc., a.1400, 232). Et qu'en leur predicacion Ilz facent souvent mencion Comment la pucelle Marie A la sainte *Anonsciacion* Conceu l'esperit (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 62).

- [De l'ange Gabriel] *Apporter l'Annonciation* : ...ung ymage de Nostre Dame et l'ange lui apportant l'*Annonciacion*, en deux petiz ymages de boys, sans garnison. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 284).

**C.** - P. méton.

1. "Fête qui célèbre cet événement" : ...IIII ou V jours avant Quaesme prenant derrenierement passé environ l'*Annunciacion* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 501). ...au jour de l'*anonsciacion* Nostre Dame (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1424, 57).

2. "Représentation, picturale ou autre, de cet événement" : Item, une *Annonciacion* de Nostre Dame d'argent, en un estui d'yvoire mis en un fourel de cuir, pendans à un gros las de soie ynde. (Doc. 1347. In : Bibl. Éc. Chartes 39, 1878, 92). Item l'oratoire qui joint à la chapelle parfaire ; c'est assavoir : le couronnement qui est ou pignon avec grant quantité d'angres, et l'*annunciacion* qui est à l'autre costé. (Doc. 1356. In : Bibl. Éc. Chartes 6, 1844, 545). ...une *Annunciacion* de Nostre Dame, d'argent doré, qui est dedens ung tabernacle, et a ung reliquiaire de cristal au-dessus (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 1391, 118). Ung tableau d'or, rond, qui se euvre, et y a dedens ung crucefix d'ivoire, et une *annunciacion* (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 10). ...pour la façon de l'anel, que je fait, pareil de celui de Guillem qui est fait à la morique et tout entour plain de lettres émaillées et dessus ay fait une *anonsciacion* de Nostre Dame, d'espargne esmaillée de noir (Comptes roi René A., t.1, 1477, 324). [R. M.]

**ANNONCIEUX, subst. masc.** (annoncieux)

[GD : *anoncieux* ; FEW XXIV, 621b : *annuntiare*]

"Celui qui annonce (ici Jésus-Christ)"

**REM.** GUILL. DIGULL. (impr. XVIe s.) ds GD I, 298c-299a. [R. M.]

**ANNONTION, subst. fém.** (annoncion)

[T-L : *anoncion* ; GD : *anoncion* ; FEW XXIV, 621a : *annuntiare*]

**A.** - "Annonce, message" : Histore vous diray de haulte *anoncion* Qui doit devant les boins avoir audicion (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 159).

**B.** - RELIG. "Annonciation" : Pour ce, vierge, grace demande Que de mes pechiez soie quitte Par la vertu et la merite De sa benoite *annuncion* (...) Qui vous fu, dame, joie et gloire (Mir. mère pape, c.1355, 395). [R. M.]

**ANNONE, subst. fém.** (annone)

[T-L : *anone* ; GD : *anone* ; GDC : *annone* ; FEW XXIV, 610a : *annona*]

"Récolte, provision de céréales" : ...par pris et somme d'une sommade d'*annone*, dont lui ay baillhé six panaulx. (Comptes roi René A., t.1, 1472, 83).

- *Prefet de l'annone. V. prefet*

**REM.** Sous la forme *annoine* chez MIÉLOT, cf. MAMEROT, *Romuleon, Gloss. D.*, 1466, 120. [R. M.]

**ANNOTABLE, adj.** (annotable)

[GD : *anotable* ; FEW XXIV, 611b : *annotare*]

"Qui mérite d'être noté"

**REM.** *Isopet I B.*, c.1345, 204 (cf. GD I, 299b). [R. M.]

**ANNOTATION, subst. fém.** (annotation)

[GDC : *annotation* ; FEW XXIV, 612a : *annotatio* ; TLF III, 73b-74a : *annotation*]

"Remarque faite sur un livre, note explicative"

**REM.** RAOUL DE PRESLES ds TLF. [R. M.]

**ANNOTER, verbe** (annoter)

[GDC : *annoter* ; FEW XXIV, 611b : *annotare* ; TLF III, 74a : *annoter*]

Empl. trans. DR. "Inventorier des biens saisis par autorité de justice" : ...ledit Bernard, doubtant rigueur de justice, s'est mis en franchise. Et pour cause de ce il a esté appelé à ban par les cappitouliers de Thoulouse, et ses biens descripts et *annotés*. (Ch. VI, D., t.2, 1418, 171). [E. P.]

**ANNUABLE, adj.** (annuable)

[GD : *annuable* ; FEW XXIV, 615b : *annualis*]

"Âgé d'un an"

- *Agneau annuable*. "Agneau pascal, âgé d'un an" : Tu, Pierre, et Jehan mon cousin, En la ville irez droit chemin, La ung homme devant sa porte Verrez, qui une canne porte Plaine d'eaue, a qui vous direz De par moy et signefirez Qu'en sa maison voise preparer Et que leans irons soupper Et mangier l'agniel *aimable* [l. *anuable*]. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 127).

**Rem.** Correction proposée par E. Stengel (*Z. fr. Spr. Lit.* 17/2, 1895, 233). L'agneau pascal devait être âgé d'un an (Exode 12, 5). [J.-L. R.]

**ANNUAL, adj.** (annual)

[AND : *annual* ; FEW XXIV, 614b : *annualis*]

"Étésien" : ...ceste chose se fait en certain tamps et déterminé de l'air come en esté quant le solail approche le signe du cancre et pour ce sont cils vens *annuals* appellés (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 50, 236 v°). [D. J.]

**ANNUÉ, subst. masc.** (annué)[GD : *annué* ; FEW XXIV, 615a : *annualis*]

"Messe annuelle pour un défunt"

**REM.** Ex. d'a. fr. et doc. 1394 (*annué*), 1402 (*annuez*), 1403 (*anuez*), 1428 (*anué*) ds GD I, 297b. [R. M.]**ANNUEEMENT, (?)** (annueement)[GD : *annueement* ; \*FEW XXIV, 615b : *annualis*]

"Annuellement"

**Rem.** Doc.1343 (*annueement*) ds GD I, 297b. Sans doute à lire *annuellement*, v. *annuellement*. [R. M.]**ANNUEL, adj. et subst. masc.** (annuel)[T-L : *anuel* ; GD : *annuel* ; GDC : *anuel* ; AND : *annual* ; FEW XXIV, 614b : *annualis* ; TLF III, 75a : *annuel*]**I. - Adj.****A. -** "Qui a lieu, qui se (re)produit chaque année ; dont l'effet se produit chaque année" (synon. *annal*) : Pour estre exemps de la rigueur crielle Que Florentins de force et violence Leur preparoyent par coustume *annuelle* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 199).- *Cens annuel / taille annuelle...* "Redevance perçue chaque année" : Je ne fais grant differance entre cens ou rentes, et exactions qui se font deüement, et diz que, ainsi comme je puis aucune rente ou cens *annuel*, qui me seroit deü, demander et exiger, par paraille voye, le roy de France en son royaume, pour deffendre son païs et son pueple, puest, en temps de necessité et de guerre, lever aides convenables (Songe verg. S., t.1, 1378, 44). ...il [ledit Bourrain] peust lever sur le commun de la paix la taille *annuelle* dudit Severac jusque à la somme de six cens frans (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 238).- *Feste annuelle.* "Fête qui a lieu tous les ans" : Or, madame, il est verité Qu'en Jherusalem la cité Sera la grant feste *annuelle* Qu'on dit la pasque universelle, Dedans deux jours, ou toutes gens Seront de venir diligens. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 68).- *Pension annuelle / rente annuelle.* "Rente versée tous les ans" : Sachent tuit que nous avons veu certaines lettres de nos predecesseurs signeurs de Chastel en Portien, ensemble la fondation d'une chapelle assise en l'eglise Nostre Dame de Reins, pour la quelle li chapellains qui la ditte chapelle tient et possesse et tous autres qui en temps avenir la tenront doit prendre et avoir par nostre main chascun an de *annuée* rente diz livres Parisis subs nos wingnages de Chastel en Portien (Comté Porcien R., 1350, 155-156). ...sadite marrine lui conseilla que, par maniere de don ou rente *annuele*, elle lui feist par chascun an quatre deniers paris.. de rente (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 290). ...et à fonder en l'eglise où il est enterré une chappellanie, douée de cinquante libvres tournois de rente *annuelle* et perpetuelle (BAYE, II, 1411-1417, 76). Et le seigneur d'Esquerdes envoya son Robin, pour le beau fait qu'il avoit commis, vers le roy Loys de France qui lui donna .Vc. escus pour son vin et .Iic. librez d'artois de pension *annuelle* sur la recepte de Hesdin. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 360).- *Plait annuel.* "Séance tenue une fois par an" : Pour lesquelles franchises dessus desclarées, ledit chevalier est tenu faire et païer par chacun an au roy notre sire, luy ou ses hommes tenans dudit fieu de la Meslerioie pour lui, XL soulz tournois de rente au terme saint Michiel pour ples *ennuix* (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 88).- *Vents annuels.* "Vents qui reviennent chaque année (ici en été)" : ...ceste chose se fait en certain tamps et déterminé de l'aircome en esté quant le solail approche le signe du cancre et pour ce sont cils vens *annuals* appellés (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 50, 236 v°).**B. -** [V. *infra* II B] "Qui concerne le service religieux ou l'offrande appellés *annuel*"- [V. *infra* II B] *Pain annuel.* "Offrande (composée de pain, de vin et éventuellement de cire), faite à l'église, au nom du défunt, selon des conditions stipulées dans son testament, à l'occasion de la messe appelée *annuel*" : Item je vuilz et ordonne mon pain *annual* estre offert en ladict eglise de Saint Moris de Besançon, un chascun diemanche d'ung an commenceant le diemenche après mon decès et trespassement et continuellement suigant, fenissant et accomplissant, c'est assavoir un pain d'une engroingne, d'une pinte de vin et d'une chandoille de cire d'une engroingne, ainsin qu'il l'est acoustumé faire. (Test. Besanç. R., t.2, 1470, 153-154).**C. -** *Date annuelle.* "Année marquant le début d'une période (ici de cinq ans, considérée comme la base du comput grec)" : Cestui fonda une cité nomée Aclydem, assize au pié du mont Olympus, jouxte Macedone, et y ordonna les jeux que ce faisoit de V ans en V ans que l'on appella Olympiades, et fut le premier date des Grecs *annuel*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 26 v°).**II. - Subst.****A. -** "Période d'un an, marquée par l'anniversaire d'un événement vécu" : Au renouvel, La premiere en fin de *lanvel*, Pour recouvrer joie et revel, Sans tort puet faire ami nouvel. (CHART., L. Dames, 1416, 291).**Rem.** Noter la rime en *-vel*, importante pour la syllabation ; il se peut que dans d'autres exemples, la forme soit à lire *vel* et non *uel*.**B. -** En partic. RELIG. "Office célébré à la mémoire d'un défunt (soit à la date anniversaire de sa mort, soit tous les jours - ou toutes les semaines - dans l'année qui suit son décès)" : ...les diz Collin et son filz seront tenuz de faire un pelerinage à Saint Jaques en Galice, et aussi seront tenuz faire chanter un *anuel* pour l'ame du dit feu Phelippon (Doc. Poitou G., t.6, 1397, 286). ...se il avenoit que ou dit voiage morust, et qu'il en eust vraie certificacion, il li ordonna qu'il en devoit faire, c'est assavoir : faire dire plusieurs *anues* et autres aumosnes et devociions pour son ame (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 70). "Oublye, oublye, laisse aler, Dient nos amoureux leaulx, Elle est morte ; en fault il parler ? Va faire aultre part tes aviaux !" Ainsy chantent leurs *annuiaux* [*annuiaux*, éd. D] ! (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 101). Et avecques ce, baillia et poia présentement à iceulx prieur et frères la somme de trente livres tournois, pour après le déceps d'icelluy Adam estre dit et cellébré en ladite Maison Dieu un *anuel* pour ledit Adam (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1479, 330). ...et leur faire chacun un *annual* (AUBRION, Journal L., 1484, 169).- [À la date anniversaire de la mort] : Item quatre livres pour lou jour de mon enterrement, pour mon seiptieme, pour lou trentieme et pour l'*annual* a departir a resgart de mes executours. (Test. Besanç. R., t.1, 1353, 399). Item, je vueil et ordene que on face dire et celebrer pour l'ame de moy deux *anuelz* après mon trespassement, et qu'ilz soient faiz dedens la fin de l'an qui courra, et qu'il soit païé pour chascun *anuel* L frans ; desquelz deux *anuelz* je vueil et ordonne que messire Pierre Mercier, mon chappellain, en face l'un et qu'il en soit païé. (Test. Parlem. Paris T., 1394, 274).

- [Tous les jours - ou toutes les semaines - dans l'année qui suit le décès] : Item, [Jehanne la Heronne] voult et ordena un *anué* estre fait et dit à pain, à vin et à chandelle de cire, chascun jour, par les freres religieux Celestins de Paris, pour le salut et remede de son ame, et pour ce faire leur laissa XL frans. (Test. Parlem. Paris T., 1409, 488). ...pour ceste cause icelui suppliant en a fait depuis chanter trois quars d'*anué* par un chapelain (Paris domin. angl. L., 1428, 294).

- P. méton. [V. *supra* I B] "Offrande (composée de pain, de vin, éventuellement de cire) faite à l'église, au nom du défunt, à l'occasion de cet office" : Je Jehan Delchemez, de Poligni, prebste, curé de l'esglise parrochault de Voiteur (...). Et eslit la sepulture de mondit corps ou cemetiere de l'esglise parrochault de Poligni, devant la secreterie de ladicte esglise, entre la fosse de feu Estevenin Delchemez, mon pere, et feu Perrin Guef. Item vuilx et ordonne que mon *annualx* soit fait de une angrongne de pain, ung chavel de vin et une chandoile de cire jusques a une engrongne. (Test. Besanç. R., t.2, 1414, 26). Item je veulx et ordonne que, un chascun diemanche de l'annee que je yray de vie a trespas, soit offert mon *annual* de pain et vin en l'eglise parrochial dudit Roigemont par Girard Sirehorry, lequel quant ad ce je charge de ce faire (Test. Besanç. R., t.2, 1468, 148).

**C.** - [Civilisation romaine] "Annales" : Je trouve en aucuns *annuels* que Appius Claudius demanda le consulat, mes que L. Furius, tribons du pueple, le luy perturba jusques a tant que il eust renoncié a sa sençorie (BERS., I, 9, c.1354-1359, 42.3, 78). ...et, si comme je treuve en aucuns *annuels*, comme il samblast aus edilez que il devoient celuy creer edile qui par les lignieez seroit nommez (BERS., I, 9, c.1354-1359, 46.2, 86).

**D.** - Région. (Wallonie) "Vin de l'année" : Li pouure vont à la ceruoise, Leur, ilh font mult souent grant noise ; Et li aulcuns, enle[nt] godalle, Qui ont pau d'argent en leur malle ; Et li plus riche vont à vin, Ou *anueus*, ou alinckin (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 216).

**Rem.** P. oppos. à *alinckin*, "vin vieux". Cf. J. Wathelet-Willem, *Mél. A. Planche*, 1984, 489-490.

**REM.** Sur les formes en *é(e)* [*annué*], cf. FEW XXIV, 616a, n.3 (chute phonét. de *l* dans les cas fléchis, puis anal. dans les cas non fléchis).

V. aussi *annal* [R. M.]

**ANNUELIER, adj.** (annuelier)

[GD : *annueler* ; AND : *annyuelleir* ; FEW XXIV, 615b : *annualis*]

"Qui célèbre l'office dit *annuel* ; qui célèbre une messe annuelle" : Puisq'il ad dit des Curetz, dirra ore des autres prestres *Annuelers*, qui sont sans cure. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 230).

**REM.** Ex. de la première moit. du XV<sup>e</sup> s. ds GD I, 297c. Cf. AND, s.v. *annyuelleir*. [R. M.]

**ANNUELLEMENT, adv.** (annuellement)

[GDC : *annuelment* ; AND : *annuelment* ; FEW XXIV, 615b : *annualis* ; TLF III, 76a : *annuellement*]

"Annuellement" : ...plusieurs dudit pays sont tenus et chargez de payer *annuellement* grosses pensions et rentes (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1429, 151).

V. aussi *annuement* [R. M.]

**ANNUELTÉ, subst. fém.** (annuelté)

[GD : *annuelté* ; AND : *annuelté* ; FEW XXIV, 615b : *annualis*]

Région. (anglo-normand) "Rente annuelle, annuité"

**Rem.** Cf. ; AND : *annuelté*. [R. M.]

**ANNUEMENT, adv.** (annuement)

[\*FEW XXIV, 615b : *annualis*]

"Annuellement" : Ung chasteau y a en noz montaignes, dit Poge, auquel est une église, en laquelle *annuement* avoyent acoustumé de venir plusieurs de diverses parties du pays pour l'honneur et révérence de Monseigneur saint Estienne. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 84).

**REM.** Ou faut-il lire *annue[l]ment* et mettre sous *annuellement* ?

V. aussi *annuellement* [R. M.]

**ANNUER, verbe** (annuer)

[FEW XXIV, 618a : *annuere*]

Région. (Wallonie) "Accepter" : Et par cesti raison que vous chi dire oiés Furent de sain Nogier ensi constitueis Ly XII de la table, et canoines nommeis Pour deservir l'engliese ensi com *annueis* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 444). ...et supplièrent al évesque humblement qu'ilh les vousist chu confirmer, laqueile proier li évesque *annuat* sicom raisonnable (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.5, a.1400, 249). Et là, en la presenche de ses dois fis, le prince de Pietmont et le conte de Genevre, en presence de pluseurs notaires et tesmons, ilh *annuat* ladite election papaille faite en sa personne par ledit conciel de Baselle, et vestis fut des vestimens papale, et rechet l'aneal voir sour certains conditions, et fut nommeis Felix II. (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 442). ...ilhz avoient parleit à monsangneur de Liege en Auwerc, et avoit benignement *annueit* toute la supplication (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 453). ...aulcuns des XII principaulz boirgois les conseilhont d'eaux reconcilier vers monsangneur de Liege, de ce que y n'avoient nient l'autrefois *annueit* sa requeste quant y fut là (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 454).

**REM.** Le dict. de Roquefort enregistre *annuir*. [R. M.]

**ANNUITÉ, subst. fém.** (annuité)

[GDC : *anuité* ; AND : *annuité* ; FEW XXIV, 628b : *annuus* ; TLF III, 76a : *annuité*]

Région. (anglo-normand) "Rente annuelle, annuité"

**Rem.** Cf. ; AND : *annuité*. *Lettres agn. L.*, 18 (*annuité*) ; 232 et 395 (*annuitee*).

- En partic.

• "Paiement fait chaque année à l'épouse survivante sur les biens de son mari"

**Rem.** Doc.1395 ds GDC VIII, 134c.

• "Rente annuelle qui garantit au vilain sa franchise"

**Rem.** Doc. XV<sup>e</sup> s. ds LA CURNE. [R. M.]

**ANNULAIRE, subst. masc.** (annulaire)

[GDC : *annulaire* ; FEW XXIV, 665a : *anularius* ; TLF III, 77a : *annulaire*]

"Quatrième doigt de la main ou du pied" : ...entre le doy *annulaire* et l'oriculaire (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 53). Et en la plante du pié entre le doy *annulaire* et le auriculaire ou entre le poulce et le doy indic du pié se font pour maladie podagre

cauteres punctuaux (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, V, 2). [R. M.]

**ANNULATION, subst. fém.** (annulation)

[GDC : *anulation* ; AND : *annullacion* ; FEW XXIV, 618b : *annullare* ; TLF III, 77b : *annulation*]

**A. - DR.** "Fait de rendre nul [un acte, un engagement...] ; abrogation" : ...à la diminucion ou *adnullacion* des aides ordonnez pour nostre estat et le fait de nostre guerre (Ch. VI, D., t.1, 1383, 47). ...la matiere touchoit très grandement le Roy et son royaume, touchoit aussi la revocacion et *adnullacion* de ses ordonnances et des arrests de la Court (FAUQ., I, 1417-1420, 262). ...icellui suppliant doute que l'on le vueille accuser desdiz cas et par ce tendre à l'*annullacion* de nos dictes autres lettres de remission, par luy obtenues touchant ledit omicide (Doc. Poitou G., t.11, 1465, 5). D'autre part, le roy Loys se metoit en son devoir, disant que le roy Loys, père de laditte dame Jehanne, lui avoir fait prendre et espouser par force, et que jamais ne s'y estoit consenty. Neantmoins, après la mort dudit père, il le tint pour son espeuse comme devant, sans monstre signe de le voloir repudier jusques ad ce qu'il se trouva maistre et seigneur de la coronne, que lors requist *adnullacion* du premier mariage pour parvenir au second ; le procès fait comme dict est et la sentence rendue par l'auctorité de nostre saint père, monseigneur le cardinal, evesque du Mans, declara le premier mariage estre nul (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 455).

**B. - "Destruction"** : De quoy vraiment se feussent ensuys *adnullacion* et désolacion de nostredite ville, et conséquemment désolacion et totale subversion de nostre royaume. (Doc. 1416. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 156). [Seul ex.] [R. M.]

**ANNULER, verbe** (annuler)

[T-L : *anuler* ; GD : *anuller* ; GDC : *anuller* ; AND : *annuller* ; FEW XXIV, 618a : *annullare* ; TLF III, 78a : *annuler*]

**I. - Empl. trans.**

**A. - "Rendre nul (un acte, un droit, un engagement...), abroger"** : Et se nous feismes onques ou ordenasmes point de aultre testament, ordenance ou derriere volunty, nous les rapellons tous, ravocons, *anullons* et mettons dou tout en tout a neant par la tenour de ce present nostre testament, ensamble lours effet. (Test. Besanç. R., t.1, 1390, 514). ...ledit evesque ou ses vicaires (...) cassoient, revoquoient, irritoient et *adnullaient* les sentences, fulminacions et procès autresfoiz faiz et publiés par ledit evesque et ses vicaires à l'encontre du duc de Bourgongne (FAUQ., I, 1417-1420, 189). ... ou cas que par la grace de Dieu ou par le moyen de leurs amis ilz peussent pour le temps avenir rassembler comme en mariage paisible et ladicté separacion estre *adnullée*, ce present appointment seroit nul (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1427, 110-111). ...arrest a esté nagaires donné, par lequel l'appellacion faite par ladite damoiselle a esté *adnullée* et mise au neant sans amende (Trés. Reth. L., t.3, 1430, 100). ...l'arrest donné l'an mil IIIcLXIII contre ledit de Chabannes, conte de Dampmartin, seroit de nulle vigueur et totalement *adnullé* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 213).

**B. - "Éliminer, écarter qqc., en supprimer les effets"**

**1.** [Qqc. de concr.] : ...leur cevaucie toute *anullee* (FROISS., Chron. [Amiens], D., t.4, c.1375-1400, 118). Et se tel ciel estoit, il ne seroit pas cause de destre et de senestre es cielz qui sont meuz et qui sont sous lui, car, posé par ymaginacion que il fust *adnullé* et que les autres fussent meuz par mouvement journal, encore convendroit

il metre telles differences ou ciel, car autrement l'en ne pourroit assigner cause pourquoy il est meuz ainsi et non l'autre voie, si comme il sera dit ou .XIIe. chapitre. (ORESME, C.M., c.1377, 336).

**2.** [Qqc. de plus abstr.] : Usage de raison est du tout *adnullé* ou bestial, et pour ce est son fait moins volontaire et par consequent moins imputable. (ORESME, E.A.C., c.1370, 386). Car l'eleccion bonne oste et *adnulle* tout le mal signifié devant en la nativité ou elle le amenuse aucunement. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 33). Et je fay cy ung nota : il n'est nul si bon chevalier ou monde qui ne puist faire une faulte, voire si grande que tous les biens qu'il aura faiz devant soient *adnullez*. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 201). Temps est que la tres griefve offence, Dont le gendre humain est tachié, Soit *adnullee* et son pechié Pardonné (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 311).

**3.** *Annuler qqn.* "Écarter qqn, l'anéantir" : Que vault ne braire ne huler Au negligent qui braire et hule ? On le devroit bien *anuler* Quant par convoitise s'anule (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 39). Mes bien voy que suis recullé ; Or suis desfait et *adnullé* Et du tout a perdicion, Despuis que l'indignacion De Dieu est advenue sur moy. (Pac. Job M., c.1448-1478, 339).

**C. - "Détruire"**

**1.** [Qqc. de concr.] : Et ly fleur [du prunier] est moult tost gastee Soit par bruÿne ou par gellee : Aussi est moult seurs a guster Fruis de Proece a bachelier ; Car moult le trueve amer et dur Avant qu'i l'ait douch ne meür, Et le fleur est tost *anullee* Ains qu'elle soit prinse et nouee (Dit prunier B., c.1330-1350, 41). Et par ce presque tous les royalmes anciens ont esté transmués ou *adnullés*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 323).

- Part. passé. "Détruit, hors d'usage" : Cest homme est subtil a merveilles Pour gouverner plusieurs denrees. Il scet pratiques nompareilles Pour trouver en maintz lieux entrees. En maintes choses *anulees* Sy bien employe ses espreuves Que de vielles maisons brullees Scet tirer cueilliers toutes neuves. (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 65).

**2.** [Qqc. de plus abstr.] : Ains Couardie regnera [dit Hardiesse], Car je sui noiÿe pieça, Et li fontaine est ja secie De tous biens ù je sui norÿe. Wardés combien on fait d'emprises Ne de hardemens ne de prises ; Mes dous amis, on n'en voit nule, C'est la cose qui plus *anule* En mi ["en moi"] le droit cemin de joie (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 38). Et par ce sunt dissolus et *adnullés* tous les princeys. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 175). Dont, se ceste chose eust esté vraye, elle seroit estainte et *anullee* comme les aultres sont. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 125). Dieu gard ce roy des frivolleurs, Le seducteur de Gallillie Qui a nostre loy *adnullee* Et gasté de tout son pouoir ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 335).

**II. - Empl. pronom.** "Devenir nul, disparaître" : Après tu ne fais chose nulle Dont joie en ton cuer tant s'*anulle*, Ne dont tu aies tant d'irour, Comme de vivre en telle erreur Que tu tiens ta dame pour fole (MACH., R. Fort., c.1341, 65).

**Rem.** Sans doute faut-il lire *s'avule* ("s'aveugle") ds l'ex. suiv. : Que vault ne braire ne huler Au negligent qui braire et hule ? On le devroit bien *anuler* Quant par convoitise s'*anule* (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 39). [R. M.]

**ANNULEUX, adj.** (annuleux)

[GD : *anuleus* ; FEW XXIV, 665b : *anulus*]

"Formé d'anneaux" : ...et la trachee n'est pas tant passible, car elle [est] dure et *annuleuse* et cartillagineuse (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 1).

**Rem.** CORBECHON, éd. 1485 (*bestes ... anuleuses ... la substance de leurs corps est faicte par rouelles et a maniere de aneaux*; ms. : *avugleuses, v. avugleux*), et *Jardin de santé*, c.1500, ds GD I, 305a. [R. M.]

**ANNULIER, verbe** (annulier<sup>1</sup>)

[GD : *anullier* ; \*FEW XXIV, 618b : *annullare*]

(Synon. de *annuler*)

**A.** - "Abroger (un droit, un héritage)" : ...quoique il eussent juré et seelé as François, il ne pooient l'iretage dou roy d'Engleterre donner, *anullier* ne allier aucunement as François, sens son gré. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 100).

**B.** - "Détruire" : ...[Philippe VI et ses conseillers cherchent comment reprendre Calais à Edouard III, mais aucun de leurs projets n'est réalisable] il rompoient et *anulioient* lors imaginations et disoient : "Toutes nostres pensees sont vaines..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 833).

- "Négliger" : Et j'entraï dedens mon estude, Qui n'est ne villainne ne rude, Mes belle pour estudier. Je n'ai cure d'*anullier* Le matere et le pourpos Rose. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 83). [R. M.]

**ANNULIER, adj.** (annulier<sup>2</sup>)

[GD : *anulier*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 665a : *anularius*]

*Doigt annulier*. "Annulaire"

**Rem.** CORBECHON, *Propr. choses* (ms., *anullier*), 1372, ds GD I, 305a. [R. M.]

**ANNULIR, verbe** (annulir)

[GD : *anullir* ; FEW VII, 232b : *nullus*]

"Annuler, détruire" : Car maintenant est pris celuy Qui la loy vouloit *anully*, Mais en la croix sera crucifier... (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 104). [R. M.]

**ANNULLEMENT, subst. masc.** (annullement)

[T-L : *anulement* ; GD : *anulement* ; AND : *annullement*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 618b : *annullare*]

**A.** - "Annulation"

**Rem.** GDC VIII, 135a : doc. 1447 (*adnullement*).

- "Anéantissement, annihilation (d'un droit)" : Se ce non si le roi Henri (qui s'exprime ici) laissait les choses en l'état, s'il ne cherchait pas à réunir la France à son royaume, nous laisserions le juste tiltre de nostre héritage ou préjudice de nostre antiquité. Nous ne sommes point tenus par si grant *adnullement* de petit courage, que nous ne vueillons combatre jusques à la mort pour justice. (...) Et jà soit que violence ravisseresse de justice a soustrait et de long temps la noblesse de nostre couronne et noz drois héritiers, toutesfoiz charité de par nous, en tant qu'elle a peu, a fait son devoir pour le recouvrer d'iceulx et le remectre au premier estat. (Doc. 1415. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 79).

**B.** - "Dépréciation (de marchandises)"

**Rem.** *Ordonn. rois Fr. V.B.*, t.13, 1423, 34 (*anullement des marchandises*), ds GDC VIII, 135a. [R. M.]

**ANNUMERER, verbe** (annumerer)

[GDC : *annumerer* ; \*FEW VII, 236b : *numerare*]

**A.** - "Énumérer" : ...ou pour convertir les appellations en oppositions ou les mettre au neant, et toutes telles semblables impetrations et autres lettres et munimens dont en jugement on est tenu faire prompte foy [GDC VIII, 127b : Pour convertir appellations ou oppositions ou les mettre au neant a toutes telles et

semblables impetrations ou autres lettres *annumeres*]. (*Ordonn. rois Fr. P.*, t.20, 1493, 395).

**B.** - "Compter au nombre de" : O tresamer venimeux et poignant gengleur, faulx semblant outrageux et fort desmesuré langart, de quel esperit es tu incité ou qui te meult de detracter les simples innocens et *amunerer* [lire *annumerer*] a ta maudicte sorte les dignes suppos et treselegans personnaiges de la tresclere et resplendissant ordre mendiante, semence apostolicque, grain fromenteux et doux fruit vivifique. (MOLINET, *Rom. Rose moralisé*, c.1500, éd. 1521, f° LXIII r° [BnF / Gallica]).

**Rem.** Cf. lat. *adnumerare*, "ajouter au compte de, compter au nombre de". [R. M.]

**ANOBLIR, verbe** (anoblir)

[T-L : *anoblir* ; GDC : *anoblir* ; FEW VII, 159b : *nobilis* ; TLF III, 79a : *anoblir*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Rendre qqn noble, lui conférer le titre et les droits de la noblesse" : Au nom de Nostre Seigneur, amen. Sachent tuit present et a venir que (...) la Ile indiccion, (...) en la présence de moi notaire et des tesmoigns (...) furent presens et assemblez pour ce personelment ou chastel de Bourbon (...) le très grant et puissant prince monsieur Loys duc de Bourbonnais, conte de Clermont et de la Marche et chamberier de France d'une part, et nobles hommes messire Jehan et Guy de Bourbon, freres, chevaliers, d'autre part, lequel monsieur le duc en monstrant la grant affection de bonne et vraie amour qu'il avoit envers lesdiz chevaliers pour contemplacion de leurs personnes et de leurdit seurnom de Bourbon qu'il portoient, de sa pure et franche liberalité *anobli* lesdiz chevaliers, pour ce que ledit seurnom desdiz chevaliers s'accordast au fait et à la propre chose pour tiltre de honnour des armes enciennes du seigneur jadis de la baronnie de Bourbonnois dont l'escu est d'or, à un lion rampant de guelles et à un orle de coquilles d'asur (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1334, 354). ...ycelluy maistre Symon, à plain acertenez de son estat et condicion, par la teneur de ces presentes lettres *anoblissons*, et audit maistre Symon avons ottrouié et ottrouions de nostre auctorité royal, de grâce especial et de certaine science, que il, sa posterité et ligniée et ses enfanz neez et à naistre, qui sont descenduz ou descendront de son corps, qui seront neez en loyal mariage, soient nobles et pour nobles de ci en avant soient tenez (PHIL. VI VALOIS, *Doc. paris. V.*, t.1, 1335, 214). ...en oultre li donnonz povoir de *anoblir* personnes non nobles, en prenant ou faisant prendre pour nous telles composicions ou finances comme il verra pour le miex, et en donner ses lettres ouvertes, les quelles nous confermerons en las de soie et en cire vert (Doc. Poitou G., t.2, 1340, 177). ...toutes manieres de gens, fussent povres, fussent riches, nobles ou non nobles *anobliz* (...) s'efforçoient de venir pour servir le Roy (BAYE, I, 1400-1410, 333). Et quand au regard de celui qui monta premiers sur la tour du Frice, il fut moult auctorisié de tous les seigneurs pour sa grand vaillance. Si le *anobli* le Roy, luy et ses successeurs, et avec ce lui donna aucuns riches dons pour soy entretenir luy et son estat. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.6, c.1444-1453, 23). ...iceulx Guillemot et Jacot, frères, et leurs enfans et postérité, tant masculine comme féminine, néz et à naistre en léal mariaige, avons pour nous, noz hoirs et successeurs, de nostre certaine science, auctorité, puissance et grâce especial *anoblis* et *anoblissons* (Hist. Lille T., t.2, 1457, 240). Tel est par argent *anobly* Qui est villain de toutes lignes (ALECIS, *Faintes monde P.P.*, c.1460, 92). Ainsi appert par ladicte istoire que Sem et Japhet eurent seigneurie sur les aultres et furent *anobliz* pour tant qu'ilz n'avoient

fait derision de leur pere, comme Cham, lequel demoura en servitude et en rusticité. (BUEIL, II, 1461-1466, 69). De Jacques Fabre (...) la somme de cent florins qu'il a donnez audit seigneur, tant pour estre *anobly*, que pour une confirmation d'eschange d'entre monseigneur d'Aix, comme seigneur d'Alps et luy (Comptes roi René A., t.2, 1477, 458). ...nous, iceulx eschevins, qui à present sont et ou temps advenir seront, avons *anobliz* et *anoblissons* et du privilege de noblesse les avons decoréz et decorons et toute leur posterité (Hist. dr. munic. E., t.1, 1481, 463).

- Part. passé en empl. subst. "Personne à qui on a conféré la noblesse" : Mais ne vueil pas mettre en oubli Que li noble et li *anobli* De Chypre (...) Estoient à ceste assamblée (MACH., P. Alex., p.1369, 58).

**B.** - "Conférer à qqn / à qqc. un caractère de noblesse, d'élévation, de grandeur"

**1.** [À qqn] : Elle t'ara si *anobli* Que tu mettras tout en oubli (MACH., C. ami, 1357, 78). Son noble cuer m'*anoblissoit*, Sa franchise m'affranchissoit (MACH., Voir, 1364, 3130). Et quant a la noblesce, jassoit ce que tous de par toy soyent *anobliz* qui bien font, toutesfoys s'il faut satisfaire a la reputacion mondaine, tu scez que eulz deux [les parents de la Vierge] sont du lignage et sang royal ton bon amy David et du sacerdotal de Aaron : sy ne faudra point a noblesse celle qui en descendra. (GERS., Concept., 1401, 396). Haulte personne est moult fort *anoblie* Par memoire qui les choses n'oublie Et qui du bien baille ramentenance [I. ramentevance ?] (TAILLEV., Psaut. vil. D., a.1440, 120). Grace et dilection est le propre don des esleuz qui sont dignes de don de vie eternele quant ilz en sont seigniés ou *anoblis* (Internele consol. P., 1447, 246).

**2.** [À qqc.] : ...vesci un escript Qui est moult doucement escript Et de cuer d'amours *enoubli* Que pas ne vous met en oubli (MACH., Voir, 1364, 6559). Et, pour sa grandeur *anoblir* De plus en plus, leur octroya Graces et dons (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 49).

- Part. passé. "Noble" : S'il est aucun de nous qui dye Que ce baptesme fust des hommes Et nous l'enssuivons, destruis sommes Et nous fera le peuple ahan, Car ilz ont tousjours tenu Jehan Pour ung saint prophete espruvé Qui n'eust pas le peuple lavé De ce hault baptesme *anobly* Se Dieu ne l'eust mesme estably. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 224). O fruyt de vie, Joye assouvie, Amour ravie Qui ne desvie, Ains vit tousjours ; Grace *anoblye*, Non affoiblye, Qui ne m'oublye (LA VIGNE, S.M., 1496, 474).

**II.** - Empl. intrans. ou pronom. "Devenir plus noble, prendre un caractère de noblesse, d'élévation" : ...il ne doit mie estre presumé que de sçavoir les sciences moralles et qui enseignent les vertus, les meurs en doient empirer, ains n'est point de doute qu'ilz en admendent et *anoblissent*. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 873). ...il n'est si noble que pour mal faire ne se avillennisse, et si villain que par bien faire ne se puisse *anoblir*. (JUV. URS., T. rever., 1433, 68).

**III.** - Part. passé en empl. adj. [De Dieu, de la Vierge] "Glorifié" : JOSEPH. O haulte puissance *anoblie*, Vraye magesté adoree, Par quel point sera reparee L'offense d'incrudulité Que j'ay eu par iniquité Contre mon espouse lëale ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 60). Gabriel, pour l'oeuvre perfaire De nostre sai[n]cte intencion, Vous convient ung message faire En terre, par affection. Vous en irés sans finction A Joseph, espoux de Marie, Lequel a grant suspicion Du fait de la vierge *anoblye*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 181). [R. M.]

**ANOBLISSEMENT, subst. masc.** (anoblissement)

[GDC : *anoblissement* ; FEW VII, 159b : *nobilis* ; TLF III, 81a : *anoblissement*]

**A.** - "Fait de donner (à qqn) le titre et les droits de la noblesse" : *Anoblissement* pour Guillemot et Jacot du Pré, frères (Hist. Lille T., t.2, 1457, 239).

- *Lettre d'anoblissement* : De Jehan de Noident, conseiller de mondit seigneur et receveur general de toutes ses finances, la somme de deux cens frans, à laquelle ledit Noident a composé avec messeigneurs des comptes à Dijon pour l'expedicion et verificacion des lettres d'*anoblissement* obtenues de mondit seigneur par ledit de Noident (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 79).

**Rem.** Doc. 1345 ds GDC VIII, 127c ; le FEW date le sens de 1328.

**B.** - "Fait d'exempter de tailles" : Extrait de certaines Ordonnances faictes par le Roy Philippe, que tous admortissemens et *anoblissemens* soient apportez en la Chambre des Comptes à Paris. (Ordonn. rois Fr. V., t.9, 1408, 323). ...les *anoblissemens* et amortissemens de choses données aux eglises, composicions de frans fiefz et nouveaulx asquestz, dont l'on dist que le dit feu duc de Bourgongne par cy devant a donné aucunes lettres (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 431).

**Rem.** Cf. aussi : Item, pareillement les amortissemens, composicions, nouveaulx acquetz et *anoblissemens* faicte par lesdis duc et ducesse, demouront en valeur et sortiront effect, en prenant par les subgetz du pays d'Artois nouvelles lettres d'*anoblissement*, lesquelles leur seront baillés sans fraictz et sans finance ; ou, se ilz n'en obtiennent aulcunes lettres, se porront ayder de ce present traictié. (Doc. 1482. In : MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 397).

**C.** - *Anoblissement (de qqc.)*. "Glorification (de qqc.)" : ...il n'est ou monde chose a moy possible que pour vostre amour je ne voulsisse mener a chief en vous reuerant que pitié, mercy, douceur et grace soient le *anoblissement* de voz haultes vertus, car sans ces quatre poins je ne puis parvenir a vostre amour. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 447). [var. ms. C] [R. M.]

**ANODIN, adj.** (anodin)

[GDC : *anodin* ; FEW XXIV, 629a : *anodynon* ; TLF III, 81b : *anodin*]

"Calmant" : Et toutes telles choses sont apellees des mediciens *anodines* c'est a dire atrampees et mitigatives de doleur (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 24).

- Empl. subst. "Remède qui calme la douleur" : ...se les accidens sont moult grans, on les doit premierement mitiguer par *anodinis* et par mitigatifz et resolutifz (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 18).

**REM.** *Anodinis* pour *anodines* ? Ou faut-il y voir *anodinf* (FEW XXIV, 629a) ? Les graphies *mitigatifz* et *resolutifz* en face de *anodinis* rendent cette dernière interprétation incertaine. [R. M.]

**ANODINIF, adj.** (anodinf)

[GD : *anodinf* ; FEW XXIV, 629a : *anodynon*]

[D'un traitement, d'un remède...] "Qui n'a pas d'effets indésirables, qui est anodin" : ...par *anodivis* [I. *anodinis*] calefactoires ["remède échauffant"], c'est a dire par cauterés et par évaporatifz quant le corps ne est pas plectorique. (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 17). [R. M.]

**ANOI, subst. masc.** (anoi)[\*FEW XV-1, 14b : \**alisa*]

"Lieu planté d'aunes" : Talent me prist des mon enfance D'aler veoir la contenance Par la grand region gaulloise Des pastouriaux sur la failloise, Sus les champs et sus les *annois* (Pastor. B., c.1422-1425, 40). Sentiers herbus et *annois* vers Sont des fuians trestous couvers (Pastor. B., c.1422-1425, 204). [Autre occurrence p.197 (vers 6328)]

**REM.** Pour l'Éd., il s'agit de l'anet (ou aneth), plante ombellifère à graine aromatique. Cf. la note de l'éd. et *Romania* 15, 1886, 184. Cette interprétation se heurte cependant à cette difficulté que les cont. orientent nettement vers l'idée de lieu. L'hypothèse de *aunois* "aunaie" est bien plus satisfaisante : *anne* pour *aune* est une forme du Nord. [R. M.]

**ANOISER, (?)** (anoiser)[\*FEW VII, 56b : *nausea* (?) (?)]

Empl. intrans. "Chercher querelle, chercher noise à, attaquer (?)": ...des Anglois, anciens ennemys et adversaires de nostre couronne, lesquelz faisoient grandes assemblées et preparatifz de toutes choses pour la guerre, et que doubtons que ce feust pour *anoisier* à nous, noz royaume, païs, seigneuries et subjectz (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1492, 266).

**REM.** Une lecture *a noisier* (pour à nous à noisier) n'est pas à exclure (mais le texte ne relève pas de l'aire régionale - les régions du nord - où cette constr. est usuelle en a. fr.). Si *anoisier* existe, il est à rattacher à FEW VII, 56b : *nausea*. [R. M.]

**ANOLLE, subst. fém.** (anolle)

[Ø]

[Forme fém. de *anel*, *anneau* (adaptée à la rime) ? (Éd. ; Scheler, *Gloss.*, 30) : Par-desus les escus qui furent fais à colle, Et de niens et de cornes bendeis par les *anolle*, Sont assenneis erant (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 757). [R. M.]

**ANOMBRER, verbe** (anombrier)[T-L : *anombrier* ; GD : *anombrier* ; AND : *anumbrier* ; FEW VII, 235b : *numerare*]

*Anombrier qqn/qqc. entre* [un ensemble] "Compter parmi, mettre au nombre de" : Faustine Auguste, laquelle entre les noms divins après fut *anombree*, moult de gloire eust en sa vie, mais plus en sa mort et plus par la begninité de son mary que par sa desserte ne par son euvre. (Cleres nobles femmes B.H., t.2, 1401, 153). Leonne si fut femme greque, comme je cuide ; et se il est ainsi que elle fust moins chaste, toutevoies non pas sans cause par bonne paix entre les femmes tresnobles rommaines et honnestes matrones je l'ay voulu *anombrier* et descripre. (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 165). [R. M.]

**ASNON, subst. masc.** (ânon)[T-L : *ason* ; GDC : *ason* ; AND : *asnun* ; FEW XXV, 438b : *asinus* ; TLF III, 84b : *ânon*]

"Petit de l'âne" : Je l'aray deslÿé a cop : Ainsi l'anesse s'en vendra Et l'*ason* après la suivra Comme Nature luy enseigne. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 214). Or l'anesse delïerons Et l'*ason* tous deux mennerons. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 38). [P. C.]

**ASNONCEAU, subst. masc.** (ânonceau)[FEW XXV, 438b : *asinus*]

"Ânon" : Aler vous fault en ce castiel Querir l'anesse et l'*anonciel* Qu'ensemble liez trouverez, Desliez les et amenez (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 123). [J.-L. R.]

**ANONCELLE, subst. fém.** (anoncelle)[GD : *anoncelle* ; \*FEW XXV, 291b : *arnóglosson* (?) (?)]

[Poisson de mer] : ...pour le comptaige du cent d'aigrefins, quatre deniers parisis ; pour le comptage du cent de *anoncelles*, quatre deniers parisis (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 298).

**REM.** DU CANGE I, 397c, s.v. *arnoglossus*, relève *arnoncelle*. Cf. FEW : «Frm. *arnoglosse* m. "poisson de la famille des pleuronectes"». [R. M.]

**ANONCHALER, verbe** (anonchaler)[GD : *anonchaler* ; FEW II-1, 83b : *calere*]

**I.** - Empl. trans. "Négliger, dédaigner" : ...vraye amante des humains [Grace Divine], pourquoy avez *a nonchalle* cil qui ne se feust oncques lassé de vostre veue (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 151).

**Rem.** Ou est-ce une loc. *avoir a nonchalle* "négliger, dédaigner" (cf. J. Lemaire, *M. fr.* 3, 1978, 98) ? Mais ce serait un hapax.

**II.** - Part. passé en empl. adj. "Nonchalant, indifférent" : Mon peuple est destruit et devisé ; l'Eglise est *anonchallee* et hors de devocion ; ma chevalerie est toute devisee et [a] perdu loyauté, vaillance et hardement (Honn. cour. Fr. P., 1418-1420, 69). Couart, refredi, mate, coy, simple, faint, nice, tremblant, paoureux, vain, *anonchallé*. (Doc. c.1480. In : *Romania* 105, 1984, 128). [R. M.]

**ANONCHALEUX, adj.** (anonchaleux)[\*FEW II-1, 83b : *calere*]

**A.** - "Propre à inspirer du dédain" : La chose est vile et miserable, *Anonchaleuse*, espouventable, D'avoir pris l'ordre mariage Et faulcer sa foy par outrage. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 206).

**B.** - *Anonchaleux de qqc.* "Qui se désintéresse de qqc." : Toy aussi, avaricieux, Qui es proprement concieux, *Anonchaleux* a dire voir De ton ame... (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 571). [R. M.]

**ANONCHALIR, verbe** (anonchalir)[T-L : *anonchalir* ; GD : *anonchalir* ; FEW II-1, 83b : *calere* ; TLF III, 85a : *anonchalir*]

Empl. pronom. "Devenir nonchalant, négligent" : Et sachez qu'elle fait a son amy cent chouses et moustre des secretz d'amours et fait pluseurs petites merencolies que elle n'ouserait faire ne monstre a son mary ; et auxi son amy lui fera touz les plaisirs qu'il pourra et lui fera moult de petites bichoteris ou el prendra grant plesir, que nul mary ne savroit faire. Et s'il le savoit bien davant qu'il fust marié, si l'a il oublié, pour ce qu'il *s'anonchallist* et se abestist a soy quant ad ce (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 35). Mais si vous vous desconfortez et entrez en desespoir, vous vous *anonchalirés* du tout et en votre fait ne scaurez remede mectre. (Honn. cour. Fr. P., 1418-1420, 76).

**REM.** *Therence en franç.* (éd. 1500-1503) ds GD I, 298c. [R. M.]

**ANONCHALOIR, verbe** (anonchaloir)[GD : *anonchaloir* ; FEW II-1, 83b : *calere*]

"Tomber dans l'ennui, dans le dégoût"

**Rem. Expos. de la reigle M.S. Ben.** (éd. 1486) ds GD I, 298c.

- Inf. subst. "Indifférence" : ...vous qui *anonchaloirs* Avez en voz durs cueurs et testes. Tousjours, soit ouvrables ou festes, Tout vostre plaisir et delit Est d'estre couché sur ung lit, Ou dormir et prendre sommeil Tout le doulx esté au soleil (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 448). [R. M.]

**ANORMAL, adj.** (anormal)

[T-L : *anormal* ; GDC : *anormal* ; AND : *anomal* ; FEW VII, 191a : *norma* ; TLF III, 90b : *anormal*]

**A.** - "Qui est hors de la règle (normale)" : Son propos ainsy mue et change, Quant voit Lupal qui ly estrange Ses vielles loys non *anormales* Pour nouvelles coutumes males (Pastor. B., c.1422-1425, 223). BELIAL. (...) Je fais tousjours tenir la trace Des maudictz pechez *anormaux*, Je voys, je viens, je cours, je trace, Je fais plus de cent mille maux. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.664). Repudiez vice *anormal* Et pour recouvrer sanctité, Reposez vous de faire mal. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.3302). Longtemps prins aise au delieueux baing De la vie fragile et *annormale*... (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 139).

- "Dépourvu de tout sens moral, dépravé" : EVE. (...) Le faulx serpent malicieux, Trop infelice et *anormal*, Et moy, par fait trop vicieux, Vous avons causéz tout ce mal. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 142).

**B.** - "Qui n'est pas dans la norme ; excessif" : O dignité sacerdotale, Reluence pontificale Qui fais ceste ville exalter, Gueris la douleur *anormale* De mon filz qui est blesme et pale Pour le mal qu'il luy fault porter ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.9489). [R. M.]

**ANOUE, subst. masc.** (anoué)

[GD : *anoué* ; \*FEW VII, 166a : *nodare* (?) (?)

[Mesure de bois]

**REM.** Doc. 1384 ds GD I, 299b. [R. M.]

**ANOUER, verbe** (anouer)

[T-L : *anöer* ; GD : *anoer* ; FEW VII, 166a : *nodare*]

Empl. pronom. "Se lier, s'attacher" : Et vous sçavez que deux contraires choses ne se peuvent accorder ne *anouer* ensemble (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 251). [R. M.]

**ANOUGE, subst. masc.** (anouge)

[FEW XXIV, 612b : *annoticus*]

"Agneau de l'année" : Et primo, de vassieu, sive avoir mascle de toute mes tailhe et tant motons, segons, nouveaux, estropiers, que arez, vingt et six trenteniers et dix et sept bestes, et pour ce sont XXVI trent. XVII b. Item, plus d'*anouges*, et tant mascles que femeaux (Comptes roi René A., t.1, 1478, 133).

**REM.** Mot du Sud-Est. [R. M.]

**ANOULLANTE, (?)** (anouillante)

[GD : *anouillante*]

"?"

**REM.** Sur l'art. *anouillante* de GD, cf. A. Thomas, *Romania* 36, 1907, 99-100. [R. M.]

**ANQUELIER, subst. masc.** (anquelier)

[GD : *anquelier* ; FEW XXV, 73b : *aquileia*]

"Plants d'ancolies" : Tant alames (...) Que nous venins sus un praiel Ou vert fesoit, plaisant et biel, Tous enclos de vermauls

rosiers, D'*anqueliers* et de lissiers (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 75). Dedens avoit mainte correte, Maint grouselier, mainte espinete Et maint rosier, Et tout au long maint violier, *Auquelier* et marjolier Sus l'erbelete (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 130). [R. M.]

**ANQUEPRES, adv.** (anquepres)

[Ø]

"Presque (?)" : Quant ma douleur est *anquepres* guerie Lors nouveau mal me repret et harie (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 85). [Seul ex.]

**REM.** Sur *alques, auques* (GD I, 237a ; FEW XXIV, 322a) au sens de "presque" et *près* ? Faut-il lire *auquepres* ? [R. M.]

**ANQUIL, subst. masc.** (anquil)

[FEW XXIV, 632a : *anquina*]

MAR. "Cordage destiné à serrer les drosses de racage"

**REM.** Cf. : Item d'*anquilx* fournis (...) j. (Clos galées Rouen B., 1384, 44). Item d'*anquilx* fournis de tailles seulement (Clos galées Rouen B., 1384, 46). JAL<sup>2</sup>, 30a, s.v. *anqui*, J. Fennis, *La Stolonomie et son vocab. mar. marseillais*, 1978, 205-206 et FENNIS, *Gal.*, I, 219-221. [R. M.]

**ANSE, subst. fém.** (anse)

[T-L : *anse* ; GDC : *anse* ; FEW XXIV, 633a : *ansa* ; TLF III, 93a : *anse*]

**A.** - "Anse, partie saillante d'un objet, en forme d'arc ou d'anneau, permettant de le saisir" : Ung grant ydre d'argent doré, cizellé à deux serpentelles courans en lieu des *ances* (Invent. mobilier Ch. V, L., 1379, 165). Se voleez grannet ou tripier, Gril, cramellie ou escumoir, Baciére de fer ou lardoir, *Ance* a pot ou fourquette a feu, Ou cheminiaux j'en sui pourveu, J'en ay ceans de beaux et bons (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 180). ...une petite nef d'assay, toute d'or par dehors, la *hanche* de personnaiges, esmailliée, eslevée, garny en bas de quatre rubiz (Comptes Lille L., t.2, a.1500, 437).

- Loc.

. *N'avoir vaillant l'anse d'un seau.* "N'avoir pas un sou vaillant" : Premierement Colin Laurens, Girard Gossuin, Jehan Marceau [trois vieux usuriers], Desprins de biens et de parens, Qui n'ont vaillant *l'anse* d'un seau, [Auront] Chacun de mes biens ung fesseau Ou quatre blancs, s'ilz l'aiment mieulx ; Ilz mengeront maint bon morseau, Les enffans, quant je seray vieulx. (VILLON, Lais R.H., c.1456-1457, 23).

**Rem.** L'anse sans le seau n'a aucune valeur (de même que le seau qui a perdu l'anse, cf. éd. DI STEF., 71, qui cite G. de Coinci, éd. Koenig, IV, 401).

. *Tenir l'anse du pot.* "Être maître de la situation" : O vous, François, acoustumez Cueillir le fruict ou champ de France, De l'amour du lis alumez, Levez sus sans plus de souffrance, Et destruisiez les aliances Du roy angloiz tant monstreuoses Qui tient de nostre pot ly *ances* Et vous maine guerres crueuses. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 142).

- Prov. : Tant de foiz en l'eau pot se lance Qu'en la main en demeure *l'ance*. (ALECIS, ABC P.P., 1451, 37).

- En partic. "Pièce métallique courbée reliant le corps de l'astrolabe à l'anneau de suspension" : En l'astrolabe sont diverses choses. Premierement l'anel que on appelle l'armille a quoy on pent l'astrolabe pour prendre la haulteur du soleil et des estoilles. Et en apres celle armille y a une petite piece ployée que on appelle

*anse* qui passe parmy la dicte armille. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 110).

**B.** - [P. anal. de forme]

**1.** Arg. "Oreille" : ...Car vendengeurs des *ances* circuncis S'en brou[ent] et du tout à neant. (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 323). Et vendengeurs, des *ances* circoncis... (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 339). Maint Coquillart, escorné de sa sauve Et desbousé de son *encè* ou poue... (VILLON, Ball. jarg. T., c.1455-1460, 351).

**Rem.** Les vendangeurs sont les coupeurs de bourses ; on leur applique encore, jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> s., le châtement de l'essorillement. Pour *oreille* au sens de "anse", cf. FEW XXV, 1001a : *auricula*. Cf. aussi *Procès Coquill. S.*, 1455, 97.

**2.** "Pomme d'Adam (?)" : ...mais j'ay songé Que j'en feray ung abregié Et, pour avoir meilleur memoire Et mieulx prononcer, je vueil boire Ung tatin ains que je commence. Quant on arrouse ung tantet l'*ance*, Elle en pipe plus souplement. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 62).

**C.** - P. ext. [Ce qui sert à saisir] "Poignée, manche" : Et ses trois compaignons vont tant battre les autres des *anses* de leurs glaives qu[e]... (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 230). Lors hauche l'anste [var. *ansse*] de son glaive et le cuide ferir. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 161). On doit l'homme vineux Tres bien fesser et battre d'ung bout d'*ansse*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 642). Quobé, Marcotte et Tectoris, Noirs, velus que caudesoris, Trop plus secs que n'est ung bout d'*anse*, Menront l'espousee a le danse... (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 747). ...sy prit sa hache à deux mains, et de l'*ance* d'icelle le rebouta de rechef la teste en terre, et de ce coup luy donna de la peine parmi son derriere, et le fit cheoir tout estendu (Faits Lalaing K., c.1470, 178). [R. M.]

**ANSEIZ, subst. masc.** (anseiz)

[GD : *ansei* ; FEW XXIV, 634a : *ansa*]

"Cuve du pressoir"

**REM.** Doc. 1471 (*anseiz, enseiz*) ds GD I, 300a. [R. M.]

**ANSETTE, subst. fém.** (ansette)

[GD : *ansete* ; FEW XXIV, 634a : *ansa* ; TLF III, 95a-b : *ansette*]

"Ustensile muni d'une anse, d'une poignée"

- "Instrument pour raccourcir les torches"

**Rem.** Doc. 1426 ds GD I, 300a.

- "Crochet pour suspendre la marmite à la crémaillère (?)"

**Rem.** Doc. 1435 ds GD I, 300a. [R. M.]

**ANSON, (?)** (anson)

[Ø]

"Aussi (?)" (Éd.) ; "au bout du compte (?)" : Li anffe et li perre et li mere *anson* Estoient la androit en teille plorison, De joie et de pitiet maynent teille marison Que ne la poroit pais dire en la chanson ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 629). [Seul ex.]

**REM.** Faut-il rattacher à *ante* (*ançon*), avec le sens de "plutôt, et plus encore" ? Sans doute faut-il y reconnaître plutôt *enson* (GD VII, 463b : *som*<sup>1</sup> ; T-L III, 535 : *enson*) et rattacher à FEW XII, 428b : *summus* (cf. aussi GD I, 449b : *asson*). [R. M.]

**ANTAN, subst. masc. et adv.** (antan)

[T-L : *antan* ; GD : *antan* ; GDC : *antan* ; AND : *antan* ; FEW XXIV, 641b : *ante annum* ; TLF III, 98b : *antan*]

**I.** - Subst. "L'an passé, l'année précédente" : Certes tousjours vient pis ouan qu'*entan* (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 177). C'est tousjours *antan* le meilleur. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 594).

- *En autre antan*

**Rem.** GDC VIII, 129b.

- *Dès antan*. "Dès l'an passé" : Mais que j'aye Leviathan, Je l'eusse assommé des *antan*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 114).

**Rem.** Cf. aussi : Et tant vous en dy que dès *autem* mes besoingnes furent toutes prestes pour venir en Angleterre (FROISS., Chron. K., XV, c.1375-1400, 178). Même sens ds l'ex. suiv., où *tres* a la valeur de "dès" (FEW XIII-2, 198a) : Elle m'avoit dit *tres antan* Que cuers qui vrais amans se claime Ne doit pas courcier ce qu'il aime (MACH., Voir, 1364, 6035).

- *D'antan*. "De l'an passé ; d'autrefois" : Semblablement, ou est la royne Qui commanda que Buriden Fust gecté en ung sac en Saine ? Mais ou sont les neiges d'*anten* ? La Roynne Blanche comme liz Qui chantoit a voix de seraine, Berte au plat pié, Bietrix, Aliz (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 44).

**II.** - Empl. adv. "L'an passé ; naguère, autrefois" : Tous seroient toudis pareil, Comme cilz qui par le Soleil Seroient toudis gouverné, Qui ne varie yver n'esté ; Tel chaleur rend huy com *anten*, Et autant yert huy en ung an. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 132). Damoiselle, je sui cilz voir, Puis que tant vous en fault savoir, Qui fu *anten* en vo chastiel, A cui vous donnastes l'aniel. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 223). Jacques d'Arvelle nous donnoit *anten* a entendre que il avoit le wagne de la draperie en la main (FROISS., Chron. D., p.1400, 281). D'autant aujourd'huy com *entan*, A vous mon cueur tient sa vigueur. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 152). [R. M.]

**ANTARCTIQUE, adj.** (antarctique)

[GDC : *antarctique* ; FEW XXIV, 636b : *antarcticus*]

ASTR. "Antarctique"

- [En raison des connaissances lacunaires de cette partie du ciel, le terme est surtout utilisé pour la symétrie] "Opposé au pôle arctique (littéral. aux constellations de la Grande et de la Petite Ourse)"

. *Pole antarctique*. "Pôle Sud céleste" : ...austre qui sourt soubz le pole *entartique* (CORBECHON, Propriétés, 1372, XI, 3, 185 r°). ...le pole *antartique* (ORESME, C.M., c.1377, 94). Le pole donc artique est tousjours apparant sans occultacion, comme dit est, a nous qui habitons devers septentrion. Et aussy au contraire le pole *antartique* est pardurablement mucié a nous, si que onques ne se monstre. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 9). Prenez une espere materielle et mettez le pole artique droictement a l'encontre de la superface d'ung mur, et puis mettez la chandelle alumée au droit de l'autre pole c'est assavoir du pole *antartique* et vous verrez encontre la dicte superface la face de l'astrolabe escripte par les umbres des cercles de la dicte espere materielle. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 111-112). ...et se ilz y speculerent longuement et par maintes nuiz pour en avoir la pratique, si Adam leur monstra comme la premiere et plus haulte spere mouvoit sur deux poins, qu'il appella l'un le pol artique et l'autre pol *antartique* et, comme elle estoit divisée en deux parties (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 11 v°). Soubz le pynacle des poles

*anctartiques*, Bariolus, par gestes auctentiques, En bruy et lox me veult elucider (LA VIGNE, S.M., 1496, 140).

**Rem.** Cf. aussi : Quant commensa a estudier, De jour, de nuyt a travailler, Tant y trouve d'empeschement, De regles et de commencement, Tant de livres et d'astrallables, De chemins drois et retrogrades, Tant d'estoilles et de planettes, De cercles, de cornes et de comettes, Pole article et *entartique*, Estoilles estans et arratique, De divisions et de figures, De proporcions et de mesures, De cours et de revolucions, Et de prenostications Des choses qui sont a advenir, Que il ne scet le quel tenir (RENAUD DE LOUHANS, 1336. In : J. Batany, Français médiév., 1972, 236).

. *Cercle antarctique*. "Cercle décrit par le pôle de l'écliptique" : Li cercles qui est dis *anthartiques* est li cercles qui avironne le pol de midi. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 60). Et selon ce aussy les poles du zodiaque dessus dit, par le mouvement commun d'orient en occident, sont portez tout entour les deux poles du monde et font deux petiz cercles qui sont appellez l'un le cercle artique et l'autre le cercle *antar[t]ique* selon la denomination des poles dessus diz. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 13-14). [R. M.]

### ANTE, subst. fém. (ante)

[T-L : *ante* ; GD : *ante* ; AND : *ante* ; FEW XXIV, 452a : *amita*]

**A.** - "Tante : soeur du père ou de la mère ou bien femme de l'oncle" : Madame de Valois, *ante* dou duch de Normandie (FROISS., Chron. D., p.1400, 389). Et cil lui dit qu'il lui souviengne D'Esiona, sa chiere tante, Son filz est, celle estoit son *ante* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 79). "Girart," dist Galien, "ne me puis atarger, Que ne voise veoir le mien tayon Regnier Et Belle Aude mon *ante* qui tant fait a priser." (Galien D.B., c.1400-1500, 25). ...la faulce vielle Margiste son *ante* (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 198). SAINT JEHAN. Plus ne le pouons convoyer, Mes dames ; vous voiez le cas. MAGDELAINE. Helas, Jehan, nous ne lairrons pas Marie, vostre honnoree *ante*... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 325). Il n'est pere, mere, oncle ou *ante* A qui j'en baillasse la charge. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 299). Item, et a filles de bien, Qui ont peres, meres et *antes*, Par m'ame, je ne donne rien, Car j'ay tout donné aux servantes. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 123). ...Marguerite, contesse de Haynault, *ante* de tres victorieux prince de glorieuse memoire, Philippes, duc de Bourgonne dernier trespasé. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 109). Jehan, mon nepveu, voyés vostre *ante* Qui durs regretz en son cuer ente En dolentes perplexités. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 300). ...Oncles, nepveuz et les cousins, *Antes*, parens et les voisins. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 795). Congneustes-vous point, la commere, L'*ante* de la seur à mon frere ? (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 435).

- En apostrophe : S. JEHAN [à Nostre Dame]. Mon *ante* et ma maistresse chere, Pour Dieu ne me interrogez plus De vostre benoist filz Jesus... (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 297).

- *Belle ante* : ...de ci m'en iray, Je croy, chiez ma belle *ante* Thiesce (Mir. Theod., 1357, 103). Derechief, la loy dit que, quant le fieu doit venir a fame par convenant, se celluy qui fait tel convenant va de vie a trespasement et laisse deux filles sanz aucun malle, se l'une dez fillez ait un filz malle, celluy filz exclurra et debouterà hors de la succession l'autre fille qui est sa belle *ante*, qui est grant merveille puis qu'elle povet, par le convenant de son pere, succeder (Songe verg. S., t.1, 1378, 251). Or, sire, la bonne Laurence, Vostre belle *ante*, morut elle ? (Path. D., c.1456-1469, 62). Il eust ung oncle

lymosin Qui fut frere de sa belle *ante* (Path. D., c.1456-1469, 104). Illec vindrent seurs et cousines, Oncles, nepveux, frères, bel'*antes* (Amant cord. M., 1490, 79).

. En apostrophe : Pour Dieu merci, belle *ante* Thiéce (Mir. Theod., 1357, 103).

. [Semble signifier "décamper, prendre la clé des champs" (Éd.) ; le mari prétend aller voir sa tante, pour déguiser une aventure (cf. G. Di Stefano, *Mél. G. Gasca Queirazza* 1980, 272-273)] *Voir sa belle ante* : Ung mary en vacation, Voyant que le temps estoit bel, S'en alla en commission Veoir sa belle *ente*, ce dit on. Il demoura bien és villaiges Cinq ou six moys. Assavoir mon S'il est tenu des arreraiges Quant il revient ? Dient aucuns sages Que le mary, comme j'entens, En est tenu par tous usaiges, Veu qu'ilz sont escheuz de son temps. Et se d'aventure je sens Que la femme d'autre costé En prengne ? Cela n'y fait riens. Arreraiges sont personnelz, Et les doivent tous mariez De rigueur, comme droit de vente : Posé qu'ilz soyent tousjours payez, Les seigneurs secourent leur rente. Autrement donc, quant bise vente, Chascun delairroit sa maison Et s'en yroit veoir sa belle *ante* ; Il n'y auroit point de raison. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 142-143).

**Rem.** 1. Anc. cas régime : *antain* : Filz est de m'*entain*, on l'appelle Lion. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 675). Car Guyon de Nanteul a mouller espousee Aiglatine qui est de mon lignaige nee ; Ma cousine est prouchaine, fille m'*antain* l'esnee. (Tristan Nant. S., c.1350, 108). A son hostel le vont liement convoiant, A l'ostel son *antin*, une dame vaillant. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 38). Que fait le roy Jehan Asculphin, dont j'ay tant ouy parler Doon mon pere de sa proesse et nation et de la royne, sa moulhier, qui est toute yssue de emperreurs de part pere et de part mere - elle est *antain* au roy Charlez - ? (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 5). 2. Parfois pris dans le sens de "grand-mère". Cf. E. Poncelet, *Oeuvres de J. de Hemricourt*, t.3, 1931, CCLIV (qui cite un ex. liég. de 1417).

**B.** - [Dans un cont. métaph., avec idée de protection] : Et nous pouvons bien surmonter, Tirans dejecter et dompter, Qui sont ennemis de la foy ; Car en ce royaume avons hault roy, Qui nous peult tousjours faire vivre, Et tous temps nous mectre a delivre En ses temptes pour gouverner. Nous avons pour les discerner La foy, nostre mere et parante, Et justice notre vraye *ante*. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 762). [R. M.]

### ANTECEDENT, adj. et subst. masc. (antécédent)

[GDC : *antecedent* ; AND : *anticident* ; FEW XXIV, 642a : *antecedens* ; TLF III, 102a : *antécédent*]

**I.** - Adj.

**A.** - "Précédent" : Pourquoi, eulx considérans la grant puissance qui estoit devant eulx et les conquestes *antécédentes*, et tout bien entendu et advisé, requirrent iceulx habitans... (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 104-105).

- *Les raisons antecedentes*. "Celles que l'on vient d'exposer" : FAUSTINIEN. A cela suis je resolut Pour les raisons *antecedentes*. ZENON. Si suis je pour les consequentes :... (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 7).

**B.** - "Qui précède, qui est à l'origine de qqc."

- *Cause antecedente* : ...car il n'est rien fait de quoy raisonnable cause ne soit par avant et de qui la nativité n'ait raison et cause *antecedant* (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 222). ...aucune douleur vient de cause privee, aucune de cause lointaigne : cause privee, c'est quant la cause prochaine et *antecedente* est ou cerveau et qui ne vient pas d'autre part ; cause lointaigne, c'est quant les vapeurs ou les

fumées montent en l'estomac ou du foye ou de l'esplain ou de la matrice etc. et ainsi des autres. (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 10). Au commencement se les choses particulieres s'i accordent, faites saignées des II. basiliques pour la cause *antecedente* et puis des II. sophenes pour la cause conjointe et que on attraye la matiere vers les parties basses et puis mondifiés la matiere selon l'exigence de l'umeur pechant (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 8).

- *Matière antecedente* : ...la matiere *antecedente* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 229). Item tu dois entendre que la matiere *antecedente* des cheveux, ce sont humeurs qui sont engendrés au foye, mais la matiere prochaine vient de la tierce digestion par laquelle est faite evaporation (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 1). Item note que en flux de emorroydes compete premierement saignée pour la matiere *antecedente* de la veine basilique et après de la sophene pour la matiere conjointe (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 21). Donc la cure si est en alteration de la matiere *antecedente* et en evacuation d'icelles par choses qui ont regart a la matiere et au lieu (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9). ...mais en temps de interpolacion on doit ainsi ouvrir : que la matiere soit digeree en partie par choses ingrossatives pour la matiere *antecedente*, qu'elle ne flue au lieu et en partie par choses diuretiques et aperitives pour la matiere conjointe en telle maniere qu'elles excedent en chaleur (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9). ...en evacuant la matiere *antecedente* (Rég. santé corps C., 1480, 172).

## II. - Subst. "Ce qui précède"

**A. - "Cause première"** : Et il appert par ce, que chascun qui enquier par conseil comment il ouvrera, il se arreste et cesse son inquisition quant il a ramené et reduit le commencement de son inquisition siques a soy meisme et il a reduit soy meisme a l'*antecedent*, c'est assavoir a la premiere chose ou il doit commencer son excecucion. (ORESME, E.A., c.1370, 193).

**B. - LOG.** [et lang. cour.] "Proposition qui a pour conséquence une autre proposition dite *conséquent*" : Puis donques que il puet estre que le consequent si n'avendra pas, il puet bien estre que la verité de l'*antecedent* puet estre enfrainte, que tu qui avoies esté devant l'autre puisses non avoir esté devant lui. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 174). Mes le Palaisin perhipatetique de nostre temps soloit a toutes ces condicions obvier et contredire quant l'*antecedent* n'enclloit en son entendement l'entendement du consequent ou quant le contradictoire du consequent ne concluait le contradictoire de l'*antecedent* (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 178). Impossible ne s'ensuit onques de possible ne de moins impossible, quar le consequant n'est onques plus impossible que l'*antecedent*. (ORESME, C.M., c.1377, 212). Si conclus raisonnablement De tous les *antecedens* miens Que debyons pardurablement Loer la mere de tous biens (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 159).

- [Dans un système conditionnel] : Et de fait nous disons que ceste conditionnelle cy est vraie : se Dieu estoit pecheur il ne seroit mie ; et neantmoins toutes les deux parties sont fausses ; car c'est faulx que Dieu ne soit mie, et si est faulx que Dieux soit pecheur, et néantmoins la dicte conditionnelle est vraie : car l'une partie, c'est assavoir l'*antecedent*, ne puet estre vray que l'autre partie, c'est assavoir le consequent, ne soit vray. Et ce souffist a la verité de la conditionnelle, comme il est dessus dit. Et dois savoir que l'*entecedent* de la conditionnelle c'est ycelle partie laquelle vient tantost après ceste condicion se, et l'autre partie est appelée le consequent. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 71).

**C. - GRAMM.** : Qu'est *antecedens* ? C'est li mot qui est devant mis et après recordez par le relatif. Qu'est relati[f] ? C'est li mot que recorde la chose devant dit, ut "magister legit quem video". Li "magister" est *antecedens* et li "quem" est relatif. Et viullent estre semblans li relatif et l'*antecedens* en genre, en nombre et en cause. (GramM4, c.1450. In : Th. Städtler, Zu den Anf. der frz. Grammatikspr., 1988, 145). [R. M.]

## ANTECEDER, verbe (antécéder)

[GD : *anteceder* ; FEW XXIV, 642b : *antecedens* ; TLF III, 103a-b : *antécéder*]

### A. - "Précéder ; surpasser"

**1. "Précéder"** : [LA VOIX] Moÿse, och, escoute et entens. *Antecede* le peuple et prens Avec toy en ta compagnie Des plus anciens de la lignie De Ysrael. (Myst. process. Lille K., t.1, a.1485, 517).

**Rem.** GD I, 300c ; ex. de la version en prose (XV<sup>e</sup> s.) de *Ren. de Montaub.* ; le ms. Ars. 5072 est du XV<sup>e</sup> s. (1462, cf. B. Woledge, p. 107 et R. Staub, *David Aubert, escriptain et clerc*, 1995, 123).

**2. "Surpasser"** : Pluseurs choses sont, le mien Jehan, qui nous contraignent perseverer en court, mais il n'y a quelconque raison qui *antecede* ambicion, laquelle comme imitateur de charité supporte toutes charges jasoit ce que très griesves, affin que par les honneurs de ce siecle et les louenges populaires puisse estre sublimée. (PICCOLOMINI, De curialium miseris epistola L., c.1458-1477, 81). Or y adjouste que ceulz qui sont ou ensuivent la court ont leur regart non a ceulz qu'i precedent et ausquelz ilz president, mais seulement a ceulz desquelz sont surmontéz et tousjours s'esvertuent a monter au plus hault ou a *anteceder* et preceder tous les autres (PICCOLOMINI, De curialium miseris epistola L., c.1458-1477, 85).

**B. - "Prévenir qqc., obvier d'avance à qqc."** : Sans excéder Les termes judiciaux, Il sera bon d'*anteceder* Aux fais de telz officiaux : Par les pays provinciaux Envoyroie lettres patentes Et mandemens especiaux Pour mieux cognoistre leur entente. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 17). [R. M.]

## ANTECEPER, verbe (anteceper)

[FEW, Ø lat. *antecapere*]

"Prendre tel ou tel emplacement" : Se cheval a le farsin devant ou derriere, (...) metre l'en *anteceper* devant, entre le cuir et la char, et le piepol et la racine de la vermeille preele ou .I. petit d'arcal ou de plon atachié a aucunes de ces herbes a .I. filet qui dehors pende (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 374). [R. M.]

## ANTECESSEUR, adj. et subst. masc. (antécresseur)

[T-L : *antecessor* ; GD : *antecessor* ; AND : *antecessour* ; FEW XXIV, 643a : *antecessor* ; TLF III, 103b : *antécresseur*]

**I. - Empl. adj. "Qui précède, antérieur"** : Et certes ces dessus diz philosophes et les grans hommes et vertueus (...) ont resplendi aussi comme unes estoilles de leur siecles, enluminans leur temps *antecessours* et portans la lumiere a ceuls qui furent de leur aages ou fait de justice et de verité, qui par la disposition divine leur estoit esclarcie. [Peut-être faut-il mettre une virgule avant "antecessours" et lui donner le sens de "précurseurs" ?] (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 225).

### II. - Empl. subst.

**A. - "Prédécesseur"** : ...le Turc déliberoit de lever ce siège, et, avant que s'en retourner, de ficher aucunes colonnes, pour notifier à jamais qu'il avoit fait ce que pas un de ses *antécresseurs* n'avoit

encore entrepris (Doc. 1453. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 26). ...il samble, mon souverain seigneur, à vostre prudente circumspection que de vostre saint voiage on doit oster telz ennemis suspectz, que ung mal tant ancien soit destruit et que on doit debouter de tout en tout sy obstinez trahitres, tant en eulx comme en leurs *antecessours* (MIÉLOT, Advis directif M.-L. S., 1455, 447). Mais a peine veismes oncques les autres en la court du successeur estre telz quelz ilz furent envers l'*antecessour* ; mais nous veions plusieurs de leurs degréz estre precipitéz, si que, de combien qu'ilz estoient par avant jugéz plus honorables et estre plus puissans, d'autant consequentment ilz soient plus debilez et plus deshonoréz (PICCOLOMINI, De curialium miseris epistola L., c.1458-1477, 88).

**Rem.** Doc. 1375 (IGLF) ds TLF.

**B.** - En partic. "Ancêtre" : Et est a croire que les dis seigneurs mes *antecessours* orent de Dieu grace especial (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 25). Et je fis tant, en soustenant les devant dites choses, que par l'aide divine je me trais et reconcilie assez souffisaument a la devant dite terre, et que je parvins a certaine convencion honorablement et en bonne maniere avec plusieurs des grans seigneurs mes rebelles, ainsi et en telle maniere que plusieurs de la terre qui n'estoient pas poursuis de mes *antecessours*, je les ordenay a estre conjoins a la seigneurie de ma terre avec les leur terres (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 35). ...chescun, soit roy ou soit serf, a eu aucun de ses parens, predecesseurs et *antecessours* et noblez et non nobles, et riches et povres, et frans et sers. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 57). Nous, afin que icelle nostre ville se peust peupler, noz foires et marchiés illec et les droiz et prouffiz que y prenons augmenter et accroistre, et les terres labourables qui de présent sont en ruine estre labourées ; les voulsissions affranchir et mettre hors de ladite mainmorte, de laquelle eulx et chacun d'eulx sont affectez, tant à cause de leurs diz *antecessours* et devancier de ce qu'ilz sont extraitz et natifz d'icelle nostre ville et des héritaiges qu'ilz y ont comme autrement. (Chartes communes Bourg. G., t.2, 1409, 514). ...contenant comme par l'auctorité de nos *antecessours* ledit college ait esté creé de tres grant ancienneté (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1421, 36). Seigneurs, ne creés point que noz *antecessours* en la force d'armes seulement ayent faitte la chose publicque devenir telle qu'elle fust entre eulx (LA SALE, Sale D., 1451, 147). Et aussi, pour ce que Portugal est ung des nobles quartiers dont vous estes prochainement yssu, et qu' en celluy royaume, par voz *antecessours* ont été faictes moult de belles choses et dignes de memoire (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 34). [R. M.]

**ANTECHRIST, subst. masc.** (antéchrist)

[T-L : *antecrist* ; GDC : *antecrist* ; AND : *Antecrist* ; FEW XXIV, 653b : *antichristus* ; TLF III, 103b : *antéchrist*]

**A.** - "Faux messie annoncé dans l'Apocalypse (*Saint Jean* 1<sup>er</sup> ép. II, 18) qui doit apparaître à la fin des temps pour mener contre l'Église du Christ une lutte suprême" : ...quar l'en diroit que *Antecrist* est touzjours possible estre et touzjours possible non-estre. (ORESME, C.M., c.1377, 222). En ce paradiz sont Elye et Enoc, et seront jusques a la destruction de *Anticrist*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 138). ...[un "valleton" qui se vante de connaître les choses passées et futures] afferma et fit acroire que douze tels comme lui en avoit par l'univers monde espars çà et là, par oeuvre et mistère de Dieu, pour faire apparoir ses vertus, disoit *Ante-Crist* estre né et venu en terre, donnoit horreur et espoentemens à toute manière de gens (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 299).

- "Faux prophète, apostat" : De Mahon, ce faulx *Anthecris* Et de Mars, le dieu miserable, Je veulx renoncer le tanscript (LA VIGNE, S.M., 1496, 152).

- "Démon" : ...Et mercierons Jhesu Crist De ce que le faulx *antecrist* Ne nous a fait mal ne dommage. (Mir. mère pape, c.1355, 389).

**B.** - P. métaph. : Mais adoncques, il y a grant deshet, Quant sans argent s'en vient coucher Mergot ; Voir ne la puis, mon cueur a mort la het. Sa robe prens, demy seint et seurtot, Sy lui jure qu'il tendra pour l'escot. Par les costez se prent, c'est *Antecrist*, Crye et jure par la mort Jhesucrist Que non fera. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 125).

**Rem.** «Le ms., dépourvu d'apostrophes et de ponctuation, permet plusieurs lectures : *cest Antecrist* désigne métaphoriquement Margot en fureur et est sujet de *se prent* ; *c'est Antecrist* en incise, exprimant le jugement de V. sur Margot déchaînée ; et enfin "C'est Antecrist", dépendant de *Crie* : Margot insulte.» (Éd. Thiry, 218).

- [Pour désigner B. du Guesclin, qui ne laisse aucun repos à ses troupes, avec une nuance d'admiration et de reproche] : Et quant Bertran ouï de nos François les dis, Cy leur a dit en hault, de chascun fu ouïs : "Maintenant fait il bon dessus nos anemis, Car il seront briefment atrappés et soupprins. (...) Vieigne o moy qui voura, sans querir nul detris, Car ceulx qui n'i venront, par le corps Jhesu Cris ! De traïson seront repputés et pres prins, Acusé en seront au roy de saint Denis. - Et Dieux, dient François, vecy un *Antecris* !" (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 384).

**C.** - Empl. adj. "Démoniaque"

- [D'une pers.] : Quant les briés furent fait, le dame dont je dis Sy les a fait seeler du tout a son devis, Et o derrain seel le roïne *anthecris* Ala ferir le prestres d'un coutel ens ou pis (Belle Hélène Const. R., c.1350, 244).

- [D'une chose] : Il regarde en l'estour ou grans fu ly estris Et voit encontre luy venir un anpatris Qui avoit entour luy d'espees jusque a six, Et se porte une maque et un fier *antecris*. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 280). [R. M.]

**ANTEFERENCE, subst. fém.** (anteference)

[FEW XXIV, 643b : *anteferre*]

"Clause préférentielle au bénéfice de qqn" : ...à l'occasion des *anteferences* et autres clauses et prerogatives qui ont esté mises en icelles graces expectatives, diversité de regles de chancellerie apostoliques et derogatoires à droit commun et autrement, par lesquelles clauses et par les autres subtilités et malices des impetrans d'icelles graces, plusieurs inconveniens et dommaiges se sont ensuis à nous (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1464, 244). [R. M.]

**ANTELE, subst. fém.** (antele)

[\*FEW XXIV, 453a : *amita*]

"Tante" : Le cheif senefie greigneur ; le col [...], oncle ou *anteles* ; espauls [...], amies ; les bras [...], freres ou prochains [...]. (Expos. songes P B., p.1338, 124).

**REM.** Dér. de *ante*. [R. M.]

**ANTELIN, subst. fém.** (anteline)

[GD : *anteline*]

"Petite hache (?)" (GD) : La premier voye d'entrer en Alexandrie si est la porte de la premier doane de mer, que à cops de une *anteline* et force de bras de galios se gettera la porte par terre. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 179-180). [Seul ex.]

**REM.** Dér. de *ante* (forme att. de *hanste*, GD IV, 414c) ? S'il en est ainsi, à rattacher à FEW IV, 392b : *hasta* ; modifier la définition : "bois d'une arme". [R. M.]

**ANTENAL, (?)** (antenal)

[Ø]

"Poisson d'un an environ (?)": De Jehain de le Cousture dit le Pesqueur, auquel demoura par fin de candelle comme appert par les comptes précédens, toutes les yaues et wiviers dudit lieu avec 110 foursies que foursières de 20 paux au pauc du roy le mendre, et 3 millierz 5 cens d'*anteniaux* de 9 paux (Comptes seigneurie Lucheu D.W., 1444-1445, 48). A l'entrée en laquelle ferme a esté fait prest audit fermier de cinq cens et demi et sept thiercherés de 14 paux. Item trois cens et demi d'*athenaux* de 12 paux. (Comptes seigneurie Lucheu D.W., 1473-1474, 126).

**REM.** GD III, 253b enregistre *entenal* "conduit, entonnoir". Peut-être est-ce le même mot, mais le cont. ne s'accommode guère de ce sens. Dans les deux ex., il s'agit de viviers (on lit en marge du second : *Soit prins garde que cest appoissonnement soit rendu en fin de cense...*). Synon. de *antenois*, "poisson d'un an environ" ? [R. M.]

**ANTENNE, subst. fém.** (antenne)

[T-L : *antene* ; GDC : *antenne* ; FEW XXIV, 644a : *antenna* ; TLF III, 105a : *antenne*]

MAR. "Longue vergue, fixée obliquement au mât par une poulie pour porter une voile latine" : Deux mas y a, voilles pour gouverner Les *antaynes*, mainte rime ["rame"] aprestée Pour naviguer (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 342). ...un gouvernail fourni de gons, de vertevelles et de cappestans, des *antennes* pour les vers obans et pour les obans traversiers (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1381, 270). Encores, au plus hault du mast avoit un long arbre de travers du mast, qui est appelle *anthenne* ; ceste *enthene* ou vergue estoit du bois de palme ; a laque[ll]e vergue pendoit un grant voile quarre d'un fin drap de blanche saye, sans ouvrage, venu de Tartarie. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 538). La veist on mainte *antene* droite, Et maint voile au vent voleter (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 244). A lui, pour XII aulnes de toille pour la voile de ladite barcque, le mast, les *entaynes* et le fusnage qui y fait besoingn, III l., II s., VI d. (Comptes roi René A., t.1, 1452, 164). ...et incontinent sans arrest laisserent aler la voile au vent, laquelle estoit hault troussee pres de l'*antaine* ; si rompirent les joinches a quoy la voile estoit atachee et la voile s'espandit par abas et cuillit vent. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 103). [R. M.]

**ANTENOIS, adj. et subst. masc.** (antenois)

[T-L : *antenois* ; GD : *antenois* ; FEW XXIV, 613b : *annotinus*]

**I.** - Adj. "De l'année précédente ; qui a un an environ" : Il se lance dedens comme un leus maléois, Quant il a estranlé le mouton *antenois* (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 185).

**Rem.** Cf. aussi *cuers anteneux* "cuirs d'animaux d'un an (?)" ds GD VI, 685b, s.v. *recoupeor*, signalé par G. Roques, *R. Ling. rom.* 48, 1984, 228 (texte liéq. de 1425). Le même texte porte *cuers, conduwans, pealz, antenneux* (l. *pealz antenneus* ?) d'apr. le Fonds Barbier, s.v. *anteneux*. Cf. aussi T. Matsumura, *Dial. de Wallonie* 25-26, 1997-1998, 63.

**II.** - Subst.

**A.** - "Animal d'un an environ (généralement à propos d'un mouton)" : Talent me prist des mon enfance D'aler veoir la

contenance Par la grand région gaulloise Des pastouriaux sur la failloise, Sus les champs et sus les annois, Qui la gardoient *antenois*, Aignaux, moutons et berbiettes, Et les plusours boucs et chievrettes. [Autres occurrences aux vers 1570, 3098, 3251] (Pastor. B., c.1422-1425, 40).

**Rem.** Doc. 1375 et 1464 ds GD I, 301a.

- "Poisson âgé d'un an (?)"

**Rem.** Cf. R. MANTOU, *Ét. ling. des plus anc. comptes domaniaux, en fr., de Herzele*, 1386-1394 ; cf. aussi *Z. rom. Philol.* 99, 1983, 421.

**B.** - Au fém. "Cuir d'un animal d'un an (?)"

**Rem.** Cf. : Unne *anteneuze* achatee telle valleur desous quatre hayes ne doit estrez comptee que pour une peaulz de corduwain... (Doc. Liège, 1425. In : BSLLW, V, 417, Fonds Barbier)

**C.** - "Personne stupide" : ROILLART. Il rit. DENTART. Voire du bout du dent : Tel risee est d'un *antenois*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 270). Deux veaux sommes de Boullenois, Deux thoreaux, deux vieux *anthenois* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 791).

- [Au fém., comme terme d'injure] : Par Dieu, vous mentez, *antenoise* : Toute le noise vient par vous. (Mandel. T., c.1450-1475, 183). [R. M.]

**ANTEPENULTIEME, adj.** (antépénultième)

[GDC : *antepenultieme* ; FEW VII, 464b : *paenultimus* ; TLF III, 106a : *antépénultième*]

"Avant-dernier" : Et, le joeudi, *antepenultime* de aoust, vint logier en sa cité de Liège. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 374).

**REM.** Doc. 1500 ds TLF. [R. M.]

**ANTEPER, verbe** (anteper)

[Ø]

"?" : Se cheval a le farsin devant ou derriere, enfondrés les boces d'un fer chaut, et puis prendre la lymesche et la rue et metre l'en *anteper* devant, entre le cuir et la char (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 374).

**REM.** Sans doute *en + teper* (att. dans le même texte, "chauffer ?"). À rattacher à FEW XIII, 232a : *?tepidus* ?

V. aussi *teper* [R. M.]

**ANTEPILAIRE, subst. masc.** (antepilaire)

[GD : *antipilaire* ; FEW, Ø lat. *antepilanus*]

ART MILIT. HIST. ROMAINE "Soldat qui combat au premier rang" (synon. *devant-pilaire*) : ...et après ce venoient ceulz qui portoient les escus tout a armes nottables, le quel avoient .xxx. manipulles et estoient appelez *antepilaire* [trad. lat. *antepilanus*], car li autre .xv. ordre estoient souz les banieres. (BERS., VIII.8, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., fr. 263, f° 147b). [F. D.]

**ANTERECEVOIR, verbe** (antérecevoir)

[Ø]

Empl. trans. "Recevoir à l'avance, à titre de garantie (?)": ...atendu les costumes des païs où lesdites choses sont scitués, dit ledit sire et entent à conclure que il fust dit par droit que ladite dame ne fait *anterecevoir*, ains par ce avoit forfait son dit douaire et estoit tenue à desdommager ledit sire. (Cartul. Laval B., t.2, 1376, 285).

**REM.** À rattacher à FEW X, 146a : *recipere*. [E. P.]

**ANTERIEUR, adj.** (antérieur)

[GDC : *anterieur* ; FEW XXIV, 646a : *anterior* ; TLF III, 106b-107b : *antérieure*]

"Qui est placé en avant"

**REM.** *Mer des hist.* (éd.1491) ds TLF. [R. M.]

**ANTÉRIORER, verbe** (antériorer)

[FEW XXIV, 646a : *anterior*]

ARITHM. "Déplacer vers l'avant" : Autre stile de partir si est que lon peult appeler partir par *anteriorer* car le partiteur se remue a chascune figure du quotiens et se mettent [l. se met] a chascune foiz alendroit des figures a partir (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, I, 602). [D. J.]

**ANTESEQUENT, adj.** (antéséquent)

[FEW XI, 493a : *sequi*]

"Précédent" : Et premierement est assavoir que il est balade de huit vers, dont la rubrique [le refrain] est pareille en ryme au ver *antesequent* (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 274). [R. M.]

**ANTESIGNAIRE, subst. masc.** (antesignaire)

[GD : *antesignaire* ; FEW, Ø lat. *antesignanus*]

ART MILIT. HIST. ROMAINE "Soldat qui combat à l'avant des enseignes pour les protéger" : Signes communement se prenent pour benieres, et *antesignayre* sont ceulz chevaliers qui vont avant pour deffendre lez banieres. (BERS., glossaire, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 161d). [BERS. ds GD I, 301b] ...Et mettront en chascun estade Centurie, classe ou decade Par ordre noz *antisignaires* Pour garder noz manipulaires [lire manipulaires] Qui porteront noz goufanons, Fustes, bannieres et pannons, Noz estandars et noz enseignes (GRÉBAN (S.), Myst. Actes Apôtres L., c.1475, f° 143b). [F. D.]

**ANTE-, préf.** (anté-)

[FEW XXIV, 639a : *ante* ; TLF III, 100b : *anté-*]

**A.** - Rare [Base substantive] [Dans l'espace] "Qui est placé en avant"

- [Forme *anti-*]

**Rem.** V. *anticoeur* (synon. *avant-coeur*).

**B.** - [Base substantive, adjective ou verbale] [Marque l'antériorité dans le temps]

**Rem.** V. *antecedent*, *anteceder* ; *antecesseur* ; *antepenultieme* ; *antepilaire* ; *anterecevoir* ; *antesequent* ; *antesignaire*.

- [Forme *anti-*]

**Rem.** V. *antidate*, *antidater*. Non analysable dans *anticiper* (lat.*anticipare*), *anticipation*, *anticipement*. [R. M.]

**ANTHERE, subst. fém.** (anthère)

[GDC : *anthere* ; AND : *antere* ; FEW XXIV, 647b : *anthera* ; TLF III, 110a : *anthère*]

"Anthère" : *Anthera*, c'est la fleur jaune qui est ou milieu de la rose (Grant herb. C., c.1450, 80). [R. M.]

**ANTHORE, subst. fém.** (anthore)

[GDC : *anthore* ; FEW XIII-2, 420a : *tura* ; TLF III, 112b : *anthore*]

"Espèce d'aconit" : *Anthora* c'est une herbe que l'on appelle actoire, et a petite racine qui ressemble a coillons de coq, et a noire couleur par dehors et blanche par dedans... Elle croist en grans montaignes et en grans desers (Grant herb. C., c.1450, 80). [R. M.]

**ANTHOS, subst. masc.** (anthos)

[AND : *antos* ; FEW XXIV, 648b : *ánthos*]

"Romarin" : ...prenes de canele, vne drame et demie ; ligni aloes, des fleurs *danthos*, de cubebes, de poiure lonc, de gengembre blanc, de chascun .IJ. drames (Traité peste S., 1349, 55). Fetes boillir dou mastic et d'enscenz bien poudré en yaue et d'unne chose qui s'apelle estoracis calamita et de lapda, de camamille et de mellilot, de *anthos*, de calament, de nigella, de rute, de mente et de sauge, et fetes tenir les narrines dou chien sus le pot ou cela boullira, affin qu'il en ressoive la fumee par les narrines. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 119). Prenez de très bonne canele Et d'alpite muscade itele, De chascun, par égalité, De trois dragmes une moitié, Et de fin boiz d'aloès inde, Que l'en apporte du pais d'Inde, De fleur d'*anthos*, une herbe digne (LA HAYE, P. peste, 1426, 153). *Anthos* est la fleur du romarin, et aucunes foiz on le prent pour le romarin mesmes et est de chaulde et sèche nature. (LA HAYE, P. peste, 1426, 179).

**REM.** Le gr. *anthos* désigne la fleur, puis le romarin, la fleur par excellence. *Fleur* pouvait être employé de la même façon en fr. et désigner de son côté le romarin (réf. ds le gloss. de GAST. PHÉBUS, 299). [R. M.]

**ANTHRAX, subst. masc.** (anthrax)

[GDC : *anthrax* ; AND : *antrac* ; FEW XXIV, 649b : *ánthrax* ; TLF III, 113b : *anthrax*]

"Anthrax, tumeur inflammatoire" : ...et pourtant on l'appelle *andrac*, car il fait une antre, c'est a dire une fosse et si l'appelle on charboncle, car il art comme charbon ardant et puis se noircist (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 18). *Andrac* et charboncle, ce sont apostumes petites et pustulles venimeuses et en charboncle est plus grant adustion et le lieu est noir come charbon (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 18). *Andrax* selonc Guillaume de Salicet n'est aultre chose que carboncle empiré car la matiere de *andrac* est sang gros et boulliant qui acquiert venenosité par son boullielement et est dit bubona par le contraire car est tresmalle et tresperilleuse. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.2). Charboncle et *andrac* sont d'une mesme maniere et d'une mesme espece. Et ne different fors seulement celon plus ou moins intens (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, I, 59). Desesperé, superbe porc espic, Sot plus douteux que bosse ny *entrac*, Je viens le cours, vers toy faisant tric trac [Interprétation proposée par G. Roques, Z. rom. Philol. 97, 1981, 445 ; l'éd. comprend : «trac», sans doute sur *estrac* (GD III, 635a), mais ce sens convient mal au cont.] (LA VIGNE, S.M., 1496, 138). [R. M.]

**ANTHROPOFORMITE, subst. masc.** (anthropoformite)

[GDC : *anthropomorphite* ; FEW XXIV, 651b, 652a : *anthropos*]

"Hérétique qui attribue à Dieu une forme humaine" : Que me firent les Arriens, Manichees et Donatistes (...), Lucifer, *Antropoformites*... ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames II, D., 1440-1442, 220). Nous lisons aussy le samblable en la Vie des Peres, d'un ancien religieus qui estoit deçu de l'erreur des *antropoformites* quy tenoient que Dieu en divine nature a forme corporele, a laquele forme et ymage l'homme est fait et formé (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 159).

**REM.** FEW XXIV, 651b : «mfr. frm. *anthropomorphite* (1541 - Rob 1951, Calvin, TLF)» ; TLF : «1541 relig. (Calvin)» ; F. Lecoy, *Romania* 96, 1975, 432 : «une très curieuse réfection de *anthropomorphitae*, d'apr. le lat. *forme*

équivalent du grec *morphos*». Cf. T. Matsumura, *R. Ling. rom.* 63, 1999, 613. [R. M.]

**ANTHROPOPATOS, subst. masc.** (anthropopatos)

[FEW XXIV, 651b : *ánthropos*]

"Doctrine qui attribue à Dieu des qualités humaines" : ...parquoy justement Dieu est provoqué à ire, voire se corroux se doit acatribuer à Dieu. Et c'est une figure entre gramariens qui se nomme *Anthropopatos*. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 123).

**REM.** Cf. GDC VIII, 130c, *anthropopathie*. [R. M.]

**ANTHROPOPHAGE, subst. masc.** (anthropophage)

[GDC : *anthropophage* ; FEW XXIV, 651a : *ánthropos* ; TLF III, 121b-122a : *anthropophage*]

"Mangeur de chair humaine"

**REM.** RAOUL DE PRESLES (*antropofages*) ds TLF et *Chron. et hist. saintes et profanes* (ms. du XV<sup>e</sup> s., *entrophophages*) ds GDC VIII, 131a. [R. M.]

**ANTICARDINAL, subst. masc.** (anticardinal)

[FEW II-1, 365b : *cardinalis*]

"Cardinal nommé par un antipape" : ...il vuelle labourer à ce que les *anticardinaux* de Boniface (...) se disposent au fait de ladicté union et y facent disposer ledit Boniface (Ch. VI, D., t.1, 1401, 206).

**REM.** Pendant le Schisme, cardinal désigné par le pape non reconnu par le roi de France, ici cardinal désigné par le pape romain Boniface IX, opposé au pape d'Avignon, Benoit XIII. [E. P.]

**ANTICIPATION, subst. fém.** (anticipation)

[GDC : *anticipation* ; AND : *anticipacion* ; FEW XXIV, 654b : *anticipare* ; TLF III, 134a : *anticipation*]

**A.** - "Exécution de qqc. avant le moment prévu" : ...soubz ombre de ce que lesdictes lettres faisoient mention de l'*anticipacion* dudit terme, ledit Berthelemi avoit miz et demandé en despense pour le plain terme dudit Noel pour icelle pension 250 frans, montant à 466 livres 13 solz 4 deniers, jasoit ce que audit chevalier n'en deust avoir payé fors 153 livres 6 solz 8 deniers à rate de tamps (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 712). ...responce aux lettres (...) touchant le fait des emprunts et *anticipacions* que monseigneur requiert lui estre fais es villes de Bruges et de Gand des deniers qu'ilz lui doivent escheus es termes de decembre, janvier, fevrier, mars prouchain venant (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 64). [Et pour porter] autres lettres aux presidens et gens du conseil ordonnez es pais de Brabant et de Flandre, par lesquelles il leur mande faire aucunes remonstrances a ceulx des trois estas desdis pais touchant l'*anticipacion* de deniers de l'ayde, et ce par marché fait avec lui, compris son retour, la somme de 6 £. (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 127). ...aler es pays de Liege, de Brabant, Flandres et autres, pour recouvrer par emprunts et *anticipacions* les deniers deuz a icellui seigneur escheans es mois de decembre, janvier, fevrier et mars prouchain... (Comptes argentier Ch. le Téméraire H.B., t.4, 1471-1475, 132).

**B.** - DR. "Assignation que l'intimé fait donner à l'appelant pour accélérer le jugement" : Il est assavoir que si l'appellant vieult l'abreviacion de sa cause, ou l'intimé, ou l'ung d'eulx, peut impetret une *anticipation* de la chancellerie du duc d'Anjou (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, a.1458, 49).

- *Lettre d'anticipation*. "Lettre de chancellerie pour anticiper un appel" : Nota que en la lettre d'*anticipacion* fault declairer de quoy et de qui on a appellé en brief, sanz en faire grant narré, qui ne voudroit tendre a autre conclusion avec l'*anticipacion*. (ODART MORCHESNE, Formulaire G.L., a.1427, 270). Et quant il y a procès par escript et on a appellé de sentence diffinitive, on mande qui veult par la lettre d'*anticipacion* que le juge envoie les procès et les exploiz a la court cloz et seellez. (ODART MORCHESNE, Formulaire G.L., a.1427, 270). [E. P.]

**ANTICIPEMENT, subst. masc.** (anticipement)

[FEW XXIV, 654b : *anticipare*]

"Fait d'anticiper" : Antecessus .ssus .ssui (...) adevanchemens, precedemens, *anticipemens*, preoccupemens (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 23). [R. M.]

**ANTICIPER, verbe** (anticiper)

[GDC : *anticiper* ; AND : *anticiper* ; FEW XXIV, 654a : *anticipare* ; TLF III, 135a : *anticiper*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - *Anticiper qqc.*

**1.** [L'obj. désigne une action ou un fait]

**a)** "Avancer le moment normal de qqc." : ...le juge sanz consentement de partie ne doit *anticiper* la plaidoirie des causes qui sont devant lui, oultre et contre l'ordre des presentacions (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 121). Toutes voies, nous réservons à nous de pouvoir tenir ladicté feste et la *anticiper* et mettre à plus brief jour, si véons qu'il y ait cas qui le requière (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 223).

- *Anticiper des gages*. "Verser (des gages) plus tôt que prévu" : Et incontinent, et tout durant le mois d'avril dernier passé, sont venues nouvelles au Roy que aucuns desdis pays de Bourgogne, vers Dijon, mesmement la ville d'Ausonne, qui s'estoient reduis ou Roy, se sont rebellez ; parquoy le Roy a ordonné et commandé que hastivement et à toute dilligence lesdis frans archers y retourment, qui est la tierce foiz depuis la mort du duc de Bourgogne. Ausquelz frans archers qui le jour dit sont parties, en *anticipant* leurs gaiges de ceste année, a esté fait mandement de ... XXXVI liv. p. (Fr. arch. Compiègne B.H., 1477, 190).

**b)** "Agir avant qqc., pour prévenir qqc." : Ceulx de Hulst, sachans la venue des Ganthois, sans souffrir plus prochaine approche et pour *anticiper* leurs envaiies, proposèrent de les deslogier et se prindrent de .IIII. à .Vc. compagnons (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 610).

**c)** "Mettre à qqc. un terme plus tôt que prévu" : Puis qu'a ce nous soubzmet Nature, Quant de mort sommes occupés, Il faut que vous *anticipés* Vostre dueil et qu'en vous s'aquite Nature et que demourés quite Du long ennuy qui vous convoie. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 91).

- *Anticiper la vie de qqn*. "Avancer le terme normal de la vie de qqn, y mettre fin" : Ja soit qu'il eust force et puissance hardie, Ung de ses gens *anticipa* sa vie Et de long temps machina ce meffait (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 319).

**d)** Empl. abs. : ...et estoit commune renommée que le Roy Loys vouloit relever ladicté ordre de la Thoison d'or, comme duc de Bourgoingne (...). Mais l'archiduc *anticipa*, et vous declaireray la maniere qui fut tenue à relever icelle ordre. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 249).

**2.** [L'obj. désigne un terme temporel]

**a)** *Anticiper le terme* (où une somme doit être versée) : Pendant le tempz que l'on besongnoit sur ce point, le terme du Noel approchoit, que rentiers et aultres crediteurs devoient recepvoir leurs debtes ; si couroit la voix qu'il seroit rabasiéz des monnoyes et que la cryée se feroit brief, pour quoy les debtors preparoyent leurs payemens à hault pris, voeuillans *anticiper* les termes, et les crediteurs se tournoyent hors de le voye et se celoyent à tous costéz, attendans que les monnoyes seroient à bas pris. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 173). Ausdis archers a encores esté fait mandement de la somme de XII liv. p., pour la partie de ce present quartier qui escherra à la Saint Jehan Baptiste prochainement venant, en *anticipant* ledit terme en faveur du voyage où ilz vont presentement. (Fr. arch. Compiègne B.H., 1479, 198).

**b)** *Anticiper le temps*. "Faire cesser plus tôt" : ...ledit évesque, pour le bon rapport qu'il oy depuiz dudit suppliant, voulant de sa grâce *anticiper* le temps que avoit à durer ledit bannissement des deux ans dessus diz, pour certaines causes qui à ce le murent, rapella et mist au néant ledit bannissement. (Ch. VI, D., t.2, 1388, 186).

**c)** [Le compl. d'obj. désigne le moment normal] "Faire qqc. avant ce moment (fr. mod. : "anticiper sur ce moment)" : S. MATHIEU. Temps sera de mettre la table Et la viande preparer Pour recevoir et honorer Nostre maistresse que vey ; Et de sa compaignie aussi Soignerons bien s'il plaist a Dieu. S. SIMON. Vous devisez tres bien, Mathieu. Bien le vault sa digne personne Et avecques ce, puis hier nonne, Nous ne mangames que du pain Ung bien petit : par quoy la fain Nous commence fort a surprendre. S. JUDE. Selon ce que je puis entendre, Pour plus *anticiper* le soir, Qui voudra se peult tres bien seoir (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 431).

- *Anticiper le temps (de faire qqc.)*. "Avancer le moment prévu pour faire qqc." : DIGULLEVILLE [à Jésus]. Elle [Marie] vouloit *anticiper* Le tempz de ton pouoir monstrier, Et tarder tu le vouloies Et honneurs pas ne queroies. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 145). Et combien que cestui jou samble durer jusques a la nuit, toutevoies qui ne *anticipe* le temps, il ne samble mie qu'il puisse bien pourveoir aux choses futures. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 105).

- *Anticiper le temps ... que / l'heure ... que*. "Hâter, faire arriver plus tôt (le moment de qqc.)" : Les bestes vont a l'offerande En se pays, je t'en assure ! Nous avons *anticipé* l'heure Que les bestes de se pays Pour coustume font leur logis Aux champs, es vignhes ou es boys. (Pass. Auv., 1477, 141).

## **B. - Anticiper qqn**

**1.** "Devancer qqn" : Les fontaines et les puichs des villages estans en hault pays dessechoyent ; les gens se levoyent dès l'heure de minuit pour *anticiper* les aultres affin de tirer autant d'eau que l'on en pooit avoir (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 528).

- [D'animaux] : Jadis donques fut ung daulphin qui, en nageant parmy les fleuves de la mer, trouva une grosse anguille, laquelle il *anticipa* par sa grant legiereté, et la vout prendre pour soy repaistre et la commença a persecuter. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 143).

- P. méton. *Anticiper la puissance de qqn*. "Prévenir la puissance de qqn, prendre les devants sur qqn" : ...affermans que ces royaulmes et nacions estoient grans, puissans, alliez ensemble, confederez par mariage et ayans entre eulx une telle intelligence que, se aucun ne prevenoit leurs consaulx, ils subjegeroient peu a peu les nacions voysines. Donques besoing

estoit de leur obvier, s'ilz estoient saiges, et *anticiper* leurs puissances (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 205).

**2.** "Prendre qqn de court, le prendre au dépourvu" : Le bon seigneur, prevenu et *anticipé*, fut tout esbahy en son courage, combien que semblant n'en feist. [Le "bon seigneur" est un clerc qui, à sa grande surprise, voit une femme s'offrir à lui] (C.N.N., c.1456-1467, 574). Sire Anne, c'est tres bien conceu Et, pour doubte de l'eschapper, Il le convient *anticiper* [Jésus] Et faire sa prinse premiere. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 621).

**3.** En partic. "Parler avant qqn" : Mais pour ceste fois estoient illec les six dames assembleez qui moult fort estoient empeschies de diverses raisons, et souvent de la grant haste qu'elles avoient de dire leurs propos, elles *anticipoient* l'une l'autre et parloient toutes ensemble. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 79).

**4.** DR. *Anticiper un appellant*. "Faire assigner un appellant pour accélérer le jugement" : Item nota que, quant on fait *anticiper* l'appellant dedanz les trois mois, il n'est plus tenu de impetrier adjournement en cas d'appel ne de le faire executer, mais doit comparer au jour a quoy il est anticipé. (ODART MORCHESNE, Formulaire G.L., a.1427, 270). ...et auront tous ceulx qui les volront avoir lettres de la Chancellerie du Roy pour faire appeller leurs parties en cas d'appel, ou pour *anticiper* les appellans en la dicte Court de Parlement, pourveu touteffois que les appellacions, quy par ci devant avoyent esté faites à la dicte court de Malines, ne seront point repputées desertes (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 430).

- Part. passé en empl. subst. "Appellant prévenu par l'intimé" : ...nagueres a esté procedé (...) ou jugement de certain procès pieça pendant en nostre court de parlement, entre Jehan Chartier, appellant des gens tenans les requestes du palaiz et *anticipé*, d'une part, et (...) le conte de Dampmartin, grant maistre d'ostel de France, *anticipant*, d'autre. (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478, 130).

- Part. prés. en empl. subst. "Intimé qui prévient l'appellant" : ...nagueres a esté procedé (...) ou jugement de certain procès pieça pendant en nostre court de parlement, entre Jehan Chartier, appellant des gens tenans les requestes du palaiz et *anticipé*, d'une part, et (...) le conte de Dampmartin, grant maistre d'ostel de France, *anticipant*, d'autre. (Lettres Louis XI, V., t.7, 1478, 130).

**5.** "Déclarer qqn apte à une fonction avant l'âge" : Et fu le roy *anticipés* et habilités et eagiés pour joir du royaume [var. XV<sup>e</sup> s.] (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 209).

**6.** "Hâter la mort de qqn" : Puis que Atropos a ravy Dyopee, Contre humain cours, prinse et *anticipee*, Cupido, plus je ne vous serviray ! (M. BERTHAULT DE VILLEBRESME. In : CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 502).

**II.** - Empl. intrans. [D'une chose] "Se produire plus tôt que prévu" : ...se je voye que le paroxisme *anticipe*, c'est a dire que il viegne plus tost qu'il n'avoit fait (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 229).

- *Faire anticiper qqc. sur qqc.* "Faire que qqc. précède qqc. d'autre" : ...ledit de Montresor avoit et a relevé une appellacion et l'a faicte *anticiper* sur la sienne. (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1489, 374). [R. M.]

## **ANTICOEUR, subst. masc. (anticoeur)**

[FEW II-2, 1176a : cor]

"Tumeur à la poitrine du cheval" (synon. *avant-coeur*) : Une maladie vient au cheval, laquelle est appelée

avant cuer ; aucuns l'appellent *anthicore*. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 133). [R. M.]

**ANTIDATE, subst. fém.** (antidate)

[GDC : *antidate* ; \*FEW III, 15a : *dare* ; TLF III, 140b : *antidate*]

"Date antérieure à la date effective"

**REM.** *Ordonn. rois Fr. V.*, t.10, 1413, 89, ds GDC VIII, 131c. [R. M.]

**ANTIDATER, verbe** (antidater)

[GDC : *antidater* ; FEW III, 15a : *dare* ; TLF III, 140b : *antidater*]

Part. passé en empl. adj.

**A.** - "Qui est marqué d'une date antérieure à la date réelle" : ...pour ce que ledit Domergon s'est aidé d'une quittance générale dudit Anthoine, comme il semble *antidabté* et faicte depuis la fuite dudit Anthoine, j'ay envoyé ledit Domergon en prison ut constat par le registre dudit Granier. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 218). ...en quoy se sont commises et connectent chacun an plusieurs fraudes, tant parce que les premiers fermiers, desplaisans de ce que les fermes leur estoient ostées, disoient lesdictes compositions estre mandées ; (...) ou baillé Lettres et cedula de composicion à aucuns marchans *antidattées* (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1458, 471).

**B.** - "Qui survient antérieurement à la date normale" : [Mort] Affine affreuse, amoureuse affaictée, *Antidatée*, apocrieffe, affectée (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 392).

**REM.** GDC VIII, 131c enregistre *antidate* "date antérieure à la date réelle" (ex. de 1413). [R. M.]

**ANTIDOTAIRE, subst. masc.** (antidotaire)

[GD : *antidotaire* ; GDC : *antidotaire* ; AND : *antidotere* ; FEW XXIV, 655b : *antidotum*]

"Recueil de préparations médicales" : ...et avec ce jureront lesdits Apothiquaires, que il feront loiaument le mestier de l'apothiquairie, et que il auront leur livre, qu'on appel *Antidotaire* Nicolas, corrigé par les Maistres du Mestier, au Conseil des Medecins et Assistans, ou fait de ladite visitation dessusdite, et que il ne mettront en leurs receptes, aucunes medecines corrompues (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1353, 533). Les aydes a mondifier sont moychez et bonnes estoupes et emplastres et unguens qui seront ditz es chapitres singuliers et en l'*antidoctoire*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). Le septiesme traictié qui est *antidoctoire* et contient II. doctrines est des universelz antidotes ou aides. La seconde sera des particuliers. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, intitulé). [R. M.]

**ANTIDOTE, subst. masc. ou fém.** (antidote)

[T-L : *antidot* ; GDC : *antidote* ; FEW XXIV, 655a : *antidotum* ; TLF III, 142a : *antidote*]

"Substance médicamenteuse (notamment contrepoison)" : *Antidotes*, antidota en latin. *Antidotes* pevent estre nommez toutes médecines composées par art et bons maistres et vault à dire antidotum autant comme contredone. (LA HAYE, P. peste, 1426, 178). Le septiesme traictié qui est antidoctoire et contient II. doctrines est des universelz *antidotes* ou aides. La seconde sera des particuliers. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, intitulé).

- En partic. [Servant à prévenir ou à guérir les manifestations d'une épidémie] : Des medecines particulieres,

nommées *antidotes*, valans à préserver et curer de la boce. Derrenièrement, or le notes, Fault-il dire des *antidotes* Desqueles, comme trouveres, Il y a quatre manieres, Comme sont les pommes confites Et les pillules, devant dictes, Puiz trociques plaisans et mondes, Qui sont confections rondes, Et les nobles électuaires, En temps de boce nécessaires. (LA HAYE, P. peste, 1426, 142). [R. M.]

**ANTIENNE, subst. fém.** (antienne)

[T-L : *antiene* ; GDC : *antienne* ; AND : *anteme* ; FEW XXIV, 657b : *antiphona* ; TLF III, 143a : *antienne*]

**A.** - "Chant alternatif, hymne ou psaume chanté par deux choeurs qui se répondent" : Si chanteront a haulte alaine En alant une belle *antaine*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 88). Et si ne veulx point trespasser en cest endroit la memoire du bon roy Robert, qui tant fut dedié a orayson qu'il portoit la chappe en cuer pour commencer le chant et entonner les *antiennez* en l'eglise. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 168).

**B.** - "Un tel chant en l'honneur de la Vierge ou d'un ange ; p. ext. hymne en l'honneur de la Vierge ou d'un ange" : Derechief, toute l'Eglise de France, laquelle fait feste de sa Concepcion, si chante d'elle paroles lezquelles ne pourroient estre soubstenues se elle n'estoit conceüe sanz pechié originel, comme il appiert en l'orayson, en l'*anthienne* et es respons... (Songe verg. S., t.2, 1378, 256). ...et après qu'il ot dit aulcunes antiphones [var. *anthiennes*] et oraisons a la louange et commendation de l'angel Gabriel et aussi de sa relique, il ouvry l'estouy. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 745). ...celui qui aura dicte icelle messe (...) dira une *anteine* de Nostre Dame (Paris domin. angl. L., 1426, 230). ...quant ladite mere vit son enfant [tombé dans la rivière] si s'escria et recommenda ledit enfant a Dieu, a Notre Dame et a madame sainte Katherine, et que morte ou vive la porteroit en l'église de Notre [Dame] de Rassigné et la rendirent en ladite eglise ou estoit le chapellain et aultres gens d'Eglise, [lesqueulx] commancerent a chanter une *antene* de Notre Dame en regardant ledit enfant. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 126).

V. aussi *antiphone* [R. M.]

**ANTIF, adj.** (antif)

[T-L : *antif* ; GD : *anti/antif* ; AND : *antif* ; FEW XXIV, 660b : *antiquus*]

"Antique, ancien, de haute antiquité" : Il vont tant chevauchant le grant chemin *anti...* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 138). Ou bois de Bersillant, en la forest *antie* (...) Nous entrames ennuit (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 42). Or ont tant chevauchié en la forest *antie* Qu'il en sont issu hors devers la prairie (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 94). Vers Acquittaine vont, celle cité *antie* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 58). Patriarches serés de la cité *ancie* [l. *antie* (?)] (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 462). En la chambre deleis li capellette *anthise*, Oû demoroit l'eirmitte à temps de leur juyse, Qu'il erent o l'evesque quant Dodo le martise Fist, fut drechiés le fietre sains faire nul enquisse. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 640). ...droit a Verdon l'*antise* Fut ses corps enterreis (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 500). Or s'en va le message a Siresse l'*anthie* Qui en Hollande siet, une cité prisie (Cip. Vigneaux W., p.1400, 65). Si ot fait .III. embuches mettre : Les .II. en la forest *antive*, La tierce sur la roche vive (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 206). Va faire le message (...) Par itel convenant qu'en Bordelle l'*antye* Ne [metteras] le piet s'ert la chose acomplie (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 23). Il a trestoute

Espaigne conquise et gangnee, Je sçay bien, s'[il] vient cy, de terre n'ay denree, Fuir m'en convendra dela la mer *antie* ! (Galien D.B., c.1400-1500, 29). Or ne sçay je cité en Espagne l'*antie* Qui ne soit du tout a no loy convertie. (Galien D.B., c.1400-1500, 44). Toulx les trois vi mourir en la roche *antie* (Galien D.B., c.1400-1500, 104). Tant en a assemblé en la grant tour *antie*, Que bien furent VI cent, chascun armez vestie (Galien D.B., c.1400-1500, 119).

- [D'une pers.]

• "Agé, vieux" : Senec le dist, q'a son avis Trop s'aliene et est caitis Du foy cil qui se repentance Deferre ["remet" (?)] tanqu'il soit *antis*, Quant du jofnesse est desfloris (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 68).

• "De souche antique" : ...Garins fut fils de Morgane l'*antise*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 606).

**REM.** Le fém. *antiqua* aboutit régulièrement à *antiwe*, *antive* : sur ces formes, on a refait les masc. *antiu* et *antif*. Inversement *antic* (*antiquus*) a conduit au fém. *antie* et *antise* (FEW XXIV, 661b, n.1). [R. M.]

**ANTIGRAPHE, subst. masc.** (antigraphe)

[\*FEW IV, 242a : *graphein*]

"Rédacteur, secrétaire, personne attachée à une personne de haut rang pour rédiger, transcrire", p. ext. "écrivain" : ...or fus ie, la Dieu mercis, si prochaine princesse [l. privee] amie (a) d'ycelle que de sa grace faveur ot a me découvrir les secrez de son cuer et n'ot orreur d'aioindre a moy femme tel honneur comme de m'instituer estre *antygrafe* [var. philographe] de ces aventures. (CHR. PIZ., Avison T., 1405, 77).

**REM.** Cf. O. Collet, *Bibl. d'Human. et Ren.* 63, 2001, 158. [R. M.]

**ANTILOPE, subst. fém.** (antilope)

[T-L : *antelu* ; GD : *antelu* ; GDC : *antilope* ; AND : *antalop* ; FEW XXIV, 646a : *ant(h)alopus* ; TLF III, 150b : *antilope*]

"Animal fabuleux, sorte de chèvre à grosses cornes en forme de scie" : ...et là estoient figurées .II. grans bestes nommées *antelopes* ; et avoient .II. cornes, .J. couronne, et chascun une caine au col. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 313).

- Au masc. *Antelop* : L'*antelop* est si legier que par son ysnelleté l'en le dit volant et est tres fier si que home ne le peult consu[i]rre, car ses cornes sont si grandes et en maniere de cye qu'ilz trencent et brisent tous laz et couppent les grans arbres (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 488). [R. M.]

**ANTIMOINE, subst. masc.** (antimoine)

[GDC : *antimoine* ; AND : *antimoni* ; FEW XIX, 73a : *itmid* ; TLF III, 152b : *antimoine*]

"Antimoine"

**REM.** Ex. ds l'*Antidotaire Nicolas* ; R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 95, 1979, 314. Ex. du XVe s. ds TLF. [R. M.]

**ANTIOCHIEN, adj.** (antiochien)

[AND : *antiochien* ; FEW, Ø n. de lieu *Antioche*]

"D'Antioche"

**Rem.** Cf. ; AND : *antiochien* . [R. M.]

**ANTIPAPALITÉ, subst. fém.** (antipapalité)

[\*FEW VII, 572b : *papa*]

"État d'antipape" : ...chis fut nommeis Innocens li thiers, vors [Éd. : "voir, assavoir"] en leur *antipapaliteit*, car ilh n'at nuls qui soit

nommeis avecque les vrais papez. (JEAN D'OUTREM., Myr. histor. B.B., t.4, a.1400, 445). [R. M.]

**ANTIPAPE, subst. masc.** (antipape)

[T-L : *antipape* ; GDC : *antipape* ; AND : *antipape* ; FEW VII, 572b : *papa* ; TLF III, 157a : *antipape*]

"Antipape, pape considéré comme schismatique" : ...le *antipape* lui a fait assavoir que... [Désigne le pape romain Boniface IX (1389-1404), considéré comme antipape par le roi de France qui reconnaît l'autorité du pape d'Avignon Clément VII (1378-1394)] (Ch. VI, D., t.1, 1393, 113). ...notre saint pere fust sommé et requis de accepter ladite voye de cession avant que aucunement on procedast a voye de subtraction contre ly en cas que l'*antipape* voudroit accepter ladite voye de cession (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 149). Item, ge regarde la grande erreur et peril esquelx est toute sainte chretienité quar touz ceulx qui sont de la partie de notre saint pere ne croient pas qu'il soit vroy pape, et auxi pou croient ceulx de la partie de l'*antipape* le lour. (Vote soustr. obédience M.P., 1398, 255). ...attendu que l'*antipape* de Romme a envoié en l'Université par bulles et lettres bonnes nouvelles (BAYE, I, 1400-1410, 135). ...car c'estoit la nacion de toute Ytalie qui depuis le sisme plus soustenoit en fais et dis le parti de l'*antipape* (Bouciquaut L., 1406-1409, 308). Et leurs mandons en commandant très destroitement, que dedens cinquante jours depuis ensievans immédiatement après cette influcion et sentence, ycelui Assinodée *anthipape*, pour le pape de Romme dore en avant il désiste et délaisse à soy tenir et nommer (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 372). [R. M.]

**ANTIPHONAL, adj.** (antiphonal)

[GD : *antiphonal* ; FEW XXIV, 658a : *antiphona*]

"Relatif à l'antiphone"

**Rem.** EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s., *antiphonaus*), ds GD I, 302a. [R. M.]

**ANTIPHONE, subst. fém.** (antiphone)

[GD : *antifone* ; FEW XXIV, 658a : *antiphona* ; TLF III, 163a : *antiphone*]

"Psaume chanté en alternance par deux choeurs" : A messire Richart Lefeure, pretre, escripvain de forme, six vins douze livres de XL gros monnoye de Flandres la livre, pour une *anthiphonne* appelée demi temps qu'il a fait par l'ordonnance de MdS pour mettre et servir en la chappelle (Comptes Lille L., t.1, 1438-1439, 359). Et pour ce requerons nous estre ostés de tous lyens de peché quant nous crions en la quatriesme antiene : "O clef de David... vien a nous et nous oste, qui sumes lyez en la maison de la chartre, seans en tenebres et en ombre de mort." (...) Et pour ce crions nous en la quinte *antiphone* : "O Orient, resplendeur de lumiere pardurable... viens et enlumines les seans en tenebres et en ombre de mort." (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 97). [VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : *anthienne*] ...Ignacien ouyt chanter les angelz *antiphones* et de la establit il a chanter les *antiphones* en l'Eglise et a entonner les pseaulmes selon les *antiphones* [VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348 : anthienes/antiennes/anthiennes] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 288).

- "Psaume" : ...et après qu'il ot dit aulcunes *antiphones* [var. anthiennes] et oroisons a la louange et commendation de l'angel Gabriel et aussi de sa relique... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 745). Et après ce qu'il ot ainsi dit, il, en chantand une

*antiphone* et oraison en l'honneur de saint Laurent... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 748).

V. aussi *antienne* [R. M.]

**ANTIPHONER, verbe** (antiphoner)

[GD : *antiphoner/antiphonant* ; AND : *antefiner* ; FEW XXIV, 658b : *antiphona*]

**I.** - Empl. intrans. "Chanter en antiphone"

**Rem.** EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD I, 302b.

**II.** - Part. prés. en empl. subst. "Celui qui chante en antiphone"

**Rem.** EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD I, 302a (*antiphonant*). [R. M.]

**ANTIPHONIE, subst. fém.** (antiphonie)

[GD : *antiphonie* ; FEW XXIV, 658a-b : *antiphona* ; TLF III, 163b : *antiphonie*]

"Chant en antiphone" : Et "Letare Bullo" ont-ilh apres repris ; Toute l'*antiphonie* [l. *antiphonie*] et [l. ont ?] ensiment compris (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 670).

**REM.** EVR. CONTY, *Probl. Aristote*, 1380 (ms. du XVe s.), ds GD I, 302b. [R. M.]

**ANTIPHONIER, subst. masc.** (antiphonier)

[T-L : *antifenier* ; GDC : *antifonier* ; AND : *antefiner* ; FEW XXIV, 658b : *antiphona* ; TLF III, 163a : *antiphonaire/antiphonier*]

"Antiphonaire, recueil d'antiennes" : ...vos petis disciples, escoliers par decha, voeuillans sucher la clere matiere resplendissant en vostre brun *antiphonier* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 916).

**REM.** Ex. antérieurs ds GDC VIII, 132b. Cf. aussi *Dict. encyclop. du Moy. Âge* t.1, 1997, 89a. [R. M.]

**ANTIPHONISER, verbe** (antiphoniser)

[GD : *antiphoniser* ; FEW XXIV, 658b : *antiphona*]

"Chanter en alternance"

**REM.** Cf. : 5 personnes ne poent [bien proprement] *antyphoniser* ne deschanter bien proprement ensamble (EVR. CONTY. In : M. fr. 33, 1993, 74). GD I, 302b, cite deux autres ex. d'EVR. CONTY. [R. M.]

**ANTIPHRASE, subst. fém.** (antiphrase)

"Antiphrase" : Mais ceulx la vi je en cellui estre, Par *antifrasim*, loyaulx estre. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 72). Et les puet on prendre par la rigle de grammaire qui se nomme *antifrasim* qui s'entant, si comme tu sces, si comme on diroit tel est mauvais, c'est a dire que il est bon, et aussi a l'opposite. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 624). [J. Bl.]

**ANTIPHRASIE, subst. fém.** (antiphrasie)

[T-L : *antifrasie* ; GDC : *antiphrasie* ; FEW XXIV, 659a : *antiphraisis* ; TLF III, 164a : *antiphraze*]

"Antiphraze, figure par laquelle on emploie un mot, une locution, une phrase dans un sens contraire à sa véritable signification" : Et les puet on prendre par la rigle de grammaire qui se nomme *antifrasim* qui s'entant, si comme tu sces, si comme on diroit tel est mauvais, c'est a dire que il est bon, et aussi a l'opposite. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 624).

- *Per antiphrasim* (lat.) : "Or tost, or tost," dist la royne au procureur de l'eglise, "diz ce que tu voudras plainement per

*antiphrasim* ou aultrement, sans proposer interlocutoires..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 299). C'est un proverbe qui s'appelle fol si fie, et puet estre dit per *antiphrasim*, c'est assavoir par le contraire. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 362).

- *Par antiphrasim* : ...ou pour ce qu'il vont par l'air ou pour ce qu'il sont debonnaire sont il appelez manes au contraire de in manes ; mais si comme dit la Ysidore, il sont appellés manes par *antifrasin*. (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, IX.11, glose, f° 396d). Mais de tieulx marchans vi foison, Et dessus mer, et dessus terre, Marchandises alans hors querre, Par couvoitise rappineurs, Les uns plus grans, autres meneurs Tracer et par mons, et par vaulx, Excepté marchans de chevaulx, Mais ceulx la vi je en cellui estre, Par *antifrasim*, loyaulx estre. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 72).

- *Par antiphraze* : [Il s'agit de l'eunuque] Toutesvoies, lui est impossible Qu'il soit à moien ramenez, Moien n'est en soy ordonnez. Deffault y a de medicine, Ne par herbe ne par racine Ne puet son deffault raemplir, Ne complexion acomplir. Complexion est sans complexe Pour nature qui fault ou sexe. Complexion dicte n'ay mie, Se ce n'est par *antifrasie*, Qui est dicte tout au contraire De ce que sexe pourroit faire. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 113).

**REM.** Lat. des grammairiens médiév. *antiphraisis*, acc. *antiphrasim*, lui-même empr. au gr. Hapax *antifrasin*, déb. du XIV<sup>e</sup> s., ds TLF (*Ovide mor.*). [R. M.]

**ANTIPHRASIM, subst. fém.** (antiphrasim)

[T-L : *antifrasie* ; FEW XXIV, 659a : *antiphraisis*]

"Antiphraze"

- *Par/per antiphrasim*. "Par antiphraze" : ...ou pour ce qu'il vont par l'air ou pour ce qu'il sont debonnaire sont il appelez manes au contraire de in manes ; mais si comme dit la Ysidore, il sont appellés manes par *antifrasin*. (RAOUL DE PRESLES, Cité de Dieu, 1371-1375, ms. Paris, B.N., fr. 22912, IX.11, glose, f° 396d). "Or tost, or tost," dist la royne au procureur de l'eglise, "diz ce que tu voudras plainement per *antiphrasim* ou aultrement, sans proposer interlocutoires..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 299). C'est un proverbe qui s'appelle fol si fie, et puet estre dit per *antiphrasim*, c'est assavoir par le contraire. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 362).

**REM.** Empr. au b. lat. des grammairiens *antiphraisis* acc. *antiphrasin* lui-même empr. au gr. ; TLF : déb. XIV<sup>e</sup> s. (*Ovide mor.*) par *antifrasin*. [R. M.]

**ANTIPODE, adj. et subst. masc.** (antipode)

[GDC : *antipode* ; FEW XXIV, 659b : *antipodes* ; TLF III, 165a : *antipode*]

**I.** - Adj. "Qui se trouve à l'opposé de" : Et se un homme environnoit la terre, il seroit *antipode* a soy meisme, ce est a dire que il avroit ses piés au contraire de la maniere comment il les a quant il seroit de l'autre part de la terre. (ORESME, C.M., c.1377, 658).

**II.** - Subst. masc. plur.

**A.** - "Lieux diamétralement opposés" : ...tout aussi le soleil qui de nuit est soubz terre mucieés se moustre en orient quant il se lieve, et aussi se muce il en occident soubz terre quant a nous, et sy se moustre et lieve quant as *antipodes*. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 527). Mais quand la gent d'amer songneuse Perchoivent l'estoile journeuse Qui en Orient amenoit Le beau soleil qui revenoit Pour les terres renluminer Et pour tost la nuit redonner Aux *antipodes* souterrains... (Pastor. B., c.1422-1425, 71). Aristote

dist : "Qui aroit Tous les temps de sa vie usé Sans vir, n'ouyr, en ung destroit, Ou aux *antipodes* bouté, Puis, par divine volenté, Veoit cestui mondain parage, Il diroit, sans estre enhorté : Je voy ung hault divin ouvrage." (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 175).

**B.** - "Habitants de tels lieux" : ...perscrutee soubz diffus volontaires *antipodes* aux lubriques actainctes et bachanalles exactions (LA VIGNE, Ress. chrest. B., App., c.1502-1503, 167).

**Rem.** Dans ce sens, ex. de 1372 (Corbechon) ds TLF. L'ex. de *Pastor.* cité sous A est peut-être à placer sous B. [R. M.]

**ANTIQUAILLE, subst. fém.** (antiquaille)

[GDC : *antiquaille* ; FEW XXIV, 661b : *antiquus* ; TLF III, 168b : *antiquaille*]

"Vieil édifice, vieux murs" : Avançons-nous car je voy les murailles, Les haultes tours et fieres *antiquailles* [var. et fortz d'antiques tailles], Des grands Ciclopes l'eminent edifice (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 347). [R. M.]

**ANTIQUÉ, adj.** (antique)

[GDC : *antique* ; FEW XXIV, 660b : *antiquus* ; TLF III, 170a : *antique*]

**A.** - "Ancien, qui remonte loin dans le temps" : ...si que toute la ligniee de cele gent, laquelle estoit plus *antique* que n'estoit la cité de Romme, qui par l'auspice des diex non mortex estoit sainte et religieuse, pour toy et pour ta censorie a esté estainte toute dedenz .I. anz ? (BERS., I, 9, c.1354-1359, 34.19, 62). ...eux, estans roy et royne de nature, vrais hoirs et *antiques* possesseurs (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 307). ...elle pouvoit bien cela faire et luy estoit permis selon l'*entique* et commun proverbe qui dit que gens qui s'entre-aient pierres s'entruent. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 217). Cestui trouva par la science d'astrologie plusieurs choses occultes en terre et, entre icelles, ung livre fort *antique* parlant de la science et jugemens de astrologie, lequel livre fut cause de le advertir de plusieurs secretz (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 41 r°). Saint Augustin recite, ou XXIIe livre de la Cité de Dieu, qu'il y a en certain temple de Venus ung candelabre ouquel est une lanterne ardante perpetuellement, que nul vent, ne tempeste ne peut estaindre, et les *antiques* escriptures dient que ce sont les cierges qui furent presentez au temple par la Vierge Marie, lesquieux sans intermission luissent jour et nuyt, par divine vertu. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 99 r°).

- [Avec une nuance laudative] : ...la science de astrologie est vraie et certaine science (...) elle a esté mise au nombre et comme doyenue desdicts sept ars liberaulx, premierement extraitz de ladictte grande, *antique* et fameuse université d'Athenes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 v°).

- [Avec une nuance dépréciative, p. oppos. à *nouveau*] *Quadran antique*. "Ancien".

- "Vieux" : ...bon vin et *antique* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 230). ...ou elle [telle gouste] est *antique* et de long temps confirmee (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 230).

**Rem.** Cf. A. Henry, *Langage oenol.*, 1996, I, 125, et II, 137 (note).

**B.** - "Qui appartient à un passé lointain et révolu"

**1.** [Dans l'histoire du monde] : Si comme il est en Levitique, L'offrande en celle loy *antique* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 10).

Sans vostre aide tous [vivants] seroient mors, Et au chaos *antique* retourneroient (Cene dieux, c.1492, 114).

- "De l'Antiquité" : Par celi temps avoit ou ses deus os trois freres d'une part, que on appelloit les Oracez, et trois freres de l'autre, lesquelz on appelloit les Curacez (...). Et ja ce soit que entre les choses *antiquez* il i oyt po eu de plus nobles que ceste (BERS., I, 1, c.1354-1359, 24.1, 38).

**2.** [Dans la vie d'un homme] : En luy je laisse mon *antique* proesse (...) C'est le baston de ma grande viellesse (LA VIGNE, S.M., 1496, 141).

**3.** Subst. au plur. "Les Anciens" : ...il n'abaissent point ne appetitent la dignité des *antics* (FOUL., Policrat., IV, 1372, 70). Cestui Alayat escripvit sur plusieurs parties de astrologie et est allegué comme docteur auctentique de plusieurs *antiques* et modernes, c'est assavoir de Haly Abenragel et de Guido Bonati. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 v°). [R. M.]

**ANTIQUEMENT, adv.** (antiquement)

[GD : *antiquement* ; FEW XXIV, 661a : *antiquus* ; TLF III, 171b : *antiquement*]

**A.** - "Depuis un temps très ancien"

**Rem.** GD I, 302b ; doc. 1394.

**B.** - "Anciennement, dans l'ancien temps ; dans l'Antiquité" : Armillez estoient certains aourmemens que on portoit *antiquement* en braz. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 11.9, 25). Pour ce *antiquement* treves et aliances se fesient en baillant la main dextre comme gage de foy et de loiauté (BERS., I, 1, c.1354-1359, 21.4, 34). ...de cest païs fut *antiquement* seigneur le roy Menelaus, mary de le belle royne de Gresse qui avoit a nom Heleyne, le quelle par force s'en apourta Paris en Troye. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 30). [R. M.]

**ANTIQUITÉ, subst. fém.** (antiquité)

[T-L : *antiquité* ; GDC : *antiquité* ; AND : *antiquité* ; FEW XXIV, 660b : *antiquitas* ; TLF III, 172a : *antiquité*]

**A.** - "Caractère de ce qui est ancien, qui remonte loin dans le temps, ancienneté"

**1.** [À propos de choses] : Et si fist recovrir d'escaillhes par firteit Toute la tour Basin, de viel *antiquiteit* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 670). ...la merveille que on lui rapporta estre audit lieu, car, combien que icellui monastere soit en lieu patant, où tous vens font merveilleux efforts et en tous temps et que ce soit religion de grande *antiquité*, y a une grande merveille, c'est ou reffectouer d'icelui lieu, a une grande fenestre comme une porte, en laquelle a une lanterne inextinguible, qui esclaire toute la maison, ne nul vent, ne tempeste ne lui peut nuyre (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 85 v°). Pyse est ung lieu de grant *antiquité* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 203).

**2.** [À propos de pers.]

- "Ancienneté (dans des fonctions, des droits)" : ...maistres Guillaume de Villiers et R. Rabay, ordonnez à soy informer de l'*antiquité* de maistre J. Le Besgue en office de notaire, au regart des autres notaires (BAYE, I, 1400-1410, 328). Se ce non [si le roi Henri (qui s'exprime ici) laissait les choses en l'état, s'il ne cherchait pas à réunir la France à son royaume], nous laisserions le juste tiltre de nostre héritage ou préjudice de nostre *antiquité*. Nous ne sommes point tenus par si grant adnullement de petit courage, que nous ne vueillions combatre jusques à la mort pour justice. (Doc. 1415. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 79). ...la très noble et ancienne lignée des barons et sires de Laval, qui a duré, en

succédans les uns aux autres droitement en ligne masle, de sy grande *antiquité* qu'il n'est mémoire d'homme au contraire (Cartul. Laval B., t.3, 1424, 56). Caÿphe est notre principal ; Mais, a cause d'*antiquité*, Il est bon qu'il soit présenté A Anne, son sire, devant. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 256). [*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 714] ...en assault chevalerie ne se doit pas donner, sinon à ceux qui en sont extraictz d'ancienneté et que leurs predecesseurs l'ayent desservie et soyent nobles d'*antiquité*, combien que en assault et en toutes choses de guerre ung vaillant homme se doit exercer et partout peut bien faire vaillamment et dont il doit avoir honneur et louenge et estre remuneré. (BUEIL, II, 1461-1466, 113).

- "Grand âge, vieillesse" : ...si que son filz meismes cuida que pour cause de son *antiquité* li senz li fust troublez (BERS., I, 9, c.1354-1359, 3.8, 5). ...et vous requiert en toute humilité que le vuillez [l'ancien chevalier] avoir pour recommandé, et avoir son bon vouloir pour agreable, et d'oires en avant le tenir pour excusé, à cause de son *antiquité* et debilitacion ; et, ceste emprinse achevée, il entend de soy rendre et renoncer aux armes, en demourant tousjours vostre très humble serviteur, et de toutes dames. (LA MARCHE, Mém., III, c.1470, 129-130). ...à ce que le bon plaisir de Vostre Saincteté feust le deputer coadjuteur de l'abbé, commandeur de l'église de Saint Pol de l'ordre de Premonstrés de Verdon, pour son *antiquité*, et que desormais il ne peut pas bonnement vacquer et entendre au regime et administracion de son abbaye. (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1494, 65).

3. *Par antiquité*. "Depuis des temps anciens" : Elle [Marie] voua a Dieu virginite(.) A garder[.] [P]ar *antiquite* La premiere fut qui vouast Virginite ou la gardast. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., App., p.1358, 372).

B. - "Caractère de ce qui est révolu, qui appartient à des temps anciens"

- [Calque du lat. *antiquitas*] *Antiquité des gens*. "Les Anciens" : Les choses donques que les poetez dient avoir esté avant Rome fondee, lesqueles ont plus esté baillies par maniere de fable que de choses veritablement faitez, n'enten je pas blâmer ni affremer ; car l'*antiquité* des gens usa de tel licence car, en meslant divinez choses et humaines, il vousissent les commencemens de leurs cités faire plus autentiques (BERS., I, 1, c.1354-1359, Préf. 7, 2). [R. M.]

#### ANTISPASATION, subst. fém. (antispasation)

[Ø]

"Révulsion" : ...en toute évacuation immodérée (...) l'en fait dérivation aux lieux prochains et *antispasation* aux lieux opposés [var. elle est dérivée aux lieux prochains et antispasive aux opposés] (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 866).

REM. Sur *spatium* ? [R. M.]

#### ANTISPASIE, subst. fém. (antispasie)

[Ø]

MÉD. "Révulsion" : En gardant le chapitre de saignée que toute *antispasie* soit faite (...) selonc le droit et non trespasant deux dyamectrez, comme es flux des nazilles, des esmorroÿdes et des me(n)strues est desclairé du dessus au dessous et du dextre au senestre, du devant au derriere. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.1).

REM. À rattacher à FEW XII, 139a : *spasmus* [D. J.]

#### ANTISPASIF, adj. (antispasif)

[Ø]

"Révulsif" : ...en toute évacuation immodérée (...) l'en fait dérivation aux lieux prochains et antispasation aux lieux opposés [var. elle est dérivée aux lieux prochains et *antispasive* aux opposés] (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 866).

V. aussi *antispasation* [R. M.]

#### ANTISPASTIQUE, adj. (antispastique)

[GDC : *antispactic* ; FEW XII, 139a : *spasmus*]

MÉD. "En sens contraire, révulsif ; du côté opposé" : Mais que (...) [la saignée] doibt estre faite *antispastique* et frustrative par la partie opposite et loingtaine. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.1).

REM. Cf. aussi FEW XXIV, 662a : *antispastus* (sens rhétorique).

V. aussi *antispasie* [R. M.]

#### ANTISTE, subst. masc. (antiste)

[FEW, Ø lat. *antistes*]

"Chef spirituel" : Severins, li *antiste*, qui tant fut gracieux, Fut fais chinqueime evesque (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 68). [R. M.]

#### ANTI-, préf. (anti-)

[FEW XXIV, 653a : *anti-* ; TLF III, 123b : *anti-*]

A. - [Marque l'opposition] "Qui est contre qqc., contraire à qqn ou qqc., opposé à qqn ou qqc."

Rem. V. *anticardinal* ; *antidote*, *antidotaire* ; *antipape*, *antipapalité* ; *antiphase*, *antiphrasie*, *antiphrasim*.

- [Forme *ante-*]

Rem. V. *antechrist*.

B. - En partic.

1. [Marque la révulsion (dans les spasmes)]

Rem. V. *antispasie*, *antispasif*, *antispastique*.

2. [Marque l'alternance (dans le chant)]

Rem. V. *antiphone*, *antiphoner*, *antiphonie*, *antiphonier*, *antiphoniser*. Non analysable dans *antienne*.

3. [Marque le fait d'être en face de qqc. (?)]

Rem. V. *antigraphe* ("celui qui relate ce dont il est le témoin, rédacteur, secrétaire"). [R. M.]

#### ANTONOMASIE, subst. fém. (antonomasie)

[GDC : *antonomase* ; FEW XXIV, 664b : *antonomasia* ; TLF III, 185a : *antonomase*]

"Figure qui consiste à mettre un nom commun ou une périphrase à la place d'un nom propre, ou bien l'inverse"

Rem. COLART MANS., *Bible des poètes*, éd. 1498 (Prologue, Gallica) : ...son livre par *antonomasie* et excellence est appelé la bible des poètes.

- Par *antonomasie*. "Par excellence" : Saint Pol, docteur, apostre renommé Sur tous autres[,] par *antonomasie*(,) Preicateur de verité nommé, Deffens mon corps de toute vilennie. (Prières saints R., t.1, 1488, 34).

REM. Ex. du XIV<sup>e</sup> s. ds GDC VIII, 134b (*Chron. de s. Den.*) et ex. de COLART MANS. (*par antonomasie*). [R. M.]

**ANTRE, subst.** (antre)

[GDC : *antre* ; FEW XXIV, 664b : *antrum* ; TLF III, 186a : *antre*]

**A.** - "Creux, cavité" : ...et pourtant on l'appelle andrac, car il fait une *antre*, c'est à dire une fosse (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 18).

**B.** - "Caverne, grotte naturelle"

**Rem.** SAINT-GELAIS (éd. 1540) ds TLF. [R. M.]

**ANUBLIR, verbe** (anublir)

[GD : *anublir* ; AND : *anublir* ; FEW VII, 221b : *nubilus*]

Empl. intrans. "Se couvrir de nuages"

**REM.** J. DE COURCY, *Hist. de Grèce*, 1416-1422 (ms. du XVe s.), ds GD I, 302c-303a (ou est-ce une forme de *ennublir* ?). [R. M.]

**ANUÉ, adj.** (anué)

[\*FEW VII, 220a : *nubes*]

"Trouble (comme la nue)" : ...orine *anuee* et conglobée (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 230).

**REM.** FEW VII, 221a : la note 6 évoque un hypothétique *s'anuer*. [R. M.]

**ANUISANCE, subst. fém.** (anuisance)

[GD : *anuisance* ; AND : *anusance* ; FEW VII, 162a : *nocere*]

Région. (anglo-normand) "Fait de nuire, ce qui est nuisible, nuisance"

**Rem.** Cf. ; AND : *anusance*. [R. M.]

**ANUISANT, subst. fém.** (anuisant)

[GD : *anuire* ; AND : *anusant* ; FEW VII, 162a : *nocere*]

Région. (anglo-normand) "Nuisible"

**Rem.** Cf. ; AND : *anusant*. [R. M.]

**ANUIT, adv.** (anuit)

[T-L : *anuit* ; GD : *anuit* ; AND : *anuit* ; FEW VII, 216a : *nox*]

**A.** - [Le préfixe marque l'approche de l'espace temporel de la nuit ; le procès a lieu avant la nuit, c'est-à-dire aujourd'hui même]

**1.** "Encore aujourd'hui, aujourd'hui, ce jour même" : [Michel s'adresse à Avicène pendant que les bourreaux la torturent] Femme, Dieu nous envoie à toy, Pour ce que tu as ferme foy. Prends les tourmens à bonne chère ; Dieu si a receu ta prière. *Ennuyt* seras en deïté Avecques luy en majesté. Croy le de vray, n'en doute mye. (Myst. st Christophe R., c.1350-1380, 49). Dieu li envoie *enuit* mau soir ! (LA BUIGNE, *Rom. deduis B.*, 1359-1377, 188). Dieu tout puissant, que sert, honnore, prise Pére Abraham, mon maistre et mon seigneur, Fay moy venir à fin de l'entreprinse, Que par son vueil j'ay *ennuyt* entreprinse, Sans que j'aye en ce cas deshonneur ! (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 88). Asseon nous ; j'ay grant couraige De faire *ennuyt* chère gaillarde. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 206). Je veuil mourir se ne sçavez *Ennuyt* la verité du cas (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 31). RAPHAEL. Toute la sainte compaignie Des anges, resjouissez vous. MICHEL. Cause en avez, je vous affie, Car *ennuit* le vray Dieu de tous De nature humaine est espoux Fait dedens le ventre Marie. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 310). Je ne sçay se je trouveray *Ennuît* quelque bonne personne Qui voelle donner une aumone Ou nom de cil qui tout crea. (DU PRIER, *Roy Adv. M.*, 1455, 266). Je prise pou tout quanques jay fait au regard de ce que jay trouue *en nuyt* ; car, se je

randissoye par tout le monde, je ne cuide point que je trouuaise deux telles gens comme sont ces cy. Et croy fermement quil y a plus de biens et de vertus en eulx quil na en .X. hermites (MIÉLOT, *Mir. N.D. W.*, 1456, 78). "Comment vous va, mon musequin ? Ou est monsieur vostre mary ?" "Par ma foy, monsieur mon amy, Il s'en va en commission." "Or, ça, ça, j'ay occasion De coucher *ennuit* avec vous." "Ha ! monsieur, que dictes vous ? Je seroie deshonnoree !" (COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 312). Mais a tous je vous fais priere Que le cas d'un povre gallant Vous retenez en voz memoires, Ainsi que l'orrez *ennuyt* devisant. (COQUILL., *Oeuvres F.*, 1478-p.1494, 370). RIFFLART. Se sur vos je gette mes gris, Vous dirés une pie. LA FEMME. Feray ? Par Dieu, *ennuyt* ne me tairay [D'ung coqu ;] oués-vous ? (Obstin. femmes T., c.1480-1500, 50). Si sçavoie faire ce qu'il faict, Toute la mer de Galilee Seroit *ennuyt* en vin muee Et jamais sur terre n'auroit Goute d'eau ne plouveroit Rien du ciel que tout ne fust vin. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 71). *En[n]uyt*, vers Naÿn la cité Alloye gybayant et volant ; Mais, tantost, je vy en allant Une veufve qui lamentoit Son seul filz que mort on portoit (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 95). BARTHIMEE. (...) J'y allay et mes yeulx lavay ; Et, quant fus lavé, me trouvoy Tout cler voyant, la Dieu mercy ! JACOB. Et quant te fist Jesus cecy ? Je ne le tiens point à esbat. BARTIME[E]. *Anuyt*. YSACHAR. Comment ? Il est sabbat ! Cest homme n'est point à la garde De Dieu qui le sabbat ne garde (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 173). J'ay *ennuyt* esté en la bataille de telle heure que j'ay deux de mes nepveux perduz et les meilleurs et prouchains amys que j'eusse en ce monde (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 92).

- *Pour anuit*. "Pour aujourd'hui" : Mais pour *ennuict*, se midieulx, Il faudra que patience ayés. (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 87).

- *Encore anuit*. "Encore aujourd'hui" : Vrayement, dist le Mareschal, il me semble que nous devons encore *annuyt* partir à la porte fermant et que chascun repaisse bien entre cy et là, afin que on puisse chevaucher toute la nuyt jusques au lieu que j'ay dit à noz guides (BUEIL, I, 1461-1466, 103). C'est très sagement dit, m'amy. Encor *anuyt* vous iray veoir. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 156).

- [P. oppos. à *demain* ou *lendemain* ; souvent dans des tournures prov.] : Tel est *ennuit* qui demain si n'est pas (HAUTEV., *Compl. H.*, c.1441-1447, 65). Car tel l'a *ennuyt* en la main Qui ne scet ou est l'endemain. (Abuzé D., c.1450-1470, 45). Tous ses faitz [de Fortune] sont variabilité. *S'anuyt* te tient en grande habilité, Demain te rend en basse humilité (MESCHIN., *Lun. princes M.-G.*, c.1461-1465, 20). Pour tout le peuple n'ayés peur, Car tel tient *ennuyt* son party Qui sera demain contre luy (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 224). Nous te donrron trente deniers Si [tu] peulx, *ennuyt* ou demain, Livrer Jesus en nostre main (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 247). Aussi, je pense ex[e]cutter Et faire le cas si souldain, Si je puis, que *ennuyt* ou demain, Vous orrés de mon fait nouvelle. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 248). Nostre temps est bien aussi court, Car si nous sommes *anuyt* sain, Serons mors avant que demain (RIVIÈRE, *Nef folz D.*, 1497, 536).

• *Mieux (vaut) anuit que demain (Prov. H., 103), Ainçois/plus tost anuit que demain*. "Plutôt aujourd'hui que demain" : J'ay le vouloir si treshumain Et tel couraige Que plus toust *annuyt* que demain, En mon jeune aage, J'aymeroys mieulx mourir de rage Que de vivrè en tel ennuy. (Vir. H., c.1400-1500, 100). Unes foiz le vous fault sçavoir Si vault mieulx *anuyt* que demain : Jhesus, le prophete haultain, Est relevé de mort à vie. (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 399). Et plustost *enuyt* que demain Y debvés mettre en ce remede (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 54). Et il

veult acomplir vostre voulloir et ne veult pas que vous perdiez voz peines ; et vous prie que ce soit *ennuyt* plustôt que demain. (BUEIL, I, 1461-1466, 210). Et ainchois *anuit* que demain Y menrons puissance infinie. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 79). Une fois le vous fault sçavoir Et vault mieulx *ennuyt* que demain : Jhesus, le prophete haultain, Est relevé de mort a vye. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 878). Qui en voudra faire l'office, Il vault mieulx *ennuyt* que demain S'en despecher tout d'une main, Sans plus de leur fait enquerir. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 379).

**2.** *Ne ... anuit.* "Ne ... jamais" : Certes, je ne creroi *ennuit* Qu'en ce monde ait plus bel deduit (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 250). Aus responses que fait avés Me semble que vous maintenés Que paine et paour sont deduit. Ne m'i acorderai *ennuit*... (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 253). "Mais vous taisiez, ma belle dame ; car vous avez dit trop grant folie, dont je ne vous tieng pas a saige." "De ce suis je saige", dist la nonne, "se cuide je, si ne le croiray *ennuit*." (MIÉLOT, Mir. N.D. W., 1456, 72).

**B.** - [Le préfixe marque que l'espace temporel de la nuit est atteint ; le procès est situé ou bien dans la nuit qui précède ou bien dans la nuit qui suit] "Cette nuit"

**1.** [Avec un temps du passé] "La nuit dernière, la nuit écoulée" : Ce qu'il a dit n'est pas mençonge, Quar je vi *ennuit* en mon songe Que je fu trait en jugement... (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 116). Dame, dis-je, ne savez mie Comme j'ay eu forte nuitie Quant vous de lez moy dormiez Et vostre repos preniez. Vous n'avez pas véu à-nuit [l. *anuit*] La male gent qui tant m'a nuit (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 41). Je ne say qui elle est, mez de mon cuer entier L'aime, qu'elle nous a a nuit [l. *anuit*] bien fait couchier (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 153). Madame et belle cousine, monsieur a brisiet nostre pourpos d'aler à Arras, car la cose li touque de trop priés de ce mariage. Il m'a congneut que il ne pot *anuit* dormir de penser à sa femme qui sera. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 232). Avez vous bien dormi *anuit*, Pere ? Comment vous a esté ? (Gris., 1395, 28). O Venus en qui je me fye, Palas, Jupiter et Mercure, Com vision orbe et obscure Ay veu *ennuyt* en mon dormant ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 313). Loué Dieu, en te beissant A ceste heure suis congnoissant Et mieulx entens que *ennuit* ne filz ["que je ne fis cette nuit"] Que tu es Esaü mon filz. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 158). Couchiés vous ung petit en mon gyron, si vous reposez, car pou avés *anuit* dormi. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 780). Or vueil je que vous sachiez que depuis un an me sont venues plusieurs visions qui en mon dormant me admonstroient la restauration de ceste terre. Mais il m'en vint *anuit* une telle car il me sambloit que... (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 917). ZENET. Venus qui Cupido assist En son geron comme son gendre, Pour mercy aux amoureux rendre Vous delivre de ce grant soing. CATHON. Zenet, il m'en est bien besoing, Car je ne reposay *anuit* : Le pere Quentin tant me nuit Que je pers mon repos et veille. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 59). Quelle orbe vision obscure Ay veu *ennuyt* en mon dormant ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 375). Elle a veu *ennuyt* en dormant Grandes merveilles et grand compte De Jesus (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 376).

- *Devant anuit.* "La nuit dernière" : Avis me fut devant *ennuit* C'on me disoit : "Quoyqu'il t'enait, Aler t'en convient ou voiage Dont nul ne revient, fol ne sage." (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 5).

**2.** [Avec le futur, avec un présent à valeur de futur (suivi d'inf.), avec l'impératif, avec le subjonctif présent...] "La nuit qui vient"

**a)** "Cette nuit" : Sire, c'est bien mes grés Qu'*ennuyt* en ceste chambre, s'il vous plest, dormirés. (Tristan Nant. S., c.1350, 365). Cil Englès nous sont venu veoir et aviser de priés, et puis se sont parti sans riens faire. Ce seroit bon que à *nuit* [l. *anuit*] nous les alissions resvillier, car il ne sont pas logiet trop loing de ci. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 59). Par Mahom ! Bien le comparez, Car demain le matin mourrez. Vous n'y avez plus de duree. *Enuyt* serez très bien ferrez Et après regarder pourrez S'aide vous sera envoyee. (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 168). Beau hoste, il est prés de la nuyt : nous hebegerez *anuyt* en l'honneur de Dieu et de sa mere ? (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 128). "Droit empereur, se vostre corps plaisoit en mon chasteau venir, je seroye mult joyeux." Ogier luy respondit : "Basin, je m'y accorde, car cy fait trop froit ; et sy est la nuyt saint Martin *anuyt*, sy yrons martiner en vostre chasteau." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 204). Puis se mist en son chemin le chevalier, entre ly et sa pucelle et son nain et son papegau, qui chantoit moult doucement, priant dieu par sa grace qu'il doint *anuit* bon ostel au chevalier. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 50). ...je t'en charge que tu te herberge *anuit* desoubz cest arbre ou tu es et prens une des fleurs et la met en ton sain, si te diray pour quoy. Quant il sera *anuit* tu verras venir en ceste prarie si devant toy ung moult grant asselement de chevaliers et de barons armés sur leurs destriers... (Chev. papegau H., c.1400-1500, 66). YSEMBERT. Il est temps de faire depart Et de nous aler habiller, Car *anuyt* nous convient veiller Sur le troupeau, chascun pour soy. ALORIS. Je suis tout prest. RIFFLARD. Si suis je, moy, Pour veillier jusqu'après matines. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 68). JACOB. Je vous pleige et vous remercie, Vous aurez *ennuyt* au costé La dame, dont reconforté A vostre plaisance serez. LABAM. Je voy bien que vous desirez Le lit ; aussi esse rayson Que meshuy vous y retirez, Car pour vray il en est sayson. LYA. Faison bonne myne. ZELPHA. Faison. Allez vous coucher la première. LYA. Aussi voys je, ma chamberière. Tenez bon termes mais qu'il vienne. (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 210). Vous arés de sy faiz esbas, *Ennuyt*, toute vostre soulee ; Vostre croppe sera foullee A poste en mocquant et jouant. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 738). Je croy que les povres meschans Coucheront *ennuyt* a l'estoille. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 380). Si ferons *anuyt* desloger ceulx qui y sont logez, et demain au matin, le trouverez prest. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 50).

- *Anuit mais.* "Pour cette nuit" : Et quant ilz se furent salué, le sire du chastel les pria moult doucement qu'ilz habergassent *anuit* mais avec luy, car il estoit bien temps et heure d'erbergier. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 13).

- *Dès anuit.* "Dès cette nuit" : Et me semble que devés venir *anuyt* à Darnetal et faire vostre logis en ceste ville dès *annuyt* pour y entrer demain, si le cas le requiert. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 305).

- *Anuit ou demain.* "Cette nuit ou demain" : ...et attens *anuit* ou demain (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 321).

**b)** "Pour la nuit" : Et quant ce vint a l'anuitier Humblement et de cuer entier Ma dame doucement enquist De nostre affaire et nous requist Et dist : "Mais qu'il ne vous *anuit* Aavec moy, demourez *anuit* Et nous deviserons ensamble ; Dites ent ce que bon vous samble." (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 34).

**c)** "Ce soir" : *Ennuyt* seras a mon soupper Et soupperas avecques moy. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 195). Mes sochons et

bons amis, disnons ainsi icy comme se voulions *anuyt* soupper es enfers. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 176). Or chevauchons plus fort, car il nous fault aller *anuyt* coucher près d'Orleans. (Jehan de Paris W., 1494-1495, 32). J'ay à ceste heure eu nouvelles des gens d'armes que j'avoye mandé à Amyens, et m'en vient une bande de Ilc lances qui seront *ennuyt* au giste environ Noyon. Je leur rescriptz que, en toute diligence, ilz se rendent demain icy, dont je vous advertiz, Mons. le grant maistre. ["ce soir" ou "cette nuit" ?] (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 323).

- *Avant anuit que demain*. "Avant ce soir plutôt que demain" : ...Et se Dieu n'y met la main, La mort vient a moy grant erre, Avant *ennuyt* que demain. (Prières saints R., t.1, 1432, 103).

**d)** Empl. subst. *L'anuit*. "À la tombée de la nuit, la nuit venue" : ...sur l'*ennuyt* devint malade tellement qu[e]... (Lettres rémission René II P.D.H., 1485, 147). ...et, pour ce faire, se partirent l'*ennuyt*, la lune rayant, du lieu de Pagny (Lettres rémission René II P.D.H., 1487, 163).

**REM.** 1. Le sens B est encore attesté dans de nombreux dial. (cf. FEW). 2. Peut-être même mot, au sens de "aujourd'hui" (Éd.), dans l'ex. suiv. (cf. la forme *eneut* ds GD I, 303b) : La dame, qui savoit maint tour Pour ung jone homme enamourer, Les fist entour lui asssembler Pour juer a Roi qui ne ment, Ung jeu qu'on appelle autrement Par ung second langage *enneux*. (Dit prunier B., c.1330-1350, 62). 3. Dans l'ex. suiv., le sens pourrait être "la nuit", sans valeur déictique ("cette nuit") : ...et confessa que, pour ce que sondit feu mary estoit très-povres homs, qui gaignoit pou et ouvroit *enuiz*, et ne lui faisoit aucun bien (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 61). Mais ne faut-il pas lire *enviz* "à regret" ? [R. M.]

**ANUITANT, subst. masc.** (anuitant)

[T-L : *anuitier*]

"Soir, moment où la nuit tombe" : Alors les maris sur l'*anuytant* saillirent, faignant estre leurs femmes (LA SALE, Sale D., 1451, 131). [P. D.]

**ANUITEMENT, subst. masc.** (anuitement)

[T-L : *anuitement* ; GD : *anuitement*<sup>1</sup> ; AND : *anutement* ; FEW VII, 215a : *nox*]

"Tombée de la nuit" : ...il, sur l'*anuitement* (...) entra en une des chambres d'icelle abbaye (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 187). ...et au soir (,) et l'*anuitement*, il s'en yssy par l'uis, et de là s'en ala enmi la ville, et passa la riviere à nef, et s'en ala toute nuit à deux lieues de la Ferté (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 435). A lui revint l'espie a ung *anuitement* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 57). ...un homme natif de nostre pays d'Angleterre (...) feust venu sur l'*anuitement* en icelle parroisse armé et embastonné d'une espée, dague, arc et trousse de flesches (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 257).

**REM.** Doc. 1395 ds GD I, 303c-304a. [R. M.]

**ANUITER, verbe** (anuitier)

[T-L : *anuitier* ; GD : *anuitier*<sup>1</sup> ; AND : *anuitier* ; DÉCT : *anuitier* ; FEW VII, 214b : *nox* ; TLF III, 186b : *anuitier*]

**I.** - Empl. intrans.

**A.** - [Du jour] "Passer à la nuit" : Car avant m'en iray que jors soit *anuitiés*. (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 102). ...et en ce repaire Soiés ains que le jour *anuyte*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 45).

- [Avec un "datif éthique"] : Le jour nos *anuitie* fort Et auons encore mult longue voie. (Jeu nat. C., c.1480-1500, 181).

**B.** - Empl. impers. "Faire nuit" : Quant il fu *anuitié* et le tens fu bien noir, Lors parti saint Eustace de Ronme et son manoir. (Vie st Eust. I P., c.1350-1400, 142). Touz trois la nous convient bonne erre Par ceste forest aler querre (...) Et faire que nous la truissons Ains qu'il *anuite*. (Mir. st J. Paulu, c.1372, 106). Li et un sien compains s'est mis, Quant fu *anuité*, a la voye. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 135). Et quant ilz furent montez en la sale, se firent alumer cierges et torches pour ce qu'il estoit ja *anuité*. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 69). Plus ne vueil ad ce fait attendre, Car il est ja fort *anuytay*. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 180).

- [Avec un "datif éthique"] : La ou il m'*anuitte* il me fault Demourer jusqua l'andemain. (Mir. mère pape, c.1355, 394). Par sus la mer, ou fort venta, Tant erra qu'il lui *ennuita*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 297).

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - [Des ténèbres] "Se répandre comme la nuit" : Oncques si horribles enseignes Ne furent sur terre monstrees ; Tenebres se sont *anuytees* Par merveilleux esp(ov)antemens. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 418).

**B.** - Empl. impers. "(Commencer à) faire nuit" : Il s'*anuite*, dont moult m'ennoy : Ne puis aler en avant, lasse ! (Mir. Berthe, c.1373, 187).

**C.** - [D'une pers.]

**1.** "Se laisser surprendre par la tombée de la nuit"

**Rem.** Seul ex. (ou est-ce un empl. impers. ?) : Celui pouroit user des plaisances du verger en trespasant et sens soi retarder ne forvoier de son chemin ne aultrement, quar s'il, comme surpris des biautez et melodies du lieu, s'arestoit ou traversoit par les sentelettes et destours du verger, il s'*anuiteroit* et ne pouroit venir de jour en son hostel. (JEAN COURTECUISSÉ (mort en 1423), sermon non daté. In : A. Coville, Bibl. Éc. Chartes 65, 1904, 528).

**2.** "Se loger pour la nuit" : ...la bonne dame fu en grant esmai de li meïsmes que par aucune cose il ne li fesissent violensse ou à ses damoiselles. Toutesfois Dieux l'en garda, et vint en un jour de Cantorbie à Londres, ne onques ne s'osa *anuitier* sour le chemin. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 99). Alons nous ent, je vous en prie, La clarté du jour est faillie, Si ne nous vueillons *anuytier*. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 214).

**Rem.** Cf. aussi : Guyon (...) fist sa gent ennuier [l. *ennui[t]er* ?] Et rentrer a Paris, la se vont herberger (Cip. Vigneaux W., p.1400, 130).

- *Mettre qqn (s')anuitier qq. part*. "Faire que qqn passe la nuit qq. part" : Se ung sergent de la Chancellerie ou du bailliage execute aucun mandement à lui adrécié pour faire payer aucun de debte à lui deue en congnoissance, il doit prendre gaiges de meubles, s'il en trouve tant qu'il souffise à la debte, et, les gaiges présens, il les doit mettre *adnuitier* hors de l'ostel sur qui il exécute (Chartes communes Bourg. G., t.1, 1371, 374).

**III.** - Part. prés. en empl. subst. "Tombée de la nuit, crépuscule" : Et nous en istron de ceste ville a l'*anuitant* tous ensemble (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 164). Se vers Berthe puis faire tant Que sempres après l'*anuitant* Je mette ma fille gesir Avec le roy (Mir. Berthe, c.1373, 162). ...avoir mal prins et emblé à plusieurs fois, et sur l'*anuytant* (...) plusieurs osiers à lyer vignes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 161). Alors les maris sur l'*anuytant* saillirent, faignant estre leurs femmes (LA SALE, Sale D., 1451, 131).

**IV.** - Part. passé en empl. adj. "Où il fait nuit, où il fait sombre"

- *Toute nuit anuitee*. "Toute la durée de la nuit" : Toute nuit *anuytee* chevaucherent Persant (Tristan Nant. S., c.1350, 211). Adés vouriés avoir vostre escuelle drecie, Et dormir et ronffler toute nuit *anuytie* (Tristan Nant. S., c.1350, 436). Ainsi fist on deduit toute nuit *anuitie*, Et soulas et revel en celle compaignie (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 77). Il est vray que Regnaut faisoit garder tousdis Toute nuit *anuitie* et portes et potis, Et les cretiaux ossi (...) Et avoit diseniens chascune nuist commis. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 221). Or regardés et considerés le paine qu'il eurent et le grant vaillance d'eux, quant à ces longues nuis d'ivier, un mois devant calandes ou environ, toute nuit *anuitie* en leurs armeures estans sour leur piés, les bachinès en leurs testes, il furent là sans boire et sans mengier. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 18).

**V.** - Inf. subst. "Tombée de la nuit, crépuscule" : Tart fu et pres de la nuitier [l. *l'anuitier*]. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 157). Au vespre a *l'anuyter* est ly estour remés (Tristan Nant. S., c.1350, 282). Car son filz ne lachoit de mamelle sacher. C'est ce qui lui faisoit son ceur afloboier, Car femme qui alaite et main et *anuyter*, De tempre desjuner aroit elle mestier. (Tristan Nant. S., c.1350, 590). La dame en delivra .J. jour a *l'anuitier* (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 2). ...après *l'anuitier* tu yras Chiez li, et lors tu joiras Tout a plain d'elle. (Mir. Theod., 1357, 75). ...le dit exposant, veant qu'il estoit en grant regart tous les jours du dit Estienne, très doulant et courrouciez, doubtant tout seul aler parler au dit Estienne, en la compaignie de III. compaignons, ala le dit lundi, sur la nuitier [l. *l'anuitier*], à l'ostel du dit Estienne (Doc. Poitou G., t.5, 1389, 381). Et quant ce vint a *l'anuitier* Humblement et de cueur entier Ma dame doucement enquist De nostre afaire (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 34). ...il l'actaint ung soir vers *l'anoitier* (Chev. papegau H., c.1400-1500, 47). ...Henry laissa sa besongne environ la nuitier [l. *l'anuytier*] (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 358). Et, quant *l'anuitier* arriva... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 223).

**REM.** On a regroupé ici *anuitier* et *anuitier*, souvent impossibles à distinguer. [R. M.]

**ANUITIEE, subst. fém.** (anuitiée)

[T-L : *anuitiee* ; GD : *anuitie* ; FEW VII, 215a : *nox*]

"Tombée de la nuit ou durée de la nuit" : Seigneurs, dist la roïne, je suis toute guerie, Alons ou il vous plest, pres est de *l'anuytie*. (Tristan Nant. S., c.1350, 101). [Autres ex. v.1638, 7377, 12796, 15536]

**REM.** CUVELIER, *Chans. Guescl.* C., c.1380-1385, 1403 et 13729 ds GD I, 304a (éd. *la nuitie*). Lire plutôt *la nuytee* ds l'ex. suiv. : La furent *l'anuytee* faisans leur volentés ; Au matin se leverent, quant soulleil fut levés (Tristan Nant. S., c.1350, 543). [R. M.]

**NUTIER, (?)** (anuitier)

[Ø]

[À *la nuitier*, faute pour à *l'anuitier*]

**REM.** JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., a.1400, v.17988, cf. Scheler, *Gloss.*, 211. [R. M.]

**ANUITIR, verbe** (anuitir)

[T-L : *anuitir* ; GD : *anuitir*<sup>1</sup> ; FEW VII, 215a : *nox*]

**I.** - Empl. intrans. "S'assombrir" : ...la forest print en pou d'eure a *anuitir*, car le soleil estoit sur l'esconser (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 674).

**II.** - Empl. impers. "Commencer à faire nuit, faire nuit" : Sitost que il fu *anuitit*, il fist malement brun et espès, il eurent leurs

chevaus tout appareilliés (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 149).

V. aussi *anuitier*, *anuitier* [R. M.]

**ANULOSITÉ, subst. fém.** (anulosité)

[GD : *anulosité* ; FEW XXIV, 665b : *anulus*]

"Propriété de ce qui est annelé"

**REM.** *Jardin de santé*, c.1500, ds GD I, 305a-b. [R. M.]

**ANUS, subst. masc.** (anus)

[GDC : *anus* ; FEW XXIV, 665b : *anus* ; TLF III, 187b : *anus*]

"Orifice du rectum, anus" : ...*anus* est, proprement a parler, le cul ; et le cul, en médecine, est pris en II manieres ; en une maniere, pour le droit bouiau cuillier, qui est le derrenier, et est autrement appelé longaoon ; et le cul est pris, en medecine, aucunefoiz, pour cel bouiau ; autrement, le cul est pris pour l'extremité de bas de ce bouiau, et ainsi le prent tout le commun, pour le bout et extremité qui appert dehors (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 137).

**Rem.** MONDEVILLE ds TLF [R. M.]

**ANVIRON, subst. masc.** (anviron)

[FEW XIV, 388a-b : *vibrare*]

"Tarière" : 3 *anvions*, 2 eschaffes à voindier rooes, la moitié de une dolouire, la moitié de une petite arche route devant. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.2, 1378, 9).

V. aussi *euviron* [R. M.]

**ANXIÉTÉ, subst. fém.** (anxiété)

[GDC : *anxiété* ; FEW XXIV, 667b : *anxietas* ; TLF III, 188b : *anxiété*]

"Oppression, angoisse" : ...*scrupulus*. li : petite perrecte. moleste. sollicitude. *anxiété*. remors de conscience (Aalma R., c.1380, 370). ...ceulx qui leurs *anxiétés* et douleurs dissimulent par patience, après sont venus en grans voluptés (JUV. URS., Loquar, 1440, 305). [Trad. un passage de Macrobius (*Sat.* 1.10.8), ainsi reproduit par JUV. URS. : Qui suos dolores et anxietates dissimulant paciencie beneficio ad maximam voluptatem pervenerunt.] [R. M.]

**ANXIEUX, adj.** (anxieux)

[GDC : *anxieux* ; FEW XXIV, 667b : *anxiosus* ; TLF III, 190a-191a : *anxieux*]

"Qui engendre l'anxiété"

**REM.** RAOUL DE PRESLES (éd. 1531) ds TLF. [R. M.]

**AOCHIER, verbe** (aochier)

[T-L : *aochier* ; GD : *aochier/auquié* ; AND : *aocher* ; FEW XXIV, 175a : *\*adoccare*]

**I.** - Empl. trans. "Préparer la terre avant une plantation (en partic. avec la herse)" : ...par tel maniere que chius qui les dis tenemens aroit, devoit prendre les pieces de terre toutes wides et faire enclore bien et souffissaument à sen coust et *auquier* et planter de boines entes dedens le premiere anée qu'il le tenroit (Vie urbaine Douai E., t.4, 1335, 237).

- P. ext. "Planter" : ...li dis Martins doit et a en couuent le dit lieu pourplanter et *auquier* bien et suffissanment de temprieus chierisiers, chou entendu que entre cascun arbre doit auoir XX. pies de largaiche et mains, se faire le voelt li dis Martins pour le prouffit dou dit lieu (Doc. 1381. In : Ch. Doutrepoint, Z. frz. Spr. Lit. 22, 1900, 116).

**II.** - Part. passé en empl. adj. [D'une terre, d'un domaine...] "Préparé pour la plantation ; planté" : Un fief... appiellé Gadrimès, liquels fu Jehan de Tenremonde, tout ensi qu'il est *aukiés*, hebregiés, plantés et achoquiés, et tout çou qui y tient a clau, a keville, a cimant et a rachine (Doc. 1347. In : A. Delboulle, Romania 33, 1904, 347). [Lille] Manoir, prés, yauwes, jardins... tout ensi que il sont, sieent, s'estendent, plantet, *aukiet*, enchoquiet, hayet, hebregiet (Doc. 1369. In : A. Delboulle, Romania 33, 1904, 347). [Lille] ...[en arrentement perpétuel à] Jacques Le Roy ung manoir herbeghiet, planté et *aucquiet*, contenant, parmi une mesure tenant audit manoir, trois quartiers de terre ou environ, gisans devant l'église de ledite Cappelle (Cartul. Flines H., t.2, 1392, 707). ...[Gillart Callaut a vendu à Jacquemart Warosquiez, demeurant à Orchies], tout une mesure et gardinage *aucquié* d'arbres portant fruit (Cartul. Flines H., t.2, 1472, 853).

**Rem.** Doc. 1385 (Flines, [Terrains] *plantez et aukies*), 1448 (Douai, ...*gardin (...)* *aucquié et herbequié*) et 1459 (Douai, *les places et heritages appartenans a la dite eglise qui sont aucquies d'osieres*) ds GD I, 501a-b.

**REM.** Le sens propre, picard, ne figure pas dans le FEW. Pour le sens fig. de "suffoquer, étouffer", cf. GD I, 305b. Romania 24, 264 (A. Thomas) : *aochier* peut signifier aussi "recouvrir de terre [les racines d'un arbre]" et «de "recouvrir" à "étouffer" il y a moins que rien». [R. M.]

### **AOFFRIR, (?)** (aoffrir)

[\*FEW VII, 331b : *offerre* (?) (?)]

"Offrir" : Dieux qui sanc et eve suas, Et qui vos en croiz *aoffrir* Ton corps, et pour nous mort souffrir, Pour ton peuple d'enfer giter, Plaise toy a nous acquitter, De l'engin de cestui maufé. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 238).

**REM.** Plutôt à *offrir* après *vouloir* (cf. T-L XI, 743, 18-21). [R. M.]

### **AOÏR, (?)** (aoïr)

[Ø]

"Écouter" : Quant la vint, tuit li autre arriere Pour li *aoïr* se sont mis. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 214).

**REM.** Lecture préférable : *pour li à oïr*. [R. M.]

### **AOMBREMENT, subst. masc.** (aombrement)

[T-L : *aombrement* ; GD : *aombrement* ; FEW XXIV, 187a : *adumbrare*]

"Ombre, obscurité" : Et pour\_çe\_que mutacions de courage est en nous, et occurtez, et *aobremens*, et prochainetez, et que maintenant nous esjoissons des beneurtez et maintenant nous courouçons des tristresces, nous ne poons reposer se petit non. (VIGNAY, Oisiv. emp. Gerner, t.2, a.1330, 8v°a). [H. G.]

### **AOMBRER, verbe** (aombrer)

[T-L : *aombrer* ; GD : *aombrer* ; AND : *aumbrer* ; FEW XXIV, 187a : *adumbrare*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Couvrir d'ombre, obscurcir" : Avez vous bien apperceü La deesse que j'ai veü ? Sa grant biauté, sa contenance, Son scens, son pooir, sa vaillance ? Comment elle nous *aombra* De sa nue, qui douce ombre ha ? (MACH., Voir, 1364, 4088). Et estoit celle nuee moult horrible et espouventable, car elle *aumbroit* et absconsoit jusques au plus bas toute la montaigne. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 117).

**B.** - P. ext. "Couvrir" : J'ay plenté de cheveulx sanz nombre : Mon menton, mes joes *aombre*, Car moult me pandent a tous lez. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 233).

**C.** - Au fig.

**1.** "Couvrir comme par une ombre" : ...Et ot telle perfection Que o les apostrez est nombrés, De la gloire Dieu *aombrés* (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 133).

**2.** *Aombrer qqc.* "Masquer, dénaturer" : Et dit : "Bialz sire Dieu qui volcist estorer Et le cielz et la terre et lez oisialz voller, Adam et sa moullier volcis faire et former, Et au corpz de la Vierge te volcis aombrer, Nuef moix anthierement san nature *aombrer* Fesis en ceu saint corpz homme mortel former..." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 600).

**3.** [Du péché, qui empêche la personne de voir] "Obscurcir, aveugler" : Vierge pure, sainte lumière, Qui ceulx pouez enluminer Qu'ennemis a fait *aombrer* Par pechié ort et *aombrant* Et de tenebres encombrant (Mir. femme roy Port., c.1342, 189).

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - [Du soleil] "S'obscurcir légèrement en se réfléchissant (?)" : QUENTIN. Comment peut-il estre passant Par ce tombeau clos, sans le rompre ? MARCELLIN. Ainsy qu'il se fut esconssant En la vierge, sans le corrompre. Se tu croix que soleil *s'aombre* En la tres clere et vive glace, Sans y faire tache n'encombe, Croy cecy et luy donne place. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 50).

**B.** - "Se mettre à l'ombre, s'abriter, se cacher" : Ainsi leur va leurs cuers emblant Par sa simple papelardie Qui est pleine de renardie Et de faulseté, car soubz l'ombre De la simplesse où il *s'aombre*, Deçoit tous ceulx qui le regardent Qui du faulx semblant ne se gardent (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 31). Chascuns pour mal faire *s'aombre* (MACH., Voir, 1364, 4321).

**C.** - [Du Verbe divin] "S'incarner (dans le sein de la Vierge Marie)" : Et Dieu (...) Si lui plaist, le garantira Et la vierge ou il *s'aombra* (Mir. enf. diable, c.1339, 29). Vray Dieu, pour ceu forfait si desous t'*aombra* En la Vierge Marie, nuef moix t'i reposait (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 931). Beau filz, je te conjur de Dieu qui tout crea, Et sur la mere Dieu en qui il *s'aombra*, Que me nommés le pere qui ton corps engendra, Et la mere ensemment qui .IX. mois te porta. (Tristan Nant. S., c.1350, 346). Item quant on leur parole de lincarnacion, comment par la parole de lange Dieu enuoia sa sapience en terre pour *aombrer* soy en la vierge Marie (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 305). ...Le filz de Dieu qui en la glorieuse Marie par Gabriel *s'aombra*... (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 44). Douce dame, Vierge Marie, (...) que tu celui Dieu deproies Qui entre tes flans *s'aombra*, Qui de la mort nous descombra, D'enfer qu'il vueille descombrer (Jour Jug. R., c.1380-1400, 245). ...par le moyen Du saint esperit glorieux Qui *s'aombra* ou pretieux Corps de la Vierge nette et pure (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 1). Va, se ly dy que dedans soy Se voudra *aombrer* le roy De gloire, pour racheter l'homme Qui par le morsel de la pomme A ja bien .V. mil ans esté En exil et captivité (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 11). N'ai ge pas congneu comme c'est *aumbré* En la Vierge tant debonnairement ? (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 106). Nous croions qu'en la pucelle Nette et belle Virginaulment *s'aombra*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 176). Je croy sa sainte passion, Je croy sa resurrection, Je croy aussi qu'il *s'aombra* En celle c'onques ne pecha (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 603).

**Rem.** Peut-être empl. trans. ds l'ex. suiv. ("se reposer dans, s'incarner dans (le sein de la Vierge Marie, comme en s'y cachant, en obscurcissant son éclat)"; mais *ombrer* est également possible en ce sens): Marie sainement conceut, N'oncquez homme ne la cogneut, Car le Saint Esperit la ombra [l. l'*aombra* (?)], Qui du pur sang d'elle fourma .I. corps precieux, digne et tendre, Que ly filz Dieu vult en soy prendre Avecquez l'ame precieuse. (Cycle myst. prem. mart. R., c.1430-1440, 74).

- [En tournure factitive]: Encor vult plus homme amer Dieux, qui pour nous redimer De son serf print forme humaine, Quant son fil fist transformer Et des sains cieulx *aombrer* En vierge de grace plaine. (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 151). [R. M.]

### **AOMBRIR, verbe** (aombrir)

[T-L : *aombrir* ; GD : *aombrir* ; FEW XXIV, 187a : *adumbrare*]

"Cacher, arrêter de son ombre": ...la nue fait aide aus combatans, car elle *aombrist* le ray du soleil qui leur pourroit ferir es yeulx (Mir. st Ign., 1366, 74). [R. M.]

### **AONIER, verbe** (aonier)

[T-L : *aonier* ; GD : *aonnier* ; FEW XIV, 47a : *unire*]

**A.** - "Aplanir [un lieu] ; égaliser [une surface]": ...iceluy planchier ordonner, *ayonner*, battre et mettre à nivel (Trés. Reth. S.L., t.2, 1409-1410, 634). ...lequel duc, comme j'ay dit cy-dessus, estoit moult malade, se fist apporter sur une litière, de la ville de Bruxelles en Brabant en la ville de Haulx en Haynnau. Et afin que les chevaulx qui le portoient alassent plus seurement et à son aise, y avoit plusieurs laboureurs et manouvriers qui aloient devant ladictie lictière à tout planes et autres instrumens de fer pour refaire et *aouvyer* [l. *aonnyer*] les chemins. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 87-88).

- *Aonier une fosse*. "Comblir": ...les Ullagues effondrent le mur et *aonnyerent* [var. *raemplirent*] le fosse (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 180).

**Rem.** Doc. 1421 ds GD I, 307c.

- Part. passé: Adequatus, fait igal ou *aonniés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 8). [Autres ex. 234 et 235 (*inequabilis, inexplanatus*)]

**B.** - "Aplanir, unir, égaliser (ici les cheveux, par un mouvement de caresse)": La se seoit couste mi Mon très savoureux ami (...) Et en mon giron tenoit Sa teste et j'aplanioye Son chief et *aonnyoye*, Puis je lui mettoye au col Les deux braz dont je l'acol. (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 273).

**C.** - Empl. abs. "Rendre uni (la couleur)": ...le faire taindre [un drap], pour *aonnier*, en bonne couleur et loyal (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1424, 70). [GD I, 307c]

**REM.** Ce verbe est issu de l'a. picardo-wallon *aonir*\* avec le changement *-ir -ier* fréq. surtout en wallon et (v. *aonir*). Il est att. dans la littér. et dans les textes documentaires (ex. 1, 3 ds GD ; ajouter ex. 1 de *remaginer* ds GD VI, 768b ; ex. 2 de *plaquement* ds GD VI, 204a ; ex. 5 de *raemplir* ds GD VI, 551a) ; cf. aussi *raonier*. Par contre on ne fera pas entrer en ligne de compte l'ex. 6 ds GD I, 307c où il faut lire *ajoinant*, forme de *ajoinde*, ni la forme *aouner* "aplanir (la terre)" (Renart, TilLex) ds FEW XIV, 47a, qui paraît plutôt représenter une altération de l'a. et moy. norm. *aiïner* (*les foins, au pré*) "mettre en tas (le foin d'un pré)" (1291-XIV<sup>e</sup> s., GD ; DC) ds FEW XXIV, 187b. De même l'a.

fr. *aiïner* "aplatir" (GD I, 500b FEW XXIV, 187b) n'est qu'une forme d'*auner* "frapper" [Gilles Roques]. [R. M.]

### **AONIR, verbe** (aonir)

[GD : *aonir* ; FEW XIV, 47a : *unire*]

Région. (Picardie, Wallonie) "Aplanir [un lieu] ; égaliser [une surface]": Et en après getoient les pierres des creneaux Tant que tout *ahonni* estoient leur mureaux [les pierres des créneaux sont jetées sur les assaillants ; les créneaux disparaissent et ainsi le mur est égalisé]. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 426). [R. M.]

### **AORBER, verbe** (aorber)

[T-L : *aorber* ; GD : *aorber* ; AND : *asorber* ; FEW VII, 390a : *orbus*]

"Aveugler" (synon. *aorbir*) : Et je vueil qu'on me tonde S'il y a homme en ce monde, Tant saray tous a ourber [l. *aourber*], Qui vous puisse destourber Que vous ne voyés la belle Sanz qu'il en soit ja nouvelle (CHR. PIZ., Duc vrais amans F., a.1405, 128). [R. M.]

### **AORBIR, verbe** (aorbir)

[T-L : *aorbir* ; GD : *aorbir* ; FEW VII, 390a : *orbus*]

"Aveugler" : C'est la rois qui toute gent lace ; C'est ce qui tous cuers fraint et mace ; C'est ce qui raison absorbist Et les mieus vëans *aorbist* (ACART, Prise am. H., 1332, 15). [R. M.]

### **AOREMENT, subst. masc.** (aorement)

[T-L : *aorement* ; GD : *aorement* ; FEW XXIV, 177a : *adorare*]

"Adoration, culte" : ...nous avons à faire d'un aultre parlement Du roy Cornumarant qui est le mien parent, Et de la gent de France qui ont fait mandement D'aler à leur sépulcre faire l'*aourement* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 425). ...mai il ne scevent mie nostre *aourement*, car il cuident que nous aorons les [ymagines de pierre et de boys], maiz ce n'est mie ainsy, ains aorons les sains et les saintes en cuy nom, honnour et ramembrance elles sont fectes. (Vers. liéq. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 172).

- [L'objet de la vénération est un grand personnage] : Comparu aussy tout confus droit cy ung messire Alvre de Lune, connestable de Castille et grant maistre de Saint Jacques, doubté en son tempz et obeÿ par egal avecques son roy. Fier envers chascun et despit en sa hantise et tirans a luy les aornemens [var. *aouremens*] du royaume sur obscur personnage, amassa multitude de millions d'or en confort de sa fortune. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 45). [R. M.]

### **AORER, verbe** (aorer)

[T-L : *aorer*<sup>2</sup> ; GD : *aorer* ; FEW XXIV, 177a : *adorare*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - *Aorer* (Dieu, une divinité, un symbole divin) "Rendre un culte à" : S'il y a si fol ne si fole Qui einsi n'*aoure* l'idole, Nous commandons que sans atendre Il soit bruïs et ars en cendre Et gettez en l'ardant fournoise. (MACH., C. ami, 1357, 19). ...Daniel communement *Aoure* son dieu a genous Trois fois le jour. (MACH., C. ami, 1357, 38). A Famagosse a une crois, Que tu yes fos, se tu ne crois Que c'est la crois dou bon larron, Car sus siege ne sus perron N'est assise, mais purement Est en l'air, sans atouchement ; et c. mil hommes l'ont veü, Qui l'ont *aouré* et creü. (MACH., P. Alex., p.1369, 10). Ou temps ancien ilz *aouroient* pluseurs dieux et pluseurs deïsses et faisoient a chascun certains et differens sacrefices, aussi comme maintenant a diverses festes l'en fait

differens services ou offices divines. (ORESME, E.A.C., c.1370, 458). Il doit le fil de la vierge *aorer* (Mir. st J. Paulu, c.1372, 150). Et se par elle [par une intelligence] le feu est vif de vie intellectuelle, ce dire est une absurdité en philosophie et aproche de l'erreur d'aucuns anciens de Caldee qui *aoroient* le feu. (ORESME, C.M., c.1377, 318). Assés tost après que la belle dame est assise en la chaiere, les sains de Paradis a grans routes, chascun en son ordre, l'un après l'autre, comme dessus fourmés en l'aire de la dicte nuee, vient devant la belle dame, et, en lui *aourant*, profondement s'enclinent (MÉZIÈRES, Vertu sacr. mar. W., c.1384-1389, 389). Mais oyez la fin ! Finablement Ydolatrie s'i embat avec ses suers germaines qui sont Sortilege, Supersticion, Magique qui font la povre ame *aouner* et croire en leurs dieux, denier son baptesme et la foy crestienne (GERS., Purif., 1396-1397, 65). ...fu le premier qui (...) divers dieux fist *aouner* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 154). Faulx juges, ainsi n'yra pas. Dy tu que j'*aore* ces ydoles ? (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 103). Premièrement, tu ne *aoueras* nulles ydoles, ne nulz faulz dieux. (LA SALE, J.S., 1456, 37). Et souvent et presque tous les jours aloit le roy en l'abbaye de la Victoire prier et *aouner* la benoiste Vierge Marie (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 313). Et doncques si le Createur du ciel s'est voulu fere *aouner* par trois si souverains astrologiens, il s'ensuit bien qu'il ayt voulu en eulx manifester la Trinité, etc. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 73 v°).

- "Rendre un culte à (au Dieu Amour)" : Certes, compains, moult me resjoie Quant je voi un loyal amant Qui voelt obeyr au coumant De mon mestre et mon droit signour, Amours, cui siers, ains et *aour*, Et qui la poissance me livre Que j'ai, car sans soi ne puis vivre. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 50).

- *Aorer à qqn*. "Prier pour qqn" : Pour ceste chose tous sains *aouneront* a toy en temps convenable. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 91).

#### B. - *Aorer qqn*

1. "Montrer un attachement idolâtre à qqn" : [Philippe d'Arteveld rentre à Gand] ...et l'*aoueroient* toutes gens comme leur Dieu, pourtant qu'il avoit donné le conseil dont leur ville estoit recouvrée en estat et en poissance (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 242). ...pour quoy laissiés vous ploier la gravité de voz courages a *aouner* et conjour ceulx que leur desvergoignee entreprise ou vostre folle souffrance ont esleveez en auctorité sans merite ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 52).

2. "Aimer passionnément qqn en lui rendant une sorte de culte" : Toi seule appel, toi seule *aeure* (MACH., Voir, 1364, 640). Dame, faite à droit compas, Riens n'aim tant n'*aour* Com vous (MACH., L. dames, 1377, 26).

- [Le plus souvent dans des phrases plus ou moins stéréotypées] : [Ma dame] Que j'*aim*, *aour*, criem et desir (MACH., Voir, 1364, 468). Dame, que j'*aim*, criem, desir et *aour* (MACH., L. dames, 1377, 170). Dame, que j'*aim*, ser, desir et *aour* (MACH., L. dames, 1377, 234).

3. "Manifester un grand amour à qqn, honorer qqn" : Adont li rois moult honnoura Daniel et si l'*aoura* Et li fist faire pour son scens Sacrefice d'oïste et d'encens. (MACH., C. ami, 1357, 17). Tant fu receüs à grant joie, Tant *aourez* [var. honnourez], tant conjouis, Que depuis le temps saint Loys, Quant en France revint de Tunes Et qu'il ot rapaisié les dunes De la mer, ne fu telement Roys veüs, ne si richement. (MACH., P. Alex., p.1369, 34). [Dévouement des bourgeois de Calais] Quant sires Ustasses de Saint Pière eut dit ceste parole, cescuns l'ala *aouner* de pitié et pluseurs hommes et femmes se jetoient à ses piés tenement plorant

(FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 59). Nous *aourons* les Englès des lèvres, mais li coers ne s'en mouvera ja (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 59).

#### C. - *Aorer qqc*.

1. "Vénéner qqc." : Tuit a l'encontre sont venus, Lui faisant joye, feste et chiere, Et tuit *aourent* sa baniere (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 81). Item les hommes charnelz, qui vivent selon la char, qui font de leur ventre leur Dieu, comme gloutons, qui *aourent* leur ventre, ainsi que dist l'apostle Saint Pol. (Somme abr., c.1477-1481, 105).

2. "Manifester un goût marqué pour qqc." : Vo fine biauté que j'*aour* (MACH., Ch. bal., 1377, 584). C'est vo bonté que j'*aour* (MACH., Ch. bal., 1377, 629).

II. - Part. passé en empl. adj. *Vendredi aoré*. V. *vendredi* "Vendredi saint" : ...nous veons que quant l'en chante dez mors, l'en pare l'autel de noyr. Et, aussi, ou jour du Vendredi *Aouré*, l'en a acoustumé de descouvrir lez aultiers en signe de grant tritesse (Songe verg. S., t.1, 1378, 397). t, le vendredi saint et *aouré* vint et yssy du ciel plusieurs grans esclases de tonnoirre, espartissemens et merveilleuse pluye (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 226). Auquel lieu de Bordeaulx se trouva le conte de Dampmartin en ung jour de vendredi *aoré* et se getta à genoulx devant le roy (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 155).

V. aussi *adorer* [R. M.]

#### AOREUR, subst. masc. (aoreur)

[GD : *aoreor* ; FEW XXIV, 177b : *adorare*]

"Adorateur" : Et les dieux que tu adores ne pevent aider ne a toy ne a autre. O maleureux adoreux [var. maleurés *aoureur*] de telz dieux, quant ilz sont appellés au besoing, ilz n'y sont point, ne ilz ne secourent nulz en tribulacion ne ne defendent en perilz. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1108). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

#### AORGER, verbe (aorger)

[GD : *aorger* ; FEW XXIII, 123b : o.i.]

Empl. pronom. "S'arrêter, se retenir"

REM. Doc. 1376 ds GD I, 309a. [R. M.]

#### AORNEMENT, subst. masc. (aornement<sup>1</sup>)

[T-L : *aornement<sup>1</sup>* ; GD : *aornement* ; FEW XXIV, 178a : *adordinare*]

"Équipement" : La neutie aprestait le sien *aornement* : Chevalx et armure et noble garnement. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 318). Lor ly fist le tournicle apoter vistement Et le blason de Franche san nul detriement, Et a dist à Huon : "Cestuit *aornement* Recevez aujourd'ui bien et hardiement..." (Hugues Capet L., c.1358, 141). Et ne doit l'en pas faire que la cité soit toute de legier penetrable, ce est a dire que l'en puisse legierement entrer et aler partout selon les parties et selon les lieux ; car ainsi elle avra bonne disposition et quant a seurté et quant a *aornement* (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 316). Et se la chose est en ceste maniere, l'en ne doit pas seulement faire que la cité soit environnee et close de murs, mez avec ce l'en doit curer et prendre garde des murs afin que il soient en *aornement* et parement de la cité et as oportunités ou neccessités des guerres et pour les subtilités qui sunt maintenant trouvees et pour autres. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 316). [Il s'agit de l'équipement de Passelion chevalier] Toutesvoies je sceus tant depuis que je tiens tresbien que c'estoit mon filz et que la dame qui l'a en garde soit Morgane la faee, qui a ordonné et fait ces *aornemens* a l'enhortement de Zephir. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 276).

**REM.** Peut-être s'agit-il dans tous ces cas d'un équipement de prix ; la limite est floue avec *aornement*<sup>2</sup>. Mais dans l'ex. suiv., cette nuance est assurément absente : Li chevalz ou il sciet ne vault mie grantment ; Bien samble povres hons a son *aornement*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 174). [R. M.]

**AORNEMENT, subst. masc.** (aornement<sup>2</sup>)

[GD : *aornement* ; AND : *aurnement* ; FEW XXIV, 178b : *adornare*]

**A. - Au propre**

1. "Ornement d'église" : ...cuidans que en la dicte malette eust austres choses qu'il n'avoit, car dedans n'y avoit que *aornemens* et reliques d'eglise (Doc. Poitou G., t.5, 1383, 201). ...quatre coffres de bourg de Dannemerche qu'il print et achetta en la ville de Bruges quant derrenierement mondit seigneur y estoit, pour mettre *aornemens* et joyaulx de sadicte chappelle qui avoient esté amenez en queues du pais de Bourgoingne (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 86). A Jacques de Bregilles, garde des joyaulx, pour avoir tiré hors des chambres plusieurs coffres plains d'ymaiges et de *aornemens* d'esglise et les avoir brouté jusques en l'église de Nostre Dame (Comptes Lille L., t.1, 1467-1468, 501).

2. "Ornement, parure" : Armillez estoient certains *aornemens* que on portoit antiquement en braz. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 11.9, 25). Item, quant est de l'*aornement* des mariés, aussi comme il ne convient pas qu'il approcent ensemble par mariage eslevés en meurs, semblablement il ne convient pas qu'il soient eslevés en habit de leur corps. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 817). Tenez (...) ces vestemens : Ce seront voz *aornemens* Le jour que serez mariée (Mir. Clov., c.1381, 208). ...il et autres compaignons bretons (...) entrerent par force en l'eglise de Bailleul, rompirent coffres, aumailles et huys de revestiaires estans illec, et en ycelle prindrent plusieurs vestemens, *aornemens* et autres choses (...) dont il ot sa part desdiz vestemens de draps de soye (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 66). ...tous leur paremens Et leur nobles *aornemens* Laissoyent, et robes de dueil Prenoyent (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 6). ...ses blons cheveulx, qui a fin or estrivoient de couleur, veissez espanduz et degetiez sans *aornement* au travers de ses espauls (CHART., Q. inv., 1422, 7). Pour ce ne vous debvra desplaire S'il vous fault ung peu suractendre, Car il m'en fault aler pour prendre En ma chambre mes ornemens, Rempliz de doulx *aornemens* ; Mais tantost je retourneray. (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 36). Ilz sont trois *aornemens* de l'espeuse : l'anel au doigt, la monile et affiquet au pics, la couronne au chief. Le premier note d'œuvre la purité, car en sa main est son œuvre, le second l'affection de purité, car au pis est l'affection. Le tiers signifie clarté de contemplation, car au chief est la vigueur de perspicacité (Sacr. mar., c.1477-1481, 46).

3. [Civilisation romaine] "Vêtement distinctif d'une fonction royale ou sacrée" : ...et ainsi en i auroit diz einzi esleuz qui aroient seignorie sus le peule et [gouverneroient] l'empire des Romains jusquez a tant que il eussent esleu roy, desquelz diz il ordenerent que il i eust un qui portast les *aornemens* et les nobleces de l'empire et auroit entour soy les sergens d'armes (BERS., I, 1, c.1354-1359, 17.5, 27). [insignia]. Emprez il fit autres doze flamines ou evesquez ou [prestres] a Mars le Gradiff et leur dona peintes par leur *aornement* et dessus la peinture une piece d'arain endroit de la poitrine (BERS., I, 1, c.1354-1359, 20.4, 32). [insigne]. Einzi Servius s'en issi du palais, portans lez *aornemens* royaus et avec soi les sergens d'armes que on disoit licteur, et se est siz enz ou siege royal (BERS., I, 1, c.1354-1359, 41.6, 70). [trabea]. Si commanda

l'en que tout au premier que touz sanz armes et chascun a un seul vestement s'en ississent hors de leur cloyson ; et tout au commencement furent baillé li hostage et mis en garde ; et puis commanda l'en que li licteur fussent departi des consulz, et si leur despoulla l'en leurs *aornemens* (BERS., I, 9, c.1354-1359, 5.13, 10). [paludamentum]

**B. - P. anal.**

1. "Ce qui donne de la beauté, de la valeur, de l'importance" : ...elle y est en vesteure d'or ; en quoy est noté *aornement* de biauté. (Mir. chan., c.1361, 139). Car bele habitacion est parement et *aornement* convenient a magnificence. (ORESME, E.A., c.1370, 246). Il n'est tant bel *aornement*, telle belle couronne a une dame comme chasteté : c'est la Vertu qui la fait renommer partout a la vie et a la mort. (GERS., Annonc., a.1400, 236).

- [Dans le domaine de la rhét.] "Fioriture" : Mes il [ces philosophes] se adheroient a leurs raysons et se efforçoient de les attirer a salver les experiences par *aornemens* de paroles. (ORESME, C.M., c.1377, 514).

2. "Élément caractéristique" : Et ainsi comme dit est, telz biens sont parementz et *aornementz* de felicité. (ORESME, E.A.C., c.1370, 128).

V. aussi *adornement* [R. M.]

**AORNEEMENT, adv.** (aorné<sup>ment</sup>)

[GD : *aorneement* ; FEW XXIV, 178b : *adornare*]

"Élégamment, délicatement" : Adonc maistre Aristote, au plus *aorneement* que il pot, il mist Alixandre son seigneur en parolles. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 51). ...l'ancien preudhomme Dardanom, aourné et vestu tout son corps de sa chevelure (,) *aorneement* qui estoit blanche comme nesge (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 497). ...lesquelz estoient vestuz honnestement, chaulcéz *aornement*, arméz noblement, ayans leurs chevaux aornéz de bardes et de harnois convenables (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 301). ...pour bien raisonner et *aorneement* parler (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 85). Qui n'a l'entendement Pour son cas exposer Bien *aorneement*, Se devroit reposer (Prov. rimes F.M., c.1485-1490, 72).

**REM.** Ex. d'ORESME [Daudin], *Remede Fort.*, a.1374, et ORESME (éd. Vérard ; leçon *ordeneement* ds ORESME, E.A., c.1370, 100) ds GD I, 309a. *Aorneement* ds *Aalma R.*, c.1380, 312 (*Pexim* : *aorneement*), est peut-être à rattacher plutôt à *adordinare*. [R. M.]

**AORNER, verbe** (aorner<sup>1</sup>)

[T-L : *aorner*<sup>1</sup> ; GD : *aorner* ; AND : *aurner*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 178a : *adordinare*]

**I. - Empl. trans.**

**A. - "Ordonner, régler" :** Siques, chevaliers, on vous rime Et taille on a point vos journées ; Teles les avons *aornées*, A fin que n'en n'aions [l. que n'en aions] reproce (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 34).

- "Ordonner, disposer" : Mais pour *aorner* nostre matiere plus plaisamment, nous avons icy couché aucunes besongnes et courons cy après, qui estoient avenues pardevant ou après. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 238).

**B. - "Préparer, équiper" :** ...con noblement atourné Ont ce siège et bel *aorné* ! (Mir. ev. N.D., c.1348, 71). L'autre [empire] fu que li pueples commandast eslire [.II.] hommes qui fussent gent de mer pour reparer et *aorner* le navire (BERS., I, 9, c.1354-1359, 30.4, 54). ...celui auquel il estoit [un écu] l'avoit bien *aorné* et paré, car

il avoit plus de esperance en son escu que en son glaive. (JUV. URS., Verba, 1452, 249).

**C.** - "Pourvoir, munir" : Cil qui, en songe, voit qu'il oingt son chief et ses cheveux de huille, s'il est roy, signifie qu'il labourera pour *aorner* et enrichir son peuple (Expos. songes B., 1396, 75).

- Empl. abs. *Aorné*. "Pourvu, garni" : Et tousjours Jehan de Paris avoit ses logis faitz et *aournez*, et fournis de vivres a planté (Jehan de Paris W., 1494-1495, 37).

- *Aorné de qqc.* (de concr.) : Lesquelz, grandement *aournés* et pourvus de grand nombre de charroy, vivres, artilleries et autres habillemens de guerre, furent par ledit duc et ses capitaines, conduis et menés devant la ville de Vaudémont, chef lieu et clef de ladite contée. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 454). Maintez bonnes dames se mirent en agait sur le soir de la bataille *aournees* d'enchantemens pour sauver leurs amys (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 732). ...il encontra une haguenee ferree de fers et *aornee* de selle et de harnois moult richement (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 216). Le bugle est une beste de tres grant force (...). Ilz sont de couleur noire ou fauve, ayant pou ou guaires de poil et si ont le front moult quarré, *aourné* de tres puissantes cornes. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 239).

. [Avec une idée négative] : Li Diex des diex sur tous parfaits, Qui vault(,) que chilz mondes fust fais Tres biaux et tres bien ordenés, Et qui vault(,) qu'il fust *äournés* De pluseurs choses corrupables Et nient mains qu'il fust pardurables... (Echecs amour. K., c.1370-1380, 145).

- *Aorné de qqc.* (d'abstr.) : Chose moult a fort a esmerveillier est que les hommes *aournez* de raison sont si ingratz (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 256).

. "Entouré de" : On te recevoit De noblesse avironnee, D'onheur *aournee*, De joye atournee. (TAILLEV., Lai mort Cath. Fr. D., 1446, 245).

**D.** - *Aorné de qqn.* "Accompagné, entouré de qqn" : Vers heroyques sont dicties des fais et aventures de gens de tresgrant excellence en vertu, en noblesce et puissance, comme le roy Priamus qui fu jadis tres grant en sens et en bonté, en noblesce, en richesce, tres biau, tres fort et tres puissant et excellenment *aorné* de filz et de filles biaux et bons. (ORESME, E.A.C., c.1370, 130). [...la famille de Jean de Hainnaut vient le rejoindre] et le trouverent pourveu et *aorné* de chevaliers et d'esquiers (FROISS., Chron. D., p.1400, 156).

**II.** - Empl. pronom. "Se préparer" : Or tost, Symeon, liève sus ; *Aorne* toy sanz deporter. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 224). Ensi le chevalier *s'aourne* Devant la porte en rampronant Chiaus de Valerne, et en disant Qu'il est de combatre tous près. (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 262).

- *S'aorner de + inf.* : Ne voy nulles gens qui *s'aournent*, Anne, de ci venir a nous (Mir. fille roy, c.1379, 102). [R. M.]

## AORNER, verbe (aorner<sup>2</sup>)

[T-L : *aorner*<sup>2</sup> ; GD : *aorner* ; AND : *aurner*<sup>1</sup> ; FEW XXIV, 178b : *adornare*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Parer, orner (de qqc.)"

**1.** *Aorner qqn/qqc. (de qqc.)*

- [Dans un cont. métaph.] : C'est [l'âme] l'ostel qui est a vous par droit car vous l'avez fait et fondé par creacion, et jadis l'*aornastes* par grace ou saint baptesme, et par vertus (GERS., Pent., p.1389, 74).

- [De la Nature, du Printemps, du Soleil...] : Car Nature avoit ordené Le lieu et très bien *äourné* De mainte diverse couleur (MACH., D. Aler., a.1349, 386). Comme Printemps de belles flours *aorne* La terre et fait le beau bois reverdir, Fortune fait par sa roe qui tourne De ricesse reluire et resplendir Ceulx qu'elle veult et flater et blandir. (TAILLEV., Rég. fort. D., c.1445, 236). ...le soleil est celui qui *aourne* et enlumine le jour, distribue les heures et qui est l'origine de toutes choses naissantes sur terre (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 94).

**2.** *Qqc. est aorné (de qqc.)* : ...une chambre *aournée* Si bien, si bel, si cointement Et de tout si très richement, Qu'onques mais, dont j'eus grant merveille, N'avoie veü la pareille. (MACH., J. R. Nav., 1349, 175). ...une chambre parée et *aournée* ainsi que pour le roy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 148). Le conte et un des plus haulx barons, ce fu ly contes de Forestz, adestrerent l'espousee a la chappelle, qui estoit tant noblement *aournee* que nulz ne sauroit espriser la richesce tant des paremens qui y estoient le plus estrangement ouvrez et si richement, d'or, de brouderie, de perles, que on n'avoit oncques mais veu les paraulx, comme de ymages, de croix, d'encensiers d'or et d'argent, de livres, tant nobles que on pourroit souhaidier. (ARRAS, c.1392-1393, 39). Et de ce dit Haly, le expositeur de Ptholomee, que un crestien rommain avoit un anel d'or *aourné* d'une pierre appellee bezair ou la figure d'un escorpion estoit gravee qui guerissoit de la morsure des escorpions. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 42). ...[Lors du retour triomphal de la reine Isabelle de France à Londres, son sauveur] Jehan de Hainnau (...) seoit sus un noir hault palefroi bien *aourné* (...) la grant rue de Cep estoit parée et *aournee* oultre mesure. (FROISS., Chron. D., p.1400, 93). ...une grant garde de bracelet d'or et *aornez* de fines pierreries (LA SALE, J.S., 1456, 182). On dist, par une joyeuse fable, que les oyseaux trouverent jadiz un nyd fait et *aourné* moult gentement de roses et de fleurs. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 158).

- [Domaine abstr.] : Après Souvenirs regardoit Comment toute jour ajournee Estoit sa biauté *äournee* De maintieng bel et gracieus, Dont li gens cors delicieus Est gardés plus seürement. (ACART, Prise am. H., 1332, 31). Onques n'en fu violee Ne grevee, Mais parée Et *aournee* Sa sainte virginité. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 237-238). ...pluiseurs raisons, *aournees* de biaux langage (FROISS., Chron. D., p.1400, 634).

**3.** *Qqn est aorné (de qqc.)*

**a)** "Qqn est paré (de qqc.)" : La roynne fu a palefroi *Aournee* de si noble atour, Que tout li monde[s] est entour Pour regarder son bel aroi. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 228). Regardez Venus *haournee* Conme roÿnne et couronnee Noblement ou plus haut estage De son chier et bon heritage. (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 19). Advis me estoit, ou je dormoye, Que une belle dame vëoie, *Aournee* moult proprement De ung precieux aornement, Plus de cristal resplendissant Në autre pierre reluisant (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 105). Et pardevant elles seoit une pucelle de merveilleuse beauté sus une chayere, *aournee* de toutes manieres de haultes richesces (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 14). Toutesvoies ne demoura mye que le bon roy Perceforest ne montast en hault sur l'eschaffault *aourné* de couronne et de sceptre royal (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 505).

**b)** "Qqn est richement habillé (de qqc.)" : ...ains est merveilleusement *aornée* de royaulx vestemens (Mir. chan., c.1361, 139). ...une pucelle de tres grant beaulté, a chief nud, *aournee* de nobles vestemens (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 13). Point n'arriva, comme meschante, nue, Mais richement de vestemens

*aornee* [Hypermétrique ; substitué à un *ornee* d'origine ?] (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 17). Ce fut celle tresnoble dame, (...) De riches vestemens *aornee* Et de joyaux bien atournee... (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 211). ...ilz verroient leurs peres embesoigné en oeuvres viles et basses, vestus de gris bureau, et eulx sont *aournez* de satin et de velours et non pas seullement leurs pourpointz et robes au par dehors mais mesmes de brocat d'or en sont leur doubleures (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 184).

**B.** - "Doter de qqc."

1. *Aorner qqn / qqc. de qqc.* : Des royaulx nul n'en eschappa, Car sans tourner Le doz afin de retourner, Voulurent la tous sejourner Pour leurs hers d'honneur *äourner* (CHART., L. Dames, 1416, 283).

- [Le suj. est une abstraction] : Noblesse est seullement celle qui *aourne* le couraige de l'homme de bonnes meurs et celui, par contraire, est villain qui fait les villonnies et non pas pour ce qu'il habite es villaiges. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 253).

2. *Qqc. est aorné de qqc.* "Qqc. est pourvu de qqc. (avec une idée plus ou moins vague d'élégance ou de richesse...)" : ...[la ville de Caen est] *aournee* de belles eglises, et par especial de deus nobles abbeies durement belles et riches (FROISS., Chron. D., p.1400, 688).

3. *Qqn est aorné de qqc.* (d'abstr.). "Qqn est doté de qqc." : Lors firent de Salomon roy, Cui Dieu donna si grant arroy Que puis que Adam fu formé, Ne fu de sens sy *aorné*, Fors Absalon tout seurement, S'il eusist vescu longuement. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 45). La dousisme estoit Souffissance Qui de très humble pacience Estoit richement *äournée* (MACH., J. R. Nav., 1349, 181). Qu'elle [Toute Belle] est de si tresnoble affaire, Tant scet, tant vault, qu'en tout le monde N'a de villenie si monde Ne de bonté si bien parée Ne de biauté si *aourmée* (MACH., Voir, 1364, 14). Ma droite dame honnoree, (...) De toute grasse *aournee* (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 74). Une dame de hault conroy, Noble d'estat et de lignie, Clere de sanc, bien enseignie, Belle de corps, et *aornee* De biens en fait et en pensee (Gris., 1395, 12). Cil qui, en songe, voit qu'il ait oint de huille ses cheveux, signifie qu'il, *aorné* de grace, resistera et ordenera ses armes et son ost encontre ses ennemis. (Expos. songes B., 1396, 75). ...*aorné* de bonnes vertus (FROISS., Chron. D., p.1400, 41). De vertus fu puis *aorné*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 220). Fole, et de sens mal *äournee*, Suy je oncques a l'amer tournée ? (CHART., L. Dames, 1416, 276). Et quant le Souverain de toute creature l'eut creé en terre et *aorné* de sens plus haultement que tous les hommes de son royaume pour reluire en toutes bonnes oeuvres pardessus les autres... (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 128). C'est vroy qu'il a ouï parler Des biens, du los, de la noblesse, La beauté, de la gentillesse, Du doulx maintien, du gent corsage, Du vis, du gracieux langage Et du noble contenance Dont vostre fille Bellissent A son gentil corps *aourné* (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 28). Homme *aourné* de vertueux affaire Ne sera ja sans envieux avoir (Lyon cor. U., 1467, 59). ...une dame de grande auctorité, richement *aornee* de beaulté non pareille (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 37).

**Rem.** Empl. subst. : ...les preuz, les larges, les courtois, les *aournez* de bonnes meurs (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 63).

- *Qqn est aorné en qqc.* : ...ilz n'eslisoient point le plus noble mais celui qui plus avoit de vertuz par l'opinion de plusieurs et le mieulx *aorné* en meurs (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 127).

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - "Se parer" : Les .II. amiraus descendirent Des galées, puis se vestirent Et *s'aournerent* richement (MACH., P. Alex., p.1369, 124). Belle fille, *aournez* vous de voz plus nobles et triumphans vestemens pour l'onneur de la feste (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 105). ...[une corneille] emprunta d'un chascun oysel une de ses plus belles plumes dont elle se para et *aourna* frisqueument. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 169).

**B.** - Au fig. : L'ame qui de vertu *s'aourne*... (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 87).

**III.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - "Élégant"

- "Vêtu avec recherche" : La vont les hommes pigniez et *aournez*, aussi comme les fames vont en Lombardie. (VIGNAY, Merv. Terre Outr. T., c.1331-1333, 9).

- [Du langage] : ...belle parleure et *aournee* et de grande prudense plainne (FROISS., Chron. D., p.1400, 455). Et si appparent assez ses [du roi] prudence et sapience par les manieres des parolles et langaiges *aournez* que il a eu en la conduite de sa guerre (JUV. URS., Verba, 1452, 189). Et vous, mon tres redoubté seigneur, vueilliés, je vous supplie, recevoir en gré cestui mon petit oeuvre qui vous sera un joyeux et fructueux passe temps et moy excuser se aucun ruide ou non *aorné* langaige vous y trouvez (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 82). Je vy (...) Titus Livius, Qui aux Rommains fist sumptueux ayde, Non par armes, mais par autre remyde, Car il escript de termes tresparfaitz D'iceulx Rommains la louange et les faitz, En decades d'*aornée* dictature, Comme on peult veoir selon son escripture. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 217).

**B.** - "Magnifique, admirable" : ...a l'*aorné* maintien de son bel ordre, bien peust savoir et cognoistre tout homme, estrangier ou autre, lequel de tous estoit le roy (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 50). Sy ne demoura gaires après que la pucelle Lirione [Liriopie ?] vint devant Gadiffer, tant bien vestue, avecques sa *aornee* beauté, qu'il la faisoit bon voir. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 73). Haa ! fol, maleureux, outrecuidié que je suis, dont me venoit le hardement comme de cuidier parvenir a l'amour de tant triumpante et *aournee* pucelle ? (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 1075).

**REM.** La frontière est floue entre *aorner*<sup>1</sup> et *aorner*<sup>2</sup> : on a opté pour *aorner*<sup>2</sup> dès lors qu'apparaît une nuance laudative qui fait penser à un ornement plutôt qu'à un équipement.

V. aussi *adorner* [R. M.]

**AORNERESSE, subst. fém.** (aorneresse)

[\*FEW XXIV, 178a : *adordinare* (?) (?) ; \*FEW XXIV, 178b : *adornare* (?) (?)]

"Celle qui habille ; coiffeuse" : ...ornatrix. tricis : *aournerresse* (Aalma R., c.1380, 292). [R. M.]

**AORNURE, subst. fém.** (aornure<sup>1</sup>)

[GD : *aorneure* ; FEW XXIV, 178a : *adordinare*]

"Changement d'état (des parties du ciel)"

**REM.** CORBECHON (éd. 1485) ds GD I, 310a (*adourneures*). [T. M.]

**AORNURE, subst. fém.** (aornure<sup>2</sup>)

[GD : *aorneure* ; FEW XXIV, 178b : *adornare*]

"Ornement" : Cy s'ensuivent plusieurs et diverses tailles de l'*aornure* de la dicte Seconde Rethorique. (BAUDET HER., Doctr. sec. rhétor. L., 1432, 165).

V. aussi *ornure* [R. M.]

**AORTE, subst. fém.** (aorte)

[GDC : *aortê* ; FEW XXIV, 668b : *aortê* ; TLF III, 192a : *aorte*]

"Aorte"

**REM.** GERS. ds GDC VIII, 135b : lecture *autel* ds l'éd. Glorieux, t.7, p.331. PANIS, *Guidon*, 1478 (*aorti* «prononc. byzantine», FEW) ds TLF. [R. M.]

**AOSTER, verbe** (aoster)

[GD : *aoster* ; AND : *aoster* ; FEW VII, 288b : *obstare*]

"Ôter, recueillir" : Pour trois manteaux *aostez* de martres de pays, pour forer ladict robe (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1447, 253).

**REM.** Ou s'agit-il de *aoster* ? [R. M.]

**AOUILLAGE, subst. masc.** (aouillage)

[GD : *aouillage* ; FEW VII, 317b : *oculus*]

"Action d'*aouiller* (un tonneau)"

**REM.** Doc. 1398-1399 (ang.) ds GD I, 310c. [R. M.]

**AOUILLER, verbe** (aouiller)

[T-L : *aoillier* ; GD : *aouillier* ; FEW VII, 317b : *oculus*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Remplir [un tonneau] jusqu'à la bonde (l'oeil) à mesure que le niveau baisse"

**Rem.** Ex. d'a. fr. et doc. 1359 ds GD I, 310c.

- Part. passé. "Plein, rempli" : ...lesquies [tonneaux] ne furent touz plains et *aouillez* et touz emplagés, rabatuz que 112 tonneaux et pipe, et une pipe de vinaigre. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 203).

**B.** - Au fig. "Remplir, saouler" : Nous sommes comme pors en l'auge, Si tost que repos nous *aouyle* (GAGUIN, Passe temps oisiv. T., 1489, 372).

- *Aouillé de* : ...non mie de choses communes ne de viandes acoustumees, car de ce es tu toute saoulee [var. *aouillee*]... (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 18). ...lors que les biens et les richesses multiplioient par le royaume (...) voz pompes desmesurees, voz oisivetez *aouillees* de toutes delices et la descognoissance de vous mesmes vous avoit ja et a bestourné le sens (CHART., Q. inv., 1422, 38).

**II.** - Empl. pronom. "Se remplir, se saouler" : ...et en pourrez tant user et si longuement vous y *aouiller* que trop en avoir prins vous en fera souffreteux a tousjours. (CHART., Q. inv., 1422, 16). ...et t'ensaigna a bastir le livre Alcoren, ou tes adherens apprennent la lecture de desmesuree volupté, et reçoivent volentiers l'ouverte licence et congié de soy *aoyller* en leurs plaisirs charnelz, et en effrenee luxure (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 125). Grant temps après ce que Dieu ot fait le mariage de l'ame et du corps ensemble et qu'il vit le monde habonder et soy *aouillier* en delices et charnalitez desordonnées et vicieuses, dont les pouvres ames aloient à perdicion et les corps à pouvreture et à mort, il en ot si grant pitié qu'il voulut devenir homme mortel et passible au ventre de la Vierge Marie (Ovide mor. B., 1466-1467, 200).

V. aussi *ouiller* [R. M.]

**AOURSER, verbe** (aourser<sup>1</sup>)

[T-L : *aorser* ; GD : *aourser* ; FEW XXIV, 188a : \**adursare*]

**I.** - "Laisser brûler, laisser attacher au fond du pot" : L'en [a] servi de venoison De senglier, car yert en saison, Et avecques de fourmentee Bien faite, sans estre *aorsee*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 214).

**II.** - *S'aourser*

**A.** - "Attacher au fond du pot" : ...sachiez que pou advient que poiz ou feves ou autres potages *s'aoursent* se les tisons ardans ne touchent au cul du pot quant il est sur le feu. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 172).

**B.** - Au fig. "S'attacher" : [Il s'agit d'une fable où la société des bêtes se corrompt] Tout se vult en mal convertir, Car les bestes du temporel Emprindrent l'espirituel De Jupiter, le dieu de l'air : Le blanc gris fut muez en vair, Et la loy de Dieu se coursa : Au temporel trop *s'aoursa* ; Avoir en vouloit congnoissance, Et la commença la naiscence Des debaz entr'eulx et les princes. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 265).

**III.** - *Aours*. "[D'un pot] Dont le fond est brûlé"

**Rem.** Cf. : Pour oster l'arsure d'un pot que l'en dit *aours*. Prenez ung pou de levain et le liez en ung drappelet blanc, et gectez dedans le pot, et ne luy laissez guaires demourer. (Viand. Taillev. Vat. S., c.1400-1450, 36). *Romania* 39, 1910, 189-191. [R. M.]

**AOURSER, verbe** (aourser<sup>2</sup>)

[T-L : *aorser* ; GD : *aorser* ; \*FEW XIV, 65b : *ursus*]

**I.** - Empl. pronom. "S'acharner, se jeter sur (comme un ours)" : Alons dont avant vistement Et assaillons hardiement, (...). Nos anemis esbahirons Puisqu'en haste sur yaux irons (...) Mais, s'il nous voient rebourser, Sur nous se vorront *aourser*, Plus fiers que senglers herciés. (Pastor. B., c.1422-1425, 143). La vielle, qui maint mal foursa, Sus la pucelle *s'aoursa* Pour ce qu'elle ne se mouvoit. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 353).

- "Se mettre en colère, s'exciter" : Mais neantmoins trop sui afflicte, Jupiter, doulz dieux et doulx roys, Quant je voy que pour les desroys Des bestes qui vous ont courcé, Estes sur ceuls si *aourcé*, Les autres dieux et les dieuesses, Que j'aperçoy les grans destresses Qu'ilz aront, s'ilz ne s'advertissent Et briefment ne se convertissent A vous, dieux, dieuesses aussi, De vous venir crier merci Et delaisser la male voie En la quelle chacun desvoie. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 315).

**II.** - Part. passé en empl. adj. "Acharné" : Mais la vielle, qui Dieu cravente, Ne cessoit point de sa tourmente, *Aoursee* comme bouchier (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 355).

**REM.** Sur *ursus* "ours", malgré FEW XIV, 66b, n. 20. Cf. FEW XXIV, 188a : \**adursare*. [R. M.]

**AOUSTE, subst. fém.** (aouste)

[GD : *aoste* ; AND : *lauste* ; FEW V, 396b : *locusta*]

"Sauterelle" : [Il s'agit des plaies d'Égypte] An touz lor prez que il avoient Es bonnes herbes qu'il annoient Trouverent trestoz doumagiez Et de l'*aoute* touz mangiez (Renart contref., 1ère réd. R.L., t.2, c.1319-1322, 244). *Locusta* (...) *auste*, langouste, austerelle, sauterelle (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 280).

**REM.** Cf. *aostelle* "sauterelle", M. Roques, *Mél. J. Haust*, 1939, 348. Sans doute var. de *lauste* (FEW V, 396b : *locusta*), *l* initial étant interprété comme art., avec infl. de *augustus* (FEW I, 176a, s.v. *augustus*, enregistre plusieurs dér. dial. désignant la sauterelle). Cf. *aousterelle*, GD I, 311c et FEW XXV, 924a-b, s.v. *augustus* (*mensis*). [R. M.]

**AOUSTERELLE, subst. fém.** (aousterelle)

[GD : *aousterelle* ; FEW V, 396b : *locusta*]

"Sauterelle" : ...*locusta* : *autereule* (Abavus IV, R., c.1350, 387). La locuste, c'est a dire la *aousterelle* qui saut en aoust, et se elle puet pou faire de choses, toutesvoies elle empesche les cheminans ; et pour ce par aventure est elle ainsi appelée "locusta

quod loco stare faciens gradientes", locuste comme celle qui fait les cheminans en lieu ester et arrester. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 128). Locusta (...) auste, langouste, *austerelle*, sauterelle (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 280).

**REM.** La disparition de *l* initial (considéré comme article) résulte d'une étymol. pop. qui voit dans les sauterelles des bêtes du mois d'août. FEW XI, 117b : *saltare* cite un *sauteriau d'août* "sauterelle grise". Cf. aussi *austerule* (Trad. du *Catholicon*, ms. Montpellier, éd. P. Nobel, c.1400-1500. In : *Lexique* 4, 1986, 169) et FEW XXV, 924a-b, s.v. *augustus (mensis)*.

V. aussi *ousterole* [R. M.]

**AOUSTEROLE, subst. fém.** (austerole)

[GD : *austerolle* ; FEW V, 396b : *locusta*]

(Synon. de *austerelle*) : Et Gregoire avoit ja aler trois journees, il se retourna en ung lieu et si comme tous dormoient, il se tapissoit en ce lieu et lisoit ; et dont vint sur lui une locuste, qui est appelée sousterelle [var. *austerole*], qui le contraignist a laisser a lire. Et par l'exposicion de son nom, qui est dit "locusta", c'est non ester en lieu, elle l'enseigna qu'il ne devoit pas ester en ce lieu. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 334). [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] [R. M.]

**AOUSTEUR, subst. masc.** (aousteur)

[GD : *aousteur* ; FEW XXV, 922b : *augustus*]

"Moissonneur"

**REM.** CORBECHON, *Propr. choses* (ms.), 1372 (*aousteurs* ; éd. 1485 : *aiousteurs*), ds GD I, 311c, et doc. 1478 ds DU CANGE I, 478a, s.v. *augustare (aousteurs)*. [R. M.]

**AOUSTEUX, subst. masc.** (aousteux)

[GD : *aousteux* ; FEW XXV, 922b : *augustus (mensis)*]

"Moissonneur" (GD I, 311c)

**REM.** Dans l'ex. suiv., *ôteux* est sans doute dér. de *oster*, mais influencé par *aousteur* (v. *aousteur*) : ...comme le grain de froment Qui est noble et vaut maint denier N'est point mis dedans le grenier S'il n'est ôté par bons *ôteux* (Myst. ste Barbe P., 1493, 57). V. aussi *aouster*. [R. M.]

**AOUST, subst. masc.** (août)

[T-L : *aost* ; GDC : *aoust* ; FEW XXV, 910a : *augustus (mensis)*]

**A.** - "Mois d'août, huitième mois du calendrier grégorien" : Escript en Rodes, le tiers jour d'*Aoust*. (MACH., P. Alex., p.1369, 230). ...en *aoust* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 166). Certes mes dous amis fu nez En *aoust*, je ne m'en doubt mie (MACH., L. dames, 1377, 96). ...le lundi ensuivant, premier jour d'*aoust*, l'an mil CCCIIIxx et dix (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 331). ...le derrenier jour d'*aoust* (ARRAS, c.1392-1393, 296). ...a l'entree d'*aoust* (FROISS., Chron. D., p.1400, 144). ...le premier jour d'*aoust* (FROISS., Chron. D., p.1400, 208). Ensi se porta ceste besongne, qui fu en l'an de grace Nostre Seigneur .M.CCC.XLIII., l'endemain dou jour Saint Leurens en *auvoust*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 620). ...environ la moienne d'*aoust* (FROISS., Chron. D., p.1400, 748). Lendemain, Xe jour d'*aoust*, jour de saint Lorens, cessa le marchié et foire (FAUQ., I, 1417-1420, 312). Et, le jeudi ensuivant, VIIIe jour d'*aoust* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 79). ...en mars ne en avril que les arbres ont habondance d'umeur, ne doivent estre les arbres coupez pour nefz faire : ains le doivent estre en juillet et en *aoust*, lorsque l'umeur des

arbres commence à seicher (BUEIL, II, 1461-1466, 55). ...nous en serons vendengiez Après *aoust*, s'il n'y a deffault. (Sots, c.1480-1500, 261). Cestui, quasi chacun an, par l'espasse de XXV ans a fait prenostications moult precizes et fulciez de verité et, entre aucunes, fist l'an 1469, sur la conjonction de Saturne et de Mars, ung beau traitié pour le roy Loys de France très chrestien et fut le Iie jour d'*aoust* à XI heures et VII minutes et fut ladite conjonction ou Ve degré de Taurus. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 161 v°).

- *Mois d'août* : ...ou mois d'*aoust* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 226). ...en la fin dou mois d'*aoust* (FROISS., Chron. D., p.1400, 663). ...et trespasa en de l'Incarnacion de Nostre Seigneur mil et cinquante, et ou moiz d'*aoust* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 166). Cestui predist la grant mortalité, qui fut en ce temps, où il mourut XLm personnes ou mois d'*aost* et de decembre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 158 v°). Le samedi, quinziesme jour du moys d'*aost* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 300). Et, pendant qu'ilz estoient en leurdit parc ou moys d'*aost* Mons. le connestable escripvit unes lettrez à Mons. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 300).

- *Mi-aoust* : ...après la *mi-aoust* les cerfs musent et quierent les biches (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 133). De Gille de Hemsrode, fermier de l'avoire de Menin, sur les termes de la *mi aoust* et Chandeleur quatre cens et dix neuf et autres ensievans jusques en fin de paie, en deniers paieiz à maistre Thierry Gherbode, conseiller et garde des chartres de monseigneur en Flandres (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 146). ...au terme de la *myaougst* (Comptes Lamballe C.-L., 1468, 66). ...les robbes des paiges de *my-aoust* (Comptes roi René A., t.2, 1477, 41).

. *Moyenne d'aoust*. V. *moyenne*

. *Nostre Dame (de) (la) mi-aoust*. "Le 15 août, jour de l'Assomption" : ...et en commencera le premier terme de paiement a l'Ascencion Nostre Seingneur (...), le second a la Nostre Dame la *mi aoust* (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1354, 193). ...ledit mons. le prevost donna terme jusques à la Nostre-Dame *mi-aoust* prochainement venant (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 401). ...il se mist à chemin (...) en entencion et volenté d'aller vers Nostre-Dame de Montfort, querre du pyment pour apporter vendre à Paris, à la Nostre-Dame *my-aoust* prouchainement venant (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 277). ...li rois d'Engleterre se tint a Poissi .V. jours, et fu la le jour de la Nostre Dame *mi aoust*, et tint court solempnele en l'abeie des Dames de Poisci (FROISS., Chron. D., p.1400, 700). ...et y fut jusques près la feste Nostre-Dame de *my aoust* qu'il se partit dudit Saint-Laurens et retourna derechief audit lieu de Clery à la feste et solempnité de la Nostre-Dame de *my aoust*. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 116).

. *Jour Nostre Dame à demi-aoust*

**Rem.** Doc. 1332 ds GDC VIII, 135c.

- *Entrant aoust / entree d'aoust*. "Le premier août, fête de saint Pierre" : ...environ l'entrée d'*aoust* derrenierement passée, que elle estoit en la ville de Nogent-le-Retrou pour querir sa vie pour Dieu (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 476). En telle maniere furent il logiet celle nuit, qui fu la nuit Saint Piere a l'entree d'*aoust*, l'an de grace mille .CCC. et .XXVII. (FROISS., Chron. D., p.1400, 144).

**Rem.** V. *entrée / entrer*. Cf. FEW XXV, 914a-b.

- *Au droit coeur d'aoust*. "En plein mois d'août" : ...et si estoit le blé tant cher ou droit cuer d'*aoust*, à l'entrée de septembre, que le plus petit blé valloit III frans (Journal bourgeois Paris T., 1405-1449, 333).

- Prov. : En *aougt* fait il bon glaner. En *aoust* sont guellines sourdes [ms. soumidés] (Doc. c.1400-1500. In : E. Langlois, Bibl. Éc. Chartes 60, 1899, 581).

**B.** - "Récolte, moisson" : Et faire en doit le prumier paiement [sur les neuf paiements annuels prévus] au jour de le candeler qui sera l'an m. ccc. XXXVI, et apries poursuivantment a cescun jour de candeler, XXXIII. lb. XI. sols et VI. deniers tournois, tant qu'il ara IX. *aous* desuiestis et IX. censes payes. (Doc. 1335. In : Ch. Doutrepoint, Z. frz. Spr. Lit. 22, 1900, 108). En celuy an, fut le bel *aoust*. (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, 1338, 39). Si desiront la mort present Plus que sauf port ly mariners, Ou plus que fait ly labourers En attendant son paiement, Plus que gagners son *augst* attent (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 124). Avec ce, quant les blefs seront sur le meurir des le moys de may, n'attendra pas la chierté, ains baillera son *aoust* a soier a compaignons bons, fors et diligens (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 154).

- Issue d'*aoust*. "Fin de la moisson"

**Rem.** Doc. 1394, Sebourg, ds T. Matsumara, *Mél. Shimmura*, 117 ; doc. 1398, Tournai, ds FEW XXV, 922a. [R. M.]

**AOUSTEAUX, subst. masc. plur.** (aoûteaux)

[Ø]

"Récoltes, moissons du mois d'août (?)": ...ung moulin que de nouvel a fait édifier ledit Pèlerin, qu'il a appliqué à piller tan et chanvre, et que eu précédent estoit appliqué à esmoudre *aouteaulx* (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1486, 338).

**REM.** À rattacher à FEW XXV, 923a : *augustus* (*mensis*). [E. P.]

**AOUSTER, verbe** (aoûter)

[T-L : *aoster* ; GD : *auster* ; FEW XXV, 922a : *augustus* (*mensis*) ; TLF III, 194a : *aoûter*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Moissonner, récolter" : Et de deux bonniers et demy de bled auiestit qui est a *auster* a l'aoust prochain de l'an mil ccc. IVxx et XVIII, le dit Castengne li doit recheuoir a sen proffit (Doc. 1398. In : Ch. Doutrepoint, Z. frz. Spr. Lit. 22, 1900, 117). [Tournai] Ilz *aoustent* et cueillent leurs grains le mois de juing. (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 124).

**Rem.** Doc. 1341 (Bret.) ds GD I, 311b [L'ex. de CUVELIER, *Chans. Guescl. C.*, c.1380-1385, var. du v.2391, est à rattacher à *aoutrer*].

- Empl. abs. : Demain, ce pens, *aousterons*, Si me vueil de gens pourveoir. (Mir. femme, 1368, 191). Se le roy ou le prince songe que les champz et blees soient prestes pour *auster* aux messonneurs, signifie qu'il assemblera et appareillera le peuple pour bataillier, et environ le temps de messonner ou *auster*, il sera occis (Expos. songes B., 1396, 231).

**B.** - P. ext. "Recueillir [un bien]" : ...d'illec il se transporta en l'ostel d'icellui messire Phelippe, ouquel la dame et plusieurs autres damoiselles estoient, qui moult fort entendoient à faire *auster* et mettre leurs biens ens. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 31).

- Au fig. : ...avant hier roy Perceforest se trest A Noeuf Chastel, ou l'on devoit jouter. La fu Margon pour honneur *auster*, Si se prouva qu'a son bien fait atraist Le pris a sa partie. (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 71).

**II.** - Empl. pronom. "Se nourrir des produits de l'été (?)": [Fable de la cigale et de la fourmi] Le ceraseron [la cigale ou le grillon ?] par le temps de l'esté Ne fera ja nulle provision ; Il vit

aux champs, et quant s'est *aosté*, Il se retrait en aucune maison, Et au four communement Et es foyers chante douteusement, A grant dangier quiert illec sa substance ["Quand il a épuisé les produits de l'été (?)". Éd. : "Il a passé le mois d'août" ; l'interprétation par l'impers. n'est pas à exclure : "Quand le mois d'août est passé" ; mais ce serait là un sens très éloigné des sens att. à l'empl. trans.] (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 312).

**REM.** Ds l'ex. suiv., *ôté* est, sinon un avatar de [*a*]osté, du moins un empl. de *oster* influencé par *auster* : ...comme le grain de froment Qui est noble et vaut maint denier N'est point mis dedans le grenier S'il n'est ôté par bons ôteux (Myst. ste Barbe P., 1493, 57). Cf. GD I, 311b : «Dans la Manche, et en général dans toute la Normandie, on dit *ôter*, *ôter* les grains, *ôter* le blé ; abusivement, les foins sont bien *ôtés*». [R. M.]

**AOUTRE, subst. masc.** (aoutre)

[FEW XXIV, 184b : *adulter*]

"Enfant de l'adultère" : ...bastars et *aoustre* clamés (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 69).

- [Dans un cont. métaph.] : Jadis, quant vous [les cinq sens personnifiés] maria Raison, que Dieu pour mari a, Cuer espousa l'amour divine, L'oye receut prudent doctrine, L'ueil accointa bonne simplece, Et la langue si print sobresce, Le touchier print belle attempance, Es odeurs ot flair continence. Maintenant telz estre voulés Com sont batars ou *aoultrés* [l. *aoultres*] (Coeur sens M., a.1433, 79).

**REM.** FEW XXIV, 184b enregistre *aoutre* comme hapax du XIV<sup>e</sup> s. Cf. GD I, 541b : *avoutre*. [R. M.]

**AOUTRER, verbe** (aoutrer)

[GD : *aoultrer* ; \*FEW XIV, 10b : *ultra*]

Empl. trans. "Vaincre"

- Au passif : Car .C. et .XXVII. contrees Diverses furent *aoultries* Des Persens et mis a treü. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 258).

**Rem.** Aussi CUVELIER, *Chans. Guescl. C.*, c.1380-1385, var. du v.2391. [J. Bl. / M. Q.]

**AOUVRER, verbe** (aouvrer)

[T-L : *aovrer* ; GD : *aovrer* ; DÉCT : *aovrer* ; \*FEW VII, 366b : *operari*]

"Occuper"

- Au fig. : En pensant a mes amouretes, Je faisoie ore cançonnetes, Car j'en sui si fort abuvrés Que mes cuers en est *aouvrés* Toutdis (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 48).

- En partic. "Occupé à un ouvrage fatigant" : Et se vous avez si grant chevauchiee et tant de gent d'armez qu'elle souffise a vaincre et a destruire vos anemis et rebelles, et soient avec vous tant a pié comme a cheval, ne menez pas vostre peuple, mais le lessiez en certain lieu establi, et alez seulement avec vos gens de cheval contre vos anemis hardiement. Et encore le loue je plus fort se vos anemis sont logiez loing aus champs[,] *aouvrez*, sans nulle forterescce, car les pietons empeeschent moult les chevaliers, car il ne lez peuvent suir. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 91). [GD I, 312a, met une virgule après "champs" - interprétation enregistrée sans commentaire par K. Baldinger, *Trav. Ling. Litt.* 23, 1985, 39. Interprétation préférable, semble-t-il, à celle de l'éd. qui rattache "aouvrez" à "champs" et traduit par "cultivé, labouré"]

**REM.** Peut-être faut-il voir le même mot, au sens de "déliberer", dans l'ex. suiv. : Le XIII<sup>e</sup> jour d'octobre, les

commissars de Liege, en la presence de monsaigneur, de capitule de Liege, maîtres, esquevins et pluseurs borgois, requisent aux secundars engliezes que voysent *adovrier*, se ilh voloient parellement, solonc le regiment, leurs suppoistes lasier porteur correction que les aultres borgois de la cité (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 518). [R. M.]

**AOUVRIR, verbe** (aouvrir)

[T-L : *aovrir* ; GD : *aovrir* ; AND : *aovrir* ; DÉCT : *aovrir* ; FEW XXV, 4b : *aperire*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Ouvrir" : ...les biés *aouviens* ["les becs ouverts"] (BRIS., Restor paon D., a.1338, 80).

- Part. passé. [De fossés] "Ouvert, dégagé" : Et pour ce loe je et conseille que quant lez seigneurs ou les gouverneurs veulent mener l'ost contre leur anemis, et que il se veulent metre sus leur territoire et tenir soy illec par long temps, il se doivent tenir en lieu fort et seür, si que il ne puissent recevoir damage de leur anemis, ne vilennie. Et se il ne treuvent lieu convenable et bon a ce, si se facent fors de leur propres hernois, et de palis, et de fosses, car tielz chosez *aouvertes* sont moult bien en un ost, et profitent moult (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 98). Item, porront lesdittes religieuses en leditte ville de Namaing et ou terroir, relever et rejeter les fossés contre leurs hiretaiges et demaines encontre lesdis kemins et rejets, sans prendre ent congiet à nous ne à nos hoirs et sans ce que elles soient pour ce en aucunes amendes, mais que elles rejectent une partie de le terre devers les quemins ou rejets, et que elle tiengnent les fossés *aouvers* par quoy li quemins n'en empirent. (Cartul. Flines H., t.2, 1348, 605).

**B.** - Au fig. "Découvrir, manifester" : Et voloit li dis frères Jehans toutes ses parolles prouver par le Apocalipse et par les anciens livres des sains prophètes, qui li estoient *aouvertes* par le grasse dou Saint Esperit (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 229).

- Part. passé "Ouvert, accessible" : Amis, s'avez fait une perte Qui piz vous fait que playe ouverte. Pitié en moi est *aouverte*, Qui tout pardonne. (Percef. Iyr. L., c.1450 [c.1340], 35). [même ex. ds Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 51]

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - "S'ouvrir" : Margarytes ou parles d'Orient est une pierre qui est de la rouzee du ciel conchiute par petites concetes el ryvage de le meir et es autres flus. Car ces concetes soy *ahoerent* [l. *ahoe[v]rent*] a certaynes hoeres. (MANDEVILLE, Lap. M., c.1350-1390, 180).

**Rem.** Le gloss. de l'éd. renvoie à GD *aoire* "augmenter, accroître" ; A. Goosse, *Les Dial. belgo-rom.* 17, 1960, 73 y voit «une altération de *aoevrent*, de *aouvrir* (qui semble d'ailleurs devenir désuet au XIV<sup>e</sup> siècle)».

**B.** - "Se découvrir, se manifester" : Mais maldit est par Isaÿe Qui a bienfait teint malvese euvre, Meïsmement la ou *s'aeuvre* Aucune tache de heresie Ou trop aperte felonnie (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 256). [R. M.]

**APAILLARDER(S'), verbe** (apaillardier)

[GD : *apaillardier* ; FEW VII, 498b : *palea*]

Empl. pronom. "Se livrer à la paillardise, à la débauche" : Auquel François il demanda comment se portoit son mesnaige, et ledit François lui respondit que tout estoit perdu et que ladicte Katherine s'estoit *apaillardée* avec les gens d'armes, avec lesquelz elle estoit lors et entendoit s'en aller en leur compaignie (Doc. Poitou G., t.11, 1467, 84).

**REM.** DU CANGE VI, 94c, s.v. *paillardus* et GD I, 313c donnent la même attest. que l'ex. *supra*, mais avec la forme *apaillardie*. [E. P.]

**APAILLARDIR, verbe** (apaillardir)

[GD : *apaillardir* ; FEW VII, 498b : *palea*]

**I.** - Empl. intrans. ou pronom.

**A.** - "Tomber dans la débauche, s'amollir" : Après tout ce, doit estre en queste, Quant guerre et tourmois ne sont mie Ne joustes, qu'il ne s'entroublie N'*apaillardise* pour amer, De querir voyage par mer Au Saint Sepulcre (DESCH., M.M., c.1385-1403, 75).

- "Déchoir moralement" : [Il est question de chevaliers et de clercs qui se marient] Ainsi chascun son renom amble, Se destruit et *apaillardit*, Et par soy mesmes se laidit. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 256).

**Rem.** Doc. 1467 (*ladicte Katherine s'estoit apaillardie avec les gens*) ds GD I, 313c.

**B.** - [D'une chose abstr.] "Dégénérer, se gâter" : Aux aises trop s'affetardissent, Dont les cuers s'en aquouârdissent Et les meurs en *apaillardissent*. (CHART., L. Dames, 1416, 281).

**II.** - Part. passé en empl. adj. "Débauché" : Ribaut, paillart, truant atruandi, Lasche de cuer, cahymant et couart, Joueurs de dez, poulleux *apaillardi*, Rongneux, tigneux, coquin et papelart (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 29). Il est des gens de fait *apaillardis* Qui se delicent a reproche et ordure, A tout mal promps, a bien faire tardis (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 132). [P. C.]

**APAISABLE, adj.** (apaisable)

[T-L : *apaisable* ; GD : *apaisable* ; FEW VIII, 93b : *pax*]

**A.** - "Qu'on peut apaiser" : Placabilis (...) : *apaissable* (Aalma R., c.1380, 316). Implacabilis (...) : non *apaisables* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 221). Pacabilis (...) : *apaisables* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 351). Non *apaisable* : implacabilis (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 239). Non *apaisable* : inexorabilis (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 240).

**B.** - "Disposé à la paix, à qui on peut faire accepter la paix"

**Rem.** BERS. (*la grandeur ou société de gloire et de la loenge dont il estoit ja plains entant qu'il avoit esté victeur d'Espagne et d'Auffrique, le faisoit plus apaisable*) ds GD I, 313c. [P. C.]

**APAISABLEMENT, adv.** (apaisablement)

[\*FEW VIII, 93b : *pax*]

"Paisiblement" : Pacabiliter (...) : debonairement, *apaisablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 351). [P. C.]

**APAISABLETÉ, subst. fém.** (apaisabilité)

[\*FEW VIII, 93b : *pax*]

"Disposition à se laisser apaiser, fléchir" (synon. *apaisabilité*) : Pacabilitas (...) : *apaisabilité* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 351). [P. C.]

**APAISSANCE, subst. fém.** (apaisance)

[GD : *apaissance* ; FEW VIII, 93b : *pax*]

"Fait d'apaiser" : Placatio : *apesance* (Abavus IV, R., c.1350, 433). [P. C.]

**APAISSANTER, verbe** (apaisanter)

[T-L : *apaissanter* ; GD : *apaissanter* ; FEW VII, 459a : *\*pacentare*]

Région. (Nord, Est)

**I.** - Empl. trans.

**A. - Apaisanter qqn**

1. [Une pers.] "Apaiser, calmer qqn": La deesse est pacyfe, *Apaisentee* et adoucie. (MACH., Voir, 1364, 754). Faictes pour moy, a ma humble priere, D'*apaisenter* celle qui mal me mayne, Car juré m'a par le sanc de bruiere: Vous n'arez plus de moy ne foing n'aveyne. (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 299). Dedens Esturge at meneit la vitaille que li rois Gandas envoiat al roy Morgant, qui en fut mult corochiez; mains la venue de sa filhe l'at *apaisenteit*, car Esclarabiens li at dit que sa filhe est venue, et est deleis sa mere en son pavillon descendue (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.3, a.1400, 386). "Cusin, par ma foy, j'amasse mieulx estre en Pulaine que soustenir teille joust! Vous m'avez donneit ung grant coup, j'en varay piez toute la sepmaine. Se bon cheval eussiez, vous m'eussiez [f]ait grant peine." Ainsy disoit Ogier, qui vouloit *appeisenteir* Rollant. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 107). Et Wilhem Datin respondit: "Je ne saroy de quoy parler por le peuple *apaisenteir*." (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 287). Lors quant dudict clymat commança a sentir la tresseque suavité, fut aulcunement *appaissantee* de l'une partie de ses importunes tribulacions. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 113).

- *Apaisanter qqn de qqc.* "Soulager qqn de qqc."

**Rem.** Doc. 1439 (Metz, *il pleust a mon tres chier seigneur soy entremettre de nous en apaisenter*) ds GD I, 314a.

2. [Des parties, des royaumes...] "Faire la paix entre eux": Et de ce ne se perçut point li cardinalz ne ne sceut riens, se fu revenus à Poitiers; car, se il l'euist sceu, il ne l'euist nullement souffert, pour tant que il avoit esté tretières de *apaisenter*, se il peust, l'une partie et l'autre. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 30). Et duroient ces trieuwes tant seulement jusques à la Saint Michiel (...); et devoient les parties retourner, ou commis de par eux, qui aroient plaine poissance de *appaissenter* ou d'atrieuwer les roiaimes ou les païs dessus nommés. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 157). Après ce que Tedald ot choisi temps de *appaissenter* [var. pacifier, appaiser] ses freres avec Aldobrandin... (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 390). Item, com plusieurs cours de haulteurs et d'altres basses cours, aient acoustumeit, por *apasenteir* les parties, de plaindre soventfois de I desdit sens cause, si que plusieurs personnes, maïement de celle qui point ne sont delle loy infourmeis, s'accordent por dobtanche de plus grant damaigez à eskiweir, et n'oïsent hardiement parler en justiche... (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 54).

**Rem.** Doc. 1428 (Reims) ds GD I, 314a.

**B. - Apaisanter qqc.** "Calmer qqc."

- [Une douleur]: Mais, pour s'ardeur *appaissenter*. Se vout en un grant feu getter. La fina Herculès sa vie, Par la fausse et mauvaïse envie De Dyanira la felonnie, Qui tel ardent venin lui donne (DESCH., M.M., c.1385-1403, 90).

- [Des griefs, des hostilités...]: ...fasons savoir à tous nous avoir considerait en veriteit, par le default et la negligence de stindre et *apasenteir* les mals, griefs et meffais qui jadis avinrent, premierement elle païs del evesqueit de Liege, grandes et horribles mortels guerres, meffais et mortaliteis (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 80). Lyqueis noble et frans chevalier, mesir Thiry, estoit venus à Liege au mandement monsaigneur l'evesque de Liege, qui l'avoit ordineit por alleir elle bonne ville de Fosse, et por *apasenteir* là les grans discors (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 550).

**II. - Empl. intrans. ou pronom.**

**A. - "Faire la paix, se réconcilier":** Si estoit li dessus dis rois en ce temps venus en Avignon devers le pape Clement et le Collège, et

leur avoit remoustré les perilz qui pooient estre en France, par le fait des guerres des deux rois, et encores avoech ce priet et requis qu'il se volsissent ensonniier d'yaus *apaisenter*, pour tant qu'il les veoit si esmeus en grant guerre où nulz n'aloit au devant. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 41).

**Rem.** Doc. 1340 (Metz, *me suy apaysantei et acordeis, bonnement et loialmant (...)* envers le maistre eschaving) et 1394 (Liège, *accorder et apaisenter a ses parties*) ds GD I, 314a-b.

**B. - "S'apaiser, se calmer":** ...mains quant ilh entendit chu, ilh s'en allat à Huy, et fist là teilement sa paction qu'ilh païat à eaux une grant somme d'argent, por quoy ilh soy *apasentont* et furent contens. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 195).

**REM.** Cf. G. Roques, *Aspects région. du vocab. d'a. fr.* (Thèse), 1980, 35. [P. C.]

**APAIANTEUR, subst. masc.** (apaisanteur)

[GD: *apaisanteur*; FEW VII, 459b: \**pacentare*]

Région. (Nord, Est) "Celui qui règle les conflits, médiateur": ...s'en issit Johan de Parfonri, qui fut secretaire delle citeit de Liege et des XII *appaissenteur* [var. *appaissenteurs*, *appaissenteur*] des lynages delle evesqueit de Liege tout ensemble par l'espaïse de XL ans continueis (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 267). ...et li archevesque et li jovene roy de Bohemme avoient esteit *apaisenteurs* entre l'evesque et le conte de Namur. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 450). Et nous aussi li XVI deseurnomeis (...), avons semblament, si comme *appaissenteurs* et accordeurs desdites ordinaïces, fait appendre à ces presentes lettres nos propres sealz en signes de veriteit. (Doc. 1403. In: STAVELOT, Chron. B, a.1447, 33).

- *Amiable/aimable apaisanteur.* "Personne choisie par les parties pour accommoder un différend, arbitre" (synon. *apaiseur*, *compositeur*): ...vrais, aimables *appaissenteurs*, et sur lesquelx et chascun d'eulx lesdictes parties et chascune d'icelles se fuissent soubzmeses et du tout chargé pour congnoistre de leur differant, et sur ce en congnoissance de la chose par eulx en determiner et declairier a leurs bonnes discreïons en dedans huit jours (Trés. Reth. L., t.3, 1437, 160). Se submirent chascun des dis procureurs pour chascune des dictes parties (...) sommierement et de plain ou dit sentense et ordonnance de honnourables saiges et discrés Jehan le Roy, Jehan du Terme et Nicaïse Biart, comme arbitres arbitrateurs et amiables *apaisenteurs*. (Arch. Nord, 1454, 9 H 13, pièce 31, IGLF). ...Thomas Helart, Jehan d'Agnicourt alias Jennon, Thomassin la Dousse et Pieret d'Illy, comme arbitres, arbitrateurs et amyables *appaissenteurs* (Trés. Reth. L., t.4, 1479, 367).

**Rem.** Doc. 1465 (*amiabes appaisanteurs*) ds GD I, 314b. V. aussi *apaisateur*, *apaiseur*, *apaisiteur* [P. C.]

**APAIANTIR, verbe** (apaisantir)

[GD: *apaisantir*; FEW VII, 459b: \**pacentare*]

V. *apaisanter*

Empl. trans. "Apaiser, pacifier"

**REM.** Doc. 1465 (Allier, *pour appaisantir lequel proces [l. procès] et different*) ds GD I, 314b. [P. C.]

**APAIATEUR, subst. masc.** (apaisateur)

[GD: *apaisateur*; \*FEW VIII, 93b: *pax*]

"Celui qui apaise": *Appaisateur* de tous discors (LA VIGNE, S.M., 1496, 450). [R. M.]

**APAISEMENT, subst. masc.** (apaisement)

[T-L : *apaisement* ; GD : *apaisement* ; GDC : *apaisement* ; AND : *apesement* ; FEW VIII, 93b : *pax* ; TLF III, 196a : *apaisement*]

**A.** - *Apaisement (entre des parties/devers qqn...)*. "Réconciliation" : Il rechut dont de discipline, non pas pour son pechié, mais pour le nostre, non pas pour son amendement, mais pour nostre reconciliation ou *apaisement* (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 201). ...et sera essayé se l'en pourra trouver aucun *apaisement* et traictié entre lesdictes parties (FAUQ., II, 1421-1430, 228). Estoit son *apaisement* fait devers le roy, et le devoit le roy faire mettre à délivre et le rappeler à son service comme devant, car l'aimoit très-bien et estoit un escuier bel et net et de bonne taille. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 295). Et non obstant que ce duc encore ne cessast pour tant de solliciter tousjours ceste matière et d'envoyer devers le Saint-Père afin de mettre *apaisement* entre les princes impériaux (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 453).

**B.** - *Apaisement de qqc.*

**1.** "Fait de faire cesser (la guerre, une querelle...)" : ...après l'*apaisement* des guerres de Flandres qui furent moult grandes (FROISS., Chron. D., p.1400, 41). ...pour conférer ensemble (...) sur la matière de l'*apaisement* des guerres et divisions estans en ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 53). ...nous envoyons presentement par delà (...) le sire de Curton (...) pour assister et besongner avec vous ès matières (...) touchant l'*apaisement* des différences d'entre nous et le duc de Bourgoigne. (Lettres Louis XI, V., t.5, 1473, 207).

- *Remettre en voie d'apaisement* (une querelle). "Mettre fin à" : ...[le roi] délibéra à faire le personnage double et d'envoyer devers ledit duc, par assay, si par prières et belles remonstrances ensemble et par gracieux moiens, pourroit réunir ce discort et remettre l'estrif en voye d'*apaisement*. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 23).

**2.** "Fait de pacifier (un royaume)" : ...et aussi pour adviser et entendre à l'*apaisement* general de ce royaume (FAUQ., I, 1417-1420, 263).

**3.** "Fait de calmer (un sentiment)" : Si leur couvenoit appaisier L'ire aux dieux, pour eulx mieulx aisier. Pour cel *apaisement*, armer Un noble homme et jaicter en mer Firent (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 255).

**4.** "Fait d'apaiser [la conscience]" : Et se tu y quiers ou veulx trouver du tout repos de cuer ou *apaisement* de conscience (CHART., Q. inv., 1422, 45).

**5.** "Fait de soulager (une souffrance, une peine...)" : *Apaisement* ou sedacion ou alegement de douleur (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 230). Les suffrages de l'Eglise doncques prouffitent aux trespassez, et non au merite de la vie eternele, mais a l'absolution de la paine ou a la mitigation et *apaisement* des paines et a plus clere et hastive liberation (Somme abr. M., VII, c.1477-1481, 372).

**6.** [Avec une valeur nég.] "Fait d'assouvir (une passion)" : ...[les hommes qui] par impatience s'exposent et addonnent à tant de haulx et mortels dangiers, à tant de reprochables et honteux proposemens, et non craignans de courcier Dieu pour venir à l'*apaisement* de leurs coeurs, contens sont de mettre tout en péril, le monde et les hommes en branle (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 326). [P. C.]

**APAISEMENT, adv.** (apaisément)

[\*FEW VIII, 93b : *pax*]

"De manière à apaiser ; paisiblement" : Pacate (...) : *apaisement* ou paisiblement (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 351). [P. C.]

**APAISER, verbe** (apaiser)

[T-L : *apaisier* ; GD : *apaisier* ; GDC : *apaisier* ; AND : *apeser* ; DÉCT : *apaisier* ; FEW VIII, 92b : *pax* ; TLF III, 197a : *apaiser*]

**I.** - Empl. trans.**A.** - *Apaiser qqn*

**1.** "Ramener à des dispositions plus paisibles (une personne en colère, un groupe agressif, belliqueux)" : Et pour ce que leur yre n'est pas manifeste et monstree, l'en ne les *apaise* pas par persuasions ne par paroles (ORESME, E.A., c.1370, 262). Et li preudoms sanz demourée Pour moy courroucée *apaisier* Me prist doucement a baisier, Et la fustes vous engendré (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 27). ...se aucun familier, commensal des dis religieux, bourgeois ou soubzmanant fist aucune mellée, debat ou riote en le dicte abbeie, pourtant que il ne eust effusion de sanc ou enorme lesion, Mgr l'Abbé le porroit appointier, corriger et *apasier*. (Hist. dr. munic. E., t.3, 1385, 458-459). Comment la pourray je *appaisier* [l'épouse] ? (DESCH., M.M., c.1385-1403, 122). Lors Gieffroy compta aux barons du pays pourquoy il avoit fait son oncle mourir. Si en furent un pou les barons *appaisiez*, pour la mesprison que le conte avoit faicte. Et lors leur fist Gieffroy faire hommage a Remonnet, son frere, et fu conte de Forest. (ARRAS, c.1392-1393, 269). ...chaut et boullant, tos esmeu en ire, tart *apaisié* ne amodé en douçour (FROISS., Chron. D., p.1400, 42). Dont respondi Jaquemés [l. Jaquemes] d'Artevelle, qui bien considera que les choses aloient diversement et hors des rieuilles a costumes, autrement que il ne soloient estre, et les quida *apaisier* de douces paroles (FROISS., Chron. D., p.1400, 638). Et finalement le peuple, qui estoit esmeu et armé, fu *apaisié* par la bonne diligence des gens du Conseil du Roy (FAUQ., II, 1421-1430, 18). ...le vénérable convent de l'abbaye de Saint-Denis (...) presta et délivra de trente à quarante mars d'argent en tasses qui estoient en refretouer d'icellui convent, pour et à ce que ceulx de ladite garnison en peussent estre *appaisiez* aucunement. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, 1437-1464, 182). Après le fist Pylate batre [Jésus], Par mauvais tyrans trois ou quatre, Pour cuider Juïfs *appaisier* Qui plus s'efforçoient de noyser. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 367). Car quant il se courrouche, il n'est personne qui le puist *appaisier* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 254). Gilles le medicin fut en ce temps, moult apécié du pape Adrian. Cestui fut homme insigne en la science de astrologie et predist l'entrée de Barberousse en Itallie, qui estoit empereur de Germanie. Cestui Gilles fut envoyé vers le roy de Sicille pour le *apaiser* et faire cesser de son entreprinse. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 118 r°).

**2.** "Établir qqn dans la paix intérieure" : Amour purifiante et clarifiante m'a fort *apaisee* et stabiliee par bonne consideration a l'encontre de toutes tentations et persecutions (Disc. amour divine, 1470, 132). "En lui [Dieu] n'est aucune transmutation comme d'une qualité en aultre", aucune fois courrouciet, aucune fois *apaisiet*, car tousjours est paisible sans estre troublé. (Somme abr., c.1477-1481, 143).

**3.** "Calmer, apaiser (qqn qui souffre)" : Tous les barons furent moult doulens de son tourment [de Remondin], mais ilz n'y sceurent remedier pour chose qu'ilz lui sceussent dire ne monstrier.

Mais toujours enforce sa douleur. En ceste partie dist l'ystoire que, quant les barons virent qu'ilz ne le pouvoient mettre hors de sa douleur, ne *appaier* en aucune maniere, si furent moult doulens. Lors orent en conseil qu'ilz le manderoient a Melusigne (ARRAS, c.1392-1393, 253).

- [À propos de Judas] "Donner un baiser de paix à qqn" : JUDAS. Maistre, piessa je ne te veiz, Dieu te sault, je te veul baisier. Tunc o(b)sculatur Jhesum. Tunc Judei acipiunt Jhesum. DEUS. Amis, quil veulx tu *apaier*? Dy moy, pourquoy es tu venu? Mieulx fust que ne m'eusse congneu. Pour ta paix me metz a tourment, Les Juifz me hënt forment, Et en baisant tu m'as trahy. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 178).

#### 4. *Apaiser* (un être céleste)

a) "Faire cesser sa colère, le calmer" : Et avecques ce, ilz disoient que il avoit yci en bas autres dieux appeléz daymones, desquelz les uns estoient bons et a honorer par sacrifices et les autres mauvais et les convenoit *apaier* et blandir par certains sacrifices. (ORESME, E.A.C., c.1370, 244). Tresdouce dame cui j'aour, (...) Envers ta gent ton fil *appaie*, Et li prie que il li plaise Avoir de son peuple merci. (Jour Jug. R., c.1380-1400, 245). Tu as tollu a Dieu par ta rapine l'obeissance de ses commandemens, et la crainte de son nom, et le cuides *apaier* de ce que n'est pas tien. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 174). Il m'ennuy de voz sacrifices (...). Si tourneray ma face quant vous me cuiderés *apaier* par voz sacrifices. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 175). ...il semble (...) que de euvre que nous facions Dieu ne soit loué ne *apaie* (JUV. URS., Loquar, 1440, 328).

b) "Lui rendre ce qu'on lui doit" : Ce sacrifice est proprement don ou oblacion faite a Dieu le createur et a luy deue avecques aucune benediction ou conservation solempnelle en signe de honneur, service et obeissance comme a son souverain seigneur, pour le *appaier* (MONTFIQUET, S. Sacr., c.1481-1501, f° i 6). Ce venerable sacrifice de l'autel a vertu de satisfaire, c'est a dire de faire assez par maniere de pris pour *appaier* Dieu de tout ce que luy pouons devoir, comme par argent nous satisfaisons aux hommes (MONTFIQUET, S. Sacr., c.1481-1501, f° k 6).

5. "Accorder, réconcilier (des ennemis)" : LE ROY DE GRENADE. Telle est m'entente. L'EMPERIÈRE. Ore alons men sanz plus d'atente, Puis que Dieu nous a *apaiez*. (Mir. Oton, c.1370, 387).

- *Apaiser qqn à qqn*. "Réconcilier qqn avec qqn" : O Vierge, glorieuse meire Et dame de misericorde, *Apeise* nous a nostre frere, Et a son peire nous acorde. (Prières saints R., t.1, c.1400-1500, 189).

6. Prov. : Tel cuide *apaier* qui fait noise (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 93).

#### B. - *Apaiser qqc*.

1. "Mettre fin à, faire cesser (des désordres divers : guerre, querelle, schisme...)" : E! douce vierge, qui la guerre D'entre Dieu et homme *apaies*... (Mir. st J. Cris., c.1344, 277). Elle [Blanche de Castille] *appaie* la grant discorde Des barons françois vil et ord (DESCH., M.M., c.1385-1403, 304). ...ces choses furent *apaies* (...) et se tenoient bien ces trieuves en Bretagne (FROISS., Chron. D., p.1400, 593). De ce les mist il en accord, Et *appaie* tout cel descort. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 258). ...ledit Benedic n'avoit volu faire cession du papat pour *appaier* le cisme qui avoit duré ja par plus de XXII ans (BAYE, I, 1400-1410, 31). ...par quoy lesdictes commocions furent *apaies* pour lors en la ville de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 158). Toutez cellez gens (...) appellerent leurs dieux vengeurs de malefices et guerdonneurs de biensfaitz, et

pour *appaier* les vengeances ilz faisoient sacrifices appellez expiations (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 165). Mais tant firent par ambaxadeurs que appointment se y trouva et furent les choses *apaies* pour celle heure. (BUEIL, II, 1461-1466, 233). Cestui, pour la profundité de sa science, fut mandé du roy et, avecque l'evesque de Tournay, fut envoyay en Flandres et *appaie* les differans. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 140 v°). Car Dieu des cieulx l'avoit bas amené Pour *appaier* guerre, discort et noise (LA VIGNE, V.N., p.1495, 144). ...et, par ce moyen et des saiges du royaume, toutes les divisions seroient *apaies*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 188).

2. "Calmer, apaiser (un aspect de la vie psychique d'une pers. ou un aspect de son comportement)" : Marie sui (...) Qui pour amenuiser t'amère Douleur et ton cuer *apaier*, Te vueil de ma presence aisier. (Mir. Theod., 1357, 112). Preng dont fort cuer, et je t'en pry, Et en *appaie* ton corage. (Gris., 1395, 80). Ce feroit mon : Il n'est que le char d'un baston Pour *apaysier* teles fredaines. (Mandel. T., c.1450-1475, 188). ...mais nous *apaies* Noz couraiges et recullames (Fr. arch. B., c.1468-1480, 34). ...pour ordonner leur desir et *appaier* leur propre affection, qui moult empeschent le fruict et effect, la devotion et purté d'oroyson (Disc. amour divine, 1470, 16). Pour offrandes ne de suif ne de sire, D'or ne d'argent ne leur faictes support, Nè *appaiez* aucunement vostre ire Se humains ne font envers Dieu leur acord. (Cene dieux, c.1492, 139).

- [D'une chose] : Quant le dormir *appaie* la desipience, c'est bonne chose (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 58). Car pugnicion *appaie* le mouvement et le impetueuseté de yre pour ce que elle fait et cause delectacion en lieu de la tristece que on avoit devant. (ORESME, E.A., c.1370, 262).

- "Contenir (sa volonté)" : JHESUS [à Simon]. (...) Baisié ne m'as pas a l'entree ; Ceste [Marie-Madeleine], depuis qu'elle est entree, Ne scet son vouloir *appaier* De mes piéz tenir et baisier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 187).

3. "Atténuer, soulager (une douleur)" : ...sa douleur *appaiera* Un po (DESCH., M.M., c.1385-1403, 290). Et ceulz qui se veulent cogier ["se contraindre" (Éd.)] Aux povres pelerins logier Et leur donner telle substance Comme regarde leur puissance, Pour eulz reposer et aysier Et leur grief travail *apaier*, Ceulz a ceste fontaine beurent Pour cause que faire le deurent. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 85).

4. "Satisfaire (un désir)" : Quant li albes ["abbé"] oï Baudewin, le gerrier, Si en commenche à rire ; puis dist sans detrier : "Nous n'avons chi-à-val albie, né monstier, Là où il i ait dames pour nous à resveillier ; Mais à ches puchellètes qui l'erbes vont queillier, A chelles nous convient nous déduis *apaier*. Cascuns n'a mie nonnes pour lui à soulatier [l. soulacier] !" (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 91).

5. "Pardoner (une faute)" : ...il [Dieu] pardonne aux coupables en delaissant la coulpe du mesfait et les paines qui s'ensieuent au pechiet, desquelz deux parle le Psalmiste quant au premier dist : "Dieu est propice en *apaissant* et secourant a toutez noz iniquitéz" (Somme abr., c.1477-1481, 179).

6. *Apaiser toutes choses*. "Adoucir, rendre moins rude" : ...celui qui est patient est gouverneur de moult grant sapience et *appaie* toutes choses (JUV. URS., Loquar, 1440, 340).

7. DR. *Apaiser les clains (de qqn)*. "Faire en sorte que les plaintes en justice déposées par qqn soient l'objet d'un jugement ; en exécuter les clauses" : Item en touz mes autres biens moubles et heritaiges, quelx qu'il soient, je fais et establis mes

hoirs universalx mes bien amez oncles mon signour Henri et mon signour Girart de Montfalcon, chevaliers, chescum pour la moitié, s'ensinc est que je trespassoie de cest secle senz hoirs loialx et naturalx de mon corps, en tel meniere et condicion qu'il soient tenuz paiier mes debz et mes laix et mes clains *appaier* par la main de mes executours cy deanz escripz. (Test. Besanç. R., t.1, 1333, 340).

## II. - Empl. pronom.

### A. - [D'une pers.]

1. "Retrouver son calme, s'apaier" : Et quant Charlon l'ouï si se va *appaissant* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 183). ...elle ne pavoit vivre ne durer de la grant ardeur d'amour que elle avoit à lui, et que elle ne savoit que faire, que dire ne que devenir, en soy destordant et deschirant sa robe et ses cheveux. Laquelle qui parle, veant icelle Marion ainsi malmenée et desconfortée, li dist que elle se *appaist* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 354). ...au roy en pesa, Toutefois après *s'appaia* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 33). Et Charles sy fort tressailhit qu'il at briseit la lietier et sault sus, sy demande son filz. Et ons luy dit qu'il dort en son treit, sy *s'apoisat*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 44). Li rois les ouvri [les lettres du duc de Brabant consentant à expulser Robert d'Artois] et lissi, et se *apaisa* sur ce que il trouva dedens. (FROISS., Chron. D., p.1400, 199). Pour Dieu, *apaisiez* vous, regectés toutes envies et haynes particulieres, et que chascun pense au bien du roy et de la chose publicque de ce royaume. (JUV. URS., T. rever., 1433, 71). Sire, vueillez vous *apaisier* : Par trop se travaille de yre homs. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 399).

2. "Faire silence" : Lors *s'apaisèrent* li menestrel [ils cessèrent de jouer] (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 92). [À l'arrivée d'un messenger] on *s'apaisa* pour veoir comment se feroit ce que d'Arvelle offroit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 274). ...dame Mehault estoit si malcontente de ce que vielle avoit esté appelée, et si n'avoit aincoires que .LXXVIIJ. ans, que nullement ne se voloit *appaier*. Toutesfois tant l'en pria l'en, qu'elle se teust, la Dieu merci. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 107). ...que chascun *s'apaise* ! (Fr. arch. B., c.1468-1480, 30).

3. *S'apaier à/envers qqn*. "Faire la paix, se réconcilier avec qqn" : Sire, pour ta misericorde, A nous *t'apaise* et te racorde. (Mir. st Alexis, 1382, 355). Mais non pour quant il passa le dueil [de son frère poussé au suicide par Geoffroy] assez legierement pour ce que son frere lui avoit enhorté la droicte racine de quoy il avoit perdue sa moillier. Lors dist a soy mesmes : Ce qui est fait ne puet autrement estre. Il me fault *appaier* a Geiffroy avant qu'il face plus de dommages. (ARRAS, c.1392-1393, 269). Craignez et doubtés Dieu (...) et Dieu se *apaisera* envers vous (JUV. URS., T. rever., 1433, 62).

- *S'apaier à qqn de qqc*. "Se mettre en paix (avec qqn au sujet de qqc.) ; se faire pardonner qqc." : ...si m'avisera Comment a Dieu *m'apaieray* De mon meffait. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 23).

### 4. *S'apaier de qqc*.

a) "Se satisfaire, se contenter de" : De petit nous nous *appaions* Comme petites brebietes Et sommes, ou temps des fleurettes, Prestes de rendre noz toisons. (Dictz moraulx S., p.1450, 117).

b) "Accepter (une situation), même à contrecœur ; se faire une raison" : Car il convient que les dons voysent Aux sains a qui ilz sont vouez ; Ceulx qui n'en ont si s'en *apaisent*. (CHART., D. Rev., a.1424, 318).

c) "S'abstenir de" : Doncques vault-il mieulx m'en *apaise* Pour l'heure presente, et m'en taise, Si non de remembrer leurs

sectes, Comme vous verrez compris cestes. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 630).

### d) *S'apaier de* + inf.

- "Accepter sereinement de" : Ou est le cuer qui se pourroit contenter de tant d'ingratitudez et de services sans guerdon ? Ton courage se doit il *apaisier* de souffrir ensemble service en povreté et travail en peril ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 10).

- "Cesser de" : Dame, je ne scé se jamais Vous verray. Baisiez me, baisiez. Hé ! de plourer vous *apaisiez* (Mir. emper. Romme, 1369, 251). Et, le XXIIIe jour dedit mois de junne, fut ly paais ensemble al cause del entredeux qui pendoit entre Evrart de la Marche et monsangneur de Burgongne devantdit ; car lydit Evrat nullement ne soy voloit *apasseir* de guerrier. (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 556). Il nous eust beaucoup mieulx valu, Que pretermectre il eust faillu Et ces gens iniques taiser, Et d'en parler nous *appaier* (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 629).

### B. - [D'une chose concr. ou abstr.] "Se calmer, s'apaier"

1. [D'un élément naturel] : Entrués *s'apaisera* li airs et cera la bruine. (FROISS., Chron. D., p.1400, 434). ...li temps *s'apaisa*, la nuee passa, li airs chei, li ciels esclarci (FROISS., Chron. D., p.1400, 728).

2. [D'un sentiment] : ...et lors leur fureur et volenté se *apaiserent* aucunement (JUV. URS., Loquar, 1440, 342). Ma chiere mere, ne vivez a malaise, Car j'ay espoir de venir quelque foys A celle fin que vostre dueil *s'apaise* (LA VIGNE, S.M., 1496, 194).

3. [D'une affaire] : Et semble ausdis ambaxadeurs du Roy (...) que lesdis seigneurs estans à Vernueil et ceulx de leur conseil ont grant desir que toutes choses *s'appaissent* amiablement (BAYE, II, 1411-1417, 121). Auffort, la chose *s'appaia* esperant tout ce jour la responce de la lettre de nostre patron (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 156).

4. [D'une guerre] : S'amour tient vostre cuer en serre, Ne vous esbahissez en rien ; Il n'est nulle si forte guerre Qu'au derrain ne *s'apaise* bien (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 272).

5. [D'une maladie] : ...ceste maladie de la separacion des membres qui est la principale se peut *apaier* (JUV. URS., D. Tours, 1468, 440).

### III. - Part. prés. en empl. adj. "Pacifique" : ...si n'est chose plus plaisant Que femme douce et *appaissant* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 82).

### IV. - Part. passé en empl. adj.

#### A. - [D'une pers.]

##### 1. *Apaisé de qqc*.

a) "Qui est fort, calme, serein (devant un revers, une épreuve)" : Ha ! treschiere dame honnourree, Pour Dieu prenez en patience ! Tant avez vertus et science, Qui tousjours si pou vous prisiez, Que voz cuers doit estre *appaiez* De celle dure cruauté. (Gris., 1395, 84).

b) "Qui accepte qqc. en silence, dans le calme" : ...contrains Suis a faire de mon chier filz Comme de ma fille je fiz [les éloigner de leur mère] (...) Et affin que soubdainement Ton cuer ne le port plus griefment, Paravant le te segnefie. S'en soies du tout *appaie*, Que ci ne fault nul contredit. (Gris., 1395, 63).

c) "Qui est soulagé de" : ...et m'en alai Gais et jolis et envoisiés Et de mes maulz tous *apaisiés* (MACH., Voir, 1364, 2770).

2. *Estre apaisé que*. "Ne pas s'offusquer de ce que" : Et vous, frere, joyeux soyez Et soyez du tout *appaiez* Que celé vous ay mon affaire ; Car ce que l'en fait pour mieux faire Ne doit fors en bien avenir. (Gris., 1395, 97).

**B.** - [D'une chose] "Retourné au calme, silencieux" : ...sus le nuit, (...) tout estoit retrait et *apaisiet* (FROISS., Chron. D., p.1400, 620).

V. *apaiser* v. Lexiques, *apaisanter* v. Lexiques [P. C.]

**APAISERESSE, subst. fém.** (apaiseresse)

[GD : *apaiseur* (*apaiseresse*) ; FEW VIII, 93b : *pax*]

[Fém. de *apaiseur*] "Celle qui apaise" : ...Sigismond (...) par courage toutesvoies et par grace de Dieu, remonta en excelse fortune, rapaiseresse [var. *apaiseresse*, *repararesse*] de sa foulle. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 131). [R. M.]

**APAISETEUR, subst. masc.** (apaiseteur)

[GD : *apaiseteur* ; \*FEW VIII, 93b : *pax*]

(Synon. de *apaiseur*)

**REM.** Doc. 1367 (*arbitratour et amiable apaisatour*) ds GD I, 314c. Peut-être à lire *apaisantour* ?

V. aussi *apaisanteur*, *apaiseur* [P. C.]

**APAISEUR, subst. masc.** (apaiseur)

[T-L : *apaseor* ; GD : *apaiseur* ; AND : *apesur* ; FEW VIII, 93b : *pax*]

Région. (Nord) "Celui qui met en accord deux parties, médiateur" : Pacificator : (...) *apaiseur*, concordeur (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 351). *Apaiseur* : placator (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 186). Ce mesmes suppliant, considerant le deu de nature et pour sa retraite en ses anciens jours, trouva façon d'acheter en nostre ville d'Yppre l'office de hoostman du besant qui vulgairement se peut nommer le chief de la maison des *apaiseurs*. (Arch. Nord, 1482, B 1703, f° 58, IGLF).

- *Amiable apaiseur*. "Arbitre, médiateur" : Les dictes parties, certain brief temps après, se soumisrent au dit et ordonnance d'un nommé Jehan Clinkespore et Jacques Brant, comme arbitres et amiables *apaiseurs*, lesquelz ilz esleurent a ceste fin. (Arch. Nord, 1474, B 1695, f° 38, IGLF).

**Rem.** Doc. 1404 (Corbie, *arbitres, arbitrateurs, ou amiables apaiseurs* ; même ex. ds DU CANGE VI, 85b, s.v. *paciarii*), JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486, *amiable compositeur ou apaiseur est celui qui, du consentement des parties, les met en acord*), ds GD I, 314c.

V. aussi *apaisanteur*, *apaisiteur* [P. C.]

**APAISIBLE, adj.** (apaisible)

[GD : *apaisible* ; FEW VIII, 93b : *pax*]

"Qu'on peut apaiser" : ...placabilis (...) : *apaisible* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 157).

**REM.** Gloss. hébreux-fr. (XIVe s., *paisibles, apésiblez*) ds GD I, 314c. [P. C.]

**APAISIBLEMENT, adv.** (apaisiblement)

[\*FEW VIII, 93b : *pax*]

"De manière à apaiser" : ...placabiliter (...) : *apaisiblement* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 157). [P. C.]

**APAISIBLETÉ, subst. fém.** (apaisibleté)

[GD : *apaisibleté* ; FEW VIII, 93b : *pax*]

(Synon. de *apaisableté*) : *Apaisibleté* : placabilitas (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 186). [P. C.]

**APAISIMÉ, adj.** (apaisimé)

[GD : *apaisimé* ; \*FEW VIII, 93b : *pax*]

"Apaisé" : [Lors d'une tempête en mer, Saint-Elme apparaît au sommet du mât, jetant une vive lueur] ...et lors dessa [de sa] venue fut chascun recomfourtés et subitement toute celle fortune nous estrema et fist retourner le nuyt que estoit escure [sic] comme dit est si clere, que l'on pouvoit veoir bien long et la mer *apaisimee* (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 61). [P. C.]

**APAISIR, verbe** (apaisir)

[GD : *apaissir* ; FEW VIII, 93a : *pax*]

Empl. trans.

**A.** - *Apaisir qqn.* "Calmer, apaiser qqn" : Assouager, *apaisir*, adebonnairir : mulceo (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 186). Et quant elle l'eut dict tellement quellement, sy ne la pouoit on *appaissir*, ains crioit a haulte voix incessamment : "Tenés le traÿttre Bruiant qui a occis mon seigneur et mary !" (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 193). ...*appaissir* (...) : sedo (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 10).

**B.** - *Apaisir à qqn.* "Se réconcilier avec qqn" : Il avoit esté banni pour avoir menaïcé de mort ung nommé Jacob Penneman ; et depuis pour *appaissir* a lui, a convenu a icelui Jacob Penneman paier la somme de XIII livres paresis. (Arch. Nord, 1449, B 1684, f° 72, IGLF). [P. C.]

**APAISITEUR, subst. masc.** (apaisiteur)

[GD : *apaisiteur* ; FEW VII, 459b : \**pacentare*]

Région. (Nord) "Celui qui règle les conflits, médiateur" : ...s'en issit Johan de Parfonriu, qui fut secretairs delle citeit de Liege et des XII appasenteur [var. *appaissiteurs*, *appaissenteur*] des lynages delle evesqueit de Liege tout ensemble par l'espause de XL ans continueis (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 267).

**REM.** Doc. 1401 (*fu rapporté par arbitres ou appaissiteurs*) ds GD I, 315b ; même ex. ds DU CANGE VI, 85b, s.v. *pacarii*.

V. aussi *apaisanteur*, *apaiseur* [P. C.]

**APAISEMENT, subst. masc.** (apaisement)

[GD : *apaisement* ; FEW VII, 697b : *pascere*]

"Approvisionnement de bouche"

**REM.** *Flave Vegece*, a.1500 (*que les pasquis et pastures des bestes, le charroy et subvection du froment, et autres especes de victuailles, avec eaue, bois, et apaisement soient renduz seurs de l'assault et incursion des ennemys*), ds GD I, 315b. [P. C.]

**APALIR, verbe** (apalir)

[T-L : *apalir* ; GD : *apalir* ; FEW VII, 506a : *pallidus* ; TLF III, 198b : *apâlir*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - Au propre

**1.** [D'un mal] *Apalir qqn.* "Rendre pâle, affaiblir" : ...et je ne fay nulle doute que le dire ne vous fust grant descharge au cuer et descombrement dez maulx qui a cause du taire vous *apalissent*. (Comte Artois, c.1453-1467, 118).

**2.** [Dans un contexte métaph.] *Apalir qqc.*

- "Ternir" : ...mais, comme toute assuree [la ville de Nuysses] et endurcie en son malaise, se baingnoit en appetit de nouvel hutin et monstra tousjours face rubiconde, ayreuse et furibonde ne, pour grant appareil de criminel assault ne pour perdition de membres

deffensoires ne pour austerité de mortele famine, ne volt mitiguer son corage ne sa couleur *appalir*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 42).

- "Rendre pâle, invisible ; faire disparaître" : Mais il est temps qu'on *apalice* L'obscur et tenebreuse nue De heresie, la fualce lice, Si qu'elle soit chetive et nue. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 177).

- *Apalir* [la fleur de la virginité]. "Flétrir" : Benoitte fu elle, quant elle l'enfanta sanz paine et sanz douleur, maiz a tres grant joie et souverain plaisir, sanz entamer ne *apalir* la flour de sa virginité ! (COURTECUISSÉ, Sermon. D., 1397-1418, 185).

**B.** - Au fig.

1. *Apalir qqn*. "Faire paraître qqn pâle, médiocre dans tel domaine" : Quant la pucelle Ydorye vey le duc son pere, et Loÿs auprès de luy, elle se leva et leur vint a l'encontre, moult richement acompaignye de dames et damoiselles que bon faisoit veoir, mais riens n'estoit au regart de la belle Ydorye, car tant sourmontoit sa beaulté au deseure des aultres que toutes les obscurchissoit et *apalissoit*. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 104).

2. *Apalir qqc*. "Atténuer" : La belle Zeelandine se reconforta a merveilles [de n'être plus pucelle] pour pluseurs raisons qui *appallirent* son fait. Si dist a soy mesmes qu'elles n'est de rien empiree pourquoy elle ne soit digne d'estre amee du baceler, veu aussi qu'il ne s'en puet percevoir et qu'elle lui celera bien son fait. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 319).

**II.** - Empl. intrans. ou pronom.

**A.** - [D'une pers., de son visage...] "Devenir pâle" : Quant la pucelle voit les Sarrasins venir, Adoncq se commença forment a *apalir* (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 211). Et quant la damoyse eut entendu l'esquier, tout le corps lui commença a fremir et la couleur a *apallir* pour ce que son sang lui alla au cuer. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 48).

**Rem.** Ex. du XV<sup>e</sup> s. (*De Vita Christi*) ds GD I, 315c.

**B.** - [D'un végétal] "Flétrir" : Maiz mie n'aperçoy Que la fueille ait nulle vertu en soy, Ne que douçour, fruit, ne grant plaisir face. Maiz maintes foys *apalit* et efface Ne rien ne voy en li de grant vigour Fors de couvrir la fleur dessus sa place (DESCH., Oeuvres Q., t.4, c.1370-1407, 260). Et après ce feist vostre boiste du tout a son vouloir sa vertu, car je suis certain que je m'y conduiroie tellement que la rose *appaliroit* et seche devendroit. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 344).

**C.** - [Du coeur] "Devenir triste, s'affliger" : Palintus, c'est le noble conte Waleran de Saint Pol, qui conte Du bon tamps qu'il voit tout fali, Dont par doel son coer *s'apali*. (Pastor. B., c.1422-1425, 261).

**III.** - Part. passé en empl. adj. ou subst.

**A.** - Empl. adj.

1. [D'une pers., d'une partie du corps] "Pâle" : ...et aussi le viaire lui estoit *appaly*, retrait et froncié, qu'autrefois avoit veu plain de char et vermeil, dont il perdy toute la congnoissance. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 539). ...de faminne avoit le char moult *apalie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 402). Nuit ne jour ne pooit dormir, par coy tant devint *apalye* de sa coulour qu'elle ot perdu, que sa maistresse, que moult estoit soubtille, s'en appercheu assés tost. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 109).

- "Pâle, abattu" : Que feray je ? Je suis estaint et *apaly*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 126). Maint en y avoit *appally* De famine et de povreté. (Myst. process. Lille K., t.1, a.1485, 492).

2. [D'une fleur] "Fané, flétri" : Ja n'i sera morte [ceste flours] ne *apalie*, Toute bonté est dedens lui escripte. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 80).

3. Au fig. "Éclipsé (par qqc. ou qqn de plus remarquable)" : Jadis en l'eave vit la lys, Plus blanche ne fut oncques lys, Car sa blancheur paroît en l'onde. Le cedre en fut *appalis*. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 276).

**B.** - Empl. subst. "Celui qui est pâle et faible" : Prenés confort ; joye et plaisans delictz, Mollis, jollis, pollis, gros et delis, Plus embellis que parures de lietz Aux *appalis* donnent sang et renfort (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 91). [P. C.]

**APALLIER, verbe** (apallier)

[GD : *apalier* ; FEW VII, 505a : *palliare*]

Empl. trans. "Dissimuler (un sentiment)"

**REM. CHR. PIZ.** (ms.) ds GD I, 315b-c (*ne le courroux apalier*). [P. C.]

**APALUER, verbe** (apaluer)

[\*FEW VII, 531a : *palus*<sup>2</sup>]

Empl. intrans. "Devenir marécageux, trempé" : Del sanc auz mors est l'erbe roge et tot *apalue* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 642).

- Au fig. "S'amollir, s'affaiblir" : Ardenois reculent, car leur forche ["force"] *apalue* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 509). [P. C.]

**APANAGE, subst. masc.** (apanage)

[GD : *apanage* ; GDC : *apanage* ; FEW VII, 548a : *panis* ; TLF III, 199a : *apanage*]

DR. "Dotation territoriale faite par le roi à ses frères (ou à ses fils puînés) et qui revient au domaine royal à l'extinction de leur postérité masculine" : ...en tant que touche les terres que aurons ou pais et duché de Bretagne sur le droit d'*appannage* qui nous pourroit appartenir à cause de la subcession de notre feu et très redoubté seigneur et pere (GRUEL, Chron. Richemont L., Pièces justifi., 1428, 245). ...ils donnerent response au roy que monseigneur Charles, frere du roy, qui auparavant se feust contenté de Champaigne et Brye, n'aroit point autre *ampanaige* que de la duchié de Normendie. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 120). Et si a tousjours des differences entre le roy et monsr. Charles son frere, qui demande (...) la duché de Normandie pour son *appannage* (JUV. URS., D. Tours, 1468, 439). Louis XI : (...) pour plus monstrier par effect le bon vouloir que avons à luy [à Charles, son frère], luy avons puis nagueres baillé la dicte duché de Guyenne, et autres terres et seigneuries pour son partage et *appanage* (Lettres Louis XI, V., t.4, 1469, 33). ...lesquelles terres lui ayons depuis son dit *appanaige* libéralement données, pour icelles tenir hommaigement et sous nostre obéissance et subjection (Archives servit. Louis XI, T., 1472, 44). ...car s'est *appanaige* de France, et à toute rigueur n'y seroit tenu le Roy que pour sa cocte part et porcion des terres du roy de Secille, René, qu'il tient, aultres que celles dudict duché d'Anjou. (Cartul. Laval B., t.3, c.1482, 301).

- *Bailler en/par apanage* : ...car telles choses baillées par *apanage* et qui partent de la couronne, reviennent tousjours en deffault d'oir masle a la couronne. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 157). ...madame d'Alençon, dont Dieu ayt l'arme, fille de monsr. d'Orleans, se elle vivoit et ledit sr. aloit de vye a trespasement, ladict dame ne luy succederoit pas au regard desdictes duchés et terres baillées en *apanage* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 158).

**REM.** Cf. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 122-139. [P. C.]

**APANAGER, verbe** (apanager)

[GDC : *apanagier* ; FEW VII, 548a : *panis* ; TLF III, 199b : *apanager*]

Empl. trans.

**A.** - *Apanager qqn.* "Donner un apanage à qqn" : ...mais aussi c'est raison que le roy *appannage* monsr. Charles (JUV. URS., D. Tours, 1468, 439).

- *Apanager qqn de qqc.* "Donner à qqn telle chose en apanage" : ...lequel voyant et considerant que selon le cours de nature, Nous qui estions son ainsné Filz lui devons succeder au Royaume et à la Couronne, desirant pour ceste cause pourveoir à feu nostre très-chier et très-amé Frère Loys son Filz puisné n'agaires trespasé, avoit voulu et expressement ordené que feu nostredit Frere feust *appanagié* de douze mille livrées de terre au Tournois, avecques tiltre de Conté (Ordonn. rois Fr. S., t.9, 1407, 262).

**B.** - *Apanager qqc. à qqn.* "Donner qqc. à qqn en apanage" : Et combien que les princes et princesses, yssus du royaume de France, [en lignie] directe ou collaterale, se pevent nommer de France en sournom, toutesfois, pour les grans et anciennes seigneuries, tirées et *appanagées* du royaume aux enfans en partaige, chacun seigneur et chacun prince ont prins le nom de la seigneurie à eulx donnée (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 68). [P. C.]

**APANEMENT, subst. masc.** (apanement)

[GD : *apanement* ; FEW VII, 548a : *panis*]

"Action d'apanager"

**REM.** Ex. d'a. fr., doc. 1374 (Auv., *la pourcion, partaige et appanement*) ds GD I, 316a, 1340 ([dans un contrat de mariage], *non contraitant l'Apanement dessus dit*) ds DU CANGE I, 308a, s.v. *apanare*. [P. C.]

**APANER, verbe** (apaner)

[GD : *apaner* ; FEW VII, 547b : *panis*]

Empl. trans. *Apaner qqn*

**A.** - DR. "Donner à qqn un apanage, une dot" (GD I, 316a-b ; ex. à partir de 1314) : Et se au temps de nostre decés nous avions encores des autres enfans masles, ilz seroient pourvez et *appanéz* raisonnablement par nous, duc et duchesse (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1393, 558).

**B.** - "Pourvoir qqn de qqc." : Les nonnains sont mal provendees Et des amis mal *apanees*. Assés ont meschief et contraire. Par deffault sont deseparees. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 67). [P. C.]

**APARABLE, adj.** (aparable<sup>1</sup>)

[T-L : *aparable* ; GD : *aparable*<sup>1</sup> ; FEW VII, 598a : *par*]

"Comparable" : Et par cest nombre nous disons Toutes choses estre semblables Au créateur et *aparables*, Et par cest nombre estudier, Adjoustons Dieu signifier. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 266). [P. C.]

**APARABLE, adj.** (aparable<sup>2</sup>)

[GD : *aparable*<sup>2</sup> ; \*FEW XXV, 24b : *apparere*]

"Visible, clair, brillant"

**Rem.** FRÈRE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. de Crescens*, 1413 (éd. 1516), ds GD I, 316b. [R. M.]

**APARAGER, verbe** (aparager)

[T-L : *aparagier* ; GD : *aparagier* ; FEW VII, 597a : *par*]

**I.** - Empl. trans. *Apparager qqn/qqc. à/avec qqn/qqc.* "Comparer, mettre sur le même plan" : ...il est autrement des sages ; ilz n'ayment leur vie fors seulement en bien faisant et leissant les oyseuses delectations de ce monde. Et dit comment on porroit *aparagier* les euvres de ceulx qui tendent aux bonnes euvres de perfection perpetuelle avec les euvres de ceulx qui ne veulent que les delitz transitoires. (GUILL. TIGNONV., Ditz moraux philos. E., a.1402, 910). Et combien que il fust de sang royal, et que quant il eust voulu, il eust peu faire moult de choses, neantmoins doulx et humble a tous se demoustroit ; et toutesfois n'y en avoit il gueres qui fussent a *aparager* a lui ne qui le vaillissent, mais ad ce la n'avoit il pas regard (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 595).

- *Apparager une fille.* "Proportionner la dot d'une fille à son état, la marier à une personne de condition égale, noble comme elle"

**Rem.** BEAUVAU, *Troyle (ne oncques amee ne fut aparagee avecques amy que vous serez, si en vou ne tient)*, ds GD I, 317a. (Lecture *apparier* ds BEAUVAU, *Troyle B.*, c.1455, 571).

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - [D'une pers.] *S'aparager à qqn.* "Être comparable à qqn" : ...lequel avoit mieulx jousté de tous, fors Ponthus à qui nul ne se *aparagoit* de trop bel. (Ponthus Sidoine C., c.1400, 78). Et n'en desplaie a nulle aultre, car je n'en congnois point qui en façon du monde se puisse *aparager* a elle [Criseida]. Comment doncquez pourrai ge jamais tourner aucunement mon amour et mon desir en aultre dame ? (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 602).

**B.** - [D'une chose abstr.] *S'aparager à qqc.* "Être comparable à qqc." : Que male chose est Envie. A traison de paraige *S'aparage*, Car nul temps ne prant deduit Fors en haineux ouvraige Et oultraige (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 25). Celui est riche qui est bon, comme nul tresor ne *s'aparage* à bonté ne autre chose n'est droitement avoir, combien que les folz ne s'y avisent (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 153). [P. C.]

**APARCHIS, subst. masc.** (aparchis)

[GD : *aparchis* ; FEW VIII, 281a : *pertica*]

"Perches sur lesquelles on place les draps pour les lainer" : Et parmi paient ["à condition qu'il paie"] les vins et redevances desdiz Maistres, un chascun puet lever un Mestier en son Hostel à tixtre Draps et *aparchis* pour couroier lesdiz Draps, senz ce que il n'en ouvreront point de leurs mains, tant de tixtre comme de courroer, se il ne sont ouvrier desdiz Mestiers. (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1361, 517).

**Rem.** GD I, 317b et FEW citent ce même et unique ex. avec la déf. proposée, à titre d'hypothèse, par l'Éd. [P. C.]

**APARÇONNER, verbe** (aparçonner)

[GD : *aparçonner* ; FEW VII, 693a : *partitio*]

**I.** - Empl. trans. *Aparçonner qqn à qqc.* "Donner une part de qqc. à qqn" : Vostre duc de Bourgogne n'at point de droit d'entendre ["prétendre"] à l'empire de Romme, ne si est pais hons de dire teils injures à nostre roy, et ne fust jà emperere ; et ne doit ne puet contraindre mon signour à *aparcheneir* altruy à chu qui siens est tout seuls. Mains se li dus de Borgogne voloit toute Borgogne et la terre qui tient partout metre alencontre de l'empire, mon signour entreprendre vorait telle parchon ale [l. a le] manere que vous l'aveis acordeit. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 314).

- *Estre aparçonné à qqc.* "Être associé à qqc., faire usage de qqc."

**Rem.** Doc. 1443 (*le suppliant fu compaignon du maistre, qui lors estoit, de la monnoye d'Angolesme, et apparçonné avec lui a icelle* [une monnaie]) ds GD I, 325a.

**II.** - Empl. pronom. *S'aparçonner* à + inf. "S'associer pour"

**Rem.** Doc. 1481 (*s'estoient apparsonnez a faire de la chaulx*) ds GD I, 325a. [P. C.]

**APARESSER, verbe** (aparesser)

[T-L : *aperecier* ; AND : *aperecer* ; FEW VIII, 448b : *pigritia*]

**I.** - Empl. trans. "Rendre indolent" : Que vouldroit ce que nous aurions aprins à si grant peril, se nous n'en faisons l'exercite ? Nous l'oublierions et *aparesserions* nos coeurs, qui maintenant present petit une grant chose et feroyent de une petite grant. (BUEIL, I, 1461-1466, 150).

**II.** - Empl. pronom. "S'attarder, perdre son temps" : Et de ceste ascension dit encore Leon, pape : "L'ascension Jhesucrist est nostre surhaulcement. Et la ou il ala devant est la gloire de nostre chef, et cetera." Le septiesme prouffit est demonstremment de la voie devant eux. Et Augustin dit : "Cestuy sauveur s'est fait voie : lieve sus et va, tu as bien, donc ne t'aparesse pas." (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 507). [P. C.]

**APARESSIR, verbe** (aparessir)

[T-L : *aperecir* ; GD : *aparessir* ; FEW VIII, 449a : *pigritia*]

**I.** - Empl. intrans. "Devenir paresseux" : Lentescere (...) : commencer a perecer (...) *aperecir* (Abavus IV, R., c.1350, 383).

**II.** - Part. passé en empl. adj. "Devenu paresseux et mou" : Je tray a tesmoing et Dieu et homme que la victoire est en vous se vous voulez. Vous estes josnes hommes, vigoureux et hardis. Ilz sont anciens, *aparescis* en richesses. (Faits Romains M., c.1400-1500, 60). [P. C.]

**APARFONDEMENT, subst. masc.** (aparfondement)

[GD : *aparfondement* ; FEW IX, 433a : *profundus*]

"Action de creuser, d'approfondir, approfondissement"

**Rem.** Doc.1340 (*reparation des forteresches et aparfondemens des rivieres*) ds GD I, 321a.

V. aussi *aparfondier* [R. M.]

**APARFONDER, verbe** (aparfondier)

[Ø]

Empl. trans. "Creuser plus avant, rendre plus profond" : ...sour le fait du fouage de le reviere de Saint Omer, ch'est asavoir une debite que on queille pour *aparfondier* et netoier la dicte riviere (Hist. dr. munic. E., t.3, 1333, 376).

**REM.** T-L I, 426, GD I, 321a-b et FEW IX, 433a, s.v. *profundus* ne donnent que la forme *aparfondir*. [E. P.]

**APARLEMENT, subst. masc.** (aparlement)

[T-L : *aparlement* ; GD : *aparlement* ; AND : *aparlement* ; FEW VII, 611a : *parabolare*]

"Fait de s'adresser à qqn" : Affatus (...) : araisonnement bel et douls *aparlemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 10). [P. C.]

**APARLER, verbe** (aparler)

[T-L : *aparler* ; GD : *aparler* ; DÉCT : *aparler* ; FEW VII, 611a-b : *parabolare*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - *Aparler qqn*

**1.** "Adresser la parole à qqn" : Doucement l'*aparolle* - c'est pour estre enganés - Car quant dame veult fere toutes ses volentés, De lui est ses maris bellement *aparlés*, A la fin que mieulx soit deceus et anchantés. (Tristan Nant. S., c.1350, 365). ...l'autre appella Et par tel guise l'*aparla* (MACH., C. ami, 1357, 14). Adonc doucement l'*aparlai* Et par ceste guise parlai (MACH., Voir, 1364, 362). Il ne fu mie trop rebelles Quant de la aler li requis, Mes seulement je le conquis Par li *aparler* doucement. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 181). Tout premiers, de ma dame il fu *Aparlés*, qui demanda : "U, Desir, avés vous mis vostre homme ?" (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 181). ...en doi je estre blasmés, Se de tels vassaus enflamés Et apparilliés de tenchier Sçai les parolles retrenchier Par yauls *aparler* doucement ? (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 207). Si tretos qu'il se sont rataint, Si parolent tous a cheval, Et Dagors par especial L'*aparla* auques de premiers (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 108). Ainsi qu'en chevauchant pensoie, Vint près de moy uns chevaliers : "A quoy pensez vous, amis chiers ?" Je lui dis que je ne savioie. Lors m'*aparla* trop volentiers (Cent ball. R., c.1388-1396, 1). Je le vueil aler a parler [l. aler *aparler*] (ARRAS, c.1392-1393, 24). ...li gentils chevaliers les *aparla* si bellement que il li rendirent (FROISS., Chron. D., p.1400, 333). Dont vint leur souveraine Qui dur les *aprla*. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 159). Sire, dirent ilz, ce nous plaist bien, mais ne vous desplaise quant sy rudement nous vous avons *aparlé*, car tant avons esté esbahis d'une nostre aventure que tous en estions travasez. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 857).

**Rem.** Doc. 1407 (*il le apparla moult rudement*) et CHASTELL. (éd. Buchon) ds GD I, 323c.

**2.** "Faire un discours à qqn" : Entre deus Servius a *aparlé* le peuple et a commandé que chascuns li obeist (BERS., I, 1, c.1354-1359, 41.5, 70).

**B.** - *Aparler qqn de qqc.* "Parler de qqc. (à qqn)" : Si m'appella La dame, et puis m'enquist et *aparla* Moult sagement dont je venoie la. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 104). ...nous ne savions pas que vous nous deussies *aparler* de ceste matere (FROISS., Chron. D., p.1400, 634).

**II.** - Empl. trans. indir.

**A.** - *Aparler de qqc.* "Parler de qqc." : Nonpourquant en a tant requis et *aparlé* (...) Que Jourdain li otrie a faire tout son gré. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 365). [J'ay oy] sur ce par serement les eschevins, hommes, practisiens, coustumiers et autres qui en pvoient savoir et *aparler*. (Arch. Nord, 1469, B 19509, pièce 18, IGLF).

**B.** - *Ouir aparler de qqn/qqc.* "Entendre parler de" : Chascun va l'un a l'autre sa douleur recordant, Et sy ramentevoient la proesse Tristant, Et dient c'oncques mes en jour de leur vivant N'oÿrent *aparler* d'ome sy souffisant. (Tristan Nant. S., c.1350, 488). Moult fut grande la feste a Namur, se dit on ; Chevaliers behourdoient a force et a bandon ; Ains de plus belle feste *aparler* n'oÿst on. (Tristan Nant. S., c.1350, 658). J'ai oy *aparler* souvent De le fontaine de Jouvent, (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 74).

- Empl. abs. : Trestous se sont paulmé faisant grant plorison, Qui ne pvoient dire parole ne raison. Aye baisoit son filz et Ganor son baron ; Ains de telle pitié ["de manière aussi touchante"] *aparler* n'oÿt on. (Tristan Nant. S., c.1350, 166).

**Rem.** Dans tous ces ex., il convient sans doute de préférer la lecture *ouir à parler*.

**C.** - *Aparler à qqn (de qqc.)*. "Parler à qqn (de qqc.)" : Biau samblant me monstroies et estoiez privez Et d'amours m'*aparloies* toudiz et lons et prez. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 137).

**III.** - Empl. intrans. "S'exprimer, parler" : Aghamanor ot la pucelle, Qui *apparolle* ensi que celle Qui bien estoit enlangagie, Quoi que trop ne fu eägie. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 20).

**IV.** - Empl. pronom. *S'aparler à qqn.* "S'entretenir avec qqn"

**Rem.** Doc. 1451 (*auquel mareschal le suppliant s'apparla*) ds GD I, 323c.

**REM.** Forme fréq. dans l'Est et le Nord. [P. C.]

**APARMAIN, adv.** (aparmain)

[T-L : *aparmain* ; GD : *aparmain* ; FEW VI-1, 181b : *mane*]

"Tout de suite, aussitôt" : Morans l'a congneüt, se ly dit : "Dont venés ? - Sire, dist ly espie, *aparmain* le sarés. Je vous diray tel cose, se croire me volés, Que dedens .III. mois celle fortreche arés." (Belle Hélène Const. R., c.1350, 662). Drois est que le saciés, *aparmain* le sarez (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 164).

**REM.** Archaïsme. [P. C.]

**APARPILLER, verbe** (aparpiller)

[\*FEW VIII, 500a : *pilleum* (?) (?)]

Empl. trans. *Aparpiller une ville.* "Piller une ville complètement, la mettre à sac" : Le joedi au matin, entra li rois de France en Bourbourcq ; ossi fisent tout li seigneur et leurs gens. Si commencièrent chil Breton à *aparpillier* la ville, ne riens n'i laissièrent. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 150).

**REM.** Faut-il lire à (*aparpillier* ?) [P. C.]

**APART, subst. masc.** (apart)

[\*FEW XII, 134a : *spargere*]

*Faire l'apart.* "Faire le vide devant soi, écarter (tout le monde)" : Adonc ly bon Climent [en colère parce que le cheval qu'il doit monter recule] haultement dit leur a : "Traiez ensus, garçon, mal ait qui vous porta ! Cest cheval par voz corps ainssy s'espouenta." Adonc a fait *l'apart* et dessure monta Et tire fort la regne et dez piez le toucha (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 167). [Cf. n.5043 : «On peut songer (...) à un échange de préfixe et à *espart* (de *espartir*) au sens de "dispersion" (un exemple avec *faire* dans GD III, 513c-514a)...»] [P. C.]

**APARTEMENT, adv.** (appartement)

[\*FEW VII, 672a : *pars*]

"A part soi, en soi-même (?)" : Lors ala dire *apertement* que... [var. a soy mesmes] (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 41). [Cf. n.760, 2 : «...nous sommes tenté de voir dans *apertement* un adverbe composé à partir de *a part* "en soi-même" ; cf. *appartement* dans B (forme originelle dans cette hypothèse) et *a soy mesmes* dans C.»] [P. C.]

**APARTIR, verbe** (apartir)

[T-L : *apartir* ; GD : *apartir* ; FEW VII, 686b : *partire*]

**I.** - Empl. pronom.

**A.** - [Idée de partage]

**1.** *S'apartir à qqc.* (une proposition, une suggestion...). "Être d'accord avec qqc." : DEUXIESME SERGENT. (...) or le lyons, amis, Si qu'il ne puist n'avant n'arrière Soy mouvoir en nulle manière Au feu sentir. PREMIER SERGENT. Soit : a ce me vueil *apartir*. (Mir. st Lor., 1380, 189).

**2.** *S'apartir de + inf.* "Se résoudre à, prendre le parti de" : Sire, mon braz deslieray, Si verrez dont elle [ma main] parti Quant de la coper *m'aparti*. (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 86). BERTHE. Certes de dueil le cuer me part Ce departir. PREMIER

CHEVALIER FRANÇOIS. D'aler nous convient *apartir*. (Mir. Berthe, c.1373, 160).

**3.** *S'apartir.* "Se mettre de la partie (?)" : Besoing tout premier m'assailly, A moy prandre point ne failly ; De ses bras si fort me destraint Que j'en eu le corps si estraint Qu'à poi le cuer ne me party. Nécessité lors *s'apparti* [Éd : «se montrer»] Moul't angoisseuse et plaine d'ire, Par le col me print sans mot dire (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 5).

**B.** - [Idée de départ]

**1.** "Partir" : Sire, j'ay pensé qu'*apartir* Nous deussions, car il me semble Bon qu'alissons nous deux ensemble Encore au conte (Mir. st Guill., c.1347, 41). Michiel, il te fault *apartir*. Va t'en tantost par my ces rens Conforter mon ami Lorens (Mir. st Lor., 1380, 182).

**2.** *S'apartir de qq. part.* "Quitter un lieu" : Trestut les meultz qe je puisse faire, C'est qe *m'aparte* de sa terre. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 117).

**II.** - Empl. intrans. [Du coeur] "Se briser, éclater (sous le coup de la douleur)" : ELIPHAT. (...) Hellas ! Messeigneurs, je le voy [Job]. Or regardez, quelle pitié ! BALDACH. Le cuer *m'apart* [l. me part ?] en verité Quant je regarde sa douleur. (Pac. Job M., c.1448-1478, 338).

**Rem.** Plusieurs var. donnent *me part* ; le verbe *partir* est très fréquemment empl. dans ce sens. (cf. FEW VII, 679a, s.v. *partire*). Ici, var. de *espartir*, avec substitution de préf. [P. C.]

**APARVENIR, verbe** (aparvenir)

[\*FEW VIII, 292a : *pervenire*]

Empl. trans. indir. *Aparvenir à qqc.* "Parvenir (à un but qu'on s'est fixé)" : Quant Wortigier se vey avoir tel puissance, autorite [l. autorité] et commandement sur le royaume de Bretagne il en fut moul't joieulx, car cestoit [l. c'estoit] ce quil [l. qu'il] queroit ; et lui sembla bien quen [l. qu'en] la fin il *aparvendroit* a son intencion. (WAVRIN, Chron. H., t.1, p.1471, 186).

**REM.** L'unique forme mod. citée par FEW VIII, 292a, s.v. *pervenire* est wall. [P. C.]

**APAS, subst. masc.** (apas)

[GD : *apas* ; FEW VII, 740a : *passus*<sup>1</sup>]

Région. (Picardie, Wallonie)

**A.** - "Pas" : Je me levai sans nul delai Et un petit ensus alai, Environ .X. ou .XI. *apas* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 150). Si en leva un [engien] ou chastiel, qui n'estoit mies trop grans, et l'attempra bien et à point, et ne le fist jeter que trois fois, dont la première [pierre] chei à douze *apas* priès de l'engien de Valenciennes. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 65).

**B.** - "Degré, marche d'escalier" : Or retien che, et se tu sens Que tes corages soit creüs Et en avant tant parcreüs Et que le hardement tu as De monter ou second *apas*, Et ossi le congiet en aies D'Avis, je t'en pri que tu paies Le varlet ensi qu'il couvient. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 104). ...pour avoir livré de son bois 4 *aupas* a le montee du dit molin en lieu d'autres qui estoient pourris, de 6 piés de long chascun (Doc. 1413. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 475). ...*apas* de le montee du dit molin (Doc. 1440. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 475).

**Rem.** Doc. 1396, *Comptes de constr. du Beffroi* (Arch. Tournai, *acheter les pierres pour faire les appas de la montée de l'une des tourelles du comble dudit beffroi pour*

*aler a l'orloge*) ds GD (*Archives*), 1400-1500 (Valenciennes, *on descend a .II. ou .III. appas*) ds GD I, 325c.

**C.** - *Faire ses apas*. "Aller et venir" : Si voit la demoiselle en bas, Et l'ours qui faisoit ses *apas* En regardant la pucelete. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 156). [P. C.]

**APASNAGIER, verbe** (apasnagier)

[GD : *apasnagier* ; FEW VII, 758a : *pastio*]

Empl. trans. "Accorder le droit de mettre les porcs dans une forêt pour la glandée"

**Rem.** Doc. 1406 (*les amendes et forfaitures de celles [bêtes] qui y sont trouvees par mes gens ou officiers sans estre apasnagees ou aforestees*) et 1480 (*ilz (...) sont en possession de prendre et a eux appartenir toutes les bestes porchines, aumailles et autres, qu'ilz treuvent au dedans de leur dit parc, non herbaigees et apparnaigees* ; même ex. ds DU CANGE I, 322b, s.v. *appanagium*) ds GD I, 326a.

- "Mettre les porcs dans une forêt pour la glandée"

**Rem.** 1472 (*le suppliant, pour nourrir et appanager ses pourceaulx, a prins du seigneur de Courtenay les hayes et bois d'icelle seigneurie*) ds GD I, 326a ; même ex. ds DU CANGE I, 322b, s.v. *appanagium*. [P. C.]

**APASSER, verbe** (apasser)

[T-L : *apasser* ; GD : *apasser* ; FEW VII, 719b : *\*passare*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - [Sens spatial] *Apasser qqc.*

- [Le sol, ce qui s'y trouve] "Fouler aux pieds" : Ce fut tout par les herbes grandes, Qui n'estoient point *apassées* Ne les voies trop bien hantées (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 61).

- [La mer] "Traverser" : Assés tost apriès sa creation, entend li rois de France que messires Pières de Lusegnon, rois de Cippre et de Jherusalem, devoit venir en Avignon et avoit *apassé* mer. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 79).

**B.** - [Sens temp.] *Apasser le temps/la vie*. "Passer" : Car combien que je ne vous voie et [l. se] je puis oïr nouvelles de vous, c'est ce qui me tient en confort et qui m'aide de *apasser* ceste mortel vie en joie. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 188).

**II.** - Empl. intrans.

- "Faire route" : Hildris, ly roys franchons, à cent mille homme *apasse*, En Aquitaine vint (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 607).

- *Apasser à*. "Faire chemin vers, s'approcher de" : ...Qu'à moy *apasse* La mort d'amer plus que le pas. (MACH., Lays, 1377, 287).

- *Apasser par deça* (la mer, une rivière..). "Traverser" : ...je *apassai* par deça la mer en grant peril (FROISS., Chron. D., p.1400, 848). Nouvelles estoient venues que aucun qui se disoient yestre anemit de mon dit seigneur le duc estoient a grant nombre *apasset* par de cha Muese. (Arch. Nord, 1421, B 10379, f° 48, IGLF).

- *Apasser de qq. part*. "Venir par mer de" : On disoit qu'il avoit plus de six mil chars bien atelés, qui tout estoient *apasset* d'Engleterre. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 199).

**III.** - Empl. pronom. "Avancer (?)": Là vinrent-ilz l'un sur l'autre et commencierent à bouter et à pousser fort et roide de leurs lances et *s'apassoient* et s'apoioint en poussant de leurs poitrines et point ne s'espargnoient (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 52).

- [Dans un contexte métaph.] : Le bon pere est des princes l'outrepasse, Le filz s'*apasse* en vertus pas a pas (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 377).

**REM.** Mot essentiellement picard et wallon. [P. C.]

**APAT, subst. masc.** (apat)

[GD : *apat* ; FEW VII, 462a : *pactum*]

(Synon. de *apatitis*) : Et ne seront faicts ne prins, ladictie tresve durant, auscuns *appatz* sur les peuples, auscunes courses ne prinses de vivres ne autres provisions, les uns sur les autres. (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1467, 72).

**REM.** Deux autres ex. ds GD I, 327a. [P. C.]

**APATHIE, subst. fém.** (apathie)

[GDC : *apathie* ; \*FEW VIII, 13b : *pathos* ; TLF III, 201a-b : *apathie*]

"Insensibilité du sage"

**REM.** R. DE PRESLES (*doncques peult l'en dire convenablement cette parfaite apathie estre a advenir sans aguillon de paour et sans quelconque tristesse*) ds TLF III, 201b. [P. C.]

**APATI, (?)** (apati)

[GD : *apati*]

[Mot fantôme]

**Rem.** L'article de GD I, 327b, est à supprimer ; l. *epatic*, v. *hépatique*. Cf. *apati*.

V. aussi *epatié* [R. M.]

**APATIR, verbe** (apatir)

[GD : *apatir* ; FEW VII, 462a : *pactum*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - [D'une armée en territoire conquis] *Appatir* (une personne, une collectivité). "Imposer une contribution à" : ...car ilz ne povoient labourer leurs terres, ne aler en leurs marchandises, ne riens faire hors des fors, pour la doubtance de ces pillars, non se ilz n'estoient bien acouvenchiez et *apatitis* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 135). ...[les Anglais ne pouvant emporter le butin du pillage de Louviers, le vendent] qant il avoient assamblé des draps, des laines et des biaux jeuiaux a grant fuison, il *apactissoient* les hommes dou pais qui se botoient ens es fors (FROISS., Chron. D., p.1400, 698). ...ils [les Anglais] courent tout le païs, boutent feus, pillent, ro bent, *appatissent* et prennent et prenent prisonniers (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1417, 444). ...et nous prions (...) que les dictes parroisses ilz ne pillent, *appatissent* ou composent ne rançonnent... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1425, 197). [Messire Jehan de Croy, ambassadeur du duc de Bourgogne, au roi de France :] ...voz gens d'armes (...) se vindrent bouter en ses pays et seigneuries (...) et par divers lieux firent pluseurs grans dommages a ses subgetz, comme de violer eglises, enforcier femmes nobles et aultres (...), buttiner et rançonner et *apatir* pays, dont ilz receurent plus de cent mille escus comptans. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 184).

- *Appatir* (un bien). "Exiger une contribution, en échange de la sauvegarde du bien" : Tout est prins et emprisonné, Destroussé, pendu, rançonné, Ou, au mieulx venir, a *pastiz* [l. *apastiz*]. (Concil Basle B., 1434, 104). ...il les est convenu *apatir* et rançonner leurs dictes bestes à XXX florins d'or (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 306).

- P. métaph. : Pourquoi a ses chasteaux basty Amours en terre qui n'est sienne Et les humains cueurs *appasty* En la seigneurie

ancienne ? (MARTIN LE FRANC, *Champion dames D.*, t.1, 1440-1442, 108).

**B.** - *Appatir qqn à qqn.* "Laisser qqn à la discrétion de qqn" : Ainsi furent toutes les femmes de la ville *appaties* a ces vaillans moynes. (C.N.N., c.1456-1467, 217).

**II.** - Empl. pronom. "Se soumettre à une contribution, accepter de payer un tribut" : Adonc, ceulx qui cuidoyent estre tous assurez ou lieu de leur nativité et esperoyent demourer en leur propre heritage, furent forment troubléz et esbahis. Les ungz se departirent pour eviter la paine criminele ; les aultres *s'appatirent* et demourèrent gouvernéz en tutele. (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 261). ...aulcuns dez piétons allont à Noeroy devant Metz pour y bouter le feu, et ardent XV maisons ; touttefois, plusieurs de la dite ville vindrent avant, et *s'apatissent* à VI<sup>c</sup> frans. (AUBRION, *Journal L.*, 1489, 233).

**III.** - Part. passé en empl. adj. *Estre appati à qqn.* "Être soumis à une contribution, à un tribut au profit de qqn" : ...et tous les villaiges d'entour Paris estoient *apatiz* aux Arminaux (Journal bourgeois Paris T., 1429, 248). Et tellement contraindirent yceulx pays, que la plus grand partie des villes estoient toutes *apaties* à eulx et rançonnés à certaine somme d'argent et de fourment pour chascun mois. (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.5, c.1444-1453, 459). En ce tempz les Anglois quy se tenoient au chastel de Folleville emprez Berteul en garnison, environ cent hommes, faisoient moult forte guerre ou pays d'Amiennois [l. d'Amiennois], Corbiois, Santers, aussi entour les villes de Roye et Mondidier et generalement par tout le pays de lobeissance [l. l'obeissance] de leurs adversaires, et telement contraindirent ladite contree environ eulz par leurs courses continueles que la plus grant partye des villages estoient assatis [l. *appatis*] a eulz a certaines sommes de grains et d'argent [l. d'argent] chascun mois, de quoy le povre peuple estoit grandement oppresse [l. oppressé] et tant travaillie [l. travaillé] que fort leur pesoit. (WAVRIN, *Chron. H.*, t.4, p.1471, 308). [P. C.]

#### **APATIS, subst. masc. (apatiz)**

[GD : *apatiz* ; AND : *appati* ; FEW VII, 462a : *pactum*]

**A.** - "Contribution parfois négociée (fixée par un pacte) mais le plus souvent imposée par une armée à une ville ou à un village" : Lequel capitaine eust demandé audit suppliant, pour un *appatiz* durant le terme de trois moiz (...) une grant somme d'escuz d'or (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 64). Et du temps qu'il a esté capitaine (...) il certiffie qu'il n'a eu nulles gaingnes de guerre, nulz *appatiz*... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1425, 176). A Beauvais certes suis venu Pour payer de mon *appatis*, Mieulx me vaulsist estre tenu A Rouen (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 10). ...prendre femmes, filles, gens aagiés et toutes manieres de personnes (...) soubz umbre de rançon et *appatis* (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 256). ...j'ay promis et par ces présentes promès (...) faire faire plaine et entière obéissance au Roy nostresire et à ses officiers, tant en justice, comme aux fais et conservacions des drois royaulx de ses finances, aydes, greniers, tailles, baulx, passages et aultres touchant son demaine ou aultrement, de faire cesser gardes et *apatiz* mises sus en ce qui est de ma puissance, depuis vint ans ençà. (Doc. 1440. In : MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.5, c.1444-1453, 466). ...Gervais de Becque et Michelet de la Tillaye, eulx disans esleus au bailliage d'Amiens deça la rivièrre de Somme, ont assis et imposé de nouvel certaine taille par manière d'*appatis* sur les manans et habitans de la conté de Pontieu, plus grant et plus excessive que l'on ne la faisoit par avant la guerre (ESCOUCHY, *Chron. B.*, t.3, Pièces

justif., 1445, 102). Item, durant cestedicte trêve, ne seront, par les gens de guerre de l'ung des partis sur l'autre de leurs alliéz qui y voudront estre comprins, faictes aucunes prises ou ranchonnement de personnes, de bestes ou aultres biens quelconcques, destoursses, pilleries, logeis, *appatis*, de quelque manière que ce soit (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 282). Lance tes yeulx sur nobles et gentilz, Simples, subtilz, qui par quelque *appatis* D'aulcuns gratis, de leurs pars et pastis Sont tous fuytitz et n'ont vaillant deux raves. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 130).

**Rem.** Ex. de FROISS. ds GD I, 327c.

- *Lettre scellee d'apatiz.* "Lettre qui fixe les contributions à payer" : Et combien que pour vivre en paiz au dessoubz de ceulx qui faisoient la guerre, ilz donnassent et promeissent du leur très largement, en prenant d'yceulx ou de leurs capitaines saufconduits, lettres de garde ou seelleez d'*apatiz*, nientmoins peu ou nient leur en estoit entretenu. (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.5, c.1444-1453, 27).

- *Prendre/lever apatis (sur qqn)* : ...il ne donnera ne souffrera donner par aucuns de ses gens quelxconques sauf conduiz, souffrances ne aucunes seurtez à nulz de noz subgiez, ne prendra ne souffrera prendre par les dictes gens, le bastart de Saint Cyre ne autres de ses dictes gens, vivres, *apatiz* ne rençonemens sur nosdiz subgiez (Doc. Poitou G., t.8, 1431, 10-11). Et au regard des *appatis*, ilz ont acoustumé d'estre levez d'un costé et d'aultre, il en sera fait et ordonné par les conservateurs desdictes trièves (Doc. 1444. In : MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.6, c.1444-1453, 105). ...le fait des *appatiz* que l'en veult lever durant les treves de France et d'Angleterre sera appointié en la maniere qui s'ensuit. (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 196). ...tenoient iceulx gens de guerre pluseurs places, chasteaulx et forteresses dudit conte de Rethel, et couroient et prenoient *apatis* sur les villes voisines d'icellui pais (Trés. Reth. L., t.3, 1459, 395).

- *Tenir en (rente d')apatiz (une ville, un pays...)* : ...et se tenoit au pays de Lymousin du parti des Anglais tenant le pays en *apatiz* (Doc. 1391. In : Mél. H. Dubois, 1993, 484). Sur les marches de Metz, de Luxembourg, de Bar et de Lorraine, se tenoit Henry de la Tour, au lieu de Pierrefort, et tenoit les citez de Tou et de Verdun en rente d'*apatiz*, et tous ses voisins en subjection. (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 243).

**B.** - "Exaction, pillage" : Je ne voy mais ville champestre, Ne manoir, ne beste en pastis. Le bon hommeu n'ose en champ estre, Doubtant l'espee ou l'*apatis*. (MARTIN LE FRANC, *Champion dames I-II*, P., 1440-1442, 106).

**C.** - "Contribution imposée par la royauté à certaines provinces pour l'entretien des gens d'armes" : ...lesdites places furent lors establies de certain nombre de gens d'armes et de trait, la soulede et paiement desquelx fut ordonnée estre prinse, cuillie et levée par fourme d'un aide nommé *appatiz* esdits païs d'Anjou et du Maine (Roi René vie L., 1444, 253).

**D.** - "Gain, profit retiré d'un mauvais coup" : BARRAQUIN. N'y querés ja voz *appatis*, Car il n'y a point de pratique ; Ce n'est que pour ung cry publique Que Pilate commande faire (...). ORILLART. (...) Puis qu'il n'y a ne gaing ne pluc, Les duppes demouront en cruc (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 31). [P. C.]

#### **APATISSEMENT, subst. masc. (apatissement)**

[GD : *apatissement* ; FEW VII, 462a : *pactum*]

**A.** - "Contribution, impôt prélevé en pays ennemi" : Nous voulons (...) que vous mettez sus, assignez et asseez *apatissement* sur les villes (...) et parroisses (...) usurpées et occupées par les

Anglois, (...) ainsi qu'il est acoustumé de faire selon l'estat de la guerre. (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1421, 108). Dit oultre que pour lesdictes entrefaictes et pour plusieurs briefvez d'*appatissement* que la garnison de Vauvillers pour le Roy avoient envoiez en plusieurs villes de la terre de Luxeul (Ecorch. Ch. VII, T., 1444, 306). ...il nous faudra lever de nous-mesmes vivres et finances, tant sur ceulx de nostre obeissance comme sur nos ennemys, le plus raisonnablement que faire se pourra. Et prendrons tribuz et *appatissemens* sur nos adversaires le plus que nous pourrons ; et, sur ceulx de nostre party, ferons aucune cueillette la moindre et la plus douce que faire se pourra (BUEIL, I, 1461-1466, 96).

**Rem.** Doc. 1419 ds GD I, 328a.

**B.** - "Pacte fixant une contribution que l'ennemi impose à un pays en échange de la paix" : Mais ledit capitaine ne fut pas de ce content, et dist audit suppliant que s'il n'avoit ledit nombre de lances, il ne feroit quelque composition ou *appatissement* ausdiz habitans (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 64).

**Rem.** Cf. LA CURNE II, 35. [P. C.]

### APATISSER, verbe (apatisser)

[GD : *apaticer* ; FEW VII, 462a : *pactum*]

**I.** - Empl. trans. *Appatisser* (un pays, une ville...)

**A.** - [D'une armée en territoire conquis] "Soumettre à une contribution, taxer" : Item, tous laboureurs non rendus aux Anglois seront laissiés paisiblement en leurs maisons et souffers labourer et faire leurs labours et nourrectures, sans ce que leurs corps soient molestés, ne leurs biens ou bestaulx prins, ne leurs maisons arses ou destruites, sinon que pour nuire aux Anglois il fust deliberé estre expedient aucunes maisons estre arses ou demolies, et sans ce que nous puissions ou doyons *apaticher* ou mettre à raençon aucunes villes ou gens qui soient en l'aliance de nous ou d'aucuns de nous. (Doc. 1418. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 36, 1875, 316). [Les ennemis] *Appatissoyent* les villaiges tellement que un povre village estoyt [a] appatis a huit ou a dix places (JUV. URS., T. rever., 1433, 57). Et non contens encore de ladite prinse, allèrent courir en la duché de Bretagne, prendre prisonniers, *appatisser* le pays, tuèrent gens et généralement firent tous exploitz acoustumés au fait de guerre. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 61). ...le dit suppliant tenoit ainsi les champs et *appatissoit* nos diz païs (Doc. Poitou G., t.8, 1441, 121). Et ledit Baron, par la permission et souffrance de nostre dit cousin le conte d'Armaignac, a *appatissez* les habitans et subgiez des pays de Rouergue, Quercy, Pierregort et autres (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1445, 128). ...des gens de presque toutes les garnisons de Normandie (...) ont couru ou païs de Bretagne dessusdit, bouté feu en plusieurs et divers lieux, tué et meurdry gens, prins prisonniers, *appaticé*, emmené bestail et tous les biens qu'ilz ont peu trouver (...) et fait aultres maulx innumerables. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1449, 229). Et pour ce faut-il que vous chevauchez sur le payz et que vous monstrez par vives raisons que nostre Roy est plus puissant que n'est le roy du duc Baudouyn. Et ainsi le payz vous obéyra, et le mettrez tributaire au Roy, et le pourrez *appatisser*, et en aurez l'argent et les vivres que voz ennemys en lieuvent. (BUEIL, II, 1461-1466, 83).

**Rem.** FROISS. (ms.), *Ordonn. rois Fr.* V., t.10, 1416, 358 et 1417, 444 et doc. 1445 (*certaines ordonnances par lesquelles une chacune paroisse devoit estre quicte pour estre appatissee a une forteresse*) ds GD. I, 327b.

**B.** - [De brigands] "Rançonner" : ...il i ut une maniere de larons qui *apatichoient* les villez, et prenoient gens prisonniers de tous

estas, et les mestoient à grosses finances. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 302).

**II.** - Empl. pronom. *S'appatisser à/avec* (des gens d'armes). "Accepter de payer une contribution en échange de la sécurité ou de la paix" : ...[les habitants] eussent esté mandez a aler par devers un nommé Aubertin de la Vegeole, cappitaine du chastel et forteresse dudit Senonches, afin qu'ilz se *apatissassent* a lui, ou sinon il leur feroit forte guerre, et les prenoit ses prisonniers. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 63). Et que depuis plusieurs villes et cités se sont aliées ou *apatissées* ou composées avec eulz. (FAUQ., III, 1431-1435, 47). Esquelles choses le povre peuple de tous estas, cuidant y mettre remede, delibera de soy *apaticher* a la garnison plus prouchaine (JUV. URS., Loquar, 1440, 311). ...le dit jour, aucuns dez piétons allont à Noeroy devant Metz pour y bouter le feu, et ardont XV maisons ; touteffois, plusieurs de la ditte ville vindrent avant, et *s'apatissent* à vj<sup>c</sup> frans. (AUBRION, Journal L., 1489, 233). [P. C.]

### APATRIÉ, adj. (apatrié)

[GD : *apatrié* ; FEW VIII, 20b : *patria* ; TLF III, 202b : *apatrié*]

"Qui est fixé dans un pays" : Et, pour perseverer en l'amour que vous y avez [au royaume], il faut faire chose qui soit au bien du royaume et y pourveoir. Vous y avez tous voz peres et vos meres et voz bons parens et le lieu de vostre nativité ; vous y estes *apatriez* naturellement. Et, se voz peres ou meres ou parens sont mors ou partie d'iceulx, si y avez vous voz domicilles et demourances, chascun au sien ou avecq son amy ou en aucun service ou à labourer la terre, chascun selon son estat. Et, pour ce qu'il y a des estrangers, qui bien et loyalment ont servy, ceulx qui sont mariez ou heritez ou veullent faire leur demourance en ce royaume, je les y tiens pour *apatriez* et demourans ou royaume. (BUEIL, II, 1461-1466, 166). [P. C.]

### APAUT, subst. masc. (apaut)

[FEW XXIII, 120b : o.i.]

"Ferme, bail" : ...Janot Mouscorno l'apautour de la fonde dou blé (...) nous rendi l'*apaut* de ladite fonde (Livre remembr. Chypre R.P., 1468-1469, 38). L'*apaut* les IIII cabeles dou vin et la fonde ["marché"] doudit vin de la cittede Famagoste sur Catanio de Negro (Livre remembr. Chypre R.P., 1468-1469, 108).

**REM.** Doc.1468 (Chypre, *l'apaut dou samsarage dou vin apauta à sire Andria Cornar*) ds R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 106, 1990, 58. [P. C.]

### APAUTER, verbe (apauter)

[GD : *apauter* ; FEW XXIII, 120b : o.i.]

Empl. trans. "Donner à ferme, attribuer"

**REM.** Doc. 1468 Chypre, (*nous avons apauté les .IIII. cabelles dou vin et la fonde dou vin de nostre cité de Famagoste*) ds GD I, 328a-b et (*l'apaut dou samsarage dou vin apauta à sire Andria Cornar*) ds R. Arveiller, *Z. rom. Philol.* 106, 1990, 58. [P. C.]

### APAUTEUR, subst. masc. (apauteur)

[GD : *apautor* ; FEW XXIII, 120b : o.i.]

"Celui qui prend à ferme" : ...Janot Mouscorno l'apautour de la fonde dou blé (...) nous rendi l'apaut de ladite fonde (...) o dit *apautour* avons aceté la rendue dou dit apaut (Livre remembr. Chypre R.P., 1468-1469, 38). ...les paies doudit apaut ce doivent

faire lesdis *apautours* chascun mois (Livre remembr. Chypre R.P., 1468-1469, 108). [P. C.]

**APAYER, verbe** (apayer)

[T-L : *apaier* ; GD : *apaier* ; AND : *apaier*<sup>r</sup> ; DÉCT : *apaier* ; FEW VII, 454b : *pacare*]

**I. - Empl. trans.** "Apaiser, calmer qqn/qqc." : Car nes d'un semblant qui m'*apaie* Ne m'as peü. (MACH., Compl., 1340-1377, 248). Aussi veult il, car c'est bien drois, Qu'il prengent en sa court les drois, Teulx comme estoient ordonnez Avant ce qu'il fust oncques nez, Et de leurs gaiges si paieez Qu'il en soient bien *apaiez* (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 515). Mais les mauvais, les faulz, les traitres Juys ne porent de riens estre *appayé* devant ce qu'il [le Christ] leur fut jugiez a mort et delivrez. (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 368). Pas ne suis encor a deux doye De mon fait. Ains me couvient souldre, Car encor suy au blé remouldre, Quy le cuer me fait esmayer Tant que ne le puis *apayer*. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 48). Le deable mist tel descencion en cele cité que touz les hommes s'entrecombatoient. Et donc l'evesque fu apelé a *apaier* le descort [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1040).

- "S'acquitter d'une dette envers qqn" : En tel deu nous trebucha Que pur homme de le paier Ne de Dieu le père *appaier* Ne fu souffisant (Mir. st Val., c.1367, 142).

- "Satisfaire, contenter qqn" : ...s'en la main me sont mis Trente florins pour li paier, Je le pourray bien *apaier*, Tant pour vivres comme pour nage (Mir. fille roy, c.1379, 60).

- "Acquitter qqn d'une obligation envers une autre personne" : Au juif, s'il lui [Dieu] plaist, m'*apaie* Par sa douceur et l'avoir paie. (Mir. march. juif, c.1377, 203).

- "Libérer (sa conscience)" : Pour plus conscience *apaier*, M'entente est de tantost paier Tout ce que devray a la gent (Mir. ste Bauth., c.1376, 93).

- "Absoudre qqn" : Certes laissier me vois cheoir A ses piez pour estre *apaiez* ; Et li [le pape] requerray : "Sire, aiez De moy mercy." (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 37).

**II. - Empl. pronom.**

**A. - "Se réconcilier, faire la paix" :** Et tous les desvoyés vous [Dieu] poés ravoyer ; On ne poet ses pensées mieus k'en vous employer. A vous, et non au siècle, se doit-on *apayer* ; Grascie de repentir bien poés envoyer. (GILLES LE MUISIT, Poésies K., t.2, c.1347-1353, 251).

**B. - S'apayer à qqn.** "Etre satisfait de qqn, s'accorder avec qqn" : Sire, aussi que sui bien paieez Vueil je qu'a moy vous *apaiez*, Et vous pri que par vostre gré Deux moz parle a li en secré (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 271).

**III. - Part. passé en empl. adj.**

- *Apayé de qqc.* "Guéri, soulagé de qqc." : ...Ne je ne sçay comme vous entendez L'oppinion que de ce cas rendez, Ne les raisons dont vous la deffendez Si non que aiez Les maulx d'amours trop petit essaiez Quant si tresbien en estes *appaiez* Que desja sont de voz comptes raiez Et oubliez. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 179).

- "Satisfait de qqc." ( cf.O. Collet, *Bibl. d'Human. et Ren.*63, 2001, 156) : Qui leur donne un denier ou maille, Ilz se tiennent a bien payez, Ilz sont de moult pou *appayez*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 100).

- *Se tenir (bien/mal) apayé de qqc.* "Se considérer (bien/mal) satisfait de" : Car se cent ans vit homs sur terre, Et il peut un amy acquerre, Tenir s'en doit pour *apaies* (Renart contref.

R.L., t.1, 1328-1342, 18). Biaus sire, bien vous en croi Et m'en tieng si *apayé*, Que sachies en bonne foy, M'amour vus aie otroïe, Que tant aves desiree (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 235). ...En hau dois l'ont assis et si bien festyés [l'archevêque] Qu'il se tenoit du tout moult trez bien *apaieit*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 859). Et nulement ne me puisse jeo tenir *apaiee* de ceo qe vous m'avetz envoié, beau douce Sire, mes touz jours est ma male bouche overte pur demander asseez (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 18). ...j'en ferai si bonne garde que Dieus et vous et tous ceulz qui le saront s'en tenront bien *apaies* (MACH., Voir, 1364, 448). ...si ne vous en tenés pas mal *apaiee*, je vous en pri (MACH., Voir, 1364, 572). Et firent les deux freres partir l'eschec si bien que chascun s'en tint a bien a paieez [l. a bien *apaiez*] (ARRAS, c.1392-1393, 113). [R. M.]

**APE, subst.** (ape)

[\*FEW XXV, 14b : *apium*]

"Ache (*Apium graveolens*), plante médicinale diurétique, expectorante, résolutive et tonique" : Après, prenés aluine ou *ape* et racine d'ieble et viez oint et estoupes et triblez tout ensemble (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 400). [R. M.]

**APEINE, subst. fém.** (apeine)

[GD : *appayne* ; \*FEW IX, 114b : *poena*]

"Amende"

**Rem.** Doc. 1458 (Epinal, *les appaynes et amendes*) ds GD I, 352c. [P. C.]

**APELLA, (?)** (apella)

[GD : *apella*]

"Appel"

**Rem.** Mot fantôme. Leçon *Mais moult petit prisie son appel* a ds MACH., *J. R. Beh.*, c.1340, 103. [R. M.]

**APENS, subst. masc.** (apens)

[T-L : *apens* ; GD : *apens* ; FEW VIII, 197a : *pensare*]

*Avoir apens à/en qqc.* "Penser à qqc., y faire attention" : Mais ce [ce nouveau désir] t'est en vouloir venu Qu'onques ne l'avoie sceü, Si n'y avoye nul *appens*, Maiz de bon cuer je m'y consens. Rien que vueilles ne me desplaist (Gris., 1395, 64). [P. C.]

**APENSEMENT, subst. masc.** (apensement)

[T-L : *apensement* ; GD : *apensement* ; AND : *apensement* ; FEW VIII, 197a : *pensare*]

**A. - "Fait de penser, de réfléchir"**

**1.** [En bonne part] "Prudence, réflexion" : Et par la bonte de mon Pere tu cognoistras tout ce que tu auras affaire, a qui tu doyras foy et ceulz qui te devront desplayre, mais que tu te gardes de croire legierement ne d'afermer en ton cuer les rappors sans grans *apensement*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 237). ...quoy que les faiz de ceste seigneurie ne soient comme chascun bon cuer doit desirer, n'a pas esté sans paine, *apensement* et diligence de les remectre de si bas point en l'estat ou nous les voions jusques cy (CHART., Q. inv., 1422, 48).

**2.** [En mauvaise part]

**a)** "Préméditation" : ...la maniere du cas advenu, qui fu fait d'aguet *apensé* et de nuyt, la traïson et *apensement* des delinquans, le crime et force commise en l'eglise d'icelle ville de Rungy (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 239).

**b) Faire qqc.** [de répréhensible] *par apensement*. "Le faire en employant les ressources de l'intelligence calculatrice": Item, les incontins de concupiscences sont plus injustes en tant comme il sont plus couvers et font leurs choses par ageuit et par *apensement*. (ORESME, E.A., c.1370, 384).

**3. "Intention, disposition (surtout négatives)"**: Et Ninius, ly faulx emperere, Qui tant fu plain de vitupere, Vault sus Babilone ostoier Et tout le païs guerroier; Par son malvais *apensement* Mist la cité a dampnement. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 197). Et tantost après icellui Sees de mal *apensement* ou autrement poursuy ledit Herouart dehors sa maison en la rue, tenant une hache en sa main (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1426, 332).

**- De son apensement.** "De sa pleine volonté, après mûre réflexion": A tous ceuls qui ces presentes lettres verront et orront Jehans Baillès, baillis de Portiens, salut. Sachent tuit que par devant Pierre Buchet (...) et Robinet Alart (...) clerck jurez et establis de par haut et puissant damoiseil Jehan de Chastillon, escuier, conte de Portiens, pour nous et en lieu de nous a panre et a recevoir les convenences et les recongnissances en la ditte conté, vint personnellement Robers li Fevres de Chastel en Portiens et recongnut et confessa de son appensent [i. *apensement*], de son gré, volenté et sens contrainte avoir pris pour son evident profist a trecens ou seurens perpetuelment, pour luy, ses hoirs et ses successeurs (...) une piece de terre et bois contenant quatre sextiers semeure ou environ avec telz cous et redevances comme elle puest devoir a autres que as dis gens du dit Hostel, se en aucune chose estoit tenue d'ancieneté (Comté Porcien R., 1346, 151-152).

**4. Avoir apensement de + inf.** "Penser, veiller à": Sy aiés donc *apensement* D'y pourveoir aulcunement Pour abaissier la vilonnie: Trop demeure ors qui ne se nie. (Pastor. B., c.1422-1425, 88). Le quart signe de garison est quant le malade a bon *apensement* et apetit de menger avecques desir de croire bon conseil du sage medecin. (Ovide mor. B., 1466-1467, 393).

**B. - DR. Jour d'apensement.** "Délai accordé pour réfléchir avant de reprendre un procès": ...se aucun demande heritage à aucun de Dijon, le rees aura ses dilacions de XVe en XVe jusques à response, c'est assavoir jour d'avis ou d'apensement, jour de conseil, jour pour absence de conseil. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 145).

**- Demander apensement.** "Demander un délai": ...se aucuns d'aulx [d'eux] et des habitans en la Ville et en la Chastellenie de Chaigni, est adjornez pardevant li Prevost, contre aucune personne qui face demande audit adjourné, et lidiz adjournez demandoit *apensement* à la demande, et à celle journée qui li est donnée de respondre comme appansez, il cognoisse la demande qui li est faite, que il ne doit point d'amende [Éd.: «Si un homme assigné demande et obtient du temps pour consulter sur une demande qui lui est faite en justice et, qu'après le temps qui lui a été accordé, il comparaisse devant le juge et reconnaisse que cette demande est juste, il ne doit pas être condamné à l'amende»] (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1361, 381). [P. C.]

**APENSEEMENT, adv.** (apensément)

[T-L : *apenser (apenseement)*; GD : *apenseement*; FEW VIII, 197a : *pensare*]

**A. - [Avec une idée nég.]** "Sciemment, par calcul, à dessein": ...il estoit venu dire et faire savoir à la ville de Cherebourg coume les Angloiz des compaignes la venoient prendre *apenseement* (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 141). Car quant la nonnain ou autre personne fait et commence tout *apenseement* et par

deliberacion aucun bien pour avoir louange du monde et pour ce que on la tiengne a bonne et non pas pour Dieu, c'est faulse ypocrisie et pechié mortel (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 246). ...le murtre dessus dit fait *apenseement* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 272). ...nous vous disons pour tous, en general, que vous mesmes [Mélusine] lui donnez nom [à la forteresse], car il n'a pas en tous nous ensemble tant de sens qu'il a en vous seulement. Et sachiez que nulz de nous ne s'en mesleroit jamais par dessus vous. Chiers sires, dist Melusigne, vous avez tout *apenseement* gardee ceste response pour moy rigouller. Mais, quoy qu'il en soit, je vous requier que vous m'en vueilliez dire vostre intencion. (ARRAS, c.1392-1393, 47). ...tous subjectz et vassaulx qui *apenseement* machinent contre la santé de leur Roy et souverain seigneur pour le faire mourir en langueur, par convoitise d'avoir sa couronne et seigneurie (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 217). ...toutesvoiez ilz s'entretindrent longue espasse sans eulx adommagier, mais tant y avoit que le seigneur de Moncade fu comme fort eschauffé et hors d'alaine par la paine qu'il avoit enduree et le conte d'Artois, qui tout *apenseement* le laissoit matter, ne s'efforchoit paz du tout, anchois se faindoit attendant son point (Comte Artois S., c.1453-1467, 56). "N'en croiés rien, sire", ce respondi Huon, "car mieux croiroye que Sarrasins le feissent tout *apenceement*, pour nous cuidier d'icy faire partir ad ce que mieux nous puissent avoir a leur avantage". (Saladin C., c.1465-1468, 55).

**B. - [Avec un sens positif ou neutre]**

**1. "Attentivement"**: Si qu'a mon assouagement Escoutay *apenseement* Oiselès qui se debatoient (MACH., D. Aler., a.1349, 394). Et la estoit elle servie de pluseurs escuyers moult gentement, entre lesquelx en y avoit ung qui le servoit de l'escuyelle et le reghardeoit de fois en aultre moult *apenseement*, et tant que en le reghardeant lui ala souvenir de la bonne roynne sa mere (WAUQUELIN, Manequine C.T., a.1448,).

**2. "Prudemment"**: ...et doivent avoir devant eulz autres guieurs qui voisent avant, et doivent avoir autres derriere. Et voisent tout a trait et *apenseement*, ausi comme hommes qui doivent faire assaut. Et se il ne treuvent les anemis, bien soit, et c'est bonne coutume. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 96). Lors se part li Beaus Chevaliers *Apensément* pour aidier Au lyon qui mestier en a. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 300).

**3. "En connaissance de cause"**: Et quant ilz furent levez de table, le roy print par la main le roy de Chipre et luy demanda ou il vouloit aler. - Sire, dist il, je viens tout *apenseement* par devers vous, sy vous prie et requier que vous me vueillez donner vostre fille en mariage. (Apoll. Tyr Z., c.1400-1500, 94). ...et quant l'eure fut venue et approchée de son trespassement, il demanda moult sagement et *apensément* tous ses sacremens, lesquelx il receut très bénignement comme vray catholique et parfaict chrétien (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 33). Et adonc ledit Alixandre moult ordonneement et *apenseement* leur remonstra de point en point. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 11). [P. C.]

**APENSER, verbe** (apenser<sup>1</sup>)

[T-L : *apenser*; GD : *apenser*; AND : *apenser*; FEW VIII, 196b : *pensare*]

**I. - Empl. trans.**

**A. - Apenser qqc.**

**1. Apenser une pensee.** "Concevoir, former une pensée": Ce sont les très douces pensées Selonc l'art d'amours *apensées* (MACH., D. Aler., a.1349, 399). Tu qui seul cognois les

courages Au par dedans et les pensées Ains qu'elles soient *apensées*... (Mir. mère pape, c.1355, 380).

- *Apenser sa pensee à qqc.* "Consacrer sa pensée à qqc." : Seneque raconte autressi Comment Democritus aussi Gitta ses richces, disant Qu'elles lui estoient nuisant Et charge a sa bonne pensee, Qui ne pavoit estre *apensee* A deux choses bien tout ensemble, Dont l'une a l'autre ne ressemble, Et que nulz desprisier ne doit Povreté, car nulz ne pourroit En cestui monde plus povre estre Qu'il estoit povres a son naistre. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 205).

- *Pensee apensee sur qqc.* "Pensée qui se tourne vers, qui se souvient de qqc." : S'en entray en une pensée, Sus le tans passé *apensée*, Ou je pris un courtois deport, Li quels me mena au droit port Pour passer de douleur en joie, Si comme autre fois fait avoie. (MACH., D. Aler., a.1349, 384).

2. *Apenser que.* "Penser que" : Or diray du nouvel chevalier qui ja estoit venuz a l'entree du cavain, lui et sa route. Mais quant il ouy la freinte, il *apensa* tantost que Glaudes retournoit, et prist le couvert de la montaigne et leur lascia le chemin de la forteresse. (ARRAS, c.1392-1393, 20).

3. *Apenser + interr. indir.* "Imaginer" : Ossi eurent cil qui estoient dedens Haimbon, et ne pooient *apenser* ne trop imaginer comment leur dame avoit che aviset ne oset entreprendre. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 145). [L'armée anglaise, à l'aube, constate que les Écossais ont abandonné leurs positions] Si en orent li signeur grant merveille et ne pooient *apenser* que il estoient devenu. (FROISS., Chron. D., p.1400, 146).

B. - *Apenser qqn.* "Conseiller, inspirer qqn" : Mas a considerer la divine escripture Nous trovons plusurs foiz qu'il mirent tres grant cure En mal faire, en mal dire et en grant mal penser, Mas la grace divine les vout si *apenser* Que par contriction et par sainte esperance, Par grant dilectiom et par ferme creance Furent puis ami Dieu (Gir. Ross. H., c.1334, 276).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - *S'apenser.* "Réfléchir" : Bien entendi Berinus ce que son pere lui disoit et la courtoisie qu'il lui promettoit, si *s'apensa* un pou et advisa, et en pensant, il lui souvint de sa marrastre, si ot grant doubte et paour que, se il se rebatoit avecques elle, qu'elle ne le meist a mort par aucun venin ou atouchement (Bérinus, I, c.1350-1370, 33).

B. - *S'apenser qqc.* "Penser qqc., se le dire en soi-même" : Comme doncques je les eusse survu maintenant en celuy estat, et que ceste vision, ce m'*apensay*-je alors, se rapportoit assez aux nouvelles que j'avoye oyes le jour devant, subitement me perçus arriere de nouvel mystère (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 351).

C. - *S'apenser de/à qqc.*

1. "Imaginer, concevoir qqc." : Elle *s'apensa* d'un malice, pour sa mauvaistié et felonnie couvrir, et s'en vint par devers son mary, si lui dist: "Mon chier seigneur, que vous avez mal fait que vostre fils en avez ainsi chacié hors de vostre hostel !" (Bérinus, I, c.1350-1370, 31). Tantost que ce fu fait, le roy Absalon fist venir devant lui tous ses barons, et se *apensa* d'une moult grant traïson pour mieulx couvrir sa fellonnie : "Seigneurs, vous savez bien que princes, roys et empereurs m'ont maint message envoié pour ma fille avoir et demander, maiz je n'ay pas eü conseil jusques a ores du marier..." (Bérinus, I, c.1350-1370, 310). Sy se *apenssa* de une tresgrant malice. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 107).

2. "Réfléchir à qqc." : Tu dois faire oblations, Dire messes et oroisons Et faire amonne et penitance Pour les ames qu'en penne sont. Tu seras tel, comme elles sont ; Remire toy et t'y *apense*.

(DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 194). Croy la [la Raison], et j'octroy qu'on me tonde, (Se de ce qu'elle a dit t'*apens* ;) Se tu jà nul jour t'en repens (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 24).

3. "Chercher à se souvenir de qqc." : Ung triste et malheureux chevalier vint apprés, criant inhumainement par rage de mort, pendant en corde en ung feu horrible par exploit de justice, lequel comme je veisse entrer droit cy et que multitude de petis enfans murtris le sievoient crians vengeance, m'*apensay* de son nom et congneus que c'estoit le mareschal de Rays (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 39).

D. - *S'apenser (de) + inf.* "Concevoir l'idée de, décider de, se proposer de" : Mais en passant il *s'apensa* De ses deux enfans regarder. Ce qu'on ayme il le fault garder. (Vie st Eust. 2 P., c.1400-1450, 205). Le mauvais traître *s'apensa* lors d'aler voir s'ilz dormoient ; mais quant ils sentirent le chevalier approuchier, ilz se leverent et le saluerent (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 201). Le vouloir d'elle point ne comprenoit, dont grant mal elle souffroit. Elle ce voyant et appercevant *s'apensa* de prendre moyen pour luy dire (Nouvelles inéd. L., p.1452, 19). Pour lesquelles plus tost et plus honorablement acomplir se *apensa* venir en la tresnoble court de France, ou tous nobles et chevalereux hommes estoient tres honorez et bien receus, aussi pour avoir cognoissance et l'acointance d'eulz. (LA SALE, J.S., 1456, 144). Mais quant il vist que l'avangarde ne bougoit ou mouvoit et que le grant trait des canons et coulevrines, des ars et des arbelestes des deux esles grandement les dommaigoient, lors *s'apensa* de rompre son propos (LA SALE, J.S., 1456, 217). Luy estant en ceste rage [d'amour], (...) elle *s'apensa* de non plus comparoir, affin encores de luy rengreger et plus accroistre sa maladie. (C.N.N., c.1456-1467, 414). Ainsy fina le penitent Des accidens du temps passé, Ainsy qu'il met en ce patent Par les poins qu'il a confessé, Lesquelz je me suis *apensé* D'escripre en ce livre present (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 703).

E. - *S'apenser + prop. sub.*

1. *S'apenser que*

a) "Estimer que, prendre conscience que" : ...[les ambassadeurs anglais] se *apensèrent* entre yaus que ce seroit grans confors pour leur signeur le roy (...) se il pooient avoir l'acort des Flamens (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 129). Après ceste entree s'aida le malin esperit de ce decepveur d'une seconde cautele, et *s'apensa* que extremité n'aquiert riens sans debat et que la voie moienne a ses adresses a tous chemins. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 119). ...je me *apense* que (...) je voudroye veoir a mon poveoir les honneurs et haulx faiz de cellui tres noble et tres chrestien royaume... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 3). ...lors elle *s'apensa* qu'elle vouloit plus a lesir veoir sa devise et a lui parler, car tant plus elle le regardoit, et tant plus il ly plaisoit (LA SALE, J.S., 1456, 56).

b) "Concevoir l'idée de, décider de, se proposer de" : Lors *s'apensa* comme senee Qu'au filz Dieu se marieroit Et nonne a saint Pierre seroit O dames qui lors y estoient Et moult saintement y vivoient. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 89). Tutevoie je m'*apensay* Qu'outre iroie, si m'avansay (MACH., F. am., c.1361, 186). ...Et puis que l'avons [un biau filz], c'est assez, Dame : cy me sui *apensez* Que plus n'en vueil faire jamais (Mir. st Alexis, 1382, 282). ...[le roi d'Ecosse veut profiter de la déposition du roi Edouard II pour reconquérir ses possessions perdues] Si *s'apensa* que il desfieroit ce jone roi Edouart... (FROISS., Chron. D., p.1400, 110). Toute celle journee fut en pensement ou il les pourroit

musser [les écus] (...) si *s'apensa* qu'il les musseroit en ses puissectes (LA SALE, J.S., 1456, 61).

2. *S'apenser* + interr. indir. "Se demander" : Puis *s'apensa* comment il en pourroit ouvrer pour le mieulx, car il estoit en grant doubtance ou du dire ou du celler, et pour ce: car s'il le dit, il ne scet comment il puist le dommage apaisier, et se il le celle, il ne puet qu'il ne soit d'autrui aperceü, et doncques on avroit bonne occasion de mettre tout le malice sur lui. (Bérinus, I, c.1350-1370, 383). Vous estes vous point *appensé*, Qui estes un homme assensé, Comment vous pourriez avenir A un plus grant estat venir Qu'orendroit n'estes ? (Mir. st Lor., 1380, 138). Si en orent li signeur grant merveille et ne pooient *apenser* que il estoient devenu. (FROISS., Chron. D., p.1400, 146). J'en suis d'accord. Remisse, porte ceste paire. Mais je m'*apense* qu'il veult faire De ceste èaue. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 152). Lors *s'apensa* comment elle mieulz le pourroit faire (LA SALE, J.S., 1456, 65). Toutesfois il *s'apensa* bien que c'estoit, doutant que Madame n'eust cuer souffisant de veoir ses armes, ainsin que ja elle lui avoit dit. (LA SALE, J.S., 1456, 155).

III. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'une personne]

- "Réfléchi" : Mais la dame bien *apensée* Moulst sagement m'araisonna (MACH., J. R. Nav., 1349, 183). Onques puis que le Lion fut empeschié de la mort du Liepart, il ne fut tant *apensé*, ne tant n'eut en soy de soubtiveté comme devant, et pour ce n'entendit pas ce que segnifioient les parolles que le Serpent avoit dites. (Livre bêtes L., c.1450-1500, 134).

- "Intéressé, préoccupé" : ...si fu si *apensé* Qu'il n'estoit chose en fait de guerre Que ne sceust et vouldist enquerre. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 214).

- "Qui agit avec préméditation" : Et si li diz seurement Que la mére Dieu proprement Pour murtrier *apensé* le tient, De quoy respondre li convient. (Mir. ev. arced., c.1341, 135).

- *Apensé à qqc.* "Qui a l'esprit tourné vers qqc." : Car riens n'y trouvoy au fort Qui me peust donner confort D'un desplaisir que j'avoie, Dont volentiers queisse voie De m'en oster la pensee, Ou trop estoie *appensee*. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 8).

- *Apensé à + inf.* "Disposé, enclin à" : Madame Blanche vueil prier Qu'elle reçoive ce traitié, Qui a le cuer sain et haitié, A faire tous biens *apensée*. (JEAN DE CHAVENGES, Le Livre royal, 1345-1348. In : Bibl. Éc. Chartes 62, 1901, 325).

- *Apensé de qqc.* "Au courant, instruit de qqc." : Mais je loe que quant lez dictes gens d'armes aront fait leur envaïe vers leur anemis, que il facent leur instrumens sonner, que il profite pour .II. causes : l'une, que il est avis aus anemis que ce soient grans gens et poissans, et pour ce [s] espouentent il moult et doubtent, et pensent que les gens d'armes soient *appensez* de leur fait, et ne les osent suir, mais s'enfuient. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 97).

. [Avec un subst. à valeur nég.] "Qui a l'esprit tourné vers qqc. (de mal), qui est rempli de qqc." : Sire, volentiers vous diray ; De m'enfance vous compteray. Dès que je eus sept ans passés, Tout devins de mal *apensés*, Menterres et faulx parjureres (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 27). De sy tres grant malice sy *apensee* estoit Que nul qui soit vivant(.) cē il n'aviseroit Que la dame advisa, pour Tristan qu'elle amoit, Et pour ce qu'elle ot mal ailleurs que sur le doit (Tristan Nant. S., c.1350, 364).

- *Estre apensé* + interr. indir. "Savoir, avoir idée de" : LA MÈRE. Sire, ne suis pas *appensée* A quoy il tendent. LE PÈRE. Je vous diray. Il me demandent Nostre fille par mariage (Mir. chan., c.1361, 157).

B. - [D'une chose]

1. [D'un événement]

a) "Prévu" : Car oy l'advenement de luy il s'estoit mis en la dessus ditte ville la prochaine nuyt passee, pour ce que en eulx qui yroient desarmez et sans ordre il peust faire ung desrompement non *appensé*. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 67).

b) "À quoi on est mentalement préparé" : N'y a cellui qui faire voeulle Nulle chose dont Dieu se doeulle. Nous n'avons mort desordonnée, Soubite ne mal *apensée*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 150).

2) [D'une chose abstr.] "Réfléchi, mûri" : Que chevaliers plus de pensee Et constance bien *appensee* Doient estre fors que de corps, Egessippus dit en ses recors Qu'a chevalier plus tost esleu En l'ost des Rommains par droit deu Estoit qui vertueux de meurs Fust que un qui fust fors, roide et durs. (CHR. PIZ., Chem. estude P., 1402-1403, 191).

3. [D'un meurtre] "Prémédité" : Qui a si vilain fait pensé, Com de murtre faire *apensé*, D'un si preudomme ? (Mir. ev. arced., c.1341, 113). ...le cas et maniere du murdre, proposé et *appensé* de longue main (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 268).

4. *À/de fait apensé.* "Avec préméditation, de propos délibéré" : Car il a, de fait *appensé*, Murtri cestui, soyez en fis (Mir. ev. arced., c.1341, 133). ...le dit Migonnet de fait *apensé* avec ses diz complices assailli à armes yceli clerck et sur il gecterent plusieurs cops, dont il fu navrez en plusieurs parties de son corps et mutelez en une de ses mains, par tele maniere que, se il ne se fust deffenduz, le dit Migonnet l'eust tué (Doc. Poitou G., t.3, 1359, 275). Tous lesquelz, veu l'estat et personne dudit prisonnier, la maniere dudit larrecin par lui fait et commis tapineusement et à fait *appensé*, la poursuite dudit larrecin, et ce qu'il a suy routes de gens d'armes, delibereent et furent d'opinion que, pour savoir plus à plain des autres crimes et delis par lui fais et commis, il feust mis à question. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 291). Tous lesquelz, attendu l'estat et personne d'icellui, les denegacions par lui faites, avec les confessions par lui faites, les reiteracions des crimes par lui commis, tant de fait *appensé* comme autrement, et la multiplicacion d'iceulx, mesmement dudit homme jetté et noyé en la riviere, delibereent et furent d'opinion qu'il estoit dignes de souffrir mort, et estre pugniz comme murdrer et larron très-fort, c'est assavoir: trainé et pendu. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 378). ...si son maistre l'oblyoit ou de fait *apensé* le laissoit quelque part... (C.N.N., c.1456-1467, 539). Ung nommé Hacquin Darras qui avoit a tort conceu hayne et malveillance contre le dit Arnoul, suppliant, vint de fait *apensé* et propos deliberé aissilyr icellui Arnoul. (Arch. Nord, 1482, B 1703, f° 53 v°, IGLF).

- *D'aguet/de guet/en aguet apensé.* "Par une agression préméditée" : ...quant plusieurs personnes estoient à faire aucun murtre ou autre crime capital, les dessus dis eschevins ne condempnoient criminelment que l'un des dis malfaiteurs qui le fait advooit, dont plusieurs inconveniens sont ensievvy, advisé est que tutezfois que aucun tel fait sera fait d'aguet *appensé* ou de certain propoz, tous en seront pugni criminelment. (Hist. dr. munic. E., t.1, 1379, 397). Voire si ce estoit en meslée : mes si ce estoit en aguet *appensé*, il seroit pugni tant comme homicide. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 208). Tous lesquieulx, veue l'information faite par ledit Gieffroy Le Goybe, les confessions faites par iceulx Phelipot Le Vachier et Maceot Beauté, et en leur charge, la maniere du cas advenu, qui fu fait d'aguet *appensé* et de nuyt, la traïson et appensement des delinquans (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 239). ...veue le larrecin cy-dessus escript, cogneu avoir fait par icellui prisonnier, de nuyt et aguet *appensé* (Reg. crim. Chât., II,

1389-1392, 259). Et fist exposer tout au long ledit homicide, comment il fut espïé, à quelle heure et à la place où il estoit quant il fut trahy et envoyé querre d'aguet *apensé* luy donnant à entendre que son seigneur et frère le Roy si le mandoit (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 169). Et encores plus luy veul prouver, mon corps contre le syen, que trayttement d'agait *apensé* a cuidier faire murdrir le conte d'Ystrye qui cy est present, car sur les marches et passages entre le Friol et Ystrye avoit envoyet quatre chevalier armés (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 45). Tous lesquelz quatre de guet *apensé* et propos deliberé vindrent assaillir ledit Petit Jehan, qu'ilz trouverent au coing de la rue de Garnelles (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 59).

- *D'aguet et de fait apensé*. "De façon préméditée" : Et quant ledit Jacotin percheut icellui Mahiot, et qu'il vit que aultrement ne pooit eschapper, froidement, à long trait et de longue pensée, jetta ung petit de gaigne devant ledit Mahiot, disant de rechief que fausement et traicteusement il avoit meurdry et occis son parent, d'aguet et de fait *apensé*, sans cause raisonnable, et que sur ceste querelle le combatteroit. (ESCOUCHY, Chron. B., t.2, a.1465, 299).

- *De cause apensée*. "En connaissance de cause" : Car ce fu de cause *apensée* Que j'entray en une pensée D'amours (MACH., D. Aler., a.1349, 246). [P. C.]

**APENSER, verbe** (apenser<sup>2</sup>)

[GD : *apenser*<sup>2</sup> ; FEW XXV, 33b : *appendere*]

"Attacher (un sceau) à qqc."

**REM.** Doc. 1325 (*nous avons fait mettre et apenser en ces presentes lettres le scel du roy*) et 1340 ds GD I, 333b. [P. C.]

**APENSIONNER, verbe** (apensionner)

[GD : *apensionner* ; FEW VIII, 204b : *pensio*]

Empl. trans. "Donner en location (une maison)"

**REM.** Doc. 1495 (*ladite Commanderie a une maison laquele frere Jehan Perrin dernier commandeur apensionna (...) pour .X. livres tournois*) ds GD I, 333b-c. [P. C.]

**APENSIR, verbe** (apensir)

[GD : *apensir* ; \*FEW VIII, 192b : *pensare*]

Empl. trans. "Peser"

**REM.** Gloss. gall.-lat. (*apensir ou peser en balance*) ds GD I, 333c. [P. C.]

**APENSIVE, adj. fém.** (apensive)

[GD : *apensif* ; \*FEW VIII, 197a : *pensare*]

Empl. subst. "Fait de vivre (et de gouverner) selon un certain code moral" : Puis y sont trois autres choses en la dicte teste moult noblez et necessairez. Ce sont *apensive*, retentive et la memoire ; cez .VIII. graces y sont. *Apensive* premierement senefie que prince doit estre apris en bonnes meurs, et en tel maintenir ses subgiz. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 998). [P. C.]

**APERCEVABLE, adj.** (apercevable)

[GDC : *apercevable* ; FEW VIII, 218a : *percipere* ; TLF III, 204a : *apercevable*]

"Qui peut être perçu par les sens ou par l'esprit" : ...et si [la réévaluation de la monnaie] est moins *apercevable* ou sensible à chacun en son endroit, par ce plus supportable, sans peril de rebellion et sans le murmure du peuple. (ORESME, Monnoies W., c.1365, LXVI). Item, il ne pourroit ainsi estre que ce ne fust apparceu meismement en ces choses qui sont opposites, et de tant

sont elles plus sensibles et plus *apercevables* comment elles sont plus prochaines les unes des autres. (ORESME, C.M., c.1377, 428). Advertibilis (...) : *aperchevables* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 9). Perceptible, c'est à dire *apercevable*. (LA HAYE, P. peste, 1426, 220). [P. C.]

**APERCEVABLEMENT, adv.** (apercevement)

[\*FEW VIII, 218a : *percipere*]

"De façon à être perçu" : Advertibiliter (...) : *aperchevement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 10). [P. C.]

**APERCEVABLETÉ, subst. fém.** (apercevement)

[\*FEW VIII, 218a : *percipere*]

"Fait d'être perceptible" : Advertibilitas (...) : *aperchevementés* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 10). [P. C.]

**APERCEVAMMENT, adv.** (apercevement)

[\*FEW VIII, 218a : *percipere*]

"De façon à percevoir" : Advertenter (...) : *apercevement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 9). [P. C.]

**APERCEVANCE, subst. fém.** (apercevement)

[T-L : *aperceance* ; GD : *aperceance* ; GDC : *aperceance* ; AND : *aperceance* ; FEW VIII, 218a : *percipere* ; TLF III, 205a : *aperceance*]

**A.** - "Fait de percevoir par les sens ou par l'intelligence"

**1.** "Fait de remarquer (un état de choses)" : Mais après advint que Fortune, envieuse a si long et grand soulaz de amours, fist douloureux apercevement [var. dolereuse *apercevement*] de la chose et tourna en tristesse et complainte la leesse des deux amans. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 452). Souvent en amours y a trouble, Desespoir ou desir ardent Qui ung coer art en attendant Par trop le hault don de merchy, Ou paour y a comme chy D'*apercevement* qui tout gaste. (Pastor. B., c.1422-1425, 71). Et quant missire Lamer vit son point qu'il peut parler a la royne, il luy dist : "Madame, missire Charles se recommande a vous mille foyz ; voicy une verge, laquelle il vous envoie, et vous prie qu'il ne vous ennuye point de sa demeure." La royne print la verge bien piteusement, mais le moins de semblant qu'elle en pouvoit faire a missire Lamer elle faisoit, de peur d'*apercevement* (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 130).

**2.** "Perception, intelligence de qqc. (parfois en collocation avec *connaissance*)" : SATAN. Bien scai que par l'eaue passa [le pèlerin] Et que dedens on le lava ; Mes tantost com cognoissance Il ot et *apercevement*, Sa lavëure pou pris a Et en l'ordure se bouta. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 25). ...et d'elle nous vient L'*apercevement* et cognoissance, Qu'avons a la divine essence. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 108). En ceste premiere et obscure *apercevement* sont unis toutes sectes, qui toutes ont entendement en gros que Dieu est, maiz toutes ne cognoissent pas qui Dieu est. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 171). Que son père n'eust cognoissance De son fait ou *apercevement* Par aucune voye ou moyen Qu'il tenist foy de crestien, Affin qu'il ne le fist mourir (Vie st Mathurin M.R., 1489, 364).

**3.** "Intelligence (ici en échec)" : Le temps ordonné puis emprez a baillier les hostages et a mettre hors l'ost sanz armes [renouvella] le pleur et la douleur au retour des consulz, en telle maniere que ainz onques se pot l'en onques tenir de meitre les mains en ceulz par cui *apercevement* il se les couvenoit d'illueques partir plus honteusement que il n'y estoient venu (BERS., I, 9, c.1354-1359, 5,6, 9).

#### 4. [D'un animal]

**a)** "Perspicacité" : Chien a grant diligence et grant puissance. Chien a grant vaillance et grant subtilité. Chien a grant legeresce et grant *aperceance*. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 110).

**b)** "Faculté de ressentir (des sentiments)" : ...car la nature de elles [bestes mues] est venue a perfection siques a ce qu'elles ont sens et *aparceance* de tristece et de delectacion. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 49).

#### 5. Loc.

**a)** *Mettre qqn en aperceance de qqc.* "Attirer l'attention de qqn sur qqc." : L'ennemy tout ce me faisoit Par sa traistre decepvance. Sire, mis en *aparceance* M'en avez : droiz est que m'encline A vous par conscience encline (Mir. parr., 1356, 25).

**b)** *Prendre aperceance de qqc.* "Remarquer qqc." : Ja fut moult l'affaire changee, et print fort a muer couleur et contenance, et en telle maniere que damoyselle Felice sa maistresse, devant qui il trenchoit, en print *aparceance*, et lui sembla bien que il estoit tres a mal aise (Guy Warwick, c.1400-1450. In : *Chrestom.* R., 96).

#### B. - [Résultat de la perception]

##### 1. "Façon dont qqc. se présente aux yeux, à l'esprit"

**a)** "Aspect" : Le leu est vne beste rauissante et de cruelle *aperceance* et a le plus de sa vertu es piez en la maniere du leon et quelque chose qu'il empraingne de son pié, il ne le laisse aller et par rage de rapacide quelque beste qu'il treuve il la deuoure et transsit (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 471).

**b)** "Apparence, disposition" : Estoilles senefient haultesce et par eulx sont sceues les *aperceances* des choses a auenir et si donnent ensaingne de conduite et lumiere et par elles est sceue la disposition du temps. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 503).

**2.** (*Avoir aperceance de qqc./de qqn.* "(Avoir un) indice, (un) signe visible, (une) marque de qqc., de qqn" : Si dis pour ma vie tenses Que la marquise estoit m'amie. Mais cela ne li [roy] souffist mie, S'il n'en avoit *aperceance* ; Et convint que en sa presence Je preisse le hardement De li demander plainement Un baisier qu'elle m'y donna (Mir. marq. Gaudine, 1350, 154). Et le semblant faire laira Par lequel puet estre elle ara *Aperceance* Que je n'ay si non desplaisance (CHART., L. Dames, 1416, 206). Car par les meditations et *aperceances* de ça jus ne sceusse atteindre ne comprendre de ton advenement quelque remonstrance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 90). [Les ennemis de la France] y persistent [dans leur hostilité] sans *aparceance* de repentence par le moyen de Obstination, Envie, Haine et Honte mauvaïse (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 154). J'ay traversé champs et briere Et tant de si beaux lieux ay veu Pour brebis paistre, et si n'ay eu D'iceulx pasteurs *aperceance*. C'est une bien grant mescheance. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 119). LE MOUNYER. A ! il y a quelque bellete Ou beste avec ma pouaille. Vien t'en avec moy et me baille La palette de nostre feu. LA MOUNYERE. En avés-vous eu quelque peu D'*aperceance* ? (Gent. moun. T., c.1500, 388).

**C.** - "Propriété d'une chose qui la rend perceptible par les sens ; ce qui est perceptible par les sens" : Car de chascune chose, sa propre operacion c'est sa perfeccion et ceste operacion li est delitable naturellement et sensiblement, se c'est chose qui ait *aparceance*. (ORESME, E.A.C., c.1370, 410). Premièrement il voit plus sagement la substance qui est subgié a toute chose en la quelle la main de l'ouvrier de nature est prouvee, quant il la vest et pare de diverses formes et propriétés de biauté comme de ses propres robes et enforme des cognoissances et *aparceances* de sens [lat.

*perceptibilia*], par quoy elle puet estre miex cogneue et comprise de humain enging. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 160).

- [D'une chose] *Estre sans aperceance*. "Ne pas être aperçu" : Car en si grant multitude et si grant cité plusieurs estranges y pevent estre sans *aparceance*. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 289). [P. C.]

#### APERCEVEMENT, subst. masc. (apercevement)

[T-L : *apercevement* ; GD : *apercevement* ; AND : *aparceivement* ; FEW VIII, 218a : *percipere*]

**A.** - "Fait de percevoir" : Percepicio (...): *aparcevemens* (Aalma R., c.1380, 307). Mais après advint que Fortune, envieuse a si long et grand soulaz de amours, fist doulereux *apercevement* [var. dolereuse *aperceance*] de la chose et tourna en tristesse et complainte la leesce des deux amans. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 452). *Apercevement* : percepicio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 186).

**B.** - "Ce qu'on aperçoit" : [C'est le Monde qui parle] Je n'y voy nul qui s'appareille Fors ne scey quelle coquaille De foulx qui m'estonent la teste De leur crier et de leur feste. (Je) n'y voy autre *apersoyement*. (Moralité 1427 B.B., 1428, 124). [P. C.]

#### APERCEVOIR, verbe (apercevoir)

[T-L : *apercevoir* ; GD : *apercevoir* ; GDC : *apercevoir* ; AND : *aparceivre* ; DÉCT : *apercevoir* ; FEW VIII, 217b : *percipere* ; TLF III, 204b : *apercevoir*]

**I.** - Empl. trans. "Saisir par les sens ou par la pensée"

**A.** - [Idée dominante de perception par les sens]

**1.** [Perception visuelle] *Apercevoir qqn/qqc.*

**a)** "Voir tout à coup, découvrir qqn/qqc. qui apparaît" : Car aussi tost qu'elle nous *aperçut*, Nous salua, et puis biau nous reçut. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 112). ...ill *aperçoit* Sa mere qui la se gisoit Morte et confuse (DESCH., M.M., c.1385-1403, 97). En ceste partie dit l'ystoire que les Sarrasins qui estoient ancrez en la mer, si tost que ils *aperceurent* l'aube du jour, ilz se desancrent et en vindrent tous d'une flote ou port, et prindrent terre. (ARRAS, c.1392-1393, 132). Ceulx du fort furent moult esbahiz quant ilz *aperceurent* dehors tel toilleiz. (ARRAS, c.1392-1393, 287). Ne me fu diverse, n'amere Fortune, ainçois bel me receut, Aussitost qu'elle m'*aperceut*. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 24). Et en un val ou j'avallay *Aperceü* Les dames qu'eu premier veü (CHART., L. Dames, 1416, 208). ...et quant Madame *aperceut* la bonne chiere que le roy lui faisoit, print son espingle et en fist le signal par tant de foiz que Saintré l'*aparceut* et lors lui respondi. (LA SALE, J.S., 1456, 71). MATHATIEL. Mon maistre a payé son offrande : Je l'*aperçoy* ou il revient [Éd. : «je le vois revenir ici»]. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 94). LE JUIF. J'ay esté un peu trop fetart ; J'*aperçoy* le prevost au lieu. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 128).

- [En collocation avec *voir*] : ...en alant en laquelle ville [Aisy], ainsi qu'il furent à demie lieue loings de Veily, et qu'ilz passerent l'eaue, virent et *aperceurent* un homme de village qui aloit devant eulx le chemin qu'il aloyent (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 155). ...et lui qui parle, ensamble ledit Maceot, entrèrent oudit monstier par ledit huys, et illec virent et *aperceurent* lesdiz compaignons qui aloient et venoient par ledit monstier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 237). ...il vit et *aparceut* ou ciel une estoile tout au dessus de l'ostel dudit president (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 187). ...et lesditz bastard et Vuyau se leverent lors debout ou milieu du chemin, affin que ledit Jehan de Harnes les

peult veoir et *appercevoir* ce qu'il fist (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 172).

**b) "Remarquer (un état de choses)"** : Et est possible que, se ou temps passé, aucuns princes et leurs conseillers eüssent *apparceü* et advisé aucunes choses qui y sont contenues et il les eüssent mises a effect, comme il est vraysemblable, leurs dominacions, ou princepz, en eüssent plus duré et en meilleur estat. (ORESME, E.A., c.1370, 99). ...Qu'adès seroit Eaue et nature d'eaue aroit. Chascuns le voit Et *aperçoit* Par le temps yvernage. (MACH., Lays, 1377, 408). ...pour ce que le pole artique vendroit la ou est le pole antarctique par un mouvement si tardif que il n'est encor pas *apparceü*. (ORESME, C.M., c.1377, 96). Plus n'a amys ne nesung parentage. Bien l'*apperço*y dedans mon memento. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 138). Ad ce que puis *appercevoir* Infames sont comme fiens (Sots mal., c.1480, 87). Ilz [des souliers] ne tiennent ne que paniers, Chacun le peult *appercevoir*. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 30).

**c) "Remarquer qqn/qqc. (qui cherche à passer inaperçu)"** : Lors se quaity au mieulx qu'il pot de menus arbrissiaux, de paour que la dame ne l'*apperceust* (ARRAS, c.1392-1393, 6). Et le landemain, par matin, se desloga l'ost. Et fu deffendu que nul ne feust si hardy qui boutast feu en son logeiz ne ailleurs, a celle fin que Sarrasins ne sceussent leur venue ne *apperceussent* aucunement. (ARRAS, c.1392-1393, 227). C'ellë estoit *apperceue* Ou aucunement congneue, Jamais bien, certes, n'auroye. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 92). ...et là vous povés mettre deux cens hommes, sans ce que personne les voye ne *apparço*ye ou sente. Car jamais ne les descouvriront. (BUEIL, I, 1461-1466, 131). Et, pour aller jusques à eulx seurement, noz escarmoucheurs rebouteront les leurs au plus qu'ilz pourront, affin qu'ilz n'*apperçoivent* point ce que nous ferons, ou au moings le moings que faire se pourra. (BUEIL, II, 1461-1466, 199). ...ledit Voyau eut grant paour, pour ce qu'il faisoit cler de lune, et se cacha dessoubz le bout de laditte sentyne, affin qu'on ne le peust *appercevoir* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 173).

- "Voir clair en qqn (malgré les efforts qu'il fait pour cacher ses sentiments)" : Et voy bien que quelconques se boute en tele fole amour que il n'est mie maistre de soy ne de ses manieres, par quoy il couvient qu'il soit *apperceü* (CHR. PIZ., Duc vrais amans F., a.1405, 182).

**d) "Remarquer (une attitude, un sentiment qui transparait)"** : Bien l'*apperço*y a vostre chiere. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 121). ...et aucunes fois on *apparçoit* au visaige d'ung juge l'affection que il a plus a ung que a autre. (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 30).

**e) "Voir clairement (ce qui pouvait rester inaperçu)"** : Et fut ledit Hardi, ainsi acompagné que dessus, mis et assis sur une haulte chaiere mise au dedens et ou mylieu d'une charrete, à ce qu'il feust manifesté, *apperceü* par le populaire d'icelle ville. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 305). J'ay *apperceü* de mes deux yeulx, Ainsi qu'avez peu voir aussi, Le miracle tresglorieux Que Dieu a fait en ce lieu cy. (LA VIGNE, S.M., 1496, 553).

- En partic. "Voir (dans les astres) (des événements futurs)" : Cestui fut expert astrologien, par especial en la theorique des planetes. Aucuns dient que il *aperceut* le venin duquel Daire fut occiz (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 50 r°).

**f) "Voir qqc. de façon imprécise, de loin"** : Ceste commecte (ne) fut *aperceue* en plusieurs lieux et s'apparut assez tost après que l'armée qui estoit devant Paris fut despartie et, j'ay qui parle [je qui parle/j'ay aperceue...], m'en cuide rememorer, car lors estoye avecques le premier president, maistre Mathieu de Nanterre,

demourant. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 158 v°). Or puis je *apparcevoir* d'icy La maison de monsieur mon pere, Ensemble de ma mere aussi, Lesquelz voir maintenant j'espere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 288).

**g) "Percevoir qqc. après un effort d'attention"** : Comme par exemple nous veons en ung miroir ou en ung oeil : se ilz sont chassieux de boue et d'ordure l'oyeil ne puet riens veoir, et ou mirouer on ne puet riens *apparcevoir*. (GERS., Trin., 1402, 153). ...l'enfant commença a crier, lequel avoit esté l'espace de trois heures sans y *apercevoir* vie aulcunement (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 43).

**2. [Perception par d'autres sens] *Apercevoir qqc.***

**a) "Percevoir qqc."** : Ce n'est pas pour ce que telles choses sentent ou *apparçoivent* le son, mais c'est pour la force du mouvement de l'aer qui est feru et meu des corps qui sonent. (ORESME, C.M., c.1377, 470).

**b) "Éprouver qqc."** : Et qui est plus lour et plus bestial que celui qui son office laisse et oublie, a my nuyt se lieve afin que par diligence et legiere soutillece des chiens chasseréz et l'estude des compaignons chevaliers et le service de ses sergens et l'aide de ses garçons et grief de fain et de soif clairement *apparceü*, a grant damage de travail et de biens, de nuyt a autre nuyt preingne batailles as bestes ? (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 99). ...et aucune fois il [le toucher] considere les figures et cognoist la quantité et le pois et *apparçoit* douleur et delices (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 158).

**3. *Apercevoir qqn* + inf. :** Quant les Sarrasins *apperceurent* si grant navire venir vers eulx, si ne scorent que penser (ARRAS, c.1392-1393, 89). Mais quant Gieffroy *apperceut* partir le roy d'Anthioche et l'admiral de Cordes, si fait tirer bonnes voiles amont et s'esquippe après, et tout son navire. (ARRAS, c.1392-1393, 219). En ceste maniere regardoye je Male Voulenté qui ostoit et dechassoit vraye Paix et Justice et Verité, ses bonnes suers, en maintes guises ; quant je ne garde l'eure que je l'*apparceü* muer en figure si tres horrible, si tres hideuse et abhominable a regarder, que je ne la pourroye dire (GERS., Noël, p.1404, 308). Mais, après qu'ilz eurent prins leur proye, ilz s'en retournerent ou chastel de Luc, où j'estoie aux fenestres en les attendant. Si les *apperceuz* venir (BUEIL, I, 1461-1466, 37). Et lors le grant maistre se retourna tout soubdainement et *aperceut* venir lesditz Bourguignons approcher (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 270).

**B. - [Idée dominante d'opération intellectuelle]**

**1. *Apercevoir* (un état de choses)**

**a) "Se rendre compte de qqc., en prendre conscience"** : ...lors est la vertu d'ycelles especes *aperceue* et cogneue (Mir. prev., 1352, 232). Or pues tu bien *apercevoir* Ce qu'il m'avint pour dire voir (MACH., Voir, 1364, 7908). Car nulz ne doit estre tenuz pour sage Qui femme croit se ce n'est sur bon gage. Je l'*aperço*y à ce que deceü En ay esté pour croire le parler De celle qui m'a comme fol tondu Fait longuement en son regart muser (MACH., App., 1377, 641). Car je puis bien *apercevoir* Et si tieng que tu me diz voir. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 298). Filz, vueilles cy *appercevoir* : Tu n'es pas plus fort de Sanson (DESCH., M.M., c.1385-1403, 181). Sy est certain que je ne puis riens congnoistre sans congnoistre nostre Dieu, au moins comme en umbraige, combien que je ne *apparçoive* mie tousjours ceste congnoissance (GERS., Trin., 1402, 159). ...quant vous [le roi] *apparcevés* le mal qui en est venu (...) vous vous devés revenir et revocquer (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 268). ...de quoy ledit de Bourgongne se courrouça fort, quant il *apperceut* l'accord du roy et dudit de Bretagne. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 242). Aulcunement

*apperceue* je n'avoye, Par cy devant, sa grant iniquité Et de cecy rien qui soit ne sçavoie. (LA VIGNE, S.M., 1496, 236).

- *Apercevoir que* : Vous scavés qu'il [le Jouvencel] nous a fort aidés et en toutes nos entreprisnes a esté cause en partie d'en venir à chief. Vous avés veu et assés congneu comment, en toutes nos besongnes, il s'est vaillamment porté, et povés *appercevoir* evidamment qu'il sera ung vaillant homme pour ce mestier. (BUEIL, I, 1461-1466, 97).

- "Discerner les données de qqc." : Et semble ausdis ambassadeurs du Roy, par ce qu'ilz ont peu sentir et *appercevoir*[.] que lesdis seigneurs (...) ont grant desir que toutes choses s'appaisent amiablement (BAYE, II, 1411-1417, 121). Par quoy, s'il advient que aucun entreprenant soit surprins et mys en prison (...) aussi a il meilleur loysir de songier et penser, s'il puet congnoistre ou *appercevoir* l'estat de ses ennemys, contempler et bien adviser le lieu où il est et s'il est prenable ou imprenable, et par quelle manière on en pourra venir au-dessus (BUEIL, I, 1461-1466, 70).

**b) "Concevoir qqc." :** Humble biauté, parfaite, enluminée De toute honneur qu'on puet *apercevoir* (MACH., L. dames, 1377, 104).

- "Considérer, se représenter qqc." : *Apperçoy* ceulx De mariages descendus (DESCH., M.M., c.1385-1403, 311).

**2. *Apercevoir qqc. de qqc.* "Discerner une chose de l'autre" :** En nostre livre nous lison Que Dieu donna sens et savoir A homme pour *appercevoir* Le bien du mal, et fu beau don, Aux oiseaux et aux bestes non. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 109).

**3. *Apercevoir qqn* + attribut de l'obj. "Comprendre, constater que qqn est" + attribut :** Quant Giron apperçoit ce meschief, si fu moult ayrez, car il ne pavoit advenir a Gieffroy fors que un au coup, et voit que il n'en y avoit mais que deux devant lui ; si ot grant paour, car il *apperçoit* Gieffroy de grant puissance et de grant hardement plain. (ARRAS, c.1392-1393, 200). Remond dist au prieur toute sa devocion et comment le lieu lui plaisoit et qu'il s'i vouloit rendre hermite et que l'eglise n'empireroit pas de lui. Et le prieur, qui l'*apperceut* homme de belle part et qui sembloit bien estre homme de grant estat, lui accorda. (ARRAS, c.1392-1393, 273).

#### 4. *Apercevoir que*

**a) "Se rendre compte, découvrir, constater que" :** ...mais a franchise Te conseille, sans couvoitise, Si qu'homs ne puist *apercevoir* Que tu ne faces ton devoir (MACH., C. ami, 1357, 112). ...il ne porront *apercevoir* Que nous les vueillons decevoir (MACH., P. Alex., p.1369, 185). Et chose eslisible et delitable est a chascun sentir et *aparcevoir* que il est et que il vit. (ORESME, E.A., c.1370, 494). Et quant li Escot *aperçurent* que li Englès se logoient en tel manière, il fisent demorer aucuns de leurs gens (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 65). Dame, se vous n'avez *aperceü* Que je vous aim de cuer, sans decevoir, Essaiez le ; si le sarez de voir. (MACH., Rond., 1377, 574). Et a l'approuchier ilz *apperceurent* que c'estoient Sarrasins. (ARRAS, c.1392-1393, 124). Car maintes foiz il a léu Et par effect *apperceü* Que plusieurs maulx, à dire voir, Aviennent bien de mauvaiz air Et de sa force vicieuse (LA HAYE, P. peste, 1426, 159). Dont Sainte Eglise fut joyeuse, car par ce *aparcevoit* evidemment que France avoit bonne volenté (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 217). Ha ! belle cousine, bien *aparcevons* que vraiment vous estes peu joieuse de l'onneur que ce tres vaillant escuier a huy conquis (LA SALE, J.S., 1456, 158). Si [le guet] demanda deux ou trois foys : "Qui est-ce là ?" Et lors les ennemis *appercheurent* bien que c'estoient ceulx que on leur avoit dit et s'efforcèrent de les prendre. (BUEIL, I, 1461-1466, 69).

**b) "Comprendre que" :** ...par ce puez *appercevoir* Que ceulx qui sanz marier naissent A Dieu et au monde desplaisent (DESCH., M.M., c.1385-1403, 278). Et pour ce que elle vit et *apperceut* que dudit sire de Nouvion elle ne pavoit aucune chose avoir ou recouvrer pour la sustentacion et vivre d'elle qui parle et de sondit filz... (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 127). ...car cuer doloireux sent bien et *apparçoit* que se il est yci batus par penitence, il eschevra la mort d'enfer (GERS., Déf., 1400, 243). Et par mon langage *apperceurent* Que pour le sens Et la douceur qu'en elle sens, A estre tout sien me consens (CHART., L. Dames, 1416, 300). Et bien pavoie *appercevoir* à ses parolles qu'il avoit grant fiance en Dieu (BUEIL, I, 1461-1466, 23).

- *Apercevoir à qqc. que.* "Conclure de qqc. que" : ...mais *apercevoir* pavoit on bien a ses habis, a son visaige et a sa maniere triste, qu'il avoit tousjours en memoire la grant injure que faite lui estoit. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 40).

**5. *Apercevoir* + interr. indir. "Se rendre compte, voir, comprendre" :** Et vous puez *aparcevoir*, Se je men, ou se je di voir. (MACH., D. Lyon, 1342, 225). Et que ce [élever l'enfant] me face et fournisse sanz que le conte de Panice N'aultre puist estre *appercevant* Dont venu lui sera l'enfant, Et que la verité en cele. (Gris., 1395, 56). ...tart *apparceue* Ont comment ilz furent deceu (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 250). Si tost comme la cloche sonna, le tournois est desparti en tel maniere que le Chevalier du Papegau ne pot *apercevoir* ne savoir que le tournois est devenus ne ne vit nulles des tentes ne des pavillons. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 67). ...par la quelle lecon ou doctrine ton entendement acquiert science et *apperçoit* qui est a faire et qui est à laisser. (CIB., p.1451, 177). Et se on me dit, "Non obstant ce que tu dits, tu vois et *apperçois* comment Dieu a aydé au roy" (JUV. URS., Verba, 1452, 281). ...et *apperchois* aussy comment eux tous et toutes et chascun selon soy, ont fait de necessité vertu et ployé dessoubz fortune (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 141).

- *Apercevoir* + inf. : Et quant ilz cognurent et *aparçurent* les ennemis estre les plus fors, il fuyrent la mort et ce eslirent et amerent plus que a fuir laidure et vilonnie. (ORESME, E.A., c.1370, 213).

#### II. - Empl. pronom.

**A. - Empl. abs. "Être lucide" :** ...trop je me merveil (...) comment ceulx qui *s'apperçoivent* Ou temporel tant se deçoivent (DESCH., M.M., c.1385-1403, 245).

**B. - *S'apercevoir de qqn.* "Remarquer la présence de qqn" :** Ainsy arguoit Obeissance quant elle se *aparceut* de Charité qui vouloit dire sa cause, et reveremment luy ceda. (GERS., Concept., 1401, 400).

**C. - *S'apercevoir de qqc.* "Remarquer (un état de choses)" :** Car c'est très bon de faire son devoir, Si que l'ame s'en puist *apercevoir*. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 121). Bien savez (...) que pucelle ne sui mie . Se mon seigneur s'en *apperçoit*, Jamais ne m'amera par droit (Mir. femme roy Port., c.1342, 183). Dont je m'en tins pour deceüs, Quant je m'en fu *aperceüs*. (MACH., D. Aler., a.1349, 259). Mais la chose faite pour ignorance, de laquelle quant l'en se *apparçoit* l'en ha tristece, desplaisance et pesance ou repentance, elle est involuntaire. (ORESME, E.A., c.1370, 179). Ton nom et le sien bien brodé En un chapelet bien ouvré, Si que nul ne s'en *apperçoive*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 120). ...et dudit hostel se parti avant jour, afin que ledit Flamant ne se *aperceust* de sesdites robes à lui prinses et emblées. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 169). ...a tel joye le reçoit Qu'a pou qu'on ne s'en *apperçoit*. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 45). Et estoient venu soudainement, ne de ce s'estoit l'en aucunement *aperceue*, pour ce

que lesdictes gens d'armes avoient fait grant chemin en moult petit de temps. (BAYE, II, 1411-1417, 266). ...et si levoit on l'argent, et estoit exposé en boursses particulieres et non mie au prouffit de vostre seignorie [du roi] ne de la chose publique, et au moins ne s'en *aparcevoit* on point (JUV. URS., Loquar, 1440, 321). Je les voudroie avoir maintenant, mais que en coffre ou en sacz les me faites apporter, que nul ne s'en puisse *aparcevoir*. (LA SALE, J.S., 1456, 291). Il me semble que, quant nous nous yrons mettre ou fumer, qu'il sera bon que je y aille avec une lyme sourde, qui soit emmanchée de plomb, pour sayer ceste barrière. De cire la ressouldray : puis recouvrerai la cire de terre tellement que nul ne s'en *aparcevra*. (BUEIL, I, 1461-1466, 131). Lardez sans s'en *aparcevoir*, Les lardeurs font bien leur devoir (Copp. lard., a.1488, 172). ...et lui feiz son partement pour soy retirer à Romme, pour les envies que aucuns du Daulphiné orent contre lui, qui plusieurs foiz faillirent à le tuer et le firent partir des Celestins de Lion et chacun pensoit qu'il eust pris medicine laxative et fut oultre les mons, avant que nul s'en *aperceust*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 162 v°). ...mais qu'il ne s'en souciast point et qu'il luy feroit avaller sans ce qu'il s'en *aperceut*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 192).

#### D. - *S'apercevoir que*

1. "Remarquer que" : Ma cousine en ombre de moy Fis couchier avecques le roy, Pour ce qu'il ne s'*aperceust* Que mon pucelage n'eust. (Mir. femme roy Port., c.1342, 191). Et il passe le pont et vint dedens, et vint descendre ou lieu ou il avoit acoustumé de descendre, avant ce qu'il se *aperceust* qu'il eust perdu sa forteresse. (ARRAS, c.1392-1393, 204). Beauvais est une des belles et principales frontieres, maiz je ne me *aparceuz* oncques que vous y employssiez [le roi] ung blanc (JUV. URS., Loquar, 1440, 420).

2. "Comprendre que" : ...[le roi d'Angleterre] se *apercevoit* bien que il [le duc de Brabant] se aparilloit froidement (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 141). Après ce que la place fut vuydee, le roy, qui s'en *aperçoit* bien que joster luy convient, met son escu devant son piz et print son glaive, et le chevalier aussi. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 7).

#### III. - Part. prés. en empl. adj. ou subst.

##### A. - Empl. adj.

1. "Intelligent, sagace" : Le roy Clodoveus de France, qui preudoms et *apercevans* estoit, tantost qu'il vit le levrier, si connut que ce estoit celui que le roy Apollo de Lionois avoit mené a sa court, si en fu moult merveilliez. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 109). Apis, le filz Foroneüs, Fu en Egipte cogneüs A sages et *apercevans* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 281). Ovide, le maistre d'aimer (...), Se senty plus *aperchevant* Quant il eust leu ses biaux dictiers [de Sapho] Dont aprint aler plus avant Parmy les amoureux sentiers. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 161).

- "Prudent, sur ses gardes" : Et, quant l'un le fier, il court sus a celuy, et, quant l'autre le fier, il laisse celuy et court a l'autre, et ainsi le peut ferir chascun tant de fois comme il veult, mais qu'ilz soient bien *apercevanz* et ne s'esbahissent pas, mais un homme tout seul je ne le li conseille mie, quar il l'auroit tost afole ou mort. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 87).

2. [D'un animal] "Habile" : [L'épervier] Prengne bien l'aloë a l'estuerse Quant un autre l'aura estuerse, Soit hardi, tost *apercevant* Pour prendre corneille et faisant. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 451).

B. - Empl. subst. "Celui qui remarque (un état de choses)" : A ceste heure ilz n'en parlerent plus emsemble de paour de

*apercevant* et se leverent de la ou ilz estoient, car il estoit ja tart (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 74).

#### IV. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'une pers.] "Prudent, avisé" : ...car nous ne fumes pas bien *aperceue* en ce qui touchoit le fait de la guerre en nous embatant folement en lieux perilleux (BERS., I, 9, c.1354-1359, 9.11, 16).

B. - [D'une chose] "Dévoilé, connu" : JHESUS. (...) Et, par voz langues genglerresses, Direz : "En la vigne m'en vois Et besoigner comme je dois". Mais vous n'y allez ne venez Ne point de la loy ne tenez, Ains repugnez toute saison A verité et a raison : Vostre fait m'est tout *aperceue*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 225). [P. C.]

#### APERCHER, verbe (apercher)

[GDC : *apercher* ; FEW VIII, 281a : *pertica*]

Empl. trans. *Apercher* (un oiseau). "Remarquer l'endroit où un oiseau niche" : La seconde maniere de l'*aperchier* [le faucon] est que, quant il fait bien cler de lune et l'en veut savoir au costé d'un bois ou il a grant abri, l'en doit aler au lonc de l'ouree du bois, par dedens le bois, et doit l'en regarder es arbres qui sont a l'eur du bois se on verra le faucon a sa perche. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 271). [P. C.]

#### APERÇUEMENT, adv. (aperçueusement)

[\*FEW VIII, 217b : *percipere*]

"Visiblement" : La quarte consideracion est que nous experimentons les vices de l'omme se monstrent tres *aperceueusement* par dehors ou visaige ou es contenances, comme orgueil, ire, luxure, paour, fierté. (GERS., Concept., 1401, 425). [P. C.]

#### APERDRE, verbe (aperdre)

[GD : *aperdre* ; FEW VIII, 224a : *perdere*]

Empl. trans. "Perdre" : Item je leur ay promis [aux écuyers], promet et jure et leur faire bonne compaignie et ne lez leissier nullement se non que ce fusse par cas de mort ou aucune grande enfermeté leur sorvenoit a l'alent en laquelle je en eusse *aperdie* mon voyage. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 16).

REM. L'éd. La Grange, porte *en eusse aperdu* ds GD I, 335c. [P. C.]

#### APERER, verbe (apérer)

[GD : *aperer* ; FEW XXV, 5b : *aperire*]

Empl. pronom. "S'ouvrir"

REM. SAINT-GELAIS (ms., *Et peult estre que cependant les undes S'apereront en leurs roches parfondes*) ds GD I, 335c. [P. C.]

#### APERIR, verbe (apérir)

[GD : *aperir* ; FEW XXV, 5b : *aperire*]

Empl. trans. "Ouvrir" : Et, quant amont vint la nouvelle Qu'elle estoit la jus a la porte, E vous ["Voici"] errant qui les clés porte Qui deffrume tost et *apiert*. Et si trestot c'on ot ouvert, Il entrerent ens erramment (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 150). [Ou est-ce l'adv. *apert* coordonné à *tost* ?] [P. C.]

#### APÉRITIF, adj. (apéritif)

[AND : *aperitif* ; FEW XXV, 5b : *aperire*]

"Qui ouvre, qui facilite le mouvement des humeurs, de la matière" : ...mais en temps de interpolacion on doit ainsi ouvrir : que la matiere soit digeree en partie par choses ingrossatives pour la matiere antecedente, qu'elle ne flue au lieu et en partie par choses diuretiques et *aperitives* pour la matiere conjointe en telle maniere

qu'elles excèdent en chaleur (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9). [D. J.]

**APERT, adj.** (apert<sup>1</sup>)

[T-L : *apert* ; GD : *apert* ; AND : *apert*<sup>1</sup> ; DÉCT : *apert*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 5a : *aperire* ; TLF III, 208a : *apert*]

**I. - Adj.** [Idée d'ouverture et, au fig., d'évidence]

**A. - Au propre rare.** "Ouvert, découvert"

1. [D'un lieu] : Emprez cestes choses, totez la bataille a esté tournée contre une cité apelee Medulle, et fu une grant piece la victoyre douteuse, car la cité estoit seurement fremee de fortrecez et tres bien establee, et les tentes des Romains estoient en lieux plains et *appers*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 33.4, 57). Voies y a : li une est torte, Mais sieur vodrai la plus forte Et plus *aperte*. (FROISS., Espin. amour. F., c.1369, 111). ...dictes qui vous a si duit (...) Qui aviez sa santé [l. sante] *apperte* [du souverain bien] Et la grant voie découverte ? (DESCH., M.M., c.1385-1403, 236).

2. [D'une partie du corps] "Découvert" : Et at ferut Charlez emmy le pis, ou il estoit *apiéz*, sy qu'il l'at abatut et navreit. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 28).

**Rem.** La chute du -r à la finale est signalée comme un phénomène wallon par l'éd., p. CIII/52

**B. - Au fig.**

1. [D'une chose abstr.] "Manifeste, évident, visible" : Elas ! de ruses trop *appertes* Me debat, quant je n'i voy goute (Mir. emp. Julien, 1351, 223). Sire, les folz ont en despit Les choses qui sont (...) Et s'efforcent moult d'avoir celles Qui ne sont pas, ainsi com s'elles Fussent choses vraies *appertes*, Ce que ne sont pas. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 254). Et nul ne diroit que celui eüst felicité qui vit en telle misere, se il ne vouloit soustenir son opinion en protermant ["protester" v. *protervier*] contre verité *apperte*. (ORESME, E.A., c.1370, 112). Et semblablement yre qui est occulte et couverte, est plus grieve a porter que celle qui est *apperte*, si comme il fu dit ou .XXIe. chapitre du quart. (ORESME, E.A.C., c.1370, 491). ...ce sont miracles *apertes* Que Musique fait. C'est voir, certes. (MACH., Prol., c.1377, 10). ...ce fu chose *apperte* Que la terre fu découverte. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 142). Ce fu dommages et grant perte, Et a Achillés honte *aperte* (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 127). Pirrus, pour le dueil de sa perte Et la desconfiture *apperte*, Laisa Ytalle et s'en ala, Ne onques puis ne tourna la. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 207). Et bien pouez par parolles *appertes* En dire assez (CHART., D. Fort., 1412-1413, 179). ...car il doubtoit que ce ne fust pas seure chose a lui de honorer la deïté celestienne par *apperte* liberalité. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 25). ...il se veult Dieu ou son fils dire, Qui est blasphemé tout *appert* (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 182). ...Dieu (...) les avoit en singuliere estime [les enfants d'Israël] que en XL ans qu'ilz furent aux desers ne trouvassent plusieurs experiences bonnes et honestes, actendu la doctrine de leur pasteur et chef Moïse, c'est assavoir en herbes et pierres de singulieres proprietés *appertes* et occultes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 25 r°). Ne les larmes de vingt ne de cent ans Ne tariront qu'encor ne soient sentans Les povres gens la doleance *apperte* Qui s'ensuivra par ceste amere perte (LA VIGNE, V.N., p.1495, 316).

- En partic.

• *Grace aperte*. "Grâce plénière" : Et je li feray pour t'amour Graces *appertes*. (Mir. par., 1356, 59).

• *Paix aperte*. "Paix véritable, franche" : Ne peut doncques nulle paix estre vraye, *appert*, que de semblable à semblable (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 383).

• *Raison aperte*. "Raison évidente" : De mon damage et de ma perte Avés oÿ raison *apperte*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 111). Certes, et j'ay raison *apperte*, Car recouvrer ne puis la perte (Mir. fille roy, c.1379, 26). Si, par ta deposition, Aulcun a deshonneur ou perte, Ne quiert point de position Contraire a la raison *aperte* (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 65).

- [D'une douleur] "Intense" : Las ! que feray ? au cuer *apperte* Douleur en ay. (Mir. Theod., 1357, 89).

- Loc. *C'est chose aperte (que)*. "C'est une évidence (que)" : Or est Bonneürtez couverte Dou mantel, et est chose *aperte (que)* : Or est Bonneürtez couverte Dou mantel, et est chose *aperte* Que par dessous tous biens enclot. (MACH., J. R. Nav., 1349, 280). Prie Dieu qu'il ait de mon ame Mercy, car le corps va a perte ; Tu vois bien que c'est chose *apperte*. Jamais cy ne retourneray. (Mir. enf. ress., 1353, 40). Chascuns le voit, ch'est chose *aperte* (MACH., P. Alex., p.1369, 158).

2. [D'une pers.] *Prendre qqn apert*. "Prendre qqn à découvert, en flagrant délit" : Erodotes encore raconte Que la femme n'a point de honte, Pour son grant delit achever, De sa robe prandre et lever En quelque lieu, en quelque place, Tant que aucuns sa volonté face ; Et s'elle y estoit prinse *apperte*, Mais qu'elle soit tost recouverte, Tant se scet de sa langue aidier Qu'elle ara droit par son plaidier Encontre celui qui l'accuse. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 99).

- [D'un visage] "Ouvert, franc" : Quant le preudomme se oy saluer, il dreça son viaire qu'il avoit plantureux et *appert* et regarde le roy (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 127).

- *De coeur apert*. "Sincèrement, à coeur ouvert" : Et se le bleu chevalier l'aimme et sert Et a servi tous jours de coer *appert*, Saciés, amis, que son temps pas ne pert (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 168).

**II. - Empl. adv.** *En apert*

**A. - "Au grand jour, à découvert"** : Je le mordrai repostement Et li ferai empeschement. (Quar) s'a li sentir me faisoie Et en *apert* (je) le mordoie, Assez tost de son pie [l. pié] ferre [l. ferré] En mon visaige aroit donne [l. donné]. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 271). ...mais pour certain la mention de si puissant roy et de si grant duc comme fu Alixandre appelle et provoque mes pensees a produire en *appert* ce dont moult de foys elles ont [taiblement] aprochié mon courage (BERS., I, 9, c.1354-1359, 17.2, 30). ...et, après ce que li Hernicien orent esté de tout vaincu et souzmis, li Eque tout en *appert* sans dissimulacion de conseil publique s'estoient tourné devers les ennemis (BERS., I, 9, c.1354-1359, 45.6, 85). Non pas, sire, que vous ne donnez, mais sire donnez par sens et par mesure ; et se aucuns sont trop grans demandeurs en *appert* ou autrement, usez, sire d'un proverbe commun : A bon demandeur, Bon escondisseur. (GERS., Noël, p.1404, 312). ...au regard de l'equalité et grandeur du cas ; c'est assavoir de l'enormité d'icelui, de la fourme de le faire comme reboutement, d'aguet ou en *appert* (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 310). Ton erreur est fondé sur ignorance. Car tu cuidez que celui seul fait l'offence a Dieu qui comme en *appert* fait l'excecution de pechié. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 52). Les ypocrites sont en requoy moult mauvais, mais, en *appert* et devant les gens, ilz se monstrent a merveilles bons. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 150).

- [P. oppos. avec *en couvert/secret*] : ...s'onques je vous servy Ou fis riens qui vous fust a gré, Soit en *appert* ou en secret (Mir. prev., 1352, 254). ...que nuls detaillieres, detailleresse, cauceteres ne caucheteresse vendans draps à detail en ceste ville et taille d'icelle, uns ne autres, quelz que il soit, ne soit si hardis qui,

depuis maintenant en avant, acathe ne face acater par lui ne par autrui, en *appert* ne en couvert, nuls draps enthirs ne piece de draps qui soient coppé, que anchois que il les revengnent, il les methent en plois de coutelure (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1384, 25). Que nuls estraingnier, quelz que il soit, ne soit si hardis que depuis maintenant en avant voist, en *appert* ne en couvert, depuis l'eure de la cloque de wigneron sonnee parmi ceste ville, dessi a lendemain qu'il sera biel cler jour et que le cloque au jour sera sonnee (Arch. Lille, 1388, BB 1, n° 373, f° 2, IGLF). Par prosperités, par douceurs, Par adversitéz, par douleurs, Ou en *apert* ou en couvert. (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 64). ...promectant que dores en avant ne feroit à son frère le duc de Bourgongne, en ceste querelle, confort ne aide contre le Roy son souverain seigneur, en *apper* ne en couvert. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 12-13).

**B.** - [Avec des verbes comme *montrer, voir, dire...*] "De manière claire, manifeste, explicite" : Car on voit (...) Que qui plus en a, plus en pert. Si que je te moustre en *appert* Que Fortune n'a riens seür, Felicité ne boneür. (MACH., R. Fort., c.1341, 90). D'un rude couart mal apris Fais un sage et venir a pris, Et si le fais cointe et appert - Chascuns le voit tout en *apert*. (MACH., F. am., c.1361, 207). Et ma dame, qui ne vodroit (...) Que toutes choses apoint faire, Me respondi tout en *appert* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 206). Ains lui cognoist tout en *appert* Que, si Hector est fort, il lui pert, Car son semblent ne lui ment pas. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 90). Mon cuer ce que plus chier a, pert Et on le voit tout en *appert* - Combien qu'il soit sage et appert. (CHART., L. Dames, 1416, 232). ...les Cartageniens furent conseilliez par Hannibal meismes de requerre paix, leur disant tout en *appert* que a leur sauvacion il ne veoit nul aultre remede. (LA SALE, Sale D., 1451, 107). ...affin qu'il soit enregistré et en *apert* congneu et déclaré, il fut tel. (C.N.N., c.1456-1467, 163). [P. C.]

### APERT, adj. (apert<sup>2</sup>)

[T-L : *apert* ; GD : *apert* ; AND : *expert* ; DÉCT : apert<sup>2</sup> ; FEW III, 309b : *expertus* ; FEW XXV, 5a : *aperire* ; TLF III, 208a : *apert*]

**I.** - Adj. [Idée de qualité, de capacité, de savoir-faire]

**A.** - [Qualités phys.]

**1.** "Agile, vif" : Mais, tout avant, le roy parla a Galopin et lui dist: "Beaux amiz, vous veez bien, et savoir le pouez, que il vous convient mourir, et nonpourquant assez legierement vous pouez garantir, et se vous voulez demourer en mon service, je feray tant a Achars qu'il vous pardonnera son maltalent, et serez respité de villaine mort, car j'ay entendu que vous estes vistes et *apert...*" (Bérinus, I, c.1350-1370, 342). Dieu vous doint bon jour, sire Aubert. Pieça ne vous vy si *appert* Com vous voy ore. (Mir. chan., c.1361, 147). Qui est ce valleton ? Par foy, Il a un gracieux visage, Et si est *appert* de son aage. Qui est il filz ? (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 78). Et menons avec nous Thibert ; Il est assez fort et *appert* ; Il conduira nostre tresor (Mir. Berthe, c.1373, 212). ...messire J. de Montagu, chevalier et grant maistre d'ostel du Roy nostre Sire (...) homme de basse corpulence, maigre à peu de barbe, legier et *apert* (BAYE, I, 1400-1410, 291). Dieux ! Madame naguieres ne se pouoit aider ne soutenir, et de present est si *aperte* ! (Nouvelles inéd. L., p.1452, 29). Le geant rehauça l'espee et en cuida encoires ferir Jason, mais Jason, qui estoit legier et *appert*, sailly de costé, et le coup de son ennemy chut en terre (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 143).

- "Rapide" : Par foy, dist Gieffroy, veez cy *appert* messagier, je me donne merveille que ce puet estre (ARRAS, c.1392-1393, 299). Prenez trois de noz chevaliers, Des plus *appers* et plus legiers Qui en facent la diligence. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 364). Je seray oure plus *apert* Qu'ung lyevrier. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 64).

- *Mal appert*. "Lourdaud" : Retourne toy ça, mal *appert* : Tien ceste empainte. (Mir. parr., 1356, 29).

**2.** "Empressé, prompt" : Lors s'aprocharent les autres dames pour les chevaliers saluer, et Liesse qui fu davant car elle estoit la plus *aperte* la ou elle trouvoit plaisir. (Cardenois C., c.1380-1400, 184).

- *Apert de/à* + inf. "Empressé, prompt à" : Or alez et soiez *appers* De revenir. (Mir. fille roy, c.1379, 49). Si recorde en son coeur la paine qu'a soufferte : Sueur, froideur, chaleur, faim, soif, sans sa desserte, Pour humaine nature qui tant estoit deserte, Affin que d'obeir a Dieu fust plus *aperte*. (Livre Rossignol. N., c.1400-1420, 63). On doit estre *appert* De servir pour tant ; Qui bon maistre sert Bon loz en attend. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 168). Justice suis, a faire droit *aperte*, Qui a chascun rens selon son merite, Les bons eslieve, les mauvais desherite (BAUDE, Dictz moraux S., p.1450, 117).

**3.** "Alerte, vif" : Avoit le corps par mesure pourtret, Gent, joint, joli, juene, gentil, grasset, Lonc, droit, faitis, cointe, *apert* et graillet. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 71). Et ses corps fu gens, joins, gentils, et lons, Et plus *apers* que nuls esmerillons. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 104). Gens corps, cointe, *apert* et faitis (MACH., Bal., 1377, 559).

**4.** [D'un animal] "Rapide, fort, agile" : Et la tierce manere si est : a prendre un petit chien qe soit *apert* et ose entrer les pertuz, et ne finera tantqe il eit le renard tant chacee a mont et a val en cele court q'il soit enanglez. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 104). ...chevaliers et escuiers qui avanchier se vouloient et qui desiroient et demandoient les armes, monterent uneffois aux chevaulx, sus leurs meilleurs et plus *appers* que ilz avoient et les mieulx gouvrenez (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 94). Et atant [Garnier] se part par une faulse poterne, monte sur un *appert* coursier, et prent le couvert des fossez (ARRAS, c.1392-1393, 206). Pegasus li chevaulx *appers* Chevaucha par l'air en volant, Et Andromeda en alant Il delivra de la belue, Si lui a a force tolué (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 165). Mieux luy vaulsist estre montee Sus le poullain d'ung bon bergier, Remouvant, *appert* et legier Que sus caronne morfondue. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 625).

- [D'un animal à qui on prête des qualités humaines de bravoure, de vaillance] : ...en France est toute nottoire [l'histoire d'un lévrier qui démasque l'assassin de son maître et le vainc en duel judiciaire], Par laquelle bien nous appert Que chiens sont hardi et *appert* Et qu'il ont prouesce et vaillance Et sont de grant recongnissance Especialment envers ceaulx Qui bien leur font (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 301).

**B.** - [Qualités à la fois phys. et morales, requises surtout dans la chevalerie et le métier des armes] "Courageux, brave" : Ly dis messires Ernus fut petis, mais ilh estoit tenus pour le plus *apier* et le plus hardy chevalier qui fuist en la partie de cheaz d'Awans. (HEMRICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 384). Ensi donquez, comme petit a petit li dis Seycus esmeust les principauz de la cité a rebeller contre son pere, et lui avecquez les plus *appers* juvenceaus des Gabins alast de jour en jour courre et prendre praye par dessus les Romains, a la parfin... (BERS., I, 1, c.1354-1359, 54.2, 89). Par Mahon, dist il au roy Bradimont de Tarse, ces

crestiens qui sont venus de France sont durs et *appertes* gens d'armes. Se ilz durent guerres, ilz nous porteront grant dommage. (ARRAS, c.1392-1393, 133). Et prisent chis saingnors en leur rotte VI de leurs melheurs et plus *apiers* compaignons, qui alont brisier par derier on pailhoul d'unne des boveriez, al plus pres del tour (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 48). Et pooient estre environ trois mille armeures de fier, chevaliers et esquiers montés sus bons ronchins et bons coursiers, et vint mille hommes d'aultres gens armés a lor gisse, *appers* et hardis, montés sus petites hagenees qui ne sont ne loiiés ne estrilliés, mais les envoie on tantost peestre c'on est descendu, en prees ou en bruieres. (FROISS., Chron. D., p.1400, 127). ...sesse chevaliers tous jones, hardis et *appers*, et en grant volenté de euls desfendre (FROISS., Chron. D., p.1400, 276). Et furent ordonné .CC. lances de coureurs pour descouvrir le pais, tous *appers* chevaliers et esquiers (FROISS., Chron. D., p.1400, 378). ...en armes ne sont parceux, Mais fors, adurcis et *appers*, Malicieux en toutes pars (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 23). ...un noble escuier du pays de Bourgogne (...) *appert* homme, hardi et de grant vassellage en fait d'armes (Bouciquaut L., 1406-1409, 136). Et lui retourné, prinst conclusion avec ceulx de sa compaignie, c'est assavoir les plus experts et *apers*, de ce qu'il estoit de faire. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 421).

**C.** - [Qualités intellectuelles] "Avisé, subtil ; malin" : En sa voye encontra Thiebert Qui tant fust subtil et *appert*, Qui lui dist : "Foy que me devez ! Sire Ysengrin, et ou allez ?..." (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 36). ...fisicienne soutive, Sage, *aperte* et confortative (MACH., R. Fort., c.1341, 58). D'engin si vive et si *aperte*, Que nuls ne le porroit despondre (MACH., J. R. Nav., 1349, 180).

**D.** - [Qualités morales] "Sage" : Et quant elle vit mon message Elle, com bonne, *aperte* et sage, Moul longuement ne musa mie (MACH., Voir, 1364, 721). Plus de chevaliers et de clers Larges, vaillans, saiges, *appers* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 317). Mon cuer ce que plus chier a, pert Et on le voit tout en *appert* - Combien qu'il soit sage et *appert*. (CHART., L. Dames, 1416, 232). O homme, combien qu'*apert* soys, En ta chair quiers tout ton beau, Je m'esbaÿs que n'apperçois Que brief seras mis au tombeau (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 59).

**E.** - [Qualités sociales] "Courtois, civil" : Ces riches femmes en lour estaige Voient tant sovent en visaige Ces juenes hons bealx et gentilz, Courtois, *appers*, de grant coraige (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 153). L'ung est rude, li autre *appert* (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 224). Piquus fu rois de Laurente, Et si de façon si gente, Si biaux, si cointes, si jolis, Si gens, si *apers*, si polis Et pleins de si tres bon affaire Com Nature le savoit faire (MACH., Voir, 1364, 6677). Et pour estre gais et jolis, Gens, joins, *apers*, cointes, polis. (MACH., Prol., c.1377, 7).

**F.** - [Savoir-faire dans tel ou tel domaine]

- "Habile" : Agnesot, moult es ore *apperte*. Comment va ? Dy. (Mir. enf. res., 1353, 25). SECOND DYABLE. Sathan, je seray si *appers* Pour toy maintenant, n'en doubter, Que je la t'iray si tempter... (Mir. mère pape, c.1355, 378). Il est biau valetton assez Et bien *appert*. (Mir. st Panth., 1364, 312). C'est si bien fait a mon plaisir Que pour impossible m'*appert* Que corps d'omme, tant fust *appert*, Sceust faire chose plus nouvelle. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 163).

- *Apert à* + inf. "Capable de, habile à" : Maiz, qui varlés de chiens verroit, Jamaiz homme ne les herroit, Comme a descoupler sont *appers* Et en ce que ont a ffaire experts (LA BUIGNE, Rom.

deduis B., 1359-1377, 375). ...malement *apers* et soubtieus a embler et esqielier villes et fortereces. (FROISS., Chron. D., p.1400, 858).

**Rem.** Ex. de *apert de/pour* + inf. ds GD I, 337a.

**II.** - Empl. adv. "Rapidement" : Chevaliers, faites moi avoir Un message viste et *appert* Qui s'en voist tantost et *appert* Ou je lui voudray commander, Car en certain lieu vueil mander Une besoigne qui me touche. (Gris., 1395, 75). Doulz Dieu, quel temps ! Ha, sire, or venons dont *appart* Au propox ! (Moralité cinq pers. B., 1484, 36). PREMIER TIRANT. A coup ! SECOND TIRANT. *Appert* ! TIERS TIRANT. Legierement ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 343).

**III.** - Empl. subst. masc.

**A.** - "Celui qui est sage, expérimenté" : ...et ly bons, ly *apiers*, ly preuz et ly hardis y furent bin cognus (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 45).

**B.** - "Celui qui est capable, habile, intelligent" : Le raisin meur se queult parmy le vert, Et le meschief l'omme avise et conseille ; Et au travail, fait du rude un *appert* Diligence qui les vertuz esveille. (CHART., B. Nobles, c.1424, 404). [P. C.]

**APERTÉ, subst. fém.** (aperté)

[T-L : *aperté* ; GD : *aperté* ; \*FEW III, 309b : *expertus*]

*Faire aperté.* "Réaliser un exploit"

**REM.** MONSTRELET (LA CURNE, *ils s'en retournerent en leur pays sans faire aperté qui soit a racompter, n'escire*) ds GD I, 337b.

V. aussi *aperteté* [P. C.]

**APERTELET, adj.** (apertelet)

[GD : *apertelet* ; FEW XXV, 5a : *aperire* ; \*FEW III, 309b : *expertus*]

**A.** - [D'une pers.] "Qui a les qualités physiques et morales de celui qui est *apert*" : L'effant [Jules César] fu monlt *appertellés*, Bien parlant et sagez et nez (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 209). Et le seigneur de Nantoulet Qui est cointe et *apertelet* (MACH., P. Alex., p.1369, 140).

**B.** - [D'un animal] "Agile, rapide" : Thereüs, qui fist tel oultrage, Fu müés en hupe sauvaige. Progné devint une arondele Moul *apertelette* et moult bele Et Phylomena rousignos. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 194). [P. C.]

**APERTEMENT, adv.** (apertement<sup>1</sup>)

[T-L : *apert* (*apertement*) ; GD : *apertement* ; AND : *apertement* ; DÉCT : *apertement* ; FEW XXV, 5a : *aperire* ; TLF III, 208a : *apertement*]

**A.** - "Au grand jour, ouvertement" : Et c'estoit ce qu'il couvenoit, Car de bon avis me venoit Qui me moustroit *apertement* Que, se je faisoie autrement, Par la plume le perderoie (MACH., D. Aler., a.1349, 261). Les Fidenates, qui estoient colonie romaine, c'est a dire bastide faite du peuple des Romains, adjoins ad soy lez courages de ceus de Vege par la couvenance que les Albains en traissant les Romains seroient de leur lié, se sont *apertement* et noteirement encontre les Romains armés et esmeuz. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 27.3, 46). Je li dix : "Deesse, tu fais Miracles si *apertement* Qu'on le puet veoir clerement..." (MACH., Voir, 1364, 4007). Il n'est estas d'amours que ne soustiengne, Dont frois, dont chaus, diversement me mue, Mon coer tressaut et vole et se remue *Apertement*. (FROISS., Orl., 1368, 100). Li rois respondi *apertement* et liement qu'il ne laisseroit nullement qu'il ne secourust la dame et ses gens (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 129). ...aucun ne peust ymaginer que il approuvast taisiblement ou *apertement* le tître du dit duc qui se appelle roy, et de la seignourie qu'il a ainsi usurpée.

(Ch. VI, D., t.1, 1400, 188). Ou quel temps, faulx et douloureux, Néant plaisant ne amoureux, Régnoient en France *apertement*, Comme devant pareillement, Avoient régné, plusieurs ans Continuez et précédans, Divers maulx et très misérables Et devant Dieu moult détestables (LA HAYE, P. peste, 1426, 168). Par lesquelles [paroles] l'orgoel sourmontoit plus fort a Baudinus, et tout *apertement* disoit que ce n'estoit que vraye couardise soubz couleur de ospicialité. (LA SALE, Sale D., 1451, 113).

- "Franchement" : PILATE. Puisque l'acusez sy forment, Prenez le et sy l'enmenez. Selon la loy que vous tenez De son corps faictes jugement. CAÏPHAS. Je vous respon *apertement*, Bien vourions la mort de luy. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 162).

- "Manifestement" : Bende moy les yeulx et t'avance *Apertement*. (Tr. Men., c.1480-1500, 290).

**B.** - [Avec des verbes comme *voir* / *signifier*...] "D'une manière évidente, claire" : Car je say que briément sarez Et verrez tout *apertement* Ce que je di couvertement (Mir. ev. N.D., c.1348, 67). Mais je vi bien *apertement* Qu'estre ne pooit autrement Que muër ne le couvenist, Quelque grief qu'il m'en avenist. (MACH., D. Aler., a.1349, 282). Je croy que folie seroit, Nom pas folie seulement, Mais on diroit *apertement* Que ce seroit grant derverie (MACH., D. Aler., a.1349, 302). Et si verrez *apertement* Qu'Amours a ce vous forcera Que sien soiez entierement. (Cent ball. R., c.1388-1396, 74). Quant le roy eut ces vers leus si hault que les chevaliers qui la estoient les eurent plainement entendus, moult en furent esbahis, car tout *apertement* signifioient la destruction du royaume. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 399). Mais quant Themistoclès vist *apertement* la destruction de son pays, - car (...) sçavoit bien que la cité contre leur pouvoir ne pourroit resister... (LA SALE, Sale D., 1451, 101). ...s'il n'eust eu les yeulx bandez et couvers, il pavoit veoir *apertement* ce dont ung aultre a qui rien ne touchoit se percut a l'oeil. (C.N.N., c.1456-1467, 253). Or concluez *apertement*. (Path. D., c.1456-1469, 168).

- "Sans risque de se tromper" : Adont le jour se esclarcy, sy congneurent *apertement* nos marigniers que ils estoient devant l'isle de Chippre (Voy. Jérus., c.1395, 80). [P. C.]

### **APERTEMENT, adv.** (apertement<sup>2</sup>)

[T-L : *apert* (*apertement*) ; GD : *apertement* ; \*FEW III, 309b : *expertus*]

**A.** - "Rapidement, promptement" : Si li diras Par plus briés mos que tu porras Qu'il veingne ci *apertement*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 158). Pour Dieu adoubez vous, car il est mestier, Venez *apertement* voz bons seigneurs aider. (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 150). Alons, m'amie, *apertement*, Car je desire la venir A temps pour le sermon oïr. (Mir. enf. ress., 1353, 3). Thibaut, alons men sanz delay *Apertement*. (Mir. chan., c.1361, 174). Or ne soiez lens ne remis, Mandés vos gens *apertement*. (MACH., P. Alex., p.1369, 115). Je vous pri que vous deseschiez Et qu'*apertement* vous couchiez Sanz sejourner. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 240). Oroison apelle devotement le Saint Esperit, Obeissance li euvre *apertement*, Pais le retient joieusement. (GERS., Pent., p.1389, 73). ...ledit hermite lui bailla un noëz en un drappel tout noir (...) et dist audit Pierre : Compains, va *apertement* et revien. (...) Et lors ledit Pierre se partit et ala audit lieu et fontaine de ladite porte (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 472). Lors sault jus du cheval *apertement* (ARRAS, c.1392-1393, 25). Maine nous tost en beau gibier (...) Or suz ! faites noz gens venir E monter tout *apertement*. Le temps perdons mauvairement Qui ne nous avançons d'aler. (Gris., 1395, 5). Et les veissiés saillir *apertement* et courir

par grant vertu es galees et ou navire de leurs adversaires (Bouciquaut L., 1406-1409, 264). Lors recevra La pointe qu'il n'apercevra. Sans le savoir, s'en decevra A tant que douloir s'en devra. Au partement Feru sera *apertement* De l'aguillon couvertement, Que puis verra ouvertement (CHART., L. Dames, 1416, 256). Duquel [lait] dit et parle à la lètre Avicennes, le noble Maistre, Que qui voudroit *apertement* Prendre et couper menuement De bon oignon, ou de cybole, Et mettre tremper, sans frivole. En lait aigre par une nuit, Qui soit tout cru ou un pou cuit, Et les recevoir tout applain Par ordre à matin lendemain, Pourroit avoir grant assurance Du faulx venim de pestillence. (LA HAYE, P. peste, 1426, 129). Prenes le toust *apertement*, Et le me mectes en prisom Scelom leur tresgrant mesprisom Au seps, gresillions et au fers. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 83). Or sus ! levez vous *apertement* ! (LA SALE, J.S., 1456, 158). Item, et s'il advient à touteffins que, par force, soit le mur percié ou priz, ceulx de la forteresse, bien garniz de toutes estoffes, tantost et *apertement* facent et bastissent ung aultre mur de celle part et encloent, s'ilz pevent, leurs ennemis entre deulx murs où, se ilz s'y viennent embatre, si les occient. (BUEIL, II, 1461-1466, 52). Sa, chascun se mecte en son ordre, Chascun se siee *apertement* Et, a mon petit santement, De mon pouvoir vous serviray. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 999). Cella ne vous veulx poinct promectre, Mais le veulx faire vistement ; Puisqu'a ce me voulez commectre, Sa, une plume *apertement* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 508).

- [Souvent en collocation avec *tost*] : Prandez moy ceu glouton tost et *apertement* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 7). Tost et *apertement* dever lui s'adressait (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 289). Or vous appareillés tost et *apertement* (Tristan Nant. S., c.1350, 613). Mais certainement ce n'est pas le roy Urien monseigneur, mais croy que ce soit le roy Guion d'Armenie, son frere, et le grant maistre de Rodes qui ont rencontré Sarrasins sur la mer. Or tost, dist Gieffroy, a eulx tost et *apertement*. Et ceulx tirent bonnes voiles a mont, et le vent s'y fiert, et en vont aussi tost comme un quarrel d'arbalestre (ARRAS, c.1392-1393, 218). Or va toust et *apertement* Savoir si ung chascun est prest. (Pac. Job M., c.1448-1478, 303).

**B.** - "Avec habileté, agilité" : Et se peuvent garder des coups et peuvent bien ferir et se peuvent bien contenir as armeüres et user en prestement et *apertement*. (ORESME, E.A., c.1370, 213). Mais Guyon et le maistre de Rodes et leurs gens les assaillirent si asprement que Sarrasins ne savoient auquel lez tourner pour eulx deffendre, car noz gens qui estoient es galees tournoient si *apertement* entour eulx que payens furent tous esbahiz. (ARRAS, c.1392-1393, 129).

**Rem.** Aussi *Percef.* II, R., t.1, c.1450 [c.1340], gloss. [P. C.]

### **APERTETÉ, subst. fém.** (aperteté)

[T-L : *aperteté* ; GD : *aperteté* ; FEW III, 309b : *expertus*]

**A.** - "Rapidité, vitesse" : Promptitudo (...) : promptetés, *apertetés*, isneletés, expedition (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 401). Narines ouvertes donnent signe de fortitude, de *aperteté* et de leesse. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 136).

**B.** - "Distinction, élégance" : Dame de grant *aperteté* Plus que palmes haus et parans (MACH., Voir, 1364, 630).

**REM.** V. aussi FEW XXV, 5a, *aperire*. [P. C.]

**APERTIE, subst. fém.** (apertie)

[\*FEW III, 309b : *expertus* (?) (?) ; \*FEW XXV, 5a : *aperire* (?) (?) ]

"Habilité" : ...sor la fianche de leur *apertie*, ilh attendoient que leurs annemis delle warnizon de Warous, bin monteis, les appreoiient à moins d'on journal pres ; et, quant ilh parchivoiient qu'il leur estoient trop fors, ilh soy metoient al corir, nint vers le porte, mais vers le mur, et, tantost qu'il appreoiient vers le fosseit, ilh metoient le struk de leurs glayves à terre et sailhoient tot delivrement ultre le fosseit et le mureal, dedens le jardien, que nus atres d'eaz ne poioit faire. (HEMRICOURT, *Guerres Awans B.*, c.1398, 49). [P. C.]

**APERTION, subst. fém.** (apertion)

[GD : *apercion* ; GDC : *apertion* ; FEW XXV, 6a : *apertio* ]

**A.** - Au propre. "Ouverture, fait d'être ouvert" : ...parquoy les nerfz sont tous retraiz et est spasme de inanicion duquel nous avons eu moult de foiz que tel spasme est mortel, car les nerfz y sont tous retraiz et le cervel tout assemblé en fuiant sa nuisance, et ainsi est causee telle *apercion* des yeux qui est signe mortel. (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 209). Avicenne dit que ce par quoy nos espere l'evasion de la mort est la *percion* [l. *apercion*] de la canne, non pas de l'espiglot, entre deux aneaux, tellement que il puisse alener en la laissant ainsi par troys jours ouverte et non oultre (PANIS, *Guidon*, 1478, tr.II, doct.2, chap.3). Après la paix par luy [Numa] faicte il fist ung temple au dieu Janus, duquel la clausion et closture signifioit paix, et l'*apertion* discorde et guerre. (Mer des hist., t.1, 1488, f° 57c [BnF/Gallica]). Car le souleil qui continuellement est sur ceulx de l'Affrique les fait pour l'adustion des humeurs plus petis et plus noirs. Et pour l'*apertion* du corps et des porositez, elle les fait de moindre corpulence et vertu. (Mer des hist., t.1, 1488, f° 80d [BnF/Gallica]). Il [*agnus castus* (plante)] a en luy une *apercion* et ouverture avecques stipticité et aspreté. (Jardin santé, c.1500, f° 10c [BnF/Gallica]). Et si destoupe [la coloquinte] et fait ouverture des entrees et orifices des vaines, par ouverture et *apercion* qui fait fluyr et decourir le sang. (Jardin santé, c.1500, f° 69b [BnF/Gallica]).

**Rem.** GOULAIN (1374, *l'apercion ou ouverture du costé*), *Gloss.*, Paris B. N. lat. 7679, c.1400-1500 (*hyatus : baillement, ouverture, apercion*), *Trad. de Bruno de Longoburgo* (ms. 1400-1500, *si est incisions ou apertions d'extremitez*) ds GD I, 335b.

- *Apertion des veines* : ...car il dit que c'est impossible que emorrides soient sans *apercion* ou ouverture des voines de l'orifice du cul ou droit boiau (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 163). ...et par autres noms sont aucunefoiz appellees es aucteurs de medecine et de chirurgie, car corrosion de voine est appelee diabrosis, et fixation est apelee rixis, et *apercion* est appelee anathemasis. (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 202). Et avient aussi en fievers agues et en tierchaine et es semblables, ou par *apercion* des veines miseraiques, ou pour le foye, ou pour chiscis fellis ou pour l'esplain ou pour tout le corps ou pour soudaine mutacion des temps sicomme austriem ou bize (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, V, 16).

**B.** - Au fig. [À propos du langage] "Évidence, limpidité" : En interpretat ou exposant ung langage en ung autre doivent trois choses estre gardees, asscavoir la verité de la translation, *apertion* ou clareté du langage ou de la parole, et humilité de cuer. (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 129).

- "Révélation du sens"

**Rem.** GOULAIN (1374, *pour ce l'office d'icelui lundi* [de Pâques] *appartient a l'esperit de pitié pource que on fait memoire de l'apercion des escriptures qui appartient a debonnaireté*) ds GD I, 335b. [P. C.]

**APERTIR, verbe** (apertir<sup>1</sup>)

[T-L : *apertir* ; GD : *apertir* ; FEW III, 309b : *expertus* ]

"Rendre habile" : Ce l'embelit, Ce l'adoucit, Ce l'agencit, Ce l'*apertit*, Ce le norrit, Ce l'enrichit, Ce l'assevit, Qu'il li souffit. (MACH., *Lays*, 1377, 343).

**REM.** Cf. aussi FEW XXV, 5a, *aperire*. [R. M.]

**APERTIR, verbe** (apertir<sup>2</sup>)

[T-L : *apertir* ; GD : *apertir* ; FEW XXV, 5a : *aperire* ]

Empl. pronom. "Se manifester" : Nous t'attendons [Dieu], va toi *apertissant*. Tu es partout, ne t'estoet remouvoir ; Fay ung moien qui nous voist garissant (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 420). [R. M.]

**APERTISE, subst. fém.** (apertise)

[T-L : *apertise* ; GD : *apertise* ; FEW III, 309b : *expertus* ]

**A.** - "Action d'un homme *apert*"

**1.** "Action qui demande de la force, du courage ; exploit" : Or vueil conter une *apertise*, Que chascuns loe moult et prise, De Bremont et de Perceval, Qui sont preu, vaillant et vassal. (MACH., P. Alex., p.1369, 72). ...moult d'armes et d'*apertises* i fissent chil dou chastiel (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 471). Et furent moult loees et reconmeedes dedens et dehors les *apertisses* et vaillances a messire Gautier de Manni (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 554). ...et a maintes autres grans *apertises* faire duisi telement son corps que a peines peust on trouver son pareil (Bouciquaut L., 1406-1409, 26). Et tant fist en peu d'heure que les heraulx et poursievans apperceurent plainement ses *apertises*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 30). ...et par lez grans *apertisez* qu'il faisoit, ilz avoient nouveau courage et valoient mieulx pour sa presence (Comte Artois S., c.1453-1467, 36).

- *Apertise d'armes*. "Exploit guerrier" : ...pluiseurs belles et grandes *apertisses* d'armes et chevauchies (FROISS., *Chron. D.*, p.1400, 419). ...tellez escarremuches, sailliees et autres *apertises* d'armes que François ont faictes (JEAN DE MONTREUIL, *Traité cheval. G.O.O.*, 1413, 117). Mais après qu'il y eut eu plusieurs *apertises* d'armes faictes tant d'un costé comme d'autre, ledit Troullart demoura victorieu sur les champs (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.2, c.1425-1440, 202). ...et en ce quartier ilz n'eurent gaires regardé quant ilz veirent ung chevalier portant ung escu a ung delphin et monté sus ung noir destrier, qui faisoit sy grandes *apertises* d'armes qu'il estoit cogneu pardessus grant nombre des plus vaillans chevaliers du tournoy. (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 201). ...la furent faittez pluiseurs *apertisez* d'armez de chascune dez partiez, de quoy le raconter seroit chose trop longue (Comte Artois S., c.1453-1467, 76). Et y eust de moult belles *apertises* d'armes faictes. (BUEIL, I, 1461-1466, 164). Moult de batailles, de rencontres, d'assaulx, de sieges de villes et de chasteaulx, moult de belles et chevaleureuses executions et emprises, et maintes *apertises* d'armes, furent faictes (LA MARCHE, *Mém.*, I, c.1470, 202).

**2.** "Action qui demande de l'agilité physique" : Or nous dit la vraye histoire que tant nourry Melusigne ses enfans que Uriens, premier, ot XVII. ans, et fu grant et fort a merveilles, et faisoit moult de forces et d'*apertises*. (ARRAS, c.1392-1393, 80). Laquelle Jehenne fu grand espace de temps meschine en une hostellerie, et

estoit hardie de chevalchier chevaux et les mener boire, et aussy de faire *apertises* et aultres habiletez que josnes filles n'ont point acoustumé de faire. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 314).

**3.** "Tour d'adresse": Mainte chanson y fut chantee, Mainte *apertise* et maint jeu fait, Et mainte nouvelle escoutee Du vieil temps et de ce qu'on fait. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.1, 1440-1442, 27). ...voyant les peres et les meres prendre grand plaisir a veoir les enfans jouer et faire soupplesses et *apertises*... (C.N.N., c.1456-1467, 555).

- *Jouer d'apertise*. "Faire des tours d'adresse": A ung autre compaignon serviteur dudit capitaine qui avoit joué d'*apertize* devant ledit monsr de Charrolois (Comptes Lille L., t.1, 1412, 36).

**Rem.** Doc. 1470 (*ung basteleur qui aloit parmi la ville* [d'Albi] *pour jouer d'Apertese*) ds DU CANGE I, 324a, s.v. *apparentia*<sup>3</sup>.

- *Joueur d'apertise*. "Celui qui fait des tours d'adresse": [8 fr.] à Jehan Feric, joueur de l'englume, lequel avoit joué devant Mgr, [et 6 fr.] à Jehannin, joueur d'*apertize*, pour semblable (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1373, 335). Des chanteurz, harpeurz, taburins, menestreulz, joueurs d'*apartoise*, trompettez, buisines, clarons et aultrez pluseurz instrumens ne ferons nous point long racomptement. (Erec Brux. C.T., c.1450-1460, 157).

**B.** - "Qualité d'un homme *apert*"

**1.** "Courage et valeur militaire": Car li Flamench qui là estoient et qui le ville (...) deffendoient, estoient très bonne gent, et de grant *apertise* plain. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 137). Mais le roy retourna moult aigrement sur lui, et lui donna vng tel coup, que nulz ne l'oza plus approcher. Et c'est la sixe fois qu'il c'est deliuré des mains des crestiens par son *apartize*. (BÉTHENCOURT, Canarien G., c.1490, 23).

**2.** "Force, habileté physique": ...de force et par grant *apertise* de corps, il conquissent celle tour. (FROISS., Chron. D., p.1400, 828). ...en son temps, n'a esté veu nul autre gentil homme de pareille *apertise* (Bouciquaut L., 1406-1409, 25).

**3.** [Avec une idée un peu nég.] "Franchise inconsidérée": [Le maréchal de Clermont à une femme qui vient de lui reprocher d'être beau parleur et mauvaise langue] "...Madame, je ne suis pas si legier en parler comme vous estes." La dame escouta et ama mieus ne avoir ja parlé ne estrivé à lui (...), et disrent plusieurs que trop grant *apertise* n'a mestier, et luy vaulsist mieus à soy estre teue. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaiglon, 1371, 51). Cicéron aussi trop aigrement et trop en publique si reprist et moqua l'*apertise* et legiereté de Cesar en l'expedicion des senateurs (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 244).

**REM.** Cf. aussi FEW XXV, 5a, *aperire*. [P. C.]

**APERTISER, verbe** (apertiser)

[AND : *apertiser* ; FEW XXV, 5a : *aperire*]

**I.** - *Faire apertiser qqn/qqc*. "Montrer, rendre connu qqn/qqc": Reproof est l'autre, qui devant Les gens lour mal vait reprovant De ce qu'il plus les poet grever ; Nounpas q'ils soient amendant, Mais pource que par malvuillant D'envie les voet reproever, Pour leurs mals faire *aperticer*. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 38). Nature en soy se pourveoit, Les membres d'omme qant fourmoit, Si fist les beals *aperticer*, Nounpas les lais, ainz les muscoit. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 137).

**II.** - Empl. pronom. "Se montrer habile (?)": Bon fait savoir premiers lesqués on tient pour prudens, ki vieut savoir ke c'est

prudence. Si disons k'il sanle k'au prudent apertiegne k'il soit poissant, s'*apiertise* de son habit de bien consillier en ses propres biens u utilités et affaires (ARKEL, Art d'amour P., t.2, c.1350, 145). [P. C.]

**APERTOIRE, subst.** (apertoire)

[\*FEW XXV, 5a : *aperire*]

*En apertoire*. "Ouvertement": Telz sermons Ne sont pas bons a controuver Qu'il n'est bien seur de les prouver, Tellement qu'il soit tout notoire, Car, par ce dire en *apertoire*, Plusieurs se pourroyent abuser. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 859). [J.-L. R.]

**APESON, subst. masc.** (apeson)

[T-L : *apeson*]

"Élément d'un rouet": Si avint que un prefeit de Medie, Attrabatus, empetra a grande peine que il le peust veoir [Sardinapaulus] et le trouva entre ses concubines, ou il departoit *appesons* et fusaus. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 237). [C. B.]

**APETISSANCE, subst. fém.** (apetissance)

[GD : *apetissance* ; FEW VIII, 344b : \**petittus*]

"Rétrécissement": La .VII. passion [de la cornée] c'est corrugacion et *apetissance* et duresse, sicomme il avient aux anciens (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 3). [P. C.]

**APETISSEMENT, subst. masc.** (apetissement)

[T-L : *apeticement* ; GDC : *apeticement* ; FEW VIII, 344b : \**petittus* ; TLF III, 209a : *apetissement*]

**A.** - "Fait de devenir plus petit"

**1.** [À propos d'une masse (solide ou liquide)] "Réduction": Et nous voions de touz les corps naturelz qui sont transmués selonc tele pasion qu'il ont accroissement et *apetissement* (ORESME, C.M., c.1377, 84). ...quar il n'est pas vraysemblable que tel *apeticement* de la masse de la terre soit tousjours d'une part et d'un costé et l'accroissement touzjours d'autre. (ORESME, C.M., c.1377, 260). ...c'est assavoir par sa venue en la nef l'*apetissement* du deluge des eaues des mondaines delectacions (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 116). Cestui predist, comme plaist à aucuns, la victoire que eut en Espagne le duc Magone et partie des prodiges qui firent trembler les Rommains, c'est assavoir l'*apetissement* du Soleil et la bataille entre le Soleil et la Lune (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 65 r°).

**2.** "Diminution"

**a)** [À propos d'une chose comptable]: ...et aussi ne li fu fait poiement pour les gaiges de la garde dudit chastel des III hommes darmes et VI servans dessus dis que pour II hommes darmes et III servans, pour ce quil y ot *apeticement* de nombre (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 262). Car ceulz qui aiment pecunes portent griefment ou durement l'amenuisement ou *apetissement* qui est vers pecunes. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 250). Et avecques ce le billot ou *apetissement* des mesures sur vins et sur citres venduz en détail en ladite ville et baronnie. (Cartul. Laval B., t.3, 1443, 118).

**b)** [À propos d'une chose abstr.]: Et ne soustendront onques que ilz peüssent que leurs amis eüssent tristece se il n'estoit ainsi que l'*apeticement* ou diminucion de leur propre tristece ne excedast tres grandement la tristece de leur amy (ORESME, E.A., c.1370, 492).

**3.** "Détérioration": ...et ne feray, soufferray, ne consentiray quelconque chose qui puisse estre par quelconque voie ou maniere a l'*apeticement* de leur santé, abregement de leur vie, au dommage de

leurs personnes [des Enfants de France]. (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1374, ).

**4. "Dénigrement"** : D'Envie viennent detraccions Et murmure et discencions (...), Desrisions, blafamemens, D'autrui noms *apeticemens* (Liber Fort. G., 1346, 151).

**B. - "Imposition sur la vente de vin au détail"** : ...ledit viconte avoit par long temps levé ou fait lever par ses gens et officiers en ladicte viconté, quoy que soit en ladicte chastellenie, l'*appetissement* du vin vendu à detail qui est la Xe partie, par droit et octroy par nous à luy fait (Doc. Poitou G., t.9, 1452, 296). ...que doresnavant à tousjours mais ils puissent prendre et lever le dixiesme appelé l'*appetissement* des mesures du vin vendu à detail en ladite ville de Tours et la banlieue d'icelle, que, par don et octroy de luy, ils ont accoustumé prendre et lever sur les vendeurs vin à detail esdites ville et banlieue (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 339).

**Rem.** Ex. de 1411, 1412-1414 et 1457 ds GDC VIII, 144b. [P. C.]

### **APETISSER, verbe** (apetisser)

[T-L : *apeticier* ; GDC : *apeticier* ; AND : *apetizer* ; DÉCT : *apeticier*<sup>2</sup> ; FEW VIII, 344b : \**petittus* ; TLF III, 209a : *apetisser*]

**I. - Empl. trans.**

#### **A. - *Apetisser qqn***

**1. Au propre.** [Un groupe de pers.] "Réduire (un groupe), en diminuer le nombre" : Par ceste gent fu moult la nostre *apetiécie*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 218). Ne fait a oublier que le dit molin est moult amenris en valeur par che que les gens du pays sont eslongiet par le fait de la guerre et *apetisiet* par mortalité (Arch. Nord, 1385, B 5041, f° 2 v°, IGLF). Et quant les Cartageniens venoient et trouvoient les places vuydes, ilz les establissoient moult grandement ; dont par ce *apetiserent* leur ost (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 51). Le Coc ce dist au roy qu'il n'estoit pas digne de conseiller en si grant cas sans autres compaignons et conseilla au roy qu'il acroïssist son conseil, car a roy n'estoit pas honneur qu'il *apetiçast* son conseil. (Livre bêtes L., c.1450-1500, 140).

**2. Au fig.** [Un individu] "Diminuer l'importance de qqn" : Jhesu, vien sa, que trop me tarde Que tu me dies ton affaire. Veulz aler contre Cesaïre ? Dy le moy, puisque tu es pris. Tu seras, se tu as mespris De nostre loy, *apetisez*. (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 147).

#### **B. - *Apetisser qqc.***

**1.** [Un objet] "Rendre qqc. plus petit" : .VIe. chappitre il monstre que le ciel ne puet avoir esté engendré ne estre corrompu ne creu ou *apeticie* ne alteré. (ORESME, C.M., c.1377, 80). ...pour avoir *appetissie* ung chappel appertenant à madame la duchesse, et ycellui remettre à point, XXX s. t. (Comptes Lille L., t.1, 1412, 86). ...desdis boulangiers (...) ont *apeticiez* leurs pains, soubz umbre de ce qu'ilz disoient qu'il leur convenoit acheter et paier XXXII frans du sextier de blé (FAUQ., II, 1421-1430, 15).

**2.** [De l'argent, des biens] "Diminuer la valeur de qqc." : ...vous savez que l'un frère charnel *appetice* et amenuise l'eritage de l'autre frère (Mir. st Val., c.1367, 121). Toutez les quellez chosez dessus nommées, tant en fied comme en arriere fied, je Arnoulf dessus dit advoue a tenir en foy et hommage de mon dit seigneur le comte en la maniere que dit est, en faisant protestation de y croestre ou *apeticier* se mestier est et de plus a plain desclarcir les chosez dessus ditez, se mestier en est, toutes fois que requis en seroy. (Comté Porcien R., 1375, 178). ...pourront ledis mariés *apetichier* et acquitter la moitié de la rente de deux macreaus, XX. s.

parisis, X. livres, J. franc d'or pour pour XX. s. tournois la pieche (Mémor. Echiqu. Archev. S., 1381, 8). Item, et avecques la dicte somme de mil frans, et sans ycelle *apetuisier*, je vueil que la somme de cinq cens frans soit païée et baillée aux religieuses de Gomerfontaine (Test. Parlem. Paris T., 1406, 420). ...firent prescher que ledit des Essars avoit fait *appetissier* et affebloier la monnoye du Roy de deux deniers sur piece... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 56-57).

#### **3. [Une chose plus abstr.]**

**a) "Diminuer qqc."** : S'honneur queroit *apetinchier* Et sa grant puissance abaissier, Qu'il ne peüist riens sans lui. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 70). Et ne souvenoït a nul homme que si grant effusion de sanc eüst esté faite en la gent de France ; si fut leur force si *apetincée* que a paine pouoient il mais leurs terres deffendre contre leurs ennemis et contre les estranges. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 268). ...et comme freres nous devorons amer l'un l'autre et voloir le bien l'un de l'autre et plus tost acrestre qe *apeticer*. (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 17). Toutedoie, par grant vaillance *Apetice* on tel mescheance. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 115). Et ycestes choses, par le jugement des hommes, *appetissent* moult le degré et autorité du sexe femenin : car ilz veullent dyre que de tant comme un corps est plus imparfait de quelque chose, de tant est reprimé et *appetissie* de sa vertu (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 673). Cest voirement grant semblance que ta volente a avecques leternite de dieu car ta volente ou franc arbitre est incorruptible et immortelle et iamais ne fauldra, et pour quelconque misere ne peult estre destruit ne *appetisse* car lame est immortelle et incorruptible... mais aussi tu peulx veoir en ton franc arbitre moult expresse semblance et imitation de la diuine maieste (CIB., p.1451, 223).

- [Une durée] "Écourter qqc." : ...com Pelleüs eust envie Sur son nepveu, voulsist sa vie *Appeticier* (...) De paour qu'a roy on l'eleust (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 28).

**b) "Rabaïssier, dévaloriser qqc."** : On puet bien sa cause prisier, Sans autrui fait *apetisier*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 196). ...la richesse D'Amours qu'on ne puet espuisier Ne par nul jour *apetisier*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 279). Voir est que il est dit devant que en tous les habis desus diz ou vertus aussi comme en autres choses, c'est a savoir es arts, en chascun est un signe auquel tout homme qui a en soy droite raison regarde et selon ce il croist et adjouste ou *appetice* son oeuvre ou sa matiere. (ORESME, E.A., c.1370, 330). Il *appetisse* et humilie Sagesse, royaume et empire : Amours tout vaint, tout amolie. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 52).

#### **II. - Empl. intrans.**

**A. - [D'une pers.] "Devenir plus petit"** : Item, toutes choses naturelles sont determinees en grandeur et en petitesce, quar la quantité d'un homme pourroit tant *appeticier* ou tant crestre que ce ne seroit pas honme, et ainsi des autres choses. (ORESME, C.M., c.1377, 166).

- [D'un groupe de pers.] "Diminuer en nombre" : Et païens y entrerent qui moult se vont courchier, Mais tant les orent fait no gent *apetichier* Que bien en y ot .XM. ochis pour leur loier (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 674). ...et y maintindrent La guerre, ou petit prouffitoient Et tous les jours *appetissoient*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 318). Nous *appetissons* tous les jours, Les ungs sont mors, autres blessez, Nous n'avons de nulluy secours Ne qui nous puissent ayder. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 256). ...si, par aventure, les bouchiers *appetissoient* par mort ou autrement tant qu'il feust necessaire pour le prouffit commun d'en faire de nouveaulx

avant lesdits sept ans, ils seront tenez d'en faire tant qu'ils souffissent à l'ordonnance desdits bouchiers anciens, sans actendre lesdits sept ans (Ordonn. rois Fr. P., t.18, 1481, 706).

### B. - [D'une chose]

1. [De l'eau] "Diminuer de niveau" : Et lors Noé se deporta Et fist grant joye, et si disoit Que pour vray l'eau *apetissoit*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 83). Si advint que incontinent l'eau encommença a *apeticier* (LA SALE, Sale D., 1451, 170). ...fut leur advis que l'eau fut *appeticee* et entrèrent en l'eau et la trouverent si petite que elle ne leur passoit point les genoiz. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 41).

2. [D'une manifestation du corps, d'un sentiment] "Diminuer d'intensité" : Si que l'amour De ceste dame ou tant a de valour *Apetise* toudis de jour en jour (MACH., J. R. Beh., c.1340, 122). En toute fievre, toute sueur survenant et que la fievre n'en *apetice* point, c'est mal (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 77). Car ma voix est fort affeublie ; D'autre part ma veue se deslie De plus en plus et *appetisse*. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 81). Et pour ce ne se doit aucun ahurter a croire que l'ambicion des Anglois de dominer sur nous François pour y temporiser longuement, se diminue ou *apetice* (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 450). Et si la hayne y avoit esté par avant grande, elle estoit encores plus ; et, du costé dudict connestable, le cueur ne luy estoit point *apetissé*. (COMM., I, 1489-1491, 249).

3. [De l'argent, de biens] "Diminuer (en valeur)" : Beneuré est l'heritage qui pour habondance de hoirs n'*apetice* point, mais accroist (Mir. st Val., c.1367, 122). Princes, tout yra povrement, Et on le voit ja clèrement, Car tout dechiet et *apetise*, Gens et chevaux, or et argent (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 218). ...la mairie de ladite ville est amoisonnée ad present, pour an, XXXIII frans, et puet monter et *appetisier* par années (Trés. Reth. S.L., t.2, 1382, 279). Et senefie que celui qui premier les porta en armes [bouteilles, flacons, pots, etc.] estoit homme craintif que ses biens ne *appetichassent* et tres douteux en ses fais... (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 511).

4. [D'une chose plus abstr.] "Diminuer, devenir moins important" : Environ la Magdalene ensuyvant, les ordenez par les III estaz (...) commencierent à decliner et leur puissance à *apeticier*. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.1, c.1375, 111). ...France, advise toy, et considere la cause pour laquelle ilz vuellent avoir paix et sont contans de toy reconnoistre : ce n'est pas pour amour qu'ilz aient a ceulx qui te soustiennent, mais pour ce qu'ilz voient et apparçoivent que tes bien vueillans sont les plus fors, et que tu es si grandement aliee (...) et leur puissance *appetisse*, aussy fait celle de ceulx ausquelz ilz sont aliés. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 223). Les grandes choses *appetissent* Et vont a neant et s'abolissent (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 174). Le peuple l'a sy fort en grace Qu'il n'est rien que pour luy ne feissent, Et ainsy noz droiz *appetissent* Par faulte de provision. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 515).

### III. - Empl. pronom.

A. - [D'une chose concr.] "Rapetisser" : ...elle [la gresle] s'arondist en soy souvent tournant et sy s'*apetisse* par la chaleur de l'air (CORBECHON, Propriétés, 1372, XI, 10, 188 v°).

B. - [D'une chose abstr.] "Diminuer" : ...en oysiveté, il [un chevalier] pert courage, sa force s'*apetice*, et devient pareceus, et si applique son courage a chosez deshonestes et perilleuses a l'ame et au corps. (Songe verg. S., t.1, 1378, 15). [P. C.]

### APETITER, verbe (apetiter)

[\*FEW VIII, 344b : \*petittus]

(Synon. de *apetisser*) : Le roy Edouart d'Angleterre voiant que la gent, qu'il ot envoyée avec Robert Canole en France, avoient pou exploitié, et petit ou nulz n'estoient retournez en leur pais, et meismement moult *appetitez* ceulz qu'il avoit commis es garnisons des terres et forteresses (...) ot conseil d'y envoyer plus grant effort (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 202). Et certes, les Anglois, comme dit a esté cy devant, congnoissent bien qu'ilz se sont fort *apetitez* de gens et d'argent, et que, la Dieu grace, vous estes creu et cressez de jour en jour (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 313).

REM. Ou faut-il lire *apeticiez* et *apetitez* ? V. *apetisser*. [R. M.]

### APEUPLER, verbe (apeupler)

[\*FEW IX, 179b : *populus*<sup>1</sup>]

Empl. abs. "Peupler, repeupler (une région)" : Bance torna en Flandrez més de tous ses gens ne ramena pas mil, puis menda au roy Sanson d'Angleterre qu'il lui envoiast des fames de son paiz pour *apeupler* (Geste Loherains H., c.1400-1500, 132). [P. C.]

### APEURIR, verbe (apeurir)

[GD : *aporir* ; FEW VIII, 89a : *pavor*]

Empl. intrans. "Avoir peur"

REM. Gloss. hébreux-fr. (XIVe s., *seront effrayés*, *aporiront*) ds GD I, 348b. [P. C.]

### APHILOTIME, adj. (aphilotime)

[FEW, Ø gr. *aphilotimos*]

"Qui n'aime pas les honneurs" : Et celui qui superhabunde en desirer tels honeurs, il est philotime et celui qui y deffaut est *aphylotime*. (ORESME, E.A., c.1370, 166).

Rem. D'apr. le gr. *aphilotimos* "indifférent aux honneurs". [C. B.]

### APHILOTIMIE, subst. fém. (aphilotimie)

[FEW, Ø gr. *aphilotimos*]

"Fait de ne pas aimer les honneurs" : Toutesvoies, nous feignon que il aient nom phylotimie et *aphylotimie*. (ORESME, E.A., c.1370, 166).

Rem. D'apr. le gr. *aphilotimia* "indifférence pour les honneurs". [C. B.]

### APHORISME, subst. masc. (aphorisme)

[GDC : *aphorisme* ; AND : *amphorimes* ; FEW XXV, 6b : *aphorismus* ; TLF III, 213a : *aphorisme*]

"Proposition relative à un domaine du savoir, énoncée sous forme de maxime" : Vraye doncques ceste maxime Que en seul Dieu soit providence. Je puis faire ceste *amphorisme* Et conclusion d'evidence Que se vraie est la prescience Des sebiles, Saint Esprit seul Qui ou veult met sa sapience Ainsy leur enlumina l'eul. (MARTIN LE FRANC, Champion dames IV, D., 1440-1442, 201).

- En partic. "Proposition relative au savoir médical" : ...*emphorisme* est parole briefve et prouffitable, pour ce est petite en dis, et grant et riche en entendement et en sentences (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 360). Afforimus : *afforime*, c'est brief parole ou sentence briefve (Aalma R., c.1380, 11). ...les mutations subites blessant nature, comme dit Galien en la glose d'ung *anfforisme*. (Rég. santé corps C., 1480, 6). Cestui Thadeus fut tenu par toutes les Ytalles comme un nouvel Ypocras,

pour ce qu'il esclarcit et explana plusieurs livres de Galien et de Ypocras et, entre autres, les *Amphorismes* et les *Prenostiques* de Ypocras. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 127 r°). [P. C.]

**APHORISTIQUE, adj.** (aphoristique)

[FEW XXV, 6b : *aphorismus* ; TLF III, 213b : *aphoristique*]

"De la nature de l'aphorisme, en forme d'aphorisme, de forme brève" : ...la cause formel n'est autre chose que la maniere de proceder en ce livre (briefve et *ensforistique*, deviser le livre en traictiez et les traictiez en chapitres et en parties) (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 362). ...la maniere du traictier ou du proceder ou du livre si est briefve et *emforistique* (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 382). [R. M.]

**APICHER, (?)** (apicher)

[Ø]

"?" : Eneas par nuit s'en alla Et comme malvais se cella, Et du roy Latin s'*apicha* Cil qui Troye et Dido tricha. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 202).

**REM.** Ms. *sapticha* ; faut-il lire *s'aprocha* ? [P. C.]

**APICQUOTEUR, adj.** (apicquateur)

[\*FEW VIII, 466a-b : \**pikkare*]

"Querelleur"

**REM.** Doc. 1480 (*et pour ce que Anthoine Malye...estoit Apicquateur, le suppliant lui dist qu'il n'en feroit riens, sinon que jurassent sur les saints Evangiles*) ds DU CANGE I, 328a, s.v. *appiglantia*. [P. C.]

**APIE, subst. fém.** (apie)

[AND : *apie*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 14b : *apium*]

"Céleri sauvage"

**Rem.** Cf. ; AND : *apie*<sup>1</sup>.

V. aussi *ache* [R. M.]

**APIECER, verbe** (apiécer)

[GD : *apiecer* ; FEW VIII, 336a : \**pettia* ; TLF III, 218b : *apiecer*]

Empl. trans.

**A.** - Au propre

1. "Coudre ensemble (plusieurs pièces)" : A Jehan Pinchon, varlet peletier et fourreur des robes du Roy nostre sire, pour ses gaiges de 18 d. p. par jour, pour battre, escourre et *apacier* la peleterie pour fourrer les robes ordinaires et autres garnemens du Roy nostredit seigneur (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 256).

2. "Composer qqc. par la réunion de pièces" : (Ilz despiecent l'autel et tout tant qu'il y a.) (...) OFFICIAL. Celuy qui premier l'*apieça* En a deceu roys et regens. (LA VIGNE, S.M., 1496, 431).

**B.** - Au fig. *Apiecer qqc. de qqc.* "Ajouter qqc. à qqc." : Tantost [la Fortune] s'en va aussitost est venue, Son service est douteuse revenue, Et sa douceur d'amertume *apieça*. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 21). [P. C.]

**APIETER, verbe** (apiéter)

[GD : *apieter* ; FEW VIII, 303a : *pes*]

Empl. pronom. "Se mettre à pied, descendre de cheval"

**REM.** FROISS. (ms., *Adonc descendirent ilz [de cheval] et se apietoient et varletz venoient qui prenoient leurs chevaulx*) ds GD I, 339b. [P. C.]

**APIGACIÉ, adj.** (apigacié)

[\*FEW VIII, 421a : *pica*]

"Chaussé de *pigaces*, de souliers pointus" : En Breben fu un jovenciaus Qui estoit et gentis et biaux, Abandonné a vanité Du monde plain d'iniquité. Estroitement estoit chaucié, Cointe, mignot, *apigacié*, Rempli d'ordure et de pechié (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 55).

**REM.** Cf. T-L, GD, s.v. *pigace*. [P. C.]

**APIGNAUDER, verbe** (apignauder)

[GD : *apignaulder* ; FEW VIII, 106a : *pectinare*]

Empl. trans. "Donner de légers coups de peigne" : ...Ains je m'endors, tout en vice alité, Au beau giron de Sensualité, Qui m'*apignaude* et me grate la teste, Et si me fait une privee feste (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 174).

**REM.** Seul ex., également cité par GD I, 339b. [P. C.]

**APILETER, verbe** (apileter)

[GD : *apiletter* ; FEW VIII, 509a : *pilum*]

Empl. trans. "Aiguiser comme un *pilet*, un javelot"

**REM.** Doc. 1476 (*ung fer apiletté*) ds GD I, 339b. [P. C.]

**APINSAGE, subst. masc.** (apinsage)

[GD : *apinsaige* ; \*FEW VIII, 545a : \**pints-* (?) (?)]

*Estre à apinsage.* "Être taillé d'échantillon"

**REM.** Doc. 1414 (Metz, *quant les paivours singnet tout, il doit awoir de la toize deux sols et six deniers (...), se l'hoste le singnet, et s'il est a apinsaige, li maistre doit avoir la toize trois sols et six deniers*) ds GD I, 339b. [P. C.]

**APIPEUR, subst. masc.** (apipeur)

[FEW VIII, 562b : \**pippare*]

"Fourbe, enjoleur" : Ung beau parleur, ung *appipeur*, Puis qu'on scait qu'il est ung trompeur, Bien est fol a grant desmesure Qui le croit de chose qu'il jure. (ALECIS, Passetemps Alecis frères P.P., a.1451, 12). [P. C.]

**APIQUER, verbe** (apiquer)

[\*FEW VIII, 459a : \**pikkare*]

"Munir d'une pique, d'une pointe ferrée"

**Rem.** Cf. : ...pour leur paine et salaire d'avoir dolé, *apicqué* et empané XXXJm d'artillerie qui n'estoit seullement qu'en estraiture (Le Compte du clos des galées de Rouen, éd. Ch. Bréard, 1383, 31). [R. M.]

**APIROKALIE, subst. fém.** (apirokalie)

[FEW, Ø gr. *apeirokalia*]

"Recherche du superflu" : Et le vice qui est en superhabondance est appellé boansie ou *apirokalie*. (ORESME, E.A., c.1370, 242).

**REM.** D'apr. le gr. *apeirokalia* "ignorance du beau ; manque de goût". [C. B.]

**APISTOLER, verbe** (apistoler)

[GD : *apistoler* ; FEW III, 584b : *fistula*]

Empl. trans. Région. (Ouest) "Tromper, berner qqn" : Ainxin se font les besongnes du bon homme son mary [var. : son mary, et ainsy le povre homme est affistollé (var. : *appistollé*)]. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 47). Et pouez bien penser si le bon home est bien aise de estre ainxin *appistollé* [var. : affistollé]. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 74). [P. C.]

**APITIER, verbe** (apitier)[T-L : *apitier* ; GD : *apitier* ; FEW VIII, 439b : *pietas*]

Empl. trans. "Amadouier (un animal)" : Ly chine firent fieste, cascuns s'esventela, Et vinrent droit a lui, l'enfes les *apita*. (Chev. cygne P., c.1356, 43).

**REM.** Ou faut-il une entrée *apiter* ? [P. C.]

**APITOYER, verbe** (apitoyer)[GD : *apiteer* ; GDC : *apitoier* ; FEW VIII, 439b-440a : *pietas* ; TLF III, 221a : *apitoyer*]

"Toucher de pitié, apitoyer" : ...ou par aventure pour ce qu'elle l'aura longuement gouvernee et puet estre des son enfance, lui *apitoiera* le cuer (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 109). Regret piteux coer despiteux *Apitoie* (Pastor. B., c.1422-1425, 237). [P. C.]

**APLACEMENT, subst. masc.** (aplacement)[GD : *aplacement* ; FEW IX, 41a : *platea*]

"Fonds"

**REM.** Doc. 1443 (*arrentement sur un aplacement de moulin*) ds GD I, 339c. [P. C.]

**APLAIDER, verbe** (aplaider)[T-L : *aplaidier* ; GD : *aplaidier* ; FEW IX, 9a : *placitum*]

Empl. intrans. "Plaider, prononcer un plaider" : Pas n'estoye encores assés cault Pour monter en degré si hault, Et si ne sçavoie pas la ruse, De quoy chacun maintenant use, D'assés promettre et peu tenir. Je ne m'y sçavoie contenir De rire sans qu'en eusse envie, Cella n'estoit pas bien ma vie D'*aplaider*, de dissimuler, Plustost me feusse fait brusler (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 352). [P. C.]

**APLAIDOYER, verbe** (aplaidoier)[T-L : *aplaidier* ; GD : *aplaidier* ; FEW IX, 9a : *placitum*]

Empl. intrans. "Plaider, prononcer un plaider" (synon. *aplaider*)

**REM.** Doc. 1355, *Proc. verb.*, Cart. mun. de Lyon (*Avoy puissance de sustituir, apleydoier, demandar et requerir en tous jugimens*) ds GD (*Archives*). [P. C.]

**APLAIRE, verbe** (aplaire)[\*FEW IX, 4a : *placere*]

Empl. impers. *Il aplaist à qqn de + inf.* "C'est le bon plaisir de qqn de" : Et tant que des prisons vos bourgeois, si sachiés que nous les detenrons devers nous tant que nous sarons le vrai de l'asemblement des signeurs et que à nous *aplaire* de eux delivrer (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 281). [P. C.]

**APLANE, subst.** (aplane)[FEW, Ø gr. *aplanes*]

ASTR. "Sphère des étoiles fixes située au-dessus de la sphère des sept planètes (qui sont mobiles, erratiques)" : Socrates vit de l'autel Venus, qui estoit a Academie, un cigne estre offert entrelassant son col ou ciel et touchant de son bec les estoilles et tresparsant une contree que l'en appelle *Aplane* et trespasant le regard de toutes gens et chantant par si tres plaisant son de voix et joieus que il esjoissoit et confortoit tout le monde. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 154).

**REM.** Cette sphère est désignée aussi par des noms gr. *aplanos/aplanen* : ...il [les astronomes] mesurent le labour des planetes, (...) il font *aplanos* ou *aplanen*, c'est a dire le firmament, de nulle erreur estre participant (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 162).

Pour ceste cause fu ceste .IXe. espere des anciens en grec appellee *aplanos*, c'est a dire sans erreur. Car avecques ce qu'elle est de tres simple sustance tres egal et une, a elle aussy tres simple mouvement tres un et tres egal sans quelconques diversité. Et c'est a la difference des planettes, qui sont appellees des anciens estoilles erratiques pour ce qu'elles se meuvent de plusieurs mouvemens composez et divers. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 11). [P. C.]

**APLANER, verbe** (aplaner)[T-L : *aplaner* ; GD : *aplaner* ; FEW IX, 28b-29a : *planus*]

Empl. trans.

**A.** - *Aplaner qqc.* "Raboter qqc." : ...doler ou *aplaner* : (...) dolo (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 54).

**Rem.** L'ex. de CHR. PIZ. que cite GD est lu *aplaniant* ds CHR. PIZ., *Faits meurs* Ch. V, S., II, 1404, 35 (*aplanier* v. Lexiques).

**B.** - *Aplaner qqn* [ou un animal]

**1.** "Flatter qqn pour l'amener à ce qu'on attend de lui" : ...il ad *applané* une Maute T. demourant en Royston pur luy avoir a sa compaignie, et ore, par maintenance del priour de R. et aultres gentz del affinité du dite Maute, elle soy retreet et ne voet mye accomplier le dit contract come la ley de seinte esglise requiert et bone concience (Lettres agn. L., p.1412, 40).

**2.** "Caresser qqn ; favoriser qqn, lui vouloir du bien" : [Dieu] Les uns destruit, autres *aplaïne*. Durs aux mauvais, piteux aux bons Est en tous temps (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 62).

**3.** "Caresser [un animal]" : ...et doit estre pendue une brochette a une cordelete, de laquelle l'en doit manier et *aplaner* le faucon pour trois causes : la premiere est que plus est un faucon touchié et manié, plus s'en assure ; la seconde est que il salist mainz a estre manié de la brochette que de la main ; la tierce est que, se il estoit manié de la main, que il pourroit mordre celui qui le menieroit. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 177).

V. aussi *aplanir* v. Lexiques [P. C.]

**APLANIEMENT, subst. masc.** (aplanement)[GD : *aplaniment* ; FEW IX, 29a-b : *planus*]

**A.** - "Fait d'apaiser" : Lenimen (...) : *aplainemens* (Aalma R., c.1380, 228). ...lenimen (...) : *applainement* (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 160).

**B.** - "Flatterie" : Cel arc aussi a deux condicions et deux propriétés qui sont de grant significacion en ce propos. Premièrement, il segnefie une pluie doulcete et amiable qui s'en ensuit après communement. Il est aussi, secondement, legierement muables, et sy ne dure pas volentiers longuement. Ces deux choses, briefment, nous segnefient et assez proprement les adulacions, les *aplainemens* et les amistés faintes dont les riches se treuvent souvent avironnés et enfin deceus. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 282). [P. C.]

**APLANIER, verbe** (aplanier)[T-L : *aplanier/aplainier* ; GD : *aplanier* ; AND : *aplanir* ; DÉCT : *aplainier* ; FEW IX, 28b : *planus*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - Au propre

**1.** *Aplanier qqc.*

**a)** "Polir, rendre lisse, aplanir (des matériaux)" : ...si comme maçons et charpentiers, qui, en siant, dolant, *aplaniant* [var. *aplanant* (GD I, 340b)] disposent les busches ou les pierres à forme

d'une maison, d'une nef ou d'autre ouvrage. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 35). Dolo, dolas (...) : doler, *aplanier* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 132). De lymon Adam machonna, Ce n'est des sages renyé. Mais le corps d'Eve fachonna De blanc os qui fut manyé, Paint, poly et *aplanyé*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 148). Tu scez bien que plus *aplanie* L'ouvrier l'ouvrage qu'il a fait, Plus le polit, plus le parfait. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 179).

**b)** "Niveler (un terrain)" : A plusieurs bessons qui ont besoigné es doues de la ville de Tharascon, du costé devers le Rosne, le XIXe de juillet, à *aplanier* lesdites doues et faire une bute et *aplanier* l'autre doue, pour promener le roy (Comptes roi René A., t.1, 1478, 46).

**c)** "Lisser, égaliser (les cheveux, les poils...) par un mouvement de caresse" : Si que toudis son poil [du petit chien] *aplanioie*. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 103). Et la dame (...) De sa blanchette main polie Le poil de son chief *aplanie* (MACH., D. Lyon, 1342, 177). Les plumes leur manie [aux cygnes], biel les aplaina [l. *aplania*]. Toute jour a journée [l. ajournée] ensy les viseta. (Chev. cygne P., c.1356, 43). La se seoit couste mi Mon très savoureux ami (...) Et en mon giron tenoit Sa teste et j'*aplanioye* Son chief et aonnyoye, Puis je lui mettoye au col Les deux braz dont je l'acol. (CHR. PIZ., Dit Pastoure R., 1403, 273).

**2. P. anal. *Aplanier qqn* [ou un animal]. "Caresser qqn [ou un animal]"**

**a)** [Qqn] : Son filz ot deley lie que baise et *aplanie*. "Hé, filz, s'ai dit la dame, or ne verrez vous mie Voustre perre Lion qui tant ait signorie !..." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 498). Blanchandiné estoit sy bien aprivoisie Qu'elle baisoit Tristan, doucement l'*aplanie*. (Tristan Nant. S., c.1350, 210). De pié de chat, de pié de taupe M'*aplanoya* et atoucha Au lit, ou tout nu me coucha. (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 102).

**b)** [Un animal] : Tantost que le cheval le sent, Humblement la teste lui tent : Doucement l'a *aplaniez*, S'est a la terre agenoulliez, Trestout jus des genoux devant. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 108). Li Beaus Chevaliers au Lyon Bien vit que nul samblant felon N'avoit u regart du sengler. Adont le vint *aplanoyer*, Et lors li senglers s'endormi (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 249). L'ostoir ot sur son poing, doucement l'*aplanie*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 751). Adonc va le ljon la dame *aplanoyer* (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 34). Et s'on voit que tu soies liés, On t'*aplanioie* sus le dos Et dist on : "Or pren ton repos, Grisel, car bien l'as desservi L'avainne que tu menges ci." (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 173). Lors le traite amiablement Li contes et tres doucement, Il le conjoit, il l'*aplanie*, Il li fait chiere si tres lie Que li faucons bien appersoit Que son service en gré resoipt (MACH., Voir, 1364, 8372). Et pour ce ne peut elle [l'unicorne] estre de veneour quelconques prise, se n'est par le moien d'une pucelle vierge que les veneurs sages mettent en la forest toute seule en sa voie ; car quant le unicorne la voit, elle s'en esjoit et vient tout droit vers elle et se presente a ly moult debonnairement, et la pucelle aussi qui est bien introduite, benignement la *aplanie* et reçoit et son gyron ly offre, ouquel la beste seurement se couche et de legier se endort, et lors les veneurs qui sont assez prez en agait le occient en dormant. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 657).

**B. - Au fig. *Aplanier qqn***

**1.** "Chercher à apaiser qqn" : "...Et en la maniere que la mere parle doucement a son enfant, ainssi je vous consolera", en vous adoulcissant et *aplaniant* et en torchant vos larmes (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 211). Et vous, toutes villes rebelles, Et

gens qui avez regnié Vostre seigneur, et ceulx et celles Qui pour autre l'avez nié, Or soit après *aplanie* Par douceur, requerant pardon ! (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 39).

**2.** "Flatter qqn" : Tant treuvent qui les *apleunie* Qu'il n'est mestier que rien lor die, Fors qu'il ont ja lour jugement. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 157). Et en tous fais et en tous dis Les puissans doit *aplanier* Par souples mos et festier, Et leur porter grant révérence (JACQUES BRUYANT, Voie pauvreté richesse P., 1342, 26). Ainsy disoit Fedris ; mais il ne savoit mie Le volenté du conte qui ensy l'*aplanie*. (Hugues Capet L., c.1358, 224). On voit que femme qui fornique Seult faire a son mari la nique ; Bien le scet chuer et flater Et *aplanoyer* et grater, Et, en decevant, par coustume Le blandist et oste la plume (LE FÈVRE, Lament. Math. V.H., c.1380, 74). ...desquies [flateurs] on treuve assez maintenant, et par especial as cours de grans seignours, car la sont il aussi retrait et avancié assez plus tost que es lieux ou on n'a cure de oir que verité, pour ce qu'ilz se conformet et acordent as seignours dessusdiz, et qu'i les *aplanient* et endorment et leur ostent les plumes, et qu'il sont tousdiz prests de dire : "Monseigneur dit voir". (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 293). ...là firent prononchier La lettre aus Hiermynas c'on leur fist envoyer De langaige doré, pour le peulle aplaguier [l. *aplagnier*] (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 496).

**3.** "Civiliser (un pays)" : Apres, sor l'an de grasce cent et XVIII, festoie Sains Materne ses gens, et puis entre sa voie, Et long et pres del roialme *aplanioie* ; En prechant par ces vilhes le peuple tout renoie (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 631).

**II. - Part. passé en empl. adj.**

**A. - [D'une surface] "Lisse, poli"** : Et le ciel que je te dy, qui est dessus, est tout uny, tout *aplanie* et aussy polly comme ung miroir (Horloge de sapience S., c.1389, 105).

**B. - [Du poil d'un animal] "Ras, aplani"** : Quant il a fouy longuement, il fuit le poill tout *aplainhé* et n'est point hericié, ne le cul n'est pas si blanc. Quant il ne peut plus en avant, il s'en vient rendre a aucun ruissel. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 76). [P. C.]

**APLANIFIER, verbe (aplanifier)**

[\*FEW IX, 28b-29a : *planus*]

Empl. trans. "Effleurer, caresser qqn" : ...elles commencerent a baignier, froter et *aplanifier* l'enfant, et il le gooit doucement et dont ryoit (Ysaÿe Triste G., p.1400, 31). [P. C.]

**APLANIR, verbe (aplanir)**

[T-L : *aplanir* ; GD : *aplanir* ; GDC : *aplanir* ; AND : *aplanir* ; FEW IX, 29a : *planus* ; TLF III, 222b : *aplanir*]

V. *aplaner, aplanier*

**A. - Au propre**

**1.** "Rendre uni, polir, aplanir" : ...polir, *aplainir* : polio, is (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 161).

**2. P. anal.**

**a)** "Effleurer, toucher doucement qqc." : ...la perche et le brochet par proprieté occulte ont ensemble amité singuliere, mais le brochet blesse des aultres poissons pour soy garyr et serche la perche, laquelle veant le brochet blessé *aplanist* et atouche la playe et garist le brochet. (Rég. santé corps C., 1480, 73).

**b)** "Caresser (un animal)" : Le ljon *aplanist* qui si la festoït ; Et la gent viennent la, chascun ly escrioit : "Dame, trayés ariere du ljon maleoit ! Molt a fait a vo gens de paine et de destroit..." (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 434).

**B.** - Au fig. *Aplanir qqn.* "Flatter qqn" : Et quant vous mettés vostre exemple de la teste et du cuer, certes, ja soit ce que celluy exemple si *aplanisse* lez orailles dez escoutens et enbelit assez lez paroles du proposit, toutevoies il ne nous conclut mie trop fort, mez le povons prendre pour nous, car, par vostre exemple et par vostre confession, le Pape est come le chief de toute Crestianté (Songe verg. S., t.2, 1378, 78). [P. C.]

**APLANISSEMENT, subst. masc.** (aplanissement)

[GD : *aplanissement* ; GDC : *aplanissement* ; FEW IX, 29a : *planus* ; TLF III, 223b : *aplanissement*]

**A.** - "Action d'aplanir, de raboter"

**Rem.** *Gloss.*, Paris B. N. lat. 7679, c.1400-1500 (*dolamen* : *aplanissement*) ds GDC VIII, 146b.

**B.** - "Caresse, flatterie"

**Rem.** ORESME [DAUDIN], *Remedes fort.*, 1378 (*a peine puet on trouver aucun aplanissement de doulces paroles et de blandices sans souspeçon*) ds GD I, 341b. [P. C.]

**APLANTER, (?)** (aplanter)

[GD : *aplanter* ; FEW IX, 24a : *plantare*]

"Planter"

**REM.** Doc. 1357 (*et doivent laissier chascun an sur les testes des sauces dessus diz .I. cent de plant (...) que nous ferons aplanter*) ds GD I, 341b (sans doute à lire *que nous ferons à planter*). [P. C.]

**APLATIR, verbe** (aplatir)

[T-L : *aplatir* ; GDC : *aplatir* ; FEW IX, 45b : *plattus* ; TLF III, 225a : *aplatir*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Écraser, rendre plat (des pièces métalliques)" : Une heure aus tenailles le pren [le métal] Et l'*aplatis* tout et esten (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 375). ...depuis ce que iceulx coings furent forgiez et gravez par la maniere que dit est, eulx deux ensamble ont fait et fondu billon d'argent et de cuivre ensamble, et fait de l'aloy de icelle matiere, et, icelui aloy fait, ont ordonné billes de ladite monnoye, qu'il qui parle a *aplaties*, rongnées, arondies et blanchies (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 489).

- [Ds un cont. métaph.] : Dont il dist : "Nostre Seigneur m'a *aplati* et eslargi du martel sur l'enclume et ainsi m'a tout temps eslevé et dilaté ; mais, se li plaist, je li supplie que il veulle mettre sa destre desoubz le fes que il a chargé a mon enfermeté, car il m'est trop importable..." (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 132-133).

**B.** - "Rendre plat (le ventre)" : La voit Dieu et dame Marie. Penance face le pecheur, Se monter vieut a celle honneur Ou nus ne monte se penance Ne fait et *aplatit* sa pance. (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 122).

**II.** - Empl. intrans. "Devenir plat" : Plus le fier [le fer] on, mains *aplatist* ; Plus le chauf'on, plus endurcist. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 276). [P. C.]

**APLEIGE, subst. masc.** (apleige)

[GD : *aplege* ; FEW XVI, 634a : *\*plegan*]

"Celui qui se porte garant"

**REM.** Doc. 1340 (*et ardoner a touz appleges et contrepleges*) ds GD I, 341c. [P. C.]

**APLEIEMENT, subst. masc.** (apleignement)

[GD : *aplegement* ; FEW XVI, 634a : *\*plegan*]

**DR.** "Action de mettre sous la main d'un garant un bien revendiqué au moment d'un procès en action possessoire" : Et s'en lia le dit Michiel en droit davant nous par la foy de son corps en nostre main, que encontre n'en vendra par *apleignement* ne par contrapleignement ne par aultre manière. (Cartul. Laval B., t.2, 1334, 185). ...disoient les diz religieux que le dit noble avoit fait, par soy ou par autres, pluseurs prises sur eulz et sur aucuns des religieux de leur dit moustier de chevalx et d'autres biens meublez, et fait faire pluseurs torsfais et excès, desquelz il se estoient complains en pluseurs et diverses cours contre le dit viconte par voie d'*aplegement*, de reffus et autrement, concluans à restitution de leurs diz biens et à eulx desendomager. (Doc. Poitou G., t.3, 1351, 77). Et le quel prieur est d'assentement que ledit *aplegement* mis hors et ousté que ledit Gervese et sadite fame tiengnent lesdites chouses aux cens et devoirs dessusdiz. (Cartul. St-Victour B., 1397, 236). S'il fait *aplegement* contre son seigneur qu'il tienne le sien à tort, et sur reffus de pleige, et il succombe, il pert son fief. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 450). Celui qui obtient sentence diffinitive en matière pecessoire, c'est assavoir en cas d'*apleignement* contrapleignement et complainte, et depuis la sentence il tiengne et posside l'éritaige par an et par jour paisiblement sans adjournement ou autre inquiétacion, il acquiert la propriété de la chose contre celuy seullement contre qui il a obtenu ladite sentence (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 566).

**REM.** Cf. LA CURNE II, 67-70. [E. P.]

**APLEIGER, verbe** (apleiger)

[T-L : *aplegier* ; GD : *aplegier* ; FEW XVI, 634a : *\*plegan*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - DR.

**1.** *Apleiger qqc.* "Garantir, cautionner qqc." : Quant les trieues furent donnees Et les orent bien *apleeges*, Le Beau Chevalier au Lyon, Ensemble tuit si compengnon S'en revindrent vers l'emperere. (Dame Lycone G., c.1349-1350, 208).

**2.** *Apleiger* une dénonciation. "Donner caution à la justice au moment où est portée une dénonciation, une accusation" : ...pluseurs journées sur ce assignées au dit Pierre, aus quels jours ny à autres nul ne s'aparut par devant nous qui se vosist faire partie contre le dit Pierre par voie d'acusacion ou denonciacion *aplegiée*, ou autrement par maniere deue, selonc l'us et coutume du païs (Doc. Poitou G., t.1, 1330, 356). Si aucun fait aucun dénonciement criminel *apleigé* deument contre ung autre, soit de meurtre, de larroncin, ou d'embrassement, de femme violée ou ravie, de bature ou mutilacion fait de guet apenssé, ou d'autre crime, en la court du prince, jamais le vassal n'en aura la court ou le renvoy (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1411, 404).

**3.** Empl. abs. "Fournir une caution" : ...lesdicts Maistres Tailleurs et Cousturiers tenans ouvroirs en ladite ville *aplegeroient* et donneroient pleiges bons et souffisans (...), pour respondre des robes et garnemens qui leur seroient baillés à faire, en cas qu'ils seroient perdus, emblés, mal mis ou afoles par leur coulpe (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1450, 117).

**4.** *Apleiger qqn de/sur qqc.* "Se porter garant de qqn en engageant telle chose" : Nous lisons que Damon et Phisias furent si tres parfaiz amis ensemble que, quant Denise qui estoit roy de Cecile en vouloit .I. mettre a mort pour son meffait et il eüst empétré au roy espace d'aler en son païs pour ordenner de ses choses, l'autre *apleiga* sur la teste (FERRON, Jeu eschaz mor. C., 1347, 193).

Ernauton (...) se vous volez tourner François je vous feray tout pardonner et donner mille francs en vostre bourse, et vous *aplegeray* de tout mon vaillant que vous demorez bon François, puisque vous l'ariez juré. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 190).

- Part. passé. [D'une pers.] "Cautionné ; qui est garanti par une caution" : Desquielx Sergens ainsi establiz et *aplegiez*, le Baillif, ou le Seneschal et les six Prudes-hommes envoiroient les noms et les seurnoms en la Chambre des Comptes, par Lettres pendenz soubz Seaulx, dedenz un mois après ladite élection et Ordenance (Ordonn. rois Fr. S., t.4, 1361, 411). Que aucun ne soit si hardy de soy entremectre d'estre courratier de mercerie èsdiz païs, s'il n'est par nostre Bailly de Touraine ou son Lieutenant et ledit Roy des Merciers ou son Lieutenant ou leurs successeurs, receu et bien *apleigé* de cent livres parisis (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1448, 31).

**B.** - *Apleiger qqc.* "Se consacrer à qqc." : Janvier au roy ; Decembre pour Bourgogne ; May a Valois ; Mars, Navarre *aplegay* : Les autres mois vueil faire ma besongne. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 331).

**II.** - Empl. intrans. DR. "Demander caution" : ...nostres sires pourvøoir Puet adés les siens de legier, Sans riens vendre et sans *aplegier* [var. appliquer]. (MACH., C. ami, 1357, 48). Nous leur donnons pooir et auctorité de demander garands, de prenre fais et charges de garantie, de *aplegier*, de contraplegier, de soy opposer a toutes fins et en tous cas et contre toutes choses qui requierent oposicions. (Arch. Nord, 1385, B 1575, f° 11, IGLF).

**III.** - Empl. pronom. DR.

**A.** - "Fournir une caution, se faire cautionner" : Et s'il advenoit que (...) l'[h]omme (...) se *apleigast* devers le hault justicier, ou devers le sergent de l'espée, et requerit delivrance d'iceulx namps estre faicte, le seigneur se pouroit contrepleiger et soustenir que elle ne lui devroit estre faicte (Instruct. enseign. B.G., c.1386-1390, 50).

**B.** - *S'apleiger de tort/force/nouvel.* "Intenter une action en justice pour recouvrer ou conserver une possession dont qqn veut vous dessaisir selon une des modalités évoquées : *tort, force, nouvelleté*" : Ou autrement : "Ge me *apleige* de tort et de force et de nouvel, que tel m'a fait en occupant, en naïant o l'eue de son estange telle pièce de vigne qui est mon demoine, et vous requier que vous prenez la chosses en vostre main" ; car chosse litigieuse doit estre mise en main de court. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 270).

**C.** - *S'apleiger de ferme.* "Donner une caution au moment de l'attribution d'un fermage" : ...pour cause de plusieurs impositions par li baillées à plusieurs personnes pour le temps quil estoit viconte et receveur d'Avrenches et qui petitement se estoient *aplegez* de leurs dictes fermes (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 51). [P. C.]

**APLEIGEUR, subst. masc.** (apleigneur)

[GD : *aplegeor*]

DR. "Celui qui fait un *apleigement*" : ...messire Jehan de Craon, seigneur de la Suze et de Champtocé, *apleigneur* et demandeur (Cartul. Laval B., t.2, 1404, 377). ...et en telle maniere pourroit faire et requerre le contrapleigneur contre l'*apleigneur*, et l'opposant contre le requereur. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 73).

**REM.** À rattacher à FEW XVI, 634a : *\*plegan*. [E. P.]

**APLEUVIR, verbe** (apleuvir)

[AND : *aplever* ; FEW XVI, 633b : *\*plegan*]

Empl. trans. "Garantir qqc." : Se nous fussions l'un borgne et l'autre louce, Molz et chetifs bridables en la bouce, Lors nous seroit

votre amour *apleuvie*, Et diroit on : "Dieu vous doint bonne vie ! Comment vous va ? Vous plest i venir boire ?" (CHASTELL., Dit vérité D., c.1456-1460, 203). [P. C.]

**APLEUVOIR, verbe** (apleuvir)

[T-L : *aplovoir* ; GD : *apleuvir* ; AND : *apluveir* ; FEW IX, 82a : *pluere*]

Empl. intrans.

**A.** - "Tomber du ciel, comme la pluie"

**1.** [D'une chose] : ...sajettes et dars *Aplovoient* de toutes pars (MACH., P. Alex., p.1369, 86). Et les regardoient toutes gens a mervelles, pour le grant estat que il tenoient, car il n'espargnoient nulles riens, non plus que argens lor *apleuist* des nues, et açatoient toutes coses le pris que on lor faisoit. (FROISS., Chron. D., p.1400, 253).

**2.** [D'une pers.] : Et tantost, ung tresfort escroy de tonnairre vint plus blanc que une nuee et les apostres furent amenez devant la porte de la Vierge ainsi comme s'il *apleussent*. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 758).

**B.** - Au fig. [D'un ensemble de pers.] "Affluer, arriver en foule" : Au commant du soudam tant de gent y *aplue* [l. *apluet* (présent de *apleuvir*) ?] Que ne le vous diroit nulz homs dessoubz la nue. (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 53). En sa compagnie ot païans, Persis et Turz, Plus de .XX.M. estoient en armes bien vestuz [var. qu'il sambloit que il fussent des nuez *apleüs* ; ms C : *aplus*] (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 276). Si venoient et *aplovoient* gens d'armes de toutes pars (FROISS., Chron. D., p.1400, 685). Et alors venoient et *aplovoient* François de tous costés. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 202). ...car, à tous costez, gens *aplovoient*, comme se ce fust à aller à une festes de joustes ou de tournoy. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 268). ...et se on eust atendu jusques au Samedy a combatre il y eust eu beaucoup plus grant nombre de la partie des François, car de toutes pars *aplovoient* gens comme se ce feust pour aller a quelque feste de tournoy ou ducasse. (WAVRIN, Chron. H., t.2, p.1471, 229). Gens *aplovoient* de tous costéz pour donner secours à Dijon. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 207). ...par quoy les paysans, tous fais et veilliéz à la guerre, *aplovoient* à tous costéz en son ayde (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 153).

- [D'animaux] : Oncques mais tant d'oiseaulx ne vis A une vollee *aplovoir*. (Myst. process. Lille K., t.1, a.1485, 491).

- [De choses] : ...en li toute douleur *apluet* (MACH., Compl., 1340-1377, 248). [P. C.]

**APPLOYER, verbe** (aploier)

[T-L : *aploier* ; GD : *aploier* ; AND : *applier* ; FEW XXV, 36b-37a : *applicare*]

**I.** - Empl. trans. "Employer, faire servir (qqc. à qqc.)" : Dont aucunes vertus sunt selonc passions, si con force, atemprance et teles ; et aucune est selonc oevre, si con justice, par les oevres de lequele la volenté est *aploie* à son propre fait, si come à voloir justement ovrer (ARKEL, Art d'amour P., t.1, c.1350, 235). Pour ce que sanz misericorde Escharceté son cuer encorde, Q'as povres gens ne se desplie, Et qu'il d'almoïsne ne recorde, Ainçois a charité descorde Et tout as propres oepe *aplie*, Puis qant la mort luy est complie, Et l'alme pour mercy supplie, A son clamour Dieus ne s'acorde (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 88). Car nuyt et jour toutdiz se ploie [Constance] Au bien de l'alme, et tout *aploie* Le corps a ce ; sique plaisance Ne fait au char, ainçois la voie De

labour tient, dont nuls envoie La puet hoster par fole errance. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 166).

- "Appliquer, attacher" : Et n'est mie à entendre k'amors, selonc li et simplement à regarder, soit passions grevans et faisans mal ; car si con dit a esté, amours senefie une aploiance de la vertu appétitive u désirant à aucun bien. Or n'est nulle chose grevée, pour ce k'ele est *aploie* et conjointe à ce ki li est covignable (ARKEL, Art d'amour P., t.1, c.1350, 169).

## II. - Empl. pronom.

- *S'aploier* à *qqc.* "S'adonner à *qqc.*" : Le vice d'Obstinacioun Par nulle predicacioun A repentance ne *s'aplie*, Mais par fole hesitacioun De sa continuacioun Pert grace (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 69).

- *S'aploier* à + inf. "S'appliquer à" : Tant comme prodhomme en son degré Soit de greignour honesteté, Plus just, plus douls, plus debonnaire, Tant plus Envie malurée Du vituperie ymaginée *S'aplie* a dire le contraire. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 37). [P. C.]

## APLOIT, subst. masc. (aploit)

[T-L : *aploit* ; GD : *aploit* ; GDC : *aplet* ; FEW XXV, 40b-41a : *aplectum* ; TLF III, 227b : *aplet*]

### I. - "Instrument, engin"

**A.** - "Harnais pour un animal de trait" : Un *aploy* de beufz, garni ; une charrete de bois. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1371, 231). Des forfaitures que les Sergans prendront et rapporteront, il seront contens des profis qui d'ancienneté y furent introduis ; c'est assavoir, que du Charroy auront la charette et les harnois, et de ce qui sera porté à somme, auront la somme et les bas, et *aplait* autrement harnois (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1376, 228).

**B.** - "Attirail de pêche, filet pour la pêche en mer" : ...led. Desplanches, tant pour lui que pour ses hoirs, confessa semblablement que iceulx parroissiens, leurs hoirs et successeurs avoient et ont droit de pescher esd. eaues et pescheries, toutesfois que bon leur semblera, par lui poiant ung trait ["sorte de dîme"] de chascune sayne ["filet de pêche"], rais ou *aplet* qu'ilz auront esd. eaues et pescheries, pour chascune marée, qui vient deulx fois pour jour et nuyt, à prendre icellui trait, au choys dud. Desplanches, ses commis ou fermiers (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1459, 349). Et tantost, ung homme s'apparut a la semblance de luy et dist : "Veés me cy, ne me appelés vous pas ?" Et leur commença a aider en leur *aploit* de la nef, et tantost la tempeste cessa. (BATALIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 121).

**Rem.** Doc. 1379 (*comme Jehan Mignot et Jehan Colin se feussent accompaigniez pour estre a ung proffit a peschier... advint que l'Aploit ou harnois dudit Colin fu plus grevé*) ds DU CANGE I, 312c. s.v. *aolidum* (cité ds GDC VIII, 147a) et COURCY, *Hist. de Grèce*, 1422 (*si furent lors de celle tempeste les nefes si fort grevees que oncques n'y demoura tref ne autre aploit que tout ne feust cassé*), 1452 (*icellui Messent donna d'un aplect a beufs dont on lye ou attele les beufs*, même ex. ds DU CANGE I, 312c, s.v. *aploidum*) ds GD I, 344a. Cf. M. Mollat, *La Pêche à Dieppe au XVe s.*, 1939, 14 et FEW XXV, 41a, s.v. *aplectum*.

**II.** - Région. (Wallonie) "Lieu d'abordage pour bateaux ; marché aux poissons" : Celle an que je ay dit (sachiés, sens gaberie), La firmeteit de Huy de viel ancesserie Fut mult bin ragrandie et ausi renforchie ; Car de s. Nicolay (par le corps s. Helie !) Jusqu'al *apleit* sour Mouse, fut adont ragrandie (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 710). Item, l'an

XIcIIIxx et VIII fut refaite et regrandie la fermeteit de Huy, qui astoit viel et anchienne, car de Saint-Nycholay jusqu'al *apleit* sour Muese fut regrandie (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 481).

**Rem.** Cf. aussi GD I, 342a, s.v. *apleitage*. [P. C.]

## APLOITIER, verbe (aploitier)

[GD : *aploitier*<sup>2</sup> ; FEW XXV, 41a : *aplectum* ; TLF III, 227b : *apléter*]

Empl. trans. "Équiper (un navire)"

**REM.** COURCY, *Hist. de Grèce*, 1422 (*avec ces choses lui demanda argent et navire aploitié pour eulx en aler de celle contree*), ds GD I, 344a-b. [P. C.]

## APLOMB, adv. (aplomb)

[T-L : *plon* ; GD : *plom* ; GDC : *aplomb* ; FEW IX, 99b : *plumbum* ; TLF III, 228a : *aplomb*]

*Aplomb sur/au-dessus de.* "À la verticale sur/au-dessus de" : Apres en la moytié de dessus de ces tables sont plusieurs cercles qui sont appelez almicantharaz c'est a dire cercles de elevations et haulteurs, desquelz les aucuns sont parfaiz et les autres imparfaiz, les aucuns grans et les autres petis ; et le point qui est au meilleu du plus petit est appellé cenith c'est a dire le point qui est au ciel droit *apelom* audessus de notre teste (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 111). C'est assavoir que le umbre qui fait une chose qui est eslevee droitement *aplonc* sur l'orison si comme une tour ou ung mur est appelee umbre droite (FUSORIS, Gnomo, éd. G. Arrighi, c.1407-1412. In : *Physis* 21, 1979, 343).

V. aussi *plomb* [P. C.]

## APLOMBER, verbe (aplomber)

[T-L : *aplomer* ; GD : *aplommer* ; FEW IX, 99a : *plumbum* ; TLF III, 229a : *aplomber*]

**I.** - Empl. trans. "Abattre (comme avec une masse de plomb)" : C'est la coignie proprement Dont jadis Helye assomma Souz la genevre et *aplommai*. (...) De ceste coignie (j') assomme (Les) clers au moustier et *aplommé* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 224).

**II.** - Empl. intrans. "Tomber dru, arriver en masse" : ...com sajettes et dars Aplouvoient [lecture *aploumerent* ds GD I, 344b] de toutes pars (MACH., P. Alex., p.1369, 85).

**III.** - Empl. pronom. "Se reposer, s'assoupir (?)" ou "se poser perpendiculairement (?)" : Adieu la treshumple colombe, Adieu la belle turturelle, Pourtant eur où elle *s'aplommé*, Adieu la Vierge non pareille. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 121).

**IV.** - Part. passé en empl. adj. "Endormi" : De ceste coignie (j') assomme (Les) clers au moustier et *aplommé* ; Si pesans et si *aplommes* Les fais que, s'estoient pesez, Vendre les pourroit on a pois Et un en peseroit bien. III. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 224). Pardonnez moy, je n'ose Parler hault : je croy qu'il repose, Il est ung petit *aplommé*. (Path. D., c.1456-1469, 96). Depuis que Adam fut formé, Dieu de l'une des costes dextre D'Adam dormant et *aplommé*, Feit Eve en paradis terrestre. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 10). [P. C.]

## APOBALME, subst. masc. (apobalme)

[\*FEW I, 226a : *balsamum*]

"Suc du baumier" : Si sommes nous tresbien pourvez Pour ceste foyre icy de basmes, De *apobalmes*, de pilobalmes, De carpobalmes, de rezinne Et de canelle tendre et fine (Myst. Viel test.

R., t.3, c.1450, 2). [Ces différents produits apparaissent dans le chapitre *balsamum*, sous les formes latines *opobalsamum*, *pilobalsamum*, *carpobalsamum*, dans JEAN DE CUBA, *Jardin de santé*, c.1500, f° 34, v° a-b [BnF/Gallica] ; il s'agit peut-être d'une mauvaise lecture pour *opobalme* (cf. FEW VII, 374b, *opobalsamum*) [P. C.]

**APOCALYPSE, subst. et adj.** (apocalypse)

[T-L : *apocalipse* ; GDC : *apocalice* ; FEW XXV, 15a : *apocalypsis* ; TLF III, 230a : *apocalypse*]

**I.** - Subst. masc. et fém.

**A.** - "Dernier livre du Nouveau Testament" : "...Et en la maniere que la mere parle doulchement a son enfant, ainssi je vous consoleray", en vous adouccissant et aplianant et en torchant vos larmes, selonc le dit de l'*Apocalipse* ou .XXIe. chapitre : "Il torchera toute larme de leurs yeulx..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 211). En sa main, en lieu de calice, Tient ung hanap de grant mesure. Force y lit il l'*apocalice* Aux parrochiens de sa cure ? (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 53). ...nous avons escript en l'*Apocalipse*, ou premier chappitre, que les cheveux de Jhesus-Christ estoient blancs comme layne et resplendissans comme noif, qui nous donne à entendre la pureté et innocence, laquelle doit estre en toutes gens d'eglise. (BUEIL, II, 1461-1466, 67). Et Saint Mathieu l'evangeliste dist en la personne de Jhesu Crist : "Alez, les maudis, au feu eternal." Et ou livre de l'*Apocalipse* : "Et la fumiére montera a tousjours sans fin." (Somme abr., c.1477-1481, 176). Maistre Jehan Nanius, de Viterbe, de l'ordre des freres Prescheurs, grant theologien et astrologien, prenostica sur l'*Apocalipse* de l'an mil IIIIcIIIxxI et par les grans conjunctions de son temps jusque à la fin du siecle, comme il appert par son livre, qui fut donné au roy par le seigneur de Dompjulien (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 160 r°).

**B.** - "Lieu de jugement ; le jugement lui-même (?)" : Les rues estoient pavees De jaspe et de fin cacidoine, Sans estre enfraintes ne cavees ; Plus cler y fist que cy a none ; Riens qu'armonye n'y ressonne ; La nuyt n'y peut donner l'eclipse ; Assez y a merueilleux throne Pour en faire un *apocalipse*. (CAULIER, La cruelle femme en amour (éd. A. Piaget), c.1430. In : Romania 31, 1902, 327). [Le texte met en scène le jugement de la *Belle dame sans merci* devant le dieu Amour]

**II.** - Adj. "Qui a rapport à l'apocalypse" : Sainctz evoquez de prieres disertes, Autant requis qu'oeuvres *apocalipes*, Evangelistes a charnieres coulisses, Et ossemens de cinq cens ans tous frez Pour rendre au roy louenges plus propices, Prestres portoient en vaisseaulx et coffrez. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 164). [P. C.]

**APOCOPE, subst. fém.** (apocope)

[GDC : *apocope* ; FEW XXV, 15b : *apocope* ; TLF III, 232a : *apocope*]

"Élision d'une voyelle à la fin d'un mot" : Quant il ne sonne que pour demey voieux, il est en fin de diction telle comme cy s'ensuit : la pucelle, vierge, Marie, dame, royne. Quant il ne sonne point, c'est par *apocope* (Traité art rhétor. L., c.1433-1466, 199). Dité avons des voieux et devisez dez demey voieux et *apocope* : raison est que de rimer parlons. (Traité art rhétor. L., c.1433-1466, 200). [P. C.]

**APOCOPIR, verbe** (apocopir)

[Ø]

Au fig. "Diminuer d'étendue, rétrécir" : Aurora vient, qui la cicatricule Du diluculle, dyamette obstaculle, Emmatricule et la

neigre maculle Adminiculle, reculle et fait cropir, Mucer, tapir, faestre, acropir Soubz ung souspir, champir, *apocopir* (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 388).

**REM.** HUG. I, 238b enregistre l'occurrence sans donner de déf. [A. B.]

**APOCRYPHE, adj.** (apocryphe)

[T-L : *apocrife* ; GDC : *apocrife* ; FEW XXV, 15b : *apocryphus* ; TLF III, 233a : *apocryphe*]

**A.** - [D'une chose évoquée par la parole, par un écrit] "Dont la réalité, l'authenticité est douteuse" : ...si me passeray de son enfence assez legierement, par l'exemple (.) que nous veons es escriptures de tous les plus notables passez n'estre escript de leur jeune aage fors choses *apocriphe*s et sanz grant foy (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 16). Et se veoir les veulx, en mains lieux, les trouveras plainement a la lettre, lesqueulx ditz ie laisse pour ce, car aucuns dire pourroient que comme ilz soient *apocriphe*s ne doivent estre recitez a cause de certaine preuve (CHR. PIZ., Avision T., 1405, 100). Bien est vrai que nous lisons aucunes hystoires *apocriphe*s et non approuvees qui dient que... (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 388). L'on lit en une ystoire, jaçoit ce que elle soit *apocrife*, que y fut ung homme en Jherusalem qui avoit nom Ruben, qui par aultre nom fut appelé Symeon (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 326). Et en effect quant l'en en compte [des miracles], Ces grosses testes là et biffes Reputent tout a fable ou compte Comme des choses *apocriphe*s. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 121). Cuyde tu plus avoir appris que autres n'ont fait ? Es tu consul ne senateur pour mettre sus nouvelle loy abolissant l'estat mondain comme *Appocriphe* [l. *apocriphe*] ? (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 159).

**B.** - P. ext. "Faux, mensonger" : Car ceste generacion inhumaine et batailleresse, qui a pris la planete de Mars pour dominateur pour bien espandre le sang humain, souvent usant de prophecies sup[er]sticieuses et *apocriphe*s, de sors et de supersticions, n'a pas este contente tant seulement d'espandre le sang de ses freres crestiens... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 399). Et pource est il expedient, Beau Filz, pour ton gouvernement, que tu [te] doyes garder de toy trop delicter es escriptures qui sont *apocriphe*s, et par espécial des livres et des romans qui sont rempliz de bourdes et qui attrayent le lysant souvent a impossibilite, a folie, vanite et pechie, comme les livres des bourdes de Lancelot et semblables (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 220-221). [Mort] Affine affreuse, amoureuse affaictée, Antidatée, *apocriphe*, affectée, Acraventée, apostacque, afflictée (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 392). [P. C.]

**APODE, adj.** (apode)

[GDC : *apode* ; FEW XXV, 23b : *apous* ; TLF III, 234a : *apode*]

"Sans pieds" : Les oyseaulx appelez cispedes ou cispeles volent moult et sont autrement ditz et appelez *apodes*, pour ce que ilz defaillent de l'usage des piedz et si sont de l'espece de arondelles, et sont ceulx ainsi qu'il semble qui sont appelez en France martinetz. (Jardin santé R., c.1500, f° 70a [version électronique]). [P. C.]

**APOGIÉ, subst. masc.** (apogié)

[GD : *apogie*]

[Trad. du gr. *apogeia*] "Brise de terre" : ...et se font les vens tropees ou conversifs qu'il appelle *apogiés* (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXVI, 39, 231 r°). [D. J.]

**APOIGNER, verbe** (apoigner)[T-L : *apoignier* ; GD : *apoignier* ; FEW IX, 517b : *pugnus*]

**A.** - *Apoigner qqc.* "Empoigner, saisir fermement qqc., à pleines mains" : Tout adés mengoit a deux mains De la viande le plus belle Que il trouvoit en l'escuelle, Puis *apoingnoit* pour plus qu'assez Bouter ou trau desoux le nez (Dit prunier B., c.1330-1350, 54). Li bouchiers va tantost .XII. parsis sachier, Sus son estal les gète ; et chius, pour requueillier, I a geté les grans [l. graus ?], pour l'argent *apongnier* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 189). Quant Anthoine le voit, ne ly agree mie ; Il broche le destrier, s'a l'espee *apoignie*, Et fiert le roi payen ung tel cop celle fie Que le teste li a en .II. moitiés trenchie. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 152). Adont esporonnet li doi, Et s'en viennent l'un contre l'autre, En portant les lances sus fautre, Et apriès les ont abaissies Et moult fierement *apuignies*. (FROISS., Méliad. L., t.3, 1373-1388, 169). La VIe payne si est des tenebres, qui sont tant espesses et obscures que ons les puet *apongnier* et tasteir com le graval. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 497). ...il se missent tout a piet et prissent les glaves et les *apuignierent* et conmenchierent à pousser de grant maniere (FROISS., Chron. D., p.1400, 371). ...A son col son escu et se lance *apoignie*... (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 11). [Autres ex., v.4694, v.5973, var. du v.14630] De la terre avez esté pris ; Alez sur elle besongnier. Cherubin, a cop *apugniés* Celle glave et gardez l'entree De paradis. (Myst. process. Lille K., t.1, a.1485, 148).

**B.** - *Apoigner qqn*

**1.** "Saisir qqn fermement (par une partie du corps)" : Lors ses peres, qui mout fu vieus, Sacha l'espée toute nue, Contremont l'avoit estendue, Tenant sen fil par les keviaus, Quant uns angles celestiaus Y fu de par Dieu envoyés ; De lui fu li boins *apuigniés*, Et dist Abreham : "Soyes quois, Esprouvet t'a à ceste fois Li rois des cieus, boute ens t'espée..." (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 109). ...comme elle et sondit ami Ainsselin se jouoyent ensamble, et qu'il se vult partir plus tost de sa compaignie que elle ne vouloit, elle qui parle print le chaperon de sondit ami, et, en le prenant, print et *apoigna* partie des cheveux de la teste dudit Hainselin, et de la cornete du chaperon de sondit ami Hainselin, que elle tenoit, li demoura partie en sa main (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 331). Sy le cuida retenir le duc de Bretagne, mais le chevalier vermeil luy ala au devant et l'*apoigna* par le heaulme sy fort, bon gré mal gré, qu'il l'abaty emprez l'autre sur la plaine. (Jehan d'Avannes F., c.1465-1468, 96).

**2.** "Mettre la main sur qqn" : Je l'aray tantost *apoigniet*, Je scay tres bien ou il repaire. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 103). Arsenicq et moy somme prests Pour les prendre et les *apoignier*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 278).

**REM.** Cf. G. Roques, *R. Ling. rom.* 50, 1986, 294, pour l'aspect régional (Nord, Nord-Est). [P. C.]

**APOINDRE, verbe** (apoindre)[T-L : *apoindre* ; GD : *apoindre*<sup>1</sup> ; AND : *apoindre* ; DÉCT : *apoindre* ; FEW IX, 599a : *pungere*]

**I.** - Empl. intrans. "Piquer, donner des éperons" : En tel point vint *apoignant* Anchisés, qui estoit remonté, courroucié et iré de ce que Falmar l'avoit ainsi desmonté, et tant se hasta qu'il actaint Falmar a l'entree de ses bailles. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 157).

**Rem.** Nombreux ex. d'a. fr. ds GD I, 346a-b. *Lancelot du Lac*, éd. de 1488.

**II.** - Empl. trans.

**A.** - *Apoindre qqn.* "Inciter qqn à se déplacer" : "Baron, che dist li rois (...), Or en venéz o moy !" Adont les *apoigna*, En son palais maiour o lui les en mena. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 143).

**B.** - "Réunir par un fil (deux pièces d'étoffe) ; coudre ensemble" : Lors fist le cuir d'un torel prendre Et par terre le fist estendre, Et lignier par menuiez royiez, Taillier par menues coroyez. L'un a l'autre *apoindi* et mist, Et puis aprez son cerne fist. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 91). ...tout drap de 33 aunes et couvertures de 20 aunes soient ploiet de le longhece de 5 quartiers ; et soient *apoint* a 2 renghes de 3 apointis en le renghe. (Drap. Valenc. E., 1344, 297).

**Rem.** Cf. G. De Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 145 et 2, 1951, 7.

**III.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - "Piqué de qqc. (de bijoux)" : Et chascun sur son poing avoit Ung oiseau monlt tresbien *apoint*, D'or fin sans pierre et sans fust point. Et les pierres du pavement Estoient d'or et d'aymant. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 144).

**B.** - Au fig. [D'un état psychique] "Aigu, poignant" : Et par ce point En mon desir d'esperance n'a point, Mais en li gist desespoir si *apoint* Que je seray matez en l'angle point Dou souvenir Que vous dites, qui fait en moy venir La pensée qui me fait resjoir. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 95). [P. C.]

**APOISIER, verbe** (apoisier)[GD : *apoisier* ; \*FEW VIII, 621a : *pix*]

Empl. trans. "Enduire qqc. de poix ?" (GD)

**Rem.** Doc. 1403 (Nevers, *pour deux hommes qui furent pour apoisier ledit pont*) ds GD I, 353a. Il devrait s'agir plutôt de "soutenir, étayer", à rattacher à FEW XXV, 43a : \**appodiare*. Cf. MotsFantomes : *apoisier*. [P. C.]

**APOISSONNEMENT, subst. masc.** (apoissonnement)[GD : *apoissonnement* ; FEW VIII, 585b-586a : *piscis*]

"Poissons dont on peuple (une rivière...)" : Et pour ce que li dis Baudes de Bailloeu par le bail de se cense ne deubt faire ne mettre aucun *apoissonnement* en le dicte riviere, sanlablement nous... congnoissons que les dis de Douay en fin de leur cense n'en seront tenu de aucune cose faire. (Doc. 1387. In : G. Espinas, *Les Fin. de la commune de Douai*, 1902, 502).

**REM.** JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486, *affin que le loueur et l'usufruitaire soit tenu en droit de lever et pescher son apoissonnement que mis y a*) ds GD I, 347b. [P. C.]

**APOISSONNER, verbe** (apoissonner)[GD : *apoissonner* ; FEW VIII, 585b : *piscis*]

Empl. trans. "Peupler de poissons (un étang, un vivier)"

**Rem.** Doc. 1390 (*yceulx fosses* [l. *fossés*] *fossoier et rendre apres* [l. *après*] *leur deces* [l. *decés*] *a eaue et apoissonné souffisamment*) ds GD I, 347b. [P. C.]

**APOLIGNER, (?)** (apoligner)[GD : *apoligner*]

[Mot fantôme]

**Rem.** L'article de GD I, 347c, est à supprimer ; l. à *Poloignie* (n. de lieu). Cf. *apoligner*. [R. M.]

**APOLLIN, adj.** (apollin)[GD : *apollin* ; \*FEW XXV, 16b : *Apollo*]

"Qui appartient aux sectateurs d'Apollon (vénéré chez les Sarrasins) ; païen" : Sitost qu'il ait veut ceste gens *apolline* Haultement lour ait dit : "Signour, gens *apolline*, Gardez voustre citeit, je vous en fai bien signe..." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 1032). ...apres [l. après] orés de la voie tres digne Du boin Duc Godefroy (...) Comment il conquesta celle tierre *apolline* (Chev. cygne P., c.1356, 1). [P. C.]

**APOLLINAIRE, subst. fém.** (apollinaire)[GDC : *apollinaire* ; FEW, Ø lat. *apollinaris*]

"Plante de la famille des solanacées" : *Apollinaris*, c'est une herbe appelée *apollinaire* pour ce que Apollonius, ung philosophe, l'administra a Platon. Les Grecs l'appellent dyatea...les autres herbe vaccine [lat. *baccina* "morelle"] (Grant herb. C., c.1450, 81). [P. C.]

**APOLLINÉ, adj.** (apolliné)[GDC : *apolliné* ; \*FEW XXV, 16b : *Apollo*]

"D'Apollon" : Pierides, muses *apollinees* Des orateurs en mainte oeuvre requises, Qu'Ovide tient toutes d'Appollin nees, D'eloquence dothees et aprises, Las, humblement vous ay je souvent quises (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 122). [P. C.]

**APOLOGIE, subst. fém.** (apologie)[GDC : *apologie* ; FEW XXV, 17a : *apologia* ; TLF III, 238b : *apologie*]

"Discours ou écrit qui a pour objet la défense de qqn ou de qqc., apologie"

**REM.** *Mer des hist.* (éd.1491) ds FEW et TLF. [R. M.]

**APOLOGIQUE, adj.** (apologique)[GDC : *apologique* ; FEW XXV, 17a : *apologia*]

[D'un écrit] "Qui contient une défense, une justification" : Fist aussi Du vray cicle de la Lune et deux *apologiques* deffensives de la verité de l'astrologie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 152 r°).

**REM.** FEW : «1543 ; seit Rich 1706». Encore «peu usité» au XVIII<sup>e</sup> s. ; même date (1543) ds GDC VIII, 149c. [P. C.]

**APOLOGUE, subst. masc.** (apologue)[GDC : *apologue*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 17a : *apologus* ; TLF III, 240a : *apologue*]

"Apologue" : *Apologue* est langaige par chose familiere contenant morale erudition. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 60). [Autre ex. p.62] [P. C.]

**APOLTRONNIR, verbe** (apoltronnir)[GDC : *apoltronnir* ; FEW IX, 531b : *pulliter* ; TLF III, 306b-307a : *apoltronner* (*apoltronnir*)]

Empl. intrans. "Devenir poltron, s'amollir"

**REM.** J. FRANCIÈRES, c.1465 (*apoltroinois de paresse*), ds GDC VIII, 150a. [P. C.]

**APONCEL, subst. masc.** (aponcel)[GD : *aponcel* ; \*FEW XXV, 44b : *apponere*]

"Panonceau"

**REM.** Doc. 1492 (*en cas d'eminent peril, metz et appose nos aponceaulx et bastons royaulx*) ds GD I, 347c. [P. C.]

**APOPLECTIQUE, subst.** (apoplectique)[GDC : *apoplectique* ; FEW XXV, 17b : *apoplecticus* ; TLF III, 242b : *apoplectique*]

"Personne qui souffre d'apoplexie" : Et mettons la cause de nostre amporisme ou il dit que telz *apopletiques* meurent en VII jours ou dedens se fievre ne survient, car telle maladie est en tres noble membre, c'est le cervel (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 208). Telz malades sont cousins et amis des epilectiques et des *apopletiques* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 11). ...leur adviendra semblablement come il fait aux *apopletiques* (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 2). [R. M.]

**APOPLEXIE, subst. fém.** (apoplexie)[T-L : *apoplessie* ; GDC : *apoplexie* ; AND : *apoplexie* ; FEW XXV, 17b : *apoplexia*]

**A.** - "Arrêt brusque des fonctions cérébrales" : Cestui empereur Valent regnoit es parties d'Occident, et eült une maladie qui s'apelle *apoplisie* ; et Valentinien regnoit es parties d'Orient. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 255). [Forte] *apoplexie* est impossible ou de fort curable, et la foible n'est pas de legier curable. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 63). ...et selon tous les aucteurs de medecine, *apoplexie* est faicte avec son, et est signe de forte *apoplexie*, laquelle est replexion des grans ventres du cervel et des petis, ou l'en peut perdre scens et mouvement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 208). De mal de dens sans repos a jamais, Du mal des rains, de malles trenchaisons, Puisse mourir qui empesche la paix ! De faulxe flume [l. saulce flume ("ulcère")], de toe, d'apolliffiee [l. *apollisisee*], De grosses loupes, de mulles (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 277). ...douleur de chief soudaine et tresagüe, sans parole, est tresmauvaise, car elle signifie *apoplexie* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 10). *Apoplexie* c'est passion qui oste du cerveau le sens et le mouvement et a tout le corps tost et soudainement et fait une grant clameur par avant pour l'opilacion des conduis et es ventricules du cerveau tant principaux comme non principaux (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 25). Item tu dois entendre que *apoplexie* et epilectie se concordent en mouvement et en siege ; touteffois epilectie a peryodes (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 25). Oudit mois d'avril, le roy Edouart d'Angleterre mourut oudit royaume d'une *apoplexie* qui le print. (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 131). Goutteux, boiteux, piffres, espoitronnés, Tricheurs, pippeurs, de vie peu prisie, Ribaux quassés, frappés d'*apoprisie*, Cartiers, morveux, sans aleine ne poux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 733). ...*apoplexie* est mollesse de tout le corps. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doc.1, chap.1). Les signes de fracture du cranne sont prinses de plusieurs choses (...). Quartement par les accidens qui viengnent en l'eure comme par apposteme et *apoplexie* ou estotomie et destruction de voix et vomit. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.1).

- *Choir en apoplexie* : Qui se met a pissier contre un monstier ou en une atre, c'est grant merveille se avant sa mort il ne chiet en *apoplisie*, car du moins il sera graveleux. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 96). ...ledit grant doyen, estant en grant bruit avec les autrez, illec chut en *apoplisie* sy que oncques puis ne parla (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 414).

**B.** - *Petite apoplexie*. "Sorte d'épilepsie, petit mal" : ...epilectie nommee petite *apoplexie*, causee par opilacion des ners. (Rég. santé corps C., 1480, 117). [P. C.]

**APORTIONNABLE, adj.** (aportionnable)[AND : *aporcionable* ; \*FEW IX, 225b : *portio*]Région. (anglo-normand) [Sur *aportionner*]**Rem. Cf.** ; AND : *aporcionable*. [R. M.]**APORTIONNEMENT, subst. masc.** (aportionnement)[AND : *aporcionement* ; FEW IX, 225b : *portio*]Région. (anglo-normand) [Sur *aportionner*]**Rem. Cf.** ; AND : *aporcionement*. [R. M.]**APORTIONNER, verbe** (aportionner)[GD : *aportionner* ; AND : *aporcioner* ; FEW IX, 225b : *portio*]

Empl. trans.

**A. - Aportionner qqn** (de qqc.)

1. [Dans le domaine jur.] "Donner sa part (de qqc.) à qqn ; donner une portion"

**Rem.** Doc. 1419 (*ladicte fille dudit feu Girart avoit esté bien et convenablement aporcionnee desdits biens communs*), 1483 (*comme Anthoinette sa soeur avoit en son mariage esté apportionné*) ds GD I, 349b.2. P. ext. "Pourvoir qqn de" ; ici "infester qqn de qqc." : [Vertu s'adresse à Voluptuosité] Tu causes la grant maladie Sur les membres d'aucun corps (...). L'entendement net le faiz ort, Ou de langueur *l'apportionnes*, Et chastes cueurs infectionnes (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 782).**B. - Aportionner** [une mixture]. "Faire entrer [dans la mixture] les composants en telle proportion" : Et si [les faussaires] font d'argent mainte fonde De metal commistionnee. Et ainsi *aporcionnee* Chacun d'eulx est bien diligent En faire pecune d'argent (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 681). [P. C.]**APOSTAQUE, subst. masc. et adj.** (apostaque)[\*FEW XXV, 18a : *apostata*]RELIG. "Individu qui a renoncé à la foi chrétienne" : ...lupardin *apostac*, Puy infernal, dampné gouffrineux roc, Deable d'enfer (LA VIGNE, S.M., 1496, 137).- "Traître (?)" : [Mort] Affine affreuse, amoureuse affaictée, Antidatée, apocrieffe, affectée, Acraventée, *apostacque*, afflictée (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 392).V. aussi *apostat*<sup>1</sup> [R. M.]**APOSTASIE, subst. fém.** (apostasie)[GDC : *apostasie* ; FEW XXV, 17b : *apostasia* ; TLF III, 244a : *apostasie*]"Abandon de la religion chrétienne" : Et ne querons point lointains exemples comment l'Eglyse de Ronme a eu plusieurs pestilances, car nous en avons assez nouveaux, et en especial dez divisions, *apostasies* et pestilences tres horribles (Songe verg. S., t.1, 1378, 319). Lors dist Mahommet à Sergius : "Se vous me voulez croire, je vous feray le plus grant seigneur et le plus honoré du monde". Briefment ilz furent d'accord de ce faire, et que Mahommet feroit tant par force d'armes qu'il conquerroit le pays et en seroit seigneur, et icellui moyne ouvreroit de subtilité et renonceroit à la loy des chrestiens et composeroit une loi toute nouvelle ou nom dudit Mahom. Il fut ainsi fait, et furent convertis tous les pays d'Arabe, de Surie, d'Aufrique, de Belmarin, de Maroch, de Grenade, de Thunes en Barbarie, de Perse, d'Egipe et de plusieurs autres parties qui pour lors estoient chrestiens pour la plus grant partie sans comparoison. Et fut ceste *apostasie* de la loy Mahom faite, six cens

ans après l'Incarnacion Nostre-Seigneur. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 193).

- "Manquement à des voeux ou des règles ecclésiastiques" : ...Dieu a defendu de toucher a ses ministres : (...) qui abuse de son previliege, il le pert, et qui se transporte en aucune *apostasie* ou irregularité, il est de ministration ecclésiastique et de tout son previliege privé. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 59). Tel pechié est en eulx *apostasie* Car chasteté sy est plus la moitié Substantialie en eulx que leur habit (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, vers 5269). ...come quant a l'homme instable [le diable] moeut et donne desir d'entrer en religion, afin que aprez il s'enfuye par *apostasie* et soit apostat. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 105). [P. C.]**APOSTASIER, verbe** (apostasier)[GDC : *apostasier* ; FEW XXV, 18a : *apostasia* ; TLF III, 245a : *apostasier*]Empl. intrans. "Faire acte d'apostasie" : C'est un pecché [l'orgueil] de son mester Qui taire voet quant dust parler, Et quant dust parler se voet taire. C'est un pecché q'*apostazer* Fait maint et mainte reguler, Trestout lessant et frocke et haire. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 26). Nulz anges ne [var. se] sont transformez En femme, des dyables assés, Par quoy maint *apostasia* : Bieneureux est qui rien n'y a. (ALECIS, Déb. omme femme P.P., c.1460, 134). [P. C.]**APOSTAT, subst. masc. et adj.** (apostat<sup>1</sup>)[T-L : *apostat* ; GDC : *apostat* ; AND : *apostate* ; FEW XXV, 18a : *apostata* ; TLF III, 245a : *apostat*]**I. - Subst. masc.****A. - "Celui qui a renié sa foi, ses voeux ; renégat"** : Je me tez dez jüifz, paiens, D'*apostas*, de faulz crestiens, Qui font publiquement leur vices Et prennent gloire en leur malices (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 92). Item, *apostat*z qui laissent la chrestienté ou religieux leur religion, ou autres qui laissent aucunes choses qu'ilz ont promis garder en crestienté froissent ce commandement (Fleur command. Dieu, c.1450-1500, b 7). Helas sire, Jupiter en presence Nous a trahis, comme faulx *apostat* (Cene dieux, c.1492, 117).**B. - Au fig. "Celui qui a renié qqc. (ici l'amour)"** : Ce n'est pas par ypocrisie, Ne je ne suis point *apostat* Pour tant se change mon estat Es derreniers jours de ma vie. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 354).**II. - [Subst. masc. et adj. ; d'un religieux qui a rompu ses voeux, d'un chrétien qui a abjuré sa foi]** : Et se après les admonestemens dessusdis usent malvesement, il [les clerks] seront *apostas*, et seront encontre la droiture de clergie, de la tonsure de clergie (Echiqu. Normandie S., 1344, 15). ..."plusieurs dez disciples furent *apostas*" et, toutevoies, Jhesuchrist si ne lez punist mie. (Songe verg. S., t.2, 1378, 113). ...le moine *apostat* dont je fai devisée Fist invocation par oeuvre condannée Et diabolique de parolle inpuignée. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 272). Ce fut Sergius, ung moigne *apostat*, infect de heresie nestorienne et debouté d'Eglise (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 124). Et estoit escript en la mitre qu'elle avoit sur sa teste les mos qui s'ensuivent : "heretique, relapse, *apostate*, ydolatre". (FAUQ., III, 1431-1435, 13). Exemple d'une religieuse qui fut *apostate* et paillarde (Fleur command. Dieu, c.1450-1500, b 8). ...come quant a l'homme instable [le diable] moeut et donne desir d'entrer en religion, afin que aprez il s'enfuye par *apostasie* et soit *apostat*. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 105).

- *Angele apostat*. V. *ange*  
V. aussi *apostaque* [P. C.]

**APOSTAT, subst. masc.** (apostat<sup>2</sup>)

[T-L : *apostat* ; \*FEW IX, 255a : *potestas*]

"Dignitaire romain" : Le premiers qu'a Romme fu lors Roy, *apostas* ne senators, Ce fu Romulus propprement, Qui en fu roy premierement (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 207). En cest tempz rengnoit par docteurs, Par *apostas*, par senateurs ; Julius Cezar fut premiers Qui tant fut orgueilleux et fiers. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 209).

**REM.** Sans doute déformation de *potestat*, sous l'influence de *apostle*, *apostre*. [P. C.]

**APOSTATE, subst. masc.** (apostate)

[GD : *apostate* ; FEW XXV, 18a : *apostata*]

"Celui qui a renié sa foi" : Car Mahomé mist sa loy outre mer Par Sergius *apostate* et prouvoire ; Par faulx moiens fist le peuple errer : C'est grant peril de legierement croire. (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 48). Dieu le maudit, *apostate* en devient [l'ivrogne] (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, vers 4791). Chasteté sy est plus la moitié Substanciale en eulx [les moines] que leur habit, Et qui le laisse, *apostate* on le dit (BAUDOUIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, vers 5272). [P. C.]

**APOSTATER, verbe** (apostater)

[T-L : *apostater* ; GD : *apostater* ; FEW XXV, 18a : *apostata*]

**I.** - Empl. intrans. "Devenir apostat, renier sa foi ou ses vœux" : Le vin et les femmes tater Font les sages *apostater*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 99). Je vous respns que, ja soit ce que Jhesuchrist ne punist mie sez disciples qui *apostatoient* en la foy, que pour ce il ne s'ensieut mie que il n'eust juridiccion en eulx. (Songe verg. S., t.2, 1378, 113). Comme le cruel empereur Decien fu une fois venu en la noble cité d'Ephese, il y fist si tres horrible persecucion de crestiens que pluseurs *apostatoient* par l'orreur des tourmens qu'il leur faisoit souffrir. (MANSEL, Fleur hist., c.1446-1451. In : *Chrestom.* R., 113). ...les edifices materiels vont à ruine, aussi vont les edifices spirituels qui sont communs des religieux, qui, par faute de discipline et de pasteur, desmarchent chacun jour de la discipline reguliere, et s'habituent in latiorement regulam, et souvent *apostatent* par faute de pasteur et de conduite (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 207). Femme et vin font *apostater* Les saiges et ydolatr. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 231).

**Rem.** *Expos. de la reigle M.S. Ben.* (éd. 1486) ds GD I, 350b.

**II.** - Empl. trans. indir. *Apostater de Dieu*. "Abandonner la foi chrétienne" : ...Oysiveté et volupté, laquelle fait *apostater* de Dieu et de tout bien (MONTFIQUET, Oraison dominicale, a.1485, E1). [P. C.]

**APOSTATISER, verbe** (apostatiser)

[GDC : *apostatiser* ; FEW XXV, 18a : *apostata*]

Empl. intrans. "Faire acte d'apostasie, renier sa foi ou ses vœux" : Ce mesmes roy saint Judichial cuisoit par dedens son cuer toutes ces choses cy et deliberoit que d'ores en avant il ne *apostatiserait* plus de son propre sauvement, c'est a dire qu'il ne commenceroit plus a bien faire puis le laissier pour faire mal (MIÉLOT, Vie st Josse J., c.1449, 14). [H. G.]

**APOSTATRICE, subst. fém.** (apostatrice)

[GD : *apostatrice* ; FEW XXV, 18a : *apostata*]

"Apostate"

**REM.** Doc. 1431 (*que tu es une seditieuse, cruelle, apostatrice, schismatique*) GD I, 350b. [P. C.]

**APOSTE, subst. masc.** (aposte)

[Ø]

"Conseiller posté par un adversaire pour manipuler l'opinion de qqn" : J'ay eu après une autre consideracion et esperance qui est, Sire, que je sçay bien que si par telz gens ou leurs *apostes* ne estes destourné, vous sçavez bien veoir et notter par les figures, exemples et auctoritez et raisons cy après mises, comment plusieurs grans amys et familiers de Dieu ont sceue et pratiquée la science d'astrologie (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 6 r°).

**REM.** À rattacher à FEW IX, 165 : *ponere*. [H. G.]

**APOSTÉMAL, adj.** (apostémal)

[GDC : *apostemal*]

MÉD. "Avec apostume" : En toute hernie *apostemale* des coullions (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.7).

**REM.** À rattacher à FEW XXV, 18 : *apostema* [D. J.]

**APOSTEMATION, subst. fém.** (apostémation)

[GD : *apostemation* ; FEW XXV, 19a : *apostema*]

"Fait de se former en apostume"

**REM.** *Trad. de Bruno de Longoburgo* (ms. 1400-1500, *que nos les gardons* [les plaies] *d'apostemation*) ds GD I, 350b.

V. aussi *apostumation* v. Lexiques [P. C.]

**APOSTEME, subst. masc.** (apostème)

[GDC : *aposteme* ; AND : *aposteme* ; FEW XXV, 18a : *apostema* ; TLF III, 245b : *apostème*]

MÉD. "Apostume, terme générique pour désigner toute enflure, grosseur, causée par une corruption humorale" : La vayne qui est dessoubz la langue saigne l'on pour *aposteme* de gorge et contre escrophules et aussi contre une maladie que l'on appelle esquinance dont une personne pourroit mourir soubdaynement. (LE LIÈVRE, *Traité saignée W.*, a.1418, 16). ...*aposteme* est inflacion ou thumeur outre nature en laquelle aulcune matiere est assemblee qui remplist et extent le membre. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). Toutesfoys il souffist sçavoir au chirurgien que thumor, *aposteme*, inflacion, ingrossacion, eminance, ellevacion, excroissance sont nons synonymes significans une mesmes chose, ainsi que dit Henry. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). ...en quelque lieu ou a inflacion outre nature de aulcune humeur ou matiere humoral ou redussible a humeur assemblee en aulcun membre, la est *aposteme*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). *Apستمes* grandes (...) sont grandes inflacions flegmoniques qui sont faictes en particules charnoses. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). ...des humeurs naturelles sont faictes quatre especes de vrayes *apستمes* lesquelles par nom commun (...) sont appellés flegmons, toutesfoys par propre non sont appellés flegmon, hericipilla, udimia, sclirosis ou zephiros. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.1). Premierement de flegmes ventoux et plain de vapeur est engendree *apستمeme* ventoux. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.4). ...de flegme aigoux est engendree *apستمeme* aigouse (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.4).

V. aussi *apostume, empostume, postume* [R. M.]

**APOSTEMENT, adv.** (apostement)

[\*FEW IX, 165b : *ponere*]

"En se postant quelque part, dans un mauvais dessein" : Apposte (...) : *apostement*, perversement (LE TALLEUR, Vocab. E.M., c.1490, 21). [P. C.]

**APOSTER, verbe** (aposter)

[GD : *aposter* ; GDC : *aposter* ; FEW IX, 165b : *ponere* ; TLF III, 246a : *aposter*]

I. - Empl. trans.

A. - *Aposter qqn*. "Poster qqn qq. part, dans un mauvais dessein" : Ainsi, quant tout fust assamblé, le Prévost fist apporter de grans bassins à barbier plains d'eaue et fist venir Barbiers, tous *apostez* avec rasouers affilez. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 256). Jaques d'Angiers fut en ce temps, lequel descouvrit la faulce entencion que avoient les deux Augustins qui fendirent la teste au roy Charles VIe, disant le guerir et iceulx ignares en medicine, ne rien sçavans en cyrurgie, ainçois *apostés* par le duc de Bourgongne Philippe, comme l'on dit pour fere son chef devoré (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 v°).

B. - *Aposter qqc*. "Placer qqc. qq. part"

**Rem.** Doc. 1477 (*faire mettre et aposter les armes de l'abbasse esdicts piliers*) ds GD I, 350b.

II. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'une pers.] "Complice" : ...mesmement pour ce qu'ils voyent et connoissent que tant plus est chier et à haut prix excessif et desraisonnable de froment, tant plus rapportent de prouffit en la façon et vente de leur pain, iceulx Fourniers et Boulengiers, ou aucuns de leurs complices et gens à eulx propices et *apostez*, mettent ou font mettre et donner hault, excessif et desraisonnable prix oudit blé (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1460, 501).

B. - [D'une chose] *Trahison apostee*. "Trahison préméditée, guet-apens"

**Rem.** Doc. 1420 (*pour le bien, salut et recouvrement de nostre personne qui prinse avoit esté en trahison apostee, par Olivier de Blays*) ds GD I, 350b.

C. - Empl. subst. "Conseiller posté par un adversaire pour manipuler l'opinion de qqn" : J'ay eu après une autre consideracion et esperance qui est, Sire, que je sçay bien que si par telz gens ou leurs *apostes* [l. *apostés*] ne estes destourné, vous sçauerez bien veoir et notter par les figures, exemples et auctoritez et raisons cy après mises, comment plusieurs grans amys et familliers de Dieu ont sceue et pratiquée la science d'astrologie (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 r°). [P. C.]

**APOSTILLE, subst. fém.** (apostille)

[GDC : *apostille* ; FEW IX, 241a-b : *post* ; TLF III, 247a : *apostille*]

"Petit document écrit qui expose les données d'une transaction, destiné à servir de mémoire et de preuve" : ...lequel commis baillera audit receveur général certification soubz son seing manuel de l'argent qui ainsi sera mis oudit cofre, et avec ce sera escript et appostilé par manière de note et souvenance ou livre des contre lettres de monseigneur, comment tel jour et en tel mois ledit receveur a mis oudit cofre telle somme de deniers dont l'ung desdits commis qui sera nommé en ladicté *apostille* lui a baillié lettre de certification telle que dit est (Doc. 1468. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 98, 1937, 328). [P. C.]

**APOSTILLER, verbe** (apostiller)

[GD : *apostiller* ; FEW IX, 241a : *post* ; TLF III, 247b : *apostiller*]

A. - Empl. trans. *Apostiller qqc*.

1. "Faire une note écrite sur qqc., à titre de trace et de preuve (par exemple dans une transaction)" : ...lequel commis baillera audit receveur général certification soubz son seing manuel de l'argent qui ainsi sera mis oudit cofre, et avec ce sera escript et *apostilé* par manière de note et souvenance ou livre des contre lettres de monseigneur, comment tel jour et en tel mois ledit receveur a mis oudit cofre telle somme de deniers (Doc. 1468. In : H. Stein, Bibl. Éc. Chartes 98, 1937, 328).

2. "Ajouter des gloses (au texte de qqn) au point d'en faire un texte nouveau et quasi personnel" : [Caiphe s'adresse à Jésus] Si convient que tu nous denonces D'ou vient la loy que tu adonces, Ou se Dieu la t'a revellee, Ou se tu l'as *apostillee*. Se tu nous dis que de toy viengne, Ce n'est pas raison qu'on la tiengne (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 271).

B. - P. ext. "Préparer qqc. (probablement en désignant, en marquant l'emplacement réservé à cette chose)" : Des nostres furent ce jour a mort livrez Trente ou quarante, et plusieurs fort navrez, Mais de la ville et chasteau bien assis, En mourut bien neuf cens cinquante six ; Et eut la charge d'*apostiller* leur fosse Monsieur d'Angiers et monsieur de la Brosse. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 245). [P. C.]

**APOSTIS, subst. masc.** (apostis)

[GDC : *apostis* ; FEW XXV, 49a : *apostiticus* ; FEW XXIII, 103a : o.i.]

MAR. "Longue pièce de bois établie sur le coté des galères et sur laquelle reposent les rames" : ...deux piecez de bois pour refaire la *postice* [l. *l'apostice*] de ladicté galee, deux tarelles, une porcion de menue corde nuefve, trois marteaulx de fer, 6 veilles, deux cens petis clous pour pasteque, une quantité de grosses aiguilles et de fil gros, une sye, 25 plonmades, une marcheproie et une quantité de boiz pour asseoir lez canons et pour bendes a lez lier (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1390, 201).

**REM.** Cf. FENNIS, *Gal.*, I, 225-227. [E. P.]

**APOSTOLAGE, subst. masc.** (apostolage)

[T-L : *apostolage* ; GD : *apostolage* ; \*FEW XXV, 20a : *apostolus*]

"Autorité" : Auquel saint Remy Dieu a donné sur les roys et sur les gens de Franche grant *apostolage*, c'est-à-dire grant amministration, lequel tout prestement qu'il se départira de l'ayde et conseil de nostre génération, elle défauldra, ne nostre généalogie ne régnera plus, ne en l'empire ne ou royaulme. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 454). [P. C.]

**APOSTOLAT, subst. masc.** (apostolat)

[GDC : *apostolat* ; FEW XXV, 19a : *apostolatus* ; TLF III, 248a : *apostolat*]

*Jour d'apostolat*. "Jour de la fête d'un apôtre"

**REM.** Doc. 1407 (*les dimenches, jours d'apostelaz*) ds GDC VIII, 152a. [P. C.]

**APOSTOLE, subst. masc.** (apostole)

[T-L : *apostoile* ; GD : *apostoile* ; AND : *apostle* ; FEW XXV, 19b : *apostolus*]

A. - "Le pape (l'apôtre de Rome)" : Et lors sainte crestienté creüt moult fort et l'*apostole*, saint Clement, envoyoit ses disciples precher

par toutes terres. (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 193). Il cuide bien par sa folie Valoir l'*apostoile* de Romme. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 127). Pourquoi n'a l'*apostolle* donc sa lettre envoie A Loey's mon frere qui les François maistrerie ? (Lohier Malart M., c.1325-1350, 488). De cel art dont je cy vous compte Doivent aprendre roy et conte, Empereür et *apostole*, Ceulx qui doivent lire a l'escole (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 4). Si l'eüst felonnesment Toute mise a destruction, Mais l'*apostole* saint Lion Le fist par la grace divine Cesser de general ruïne. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 109). Au gré Dieu arriverent a Rome en pré Noiron. A l'*apostolle* allerent querre absolucion. (Tristan Nant. S., c.1350, 667). Maugiz fut *apostole*, on le pontifia, Chascun lui porte honneur (Renaut Mont. B.L. V., c.1350-1400, 21). L'*apostole* aussi y sera (Mir. st Alexis, 1382, 352). Le duc Ogier s'en vat par mere nagant ; de Noreweche at passeit les praias. Aux maronniers at dit qu'i voient droit a Romme, car il se veult confesseir a l'*apostel* Lyon, son oncle (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 136). A Romme le majour print il son herbage. Li *apostole* fust de son propre linage (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 27). ...ore un J[ohan] Thorntoun viker du dite esglise, ymagenant et controuvant pur arreriser vostre dite povree maison et defaire la dite Chaunterie, ad persuéz devers la Court de Rome pur illoeques adnuller, adnientier l'appropriacioun avantdite et de lui mesme ent provider par l'*apostolle* (...) a tresgrande enpoverissement de vostre dite povre maison et en overte enervacion de la Chanterie du dit Chapellain (Lettres agn. L., c.1402, 7). Car ou soit ly sains *apostolles*, D'aubes vestuz, d'amys coeffez, Qui ne seint fors saintes estolles Dont par le col prent ly mauffez De mal talant tous eschauffez, Aussi bien meurt que cilz servans, De ceste vie cy buffez : Autant en emporte ly vens ! (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 48). Ci commence la vie saint Fabien, comment il fu *apostole* de Romme par eslection de Dieu [Var. ds VIGNAY, ms. BNF fr. 241, a.1348] (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 228). [Les Gaulois] Aultrefois ont par leurs tempestes, Avant que Rome eust *apostole*, Mis en cendre le capitole, Par quoy nostre bruyt fut estaint. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 63).

- *Lettre de apostole*. "Lettre apostolique" : Item, que iceulz recteurs ou curés de l'eglise, que il admonestent touz clers que il ne usent mauvesement de lettres de *apostole*, de legat ou d'autre juge. (Echiq. Normandie S., 1344, 15).

**B.** - "Apôtre, prédicateur" : Or sus, encor vous vueil je dire, Deux vers que fit ung *apostolle* (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 197).

- P. plaisant. "Individu peu respectable" : QUART. Quelz gallans ! BOURREAU. Mais quelz *apostolles* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 306).

V. aussi *apostre* [P. C.]

**APOSTOLICON, subst. masc.** (apostolicon)

[AND : *apostolicum* ; \*FEW XXV, 20a : *apostolicus*]

"Onguent dit en lat. *apostolicum*, emplâtre attribué aux apôtres Pierre et Paul, composé de douze drogues" : Se li cheval a jales, serrés les voinez dessus, et puis cuisiez lés sus les jales et fere cuitures. Se il est atains, le premier jour rere la jambe, et lier entrait *apostolicon* sus .I. drap neuf .IIII. jours. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 370). Aussi [les emplâtres] sont faitz tiercement par maniere meslee de mineraulx, de gommés et de pouldres comme l'on peut voir en *apostolicon*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.4).

**REM.** FEW : «Nfr. *apostolorum* m. "sorte d'onguent composé de douze drogues" (Fur 1690 - AcC 1836)» ,

«*onguent des apôtres* "onguent composé de 12 drogues" (Enc 1751 - Trév 1771)». [P. C.]

**APOSTOLIQUE, adj.** (apostolique)

[GDC : *apostolique* ; AND : *apostolique* ; FEW XXV, 19b : *apostolicus* ; TLF III, 248b : *apostolique*]

**A.** - "Qui procède des apôtres"

- *Église apostolique* : En .III. un seul dieu confessons, Et la vraye foy catholique En une eglise *apostolique* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 108).

- *Père apostolique*. "Le pape" : Nous te prions tous sans replique, Que nostre Pere *apostolique* Et tous les degrez de l'Eglise Garde en religion et prise. (Prières saints R., t.1, c.1400-1500, 120).

- (*Saint*) *siège apostolique*. V. *siège* "Saint-Siège" : LE PRESTRE. A ceste heure cy treuve ouverte Clerement la foy catholique. LE JUIF. Touchant le *siège apostolique*, Le chef capital de l'eglise, G'y crois fermement. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 153). ...il ne le pourroit retenir, mais le feroit rendre pour l'honneur du *siège apostolique*. (COMM., I, 1489-1491, 147). Maistre Eustace de Bon Vueil, bastard de Navarre et prothenotere du Saint *Siège apostolique* fut en ce temps en singuliere recommandacion. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 140 v°). Et le saint *siège apostolique*, Lequel a peine tient applic, Qu'il ne soit abbatu des dars De ces hors infaitz et soudars (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 638).

**B.** - "Qui émane du pape, du Saint-Siège (bénédition, lettre...)" : Item s'il plaira a Dieu faire grace au povre pelerin que après sa darraine unction ou devant, se le peril apparra, il ait encores la parole, sens et entendement, il li soit ramenteu par le pere prieur qu'il doie demander son absolucion papale et *apostolique* (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 316). ...et ont présenté à la Court unes bulles closes contenens en effect salut et benediction *apostolique* (BAYE, I, 1400-1410, 345). ...pour avoir advis et deliberacion sur le contenu en certaines bulles et lettres *apostoliques* touchans les juridictions ecclesiastique et temporele. (FAUQ., II, 1421-1430, 284). Qui nos dis despiter vourra, Sache de voir qu'il encourra *Apostolique* maleïçon ; Mez tous ceulz aront beneïçon Qui nos status honoreront Et a leur pouoir les feront. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 160-161). ...et [la Sainte Eglise] randit les salut et benedicion *apostolique* ausdictes deux dames de France et Angleterre. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 153). Cestui [le pape] excommunia tous ceulx qui alloient et venoient et qui avoient esté la et au lac de la Sibille, se ilz ne retournoient a vraye repentance et *apostolique* absolucion. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 102). ...vous avons fait communiquer unes bulles et lettres *apostoliques* de nostre Saint Pere le pape Paule (Lettres Louis XI, V., t.4, 1470, 137).

**Rem.** Ex. de FROISS. 1375, III, 4, 50, Buch. ds GDC VIII, 152b.

**C.** - "Qui dépend du Saint-Siège"

- *Notaire/tabellion apostolique*. "Notaire qui, dans chaque diocèse, est autorisé à rédiger des actes en matière ecclésiastique" : Pour frais (...) maistre Nicole de Dury et 1 tabelion *apostolique* qui furent a Mons le VIIIe jour d'avril (...) VI livres VII sols. (Arch. Nord, 1372, B 10313, f° 15 v°, IGLF). La Court a mis hors de procès maistre Nycolas Le Sage, promoteur de l'evesque de Paris, J. Queran et Mahiet de Louvaincourt, notaires *apostoliques* (BAYE, I, 1400-1410, 268). A lui, pour avoir fait coppier lesdictes bulles et les signer d'un tabellion *apostolique* pour envoyer à madicte dame la duchesse, 4 frans (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 481). Et, pour plus ample promesse, ilz s'en

obligerent es mains de deux notaires *apostoliques* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 55).

- *Chambre apostolique*. "Administration (financière) du Saint-Siège" : Ce jour, messire Julian des Cesarins, docteur en lois et en decretz, apporta ceans lettres closes du Pape, contenans creance, exposée par ledit docteur, auditeur de la Chambre *apostolique* (FAUQ., II, 1421-1430, 169).

- *Auditeur/commissaire apostolique*. "Juge du Saint-Siège" : ...[les chevaliers de l'ordre de Saint Jean] n'ont pas tenu grant compte de eulx defendre, ne bouter en proces par devant ledit auditeur ou commissaire *apostolique* mesmement, car ilz savoient bien que ledit Talebart ne pouvoit ignorer que ce qu'il s'efforçoit de fere estoit contre les privileges, drois et libertez de ladite religion. (Doc. 1407. In : J. Delaville Le Roulx, Le Moy. Âge 13, 1909, 19). [P. C.]

### **APOSTROPHIN, subst.** (apostrophin)

[\*FEW XXV, 20b : *apostropha*]

RHÉT. "Interpellation, apostrophe" : ...il est assavoir que tous non ou tous pronon ou tous participe sont de la tierce persone, excepté .IIII. pronon, c'est assavoir *ego* et *nos*, *tu* et *vos*, car *ego* et *nos* sont de la premiere, *tu* et *vos* de la seconde, excepté les vocatif que sont de la seconde persone par *apostrophin*. (Gramm. M4 S., c.1450, 167).

REM. GDC et FEW ignorent cette forme suff. en *-in* (accusatif grec importé en lat. pour les mots savants). FEW XII, 495a, s.v. *syncope*, enregistre la forme *sincopin*. [P. C.]

### **APOSTUER, verbe** (apostuer)

[FEW IX, 255a : *potestas*]

Région. (Wallonie) "Investir de la possession légale"

REM. Doc. XIVe s. ds FEW («HaustGl 3, 400»). [P. C.]

### **APOSTUMATION, subst. fém.** (apostumation)

[FEW XXV, 19a : *apostema*]

MÉD. "Formation d'un apostume" : ...s'il n'y a point de perdicion de substance, laissez le sang fluer, car c'est bon : il deffent *apostumacion* et c'est ce que nous doubtons moult (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 25). ...et se elle vient ou temps de sanité, elle signifie litargie ou *apostumacion* ou epilence (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 13). Avicenne veult bien que sirsén se convertisse en *apostemacion* de mamelles ou en pluresis mais non point au contraire. (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.5). [D. J.]

### **APOSTUME, subst. masc. et fém.** (apostume)

[T-L : *apostume* ; GDC : *apostume* ; FEW XXV, 18a : *apostema* ; TLF III, 251b : *apostume*]

A. - Au propre. "Tumeur, abcès" : Es fievres qui sont souspeconneuzes qu'elle ne viegne *apostume* es jointures (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 79). Es *apostumes* du cervel il survient fievre et vomite par nature. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 95). Si luy prist une grosse *apostume* ou corps. [Il ne renonce pourtant pas à chevaucher]. Tant courout le coursier que celle boce luy effondra ou corps (...) il morut au IIIe jour aprez. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 113). *Apostumes*, clouz, boces, enfonture (MACH., App., 1377, 645). ...pres du cuer avoit eu une *apostume* [var. *empostume*] rompue et crevee dedans le corps, par quoy son cuer avoit esté estoufez. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 519). Et, cessant la flébothomie, Il fault, par art et industrie, Purger l'umeur courtoisement, Qui est racine et fondement De l'*apostume* et appurer Le malade pour l'asseurer (LA HAYE, P.

peste, 1426, 120). *Apostume*, c'est une collection ou assemblée d'umeurs disconvénients à nature en aucun membre ou lieu du corps, soit dehors ou dedens. (LA HAYE, P. peste, 1426, 177). Le VIe inconvéniement est generation d'*apostume* par les humidités multipliees par le repos fait de jour, lesquelles se rassemblent en aucun membre et le font enflé et humide. (Rég. santé corps C., 1480, 8).

- *Effondrer/vider l'apostume*. "Vider l'abcès" : Je leur effonderay leurs boces, Leurs *apostumes*, leurs clapiores Et leurs cloux ossi gros que poires, Dont s'il fault qu'a l'ouvrage j'entre, Je leur aracheray du ventre Le coeur, le pomon et le foie. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 160). Ia ne sera jamais saine la playe, Et pour neant le mire si [l. s'i] employe, Si tout à plain ne vuyde l'*apostume*, Qui tel langueur au pacient alume (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 146).

B. - Au fig. "Blessure qui s'envenime" : Quant servis fus de ce mès la Qui te mist en cuer l'*apostume* Dont ta douceur en amer tume. (MACH., R. Fort., c.1341, 60). Si se congrea icy une dure envie entre ceulx de Croy et le sang du chancelier (...). Dont a ceste darreniere fois, quand virent qu'en cas d'honneur qui poignoit le sang du chancelier encoire surmonteroit le leur, a priemes leur commença a cuire leur playe, et le viel mal conceu ja longuement contre iceluy tourna tout maintenant en *apostume* (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 107).

- *Effondrer l'apostume*. "Crever l'abcès" : ...[ledit Vieil Pelerin] a plainement descouvert le pot et l'embusche, qui n'est pas latente ne trop secrete ; c'est assavoir, amoreusement et par grant charite, en cestui present Songe, il a effondree l'*apostume* qui tant de douleurs, de soupirs et de sincofes a fait a toute crestiente, et par espicial au royaume de France (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 103).

- *Enfondrement de l'apostume* : Et combien qu'encore, à l'heure de ceste ambassade, estant à Lille pour ce bastard, ces gens de Croy n'estoient encore pleinement cognus en leur malice, fors tant seulement par murmure et par évidente soupçon, toutefois par intervalles depuis et par les faits clairement cognus et rattaings comme par divin jugement, expédient est de ouvrir un peu la matière en ce qu'elle porte de mauvais, pour plus vivement et plus clairement démener le surplus jusqu'à l'enfondrement de l'*apostume*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 127). [P. C.]

### **APOSTUMER, verbe** (apostumer)

[GDC : *apostumer* ; FEW XXV, 18b : *apostema* ; TLF III, 252a : *apostumer*]

I. - Empl. intrans. "Venir à suppuration" : ...le dit Tourin (...) ne volt onques que barbier ne mire mist la main à sa playe, jusques à ce que la dicte playe ou navreure fut *apostumée*, et tant que par l'eschauffement, pour ce qu'il n'y mist aucun remede, la teste lui enfla en tant que, pour son petit gouvernement et pour faulte de y pourveoir et pour très grant negligence, et aussi pour les excès de boire et de mengier qu'il fist durant le dit temps, icelui Tourin chey en greve maladie (Doc. Poitou G., t.7, 1415, 289).

II. - Empl. pronom. "Être affecté d'un apostume" : La cause si est car toute chose qui se peut estendre et dilater par nourrissent se peut *apostumer* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 21).

III. - Part. passé en empl. adj.

A. - Au propre. "Transformé en apostume" : ...ja est celle detestable playe comme *apostumee* et tournée en acoustumance tellement que l'en n'en fait mais conte (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 155). En après advient es bras estre *apostemé*

aucunefois après la saignée (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.4).

**Rem.** Ex. de H. de Mondeville et de Corbechon ds TLF. Dans les ex. suiv., *apostumé* se rapporte sans doute à *maux* (des maux caractérisés par des apostumes) : Item veult Phisque et conseille User fort adonc de l'oseille, Qui par nature est froide et sèche, Cordiale plaisant et fresche, D'ont proffite moult et confère, Comme le Livre le desclère Aux grans maux et *apostumés* De pestillence acoustumés A tuer les gens promptement (LA HAYE, P. peste, 1426, 129). Un précieux électuaire, Sur tout autre suppellatif, Cordial et préservatif, Contre tout air malicieux Et les maux pestillencieux, Tant fièvres comme *apostumés*, Qui sont de fait acoustumés à tuer les gens promptement, Duquel s'ensuit l'enseignement. (LA HAYE, P. peste, 1426, 153).

**B.** - Au fig. "Gonflé de colère, de ressentiment" : ...la multitude dez reproches et mesditz, qui s'efforcoient yssir de son *apostumé* courage, empeschoit l'un l'autre (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 6).

V. aussi *apostumir* [P. C.]

### **APOSTUMEUX, adj.** (apostumeux)

[GD : *apostumeus* ; FEW XXV, 18b : *apostema*]

"Constitutif d'un apostume" : Et pourtant qu'elles sont dures, ne [peulent] saillir hors du corps et font es boyaux opilations dont surviennent matieres ventoses, et par possible *apostumeuse*, comme sera après declairé. (Rég. santé corps C., 1480, 3). ...ulcere concave puante et *apostemose* (PANIS, Guidon, 1478, chap. sing). [P. C.]

### **APOSTUMIR, verbe** (apostumir)

[GD : *apostumir* ; FEW XXV, 19a : *apostema*]

MÉD. "Être affecté d'un apostume" : Secondement note que le cueur se peult *apostumir* en luy et en sa cassole, mais l'apostume ne s'accomplit pas, car le cueur est de nature dangereuse et ne la pourroit souffrir (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 11). Tu dois entendre que les reins se *apostumissent* aucunefois devers la partie gilbeuse, aucunefois en la partie du pannicle (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 9).

V. aussi *apostumer* [R. M.]

### **APOTAGÉ, adj.** (apotagé)

[GD : *apotagé* ; FEW IX, 268b : *pottus*]

"Arrangé, préparé (comme un potage)"

- *Brassin mal apotagé*. "Coup fourré" : Pour ce qu'il est bien mal en grace, Messeigneurs vueulent qu'on luy brasse Ung brassin mal *apotagé*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 227). [*Myst. Pass. Troyes* B., a.1482, 611]

**Rem.** FEW fournit plusieurs ex. dialectaux de *apotagé* "loti, accommodé, arrangé ; mal en point" et *mal apotagé* "défavorisé, mal à son aise, en mauvaise posture". [P. C.]

### **APOTHEQUE, subst. fém.** (apothèque)

[GD : *apoteque* ; FEW XXV, 22a : *apotheca*]

"Pharmacie, boutique d'apothicaire" : Item Dieu est en l'ame bonne et leale (...) come le vin ou celier, comme la carboucle en l'or, ou comme la manne en l'arche, comme seel en la carte, comme la medecine en l'*apothèque* ou comme la harpe ou disner (Somme abr., c.1477-1481, 139). Advint ung jour que ung apoticquaie print cestui ort oiseau, lequel veullant nettoyer et purifier affin qu'il, selon la loy, le puist mengier, il le mist en son *apoteque* entre ses especes tres odoriferes affin qu'elle flairast bon et soif et aussi que, par les bonnes medecines qui illec estoient, elle feust mieulx purifiée et purgie. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 200).

**Rem. 1.** Ex. de MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl.*, 1386-1389, Ars, 2682, 1, 51 ds GD I, 352a (sens p. ext. de "boutique"). Dans l'éd. Coopland, t.1, 330, on lit *boutique* à la place de *apothèque*. **2.** Le FEW att. seulement le sens de : «"magasin de vivres" (1546, Rab)». [P. C.]

### **APOTHICAIRE, subst. masc.** (apothicaire)

[T-L : *apotecaire* ; GDC : *apotecaire* ; FEW XXV, 22b : *apothecarius* ; TLF III, 254a : *apothicaire*]

**A.** - "Pharmacien, celui qui tient une boutique où il prépare et vend des médicaments" : Or sont d'aucuns *apothicaires* Qui font les malvais lectuaires, Faulses herbes, males especes. (DUPIN, Mélang. L., c.1324-1340, 74). Nous Voulons et Ordonnons que nuls de ceuls, qui maintenant sont *Apothiquaires*, ne tiengnent de cy en avant, le mestier d'*Apothiquaire*, se il ne sçait lire ses receptes, et dispenser et confire, où se il n'a entour luy personne qui le sache faire (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1353, 534). ...ja soit ce que l'*apothicaire*, du comendement du phisicien, si administre et apreste lez medecines, toutevoies le phisicien si lez ordene quant a l'auctorité (Songe verg. S., t.1, 1378, 74). Et, si vous cognoissiez que l'ueill li esclarsisse, si li continuez jusques atant qu'il soit gariz. Et aussi est bon d'i metre par la meisme maniere de la poudre de la tutie, de quoy on trueve assez aux *apoticaire*s. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 119). ...Jaquinot de Bergieres, *apoticaire* (FAUQ., II, 1421-1430, 85). ...ung nommé maistre Pierre Durant, qui estoit nepveu dudit cardinal d'Angers, lequel par long temps avoit esté detenu prisonnier ou chasteau de Mailly, eschappa des prisons dudit lieu et s'en vint jusques à Paris, où il y fut congneu par ung *apoticaire* nommé Chambetin (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 237). Dieu te veulhe joye eslargir, *Appotiquaire*, mon amy ! (...) Je viens ycy Pour avoir mierre et aloés. (Pass. Auv., 1477, 235). Il est nécessaire et moult prouffitable souventefoys aux meiges, especialement aux cirurgiens, qui saichent trouver et composer et aussi administrer les aides des maladies pource que plusieursfois les convient ouvrir en lieux esquieulx l'en ne trouve nulz *apoticaire*s ou se l'en les y trueve, ilz ne sont pas soufficiens ne garniz de toutes choses. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.4). MAISTRE PIERRE DORIBUS, *aphoticaire*, commence. Or ça, ça, sans plus delayer Il me fault maintenant crier Mon mestier, pour dire le voir, Pour ung pou le faire valloir Soit avec[que] saiges ou sotz. (Dorib., p.1480, 245). Matheus Silvaticus fut en ce temps grant arboriste et lapidaire, bon medecin et grant astrologien, moult aprecié du roy de Cecille Robert, auquel il fist le livre des Pendetes, lesquelles sont de moult grande substance et utilité aux medecins et *apotiquaires*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 131 r°).

**B.** - "Personne chargée de la fourniture des médicaments dans une maison princière ou royale" : ...Jacot Michiel, varlet de chambre et *apothicaire* de mondit seigneur (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 380). Mon dit S<sup>r</sup> ordonna que Nicolas de Morey fust des lors en avant compté comme *apothéquaie*, officier et varlet de chambre (Arch. Nord, 1455, B 19445, f° 87 v°, IGLF). Autres assez principaux officiers, Ordinaires, domestiques, censiers De chelz le roy, tant de paneterie Que de cuysine : eschançons, despenciers, *Apotiquaires*, medecins (LA VIGNE, V.N., p.1495, 153).

**C.** - P. iron. "Homme de main, personnage peu recommandable" : Deux merveilleux *apotiquaires*, Du prevost sans pitié viccaires, Ont Crispin et Crispinien, Son frere germain cristien, Emmené pour mettre a mort sure. (MOLINET, *Myst. st* Quentin C., c.1482, 279).

- *Quiproquo d'apothicaire*. V. *quiproquo* "Erreur grave, dangereuse" (HUG.) [P. C.]

**APOTHICAIERIE, subst. fém.** (apothicaiererie)

[GDC : *apotecairerie* ; FEW XXV, 23a : *apothecarius* ; TLF III, 255a : *apothicaiererie*]

**A.** - "Fournitures d'apothicaire" : ...pour *apothicaiererie* pour nosseigneurs les ducs de Guienne et de Tourainne, livrée par Jehan Bouller, 46 s. p. (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1401, 159). A Guion Moireau, apothicaire dudit seigneur - pour le paiement de plusieurs parties d'*apothicaiererie* (...) tant en especes, dragées, confitures et autres choses, pour faire les collacions dudit seigneur, et de chambre, *apothicaiereries*, drogues et médecines (Comptes hôtel rois Fr. D.-A., 1478-1481, 375). ...ledit mestier des ouvrages et marchandises d'epicerie, *apoticaiererie*, ouvrages de cire et confitures de sucres (Mét. corp. Paris L., t.1, 1484, 508). ...*apotiquaiererie* : epicerie (LAGADEC, Catholicon G., 1499, 10).

**B.** - "Boutique d'apothicaire" : ...*apotiquaiererie* la plus belle du monde, en tout Paris n'en a point autant, et de toutes sortes de drogues servant a la dicte *apotiquaiererie*. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 262).

- [Dans un cont. métaph.] : ...elle [la vérité de théologie] enseigne amer Dieu, combatre et resister au deable et labourer par exercites vertueuses acquerir charité pour amer Dieu parfaitement. Ceste theologie est une *apotiquaiererie* de confections divines, plaisante et delicieuse "plus que miel ou quelque douceur". (Somme abr., c.1477-1481, 99).

**C.** - "Lieu d'un couvent où l'on met les drogues" : Le jeudi alames à Saint-Anthoni, qui est ung bel moustier de cordelliers, où il a de belles relicques et riches. Et après alames veoir plusieurs aultres églises, la merchandise et *apothicaiererie*, qui faisoit beau veoir. (Doc. 1459. In : Bibl. Éc. Chartes 3, 1841-1842, 194). [P. C.]

**APOTHICAIERIE, subst. fém.** (apothicaierie)

[T-L : *apotecarie* ; GD : *apotecarie* ; FEW XXV, 22b-23a : *apothecarius*]

**A.** - "Fournitures d'apothicaire" : Ledit Berthelemi, pour *apothecarie* prise de li pour maistre le Royer et Bertaut, qui estoient malades, 21s. 5d. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1359-1360, 254). A maistre Pierre de Nadilz, phisician de Monseigneur, tant pour faire sez despenz en alant à Paris où Monseigneur lenvoja, comme pour pluseurs *apoticarries* neccessaires pour Monseigneur (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 198). ...un coffre de bois, couvert de cuir, ferré et cloué ainsi qu'il appartient et fermant à clef, pour mettre certaines *apoticarries* pour ladicte dame (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 180). Epicerie et *apoticaierie* à Jehan Poissonnier, espicier et varlet de chambre, pour plusieurs especes de chambre, ypocras, pommes d'orenges par lui baillés en la chambre de MdS (Comptes Lille L., t.1, 1405-1406, 18). A Lorens Lance, apoticaire du dit lieu de Beauvaiz, pour plusieurs parties d'*apoticarrie*, VI frans (Arch. Nord, 1412, B 1894, f° 307 v°, IGLF).

**B.** - "Boutique d'apothicaire" : Après ce jour, je, Eustace, supplie Que vous vueillez a mon mal secourir Et ordonner en l'*apothicaierie* Jaque Hemon chose qui puist tenir sanz recouper, qui me face adoucir De povreté les maux dont je suis plains (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 93). [P. C.]

**APOSTRE, subst. masc.** (apôtre)

[T-L : *apostle* ; GD : *apostres* ; GDC : *apostle* ; AND : *apostle* ; DÉCT : *apostle* ; FEW XXV, 19b-20a : *apostolus* ; TLF III, 255b : *apôtre*]

**A.** - "Celui qui propage le message du Christ"

**1.** "L'un des douze disciples du Christ" : Foy que doy saint Perre l'*apostre*... (Mir. chan., c.1361, 163). Li saint *apostre* garissoient Tous ceus qui santé demandoient. (MACH., P. Alex., p.1369, 14). ...*apostre* et euvangeliste (DESCH., M.M., c.1385-1403, 262). ...ce jour de la Penthecouste, le jour de pardon et remission, le jubilé de grace, les *apostres* et les disciples avecque la benoite Vierge Marie estoient enfermez pour la paour des juifs dedens l'ostel ou avoit esté faite la cene du grant jeudi (GERS., Pent., p.1389, 74). Aucunes fois il recitoit ses revelacions, et qu'il avoit plus labouré que les autres ; l'autre foy il disoit que c'estoit le tres petit des *apostres*, et qu'il n'estoit pas digne d'estre appelé *apostre* pour ce qu'il avoit persecuté sainte Eglise. (GERS., P. Paul, a.1394, 501). Es sieges plus bas, ou se sirent Jadis les *Apostres* (...) je vi assis Aultres gens plus de .XXVI. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 5). ...en la puissance et par les merites de l'Eglise fondee sur la foy des saintz *apostres* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 28). ...le Sauveur se vould endormir en la nasselle, jucquez a ce qu'il fust esveillé par ses *apostres* (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 97). Venredi, XXJe jour de decembre, feste de saint Thomas l'*apostre*, l'an MCCCCXXXI dessusdit. (FAUQ., III, 1431-1435, 26). O ! patriarches et prophetes, *Apostres* et evangelistes, A mon amè avoir si faictes La grant joye que vous acquistes. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 127). ...et c'est ce que Dieu bailla a ses *apostres* c'est assavoir puissance sur tous les deables (JUV. URS., Loquar, 1440, 336). Laquelle ysle fut jadis convertie par saint Thomas l'*apostre* (LA SALE, J.S., 1456, 213). ...pour mettre et rediger par escript a la memoire perpetuele des crestiens, les saintes et vraies parolles ensemble les vertueux euvres et fais de nostre benoit sauveur et redempteur Jhesucrist et de ses sains *apostres*, furent esleus quatre preudhommes d'entr'eulx plains de verité et vertus pour faire cestui saint mistere, qui se nomment euvangelistes (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 78). Chascun de vous est *apostre* De Jhesus qui guarit demoniacles. (Pass. Auv., 1477, 160). L'envoy du Saint Esperit est de deux manieres come celle du Filz. L'une est visible, comme il apparut sur Jhesu Crist en maniere et espece de couloun, et sur les *apostles* en figure de langues ardantes comme feu. L'autre est invisible, par laquelle est envoié es cuers et pensement de l'ame pour saintefier la creature. (Somme abr., c.1477-1481, 118). Le gallant avoit pour habit Longue robe noire, dessainte Comme pour estre a ung obit, Cornette de beau veloux, tainte En couleur de reffus et plainte, Cheveux longs du temps des *apostres* (Amant cord. M., 1490, 7). Saint Pol l'*apostre*, en son enfance De nostre loy persecuteur, Commant se mist il en deffence Contre le benoist Createur ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 284).

- *Faux apostre*. "Usurpateur du titre d'apôtre" : Mais soy louer pour neccessité et pour proffitter a autrui, et tout pour la gloire et louange de Dieu est prudence et magnanimité puisque verité y est tousjours garde. Et ainsy le feist saint Pol : pour ce que les faulz *apostres* le vouloyent debouter comme ung homme sans auctorité (GERS., P. Paul, a.1394, 502).

**Rem.** Dans l'ex. tiré de l'*Amant cord.*, il est fait allusion aux représentations du XV<sup>e</sup> s. qui montraient toujours les apôtres avec des cheveux très longs, sauf saint Pierre.

**2.** *L'Apostre*. "Saint Paul" : ...si comme dit l'*Apostle* (ORESME, C.M., c.1377, 246). *L'apostre* en parle en l'espritre aux

Romains. (GERS., Annonc., a.1400, 236). ...comme le tesmoigne saint Jerosme en son epitre ad Pammachium et l'apostre en son espitre ad Hebreos (BAYE, II, 1411-1417, 181). ...ce est donné a pou de gens desquelz estoit l'Apostle (...) Comme dit l'Apostle en l'epistle aux Rommains (...) Comme dist l'Apostle : La foy de Dieu est par la predication des prescheurs (Somme abr., c.1477-1481, 135).

**3.** "Le pape" : Et quant Bareit voit Brandis, sy dist en laingue sarasine : "Entens moy, roy. A toy m'envoye ung errant chevalier ; l'apostre pour calengier nostre loy l'envoye cy ; et est hardis princ[e] ; ja [ot] grant heritiers ; aussy preux est que Ogier..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histos G., a.1400, 193).

**4.** "Évêque (l'évêque considéré comme le successeur des apôtres)" : ...et expressément renoncent quant à ce lesdites parties, l'une partie vers l'autre, à tout ayde de droict escrit et non escrit, à toute exception de fraude et de barat, de tricherie et décevançe, à toute cause d'ingratitude, au bénéfice de diviser actions, à tous statuts, grâces, privilèges, indulgences faicts et à leur octroyer, et à octroyer des *apostres* ou de Roy ou de quelques autres princes (Cartul. Laval B., t.2, 1356, 257).

**B. - P.** plaisant. "Individu peu recommandable" : JUDA. Madiens, tournez le visaige ; Regardez un peu quel *apostre*. LE SECOND. Or ça, mon filz, vous estes nostre ; Il fault que nous vous amenon, Car pour vous avoir nous donnon Argent contant sans rien rabatre. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 17).

- *Faire l'apostre*. "Contrefaire l'homme de bien, faire le bon apôtre" : Et fait on ainsi nostre *apostre* Le Seigneur, quant je n'y suis pas ? (P. Jouh. D.R., a.1488, 40). [À moins de voir (éd. Tissier, 10, 292) en *nostre apostre* une apostrophe, *le seigneur* étant compl. de *fait*]

**C. - Au plur.** DR. "Lettre dimissoire donnée à l'appelant, adressée au juge d'appel ecclésiastique ou civil" : ...pendant ledit debat et procès, pour le bien et utilité de nous et de noz subjectz, lesdites assises et expedicions des causes seroient terminées esdictes villes de Brives et Userches, dont ledit syndic de Tulle ait appellé et demandé *apostres* qui lui furent donnez refutatoires, et depuis ait sondit appel relevé (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 59).

**Rem.** Autres ex. ds GD I, 351b (en partic. de JUV. URS.). Cf. J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1973, 626b, s.v. *apostolus*.

V. aussi *apostole* [P. C.]

**APOSTRESSE, subst. fém.** (apôtesse)

[GD : *apostresse* ; \*FEW XXV, 20a : *apostolus*]

[Titre de Marie-Madeleine] "Femme apôtre" : Grant honneur has doncques en tant Qu'après ta penitence amere, Choisir te voutl après sa mere Sur toutes fames la mestraisse : Tu es seule dite *apostresse*, Par ta grandeur et presidence. (Prières saints R., t.2, c.1400-1500, 23).

**REM.** GOULAIN (1374, *pour ce que Magdaleine fu apostresse on le doit chanter* [le Credo] *en feste, car elle denonça premier la resurrection*) ds GD I, 351c. [P. C.]

**APOUPARDER, verbe** (apouparder)

[GD : *appoparder* ; \*FEW IX, 602a : \**puppa*]

Empl. trans. "Accoutrer comme une poupée"

**REM.** GERS. (*tu ne le quiers mye gouverner* [ton corps], *mais solacier, appoparder et delicter sans mesure*) ds GD I, 353b. [P. C.]

**APOUPINÉ, adj.** (apoupiné)

[\*FEW IX, 603b : \**puppa*]

[Sur *poupin*] "Attifé" : Ung petit con *apopiné* Vis l'autre jour, par ung matin, Qui estoit tres bien attourné Et marchoit joint sur le patin. (...) Il estoit si bien aourné Dessoubz sa coste de satin, Que sus ma foy nul autre né Ne fut jamais si tres popin. (Parn. sat. S., a.1500, 173). [R. M.]

**APOURPENSER(S'), verbe** (apourpenser (s'))

[T-L : *aporpenser* ; GD : *aporpenser* ; FEW VIII, 197b : *pensare*]

Empl. pronom. Région. (Picardie)

**A. - S'apourpenser de qqc.** "Avoir l'idée de qqc., projeter qqc. (une action)" : Oiez or dont la damme s'alla *aporpansant* : C'espee getet a terre sur le prez verdiant (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 57). Li duc en ot grant joie quant lez vait escoutant. Or escoutez de quoy se vait *aporpansant* : Une lettre fist faire ou il vait enbriefvant (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 246). Mais la franche pucelle estoit enamouree De Guyon de Nanteul ou proesse est doublee ; Et pour ce, de ce point c'estoit *apourpenssee* ; Et on dit bien souvent raison bien averee Que dame vient a chef de cè ou elle bee (Tristan Nant. S., c.1350, 95). Or escoutez de coy il s'est *apourpensés* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 76).

- *S'apourpenser de* + inf. "S'aviser de" : Enssement Agrevains se va *apourpensant* D'aler enviens le pappe (Flor. Rome W., c.1330-1400, 194). J'ai l'eust mis a ffin, per le mien ensiant, Quant li frans damoisialz se vait *apourpansant* De saichier ung coutelz que lou feir ot tranchant (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 518).

**B. - S'apourpenser** + prop. interr. "Se demander" : [C'est un lépreux qui parle à un jeune musulman] "C'est une maladie que Dieux envoiet m'a, Qui adès, sans descroistre, me montepliéra. Et loés en soit Diex qui me fist et fourma ! (...) Dieux est li tous-poisans qui che mal m'otria." Et Croissans respondi, quant le ladre escouta : "Onques ne fut preud'ons qui tel mal estora." Quant Croisans ot le ladre, si s'est *apourpensés* Quel coze ch'est de Dieu... ? (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 256).

**C. - S'apourpenser que** + prop.

**1.** "S'aviser que" : Ung jour *s'apourpenssa* ly traîtres falis Que Pières ly Hiermites n'y fu mie coisis (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 277).

**2.** "Avoir l'idée de (faire qqc.)" : Après la fin la dame s'alla *apourpensant* Que pour ce qu'i n'avoit nouvelles de Tristan, Passeroit haulte mer a nef et a chalant Et venroit voir sa mere dela la mer bruyant (Tristan Nant. S., c.1350, 666). Si estoit ce roy bien ancien et a marier estoit. Et pour ce qu'il (...) penssoit aucunement que une jeune damme ne l'aimeroit point por ce qu'elle pansseroit qu'il seroit fel et rioteux pour son ancienneté, il se *apourpensa* qu'il feroit joutes, tournoys... (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 5).

**D. - Empl. abs.** "Réfléchir" : Et quant elle ot ce dit, sy s'est *apourpensée*. "Par foy, dist elle en bas que ne fu escoutee, Jourdain, trop s'est viers ty me parolle tourblee ..." (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 224). [P. C.]

**APOURSUIVRE, verbe** (apoursuivre)

[GD : *apoursuir/apoursuivre* ; FEW IX, 466a : *prosequi*]

Empl. trans.

**A. - "Être à la poursuite de, rechercher"** : Chelle saison *Apoursieuoit* d'Amours la cache, Ne sçai apriés quoi ore il cache, Mais une seule heure ens ou jour N'a onques repos ne sejour. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 62).

**Rem.** Doc. 1388 (Valenciennes, *ne le poroit on de riens plus suiwir ne apoursuir*) ds GD I, 352a.

**B.** - "Chercher à récupérer qqc. (ici de l'argent)" : ...le s<sup>r</sup> Jehan Bollaï et s<sup>r</sup> Michiel le Gornay, ambduy chlr̄s [chevaliers], que comis estoient pour les dites censive achessier et *apoursuire*, firent plusieurs gaigières sus le dit évescque, et prinrent, par plusieurs foix, lez vaiche d'Airs et d'Ancey, avec plusieurs corps d'omme de Lessy et de Chastelz. (AUBRION, Journal L., 1465, 5). [peut-être faut-il lire *a chessier et a poursuire*] [P. C.]

**APOURVOIR, verbe** (apouvoir)

[GD : *aporvoir* ; FEW IX, 484b : *providere*]

Empl. trans. "Prendre telle précaution, telle mesure préventive"

**REM.** Doc. 1410 (Fribourg, *por cen aporveir contre telle personne enchirant l'avenne pour revendre*), (*por cen aporveir que nostre ville non soit desgarnie de saul*) ds GD I, 349c. [P. C.]

**APOZEME, subst. masc.** (apozème)

[GD : *aposome* ; GDC : *apozeme* ; FEW XXV, 23b : *apozema* ; TLF III, 257a : *apozème*]

"Décoction médicamenteuse" : ...se duresse estoit sans fievre et sans apostume adonc on peut faire sirops et *aposomes* et unguens et fomentacions et les semblables qui ont regart a l'esplain. (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 7). [R. M.]

**APPAISTRE, verbe** (appaître)

[T-L : *apaistre* ; GD : *apaistre* ; FEW VII, 697a : *pascere*]

**I.** - Empl. trans. *Appaistre qqn*. "Nourrir qqn, le repaître (au fig.)" : Pour *apaissre* et paistre Iacob sou sergent, et Israel son heritaige. Et il les ait peust et *appassut* en l'innocence et en la simplesse de sou cuer (Psaut. lorr. A., 1365, 82).

**II.** - Empl. pronom. *S'appaistre de qqc.* "Se repaître de qqc. (au fig.)" : C'est trop bien dit, pour quoy ne le fait on ? Pour ce que foulz de parole *s'apest* ; Sentence est rien sanz mettre a fin l'arrest. (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 389). [P. C.]

**APPARABLE, adj.** (apparable)

[T-L : *aparable* ; GD : *aparable*<sup>1</sup> ; \*FEW VII, 598a : *par*]

"Comparable" : Si que sur ce nous advisons, Et par cest nombre [le nombre trois] nous disons Toutes choses estre semblables Au créateur et *apparables*, Et par cest nombre estudier, Adjoustons Dieu signifier. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 266). [P. C.]

**APPARAGE, subst. masc.** (apparaige)

[FEW XXV, 24b : *apparere*]

"Apparence" : ...tu es bel homme et de belle figure, tu as beau viaire et de bon *apparaige*, le quel demonstre que tu dois estre bon ; si est honte a toy de faire tel pechié. (LEGRAND, Archil. Sophie B., c.1400, 109).

**REM.** Mot différent du mot *aparage* qu'enregistre GD I, 316b (ex. agn.) "partage d'un fief héréditaire entre un aîné et ses puînés" ; cf. FEW XXV, 23b, s.v. *apparare*. [P. C.]

**APPARAGIER, verbe** (apparaigier)

[\*FEW XXV, 23b : *apparare*]

"Préparer, apprêter"

- Part. passé en empl. adj. : Adont fut la vielle esragie Quant n'avoit par poindre esrachie La vie fainte en la pucelle. Mais elle estoit appareillie [var. *apparaigie*] A Amours et encourageie Par franc

desir ouvrant en elle. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 353). [P. C.]

**APPARAISON, subst. fém.** (apparaïson)

[\*FEW VII, 600a : *par* (?) (?)]

"Comparaison" : ...lors luy souvinst de Aliste qui tant fut belle que merveilles laquelle luy sembloit comme paincture et plus belle sembla encores Berthe sans *aparaïson* (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 235).

**REM.** Lecture hypothétique, cf. la note 3611 de l'éd., p.299 ; mais la reconstruction paraît plausible. Serait donc à rapprocher de *apparer*<sup>2</sup> (v. *appariar*). [P. C.]

**APPAROISTRE, verbe** (apparaître)

[T-L : *aparoïr* (*aparoïstre*) ; FEW XXV, 25a : \**apparescere*]

**I.** - Empl. intrans.

**A.** - [D'un phénomène surnaturel ou inhabituel] "Paraître, surgir, se montrer" : ...il [le soleil] *apparaïstroït* en une autre partie du mireur (ORESME, C.M., c.1377, 456). Mais quant le jour *apparust*, Hasdrubal mist ung peu de ses gens ensemble (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 45). Cestui aussi predist que plusieurs monstres *apparaïstroïent* entre lesquieux, tost après, fut veu sur les confins de Normandie et Bretagne, c'est assavoir une double femme ayant deux testes, quatre braz et tout double jusques au nombril. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 112 r°).

**B.** - [D'une pers. ou d'une chose abstr.] *Apparaïstre* + attribut. "Se présenter sous une certaine forme ou avec une certaine qualité, paraître" : Cestui, comme aucuns recitent, fut commis à soy enquerir la verité d'une fontaine estant en Lorraine, juxte Montchastel, que l'on disoit puis n'avoit gueres estre muée en sang, et lui fut administrée une femme qui avoit lavée sa face en ladite fontaine, qui *apparaïssoit* sanguinolente en plusieurs jours. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 110 v°). ...sur toutes les parties de astrologie, tant sur les interrogacions, revolucions, nativités et ellections que en iceulx, n'a ung seul mot, qui *apparaïsse* estre ou soit contre l'onneur et honnesteté de l'Eglise. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 125 v°).

- *Apparaïstre à qqn*. "Se montrer brusquement à qqn" : Dont serchant par la forest son chemin, ung homme ladre lui *apparust* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 166). ...cependant que Dieu s'en vient *apparaïstre* a saint Martin en son dormant. (LA VIGNE, S.M., 1496, 209).

**C.** - *Faire apparaïstre qqc.* "Montrer, démontrer, prouver qqc." : Zaphar, le grant et speculatif astrologien, environ ce temps composa ses Ysagoges où il fait bien *apparaïstre* aux sçavans qu'il avoit la science des estoilles pre manibus. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 82 v°).

**D.** - Empl. impers. "Être évident" : Si se fait cela bien souvent, Malleur a celluy qui le donne S'il n'*aparaïst* a la personne. LE PRINCIPAL. Nul ne peust de chose congnoïstre Qui ne luy en fait *apparaïstre*. (Sots gard., a.1488, 108).

- *Il apparaïst par*. "Il paraît que" : Item, de fait et sans doubtañce, *Apparaïst* par expérience Cotidienne et trez expresse, Qui des choses est la maïstresse, La mer monter, courre et baler, En pluseurs lieux et s'en aler Encontre les cours des rivières Selon divers temps et manières (LA HAYE, P. peste, 1426, 8).

**II.** - Empl. pronom. "Se montrer à la vue" : Ung jour, estant dessus ma couche, M'advint une grant adventure, Car Jhesus en propre figure *S'aparut* au lieu ou j'estoye (LA VIGNE, S.M., 1496, 261).

**REM.** Les formes communes avec *apparoir* (*apparoit*, *apparut*, *apparurent*, *apparu...*) sont classées sous ce verbe. [R. M.]

**APPARAT, subst. masc.** (apparat)

[GDC : *apparat* ; FEW XXV, 23b : *apparatus* ; TLF III, 258a : *apparat*<sup>1</sup> ; TLF III, 259a : *apparat*<sup>2</sup>]

**I.** - "Ce qui est préparé, apprêt" : Car en tel *apparat* que ont le homme et la femme qui sunt ensemble par mariage, tel aournement ne differe en rien des parlers que l'en seult faire es tragedies. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 817).

**II.** - "Commentaire, pour faciliter l'étude et la compréhension d'un texte" : Et, aussi, le roy d'Angleterre ne soulet point estre subject du Pape juques au temps du roy Jehan, qui estoit appellé Jehan sanz terre, comme il appiert par lez Croniques et la decretale Causam que (...) qui semble dire le contraire, et palle par exprés du roy d'Angleterre ; et fust faite devant le temps de celluy roy Jehan d'Angleterre, come Hostience le note en son *Apparat* sur la ditte decretale Causamque. (Songe verg. S., t.1, 1378, 184). Item, un Sixiesme [Sixième livre des Décrétales], avec l'*aparat* Jehan Andrieu, et l'archediacre dessus, et l'*aparat* de Jehan Andrieu sur les Clementines, tout en ung volume (FAUQ., III, Pièces diverses, 148, LXXXV).

**Rem.** FEW : «*apparat* m. "commentaire" (1438, FrMod 4, 337)». [P. C.]

**APPARAUT, (?)** (apparaüt)

[Ø]

"Semblable" (Éd.) : ...ne ne doit penser qu'il soit *apparaüt* a ses ennemis ne lait parler a eulx, car en laide parolle ne gist quelque prouesse ne valeur. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre Hé., a.1440, 457).

**REM.** Lire *apparaüt* et rattacher à *apparer*<sup>2</sup> (v. *appariar*), FEW VII, 600a : *par* ? [P. C.]

**APPARAUX, subst. masc. plur.** (apparaux)

[GD : *apareil*<sup>2</sup> ; FEW XXV, 26a : *\*apparicare* ; TLF III, 259b : *apparaux*]

**MAR.** [Pluriel de *appareil*<sup>1</sup>] "Ensemble des instruments composant le grément d'un bateau, nécessaire pour le mettre en état de naviguer, apparaux" : ...on li doit, si comme il appert ou tiltre de ventes de galees, pour la vente de 3 galees et *apparaulz* d'icelles, armeures et artilleries 1044 l. 3 s. 9 d. t., avalluees, a 11 s. p. le fl. (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 79). Florent s'acointa d'eulx si gracieusement Qu'il entra en la mer et la dame ensemment. Par le voloir de Dieu vent heurent excellent, Leurs *appareulx* monterent et s'en vont temprement. Moult fut lie la dame quant en la mer se sent Et mercie la Vierge du cuer devotement. (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 548). Jehan Zoewale, de Duninton en Engleterre, achetta du bailli ung petit vaissel appellé buusboot avec les abillemens, ankres, cables et tous les *apparaulx* appartenans au dit vaissel. (Arch. Nord, 1409, B 6112, f° 1, IGLF). Au surplus, pour ce que les ruters du dit Fransois voulaient bruller ung navire nommé aghe, icellui suppliant feist tant qu'il la lui donna, ensemble les autres cables et *apparaulx* d'un autre navire. (Arch. Nord, 1490, B 1706, f° 75, IGLF).

V. aussi *appareil*<sup>1</sup> [R. M.]

**APPARE, subst. fém.** (appare)

[GD : *appare* ; \*FEW VII, 652a : *paries*]

"Paroi"

**REM.** Doc. 1409 (*de si grant force getta l'escuelle en quoy ilz buvoient, que elle rompy en plusieurs pieces encontre une appare ou elle fery*) ds GD I, 352b ; même ex. ds DU CANGE VI, 173c, s.v. *paries*<sup>6</sup>.

V. aussi *apparoï* [P. C.]

**APPAREIL, subst. masc.** (appareil<sup>1</sup>)

[T-L : *apareil* ; GD : *apareil*<sup>2</sup> ; AND : *apparail* ; DÉCT : *apareil* ; FEW XXV, 26a : *\*apparicare* ; TLF III, 260a : *appareil*]

**I.** - [Comme action ou comme résultat] "Préparatifs"

**A.** - Au propre

**1.** [Comme action]

**a)** *Faire (son) appareil*. "Faire des préparatifs, rassembler, mettre en place des éléments divers"

- [Pour une entreprise milit., un voyage] : Quant il ot fait son *appareil*, Tel qu'onques mais ne fist pareil, Fors à la prise d'Alexandre, Li gentils roys, sans plus attendre, (...) Dedens sa galée monta, Et toute sa gent avec li. (MACH., P. Alex., p.1369, 130). Et moult li demanda dou roy, Et s'il faisoit aucun arroy Pour eaus secourir et conforter. Le tricoplier prist à jurer Qu'il faisoit si grant *appareil* Que piessa ne vit le pareil. (MACH., P. Alex., p.1369, 170). Li nobles roys, qui n'a pareil, En Chypre fist son *appareil* Tel comme il faut à si grant homme, Car il s'en vuet aler à Romme. (MACH., P. Alex., p.1369, 219). ...pour ce que les Anglois faisoient grant *appareil* de guerre (BAYE, I, 1400-1410, 306). ...au roy Anthiocus, qui moult heoit les Romains et faisoit grant *appareil* pour les combattre. (LA SALE, Sale D., 1451, 37). ...lesdicts de Tournay ont à considerer l'*appareil* que font les Anglois, anciens anemis du royaume, et l'intelligence qu'ils ont audict duc d'Austriche pour faire guerre audict royaume. (Lettres Ch. VIII, P., Pièces justif., t.3, 1489, 401-402). Ce point voidé par gens de grant conseil Fut advisé de faire l'*appareil* Et le pourchaz de l'emprise terrestre (LA VIGNE, V.N., p.1495, 137).

- [Pour une réception, une cérémonie...] : ...alez hui mais jesir Et reposer (...) Jehan, et demain l'*appareil* Sera fait, ne vous en doutez, Que serez evesque sacrez De ceste ville. (Mir. st J. Cris., c.1344, 285). ...li rois d'Engleterre faisoit son grant *appareil* pour recevoir les signeurs (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 38). Et endementiers la dame fist son *appareil* en la prairie dessus la fontaine, si grant et si noble qu'a dire voir, rien n'y failloit de chose qui appartenist a honnour, et feust pour recevoir un roy atout son estat et vous en parleray ca avant plus plainement. (ARRAS, c.1392-1393, 37). Alain fu tout esbahi quant on lui compta le grant arroy et le grant *appareil* que ces gens faisoient, et ne scot que penser. (ARRAS, c.1392-1393, 52). La fu mandé uns evesques, qui les fianca [l. fiança]. Et commença [l. commença] la feste grant. Quant on le scot par la ville, si orent grant joye, et fu toute la ville tendue a couvert de riches draps et fist on grant *appareil* comme pour une telle feste. Et fu ordonné que les nopces se feroient sur le champ ou maistre pavillon. (ARRAS, c.1392-1393, 190). Et lors font faire grant *appareil* pour recevoir le duc Anthoine et le roy d'Ausaiz et leurs gens. (ARRAS, c.1392-1393, 194). Et estoit le gallaffe venus, et avoit tout fait traire ens es vaisseaux ; et le soudant de Barbarie et le roy Anthenor d'Anthioches et l'admiral de Cordes orent fait l'*appareil* ; et n'y avoit a monter que les chiefs et les grans seigneurs. (ARRAS, c.1392-1393, 216). [Le marquis] D'uy en quinze jours sanz faillir Femme a mariage prendray. Saichiez que plus n'y attendray Puis que le mien cuer s'issent, Se Dieu sanz plus le me consent. Si en faites l'*appareil* faire. Je vous commant que cest

affaire Soit ordonné tres richement. (Gris., 1395, 19). ...et le mena en ses chasteaulx et citez, ou il avoit fait grant *appareil* pour sa venue (Bouciquaut L., 1406-1409, 231). Grant fut l'*appareil* et noble que l'en faisoit par la praerie pour mieulx voir le tournoy (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 24).

**b) (Faire) l'appareil de qqc.** "Préparer qqc." : De vostre siège est l'*appareil* La jus tout fait, dame des cieulx (Mir. emp. Julien, 1351, 194). Dehors fait l'omme l'*appareil* Des charrues et des labours (DESCH., M.M., c.1385-1403, 179).

**c) Faire son appareil à/de/pour + inf.** "Se disposer, se préparer à faire qqc." : Or vous diray de Cycero l'astronmien, qui celle nuit avoit fait son *appareil* pour regarder au cours des estoilles entre lui et Cipio son compaignon, et mirent tout leur entendement et leur engin a savoir par qui le tresor avoit esté emblé. (Bérinus, I, c.1350-1370, 414). Et se l'en voit que il [les faisans] aient mengié, se il sont a descouvert, si fai ton *apareil* pour tendre un engin qui est apelé le pavelon. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 289). Et a cest propos s'affermèrent tous les prouchains et lors prindrent journee de faire leur *appareil* de y aler le tiers jour aprez. (ARRAS, c.1392-1393, 210). Pour ce, m'avint que chargé de sommeil Je me trouvay moult fort, une vespree, Pour la peine que j'avoye portee Le jour devant : si fis mon *appareil* De me couchier, sitost que le souleil Je vy retrait et sa clarté mussee. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 99). JUDAS. (...) Or sont les princes de la loy, Pour le jour d'uy, tout en conseil ; Si vueil fayre mon *apareil* De leur aller mon maistre vendre (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 246).

**d) Faire les/des apparaux.** "Faire des préparatifs" : Et de première venue, ceulx de dedens saillirent contre leurs ennemis et adversaires, mais tantost furent des autres reboutez dedens leur ville. Et tost après ledit duc fist asseoir ses gros engins devant les portes de Pontoise, et avec ce fist commencer à faire plusieurs *apparaux* pour iceulx subjuguier. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 213). Et se loga le duc et ses gens en une belle plaine et y fist tendre tentes et pavillons, et puis fist faire tous les *apparaux* qu'il appartenoit pour grever ladicte ville. (Chron. anon. Ch. VI, D.-A., c.1431, 239). ...et se logèrent en l'abéye de Saint-Bertin, où les *apparaux* avoient esté fais, moult sollempnelz, pour recepvoir ledit duc d'Orliens. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 438). Et crois bien que le chevalier l'entendit assez bien, car on voyoit et oyoit tous les jours les apparences et les *apparaux* qui s'en faisoient [pour une croisade] (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 362). ELOY. Chascun face ces *apparaux*. RADON. Nous levons pierres et quarreaux. GADEBERT. Nous sommes ouvriers non paraulx, Nous avons toutes nos chosettes. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 388).

**e) Mettre qqc. en appareil.** "Mettre qqc. en place, disposer qqc." : Metz ces banquiers en *appareil*, Ses coissins, ces bancs, ces scabelles Et puis leur porte les nouvelles Qu'ilz entrent hardiement dedens. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 204).

- *Se mettre en appareil.* "S'équiper, se préparer" : Ysembers, tres bien dit avez ; Chascun se mette en *apareil*. Nous en yrons, par mon conseil. Qui voudra, nous suive le pas. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 73). Mectez vous tous en *appareil*, Roillart, Dentart et Gadifer ; Prenez ces gros mailletz de fer Et vous en venez le grant trot. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 207). Mectre vous fault en *apareil*, Sire de Biaufort, mon compere, Et vous, de Duyng, mon très chier frere, Pour thyrer tantost ceste part. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 15). Sy se mirent en tout aigre *appareil* Bourgongnons, Picars et Flamengs auprès leur prince, et vinrent en

fier contenance atout leurs eschelles, manteaux, pavais et fagots, jusques à leurs murs qui jà estoient tous garnis et préparés (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 109).

- *Se mettre en appareil de qqc.* "Se mettre en disposition de" : Chascun ad ce fait si prochasse Et se mecte en bon *apareil* De deffence, je le conseil, Pour nous monstrier loyaulx vassaulx. (Pac. Job M., c.1448-1478, 256).

- *Se mettre en appareil de + inf.* "Se mettre en disposition de" : Dont ne doi ge pas si ramage Estre contre vostre conseil, Ains me doy mettre en *apareil* De vostre vollente [l. vollenté] volloir Et de secourir Franc Volloir. (Livre amour. all. F., c.1398-1430, 67).

- [D'un animal] *Mettre son appareil en qqc.* "S'occuper de qqc., effectuer qqc. (ici l'accouplement)" : Car chascune beste l'année En certain temps est ordonnée, Non pas pour delectacion, A faire generacion Et a sa femelle assamblar Pour faon qui puist ressembler A eulx en leur fourme et pareil : En ce mettent leur *appareil* Seulement, non pour delicter (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 307).

## 2. [Comme résultat visible]

**a) "Travaux militaires, mouvement de troupes"** : Si estoit ainsi que, oyes les nouvelles que les olz estoient en si grant peril, l'en avoit commencié a faire le delect ; mais quant il sorent que celle honteuse dedicion avoit esté faite, il lessierent tout l'*appareil* que il avoient commencié (BERS., I, 9, c.1354-1359, 7.7, 12). Mais il n'avoit nulle craincte, qui me semble une très grande espesse de follie, de ne craindre son ennemy ne vouloir croire riens, veü l'*appareil* qu'il veoyt. (COMM., I, 1489-1491, 197).

- "Ordre de bataille" : Quant les Sarrasins virent le sage *appareil* et le grant hardement du vaillant chevetaine et de sa gent, ilz doubterent et grant semblant en firent (Bouciquaut L., 1406-1409, 241). Grand fut l'assemblément à merveilles de gens d'armes qui luy vinrent de toutes pays [sic éd.] ; et les faisoit moult beau voir en leur *appareil*. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 105).

**b) "Apparat, pompe (pour une cérémonie)"** : Ly aparans [l. *aparaus*] fu biaux qui fu à ce jour-là [Correction due à Gilles Roques]. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 412). Et fu moult noble le *appareil* pour le landemain faire l'obsequie. (ARRAS, c.1392-1393, 290). LE MARQUIS. (...) Si semondrez solennelment Et par personnes solennelles Seigneurs, dames et damoiselles, Et tous noz parens et affins, Et noz bienveillans et voisins, Que tous viegnent a ceste feste. SECONT BARON. Sire, c'est chose manifeste. Ne pas de ce ne me merveil, Qu'il y convient grant *appareil*. (Gris., 1395, 19). Puis vint la duchece à Paris en molt riche *appareil*, où du roy, de la royne et de tous fu receue à grant honneur et chiere. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 145). ...et les choses des nopces preparees en grant *appareil* il [Rollon] print en mariage selon la coustume crestienne la fille de son tant excellent roy dessus nommé (JUV. URS., T. crest., c.1446, 66). Sy devez sçavoir que l'*appareil* fu moult grant, car les six roys sy tindrent compaignie au chevalier Pallidés et aussi firent Pergamon et ses freres et grant plenté de chevalerie, et la belle Camille (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 150). Meismement Herculés, pour qui la feste se faisoit, les bienvegna. L'*appareil* doncques estoit grant en Thebés [sic] a ce jour. Le roy tinst court ouverte. Les roys et les princes, dames et damoiselles mengerent de bonne heure. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 127). Et eussent les choses dessusdictes esté plus triumpantes se n'eust esté le temps, qui moult fut plouvieux et mal advenant pour la belle tapisserie et le grant *appareil* fait en la court dudit hostel (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 127). Et fut festoyé l'Empereur par le duc à moult grant ricesse et *appareil*. (LA

MARCHE, Mém., I, c.1470, 135). Or nous partons, par la Dieu grace, Sans mener joye ne resveil, Ne desployer nostre *appareil* Par aucune solemnité, Jusques sachions la verité De nostre entreprise certaine. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 232).

- P. méton. "Cérémonie" : Herode, roy de Galilee, Fait demain la solempnité Du jour de sa nativité (...). Demain, en son palais real, Se fera le grant *apareil*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 97). J'en ay ouy faire grant bruyt [la mort de Lazare] ; Voluntiers verray l'*apareil* Et, s'on veult croire mon conseil, Nous yrons. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 187).

c) *Appareil de*. "Déploiement de (choses, personnes)" : ...[les Anglais trouvèrent] grant *appareil* de chars en hastiers, a moitié quites [que les Ecosais en fuite avaient abandonnées] (FROISS., Chron. D., p.1400, 709). Mais encores lui estoit plus d'autre chose, car il commença a regarder vers le chastel et y vey le noble *appareil* des nobles pucelles assises en sieges royaulx, dont la belle Cresille estoit au millieu (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 249). Et regardoient la douceur du temps et l'*appareil* des tentes, des trefs et des pavillons, avecquez les loges et foellies qui estoient illecq par la prairie a tous lez (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 3). Et pour abregier la chose, vous ne pourriés croire le grant *appareil* de hourdis qui la furent preparez pour seoir les dames et pucelles (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 445). Ung *appareil* de haulte consequence, Tant des nobles que d'autres en effect, Ne plus ne moins qu'on eust sceu faire en France A sa venue, saichez qu'il luy fut fait. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 158).

d) "Apprêts (parures, vêtements) destinés à montrer le rang de qqn" : ...et son gent *appareil* Qui simples fu n'avoit point de pareil (MACH., J. R. Beh., c.1340, 104). Et son dous accueil Voy et son cointe *appareil*, Simple et sans orgueil (MACH., Les lays, 1377, 427). Il est trop chetis qui se vent Et livre son corps a traveil, Sanz porter sur lui *appareil* De quoi on puist estre honourez. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 281). Et cy me tairay de la feste et vous diray comment Melusigne fist l'*appareil* de ses enfans. (ARRAS, c.1392-1393, 151). De sa vesteure et abillement n'est mignot ne desguisié, quoy que son *appareil* soit propre et net (Bouciquaut L., 1409, 415).

e) "Ornements, fioritures" : Mon escript est en langage tout plain Sans *appareil* comme tu congnoistras : La science de bien le congnoistre as. (ROBERTET, Oeuvers Z., c.1450-1500, 103).

f) "Train, arroi, équipage" : ...si que je conseil - J'ay ja prest tout mon *appareil* - Que sanz delay nous en alons (Mir. enf. ress., 1353, 12). Un riche bourgeois voy venir, Ce me semble a son *appareil* ; L'amosne demander li vueil. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 257). MARDOCHEE (second Pharisien). (...) Il [Jésus] ne scet parler sans mesdire De nostre *appareil* suffisant. Luy qui est povre homme et meschant, Comment a hardement en soy De blasmer princes de la loy (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 180). La pour certain l'air doulx et planctueux Pare et reveist de clarté purpree Les champs joyeux et la terre honnouree ; La les estoilles cognoissent leur soleil, Qui fait son cours en riant *appareil*. (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 348).

### 3. P. ext.

a) "Réparation, mise en état, remise en état de qqc." : ...pour sa paine de redrecier et nétoier autre vaisselle d'argent dudit messire Symon, froissée de piez, à la dicte feste ; ouquel redrecement et *appareil* entra une once d'argent (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 123). ...pour *appareil* de la selle de la hacquenée envoyée audit seigneur par Jacquet Rouault, laquelle estoit rompue en deux lieux et pour embourreure d'icelle V s. (...)

Pour ung panneau neuf de ladite selle et pour la rembourrer XV s. (Comptes roi René A., t.2, 1451, 171).

b) MÉD. "Intervention médicale ou chirurgicale" : ...et si n'avoient admené nulz mires avec eulx, par quoy plusieurs navrez moururent par deffaulte d'*appareil* (Journal bourgeois Paris T., 1435, 308). Que nul ne nulle de quelque estat qu'il soit, ne autre que lesdicts Cirurgiens en icelle nostre ville de Rouen, ne puisse appareiller doresnavant une personne plus d'une fois, navré ou blecé, où il aura plainte ou harou ou malefaçon à sang et plaie, sur peine de dix folz tournois d'amende ; pour le quel *appareil*, celui qui l'aura fait aura cinq folz tournois tant seulement (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1453, 282). ...et s'il n'est trouvé souffisant en chirurgie, ou qu'il ne vouldist estre examiné que du mestier de barbier, lesdits jurez lui pourront faire deffense de non besongner de chirurgie fors le premier *appareil*, sans appeller ung des jurez en sa compaignie (Ordonn. rois Fr. P., t.15, 1461, 244).

c) [À propos d'un texte lat. trad. en fr.] (*Vouloir dire*) en *appareil*. "(Signifier) en suivant l'ordre du texte" (Éd.) : Cecy veuls dire en *appareil* : "Bethlèen, terre de Judée, Tu n'es pas la meindre fondee Entre les princes de Juda..." (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 298).

Rem. Ou faut-il comprendre "(vouloir dire) en équivalent (français)", *appareil* étant rapproché de *pareil* ?

B. - Au fig. [Comme action ou comme résultat]

#### 1. [Comme action]

a) "Préparatifs" : Comme dist saint Ambrose : "La grace de Dieu n'a cure de tardifz *apparaulx*". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 241).

b) P. ext. "Entreprise, comme résultat d'un ensemble d'actions" : LUCIFER (en chéant et trebuchant a terre). Je me repens, je me repens D'avoir brassé cest *appareil*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 15). Sy trouva Passelion qui brulloit orelles au feu et Benuicq les rotissoit sur le charbon. Si tost qu'il vey l'*appareil*, il fut tout esbahi ; sy leur dist que trop mal avoient fait et leur proumist qu'il les feroit battre a leur dame. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 698). La force, la grant proviressse Ad ce estat ne font pas moult, Savoir et prudence [font] tout A conduyre mon *apareill*. (Moralité cincq pers. B., 1484, 99).

#### 2. [Comme résultat]

a) "Provision de qqc." : Mais Neptunus est nostre beau soleil ; De bon conseil avoit tel *appareil* Que de traveil serons brief delivrés : Pour ung perdu aurons deux recouvrés. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 411).

b) "Disposition morale" : De la fontaine de conseil Sourt la vaine et doulz *appareil* De soulas (DESCH., M.M., c.1385-1403, 213). Amours ce vouloir me presente, Qui veult que tout mon *appareil* Soit miz a servir soir et main Loiauté, et moult me merveil Comment homs a le cuer si vain Qu'il a a Fausseté reclain (Cent ball. R., c.1388-1396, 101). Se vo conseil avoie eslit Qui des faulx est le non pareil, Et du faire sans contredit Eusse juré lune et soleil, Mon cuer sens de tel *appareil* Et si au contraire fermé Qu'a vous ne seroit accordé Pour tout l'avoir Ottevien. (Cent ball. R., c.1388-1396, 187). ...sans nulle doubte, il n'est homme qui pitié n'en eust, et tandis qu'ilz estoient en cest *appareil*, vinrent ou dit hermitaige quatre fors larrons escouter que c'estoit que ilz ooient (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 165). Chevaliers, je suis retourné, Pas longuement n'ay sejourné Et si ay trouvé le conseil Qui estoit en bon *appareil*, Lequel m'a dit qu'il est tout prest De venir au roy sans arrest (Pac. Job M., c.1448-1478, 247).

- *Estre de grand appareil*. "Être orgueilleux, manquer de simplicité" : Ne soyes de grant *appareil* Et tiens compaignie a pareil. (ALECIS, ABC P.P., 1451, 11).

- Au plur. *Hauts apparaux*. "Présomption, orgueil" : Ils vivent de vie en volupté et en délectation de la chair. Purement obéissent à leur inclination ; n'ont riens démontré en eux fors orgueil et haulx *apparaux* ; vestent le dehors précieusement, dont le dedens n'est que fien (CHASTELL., Avert. duc Ch. K., 1467, 321).

c) "Situation, état, comme résultat d'une conjonction d'éléments, de circonstances" : Je ne pourroie descripre Ne tous dire Ses grans biens, Il n'a pareil Et veult en tout *appareil* Ce que je vueil. (CHR. PIZ., Cent ball. amant dame C., c.1409-1410, 61). En tartaricque infection Est maintenant nostre *appareil*, En lieu de jubilation Et de tout triumphe eternel. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 23).

- P. iron. "Agencement, état surprenant" : ...lors mist la main a la couverture, disant : "Veez cy pas bel *appareil* ? ..." [Rentrant chez lui un mari trouve sa femme, qui se dit malade, dans un lit en grand désordre] (C.N.N., c.1456-1467, 244). Nostre bon gentilhomme, quand il vit cest *appareil*... [Le "gentilhomme" vient de voir son chapelain rejoindre sa propre femme dans un lit] (C.N.N., c.1456-1467, 333).

- *Tous les apparaux*. "Tous les détails, toute la situation (?)" : A luy vint Marsebille qui le cueur ot loyaux Et luy a demandé trestous les *appareaux* Coment s'est maintenu contre les paiens faulx. "Dame, ce dit Florent, j'ay heu moult de grans maulx..." (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 565).

**II.** - [Comme chose concrète] "Agencement, appareillage"

**A.** - [Gén. au sing.]

1. "Agencement (en particulier de matériaux de construction)" : Dementiers c'om façoit celle sainte abbaÿe Qui au sonc la montaigne est autement drecie De tres grant *apparot* par mervoilluse estude (Gir. Ross. H., c.1334, 266). ...si je vouloye reffaire et rediffier tout de nouvel latrines, touz ou dalles, et je ne les peusse autrement curez ou rediffier sans rompre le pavement de mon voisin par soubz lequiel lesdiz touz, latrines ou dalles se nestoient et courroient en allant aval, lors je pourroye faire rompre ledit pavement et *appareil* de mon voisin dessusdit pour faire mon ouvre en le reffaisant rappareiller (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 389-390). Appert aussi en l'istoire de Josephus De Judaico Bello que lui, qui fist le Temple en Jherusalem, le fist par constellacions en evitant les infortunes de Saturne et de Mars, car onques fer n'y toucha en l'*appareil* d'icelui, come dit Josephus : "Sine ferro autem constructa erat nec nunquam eam ferrum tetigerat etc..." (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°).

2. "Préparation culinaire" : Mais elle respont que "sa loy Briseroit, se quelconque aloy Ou *appareil* d'aucun mengier Lui estoit fait par estrangier, Qui de sa loy mesmes ne fust..." (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 224). La haulteur de la verité theologienne qui est ung ray de la souveraine lumiere esclarcissant l'entendement et comme ung *appareil* de viandes royales delicieuses repaissant et refectionant le desir affectueux de la creature raisonnable (Somme abr., c.1477-1481, 98). Manassés, je ne vy jamais Si grand *apareil* de cuisine Que fait Architriclin. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 67). ...pour quoy vous ne devez point blasmer les viandes ne l'*appareil* d'icelles (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 45). Item, on fist merveillex *appareil*, Considerant noz occupacions, D'ypocras blanc et ypcras vermeil, Avecques vins de toutes nacions. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 183).

- Au plur. "Préparations culinaires" : ...mais quant a vous, abbé, nous vous prions que de voz grans *appareilz* de viandes vous deportez, car sans faulte vous en avez esté outraigeux et n'en voulons plus. (LA SALE, J.S., 1456, 253). Et sur grans litz et aornées tables Ont *appareilz* et viandes notables En habundance reale et magnifique. (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 344).

3. "Préparations médicales" : Tel fait de bien grands *appareaux* Pour moy, me cuidant embasmer, Qui ne cognoist mes admiraux (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 201). ...après soyt mise la pouldre et plumaceaulx bien faitz de draps qui soient appliqués ung en chascun costé et l'autre dessus qui compreigne tout le nés baignees ou premier appareillage avec album d'euf et après es aultres *appareilz* avec vin blanc chault. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.2).

4. "Dispositif, mécanisme" : Dont on doit mieuls prisier son *appareil* [l'orloge], Ce que les aultres instrumens ne font pas, Tant soient fait par art et par compas. (FROISS., Orl., 1368, 83). L'en voit souvent que lavandier Font leurs draps desur le gravier Laver premiers en l'eau froide, Pour ce qu'elle est un petit roide, Puis en la chaude et au souleil Pour seichier leur font *appareil*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 218). Ainsi que le chevalier approuchoit le lieu gasté, lequiel estoit tout encloz de grans fossez, mais de pont pas n'y avoit fors l'*appareil* d'un pont levys, il lui sault au devant d'un espinoy ung serpent moult hideux (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 663).

5. "Ensemble d'éléments qui forment un équipement"

- [Pour un soldat] : Si avoient .II. os ["armées"] dont [l'un] avoit escus poins a or reluisant, li autres a argent ; et si estoit la fourme de leurs escus telle car la partie souveraine estoit plus large pour couvrir le piz et les espauls, la basse partie estoit agüe pour plus legierement movoir ; et si avoit esponge par desouz au droit du piz et en la senestre jambe avoient il jambierez de fer et leurs hyaumez avoient cretez pour sambler plus grans estre(...). Li Romain, tout avant, avoient bien sceu que l'*apareil* des ennemis estoit de tel façon (BERS., I, 9, c.1354-1359, 40.4, 73).

- [Pour un cheval] : Son destrier, en noble *appareil* (...) Fist traire hors (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 100).

**B.** - Au plur.

1. "Ensemble d'ustensiles, de pièces de vaisselle" : Ensement se devisent li halt baron entre aulx. Et Lion lez servoit, li faitis jovanciaulz, D'or et d'argens lour fait apporter cez vaissialz : Coupe d'or et bouteille, escuelle et plaitialz ; Chescun s'an amerveille ou prant tez *aperraus*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 230).

2. "Ensemble d'éléments qui constituent un équipement" : Et en a juré Dieu qui est celestiaux, Qu'i l'ira demain voir droit a ses tref royaulx, Et s'elle le mocqua pour sez lais *apparaux* Demain luy mousterà ses atours tous nouveaulx (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 110).

- *Appareils de guerre* : ...car li Samnicien oultre les autres *appareils* de leur guerre firent et ordenerent que il feussent resplandissans par nouvelles manierez d'armez. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 40.1, 73). ...les avoires, bestaill et *appareils* de guerre estanz ès-terres et forteresse desdiz pupilles demouront à ladictie damme oudit nom. (Cartul. Laval B., t.3, 1419, 40).

3. "Ensemble d'outils, d'instruments"

- [Pour l'archit.] : Geometrie est ars bien autentiques De mesurer et de faire *apparaux* Pour maisonner, forgier choses antiques, Compasser tours, eglises et chasteaulx (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 23).

- [Pour la méd.] : ...*appareils* raisonnables du medicin (PREVOST, Cir. Guill. Salicet, 1492, II, 5).

4. P. méton. "Ensemble d'instruments de torture" ; "tortures" : Or va a Ysaie enquerre Qu'elle fera aux infernaux : Elle y ara durs *apparaux* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 193).

5. [Forme spécialisée pour désigner le grément d'un navire] V. *apparaux* [P. C.]

**APPAREIL**, **adj.** (appareil<sup>2</sup>)

[GD : *apareil*<sup>1</sup> ; AND : *appareil* ; \*FEW VII, 648b : *pariculus*]

"Semblable" : ...non obstant que ces palais soient tous beaulx (...) pourtant trestuit pareil Ne sont de beauté, n'*appareil* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 108).

**Rem.** Ou lire n'à *ppareil* ? [J. Bl. / M. Q.]

**APPAREILLAGE**, **subst. masc.** (appareillage)

[GDC : *apareillage* ; FEW XXV, 26b : \**apparicare* ; TLF III, 262b : *appareillage*]

"Action de préparer, d'apprêter, de disposer"

**REM.** Doc. 1371 (*pour l'appareillage de .XL draps*), 1377-1381, 1402, 1404, 1425, 1430 (*en l'appareillage du disner de le dicte deffuncte*) ds GDC VIII, 136c. [P. C.]

**APPAREILLE**, **subst. fém.** (appareille)

[\*FEW XXV, 26a : \**apparicare*]

**A.** - "Dispositif" : Et pour garder les dictes filles de plus fouyr fist on feire chaynes de fer pour les lyer. Mais elles, voyans les dictes *appareilles*, levèrent leurs bras droit au ciel et demandèrent ayde aux dieux. (Ovide mor. B., 1466-1467, 337).

**B.** - "Ensemble d'éléments" : Et partant preparèrent iceulx Grecz leurs mastz, voilles et autres *appareilles* tous pretz pour monter sur mer et cigler en avant. (Ovide mor. B., 1466-1467, 306).

**C.** - *Par nesune appareille*. "En aucune manière, nullement" : Et la damme respont : "Par sains Guys de Marselhe, Je n'oïis cos chanteir par nesune *appareille* En toute cesti nuit, je maintenant m'esveille ; J'ay dormit si tres-fors, que moy bruit li orelhe." (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 625). [P. C.]

**APPAREILLEMENT**, **subst. masc.** (appareillement)

[T-L : *apareillement* ; GD : *apareillement* ; GDC : *apareillement* ; AND : *apparaillement* ; FEW XXV, 26b : \**apparicare*]

**A.** - "Action de préparer qqc. en vue d'une utilisation" : Devant le seigneur verras le pain aussi blanc comme nege et fait de meur froment, pour l'*apareillement* duquel est esleu ung propre boulangier et a grans gaiges retenu (PICCOLOMINI, De curialium miseris epistola L., c.1458-1477, 100). De l'*appareillement* des medicines compostez (PANIS, Guidon, 1478, tr.VII, doct.1, chap.4).

- En partic. "Mise en état (d'un navire)" : Je m'en vois en la nef fere *appareillement*. Or venés, quant vous plest, mais delivrés vous ent. (Tristan Nant. S., c.1350, 626). ...prendre et louer pour nous calfas, remorars, maistre d'asse et autres charpentiers et ouvriers quiexconques necessaires a la façon et *appareillement* du dit navire (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1374, 158). Si comme Cesar faisoit son *appareillement* de nefes en la marine de Flandres, ceulx du pays de Therouenne, qui s'estoient avant tenuz contre lui (...) envoierent a lui leurs messages qui dirent que moult leur pesoit que oncques avoient fait guerre a lui ne aux Rommains (Faits Romains M., c.1400-1500, 336).

- *Faire (faire) appareillement(s)*. "Faire des préparatifs (en vue d'une fête, d'un combat, d'un repas...)" : Atant et vous un queut qui a dit haultement : "Dame, par cheluy Dieu a qui le mont apent, J'avoie du disner fait l'*appareillement* Et le char et le rost et tout l'atournement..." (Belle Hélène Const. R., c.1350, 353). Le roy de France eust fait fayre *apareilhemens* a Paris et eust fait ordener ung champ, ont ["où"] les armes se devoient fere, ont il fest fayre tres chaffaulx en troys pars du champ. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 99).

**B.** - "Résultat de préparatifs"

1. "Mécanisme, système, procédé" : Quant vint a l'endemain, les damez et les damoisellez qui gardoient la fille l'empereur apperçurent la fenestre et l'*appareillement* par lequel la dame s'estoit descendue ; si commencierent a crier et a faire le greingneur dueil du monde. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 272).

2. "Compresse chirurgicale (?)" : ...après soyt mise la pouldre et plumaceaux bien faitz de draps qui soient appliqués ung en chascun costé et l'autre dessus qui compreigne tout le nés[,] baignees ou premier *appareillement* avec album d'euf et après es autres appareilz avec vin blanc chault. (PANIS, Guidon, 1478, tr.III, doct.2, chap.2). [P. C.]

**APPAREILLEMENT**, **adv.** (appareillement)

[T-L : *apareillier*<sup>1</sup> (*apareillieement*) ; GD : *apareilleement* ; FEW XXV, 25b : \**apparicare*]

**A.** - "En déployant tous les préparatifs nécessaires ; avec empressement, volontiers" : Dame, veci vo chevalier. Se besongne vous croist arrier, Soit d'empement ou de guerre, Si m'envoïés, ou que soit, querre. Je vous venrai tres liement Servir et *aparliement* (FROISS., Méliad. L., t.2, 1373-1388, 66). [Philippe VI donne congé à ses troupes] et remercia les chiés des signeurs moult courtoisement quant si *appareillieement* il l'estoient venu servir. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 184). [Lettre du jeune Edouard III au roi de France Philippe VI] ...estoit contenu dedens que volentiers et *aparliement* il feroit ce en quoi il estoit tenu (FROISS., Chron. D., p.1400, 188).

**B.** - "Aisément, facilement" : Il sont aucun [jeunes] ki trop *apareillieement* à parler commencent, puis sans frain et sans droit ordene se definent, et sont aucun ki tart à parler commencent, mais une fois commenchant, manière de parler garder ne sevent. (ARKEL, Art d'amour P., t.1, c.1350, 489). Et le lieu et le pas par ou li François pooient venir le plus *aparliement*, il i a un pont que on dist de Nulais et, de une part et d'autre dou cemin, marescages et croleis si grans et si parfons que il ne font point a passer. (FROISS., Chron. D., p.1400, 826). [P. C.]

**APPAREILLER**, **verbe** (appareiller<sup>1</sup>)

[T-L : *apareillier*<sup>1</sup> ; GD : *apareillier*<sup>2</sup> ; GDC : *apareillier*<sup>1</sup> ; AND : *apparailer* ; DÉCT : *apareillier*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 25b : \**apparicare* ; TLF III, 263a : *appareiller*<sup>1</sup>]

**I.** - [Idée de préparer, d'arranger, de mettre en état ; l'objet préexiste à l'action]

**A.** - *Appareiller qqc./qqn*

1. *Appareiller qqc.*

a) [Un artefact] "Apprêter, arranger, installer pour pouvoir l'utiliser"

- [Un objet de la vie quotidienne]

• "Préparer en vue de son utilisation" : Et le noble roy Karle en son lit se coucha, En ung lit bel et noble c'on lui *appareilla*. Cil qui fist le chalist mont noblement l'ordonna : A chascun des coronas

un chandelier y a Et ung tortis desus que on y alumia. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 417). *Appareillié*-moy ce lit, car je m'y vueil ung petit couchier (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 187). Mais il *t'appareille* ton lit En enfer, ou aras tourment, Tirant cruel, sanz finement (Mir. st Lor., 1380, 190). Puis à la cambre au duc gentement apourtie [l. apointie ?] Les tables fist drechier, et à diestre partie A *aparliet* ung autel (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 310). Puis qu'il plait mon doux Dieu que je sois espossee, Du sanc de ses amis je seray arosee, Car pardurablement en vie est glosee. Pour ce ai ge veistu ceste robbe vermoille Et pourte ce calice ; il fault que *l'aperaille*. Pour quoy ? Pour celle dame quil oncques n'ot pareille, Car la mort de son filz me point la et esveille (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 78). Et les quatre chevaliers en la garde desquelz le tres preu Lyonnell s'estoit mis le commanderent porter a Royalville tant qu'ilz eurent fait *appareillier* une littiere que deux chevaux portoient (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 381). ...le chariot fut *appareillié* tant gentement qu'on ne pouoit mieulx (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 252). Les oyseaulx crurent la pie et s'en vollèrent avecq elle. Et, ainsi que elle percheut son maistre, elle de loing lui dist et raconta en ceste maniere : "Va tost et si *appareille* tes royz et je vollera dedens avecq ces oyseaulx que cy t'amaine." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 206).

. "Mettre ou remettre en état" : ...pour une pièce de cendal vert, et une pièce de toile vert, bailliées audit Thomas, pour faire et recouvrir le coissin du matras dudit seigneur, et *appareillier* une courtine pour sa chambre. (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 117). [Payé : 4 gros] à Huguenin Le Joliet, de Dijon, pour *apparouillier* plusieurs chapes, chasubles et autres vestemanz d'autel de la chapelle de Talent, qu'estoient descosuz et dessiriez, et furent monstrez à nos s<sup>ts</sup> des Comtes qu'il havoient bien mestier de rapparoillier (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1369, 174).

. *Appareiller* (de l'argent). "Compter d'avance, pour qu'il soit prêt à être donné" : ...vous finerez quant vous vouldrez, en deniers *appareilliez*, CM. frans. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 34). Et toutes ces revenues recheutes estoient misses et tournees en sequestre, afin, se li pais avoit a faire, que on trovast cel argent *apparilliet* (FROISS., Chron. D., p.1400, 365). Envis relenqisoit pour sen honneur li dis chevaliers le roi d'Engleterre, car il l'avoit trouvé bon et courtois, et paiement *apparilliet*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 645).

- [Les objets nécessaires à une action milit.]

. "Préparer, rassembler" : ...et finalement, quant il ot employé tot le temps en *appareillant* tout ce qui faisoit mestier pour la bataille et toutes choses fussent prestes, il appella son compaignon et li demanda conseil (BERS., I, 9, c.1354-1359, 14.2, 24). ...et tantost fist tourner vers les Veneciens les proes de ses galees, et tout *appareiller* pour assembler, se besoing est (Bouciquaut L., 1406-1409, 262).

. "Mettre en état" : Et ordenés ausi que aucuns, souffisanz et sagez, soient ordenez sus lez instrumens des guerres, des moutons, dez engins, des limaces de fust, que sus lez autres instrumens estre faiz ; et se il y a aucun deffaut es dis instrumens, que il procurent tantost a *apparillier* les. (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 103).

- [Les objets nécessaires à un métier] : Je m'en revois au bourrel dire Qu'il *appareille* et qu'il atire Ce qui li fault. (Mir. enf. ress., 1353, 50).

- [Un navire] "Préparer en vue de la navigation, l'armer en guerre" : Il [un bateau] estoit si bien abilliez, Si garnis, si *apparilliez* (...) Qu'on ne porroit mieus souhaidier (MACH., D.

Lyon, 1342, 164). Et quant il vit qu'il ne le pourroit retenir, si ne lui vout mie faillir de convent, ains *appareilla* deux nefes et les fist chargier d'or et d'argent et de tout ce qu'il lui convenoit, et puis les delivra a Gieffroy. (Bérinus, I, c.1350-1370, 189). ...il *apareillent* leur navire (MACH., P. Alex., p.1369, 54). Les galées *aparillies* Furent, armées et garnies, Si que au landemain se parti. (MACH., P. Alex., p.1369, 113). Et si tost qu'il se pot armer, *Apparillier* fist seur la mer Tres grant navige et merveilleus. (MACH., P. Alex., p.1369, 130). Il fist *apparillier* ses nez (MACH., P. Alex., p.1369, 204). Et en ce pendant le roy commanda que on *appareillast* le navire au Limacon, et fist mettre moult de richesses dedens les vaisseaulx. (ARRAS, c.1392-1393, 142). Dont fit *appareillier* vaissaulz et maint dromon (Cip. Vigneaux W., p.1400, 161). Quant ainsi la vi periller [nostre nef], Moy meismes a *appareiller* La pris (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 52). ...mais plus d'un mois couvint Ourseau sejourner ains que la navire fust *appareillie*, car n'avoit couru par mer grant tamps paravant. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 813).

. "Réparer, remettre en état" : Moy meismes a *appareiller* La pris [la nef] ; a clous et a mortel Rejoing les ais et fort martel ; Mousse vais cueillant sus les roches, Es fentes la fiche, a grans troches, Tant qu'estanche la feis assez Et rejoigny les bors cassez. La çantine je fay vuidier (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 52).

- DRAP. "Donner l'apprêt final (à un drap)" : Watiers de Raymes, le drapier (...) pour decevoir les boines gens et l'eswart de le draperie de le ville, il a mis et assis un faus plonmet a un drap *apparielet* (Drap. Valenc. E., 1361, 30). ...seront li grant drap portet à le pierche le lundy et le juedy entre prime et heure de viespres, pour savoir se il seront bien *appareliet*, bien esbuskiet, restrikiel et restoupet (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1372, 405). Et dit que (...) pour ce qu'il lui fu en advis qu'il avoit assez bon marchié dudit drap, jà soit ce qu'il ne fust pas prest ne *appareillié*, il le mist en l'ostel d'un retondeur pour le *appareillier*, ainsi qu'il est de raison de faire. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 111).

**b) [Le corps]**

- [Un cadavre]

. "Arranger pour le rendre présentable, rendre honneur à" : [Alexandre qui vient de trouver son père mort] Monlt bien le fist *appareillier* Et toute celle nuit veillier, Selonc ce qu'il lui appartient. Toute chevalerie y vient : A grant honneur en terre est mis. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 113). Messire Simon, prenez la, Aux piez ; si l'en emporterons [le corps l'evesque] ; A l'ostel *l'appareillerons* A sa droiture. (Mir. ev. arced., c.1341, 117). La, a moult grant procession, A plours et a devociõ, Quant plusieurs nuis orent veillé, Le corps tres bien *appareillé* Ont apporté, tout revestus De riche drap a orbatu. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 110). Et, après ledit trespas, son corps, depuis qu'il fut *appareillé* comme on a de coustume de faire, fut porté inhumer dudit lieu des Montilz en l'eglise Nostre-Dame de Clery (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 137).

. "Embaumer" : Condio... is : (...) *appareiller* si comme l'en *appareille* les corps mors de choses aromatiques (Aalma R., c.1380, 79).

- [Un organe sans vie] "Le préparer (pour l'embaumer)" : ...leur pere estoit mort le tiers jour aprez. Et trouverent que le prieur en avoit bien fait son devoir, car il l'avoit fait ouvrir et embasmer, et *appareillier* le cuer, et avoient ensevely les entrailles en la chappelle aux lampes, devant le maistre autel. (ARRAS, c.1392-1393, 289).

- [Une blessure, un membre blessé] "Arranger en vue de la guérir, soigner" : Ore, tresdouz Meistres, a mes plaies

*appareiller* jeo vous requer eide et confort, et de celuy preciaus oynement come de vostre tresbeneuree sank (HENRI LANC., Seyntz medicines A., 1354, 170). Et ce fait, vint un mire ou chirurgien qui *appareilla* et lia la jambe du dit Jehan Lainsné, mais assez tost après ycellui Lainsné la se fist deslier. Et depuis par faute de bon gouvernement ou autrement, par la voullenté de Dieu, vint en la dicte jambe une maladie que l'en appelle le mal Saint Messent, et d'icelle maladie et ferure le dit Jehan Lainsné jut au lit malade (Doc. Poitou G., t.5, 1379, 123). ...il ala de vie a trespas tant par son nonchaloir comme par son petit gouvernement et qu'il n'avoit esté visité ne sa playe *appareillée* come il appartenoit. (Chancell. Henri VI L., t.1, 1423-1426, 404). Toutefois la couvint il loier et bender [sa navreure], et la dame, qui aucune chose en sçavoit, l'*appareilla* comme elle sceut que bon fut, car pou estoit a ce tamps aucunes dames d'onheur qui ne se congnoissoient en navreures. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 779). Et soi[t] mené le cheval, tous les jours deux fois, a la rivière courante. Et quant il sera venu de la rivière, si luy soit *appareillé* le mal de celle mesme argille, ainsi comme est dit devant. (GUILL. VILLIERS, Hipp. P.-D., a.1456, 127).

### c) [Un local, un espace]

- "Préparer, aménager" : Dame (...) Nostre fille avec vous menez : Faites l'ostel assemillier ["préparer"], Netoier et *appareillier* (Mir. chan., c.1361, 162). ...n'i a pont ne passage *aparilliet* (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 16). ...tous les chemins et passages de nozdis pais seront ouverts et *appareilliés* à tous nos subgés et soubmanans, soient prestres, chevaliers, clers, bourgeois, marchans, ou autres de quelque estat ou condition qu'il soient, pour aler, venir, estre, séjourner, passer et repasser par les destrois et passages de nozdis pais (Trés. Reth. S.L., t.2, 1391, 368). ...il fist son departement de sa ville d'Arraz en sy noble estat que trop seroit longue chose a tout dire et se mist a chemin vers Boulongne, ou l'en avoit fait *appareillier* une grant place au dehors de la ville, ou il y avoit hourdz, tentes et pavillons (Comte Artois, c.1453-1467, 4). "Vecy le lieu que Nostre Seigneur me a *appareillié*". Et, ce disant, il entra en la celle ou il print sa refeccion de dadeles ["dattes"] et beut de la fontaine. Puis se mist en oroisons et illecq demoura par l'espasse de six ans qu'il ne veÿ oncques homme. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 112).

. [L'espace est un ventre] : Dont saint Bernard dit en un sermon de son assumpcion : Ainsi comme il ne fu ou monde plus digne lieu de celui que Marie *appareilla* au fil de Dieu, aussi ne fu il ou ciel lieu plus glorieux de celui ouquel le fil Dieu a assis Marie, dont saint Jerosme dit : Je vous pri, esjoissez vous, puisque Marie est eslevée si souverainement qu'elle regne avec Jhesu Crist pardurablement. (Mir. ev. N.D., c.1348, 61).

- "Équiper et décorer" : Ly anciens chevaliers vint atout le sommage, et fist tendre trefs et paveillons et *appareillier* richement. Et sachiez que tuit cilz de la ville s'esbahissoient des grans pourveances que ilz veoient suiuir aprez ces gens. (ARRAS, c.1392-1393, 55). Les fourriers d'Esté sont venus Pour *appareillier* son logis, Et ont fait tendre ses tappis, De fleurs et verdure tissus. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 307).

. *Appareillé de qqc.* "Fourni en qqc." : Le roy avoit pour vray bien la nouvelle ouÿe (...) Si que la ville estoit moult bien *appareillie* De riches draps ouvrez de l'oeuvre de Surie. (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 16).

### 2. *Appareiller qqn*

a) "Parer, habiller (en vue d'une cérémonie)" : ...la duchoise Marguerite de Hainnau qui avoit en son ostel la jone dame qui devoit estre roïne de France, ordonna et *aparilla* la mariée enssi comme a li

appartenoit (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 236). Or vous lerrons a parler d'eux, et vous dirons de la contesse et des autres grans dames, qui actournerent Melusigne et la menerent moult richement *appareillie* a la chappelle, et la ouirent messe, et fu ly offrande grande et riche. (ARRAS, c.1392-1393, 42). L'espousee fu noblement *appareillie* et fut menee au lieu ou la messe se devoit dire. (ARRAS, c.1392-1393, 191). Et quant le roy ot oÿ ainsy criër, il regarda celle part et vist venir une dame moult belle et moult richement *appareillie*, fuyant sur une mulle devant ung chevalier armé sur ung destrier, qui la chassoit a l'espee nue en la main. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 3). ...sy les firent monter sur le chariot et puis s'en alerent es chambres ou le jenne enfant estoit *appareillié* et atinté autant richement comme se ce fust le filz d'un roy. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 252). ...puis print l'enfant entre ses bras, qui estoit moult richement *appareillié*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 492).

b) "Équiper ou faire s'équiper" : Barons, nous ne poons joquier ; *Aparelliez* vo gent, je m'en revois arier. (Hugues Capet L., c.1358, 125).

- *Faire appareiller qqn.* "Faire se préparer, faire s'équiper qqn" : Or vous dirai je des queux et varlez de sommiers qui estoient alez devant, et avoient annonciee la venue Remondin. Combien que Melusigne le sceust bien, ja n'en feist elle semblant, qui, tantost après leur venue, fist *appareillier* tout le peuple, et aler contre Remondin. (ARRAS, c.1392-1393, 77). Sy les ont choisit les chevaliers françoys qui wardemanent ["veillent sur"] l'oust, sy sont retourneiz a Ogier et luy ont dit. Quant Ogier l'oïit, sy oit grant joye, sy fist *apparreilhier* sa gens (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 143). Adont fist li contes sonner les tronpetes et *aparillier* tout honme, armer et monter à cheval. (FROISS., Chron. D., p.1400, 604). Faites *aparlier* vo gent et vo maisnie. S'en yrons à Paris à bielle cevauacie ; Et là de vo consail monsterons la copie A ceus de parlement et le grant clergie (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 341). Si apperçu le premier venant, qui hucha le guet en demandant s'ilz avoient riens ouy ; et leur dist qu'ilz feissent habillier et armer ceulx de dedens ; car ses compaignons venoient, qui avoient prins proye. Et lors le guet fist *appareillier* le residu de la garnison tellement que, quant le cappitaine arriva, ilz saillirent au devant de lui (BUEIL, I, 1461-1466, 37).

- Au passif. "Dépêcher qqn (qqn est dépêché, qqn se présente)" : Atant il print le cor et le sonna si hault que la forest en retenty. Mais quant il fut oÿ pardedens l'enclos du temple, il fut *appareillé* qui desvala le pont levis. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 23). Et lors deux escuiers furent *appareilliez*, qui le bien veignerent et l'emmenèrent en une chambre moult noble (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 179). ...si tost qu'ilz furent desarmez, ilz furent *appareillees* deux damoiselles qui leur apportoient deux manteaulx fourrez (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 9). Et lors furent *appareilliez* les chambellans, qui les menerent couchier en une chambre moult honnestement (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 82). Adont fut *appareillié* le roy des heraulx, qui prist a crier oyans tous que... (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 292). Et quant elle fut venue jusques a l'eschaffault, tantost furent *appareilliez* deux princes de son paÿs qui le mirent jus de son pallefroy. (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 396).

c) "Pourvoir qqn (de biens, d'argent...)" : A l'aventure il a pere et mere, ou l'un ou l'autre, a qui il est toute leur joie et n'ont enfant que lui et pour ce le montent et *appareillent* bien, ou a l'aventure il est seigneur de terre nouvellement et va gaillardement par pays en bonnes compaignies et en bons lieux, et s'il treuve aucune

dame, damoiselle, bourgeoise ou aultre qui eust affaire de lui, il s'emploieroit volentiers. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 82).

- *Estre appareillé de qqc.* "Être fourni en qqc." : Et se me plaist, qu'aussi y soit Raison qui nelui ne deçoit, Eins est adès en sa partie De bon conseil *aparillie* (MACH., J. R. Nav., 1349, 191).

**d)** "Soigner (en cas de blessure, de maladie)" : Dont vint Oursaire a son filz qui moult durement estoit bleciez, et le fist porter sur un lit et le fist *appareiller* ainsi que besoing lui fu, si fu moult honteux du meschief qu'il lui estoit avvenu. (Bérinus, I, c.1350-1370, 373). [Li bons roys] Les voloit faire rafreschir, Et les navrez *aparillier*, Et leurs plaies bien abillier (MACH., P. Alex., p.1369, 78). Et lors vint sa fille, qui le desarma ; mais, quant elle apperceut son harnois qui estoit rouge de sang, et la playe, elle chey toute pasmee. Lors commanda le roy qu'elle feust portee en sa chambre, et si fut elle. Les mires *appareillierent* le roy, et fu couchié en son lit. Et lui dirent les mires qu'il n'avoit garde, et qu'il ne s'esbahist point. (ARRAS, c.1392-1393, 107). ...du quel cop, tant par son petit et mauvais gouvernement, comme par ce qu'il ne fu pas bien *appareillié* de sa playe, quinze jours après ou environ, mort s'en ensuy en sa personne (Doc. Poitou G., t.7, 1410, 178). ...pour ce lui mandoit qu'il [Chardot Honfroy, barbier et chirurgien] alast parler a lui esdis bois, pour l'*appareillier* de son dit mestier (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 249). Adonc l'empereur les fist tous devant lui venir et de leurs chiefs et gantelez desarmer, et ordonna faire *appareillier* les blessiez (LA SALE, J.S., 1456, 267).

- *Se faire appareiller.* "Se faire soigner" : Le roy entoise l'espee et fier le soudant de si grant force qu'il lui envoie le bras jus, tant qu'il ne tenoit qu'a deux tendans dessoubz l'aisselle. Quant il senty le cop, si se part de la bataille et se fist mener par .X. de ses hommes a Damas, et la se fist *appareillier*. (ARRAS, c.1392-1393, 236).

**e)** [En mauvaise part]

- "Mettre dans un certain état" : Et dois tenir la droite voie Que Job tenoit, quant essilliez Fu et si mal *aparilliez* Qu'il perdit tout, c'est chose voire (MACH., C. ami, 1357, 61). Aussi tost que Henry pout dam Pietre empoignier, D'une dague qu'i tint lui va .III. coux paier, Ou viaire l'ala ferir et estequier. Quant Pietre se senti ainssi *appareillier*, Roy Henri embraça et le print a luitier (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 348). Regarde que t'ay revelé, Voy si verras chose pareille, Voy le gentil esservelé, Comme Folle Amour l'*apareille*, Portant le boucquet sur l'oreille, Sans raison trop endemené. (Abuzé D., c.1450-1470, 68).

. *Appareillé.* "Mis dans un certain état, arrangé" : ...après ce qu'il ot esté boire en la taverne et se feust enyevré, il s'en vint sur la nuit en sa maison, en la quelle il trouva sa femme, la quelle pour ce qu'elle le vit ainsi *appareillé*, le commença à tencer et rioter très aigrement (Doc. Poitou G., t.6, 1396, 222).

- "Préparer [un esprit] ; l'influencer" : Alors Faulx Parler s'esveille, Qui cuer excite a merveille Et tout engin *apareille* A sa voix habille. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 72).

**f)** *Appareiller* (un animal)

- "Préparer en vue de qqc." : ...coursier amblant, ordonné et scellé et *appareillié* ainsi que pour le corps du roy (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 237). Et le Chevalier du Papegaux, si tost comme il l'ot oï, si se leva, et la Belle sans Villenie aussi, et le nain avoit desja *apparreilliez* les chevaux, ainsi com pour chevaucher. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 14). ...messire Jacques de Lalaing qui estoit large et courtois, (...) fit *appareiller* un moult beau destrier, le quel il fit enseller et couvrir d'une riche housure de velours bleu,

toute chargée d'orfèvrerie, et la selle de velours violet (Faits Lalaing K., c.1470, 143).

- "Prendre soin de" : Et quant ilz furent logez, ilz *appareillerent* leurs chevaux et leur soupper (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 542). Auquel de Moustereuil il qui parle dist qu'il demourroit en ycelle ville de Poitiers pour faire *appareillier* son cheval, qui estoit moult blecié et traveillié du chemin que fait avoit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 525).

**B.** - *S'appareiller*

**1.** [D'une pers.]

**a)** "Se préparer, s'équiper" : Lors *s'aparilla* Droguez si con ly abelly. Il vesty l'esclavine et le palme saisi, Et avoit durement son viaire noirchi. (Hugues Capet L., c.1358, 110). La gent le roy *s'aparillierent* Et leurs galées abillierent (MACH., P. Alex., p.1369, 17). Adonc *s'apareilhat* Ogier, puis est monteiz en cheval, avec luy Charlot, Rollant (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 61). ...li sires de Rodemac et ses gens *s'aparilloient* pour cevauchier et aler fouragier (FROISS., Chron. D., p.1400, 434). Quant ilz eurent ainsi parlé et conclud ce qu'ilz avoient à faire, chacun se retrahit en son logis et n'en fut plus faite mencion ne parolle tenue jusques à ce que le jour fut venu et que chascun *s'appareilla* et appresta au mieulx et le plus secretement qu'il peut. (BUEIL, I, 1461-1466, 84).

- *Appareillé.* "Équipé (militairement)" : A lui vindrent *apareillié* ; Trente mille furent a pié, Quatre mille et chincq cens comptés Qui a cheval furent montés, Que chevaliers, que bons sergens (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 127). ...lesquelz furent ou champ moult noblement *appareilliés* pour combatre. (Voy. Jérus., c.1395, 5). Ainsi s'i repouserent toute la nuit tres que a l'autre jour, que les chevaliers qui doyvent tournoyer sont montez sur les destriers, armés et *apparrelliez* si comme pour tournoyer. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 38). Et endemantiers que les lances se ferroient (...) arriva ledit seigneur de Loissellench, aussi des chevaliers et escuiers de sa compaignie qui estoient plus de CL chevaulz, tous vestus de robes neufves et *appareilliez* (LA SALE, J.S., 1456, 152).

- *S'appareiller à qqc.* "Se préparer à" : ...mais endementieres que l'une partie et l'autre *s'appareilloit* a la bataille, li legat des Tarentins vindrent en l'ost qui denoncierent aus Samnites et aus Rommainz que il ne se combattissent point (BERS., I, 9, c.1354-1359, 14.1, 24).

- *S'appareiller de (la) joute.* "Se préparer à la joute" : Quant le païen le voit de joustte *appareiller*, Vers luy ne retournast pour les membres trencher (Galien D.B., c.1400-1500, 94). Adont s'eslongnerent l'un de l'autre et *s'appareillerent* de la joustte. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 84). Alors il aproucha les hours en soy *appareillant* de la joustte et voit les pucelles seans apart en leur hourt, tant noblement parees et atintees qu'il les faisoit bon voir a merveilles. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 48). Et le Cueur descend erramment de son destrier et regarda que riens n'y faillist, si le ressembla, puis monta a cheval et prist son escu et son glaive et *s'appareilla* de la joustte au mieulx qu'il peut. (RENÉ D'ANJOU, Cueur am. esprits W., 1457, 61).

. *Appareillé de la joute.* "Équipé pour la joute" : Mais il ne se donnoit garde quant il vey venir le Chevalier Sauvage de devers la forest, tout *appareillé* de la joustte. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 55). ...il voit ung chevallier *appareillé* de la joustte, une lance au poing, que l'en nommoit Tycon de la Montaigne (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 58).

- *S'appareiller (à/de/pour)* + inf. "Se préparer, se disposer, être prêt à faire qqc." : De lettre apprendre *s'appareille*, Si que

chascun s'en esmerveille Du sens que Dieu a en lui mis. (Mir. enf. diable, c.1339, 24). Il a le cuer si jaloux, si destroit, Que c'est merueille Qu'il ne s'occist, ou qu'il ne s'*apareille* D'ocirre ce qui ainsi le travaille (MACH., J. R. Beh., c.1340, 123). Ne plaise Dieu que m'*apareille* Ne consente vous acointier Pour telles choses convoitier ! (Mir. Theod., 1357, 71). Elle meismes pour dormir s'*apareille*. (MACH., F. am., c.1361, 164). Et entretant manderent ly enfant les deux chevaliers qui leur eurent accoinctié le voyage, et leur dirent que ilz s'*appareillassent* de mouvoir bien brief comme ilz leur avoient promis. Et ilz dirent : Seigneurs, nous sommes tous prests, et avons acointié ce fait a plusieurs gentilz hommes qui s'*appareillent* de venir en vostre compaignie, et sont tuit desirant de vous servir. (ARRAS, c.1392-1393, 84). Et chascun d'eulx s'*apareille* pour venir devers Montfrin, pour avoir conseil comment on pourroit ouvrir de cestui fait, ne se ilz pourroient trouver voye comment ilz se peussent excuser devers Gieffroy. (ARRAS, c.1392-1393, 207). Adont le mareschal envoya Monjoye le heraut par les galees dire a tous qu'ilz s'*appareillassent* de descendre a terre par belle ordonnance (Bouciquaut L., 1406-1409, 235). Dispose doncquez ta vie autrement que lez payens, et t'*apareille* a vivre après mourir (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 100). L'ange luy dist : "Tu dois scavoir, La grace Dieu est nompareille (...) Toujours est prest de recevoir Qui a bien faire s'*apareille*, Mais qu'il face bien son devoir Et a le servir se travaille." (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 114). "...Mais pardonnez moy se j'ay rompu vostre parolle, et vueilliez poursieuvyr et entretenir vostre langage, lequel, comme il me semble, est à nostre grant prouffit et instruction." Après que le Jouvencel eut ainsi respondu, le Cappitaine s'*appareilla* de parachever ce qu'il avoit commencé ; c'est assavoir, de leur dire et declairer le tiers point. (BUEIL, I, 1461-1466, 96). Ma dame avoyt aux habitans mandé (...) que tous s'*appareillassent* De faire ce qu'elle avoit commandé (LA VIGNE, V.N., p.1495, 163).

. (*Estre*) *appareillé à/de/pour* + inf. "(Être) prêt, disposé à faire qqc." : De me mere à sauver sui toute *aparillie* (Hugues Capet L., c.1358, 199). ...de dame humle, gaie et lie, De tous biens faire *apparillie*, Seroie fort enamourés. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 77). Je sui consillie et *apparillie* de vous servir (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 135). ...gens tout conforté et tout *appareilliez* de obeir (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 62). Car je la truis toudis *apparillie* De refuser, quant je li vueil jehir La grant dolour qu'elle me fait sentir. (MACH., L. dames, 1377, 117). Si fault (...) Qu'*apareilliez* soiez et prez De sacrefier a noz diex (Mir. st Lor., 1380, 165). Et est a savoir que combien que la mort naturellement soit formidable et terrible a chascun et par especial as grans pecheurs et as roys de la terre, selonc le dit du Psalmiste, toutefois a ceulz qui sont bien *apareillié* par grace de recevoir la mort en gré, elle n'est pas si sauvage ne si redoubtee come elle a la renommee (MÉZIÈRES, Test. G., 1392, 300-301). Et desci suis *appareillie* De retourner en la maison Mon pere, qui esté m'a bon, Ou je fui jadiz en jeunesse (Gris., 1395, 81). ...soyez (...) toujours *appareilliés* pour mourir (Mirouer pech. B., p.1400, 191). ...les presidens et conseilliers d'icelle Court ont toujours esté, sont et seront prests et *appareilliés* de consillier, aidier et conforter le Roy en ses affaires (FAUQ., I, 1417-1420, 212). Et ainsi les rendist *appareilliez* et prestz a faire ses commandemens. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 28). ...tous vos prelatz [du roi] comme vos humbles chappellains sont prez et *appareilliés* (...) de obeyr a nostre saint Pere (JUV. URS., Verba, 1452, 291). ...estre tous prestz et *appareilliez* à aler où ordonné leur seroit (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 5). ...ilz estoient prestz

et *appareilliez* de tenir et ensieuvyr tous ses enseignemens, ainsi qu'il avoit dit et advisé. (BUEIL, I, 1461-1466, 98).

- *Appareillé à qqc.*

. "Favorable à, bien disposé à l'égard de qqc." : L'autre raison pourquoy vous devez faire bonne chiere est que desoremais vous avrés vostre chevalerie plus *appareillie* a tous voz bons plaisirs, et seront mieulx trouvez au besoing. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 151).

. "Voué, destiné à qqc." : Je suis *appareillié* a tourmens, desquieulx la souvenance ne part nulle heure de ma cogitacion (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 101).

. [Des oreilles] "Disposé à ; attentif à qqc." : ...ung vray obeysant (...) ne atant point a l'endemain, mais tantost et incontinent a ses oreilles *appareilliés* [sic] ad ce que on luy dit (JUV. URS., T. rever., 1433, 88).

- (*Estre*) *appareillé à/pour qqn.*

. "(Être) bien disposé à l'égard de" : Ha ! Doulce vierge debonnaire, Vous doit on servir et loer. (...) Car a ceulx qui a vous s'otriënt Estes, puis que de cuer vous priënt, *Appareillie*. (Mir. enf. ress., 1353, 71). Et mes amis fust si bien consilliés, Si grascieus et si *apparilliés* A toutes gens (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 218).

. [Le compl. est *Amour* personnifié] "Être dans un état de soumission face à qqn" : Mais elle estoit *appareillie* A Amours et encourageie Par franc desir ouvrant en elle. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 353).

- *Appareillé au service de qqn.* "Disposé à servir qqn" : Ma chiere dame, dist il, je suis Lyonnel du Glat, *appareillé* a vostre service. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 307).

**b) "S'habiller, se parer"** : ...li seigneur pour eux *apparillier* et jollier et pour exauchier leur estat, n'espargnoient non plus or ne argent que dont que il apleust des nues (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 192). N'a dame, tant bien s'*apareille*, Qui peust estre de vous pareille, Tant avez de bien(s) gracieus. (GARENC., Poésies N., 1389-1415, 90). Le dimenche vint, chascun s'*appareilla* pour aler aux nopces. (ARRAS, c.1392-1393, 37). Sy vous prommés que tantost après je ne sentoye mal ne douleur pour la grant joye dont mon cuer estoit revestu, et de fait je me levay et *apareillay*, et madame la royne entendy a ma besongne. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 68).

- "Se faire belle" : Et aucunefoiz que le mari et sa femme sont en leur chambre et ont joué et parlé ensemble toute une nuit et demy jour, devers le matin sont en toutes joies et liesses, et le mary la lesse en la chambre ou elle se tiffe et *apareille* joieusement en faisant bonne chiere, et s'en va fere aprester a digner et pense de ses besongnes par la meson. (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 49). La seraine, apercevant l'amour du jovencel estre envers elle, s'efforça de plus en plus a chanter et de s'*appareillier* affin qu'elle puist icellui decevoir (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 144-145).

- *S'appareiller de qqc.*

. "Se parer de" : Si comme par l'odeur des oingnemens il se recordent des femmes qui se *appareillent* en aucuns pays de certains oingnemens. (ORESME, E.A.C., c.1370, 220).

. "S'équiper de" : Sy devez sçavoir que quant il fut heure, les dames et les damoyelles s'*appareillerent* de leurs plus nobles vestemens et puis monterent es hourdeis (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 50). Et lors il s'*appareilla* d'armes et de cheval, puis monta et se mist a chemin ou il cuida plus tost trouver le chevalier, comme celui qui sçavoit aucunement de ses secrés. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 328).

. [En mauvaise part] *Appareillé de qqc.* "Atteint, attaqué par" : Et son corps est si mal *apareillié* de lepre, qu'il ne se puet soustenir. Mes le convient tenir au lit nuit et jour, si que il le fet trop mal veoir. (Veng. Nostre-Seign. F., t.1, c.1300-1400, 54).

c) "Se préparer moralement" : Je ne pleure pas le jugement de la mort (...) mais je pleure a plain le grant dommaige que je avray de ce que ne me suis *appareillé* et ordonné devant la mort quant je le pouvoye faire (Trés. sapience G., a.1400, 348).

2. [Du temps météor.] "S'arranger, se mettre au beau" : Se nous ne sommes fortunéz A ce que le temps *s'appareillie*, Nous devrions faire merveille D'avoir du poisson bel et gent Et, par consequent, de l'argent, S'il est que maree se vende. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 420).

II. - [Idée d'agencer, de réaliser, de créer un objet, un événement, une chose abstr...] ]

A. - Au propre *Appareiller qqc.*

1. *Appareiller* [un plat, un mets...]. "Préparer, accommoder" : Je voy qu'il est près de la nuit (...) Avez vous riens *appareillié* C'on puist mengier ? (Mir. Theod., 1357, 94). ...le dit Guillaume dit à sa dicte femme qu'elle *apparillast* un oison qu'ilz avoient, ou autre viande telle qu'elle pourroit avoir à souper pour eulz et le dit Huguet, escuier (Doc. Poitou G., t.5, 1385, 273). ...il lui donna congié, pour tant que elle ne savoit pas bien *appareillier* la viande (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 527). Et fut le soupper moult nobles, et moult noblement *appareillié*. (ARRAS, c.1392-1393, 191). ...et [les frères] estoient si diligens de nous servir, et de nous *appareiller* chauldes viendes comme ce chascun d'eulx deust gaengner cent ducatz. (Voy. Jérus., c.1395, 72). Et encore fist *appareiller* le dit Jehannot une XII d'eufs à un autre hostel du dit Colin, où il faisoit sa demourance, qui est distant dudit hostel où il vendoit le dit vin d'une versane ou environ. (Doc. Poitou G., t.7, 1411, 207). Et qui voudra lors composer Quelque saulse, doit apposer Quant il la fait et *appareille* Grant foison d'aisil ou d'oseille, En temps chault spécialement (LA HAYE, P. peste, 1426, 91). Et, n'en doutez, la franche mente Est aussi lors conveniente, Lesqueles herbes, à vray dire, Doit on *appareillier* et cuire O bonne char soigneusement, Et en user petitement Pour leur substance aquatique, Qui engendre sang flegmatique (LA HAYE, P. peste, 1426, 94). ...il [un roi] se fist, et eulx, servir en escuelles et platz de boys, et n'y fist seulement *appareiller* que poix et lart (JUV. URS., T. rever., 1433, 69). Sire, ne vous desconfortez En ce point : j'*aparailley* Ung veau, le quel vous donneray A menger avecques voz gens. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 159). Ce fait, Pernehan et la mariee avecques toute leur compaignie s'en allerent en ung chastel seant au milieu de la cité ouquel le disner estoit *appareillié*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 312). .. "Au regard de mon compaignon, je le laisse mal disposé. Je vous prie que bien en pensiez et le laissez reposer jusques a heure de prime, qu'on luy *appareille* ung poulet aux herbes." (Nouvelles inéd. L., p.1452, 56). ...lors Madame entra en sa chambre et la fut le vin et les especes *appareillés* (LA SALE, J.S., 1456, 251). ...pour le festoier, elle avoit fait *appareiller* le disner (C.N.N., c.1456-1467, 371). Sur piez commanda aux cappitaines de son chastel et de sa ville et aux portiers qu'ilz laissassent entrer tous ceulx qui voudroient venir des gens de son filz, et oultre qu'on leur *appareillast* et delivrast vivres et que tout ce qui y seroit leur fust miz en avant et que on ne leur espargnast riens. (BUEIL, II, 1461-1466, 192). Le soupper, qui estoit tresbien *appareillé*, tantost fut par terre tombé et perdu, coupes d'or et d'argent volant et sonnans par leans, Sarrazins vont par terre, occis et deccoupés, les aultres sont saillis par les fenestres, qui furent

trouvés les ungs mors, les aultres espaulés et jambes rompues. (BAGNYON, Hist. Charlem. K., c.1465-1470, 100). Et, ainsi que Esope fut au marché, acheta des langues de porc et les *appareilla* avecques vin aygre et les mist sur la table. Et les escolliers disoient a Xantus : "Ton disner est plain de philozophie." (MACHO, Esope R., c.1480, 32). ...durant le temps que l'ostesse *appareilloit* ledit disner (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 171).

- [Un poison] : ...si le pere aparilloit [l. *appareilloit*] venin ou autre malefice contre la vie de son filz. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.2, 1437, 302).

- *S'appareiller* : Comme le daulphin freis se doit *appareillier* et aussy le daulphin salé (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 128). ...en attendant le disner qui *s'appareilloit* (C.N.N., c.1456-1467, 394).

- À *l'appareiller*. "Lors de la préparation [d'un plat]" : Item, a *l'appareiller* ostez luy [à une carpe] l'amer qui est droictement ou gouctron de la gorge, et, ce fait, l'en peut mectre cuire la teste toute entiere et elle se cuira tout nectement. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 232).

2. [Un événement, une manifestation (messe, voyage...)] "Organiser" : Si fu la messe *apparillie*, Devotement ditte et oÿe. (MACH., R. Fort., c.1341, 143). C'est que Desirs nuit et jour m'*appareille* Maint grant assault. (FROISS., Orl., 1368, 102). ...s'aim par son vueil [d'Amour] Ce qui ma mort *appareille* (MACH., Les lays, 1377, 314). ...et faictes *appareillier* la messe ; et après le service faictes drecier les tables, et après disner faictes cy, devant moy present, la feste comme se je feusse sur piez, car sachiez que ce me allegera moult mon mal. (ARRAS, c.1392-1393, 121). Lors vindrent les quatre chevaliers qui gouvernoient les gens d'armes et les arbalestriers que ceulx de Couloigne avoient envoiez a Anthoine et lui dirent : Monseigneur, c'est bon que nous en voisons devant a la ville pour *appareillier* vostre passage. (ARRAS, c.1392-1393, 193). Quant Gieffroy oit ce mot, si ot grand dueil ou cuer, mais il ne daigna oncques respondre ; ains chevauche si fort vers la tour de Mont Jouet qu'à grant peine lui pevent ses hommes tenir route, et tant erra qu'il y vint. Et fist *appareillier* son erre pour aler avecques les ambassadeurs de Norhombellande. (ARRAS, c.1392-1393, 252). Je ne me puis trop esbahir, Non font les subgez du marquis, Ou si tost a la femme quis Que prendre doit a mariage ; Et si ne scet nul son coraige Ne quelle femme il doit avoir. Grant merveille me semble voir, N'onques maiz ne vi la pareille, Car son fait du tout *appareille*, Et y a ja mis certain jour, Sanz ce que aucun saiche le tour De son vueil ne de son affaire. (Gris., 1395, 31). Aussi dist on qu'il *appareille* Une feste trop honnourable Qui sera assez plus notable Que nulle qu'il fëist pieça. (Gris., 1395, 80). Le conte manda querir chascun et s'en alla au lieu où la messe estoit *appareillée*, qui estoit en ung carrefour, au large, au pié d'une croix, affin que chascun la ouyst. (BUEIL, I, 1461-1466, 208).

- Empl. abs. : Et lors le roy d'Ausaiz fist *appareillier* pour faire l'obsequie du roy Fedric, son frere, moult honnourablement, ainsi comme vous pourrez cy aprez ouir. (ARRAS, c.1392-1393, 186). Et ainsi se rassurerent les moines un petit. Mais quant ils le sceurent en convent, qui les veist aler et venir par leans et faire nett partout et *appareillier* a leur povoir si richement comme se Dieu y feust descenduz. (ARRAS, c.1392-1393, 277).

- *Appareiller sa besogne pour qqc.* "Faire ce qu'il faut (pour réaliser tel projet)" : Il convient ains huy que demain Nostre besogne *appareillier* Pour ces noces sanz atargier. (Mir. femme roy Port., c.1342, 166). Diex vous doint bon jour, mon seigneur, Et toute vostre compaignie. La besogne est *appareillie* Pour quoy j'alay. (Mir. femme roy Port., c.1342, 178).

- Empl. pronom. à sens passif. "Se préparer" : Et Paris, voyant que tant belle feste *s'appareilloit*, se pensa se il yroit ou non (Paris Vienne B., c.1400-1450, 63).

**B.** - Au fig.

**1.** *Appareiller qqc. (à/pour qqn)*. "Faire exister, préparer qqc. (pour qqn)"

**a)** [En faveur de qqn]

- "Accorder, donner qqc. (à qqn)" : Mais Loiauté lui desconseille, Qui veult que ses riz et ses jeux Et ses grans douceurs *appareille* A un autre qu'elle aime mieux. (Cent ball. R., c.1388-1396, 67). Il ne te veult point perdre, mais par maintes grans pasciences il atent et suratent et te *appareille* maintes reparacions, et non point par une foilz, mais par maintes et plusieurs termes. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 285). Ma char est viande de vie Qui pour vous est *appareillie*, Et mon sang aussi est bruvaige Dont boire porrez en vostre aige (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 97). Ve cy la saintifie [l. Ve cy saintifie] lumiere Qui pour nous est *appareillie*, Effect donne a la prophetie Que maintenant ay exprimée. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 236). Las, hélas !, La mort a prins dedens ses las soulas, Celle a qui Dieu son guerdon *appareille* : Puis cinq cens ans ne vistes la pareille. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 402).

- "Aménager qqc. (pour qqn)" : Et au soir, quant elle [Griseldis] revient, Ainsi comme il appartient A son povre pere et a lui, Au mieux que puet et sanz enuy Leur petite vie *appareille* (...) Et si couche son pere et lieve Et soustient, que point ne lui grieve Sa vieillesce, treshumblement ; Et lui fait, pour dire briefment, L'amour toute et l'humanité, Qu'elle puet en sa povreté (Gris., 1395, 29).

**b)** [Au détriment de qqn]

- "Préparer, infliger (un châtement, une peine) (à qqn)" : Certes, Trajan, je suis si fors A souffrir (...) Que ne me peuz faire douloir Pour paine que tu m'*apareilles*. (Mir. st Ign., 1366, 84). ...les horribles tormens qui te sont *appareilliez*. (Mirouer pech. B., p.1400, 201). Ne refuses pas ce que je te requier, mon Dieu juste. Soies favorable a ton sergent qui t'appelle, car les peines que tu as *appareillees* aux mauvais ne sont pas deues aux repentans. (CHR. PIZ., Psaumes allég. R., 1409, 86). Et de fait il m'est prins tres grant faim d'aller devers celle qui m'a mis en ce dangier ou, se ce non, ramprones et ameres cuitures me sont *appareilliez*, qui sont contraires a ma nature. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 13). Mais en ce est difference, car predestination ordonne la gloire selon le bon plaisir, mais reprobation prepare et *appareille* la paine selon la requeste des merites ou demerites. (Somme abr., c.1477-1481, 171). Sachiez, mes amis, que tout le temps de mon labeur que je soustiens en ce monde n'est point a comparer a ung seul jour des tourmens qui sont *appareilliez* aux pecheurs ou temps a venir. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 213).

- *Appareiller la mort à qqn*. "Machiner, organiser" : Si leur a dit que il cuidoit pour certain que sa demeure de la journee d'ier avoit esté ordenee par la pourveance dez dieux pour le salu de luy et de eulz, et leur dist que pour certain Turnez avoit ier a lui et a eulz la mort *appareillé*, afin que il peust tous seulz l'empire des Latins avoir et maintenir, mes que la chose avoit esté differee pour l'absence de lui, lequel principalement il desirroito a occirre (BERS., I, 1, c.1354-1359, 51.3, 85). [P. C.]

**APPAREILLER, verbe** (appareiller<sup>2</sup>)

[T-L : *apareillier*<sup>2</sup> ; GD : *apareillier*<sup>1</sup> ; DÉCT : *apareillier*<sup>2</sup> ; FEW VII, 649a-b : *pariculus* ; TLF III, 264a : *appareiller*<sup>2</sup>]

**I.** - Empl. trans. *Appareiller qqn/qqc. à qqn/qqc.*

**A.** - "Comparer qqc. à qqn" : Ensi que la rose vermelle, Qui de biauté n'est la pareille, Et le lis qui est blanche et pure : A ma dame les *appareille*. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 137).

**B.** - "Considérer qqn comme l'égal de" : Et par ainsi est en lieu par circonscription determinee comme ung corps, et aussi dessoubz l'ostie selon la quantité d'icelle, telement qu'il n'est pas par tout [...], car il est creature, et pour tant quant a ce ne puet estre equal ou *appareilliet* au createur. Tutevoies ledit corps est en plusieurs lieux selon qu'il est dessoubz diverses hosties. (Somme abr., c.1477-1481, 137). Priez luy [Jésus-Christ] que je soye mis Au trosne de beatitude, *Appareillé* a ses amis, Come saint Symon et saint Jude. (Prières saints R., t.1, c.1488, 47).

**II.** - Empl. pronom. *S'appareiller à qqn/qqc.*

**A.** - "Se comparer, être comparable à" : Ainsi cil qui tua son pere, C'est une vertu singuliere, A la court des cieulx moult loee. Cours de cheval ne coup d'espee A tel vertu ne *s'appareille*. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 217). Car une chose nonpareille, A cui autre ne *s'apareille* Quant a souverainne biauté, Bien assevie de bonté, Trop ne porroit couster d'avoir, S'uns riches homs la puet avoir. (MACH., D. Aler., a.1349, 356). Et lors les dames Et leur grant biauté nonpareille A qui nulle ne *s'appareille* Perdi dou tout, dont a merveille Nous effraiames. (MACH., F. am., c.1361, 232). Car ne *s'appareille* Dame autre - plus ne le dites - A ceste, ne que petites Flameches font, ou chandoiles, A la lueur des estoiles. (CHR. PIZ., Duc vrais amans F., a.1405, 79). Mais quant à nous, oncques parler N'oysmes de si grant merveille, Car tous les preux au long aler Qui ont esté, ne *s'appareille* Leur prouesse à ceste qui veille à bouter hors noz ennemis. (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 33). Ne, quant a situation, Aux autres point ne *s'appareille*, Car ceste est moult bas a merveille Et les autres sont hault assises. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 73). Je vueil estre de tous biens pleine Tant que au monde n'ait la pareille Et passer en plaisance vaine Toute autre qu'a moy *s'apareille*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 114). Pour ce que vesquis chastement, Sainctement et devotement, Ordonna Dieu que conceipsces Sa douce mere, et que tu fusses Mere de celle sainte dame A qui ne *s'apareille* fame (Prières saints R., t.2, a.1500, 31).

**B.** - "Se croire l'égal de" : ...je requis a Jhesu Crist quil [l. qu'il] me demoustrast le quel estoit mon pareil au monde, et il accomplist mon desir. Mais, quant a moy, je ne me *appareille* ne compare mie a vous, ne aussi mes oeuvres ne si accompagnent pas. (MIÉLOT, Mir. N.D. L., 1456, 77). [P. C.]

**APPAREILLEUR, subst. masc.** (appareilleur)

[T-L : *apareilleor* ; GDC : *apareilleur* ; FEW XXV, 26a : \**appariculare* ; TLF III, 265a : *appareilleur*]

**A.** - "Celui qui apprête qqc." : Conditior (...) : *appareilleur* de viandes ou de corps mors (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 82).

**B.** - "Celui qui équipe, répare qqc." : ...cubiclinarius (...) : faiseur de lit ou gardeur ou *apparailleor* de couches. (LAGADEUC, Catholicon G., 1499, 47).

**REM.** Ex. plus anc. ds TLF. Cf. *Romania* 7, 1878, 179 : *apparouillerres*, c.1250-1300. [P. C.]

**APPAREMENT, subst. masc.** (apparement)

[GD : *aparement*<sup>1</sup> ; AND : *appierment* ; FEW XXV, 24b : *aparere*]

**A.** - "Fait d'apparaître, de se montrer" : ...luy mesme vint pardevant les damoiselles et leur dist : "Damoiselles toutes, comment nous maintiendrons nous jusques au jour de nostre feste et de mon *apparement* ? Car je n'ay volenté doresnavant de moy

amonstrer ne faire congnoistre en apert fors que entre vous, a qui ne me vueil celer..." (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 270).

**B.** - "Marque, démonstration, preuve"

**Rem.** Cf. CHASTELL. (éd. Buchon, *souvent ses batures semblent estre fureur ou maledictions, qui toutes voies sont sintelles d'amour et apparemment de salut*) ds GD I, 320a ; (correspond à CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 23 : *préparement*). Le FEW note uniquement, d'apr. GD : «Mfr. *apparemment* m. "apparence ; preuve, démonstration" (16. jh.)».

V. aussi *apparer*<sup>1</sup> [P. C.]

**APPAREMMENT, adv.** (apparemment)

[T-L : *aparoir (aparanment)* ; GDC : *aparemment* ; FEW XXV, 24b : *apparere* ; TLF III, 265b : *apparemment*]

**A.** - "D'une manière visible, visiblement" : Et ou les archiers faudront, l'en doit asseer les autres qui n'ont nus ars, u cas que les archiers ne seroient assis tout entour les bestes, mes il doivent estre assis plus au descouvert et plus *apparaument* que les archiers. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 129). Silvestre, or fais qu'il nous appére Pour quoy ton Crist *apparanment* Souffri qu'il fust si laidement Pris (Mir. st Sev., 1362, 233).

**B.** - "De façon évidente pour l'esprit" : Mais au darrain il en eut povre guerredon, car il en morut en France de duel, quant on vei *apparemment* le contraire de ce dont il escusoit le duch si certainement (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 151). Et fault monstrer *apparaument* que il vous [le roi] en souvient, ou aucuns presumeroient que auriés tout oublyé (JUV. URS., Verba, 1452, 198). ...clemence (...) se monstre mieulx et plus *apparanment* vicair de Dieu que justice. (JUV. URS., Verba, 1452, 308).

**C.** - "Avec vraisemblance" : ...et les autres plus *apparenment* amenoient ceste raison ; car tous corps sont composés comme de leur element de ce que est de plus subtiles parties, et toutes figures corporeles ou solides sont composees de pyramides. (ORESME, C.M., c.1377, 626).

**D.** - [P. oppos. à *reellement*] "En apparence" : Plusieurs maladies petites Pour charmes se peuent garir, Et peut le diable secourir Aucunefois *apparenment* : Mais de saner réellement Ung si tres merueilleux deffault, Il fault qu'il viengne de plus hault (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 453). [P. C.]

**APPARENCE, subst. fém.** (apparence)

[T-L : *aparance* ; GD : *aparance* ; GDC : *aparence* ; AND : *aparance* ; FEW XXV, 24a : *apparentia* ; TLF III, 266a : *apparence*]

**A.** - [Ce qui apparaît, se voit, se manifeste à l'extérieur]

**1.** "Manifestation, démonstration de qqc." : Et voient tout contreval les estres, grant foison de cuisines fumoier, et au dessus de la fontaine, la chappelle, belle et gracieuse et bien ordonnee, que oncques mais n'y avoient veue. Si s'en vont moult esmerveillant et dient entre eulx : Je ne scay qu'il advendra du surplus, mais veez la beau commencement et grant *aparance* de grans noblesces et de grant honneur. (ARRAS, c.1392-1393, 38). Mesmes le marinier, qui tresbien es orages se cognoissoit et es tempestes, estoit moult esmerveillie que ce pouoit estre, disant que oncques en nul jour de sa vie il ne avoit veu plus terrible *apparence* de tourmente. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 117).

- *Faire apparence de qqc.* : ...moult estoient près gardez et ne se osoient ne povoient mettre ensemble pour avoir comunicacion l'un avecques l'autre, parce que les gouverneurs dessusdiz estoient

tousjours fort furniz de gens d'armes prestz pour les punir tantost qu'ilz les verroient faire aucune *apparence* de rebellion. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 260). Memoire monstroit esperance Que le duc vaincroit la journee Pour la tresapre resistance Dont plusieurs fois fist *apparence* Contre accident a la meslee (LA MARCHE, Chev. délib. L., 1483, 47).

- *Apparence que* + prop. sub. "Preuve que" : Et supposé que on y trovast aucune *apparence* ou couleur que tes gouverneurs roys eussent eu acum droit en moy [la France]... (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 175).

- *Par apparence.* "Clairement" : Quant la dame par *apparence* Dit que la noble seignourie En honneur et en reverence De Dieu et la Vierge Marie Et l'ordre de chevalerie Avoit fait ung ordre et mys sus, Par fraternelle compaignie D'honneur ne leur fist nulz refus. (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 79).

- *Sans apparence.* "Sans rien laisser paraître" : ...M'a d'un dart Navré, dont sans *aparance* Par plaisance Mon cuer art. (MACH., Les lays, 1377, 328).

- *Sans apparence de qqc.* "Sans faire preuve de qqc." : Ou sont ceulx par lesquelx justice se doit principalement gouverner, les bailliz, seneschaulx et prevostz, qui aient fait justice au povre peuple sans *apparence* de faveur (JUV. URS., T. rever., 1433, 59).

- *Se mettre en apparence de* + inf. "Paraître + inf." : Le temps ce met en *apparence* De soy mettre au beau, s'i Dieu plaist. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 419).

**2.** "La réalité de qqc. ; ce qu'il en est" : Quelle noise esse la, dittes m'en l'*apparence* ? (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 10). Quant il plaira au roy, j'en dirai l'*aparanche*, Et feray pournonchier trestout de branche en branche. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 313). Si luy respondirent [à Saladin] lors lez plus avanciés que c'estoit trop forte chose a faire, quelque puissance qu'ilz sceussent asssembler, que conquerir France. Et il leur dist qu'il en vouloit veoir l'*aparence* a cause d'un sort qui sur luy avoit esté getté et qui assés coulouroit la conquete (Saladin C., c.1465-1468, 110).

**3.** "Aspect extérieur"

**a)** [À propos d'une pers.]

- [Avec une idée d'allure] "Distinction" : ...que je ne fusse (...) Femme de plus grant *apparence* Que ces pauvres femmes ne sont (DESCH., M.M., c.1385-1403, 45). Si fist a toute diligence Leaeu [l. L'eaue] nettement apporter Par vng ienne ["jeune"] filz d'apparance [l. d'*aparance*] Que lon [l. l'on] appelloit bonne enfance (LA MARCHE, Chev. délib. L., 1483, 10). Ledict duc de Millan envoya à grant haste vers le roy ung homme de peu d'*apparence*, bourgeois de Millan (COMM., II, 1489-1491, 110). Après vint Lameth, en fleur et en *aparance* le plus renommé des hommes qui feussent sur la terre en science et en prudence, et, comme recitent aucuns livres hebraïques d'astrologie, fut le premier qui escripvit des formes par les faces des signes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 13 r°). Messire Symon de Nelle fut en ce temps à Paris, homme de la plus grande *apparence* et science, que l'on sceust bien expert en la science des estoilles et mixté en plusieurs autres (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 124 v°). Et estoit ledit roy d'Angleterre prince de grant *aparance* et aussi l'avoit il bien monstré, car il avoit conquis son royaume à l'espée. (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 343).

- [Neutre] : J'en voy l'*aparence* [de la mère] (Sots triumph., c.1475, 34).

**b)** [À propos d'une chose] "Aspect extérieur" : Nepple est sans plus une petite ville Assez passable, bien ample, bien unie En sa façon d'*apparence* gentille (LA VIGNE, V.N., p.1495, 228).

4. "Ce qui est en saillie, donc bien visible" : ...car ainsi comme une apostume est appelée grant eminence et *apparence*, aussi comme une pustulle est appelée petite *apparence* ou eminence (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 160). L'*apparence* du nombril ou hernia du ventre ensuyt ainsi le jugement des hernies des genetifz (...) la aulcune est zirbale, l'autre intestinale ; l'une aigouse, l'autre ventouse ; et oultre, aulcune est anevrismale, sanguine pour le rompement d'aulcune arthere ou voyne qui luy envoie sang. (PANIS, Guidon, 1478, tr.VI, doct.2, chap.6).

5. (*Chose*) d'*apparence*. "En nature" : ...lesd. oppinions se sont trouvez differentes, tant en quantité que qualité du don que l'on doit fere au roy nostre sire a sa venue en lad. ville, en ce que les ungs disoient plus, les autres moyns, les aucuns disoient que led. don se devoit fere en content et les autres en aucune chose d'*apparence* (Entrées roy. G.L., 1476, 209).

**B.** - [Ce qui se voit et qui laisse à penser qu'une chose peut exister ou arriver ; indice, vraisemblance ou motif]

1. "Signe, indice, preuve visuelle (de qqc.)" : ...le lieu precieus et digne Qui m'estoit *apparence* [var. esperance] et signe A l'esperence que j'avoie Que la ma dame trouveroie. (MACH., R. Fort., c.1341, 117). ...rapporterent de rechief, les dessus dites matrosnes jurées, que (...) elles avoient veue et diligemment visitée ladite Jehanne La Cordiere, prisonniere, en laquelle elles n'avoient trouvé aucun signe ou *apparence* par quoy elles peussent avoir veu, senti ou sceu aucunement que elle feust grosse d'enfant (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 297). Le signe quint et *apparence* Est multitude, ou abondance, Rainetes et petiz crapaux, Qui sont en ce les principaux, Et autres vers de mainte sorte, Ainsi que leur nature emporte, Chez à terre nouvellement De l'air infect certainement (LA HAYE, P. peste, 1426, 54). Comme doncquez m'as tu ainsy delaissé (...), ne n'ay eu ensaigne, signe ne *apparence* de toy par grant temps ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 90). JOATHAN. Mais, quelle oppinion prent il D'escripre de son doit en terre ? NACHOR. Je ne sçay *apparence* querre Dont vient l'imaginacion. Maistre, sauvez la question Que se seigneur vous a touché. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 183). ...vous suffise que vous seul cognoissez ma folie, et que (...) elle ne soit cogneue de ceulx qui me deshonoreront, s'ilz en voient l'*apparence*. (C.N.N., c.1456-1467, 124). Mon doulx Jhesus, faiz moy sçavoir, Pour ton saint nom mieulx decorer, Se je doy faire mon devoir De ce monument adorer Et s'on doit celuy honnorer Qui fut une foys dedens mys. S'ainsy est, je feray dorer Les os hors de terre desmys, Car plusieurs se sont endormys Soubz luy, par indehue esperance, Voire, actendu que ses commys De ses faiz n'ont nulle *apparence*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 428).

- Voir l'*apparence*. "Avoir sous les yeux la preuve qu'une chose est bien ce qu'on suppose qu'elle est" : Sire, dist la damoiselle, or sachiez pour certain que quant je yssi de la forest, je cuiday que vous fussiez le chevalier que je vois querant par l'*apparence* que je voy cy en present (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 25). "Beaux amis, dist Lyonnell, c'est sy grant chose du lieu ou nous avons esté qu'il n'est pas merueille s'il nous semble songe, mais non est, selon l'*apparence* que je voy." (Percef. II, R., t.2, c.1450 [c.1340], 141).

- En partic.

• "Vestiges de qqc., ruines" : ...a main destre hors du chemy, souloit estre la cité de Jherico ; et y en a encor des *apparences* des murs. (Voy. Jérus., c.1395, 36).

• "Signe (annonciateur), indice de qqc." : Quant vous veez les loups venir querre leur proie prez des villes ou dedens les

villages, sachiez que c'est grande *apparence* de chier temps. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 97).

2. [Souvent déterminé par des éléments qui indiquent la quantité ou un ordre de grandeur] "Vraisemblance, probabilité, possibilité" : Et quant est de mettre que un ciel est sus le ciel que nous voions et puis un autre et encor un autre, etc., je di que telles ymaginacions sont faintes et sanz *apparence*. (ORESME, C.M., c.1377, 104). Je respon que ceste rayson a peu d'*apparence*, consideré ce que dit est maintenant et ce qui fut dit ou .XVIIe. chappitre (ORESME, C.M., c.1377, 174). Se nostre beneureté estoit es biens de ce monde (...), grant *apparence* auroit en ton argument (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 49). ...que de sa volenté il [le roi Richard] renonçast c'est une chose non creable ne veritable et la ou il n'y a aulcune *apparence* aussi n'en est il riens (JUV. URS., T. crest., c.1446, 154). ...il y a plus *apparence* de guerre que autre chose. (Lettres Louis XI, V., t.3, 1468, 247). Par quoy, seigneurs, si nous disons Qu'i soit Crist, mal y procedons, Car nous devons par nostre loy L'honorer comme nostre roy, En luy donnant obeÿssance. Mais il y a plus d'*aparence*, Se me semble, a la part contraire Et conclus qu'i ne se peult faire Que ce Jesus, dont tenons plet, Soit le Crist, quelque bel explet Qu'i sçache au temple demonstrier (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 200). ...et n'y avoit nulle *apparence* qu'ilz luy eussent sceü porter dommage. (COMM., II, 1489-1491, 103). ...et donnoit des raisons pour quoy le roy ne le devoit faire : ausquelles y avoit peu d'*apparence* (COMM., II, 1489-1491, 110). Quant au monde, il y avoit grand *apparence* en ce que ledit seigneur disoit (COMM., II, 1489-1491, 171).

- *Aucune/nulle apparence de + inf.* "Aucune possibilité, probabilité de" : ...pendant lequel temps ilz n'avoient aperceu aucun signe ne aucune *apparence* de obtenir ladicte provision (FAUQ., III, 1431-1435, 4). Si [le roi Charles VII] fut mené et deduit jusques es extremités de pouvreté, de indigence et de dangier, au moins selon la grant noblesse et haulte preeminence de sa personne. Si ne veoit-on aucune *apparence* de recouvrer les pays perdus (BUEIL, I, 1461-1466, 28).

- *Nulle apparence que + prop. sub.* "Aucune probabilité que" : ...en disant par luy sur ce propoz qu'il y vouloit vivre et mourir et qu'il n'y veoit *apparence* nulle que la ville se peust perdre. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 289).

2. "Raison, motif"

- Au plur.

• "Raisons vraisemblables" : ...lesquelz [les prétendants] monstrentent grans *apparences* et raisons pour lesquelles chascun pretendoit devoir estre roy (JUV. URS., Verba, 1452, 188).

• "Argument de la raison, fondé sur l'expérience (opposé aux vérités de la foi)" : Veons en la parfin le miracle d'umilité en la matiere de la foy ou l'entendement se soubmet du tout en tout a elle, tant saiche et juge que c'est au-dessus tout son jugement de raison naturelle, et pour telles *apparences* quelconques ne se muet au contraire, supposé que l'entendement saiche bien que les raisons faictes pour la foy ne sont en riens cleres ou evidens et moins que les contraires, et si les croit plus fermement que principes ou veritez evidens par nature. (GERS., P. Paul, a.1394, 505).

- *Il n'y a pas apparence de + inf.* "Il n'y a pas de motif suffisant pour" : Et qui plus est, n'y avoit sy meschantes mourveuses qui ne les facent faire plus excessives et oultraigeux la moitié, par quoy n'y avoit *apparence* d'empescher qu'elle ne les deust avoir. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 144). ...par quoy donc de le vouloir contraindre maintenant a la veoir et parler a elle soubz ombre de renunciacion n'y avoit *apparence*, et

estoit trop tard de venir après la dite reduction ramentevoir et mettre en jeu de present les dites aliances, promesses et folies du temps passé. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 167).

**C.** - [Ce qui se donne à voir pour faire semblant ou ce qui s'oppose à la réalité] "Aspect extérieur trompeur ; semblant (de qqc.)" : ...se ilz font aucuns biens ou *apparence* de bien, ilz recoivent yci leur louyer ou en richesses ou en vaine gloire ou en plaisir mondain. (GERS., Déf., 1400, 224). ...on lui vint remonstrer comme son cas estoit en dangier et que le pappe estoit sain sans *apparence* de maladie, lequel, pour toute responce, leur dist : "Actendez l'heure avant que plus parler." Et peu après fut estaint le pappe à la mort et le captif relivré à grant honneur et ne sceut comme ce peut advenir, sinon que aucuns estyment que ce fut par aucune intelligence superioure ou inferioure. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 159 v°).

- *Les apparences de dehors*. "Aspect extérieur, superficiel" : Ceste tresscandaleuse faulte est venue (...) quant ceulx qui ont eu a departir les guerredons des biensfaiz et des honneurs les ont donnez aux robes et aux *apparences* de dehors (CHART., Q. inv., 1422, 41).

- *En apparence* : Et les choses qui sont tristes au vertueus il ne sont pas delitables simplement, mais seulement en *apparence* et a ceuls qui sont mal disposés. (ORESME, E.A., c.1370, 514).

- *Par apparence de qqc.* "Sous l'aspect trompeur de qqc." : Ilz sont, par *apparence* d'une simplese, grans dissimulateurs, mais c'est affin de malicieuse et trahyteuse deception. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 161).

- (*Estre qqc.*) *quant à l'apparence*. "(Être qqc.) de façon purement extérieure et non pas effective" : ...son armée estoit en Bourgongne, dont estoit chef, quant à *l'apparence*, le prince d'Oranges, qui encores règne aujourduy (COMM., II, 1489-1491, 204).

**D.** - ASTR. *Sauver les apparences (des mouvements célestes)*. "Concilier les mouvements célestes tels qu'on les voit (dans leur irrégularité, leur apparent désordre) avec l'exigence de la raison d'y trouver un ordre, une logique" : Or est il ainsi que pour salver les *apparences* des movemens du ciel lesquelles ont esté apparceues et cogneues ou temps passé par observacions, il convient par necessité mettre que aucuns des cielz sont excentriques et aucuns epicycles. (ORESME, C.M., c.1377, 284). Briefment, toutes ces choses nous enseigne et aprent la science dessus dicte des movemens du ciel et des estoilles et moult d'autres merveilles avecques les demonstacions et les raisons certaines pour lesquelles toutes les *apparences* et les diversitez qui sont ou ciel sont clerement sauvees et sy a plain ramenees a possibilité que Avenrois ne Alpetragius ne autre quelconques ne les pourroit sauver par si bonne maniere. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 19).

**Rem.** Cf. A. Le Boeuffle, *Astr.*, 1987, 129-132. [P. C.]

**APPARENT, adj.** (apparent)

[T-L : *aparoir* (*aparant*) ; GD : *aparent*<sup>1</sup> ; FEW XXV, 24b : *apparere* ; TLF III, 267a : *apparent*]

**I.** - Adj.

**A.** - [D'une chose]

**1.** [Avec une idée d'évidence]

**a)** [D'une chose concr., d'un événement, d'une situation]

"Perceptible aux sens, en particulier à la vue"

- "Qu'on voit, qu'on distingue clairement" : Mais vous m'en faites le devis Qui congnoissez de moult de choses Les *apparans* ["les choses qu'on voit"] et les encloses (MACH., J. R. Nav., 1349,

277). ...se en dormant le blanc des yeux est *apparent* et les paupieres renversees, c'est tres malvaiz signe et mortel. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 95). Et encores jusques au jour de la perfection de ceste histoire, qui fu parfaite le jeudi VIJe jour d'aoust l'an de grace Nostre Seigneur mil CCCIIJxxXIII. est *apparant*, car les roys de Chippe et les roys d'Armenie en portent les armes, et le cry, et le seur nom. (ARRAS, c.1392-1393, 307). ...il appert bien par les vielz fossés et murs qui encore y sont *apparans* qu'elle [Jérusalem] fut jadis moult noblement fermée (Voy. Jérus., c.1395, 41). Je cuide forment, et le croy, Que là sault bonne charité Quant aucuns pour mortalité Délaisent leurs prouchains parens En grans périlz et *apparens* Et s'enfuient d'avecques eulx Comme couars, non comme preux, Sans leur faire nulz réconfors En tels périlz et desconfors (LA HAYE, P. peste, 1426, 76). ...personne ayant faulte de entendement, ou malade de maladie *apparant* dont une personne a le sens troublé, ne peut contracter ne soy lier ne ses successeurs en aucune maniere. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 184). ...et sur son bassinnet une tres riche houpe par sus tous moult *apparente* (LA SALE, J.S., 1456, 218). ...mais enfin, quant ilz apparceurent le grant mal qui leur estoit *apparant* ilz prindrent composition avecques le roy de lui bailler et ladicte ville et le chastel (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 69). L'ADVOCAT. Sus, sus, entrons devotement En l'eglise mercier Dieu Qui nous a monsté en ce lieu Si haultain merueilleux signacle [la résurrection du chrétien]. MATHATIEL, (varlet du juif). C'est ung moult *apparent* miracle Qu'on ne doit pas en oubly mettre (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 148). La fut logé moult seurement et bien, En le mettant au lieu plus *apparent* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 185).

- "En vue, proche, imminent" : Pour tant, se je fery le cerf qui s'abandonnoit a moy, faire le pouoie. Mais je suis dolent quant je voy mon espee rompue, car le tournoy est *aparant*, la ou tous preudhommes acqueront honneur. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 244). Ma seur, sachiés que, se ceste chose poons ainsy conduire, advis m'est que jamais plus belle adventure ne vous advint ; car se la guerre vient - laquelle de jour en jour est *apparant* -, vous verrés a ce jone chevalier faire sy haultes choses que en armes les pareilles ne furent jamais vewes (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 127).

**b)** [D'une chose abstr.] "Perceptible à l'entendement ; évident, manifeste, qui est bien ce que le subst. dit qu'il est" : ...quant il avenra Qu'aucun malfaitteur a garant, Pour quelque meffait *aparant* Qu'il ait fait, s'en fuit en l'eglise... (Mir. st Sev., 1362, 214). ...et quant Mort et miné M'ara vostre cruauté Qui m'est trop grant, Lors sera bien *aparant* Ma loyauté. (MACH., Ch. bal., 1377, 621). ...ung seul et vray Dieu, duquel toute sainte loy et toute vie humaine et pardurable par necessité et par *apparente* rayon si deppent. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 128). Grandement me sens conforté et proufitablement conseillé par ta presence et belles probations speculatives, qui sont moult cleres et *apparentes*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 133). Lez oblations de dehors sont la figure *apparente* et le manifeste mistere de l'onheur divin. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 173). Et s'il advient que les juges ecclesiastiques mettent en prison aucun leur subget pour juste ou *apparente* cause (JUV. URS., Verba, 1452, 381). ...se peut tresbien et par raison fondée en assez *apparente* verité ce present livre intituler de cent nouvelles nouvelles (C.N.N., c.1456-1467, 22). Cestui Alpetragius contredit aucunement aux supposicions de Ptholomé "de *eccentricis et epicyclis*" et tend monstrier *apparentes* causes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 100 r°).

- [D'un discours] "Clair, sans équivoque" : Saint Bernart dit (...) En une epistre trop beaux mos Et qui sont tresbien *apparent* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 290).

2. [Avec une idée d'apparence extérieure]

a) [Valeur positive] "De belle apparence" : Et ce jour et nuyt ne cessa de querir bons destriers, de soy armer et housser de XII paremens pour les XII jours, riches, friskes et *apparans*. (LA SALE, J.S., 1456, 174).

b) [Valeur plutôt nég.]

- "Qui n'existe qu'en fonction des apparences qu'on lui prête (p. oppos. à la réalité)" : ...et semble a aucuns que volenté soit tousjours de ce que est par soy bien et qui est bien simplement et vraiment, et as autres il semble que volenté soit tousjours tant seulement de bien *apparent*. (ORESME, E.A., c.1370, 194).

- "Qui est tout dans l'apparence" : ...qui ne commence son oeuvre sur affection vertueuse (...), semble a celui qui (...) conduit son ouvrage en tache ["de manière peu soignée"] pour apparoir, non pas pour durer. Maiz, quelque beaulté *apparente* que demonstre l'ediffice, neantmoins il s'encline et tent de son premier estre a dechiet et a ruine. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 47).

3. Empl. impers. loc.

a) *Comme/ainsi qu'il est apparent*. "Comme il apparait" : Et suy simples et ignorent, Si comme il est bien *apparent* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 19). Et sachiez que tous les trenchiez d'entour le bourc furent esrachiez la ou il en fu besoing, comme encore y est *apparent*. (ARRAS, c.1392-1393, 67). Dieu ne le volt pas consentir, ensi que il fu *apparans* (FROISS., Chron. D., p.1400, 87). Cestui predist à Naples et à Montpellier et à Paris plusieurs choses et experimenta plusieurs choses dignes de memoire, comme il est assez *apparent* par ses livres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 133 r°).

b) *Il est apparent que* + prop. sub.

- "Il est évident, manifeste que" : A ceste dame *aparant* Est, qui royne est humaine, Que vraie amour vous y maine. (Mir. femme roy Port., c.1342, 195). ...[le chatelain de Brest, fidèle à Charles de Blois, refuse d'ouvrir au comte de Montfort] "Sire, je tieng clos et tenrai le chastiel de Brest, tant que il me sera *aparant* que il avera un duch en Bretagne, qui recheus i sera de tous les barons et fievés (...) qant ce me sera *apparent* clerement, je obeirai" (FROISS., Chron. D., p.1400, 468). A leur armes est *apparens* Qu'astrais furent de haulx parens. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 23).

- "Il est vraisemblable que" : Craingnez-vous plus ung homme que ne faictes Dieu ? Je vous dy que le duc d'Ath, en tant que touche les hommes, ne vous sauroit nuyre jamaiz, sinon que Dieu le fist excecuteur de vostre mal. Or est-il plus *apparent* que Dieu vous voudroit plustost pugnir par lui, quant vous le [l. ne] lui voudriez pardonner et le prendre à merci et que ne feriez riens pour l'amour de lui, que ["plutôt que"] se vous lui pardonnez ? (BUEIL, II, 1461-1466, 251). Sy Dieu n'eust delaissé ledict duc, il n'est pas *apparent* que il se fust mis en peril pour si peu de chose (COMM., II, 1489-1491, 105).

B. - [D'une pers.]

1. *Estre apparent de qqc.* "Manifester qqc., en avoir les apparences" : Plus vivoient de char et de lait que de froument, et moult entendoient a chacier sauvaigine que ilz mengoient : c'est une viande qui donne force a homme et grandesse de corps et de membres, dont ilz estoient aucques *apparans* (Faits Romains M., c.1400-1500, 315).

2. "En vue, important" : *Apparent* par oeuvre et par fait (MACH., J. R. Nav., 1349, 239). Moysse et Aaron son frere estoient

les plus *apparans* de tous les Ebrieux (Voy. Jérus., c.1395, 54). Or vous ay dit de mes parens, Lesquieulx sont assez *apparens* (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 19). Après iceux furent Malaël et Jareth, les plus grans hommes et les plus *apparans* d'icelui temps, soubz lesquieulx, selon aucuns Ebrieux, fut le tiers orbe qui fut l'an de la creacion du monde VIIIcIIIxxIII. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 12 v°).

- Empl. subst. *Le plus apparent*. "Celui qui est le plus en vue" : Bien est vray que ladite Agnès eust une fille, laquelle ne vesquit guères, et qu'elle disoit estre et appartenir au roy, et luy donnoit comme au mieux et plus *apparent* ; mais le roy s'en est toujours fort excusé et n'y réclama oncques rien. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, 1437-1464, 184). Ny faillés pas Et je m'en voys tout de ce pas, Quelque part ycy environ, Querir Pharés et Abiron, (...) Avecques tous leurs adherens Et autres des plus *apparens* Pour estre belle compagnie. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 260). En temps de nécessité ay-je bien veü que les aucuns saiges se sont bien sceü servir des plus *apparens* et les cercher sans y riens plaindre. (COMM., I, 1489-1491, 130). Calthedicus, alias Caldedicus, Basilides et Syropolitanus, aussi grans philozophes en ce temps. Ces deux, pour la profundité de la science des estoilles, furent moult appreciez de l'empereur Severe et eurent les enfans des plus *apparens* pour disciples et pour instruire en la science de astrologie. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 78 r°). ...alerent à l'encontre du present que envoya à ceulx de Londres ledit Henry de Lenclastre, c'est assavoir XII gentilz hommes, liez à la queue des chevaulx, que conduisoient aucuns villains et les testes du duc de Sudrien et autres et furent au devant les plus *aparans* de Londres et l'arcevesque de Cantorbie, qui prescha au peuple plusieurs loanges dudit Lenclastre, faulses et mensongieres. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 v°). Et, quant ledit de la Gastine le veit, il se tyra vers luy comme au plus *apparent* pour le cuider deffaïre Et, quant ledit de la Gastine le veit, il se tyra vers luy comme au plus *apparent* pour le cuider deffaïre (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 292).

- *Mal apparent*. "Qui ne paie pas de mine" : Car ilz n'ont ami, ne parent, Pour ce qu'ilz sont mal *apparent*, Qui ne se tenist a chargiez (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 85).

3. [Avec une valeur péj.] "Qui cultive ou recherche les apparences" : Se femme as, qui soit *apparens*, Juene ou autre, qui ait parens, Et tu la veulz de près tenir, Lors te fera elle venir Son oncle, son cousin, son frere, Son aieul, sa taye ou sa mere, Qui te diront par tresdoulz mos : "Comment ! Je croy vous soiez fols, Qui ainsis tenez nostre fille ! N'yra elle autrement en ville ? De vous est durement tenue..." (DESCH., M.M., c.1385-1403, 105).

- *Estre apparent de paroles*. "Être hypocrite" : Moult sont d'amis et de parens Qui se moustrent plus *apparens* De paroles (DESCH., M.M., c.1385-1403, 3).

II. - Subst. masc. "Ce qui est apparent"

A. - [Au sing. ou au plur.] "Signe extérieur ; ce qui permet de connaître, de prouver l'existence d'une chose" : La puissance qui m'a commis A estre Charité nommée Fait que par oeuvre sui prouvée, Dont on en voit les *apparans* En tous mes plus prochains parans. (MACH., J. R. Nav., 1349, 220). ...li pays estoit si effraés de la venue (...) des Englès que nulz n'avoit contenance ne arroy en soy meismes ; mès fuioient devant yaus et s'enclouoient ens ès bonnes villes et laissoient tout vaghe, hostelz et maisons, et n'i avoit aultre *apparent* de deffense. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 12). ...nostre ennemi sont priès de chi, j'en ai bien veu les *apparans*. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 50). ...vois et renommée

couroient et on en veoit aucuns *apparans*, que li connestables et li sires de Saint Pol (...) devoient entrer en Engleterre (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 232). Ce povre homme se ooit menachier et veoit les *apparans* et ces Gascons tous appareilliez pour luy occhirre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 214). ...et le rampin s'en va singlant a effors, tant qu'il vint a l'isle. Et y descendirent pluseurs, et y trouverent grant foison de feux et de logeis, dont, a l'*apparent* qu'ilz y virent, il leur sembla qu'il povoit la avoir logié XXXm. hommes (ARRAS, c.1392-1393, 90). Tout ainsy fut il fait sur les pas en partie ; maiz, affin que ly *apparent* fust perpetueil du miracle, sy laisat pluseurs pas descouvers en la roche. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 88). ...il n'estoit nul *apparent* que chil de Bretagne se vosissent mettre ensamble (FROISS., Chron. D., p.1400, 501). ...ne m'osoïe fier O cor que me vausistes donner et otroyer, Tant que je euisse fait une fois essayer. Bien en voy l'*apparent*, or vous voeul deprier Que le me pardonnés. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 44). Et [Marsile] vendra a Paris avant ung mois paissant ; Je le vous jure ainsi, car j'ay veu le *apparent* (Galien D.B., c.1400-1500, 43). ...par les *apparans* que il veoit et desquels il avoient oi parler (FROISS., Chron. D., p.1400, 306).

- "Éléments qui permettent de faire un horoscope" : Toutefois sa propre exercice estoit ès jugemens d'astrologie, où il se pena moult et des *apparans* venuz à congnoissance furent les nativitez, fut des III filles et du filz dudit Philippe le Long, de la premiere qui fut mariée au duc de Bourgogne, jugea il à la verité ; de la seconde, qui fut au Dauphin de Vienne, aussi bien, de la tierce mariée au conte de Nevers et de la 4e cordeliere à Saint Marcel lez Paris, encore mieux. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 140 v°).

- *Faire apparent de* + inf. "Faire qqc. qui permet (à un observateur) de déduire que" : ...li contes Derbi ne faisoit nul *apparent* de lever le siège (FROISS., Chron. D., p.1400, 656).

- [Avec une valeur adv.] "Clairement, de façon évidente" : Et quant li bers Bertran a veü *aparant* Qu'engiens n'y mefferoit la montance d'un gant, Les mineurs fist mander, qui tost vinrent avant (...): "Seigneurs, que ferons nous de ce chastel poissant ? Il est a prendre fort, on le voit *aparant*..." (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 120).

**B.** - Loc. adv.

- À l'*apparent/en apparent*. "D'une manière visible, manifeste" : Item je doint et lais a l'eglise de Saint Pierre de Besençon, pour l'anniversaire faire, chescon anz, le jour de mon obit, cinq soulz d'estevenens, lesquelx je met, assigne et met en *aparant* sus ma vigne de la Corvee. (Test. Besanç. R., t.1, 1349, 393). Vous estes du lignaige moult fort et moult poissant, Et s'estes filz de roy, s'avés a l'*aparant* La beauté qui me plest et corps doulx et plaisant (Tristan Nant. S., c.1350, 712). Or pues vëoir en *apparent* Qui sunt et furent ti parent Et de quels gens tu yes venus, Car bien yes au savoir tenus. (MACH., F. am., c.1361, 214). Cassidoires dist ou livre des loanges saint Pol que la condicion de mauvaitié est telle que d'elle mesmes ou elle n'a nulz contredisans si dechiet elle et se publie a l'*apparent* (LA SALE, J.S., 1456, 45).

- *Par apparent*. "Apparemment" : [Edouard III, par sa victoire de l'Ecluse a débarrassé la mer de ses "écumeurs" ; les Français l'apprennent et] par *aparant* (...) ne fissent point trop grant compte de ces Normans et dissent li auqun : "On n'a riens perdu (...) Il n'estoient que larron" (FROISS., Chron. D., p.1400, 409). [P. C.]

**APPARENTEMENT, adv.** (apparemment)

"En apparence" : ...et veult dire que les unes [delectacions] sont bonnes simplement et les autres *apparemment*, et aussi de operacions (ORESME, E.A.C., c.1370, 401). [C. B.]

**APPARENTER, verbe** (apparenter)

[T-L : *aparenter* ; GDC : *aparenter* ; FEW VII, 643b : *parens* ; TLF III, 269a : *apparenter*]

**I.** - Empl. trans. *Apparenter qqn*. "Reconnaître, traiter qqn comme parent" : ...ledit Cuer qui est actraict de ceste ville de Saint-Pourcein *apparentoit* Vulquin Grignon, père de la femme de lui qui parle (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 394).

**II.** - Part. passé en empl. adj. ou subst.

**A.** - Empl. adj.

**1.** [D'une pers.] (*Estre*) *apparenté* (*et allié*). "Avoir de la parenté" : ...le dit roy de Navarre (...) estoit fort *apparenté* et alié tant ou royaume que dehors (JUV. URS., T. crest., c.1446, 52). ...et aussi ledit Gabriel suppliant et ses predecesseurs ont esté et sont d'ancienneté très bien famez et renommez et gens de grant renom et auctorité, très fort aliez et *apparantez* ès pays de Poictou (Doc. Poitou G., t.12, 1480, 322). ...si avoit de très grandes seigneuries siennes et grandes intelligences au royaume de France et aussi au pays dudict duc, où il estoit fort *apparenté*. (COMM., I, 1489-1491, 245).

- *Estre* (*bien/mal*) *apparenté*. "Avoir des parents (riches, puissants, ou bien pauvres)" (*cf.* GDC VIII, 138a, *Lettre du temps de L.XI*)

**2.** Au fig. [D'une chose] "Analogue" : Comme a dire que ilz estoient tous seigneurs riches, poissans et, a cause de la bonne ville, estoient de paremens, de plumaulx et d'autres choses *aparentez* [ou est-ce "apparentes" ?] bien en point. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 197).

**B.** - Empl. subst. au plur. "Parents, relations" : Et pour ce Colatin eust l'onneur de la venue et loga en son hostel Sexte le filz l'empereur, lequel fut servy de tous les autres et de leurs femmes et *aparentez*. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 53). [P. C.]

**APPARER, verbe** (apparer)

[GD : *aparer*<sup>3</sup> ; FEW XXV, 24b : *apparere*]

Empl. intrans. "Apparaître, devenir visible, se manifester" : Car plain estoit du maltalent, Qu'il ne savoit aucunement Ne bell promettre ne donner : Pour ce ne volt lors *apparer*, Ainz en secré se fist muscer, Et ce fuist par commun assent (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 9). Se est, de celle clareté, mere, Le soleil ou aultre lumiere Quy fait leur couleur *apparer* Et la clarté de l'eul parer (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 355). Si suis alee, En toute joie tresalee, De cuer dela la mer salee ; Maiz, quoy que la grandeur a lee Si qu'esgarer S'y puet on sans terre *apparer*, Jamaiz ne pourra separer Noz cuers qu'Amours fait reparer Ensemble (CHART., L. Dames, 1416, 237).

- "Avoir l'air" : Ainsi pourrez en tous lieux comparer Et en amant passer mainte passee ; Et tant sera honneur en vous tassee Que vous pourrez amoureux *apparer*. (CHART., L. Plais., c.1412, 154). [P. C.]

**APPARFONDIR, verbe** (apparfondir)

[T-L : *aparfondir* ; GD : *aparfondir* ; FEW IX, 433a : *profundus*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - *Apparfondir* (une rivière, un fossé...). "Creuser, rendre plus profond" : Manouvriers pour vuydier et *aparfondir* le cours de

la riviere devant les molins a blé et pour abatre bos (Arch. Nord, 1367, B 15274, f° 21, IGLF). ...*aparffondir* et croistre les fossez et douves, emparer et fortifier la muraille et portaux (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1429, 144). Aultre remede y a pour resister à ceulx qui viennent combatre par mine qui se fait soubz terre. Premièrement on doit tellement *aparfondir* les fossez que nulle mine ne puisse passer par dessoubz... (BUEIL, II, 1461-1466, 52). Les quartiers furent delivrés, l'artellerie assise, aucunes eglises abbatues à l'environ de la ville, logeis furent fais, tentes et pavillons dressiez, gros et larges trenchis *aparfondis* (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 372).

**Rem.** Ex. plus anc. ds T-L I, 426. Doc. 1340 (Corbie, et plusieurs rivieres estans en ladite ville *apparfondir* ; même ex. ds DU CANGE I, 332c, s.v. *approfundare*), et 1442 (la riviere d'Eure peut aisement par creuser et *aparfondir* en aucuns lieux, estre mise en estat de porter navire) ds GD I, 321a-b.

**B.** - Au fig. *Apparfondir qqn en désespoir*. "Enfoncer qqn dans le désespoir" : O povre meschant, que te diray je plus ? je suis a cause de gravité d'ans deputé de tres saintz preudomes de nostre foy catholique pour toy remoustrer ta miserable vie. Non pas pour toi *apparfondir* en desespoir ne pour querir gloire ou joye sus ton infortune (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 146).

**II.** - Empl. intrans. ou pronom. [De l'oeil] "Se creuser" : Item l'oeul *s'aparfondit* pour malice de fievre et pour trop veiller et pour angoisse et tristesse (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 6). Tu dois entendre que oeul qui est eminent voit moins que celluy qui *aparfondit*, car les esperis sont espars et par telle raison oeul qui est grant voit pis que oeul petit (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 6).

- [De la nuit] "Devenir profond"

**Rem.** PREMIERFAIT, *Décameron* (ms., quant la nuyt fut *aparfondie*) ds GD I, 321b ; non retrouvé ds l'éd. D.

- "S'enfoncer (dans un chemin, une voie)"

**Rem.** GUILL. DIGULL., *Pèler. âme* S., c.1355-1358, 4354 (...*par le chemin ... en aparfondissant*).

V. aussi *approfondre*, *approfondir* [P. C.]

**APPARFONDRE, verbe** (apparfondre)

[GD : *aparfondre* ; \*FEW IX, 433a : *profundus*]

Empl. trans. "Approfondir, creuser"

**REM.** Doc. 1429 (*apparfondre et creuser les fossez et douves*) ds GD I, 321b. [P. C.]

**APPARIAGE, subst. masc.** (appariage)

[GD : *apariage* ; FEW VII, 598a : *par*]

"Parage, partage d'un fief héréditaire entre un aîné et ses puînés" : ...a cause de partaige, *appariage* ou doaire (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1368, 113).

**REM.** Doc. 1316 et 1395 (*tous partages, apariages, successions de pere et de mere*) ds GD I, 321c. [P. C.]

**APPARIER, verbe** (appariier)

[T-L : *apariier/apariier* ; GD : *aparer<sup>2</sup>/apariier* ; FEW VII, 600a : *par* ; TLF III, 257a : *appariier* ; TLF III, 270b : *appariier*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - [Idée d'égaliser, de comparer] *Appariier* (des pers./des choses). "Mettre sur un pied d'égalité" : Adonc commainça difference Entre hommes, par quoy aliance Et amour d'entr'eulx s'envolerent, Discors et haines commaincerent ; Par tout vint tel forsenerie, Ardour de mortel seigneurie. Hommes *appariier* convient, Ou entr'eulx point d'amour n'avient [ou est-ce un empl. pronom.,

avec le sens de "s'unir, se considérer comme égaux" ?]. (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 86). Et certes, Pierre, bien me seroit advenu se tu me vouloiez *appariier* [var. comparer, acomparer] a la femme de Herculan, qui est femme poulsive en poicterine et porte gorge tendue et est vieille, et si a de son mari tout ce qu'elle veult, et de lui est moult amee, ainsi comme femme doit estre de son mari. (PREMIERFAIT, *Décameron* D., 1414, 693). [Autre ex. p.850] Noblesse regardoit d'ung oeul Amours, doucement sousriant. Honneur n'en devoit avoir doeuil, Car c'estoit en *appariant*, Et non pas en ameniant Ou l'une ou l'aultre en son degré (MARTIN LE FRANC, *Champion dames* D., t.1, 1440-1442, 27).

**B.** - [Idée de mettre ensemble des êtres ou des choses]

**1.** *Appariier* (des pers.)

**a)** "Unir des personnes, les mettre par couple" : Se Blanchandine eüst Tristan en sa baillie, Tout aussy volentiers en prenist sa partie, Oncques mes telle paire ne fut pis *aparie* ; Mais ainsy plect a Dieu qui tout a en baillie, Qui amoit Blanchandine qui bien l'avoit servie. (Tristan Nant. S., c.1350, 515). Aussi deulx nouveaulx mariés Quant ilz sont bien *appariés*, S'ilz ont bien forbi leur escu... (Barbes brayes A., a.1450, 255). L'ancienne et vraie histoire racompte que quant le tournoy et la feste (...) fut passee et que les jennes chevaliers et les pucelles se prindrent a espandre par prez et par gardins et traire deux a deux par les manoirs ainsi que Amours les *apparioit* (...), seul quatre chevaliers demourerent ensamble (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 970).

- *Estre (bien) apparié avec qqn*. "Être assorti à qqn" : Et si vous devenéz sienne ainsi comme il est vostre, bien se pourra dire que l'estoille est jointe avecques le souleil, ne oncquez amie ne fut miex *appariée* avecques amy que vous serés, se a vous ne tient. (BEAUVAU, *Troyle* B., c.1455, 571).

**b)** "Réunir, rassembler (des personnes)" : Adont roys Atilla, le felons secretaire, Trestous ses hauls barons dedens sa tente *apaire* (JEAN D'OUTREM., *Geste Liège* B.B., t.2, a.1400, 562).

**2.** *Appariier* (des animaux) : Il les anige, il les *apaire* [les oiseaux], Il leur ensengne leur repaire (FROISS., *Joli buiss. F.*, 1373, 84).

**3.** *Appariier qqn à qqn*. "Donner qqn à qqn en mariage" : Se ung homme ait une fille, s'i la vult *apariier* A ung jonne donzel qu'i la prengne a mollier, Quant elle est espozee que vient a l'aneutier, Au tresse filz Hermer le covint envoyer (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 912). Se filles as a marier Et tu les dois *appariier* A hommes, dont mal ne te viengne, Du roy Adrastus te souviengne. (CHR. PIZ., *Ep. Othea* L., c.1400-1401, 217).

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - [Idée de se mettre au même niveau que qqn/qqc.] *S'appariier à qqn/qqc*.

**1.** "Égaliser qqn, se mettre à son niveau" : Et mectent paine a valoir mieulx Pour plaire a la belle aux beaux yeulx. Sans varier, Entendent a droit charier Et deshonneur contrariier Pour soy a elle *appariier* (CHART., *L. Dames*, 1416, 269). Oû est celuy qui aujourd'hui *s'appère* A toy, o haut très-glorieux noble homme ? Qui est ton per en fortune prospère ? (CHASTELL., *Ép. Phil. Bourg. K.*, 1456, 151).

- [D'une chose] "Égaliser qqc., ressembler à qqc." : Trespas de mère, mort de père, Perte de biens, rien ne *s'appère* Au grief d'un dolent amoureux (CHASTELL., *Outré am. K.*, 1449, 100).

**2.** "Se conformer à qqc." : Et ainsi toutes les aultres sectes *s'apparent* a la secte des Juifs, pour ce qu'elle est la premiere de toutes (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 233).

**B.** - [Idée de s'unir]

**1. Empl. abs.****a) [De pers.]**

- "S'unir, s'accoupler": Tout ainsy et plus longement Tiennent cist doy lor parlement Des amans qui tant mal *s'apairent*, Puis s'entrelaissent et repairent Tous pensis, chascuns en sa place. (Pastor. B., c.1422-1425, 91). Car après leurs communs deduits, ilz se prindrent les pluseurs a *apparier* et a querre les lieux secrez, mais les gentilles damoiselles les menoyent en leurs manoirs, la ou ilz estorerent villes et chasteaulx dont la terre fut depuis en grant honneur. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 969). Regardés la les dominés, Comment ils ont noire paupiere: Je vorroye qu'i fut maniere Que vielles qui se remarient Trouvassent dedens leur litiere Telz geulz, quant elles *s'apairient*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 16).

- "Se réunir": En une riche chambre la se sont *apairiét* Et dient que lou cor il aront despeciér. Dont ont sus de lour espee et ferut et mailliér (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 860).

- *Vouloir s'aparier*. "Chercher à former une paire avec qqn": Je voy que chascun amoureux Se veult ce jour *apparier*, Je voy chascun estre joyeux, Je voy le temps renouveler (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 183).

**b) [D'animaux]**: Ou temps que les oyseaux sont en amour, quant ilz *s'apairient* pour faire generation, toutes especes d'oyseaux de proye s'assemblent avec l'austour, comme faulcon, sacre et autres vivans de rapine. (TARDIF, Art faulconn. J., t.1, 1492, 25).

**2. S'aparier à/avec qqn**

**a) "Avoir des relations sexuelles avec qqn"**: Femme ne fait que tarier Son mari, mais ja n'iert tarie D'a lui joindre et *aparier* Ou a autre, s'aucuns la prie (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 196).

**b) "Épouser qqn"**: A ceste damoisele me vouray *apairier* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 261). Se g'estoie creüs (...) On le feroit ardoir [la reine] (...) Puis feroie le roy a ung aultre *aparier* (Chev. cygne P., c.1356, 29).

**c) "Rencontrer qqn"**: Especiaument, je queroie Cause et compagnie aqueroie De moi embatre et repairier Ou je me pooie *apairier* Avoec ma dame et avoec celles, Fuissent ou dames ou pucelles, De quoy l'avancement euisse. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 53).

**d) "S'associer à / avec"**: Si seroit une belle paire De vous, se vos cuers s'i *apaire* (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 183). Mais cilz qui ha merci, a ce où il tent, Si que Desirs à li plus ne *s'apaire* Si ardemment ne si desiramment, Eins amenrist et commence à retraire. (MACH., Bal., 1377, 559).

**REM.** On a regroupé ici, en raison de leur identité sémantique, *apairier / apparer* et *aparier*. [P. C.]

**APPARIR, verbe (apparir)**

[\*FEW VII, 600a : *par*]

Empl. pronom. "S'accoupler": Les oiseaulx ou printemps de may *S'aparissent* et font leur glay ["ravage"] Chascuns, et selon ce qu'il est, A pondre et a couver sont prest Et a esclorre leurs poucins (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 308). [P. C.]

**APPARISSANCE, subst. fém. (apparissance)**

[T-L : *aparissance* ; GD : *aparissance* ; AND : *aparissance* ; FEW XXV, 25a : \**apparescere*]

**A.** - "Fait d'apparaître, apparition": A Remus apparurent premierement sex voutours et emprés a Romulus en apparurent doze, par lesqueles *appareyssances* diverses chascuns d'eus fu roys

appelés de ceux de sa partie. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 7.1, 11). ...après l'*apparissance* [var. l'apparicion] des signes dessus dictz (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 12). Et ja si pres feusmes venus que clerement vy le palays sur ung cousteau treshault assis de la dame et princesse de ce quartier, qui pour certain en jugement de loingtaine *apparissance* me sembla non mains louable q'un Lyon, et bien monstroie estre basti par bon devis (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 195).

- *En apparissance*. "À la vue ; clairement, visiblement": Ainsy furent chasséz [Adam et Ève] sans demourance Et renvoyéz du manoir plantureux En cestuy lieu dollent et malheureux, Ou encores gist en *apparissance* Leur desfortune et leur male meschance. (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 296).

**B.** - "Apparence": Iprocresie ensi porte elle *Apparissance* du martire, Mais au jour devant nostre sire Lors appara come chaitivelle. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 16). Ma robe est toute d'or cousue, De rayans perles surfondue, Où tant a flouriture drue Et de subtile *apparissance* Que l'oeil s'i foiblist et esbleue Par hauteuse de ma value (CHASTELL., ROBERTET, MONTFERRANT, Douze dames rhétor. C., 1462-1463, 157).

**Rem.** Doc. 1340 (*en tesmoing de ce nous avons mis en ces lettres noz propres seaux, et en signe de greigneur appareissance y avons aussi fait appenser le seel du roy*) ds GD I, 322a.

- *Estre de/faire grande apparissance*. "Être de belle apparence, faire grand effet": Et sachiez que tres grant *apparissance* firent les armez [chaitives] en celuy triomphe, car en icellez sembla il estre si grant magnificence que l'en devisa les escuz dorez par les estaus, boutiquez et establiez (BERS., I, 9, c.1354-1359, 40.15, 75). ...car non obstant qu'elles [les religieuses] fusent povres et vivans de mendicité, niantmains pour la prelexcité [prolexité "longueur"] du chemin et apreté de la voye et aussy pour la foiblesse femenin, il les convenoit mener en chars qui sont de grande *aparissance* et demonstrence (PIERRE DE REIMS, Vie ste Colette U.A., 1447, 70). Si ont tant chevauché que devers le vespre le jour d'une grant feste virent le chastel de Monsurain et la tour et les murs de la ville, qui estoict clouse, et le palays et la ville qui estoient de grant *aparissance*. (Galien Restoré K.K., c.1450, 122). [P. C.]

**APPARISSANT, adj. (apparissant)**

[GD : *aparissant* ; FEW XXV, 25a : \**apparescere*]

"Évident, visible": Douls Jhesucrist, ce dist ly Armes souspirans, De vous amer devroye estre moult desirrans. Pour moy preschas en terre plus de trente deux ans, Et vouldis mort souffrir, c'est bien *aparissans*. (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 59). Ainsy comme le painre met la couleur noire en son ouvrage pour ce que la couleur blanche et rouge soient plus *aparissans* et plus precieux, ainsi par la creacion des mauvais les droitturiers soient plus cliers [var. clers] et plus *aparissans*. (Élucidaire V, K., p.1400, 293). ADAM. ...Bien est le vice *appareissant*, Que avon commis, et forfaicture, Quant seiche devient la verdure Par dessus laquelle passon. (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 70).

**REM.** Doc. 1334 (*apparissant*), 1335 (*pour son cleir, evident et apparissant profit*), GUILL. ORESME, *Quadrip.*, c.1360 (*par quoi il est aparissant que*), et LA TOUR LANDRY ds GD I, 322c. [P. C.]

**APPARISSEMENT, subst. masc.** (apparissement)[GD : *apparissement* ; \*FEW XXV, 25a : \**apparescere*]

"Fait d'apparaître, apparition" : ...ce ne sont pas proprement octaves mais memoire de l'Apparicion [var. *Apparissement* / *Apparitement* / *Apropirement*] (JEAN GOLEIN, *Rational B.D.*, c.1370-1372, 396). ...*apparissement* : (...) *eminencia* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 10). [P. C.]

**APPARITEUR, subst. masc.** (appariteur)[T-L : *aparitor* ; GDC : *apariteur* ; FEW XXV, 27b : *aparitor* ; TLF III, 272a : *apariteur*]**A. - "Huissier attaché au service de qqn"**

1. [...d'un magistrat romain] : Li roys Servius s'enfuit et avecquez lui ses *apariteurs* et sez comtez pour se recevoir en son hostel. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 48.4, 81). Mais comme l'*apariteur* pour consideration et pour vergoingne de la majesté Postumius le liast laschement : "Parquoy, dist il, espargnes tu la corde (...)" (BERS., I, 9, c.1354-1359, 10.7, 18). Voyez voz bien quar le consulat est pris et obprimé par le pooir des tribuns et que il covient que li consul obeissent aus tribuns come *apariteur* [trad. lat. *aparitor*] et que il facent toutes chousez a leur signez et a leur comandemens (BERS., II.54, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 212a). Et lors quant li dihome virent que li pere cité ne venoyent pas en senat, il tremistrent leur *apariteurs* [trad. lat. *aparitor*] par mi leur hostiex pour prendre leur gagez (BERS., III.38, c.1354-1359, ms. Paris, B.N.F., nouv. acq. fr. 27401, f° 233a). La majesté des nobles hommes est aussi comme une privee censure poissant a tenir sa grandeur sans la hautesce des tribunaux et sans service des *apariteurs* [trad. lat. *aparitor*] (SIM. HESDIN, *Val. Max.*, 1375-1383, II.10, f° 136d). Et quant le prevost ouyt ceste chose, il fut espris d'ire et envoia grande multitude d'*apariteurs*. Et fut amenee Eugene et les autres serviteurs de Jhesucrist en lians de fer et establit un jour au quel ilz devoient tous estre livrez aux bestes pour les devorer. (BATALLIER, *Lég. dorée D.-L.*, 1476, 867).

2. [...d'un officier de justice, civil ou religieux] : ...Regnier Bergier, *apariteur* l'arcevesque de Rains (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1333, 105). En ladicte gracieuse nef n'avoit ne mal sergent ne advocaz, ne procureurs, official promoteur ou *aparitoieur*, qui en riens emeschassent leur marchandise et benoist arquemie, par laquelle on devient riche et mainne on belle vie. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 545). ...icellui official le fait justicier sur le fief lay par ses *apariteurs* (Echiq. Normandie S., 1391, 76). ...les *apariteurs* dudit official portent verges sur le fief lay devant ledit official et devant les vicaires de l'archevesque (Mémor. Echiq. Archev. S., Pièces justif., 1391-1404, 60). Jehan de Noroys, cleric, povre homme (...) nagaires *apariteur* de la court espérituelle de (...) l'évesque d'Amiens (Ch. VI, D., t.2, 1400, 11). On face venir devers my Lappariteur [l. *L'apariteur*]. (MARCADÉ, *Myst. Pass. Arras R.*, a.1440, 85). ...et avoit avec lui pluseurs manieres de sergens et *apariteurs*, par quoy il occupa les hostelz et boutoit arriere tous ceulz qui lui venoient a l'encontre. (LA SALE, *Salade*, c.1442-1444, 29). C'est bien dit ; faictes aprestez Voz sergens et *apariteurs* Et nous serons leurs conducteurs Pour leur donner aide et port. (GRÉBAN, *Pass. J.*, c.1450, 104). [*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 351]

**B. - "Sbire, homme de main" : Et, quant vint à l'exécution faire, l'aisné filz dormoit et le jeune veilloit, lequel s'aperchut du malefice, car il commença à dire : "Mon frère, esveilleez vous, l'on nous vient ochire !" Puis disoit aux *apariteurs* : "Pour quoy tuez**

vous mon frère ? Tuez moy et le leissiez vivre !" (MOLINET, *Chron. D.J.*, t.1, 1474-1506, 432). Nous avons fait si bon devoir, Comme putiers *apariteurs*, Que les corps de ces malfaiteurs Sont au sang jusques au genoux (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 167). [P. C.]

**APPARITION, subst. fém.** (apparition)[T-L : *aparicion* ; GDC : *aparicion* ; AND : *aparicion* ; FEW XXV, 27a : *aparitio* ; TLF III, 272b : *aparition*]**A. - "Fait d'apparaître ; son résultat"**

1. [À propos d'un phénomène cosmique] "Fait de devenir visible" : Escler proprement est une soubdaine *aparition* d'une deliee vappeur qui est enflambee en l'air (CORBECHON, *Propriétés*, 1372, XI, 14, 189 v°). ...presages ou prestiges qui se sont apparuz, et aussi les grandes mortalités, famines, pestes contagieuses, execucions de haulx hommes, violances et toutes les gelées vehementes et challeurs excessives, inundacions de eaves, *aparicions* de feux et autres merveilles, sans oblier à ramentevoir sommairement les plus grans strages, clades et batailles qui oncques furent (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 10 r°). Cestui predist sur l'*aparition* de la commecte qui preceda la mort du roy Loys à Vincennes, l'incredible cherté de toutes choses, la famine et puis la peste consecutive. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 133 r°).

**2. [À propos d'un animé]**

**a) "Fait d'apparaître au jour, de naître" : Cestui escripvit sur la significacion et sur l'*aparicion* d'aucuns monstres, qui furent veuz tant ou fleuve du Nil en Egipte que à Bisance, qui ores est dit Constantinoble, où fut né un enfant sans yeulx ne mains ne piez et lequel de la sainture en bas estoit poisson et un autre qui avoit quatre piez et plusieurs autres choses (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 102 v°).**

**b) "Fait d'arriver (de façon imprévue)" : Asis fu au souper en consolation, Et les gens au bon duc (...) Venoyent à Paris pour recreation, Mais quant virent de gens telle *aparition* S'il en eurent paour, miervillier n'en doit-on (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 287).**

3. [À propos d'une chose] *Avoir apparition de qqc. "Montrer, faire paraître qqc. à l'extérieur" : Et aussi rien ne peut estre amés s'il n'est congny, car chouse incongny n'a en soy raison d'amour : et comment il est ainsy que rien n'est amés s'il n'est bon ou s'il n'a *aparicion* de bien ou de bonté, ainsi il n'est nul bien qui soit ignorer. (CRAP., *Cur Deus, De arrha B.H.*, c.1450-1460, 229).*

4. RELIG. "Manifestation matérielle, sous une forme sensible, d'un être surnaturel ; vision" : Et pluseurs ont veu visions des ames dampnees, qui ne s'en sont pas amendez. Et telle convoitise de desirer telles *aparicions* est curieuse, et descent de petite foy. Ainsy se un dampné yssoit d'enfer, par aventure que tu diroyes que aussy bien en pourroyes tu yssir, quant tu y seroyes, et ne t'en chaurait. (GERS., *Déf.*, 1400, 242). ...nous lisons de ysaye (...) et autres prophettes qui par vision de choses materielles en leur ymaginacion auoyent congnyissance ou de la destruction de la cite de iherusalem ou de la reedificacion du temple, ou autres choses qui estoient aduenir au peuple de israel. Et dois sauoir que toutes visions ymaginaires comme sont *aparicions* qui se font en dormant en songes ou mesmes en veillant se font par le ministere des anges... (CIB., p.1451, 214). Et la bonne mere, trop plus que nulle aultre joyeuse, ne luy cela gueres sa nouvelle *aparition* [d'un ange], dont l'ermite, qui par la main la tient, en sa chapelle l[a] convoye, et la fille les suyt (C.N.N., c.1456-1467, 102).

**B. - LITURG.** "Fête religieuse de l'Épiphanie, le 6 janvier (manifestation de Jésus aux Rois Mages)": Tantos apriès l'*aparition* des rois, nouvelles vinrent a messire Jehan de Hainnau que li rois de Behagne (...) avoit fait crier I. tournoi (FROISS., Chron. D., p.1400, 104). Et si voyés que ladite somme par impost ne se peut promptement recouvrer sur les habitans de ladite ville, trouvez moyens avecques les plus puissans et autres, ainsi que adviserez, à icelle avancer ou faire delivrer à change et perte dès maintenant à ladite foyre d'*Apparition* (Lettres Louis XI, V., t.9, 1481-1482, 110). Fait le jeudi aprez l'*Aparition*. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1337], 155).

**Rem.** FEW et l'éd. du *Jug. maître-échev. Metz* donnent le sens de "épiphanie" alors que GD I, 324c et GDC VIII, 138b donnent "fête de l'apparition de Notre-Seigneur sur la terre, Noël" (ce qui n'est valable qu'aux débuts de la chrétienté, où l'on fêtait simultanément la naissance du Christ et les Rois Mages). [P. C.]

**APPAROÏ, subst. masc. et fém.** (apparoï)

[GD : *apparoy* ; FEW VII, 652a : *paries*]

"Mur, cloison": L'en list en l'*Istoire ecclesiastique* en l'unziesme livre que les payens avoient paint aux *apparoy* [var. es parois] les armes de Serape. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 877). [Var. ds VIGNAY, ms BNF fr. 241, a.1348] Une foiz fut ung usurier qui mussa fort son argent dedans le trou d'un *apparoy*. Ung bon hardeau cler de loing le regardoit, et quant l'usurier s'en fut alle [l. allé], celuy alla prendre l'argent (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 123). [II] getta le voirre contre le mur ou *apparoy* de la maison. (Doc. 1454. In : H. Havard, Dict. de l'ameubl. et de la décor. dep. le XIIIe s. jusqu'à nos jours, t.1, 1887, 98). [II] se tenoit mussé (...) contre le torchis ou *apparoy* de son hostel. (Lettre de grâce, 1468. In : H. Havard, Dict. de l'ameubl. et de la décor. dep. le XIIIe s. jusqu'à nos jours, t.1, 1887, 98). Et si comme ilz mangeoient, celluy qui avoit esté convié d'aventure regarda l'ymaige fichée en l'*apparoy* et commença a fremir contre celluy qui l'avoit convié (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 874). Derechief aulcuns grains croissent l'ung pres de l'autre sans point de moyen. Et les aultres ont ung moyen ainsi comme une *apparoy* entre deux sicomme il apert en plusieurs. (CORBECHON, Propr. choses, 1485-1486 [1372], l.XVII, chap.80 [BnF/Gallica]). Or, sus donc, nouveaulx mariez, Levez voz cueurs et entendez : Voyla, contre une *apparoy*, Ung pertuys ! (Serm. tous les fous K., c.1500, 271).

**REM.** Doc. 1454 (*le suppliant getta le voirre contre le mur ou Apparoy de la maison*) ds DU CANGE VI, 174a, s.v. *paries*<sup>6</sup>.

V. aussi *appare* [P. C.]

**APPAROÏR, verbe** (apparoïr)

[T-L : *aparoir* ; GD : *aparoir* ; GDC : *aparoir* ; AND : *apareir* ; DÉCT : *aparoir* ; FEW XXV, 24b-25a : *apparere* ; TLF III, 273b : *apparoir*]

**I. - Empl. intrans.**

**A. -** [Le subst. corresp. est *aparition*]

**1.** [D'une pers.]

**a)** "Apparaître (plus ou moins vite)": Dont serchant par la forest son chemin, ung homme ladre lui *apparust* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 166).

- "Se montrer, se manifester (qq. part)": Sire, se dist le Turc, je ne voy *apparant* Contre vous champion, chevalier ne sergant. (Tristan Nant. S., c.1350, 194). Et ce qui plus ensonnioit et

traveilloit les Escos, ch'estoient li archier d'Engleterre qui traioient si ouniement que à paines osoit nuls *apparoir* as deffences. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 36).

- [D'un groupe en marche] "Devenir visible, apparaître": L'ystoire nous raconte que tant attendirent a la porte cilz qui estoient avecques Remondin que de ceulz de la chace, ilz virent *apparoir* un grant troupel de gens, et, a l'approchier, ilz entendirent moult de piteuses voix qui griefment se lamentoient, dont ilz furent fort esmerveilliez. (ARRAS, c.1392-1393, 28). [Le roi de France et son armée essaient de délivrer Calais] Qant chil de Calais, liquel estoient (...) sus les murs de la ville, les veirent premierement *aparoir* sus le dit mont de Sangates, pennons et banieres venteler, il eurent moult grant joie (FROISS., Chron. D., p.1400, 826).

**b)** En partic.

- [D'un être surnaturel] "Se manifester sous forme d'apparition": Et combien que mil et mil manieres soient de telz heurtemens, neantmoins je n'en reciteray a present que III manieres en general selond III manieres par lesquelles, recite la sainte Escripiture, le quel Saint Esperit *apparu* visiblement pour demontrer comment il vient invisiblement. (GERS., Pent., p.1389, 76). Nous avons oy raconter a noz anciens que en plusieurs parties sont *apparues* a plusieurs, tres familiarment, choses lesquelles aucuns appelloient luitons, aucuns autres les faes, aucuns autres les bonnes dames, qui vont de nuit. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Il [Cersuelle] vit, ce disoit il, *apparoir*, presentement et visiblement, devant son lit une serpente, grande et grosse merveilleusement, et estoit la queue longue de VII. a VIII. piez, burlee d'azur et d'argent. (ARRAS, c.1392-1393, 308). On pourroit amener l'ystoire du chevalier en l'ystoire de Charlemaine, qui *apparu* a son compaignon. (GERS., Déf., 1400, 235). Aucunes foys *apparent* les mors pour nostre instruction. Mais en paradiz ilz sauront ceulz qui les auront aydyer [sic] et prieront pour eulz. Item se on peut raisonnablement requerir a ung morant qu'il signifie son estat après. On pourroit parler de la maniere d'*apparoir*, des songes ou en veillant. (GERS., Déf., 1400, 239). ...s'il [l'ange] vous *appert* de rechef, vous reviendrez icy vers moy (C.N.N., c.1456-1467, 100).

• *Faire apparoir* : DIEU LE PERE (à Michel l'archange). ...Et nous faictes cy *apparoir* Angelz, archangelz, cherubins (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 451).

- [D'un personnage hist.] "Intervenir, entrer dans le cours de l'histoire": Moysse, le saint patriarche et prophete, vint et *apparu* en ce temps et fut en fleur, le quel fut, comme ses faiz monstrent, très excellent astrologien. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 25 r°). ...en l'an de la revolucion d'icelle, elle parvint en triplicité de feu, c'est assavoir ou signe de Aries, qui est signe de bataille, et lors *aparut* Salmanasar, roy de Syrye, qui fist icelle captivité des Juifz. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 40 v°).

**2.** [D'une chose]

**a)** "Devenir visible"

- [D'une chose concr. ou abstr.] "Se manifester, se révéler, se montrer": Tu qui faussement juges, Envieillis yès et entichies De mauvais jours pleins de pechiés Qui devant le pueple *apparront*. (MACH., C. ami, 1357, 13). ...flouettes jones et vives Hors de busetes et de tives *Apparoint* de toutes pars (...) Cent mille par cent mille forges. (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 90). ...fais d'armes *apparoint* en Espagne (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 158). A vous, Vierge tres digne, tres honorable et tres benigne, a vous, Roïne du monde, par laquelle nous est venue joie, nous est *apparu*

salut et salvation (GERS., Annonc., a.1400, 228). ...bons moiens se deussent ensonniier de ceste guerre *apparant* entre France et Engleterre (FROISS., Chron. D., p.1400, 318). Et jà soit ce qu'en nulz aages Les plus subtilz ne les plus sages Ne pourent onc déterminer, Sentir bien ne ymaginer Du tout causes qui soient clères De telz effectz [la peste] et telz matières, Desquelz aucuns sont par Nature, Et autres sourdent d'aventure Et *appièrent* mainte saison, Dont accertes bonne raison Ne peut proprement estre dicte, Comme Plinius le récite (LA HAYE, P. peste, 1426, 18). Et, en tout temps malicieux, L'air existent pernicieux, Quant ou corps *appert* apostume Es lieux où prent selon coustume, Lequel corrompt par violence Nul des membres en sa substance, Muant la forme gracieuse En une autre trop vicieuse, Dont la mauvaise qualité Assault le cuer sans amité, Il fault et est expédient Secourir au cuer patient Par saignier, ou commencement, D'un braz ou deux moult largement, Selon la force et la vigueur De cil qui seuffre la rigueur, Laquele forme est à tenir Qui voit l'apostume avenir Vers la poitrine, si m'ait Dieux, Ou au dessus en autres lieux. (LA HAYE, P. peste, 1426, 118).

. *Apparoir au doigt et à l'oeil*. "Se manifester de façon évidente" : Et si ay a Amours promis Lui quicter, et m'en suy soubmis A son bon vueil, Lui priant qu'il change le dueil Que passé a deux ans recueil, Qui *appert* au doigt et a l'oeil, Par le refus De celle a qui servant je fuz, Qui mist en mon cuer fers et fustz D'un dart amoureux dont confuz Je me rendi. (CHART., L. Dames, 1416, 208).

. [D'une partie d'un récit] "Apparaître, intervenir" : Ainsi retourna Jehannin l'archier avec le seellé de son cappitaine et furent tous deux delivrez. Par quoy puet *apparoir* la fin et conclusion de ce chappitre, en tant qu'il touche la delivrance du Jouvencel. (BUEIL, I, 1461-1466, 75).

. *Apparoir de qqc.* "Apparaître après qqc. ; découler de" : Mais il n'y ot celui qui fort ne pensast aux merveilles et aux richesses que ilz avoient veues aux nopces, et aux trancheiz des fallisses, et au ruisseau qui soubdainement s'estoit comparus et fait ou dit lieu. Et disoient bien tout de commun que d'autres plus grans merveilles vendroient et *apparroient* de cest commencement. (ARRAS, c.1392-1393, 45).

- [D'un phénomène météor., astronomique] "Devenir visible, apparaître" : En ceste partie dist l'ystoire que l'aube du jour *apparut*, et fut la matinee belle et clere et luisy le souleil. (ARRAS, c.1392-1393, 191). Et cedit jour, entre VJ et VIJ heures à matin et assez tost après VJ heures, quant l'en visitoit les requestes en la Chambre, *apparut* eclipse de soleil (BAYE, I, 1400-1410, 159). En outre par ces instrumens Les Cieulx, avec leurs ornemens, Font engendrer et *apparoir* Souventesfoiz là sus en l'air Feux volans, ressemblans estoilles Ou lampes ardans ou chandoilles (LA HAYE, P. peste, 1426, 7). Lesquelz effectz, comme je tien, Souvent de jour aviennent bien, Maiz ilz n'*appèrent* que de nuit Pour le soleil, qui de jour luit (LA HAYE, P. peste, 1426, 54). Mais quant le jour *apparust*, Hasdrubal mist ung peu de ses gens enssemble (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 45). La fait assavoir Que une estoille doit *apparoir* A la nativité joyeuse De la saincte fleur precieuse Que Ysaÿe nous a noncé Florir de la verge Jessé. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 121). ...depuis l'eure de mienuit jusques au jour *apparant* (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 53). Aussi [les mariniers] les signes doivent congnoistre qui demonstrent fortune de mer à venir prochaine, qui *appeirent* tant au soleil comme en la lune, ès vens, ès oyseaulx, et meismement ès poissons. (BUEIL, II, 1461-1466, 56). Et, au matin, dès que le jour *apparust*, il ouyt messe et saillist aux champs. (BUEIL, II, 1461-1466, 247). Petrus de Monte Alcino,

lisant les ars à Paris, souffissamment instruit en la science des jugemens de astrologie, prenostica sur l'apparicion d'une commecte qui *aparut* l'an 1402, le XXVe fevrier (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 148 v°).

. [D'un phénomène surnaturel] : Cestui Cycrops fonda Athenes et lui imposa nom et à la fondacion *apparurent* plusieurs prodiges. L'un fut que souldainement ou lieu *apparut* ung olivier, et autre part est escript que l'eau errumpit (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 v°). Cestui parla moult bien de la gueulle d'enfer qui *apparut* ou milieu de Romme, de laquelle les ellacions faisoient mourir innumerable nombre de peuple. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 50 r°). Cestui predist l'orrible fouldre qui subversa maisons et forestz et plusieurs grans edifices à Romme et les grans prodiges qui assez tost *apparurent* en aucunes eues et fontaines, qui se muerent en sang et le lait que distilla des nues. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 60 v°). *Apareut* sur Jherusalem ung prodige en semblance d'un gleve et dura ung an. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 76 r°). ...et dessus les corporaux *apparroient* gouttes de sang. Semblable miracle *aparut* ou territoire de Vendosme (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 119 r°).

b) "Être visible ; se manifester plus ou moins durablement" : ...son oeuvre Bonne [d'Esperance] *appert* partout ou elle oeuvre. (MACH., R. Fort., c.1341, 140). Or entendez en quoy j'*aper* [Charité] : J'*aper* en souffissans promesses Et en raisonnables largesses (MACH., J. R. Nav., 1349, 220). Balthasar une main vëoit Qui escrivoit en la paroit ; Mais la main a nul n'*apparroit* Fors a Balthasar seulement (MACH., C. ami, 1357, 26). Car li contremant dou royaume Ont fait ardoir maint toit de chaume, Dont encor *apperent* les traces En mains lieux et en maintes places. (MACH., C. ami, 1357, 110). Es fievres agues, quant les signes dessus diz n'*aperent*, et il a tres grant douleur es muscles de l'espine du doz, et la douleur est plus par dehors (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 99). Et ce peut *apparoir* particulièrement es rymes. Car se nous soubtillement les considerons bien et nous les voulons bien prononcier a leur droit, nous trouverons qu'il les convient partir et comparer ensamble les parties par les proporcions musicaulx dessus dictes et la faire sa pose et son arrest aucun aussy comme pour mettre difference entre les deux parties, comme l'oÿe fait entre les deux sons qui se accordent ensamble. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 73). ...si couvient que bien se sache Garder cil, se, sanz qu'i le sache, N'est escommenié de fait, Par contumasse ou autre fait, Sanz que ja riens lui en *appere* ["sans qu'il le sache"] (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 56). La seconde est dyaletique, Qui nous enseigne et nous applique A prouver noz dis et parolles (...) si que foy *appaire* En noz dis et droit voir y paire. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 128). Vous n'avez cause de doubter Ne suspeçon qui vous esmeuve A m'esloingnier ne rebouter, Car voustre bonté voit et treuve Que j'ay fait l'essay et la prouve Par quoy ma loyauté *apert*. (CHART., B. Dame, 1424, 351). Et si *apparrent* assez ses prudence et sapience [du roi] par les manieres des parolles et langaiges aournez (JUV. URS., Verba, 1452, 189). ...il se tappit au coing d'une forte haye espesse, duquel lieu luy *apparroient* toutes les entrées de la maison (C.N.N., c.1456-1467, 442). La puissance de Dieu *appert* ez choses espirituelles, car comme ainsi advient que le deable aist pooir en nous de muer le sens et la fantasia, et l'angele a pouoir sur ce et encores de muer et changer ou alterer l'entendement, Dieu seul a puissance non seulement sur les trois choses sus dictes, mais aussi de muer la volenté. (Somme abr., c.1477-1481, 161). ...comme ce

*appert* par les lettres qu'il a baillées. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 311).

**c) Faire apparoir qqc./que**

- *Faire apparoir qqc.* "Rendre manifeste qqc." : Lors fera *apparoir* ses vices. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 53). Car Dieu puet bien faire *apparoir* En petit lieu misteres grandes. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 91). Au riche, au povre, au fol, au saige, Vous ferés justice *apparoir*. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 12).

- *Faire apparoir que.* "Montrer que, rendre manifeste que" : ...si ne seront ses lettres enterinées et n'aura aucuns gages de son office, s'il ne fait *apparoir* qu'il ait fait ledit serement es mains dudit president (FAUQ., III, 1431-1435, 133). ...et pour ce soit veu le pseulme de "Beati immaculati" que fist icelui David. Celui seul fera *apparoir* que en astrologie n'a nulle mauvaise pointe. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 33 r°). ...pour monstrier et faire *apparoir* a ung chascun que dedens Romme (...) tu estoye [sic] roy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 298).

**B. - [Le subst. corresp. est apparence]**

**1. [D'une pers.]**

**a) Apparoir + attribut.** "Se montrer, se révéler d'une certaine manière" : Douce vierge, moult lonc temps a Que diligenment monstrier m'a (...) mon pere, A qui Dieu vray ami *appere*, Que pour le sauvement de s'ame On vous doit servir (Mir. march. larr., c.1349, 94). Se tel con vous dites m'*appert*, Sire, volentiers le prendray [vostre filz]. (Mir. st Panth., 1364, 312). En euvre et en foy *apparurent* Vraiz chemineurs de paradis (DESCH., M.M., c.1385-1403, 235). Car se n'estoit ce mantel d'yprocisie, la personne *apparoit* si layde, si hydeuse, si puante, si adhominable [sic] au monde que tantost seroit moquee et durement persequutee (GERS., Purif., 1396-1397, 66). Chere mere, mon pancement Est que tousjours humble j'*appere* Et que la volenté mon pere Soit parfaicte ainsi qu'i l'ordonne. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 210).

- *Estre apparant + attribut.* "Apparaître comme" : Adont commença la douleur Des dames et le piteux pleur, Quant leur maris et leur parens Leur furent tous mors *apparens* ["quand elles découvrirent morts leurs maris"]. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 326).

- *Estre apparant de + inf.* : ...si n'avoient encoires fait nul fait d'armes ne *apparant* n'estoient dou faire (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 164). Et tant estoient eschauffez et airez les uns contre les autres que le roy eut volentiers parti la bataille pour le dangier qui estoit *apparant* d'en venir, mais il ne pouoit avoir audience. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 37). ...ilz allerent couchier jusques a l'endemain soleil levant que chascun se mist en point pour estre au tournoy, qui estoit *apparant* d'estre terrible, car l'en n'avoit oncques veu tant de chevaliers pour une fois en Bretagne. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 200).

- *Apparoir (d')estre + attribut* : Et se aucun accepte un autre pour ami comme bon et vertueux, et après il soit fait mauvais et *appere* estre tel a celui qui l'avoit accepté pour ami, a savoir mon se il le doit plus amer. (ORESME, E.A., c.1370, 462). Lui estant avec autres (...) a l'ostel d'une appelée Roine vendant cervoise, arriva illec feu Willemot Granier *apparant* estre prins de vin. (Arch. Nord, 1460, B 1713, f° 33 v°, IGLF).

**b) [Avec une idée d'ostentation] "Se donner à voir"** : ...qui ne commence son oeuvre sur affection vertueuse (...) semble a celui qui edifie sur faux fondemens, et conduit son ouvrage en tache pour *apparoir*, non pas pour durer. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 46). ...plusieurs en y a qui se donnent plus grant paine d'estre vestus

pompeusement (...) pour *apparoir* en orgueil et pompe (JUV. URS., Verba, 1452, 247).

**2. [D'une chose]**

**a) Apparoir (à qqn) + attribut** : Et donques cest sermon ou argüement fait doubte des choses qui *apparent* toutes manifestes. (ORESME, E.A., c.1370, 366). Et posé que la chose li *appere* bonne de premiere face et de premier mouvement, neent moins elle peut suspendre la proseucion ou accion et soy arrester et deliberer plus a plain. (ORESME, E.A.C., c.1370, 202). [Les ymaginations] Sont si propres d'elles meïsmes Et si vertueuses ossi Que souvent *apparent* ensi Qu'on les ymagine et devise (FROISS., Joli buiss. F., 1373, 76). ...ce me sembleroit Chose indigne et non afferable Que cestui ventre miserable, Duquel furent les enfans nez Que de ton sanc as engendrez, Deust au peuple *apparoir* tous nuz (Gris., 1395, 83). Le second signe en vérité De future mortalité Si est quant l'air, moult pur de soy, *Appert* souvent, contre sa loy, Caligineux, obscur et trouble, Pour la vapeur espesse et double Qui est en lui multipliée (LA HAYE, P. peste, 1426, 52).

**b) En partic. [D'un discours] "Devenir ou être clair, compréhensible"** : Il ne parle pas crestien Ne nul langaige qui *apere*. (Path. D., c.1456-1469, 134). Et, pour ce qu'il estoit enfermé en l'une des tours principales de la ville de Crathor, en icelle pourgeta, advisa et ymagine la prinse de la ville, ainsi qu'il est recité ou chappitre ensieuvant. Et par ainsi puet *apparoir* l'auctorité du proverbe, mys au commencement de ce chappitre, touchant les difficultez que fortune baille et presente à ceulx qu'elle vult pourveoir en la fin. (BUEIL, I, 1461-1466, 77). Comme dist ung sage : dy moy ou adonc estoit Dieu quant riens n'estoit que lui seul. Et respond a sa demande : il estoit adont ou il est maintenant, en soy mesmes. Par quoy puet *apparoir* la solution de la question que font aucuns simples ou estoit Dieu avant que le monde fust. (Somme abr., c.1477-1481, 139).

**C. - Empl. impers.**

**1. [Sans compl.]**

**a) Il appert**

- "C'est évident" : Cuiderois tu avoir a luy defension par force ? Nenilh, il *appert*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 110).

- *Il appert + adv.* "Cela apparaît" + adv. : C'est le greigneur De tous, il *appert* clerement. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 277).

- *Bien y appert* : Bien y *apert*, car, par souvent louer et recorder mon nom, il demonstre qu'il veult, comme que soit, imprimer en cueur d'omme fermeté d'esperance (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 95).

**b) Comme/ainsi/si que il appert.** "Comme il apparaît" : ...car nous ne fumes pas bien apperceu en ce qui touchoit le fait de la guerre en nous embatant folement en lieux perilleux, et eulz perdirent mauvaïsement leur victoire mauvaïsement acquise, si comme il *appert* (BERS., I, 9, c.1354-1359, 9.11, 16). C'est bien dit : il fait le truant Si com je croy et bien *appert*. (Mir. parr., 1356, 29). ...si comme il *appert* en vendre et acheter et en toutes autres voluntaires commutations desqueles faire la loy donne licence. (ORESME, E.A., c.1370, 291). Et sachiez que ses hoirs ont depuis eu moult a faire, et moult de ennuis et de pestillences, comme il *apparu* et *appert*. (ARRAS, c.1392-1393, 307). Mortagne (...) fu bien desfendue, ensi que il *apari*. Car li Hainnuier n'i porent rien conquerir (FROISS., Chron. D., p.1400, 425). Mais Fortune a son mal voué, Comme il *appert* - Mon cuer ce que plus chier a, pert (CHART., L. Dames, 1416, 232).

2. *Il appert* + subst. : Par quoy *appert* clerement deux choses de grant ancienneté (JUV. URS., T. crest., c.1446, 104). Il a le groing trop bien empraint : Il y *appert* mainte escripture. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 280). Et, quant tout arez assorty, Batez le moy par tel party Que sur tout son corps n'y ait place Ou il n'*appere* playe ou trace. Sçarez vous bien faire cela ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 304).

- DR. "Être établi comme un fait, se présenter" : ...la ou il *apperra* esvidanment homicides, traysons ou aultres griefz, violences ou malefices (...) par quoy payne de mort se deubt enssievir (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 208).

### 3. *Il appert à/de/en/par*

- *Comme il appert à qqn* : Car la cole le Feu ressemble En chaleur et sécheur ensemble, Et, comme à tous peut *apparoir*, Le noble sang ressemble à l'Air (LA HAYE, P. peste, 1426, 64). En après, au plaisir de Dieu, en chascune de ces trois principales parties sera la chose distinguée par certains chappitres, comme il *apparra* plus plainement aux lisans et bien entendans ce present traittié. (BUEIL, I, 1461-1466, 16). Ledit Godeffroy, duc de Buillon, mourut l'an mil cent et XI, comme m'est *apparu* par sa nativité, qui fut moult bien faicte et bien au long veriffiée, mais je n'ay point trouvé l'acteur d'icelle, fors qu'elle est faicte au midi de Metz en Lorraine, lequel il vendit pour aller audit voyage. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 109 v°).

- (*Comme*) (*il*) *appert à/de/en/par qqc.* "(Comme) il apparaît d'après/par qqc. ; (comme) il découle de qqc." : Povreté lui est touzjours preste ; Assez *appert* a son visage. (Mir. parr., 1356, 29). Mais je vous ai autre fois dit Si com il *appert* par mon dit, Que cilz qui sent l'amoureux point N'est mie tousdis en un point (MACH., Voir, 1364, 4620). Si comme entre innumbrables exemples puet *apparoir* de ceste tres commune proposition : homo est animal (ORESME, E.A., c.1370, 100). ...ladicte houpelande (...) avoit esté doublée de sarge vermeille, si comme il *apparait* aus fermeilleres d'icelle houpelande (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 120). ...les confessions cy-dessoubz desclairées (...) si comme par la teneur du procès sur ce fait, et envoyé par iceulx audit mons. le prevost (...) puet *apparoir*, contenant ceste fourme (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 93). Et en après je dy que la foy et l'amour que saint Pierre avoit a son maistre desservi envers luy qu'il fut fait pasteur universal de sainte Eglise. Il *apparu* par la demande que Jhesu Crist luy feist par troys foyes en disant : "Petre, amas etc. : Pierre, me aimes tu ? ". (GERS., P. Paul, a.1394, 487). ...comme *apert* par le registre du IIIe jour cy dessus (BAYE, I, 1400-1410, 124). Aussi fit depuis le roy Richart, es traictiés faiz par le roy Charles de France, comme par iceulx peut *apparoir*. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 175). ...ung soubtil fait de cestui Fabius Labeo, qui fut (...) bon chevalier en armes et en conseil ; comme il *appert* par ceste lettre (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 26). ...voire le sang pur et ou quel il ny a point de corrupcion, mais le sang corrompu est inductif de totale corrupcion par tout le corps, comme il *appert* es febricitans et en la maladie de lepre. (CIB., p.1451, 218). Pour ce que les femmes d'Alemaigne ont ceste coustume que de laisser le lin a la queloingne le samedi, jamais leurs toilles ne sont blanches ; et c'est verité : *appert* aux chemises que les hommes en apportent par deça. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 92). Barrabam, parle sans mantir Et jure que diras verité Si tu as fait a la cité Le murtre, ainsi que trouvons Par tesmoigns leaulx et bons preudoms, Com il *appart* par ton procès. (Pass. Auv., 1477, 172). De Troye yssirent deux fils, c'est assavoir Illus et Ganimesdes, et de ceulx qui partirent de Troye furent peuplées plusieurs regions, comme *apperra* au descours de ce livre

et au derrier volume, car Troye fut fondée IIIImIIcXLVIII ans du commencement du monde (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 16 r°).

- *Il appert à qqn de qqc.* "Qqc. apparaît, se montre à qqn" : Ce jour (...) il est *apparu* à la Court de l'ydoneité et souffissance de maistre Gravier Aubry (FAUQ., II, 1421-1430, 263).

### 4. [Suivi d'une prop. sub.]

#### a) *Il appert que* + ind./subj.

- "Il est évident que ; il apparaît que" : ... et si vous prie, dist il, o vous consul, que se le senat vous commet le negoce, vous tout premierement exercés les enquestes encontre moy et contre cesti Folius, affin que il *appere* que nous, par nostre innocence et non mie par la puissance de noz magistratz, nous volons delivrer de telz manieres de blasmes et de crimes ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 26.19, 49). Il prist lettres de no saint pere, Ad fin qu'à tous jours mais *appere* Qu'il estoit purs et innocens (MACH., P. Alex., p.1369, 245). La *appert* il qu'il est tresnice (DESCH., M.M., c.1385-1403, 296). ...veu l'estat dudit prisonnier et sa confession par laquele *appert* qu'il est larron (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 520). Et (...) a une tresbelle fontaine d'eaue douce devant laquelle a ung tournoyement, par lequel *appert* bien qu'il fut jadis moult bel et fait de grant richesses et seignorie. (Voy. Jérus., c.1395, 6). Il *appert* que il sont mauvais et que il est temps que il soient pugni (FROISS., Chron. D., p.1400, 88). Il *appert* qu'elle n'est oyseuse Nul temps (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 19). Se crestiens sont tenus croire aucuns articles plus haulx que la capacité de engin humain, la est congneue la haulte excellence de leur Dieu et la divinité de leur loy, et *appert* qu'elle ne soit pas trouvee de erreur d'omme, maiz baillee de souverain maistre (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 128). ...et par ce peut *apparoir* que Guienne de toute ancienneté est aux roys de France. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 203). ...il *appert* mielx qu'il [un prince] soit et doye estre vicair de Dieu en terre (JUV. URS., Loquar, 1440, 376). Or faictes si bien qu'il *aperge* Que vous soyez amy de nous. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 191). Et bien *appartut* au departir qu'il s'estoit trouvé là où les cops se donnoient, comme il pavoit *apparoir* à saditte javeline aux enseignes qu'elle portoit. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 302).

- [Formule de conclusion] *Par quoi/ainsi... il appert que* : Ensi *appert* que je fai [sic] mon devoir Tout ensi com l'orloge fait le sien. (FROISS., Orl., 1368, 110). Et pour ce *appert* que en Dieu est trinité et par consequent Dieu est trinité. (ORESME, C.M., c.1377, 56). Et par ainsi *appert* que le noble estat de chevalerie se doit gouverner justement. (BUEIL, II, 1461-1466, 77). Par les choses dessus dittes, il *appert* que estre a l'ymage appartient au createur et a la creature. (Somme abr., c.1477-1481, 112). Pour quoy il *appert* que l'homme se doit bien garder qu'il ne face compaignie avecq plus puissant de soy, car il auroit tousjours la pire part. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 119). Par ceste exemple nous *appert* que les humbles et povres inpotens sont a estre deffendus contre la fureur et tyrannie des puissans et doivent estre secourus en leurs necessitez (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 189).

- [Prop. elliptique] : N'est il vray, te semble, que ou tempz ou tu estoies eureuse encore et en ton hault pooir, et que tu ne te predoubtoyes de ce qui est en present, que ce mesmes que tu es devenue maintenant, miserable, tu le pooies devenir, et que, comme le tempz d'alors te rendoit douceur et ris, qu'après il te devoit desnuer de tout et te faire chetive ? *Appert* que ouy, car tu es telle. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 105).

- *Qu'il appert que* + subj. "Pour preuve que" : ...les cygoingnes qui en l'esté se tiennent en ce pays, sont l'yver, en leur pays qui est environ le mont de Synay, creatures comme nous. Et qu'il *appere* qu'elles ayent entendement, elles donnent tousjours et payent leurs dismes a Dieu de l'un de leurs faons quant elles les ont fais. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 115).

- DR. *Il appert* [à un tribunal] *que*. "Le tribunal arrive à établir que" : ...il est *apparu* à la Court qu'il n'y a eu aucun pact illicite (BAYE, II, 1411-1417, 177).

**b)** *Il appert* + prop. interr. indir. : Et ainsy *appert* assez pourquoy fut ordonné l'office de chancelier (JUV. URS., Nescio, 1445, 446). Par lesquelles parolles (...) *appert* quelles personnes on y doit mettre (JUV. URS., Nescio, 1445, 514). Si fut delivré et mis hors de prison à son preu et honneur et en lui accordant ce qu'il demandoit. Par quoy puet *apparoir* comment joye et aise ne puent estre continuelz ; car, si ainsi estoit, ilz desplairoient. (BUEIL, I, 1461-1466, 76). Or ces deux damoiselles pevent avoir nom l'une ambicion, et l'autre, c'est-à-dire la moinsnée, se peut nommer flaterie. Ainssi *appert* à quelle fin furent menées ces deux damoiselles et ces deux freres, qui estoient si beaulx, si bons et vaillans, et par envye. (BUEIL, I, 1461-1466, 127). Aprez le Roy le mena à sa fille et lui dist : "Vecy vostre dame et vostre femme. Or *aperra* comme vous ferez bien la besongne pour l'amour d'elle..." (BUEIL, II, 1461-1466, 179).

**c)** *Il appert* + prop. inf. : ...par quoy il *appert* estre vray que nous l'eslisons pour elle meismes. (ORESME, E.A.C., c.1370, 118). ...tellement qu'il *appère* La querelle estre si partie Que de l'une et l'autre partie Soit le prouffit. (Mir. ste Bauth., c.1376, 135). La genealogie par la quelle *appert* le roy Charlez tres victorieux (...) estre vray roy de France (JUV. URS., T. crest., c.1446, 17).

**II.** - Empl. trans. (à valeur factitive). "Faire apparaître, manifester" : Vray Dieu, vray Createur, vray Pere, Vostre plaisir soit que *j'apere* Au jour d'huy les mauux qu'on me fait ! (TAILLEV., Moral. D., 1435, 90). Mes amis, au commencement De ceste predicacion, Devez faire invocacion A Dieu, vostre souverain pere, Si que sa grace vous *appere* Et vous donne sens et savoir (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 170). [On peut aussi considérer *appere* comme un intrans. et traduire : "que sa grâce se manifeste à vous et vous donne..."] LE ROY [qui ne retrouve pas sa fille, égarée dans la forêt]. Dieu sa grace *appere*, Qu'il ne recupere ! Moulit suis esperdu. C'est mal entendu, Que n'ay attendu A peu de science. (Moralité six pers. A., c.1490-1520, 514).

**III.** - Empl. pronom. [Aspect essentiellement perfectif]

**A.** - [D'une pers.]

**1.** *S'aparoir* (à *qqn*). "Se manifester, se montrer" : JHESUS. Pour quoy, mère ? (...) ne savez vous pas Qu'es choses qui sont de mon père Il esconvient que je m'*apère* Desoremais ? (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 241). Es-vous Cornumarans qu'à lui s'est *apparus* (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 20). Mon oncle voy la et mon père : Or fault que devant eulx m'*appère* ; Mais je vous pri, biau sire Diex (...) Que d'eulx ne soie cogneue. (Mir. Oton, c.1370, 360). Et lors (...) s'*apperu* [sic] à elle un annemi en façon et estat des ennemiz que l'en fait aus jeux de la Pacion, sauf tant qu'il n'avoit nulles cornes. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 356). Et si lui sembloit outre que son grant pere Cipion l'Affricant, qui se *apparoit* a lui, lui respondoit : "C'est," disoit il, "le son que les celestieles esperes que tu vois font par leurs movemens de diverses manieres, qui ainsy s'entre accordent et font la melodie et le son gracieux et plaisant que tu oiz." (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 64). ...ledit prince de Gales fut couronné

très honnorablement par tous les princes et prélas du royaume d'Angleterre, et ne fut homme de quelque estat qu'il feust qui *s'aparust* pour le contredire. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 339). ...ladicte ferme n'a pas esté baillée à ferme pour ce que personne n'ait venu qui l'ait voulu affermer, combien qu'elle ait esté mise en cryées par cedulaes et autrement, mais aucune personne ne s'est *apparue* qui l'ait voulu affermer (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 895). Messire Jacques de Lalaing, (...) voyant qu'en la cour du roy de France où il avoit esté reçu moult honnorablement ne s'estoit *apparu* nul pour venir toucher à son emprise, pensa de soy partir (Faits Lalaing K., c.1470, 98). ...jusques au temps de la nativité de Jhesu Crist, que les trois roys se *apparurent* au moyen de l'estoille nouvellement créé et à eulx apparue. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 19 v°). Cassio Hemina, excellent et cler homme, duquel parle Pline, fut le premier souverain medicin astrologien qui *s'aparut* à Romme environ ce temps, c'est assavoir après l'an que la cité fut conduite VcXXXV ans. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 64 r°).

- [D'un être surnaturel] : Encores dit le dit Gervaise que autres fantasies *s'apparent* de nuit, en guise de femmes a face ridee, basses et en petite estature, et font les besoingnes des hostelz liberalment, et nul mal ne faisoient. (ARRAS, c.1392-1393, 3). Auquel roy la serpente *s'aparut*, et le dist au dit Perceval en telle maniere : Perceval, dist le roy, je me doute trop fort. Pour quoy, monseigneur, dist le chevalier ? Par ma foy, dist le roy, pour ce que j'ai veu la serpente de Lusegnen qui s'est *apparue* a moy. (ARRAS, c.1392-1393, 310). Item, le lieu ou Nostre Damme bailha sa çainture a saint Thomas l'apostre. Item, le mont de Galilee, ou Dieu *s'aparut* a ses disciplez après sa resurrection. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 74). ...les anges messages de Dieu sont tant purifiez qu'ilz ne *s'aperent* fors aux chastes persones. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 124). ...vous voiez bien que c'est a certes quand de rechef a moy s'est *apparu* l'angel. (C.N.N., c.1456-1467, 102). Ung jour, estant dessus ma couche, M'advint une grant adventure, Car Jhesus en propre figure *S'aparut* au lieu ou j'estoye (LA VIGNE, S.M., 1496, 261).

- *S'aparoir qq. part*. "Apparaître, arriver en vue de" : Or me fault il d'errer penser Ferme et fort, et ne vueil cesser Tant qu'au chastel de Gort m'*appère* (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 49).

**2.** *Se faire apparoir*. "Paraître, apparaître" : Si vous prie pour Dieu mercy, Qu'avant qu'il se face *apparoir* Que l'estat li faciez savoir De sa femme et de son hostel, Et s'il y a rien de nouvel, Ou mal ou bien. (Mir. enf. ress., 1353, 54). Se par long espace de temps j'ay flotté comme naisselle sans gouvernail, en trouble mer d'espoir et paour, perplex, hesitant me faire *apparoir* au salubre port de ta cognoissance (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 118).

**3.** *S'aparoir* + attribut : Je commande que tu te lyeves ; En ce sarcueil plus ne te absconce, Mais donne a ta mere responce Et te *appers* vivant en ce lieu ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 92).

**B.** - [D'une chose]

**1.** [D'un phénomène météor., astronomique] "Devenir visible" : Le jour *s'aparut*, la messe fu chantee, les trompettes sonnerent, l'avant garde s'esmuet et le sommage et le charroy après, et puis tout l'ost. (ARRAS, c.1392-1393, 157). Et au regard de moy, je me tiens en ce manoir pour affonser et mieulx sçavoir aucunes mervelles qui se *apparent* ou chiel, qui ne me sambent point prouffitables a ceste isle (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 475). Tant d'heures se passerent, (...) que le tresbeau jour *s'aparut*. (C.N.N., c.1456-1467, 76). Et, ainsi qu'il faisoit ses ordonnances, le jour

*s'apparust.* (BUEIL, II, 1461-1466, 16). ...a l'heure que le soleil fera son ascendent ou signe de Libra, tres horrible et espantable commette *s'aperra* entre les nuees, fort enflambée, de coulleur rouge tirant sus le bleu, asses barbue et fort estrangement couwee (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 902). ...il dist que plusieurs prodiges se *apperroient*, ce qui fut veriffié, car peu de temps après se *apparurent*, come en temps serain et cler, à obscurcir le Soleil duquel les raiz estoient sanguinolentes, quand pareissoient ès vitres ou fenestres de maisons. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 109 v°).

2. [D'un objet mobile] "Apparaître" : La galee de mon engin flotant naguieres en la parfondeur des mers de pluseurs vielles histoires, ainsy comme je vouloie mener mon esperit en port de repos, soudainement *s'apparu* decoste moy une nef conduite par un homme seul. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 125).

3. [D'une chose abstr.] "Se manifester" : Hermolaus père, Qu'en vous la Dieu grace *s'appère*. (Mir. st Panth., 1364, 329). Pour ce vout la haultesse du Sauveur se *apparoir* en humilité et enseigner benignement, non pas forsablement, a le craindre. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 126). Conte, vé vous la vitupere Pas vostre grant deployauté ? Il fault que vostre fait *s'apere*. Le grant diable vous a tempté ! (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 56).

- [De la voix] "Devenir perceptible, se faire entendre" : GABRIEL. Or fault que nostre voiz *s'appère* En chantant (...) Tant que nostre rondel pardis Sera du tout. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 227). Quant il fuit oure et point, li bon roy se couchait ; Maix en celle neutie, si comme vous orés ja, *S'aparuit* une voix qui le roy appellait, Et li dit : "Emperrere, entandés a moy sa : Je sus messaigier de Dieu qu'a toy envoier m'ait." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 680). Et dist on qu'une voix *s'apparut* a luy, qui lui dist : Veulz tu estre un grant seigneur sur terre ? (GUILL. TIGNONV., Ditz moraulx philos. E., a.1402, 997).

C. - Empl. impers. rare. *Il s'appert que*. "Il se révèle que" : ...mais quant au regart du deable, il souffrit injustement : il se *appert* en ce que le deable ne le tourmentoit point pour amour de justice, mais par l'instruction de sa malice. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 172). Ceste grant diligence ne me puet desplaire que tu as si fort repliquez, car en ce *s'apert* que tu desire [sic] de parfaitement amer, quant la cause de si parfaite amour tu enserches tellement et si gracieusement. Dont tout ton desir je reçois (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 267).

V. aussi *apparoistre* v. Lexiques [P. C.]

**APPAROIT, subst. masc.** (apparoit)

[GD : *aparoi* ; \*FEW XXV, 25a : \**apparescere* (?) (?)]

"Apparence, apparition" (Éd.) : Faisant d'une ombre une figure, D'ung pertuiz une pourtraiture, D'ung charbon ung petit enfant, De la flamme ung oyseau volant, D'une courtine ung *apparoit*, D'ung pot ung homme qui dançoit. (Abuzé D., c.1450-1470, 67).

REM. La trad. par "apparition" est cohérente avec la strophe (le rattachement à *aparoi* "mur, cloison" paraît sémantiquement peu vraisemblable dans ce contexte). Sans doute déverbal de *apparoistre*. Ex. comparable ds GD I, 324a. [P. C.]

**APPARTENABLE, adj.** (appartenable)

[GD : *appartenable* ; \*FEW XXV, 34b : *appertinere*]

[D'une chose]

A. - "Approprié, convenable" : [Judas, qui veut surprendre Jésus de nuit, s'est muni de lanternes] A fin què *appartenable* Y soit signe [par lequel il désigne aux Juifs celui dont ils doivent se saisir] et convenable. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 265).

B. - *Appartenable* à *qqn*. "Qui appartient à *qqn*" : ...la chose, *appertenable* [var. appercevable, aperçable] A chascun [aux trois personnes de la Trinité] singulierement, Rien a l'autre descordable N'est ne point desconvenable. Leur estre est .I. tres simplement. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 351). [Seuls ex.] [P. C.]

**APPARTENAMMENT, adv.** (appartenamment)

[GD : *appertenamment* ; \*FEW XXV, 34b : *appertinere*]

"D'une façon qui convient" : Pertinenter - adverbium : *appartenamment* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 373). Comme toutefois il luy touchoit au coeur, comme de son seul fils, luy fit briève délivrance, et manda à son fils, par ledit Olivier mesme, qu'il fist interroger et mettre en question *appertenamment* ledit bastard, et qu'après, selon ce qu'il y trouveroit, il en fist à l'ordonnance des lois et costumes du pays de Hollande, lequel est un pays de justice et bien sachant user sur tels cas et samblables, touchant la mer (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 86). [P. C.]

**APPARTENANCE, subst. fém.** (appartenance)

[T-L : *apartenance* ; GDC : *apartenance* ; AND : *apurtenance* ; FEW XXV, 34b : *appertinere* ; TLF III, 275a : *appartenance*]

A. - Au sing.

1. "Fait d'appartenir à *qqn* ou *qqc*."

a) "Parenté, lignage, famille" : Quant on a tant allé, s'[est] che grande plaisance D'estre avec[ques] le gent de son *apertenanche*. (Hugues Capet L., c.1358, 18). Et quant a ce est a considerer la qualité et la quantité de la fortune et l'*appartenance* ou prouchainneté et valeur de la personne ; comme se il est filz ou neveu, plus abile a bien ou moins, vieil ou joenne. (ORESME, E.A.C., c.1370, 137). Et par ainsi, ceux qui guères n'aimoient le chancelier, comme le mareschal de Bourgogne, le seigneur de Rochefort et plusieurs autres de l'*appartenance* du seigneur de Pesmes (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 336). A ces parollez congnot Salhadin que ce noble conte lui estoit tres prochain de lignage, dont il l'aimoit moult et le retinst avec luy sans dire aucunement qu'il estoit de son *appartenance*. (Saladin C., c.1465-1468, 57). Ne fault que ayez telle loquence ; On congnoist bien vostre pays Et aussi vostre *appartenance* ; Onques n'en saillit fleur de lyz. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 274). Florimond, mon ami, tu scais Qu'on peut aimer quelque personne Pour quatrième raison bonne. Premier pour son *appartenance*, Puis pour délices ou pour plaisance, Ou pour ce qu'elle a desservi D'être bien aimé et servi (Myst. ste Barbe P., 1493, 43).

b) "Droit de propriété" : On les doit du tout desconfire [les Anglais] De venir ou royaulme de France, Ou quel n'ont nulle *appartenance* Ne nul droit, chacun le peut dire. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 285).

c) "Prérogative" : On ne poeut mieulx corps dissiper Que de lui oster sa substance Ou lui tollir et usurper Son droit et son *appartenance*. (TAILLEV., Prise Luxemb. D., 1443, 180).

2. Rare. [À propos d'une chose concr.] "Chose qui appartient (à) ; reste, trace (de)" : ...quant il advient que l'on euvre aucun sepulcre trois jours après que aucun y est en terre, l'on ne treuve os, chair, ne cendre, ne aucune *apartenance* de corps et

ceste merveille a esté souvant trouvée vraye. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 68 v°).

## B. - Au plur.

1. "Dépendances d'une propriété, d'un domaine ; ensemble d'éléments qui font partie d'une souveraineté" : Yconomie est art de gouverner un hostel et les *appartenances* pour acquerir richesses. (ORESME, E.A.C., c.1370, 104). ...une place et une grange avec les *appartenances* et adjacenses d'icelles (Comté Porcien R., 1376, 179). Mez bien est vray que l'Inpereur Constantin, de la grant devocion que il avoit a l'Eglise de Ronme, par grant et meüre deliberacion de son Conseil et dez senateurs et dez plus grans de Ronme, si donna a l'Eglise la cyté de Ronme aveques toutes sez *appartenances*. (Songe verg. S., t.2, 1378, 12). ...et, ce fait, par icellui conte ou ses gens lui fu baillée la possession et saisine des ville et chastel dessus diz et ses *appartenances* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 200). Elle a donné a Thierry, vostre frere, Parthenay, Wavent, Meuvent et toutes les *appartenances* jusques en la Rochelle (ARRAS, c.1392-1393, 269). Et par vertu dudit privilege et des confirmacions des roys de France, ont jouy en ladicte forest d'avoir, c'est assavoir leur herbergement pour leurdit manoir, moulins et halles, avec toutes les *appartenances* à icellui, hors deffens. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 176). ...et à cause de ce doit avoir par livrée boiz en icelle forest pour tout l'asmenagement et herbergement de son hostel dudit lieu, tant pour l'ostel de la Motte, de l'estaice, moulin, maison et pescherie d'icellui comme pour les *appartenances* autres dudit hostel... (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 287). ...lesquelles maisons et les louages et *appartenances* d'icelles, ainsi qu'elles se comportent et extendent en long et en large, en comble et en parfont, ont esté et sont des pieça arrestées et mises en nostre main (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1424, 68). ...Guienne, qui (...) avoit avecques elle la conté de Thoulouse et les *appartenances* (JUV. URS., Loquar, 1440, 330). Pour autres deniers rendus et non receus en ladicte recepte de ce present compte, où est rendu de Thomas Lesueur (...) demourant joingnant de l'ancienne porte Saint Honoré, pour un caveau applicqué à sa maison estant des *appartenances* de ladicte porte (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1440-1441, 245). ...le roy fut content avecques eulx que ladicte ville d'Arras seroit mise en sa main comme souverain et par defaulte d'omme, droiz et devoirs non fais et que les fruiz et revenues de ladicte ville et *appartenances* seroient recueillis par ses commissaires (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 45).

- [En collocation avec *appendances*] : ...terres, pays (...) avant nommés et toutes leurs *apertenances* et appendances (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 41). Oye et *appartenances*, Seignouries et appendances (DESCH., M.M., c.1385-1403, 384). ...lequel chastel tenoit feu son pere en foy et hommaige de l'evesque de Limoges qui lors estoit, et lequel de present il tient, avec ses *appartenances* et appendances, en foy et hommaige dudit evesque (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 184). ...la moitié des terres et seigneuries de Coucy, la Fere et Marle, avec leurs *appartenances* et appendances (Trés. Reth. S.L., t.2, 1410, 645). ...et trois maisons ou masures, assises es rues du Temple et des Rosiers, avec leurs *appartenances* et appendances (FAUQ., II, 1421-1430, 337).

2. "Ce qui appartient à, ce qui dépend de qqc." : ...ledit de Brimeu (...) avoit eu sesdictes lettres et avoit esté institué oudit office, et en recevoit les gaiges et *appartenances* (FAUQ., III, 1431-1435, 148).

3. "Éléments constitutifs d'une chose, d'un ensemble ; composants" : Jehan Godefroy, de Leure, garde la coque appelée

le Jour de Pasques, avecques les apparaulz et *appartenances* a ycelle (Clos galées Rouen M.-C., t.2, 1347, 120). Et puis après mon pourveour s'en ira pour acheter un lit avecque [toutz] les *appourtenances* ; c'est à dire un couverture, une testre avec la sileure et les courtines, et une sarge, deux pair de linchiaux, dont l'un pair sera de drap de Reins et l'autre de tres bonne tele, deux blanketes (Man. lang. G., 1396, 48). Le duc d'Orléans avoit sa chambre à par luy, et son buffet richement paré de grosse vaisselle, et sur la table toutes les *appartenances* que à un roy souffiroient (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 138).

4. P. ext. "Nécessités" : Les gouverneurs des cités, par le sens de quoy traicte ceste science deveent aucuns arts, les autres souffrent, commandent, et en ordenent quant a la matere ou de la forme ou du pris et des autres *appartenances*, si comme des robes, du pain et des autres choses. (ORESME, E.A.C., c.1370, 105). [P. C.]

## APPARTENANT, adj. et subst. masc. (appartenant)

[T-L : *apartenir* ; FEW XXV, 34b : *appertinere*]

I. - Adj. "Convenable, juste" : ...ce n'estoit pas cose *apertenans* que guerre de si grans signeurs comme dou roy de France et dou roy d'Engleterre, fu nonciée ne deffiée par un varlet (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 110). ...ceste guerre entre son fil et son païs estoit mal *appartenans* et li desplaissoit grandement (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 201). Je suppose troys choses : premierement, que Diex de sa puissance absolue povet preserver et garder la benoite Vierge de pechié originel. Secondement, que il la povet garder selon la puissance ordenee. Tiercement, je diz que c'estoit chose tres *appartena[n]te* et tres honeste que il gardat sa benoite Mere de pechié originel. (Songe verg. S., t.2, 1378, 251). Et pour ce dient ilz que ce ciel [l'empireum] est sans mouvement quelconques et sans estoilles, pour ce que c'est plus *appartenant* chose a la felicité qui est en paradis, ou il a paix et repos pardurable. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 11). Par ainsy je fine la seconde partie de nostre sermon, et viens a la tierce que je despescheray tres briefment par respondre a deux briefves questions bien *appartenentes* et convenables. (GERS., Concept., 1401, 420). J'eusse grant volenté d'aler Au temple pour le sacrifice Veoir s'on le fait bien propice, *Appartenant* et convenable, Licite et assez raisonnable Selon la forme de la loy (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 69).

- Loc.

. *Il est appartenant à qqn.* "Il convient à qqn" : Virginité si a dit que moins n'estoit *appartenant* au vray Filz de Dieu avoir mere toudis vierge, especialment que point n'ayt esté violee par pechié quant a l'ame, que l'avoir vierge corporellement, de tant que virginité et intégrité de l'ame est plus noble et parfaicte que celle du corps. (GERS., Concept., 1401, 401).

. *Il est appartenant de + inf.* "Il convient de" + inf. : Comment se font les miracles. Pour ce que par la divine puissance se font les miracles, pour tant il est *appartenant* de traicter d'iceulz. (Somme abr., c.1477-1481, 162).

## II. - Subst.

A. - *L'appartenant d'un nom.* "Le porteur d'un nom" : Cares Lyndus florit en Chippre, lequel, pour l'excellance de sa science, environ ce temps fut aussi nommé Trimegeste ou Mercure tiers de ce nom. Il fut très expert en trois sciences, c'est assavoir en geometrie, arismetique et en astrologie, car les *apertenans* de ce nom Trimegeste sont estre erudict et parfait en trois singulieres sciences. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 r°).

**B.** - "Subordonné" : Mes vous separez de devant Et se de ce n'estes contant, Veult que tous ses gens y s'en aillent, Ceulx qui sont ses *appartenant*, Tout et incontinent s'en voient. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 365).

**C.** - Au plur. "Parents et alliés" : Se uns homs occioyt son seigneur En ceste heure, il seroit greigneur (...) Que nul de ses *appartenans*. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 119).

V. aussi *appartenir* [R. M.]

**APPERTENEMENT, subst. masc.** (appartement)

[T-L : *apartenement* ; FEW XXV, 34b : *appertinere*]

*Selon son appartenance.* "Comme il convient (à son rang, à son état)" : ...tous chevauchent armés et housés, et couverts de velours et de drap d'or et d'argent et d'orfèvres, diversement à leurs divers appétits chascun et à leurs plaisirs, et le duc [de Bourgogne] en estat semblable selon son *appertenance*, et qui n'empiroit point la compagnie des autres, ains estoit merveille de son estat. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 45). [P. C.]

**APPARTENIR, verbe** (appartenir)

[T-L : *apartenir* ; GD : *apartenir* ; GDC : *apartenir* ; AND : *apurtener* ; DÉCT : *apartenir* ; FEW XXV, 34a : *appertinere* ; TLF III, 275b : *appartenir*]

**I.** - Empl. trans. indir.

**A.** - [D'une chose concr. ou abstr.]

**1.** *Appartenir à qqn/estre appartenant à qqn*

**a)** "Être la propriété de qqn" : Nous, dist il, sommes pleige et fermances, qui sommes assez souffisant en ce qui nous *appartient* et en ce que nous povons prester et baillier, ce sont noz corps et noz courages. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 9.18, 17). ...un breviaire *appartenant* audit abbé (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 213). ...la tour de Tester, à une lieue près de Marcillac, à trois lieues prez de Rodès, laquelle tour lui *appartenoit* par succession de ses pere et mere (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 254). ...demanda au dit Thomas dont il luy venoit [un diamant], et qu'il estoit sien. A quoy le dit Thomas respondit au contraire que non, et que a luy *appartenoit*. (C.N.N., c.1456-1467, 392).

- En partic. [D'une terre, d'un royaume] : ...la duché de Guerles luy retournoit et *appartenoit* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 153). Les terres que il tenoit deça la mer li estoient bien *apertenans* (FROISS., Chron. D., p.1400, 337). ...de laquelle chappellanie la collation *apartendra* au Roy nostre Sire et à ses successeurs Roix de France de plain droit (BAYE, II, 1411-1417, 76). Or te demande je doncques qui est le plus dommageable vice, ou a nous de abuser des estas oultre ce que mesure donne quand ilz nous *appartiennent*, ou a toy de les prendre telz qu'ilz ne t'*appartiennent* pas ? (CHART., Q. inv., 1422, 40). ...le royaume d'Angleterre *appartint* au roy Charles dernier mort (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 181). ...or faut-il doncques que nous metons peine nous qui sommes ses hommes et ses serviteurs, qu'il ait le tribut de son payz, qui lui *appartient*, sur quoy nous sommes assignez des gaiges à nous ordonnez. (BUEIL, II, 1461-1466, 83). Il apporta au roy une lettre de deffiance de par ledict roy d'Angleterre (...), requerant au roy qu'il luy rendist le royaume de France qui luy *appartenoit* (COMM., II, 1489-1491, 31). Ce neantmoins, ainsi qu'on dit pourtant, Elle [la place du Colisée] *appartient* et est de droit au roy. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 235).

- [D'un animal] : ...une estable, en laquelle aussy estoient logiées plusieurs jumens *appartenans* au seigneur de l'ostel (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 566).

**b)** "Convenir, être approprié à"

- [En vertu d'un mérite, de certaines qualités] "Revenir à qqn, lui convenir" : Vos douces et amoureuses paroles, vos riches promesses, que je n'oseroie souhaidier ne desirer pour ce que telz biens n'*apartient* pas à moi (MACH., Voir, 1364, IV). A tel prince loz *appartient*, Qui son peuple aime et en paix tient (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 141). Car, supposé que oncques ne vault triumpher en char a l'entrer de Romme, ains syevy le char a cheval, disant que le triumphe ne *appartenoit* pas a lui, ains *appartenoit* a Livius, son compaignon, duquel la victoire avoit esté en son province... (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 46). Mais, après que Julles Cesar retourna des parties de France et d'oultre les Alpes, les Rommains, à l'amonestement du grant Pompée, lui reffuserent les honneurs et les triumphe *appartenant* à lui à cause des belles conquestes qu'il avoit faittes... (BUEIL, I, 1461-1466, 53). Le premier, croire Dieu estre, et le tiers, croire a Dieu et a ses paroles, *apartient* et est commun aux bons et aux mauvais, mais le second, croire en Dieu en le amant et tendant en lui par amour, *apartient* seulement aux bons. (Somme abr., c.1477-1481, 100).

- [En vertu d'une essence, d'un état de choses]

• "Être l'attribut, le propre, l'apanage de" : Autres signes sont qui *appartiennent* aux haux contemplatifs, desquelz parlent saint Benard et maistre Richart de Saint Victor et autres, mais je les laisse. (GERS., Pent., p.1389, 82). ...quoy que a princes singulierement *appartient* clemence et debonnaireté, pour ce que puissance fait les seigneuries redoutables (CHART., Q. inv., 1422, 63). En ce n'a point de repugnance, car Dieu le nous commande adfin que nous ne presumons point a nous devoir convenir ce que a Dieu seulement *apartient*. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 183). Et, posé que en guerre ne soient, se yre les surmonte [les princes], elle leur fera oublier, comme dit ung poete nommé Thobie, justice, honnesteté, clemence, pité et toutes aultres vertus qui a prince *appartiennent* (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 245). Mais ce jugement *appartient* à Dieu et ne le diz pas pour esclarcir seulement mon propoz, mais pour donner à entendre combien ung bon prince doit fuyr tel vilain tour et desloyauté (COMM., II, 1489-1491, 140).

• "Être digne de" : Forment se repent de ce fait, Car c'est chose trop deshonneste Laide, villeinne, et scens de beste ; Ne tel chose à roy n'*apartient* En nulle maniere. (MACH., P. Alex., p.1369, 262). ...s'autre bien desiroie Que la joie qui me vient De toy, vers toy mesprendroie Et feroie Ce que faire ne devoie Et ce qu'à moy n'*apartient*. (MACH., Les lays, 1377, 345).

• "Être imputable à" : Cestui dist que à ung fol nulle euvre ne lui *appartient* pour ce que de riens ne scet bien user. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 60 v°).

- [En vertu d'une prérogative, d'une fonction] "Être le propre de qqn, relever de qqn" : Et dit que le matin partir il se vouldra, Et qu'il ait tel harnois qu'a lui *appartendra*. (Ren. Gennes D.B., c.1350-1400, 92). Amis, je te dy sanz doubance, Tel estat ne t'*apartient* pas. (Mir. parr., 1356, 64). ...et toutevoye par les ordonnances royaulx a vous [le roi] seul *appartient* la creacion des notaires. (JUV. URS., Verba, 1452, 347). ...es ordonnances royaulx est contenu que a l'esglise en *appartient* la congnoissance et non au roy. (JUV. URS., Verba, 1452, 382). ...servoit sa parroiche, chantoit messe et faisoit les aultres choses *appartenant* a curé. (C.N.N., c.1456-1467, 531).

**2.** *Appartenir à qqc.*

**a)** [D'un domaine] "Faire partie d'un autre domaine" : ...le Roy R[ichard] par ses lettres patentes granta a dite sire Gilbert et a

Johane (...) le manoir de Neutoun Longevile ove touz les appurtenances et toutes autres manoirs, terres, prees, rentz, boys, molyns, porcions, droitures, seigneuries, issues, emolementz, revercions, hertages, a le priorie de seinte Foy de Longevyle *appurtenanz* (Lettres agn. L., 1412, 14).

**b)** [D'une chose concr. ou abstr.] "Faire partie d'un ensemble d'éléments propres à un métier, un objet, une situation...": ...des besoignes qui *appartenoiert* à médecines (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 104). ...coses necessaires et *appartenans* à guerre (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 199). ...tous les faiz ordonner Qui au commun gouvernement De maison sont *appartenent* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 137). ...toutes coses que a la feste pooit ou devoit *apertenir* (FROISS., Chron. D., p.1400, 155). ...ce que a son hiretage *apertenoit* (FROISS., Chron. D., p.1400, 465). ...toutes coses necessaires *apertenans* a une hoost (FROISS., Chron. D., p.1400, 746). ...et signera le greffier criminel les arrests, lettres et autres choses *appartenans* à l'office dudit greffier civil durant sadicte absence. (FAUQ., III, 1431-1435, 169). ...et [certains prélats] ne yront ja en leurs esglises pour faire le cresme, les ordres et aultres choses *appartenans* a leur office et estat. (JUV. URS., Nescio, 1445, 509). Et là pareillement fut ordonné comme devant de l'asseurement de la compaignie et du logeiz, du guet et des escoutes, des barrieres et de tout ce qui *appartenoit* au cas. (BUEIL, II, 1461-1466, 86). Sur ce se commencerent toutes a elles lever et prendre leurs quenouilles, fuseaux, fuseez, hepples, vertoiles, tourés et aultres bagaiges *appartenans* a l'art de filerie, pour elles retourner chascune a sa chascune. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 99). "Aux aucuns est donné le sermon de sapience" pour parler des choses contemplatives et spiritueles. Aux aultres est donné "le sermon de science" pour parler des choses temporeles et actives *apertenans* a la vie active. (Somme abr., c.1477-1481, 147).

**c)** "Convenir à. ; être en rapport de convenance avec" : Ne la victoire *appartenir* Ne puet a la desconfiture (MACH., C. ami, 1357, 113). Et endementiers la dame fist son appareil en la prairie dessus la fontaine, si grant et si noble qu'a dire voir, rien n'y failloit de chose qui *appartenist* a honnour, et feust pour recevoir un roy atout son estat et vous en parleray ça avant plus plainement. (ARRAS, c.1392-1393, 37). Dit Vegece qu'en hault courage Point n'*appartient* orgueil (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 35). Ypostasis selon le grec et subsistence selon le latin dist et signifie une chose distinguible, c'est a dire une chose qui se puet distinguer et estre separee et a par elle, mais point n'est distincte ne determinee par aucune proprieté [...] *apartenante* a la dignité d'elle, come Pierre, qui est ung nom propre. (Somme abr., c.1477-1481, 129).

**d)** "Relever d'(un domaine abstrait)" : Et se vous dites que le pueple rommain n'apreuve mie ce que ses legions ont esté gardees par pays honteuse et inique, restitue donques les legions prises et desconfites en la main du victeur ! Car certes ce *appartient* aus drois des aliances, des feciaulz et des cerimones et de foy et de loyauté. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 11.8, 20). Une autre chose avint en celui an qui de soy fu assez petite, mais toutesfois fu elle *appartenant* a religion et aus coustivemens des dieux. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 30.5, 54). Car il n'est riens, qui à mal *apparteingne*. Qui en mon cuer ne soit (MACH., L. dames, 1377, 48). Et ce n'*appartient* pas tant a philosophie comme fait savoir comment Dieu et les choses incorporelles sont en lieu, car si comme il appert yci par Averroïz, touz dient que Dieu est ou ciel comme en son lieu. (ORESME, C.M., c.1377, 278).

**e)** Empl. abs.

- "Convenir (dans une situation donnée)" : Alors le trenchecoille le met a point du surplus qui en tel cas *appartient* (C.N.N., c.1456-1467, 405).

- "Être légitime, pertinent" : LE SAINT PERE, octroiant unes bulles faintives [au marquis qui veut changer de femme]. Ne requerez qui n'*appartiegne* ["vous ne demandez rien qui ne soit légitime"] (Gris., 1395, 73).

**3.** *Appartenir* (à) + inf.

**a)** *Appartenir* + inf. passif. "Devoir" + inf. : Modus respont : "Toutes choses *appartiennent* estre fait par moi ou en mon nom, ou autrement, se la parole n'estoit par moi ordenee, ce seroit confusion a celui qui la diroit..." (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 15).

**b)** *Appartenir à estre/faire*. "Devoir exister, devoir être fait" : ...a ce que nous povons percevoir de son estat et maintieng d'elle [Mélusine], il convient qu'elle soit yssue de moult noble lieu. Et la cause qui nous muet de le voulentiers savoir, c'est pour ce que nous ne mespresissimes pas de lui faire l'honneur qui lui *appertient* a faire, et c'est la cause qui nous muet de le voulentiers savoir. (ARRAS, c.1392-1393, 43). Et furent toutes ordenances aministrees, qui *apertenoiert* a estre et a avoir (FROISS., Chron. D., p.1400, 102). ...il fu recheus a toutes les solempnités qui i *apertenoiert* à estre et à faire (FROISS., Chron. D., p.1400, 481).

**c)** *Appartenir à* + inf. actif. "Être approprié pour" : Et autre chose ne print en ycelle aumaille, jà soit ce qu'il y eust plusieurs biens, comme aournemens appartenans à une eglise, chasubles et autres choses *appartenans* à dire et chanter messe. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 6).

**B.** - [D'une pers.]

**1.** *Appartenir à qqn*. "Être lié à qqn par des liens de parenté" : Trais tost arier[e], ou tu avras hontaige ! L'estour feray contre le paien. Miedre de toy, de corps et de lingnie suis et plus que homme qui toy *appartiengne*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 47). La belle Mirro y estoit avec aultres [princesses et dames], a cause du roy Polus qui lui *appartenoit* par lignage. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 229). ...tous les maris de mes consanguines me sont affins et parents au premier genre d'affinité et en ces degrés en quelz leurs femmes me attiennent et *apartiennent*. Car s'aucune m'est affine au second degré de consanguinité, son mari m'est affin au premier genre d'affinité et au second degré. (Sac. mar., c.1477-1481, 74).

**2.** *Appartenir à qqc*. "Faire partie de, ressortir à qqc." : Et se nous disons qu'il fit nouvel homme, icelui ne fut pas de la lignie de Adam et, par consequent, il n'*appartient* de rien a humain lignage qui est descendus de Adam (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 214).

**C.** - Empl. impers.

**1.** *Il appartient*. "C'est juste, convenable ; il le faut" : LE CHASTELLAIN. (...) si devisons En quelle guise ouvrir pourrons Pour nostre honneur. LA CHASTELLAINNE. Vous dites bien, mon chier seigneur : Il *appartient*. (Mir. femme roy Port., c.1342, 166). Aussi feray j'et porteray Ce vaissel honnorablement. Il *appartient* bien vraiment, C'est chose digne. (Mir. ev. N.D., c.1348, 78). Mon seigneur, vo vouloir ferons, Il *appartient*. (Mir. enf. ress., 1353, 76). Je feray ce qui vous plaira, Sire, il *appartient* et est droiz. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 289). Mere, ne vous desconfortez mie, Il n'*apartient* pas, levez sus, Venez seoir lez moy, ça dessus. Vostre vouloir sy est le mien (Mir. ste Genev. S., c.1410-1420, 82). LE SECOND BERGIER. Ha, par Nostre Dame, Ung truant infame

Gouvernera tout. LE TIERS. Il n'*appartient* pas. C'est aux trois estatz De tout gouverner. (Berg. agn. France L., 1485, 28).

- *Comme/ainsi qu'il appartient*. "Comme il convient (au regard de l'étiquette, de la situation...)" : Je ne sui mie telz ne si sages que je vous sceüsse mercier ainsi comme il *appartient* de vos douces, courtoises et amiables escriptures (MACH., Voir, 1364, IV). Et le lendemain vindrent ensemble a Saint Ylaire, et la fist on le service divin. Et la fut le jeune conte en estat de chanoine, comme leur abbés, et fist son deu comme il *appertient*. (ARRAS, c.1392-1393, 32). Et [Eudes] fu porté ensevelir a Poitiers, en l'abbaye de Moustier Nuef, et fu fait son obsequie moult richement, si comme il *appertenoit*. (ARRAS, c.1392-1393, 261). [Le comte et la comtesse de Hainaut accueillent la reine d'Angleterre] moult doucement (...) ensi comme il *apertenoit* et que bien le sceurent faire. (FROISS., Chron. D., p.1400, 66). Esperancë en vostre entendement Ayez tousjours a Dieu tant seullement (...) Contenez vous commë il *appartient*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 39). Lors hastivement s'en va au roy et incontinent a genoulz se mist et lui fait sa priere ainsin qu'il *appartenoit*. (LA SALE, J.S., 1456, 147). Et elle, comme sage et bien aprinse, luy fist honneur et la reverence, comme il *appartenoit*. (C.N.N., c.1456-1467, 38). Puis dist le Cappitaine au Mareschal : "Or avant je vous prie que, le jour venu, vous façiez bonne diligence et que plus n'en soit parlé jusques au faire, adfin que aucun ne s'en apparçoive. Et le Jouvenel et moy ferons de nostre costé ainsi qu'il *appartendra*..." (BUEIL, I, 1461-1466, 83). ...jugemens, confiscations et autres exploix de justice et de guerre, selon la teneur de sondit povoir, et icelles excecutes et fait excecuter, ainsi que en tel cas *apartient*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 254).

- *Plus qu'il n'appartient*. "Plus qu'il ne convient" : Car telz honeurs mendres ou moiens, l'en les puet appeter et querir plus ou moins que il n'*appartient*. (ORESME, E.A., c.1370, 166). Madame, vous soiés la tres bien venue ; et pour ce venés franchement avant et ne doubtés point le chemin plus qu'il n'*appartient*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 556).

**2. Il appartient à qqn/il est appartenant à qqn/il appartient à qqc.**

**a) Il appartient à qqn/il est appartenant à qqn**

- "Cela convient à qqn (en vertu de son rang, de sa fonction)" : ...il n'est mie orendroit poins De faire noces ne l'arroy Tel comme il *appartient* a roy. (Mir. femme roy Port., c.1342, 181). ...se marier se vouloit Et il autant m'*apertenoit* Comme a vous, je la requerroye Pour lui (Mir. chan., c.1361, 149). ...comme il *appartient* a fame Venue de noble paraige (DESCH., M.M., c.1385-1403, 45). Maistre, puis que cest jeune damoiseau est frere du mary de ma niepce, je seroye mal courtoiz, puisqu'il est embatuz en nostre terre, se nous ne lui faisons recongnissance si honorable comme il lui *appertient*. (ARRAS, c.1392-1393, 125). Beaulx seigneurs, je vous recommande ma terre et la vostre, et en faictes ainsi qu'il vous semblera pour le mieulx a l'onneur de moy et de vous ; car sachiez de certain, pour en mourir ne pour en estre desheritee, je n'auray ja le roy d'Aussay a mary, non pas que il ne vaille mieulx que a moy n'*appertiengne*, mais pour tant qu'il me veult avoir par force. (ARRAS, c.1392-1393, 148). ...il fist faire robes de hermite pour lui, pluseurs et moult simples, et pour son chapellain et pour son clerc, telles qu'il leur *appertenoit*. (ARRAS, c.1392-1393, 271). Nostre chiere dame honnouree, Que toutes devons honnourer, Desvestir vous fault et parer De ceste escarlate vermeille, Car vostre beauté nonpareille Serra mieulx en ce noble habit Qu'elle ne feroit en petit ; Et bien certes vous *appartient*, Car ceste honneur ne vous avient

Fors pour le bien qui est en vous. (Gris., 1395, 39). ...et vous remercie de l'onneur qu'il vous a pleu me faire de m'avoir baillé si honorable charge que vous avés fait, car il ne me *appartenoit* pas. (Rambaux Frise S., c.1450-1475, 62).

- "Cela est du ressort de qqn" : Mieulx vault vivre soubz groz bureau Pouvre (...) Qu'avoir esté seigneur... Que dis [tu, mon coeur] ? Seigneur, lasse ! ne l'est il mais ? Selon les davitiques diz Son lieu ne congnoistra jamaiz. Quant du seurplus, je m'en desmez : Il n'*appartient* a moy, pecheur : Aux theologiens le remectz, Car c'est office de prescheur. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 41).

**b) Il appartient à qqc.** "Cela est lié à qqc." : Monseigneur, dist le forestier, a vostre plaisir. Ainsy se party du conte, et appresta tout ce qu'il *appertenoit* pour la chasse au jour que le conte lui avoit ordonné. (ARRAS, c.1392-1393, 18). ...se tenir Le peut (...) comme *apartenir* Doit a sa cruaulté, mourra (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 21).

- (*Comme*) *au cas appartient*. "Comme cela est exigé, voulu par l'affaire, le délit" : Et ses choses furent signifiés à maistre Jehan Melot, prometeur dudit office, affin d'y pourveoir comme au cas *appartendra* par raison. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 246). ...l'en ne le povoit espargnier que de lui ne feust faite justice tele comme au cas *appartient*, c'est assavoir d'estre pendu. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 15). ...et, s'aucuns en treuve qui en soient chargez ou coupables, de les prendre ou faire prendre au corps et leurs complices, ensemble tous leurs biens meubles et immeubles, et d'en faire telle pugnition qu'il verra au cas *appartenir*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 229).

**3. Il appartient + subst./pron.**

- *Il appartient qqn*. "Qqn convient, est approprié" : ...encontre bon demandeur *Appartient* bon escondisseur. (MACH., R. Fort., c.1341, 139). ...lesdiz des Comptes et Tresoriers et autres qu'il *appartendra* feront bonnes lettres et seureté ausdictes personnes pour recouvrer les sommes dessusdictes (FAUQ., I, 1417-1420, 8).

- *Ce qu'il appartient (à qqn)*. "Ce qui convient (à qqn)" : Et quant tout ot fait par mesure, Sur le monde establi Nature, Selon ce qu'il *apartiendrait*, Et le cours comment il iroit (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 69). ...faire ce que il *appartient* et qu'il est de necessité (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 5). ...lequel a dit qu'il fera tousjours ce qu'il lui *apartendra* à cause de son office à ce que lui sera ordonné et commendé de par la Court. (BAYE, I, 1400-1410, 344).

- *Il appartient qqc. à qqn/qqc.*

*Il appartient qqc. à qqn*. "Qqc. revient à qqn, lui est dû" : Et la chose de ce monde par quoy j'ay plus de fiance en Dieu que mon cas se portera bien, c'est que je n'ay trompé nullui, et beaucoup de gens m'ont trompé. Et je vous certifie, mon filz, que je ne vous tromperay point. Aussi j'ay fiance que non ferez-vous moy ; car aux aultres hommes, de degré en degré chascun en son estat, il *appartient* foy comme aux roys. (BUEIL, II, 1461-1466, 182).

*Il appartient qqc. à qqc.* "Qqc. convient à qqc." : Vostre lieu est tout assigné S'ay tenu lictz et oratoires Et fait telles preparatoires Qu'il *appartient* a vostre estat. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 93). Et doibvent tous [les canons] estre estoffez de piez de bois et de ce qu'il y *appartient*. (BUEIL, II, 1461-1466, 47).

**4. Il appartient (de/à) + inf. ; il est appartenant de + inf.** "Il convient de" : ...pour ce, celui qui a science et n'a pas presentement consideracion ou usage d'elle et fait contre ceste science ce que il ne *appartenist* pas faire, il differe de celui qui a presentement la consideracion et l'usage de tele science. (ORESME,

E.A., c.1370, 371). ...donner des dons la ou il *apartenroit* a faire (FROISS., Chron. D., p.1400, 253). ...et comme a tel luy faisoit la reverence et honneur qu'il *appartient* faire a roy de France (JUV. URS., T. crest., c.1446, 39). Comment se font les miracles. Pour ce que par la divine puissance se font les miracles, pour tant il est *appartenant* de traicter d'iceulz. (Somme abr., c.1477-1481, 162).

- *Il appartient à qqn (de/à) + inf.*

. "C'est le rôle, le devoir de qqn de, il revient à qqn de" : ...et li leur avoient leur duc moult bien dist que a chevalier *appartenoit* estre fier et cruel et non mie paré et aourné d'or et d'argent mes armé et avironné de fer et de courage (BERS., I, 9, c.1354-1359, 40.4, 73). Et en celle meïsmie maniere doit recevoir l'auditeur les choses dessus dictes, pour ce que il *appartient* a tout homme bien discipliné enquerir de chascune chose la certainneté selon la maniere et en tant comme la nature de elle le puet recevoir et le requiert. (ORESME, E.A., c.1370, 107). ...[le duc de Bretagne fit entrer les ambassadeurs du roi de France] et puis parla, car à luy il *appartenoit* de parler (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 16). Haa, monseigneur, pour Dieu, laissez telz choses ester. Il n'*apertient* point a si hault prince comme vous estes, mettre cure de enquerre de telz ars, ne de telz choses. (ARRAS, c.1392-1393, 20). La mineur si est que (...) ne compette ou *appartiengne* a aucun juge ecclesiastique de congnoistre et ordonner (...) des contrais fais entre les personnes layes (JUV. URS., Verba, 1452, 362). ...veu que il [un archevêque] estoit personne ecclesiastique (...) et que a luy ne *appartenoit* a dire oppinion prefixe (JUV. URS., Exort., 1458, 409). ...il *appartient* aux roys de soustenir droicture et justice et de remettre les aultres roys et princes en leurs vrayes et justes possessions, quant on leur en tient à tort. (BUEIL, II, 1461-1466, 156). ...et chascun disoit que à luy *appartenoit* de mener l'avangarde. (COMM., III, 1495-1498, 176).

. "C'est le privilège, l'apanage de qqn de" : ...combien que au greffier premierement et principalement *appartiengne* de signer les arrestz, appointements et ordonnances de ladicte Court (FAUQ., II, 1421-1430, 167). Lui seul congnoist toutes choses subjectes au franc vouloir, qui se dist le "liber arbitre", et les cogitations des hommes lui seul congnoist soy mesmes. Item a lui seul *apartient* par tout estre present, creer les choses de neent, faire et ouvrer en ung moment et en ouvrant estre en repoz (Somme abr., c.1477-1481, 149).

. "Il est convenable pour qqn de" : T'*apartient* il de Mahommet desdire Et detracter sa grant prehemyence ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 143).

. *Il est appartenant à qqn (de) + inf.* "Il est important pour qqn de" : Virginité si a dit que moins n'estoit *appartenant* au vray Filz de Dieu avoir mere toudis vierge, especialment que point n'ayt esté violee par pechié quant a l'ame, que l'avoir vierge corporelment, de tant que virginité et intégrité de l'ame est plus noble et parfaicte que celle du corps. (GERS., Concept., 1401, 401).

. [Avec un inf. subst.]: PREMIER CHANOINE. A l'arcediacre du dire En *appartient*. L'ARCEDIACRE. Vous dites voir (Mir. ev. arced., c.1341, 122).

- *Il appartient à qqc. (de) + inf.* "Il revient à qqc. de" : Donques *appartient* il a science moral considerer de amistié, puisque ce est bien moral. (ORESME, E.A.C., c.1370, 414).

5. *Il appartient (à qqn) que + prop. sub.*

- [Au regard d'une situation] "Il convient que" : ...s'*apartient* Que soit fenis Mes cuers et peris (MACH., L. plour, 1349, 290). Plus n'en di, qu'il n'*apartient* mie Que je des seigneurs chose die Qui leur puist ou doie desplaire. (MACH., C.

ami, 1357, 130). Il *appartient* bien que vous les oez et sachiez que il demandent (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 28). ...il faut et si *apertient* que nous alons (FROISS., Chron. D., p.1400, 675). Or *appartient* que je vous compte la fin de mon emprinse. (C.N.N., c.1456-1467, 459). Et pour tant il affiert et *apartient* que la paine soit infinie a perpetuité. Item la mauvaise volenté des reprovéz est eternele, pour quoy la paine doibt estre tele. (Somme abr., c.1477-1481, 177). Pour ce que tu es le mieulx croyant en la loy de Machomet et le plus honnoré des hommes, il n'*appartient* pas que tu soies nourry de mesme viande que les hommes communs. Pour ce veez cy devant toy la viande que je ordonne de laquelle tu soiez servi et non d'autre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 121 r°).

- [Au regard de l'ordre des choses, naturel ou social] "Il est normal que, il est conforme à l'ordre des choses que" : HERODES [à Jésus]. (...) Il m'*appartient* que bon droit rende. Combien que de Juifz entende Que tu soies bien mauvais hom, Ne te feray je que raison. Or me dy se ta loy nouvelle (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 90). Et donques ne *appartient* il pas que homme prudent ignore et ne sache quelles honeurs sunt deus a ses parens ne quelz a sa femme ne quelz sunt propres et avenans a ses enfans afin que parce qu'il retribue a chescun les choses qui sunt siennes, il soit fait juste et saint. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 836). *Appartient* il c'uns chetis (...) sée a la table Audessus d'un homme honorable ? (DESCH., M.M., c.1385-1403, 299). Et pou me muet ce que allegue Nature, que brehaings et steriles ilz sont, car ta puissance est infinie, et mieulz *appartient* ce semble, que celle qui doit estre la plus merveilleuse des autres en toute beauté et bonté soit de toy formee merveilleusement et par miracle, que seulement par Nature. (GERS., Concept., 1401, 397). [C'est un lion qui parle] Adonc dist en soy mesmes : "Il n'*apartient* pas que une dent si noble touche a une beste si ville." Car celluy qui est saige ne doyt blesser le fol ne avoyr cure de ses parolles, mais le fault laysser pour tel qu'il est. (MACHO, Esope R., c.1480, 85). Et, adonccques, le regnard luy respondit : "Helas ! mon seigneur, il n'*appartient* point que tu menges le relief de ma table, mais, pour l'onneur de ta noble personne, je te conseilleray bien. Se tu me veulx croire, fay tant que tu trouves ung panier et je te enseigneray comment l'on prend le poisson..." (MACHO, Esope R., c.1480, 161). [C'est le paon qui parle] Ma chair est soefve et par dessus toutes chairs savoureuse et redolente. Pour quoy bien *appartient* que je soye prince des oyseaulx par dessus tous autres. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 180). ...et *appartenoit* bien que le roy eust assemblé de plus saiges hommes et capitaines et se conseiller (COMM., III, 1495-1498, 173).

II. - Empl. pronom. [D'une chose]

A. - [D'une chose] *S'appartenir à qqn*

1. "Être du ressort de qqn" : "Or m'escoutés, seigneurs", dist le Chevalier du Papegau. "L'aventure du tout s'*apertient* a moy jusques a tant que je seray retourné a court, et vous estes venus a moy pour me tenir compaignie et pour faire ma volenté..." (Chev. papegau H., c.1400-1500, 79). Et la justice de execucion est ceste, laquelle se *appartient* a tous princes et aultres seigneurs et dames qui ont seignouries a gouverner, pour reduire et maintenir chascun en sa doicte raison (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 9).

2. "Être dû à qqn" : ...partout reverence et obeÿssance s'*apartiennent* aux souverains (LA SALE, Sale D., 1451, 98).

3. *S'appartenir à qqn de + inf.* "Être à" + inf. : ...lesquelz [exemples] s'*appartiennent* moult a tous princes de les veoir (LA SALE, Sale D., 1451, 85).

**B. - Empl. impers.**

1. *Comme/ainsi qu'il s'appartient*. "Comme il convient" : Desquelles condempnacions, absolucions ou enquestes soyent fais procès, affin qu'en les puisse jugier, absoldre ou condempner, ainssy que le cas le requerra et esvidanment *s'appartendra*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 209). Et bien congnoiz que, ce bien tu le veulx amer comme il *s'appartient* et garder ton amour sans lesion, il te promet et t'a promis plus grans choses donner et quy sera inestimable. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 276).

2. *Il s'appartient que* + prop. sub. : Monlt noble est le don et les airres de laquelle il t'a doez, car il ne se *appartient* point que si grant et puissant seigneur donnast petite chose ; ne saige homme ne donne point grant chose pour ung petit de temps. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 264).

**D. - S'appartenir à/contre/de qqn/qqc.**

1. "Être comparable à qqn/qqc." : ...nuls meschiez ne *s'apartient* Aus grietez que ses cuers soustient (MACH., J. R. Nav., 1349, 208). Car chilz estoit li fondemens, Tant estoit grans ses hardemens, Qui toute Troye soubstenoit ; Nulz a li ne se *apartenoit*. (Echecs amour. K., c.1370-1380, 220). Li rois d'Escoce les entent Volentiers et grans grés en rent Au roy Artus, et dist moult bien Qu'il ne scet nul roy terrien Qui *s'apertiegne* contre li, Tant a le cuer noble et joli. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 94). ...[le roi d'Angleterre raconte à sa femme l'accueil qu'il a reçu en France] comment on l'avoit recueilliet et festiit grandement, et des honneurs qui estoient en France, asquèles dou faire ne de l'entreprendre à faire, nulz aultres pays ne *s'apertient*. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 96). Il vont aus noces par jonesce, Et assamblent par grant leèsce ; D'ournemens font grant appareil. Estat n'est a cestui pareil, Estat n'est qui s'i *apartiengne*. (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 84). ...adès me souvient De vo fine beauté, que qu'il aveingne, A cui nulle biauté ne *s'apartient* (MACH., L. dames, 1377, 48).

2. "Convenir à qqc." : ...pour doute que les parties estoient de grant lignaige et que par ce aucun inconvenient n'en peust encourir, [le roi] envoya soubdainement fermer les portes, que nulz n'en peust yssir, et garder par gens bien armez ; et puis traist son conseil a part, et leur remonstra la querelle, et ilz lui en conseillerent ce qui s'en *apertenoit*. (ARRAS, c.1392-1393, 60). Et quant se viendra au drecier si prennés vostres poyssons frit et mectés par beaux platz et dudit boullon par dessus, et sy n'y oubliés point la dragiee que s'y *appartient*. (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 52). Ce sont les seremonies et ordonnances qui se *appartiennent* a gaige de bataille fait par querelle, selon les constitucions faictes par le bon roy Phelipe de France. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 208).

- "Être inhérent à qqc." : Je ne croy point que mortalité *s'apartiengne* a nature pure, mais *s'apartient* a nature corruptible ou corrupue. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 224).

**III. - Part. prés. en empl. adj. ou subst.****A. - Empl. adj.****1. Appartenant**. "Convenable"

a) [Au regard d'une certaine idée des choses, d'une certaine situation] : ...ceste guerre entre son fil et son païs estoit mal *appartenans* et li desplaissoit grandement (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 201). Je suppose troys choses : primierement, que Diex de sa puissance absolue povet preserver et garder la benoite Vierge de pechié originel. Secondement, que il la povet garder selon la puissance ordenee. Tiercement, je diz que c'estoit chose tres *appartena[n]te* et tres honeste que il gardat sa benoite Mere de

pechié originel. (Songe verg. S., t.2, 1378, 251). Par ainsy je fine la seconde partie de nostre sermon, et viens a la tierce que je despescheray tres briefment par respondre a deux briefves questions bien *appartenentes* et convenables. (GERS., Concept., 1401, 420). Incontinent Que les verray, Je leur diray, Ce que sçauray, Qui sera lors *appartenant* (LA VIGNE, S.M., 1496, 326).

b) [Au regard de la loi relig., de rites relig.] : Et pour ce est ce chose avenante et *appartenante* qu'elle soit d'un corage oveques son mari et se acorde a lui et le serve jouxte son vouloir... (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 829). J'eusse grant volenté d'aler Au temple pour le sacrifice Veoir s'on le fait bien propice, *Appartenant* et convenable, Licite et assez raisonnable Selon la forme de la loy (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 69).

2. *Appartenant à qqn*. "Qui convient, approprié à qqn" : Et qu'elle die tousjours tres bonnes paroles et lui face service et obediencie en choses avenantes et appartenantes fors qu'elle ne face quelconque chose laide ou villaine ou qui ne soit digne ou *appartenante* a elle. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 829). ...je prononce et me semble ainsi que nul tiltre ne peut estre duisant, nul si propre ne si *appartenant* a ce roy Charles qu'est cely de vertueux. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 319).

**B. - Empl. subst.**

1. "Parent plus ou moins proche ; parent et allié" : Car saichiez que g'y ai(t) ung mien *appartenant* ; Or vueilz de vous savoir se l'allez cognoissant. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 308). Compains, se dist ly enffes, sy me va anoyant, Car je ne sçay qui sont ly mien *appartenant* ; Et je prie a Dieu qu'encor me face tant Que les puisse trouver, s'y lui vient a tallant. (Tristan Nant. S., c.1350, 265). .V. Roys, une royne sont vo *apiertenant*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 4). Et Guillaumez estoit en ung desert manant ; N'en savoient nouvellez ly sien *apertenant*. (Hugues Capet L., c.1358, 42). "Ha, parastre !" dit il, "(...) Tel blasme vous en vient, que tousjours ensuivant, En seront vilz tenus les vostre *appartenant*." (Galien D.B., c.1400-1500, 53). Se uns homs occioyt son seigneur En ceste heure, il seroit greigneur (...) Que nul de ses *appartenans*. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 119). Puis Gerars, luy seul sans escuier, monta sur son cheval, que oncques ne volt souffrir de avoir compaignye d'omme ne de femme, tant luy fust pres *appartenant*. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 23). Mes vous separez de devant Et se de ce n'estes contant, Veult que tous ses gens y s'en aillent, Ceulx qui sont ses *appartenant*, Tout et incontinent s'en voisent. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 365).

- *Appartenant d'un nom*. "Porteur de ce nom" : Cares Lyndus florit en Chippre, lequel, pour l'excellance de sa science, environ ce temps fut aussi nommé Trimegeste ou Mercure tiers de ce nom. Il fut très expert en trois sciences, c'est assavoir en geometrie, arismetique et en astrologie, car les *apartenans* de ce nom Trimegeste sont estre erudict et parfait en trois singulieres sciences. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 24 r°).

2. *Appartenant à qqc*. "Celui qui a part à qqc." : Il n'est pas chose d'avoir a croire que, quant Dieu fit les hommes pour la restauracion des angelz qui cheurent et pour acomplir le nombre de la cité, et que premierement il fit Adam et Eve et que de eulx devoient partir tous hommes, que il - ces deulx, Adam et Eve -, fussent seclus du nombre des *appartenans* a celle redempcion. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 238).

**IV. - Inf. subst.**

A. - "Ensemble de biens et de droits" : Mais la mercy Dieu et le bon chevalier qui le paÿs en a delivré [de deux lions], nous sommes maintenant revenus a noz terres, tenemens et a tous noz manoirs.

[var. sommes maintenant revenus a noz hiretages et *appartenirs.*] (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 394). [La var. se trouve p.515, n.718, 24] Et se jetta humblement devant sa mere et lui dist : "Ma mere, je suis trop infortuné quant en la nouvelleté de la perte de mon pere vous me adonciez la perdicion de mon *appartenir* et de ce qui par nature justement m'est deu..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 127).

- "Apanage" : Quant doncques fame est deue a la personne selon sa haultesse et que haultesse en soy n'a splendeur sy non de vertu, s'ensieut que vertu est le vray *appartenir* de haulte personne pour consievir tel tiltre. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 145).

**B.** - "Ce qui convient à qqn ; position, état" : ...car ne pooit morir prince de nulle fame en crestieneté (...) qu'il [le duc de Bourgogne] n'en portast le noir et qu'il n'en feist le service a la congruité de leur *appartenir* et personnes (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 225).

- *À/selon l'appartenir de qqn.* "Selon ce qui lui convient" : Après qu'il fust eslevé par dessus ces noeuf cieus ou noeuf lettres de son nom estoient escriptes et que les noeuf dames et les noeuf preux y estans l'eurent recoeully et bienvenienné chascun a son *appartenir*, la noble dame Vertu le presenta devant Honneur (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 56). L'empereur ensemble les princes allèrent de pied jusques au hourd ; et, quant ilz furent montéz, ledit empereur et les electeurs, synon l'archevesque de Mayence qui se preparoit pour faire son relief, entrèrent par ung huys ad ce convenable dedens une maison et chescun d'eulx se habitua selon son *appartenir*. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 486).

**C.** - *Estre à/en l'appartenir de qqn/qqc.*

- "Être à la convenance de qqn" : ...le duc Charles de Bourbon fust de son temps l'ung des meilleurs corps, fust à pié ou à cheval, et l'ung des plaisans et des mondains, non pas seulement des princes, mais des chevaliers du royaume de France, et sçavoit des honneurs et gracieuseté du duc, son frere, prendre ce qui en estoit en son *appertenir* (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 254).

- "Être à la mesure de qqc." : ...quant la vengeance n'en peut estre devers moy a l'*appartenir* du cas, au moins suppli je a la divine equité de lassus qu'en tempz et lieu m'en face droiture. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 99). [P. C.]

**APPARTRAIT, subst. masc.** (appartrait)

[Ø]

"Attirail de guerre ; préparatifs de guerre" : ...ilx ont fet faire le granheur *appartreyt* de guerre, come sont cavoux, hides, mangareux et outres artifices pour couper et taler les unihéz, que ils ne firent unques. (Lettres agn. L., c.1392, 218). [Seul ex.]

**REM.** Prob. à rattacher à l'a. et m. fr. *partraire* (cf. T-L VII, 396, GD VI, 13c et FEW VIII, 284b, n. 1, s.v. *pertrahere*). [P. C.]

**APPARTUIR, verbe** (appartuir)

[FEW VII, 694a : *parturire*]

Empl. trans. "Enfanter, mettre au monde" : Neron l'empereur de Romme sui qui ma mere fiz par le ventre ouvrir pour veoir en quel estat j'estoie dedens elle devant que de moy deust *appartuir*. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 737). [Seul ex.]

**REM.** Forme donnée comme anc. piémontais par FEW. [P. C.]

**APPARURE, subst. fém.** (apparure)

[GD : *apareure* ; AND : *appareur* ; FEW XXV, 24b : *apparere*]

"Apparence" : ...ordonnons que aucun Marchant ne autre depuis ce que il aura amené aucunes denrées ou marchandises à vendre en ladite ville de Paris, ne les triera ne mistionnera, ne aussi ne mettra plus belle *apparence* par dessus que par dessoubz (Ordonn. rois Fr. V., t.10, 1415, 319).

**Rem.** Même ex. ds DU CANGE VII, 446c, s.v. *apparatura*, et ds GD I, 321a. [P. C.]

**APPAST, subst. masc.** (appât)

[GDC : *apast* ; FEW VII, 698a : *pascere* ; TLF III, 277a : *appât*]

**A.** - "Nourriture servant à attirer un animal pour le prendre" : Ainsi que le poisson a l'ain Est pris a l'*apast* d'un achat (LA VIGNE, S.M., 1496, 297).

**B.** - Au fig. "Ce qui attire, séduit" : L'autrier je ne scay quelz *apas* Tu fys, dont bien fort me trompas, Car tes sos regars contrefais Sy tres follement furent fais Que j'en fus presque a mon trespas. (Poés. lyr. court. XV<sup>e</sup> I., c.1454-1456, 108). [P. C.]

**APPASTELER, verbe** (appâtelier)

[T-L : *apasteler* ; GD : *apasteler* ; FEW VII, 746b : *pasta*]

Empl. trans. "Nourrir"

- [Une pers.] : En Ysaac moult bien quida De Jacob, qui l'*apaslela*, Que ce fust son fil Esaüs, Car les .iiij. sens deceüs L'avoient tout outreement (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. D.-M.-S.-T., c.1330-1331, 38). Item, donne a Perrot Girard, Barbier juré du Bourg la Royne, Deux bacins et ung cocquemart, Puis qu'a gaignier mect telle peine. Des ans y a demye douzaine Qu'en son hostel de cochons gras M'*apatella* une sepmaine, Tesmoing l'abesse de Pourras. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 96). Mais se j'ay fourment fin et net Et mes vollans voellent voler, Tourner feray mon molinet, Qui vous fera du papinet, Pour vos enfans *appateller* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 830).

. P. iron. *Appasteler qqn de qqc.* "Faire du mal à qqn au moyen de qqc."

**Rem.** Doc. 1389 (*se tu me approches, je te appasteleray de ceste cy, et trait un grant coustel*) ds GD I, 326c.

- [Un animal] : Sipo (...) : *apateler* (Aalma R., c.1380, 383). Ne autre oeuvre ne faisoit la damoiselle ne jour ne nuyt que l'*appasteler* [un poulain] de tout ce qu'elle sçavoit que bon luy estoit pour croistre et amender (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 247). Tu ne congnois point la maniere De les *appateler* et paistre [le boeuf et l'âne de la crèche] ; Ou par adventure il peult estre Que, pour cause qu'il n'est pas tien, Ilz n'ent ont cure. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 378). Ou est la truye qui son pourcellet estranglast ? Ou est l'oiseil qui ses oisellez n'*apatelast*, la leonnesse, qui est tant cruelle, qui a ses leonceaux fust contraire ? (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 15).

**Rem.** Doc. 1419 (*sera tenus ledit fermier de apasteller les poissons et trouver la pasture a ses couls et frais*) ds GD I, 326c. [P. C.]

**APPASTELEUR, subst. masc.** (appâteleur)

[T-L : *apasteleur* ; \*FEW VII, 746b : *pasta*]

"Celui qui appâte (les oiseaux) ; oiseleur" : Une mont grant merveille vi Dont grandement fu esbahi. Saint Augustin vi qui estoit Haut aus carniaus et [se] sëoit, Et bien sembloit estre oiseleur Ou d'oiseles *apasteleur*. Aweques li avoit plusieurs Autres grans mestres

et docteurs Qui aidoint a amorser Les oysaus et apasteler (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 4). [P. C.]

**APPASTER, verbe** (appâter)

[GDC : *apaster* ; FEW VII, 698a : *pascere* ; TLF III, 277b : *appâter*]

Empl. trans.

**A. - Au propre**

**1. "Nourrir qqn (de qqc.)"**

- [Dans un contexte métaph.]: La femme qui est alaictée De la mamelle et *appaictée* De noblesse et sapience, Celle a une haulte science, Et c'est plus excellent tresor Que n'est de fine pierre en l'or (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 392).

**2. "Attirer qqn (avec qqc.)"**

- [Dans un contexte métaph.]: Lors, elle, voulant par la douleur des fruicts du sien jardin me *appaster* (...). Commença lors entre les autres arbres des siens fronctiers à ung poerier hault et feuillu droit se tirer (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 117).

**B. - Au fig. "Pourvoir qqn"** : Est il pape, empereur ne roy Qui mesme les autres *apaste* Ne prince aussy qui en desroy Ne mette la main a la paste ? (CHAST., Temps rec. D., 1451, 80). [P. C.]

**APPASTIS, subst. masc.** (appâtis)

[GD : *apastis* ; FEW VII, 698b-699a : *pascere*]

**A. - "Pâturage ; domaine"** : ...il vint en ung moult grant *appastiz* a l'entour duquel estoit assemblé grant plenté de mousse (Percef. III, R., t.3, c.1450 [c.1340], 326). Ilz rencontrerent cinq ou six compaignons de guerre qui emmenoient des bestes chevalines et aucuns bons hommes des *apatis* du dit Artault (Arch. Nord, 1496, B 1708, f° 8, IGLF).

- *Courir (sur) les appastis*. "Investir un domaine" : SATHAN. J'ay admené Adam et Eve Qui sont ja du siecle transsiz (...). LUCIFER. Laissez les moy, la ilz sont bien ; Ilz y ont, je croy, beau poser. Deables, ne vueillés reposer, Rendissez moy, grans et petiz, Courez moy tous noz *appatiz* : Le monde est tout nostre donné. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 30). Fermez vos guez, dame Thetis, Que les troupeaux grans ne petiz Ne boivent pour l'eure presente ; Pallas, deffendez les patiz Qu'on ne coure vos *appatiz* (GRÉBAN (S.), Epit. Ch. VII, A., p.1461, 313). LUPARDIN. Ilz seront tous mis a l'espee, Sans espargnier grans ne petis. JULIEN. Nous courrons sus leurs *appatis*. Puis que la chose est la venue. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 339). Les Romains font grans assamblees Pour courir sus nos *appatis*. Ilz nous vendront prendre aulx emblees Dessoubz nos tois et appentis. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 341).

. Au fig. : Et la perdis tout l'apetis De chanter, car dame Viellesse Couru adont tout l'*apatis* De ma joye et de ma liesse Dont il convendra que je laisse Le ditter et le rimoyer (TAILLEV., Passe temps D., c.1440, 137).

**B. - "Nourriture"** : Esperance paist les quetifs, Assez promet et peu contente ; Les grandz et haultains appetis N'ont cure de ses *appatis* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 577). Tous sont pourris et corps et biere Tous a la terre transloutis Et pris comme son *apatis*. (LA MARCHE, Chev. délib. L., 1483, 36). [Ou est-ce *apatis* ?] [P. C.]

**APPATRONNER, verbe** (appatronner)

[GDC : *apatronner* ; FEW VIII, 26b : *patronus*]

Empl. trans. "Étalonner"

**REM.** Doc. 1348 (*l'esmolument de tailler et appatronner les boisseaus et les mesures en la ville de Beaufort*) ds GDC VIII, 140b ; même ex. ds DU CANGE VI, 220b, s.v. *patronare*<sup>2</sup>. [P. C.]

**APPASTURER, verbe** (appâter)

[GD : *apasturer* ; FEW VII, 765a : *pastura*]

Empl. trans. "Nourrir" : ...elle se accointa d'une vieille femme, qui sambloit estre sainte Verdiane qui *appaisture* les serpens (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 684). [P. C.]

**APPAUVRIER, verbe** (appauvrir)

[T-L : *apovriier* ; GD : *apovrier* ; FEW VIII, 58b : *pauper*]

**I. - Empl. trans. "Rendre pauvre, appauvrir"** : Calamitare : *apovrier* (Abavus IV, R., c.1350, 268). Pauperare : *apovrier* (Abavus IV, R., c.1350, 423). ...contenant comme laditte ville soit pour le fait des rebellions et commotions qui ont esté en nostre pays de Flandres, telement *apovriré* [l. *apovrié* ?] que lesdittes bonnes gens, lesquels soloient estre bons et riches marchans (..) ont ainsi que toutes leurs chevances perdues (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1385, 122). Car par les adournemens et paremens des femmes, des hommes les substances, les biens et les richesses grandement s'apeticent. Lesquelles femmes au jour d'uy vont noblement aournees de paremens royaux, pour laquelle chose les hommes moult souvent sont *apovriez*. (Clères nobles femmes B.H., t.2, 1401, 11). ...en entencion de afflebler les dis roy et royaulme et *apourier* et se rendre plus fort et plus puissant pour obtenir sa mauvaie et dampnée intencion, c'est assavoir de obtenir la couronne et seigneurie du dit royaulme (Doc. 1408. In : A. Coville, Bibl. Éc. Chartes 72, 1911, 86). Et avoit si grant paor de la rebellion qu'i ne pavoit plus, et ne faisoit que penser comme il peust son peuple *apovrier* afin qu'il ne se peussent ne osassent rebeller. (COCHON, Chron. norm. B., c.1430, 122).

**II. - Empl. intrans. "Devenir pauvre"** : Par telz menteurs toute terre *apovrie*, Si ne puet plus Dieux leurs pechiez souffrir, Qu'a leur seigneur meismes font tricherie, Pour ce les veult nostre Seigneur pugnir (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 404). [P. C.]

**APPAUVRIR, verbe** (appauvrir)

[T-L : *apovrir* ; GDC : *apovrir* ; AND : *empoverir* ; DÉCT : *apovrir* ; FEW VIII, 58a-b : *pauper* ; TLF III, 278b : *appauvrir*]

**I. - Empl. trans. Appauvrir qqn. "Rendre qqn pauvre, le priver de ressources"** : AVARICE. (...) En Rome et en Lombardie, Ay uzureit tout[e] ma vie (Et) à Paris et dechà la Some Ai(e) ie *apou(e)rit* maint proid'home. Forment se painnent d'ensachier Plusseur qui lysent mon psaltier, Riche borgois et gens vilains, Qui tout prestant à une mains ; Nulle chose donneir ne veulhent, Car oncque faire ne le seulent (Sept péchés C., c.1300-1350 [p.1478], 212). ... la guerre les avoit gasté et *apovris* [les routiers], et le roy de Castille mal paieez de leurs gaiges. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 128). ...terres (...) foulées et amenries et *appovries* grandement. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 135). Ainsy Fortune se chevist Que l'un norrist, L'autre amaigris, L'un enrichist, L'autre *apovrist* (MACH., Lays, 1377, 416). Aussi a yl [un marchand] empoingnié toute la marchandise de ce royaume et par tout a ses facteurs ; qui est enrichir une personne et *apovrir* mil bons marchans. (JUV. URS., Nescio, 1445, 532). Semblablement est du prince et seigneur convoiteux, lequel fait son payz pouvre et ses subjectz aneantir. A ce propos, dit Job, en son XXXVe chappitre, que mauldiz sont les princes qui *apovrissent* leurs subjectz et qui,

par avarice et mauvaiz conquest, assemblent grans tresors (BUEIL, II, 1461-1466, 76).

- *Appauvrir qqn de qqc.* "Rendre qqn pauvre en qqc." : ...ces deux seigneurs et leurs deux hosts (...) *apovrissoient* le pays de vivres (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 84).

- Prov. : Donner a dieu n'*apovrist* homme. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 194).

**II.** - Empl. intrans. "Devenir pauvre, plus pauvre" : Riche sanbloit estre nommés Et des grans hommes renommés, Et sanbloit tenir monlt grant terre. Or ne scet ou sa vye querre Dont par Alixandre *apovri*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 173). Les uns vivent, les autres sont murdris ; L'un enrichist et l'autre *apovrira* : C'est tout secle, l'un a bien, l'autre pis, Ne jamès jour la regle ne faurra. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 7). La ville, depuis un peu de temps ença, est fort apovrie et de jour en jour *apovrist* de plus en plus. (Arch. Nord, 1410, B 17619, dossier Cossel, aides, IGLF). Sire Guilleme, ne vous esmaiez ja ; Car tel est povre qu'encores enrichira, Et tel est riche qu'encores *apovrira* (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 257).

**III.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - "Devenu pauvre" : .VI. manieres de gens sont qui jamais ne sont sans tristesse, c'est assaouir : Celui qui ne puet oublier aucun ennuy s'il lui a este [l. esté] fait ; (...) un riche *apovry* qui s'efforce de venir a estat qui ne luy est pas competent (GUILL. TIGNONV., Ditz moraux philos. E., a.1402, 940). La ville, depuis un peu de temps ença, est fort *apovrie* et de jour en jour *apovrist* de plus en plus. (Arch. Nord, 1410, B 17619, dossier Cossel, aides, IGLF).

- *Appauvri de qqc.* "Rendu pauvre en qqc. ; démuné de qqc." : ...car ilz [les sujets du roi] sont tous destruis, *apovris* de chevance, tellement que a peinne ont ilz du pain a mangier (JUV. URS., D. Tours, 1468, 440).

**B.** - "Qui est dans la détresse, dans l'abandon" : Et Dieu qui par pitié de sa gent *apovrie* Voulit venir acomplir en vous [la Vierge] la prophetie, Vous envoya messaige de haulte seignorie (Flor. Octav. L., t.2, c.1400, 419). [cf. éd. 686, 687, v.13187] [P. C.]

**APPAUVRISSEMENT, subst. masc.** (appauvrissement)

[GDC : *apovrissement* ; AND : *empoverissement* ; FEW VIII, 58b : *pauper* ; TLF III, 279b : *appauvrissement*]

"Appauvrissement" : Car richesse de tel avoir N'est fors qu'*apovrissement* d'ame. (Mir. parr., 1356, 3). ...tres nobles et excellens princes François, chevalerie, et tous autres nobles presans et à venir, que ceste chose et mortel peril ne parte jamais de voz memoires par pitié de vous meismes, si que plus ne soit souffert sourdre contens dont si detestable inconvenient puist nul temps avenir, ne oublié ne soit et mis si comme neant les ruines, destructions, effusion de sang, cruaultéz orribles, *apovrissemens* (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 136). ...plusieurs personnes par leur volenté desordonnée, en venant contre lesdites ordonnances et en icelles transgressans pour leur particulier proffict, sans avoir regard à l'interest public, ont prins et mis, prennent, mectent et donnent cours par chacun jour ausdites monnoyes, tant d'or que d'argent, pour beaucoup plus grant et excessif pris qu'elles ne vallent en regard à leur bonté et velleur et le cours que entendons qu'elles ayent, qui a esté et est cause de l'*appauvrissement* de nos subjectz (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1487, 56). [P. C.]

**APPEL, subst. masc.** (appel)

[T-L : *apel* ; GD : *apel* ; GDC : *apel* ; AND : *apel* ; DÉCT : *apel* ; FEW XXV, 29a-30a : *appellare* ; TLF III, 280b : *appel*]

**A.** - [Corresp. à *appeler* I A]

**1.** "Incitation adressée à qqn"

**a)** [Pour le faire venir] : Ceuls qui sont commis au tropel Garder, ne ressoignent l'*apel* Pour le soustenir et deffendre (DESCH., M.M., c.1385-1403, 170). Auquel *appel* que elle qui parle fist lors d'icellui Haussibut, elle estoit en sa maison, et environ soy fist un cerne d'un tison de feu par la maniere que dit est cy-dessus (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 295). Et cellui, qui son *appel* a Ouÿ, respont honteusement (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 137). ...l'empereur manda le premier cry, du seigneur de Saintré nommeement et de ses neuf compaignons, lesquelz au second *appel* furent venus. (LA SALE, J.S., 1456, 266). Quant le roy vit la compaignee, qui estoit moult grande (...) si en fist appeller ung [de ses herauts] et lui dist : "Allez savoir qui sont ces gens." (...) Adonc [le roy] dist a son oncle : "Je vueil aller parler a lui [au duc qui mène la compaignie] demourez ycy et si je fays signe de *appel*, venez avant." (Charles de Hongrie C., c.1495-1498, 178).

- P. anal. [À propos d'un oiseau] : Et cil oisel, (...) Si liement et de si grant revel Chantoient tuit que j'alay a l'*appel* De leur dous chant. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 58).

**b)** [Pour le faire intervenir] "Prière, demande" : "Ha ! Seigneurs demourez, nous vous ferons honniel, N'avons en noz hostieux nē avoir ne jouel, Que tout ne soit a vous pour mener bon combel [l. *cembel* ?]." "Seigneurs," ce dist Ernault, "or laissez vostre *appel*..." (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 4). NOSTRE DAME. Tant de belles prières dites M'a (...) Qu'aler me plaist a son *appel*. (Mir. parr., 1356, 55).

**c)** [Pour le convoquer] : ...il vaut si a point le noble duc trouver Qu'il devoit aus Liégois en bataille asamblar. Là li vot de l'*apiel* la lettre démonstrer (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 331).

**d)** [Pour le réveiller] : ...leurs mariz, qui avoient assez bien beu le soir, et qui s'attendoient a l'*appeau* de leurs femmes, dormoyent au plus fort (C.N.N., c.1456-1467, 203).

**e)** [Pour le provoquer, le défier] : Se d'Absalon la grant beauté humaine, De Salomon tout le senz sanz demy, D'Alixandre l'avoir et le demaine Des .IX. preux eusse et leur prouesce aussy Et la force, syque se aucun *appel* Avoye, ne seroie bon ne bel Ne digne assez pour sy très noble flour Con est ma très douce dame d'onneur. (DESCH., Oeuvres R., t.10, c.1370-1407, XLIX).

**f)** [Pour l'accueillir]

- *Faire appel.* "Inviter qqn à se présenter" : ...lors le roy commanda a son roy d'armes faire *appel*. Alors Saintré (...) vint a la porte des lices tout a pyé, et la estoit le mareschal du roy qui lui demanda qui il estoit et que il venoit la faire (LA SALE, J.S., 1456, 124).

- *Faire bel appel.* "Faire bon accueil" : Ne demoura mie grantment Qu'elle porta le jugement A l'autre dame en son ostel. Donc firent joie et bel *apel* L'un a l'autre, et puis fu overt Le jugement et descouvert Que le compte avoit envoie. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 260). Les moignes alerent encontre eulz et leur firent bel *apel*, quer il avoient d'eulz moult grant doubte (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 161). Si le saluerent les deux contez de Flandrez et de Julliers et leur fist le roy bel *appel* (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 44). Et le pape luy fist moult bel *appel* pour l'amour de

son pere qui pieça avoit donné sy noble secours a Romme (Baud. Flandre P.-M., c.1443-1452, 70).

- *Estre de bel appel*. "Être avenant" : Oncques maiz si saige pucelle Ne fu, ne de bonté sy pleine ; Et c'est de biauté la fontaine, Ou vis a si fresche couleur ; C'est dame de trop grant valeur, Et si est de tres bel *appel*. (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 38).

- (*Estre*) *de hardi appel*. "(Être) insolent" : Adont en a juré Mahom et Jupitiel C'onc mais ne véit [l. veit] gens de sy hardit *apiel*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 138).

**g**) [À propos d'un enchantement] [Pour provoquer un effet] "Formule" : Vers le castel s'en va en menant grant reveil, Et par un enchantement dont bien savoit l'*apel* Le sieuvent li sommiers (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 700).

**h**) *Appel de guerre*. "Appel aux armes" : ...et le conte de Guerle, qui dist au conte Guy de Flandres, que le roy Ardouffle d'Alemaigne ne faisoit nul *appel* de guerre, et que le roy de France lui avoit envoyé un present par Jaque de Saint Pol, pourquoy point il ne se mouvroit. (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 12).

**i**) RELIG. [À propos d'un être céleste] "Invitation d'ordre spirituel adressée à un humain" : ...tu te dois corriger, tu dois amender ta vie selond les commendemens de Dieu. Car se tu demeures tousjours comme devant, non contrestant l'*appel* du Saint Esperit, tu le renvoies honteusement, Obeissance ne le recoit point, ne tu ne gardes point sa parole. (GERS., Pent., p.1389, 77). Marie eslut des chemins le plus beau ; Car Dieu servir est le meilleur parti. Mais soit Fortune, ou Dieu, ou son *appeau*, Berthelemi y a laissié la peau, Pierre pendu, et saint Laurens rosti, Saint Jehan perdy son chief qui ne menti. (LA MARCHE, Déb. Cuid. Fort. H., 1477, 295).

**2. P. méton.** "Sorte de cloche ou de clochette pour appeler en cas de danger, pour faire venir qqn" : Ne ja ne sonnera ne clokes ni *apiaus*, Ne trompes ni arainnes, buisines ne moiniaus, Ains ira bellement, si con li louviaus Ist hors pour estranller et brebis et aigniaus. (Bât. Bouillon C., c.1350, 107). Et quant li bourgeois virent de nous gens les assaus, Espoentés en fu et li bas et li haus, Adont ont fait sonner et cloques et *apiaus*. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 330). A maistre Jehan le clochietere, pour gieter une clocke et II *appeaux* pour Monseigneur, a mettre en sa maison a Saint Martin a la posterne, IIIIxxIII livres. (Arch. Nord, 1380, B 4069, f° 43 v, IGLF). Un simple valet des dimences Gaigne en cinq ans deux ou trois cottes, Ne pouvez vous, par vos clemences, Nous revestir dos, ventre et cottes ? Il est tant de sotz et de sottes, Beant en haut a nos *appeaux* ; Ne nous peult on donner trois bottes De lin, pour faire deux juppeaux ? (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 757).

**B. - Rare.** "Façon de désigner qqn/qqc., appellation, nom" : Forte fu la bataille et le chapple mortel My-voie de Josselin et du chasteau (da) Pelmel. Dedens un moult beau pré, séant sur un cenel, Le chesne d'en My-voie, ainsi est son *appel*. (Bat. Angl. Bret. B., a.1355, 62).

**C. - DR.**

**1.** "Recours à une juridication supérieure, appel" : ...d'estre pour lui et de deffendre, de poursuivre, de innover, d'appeler, de contredire, de poursuivre *appeaux* et contrediz, demander exonérations et eulx exonerier et d'en fère affermement de ester et eulx comparestre en jugement en nom de lui (Cartul. Laval B., t.2, 1378, 295). ...ou cas que il seroit reffussant de recevoir leur *appeaux* et de leur faire droit et rayson, ilz prendroient et avouraient un aultre seigneur souverain (Songe verg. S., t.1, 1378, 283). ...lequel prisonnier dist que dudit commandement ou ordenance il appelloit en parlement. Oy le quel *appel*, ledit mons. le prevost dist et ordena qu'il feust remis en la prison, de laquele il avoit esté atteint, et

que autrement, quant de present, ne feust contre lui procedé. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 481). ...fu atteint et fait venir des prisons dudit Chastellet Jehan de Frainville, prisonnier dessus nommé, auquel par ledit maistre Jehan Truquan fu dit que par mesdiz seigneurs de parlement estoit ordené de l'*appel* par lui fait ou jour d'yer et qu'il convenoit qu'il deist la verité et que riens ne lui valoit delay qu'il eust prins. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 482). ...il appella, et depuis se depporta de sondit *appel* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1395, 393). ...de toute loy un subgiet du royaume grevé avoit et devoit avoir recours par *appel* à son souverain (BAYE, I, 1400-1410, 27). Ce jour, la Court octroia adjournement en cas d'*appel* et d'atemptas à Jehan Rebours (FAUQ., I, 1417-1420, 357). POVRE PEUPLE (...) J'en appelle En cas que vous me faictes tort. FLATERIE C'est bien dit ! Baillés luy bon bourt ! Ton *appel* ne te fera guere ["Ton appel à la Justice ne te rapportera guère"]. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 193). Que dictes vous de mon *appel* [de François Villon], Garnier [clerc du guichet de la prison du Châtelet], fis je sens ou folie ? Toute beste garde sa pel : Qui la contraint, efforce ou lie, S'elle peut, elle se deslie. (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 74). Et, le samedi ensuivant [20 juillet], par la court de Parlement fut widé ledit *appel* et, en corrigan icellui, fut dit par arrest de ladicte court que ledit Laurens de Mory seroit pendu et estranglé au gibet de Paris (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 70). Puis poursuis en temps et en lieu, Toy mesmes en propre personne Ton *appel* devant le grant Dieu, Autrement ne quiers point d'apieu Ne secours de saint ou de sainte. (Cene dieux, c.1492, 137).

- Prov. *Contre la mort n'a point d'appel* : : Pompes, estas, tables, bancqués et bancs, Rubis, rubans, robbes a larges pans, Luisans que pans, ne sont que vieux juppeaux : Contre la mort il n'y a nulz *appeaux*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 434).

- *Cause d'appel* : L'en appelle de l'evesque au Roy en une cause civile (...). Donques, le Roy est souverain en la temporalité, car la cause d'*apel* requiert juge souverain de celluy de qui l'en appelle (Songe verg. S., t.2, 1378, 92). ...car ceste Court est ordonnée pour faire justice à tous et par especial en causes d'*appeaux* (BAYE, II, 1411-1417, 13). Sera le roy content que en ladite ville de Bourdeaux y ait justice souveraine, pour y connoistre, discerner, décider et déterminer diffinitivement de toutes les causes d'*appel* qui se feront en iceluy país de Bourdelois, sans pour iceulx *appeaux* par simple querelle ou aultrement estre tirées hors de ladite cité de Bourdeaux. (Doc. 1451. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 288). ...plusieurs appellent des officiaux, de leurs sentences et appointemens en Parlement, et a la Chancellerie on baille adjournemens en cas d'appel comme on feroit de la juridiction laye, et les reçoit on en Parlement a dire leur cause d'*appel* (JUV. URS., Verba, 1452, 378).

- *Juge d'appel* : ...sans ce qu'il soit à nosdiz cousins loisible avoir juge d'*appeaux* en leurs terres et seigneuries, à present ne ou temps à venir. (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1445, 137).

- *Voie d'appel*. "Voie de recours" : ...mez se un homme lay, non mie par voye d'*appel*, mez par voye de simple complainte, voulet venir a la court de l'Eglyse et elyse plus a y poursieuvir son droit, il le puet faire et justement (Songe verg. S., t.2, 1378, 172).

- *Relever un appel*. "En appeler [à une instance juridique supérieure]" : De laquelle sentence et jugement ou bannissement, le procureur dudit Perrin eust appellé, et son dit *appel* relevé aus prochains jours qui de par nous furent tenuz (Ch. VI, D., t.2, 1400, 17). Jaque de le Rire appella les eschevins de Tyennes et Stainbecque d'une sentence rendue a l'encontre de lui, releva son

*appel* en la dicte court (Arch. Nord, 1418, B 5913, f° 10 v°, IGLF). ...toutesvoies en voulant icellui mettre à execution, ilz se sont opposez et en ont appellé et relevé leurs *appeaux* en nostre court (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 58).

. Par dérision : Si sa sentence n'est escripte, Il n'en fault ja tant discuter. Je l'iray bien executer Sans autre forme de procès Et, s'il appelle de l'exés, Je releveray son *appeau* Si senglantement sur sa peau Qu'il n'en fera jamais de noyse. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 102).

## 2. [Cas partic. d'appel]

**a)** [Pratique propre au Laonnais] *Appel volage*. "Possibilité pour un défendeur de ne pas répondre à la partie adverse devant la Cour du seigneur et de porter par appel la cause devant les juges royaux siégeant à Laon" : Plusieurs habitans de la Prevosté et ressort de Laon nous ont fait signifier que les *Appiaux* voulages dont l'en use audit Pays, sont moult préjudicieux et dommageux à tout le commun pueple, et que plusieurs par yciaux *Appiaux* sont continuellement faits audit pueple moult grants griefs, excès, fraudes et malices, requerans que sur ce leur veillions pourvoir de remedes convenables, et nous ont offert à donner et assigner sur chacun Feu certaine rente pour compensation du pourfit qui nous vient desdits *Appiaux*. (Ordonn. rois Fr. L.S., t.2, 1351, 445). Sçavoir faisons à tous présens et avenir, que comme les habitans de la Ville de Marginal en Laonnoys, disant à cause des *Appeaux* que l'en dit volages, eulx avoir eu et soustenu, soustenir et avoir de jour en jour grans griefs, molestes, travaux et dommages, Nous aient supplié que Nous voulussiens oster du tout et abatre en ladicte Ville, les diz *Appeaux*... (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1395, 21).

**Rem.** Beaucoup de communes demandèrent l'abolition de cette pratique qui les obligeait à se déplacer à Laon pour s'y faire juger. L'abolition était accordée au cas par cas, moyennant une compensation financière pour le Trésor royal (cf. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 324-331).

**b)** [Pratique liée à la précédente] *Appel frivole*. "Possibilité accordée aux communes rachetées de l'appel volage de citer à la Cour de Laon les habitans des communes non exemptes, avec la permission de ne pas poursuivre l'appel (pratique abusive qui permet d'entraver les poursuites judiciaires)" : ...nous requerant à grant instance, que pour et ou nom du Roy nostre S. les vueillons exempter et affranchir de tous *Appeaux* volages et frivoles quelz qu'ilz soient et ou que ilz soient faiz, tant en Jugement comme hors Jugement, et de tous Adjournemens et poursuites qui pour cause des *Appeaux* volages ou d'*Appeaux* frivoles, se povoient ou souloient faire à l'encontre desdiz Bourgoiz, manans et habitans de ladicte Ville (Ordonn. rois Fr. S., t.8, 1398, 274).

**Rem.** Cf. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 326-327.

**c)** *Fol appel*. "Appel introduit à tort par l'appelant et qui lui vaut, pour avoir mis en mouvement la justice, une amende dite de *fol appel*" : ...l'execution de l'amende de LX livres parisis, en laquelle Jehan Le Clerc a esté condempné ou nom qu'il procede par arrest prononcé le XXVIIIe de novembre CCCCXV pour cause d'un *fol appel*, se fera pour moitié sur les biens de sa femme et pour moitié sur les biens de lui (BAYE, I, 1400-1410, 184). ...en laquelle somme ladicte Marguerite a esté condempnée par arrest pour un *fol appel*; parmi ce que ledit J. Le Maçon a promis de renvoyer une quittance qu'il a de XXX livres du receveur des amendes de ladicte Court. (BAYE, I, 1400-1410, 257).

## d) *Relief d'appel*. V. *relief*

**3.** "Convocation à comparaître" : [Les seigneurs gascons, en période de paix, insistent auprès du roi de France pour qu'il prenne leur défense contre les exactions du Prince de Galles ; après beaucoup d'atemoiements] uns *appiaux* fu fais et fourmés pour aller en Aquitaine appeler le prince de Galles en parlement à Paris (...) et contenoit li dis *apiaus* [tous les griefs des Gascons] (FROISS., *Chron. L.*, VII, c.1375-1400, 94). ...[les deux messagers, à leur arrivée :] "Chiers sire, pour Dieu merci, ne prendés cest *appel* en trop grant despit" (FROISS., *Chron. L.*, VII, c.1375-1400, 96). ...li aucun (...) consilloient au prince, que li doi messagier, qui l'*appiel* avoient aporté, fuissent occis pour leur salaire, mais li princes les en deffendoit. (FROISS., *Chron. L.*, VII, c.1375-1400, 97).

- "Convocation (de témoins, de garants...)" : ...la court a ordonné que doresnavant, en telle maniere d'*appeaux* de garans (...) l'appelant fera diligence telle qu[e]...: ... (Echiq. Normandie S., 1462, 136-137).

- "Fait d'assigner qqn en justice" : ...et fu audit lieu rencontré par Richart Le Chartier, tranchant de Linois, avecques plusieurs autres qui estoient en la compaignie dudit Richart, par lesquieulx ce pourra estre sceu, et aussy par sergens, registres et *appeaux* contre lui faiz sur ce. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 504). ...desquelz *appeaux* ledit suppliant ne sceut oncques riens (Paris domin. angl. L., 1422, 68). ...te mandons et commettons (...) que, toutes les personnes ainsi appellans (...) tu adjournes à certain et competent jour ou jours ordinaires ou extraordinaires de nostre present parlement ou de ceulx avenir (...) pour dire les causes de leurs *appeaux*... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1435, 72). ...les [supplians] avons rappelez et rappellons en nostre royaume, nonobstans lesdits *appeaux*, banissemens, deffaulx, confiscacion, sentence et amende à nous adjugez (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.2, 1465, 386).

**4.** DR. COUTUM. "Assises d'une cour qui statue en matière forestière (jugement de délits, perception de droits...)" : Pour lesquelles franchises dessus desclarées, lesdiz habitans et chacun d'eulx sont tenus paier chacun an aux *appeaux* de septembre chacun un quartier d'avoine qui vault quatre boesseaux, aux *appeaux* de fevrier chacun XII d., et aux *appeaux* de may chacun XII d., voient en ladicte forest ou non, et se ilz y sont trouvés à charete, ilz paient le double de l'avoine et à chacun *appel* III s. (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 305). Lesdiz habitans ont acoustumé prendre et avoir (...) boys sec en estant et le vert en gesant, sans amende, s'il n'y a caable, excepté aux ples nommés *appeaux*, par en poiant pour les ples à deniers chacun qui aura prins boiz douze deniers, et aux ples aux avoines un quartier d'avaine... (HECTOR DE CHARTRES, *Cout. R.*, 1398-1408, 315).

**REM.** Le sing. peut être, rarement, *appeau*, *appiaux*. Le plur. est *appeaux*. [P. C.]

## APPELABLE, adj. (applicable)

[T-L : *apelable* ; GD : *apelable* ; GDC : *apelable* ; AND : *apellable* ; FEW XXV, 29a : *appellare* ; TLF III, 284a : *apelable*]

**A.** - "Qu'on peut appeler" : Uocabilis (...) : *appellables* (Aalma R., c.1380, 448).

**B.** - DR. "Dont on peut appeler" : ...les gens de loi desdites villes [Gand, Bruges et Ypres], qui ont cognoissance de tous cas civils et criminels (...) n'estoient *appellables* ne refformables en cas civils ne en cas criminels (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1483, 215).

**Rem.** Doc. 1468 (*jamais la dicte court des fiez de Burbeke n'avoit esté appellable ne refourmable ains avoit tousjours esté tenue pour court souveraine privilegie*) ds TLF III, 284a.. [P. C.]

**APPELANT, subst. masc.** (appellant)

[GDC : *apelant* ; FEW XXV, 29a : *appellare* ; TLF III, 284a : *appellant*]

**A. - DR.**

**1.** "Demandeur ou plaignant en justice" : ...les coutumiers dient que, se l'appellé ne desment l'appellant avant ce qu'il propose ses defenses, et ja soit ce qu'il feist protestacion et retenu de ce defendre, si est il tenu pour convaincu. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 301). Encores voullons et ordonnons que le demandeur ou *appellant* doye dire, ou faire dire par ung advocat, son propos devant nous, ou son juge competent, contre sa partie adverse et lui present. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 210). ...le juge lay ou la court de Parlement contraindra le juge ecclesiastique a absoldre l'appellant (JUV. URS., Verba, 1452, 378).

**2.** "Celui qui appelle d'un jugement" : ...et auront tous ceulx qui les volront avoir lettres de la Chancellerie du Roy pour faire appeler leurs parties en cas d'appel, ou pour anticiper les *appellans* en la dicte Court de Parlement, pourveu toutefois que les appellacions, quy par ci devant avoyent esté faites à la dicte court de Malines, ne seront point repputées desertes (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 430).

- *Se porter pour appellant* : ...icellui suppliant a esté constitué prisonnier ès prisons de la justice dudit lieu de Mauzé et esté fait son procès et s'est porté pour *appellant* de ce que on le vouloit mettre en geheyne et torture, lequel appel il a relevé par devant le gouverneur de la Rochelle où est le procès pendant indecis (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 522). ...icellui Coiffier s'en disoit estre pourté pour *appellant*, esté adjournez à comparoir en personne en nostre court de Parlement à Paris. (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 80).

**B. -** "Celui qui provoque un combat judiciaire" : "Deux chevaliers, Crith et Quieret, se combatièrent en champ. Crith estoit *appellant* et ou principal de la querelle avoit tresjuste cause..." (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 279).

- **TOURN.** "Celui qui provoque un tournoi, qui en est l'instigateur" (anton. *defendant*) : Dont et quand ce vint a parler des armes de tous deux, [le duc de Bourgogne] pris a loa et l'un et l'autre, et disoit que tresbien avoient fait les deux, l'un comme deffendant et l'autre comme *appellant*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 171).

V. aussi *appeler* [R. M.]

**APPELÉ, subst. masc.** (appelé)

[FEW XXV, 29a : *appellare* ; TLF III, 288b : *appelé*]

**DR.** "Personne citée en justice, accusé, défendeur" : L'*appelé* qui aura fait ledit default sera secondement adjourné pour veoir adjugier et declairier le profit dudit deffault et pour proceder en la dite cause d'appel selon raison. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 181). Encores voullons et ordonnons que (...) il souffist que l'appellant die que l'*appelé* ait fait ou fait faire le cas pour luy ou par aultre (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 210).

V. aussi *appeler* [R. M.]

**APPELER, verbe** (appeler)

[T-L : *apeler* ; GD : *apelant/apeler* ; GDC : *apelant/apeler* ; AND : *apeler* ; DÉCT : *apeler* ; FEW XXV, 28a-30a : *appellare* ; TLF III, 284a, 285a : *appellant/appeler*]

**I. - Empl. trans. dir.**

**A. -** "S'adresser à qqn, directement ou par un intermédiaire, avec des intentions variées"

**1. Appeler qqn**

**a)** "S'adresser à qqn à haute voix"

- [Pour le faire venir à soi] : ...quant il ot employé tot le temps en appareillant tout ce qui faisoit mestier pour la bataille et toutes choses fussent prestes, il *appella* son compaignon et li demanda conseil sur la legacion dont il n'avoit nulle doubtte (BERS., I, 9, c.1354-1359, 14.2, 24). Alons men sanz plus sermonner : On nous *appelle*. (Mir. st Alexis, 1382, 284). ...afin d'avoir aide, il *appella* l'un d'iceulz ses compaignons (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 514). Et se vous veez un bon homme de la main qui viengne devers vous mal vestus et mal montez, si le honnouriez et l'*appelez* humblement et lui donnez robes et chevaux et harnoiz, selon la valeur de sa personne et selon le pover que vous aurez pour lors. (ARRAS, c.1392-1393, 153). Or diray de Phillibert de Montmoret, qui estoit approuchiez du cavain, et oit la noise ; si *appelle* sa gent, et ceulx vindrent a lui. Et Giron et sa gent yssent de la montaigne, et Gieffroy après, l'espee ou poing. (ARRAS, c.1392-1393, 201). [Froissart a bien connu le frère aîné de Hugues Spencer] il m'*apelloit* et me disoit : "Froissart, veés vous celle grande ville ?..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 108). Adoncques m'*appella*, car assez pres estoye ou j'avoie tout escouté. (CHART., Q. inv., 1422, 65). Que ne viens tu quand on t'*appelle* Tant de fois, meschant estourdy ? (Roy soztz, c.1450-1500, 214). Alors *appella* le petit Saintré et lui dist : "Ore, sire, vous ay je cy..." (LA SALE, J.S., 1456, 12). ...lors la damoiselle l'*appella* [la servante] et luy dist : "Venez ça, ma douce compaigne..." (C.N.N., c.1456-1467, 370). Ce foulastre, par mon serment, Helias a *appelé* par force. (Pass. Auv., 1477, 223).

- *Appeler qqn avec soi* : Et quant se vint au soir que mondit seigneur de Bourgoigne se voulut retirer en sa chambre, il *appella* avec luy Mons. de Bourbon, son nepveu, pour s'en aller avec luy. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 153).

- [Pour attirer son attention] : Or vous dirons d'Ithier, qui exploitat tant qu'il vint en Monluisant ; la il fut festieit, et après disner at Ythier *appelé* le roy et tous ses princes et luy dist : "Sire, j'ay vostre fille noblement mariee..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 8).

- [Pour le critiquer] : ...[le Captal de Buch a fait hommage au roi de France] li princes (...) l'en blasma durement et dist qu'il ne se pooit acquitter loyaument à servir deus signeurs et qu'il estoit trop convoiteus quant il avoit pris terre en France où il n'estoit ne prisies ne honnourés. Quant li captaus se vei en ce parti et si dur recheus et *appelés* dou prince de Galles son naturel signeur, il se virgonda (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 183).

- [Pour le réveiller] : Il a bien pris a son delit Le cras de ceste matinée. Va l'*appeler*, va, po senée, Di qu'il se lievé. (Mir. femme, 1368, 191). *Appelez* le tost, sanz songier, Et si li donnez a mengier Icy devant. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 51). Ma foy, dit l'une, nous avons plus de regret a vous *appeller* matin que vous n'avez fait ennuyt (C.N.N., c.1456-1467, 204).

- [Pour lui souhaiter la bienvenue] *Appeler bel* : A Clerevaux ensemble alerent, Lez moines bel lez *apelerent*. (Vie st Evroul S., c.1350, 147).

- Empl. abs. "Appeler ; crier (pour faire venir qqn)" : Il me fault tant [crier] et braire Qu'il en vienne(nt) ung avecques moy Pour m'oster hors de cest esmoy, Pour ce convient il que j'*appelle* Sur peine d'avoir de la pelle. (Feste roys, c.1475-1500, 301).

- *Appeler qqn à son aide* : Semblablement peulx avoir oy par le raport des vielz la tempeste que fist nagueres en Castille Pierre soy disant roy ; pour laquelle aggraver il *appella* a son ayde les payens d'Auffrique et lez gens d'Engleterre (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 142). Du duc de Normandie qui *appella* en son ayde les payens et Sarrazins contre le roy de France (JUV. URS., T. crest., c.1446, 85).

- P. métaph. [De Dieu] "Rendre manifeste sa présence dans l'âme" : Mais au jour d'ui plusieurs n'ont point obeissance pour ouvrir les portes de leurs cuers a ceste venue du Saint Esperit ; jacoï [l. jaçoi] ce que trop bien par dehors ilz oïent huchier et *appeler*, riens ne vault. (GERS., Pent., p.1389, 79).

#### b) [D'une autorité]

- "Convoquer qqn (pour une délibération, une consultation...)" : A ce point furent tous ceulx du conseil d'accort. Et fu Garnier *appelé* et tous les autres, et leur fu ce fait recordé. (ARRAS, c.1392-1393, 211). ...[le mariage du roi d'Ecosse et de la soeur du roi d'Angleterre est décidé] sans ce que prelas, barons, ne li consauls des chités et bonnes villes d'Engleterre en seussent riens ne fuissent *apellé*. (FROISS., Chron. D., p.1400, 171). ...et furent li ambassadour d'Escoce *apellé*. Il vinrent et entrèrent tout en la cambre dou conseil (FROISS., Chron. D., p.1400, 204). ...en ce conseil li rois *apella* mesire Robert d'Artois. (FROISS., Chron. D., p.1400, 507). Oudart Le Compasseur, procureur du conte de Tancarville, s'oppose que aucun ne soit receu souverain maistre des Eaues et Forests sans le *appeler* et oïr. (BAYE, II, 1411-1417, 236). Et sur toutes choses s'en fault garder [de certains conseillers], et ne les doit on point *appeller* au Conseil (JUV. URS., Nescio, 1445, 457). [C'est l'abbesse qui parle] *Appellez* moy bien tost tout mon couvent. (C.N.N., c.1456-1467, 141). Aussi, monseigneur, je vous advertiz que, quant vous vous trouverez en quelque besongne, que vous ne souffrez nulles gens vous dire diverses oppinions ne parler, sinon ceulx que vous *appellerez* ou aucun qui vous apporte quelque nouvelle. (BUEIL, II, 1461-1466, 32). ...et se sont efforciez icelle tant excellante et utile science et la principale et doyenne des sept ars liberaulx, astrologie, villipender, abollir et destruire du tout quasi les principaulx livres d'icelle, sans y garder ne observer aucune ordre de droit ne de justice, ne *appeller* gens experts en icelle matiere, fors eulx qui n'y entendent riens (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 2 v°).

- *Appeler qqn à conseil* : Combien donques que li consul triste et dolent n'*appellassent* nullui a conseil pour ce que il veoient bien que illueques n'avoit point de lieu de conseil ne d'ayde... (BERS., I, 9, c.1354-1359, 2.15, 4). ...car se il eussent eu bien discrete pensee en tant de temps comme il mistrent a envoyer a leur hostel pour *appeller* leurs viellars a conseil peussent il avoir tramis leurs legaz a Romme (BERS., I, 9, c.1354-1359, 9.12, 16).

- "Faire venir qqn (pour une tâche, une mission...)" : ...aucun sergent du Roy ne puisse ou doie, par commission ou autrement, en la dicte ville d'Arras faire adjornemens ou aucuns exploiz de justice, sans *appeller* premierement et sommer le bailli d'Arras ou son lieutenant et les eschevins de la dicte ville (Hist. dr. munic. E., t.1, 1354, 344). Et le Roy dist : "Or ça, abregeons. Et faictes venir ung secretaire ; si commenderay les lettres." Sur ce, le Chancelier *appella* ung secretaire (BUEIL, II, 1461-1466, 165). Dès que ledict duc fut desarmé, *appella* ung

secretaire et fist escrire unes lettres au connestable et autres qui estoient partiz d'avec luy à Louvain (COMM., I, 1489-1491, 108). Cestui Pherecidas traicta sur plusieurs parties de astrologie, et est allegué de plusieurs. Cestui fut *appelé* du roy d'Espagne et fut converty à la foy Jhesu Crist, puis retourna à Romme où il mourut à grant honneur. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 91 r°).

c) "Provoquer qqn en combat singulier" : Je desire avoir abatu le bobant De ce faulx chevalier qui me va *appellant*. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 58). Homme que je tien par la main, par Dieu et par ses sainz, je te *appelle* a bonne cause, que j'ay bonne querelle contre toy et que tu occis tel homme en traïson, dont je t'*appelle*, et que tu le feiz faulusement et malvaisement. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 717). An ce temps, ung nommé Julio de Pise, chevalier du pays d'Italie, *appella* et requist ung autre chevalier nommé Boffille de Juge, natif du royaume de Naples, par maniere de gaige de bataille à oultrance, sur certains cas que ledit Julio imposoit audit Boffille et dont il le vouloit reprocher de son honneur. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 354).

- *Appeler qqn de bataille ; appeler qqn de/en champ*. "Défier qqn (en lui jetant son gage) pour demander réparation" : Vous estes *appelez* de camp (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 825). Je ne puis tant oïr parler dou conte de Flandres, mon chier signeur, et, se vous vollés dire, chevaliers, que il soit tels que vous dites ci ne que il ait de son fait empechiet vostre voiage, je vous en *appelle* de camp, en en velà mon gage. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 131). "Et quand a moy, doncques - respondy l'empereur - je t'*appelle* de bataille." - "Je te furniray, a l'aide de Dieu" - dist le jenne chevalier. (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 43). J'ay mieulx gardé de mon costé Que vous et de meilleur party. Et qui m'en donra charge aussi, Je l'*appelle* en champ, vela gaige. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 843).

- *Appeler qqn de qqc*. "Défier qqn (dans un combat judiciaire) pour obtenir réparation ou vengeance de qqc." : De mortel traïson tantost m'*apelera* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 231). Mais contre li baille mon gage, Present tout ce noble barnage, Et l'*appelle* de traïson [l. traïson] (Mir. Oton, c.1370, 376). Faux trahitour, le tien coeur murdrieur at dormit trop longuement. Ors t'en viens devant Charlez, ou je de trahison et de murdre je t'*appelleray*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 179). Trahitre et tres mauvais murdrier, descendez et venez combatre contre moy, car je vous *appelle* de la mort de mon pere que vous avés murdry trahitteusement (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 294). Seigneurs, vous oéz que Gerart l'*appelle* de traïson. Ja Dieu ne place que je soye en lieu ou traïson soit couverte. (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 142).

d) "Solliciter qqn" : ...[les deux fils de Charles de Blois, prisonniers, héritiers légitimes de la Bretagne] furent requis et *appelé* bellement et doucement dou conseil dou roi d'Engletière [on les aiderait à recouvrer leur héritage, s'ils passaient du côté anglais] (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 169).

- "Solliciter sexuellement [une femme]" : Or va aux nopces, or au corps, Or aux estuves, puis dehors ; Or s'en va a la relevée D'une gisant nouvel levée ; Or va aux soupes, ore aux baings, Ore aux pastés ; or oit les sains Sonner en aucune chapelle ; Or va a aucun qui l'*appelle* ; Or se joue la et deduit : Ainsi se fait, ainsi se duit. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 119).

## 2. Appeler (un être surnaturel)

**a) "Invoquer" :** ...se ire, envie ou la char debaten la nef de ta pensée, *appelle* le nom de Marie et tantost la trouveras preste (Mir. ev. N.D., c.1348, 60). ...et elle veuille *appeler* Marie et son aide requerre (Mir. prev., 1352, 232). A laquele chose vengier il *appela* les dieux qui vengent les parens. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 59.10, 99). Le Dieu que j'aour et *appel* Ainsi me norrist et enforce Que com plus sueffre, plus ai force De plus souffrir. (Mir. st Ign., 1366, 109). *Appelle* maintenant, je te prie, o ame crestienne, *appelle* et huche a haulte voix de sains desirs, par le moyen de la bonne damoiselle Oroison devote, ce glorieux hoste le benoit Saint Esperit (GERS., Pent., p.1389, 84). En toutes choses commencer on doit *appeller* le Createur des creatures (ARRAS, c.1392-1393, 1). Qui de bon cuer la requiert et l'*appelle*, Soit en monstier ou en une chappelle, Ou autre lieu a part secretement, A secourir se mettra doucement Celluy ou celle qui requiert humblement (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 164).

- P. anal. *Appeler* (une chose personnifiée). "Invoquer mentalement" : Car affin que mon cuer rapaise, *J'appelle* Plaisant Souvenir Qui tantost me vient resjouir (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 238).

**b) Appeler** (un être surnaturel) (*à l'aide/en son aide*) : Et lors elle qui parle, par l'invocacion du deable que elle *apella* à son ayde en la maniere qui ensuit (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 355). ...et que quant elle vouldroit icelle cire et poix merler ensamble, que au commencement elle *appellast* un ennemi et deable d'enfer que l'en appellast Luciafer (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 323). Par ma foy, sire, dist la dame, c'est bien dit, car en toutes choses doit on *appeller* Dieu en son aide. (ARRAS, c.1392-1393, 25). Et lors dist ainsi : "Messeigneurs, je vous pri, devant toute euvre, que chascun die à ses gens que tous se mettent en bon estat aujourd'uy et se confessent et *appellent* Dieu en nostre aide. Car nous pensons avoir demain bataille..." (BUEIL, I, 1461-1466, 187).

- *Appeler l'aide des dieux* : ...car li Sannicien, quant il les virent desarmez, les avironnerent et mistrent le feu de toutes pars et les ardirent, combien que il *appellassent*, et pour noient, l'ayde des dieux et la foy des Sannites. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 12.8, 22).

**c) Appeler** (un être surnaturel) (*à tesmoin/en tesmoignage*) : Diex, a tesmoins je t'en *appelle* (Mir. marq. Gaudine, 1350, 138). ...il *appeloit* lez dieux tesmoins et leur prioit que il donassent desconfiture de celi peuple qui avoit refusé premier les legas dessus dis (BERS., I, 1, c.1354-1359, 22.7, 36). *J'appelle* Dieu en tesmoignaige, Le ciel, la terre et la mer, Car une vierge sans amer Du ciel concepva un hault prince (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 43). *J'appelle* Deesses et Dieux Sur ce, vers vous, en tesmoignage, Se voulez, j'en tiendray ostage (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 507). Ainsi le crois par Nostre Dame, Comme Coquillart que je suis Et le conferme tant com(me) je puis, *J'en appelle* Dieu a tesmoing. (Est., p.1460, 26).

### 3. Appeler qqn à qqc.

**a) [À une cérémonie]** "Inviter" : ...la compagnie du benoist Jhesu, de Marie, et des disciples Jhesu, quant ilz furent *appelez* aux noces (Mir. Theod., 1357, 80). ...si come il appert as noces ou ilz *appellent* leur cousins et ceuls de leur parenté et qui sont d'un lignage. (ORESME, E.A., c.1370, 458). ...or vous a Dieu monsté Qu'a tort et sans raison fut mon oncle sacré Sans ce que riens y fusse hucquié ny *appelé* Moi qui suis per de France le plus prochain nommé (Cip. Vigneaux W., p.1400, 170).

**b) [À une charge]** "Faire venir qqn pour accomplir un travail, participer à une action" : ...devez doncques congnoistre (...) l'estat de l'office a quoy vous estes *appelé* (JUV. URS., Nescio, 1445, 451). "...Et, pour Dieu ! qu'il n'y ait gens de qui vous ne soiez

bien seurs et secretz. Car ung mauvais garçon seroit tantost courru de cy à Crathor pour dire vostre convine, si elle n'estoit bien secrette." - "Mareschal, ne vous soulciez ; nous n'y *appellerons* gens qui ne soient pour ce faire..." (BUEIL, I, 1461-1466, 180). Mathieu de Pavie, medicin et astrologien, fut *appelé* au service du roy, pour la science et experience qu'il avoit ès dites deux facultés. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 113 v°). Vincent de Beauvais, pour sa science *appelé* au service du roy saint Loys, dit que avant la prinse de la cité de Damiete fut trouvé ung livre escript en arabic, sans y avoir nom de acteur ne sa secte, ouquel estoient plusieurs choses predictes (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 123 v°).

**4. Appeler qqn + inf.** "Inviter qqn à" : Quant les Gantois parcheurent la tres grant benignite [l. benignité] de leur seigneur quy si doucement les *appeloit* retourner a son amour et bonne grace par lesdites lettres, ilz festoierent le herault moult haultement (WAVRIN, Chron. H., t.5, p.1471, 233).

**5. Appeler qqn à/de/pour + inf.** "Désigner, faire venir qqn pour faire qqc." : ...tout cilz qui pour assallir estoient *appelé* et appareilliet. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 10). ...il estoit requis et *appelez* de faire armes (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 119). ...un vaillant prince romain (...) Fu esleüs et *appelez* Pour aler, en moult grant arroy, En Aise (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 7). ...sans avoir aucune en soy outrecuidance de vouloir (...) contempner les oppinions de ceulx qui seroient *appelez* a juger les proces. (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 34).

### 6. [De Dieu]

#### a) Appeler qqn

- "Inviter qqn à la foi et à la vie éternelle" : Maintes ames dont ["dont"] sont *appelez* et entrent en l'Esglise (...). Mais quant par la bouche de veritey a esté dit que "maintez sont *appelez* et pour ce sont esluz" (...) - car tous sumes *appelés*, mais tous ne submez point dignes d'estre receulx -, pourtant tous ceulx quy sont *appelez* en l'Esglise ne sont pas esleuz ou reaulme (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 281).

- "Admettre qqn à la béatitude céleste" : Quant j'ay grant confiance et occasion de conjecturer que je soye de sa bonté aymee, esleeve et predestinee divinement et eternellement, je ay experience et puis appercevoir que je soye de sa pitié *appelle* [l. *appelée*] et justifiée gracieusement et temporellement (Disc. amour divine, 1470, 281).

- "Rappeler qqn à soi, en le faisant passer de ce monde dans l'autre" : [Il s'agit du cardinal de Luxembourg, mort en odeur de sainteté] Les vanitez et superfluitez et le pompe de ce monde il fuyoit et eschievoit, et tant que Dieux, en sa jonesse, *appella* en sa compagnie, et tantost aprez son trespas, il fist grans miracles (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 184).

**b) Appeler qqn à qqc.** "Appeler, inviter qqn (à une mission, à une destination dans l'ordre spirituel)" : ...car par elle et par son chier filz sommes *appelé* de tenébres a lumière (Mir. st Guill., c.1347, 5). ...pour ce saint Pol, *appelé* au service de nostre seigneur, enquist de la bonté de lui en disant... (Mir. Oton, c.1370, 317). O crestien, qui tant as d'avantage de grace et de congnoissance sur les creatures autres, et es *appelé* a si haulte perfection... (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 97). Pense la magnificence de dieu en gloire a la quelle compagnie tu es *appele* [l. *appelé*]. (CIB., p.1451, 189). [Titre] Comment le tiers homme des trois, nommé maistre Nycolle, luy fist une très noble collacion touchant sa personne et la vocacion où Dieu l'avoit *appelé*, en laquelle il pouvoit bien acquerir son sauvement (BUEIL, II, 1461-1466, 66).

- *Appeler qqn à + inf.* "Inviter qqn, le pousser à" : S'ainsi est que Diex nous appelle A aler a li par martire, Loez en soit il (Mir. st Sev., 1362, 206).

### 7. *Appeler* (un animal)

a) "Crier pour le faire venir" : Après li vueill aprendre touz lengaiges d'apeler chienz, de les menascier, de les resbaudir et, brief, touz lengaiges que on parle a chienz (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 144). Or faut, pour les chiens *apeler*, Corner quant on s'en vuest aler (FONTAINE-GUÉRIN, Trés. vén. M., 1394, 37). *Appelle* les chiens Mallegorge ! (Pass. Auv., 1477, 139).

- "Apostropher (un animal) avant de le tuer" : Et, s'il [le sanglier] est en fort pais et il li court sus, il est en perill d'estre blescié, ou luy ou son cheval, mes il doit venir au devant de luy et le doit *appeller* en disant : "Avant, maistre ! Avant ! Or sa, sa !" (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 232).

b) *Appeler* (un animal) *de qqc.* "Attirer par un appeau, appâter (un animal) avec qqc." : Et donc doit l'un de[s] compaignons agachier et *apeler* les oisiaus d'une feuille d'ierre et après piper bien basset, et les mauvis viennent et s'asient sus les breulés, et ceulz qui les tiennent, quant la mauvis est asise dessus, il tire la cordele qui fait clore le breulet, et la mauvis est prise par le pié. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 295). Tandis que le jenne hairon qu'il avoit duit et apprivoisié volloit en l'air dessus les ondez marines, tant me approucha qu'en l'*appellant* d'ung petit poisson que je tenoie vint sus mon bras descendre (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 103).

- [D'un animal] : Et entour les arbres doit avoir quajetes, cinc ou sis, bien loing des arbres comme a un giet de palet, ou il ara trois ou quatre pinchons en chascune qui chanteront et *apeleront* les passans, laquelle chose, c'est la clef du mestier, que d'avoir pinchons bien *apelans* en la ligne et es cagetes. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 302).

### 8. P. métaph. *Appeler qqc.*

- "Provoquer, attirer qqc." : Tu l'as provoquee [la guerre] et *appelee* a toy, si fault que tu en seuffres les aguillons et les pointures (CHART., Q. inv., 1422, 27).

- [En lang. courtois] "Solliciter [les yeux], les allécher" : Mes yeulz trop sont bien reclamés Quant ma Dame si lez *apelle*, Leur moustrant sa grant beauté belle, Il reviennent comme afamés. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 244).

### B. - *Appeler qqn/qqc.* + attribut

1. *Appeler qqn/qqc.* + nom propre "Attribuer à qqn/qqc. un nom propre ou le désigner par ce nom propre"

a) "Donner à qqn/qqc. un nom, un surnom" : ...[le roi Aquin] fist faire une tour moult belle que *appelloit* le Glay (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 10). Seigneurs, dist Melusigne, je vous ay cy assemblez pour avoir vostre conseil comment ceste forteresce cy sera *appelee* (ARRAS, c.1392-1393, 46). ...et fu cette dame *appelée* Jehane (FROISS., Chron. D., p.1400, 174).

- Par dérision : Semblablement ung autre docteur, ce mesme temps, à Rouen, dist en plaine chaire : "Si je ne monstre qu'il soit ainsi que la Vierge Marie soit conceue en peché originel, je vuel que l'on m'*apelle* Huet" (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 149 r°).

b) "Désigner qqn/qqc. par le nom, le surnom qui lui a été donné"

- [Une pers.]

- [Le suj. est très souvent un indéf.] : ALBERT. Biau père, l'en m'*appelle* Albert. (Mir. st Guill., c.1347, 48). T'en vas tout

bellement querant Un petit homme de corps grant (...) C'on *appelle* Lupin Coquet (Mir. enf. ress., 1353, 29). Compains, on m'*apielle* Plaisanche, Et ma compagne que vechi A nom Esperance. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 48). Il est nommé Josselin de Pont le Leon, et a un filz chevalier que on *appelle* Olivier. (ARRAS, c.1392-1393, 54). Chascun m'*appelle* Coquibus (Roy sotz, c.1450-1500, 228). Et, ainsi que les oppinions se achevoient de dire, vecy venir ung hérault, nommé Estance ; car le duc Baudouyn estoit duc d'Estance ; mais on l'*appelloit* communement le duc Baudouyn. (BUEIL, I, 1461-1466, 209). Mais il est venue une damoiselle, qu'on *appelle* la damoiselle de Grantfort, qui le demande [un prisonnier] sur toutes choses de ce monde et en veult payer ung grant argent (BUEIL, II, 1461-1466, 209).

. (*Estre*) *appelé* + nom propre. "Porter tel nom ou surnom" : Seigneur, chelle puchielle sage et bien doctrinee Fu Flourenche de Ronme par son non *apiellee* Et au ber Esmeré fu la dame espouzee, Le milleur chevalier qui rengna en l'anee. (Flor. Rome W., c.1330-1400, 132-133). ...un bourgeois honorable, Qui Jean Maillart fut *appelez* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 370). Car en ce temps, sans nulle faille Mars, *appelé* Dieu de bataille, Tint longuement sa mansion, Dedens le signe du Lyon (LA HAYE, P. peste, 1426, 28). ...Holofernes cuida subjuguier tout le monde et le mettre soubz la main de Nabugodonnosor. Mais il failly à ses entreprinses et eut la teste trenchée par une femme *appelée* Judich. (BUEIL, I, 1461-1466, 120). Il avoit envoyé à Gand son barbier, *appelé* maistre Olivier, natif d'ung village auprès de ladicté ville de Gand (COMM., II, 1489-1491, 169). Nabugodonnosor fut en ce temps *appelé* Main forte, pour ce qu'il fut incité de Dieu pour abaïsser l'orgueil des Juifz en Babillonie, dont il tenoit le resne. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 44 r°). Où il y eut mainte disputation, sçavoir s'il yroit ou non, car l'emprise sembloit à tous gens saiges et experimentéz très deraisonnable, et n'y eut que luy seul qui la trovast bonne et ung *appelé* Estienne de Vers (COMM., III, 1495-1498, 2).

- [Un lieu, un édifice]

. [Le suj. est un indéf.] : ...la Sainte Chapelle Fist, que chascuns ainsis *appelle* (DESCH., M.M., c.1385-1403, 309). Et au point du jour ferrons a un petit port qui n'est gueres loing de cy, que on *appelle* le cap Saint Andrieu. (ARRAS, c.1392-1393, 131). ...une moult belle petite ville, que on *apelle* Donfremelin. (FROISS., Chron. D., p.1400, 219). De celle fontaine, avec aultres qui se assemblent, se fait une riviere que on *appelle* la riviere de l'Asno. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 71). Dedens l'eglise qu'on *appelle* le Domme (LA VIGNE, V.N., p.1495, 189).

. (*Estre*) *appelé* : Mais savoir vueil sanz remanoir S'alé est point en mon manoir *Appelé* les Belles Fontaines. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 295). Et vont tant par leurs journees que un soir se vont logier sur une riviere *appelee* Meuse, soubz une forteresce *appelee* Dun le Chastel (ARRAS, c.1392-1393, 157).

. [D'un lieu saint] *Estre appelé* [de tel saint]. "Être consacré à tel saint patron" : ...[des deux abbayes de Caen] est *appelee* li une de saint Estievne, et l'autre de la Trenité (FROISS., Chron. D., p.1400, 688).

- [Une oeuvre de l'esprit] : ...regarder D'une dame la vraye hystoire, Qui tant est digne de memoire, Que ses euvres sont *appelees* "Miroir des dames mariees", Que j'ay emprises a rigmer Affin que l'en s'i puist mirer (Gris., 1395, 1).

c) "Conférer à qqn un titre" : Et pour ce *appella* et donna tiltre et nom de roy dudit royaume de Sicile a mondit seigneur Charles (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 173).

2. *Appeler qqc.* + non commun. "Attribuer à qqc. un nom commun (une désignation) ou le désigner par ce nom commun"

a) "Donner à qqc. un nom, désigner qqc. en lui attribuant un nom" : ...et la superhabundance, c'est prodigalité que nous povons *appeller* fole largesce. (ORESME, E.A., c.1370, 165). ...on l'ordonne Et l'*appell'* on lit de justice (DESCH., M.M., c.1385-1403, 307). Adam leur monstra comme la premiere et plus haulte spere mouvoit sur deux pions, qu'il *appella* l'un le pol artique et l'autre pol antartique (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 11 v°). Cestui Buridam fist ung traicté moult subtil et très utile en la science de astrologie et aucuns dient qu'il prenostica d'un portant de feu qui fut veu descendre du ciel, que les philozophes et astrologiens *appelerent* "candela rotonda" (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 135 r°). Cestui fist ung instrument en maniere d'une equatoire qu'il *appella* Solitarium et le publia l'an 1464. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 158 r°).

b) "Désigner qqc. par le nom qui est le sien" : ...en passant par l'oustel de mons. de Bourbon, assez près du Louvre, cueilly un petit d'erbe nouvelle *apellée* aumosniere (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 328). ...multitude y est ramenee a l'unité d'une simple et indivisee puissance, qui est dicte ou *apellé* [sic pour *apellee*] obligarchie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 69). ...et pour appaiser les vengeances ilz faisoient sacrifices *apellez* expiations (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 165). Cinq noms sont qu'on *apelle* notions, par lesquelz la trinité nous est congneute, c'est a scavoit paternité, filiation, procession, innascibilité et commune spiration. (Somme abr., c.1477-1481, 150). Mourir de peste *apellé* bosse en l'aine (Cene dieux, c.1492, 122).

c) "Nommer qqc./un animal par un terme plus approprié, par un équivalent dans une autre langue, dans un autre registre de langue, un autre usage..." : Si devise du chat et de toute sa nature. On les pourroit mieulz *apeler* chaz lieparz [les chats sauvages] que autrement, quar ilz traient plus a liepart que a autre beste. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 104). Et devez savoir que, ainsi qu'on doit *apeler* du cerf et des bestes doulces la teste, ainsi doit l'en *apeler* de ours, de sangler, de lou et des autres bestes mordanz la hure. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 185). Nous avons oy raconter a noz anciens que en pluseurs parties sont apparues a pluseurs, tres familièrement, choses lesquelles aucuns *appelloient* luitons, aucuns autres les faes, aucuns autres les bonnes dames(.) qui vont de nuit. (ARRAS, c.1392-1393, 3). ...la feste dou Noel, que on *apelle* en France "calendes" (FROISS., Chron. D., p.1400, 101). Il faut noter et supposer Que des choses, qui défensives Sont de la boce et curatives, Aucunes servent à mengier, Et aussi contre le dangier, Comme aulx, aisil, trinchon et lait, Cler et poignant, de burre net, Et autres valent proprement à médecine seulement Comme la terre *apellée* Vulgairement terre séellée, Bole d'Arménie et triacle (LA HAYE, P. peste, 1426, 124). ...une desplaisante et dangereuse maladie que communement l'on *appelle* broches. (C.N.N., c.1456-1467, 32). Et est assavoir qu'il est une manière de faire et composer certain feu, lequel aucuns *appellent* feu grec. (BUEIL, II, 1461-1466, 57). Mais, quant les batailles ou eschelles, ou escadres, comme on dit en Ytalie, ou ainsi que *appeller* les vouldrez, sont disparées, si dis-je que chascune bataille, eschelle ou escadre doit estre serrée ensemble, voire le plus que faire se peut. (BUEIL, II, 1461-1466, 245). Et fault noter que ilz sont pluseurs crimes et pechiéz qui pour leur enormité empescent a contraire mariage, comme est inceste, qui est *apellé* pechié de luxure en sa parenté. (Sac. mar., c.1477-1481, 62). Comme dist ung

philosophe apellé Mercurius : sola monas, c'est a dire seule ceste essence ou substance *apellee* monas, pour ce qu'elle est singulere souveraine et principale, est alpha et o, c'est a dire principe sans principe, et fin sans fin. (Somme abr., c.1477-1481, 140).

d) [Le compl. désigne un mot] "Le remplacer par un synonyme" : Item, dist que quant il ot fait faire sadite tonsure, lui et ledit Jehannin d'Estain se partirent de Paris ensemble, en entencion d'aler gagner en aucun lieu, s'il povoient trouver où et de quoy ; et *appelle* le mot de gagner, embler. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 70).

3. *Appeler qqn* + nom ou syntagme qualificatif

a) "Donner à qqn telle qualification ; le traiter de"

- [L'attribut est un nom, un syntagme nominal] : Dixit Dominus Domino meo (...) Se David par ceste raison Son maistre et son seigneur l'*appelle*, Comment sera la chose telle Que son fil soit ? (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 240). Il faut qu'*apelée* soit dame (DESCH., M.M., c.1385-1403, 61). ...auquel escuier soit demandé le chevalier de Sezay, à qui il ot debat de parolles en la forteresse de Briquebec, ou temps que le siege estoit devant Chierbourc, et lequel chevalier ycellui escuier *appella* traire Navarrois. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 60). ...si lui demanda (...) qui roy le fist *appeller* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 195). ... il [César] ouit plusieurs qui maulx infinis disoient de luy et s'en moquoient et farsoient, mais pacianment le portoit, et ung de ses gens mesmes une fois en passant l'*apela* tirant, et simplement il respondit, " Si je l' estoye, tu ne le diroyes mie" (JUV. URS., Loquar, 1440, 339). ...iay [l. i'ay] deturpe [l. deturpé] ton ymage, et tant que en moy est lay [l. l'ay] dissipe [l. dissipé], et tant que ie ne suis pas digne estre *appele* [l. *appelé*] ton filz ne de porter en moy ton ymage. (CIB., p.1451, 205). Or l'*appelle* ribauld, après loudier, après putier, après yvroigne ; et tant bien le baptise (C.N.N., c.1456-1467, 26). ...le conte Walerant, en son temps conte de Saint Pol, et *apellé* le beau conte. (C.N.N., c.1456-1467, 154). Il [le jeune] veult qu'on l'*appelle* beau sire, Tant se mire (Pass. Auv., 1477, 118). Femme suis [Marie] pour toutes louanges ; Mon filz [Jésus] ne m'*appelle* plus mere ! La parolle m'est fort amere. (Pass. Auv., 1477, 221).

- [L'attribut est un adj.] : Et ainsi celui qui a la vertu de fortitude, le paoureux l'*apelle* trop hardi et le trop hardi l'*apelle* paoureux. (ORESME, E.A., c.1370, 170). [Les bourgeois de Dinant, fidèles à Charles de Blois, veulent se rendre ; mais leur capitaine, dévoué à la comtesse de Montfort] les *appella* fauls, mauvais et traittes, dont il furent moult courouchiet (FROISS., Chron. D., p.1400, 535). ...dont celui qui ainsy se maintient est amy de Dieu et puelt estre *apellé* juste en cuer et de juste voulenté. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 9). ...dame Mehault estoit si malcontente de ce que vielle avoit esté *apellee*, et si n'avoit aincoires que .LXXXVII. ans, que nullement ne se voloit appaisier. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 107). Et seulement ces trois premieres sont unités des trois personnes, par lesquelles les personnes sont *apellees* trois. (Somme abr., c.1477-1481, 150). Et ung natif de Bourge le m'*appella* saint, et je luy demanday en l'oreille pourquoy il l'*appelloit* saint (COMM., III, 1495-1498, 58).

b) "Désigner qqn par la qualification qui lui a été attribuée" : ...gens marins que on *apelle* "esqumeurs de mer". (FROISS., Chron. D., p.1400, 306). Mais pour ce, dist-il, Alexandre, que tu as grant habondance de pueple et grant multitude de navires, on t'*appelle* empereur ; mais pourtant que je n'ay que une petite nef et n'ay pas grant compaignie, on m'*appelle* larron. (BUEIL, I, 1461-1466, 123). "Moy qui donne generation aux aultres, demourray je brehaigne sans generation ? " Le nom de Pere s'entent et prend en

pluseurs manieres. Le premier, Dieu le Pere est *apellé* Pere, pour ce qu'il engendre par generation eternele. (Somme abr., c.1477-1481, 107).

c) "Donner à qqc. tel qualificatif"

- [À n'importe quelle chose] : Iceulx chrestiens labourent les vignes ou iceulx bons vins croissent ; et sachiés qu'on les peult bien *appeller* bons vins. (Voy. Jérus., c.1395, 41). Ainsi fut contraint de (...) tenir pour vertu la constance de Fabius qui [l. qu'i ?] paravant avoit *appelee* lacheté (CHART., Q. inv., 1422, 36). ...lesquelles on devoit mieulx *appeler* desordenances que ordenances (FAUQ., III, 1431-1435, 66). Appetit canin est grant, irrationable, que on ne peut saouler et qui plus mange, plus appete et *l'appelle* on canin que ainsi que le chien ne peut estre saoulé (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 4). ...les aultres ont envie de vaillamment exploicter leur corps pour garder amour, charité et justice et pour deffendre leur proesine [l. proesme] ; et ceste envie de bien faire n'est pas à desprisier, mais à prisier, et doit mieulx estre *appelée* bonne jalousie que envie. (BUEIL, II, 1461-1466, 104). ...et par consequent d'entour vous, ceste tant noble science de astrologie, ou au moins la brider en façon qu'elle ne congnoisse plus, fors seullement des movemens, qui sont de grant peine et de nul prouffit ou utile sans pratique, et en icelle partie *l'appeller* bonne (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 5 r°).

- [À un état, un comportement (exprimé par une propos. sub.), le qualificatif étant exprimé par un inf.] : Mais je *appelle* estre corrompu en autrui, quant on congnoist les choses dessus dictes estre en aucun son semblable ou plus grant ou moindre, puisque on a administracion et comunicacion d'office avecques lui, et que on le sueffre ou tollere sans le magnifester et sans en advertir le prince. (BUEIL, I, 1461-1466, 49).

C. - [Dans un cont. jur.]

1. *Appeler qqn*

a) "Assigner qqn en justice" : [Les Gascons ont à se plaindre du Prince de Galles] si voloient que li princes fust *appelés* en parlement en le cambre des pers, sus les griefs et molestes que il leur voloit faire. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 85). ...et adonques villes et citées et plusours seignours du pais se retournerent encontre le Prince, et se retrahirent vers le roi de France come a lour seignour souverain, pur *appeller* le Prince en sa court, en disantz q'il lour avoit fait tort. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 154). ...iceulx escoliers, disans que l'en leur avoit fait, en la compaignie de lui qui parle, les injures par eulx cy-dessus proposées, le firent convenir et *appeller* par devant les bailli et prevost dudit lieu de Troyes (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 142). ...et lors le dit exposant et icellui Andrieu s'entreprendrent et en eulx entrebatant, icellui exposant, en soy defendant, fery du dit coustel le dit Andrieu, dont assez tost après mort s'en ensuy en sa personne. Pour le quel fait, le dit exposant se doute qu'il n'ait esté *appelé* et banny (Doc. Poitou G., t.6, 1392, 81). Se vous n'ouvres les portes, sans nulle arestison, Nous vous réputerons trestous de trayson Et à le cour du roy nous vous *apielleron*. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 379). Vous deux comme faulx et traictres je vous *appelle* devant la face de Jhesu Crist, pour respondre de la grande traïson que vous avez faicte contre nostre souverain, le roy Richard. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 150 r°).

- *Appeler qqn à justice* : Ilz *appellerent* a justice ceulx qui les avoient degettez par oultrage, et firent droit au pays, et satisfaction a Dieu et a sa loy, des traïstres et prevaricateurs (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 135).

- *Appeler qqn à la barre* : Aprèz, fut appellé par le premier greffier le comte de Flandres et per de France, lequel ne comparut ne quelque pour lui. A quoy fut dit par le roy qu'il le feroit de rechief *appeller* à la barre à huis ouvert (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 580).

b) *Appeler un avocat*. "Consulter" : Mes il trouva leens deus des filz dame Couvetise, bons clers et bons avocas, et sont ceulz de toutes les cours cathedraus qui sont *apelés* et qui ont plus de causes. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Songe pest. T., c.1354-1377, 36).

- *Appeler à comparoir* : ...pour lesquelles causes lesdis Edouart et prince furent *appelés* souffisement a comparoir en la presence du roy en son lit de justice (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 214).

c) *Appeler qqn de qqc*. "Accuser qqn de qqc. (devant une autorité judiciaire)" : Si aucun *appelloit* autre de murtre, ou de traïson, ou d'aucun autre grant meffait dont il perde vie ou membre, la justice doit tenir les corps des deux en prison égal, que l'un ne soit aise plus que l'autre. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 315). Et de ce tu as malvaïse cause et faulse querelle de m'en avoir *appelé* et combattre contre moy ; et tu le scez bien que tu en mens faulusement et malvaïsement. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 221).

2. *Appeler partie*. "Intenter une action" : NOSTRE DAME. Filz, ce mort par moy vous requiert Que partie soit *appelée* Et par devant vous adjournée Encontre li. (Mir. ev. arced., c.1341, 134).

3. *Appeler les parties*. "Faire entrer (les parties) en énonçant leur nom" : Le conte fit tirer les parties dehors et le prisonnier à part et demanda l'oppinion de tous (...). Ainsi furent *appelées* les parties. Et vint Richart, qui apporta le gantelet du prisonnier, lequel advoua le dit prisonnier et congneust bien que Richart estoit celui qui l'avoit priz par dessus la main et lui avoit osté son gantelet (BUEIL, I, 1461-1466, 224).

II. - Empl. trans. indir. DR.

A. - (En) *appeler* (à) (qqn/une institution). "Faire appel auprès de qqn ou d'une institution judiciaire" : Mais pourquoy, dist il, en parle je a toy ? Je, dist il, en *appelle* le pueple rommain, [lequel] en toy rendant tu restitues par plus grant foy que tu onques puest en la main du victeur (BERS., I, 9, c.1354-1359, 11.3, 19). Nous lysons de Droit canon, et selon Droit civil aussi, que une appellacion doit aler de degré en degré (...) sauf que, ez causes espiritueles, tout honme qui est grevé puet, sanz moien, *appeller* a l'Eglyse de Ronme come a celle qui est mere de tous Crestians (Songe verg. S., t.2, 1378, 68). Aucune foys quant deux lays sont en procès devant le juge seculier, en action reele ou personnele, l'une dez partiez, pour delaïer la cause, si *appelle* au prelat de celle dyocese, et ja soit ce que ce soit après grans cous et missions, l'official du prelat s'efforce d'avoir la cognescence de telle cause, reele ou personnele (Songe verg. S., t.2, 1378, 171). Oncques si grans rigueur ne viz Ne justice si tres cruelle ; Et, quant est a moy, j'en *appelle* A la grant court de l'empereur. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 796).

- (En) *appeler devant qqn* : C'est contre stillé et droicture, J'en *appelle* pour abreger Devant celluy qui peult juger De toutes choses comme il veult, Affin de eviter le danger Que vostre sentence me meult. (Cene dieux, c.1492, 138). Devant luy *appelle* en effect (Cene dieux, c.1492, 138).

- Empl. abs. (En) *appeler*. "Faire appel, interjeter appel" : ...aussitost que il vint a sa cognescence [du roi de France] la deffense faicte par le roy d'Angleterre au pueple que ilz n'*appellassent*, il contredit et fist signifier a tous sez subjés que il estoit prest de recevoir leur appellacions et de user de sa

souveraineté et darrenier ressort (Songe verg. S., t.1, 1378, 279). Pour enquérir et disputer Soigneusement et discuter, Jouxte leurs droiz et leur usage, Sur la vie d'Umain Lignage, Et à la fin, et soubz entente De procéder par droite sente Et monstrier le fait évident, Establirent à Président Le beau Soleil, leur noble maistre à décider et à cognoistre, Sans *appeller* ne contredire, Sur tout le fait qu'ilz voudrent dire. (LA HAYE, P. peste, 1426, 33). POVRE PEUPLE. (...) J'en *appelle* En cas que vous me faictes tort. (Pouvre peuple H., c.1450-1492, 192). Cuydiés vous que soubz mon capel N'eust autant de philosophie Comme de dire "J'en *appel*" ? (VILLON, Poèmes variés R.H., c.1456-1463, 74). Rigueur le transmist en exil Et lui frappa au cul la pelle, Non obstant qu'il dit : "J'en *appelle* !" Qui n'est pas terme trop subtil. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 143).

### B. - Appeler de qqn

1. "Contester un jugement, une décision de qqn ; aller en appel du jugement de qqn" : ...si conseilloit qu'on creast dictateur, duquel il ne laissoit *appeler* (LA SALE, Sale D., 1451, 183). A quoy le dit Octo m'a dit et respondu que sans lui rendre et restituer sa dicte cédulle il n'estoit tenu de paier, et que je ne le povoye ne devoye contraindre, et que si autrement je vouloye procéder contre luy, il avoit cause de se opposer et de *appeler* de moy. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 147). Il est assavoir que quant une personne pour quelque cause que ce soit *appelle* du juge ou de executeur, il ne luy est besoing de dire où il appelle. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, a.1458, 47). Faictes men droict ou vrayement Deuant tous au grand iugement De vous certes *appelleray*. (Myst. st Martin K., a.1500, 327).

2. *Appeler de qqn à (qqn/une juridiction)*. "Assigner qqn à comparaître devant telle juridiction, en appel" : Monstra le roy comment le conte d'Armaignac, le seigneur d'Aleuret et plusieurs autres barons et bonnes villes avoient *appelle* du prince à lui, et vindrent en leurs personnes requérir adjournement et rescript en cause d'appel, et comment il ne le vult pas faire sanz grant conseil et deliberacion (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 119). ...lesdis de la Porte et ses adherens ou complices (...) avoient interjecté certaines appellacions et avoient *appelé* desdis prelas à Court de Romme (FAUQ., I, 1417-1420, 64). ...Et quant est a moy, j'en *appelle* A la court de l'imperateur (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 376). ...Vallerius Publicola, qui avoit esté consule le premier an des consules qui avoit faite la loy de *appeler* des consules et aultres estas au poeuple (LA SALE, Sale D., 1451, 183).

### C. - Appeler de qqc.

1. [...d'un jugement] "Faire appel (auprès d'une juridiction supérieure) pour faire annuler, pour contester (un jugement)" : Après ce donques que il ot dist cestez chosez, il commenda prendre le censeur et que il feust liez et enchainez par l'octroy des .VI. tribons qui approvoient l'ordenance de leur compaignon ; mes comme Appius *appelast* de ceste ordenance, il y ot .III. tribons qui luy firent aide (BERS., I, 9, c.1354-1359, 34.26, 63). ...present ad ce ledit prisonnier, qui en aucune maniere ne *appella* ou reclama d'icelle sentence. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 89). De laquele sentence laditte prisonniere *appella* en parlement, et, pour ce, fu surcis par ledit mons. le prevost de plus avant proceder à l'encontre d'icelle prisonniere (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 299). ...lequel prisonnier dist que dudit commandement ou ordenance il *appelloit* en parlement. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 481). Mort, or as tu fait le departement Dont j'ay perdu mon bien entierement ; Si *appelle* de ton faulx jugement Car tout ce mal m'est avvenu par ti, Dont je renonce a tout esbatement, Chacié d'Espoir, banny d'Alegement, Et souhaite la mort tant seulement

Disant : "Mon cuer, pourquoy ne se part y ?" (CHART., Compl., 1424, 327). ...Jhesu Crist est le souverain evesque de l'Eglise (...) et de qui jugement nul ne pourra *appeller*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 59). De laquelle prinse et emprisonnement il *appella*, lui estant èsdites prisons, pour empescher qu'il ne fust aucunement interrogué des cas dessus diz (Doc. Poitou G., t.10, 1457, 29). ...et furent ilec condampnez à estre bannis du royaume de France et leurs biens et heritages confisquees et à faire amende honorable, dont et de quoy ilz *appellerent* en la court de Parlement (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 169). ...ledit Loys de Montmorency, suppliant, a esté condempné envers nous en la somme de III m l. p. d'amende (...) et au surplus lui et sesdits serviteurs supplians declerez bannis de nostre royaume, et leurs biens confisquees ; de laquelle sentence icellui Loys de Montmorency et son procureur, pour luy, a *appelé* à nostre court de parlement (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.2, 1465, 386).

2. [...d'un tort subi] "En demander réparation, faire appel (auprès de qqn ou auprès d'une juridiction)" : Fortune veult, dont nul homme n'*appelle*, Que les loyaulx sont les plus doloireux. (CHART., R. Bal., c.1410-1425, 387). Desquelz refus, desdain, tors et griefz dessusdits le dit povre amant a *appelé* a la court de ceans et relevé contre la dite dame (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 141). Mort, j'*appelle* de ta rigueur, Qui m'as ma maistresse ravie Et n'es pas encore assouvy Se tu ne me tiens en langueur. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 85). Des tortz et griefz que l'ennemy me fait A vous Dame, suis contraint d'*appeller*. (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 98). S. NICOLAS. Il est temps que n'en le sequeure. Laisse ceste ame ! SATHAN. Non feray. En Enfer je l'emporteray, Car elle est mienne par droiciture. S. NICOLAS. Tu as menty. SATHAN. Il est parjure Et mesmement encontre toy. S. NICOLAS. Il est mort en tres ferme foy Et a eu grant contriction. SATHAN. Tu me veulx faire extorcion. De ta main mise j'en *appelle*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 139). ...Prunelé a dit que, sy vous faisiez servir ledit Postel, qu'il en *appellerait* en Parlement. (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 22).

3. *Appeler d'(une juridiction) à (une juridiction supérieure ou d'un autre ordre)* : Je puis conclurre par vostre confession que, se l'en puet, en certain cas, du juge seculier *appeller* au Pape et que, vacant l'Enpyre, le Pape s'entremet de la temporalité, il s'ensieut que l'en a recours a luy comme au souverain (Songe verg. S., t.2, 1378, 9). L'en *appelle* de l'evesque au Roy en une cause civile (...) Donques, le Roy est souverain en la temporalité, car la cause d'apel requiert juge souverain de celluy de qui l'en appelle... (Songe verg. S., t.2, 1378, 92). Pour ce les detracteurs et persecuteurs sont a amer, car ilz nous donnent pour neant nostre medicine. *Appellons* de la court de justice a celle de misericorde, ou nostre Dame est maistresse, saichans qu'il est necessité que nous plourons en ce monde ou en l'autre (GERS., Déf., 1400, 242).

### III. - Empl. pronom.

#### A. - S'appeler + attribut

##### 1. "Avoir pour nom"

##### a) [Nom propre]

- [D'une pers.] : ...un conte d'Artois qui *s'appelloit* Robers (FROISS., Chron. D., p.1400, 41). ...un bourgeois de Valenchiennes qui *s'appelloit* Jehan Bernier (FROISS., Chron. D., p.1400, 385). Et non pour tant le vieil homme qu'ay veu En mon dormant, lequel Aage *s'appelle*, Si m'a dit vray (CH. D'ORLÉANS, Songe compl. C., 1437, 102). Le second est fier et testu, Et *s'appelle* Faulte d'argent (Roy sutz, c.1450-1500, 225).

- [D'un lieu, d'une ville] : ...une grosse ville non frémée qui s'*appelle* Senartpont (FROISS., Chron. D., p.1400, 705). La principale [cité] s'*appelle* Gelbona (LA SALE, J.S., 1456, 213). Entrez dedans la ville ; et passerez delà la rivière et logerez, vous et vostre puissance, en un gros bourg, qui s'*appelle* le Bourg-Neuf, et sont les faubourgs de la ville. (BUEIL, I, 1461-1466, 192). Un autre jour s'en alloit autant des nostres ; et pour ceste cause s'*appella* ce lieu depuis le Marché, pour ce que telles marchandises se y faisoient. (COMM., I, 1489-1491, 66). ...en un hault lieu qui s'*appelle* Magdelan (LA VIGNE, V.N., p.1495, 290).

**b) [Nom commun]**

- [D'un animal] : Sy est par métaphore comparable à l'oiseau qui s'*appelle* aleron (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 87).

- [D'une chose] : Et li donnez à boire dou jus des herbes qui s'*apelent* consolidas (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 120). Et ceste conception se *appelle* verbe et est ce de quoy parle saint iehan : in principio erat verbum, le verbe diuin estoit au commencement de toutes choses (CIB., p.1451, 202). Un autre engin y a [parmi le matériel de siège] qui s'*appelle* vigne ; mais, pour ce qu'on ne s'en scet bonnement aider, je me passe d'en parler. (BUEIL, II, 1461-1466, 50).

2. "Se traduire par" : Mais dignement fut chevaliers Esleuz pour le roy premiers, Car il fut en mil hommes pris Le meilleur ; et pour ce ay je appris Qu'en latin s'*appelle* miles. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 268).

3. "Recevoir, se donner telle qualification, être désigné par telle appellation caractéristique" : ...pour ce s'*appelle* elle mère de belle amour (Mir. st Panth., 1364, 308). Je respondy que, par Fortune, estoye Mis en exil en ce bois, long temps a, Et qu'a bon droit *appeller* me povoye L'omme esgaré qui ne scet ou il va. (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 88). Je ne sçay quel nom je m'*appelle* : Ou d'amours veufve, Ou prisonniere. (CHART., L. Dames, 1416, 263). ...il trouva fasson d'apprendre à blanchir les draps linges, et s'*appelloit* la lavendiere. (C.N.N., c.1456-1467, 302). Je croy qu'omme n'est si rusé, Fust fin com argent de coupelle, Qui n'y laissast linge, drappelle, Mais qu'il fust ainsi manié Comme moy, qui partout m'*appelle* L'amant remis et renyé. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 68). O ribaudise venimeuse, Tu t'*appelles* bien trouble-feste ! (Pass. Auv., 1477, 110).

- *Se faire appeler* + attribut : Sains, tressains *appeler* se font (DESCH., M.M., c.1385-1403, 170). Mectés en croix ce palhart nice, Qui ce faisoit roy *appeller*, Pour le corriger de son vice. (Pass. Auv., 1477, 195).

- "Avoir pour titre" : ...celluy qui s'*appelloit* pape Urbain VIe et que les Anglais tenoient pour pape (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 46). ...une dame (...) qui s'*appelloit* contesse dou doaire, contesse d'Asquesuffort (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 47). ...pour ce que ledit Matelin s'*appelloit* en ses lettres graphier du Tresor (BAYE, I, 1400-1410, 143).

4. *S'appeler de qqn*. "Se réclamer de qqn" : Tu feis à vilain tort ta mouillier deffiner Qui du sanc saint Loïs se pouet *appeler*, Seur estoit à la royne de France qui n'a per. Et puis as tu voulu aux paiens acorder, A Jhesus renoier et Mahon aouer (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 337).

**B.** - Empl. pronom. réciproque. "Se défier, se donner un rendez-vous pour un duel" : Or regardons de un autre debat. Deux chevaliers se sont *appelez* par devant le roy, si ont sievi leurs termes, le lieu fust ordonné et la journée emprise. Si vindrent à la bataille, tant que l'un d'eulx ne peut endurer ne soutenir les grans

coups et pesans que l'autre lui donnoit. (BOUVET, Arbre bat. N., c.1386-1389, 233).

- *S'entre appeler*. "S'accuser mutuellement" : Deux frères ne se combattent pas ensemble pour meubles ne pour fons de terres. Mes il pevent metre autres pour eulx. Mes se ilz s'*entre appelloient* de mutre [l. mutre] ou d'autres cas criminel ilz combatroient ensemble. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 355).

**IV.** - Part. prés. en empl. adj. ou subst.

**A.** - Empl. adj.

1. [D'une pers.] "Attirant" : Et sembloit ja à un an, à deux ans, à trois ans que ce fust un droit songes que de veoir ses maintiens et condicions, car il [Alexandre] estoit si tres riant, si *appellant*, si fort, si rade et si apert que son pareil de son eage on ne sceust trouver en tout le monde. (WAUQUELIN, Faits conq. Alexandre H., c.1450, 5).

2. DR. *Partie appelante*. "Partie qui fait appel" : ...la partie *appellant* estoit decheue de defense et auroit à prouver l'appellacion (FAUQ., II, 1421-1430, 256). Et en cas que l'appellation ne seroit faite dedanz quinze jours prochains paravant led. jeudi après Jubilate, audit cas partie *appelante* ne sera tenue relever son appellacion à celui prochain terme et assignation (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1425, 395).

**B.** - Empl. subst. DR.

1. "Demandeur en justice" : ...les coustumiers dient que, se l'appellé ne desment l'*appellant* avant ce qu'il propose ses defenses, et ja soit ce qu'il feist protestacion et retenu de ce defendre, si est il tenu pour convaincu. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 301). Encores vullons et ordonnons que le demandeur ou *appellant* doye dire, ou faire dire par un advocat, son propos devant nous, ou son juge competent, contre sa partie adverse et lui present. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 210).

2. "Celui qui appelle d'un jugement" : Ce jour, fut plaidoïée une cause d'appel d'entre maistre Jehan d'Aigny (...) *appellant* des gens de la Chambre des Comptes, d'une part, et maistre Aymery Tesson, partie intimée, d'autre part (BAYE, I, 1400-1410, 23). ...le juge lay ou la court de Parlement contraindra le juge ecclesiastique à absoudre l'*appellant* (JUV. URS., Verba, 1452, 378). ...et auront tous ceulx qui les volront avoir lettres de la Chancellerie du Roy pour faire appeler leurs parties en cas d'appel, ou pour anticiper les *appellans* en la dicte Court de Parlement, pourveu touteffois que les appellacions, quy par ci devant avoyent esté faites à la dicte court de Malines, ne seront point repputéés desertes (Hist. dr. munic. E., t.1, 1477, 430). [Un procès est engagé] Entre Jehan Ruffé, *appellant* de Loys et Guyon Bouchetz, (...) demandeurs en cas d'excès et d'actemptas, maistre Pierre de la Riviere, soy disant abbé commendataire de l'abbaye d'Angles, reprenant le procès ou lieu dudit Ruffé, demandeur et complaignant en cas de saisine et de nouvellecté (...); et lesdiz Loys et Guyon Bouchetz, appelez (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.6, 1478, 357).

- *Se porter pour appellant* : ...icellui suppliant a esté constitué prisonnier ès prisons de la justice dudit lieu de Mauzé et esté fait son procès et s'est porté pour *appellant* de ce que on le vouloit mettre en geheyne et torture, lequel appel il a relevé par devant le gouverneur de la Rochelle où est le procès pendant indecis (Doc. Poitou G., t.12, 1482, 522). ...icellui Coiffier s'en disoit estre pourté pour *appellant*, esté adjournez à comparoir en personne en nostre court de Parlement à Paris. (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 80).

3. "Celui qui provoque un combat judiciaire" : Le jour de la bataille vint Que un des amis Aubery tint Le levrier ou bout de la lice. Celui ne fut ne fol ne nice, Car l'avoit amené devant, Pour ce

qu'il estoit *appellant*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 300). Deux chevaliers, Crith et Quieret, se combatirent en champ. Crith estoit *appellant* et ou principal de la querelle avoit tresjuste cause. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 279). Et pour ce que l'*appellant* se doit retrouver tout le premier sus le champ, Pantus se fist mettre sus la litiere, puis s'en vint sus le champ et le Blancq Chevalier au plus pres de lui, armé et monté comme a sa volenté. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 297). Dont et quand ce vint a parler des armes de tous deux, [le duc de Bourgogne] prisa et loa et l'un et l'autre, et disoit que tresbien avoient fait les deux, l'un comme deffendeur et l'autre comme *appellant*. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 171).

**V.** - Part. passé en empl. subst.

**A.** - *Un appelé* + nom propre. "Un certain" : Lors il qui parle, et un *appelé* Jaquet Le Bastard, dist audit seigneur qu'il le garderoit bien (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 55). ...un *appelé* Fossete et sa femme, et autrement ne les scet nommer, l'amenerent de la ville de Cain ou d'environ icelle ville à Paris (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 528). ...dit uns *appelez* Gervaise (ARRAS, c.1392-1393, 3). Sire chevaliers, par vostre courtoisie, dictes moy se uns *appelez* Jossellins de Pont le Leon est point en la compaignie du roy. (ARRAS, c.1392-1393, 55).

**B.** - "Celui qui est appelé en justice ; défendeur" : L'*appelé* qui aura fait ledit default sera secondement adjourné pour veoir adjudier et declairier le profit dudit default et pour proceder en la dite cause d'appel selon raison. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 181). Encores voullons et ordonnons que (...) il souffist que l'*appellant* die que l'*appelé* ait fait ou fait faire le cas pour luy ou par aultre (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 210). [Un procès est engagé] Entre Jehan Ruffé, *appellant* de Loys et Guyon Bouchetz, (...) demandeurs en cas d'excès et d'actemptas, maistre Pierre de la Riviere, soy disant abbé commendataire de l'abbaye d'Angles, reprenant le procès ou lieu dudit Ruffé, demandeur et complaignant en cas de saisine et de nouvelleté (...); et lesdiz Loys et Guyon Bouchetz, *appelez*, et frere Martin Bouchet intimé, tous defendeurs oudit cas d'excès et d'actemptas, et icellui frere Martin, defendeur et opposant oudit cas de saisine et de nouvelleté tous defaillans, d'autre part (Lettres Louis XI, V., Pièces justif., t.6, 1478, 357). [P. C.]

**APPELERESSE, subst. fém.** (appeleresse)

[GD : *apeleresce* ; AND : *apelleresce* ; \*FEW XXV, 30a : *appellare*]

Région. (anglo-normand) [Fém. de *appeleur*] "Celle qui assigne qqn en justice"

**Rem.** Cf. ; AND : *apelleresce*. [R. M.]

**APPELEUR, subst. masc.** (appeleur)

[T-L : *apeleor* ; GD : *apeleor* ; AND : *apellere* ; FEW XXV, 30a : *appellare* ; TLF III, 288b : *appeleur*]

**A.** - "Celui qui assigne qqn en justice, demandeur" : Si aucun malingeux qui puisse montrer mehaing évident, ou qui passe son eage de LX anz et un jour, appelloit autre de grant cas dont celui qui seroit veincu deust prendre mort, et le malingeux par mehaing ou par aage se vousist eschangier, fust *appeleur* ou deffendeur, droit donroit que il s'eschangeast. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.1, 1385, 355).

**B.** - "Celui qui fait savoir, annonce publiquement qqc., crier" : Et tous les pasnages, herbages et exploix faire venir au routouer, et faire fere tous les cris qui appartient à fere pour les

dictez forestz par leurs *appeleurs*. (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 65).

- En partic. "Celui qui annonce les causes qui vont être plaidées" : Et pour ce est tenu estre audienier et *appeleur* es plés de la verderie de Saint Sever (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R.B., 1398-1402, 92). ...et a esté fait exprès commendement à Robert Chaurre, huissier et *appeleur* des causes de Parlement, d'icelx executer sans deport aucun. (BAYE, II, 1411-1417, 20). [P. C.]

**APPELLATEUR, subst. masc.** (appellateur)

[GDC : *apellateur* ; FEW XXV, 30a : *appellare*]

"Celui qui fait appel d'un jugement" : Qui appelle de leur sentence, grief ou commandement, l'*appellateur* va devant le bailli de la Montaigne, et qui appelle devant autre juge il appelle indeuement et mal. (Chartes communes Bourg. G., t.1, c.1370, 397). [P. C.]

**APPELLATIF, adj.** (appellatif)

[T-L : *apelatif* ; GDC : *apellatif* ; AND : *apelatif* ; FEW XXV, 32b : *appellativus* ; TLF III, 289a : *appellatif*]

**A.** - GRAMM. [D'un nom] "Qui désigne toute une espèce et non un individu seul" : Quant qualitee de nom sont ? Deux. Lesquelz deux ? La propre et la *appellative*. La propre c'est celle qui signifie une seule chose par une imposition de voix, si come "Roma", "Rome", "Jhesus" ou "Guillelmus". La *appellative* c'est celle qui signifie plusieurs choses par une imposition de voix, si comme "*magister*" ou "*dominus*". (Donat S S., a.1436, 126).

**B.** - [D'une pers.] *Estre appellatif d'amour*. "Être sollicité d'amour" : Toutesfois il est souvent veu Que belle dame a amy lait ; Nature y a ainsy pourveu, Aussi n'est il si brut qui n'ait Ou en contenance ou en fait Quelque vertu supplicative Pour laquelle a la dame plait D'estre d'amour *appellative*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.3, 1440-1442, 25). [P. C.]

**APPELLATION, subst. fém.** (appellation)

[T-L : *apelacion* ; GDC : *apellation* ; AND : *apellacion* ; FEW XXV, 32b : *appellatio* ; TLF III, 289b : *appellation*]

**A.** - [Corresp. à *appeler* I A 1 a] "Appel, incitation à haute voix" : Prens, che dist il, ton filz seul né que tu aimes, Ysaac. Voychy que par chieres et doulches affirmacions, *appellations*, de rechief et souvent repetees ou racordees, les desirs du pere sont esveilliez affin que, par la memoire d'amour esveillie, la dextre main du pere fust retardee a immoler ou sacrefier son filz (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 216).

**B.** - [Corresp. à *appeler* I B 1] "Dénomination" : Et pour ce que l'*appellacion* et nominacion est faite selon le plus et c'est la mauvaise partie, selon ce est reprové justement celui qui est communelment appellé phylautos, c'est a dire soy amant ou amy de soy. (ORESME, E.A., c.1370, 478). "Cellui qui est m'a envoyé a vous." Laquelle sentence exposant, ung docteur Johannes Damascenus dist que "entre tous les noms et *appellations* qui se dient de Dieu, c'est la plus principale que il est et estre cellui qui est". (Somme abr., c.1477-1481, 100).

- [Dans le domaine de la log.] "Prédication" : ...quant .II. choses sont, nous disons ambes .II., et .II. hommes ambes .II., et ne disons pas que il sont touz mais nous disons premierement ceste predicacion ou *appellacion* de .III. (ORESME, C.M., c.1377, 52).

**C.** - DR. [Corresp. à *appeler* I C]

**1.** "Appel d'un jugement" (synon. *appel*) : Le licteur, c'est le bourrel, se tenoit deja a le lier d'un laz, quant Oraces (...) a dit : "Je

provoque ! " Si a esté debatue la *appellation* devant le peuple, et ont esté les gens forment meus en celi jugement pour la partie Orace (BERS., I, 1, c.1354-1359, 26.8, 44). ...et se traistrent devers le roi de France, afin que il receust leur *appellacions* et donnast adjournemens en cas d'appel. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1375, 46). ...aussitost que il vint a sa cognescence [du roi de France] la deffense faite par le roy d'Angleterre au pueple que ilz n'appellassent, il contredit et fist signifier a tous sez subjés que il estoit prest de recevoir leur *appellacions* et de user de sa souveraineté et darrenier ressort (Songe verg. S., t.1, 1378, 279). Nous lysons de Droit canon, et selon Droit civil aussi, que une *appellation* doit aler de degré en degré (...) sauf que, ez causes spiritueles, tout honme qui est grevé puet, sanz moien, appeler a l'Eglyse de Ronme come a celle qui est mere de tous Crestians (Songe verg. S., t.2, 1378, 68). ...oyes les causes proposées par icelli prisonnier, pour lesqueles il avoit appellé dudit mons. le prevost, que nonobstant icelle *appellacion* faite par icelli prisonnier, ledit mons. le prevost procedast à l'encontre dudit prisonnier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 143). ...et afin que autrement l'en ne procedast contre elle, icelle prisonniere appelloit et appella en parlement. Pour laquele *appellacion*, fu par ledit mons. le prevost seursis de proceder plus avant contre ladite prisonniere (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 428). Messire Guillaume de Dominicat, chevalier, a renucié et renuce à une *appellation* faicte par lui (...) d'une sentence du seneschal de Pontieu donnée contre lui (BAYE, I, 1400-1410, 305). ...ledit Jaques Lamban, frivolement et sans cause, a appellé du bailli de nostredit cousin, et son *appellacion* relevée en nostre court de Parlement, a fait adjourner nostredit cousin (Trés. Reth. S.L., t.2, 1413, 661). ...disant que icellui abbé avoit fait plusieurs *appellacions* a court de Romme pour eschiver et fuir ad ce qu'il ne fust pugny (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1426, 92). Et encore, de rechief, advint en ce meisme temps qu'en la prouvosté de Péronne on mist sus une ayde de certaine somme de pécune à lever et recueillir sur ycelle. (...) Mais de fait [Jehan de Luxembourg] fist entrejecter une *appellacion* contre les officiers dudit duc de Bourgogne qui l'avoient assise et vouloient cueillier. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 384). ...si ne trouvera l'en pas que de cinquante causes viengne une *appellacion* et se elle y vient tantost est expediee (JUV. URS., Verba, 1452, 369). Et lors ledit arcevesque appella de moy, et je lui dis qu'il m'estoit mandé par ma commission le contraindre, non obstant oposicions ou *appellacions* quelzconques. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 136). ...nonobstant quelconque oposicion ou *appellacion* pour en faire justice (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 217). Alez tousjours, maistre docteur. On scet voz *appellacions*, Mais, saulve vos bonnes raisons, Vous en serés emprisonné. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 796). Mais obstant certaines *appellacions* interjectées par ledict Bastondu et relevées en nostre court de Parlement (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 202-203). ...tout ce qu'il verra estre à faire au bien de nous et à la seurté de nosditz pays et subgetz, comme nous ferions et pourrions faire se nous y estions en personne, supposé qu'il y eust chose qui requist mandement plus especial, non obstant oposicions ne *appellacions* quelzconques, sans prejudice toutes voyes des autres lieutenances que avons baillées à autres es pays dessusditz ou en aucuns d'iceulx (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 231).

- *Appellation frivole*. V. *frivole* "Appel introduit sur des motifs non fondés, pour retarder le procès" : ...pourquoy, Nous ces choses considerées, que [l. qui] ne voulons pour tels frivoles *Appellacions*, le bien de justice estre retardé ou empeschié, vous

mandons que ou cas dessusdit, vous procedés et faites procéder à la prinse et détention de corps d'iceulx malfaiteurs, sans les eslargir aucunement, jusques à ce que leurs dittes causes d'Appel soient déterminées, ou que autrement en soit ordonné par Nous ou nostre ditte Court (Ordonn. rois Fr. S., t.7, 1393, 581).

- *Aerdre à une appellacion*. V. *aerdre*

2. "Accusation" : Item, que toutes les terres prinsees et mises en la main du Roy des vassaulx, subgetz et bienveillans, aliez, favorables, dudit duc de Bourgogne, de quelque estat qu'ilz soient, pour l'occasion de ceste guerre, seront rendues et restituées à iceulx, et aussi tous bannissemens et *appellacions* fais à la cause dessusdicte seront mis à néant. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 37). Lesquelles *appellacions* et deffences, voullons et ordonnons que soient toutes escriptes et registrees en procès, pour savoir se il y aura gaige ou non (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 211). [P. C.]

**APPELLATOIRE, adj.** (appellatoire)

[GDC : *apellatoire* ; FEW XXV, 32b : *appellatorius*]

DR.

- *Cause/matiere appellatoire*. "Cause, matière dont on appelle devant un tribunal supérieur" : Que ladite cour de parlement cognoistra des causes et matieres *appellatoires*, venans des sentences et appointemens des juges mages, maistres rationaux, et autres juges desquels on appellera immediatement à icelle cour. (Ordonn. rois Fr. P., t.21, 1501, 283).

- *Instrument appellatoire*. "Titre, pièce servant à former l'appel" : Si conclut que ledit instrument *appellatoire* et tous autres semblables soient deschirez et rompuz (FAUQ., I, 1417-1420, 65). ...en cas d'appel en país de droit escript où il avoit instrument *appellatoire*. (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 134).

- *Libelle appellatoire*. "Écrit par lequel on fait appel d'un jugement" : ...icelluy de Camp deüst lors qu'il appelloit de nous pour mondit seigneur d'Armignac, nous bailla (...) par escript le libelle *appellatoire* du dit seigneur (Doc. 1466. In : W. Bartzsch, Der Wortschatz des öffentl. Lebens im Fr. Ludwigs XI., 1937, 73). [P. C.]

**APPELLEMENT, subst. masc.** (appellement)

[T-L : *apelement* ; GD : *apelement* ; AND : *apelement* ; FEW XXV, 30a : *appellare*]

A. - "Appel, invitation" : Sire, douce ta voix, douls tes enseignemens, Douls tes simples regars, douls tes *appellemens*, Douls tes saintes mains, douls tes chastiemens (Pleur ste âme B., c.1375-1425, 64). Vocatio (...) : *appellemens* ou invitemens (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 536).

- "Fait d'appeler qqn (à la foi)" : Et donc singnifia il sa voulenté au saint homme Ambroise que il luy mandast lequel des saints livres apartennoit mieulx a lire pour estre faiz plus convenable a la foy crestienne. Et il luy manda Ysaie le prophete pour ce que il est veu estre le plus convenable premier anuçant l'euvangile et de l'*appellement* des gens. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 802). [Le mot est déjà ds VIGNAY (cf. GD I, 329a)]

**Rem.** MACHO, FARGET, *Nouv. Test. en fr.* c.1479-1480 (que Dieu vous doit esperit de sapience (...) affin que vous saches [l. sachés] quelle esperance de son appellement soit et quelles richesses de son heritaige) ds GD I, 329a.

B. - "Désignation, dénomination" : Et Corineus la portion du regne qui estoit escheu a son loz par l'*appellement* de son nom

appella Corineam et le peuple Corneisem, en ensuivant l'exemple de leur seigneur. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 85).

**C.** - "Accusation" : Et le conseil fuit sur ce point, De ceo ne vous menteray point, Q'ils firent li Prince mander Q'il venist sanz arestier Respondre en son plein parlement Encontre celle *appellement*. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 155). [P. C.]

**APPENADER, verbe** (appenader)

[GD : *appenader* ; FEW VIII, 126a : \**pedinare*]

Empl. intrans. [D'un cheval] "Faire des voltiges" : Quand monseigneur l'archiduc print congiét au roy, il estoit monté sur ung coursier bay, auquel il donna l'esperont et le fit tellement sourdre et *appenader* par plusieurs saulx, comme il estoit à ce duit, que ledit roy et royne et toute sa compaignie s'en donnèrent admiration, dont il fut grandement prisiet. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 475). [P. C.]

**APPENDABLE, adj.** (appendable)

[FEW XXV, 33b : *appendere*]

"Suspendu, accroché" : Tot altour [la châsse] fut enclouz de trehies defensible Qui sont fortes, de fier, et rins ne sont doctable ; Al piet et al chief oit grant tasses ["étouffe"] *appendablez* Qui sont d'argent doreez, à pirez reluisable (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 730).

**REM.** Le suff. *-able* n'a pas ici son sens mod., comme dans l'ex. beaucoup plus tardif du FEW. [P. C.]

**APPENDANCE, subst. fém.** (appendance)

[T-L : *apendance* ; GD : *apendance* ; GDC : *apendance* ; AND : *apendance* ; FEW XXV, 33a : *appendere*]

**A.** - "Tout ce qui dépend juridiquement de qqc. (d'un pays, d'une région, d'une ville...)" : ...comme en brief temps naguères passé a esté veu ou Royaume de France et *appendances* d'icelluy... (ORESME, Monnoies W., c.1365, LVI). La ville et le chastel sont à luy et toutes les *appendances* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 3). Et [Mélusine] vueil que Thierry, nostre mainsné filz, soit sire de Partenay, de Wavent, de Meurvent et de toutes les *appendances* de la terre jusques au port de la Rochelle. Et Remond sera conte de Forests. (ARRAS, c.1392-1393, 258). ...[exigences des Flamands] qant li rois Phelippes lor renderoit Lille, Douai et Bietune et les *apendances* (...) il entenderoient à ses tretiés (FROISS., Chron. D., p.1400, 366). ...la conté de Normandie et de la petite Bretagne, qui sont *appendances* de Normandie. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 67).

- [En collocation avec *appartenances*] : ...certains lieux, rentes et revenues, c'est assavoir le dit Symon le lieu d'Arданne, qui avec ses appartenances et *appendances*, tant en blez, vins, deniers, poulaillies, terres, prez, justice, comme en autres choses, en tout pevent valoir quarente livres par an ou environ (Doc. Poitou G., t.4, 1372, 130). ...lequel chastel tenoit feu son pere en foy et hommaige de l'evesque de Limoges qui lors estoit, et lequel de present il tient, avec ses appartenances et *appendances*, en foy et hommaige dudit evesque (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 184). ...et trois maisons ou masures, assises es rues du Temple et des Rosiers, avec leurs appartenances et *appendances* (FAUQ., II, 1421-1430, 337). ...les terres et seigneuries de Bonnebos (...) avecques toutes leurs appartenances et *appendances*... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.1, Pièces div., 1422, 121). ...à cause de ladite comté du Perche (...) ses appartenances et *appendances* (Doc. 1458. In : CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, c.1437-1464, 109). ...délaissons (...) les chasteaulx, chastellenies, terres et seigneuries de Chastelnaud, de Montmiral et de

Villeneuve en Albigois, ainsi qu'elles se comportent et étendent avecques leurs appartenances et *appendances* quelxconques, tant en chasteaulx et autres édifices, droiz et devoirs de guet, justice et juridicion, haulte, moyenne et basse, mère mixte et impère, hommes, hommaiges, les ventes, quins, requins, deniers, foires, marchez, four à ban (Archives servit. Louis XI, T., 1470, 33). ...notre cousin joira dès à present desdictes terres et seigneuries, appartenances et *appendances* d'icelles, soubz condicion de rachapt (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1496, 101).

**B.** - "Ce qui accompagne qqc., ce qui découle de qqc. ; séquelle" : ...et qu'il ne soit pas constipé ne foible ne qu'il n'ait toutes ces necessités pour sa vie avec toute leurs *appendances* (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 4). [P. C.]

**APPENDER, verbe** (appender)

[Ø]

"Déployer, répandre, envoyer" : Voz armigeres [vos combattants] veillez tous *appender* Pour ces mastins du tout soubterrainer (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 109).

**Rem.** Interprétation proposée par Gilles Roques. L'éd. comprend : «offrir en hommage, dédier». [A. B.]

**APPENDERIE, subst. fém.** (appenderie)

[FEW XXV, 33b : *appendere*]

*Estre en appenderie.* "Constituer une dépendance" : La maison Quincoche, qui est en *appenderie*, nommée du Jarde, à la charge de II s. VI d. cens à mons<sup>f</sup> et L s. à chapitre, prisee : VIII<sup>xx</sup> l. (Chartes Bourbonn. M.F., 1499, 419). [P. C.]

**APPENDICE, subst. fém.** (appendice)

[GD : *apendisse* ; GDC : *apendice* ; AND : *apendices* ; FEW XXV, 34a : *appendix* ; TLF III, 290a : *appendice*]

**A.** - "Terres, biens qui font partie d'un domaine, d'une région ; dépendances"

- Au plur. : ...je lais a Margarite me sereur (...) mon chasteal a tos ses *appendiches* de Horion, et chinquante muis d'espeaute hiretaules, au plus pres del manoir. (HEMRICOURT, Pièces div. B.P., 1337, 46). ...le moulin de Maraucourt, les eawes doudit moulin avec toutes les *appendices*, circonstances et dependances d'iceuls. (Trés. Reth. S.L., t.2, 1345, 51). Et toutes leurs *appendiches* et appartenances, soit en terrez heiribles, en preis, en yaiwes, en bos, haieez, raspailles, cens, rentes, revenuwez, droictures (Arch. Nord, 1390, B 19490, pièce 4, IGLF). ...et de là, Charles-li-chals oit Aquitaine ; et Lothaire demorat li empire de Romme et ses *appendiches* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 71). Et portant me plait que vous soyéz roy et empereur d'Inde la maiour, la moienne avec ses *appendicez*. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 173).

**Rem.** Ex. d'a. fr. et doc. 1408 (Lorraine, *appendixe*) ds GD I, 330b.

- Rare au sing. : Jugement (...) que dit que, se je suis seigneur d'une ville avec autres gens, je ne puelt acquester ne faire acquaiester par waigier a nulz des homes don ban cens ne redevbance sus nulz des heritaiges gissant en ladite ville ne en *appendise*, se ce n'est par le gres des autres segneurs parsonniers, segneurs de ladite ville avec moi. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1334], 114).

**B.** - "Petit local annexe, remise, appentis" : Si entrèrent ens et coulchèrent l'esquier sur ung pou d'estrain, assés près du feu, car nul autre litz n'avoit en la maison ; et lors mons<sup>g</sup> Gérard mist les chevaulx en une petite *appendize* qui estoit en la maison (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 164). ...ilz trouvèrent les

chevaux Gérard qui loyés et establis estoient en l'*appendise* devant dicte (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 165). [P. C.]

**APPENDIS, subst. masc.** (appendis)

[GD : *apendeis* ; AND : *apendiz* ; FEW XXV, 33b : *appendere*]

**A.** - "Appentis" : Je y regarde tant que je puis, Et si aroye tres bon desir De vous faire quelque plaisir, Mais je n'y sçaroye que pincer Se vous ne vous voulez passer D'ung viel *appendis* qui cy est. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 197). [Ou sens B ?]

**Rem.** Doc. 1344 (*appendeiz*), 1377 (*feront recouvrir et recloire les deux appendiz de la maison*), 1385 (*une autre maison et appendis*) ds GD I, 330a.

**B.** - "Construction légère en bois (pas nécessairement appuyée à un mur)" : Et, dessus le pont d'icellui Piquigny, le roy avoit fait dresser deux *appendis* de bois, l'un devant l'autre, dont l'un estoit fait pour le roy et l'autre pour le roy d'Angleterre. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 342). Et puis mettez gardes à la porte affin que nul ne saille s'il n'est congneu. Et puis monterez sur ceste petite montaigne auprez de l'*appendiz* aux vignes pour garder qui sauldra. (BUEIL, I, 1461-1466, 103).

**Rem.** L'*appendis aux vignes* semble désigner le petit bâtiment dans lequel s'installe le propriétaire d'une vigne pour la surveiller. Dans ce cas, *appendis* est synonyme de *cabane* (cf. FEW II-1, 244a, s.v. *capanna*) ou de *loge* (cf. FEW XVI, 446b-447a, s.v. *laubja*). Aux deux entrées sont évoquées ces constr. légères édifiées dans les champs, en partic. dans les vignes. LA CURNE II, 59a.

V. aussi *appentis* [P. C.]

**APPENDRE, verbe** (appendre)

[T-L : *apendre* ; GD : *apendre* ; GDC : *apendre* ; AND : *apendre* ; DÉCT : *apendre* ; FEW XXV, 33a : *appendere* ; TLF III, 292a : *appendre*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - Empl. trans. dir.

**1.** *Appendre qqn.* "Mettre qqn sous sa dépendance" : Preserve nous de la temptacion De l'ennemy qui, par dampnacion, Cuyde noz corps en son enffer *appendre*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 249).

**2.** *Faire appendre un sceau.* "L'appliquer" : En tesmoing de ce, nous avons a ces presentez lettres fait mettre et *appendre* nostre seel aux causes (Trés. Reth. L., t.3, 1438, 164). Et affin que ceste chose soit ferme et estable, nous avons fait *apendre* nostre seau à ceste présente chartre. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant, R., t.2, c.1447, 353).

**B.** - Empl. trans. indir. *Appendre de/à qqn/qqc.*

**1.** [D'une chose concr.]

**a)** [D'un pays, d'une contrée] "Dépendre politiquement de qqn" : Il m'est prins volenté d'envoyer droitement Mes enfans a Challon ["Charlemagne"] ou douce France *apent* Pour faire chevalirs au Dieu commandement (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 201). Li hos dou duc de Lanclastre (...) estoit mout plentiveuse de tous vivres, car il leur en venoit fuison d'Engleterre et des isles prochaines qui *appendoient* à yaux. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 73). Du noble Roi où Franche *apent*, Se ses III parfont leur querelle, Toute s'amour perpétuelle Doivent avoir (Joutes St-Ingl. P., c.1390, 63). Vous manderés Charlon, le roy ou France *apent* (Galien D.B., c.1400-1500, 29). ...la duchié de Guienne où *appendent* XII. contéz et maintes citéz, villes et terres, comme La

Rochelle, la cité de Poitiers et autres (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 108). La de ton gendre, ne sont fables, Naistront roys ausquelz *appendant* Est le monde, ne va doubtant. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 77). Sy m'a donné le pays d'Angleterre le roy Alexandre a qui tout le monde *append*, sy m'a le gentil roy fait roy du pays. (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 427). Ains ne fus fieux Renier ou Vautamiz *apent* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 71). [Nombreux ex. du verbe *appendre* dans ce texte, cf. gloss. de l'éd.] Messagier, va hastivement Au grant roy a qui Ynde *apent*, Nommé le beau roy Avenir, Nostre beau cousin a loisir. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 48).

**b)** [D'un immeuble, d'une propriété]

- "Dépendre de, relever de qqn/qqc." : ...toutes les signouries qui au chastiel *appendoient* (FROISS., Chron. D., p.1400, 666). ...please a vostre gracieuse seigneurie grantier au dit W. un presentement au dite esglise de N. que *apent* a vostre donnesoun par cause de vostre honorable office. (Lettres agn. L., p.1412, 2).

- "Être attenant à qqc." : Et la capelle ausi qui estoit *appendue* A la maison l'evesque (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 683). ...un fief qu'il avoit gisant en celi ville contenant une maison, gardin et entrepresure et II journalx de terre ahanalle qui y *appendent* (Arch. Nord, 1419, B 10370, f° 4, IGLF). ...une grange et certaines terres y *appendans*. (Arch. Nord, 1450, B 1684, f° 155, IGLF).

**c)** [Du monde (dans une cheville poét.)] Dieu à qui le monde *apent* : Jhesucris le confonde, a qui li mons *apent* (Flor. Rome W., c.1330-1400, 149). Et dist : "Si Dammedieu, a cui li monde *apant*, Gairisse Charlemenne et sa trez bonne gens..." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 6). Damme, se dit la voix, ne t'esmaiez niant, Car je sus de parrt Dieu a cui li monde *apant* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 51). Vaissalz, Dieu vous garisse a cui li mont *apant* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 101). Et prie souvent Dieu a qui ly monde *apent*, Que Guyon lui ramaine qu'elle ama loyaulment. (Tristan Nant. S., c.1350, 10). Je vous jure sur Dieu a qui le monde *apent* (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 15).

**d)** [D'une chose quelconque] "Dépendre de, se rattacher à qqc." : Et s'arez doulx caistialz ou moult de noblesse ait Et la terre environ et quant qu'i *appandrait* (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 42). Dieus (...) Qui la terre et le firmament Feis, et quanqu'il y *apent* (MACH., C. ami, 1357, 52). Il fist [Nostres Sires] premiers le firmament, La terre et quanqu'il y *apent* (MACH., P. Alex., p.1369, 190). Et fist adonc Charlez conistable de France et se luy donnat Beauvoisien et tout le tenement et, après, Meaulx en Brie et ce qui ["qui y"] *apent* (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 59).

**2.** [D'une chose abstr.]

**a)** "Incomber à qqn/qqc." : O Rois, je loo, si tu bien fes, Laissez la sainte eglise en pes, Fai ce q'a ta coronne *apent* (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 250). Ainsi alloient cryans hieraulx et menestreaux par les rences, dont la pucelle Blanche, a qui la perte et la gaigne en *appendoit*, avoit grant merveilles que le Chevallier Sauvage estoit devenu (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 54).

**b)** "Revenir à qqn" : "...Or vous prie prendeiz cestuy, ou grant honneur *apent*. - Ogier, dist Charlot, vous et Rollant, Aymeris et moy et mes II freres, nous VI ferons le champ, s'il vous plait..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 79). ...si ne vous ay pas quis pour moy, mais pour la meilleur damoiselle et pour la mieulx ensengnee que l'en puet trouver nulle part, icelle a qui *apent* graygneur honneur, qui est emprisonnee a moult grant tort. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 25).

c) "Être attaché à qqn" : Au conte Salebrin ala premierement, Qui sist dalés s'amie, ou grant amours *apent*, Qui fut grente et courtoise de biau contement, Fille au conte Derbi, qui l'amoit loialement. (Voeux héron G.L., c.1346, 78).

C. - Empl. impers. "Convenir à qqn, lui être dû" : Ainsi despent Uns homs trop plus qu'a lui n'*appent* En robe et ce qui en deppent (CHART., L. Dames, 1416, 285).

II. - Empl. pronom. *S'appendre à qqc.* "Se comparer à qqc., approcher qqc." : Tu muas en encens le cote De ta belle amie Lencote. A tes oeuvres nuls ne s'*apent*. Tu ocis Phiton le serpent, Qui englouti eut Phlimené. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 96).

Rem. Seul ex. Faire dériver *appendre* du lat. *prehendere* plutôt que de *pendere* (cf. *Z. rom. Philol.* 90, 1974, 90) n'éclaire pas cet empl. exceptionnel.

III. - Part. prés. en empl. adj. ou subst.

A. - Empl. adj. (*Estre*) *appendant de qqn/qqc.*

1. [D'une pers.] "Qui relève, qui dépend de qqn/qqc." : Ignorez vous que vray roy sommes De Judée et de tous les hommes Qui sont au royaume *appendans* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 85).

2. [D'une chose (propriété, rente...)] "Qui appartient, qui est attaché à qqc. ; qui dépend de qqc." : Sabbage est cil chastiaux nommé, Et Madrie ot nom la cité ; Et Dagesme y est *apendant*, Une terre qui est monlt grant (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 162). ...la moiet de la maison et la moiet dou pourpris qui y est *apendant* (Trés. Reth. S.L., t.2, 1345, 54). ...et tient que icellui fort fu baillié audit conte par le roy de France (...) avec environ IIJc livres de rente appartenans et *appendans* audit chastel, et quatre mil frans en or comptant. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 200). ...tous les chastiaux et forteresses de dehors la cité qui sont *appendans* a la seigneurie de Gennes (...) fist tantost rendre et restituer a la dicte seigneurie (Bouciquaut L., 1406-1409, 203). Tantost après il entreprinst le voyage de Guienne et de Bourdeloiz et, par son bon sens et prudence, à l'aide de Dieu, mist toute Guyenne et le país *appendant* en son obeysance et subjection, sans resistance ou rebellion et sans grant effusion de sang... (BUEIL, I, 1461-1466, 30).

B. - Empl. subst. "Dépendances" : Bourge et tout le pays et toute l'*apendant* Vous remet en vous main et le vous vait randant, Ensi que voustre perre l'alloit jaidis tenant. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 684). Son perë est moult noble, c'est roy et admirans Et se tient Rochebrune et tous les *appendans*. Venés ent avec moy, ne soiés arrestans. (Tristan Nant. S., c.1350, 86). Biaux fieux, dist Matabrune, bien te voy ignorent. Vous euissies eüt la fille au roy Morghant Et le royaume oussy et trestout l'*apendant*. (Chev. cygne P., c.1356, 8). [P. C.]

**APPENSION, subst. fém.** (appension<sup>1</sup>)

[GD : *apension*<sup>1</sup> ; \*FEW VIII, 192b : *pensare*]

"Action de peser"

REM. *Chron. et hist. saintes et profanes* (ms. du XVe s., *mane, thecel, phares, qui sonne nombre, appension et division*) ds GD I, 333b. [P. C.]

**APPENSION, subst. fém.** (appension<sup>2</sup>)

[GD : *apension*<sup>2</sup> ; FEW XXV, 33b : *appendere*]

"Fait d'*appendre* un sceau" : Et nous ladite sentence ainssi donnée doudit monseigneur Guillaume loons, rateffions et approuvons par l'*appention* de nostre seel (Trés. Reth. L., t.4, 1331, 182). Et, affin que ceste page de ceste nostre constitution demeure

entière et sans cassure, nous l'avons fait escrire, et l'avons fait roberer par l'*apension* de nos seaulx (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.2, c.1447, 347). [P. C.]

**APPENTICE, adj.** (appentice)

[\*FEW XXV, 33a : *appendere*]

"En appentis" : ...avoir fait sur le mur de devers Saine du dit clos une maison *appentiche* pour secher l'artillerie du roy nostre dit seigneur, affin d'oster les perilz des feuz que l'en faisoit dedens les halles du dit clos pour secher la dite artillerie. (Clos galées Rouen M.-C., t.1, 1372, 232). ...la maison ancienne estoit *appentiche* dont toute l'eau estoit cheant sur la rue (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1427, 113). [P. C.]

**APPENTIS, subst. masc.** (appentis)

[T-L : *apentiz* ; GD : *apentif* ; GDC : *apentis* ; AND : *apentiz* ; FEW XXV, 33a : *appendere* ; TLF III, 292a : *appentis*]

"Construction sommaire, avec un toit en pente d'un seul côté, qui prend appui sur une maison plus importante" : Adonc s'esmeut li rois Phelippes, et fist abatre tous les *apentis* de Paris pour chevaucier plus aisement parmi Paris (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 149). ...au dit Johan pour queveronner de neuf l'*apentis* d'entre chapelle et le drecheur de la cuisine (Comptes Archev. Rouen J., 1399-1400, 43). Audit Jehan de Louvain, couvreur de tielles, pour avoir livré trois saqs de chaulx emploiez pour couvrir de tieulle l'*appentiz* sur lequel monseigneur de Charrolois a acoustumé de jouer à la palme (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 589). Item, J petit vieil *apentiz* de douves (Invent. N. Baye T., 1419, LXXVII). Seigneur, s'il vous plaist, regardez, Ceste estoille veir poez Qui s'arreste, ce m'est advis Dessus ung petit *appentis* Ce ne semble que une estable. (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 43). Quant vous voyez les gelines assembler dessoubz quelque *appentis* ou en requoy, sachiez pour vray que le temps se muera en pluye de brief. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 102). De Hutin Guiot, savetier, pour une place assise entre le pont leveiz de ladite porte Saint Anthoine et ladite loge aux portiers, en laquelle il a fait ediffier ung ouvrouer en maniere d'*appentiz* (Comptes Paris M., t.2, 1488-1489, 414).

- *Maison à appentis* : ...deux maisons à *appentis* estans en icelle rue Saint Jacques, entretenans, d'une part, aux maisons des Escolliers Me Pierre Fortet, et d'autre part, à la maison Meline du Jardin (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1424-1425, 27).

V. aussi *appendis* [R. M.]

**APPENTISE, subst. fém.** (appentise)

[\*FEW XXV, 33b : *appendere*]

(Synon. de *appentis*) : Le maisonnement doud. mort, la saule basse et aulte, le cultil darriers, une chambroute devant, 2 petiz celliers dessoubz, une grangette de costé, une *appentise* darriers, les 3 pars d'une grange et I cultil..., tout assis en la rue des Bordes (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1364, 43).

REM. Le mot *appentise* (a. fr.) de GD I, 333c, est plutôt synonym. de *appendice*. [P. C.]

**APPEREL, subst. masc.** (apperel)

[GD : *apperel* ; FEW XXI, 223a : o.i.]

"Oiseau plongeur, sorte de martin-pêcheur" : V. sols a Jehan fils Colin le mareschal demeurant en la Nueville de Bar pour son vin d'avoir tué de son arbalestre un *apperel* lequel faisoit grant dommaige ez fosses du bourg en prenant les poissons en iceulx,

lesquels trois gros lui ont été donnes par l'ordonnance de Mgr le duc. (Doc. 1458-1466In : se. In : GD apperel).

**Rem.** Cf. A. Marchal, *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Meuse, tome premier : Archives civiles, série B (articles 1 à 3160)*, Paris, 1875, 77-78 : Compte de Pierre Xaubourel, gruyer de Bar, 1458-1466.

**REM.** Cf. K. Baldinger, *Etymologien : Untersuchungen zu FEW 21-23, Band 3, zu FEW 21, 22.1, 22.2 und 23, mit Registern zu den Bänden 1-3*, Tübingen, 2003, n° 4361. [J.-L. R.]

**APPESANCE, subst. fém.** (appesance)

[GD : *appesance* ; \*FEW VIII, 194a : *pensare*]

"Accablement" : Oppressio : *appesance* (Abavus V, R., 1388, 415). [P. C.]

**APPESANTER, verbe** (appesanter)

[\*FEW VIII, 191a-b : *pensare*]

Empl. intrans. "Devenir lourd" : Selon l'allegorie prinse sur la fable cy dessus ditte, la Gourgoigne ["Gorgone"] signifie paour qui fait homme reffraindre de quelque chose faire. Et ce se fait en troys manieres, dont l'une paour affoiblist le cuer, l'autre paour le fait *appesanter* et affonder comme une pierre qui chiet en eaue, et la tierce paour le fait anublir, c'est à dire obscurcir et qu'il ne peut veoir ne appercevoir la verité de la mensonge. (Ovide mor. B., 1466-1467, 162). [P. C.]

**APPESANTIR, verbe** (appesantir)

[T-L : *appesantir* ; GDC : *appesantir* ; AND : *appesantir* ; FEW VIII, 191a-b : *pensare* ; TLF III, 293a : *appesantir*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - Au propre

1. "Faire peser un poids sur qqc." : Et quant ilz [les ceps de vigne] auront getté rainceaulx, en l'an d'après, on les coppa tous, excepté .IIII. des meilleurs, et ceulx qui demourront seront devisez chascun en .IIII., puis par lieures de perces et de liens, et *appesanties* par pierres, se il en est mestier, afin que ilz descendent des costez et ne montent point contremont. (Rustican H., 1373-1374, 86).

2. "Alourdir qqn, le rendre moins agile" : Et comme gens qui là estoient affaméz, mengerent gloutement et burent des douces viandes et vins mal appareilliéz pour eulx, car tous en furent *appesantis*, endormis et enyvrez tost. (CHR. PIZ., Fais armes cheval., 1410, 42 r°).

**B.** - Au fig.

1. "Oppresser (le cuer)" : ...j'ayme vielesse, qui signiffie fin de vie, pour eschapper les tribulations qui le cuer me *appesandissent* (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 541).

2. "Rendre (un mal) plus pesant, l'aggraver" : "Nous devons, dist-il [Sénèque], volentiers endurer adversitéz", car par impacience nous ne faisons fors *appesantir* nostre mal et l'engregier. (LEGRAND, Bonnes meurs B., 1410, 318).

**II.** - Empl. intrans.

**A.** - [D'un bateau] "Devenir lourd ; s'enfoncer" : ...il estoient tout esbahi, car la nef [qui faisait eau] *appesandissoit* fort. (FROISS., Chron. D., p.1400, 887).

**B.** - [D'une pers., de son corps, de ses membres...]

1. "S'alourdir, devenir moins agile" : La belle Pryande, qui plus de demy an avoit esté mariee, fut tant en Escoce en toutes plaisances et esbatemens qu'elle commença *appesandir*, comme fort enchainte qu'elle estoit (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 156).

2. "S'engourdir" : Gentil prince, vous poués maintenant icy veoir de la bonne chevalerie, s'il fust qui les maintendist ; mais de faulte de chief souvent convient les membres *appesantir* et sommeillier. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 502).

3. [Du cuer] "Être oppressé" : Car je sens en mon cuer plus tendrement un mal sur moy, ou sur mes amis, ou sur mon royaume, et mieulx voy apparant ung peril devant mes yeulx que ne souloye, et c'est ce qui me fait mes membres affoiblir et le cuer *appesantir*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 503). ...plus et plus lui commençoit à *appesandir* le cuer et à samblar qu'en ceste matère droit-cy pouvoit avoir un dangereux fardeau à porter et que mal s'en pouvoit continuer la chose que l'issue n'en fust difficile aux expectans. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 203).

**III.** - Empl. pronom.

**A.** - "S'engourdir (ici tomber en léthargie)" : Tant *s'appesanti* illecquez Estonné qu'il s'endormy quasi, et ne sçavoit comment d'illecq partir. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 170).

**B.** - "Devenir pesant" : Ton corps forment *s'appesandist*, Ta complexion t'aneantist, Tes dens te faillent au besoing. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 15).

- Au fig. : Ainsi mon cuer, qui estre seult Grevé de mains divers propos, *S'appesandist* comme il esceult Et prist la joie de repos. (Chev. dames M., c.1462-1477, 54). [P. C.]

**APPESER, verbe** (appeser)

[T-L : *appeser* ; GD : *appeser* ; FEW VIII, 192b : *pensare*]

**I.** - Empl. trans. *Appeser qqn.* "Constituer une circonstance aggravante pour qqn" : Et ce greva et *appesa* trop grandement le conte Ainmon de Qent en la grace et renomnee des Londriens, que il avoit sa cousine la soer au roi d'Engleterre donné et acordé en mariage au roi David d'Escoce, sans que li pais en seust riens (FROISS., Chron. D., p.1400, 184).

**II.** - Empl. intrans. "Peser, être pesant" : "Seur", dist Margon, "ce sachiés, moult m'en poise Mais dittes moi comment li fais *apoise* ?" (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 80).

- [Du plateau d'une balance] *Appeser jus.* "Descendre sous l'effet du poids" : Le bacin [de la balance] si jus *appesa* Quë en l'autre rien ne sembla Chose quë y ëusse mis (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 80).

**III.** - Empl. pronom.

**A.** - Au propre. "Se charger, s'alourdir (de qqc.)" : Siz mains ai pour eus grapeler En siz maniers et glenner, Pour eus en mon sac ensachier, Pour moi *appeser* et charchier, A fin que, se trebuche jus, Relever ne me puisse plus. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 292). Je sui le grant goufre de mer Qui tout recoit sans regeter, Qui tout absorbe et engloutist Et rien ne rent et rien n'en ist. Je me hourt, trousse et *apoise* Du metal que voi, (que) plus poise (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 293).

**B.** - Au fig. *S'appeser à qqc.* "Être contrarié par qqc." : Mais l'endemain le chevalier se parti au congié de la dame et se mist au chemin parmy la forest pour sçavoir se il ne trouveroit jamais le Pas aux Trois Rivieres, car moult estoit troublé quant ainsi avoit failli a achever l'aventure. Mais a ce se *appesoit*, car mauvairement puet l'omme estre maistre de son mestier devant qu'il ait la main mise a l'oeuvre. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 795).

- Empl. pronom. à sens passif. [D'une chose] "Être pesé, être réfléchi" : PYLATE. Ha, gens, vous ne regardez point En quel dangier juge s'affuste Qui juge a mort ung homme juste ! Tel mort se doit bien souspeser [var. *appeser*] Et a la balance peser : C'est grant

chose que de mort d'omme. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 315). [P. C.]

**APPETABLE, adj.** (appétable)

[\*FEW XXV, 35a : *appetere*]

"Désirable, attirant" : Et de ce s'ensieut il que cils livres, qui est ainsi inquisitis des causes de pluseurs merveilles, entre les autres est *appetables* et amables, pource que li entendemens humains desire naturellement a savoir et congnoistre les causes de merveilles de nature, et en ce se delite souverainement. (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380. In : G. Ouy, Le M. fr. (6e Colloque, Milan), t.1, 1991, 127). Et briefment, les honneurs sont choses *appetables*, selon les philosophes, en tant que raison donne, et les doit on amer en tant que elles profitent a vertu et as bonnes oeuvres. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 735). Et pour conclusion ainsi est de tous les biens de Fortune, en tous lesquelz il est magnifeste n'avoir aucune bonté naïve ne *appetable*, quant ilz ne joingnent point tousjours aux bons, ne ne font meilleur[s] ceulz auxquelz ilz sont adjoings. (Böece Conf. reman. C., c.1400-1500, 68). Comment Philosophie demonstre que gloire et renommee est inutile et poy *appetable*. (Böece Conf. reman. C., c.1400-1500, 70). Par quoy il appert clerement que bonté est la fin, le terme, et la cause de toute chose desirable et *appetable*. (Böece Conf. reman. C., c.1400-1500, 89). [P. C.]

**APPETENT, adj.** (appétent)

[GDC : *apetent* ; FEW XXV, 35a : *appetere* ; TLF III, 294b : *appétent*]

"Qui suscite la convoitise, le désir" : Tourbes de gens, cohortes competentes, Tendant a fin des proyes *appetentes*. (LA VIGNE, Ball. Bruyt Commun B., 1509, 173).

**REM.** *Appétent* a en gén. le sens actif de "qui désire, a de l'appétit" ; att. bien plus tard par les dict. [P. C.]

**APPETER, verbe** (appéter)

[T-L : *apeter* ; GDC : *apeter* ; FEW XXV, 35a : *appetere*]

**I.** - Empl. trans. dir.

**A.** - [D'une pers.]

**1.** *Appeter qqn*

**a)** "Désirer charnellement qqn" : Car se il approçoit de elle trop hardiment et sans verconde et oveques paroles deshonestes et en maniere dissolue, il la feroit trop hardie et la feroit encline a incontenance et a *appeter* autre homme. (ORESME, Ycon. Arist. M., 1374, 837). Car la femme par David *apetee* Ne savoit riens de sa concupiscence, Ains fut du tout de David l'imprudence. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 56). Et premier, il est verité Que la nature feminine La plus part du temps est encline A *appeter* le masculin. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 6). Cestui Zabulon fist la nativité de Pasiph[a]lé et de sa lubricité, et expressément nota qu'elle *apeteroit* bestes brutes et à la fin se fist au moien Dedalus congnoistre charnellement au torel, où elle s'encloust en la forme d'une vache. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 28 r°).

**b)** "Désirer, rechercher (le conseil de) qqn" : Ainsi les glorieux faiz de cestui n'est besoing recité car ilz sont assez seuz, et est assavoir que, en son temps, aucuns detracteurs d'Ypocrates, comme à present, vouloient aver le gouvernement total des princes et ne souffroient nul s'en aproucher et, pour l'utile de la chose publique, les roys *apetoient* les astrologiens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 125 v°).

**c)** "Rechercher la compagnie de qqn" : Ad ce qu'il a premierement Voulu dire, soy guermenter Que ung homme ne peult tant ne quant D'une femme se contenter, Et que chascun veult *appeter* Nouveaulx amis, nouveaulx challans (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 37).

**2.** *Appeter qqc.* [de concr. ou d'abstr., marqué positivement ou négativement]. "Désirer, rechercher qqc." : Il quierent par elation Les honneurs ; par ambition Il affectent les seignouries, Il *apetent* les tyrannies ; Il convoitent estre aourés, Il desirent estre honnerés (LE FÈVRE, Respit Mort H., 1376-1380, 102). ...ung mauvais conseiller a son conseiller de congnoistre et *appeter* les biens de ce monde (JUV. URS., Verba, 1452, 320). ...par naturelle industrie tous hommes, et mesmement les bestes, sont inclinés à leur utilité et singulier prouffit et *appettent* naturellement leur perfection (BUEIL, I, 1461-1466, 57). ...il n'est chose au monde que le bon filz peusse ne doye plus desirer, *appeter* ne requérir que la bonne grace du pere (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 44). Mabelie qui mere aleresse estoit, dist que, quant la femme porte sur le costé senestre et *apete* dansses et sons d'instrumens, que elle aura une fille. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 102). Car cellui qui maine grans routes de Persans pietons, ausquelz nulz autres ne sont comparez en puissance, qui mayne aussi gens a cheval les meilleurs de ceulz de Mede, sans faulte les voisines nations *appeteront* leur amistié et par crainte leur aideront de vivres, doubtans une compaignie si vaillant. (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 211). En Dieu ne sont aucunes parties, car pas n'est, ne consiste par parties comme ung corps, pas n'est allongié par affections comme l'ame, car il a sans desirier tout ce qu'il veult et *apete*. (Somme abr., c.1477-1481, 148). Y ne se fault de rien troubler, Seulement *apeter* vengeance Et lieu ou nous pourrons trouver Les avoir a nostre plaisance. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 570). Vous avés vescu tous vos ans Es delices des biens mondains, Vous *appetés* les honneurs vains Et voulés l'un l'autre frauder (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 13). Vous *appetés* mondains honneurs, Envyeux de fraude vulpine, Despis d'une rage chenyne, Pleins d'avarice insaciable. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 14). ...par ce n'est pas à ignorer qu'il ne sceust de astrologie, car lors, avant le deluge, les grans hommes l'*apetoient* plus assavoir que autre chose ou science que ce feust, et aussi que il ne l'enseignast à ses enfans, par especial à Sem et Jaffect (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 14 r°).

- [D'un aspect de la pers., d'un comportement, d'une science...] : Car toutes sciences et arts *apettent* et desirent aucun bien et enquierent le bien de quoy il ont besoing. (ORESME, E.A., c.1370, 116). Maiz peult estre que ton sentement, encores empraint es mondaines mutations, *apete* plus exemple de humaine industrie que de divine grace. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 137). Tout premier, inobedience Contre toy, puissance infinie ; La seconde fut glotonnie Et la tierce se meust d'orgueil Quant, par ung desordonné vueil, *Appeta* le sçavoir divin. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 39). Mes yeulx *appettent* son chief solacieux (LA VIGNE, S.M., 1496, 354).

**3.** *Appeter* + inf. "Désirer" : ...bonnes preudes femmes *appettent* tousjours estre et demourer avec leurs mariz (Paris domin. angl. L., 1426, 213). Et *appetant* corriger le roy Cacus, tantost que son excercite fu prest il s'achemina vers le royaume de Castille ou estoit le roy Cacus en la cité de Cartagene, qui seioit au prez de Moncayo, une montaigne ainsy nommee. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 390). Quant ung homme est eslevé par fortune, Il ne *apete* que vivre a sa plaisance : Dancer, chanter et regiber sur

plume Entre deux draps, c'est amoureuse dance. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 19).

- *Appeter de/à + inf.* : Et de ce s'ensuit que plus ilz *appectent* a avoir avecques nous guerre que paix. (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 320). Monseigneur, comme vous savez De l'introduction de guerre, Ung chacun *appete* a gagner Et a voloir son droit aquerre. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 619). Ayons maintien ferme, constant et saige ! *N'apetons* point de faire gens malades Par motz soubtilz, par rondeaux, par balades Qui de present sont en cours et usage. (LA MARCHE, Triumphe dames K.-B., p.1488, 71). Cestui Jerson fut bon catholique, mais il eut plusieurs vices, car il fut presumptueux et orgueilleux et *appetoit* de gouverner princes et aver legacions et ne pouvoit souffrir en court autre que lui. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 152 v°). A tous guydons, estendars et banieres, Que tout le monde fort *appetoit* de voir (LA VIGNE, V.N., p.1495, 145). Que cueur desire et l'oeil *appete* a voir (LA VIGNE, V.N., p.1495, 169).

4. *Appeter que*. "Désirer que" : Puis que tant de gens medecine Et les guerist tous, par ma loy, *J'appete* qu'il se determine Venir faire quelque beau signe Ou miracle par devant moy (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 468).

**B.** - P. anal. [D'une chose]

1. *Appeter qqc.*

a) "Appeler qqc., attirer qqc." : ...si comme Empedocles, qui disoit que tout semblable *appete* son semblable [mais peut-être est-ce le sens banal de "désirer"]. (ORESME, E.A., c.1370, 415). Je dis ainsy et le repete Que se, par nature ordonnee, Chascune chose Amour *appete*, Adfin qu'elle en soit gouvernee (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 112).

b) "Nécessiter, exiger qqc." : Elles sont contraires a la nature de la chose particuliere qui est encline a durer et a sa permanence, mes elles sont selon nature universele qui *appete* continuacion de generacion et corrupcion. (ORESME, C.M., c.1377, 422).

2. *Appeter que*. "Exiger que" : Car l'appetit est du moien qui est bon et propice, aussi comme un corps sec ne *appete* pas que il soit du tout moiste ne ce n'est bon. (ORESME, E.A., c.1370, 431). Les tempz, enten bien, veillent estre congneus et *appetent* que les ceurs des hommes s'arrigent a leur redition, soit par pacience en choses dures et difficiles a muer ou par subtile(s) dissimulacion jusqu'a terme que les tempz mesmes font muer les choses. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 161).

**II.** - Empl. trans. indir. *Appeter à qqn*. "Plaire à qqn, susciter son désir" : Mais quy plus en boit, plus luy haite, Tant com le goust luy en *appete*, Car tousjours est saine et entiere. (COURCY, Chem. vaill. D., 1406, 75). Ainsi font les gloutons qui ne veulent mengier ne boire fors ce qui leur *appete* et saveure. Et ceulx qui ensiuent l'apetit de leur bouche sont comme les bestes immundes. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 241). [P. C.]

**APPETIBLE, adj.** (appétible)

[GDC : *apetible* ; FEW XXV, 35a : *appetere*]

[D'une chose]

- "Fortement désirable" : Bien honneste et teles delectacions sont deux choses *appetibles* (ORESME, E.A.C., c.1370, 238).

- "Qui excite le désir, la convoitise" : Tropt grant joye est fort nuyzible, Si charnalité dilicieuse La regit en mal *appetible* ; Telle joye se mue en neuse. (Pass. Auv., 1477, 107). [P. C.]

**APPETINAGE, (?)** (appétinage)

[GD : *appetinage*]

"?" : Les deniers des billots et *appetinage* des mesures destines aux reparations et entretien des villes, ports et chemins, ne pourront estre employes a d'autres usages. (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1492, 336).

**Rem.** Pas de commentaire dans l'édition. Lire *appetissage* qui désignerait une imposition, comme *appetissement* ? [R. M.]

**APPETIR, verbe** (appétir)

[\*FEW XXV, 35a : *appetere*]

(Synon. de *appeter*) : ...par nulle loy peut estre contrainte [la sensualité] que toudiz elle ne se meuve en *appetissant* et convoitant les choses appartenantes au corps (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 119). [R. M.]

**APPETISE, subst. fém.** (appétise)

[GD : *apetise* ; FEW XXV, 35b : *appetitus*]

"Désir" : Le duc (...) s'arresta sur une petite mote de laquelle il veoit l'ost de l'empereur et, en personne, assist son guait de jour, le .XVIe. de jung, trop près du champ des Alemans à l'appetit [leçon *appetise* ds l'éd. Buchon, GD I, 338c] d'aucuns d'iceulx, comme ilz monstrèrent depuis (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 103). [Seul ex. ; lecture suspecte] [P. C.]

**APPETISSABLE, adj.** (appétissable)

[\*FEW XXV, 35b-36a : *appetitus*]

**A.** - "Appétissant" : Et aultre trois je en mengoie, Et de l'eaue froide au matin Trois cuillierées ou bachin, Comment qu'il soit abhominable, Non mie si *appetissable* Comme est la conserve de rose (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 43).

**B.** - "Affamé" : Chascun si estudie et quiert Ce que Nature lui requiert, Non point Nature raisonnable, Mais de follie *appetissable*, *Appetissable* en variance Et en toute folle ordonnance, Comme luxure et gloutonnie Et autres dont je ne diz mie (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 3-4). [P. C.]

**APPETISSANT, adj.** (appétissant)

[GDC : *apetissant* ; FEW XXV, 35b-36a : *appetitus* ; TLF III, 295b : *appétissant*]

**A.** - [D'une pers.] "Qui désire vivement" : En l'ame selon qu'elle est concupiscible, c'est a dire convoiteuse, *appetissante*, desireuse, est comme bonité. (Somme abr., c.1477-1481, 138).

**B.** - [D'une nourriture] "Qui excite l'appétit, le désir de manger, savoureux" : Car au mangier est viande dure, En bouche mal *appetissant*, En l'estomac mal nourrissant Est de coulons en leur viellesce. (LE FÈVRE, Vieille C., a.1376, 44). Maiz lait de vache est plus *appetissant*, ja soit ce qu'il n'est mye si sain pour malades. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 215). Se lui vint au devant la famine qui le chassoit, pourquoy de son espee il lieve l'escu que le poisson avoit sus le dos, et se treuve que dessoubz il estoit plus blancq que nesge. Sy en coupa une piece au long de l'eschine, dont il menga, et le trouva sy doux et sy *appetissant* que onques il n'avoit mengié sy bonne viande, se lui sambla. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 276). [P. C.]

**APPETISSEMENT, subst. masc.** (appétissement)

[\*FEW XXV, 36a : *appetitus*]

"Appétit, désir" : De Luxure, l'orde puant, Vient de son sen aveuglement ; oubliement de conscience ; D'avoir, de corps, d'amme

nuisance ; D'avoir grans *apeticemens* ; Et du cueur desadvisemens (Liber Fort. G., 1346, 155). [R. M.]

**APPETIT, subst. masc.** (appétit)

[T-L : *apetit* ; GD : *apetit* ; GDC : *apetit* ; AND : *apetit* ; FEW XXV, 35b-36a : *appetitus* ; TLF III, 295b : *appétit*]

"Mouvement, inclination qui pousse à satisfaire un besoin"

**A.** - [Un besoin, un désir de l'organisme]

**1.** [À propos des sens en général]

**a)** "Impulsion des sens, instinct (chez l'animal et chez l'homme ; l'homme peut le canaliser par la raison)" : Item, les passions sont mouvement de l'*apetit*. (ORESME, E.A., c.1370, 158). ...et qui donne conseil a l'*appetit*, non pas a la raison, son opinion n'est pas conseil mais flaterie. (CHART., Q. inv., 1422, 64). Les bestes sont contraintes par leurs inclinations et *appetifz* aux fins ou ilz les enclinent, et tu peulz contraindre les tiens *appetifz*, et ramener par ton seul vouloir a rayson. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 151). Et le clergé en a prins si grant fetz sur ses espaullez, qui le courbe vers la terre et destourbe a regarder aux cieulx. Car l'*appetit* avaricieux dez ecclesiastes a si surmonté leur rayson que leur damnation y giest manifestement (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 178). Pour ce que l'*appetit* de l'homme est insaciable et quiert toujours choses nouvelles, pourquoi très souvent il est deceu, et meismement par faulte d'experience, j'ay voulu prendre paine d'escripre et racompter les causes mouvans le Jouvencel, duquel je faiz principale mention, d'aller à la court pour trouver aucun avantage (BUEIL, I, 1461-1466, 39).

- *Appetit (naturel)*. "Inclination innée d'une nature à sa fin" : Item, l'en pardonne plus volentiers et raison est as choses qui sont faites par *appetis* naturelz que a autres. (ORESME, E.A., c.1370, 384). Les mauvais selon *appetit* naturel appetent delectacion en general, et ce est bien. Mais selon *appetit* corrompu, ilz appetent desordeneement et en diverses manieres les delectacions particulieres. (ORESME, E.A.C., c.1370, 499). ...[les bestes] pour volenté ont *appetit* naturel, pour raison apprehension sensuelle (Disc. amour divine, 1470, 24).

- *Appetit sensitif/sensuel*. "Impulsion des sens" : ...car la concupiscence qui est en l'*appetit* sensitif est contraire a raison, mes l'incontinent n'a pas opinion contraire a droite raison. (ORESME, E.A., c.1370, 374). ...pour ce que quant tel mauvais se depart ou delaisse aucune delectacion, il a de ce tristece pour la malice a laquelle est enclin son *appetit* sensitif. (ORESME, E.A., c.1370, 468). ...et les raisons speculatives des autres sciences ne meuvent en riens l'*appetit* sensitif se n'est par accident. (ORESME, E.A.C., c.1370, 144). ...et ainsi est monstré par .I. voies que l'*appetit* sensitif obeïst a raison, c'est par les persuasions raisonnables que un homme fait en soy meïsme et par celles qui lui sont faites par autre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 144). L' en doit savoir que yre est une passion et mouvement de l'*appetit* sensitif a pugnacion ou vengeance. (ORESME, E.A.C., c.1370, 260). Et se aucun s'avançoit de dire simplement que les hommes sont telz que leurs nativitez signifient, certainement je cuide qu'il ne faudroit de gueres, considéré le temps tel qu'il est a present, pour ce que presque tuit communement ensuivent leurs inclinations naturelles et vivent plus selon l'*appetit* sensitif que selon ce que Raison leur enseigne. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 28). Ne sces tu que le hault maistre dez oeuvres, dont la providence ne fait riens en vain, t'a mis en corps d'omme pour toy exerciter, et pour domter l'*appetit* sensuel, et le mener par discipline a rayson ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 25).

Tu devoies eslargir les loys estroictes, et tu as ouvert la voye et abandonné la bride a tout *appetit* sensuel. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 122). Des aussi tost que l'oeul voit et l'oreille oit quelque chose qui appete au corps, je te dys que naturellement l'*appetit* sensuel y fait incliner la volenté, par façon que le cuer le convoite (RENÉ D'ANJOU, Mortif. Vaine Plais. L., 1455, 31). ...[les créatures sans volonté] a toutes leurs operations sont esmeues et enclinees par nature ou demenees par *appetit* sensuel (Disc. amour divine, 1470, 121).

- *Appetit intellectif*. "Faculté de vouloir, volonté" : Or di je donques, que les vertus intellectuelles sont du tout en la partie intellectuelle [une des cinq parties ou puissances de l'âme]. Mais les vertus morales sont principalement en l'*appetit* intellectif, c'est en volenté et toutevois, aucune en est en l'*appetit* sensitif. (ORESME, E.A.C., c.1370, 145). Mais pour ce que il repute inconvenient dire que eulz ne oeuvrent pas volontairement, l'en doit savoir que se volontairement est pris proprement et derivé de volenté proprement dicte, qui est *appetit* intellectif, en ceste maniere nulle chose mortel n'a volenté fors homme, ne nulle chose ne fait rien volontairement fors homme, qui a entendement et usage de raison et liberté et puissance de faire ou de non faire. (ORESME, E.A.C., c.1370, 183). Mais a prendre volontairement largement et volenté selon ce que elle se estent a *appetit* intellectif et sensitif, comme nous disons que un chien a volenté de mangier, et a prendre volontairement pour operacion qui n'est pas involontaire, comme par violence ou par ignorance, mais que l'en fait de son gré, -- en ceste maniere peut l'en dire que les bestes mues et les enfans font aucunes operations volontairement (ORESME, E.A.C., c.1370, 183).

**2.** [À propos du désir sexuel]

**a)** *Appetit charnel/de la chair/amoureux*. "Désir sexuel ; sensualité" : Or arrestons ci un petit Pour penre amoureux *appetit* En un po de comparaison Qui porroit faire garison A aucun qui seroit malades (MACH., D. Aler., a.1349, 327). ...l'*appetit* De la char qui dure petit (DESCH., M.M., c.1385-1403, 223). ...la forge de ce monde touchant a moy n'est autre chose que nature humaine d'omme et de femme forgeans besans pour oeuvre de generacion par naturelle inclination. Mais le charbon alume de terre en ma dicte forge n'est autre chose que un delit ou *appetit* charnel qui est vray naturel. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 345).

- *Appetit de habiter*. "Désir d'avoir des relations sexuelles" : Satiriazie est continue erection de la verge avec desir et *appetit* de habiter, mais priapisme c'est continuelle et immoderee erection sans *appetit* et sans desir de habiter (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 2). Item note que *appetit* de habiter compete plus naturellement en printemps car vertu est plus forte et les porres commencent a eulx dilater et chaleur a vigourer (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 2).

**b)** *Donner appetit à qqn*. "Exciter son désir sexuel" : Il semble de beaucoup que ce soient [certaines femmes] vielles mulles ou meschans chevaux, enfrenés de grans paremens pour estre mieulx vendables, et puis monstrent leur sain ou tetins : il est grant besoing de donner *appetit* aux compaignons. (JUV. URS., Verba, 1452, 280).

**c)** *Faire appetit*. "Éveiller le désir" : Or voy ge bien sans mentir Che vous estes joieuse, Belle, sayge, honeste e amoureuse ; Belle bouche hé vermeglete, Petit nas e curte mamelles, Petite mains e beaux ventre ; C'est pour feyre bon *apetit*, Beaux creyson e violetes, Belle ghiambes riondetes, E ancores beau col. (Trois comm. M., c.1475, 540).

**d)** *De (bon) appetit.* "Avec ardeur" : ...il me souvient tres bien que aujourd'uy, au matin, vous feistes de tresbon *appetit* le jeu d'amours. (C.N.N., c.1456-1467, 266).

**e)** [Dans un cont. métaph. où le désir sexuel est suggéré à travers le vocab. du désir de nourriture] "Désir sexuel" : En changeant mes *appetiz*, Je suis tout saoul de blanc pain, Et de menger meurs de fain D'un fres et nouveau pain bis. (...) S'il en fust a mon devis, Plus tost anuyt que demain J'en eusse mon vouloir plain (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 389). Dedans l'amoureuse cuisine, Ou sont les bons, frians morceaux, Avaler les convient tous chauds, Pour reconforter la poitrine. Saucel ne faut, ne cameline, Pour jennes *appetiz* nouveaux (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 453).

**f)** P. anal. [À propos d'une chose] "Attraction [d'une chose] par une autre" : ...quar puisque ces parties de terre sont materielles, la matere de elles a possibilité et inclinacion ou *appetit* a autre forme et a la generacion d'autre chose et corrupcion de ceste. (ORESME, C.M., c.1377, 254).

**3.** "Instinct maternel" : ...vueille vous plaire Que tenir le puisse [mon enfant] un petit Et baisier, pour mon *appetit* Ressasier. (Mir. enf. ress., 1353, 69). Une miserable et mal entendue femme avoit ung enfant, lequel elle aymoit d'ung fol et desordonné *appetit* sans icelui chastier ne corriger de ses meffaiz. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 86).

#### 4. [À propos du besoin de se nourrir]

**a)** "Désir de nourriture (et/ou de boisson)" : S'on t'apporte bonne viande Et ton *appetit* te commande Que tu en preingnes largement, Ne fai pas son commandement (MACH., C. ami, 1357, 60). Eins avoient vin et viande, Et tout ce qu'*apetis* demande, Largement et à grant planté (MACH., P. Alex., p.1369, 193). ...om retient l'*appetit* Sanz trop vouloir ne po mangier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 297). Et lors si durement enferme de corps et de pensee, fus renversé sur ycelle et tres ennuyeuse couche, ou j'ay depuis plusieurs jours demouré a fade bouche, et fally a *appetit*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 5). *Appetit* corrompu, c'est *appetit* iracionable, quant on desire a menger croye ou charbon ou poissons ou chair crue et fruitz nouveaux et pontiques, sicomme nous le veons manifestement en femmes grosses (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 4). Ne pert pas une personne l'*appetit* de mengier par longue abstinence telement qu'il fault aucunes fois contre l'*appetit* et en horreur prendre la viande, pour l'*appetit* provocquier et remettre en estat ? (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 164). Et sçay bien que, moy et autres, prinsmes garde comme disneroient ne de quel *appetit* ceulx qui estoient à ceste table (COMM., II, 1489-1491, 161). Pour vostre *appetit* actraper, Les viandes sont ordonnees Bien cuyctes (LA VIGNE, S.M., 1496, 202). Et puis, pour trouver le goust bon, Prens moy la cuisse d'ung jambon Dont tu mangeras ung petit : Cela te donra *appetit* Et tu bevras mieulx tout le jour (Serm. bien boire K., c.1500, 563).

- *Appetit canin.* "Boulimie" : Les causes intrinseques sont sicomme grandes passions de membres du corps, sicomme il appert ou cervel pour epilence et pour appoplexie et es passions de l'estomac comme trop grant replacion ou inanicion, si comme il appert en *appetit* canin et bolisme et en douleur de l'estomac et en mordicacion d'estomac et sicome il appert en colique et en illiaque et en flux de ventre et en vermes (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 12). *Appetit* canin est grant, iracionable, que on ne peut saouler et qui plus mange, plus appete et l'appelle on canin que ainsi que le chien ne peut estre saoulé (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 4). *Appetit* canin est divisé en quatre : l'un est appelé canin, l'autre est

appelé bolisme, l'autre faim sincopale et l'autre *appetit* corrompu (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 4).

**b)** P. méton. "Plaisir qu'on éprouve à manger, à boire" : Et advient souvent que, pour la diversité des viandes que el a et pour l'aise ou elle est, que l'*appetit* li passe, pour ce que elle est ennuyee des viandes communes (Quinze joies mar. R., c.1390-1410, 18). Car mary qui se paist d'esgrun Et le miel sa femme refuse Sans y prendre *appetit* aulcun, Digne n'est pas que sa vie use. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 179).

- *Appetit de/à + inf.* : Versez, sus ! (...) cest oison m'a *appetit* Donné de boire. (Mir. roy Thierry, c.1374, 305). Maiz tous ceulx qui n'ont le povoir, Ou l'*appetit* ou le vouloir, à boire du vin franchement, Doivent choisir soigneusement Eaue nete, légièr et pure, Sans mixtion ou mesléure (LA HAYE, P. peste, 1426, 100).

- *Aiguiser son appetit.* V. *aiguiser*

- *Avoir bon appetit* : Or ça, de par Dieu, seons nous Tout ensemble, si mengerons, Car bon *appetit* en avons. (Mir. femme roy Port., c.1342, 159). Alors les dames et damoiselles et aucunement le maistre d'ostel, qui jeunoient et avoient bon *appetit* pensans que trop mieulz disneroient que de l'ordinaire de l'ostel (...) tant prièrent pour la premiere requeste de damp Abbés que Madame s'i consenti. (LA SALE, J.S., 1456, 248). ...me semble que j'ay tresbon *appetit* ; si voudroye bien aller disner (C.N.N., c.1456-1467, 369). J'avoye si bon *appetit*, Qui a fain fault il qu'on [le] verse ? (Sots, c.1480-1500, 271).

- *Perdre (tout) appetit/ses appetits* : Les malades cueurs amoureux Qui ont perdu leurs *appetis*, Et leurs estomacs refroidis Par soussis et maulx douloureux, Diète gardent sobrement (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 358). Je pers tout *appetit* et goust ; Plus ne sçaroie cy arrester, Quant je voy du sang le desgout. (Pass. Auv., 1477, 108).

## B. - [Un besoin psychol., moral, culturel]

### 1. *Appetit (de qqc.)*

**a)** "Désir" : Eins m'a ouvert A descouvert Que de ma mort a *appetit*. (MACH., Les lays, 1377, 291). ...si me donne mon *appetit* grand vouloir de nommer, en ma petite ratelée, le conte Walerant (C.N.N., c.1456-1467, 154). ...les autres s'apareillerent pour commencer la bataille, escrierent a mort les Gregois et tirerent sus eulz saiettes et trait par grant *appetit* de vengeance. Mais quant le roy vey ce, il les fist cesser et dist : "Cessez vous, cessez ! Ne vous travailliez plus pour Medee recouvrer..." (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 214). Beneurés sont ceulx qui ont *appetit* de justice [Matth. V, 6] (ALECIS, Dial. crucif. pèler. P.P., 1486, 100). Car les biens ne les honneurs ne se despartent point à l'*appetit* de ceulx qui les demandent. (COMM., I, 1489-1491, 3).

**b)** "Ambition" : Mon desir s'arreste en deux choses singulieres : l'une a conquerre nom en armes, qui doit estre l'*appetit* de la vocacion de tous nobles cuers, l'autre a obeyr aux commandemens et plaisances d'Amours (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 151). ...ceste science [la science d'astrologie] tant encienne, noble et utile, qui jusquez cy par tant de si grans gens a esté exercée, soustenue et pratiquée, maintenant au seul *appetit* desordonné de telx ignorans et detracteurs, durant vostre resgne soit ainsi et ou contempt de vous chassée, abatue et villipendée (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 6 r°).

**c)** *Appetit du desir.* "Ressort, moteur du désir" : C'est droitement li *apetis* Dou desir qui n'est pas petis, Mais grans assés pour esmouvoir Tous jones chevaliers, pour voir. (FROISS., Méliad. L., t.1, 1373-1388, 89).

2. THÉOL. "Puissance de l'âme sensitive, qui l'incline vers ce qu'elle perçoit comme un bien (*appetit concupiscible*) et la détourne de ce qu'elle perçoit comme un mal (*appetit irascible*)" : De ces *appetis* concupiscible et irascible procedent et naissent quatre affections, c'est a dire accions ou passions, desirs ou manieres de volentés, c'est a sçavoir joye, espoir, douleur et cremeur. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 118). ...l'*appetit* concupiscible et l'*appetit* irascible, par lesquelz l'ame appete et convoite ou desire le bien et ce qui est bon, et se eslieve contre le mal. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 118).

### 3. Loc.

a) *Avoir appetit de* + inf. "Avoir envie de, avoir le désir de" : Et moigne, cleric et prestre, li grant et li petit De veoir leur patron avoient *appetit* (Gir. Ross. H., c.1334, 289). Lors Desirs petit a petit Voloir li donne et *appetit* De plus grant joie recouvrer (MACH., D. verg., a.1340, 36). Biau filz, ça venez un petit : J'ay de parler grant *appetit* A vous sanz doubt. (Mir. st Panth., 1364, 315). Dame, j'ay trop grant *apetit* D'un po dormir. (Mir. ste Bauth., c.1376, 151). J'ay de savoir grant *appetit* Dont est né ne de quelle terre. (Mir. Clov., c.1381, 205). Depuis les grans jusqu'aux petis Semblent qu'ilz n'ayent *appetis* Fors de trouver baras et bourdes (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 25). Fastide, c'est abhominacion de viande et de beuvrage ainsi que nauzee et aulcun *appetit* de vomir par corrupcion de viande et de humeurs qui sont en l'estomac (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 8). ...il [Talbot] respondi que de leurs paremens [de ceux de la suite du roi] ne tenoit il compte, et que ce n'estoit que donner courage et *appetit* a ceulx qui les combateroient de gagner (JUV. URS., Verba, 1452, 248). Neantmoins ilz se assuerent en leurs estriers, prindrent leurs escus par les enarmes, haulcerent les espees et attendirent franchement et de pié ferme Jason et ses gens qui le sieuoient. Et lors Jason, en ouvert esprit, nagant en plaisir par *appetit* de nom acquerre, se mesla entre ces chevaliers ou les Esclavonnois se ralyerent. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 148). J'ay *appetit* D'arregarder s'il porte brayes. (Pass. Auv., 1477, 213).

b) (*Estre*) à l'*appetit de qqn*. "(Être) à la convenance, au goût de qqn" : Ce ne sont pas ydoles ne les dieux controuvez a l'*apetit* dez hommes, maiz il est creu selon verité et l'enseignement de parfaicte science. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 129). ...quant les marchans a quoy j'avoie acoustumé de prandre tout ce que mestier m'estoit m'apparceurent en cest estat, jamais, de celle heure en avant, n'eusse en leur boutique trouvee en drap sorte a mon *apetit*, car, si je demandoie du gris de Rouen, ilz n'avoient que du vert de Montevilliers (Abuzé D., c.1450-1470, 74). ...pour ung drap paint aux arbalestiers qui tirent au blanc de la bute (...), lequel drap a esté refait par deux foiz à l'occasion de ce qu'il n'estoit pas bien à l'*appétit* du roy (Comptes roi René A., t.1, 1478, 197). Il le fault louer vistement, S'il est bon à vostre *appetit*. (Bad. loue T., c.1500, 41).

- (Faire qqc.) à l'*appetit de qqn*

. "Selon le désir, la volonté de qqn, à son gré" : Où, à la guise et bon usage D'un mesnagier de bon courage, J'ay fait, construit et réparé Un jardin, et tant paré De beaulx entons ["greffons"] quelque petit, à mon plaisir et *appétit* Que j'ay grant espoir, et le croy, Qu'il produira tousdiz en soy Très bon fruit (LA HAYE, P. peste, 1426, 162). ...ilz furent contens de soy gouverner a l'*appetit* de celui qui les avoit mis en train (C.N.N., c.1456-1467, 475). ...Hardy, à l'*apetit* d'aucuns hayneux du roy, avoit conspiré de faire mourir le roy par poisons... (Lettres Louis XI, V., t.9, 1474, 42). Les sotz font devant et derriere De Chascun a leur *appetit*. (Sots triumph., c.1475, 43). De la yrons couronne prandre A Rains, ainsi

que avez dit, Et se ad ce voulez entendre, Nous ferons a vostre *appetit*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 518). ...Jupiter en presence Nous a trahis, comme faulx apostat, A l'*appetit* de ce vilain [prelat], Dit Saturnus, il a sa foy faulsee (Cene dieux, c.1492, 117). Vella le corps que vous pouez A vostre *apetit* regarder. (LA VIGNE, S.M., 1496, 379).

. "Pour faire plaisir à qqn" : LA SECONDE FEMME. Je vous supply que vous et mot Disons ung mot de chanson. LE SECOND MARY. Cest bien dit. Or sus, commençon. (Ilz chantent) LA SECONDE FEMME. Mon mary, à mon *appetit*, Que nous banquetons ung petit ; Dis-je bien ? (Deux hommes deux femmes T., c.1500, 461).

- (Faire qqc.) à l'*appetit de qqc*. "En tenant compte de qqc." : Le medicin ne baille pas a boire au malade a l'*apetit* de sa soif, maiz choisit et atant l'eure au prouffit de sa santé (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 51).

c) (Faire qqc.) de (*bon*) *appetit*

- "Avec envie, avec désir" : Sachiez qu'oroison vaut petit S'ele n'est faite d'*apetit*. Quant est faite en deue maniere, Adonc est bonne la priere. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 57).

- "Avec détermination" : Vous m'avez fait injure et tort, Mais briefment en avrez la mort. Or m'atendez la ung petit Car je y voys de bon *appetit*. (RENÉ D'ANJOU, Cuer am. esprits W., 1457, 61).

d) (Faire qqc.) de *franc vouloir et appetit*. "De plein gré et volontiers" : Si partirons en ordonnance Donques, comme il a esté dit, En coraige et en excellence, De franc voloir et *appetit*, En acquerant louenge et bruit Que a tousjours la renommee, Tant que le monde sera produit, Sera parlé de vostre armee. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 539).

e) *Faire chere à qqn de grand appetit*. "Accueillir qqn en lui montrant qu'on désire vraiment le recevoir" : Se ton ami te voit petit, Fai li chiere de grant *appetit*, Et se il comme mouche vient, Festeoie lai petit ou nient. (Mir. N.D. Rosarius K., c.1330, 19).

f) *Prendre son appetit à* + inf. "Vouloir bien" : Et quant il furent la assis, La dame dist de sens rassis: "Sire, entendez un bien petit, Et se prenez vostre *apetit* A diligenment escouter Ce que je vous vorray compter..." (MACH., J. R. Nav., 1349, 188). Au fort, puisqu'il le convient faire, Je le feray si trespétit [ mon testament] Que ung mien amy a le parfaire Pourra prendre son *appetit*. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 127).

C. - [À propos d'une chose]

1. [À propos d'un fruit] "Saveur, goût" : Voicy ung moult notable fruit ; Le goust me rent toute joyeuse, Tant est de souëf *appetit*. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 55).

2. [À propos d'une situation, d'une chose quelconque] "Agrément, force d'attraction" : Car il est de coustume et souvent le voit-on, C'une jone pucielle, d'umble condision(.) Met en .J. estragne homme plus tost s'entension, Que ne face en celui qu'est de sa nouregon. Car estragne cose a *apetic* à fuison [Ou faut-il lire à *apetic a fuison* ? *Avoir fuison* aurait le sens de "avoir ce qu'il faut pour" ("l'étranger a tout ce qu'il faut pour [susciter] le désir") ; suggestion de G. Roques.] (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 65). Je ne scay pas quel *apetit*, Ma seur, vous y avez trouvé ; Je n'y en trouve ung seul petit : Par mon fait puelt estre prouvé. Maiz puisque l'avez esprouvé Dictes ce qui s'en puelt ensuivre ; Et se mal n'y est reprouvé, Je suis contente de vous suivre. (VAILLANT, Oeuvres D., c.1445-1470, 127).

3. [À propos d'un plat] "Régal" : Item, qui n'avroit autre viande que seiche, et elle fut fricte aux ongnons comme dessus, puis mise en deux platz, et avoir bonne jance ["sorte de sauce" (éd.)] aux

aulx boulye et gectee dessus, ce seroit *appetit* assez passable. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 243).

4. *Estre d'appetit*. "Être appétissant" : La fiebvre me fadist la bouche Et m'eschauffe si fort le cuer Que je ne treuve plus saveur En chose qui soit d'*appetit*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 181). [P. C.]

**APPETITER, verbe** (appétiter)

[\*FEW XXV, 36a : *appetitus*]

Empl. trans. "Désirer" : ...à prudence est nécessaires li adrecemens del appétit [l. de l'appétit] as fins désirées et *apétitées* [var. *appetées*] (ARKEL, Art d'amour P., t.2, c.1350, 149). Mais si tout ce ne luy proufite, Au fin qu'il puist son fol corage Par ce complir, lors d'autre rage, Sicomme la beste q'est sauvage, Qant faim luy streigne et *appetite* Sa proie, ensi de son oultrage Au force tolt le pucelage, Q'a sa priere fuist desdite. (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 101). [P. C.]

**APPETITEUR, subst. masc.** (appétiteur)

[\*FEW XXV, 35b : *appetitus*]

"Prétendant" : Saint Augustin dit ou tiers de La cité de Dieu que la conjuracion d'aucuns nobles des senateurs come pour la liberté de la chose publicque en celle meismes court tua Gayus Cesar, victorien de Pompee comme *appetiteur* du royaulme, lequel exerça debonnairement la victoire civile. (MAMEROT, Romuleon D., 1466, 275). [P. C.]

**APPETITIF, adj.** (appétitif)

[T-L : *apetitif*; AND : *apetitif*; FEW XXV, 35b : *appetitus*; TLF III, 296a : *appétitif*]

A. - Au propre et au fig. "Relatif au désir de nourriture"

- *Vertu appetitive*

• "Attrait (d'une plante, d'un être animé) pour la nourriture, capacité d'absorber de la nourriture" : L'umeur, qui est atraicte du parfont de la terre, des racines des plantes et des arbres par une vertu *appetitive* et puis par une gracieuse et soutilie distribucion de nature, est digeree et transportee par les membres et les branches des arbres et, quant par sa decoccion elle a proffité, elle s'enfle et engroisse les souches. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 147). Et pour ce, ce n'est pas merveille se la vertu *appetitive* ou attractive ou desiderative ou trancloutive deffault, ou pour chaleur ou pour froidure (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 2). ...en ung corps humain a quatre vertuz, qui luy administrent vie et pasture, dont la premiere est dicte *appetitive*, qui requiert, la seconde est retentive, qui retient ou corps et ou ventre ce qui par l'apetit y entre. La tierce est digestive (...). Mais la vertu que l'en appelle pastitive... (Ovide mor. B., 1466-1467, 391). ...on ne doit pas tant mengier que l'estomac soit totalement plain, et l'apetit totalement suffoqué, mais on doit retirer aucun appetit, et par especial les hommes ayant la vertu *appetitive* forte, car il sont aucunes gens qui ont naturellement l'appetit debile, et iceulx doivent plus mengier que leur appetit ne requiert. (Rég. santé corps C., 1480, 14).

• THÉOL. "Mouvement de l'âme vers le bien" : Quant elle [la vertu sensible] moeut esperituelement elle se appelle *appetitive*, appetissant, laquelle moeut par deux manieres, c'est a sçavoir en amant ou en hayant, et est partie en deux, c'est a sçavoir en l'appetit concupiscible et l'appetit irascible (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 118).

B. - [D'une chose]

1. "Qui fait désirer qqc." : Et par ce que dit est il s'ensuit que eleccion est entendement *appetitif* ou que elle est appetit intellectif. (ORESME, E.A., c.1370, 333).

2. "Attrayant" : ...[ceste matière] est moult delectable et utile et, pour la pulcritude des raisons, moult aimable et paisible et *appetitive* (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 165). [P. C.]

**APPLANCHER, verbe** (applancher)

[\*FEW VIII, 354b : *phalanx*]

Empl. trans. "Garnir de planches"

REM. Doc. 1403, *Compt. de Nevers*, cc. 12, f° 16 v°, arch. mun. Nevers (*au commis sur les ouvraiges du pont de Loyre pour plusieurs missions d'applancher, rapplancher et rappareiller les pons ad cause de la creue des eaues*) ds GD (Archives) [P. C.]

**APPLAQUER, verbe** (appliquer<sup>1</sup>)

[\*FEW IX, 1a : *placare*]

"Apaiser" : Celle deesse avoit a nom Veriplaca pour ce qu'elle *aplaquoit* les coeurs des mariez. (LA SALE, Sale D., 1451, 129).

- [P. antiphrase] "Tromper qqn (par des paroles fallacieuses, mensongères)" : Et toy faisant ceste besongne subtillement t'en iras la seconde heure de la nuyt en l'ost, et en *applacant* chacun par parolles decevables, disant toy avoir delivré Antigonum de ma chartre (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 70). [R. M.]

**APPLAQUER, verbe** (appliquer<sup>2</sup>)

[GD : *aplaquer*; FEW XVI, 630b : *placken*]

Empl. trans.

Région. (Picardie, Wallonie)

- "Attacher (un sceau à une lettre), empreindre" : Quant li rois l'entendit pres ne fut marvoiiés, Dois lettres cloises fist toist à duc envoier, Où ses propre seial astoit bin *applakiés*. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 624). Et afins que ce soit ferme chouse et eistauble, cheiscuns de nos at a cest present *applaket* son saians et avoit sus creiantey se foy del faire (Arch. Nord, 1432, B 19457, pièce 44, IGLF). En tesmoing de laquelle chose, nous, abbé dessus nommez, avons a ces presentes *applaqué* nostre signet duquel usons. (Trés. Reth. L., t.3, 1437, 150). Tesmong mon seal ici *aplaiqué* le VIIe jour de decembre l'an IIIIxx et treise. (Arch. Nord, 1493, B 19457, pièce 36, IGLF).

Empl. trans. "Appliquer sur qqc. ; attacher (un sceau à une lettre)" : En tesmoing de laquelle chose, nous, abbé dessus nommez, avons a ces presentes *applaqué* nostre signet duquel usons. (Trés. Reth. L., t.3, 1437, 150). [P. C.]

**APPLAUDER, verbe** (applauder)

[GDC : *aplauder*; FEW XXV, 36b : *applaudere*]

Empl. trans.

A. - *Applauder* (à) qqn

1. "Favoriser qqn, lui manifester ses faveurs" : Fortune toutes gens deçoit Et nuit a ceulx que plus *applaude* ; Nul par fait amy ne reçoit, Venim gist soubz sa face baude. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 143).

2. "Féliciter qqn, l'applaudir" : Lors Mecius qui avoit regardé la bataille remena en champ l'ost des Albains et se prist a esjoir et a *aplauder* a Tulle pour cause de sa victoire. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 28.1, 48).

**B.** - *Applauder à qqc.* "Prendre parti pour, applaudir à" : ...mais certes de ce que aucun tres vain et tres legier scripteur entre les Grejois, en *apludent* a la gloire persienne contre le nom rommain, seulent dire mençongerement (BERS., I, 9, c.1354-1359, 18.6, 33). [P. C.]

**APPLAUDIR, verbe** (applaudir)

[GDC : *aplaudir* ; FEW XXV, 36b : *applaudere* ; TLF III, 298a : *applaudir*]

*Applaudir qqc.* "Embellir qqc." : ...et le dit Thomas lui dist qu'il l'avoit frappé d'une fourche de bois, combien que en verité il n'en feust riens, mais le dist pour *aplaudir* ou coulourer son fait au dit de Sensurre et contre verité. (Doc. Poitou G., t.6, 1394, 184).

**REM.** DU CANGE I, 328b, s.v. *applausivus*, donne à cette attest. le sens de "couvrir, cacher" (repris par GDC VIII, 147a, qui ajoute "rendre plausible"). [P. C.]

**APPLICABLE, adj.** (applicable)

[GDC : *aplicable* ; FEW XXV, 39a : *applicare* ; TLF III, 299b : *applicable*]

**A.** - [D'une chose] *Applicable à qqc.* "Qui s'applique à qqc., qui illustre qqc." : ...qui veult diviner obscurément des fortunes d'un homme, a painne puet faillir que il n'aviengne aucune chose *applicable* a son divinement par la continuelle variacion des proprietiez et des adversitez de fortune. (ORESME, Divin. C., c.1366, 94).

**Rem.** Trad. de Gilles Colonne, *Gouvernement des princes*, 1444 (ms. déb. XVI<sup>e</sup> s., *il convient que ilz soient reiglez par reigle de plon, laquelle soit applicable aux faiz humains*) ds GDC VIII, 147a.

**B.** - [D'une monnaie] *Applicable à qqn.* "Payable à" : Ont franchise et liberté lesdictz conseillers que quant lesdictz habitans font couper ung bois, que nul bestail n'y doit entrer de trois ans après qu'il a esté couppé, afin que ce n'empesche la croissance du bois à venir, sur peine de LX pour chascune foiz qu'ilz y sont trouvez de jour, et de nuyt, la double peine, à nous *applicables*, et de payer les bans et tales à qui appartendra. (Ordonn. rois Fr. P., t.16, 1463, 185).

- [Sans compl. indir.] "Payable, qui doit être payé"

**Rem.** Doc. 1400 (Carcassonne, *sous peine de dix sols tournois payables et applicables chaque fois que le contraire arrivera*) ds GD I, 147b. [P. C.]

**APPLICATION, subst. fém.** (application)

[GD : *aplication* ; GDC : *aplication* ; FEW XXV, 38b,39b : *applicare* ; TLF III, 300a : *application*]

**A.** - "Fait de poser, d'appliquer, d'ajouter qqc. à/sur autre chose ; fait pour deux choses d'être proches l'une de l'autre"

**1.** *Application (de qqc.)*. "Fait de toucher qqc. contact avec qqc." : Et pour ce, il ne convient pas se un ange meut un corps que, pour ce, il li donne vie ne que il soit en tel corps par union et informacion ou autrement fors par *aplication* volontaire ou appropriacion (ORESME, C.M., c.1377, 318). ...le corps aura souveraine delectacion, mais ce sera par la redondance de la beatitude de l'ame, et non pas par *aplication* des choses sensibles par dehors, au moins quant a l'atouchement et au goustement. (GERS., Toussaint G., c.1391, 1004).

**2.** *Application de qqc. à qqc.*

**a)** "Action d'ajouter une chose à une autre" : Et dient que d'un corps ne sont pas faiz plusieurs par corrupcion ne de plusieurs un par generacion, mais tous corps sont faiz par la complication et

circumposicion ou *aplication* de ces indivisibles. (ORESME, C.M., c.1377, 622).

**b)** "Action d'adapter, d'arranger (un vêtement) sur le corps" : Et ne fault pas seulement garder maniere de discipline en vesture et en couleur, mais aussi en la façon et *aplication* au corps. Car auchuns folz sont qui ordonnent et cuellent leurs vestemens, les aultrez en grand derision les mectent de travers. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 247). De l'*aplication* de vesture curieuse dist saint Jerome a la Mere et a la fille : "La vesture porte le jugement du corage taisant, s'elle n'est pas tachee, se tu le traines sur la terre affin que tu sambles plus haulte..." (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 373).

**c)** MÉD. "Action d'appliquer sur le corps une préparation" : Et après long temps et maintes *aplications* et de oignemens et emplastres faits par sirurgiens, Margarine fu sanee (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 1063). Aussi à l'umeur peccante vit la disposicion du ciel convenable pour y fere *aplication* et le fist, au moien de laquelle, le roy Daire, qui longtemps avoit esté sans avoir reppox nuyt ne jour, perdit incontinent toute doulleur et fut gary, si le fist defferrer et fut liberé avec grans dons et honneurs. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f<sup>o</sup> 52 v<sup>o</sup>).

**B.** - "Action par laquelle on transpose qqc. sur une autre chose, correspondance, interprétation allégorique" : ...trop plus excellemment nous pouons tourner ceste similitude a la louenge saint Pol lequel ot en soy toutes les belles plantes des vertus comme ung jardin, voire comme paradis terrestre ; et, sans curieuse *aplication* des vertuz aux plantez ou aux fleurettes, tournons briefment les yeulz de nostre consideracion par les dons et beatitudes desquelles fut remplie le bienheureuse ame saint Pol comme ung beau jardin plain et benoist (GERS., P. Paul, a.1394, 508).

**C.** - "Fait d'utiliser, de mettre en pratique qqc."

**1.** *Application de qqc.*

**a)** "Mise en pratique de qqc." : La tierce partie de ceste tierce part de ce livre contenant l'*aplication* et exposition des canons devant ditz (NIC. CHUQUET, Triparty M., 1484, II, 749).

**b)** "Façon d'utiliser ou de présenter qqc." : Or prenons donques nostre *aplication* de la descripcion de vertu. (ORESME, E.A., c.1370, 164).

**2.** *Application de qqc. à qqc.* "Fait d'utiliser qqc. à qqc." : Et la cause est, en general, car [les] excés de la vertu motive sus la resistance ou l'*aplication* de elle a la resistance ne peuvent estre fetes soudainement (ORESME, C.M., c.1377, 414).

**3.** *Faire application de qqc.* "Se servir de qqc., employer qqc." : Car il sacrifioient aucunes bestes et faisoient *applications* de paroles et de choses estranges et invocations (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 275).

**D.** - ASTR. "Fait pour deux corps célestes de s'approcher l'un de l'autre jusqu'à la conjonction" : ...aussi comme se il vousist dire que les karolles des estoilles et les *aplications* de l'une a l'autre fust ferme et certaine et immuable cause as choses qui viennent de nostre franche volenté et leur donnassent necessité de leur naissance. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 123). Après moult diligenment il aguentent les conseils des planetes, car il dient que il gouvernement tout le monde en terre, si comme, par leurs regars et aliances et mouvementz et *aplications* de l'une a l'autre et les quarolles des estoilles, en peut legierement trouver et savoir. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 163). ...quel fruit ou utilité peut venir à l'homme de sçavoir seullement le cours du ciel et des corps celestes, quant ne à quelle heure et minute et par quelz signes ilz passent, s'ilz sont en leurs

domicilles ou en etranges, s'ilz sont en leur exaltacion ou decheement, retrogrades ou stationnaires, quel aspect ou *application* il y a entre elles et tous les autres mouvemens, sans autre chose en fere. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 4 v°). Cestui fist unes tables moult precizes pour sçaver les signes des *applicacions* des ascendens et des permutacions et conjuctions et aussi est bien renommé et recommandé par les astrologiens et est alogué par Haly en la fin de son oeuvre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 112 v°).

**E.** - "Attention soutenue": Dilatacion de pensee est quant l'entendement se extent et se espant en plusieurs choses mediter lesquelles on peult assez aisement congnoistre comment, mais que on applique son engin et entendement. Et ceste *applicacion* par aguisement d'estude et de vehemente meditacion est contemplacion par ceste maniere, par dilatacion de pensee. (CIB., p.1451, 185). [P. C.]

**APPLICATURE, subst. fém.** (applicature)

[\*FEW XXV, 38b : *applicare*]

*Avoir l'applicature de qqc.* "Fait d'attribuer, de se voir attribuer qqc.": Des prestres d'ung courage insane Accuserent Dame Susanne, Combien que eussent judicature Et de regnon l'*applicature*. Neautmoins [l. Neantmoins] veullent l'accuser Et de bonté la recuser. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 412). [P. C.]

**APPLIQUANT, subst.** (appliquant)

[GD : *aplicant* ; FEW XXV, 39b : *applicare*]

**A.** - Au masc.

**1.** "Compagnon, camarade": Il vous en fault venir aussi, *Aplicant*. Mectés vous en point. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 165).

**2.** [Avec une nuance péj.]

**a)** "Gaillard": Et aux hardeaux portans espees, Comme terribles *applicquans*, De nuit trois ou quatre crupees, S'on les trouve par les clicquans (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 723). ...et, à l'heure que ce fut achevé, messeigneurs de Nostre-Dame chantoient leurs matines, et lors, comme ilz chantoient l'invitatoire en leur choeur, la gendarmerie fit son introite en leur eglise par le portail, et furent merueilleusement esbahis les chanoines et chapelains de veoir et auyr telz *applicans* et menistres sans chappes, souplis ou sarros, montéz au plus beau de leur formes, tenans en main hallebardes, hacquebutez, picques à longuez broches en lieu d'encensoirs et de croches. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 343). LUCIFER. Filz de putains ! allez grant erre Empescher leurs dictz et leurs faitz (...) ! O quelz gens j'ay ? SATHAM. Laiz et mauveys ! LUCIFER. Quelz *applicquans* ? SATHAM. Fiers et orribles ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.1518). Regardons bien que nous dirons, Vela ne scay quelz *applicquans* Qui [pourroient] estre repliquans Se nous disons rien de travers. (Copp. lard., a.1488, 162). Vous *applicquans* gentilz galloys Qui coppiés Dieu et le monde (Copp. lard., a.1488, 179).

**b)** "Joyeux compagnon, coureur d'aventures galantes": Ung *applicquant*, ung gorgias, Frisque, bien empoint et mignon, Ung habille homme, ung compaignon, Qui se veult mesler de dancier. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 205). Et tous les menuz officiers, Comme scribes et promoteurs, Sont pages et pallefreniers, *Aplicans*, meschans gaudisseurs, Que sçay je ? ung tas d'afistoleurs (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 231). On luy fist une fille espouser Qui estoit faicte au mestier, Et quant vint a despuceller: "Ha !" fist elle, "Vous m'affoller [sic "Vous me faites

mal"]!" Nostre *applicquant* se sentit pris Comme les oyseaux a la glu. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 371).

**B.** - Au fém. "Femme légère": Je demande se l'*aplicante*, Pour frustrer l'autre et reculer, A quelque raison suffisante De mettre en jeu le cordelier. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 222). [P. C.]

**APPLIQUE, subst. fém.** (applique)

[GD : *aplique* ; GDC : *aplique* ; FEW XXV, 38b-39a : *applicare* ; TLF III, 301a : *aplique*]

**A.** - "Action d'appliquer qqc.": NICODESME. De ces ongemens mixti[fi]cques D'aloès et mirre confis, Humblement ferons nos *applicques* Sur le corps du saint crucifix. (Ycy l'ensevelissent.) (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 434).

- *Esmail d'applique*. "Pièce d'émail qu'on applique sur une autre" (cf. TLF III, 301b ; ex. de 1363)

**B.** - Au fig. [Idée d'attention] *Tendre ses appliques*. "Mobiliser son attention (?)" (cf. Éd., s.v. *atins*) : Et les autres de leurs femmes houliers Sont pour avoir richesses sophistiques, De leurs filles le sont a grans milliers, Plus que bourreaux infaitz par telz pratiques ; Et les autres leurs atins et *apliques* Pour les aucuns occire ont tendus, Charchans avoir richesses redupliques Par faulx moiens, par la loy deffendus. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 117).

**Rem.** Il s'agit peut-être d'une sorte de piège. [P. C.]

**APPLIQUEMENT, subst. masc.** (appliquement)

[GD : *apliquement* ; FEW XXV, 38b : *applicare*]

**A.** - "Fait de prendre pour soi, d'annexer": Nientmoins, sur une partie d'icelle [dicque] a esté apliqué au pourfit de mon tres redoubté S<sup>r</sup> par ses receveurs de Saint Omer une petite pescherie et contendent icellui *apliquement* estre mis au nient. (Arch. Nord, 1426, B 17639, IGLF).

**Rem.** Doc. 1454 (*tenir et accomplir fermement et loyaument de point en point et d'article en article sans jamais faire ne venir encontre par appliquements, oppositions ny autrement*) ds GD I, 343a.

**B.** - "Fait de s'adonner à qqc.": Amés fut et cremus de toute bonne gent, Et de mauvais haïs pour ce que nullement Ne vout de trahison souffrir l'*aplicquement*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 158). [P. C.]

**APPLIQUER, verbe** (appliquer)

[T-L : *apliquer* ; GD : *apliquer/aplicant* ; GDC : *apliquer* ; AND : *appliquer* ; FEW XXV, 38a-b,39b : *applicare* ; TLF III, 301b : *apliquer*]

**I.** - Empl. intrans. *Appliquer qq. part*

**A.** - "Arriver, aborder qq. part": Les aultres sont quilz ["qui"] dient que elle [Manthone, fille de Tirésias] avec aucuns ses complisses après la bataille de Thebes commença errer et cheminer en divers lieux et que en la fin elle vint et *apliqua* en Ytalie, et la se maria a un appellé Tyberin (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 95). Et par ainsi elle [Circé] tray par la douceur de ses paroles et par le ornement d'ycelles plusieurs qui venoient et *apliquoient* a son rivage (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 120). Après ce que Alethiel ot parlé, elle tous jours plourant lui compta tout ce que lui estoit advenu, puiz le jour qu'elle *apliqua* a Maillorgues, ou elle et sa nef perilla, jusques a celui temps. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 223). Et de rechief je ne leus oncques, ne ouys faire mencion par quelque homme expert que l'ost doive *appliquer*, au commencement, au païs d'Armenye, cy dessus dit. (MIÉLOT, Advis

directif M.-L. S., 1455, 501). Quant Eneas ot bien longuement nagié pour *appliquer* au port de Lombardie (...), un vent tempetueux et contraire se leva (Ovide mor. B., 1466-1467, 347). Mais Frixus, garny du tresor de son pere Athamas, *applicqua* au royaulme de Oethés, lequel le receut moult honnorablement. (Hist. prem. destruct. Troie R., c.1470-1480, 10). ...il monta en une nef pour retourner en son pais. Et si comme ilz nagoient, ilz vindrent par l'ordonnance de Dieu de les la roche ou le corps de sa femme et de l'enfant avoient esté mis. Et lors fist tant par veux et par prieres que ilz *appliquerent* la. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 620). Et de la, par l'amonnestement de l'ange, ilz vindrent a Romme et *appliquerent* a la cité de Bale et, la, laisserent leurs nefz et allerent a Romme a pié. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 1003).

**B. - ASTR.** [D'un corps céleste] "Se rapprocher (d'un autre corps céleste), éventuellement jusqu'à son occultation" : Cestui Haly parla grandement et amplement d'une conjuction, qui fut sur le grant orbe en son temps et, entre autres choses, dist pour ce qu'il vit, en la revolucion de l'an, la Lune premier *appliquer* à Mars que à autre planete, qu'elle signiffioit discension entre les roys ou interfection et grande discorde entre les nobles (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 28 v°). ...la mer fut tainte du sang des mors par plusieurs jours, comme dit a esté, sur une conjuction qui fut l'an mil IIIcLXV, le XXXe d'octobre, en l'uitiesme degré de l'Escorpion, qui fut des grandes, c'est assavoir de Saturne et Jupiter en mutacion de triplicité de l'air en aquatique, où Mars le pernicieux *apliquoit*. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 135 v°).

**II. - Empl. trans.**

**A. -** [Idée d'adhérence, de superposition, d'ajout]

**1. Au propre**

**a) "Poser, placer qqc. (sur/contre qqc.)"**

- *Appliquer* (une construction) à (une autre) "Ajouter" : En honour s. Cristoffle fut li lis ["lieu" (ici "petite église")] baptisiés, Benis et consacreis, et tous appareilliés Si com vraie capelle ; si le fut atachiés A celi hospital dont je suy retraitiés Par-desus autrefois ; là le fut *aplichies* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 705). ...icelle courcelle de present *appliquée* à une maison aussy appartenant audit Guillaume le Poince, ayant son entrée par ladicte courcelle en ladicte rue Saint Severin et autre entrée en la rue de Sacalye (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 19). Il est vray que pluseurs et notables édifices se firent oudit hostel dont les aucuns estoient à estre mis sur les aultres à durer ; et pour engrandir ledit hostel, y fut *applicquie* une rue tenant audit hostel pour y ordonner pluseurs offices (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 159).

- *Appliquer* (une médecine sur le corps) : Et qui voudra ce pratiquer Doit forment mettre et *appliquer* Icelles liqueurs ou iteles Sur le cuer et sur les mamèles (LA HAYE, P. peste, 1426, 120). Autrement ne peut il bien estre, Tant soit souffisant clerc ou maistre, S'il n'adventure ou endevine D'*apliquer* herbë ou racine Ou autre droguerie fine, Selon la nature du mal (Narcissus, p.1426, 285).

- *Appliquer la couronne* à (un roi) "Poser la couronne sur la tête de" : ...[le roi Charles] descongneu de son peuple, clos hors de ses villes et citez et mené a povreté et a disette, en sa personne fu constraint de veoir regner et eslever ung non hoir, ton mari, en Paris et a ly *applicquier* la couronne de France en l'obprobre de sa face. (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 133).

**b) Appliquer** (un domaine) (à qqn/qqc.). "Annexer qqc. (à)" : ...le Roy, qui est seigneur en la temporalité, selon vous, puet acheter et acquerir aucune possession de sez subjés pour l'*apliquer* a son demaine (Songe verg. S., t.2, 1378, 24). Lequel Charlemaigne

divisa lez terres que il avoit conquises par juste guerre, et lez unes *appliqua* et assigna a l'Empire, lez aultres il assigna a un sien filz. (Songe verg. S., t.1, 1378, 150). ...Philippe le bel pour une rebellion que luy feist le roy d'Angleterre, il mist et saisist et *aplica* a luy toute la duchié de Guienne (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 206). ...ne fut oncques chose plus juste d'*applicquer* les terres de son demaine ne que eust le roy Phelippe (JUV. URS., T. crest., c.1446, 96). SATHAN (à Jésus, pour le tenter) Romme tiens, Grece a moy *applicque* ; Arabe, Tharse, Aisie, Aufricque, Egipte et la grant Babiloine , Tout est a moy et tout te donne (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 144). ...il print les places de la conté de Comminge oultre et par dessus la sauvegarde du Roy pour les vouloir *appliquer* a soy et a son demaine... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 263). Le dit Josse suppliant, qui a ung fief et terre marchissant a la dicte mesure de terre, se feust nagaires efforcé de *applicquier* et comprendre indeuement a son dit fief la dicte mesure de terre (Arch. Nord, 1458, B 1688, f° 18 v°, IGLF).

- Empl. pronom. à sens passif "Être annexé" : ...maiz on doit advertir que Dieppe n'est pas du demainne de la duché de Normendie maiz est de l'eglise, appartenant a l'arcevesque de Rouen, et ne se pourroit bonnement *apliquer* au demainne du roy (JUV. URS., Loquar, 1440, 425).

**2. P. anal.**

- *Appliquer la vue qq. part.* "Fixer la vue sur" : Et dessus tous la belle Esmeraude en fut moult esbahie, veu que a elle devoit appartenir le plus preu du tournoy. Adont elle *applicqua* sa veue, qu'elle avoit douce et tres benigne, la ou elle la vout conduire et envoyer. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 323). Et quant le chevalier et son cheval eurent approuché celle beste, ilz *applicquerent* tellement leur veue a son col qu'ilz oublierent toutes autres choses et demourerent comme statues sans mouvoir pié ne main. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 217).

- "Diriger, orienter (une faculté, une action...) vers" : Mais pour che que estudeuse meditation *applique* merveilleusement fort le corage aux choses qu'on veult scavoir, selonc le dit de Tulle : "Estude est occupation acoustumee et forte de corage a auchune chose appliquee", il le convient moderer principalement es enfans et es josnes gens, afin que par trop grant travail ne nuise au corps, ou qu'elle ne destruisse la chambrette de la memoire ou cervel (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 122). Dont doy je bien s'onneur garder Et sans cesser Ymager A li porter Foy, sans fausser, Et là tout mon scens *appliquer* Sans villeinne pensée. (MACH., Les lays, 1377, 429).

- *Appliquer* (un propos) à/sur qqc.

• "Ajouter" : Et ce que je vous en ay fait, c'est pour ce que je vous entend a traictier comment la noble et puissant forteresse de Lisignen en Poictou fu fondee par une faee, et la maniere comment, selon la juste cronique et la vraye histoire, sans y *applicquier* chose qui ne soit veritable et juste de la propre matiere. (ARRAS, c.1392-1393, 5).

• "Concentrer, diriger sur" : Cy duppliqua Le douloureux qu'ouÿ la replique a, Et son propos de tous poins *appliqua* Sur un seul mot que lors il descliqua, Et dist sans plus : " Quelque chose que diéz au seurplus, Dueil est tousjours la fin, l'issue et l'us Ou tous les faiz amoureux sont conclus..." (CHART., D. Fort., 1412-1413, 192).

• En partic. *Sans mensonge appliquer*. "Sans mentir" : L'annel ne vout reprendre, ains le volt ottroier Au fellon Gadiffer, le felon losangier ; Bien cude que voir die san mansonge *apliquer*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 109). Mais je vous di pour vray sans mensonge *apliquer* Que vous ne vous devés pas haster du

venger Du traïstre Caudas, que Dieu doit encombrer ! (Tristan Nant. S., c.1350, 60). Bien vous escouteray, veulliés le vray nunchier, Comment la chose va, sans mensonge *apliquier*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 466).

- *Appliquer* (une argumentation) *contre qqn*. "Diriger (une argumentation) contre qqn" : Apres il *applique* ceste rayson contre ceulz qui mettent plusieurs elemens en disant que il different seulement en ce que l'aer est de plus petiz athomes que l'eaue et l'eaue que la terre, etc. (ORESME, C.M., c.1377, 626).

- *Appliquer* (un sujet) *à une matière*. "Faire (un sujet) porter sur" : ...et a *appliqué* son theume à la matière que avoit ceans declairié (...) maistre Pierre Boivin, maistre en theologie, ambassadeur dudit concil (FAUQ., III, 1431-1435, 45).

- "Imposer qqc. à qqn" : Et pour che que entre les samblables auchunefois seult estre une mauvaise envie de vertu, nostre euvre ne soit pas *applicuie* a cheulx qui n'en n'ont [sic] cure, ne substraite a cheulx qui le requierent, car en l'un et en l'autre peut estre suspicion de envie. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 277).

## B. - [Idée d'attribution]

1. *Appliquer qqc. (à soi) (à/en qqc.)*. "S'attribuer qqc. (parfois indûment) ; utiliser qqc. (à tel usage, à son usage personnel, à son profit)" : Car l'Escripture met comment le roy *appliqueroit* ce que il prendroit sus eulz non pas en la necessité de la deffense du paiz, mes en ses propres usages et en aucuns deshonestes... (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 149). Le roy Joas, duquel vous avés parlé, n'a pas pris ne *appliqué* lez biens de Sainte Eglise a soy ne en sez propres usages, mez lez fesoit convertir es usages de l'Eglise. (Songe verg. S., t.1, 1378, 37). Il prist, fist pranre de fait et amener en la dicte forteresse de Perrense plusieurs vivres, bleifz, vive bestes et autre meubles et pillages qui ["qu'il"] detient et *aplica* a lui (Arch. Nord, 1381, B 1574, 139, IGLF). Cogneut outre, que vingt ans a ou environ, qu'il estoit varlet et serviteur de messire Guy Buverail, prestre, chanoine du Sepulcre, ainsi comme il ot couché à un soir ledit prestre, et qu'il dormoit, il qui parle ala à la tasse ou bourse dudit prestre, qu'il avoit mise et musée soubz le chevez de son lit, et en celle bourse print la somme de IIIJ frans en or, lesquelz il *appliqua* à son prouffit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 281). ...et au partir qu'il fist, mal print en icellui hostel une houppelande de drap pers doublé de camelin, laquelle il porta en la ville de Dijon, et illec la vendi la somme de X s.. par..., qu'il en ot et receipt, et lesquelz il *appliqua* à son seul et singulier prouffit. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 404). Les habitans des sept paroisses de Bleu ont acoustumé de prendre es bois apellés lez costumes ou circonsis dez villes estans es mettes de la verderie de Lonchamp, le bois cressant illec pour *apliquer* à leurs usages, reservés pommier, perier, mellier, cornouiller, alier et noire espine vers en estant qui sont reservés pour la garenne (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 18). ...[il] print oudit hostel une houpelande courte, fourrée d'escurieux, avec un pourpoint de fustenne, à un compaignon qui estoit logiez oudit hostel avec lui qui parle (...) laquelle houpelande et jupon il qui parle a *apliquez* à son usage (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 169). ...par icelli son maistre lui furent baillés XIIIJ frans en or, pour porter à certaine personne (...) lequel deposant retint et *appliqua* à soy iceulx XIIIJ frans, sanz le sceu ou congié de sondit maistre (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 169). ...ledit suppliant y entra et y print deux roes de charrecte, et les *appliqua* a son prouffit. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 236).

- *Appliquer qqc.* (de l'argent, des biens...) *à qqn* (une autorité, une institution...) "Donner, attribuer à qqn" : ...[promistrent] sur poine d'estre (...) banniz du royaume de

France et de *apliquier* touz leurs biens au roy (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1334, 96). ...li dus de Lancastre ne se voloit nullement assentir à trettié de paix ne à composition nulle, se li dus de Bretagne ne ravoit tout entirement la ducé de Bretagne, ce que li rois de France avoit *applikiet* à l'iretage de France et au demainne par l'acort de tous les barons, les prelas, les cités et les bonnes villes de Bretagne. (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 198). . ...et soit faite satisfacion raisonnable à la partie blechie des biens dou malfaiteur, et le sourplus *aplicuie* à nous ou aux signeurs où il appartenra, sauf les previllèges des villes. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 305). ...ainssy que fist Charlemaigne et mains aultres avant lui, ainchoiz que les Allemans *applicuassent* a eulx la treshaulte dignité des triples couronnes de l'empire (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 224). ...en diverses villes de ce royaume, où il avoit au moien d'icelles prins plusieurs sommes de deniers ou nom du roy et icelles à lui *appliquées* (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 52).

- En partic. *Appliquer* une amende à une autorité. "Payer (une amende à une autorité)" : ...le chesne pour XVIII s. d'amende à *apliquer* au roy (HECTOR DE CHARTRES, Cout. R., 1398-1408, 218). La Court a defendu à maistre J.. Rabateau, procureur de messire J.. Harpedenne, chevalier, comme audit chevalier, qu'il ne mefface n'en corps ne en biens aux habitans de Montagu, ne à aucuns d'eulx à peine de X mil livres à *apliquer* moitié au Roy et moitié auxdiz habitans (BAYE, I, 1400-1410, 301). ...il a promis bien et loyaument tenir prison parmi ladicte ville, à peine de C l. d'amende à *apliquer* au Roy. (FAUQ., I, 1417-1420, 10). Ce jour, Jehan Bard, sergent et boulangier (...) a esté condempné en sa presence, luy oy et interrogué sur ce, à paier dix livres parisis d'amende à *apliquer* à l'Ostel Dieu de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 285). ...en defendant aux seigneurs d'icelles maisons, sur certaines peines à *apliquer* à nous, qu'ilz ne les louent dores en avant à or, et ne les encherissent outre le dit pris raisonnable (Doc. Poitou G., t.7, 1425, 421). ...mais ilz ont trouvé une cautelle que es lettres des contrats ilz ont mis " et en amende a *apliquer* au roy ", et si ont fait deffense par cry publique que on ne paye nulles amendes que aux gens du roy et aux justiciers, que ilz ne les appliquent a eulx (JUV. URS., Verba, 1452, 348). Et finalement je eslargy ledit Quercin tout prisonnier jusques au XIIe jour d'aoust pourveu qu'il a promis et juré paier et délivrer dedens 15 jours ès mains de monseigneur le Trésorier, maistre Estienne Chevalier, ladicte somme de 507 escus quart, sur peine de cent marcs d'argent à *apliquer* au Roy. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 53).

## 2. "Attribuer qqc. à qqn"

- [Un ouvrage de l'esprit] : ...laquelle somme, pour la profundité du sens contenu en icelle, aucuns Ebreux dient qu'elle fut faite du seigneur patriarche Abraham, ce que je croiroye legerement, pour ce je la lui *applique* car je la treuve sainte et bonne (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 23 v°).

- [Un attribut] : ...c'est a dire que ce qui s'attribue a Dieu est par maniere de prendre, ce qui compete a ung est *appliqué* a celui a qui proprement ne compete selon lui (Somme abr., c.1477-1481, 161).

- [Le mérite d'un sacrement] : En tant qu'il est ministre de l'Eglise et represente Jesus Christ, il [le célébrant] a liberté et auctorité de *apliquer* la valeur de la messe quant a satisfacion a ung ou a aultre (MONTFIQUET, S. Sacr., c.1481-1501, e 4 v°). Aulcuns sont impuissantz de en prandre de soy [du mérite], comme ceulx qui sont en purgatoire. Et pour ce il fault que ledit merite leur soit *applicuie* par aultres, selon leur devotion et charité (MONTFIQUET, S. Sacr., c.1481-1501, e 2). Les aultres se

conjoignent parfaitement et *appliquent* se sacrement a soy par devocion, foy et charité, vertuz et merites (MONTFIQUET, S. Sacr., c.1481-1501, 12).

**C.** - [Idée de rapprochement, de similitude, de rapport d'une chose à une autre]

1. *Appliquer* (une chose abstr.) à qqn "Rapporter qqc. (un propos) à qqn, le faire porter sur qqn, l'appliquer à qqn" : Et ces paroles nous pouons trop bien *appliquier* a la glorieuse vierge Marie (Mir. emp. Julien, 1351, 186). Ce jour, furent appellés les seigneurs des Enquestes en la Grant Chambre, où vint le cardinal de Pise, legat en France, et proposa la parole de l'epistre du jour d'ui *originaliter, vos estis regale sacerdotium, en appliquant* icelles paroles aux seigneurs, conseillers et menistres de justice en icelle Court, car ceulx qui administrent les sacrifices et oblations divines ne sont pas seulement appellés *sacerdotes*, mais ceulx qui sont professeurs et menistres de justice (BAYE, II, 1411-1417, 181). On pavoit bien *aplicquer* en celle heure a la benoiste Magdaleine le proverbe qui dit : "Cueur qui bien ayme a tart oblie." (Vie J.-C. M.B., c.1429-1458, 118). Lesquelles parolles, combien que elles se entendent quant a Dieu, toutevoye je les *applique* quant ad ce au regard du roy : soyez fermes, estables et mobiles ou service du roy, en travaillant et prenant peinne pour luy et la chose publique, et sachez que ce ne sera point sans grant remuneracion en ce monde et en l'autre (JUV. URS., Nescio, 1445, 466). Et combien comme dit est que il y ait diverses especes de gens, et que les chevaliers doivent avoir plusieurs nobles experimentés en armes et aultres, toutevoye ce que je diray de chevalerye en aucuns poins on le peut *apliquer* a escuiers et gens de bats estat, durs aux armes. (JUV. URS., Verba, 1452, 240).

2. "Mettre qqc. en relation de similitude avec qqn/qqc." : Des V fontaines vous dirai Et a vous les *appliquerai* ; Et vous orrés par quel maniere Vous ressemblés a la première (MACH., Voir, 1364, 8727). Les aucuns [miroirs] sont cassez, les autres bossus, les autres tachez et ordoyez ; les aucuns representent tant seulement la couleur des choses par dehors, sans quelconque figure ; les autres monstrent les choses a rebours ; ont pluseurs telles decepcions ; et tout cecy on pourroit *appliquer* par similitude ou miroir espirituel de l'ame au regart de la Divinité et des choses celestes. (GERS., Trin., 1402, 172). Cestui regna XXIII ans ou temps Roboam et, pour sa prudence, fut le principal acteur et administrateur de la dedicacion du Temple, pour ce qu'il estoit moult perit et expert ès actes des festes d'icelui, par especial de VII principalles, lesquelles il compara et *apliqua* au VII principalles constellacions et fut souverain astrologien. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 36 v°).

3. *Appliquer qqc. à qqc.* "Adapter qqc. à qqc., rendre compatible avec qqc." : Et pour ce dit Aristote, selon l'autre translacion, que le homme politique doit savoir *appliquer* les canons universels ou generals des loys as choses particulieres. (ORESME, E.A.C., c.1370, 536).

4. *Appliquer* (un lieu). "Localiser" : Ne sai de lour jornee lez gitez *applicquier* ; Il avallent lez vaulx, si montent maint rochier, Mainte ville paisserent et maint chaistel plennier (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 912).

**D.** - P. ext. [Idée d'utilisation, de réalisation, d'effort en vue de qqc.]

1. *Appliquer qqc. (à qqc.)*

a) "Employer, utiliser qqc. (à qqc.)"

- [Une chose concr.] : D'avoir ung grant trezor heusse grant mestier, Car mez corpz le saroit moult trez bien *aplicquier* (Lion

Bourges K.P.F., c.1350, 36). ...ce fu grant mescance Et pités qu'à tel fait *aplica* sa sustance ; Car mout fu nobles hons d'estat de gouvernanche (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 261). Ne il n'est harpe, orgue ne douçaine, Luz n'eschequier, N'instrument que on sceust *appliquier*. Que desormaiz ouÿr requier (CHART., L. Dames, 1416, 242). ...prendre les corporaux et autres habillemens d'eglise et les *apliquer* en autres usages tres deshonestes et abhominables a nommer. (JUV. URS., Loquar, 1440, 309). Et s'aucun [de mes légataires], dont n'ay congnoissance, Estoit alé de mort a vie, Je vueil et lui donne puissance [à Jehan de Calaiz, notaire au Châtelet], Afin que l'ordre soit suyvie Pour estre mieulx parassouvy, Que ceste aulmosne ailleurs transporte, Car s'il *appliquoit* par envye, A son ame je m'en rapporte. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 141). Le lieu publicque c'est le Temple, Au moins ad cela je *l'applique*, Et, de la Chose publicque [vers hypomètre], Je l'interprecte en ce point la. (Sots mal., c.1480, 88).

. [D'une chose] *Appliqué à/pour qqn.* "Destiné à, qui convient à qqn, utilisable par qqn" : Se vesty aussy [Jeanne d'Arc] d'armes *appliquées* à chevaliers, leva l'estandart, et en trop grant outrage, orgueil et présomption, demanda à porter les très-nobles et excellentes armes de France, ce qu'en partie elle obtint (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 205). ...se vesty aussy darmes [l. d'armes] *appliquies* pour chevaliers et escuyers, leva estandart (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 398).

- [Une chose abstr.] : ...que nul ne soit si hardi d'*apliquer* son temps en vaine oyseuse, comme de jouer aux dez ne a autre gieu de fortune (Bouciquaut L., 1406-1409, 403). Je confesse que en noz jours avons pou veu qui ait gardee honnesteté de vie, gravité de meurs, ne purté de conscience, ains a chacun *apliqué* l'auctorité de sa puissance et l'abondance dez biens a l'apetit de son vain desir (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 65). *Aplique* orendroit ces signacles a ta matiere et regarde quelle pestilence merveillable et quelz exploiz de condemnation sont chez sur tes princes (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 80). Angelz, par ung champ solempnel, Esmouvez nous dame Musique, *Apliquans* dame Rethoricque A doulz et armonieux sons. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 440).

. En partic. "Utiliser, concentrer (une faculté)" : ...et ne sont mes paroles, mais celles d'Aristote en sa Methaphisique, et tout soient elles à l'entendement des non experts aucunement estranges, toutevois sont elles de grant efficace à qui l'entendement y *applique*. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 159). ...car de sa propre nature il estoit de bonnes meurs, et tant *applicqua* son entendement en toutes vertus qu'il fut mout en grace de Gayus. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 533). Dilatacion de pensee est quant lentendement se extent et se espant en plusieurs choses mediter lesquelles on peult assez aisiement congnoistre comment, mais que on *applique* son engin et entendement. (CIB., p.1451, 185). ...ad fin qu'il vous plaise a user de l'entendement (...) en *l'appliquant* au gouvernement de vous et de la chose publicque (JUV. URS., Verba, 1452, 206).

b) "Pratiquer, réaliser qqc." : La maniere comme la roi se destent, pour hurter au chambel, tout par elle, et de l'engin qui la tient est *apliquie* en ceste maniere. L'engin si est entre les deus poullies, et doit la poullie qui tient a la gielle estre court atachiee (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 281).

- Au fig. "Mettre en pratique, en oeuvre [un propos, un principe, une loi...]" : PREMIER MAISTRE. Il a dit parole trop sage, Et bien l'a sceu *appliquier*. (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 233). ...teles choses de quoy les loys parlent ne sont justes fors selon accident. Mais la maniere de les ouvrer et de les *apliquer* et

distribuer, c'est ce qui les fait simplement justes. (ORESME, E.A., c.1370, 321). Apres [l. après] il *applique* cest signe a propos. (ORESME, C.M., c.1377, 52). Premièrement, car se il convient *appliquer* ces principes au corps de tout le monde (ORESME, C.M., c.1377, 306). Mout bien avez sceu *appliquer* Ses deux vers et de grant maniere (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1083).

**c) Appliquer qqc. à + inf.** "Utiliser qqc. en vue de" : Si comme qui demanderoit quelles choses il convient *appliquer* a guarir le corps et aucun respondoit et disoit que tout ce il convient que medicine et celui qui a tele science commandent. (ORESME, E.A., c.1370, 330). Premièrement, car toute chose qui a mestier d'une autre chose doit estre *appliquiee* a recevoir le bien que elle a de l'autre par le mouvement de elle qui reçoit (ORESME, C.M., c.1377, 532). ...veulliez *appliquer* vos oreilles a ouyr mes parolles (JUV. URS., Verba, 1452, 185). Et combien que monsr. le chancelier de ses matieres ne ait fait aucune mencion, toutesvoye semble il comme dit est que on les peut *apliquer* a donner conseil au roy (JUV. URS., D. Tours, 1468, 443). Ouvrir fault tous les troncs du temple Et, ce qui est pour la fabricque, Il fault qu'on le mette et *aplique* A faire ses solucions. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 901).

- *Appliquer* (son esprit) à/ de + inf. "S'efforcer de" : *S'aplicai* ma pensee toute A comparer ma dame chiere A Fortune et a sa maniere (MACH., Voir, 1364, 8249). En *apliquant* tout leur esprit sensible De requerir d'estre en sa saulvegarde. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 226).

**d) Appliquer** (sa volonté, son entendement...) à ce que. "S'efforcer de, faire en sorte que" : - Dame, "ce dit Butor, "ne vos courouciez mie, Je vous em pri, pour Dieu, com ma loialle amie, Si com amés de moy adès la seignorie, Que vostre volenté soit a ce *aplique* Que l'anfant me donnés tant que de vo partie (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 21). Mais y couvient premierelement *Apliquer* ton entendement Ad ce que tu bien entendisses Mes paroles et retenisses (MACH., C. ami, 1357, 75).

**2. Appliquer qqn à qqn/qqc. ; appliquer qqn de qqc.**

**a) "Employer qqn (à son service)"** : Mes freres, en parfaicte amour, Puisqu'il a pleu a Jhesucrist Qui, pour nous, char humaine prist Es flans de la vierge pucelle, Nous faire reverence telle Que nous prendre et nous evocquer Et a son service *apliquer* Par dessus toutes nascions... (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 440).

**b) "S'attacher qqn (ses sympathies) ; attirer qqn à soi"** : ...il la fist garder [une prisonnière] honnestement et, après que la cité fut prinse et par lui conquise (...), la rendy non vyolee et chaste a son espeux et l'or qui avoit esté envoyé pour la renchon de la pucelle donna au mary pour la douaire d'elle. Par laquelle continence et bonté il *apliqua* et attrait a soy les couraiges d'iceulx et de leurs parens. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 271).

**c) Appliquer qqn à/en qqc.**

- "Engager (qqn, une collectivité) à qqc." : L'enfant, qui tourna son couraige et son estude a suivre l'estat du pere noble et non pas a marchandies, son pere ne le vult pas *appliquer* es negoces de marchandies, mais il colloca Loys son filz avec aulcuns aultres nobles ou service du roy de France. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 809). ...a l'autre léz estoit dur aussi aux Franchois (...) de veoir regner [en Angleterre] maugré eulx tous cely qui tout le royaulme avoit *appliquié* au service et faveur de Bourgoingne (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 295).

- *Appliquer qqn à + inf.* "Engager qqn à" : La seconde si est Phisique, Qui nous enseigne et nous *aplique* A chose entendre moins obscure : C'est de trestous corps la nature Et qui conversent environ, Les corporaulx, com nous diron, Ce sont hommes, bestes,

oysiaux, Poissons, pierres et arbrisseaulx, Plantes, herbes et toutes choses, Qui forme et corps ont en eulx closes, Et qui tout ensemble repairent Et aux hommes ça jus apperent. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 112). La seconde si est Musique, Qui nous enseigne et nous *aplique* A faire gracieuses voix En instrumens et haulx et coys, Et chanter mesurement, Chant d'eglise arreement Sonner en orgues, par doulx son, Ou instrumens d'autre façon. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 116).

**d) Appliquer le corps de qqn à peine.** "Soumettre qqn au supplice" : Ne me saras tourment eslire Ne mon corps a peine *appliquer* (...) Que pour mon Dieu je ne soustiengne De cuer joieux (Mir. st Ign., 1366, 86).

- *Appliquer qqn.* "Tourmenter, faire tourmenter" : SATHAN (à Lucifer). Se tout sur piéz ne les vous livre Tous deux liéz et bretesqués [les deux larrons crucifiés], J'accorde que vous m'*apliquez* Par tous les infernaux manoirs (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 352).

**e) Appliquer qqn de qqc.** "Imposer qqc. à qqn" : Le litargique Tousjours pratique D'estre endormy, Et qui l'*aplique* D'autre pratique N'est son amy. (ALECIS, Blas. faulses am. P.P., a.1486, 198).

**III. - Empl. pronom.**

**A. - [D'une chose] S'appliquer à/en qqc./qqn**

**1. Au propre.** "Adhérer à qqc." : Le corps a la terre s'*aplique* (LA VIGNE, S.M., 1496, 573).

**2. Au fig.**

**a) "S'adapter à qqc., être compatible avec qqc."** : Et ainsi je croy que cuer de noble estraction qui a la science des nobles vertus des ars dessus diz ou cuer, qu'il n'en sauroit meserrer si tost que cil qui auroit aprins les ars par avarice de vouloir enrichir, par dissimilitude de complaire aux princes, et non monstrier le vif du droit, car rudesse de nature ne se puet bonnement *appliquer* a la nature nourrie en noblesse. (ARRAS, c.1392-1393, 17).

**b) [D'un propos, d'un exemple...]** "Être applicable à qqn/qqc." : Et ce qui se dit des roys en civilité se peult *appliquer* aux peres de famille en yconomie, qui ne doivent mespriser le gros sentement dez servans (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 105). Lesquelles choses sont les paroles de Jeremie le prophete, qui se peuvent bien *apliquer* a nostre matiere (JUV. URS., Loquar, 1440, 362). ...toutes les raisons dessus allegues (...) se peuvent *apliquer* au fait de Guyenne. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 107). Considerons dont se cestuy exemple se pourroit *aplique* a nostre propos. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 281). Et les choses dessusdictes se peuvent *appliquer* a tous conseilliers, soyent de justice ou aultres (JUV. URS., Verba, 1452, 321).

**c) [De la foi]** "Se porter sur qqn" : Se tu es Cristus, dis le affin Que nostre foy en toy s'*aplique*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 194).

**B. - [D'une pers.]**

**1. S'appliquer.** "Mettre du coeur a ce qu'on fait" : Qu'essey ? Vous ne buvez point ! Ilz sont simples comme pucelles. Et buvez fort. Vignes sont belles Et pensez de vous *apliquer*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 185).

**2. S'appliquer à qqn**

**a) "Penser à qqn, s'occuper de qqn"** : ...a toy seulement ne t'*aplique*, ayme Dieu et le bien publique. (LA SALE, J.S., 1456, 77). Car, si pecheur est et indigne, Comme peult il faire tel signe Ne la vertu en luy avoir D'un aveugle né faire voir, Sinon que Dieu a luy s'*aplique* Pour l'exaulcer ? (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 174).

**b)** "Se consacrer au service (de Dieu)" : Moulte fait homme et femme a blasmer, a qui Dieu a donné sens et raison et que il a fait a son ymage, quant il ne *s'applique* a Nostre Seigneur (Élucidaire II, B, R., c.1400-1500, 166).

**c)** "Prêter attention à qqn" : Monsieur devalle : "Dembonjour !" Il hucho ses clerks, il s'en trique, En descendant j'ay si grand peur Que quelqu'un a moy ne *s'applique*. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 352).

**d)** *S'appliquer vers qqn*. "Se ranger du côté de qqn" : Je te garderay bien de rire Et toy et d'autres ung milier Qui de jour en jour vond pillier Et destruyre les povres gens. Je te tiendray en mes liens S'une foiz vers eulx je *m'applique*. (Berg. agn. France L., 1485, 36).

**3.** *S'appliquer à/en qqc*. "Se consacrer à" : Je di oultre que pour ce que chascun n'a pas possibilité de soy excerciter en toutes vertus et de les avoir complectement, l'en doit considerer asquelles l'en a plus de possibilité, tant de nature comme de fortune, et soy *appliquer* et ordener a teles vertus principalment. (ORESME, E.A.C., c.1370, 361). ...se en choses dignes te veulx *apliquer*, là est le comble de felicité. (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 177). Cedit seigneur roy Lancelot estoit moult familier entre gens d'armes, mais nulz François ne vouloit veoir ; de sa bouche moult souspecconneux estoit ; et a ceulx de qui il se fioit, leur faisoit des biens largement, et estoit tenu bien dilligent en tout ce ou il se *applicquoit*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 191). Aincores me commanda la damoiselle et dist que quant l'enfant vendroit a l'eege de vingt ans, que je regardasse a quelle chose il se *applicqueroit* le plus (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 530). Et que plus m'y *applique* [aux planètes, aux étoiles] et plus leur voy jeter leurs influences et faire ce que leur Souverain leur a commandé (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 562). Elle morra de mort amere, La faulce vaudoise, sorciere, Truande et putin publicque, Malleuseuse povre bergere Qui a telle folie *s'aplique* ! (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 651). Carpentus, roy d'Ytalie, fut environ ce temps en regne et en fleur pour la science des estoilles en laquelle totalement se *appliqua* et par icelle predist la famine merveilleuse qui fut en son temps, au moien de laquelle predicion tous les marchans voyagerent a dilligence et par mer et par terre et firent si grandes provisions, que le païs supporta plus aisement l'infortune et sterilité de la terre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 37 r°). Mitridates, homme cler et tant memoré à l'exemple des vertueux, eut la science de astrologie, entre autres, tant recommandée, que luy mesmes se y voulut *apliquer* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 68 r°).

- "S'intéresser à" : La quinte [règle] est, que nulz ne s'esforce De vaincre l'amoureuse force Par herbes ne par art magique, Car son temps pert qui s'i *applique* (Échecs amour. Koert., c.1370-1380, 20).

**4.** *S'appliquer à/de/pour* + inf. "Prendre soin de, s'appliquer à + inf." : N'i ait celui qui ne *s'aplique* Pour aouer l'idole d'or. Et se vous commandons encor Que chascuns a terre s'estende Et honneur et gloire li rende (MACH., C. ami, 1357, 19). Bien est raison que je *m'aplique* A faire leur bon plaisir, si que Je n'i mesprengne ne mefface. (MACH., Prol., c.1377, 11). Mais Belinant son frere estoit contraire en tous ces fais, veu que tout son vivant il commanda a ses enfans que ilz eschievassent a faire mal et qu'ilz se *applicquassent* a faire bonnes operations. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 203). S'il [escouvient] que je *m'aplique* A bouter avant ma pratique, On ne sçaura trouver mon per. (Path. D., c.1456-1469, 50). Pour quoy chascun de vous *s'aplique* Et tout par maniere d'esbatz A revisiter la fabricque Desormais par tout hault et bas. (Sots mal., c.1480, 89). Que chascun désormais *s'aplique* De jouer

ung tour de finesse. (LA VIGNE, S.M., 1496, 269). S'il est force que je *m'aplique* Encor ung coup a le tempter (LA VIGNE, S.M., 1496, 515).

**5.** Part. passé [D'une pers.]

- *Estre appliqué*. "Être occupé, absorbé (par l'étude d'une science)" : Maistre Mainfroy de l'Isle en Jourdain, prothenotere du Saint Siege, *appliqué* fut en ce temps, c'est assavoir en l'an mil IIIcXIII, en fleur et moult apécié du roy Phelippe. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 130 r°).

- *Estre appliqué à* + inf. "Être attentif, appliqué à" : Et generalment en toute oeuvre, quant une est bien comenciee, aucune foiz le plus fort en est fait et est l'en ja *appliqué* a la parfaire, et a l'en plus de plaisance que au commencement. (ORESME, E.A.C., c.1370, 124). Et quant celle beste veoit ces oiseaulx ou autres bestes, hommes ou femmes, et qu'ilz estoient du tout *applicquie* a la regarder, de sa nature elle leur courroit seure et les estrangloit, et n'avoit autre pratique en elle de pourchassier sa pasture. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 216).

**IV.** - Part. prés.

**A.** - Empl. adj. "Mis en pratique, effectif" : Par ce que dit est nous povon conclurre que la description de eleccion grossement peut estre telle : eleccion est desir ou execution *applicquant* de chose devant conseilliee. (ORESME, E.A.C., c.1370, 188).

**B.** - Empl. subst.

**1.** "Compagnon, camarade, celui qui *s'applique à qqn*" *Supra* III B 2 : Il vous en fault venir aussi, *Applicant*. Mectés vous en point. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 165).

**2.** [Avec une nuance péj.]

**a)** "Gaillard" : Et aux hardeaux portans espees, Comme terribles *applicquans*, De nuit trois ou quatre crupees, S'on les trouve par les clicquans (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 723). ...et, à l'heure que ce fut achevé, messeigneurs de Nostre-Dame chantoient leurs matines, et lors, comme ilz chantoient l'invitatoire en leur choeur, la gendarmerie fit son introite en leur eglise par le portail, et furent merveilleusement esbahis les chanoines et chapelains de veoir et auyr telz *applicans* et menistres sans chappes, souplis ou sarros, montéz au plus beau de leur formes, tenans en main hallebardes, hacquebutez, picques à longuez broches en lieu d'encensoirs et de croches. (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 343). LUCIFER. Filz de putains ! allez grant erre Empescher leurs dictz et leurs faitz (...) ! O quelz gens j'ay ? SATHAM. Laiz et mauveys ! LUCIFER. Quelz *applicquans* ? SATHAM. Fiers et orribles ! (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.1518). Regardons bien que nous dirons, Vela ne scay quelz *applicquans* Qui [pourroient] estre repliquans Se nous disons rien de travers. (Copp. lard., a.1488, 162). Vous *applicquans* gentilz galloys Qui coppiés Dieu et le monde (Copp. lard., a.1488, 179).

**b)** "Joyeux compagnon, coureur d'aventures galantes" : Ung *applicquant*, ung gorgias, Frisque, bien empoint et mignon, Ung habille homme, ung compaignon, Qui se veult mesler de dancier. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 205). Et tous les menuz officiers, Comme scribes et promoteurs, Sont pages et pallefreniers, *Aplicans*, meschans gaudisseurs, Que sçay je ? ung tas d'afistoleurs (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 231). On luy fist une fille espouser Qui estoit faicte au mestier, Et quant vint a despuceller : "Ha !" fist elle, "Vous m'afoller !" Nostre *applicquant* se sentit pris Comme les oyseaulx a la glu. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 371).

c) Au fém. "Femme légère" : Je demande se l'*aplicante*, Pour frustrer l'autre et reculer, A quelque raison suffisante De mettre en jeu le cordelier. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 222).

3. "Personne qui s'adresse à une autre pour demander une faveur" (Éd.) : [Les trois Parques s'adressent au narrateur] Si tu as congnoissance, Entendement ou raison tant ne quant, Veu qu'a nous est le pouoir suffoquant Pour desmolir toute humaine fusee, Nous pense tu, povre jeune *applicquant*, Suppediter, toy qui n'es que rosee ? (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 288). [P. C.]

**APPOIEMENT, subst. masc.** (appoiement)

[FEW XXV, 37b : *applicare*]

"Application" : Assentirs ou consentirs enporte une application ou *apoiement* de mouvement d'appétit à aucune chose ouvrer (ARKEL, Art d'amour P., t.2, c.1350, 54). [P. C.]

**APPLOIT, subst. masc.** (apploit)

[GD : *aploit* ; FEW XXV, 40b : *applitum*]

**I. - "Engin, attirail"**

**A. - "Harnais" :** Un *aploy* de beufz, garni ; une charrete de bois. (Invent. mobiliers ducs de Bourg. P., t.1, 1371, 231). Des forfaitures que les Sergans prendront et rapporteront, il seront contens des profis qui d'ancienneté y furent introduis ; c'est assavoir, que du Charroy auront la charette et les harnois, et de ce qui sera porté à somme, auront la somme et les bas, et *aploit* autrement harnois (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1376, 228).

**Rem.** Ex. de 1452 ds GD I, 344a (et ex. d'a. fr.).

**B. - "Attirail de pêche, filet (?)" :** Et tantost, ung homme s'apparat a la semblance de luy et dist : "Veés me cy, ne me appelés vous pas ?" Et leur commença a aider en leur *aploit* de la nef, et tantost la tempeste cessa. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 121).

**Rem.** Cf. M. Mollat, *La Pêche à Dieppe au XVI<sup>e</sup> s.*, 1939, 14 et FEW XXV, 41a, s.v. *applitum*.

**II. - Région. (Wallonie) "Lieu d'abordage pour bateaux" :** Celle an que je ay dit (sachiés, sens gaberie), La firmeteit de Huy de viel ancesserie Fut mult bin ragrandie et ausi renforchie ; Car de s. Nicolay (par le corps s. Helie !) Jusqu'al *apleit* sour Mouse, fut adont ragrandie (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 710).

**Rem.** Ce sens ne figure pas ds GD, s.v. *aploit* mais s.v. *apleitage*. ; cf. FEW XXV, 41a, s.v. *applitum* ; ex. d'a. fr. [P. C.]

**APPLOYANCE, subst. fém.** (apployance)

[AND : *apliaunce* ; \*FEW XXV, 37a-b : *applicare*]

"Disposition" : Et n'est mie à entendre k'amors, selonc li et simplement à regarder, soit passions grevans et faisans mal ; car si con dit a esté, amours senefie une *aploiance* de la vertu appétitive u désirant à aucun bien. (ARKEL, Art d'amour P., t.1, c.1350, 169). [P. C.]

**APPODIATIF, adj.** (appodiatif)

[GDC : *apodiatif* ; \*FEW XXV, 43b : \**appodiare*]

"Qui se fait par appui" : ...la conjonction des os est en quatre manieres : l'une est sarratille comme en la commissure du crane, l'autre est infixive comme es dens, l'autre *appodiative* comme en la table de la poitrine, l'autre est liguative comme de la pixide et du vertebre. (PANIS, Guidon, 1478, tr.V, doct.2, chap.1). [R. M.]

**APPODIATION, subst. fém.** (appodiation)

[\*FEW XXV, 43b : \**appodiare*]

"Compression" : ...pour l'*apodiacion* et compression des parties desjointes (Chirurgie Chauliac B.-T., p.1472, 741). [P. C.]

**APPOINT, subst. masc.** (appoint)

[GD : *apoint* ; GDC : *apoint* ; AND : *apuint* ; FEW IX, 591a : *punctum* ; TLF III, 304a : *appoint*]

**A. - "Résolution, décision" :** ...nonobstant leur non comparence, nous eust requis icelluy bailly et procureur que, en suivant l'*appoint* par nous fait et donné sur ledit cas audit lieu de Saint Saulveur, en la présence desdictes parties (...) allassons avant à prendre et recevoir le rapport de plusieurs notables personnes prouchains voisins du lieu descordable, illecques venus sur la semonce et ajournement fait par ledit Planqueys, sergent (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1495, 354).

**B. - Faire appoint.** "Faire le bilan d'une situation" : Faictes l'*appoint*, dame Justice, Et considerons vostre fait. Vous semble il que, pour ce meffait, Ayez eu juste recompence ? Vous est point adviz que l'offence De l'homme soit bien repparee ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 452). [*Myst. Pass. Troyes B.*, a.1482, 1075]

**C. - Loc. adv. Par appoint.** "De manière convenable, comme il faut" : Et quoy que elle soit joenne, doit estre en ses jeux et ris attempee et sans desordennance et le savoir prendre par *apoint*, si que ilz soient bien seans (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 179). ...se elle est joyeuse de sa condicion (...) doit toutevoies regarder que elle prengne ses joyeusetéz par *apoint*, non mie de la maniere des joennes, mais plus rassisement face ses esbatemens et sans nul effroy. (CHR. PIZ., Trois vertus W.H., c.1405, 198). ...elle estoit non pareillez aux plus bellez de ce tempz et, se de beaulté estoit la damoiselle garnie, sy fut elle de beau et rasis maintieng et tant que riens n'eust jamais fait que par *apoint* (Comte Artois S., c.1453-1467, 5).

**Rem.** Aussi *Garin Mongl.* K., c.1460-1465, 160 et 170. V. aussi *point* (à *point* "au moment favorable") : ...Pierre si estoit moult pensif et son couraige d'entreprendre son voyage, et comme il pouroit avoir licence de son pere et sa mere, qui de son voloir ne sçavoient riens. Et ung jour se trouva *apoint* avec son pere et sa mere qui estoient tous seulx assis. (Belle Maguel. C., 1453, 2). [P. C.]

**APPOINTABLE, adj.** (appointable)

[FEW IX, 591b : *punctum*]

[D'une chose] "Qui peut être arrangé" : ...lesquels après longs jours demorés en ladite ville de Calais, trouvèrent beaucoup de questions mal *appointables* parce qu'elles touchoient à privées personnes tant deçà que delà, compagnons de guerre, dont l'un se doloit de l'autre, pour cause d'exaction et de fourfait (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 337). Car cognoissoit bien nostre Saint-Père les parties et les difficultés d'iceux, qui estoient grandes et quasi non *appointables* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 351). [P. C.]

**APPOINTAGE, subst. masc.** (appointage)

[GDC : *appointage* ; FEW IX, 591a : *punctum* ; TLF III, 304b : *appointage*<sup>1</sup>]

"Préparation (d'une nourriture)" : O et comme riche et heureuse tablée tu fis lors, et comme noble viande avoies appointée, quant sans suspicion de venin, sans deffiance aucune de mauvais *appointage*, ton duc mesme, ton prince que tu pensoies à Brusselles et que jamais peut-estre n'avoies pu veoir qu'à danger, s'en estoit

venu reffaire, parler avecques toy et communiquer soubz ton toy et te donner pleine vision et aisée de sa personne. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 259). [P. C.]

**APPOINTEMENT, subst. masc.** (appointement<sup>1</sup>)

[T-L : *apointement* ; GDC : *apointement* ; AND : *appointement* ; FEW IX, 591a : *punctum* ; TLF III, 305a : *appointement*]

**A.** - [Idée de pourvoir à une nécessité]

1. "État de qqn qui est pourvu du nécessaire" : L'AMANT. J'ay entendu en ceste val Des plains comme femme marrie. S'il y a riens qui vous ennuye, Dictes vostre cas plainement ; J'appointe tout. (...) [LA FEMME.] Pouvre bannye, En moy gist pouvre *appointement*. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 145).

**Rem.** Clin d'oeil éventuel p. allus. au sens "devoir conjugal". V. *infra* D 3 *fournir à l'appointement*.

2. "Ensemble de choses (en particulier d'argent) nécessaire dans telle ou telle situation" : Il doit fonder deux messes perpetuelles la sepmaine en l'église Saint Leu au dit Namur et avec ce, livrer tous aornemens et *appointemens* pour celebrer les dictes messes. (Arch. Nord, 1479, B 1595, f° 18, IGLF).

- "Argent pour racheter qqn, en partic. rançon" : "C'est bien raison, dist le Roy. Et vous pry, mon filz, que vous sachiez aux compaignons combien je payeray pour la rançon de messire Morcellet ; car je les feray payer comptant." *L'appointement* de messire Morcellet fut fait et payé, ainsi que le Roy avoit dit. (BUEIL, II, 1461-1466, 211).

**3.** Loc.

- *Bouter appointement*. "Fournir le nécessaire" : Mon segnieur, nous avons bouté Au jubet la faulce pailliarde. Au surplus, il faut prandre garde Pour y bouter *apointement*. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 208).

- *Fournir à l'appointement*. "Pourvoir au nécessaire" : Qui auroit d'or une montjoye Pour fournir a *l'apointement* ? (S. fol, c.1480-1490, 7). Si j'alasse vers roy ou duc Porter quelques bonnes nouvelles, J'eusse quelque robe ou rouelles Pour fournir a *l'apointement*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 175).

- [Dans un cont. grivois] "Satisfaire aux besoins sexuels d'une femme, remplir son devoir conjugal" : Jadis fut un marchand, lequel se maria a une jeune femme, laquelle avoit encore sa mere. Advint que une fois voulut aller en marchandise. Lequel, quant il s'en alla, il bailla sa femme a garder a sa mere. Et, par le consentement de sa mere, elle fut enamoree d'ung jeune filz, lequel fournissoit a *l'apointement*. (MACHO, Esope R., c.1480, 244). Farce nouvelle très bonne et fort joyeuse du nouveau marié qui ne peult fournir à *l'appointement* de sa femme (Nouv. mar. T., c.1490-1500, 85).

**B.** - [Idée de mise au point, d'arrangement]

1. "Arrangement entre des parties, des personnes"

a) "Accord, convention négociée, règlement" : Et puet estre souventesfoys que les parties, pour la reverance et amour de ta mageste royalle, se soubmectront de leurs debaz au bon *appointement* de ta magnitude royale. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 425). Pendant lequel temps n'aient encores peu estre trouvez aucuns bons accors ou *appointemens* entre eulx (Ch. VI, D., t.1, 1396, 129). Si vint tantost vers le conte de Nevers et lui dist *l'apointement* du traictié, lequel il agrea (Bouciquaut L., 1406-1409, 125). Mais je n'y voy *appointement* qui vaille. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 123). Et pour ce qu'on m'avoit trouvé *appointement* avec ung More de Damas qui me conduiroit avec

ladite carvane jusques à Bourse (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 59). ...ung *appointement* tresgracieux et bien nouveau au fort le contenta (C.N.N., c.1456-1467, 26). Aprez ceste entreprise faicte, plusieurs ambaxades furent envoyées de par le duc d'Ath, le prince de la Cormye, le sire de Hisles, le dispost de Calaphye, le marquiz de Calyma et plusieurs autres pour trouver traictiez et *appointemens* avec le roy Amydas, et autres grans princes voysins, mediateurs de ces traictiez et *appointemens*. (BUEIL, II, 1461-1466, 222). Tres haulx et tres puissans barons, Contes et ducz qui icy sont, Vous savez tous *l'appointement*, Comment, par voz oppinions Avez fait les conclusions D'aller a Orleans promptement (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 138).

- "Accord en vue d'une paix, d'une trêve" : ...apres *l'apointement* de la paix jurée en la cité d'Auxerre entre noz seigneurs de France (CHR. PIZ., Paix W., 1412-1413, 57). ...ilz mirent en terme la paix, et dirent qu'ilz demandoient *appointement* et faire le traictié de paix ainsi qu'il plairoit au roy (LA VIGNE, V.N., p.1495, 318).

- P. ext. "Conclusion, issue (d'un conflit)" : ...quant il fut arrivé ou pais, il trouva que la guerre estoit retournee à bon *appointement* (Clériadius Z., c.1440-1444, 613).

b) "Arrangement convenu ; rendez-vous, convocation" : Et distrent ces seigneurs que le duc de Jullers fust mandez et que on le fesist venir à obeissance. Chilz *apointement* fut fait et tenus [et la réconciliation entre le duc et l'empereur a lieu] (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 168).

**Rem.** Aussi *Garin Mongl. K.*, c.1460-1465, 25 ("jour décidé, rendez-vous").

- "Rendez-vous d'amour" : Mauditz soyent ces mariz jaleux Qui sur leur femmes font le guet ! Ilz font aux pouvres amoureux Souvent endurer chault et froit. Car jalousie et le quaquet Des envyeulx Ont maint *appointement* defait (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 17). De convenant de femme ce n'est rien : Il ont bien tost mys ailleurs leur pensée. Tousjours leur fault nouvel *apointement*, Et sy leur fault la manche bien fourrée. (Chans. XVe s. P., c.1430-1500, 45).

c) "Règlement (de comptes), échéance" : Au jour de *l'apointement* Je dirai : "Traiiés arriere." (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 66).

**d)** Loc.

- *Faire/prendre appointement (avec qqn/entre des pers.)*. "Établir un accord (en particulier de paix), une convention, un règlement ; prendre des dispositions" : Et, pour ce, par l'ennortement dudit Cardin, et *appointement* fait entre eulx, se partirent d'icelle ville d'Anthoigny, vindrent boire en la ville de Fresnes, et d'ilec alerent en ladite ville de Rungy (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 235). Lequel Guillaume Sirel, ou contemp dudit *appointement* ainsi fait entre lesdiz freres et pour empeschier icele yssue ou autrement, commença a fere (...) une forte haye (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 189). ...la response et *appointement* que sur ce aurez fait avec ledit bailli (Ecorch. Ch. VII, T., 1445, 38). Tantost que Cuer d'Acier entendit que *l'apointement* ne se faisoit, le doeil lui redoubla, car il redoubtoit trop la bataille pour les perilleuses aventures qui en pouoient advenir (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 305). ...mais il envoya a Ethioclès savoir son vouloir sur *l'apointement* pris entre eulx. (LA SALE, Sale D., 1451, 260). Il demande l'adveu et tenue de madite damme, qui sera baillée conformable à *l'appointement* fait o le duc Jehan à Redon (Cartul. Laval B., t.3, 1452, 144). Et tout celuy esté dura la guerre jusques en septembre ; puis fut fait *l'apointement*. (GRUEL, Chron. Richemont

L., c.1459-1466, 160). Le lendemain au matin, parlerent de rechief ensemble le Cappitaine et le Jouvencel, et envoierent certains messaiges à ceulx dont ilz avoient parlé le jour de devant, c'est assavoir, au sire de Rocqueton, Foullières et Gallebrun, leur dire et denuncer l'*appointement* qu'ilz avoient prins, et en quel lieu ilz se devoient rendre à eulx, et le jour. (BUEIL, I, 1461-1466, 82). Et pour ces causes, delibererent de venir faire un champ à quatre lieues de lui. Et leur pensement estoit que là il les vendroit combatre desordonnéement ou qu'ilz feroient *appointement* avecques lui à leur avantage. La pluspart du conseil du roy Amydas fut d'opinion de combatre (BUEIL, II, 1461-1466, 231). ...l'*appointement* naguères fait entre nous [Louis XI] et nostre très cher et amé cousin le conte du Perche touchant la recouvrance en noz mains des ville et chastel d'Alençon (Roi René vie L., 1468, 325). Et dist audict herault plusieurs autres raisons pour admonnester le roy Edouard d'Angleterre de prendre *appointement* avecques luy. (COMM., III, 1495-1498, 69). Oultre plus de l'*appointement* Qui se fait a deux et a quite, Vous en serés tresbien conduite Tous les jours face froit ou chault. (P. moyne, a.1500, 46). [Tout beau, faites] *appointement* Sans tencer, je le vous commande. (P. moyne, a.1500, 47). Et ce temps, le roy sejourna longuement en Poitou et vers les marches de Bretagne, et tant y demoura que *appointement* se fist entre le roy et le duc de Bretagne. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 330).

- *Avoir/faire/prendre appointement* [d'argent]. "Faire un accord concernant les finances" : ...à Arraz et à Douay, où furent prins certain *appointement* de finance que ledit Buridam fist depuis et delivra pour les affaires de mondit seigneur du droit de sadicte monnoye (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1416-1418, 240). ...des emprunts et *appointement* de finance qu'il fist lors faire avec Phelippe Raponde, Marc Guideçon, Berthelemi Betin et les marchans des nacions de Gennes, de Catheloingne et autres, ensemble avec les bonnes gens de la loy de sadicte ville de Bruges (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 580). ...ladite vefve et heritiers dudit feu Amaury ont eu *appointement* avecques messeigneurs Prevost des marchands et eschevins de ladite ville de certaine somme de deniers qui leur estoit deue par ladite ville, sur laquelle luy devoit estre rabatue ladite rente jusques à fin de paie (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1447-1449, 611).

- [Faire qqc.] *par appointement*. "[Faire qqc.] par arrangement, par accommodement" : Finablement, il le delivra par *appointement*, comme il me fu dit. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 238). Allemaine, Engleterre Et Bourgonne ont chargié Engiens par mer et terre, Lescluse ont assiegié ; Ceulx qui le deffendirent Soustinrent vaillamment, Mais enfin se rendirent Par bon *appointement*. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 328). ...lui arrivé, combatirent lui et Cirus et par armes conquist Cyrus et le print prisonnier, mais, pour ce qu'il s'entremectoit et amoit la science des estoilles, ot pitié de lui et le delivra par certain *appointement* et ainsi fut cessée celle guerre. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 45 v°).

• [Faire qqc.] *par appointement que* + prop. sub. "[Faire qqc.] selon une convention qui stipule que" : En cel an, fut delivré Chierbourc que tenoit le roy de Navarre, par *appointement* que on lui devoit delivrer certaines terres en recompensacion de la conté d'Evreux et du país de Contemptin ou il disoit avoir droit. (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 13).

- *Traiter d'appointement*. "Négocier un accord" : ...le parlement qui estoit entre le connestable et eulx pour traicter d'*appointement* (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 322).

- *Venir à/en appointement*. "Demander une trêve, un accord, une conciliation" : [Les Flamands] fuissent venu à pais et à *appointement* envers le conte, se chils diables de castiel n'eust esté ars. (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 186). ...et ainsi par la grant paine et labeur que rendirent les deux capitaines dessus nommez, (...) a bien leur siege continuer constraintirent les assegies de venir a *appointement* et eulz rendre a eulz la ville et forteresses (WAVRIN, Chron. H., t.3, p.1471, 124). Syre, ne vous tourmentez plus, Car nous ferons bien tellement Que Charnau ne fera reffuz De venir a *appointement*. (Bataille st Pens. A., a.1485, 36). ...et pareillement, s'il vient en *appointement* incontinant m'en iray audit lieu de Paris. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 317).

2. P. ext.

a) "Façon dont une chose est arrangée" : GOSSET. Elles [les chaînes] sont rouges que gringaudes, Regardés quel *appointement*. MAILLEFER. Or garde que tu ne t'eschaudes, Tu les manies rudement. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 251).

b) "Arrangement ; tour, ruse" : J'ay pensé bon *appointement* (Path. D., c.1456-1469, 90).

C. - [Idée de décision]

1. "Décision, sentence" : En la journee precedente, Vous fut une grant part monstree Des faiz Jhesus. Et a l'entree, Vous feismes ung procès moral Sur l'*appointement* principal Del'umaine redempcion. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 136). Sur quoi baillia conclusion dame Sapience la sage, Qui de ce present arbitrage Des parties fut juge esleue, Que mon fils de haulte value Ceste incarnation prendroit (...). Ne fut pas tel l'*appointement* ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 452).

2. [En termes de procédure jur.] "Décision judiciaire par laquelle le tribunal, sans statuer définitivement sur les prétentions des parties, admet toutefois le principe qui servira de base à son jugement, quand il sera en possession d'éléments supplémentaires" : C'est le point de l'argument, Si mist sur le fait des oisiaux Cinc loenges, qui sont moult biaux, Mes de ce n'ai rien fait escrire ; Longue chose seroit a dire, Quer il ont fait *appointement*, Sus quoi se fait le jugement (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 261). Sur ce que une bourgoise requeroit que certain *appointement* qui avoit esté donné par les gens tenans l'Eschiquier d'Amours au prouffit d'une damaiselle, sa partie adverse, touchant le debat qu'il avoient ensemble pour aler au dessus, fut recindé et annullé, la court a veu le plaidoié des parties et tout ce qu'elle a produit. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 173). Or ça ! donc, pour abregement, Oyes vos raisons trespropices, Vous aurés ung *appointement*. Mais il fault payer les espices, Se sont les droictz de noz offices, Et puis on vous appointera. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 53).

- *Appointement d'état*. "Jugement provisoire qui constate un état de la cause" : L'ADVOCAT. Pour avoir ung bon advocat Qui pourchasse bien nostre cas, Prenons *appointement* d'estat Des merites saint Nicolas. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 158).

**Rem.** Cette déf. est suggérée par J. Monfrin, *Romania* 103, 1982, 575. L'*appointement* est une des nombreuses étapes dans le déroulement d'une procédure (cf. F. Lot, R. Fawtier, *Hist. des instit. fr. au Moy. Âge*, t.2, 1958, 388).

3. P. ext.

a) "Décision, arrêt rendus par une autorité politique ou juridique" : ...rendons et delivrons par ces presentes la mairie, la loy, les clefs et eschevinaige dessus dis et le gouvernement d'iceulx et en ostons et levons nostre dite main et leur mettons au delivre, à en joir, tenir, exercer et gouverner par la forme et maniere, de l'avis

et des *appointemens* contenus et déclarés es lettres devant dites, passées et seelées par le Parlement comme dit est (Hist. dr. munic. E., t.1, 1379, 406). Et, pour ce que autre chose ne vult congnoistre que dit est dessus, icelui prisonnier en ensuiant ledit *appointement* aujourd'uy fait, fu fait despoiller tout nu, mis, lié et estendu à la question sur le petit tresteau (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 481). ...et ne peult ou doit aucun juge, personne d'eglise ou autre, adnuller, corriger ou changer les sentences, jugemens ou autres *appointemens* (Echiq. Normandie S., 1395, 188). ...depuis trois ou quatre ans passez, à très grant difficulté on a peu ceans avoir delivrance de parchemin seulement pour escrire les plaidoeries et les arrestz et *appointemens* dudit Parlement (FAUQ., III, 1431-1435, 2). ...plusieurs appellent des officiaux, de leurs sentences et *appointemens* en Parlement (JUV. URS., Verba, 1452, 378). Et depuis obtindrent lesdiz supplians certaines lettres de nostre dit feu frère, par lesquelles estoit mandé aux conseillers tenans lesdiz Grans jours mettre ladite appellation au neant, en acquiesant par eulx audit *appointement*, et faire proceder icelles parties ausdiz Grans jours sur le principal, ainsi qu'il appartient par raison (Doc. Poitou G., t.11, 1473, 391). LE JUGE. L'*appointement* tel cy sera : Pour demain [vous] en yrés En vostre hostel, mais reviendrés Après disner cy en ce lieu. LE JUIF. J'en suis content, par le grant Dieu. Enregistrés l'*appointement*. LE GREFFIER. Sa, argent tout premierement ! (...) Baillés arres, puis parpayé Sera a vostre bon loisir. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 121). LE PREVOST [au chrétien]. Vous en jurez sur ce fait. Allons tost, sans plus de debas, Dessus l'autel saint Nicolas, Selon l'*appointement* donné. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 129).

- [En collocation avec *ordonnance*] : Soies maistres de ta maniere Et ne te haste mie trop - On ne fait pas tout a un cop - Mais aten pacientemente L'ordonance et l'*appointement* De Venus ma mere et de moy ! (Echecs amour. K., c.1370-1380, 173). ...en enterinant ledit jugement, ordonnance et *appointement* fait par mesdiz seigneurs de parlement, icelle prisonniere fu faite despouillier toute nue, mise, liée et atachée à question sur le petit tresteau (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 302). Item, les dessusdis de la Rivière et le Mercier jureront et prometteront qu'ilz ne pourchasseront ou feront pourchassier aucune chose contre ceste présente ordonnance ou *appointement*. (Ch. VI, D., t.1, 1394, 118). ...l'argent, qui par l'ordonnance et *appointement* de ladite Court a esté queully et levé pour l'issue du royaume (...) sera baillé et delivré à ladite damoiselle (BAYE, I, 1400-1410, 134).

b) "Décision, sentence divines" : Vostre divin exaulcement Voulons en tout magnifier, Pour vostre digne *appointement* En tout honneur glorifier. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 148).

c) "Solution de compromis (résultant d'un jugement)" : ...monseigneur l'official, pour *appointement*, fist couvrir un lit en sa maison, et ordonna par arrest que les deux mariez yroient coucher ensemble (C.N.N., c.1456-1467, 501). Or avant, ma fille, faictes ce que vous devez faire, et gardez de venir a l'encontre de l'*appointement* de monseigneur l'official (C.N.N., c.1456-1467, 501).

d) "Volonté que qqn manifeste" : ...dés le commencement ledit daulphin eust bien fait de venir et leissier faire son *appointement* au roy en luy envoyant la lettre blanche pour y mettre son plaisir (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 42).

Rem. Cf. G. Roussineau, *Z. rom. Philol.* 110, 1994, 247.

e) "Conclusion, dénouement d'une affaire" : Ce foulastre, par mon serment, Helias a appellé par force. Or veyons quel

*appointement* ! Actendons de Helias la forsse. (Pass. Auv., 1477, 223). [P. C.]

### APPOINTEMENT, subst. masc. (appointement<sup>2</sup>)

[FEW IX, 580a : *puncta*]

"Action de tailler en pointe" : Appunctatio (...) : *appointemens* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 27). ...appunctamentum (...) : *appointement* (LAGADECUC, Catholicon G., 1499, 10).

REM. Cf. K. Baldinger, *Z. rom. Philol.* 95, 1979, 187. [P. C.]

### APPOINTER, verbe (appointer<sup>1</sup>)

[T-L : *apointier*<sup>1</sup> ; GD : *apointier*<sup>2</sup> ; GDC : *apointier*<sup>2</sup> ; AND : *appointer* ; FEW IX, 590b, 591a-b : *punctum* ; TLF III, 305b : *appointer*<sup>1</sup>]

A. - [Idée de mise au point, de préparation]

1. *Appointer qqc.* "Mettre en état, arranger, préparer qqc."

a) [Une chose concr.]

- [De la nourriture, un repas] "Apprêter" : ...le chevalier encoche une sayette et en ataint ung chevreu au travers des costez tellement qu'il l'arresta illecq tout court. Sy le prindrent et l'emporterent, puis l'*apointerent* et le mirent en presse soubz le chesne tant que le sang et les humeurs furent hors de la char. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 28). ...et tandis que l'heure du soupper vint, qui fu tant plentueux et richement *apointié* que merveille, menestrez sonnerent assiete (Comte Artois, c.1453-1467, 18). ...il luy dist qu'elle *apointcast* son disner et soupper tout ensemble (C.N.N., c.1456-1467, 527).

. *Appointer à souper* : Eulx illec arivez, demanda icelui suppliant a sa femme se elle leur avoit *apointié* à souper, qui respondit que non. (Arch. Nord, 1499, B 1710, f° 27 v°, IGLF).

- [Un navire] "Mettre en état, équiper" : Et Bauduyn respont : "Or faite bien *apointier* Ung vaissel affin que puissons bien naigier Et laissier ceu chaistel et le pays plennier." (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 501). Ma nef *appointay* et tiray Vers le lieu, dont je fus partie (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 53). Adont fist tantost *appointer* son navire et remonter ses chevaulx et toute son armee mettre en ordonnance (Bouciquaut L., 1406-1409, 220).

- [Un objet quelconque] : J'*appointe* les cordes tousjours Pour le lÿer bien et en haste. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 254). La damoiselle lui alla *apointier* ce qu'elle pensoit qu'il lui fut propice, mais ce ne lui prouffita aucunement, car son mal requeroit autre medecine. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 111). ...[le curé] s'en alla a sa maison *apointer* son boys et ses palmes, pour les faire le lendemain servir a la procession. (C.N.N., c.1456-1467, 514). Quand Boreas, redoubté et cremus, Sceut que Flora se devoit marier, Print son chemin vers l'hostel Tantalus, Querans sauldars pour y remedier ; Dont Ixion vault sa roe *apointier*, Pour tourmenter l'espeuse bienheuree (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 715).

- [Un jeu] : Sy avint ainsy, comme elle faisoit les eschiés *apointier*, que Savary entra leans et Rolant pié a pié (Garin Mongl. K., c.1460-1465, 107).

- [Un lieu] "Préparer (en vue de qqc.)" : Mais tandis que les champions estoient eulx alés armer, fist le roy *apointier* le champ ou marchié qui assés estoit grant et spacieux comme il povoit et puet encore apparoir. (Saladin C., c.1465-1468, 88).

- [Un membre cassé] "Remettre en état" : ...et envoya tantost querir ung mire en la ville qui tresbien se savoit entremectre de jambes et bras rompuz *apointer*. (Cleriadus Z., c.1440-1444, 89).

- [Un cadavre] "Apprêter" : ...si fu son corps [de la reine] *apointé* solempneement selon l'usage des roys et roynes, vestue(e), parée et couronnée sus un riche lit couvert de drap d'or atout un ciel dessus, et ainsi fu portée à grant procession à l'église de Nostre-Dame. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 134).

- [D'une chose] *Appointé*

. [D'un objet] "Équipé, arrangé de telle ou telle manière" : Et les quatre chevaliers en la garde desquelz le tres preu Lyonnell s'estoit mis le commanderent porter a Royalville tant qu'ilz eurent fait appareillier une littiere que deux chevaux portoient, tres noblement *apointee* comme a son estat appartenoit (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 381). Voicy harnois, cler comme voirre, Bien *apointé* et bien en serre, Et si est de gente façon. Quel cuirasse et quel glasson ! (Myst. st Laur. S.W., 1499, 148).

. [D'un mets] "Préparé, apprêté" : ...car les bons et exellens hommes afferment que labour est agoustement de viandes et qu'il n'y a riens si bien ne si haultement *apointé* qui soit delicieux a cellui qui n'en tient compte. (VASQUE DE LUCÈNE, Cyropédie G.-G., 1470, 256).

**b)** [Une chose abstr.]

- [Une affaire, une situation...] "Régler, arranger" : Adonc vont les varlés la besongne *apointer* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 159). "...Devant l'emperéour qui Maienche mestrie, Voel que ordené soit icelle compaignie." Et chil l'ont acordé, s'ont la cose *apointie*. (Chev. cygne R., c.1356, 116). Et se le cas se trouvera grant et appareillie a une grosse guerre, lors ton serviteur offrera aux parties que ta royale mageste mandera tes sollennelx ambaxadours et messaiges pour doucement traictier et *apointer* la besongne. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.2, c.1386-1389, 425). ...et *apointier* Honnourablement voutl mon erre De quanqu'il faut qui par mer erre. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 34). Si lui dit (...) Qu'il *apointe* tost tel affaire (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 306). ...si bien leur fait *apointierent* Qu'au derrain (...) Fu Hasdrubal desconfit d'eulx (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 227). Et des prouchains de sa dame s'acointe, Ne de meschans n'a vouloir d'estre acointe, Mais en douceur tost adresse et *apointe* Du tout son fait, Et hait vergoigne et tout villain meffait Et lait parler qui son parleur deffait : Il change meurs et en mieulx se parfait. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 163). Et la chose ainsi *apointee*, Poliniccès se party (LA SALE, Sale D., 1451, 260). ...ainsi estoit la chose difficile a *apointer*. [Deux amis prétendent être propriétaires d'un diamant auquel aucun des deux ne veut renoncer] (C.N.N., c.1456-1467, 393). "...Se Dieu plaist, nostre besongne ira bien." Adonc respondist le viel cappitaine de Crathor : "Dieu en soyt loué ! vous y avez bien pourveu ; et j'ay très bien tout *apointté* en ceste ville ; car j'ay myz aux portes bonnes gens et seurs que nul ne saille..." (BUEIL, II, 1461-1466, 127). Dès que vous partirez de la porte, faictes que vostre fait soit si *apointé* que vous n'arrestez point en chemin ; et mettez gens devant bien seurs et derrière aussi et quelques gens legiers sur les costez, affin que nulz ne s'esquartent. (BUEIL, II, 1461-1466, 127). J'ay entendu en ceste val Des plains comme femme marrie. S'il y a riens qui vous ennuye, Dictes vostre cas plainement ; J'*apointe* tout. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 145). Puisque je suis en ce lieu survenue, Pence de brief nostre cas *apointer*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 481).

- Empl. abs. : Ainsi partist le cappitaine de Crathor et entra en la ville et *apointa* tellement que tout fut bien. Et puis entra le Jouvencel et toute sa compaignie. (BUEIL, II, 1461-1466, 89).

**c)** *Apointer* (une somme d'argent) *sur* (une autre). "Assigner" : ...lesquelz chasteaux il ayt fait construire et bastir, et,

pour ce faire, *apointer* aucunes sommes de deniers sur ses finances par plusieurs années (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1484, 445).

**2.** *Apointer qqn*

**a)** "Arranger, mettre dans un certain état"

- "Soigner (un blessé, un malade)" : A Colinet Denfer, varlet de chambre de mondit seigneur, la somme de douze frans monnoye royal que mondit seigneur lui a donné de grace especial pour payer et soy acquittier envers les mires qui l'avoient *apointié* longuement et *apointoient* encores lors pour certaine maladie qui en l'un de ses bras lui estoit survenue (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1420, 372).

- "Habiller qqn" : Quant bielle Oriabel, la pucielle jolie, Ot*apointiet* Jourdain a le chiere hardie De dras sy gentement con fu se commandie, Tant fu biaux et plaisans, n'est nuz qui le vous le die. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 145).

- *Apointer qqn en* + attribut. "Traiter qqn comme" : PREMIER TIRANT. Avant que je parte d'icy, J'espere de bien le taster. L'EVESQUE. Sus, enfans, veillez vous haster De luy monstrier son becjaulnaige ! SECOND TIRANT. Je le veulx en chien *apointer*. TIERS TIRANT. De frapper ay si fain que raige ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 343).

- "Influencer" : ...car onques puis qu'il ot Raine espousee, de la mort Agea ne lui souvint ne de chose qu'il lui eüst enconvenancé et promis, a la mort, pour Berinus son filz, ains l'a du tout mis en oubly et failli de ses convenances, car Raine l'avoit tellement ennorté et *apointié*, que tout son desir et sa pensee estoient converti a faire la volenté de Raine sa femme, et elle n'estudioit a l'autre lez, fors qu'elle se peüst delivrer de son fillastre par honneur, car il n'estoit riens qu'elle haïst autant (Bérinus, I, c.1350-1370, 24).

- "Installer, placer" : Le soyr vint, il fault preparer Le souper et le vin tirer. Monsieur fut sis et *apointté*, Et dict on benedicite. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 292).

- P. antiphr. "Arranger qqn (ici tromper)" : Ainsis ly ment, ainsis l'*apointe*, Ainsis le deçoit et confont (DESCH., M.M., c.1385-1403, 131).

- [D'une pers.] *Appointé* "Qui est dans tel ou tel état, arrangé de telle ou telle manière"

. [Négativement] : Et la fu tramis Saturnus A meschiefs et povres et nus, La ou son filz l'avoit cachié, De ses coulles mal *apointié*, Dont ne lui fut ne bel ne gent. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 203). Ce povvre amoureux estoit tant piteusement *apointté* qu'on ne savoit du quel il avoit le plus. [Pour échapper au mari, l'amant s'est enfermé dans un casier garni d'oeufs, de beurre, de fromages et de lait, que le mari a fait emporter par un cheval] (C.N.N., c.1456-1467, 446).

. [Positivement] "Paré" : Elle marchoit beau et a trait : Tant belles façons, tant beaux gestes, Les plus mignons, les plus honnestes, La plus proprement *apointtee*, Gente, guillerette, attinnee. C'estoit ung tresor, ung avoir ! (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 363). Auprés estoient les princes comme Bananyas, filz de Joyade, richement *apointé* comme ung prince de chevalerie, Cerethi et Selethi, aultres seigneurs et conseilliers obaissans a la petition de ladite royne Bersabee. (Entrées roy. G.L., 1485, 254).

. "Conformé (de telle ou telle manière)" : Certes, dist elle, le pourpoint Si te fust bien taillie [l. taillié] a point, Se tu a point fusses taillies [l. tailliés] ; Mais a toi tient qui *apointiez* N'es pas a droit selonc son point, Quar trop es cras et as trop d'oïnt Dessous l'elè et trop es drus, Trop reveleus et trop pèus. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 122).

- "Qui vient à propos" (Éd.) : Je voy au long de ceste sente Un homme très bien *apointé*. (Pont aux ânes T., c.1480-1500, 94).

. *Estre appointé de* + inf. "Être amené au point de faire qqc., être prêt à" : Et je suis prest et *appointé* De mettre mes biens en exil Voirë encor plus la moytié (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 12).

**b)** "Donner à qqn ses gages, payer qqn" : Si vueillez *appointer* ledit Gabriel en telle maniere que le plus brief que faire ce pourra il soit païé de ladicte somme. (Lettres Louis XI, C., t.1, 1438, 1).

- P. plaisant. : Sont ilz *appointez* les chalans, Comment ilz nous ont surmontez ? ["Ils ont la monnaie de leur pièce" ? ] (Sots Magn., a.1488, 210).

**c)** "Charger d'une fonction" : Le saufconduit doit tenir tant que la teneur en dure, aussi bien le Roy mort que vif ou l'officier desappointé comme *appointé*, ou rendre aux marchans les deniers qu'ilz en auroient baillez. (BUEIL, II, 1461-1466, 30). Le Roy *appointa* certain nombre de gens pour venir au lendemain devers lui et tous les fist jurer, et prist son temps de partir et de s'en aller faire sa conquête (BUEIL, II, 1461-1466, 143).

- *Appointer qqn à qqc.* "Employer qqn à qqc." : ...chacun faisoit le mestier, Ou Nambrot le volt *appointier*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 151).

**3.** *Appointer qqn de qqc.* "Pourvoir qqn de qqc." : ...par aucunes années j'ay prins deux mil frans de pension en Languedoc et autres années que mil et ne suis pas recors si en icelle j'en estois *appointé* de 2.000, par l'estat du trésorier de Languedoc se pourra congnoistre (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 108). Après toutez ces chosez doncquez, comme Huon eult Salhadin *apointié* de toutez lez armes dessusdictes, il le prist par la main et l'emmena hors de celle chambre. (Saladin C., c.1465-1468, 77). Ceste vieille l'a emmenee Et la vous mest sur le mestier. Et, de fait, la va *appointier* De chapperon rouge, au surplus, De corset de soye, de baudrier, De robbe. Que voulez vous plus ? (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 224).

- *S'appointer de qqc.*

. "Se munir, se fournir de qqc." : ...chascun se avitailla et *appointa* de ce que besoing leur estoit (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 297).

. "Se parer de qqc." : Pour m'abiller de riche orphaverie Et *appointer* de joyaulx et de bagues, Je ne suis pas en trop grant resverie. Car j'ay plumaulx, bauldriers et larges dagues (LA VIGNE, S.M., 1496, 168).

**4.** *Appointer de qqc.* "S'occuper de qqc." : ...tenir ses estas et *appointer* de ses offices et autres affaires de sondit pays et duchié de Guienne. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 234). Et, pour *appointer* des differens du roy et ledit de Bourgongne, y ot ambassadeurs ordonnez, et pour *appointer* des debats et questions des gens de guerre de chacun des deux costez. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 258). Encore plus dit Vegece que les assiégés et encloz en aucune forteresse doivent estre songneux de secretement enserchier et savoir, par subtilz moyens et bonnes espies, la convine de leurs enemyz, ne n'est chose à eulx plus proffitable ne mieulx aidant ; car, par ce, pevent-ilz mieulx *appointer* de leurs affaires (BUEIL, II, 1461-1466, 54).

**5.** *Appointer à* + inf. "Se préparer à" : L'ADVOCAT. On ne peut pas juger a l'oeil. *Apointés* a deliberer. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 119).

**6.** *S'appointer*

**a)** "Se préparer, se mettre en état" : Je croy q(ue) *apointier* m'en yraie Por mes berbis au champ myneir. (All. foi C., c.1350-1400 [p.1478], 253). Partir dorent a certain jour, Tandis *s'appointerent* tousjour. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 310). Je

vous pri, lesson ce tencer. *Appointez* vous, ou vous vuydez ! (Moralité 1427 B.B., 1428, 130). ...tantdiz qu'ilz *s'appointoient*, il alla pareillement querir deux des freres et des seurs d'elle [Un homme est allé inviter ses beaux-parents à déjeuner chez lui] (C.N.N., c.1456-1467, 380). Sans faulte, dit le Jouvencel, c'est très bien dit. Il nous fault *appointer*, quant viendra sur le tart, pour partir. (BUEIL, I, 1461-1466, 102). Or nous *appointon* [sic] noblement Affin d'attendre tous venans. (Myst. st Laur. S.W., 1499, 160).

- En partic. "S'habiller" : Hulin vestit la robe o viellart harpëour, La endroit *s'apointa* a loy de jouglëour (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 154). Le roy Pallidès, qui estoit nottablement apointié [Var. n.150, p. 392 : r. Palaidès, qui s'estoit *apointié* nottablement] pour ce qu'il sçavoit leur venue, s'en vint a l'encontre d'eulx (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 150).

. *Estre appointé* : Le roy Pallidès, qui estoit nottablement *apointié* pour ce qu'il sçavoit leur venue, s'en vint a l'encontre d'eulx (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 150).

- *Se faire appointer (par le barbier)*. "Se faire raser" : Il s'en ala faire *apointier* en l'ostel de son barbier et, en retournant vers sa maison, rencontra les dis trois freres. (Arch. Nord, 1467, B 1692, f° 39, IGLF).

**b)** "Se mettre en règle (en faisant les démarches officielles)" : Et pour advertir comment il se fault *appointer*, on traicte avec ledict truchement tant pour le droict du Souldan que pour le sien à payer chascun par teste. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 15).

**c)** *S'appointer à/sur*. "S'attacher à" : Car vous congnoisterez le point De quoy justice est a point pointe, Quant juges sus bon droit *s'apointe*. (MACH., J. R. Nav., 1349, 262). Car quant en vous de pité point Ne truis, n'à point Amours me point D'un si dur point Que de joie tout me despointe Et d'un fier desdaing le cop oint, Qui mat m'empoint, En angle point, Dont la mort à mon cuer *s'apointe*. (MACH., Les lays, 1377, 289). Quant li bons rois le vit, ja ne vous quiers boisier, Nature li prent sy en son cuer a lanchier Avoec l'oeil amoureux qui s'y voet *apointier* Que de le bielle vot faire son desirier. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 541).

- *S'appointer à* + inf. "Se préparer à" : A amer *s'appointe* : La treuve a plaisir conjointe, D'honneur la monjoie ; A lui est adjointe, Et n'est nul qui l'en despointe Par quelconque voie. (CHART., L. Plais., c.1412, 151). C'est pour la pointe De Desir dont je suy si pointe, Et s'a la demourer m'*appointe*, De nul confort ne suis acointe. (CHART., L. Dames, 1416, 272).

**B.** - [Idée d'arrangement, d'accord, de conciliation entre des pers., des parties, idée de convention, d'accord, de décision]

**1.** [L'obj. dir. (ou indir.) désigne des pers., des parties]

**a)** "Réconcilier, faire s'accorder" : Et doit on ouyr les partiez bien et doucement (...) et les partiez ouyez les *appointer* comme de raison (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 30). ...les dictes parties ne s'estoient voulu laisser *appointer* et appaiser par tant de notables personnes (C.N.N., c.1456-1467, 394). ...et falut fermer les portes et que gens de bien s'en meslassent pour les defaire et *appointer*. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 163). Ung laboureur avoit plusieurs enfans, lesquelz avoient continuellement guerre et discort entre eulx, et ne les pouoit le dit pere *appointer* ne acorder ensemble. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 64).

**b)** DR.

- *Appointer les parties en droit*. "Ordonner (aux parties) de mettre par écrit les raisons déjà énoncées oralement" : Après parties oïes et après ce qu'elles furent *apointees*

en droit, le vigier apointa que les dictes lettres et relievemens ne seraient point enternez et qu'il n'y avoit point matiere de recinder le dictz contract (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 21). Sur quoy finalement, parties ouïes, elles furent *appointez* [sic] en droit. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 62).

- *Appointer les parties à écrire/produire/mettre par devers la cour et au conseil.* "Ordonner (aux parties) de produire lettres, instruments ou autres écrits sur lesquels est appuyée leur plaidoirie" : Et si les parties sont *appointées* à écrire par manière de mémoires, elles seront tenues bailler leurs mémoires dedans trois semaines (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1454, 296). Oÿes lesquelles parties, elles furent par le dit juge de la garde des seaulz *appointees* a produire et en droit. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 45). Oÿez les parties bien au long, elles ont estez *appointez* en droit et a mettre par devers la court et au conseil se que bon leur semblera. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 80). Oÿes lesquelles parties en tout ce qu'elles ont voulu dire et alleguer, elles ont esté *appointtez* a mettre par devers la court et au conseil. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 124). Voulons et entendons que lesdits seneschaux, alloués et lieutenans puissent (...) *appointer* les parties à escrire leurs faits, causes et raisons (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1496, 529).

- *Appointer les parties contraires et en enquete/appointer les parties en faits contraires.* "Demander des informations supplémentaires parce que les faits proposés par les parties sont opposés" : Et se on ne treuve autre chose qui veue a esté, lesdictes parties seront *appointées* en fais contraires ou regart du principal et des attemptas (FAUQ., III, 1431-1435, 131). Voulons et ordonnons que les procez qui pourront estre expédiés et jugez par droict et par fin de non-recevoir, soyent expédiés et jugez par tous les Juges de nostre royaume (...), sans *appointer* icelles parties en faitz contraires en iceluy procez. (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1454, 312). Les parties ouïes a plain, furent appointez par le juge ordonné en droit. Et depuis par sa sentence les *apointa* contraires et en enquete. (MART. D'AUV., Arrêts Am. R., c.1460-1466, 36).

- *Appointer les parties en preuves.* "Inviter (les parties) à présenter leurs preuves" : Pour ce que le temps passé, quant les parties estoient *appointées* en preuves, et sans sçavoir si le procès se pouvoit juger sans enquerir la verité des faits contenus en leurs reproches par eulx baillés, faisoient enquestes sur les reproches (Ordonn. rois Fr. P., t.20, 1496, 531).

c) *Appointer à/avec qqn.* "Conclure un accord, faire un arrangement avec qqn" : ...nous avons sceu que le frere de Pierre d'Acigné (...) a *appointé* avec ledit cardinal d'Avignon, sans vous en parler (Lettres Louis XI, C., t.1, 1459, 115). Quant ceulx à qui sont les nefz seront venuz, le Roy fera *appointer* avec eulx pour le passaige et pour les vitailles qui nous seront necessaires. (BUEIL, II, 1461-1466, 163). Et combien que depuis ledit cas ainsi avenu, ledit Jaques Seguin ait *appointé* à ladicte femme pour son interest à la somme de quarente livres, dont elle ait esté contente (Doc. Poitou G., t.12, 1477, 191). ...j'ay *apointé* avec les Souisses et ay envoyé mon pouvoir pour passer tel et semblable appointment que le feu roy mon pere et eux avoient ensemble, reservé que je ne leur baille que vingt mille livres de pension (Lettres Ch. VIII, P.M., t.5, 1495, 270). ...mettre le duc si avant aux champs, qu'il fust content de *appointier* avec le roy, et de tous pointz abandonner le duc de Bourgoigne (LE CLERC, Interp. Roie, c.1502, 308).

#### d) *S'appointer*

- *S'appointer à qqn.* "S'accorder avec qqn" : ...[les Gantois méditent de se débarrasser de Pierre du Bois] et puis au conte leur

signeur *s'apointeroient* et accorderoient et se metteroient dou tout en sa merci. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 72).

- *S'appointer ensemble sur qqc.* "Se mettre d'accord sur qqc." : J'ay receu voz lettres (...) par lesquelles m'escrivés que vous et beau frere et cousin Philippe de Savoye vous estes *appointez* ensamble sur les points dont declaration estoit remise à moy (Lettres Louis XI, V., t.5, 1473, 182).

- *S'appointer + interr. indir.* "Prendre en considération le fait de savoir, se fonder sur la question de savoir" : Celle qui parle des oisiaus Dist verité : il sont plus biaux Et sunt de plus neite nature Que ne sont les chiens sans mesure, Et si les puet on bien porter Ou l'en veut pour soit deporter. Mes che n'e[st] point l'apointement Sus quoi nostre juge se prent ; Il *s'apointe*, si com je truis, Lesquix font les plus biaux deduis (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 265).

#### e) Empl. abs.

- "Faire un accord, un traité" : Pendant le temps des trêves données pour devoir *appointer*, les Angloys, comme faulceurs de leur foy, le douziesme jour de may en l'an mil quatre cent dix-neuf, prindrent par amblée le chastel de Yvry-la-Chaucée (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.3, Fragm. hist., p.1436, 218). [Qqn demande une trêve au narrateur] Puis vous me direz vostre advis Si je doy *apointer* ou non, Et je tiendray vostre devis Par ainsi qu'il me semble bon. (Bataille st Pens. A., a.1485, 61). Toutesfoiz, estans Venitiens presque au dessoubz, au moins aians le pire et fort mynéz d'argent et plusieurs places perdues, *appointa* ledit seigneur Ludovic à l'honneur et prouffit des Veniciens et revint chascun au sien (COMM., III, 1495-1498, 19).

- "Parlementer (en vue d'arriver à un accord)" : ...et finalement *appointerent* entre eulx telement que ledit Jehan Laisné auroit un jardin estant devant l'uis dudit hostel (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1432, 189). ...et tant *apointerent* que journée fut prinse entre les deux ducs de Bretagne et de Bourgoingne et le dit seigneur de Richemont qu'ilz se rendoient [à] Amyens en Picardie pour concluire le mariage (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 29).

2. [L'obj. dir. (ou indir.) désigne ce qui est convenu ou décidé]

a) DR. *Appointer qqc.* "Décider qqc." : ...ou cas que lors il ne seroient tuit d'acort, ce qui, par la plus grant partie d'eulz, comme dit est, seroit *appointié*, ordené et déterminé, sera tenu et demoura ferme et estable à tous jours (Trés. Reth. S.L., t.2, 1391, 374). ...ledit Rose remercia la Court de ce qui avoit esté *appointé* et prononcé en sa faveur (FAUQ., I, 1417-1420, 223). ...quoy qu'en ayés *appointé* Par ma foy, je n'en feray rien. (Cene dieux, c.1492, 130).

- *Appointer* [un acte judiciaire]. "Établir, dresser (un acte judiciaire)" : ...P. Boschet, president, se plaignoit de ce que l'en lui avoit donné une commission (...) qui n'estoit pas de ceste année passée *appointée*, mais de l'autre, et avoit esté par erreur du clerck (BAYE, I, 1400-1410, 334).

- *Appointer un appointment.* "Conclure un accord" : Et de l'accord que le roy Charles feït avec le pape estant encores à Romme. - Le roy print ung autre chemin et *appointa* avecques le pape ung appointment qui ne pouvoit durer (COMM., III, 1495-1498, 89).

- *Appointer* [une affaire] en droit. "Mettre (une affaire) en état d'être jugée" : ...le seigneur de Fontenay nous a fait remonstrer qu'il a certain procès pendant par devant vous pieça *appointé* en droit, dont il a longuement poursuivi le jugement (Lettres Ch. VIII, P., t.3, 1490, 70).

- Empl. impers.

. *Il est appointé ainsi*. "Il est décidé ainsi" : Ainsi fut conclu et *appointié*. Et chascun print congié du Roy. (BUEIL, II, 1461-1466, 172).

. *Il est appointé en ce point*. "Il en est ainsi" : Il est aux cieus *apointé* en ce point Se humains ne font envers Dieu leur accord. (Cene dieux, c.1492, 140).

#### b) *Appointer que*

- "Décider que, convenir que" : ...lesquelz, après ce qu'ilz orent parlé ensamble, *appointerent* qu'ilz cueilleroient très-grant quantité de certaines herbes (...) et quant ilz en auroient grant quantité, ilz vendroient à Paris, et feroient de la poudre pour empoisonner le roy et mons. de Touraine (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 316). Sur quoy la Court *appointa* que l'opposicion et la protestacion du procureur du Roy et ce que dit est seroit enregistré. (FAUQ., II, 1421-1430, 203). ...nous avons *appointé* que toutes et quantes foiz que ledit Huguet aura païé et satisfait ledit Briçonnet des restes qu'il doit par la fin de ce présent compte de la compaignie que lesdictes contre lettres et cédulles dont cy-dessus est faicte mencion en la recepte, luy seront rendues et restituées par ledit Briçonnet, comme cassées, nulles et acquictées. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 119). Oudit temps, le roy de Cecile *appointa*, vout et accorda avecques le roy que après sa mort sa conté de Prouvence retourneroit de plain droit au roy (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 15). J'ay ouy les oppinions de vous aultres, messeigneurs de ce payz, aussi celles des seigneurs qui cy sont venus quant et moy, et de tous ensemble, et avons *appointé* que je m'en dois retourner devers monseigneur le Roy (BUEIL, II, 1461-1466, 5). Mes seigneurs, certes tresfort crains Que [Jésus] la croix ne puisse porter, Et pour tant nous fault *appointer* Qu'il se repose ung petit. (Pass. Auv., 1477, 192).

- Empl. impers. *Il est appointé que*. "Il est ordonné, décidé, convenu que" : *Appointié* est que la court aura advis (Ch. VI, D., t.1, 1390, 107). Et si fut ordonné et *appointé* expressement "que (...) les dictes renonciacions ne sortiroient aucun effect..." (JUV. URS., T. crest., c.1446, 122). Saulve meilleur oppinion, Par mon conseil soit *appointé*, Avant que de rien soit traictié Du fait de la mort d'icelluy, Qu'il soit premierement oÿ (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 182). ...finablement entre elles fut *apointié* que de chascune cité et a ung moment partiroient deux hommes courans (LA SALE, Sale D., 1451, 101). Et, pour ce que le logeis estoit petit, fut *appointié* qu'il en passeroit la moitié outre la rivière et yroient logier à ung quart de lieue de là, où il y avoit ung beau villaige, là où ilz pourroient bien demourer pour la nuit passer. (BUEIL, I, 1461-1466, 144). LE CRESTIEN. Me deffendre Il me convient d'aultre malice. *Apoinié* il est en justice Que sur ce cas je jureray. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 125).

- *Appointer* + interr. indir. : Et lors fist prendre saint Marcel et le fist decoler, dont plusieurs miracles vindrent, car le clergié de sainte Eglise conclud qu'ilz ne metteroient point le preudhomme en terre jusques ad ce qu'il seroit *apointié* de Dieu qu'ilz en deveroient faire. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 248). Juges, se vous *appointerez* Comment seïrement tenrez D'avis les poins et les usages. (MACH., J. R. Nav., 1349, 257).

#### c) *Appointer (de) + inf.*

- "Décider de" : Mais a ycelle Court *appointié* de veoir informacions, opinions, exploiz (FAUQ., I, 1417-1420, 310). ...et y avoit [dans la ville] si grant peuple que nul n'y fut osé aller, sinon a puissance. Toutteffoys le Jouvencel fist ceste entreprise et *appointa* de l'aler courir. (BUEIL, II, 1461-1466, 85). Après moult long temps, aucuns de ses ennemis avoient ordonné et *appointié* avecq

son barbier de lui coper la gorge en lui faisant la barbe. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 229).

- "Convenir de" : ...et lesserent une garde pour faire marchier après eulx Jehan Hamon, Foulliers et Gallebrun. Et *appointerent* les faire demourer au bout du champ près d'illec bien celeement. L'ordonnance faicte, chacun exploita à faire ce qui lui estoit en charge (BUEIL, I, 1461-1466, 88).

d) *Appointer de/sur qqc.* "Décider, trancher à propos de qqc." : Et trouva son frere et sa soeur en grant debat pour la couronne, dont la bataille fut prinse qui ne fut point outree a cause des huit preudhommes, comme dit est, qui s'en meslerent, lesquelz prindrent la chose sus eulx pour en *apointier*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 329). Aultres mises et despenses tant pour debtes que devoit le dit deffunct que autrement (...) Item, pour despense faicte en l'ostel de maistre Richard Le Tor, officier de monsieur le doyen de Beauvais, pour *appointer* avec lui de ce qu'il povoit appartenir au dict monsieur le doyen, a cause du trespas du dict deffunct (Invent. test. beauv. L., 1452, 82). ...je vous prie, *appointez* sur le different et rendez vostre sentence diffinitive. (C.N.N., c.1456-1467, 501). Va t'en, je n'en acorderay, Par Dieu, ne n'en *appointeray* Qu'ainsi que le juge fera. (Path. D., c.1456-1469, 142). On dit qu'il fault ou pendre ou rendre. Je ne sçay lequel ce sera, Mais le juge en *appointera*, Moyen beati garniti. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 127).

- *Appointer de finance*. "Convenir d'une somme à payer" : "...Et Estance (...) a honte et paour de retourner devers son maistre pour la faulte qu'il a faicte. Et, s'il vous plaist, vous *appointerez* de sa finance et je luy feray quitter sa foy." Ainsi *appointerent* le Jouvencel et Estance de la finance du prisonnier, et le Jouvencel respondist à Estance de la somme. (BUEIL, II, 1461-1466, 134).

- *Il est appointé sur qqc.* "On arrive à un accord sur qqc." : ...sur ce qu'ilz vouldrent dire, à grande et meure deliberacion fut *appointé* entre le roy et lesdiz Maximian et Flamens (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 75).

e) Empl. abs. "Donner son verdict" : Si le constituarent juge Et lors, tous venans a reffuge, [Si] tres justement *appointoit* Que chescun contant en [estoit] Et jamaiz nul d'eux ne s'oppose. (Moralité cincq pers. B., 1484, 85).

f) [D'une affaire] *S'appointer*. "Faire l'objet d'un *appointement*" : Voulons et enjoignons ausdictz Présidens, que diligemment ilz entendent aux plaidoiries qui seront faictes devant eux, pour incontinent après les plaidoiries *appointer* les matières qui se peuvent *appointer* en pleine Chambre (Ordonn. rois Fr. B., t.14, 1454, 308). [P. C.]

#### APPOINTER, verbe (appointer<sup>2</sup>)

[T-L : *apointier*<sup>2</sup> ; GD : *apointier*<sup>1</sup> ; GDC : *apointier*<sup>1</sup> ; DÉCT : *apointier*<sup>2</sup> ; FEW IX, 579b-580a : *puncta* ; TLF III, 306a : *appointer*<sup>2</sup>]

I. - Empl. trans.

A. - *Appointer qqc.*

1. Au propre

a) *Appointer qqc.* contre qqn/qqc. "Diriger la pointe (d'une arme) vers qqn/qqc." : Lié sui quant il est en ce point ; Car je le hay de tout mon cuer. Haquin, ma lance en droit le cuer *Apoinie* trestout droitement ! (Myst. Pass. N.S. R., c.1350-1370, 212). Et affin que tu ayes bon tesmoing, pren son espee et l'*apoinie* contre ton cuer, si te laisse choir dessus comme fist Tisbee pour l'amour de son

ami Piramus, et tu en araz en ce ciecle grant loange et guerredon au corpz. (Erec Brux. C.T., c.1450-1460, 196).

**Rem.** Doc. 1357 (*ils leur apointierent les espees encontre les poitrines*) ds GD I, 346b.

- P. méton. [Le compl. désigne ici un chasseur aveugle muni d'un arc] "Guider" : Or m'*apointe* bien a l'endroit, Affin que je ne faille point. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 124).

- "Mettre en position (sa lance pour jouter)" : ...ce dit, il embracha l'escu, *apointa* sa lance pour jouter, brocha le destrier aigrement en recommandant son corpz en la garde de Dieu, se fery entre lez Castelains de tel radeur que ce sembloit fouldre (Comte Artois, c.1453-1467, 31).

**b)** "Réunir bout à bout par un fil deux pièces d'étoffe" : ...III couvertures de velours noir et deux autres pièces *apointie* dudit velours noir. (Comptes Lille L., t.2, a.1467, 106).

**2.** Au fig. "Piquer, rendre plus vif qqc." : Mais s'Amours qui mon mal *apointe* Vous eüst pointe De telle pointe, Tost fust desjointe De moy l'ardeur qui s'i ajoint (MACH., Les lays, 1377, 289).

**B.** - *Appointer qqn.* "Piquer qqn (au fig.)" : Lors un point ay Prins, en quoy je les *appointay*. De leur debat me despointay (CHART., L. Dames, 1416, 299).

**II.** - Part. passé en empl. adj. "Aiguisé" : Il navra et feist une playe a ung nommé Ghislain Hansheere, d'un couteau *apointie* [l. *apointiē*], derriere en la senestre espaule. (Arch. Nord, 1449, B 1684, f° 75, IGLF). Je suis Picque picquant de tous costez. Aller m'en fault vers le país de France, Car je scay bien qu'il fault que g'y besogne. (...) Je m'y en voys sans plus faire d'esloigne A tout mes picques qui sont bien *apointez*. (Berg. agn. France L., 1485, 26).

- [D'une pierre précieuse] "Taillé" : Et toutes sont aquarues et *apointies* de leur nature senz nul affaitement de main d'omme. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 319). [P. C.]

### APPOINTEUR, subst. masc. (appointeur)

[GDC : *apointeur* ; FEW IX, 591b : *punctum*]

"Celui qui cherche à obtenir un accord ; médiateur" : Et quant ilz orent mis par escript les demandes et responses des deux parties, iceulx médiateurs et *apointeurs* firent requeste aux princes, que le duc de Berry et le duc de Bourgogne peussent convenir ensemble et eulx entremectre de traicter la paix. Laquelle requeste fut accordée de par le Roy (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.2, c.1425-1440, 283). Entre les illustres, grans et nobles personnages qui fabricquèrent ce traitiēt, monseigneur Charles de Croy, prince de Chimay, fut le principal médiateur, efficient et *apointeur* (MOLINET, Chron. D.J., t.2, 1474-1506, 321).

**Rem.** FROISS. (LACURNE, *sage et grant appointeur*) ds GDC VIII, 149a.

- "Celui qui fixe les impositions, percepteur" : ...a cause des taux et assietes a eulx imposéz par les haulx *apointeurs* de la chastellenie de Courtray (Ordonn. Ph. le Hardi, Marg. de Male B., t.1, 1392, 450). [P. C.]

### APPOINTIR, verbe (appointir)

[GD : *appointir* ; FEW IX, 591a : *punctum*]

Empl. trans. *Appointir que.* "Convenir que" : ...et finalement fut conclud et *apointi* que le dit conte d'Aumarle avecques tous ses gens seroient au dit lieu de la Brouissière le dimanche matin à souleil levant (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 35). [Seul ex.] [P. C.]

### APOINTIS, subst. masc. (appointis)

[FEW IX, 599a : *pungere*]

DRAP. "Point d'arrêt" : ...tout drap de 33 aunes et couvertures de 20 aunes soient ploiiēt de le longhecce de 5 quartiers ; et soient apoint a 2 renghes de 3 *apointis* en le renghe. (Drap. Valenc. E., 1344, 297).

**REM.** Cf. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 145 et t.2, 1951, 7 (qui note aussi, dans le même sens, *apointure*). [P. C.]

### APOINTON, subst. masc. (appointon)

[T-L : *appointon* ; GD : *appointon* ; FEW IX, 580b : *puncta*]

"Poignard, dague courte" : U monde n'a pointe d'acier Tant (soit) trempée ne moulue, (Tant) apointie ne ague Qui cuer de homme pëust percier Ne ens entrer sans rebouquier, Se ceste corne n'i aidoit Et se la voie n'i faisoit. J'en fas la voie aus *appointons*, Aus espees et aus fauchons Et a touz autres ferremens Qui fais sont pour tuer les gens. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 238). Sur terre aloit a .IIII. piez Comme serpent, et bien sachiez Que si megre et si seche estoit Que char ne sanc en li n'avoit. Toutes ses jointes et ses ners Paroient comme descouvers. Sur li a redos (se) seoient Deuz autres vielles qui estoient (Bien) tant ou plus espouventables, (Et) horribles et redoutables. L'une (s') estoit enmuselee D'un faus visage (...) Un *appointon* [var. *apoincons*] a (la) main destre, (Et) une boiste a la senestre Tenoit (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 255). Je regarde quē un fauchon, Une espee ou .I. *appointon*, Sont si pou lonc que escremir Ne peuvent loing ne a venir. (GUILL. DIGULL., Le Roman de la fleur de lis, éd. A. Piaget., 1338. In : Romania 62, 1936, 339). L'en trouva en son secret deux libelles qui contenoient les noms de tres esleus et nobles bourgeois citoiens que il avoit condempnés a mort. Et les escriptures estoient que au nom de l'un avoit escript "glaiue" et a l'autre "espee" ou "*appointon*". (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 97). A ces choses yci leur boucherie requiert art et fait art, et si a son propre ouvrier et "jugleur aussi qui aus mains jeu des coutiaux", dont se par aucun cas il jeu ou "de coutel volant" ou d'*appointon* estroit ou d'espee rabatue, et il avient que tu viengnes a ses fais sollempnés, tu te merveilleras grandement. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 102). [P. C.]

### APPONDRE, verbe (appondre)

[T-L : *apondre* ; GD : *apondre* ; DÉCT : *apondre* ; FEW XXV, 43b : *apponere*]

**I.** - Empl. trans. dir. "Appliquer, placer (sur)"

**A.** - "Placer, disposer qqc." : Et sur collier, l'on pourra ouvrir de tous cuirs tannez pourveu qu'ils ne soient point *aponduz* au-dessus de la bretissure et que la cousture soit en l'anéal de bon byoie. (Anc. corp. dijonn. C., 1488, 485).

**B.** - "Appliquer une chose à une autre (ici, réparer une corde d'instrument de musique en y nouant une autre corde)" : Ton dan compains et tu la nue [la corde] Cuides tu que je la t'*aponde* (OUDIN, St Genis M.S., c.1490, 62).

**Rem.** Déf. établie avec l'aide du FEW XXV, 43b-44, s.v. *apponere*, qui fournit de nombreux ex. dialectaux de ce verbe aux sens de "attacher avec un noeud", "allonger une corde en y ajoutant un autre bout", "nouer les deux bouts d'une corde", etc.

**II.** - Empl. trans. indir. "Répondre à qqc./qqn" : Je suis dés pieça disposé A mon pouoir de te respondre Sur ce qui sera proposé Par toy, pour tes erreurs confondre ; Et, pour mieulx actaindre et

*apondre* A tous tes bons propoz et veulx, Demande tout ce que tu veulx. (MICHAULT, Danse aveugles F., 1464, 123). En exitant convient adviser l'eure, Car temps n'est pas tousjours de brebis tondre, Mais selon ce que seigneur rit ou pleure, Le resveil doit a ce temps correspondre. En temps joyeux fault gecter une meure Entre deux vers, pour a ses ditz *apondre* (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 105). [P. C.]

**APPONER, verbe** (apponer)

[Ø]

*Aponer* [une arme] à *qqn.* "Frapper *qqn* [d'une arme]" : ...icellui Thomas, pour eschever que il ne le frappast et a greigneur inconvenient de sa personne, lui *apona* sondit baston ferré environ la poitrine (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1424, 68).

**REM.** Peut-être mauvaise lecture pour *apoiar* de *apoiar* "frapper, asséner". Sinon conjug. en *er* du verbe *apondre* (T-L I, 460-461 ; GD I, 347c ; FEW XXV, 43b, s.v. *apponere*) qui signifie entre autres : "appliquer". [P. C.]

**APPONTEMENT, subst. masc.** (apponement)

[FEW IX, 171b : *pons* ; TLF III, 307b : *apponement*]

"Assemblage de planches qu'on jette d'un navire à terre pour faciliter l'accès ; échafaudage" : A lui pour IIIc XLV braces de verdon pour mectre au matz de ladite navire pour fere des eschallons pour ravir audit matz, à II d. pour brace LVII s. VI d. A lui pour une pièce de bois pour fere les gardes de ladite navire, contenant X toises de long, à XII d. la toize, vallant X s. A lui pour deux *happomctemens*, lesqueulx furent mys à ladite navire et se sont perduz, pour ce XV s. (Chartes Bourbonn. M.F., 1484, 364).

**REM.** Mot daté de 1789 par FEW et TLF. Absent de FENNIS *Gal.*, I et de JAL<sup>2</sup>. FENNIS *Gal.*, I, 231 a un verbe *apporteller* "étayer" (1513) qu'il rattache à FEW IX, 580a-b : *puncta*. [P. C.]

**APPORT, subst. masc.** (apport)

[T-L : *aport* ; GD : *aport* ; GDC : *aport* ; AND : *aport* ; FEW XXV, 46a-b : *apportare* ; TLF III, 307b : *apport*]

**A.** - *Faire l'apport de qqc.* "Apporter qqc." : Car c'est la grace qui des biens fait *l'aport*, Sans bonne ame, ja corps n'aura bon port. (Prières saints R., t.2, c.1400-1500, 211).

**B.** - "Ce qu'on apporte (avec soi)"

**1.** "Équipement, vivres (qu'une armée transporte avec elle)" : Ma dicte dame et son beau filz aymé (...) Luy offrirent pons, passaiges et pors, De gens de guerre avec tous les *apports* D'arnoys de gueulle (LA VIGNE, V.N., p.1495, 162).

**2.** "Ce qu'apporte une femme en se mariant" : Qu'il nous declaire, assavoir mon, S'il vient de propre ou de conquest, S'il vient de naissant ou d'acquest, S'il vient d'*apport* ou de douaire, Comme elle l'a eu, et que c'est (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 99).

**3.** "Ce qu'on apporte en cadeau ; don" : Et la bele Edea qui ot grant desirier D'acroistre le deduit por sa feste essaucier, Entre les menestres, qu'on devoit plus prisier, Eslisi par acort et fist un tresorier Por le paon garder et *l'aport* maniiier Et a ses compaignons partir et despiciier (BRIS., Restor paon D., a.1338, 97).

- "Offrande (dans les lieux de dévotion)"

**REM.** Doc. 1342 (Loiret, *des aumosnes et apports que les pelerins (...) y ont fait et font chascun jour*) ds GD I, 348c.

**4.** [À propos d'une terre] "Ce qu'une terre produit, rendement, rapport" : ...laquelle terre qui est bien sablonneuse et de petit *aport* est chargiee de 7 solz 3 deniers parisiz de rente sur

chacune mesure par an (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 408).

**C.** - "Résultat du fait d'apporter"

**1.** "Richesses, ressources" : Le tresoir de Venise, Ou si grand *apport* a, Vis je embler par l'emprise D'ung Grec qui l'emporta (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 289). O mon espoux, mon support, Mon tresoir, mon grand *apport*, Tu m'as, sans quelque deport, Mis au port D'ennuy qui m'a calengiet. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 528).

**2.** "Puissance (résultant de richesses et de ressources)" : Loyalteit et honour todis son cuer tresmort ; LVI ans plens regnat en grant *aport* Pour une grande victoire qu'il ot en Langefort, Fut nommeit Augustus par mult tres-noble acort (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 609).

**3.** "Avantage" : Vray est que paix est une chose, voirement à l'oyr cryer et publier, de grant son et de grant et salutare *apport* au povre peuple qui espouire à y avoir repos dessous (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 390). Il me semble que je apperçoy Mon frere Lazare de loing, Qui vient, son oyseau sur le poing, Trop plus joyeux qu'il n'a aprins. Je croy qu'il a la beste prins Ou trouvé quelque bon *apport*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 95).

- *Pour l'apport de qqn.* "Pour le bien de qqn, son avantage" : Le cueur me remort De toy tenir mort, Saint corps honoré Qui pour nostre *apport*, Salut et depport As tant labouré ! (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 359).

**D.** - "Marché, lieu où l'on apporte de la marchandise à vendre"

**REM.** Doc. 1424 (*demourant a l'Ours a l'apport Baudoyer*) ds GD I, 348c.

**E.** - "Affluence"

**REM.** Doc. 1477 (*au lieu et paroisse de Nostre Dame de Tendron, où il avoit Apport ledit jour de la nativité Nostre Dame*) ds DU CANGE I, 330c, s.v. *apportus*. [P. C.]

**APPORTABLE, adj.** (apportable)

[AND : *aportable* ; FEW XXV, 46a : *apportare*]

Région. (anglo-normand) "Transportable"

**REM.** Cf. ; AND : *aportable*. [R. M.]

**APPORTAGE, subst. masc.** (apportage)

[GD : *aportage* ; FEW XXV, 46b : *apportare*]

**A.** - "Action d'apporter, de transporter qqc. qq. part"

**1.** [Une chose] : Entours le Saint Martin, a Jakemin, de la taillerie, pour *aportages* de dras, de Mons a Valenchiennes, XII sols (Arch. Nord, 1336, B 3278, f° 12, IGLF). Item à Regnault de Guiray pour *l'apportage* du luminaire de la dicte feste païé (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 192). ...pour la portage [l. *l'aportage*] desdiz draps de Bruges à Lille ung escu et demi d'or. (Comptes Lille L., t.1, 1416, 154). A Jehan Asselin, espicier, pour avoir baillé et livré (...) une chandelle de cire (...) pour la descente du tour, *apportage*, rapportage et remontaige, 4 s. p. (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1427-1428, 170). ...a Thomas Rave pour la vendue et livrée de LXV piés de gouttière de boys (...) pour VI mines de caulx (...) pour IIII canlattes (...) et pour IIII bennelées de sablon (...) pour *l'aportage* des choses dessusd. (Comptes Archev. Rouen J., 1437-1438, 170). ...XL escuz, LV livres, pour *apportage* desdits harnois et heulmes, de Milan jucques à Lyon sur le Rosne (Comptes roi René A., t.1, 1451, 363).

**REM.** Doc. 1483 (*pour l'aportage du plomb de ladite tour*) ds GD I, 349a.

2. [La dépouille de qqn] :...duquel lieu nous avons fait prendre et lever les ossemens du corps du dit feu Jehan Martel et apporter en l'église des frères Celestins lez Mante, et vint et huit frans pour heaume, timbre et escu du dit feu Jehan, et pour le dit *apportage* et autres choses à ce necessaires (Mand. Ch. V, D., 1379, 905).

**B.** - [À propos d'une femme] "Fait de porter, d'avoir porté un enfant" : Benoit soit vostre ymaige, Benoit soit l'*apportage* De nostre doulx Sauveur Qui pour l'umain lignaige A souffert tant d'oultraige (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 5). C'estoit le plus bel enfant né Que feust oncques pourté sur terre Le mieulx formé, mieulx ordonné A qui il ne failloit riens querre. O quel benoist fruit precieux, Quel confort, quel doulx *apportage* Du Saulveur Jhesus glorieux Qu'a rachapté l'umain lignaige ! (MART. D'AUV., Mat. Vierge L.H., c.1477-1483, 68). [P. C.]

**APPORTEMENT, subst. masc.** (apportement)

[GD : *aportement* ; FEW XXV, 46b : *apportare*]

"Taxe sur le transport"

**REM.** Doc. 1380 (*les chevanches et apportemens demeurent a l'evesque*) ds GD I, 349a. [P. C.]

**APPORTER, verbe** (apporter)

[T-L : *aporter* ; GD : *aporter* ; GDC : *aporter* ; AND : *aporter*<sup>1</sup> ; DÉCT : *aporter* ; FEW XXV, 46a : *apportare* ; TLF III, 308b : *apporter*]

**I.** - "Porter, amener vers"

**A.** - *Apporter qqc.* (à *qqn/qq. part*)

1. [Une chose concr.]

**a)** "Venir porter, présenter qqc. (au destinataire/à un endroit convenu)" : Si leur dist : "Alez sans targier (...) Et m'*aportez* oile a mon vueil, Car laver et baingnier me vueil." (MACH., C. ami, 1357, 6). Vezci pain, sire, que j'*aporté*, Cuit d'amin. (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 236). Lequel maistre d'ostel fist mettre la table, leur *aporta* à boire et à menger (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 44). Atant se taist Remondins, et lors *apporta* on mès a si grant planté que c'estoit merveilles a regarder. (ARRAS, c.1392-1393, 30). Ce jour, maistre Jehan Champion, secretaire de monseigneur le Dauphin, *apporta* à la Court les lettres seellées du grand seel de la Chancellerie du Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 112). Celle, pour moy reconforter, Ung jour si me vint *apporter* Ung brain de ne m'oubliez mie (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 88). ...incontinent après le partement dudict cardinal, arriva devers ledict duc ung herault appellé Bretaigne, et luy *apporta* lettres des ducz de Normandie et de Bretaigne, contenans comme ilz avoient fait paix avecques le roy et renoncé à toutes les alliances, (COMM., I, 1489-1491, 22). ...la nuyt, ledit Voyau s'en alla en laditte ville par devers ung nommé Thienon Gillet, qui avoit en garde les clefz de ladite ville, et luy ordona fermer les portes de laditte ville et mettre guect et garde sur les murailles d'icelle, et print les clefz et les *aporta* audit chastel. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 180).

- "Porter un objet à l'endroit où il va être utilisé" : A la quintaine voy Roulant le bachelier, Qui fait la quintaine devant nous *apporter* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 178). Sirius, va t'en faire la croix, Et l'*aporté* quant sera faicte. (Pass. Auv., 1477, 176). Dès qu'ilz vindrent à la rivière, ilz y feirent mettre ces bateaulx qu'ilz avoyent *apportez* et gagnèrent une petite isle qui estoit comme au millieu (COMM., I, 1489-1491, 45).

- *Apporter monnaie.* "Venir avec de l'argent pour le donner" : Assez bien contrefont le sourt Qui ne leur *aporté* monnoye. (S. fol, c.1480-1490, 7).

- Prov. *Bien à point vient celui qui apporte.* "On est bien accueilli quand on ne vient pas les mains vides" : Toudis est mieux venuz, ce sa ge a ensyant, Cieux qui le mieux *aporté*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 20). Bienviegne qui *aporté* ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 406). ...Ariva au palais .I. gentil baceler Qui moult noble present vint au roy presenter Et Charle le vaut moult cierir et honnerer, Car bien ait qui *aporté* ! (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 657). Bien a point vien cil qui *aporté*. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 192).

**b)** En partic. [D'un enfant qui vient de naître] "Venir au monde en portant telle caractéristique, telle particularité" : L'ystoire tesmoingne que, ou cinquiesme an après, ot Melusigne un filz qui fu nommez Anthoine. Grant fu et bien formez de tous membres. Mais il *apporta* en la senestre joe une pate de lyon, et, ains que il eust VIII. ans, elle fu velue et les ongles trenchans, et fist cel Anthoine moult a doubter. (ARRAS, c.1392-1393, 79). Nul plus bel enfant ne pavoit on veoir. Mais il n'*apporta* que un oeil sur terre ; mais il en veoit si cler qu'il veoit venir par mer les nefz, ou par terre autres choses, de trois veues, qui montent bien .XXJ. lieus. (ARRAS, c.1392-1393, 80). ...elle n'a porté enfant qui n'ait *apporté* quelque estrange signe sur terre. Ne veez la Oruble qui n'a pas .VIJ. ans acompliz, qui a ja occiz deux de mes escuiers, et avant qu'il eust trois ans, avoit il fait mourir deux de ses nourrices par force de mordre leurs mamelles ? (ARRAS, c.1392-1393, 253). On ne doit point donner aux femmes grosses a mengier de nulle teste de poisson, affin que par leur ymagination, leur fruit n'*aporté* sur terre la bouche plus relevee et plus aguë qu'il n'est de coustume. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 87).

2. [Une chose abstr.]

**a)** "Offrir une chose qui fait plaisir (au destinataire)" : Si que, dous amis, je t'*aporté* Joie et mercy. Or te conforte. (MACH., F. am., c.1361, 227). Pour quoi je te suppli sanz plus, S'il te plaist et non autrement, Qu'en recompensant seulement La virginité qu'*apportay* O toy quant ou palaiz entray, Laquelle ne puis remporter, Il te plaist a conmander Que l'en me laisse une chemise (Gris., 1395, 83). ...nostre chiere et redoubtee dame (...) amena et *aporta* entre nous et en Engleterre, honnour, pourfit, grace et tranquillité (FROISS., Chron. D., p.1400, 788). Jhesus *apporta* la clarté Qui de l'ombre l'a exarté (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 144). ...et là vint *apporter* maistre Guillaume Bische et autres l'obeissance de la ville de Peronne, dont il fut fort joyeux. (COMM., II, 1489-1491, 170). ...maintenant je t'*aporté* La delivrance de ta captivité, (Icy le portier mect dehors de la prison saint Martin.) (LA VIGNE, S.M., 1496, 255).

**b)** "Amener des choses négatives, en être la cause" : Fuiiez de cy, faulx traitre, vous me avez fait par vostre faulx traitre rapport parjurer contre la meilleur et la plus loyal dame qui oncques nasquist après celle qui porta Nostre Createur. Vous m'avez *apporté* toute douleur et emportez toute ma joye. (ARRAS, c.1392-1393, 242). Helaz, Amours, pourquoi m'*apportez* En foible cuer cent douleurs fortes, Dont cent devroient estre mortes ? (CHART., L. Dames, 1416, 244). Fortune ! sont ce de voz dons, Engoisses que vous *aportés* ? A present vous en deportés, Ce sont trop doloieux guerdons. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 442).

- [De la fortune] : [Fortune] En riant meschëance *aporté* (MACH., R. Fort., c.1341, 43).

**c)** En partic. "Venir et porter, transmettre, faire parvenir"

- [Une information, un message] "Venir et porter (un message)" : Je vous *apporte* grandes nouvelles (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 55). Amis, je t'*apporte* nouvelle Qui est douce, plaisant et lie (MACH., L. dames, 1377, 190). ...ung ymage de Nostre Dame et l'ange lui *apportant* l'Annonciacion, en deux petiz ymages de boys, sans garnison. (Invent. mobilier Ch. V, L., 1380, 284). Et Remond lui rendy son salu et lui demande dont il venoit ne quelles nouvelles il *apporte*. Par foy, dist le messagier, sire, ce poise moy que je ne les puis *apporter* meilleurs, car je les *apporte* moult piteuses. (ARRAS, c.1392-1393, 252). Est ce vers moy qu'envoyez ce soupir ? M'*apporte* il point quelque bonne nouvelle ? (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 318). ...j'entendiz la voix qui ceste joieuse nouvelle *apporta* (C.N.N., c.1456-1467, 100). ...car il donnoit volontiers quelque chose à celui qui premier luy *apportoit* quelques grans nouvelles sans oublier le messaiger. (COMM., II, 1489-1491, 158). Si s'en partit et s'en alla à Charluz, à deux lieues de Bort, où il trouva le conte de Dampmartin ; et quant il le vyt, si le tyra à part et luy demanda quelles nouvelles il avoit *apportées*. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 154).

- [Un message de provocation] : [Le roi d'Ecosse] envoia desfier le roi Edouwart et toute sa poissance, et *aporta* la desfiance uns heraus d'Escoce, lequel on nommoit Glas. (FROISS., Chron. D., p.1400, 110). [Les Anglais] furent consilliet, sus la response que il avoient faite as hiraus qui lor avoient *aporté* la bataille, que il n'attenderoient pas (FROISS., Chron. D., p.1400, 774).

- [La bonne nouvelle, la foi] : Cestui fut premier qui *apporta* la sainte foy catholique en France, puis fut evesque de Paris, et puis pour la foy martire, lui et ses deux disciples. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 79 r°).

- *Apporter mariage à qqn*. "Venir proposer le mariage à qqn" : En cestuy an meisme, *aportat* ons a Gaufroito, roy de Danemarche, pluseurs mariaigez de tresnoblez femmez. Maiz Dieu luy amenat ung mult sainz et precieux, et le coratier fut ung tressaint preudhomme qui avoit nom Ythier et estoit ung jugleir de viele. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 4).

- *Apporter une maladie à un médecin*. "Venir présenter les symptômes de la maladie" : Quelque maladie qu'on luy *apportast* ou denunçast, tousjours [le medecin] faisoit bailler clisteres. (C.N.N., c.1456-1467, 467).

- [Du coeur] *Apporter à qqn que*. "Faire savoir, faire comprendre intuitivement à qqn que" : Quant elle oy la response du roy, et vey ses façons, prestement le ceur lui *aporta* qu'il avoit aucune malvaie volenté. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 177).

### 3. *Qqc. apporte qqc.*

**a)** "Produire, procurer (des fruits, un gain, un profit)" : Ainsi les enfans par le sage vigneron, c'est Dieu commandant ou disposant, sont trenchiés par le sarcet de discipline, et de che ilz pleurent, mais ce fait affin que ilz fructifient plus habondamment, comme ou lieu dessus allegié est dit de Nostre Seigneur : "Tout rainseau non portant fruit en moy sera purgié, affin qu'il *apporte* fruit plus largement". (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 210). Item, il est puissant de avoir et veult plus avoir possessions qui soient bonnes et honorables et ou il ait moins de fruit ou de gaing que celles qui *aportent* plus grant fruit et plus grant gaing (ORESME, E.A., c.1370, 256). Et donques toutes foiz que monnoie *apporte* fruiz et gaing de monnoie et autrement que en la expensant en son usage naturel et que denier engendre denier, ce est chose desnaturele. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 67). Aussi est une seure chose Syrop, composé d'acétose, Qui est assez

commune et fine, O du juz de pomme citrine, Ou de pommes de quelque sorte Que l'aigre grenadier *apporte*, Car il donne moult d'assurance Contre fièvres de pestillence (LA HAYE, P. peste, 1426, 137). Congnoiz maintenant que oreison porte confort et prouffit, et tieng tant de moy que oncquez oroison ne fut presentee de bon cueur a Dieu sans *apporter* fruit. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 152). Que *apporte* la constitution de non marier les prestres, si non tourner et eviter legitime generation pour convertir en advoultrise, et l'onneste cohabitation d'une seulle espouse en multiplication de escandee luxure. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 177). ...de beaux arbres portans bon fruit ; si sont bien labourés et cultivés ilz *apportent* grant proffis (JUV. URS., D. Tours, 1468, 441). Le rosemarin, meu de pitié et comme vaincu de prieres, s'en alla avecq lui et se mist ou milieu du champ et, par son regime et gouvernement, le champ fut en brief temps tellement conforté et cultivé qu'il *aporta* fruit au centiesme double (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 126).

- [D'un remède] "Transmettre, communiquer (son effet bénéfique)" : ...contre la boce actuele, Il la doit prendre [icelle bole d'Arménie] et recevoir Très fort pouldrée, à dire voir, O vin aigre et simple ptisaine, Qui en tel cas est bonne et saine, Ou sur vin blanc et eaue rose Mixtionnez sans autre chose, Pour sa vertu mieulx *apporter* Vers le cuer pour le conforter. (LA HAYE, P. peste, 1426, 131).

**b)** "Provoquer qqc. (des effets négatifs), en être cause" : Car, quelque puissance qu'ilz ayent, se elle n'est conduite par raison, elle *apporte* plus de confusion que de fruit. Et n'est aussi besoing de tousjours user de puissance, car, comme dit Cesar, le prince se doit conduire envers son ennemy ainsi que le medecin vers son patient. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 140).

- [D'un élément naturel] : Car, à parler selon raison, L'air corrompu toute saison *Apporte* aux gens greigneur dommage Que mauvaiz mengier ne bevrage, Pour ce que l'air fort empiré Toudis attrait et inspiré, Avec son venim et malice, Moult pénétrant et plain de vice, S'en va au cuer soudainement (LA HAYE, P. peste, 1426, 43).

**c)** "Comporter" : Or gart Diex Bauduin d'encombe celui mois ! Car une forte espreuve li met-on à sen cois ; Che n'est pas droite espreuve, point ne l'*apporte* lois. (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 31).

### **d)** Empl. abs. *Apporter/l'apporter*

- "Permettre, fournir l'occasion (de qqc.)" : ...nagièrent à plain voile, ensi que li tamps l'*aportoit*. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 8). ...un jour perdoient et l'autre jour gaaignoient ensi que les aventures *aportoient* (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 61). Lors ot ly roys moult grant joye ; mais sachiez qu'il monstroit meilleur semblant que le cuer ne lui *apportoit*, car il souffroit grant hachie, car le venin qui estoit en la plaie lui bruissoit tout le corps. (ARRAS, c.1392-1393, 121). Au fort elle s'asseura, et les receut comme sa contenance luy *apporta*. [D'une femme qui reçoit la visite de deux hommes venus lui demander des comptes] (C.N.N., c.1456-1467, 345).

- "Présenter, donner à voir" : RAAB. Voicy l'omme dont je parloye. Oyez le parler, mes amis ! Dieu en luy tel science a mis Qu'en ses dictz n'a que verité. MICHÉAS. Il est de grant auctorité Ad ce que son semblant *apporte*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 158).

### **B.** - *Apporter qqn*

**1.** [D'une mère] "Donner naissance (à un enfant)" : Il s'en vint devers le roy son pere, et lui dit : Ma dame la royne Presine, vostre femme, vous a *apporté* les trois plus belles filles qui oncques

feussent veues. Sire, venez les veoir. (ARRAS, c.1392-1393, 9). En ceste partie dit l'ystoire que Melusigne demoura puis environ deux ans sans porter enfant. Mais a la XJe annee, *apporta* un filz, le VIIJe, grant a merueille. (ARRAS, c.1392-1393, 80). Si vous conseille que attendez jusques a ce que ayez veu quel enfant elle [sa femme enceinte] vous aura *apporte* [l. *apporté*]. Alors que verrez la chose a delivre pourrez partir et fournir vostre emprise. (Gil. Tras. W., c.1450, 9).

- *Apporter en ce monde*. "Mettre au monde" : Ainsi me vois le plus desconforté, Courcé, marry, dolent et tourmenté, Qui feust onques en ce monde *aporté*, Car j'ay perdu ma dame et ma maistresse (HAUTEV., Compl. H., c.1441-1447, 62).

2. "Amener (un nourrisson, un jeune enfant)" : Je vous pri l'enfant m'alez querre Et le m'*apportez* ci bonne erre (Mir. Theod., 1357, 106). Vous nous pourvez bien de loing, Renier, qui m'*aportez* ici Trois enfans. (Mir. roy Thierry, c.1374, 269). [La nourrice :] Dame, je vueil faire tarir Mon lait et vostre fils rapporte ; Maiz en tel point le vous *apporte*, La mercy a Nostre Seigneur, Qu'enfant ne puet estre en meilleur. (Gris., 1395, 61).

- *Apporter (un enfant) sur les fonts*. "Amener (un enfant) à l'église sur les fonts baptismaux" : ...promettons audit duc de Bretagne sur nostre honneur et batesme que *apourtasmes* dessus les fons (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 361).

- [D'un malade] *Se faire apporter qq. part*. "Se faire transporter qq. part" : ...maistre George Guy, prisonnier es prisons de monseigneur l'evesque de Paris pour occasion d'une calumpnieuse denunciation faite à justice contre ledit maistre Amblart, et appelland du prevost de Paris à la Court de ceans, qui moult griefment estoit malade, se fit *apporter* en la sale du Palaiz devant l'uiz de la Chambre de Parlement, et me dit que, ou cas que l'en le voudroit envoier en l'Ostel Dieu, attendu sa maladie, il renunceroit à toutes appellations faictes en Parlement par lui, ce qui plut à la Court (BAYE, II, 1411-1417, 82).

3. [D'un être surnaturel] "Amener, transporter qqn (qq. part)" : Ce fait, li angles reporta Abacuc que la *aporta* Et le mist en la propre place Ou pris l'avoit, en po d'espace. (MACH., C. ami, 1357, 43). Comment, dient les Allemans l'un a l'autre, a le deable *apporté* tant de ceulx de Lusegnen en ce pays ? Il n'est nouvelle que de eulx, ne entre Sarrasins, ne crestiens. (ARRAS, c.1392-1393, 284). Sy est adoubeit, car bien sceit que Servais le heit. "Le dyable, dist il, cy m'at *apporteit* ! Trestout monstreir me coviendrat ma chevalerie, ou le coeur me fauldrat !" (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 222). LUCIFFER. (...) Commant pourra estre *apporté* Ce paillart en nostre taynyere. (LA VIGNE, S.M., 1496, 483).

4. [Du vent] "Pousser qqn (qui voyage sur un navire)" : Le vent tellement se tourna Que de Tarse me destourna Et m'*apporta* par la riviere Du Toivre cy a Romme arriere. (Mir. st Alexis, 1382, 365).

5. P. méton. *Apporter qqn par écrit à la justice*. "Transmettre le nom de qqn aux autorités judiciaires, à des fins de contrôle" : Item, il fuit ordonnés en la cité que tuit estraingniés veudaissent hors, et les en fallit aller tout fuers ; et ne dovoient les hostelliés nulluy habergier de gens estrainge qu'il ne les *aportassent* tantost par escript à justice. (AUBRION, Journal L., 1476, 87).

6. En partic. "Transporter (la dépouille d'un mort)" : Sire, du bain l'ostay [l'enfant mort], sanz doute ; A jointes mains vous cri mercy, De bonne foy l'*apportay* cy, Or vous le veez. (Mir. enf. ress., 1353, 38). [Blanche de Castille] *Apportée* fut humblement A

Maubuisson, et la repose. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 311). ...et contrefaisoit le mort, et tant qu'il fu *aporté* en la voye sur les quarreaux. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 502). Comment les forestiers et les veneurs *apportent* le corps Emery et le porc mort, menans grans pleurs et grans criz. (ARRAS, c.1392-1393, 28). Si fu li corps mis sus un kar vesti de noir, et *aportés* a Valenchiennes (FROISS., Chron. D., p.1400, 29). ...à l'enterrement et funerailles de Ysabel de Baviere (...) laquelle doit huy après disner estre *apportée* en l'eglise Nostre-Dame de Paris (FAUQ., III, 1431-1435, 167). ...et [Dagobert] fit *aporter* le corps saint Hylaire a Saint Denis en France. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 103). ...et fut son corps [le duc de Guerles] *apporté* en ladicte ville de Tournay. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 54).

- Inf. subst. : Le dueil y fu grant demené D'ambe .II. pars, ne homme né Ne vous sçaroit tout raconter Le dueil, qu'ilz font a l'*apporter* Des corps et dedens et dehors. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 321).

C. - "Apporter, introduire qq. part (un animal)" : ...et semblablement, en la Provence dicte Aqueuse, de toute encienneté a ung lieu où nulle mouche ne peut vivre, et, si d'aventure elle y est *apportée* d'aucun lieu, tantost est morte. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 70 v°).

II. - "Emporter qqc. avec soi, rapporter qqc. en revenant d'un lieu" : Et y mist les joyeaux qu'il avoit *apportés* de Constantinoble ; et ordinat que de VII ans a aultrez qu'on les pouoit visenter et monst[r]eir a tout le peuple publement et overtement (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 85). Basin s'en vat dormir jusques au matin, qu'il est leveit et montat a cheval. Ne oncques n'*aportat* de tout l'avoir de la maison ung denier : le feu butat par tout, oncques ne demourat riens a ardre. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 222). Prenez de très bonne canele Et d'alipite muscade itele, De chascun, par égalité, De troiz dragmes une moitié, Et de fin boiz d'aloès inde, Que l'en *apporte* du pais d'Inde, De fleur d'anthos, une herbe digne (LA HAYE, P. peste, 1426, 153). O crestiens que Dieu a eslevez parçonniers de vie pardurable, et qui *aportastes* du saint baptesme la merche et l'enseigne de Jhesu Crist (...), comme osez vous violer ce qu'il vous a laissié ça jus yci bas pour vostre sanctification et pour sa memoire ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 60). J'ay esperance d'*apporter* la toison Qui a jamais me sera profitable. (LA VIGNE, S.M., 1496, 228).

- "Rapporter (l'image que reflète le miroir)" : Leur miroir est trouble et pali Tant que nul ne se mire en li, Qui (...) trouble face n'en *apporte*. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 171).

- "Rapporter (une parole prononcée ailleurs)" : Quant cestez paroles furent *apportees* a Decius le consul, il, par grans journez que il pot, s'en ala droit a Romme (BERS., I, 9, c.1354-1359, 41.10, 76). [P. C.]

#### APPORTEUR, subst. masc. (apporteur)

[T-L : *aporteor* ; GD : *aporteor* ; AND : *aporteur* ; FEW XXV, 46b : *apportare* ; TLF III, 310a : *apporteur*]

"Porteur" : La lettre pourlisit (...). Oncques a l'*apporteur* il ne donna degnier (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 312). [P. C.]

#### APPOSER, verbe (apposer)

[T-L : *aposer* ; GD : *aposer* ; GDC : *aposer* ; AND : *apposer* ; FEW VIII, 73a : *pausare* ; TLF III, 310a : *apposer*]

I. - Empl. trans. dir.

A. - *Apposer qqc.*

1. "Installer, placer qqc. (qq. part)" : Ainsi qu'il se cuidoit encores sauver en nostre dicte court, il se hurta tellement aux estaques *apposees* devant la porte que le dit feu Willem le rataindy. (Arch. Nord, 1487, B 1703, f° 203, IGLF).

2. "Fixer qqc. (sur autre chose)" : L'autre [porte] pour vray est faicte et compoosee D'os d'elephant et d'yvoyre *appousee*, Et par icelle (aumeins si je ne faulx) Ames envoient meintz songes feinctz et faulx. (SAINT-GELAIS, *Enéide* VI, B., c.1500, 373).

3. "Déposer, présenter, apporter, servir qqc." : Et pour ce il fu ordené que les entrailles du sacrifice leur fussent *apposees* ; lesqueles mengees les Pinares fussent receus a l'autre viande. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 7.13, 13). De sept heures assez pour repos as, Puis au reveil le bien que proposas Avoir de moy, quant tu te disposas De m'ensuir, faudra que je t'*apose*, Et l'ouvrage qu'oncques ne composas N'a le savoir tes espriz ne posas, Mon sens fera que le tien le compose. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 29). S. JACQUES MINOR (assis). En demande qui en voudra Franchement et de cuer joyeux ! Tenés, *aposés* devant eulx, Servés les de pain et pitance. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 138).

4. "Mettre, ajouter (des ingrédients)" : Aussi cubebes pour certain, Avec safren, plaisant et sain, Sont proffitables à devise En celui temps en mainte guise Et qui voudra lors composer Quelque saulse, doit *apposer* Quant il la fait et appareille Grant foison d'aisil ou d'oseille, En temps chault spécialement, Et y mettre courtoisement De la prédicte espicerie (LA HAYE, P. peste, 1426, 91).

5. Au fig. "Présenter qqc." : Bien assailly, bien deffendu. Dès ceste première journée furent les choses bien approchées [var. *appousées*], car les deux parties en avoyent grant envie. (COMM., II, 1489-1491, 46).

**B.** - *Apposer qqn* (Jésus) (*sur la croix*) : PILATE. Or, sus, je n'y vueil point debatre. Tantost le feray exploicter. Grifon, va tost au cherpentier Et fais une croix composer Pour Jesus tantost *apposer*, Qui soit pesante, grande et forte. (MICHEL, *Myst. Pass. J.*, 1486, 382).

**C.** - DR.

1. *Apposer la main en/sur qqc.* "Confisquer, saisir qqc." : Et à ceste cause, paravant la prinse dudit Cuer, et depuis au paravant ladicte main mise du Roy faicte par ledit de Tuillières, mondit seigneur avoit fait mectre et *aposer* sa main en et sur lesdictes terres. Et luy sembloit que ladicte main du Roy ne désapointoit point la sienne. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 427).

2. *Apposer une peine.* "Appliquer, infliger une peine" : De la peine *appousée* en compromis l'action ne descend pas en l'eritier d'iceluy après sa mort se il n'estoit condampné en ladicte peine par jugement quant il mourut. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.4, 1426, 80). Icelui suppliant a, en ensuivant les coutumes de la dicte ville, baillié plesge et caucion de la somme de trente livres gros de nostre monnoie de Flandres et autres peines a ce *apposees*. (Arch. Nord, 1475, B 1698, f° 6 v°, IGLF).

3. *Apposer qqc. contre/encontre qqn /qqc.* "Alléguer qqc. contre qqn/qqc." : Mes enfans, dist elle, je vous disoie bien que ces choses *apposees* contre ma fille ne pouoient estre vraies. (PREMIERFAIT, *Décameron* D., 1414, 631).

**Rem.** Doc. 1348 (*toutes exceptions, deceptions... que l'an pourroit dire ne apposer ancontre la teneur de ces lettres*) ds GD I, 349c.

**II.** - Empl. trans. indir. *Apposer à qqn.* "S'opposer à qqn" : Doncques, à Dieu et à nature desroque et *appose* celluy qui prent, par ces manières de mutacions, gaings ou aucuns émolumens. (ORESME, *Monnoies W.*, c.1365, L). [P. C.]

**APPOSITÉ, adj.** (apposité)

[\*FEW XXV, 45b : *apponere*]

"Opposé" : Par dedens soy tient et enserre Le feu et l'air, l'yaue et le terre. Leurs qualités sont annexez, Et leurs vertus *appositez* [var. *oppositees*] Par plusieurs contrarieté Et diverses varieté. (LE FÈVRE, *Respit Mort H.*, 1376-1380, 30).

**REM.** Cf. aussi FEW VIII, 70a et 75a, n. 35, s.v. *pausare*. [P. C.]

**APPOSITIF, adj.** (appositif)

[FEW VIII, 73b : *pausare*]

"Propre à adjoindre qqc." : ...il est IIII vertus naturelles, la tractative [l. attractative] ou *apositive*, qui atrait ce qui lui est convenable, la retractive qui la retient, la digestive qui boute hors ce qui lui est nuisible et inconvenient (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 353). [R. M.]

**APPOSITION, subst. fém.** (apposition)

[GD : *aposition* ; GDC : *aposition* ; FEW VIII, 73b : *pausare* ; TLF III, 311a : *aposition*]

**A.** - "Action d'appliquer, de poser qqc. sur autre chose ou sur qqn" : ...se tu veulx restraindre les membres menstus d'aucune fame, quant ilz superfluent et excedent contre nature (...), met une ventouze des plus grans aux mamelles. Et dit Galien (...), que telle *aposition* de ventouze grande si restraint le sang pour tant qu'elle desvie la matiere menstrueuze autre part, c'est a dire a l'opposite (SAINT-GILLE, *Comment. A.Y. L.*, 1362-1365, 131). Et après les dis des Estatz, assavoir les gens d'église, par l'*aposition* de la main à la poitrine in verbo sacerdotis et les aultres, levans tous la main en hault et contre le ciel, ont promis et juré cy en après estre bon et loyaulx envers le Roy [geste de l'ecclésiastique quand il est amené à prêter serment ; cf. FEW VIII, 75b, n. 52] (*Archives servit. Louis XI, T.*, 1477, 121).

**Rem.** *Apposition des sceaux* (cf. GDC VIII, 151a ; ex. de 1420 et ex. d'a. fr.).

**B.** - Au fig.

1. "Fait de relier une chose à une autre (dans un raisonnement)" : ...pour ce que les choses [mathématiques] sont dites et entendues par abstraction et les naturelles par *aposition* ou conjonction aveques matiere. (ORESME, C.M., c.1377, 590).

2. ARITHM. *Regle de apposition et remotion. V. regle*

**REM.** Sens de "opposition" dans deux ex. de 1322 et 1323 cités par GD I, 350a. Cf. aussi J.-P. Chambon, *R. Ling. rom.* 62, 1998, 176. V. *apposer* II. [P. C.]

**APPOT, subst. masc.** (appot)

[GD : *appot* ; FEW XXV, 45a-b : *apponere*]

GRAMM. "Ce qui, dans l'énoncé, est affirmé à propos du sujet ; prédicat" : Qu'est *appos* ? C'est le verbe personel. Que doit on faire de l'*apos* ? On le doit faire de tel nombre et de tel persone come son suppos. (Gramm. M3 S., c.1400-1450, 141). Qu'est *appos* ? C'est li mot qui est dit du suppot, ut *magister legit*. Li *magister* est suppot et li *legit* est *appolx* (...) Et vult estre samblans li suppot et li *appolt* en .IJ., en nombre et en persone (Gramm. M5 S., c.1400-1450, 144). Qu'est suppot ? C'est li mot que signifie la choze

d'ou on parolle et de quoy li *appolx* est dit. (Gramm. M4 S., c.1450, 144). [P. C.]

**APPREBENDER, verbe** (apprébender)

[FEW IX, 278a : *praebenda*]

Empl. trans. "Conférer une prébende (à une collectivité religieuse)" : Aussi mectoit il toute sa cure à fonder et édifier monastères et abayes, et les *appréendoit* moult noblement et richement, sans rien forfaire ne roster à ses subgez. (WAUQUELIN, Gir. Ross. M., 1447, 222). [P. C.]

**APPRECIABLEMENT, adv.** (appréciablement)

[GDC : *apreciablement* ; FEW IX, 374b : *pretium* ; TLF III, 312a : *appréciablement*]

"En appréciant comme il convient, c'est-à-dire par-dessus toutes choses" : Quant au tiers point, comment l'on doit Dieu aymer : selon les theologiens, l'on le doit aymer en troys manieres : plaisamment, ordinablement, et *apreciablement*. (OLIVIER MAILLARD, Serm., 1475. In : *Chrestom.* R., 219). [P. C.]

**APPRECIATION, subst. fém.** (appréciation)

[GDC : *apreciacion* ; AND : *apreciacion* ; FEW IX, 374b : *pretium* ; TLF III, 313a : *appréciation*]

**A.** - "Estimation du prix et de la valeur d'une chose" : ...faire assiepte, partage et division d'icelle tierce partie de ladite conté à ladite contesse, et ycelle mestre, tenir et garder en saisine et pcession, faire *apreciacion* desdis fruis que ladite de Bar peust avoir levés et perceus (Cartul. Laval B., t.2, 1385, 322). A Jehan Damien, pour IIIxx et X pièces de boestz quesne, de luy prises par le dit maistre des oeuvres, que emploié a esté avec autre bois prins ès garnisons du chastel à faire l'édifice de la tasche cy dessus desclerée ; pour ce, par *apressation* sur ce faicte par le dit maistre des oeuvres et quittance d'icellui Damien sur ce faicte, XL l. t. (Actes norm. H., t.1, 1399-1400, 106). ...ou regard de l'*apreciacion* et distribucion des vivres et de toutes les autres choses touchans le gouvernement et police de ladite ville de Paris (FAUQ., I, 1417-1420, 187). ...et aussi par vertu du mandement de justice, obtenu en nom et requeste du procureur général de lad. ville de Rouen, furent, par sa poursuite, lesd. maisons et heritaiges mis en criée et passez par decret, enquel les solempnitez acoustumées furent bien et deument acomplies, les *apreciacions* et criées deument faictes. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1418, 290). ...vous fachiés faire deue et raisonnable *apreciacion* comme de lors que icelle buche fu prinse (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419, 9). ...il vult lesdis acheteurs ou ledit porteur estre creus par leur serement devant juge ou tabellion roial par fourme et maniere d'*apreciacion* (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1421, 27). ...et aussi y fera estre des ouvriers, s'il y a edifices et vignes, s'aucuns y en a, et d'iceulx sera faicte *apreciacion* et mesmes des rentes et drois seigneuriaux, court et usage et autres redevances (...) le quel pris le sergent mettra en escript en leurs presences pour en faire rapport devant justice. (Echiq. Normandie S., 1462, 129-130).

- FIN. *Faire l'apreciacion* [d'une circonscription administrative]. "Faire l'évaluation du budget de" : ...pour ce que nous envoions (...) nostre (...) conseiller et correcteur de noz comptes, maistre Pierre Jouvelin, (...) pour faire l'*apreciacion* de ladite conté de Boulongne, et qu'il leur est besoin d'avoir toutes les lettres, papiers, registres et escriptz servans à ceste matiere, nous vous mandons (...) que (...) vous baillez et delivrez à nostredit conseiller (...) toutes lesdictes lettres (...) en luy faisant plaine et entiere

ouverture des coffres et armoires (Lettres Louis XI, V., t.6, 1475, 1478, 179).

**B.** - "Estime" : ...l'amour et *apreciacion* que j'ay de moy (Disc. amour divine, 1470, 312).

- *Avoir qqn en grande apreciacion*. "Tenir qqn en haute estime" : ...il avoit predicte la prinse de Samarie et l'orible captivité, voire eternelle, en ceste lumiere reclus entre les mons de Caspie, entre les Persiens et les Medians, où furent d'icellui peuple dix lignées enfermées sur ung fleuve qui s'appelle Cosam, par le tribunal dudit Salmanazar, qui de ce fut esmerveillé et le ot en grande estyme et *apreciacion* (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 42 v°).

- *Estre en grande apreciacion*. "Être très estimé" : Neemyus, natif de Jherusalem, fort entendu en la science des estoilles et, pour ce, bien amé de son maistre [Arthaxarxes], roy de Perse, et aussi de Esdras et de Socrates, fut environ ce temps en grande *apreciacion* et obtint du roy, son maistre, de reclorre de murs Jherusalem, qui avoit esté razé, et y mena le roy lui mesmes et fist si très bonne dilligence que en deux ans et IIII mois fut close de tours et de muraille (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 48 r°).

**Rem.** Le sens de *estime* est absent de FEW ; celui de "jugement porté sur une personne" n'est daté que de 1845.

. [D'une chose] *De grande apreciacion*. "Très apprécié" : Maistre Gerard Du Bois fist le livre de moult grande *apreciacion* de la science de astrologie l'an mil IIIcLXI (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 141 v°). [P. C.]

**APPRECIEMENT, subst. masc.** (appréciement)

[GD : *apreciement* ; FEW IX, 374b : *pretium*]

"Estimation de la valeur, du prix d'une chose" (synon. *apreciacion*) : ...a savoir que dous bouxeaus de froment veille mesure valent III quarz de froment mesure de Lamballe et ainsi rabbatu ladite perree III b. de froment I bouxel froment veille mesure devers esdits Thommelin et Quemadec monte la somme par monnaie selon ledit *apreciement* dudit an ensemble o lesdites rentes par deniers (Comptes Lamballe C.-L., 1419-1420, 312).

**REM.** Doc. 1487 (*un escu baillé pour denier a Dieu de l'apreciement du feus de la dicte tour*) ds GD I, 353c (Finistère). [P. C.]

**APPRECIER, verbe** (apprécier)

[GD : *aprecier* ; AND : *aprecier* ; FEW IX, 374a-b : *pretium* ; TLF III, 314a : *apprécier*]

**A.** - *Apprecier qqc.*

**1.** "Fixer la valeur, le prix de qqc." : Touchant les pris des blez et avaines de la recepte de Hesdin, si vous prie qu'il vous en plaise rescrire a Mons<sup>f</sup> le chastellain ou son lieutenant pour les faire *aprecier* ainsi que bon vous semblera. (Arch. Nord, 1425, B 17638, dossier Hesdin, IGLF). ...pour ung acte dudit Chastelet, par laquelle il fut dit que lesdits chevaux seroient *apreciés* et que ledit Daniel bailleroit caution de la valeur desdits chevaux (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1446-1447, 517).

- *Apprecier le prix*. "Fixer le prix" : Ce seroit grande mauvaistié D'y mettre cest argent cy, veu Q'ung traictre larron l'a rendu. Et que je n'aye cause, si ay, Car c'est le pris [qu']*apreciay*, Prisant le pris de mort humaine. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 340).

- *Apprecier qqc.* [à telle valeur]. "Évaluer qqc. [à tant]" : ...les reparacions de la maison canoniale dudit defunct,

située ou cloistre de Paris (...) ont esté *appreciées* par les jurez qui l'ont visitée, à la somme de LX livres parisis (FAUQ., III, 1431-1435, 170). ...cent et quatre tonneaux, lesquelz ont esté avaluez et *appressiez* chacun tonneau à quarante solz (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 409). Item, il est ordonné que doresnavant decret ne pourra estre passé d'aucune chose noble eudit pays de Normandie a mendre pris que celui a quoy l'heritage aura esté *aprecié* deument et sans fraulde. (Echiq. Normandie S., 1462, 130). Et s'ilz ne donnent les meubles que à viaige, ilz seront *appreciez* par jurez ou par gens ad ce commis par justice à somme certaine et nommée ; et baillera le donnoire caupcion aux heritiers du donneur de ravoir après sa mort ladicte somme. (Cout. instit. Anjou Maine B.-B., t.3, 1463, 389).

- *Apprecier qqc. valoir* [tant]. "Estimer que qqc. vaut [tant]" : Item de Jehan Denis, pour l'achat de deux quartes d'ypocras et aussi pour sept quartes de vin de Grezellé, qui furent pareillement portees audit lieu de la Poueze, le tout *aprecié* valloir quarante et ung souz six deniers tournois, pour ce, XLI s. VI d. (Entrées roy. G.L., 1462, 164).

2. "Payer le prix de qqc." : Mon oppinion condescend, Veu le cas ou sommes submis, Qu'ilz [les deniers de Judas] ne doivent pas estre mis Ou tronc ou sont les autres dons Qu'au temple donnons et rendons. Que n'aye cause après, si ay, Car ilz ont sang *apressié* Et sont le pris de mort humaine (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 290).

**B. - *Apprecier qqn.*** "Estimer qqn à sa juste valeur" : Jergis, le pur astrologien, fut en ce temps moult *aprecié* à Romme, pour l'experience de sa science. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 66 r°). Maistre Gencien de Baugenci et Jaques de Beaugenci, freres, furent en ce temps à Paris moult *apreciez* pour leur science de astrologie et medicine. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 155 r°).

**Rem.** FEW IX, 374b : «Tenir en estime qqn, qqc. (seit 1793)». [P. C.]

### **APPREHENDEMENT, subst. masc.** (appréhension)

[GDC : *apprehendement* ; FEW XXV, 51a : *apprehendere*]

"Fait de saisir, de concevoir" : Autre délit si sunt, si con délit del ame [l. de l'ame], liquel si sunt acomplit par l'*aprehendement* de le volenté de dedens, ensi comme amours ki cause est de tel délit ; car cascuns se délite en che k'il a ce k'il aime. (ARKEL, Art d'amour P., t.1, c.1350, 354). Et tele joie [de deux amants qui ont ce qu'ils désiraient] n'est mie par passion de cors, mais sans plus par l'*aprehendement* de le volenté et du corage. (ARKEL, Art d'amour P., t.1, c.1350, 354). [P. C.]

### **APPREHENDER, verbe** (appréhender)

[GDC : *apprehender* ; FEW XXV, 50b-51a : *apprehendere* ; TLF III, 314b : *appréhender*]

#### **A. - *Apprehender qqc.***

##### **1. Au propre**

**a) "Saisir qqc. avec la main" :** A ce pourpoz racompte Quinte Curse que un homme dist une fois a Alixandre : "Prens toy garde, dist il, que, quant tu seras monté jusques au sommet la ou tu tens, je fay grant doubte que, quant tu te cuideras retenir aux rainceaulx que tu auras *apprehendez*, tu ne chees en bas." (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 210).

**b) "Prendre possession de qqc." :** Aujourdui Jaquet Bonacourse (...) a dit et decleré en jugement, present Jehan Bonacourse son frere, que il se portoit, disoit, nommoit et entendoit porter, dire et nommer heritier simplement et absolument dudit deffunct leur ayol, et par ce moyen vouloit et entendoit prendre et

*apprehender* les biens de la succession d'icellui leur ayol (Sent. Chât. Paris M., II, 1399, 495). Et ce fait, a fait protestacion que, quelque lapz de temps que elle demeure en l'ostel ou ledit deffunct est alé de vie a trespassement, ce ne lui porte prejudice, en telle maniere que l'en puist dire ycelle dame soy estre immiscée ès bien, ne que yceulx elle ait prins ou *apprehendez*. (Sent. Chât. Paris M., II, 1409, 481). Se lairons par deçà regner à son talent Ycel duc de Bourgongne, savoir se nullement Voroit *aprehender* le roiaume exsellent. (Geste ducs Bourg. K., c.1410-1419, 334). [Vertu s'adresse à Voluptuosité] Et induis celui jeune homs Le bien d'autruy *apprehender*, Piller sans espoir l'amender. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 783).

#### **2. Au fig.**

**a) "Saisir par l'intelligence" :** ...s'il *apprehende* toute science, encore est il loing ; s'il a grant vertu et devocion trop ardent, encore lui deffault il assés et si ne lui fault que une chose qui souverainement lui est necessaire. (Internele consol. P., 1447, 41). Et pour tant l'estimative n'est pas seulement apprehensive, pour *apprehender* les formes sensibles qui ont esté abstraites des sens de dehors, mais est aussi motivé [l. motive] ou mouvante (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 115).

**b) "Connaître, éprouver (un état)" :** Et que te pevent aidier toutes creatures se tu es delaissie de ton Createur ? Toutes choses doncques rejettees, ren toy a ton Createur afin que tu puisses *apprehender* plaisant, loiale et vraie beatitude. (Internele consol. P., 1447, 64).

#### **B. - *Apprehender qqn***

**1. DR.** "Saisir qqn, l'arrêter au nom d'un pouvoir légal" : ...ledit frere Jehan dist à elle qui parle (...) que elle se gardast le mieulx que elle pourroit, affin que elle ne feust prinse ou *apprehendée* par justice (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 478). ...et, pour ce, commanda aus sergens de Montlehery, ou à aucun d'iceulx, que se ilz le trouvoient en personne, ilz le admenassent ès prisons de Montlehery, ou, se trouver ne le povoient, il feust adjournez à trois briefs jours là où ilz pourroient savoir sa residence ; et n'en sceurent point trouver, ne sa personne *apprehender* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 505). ...afin qu'il arreste ledit Tourneboule jusques à ce qu'il aitourny l'appoinctement sur le fait de l'enfant, prisonnier, et, s'il ne puet *apprehender* ledit Tourneboule, que, aux despens d'icellui Tourneboule, il envoie ledit enfant en la Conciergerie (FAUQ., II, 1421-1430, 331). Comme nagueres Raoulin de Grainville, Jacquet le Fevre et Pierres Coche, hommes liges du Roy nostre sire, eussent esté *apprehendés* en la compagnie de plusieurs adversaires du Roy (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1431, 202). ...si y avoit plusieurs gens a l'eure qui disdrent qu'il [l'enfant tombé à l'eau] estoit mort, et que la justice les *apprehenderoit*, et qu'il seroit bon qu'il fust remis . (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 24). ...pour ce qu'ilz ne l'ont peu *apprehender* [Estienne Guillon], ilz ont arresté eux trouver demain heure de huit heures de matin à Saint Jehan, et là le manderont venir pour lui faire les significacions et commandemens contenuz esdictes lettres. (Lettres Louis XI, V., t.8, 1480, 130). ...se j'estoye pris Et *apprehendé* de justice (LA VIGNE, S.M., 1496, 282).

- "Arrêter (par la force)" : ...le roy Alexandre prinist et *apprehenda* une fois ung piratte, autrement larron ou escumeur de mer (BUEIL, I, 1461-1466, 122). ...et où *apprehender* ne les pourroit en leurs personnes (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 249).

- *Apprehender qqn prisonnier.* "Arrêter qqn pour le mettre en prison" : Surquoy vint la justice du dit lieu pour les *apprehender* prisonniers, ce qu'elle ne pot faire franc. (Arch. Nord, 1473, B 1695, f° 12, IGLF).

- Empl. pronom. à sens passif. "Être saisi, arrêté" : ...lesquieux trouverent, par la subtilité de l'autre astrologien, que icelui riche homme estoit ès parties d'Orient en la Mer Rouge, en vaissel moult fort et moult bien garny, et que par sa subtilité pouvoit evader la puissance de l'empereur et ne se porroit *apprehender*. Ainsi se sauva pour celle heure et evita la fureur, qui courroit contre lui alors. (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c.1494-1498, f° 48 v°).

2. [De la mort] "Saisir qqn" : Ces III. rois doncques assis en banc, vint le IIIe. que je congneux d'entree, et estoit le roy Lancelot, roy de Napples jadis ; lequel après avoir pris Romme par force, rebouté le roy Loys d'Anjou et ayant mis siege devant Florence, fut *apprehendé* d'amere mort. (CHASTELL., *Temple Boc. B.*, 1463-1464, 31). [P. C.]

**APPREHENDEUR, subst. masc.** (appréhendeur)

[GD : *aprehendeur* ; FEW XXV, 51a : *apprehendere*]

"Celui qui se saisit de qqc., qui s'en rend maître" : Je Jules, dit Cezar, d'exercite ducteur, Et de la republique premier *aprehendeur*, Puissant et redoubté et preux et conquerant, Davant qui le mondé aloit de peur tremblant, Vins cy jadis faisant au dieu d'Amours homage (RENÉ D'ANJOU, *Cuer am. espris W.*, 1457, 121). [R. M.]

**APPREHENDRE, verbe** (appréhendre)

[\*FEW XXV, 51a : *apprehendere*]

A. - *Apprehendre qqn*. "Saisir, retenir qqn" : Je te prie dont, mon ame, après toutes ces choses, que tu congnoisce ung espoux que tu vueille amer, que tu veullie enseugvre, que tu tienne et embrassoye par fines amours, ung que tu vueille *apprehendre*. (CRAP., *Cur Deus, De arrha B.H.*, c.1450-1460, 291). ...et pour y prendre et *apprehendre* au corps damoiselle Agnes de Raephorst (Comptes argentier Ch. le Téméraire G.L., t.2, 1469, 166).

B. - *Apprehendre qqc*. "Appréhender qqc." : La potence de l'ame adont se dist entendement quant elle *aprehent* et adont est dicte volenté quant elle moeut. (Somme abr. M., I, c.1477-1481, 121). Mais quant l'entendement desja *aprehent* la chose, adont il se delitte et occupe en icelle sans l'ayde du sens. (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 123). [P. C.]

**APPREHENSABLE, adj.** (appréhensible)

[GD : *aprehensable* ; \*FEW XXV, 51a : *apprehendere* ; \*FEW XXV, 51b : *apprehensio*]

DR. "Qui peut être saisi, appréhendé"

REM. Doc. 1473 (Gironde, *les prez desdits habitans demorront frans de disme pour ce que ilz sont et seront aprehensables desdits gens, par telle condition, que si aucuns desdits prez sont mis a terre arable ou a vigne, ledit prier y prenra sa disme*) ds GD I, 354a. [P. C.]

**APPREHENSIF, adj.** (appréhensif)

[GDC : *aprehensif* ; FEW XXV, 51b : *apprehensio* ; TLF III, 316b : *aprehensif*]

*Puissance / potence apprehensive*. "Faculté de saisir les choses par l'esprit" : ...il y a trois puissances sensitives *aprehensives* cest a dire par lesquelles on congnoist les choses sensibles, et sont l'ymaginatue qui est tout vng avecques la fantasie, la seconde puissance est la cogitatiue, qui est dicte es bestes estimatiue, la tierce est la memoire. (CIB., p.1451, 212). Des potences pour aprehender qui se dient *aprehensives* de l'ame sensible. (Somme abr., c.1477-1481, 89). La potence *apprehensive*

se partist en deux, c'est a sçavoir en *apprehensive* de dehors et *apprehensive* de dedens (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 111). Et pour tant l'estimative n'est pas seulement *apprehensive*, pour apprehender les formes sensibles qui ont esté abstraites des sens de dehors, mais est aussi motivé [l. motive] ou mouvante (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 115).

V. aussi *apprehensive* [P. C.]

**APPREHENSION, subst. fém.** (appréhension)

[T-L : *apreension* ; GDC : *apprehension* ; FEW XXV, 51b : *apprehensio* ; TLF III, 317b : *aprehension*]

A. - Au propre. "Acte par lequel on se saisit de qqc., prise de possession" : ...en laquelle maison ilz prindrent et ravirent tous les biens, qui lors y estoient et qui leur pleurent. Après laquelle *aprehencion*, se efforcerent de violer et ferir la femme dudit Drujon. (Chancell. Henri VI, L., t.1, 1425, 221). Si advint que quand le desusdit conte d'Estampes fut en la ville de Tournay, et qu'il eust ordonné à prendre possession à ung nommé maistre Estievene Vivien, une grand partie de ceulx de la ville ne furent point de ce contens et se assablèrent en grand nombre par manière de commocion. Si alèrent en l'église où estoit ledit Vivien, assis en la chayère de l'évesque, faisant les cérémonies et *aprehencions* qui lui avoient esté commises à faire ou nom d'ycelui Chevrot [à qui le Pape a octroyé l'évêché de Tournai], en prenant la possession de l'éveschié. Si le tirèrent jus de ladicte chayère très rudement, en lui desrompant son sourplis et aultres habillemens. (MONSTRELET, *Chron. D.-A.*, t.5, c.1444-1453, 60).

- P. métaph. "Prise de possession (d'un bien immatériel, spirituel)"

Rem. Cf. : Et en la seconde peticion [du Pater], nous demandons que nostre volenté soit totalement quiete, rassasie et assouvy en la ferme tencion, *apprehension* et possession du souverain bien divin (MONTFIQUET, *Oraison dominicale*, a.1485, D7).

B. - Au fig.

1. "Perception, fait de percevoir" : Il entent par fantasie, *apprehension* ou cognoissance sensitive des choses presentes ; et memoire est des choses passees. (ORESME, *E.A.C.*, c.1370, 375).

2. "Acte par lequel l'âme prend connaissance d'un objet (sensible ou intelligible)" : ...[discerner] se elle est naturelle [la dilection] et causee par *apprehension* d'entendement ou de quelque aultre humaine exercitation (Disc. amour divine, 1470, 16). ...[les bestes] pour volenté ont appetit naturel, pour raison *apprehension* sensuelle (Disc. amour divine, 1470, 24).

3. "Faculté de comprendre" : Le colérique communement et generalment est iracondeux [,] cruel, sans douceur, ingenieux et de legiere *apprehension*, agu, legier, instable, impetueux, de corps megre et sec, moult mengant, de couleur noir, et tenue [l. tenve] de corpulence. (CIB., p.1451, 219). [P. C.]

**APPREHENSIVE, subst. fém.** (appréhensive)

[GDC : *apprehensive* ; FEW XXV, 51b : *apprehensio*]

"Faculté de saisir les choses par l'esprit" : ...encore me faites saige (...) s'il a point pleu a celluy Dieu (...) de honnorer le sexe femenin par previlecier aucunes d'elles de vertu de hault entendement et grant science, et se elles ont point l'engin habille ad ce ? Car je le desire moult savoir pour ce que hommes maintiennent qu'entendement de femme est de petite *apprehensive*. (CHR. PIZ., *Cité dames C.*, c.1404-1407, 721). Enfans se remembrent bien pour leur forte ymaginative et leur forte *apprehensive*, car toutes ces

fourmes sont nouvelles (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 12). Je luy donnay entendement haultain, Engin subtil, parler doux et humain, *Apprehensive* et memoire tenable, Corps sobre et nect, travaillant soir et main (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 168). Les puissances et vertus de l'*apprehensive* de dehors sont les cinq sens particulers ou les potences de dehors (...) Les forces ou potences de l'*apprehensive* de dedens sont cinq, c'est a sçavoir le sens commun, ymagination, estimation, fantasie et la memoire (Somme abr. M., II, c.1477-1481, 111).

**Rem.** Aussi *Ovide mor. B.*, 1466-1467, 181.  
V. aussi *apprehensif* [R. M.]

### APPREINDRE, verbe (apprendre)

[T-L : *apriendre* ; GD : *aprendre* ; AND : *apriendre* ; FEW VII, 376b : *opprimere*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - Au propre. "Serrer, presser (un membre)"

**Rem.** *Trad. de Bruno de Longoburgo* (ms. 1400-1500, *Et li .I. des ministres li apriengne* [au patient] *l'espaule aval tant que l'extremite de l'espaule qui est par dedanz isse fors, et puis le rectefie avenamment*), et doc. 1421 (*lui chaufferent si fort et apreingnirent les plantes des pies* [l. *piés*] *que les soles d'iceulx lui en sont cheutes*) ds GD I, 354b.

**B.** - Au fig. *Apprendre qqn* (ou un pays). "Accabler, opprimer" : ...premierement, [la Grèce] *apprainte* et grevee de guerre avec ses voisins grans et puissans, tant crestiens comme paiens, et mauvesement ordenee selonc la fourme des armeurez et le cours de nature, pour ce que les habitans de la dite terre ne usoient en nulle maniere de hanter les armes ne les chosez neccessairez a guerre (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 107). En diverses temptacions, Pour quoi les tribulacions Qui en cest monde nous *appraignent*, A aller a Dieu nous contraignent Et nous sunt matere de gloire Aveq le divin adjutore. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 61).

**II.** - Empl. pronom. [D'une femme qui accouche] "Faire effort, pousser"

**Rem.** *Trad. de Bruno de Longoburgo* (ms. 1400-1500, *et comande a la fame qu'ele s'apraigne tant que li enfes isse fort*) ds GD I, 354b. [P. C.]

### APPRENDABLE, adj. (apprenable)

[GD : *aprendable* ; AND : *aprenable* ; FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

[D'une pers.] "Qui est capable d'apprendre, de s'instruire" : [Dans un chapitre intitulé *Ci commence la phisionomie* "physiognomonie"] Chevel fauve et cras blanc moustrent ke cis est nient *aprendables*, k'i ne puet riens u pau aprendre (ARKEL, Art d'amour P., t.2, c.1350, 193). [P. C.]

### APPRENDRE, verbe (apprendre)

[T-L : *aprendre* ; GD : *aprendre* ; GDC : *aprendre* ; AND : *aprendre*<sup>1</sup> ; DÉCT : *aprendre* ; FEW XXV, 49a : *apprehendere* ; TLF III, 318b : *aprendre*]

**I.** - *Apprendre qqn/qqc.* "Prendre, se saisir de qqn ou de qqc." : Et, biaux fils, vous savez qu'on dit, Et toute raison s'i acorde, De pecheur misericorde. Et vraiment il s'en repent ; Mais juvenesse les gens *aprent* Et les tient en si fol cuidier Que nuls ne le porroit cuidier (MACH., P. Alex., p.1369, 238). Graine et cloux, tresdoulz filz, *apran*. Poivre long, fueille de lorier, Poudre pour la sausse lier (DESCH., M.M., c.1385-1403, 47). Icy apres s'ensuivent aucuns disners et souppers de grans seigneurs et autres. Et noctez sur

lesquels vous pourrez choisir, reconqueillir et *aprendre* desquelz metz qu'il vous plaira selonc la saison et les viandes qui sont ou pays ou vous serez quant vous avrez a donner a disner ou a soupper. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 174). ...vous please entendre coment jady fut granté par vostre tresgraciously seignurie as les Maier, alderman et burgeis de Lenne pur *aprendre* l'argille en vostre seignurie de Geiwode pur faire et amender certains bosoignes que feurent ordeinés en vostre honorable ville de Lenne susdite. (Lettres agn. L., p.1412, 367). Quant li rois ot se fille, atemprance l'*aprent* [var. le prent] (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 716). Oyes ces parolles, la dame desirant de le retraire de ses follies, non obstant qu'elle fust marrie, elle l'*aprint* doucement par la main, puis luy remoustra ses simples par pluseurs raisons (Jehan d'Avennes F., c.1465-1468, 19).

- P. métaph. "Commencer (de faire) qqc."

. *Apprendre* + inf. : Et par mon serement, je croy Que, tant qu'on leur vueille octroyer [le produit de la taille aux gens d'armes], Les gens qui se dient au roy N'*aprendront* de riens guerroyer. (CHART., D. Her., p.1415, 433).

. *Apprendre* à + inf. : Disoit cellui qu'Amours tenoit En telle pensee amoureuse Que de dormir ne lui tenoit Ne de faire chiere joueuse : "Ce me semble chose honteuse Que de dormir tant et si fort ; Et pour ce m'est elle ennuyeuse Car il ne sert de riens qui dort". L'autre dist, qui dormir vouloit Et a dormir avoit *apris* Ne de devis ne lui chaloit Car de sommeil estoit espris : "Frere, se vous avez empris De veiller a vostre loysir, Les autres n'y sont pas compris. Face chascun a son plaisir". (CHART., D. Rev., a.1424, 307).

. *Apprendre la voie de.* "Prendre la voie de" : L'avoir d'aucun, sanz raison, prendre, La voye d'Enfer fait *aprendre*, Et si n'est garde se pou non, Hayne engendre et mal renom [lecture préférable : fait a (p)prendre] (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 28).

**Rem.** Ex. comparable avec un obj. nom. ds GD I, 355a (FROISS., *Chron. Richel.*, 2644, f° 125 r°).

**II.** - [D'une pers.] [*Apprendre* marque l'acquisition d'une information, d'une habitude ou d'une compétence]

**A.** - [Acquisition consécutive à une information reçue] *Apprendre* + prop. sub. ou constr. équivalente. "Acquérir la connaissance de qqc."

**1.** [Avec une prop. sub.]

**a)** [Avec une complét.] *Apprendre que* + verbe à l'ind. : Mais dignement fut chevaliers Esleuz pour le roy premiers, Car il fut en mil hommes pris Le milleur ; et pour ce ay je *apris* Qu'en latin s'appelle miles. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 268). Quant a Espoir vous actendrez, Vous en trouverez abestiz, Et en la fin vous *aprendrez* Qu'Esperance paist les chestiz. (CHART., B. Dame, 1424, 355). Sachent tous, et vous François, que desconnoissance de Dieu et faulte de justice vous ont aconstumé a sacrilege. *Aprenés*, se ne le sçavez, que ceste seulle offence suffist a confondre royaulmez et seigneuriez, a destruire et dissiper ostz et bataillez, et pour le pechié d'un fayre ses consors maleureux. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 61). Adonquez *aprent* que mieulx vault chercher autruy conseil par humilité doubteuse, que s'ahurter au sien par arrogant outrecuidance. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 105).

- [En tournure nég., interr.] *Apprendre que* + verbe au subj. : O vile creature, indigne de congnoistre la loy de Dieu, compaignon des pourceaux, et disciple dez boucz, ou as tu *apris* que don d'espirituelle prophecie soit donné aux hommes charnelz, ou quelle revelation est assise sur la pensee ou regne fornication et ordure ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 124).

**b) Apprendre qqc. estre :** Puis doncques quil ne suffist pas auoir ce premier degre monte au second iusques a meditacion qui est aussy comme la maison de conseil la ou tu penseras et mediteras a part comme tu pourras acomplir ce que tu as *apris* estre a faire. Et cecy est bien nécessaire car plusieurs sont qui ont science et qui sceuent qui est a faire mais ilz ne congnoissent pas comment ilz doiuent faire. (CIB., p.1451, 178).

**c) [Avec une interr. indir.]**

- *Apprendre* + interr. indir. totale : Et pour ce qu'en ce po m'entens, Envoye ces lettres a ty, Et treshumblement te suppli Que sur ce me veuillez rescripre Chose qui me doye souffire A congnoistre parfaitement Le bien, le mal ou le tourment, Qui de ce fait se puet despendre, Afin que de toy puisse *aprendre* Se c'est mon pourfit ou dommaige De moy bouter en mariaige, Ou de vivre sanz ce lien. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 38).

- *Apprendre* + interr. indir. partielle : Ce fait, d'ilueques me levay, Mon vis seignay, mes mains lavay, Et puis j'issi hors sans attendre Pour enquester et pour *aprendre* Comment ne par quel tour saroi Qui cils estoit qu'oy avoie. (MACH., F. am., c.1361, 180). Tu sces ou tu le dois savoir, Bien a en toi tant de savoir, Quant on a quelque cose empris Et de la fin n'a nuls *apris* A quel chief elle vodra traire, Soit a bien ou soit a contraire, On s'en doit sagement porter Sans lui en nul courous grever. (FROISS., Par. am., c.1361-1362, 55). Si se avisa [Trimilien] qu'il se iroit celle part et se tenroit en la ville de Westmoustier, et *apprenderoit* tout secretement et quoiement quel chose à ce parlement seroit venuz. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 53). Mais qui noble est, il *aprent* de quoy sert Diligence qui les vertuz esveille. (CHART., B. Nobles, c.1424, 404). De celles des Enquestes aucuns dient que il en y a de bien jeunes. Et est bien vray que c'est une belle escolle pour *apprendre* ce que c'est de Parlement. (JUV. URS., Nescio, 1445, 515).

**2. [Avec un subst.] Apprendre qqc. :** Ce jour qu'il fut à Londres, il *aprist* moult des nouvelles du duc de Lancastre et du duc de Glocestre et de son conseil et des consaulx des Londriens, voire ce que on en pouvoit savoir et non aultre chose (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 52). Par ma foy, monseigneur, le roy nostre sire se tient le plus à Brisco et sus la riviere de Saverne, et chace là et s'esbat. Si m'a envoiet de par decha pour savoir et *apprendre* des nouvelles ! (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 56). ...et furent là XV. jours et entreux *apprindrent* ilz biaucop de l'estat et du comune de la ville (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 201). Et fui en la compagnie dou roi, un quartier d'un an, et euch celle aventure que, ce que je fui en Escoce, il viseta tout son pais, par laquelle visitation je *apris* et considerai moult de la matere et ordenance des Escoçois (FROISS., Chron. D., p.1400, 128). Mais la roïne, qui *apris* Hot d'Alixandre l'estature, Par une vive pourtraicture, Que son paintre ot de luy pourtraicte, Le cognut (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 56). Qant tout furent venu, Londres fu moult fort garni de peuple ; car encores avoecques tous ceuls qui estoient escript et mandé, vinrent moult d'aultre peuple pour *aprendre* des nouvelles, car la matere lor sambloit moult grande. (FROISS., Chron. D., p.1400, 231). Ce venredi envoia li rois découvrir sus les camps pour *aprendre* le covenant des Englois. (FROISS., Chron. D., p.1400, 715). Pareillement cellui qui a la charge et administracion de gens ou de bestes, doit savoir et *apprendre* leur condicion avant que soy en entremettre. (BUEIL, I, 1461-1466, 58). ...mais j'avoye oublié à vous dire comment le Jouvencel vous doit envoyer icy le Mareschal de Crathor et Gervaise pour vous compter le fait du payz plus au long ; car, depuis mon

partement, ilz auront beaucoup *apris* de nouvelles, pour ce que je partyz incontinent que la place fut prise. (BUEIL, II, 1461-1466, 136).

**3. Empl. abs. :** Taisés vous, laissés nous *apprendre*. (Rapp., c.1480, 60).

- [Avec un compl. de propos] : Si se arresta là tous quois pour mieus entendre et *aprendre* dou covenant des Engls. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 2).

**B. - [Acquisition consécutive au contact répété avec qqn ou qqc., ou à la pratique, à l'entraînement] Apprendre (à/en) + subst. / apprendre (à/de) + inf.**

**1. [Marque l'acquisition d'une habitude]**

**a) [Avec un subst.]**

- *Apprendre qqn* [ou un animal]. "S'habituer à une personne ou à un animal, à sa présence, à son caractère" : ...si un espievier avoit esté gouverné par un homme blanc chevauchant un cheval noir, et l'en le bailloit es mains d'un moine noir chevauchant un cheval blanc, ou d'un escuier, chevalier ou bourgoiz, ou d'une femme ou d'autre personne vestue d'autre habit, ou en autres mains que es mains de cellui qu'il avroit *apris*, l'espievier qui avroit mescongnoissance d'icellui nouvel maistre ne seroit si reclamé a lui comme a son maistre qu'il congnoissoit et qui l'avoit nourry. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 155). Phelippe de Hainnau, qui puis fu roine d'Engleterre, conmença trop fort a plorer, qant li jones Edouwars prist congiet. On li demanda pourquoi elle ploroit : "Pour ce, dist elle, que mon biau cousin Edouwars d'Engleterre se depart de moi, et je l'avoie ja *apris*..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 70).

- *Apprendre qqc.* "Acquérir l'habitude de qqc." : ...il a bien set ans ou huit entiers, Que mes cuers a esté sers et rentiers A Bonne Amour, si qu'*apris* ses sentiers Ay très m'enfance. (MACH., J. R. Nav., 1349, 62). Si ne say je, vierge benigne, Car je sens ma condicion Müee, et ma complexion, Si que ce que souloie amer M'est maintenant sur et amer. Pour ce, d'estre grosse doubte ay, Mais de certain pas ne le say, Car onques tel chose n'*apris*. (Mir. enf. ress., 1353, 6). Ilz [les chevaliers et écuyers d'Angleterre] estoient arrivé tout au contraire de leur nature, car Anglois en leur pays sont nourryz doucement et moistement et ilz estoient là nourry d'ardeur et de chaleur dedens et dehors. Si eurent moult de povretez tout les plus grans seigneurs qui y furent, et de deffaulte de leurs aises hors de ce qu'ilz avoient *apris* et tant que en fin de querelle ilz le monstrent (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 85). On n'a point si tost *apris* une terre ne ung air où on ne fut onques (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 96). ...nequedent il [les hommes de Charles de Blois] ne vorrent pas brisier lor siege pour cela, mais fissent les enghiens cargier qui avoient sejourné .III. jours, et jetter pieres de faix en la ville, tant que li Englois, qui point n'avoient encores *apris* tels choses, en furent ensi que tout esfree. (FROISS., Chron. D., p.1400, 527). Je qui sui vestres sires, vous me tenés en dangier, lequel je n'ai point *apris*, car a painnes puis je aler pissier que trois ou quatre gardes ne soient sur mi (FROISS., Chron. D., p.1400, 801). ...et couchoit le Jouvencel toutes les nuyz en sa nef pour *apprendre* la mer, sinon que quelquefoys venoit à la terre pour haster ses gens. (BUEIL, II, 1461-1466, 177).

**b) Ne pas avoir appris à/de/que.** "Ne pas avoir l'habitude de"

- [Avec à] : Li Genevois, qui point n'avoient *apris* a trouver tels archiers que chil d'Engleterre sont, qant il sentirent ces saietes qui lor perchierent bras et poitrines, et lors ceoient sus lors visages et de plus lonc que il ne pooient traire, se conmenchierent a esbahir et furent tantos desconfi. (FROISS., Chron. D., p.1400, 728). Adont ilz

se mirent tous deux au chemin et arriverent en la maison de la mere au bergier, qui, voyant le grant homme avecq son filz, fut moult esbahie, car elle n'avoit point *aprints* a veoir estrangiers en son hostel. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 241).

- [Avec *de*] : Et quant le gentil chevalier se fut mis a chemin comme le preudhomme lui avoit enseigné, il chemina de grant randon a piet, ce qu'il n'avoit point *aprints* de faire, par trois jours routiers parmy la forest (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 240). L'enfant, qui se oyoit questionner devant sa mere, qu'il craidoit comme enfans Sont de coustume, vers elle regardoit et ne disoit mot. Et le pere, qui n'avoit pas *aprints* de le veoir si muet, luy dist de rechef... (C.N.N., c.1456-1467, 412). [Le] malvais tirant, (...) tant en avoit de despit et de doeil qu'il sambloit enragié et plain de furie. Car il n'avoit *aprints* de trouver chevaliers ou tant eust de prouesse qu'en Jason. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 156).

- [Avec *que*] : ...je ne sçay se je songe, Je n'ay point *aprints* que je donge Mes draps, en dormant ne veillant, A nul, tant soit mon bienveillant (Path. D., c.1456-1469, 116). Je n'ay point *aprints* qu'on me serve De telz motz en mon drap vendant. (Path. D., c.1456-1469, 122). ...car il luy [l. il y] a longtems que je suis à la guerre, et ay veu plusieurs jugemens en armes, mais je n'ay point *aprints* que les princes ne les cheffz de guerre, qui ont charge de gens d'armes, en usassent en ceste maniere, et que, avant que proceder en telles matieres, qu'ilz ne fussent bien informés de la raison des parties. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 274).

## 2. [Marque l'acquisition d'une compétence]

### a) [Avec un subst.]

- *Apprendre qqc.* "Devenir capable, grâce à un entraînement, de mettre en pratique [un art, une technique]" : Ou tu fusses en Engleterre En prison sous clef et sous serre, Ne peüsses venir n'aler, Et n'eüsses a qui parler, Se n'*apreüsses* le langage En ta prison et en ta cage. Mais ce n'est pas chose legiere De l'*apenre* en tele maniere. (MACH., C. ami, 1357, 101). Encore est il verité que toute science quant est de soy, il semble que elle peut estre *aprise* et que toute chose qui peut estre *aprise* peut estre sceüe. (ORESME, E.A., c.1370, 335). ...sondit pere le osta de l'escole et le fit *aprendre* sondit mestier. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 49). ...depuis ce qu'il avoit commencé à *aprendre* ledit mestier, il avoit continué le mieulx qu'il avoit peu et sceu, tant oudit pais de Beauvoisis, en Lannois, en Soissonnois, comme à Paris et ès villes voisines (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 202). Car, si comme dit l'ystoire, par ce temps nulz n'osoit faire *aprendre* ses enfans nul des VII. ars qui sont aprint par le noble art de rethorique (ARRAS, c.1392-1393, 16). Et les haulx princes veoient plus cler en leurs affaires par les sciences qui lors estoient *aprintses* en temps deu, que s'ilz feussent innocent des sciences, et sentoient en brief le vif des conseulx que on leur monstroït. (ARRAS, c.1392-1393, 17). Tous embesoigne [l'amoureux] Et chascun met en euvre et en besoigne. En ce faisant d'oisiveté s'esloigne, De tout *aprent* et de tout pense et soigne En amendant (CHART., D. Fort., 1412-1413, 173). Et si a long temps que je suis distrait de l'estude, en laquelle j'ay esté nourry le temps passé, et ay esté a Orleans licencié et docteur en loix et en decret, ou j'ay aucunement et bien petit *aprints* de la speculative, laquelle j'ay mis en pratique en Parlement, ou j'ay esté advocat du roy assés longuement. (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 41). ...en ses jones jours avoit demouré avec une dame qui savoit partie de l'art de geomancie et rendoit raisons de pluseurs choses avenir, avec laquelle elle *aprist* moult d'augurie dont depuis elle fut moult renommee et honnoree. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 89). Mes bonnes amies et voisines, puis que mon tour est venu que je vous doiy faire fin et

conclusion de l'euvre par mes dames encommee, je a mon pouvoir traitteray de la science que j'ay *aprise* qui touche medecine et m'en acquiteray au mieulx que porray. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 112).

- "Faire les efforts nécessaires pour retenir le contenu [d'un texte] et devenir apte à le répéter" : Et pour ce voit l'en souvent que ceulz qui ont *aprints* les loys et ne ont veü les fais, il ne scevent faire justice. (ORESME, E.A.C., c.1370, 321). Aultres qui sont praticiens, Mettent leurs filz a Orlens, Pour aler *aprendre* les drois ; Mais ce n'est pas deux ans ne trois : Sept ans ou huit illec demeurent (DESCH., M.M., c.1385-1403, 72). Et dist que, depuis ce qu'il ot eu ladite couronne, sesdiz amis le envoyerent à l'escolle par l'espace de deux ans ou environ, et *aprint* sa paternostre et ses sept seaumes. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 94). Ceste digne oreison que tu doitz avoir *aprintse* contient sept peticions, dont les troys premieres sont attribués a l'onneur et louenge du Createur, et les quatre ensuyvant au secours et salut de la creature. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 163).

. Au fig. *Avoir appris sa leçon.* "Être expert, avoir de l'expérience" (cf. DI STEF., 478c, s.v. *leçon*) : DOYEN. Je m'y en voys legierement Pour mectre a fin nostre entreprise. BAILLIF. Faictes vostre cas seurement. DOYEN. Je me garderay de reprise, Car ma leçon j'ay bien *apprise* La mercy Dieu, mon Createur. (LA VIGNE, S.M., 1496, 403).

- "Assimiler [un principe ou code moral, une manière d'être] et devenir apte à y conformer sa conduite" : Car une meïsme personne n'est pas habile de nature ou bien nee a toutes vertus. Et pour ce, il s'ensuit que .I. homme a en soy et scet aucune vertu, et d'une autre vertu il ne l'*aprendra* ne ne sara onques. (ORESME, E.A., c.1370, 359). Et semblablement a cest propos, il souffist user du conseil des prudens pour bien ouvrer senz savoir ou *aprendre* prudence. (ORESME, E.A.C., c.1370, 355). Scez tu ou l'en *aprant* honeur ? Entre les bons, entre les bonnes. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 108). A ceste vie maintenir Nous ne povons nul bien *aprendre* Fors envers Dieu tousjours mesprendre De quoy compte nous fauldra rendre Devant luy ou temps advenir. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 68). Et demoura nostre seigneur et pere jeune, et fut licencié, et aprez s'en vint a Paris ; et luy ay ouy dire que se il eut sceu ville a peine ou monde ou il eust peu *aprendre* plus de bien et de honneur que a Paris, il y feust alé (JUV. URS., Nescio, 1445, 477). C'est joyeuse chose que la guerre ; on y oit, on y voit beaucoup de bonnes choses, et y *aprent* moult de bien. (BUEIL, II, 1461-1466, 20).

. Péj. : Per foid, s'ai dit li anffe, n'an vallés se pis non, Car a servir teilt gens *appanre* n'i puet on Que mal ou oultraige et malle desraison, Car oncque lour lignaige ne fist se mal nom ! (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 627). Il n'y [en] a ung tout seul qui bien face, Ilz n'entendent qu'a vices et peché, Jeunes enfans sont remplis de falace Et n'*aprennent* que mal, bien le sachez. (Cene dieux, c.1492, 110).

b) [Avec un inf.] "Devenir capable (au terme d'un entraînement ou grâce à un effort d'ordre moral) de faire telle chose"

- *Apprendre* + inf. : Bien voy que voz plainctes, Ma dame, si ne sont pas fainctes Maiz d'angoisse toutes contraintes ; Maiz reprenez Courage, et souffrir *aprenez* Car trop grandement mesprenez, Se a vous mesme guerre prenez. (CHART., L. Dames, 1416, 230). Quiconques *aprendra* familièrement aymer meditacion et souuent y voudra vaquer elle luy rendra tresioyeuse vie car elle donne en tribulation tresgrande consolacion (CIB., p.1451, 180). Et vng poete que on appelle Persius dit : Nec te quiesieris extra, ne te

quiers point dehors... Dit aussi Hugues de saint Victor : *discamus extra non querere quod in nobis possumus inuenire, aprenons ne querir pas dehors ce que nous pouons trouuer dedens nous.* (CIB., p.1451, 196).

- *Apprendre à + inf.* : ...mais les vertus, nous les acquerons, recevons et avons par les operacions qui sont faites devant en la maniere que il est es autres arts es quelx les choses que nouz voulons *aprendre* a faire nouz les aprenons en faisant, si comme a estre edifieurs en edifiant et a estre vielëeurs en vielant. (ORESME, E.A., c.1370, 147). J'ay mon bec jaune poié trop folement Jusques à ci, mais je ne le plain mie, Pour tant que nulz n'est sages, s'il n'aprent ; Et j'ay *apris* à connoistre m'amie, Car elle m'a sa foy à tort mentie. (MACH., App., 1377, 642). Requis se il scet lire ne congnoistre lettre aucune à lui sur ce monstrée, dit que non, par ce que dit est, et qu'il n'a point frequanté l'escolle ne aussi *apris* à lire. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 75). *Apprenez* a cognoistre vostre infelicité par les fortunes eueuses de voz ennemis, et vous souviengne que les glaces d'yver, ne la diminucion du vivre, la pestillence des maladies contagieuses ne le long travail des armes vestir et porter nuit et jour, ne leur cassent leurs fortes entreprises (CHART., Q. inv., 1422, 16). On nourrit lez jeunes seigneurs ez delices et a la fetardise. Des ce qu'ilz sont naiz, c'est a dire dez qu'ilz *apprennent* a parler, ilz sont a l'escole de gouliardise et de villez parollez. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 71). ...mesmement le plus des foys si poy demeure aux conquereurs que ilz degastent leur puissance et consomment leurs forces ; et pour leurs violences les assaillis se exercent aux armes, tant qu'ilz *apprennent* de leurs ennemys a eulx defendre et a recouurer la victoire sur lez vaincqueurs ; sy en ont finalement lez deffendeurs proufit de discipline, et lez envaissours domaige de ruyne. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 141). ...ceulx qui seuffrent mal *apreignent* a non murmurer, supposé que ilz se dient ignorer pour quelle cause ilz le seuffrent, et doivent considerer que c'est pour juste cause (JUV. URS., T. rever., 1433, 80). Lors il [Saintre] vint a Madame et ly dist : "De vostre grace tres volentiers vouldistes estre juge de la luicte de damp Abbés et de moy ; or vous prie je treshumblement que le veullies estre de la luicte a laquelle j'ay *apris* a luictier, et que avec moy soiez a faire la requeste a damp Abbés." (LA SALE, J.S., 1456, 295).

- *Apprendre de + inf.* : Et pour tant me fault il *apprendre*, Pour mieulx mon saulvement comprendre, De servir celui qui m'a fait (LA VIGNE, S.M., 1496, 256).

### c) Empl. abs.

- "Acquérir des connaissances, des capacités nouvelles, s'instruire, se cultiver" : Il sont indisciplinés pour ce qu'ilz ne daignent *aprendre* des autres et usent de leur propre sens. (ORESME, E.A.C., c.1370, 395). En mon temps j'ay leu pour *aprendre* Trestout le livre d'Alixandre. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 77). Et a la verité bien semble qu'il est de noble lieu party et qu'il a bien veu et *apris* en la tresnoble court ou il est norry (LA SALE, J.S., 1456, 130). Puis fut baillé au sire de Roqueton ung jeune homme entre les autres qui avoit grant voulloir et bon desir d'*apprendre* et faire ce que on lui commanderoit (BUEIL, I, 1461-1466, 202).

. Prov. : SOTIN. C'est une science nouvelle. TESTE CREUSE. Il fait bon vivre et rien scavoir, On *apprent* tousjours. (Copp. lard., a.1488, 173). Pour neant met l'homme paine a *aprendre* Se user ne veult de sens et le bien prendre. (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 322).

- "Se consacrer à l'étude, faire le travail nécessaire à l'acquisition de connaissances" : Science donne paine et plour :

Qui *aprant*, moult a de dolour. (DESCH., M.M., c.1385-1403, 214). Mais puis qu'ilz [les rois] laisserent ce point Et celle voie estudeuse, Et qu'ilz bouterent en oiseuse Leurs enfans, qui jadis souloient *Apprendre* jusques ilz avoient Eage pour les armes porter, Ne porent leurs fins supporter (DESCH., M.M., c.1385-1403, 265). Les prestres messes chantoient Ou leur volenté faisoient, Ceulx qui a l'escolle estoient *Apprenoient* Et lysoient Ou preschoient (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 73). ...et si sçay que mon tres redoubté seigneur monsr. le daulphin vostre filz par vostre ordonnance *apprenoit*, et luy monstroit on tres diligeamment. (JUV. URS., Verba, 1452, 206).

- *Apprendre en l'escole*. "Fréquenter une école pour y acquérir des connaissances" : Item je doins a Anthoinne, mon nevous, fil Ysabelat, dix livres estevenans pour *apanre* en l'escole et pour faire ses neccessitez. (Test. Besanç. R., t.1, 1338, 365).

- Empl. impers. [D'une pers. présentée comme un modèle de sagesse] *N'y avoir qu'apprendre en qqn* : Car volentiers mis les eüsse [la dame et le chevalier] en voie De juge prendre Tel qu'a jugier leurs fais peüst entendre, Si souffissant qu'il n'i eüst qu'*aprendre*, Et qu'après lui n'i eüst que reprendre. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 102). Sus une riviere logiez, Pense [Mithridate] les avoir par cautelle, Et, par nuit, quant la lune est belle, Les cuide despourveus surprendre ; Mais Rommains, ou il n'ot qu'*aprendre*, En furent avisiez et tost Luy vindrent contre, a moult grant ost. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 18). Alixandres, ou il n'ot qu'*aprendre*, Dit a son pere "qu'il faisoit Mal, qui aultre femme espousoit." (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 32).

- *Apprendre à/en qqc*. "S'instruire en, acquérir des connaissances, des capacités en" : Mais pas ne souloit ainsis estre Comme il est, en l'ancien temps : Les roys faisoient leurs enfans *Apprendre* es .VII. ars liberaulx (DESCH., M.M., c.1385-1403, 264). Lequel prisonnier (...) dit et afferma par son serement qu'il est nez de la ville de Bucy, près de Soissons, en laquelle ville et pays d'environ il a *apris* à mestier de charpentier (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 27). Et les empereurs et roys de France anciennement faisoient *apprendre* leurs enffans a sciences, ad fin que entendement gouvernast et donnast au gouvernement de la chose publique (JUV. URS., Verba, 1452, 205). A qui veez vous que ne despesche Sa cause, se je m'y vueil mettre ? Et si n'*apris* oncques a lettre Que ung peu (Path. D., c.1456-1469, 50).

. *Apprendre à cleric*. "Étudier afin de devenir cleric" : Aussy a il leu le grimaire Et *apris* a cleric longue piece. (Path. D., c.1456-1469, 48).

- *Apprendre de qqc*. "S'instruire, acquérir des connaissances au sujet de" : Il avint que freres estranges Un jour, touz nuz piez et en langes, A saint Theon venuz estoient, Quar de li *apprendre* vouloient De la haulte chevalerie Qui fait en pardurable vie Regner tresglorieusement Ceulx et celles qui humblement La poursuient et tiennent chere. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 38). Car les nobles, qui *aprendoient* Des Deduis, plus tost se mettroient Soubz le plus noble et le meilleur (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 284). Cestui Enoch eut plusieurs disciples pour *aprendre* de ceste science, et, entre les autres, eut Abobac, le premier de ce nom et Aleius Sidrac. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 12 v°).

d) Inf. subst. *Estre à l'apprendre*. "Être un apprenti" : GRIFON. Je me picque ; Je ne sçay par quel bout la prendre [la couronne d'épines]. MALCHUS. Hee, que vous estes a l'*aprendre* ! Si vous voulés que luy boutons En la teste, il fault des batons Et frapper a puissance sus. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 366).

**III.** - [D'une pers. ou d'une chose] [*Apprendre* marque la transmission d'une information, d'une compétence ou de connaissances, à une pers. que désigne un compl. d'obj. dir. ou indir.]

**A.** - [Transmission d'une information] *Apprendre* (à *qqn*) + prop. sub. ou constr. équivalente. "Faire savoir *qqc.* à *qqn* ; permettre à *qqn* d'acquérir la connaissance de *qqc.*"

**1.** [Avec une prop. sub.]

**a)** [Avec une complét.]

- *Apprendre à qqn que* + verbe à l'ind. : Ne tu n'as pooir de savoir Que c'est joie, sans mal avoir. Et aussi je t'*apreng* et moustre Que proprement Fortune est moustre De maleürté a venir. (MACH., R. Fort., c.1341, 99). Et je croy bien que Dieux vous aime, Car il le vous a bien moustré En lieux où vous avez esté, Si que, fieux, je vous vueil reprendre Et, en vous reprenant, *aprendre* Que c'est si mauvaise racine De vivre en pechie de hayne, Que bien jamais ne fructifie (MACH., P. Alex., p.1369, 237). Si estoit tele leur euvre que par euvres et ensainemens ilz *aprenoient* aux gens qui armes portoient que plus estoit a doubter le chevetaigne que les ennemis (CHART., Q. inv., 1422, 59). As tu oublié Lucan qui t'*aprint* une foy que auctorité de court ne peult jamais souffrir compaignon, et que entre gloire et envie a guerre pardurable et immortelle ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 7).

. [D'une chose] : Car la façon de l'orloge m'*aprent* Que coers d'amant, qui Bonne Amour esprent, Porte et soustient les mouvemens d'amours Et tout le fais (FROISS., Orl., 1368, 84). L'Esriture t'*aprent* qu'il a souvent mesprisé les sacrifices dez envieux de sa majesté pour l'abomination de leurs crimes. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 175).

- *Apprendre à qqn que* + verbe au subj. (le subj. ayant une valeur volitive ou *apprendre* se trouvant en cont. virtualisant) : Mais je te conseil et t'*apren* Que, comment que li traitiez prengne, Que ton fait a l'onneur se teigne (MACH., C. ami, 1357, 115).

. [D'une chose] : Dont je ne vois en lieu ou j'oeie Raison qui me peüst *aprendre* Que tels biens ne soit bons a prendre. (MACH., D. Aler., a.1349, 307). De la deuxiesme Distinction le quart article qui vous doit *aprendre* que vous, comme souverain maistre de vostre hostel, sachiez commander et diviser a maistre Jehan disners et souppers et deviser mes et assiettes. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 170).

**b)** *Apprendre à qqn* + prop. inf. : Par quoy, quant (...) nostre cristienne loy nous *aprent* riens estre desirable ne amable que Dieu et qu'il n'y a que deux fins, paradis et enfer... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 187).

**c)** [Avec une interr. indir. partielle] : Or t'ay devisé et *apris*, Se retenu l'as et compris, Comment ta dame puet savoir Que tu l'aimmes sans decevoir (MACH., R. Fort., c.1341, 69). Et li *aprent* [Pourveance] pour le temps a venir Comment il se pora si maintenir Que tout son fait en bon estat soustiegne (FROISS., Orl., 1368, 92). ...lors, Alixandre Luy prie "qu'il luy vueille *apprendre* De quel mort il debvoit mourir." (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 37). Or reconnoiz Amours ; plus ne le desconnoiz, Car en mon cuer fait ses tournoiz Et m'*aprent* que ce sont qu'ennoiz. (CHART., L. Dames, 1416, 266). Messeigneurs, s'il vous plaist, je yray encore pour ceste foy comme Jouvencel : car dure chose est de laisser les choses acoustumées. Et puis je retourneray, se Dieu plaist, et vous me *apprenez* comment je y doys aler comme lieutenant du Roy. (BUEIL, II, 1461-1466, 15).

- [D'une chose] : ...une science *aprent* quant il est temps de bataillier, l'autre quant il est bon ou temps de donner medicine en malades, l'autre quant il est bon ou temps de soy exerciter et de labourer. (ORESME, E.A., c.1370, 114).

**2.** [Avec un subst.] *Apprendre à qqn qqc.* : Que vous en iroie disant ? J'aroie plus tost, en puisant, Toute tarie une riviere, Que la beauté et la maniere Vous eusse dicte et toute *apprise* Qui est en cellui lieu comprise (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 108). Et avoit en celle tour de bonnes gens de guerre, qui leur monstrent et *aprintrent* beaucoup de la convine de ceulx du siège, et firent au Jouvencel et à sa compaignie le meilleur recueil que possible leur fut (BUEIL, I, 1461-1466, 143).

**B.** - [Transmission de compétences ou de connaissances]

**1.** *Apprendre qqn* [ou un animal] (à/de)

**a)** *Apprendre qqn*. "Éduquer, instruire qqn" : Mais si grant fait n'oseroie entreprendre, Se je n'avoie avec moy prestement Vos trois enfans pour moy duire et *aprendre*, Com dit m'avez ici presentement. (MACH., Prol., c.1377, 3). Et, quant est a avoir lignie, Que tes amis te blame tant Pour les douleurs qu'on en attant D'eulx nourrir, *aprendre* et garder, Qui vouldroit a tout resgarder, Encor pour deux qui a mal tournent, .Iic. a bien faire s'atourment (DESCH., M.M., c.1385-1403, 291). C'est tout labour dessoubz la nue : Or leur fault vestir leurs enfans Et *aprendre* jusqu'ilz sont grans, Marier et donner du leur, Pour avoir estat et honneur (DESCH., M.M., c.1385-1403, 324). Aristote le sage et vieulx Fu son maistre, qui bien l'*aprist* (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 31). ...li maistres qui l'*aprendra* soit ossi tenus de paiier pour le pourfit qu'il ara dou dit aprentich, tant ou sollaire qu'il en prendra comme ou siervice des 6 sepmainez que chilz pour nient siervira, 10 s. au mettre en le dicte boiste, et avoecq que dis aprentis soit tenus de paiier 12 s. au clerq des dis compaignons pour lui escrire et registrer en leur pappiier. (Drap. Valenc. E., 1403, 54). Amours les ignorans *aprent*, Amours les sages enlumine, Amours les oultrageux repret (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 121). LE DRAPPIER. Comment peult il porter le fes De tant parler ? Ha ! il s'afolle ! GUILLEMETTE. Celluy qui l'*aprint* a l'escole Estoit normant ; ainsi advient Qu'en la fin il luy en souvient. (Path. D., c.1456-1469, 130).

- Sens passif. [D'une pers. qui a reçu une bonne éducation] *Ne pas estre à apprendre* : Et quant venoit au congié prendre, Il n'estoient pas a *aprendre*, Eins disoient, savés comment ? "Ma dame, a vous me recommant !..." (MACH., D. Lyon, 1342, 208).

**b)** *Apprendre* [un animal]. "Le dresser" : Tout en telle maniere fist Et fait encore chascun jour Quant le roy ou un grant seignour Li baille pour bien afaitier, Pour l'*aprenre*, pour l'ensaignier Un beau faucon, muier de haie. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 345). Se Jupin nous aait, le dextrier at bien entendut son maistre : il l'at bien *apris*, c'est ung beau dextrier. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 81).

**c)** *Apprendre qqn à/de*

- *Apprendre qqn à qqc.* "Former qqn à une technique ; lui faire acquérir une façon d'agir" : En m'enfance mauvaise adonques, Saint pére, je tuay mon maistre Qui me devoit *apprendre* a lettre. (Mir. Rob. Dyable, c.1375, 39). ...et ainsi estre Doivent par sages gouvernez Enfens de roys et princes nez, Non pas par rapporteurs pervers (...) A couvenables jeux *apprendre* Les doivent, sanz a autres prendre. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 54). ...et, s'ilz [les Romains] avoient perdu des chevaliers, ilz en establissoient de nouveaux et mettoient sus des gens de tous estas, mesmes des

serfs, et les *apprenoient* et faisoient exercer aux armes, et par la cure et ordonnance qu'ilz y mettoient s'en aidoyent en leurs batailles et devenoyent vaillans et hardiz (CHART., Q. inv., 1422, 31).

. [D'une chose] : Et leurs enfans, que travail avoit *apris* a patience, et vexation introduiz a entendre, recouvrerent comme innocens de peché le merite de grace, et comme vrays enfans de Israël l'eritage de leurs peres. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 76).

. Empl. pronom. *S'apprendre à qqc.* : Moulit vaillamment s'estoit *appris* Aux armes, dont avoit grant pris. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 112).

- *Apprendre qqn à + inf.* "Habituer qqn à qqc., lui en faire acquérir la capacité" : ...laquelle fille, qui estoit du país de Flandres, et du nom duquel elle ne se recorde, le *aprint* à faire icelles invocacions du deable (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 358). Et pour savoir son euvre bien conduire, Desir l'*aprent* a lire et a escrire Pour mieulx entendre Tout ce qui sert au fait ou il veult tendre. (CHART., D. Fort., 1412-1413, 167). Es tu foul, hors du sens ou yvre, Ou veulx contre moy guerre prendre, Qui as fait le maleureux livre, Dont chascun te devroit reprendre, Pour enseigner et pour *aprendre* Les dames a geter au loing Pitié la debonnaire et tendre, De qui tout le monde a besoing ? (CHART., E. Dames, 1425, 363).

. Empl. pronom. *S'apprendre à + inf.* : Gens lassés et recreus, Deffiez et mescreus, Et de vertu descreus, Qui a souffrir ne *s'aprennent* Et lez biens qu'ilz ont eus Et par grace receus, Ont trop tost descongneuz, Sans savoir dont ilz lez prennent, De legier vers Dieu mesprennent (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 93).

- *Apprendre qqn de qqc.* : Et si me suis je moult pené Que je fusse d'eulz si amé Com j'estoye de leurs ancestres, Desquelz j'estoye amis et maistres. Maistres, car je les [var. leur] *aprenoye* Des oiseaux ce que j'en savoye. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 203).

. Au passif. *Estre appris à + inf.* : Car combien que l'enfant qui de nouvel est *apris* a aler ait de ce faire le povoir de soy, si a il tousjours l'oeil et le cueur vers sa mere, pour doubte qu'il a de trebuchier par son impotence, et pour l'attente que naturelle affection lui donne du soustenement de la mere qui l'a *apris* a aler. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 152).

- *Apprendre qqn de + inf.* : Li sires de Cliçon, comme sages et bons guerriers, n'estoit mies à *aprendre* d'avoir espies sus le pays, pour savoir le couvenant de ses ennemis (FROISS., Chron. R., VIII, c.1375-1400, 102).

## 2. *Apprendre à qqn (qqc./à)*

**a)** [Avec un subst.] *Apprendre à qqn qqc.*

- "Faire acquérir à qqn les connaissances, les moyens permettant de mettre en pratique [un art, une technique]" : Or fus je vrays homs, n'est pas fable, De nefz mener entremettable, Fortune ce mestier m'*aprist* Et ainsi de ce fait me prist. (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 53). Qui pourra doncquez reprendre l'ouvrier a qui nul n'*aprint* oncquez riens ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 34). Car ceulx qui politiquez nous *aprennent* ont baillié conclusion que les hommez d'eslevé entendement sont habiles par don de nature a gouvernement et seigneurie (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 72). Il fault que nous *apprenez* l'art De la cuisine, s'il vous plaist. (Copp. lard., a.1488, 172).

- "Porter à la connaissance de qqn [un mot, un texte] afin qu'il les retienne et soit éventuellement en mesure de les répéter" : ...pria tant et requist icellui Guiot qu'il *aprint* à elle qui parle, par cuer, l'euvangile mons. saint Jehan ; et laquelle, à ceste fin, elle a assez bien et compettement recitée de bouche. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 326). On lit en vng liure dung docteur grec vng

mot qui signifie autant a dire comme congnois toy mesmes. Il y ot vng saige romain qui *aprist* ce mot a vng papegault et le donna a lempereur, cestuy oyseau disoit souvent a limperateur : congnois toy mesmes. (CIB., p.1451, 196). Dittes hardiement que j'afolle Se je dy huy aultre parolle A vous n'a quelque aultre personne, Pour quelque mot que l'en me sonne, Fors "bee" que vous m'avez *apris*. (Path. D., c.1456-1469, 152).

. Au fig. *Apprendre à qqn sa gamme*. V. *gamme* "Montrer à qqn ce qu'il doit faire" (DI STEF, 392c) : Voyez vous pas commant il blasme Noz dieux ? Coquin desordonné, Me veulx tu *aprendre* ma game ? Le deable t'a bien admené : Sa, c'un baston me soit donné, Car je le veulx mectre en beau point ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 292).

. Au fig. *Apprendre à qqn son psautier*. V. *psautier* "Faire entendre raison à qqn" (DI STEF., 735a) : Qu'essë (cy) ? Ose[s] tu faire ainsi ? La croix bieu, puis que c'est acertes, Payé seras de tes dessertes. Prends ung baton, amy Gaultier, Cy luy *aprenons* son saultier Et luy faisons chanter la game. (Sav. serg. D.L., c.1480-1490, 34).

- "Inculquer à qqn un principe d'ordre moral, une manière d'être, de sorte qu'il puisse y conformer sa conduite" : ...dame Agnes la beguine (qui avec vous est pour vous *aprendre* contenance sage et meure et vous servir et endoctriner, et a laquelle principalement je donne la charge de ceste besongne) (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 129). ...Car nul ne pourroit fructueuses Euvres monstrier, ne bien *aprendre* A autrui, sanz en soy les prendre. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 123).

. Péj. : C'est un beau jeu a gentil homme ! Je croy qu'on en usoit a Romme Jadis, et que si fais excés *Apprenoit* le sage Ulixés Aux chevaliers, de boire aux pos Quant ilz estoient a repos (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 32). Et se aucun dit : "Que peuvent avoir fait petis enfans de VIII ans ou de X ?" Voulsist Dieu que riens de mal ne par eulz, ne par autres ! Mais je cuide que on leur *aprent* plus de maulz que on ne pourroit croire. (GERS., Concept., 1401, 429).

**b)** [Avec un inf.] "Faire acquérir à qqn la capacité de faire telle chose"

- *Apprendre à qqn + inf.* : Atant se taist icy la vraie histoire des deux chevaliers, et retourne a parler du roy Perceforest et du preu chevalier Margon, mary de la saige Lisane qui *aprint* aux chevaliers fillier et haspler. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 365).

- *Apprendre à qqn à + inf.* : Aussi Venus y est venue Qui a parler li *aprenoit* Et belement la reprenoit, Quant elle ne disoit a point, Si que deffaut n'i heüst point. (MACH., F. am., c.1361, 221). En Egipte ala demourer [Io] ; Aux gens *aprist* a labourer Les terres, car riens n'en savoyent Avant, ains, sanz arer, semoyent Les blez et les cultivemens. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 279). ...se enfans a, leur donner bonne dottrine et *aprendre* à craindre et servir Dieu, ne leur moustrer semblant en jeunece de grant familiarité ne trop amour (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 36). Les exemples sont entendibles et proufitables, maiz puis que tu m'*aprens* a esperer aprez les autres, monstre moy en qui et comment esperent les autres. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 149). C'est l'oreison dominical dictee par la bouche de celuy qui par doctrine nous *aprint* et par exemple, a adorer, quant luy mesmez aux affaires de son humanité requist son pere, et que il vult que sa devote patenostre que il ordonna fust enregistree ou livre de ses saintes Evangillez (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 163).

. [D'une chose] : La premiere science [l'arithmétique] assemble Nombre et nous *aprent* a compter, Et monstre comptes a monter Et deviser en plusieurs pars (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 114). Et

se memoire vous puet aucune chose ramentevoir et les anciens livres de noz peres *apprendre* à cognoistre nos faiz par les leurs, toutes anciennes escriptures sont pleines de mutacions, subversions et changemens des royaumes et des principautez (CHART., Q. inv., 1422, 3). Et se nous passons ceste [adversité] sans avoir congnoissance de Dieu, en plus grande pourrons nous entrer qui mieulx nous *apprendra* a cognoistre ce que Dieu peut et ce que nous valons. (CHART., Q. inv., 1422, 45).

### 3. Empl. abs. [D'une chose]

**a)** [Avec un adv. de quantité] : Point ne faut aler a l'escole Pour estre sage D'Amours et de son fort ouvrage. Clercz n'y treuvent point d'avantage ; Plus *apprent* l'essay que lengage. (CHART., L. Dames, 1416, 246). Le gouvernement des ennemis *aprent* beaucoup en ceste matière. Mais touteffois est-il neccessité qu'en une bataille à cheval, là où il y a puissance, il y ait des descouvreurs de païs et des escarmoucheurs par ordonnance non pas à voullenté, une bataille petite que on appelle avant-garde après les escarmoucheurs (BUEIL, I, 1461-1466, 159).

### **b)** [Avec un inf.]

- *Apprendre* à + inf. : ...car tel art ne les ars des instrumens de musique, il ne *aprennent* pas ou enseignent a soy delicter, mais a faire les choses qui font delectacion. (ORESME, E.A.C., c.1370, 404). ...Et Rethorique si *apprent* A prononcier ce qu'on comprend (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 132). Elle [l'Évangile] *aprent* a croire et a adouer ung seul Dieu eternal et souverain, et endoctrine homme a grace, hospitalité, compassion, misericorde et charité a ses proesmes. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 127).

- *Apprendre* + inf. : Mais pour ce que les livres morals de Aristote furent faiz en grec, et nous les avons en latin moult fort a entendre, le Roy a voulu, pour le bien commun, faire les translater en françois, afin que il et ses conseillers et autres les puissent mieulx entendre, mesmement Ethiques et Politiques, desquels, comme dit est, le premier *aprent* estre bon homme et l'autre estre bon prince. (ORESME, E.A., c.1370, 100).

## IV. - Part. passé en empl. adj.

### A. - [D'une chose]

**1.** "À quoi on est habitué" : Et comme ces rois droit cy aultresfois en la mutacion de leur fortune me sont venus visiter plaintifz et par mollesse de ceur et non *aprise* adversité moustrer desolation femeninne, y vint aussy ung aultre... (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 119).

**2.** [D'une discipline] "Acquis et retenu grâce à l'étude, grâce à un enseignement reçu" : Et quans veons nous d'avanciez De preudes hommes, n'exaussiez ? Ne gent, qui tres grant escience Ayent, et clerks plains de science Et veritables, sanz flater ? C'est d'aventure, se monter On les voit hault, car pou on prise Sagece et grant science *apprise* Et verité, qui nul ne flate, Que tricherie abat jus plate. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 29).

### B. - [D'une pers.]

#### 1. [Sans compl.]

**a)** *Appris/bien appris*. "Dont la conduite est conforme aux usages de la société, aux exigences de la morale" : En Morpheüs ara tant de franchise Qu'il me dira sa maniere et sa guise, Et s'elle a puis d'amours esté requise, Se son deü Fait envers moy ; car elle est si *aprise*, Tant aime honneur, tant deshonneur desprise, Que ja par li, s'elle est d'amer esprise, N'iert congneü. (MACH., F. am., c.1361, 174). ...Car quant uns coers amoureux bien *apris* Est d'amer par amours tres fort esprits Et qui tres bien et a certes desire, Amours... (FROISS., Orl., 1368, 92). Quarante Sarrasins ont pris, Honnourables et bien *apris*, Si qu'avec eaus les ont mené. (MACH.,

P. Alex., p.1369, 133). Dieu, qui les a voulu saulver, Doivent bien louer, qui courage Leur donna, pour leur avantage, A si noble prince eulx donner, Qui si les fait bien ordonner Par vicaire sage et *appris* Qui avoir en doit loz et pris (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 17). Ce sont les gages, Les haulx plaisirs, les dons, les hostellages Que ont les amans qui pour tous avantages Y entrent folz et s'en retournent sages Et bien *apris* C'est la chace dont le veneur est pris (CHART., D. Fort., 1412-1413, 190).

- Empl. subst. : Or soiés, sire, pourveüs D'entention ferme et estable, Et si retenés che notable : Li *apris* et chil a aprendre Ne sont repris ne a reprendre. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 144). Ainsy plusieurs cours la je vi Ou il avoit, je vous plevi ; De sages et de bien *appris* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 60). Ainsy com vous avés oÿ, Scipio fist mains vasselages ; Et aux Espaignolz leur hostages, Que tenoit Hasdrubal l'*apris* Rendy, dont il acquist tel pris Et a tel amour les traÿ Que chascun vers luy se traÿ Et pluseurs a luy se rendirent (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 224).

**b)** *Mal appris*. "Qui n'a pas bénéficié d'une bonne éducation" : D'un rude couart mal *apris* Fais un sage et venir a pris, Et si le fais cointe et appert - Chascuns le voit tout en apert. (MACH., F. am., c.1361, 207). Le dous regart et la face polie De la tres bele à qui je sui amis Croire me font qu'elle me soit amie. Mais trop suis fols, rudes et mal *apris*, S'en dous regart me fie n'en dous ris, Car en son cuer truis et voy le contraire (MACH., L. dames, 1377, 188). Y pert bien de leur faulx abus, De penser estre remis sus Par une fille mal *aprise*, Qui de faulceté est reprise Et de paillardise surprise. Cela il est tout evident ; Mais, par la mort Dieu, s'el est prise, Nue comme ung ver sera mise Toute vive en ung feu ardent. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 549).

### 2. [Avec un compl. prép.]

**a)** *Appris à/de* + inf. "Qui a acquis l'habitude de faire telle chose" : Li chevaliers Qui sages fu, courtois, et biaux parliers, Grans, lons, et drois, biaux, et gens, et legiers, Et d'onheur faire *apris* et costumiers, Sans plus attendre, Courtoisement me vint mon salut rendre. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 103). Encore a dit cilz Sarrazins Que les François sont trop *apris* De deffaire les mariages. (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 60). On dit que voz gens sont bien *apris* de piller et rober le peuple, et les ennemis a faire guerre en toutes manieres. (JUV. URS., Loquar, 1440, 402). Item, avecques ce, doivent estre garniz de certains hommes duitz et *apriz* de plunger en l'eaue et à longue alaine eulx y tenir, lesquieulx, tandiz que dure la bataille, voient soubz l'eaue à bonnes grosses tarières percer la nef, si que l'eaue y entre de toutes parts. (BUEIL, II, 1461-1466, 59). Pour sur les mons les coffres transporter Et les fardeaulx au large comporter, On ordonna grant nombre de muletz Propres et duitz de grans charges porter. Et pour iceulx conduire et supporter Sans s'arrester a badaulx nyceletz, On prist ung tas de robustes varletz, Gros charretons *apris* d'aller dehors (LA VIGNE, V.N., p.1495, 146). Et qui, tous les deables, sçavoyt Que monsieur La Hanetonnyere Vint visiter nostre mounyere Comme moy ? A ! je suys surpris. Un[e] aultre foys seray *apris* De faire mon cas plus aseur. (Gent. moun. T., c.1500, 364).

**b)** *Appris de* + inf. passif. "Qui a découvert qqc. ; surpris de qqc." : Et la belle Mirro, toute *aprinse* d'estre manacee, se prinst a deviser avec ses femmes, en leur racomptant ce que oy avoit de leurs ennemis. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 135).

### **c)** *Appris de qqc.*

- [Le compl. désigne une activité] "Qui a acquis une compétence notable dans telle activité" : Adont roÿne de la terre Fu Thamaris, qui yert de guerre Duite, *apprise* et bien affaitié.

(CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 202). Dont recommence la bataille, Et a l'assault se sont repris Ceulx, qui d'armes furent *appris*. Les dames ne se faignent mie Et la n'y ot nulle endormie ! (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 324). Je suis du jeu *apris* Autant que personne fut oncques. (B. veoir, p.1480, 16).

- [Le compl. désigne une notion d'ordre moral] "Qui a acquis la capacité de conformer son comportement à tel principe" : Je puis faire d'un fol un sage, Se je le met en mon servage ; Car nuls n'iert ja si desapris, Se jel pren, qu'il ne soit *apris* De scens, d'onneur, de courtoisie, Et que ne mette s'estudie En bien et en toute valeur (MACH., D. verg., a.1340, 23). Certes, nous bien devons amer Nostre marquis, nostre bon sire, Et Dieu prier qui le gart d'ire, Car preudons est et de grant pris Et de toutes meurs bien *appris* (Gris., 1395, 7).

**d)** *Appris en qqc.* "Instruit, compétent dans tel domaine" : ...Et combien il aura de gens *apris* en armes bien lusans (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 34). Aristote si apprenoit A Alixandre bonnes meurs Et qu'il creust les sages et meurs, Les vaillans tirast devers luy, N'en son conseil n'entrast nullui, S'il n'estoit *appris* en sagece, Prisast ceulx ou avoit proece (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 30). Li roys Ostes ot une fille, Sur toutes les femmes soubtulle, Sage, clergece et es .VII. ars *Apprise* et adés, tost et tars, Estudioit plus en magique Qu'en la science de logique. (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 33). Et combien que ne soie en science *aprise* ne stilee de langaige subtil (dont saiche user de belle arange et mos polis bien ordenés qui mes raisons rendissent luisans), pour tant ne l'an lairay a dire materiellement et en gros vulgar l'opinion de mon entente (CHR. PIZ., Déb. R. Rose H., 1401-1402, 50).

**3.** [Avec une complét. ou une interr. indir. partielle] : Oste pechié et tout sera net ; et tu doys estre *apris* que pechié se oste pour dire a Dieu trois veritez. (GERS., Déf., 1400, 230). Le dit herault, bien informé et *apris* qu'il devoit dire et faire, de son maistre partit (C.N.N., c.1456-1467, 56).

**V.** - Part. prés. en empl. subst. "Apprenti" : *Aprenant* que sont lowez. Jugement (...) d'un enfans que li peire mist a mestier delei ung taillour a .IIII. ans, le quel enfans s'en allat fuer du paiis et ne savoit on qu'il fut devenu, se volloit li peire que li maistre li randit son enfans, por tant qu'il disoit que le maistre et cez maigniez l'avoient sormonner ; le maistre disoit que non et qu'il en avoit bien fait son devoir. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1343], 219). Luiers d'*aprenant*. Jugement de Jehan, de Raucourt, le ferbour, d'une pairt, et des maistres et des jurei des ferbour d'autre pairt, pour ce que lesdits maistres et jureis volloient que ledit Jehan paiest entree a mestier pour ung *aprenant* qu'il avoit. Li maistre-eschevin dit pour droict qu'il n'en avoit point a paier. (Jug. maître-échev. Metz S.M.S., t.1, a.1494, [1346], 248). [C. F.]

**APPRENÉ, adj.** (apprené)

[\*FEW XXV, 49b : *apprehendere*]

"Parvenu au terme de son apprentissage" : Et ne se tenoit nul chevalier parfaitement *apprené* s'il n'avoit l'acointance par armes a cieus de la Table Ronde. (WERCHIN, Corresp. G.-W., 1408, 163).

**REM.** Forme rare de participe. Le FEW mentionne des formes région. d'inf. *aprené* (Wallonie). Werchin est originaire du Hainaut. [P. C.]

**APPRENERESSE, subst. fém.** (appreneresse)

[T-L : *aprenderresse* ; \*FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

"Celle qui apprend qqc. à qqn" : Pour noient seroie mestresse D(es)'autres et *apreneresse* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 102). [Seul ex.] [R. M.]

**APPRENTAGE, subst. masc.** (apprentissage)

[GD : *aprentage* ; AND : *apprentissage* ; FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

"Fait d'apprendre un métier" (synon. *apprentissage*) : ...que, d'oremais en avant, un aprentis ne paieche que un mouton franchois pour sen dit *aprendage* et ycheli paieche au kief de le premiere anée acomplie. (Drap. Valenc. E., 1399, 49).

**REM.** Doc. 1451 ds GD I, 355b. [R. M.]

**APPRENTI, subst. masc.** (apprenti)

[T-L : *aprentiz* ; GD : *aprentic* ; GDC : *aprentif* ; AND : *aprentiz* ; DÉCT : *aprentiz* ; FEW XXV, 50a : *apprehendere* ; TLF III, 322a : *apprenti*]

**A.** - "Celui qui apprend un métier sous la direction d'un maître, apprenti" : En celle escole je t'apris Et là fus tu mon *aprentis* (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S.C., c.1330-1331, 279). ...quant ly universiteit de la dicte citeit [de Liège] est ensemble por alcun cas notable ou les mestiers sont ensemble por fair leur offichiens, les garchons servans et les *aprendiches* ont ortant de vois, en la siiet faisant, comme ilh ont les maistres et les chiefs d'hosteit. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 56). Je vous demant, dites moi, sire, Se vous vouldriés a *aprentiz* Prendre Panthaleon mon filz (Mir. st Panth., 1364, 311). ...*aprentiz* sui a mire, N'a pas granment. (Mir. st Panth., 1364, 316). Et pour ce en l'amoureux brueil, Ce m'est vis, la verge cueil Pour moy battre et me despueil, Comme *aprentis* Qui n'a d'avoir joie apri Lettre ne fueil. (MACH., Lays, 1377, 436). ...que uns et cascuns *aprentis* soient siervant 2 ans avant qu'il soient ne puissent y estre tenu pour ouvrier. (Drap. Valenc. E., 1399, 48). Et qui veult actaindre la racine de ceste maladie, il fault venir au fondement et a la source (...) et que des maistres viengne le patron et l'exemple sur quoy leurs aides et leurs *aprentiz* doivent ouvrir. (CHART., Q. inv., 1422, 62). Quant du mestier estre souloye Duquel l'*aprentif* si est maistre, A Paris voutentiers alloye, Trop bien je y scavoye mon estre. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 219). ...Jaquet le Plain, varlet *aprentils* de Pierre le Tavernier, peletier (Comptes Paris M., t.2, 1457-1458, 70). A ceste cause avoient tous les parens et amys du Jouvencel mys icellui en la conquete et exercite des armes pour estre *aprentis* et lui laissoient avoir plusieurs souffraites comme aux autres. (BUEIL, I, 1461-1466, 59). Mais, pour complaire au Jouvencel, qui estoit homme jeune, hardy et ardent à faire la guerre, il [le capitaine] s'i accorda, considerant que trop tenir la bride royde aux jeunes gens d'armes ou autres *aprentis* à quelque mestier ou autre science noble et notable quelle qu'elle soit, leur fait souvent afoylir et attendrir les coeurs et les fait devenir lasches et songears. (BUEIL, I, 1461-1466, 70).

**B.** - P. ext. *Apprenti (de qqc.)*

**1.** "Novice (en qqc.)" : Telz sont les meurs des cuers gentiz A quoy doivent estre ententifz D'armes ne d'amours *aprentifz* (CHART., L. Dames, 1416, 224). Ne scet on pas quelles les femmes sont ? Ferez vous lors : Sommez nous *aprentiz* ? Chascun scet bien quel vouloir femmes ont, Pour quel raison elles viennent et vont Pour pratiquer leurs moyens inventifz. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 130). D'autres bastons a feu grans et petiz, Qui ne sont pas pour esbatre *aprentiz* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 136).

Vous n'estes qu'un jeune *aprentis* Qui ne congnoissés pas telz termes. (P. moyne, a.1500, 49).

2. *Ne pas estre apprenti de qqc./ne pas estre apprenti de + inf.* "Être expert en qqc., dans l'art de" : ...les aucuns luttent, les autres gectent la pierre ou la barre de fer ou la lance ou la darde. Les aucuns esprouvent leurs braguemars ou leurs pieces ou leurs bacinez de trait, de ject, d'espees, et d'autres pluseurs fors essays. Par mon chief, dist l'escuier, vecy bonne contenance de gens d'armes ; ilz ne sont pas *aprentiz* de leur mestier. Telz gens font fort a ressoingnier et a doubter. (ARRAS, c.1392-1393, 178). En ce tendis besoignoient les dessus dis barons en plusieurs parties du royaume, comme dit est, qui mie n'estoient *aprentis* de conduire leurs gens et leurs batailles (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 221). Et mie n'estoit non sachant ne de tel mestier *aprentilz*, si se pensa incontinent que tout a propos estoit icelluy pas proposé et fait, dont il n'en fist guerez joyeuse chiere. (Saladin C., c.1465-1468, 117).

**Rem.** Aussi *Garin Mongl. K.*, c.1460-1465, 9 et 74.

3. Prov. : Les *aprentis* deviennent maistres. (MIÉLOT, Prov. U., 1456, 196). [P. C.]

**APPRENTICIALITÉ, subst. fém.** (apprenticialité)

[AND : *apprenticialité* ; \*FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

Région. (anglo-normand) "Apprentissage"

**Rem.** Cf. ; AND : *apprenticialité*. [R. M.]

**APPRENTICIANTE, subst. fém.** (apprenticiante)

[AND : *apprenticiante* ; \*FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

Région. (anglo-normand) "Apprentissage"

**Rem.** Cf. ; AND : *apprenticiante*. [R. M.]

**APPRENTISSAGE, subst. masc.** (apprentissage)

[GDC : *aprentissage* ; FEW XXV, 50a : *apprehendere* ; TLF III, 323a : *aprentissage*]

"Fait d'apprendre un métier auprès d'un maître" : Premièrement demourer comme *aprentiz* avecques aucun des maistres d'iceulx mestier, ouvrages et marchandises, durant le temps de quatre ans entiers finiz et accompliz, pour leur *aprentissage* (Mét. corp. Paris L., t.1, 1484, 508).

**Rem.** Doc. 1395 ds TLF III, 324a.

- P. méton. "Temps d'apprentissage" : Que aucun voulant venir à l'examen pour avoir et acquérir la maistrie dudit mestier, n'y puisse venir n'y estre receu, jusques à ce qu'il soit hors de son *aprentissaige* et quicte envers son Maistre chieux lequel il aura demouré (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1447, 508).

- P. ext. *Apprentissage de qqc.* "Initiation, par l'expérience, à des aspects de la vie humaine" : Or vivras tu en estrange nation comme de nouvel a recommencer, en *aprentissage* de meurs et de vie (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 14). [P. C.]

**APPRENTISSE, subst. fém.** (apprentisse)

[T-L : *aprentice* ; GD : *aprentisse* ; AND : *aprentisse* ; FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

"Celle qui apprend un métier" : AIGLANTE. Monstrés. Sanz doute c'est bien fait ; N'est pas euvre d'ouvrière nice. Je vueil estre vostre *aprentisse*, Berthe m'amie (Mir. Berthe, c.1373, 197). Et, assez tost après ce, vint et retourna en jugement ledit sergent, lequel admena Jehanne La Branchue et Michelete La Saige, son *aprentisse*. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 345). ...Jehanne la Bretonne, boursière, et Guillemette Nase, son *aprentise* (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1456-1457, 905). [P. C.]

**APPRENTISSERESSE, subst. fém.** (apprentisseresse)

[\*FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

[Fém. de *aprenti*] : ...lesdits supplians ont playne visitation sur les laynes qu'ils mectent en euvre et peuvent avoir et tenir ung chascun d'eulx en particulier, en leurs hostels et domiciles, varlets, chambrières, *aprentis* et *aprentisseresses* pour, par eux, leurs femmes et enfans apprendre, enseigner et monstrier le fait de carder, peigner et arçonner, et tout ce qui appartient à ce mestier de la draperie (Mét. corp. Paris L., t.3, 1467, 162). [Seul ex.] [P. C.]

**APPREPER, verbe** (appreper)

[GD : *appreper* ; FEW XXV, 53a : *appropriare*]

Région. (Wallonie)

I. - Empl. trans.

A. - *Appreper* (un lieu). "S'approcher (d'un lieu)" : Et, quant ly roy Alixandre et sa chevalerie *aprepon* la citeit de Jherusalem, li evesque et les priestres soy misent tous à piet al chemien. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.1, a.1400, 109). ...monsangneur de Liege, avec sa noble chevalerie et compangnie, *aprepat* Paris (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 95). Et quant ilhs *aprepon* la vilhe de Perweis, veichi leurs anemis de Namur qui estoient responise en bois, qui diligemment avoient porjetteit leur nombre et leur puissanche, subitement et desporveyutement à pluseurs costeis les corurent sus (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 253). ...et quant ilh *aprepon* ladicte vilhe, y fut qui vient à criant dedens la vilhe : "Hahay, hahay, très-bons bonnes gens, meteis-vos à salveteit. Ilh n'est rien de vos, veschi le monde qui vient ; che sont les crueux Liegois qui tos vos ochiront." (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 257). Et quant ilh *apreppont* le vilhe, ilhs trovont les II waites qui pensoient que nullus ne les resewisse ; et quant les gaites les veirent, ilhs demandont en beais franchois : "Qui vit ? qui esteis-vos ? queis est li cry ?" (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 334).

B. - *Appreper qqn.* "Venir à proximité de qqn" : ...ly conte de Blankenhemme assemblat ses gens, et vient avecque ly le dux de Mons avecque les gens del ducheit de Juley qu'ilh porent assembleir, et virent contre leurs annemis les Geldrois ; et quant y les *aprepon*, y metirent piet à terre et en garnison, mandant par hirault à dit duc de Geldre et ses aidans qu'ilh ne volsissent ardre plus avant ne faire damaige (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 545).

II. - Empl. intrans. "S'approcher l'un de l'autre" : Et, quant les batailles furent *aprepiez*, ilh soy corirent sus avisément et de grant ordonnance, et soy kebatirent [sic] asseis longement. (HEMRICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 13). [P. C.]

**APPRESSANCE, subst. fém.** (appressance)

[\*FEW IX, 362a : *pressare*]

"Oppression, violence" : Oppressio : defoulance uel *appressance* (Abavus IV, R., c.1350, 415). [P. C.]

**APPRESSE, subst. fém.** (appresse)

[GD : *apresse* ; FEW IX, 362a : *pressare*]

A. - Au propre. "Presse, bousculade" : Je m'en revins lors pour l'*apresse* A pied, par faulte de cheval. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 344). [ou faut-il lire *la (p)resse* ?]

B. - Au fig. "Tourment, persécution, accablement" : *Te Deum laudamus* en hault chanter Oirez pluseurs, pour oster leur destresse ; Varlet n'y a, ne maistre, ne maistresse, Qui en criant a Dieu, les mains enclines, N'enquiere a tous, pour finer leur *apresse*, Quant sonnera le retour de matines. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 97). Fausseté de li s'*apresse* Qui ne cesse Fors d'acroistre ma dolour : Vanterie me courresse, Glotonnie et son

yvresse Trop d'*apresse* M'ont fait, s'en sui en tristour. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 215). Maiz pour bien tenir ma promesse, J'ay enduré que Mort me presse Par grant *apresse*, Tant qu'il faudra que je desvie, En la montaigne de Tristesse. (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 78). J'ay des maux trop plus qu'a largesse, Par Desespoir et son *apresse*, Qui fort me presse De me mener jusqu'a la mort Sanz y trouver ung seul deport (Rond. poés. XVe s. R., c.1400-1500, 112). [Atropos] Parverse, adverse, qui, trop diverse, verce Lyesse et ce que tu renverse vexe, D'*apresse* presse, la cicatrice tisse, De quelque part que ta finesse naisse, D'anesse n'esse, car tu delaisse lesse D'expresse presse et d'infelice lice (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 390).

**Rem.** Dans tous ces ex., il peut s'agir aussi de *apresse*.  
V. aussi *aspresse*, *asprison* [P. C.]

**APPRESSEMENT, subst. masc.** (appressement)

[T-L : *apressement* ; GD : *apressement* ; FEW IX, 362a : *pressare*]

**A.** - "Action de serrer, de presser" : Coartatio : *apressement* (Abavus IV, R., c.1350, 284).

**B.** - Région. (Wallonie) "Action de resserrer [un étal] en élevant d'autres constructions"

**Rem.** FEW : «1481, Haust Rég 4» [P. C.]

**APPRESSER, verbe** (appresser)

[T-L : *appresser* ; GD : *appresser* ; AND : *appresser* ; DÉCT : *apresser* ; FEW IX, 362a : *pressare*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - [Idée d'accabler, d'oppresser]

**1.** "Accabler, tourmenter qqn" : Et s'en ta presence adresse Qu'aucun blesse L'onneur que conquise aras, Qui par parole t'*apresse* Menterresse, Par ton corps t'en deffendras (Cent ball. R., c.1388-1396, 31). ...chil qui avoient le plus *apressé* le chevalier [en le retenant en prison, se mettent à le défendre auprès du roi] (FROISS., Chron. D., p.1400, 758).

- [D'une chose] : Biau doulx filz, grant douleur m'*apresse* Quand de ton pére me souvient (Mir. st J. Cris., c.1344, 258). Bien m'i acort ; mais les graces louees Que tant voudroit, li pouroit mieulx venir Par souvent voir, humblement requérir Celle par qui l'amoureux mal l'*apresse*, Qui de ses maux le puet trop mieulx guerir, Que d'esloingner sa dame et sa maistresse. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 50). C'est un homme que moult *apresse*, Sire, mal de mesellerie, Qui sur toutes est maladie Moult reprouvée. (Mir. Barl. Josaph., c.1363, 259). La damme en bin professe Se ly murdre astoit fait à demandeir ne cesse, Et cis respont : oilh, cuy male rage *apresse*. De son cheval salhit, disant : "Grans mals m'*apresse*," Dont mordit en ses mains. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 625). O povre cuer de lasse mere, Noyé en abisme de plours, Creve d'angoisse et de douleurs, Car ainsi ne puis plus durer Ne la grant destresse endurer, Mon filz, qui pour ta mort m'*apresse*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 107). Or furent a acort li baron de hauteuse Du siege delaissier pour yvier qui *apresse*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 90).

. Au passif : Et encore n'estoit li fors chastiaus d'Auroy gaegniés. Mais chil de dedens estoient si près menet et *apresset* de famine qu'il avoient mengiet par huit jours tous leurs chevaux. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 158). ...au retourner en Angleterre il fu durement grevés et *apressés* de le marée. Et s'en esmurent telement ses plaies que, quant il fu venus et aportés à Londres, il ne vesqui point longuement depuis. (FROISS., Chron. L.,

III, c.1375-1400, 20). Finablement, cil de le ville doubtèrent à perdre corps et biens, car il estoient moult *apressé* d'assaus que li François leur faisoient. (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 192). Car tant fort avons esté *apressé* de noz anemys que en trois ans n'avons peu coellier ne semer ung muyt de bled en terre (Gérard de Nevers L., c.1451-1464, 37).

- "Harceler" : En plus de .XXX. lieux estoit ses corps navrés, Par force fut ly enffes de son destrier versés. Ains qu'i se relevast, fut sy fort *apressés* Qu'i fut prins et saisis des Sarrasins dervés. (Tristan Nant. S., c.1350, 119). Moult ot li vieux Fromons quens Renier *apressé*, Qui desarmez seoit o destrier abrievé (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 45).

- [D'un animal] "Harceler (un autre animal)" : Quant ceulx qui la estoient veirent la riviere courant au travers de la place, ilz en furent moult esmerveilliez. Mais en l'heure leur doubla la merveille, car le cerf qui eschauffé estoit et *apressé* des chiens se lança incontinent dedens la riviere, sy se prinist a noer (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 162).

**2.** ART MILIT. *Appresser* (une ville assiégée). "Harceler d'assauts (une ville) pour l'obliger à se rendre" : Bien estoient venues les nouvelles à Bourdiaus au conte Derbi et à monsieur Gautier de Mauni, que leur compagnon estoient assegié dedens Auberoce ; mais point ne savoient qu'il fuissent si *apressé*, ne si contraint qu'il estoient. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 63). Tant sist li dis dus devant Macerainville et le constraindi et *apressa*, par assaus et par les engiens qui jettoient nuit et jour, que cil qui dedens estoient se rendirent, salve leurs corps et leurs biens. (FROISS., Chron. L., VI, c.1375-1400, 139). ...tantost furent destruis les laboureurs et plussieurs villes bien *apressées*, apovries, tellement que plussieurs contrées demourèrent toutes inhabitées et sans labourer. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 116).

- *Tenir qqn apressé*. "Harceler qqn, sans lâcher prise" : Durant icelluy temps, le siege se tenoit devant Villy, estant dedans Jaquemin de Beaumont, par la maniere dessus escripte, et tenoient ceulx de dehors les assiegez si *apressez* et si court, et avoient fait leurs approches et leurs batteries si près et par si bon moyen qu'ilz ne sçavoient comme eulx garantir (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 29).

**B.** - [Idée de pousser qqc. (au propre) et de stimuler qqn (au fig.)]

**1.** "Faire bouger qqc., mettre en mouvement" : Et le bon roy, qui la teste regardoit, le commanda pendre ou milieu du palais en memoire que nul ne fust tant ouzé comme de penser a tel outrage. Ainsi que le roy regardoit la teste du chevalier, il perceu qu'elle se mouvoit sans en estre *apressée* de vent ou d'autre chose qu'il peust percevoir. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 393).

**2.** "Presser qqn (de qqc.) ; le prier avec insistance" : N'ont pas les choses pour neant Qui les requierent par priere, Car nulle chose n'est plus chiere Que celle qui est achetée Et par priere demandée ; Et ne soeuffre n'a droit n'a tort Que ton amy t'*apresse* fort. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 63). Encor ne sont trois jours passé Que de preschier fus si lassé Pour le peuple qui m'*apressa* Que d'un jour venir ne cessa. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 97). Ly peres luy monstra l'oultrage Que il feroit au demourer, Et tant l'en ala *apresser* Que riens n'y vault ly escondis. Lors y ala moult a envis. (Dit prunier B., c.1330-1350, 48). Se men coeur en est *apressez*, Pour m'onnoir m'en deffenderay, Mais par signes bien monsterey Que la chose me vient a gré. (Dit prunier B., c.1330-1350, 86). Li roys marier la voloit Et donner à un sien servant. Pluseurs l'empresserent, et quant Elle vit qu'on l'*apressoit*

trop, Elle leur dist, tout à un cop, Qu'elle avoit grant devotion De li mettre en religion, Et que jamais mari n'aroit (MACH., P. Alex., p.1369, 260). Et pour ce s'en garda Athlante Pour celle cause longuement, Tant qu'il avint finalement, Pour ce c'on l'en *apressoit* sy, Qu'elle acorda et vault ainsy, Que chilz seus ses maris seroit, Qui a courre le passeroit (Echecs amour. K., c.1370-1380, 177). Quant le pelerin oÿ parler Loÿs de Gavres, il leva la chiere contremont, sy le prist moult fort a le regarder, et luy dist : - Vassal, tant me avés *apressé* et contraint que par vostre beau parler convient que a vous je dye le grant doel que je sens en mon cuer. (Hist. seign. Gavre S., c.1456, 15). ...mais un homme d'armes, nommé le bastard de Wandonne, qui survint ainsy qu'elle se laissa cheoir, tant l'*apressa* de près qu'elle luy bailla sa foy, pour ce que noble homme se disoit ; lequel, plus joyeux que s'il eust eu un roy entre ses mains, l'amena hastivement à Margny et là la tint en sa garde jusques en la fin de la besongne. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 49).

- *Appresser qqn de* + inf. "Pousser qqn à" : Amour (...) qui les cuers humains *apresse* D'amer si (...) Que deux cuers ne sont c'un vouloir (Mir. abbesse, 1340, 69). ...chascun jour voy c'on m'*apresse* D'issir de cy et d'ensuyr Le monde. (Mir. st Guill., c.1347, 40).

. [D'une chose abstr.] : A toute heure me vient ramentevoir Son bel atour souvenir qui ne cesse, Et mon desir sans m'arester m'*apresse* D'aller veoir celle qui a passé Toutes dames de gracieuseté. (LANNON, WERCHIN, Ball. P., 1404, 332).

- *Appressé de qqc.* "Poussé par qqc." : Par laquelle chose la très bonne femme, trop plus *apressée* de vraie amour que de la très espoventable et hideuse crainte (LA SALE, Sale D., 1451, 136).

. *Appressé de* + inf. : Et le gent de Dieu est de combatre *apressée* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 471).

**C.** - [Idée de venir près de qqn, de s'approcher, dans un sens spatial ou temp.]

1. "Serrer qqn de près (dans une poursuite)" : Et quant il sceust que les ennemys a cheval l'*apreschoient*, il advisa ung lieu obscur et tenebreux pour embler l'esperit qui devoit porter juste paine (LA SALE, Sale D., 1451, 165). [ou est-ce une forme de *approcher* ?]

- Au fig. "Poursuivre qqn (ici, du regard)" : Mais a Fortune n'en chaloit, Car tout devant lui s'en aloit Muchié les yex et le vis, Comme a Panalus fu advis, Qui de son regart l'*apressoit*, Mais ne la cognoist, tant pres soit. (Pastor. B., c.1422-1425, 193).

- DR. *Faire appresser.* "Faire approcher [sa cause] ; la soumettre à l'examen de la justice" : ...il [le juge] doit les autres causes qui sont entre parties appeler et delivrer l'un après l'autre, selon l'extrait de son registre, ou cas toutesvoys ou il n'y airoit aucunes causes ou il y eust peril en la demeure, ou qui touchast aucune personne d'estat qui fist *apresier* [Ou plutôt lire *qui fist a presier* "qui exigeât qu'on se pressât" ?] (Instruct. ensain. B.G., c.1386-1390, 32).

2. [D'une réf. temp., d'une échéance] "Se rapprocher de qqn" : Elizabeth, a Dieu voisine, Ta chiere et amee cousine, Fait joye et parfaite léesse, Car, par la volenté divine, A conceu ung filz de hault signe, Elle ja venue en vieillesse. Ja le siziesme mois l'*apresse* Tant qu'elle est bien grosse et espesse (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 52). Marie, le jour nous *apresse* Qu'il convandra que vostre filz, Selon la loy, soit circonsis : Il est la huitiesme journee. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 79). Ma jeunesse Est morte et me laisse, Et n'attens que la mort m'*apresse* Comme homs passé et privé de solas. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 94). [Ou est-ce le sens I A ?]

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - [Idée d'accabler, d'oppresser] "Être accablé" : S'est venu a le dame une diversytez D'un songe, dont ses cors s'est forment *apressez* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 31).

**B.** - [D'une pers. ou d'une chose ; idée de venir près de qqn, de s'approcher]

1. *S'apresser (de qqn).* "S'approcher (de qqn)" : ...Jucques ad ce que la mort se *apresse* (Liber Fort. G., 1346, 144). Ilz ont baillé la grosse tour maistresse A Desconfort et le maistre donjon, Et ont mandé Desespoir qu'il *s'apresse* Et qu'il se haste, car il en est saison. (GRANDSON, Poés. P., c.1360-1397, 419). Princes, pour Dieu, faictes prandre l'adresse De congnoistre qui fait sens ou folie A un chascun, pour ce que mal *s'apresse* : Mener ne voy a nul honneste vie. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 101). Et quant Geffroy de lui *s'apresse*, Merveille soy de sa grandesse (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 218). Helas ! mais elle [la mort] est trop isnelle, Elle vient sy ysnellement, On ne voit heure ne moment Quant de creature *s'apresse*. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 331). ...ledit suppliant se *apressa* dudit Bastien tout blecié, en lui disant : "Hé ! me tueras tu ?" et en ce disant tira sa dague et lui en bailla ung coup au dessoubz de l'oreille, dont yssit effusion de sang, et autres coups dont il n'est recollant (Doc. Poitou G., t.11, 1469, 148). Vostre presence fera paours A voz anemis ne doutez, Et leur ferez muer propoux, Quant il vous verront *apresser*. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 123). *Apresse* toy que je te voye, Assavoir se tu as puissance. (Myst. siège Orléans H., c.1480-1500, 433).

- "Fréquenter qqn, entrer en relation avec qqn" : ...mais ce sont ceulx de qui vous debvés *apreschier*. (LA SALE, Sale D., 1451, 42).

2. *S'apresser (d'un lieu)* : Et trompetes sonneront et se *apresseront* de la ville (Myst. siège Orléans Ha., c.1480-1500, 661).

- *S'apresser vers terre.* "Avoir la tête baissée" : Il n'ose aler teste levée et nue Pour son meffait, ainz vers terre *s'apresse*, Mas et honteus comme une beste mue : Mieulx vault honneur que honteuse richesce. (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 219).

3. Au fig. *S'apresser de qqc.* "Se soucier de qqc., s'intéresser à qqn" : Ung pauvre fol est inscavent, Qui pense avoir grande richesce, Et d'aucun bien il n'est scavent, Ne de bonnes meurs ne *s'apresse* Et d'icelles ne veult l'adresse (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 211).

4. [D'une réf. temp., d'une échéance] "Être imminent" : ...l'heure *s'apresse* Qu'il fault son dernier sacrement ! (Path. D., c.1456-1469, 128).

**III.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - *Appressé de.* "Chargé, rempli, embarrassé de" : Et je sçay bien qu'ilz le feront volentiers, car la ville est trop *apressée* de peuple, parmy ce que je feray en aucun lieu cy entour ung manoir pour moy, pour estre plus prez de vous. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 383).

**B.** - "Accablé" : Devers la dame retourna Droit en le fin de ceste annee Et, comme personne *apressée*, Ly fist son pry comme devant. (Dit prunier B., c.1330-1350, 74). Mais nulz ne doit l'afflit afflire, Vous estes assez *apressez*, De plus de grief mestier n'avez : Se ne vous en diray qu'ung peu. (Dit prunier B., c.1330-1350, 84). Et comme sçay et puis estre recors, Je m'esveillay, plain de joye et sollas, Par quoy senty, en tres rassis acors, Mes esperilz non *apressez* ne las. (DU PRIER, Songe past. D.-M., c.1477-1508, 108). [P. C.]

**APPRESURE, subst. fém.** (apprésure)

[T-L : *apresure* ; GD : *apresure* ; FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

**A.** - "Enseignement, instruction, apprentissage" : Pour çou presenc, qu'il ne m'anoie, La verité des hautains fais Dont li haus princes fu parfaits De cui voel ma matere emprendre, Afin que boin puissent ens prendre La voie de droite *apresure* (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 159). Mençongne dist : "Sans nul hansage Sommes a mius faire meü Que nous ne soiemes tenu : Volentiers en aprederons, Et s'a l'*apresure* trouvons La cose a iestre en teil estat, Nous n'i meterons ja debat..." (BRIS., Plait Ev. Dr. K., a.1340, 80). La aprent il sans mespresure De tous biens la bonne *apresure* [var. *esprisure*, *espresture*, *presure*] (MACH., D. verg., a.1340, 25). ...nous n'avons mie les langages par nature, mès par *apresure*, par la volenté de ciaus ki donnèrent nons (ARKEL, Art d'amour P., t.1, c.1350, 13). ...les vertus propres des gens sunt en deux manières, l'une ki est del entendement ki raison a en li et l'entent, le plus sovent cele vertus a engrangement et naissance par doctrine et par *aprésure* ; l'autre, ki est selonc l'appétit sensible obéissant à raison (...) est faite par meurs et par usage. (ARKEL, Art d'amour P., t.1, c.1350, 219). L'enfant Tristan tenoit qui par cours de nature Dormoit sur les mamelles, quoy qu'euÿst nourriture De la cerve du bois qui l'amoit d'amour pure ; Nature lui faisoit lesser son *apresure*. (Tristan Nant. S., c.1350, 153). En deulx choses est le erudition ou *apresure* des enfans, asscavoir que ilz soient retrais de mal et informés a bien, et l'un et l'autre appartient a discipline. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 178). Ains ay apris (...) De vous une noble *apresure* (MACH., Lays, 1377, 281). Chiere seur, pour ce que vous estans en l'eage de quinze ans et la sepmaine que vous et moy feusmes espousez, me priastes que je espargnasse a vostre jeunesse et a vostre petit et ygnorant service jusques a ce que vous eussiez plus veu et apris ; a laquelle *apreseure* vous me promectiez d'entendre songneusement et mettre toute vostre cure et diligence pour ma paix et amour garder (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 1).

- "Apprentissage (d'un métier)" : ...dedens le temps de leur *apresure*, il ne puist aucune chose gaignier, ne partichiper avecq leur maistre ou maistresse en perte ne en gaigne, ne faire aultre mestier ou stil durant ledict temps, sur paine de perdre leur franchise. (Hist. Lille T., t.2, 1500, 512).

- *Par droite apresure*. "Par l'effet d'un bon enseignement" : Le pastourel, la pastourelle, Du chapel, de la chainturelle Plus de cent fois s'entremecient Et de fine joie sourrient Doucettement et par mesure, En disant par droite *apresure* L'un a l'aultre mos affreans, Doulz et courtois et attreans, Car fine amour qui les esprent Adés a parler les aprent. (Pastor. B., c.1422-1425, 69).

**B.** - "Ce qu'on a appris à faire ; habitude"

- *Avoir d'apresure*. "Avoir coutume (de)" : Ilh avoient I roy contre cristoiens dure, Nomeis fut Attila ; chis faisoit grant laidure A trestos cristoiens par son malvais erreur. Sains Servais li evesque, si comme olt d'*apresure*, Astoit I jour à Treit, où oroit sens rancure En l'englise Sains-Pire (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 552).

- "Habitue de fréquenter" : D'oïseuse femme l'*apresure* Est engendrement de luxure (DESCH., M.M., c.1385-1403, 181). [P. C.]

**APPREST, subst. masc. et adj.** (apprêt)

[T-L : *aprest* ; GDC : *aprest* ; FEW IX, 318b : *praesto* ; TLF III, 324a : *apprêt*]

**I.** - Subst. masc. "Fait de préparer, d'arranger qqc."

**A.** - "Préparatifs" : Mon cor sonna quant eulz fait mon *aprest*, Et descouplay mes chiens selon l'usage (Au grey d'amours F.-H., c.1400-1500, 275). Mesmes, par ce que tous les jours sentoient et veoient à l'oeil, les Vénitiens, qui tant chaudement et par tant de fois avoient sollicité le duc par prières en ceste matière de la foi, les mirent hors de courage et de tout bon espoir, parce que mesmes ne firent nul *aprest* (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 47). Or advint qu'après ceste conclusion prise et que Gantois faisoient de grans *aprests*, le XXVIIe de mars en la sepmaine peneuse, en Gand et tout à l'environ de la ville et non ailleurs fit un grant trablement de terre qui beaucoup espoentoit coeurs (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 407). ...mais de tout ne fist riens et leur laissa faire grant despence et grand *aprest* et puis les garda de partir (COMM., III, 1495-1498, 246).

- *Faire ses aprests de qqc.* "Préparer qqc." : Chier pere, vostre enseignement Vient d'un entendement tres bon. Vecy grant planté de charbon, Le feu tout alumé et prest Si m'en vois faire mes *aprestz* D'un aigneau pour sacrifier. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 22).

**- "Préparation culinaire, chimique"**

. [Dans un contexte métaph.] : Comme le sucre a la chaleur recuit, Quant il est prest Par recuittes et maint divers *aprest*, Quel part qu'il soit, ou en don ou en prest, Jamais ne fait si non bien ou il est : Doncques l'ardure De Jennessé (...) Est par Amour amenee a mesure Et bien passee Et de mainte grant foleur respassee (CHART., D. Fort., 1412-1413, 175). ...on pourroit penser ou doubter, voyre plainement dire, que la gresse des biens temporelz meslee de souffre d'envie, la chaleur de ambition et de luxure ont fait leur *aprest* pour mettre le feu en l'Eglise. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 177).

**B.** - "Arrangement" : Se j'en pensoy [de la situation] trouver *aprest*, Volentiers g'y travailleroye. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 134).

- "Façon d'arranger, de disposer qqc." : Carneades en parler nect et prest, Et Cleantes, portant le ferme arrest D'opinion veritable et tresseure, George ymita, et tousjours monsté s'est En ses escriptz de grant et noble *aprest* De doctrine bien digeste et bien meure. (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 174). Raison, voyant les advocas debattre Et soustenir leur cas comme dit est, Pour la rigueur des felons cuers abatré Voult sur le tout proferer son arrest ; Et chascun d'eulz fut ententif et prest Pour oyr droit sur le cas pretendu, Qui demené estoit en tel *aprest*, Bien assailly, bien aussy deffendu. (MICHAULT, Procès honn. F., p.1461, 85).

**II.** - Adj. "Arrangé, disposé" : Puis que le fait est si *aprest* Qu'aler nous y fault sanz demeure, Alons men donc (Mir. chan., c.1361, 163).

V. aussi *apreste*, /*aprestement* [P. C.]

**APPRESTANCE, subst. fém.** (apprêtance)

[GD : *aprestance* ; FEW IX, 318b : *praesto*]

*Apprestance de qqc.*

**A.** - "Préparation, préparatifs de qqc." : Et ne veoient fruit nul qui pouvoit naistre de leur entreprise ; car approchoit l'hiver sur les mains, qui ne faisoit point temps pour descendre en pays d'ennemi pour vivre ; et n'estoit apparence de nul bout du monde, que pape, ne Vénitien, ne autre nation, ne seigneurie, fissent armée, ne de riens *aprestance*. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 47). Comme doncques en l'*aprestance* de ce parlement si soudain tout le

monde murmurast par la ville, et que les officiers et les gens de justice entendoient la voix qui couroit et qui porta danger, se mirent ensemble trèstous (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 106). ...on voit ces deux puissans princes, le roy et le duc de Bourgogne, après toutes apparances et *aprestances* de guerre l'un contre l'autre, estre convenus en union et en acord par sainte paix (CHASTELL., Livre paix K., 1468, 355).

**B.** - *Aprestance d'ascout*. "Fait de prêter l'oreille, d'écouter" : Que diray je de mon estat ? Je suis l'avieutie du ciel et des hommes, relenque de toute parenté et propre sang, mise en l'abay de fortune et du monde par desvoyement de nature ; je suy celle a qui l'onneur du monde tourne le col par infraction de sa loy et a qui raison vee *aprestance* d'ascout par entendre a faveur oblique (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 91). [P. C.]

**APPRESTE, subst. fém.** (apprête)

[GD : *apreste* ; FEW IX, 318b : *praesto*]

"Préparatifs" : Quant on vouldra, Mère, point a nous ne tiendra ; Nous avons toutes noz *aprestes*. (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 152). ...mais, au regard des *aprestes* que vous demandez, selon le contenu de ce que vous nous avez fait savoir, la diligence en a esté faite (Lettres Ch. VIII, P., t.2, 1488, 44).

- *Apreste de qqc.* [un événement à venir]. "Préparation, préfiguration de qqc." : Mais cecy estoit comme une *apreste* des maux qui puis advindrent au duc de Bourgogne. (COMM., II, 1489-1491, 89).

- *Faire les/ses aprestes ; faire son apreste*. "Faire des préparatifs (en vue d'accomplir qqc.)" : Et de là ledit de Luxembourg s'en retourna à son chastel de Beaufort, veoir sa femme et faire ses *aprestes*, pour aler avecques le duc de Bourgogne ou voiage qu'il devoit faire brief ensuivant. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.3, c.1425-1440, 371). Ce fait, vult ce propos mouvoir Et dist : "J'ay fait tout mon *apreste*, Mais les invitéz a la feste Ne sont pas dignes de tenir Si grant bien ne d'y parvenir..." (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 226). Nicodeme, il fault qu'on commence A cop a faire nostre *apreste*. Vecy l'eschielle toute preste, Tenailles de fer et marteaux. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 358). Seules ne la pourrions mouvoir, Qui sommes povres femmelectes ; Et ainsi toutes noz *aprestes* Aront esté faictes en vain. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 387). Sus ! beau filz, faictez voz *aprestez* ; Autrement perdrez vostre part, Se vous ne tirez ; il est tard : Trop long temps nous faictes attendre. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 378). Grant mercys, mais que nos *aprestes* Soient faictes, nous deux irons bien, S'il plaît a Dieu. (Myst. Incarn. Nat. L., t.2, c.1454-1474, 50). Je cuide qu'il fait ses *aprestes* Pour morir et riens ne gagnons A le garder. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 62).

. En partic. "Faire des préparatifs (en vue d'une bataille, d'une campagne militaire)" : ...les Turcs de la ville (...) virent les *aprestes* que on faisoit pour combatre leur ville (Bouciquaut L., 1406-1409, 146). Pour lesquelles entreprinses ainsi faites couvertement, les dessusdictes parties furent très mal contens l'une de l'autre, et firent chascun d'yeux leurs *aprestes* pour grever et faire guerre l'un à l'autre. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 204). ...ledit duc de Bourgogne fu fort et par diverses fois instruit et enhorté par ceulx de son conseil à lui préparer et faire ses *aprestes* à mener guerre contre lesdiz Anglois (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.5, c.1444-1453, 211). ...mais le duc de Clocestre, subtilement conseillé et sachant le duc de Bourgoingne jeune prince et de hault cueur, luy fist offrir de le combattre corps à corps pour

ceste querele. Ce que le duc de Bourgoingne accepta et luy fist voye pour aller en Angleterre faire ses *aprestes* ; prinrent et accepterent jour pour combattre devant l'Empereur Sigismund, lors vivant. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 92).

- *Faire son/ses apreste(s) de qqc.* "Préparer qqc." : Mais, chiere amy, vous sçavez Que nous sommes moult indigens Des biens du monde et povres gens Si ne devons pas estre offrans L'oblation que font les grans. Seulement deux turtres devons Pour nostre offrande ou deux pigons, Se nous en fault faire l'*apreste*. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 95). DAVID [à Goliath]. Tu as faict toutes tes *aprestes* De lance, d'espée et escu ; Pour cela ne me tiens vaincu : Par tes instrumens ne auras los. (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 129). Lors icy ceulx de la ville feront leurs *aprestes* de pierres, lances et autres habillemens de guerre qui se doivent faire en assault (Myst. siège Orléans Ha., c.1480-1500, 643).

**REM.** *Apreste* est surtout empl. au plur. ; quand il est empl. au sing. (rarement), il peut coexister dans le même texte avec le plur., sans que ce changement entraîne une différence de sens.

V. aussi *aprest*, /*aprestement* [P. C.]

**APPRESTEMENT, subst. masc.** (apprêtement)

[T-L : *aprestement* ; GD : *aprestement* ; AND : *aprestement* ; FEW IX, 318b : *praesto*]

"Préparatifs (en vue d'un événement)" : Tous noz *aprestemens* sont faiz. Joseph, pere tres venerable, Faictes conclusion finale Et abrez, car il est tart. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 82). Or seroit-ce chose amirable à raconter les *aprestemens* qui se firent à tout effort en l'ost de ce duc et par especial entre les grans et puissans et tous les nobles pour estre joli en ceste entrée, car chascun selon son estat et pouvoir laboroit à estre en point pour soy monstrier en ceste fameuse cité là où onques roy, ne empereur n'entra par ce party. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 141). Or approchoit le jour que l'entrée se devoit faire et faisoient Gantois leur appareil tousjours et y alloient plusieurs gens de la court voir les *aprestemens*, entre lesquels en y avoit d'aucuns de l'hostel du dauphin qui y estoient allés aussy. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 408).

V. aussi *aprest*, /*apreste* [P. C.]

**APPRESTEEMENT, adv.** (apprêtement)

[GD : *apresteement* ; FEW IX, 318a : *praesto*]

"Promptement, rapidement" : Gieffroys est malades couchiez Et fort se sent de mal touchiez ; Prendre ne puet vin ne viande, *Aprestement* le prestre mande. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 328). [P. C.]

**APPRESTER, verbe** (apprêter)

[T-L : *aprester* ; GDC : *aprester* ; AND : *aprester*<sup>1</sup> ; DÉCT : *aprester* ; FEW IX, 317b-318a : *praesto* ; TLF III, 325b : *apprêter*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - *Aprester qqc.*

**1.** [L'objet préexiste à l'action]

**a)** "Rendre qqc. prêt à l'utilisation" : Le champ est ordonné, *aprestez* et bastis (Hern. Beaul. D.B., c.1350-1400, 75). Lors a fait crier a la trompette que chascun *apreste* son harnoiz, et que chascun parte le matin, au tiers son de la trompette, en ordonnance, dessoubz sa banniere, et sieve la bataille de l'avant garde. (ARRAS, c.1392-1393, 94). Ne me creez pas se je ne vous monstre, par le texte de l'euvangile presente, que le saint ange Gabriel, qui estoit

comme fourrier de Dieu pour *aprester* son logeis, trouva ces trois pucelles, chamberieres ou damoiselles ou chambellaines, pour elle servir. (GERS., Annonc., a.1400, 232). Mais nature le corps ordonne Et *apreste* pour recevoir L'ame (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 30). ...il ne demourra gueres a t'enfermer, et j'aray *apresté* a l'environ de ton devant le las jolis ou il sera attrappé. (C.N.N., c.1456-1467, 456). Si fist sa bonne femme l'ostel *aprester*, tendre, parer, nectoyer et orner au mieulx qu'il fut possible. (C.N.N., c.1456-1467, 462).

**b)** "Préparer, rassembler (un ensemble de choses)" : Or faites que les veneurs et les chiens soient prestz demain, et nous yrons a la chace. Monseigneur, dist le forestier, a vostre plaisir. Ainsi se party du conte, et *apresta* tout ce qu'il appartenoit pour la chace au jour que le conte lui avoit ordonné. (ARRAS, c.1392-1393, 18). Je vous ay dit devant comme ceste armée de monsr de Warvic et ce que le roy avoit *apresté* pour le conduyre estoit prest à monter (COMM., I, 1489-1491, 200).

- *Apprester qqc. en qqc.* "Utiliser, faire servir qqc. à qqc" : ...le noble seigneur de Croy, chevalier de bon âge, vert et vineux alors et en son premier venir, fit de grands et de hauts faits de sa main ; sy féroit, mailloit de l'espée, d'estocq et taille, rompoit mailles et charnières, et ne donna repos à son bras, ains l'*aprestoit* en la mort de chacun, fust devant, fust de costé, là où il pouvoit ataindre. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 264).

**c)** Empl. abs. "Faire des préparatifs" : ...moult fu le roy d'Ausaiz doulent de la mort de son frere. Mais le dueil en convient passer quant il plaist a Dieu. Il fist *aprester* pour faire l'obsequ moult honnorablement, et fut tout prest a la grant eglise. (ARRAS, c.1392-1393, 186). Venés tous ; je vaiz *aprester*. La maison est cy pres de nous. (Pass. Auv., 1477, 148).

**d)** *Apprester qqc. pour + inf.* "Préparer, disposer qqc. à" : Vray est que ton corps [saint Georges] esprouvas, Quant la pucelle delivras Contre le serpent merueilleux, Et de plusieurs tormens crueux Souffrir voulz ton corps *aprester* Pour avec Dieu es cieulx monter. (Prières saints R., t.2, c.1400-1500, 246).

**2.** [L'objet est le résultat de l'action] "Rassembler, préparer ce qu'il faut"

**a)** [Pour apprêter un mets] : ...que la viande Soit *aprestée*, Car il estoit ja près de la vesprée. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 132). Vez ci table et mès *apresté*, Sire, pour vous. (Mir. Oton, c.1370, 362). Belle niepce (...) Alez faire *aprester* diner (Mir. Berthe, c.1373, 239). Damp Abbés, tout plain de joye, fist grant foison toctees appareillier, et *aprester* yprocas et vins estranges de diverses façons (LA SALE, J.S., 1456, 257). ...leur disoient qu'ilz feissent bonne chere et qu'ils *aprestoient* leur desjeuner. (C.N.N., c.1456-1467, 355). Le diner est tout *apresté*. (Pass. Auv., 1477, 185). ...toutesfois luy firent *aprester* à disner (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 171).

**b)** [Pour accomplir qqc. (une cérémonie, une expédition, une affaire...)] : Nus d'eux n'avoit ne soif ne fain, Quant il durent aler couchier. Lendemain firent *aprester* Unne messe c'on leur canta. (Dame Lycorne G., c.1349-1350, 246). Raoulet [le bourreau], je te truis bien a point. Vas, si *apreste* ton affaire, Car tantost fault justice faire (Mir. enf. ress., 1353, 52). Yris tantost a son oirre *aprestee* ; Ses eles prent ; en l'air s'en est volée (MACH., F. am., c.1361, 164). Remondin *apresta* son erre et prist congié de Melusigne, et se party a moult noble compaignie de chevaliers et d'escuiers, le nombre de bien deux cens gentilz hommes. (ARRAS, c.1392-1393, 51). ...Melusigne fu moult curieuse de *aprester* l'affaire de ses enfans. (ARRAS, c.1392-1393, 83). Alixandres a *apresté* Son erre, a grant host, pour conquerre Entierement toute la terre. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 36). Mes amies et voisines, il est jeudy qui est jour

de recreation et le plus cras de la sepmaine. IL m'est avis qu'il seroit bon que feissons un petit banquet pour recreer noz esperis (...) Or sus donques, chascune se mette en ses devoirs, dist l'une, et je feray tout *aprester*. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 105). Tresorier, est tout *apresté* Ce qu'il fault pour dire la messe ? (LA VIGNE, S.M., 1496, 543).

**3.** [La chose, concr. ou abstr., est tenue prête pour qqn, lui est donnée, réservée] *Apprester qqc. à qqn*

**a)** [Une chose concr.] "Fournir qqc. à qqn" : Si en furent occis jusques a vint mille hommes et li Rommain victeur s'en coururent a la proie, laquelle li ennemi leur avoient *aprestee* tout de leur volenté. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 31.16, 57). ...mes ce luy commenderent il dire au consul car, se il osoit mener son ost celle part, il *apresteroient* a l'ost romain vivrez de .XXX. jours (BERS., I, 9, c.1354-1359, 36.8, 66).

**b)** [De l'argent]

- "Prêter à qqn" : ...le dit C. ad *aprestés* al oepe del avantdit nostre seigneur le Roy as ditz T[homas] de L[enne] et J. S., cessante et quinsze nobles, et nostre treschier et bien amé E. N. leur ad *aprestéz* semblablement cynqua[n]te francs, pur ent avoir repaiement de vyngt et cynk nobles (Lettres agn. L., p.1412, 227).

- "Donner à qqn" : ...l'Evesque de V. ad *aprestéz* V. [C] li. par seuretee de deux tailles, l'un de CC. li. a H., et l'autre de CCC li. a C., et de l'apprest d'autres personnes n'est pas resceuz puis vostre departir outre la somme de C. li (Lettres agn. L., c.1399, 461).

**c)** [Une chose abstr.] "Réserver qqc. à qqn" : Et tel estoit Celui ou mon cuer s'arrestoit, Qui tant de joye m'*aprestoit* (CHART., L. Dames, 1416, 224). Mes jours si sont tourne en nuys, Mes plaisirs muez en ennuy Et j'ay iver en lieu d'esté, Si ne scay plus la ou j'en suis, Si non que je chace et poursuis Le maleur qui m'est *apresté*. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 23). ...Amour, qui ses serviteurs loyaulx aide et secoure quand bien luy plaist, leur *apresta* ung jour tresdesiré (C.N.N., c.1456-1467, 434). Elle luy *apreste* du ris, Qui en brief tornera en pleurs. (Pass. Auv., 1477, 183).

**B.** - *Apprester* [un être animé]

**1.** [Une armée] "La mettre en état" : ...il vint en l'ille de Rodes. Quant il y vint, il s'arresta, Lui et sa gent bien *apresta*, Et longuement se reposa (MACH., P. Alex., p.1369, 52). Cil d'Alexandre bien savoient Que li roys seur la mer estoit, Et que son armée *aprestoit*, Si qu'il estoient sus leur garde. (MACH., P. Alex., p.1369, 204).

**2.** [Le coeur] "Le disposer (à faire qqc.)" : Et a l'amer tout *aprestay* Le cuer que de fendre prest ay, Que je lui donnay et prestay (CHART., L. Dames, 1416, 222).

**3.** [Un animal] "Le rendre prêt à être utilisé" : Vraiment, je l'acheveray Ou de tous pions y demourray, Se vo blanc cheval me prestez. Or faites qu'il soit *aprestez*. (MACH., D. Aler., a.1349, 316).

**II.** - Empl. pronom.

**A.** - *S'aprester (à/pour qqc.)*

**1.** "Se préparer (en partic. militairement)" : Et le cappitaine le manda tantost au roy Urien, qui en ot grant joye, et *s'apreste* comme pour la bataille. (ARRAS, c.1392-1393, 132). Et chascun mist peine de soy *aprester* tellement que au jour fut prest chascun. Et, ce jour, en la presence du Jouvencel, les parties vindrent pour faire le serment sur le corps de Nostre-Seigneur. (BUEIL, II, 1461-1466, 107). Il est temps les persecuter [les Anglais], Que il ont leans trop esté ; Si vous vueillez tous *aprester* Et armer pour la seureté. (Myst. siège Orléans Ha., c.1480-1500, 496). Et fut ung peu long à *s'aprester*, ne croyant point tout ce qu'on disoit (COMM., I,

1489-1491, 176). Et ainsi ceste armée *s'apresta* de la part d'Allemagne, qui fut merveilleusement grande, et tant qu'il est presque increable. (COMM., II, 1489-1491, 12).

- "Se préparer moralement (à qqc.)" : Theodore, de ceste vie Mondaine ennuit trespaseras Et en gloire sanz fin venras. *Apréste* toy. (Mir. Theod., 1357, 118). *Apréste* toy maintenant a cete benoite journée, a ceste faiste sacree, a ce jubilé, pour le dignement recevoir a l'exemple des apostres qui hodie repleti sunt, qui au jour d'ui furent remplis par la venue de ce glorieux hoste. (GERS., Pent., p.1389, 72).

- "Se préparer pour paraître en public, s'habiller, se parer" : Ma dame, *aprestez* vous bonne erre S'a temps voulez au sermon estre (Mir. mère pape, c.1355, 350). ...l'empereur (...) vous conmande Que vous *aprestez* et parez, Qu'en l'eure espousée serez D'un vaillant homme. (Mir. fille roy, c.1379, 84). Sans plus parler, sailli hors de mon lit, Quant promis m'eut ce que devant est dit ; Et m'*aprestay* le plus joliment Que peu faire, par son commandement. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 4). Si vous prie et requier que vistement vous veillez *aprestez* et habiller (C.N.N., c.1456-1467, 122).

2. Empl. pronom. à sens passif. [D'un repas] "Être préparé" : ...tantdiz que le soupper *s'aprestoit*, la dame et le bon chevalier se deviserent (C.N.N., c.1456-1467, 478).

3. [D'une réf. spatiale, d'une échéance] "Être proche" : Seigneurs, tant avez voyagié Que vostre terme fort *s'apreste*, Car je voy l'estoille qui reste Et ne s'est qu'en ung lieu monstree Puis que nous avons fait entree Dedens Bethlëem la cité. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 91).

**B.** - *S'aprestez à/de/pour* + inf. "Se préparer à, se mettre en état de" : Sire, chascun de nous *s'apreste* A faire quanque conmandez. (Mir. emp. Julien, 1351, 180). Cupido entent sa requeste, Si li ottoie et tost *s'apreste* Pour traire au dieu une saiette (MACH., C. ami, 1357, 85). ...on ne saroit souhaidier Comment de moi aidier *s'apreste* Et comment la belle est tost preste (MACH., Voir, 1364, 4910). ...gardez que vostre semonce Soit a toutes voz gens si faite Que chascun *s'apreste* et s'affaict De tost venir. (Mir. st Lor., 1380, 127). ...la royne (...) *s'apreste* D'aler vers la mer (CHR. PIZ., M.F., III, 1400-1403, 17). ...lors *s'apreste* L'ost des Romains de assaillir Jherusalem (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 23). Je me vois donc *aprestez* A faire faire les trois croix Ou ces gens seront a destrois, Si que n'i faudra a nul rien. (Myst. Pass. Amb. R., c.1474-1500, 57). Il estoit jà sur le tard ; toutesfois on se *aprestoit* de les assaillir. (COMM., I, 1489-1491, 97). De sortir hors maintenant qu'on *s'apreste* ! (LA VIGNE, S.M., 1496, 222).

**III.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - [D'une chose] [Corresp. à *supra* I A 1 a] "Préparé" : Vostre commandement feray, Si que demain tout prest seray, Car nos naves et nos galées Sont garnies et *aprestées* (MACH., P. Alex., p.1369, 115). ...veu (...) le drap entier duquel icellui prisonnier fu trouvé saisi, contenant XIIIJ aulnes ou environ (...) qui est chose souspeçonneuse, considéré qu'il estoit et est tout mouillié et non *apresté* (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 174). ...je vous conseille de par le saige Zephir que vous recepvez l'ordre de chevalerie, et de celle heure en avant vous sarez mareschal du dieu Mars en sang esprendre. Et adfin que n'aiez deffaulte de ce que a ce faire appartient, je le vous envoie en ce coffre tout *apresté*. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 271). ...car ilz s'estoient serrez en bataille et par ordre et leur artillerie *aprestée* de laquelle ilz greverent fort les gens du roy et en tuerent plusieurs gens de bien (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 66).

- [Avec une nuance de menace] *Estre apresté à qqn.* "Être réservé à qqn, attendre qqn" : Certes ilz estoient garnis de petit de confort et de mauvaise nuit qui leur estoit *aprestee*, car il n'arresta gueres quant un orage mauvais commença a lever, de vent, de pluie et de tonnoirre, tellement qu'ils se trouverent en l'eaue jusques au cul, dont ilz eurent grant doute de mourir. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 243). La mort vous suyt, ayez a Dieu recours ; Puis qu'aux damnez enfer est *apresté*, Pourvoyez y, car vos jours seront cours ! (J. MESCHINOT, Trois ballades, 1493. In : Romania 49, 1922, 430).

**B.** - [D'une pers.]

1. "Habillé, préparé, équipé pour sortir" : Belle fille (...) N'es tu pas *aprestée* ? qu'est ce ? Temps est que nous aillons a messe. (Mir. st J. Cris., c.1344, 271). Et quant il fu bien consilliez, Bien *aprestés*, bien abilliez, Il fist nagier tout droit au port, Et là se combati si fort, Que maugré tous est descendus. (MACH., P. Alex., p.1369, 213).

- "Équipé de qqc." : ...avant soleil levant, *aprestés* de tous habillemens nécessaires pour faire exploit, vinrent jusques au plus près dudit lieu ranger et ordonner notablement et en manière de gens de bien (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 127).

2. (*Estre apresté à qqc.* "Être préparé à qqc." : Pour ce, je me tiens *apresté* A deduis, en champs et en bois, S'Amours y prent nulz de ses droiz, Quelque bien m'y sera presté (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 511). L'omme fervent et diligent est *apresté* a toutes choses. C'est plus grant labeur de resister aux vices et aux passions que de suer aux labeurs corporelz. (Internele consol. P., 1447, 358).

- *Estre apresté à/de/pour* + inf. "Être préparé, prêt, disposé à" : Alons, je suis touz *aprestez* De son gré faire. (Mir. enf. ress., 1353, 15). Devant son lit sont arresté De mal faire tuit *apresté*. (MACH., P. Alex., p.1369, 268). Qui a mestier d'avoir un bon servant ? Juenes homs suis, *aprestés* de servir. - De quoy sers tu ? - Je suis bien chevauchant, Je sçay trancher, moy en cuisine offrir, Male trousser et au besoing pestrir (DESCH., Oeuvres Q., t.5, c.1370-1407, 23). Et icy, outre la louange et deffense saint Pol, nous avons enseignement de nous contregarder de cheoir en perilz ou tribulacions sans neccessités ou proffit, a nous ou a autrui, tant soyons *aprestez* de morir et que ne nous chaille de ce monde. (GERS., P. Paul, a.1394, 500). [Les Anglais, mis en difficulté par les Ecosseis, décidèrent qu'ils] se departiroient, le bon matin, tout *apresté* pour tantos combatre, se il besongnoit (FROISS., Chron. D., p.1400, 774). A recommancer de plus belle, J'en voy ja les adjournemens Que font, vers vieulx et jeunes gens, Amours et la saison nouvelle. Chascun d'eulx, aussi bien lui qu'elle, Sont tous *aprestés* sur les rens A recommancer [de plus belle]. (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 336). Soions *aprestés* de fort morir en la bataille, et ne inferons crieme a nostre gloire ne ne fuyons point la croix. (Internele consol. P., 1447, 251). Quant a moy, je suis *apresté*, Mon chier pere, en temps et en lieu, De rendre sacrefice a Dieu Au mieulx que je le pourray faire. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 22).

**REM.** *Apprestez* présente beaucoup de similitudes avec *appareiller*. [P. C.]

**APPRETIE, subst. fém.** (apprétie)

[Ø]

DR. "Lettre de validation émanant d'un officier de justice (?)" : ...ledict contract signé Fortan, sur lequel est un mandement

d'attache ou *appréte* de Girard Pigouché, viconte de Coutances (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1391, 196). [E. P.]

**APPREUVE, subst. fém.** (appreuve)

[GD : *aprove* ; FEW XXV, 52b : *approbare*]

**A. - "Preuve"** : Et par ce pas trouverez *appreuve* de ladicté cyté d'Alise, dont j'ay escript [cy] dessus. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 44).

- *En/pour (l')appreuve de qqc.* "Comme preuve de qqc." : Aussi, comme plus seuffre le bon en son innocence, tant plus tire mérite le souffrant, et comme plus est une querelle purgée par adversité estroite, tant plus en l'*appreuve* de son équité se treuve esclarcie de gloire plus ample. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 432). ...et cuidans m'avoir fait un singulier plaisir, m'ont envoyé leurs scellés et contrats sur ce faits, pour *appreuve* de la chose. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 325). Mes, a parler a la verité, il [le daulphin] s'est mal conduit envers le roy, car n'y a eu homme ou royanne infame, fugitis, bannys ou mal taichiéz qu'i ne les ait tous receus et recueillis (...). Et en *appreuve* de ce, a encoires a Cretenault gens qui sont gens amasséz et de telle renommee comme dit est. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 51).

. *Pour appreuve que.* "Comme preuve que" : Et nombre l'histoire cent mille hommes mors des deux costez, et trouverez vray que la victoire fut pour les Bourguignons, et ce je recite pour *appreuve* que lors il avoit Roy en Bourgoingne. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 48).

. Empl. abs. *Pour appreuve.* "À titre de preuve" : Et pour *appreuve*, vous trouverez ou duchié de Bourgoingne, ou quartier que l'on nomme Lauchois, apparence d'une cité ou ville qui se nommoit Alise, que celle dame fonda et luy donna son nom. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 43).

- *Donner appreuves à qqc.* "Fournir une preuve pour qqc." : Donc, et afin que je puisse justifier mes escripts et tant mieux donner *appreuves* à mes raisons, il vous doit estre manifeste à tous lisans que, depuis l'an XIX jusques à l'an XXXV, qui font dix-et-sept ans, ces deux nobles princes-icy furent en guerre mortelle l'un contre l'autre (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 6).

**B. - "Épreuve qu'on fait subir à un apprenti pour sa maîtrise"** : Après l'*appreuve* ainsi faicte il sera examiné desd. maistres sur le fait des saignies pour scavoir se il scet l'art et la mesure de bien saignier (Anc. corp. dijonn. C., 1426, 416).

**C. - Région. (Wallonie) "Approbation"**

**Rem.** FEW : «1450, Haust Rég 3». [P. C.]

**APPREUVER, verbe** (appreuver)

[AND : *aprover*<sup>1</sup> ; FEW IX, 417b : *prode*]

Région. (anglo-normand) "User de, profiter de, exploiter"

**Rem.** Cf. ; AND : *aprover*<sup>1</sup>. [R. M.]

**APPRIS, subst. masc.** (appris)

[\*FEW XXV, 49b-50a : *apprehendere*]

"Ensemble de connaissances, de choses apprises" (synon. *aprisme*) : [Il s'agit d'un homme qui n'a pas voulu partager son savoir pour aider les autres] Et tost après le mort a prins. La rend compte de son *aprisme*, Comment il l'a multiplié, Le sens que Dieu a envoyé Pour departir aux besongneux, Dont il a esté desdaigneux De departir en ceste vie Ce qu'il eust, et sien n'estoit mie (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 3). [P. C.]

**APPRISANCE, subst. fém.** (apprisance)

[\*FEW IX, 374a : *pretium*]

"Prééminence, dignité" : Il appartient à Haultesse Royale, que elle eslieve de plus large honneur et *apprisance*, ceux envers lesquelx elle a ordonné principalement la Chaere de sa propre Majesté [les bourgeois de Paris]. (Ordonn. rois Fr. S., t.5, 1371, 418). [P. C.]

**APPRISE, subst. fém.** (apprise)

[T-L : *aprise* ; GD : *aprise* ; FEW XXV, 49b-50a : *apprehendere*]

**A. - "Fait d'apprendre"**

**1. "Apprentissage (d'un métier, d'une technique, d'une langue...)"** : A Anthoine, de le pierche, envoiet à Tournay pour faire *aprisme* de le tainture de le warance (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1335-1336, 29). ...et en lieu que on solloit paier, au mettre les forches en le main, 5 s. ; et tantost que uns aprentis tondoit, 5 s. ; et se c'estoit cose vaillable, encore 5 s. ; a l'issue de sen *aprisme*, 10 s. ; pour se bienvenue en le plache, 5 s. et encore un lot de vin de recongnissance, est ordonnet de toutes ces debittes et actions estre mises au nient (Drap. Valenc. E., 1399, 50). Or revenons doncques à celuy qui fut vostre besayeul, car combien que je ne soye pas, par nature ou par *aprisme*, de la langhe d'Alemaigne, sy ay je enquis à la verité de ceste genealogie le plus qu'il m'a esté possible ne facil. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 27).

- *Estre de l'aprisme* [de telle ville]. "Y avoir fait son apprentissage" : Se ledit ouvrier est de l'*aprisme* de ladicté ville, Chastel ou forsbourgs d'Issouldun, il sera quite quant il vouldra lever son mestier, pour soixante solz tournois et IIII livres de cire, pour iceulx employer comme dessus. (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1447, 531).

**Rem.** Cf. J. Balon, *Gd dict. de dr. du Moy. Âge*, 1973, 668, s.v. *aprisse*, en partic. une graph. *une aprins* dans un ex. wall. du XV<sup>e</sup> s. Il peut s'agir aussi du subst. fém. *aprisme* dans l'ex. suiv., anglo-norm., au sens de "enseignement donné dans une école" : Reverent pere en Dieu (...) nous (...) vous prions treschierement que (...) vous vuilléz recevoir R. de H. (...) en vostre Colle[ge] de W[incestre], si vous purrez bonement faire, a avoir en tiel sustenance et *apris* come autres enfantz ont dedeinz vostre college susdit (Lettres agn. L., p.1412, 289). Mais peut-être est-ce *appris*, masc. V. *appris* et cf., sur l'alternance des genres en anglo-norm., E. J. Arnould, *Ét. sur le livre des saintes méd.*, 1948, CLXXX.

**2. "Connaissance acquise, expérience"** : ...ils perseverèrent en leur erreur et en leur mauvaise *aprisme*, et tant que quatre voyages en sont ensiévis sur eux, les plus grands de la terre, en cinq ans. (CHASTELL., Chron. K., t.5, c.1456-1471, 324).

- *Aprisme (de qqn)*. "Connaissance acquise ou transmise (par qqn)" : ...et aveis oüt d'oïr en hoïr chez qui en sont yssus, solont l'*aprisme* que je en ay faicte (HEMERICOURT, Miroir Hesb. B.B., 1353-1398, 197). ...tant qu'il orent bin VIc hyames armeis de wardecors d'armes selont l'uzage de cely temps ; entre lesquelx ilh avoit IIc et XV chevaliers, ensy qu'il moy constat par l'*aprisme* des anchiens. (HEMERICOURT, Guerres Awans B., c.1398, 7).

- *Faire l'aprisme de qqc.* "Apprendre qqc., en être informé" : Ainsy le raporta li dis Thumas yestre vray par l'*aprisme* que faicte en avoit, laquelle a esteit depuis trouvee veritable. (Arch. Nord, 1406, B 11517, f<sup>o</sup> 27 v<sup>o</sup>, IGLF).

**3. [D'une pers.] (Estre) de bonne aprisme.** "Avoir une bonne instruction, une bonne expérience" : Apres VIII ans

morut le roy que je tant prise, Puis fut fais roys Tongris ses fis de bonne *aprise*, Qui toute vilonie et maiseteit desprise. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 605). L'an mil cincq cens, ce duc de bonne *aprise*, Que tant je prise, acquit bruit triumpant (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 365). La noblesse de Haynau l'auctorise ; En sa pourprise, il est de bonne *apprise*, Cler sans reprise et né a la bonne heure (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 388).

**B. - DR.** "Enquête judiciaire qui ne peut donner lieu à un jugement (contrairement à l'information), diligentée sous le contrôle du procureur du roi" : ...notre procureur a requis estre faite *apprise* et informacion, se ledit office estoit expedient à nous et à la chose publique du pays ou non (Lettres Louis XI, V., t.2, 1465, 360). [P. C.]

**APPRISEMENT, subst. masc.** (apprisement)

[GD : *aprisement* ; FEW IX, 374a : *pretium*]

"Fait d'apprécier, d'estimer" : Extimatio .tionis : *aprisemens*, cuidemens (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 160). [P. C.]

**APPRISER, verbe** (appriser)

[AND : *apriser*<sup>2</sup> ; \*FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

Région. (anglo-normand) "Apprendre"

**Rem.** Cf. ; AND : *apriser*<sup>2</sup>. [R. M.]

**APPRISON, subst. fém.** (apprison<sup>1</sup>)

[T-L : *aprison* ; GD : *aprison* ; DÉCT : *aprison* ; FEW XXV, 50a : *apprehendere*]

"Enseignement" : Et tant ama l'arc et le mestier de trere que il en sout si l'art et la maniere, tant par l'*aprison* de son pere, qui de Modus l'avoit apris, comme par la doutrine de Modus, que il avoit oïe. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 120). [C'est Vertu qui s'adresse à Voluptuosité] Par moy luy fut monsté en somme Ma doctrine et *aprison* Des cieulx, et la bonne usion. (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 787).

**REM.** V. aussi *asprison*. L'ex. de CH. D'ORLÉANS cité sous cet article est peut-être à mettre ici, au sens, p. ext., de "ce qu'on a appris à faire ; habitude, manière d'être, conduite". [P. C.]

**APPRISON, subst. fém.** (apprison<sup>2</sup>)

[GD : *aprison*<sup>2</sup> ; \*FEW IX, 347a : *prehendere*]

Au plur. "Accès de fièvre (?)" : Item, en ycelle année, il fist ung yver pluvioux et ne gellit presque point ; et molroit on ung poc de la pest et des *aprison*. (AUBRION, Journal L., 1472, 45). Item, le vanredi, pénultisme jour de juillet, on fist procession général à S<sup>nt</sup> Arnoulz, en lowant Dieu de la paix et en luy priant de préserver la cité de mortalité, pourtant que alors on moroit fors en la cité dez *aprisson*. (AUBRION, Journal L., 1473, 52). Et mist sus l'autel S<sup>te</sup> Lucie, pour son offrande, ung florin de Rin, et dist au s<sup>r</sup> Jehan de Viviés, religieux du dit monastère, qui estoit gouverneur pour mons<sup>r</sup> le cardinal de S<sup>nt</sup> Sixte, abbé de la dite esglise, con ["qu'on"] tenoit poc de compe ["compte"] de madame S<sup>te</sup> Lucie, et que on la dovoit bien dobter, car c'estoit celle que avoit le dont de grace de donner garison à ceulx qui estoient mallaide d'une mallaidie, que alors coroit fort en la cité, appelée les *aprisson*. (AUBRION, Journal L., 1473, 63).

**REM.** Le FEW cite l'a. pic. *esprison* "inflammation" ; cf. T-L III, 1258, *esprison* au sens de "brûlure". Il s'agit d'une alternance préfixale *esprison/aprison*, à laquelle on pourrait ajouter *exprison* trad. par "épreintes" ds GD III, 687b, alors

que "inflammation" conviendrait aussi. Cf. G. Merk, *R. Ling. rom.* 44, 1980, 286. [P. C.]

**APPRIVER, verbe** (appriver)

[T-L : *apriver* ; GD : *apriver* ; AND : *aspriver* ; FEW IX, 397b : *privatus*]

Empl. pronom. *S'appriver de qqn*. "Se montrer familier avec qqn" : [La dame s'adresse à son chevalier servant] Certes, car je leur feis [aux autres femmes] deffense De par trop *s'appriver* de vous, Veu que mainte gent a mal pense La ou n'en a point entre nous. (Chev. dames M., c.1462-1477, 80).

**REM.** Même verbe dans l'ex. suiv. ? Au sens de "se recueillir, se rassembler (en qqn)" ? : Ogier sains hons imperative, Champions Dieu affermative, Vrais pont de fier qui tout discrive De tout le monde le expulsive De male et de Dieu genitive, Li plus poisans sens negative Plus hardis par tout relative Toute proeche en toy *aprive* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 388). [P. C.]

**APPRIVOISABLE, adj.** (apprivoisable)

[FEW XXV, 52a : \**apprivatiare*]

"Qui peut être apprivoisé" : Le premier genre [d'éperviers] est de ceulx qui ont grant corps, et est moult domable et *apprivoisable*. (Jardin santé R., c.1500, f° 61d [version électronique]). [P. C.]

**APPRIVOISEMENT, subst. masc.** (apprivoisement)

[GDC : *apprivoisement* ; FEW XXV, 52a : \**apprivatiare*]

"Action d'apprivoiser un animal sauvage" : Ly *apprivoisemens* ou affaitemens petit et petit est plus louables et mieulx vault et est plus sauf pour ce qu'il est fait petit et petit, car par ce c'on affaite le faucon petit et petit, le faucon reçoit cel affaitement ou *apprivoisement* aussy comme en acoustumance (Chasse ois. II, T., c.1330-1360, 52.69). [P. C.]

**APPRIVOISER, verbe** (apprivoiser)

[T-L : *aprisoier* ; GDC : *aprisoier* ; FEW XXV, 51b : \**apprivatiare* ; TLF III, 327b : *apprivoiser*]

**I. - Empl. trans.**

**A. - Apprisoier (un animal).** "Rendre familier (un animal), le dresser" : Il n'est beste, tant soit sauvage, Qui l'aroit en son juene eage Si la vosist *aprisoier*, Que son fier corage brisier Ne li feïst (MACH., D. Lyon, 1342, 225). ...[l'alerion] fu en mon commandement, Bien *aprisoiez* et bien duis Ou quel je pris moult de deduis. (MACH., D. Aler., a.1349, 307). Car icelles beste *apprivoise* l'en et actrait l'en par leur faire leurs plaisirs, et vont aprez et suivent ceulx qui les servent, acompaignent et ayment (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 83). Elle enseigna a ses subgiez a compter et *aprisoier* les buefs et a les coustumer a estre acouplez au jouc ; trouva aussi la charue et leur monstra la maniere comment fendroyent et partiroient la terre avec ferremens et tout le labour qui y appartient. (CHR. PIZ., Cité dames C., c.1404-1407, 743). Tandis que le jeune hairon qu'il avoit duit et *apprivoisié* volletoit en l'air dessus les ondez marines, tant me approcha qu'en l'appellant d'ung petit poisson que je tenoie vint sus mon bras descendre (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 103). Il y a en ceste ville grant foison de chevaulx à vendre et est estrange chose de les veoir donter et *aprisoier*, car ilz sont tous saulvaiges. (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457, 233).

**B. - Apprisoier qqn**

**1. "Rendre qqn moins farouche, moins sauvage" :** Et ceste femme qui doit avoir entendement raisonnable, on n'a peu pour neant

*aprhoisier*. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 498). "Comme, Ponthus, vous vous estes longuement cellé de nous en celle forest ! Je me doute que n'y soies devenu sauvage. - Haa, madame, dit il, sauf vostre grace, je suis bon à *aprhoisier*." (Ponthus Sidoine C., c.1400, 74). Venez avant, dist il, Plaisant Beauté, Je vous requier que, sur la loyauté Que me devez, le venez assaillir ; Ne le laissez reposer ne dormir Ne nuit, ne jour, s'il ne me fait hommage. *Aprhoisiez* ce compaignon sauvage. (CH. D'ORLÉANS, Ret. am. C., 1414, 8).

2. *Estre aprhoisé de qqc.* "Être familiarisé avec qqc." : Quant Cuer d'Acier fut *aprhoisé* de la maisnie a la dame, il commença a aler avecq eulx et a entendre a garder le bestail. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 246).

3. Prov. *L'homme peut tout aprhoiser sauf une mauvaie femme* : Adonc me souvint d'un proverbe qui dist que "toute chose puet li homs *aprhoisier* fors seullement une male femme." (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 498).

II. - Empl. pronom. "Se familiariser l'un avec l'autre, se rapprocher" : Croire ne pourroie jamais Q'entre Amille et la fille au roy N'ait ou parler ou fait, de quoy Il se sont si *aprhoisiez*. (Mir. Amis, c.1365, 23). Ainsi comme je vous racompte *s'aprhoiserent* les deux amans de tant parfaite amour que oncques depuis n'en fut departie. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 116). La pucelle songoit a ce point que le chevalier estoit esveillié et que tant s'estoyent *aprhoisiez* qu'ilz s'entrebaisoient par accord. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 713).

- *S'aprhoiser avec/de qqn.* "Devenir intime avec qqn" : ...elle *s'aprhoisa* avec lui ; et je après nasqui de leur accountance. (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 160). Après ce que la femme ot apparceu que ung jouvencel de grant valeur (...) la resgardoit moult amouusement, elle discretemant commença soy *aprhoiser* de lui (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 783). La royne Ysiphile moult estoit joyeuse de veoir Jason et desiroit souverainement soy *aprhoisier* de lui. Si lui fist plusieurs samblans d'amours par plusieurs jours et par plusieurs fois. Mais Jason, qui son cuer avoit aultre part assiz, ne s'en pouoit donner garde. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 171-172). Certes, car je leur feis deffense De par trop s'aprhoier [var. aprhocher, *s'aprhoisier*] de vous (Chev. dames M., c.1462-1477, 80).

III. - Part. passé en empl. subst. "Celui qui est aprhoisé, rendu moins farouche" : Li aprhois et *aprhoisiez* (MACH., D. Aler., a.1349, 273). [P. C.]

### APRHOISÉTÉ, subst. fém. (aprhoiseté)

[\*FEW XXV, 52a : \**aprhoiare*]

"État de ce qui est aprhoisé, rendu moins sauvage" : Mansuetudo (...): debonairetés, paisibletés ou *aprhoisétés*, come de bestes ou d'oisiaus (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 292). [P. C.]

### APRHOISIR, verbe (aprhoisir)

[\*FEW XXV, 51b-52a : \**aprhoiare*]

Empl. pronom. à sens passif. "Se laisser aprhocher, aprhoiser" : Par la douçour de doulz nourrissement *S'aprhoisist* mainte beste sauvage ; La domesche par dur gouvernement *S'asauvagist* et mue son usage (DESCH., Oeuvres Q., t.1, c.1370-1407, 254). [P. C.]

### APRHOBAMUS, subst. masc. (aprhoamus)

[FEW, Ø lat. *aprhoare*]

Latinisme. "Acte juridique reconnaissant l'authenticité d'un document" : Audit Taconneau et Guillaume des Grez, notaires de Chastellet, pour leur salaire de venir à l'ostel de l'évesque de Paris, devers Pierre et l'évesque de Tournay, pour passer un *aprhoamus* des procurations que ledit Pierre et évesque ont baillié audit Guillemin, pour recevoir les lettres et autres choses que Monseigneur laissa à Bode : 1 fr. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 55). [P. C.]

### APRHOATION, subst. fém. (aprhoation)

[T-L : *aprhoacion* ; GD : *aprhoation* ; GDC : *aprhoacion* ; FEW XXV, 53a : *aprhoatio* ; TLF III, 330a : *aprhoation*]

A. - "Fait d'aprhoer"

1. *Aprhoation (de qqc.)*. "Fait d'aprhoer (qqc.), aprhoation" : Donques l'*aprhoacion* commune et manifeste faite publiquement en fourme de jugement est a preferer devant l'*aprhoacion* particuliere privee et oculte. (ORESME, E.A.C., c.1370, 316). Si estoit grant *aprhoacion* du fait du dit pape Climent, consideré la grant clergie et souffisance du dit cardinal. (Chron. Jean II Ch. V, D., t.2, c.1378, 348). ...le reproche du mal et l'*aprhoacion* du bien (GERS., Traité R. Rose H., 1402, 74). Comment oncques femme ne succeda ou royaume d'Engleterre, et *aprhoation* de ce par Anglois. (JUV. URS., T. crest., c.1446, 60).

- [À propos de Dieu] "Consentement" (anton. *rephoation*) : Item en tant qu'elle [la sapience de Dieu] congnoist les choses bien faites et les bien fais, elle est appeelee aprhoement ou *aprhoation*. Item en tant qu'elle congnoist les choses advenir, elle est appeelee provision. (Somme abr., c.1477-1481, 165).

- En partic. "Accord, autorisation donnés par les jurés de mettre en vente une marchandise (lorsqu'elle satisfait aux critères de qualité)" : ...que aucun drap ne feust en ladictte ville, ne delivré à la partie à qui il appartendroit, jusques à ce que après icelle visitacion et *aprhoacion*, ledit marc et saing de plom publique, y eust esté imprimé et attachié par la maniere que dit est (Ordonn. rois Fr. V.B., t.11, 1419, 12).

### 2. DR.

a) "Acte par lequel une autorité donne son assentiment ; ratification (de qqc.)" : ...ordonnons que d'ores en avant nul ne soit receu comme advocat en aucunes de noz cours de la chancellerie de noz bailliages, de noz auditaires et de nostre parlement ou d'autres noz commis, s'ilz ne sont esleuz ou esprovéz comme souffisans et expers advocas par noz diz chancelier et bailliz, et l'election ou *aprhoacion* du chancelier souffira en l'une de ces cours pour toutes les autres (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 71). ...certaines lettres patentes royaulx faisans mencion de l'*aprhoacion* et confirmacion de toutes les choses qui, de par la royne et mondit seigneur, ont esté faites et conduites ou nom du roy nostre sire depuis que icellui seigneur se mit sus en armes (Comptes Etat bourg. M.F., t.2, 1418, 161). ...lesquelles en tesmoing de ce nous avons seellées de nostre propre seel et a greigneur *aprhoacion* et congnoissance y a esté mis le grant seel aux causes dudit bailliage. (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1427, 116).

b) "Fait pour un justiciable de reconnaître ce qui lui est reproché" : Veues lesquelles confessions faites par ycellui Guillaume de Bruc, les rattificacions, *aprhoacions* et perseveracions par lui faites en la presence des dessus diz conseillers (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 25).

B. - "Preuve ; confirmation ; garantie"

1. "Preuve" : LE MARCHANT. Ung signet d'or je luy donné, Et pour vraye *approbation*, Seigneurs, vella l'imprecision. Par ce point sçaurez la verité. (Myst. jeune fille L., c.1413-1445 [c.1530], 61). ...ladite Jehanne la Pucelle fist faire ung cry, que nul homme de sa compaignie ne tensist aucune fame diffamée ou cuquebine. Néanmoins elle trouva aucuns trespasans son commandement, parquoy elle les frappa tellement d'icelle espée, qu'elle fut rompue. Et tantost ce venu à la congnoissance du roy, fut baillée à ouvrier pour la resouder, ce que ilz ne peuvent faire, ne la peuvent rassembler oncques, qui est grant *aprobacion* qu'elle estoit venue divinement. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 123). Freres, a vous viens de rechef Pour faire l'*aprobacion* De ma ressuscitacion Pour oster la fragilité Hors de vostre incredulité, Et que plus ne vous y bouttez Ne jamais de moy n'en doutez. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 1001). ...on peut veoir plus à plain, en recourant ès dits chappitres, par lesquelles choses il [Salomon] aprenne assez et grandement la science de astrologie, par especial la partie judiciaire, qui est souffisant *aprobacion*, actendu que c'est pur texte de la Bible sacrée. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 34 r°). Toutes ces choses ainsi determinees Et toutes chieres de hait examinees Aussi (...) De leurs certaines ymaginacions Touchant le fait des simulacions ; Dont tost après les *aprobacions* Furent congneues (LA VIGNE, V.N., p.1495, 163).

- "Recherche de preuve" : Car il vault mieulx premièrement démonstrer les vices et après appeller le duc de Bourgogne criminel, que faire ainsi qu'il fist, c'est assavoir, premièrement appeller criminel, sans aucune *aprobacion* ou vérification. (Doc. 1408. In : MONSTRELET, Chron. D.-A., t.1, c.1425-1440, 273).

2. "Confirmation (de qqc.)" : Et qui plus est, pour *aprobacion* de nostre foy, Platon le philosophe en son livre de Phedron, tout fust-il paien et long temps avant l'establissement de la loy crestienne, preuve par raison et moustre comment l'ame raisonnable par bien faire doit apres ceste vie avoir Paradis. (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 42). Car entre les grans paours et incertainetés est l'*aprobacion* de bonne esperance plus reluisant et plus loysible. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 91). O mon tres doulx maistre Jhesu Que j'ayme de parfaicte amour, Quand verray je l'eure et le jour Que j'aray *aprobacion* De sa grant resurreccion Que tant a veoir je desire ? (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 395). Cecy n'est que *aprobacion* De vostre vision première (Myst. Viel test. R., t.3, c.1450, 99). Mais il n'eut guieres cheminé quant, en soy arrestant sus une montaigne, il regarda derriere lui et vey la cité de Parthemie qui tantost fu avironnee et plaine des gens d'armes du roy Saturne, qui lui donnerent une grande *aprobacion* de l'advertissement de sa mere. (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 178). Et pour ce que en tout tesmoignage de verité, il convient trois femmes pour deux hommes, pour faire et acomplir doncques le nombre desdiz quatre euvangelistes, il a convenu que six femmes aient esté empeschies de faire cestui euvre pour plus grande *approbation* de verité, desqueles les noms s'ensuivent. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 78).

3. "Gage, garantie" : ...en *aprobacion* de ce, je vous donne ceste verge, qui est d'or esmaillée de larmes noires. [Contrainte de se séparer de l'homme qu'elle aime, une jeune fille lui fait serment de n'épouser jamais un autre homme que lui] (C.N.N., c.1456-1467, 167). ...en memoire et *aprobacion* de la verité de cest enseignement, j'ay la fait mectre ce pain bis. (C.N.N., c.1456-1467, 335).

**Rem.** Dans les deux cas (ce sont les seules occurrences dans le texte), la notion sur laquelle porte l'*aprobacion* est symbolisée par un objet (une verge, un pain). [P. C.]

**APPROBATOIRE, adj.** (approbatoire)

[GDC : *aprobatoire* ; AND : *aprobatoire* ; FEW XXV, 53a : *aprobatio*]

[D'un document officiel] "Qui valide et confirme"

- *Approbatoire et confirmatoire* : ...oultre noz lettres séellées de nostre grant séel, donrons et ferons donner et faire à nostre dit filz, Henry, lettres patentes *aprobatoires* et confirmatoires de nostre compaignie la royne, de nostre cousin, le duc de Bourgoingne (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 7). ...ferons donner et faire a nostre filz le roy Henry ses lettres patentes *aprobatores* et confirmatoires de nostre compaignie la royne, de nostre filz le duc de Bourgoingne et des autres de nostre sang royal (WAVRIN, Chron. H., t.2, p.1471, 315).

- *Approbatoire et affirmatoire* : Et offre ledit roy Henry que, semblablement, pour sa partie il donra et fera donner et faire sur icelles mesmes choses ses lettres patentes scellees de son grant scel, et aussi lettres patentes *aprobatoires* et affirmatoires de ses tres chers freres et autres de son sang royal (Honn. cour. Fr. P., 1418-1420, 137). [P. C.]

**APPROCHABLE, adj.** (approchable)

[GDC : *aprobable* ; FEW XXV, 54b : *apropriare* ; TLF III, 331a : *aprobable*]

"Dont on peut approcher, accessible" : Accessibilis (...) : *aprobables* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 5).

**REM.** Gloss., Paris B. N. lat. 7684, 1425-1450, ds GDC VIII, 158a-b (*aprobable*). [P. C.]

**APPROCHABLEMENT, adv.** (approchablement)

[\*FEW XXV, 54b : *apropriare*]

"De façon à pouvoir être approché" : Accessibiliter (...) : *aprobablement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 5). [P. C.]

**APPROCHABLETÉ, subst. fém.** (approchabilité)

[\*FEW XXV, 54b : *apropriare*]

"Fait d'être accessible" : Accessibilitas (...) : *aprobabilité* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 5).

**REM.** Semble fabriqué pour constituer la série : *aprobable, aprobablement, aprobabilité*. [P. C.]

**APPROCHANCE, subst. fém.** (approche)

[GD : *aprobance* ; \*FEW XXV, 54a : *apropriare*]

[À propos d'une maladie] "Attaque, atteinte" : Vecy les signes qui signifient peril et *aprobance* a lepre, c'est assavoir corrosion qui est du cartilage qui est entre les trous des nazilles (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 21). [R. M.]

**APPROCHE, subst. fém.** (approche)

[GDC : *aprobche* ; FEW XXV, 54a : *apropriare* ; TLF III, 332a : *aprobche*]

**A.** - Au plur.

1. ART MILIT. "Travaux et mouvements pour assiéger une place-forte" : Et tant tost après ceulx qui estoient à ce siège firent de grans *aprobches*, tranchées, fossez et mines, et disposèrent de grosses bombardes, canons et autres engins volans, avec grande quantité d'autre artillerie (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 188). Pendant lequel temps firent les François de grandes *aprobches* de foussez et mynes (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.2, c.1437-1464, 205). Puis après on commença du cousté de monseigneur le connestable à faire des *aprobches* couvertes et descouvertes, dont Le Bourgoys en conduisoit une et missire Jaques

de Chabannes l'autre. (GRUEL, Chron. Richemont L., c.1459-1466, 212). ...mettre le siege devant la ville de Dynan, contre laquelle y fut incontinent fait grans *approches* et sy y furent faictes de belles saillies et grandes escarmouches de costé et d'autre. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 164). Quant à la forme de donner l'assault, de raison les *approches* sont si bien faictes que on entre ou fossé sans perdre riens et envoie l'en une compagnie de gens pour le premier assault. (BUEIL, II, 1461-1466, 42). Depuis la mort du bon messire Hector, ne fina le duc de Bourbon de pourchasser la destruction de ceulx de la ville de Soissons, tant par battures de canons, d'*approches*, que aultrement. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 164). La ville d'Arras fut merueilleusement battue, et si furent faictes *approches* et mynnes couvertes et descouvertes, allans jusques aux murs de la cité, où par icelle les gens du roy cuidèrent secrètement entrer dedens. Mais, par une contermine, furent très vaillamment combatus. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 177). ...il marcha en pays et assiga la ville de Morath, en la conte de Romont, que les Suysses avoient pris sur monseigneur Amé de Savoye, conte de Romond. Et là fist de grans *approches* et battures, et moult oppressa ladictte ville. (LA MARCHÉ, Mém., I, c.1470, 140). De là, le roy alla mettre le siège devant Corbie et attendirent ; et y furent faictes de très belles *approches* et y tyra l'artillerie du roy trois jours. (COMM., II, 1489-1491, 18). Ce dict jour mesmes furent faictes *aproches* Au Chastel Nosve de grosse artillerie (LA VIGNE, V.N., p.1495, 250). Devant moy est au jour d'uy arrivé à ladictte place mon cousin de Montpensier avec mon avant garde et artillerie pour les *approches* (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 166-167).

- "Fait de venir tout près d'une troupe ennemie" : En ces cris, sons et resonances ilz s'entreapprocherent plains d'un grant vouloir, tant les uns comme les autres. Aux *approches* faire il y eut honneur (LEFÈVRE (R.), Hist. Troyes A., c.1464, 354). Les *approches* se faisoient si près les ungs des aultres, qu'il n'estoit jour qu'ilz ne combattissent. (LA MARCHÉ, Mém., III, c.1470, 97).

- "Accès protégés vers une place forte" : Et pour ce, dist-il, il me semble que par icelle [tour d'angle] pourriés bien gagner la ville ; car il y a de belles *approches* par le moyen d'une butte, qui est devant l'arrière fossé ; et, pour venir à la butte, il y a la haye d'un jardin, qui dure jusques à moins d'une lance d'elle. (BUEIL, I, 1461-1466, 79).

- "Engin d'approche d'une forteresse assiégée (derrière lequel on se protège)" (Éd.) : A lui, la somme de 3 341 £ 7 s. dudit pris en deniers a luy payez par ledit argentier pour convertir en l'achat et facion de cinquante petites serpentines de fer, onze manteaulx pour servir a bombardes, bombardelles et *approches* et pluseurs autres parties que icellui seigneur a ordonné estre faictes en ceste presente annee. (Comptes argentier Ch. le Téméraire B.F.L., t.3/1, 1470, 27).

2. "Préparatifs (en vue de faire qqc.)" : Et tandiz que ces *approches* d'un costé et d'aultre se faisoient... [On doit opérer un "malade"] (C.N.N., c.1456-1467, 404). DRAGON. Si vient plus sus nostre fumyer, Se tiengne seur, s'on le rencontre, Qu'il aura si tres male encontre Qu'onques ne trouva mains si croches. ROULLART. Allons pour faire nos *aproches*, En portant nos bastons en bas ! (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 202).

3. "Préliminaires amoureux" : Il commence de faire ses *approches* quand il vit son point (C.N.N., c.1456-1467, 410).

4. "Contact (entre personnes ou pays)" : Ainsy comme la povre desolee [la Grece] gectoit ses regrets et ameres complaints en divers lieux, voulant esmouvoir les cieulx, les elemens et toute chose

creé a pitié et compassion, France et Angleterre, toutes effraées de oÿr si dolloureuse lamentation, sans *approches* quelconques, les resconforterent de loing par douces et consolatives parolles (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 16).

**B. - Au sing.**

1. "Attaque" : Or en alla autrement, comme il parut, car ceux qui estoient dedans, très-aigrement et vaillamment se défendirent contre les survenans ; et en la première *approche* qu'ils firent, cuidans mettre leur siège, en tuèrent et blessèrent beaucoup de leur trait et canons (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 142).

2. "Fait de s'approcher, atteinte" : J'ay veu dedens Florence Archevesque pendu Et fort grand apparence De cardinal perdu, Trois abbés portant croche Et ceux de De Pacis Furent par dure *approche* Mutillés et occis. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 311).

- *Faire approche*. "S'approcher" : ...quel hoste esse Qui es Ytalles maintenant fait *aproche* (LA VIGNE, V.N., p.1495, 154).

- *Trouver approche emprès qqn*. "Trouver accès auprès de qqn" : Aussy certes ledit Rollin estoit un homme plein de vanité, de petit estocq et de sobre vertu, comme plusieurs en ce temps-là autres que luy trouvoient *approche* emprès le roy plus par aveugle fortune que par dignité de personne. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 390).

- *Estre en approche de qqc*. "Être en voie de qqc., être sur le point de faire qqc." : ...le duc tenoit son siège devant Deventer et estoit à celle heure en voye et en *approche* aucunement de traité avecques les asségiés (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 170). [P. C.]

**APPROCHEE, subst. fém.** (approchée)

[GD : *aprochee* ; FEW XXV, 54a : *appropriare*]

"Approche (militaire)"

**Rem.** MART. D'AUV., éd. 1493 (*Les Angloys, amont et aval, Firent des fossez et tranchees, Affin que les gens de cheval Ne feissent sur eulx aprouchees*), ds GD I, 360a. [P. C.]

**APPROCHEMENT, subst. masc.** (approchement)

[T-L : *aprochement* ; GD : *aprochement* ; GDC : *aprochement* ; AND : *aprochement* ; FEW XXV, 54a : *appropriare* ; TLF III, 333b : *aprochement*]

**A. - Au propre**

1. [Sens spatial]

a) ART MILIT.

- "Mouvement d'approche (d'une armée)" : Montés sur le ceval, bielle, venés-vous-ent Ains que ly Sarrasin facent *aprochement*. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 494). Sainement, comme le dit Godefroy(.) eust congnoissance par ses espies que le navire de ses ennemis moult greigneur estoit que n'estoit le sien et il apperçust de ses ennemis l'*aprochement*, tout son navie il assembla en un, si attendist la fortune plus seurement. (Cleres nobles femmes B.H., t.2, 1401, 181). ...oudit temps, pour raison de l'*aprochement* desdiz Bourguignons ainsi venus à Beauvais, furent faictes à Paris de moult belles ordonnances par sire Denis Hesselin (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 274).

- "Fait (pour deux armées) d'engager la bataille" : [Deux armées sont rangées en bataille] Un petit devant l'*aprochement*, et que on venist ensemble [le princes de Galles prie, et demande à Dieu la victoire]. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 35).

- "Travaux d'approche, attaque d'une place forte" : Sy s'en espoantèrent ceux d'Utrecht, et non merveilles, car n'estoient appris

d'avoir tel voisin, ne qui ainsi les saluast, et de fait, à cause de cest *aprouchement*, se trouvèrent tous esmus et en rumeur l'un contre l'autre, comme gens esbahis (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 129).

. Au plur. *Faire aprochemens*. "Faire des travaux d'approche lors d'un siège" : Et à celle heure monta ladite Jehanne la Pucelle sur ung coursier, ung baston en sa main, et mist en besongne chevaliers, escuiers et autres gens de tous estaz à porter fagos, huys, tables, fenestres et chevrons, pour faire taudiz et *aprouchemens* contre ladite ville pour asseoir une petite bombarde (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 95). Et tousjours lesdits Bretons et Angloiz s'efforsoient et fortiffioient leur siège d'autre part, et faisoient mynes et autres *aprouchemens*, et tant que lesdits assiégés se trouvèrent en grant necessité. (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 159). Et y ot fait plusieurs grans mynes et autres *aprouchemens* par iceulx Angloiz (CHART. J., Chron. Ch. VII, V., t.1, c.1437-1464, 164). Ce soir firent les François leurs *aprouchemens* et se logerent le plus pres qu'ilz peurent du boulevard de ladite ville... (LE BOUVIER, Chron. Ch. VII, C.C.J., c.1451-1455, 233).

#### b) *Approchement de qqn*

- "Fait pour qqn d'approcher" : ...le roy de Castille veoit plus volentiers le departement des Anglois que l'*aprouchement* car il luy sambloit que sa guerre estoit finée (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 116). Et à celle voix, à une mesme heure de l'*aprouchement* desdis ennemis, se departirent des eglises de Paris toutes les gens estans lors es sermons (FAUQ., II, 1421-1430, 323). [D'une réalité personnifiée] En ce moment Entendement, confermé par Foy et ja touché de loing de l'oudeur de la boete et de l'*aprouchement* d'Esperance, que Foy lui ot desja fait congnoistre, l'araysonna par telle orayson (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 89). ...et supposé qu'ilz tenissent vostre adversaire [du roi] a seigneur (...) tousjours le cuer estoit a vous, en atendant vostre *aprouchement*. (JUV. URS., Loquar, 1440, 313). Mais quant le conte de Romont sentit la venue de vostre noble pere et l'*aprouchement* des gens d'armes, il se retira et sa puissance contre Gand. Et avant que les Flamens fussent rentrez en leur ville, ce vaillant et corageux prince prist et concquesta sur eulx la ville de Audenarde (LA MARCHÉ, Mém., I, c.1470, 166).

- "Fait de s'approcher de qqn (avec des intentions amoureuses)" : Car vous estes toudis en mon regart Comme cellui qui vous voit proprement Des yeux du cuer, mais trop me vient a tart Le grant desir de vostre *aprouchement* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 244). En ce chapitre est monstré comme ung homme d'église, et spécialement ung Religieux, se doit garder de l'*aprouchement* des femmes, car en leur regarder, avecques la temptation de l'Ennemy, la chair de l'homme se peut esmouvoir et faire donner consentement à péché. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 188).

#### c) *Approchement de qqc.*

- "Fait, pour une chose, de se rapprocher, d'être proche ; proximité" : Et pour l'*aprouchement* qu'elle [la lune] a A la terre dont si prez va, Pour la terre qui est obscure, N'a elle point de clarté pure Qui de lui viengne proprement (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 129). Derechief, selon l'esloignement ou *aprouchement* du soleil se muent les faces et les corps des personnes et des bestes en force et en couleur. (CORBECHON, Soleil Lune S., 1372, 348).

**Rem.** Aussi *Garin Mongl.* K., c.1460-1465, 47.

- ASTR. [Trad. le lat. *accessio*] "Accès : mouvement d'accès et de recès de la huitième sphère ou sphère des étoiles

fixes (trépidation)" : Toutes les esperes qui sont puis le 8e espere en aval ou mouvement d'*aprouchement* et de departement qui est appiellés mouvemens de la 8e espere. (Compil. sc. étoiles C., a.1324, 73).

- "Fait d'approcher, de mettre qqc. près d'autre chose" : ...icellui suppliant, soy disposant à apporter sa tieule et pierre devant le four pour la faire cuire, ilec survint ledit Jehan Redien qui, non obstant les dictes parolles avant dictes, commença à causer et arguer ledit suppliant, pour ce qu'il faisoit les diz *aprouchemens* des dictes pierres vers et près dudit four. (Doc. Poitou G., t.9, 1448, 47).

2. [Sens temp. ; à propos d'une réf. temp., d'une échéance] "Fait d'approcher, d'être imminent" : Cy commence à parler de l'*aprouchement* de la fin du roy Charles, et de la mort de messire Bertran. (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 180). Il lui senefioit l'*aprouchement* dou paiement de la taille de Liege et l'estat de Evrart de le Marche. (Arch. Nord, 1410, B 10366, f°39 v°, IGLF).

#### B. - Au fig.

1. "Possibilité, moyen (d'arriver, d'accéder à qqc.)" : Moulit est li sens auctorisiés, Biaux fils, honnorés et prisiés, Car plus poés par sens conquerre, Soit en cavance ou soit en guerre, Et avoir bon avancement Que par nul aultre *aprouchement*. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 104). Pour quoy doncquez sont tourmentés pour les debas publiez ceulx qui es choses publiez n'ont *aprouchement* ne office ? (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 52).

2. "Rapprochement, coexistence, mélange (de plusieurs choses, ici de formes de gouvernement)" : Et quant elles [policies] issent hors de juste proportion, cest *aprouchement* est cause de transmutations. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 223).

3. Au plur. *Approchemens d'amour*. "Manifestations de sympathie (entre grands personnages)" : ...et tant alèrent de l'un à l'autre, et si bellement et si sagement exploitièrent que li rois de Navare, de bonne volenté, sans nulle contrainte, s'en vint à Charenton devers le duch de Normendie son serourge. Et là eut grans *aprouchemens* d'amour, car li dis rois s'escusa au duch de ce dont il estoit amis et en le hayne de li, premierement de le mort de ses deux mareschaus (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 108). Et n'estoient mies, en sus de le maison où si vaillamment s'estoient tenu, une lieue, quant il encontrèrent monsieur Jehan Chandos et toute se route, en cel estat que je vous ay dit, les aucuns à piet, les aultres yaus deux sus un cheval. Si se fisent là grans recognissances et grans *aprouchemens* d'amour. (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 180). [Le duc de Lancastre et le roi de Portugal font leur jonction] Si ot a leur bien venue grans semblans et *aprouchemens* d'amour et là conjoirent le roy et le duc l'un l'autre moult amiablement (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 87). ...[lors des préparatifs du mariage du comte de Flandres avec une princesse anglaise] i furent fais et monstrés grans *aprouchemens* d'amour. (FROISS., Chron. D., p.1400, 802).

4. DR. "Assignation en justice" : ..ledit Richart Le Jeune n'avoit pas voulu prendre procès en l'encontre dudit procureur (...) requérant que sur l'*aprouchement* et empeschement que lui faisoit ledit procureur du Roy et qu'il leur pleust faire bonne et deue informacion (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1442, 352). [P. C.]

**APPROCHER, verbe** (approcher)

[T-L : *aprochier* ; GD : *aprochier* ; GDC : *aprochier* ; AND : *aprocher* ; DÉCT : *aprochier* ; FEW XXV, 53b-54a : *appropiare* ; TLF III, 333a : *approcher*]

**I.** - [Dans l'espace, au propre et au figuré ; idée de venir près de, idée de mouvement qui aboutit à une proximité]

**A.** - Au propre "Venir près de"

**1.** *Approcher* (un lieu)/(s')*approcher à/de/vers* (un lieu)

**a)** *Approcher* un lieu. "Venir près de, être près d'atteindre (un lieu)" : Toutes ces gens se departirent de Londres (...) Tant exploitierent que ilz *approchièrent* Asquesuffort. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 67). ...et chevaucherent tant que ilz *approcherent* Couloigne a une journee prez. (ARRAS, c.1392-1393, 193). ...pour obvier, se besoin estoit, au duc de Bourgoigne, qui, comme l'en disoit, *approchoit* Paris à grant nombre de gens d'armes (BAYE, II, 1411-1417, 164). Quant on voit les loups venir querant leur proie jusques pres de bonne ville ou village, c'est grant apparence de chier temps. Maiz quant cherfs ou bisces *approchent* les maisons, c'est habondance de biens (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 129). ...quant Olofernes *aprouça* le pays des montaignes esqueles lors habitoit le peuple de Israël, il ouy que le peuple se dispoit a resister a luy et que ilz clouoient les entrees et les passages des montaignes affin d'empescher son entree sur eulz. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 199). L'aigle, quant il s'enviellist et ne puet plus prendre viande, il vole par dessus les nuees en *approchant* le soleil tant que puet. Et tant que estant tres eschauffé, se transporte et quiet une fontaine tres froide en laquelle il se plonge trois fois. (Somme abr., c.1477-1481, 179).

- [D'un navire] *Approcher* (une terre). "Y aborder" : Et quant ilz porent avoir vent, ilz se vont desancrer et tant vont singlant par mer qu'ilz virent l'isle de Rodes et l'*approchierent* pour avoir le rafreschissement. (ARRAS, c.1392-1393, 213).

**b)** (S')*approcher à/de/vers* un lieu. "Venir près de" : Une vielle, qui *aprochier* De la n'ousoit, vi rechinier Et faire trez mauvaiz semblant sanz dire rien (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 66). ...quar nul movement n'est si tardif que encor ne soit autre la moytié plus tardif et autre plus, et ainsi sanz fin outre toute proporcion, si comme il appert des parties du ciel en *approchant* vers la pole (ORESME, C.M., c.1377, 102). Et quant il *aproucha* de la dicte fontaine, il entrouy une voix qui chantoit (ARRAS, c.1392-1393, 6). Et tant chevaucha qu'il s'*aproucha* durement de la fontaine. (ARRAS, c.1392-1393, 23). Et alerent tant avant que ilz *approchierent* a une lieue prez de la forest ou le receipt au chastellain estoit (ARRAS, c.1392-1393, 70). : Mais au jour d'uy nous l'avons receue [la misericorde] en lieu publique, en lieu saint, en lieu ou tous generalment puent et doyvent venir, tant le povre comme le riche, c'est assavoir au temple materiel, et non pas en ung anglet de ce temple, non pas en ung lieu secret et mussié, mais ou milieu affain que tous y puissent *aprochier*. (GERS., Purif., 1396-1397, 61). Car moult desire a *aprocher* De la cité (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 308). Et dès lors ordonna, si comme on disoit, de faire *aprochier* ses gens d'armes de la ville et cité de Meaulz (FAUQ., II, 1421-1430, 27). ...le duc de Bourgogne s'estoit *approchié* de son païs de Flandres en sa ville de Lille (FAUQ., II, 1421-1430, 69). Et tant allerent par leur continuacion qu'ilz *approcherent* d'une lieue d'Escallon (BUEIL, I, 1461-1466, 215). Et meismement, quant on *aprouche* du logeiz, fourraigeurs, qui vont aux champs, pevent venir crier alarme de si loing que ceulx du logeiz ont tout loysir de eulz ordonner. (BUEIL, II, 1461-1466, 242). ...mais il ne luy faisoit point de dommaige, parce qu'il avoit peu de

gens, et se mist dedans Paris quant ledict conte en *aproucha*. (COMM., I, 1489-1491, 15).

**2.** *Approcher/s'approcher*. "Venir vers le lieu où est le locuteur, ou bien le personnage dont le locuteur adopte le point de vue" : Noz ennemis *approchent* et tenront les champs, qui ne leur yra au devant (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 91). ...ceulx qui estoient en son agait *approchièrent* plus prez (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 212). Et se commencerent les pluseurs a doubter qu'ilz n'eussent aucun empeschement de leur seigneur, et tant attendirent que cilz qui *aproucherent* devant leur commencerent a escrier... (ARRAS, c.1392-1393, 28). Et s'*aprouche*, lui XXe, de plus en plus, en disant : A il assez gens ? Lui yrons nous aidier ? (ARRAS, c.1392-1393, 203). ...a ces parolles la musniere s'*aproucha* et dist... (C.N.N., c.1456-1467, 38). ...comme il *approchoit* pour executer le conseil du medicin (C.N.N., c.1456-1467, 136). *Aproche*, Jehan ! (Pass. Auv., 1477, 125). Accop, trestous ! Pour nous ayder *approchés* vous (Pass. Auv., 1477, 259). Vien ça, vien, nous le te diron, *Approche* icy, le damoiseau. (Sots mal., c.1480, 81). Sergens n'ont garde d'*aprocher* Car il n'y a point de pratique, s'il viennent, on leur fait la nicque Car ilz n'y peuent trouver acquest. (Sots gard., a.1488, 104). Attopos, deesse ordonnee Pour cueillir mes vomissemens, Escumes et vomissemens, *Aproche*, si luy en delivres. (Cene dieux, c.1492, 127).

**3.** *Approcher qqc./s'approcher de qqc.*

**a)** [D'une pers.]

- *Approcher* (une chose concr.) "Venir, aller près de" : ...Gieffroy se part et prent congié, et commence a monter la montaigne et fort a *aprochier* l'arbre, et appercoit le jayant qui se seoit dessoubz. (ARRAS, c.1392-1393, 263). Et tout dessus seoit une ymaige, qui une cleif tenoit ; et estoit l'ymaige de leiton et de forme d'homme et regardoit parmy la mere ; Salatardes Machomet la nommoit. Sy avoit dedens grant quantitez de dyables, qui le sortenoient ; et fist par nigromance que nulz Cristiens ne peult *aprochier* ceste ymaige qu'il ne meurt tantost. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 97). Quant Malaquin et toute sa compaignie m'eurent illec mis, le jour apparu incontinent après. Sy *aprouchay* une roche quy estoit assés pres de moy, ou je me repousay, car trop durement avoye esté traitté en portant. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 64). Et vous proumés que bien cent ans après il ne fut personne qui osast *aprochier* celle charrongne qu'il ne morust subitement (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 125).

• (S')*approcher d'une chose concr.* : Et le tieng au solail pres du bachin une pieche, si que il [le faucon] voie l'iaue pres de soi, et se tu vois que il regarde l'iaue et que il fache semblant de la vouloir, si t'*aprouche* du bachin et li offre tout en pes. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 224). Ces bons cordeliers (...) *approcherent* de l'huys sans estre oïz (C.N.N., c.1456-1467, 202). Comme il *aproucha* de la barrière quatre ou cinq piedz près, il osta sa barrette et se agenouilla comme à demy pied de terre. (COMM., II, 1489-1491, 64).

- *Approcher* (une chose abstr.)

• [Un sacrement] "Recevoir (un sacrement)" : Je concede bien que personnes vacans aux euvres de pitié (...) peuvent souvent *aprochier* ce digne sacrement (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 155).

**b)** [D'une chose]

- *Approcher qqc.*

• "N'être pas loin de qqc., frôler qqc." : Il [le cas] est tres griefz, tres lait, tres maulx, Car est adviz par theologie Que il

*aprouche* ydolatrie Invoquer l'Esperit mauvez Pour savoir de Dieu les secrés (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 53).

. "Être voisin de, coïncider avec qqc." : Car je congnois que ce que tu demandes assés *aproce* ma voulenté, pourtant je ne contrediray point. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 245).

. "Toucher, concerner qqc." : Mais a cause que la dicte satyre *aprouche* plus le futur temps que le preterit, soit icelle receue seulement pour le present, suppliant la benivolence des auditeurs vouloir en tout excuser le simple acteur auquel ne affiert des choses contingentes et futures parler. (ANTITUS, Poés. P., c.1500, 4).

**4. Approcher qqn./s')approcher à/de/auprès/près de qqn.** "Venir près de qqn ; aborder qqn"

**a) Approcher qqn** : ...onques mais de si dolereuse Lepre ne fu homme batu. De touz poins m'a si abatu (...) J'ay grant doubte de vous grever ; Pour Dieu mercy, ne m'*aprouchiez* (Mir. emper. Romme, 1369, 297). Et quant vint au passer devant la porte, Clerembaut leur escrie : Quel gent estes vous ? Et ceulx respondent : Nous sommes bonnes gens. Et en *aprouchant* du pont, environ XX. chevaux et lui, demandent : Ou est Glaudes de Sion ? Nous voulons parler a lui. Et Clerembaut les *aprouche* en disant : Il revendra par temps. (ARRAS, c.1392-1393, 203). [Quand les Français pris à Calais, amenés en présence d'Edouard III] le virent enmi la sale, devant le dreçoir, et grant fuission de cerages et de tortis tout autour de li, il *l'aprochièrent* et l'enclinerent bien bas. (FROISS., Chron. D., p.1400, 873). [Messire Henry :] ...ce n'est pas emprins que je porte. Mes ma dame m'a commandé a porter ce volet (...). Dont se nul me vouloit *aprochier* en demandant quelque chose ce fust, je luy respondray et luy accompliray ses voulentéz au devis meismes de ses chapitres (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 134). Qui rechoipt de l'eau benoite le dimence a la grant messe, le Maulvaiz en toute icelle septmaine ne poeult cellui tempter ne *aprochier* a sept piés pres. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 129). (Parle JHESUCRIST.) Marie, tant plus ne m'*aprouchés*, Gardés que mon corps ne touchés ; Encoire ne suis ge pas monter Vers mon pere. (Pass. Autun Biard F., 1470-1471, 143).

**b) (S')approcher à/de/auprès/près de qqn** : Quer li air est mout fort chose quant il est corrupus, a muer legierement le corps d'ommes et de bestez, pour quoy le philosophe deffendent qu'enfant n'*aprecent* a homme qui gist en chaut mal, quer enfans sont si tendre et si sont corrompu tantost. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 365). ...et tantost que les oisiaus le voient [le renard], il agachent et cuident que il soit mort et *s'aprechent* de lui pour le mengier, et quant il sont si pres que illi peut ataindre, si en prent un et l'aporte (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 151). Je vous prie que *aprochier* Veulliez de mon filz par tel guise Que il vous ait a fame prise. (Vie st Fiacre B.C.P., c.1380-1400, 18). ...il se *aproucha* auprès d'une femme qui regardoit lesdiz jeuz, à laquelle il, le plus doucement qu'il pot, restoursa sa robe, et soubz icelle robe, d'un petit coustel qu'il tenoit en sa main, coppa la bourse de cuir d'icelle femmex (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 280). Il *s'aprouche* de lui et escout l'archigaye et la laisse aler devers le roy Fedric par telle vertu que il le perce de part en part. (ARRAS, c.1392-1393, 180). Non temptabis, tien te coy, Regard plain d'atrayement, Vade retro tellement Que point n'*aprouches* de moy. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 255). Tant plus *aproce* l'omme a Dieu, com plus loing il s'eslonge de tout terrien soulas. (Internele consol. P., 1447, 191). Et alors messire Enguerrant se *aproucha* de Saintré pour soy acquictier du ruby. (LA SALE, J.S., 1456, 119). Et faudra qu'il soit nuyt, avant que nous *aprouchions*

d'eulx plus près de demye lieue, adfin que les fourragiers ne nous sentent venir. (BUEIL, I, 1461-1466, 106). Si mist l'homme du duc Baudouyn la main à l'espee ; car c'estoit tout ce dont il se pouvoit aider. Et tousjours cuidoit *aproucher* de son adversaire ; mais il ne pouvoit ; car tousjours l'autre besongnoit o la pointe de sa hache. (BUEIL, II, 1461-1466, 110). Et, se vostre plaisir est de ce faire et il vous plaist de vous fier en ma personne et en ma parolle, il [le gouverneur de la ville] vous assure par ma bouche que vous vous *aprouchez* de lui et il *s'aprouchera* de vous, et homme des siens ne vous demandera riens. (BUEIL, II, 1461-1466, 237). Pour moy sera ung moult grant interest Si, de plain sault, près de luy je m'*aprouche*. (LA VIGNE, S.M., 1496, 251).

**5. Empl. factitif**

**a) Approcher qqn de soi.** "Faire venir qqn près de soi" : Il *aprouchoit* de luy bonnes gens de religion et les oyoit parler. (COMM., III, 1495-1498, 304).

- *Approcher une armée de* (un lieu). "Faire s'installer (une armée) à proximité de" : Et luy *aproucha* son armée du pays de Vault, en Savoye, que lesdictz Suysse avoyent prins sur monsr de Romont (COMM., II, 1489-1491, 102).

**b) Approcher qqc.**

- [Une chose lourde mais mobile] "Faire se rapprocher qqc." : Aprez, vous devez faire trenchées pour *aproucher* vostre artillerie, et, vostre artillerie assise, vous devez commencer à battre. (BUEIL, II, 1461-1466, 41). Et, les nefz *aprouchées*, les vaillans hommes d'armes qui en leurs vertuz se fient, jointes les nefz ensemble, avalent les ponts et passent ès nefz adversaires et là, à bonnes espées, haches et dagues, se combattent main à main. (BUEIL, II, 1461-1466, 56).

- [Une chose plus légère] "Rapprocher, mettre qqc. près de" : ...l'escuier trenchant porte le penon et les armes du prince, comme dit est, qui *aprouche* la baniere mise ès mains du chambellan ; et pour ce conclus je qu'il doit servir de chambellan avant tous les autres. (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 43). Sa, sa, *aprouchez* vostre layne Mes sotes sotement nommees (Feste roys, c.1475-1500, 308). Pour se fault ton chief *aprocher*. Doucement le te veulx louer Et toucher. (Pass. Auv., 1477, 100). Samuel, *aproche* sa le corps ; En terre fault que soit donné (Pass. Auv., 1477, 104). ...le tiers, l'ours le print et le foulla fort soubz luy, en luy *aprouchant* le museau près de l'oreille. (COMM., II, 1489-1491, 21).

- *Approcher les tentes.* "Faire avancer son camp" : Soubz le conduit de ses aucteurs li Rommain *aprouchierent* leurs tentes celle part. (BERS., I, 9, c.1354-1359, 25.7, 46).

**6. Inf. subst.**

**a) "Fait de s'approcher, approche"** : ...par ton *aprocher* me sens comme ressourdant de l'ombre de mort en clarté de vie. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 89). A Rome vint visiter sans dangier Le saint bergier a la rouge cappette. Ung Calabrois le volloit empeschier Et despechier, sentant son *aprochier*, Mais sans lanchier desloga sans trompette (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 279).

**b) À l'approcher**

- "Au moment de la rencontre (entre personnes)" : Grant joie démenèrent, quant vint à l'*aprochier* : Roze, la gentis dame, va Wistace baisier (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 119). ...ilz virent apparoir un grant troupe de gens, et, a l'*aprouchier*, ilz entendirent moult de piteuses voix qui griefment se lamentoient, dont ilz furent fort esmerveilliez. (ARRAS, c.1392-1393, 28). ...et quant il fu un pou prez, si oït sonner trompettes et getter canons moult

horriblement ; et a l'*aprouchier* congnot que c'estoit le gallaffre et le roy Braidimons de Tarse qui assailloient fort au port pour y prendre terre. (ARRAS, c.1392-1393, 130). Et en cest point vint vers moy une vielle toute desaroyée et comme non chalant de son habit (...). A l'*aproucher* sans mot dire m'envelopa soudainement entre ses bras et me couvry visage et corps de ce maleureux mantel (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 3).

c) P. méton. À l'*aproucher* (d'un lieu) "À proximité" : Lors descendi du cheval, pour ce que il ne feist trop grans escroiz, et l'attacha a une branche, et s'en va petit a petit vers la fontaine le plus couvert des raims et des arbrissiaux qu'il pot. Et, a l'*aprouchier* de la fontaine apperceut la tres plus belle dame qu'il eust oncques jour veu, a son adviz. (ARRAS, c.1392-1393, 6). Lors vint le chevalier de l'avant garde aux deux freres en disant : Messeigneurs, le plus de voz gens se tiennent a mal paiez de ce que vous les contraingniez de leur harnois porter, car il leur semble qu'il n'en soit nulle necessité tant qu'ilz vendront a l'*aprouchier* de la terre ou sont voz ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 155). Et a l'*aprouchier* du rochier, ledit seigneur de Pruilly, tout en pourpoint (...) se getta en la mer (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 155). A l'*aproucher* de la barriere ou l'escarmouche se devoit faire [Empl. iron. avec connotation érotique] (C.N.N., c.1456-1467, 497).

## B. - En partic.

### 1. "Solliciter qqn"

- *Approcher qqn de qqc.* "Solliciter, presser qqn au sujet de qqc." : [Messire Henry au duc de Bourgogne] "...Mes, Monsieur, ce n'est pas emprinse, mes l'ay [un volet porté au bras] en commandement de ma dame de le faire ainsy. Dont, se nul en vostre maison noble homme, com grant il soit, me veulle *aprouchier* de riens et requerer de faire quelque chose, je suis celui qui le parfurniray a son demand..." (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 137).

- *Approcher qqn à/de + inf.* "Inciter qqn à, le solliciter pour" : ...comme les prier et frères de l'ostel Dieu de Coustances eussent esté *aprouchiez* de par aucuns de noz genz, a ce commis de par nous, à nous paier finance de leurs novviaulx acquès et donations et eschanges faites au dit hostel Dieu (Cartul. Hôtel-Dieu Cout. L., 1337, 162). Par quoy, tout consideré (...), le duc, souffrant ycelle querelle et estrif demorer en sa nature entre les deux seigneurs, se souffroit aussi *aproucier* de recevoir en grace son parent (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 212).

2. "Aborder qqn avec des intentions agressives ; attaquer qqn" : "Boins rois," dist li vassaus, "bien estes afaitiés De Porus essauchier se sivils en estiés, Et se ne di ge pas que cause n'i aiés : D'ounor est singuliers et en armes triés, Et li plus preus de qui fusse onques *aprouchiés*..." (BRIS., Restor paon D., a.1338, 110). ...plusieurs des diz marchans se sont deleissiez de plus faire mener vivres en la dite conté, par ce qu'il en ont esté *aprouchiez*, travailliez et molestez à Paris, à Compiègne, à Harefleu et ailleurs en nostre royaume (Mand. Ch. V, D., 1370, 368). Pour ce, quant le dit suppliant soy sentant tellement *aprouchié* et de fait navré du dit Poullon, force lui fut qu'il print coraige de soy deffendre pour garantir sa vie. (Arch. Nord, 1467, B 1692, f° 44, IGLF).

- *Approcher qqn par menaces.* "Menacer qqn" : Sy fut *aprouchié* par menasces de gehines et de divers tourments apprestés devant luy, mais le coeur tantost lui commença à frémir à l'encontre, et proféra parole, priant qu'on le deportast des tourments et il droit tout. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 300).

- "Blâmer qqn, faire des reproches à qqn" : Et par ce que, comme dit est, ledit Fastocq s'en fuy de la bataille sans cop férier, fut

pour ceste cause grandement *aprouchié* quand il vint devers le duc de Bethfort son seigneur, et par conclusion lui fut ostée l'ordre du blanc jartière, qu'il portoit entour la jambe. (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 332).

- "Blâmer, accuser qqn" : Et li mist sus plusieurs cas que il disoit qu'il avoit meffaiz, combien que il ne li eust riens meffait ne ne sceut cas, ne malefaçon par quoi il le peust ne ne deust *aprouchier* ne accuser. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 58). [aussi p. 62]

. *Approcher qqn de reproche* : Tout ce me vient par Mallebouche Qui më acrouche De sa volenté tant perverse, Et sans causé elle m'*aprouche* De faulx reprouche, Pour moy bailler une traverse. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 193).

3. DR. "Assigner qqn à comparaître, traduire qqn en justice" : ...combien que il ne (...) sceut cas, ne malefaçon par quoi il le peust (...) *aprouchier* ne accuser. (Conf. Jug. Parlem. Paris L.L., 1332, 58). ...que le dit absolz ou condempné ne soit en outre molesté ne trais à amende civile ou corporelle, prins, arestés ou emprisonnés, *aprouchiés* ou poursievis par adjournement (Hist. dr. munic. E., t.2, 1347, 103). ...pour souspeçon du dit cas, les dessus nommez ou aucuns d'eulx furent *aprouchiez* en la court dudit lieu de Buxieres, et aprez plusieurs delais furent licenciez de court. (Doc. Poitou G., t.7, 1406, 90). ...ilz ont fait convenir et *aprouchier* plusieurs leurs hommes (...) par devant les diz bailli et viconte (...) et contre eulx ont obtenu plusieurs sentences et condempnacions... (Chron. Mt-St-Mich. L., t.2, Pièces div., 1435, 71). Et en ce temps ouy dire que led. Massiot avoit esté *aprouché* en la juridisdiction d'iceulx religieux de Jumieges pour avoir entrepris d'avoir cueilli led. acquit sur les choses traversans lad. riviere ou bac desd. religieux. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1452-1453, 336).

- *Approcher qqn de qqc.* "Accuser qqn de/à propos de qqc." : Le Calife salue errant qu'il l'ava. Li sires li respont que gaires ne l'ama. Li Califes des pierres [qui avaient disparu] erramment l'*aprocha* Mais por l'amor la dame onques ne s'escusa Mais tout de chief en chief la chose devisa. Et por ce que son fait ne cognot ne nia Li Califfes a pendre erramment le juga. (BRIS., Restor paon D., a.1338, 83). Charles, par la grace de Dieu roy de France, au bailli de Caux ou à son lieutenant, salut. Regnaudin de la Montaigne, escuier, nous a fait exposer comme, environ cinq ans a, lui estant nostre sergent fieffé de la sergenterie de Cani, il eust esté accusé et *aprouchie* [i. *aprouchié*] de la mort de Jehan Danten (Mand. Ch. V, D., 1375, 590). ...et commande a tous les juges, procureurs et autres officiers de Normandie a qui il appartient que, s'ils treuvent deurement aucun faisant ou avoir fait les choses dessus dites ou aucune d'icelles, eulx l'en *aprouchent* et punissent deurement, tant par prison que autrement (Echiq. Normandie S., 1386, 57). Item nul ne doit estre mis en cause contre le procureur, s'il n'y a informacion faicte par avant, par laquelle il soit trouvé couppable du cas duquel il est *aprouchié*. (Instruct. enseign. B.G., c.1386-1390, 55). ...et que ceulx qui seroient trouvez par informacion en avoir ainsi usé en fussent *aprouchez* pour en faire amende et reparacion. (Echiq. Normandie S., 1395, 175). ...il n'a voulu aucune chose paier, jusques il en ait esté *aprouchié* par ledit Benoit aux requestes et fort debatu qu'il n'en paiait ren ; et par condempnation a esté ordonné qu'il les paieroit ; pour ce ici, le jour dessusdit, par la main dudit Benoit : 100 fr. (RAPONDE, Comptes La Trémoille L.T., 1396-1406, 15).

- *Approcher qqn d'amende.* "Infliger une amende à qqn" : Nul, de quelque mestier ou estat qu'il soit, ne doit avoir poix ne ballences, en sa garde, plus de un carteron (...). Et se plus en a que

le dit quarteron, le vicomte de Monstievillier len [l. l'en] pourra *approcher* d'amende, sil luy plaist. (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1387, 149).

- *Approcher qqn de ce que...* "Assigner qqn pour, accuser qqn de" : ...aussi l'a *approchié* de ce que la cornete de son chaperon estoit de deux paires de draps, en lui imposant qu'il l'avoit fait pour doubte de la justice de la court de l'eglise, qu'il ne devoit pas faire (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1424, 61).

#### 4. ART MILIT.

a) *Approcher* (une place forte). "Venir près des murs en se mettant à couvert ; l'attaquer" : ...et aussi quant la dite forteresche de Saint Sauveur fut *approchée* de siege, le dit bailli et ses gens y ont esté continuelement, et y ont fait encorez greigneur diligence que il n'avoient faite par avant des choses dessus dites (Mand. Ch. V, D., 1375, 626). ...en la fin ilz mirent tout leur effort et firent tant qu'ilz *approcherent* la ville et fortifièrent leur guetz contre leurs saillies ; et se mirent en seurté, au mieulx qu'ilz peurent, contre ceulx de la ville. (BUEIL, I, 1461-1466, 164). Après ce, furent appointées bombardes et canons, dont la ville fut très fort battue et très fort *approchiée*. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 163). Le roy, durant le siège, se tenoit au chastel de Creel. La ville fut fort *approchie* et battue de canons et aultres engiens ; tellement qu'ilz eurent conseil de prendre traictié. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.1, c.1462-1468, 321). Les trompettes dudict duc commencèrent à sonner et les enseignes de *approcher* la muraille, accompagnées de ceulx qui les devoient suyvre. (COMM., I, 1489-1491, 161).

b) *Approcher* (un ennemi). "Aller à sa rencontre pour l'affronter, le serrer" : Quant ceulx l'entendent, si en vont grant aleure vers le pont, et, a l'approchier, voient que il avoit sur le pont trois crestiens abatuz de poux de lance. Avant, dist ly uns, nous demourons trop, ces mastins *approchent* trop ces vaillans hommes. (ARRAS, c.1392-1393, 101). ...j'ay entencion de presentement mouvoir pour *approchier* noz ennemis et les combatre le plus brief que je pourray. (ARRAS, c.1392-1393, 108). Par Mahon, a ce que je puis veoir de vostre hardement, vous serez le premier qui assemblera a la bataille a celui au grant dent. Moy, dist le druceman, a l'eure et au jour que je l'*approcheray*, que je puisse, qu'il n'ait une grosse riviere ou les tours et les murs de Damas ou de quelque autre lieu fort, me puist Mahon confondre ! Et lors se prist chascun a rire de ce mot. (ARRAS, c.1392-1393, 224). ...qu'ilz ne vouldissent plus esloignier ladict ville de Paris, se n'estoit pour *approchier* et plus grever les Anglois qui tenoient le siege devant la ville et cité de Rouen. (FAUQ., I, 1417-1420, 220). Le comte d'Estampes, qui toujours se tenoit en bonne et grande ordonnance, *approcha* l'ost des Gantois ; mais, comme dessus est dit, ils ne l'attendirent pas, ains s'enfuirent. (CHASTELL., Chron. K., t.2, c.1456-1471, 247).

c) (*S'*)*approcher*. "Venir près de, s'approcher des positions de l'ennemi" : Quant les Sarrazins virent que c'estoit au fort, et que ilz ne pouvoient fuir, si prindrent un vaisseau que ilz avoient prins sur ceulx de Rodes, et geckerent les gens a bord, et l'emplierent de busche, de huile, de graisses et de souffre. Et, quant ilz virent noz gens *approchier*, si bouterent le feu dedens. (ARRAS, c.1392-1393, 89). Et quant le roy Selodus appercoit qu'ilz [les chrétiens] avoient repris si grant cuer, si en fut fort esmerveilliez, et moult en fu doulent, ne il ne scet que penser, car il n'y a si hardy Sarrazin qui osast *approchier*, mais en vont tous reculant arriere. (ARRAS, c.1392-1393, 183). ...on doit (...) faire si bon guet et mettre si bonnes escoutes entour la place et les murs d'icelle que nul ne puisse

*approcher* pour miner ne autrement qu'ilz n'en ayent la congnoissance. (BUEIL, II, 1461-1466, 53).

- Empl. pronom. réciproque "Venir à la rencontre l'un de l'autre" : Et li Bastars le va par mi l'estour querant, Si ont trouvé l'un l'autre ; lors se vont *apochant*, De espees se fierent dont bon sont li taillant (Bât. Bouillon C., c.1350, 170). Quant ilz virent les freres venir, si se coururent armer de toutes pars et se vindrent rengier au dehors de l'ost. Les batailles *s'approchent*, et au baissier des lances ot grant crie et grant frossez, et moult fu l'encontre fiers et durs (ARRAS, c.1392-1393, 287). ...or advint que [les] ostz se *approcherent* (JUV. URS., Verba, 1452, 257).

d) Inf. subst. "Au moment de la rencontre (entre combattants)" : Et quant il vient a l'esproichier, [var. *apochier*] Ses gens doit serrer et rengier ; Adonc n'y a que du bien faire. Par gens d'armes par chevaliers, Saiges et vites du mestier, Se doit avancier ou retraire. (DUPIN, Mélanc. L., c.1324-1340, 83). Et Anthoine et Regnault font sonner leurs trompettes, et fait sa bataille mouvoir tout le petit pas. Quant les deux ostz s'entrevirent, la ot grant effroy, et a l'*approchier* fu la huee grant. (ARRAS, c.1392-1393, 183).

5. *Approcher* (à/de) (une femme). "S'unir charnellement avec elle" : ...il est d'une complexion Qu'il n'est femme, s'a elle habite, Qui n'ait du corps tant de labite Qu'a peines se puist puis aidier. Dont, s'il vous veult, dame, *apochier* Ennuet et faire son devoir, J'ay grant doubte (...) Qu'il ne vous laisse comme morte (Mir. Berthe, c.1373, 164). Pere Noé qui plantastes la vingne, Vous aussi, Loth, qui bustes ou rocher, Par tel party qu'Amours, qui gens engingne, De voz filles si vous fist *approcher* - Pas ne le dy pour le vous reproucher -, Archedelin qui bien seustes cest art, Tous troys vous pry que vous vueilliez prescher L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart. (VILLON, Test. R.H., 1461-1462, 102). Se femme voeult certainement savoir se son baron se double, si advise se une plaine lune se passe sans elle *apochier* ; s'elle y a souspechon, ce n'est point sans cause. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 121). Je oy, dist une autre, ja pieça raconter a une ma parente qu'elle doubtoit son mari estre leu warou. Mais par conseil, si tost qu'il estoit nuit, celle traynoit sa corioie ou son escourceul sur la terre après elle, et par ainsi n'en pouvoit estre *approchie*. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 143). L'homme puet acceder et *approcer* a sa femme en quatre causes. Premierement pour cause [...] de rendre le deu, a cause de eviter incontinence. En ces trois manieres il n'y a point de pechié. Quartement il puet estre fait a cause de luxure estre acomplie, et en cest estat est pechiet ou veniel ou mortel (Sac. mar., c.1477-1481, 46).

#### C. - Au fig.

1. *Approcher* une chose abstr.

- "S'efforcer d'atteindre, atteindre (un but)" : Jamais en mon cuer n'aray joie Si aray estaint mon reprouche ; Mais je ne vois comment l'*approche*, Se n'est par la mort de mon genre. Certainement il me fault tendre Comment je la puisse *approchier*. (Mir. femme, 1368, 186).

- "Être près de satisfaire (un désir)" : Tu *apoces* forment mon desir. Mais je te prie que tu seuffres que je te face une question, laquelle, non obstant que tu la reputeras folle, toutesfois je ne trouve pas que je puisse respondre pronptement quy le me demanderoit. (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 247).

- "Examiner, prendre en considération qqc." : ...pour *apochier* nostre matere et verifir [des questions généalogiques]. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 152). Or devez-vous

savoir, pour *approchier* les besoingnes, que... (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 189).

- *Approcher le courage*. "Occuper l'esprit" : ...mais pour certain la mencion de si puissant roy et de si grant duc comme fu Alixandre appelle et provoque mes pensees a produire en appert ce dont moult de foys elles ont [taiblement] *aprochié* mon courage (BERS., I, 9, c.1354-1359, 17.2, 30).

- *Approcher qqc. à qqn*. "Faciliter qqc. à qqn" : ...et sur ceo le roi de Navarre tramist ses messages au Prince, et après vient monsire Martin de Navarre au Prince et lour *approcha* le passage. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 108). Tant fist par ses sens q'il ot sage Q'il lour *approcha* le passage. (HÉRAUT CHANDOS, Vie Prince Noir T., c.1385, 109).

- [D'une chose abstr.] *Approcher à qqn*. "Menacer qqn, se préparer pour qqn" : ...le meschief qui leur *approchoit* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 85). Et dist l'ystoire et la vraye cronique, que je tien estre veritable, qu'elle [Mélusine] scavoit bien la douleur qui lui *approchoit*, et quant de moy je le croy fermement. (ARRAS, c.1392-1393, 254).

## 2. (S')approcher à/de qqc.

a) *Approcher à religion*. "Entrer en religion" : Les femmes sont deffendues et ne peuvent vouer, ne faire veu de continence, se n'est par pareil consentement et volenté l'un de l'autre, ne acceder ne *aprocer* a religion puet l'un sans la volenté de l'autre. (Sacr. mar., c.1477-1481, 52).

b) (S')*approcher à/de* un sacrement. "Recevoir (un sacrement)" : Seroit ce bien fait et chose bonne de soy *approchier* de ce tant noble et digne sacrement sans grace ? (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 152). Ceulx et celles quy moins y vont sont communement reputes plus affectez quant ilz y sont et en plus grande reverence ilz s'en *approchent* [de l'Eucharistie] (Traité S. Sacr. B., c.1450-1500, 162). Item ceulz qui occient prestres sont indignes de *aprocer* a mariage. (Sacr. mar., c.1477-1481, 62).

c) *S'approcher à/de* + inf. "Être près de" : Quant Gaius Cesar *s'approchoit* a guerrier le paÿs [ou faut-il comprendre "pour guerrier"], comment fut l'air plain de foudre, quans tourbeillons de feu y avoit il, quans trez geta il, les anciennes hystoires ne souffissent pour le raconter. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 129). Veritablement toute flaterie est laide et vile et de tant plus nuisible et perilleuse comme l'auctorité est amenee et *s'aprouche* de suborner et descouvrir le vice et deshonorer le degré de nature ou de personne ou de grant dignité. (FOUL., Policrat. B., III, 1372, 214). Et sy avoient grant plaisir, Quant *approchoient* d'envieillir, S'ilz, pour viellesse reposer, Peussent eveschié empetter (BOUVET, Appar. Meun A., 1398, 46). ...oncques chose creé n'*aproucha* plus a faire la maniere des deables qu'elle faisoit. (C.N.N., c.1456-1467, 490).

## II. - [Dans le temps ; idée de proximité temporelle]

A. - *Approcher/aproucher de* (une réf. temp.) "Ne pas être loin de" : Mercy vous pry, gente dame d'onnoir ; Mercy vous pry de ma tresgrant angoisse (...) Car je voy bien que j'*aprouche* ma mort. (GARENC., Poésies N., 1390-1400, 1). Comme elle *aproucha* le pas de la mort, elle crya mercy a son mary. (C.N.N., c.1456-1467, 329). Cestui vesquit moult longuement et *aproucha* le centiesme an. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 63 r°). Pour ceste suspicion, quant le roy Loys vint *aproucher* de ce terme, estant malade d'autre maladie, se jugeoit desjà mort. (COMM., III, 1495-1498, 260).

- Au passif. [D'un processus] "Avancer, être près de se réaliser" : [Les Français négocient secrètement pour acheter Calais à son châtelain] Et furent les choses si *aprochies* que jours mis et asis

que de rendre et livrer as François le chastiel de Calais, et par le chastiel on enteroit en la ville. (FROISS., Chron. D., p.1400, 862). Et, à la verité, et l'ung et l'autre le queroient et desiroient, et furent lors les choses fort *aprouchées*, mais tousjours l'inferral qui ne dort, soubz couverture de defidence, malicieusement renouvellee par les malheurtez advenues et passées, rompit et eslongea ceste bienheuree et salutaire oeuvre (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 251). Dès ceste première journée furent les choses bien *aprouchées*, car les deux parties en avoyent grant envie. (COMM., II, 1489-1491, 46).

B. - Empl. factitif "Hâter la survenue de" : Et tousjours a glouton quelque douleur (...); Sa vie abrege et *aprouche* sa mort. (CHART., B. Nobles, c.1424, 407).

C. - (S') *aproucher*. "Arriver, être proche" : Tant fist Remondin, celle journee, que chascuns disoit que le chevalier aux blanches armes avoit ferjoustee la feste. La nuit *aproucha* et la joustte departy. (ARRAS, c.1392-1393, 40). A ces paroles este vous le jayant qui venoit de dormir. Mais quant il voit Gieffroy, si le congnut, et vit bien que sa mort *aprouchoit* ; si ot grant paour. (ARRAS, c.1392-1393, 266). Amis, alez tost (...) Pour noz noces ce qu'il faudra, Tant com le jour *aprouchera*, Riches habis et vestemens, Joyaux, ceintures, ornemens Pour en atourner l'espousee. (Gris., 1395, 30). Adieu, dame, jusques au revoir. Je lo que avant que departons Que ceste nuyt seans dormons, Car je voy que la nuyt *aprouche*. (Pass. Semur D.M., c.1420 [1488], 88). Garde que le temps n'*aprouche* et te prouvoys par faire paix. (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 261). ...l'heure de coucher *aprouchoit* (C.N.N., c.1456-1467, 298). Mays maintenant la mort saprouche [l. *s'aprouche*] Tant va le pot a leau [l. l'eau] qui brise (MART. D'AUV., La Dance des Femmes, éd. L. Götz, 1460-1508. In : Z. fr. Spr. Lit. 57, 1933, 328). L'yver *aprouchoit* ; les vivres sen mengeoient sur les champs ; on ne trouvoit plus gueres comme riens et force estoit qu'ilz despartissent. (BUEIL, II, 1461-1466, 234). Or ça, ou sont ces compaignons ? L'eure *s'aprouche* de la joustte ; Je croy que les François y sont, Il est une heure toute juste. (Myst. siècle Orléans H., c.1480-1500, 313). Le curé de nostre paroisse Vous dist que le saint temps *aprouche* Et que le jour de Pasque vient (C. Riff., c.1480-1520, 58). ...et si les esbahissoit l'yver qui *aprouchoit* (COMM., II, 1489-1491, 39). Dient aucuns que iceulx Tubal, Jubal et Tubalcayn, ignorans que Adam eust escript les sept ars en coulompnes de marbre et terre cuite pour le deluge, semblablement ilz le firent, pour ce qu'ils congneurent estre deux deluges, l'un d'iceulx deluges *aproucher*, mais ne savoient le quel, car Dieu le leur voulut celler, comme dit la glose (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 13 r°).

- Prov. *Qui bons voisins a, bon matin li aproche*. "Avoir de bons voisins est une bénédiction" : Dont s'en party Climent menant moult lie chiere, S'en porte assés de pain pour la semaine entiere Et d'un porc le quartier et sen surcot ariere. Pour che, qui bons voisins a en mainte maniere Bon matin li *aprouche*. (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 129).

D. - Empl. impers. *Il aproche sur le tard*. "Il commence à être tard" : L'ADVOCAT. Ilz [le juif et son valet] ne feront gueres sejour ; Vous les verrés tout a cest heure. LE GREFFIER. Si font ilz bien longue demeure ; Il *aprouche* ja sus le tart. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 128).

III. - [Dans le domaine notionnel, idée de rapprochement, de comparaison] *Approcher (à / envers) qqn*.

- *Approcher qqn*.

."Se rapprocher de qqn (par similitude) ; être comparable à qqn (en qqc.)" : Et, au regart de la povreté, je vous dy qu'il est

plus de nobles povres pour sieuvyr la court et les bonnes villes qu'il n'est pour sieuvyr la guerre. Et vous dy qu'ilz puent bien parvenir à la mort et à la povreté aussi bien comme vous. Mais à l'honneur ilz ne vous *aproucheront* jamais ne ne gaingneront les grans biens et franchises, comme font les bons hommes d'armes. (BUEIL, I, 1461-1466, 44). Et, combien que toute personne serche à se mectre hors de subjection et craincte et que chascun haye ceulx qui les y tiennent, si n'y en a-il nulz qui en cest article *aprouchent* les princes (COMM., I, 1489-1491, 181).

. "Être proche de qqn par un lien de parenté" : Et, se prochaineté de lignage vous vouloit mouvoir d'aucune chose faire, plustost deveriés estre enclin de aidier à ma partie que à l'autre ; car ma compaignie et espouse est deux foiz vostre cousine germaine, et mondit cousin de Brabant de tant ne vous *aprouche*. (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 97).

- *Approcher à qqn*. "Être proche de qqn, assimilable à qqn" : C'est trop descongneu par homme cil qui tant s'est voulu faire congnoistre a homme catholique que aultre loy ne eust oncquez son Dieu si familier, ne *aprouchant* a soy, comme la loy crestienne. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 98).

- *Approcher envers qqn*. "Être moralement proche de qqn ; soutenir, secourir qqn" : ...je vous pri [Vierge] De cuer que ma priere oiez, Et a vostre doulz filz proiez Qu'envers moy tant par grace *aprouche* Que destaint me soit ce reprouche, Que je ne soie plus nommee Brehaigne, mais mere clamee (Mir. enf. ress., 1353, 6). [P. C.]

#### **APPROFITABLE, adj.** (profitable)

[GD : *aprofitable* ; FEW IX, 428b : *profectus*]

"Utile, profitable" : S'ensuit ce que ung prince doit faire et l'ordre qu'il fault qu'il mecte en son pays quant il vient premierement en sa seigneurie, et aucuns advertissemens que luy sont *aprouffictables* et neccessaires. (Traité politique C., c.1492-1493, 147).

**REM.** Doc. 1325 (*Messire Simon de Montbreson sera molt aprofaitable en la provosté de Lombreyre*) ds GD I, 361b. [P. C.]

#### **APPROFITABLEMENT, adv.** (profitablement)

[GD : *aprofitablement* ; \*FEW IX, 428b : *profectus*]

"De manière utile, profitable"

**REM.** Doc. 1340 (*aians consideracion aus bons et agreables services que ledit Pierres Belagent nous a fait longuement, loyalement et aprofitablement*) ds GD I, 361b. [P. C.]

#### **APPROFITER, verbe** (profiter)

[GD : *aprofiter* ; FEW IX, 429b : *profectus*]

**I.** - Empl. trans. dir.

**A.** - *Approfiter qqn en qqc.* "Mettre qqn en état de profiter de qqc." : Mon souverain et trescremeteus Seigneur, quant je pense en moy en quelz ni en quantz biens tu m'as *aprofuité* et je recorde aussi quelz ne quanz biens j'ay perduz par ma coulpe ni en quelz mauz de coulpes je suy trebuchié, je me retourne a toy, souspirant les mauz que mauvairement j'ay fais. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 51).

**B.** - *Approfiter qqc.*

**1.** Au propre. "Mettre qqc. à profit, en tirer du bénéfice"

**Rem.** Doc. 1324 (*pour aproufter les arbres cheuz*), 1490, 1491 (*pour iceulx* [les tonneaux de vin et les sacs de pastel]

*vendre et aproufter*) ds GD I, 361c. Empl. absolu, doc. 1464.

- "Faire valoir qqc" : Toutesvoyes se ainsi estoit que on ne la peust tirer [une embarcation] et qu'elle endommagast led. hable, qu'on la face tirer la plus entière qu'on pourra et la face mectre en quelque lieu pour la rendre et bailler en temps et lieu aux bourgongnons de qui elle estoit ; et ce qu'on en pourra tirer le *aproufter* et mectre en lieu seur pour le leur rendre quant besoing sera (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1467, 362).

**2.** Au fig. "Tirer profit de qqc." : Donne moy, Sire, s'il te plaist, pardon de mes pechiez (...) et devote pansee, connoissance de tes mandemens, dilection, delectation, touz jours, Sire, les meilleurs euvres *aproufter* sans defaillir. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 45).

- Empl. abs. "Tirer profit, faire des progrès, se perfectionner" : ...si te plaise que me vueilles oïr et aidier a retourner a ma salut. Toutes mes euvres ordenne a ton doulz plaisir, si que je *aproufite* de jour en jour et aille de vertu en vertu. (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 32). Il estoit diacre et lisoit l'euvangile que tu lis ou ouez lire et la il est escript : "Amez voz ennemis." Et cestui aprint en lisant et *aprouffita*[nt] [Var. ms BNF fr. 241, a.1348 : *profita*] en obeissant. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 690).

**II.** - Empl. trans. indir. [D'une chose] *Approfiter à qqn/qqc.* "Servir, être utile à qqn/qqc." : Que *aproufite* a ta charité, qui m'as fait de nient, se je peris en ma misere et ta dextre ne me garde ? (GAST. PHÉBUS, Livre oraisons T., c.1380-1383, 48). Et puis, enfans, que farons nous De la grant robe que veez cy ? Que chascun'n ara ung party, Riens ne vous *aproffitera*. (Pass. Auv., 1477, 201). O vil infait ! Que te pourra *aproffiter* Tes grans biens faitz et profiter Ton cueur, qui fut net de tous vices, Des maculeux et ors convices ? (RIVIÈRE, Nef folz D., 1497, 708).

- Empl. abs. [D'une chose] "Être utile, salulaire" : Et aucune foiz [les chiens] ont le mal si fort qu'ilz ne peuvent riens avaler dedanz le corps et muerent. La meilleur medicine qui y soit, si est les lessier aler par tout ou il leur plaira et les lessier mengier tout quant qu'ilz voudront, quar aucune foiz les choses contraires *aproufitent* bien. (GAST. PHÉBUS, Livre chasse T., 1387-1389, 120). [P. C.]

#### **APPROFONDER, verbe** (approfondir)

[\*FEW IX, 433a : *profundus*]

**I.** - Empl. trans. "Creuser, rendre plus profond" : ...sour le fait du fouage de le reviere de Saint Omer, ch'est asavoir une debite que on queille pour *aparfonder* et netoier la dicte riviere (Hist. dr. munic. E., t.3, 1333, 376).

**II.** - Empl. intrans. [D'un sentiment] "Devenir plus profond, plus intense" : L'excessive angoisse ou je suis Faict en mon cueur ung parfond puyz Ou larmes, regrés ou soupirs Si fort habondent Que piteuses pencees inundent Et latentes douleurs effondent Tant que durs regrés *aparfondent* De plus en plus. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 255). [peut être aussi une forme de *approfondir*, perçu comme un verbe morphologiquement non inchoatif]

**REM.** *Approfondir, aparfonder* est à *parfonder* ce que *approfondir, aparfondir* est à *parfondir* (cf. FEW). [P. C.]

**APPROFONDIR, verbe** (approfondir)

[GDC : *aprofondir* ; FEW IX, 433a : *profundus* ; TLF III, 336a : *aprofondir*]

"Creuser, rendre plus profond" : Car avis li estoit, si com l'histoire crie, C'une fosse véoit, grande et *aprofondie*, Obscure, ténébreuse, machonnée, effortie, Et s'avoit ens ou fons .J. lit de mainte ortie (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 153).

V. aussi *apparfondir* [P. C.]

**APPROFONDISSEMENT, subst. masc.**

(approfondissement)

[GD : *aparfondissement* ; GDC : *aprofondissement* ; FEW IX, 433a : *profundus* ; TLF III, 337a : *aprofondissement*]

"Action de creuser, de rendre plus profond qqc." : ...facent èsdiz fossez plusieurs réparacions, curaiges, *apparfondissemens* et autres emparemens pour retenir les eaues (Ordonn. rois Fr. V.B., t.13, 1430, 158). ...nous avons sceu (...) la bonne diligence que avez faicte de faire besoingner à l'*aparfondissement* des fossez, des boulevars, des portez de l'Ostel-Dieu (Lettres Louis XI, V., t.6, 1476, 53).

**REM.** Doc. 1340 (Corbie, *le residu d'icelle imposition sera convertie* [sic] *en le reparacion des fortereches et apparfondissemens des rivieres*) et 1419 (*faire aparfondissement de fosses*) ds GD I, 321b. [P. C.]

**APPROFONDRE, verbe** (approfondre)

[GD : *aprofondre* ; FEW IX, 433a : *profundus*]

"Rendre plus profond, creuser"

**REM.** Doc. 1429 (Loiret, *aprofondre et croistre les fosses* [l. *foussés*]) ds GD I, 362a. [P. C.]

**APPROISMER, verbe** (approismer)

[T-L : *aproismier* ; GD : *aproismier* ; AND : *aprismer* ; DÉCT : *aproismier* ; FEW XXV, 55a : *approximare*]

**I.** - Empl. trans. *Approismier qqn/qqc.* ; *aproismier à/de qqn.* "S'approcher de qqn/qqc." : Congié prengnent et s'en reviennent, A saint Evroul leur chemin tiennent. Kalendes de juig ["juin"] jour septiesme Guerin a saint Evroul *apriesme*. Contre lui va de gent grant nombre, Tant que le chemim tout encombre. (Vie st Evroul S., c.1350, 151). Car il n'a force ne difference en commutacions, se le bon et vertueus *apprime*, esjene ou grieve le mauvais, ou le mauvais le bon (ORESME, E.A., c.1370, 289). Et quant l'ame ne voit pas la verité, elle voit alors parmy la place de l'ivoyre, qui est de contrayre nature ; car on ne le pourroit tant *aproismier* que l'en y peüst quelque chose parmy veoir. (LA SALE, Sale D., 1451, 231).

**II.** - Empl. intrans. "S'approcher" : Remanoir ne puet par nul tour Qu'il n'i ait temprement estour, Car vistement nous *aproimons* Par plagnes, par vauls et par mons. Desirs, li nostres marescaus, A plus de .XIIc. chevaus Prent les camps et illuec se loge. (FROISS., Pris. am. F., 1372-1373, 122). C'est que le degeté enfant Du roy de France legitime, Qui long temps a esté souffrant Mains grans ennuiz, qui or *apprime*, Se lieva ainsi que vers prime, Venant comme roy couronné En puissance tresgrande et fine (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 28).

**III.** - Empl. pronom. "S'approcher" : Que leopart nous puist seignourir, Qu'est nostre ennemy estrangier, Qui nos parens a fait mourir Et nos freres, com losengier, Et qui pour nous livrer a mort Voulant regenter tant *s'apprime*, Ja ne soit ; raison nous amort A devoir nyer son regime. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 117).

**REM.** Verbe *aproismitier* dans l'ex. suiv., de même sens (*aproismitier de qqn* ?) : Et Dieu qui par pitié de sa gent *apromie* Voulit venir acomplir en vous le prophecie (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 415). Ou *gent apovrie* (*Flor. Octav. L.*, t.2, c.1400, 419, 686, 687) ? [P. C.]

**APPROPIEMENT, subst. masc.** (appropriement)

[\*FEW XXV, 55a : *appropriare*]

"Approche ?" : ...ce ne sont pas proprement octaves mais memoire de l'Apparicion [var. Apparissement / Apparitement / *Apropiement*, l. *apropiement* ?] (JEAN GOLEIN, Rational B.D., c.1370-1372, 396). [R. M.]

**APPROPINQUANT, adj.** (appropinquant)

[\*FEW XXV, 55a : *appropinquare*]

[De l'oligarchie] *Appropinquant de qqc.* "Proche de qqc." : Ce est a dire, plus traiante et plus *appropinquante* de commune policie. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 218). [C. B.]

**APPROPRIABLE, adj.** (appropriable)

[GDC : *appropriable* ; FEW IX, 460a : *proprius* ; TLF III, 338a : *appropriable*]

[D'une chose] "Qu'on peut s'approprier" : Mes ici il parle du bien qui de sa nature est *appropriable* comme sunt enfans, femmes et les fruiz de terre, etc. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 78). Mes, par aventure, aucuns pourroient par ce appocier et venir en l'erreur de Socrates ou en autres inconveniens pource que il est neccessité de user des choses *appropriables* qui ne vivroit de racines. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 84). [GDC VIII, 159a]

- *Appropriable à qqn.* "Qui doit revenir à qqn" : Et d'abondance (...), [les ambassadeurs du roi] firent deffence a tous les chanoines que nul de eulz ne bougast ne vuidast la ville de Tournay jusques a l'election faite, sur peine de cent mars d'or, et que de ce jour en avant en XVIII jours après ilz procedassent en leur election sans avoir plus de respit, sur aultres grandes peines *appropriables* au roy. (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 266). [P. C.]

**APPROPRIATION, subst. fém.** (appropriation)

[GDC : *appropriation* ; AND : *appropriacion* ; FEW IX, 460b : *proprius* ; TLF III, 338a : *appropriation*]

**A.** - "Fait de s'approprier une chose, d'en faire sa propriété ; fait d'attribuer une chose à qqn"

**I.** DR. CANON. (*Faire due appropriation de qqc. à qqn.* "Mettre le dignitaire d'une église en possession d'un bénéfice ecclésiastique et de ses revenus afin qu'il puisse en jouir pour toujours" : ...ils [les chapelains] tenont en propre oeps (...) l'église de touz seintz en P[ountfreit] ovec touz maniers de dismes, oblacions, obvencions et profitz regardantz a ycelle par deu *appropriacioun* par voz tresnobles progenitours a eux ent fait, forspris une maison competent pur la mansion del viker du dit esglise qui pur le temps serra (Lettres agn. L., c.1402, 7).

- P. méton. "Acte qui certifie cette mise en possession" : Et vous envoions par le porteur de cestes noz lettres adroissantes a nostre tresseint piere le Pape, quelles (...) furent conceues et ordennees de passer a cause de la generale revocacione des *appropriaciones* faite par l'appostoille. (Lettres agn. L., 1402, 342).

**Rem.** Ce sens n'apparaît pas ds GDC VIII, 159a, s.v. *appropriation*. FEW note : «"application d'un bénéfice

ecclésiastique à l'usage perpétuel d'un prélat" (Enc 1751-Trév 1771)».

**2.** "Action de conférer à qqn un attribut spécifique" (synon. *appropriement*) : Car *appropriation* n'est aultre chose que attribution d'aucune chose a aultrui par especialité a cause d'aucune conveniencie ou conformeté avec ce qui est propre a la personne (Somme abr., c.1477-1481, 159). Dieu puet tout par toutes manieres, car il puet produire de non estre en estre, et ce par creation. Puet aussi faire une chose non complie complete, et ce par *appropriation* et adjousterment. (Somme abr., c.1477-1481, 160).

**B.** - "Action de s'adapter à qqc., de faire corps avec qqc." : Et pour ce, il ne convient pas se un ange meut un corps que, pour ce, il li donne vie ne que il soit en tel corps par union et informacion ou autrement fors par applicacion volontaire ou *appropriacion*, aussi comme un honme meut la nef ou il est (ORESME, C.M., c.1377, 318).

- En partic. "Assimilation, action naturelle par laquelle les aliments pénètrent dans l'organisme"

. *Appropriation de digestion*

**Rem.** Doc. XIVE s. ds GDC VIII, 159a. [P. C.]

**APPROPRIEMENT, subst. masc.** (appropriement)

[GD : *apropriement* ; AND : *appropriement* ; FEW IX, 460a : *proprius* ; TLF III, 339a : *appropriement*]

**A.** - "Fait d'attribuer (une qualité, à qqc.)" (synon. *appropriation*) : Et si peult estre prise variacion de temps en quatre manieres : premierement, selond les divisions des quatre temps : hiver soit rapporté au premier temps, ver au secon, esté au tiers et automne au quart. Et la raison de l'*apropriement* appert assés. (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 89). Tele *appropriation* ou tel *appropriement* a la coustume des saintes escriptures, laquelle a donné les euvres manifestans la puissance au Pere, et celles qui declairent les euvres de sapience au Filz et les euvres de bonté au Saint Esperit. Saint Hyllaire fait l'*apropriement* aux personnes aultrement : "Eternité est au Pere, qui n'a ne principe de commencement ne principe d'estre d'aultrui..." (Somme abr., c.1477-1481, 159).

**B.** - Région. (Bretagne) "Appropriation d'un bien immobilier"

**Rem.** Doc. 1339 (Bretagne, *toutes les lettres d'apropriement, d'engagement et de conquest*), 1365, 1391 (Finist., *comme fet mençon es lettres des ditz appropriementz et achaz*) ds GD I, 363b-c ; pour la procédure, GD cite le Gloss. de Laurière. [P. C.]

**APPROPRIEMENT, adv.** (appropriement)

[GD : *apropriement* ; AND : *apropriement* ; FEW IX, 460b : *proprius*]

"De façon appropriée" : ... et *apropriement* a ce je treuve trois estas ou royaume de paradis qui ont vaincu et seurmonté ces trois ennemis empescheurs et occupeurs des passages d'icelluy royaume (GERS., Toussaint G., c.1391, 995). *Appropriatim* - adverbium : *appropriement* (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 27). Aucuns [mots] se dient selon la propriété des personnes comme gendre, estre né ou naistre, proceder. Aucunes dictions se dient *appropriement* comme sapience, puissance. Aucuns noms se dient positivement (Somme abr., c.1477-1481, 154). [P. C.]

**APPROPRIER, verbe** (approprier)

[T-L : *apropriier* ; GD : *aproprier* ; GDC : *aproprier* ; AND : *approprier* ; FEW IX, 460b : *proprius* ; TLF III, 339a : *approprier*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - [Idée d'adapter qqc. à une fonction, une situation...]

**1.** *Approprier qqc. à qqc.*

**a)** "Rendre qqc. propre à qqc., adapter qqc. à qqc." : Gisant doncques par nuit en ce soing et fantasiant de quoy je furniroye ceste oeuvre promise ne comment j'*aproprieroye* langage a la nature du cas qui m'estoit revelé, non couchié encore en lit, mes vestu sus ung banc me trouvoy (CHASTELL., Temple Boc. B., 1463-1464, 7).

**b)** P. ext. "Ajouter qqc. à qqc." : L'AMANT (dit à par soy). (...) Sans prendre harnoyz ne guisarmes, Il le me fault aller espier ; Et, se g'y puis riens *approprier* Au propos de mon principal, J'en feray, selon son entier, Mention en mon procès verbal. (Colin loue dép. Dieu T., c.1485, 144).

**2.** *Approprier qqc. à/pour + inf.* "Adapter qqc. pour" + inf. ; "destiner qqc. à" + inf. : JHESUS. Pas ne deussiés *approprier* Ce lieu a marchandise rendre. Porter ailleurs ces coulons vendre Et de la maison honnoree Qui a mon pere est preparee, Ne faictes pas vostre marchié. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 154). Maiz vous seriez de tout ouyr lasséz, Si ne dirons En ce lieu cy fors ce que sentirons Qui nous prouffite, et si l'*aproprions* A nous servir en ce que desirons. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 67). Gérard de Roussillon, voyant le chevalier issir de son pavillon, pareillement issit du sien, sa cotte d'armes vestue, et son harnas de teste estoit un chapeau de fer d'ancienne façon, qu'on avoit *approprié* pour ce faire, et par dessous avoit un houscot de mailles, et en ce point combattit. (Faits Lalaing K., c.1470, 216).

**3.** *Approprier qqc. à qqn.* "Appliquer [une parole] à qqn" : Et pour ceste cause *apropriia* ceste prophesie a lui mesmez, car il estoit vray, mais du restorement qui aincoires devoit venir ne sceut que dire, sy s'en teut atant, et aussi sa plaie lui estoit mout douloureuse. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 645).

**4.** *Approprier qqc.*

**a)** "Adapter qqc. aux circonstances" : Nonobstant ces semonses, mandemens et ordenances que li contes de Flandres faisoit et *aproprioit*, si travilloient madame la duchoisse de Braibant, li evesques de Liège et li dus Aubers que une assemblée de leurs consaulx sur traitiés de pais fust assignés et mis en la citté de Tournai. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 208).

**b)** "Adapter, préparer qqc. en vue de son utilisation" : ..lequel [un homme qui prétend voler] monta tout au plus hault de la tour avecques ses esles, lesquelles faignoit tousjours *approprier* si que tout le dit jour fut passé presque au soleil resconsant que tous estoient tant lasséz que plus ne povoient. (TARDIF, Facéties Pogge M., c.1490, 109).

**c)** "Répartir [la matière d'un livre] de façon convenable" : Finablement cest present escript j'ay divisé et parti par distingant en sept libelles, petis livres, et en un chascun d'iceulz, j'ay *approprié* et assigné leurs materes singuleres et leurs propres rubriques. (Somme abr., c.1477-1481, 99).

**5.** Empl. abs. "Associer de manière convenable un mot et une interprétation exégétique" : ...les six autres mots [du Christ sur la croix], selon une maniere d'*approprier* sont contraires aux six autres peches. En ce premier mot est benignite contre ire (GERS., Passion II G., 1403, 500).

**B.** - [Idée de faire de qqc. la propriété de qqn] *Approprier qqc. à qqn*

1. "Attribuer qqc., l'accorder en toute propriété à qqn" : ...et quant aucuns de la dite marquisté virent ce ilz cuiderent que ilz peüssent *appropriier* la seigneurie de la dite marquisté aus grans seigneurs leurs voisins (VIGNAY, Théod. Paléol. K., c.1333-1350, 33). Mais il me couvenoit garder Qu'a vendre ne le demandasse, Car jamais ne l'*apropriasse* A moy par si faite maniere. (MACH., D. Aler., a.1349, 309). Au propos tous nous concedons Que Cristus, que nous actendons, Sera filz d'ung roy noble et franc, Car, s'il n'estoit de noble sang, Mal luy duiroit la seigneurie Que la lectre lui *approprie* Qu'il nous doit regir francs et quictes. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 117). Le dessus dit apologue veult innuer et donner a entendre que nul ne doit plourer ne soy desconforter se il pert les biens et richesses temporelles lesquelles Fortune lui a prestees, car ce ne peult tousjours demourer avecques l'omme qui par Nature ne lui est *approprié* et donné. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 89).

2. Au fig. "Attribuer (une qualité, un bien) à qqn ; le considérer comme propre à qqn" : Selonc verité Dieu est en ciel et en terre et partout, mais l'en li *approprie* le ciel par especial pour la noblesce du lieu et pour ce que yleuques apparoissent les oeuvres de Dieu plus mervilleuses. (ORESME, C.M., c.1377, 86).

3. *Appropriier qqn* + subst. "Attribuer à qqn la qualité de, le considérer comme" : Et, quant est au commun langaige Qui Crist le veult *appropriier* [Jésus], Ce point leur voulons nous nÿer. (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 533).

C. - [Idée de comparer, de rapprocher les propriétés d'une chose et d'une autre] *Appropriier qqc./qqn à qqc./qqn*. "Comparer qqc./qqn à qqc./qqn" : Pour ceu qu'elle veoit que au roy estoit jugie Pour ceu c'on ne trouvoit en ceste mortel vie Dammé qui ressamblaist la royne jollie, Qui a ceu tempz avoit estéit ensevellie, Fors soulement son corpz, elle y est *aproprie* Ou samblant de sa mere de la chevallerie ; Maix la franche pucelle qui estoit corroussie S'avisait per queilz tour seroit si changie Que pas ne ressambleroit sa mere qui est finie. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 869). Si peut bien estre ceste beste [le cerf] *approprie* et figuree aus gens de l'eglise, quer les dis dois qui sont es mains des prestres representent les dis commandemens, entre lesquelz Nostre Sire Jhesu Crist est veu et regardé haut sus leur testes. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 142). Le dein et le chevreul sont deus bestes qui ont cornes, et ycelles representent tous jours couronnes, pour quoi je puis *aproprier* ches deus bestes aus empereurs et aus roys et a tout l'estat noble. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 143). Bien puis ma vie a la Medee Parellement *appropriier*, Qui fist ja la toison doree A Jason en Colcos gagnier. (FROISS., Ball. B., c.1362-1377, 40).

- "Assimiler qqc. à qqc." : [Deux personnages ont reçu de l'argent de l'ennemi] Et voloient les aucuns en Angleterre ce fait *appropriier* à traïson (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 36).

II. - Empl. pronom.

A. - *S'appropriier à qqc.* "S'adapter à qqc." : Ung homme intelnel se recueille tantost, car jamais il ne s'espant tout aux choses exterieores. A ung tel ne nust point labeur exterieores ou occupacion a temps necessaire, mais il s'*approprie* aux choses ainsi comme elles lui adviennent. (Internele consol. P., 1447, 8).

B. - [D'une chose] "Convenir, être convenable" : Des choses attribuees aux persones divines on puet parler en deux manieres : ou selon la realité, et par telement parler tous sont une chose totalement, ou selon raison, et par ceste maniere aucuns d'eulz [des noms essentiels] se *approprient*, aucuns non. (Somme abr., c.1477-1481, 159).

C. - *S'appropriier qqc.* "Faire sien qqc. ; le prendre pour soi" : Or a en vous tant d'avis et de bien Que j'ai espoir, ensi je suppose, Que vous ferés de ceste simple chose Que j'ai a moi *appropriie* et mise, Compte moult grant (FROISS., Or., 1368, 110). ...se aucun met en sa cloïson ou *approprie* à lui le chemin commun ou le passe commun, il doit LXV solz pour l'amende (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 236). Quant un homme treuve en son pourpris un vaisseau d'eeps atachies en un arbre, s'il ne l'estrine d'une piece d'argent, c'est mauvais signe. Glose. Baudinon Gorgette dist que cellui qui *approprie* a soy les eeps sans les estriner, comme dist est ou texte, elles ne feront que picquier cellui et jamais ne l'aimeront ne lui feront prouffit. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 93).

III. - Part. passé en empl. adj.

A. - [D'une pers.] "Adapté à tel état" : Vous estes d'aage pour ce faire, Propre, gente, mixte et habille Et me semble pour une fille Que bien estes *approprie*, Mais n'estes vous point mariee ? (P. moyne, a.1500, 45).

B. - [D'une chose]

1. "Adapté, spécifique" : Et ceste duracion n'a pas nom *approprié* fors que en latin puet estre dicte evum. (ORESME, C.M., c.1377, 162).

2. (*Estre*) *approprié à/pour qqc.* "(Être) adapté à qqc." : Item, encore appert il autrement par ce que chascune delectacion est *approprie* a l'operacion que elle parfait et a a elle une affinité, et delectacion acroïst et fait plus grande l'operacion a laquelle elle est propre. (ORESME, E.A., c.1370, 510). Et se lez aultres exemples te estoient obscures, ou moins *appropriiez* a ton entente, en cestuy ne peulz tu nier la verité du fait, ne mescongnoïstre la partie de ton cas. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 148). ...tout fut prins par les officiers du roy ; c'est assavoir tous les meubles *appropriiez* pour l'ostel (JUV. URS., Nescio, 1445, 496).

- *Approprié à* + inf. "Rendu apte à" : Le second [chapitre] en soy veult traictier Maint remède particulier, Faiz par diverses médecines, *Appropriées* et moult dignes, à préserver nature humaine Contre boce (LA HAYE, P. peste, 1426, 112).

3. (*Estre*) *approprié à qqn*

a) "(Être) attribué en propre à qqn" : Maiz le povoir d'omme est reglé en ce qu'il veult, selon droit de france seigneurie. Pour les bestes donc ne fut pas suffrage d'oreïson establi, comme elles aient leur estre et leurs fins arrestez et determinez. Ainçoys est *approprié* a homme, qui est en la queste de sa perfection (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 151). ...bon et entier jugement de raison et force d'armes (...) lesquelles choses ne sont point *appropriées* a femmes (JUV. URS., T. crest., c.1446, 49).

- "(Être) attribué en propre [à une des trois personnes divines]" : Le Filz dont est apellé la sapience du Pere, non pour tant que le pere est sage par la sapience engendree, mais pour ce qu'il a engendré son Filz, auquel est *approprié* sapience. (Somme abr., c.1477-1481, 110). Ces trois personnes (...) ilz se entreatiment d'amour essencele, qui est *approprie* au Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 115). Combien que tous noms essenceulz qui signifient par maniere d'essence peuent convenir equalement a toutes les personnes, neentmoins au Pere est *approprié* puissance, au Filz sapience et bonté au Saint Esperit. (Somme abr., c.1477-1481, 159).

. "Qui est attribué, qui appartient en propre" : Es personnes divines, nous trouvons deux manieres de emanacions. L'une est naturele et par maniere de nature, et ceste est ditte generation, selon laquelle le Filz est du Pere. L'aultre est par maniere de volenté, et ceste est dicte procession *approprie*. (Somme abr., c.1477-1481, 115).

**b) Approprié** [d'un animal]. "Consacré, associé à" : ...ce jeu de Luparcal (...) qui est dit de loup consacré et *approprié*, est aussi a l'onneur de la louve qui les nourry. (LA SALE, Sale D., 1451, 176). [P. C.]

**APPROPRILITIQUE, subst. masc.** (appropriilitique)

[]

"? (malade mental ?)" : Le second [operation] de ladicté semence de moutarde est qu'elle purge le cerveau et mondifie et absterge les humidités fleumatiques de la teste ; semblablement purge la teste quant il est mis dedans les narilles en provoquant sternutation par sa mordication pungitive, et pour icelle intention est misse es narilles des *appropriilitiques*, car par sternutation les choses nuyables du cerveau sont expulsees (Rég. santé corps C., 1480, 116). [R. M.]

**APPROUVANCE, subst. fém.** (approuvance)

[GD : *aprovanca* ; \*FEW XXV, 52b : *approbare*]

"Approvation, réception" : ...en temps de siege vaucke, les esquevins de Liege puelent bien conseilhier le loy ... cheaux qui le requiront et rechargier toutes cours ... eaux pendant chief, excepteit cas crimynals ; et puelent faire tous aultres exploits qui point ne sont necessaires de mettre en garde ; et enssi puelent ilh rechivoir toutes poroffres de cas touchans ... justiche, soit d'*aprovanches* de testamens, de covens de mariages, de lansaiges, de plaintes de tous cas crimynals. (HEMRICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 65). [R. M.]

**APPROUVATION, subst. fém.** (approvation)

[\*FEW XXV, 52b : *approbare*]

"Preuve" : [Il est question du document d'authentification déposé dans la bière du saint] Je croy que c'est narracion Des faitz du pasteur magnifique Qu'on mist pour *approvacion* En forme de lectre auctentique. (FLAMANG, Vie Pass. st Didier S., 1482, v.9327). [Ou lire *approbacion* ?] [R. M.]

**APPROUVEMENT, subst. masc.** (approuvement)

[T-L : *aprovement* ; GD : *aprovement* ; AND : *aprovement* ; FEW XXV, 52b : *approbare*]

**A. - [À propos de Dieu]** "Fait de trouver bon, d'agrée qqc." (anton. *reprobation*) : Item en tant qu'elle [la sapience de Dieu] congnoist les choses bien faites et les bien fais, elle est appellee *approuvement* ou approvation. Item en tant qu'elle congnoist les choses advenir, elle est apellee provision. (Somme abr., c.1477-1481, 165).

**B. - "Preuve"** : Encore qu'il fust veritable appert, en *approuvement* de la noblece de son courage, par ce que il fist à un Anglois, son grant anemi, appellé le capital (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., I, 1404, 87). Sire, je vois tout ce disant Que saint Pere a cy recité, Et sy dy que l'auctorité Des Rommains n'est point necessaire Pour auctoriser ne pour faire *Approuvement* que Jhesu Crist Soit Dieu, car il est et tout fist. (Mart. st Pierre st Paul R., c.1430-1440, 143). Et ainsy fut fait et solempnement passé, et en appert par chartres et tiltres auctenticques. Mais je ne voel gaires arrester en cest endroit et sur ce pas, pour ce que, à l'ayde de Dieu, j'en parleray plus à plain en mon second volume et de l'*approuvement* de vostre droit en ceste partie. (LA MARCHE, Mém., I, c.1470, 73). [P. C.]

**APPROUVER, verbe** (approuver)

[T-L : *aprover* ; GD : *aprover* ; GDC : *aprover* ; AND : *approver*<sup>2</sup> ; FEW XXV, 52b : *approbare* ; TLF III, 340b : *approver*]

**A. - [Idée d'épreuve]**

**1. Approuver qqc.**

**a) [Une chose concr.]** "Essayer qqc." : Esprouver veulx ma dague neufve, Neufve et entiere, sayne et necte. Nectement fault que je l'*apreuve* (LA VIGNE, S.M., 1496, 182).

**b) [Une chose abstr.]**

- "Mettre qqc. à l'épreuve" : En ceste soustraction [de la grâce] il [Dieu] *apreuve* nostre patience (Etat perfection, c.1400-1500, f° 205 v°). Puy qu'ainssi est, pour *approver* De luy [Job] la vraye pacience, Sathan, je te donne puissance Sur tous ses biens qui sont sur terre Et si veulx que luy facez guerre (Pac. Job M., c.1448-1478, 232).

- "Éprouver qqc., le voir se manifester" : Ce que je dy vray trouverez : Vezci comment l'*approverez*. (Mir. fille roy, c.1379, 95). LE CRESTIEN [au juif]. Sa franchise [de Saint Nicolas] veuil maintenir. Dont, je vous pry, vueillez tenir Mon baston ung peu, s'i vous plaist [pendant que je prête serment]. LE JUIF. Le tenir point ne me desplaist ; J'en suis content, baillez le moy, Car il me tarde que la foy Des chrestiens aye *aprouvee*. (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 130).

**2. Approuver qqn.** "Soumettre qqn à l'épreuve" : L'omme est *aproue* [l. *apprové*] par ses euvres ainsy comme l'or par le feu. (GUILL. TIGNONV., Ditz moraulx philos. E., a.1402, 972). Penczons en noz enciens peres Qui aymoient Dieu si fermement, Et Dieu en diverses manieres Les *aprouva* certainement, Comme Abraham, qui proprement Voulust son filz ainsé octire [l. occire] Pour obeir au mandement De Dieu, nostre souverain sire (Pac. Job M., c.1448-1478, 285). ...Car c'est celluy [Dieu], bien le savez, Qui en nul temps les siens n'oblye, Mes souvantes foiz les chastye Affin de les essayer Et *approver* et nectoyer. (Pac. Job M., c.1448-1478, 341).

- Part. passé "Dont on reconnaît la valeur ; éprouvé" : Chantres avoit doulx et organisans, Tous *aprouvez* en nouvelle musique, Lucz, tabourins, si bien tympanisans, Clairons bruyans d'armonie auctentique (SAINT-GELAIS, Séj. honn. J., c.1490-1495, 212).

**3. Approuver si + interr. indir.** "Vérifier si" : A Dieu suis allé hastement Impetrer novel mandement, Lequel de rechief m'a donné Et tout son corps habandonné, Et si m'a dit que je le bate Des le sonnet jucquez a la pate Affin de veoir et *approver* S'il voudra tousjours Dieu aymer. (Pac. Job M., c.1448-1478, 322). Les ungs tombe, les aultres verse, Aux ungs donne, aux aultres toust Des biens mondains fait ce qu'elle voust [Vers hypermètre]. Pourquoi donc vous doibt il desplayre, Si Dieu veult sa volumpté faire ? C'est affin de vous *asprover* Si juste vous pourra trouver. (Pac. Job M., c.1448-1478, 345).

**B. - [Idée d'approbation]** "Reconnaître que qqc. a fait ses preuves, c'est à dire que qqc. mérite qu'on en reconnaisse le bien-fondé, la légitimité, la valeur... ; approuver"

**1. Approuver qqc.**

**a) [Une chose abstr.]**

- [Une opinion] "En reconnaître le bien-fondé" : Mais comme touz le louassent et magnifiassent et *approvassent* sa sentence et son conseil, li tribun du plebe, L. Livius et Q. Emilius, tempterent un poy contredire a ceste sentence (BERS., I, 9, c.1354-1359, 8.13, 14). Li Samnicien (...) commencierent, mes ce fu

trop tart et pour noient, a louer et a *aprouver* les deux conseilz diverz, lesquelz avoit donné li veillars Poncius (BERS., I, 9, c.1354-1359, 12.1, 21). Les Caldees depuis trouverent Les jugemens, qu'ilz *aprouverent*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 122).

- [Une pratique, une attitude, un comportement, une théorie...]

. "Trouver bon, agréer, approuver, reconnaître comme valable qqc." : Et ainsi telz genz *aprouvent* ce que ilz font. (ORESME, E.A.C., c.1370, 497). Et aucuns, qui ceste pratique De non marier moult *aprouvent*, De dures adversitez treuvent Et des ennus de jour en jour, Et finent souvent en dolour Et de corps et de conscience. (Gris., 1395, 14). Par le premier blasme et reprove, Par le second tout bien *aprouve*, Et par le tiers de toute chose Ordene (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 110). Si a fait icelle ung tel edit que ce que Fortune veult elle peut, ce qu'elle peut elle accomplit, ce qu'elle accomplit elle *aprouve*, ce qu'elle *aprouve* est essaucié, loé et non pugny. (CHART., Q. inv., 1422, 22). Dy moy que jugeroit philosophie de la secte de Mahomet effrenee en luxure et desordonnee en delices de corps, quant toutes les sentences morales damnent excez et *aprouvent* moderation en delit (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 129). ...et sembloit par dissimulation que on *aprouvast* les cas qui sont fais. (JUV. URS., Nescio, 1445, 503). La congnoissance divine, comme soit tres parfaite, elle congnoist toutes choses parfaitement et distinctement soubz toutes les conditions que les choses ont. Et pour tant elle scet les choses qui seront estre advenir, les choses presentes estre presens, scet aussi les bonnes choses qui sont et seront a *aprouver* et les mauvaises a reprouver. (Somme abr., c.1477-1481, 165). ...lequel livre ay veu au Colliege du roy Charles le Quint en la librairie de astrologie à Paris, joute le Livre des IX Juges, bien correct et *aprouvé* et, par ce, incathené et en usage à qui en veult. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 82 r°). ...après le trespas du pape Pius, fut esleu en pape, deuxiesme de ce nom, Paul. Ledit pape *aprouva* la feste de la presentacion de la Vierge Marie. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 166).

. "Reconnaître comme valide" : Trescrestian, franc royaume de France ! Court de Romme si te fait appeller Son bras dextre, car souvent de destresse L'as mise hors, et pour ce *aprouver* Les papes font te seoir, seul, sans presse, A leur dextre, se droit jamais ne cesse. (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 260). Par quoy il est temps que j'appere A faire les euvres mon pere Et moi vray filz de Dieu prouver. Et, pour le baptesme *aprouver* Dont Jehan, nostre precurseur, Est ministre et vray denonceur, En Bethanie m'en yray Et la baptiser me feray (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 139). JHESUS. Helÿe, servant curieux, Moÿse, legiste notoire, Bienviengnés en ceste oratoire *Aprouver* noz faiz vertueux. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 178).

- [Un événement de caractère politique]

. "En reconnaître la légitimité" : ...pour ce que le jour precedent on avoit *aprouvé* ladicte election et donné obeissance au Pape. (FAUQ., I, 1417-1420, 116).

. "Confirmer, ratifier" : Mais, pour ce monseigneur, que je ne suis que vostre lieutenant general par dela et que, sans vostre consentement, je ne puis commettre aultre lieutenant general en mon lieu, s'il vous plaist, vous ratifierez et *aprouverez* ce que j'ai fait touchant la lieutenance du Jouvencel. (BUEIL, II, 1461-1466, 8).

- [Un texte de loi] "Le ratifier" : ...car ilz cuident que a mectre les loys il ne convient aultre chose fors congregier, amasser ou assembler et concueillir les loys anciennement *aprouvees*, et

après eslire celles qui semblent estre tres bonnes. (ORESME, E.A., c.1370, 538).

- *Approuver qqc. par qqc.* "Conforter la légitimité de qqc. en invoquant (une autorité), soutenir qqc." : ...pour ce qu'ilz [les hérétiques pragois] veulent *aprouver* leur secte par sainte escripture (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1444-1453, 449).

- *Approuver* + prop. sub. "Admettre que, trouver bon que" : Et se vous dites que le pueple rommain n'*aprouve* mie ce que ses legions ont esté gardees par pays honteuse et inique, restitue donques les legions prises et desconfités en la main du victeur ! (BERS., I, 9, c.1354-1359, 11.8, 20). ...lesquelles costumes nous voullons et *aprouvons* que, de ores en avant, se continuent et vaillent (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 214).

- DR. [D'une autorité compétente] : ...nous le dit admortissement et toutes les choses contenues en lettres ci dessus transcriptes avons loé et *aprouvé*, loons, greons et *aprouvons*, ratiffions et confermons (Comté Porcien R., 1361, 165). ...vous prions, treschier sire (...) que les estat et possession [au] dit sire W[illiam] en l'esglise susdite veulléz ratifier, *apruer* et confermer d'atant come en vous est, et sur ce lui faire avoir voz lettres de ratificacion tieles que soient vaillables en ce cas. (Lettres agn. L., 1395, 256). ...si ont ilz [les rois] confirmé et *aprouvé* celles [les ordonnances] qui ont esté faictes par leurs predecesseurs (JUV. URS., Verba, 1452, 285).

- Part. passé "Reconnu pour légitime, autorisé" : Si aucun entre en aucune religion *aprouvée*, dès lors il est exclu de tous ses biens temporels si aultrement n'en avoit disposé par avant qu'il entrast en ladite religion (Vieux cout. Poitou F., c.1451-1454, 125). [Pilate s'adressant à Jésus] Les Juifz en ce tribunal Disent que leur loy *aprouvee* Veult que tu preighnes mort final. (Pass. Auv., 1477, 176).

**b)** *Approuver* une chose concrète. "Reconnaître qu'une chose a fait ses preuves" : Puiz fault traictier, en besoignant, De lait aigre, cler et poignant, Car itel lait, sans dire fable, Est *aprouvé* et convenable En temps de boce vraiment, Tant en cure comme autrement (LA HAYE, P. peste, 1426, 128).

## 2. *Approuver qqn*

**a)** "Donner à qqn son approbation, le louer" : Et pour ce, ceuls qui se scevent bien avoir en gieux et en esbatemens, ilz sont *aprouvés* en teles conversacions vers les tyrans qui semblent estre beneurés et semble que ilz aient tout ce que ilz veulent. (ORESME, E.A., c.1370, 516).

- *Approuvé de qqc.* "Reconnu compétent en qqc." : Vous estes homme d'onneur *aprouvé* de vaillance et de chevalerie et de grant renommée. (Arch. Nord, 1389, B 18822, n° 23233, IGLF). Ses dis amis ne firent nul devoir ou diligence de le fere visiter, gouverner ne garir par mire ou cyrurgien de congnoissance *aprouvé*, aincois le firent visiter et gouverner par ung estrangier lequel n'avoit onques fait cure (Arch. Nord, 1450, B 1684, f° 161 v°, IGLF).

**b)** [De Dieu] "Reconnaître le mérite, la sainteté de qqn" : ...pour l'honneur des sains et saintes qu'ilz representent [les ymages], lesquelz nous devons honorer, pourtant que Dieu les a *aprouvés* par miracle, par vertus et par sainte vie (Ordinaire chrét., 1469, f° 36 v°).

**C.** - [Idée de preuve] "(Faire) reconnaître l'existence, la réalité de qqc. ; prouver, démontrer qqc."

### 1. *Approuver qqc.*

**a)** [D'une pers. ou d'une chose] "Apporter la preuve de qqc., prouver qqc." : Moult fuit Ollivier bialuz et de gente faisson, Et avec sa bialteit ot bonteit a foison. Fortune le tenoit en

dominacion, Et ensi cez trois chose estoient au baron, Per quoy je vous *apruve* sa haltesse et son nom (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 781). O maistre, grant perfeccion Gist en vous : voz euvres *l'aprouvent* Et estre filz de Dieu vous preuvent, Et nous le croyons estre ainsi. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 153). Mais encores, la passerote De tous ses faiz que nous sçavons, C'est du bon seigneur Lazaron Qu'il a fait de mort relever ; Et, pour son fait mieulx *aprouver*, Il avoit esté pleinement Quatre jours en son monument : Cela a tout le monde sceu. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 208). O divine clemence, Tu *aprouves* et monstres ceste fois Cella que tu me promis autresfois (Myst. Viel test. R., t.2, c.1450, 315). Sire, dist le chevalier pacient au jenne chevalier, je vous promés que c'est le Chevalier a l'Aigle d'Or. Et ce vous *aprouve* je par son escu qui pent a ce crocq de fer et son espee et son haubert auprés, avecq son heaume, et son coursier qui est en l'estable. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 141). Et adont, pour *aprouver* sa parole, se monstra en tel fachon que la sage et leale dame juga en son cuer que c'estoit la plus belle et entiere femme qu'elle eust de son vivant regardé (Comte Artois, c.1453-1467, 123). ...sont celles [les braies] que veez la pendues, qui tesmoignent et *aprouvent* la canonicque verité du troisieme enseignement (C.N.N., c.1456-1467, 336). JUGE. Puisque la chose est *aprouvee* A ta villayne mesprison Et qu'au vray la chose est trouvee, Je te condempne a la prison (LA VIGNE, S.M., 1496, 531).

- En partic. "Reconnaître pour, réel (un événement, un fait extraordinaire)" : *Approuvé* fu par plus de trente Cest miracle qui represente Honnour de resurrection. (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 31). ...et estoit l'ymaige de leiton et de forme d'homme et regardoit parmy la mere (...). Sy avoit dedens grant quantitez de dyables, qui le sortenoient ; et fist par nigromance que nulz Cristiens ne peult approchier ceste ymaige qu'il ne meurt tantost. Et tous les faux paiens y vont oreir et ne les forfait riens, ains leur donne vraye responce de requestez. Et le roy Amorandins avoit de son sorte *aprouveiz* le fait. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 97). ...les bouges furent apportees en l'église dudit Pont de Ruen, et y furent trouvees au matin, et fut chose *aprouvee* par plusieurs personnes. (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 45).

- *C'est chose aprouvee que*. "La preuve existe que" : Car l'histoire tesmoigne et c'est chose *aprouvee* Qu'il advint a ce temps chose moult desguisee (Tristan Nant. S., c.1350, 190). Pour vray et chose toute *aprouvee* est que, qui pourroit finer de ung vray mandegloire et le couchier en blans draps, et lui presenter a mengier et a boire deux foiz le jour, et tenir net comme ung petit enfant, et tout par contenance, moult tost devenra riche, et a paynes sara il comment. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 123).

**b)** "Reconnaître qqc pour authentique" : ...vous savez que toute la cognoissance de ce monde retournent [sic] par l'escripture, ne sus autre chose de verité nous ne sommes fondez fors que par les escriptures *aprouvees* (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 9). [Les "défiances" lancées par le duc de Guerles au roi de France] je ne les vey mie sceillées ne *aprouvees*, ainsy comme telz choses doivent estre (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 229). ...en tesmongnant et en *aprouvant* les lettres a veritables (FROISS., Chron. D., p.1400, 450). Selon les livres que on trouva Dont l'istorië on *aprouva*. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 110). Cela ne m'arrestera pas, Car ung ver dit, et je *l'aprouve*, Que celui qui bien quiert bien treuve. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 76).

- Part. passé : Seigneurs, ceste chançon doit estré escoutee, C'est de geste royal de hystoire *aprouvee* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 127). Car avant n'estoit q'un langage, C'estoit hebrieu

(...) Si est tout le plus *aprouvé*. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 154).

**c)** "Manifester qqc." : SATHAN. (...) Pour les agraver [les deux chrétiens], Fainctes ["Tromperies, illusions" (éd.)] eslever Et me preserver, Monstres, espouventables faces, Pour vous abraver, Venez *aprouver* Icy voz tiranniques traces ! (Mir. st Nic. juif, c.1480-1500, 123).

**2.** *Approuver qqn/qqc.* (en tant que tel). "Considérer que qqn ou qqc. est bien ce que dit le subst.

- "Reconnaître qqc. pour ce qu'il est" : Jamais je ne séjourneray Tant que Jhesus aye trouvé Et luy mon fait tout *aprouvé*, Car, s'il est, par vent et par voye, Que de sa compaignie soye, Mes pechiéz me seront remis. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 149).

- Part. passé "Averé" : S'il eust les anchiens creüs, Tout ce ne lui fut advenus. G'y mecteroie trop a dire : Bien le peus en la Bible lire ; Ceste chose est bien *aprouvee*. Sapience est envis trouvée En terre par ceulx vrayement Qui vivent delictablement. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 54). Ja est Fedris fausairez *aprouvez* clerement, À l'encontre Huon, le roy ù Franche apent (Hughes Capet L., c.1358, 197). C'est bien traison [l. traison] *aprouvee*, Que vostre fille la desvée Vouloit cy Berthe ma compaignie Murdrir. (Mir. Berthe, c.1373, 176). Que mauldite soit la journee Que je fus en ce monde né, Car ay jucgé Le juste sans cause *aprouvee* ! (Pass. Auv., 1477, 277). S'il est aucun de nous qui die Que ce baptesme vient des hommes Et non pas de Dieu, destruitz sommes Et nous fera le peuple ahan, Car ilz ont tousjours tenu Jehan Pour ung saint prophete *aprouvé* (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 237). Pilate, tirant *aprouvé*, Est en Galilee arrivé Ou il a trouvé plusieurs Juifz Qui prenoyent plaisirs et deduitz Au saint temple sacrifier (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 449).

**3.** *Approuver que* + prop. sub. "Donner la preuve que" : ...il leur fera *aprouver* Que la loy ou il est creans Est vraie (Mir. st Sev., 1362, 222). ...mais plusieurs [femmes] n'en ont cure, Qui demeurent en blame et en laidure Par leur foleur, qui en tous temps *aprouve* Que femmes ont entre elles la nature Et en ce fait condicion de leuve. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 189). Philozophie *aprouve* des enfance Qu'il n'est qu'ung dieu qui sur tous ait puissance : Cieulx est vray dieu, vraye boneureté, Cieulx est ung clou ou il pend et balance Tout le monde (Percef. I, T., c.1450 [c.1340], 418). ...se une femme porte fille et desire chose que avoir ne poeult, de legier se met en grant peril de sa vie et de son fruit perir, mais d'un filz non. Pourquoi je vous *aprouve* que le sexe feminin desire et appete la chose plus ardamment que le masculin, se crainte ne moiennoit la influence. (Ev. Quen., II, c.1466-1474, 134).

- *Approuver* + interr. indir. : Et ne peuvent argumens fondés en opinion incertaine noircir la renommée d'un bon homme, lorsque ses faits et opérations afferment et *aprouvent* réellement quelle chose il est en sa nature. (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 14).

- [D'un justiciable] *Approuver* + prop. inf. "Reconnaître que" : ...et congnot, rattiffia et *aprouva* les larrecins, efforcement de femme et chevauchées dessus diz, par lui avoir esté faiz (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 22).

**4.** *Approuver qqn/qqc.* + attribut de l'obj.

**a)** *Approuver qqn/qqc.* (à) + syntagme nom. "Reconnaître qqn/qqc. comme" : Aussi pour certain on *aprouve* Pillules faites, que l'en treuve, De pur aloë cicotrin, De bon myrre et de saffren fin (LA HAYE, P. peste, 1426, 136). ...tous ceulx qui estoient parens du roy Richart (...) ont *aprouvé* ledit tirant et murtrier Hanry a roy

(JUV. URS., Aud. celi, 1435, 180). Leda fut grosse d'un oeuf qu'elle couva ; Joyeuse en fut quant elle fut certaine. Dont yssirent Polux, Castor, Heleine Que Jupiter ses enfans *aprouva*. (BAUDE, Dictz moraux S., p.1450, 86). Et les voisins luy dirent : "Certes, nous sommes bien esbahis de ce que vous nous dictes, car il est entre nous reputé ung bon preudomme et a esté *aprouvé*. Et, pour ce, retournes a luy et, par douces parolles, luy dis qu'il te rende le tien." (MACHO, Esope R., c.1480, 229).

**b)** *Approuver qqn/qqc.* (*pour*) + adj. "Considérer qqn/qqc." + adj. : Ne vous chaut, se le vous reprueve, Car en reprovant vous *apruve* Pour bon, pour vray et pour loial (MACH., D. Aler., a.1349, 397). Mais s'autruy ne m'y scez trouver, Pour vaincu te puis *aprouver* En touz ces points. (Mir. st Sev., 1362, 230). ...je desire bien par mes escrips de faire apparoir sa netteté et preudommie du duc de Bourgogne en cestuy endroit et *aprouver* veritables les parolles et promesses de ses ambassadeurs parlans de son estommac (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 93). Et, adoncques, tous les philozophes et saiges qui la estoient *aprouverent* la responce de Esope veritable et se esmerveillèrent moult de la science qui en Esope estoit. (MACHO, Esope R., c.1480, 46).

- [D'une chose] *Approuver tel*. "Faire apparaître tel" : Par quoy, prevost, qui me croira, Tu ne luy feras aucun mal. S'il est de Dieu en general, Ses oeuvres tel *l'aprouveront* Et s'il est des hommes, il rompt Son entendement sur ce pas. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 463).

**5.** [D'une chose] *Approuver qqc.* "Conforter la réalité de qqc." : ...sauf tant que ly common peuple en est ly plus blechies [par la guerre], et che *aprove* ly proverbe qui dist que al paisant demeure la guerre. (HEMERICOURT, Patron Temp. B., c.1360-1399, 54).

**6.** Empl. pronom. "Se montrer, se révéler, se manifester" : Et de ses puissances descendent Circonstances trop mervilleuses, Et sont a dire perilleuses, Qui *s'apruvent* [var. s'apprennent] par leur contraire. (MACH., J. R. Nav., 1349, 269). Que vueult on de luy plus avoir ? Son meffait en riens ne *s'aprove*. Plus l'examine et mains le treuve Coulpable d'estre a mort jugié. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 310).

- *S'aprouver* + adv. de manière. "Se montrer (agissant), se comporter de telle manière" : Car pour venger Fourcon, se avancerent ceulx de Hantonne au son du cor, et si vaillamment s'i *aprouverent* a celle fois que, voulsissent ceulx du chastel Sebault ou non, les convint reculler plus d'ung grant traict d'arc anglois (Beufves Hant. I., c.1499-1503, 90). [P. C.]

#### **APPROUVEUR, subst. masc.** (approuveur)

[GD : *aproveur* ; AND : *aprovour* ; FEW XXV, 52b : *approbare*]

"Celui qui *aprove*" : ...notoirs scismatiques, facteurs et *aproveurs* et defenseurs de scismes et division (STAVELLOT, Chron. B., a.1447, 15). [P. C.]

#### **APPROVENDER, verbe** (approvender)

[T-L : *aprovender* ; GD : *aprovander* ; FEW IX, 277a : *praebenda*]

**I.** - Empl. trans. *Approvender qqn*

**A.** - "Gratifier (un ecclésiastique) d'une prébende" : Et y establi et mist canones pour Dieu servir, et les arrenta et *aprovenda* bien et largement. (FROISS., Chron. L., III, c.1375-1400, 37). ...douse

chanones bien *aprovendés* qui feroient le service de Dieu (FROISS., Chron. D., p.1400, 595).

**B.** - P. ext. "Approvisionner (notamment en nourriture) ; fournir des moyens de subsister à" : Maugis ala Baiart moult bien *aprovender* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 453).

**II.** - Part. passé *Apprové de qqc.* "Fourni, pourvu de qqc." : C'est Carités, qui en tous lieux Est grandement recommandee. Garnie est et *aprovendee* De largece sans nul dangier. (FROISS., Dits Débats F., 1363-1393, 122). [P. C.]

#### **APPROXIMANT, adj.** (approximant)

[FEW XXV, 55b : *approximant*]

Loc. adv. À *approximant*. "Approximativement, à peu près" : Et dit a *approximant* ad te : Trop sus trop si est grant oultrage (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 172). [Passage situé dans un fragment de texte intitulé *Fatras*] [P. C.]

#### **APPROXIMATION, subst. fém.** (approximation)

[GDC : *approximation* ; FEW XXV, 55b : *approximare* ; TLF III, 344b : *approximation*]

**A.** - [À propos des parties d'une chose] "Fait de se rapprocher les uns des autres pour occuper moins d'espace" : ...et la diminucion [d'une substance] selon ceste maniere se fait aussi par la *approximacion* ou la constriction des parties de la chose qui ainsy amenuise, et ceste est appelle condempacion. (EVR. CONTY, Eschez amour. mor. G.-T.R., c.1400, 217).

**B.** - "Proximité (de lignage)"

**Rem.** Doc.1415 ds GDC VIII, 155b. [P. C.]

#### **APPUANTIR, verbe** (appuantir)

[\*FEW IX, 624a : *putescere*]

Empl. trans. "Souiller" : Tout oiseau cherist la forest De sa nature, dont il yst ; Et avecques, qui plus fort est, Ennuis [l. Envuis] *appuantist* son nit ; Et, puis que ung oiseillon petit A tele curieuseté, Bien vous doit l'on nommer Despit, Remply de furieuseté. (Chev. dames M., c.1462-1477, 140). [L'ex. de l'oiseau qui souille son nid à regret est destiné à faire honte à tous ceux qui dénigrent les femmes et donc leur propre mère] [P. C.]

#### **APPUI, subst. masc.** (appui)

[T-L : *apui* ; GDC : *apui* ; FEW XXV, 42a : \**appodiare* ; TLF III, 345b : *appui*]

**A.** - Au propre. "Ce qui sert à soutenir qqn/qqc. ; étai, support" : ...les eaues et les vens y avoient tel dommaige porté que de plusieurs lez estoit prest de fondre et verser tout jus, et n'y apparoit refection sinon aucuns *appuys* de foibles et petites estaies (CHART., Q. inv., 1422, 9). ...les *appuys* des deux puits qui sont ès deux cuisines d'icelles (Comptes Paris V.L.D., t.1, 1449-1450, 671). [Ung homme qui a les yeulx bendéz est monté sur une branche, laquelle il coupe d'une coignee] Aveugle suis ayant les yeulx ouvers, D'Ingratitude gisant dessus la branche ; Merveille n'est se je tumbe a l'envers Quant, sans raison, mon *appuy* coupe et tranche. (BAUDE, Dictz moraux S., p.1450, 123). ...deux *apuis* de bois contre le mur des prisons qui est acauté vers le jardin (Comptes Archev. Rouen J., 1450-1451, 256). J'ay mes habillemens tous pretz, Mes grosses barres, mes fermeures, Mes couroix, *apuis* et claveures, Mes gros canons et mes bombardes, Serpentine et avangardes. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 193).

**B.** - Au fig.

**1.** "Appui, aide (morale et/ou matérielle) apportée par qqn à une autre personne" : M'appellez vous cela jeu D'estre tousjours

en ennuy ? (...) Nul ne desnoue ce neu, S'il n'a de Fortune *apuy* (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 404). Forragiers viennent quatre vingt et puis cent Et le povre homme despourveu d'*apuy* sent Grant angoisse, cil qui est nourrissant ["lui qui est le nourrisseur de"] De tous estas. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 83). Toy mesmes en propre personne Ton appel devant le grant Dieu, Autrement ne quiers point d'*apieu* Ne secours de saint ou de sainte. (Cene dieux, c.1492, 137). Je ne sçay pour l'heure que vendre Pour faire argent sans grant dommaige, Se n'est de oeufz frays et de fourmaige ; En voyla, allez les porter Au marché pour en rapporter Quelque chose pour mes *appuys* (Arq. P., c.1500, 416).

2. [À propos d'un être animé] "Celui qui soutient" : Puissant terrien Salomon, Edifier pouez ung lieu : Toutesfois, en conclusion, Penser devez de servir Dieu : C'est nostre support, nostre *appieu*, Nostre protecteur et recours (Myst. Viel test. R., t.4, c.1450, 314). Tu es l'*appuy* et le confort des dames. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 171).

3. [À propos d'une chose] "Soutien que constitue une chose pour une autre" : Or avons devisé de l'ordre de justice. Si fault deviser de la guerre et de son estat, qui est l'*appuy* et le baston, et aussi le soustenail de la seigneurie et de la chose publique (LA MARCHE, Mém., IV, Pièces annexées, 1474, 8). [P. C.]

#### APPUIE, subst. fém. (appuie)

[GD : *apoiie* ; FEW XXV, 42a-b : \**appodiare*]

A. - Au propre. "Ce qui sert d'appui"

##### 1. [Élément de meuble]

a) "Accoudoir [d'un prie-Dieu]" : ...ung siège pour mon dit seigneur sus ung nouveau planchier à passez pour y monter et une *apuye* pour soy agenoullier. (Comptes Lille L., t.2, 1468, 295).

b) "Bras d'un siège" : Qant li contes de Hainnau ot oy l'evesque de Lincole ensi parler, si feri sa main sus la poiee [l'*apoiie*] de la chaiiere sus laquelle il seoit et pensa un petit, et puis respondi et dist : "Vous tout ensi que chi estes, vous nous soiiés li bien venu..." (FROISS., Chron. D., p.1400, 249).

c) "Dossier (d'une chaise, d'un banc)" : Et icelluy pasté avoit unc homme nommé Hansse, le plus appert homme que on sceult, vestu en habit de beste sauvage. Et, quant le pasté fut ouvert, le mouton sailly en bas, et l'homme sur le bout de la table, et alla au long de l'*apuye* du bancq luitier et riber à madame d'Or, une moult gracieuse folle et qui bien savoit estre, qui estoit assize au milieu des deux grans dames, aussi hault que l'*appuye* du bancq (LEFÈVRE ST-RÉMY, Chron. M., t.2, c.1462-1468, 168).

##### 2. [Élément d'une construction]

a) "Rampe (d'escalier) ; main courante" : ...une *appoie* pour mettre az degrés (Doc. 1377. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 476). ...4 piecettes de bois de chesne emploiez tant pour l'ouvrage desdiz huis servans à la chambre des damoiselles madicte dame, comme pour une *appoye* servant aux degrez de la chambre Jehan de Fretin (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 587).

Rem. Doc. 1335 (*faire les apoies du pont*) ds GD I, 345a.

b) "Balustrade (entourant une estrade)" : Laquelle teste incontinent après fut prinse par les cheveulx par icellui Petit Jehan et mise laver en ung seau d'eaue estant près d'ilec, et puis mise sur les *apuyes* dudit petit eschafault et monstrée aux regardans ladicte execucion, qui estoient bien Ilc mil personnes et mieulx. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 361).

c) "Balustrade (dans un tribunal)" : ...la somme de quarante cinq solz tournois pour avoir fait l'*apuye* de devant le grant burel de ladicte Chambre. (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1441, 350).

d) "Support destiné à soutenir un élément de construction" : ...ilz ont assis la caige voerrée, une autre petite caige trillée qui est sur le portail aux Boursiers et assis aussi et scellé les gons de III chassis et III fenestres et hauchié les *appuyes* de plastre et scellé et plastré en icelle chambre plusieurs voerrières dormant. (Comptes Archev. Rouen J., 1437, 1438, 163).

B. - Au fig. [D'une pers.] (*Estre*) l'*appuie* de qqn/ de qqc.. "(Être) le soutien de qqn, de qqc." : ...il se lamentoit souvent et ramenoit en devise de la grande perte qu'il avoit reçue en son feu noble père, le parement, la cremeur de France et la vraye *apuiie* des royaux que fortune avoit mené à si douloureuse fin et si inique par mesmes son sang. (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 57). Mon enfant que tant j'amoie. Mon povre cuer, qui se larmoie, Qui se noye, est pourfendu ; Las, tu estois la monjoie, De ma joie vraie *appoye*, Dont mon bien fut soustenu. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 55). [P. C.]

#### APPUIEMENT, subst. masc. (appuiement)

[T-L : *apoiement* ; GD : *apoiement* ; AND : *apuiement* ; FEW XXV, 42b : \**appodiare* ; TLF III, 347a : *appuiement*]

A. - Au propre

1. "Appui, objet sur lequel qqn prend appui pour ne pas tomber" : Jusqu'a mon lit n'a pas deux pas ; Ne me fault point d'*apuiement*, Mais tien me bien tant seulement (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 240). *Appoiement* : appodiacio (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 182). [ou sens B ?]

2. "Participation, aide apportée par une chose à l'action d'une autre" : Item, le ciel est meu par une vertu motive laquele ne le ciel ne dependent en rien de la terre quant a ce mouvement, car la terre ne fait a ce *appoement* ne aide ne confort. (ORESME, C.M., c.1377, 366).

B. - Au fig. "Soutien moral" : [Digulleville à Jésus]. Valeur, vigueur n'a autrement Homz mortel ; et ce causement Te fu d'avoir sa nature, Qui tres grant fortefiement Li doit estre et *apuiement* Que ne chiece en mespresure. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 123). [P. C.]

#### APPUIENTAIL, subst. masc. (appuietail)

[GD : *apoietail* ; FEW XXV, 42b : \**appodiare*]

"Appui"

REM. Doc. 1335 (*item pour un petit apoietail mis en la garderobe madame*) ds GD I, 345b. [P. C.]

#### APPUIERE, subst. fém. (appuière)

[\*FEW XXV, 42b : \**appodiare*]

A. - "Faux-lien, étai en bois qui s'ajoute aux liens proprement dits et qui, posé sur le sol, étançonne le pivot ou une partie du soubassement du moulin" (Éd.) : ...les bendez desoubz le dit molin serront doubles et auront 4 *appoyeres* appelez "scoren" (Doc. 1421. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 477).

B. - "Main courante (d'escalier)" : ...une *appayore* [sic] sur les degrez (Doc. 1425. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 477). [P. C.]

**APPUYERESSE, adj.** (appuyerresse)[FEW XXV, 43a : \**appodiare*]

*Chaiere appuyerresse.* "Siège à haut dossier" : ...le roy (...) seoit en une grande chaiere *apoiresse* [var. *chayere appuyerresse*, *chaiere a dos*], car sa playe estoit presque garie. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 146).

**REM.** FEW XXV, 43a cite *kayere apoyerece*, *caiere apoiraire* [l. *apoiraice*, cf., M. Plouzeau, *Romania* 119, 2001, 250 ]. Doc. Arch. Tournai, 1400 (*item pour une quaiere appoieche*), 1466 (*deux cayeres apoieiches*), 1468 (*pour une quaiere apoeresce*), 1483 (*pour une cayere apoiesce*) 1489 (*une caiere apoiesse et quatre aultres caieres*) ds GD (*Archives*).

V. aussi *appuyoire* [P. C.]**APPUYAGE, subst. masc.** (appuyage)[FEW XXV, 42b-43a : \**appodiare*]

"Appui, soutien (dans une entreprise)" : RICTIOVAIRE. Maistre Honoré, par mes consaulx Vous venrés en ce beau voiaige. HONORE. J'accompagneray vos vassaux Qui seront mon seur *apoiage*. (MOLINET, *Myst. st Quentin C.*, c.1482, 80). [P. C.]

**APPUYAL, subst. masc. et adj.** (appuyal)[T-L : *apoiial* ; GD : *apoiial* ; AND : *apuail* ; FEW XXV, 43a : \**appodiare*]**I.** - Subst. masc.

**A.** - Au propre. "Ce qui sert d'appui, de support" : Aussi comme par aventure, en une maison ruineuse aucun *apoyail* est expedient, lequel seroit mal seant ou empeschement en une bonne maison. (ORESME, *Pol. Arist. M.*, c.1372-1374, 308). "...venés pres de moy, tant que j'aye me main sur vostre espaule pour soulagier mon povre corps. - Or cha, de par le Diable, fait Trons, vous ne sçavez aller sans *apoiial*" (Ysaÿe Triste G., p.1400, 192). ...pontellus (...) : pontel, *apoiial* (LAGADEUC, *Catholicon G.*, 1499, 161).

**Rem.** *Lancelot Lac* (éd. 1488, *firent les deux roys loges dreceer enemy les prez, ou il avoit fenestrez et apuyaulx aux dames et aux damoiselles*) ds GD I, 344c.

- [Dans un cont. métaph.] : Col de roy est son lignage [de la statue, dont la tête représente le roi et les membres, ses sujets] (...), Qui apres le chief est assis Sus les autres membres et mis, Et est du chief le soustenail Et le pilier et *apuail* Comme coulomme est appelle Du haut edifice et nomme (GUILL. DIGULL., *Pèler. âme S.*, c.1355-1358, 251).

**B.** - Au fig.

**1.** "Ce qui sert de soutien (à qqn)" : Pour ce requier vous, tres sçavant, que par compassion de ma femmenine ignorance, vostre humblece s'encline a joindre a mes dictes vraies oppinions par si que vostre saigesce me soit force, ayde, deffense et *appuyal* contre si notables et esleuz maistres (CHR. PIZ., *Déb. R. Rose H.*, 1401-1402, 8). ...des passions et tormens vaincre et surmonter vouldroye je bien estre par toy plus confermé. Car yci gist le poys de ma charge, souzbz qui plaie la foiblesse de mon povre pouvoir. Si ay besoing de fort et ferme *appuyail* en cest endroit. (CHART., *L. Esp.*, c.1429-1430, 31).

**2.** [À propos d'une pers.]

**a)** "Celui qui soutient (une pers., une institution, une autorité...)" : Et com(ment) que soie nourrice (Ain)si de toutes par mon vice, Dè Orgueil par especial Sui *apuail* et soustenal. (GUILL. DIGULL., *Pèler. vie hum. S.*, c.1330-1331, 253). Il garde le pourpris roial Et en est le fort *apoiial*, Et, foy que je doy mon oial, Il est sur

tous aultres loial. (Pastor. B., c.1422-1425, 151). Et à ceste cause, comme qui bien avoit le coeur à la besongne, mit la journée de convention à Mantoue, des princes chrestiens, pour là parler de ceste matière, là où plusieurs des roys et princes de la terre envoyèrent, et non moins le duc, qui estoit le souverain *appuial* du pape, et en qui tout se fioit (CHASTELL., *Chron. K.*, t.5, c.1456-1471, 62).

**b)** "Auxiliaire, aide, soutien (dans un travail)" : De toy feray mon *apuail* Pour ce que mains aie travail. (Mir. Amis, c.1365, 50).

**II.** - Adj. "Qui sert d'appui"

- *Baston appuyal.* "Bâton sur lequel on s'appuie" : Confortant ainsi Verite la royne la cite de Venise, soudainement entra ou palays en la presence de la royne une vieille dame, toute decyree et de ses gris cheveux toute deschevelee. Elle portoit en sa main ung baton *appuyal*, et en l'autre un petit livret, decouvert et toute rongie de raz. (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 257). ...ma suer Bonne Esperance souvent me reconforte en mes grans doubttes et tribulacions, voire par le baton *appuyal* qui lui bailla le vieil Arsene (MÉZIÈRES, *Songe vieil pèl. C.*, t.1, c.1386-1389, 372). [P. C.]

**APPUYANCE, subst. fém.** (appuyance)

"Appui, soutien" : ...Car il n'est homs qui bien peust vivre Ne paisiblement a delivre Sans l'estude de sapience ; Car ja n'aras telle *appuyance* En tes biens ne en ton avoir, Qu'ades ne vouldsisses savoir Plus que ne fais (CHR. PIZ., *Chem. estude P.*, 1402-1403, 220). [J. Bl.]

**APPUYEE, subst. fém.** (appuyée)[GD : *apoiie* ; FEW XXV, 43a : \**appodiare*]

**A.** - "Rampe, garde-fou de pont" : A Jehan Notebaert et Olivier de Le Dale, soyeurs d'aix, pour avoir ouvré de leur mestier à taillier et soier tout le bois, tant seuelles, posteaux, baulx, gistes, corbeaux, roelles, *appoyeez*, planques de chesne (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 610). A maistre Jehan Douter, charpentier, pour avec pluseurs ses compaignons charpentiers avoir ouvré (...) un nouvel lyen de bois appellé jocq à trois posteaux et une nouvelle teste de bois tenant lieu par desoubz le pont par lequel on va de la basse court sur la mote dudit hostel, pour reparer, revestir et asseurer toutes les viezes jocques d'icellui pont (...) et pour avoir bien et souffisamment registé et replanqué ledit pont tout de nouvel et les *appoiees* d'icellui pont avoir relié de nouveaux corbeaux ainsi qu'il appartenoit, lequel ouvraige manuel a esté taxé par Jehan Droochbroot et Jehan de Le Poele, maistres charpentiers (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 611). ...charpenter ung pont de bois passant le fossé par derriere la maison de ladictte mote vers le prayel dudit hostel tout de nouvel tant de pillos ou fons des fossez, seuelles tenans lieu sur iceulx pillos, jocques et testes de bois qui soustiennent ledit pont, et tout ledit pont, gistes, seuelles, *appoyees* et planquits d'un debout jusques à l'autre, à deux pons levich, à chacun debout un des pons levich (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 612).

**B.** - "Accoudoir"**Rem.** Doc.1394 ds GD I, 345a. [P. C.]**APPUYELLE, subst. fém.** (appuyelle)[GD : *apoielle* ; FEW XXV, 42b : \**appodiare*]

**A.** - "Parapet, barrière sur un pont" : ...item, refaire le long pont de la Lijs, soier les testes du pont, faire les cruusbanden et posteaux de l'*appoielle* te heine et les corbeaux, et pour charpenter bois de mesplier pour les spillen et pour le sciveloop te verspillene et

scutten, mettre trois alpen ou waterwiel, et le waterwiel peser et renforchier (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 634). ...quatre grans chesnes dont l'en a fait les *appoyelles* du grant pont de la Lijs (Comptes Etat bourg. M.F., t.3, 1418-1420, 642).

**Rem.** Doc. 1351 (Lille, *il ara planque ou dit lieu de un pié de lé ou environ et une appoyelle pour passer gens a piet*) et 1456 (Lille, *quiefs de corde renforchie a faire apoielles a le hotterie*) ds GD I, 345a.

**B.** - "Main courante (d'escalier)": ...une *appoielle* appelé en flamenc "lene" (Doc. 1426. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 476). ...pour la *poielle* [sic] du haut mollin, de 32 piés de lonck, soijet (Doc. 1453. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 476). ...pour avoir fait le flayel de la dicte nouvelle porte par eaue et aussi fait et livré de son bois le planque et *appoyelle* (Doc. 1457. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 477). [P. C.]

### APPUYER, verbe (appuyer)

[T-L : *apoiier* ; GD : *apoiier*<sup>2</sup> ; GDC : *apuier* ; AND : *apuier* ; DÉCT : *apoiier* ; FEW XXV, 41b : \**appodiare* ; TLF III, 348a : *appuyer*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Soutenir qqc. qui risque de s'écrouler ; soutenir qqn qui a besoin d'aide"

**1.** Au propre. *Appuyer qqc. (de qqc.)*. "Soutenir qqc., l'étayer" : ...visité premièrement la montaigne de la mine dudit lieu de Chissieu et trouvé qu'elle estoit et est en mauvais estat et mal *apuyée* de boys (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 249). Et ce pendant que l'en fera ledit puy, qui vouldra tirer mine de la dicte montaigne conviendra faire de neuf le tour du grant puy, les chaynes pour vuidier les eaues dudit puy et le *appoyer*. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 321). ...pour continuer l'ouvrage d'icelle convient curer et vuidier ung des trois puiz qui autresfois ont esté faiz en ladite montaigne, c'est assavoir le plus hault, lequel puy est du tout remply, et icelluy cintrer et *appoyer* bien à point, lequel costera, tant à vuidier que à cintrer et *appoyer*, faire la loge par dessus, mahière, postz, tour, chayne et barreaux, 180 l. tournois. (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 346). Entre ses grandes prenostications, predist des grans vens qui coururent en France en son temps, à quoy plusieurs remedierent par *apuier* leurs edifices. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 113 r°).

- *Appuyer qqn/son corps* : Potentes [l. potences ?] sont faittes pour soustenir et *apouer* son corps et ses fais. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 508).

**2.** Au fig. *Appuyer qqn*. "Soutenir qqn, l'aider" : Tu diras d'autre part que tu es fort d'amys, et *appuyé* d'aliez. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 104). ...ung si vaillant seigneur (...) dont vous [le roi] et le royaume serez fort *apuez* et soustenus (JUV. URS., Loquar, 1440, 424).

- CHASSE. *Appuyer* [un chien]. "Encourager (un chien) par la parole" : Et se ton limier encontre aucune chose, retien le et garde que il ne crie que le meins que tu pourras, et le lie un poi ensus d'ilec et l'*apoiie* (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 26).

**B.** - "Faire tenir, faire reposer, faire porter qqc. contre autre chose"

**1.** *Appuyer qqc. à/contre qqc. / qq. part*

- "Appliquer, faire tenir qqc. contre qqc." : Et avoient apporté eschielles, si les *apoioint* contre les murs et montoient sus à

l'estrivée, armé et paveschié souffissamment, car aultrement il n'eussent point duré (FROISS., Chron. L., VII, c.1375-1400, 176). ...et au costé de cest arbre aussi comme l'ymage d'un homme qui seroit *appoué* a cel arbre et qui avroit ses piés vers le derriere du lyon. (ORESME, C.M., c.1377, 454). Cogneut aussi que lesdiz escoliers, venuz du retour d'Avignon en ladite ville de Troyes, vindrent à lui qui parle leurs lances ès poings, *aspoierent* icelles contre sa poitrine pour le vouloir tuer (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 141). ...emprès laquelle crois il fera pendre ung escut blanc à une bande de veling vermeille, en seignification de l'escu que souloit porter en son temps ce noble et vaillant chevallier Lancelot du Lac, qui tant fut léal et heureux en armes ; et apprez cest escu, avera une lanche et une hasche à dague *appuié* à un pallis, ouquel pendera ung cor que veneurs ont acoustumé de porter en chasse. (Doc. 1448. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-1460, 251).

- "Rabattre (une porte) contre le chambranle, sans tirer le verrou" : "...Faitez tant seulement qu'il viengne en la maniere comme il a fait les aultres fois, et il trouvera l'uys *appuyé* ainsi que il a coustume." Et alors s'en alla. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 609).

- Au fig. "Faire reposer (une chose abstr. sur une autre)" : Car assés ne me suffist pas de te choisir a l'ueil et de loing ; ainçoys m'est besoing de toy toucher et aherdre, et *appoyer* ma foiblesse sur ta force. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 91).

**2.** *Appuyer qqn* [ou une partie du corps] *à/contre qqc.*

- "Placer qqn contre qqc." : Et i fu ochis Ernouls Clers en fuiant et ferus de deus pickes tout parmi le cors et là *apoiés* contre une haie. (FROISS., Chron. R., X, c.1375-1400, 78).

- "Faire reposer sur/contre qqc." : Que s'il *appuye* la son pié, Si com feru fust d'un espié Cherra au perfond de la tour (CHR. PIZ., M.F., I, 1400-1403, 133).

- [D'une partie du corps] *Appuyer* [une partie d'un autre corps]. "Presser, se mettre contre" : ...et sondit membre *appoya* la nature d'icelle brebiz. (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 566).

**C.** - *Appuyer qqn de qqc.* "Accabler, frapper qqn de qqc." : Sus toutes riens vous commandons Que cristiens soient *apoés* De mort, nous les habandonons : Faites du pis que vous poés. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 99). Allés dont et en despit d'eulx Faictes du pis que vous povés. Si qu'il soient tous *appovés* De fourdre et de mendicité. (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 319).

**II.** - (*S'*) *appuyer à/contre/sur qqn/qqc.*

**A.** - *Appuyer sur/à qqn/qqc.*

**1.** *Appuyer sur/à qqn*. "Se presser contre qqn (amoureuement)" : Et la dame ne dist mot, ains est allee *apoiier* sur ly en le regardant si amoureuement que il print ardemment en soy et l'estraint si que ilz cheurent tous deux sur le lit, et s'entrebaiserent et s'acollerent a leur vouldenté sans contredit. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 29).

**2.** *Appuyer sur/à qqc.* "Prendre appui sur/contre qqc." : Lors se departirent li sires de Mauni et li sires de Basset, et laissièrent monsigneur Jehan de Viane *apoiant* as murs (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 55). Et assés pres du malheureux tirant elle perceut le vaillant prince quy estoit sus le rivage *appuiant* sus son escu et regardant Holland qui menoit ung lait service. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 120). ...il lui estoit advis qu'il se trouva en une forest auprez d'une fontaine, *appuiant* a un grant chesne, ou il lui sambloit que ung chevalier murdrier l'avoit en traïson feru de sa lance au travers du corps (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 195).

- Empl. abs. : Quant il l'ot grant pièce assés regardé[e], il ala à une fenestre pour *apoiier*, et commença fortement à penser. (FROISS., Chron. L., II, c.1375-1400, 132).

**B. - S'appuyer à/en/sur qqn**

**1.** Au propre. "Prendre appui sur qqn" : Avant que ce mal plus vous croisse, Ma dame, *apuiiez* vous sur moy Et vous en venez tost (Mir. fille roy Hongrie, c.1371, 36). ...s'a aler vous grève, Si vous *appuiez* dessus moy (Mir. Pierre Changeur, c.1378, 240).

**2.** Au fig. "Chercher chez qqn un soutien moral, intellectuel, matériel" : Dame plaine d'umilité, En cuy secour du tout m'*apuyz*... (Mir. enf. diable, c.1339, 50). ...Dont je conclu que ne vault riens Loy nulle, fors de crestiens. Pour quoy, sains homs, a toy m'*apuy* Et a garant a toy afui. (Mir. emp. Julien, 1351, 207). Mon frere de Navarre me refait destoubier ; Je ne me say a qui, fors qu'a Dieu, *apoiier*. - Sires, font li baron, vueillez vous apaisier ! (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 147). A lui de bon cueur se vouerent Et devotement *s'apouerent*, Et Basqueville si juroit Que une chapelle fonderoit De saint Leonnart, sans demourance, Mais qu'il leur donnast alegence. (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 203). Et le saint lui fist delivrance Pour ce qu'en lui ot tel fiance, Et qu'a lui s'estoit *appoué* Et par devocion voué. (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 204).

- *Estre appuyé à qqn*. "Prendre appui sur qqn" : Et briefment c'estoit certain que en celi temps, duquel nul ne fu onques plus plenti de vertus, il n'estoit uns seulz homs a cui la chose rommainne fust plus establement *appuiee* (BERS., I, 9, c.1354-1359, 16.19, 30).

**C. - S'appuyer à/contre/sur qqc.**

**1.** Au propre

**a)** "Prendre appui sur qqc." : Trimilien (...) monta en une loge et *s'apoya* à une fenestre qui regardoit en la court du palais (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 53). ...d'un baston gros qu'il tenoit en sa main, et à quoy il se *appoyoit* (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 319). ...ceulx vont au roy ottoier l'estour. Atant vint le paien au treit Charlez l'empereur et se vat *appouier* sur sa lance et dist : "Charlez, je toy vins calengier toutte France et l'empire de Romme..." (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 188). Gautier de Manni (...) *s'apoiioit* sus les baillies par dedens la ville de Calais. (FROISS., Chron. D., p.1400, 845).

- (*Estre*) *appuyé (à/sur qqc.)* : Et quant ilz orent rompues les lances, ilz se donnerent grans coupz des espees et plus s'efforcèrent de bien faire pour madame Flor de Mont qui estoit *apoyee* aux fenestres pour veoir la bataille, et et bien .XX. autres damoiselles, toutes filles de princeps et de barons. (Chev. papegau H., c.1400-1500, 60). Et a celle heure aperceut trois de ses enfans, l'un estant droit en armes *appuyé* sur sa hasche, effrayé et songeux (CHART., Q. inv., 1422, 10). ...damp Abbés fut assiz au hault bout de la table, le viz tourné devers Madame et le doz au bout du banc *appoyé* (LA SALE, J.S., 1456, 276). Le roy luy fist aussi grant reverence, lequel estoit jà *appuyé* contre les barrières (COMM., II, 1489-1491, 64).

**b)** *S'appuyer contre* [un édifice]. "Construire qqc. (contre un édifice existant)" : ...nous avons ordené que ledit Michelet pourra refaire ledit mur a ses despens, parmi ce que, ou cas ou au temps avenir lesdiz enfans se vouldront *apuyer* ou edifier contre ledit mur, ilz seront tenus de paier la moitié des deniers que ledit mur coustera a faire (Sent. Chât. Paris M., II, 1396, 98).

**c)** *S'appuyer sur son pas*. "Prendre appui sur place (pour résister)" : Adont se remirent ensamble de grant coraige les Bretons, et fichierent leurs lances et glaives en terre, et *s'apoièrent*

forcement sur leurs pas, et bouterent de bras et de poitrine corageusement sur ceulx qui les avoient reculez et boutez des barrières dedens la ville. (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 305).

**d)** *S'appuyer vers*. "Se diriger vers" : Après la digne messe allerent repairier, Et pués ver le pallais s'an vont *apuyer*. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 808).

**2.** Au fig.

**a)** "Se fier à qqc., se fonder sur qqc." : ...se te fies Es quatre sens et *apuiés*, Du tout decëu tu seras (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 87). Quar qui n'a point d'aversité Et a prosperité *s'appuye*, Tantost de Dieu servir s'ennuye Et s'abandonne a maint oultrage Qui destruit vertu de courage. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 75). "...Beaulx nyeps, dist le roy, vous nous avés bien exposé ce signe, et je m'y *appuie*." Quant le preu Gadiffer eut exposé au roy son oncle la signifiante du signe que advenu estoit ou Francq Palais et qui avoit assés samblance de verité, le roy se print comme a rasseurer (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 390).

**b)** "Faire référence à qqc." : ...desquelz [censeurs] il n'y ot onquez nul qui *s'apuiast* aus loys enciennenz des Douze Tablez et qui ne seust bien que ce que le peuple romain ordenet derrerement ne doie estre tenu par droit (BERS., I, 9, c.1354-1359, 34.6, 61).

**3.** Empl. abs.

**a)** "Se reposer en prenant appui sur un support quelconque" : Si fist li dis chevaliers tant au mieulz qu'il peut, une heure en lui trainnant et l'autre en lui *apoiant*, que il vint desous le grosse tour de le forterèce, et puis fist signe as compagnons de là dedens qu'il estoit des leurs. (FROISS., Chron. L., V, c.1375-1400, 174). Adont s'en vinrent il sus les murs de la ville, et là *s'apoièrent*. Si regardèrent l'avant garde qui passoit. (FROISS., Chron. R., XI, c.1375-1400, 130). ...par quoy laissasmes noz espees a tous les fourreaux que portiens pour nous *appuyer*. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 145).

**b)** "S'asseoir ; s'étendre" : Elle me fait si ennuyer Qu'il me fault ycy *apuiier* Pour dormir, tant ay grant sommeil. (Mir. enf. ress., 1353, 31). Quant j'aperchuy la chose toute, Je me boutay sans nulle doute Adonc le plus pres que je poy ; Si m'asié sur l'erbe et *apoy* En .I. si convenable lieu, Que je pooie tout le gieu Veïr si bien, que je voloie (Echecs amour. K., c.1370-1380, 115).

**4.** Empl. pronom. réciproque. [Dans un combat] "Pousser en se heurtant l'un contre l'autre" : Là vinrent-ilz l'un sur l'autre et commencierent à bouter et à pousser fort et roide de leurs lances et s'apassoient et *s'apoioint* en poussant de leurs poitrines et point ne s'espargnoient (FROISS., Chron. M., XII, c.1375-1400, 52).

**5.** *S'appuyer à + inf. ou inf. subst.* "Prendre un appui pour" : Gorgiles sat en piés [son cheval est tombé], al deffendre *s'apoiie* ; Sorcorus l'ont ses fils - pour quoy en mentiroy - Et se l'ont remonteit à cuyconque ilh anoie (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 601).

- Au fig. "S'employer, s'appliquer à" : Elle dist qu'elle l'aime et si vuet qu'on l'en croie : Mains teil amour ne vaut une seul clau de coroie ; Tant qu'ilh à prendre y ait, maintinront celle joie ; Et quant toute est aleie la gangne, se s'aloie A une aultre tantoist, et si tres bien *s'apoiie* A sez bin discipeir (n'est jour c'on ne le voie), Qu'en la fin le fait povre (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 682). Et me poise moult que je me suis tant *appoiee* et delictée a enquerre a ceulx et celles qui se meslent de sçavoir conjurations et enchantemens pour accomplir ma volenté (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 558). [P. C.]

**APPUYEUR, subst. masc.** (appuyeur)[GD : *apoeior*<sup>2</sup> ; FEW XXV, 42b : \**appodiare*]

**I.** - "Ouvrier qui étaye les galeries de mine" : ...ledit gouverneur (...) saura comment les diz maistres de montaigne mectent en besongne les ouvriers de martel, en quelles chambres, comment ilz besongnent et quelle mine ilz tirent, et aussi comment ilz conduisent et ordonnent les piardes des manevres, s'ilz tirent bien hors de la dicte montaigne la mine, terriers, eaues et autres choses, et aussi comment ilz ordonnent les charpentiers, *apoyeurs* de montaigne, s'ilz retiennent et cintrent bien et deument les voiajes, puiz et chambres des dictes mines (Aff. Jacques Coeur M., 1453-1457, 347).

**II.** - "Canne, béquille" : Podium (...) : baston pour apoier ou *appoieur* (Aalma R., c.1380, 319). [P. C.]

**APPUYOIR, subst. masc.** (appuyoir)[GD : *apouvoir* ; FEW XXV, 42b : \**appodiare*]

"Étai qui soutient ou étançonne le moulin lors de travaux" : ...pour avoir mis et fait au molin un nouvel enguien sur lequel le molin tourne a l'estaque, appelé en flamench "nocque", et fu pour ce icelluy molin mis sur *appoiors* (Doc. 1451. In : Y. Coutant, Terminol. du moulin médiév. dans le comté de Flandre, 1994, 477). [P. C.]

**APPUYOIRE, adj. fém.** (appuyoire)[GD : *apouvoir* ; FEW XXV, 42b : \**appodiare*]

*Chaiere appuyoire*. "Siège à haut dossier" : Au lez dextre par-devant sera fourmé la manière d'une quayère *appuyoire*, de telle façon que on les fait en Brabant et en Flandres et en plusieurs aultres lieux, c'est assavoir haulte derrière et entretaillié [i. entretailie], et sur chascun bout un angelot, et en celle quayère sera assis l'imaige de Joseph (Cartul. Flines H., t.2, a.1500, 916).

V. aussi *appuieresse* [P. C.]

**APPUYURE, subst. fém.** (appuyure)[\*FEW XXV, 42b : \**appodiare*]

**MÉD.** "Soutien, action de maintenir avec des attelles" : La seconde [intention de la cure des fractures] est complete avec deue et competante liguature et *apoyeure*. (PANIS, Guidon, 1478, tr.V, doct.1, chap.1). [R. M.]

**APRATIR, verbe** (apratir)[GD : *apratir* ; FEW IX, 335b : *pratum*]

Empl. trans. "Mettre (une terre) en pré"

**REM.** Doc. 1470 ( *seront tenus lesdits preneurs (...)* *lesdiz prez faucher, et Apratir deument tout ce qui n'est pas en nature*) ds DU CANGE I, 331a, s.v. *aprayere* ; même ex. cité ds GD I, 353c.

V. aussi *aprayere* [P. C.]

**APRAYER, verbe** (aprayere)[GD : *aprayere* ; FEW IX, 335b : *pratum*]

Empl. trans. "Mettre (une terre) en pré"

**REM.** Doc. 1455 (*terres aprayees*) ds GD I, 353b.

V. aussi *apratir* [P. C.]

**ASPRE, adj.** (âpre)[T-L : *aspre* ; GDC : *aspre*<sup>2</sup> ; AND : *aspre* ; DÉCT : *aspre* ; FEW XXV, 469-475 : *asper* ; TLF III, 351b : *âpre*]

**A.** - Au propre. [De choses ou d'êtres qui provoquent au toucher, par des aspérités, des sensations plus ou moins désagréables]

**1.** [D'une chose] "Inégal au toucher" : L'autre cause est car la superface concave de l'element du feu, qui est meue mout plus isnelement que l'aer, n'est pas parfaitement sperique ne souverainement polie, mais est *aspre* et aussi comme endentee en la superface convexe de l'aer. (ORESME, C.M., c.1377, 442).

- [D'un tissu] "Rêche, rugueux" : A ma char vestiray la haire *Aspre* et poignant dès ores mais (Mir. st J. Paulu, c.1372, 94). Ilz furent contens de prendre ces chemises de l'oste, qui estoient courtes et estroictes, et de dure et *aspre* toille (C.N.N., c.1456-1467, 399).

- [D'une pierre] "Qui présente des aspérités ; dur" : Et par celle sueur il [l'aigle] oste ses plumes. Et aprez qu'il les a recouvrees, il va et quiert une roche de pierres, et tappe et fiert son bec a la plus *aspre* et dure pierre de la roche, tant qu'il oste son becq (Somme abr., c.1477-1481, 179). Il y avoit seullement un peu de doulve, ne jamais n'y eut fossé, car le fondz est de roch très *aspre* et très dur. (COMM., I, 1489-1491, 152).

- [D'un végétal]

• "Piquant" : Puis fist [Pilate] des espines couper Des plus *aspres* que peut trouver Et couronne faire l'en fist [à Jésus] Pour ce que devant contredit N'avoit mie que roy ne fust Et quë alleurs regne n'ëust. (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 278). DIGULLEVILLE [à Jésus]. Ce fu Pilate (...) Qui apres couronner te fist D'espines que trouva ou quist Si *aspres* que te percoient Le chief et jus espandoient Ton sanc (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 364). Estonné alors cuida respondre, mais il ne peut pour ce qu'il se trouva en un grant tas d'orties *aspres* et poingnantes tant enveloppé qu'en bonne espace il ne s'en peut ravoier. (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 349).

• "Rugueux" : L'autre [herbe] a fleur jaune et a petites feules, et est tres *aspre*, et pour ce l'appellent plusieurs asperago ou asprele. (Grant herb. C., c.1450, 89).

• [Dans un compar.] : Poignant sui et haineuse Impacient, (et) desdaigneuse, Plus *aspre* que n'est gletonnier, Ronce, espine ne groiseillier. (GUILL. DIGULL., Pèler. vie hum. S., c.1330-1331, 274).

- [D'un terrain] "Rocailleux, raboteux, inégal" : Si mena son ost .I. pou plus haut en certains tertrez qui illeques estoient, ou il avoit assez *aspres* lieux aussi comme pavez de pierres (BERS., I, 9, c.1354-1359, 35.2, 64). Et pour ce veons nous que l'eaue a nature et maniere de miroir, et non la terre, pour ce qu'elle est poreuse et *aspre* et inegal. Et de ce s'ensuit il que les sons y sont mieulx reverberer et renduz a l'oÿe qu'ilz ne sont sur la terre. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 104).

**2.** [D'un animal]

- "Qui pique" : ...les loys si semblent aux toiles Des yraignes (...) Qui pas ne prennent (...) les gitons Des guespes *aspres* et poignans (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 57). Et, adoncques, le lyon lya son ventre d'icelle peau toute chaulde et le loup s'en fuyt sans sa peau. Et avoyt le pouvre loup assés a faire de se deffendre des mouches qui le poyndoyent et luy mengeoient toute sa cher. Et, pour ce qu'elles luy estoient si fort *aspres*, il se print a courre et passa par dessoubz une motte, sur laquelle motte estoyt le regnard. (MACHO, Esope R., c.1480, 165).

- *Aspre* (*sous les pieds*). "Rugueux" : La mauvaise forme d'austour, tant en petis que en grands, est : quant il a teste grande, col court ; les plumes du col meslées et involues ; fort emplumé ; chernu et mol ; cuysses courtes et gresles ; jambes longues, doitz courtz ; couleur tannée tendant à noir et *apre* soubz les piés. (TARDIF, Art faulconn. J., t.1, 1492, 28).

3. [D'une partie du corps] "Hirsute, hérissé" : ...et après ly fist son *aspre* chief estre oings de oingnemens de cypre et ses crins herisseux estre descommeslez par pigne, et sa barbe *aspre* et comme puant estre ointe d'un oingnement precieux (Cleres nobles femmes B.H., t.1, 1401, 73). Hercules montrant son attour et maintien avoit le visaige hideux, barbe noir mal agencee, *aspres* cheveulx (PREMIERFAIT, Cas nobles hommes G., 1409, 161).

**Rem.** Il s'agit à la fois d'une sensation tactile pour la barbe et d'une analogie visuelle avec les aspérités d'une surface.

**B. - P. anal.** [De choses ou de phénomènes naturels ou physiologiques qui provoquent d'autres sensations plus ou moins désagréables]

1. [Sensation thermique] "Violent, mordant, vif" : ...et par especial a esté tel froidure et si *aspre* et si vigent par les IJ lunoisons derrainement passées que nul ne pavoit besoigner. (BAYE, I, 1400-1410, 215). Ou la terre sembloit de jaspre Aux faux musars plains de losenges Pour l'air qui estoit desja *aspre* Sur les fleurs croissans par losenges (TAILLEV., Songe thois. D., 1431, 60). ...le pot a la porée, qui sur le feu estoit, commence a s'en fuir par dessus, pource que trop *aspre* feu avoit (C.N.N., c.1456-1467, 543). ...ceste année les froidures ont esté longues et *aspres*, merueilleusement plus que oncques mais. (C.N.N., c.1456-1467, 514). ...aveuques la fievre que avoit *aspre* et mortele luy vindrent telle habondance de fleumes contremont et de materes corrupues que, qui ne luy eust fait une ouverture de veine, subitement il fust estouffé dedens et mort (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 146). ...car tumber de cheval, se rompre une jambe, avoir une fièvre bien *aspre*, l'on s'en guarist (COMM., II, 1489-1491, 228).

2. [Sensation auditive] "Déplaisant, désagréable, aigu" : Et pour ce dit Boece que consonancie est une meslee de plusieurs sons ensamble agus et graves qui souefment et ouniement se presente aux oreilles, et dissonancie, au contraire, est une noise de deux sons ou de plusieurs qui se monstre aux oreilles *aspre* et abhominable. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 46). ...les grans faiz tristes et douloureux et les grans infortunes des roys et des grans princes, comme seroit l'ystoire de Tebes ou de Troie, doivent estre chantees et exprimees par les cordes graves que ypate signifie, pour ce que ces cordes ont sons gros et rudes et *aspres* aussy que les matieres dessus dictes sont *aspres* et terribles a escouter. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 74). Ainsi que Baude buissonnoit en la forest d'Espérance, lez une lande, il oy un grant glay *aspre* et esclatissant : lors se tappy et orilla le cor des braconniers, qui, à la fin,ournèrent retraicte. (BAUDE, Eloge Ch. VII, V., p.1484, 124).

3. [Sensation gustative] "Qui produit une sensation de rudesse" : Car qui les [les feuilles] foule et espreint avecques les roisins, elles font le vin plus roide et plus *aspre*, et de legier corrompable (Rustican H., 1373-1374, 95). ...se le vin est roide et *aspre* au commencement, c'est certain signe de bonté ; et se il est mol, c'est signe contraire. (Rustican H., 1373-1374, 102).

**Rem.** Cf. A. Henry, *Langage oenol. en langue d'oïl*, t.2, 1996, 208, s.v. *aspre* et 263, s.v. *roide*.

4. [Sensation douloureuse, pénible] "Violent, pénible, terrible"

a) [D'une douleur physique] : ...une maladie le print en l'oeil si greve, qu'il ne le pavoit tenir ouvert, tant en estoit *aspre* la douleur. (C.N.N., c.1456-1467, 502). ...a ce ne failly pas le roy d'Esclavonie, car en celle meismes nuytie la douleur de ses playes fu si *aspre* qu'il ne peut oncques reposer. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 140).

b) [D'une maladie, de la mort] : ...en l'an MCCCCXXXVIII furent tres *aspres* pestilences de epidemie et famine (MAUPOINT, Journ. paris. F., p.1438, 25). ...qui est le cuer tant dur que pierre qui ne exprime pleurs et gemissemens quant il voit malade de si tres *aspre* maladie qui va jusques a la mort (JUV. URS., Loquar, 1440, 381). A ! A ! Mort *aspre* et rigoureuse qui riens ne espargne, est ta puissance perdue ? Et que ne viens tu vers moy plus asprement que le cours pour mettre fin a ma miserable vie (Comte Artois S., c.1453-1467, 100). Qui fist mourir autresfois en Egipte Les premiers nez de mort *aspre* et subite (Cene dieux, c.1492, 119).

**C. - Au fig.**

1. [D'une pers.]

a) [Qualifie qqn qui, dans un domaine donné, manifeste une certaine intensité d'engagement - avec une valeur positive]

- [Domaine des valeurs guerrières, viriles] "Ardent, fougueux, déterminé" : Et sachiez aussi car, comme il fust homs de tres grant et non vaincu labour, nulz homs ne fu onques plus *aspres* ou plus rigoureux en fait d'armes, fust peons ou chevaucheurs (BERS., I, 9, c.1354-1359, 16.14, 29). Et mon pere le fery du pommeau de l'espee en la temple grant coup. A ce qu'il estoit fors et *aspres* chevaliers, et la coiffe d'acier estoit feble et mal seure, et le pommel de l'espee estoit pesant, l'aventure fu telle qu'il le tua tout mort estendu a la terre. (ARRAS, c.1392-1393, 58). ...un roy en Armenie qui moult fut beaulx jeunes homs et en chaleur de force et de vigour, et moult plain de sa volenté, et de grant cuidier, et hardiz et *aspres* comme un lyon. (ARRAS, c.1392-1393, 302). Ains le receurent durement Et combatirent seurement, Comme gent fort, *aspre* et hardie (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 180). ...les gens des frontieres qui sont gens vaillans et *aspres* aux armes (JUV. URS., Loquar, 1440, 389). Or est costume en la Grant Bretagne et en toute l'isle qui de mer est advironnee que les jennes chevaliers chevauchent volentiers en armes par le royaume pour trouver adventures ou ilz pensent esprouver leurs forces et leurs pouoirs, et en esprouvant accroistre leurs hardemens et eulx introduire aux armez, parquoy ilz soient plus experts et plus *aspres* en chevalerie et moins redoutans a entreprendre aucun grant fait. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 411).

- [Domaine des valeurs spirituelles] "Austère, dur"

. [Dans un cont. métaph.] : Helas ! o ame devote, et ou est l'amour de Dieu si dure et si *aspre* maistresse et en ses commandemens, comme tu vois ce tirant dommaigeux, amour d'argent ? (GERS., Concept., 1401, 412).

- [Domaine des valeurs mondaines]

. "Passionné, ardent" : Il estoit si fait au deduit Et si *aspre*, aussy estoit elle, Qu'il ne leur failloit nul respit, Delay, grace ne quinquernelle. Celluy ne demandoit que celle, Et y en eust il ung millier, Ung tel ne queroit que une telle ; Vela, a tel pot, tel cuillier. (COQUILL., Oeuvres F., 1478-p.1494, 12).

. "Vif, alerte, énergique" : Li chevalz et li maistre est verséz sus l'erbier. Maix Lion qui avoit le corpz *aispre* et ligier Resallit vistement, de gesir n'ot mestier. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 444). Mais au contraire, les fors es operacions et fais perilleus sont aguz et *aspres*, constans et perseverans. (ORESME, E.A., c.1370, 209). Tantost qu'ilz furent entrés dedens la ville, Cersses, qui estoit *aspre* et malicieuse, aperceu tout a coup Lucas a l'huis de son hostel. Adont elle le commanda qu'on lui fist venir pardevant elle (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 490).

. *Aspre au gagnage*. "Âpre au gain" : Et quant au regard des Pycars et Bourguignons la estans, non obstant que de leur propre

nature soient assez *aspres* au guaignage, neantmoins ilz ne povoient avoir lieu pour riens conquerre ne avoir quelconque prouffit (WAVRIN, Chron. H., t.4, p.1471, 162).

- *Aspre à faire qqc.* "Ardent, diligent, acharné à" : Ceulz, qui estoient *aspres* a mal faire, escrierent Jason a mort et descendirent de la dodane vers sa nef sus le sablon. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 155). A aller suis *aspre* et leger Pour errer vingt lieues le iour Nous auons desia prins bon tour Monseigneur et vous descendez Voz cheuaults seront acoustrez Et allez deuers le saint Pere. (Myst. st Martin K., a.1500, 291).

- [D'un animal] "Fougueux, ardent" : Ouquel pays trouva en son chemin de cinquante à soixante hommes d'armes daulphinois montez sur très *aspres* cheuaults, et avoient plusieurs fois espié et costié son ost (MONSTRELET, Chron. D.-A., t.4, c.1425-1440, 70). J'ay de bons chiens parfaitement, De grans, de petis largement, Entre lesquelz a une lice, La plus *aspre*, par mon serment, Qui soit dessoubz le firmament. (Sots mal., c.1480, 77).

**b)** [Avec une valeur nég.]

- "Autoritaire, violent" : De riens a moy ne vous prenez. Je ne vous suis *aspre* ne dure Et n'est droit que vous me tenez Envers vous ne douce ne sure. (CHART., B. Dame, 1424, 350). Celuy qui ne leur est que voysin, s'il est fort et *aspre*, ilz le laissent vivre ; mais s'il est foible il ne scet où soy mectre, et luy diront qu'il a soutenu leurs ennemys (COMM., II, 1489-1491, 215). Paillars moyens plus *aspres* que lyons (LA VIGNE, S.M., 1496, 478).

- "Rétif" : Et ainsi la barbarine gent, *aspre* et forte a gouverner (...) vist de ses yeulx et apperceurent la utilité que ilz avoient refusee par leurs oreilles. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 27).

- "Féroce" : ...le roy, le regardant d'un *aspre* oeil (...), prist ung pain en sa main et fellement le rue ou visage du vallet trenchant (CHASTELL., Chron. IV, D., c.1461-1472, 309). Ilz ont tresmal ouvré, Dont batus seront bien. En moy ilz ont trouvé Plus *aspre* que chien. (Mart. st Pierre st Paul, fragm. Anholt R., c.1480-1500, 197).

**2.** [D'une chose concr./abstr.]

**a)** [D'une action militaire] "Rude, violent, acharné" : ...car a verité nulle bataille romaine n'avoit onques mais esté plus fiere ne plus *aspre*. (BERS., I, 1, c.1354-1359, 27.11, 47). Li Samnicien regardans que en lieu de leur orgueilleuse pais guerre tres *aspre* et tres atâinneuse estoit bastie et nee (BERS., I, 9, c.1354-1359, 12.1, 21). ...là eut, le terme que elle dura, moult forte bataille et moult *aspre* (FROISS., Chron. L., IV, c.1375-1400, 97). ...[faire] bonne guerre et *aspre* as Englès (FROISS., Chron. R., IX, c.1375-1400, 28). La ot dure meslee et moult *aspre*. La fait Remondin moult d'armes et moult dommage ses ennemis. (ARRAS, c.1392-1393, 72). Et tantost commença Gieffroy la bataille *aspre* et fiere. (ARRAS, c.1392-1393, 220). Et quant ilz se furent tresbien repeus, ilz se mirent en deux parties et puis commencerent l'un des terribles et *aspre* tournoy que l'en veist oncques. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 283). ...à cinq heures après midi, y fut livré l'assault fort et *aspre* tellement que ladicte place fut emportée d'assault et furent tuez et pendus tous ceulx qui furent trouvez dedens (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 331). Et combien que la bataille des Bourguignons fust molt espesse et *aspre*, toutes fois François se boutèrent fort avant ; pour quoy ils entrèrent dedens, mais à grant peine ; car aucuns des Bourguignons avoient leurs lances croysées sur l'arson des selles en l'arrest. (RAOULET, Chron. Ch. VII, V., c.1461-1467, 179). Aux autres jours, se faisoit la guerre tant *aspre* qu'il estoit possible et continuoient les escarmouches depuis le matin jusques au soir. (COMM., I, 1489-1491, 70).

**b)** [D'une pratique liée à la vie spirituelle] "Rigoureux, austère, dur" : Convient les biens mondains fuir (...) Et *aspre* penitence faire (Mir. st J. Cris., c.1344, 259). Tant aprent et si monta Que touz sez mestres sourmonta De sens, de bien et de clergie ; Et si mena si douce vie Et si *aspre* en son courage Con s'il fut moine en hermitage. (Vie st Evroul S., c.1350, 41). Mais il het et a desdaingniée L'orgueilleuse vie du monde Et vit en conscience monde De povre vie *aspre* et cuisant (Mir. parr., 1356, 44). Quant au regard d'elle, elle y mena ungne vie sobre et *aspre* en vistant ungne ayre rude et inhumaine (PIERRE DE REIMS, Vie ste Colette U.A., 1447, 23). ...mais laissons nous, par l'inspiration du Saint Esprit, mener ou desert qui est l'asperité de penitence, en lieu solitaire et secret (...) en doloureuses pleurs et en parfons gemissemens, en *aspres* jeusnes et rigoureuses abstinences. (FILLASTRE, Traité Conseil H., c.1472-1473, 193). Plusieurs estiment qu'il soit saint pour la sainte vie qu'il menoit très austere et *aspre* et faisoit plusieurs aumosnes. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 92 r°).

**c)** [D'une pratique sociale, individuelle]

- [D'un châtement] "Rigoureux, sévère" : ...nous entendrons comment selon divers cas saint Pol avoit a muer sa predicacion et sa correction, combien qu'il ne faisoit point *aspre* punicion sans tres grande compassion, et sans mesler douceur ensemble en pleurs et en aimables paroles (GERS., P. Paul, a.1394, 507). Toutesfoys couvient a l'enfant du prince aultre maniere de faire craindre que par grandes bateüres, car par trop *aspre* voie de courrigier icellui enfant qui est nourri es delices (...) en pourroit en lieu de corection concevoir indignacion, tant aux lettres comme mesmement au maistre (CHR. PIZ., Corps policie L., 1406-1407, 6). Et trop *aspre* justice et rigoureuse n'est pas a reconmander (JUV. URS., Aud. illos, 1432, 44). Mais la pugnicion si est tres *aspre* et la tribulacion si dure et si merveilleuse (JUV. URS., Loquar, 1440, 304).

- [D'un discours] "Dur, sévère" : Qui est cellui qui pourroit assez blasmer ou reprendre voz piteuses et delicatives condicions ou vous estes nourriz et y voulez envieillir, ne quelles assez *aspres* paroles pourray je prendre pour vous reprocher vostre ingratitude envers moy ? (CHART., Q. inv., 1422, 10). ...les langaiges et parolles trop dures ou *aspres* (JUV. URS., Verba, 1452, 185). Il fist humble contenance du corps, mais sa geste et sa parole estoit *aspre*, demandant au roy s'il vouloit tenir le traicté de paix qui avoit esté escript et accordé et si ainsi le vouloit jurer. (COMM., I, 1489-1491, 144).

**d)** [D'un événement, d'une action, d'un état]

- "Pénible, dur" : Laquelle Danniere pour l'*aspre* jeyne qui par le devantdit Guillaume et ses devantdis complices li avoit esté donnée, morut tantost celle meymes nuyt. (Titres Bourbon H.-B., t.1, 1348, 436). Je vous di que la forfaiture De dame est si *aspre* et si dure En cuer d'amant, et si perverse, Que, quant elle y est bien aherse, Jamais jour ne s'en partira. (MACH., J. R. Nav., 1349, 197). ...et y a d'illec [le mont Sinai] jusques en Alixendre du moins .XIIIJ. journées *aspres* tout par desers. (Voy. Jérus., c.1395, 51). Et ainsi comme ou ciel regarde, D'une estoille la se prent garde. La voit merveilleuse aventure Qui depuis lui fut *aspre* et dure ; Le preu d'autrui bien y conçoit, Maiz son malpoint il n'aperçoit. (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 118). Car il n'est misere plus *aspre*, ne tant impacient enfermeté, que souffrir ensemble povreté et viellesse, puis que povreté ne peult viellesse nourrir, et viellesse ne veult povreté endurer. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 20).

- "Acharné" : ...et faisoient les gens dudit marchiz grant et *aspre* diligence en la poursuite dudit arrest (BAYE, I, 1400-1410, 4).

e) [D'une propriété] "Qui se manifeste avec violence" : Et dit Homerus que Hector monstroït la forte et *aspre* vertu de lui par chascune de ses .II. narines, par lesquelles on veoit le sanc esboullir. (ORESME, E.A., c.1370, 214). Fors que tant plour Qu'amoistie soit l'ardour De mon desir Et que son *aspre* vigour Puisse amenrir. (MACH., Ch. bal., 1377, 607).

f) [D'un sentiment ou de ses manifestations (principalement du sentiment amoureux)] "Violent, ardent, pénible..." : Dont cuer port Noir com meure Et douleur dure, *aspre* et fort. (MACH., Les lays, 1377, 312). Triste plaisir et douloureuse joye, *Aspre* douceur, reconfort ennuyeux. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 155). ...a Troyle ung jour dure cent du grant et *aspre* desir que il a de se trouver avecques celle que tant il ame (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 586). En ceste *aspre* douleur et langueur forte se passerent mains jours. (C.N.N., c.1456-1467, 34). Quant le roy oy ces nouvelles, il trencha ses vestemens par *aspre* couroux et larmoya de pitié, car il amoit Jason et Medee de tout son cuer. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 238).

- [D'un soupir] "Plaintif, amer" : A celle conclusion toute plaine d'*aspres* souspirs, elle s'en ala au navire qui devoit desriver pour aler en Athenés et marchanda aux mariniers, qui la avoient esté amenés par force de vent. (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 155). [P. C.]

### ASPRECELLE, adj. fém. (âprecelle)

[GD : *asprecelle* ; FEW XXV, 473a : *asper*]

[Création d'auteur, avec un suffixe de diminutif] "Rude, dur"

REM. *Consol. de Boèce*, c.1380 (ms. du XV<sup>e</sup> s., *Pour ce trop plus vault l'asprecelle* [fortune] *Sans comparoison que la bele Car l'aspre aprent et enseigne La distinction et enseigne Des faulx et des loyaux amis*) ds GD I, 420b. [P. C.]

### APREINTER, verbe (apreinter)

[\*FEW IV, 603b : *imprimere*]

Empl. trans. "Presser dans la cire (un sceau) afin de prendre l'empreinte" : "Dame, dist li orphevres, che fait a creanter." Adont va le saiel maintenant *apreinter* [var. *emprainter*] En paste que ly vielle ly a fait apporter, Et puis de tel metal commença a fonder. (Belle Hélène Const. R., c.1350, 210).

V. aussi *empreinter* [P. C.]

### ASPREMENT, adv. (âprement)

[T-L : *aspre* (*aspremen*); GDC : *asprement* ; AND : *asprement* ; DÉCT : *asprement* ; FEW XXV, 469a : *asper* ; TLF III, 352b : *âprement*]

A. - [Qualifie l'effet d'une chose concr. ou abstr.]

1. [D'une chose concr.]

a) [Piquer] "De façon douloureuse" : JÉSUS. (...) les unz a moi trahoient Paroles envenimees Qui saetes barbeles M'estoient au cuer tres poingnans Et plus *asprement* trespercans Que le fer de lance ne fu Dont u costé je fu feru (GUILL. DIGULL., Pèler. J.-C. S., 1358, 325). ...en sautant, il [l'asne] se mist ung estoc pointu dedans le pié, qui le poignit si *asprement* qu'il ne pouoit plus aller et fut contraint de clochier. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 69).

b) [Briller] "Avec intensité" : Lors se mist le chevalier au chemin, pensant a l'aventure du songe de son escuier. Sy chevaucherent en ce point jusques a heure de nonne qu'il faisoit

moult cler a cause du soleil qui luisoit *asprement*. (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 342).

c) [Bouger] "Vivement, rapidement" : Quant au chariot vermeil en la cite de Pade, les roes tournoyent si *asprement* que la flambe en sailly jusques a la majeste royalle du tresvaillant roy Loys de Hongrie... (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 279).

2. [D'une chose plus abstr.]

a) [Qualifie la façon dont agit un phénomène physiol.] "Intensément, douloureusement" : Quant el ot vescu longuement Laiens en grant humilité Et en euvres de charité, Une moult cruel maladie Qui a nom cancre en chirurgie En la mamelle l'attoucha Si *asprement* qu'el en coucha Ou lit, tant en fut el grevee. (Tomb. Chartr. Trois contes S., c.1337-1339, 93). ...ses maulx la [la femme enceinte] reprindrent, et si *asprement* que l'on l'esperoit plus morte que vive (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 12). SAINT BRIS. (...) Messieurs, venez legierement Voir nostre evesque en piteux point, Que les fievres moult *asprement* Ont soubdain trop vivement point. DOYEN. Mectez vous tretous bien a point (LA VIGNE, S.M., 1496, 565).

b) [Qualifie la façon dont agit un sentiment (souvent lié à l'amour) sur qqn/qqc.] "Violamment, intensément..." : Car ce desir qui *asprement* s'avance A dessus moi grant part et grant puissance, Et me couvient que, la ou il me tire, Au mieuls que puis comparer mon martire. (FROISS., Orl., 1368, 95). Car cilz desirs me tient en son dangier Et me destreint adès si *asprement* Qu'anientir me fait tout et sechier Pour l'ardure qui m'alume et esprent. (MACH., L. dames, 1377, 94). Adont desirs *asprement* me travaille, Art et bruist et demainne à son vueil (MACH., L. dames, 1377, 160). ...il est cheu en desespoir si fort Qu'il souhaide piteusement la mort Et dit qu'il est ennuyé de sa vie. (...) en pleurs a tousjours son ressort Par Tristesse, qui *asprement* le mort (CH. D'ORLÉANS, Ball. C., c.1415-1457, 79). C'est l'affilouere reluisant Ou Desir se va aguisant. Espoir par haste Aguisse Desir et le haste, Qui le point *asprement* et taste. (CHART., L. Dames, 1416, 261). Et non obstant que je scay bien que amours vous destreint molt fort et *asprement*, que vous tient en tel soussy, si ne vous est il pas bien seant consentir a tout ce que vostre cuer veult. (LA CÉPÈDE, Paris Vienne K., 1432, 120).

B. - [Qualifie la façon d'agir d'une pers.]

1. [Façon de se battre à la guerre, au tournoi, façon de chasser] "Avec acharnement, impétueusement, rudement..." : Si se combati on d'unne partie et d'autre tres *asprement* a venture non certaine (BERS., I, 9, c.1354-1359, 38, 70). Et quant vient ou fait, il esmeuvent et adjoustent fureur et yre affin que ilz puissent plus *asprement* et plus continuellement soy combatre. (ORESME, E.A.C., c.1370, 214). Mais le porc tourne et se met au cours par telle maniere qu'il n'y ot chien ne chevalier ne homme qui n'en perdist la trace et veue, fors que le conte et son nepveu Remondin, qui estoit remontez et le suivoit si *asprement* devant le conte et devant tous que ly contes ot grant paour que ly porcs n'affoulast son nepveu (ARRAS, c.1392-1393, 19). La renforca grant la bataille, car, quant sa gent le virent remondé, ilz reprindrent grant cuer, et se combatirent moult *asprement* et y ot moult de mors et de navrez, et d'une part et d'autre. (ARRAS, c.1392-1393, 72). Et sachiez que il fist trop grant dommage de crestiens, et ravigora ses gens par tel party qu'ilz se deffendent *asprement*. (ARRAS, c.1392-1393, 185). Mais Gieffroy estoit a l'entree du pas, qui moult *asprement* leur deffent le passage. (ARRAS, c.1392-1393, 202). ...oncques l'en ne vit ostour Assaillir proye plus forment Que li dui frere ont *asprement* Assailli l'un l'autre

(CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 319). Par laquelle chose il donna aux Romains sy grant fiance de hardement et victoire, qu'ilz combattirent sy *asprement* que, a peu de heure, obtinrent toute la victoire sur leurs anemis. (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 55). Lors dist Lyonnel : "Troÿlus, chier frere, nous avons esté retrouvez en la Forest aux Merveilles, mais ne sçay dont vient le chevalier qui ainsi nous a tatez ne qui il est. Mais Dieu le gardt, car il est moult preu chevalier et poursieut sa chasse moult *asprement*..." (Percef. III, R., t.1, c.1450 [c.1340], 296). ...à quoy leur fut moult *asprement* et vaillamment resisté par les bourgeois de Paris et autres estans ilec de par ladicte ville (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 58). Suivez-moy de prez et que toutes noz esles chargent bien et *asprement* de tous les costez et, o la grace de Dieu, nous les romprons. (BUEIL, II, 1461-1466, 200). ...et si avoit la guerre bien *asprement* encommancée à son visaige. (COMM., I, 1489-1491, 211).

2. [Façon de frapper, de traiter son adversaire] "Avec violence" : Hastivement cria aÿe Et moult espoentablement, Et cil o la lance *asprement* Le piz et le cuer li parti (Tomb. Chartr. Souvain S., c.1337-1339, 35). Et Guy sault dessus luy en tirant royement, Le hëaulme du chef lui arracha brefment, Puis le fier de l'espee et moult tres *asprement* Sy que la destre oreille rencontre terre estant. (Tristan Nant. S., c.1350, 199). Et le Danois le court sus et le ferit de Courtaine, sy qu'il luy fist sentir en la chaire. La se fierent sy *asprement* et par tel maniere plus de cent coups jouent d'escremerie, et tant que Ogier coupat le roy la teste. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 158). En la char le navra que le sancq en dessent. Et Gerames le tiengt desoubz lui *aprement*. (Huon Bordeaux B., c.1400-1450, 285). ...en s'en venant a leur pais, ilz trouverent les Castelans, escumeurs de mer, qui les prindrent et les menerent en leur galee, et les faisoient nager et les bastoient moult *asprement* (Mir. ste Cath. Fierbois C., 1470-1483, 92).

### 3. [Façon de se comporter]

a) [Avec une idée nég. de sévérité, de dureté pour qualifier des façons d'agir envers les autres] "Sévèrement, durement, violemment" : Car j'ains (...) Celle qui ne me veult amer, Ainçois *asprement* me refuse (Mir. marq. Gaudine, 1350, 134). ...qu'est l'omme devenu Qui (...) si *asprement* me hastoit Qu'arriere en mon lieu retournasse (...) ? (Mir. mère pape, c.1355, 381). ...et plusieurs autres faulx crestiens estoient la durement tourmentez et *asprement* punis et traveillez qui tous ensemble ulloient et croioient comme bestes mues (Horloge de sapience S., c.1389, 104). Durant lequel temps, entre sondit mary et elle ont esté plusieurs noises et debas (...) comme pour ce que elle lui respondoit moult durement et *aprement*, en lui disant que elle estoit aussi bonne comme sondit mary estoit. (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 328). Et pour ce ledit de Cessieres dist aux gens dudit marquiz, qui le poursuyoyent moult fort et *asprement*, que ilz le laissassent en paix (BAYE, I, 1400-1410, 5). Si advint que, quant elle le sceut, voulut son mary maistriser et tenir court et tellement suppediter qu'il ne le peut endurer. Et ung jour deux buffes luy donna ; pour quoy *aprement* se courrouça et l'appella murdrier et qu'il avoit tué Gaultier le Gay. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 44). Il m'a pugny bien *asprement* (Tr. Men., c.1480-1500, 294).

b) [Avec une idée d'intensité pour qualifier des façons d'agir]

- [Façon de travailler] "Durement" : Maiz aux accoustuméz, sans fable, Est assez bon et tolérable, Travailier gracieusement En ce temps, nom pas *asprement*, Quant l'air est cler, pur et serain, Car autrement ne vouldroit grain (LA HAYE, P. peste, 1426, 84).

- [Façon de pécher] "Gravement" : JUDAS. (...) Je ay peché trop apertement, Ja ne viendroy a sauvement, Quar je ay pechié trop *aprement*, Je suis pour tout mal venus. (Pass. Autun Roman F., c.1400-1500, 188).

- [Façon de regarder] "Fixement" : ...et ne suiz venus pour autre chose que pour en averer et savoir la verité. Quant Alain ouy ces paroles, si fu moult esbahiz, et print a regarder Remondin moult *asprement*. Et quant il l'ot bien regardé, si lui a dit : Comment se pourroit ce faire ? Vous n'avez pas bien l'aage de XXX. ans, et vous me feriez acointé de la verité de cest fait que nulz ne scot oncques en cest pays (ARRAS, c.1392-1393, 53).

- [Dans le lang. amoureux ; façon d'éveiller le désir] "Intensément" : ...et celle me print soudainement et par ses mines et façons [m'enflamma] lors si *asprement* que, dés celle heure en avant, fuz tresgrande espace de temps sans a autre chose penser si non a la suite d'icelle (Abuzé D., c.1450-1470, 65). Troyle mettoit tout son entendement a escouter sa dame, et ce que elle luy disoit luy touchét au cuer pour ce qu'il luy sembloit vraysemblable et que certainement ainsi deust estre, car il la amét tant et si *asprement* qu'il croyét de legier ce qu'elle luy disoit. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 612).

c) [Avec une idée positive pour qualifier une façon de vivre au service de Dieu] "Austèrement" : Pierre d'Yort, Jehan Le Meur, Guillaume Cenesme, Martin Le Doulx et Gilbert Le Prefix, pour servir Dieu, laisserent le monde et alerent demourer en la forest de Hardelot, ou chascun vesquy le mieulx qu'il peut, et le plus austèrement et *asprement* qu'il leur estoit possible. (Nouvelles inéd. L., p.1452, 89).

### 4. [Façon de se mouvoir]

a) "Vivement, vite, rudement" : Lors brochent les cheveux habandonnement ; Par .VI. fois ont oï le son qui tangrement Les apelle et les huche, par piteus essient. "Or tost", dist li dux Hues, "chevauchons *asprement*, Car j'oi la mon ami que paien font dolent". (Bât. Bouillon C., c.1350, 205). Adonc vers l'abaye alerent *asprement* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 327). Adont se retourna Harpins isnièlement, Et pierçoit Corbarant qui venoit *asprement*. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 344-345). Qu'est ce ? ou alez si *aprement* ? Dieu vous doint bon jour, sire Aubert. Pieça ne vous vy si appert Com vous voy ore. (Mir. chan., c.1361, 147). Le paien qui estoit courageulx et legier Va tost et *asprement* son espee empongner (Galien D.B., c.1400-1500, 82).

b) [D'un animal] : Quant cils espriviers ot assez Colié, point ne fu lassez, Einsois se prist a pourvëoir Comment il le porroit vëoir. Dont moult *asprement* se hasta, Si que d'un arbre seul monta des branches toutes les plus hautes. (MACH., D. Aler., a.1349, 272). Car quant proie prendre voloit, Si *asprement* après voloit Que jamais ne li eschapist, Qu'a son plaisir ne la hapast. (MACH., D. Aler., a.1349, 334). [P. C.]

### APRÉS-DISNEE, subst. fém. (après-dinée)

[GD : *apresdinee* ; GDC : *apres-disnee* ; FEW III, 95a : *disjejunare* ; TLF III, 358b : *après-dîner/après-dinée*]

A. - "Après-midi" : ...toute l'*apresdinee* [l. *aprèsdinee*] avoient jouté et tournoyé (Hist. Berthe Pépin T., c.1400-1500, 226). Voyant venir les plaisans jours d'esté, Seul me trouvoy pour une *apresdignée* [correction de l'Éd., d'apr. un autre ms., à la place de *une aspre digne*] En ma chambre comme chose indigne (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 117).

B. - "Redevance due aux conseillers, greffiers et huissiers du parlement pour des devoirs exécutés l'après-midi" : Si donnons

en mandement à noz amez et féaulx les generaulx conseillers (...) que ledict Colombel, commiz à faire les payemens des gaiges de nostredicte court, ou autres qui pour le temps advenir le seront, ilz facent entierement payer, de mois en mois, ainsy qu'il est accoustumé, tous nosdicts officiers qui ordinairement et actuellement nous servent en nostredicte court, de leurs gaiges ordinaires et *après-disnées*, ainsy que dict est (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1467, 69). ...qu'ilz [greffiers et huissiers] et chacun d'eulx joissent plainement et paisiblement de leursdits estatz et offices, ensemble desdits honneurs, prerogatives, preeminences, franchises, libertez, gaiges, manteaulx, *après-dinées* et autres droiz, proufitez et emolumens accoustumez et ausdits estatz et offices appartenans (Ordonn. rois Fr. P., t.19, 1483, 128). [P. C.]

**APRÈS-DISNER, subst. masc.** (après-dîner)

[FEW III, 95a : *disjejunare* ; TLF III, 358b : *après-dîner*]

"Après-midi" : Quant vint *apriesdisner*, la bielle s'est levee (Flor. Rome W., c.1330-1400, 144). [Ou est-ce *apries disner* (= *quant ce vint...*) ?] Et l'*après-disner*, celui jour mesme, allèrent devers luy aussi les Gênois pour lui faire la révérence comme au fils de leur souverain seigneur le roy de France (CHASTELL., Chron. K., t.1, c.1456-1471, 305). Aussi fit-il, car sur l'*après-dîner*, il y arriva, ensemble le mareschal de Bourgogne et son frère, un après autre, comme gens muciés. (CHASTELL., Chron. K., t.3, c.1456-1471, 277). Le sénéchal, le lendemain, fut festoyé de messire Adolf de Clèves, et grandement tenu ayse ; dont l'*après-disner* il prit congé du duc et s'en alla devers le roy à Eu (CHASTELL., Chron. K., t.4, c.1456-1471, 356).

**REM. FROISS.** ds TLF. FEW : «seit 1401, Rhilt 2, 257». [P. C.]

**APRÈS-NOM, subst. masc.** (après-nom)

[FEW VII, 175a : *nomen*]

V. *nom*.A [F. D.]

**APRÈS-SOUPÉE, subst. fém.** (après-soupée)

[GDC : *apressoupee* ; FEW XVII, 287b : *\*suppa* ; TLF III, 359b-360a : *après-souper*]

"Période qui suit le souper, le repas du soir" : ...me delivra lors Peu d'Advis, nostre hostellier, par maniere d'amyable recreation pour l'*après soupee* ung beau bourdon fort et ferré (SAINT-GELAIS, Séj. honn. D., c.1490-1495, 163). [P. C.]

**APRÈS-SOUPER, subst. masc.** (après-souper)

[FEW XVII, 287b : *\*suppa* ; TLF III, 359b : *après-souper*]

"Espace de temps qui suit le souper" : Quant vint *apriessouper*, les nappes osta on [ou est-ce *apries souper* ?] (Flor. Rome W., c.1330-1400, 157). [P. C.]

**APRÈS, prép. et adv.** (après)

[T-L : *après* ; GDC : *apres* ; AND : *après'denaprèsdesaprèsénaprès* ; FEW XXIV, 178b : *ad pressum* ; TLF III, 353a : *après*]

**I.** - [Dans l'espace (au propre ou au fig.)]

**A.** - [Idée de proximité] *Après qqn/qqc.* "Près de qqn ou qqc." : Par sens est mise en estat si parfait, Si glorieux, si hault, si seigneuri Qu'a plus hault *après* Dieu ne peut monter [qu'elle ne pourrait pas monter plus haut près de Dieu] (Mir. enf. diable, c.1339, 56). Ave , royne debonnaire, Du treshault Dieu souverain temple Et aussi de tout bien exemple, Souverain mont de forteresse, Souveraine humble et en hauteuse, Souveraine beneurté Des sains

*après* la trinité ! (Mir. pape, 1346, 395). Et nota que le noyau du beuf est la piece *apres* le col et les espaulles. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 196).

**Rem.** Cf. T-L I, 470, l. 38-42, et 471, l. 20-23.

- *Après de.* "Près de, à proximité de" : Et autel est il des bestes sauvages - comme d'un sanglier, ung cerf, une biche - qui ont nature sauvage, suivent et se tiennent joingnans et *apres* de leurs maistres et maistresses et laissent tous autres. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 69).

**B.** - [Idée de postériorité spatiale] "Derrière"

**1.** Prép.

**a)** Verbe de mouvement + *après* (le verbe prenant alors le sens de "suivre") : ...or vous en venez Donques a l'ostel *après* moy. (Mir. enf. diable, c.1339, 7). J'iray devant et vous venrez *après*. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 109). C'est ce qui a la mort me chace Et fait penser Qu' ensement comme uns chiens de chace *Après* sa beste fuit et chace Et la sieut partout a la trace Pour li tuer, Einsi Desirs de saouler Mes fols yeus d'assez remirer De la bele et bonne sans per La douce face Me berse et chasse sans cesser Et me cuide a la mort mener. (MACH., R. Fort., c.1341, 51). Dit aussi sur ce requis que continuellement il a acoustumé d'aler *apres* ladite Marion en tous les lieux par où elle a alé et venu et aussi couchié là où ladite Marion a alé, venu et couchié, mais oncques jour de sa vie il ne li vit achater aucuns des choses dessus dites (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 425). Car les oiseaulx fumelles suivent et se tiennent prouchaines de leurs masles et non d'autres, et les suivent et volent *apres* eulx et non *apres* autres. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 68).

- *Courir après qqn.* "Poursuivre qqn de ses ardeurs" : Mais s'elle *après* li ne couroit Tantost, a po qu'il n'en plouroit, Et disoit : "Tu ne m'eimmes point..." (MACH., D. Lyon, 1342, 214). Car, quand je vous requier secours, Vous fuyez, *après* vous je cours, Et pitié n'a en vous aucune (CH. D'ORLÉANS, Rond. C., 1443-1460, 445).

- Verbe de mouvement impliquant une atteinte + *après*. "Sur, contre" : ...mesmes se son maistre le bat et luy rue pierres *apres* luy, si le suit il balant la queue (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 68).

. *Crier après qqn.* V. *crier*

. *Darder après qqn.* V. *darder*

. *Hurler après qqc.* "Crier en protestant contre qqc."

- [Au terme d'un mouvement] : Item, se ceste ligne fluoit et aloit ou estoit meue et elle lessast *apres* soy une estrace, ce seroit superface qui seroit longue et lee sanz parfondeur ou sanz spissitude. (ORESME, C.M., c.1377, 46).

**b)** [Mouvement fig. (idée de poursuite, de recherche de qqn ou de qqc.)]

- *Attendre après qqn.* V. *attendre*

- *Contendre après qqc.* V. *contendre*

- *Demander après qqn/qqc.* V. *demander*

- *S'ennuyer après qqn.* V. *ennuyer*

**2.** Adv.

- *Aller après.* "Suivre qqn" : S'aloit devant et je *après*. (MACH., D. Lyon, 1342, 171).

. "Suivre qqn pour le rattraper" : Or tost, alez *apres*, Et si le sievez si de pres Que mort ou vif le ramenez (MACH., P. Alex., p.1369, 17).

**II.** - [Dans le temps, pour marquer la postériorité (par rapport à un moment, une date, ou par rapport à un fait, une action)]

**A.** - Prép. : Donné a Paris, le vendredi *après* la feste dou Saint Sacrement, l'an de grace mil trois cens et trente. (Chartes Abb.

St-Magl. T.F., t.3, 1330, 15). ...jusques au mercredi *après* la Saint Andruy (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1330, 27). D'ilec vint, c'est chose prouée, *Après* la setiesme année, Et vouloit sa promesse avoir. (Mir. enf. diable, c.1339, 27). *Après* ce Cruautez respont (MACH., D. verg., a.1340, 41). À ceste coronation, Qui fu *apres* l'Ascention Dix et sept jours tous acomplis, Ot cils roys des joustes le pris. (MACH., P. Alex., p.1369, 26). ...le lundi d'*après* la Penthecouste derrenierement passée (Reg. crim. Chât., II, 1389-1392, 232). Ce fu faict le samedy d'*après* la Tiphaine, l'an mil troys cens quatre vingtz et onze dessusdict. (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1392, 643).

- *Après* + inf. (subst.) : *Après* mengier, les prist par le giron Li gentils rois, Et si leur dist : ... (MACH., J. R. Beh., c.1340, 133). ...*après* l'enfanter trouvé l'ay Vierge pucelle (Mir. nat. N.S.J.C., c.1343, 214). Il estoit *après* souper (Bérinus, II, c.1350-1370, 123). ...jusques le mercredi *après* la feste du jour des Mors, heure d'*après* disner (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 155).

- *Après* + subst. (ou pron.) + part. passé : *Après* ce fait Devers Amours Loiauté se retrait (MACH., J. R. Beh., c.1340, 125). *Après* l'introite chantée ou dicte, l'en dit par .IX. foiz Kyrieleison (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 12). ...*après* tout recueil fait par le roy, ilz luy prierent que son plaisir fust de leur donner treves de quatre jours seulement. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 304).

- *Après* qqn. "À la suite de l'action de qqn" : Car volentiers mis les eüsse en voie De juge prendre Tel qu'a jugier leurs fais peüst entendre, Si souffissant qu'il n'i eüst qu'aprendre, Et qu'*après* lui n'i eüst que reprendre. (MACH., J. R. Beh., c.1340, 102).

- *Après* coup. V. *coup*

- *Après* tout. "Tout compte fait" : Mais *apres* tout, humblement je proteste De maintenir ce que d'elle j'ateste, Car plus y a que dire on n'en sauroit (ROBERTET, Oeuvres Z., c.1450-1500, 106).

## B. - Adv.

1. "Ensuite" : *Après* dient isnellement Honte et Paour couardement Que deshonnourées seroient, S'a ce faire se consentoient (MACH., D. verg., a.1340, 42). Alons diner ysnel le pas, Puiz que noz heures dit avons, Et *après* en dortoir yrons Sus la vesprée. (Mir. nonne, 1345, 330). *Après* il prierent Minerve La deesse qu'elle le serve (MACH., P. Alex., p.1369, 6). ...en la fin dudit moiz de septembre et *apres* (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 161).

- [Dans l'avenir] "Par la suite, sous peu (dans un texte, plus bas)" : Et c'estoit la conclusion De toute son entention, Einsi comme *apres* le sarez (MACH., P. Alex., p.1369, 9). Et nyentmoins, je diray *apres* ou secont livre comment il est possible, et par aventure necessaire selon le cours de nature, que toute la terre ensamble soit meue aucune foys. (ORESME, C.M., c.1377, 58).

- *Un peu après / peu après / assez tost après / tantost après...* : Tantost *après* vi une femme Plus belle et de plus noble arroy C'onques ne fu femme de roy. (Mir. march. larr., c.1349, 116). Si advint ung pou *apres* que toutes les femmes de Ronme vindrent au senatoire ou les senateurs estoient assemblez. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 106). Assez tost *apres*, icelle commere se party (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 107). ...et tantost *apres* retourna a la fille et luy donna ce qu'elle avoit du scien. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 115). Laquelle conquete faicte et le Roy party du pays, peu *après*, les aucuns des habitans d'icellui se rendirent et remirent voullontairement en la main des Anglois (BUEIL, I, 1461-1466, 30). Incontinent saillit le duc de Bourgongne en la rue, et

peu *après* y arriva le roy et le connestable qui feïrent une grand dilligence à venir de si loing. (COMM., I, 1489-1491, 151).

. *Et puis après* : Et puis *après* il manda au roy que... (Bérinus, I, c.1350-1370, 193).

- *Ci après*. "Ci-dessous" : ...et de ce sera parlé cy *apres* quant l'en parlera du voler. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 143). ...cy *apres* s'ensuivent les noms de toutes boucheries de Paris (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 170).

- Indication de temps + *après* : Par aucune espace de temps *apres*, les gens d'un chastel qui estoit a quatre lieues d'illec empres Romme firent rebellion a l'empereur (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 52).

. *Le jour après*. "Le jour suivant" : Le jour *apres* lui fist fichier ung peel des parmy la nature au long du corps jusques a la gorge (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 52).

. Tel jour / telle nuit / telle chose... *d'après*. "Suivant" : Et pour mieulx entendre cest chapitre et celui d'*après*, l'en doit savoir que quant a propos .II. manieres de divisions sont (ORESME, E.A.C., c.1370, 348). Et est a savoir que Aristote met ceste rayson et celles d'*apres* en autres termes et plus obscurément. (ORESME, C.M., c.1377, 122). ...et le mercredi d'*après*, derechief aux freres Meneurs fu le cuer enterré en l'eglise en solempnel service de vegiles (CHR. PIZ., Faits meurs Ch. V, S., II, 1404, 135). ...le jeudi d'*après* Pasques et jours ensuivans (FAUQ., III, 1431-1435, 54). Et lors Loys l'annee d'*après* passa en Angleterre (JUV. URS., T. crest., c.1446, 144). La nuyt d'*après* feïrent ceulx de dedans une saillie (COMM., I, 1489-1491, 237).

. *L'autre d'après*. "Le suivant" : En une salle on fist certain amas D'un beau satin, tant blanc que violet, L'autre d'*après* fut d'un rouge damas De loing en loing tendue au lignolet. (LA VIGNE, V.N., p.1495, 182).

- *L'un après l'autre* : ...l'en doit arracher les plumes l'une *apres* l'autre (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 162).

## 2. [Dans des loc. adv. ou prép.]

a) *En après*. "Par la suite, ensuite" : Et se de lui sui escondiz, En *après* vous diray les diz Qu'il me dira. (Mir. st Guill., c.1347, 37). En telle maniere vint la damoiselle devant son oncle, si le salua moult amiablement et en *après* tous les Romains qui a merveilles regarderent le maintieng d'elle et le noble atour dont elle estoit acesmee (Bérinus, I, c.1350-1370, 163). Et en *après* voy l'autre cas (DESCH., M.M., c.1385-1403, 278). ...le mercredi ensuivant, XXIIIe jour dudit mois de novembre, fu icellui Raoulin de rechief mis à question sur le petit tresteau, et en *après* sur le grant (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 153). Adonc fut la mere plus en grant de le savoir, et commença maintenant a flater et en *apres* a menacier son filz qui luy dist. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 106). Et, en *après*, fist le Roy, en la presence des dessusdis et autres pluseurs, faire lecture et publicacion de certaines ordonnances et lettres passées par le Roy en son Grant Conseil (FAUQ., I, 1417-1420, 194). ...pour en parler en *après* au duc de Bedford (FAUQ., II, 1421-1430, 75). ...et en *après* en tua trois autres hommes de guerre. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 79). Puis en *après* a les suivre se mirent Incontinent (LA VIGNE, V.N., p.1495, 143). Et ledit duc de Bourgoigne estant audit pays, fist bruler la ville d'Arques, et en *après* fist bruler et bouter le feu à Longueville, au Fay et à autres plusieurs lieux, villaiges et places dudit pays de Caulx. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 301).

- [Empl. prép.] : Et en *après* ces choses ainssi faites, la dite Denise se feust traite par devers les diz religieux... (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1365, 303). ...lesdiz conseillers presens

delibererent et furent d'opinion que ycellui Guillaume de Bruc, pour les causes devant dites, feust traynez, et d'illec menez ès halles, et en l'eschaffaut feust, comme traittes du roy nostre sire et de son royaume, decapitez, et en *après* ce, le corps et la teste mis et pendus à la justice (Reg. crim. Chât., I, 1389-1392, 25). En *après* ladicte desconfiture faicte desdiz Bourguignons audit lieu de Morat, et que le siege ot esté ainsi mis devant ledit Nancy... (ROYE, Chron. scand., II, 1460-1483, 25).

**b) Par après.** "Par la suite, ensuite" : ...affin qu'on se garde de errer en che que par *après* on ne pourroit amender. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 308). Mes l'en dira de ceci par *après* planierement, et monstera l'en quelle chose c'est que droite raison et comme elle se a as autres vertus. (ORESME, E.A., c.1370, 149). ...et en celle bateure par *après* non pas en complainte ne en pleurs ne en souspirs mais sages paroles ordenees et poignans il se prist a dire que... (FOUL., Policrat., IV, 1372, 73). ...Dont par *après* de dueil errage (CHART., L. Dames, 1416, 258). Et dont les pluseurs pour se mectre en point de bien servir ont leurs terres vendues et engagees et par *après* cheent en povreté. (CHART., Q. inv., 1422, 29). ...et je te respondroy par *après*. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 64). Et a chascun prendras estrif et guerre, Dont par *après* te fault vivre a desserre. (MESCHIN., Lun. princes M.-G., c.1461-1465, 84). Aussi lesdictz princes s'en mectent aucunes fois en si grant gloire qu'il leur en meschet par *après*. (COMM., I, 1489-1491, 108).

- [Empl. prép.] : Et sachiés que cesti temple ne fu onques clous mes que deus autres foiz après ceste, c'est a dire une foys par *après* la premiere bataille punique parfaite, sous le consulat de Tytus Manlius, et une autre foiz au tempz de Cesar Auguste, ce fu Octovien (BERS., I, 1, c.1354-1359, 19.3, 30).

### 3. [Dans des loc. conj.]

- *Après que* + indic. : Tantost *après* que Aigres ot cel escript bien pourleü et regardé, il s'en repaiera en sa nef (Bérinus, I, c.1350-1370, 222). *Après* qu'Adan et Eve, sa moillier, Orent mengié du fruit par leur folie... (Mir. st Ign., 1366, 116). ...et tantost *après* que Sexte s'en fu alé, la dame manda par lettres son mary qui estoit en l'ost (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 54). ...et tantost *après* que iceulx peres et meres ont couvé... (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 161). Car on rendra compte des vices *Après* qu'on sera trespasé. (RÉGN., F.A., 1432-c.1465, 73). *Après* qu'il eut perdu le goust, Il cheut a terre de son hault. (Vig. Trib., c.1480, 234).

**Rem.** Peut-être subj., mais rien de sûr, dans les ex. suiv. : Lesquelz, *après* que ledit Roy de Honguerie se fust partis [graphie pour *se fut* ?] dudit royaume de Sicile, ilz retournerent a Napples (LA SALE, Salade, c.1442-1444, 183). ...mais quant le jour fut venus et qu'il fut prest et abillié, *après* qu'il eust oye messe [graphie pour *eut* ?], incontinant s'en va a celle bourgoise Marie de Lisle et ly dist : ... (LA SALE, J.S., 1456, 38). Devant et *après* que la mort l'eust detaché de la chayne qui a mariage l'accouplait, le bon bourgeois... [coordonné à *devant que*] (C.N.N., c.1456-1467, 23).

. *Après ce que* + indic. : *Après* ce que Gieffroy se fu parti du regne de Blandie, li roys Ysopes entra en un reclus pour l'amour de Dieu. (Bérinus, I, c.1350-1370, 190). ...*après* ce que li traïtour de Blandie eurent fait Berinus leur roy getter hors du royaume, et Logre lui ot fait forjurer la region et tout le païs, et que il et toute sa mesnie furent entrez en mer, il advint... (Bérinus, I, c.1350-1370, 202). Et *après* ce que le potage sera tout fait, le lait soit mis dedens vin (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 215). *Après* ce que toutes ces choses furent faites... (LA SALE, J.S., 1456, 224). *Après* ce que j'auray oï messe, je vous feray responce. (LE CLERC, Interp. Roye, c.1502, 349).

**III.** - [Domaine notionnel : dans une hiérarchie, pour marquer l'infériorité de rang]

**A.** - Prép. [Pour marquer l'infériorité de rang par rapport à ce que *après* + subst. désigne] : ...se les dis Jehan le Cordouannier et Jehan Revetel y avoient aucun droit, ce estoit droit de censiers, le quel droit estoit *après* le droit des dis religieux, et estoient yceux religieux censiers et avoient droit en ladite maison avant les dis Jehans (Chartes Abb. St-Magl. T.F., t.3, 1339, 81). Jhesu Crist, qui fu filz Marie, Gart l'abbesse premièrement Et *après* li tout le convent Que je cy voy. (Mir. abbesse, 1340, 82). ...c'est celle qui n'ot onques première semblable a li, ne jamais n'avra seconde telle *après* elle (Mir. st Guill., c.1347, 5). Et amoit armes et honnour Seur tout, *après* notre Signour (MACH., P. Alex., p.1369, 9). Ou giste a .VIII. pieces et est la plus grosse char, maiz elle fait la meilleur eaue *après* la joe (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 171).

**B.** - Adv. : ...et *après*, par dessus l'air est le feu qui environne l'air. (ORESME, C.M., c.1377, 68).

- *En après* : [À table] On assist l'evesche de Lengres tout au dessus pour cause de prelation, et en *après* le duc, et puis l'amiral de France, et puis messire Jehan de Buel. (FROISS., Chron. M., XIV, c.1375-1400, 16).

**REM.** Élément préfixal, v. *après-*. [R. M.]

**APRESENTER, verbe** (aprésender)

[GD : *apresenter* ; FEW IX, 310a : *praesentare*]

Empl. pronom.

**A.** - "Se montrer, apparaître" : ...Sens chu que de rins mente, Aparut devant luy et fortement respente Une estoile de ciel clerement *s'apresente*, Qui la voie de Romme li mostroit et apreute. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 553).

**B.** - *S'apresenter à qqn.* "Se présenter face à qqn (un ennemi)" : Sus les champs sont venus en la terre dolente Bretangne la petite, qui de Galle depente. Romains sont acointiés, car cascun *s'appresente* Aus nobles Sincambins qu'il nomment gens pulente (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.1, a.1400, 600). [P. C.]

**ASPRESSE, subst. fém.** (âpresse)

[T-L : *asprece* ; GD : *aspresse* ; FEW XXV, 469a-474b : *asper*]

**A.** - Au propre. [Corresp. à *aspre*<sup>2</sup> A I] [À propos d'une chose concr.]

**1.** "Aspérité" : Asperitas : *asprece* (Abavus IV, R., c.1350, 258). Or est il ainsi que les corps du ciel sont si tres parfaitement onniz et poliz que rien ne peust plus sanz quelcunque *asprece* (ORESME, C.M., c.1377, 478).

**2.** "Rugosité" : ...les tenebres furent chassées de la chartre par tresgrant lumiere et l'asperité de tes creusés [*asprece* des tez (lat. *testarum asperitas*)] fut muee en souesveté de toutes fleurs (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 242). [Var. ds VIGNAY, ms BNF fr. 241, a.1348] Et le corps doit estre tourmenté qui a entendu a moult de delices, car le long ris doit estre compensé par pleur, et les molz draps et precieux sont a muer en *aspresse* de haire (BATALLIER, Lég. dorée D.-L., 1476, 266).

**3.** "Dureté (due à des inégalités de terrain)" : Birrea le chemin emprent, Dont grant joie pas ne lui prent. De lent piet va branlant, si loche ; Par le chemin regarde et cloche, Et plaint le chemin pour l'*aspresse*, Et lui repreuve sa paresse (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 218).

**B.** - P. anal.

1. "Chaleur (de l'enfer)" : Et seras tormenté, grant erre, Terriblement, en feu qui dure, Durement pugny par *aspresse*, Après ce que avras eu froidure Dure, qui te tiendra en presse : Près se tient la Mort qui te attend. (ALECIS, Passe temps P.P., 1480, 290).

- "Irritation (des yeux)" : Qui la [la peau des grains de raisin] met sur les yeulx et sur les paupieres, elle oste et attenvist les grosses humeurs, et les seiche, et vault a mengeure des yeulx et a l'*aspresse*. (Rustican H., 1373-1374, 92).

2. [À propos de sons] "Intensité, violence" : La seconde [manière de musique] est appelée frigiste pour ce que aucunement on en usoit en Frige, c'est a dire en la region des Troyens. Et ceste au contraire de l'autre [appelée doriste] pour son fremissement et son *apresse* hastive encline a hardiesce, a yre et a vengeance et aux faiz de bataille poursuir et amer. (EVR. CONTY, Harm. sphères H.P.-H., c.1400, 89-90).

3. "Angoisse, douleur" : Les roys puissans, les contes et les dus, Li gouverneur du peuple et souverain, Quant ilz naissent, de quoy sont ilz vestuz ? D'une orde pel. Sont ilz d'autres plus sain ? Certes nenil, mais seufrent, soir et main, Froidure et chault, mort, maladie, *aspresse* (DESCH., Oeuvres Q., t.6, c.1370-1407, 125). Pource, France, vueilles toy adviser, Et tost reprens de bien vivre l'adresse ; Tous tes meffais metz paine d'amender, Faisant chanter et dire mainte messe Pour les ames de ceulx qui ont l'*aspresse* De dure mort souffert, pour te servir (CH. D'ORLÉANS, Compl. C., 1433-p.1451, 260).

C. - Au fig.

1. [À propos d'une conduite, d'une attitude, d'une pratique sociale...]

a) [Avec une valeur positive]

- "Vaillance, courage, ardeur..." : Cilz fu de mont fieres *aspresces*, Et maintes choses antreprest. Cilz la cité de Quambrai prist Et les Romains touz an chasa, Et leur seignorie quassa. (Renart contref. R.L., t.2, 1328-1342, 222). Avez y, grant seignour ; Faites traveillier jeunesce A poursuir en *aspresse* ; Trop se blesse De demourer a sejour. (DESCH., Oeuvres Q., t.2, c.1370-1407, 225). Messire Jaques emprunt deux fois de porter son homme par terre, comme par maniere d'une attrappe ; mais ledit Pietois soubstint longuement la force et adresse de son compaignon, en montrant couraige et *aspresse* de chevalier de vertu (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 179). ...ay fait donner l'assault par les hommes d'armes et autres gens d'une si bonne *aspresse* que (...) à la fin, graces à Dieu, dudict premier assault elle a esté emportée et prinse à mon petit dommaige (Lettres Ch. VIII, P., t.4, 1495, 167).

- "Austérité (à des fins spirituelles)" : Et vertu ne refuse *apresse*, Dolour, angoisse ne moleste, Pour mener tousjours vie honneste. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 267). Car le monde, ne le dyable n'avoient pouoir a vous se la char ne leur aidoit. Et pour ce, la devez vous punir, chastier, restraindre et mettre soubz piez, par jeunes, par *aspresse* de vie (FRÈRE ROBERT, Chastel perill. B., c.1368, 328).

b) [Avec une valeur nég.]

- "Rudesse, dureté de coeur" : ...l'*aspresse* D'avarice qui est maistresse De pestilence. (MACH., R. Fort., c.1341, 38). J'entens les cueurs des créatures Endurciz d'ostinacion ; par laquelle induracion, Quelque admonnestement divin N'y pouoit prendre son chemin. Ceste *apresse* lors cessera, Dit le prophete, et se fera Quant, par douces monicions, Par saintes predicacions, Se convertiront de la voye De pechié qui trop les desvoye. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 137).

- Par (*grande / dure...*) *aspresse*. "Avec une (*grande...*) violence" : Ne pences tu pas que, après ce Que la mort t'avra mys a presse, Le jour du jugement apresse Et puis tourment par grant *aspresse* ? (ALECIS, ABC P.P., 1451, 15). Mais pour bien tenir ma promesse, J'ay enduré que Mort me presse, Par grant *apresse*, Tant qu'i faudra que je desvye En la montaigne [de Tristesse]. (Poés. lyr. court. XVe I., c.1454-1456, 97). Mais ceste faulce progenie Le [Jésus] traicte par trop dure *apresse*. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 314).

c) [Avec une valeur variable]

- "Sévérité" : Se tu t'esmerveillez dez *aspresces* de sa justice, poise lez a l'encontre de sa largesse et de ses graces mescongnez. (CHART., L. Esp., c.1429-1430, 37).

Rem. Doc. 1372 ds GD I, 420c.

- "Rigueur, dureté" : Reste doncques a conclurre cy endroit que mieulx vous vault prendre labour et soustenir l'*aspresse* de juste guerre que, par trop amer aise et repoux, perdre honteusement ce que vous tenez de Dieu et de l'espée seulement. (Droiz Cour. Fr. H., 1460, 451).

2. [À propos d'un mouvement] "Fougue, rapidité" : Sy pensa Desir de tourner Sa voye devers sa maistresse, Et lors se part de grant *aspresse*, Euvre ses eles, amont tire Tant qu'il vola tout d'une tire Au lieu ou reposoit Nature. (COURCY, Chem. vaill. D., 1424-1426, 260).

3. [À propos d'un sentiment (surtout amoureux), d'une intention] "Intensité, violence" : En cest endroit, l'*aspresse* de vengier chaudement teles honteuses offenses est tenue aux princes et haulx hommes a equité, qui en autre cas seroit pour cruauté reputeé (CHART., Q. inv., 1422, 63). Or advint il après mains jours passéz que, par l'*aspresse* de ce tres langoureux et angoesseux tourment, je fu tant asprement combatu en ma lasse pensee que de tous poins fu en bref terme de sa beaulté mené a toute oultrance. (BEAUVAU, Troyle B., c.1455, 559). Helas, fault il que je devye Et que je finisse ma vie, Assopye Par mort en ma fleur de jeunesse ? Dure angoisse Trop oppresse Tous mes sens ; A l'*apresse* De tristesse Ne consens. (MICHEL, Myst. Pass. J., 1486, 80).

- P. méton. "Sentiment violent, souffrance intense" : Il n'est dolour, desconfors ne tristece, Anuis, grietez ne pensée dolente, Fierté, durté, pointure ne *aspresse*, N'autre meschief d'amours que je ne sente (MACH., L. dames, 1377, 175). Moulte recevra lentement Vostre excusance, car maistresse Vouldra estre tout ligement De vous, et savoir quelle *aspresse* Desir vous fait qui ne la blesse Pour vostre amour, ne main, ne soir. (Cent ball. R., c.1388-1396, 79). Noz cuers sont si plains de courroux Et de tristesse (...) Et assegiez par tele *aspresse* Qu'il n'est en ce monde léesce (CHART., L. Dames, 1416, 210). [P. C.]

**APRESTER, verbe** (aprester)

[FEW IX, 358b : *presbyter*]

Empl. pronom. Région. (Wallonie) "Devenir prêtre" : Henris li nostre evesque, jà nelle cellerons, De Liege XLle, si que nos vos disons, XXVII ans regnat, puis le disposat-ons. Henry de Liege enlus ensi le nomat-ons, Car il n'ot pais si toist sa consecration, Dispenseis en astoit, sique longe saison Demorat sens *aprister*, car ensi le trovons. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 632). Sangneurs, en cel an meyme que m'oeies deviseir, Li capitle de Liege at volut comandeir A Henry nostre enlut qu'il se fache ordineir A preiste et à evesque, et apres [l. après] consacreir ; Encor n'astoit evesque ne preiste sens dohteir, Com bin sovent evesque l'ay-je volut nomeir. Tantoist le comant fait, il se fist

*apreisteir* L'archevesque de Colongne qui tant fist à loier ["il fit l'archevêque de Cologne l'ordonner prêtre: il se fit ordonner prêtre"], Droit à L'Assumption Nostre-Damme sens fauseir. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 640). [P. C.]

**APRÈS-, préf.** (après-)

[\*FEW XXIV, 178b : *ad pressum* ; TLF III, 357b : *après-*]

[Forme des subst. à partir de subst.] [Marque la postériorité, surtout la postériorité temporelle (comme la prép. *après*)

**Rem.** V. *après-disnee* ; *après-disner* ; *après-nom* ; *après-soupee* ; *après-souper*. [R. M.]

**APREST, subst. masc.** (aprêt)

[AND : *aprest* ; \*FEW IX, 315a : *praestare*]

Région. (anglo-normand) "Prêt"

**Rem.** Cf. ; AND : *aprest*. [R. M.]

**ASPRETÉ, subst. fém.** (âpreté)

[T-L : *aspreté* ; GDC : *aspreté* ; AND : *aspreté* ; FEW XXV, 469b-474b : *asper* ; TLF III, 360a : *âpreté*]

**A. - Au propre**

1. "Inégalité (sur une surface), aspérité" : Et avecques ce, ceste concavité ou superface concave est tres parfaitement polie, planee et onnie en tant que rien ne peut estre plus, si comme il sera dit apres au .Xxe. chapitre, et sanz quelcunque *aspreté* ou endenteure. (ORESME, C.M., c.1377, 316). Et ne peut l'en dire que ce soit par ravissement et par violence tant pour ce que cest mouvement est perpetuel, et que le ciel en sa concavité est tres parfaitement poli sanz quelcunque *aspreté* comme dit est. (ORESME, C.M., c.1377, 318).

2. MÉD.

- "Rugosité [d'un organe]" : ...laquelle humidité ostee, les bouiaux sont enaspris et, pour telle *asprité*, leur vertu retentive est enforçe[e]. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 154).

- "Irritation" : Mais se le vent est de septentrion, *aspreté* de gorge, ventres durs, dissurie, horreurs, douleur de poitrine et des costes (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 66).

- "Affection des cheveux qui les rend fourchus" (Éd.) : *Asprete*, c'est troncation ou fendures des cheveulx qui vient aux hommes et aux femmes qui sont de complexion chaulde en temps de jeunesse (GORDON, Prat., c.1450-1500, II, 3).

**B. - Au fig.**

1. [À propos d'une pers.]

a) [Avec une valeur positive]

- "Force, vigueur" : ...et tout sera moustré au poing et a l'espee, a l'eschine forte et roide en son estant, aux cuisses et aux jambes fortes et durans en estriers et lyans au besoing au ventre du cheval par grant *aspreté*. Or monstre chascun endroit de soy sa vaillance, car trop avons plaidoyé ! (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 447).

- "Austérité, ascèse..." : La tierce espece [d'attrempence] est dicte modestie Qui vult simplese et *aspreté* de vie. Par ceste espece sont a tous deffendus Larges viandes et habis superflus (BAUDOIN, Instruct. vie mortelle B., c.1431-1439, vers 1577). L'*aspreté* de vie et la char mortifiée garde le sens, et le cuer et le corps en pureté et netteté maintient entierement. (PIERRE DE REIMS, Vie ste Colette U.A., 1447, 103).

b) [Avec une valeur plutôt nég.]

- "Tristesse, aigreur" : Je suis tout pleim de pouvreté, D'amaritude et d'*aspreté*, Par mes meffés certeynement. (Myst. st Sébast. M., c.1450-1500, 89).

- "Violence, impétuosité excessives" : Et pour ce qu'il ot forme d'omme et nature de thorel, en ce que il fu fort et de grant *aspreté* et si mauvais que tout le pays escilloit, distrent les poetes par ficcion que il fu moitie homme, moitie thorel (CHR. PIZ., Ep. Othea L., c.1400-1401, 216). Jason prinst les cendres pures qu'il avoit gardees de son sacrefice et les jetta en l'aer, et lors, en soubit, ces geantz assaillirent l'un l'autre par telle *aspreté* qu'ilz s'entretuerent tous en pou d'espace (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 208).

2. [À propos d'une chose abstr.]

a) "Dureté, âpreté" : ...saint Augustin parlant de ce monde dit que les lieux de ce monde ont vraye *aspreté*, faulse joie, certaine douleur (Mir. st Ign., 1366, 73).

b) "Rudesse, violence" : Item le pechié est commis contre celui qui est infini sans fin. Et pour ce, la paine doit estre tele, mais ce ne puet estre par dureté et *aspreté*, car celle ne puet estre infinie, dont il convient que ce soit par durance de temps sans fin. (Somme abr., c.1477-1481, 176). [P. C.]

**APRESTER, verbe** (aprêter)

[AND : *aprester*<sup>2</sup> ; \*FEW IX, 315a : *praestare*]

"Prêter"

**Rem.** Cf. ; AND : *aprester*<sup>2</sup>. [R. M.]

**APRIENT, adj.** (aprient)

[GD : *aprient* ; \*FEW XXV, 51a : *apprehendere*]

"Facile à saisir, visible" (GD)

**REM.** Trad. de Bruno de Longoburgo (ms. 1400-1500, *adont convient pertuisier ou lieu plus aprient*) ds GD I, 358a ; sur le partic. lat. *apprens*, pour *apprehens* ? . [P. C.]

**APRIER, (?)** (aprier)

[FEW IX, 337b : *precari*]

*Se faire aprier de* + inf. "Se faire prier de" : Lors fu appresté le mengier, car temps en estoit. Si s'assistrent a cellez belles frescheures le Dieu et la Deesse d'Amours et tous empereurs, roys, princes, chevaliers, pucelles, dames et damoiselles. La estoient a tel deduit comme croire poués, et tenoient grant compte du bel deduit en quoy ilz avoient esté tout le jour. Et ne me demandés mie se ceulz Amans se faisoient *apreer* de servir leurs dames et amies. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 482).

**REM.** Sans doute à lire *se faisoient a preer de*. [P. C.]

**APRIMER, verbe** (aprimier)

[GD : *aprimier*]

[Suj. animé ; le compl. d'obj. désigne une pers.]

"Opprimer, accabler" : Car il n'a force ne difference en commutacions, se le bon et vertueus *aprime*, esjene ou grieve le mauvais, ou le mauvais le bon (ORESME, E.A., c.1370, 289). [C. B.]

**ASPRIR, verbe** (âprir)

[GDC : *aspir* ; AND : *aspirer* ; FEW XXV, 474a : *asper*]

I. - Empl. trans. "Rendre âpre" : ...tenir et *aspir* tres tenve diete (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 233). *Aspir* : aspero .as (Gloss. gallico-lat. M.M., c.1425-1450, 183).

II. - Empl. pronom. *S'aspirer contre qqn*. "S'acharner (physiquement) contre qqn" : La l'assaut il et envaist Et contre li forment *s'asprist* [var. *se marrist*]. Selon la qualite qu'il est De li tourmenter se fait prest Le Sathan qui l'a amene La endroit et atrahine. (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 134). [V.]

4034. Faut-il y voir un emprunt au *Roman de Carité* du Renclus de Moiliens (éd. A.-G. van Hamel, XVII, 6) ?]

**III.** - Part. passé en empl. adj. "Méchant, aigri" : Le mal talent de nostre bonne gouge, voyant son mary en bon ploy et a son droit, ne se monstra meshuy si *aspri* ne si venimeux : "Comment, dist elle, vilain putier, si vous venez de voz tres inhonestes lieux et infames, est il dit pourtant que vous devez oser penser ne en quelque fasson croire que vostre preude femme les daignast regarder ? ..." (C.N.N., c.1456-1467, 30). [P. C.]

**APRISADEUR, subst. masc.** (aprisadeur)

[GD : *apriseor* ; FEW IX, 374a : *pretium*]

"Celui qui apprécie, qui estime qqc. ; ici, contrôleur, douanier" : Subbitement se mande à dis pors officiaux et *aprisadeurs*, et si s'en vont èsdis navilz [chargés d'épices] ; pourquoi on ne lez lassent deschargier, ne aussi n'oseroyent, jusques à tant que lez officiaux [sic] prédis sont arivés. (Passage Terre Sainte Piloti D., 1441, 105). [P. C.]

**APRISAGEMENT, subst. masc.** (aprisagement)

[GD : *aprisagement* ; FEW IX, 372a : *pretium*]

"Évaluation" : Et quant est aus damages, injures et destruiemens particuliers des diz bourgeois et habitans, qui requièrent vue et *aprisagement*, ferons regarder la value, quantité et manière du faire, du tout et de chascune partie, et par toutes les meilleures voies et gracieuses, que faire le pourrons (Commerce marit. Rouen F., Pièces justif., 1359, 118). ...et doyt paier ledit Guy par chacun an à ladite Jehanne sa vie durant la valleur et *aprisagement* que sera trouvé valloir de revenue ladite terre (Cartul. Laval B., t.2, 1404, 382).

**REM.** Le FEW donne pour ce mot, d'apr. GD I, 358b, les dates 1313-1335 et le signale comme a. norm. [P. C.]

**APRISAGER, verbe** (aprisager)

[GD : *aprisagier* ; AND : *aprisagier* ; FEW IX, 372a : *pretium*]

Empl. trans. "Estimer la valeur de qqc., évaluer" : ...CXII fr. I quart III s. III d., et III quartiers davoyne des rentes de Monseigneur *aprisagées* ou compte du terme de Pasques lan LXVIII à X s. pour quartier, franc pour XX s. (Compte Navarre I.P., 1367-1371, 343). ...lequel boys ainsi et pour ce pris fust *aprisagie* et estimé valoir par les maistres du dit ouvrage la somme de quatre vins frans d'or ou environ (Mand. Ch. V, D., 1370, 345). Item à deux jurés de Paris, c'est assavoir 1 charpentier et 1 maçon, lesquelz par l'ordonnance de messeigneurs de chapitre, alèrent audit lieu de Champs veoir, visiter et *aprisagier* les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie (Chartes Ste-Chapelle Vincennes B., t.1, 1403-1404, 169). ...qu'il face deducion et rabaiz audit Mictes de la some a quoy icelle buche sera *aprasagée*, sur ce qu'il peut devoir a ladicte recepte des ventes et marchiez de bois qu'il tient du Roy (Rouen temps Jeanne d'Arc L., 1419, 9). Item, soit pourveu sur ce que les seigneurs font *aprisagier* leurs grains, oeseaulx, oeufs et autres droiturez a plus grant pris que ilz ne vallent au temps que deubz leur sont (Echiq. Normandie S., 1423, 101). Et a une autre foiz feussent alez vers la Liegue, prins et emporté un porc en l'ostel d'un bon homme (...) lequell porc eust esté *aprisagié* a XXX s. t. (Chancell. Henri VI, L., t.2, 1433, 249). ...à XXXVIII s. t. Item ung paire de draps, à lit, de fil d'estopes de trois toilles, *aprasagié* à XXXVII s. vJ d. t. (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 8). ...lesquelles choses dessusdittes ledit de Bethford, par sa puissance desordonnée et sans raison, mist

et fist *aprisaiger* à tres vil pris et à moins qu'il ne valloient. (CAGNY, Chron. M., 1436, 23). [P. C.]

**APRISEMENT, subst. masc.** (aprisement)

[GD : *aprisement* ; FEW IX, 374a : *pretium*]

"Fait d'apprécier, d'estimer" : Extimatio (...) : *aprisemens*, cuidemens (LE VER, Dict. M.E., c.1420-1440, 160). [P. C.]

**APRISER, verbe** (apriser)

[T-L : *aprisier* ; GD : *aprisier* ; AND : *appriseur* ; FEW IX, 374a : *pretium*]

**A.** - *Apriser qqn.* "Estimer qqn, le louer, l'apprécier" : Helas ! douce desirée, Gaires... aprestée Attainte ne *apprisee* De la peine à moy donnée Pour vostre doulz vis. (MACH., Lays, 1377, 468).

**B.** - *Apriser qqc.*

**1.** "Évaluer la valeur, le prix de qqc." : Poson que le laboureur des terres soit .a. et son forment soit .g. et le cordouennier soit .b. et son oeuvre ou chaucement soit .d. qui est *aprisé* et avalué et fait equal au forment. (ORESME, E.A., c.1370, 296). Et pour ce convient il toutes choses *aprisier* a monnoie et en ceste maniere se fera tousjours commutacion, et par consequent sera communicacion entre les gens. (ORESME, E.A., c.1370, 297). Item deux pièces de toille, l'une pièce, de fil d'estopes contenant VJ aulnes et l'autre de fil de canvre contenant trois aulnes et demie, *aprisiés* à XXXVIII s. t. (Invent. test. Surreau Foville F., 1435, 8).

**2.** "Priser qqc." : Oysiveté het et deprise, Car il n'est nul, sè il l'*aprise* [ou faut-il lire : sè il la prise ?] Qui ne soit es vices boutés ; Pour ce doit il estre doubtés. (HENRI FERR., Modus et Ratio, Livre deduis T., c.1354-1377, 6). ...sa vertu n'estoit gueres entendue ne *apprisee* [var. prisee] de ceulx qui moult lui pouoient secourir (PREMIERFAIT, Décaméron D., 1414, 86).

**REM.** Sans doute faut-il lire *faire à priser* dans les ex. suiv. : Ausquelz font a preferer cheux qui n'en retiennent gaires les paroles mais des yeulx du cuer voient le sens qu'elles contiennent ; mais chelui fait sur tous *aprisier* lequell, quant il veult, scet dire et retenir la parole, et se l'entent comme il appartient a entendre. (DAUDIN, De la erudition H., c.1360-1380, 67). [Il s'agit d'un marteau allégorique] Et sa noble teste largesce Degaste chagraine paresce, Car elle fait adesprisier, Et le martel bien *aprisier* Qui ne forge fors qu'a raison Et en honnorable maison, Ne ne martelle ne ne forge Se n'est en honnorable forge. (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 65). Et vez ci ma fille, Prouesce, De mon premier mary Jason, Auquel me maria raison Comme au meilleur chevalier, Et qui mieulx faisoit *aprisier* Que nul qui feust adonc en vie. (LE PETIT, Champ d'or L., c.1388-1392, 95). [P. C.]

**APRISIER, (?)** (aprisier)

[]

"Retenir, contenir (?)" : Dure chose est ambicion refréner, avarice refraindre, donder envye, ire *aprisier*, luxure coarter, quant tousjours vers ces choses es tourné. (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 105).

**Rem.** L. *apresser*, v. *apresser*. [H. G.]

**APRISONNER, verbe** (aprisonner<sup>1</sup>)

[GD : *aprisonner*<sup>1</sup> ; FEW IX, 355b : *prehensio*]

Empl. trans. "Faire prisonnier, détenir en prison" : ...ledit feu Bernart et plusieurs autres hommes et femmes, habitans de nostre dicte ville, furent pris et *aprisonnez* par les Anglois (Ch. VI, D., t.1, 1399, 155).

**REM.** Doc. 1389 (*nos dictz ennemis au dict chemin aprissonnerent*) ds GD I, 359c. [P. C.]

**APRISONNER, verbe** (aprisonner<sup>2</sup>)

[GD : *aprisonner*<sup>2</sup> ; \*FEW IX, 374a : *pretium*]

Empl. trans. "Mettre à prix, rançonner"

**REM.** Doc. 1385 (*lesdiz supplians crurent que les quatre Alemans estoient ennemis de nostre royaume, et pour ce les prinrent, fiancerent et aprissonnerent*) ds GD I, 359c. [R. M.]

**APROMPTE, subst. fém.** (aprompte)

[GD : *aprompte* ; \*FEW IV, 607b : *impromutuare*]

"Emprunt d'argent"

**REM.** Mot anglo-norm. : : ...les ditz suppliantz et aultres lour amis par diverses créances et *apromptes* sont endettéz en mil marcz et pluïs (Lettres agn. L., p.1412, 38). Cf. AND, II, 212a, s.v. *empront*, qui ne donne cependant pas d'attest. de cette forme. [P. C.]

**APROMPTER, verbe** (aprompter)

[GD : *aprompter* ; \*FEW IV, 607b : *impromutuare*]

"Emprunter [de l'argent]"

**REM.** Mot anglo-norm. : : Om dist, qant ées son aguillon Avra perdu, lors a meson Se tient et ce que l'autre apporte Devoure, siq'en nul sesoun A pourchacer sa guarisoun Se vole ; et ensi nous enhorte Peresce, que nuls doit sa porte Passer pour labour que l'en porte, Tant comme de ses voisins entour Poet *aprompter* dont se desporte (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 66). Ses brocours et ses procuriers Retient ove luy comme soldoiers Cil Usurer deinz la Cité, Qui vont serchans les chivaliers, Les vavasours et l'escuiers : Qant ont leur terres enguagé Et vienont par necessité D'*aprompter*, lors ly maluré Les font mener as usurers (GOWER, Miroir homme M., c.1376-1379, 84). ...considerée moun grante arrerissement suisdit et coment j'ay expendu qanque j'avoye et pluïs *apromptee* entour la continuance du dit treslonge pursuyte, vous plese (...) moy envoyer lez ditz LX s. en ceste ma graunt necessitee par moun bien amee Johan Wylt (Lettres agn. L., c.1405, 365). Cf. AND II, 212a, s.v. *emprompter*, qui ne donne cependant pas d'attest. de cette forme. [P. C.]

**ASPROYER, verbe** (âproyer)

[T-L : *asproier* ; GD : *asproier* ; DÉCT : *asproier* ; FEW XXV, 474a : *asper*]

I. - Empl. trans.

A. - *Asproier qqn*

1. [D'une pers.] "Harceler, tourmenter" : Et messire Biernart, li manbor avenant, O luy trestout li ost les fuiant vont chachant. Or vos lairay de luy, si vos seiray contant Des esquevins de Huy et des nobles plaisans, Huióis dedens les hayes ils les vont *asproant*, Trestous les ont ochis à leurs acherins brans Que nus n'en escapat. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 690). La noble ligniée royale [Charles VI] Est bailliée a tirans [le duc de Bourgogne] pour proie Par gent de peuple desloyale, Qui contre raison tant l'*asproie*. (ROBINET, Compl. François H., p.1420, 107).

- [D'animaux] : Si se radresse [le faucon] et se ravoie Et se met a la droite voie ; Et son premier oisel *asproie* Tant qu'il ha sa chasse et sa proie. (MACH., Voir, 1364, 724).

2. [D'une chose concr./abstr.]

a) [D'un état de manque] "Presser, tourmenter" : Ysengrin tantost s'achemine Vers le pré et vers la gaudine, La ou Barbut se tenoit. Lors a veu Regnard qui venoit, Faisant semblant que fain

l'*asproie*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 24). J'ay trop coru après ma proye ; Et fain de mengier si m'*asproie* Et de boire. (Mir. Berthe, c.1373, 232).

b) [De n'importe quelle chose susceptible d'être vécue comme pénible] "Tourmenter, rebuter" : Et vertu ne refuse apresce, Dolour, angoisse ne moleste, Pour mener tousjours vie honneste. En ceste vertueuse voie, Qui les delicieux *asproie*, Se mist Panuches des s'effance, Si que par bonne acoustumance Aspre vie poi le greva. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 267). Ceulx qui ont lour amour au monde, Quant prosperité lour habonde, Par orguil ceulx oir ne daignent Qui le salu de l'ame ensaignent, Si com saint Augustin desclairer ; Et s'il ont fortune contraire Adonc pour rien n'y entendoient, Quar es choses qui les *asproient* Et les grievent presentement, Tournent plus lour entendement (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 124).

B. - *Asproier qqc.* "Attiser, provoquer qqc." : Quant vous avez sceu la dicte guerre et division, vous vous estes venuz offrir les ungs avecques le duc d'Orliens, les autres avecques le duc de Bourgogne, et avez mis le feu et *asproyé* la guerre en toutes les manieres que avez peu penser (Déb. hér. armes P.M., c.1454-1456, 23).

II. - Empl. intrans. ou pronom.

A. - [D'un animé] "Faire qqc. avec énergie, hâte" : Dit Drouyn : "Vous [le renard] ne venez pas Tout coiemant le petit pas : Ge vous oi si de loing venir Que trestout me faites fremir. Quant ge vous oi si *asproier*, Trestout me faites esfroier..." (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 317).

- *S'asproyer de + inf.* : Uns Lions qui chassoit sa proie De courre après mout fort *s'asproie* (Ysopet I-Avionnet B., c.1339-1348, 271). ...chascuns endroit soy *s'aproie* De li servir et honnourer (MACH., D. Aler., a.1349, 280). Quant elle s'efforce et *asproie* De garder s'onneur et son pris (MACH., D. Aler., a.1349, 335).

B. - [D'une chose] "Faire mal, produire une sensation douloureuse" : Pastourrie, ce croy, faurra, Car, pour vous vray dire, a ce tour Ja devienent loup ly pastour ; Et les plusours pillent la proie D'un dent agu qui fort *asproie*, Et trop sont tenans les bergeres (Pastor. B., c.1422-1425, 117). [P. C.]

**APTABLE, adj.** (aptable)

[FEW XXV, 62b : *aptus*]

"Qu'on peut rendre apte ; habile" : Il ne te fault fors bien amer Les oiseaux qui sont afitables, Qui a prendre autres sont plus ables [var. ms. C : *aptables*], Comme espreviens, esmerillons, Toute maniere de faucons (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 151). [Seul ex.] [P. C.]

**APTATION, subst. fém.** (aptation)

[GD : *aptacion* ; AND : *aptaciun* ; \*FEW XXV, 62b : *aptus*]

"Action d'adapter, d'appliquer"

**Rem.** Trad. de Bruno de Longoburgo (ms. 1400-1500, *nos avons ja fait mention dou gouvernement dou cors dou venin par aptacion, par perforacion, et par les autres manieres*) ds GD I, 365a. [P. C.]

**APTE, adj.** (apte)

[GDC : *apte* ; AND : *apte* ; FEW XXV, 62a : *aptus* ; TLF III, 363a : *apte*]

A. - [D'une pers., d'un aspect de la pers.]

1. *Apte*

a) "Habile" : Et est appellé epydixe ou eutrapele. C'est a dire *apte* ou bien tournant. (ORESME, E.A., c.1370, 272).

**b)** "Bien disposé" : ...j'ay pris Le plus court chemin qu'ay peu Et de cuer *apte* et non recreu Sui venuz ci. (Mir. st Lor., 1380, 147).

**2.** *Apte à qqc.*

**a)** "Fait pour qqc." : Et pour ce, les gens qui sont vielx et ceuls qui sont de dure conversacion ne sont pas *aptes* ou habiles a amistié, car en euls a trop peu de delectacion. (ORESME, E.A., c.1370, 422).

**b)** "Disposé à qqc." : Ce qui souloit estre *apte* et prompt à pechié sera converti en lumiere et beauté sans comparoison (CHR. PIZ., P.V.H., 1416-1418, 50).

**3.** *Apte de + inf.* "Susceptible de" : Je vous respens et dis que c'est vray que, par la vertu naturele de la melodye de la harpe, l'affliction de Saül estoit aucunement allegiee, en tant que celle melodye adoucisset son esprit, par quoy il se reposit en aucune douceur [et] il estoit mains *aptes* de recevoir l'affliction de celluy mal esprit. (Songe verg. S., t.1, 1378, 392).

**4.** *Apte à + inf.* "Capable de" : ...car, si comme nous avons dit, juste politique est selon la loy et entre ceulz qui sont *aptes* a recevoir loy. (ORESME, E.A., c.1370, 302).

**B.** - [D'une chose]

**1.** "Adéquat" : Car chascune treuve voies *aptes* et habiles pour son entencion (ORESME, E.A.C., c.1370, 358).

**2.** *Apte à qqc.* "Approprié à qqc." : ...car de toutes figures la sperique est la plus utile, *apte* et abile a mouvement de corps qui est meu en son lieu (ORESME, C.M., c.1377, 452).

**3.** *Apte à + inf.* "De nature à" : Mais chaleur est causee de eulz et lumiere aussi parce que de leur mouvement le aer est escommeu et triblé, car mouvement est naturellement nay et *apte* a eschauffer et affouer et boies ou fustes et pierres et fer. (ORESME, C.M., c.1377, 430).

**4.** *Apte à ce que + subj.* "Destiné naturellement à" : Et semble que l'isle de Crete est *apte* et convenable a ce que elle appartienne au princey de Grece et bien assise quant a ce, car elle est presque toute supposee a la mer de Grece. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 105). [P. C.]

**APTECE, subst. fém.** (aptece)

[FEW XXI, 429a : o.i.]

"Inflammation des yeux (?)" (Éd.) : Cuis le rachinne de fenoihe en eawe tant qu'elle soit molle et puis le destremp d'asil et en oinge lez oes, si oste le sanc et l'obscurté et garist l'*aptece*. (Méd. nam. H., c.1400-1500, 205).

**REM.** Éd. J. Haust : «Le ms porte nettement *laptece* (qu'on écrit l'aptece, d'apr. *lamuche*, *lautre* = l'a.). Ce mot signifie sans doute "inflammation des yeux", mais il nous est inconnu». [H. G.]

**APTEMENT, adv.** (aptement)

[GD : *aptement*]

[Caractérisant un verbe concr.] "Comme il faut" : Et nous voieons qu'une chose est maintenant en mont de regions et de cités, ce est assavoir que les fors bourcs et lez ports de mer et de fleuves sont *aptement* et convenablement assis en tel maniere que la fortece principal ou la cité ne est par ce en rien occupee ou empechié. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 296). [C. B.]

**APTER, verbe** (apter)

[GD : *apter* ; AND : *apter* ; FEW XXV, 62b : *aptus*]

"Adapter" : Or ay ordené et voulu Que pouer ayes et vertu De curer ceulz qui disposés Seront a santé et *aptés* [allusion au pouvoir thaumaturgique des rois de France] (GUILL. DIGULL., Le Dit de la fleur de lys D., 1338, 303). Car il convient que les lays soient mises

as polices et *aptees* ; mes les policies ne doivent pas estre mises as lays. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 166). [Éd. 1489 ds GD I, 365a] [P. C.]

**APTITUDE, subst. fém.** (aptitude)

[GDC : *aptitude* ; FEW XXV, 62a : *aptitudo* ; TLF III, 364b : *aptitude*]

"Disposition inhérente à (un être vivant ou une chose)" : Et pour ce, se l'un est seigneur et l'autre est serf malvesement, ce est assavoir contre leur *aptitude* et habilité qu'il ont de nature, ce est chose qui ne est pas expediente, mes est inutile a touz les .II. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 57). Maiz seurement sur toute beste Est créature humaine preste à recevoir l'impression De si faulse corruption Pour simplesce de sa nature, Dont trop mains la malice endure, Car naturel production De maladie ou passion, Suit l'*aptitude* quoyque soit, De la beste qui la reçoit, Dont à gent obvier convient Selon l'estat du patient. (LA HAYE, P. peste, 1426, 57). *Aptitude*, c'est à dire une qualité ou disposition par laquele une substance est preste à recevoir aucune chose (LA HAYE, P. peste, 1426, 175). Par la seconde maniere sont congneutes les privacions, les choses qui rien sont de leur propriété si non par relation aux choses qui sont, ausquelles ostent et separent ou soustraient aucune qualité ou propriété, et aussi privacion, une inclination ou une *aptitude* ou disposition estant es choses corporeles et materieles, par quoy elles tendent a corruption. (Somme abr., c.1477-1481, 165).

- *Aptitude à/pour + inf.* "Capacité qui rend apte à" : Et quant l'en eut ces choses, lors celles qui sunt a bonne *aptitude* ou convenables a bien vivre purent prendre accressement raisonnablement. (ORESME, Pol. Arist. M., c.1372-1374, 310). ...tant en sont grans les volumes des escriptures que en moy n'est pas l'*actitude* ne le scens pour les povoir avoir tous lieux (LA SALE, Sale D., 1451, 49). [P. C.]

**APUISER, verbe** (apuiser)

[GD : *appuyser* ; GDC : *espuisier* ; FEW IX, 630a : *puteus*]

"Vider l'eau"

**REM.** Doc. 1403 (Nevers, *pour II escuelles de boys pertuysees et anicles pour appuyser pour fere ladictie pille*) ds GD I, 353c. [P. C.]

**APUNAISIR, verbe** (apunaisir)

[GD : *appunaisir* ; FEW IX, 638a : \**putinasius*]

Empl. pronom. "Devenir plus mauvais, perdre toute retenue" : ...par courtoisie et par obéissance, l'on puel mieulx chastier et desvoyer son seigneur de celluy fait [la jalousie et les accès de violence] que par rudesse. Car il en est le plus de telz couraiges que, quant elles [les femmes] leur courent sus, ilz se *appunaisissent* et en font pis. (LA TOUR LANDRY, Livre pour l'enseign. de ses filles, éd. A. de Montaignon, 1371, 38). [P. C.]

**APUREMENT, subst. masc.** (apurement)

[GD : *apurement* ; GDC : *apurement* ; FEW IX, 619b : *purus* ; TLF III, 365b : *apurement*]

**A.** - "Action d'affiner un métal"

**Rem.** Doc. 1423 (*aions donné licence et plain congié de prendre lours necessitez a oupvrer et faire apurement des mines d'argent et autres metaux*) ds GD I, 365b.

**B.** - DR.

**1.** "Vérification définitive (d'un acte)"

**Rem.** Doc. 1388 (Cart. de Redon, *touchant les apurementz des escriptz des bestes mortes soit par morine ou par fortune que soient perdues, il est ordonné que es temps advenir ceulx qui demanderont lesdicts apurements desdites bestes mortes ou perdues, que (...) ils seront tenuz informez en jugement de la mort ou perdicion desdictes bestes*) ds GDC VIII, 160b (datation dans Dict. Gén. reprise dans TLF III, 366a).

**2.** "Vérification (d'un compte) et remboursement du solde correspondant" : A Rolland Leforestier autrefois receveur dud. lieu de Lamballe pour mond. seigneur ouquel estoit deu le nombre de IIcLIII l. VII s. II d. selon le contenu en la deducion de l'apurement de son dit derroin [sic, derrain] compte... et dont avoir este assigne sur ledit receveur (de present) de la moytie d'icelle somme qui monte VIXXVI l. XIII s. VII d. (Comptes Lamballe C.-L., 1460-1462, 35).

**3.** "Vérification et régularisation (d'un taux d'imposition)" : ...les sergens qui font la recette et execution des taux d'icelles [juridictions] ont levé et exigé, levent et exigent le septiesme ou autre somme desd. taux, outre la somme contenue en leur rolle, à la charge de nosd. subgitz, comme si aucun estoit taxé six blancs lesd. sergens levent un blanc en outre sur ceulx qui seroient ainsi taxez, non pas seulement sur la somme contenue aud. rolle ; mesmes veullent et s'efforcent de se faire poyer du tout d'icelui debvoir de septiesme ou autrement sanz avoir esgart à aucun apurement qui soit fait d'icelui taux. (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1451, 408). [P. C.]

#### **APURER, verbe** (apurer)

[GD : *apurer* ; FEW IX, 619b : *purus* ; TLF III, 366a : *apurer*]

##### **I.** - Empl. trans.

**A.** - MÉD. *Apurer qqn.* "Purifier qqn, le débarrasser d'impuretés" : Il fault, par art et industrie, Purger l'umeur courtoisement, Qui est racine et fondement De l'apostume et *apurer* Le malade pour l'asseurer (LA HAYE, P. peste, 1426, 120).

##### **B.** - *Apurer qqc.*

**1.** [D'un facteur météor.] "Rendre pur [un élément naturel]" : Pour lequel vent, qui forment nuit, Doit l'en clorre, de jour et nuit, Tous les huiz et toutes fenestres Devers Medi, selon les Maistres, Et ouvrir à bon escient Devers le North et Orient, Maiz que l'air soit bien *appuré* Par le Soleil et asseuré (LA HAYE, P. peste, 1426, 78). Car la propriété des vens, D'icelles parties levans, De sa nature *appure* et mue Toute eue en mieulx qui contre flue (LA HAYE, P. peste, 1426, 101).

**2.** *Apurer* [un compte financier]. "Le vérifier, le clore" : Et il lui est injoint *appurer* ses deporz ded. la chandeleur prouchaine a paine de l'amende. (Comptes Lamballe C.-L., 1450, 39).

**3.** "Considérer comme réglée [une affaire judiciaire]" : ...pour y eschiver [aux longueurs d'un procès] est ordonné que lors que lesd. cleins ou contredits seront *apurez* par prouve ou confession de partie et ce passé en chose jugée... (Très anc. cout. Bret. P., Textes divers, 1462, 445).

**II.** - Empl. pronom. [D'une chose] "Devenir pur" : Se li dous ruissiaus *s'apure*, Qui de la gente rousée Vint, je serai recouvrée ; Mais se fiens coelle et ordure, Je serai morte et honnie. (JEAN DE LE MOTE, Regr. Guill. S., 1339, 139).

**III.** - Part. passé en empl. adj. [D'un élément naturel] "Purifié" : Quant Appolo oy la mer cesser son bruit et senty son arche arrestee et que le vent laissoit le souffler, il monta ou sommet

de l'arche et ouvry une fenestre pour sçavoir ou il estoit arresté. Si vey premierement l'aer *appuré* et le soleil luisant clerement (LEFÈVRE (R.), Hist. Jason P., c.1460, 179). ...et, au milieu de sa closture, pour arrouser ce vertueux plantage, sourt la fontaine de justice, tant clère, froide, bien *apurée* et dont la rivière est tant saine qu'elle mondifie, conforte et rectifie les povres corpz humains. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 534). [P. C.]

#### **APUREUR, subst. masc.** (apureur)

[GD : *apureor* ; FEW IX, 619b : *purus*]

"Ouvrier qui affine les métaux"

**REM.** Doc. 1423 (*lesdits ouvriers et apurours*), (*ouvrier et apurour de mines d'argent*) ds GD I, 365b. [P. C.]

#### **APUTIR, verbe** (aputir)

[GD : *aputir* ; FEW IX, 635a : *putidus*]

Empl. pronom. "Se livrer à la débauche" : Celles qui en ont neuf ou dix Aprez leur bon mary premier, Sont moult leales, tu le dis. O cueur de leaulté fermier ! Mais cueur de lisse ou de limier, Qui *s'aputist* et achiennist Aprez la char prez du fumier, Et d'aultre avaine ne hennist ! (MARTIN LE FRANC, Champion dames D., t.2, 1440-1442, 245). [P. C.]

#### **AQUAIRE, subst. masc.** (aquaïre<sup>1</sup>)

[T-L : *aquaïre* ; GD : *aquaïre*<sup>1</sup>/*aquaïre*<sup>2</sup> ; AND : *aquaïre* ; FEW XXV, 71b : *aquarius*<sup>2</sup>]

"Verseau (signe du zodiaque)" : Quant aux signes especiaux, Li capricornes, li toreaulx, La vierge, le mouton, l'*acaïre*. (...) Par ces .XII. se fait l'office Du souleil au commencement, Et tout le tour du firmament, Et le gouvernement du monde. (DESCH., Oeuvres R., t.8, c.1370-1407, 279). Se la froide nuytant estoille ou souverain ciel de Saturne allumast noirs feus, et *aquaïre* eust espendu les pluyes a Deucalion, et toute la terre feust muciee et couverte soubz la mer espendue. (FOUL., Policrat. B., II, 1372, 163). Aquarius : servens d'yaue ou un signe du ciel, *aquaïres* (Aalma R., c.1380, 21). Saturnus, le Père des Dieux, Qui est assiz moult hault es Cieulx, Les convia à sa maison, Lesquelz, sans ordre ne raison, Comparurent dedens la feste, qui fut horrible et deshonneste, par quoy j'entens, sans fiction[s] Mainte[s] faulse[s] conjonction[s] Qui en cellui temps furent faictes Par plusieurs des autres Planètes En *Aquaïres* avec Saturne, Qui Planète est froide et nocturne (LA HAYE, P. peste, 1426, 11). *Aquaïre*, aquarius en latin, est l'un des XII signes du ciel et est chault et moiste de sa vertu et est la seconde maison de Saturne, pour ce ainsi appellé, car, quant Saturne est en celluy signe, il a grant force et puissance. (LA HAYE, P. peste, 1426, 175). En ce tamps, le darrain jour de janvier, qui est le second calende de febvrier, que la lune estoit dix-septième, fut éclipse de soleil, estant en le moyenne du jour, et chascune estoille en la vingt-cinquième partie de signe de l'*Aquaïre*. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 383). Leon de Salerne, medicin et grant astrologien, fut appellé au service de l'empereur Lothaire et jugea sur la commecte qui s'aparut ou signe de *Aquaïre* l'an second du regne dudit Lothaire (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 108 r°). [J.-L. R.]

#### **AQUAIRE, subst. masc.** (aquaïre<sup>2</sup>)

[GD : *aquaïre*<sup>3</sup> ; FEW XXV, 986a : *aurichalcum*]

"Archal, laitton"

**REM.** Doc. 1371 (Noyon, *cleux acaïre*) et 1492 (Péronne, *fil d'acquaïre*) ds GD I, 365c. [R. M.]

**AQUARIADE, adj.** (aquariade)[\*FEW XXV, 70a : *aquarius*<sup>1</sup>]

"Des eaux" : Dormez-vous ? Quoy ? Qui ? Quand ? Mais où est-on, Grant Jupiter, Phebé, Phebus, Pheton, Mercure, Mars, Apolo et Triton, Nymphes, Seraynes, silvestres Oriades ? (...) Venez en bas proferer ung dicton Triste, semé de joyes retrogrades ; N'y faillez pas Muses *aquariades*, Nayades, douces Chorindyades, (...) Clères jovines, fresches Olympiades, Fades ou sades, venez par ambassades Pour contempler le dueil où je m'assis. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 394). [Seul ex.]

**REM.** Il s'agit prob. d'un calque du gr. *hudriades* (*numphai*), "les nymphes des eaux, les hydriades" ; formé sur le lat. *aquarius* "qui concerne l'eau". [J.-L. R.]

**AQUARRER, verbe** (aquarrer)[GD : *aquarrer* ; FEW II-2, 1392b : *quadrare*]

"Équarrir"

**REM.** Doc. (Nevers) 1389-1391 et 1394 ds GD I, 365c. [R. M.]

**AQUARRIR, verbe** (aquarrir)[GDC : *aquarrir* ; FEW II-2, 1392b : *quadrare*]

[En parlant de pierres précieuses] *Aquaru*. "Taillées" : Et toutes sont *aquarues* et apointies de leur nature senz nul affaitement de main domme. (MANDEVILLE, Voy. L., p.1360, 319). [R. M.]

**AQUARTERER, verbe** (aquarterer)[AND : *aquarterer* ; \*FEW II-2, 1425b : *quartus*]

Région. (anglo-normand) "Diviser en quatre"

**Rem. Cf.** ; AND : *aquarterer*. [R. M.]**AQUATIQUE, adj.** (aquatique)[T-L : *aquatique* ; GDC : *aquatique* ; FEW XXV, 71b : *aquaticus* ; TLF III, 369b : *aquatique*]**A.** - Au propre**1. MÉD.**

**a)** [D'une humeur, d'un liquide organique] "Qui a la fluidité ou l'aspect de l'eau" : ...et sont III manieres de ydropisie, yposarcha, qui est causee de superfluitez *aquatiques* par tout le corps ; et l'autre espeece ou maniere d'ydropisie est timpanistes, qui est causee de ventositez en plus, d'aquositez en moins, et est inflacion environ le ventre (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 189). ...il use de planté de viandes mesmement qui engendrent sanc bon ou sanc *aquatique* qui est engendré de fruyes (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 5). Tant que la chacie ou lippie est *aquatique* et subtile, lors la maladie commence, quant elle commence a engrossir et blanchir, elle est en augmentacion (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 2). La tierce passion de l'uvee c'est eue ou catharacte, et dois entendre que vapeurs *aquatiques* montent aulcunesfois de l'estomac es yeulx et turbent les humidites cleres et luyans (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 4). Donc tout le temps ouquel on ne crache riens ou on crache indigest ou liquide ou *aquatique* ou gros et viscoux et globeux ou a moult grant peine et labeur de tousee, c'est commencement de maladie (GORDON, Prat., c.1450-1500, IV, 9). ...selon la diversité de causes [de dissinterie] sont divers flux : aucun est de chile, aucun *aquatique*, aucun colerique, aucun melancolique noir, aucun virulent sanieux, aucun sanguin, aucun blanc visqueux, aucun comme piece de chair (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 14). ...s'elle [hernie] est *aquatique*, legierement elle se despart a taster et est avec cacochie et avient a ceulx qui sont apparillés a ydropizie (GORDON, Prat.,

c.1450-1500, VII, 7). Et se Arist. dit qu'elles n'ont point de sperme, c'est a entendre par comparacion aux hommes, car sperme de femme est indigest et *aquatique*, sperme d'omme est glanduleux et blanc (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 8). Le second [inconvenient] est corruption de couleur de la face a cause des humidités *aquatiques* samblables a l'orine, meslees avec le sang... (Rég. santé corps C., 1480, 8). ...la rue par sa chaleur et sceicheresse diminuyt la semence de l'omme qui est subtil et de nature de l'air, mais es femmes il le subtile et eschaufe, car leur semence est *aquatique* et froide, et pour ce il incite les femmes a luxure par la subtiliation et calefaction que fait la rue en leur semence. (Rég. santé corps C., 1480, 113).

**b)** [D'un aliment liquide ou solide] "Qui a la saveur ou l'aspect de l'eau ; qui contient beaucoup d'eau" : Lesqueles herbes, à vray dire, Doit on appareillier et cuire O bonne char soigneusement, Et en user petitement Pour leur substance *aquatique*, Qui engendre sang flegmatique (LA HAYE, P. peste, 1426, 95). On luy donnera orgiat (...) et aussi ydromel si comme aulcuns le dient supposé que ce feust ydromel *aquatique* (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 5). Il doit fuir tous fruis et toutes fumees et toutes choses *aquatiques* qui font vapeurs monter ou chief (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 4). Et semblablement en la glose d'ung aultre anfforisme en ladicte partie dit : vin *aquatique* guaire ne donne au corps nourrissement duquel la liqueur est come eue tresubtile et de couleur blanche. (Rég. santé corps C., 1480, 27). ...les vins rouges et gros sont plus nourrissant que les vins *aquatiques* ; toutesfois ilz sont moins nutritifz que les vins noirs. (Rég. santé corps C., 1480, 29). ...quant on le prent moderement [le vin] il donne a l'omme plusieurs aydes. Et selon Avicenne au chapitre dessusnommé, le premier est qui donne penetration a la viande par tout le corps par sa subtile chaleur et secrete propriété occulte. La seconde : qu'il digere la fleume, aussi par sa humidité *aquatique* et fleumatique, et les fait de facile expulsion en ouvrent les conduis du corps en confortant la vertu expulsive. (Rég. santé corps C., 1480, 48). ...d'autant que la viande est plus *aquatique* d'autant elle est moins nutritive. Doncques c'est chose utile de mesler le vin avec la viande, car le vin est tresgrandement nutritif et de legiere restauration (Rég. santé corps C., 1480, 66).

**2.** [D'un animal, d'une plante] "Qui vit ou croît dans l'eau ou à proximité de l'eau" : Cycoingne est *aquatique* oisel (Best. lap. Rosarius S., c.1330, 20). ...néufar aromatique, C'est la fleur d'une herbe *aquatique* (LA HAYE, P. peste, 1426, 138). Des oyseaux terrestres et *aquatis*, qui nous enseignent que l'homme avaricieux desire tout ce qu'il voit. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 87). Des oyseaux terrestres contre les *aquatiques*. (COLART MANS., Dial. créat. R., 1482, 211).

**3.** *Lieux aquatiques*. "Marécages, étangs, rivières" : Sy devés sçavoir que des la destruction de la Grant Bretagne avoit la dame gardé les jennes enfans qui a ce point estoient tous deux jennes escuiers. Sy en avoit esté et aincoires estoit mout curieuse de les bien garder, car chargie lui avoit a garder un escuier qui repairoit es lieux *aquaticques*, mais jamais n'estoit veu que de nuit. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 691). LE HERON FAUVE. Je me tiens en lieux *aquatiques* C'est le plus beau de mon desduit Je y treuve tousjours pratiques Et si n'en maine point grant bruit (Comp. kal. bergiers C., 1493, 82 r°).

**4.** ASTR. "Qui est déterminé par les trois signes d'eau (Cancer, Scorpion, Poisson)" : Cestui prenostica sur une conjunction qui fut de son temps, c'est assavoir l'an Jhesu Crist 690, le 77e jour, en triplicité *aquatique* c'est assavoir ou XVIe degré de l'Escorpion (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 104 r°).

...en l'uitiesme degré de l'Escorpion, qui fut des grandes, c'est assavoir de Saturne et Jupiter en mutacion de triplicité de l'air en *aquatique* où Mars le pernicieuse apliquoit. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 135 v°).

**B. - Au fig.**

1. "Dépourvu d'inspiration, stérile (?)" : Doncques par force de vouloir fantastique, En atrossant ma cervelle *acatique*, Je trespasiss le mydi chabrouillé, Prevaricant dè Isis le cantique. Mon esprit fut comme demy estique De tant l'avoir tourmenté et brouillé, Mais quant j'eux bien maint propos barbouillé, Vexacion par ung travail acreux M'asomeilla et me fit songer creux. (LA VIGNE, Ress. chrest. B., 1494, 107).

2. "Insipide, inconsistant, creux (?)" : Puis Silvanus ses cristalins cantiques Qui pas ne sont ruineux ne *acatiques* En ung theatre me fait consolider (LA VIGNE, S.M., 1496, 140). [La trad. proposée est celle de G. Roques, in : *Le M. fr.* (3<sup>e</sup> Colloque, Düsseldorf), 1982, 110 : «Ses chants clairs comme le cristal qui ne sont ni fragiles ni de la nature de l'eau». L'éd. comprend : «dispendieux» avec renvoi à «*acati*, adj., serviteur à gages, mercenaires» ds GD I, 41. Le rapprochement avec *acati*, de sens incertain lui-même, paraît peu convaincant dans le cont.]

3. "Insensible (?)" : Adverse [Mort], aguë, ardante, agonieuse, (...) Aigre, angoisseuse, *aquatique*, animeuse, (...) Art angelic affiert à t'esmouvoir. (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 392).

4. "Éploré (?)" : Pleurez, plaignez, regrettez voz praticques, Gens mecaniques ; ainsi que frenatiques, En ces boutiques chacun de vous s'enferme Et là-dedens, comme trop *aquatiques*, Demy-ethiques, dictes devotz cantiques, Tous fleumatiques, pendant aux yeulx la lerne (LA VIGNE, Compl. roy Bazoche M.R., 1501, 401). [J.-L. R.]

**AQUATIR(S'), verbe** (aquatir (s'))

[FEW II-1, 813a : \**coactire*]

Empl. pronom. "Se blottir, se cacher" : Enssi comme ons faisoit le cry, se muchat ly emperere en une maison de unc povre hons et *s'aquatit* là ens IX jours ; et leur disoit qu'ilh estoit varlet à l'emperere, se ne soy oisoit monstreir. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.2, a.1400, 14). Charlez et la royne alerent dormir. Sy avint que Halbadu, le puaf[nt] nain, s'avisat et s'enclloit dedens la chambre et *s'aquatit* deleiz la gordine. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 118).

**REM.** Mot signalé comme wall. par l'éd., p. CCXXI (pour le 1<sup>er</sup> ex.), qui le met en relation avec le liéq. *s'acwati* (cf. FEW). [J.-L. R.]

**AQUATIT, adj.** (aquatit)

□

[Du vin] "Mélange d'eau" (Éd.) ou "En partie coagulé ?" : ... lequel [vin], quant tu l'auras beu. te sera très malsain, tout aigre et *aquatit*, vin corrompu, qui pent et file quant on le verse tant est gras et espéz, aigre, trop froit ou tiede, de mauvaise couleur et de mauvaise saveur. (PICCOLOMINI, De curialium miseriis epistola L., c.1458-1477, 97).

**REM.** À rattacher à FEW II-1, 813a s.v. \**coactire* ? [H. G.]

**AQUEMORSE, subst. fém.** (aquemorse)

[GD : *laquemorse* ; FEW II-2, 959a : *commordere*]

"Amorce"

**REM.** Et auxi pour *laquemours* [l. *laquemorse*] pour *emfuye* "allumer" le feuz (Doc. Montbéliard, c.1400-1500. In :

GD IV, 722b). [Seul ex.]. Lecture et déf. proposées par A. Thomas, *Romania* 42, 1913, 372-374. [J.-L. R.]

**AQUERELLEMENT, subst. masc.** (aquerellement)

[GD : *aquerelement* ; FEW II-2, 1463a : *querela*]

"Poursuite en justice"

**REM.** GD I, 366a ; doc. 1406, Metz *aquerelement*. [J.-L. R.]

**AQUERELLER, verbe** (aquereller)

[GD : *aquereller* ; FEW II-2, 1463a : *querela*]

"Chercher querelle à" : ...on ne poioit aller nulle part hors de Metz con ne fuit *acquerellés* ou des Borguignon dont il y avoit plux de Xm autour de Trouville, ou des Francois qui bien estoient XIIm autour de Hadon-Chastel et de Pont à Mousson, ou des Lorains qui n'estoient pas pour lors bien cler contre la cité. (AUBRION, Journal L., 1475, 78). ...quant ilz vindrent on val de Faux, ilz trouvent Hannés Crantze, lequel les *aquerellet* et print prisonniers le dit Anthoine et le dit Jehan d'Abocourt. Et le dit Henry s'enfuyt, et se cachet en des febves aux champs. (AUBRION, Journal L., 1493, 328).

**REM.** Doc. 1404 (Metz, *acquereller*) ds GD I, 366a. [J.-L. R.]

**AQUESTIONNER, verbe** (aquestionner)

[GDC : *aquestionner* ; FEW II-2, 1411a : *quaestio*]

"Interroger" : Erec doncques voiant messire Gavain qui bellement le maine et de pluseurz chosez *l'aquestionne*, il lui prie qu'il le laisse aler seulet son chemin, disant qu'il le retarde beaucoup. (Erec Brux. C.T., c.1450-1460, 190). Quant aulcuns d'eulx, par meschance ou aultrement, se trouvoient ès mains de Bourguegnons, partis de leur fort en ung meisme jour, diligemment examinéz et cauteusement *aquestionnéz* par torture ou aigre manace, bien pou consonoyent en ung propos, mais se contredisoient en plusieurs manières. (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 79). [J.-L. R.]

**AQUEUX, adj.** (aqueux)

[GDC : *aqueux* ; FEW XXV, 76a : *aquosus* ; TLF III, 371b : *aqueux*]

MÉD.

- [D'une humeur, d'un liquide organique] "Qui a la fluidité ou l'aspect de l'eau" : ...umiditez *aqueuses* et fleumatiques (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 231). ...le vin beu excessivement venant au foye remect la chaleur naturelle, par quoy le foye part sa vertu generative de sanc, et engendre sanc *aqueux*, causant ydropisie, ou il brule le foye et les humeurs, de quoy s'engendre lepre. (Rég. santé corps C., 1480, 47). Et icelluy sanc non naturel par commixion de mauvaises humeurs en moult de maniere est divers du sanc naturel : premier en substance, car il est gros et feculenteux, car la melancolie est meslee avec luy ou plus subtil quant la colere est meslee citrine ou *aqueuse* (Rég. santé corps C., 1480, 137). Et est dite icelle fleume douce en prenant ce vocable doulz largement pour toutes saveurs dilectables au gout, car aultrement icelle flume naturele n'est pas douce mais insipide et *aqueuse* et voisine a l'eau en saveur (Rég. santé corps C., 1480, 137).

- [D'un aliment liquide ou solide] "Qui a la saveur ou l'aspect de l'eau ; qui contient beaucoup d'eau" : ...le vin *aqueux*, subtil et blanc universalement est voisin a l'eau, et quant au nourrissement ressemble l'eau et provoque l'orine et ne nourrist guere le corps. (Rég. santé corps C., 1480, 27). Les oignons sont

chaulx et ont suparflue humidité terrestre avec humidité *aqueuse*, subtile et indigeste (Rég. santé corps C., 1480, 42).

**REM.** Cf. aussi *aigueux* : Quant la matiere *egueuze* flue ou ventre par les voines en aucuns corps ydropiques, celle ydropisie est garie. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 91). [J.-L. R.]

**AQUI, adv.** (aqui)

[GD : *aqui* ; FEW IV, 424a : *hic*]

"Ici" : ...puis apres *aqui* mesmes hault en l'ayre ung si tresque grant bruyt espaventable qu'il n'est ou monde bombarde ne canon eusse puissance de le fere tel ne sy grant comme celluy fut (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 57).

**Rem.** CAUMONT, Voy., éd. La Grange, p.1420, ds GD I, 367b. [R. M.]

**AQUIEL, subst.** (aquier)

[FEW XXI, 257b : o.i.]

["Poisson de mer"]

**REM.** Cf. : *Pour ce que pluseurs poissons sont de diverses manières, si comme poisson nommé cord et aquiel, pour obvier ad ce, est ordonné que nulz poissonniers ne vendera poisson cord (...) fors aux estaux desraïns (...) et les poissons qu'on dist arguel seront vendus aux estaux par-dessoubz* (Doc. Amiens, c.1350-1400. In : A Thierry, *Rec. des monuments inéd. de l'hist. du Tiers-État*, t.2, 1853, 143). Seul ex., également cité par A. Delboulle ds *Romania* 31, 1902, 354. Prob. pic. [J.-L. R.]

**AQUILAIN, adj.** (aquilain)

[GD : *aquilaine* ; FEW, Ø lat. *aquilianus*]

DR. *Stipulation aquilaine*. "Procédé de novation consistant à changer une ancienne obligation litigieuse en une obligation nouvelle et verbale dont on était quitte par l'acceptilation" (d'apr. LA CURNE)

**REM.** JEAN BOUTILLIER, *Somme rural*, 1393-1396 (éd. 1486) ds GD I, 367b. [J.-L. R.]

**AQUILAIRE, subst. masc.** (aquilaire)

[\*FEW XXV, 72a : *aquila*]

HIST. ROMAINE "Soldat qui porte l'enseigne où est représenté un aigle" (synon. *aiglefer*, *aiglifère*) : La premiere banierie ou ensaigne de l'ost a l'empereur est l'aigle, laquelle li *aiglefer* ou aquilaire porte ["aiglefer ou aquilaire" trad. lat. *aquilarius*] (VEGECE, 1380, II.13). [F. D.]

**AQUILIEN, adj.** (aquilien)

"Impératif, obligatoire" : Aussi, soubz forme *acquilienne*, L'empereur me fit chevalier Pour avoir gloire terrienne Partout sur le bras seculier En commun et particulier. (LA VIGNE, S.M., 1496, 259).

**REM.** Cf. GD I, 367b, s.v. *aquilaine*. [A. B.]

**AQUILIFERE, subst. masc.** (aquilifère)

[GDC : *aquilifer* ; FEW XXV, 75b : *aquilifer*]

"Enseigne principal d'une légion romaine qui portait l'aigle (enseigne de métal représentant un aigle aux ailes étendues)" : Romains (...) nombrèrent leur excercite par legions et cohortes et chescune legion, qui comprenoit .X. cohortes, contenoit .VI. mil et plus, tant de pié que de cheval, et y avoit pluseurs dignités comme centurions, tribuns, prefects, doyens, ordinaryens, *aquilifèrez*, *ymaginifèrez*, tessariens, metateurs, tubicineurs (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 95). [J.-L. R.]

**AQUILIN, adj.** (aquilin)

[GDC : *aquilin* ; FEW XXV, 75b : *aquilinus* ; TLF III, 372b : *aquilin*]

*Nez aquilin*. "Nez aquilin, fin et busqué en forme de bec d'aigle" : ...[le duc Philippe de Bourgogne] portoit le visage de ses pères de séante longueur ; brun de couleur et estaint ; nez non *aquilin*, mais long ; plein front et ample, non calve ; chevelure entre blond et noir (CHASTELL., Déclar. faits avent. Phil. Bourg. K., p.1467, 219). [J.-L. R.]

**AQUILLON, subst. masc.** (aquillon)

[FEW XXV, 73a : *aquila*]

NUMISM. "Monnaie d'or de Sicile, émise par Jean II d'Aragon en 1466 (représentant un aigle)" : ...voulons et ordonnons que les monnoyes tant d'or que d'argent cy-après speciffiées, c'est assavoir les Alphoncius d'or, pour XLV sols tournois ; les *acquillons* d'or de Cecille, pour XXXV sols tournois ; les pacifis d'Arragon, que avons mis à XXIIJ sols III deniers tournois par nosdictes ordonnances (Ordonn. rois Fr. P., t.17, 1474, 620). [Seul ex.]

**Rem.** Désigne l'augustale, pièce d'or émise en Sicile en 1461 par Jean II, roi d'Aragon, de Sicile et de Sardaigne, représentant un écu sur une face et une aigle (ital. *aquila*) couronnée sur le revers, ou bien la reale, pièce d'or émise en Sicile en 1466 par Jean II, représentant sur une face le roi sur le trône et sur le revers une aigle couronnée. Cf. P. Grierson et L. Ravaini, *Medieval european coinage*, Cambridge, 1998, t.2, 715, et J. Belaubre, *Dict. de numismatique médiévale occidentale*, 119, s.v. *réal d'or*. [J.-L. R.]

**AQUILON, subst. masc.** (aquilon)

[T-L : *aquilon* ; GDC : *aquilon* ; AND : *aquilun* ; FEW XXV, 75b : *aquilo* ; TLF III, 373a : *aquilon*]

A. - "Nord" : La terre qui est pres de la mer de mydi est plus chaude et plus moiste que celle qui est pres de la mer de *aquilone* (CORBECHON, Propriétés, 1372, XIV, 1, 218 r°). ...une constellacion qui est vers *aquilon*, i.e. maior ursa que nous appellons le char, ne va pas a reculons le char devant les buefz, si comme il yroit posé que il fust meu de mouvement journal, mes va par droit ordre. (ORESME, C.M., c.1377, 534). Item, outre Hebron est le desert ou saint Jehan-Baptiste fist sa penitance. Item, au costeit de Hebron vers *acquiloine* est le lieu ou riviere ou saint [Philippe] baptisat Eunuchum le Ethiope. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors G., a.1400, 76). Comme il soit ainsi que le monde Si grant comme il est a la ronde Des parties orientales Jusqu'aux mettes occidentales Et aussi depuis *aquilon* Tout jusques au septentrion Face plainiere obeyssance A la souveraine puissance De notre grant et noble empire [erreur de l'auteur : le nord est mentionné deux fois (aquilon et septentrion) et le sud est omis] (MARCADÉ, Myst. Pass. Arras R., a.1440, 17). ...ung vendredi devant la Pentecoste, ainsi que l'on prechoit, s'apparut en l'air ung signe de croix en triple forme, l'une blanche devers *Aquillon* une autre devers le midi de mesmes coulleur et les stimates, la tierce fut ou millieu coullourée de coulleur, en laquelle estoit la forme d'un homme pendu et fiché à clos les braz haulx eslevez et estanduz et ès autres croix n'y avoit riens. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 123 r°).

**Rem.** WAUQUELIN, *Faits conq. Alexandre Hé.*, c.1450, 165 (*parties d'aquilon*).

- [P. réf. à Is. XIV, 13 où le démon s'égale à Dieu : «Je siégerai sur la montagne du rendez-vous, aux confins du

Septentrion. Je monterai sur les hauteurs de la nuée, je m'égalerais au Très-Haut»] : Le prince est .I. ymage de la divinité, et le tyran est l'ymage de la force contraire et de la mauvaistié de Lucifer. Car il ensuit celi qui affecta et voutl metre son siege en *aquilon* et estre pareil au souverain tres haut, mais toute voies non pas en bonté pour ce que bonté en fu hors chaciee. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 85). LUCIFER. Je n'ai pas paour que je descende ; Prestement me verrez monter Et tous les haulx cieulx seurmonter, User puis de ce privilege. En *aquilon* metray mon siege : La seray comme primerain, Equiparant au souverain. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 14). ...le deable avoit prins la similitude de Dieu quant il dit : "Je metray mon siege en haultesse d'*Aquillon* et seray semblabe a Dieu" (CRAP., Cur Deus, De arrha B.H., c.1450-1460, 219). Car ce Lucifer n'eust esté ingrat envers le Createur qui tant l'avoit douhé de beaulté en sa nature angelique (...), il n'eust point voulu se comparer a lui ne haulser son siege en *acquillon*, comme il cuida faire. (MICHAULT, Doctr. temps prés. W., 1466, 53). ...l'eternel imperateur priva de son celeste empire les mauvais angels qui, par superbe elation, voloyent metre leur siège en *aquilon* pour estre semblables à sa souveraine imperiale magesté, lesquelz en trebuchant devindrent ennemis espiritueulx (MOLINET, Chron. D.J., t.1, 1474-1506, 225).

. P. anal. : Mais ceulx ici ont prise une autre voie principalment par la quele il sont montéz par derriere, et en regetant humilité des freres et de l'aministration veulent et desirrent d'avoir la seigneurie par dessus les roys de tout le monde. Et n'est pas doubte que, quant charité se refroidie ou est esteinte, [se] il mettent leur siege vers *aquilon*. (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 126). O ! quans assaus et quantes batailles et mors a donné ceste luicte et cest descort quant le fils Pierre Lion s'efforça de monter par devers *aquilon* contre reverent et de bonne memoire seigneur Innocent, le pape quint de ce nom (FOUL., Policrat. B., VIII, 1372, 129).

- [P. allus. probable à plusieurs passages bibliques mentionnant le nord comme lieu d'orig. des envahisseurs : *Is.* XIV, 31 ; *Jér.* VI, 1 et XLVI, 20...] : Item, sour l'an XIIIIC LXXIII, en septembre XI jour, Vinrent en la citeit de Liege, droit d'*aquilon* (oncques bins n'y venoit), Conpagnie de gens dont cascuns fors dansoit, Et loiiés de tuelhez, et trippoit et sailhoit, Et tout parmi le ventre la tuelhe strendoit (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 697).

- *Vent d'aquilon* : Or vient le vent de bise, or vient galarne, le vent de septentrion, et le perilleux vent d'*aquilon*. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 582).

. P. métaph. : Par le vent de midy appelle austral, selon l'écriture, puet estre entendue vostre grant avarice, qui est enracinee ; et par le vent de tresmontaigne, c'est d'*aquilon*, se puet entendre vostre desmesure orgueil et appetit de seigneurie desordonne. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 301).

**B.** - "Vent du nord" : Encontre l'*acquillon* fait trop mal encauchier. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 126). Le quart vent principal est appellé bise (...) et a deux autres vens aux coustez, l'un vers occident qui est appellé *aquillon* (CORBECHON, Propriétés, 1372, XI, 3, 185 v°). Eolus qui est diex des vens Rapaise, ce vous ay couvens, Le soufflement froit et felon De Boreas et d'*Aquilon*. (Pastor. B., c.1422-1425, 113). Commande aux vents et aux tempestes, dy a la mer qu'elle se repose ; dy a l'*aquilon* qu'il ne vente plus, et lors sera grant tranquillité. (Internele consol. P., 1447, 141).

- P. métaph. [Pour symboliser l'orgueil, l'appétit de pouvoir] : Encores par l'autre vent, c'est assavoir *aquilon*, regnant

en voz navires, vous avez fait guerre sans nombre a voz freres crestiens, espandu sang humain, destruit et royaumes et regions en terre et en mer, non espargnant les ysles. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 301). [J.-L. R.]

**AQUILONAIRE, adj.** (aquilonaire)

[GD : *aquilonaire* ; FEW XXV, 75b : *aquilo*]

"De l'*aquilon*, du nord" (synon. *aquilonal*)

**Rem.** JEAN GOLEIN, *Rational*, c.1370-1372, et *Mer. des hist.* (éd.1488) ds GD I, 367b. [R. M.]

**AQUILONAL, adj.** (aquilonal)

[GD : *aquilonal* ; \*FEW XXV, 75b : *aquilo*]

"De l'*aquilon*, du nord" (synon. *aquilonaire*)

**Rem.** JEAN GOLEIN, *Rational*, c.1370-1372, ds GD I, 367b. [R. M.]

**AQUILOTE, subst. fém.** (aquilote)

[GD : *aquilote* ; FEW XXV, 73a : *aquila*]

"Petit oiseau de proie qu'on lance sur le gibier" : En gibessant toute l'après disnee Par my lez champs pour me desanuyer N'a pas long temps que faisoye, l'autrier, Voler mon cueur après mainte Pensee. L'*aquilote*, Souvenance nommee, Sourdoit deduit et savoit remerchier, En gibessant toute l'après disnee Par my lez champs pour me desanuyer. (CH. D'ORLÉANS, Chans. C., c.1415-1440, 248). [Seul ex.] [J.-L. R.]

**AQUOSEUX, adj.** (aqueux)

[GDC : *aqueux* ; FEW XXV, 76a : *aqueus*]

MÉD. "Aqueux" : Cure de male complexion chaulde : [en] telle cure competent persiges non avec choses moistes *aqueuseuse*, et y valent laictues, endivie, scariole, cucumeris, cucurbita (GORDON, Prat., c.1450-1500, V, 3). Item hernie *aqueuseuse*, venteuse, humorable, charneuse, zirbale (GORDON, Prat., c.1450-1500, VII, 7). [J.-L. R.]

**AQUOSITÉ, subst. fém.** (aquosité)

[GDC : *aquosité* ; FEW XXV, 76a : *aqueus* ; TLF III, 374a : *aquosité*]

**A.** - MÉD. "Toute matière aqueuse à l'intérieur du corps" : Quant le foye est plain d'*acquositez*, et elle va a la panne, adonc le ventre est emplí d'eaue et c'est signe de mort. (SAINT-GILLE, A.Y., 1362-1365, 102). ...timpanistes (...) est une espece de ydropisie causee de ventositez en plus, et de humiditez et de *acquositez* en moins. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 151). ...ydropisie, dont il est III especes ; l'une qui est dicte yporsarcha, qui est causee de fleumasies et *aquositez* et en tous les membres ; l'autre espece est dicte asclites, et est causee de colleccion d'*acquosité* environ le ventre ; et l'autre est dicte timpanistes, et est causee de ventositez environ le ventre. (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 177). ...la toux survenant a telle ydropisie est mal signe. Et la cause si est car telle toux si est causee, comme dit Galien ou comment, quant l'*aquosité* de telle ydropisie est creue et multipliee qu'elle redonde aux cannes du poulmon, et la vertu du poulmon sent son nuisement (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 189). La cotele dont est lubrique et visqueuse et n'est pas proprement moiste de humidité qui soit de grant vertu car la soubtille *aquosité* en est toute exalee (EVR. CONTY, Probl. Aristote, 1380, XXV, 11, 194 v°). La seconde passion de la cornee c'est vecie ou vairolle, et se diversifie en couleur et en odeur et en levité et en malice selon ce que

l'*aquosité* est assemblee pres de l'escorche de dehors ou de dedens ou du millieu (GORDON, Prat., c.1450-1500, III, 3). Item note que se les especes de ydropizie se elles sont de humeur c'est yposarque, se c'est de *aquosité* c'est alchites. Se c'est de ventosité c'est tympanistes (GORDON, Prat., c.1450-1500, VI, 5). Les appostemes aygouses viennent plus es coullions, aux piés et en la teste et es jointures que es aultres lieux. Car *aquosité* y descent plus tost et y a moindre chaleur en eulx (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.1, chap.4). Et laisse les ulceres ouvertes par long temps affin que l'*aquosité* puisse estre purgee par eulx (PANIS, Guidon, 1478, tr.II, doct.2, chap.6). ...le vin muscadiu (...) corrumpe le sanc a cause que nature l'attire asprement de l'estomac au foye devant qu'il soit digeré, et le convertit en corruption pour la tresgrande delectation que ont les membres en celluy vin, et ainsi remplit ledit vin le sanc de *acquosités* indigeste, enclinee a boullir et devenir en putrefaction. (Rég. santé corps C., 1480, 37). ...les poi[re]s engendrent ventosité par proprieté et collique passion, et remplissent le sanc d'*aquosité*, et pour ce après, quant on mengeue poires, on doit boire du vin fort et chault, carminatif de ventosité, et consumptif d'*aquosité*, les[qu]elz engendrent les poires. (Rég. santé corps C., 1480, 87).

**B.** - "Teneur élevée en eau" : ...le vin de grappes blanches est premierement blanc pour *aquosité*, c'est a dire pour ce que il tient de l'eaue crue, pour le deffault de la chaleur naturelle. Mais quant il enveillira comme d'un an, sa chaleur sera confortee et son humeur sera amenuissee, et sera fait d'une couleur soubzblanche (Rustican H., 1373-1374, 116). Le second document est que le lait de chameau est convenable aux ethiques, lequel lait est subtil et de grande *aquosité* et humide, par quoy il les peult humecter (Rég. santé corps C., 1480, 81). [J.-L. R.]

**ARABE, subst. masc.** (arabe)

[GDC : *arabe* ; AND : *Arabe* ; DÉCT : arrabe ; FEW XIX, 9a : '*arab*' ; TLF III, 374b-375a : *arabe*]

"Arabe" : Les *Arabes* d'Arabie dient que ou monde n'a si beau pais comme le desert de sainte Catherine ou quel desert il n'a ne maison ne buron et n'y croist chose nulle quelconque dont humaine creature puet vivre, se ne sont les chameaux et les chievres qui y naissent, dont les *Arabes* se vivent la plus grant partie sans pain et a peu d'eaue. (MÉZIÈRES, Songe vieil pèl. C., t.1, c.1386-1389, 483). Auquel pays et par les desers sont les *Arabes*, qui ne ont habitacions nulles, et vivent ç... et l... comme bestes et gens sauvaiges et ne menguent que chairs de très mechantes chievres et bien peu, et aucun peu de pain, ou fouace cuitte soubz les cendres (Voy. et pard. M., c.1419-1425, 88). [Autres ex. p.86, 91, 403, 406, 408] Mais le dimanche, premier jour d'octobre, ledict Calliff, trucheman, qui ne demandoit que tousjours praticquer sur nous, nous dist que nagueres estoit arrivé ung *arabe* qui disoit que nostre chemin n'estoit pas seur (Pèler. D., 1486, 396). En la compaignie d'un callogere parlant ytalien et d'un *arabe* allasmes pour faire nos voyages au mont de Sinay. (Pèler. D., 1486, 410).

**REM.** Toponyme ("Arabie") : *God. Bouillon* R., t.2, c.1356, 154 ; *CHR. PIZ., M.F.* IV, 1400-1403, 23 ; *CHR. PIZ., Chem. estude* P., 1402-1403, 58 ; 61 ; *ROBERTET, Oeuvres*, c.1451-1500, 162... [R. M.]

**ARABI, adj. et subst. masc.** (arabi<sup>1</sup>)

[T-L : *arabi* ; GD : *arabi* ; AND : *arabi* ; DÉCT : arabi ; FEW XIX, 9a : '*arab*']

**I.** - Adj.

**A.** - "Arabe, d'Arabie" : ...de fin or *araby* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 453).

**B.** - [D'un cheval] "Arabe ; vif, rapide" : Adonc ont resenglé leur destriers *arabis* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 332). ...le destrier *araby* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 333). [Autres ex. : 452, 858]

- Subst. : Et Jourdain s'en aloit seant sur l'*araby* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 276). [Autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

**II.** - Subst. masc. "Usurier" : ...pour les prés et terres dou bos desoubz Montois, que tien de moi li *arrabi* de Montois, pour chascun an, six livres tournois (Trés. Reth. S.L., t.2, 1378, 249). [R. M.]

**ARABI, adj.** (arabi<sup>2</sup>)

[AND : *arabi* ; \*FEW X, 10b : *rabies*]

"Enragé" : Oncques viel liepart *arrabiz* N'orent tel fain de devorer Que nous avons de labourer A la mort du faulx yprocrite. (GRÉBAN, Pass. J., c.1450, 252). [Même passage ds *Myst. Pass. Troyes* B., a.1482, 696] ...De loups dervés, qui ne font que courir Comme *arabis* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 860).

V. aussi *arabier* [R. M.]

**ARABIAN, adj.** (arabiant)

[GD : *arabiant* ; FEW XIX, 9a : '*arab*']

"Arabe" : Si sera couronnez d'or fin *arabiant* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 215). ...tant d'or fin *arabiant* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 301). [R. M.]

**ARABIEN, adj.** (arabien)

[AND : *arabien* ; \*FEW XIX, 9a : '*arab*']

"Arabe" : ...c'est grant vité, Certes, es princes crestiens Que les paiens *arabiens* En sunt seignours si longuement, Quar illeques premierement Fonda Jhesucrist Sainte Eglise. (Tomb. Chartr. Dix-huit contes K., c.1337-1339, 62). [R. M.]

**ARABIER, verbe** (arabier)

[FEW X, 10b : *rabies*]

"Enrager, devenir furieux" : MAXENCE. Sont il crueulx et dissolus ? Qu'en dit on, que nous le sachons ? CONSTANT. Qui n'en verroit que les fachons C'est pour trambler que feuille en arbre, Ne scay glave jusqu'en Calabre Que mieulx vaille, tant soit fourbie. TONNOIRE. Que nous en aions la coppie, S'on en peult finer pour avoir, Car, par tous nos dieux, j'*arabye* De les tenir et de les voir. (MOLINET, *Myst. st Quentin* C., c.1482, 244). C'est fait : vela, je me marie. - Feray je ? Ne scay, je varie. (...) Je scay bien que je pouldroie En quelque cas deffestoyer : Elle viendroit *arabier* Et ruire comme un trait a pourre (Serm. plaisant K., c.1500, 473).

- *Arabier après qqc.* "Le chercher furieusement" : Alors surviendra un cocquel *Arabiant* après son cul (Serm. plaisant K., c.1500, 469).

**REM.** Cf. J.-P. Chambon, *Dial. de Wallonie* 19-20, 1991-1992, 85.

V. aussi *arabi*<sup>2</sup> [R. M.]

**ARABINE, (?)** (arabine)

[Ø]

[Var. de *ravine*] : ...et les menera eu pré où le Chevallier Noir sera, armé de toutes armes, lequel joustera trois courses [var. lances, ravines, rabines, *arabines*] (Ponthus Sidoine C., c.1400, 53).

**REM.** Il s'agit du combat à cheval, avec des lances. Cf. GD VI, 628b, s.v. *ravine* : "élan impétueux". [R. M.]

**ARABIOIS, adj.** (arabiois)

[T-L : *arabois* ; GD : *arabiois* ; AND : *arabeis* ; DÉCT : arabiois ; FEW XIX, 9a : *'arab*]

"Arabe" : Paiens les amenoient en tenant par les plois, En couronnes plasant d'or fin *arabiois*, A pelles et a pierres aussi grosses con pois. (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 320). [R. M.]

**ARABIQUE, adj. et subst. masc.** (arabique)

[T-L : *arabique* ; GDC : *arabic* ; AND : *arabic* ; FEW XIX, 9b : *'arab* ; TLF III, 376b : *arabique*]

**I. - Adj.** "Arabe, d'Arabie" : ...si comme fait Constantin au commencement de la translacion *arabique* (SAINT-GILLE, Comment. A.Y. L., 1362-1365, 361). ...[l'empereur Sévère] se pourta vaillamment Contre eulx [les Parthes], aussi pareillement Contre l'*arabique* royaume, Car plus d'onze cent mille heaumes Il mesna contre ces Parthois (Myst. st Adr. P., c.1450-1485, 54).

- *Gomme arabique/gomme arabica*. "Gomme arabique" : Et de ces arbres sault la droite "gomme *arabica*," que les Arabes menguent sy voullentiers. (Voy. et pard. M., c.1419-1425, 91). Et puiz devez, sans redoubter, Vostre camphre o tout ajouxter, Et former, selon la pratique, O le gluz de gomme *arabique* Et euae rose, nète et clère, De pommes d'icelle matère (LA HAYE, P. peste, 1426, 152).

**Rem.** Produite par l'acacia vera, la gomme arabique occupait une place de choix dans la pharmacopée arabe.

- *Langue arabique*. "Langue arabe" : ...fut lui qui translata le livre grant et complect en maniere de somme de Haly Abenragel, de langue *arabicque* en langue maternelle de Espagne (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 126 r°).

**II. - Subst. masc.** "Langue arabe" : Si li a dit en son latin, C'est à dire en *Arabeche*... (MACH., P. Alex., p.1369, 185). Tutevoie on l'apelle au Quaire Et en Surie le Flumaire. En *Arabich* c'est son droit non (MACH., P. Alex., p.1369, 192). [R. M.]

**ARABLE, adj.** (arable)

[T-L : *arable* ; GDC : *arable*<sup>1</sup> ; AND : *arable*<sup>2</sup> ; FEW XXV, 76b : *arabilis* ; TLF III, 377b : *arable*]

**A. - Terre arable.** "Terre labourable, cultivable" : ...tous les heritages, tant en maison, en vingnes, en prés, en terres *arables*, en bos, en riviere, en terrages, en four, en mulin, en parsuel et toutes autres rentes et redevances quelconquez, tant à Vonc comme à Semye, que noble dame madame Ponce de Quatrechans, dame de Vonc, a mis en son denouement que elle a bailliet à monsieur desseur dit (Trés. Reth. S.L., t.2, 1330, 5). Terres *herules* [l. *her[a]ules*], preis, vilhes, maisons, hausins, Que tenoient barons, chevalirs et mesquins (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 577). Ceste dame ert Cerés nommee, Par qui et aree, et semee, Et fumee (...) Fu la terre *arable* de Grece. (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 284). Item, environ XLVJ arpens de terre *arable*, assiz audit Basoches, en plusieurs pieces. (Invent. N. Baye T., 1419, CIII).

**B. - [D'un animal]** "De labour" : ...et semblablement toutes manieres de bestes *arables* des diz habitans, et chascun des diz habitans avec deux bestes de sejour avec leur sequence de lait, et avec toute maniere d'autres bestes menues, exepté chievres. (Doc. Poitou G., t.2, 1341, 198). Item, que homme de guerre, quel qu'il soit, ne fust sy hardy de tuer ne faire tuer boeuf *arable*, ne vache laittierres. (Doc. 1450. In : ESCOUCHY, Chron. B., t.1, c.1453-1460, 327).

**Rem.** Sens B actif, peut-être sur *arer* (E. Gamillscheg, Z. rom. Philol. 43, 1923, 533). [R. M.]

**ARABLER, verbe** (arabler)

[GD : *arabler* ; FEW X, 599a : *rutabulum*]

**A. - Arabler qqc.** "Rafler, amasser" : L'ung a face de homme de bien, Qui n'est pas des meilleurs qu'on face ; L'ung veult despendre tout le sien, L'autre n'est que une chicheface, L'ung a du bien, l'autre n'a rien ; L'ung pert ce qu'il a par fortune, L'autre par quelque faulx moyen *Arrable* toute la peccune. (ALECIS, Faintes monde P.P., c.1460, 77). On trouveroit a peine homs qui peust Grans richesses justement assembler, Et ne vit on oncques faucheur qui eust Faulx tresample que pour tout *arrabler*, Toutes herbes recueillir et trencher. (SAINT-GELAIS, Eurial. Lucr. R., c.1490, 117).

**B. - Arabler qqn.** "Tirer avec violence, ravir"

- *Estre arablé* : Aux amans qui ont esté chascez Par Faulx Semblant et menassez, Je leur laisse en queues et en muys Estre entre chien et loup mussés, Puis acop a bras renversés Prandre ung baisier entre deux huys. Il y a danger d'estre *arablé* Moulit grant illec ou acablé, Car l'en ne s'en saroit ravoit Combien que ung tel baisier amblé Si vault mieulx que cent muys de blé Et le mal qu'on pourroit avoir. (HAUTEV., Conf. Test. am. tresp. B., c.1441-1447, 61).

**REM.** Cf. T-L VIII, 125 : *rabler* "amasser". [R. M.]

**ARABOIS, subst. masc.** (arabois)

[T-L : *arabois* ; GD : *araboi* ; FEW XIX, 9a : *'arab*]

"Celui qui habite un pays arabe ou qui en est originaire, Arabe" : Sachiés que ce voyage dont nous parlons n'est pas si seur come est le voyage de Sainte Katherine, car il y a a present par celledicte riviere du Nil tant d'*Arabois* robeurs qu'a peine y peult nul passer qu'il ne soit desrobés. (Voy. Jérus., c.1395, 74). Et advint que le temps pendent que nous estions alez par les desers ou saint voyage dessusdit, comme dit est dessus, il y ot unze barques, c'est assavoir vaisseaulx de Sarrazins, prins et desrobez par les mains d'iceulx *Arabois* robeurs, et y ot plusieurs Sarrazins occis. (Voy. Jérus., c.1395, 75).

**REM.** Cf. *arabiois*. [C. H.]

**ARACINER, verbe** (araciner)

[T-L : *araciner* ; GD : *araciner* ; AND : *araciner*<sup>1</sup> ; FEW X, 20b : *radicina*]

**I. - Empl. trans.** "Faire prendre racine ; faire naître (au fig.)" : Et li dus s'en ralat, cui Diex doinst mail estrime, Car pies nos porcachat par sa maile covine [;] Entre le roy de Franche, qui fut de noble orine, Et le conte Ferant, celle guerre *arachine* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 618).

**II. - Empl. pronom.**

**A. - "Se fixer, se figer"** : ...si que la chire hinne Toute chaude et ardante, et mult bin *s'arachine* Sus la tieste Henry (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.4, a.1400, 719).

**B. - Au fig.**

**1. "Se fixer, s'établir, avoir son siège"** : Et la septieme [la septième des douze abbayes séculières du pays de Liège] à Celle en l'honneur la royne Et S. Hallain (;) apres [;] celle abbie divine Droit à Viseit sur Moeze maintenant sa recyne [l. *s'arecyne*] (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.3, a.1400, 428).

**2. "Prendre racine"** : Oste la malediction, Peuple, qui en toy *s'arachine* ; Et prens la vraye medicine Qui se fait nommer penitance (Myst. Pass. Troyes B., a.1482, 410). [R. M.]

**ARAFER, (?)** (arafer)

[Ø]

"Rafler" : Grans graus de fer pour tous biens *arafer* (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 69).

**REM.** Lire à *rafer* et rattacher à FEW XVI, 654b : *raffen* ; seul *rafer* y figure. [R. M.]

**ARAFFLE, subst. fém.** (araffle)[T-L : *girafe (orafle)* ; GD : *orafle* ; FEW XIX, 207b : *zarafa*]

"Girafe" : Aussi virent il une *araffe*, Je ne say s'elle vint de Jaffe. (MACH., P. Alex., p.1369, 201). Atant vinrent III lyons de Corbue, et I *araffle*, et I ouche velue, I unicorne. (JEAN D'OUTREM., Myr. histors B.B., t.4, a.1400, 50). En ce pays a grant plenté de *oraffles*, que on nomme en arabe *gerfaux*. Ce est une beste tachelee, qui n'est mie plus haulte d'un cheval destrier, maiz il a le col lonc .xx. cubites et plus, et a la crupe et la queue comme .j. cerf (Vers. liég. Livr. Mandeville T.R., c.1375-1390, 157).

**REM.** Cf. *orafle* chez Joinville, ds GD V, 611b ; FEW *orafla* erroné.

V. aussi *girafe* [R. M.]

**ARAFLER, verbe** (arafler)[GD : *arafler* ; FEW XVI, 654a : *raffel*]

"Égratigner, érafler"

**REM.** Doc. 1394 (*arraffla*) ds GD I, 370b.

V. aussi *arifler* [R. M.]

**ARAGE, subst. masc.** (arage)[GD : *arage* ; FEW XXV, 82a : *arare*]

**A.** - "Terre labourable" : Et se puet lidis ovriers qui ledis ouvraige tient aidier delle fosse por *airaiage* ou aultres assemence wardeir, sens restoupeir, toudis por les damaiges deseurdis rendans. (STAVELOT, Chron. B., a.1447, 231).

**B.** - "Terrage, droit qu'a le seigneur de lever à son profit une certaine quantité des gerbes qui sont coupées sur les terres possédées par ses vassaux ou sujets" (cf. GD I, 370b) : Item vint reseaux d'aveine de rente que doivent chascun an, à Noel, certaines personnes, que souloit tenir Ysabel de Montigny, à cause des *arages* (Comté Champ. Brie L., t.2, 1341, 449). Devront et paieront les diz habitans audit Seigneur autant d'*araiage* comme de denré, de toutes labours de charrués qu'il feront ès Bans et Finage de Boullaumont et de Frebecourt. (Ordonn. rois Fr. S., t.6, 1381, 631). ...ung demy jour de terre estant audit Housselemont, auquel il avoit laissé demye gerbe de blé pour l'*erraiage* (Lettres rémission René II P.D.H., 1498, 329). [R. M.]

**ARAGER, verbe** (arager)[T-L : *aragier* ; GD : *aragier* ; AND : *esrager* ; FEW X, 10b : *rabies*]

**I.** - Empl. intrans. "Enrager, devenir furieux, fou furieux" : "Mahom," dit le roy, "moy faudra *arager*, Quant mort est mon nepveu que j'avoie si cher..." (Galien D.B., c.1400-1500, 61). Quant Burgualant l'ouï, vif cuida *arager*, De maltalent et d'ire commença a tressuer... (Galien D.B., c.1400-1500, 115). Quant Balinguant l'entend, [a] poi qu'il n'*arai*a [l. *araja*] (Galien D.B., c.1400-1500, 139). Gieffroy l'entent, pour peu n'*arage*, Espris de merueilleux courage, Mout fut espris de dueil et d'ire (COUDRETTE, Mélus. R., c.1401-1402, 228). J'ay cuidiez *aragier* tout vif ; Oncque ne fu si esbahis. (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 46). Atrampez ung peu vo corage, Mon seigneur, car, pour mon serment, Mon maistre ne sçay pas comment Il est perdu ; il en *arage*.

(Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 95). SATHAN. Cecy nous peut grandement nuyre. LUCIFER. *J'arraige*. (Myst. Incarn. Nat. L., t.1, c.1454-1474, 189). Le livre en quoy ma leçon est Dit que Saturnus l'engendra En Rea, je croy qu'ainssi est, Mais l'escript dit qu'il *araja*. (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 339). Le [l. Je] murdre, j'*erraige*, j'*arraige* (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 126).

**Rem.** Myst. process. Lille K., t.1, a.1485, 8/533.

- *Arager de qqc.* : Gens d'armes viennent a foyson Menger mon bien, de quoy j'*arage*. (Gal. Sancté P., c.1485, 182).

- *Arager de deuil* : Je n'ose pas passer le seuil Du premier huys de ma maison. Il y a un traistre garçon Qui me fait *arragier* de dueil. Il me ferme l'uis au courr(u)eil Et me laisse en une prison. Je ne puis avoir se mal non, Tant que je soye en cet aqueil. (GARENC., Poésies N., 1407, 91).

- *Arager de faim*. "Souffrir cruellement de la faim" : ...ains nous convendra morir et *arragier* de fain, se le noble roy n'a pitié de nous (LE BEL, Chron. V.D., t.2, 1358, 161).

- Inf. subst. : Si dolent suis au cuer, pres sui de l'*arager* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 129). Les escuiers et damoiselles (...) estoient aussi comme au mourir et *arager* de fain (Ponthus Sidoine C., c.1400, 162).

**II.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - "Enragé, furieux" : Malebouche, comme ung lyon Ou orgueilleux ou *aragié*, Bouta en champ son champion Trop fierement encouragé. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 35). A ire qui est sy patente Fureur *aragié* [l. *aragie* ?] convendroit. Mais Dieu doint que je vous contente Par sens reposé et par droit. (MARTIN LE FRANC, Champion dames I-II, P., 1440-1442, 93). Piramus et Tisbé amerent Moutl secretemen ; toutesfois Dure aventure rencontrerent, Comme a Ovide compter l'oïs. Donc je te dy, galin galois, Se tu me fais de l'amoureux, Veritablement tu ne doibs Estre *aragié* aventureux. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 42).

- [D'une bête] : Adont regarderent tant que la blanche beste approcha sy prez d'eulx qu'ilz veirent apertement que c'estoit une blanche mule qui s'en venoit courant par la prairie aussi que toute *aragee* et si ne tenoit nul chemin, car elle aloit courant par la prairie puis a ung lez, puis a l'autre ainsi que se elle querist aucune chose. (Percef. II, R., t.1, c.1450 [c.1340], 25).

- *Chien aragé*. "Chien enragé" : La lie du vin aigre vault contre le mors d'une serpent qui est appellee cerastes et vault aussi contre le mors du chien *aragié* et du cocodrille (CORBECHON, Propr. choses H., 1372, 64). Chien *aragé*, remply du Dyable, Comme as tu eu la volenté De faire cas si villenable ? (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 190).

- Empl. subst. : Aulx faulx, aulx *aragiés* donnoit, Et soustenoit les *aragiés*. (Renart contref. R.L., t.1, 1328-1342, 198). Et serai ge tousjours reprins De ses *aragiéz* hors du sens ? (DU PRIER, Roy Adv. M., 1455, 313).

**B.** - "Insensé" : "Sire," dist l'escuiertz, "par Dieu, le fil Marie, Je seroie mout folz ; et science *arraigie* Aroit ou corps de moy..." (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 91). [R. M.]

**ARAGERIE, subst. fém.** (aragerie)[GD : *aragerie* ; AND : *aragerie* ; FEW X, 10b : *rabies*]

"Colère furieuse, rage" : Emeriet s'en va qui forment se hontie, Si marry fut au cuer et plain d'*aragerie* (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 140). Tantost entre en enragerie [var. *arraigerie*, *esragerie*]... (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 309). Dieu ne sçaurroit de ce fait m'arrester, Ne le paillard d'entre mes mains

oster, Puis que je suis en ceste *arragerie*. (Il le frappe et le tue). (Myst. Viel test. R., t.1, c.1450, 105). Bien vray est qu'il y avoit une compaignie de chevaliers anglois qui estoient bien jusques a .XL., qui courrouciez estoient durement de ce que les Escoçois avoient ainsi vittoire sur ceulx de leur paÿs. Sy avoient ainsi comme par *arragerie* fait estachier une grande perche emmy la prairie [extrait de la Première partie, cité en note] (Percef. III, R., t.2, c.1450 [c.1340], 433). [R. M.]

**ARAGISON, subst. fém.** (aragison)

[GD : *aragison* ; \*FEW X, 10b : *rabies*]

"Rage, folie" : Choses impossibles fera L'amant, s'il fait selon son art ; Le feu grejoys ne sentira, Je dis le feu qui les cueurs art. Et sy n'ira, ne tost ne tart, Au mire pour sa trencheson, Ains a Raison aura regart En sa plus grande *arrageson*. (MARTIN LE FRANC, Champion dames III, F., 1440-1442, 124). [Seul ex. ; lecture *arragison* ds GD I, 371a]

**REM.** Cf. *R. Ling. rom.* 44, 1980, 271. L'éd. Deschaux porte *arrangeson* (t. 3, p. 100), trad. par "guérison". Mais le sens ne convient guère. [R. M.]

**ARAGON, adj.** (aragon)

[GD : *aragon* ; AND : *Aragon* ; FEW XXV, 77a : *Aragon*]

**I.** - Adj. [D'un cheval] "D'Aragon" : Lors broche Burgualant le cheval *arragon* (Galien D.B., c.1400-1500, 113).

**II.** - Subst. masc. "Cheval d'Aragon" : Leans ne demoura cheval ne *arragon*, Ne rat ne souris dedens la mansïon (Gir. Vienne D.B., c.1350-1400, 205). Par les prés passeront li quatre filz Aymon (...) Qu'il n'y aront armure ne Bayart l'*arragon*. (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 305). Atant sunt departis dessus les *aragons* (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.6, a.1400, 673). Blanchandin vit venir, monté sur l'*arragon* (Galien D.B., c.1400-1500, 31). Quant Gondebreuf y vint armé sur l'*arragon*, Il a trouvé fuïant le conte Ganelon. (Galien D.B., c.1400-1500, 147).

**Rem.** Autres ex. : *Galien Restoré* K.K., c.1450, 106 ; *Jourd. Blaye alex.* M., a.1455, v.18940... Sur l'onguent *aragon*, en agn., cf. D. A. Trotter, *M. fr.* 39-40-41, 1996-1997, 625. [R. M.]

**ARAGONAIS, adj. et subst. masc.** (aragonais)

[GDC : *aragonnais* ; AND : *aragoneis* ; FEW XXV, 77a : *Aragon* ; TLF III, 380b : *aragonais*]

**I.** - Adj. "D'Aragon" : ...[les messagers] dou roy *Arragonnois* (MACH., P. Alex., p.1369, 188). "Cela ne feray de ma vie" dit le chevalier *arragonnois* (Comte Artois S., c.1453-1467, 57).

**II.** - Subst. masc.

**A.** - "Celui qui est originaire de l'Aragon" : Le Tricoplier, messires Guis, Toutes leurs gens et ses II. fils, Et messires Robers li Rous N'eurent c'un hostel pour euls tous ; Et un autre les Genevois, Avesques les *Arragonnois*. (MACH., P. Alex., p.1369, 193).

**B.** - "Langue d'Aragon" : ...et croit, en son *arragonnois*... (LA MARCHE, Mém., II, c.1470, 160). [R. M.]

**ARAIGNE, subst. fém.** (araigne)

[T-L : *iraigne* ; GD : *araigne* ; DEAF, I414 : *iraigne* ; AND : *eraïne* ; FEW XXV, 77b : *araneus* ; TLF III, 380 : *aragne*]

**A.** - "Araignée" : Item, *yaignes*, chenilles et telles choses qui sont molles au bec de l'oiselet qui est tendre, et de telles choses [nourrissent] les paons leurs poucins. (Ménagier Paris B.F., c.1392-1394, 274). Mains de che me tairay, car trestout teile orangne Si est venus pieur, asseis ne soit d'*aragne* ["car tout ce

travail est devenu pire que n'est celui de l'araignée"]. (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 657). Une *ereigne* qui fille (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 96). ...puis on met ce rost dedens, après on le poudre, en lieu de sel, de charongne puante, grosses *yaignes*, crappaux et aultre venimeuse puasine (Nouvelles inéd. L., p.1452, 115). Abdala Sexmy (...) sceut fere, par la science des estoilles, plusieurs merveilles, entre lesquelles l'on dit que en la province de Berry, ou couvent et reffectoer de l'eglise Nostre Dame du Pui en Auvergne, où nulle *araigne*, mouche n'y peut vivre parce qu'il mist oudit lieu aucune chose scolpée soubz telle constellation. (SIMON DE PHARES, Astrol., c.1494-1498, f° 84 r°).

**Rem.** MARTIN LE FRANC, *Estrif* D., 1447-1448, 27, 24 (*araignes*). Sous la forme *reingne*, *rigne*... pour *areingne*, *arigne* : Et ais fait alleir a niant et defaillir l'arme de li comme la rigne [l. *l'arigne*] dont pour niant et en uain se troublet et courrouce tout home (Psaut. lorr. A., 1365, 42). Nous (...) estient estimeit et reputeiz comme li iour da la reingne [l. *l'areingne*] (Psaut. lorr. A., 1365, 93).

- *Filet d'araigne*. V. *filet*

- *Taie d'araigne*. *Toile d'araigne*. *Taie des araignes*. *Toile des araignes*. "Toile d'araignée" : Quar, si com .I. sage homme enseigne, Rois ressemblent tayas d'*iraigne* Qui lient les mosches petites, Et les fortes s'en passent quittes Parmi, et derompent les toiles. (Tomb. Chartr. W., c.1337-1339, 122). ...les loys si semblent aux toiles Des *yaignes* (CHR. PIZ., M.F., II, 1400-1403, 57). Je pence aux toilles des *eraignes* Qui sont semblables a nos droiz : Grosses mousches en tous endroiz Passent, les petites sont prises. (BAUDE, Dictz moraulx S., p.1450, 98).

- *Enflé comme une araigne* : Ydropiques puist devenir ! Emflez soit comme est une *yaigne* ! (DESCH., Oeuvres R., t.7, c.1370-1407, 33).

- *Fel comme une araigne* : ...Avecques Yre, sa compaignie, Qui est fele comme une *heraigne*. (LA BUIGNE, Rom. deduis B., 1359-1377, 184). Car la bouche trop malement nous maine : Tousjours requiert ; se son vouloir faisons Mourir nous fault ; s'il est c'om la refraigne Elle sera plus felle qu'une *yaigne* (DESCH., Oeuvres Q., t.3, c.1370-1407, 181).

- [Empl.. métaph. ou symbolique]

. [Appliqué à une pers.] : Ou est il, le crueulx murdrer ? Ou est il, le fumeuse *araigne* ? (MOLINET, Myst. st Quentin C., c.1482, 232).

. [Annonçant un bonheur (ou un malheur)] : Quant un homme treuve sur sa robe une *yaigne* c'est signe d'estre ce jour moult eureux ; et pareillement qui treuve le fer d'un cheval ou partie d'icellui, il aura bonne fortune. (Ev. Quen., I, c.1466-1474, 93).

**B.** - P. anal.

**1.** [P. anal. de forme]

**a)** *Araigne marine* / *araigne de mer*. "La grande vive (Trachinus araneus)" : ...*arany* marine, anchues, anguilles (CHIQUART, Cuis. S., 1420, 135). L'*yaigne* de mer est vng gerre de poisson selon Ysodores qui en ses oreilles a esguillons et piquans aguz et pour ce frape il ceulx qui approchent de lui de ses oreilles comme dit Pliton en son neufiesme liure eu XLIIIe. chapitre et a aucuns de ces piquans enuelimez comme a la raye de mer. (Best. hérald. H.E., c.1435-1450, 496).

**b)** ASTR. "Cercle mobile de l'astrolabe, percé à jour et portant différents bras dont les extrémités indiquent la position des principales étoiles fixes" (synon. *rets*) : La maniere de faire l'*iraigne*. (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 101). Et dessoubz ceste reglete sont l'*iraigne* et les tables pour les

divers climas (...) Ceste *yraigne* est appelée *yraigne* ou roiz, c'est aranea vel rethe pour ce qu'elle est pertuysée et vuydée comme la toile d'une *yraigne* ou comme une raiz. En laquelle *yraigne* sont signez les 12 signes et leurs degrez, et aussi les estoilles principales du firmament par pointes et leurs noms empres (FUSORIS, Astrolabe P., c.1407-1412, 110).

2. [P. anal. avec la toile d'araignée]

a) "Grillage de fer qu'on place devant une fenêtre pour la protéger" : Item audit Martin, pour la fereure de la fenestre a *yraigne* de la haute salle, pesant XLJ l. de fer, a XII [d. la] livre, vault XLJ s. (DU MAREST, Comptes L., 1412-1433, 159).

- Fenestre à araigne

Rem. GAY I, 54b, s.v. *areigne* (doc. de 1386). *R. Ling. rom.* 26, 1962, 119.

b) "Filet pour prendre les oiseaux" : ...Yvonet, varlet de la garde-robbe, et aultres serviteurs jusques au nombre de six, pour chasser à Gardane à l'*iraigne* (Comptes roi René A., t.3, 1472, 271). ...une *yraigne* de soy à prandre oyseaulx (Comptes roi René A., t.3, 1477, 280).

c) "Sorte de drap échiqueté, c'est-à-dire quadrillé" (K. Zangger, *Contrib. à la terminol. des tissus en a. fr.*, 1945, 65) : ...8 aunes d'*iraingne* de Louviers, baillées audit Eustace et de plus aux genz dudit chevalier, pour faire un couverteoir fourré de gris, à couvrir le lit audit chevalier nouvel (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 155). ...2 aunes et demie de pers lonc de Broisselles, 6 l. 5 s. ; pour aune et demie de blanc, 54 s. ; pour une aune de violette longue, 50 s. ; et pour aune et demie d'*iraingne* longue, 75 s. ; tout baillé à Nicholas Waquier, armeurier du Roy, pour faire un parement à cheval pour madicte dame (Comptes argent. rois Fr. D.-A., I, 1352, 289). ...un demy drap d'*araigne* de Lille (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1366-1367, 34). Item pour XXVI aulnes d'*iragne* d'Yppre, pour II couverteours, l'un grant et l'autre petit, pour nostre dicte fille Marie, XXVII sous l'aune (Mand. Ch. V, D., 1374, 539). ...VII paire de gans à fauconnier : C'est assavoir, une paire de chamois fourré de gris pour le maistre Fauconnier, pour ce 48 s. p. Item, une paire doublés d'*iraingne* de Malines, 48 s. p. Et les autres V paire sont tous senestres, à fauconnier, et a chascun gant VJ longes (Comptes argent. rois Fr. D.-A., II, 1387, 220). ...I quartier d'*yraigne* du Neufchastel dont on a fait VIII houppellandes à my jambe et VIII chaperons doubles (Comptes Lille L., t.1, 1412, 70). ...21 aulnes et demi quartier d'*iraïne* de Neufchastel, dont on a fait cinq robes cuidiees et cinq chapperons (Comptes Etat bourg. M.F., t.1, 1419, 84).

Rem. Plutôt qu'à la légèreté supposée du tissu, le nom semble dû au dessin, à une sorte de réseau comparable à la toile de l'araignée (M. Beaulieu, J. Baylé, *Le Cost. en Bourg. de Ph. le Hardi à Ch. le Téméraire*, 1956, 25). Souvent associé à une certaine couleur, orange ou vermeil, sans doute par croisement avec *araigne*, *oraigne*, *orange* (écarlate et jaune ou bien rouge, jaune, fauve ; cf. G. de Poerck, *La Drap. médiév. en Flandre et en Artois*, t.1, 1951, 187-188). Désigne peut-être la teinture orange vif dans l'ex. suiv. : ...tant comme au buillon, li taintulier devront taindre bien et soiffissamment et de bonnes estoffes passant le esgart ou caltre. Et ou cas qu'il ne passeroit li esgart, on leur bailleroit à amender à leurs cous ; et se il ne fussent bien amendé, on rebailloeroit as taintuliers les dis draps à retaindre de autre couleur selon le fourme qui s'ensuit : c'est assavoir une *arangne* tainte en cowe noir, une sanguine en cler tanné, un moir en bexhern, un vert en brun tanné. (Hist. industr. drapière Flandre E.P., t.3, 1350-1375, 329).

- "Vêtement fait dans ce drap (?)" : Pour franges, cordeaux, boutons et houppes de soie pour deux *areignes* pour le Roy (Comptes écurie Ch. VI, L., t.1, 1386, 174).

REM. Étymologie *aranea* ds TLF. [R. M.]

**ARAIGNEE, subst. fém.** (araignée)

[T-L : *iraigniee* ; GDC : *araignee* ; AND : *irainede* ; FEW XXV, 78b : *araneus* ; TLF III, 381a : *araignée*]

A. - "Araignée" : La *yrigniee*, quant elle fille et manie son fil du haut au bas, elle donne esperance que monnoie doie venir. (FOUL., Policrat. B., I, 1372, 128).

Rem. Sur *araignée*, synonyme de *araigne* en astr., cf. E. Poulle, *Cah. Civilis. médiév.* 15, 1972, 28.

B. - "Toile d'araignée (employée comme pansement en médecine, en hippatrie)" : Guerissiez le ainxi : prenés une cuilleree de miel et .III. de suie et *ireingniez* ou boutons d'ortiez et triblés toutes ces choses ensemble. Et puis les liez toutes chaudes a l'espavain siques atant que la reume seiche et soit sechié. (Chir. chevaux P., c.1325-1350, 401). ...ou vous y mettez *arignee* ou rasure de chemise et les semblables (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, I, 25). Item, je lesse aux hospitaux Mes chassis tissus d'*arignie* [var. *arignee*, *irangnie*] Et aux gisans soubz les estaulx Chacun sur l'eul une grongnee, Trambler a chiere renfrongnee, Megres, velus et morfondus, Chaussees courtes, robe rongnee, Gelez, murdriz et enfondus. (VILLON, *Lais R.H.*, c.1456-1457, 25).

Rem. Cf. VILLON, *Lais D.*, 84, qui renvoie à G. Pitré, *Medicina popolare siciliana*, Palermo, 1978, 307 ; cf. aussi P. Demarolle, *Notes pour l'interprétation du texte de Villon*, ds *Revue roumaine de Ling.*, 18, 1973, 7-17.

C. - P. anal. "Cinquième tunique de l'oeil" : La tierce [tunique] naist du nerf obtique et de la partie du dedans est dicte retina et celle du dehors sus la humeur cristalline est dicte *aranea*. (PANIS, *Guidon*, 1478, tr.I, doct.2, chap.2).

- *Toile aranee* : Entre la pellicule dicte cornee et l'uvee et auchunefoys entre l'uvee et la teyle *aranee* entre l'umeur cristallin et albugeneum qui est tout ung (PREVOST, *Cir. Guill. Salicet*, 1492, I, 10).

- *Tunique araignee* : Et puis vient la tunique *araignee* qui nait de la retine, la ou appert la forme et la figure quant on regarde droitement l'oeul et fut devant la cristalline affin qu'elle ne fust blecée de l'umeur albuginee (GORDON, *Prat.*, c.1450-1500, III, 1). [R. M.]

**ARAINNE, subst. fém.** (araine)

[T-L : *araine* ; GD : *araine*<sup>2</sup> ; FEW XXIV, 228a : *aeramen*]

A. - "Bronze (airain)" : Tout ce jour et la nuyt, couroit vin par les quarrefours, habondamment, par robinés d'*araine* et aultres conduiz fais par artefice. (LEFÈVRE ST-RÉMY, *Chron. M.*, t.2, c.1462-1468, 22).

B. - "Grande trompette de bronze" : Viers le seniestre main oÿ Retentir le grant bos foelli, De trompes et de calemiaus Et d'*arainnes* et de fretiaus (JEAN DE LE MOTE, *Regr. Guill. S.*, 1339, 6). Li ordeneur des os sonnent maint olifant, Buisinez et *arainnez* (Baud. Sebourc B., t.1, c.1350, 12). *Araines* et buysines y sonnent a esplois (Tristan Nant. S., c.1350, 158). A Césaire assalir fu moult grans ly assaus. Là oïst-on sonner *areinnes* et morniaus (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 190). Adonc sonnerent les *araines* en l'ost du roy de France pour aler combatre (Chron. Valois L., c.1377-1397, 52). ...si commanda ses gresles à sonner ses clerons ou ses *araines* pour sa gent resbaudir (Chron. Valois L., c.1377-1397, 56). Et quant

ilz furent mis en bataille, ilz firent sonner leurs *araines* et businer leurs clarons (Chron. Valois L., c.1377-1397, 112).

**Rem.** Cf. A. Henry, *Les Oeuvres d'Adenet le Roi*, t.5, 1971, 697-698. [R. M.]

**ARAIRE, subst. masc.** (araire)

[GDC : *arere* ; FEW XXV, 83a : *aratrum* ; TLF III, 382b : *araire*]

"Charrue (sans avant-train et sans roues)" : ...achapt de trois arères, garnis de sonactes (Comptes roi René A., t.1, 1457, 119).

**REM.** Ex. d'a. fr. et doc. 1357 (*areres*) et 1443 (*araire*) ds GDC VIII, 175c. [R. M.]

**ARASIN, subst. masc.** (araisin)

[FEW X, 12a : *racemus*]

"Raisin" : Et en cest pays sont comunement lez *arrayzims* noirs et lez vins sont toux blancs. (CAUMONT, Voy. N., p.1420, 49).

**REM.** Formes dial. en *a-* ds le Sud, cf. FEW. [R. M.]

**ARASNABLE, adj.** (araisnable)

[GD : *araisnable* ; AND : *arenable* ; FEW X, 109a : *ratio*]

[Sur *araisner*] "Susceptible d'être accusé"

**Rem.** Cf. ; AND : *arenable*. [R. M.]

**ARASNEMENT, subst. masc.** (araisnement)

[T-L : *araisnement* ; GD : *araisnement* ; AND : *arenement* ; FEW X, 109a : *ratio*]

"Accusation"

**Rem.** Cf. ; AND : *arenement*. [R. M.]

**ARAMIE, subst. fém.** (aramie)

[T-L : *aramie* ; GD : *aramie* ; FEW XVI, 236b : *\*hramjan*]

**A.** - "Engagement, serment" : Ma belle amour au gent corps precieux Me dit souvent : "Or ne vous doubtés mie, Tresdoux amis, car vous estes tous seules De moy amé" et met en *arramie* S'ame, son corps : et veult perdre la vie S'ome est aimé plus que suy et seray. (Recueil galant. V.-B., c.1350-1400, 8).

**Rem.** Pour le sens de "s'engager par serment" du verbe *aramir*, cf. GD I, 374a-b.

- [P. compar.] : Et aussi com par *erramie* [var. *esramie*, *aramie*], Pour faire grigneur melodie, Furent sus li oisel assis, Sa un, sa deus, sa cinc, sa sis (MACH., D. Lyon, 1342, 166).

**B.** - "Bataille dont le jour a été convenu d'avance ; p. ext. bataille, combat, lutte" : Or avons nous oÿ parler de l'*aramie* Que Gharssilles vous fait (...) Et de la grande gherre qu'il vous a conmenchie (Flor. Rome W., c.1330-1400, 155). Signour, or faite pais pour Dieu le filz Marie, S'orés une maitiere qui doit bien estre oye. Ensi laissait li duc a Lion l'*aramie* ; Es tornois se remist o la chevaillerie. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 222). Et le franc chevalier qui je suis otroÿe, C'on clamoit Gaudion en icelle partie, Ce n'estoit pas ung homs, ains est femme prisie, Roÿne d'Olifferne, dame de Salorie, Mere ce chevalier qui j'ay ma foy pleuvye, Qui pour moy a cy fait ceste grande *arramye*. (Tristan Nant. S., c.1350, 201). Oncques ne vi bataille, estour nē *arramye*. Je suis sauvages homs, sans sens, plain de sotie. (Tristan Nant. S., c.1350, 266). - (...) Esse a vous que je doÿ commancer l'*arramye* ? - Oÿ, dist Malaquin, par ma chevalerie. - S'entenge, dist Doon, toute la compaignye ! Or ne peut estre huymés la bataille faillie. Accordé le m'avés, veant la baronnie. Jamés ne mengeray ens en jour de ma vie, Devant ce que l'aray devers vous despecie. (Tristan Nant. S., c.1350, 567). Pour

livrer contre vous bataille et *arramie* (Cip. Vigneaux W., p.1400, 56).

- *Entrer en l'aramie/prendre aramie*. "S'engager dans un combat" : Vaissalz, se Dieu m'ayt, Je me sus avisés que pour oster les crit, La noise et le debet que trop avons fournit, Pranderons vous et moy en ung champz *eramis* De moy encontre vous (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 719). Bien heussent les Romains leur journee acomplie Quant par grande fierté entra en l'*aramie* Ly fors jaians Tartaires, sire de Tartarie (Flor. Octav. L., t.1, c.1356, 187).

- *Se mettre en aramie contre qqn*. "S'opposer à qqn, s'élever contre lui" : ...le dit roy d'Angleterre et son filz le prince de Galles avoient trop grant despit que ung tel homme, simple bachellier, se mettoit en *aramye* contre eulx (Chron. Valois L., c.1377-1397, 171).

**C.** - "Accusation, plainte" : ...vengier celle *aramie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 351). ...encontre lui demenoie *aramie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 434).

**D.** - "Violence, impétuosité" : Grans estoit et possans et de fière *arramie*, S'ot regart de Lyon, jouvente bien taillie, Jusqu'ou pis par devant se barbe li baulie. (Baud. Sebourc B., t.2, c.1350, 166). Sangnours, à ycelle temps fut Liege en grant haschie, Tout gens de linage l'unc l'autre signorie, En Hesbang et à Liege ot si grant *aramie*, C'ons n'i fait que guerrier (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.5, a.1400, 679). Et laissez les gloutons plains de fole *aramie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 688).

- *Par aramie / d'aramie*

• "Avec violence, avec impétuosité" : Le prince de Tarante le suyent per *errannie*, Et li malz seneschault qui fuit de Lombardie. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 346). Baiart s'est aÿrés, si fery par mestrie En la targe Regnaut du pié par *arramie* (Renaut Mont. B.N. V., c.1350-1400, 356). Ly fors roys Corbarans cevauce par mestrie Tant orghelusement et par telle *aramie*, Que bien cuide pour vray que la gent baptisie Soit du tout deviers iaus donné et ottroye. (God. Bouillon R., t.2, c.1356, 224). Le roy l'arraisonna et dit par *aramie*, "Conte, vous estes prins..." (Cip. Vigneaux W., p.1400, 65). Et [Charles] chevaucha par mout fiere *aramie*, Tant qu'il vit Sarragoce celle cité garnie (Galien D.B., c.1400-1500, 107). Archier, arbalestrier y traient d'*aramie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 83).

• "Par la force, la violence" : Ne sai dont elle sont, maix li une s'aiffie Que de sa terre elle est sevee et despartie Pour ceu c'uns escuier qu'elle ne volloit mie La volloit espozer si que per *esramie*. Et pour ceu, se dit on, ait sa terre veudie. (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 365). Et quant li chasteals fut destruit par *enramie*, Parochial englise fut la capel autie, Et durat mult longtemps ains que fust depechie (JEAN D'OUTREM., Geste Liège B.B., t.2, a.1400, 666).

• "Dans un dessein guerrier, violent" : Ung behourt y ara tout enmy la chaussie De .II.C. chevaliers, qui tous par *aramye* Jousteront la endroit (Tristan Nant. S., c.1350, 354). Et cilz chevaliers est plains de chevalerie, Car Butor encontra par moult grant *aramie*, Et si sai de certain qu'il ne l'espargna mie (Brun de la Mont. M., c.1350-1400, 84). Donc, ensi que par *arramie*, tout cil signeur dessus nommet [lassés d'une trop longue paix] s'estoient queilliet en grand desir de là venir, et de faire lor pooir dou conquerre. (FROISS., Chron. L., I, c.1375-1400, 167).

- *De telle aramie que*. "Avec une telle violence que" : Pour ce fiert de tel *arramie* Sur les testes enchapelees Que les flours en sont jus volees, Dont les chapeaux furent parés. (Pastor. B., c.1422-1425, 220).

- *Par fausse aramie*. "Par une violence coupable"

**Rem.** Cf. : Beneoite vierge Marie, A vous me rent confés d'envie, Car trop ay esté envieux En ce monde toute ma vie, Et s'ay esté par ma folie Envers plusieurs gens haïneux. Et quant savoye bien en eulx, De mal dire d'eulz couvoiteux Estoye, par fausse *arramie*, Et d'ouïr mal d'autry joyeux Estoye et du bien aïreux, Si m'en repent, Vierge prisie. (JACQUES BRUYANT, Prière L., a.1350, 77).

- *Par fiere aramie*. "Avec une grande impétuosité" : Es tentez sont feruz par moult fiere *aramie* (Jourd. Blaye alex. M., a.1455, 109). [Autres ex., cf. gloss. de l'éd.]

**REM.** Mot vieilli, qui survit presque exclusivement dans l'épopée tardive. [R. M.]

**ARAMINE, subst. fém.** (aramine)

[FEW XVI, 236b : \**hramjan*]

[Redevance] : Des cenx des Essars du Plessier ; pour le terme de Noel, XX s. foiblez qui valent X s. fors. (...) De la taille du Chermel, pour le dit terme, VIII s. foiblez qui valent III s. fors. De l'*arramine* de Celles ; pour le dit terme, LX s. foiblez qui valent XXX s. fors. (Comté Champ. Brie L., t.3, 1347-1348, 395).

**REM.** Pour des ex. d'a. fr., cf. A. Thomas, *Romania* 44, 1915-1917, 326 (à partir de 1269). GD I, 407a présente un art. *arramme*, qui est sans doute le même mot. FEW enregistre seulement le sens de : «"action d'assigner" (1269-16 .jh.)». Ce sens ne semble pas convenir ici. [R. M.]

**ARAMIR, verbe** (aramir)

[T-L : *aramir* ; GD : *aramir* ; AND : *aramir*<sup>1</sup> ; DÉCT : *aramir* ; FEW XVI, 236a-b : \**hramjan*]

**I.** - Empl. trans.

**A.** - "Proclamer, affirmer fortement (?)" : ...et encore par ta fausseté ton propre seigneur as occis, par les mains du conte Landric, ton amoureux, as destruit et mis à mort. De toy est bien *arramie* celle vraye sentence de Salomon qui dist, que par trois choses est la terre meute et par le quart qu'elle ne peult soustenir, par ung serf quant il règne, par ung sot quant il est saoul et remplis de viande, et par une femme haynneuse, quant elle est eslevée en mariaige, et par une ancelle quant elle est hoir de sa dame. (WAUQUELIN, Chron. ducs Brabant R., t.1, c.1447, 91).

**B.** - "Emporter par un mouvement violent, bouleverser, attaquer" : ...Car coeur de meschief *erramy* Puis conforter ["je peux le reconforter"]. (Percef. lyr. L., c.1450 [c.1340], 35).

**II.** - Part. passé en empl. adj.

**A.** - "Acharné, violent, impétueux"

**1.** [Qualifiant une bataille, un combat] : Sire, se vous voulez, loialment vous affie, Entreprendre pour my la baitaille *aramie* Contre roy Ottiniaulz qui si m'ait assaillie. Se vous le poués mater, loialment vous affie, Je croiroie en Jhesu et seroie baptisie (Lion Bourges K.P.F., c.1350, 838). Ce sont cil enfans la dont chascun a vestie L'ensengne que il porte en bataille *aramie*. (Cip. Vigneaux W., p.1400, 191).

**2.** [Qualifiant une pers.] : Ces chevalliers trop *arramy* (...) cuident oster dame amy (Percef. VI, R., c.1450 [c.1340], 586).

- [Qualifiant les combattants] : Et li roys des François, qui Jehan est nonmez, Luy envoie de France, dont il est couronnez, *Aramis* chevauchours (CUVELIER, Chans. Guescl. F., c.1380-1385, 35).

**B.** - [Qualifiant Amour] "Ardent" : Nagaires lui fu bien noté Qu'il faisoit tres grant foleté D'amer de Florentin l'amie ; Mais tant

est Amours *arramie* En son coer que croire n'y vault (Pastor. B., c.1422-1425, 75).

**REM.** Comme on peut le voir par les ex., *aramir* et sa famille se maintiennent principalement dans l'épopée tardive.

V. aussi *esrami* [R. M.]

**ARAMISSEMENT, subst. masc.** (aramissement)

[Ø]

DR. "Action de faire un engagement de preuve en justice ; accusation, plainte (?)" : Se aucun de la commune, de quelque seigneurie qu'il soit, fait *arramissement* de juisse pour la main au maieur, ses sires ne l'en puet pas retraire. (Cout. bourg. glosé P.M., c.1380-1400, 26).

**REM. 1.** Cf. le verbe *aramir* ds GD I, 374-375a-b, LA CURNE II, 171b-172. **2.** À rattacher à FEW XVI, 236b : \**hramjan*. [E. P.]

**ARANÇONNEMENT, subst. masc.** (arançonnement)

[GD : *arançonnement* ; FEW X, 177a : *redemptio*]

"Fait de rançonner, rançonnement" : Et aussi que depuis un an en ça que nostre dicte Ville a esté approchée de guerre, aucuns des Habitans d'icelle ont eu ou pevent avoir fait plusieurs pillages, roberies, arsures, omicides, *arrenconemens* et plusieurs autres malefices, les uns sur noz ennemis et les autres sur noz subges et bien vüillans (Ordonn. rois Fr. S., t.3, 1358, 332). [R. M.]

**ARANÇONNER, verbe** (arançonner)

[GD : *arançonner* ; FEW X, 177a : *redemptio*]

**I.** - Empl. trans. "Mettre à rançon" : Et là prist Dodequins Buinemont d'oultre mer, Et ly ot en convent, sans ly *arençonner*, Ne sans tenir prison, ne sans ly afoier, En lairoit Buinemont sain et sauf escaper. (God. Bouillon R.B., t.3, c.1356, 240). Et le prince vaillant et saige Enrichist en paix ses subgeiz. En sa terre pillart ne paige N'*arrançonne* ne prant logeiz. (CHART., D. Her., p.1415, 431). ...tous exploiz de guerre, comme tuer, prendre et *arrançonner* gens, assaillir maisons et forteresses, et icelles piller et butiner (ESCOUCHY, Chron. B., t.3, Pièces justif., 1445, 109).

**II.** - Empl. pronom. "S'affranchir par une rançon"

**Rem.** Doc. 1368 ds GD I, 375c. [R. M.]

**ARANÇONNEUR, subst. masc.** (arançonneur)

[GD : *arançonneur* ; FEW X, 177a : *redemptio*]

"Celui qui met à rançon"

**Rem.** Doc. 1455 (*arrançonneur de gens*) ds GD I, 375c. [R. M.]

**ARANE, subst.** (arane)

[\*FEW XXI, 96b : ]

"?" : Tu m'ayderoy bien a chanter. L'espouse se peult bien vanter Qu'elle sera mal assenée. Il estoit meillieur l'autre année. Les *aranez* et ambroquelles. Est il icy de maquerelles, Ma feulyarde, d'environ ? (Myst. st Bern. Ment. L., c.1450, 33).

**Rem.** La proximité du mot *ambroquelle* incite à penser qu'il s'agit d'un fruit, peut-être "airielle", si un rapprochement avec les mots dauphinois *arenas* "airielles noires ?" et *arenies* "airielles" (FEW XXI, 96b: o.i.) s'avère justifié. [J.-L. R.]

**ARANNIER, subst. masc.** (arannier)

[\*FEW XXIV, 228a : *aeramen*]

"Trésor" : ...d'arain au commencement Fu la monnoie seulement, Et estoient dis *aranniens* Les tresors, ou tous les deniers

Metoient les roys de piec'a (GUILL. DIGULL., Pèler. âme S., c.1355-1358, 260).

**REM.** GD III, 325c, s.v. *erariet* cite ce passage d'après un imprimé du déb. du XVI<sup>e</sup> s. qui porte la leçon *erariers* [*eraniers* ?], qu'il définit par "trésor". Dans ce même texte, *arain* "airain" a la forme *erain*. [R. M.]

**ARAPEMENT, subst. masc.** (arapement)

[GD : *arapement* ; FEW XVI, 665a : *rapôn*]

"Action d'*araper*"

**REM.** Fr. EXIMINES, *Livre des saints anges*, éd. 1478, ds GD I, 376a. [R. M.]

**ARAPER, verbe** (araper)

[GD : *araper* ; AND : *arasper* ; FEW XVI, 664b : *rapôn*]

**A.** - "Saisir avec force" : Quant la sauvage vit celle qui la cuidoit aprivoisier par bon semblant, adonc lui court sus et l'*arappe* a ses .II. mains que elle avoit aucquez liéz et puis la prent aux dens dedens l'espaule et estraint tellement qu'elle emporte une piece de sa robe et grant mal lui fist. (...) la sauvage (...) fu la si yrée comme serpent et plaine de maltalant, et quant elle voit la fillette pres d'elle, elle fu ennuyée de ses jeux. Adonc l'*arappe* a ses .II. mains et la met en sa bouche et toute la mort et exgratine devant que nul la lui peust oster, et presque morte fu la fillette (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 497). Et son frere ne fut mie si appert que le serpent ne la *arapast* en la mamelle. (THOM. SALUCES, Chev. errant W., 1394, 902). Et le loup apperceut ung jeusne poulayn avecques sa mere, lequel il alla *arapper* par les narrines et le trayna dedens le boys (MACHO, Esope R., c.1480, 182). ...Ceux qui serchent banquetz ou feste Pour dire quelque chansonette Affin d'*araper* la repeue. (Repues franches K.V., c.1480, 80). [Il s'agit d'un chien] Et, en effect, *arrapa* avecques ses dictes dens la jambe d'icelui passant et le mordit si asprement qu'il emporta chair, cuyr et chausse et jusques a grande effusion de sang. (TARDIF, Apologues R., c.1493-1498, 81).

**Rem.** Doc. 1456 ds GD I, 376a.

**B.** - "S'accrocher à" : Tout peu a peu a la terre venoye Et ja pie ferme et lieu seur je tenoye, De tout peril - ce sembloit - evadé, Sy gent cruelle ne m'eust lors invadé Par fer et glayve, qui aggravé estoye Pour la robe pleine d'eau que portoye ; Souvent cuydoye les rochiers *araper* Au main adunque esperant eschaper, Mais celle gent grace point ne m'octroye (SAINT-GELAIS, Enéide VI, B., c.1500, 320).

- Empl. abs. : ...et quant on les blesse [les guêpes], elles *arapent* et se assemblent et font ung ost et poignent ceulx qui les assaillent (GORDON, Prat., c.1450-1500, I, 15).

- *S'araper* à. "S'accrocher à"

**Rem.** Doc. 1382 ds GD I, 376a. Sur ce mot, cf. J.-P. Chambon, *R. Ling. rom.* 62, 1998, 172. [R. M.]

**ARAPINER, verbe** (arapiner)

[T-L : *arapiner* ; GD : *arapiner* ; FEW X, 68b : *rapina*]

"Obtenir par rapine" : Petit mont fait convoitise et rapine [var. Convoitise petit mont *arapine*]. (MOLINET, Faictz Dictz D., 1467-1506, 212). [R. M.]

**ARASEMENT, subst. masc.** (arusement)

[GDC : *arusement* ; FEW X, 78a : *\*rasare* ; TLF III, 385a : *arusement*]

**A.** - "Fait de raser, de démolir ; démolition" : Ce receveur se charge avoir receu de dom Guillaume Legrant pour pierre qu'il eut de l'*arazement* des murs de la ville de Lamballe pour faire la

maczonnerie d'une meson sise pres la porte Bariou (Comptes Lamballe C.-L., 1429-1431, 113).

**B.** - "Dernière assise d'un mur qui est arrivé à hauteur de couronnement"

**Rem.** Doc. 1367 ds TLF III, 385b ; doc. 1457 et 1499 ds GDC VIII, 164b. [R. M.]

**ARASER, verbe** (araser)

[T-L : *araser* ; GD : *araser* ; FEW X, 78a : *\*rasare* ; TLF III, 385b : *araser*]

**A.** - "Placer à ras de, tout contre" : DEUXIESME SERGENT. Sire, assez tost de toutes pars Verrez le feu si fort espris Que jusqu'a son corps sera pris Et embrasé. DACIEN. De li soit si près *arrasé* Que le dos tout au lonc li arde. (Mir. st Lor., 1380, 190).

**B.** - "Raser, démolir" : Et fu aussi ordené de par le roy que la porte ancienne de Saint-Anthoine et toute la muraille du travers de la rue seroit abatue et *arrasée* (Hist. chron. Flandres K., t.2, c.1342-1383, 274). ...aions voulu et ordené, par deliberacion de nostre conseil, et pour certaines causes, le dit fort estre *arrasé* et abatu et mis en tel estat que par ycelli aucun dommage ne puisse estre porté à nous ne au pais (Mand. Ch. V, D., 1365, 97). Dont fist le roy Phelippe *araser* le chastel de Thun (Chron. norm. 14e M., c.1369-1372, 45). Par famine, au derrain, les prist. La cité toute *araser* fist. (CHR. PIZ., M.F., IV, 1400-1403, 24). ...Julius conquist par force la cité, puis la fist toute *araser*, tellement qu'il n'y demouroit pierre sus autre. (Percef. IV, R., c.1450 [c.1340], 650). ...le roy ordonna que la place de Chaumont sur Loire, qui appartenoit à messire Pierre d'Amboise, seigneur dudit Chaumont, feust mise en feu et en flambe et *arrasée*, ce qui fut fait. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 154). ...ledit duc de Bourgogne declaira ledit seigneur d'Argueil avoir confisqué envers lui corps et biens, et puis fist *araser* et abatre toutes les places et chasteaulx qu'il avoit en ses pays. (ROYE, Chron. scand., I, 1460-1483, 246). ...le Daulphin assiége Galardon et Montmirail, et à force d'armes les print, puis les *araza*. (RAOULET, Chron. Ch. VII, V., c.1461-1467, 170). La grant eglise cathedrale est fondee de Nostre Dame, laquelle a esté du tout destruite et *arazee* par les Infideles (BARBATRE, Voy. T.-C. P., 1480, 127). [R. M.]

**ARASIR, verbe** (arasir)

[GD : *arasir* ; FEW X, 78a : *\*rasare*]

(Synon. de *araser*)

**Rem.** Doc.1337 (Lorraine, *arazir*) ds GD I, 376b. [R. M.]

**ARATAILLE, subst. fém.** (arataille)

[GD : *arataille* ; AND : *arrataille* ; \*FEW XIII-1, 52a : *taliare*]

*Vente en arataille.* "Vente au détail"

**REM.** Doc. 1388 (Bordeaux) ds GD I, 376c (cf. FEW XIII-1, 52a : *taliare* : «Agask. *aretalha* f. "nouvelles impositions"»). [R. M.]

**ARATIFIER, verbe** (aratifier)

[AND : *aratifier* ; \*FEW X, 104b : *ratificare*]

Région. (anglo-normand) "Ratifier"

**Rem.** Cf. ; AND : *aratifier*. [R. M.]

**ARATOIRE, subst. masc.** (aratoire)

[Ø]

"Autel" : Propiciatorium. torii : propiciatoires, c'est *aratoires* (Aalma R., c.1380, 333).

**REM.** Sur *ara* "autel" (FEW XXV, 76a, s.v. *ara*) ? Ou faut-il lire *oratoire* ? Cf. GDC X, 433c, s.v. *propitiatoire*.  
[R. M.]